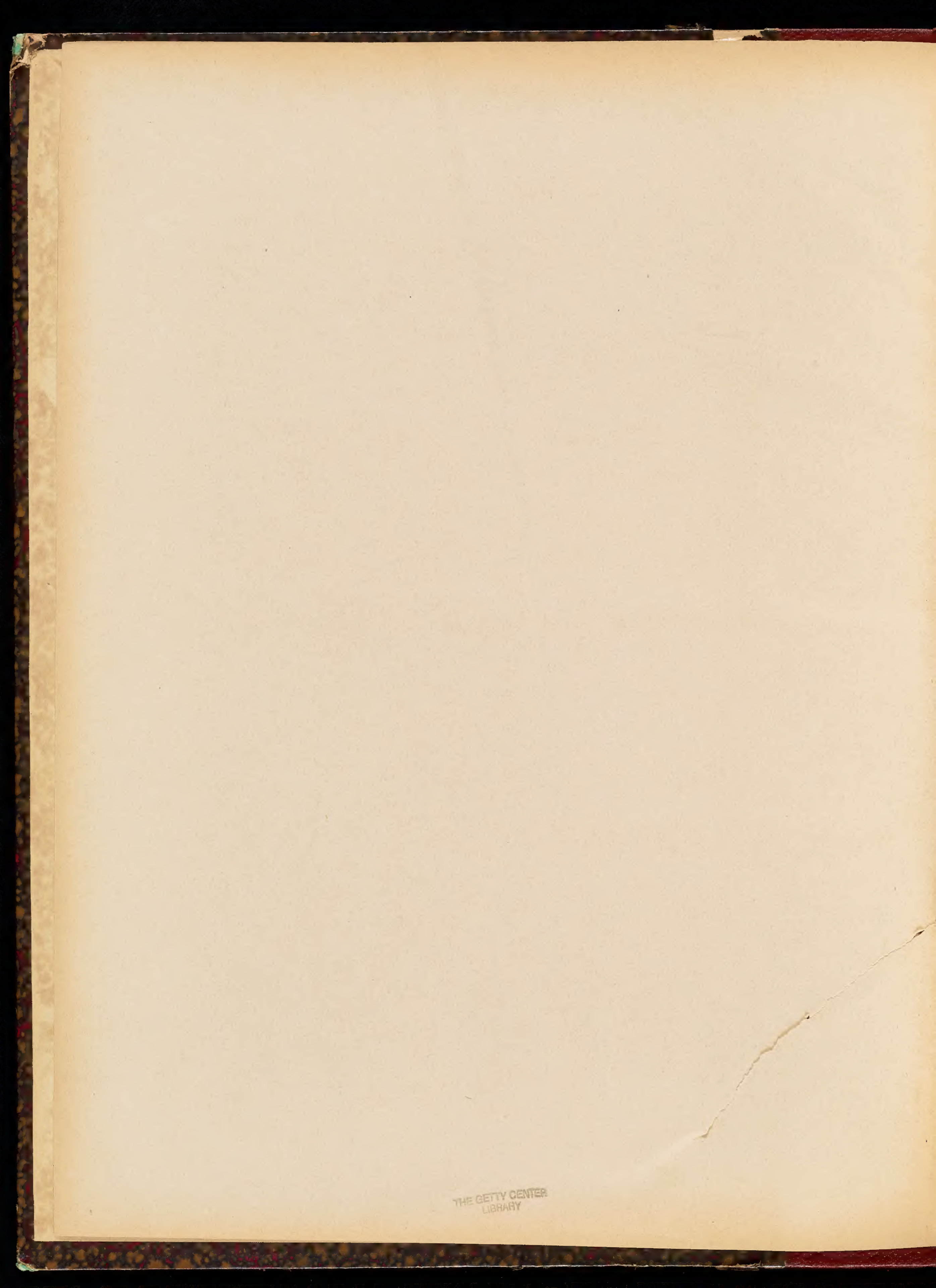




5e Année. — N° 91 | *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* | Paris, 10 Janvier 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS
Paris . . . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LA PROMOTION DE BRUXELLES

AVIS

Nous avons l'honneur de prévenir nos abonnés que nous ferons toucher, dans le courant de Janvier, par l'entremise de la poste, le montant de leur abonnement pour l'année 1898.

1898-1900

Bonne année ! Ce n'est pas seulement le compliment banal et courant que nous adressons à nos lecteurs qui tous s'intéressent à l'Exposition universelle.

Cette année, en effet, exercera une influence prépondérante sur le succès de la lutte pacifique qui se prépare. Si elle devait être mauvaise, mauvaise aussi serait l'Exposition.

Nous voici donc entrés dans la période de pleine exécution pour les travaux de toute nature destinés aux palais et aux galeries de 1900.

Au point de vue des constructions, on est, dit-on, en avance sur 1889. Déjà les façades des deux palais des Champs-Élysées sortent de terre, le pont monumental Alexandre III laisse deviner sa puissante ossature et sa gracieuse silhouette au-dessus de la Seine. On va entamer la construction des palais sur les rives du fleuve et les pavillons du Champ-de-Mars et du Trocadéro.

Tous les plans étant à peu près arrêtés, il n'y a qu'à laisser faire les maçons. Grâce à la vigilance bien connue du Commissaire général de l'Exposition, à l'activité proverbiale du Directeur général des travaux, au zèle infatigable des collaborateurs de M. Alfred Picard, nous pouvons avoir pleine confiance. A l'heure dite, tout sera prêt.

Mais il s'agit là du cadre et des décors. Restent les tableaux et la pièce. C'est à ce point de vue surtout que l'année 1898 est très importante. Là encore nous pouvons envisager l'avenir avec sécurité.

Plus de la moitié des Comités d'admission ont constitué leurs bureaux de classe. A la fin du mois courant, cette besogne préliminaire sera achevée, et dans des conditions telles jusqu'ici qu'elles font bien présager de l'action si utile de ces auxiliaires spécialisés de la grande manifestation inaugurale du siècle prochain.

Mais il faut encore aller plus loin pour trouver l'œuvre véritablement féconde qui s'accomplit en ce moment et non sans mystère. Nous voulons parler de ces milliers de cerveaux en ébullition à travers le monde industriel et commercial à la recherche de l'innovation heureuse ou du perfectionnement pratique de l'outil, du métier, de la machine, de la matière première et du produit.

On veut faire beau, on veut faire grandiose, on veut faire « neuf ». De même que le guerrier fourbit ses armes à la veille du combat, nos futurs exposants mobilisent toutes leurs forces et mettent sous la plus haute pression leur activité créatrice.

Car c'est ici le tournoi industriel, la libre et courtoise concurrence dont la victoire marquera peut-être un progrès de la science, une merveille de l'industrie ou un bienfait de l'humanité.

Non seulement en France, mais en Europe et en Amérique, en Asie et en Océanie, sinon en Afrique, dans les ateliers et dans les usines, sur les chantiers et dans les laboratoires, on « prépare », non sans fièvre, l'Exposition universelle.

Voyez-vous, dans ce bureau, cet ingénieur penché sur des calculs ou promenant un savant crayon sur un dessin compliqué. Il dresse sans doute les plans d'une de ces machines qui, animées par la vapeur ou par l'électricité, paraissent avoir une âme, tant elles sont adroites, précises, ingénieuses, compliquées.

A côté, voici à l'établi, le contremaître ou l'ouvrier forgeant des arbres, limant des bielles, boulonnant des cylindres, ajustant des engrenages. Ce sont les éléments de la machine que, visiteurs de l'Exposition, vous verrez fonctionner en 1900.

Et ce n'est pas seulement dans les grandes usines que s'opère ce travail préparatoire. Dans le modeste atelier de l'ouvrier indépendant, on se livre aussi à ce labeur, source peut-être de l'aisance ou de la renommée. Qui sait? Ne sera-ce pas de la lime ou du marteau, poussés par un humble génie, plutôt que de la science impeccable de l'ingénieur diplômé que sortira le « clou » encore mystérieux de l'Exposition de 1900 ?

Bonne année ! C'est à tous ces champions de la lutte prochaine que nous envoyons avec une égale cordialité nos vœux les meilleurs et les plus sincères. Et si nous avions à caractériser cette année 1898 au point de vue de l'Exposition, nous dirions que c'est surtout l'année cérébrale.

HENRY GIRARD.

BANQUETS ET RÉUNIONS

La Chambre syndicale de la couture et de la confection organise pour le samedi, 22 courant, un banquet, chez Champeaux, place de la Bourse, pour fêter son estimé président, M. Perdoux, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

—

Le 29 janvier prochain, l'Association générale des tissus et des matières textiles offrira, chez Champeaux, place de la Bourse, un banquet à son président, M. Alfred Ancelot et à son vice-président, M. Charles Legrand, nommés tous deux officiers de la Légion d'honneur.

—

Nous apprenons également que le Comité français des Expositions à l'étranger vient d'inviter M. le Ministre du Commerce à présider le banquet qui sera offert, le 15 février prochain, à l'Hôtel Continental, à son président, M. Alfred Ancelot, à l'occasion de sa nomination d'officier de la Légion d'honneur. M. Henry Boucher a accepté.

Par décret de S. M. le Roi des Belges, M. Victor Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce, vice-président du jury supérieur de l'Exposition de Bruxelles, a été nommé grand officier de l'Ordre royal de Léopold de Belgique.

Tous ceux qui ont participé, à un titre quelconque, à l'Exposition de Bruxelles, savent quel dévouement et quelle activité infatigables notre éminent et très sympathique sénateur a mis au service de nos compatriotes.

C'est ce dévouement et cette activité que le souverain de Belgique et son gouvernement ont voulu reconnaître et récompenser en attribuant à M. Victor Lourties un des plus hauts grades dans l'Ordre national belge.

Au nom de tous ses amis dont nous traduisons, en les devançant, les sentiments que cette nouvelle leur causera, nous félicitons de tout cœur le Président d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger.

La Promotion de Bruxelles

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, ne pouvait offrir de meilleures et plus agréables étrennes au monde commercial et industriel français qu'en activant, comme il l'a fait, avec succès, d'ailleurs, la publication des croix de la Légion d'honneur votées par le Parlement à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles.

La promotion dite de Bruxelles a paru au *Journal officiel* du dimanche 2 janvier. On ne pouvait choisir une date plus heureuse : les nouveaux légionnaires ne nous contrediront pas.

Dans la liste des cent croix que nous publions plus loin, *in extenso*, il est des noms qu'il nous est plus particulièrement agréable de souligner, car ils appartiennent au Comité français des Expositions à l'étranger.

Notre Comité, en effet, a été très largement et très justement traité dans la répartition des récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles.

Sur ces *cent* croix, *vingt-quatre* lui ont été attribuées, dont *cinq croix* d'officier et *dix-neuf* de chevalier. Parmi les croix d'officier, nous saluons avec le plus grand plaisir celles accordées à nos très sympathiques et estimés président et vice-président, M. Alfred Ancelot et Charles Legrand; à MM. Louis Aucoc fils, Albert Leduc et Norberg, membres du Comité.

Parmi les croix de chevalier, nous saluons également avec non moins de plaisir celles de MM. Paul Bessand fils, Baignol, Bellan, Eug. Blin d'Elbeuf, Breton de la *Maison Hachette;* Estieu, l'aimable et actif trésorier du Comité; Folliot, Gauthier-Villars, Gillon, Gouttière, Paul Kahn, Georges Lefebvre, Lumière fils, Perdoux, Jules Prevet, Ernest Ricois, du *Bon Marché;* Eugène Ternisien et Henri Ternynck.

Le Comité français des Expositions à l'étranger a donc le droit d'être fier et satisfait de la part brillante qui lui a été faite dans la promotion de Bruxelles. Il le doit d'abord à M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, qui, depuis qu'il est aux affaires, n'a cessé de lui témoigner les preuves du plus bienveillant intérêt; il le doit ensuite à M. Maurice Monthiers, le très distingué Commissaire du gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, qui a su reconnaître le concours précieux, considérable qu'il lui a apporté dans l'organisation de la Section française et dans le succès final. Il le doit enfin à son très estimé et très affectionné Président M. Alfred Ancelot qui a conduit, avec l'entrain que l'on sait, sa petite armée à la victoire, et dont tout le grand commerce parisien a applaudi sans réserve à la nomination d'officier de la Légion d'honneur.

Henri Gautier.

Nous adressons nos bien sincères félicitations à M. Maurice Ordinaire, le très distingué chef de cabinet de M. le Ministre du Commerce, et à M. Léonce Chabrol, son très aimable et dévoué chef-adjoint qui, l'un et l'autre, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

LES RÉCOMPENSES DANS LES EXPOSITIONS

Nous recevons de M. Henri Hénon, Président de la Chambre syndicale des fabricants de dentelles (tulles) de Calais, une lettre que nous publions ci-dessous, et qui soulève une question du plus vif intérêt. Nous la renvoyons à qui de droit.

Monsieur le Directeur,

Je viens vous prier de vouloir bien donner l'hospitalité de vos colonnes à la proposition suivante :

Je crois devoir me faire l'écho des plaintes d'un certain nombre d'industriels, lesquels trouvent avec juste raison que, dans les Expositions, en général, des producteurs de grand mérite restent le plus souvent à l'arrière-plan et n'arrivent que fort difficilement à obtenir une toute première récompense; c'est-à-dire, celle qui se traduit par un « Grand Prix ».

De là, des découragements qui s'expliquent et qu'il serait bon d'éviter, ou tout au moins d'empêcher de se produire à l'avenir.

Ainsi par exemple : Prenons une classe quelconque des diverses Expositions qui se sont succédé depuis 1889.

Les *Grands Prix* de cette dernière Exposition se sont naturellement fait un devoir d'aller représenter à *Anvers*, à *Moscou*, à *Chicago*, à *Lyon*, à *Bordeaux*, à *Amsterdam*, à *Rouen* et enfin à *Bruxelles*, la grande Industrie française. Ces Grands Prix n'ayant pas démérité, les jurys ont forcément dû décerner une fois de plus, à chacune de ces étapes, un nouveau *Grand Prix*, à ces mêmes grands lauréats de 1889. Et, comme d'autre part, le nombre des *Grands Prix* est toujours fort limité, il s'en suit que ce sont toujours les mêmes exposants qui les enlèvent, et leurs compétiteurs immédiats, quelle que soit leur valeur, sont condamnés au second rang à perpétuité.

Pourquoi ne pas faire, comme pour le *Salon*, à la Société des Artistes français, où il est de règle que les titulaires d'une première médaille deviennent par le fait : *hors concours* ?

Pourquoi ne pas faire de même et ne pas décider que tout *Grand Prix* d'une exposition officielle internationale, soit considéré comme *hors concours* aux expositions suivantes et ne puisse plus obtenir qu'un *rappel* de son prix, s'il le mérite.

Les effets de cette décision auraient, outre le grand avantage de ne pas barrer la route aux hommes de bonne volonté, celui de se répercuter sur les autres récompenses de tout ordre et deviendraient alors profitables à tous les exposants en général.

Cette proposition, présentée ainsi, n'est peut-être pas la perfection; mais, nous pensons qu'il y a lieu de l'examiner et d'en étudier l'application. — Il y a sûrement quelque chose à faire dans cet ordre d'idées et je crois utile de soumettre le cas à la haute compétence de M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Veuillez agréer, mon cher Directeur et ami, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

Henri Hénon.

Président de la Chambre syndicale des fabricants de dentelles (tulle) de Calais

---

Nominations dans la Légion d'Honneur

à l'occasion de

L'EXPOSITION DE BRUXELLES

(Extrait du Journal officiel)

Par décrets du Président de la République, en date du 31 décembre 1897, rendus sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et vu les déclarations du conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, portant que les promotions et nominations desdits décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans cet ordre, à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, savoir :

Au grade de commandeur

M. le comte de Montholon (Charles-Jean-Tristan), ambassadeur de la République française près la Confédération helvétique, ancien ministre à Bruxelles. A rendu de signalés services au commissariat général et aux exposants français à Bruxelles. Officier du 27 décembre 1885.

M. Monthiers (Maurice), commissaire général français du gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles. Ingénieur civil des mines. Ancien commissaire général adjoint à l'Exposition de Chicago. A collaboré depuis dix-huit ans à toutes les expositions officielles en France et à l'étranger. A brillamment organisé la participation de la France à l'exposition de Bruxelles. Officier du 4 mai 1889.

Au grade d'officier.

M. Ancelot (Alfred-Charles), fabricant de dentelles et de broderies à Paris. Membre de la commission permanente des valeurs en douanes. Président de l'association générale de l'industrie du commerce des tissus et des matières textiles. Président du comité des expositions à l'étranger. A organisé très brillamment la représentation française à l'exposition d'Amsterdam 1895 et l'Exposition du groupe de tissus à Bruxelles 1897. Président du jury international à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 9 octobre 1893.

M. Aucoc (Louis), fabricant de joaillerie à Paris. Président de la chambre syndicale de sa profession. Ancien juge au tribunal de commerce. Fondateur de l'école professionnelle de la bijouterie. A contribué au développement de l'exportation française au Transvaal. Président du jury international à Bruxelles. Chevalier du 29 octobre 1889.

M. Bénard (Jules), agriculteur à Coupvray (Seine-et-Marne). Membre de la société nationale d'agriculture. Président de la société d'agriculture de Meaux. Membre des comités d'admission de Paris, Chicago et Bruxelles. Membre du jury international à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier le 31 juillet 1889.

M. du Bousquet (Jean-Gaston), ingénieur en chef du matériel et de la traction à la Compagnie du chemin de fer du Nord à Paris. Ancien président de la société des ingénieurs civils de France. A fait des études remarquables pour la construction de la nouvelle locomotive à grande vitesse exposée par la Compagnie et récompensée d'un grand prix; 35 ans de services. Chevalier du 30 décembre 1892.

M. Charles (Bernard-Henri) dit Lavauzelle, imprimeur, libraire-éditeur à Limoges. Directeur de la *France militaire* et de l'*Echo de la gendarmerie*. Services importants rendus par la publication des ouvrages officiels ayant trait à l'organisation de l'armée. Grand prix à l'exposition de Bruxelles. Chevalier du 21 juillet 1886.

M. Claude-Lafontaine (Lucien-Félix), banquier à Paris. Directeur de la société « le Comptoir des Ardennes ». Ancien président du syndicat de l'union des banquiers. Membre trésorier de la chambre de commerce de Paris. A contribué à la fondation et au développement des divers services de cette compagnie, qui ont obtenu les plus hautes récompenses à l'exposition de Bruxelles. Chevalier du 21 octobre 1878.

M. Cronier (François-Ernest), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Directeur de la raffinerie Say à Paris. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. A introduit de nombreux perfectionnements dans son industrie et organisé de nombreuses et intéressantes institutions ouvrières. Hautes récompenses aux expositions universelles. Membre du jury international à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 15 janvier 1889.

M. Faurax (François-Léon), fabricant de voitures à Lyon. Conseiller d'arrondissement depuis 1874. Ancien adjoint au maire de Lyon. Président des syndicats réunis des carrossiers, charrons, selliers et industries des chemins de fer et de la voiture du département du Rhône. 33 ans de services industriels. Médailles d'or aux Expositions de Paris 1878 et 1889. Vice-président du jury à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 27 juillet 1871.

M. Gauthiot (Charles) secrétaire général de la société de géographie commerciale de Paris. Membre du conseil supérieur des colonies et du conseil supérieur de statistique. Se consacre depuis de longues années aux études coloniales et au développement de notre commerce avec les colonies. Vice-président du jury international de Bruxelles. Chevalier du 12 juillet 1890.

M. Gautreau (Théophile), constructeur-mécanicien à Dourdan (Seine-et-Oise). Président honoraire de la chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles. Membre des comités d'admission de Paris, Moscou, Chicago et Bruxelles. Membre du jury international à Bruxelles. Chevalier du 13 juillet 1881.

M. Heugel (Henri-Georges), éditeur de musique à Paris. Directeur du *Ménestrel*. Vice-président du syndicat des éditeurs de musique. A rendu des services importants pour le développement en France des éditions musicales. Grand prix à l'exposition de Bruxelles. Chevalier du 29 juillet 1886.

M. Jourdan (Edouard), directeur de l'école des hautes études commerciales de Paris. Ingénieur des arts et manufactures. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Membre des comités de l'exposition de Bruxelles. Diplôme d'honneur de collaborateur à Bruxelles.

M. Leduc (Albert), fabricant de chapeaux à Paris. Vice-président de la chambre syndicale de sa profession. Président du comité supérieur des syndicats de la chapellerie française. Membre de la commission permanente des valeurs en douane et du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte. Membre du jury international à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 29 octobre 1889.

M. Legrand (Charles), fabricant de tissus d'ameublement à Paris. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Vice-président de l'association générale de l'industrie du commerce des tissus et matières textiles. A réalisé d'importants progrès dans l'industrie de l'impression sur étoffes. Président du jury international à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 29 octobre 1889.

M. Leroy (Alfred-Désiré-Louis-Joseph), directeur des mines de Bruay (Pas-de-Calais). Maire de Bruay. Conseiller général du Pas-de-Calais. A rendu d'importants services à la classe ouvrière et à l'industrie houillère de l'arrondissement de Béthune, 44 ans de services industriels. Membre du jury international à Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 18 octobre 1887.

M. Mame (Paul-Jules-Amand), imprimeur-éditeur à Tours. A coopéré ou présidé à l'exécution de nombreuses et importantes publications artistiques. A entrepris des reproductions d'aquarelles remarquables. Promoteur d'intéressantes institutions patronales et économiques. 38 ans de services industriels. Membre du jury, Paris 1889. Deux grands prix exposition de Bruxelles. Chevalier du 8 août 1870.

M. Norberg (Jules), de la maison Berger-Levrault, imprimeur-éditeur à Nancy. Ancien membre de la chambre de commerce de Nancy. Services importants rendus aux grandes administrations de l'Etat pour les publications des annuaires officiels ; 51 ans de services industriels. Grand prix à l'exposition de Bruxelles. Chevalier du 20 octobre 1878.

M. Rolland (Georges-François-Joseph), ingénieur en chef des mines. Président du conseil d'arrondissement de Briey. Administrateur-délégué de la société métallurgique de Gorcy. Président de la Société des mines de Marles. A accompli d'importants travaux pour la création d'oasis dans le Sud algérien et a rendu de grands services à l'industrie minière et métallurgique de l'arrondissement de Briey. Membre du jury international de Bruxelles. Exposant hors concours. Chevalier du 30 octobre 1887.

Au grade de chevalier.

M. Alloend-Bessand (Paul-Denis), fabricant de confections à Paris. Administrateur des magasins de la Belle Jardinière. Membre du conseil supérieur du travail et de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités de l'Exposition de 1889. Membre des jurys à Lyon et à Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Armet de Lisle (Emile), directeur-administrateur de la société de traitement des quinquinas, à Paris. Membre des comités de l'Exposition universelle de 1889 et de Chicago 1893. Grand prix à l'exposition de Bordeaux 1895 et à l'exposition de Bruxelles.

M. Arnavon (Louis-Honoré-Marie-Auguste), fabricant de savons à Marseille. Président du comité régional de l'alliance française. Fondateur de la société des habitations ouvrières. Grand prix à l'Exposition universelle de Paris 1889 et à l'exposition de Bruxelles.

M. Baignol (Camille-Pierre-Paul), fabricant de plumes métalliques et de crayons à Boulogne-sur-Mer. Ancien président du conseil d'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ; 35 ans de services industriels. A créé une industrie nouvelle dans la région et développé l'exportation française. Nombreuses médailles à diverses expositions. Exposant hors concours à l'exposition de Bruxelles.

M. Bellan (Désiré-Léopold), fabricant de tulles perlés à Paris et à Lunéville et syndic du conseil municipal de la ville de Paris. Médaille d'or à l'exposition d'Amsterdam 1885. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Biard (Eugène-Edmond), ingénieur principal du matériel à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à Paris. A dirigé la construction du matériel exposé par cette compagnie à Bruxelles. Médaille d'or de collaborateur à cette exposition.

M. Blin (Charles-Léopold-Eugène), manufacturier à Elbeuf. Dirige d'importants établissements groupant toutes les manipulations de la laine et occupant plus de 1,500 ouvriers. Services rendus à l'exportation. Titulaire d'une médaille pour faits de sauvetage. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Breton (Guillaume), de la maison Hachette et Ce, éditeurs à Paris. Docteur ès lettres. Exposant hors concours à l'exposition de Bruxelles.

M. Chabrol (Léonce), chef adjoint du cabinet du ministre du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes. Secrétaire de la commission supérieure chargée d'organiser la participation de la France à l'exposition de Bruxelles. Chargé de travaux administratifs de l'exposition de Bruxelles et de travaux spéciaux pour la préparation de l'Exposition universelle de 1900.

M. Cloquemin (Pierre-Théophile), chef du service central de la compagnie générale transatlantique, à Paris. Ancien inspecteur à la compagnie des messageries maritimes ; 27 ans de services rendus à l'industrie des transports maritimes. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Cointreau (Edouard-Charles), fabricant de liqueurs à Angers. Juge au tribunal de commerce d'Angers. Commissaire rapporteur à l'exposition de Chicago. Membre du jury aux expositions d'Amsterdam 1895 et de Bordeaux 1896. Rapporteur à l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Coiseau (Louis), entrepreneur de travaux publics à Paris. Membre du comité de la société des ingénieurs civils de France. A collaboré depuis plus de trente ans aux grands travaux exécutés en Europe, notamment aux installations maritimes du port d'Anvers et à la régularisation du Danube à Vienne, à la construction des piles en eau profonde du grand pont sur le Forth et à l'établissement du port extérieur de Bilbao. Hautes récompenses aux expositions universelles. Grand prix à l'expositio n de Bruxelles.

M. Colin (Léon-Joseph), négociant à Bordeaux, membre de la chambre de commerce de cette ville. Président du syndicat des vins en gros de Bordeaux. Vice-président de l'union générale des syndicats girondins. Président du jury à l'exposition de Bordeaux. Membre du jury aux expositions de Rouen et de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Colson-Blanche (Arnold-Adolphe-Hubert), meunier à Gouvieux (Oise). Président de l'Association nationale de la meunerie française. Services rendus à la statistique d'approvisionnement. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles.

M. Cordonnier (Anatole), agriculteur-viticulteur à Bailleul (Nord). Lauréat de nombreux concours et expositions horticoles. Titulaire de trois médailles d'or et de vermeil au concours de chrysanthèmes à l'exposition de Bruxelles.

M. Courtier (Louis-François), imprimeur-lithographe à Paris. Ingénieur civil. Publications importantes de dessins industriels et d'éditions scientifiques. Nombreuses récompenses aux diverses expositions. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles.

M. Daum (Jean-Louis-Auguste), directeur de verreries à Nancy. Services éminents rendus à l'industrie d'art et à l'éducation professionnelle. Nombreuses récompenses aux expositions. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Deck (François-Xavier), céramiste et fabricant d'émaux à Paris; 40 ans de services industriels et artistiques. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Denaiffe (Clément), marchand grainier à Carignan (Ardennes). Nombreuses récompenses à divers concours régionaux agricoles. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Deviolaine (Emile-Victor), directeur de verreries à Vauxrot (Aisne); 37 ans de services administratifs. Ancien juge et président du tribunal de commerce de Soissons. Conseiller général de l'Aisne depuis vingt-six ans. Président de la société d'horticulture de Soissons; services rendus à l'industrie de la verrerie à bouteilles et à celle de la sucrerie. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Duchanoy (Maxime), secrétaire général du commissariat général français à l'exposition de Bruxelles. Ingénieur civil des mines. Ancien chef de service du commissariat général français à l'exposition de Chicago 1893.

M. Dufayel (Georges-Jules), négociant à Paris. Propriétaire des grands magasins Dufayel, occupant plus de 1,900 ouvriers. Importants services de publicité. Membre du jury international à Bruxelles.

M. Dutey-Harispe (Adrien-Marie), directeur de l'*Agriculture moderne*, à Paris. Secrétaire du comité d'admission de la section de l'agriculture à l'exposition de Bruxelles. Secrétaire-rapporteur du jury du matériel agricole à la même exposition.

M. Espinasse (Adolphe-Benjamin-Constant), administrateur directeur des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn, à Saint-Juéry (Tarn). Président de la chambre de commerce d'Albi. A donné un développement considérable à l'industrie métallurgique du Tarn. Inventeur d'un procédé de puddlage mécanique ; 30 ans de services industriels, 17 ans de services publics. Médaille d'or, Paris 1889. Membre du Jury à l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Estieu (Joseph-Adrien-Maurice), fabricant de biscuits à Courbevoie (Seine), vice-président du syndicat des produits alimentaires en gros. Expert en douane. Membre du Jury aux expositions d'Amsterdam, de Rouen et de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. François (Philibert-Antonin), directeur général des mines d'Anzin. Censeur de la succursale de la Banque de France, à Valenciennes. Vice-président de la Société de l'industrie minérale. Membre du conseil de perfectionnement de l'école des mines de Saint-Etienne. A rendu des services signalés par ses remarquables travaux sur l'aération des mines et les explosifs; 27 ans de services industriels. Médaille d'or de collaborateur à l'Exposition universelle de 1889. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Kahn (Paul), fabricant de vêtements pour enfants à Paris. Services rendus à l'exportation. Membre du Jury à l'Exposition d'Amsterdam et de Rouen. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Folliot (Jules-François), propriétaire-viticulteur à Chablis (Yonne). Vice-président du Conseil général de l'Yonne. Maire de Chablis. Conseiller municipal depuis 1871. Vice-président de la Société centrale d'agriculture de l'Yonne et de la Société vigneronne. Membre du jury aux expositions d'Amsterdam et de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Gauthier-Villars (Albert-Paul-Ferdinand-Laurent), imprimeur-éditeur à Paris. Ancien officier d'artillerie. Président de la Société mixte de secours mutuels de l'imprimerie typographique. A dirigé de nombreuses publications scientifiques importantes. Membre des comités de l'Exposition universelle de 1889. Membre du jury à l'exposition d'Amsterdam. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Gilbert (Jules-Joseph-Marie), fabricant de crayons à Givet (Ardennes) ; 53 ans de services industriels ; 36 ans de services publics et gratuits. Membre de la chambre consultative des arts et manufactures depuis 1861. Progrès importants réalisés dans la fabrication. Collaboration à des œuvres diverses d'assistance sociale. Nombreuses récompenses aux expositions. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Gillou (Emile-Pierre), fabricant de papiers peints à Paris. Président de la chambre syndicale de sa profession. Président honoraire du patro-

nage des enfants du papier peint. Membre adjoint de la commission permanente des valeurs en douane. Membre des comités et du jury de l'Exposition universelle de 1889. Membre du jury de l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Gouttière (Edmond-Louis-Henri), facteur de pianos à Paris. Vice-président de la chambre syndicale des instruments de musique. Médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris 1889. Grands prix aux expositions d'Anvers et d'Amsterdam. Membre du jury à l'exposition de Rouen. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Grammont (Claude-Étienne), tréfileur et constructeur de câbles électriques et de dynamos à Pont-de-Chéruy (Isère). Ancien ouvrier tréfileur. Perfectionnements apportés à la fabrication des fils d'acier pour aiguilles et parapluies. Créateur de plusieurs établissements industriels. Construction et pose de câbles sous-marins, construction de dynamos et de matériel de lignes de tramways électriques. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Grouvelle (Jules-Philippe), ingénieur-constructeur d'appareils de chauffage à Paris. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures. A dirigé d'importants travaux de chauffage et de ventilation dans les édifices publics et les navires de la flotte de l'Etat. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 et à l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Iffla-Osiris (Daniel), ancien banquier à Paris. Agriculteur et viticulteur Propriétaire exploitant du vin de la Tour-Blanche. Médaille d'or Paris 1878. Membre du Jury à l'exposition de Bruxelles. Exposant hors concours.

M. Lalique (René-Jules), joaillier-bijoutier, artiste industriel à Paris. Œuvres personnelles remarquables. Médailles aux Salons de 1893, 1895 et 1897. Grand prix et diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles.

M. Larcher (Ernest-Sévère), négociant en vins à Versailles. Adjoint au maire de Versailles. Président du tribunal de commerce de cette ville. Conseiller d'arrondissement. Président du syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France. Membre du jury aux expositions de Lyon, Rouen et Bordeaux. Président du jury international de Bruxelles (classe des vins). Exposant hors concours.

M. Laurent Mouchon (Ferdinand), agriculteur à Orchies (Nord). Lauréat de nombreuses récompenses dans les concours généraux et régionaux agricoles. Médaille d'or Paris 1889. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Le Cœur (Théodore-Joseph), entrepreneur de charpentes à Paris. Ingénieur des arts et manufactures. Services rendus aux Expositions de Paris 1889, de Chicago, 1893. Entrepreneur général de la décoration de la section française à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Leclanché (Maurice), fabricant de piles électriques et accessoires à Paris. Services signalés rendus aux grandes administrations. Médaille d'or Paris 1889. Diplôme d'honneur Amsterdam. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles.

M. Lefebvre (Georges-Alfred), industriel à Paris. Président de la chambre syndicale des produits chimiques. Président de la compagnie du phosphoguano. Administrateur-délégué de la société « la Madone » pour le raffinage des alcools. Importateur d'indigo et matières tinctoriales. Président du conseil d'administration de la société coloniale de la Grande-Comore. Maire de Fontenay-lès-Briis (Seine-et-Oise). Membre du jury à l'exposition de Bruxelles.

M. Lefebvre-Desvallières (Louis-Emile), administrateur en chef de la compagnie des messageries maritimes, à Paris. 37 ans de services rendus à l'industrie des transports maritimes et postaux. Grand prix à l'exposition de Bruxelles.

M. Ligier (Paul-Félix-Emile), fabricant de bijouterie d'imitation à Paris. Vice-président de la chambre syndicale de sa profession. Médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878. Diplôme de 1re classe à l'exposition de Melbourne. Membre du jury à l'exposition d'Anvers. Vice-président du jury à l'exposition d'Amsterdam. Grand prix à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Lumière (Auguste-Marie-Louis-Nicolas), directeur de la société anonyme des plaques et papiers photographiques à Lyon. A réalisé de grands progrès dans la fabrication continue des papiers photographiques. A contribué à vulgariser la phonographie par le cinématographe. Auteur de travaux remarquables sur la photographie en couleurs et de nombreuses communications à l'Académie des sciences et aux sociétés savantes. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M Molteni (François-Marie-Alfred), fabricant d'appareils d'optique et de photographie à Paris. Président d'honneur de la chambre syndicale de sa profession. Services rendus à l'industrie et à l'enseignement. Perfectionnements aux appareils de projection. Médailles d'or aux Expositions d'Amsterdam et de Paris 1889. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Metz (Marie-Arthur-Paulin), céramiste à Paris. Président du conseil des prud'hommes de la Seine (section du bâtiment). Vice-président de l'union céramique et chaufournière de France. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Michelin (André-Julien), fabricant de caoutchouc à Clermont-Ferrand et constructeur de charpentes en fer. Ingénieur des arts et manufactures. Ancien sous-chef du service de la carte de France. Progrès réalisés dans la fabrication des bandages pneumatiques. Membre du jury international à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Moutier (Charles), directeur de la compagnie d'assurances « la Foncière-Transports » à Paris; membre de la commission supérieure de la marine marchande. Services rendus au commerce extérieur. Grand prix à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Outhenin-Chalandre (Gaston-Marie), fabricant de papiers et de cellulose à Savoyeux (Haute-Saône). Dirige les importants établissements de Geneuille, Chetroz, Savoyeux, Deluz et Seveux. Vice-président de l'union des fabricants de papier de France. Grand prix à Paris en 1889. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Perdoux (Léon-Émile), confectionneur pour dames à Paris. Président de la chambre syndicale de sa profession. Médaille d'or à l'Exposition de Paris 1878, a organisé à Bruxelles l'exposition de la collectivité des couturiers de Paris, récompensée d'un grand prix. Membre du jury à Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Perrigot (Jules-Paul), fabricant de papiers à la cuve, à Arches (Vosges). Ingénieur des arts et manufactures. A perfectionné la fabrication des papiers fiduciaires pour timbre et billets de banque et celle des papiers à dessin et à filtre. Création de plusieurs succursales à l'étranger. Grand prix à l'Exposition de Bruxelles 1897.

M. Perrin (Michel-Antoine), tanneur et mégissier à Villeurbanne (Rhône). Président-fondateur du syndicat de l'industrie des cuirs et peaux du département du Rhône et de la région lyonnaise. Grand prix à l'exposition de Lyon. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

Pinget (Henri-Charles-Gaston), ingénieur à Paris. Secrétaire du comité des forges de France. Inspecteur technique de la caisse syndicale d'assurance mutuelle des forges de France; 22 ans de services industriels. Membre du jury international de Bruxelles 1897.

M. Poullot (Jean-Baptiste-Jules), fabricant de tissus à Reims. Ancien ouvrier peigneur de laines à la main. Président de la chambre de commerce de Reims; 44 ans de services industriels; diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Pralon (Léopold-Alexandre), ingénieur de la société de Denain et Anzin. Ingénieur civil des mines. Délégué général du conseil d'administration de la société de Denain. Secrétaire général et délégué du conseil de la société de Somorrostro. Diplôme d'honneur de collaborateur à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Prévet (Jules-Frédéric-Georges), fabricant de conserves alimentaires et de fécules à Meaux. Président de la chambre syndicale des fécules. Vice-président de l'union des syndicats de l'alimentation en gros. Commissaire-rapporteur à l'exposition de Chicago. Grand prix à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Ricois (Ernest-Félix), codirecteur des magasins du Bon-Marché à Paris. Services rendus au commerce d'exportation. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Rivière (Louis-Charles-Albert), secrétaire général de la société générale des prisons à Paris. Se consacre depuis vingt ans à l'étude des questions pénitentiaires. Diplôme d'honneur de collaborateur à l'exposition de Bruxelles.

M. Roy (Ferdinand-Emmanuel), filateur de coton au Petit-Quévilly (Seine-Inférieure). Secrétaire de l'association générale de l'industrie et du commerce des tissus et matières textiles. Services rendus à l'exportation. Diplôme d'honneur à l'exposition de Rouen. Membre du jury de l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Saint (Henri-Pierre-Auguste), filateur et tisseur à Flixecourt (Somme). Dirige d'importantes usines occupant 9,000 ouvriers. Conseiller général de la Somme. Membre du jury à l'exposition de Rouen. Grand prix à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Salin (Auguste-Jean-Hyacinthe), maître de forges à Dammarie et Ecurey (Meuse). Associé du comptoir général des fontes. Conseiller général de la Meuse. Progrès dans la fabrication des cylindres à vapeur et dans la fabrication des fontes d'ornementation. A fondé plusieurs institutions de prévoyance sociale pour ses ouvriers. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Serpette (Henri-Charles-Antoine-Gaston), compositeur de musique à Paris. Grand prix de Rome. Auteur de nombreuses œuvres musicales. Secrétaire rapporteur du jury à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Siot-Decauville (Edmond-Gustave), fondeur éditeur de bronzes d'art à Paris. Progrès remarquables dans la fabrication des bronzes et des étains ainsi que dans la coloration et la patine des métaux. Secrétaire rapporteur du jury international des bronzes. Exposant hors concours à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Ternisien (Hippolyte-Eugène), tapissier décorateur à Paris. Grand prix à l'exposition de Bordeaux. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Ternynck (Henri-Félix-Louis), filateur et tisseur à Roubaix. Président du tribunal de commerce de Roubaix. Président de la chambre syndicale des tissus. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Turpin (Marie-Félix-Henri), de la maison Lafond frères, négociants en vins à Rouen. Membre de la chambre de commerce de Rouen. Administrateur de la succursale de la Banque de France. Président de la Société industrielle de Rouen Membre de la commission extraparlementaire de l'alcool. Président du jury des vins à l'exposition de Rouen. Membre du jury à l'exposition de Bruxelles 1897. Exposant hors concours.

M. Verdol (Louis-Jules), inventeur et constructeur à Lyon. Ancien ouvrier mécanicien. Inventeur de la mécanique de tissage qui porte son nom et de toutes les machines auxiliaires; perfectionnements de la mécanique Jacquard. Services éminents rendus à l'industrie des tissus façonnés, et particulièrement des tissus de soie. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Vever (Jean-Baptiste-Eugène-Henri), bijoutier-joaillier à Paris. Capitaine de l'armée territoriale. Décoré de la médaille d'argent pour acte de courage. A collaboré à la création de l'école professionnelle de la bijouterie-joaillerie. Commissaire-rapporteur à l'exposition de Chicago. Grand prix à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Viellard (Léon), maître de forges à Morvillars (Haut-Rhin). Ingénieur des arts et manufactures. Gérant des établissements Viellard, Migeon et Cie. Directeur de la société anonyme des forges et visseries de Saint-Hippolyte (Doubs). Directeur du comptoir de quincaillerie de l'Est. Administrateur de la compagnie des chemins de fer de l'Est; 41 ans de services industriels et commerciaux. A fondé cinq succursales en Europe et en Amérique. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles 1897.

M. Wintenberger (Hector-Émile-Fortuné), fabricant de machines agricoles à Frévent (Pas-de-Calais). Maire de Frévent. Services signalés rendus à l'agriculture. Médaille d'or à l'exposition de Bruxelles 1897.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

Classe 45.

Arbres fruitiers et fruits.

Président : M. Charles Baltet ;
Vice-président : M. Defresne père ;
Rapporteur : M. Leroy, horticulteur à Angers ;
Secrétaire : M. Léon Loiseau.

MM.
Baltet (Charles), président de la société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube.
Boucher (Georges), horticulteur-pépiniériste.
Bruneau (Désiré), arboriculteur (maison Bruneau et Jost).
Cordonnier (Anatole), cultures en serres.
Coulombier père, pépiniériste.
Daurel (Joseph), président de la société d'horticulture de la Gironde.
Defresne (Honoré) père, vice-président de la société nationale et centrale d'horticulture de France.
Delaville aîné, professeur d'horticulture.
Fauquet (Eugène), professeur d'arboriculture.
Jamin (Ferdinand), pépiniériste.
Lambin (Émile), professeur d'horticulture, directeur du jardin-école.
Leroy (Louis), horticulteur au Grand-Jardin, à Angers.
Loiseau (Léon), président de la société régionale d'horticulture, à Montreuil (Seine).
Marinier (Louis), fruits frais et primeurs.
Michelin (Henri) membre honoraire de la société d'horticulture de France.
Nanot (Jules), directeur et professeur d'arboriculture fruitière à l'école nationale d'horticulture de Versailles.
Opoix (Octave), jardinier en chef du jardin du Luxembourg, professeur d'arboriculture.
Salomon (Étienne), viticulteur.
Simon (Louis), pépiniériste.
Vitry (François), arboriculteur, président de la chambre syndicale des cultivateurs de Montreuil, vice-président de la société nationale d'horticulture de France.

Classe 46.

Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement.

Président. M. Lévêque, conseiller général de la Seine ;
Vice-président : M. Joly, propriétaire ;
Rapporteur : M. Martinet, directeur du journal *Le Jardin ;*
Secrétaire : M. Adolphe Chargueraud, professeur d'arboriculture de la ville de Paris.

MM.
Ausseur-Sertier (Léon), horticulteur, maire de Lieusant.
Berneix, rosiériste.
Bruant (Georges), plantes d'ornement.
Chantrier (Aimé-Ernest), arbres indigènes.
Chargueraud (Charles), professeur d'arboriculture de la ville de Paris.
Christen (Louis), clématites.
Cochet (Pierre), rosiériste-pépiniériste, directeur du *Journal des Roses.*
Couturier-Mention, pépiniériste.
Croux (Gustave), pépiniériste.
Dallé (Louis), horticulteur-fleuriste.
Dauvesse, président du syndicat horticole d'Orléans.
Debrie (Gabriel), fleuriste (maison Lachaume).
Delavier (Eugène), horticulteur.
Deny (Eugène), architecte paysagiste.
Ferard (Louis), fleurs variées.
Hochard, œillets.
Joly (Charles), propriétaire.
Joret (Pierre), membre correspondant de l'Institut, professeur à la faculté des lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Keteleer, doyen des horticulteurs de France.
Laforcade (Joseph), ancien jardinier en chef de la ville de Paris.
Lévêque (Louis), horticulteur-rosiériste, conseiller général de la Seine.
Margottin (Jules) fils, horticulteur.
Martinet (Henri), directeur du journal *le Jardin,* professeur à l'école d'horticulture de Versailles.
Millet (Armand) fils, horticulteur.
Morel (Francisque), pépiniériste.
Moser (Jean), horticulteur-pépiniériste.
Nabonand (Gilbert), rosiériste.
Paillet (Louis) fils, horticulteur-pépiniériste.
Savoye (Jean-Baptiste), horticulteur, président du comité de floriculture de la société nationale d'horticulture de France.
Simon (Charles-Emile), plantes grasses.
Souillard (Jules), fleurs coupées.
Tavernier (François), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France.
Treyve (Marie), pépiniériste-horticulteur.
Valleraud, bégonias.

Classe 47.

Plantes de serre.

Président : M. Doin ;
Vice-Président : M. Truffaut ;
Rapporteur : M. de la Devansaye ;
Secrétaire : M. Bergmann fils.

MM.
Bergmann (Ernest) fils, secrétaire général du congrès international d'horticulture.
Berr (Guillaume), président du syndicat horticole, conseiller général de Seine-et-Oise.
Bleu (Alfred), horticulteur.
Cappe (Émile) père, horticulteur.
Chantin (Henri), orchidées.
Choiseul (le comte Horace de), propriétaire.
Comte (Benoît), horticulteur.
Crapotte (Arnould), plantes de serre.
Crousse (Félix), horticulteur.
Devansaye (Alphonse de la), président de la société d'horticulture d'Angers.
Doin (Octave), président du comité des orchidées de la société nationale d'horticulture de France, éditeur d'ouvrages horticoles.
Duval (Léon), horticulteur, vice-président de la société d'horticulture de Seine-et-Oise.
Jupeau (Léon), rosiériste.
Lemaire, horticulteur.
Lemoine (Victor), horticulteur.
Lesueur (Georges), horticulteur, orchidées.
Mantin (Georges), amateur d'orchidées.
Martin-Cahusac (Raymond), propriétaire-horticulteur.
Page (Jean), chef jardinier.
Piret (Émile), orchidées, vice-président de la société d'horticulture et d'arboriculture d'Argenteuil.
Truffaut (Albert), horticulteur.
Van den Helde (Adolphe), horticulteur, vice-président de la société régionale d'horticulture du nord de la France.
Wood (Charles), horticulteur.

Classe 48

Graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières.

Président : M. Émile Mussat, professeur de botanique à l'école d'horticulture de Versailles ;
Vice-président : M. Barbier, horticulteur pépiniériste ;
Rapporteur : M. Maurice de Vilmorin ;
Secrétaire : M. Chouvet, secrétaire-général adjoint de la société nationale d'horticulture ;

MM.
Barbier (Albert), horticulteur-pépiniériste (ancienne maison Transon).
Brault (Michel), directeur de l'établissement horticole André-Leroy.
Chouvet (Emile), secrétaire général adjoint de la société nationale d'horticulture.
Delaire (Eugène), secrétaire-général de la société d'horticulture d'Orléans et du Loiret.
Delamarre (Eugène), secrétaire général de la société d'horticulture de Coulommiers.
Denaiffe (Camille), graines agricoles et horticoles.
Deseine (Gabriel), fils aîné, pépiniériste.
Desfossé-Thuillier (Henri), arbres fruitiers, rosiers, clématites.
Deviolaine (Emile), conseiller général de l'Aisne, président de la société d'horticulture de Soissons.
Guillaume (Léon), directeur de l'école professionnelle Le Nôtre.
Levavasseur (Théodore), horticulteur-pépiniériste (ancienne maison Baron-Veillars.
Luquet (Jacques), jardinier principal de la ville de Paris.
Mussat (Emile), professeur de botanique à l'école d'horticulture de Versailles.
Nonain (Auguste), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture.
Pinguet-Guindon (Eugène), pépiniériste, secrétaire général de la société tourangelle d'horticulture.
Siébaut (René), pépiniériste.
Simon (René), graines.
Thiébaut (Pierre) aîné, ancien grainier.
Thiébaut-Legendre (Dominique), graines et fleurs.
Vilmorin (Maurice Lévêque de), horticulteur grainier.

GROUPE IX

Forêts, chasse, pêche, cueillettes

Classe 49

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

Président : M. Cabart-Danneville, sénateur de la Manche ;
Vice-président : M. Zurlinden, inspecteur des forêts ;
Rapporteur : M. René Daubrée, inspecteur des forêts ;
Secrétaire : M. Millet, inspecteur des forêts.

MM.
Bonnette (Lucien), scierie.
Boppe (Lucien), directeur de l'école nationale forestière.
Bret aîné, machines à bois.
Cabart-Danneville, sénateur de la Manche.
Chambron, ancien exploitant de bois.
Clavé (Jules), membre de la société nationale d'agriculture.
Cordier (Julien), ancien député de l'Yonne, publiciste.
Daubrée (René), inspecteur des forêts.
Grandpierre aîné, exploitant de bois.
Labiche (André), maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Leclerc (Alphonse), bois.
Léglise (Louis), député des Landes, bois.
Mathieu (Honoré), bois de sciage.
Millet (Paul), inspecteur des forêts.
Pingault (Louis-Félix) père, président honoraire de la chambre syndicale des bois à brûler.
Saulnier (Eugène) fils, bois.
Sée (Gustave), administrateur général des forêts.
Zurlinden (Alfred), inspecteur des forêts.

Classe 50.

Produits des exploitations et des industries forestières.

Président : M. Ouvré ;
Vice-Président : M. Poupinel ;
Rapporteur : M. Hollande ;
Secrétaire : M. Griaux.

MM.
Brun (Lucien) fils, lièges (de la maison Veuve J.-P. Brun et fils).
Bruyer (Emile), directeur de l'entrepôt d'Ivry (de la maison Ch. Desouches et Bruyer).
Caron (Emile), président du syndicat des marchands de bois de Seine-et-Marne.
Chapuis (Albert), bois de chauffage.
Daubrée (Lucien), directeur des forêts au ministère de l'agriculture, conseiller d'État.
Dubosc (Ernest), importation de bois.
Eve, bois en gros, membre du tribunal de commerce de Versailles.
Girardot (Eugène), bois exotiques et de placage.
Giraux (Henri), président des syndicats réunis des commerces de bois à brûler, à ouvrer et à charbons de bois du département de la Seine.

(*) Voir l'*Exposition Universelle,* nos 89 et 90.

Graillat, conseiller prud'homme, tonnelier.
Hollande (Jules), importation de bois exotiques.
Huant-Hourdeau (Albin), vannerie.
Huillard (Alphonse), bois de teinture.
Lafosse (Henry), inspecteur des forêts.
Lapert (Constant), ouvrier (traitement des bois de teinture).
Léveillé-Nizerolles (Lucien), président de la chambre syndicale des bois à brûler.
Martin (Alexandre), directeur de la société française de tranchage des bois.
Mougenot (Louis), président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie.
Ouvré (André), député de Seine-et-Marne, bois à œuvrer.
Panchèvre (Louis), président de la chambre syndicale des charbons de terre, bois et charbons en gros.
Poupinel (Paul), président de la chambre syndicale des bois de sciage et d'industrie.
Renier, conseiller prud'homme, tonnelier.
Savoie (Charles), vannerie.
Simonin Cuny, boissellerie.
Van Tieghem (Philippe), membre de l'Institut, botaniste.
Vigués (G.), ancien président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie.
Vœlckel (Eugène), administrateur-directeur de la société d'importation de chêne de Pantin.

Classe 51.

Armes de chasse.

Président : M. Fauré le Page;
Vice-président : M. le colonel Bernadac;
Rapporteur : M. Gastinne-Renette;
Secrétaire : M. Létrange.

MM.
Bergeron (Jean), armes (de la maison Gaucher).
Bernadac (le colonel Félix), directeur du musée d'artillerie.
Debertrand (Edmond), colliers et articles de chasse (de la maison Lochet et Debertrand).
Derué (le colonel Jules), ancien directeur de l'école nationale de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont.
Diguet (Charles), homme de lettres.
Fauré Le Page (Henri), armes.
Foulc (Edmond), collectionneur d'armes.
Gastine-Renette (François), armes, président de la chambre syndicale de l'industrie des armes, munitions et articles de chasse.
Gaupillat (Marcel), ingénieur des arts et manufactures, munitions de chasse.
Gerest (Martin), armes.
Gévelot (Jules), député de l'Orne, administrateur de la société française des munitions de chasse, de tir et de guerre.
Greffulhe (le comte de), ancien député de Seine-et-Marne, équipages de chasse.
Hébrard de Villeneuve (Henry), conseiller d'État.
Lagarenne (Georges de), chef d'escadron de cavalerie, officier d'ordonnance du Président de la République.
Le Mée (Eugène), président de la société philanthropique des ouvriers armuriers.
Létrange (Armand), articles de chasse.
Mathieu (le général de division Auguste), ancien directeur de l'artillerie au ministère de la guerre.
Mersey (Lucien), inspecteur des forêts, chef du cabinet du président du conseil.
Montaigu (le comte Pierre de), collectionneur d'armes.
Orville (Ernest), collectionneur d'armes.
Reubell (Jean-Jacques), collectionneur d'armes.
Riéger (Henri), armes de chasse (ancienne maison Lefaucheux).
Roblin (Ernest) père, armes de chasse.
Tavernier (Adolphe), escrime.
Verney-Carron (Claudius), armes.
Vigeant (Arsène), escrime.
Wurtz (Charles), auditeur au Conseil d'État.

Classe 52.

Produits de la chasse.

Président : M. Goy;
Vice-président : M. Bresson;
Rapporteur : M. Révillon;
Secrétaire : M. Laurent.

MM.
Bing (Charles), importateur de musc.
Bresson (Jean), ancien négociant en pelleteries.
Brossel (Jean), poils de lapins.
Cahen (Ferdinand), brosserie et crin frisé.
Chapal (Léonard), pelleteries (de la maison Chapal frères et Cie).
Cherville (le marquis de), homme de lettres.
Clermont (Hermann de), fourrures et matières premières pour la chapellerie et la chaussure.
Déon (Ulysse), peaux de lapins apprêtées.
Déséglise (Victor), ancien négociant en pelleteries, membre de la commission permanente des valeurs de douane.
Filhol (Henri), membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.
Goy (François), ancien négociant en plumes brutes, président du tribunal de commerce de la Seine.
Grebert (Emile), fourrures.
Laurent (Georges), crins, laines.
Racine (Paul), crins, plumes, duvets, laines.
Récopé (Dieudonné), conservateur des forêts.
Révillon (Léon), fourrures (de la maison Révillon frères).
Sarassin fils (Emmanuel), importation de matières premières pour tabletterie.
Sédillot (Camille), administrateur des forêts au ministère de l'agriculture.

Classe 53

Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture

Président : M. Gerville-Réache, député, président du comité consultatif des pêches maritimes;
Vice-président : M. Edmond Terrier, membre de l'Institut, professeur au Muséum;
Rapporteur : M. Falco, président de la chambre syndicale des négociants en diamants;
Secrétaire : le docteur Roché, inspecteur principal des pêches maritimes, membre du comité consultatif des pêches maritimes au ministère de la marine.

MM.
Altazin (Émile), armateur, secrétaire du syndicat des armateurs de pêche.
Armez (Louis), ingénieur des arts et manufactures, député des Côtes-du-Nord.
Bénier, capitaine de vaisseau, membre de la commission de revision du règlement d'armement au ministère de la marine.
Berthoule (Amédée), pisciculture.
Bourdon (Léon), ustensiles pour la pêche (de la maison Bourdon et Benoît, ancienne maison Moriceau).
Braun (Théodore), conseiller d'État.
Cacheux (Emile), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'enseignement professionnel de la pêche, membre du comité des travaux publics au ministère des colonies, président de la société française d'hygiène.
Chauvassaignes (Frank), conseiller général du Puy-de-Dôme, établissements piscicoles.
Costantin (Julien), maître de conférences de botanique à l'école normale supérieure.
Coulombel (Isidore), éponges.
Daney (Alfred), armateur pour la pêche à la morue, ancien maire de Bordeaux.
Deshayes (Ernest), courtier maritime, adjoint au maire de Rouen.
Drouelle (Emile), perles et nacre.
Durassier (Henry), sous-directeur chargé du service des pêches au ministère de la marine.
Falco (Alphonse), ancien négociant en pierres fines, président de la chambre syndicale des négociants en diamants.
Gémon (Elisée), ostréiculteur, membre du tribunal de commerce de Marennes (Charente-Inférieure).
George (Emile), président de chambre à la cour des comptes, ancien sénateur des Vosges.
Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, président du comité consultatif des pêches maritimes.
Gournay Hédouin, armateur, filets de pêche.
Herbet (Alexandre), coraux.
Jardin (Désiré), président de la société ostréicole du bassin d'Auray.
Juncker (Albert), ingénieur des ponts et chaussées.
Lacaze-Duthiers (Henri de), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, président de section à l'école des hautes études.
Lorenchet de Montjamont (Gervais), commissaire de la marine, secrétaire du comité des inspecteurs généraux de la marine.
Le Play (le docteur Albert), sénateur de la Haute-Vienne.
Ochs (Alphonse), perles.
Perrier (Edmond), membre de l'Institut, professeur au Muséum, membre du comité consultatif des pêches maritimes.
Raveret-Watel (Casimir), pisciculture.
Riotteau, député de la Manche, armateur.
Roché (le docteur Georges), inspecteur principal des pêches maritimes, membre du comité consultatif des pêches maritimes au ministère de la marine.
Roussin (Alfred), commissaire général de la marine en retraite.
Vaillant (Léon), professeur au Muséum, membre du comité consultatif des pêches maritimes.
Vaney (Camille), inspecteur des forêts.

Classe 54.

Engins, instruments et produits des cueillettes.

Président : M. le docteur Dubois, président du conseil général de la Seine, mycologue-botaniste;
Vice-président : M. Guignard, membre de l'Institut, professeur à l'école supérieure de pharmacie;
Rapporteur : M. Coirre;
Secrétaire : M. Couturier, pharmacien.

MM.
Armet de Lisle (Emile), quinquinas.
Bert (Joseph), administrateur des forêts.
Bruand (Léon), inspecteur des forêts.
Bonnier (Gaston), membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.
Chevrier (Antoine), produits d'herboristerie et de pharmacie.
Chouanard (Emile), engins et instruments des cueillettes.
Coirre (Gaston), produits d'herboristerie et de pharmacie.
Colomb (Georges), sous-directeur du laboratoire des recherches botaniques à la faculté des sciences de Paris.
Couturieux (Charles), pharmacien.
David (Charles), inspecteur des forêts.
Dubois (le docteur), conseiller municipal de Paris, président du conseil général de la Seine, mycologue botaniste.
François (Lucien), caoutchouc (de la maison François et A. Grellou).
Fumouze (Victor), produits pharmaceutiques.
Gouvy (Félix), engins et instruments de cueillettes.
Gugnard (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'école supérieure de pharmacie.
Lehucher (Victor), champignons.
Perrier (Félix), truffes.
Prudon, directeur de la société des produits chimiques.
Revollier aîné (Jean-Baptiste), engins et instruments de cueillettes.

GROUPE X.

Aliments.

CLASSE 55.

Matériel et procédés des industries alimentaires.

Président : M. Girard, membre de l'Institut, professeur aux arts et métiers;
Vice-président : M. Boire, administrateur de la sucrerie de Bourdon;
Rapporteur : M. Rouard, industriel;
Secrétaire : M. Durin, secrétaire général du syndicat de la distillerie.

MM.

Amelin (Clovis), soies à bluter, outillage général pour moulins (de la maison Amelin et Renaud).
Bapst, ancien chimiste du laboratoire municipal.
Boire (Emile), administrateur de la sucrerie de Bourdon.
Brault (Francis), ingénieur des arts et manufactures, moulins et moteurs hydrauliques (de la maison Brault, Teisset et Gillet), président de la chambre de commerce d'Eure-et-Loir.
Brehier (Edouard), chaudronnerie.
Brun (Joseph), pâtes alimentaires.
Carpentier (Henri), installation de brasseries.
Colombier (Auguste), auteur du livre le *Repas à travers les âges*.
Colson-Blanche (Arnold), président du syndicat de la meunerie française.
Courtin-Rossignol (Léon), vinaigres, ancien président du syndicat des vins, spiritueux et vinaigres d'Orléans, ancien président du tribunal de commerce d'Orléans.
Cronier (Ernest), ingénieur des ponts et chaussées, directeur de la raffinerie Say.
Deroy (Henri) fils aîné, alambics et matériel de distillation.
Desbief (Paul), raffinerie de sucre.
Dubard (Auguste), décortication et torréfaction des cafés.
Durafort (Victor) fils, appareils et siphons pour boissons gazeuses.
Durin (Edmond), secrétaire général du syndicat de la distillerie.
Duval (Alexandre), alimentation générale.
Ebrard (Saint-Ange), directeur du journal le *Pot-au-Feu*.
Farjon (Adrien), député, conseiller général du Puy-de-Dôme, fécules.
Favrais (Etienne), directeur de l'école professionnelle de boulangerie.
Fleurent (Emile), professeur remplaçant au Conservatoire national des arts et métiers.
Fouché (Frédéric), matériel de conservation des matières alimentaires.
Garlin (Gustave), auteur de la *Cuisine moderne*.
Girard (Aimé), membre de l'Institut, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.
Jamin (Adolphe), minotier.
Lecornu (Pierre), matériel de confiserie.
Lévy (Lucien), professeur de distillerie à l'école nationale des industries agricoles.
Lucas (Charles), directeur du marché au blé et de la commission des farines douze-marques.
Mazuriez (Alphonse), ancien député, conseiller général de l'Aisne, fabricant de sucre, membre du conseil supérieur du travail.
Moreau (Georges), professeur de brasserie à l'école nationale des industries agricoles.
Moulin (Jean), minotier, président du syndicat de la minoterie de Marseille.
Mouraille (Georges), appareils frigorifiques.
Olivari, pâtes alimentaires.
Ragot (Jules), administrateur délégué de la sucrerie de Villenoy.
Rouart (Alexis), appareils frigorifiques.
Rouxel (Frédéric), directeur de la boulangerie centrale des hôpitaux.
Samuel (Ferdinand), minotier, membre de la chambre de commerce de Troyes.
Savy (Alfred), matériel de chocolateries (ancienne maison Hermann, Debaptiste et Greiss).
Senn (Jules), minotier, président du syndicat de la minoterie de Lyon.
Troubat (Antonin), minotier (maison Troubat, Bourd et Cie).
Yberty, pâtes alimentaires, membre de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand.

(*A suivre*)

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 92 | *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* | Paris, 25 Janvier 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 janvier 1898.

Il serait un peu téméraire de prétendre que c'est dans le calme et le recueillement des esprits que nous préparons ce qu'on est convenu d'appeler « l'apothéose du siècle ».

Nous ne savons pas ce que pensent les metteurs en scène de ladite apothéose, mais il faut reconnaître qu'ils ne sont guère favorisés par les circonstances.

C'est bien en effet, malgré vents et marées, qu'ils poursuivent leur tâche tranquillement, sans se préoccuper des bruits du dehors, n'ayant qu'un but : le succès de l'œuvre qui leur a été confiée.

Après les tribulations de l'affaire du Panama, tomber dans celles de l'affaire Dreyfus, c'est véritablement jouer de malheur.

Alors, il n'y a pas de raisons pour que cela finisse, et il est fort probable, étant donnés les précédents du Panama, que nous en avons pour jusqu'en 1900 et même au delà. Jolie perspective, ma foi!

La classe des comités d'admission, qui a, dans son ressort, l'histoire rétrospective de ce siècle, aura sur les autres classes le précieux avantage de posséder deux clous dont elle peut tirer un fameux parti : l'histoire d'un isthme qu'on n'a jamais percé, et celle d'un traître. Avis aux amateurs de Panoramas.

Nous sommes tout de même un peuple bizarre! Il nous faut, avec notre journal et notre petit pain du matin, notre scandale quotidien. Nous ne pourrions vivre sans cela, et c'est dans ces conditions de paix intérieure que nous préparons la plus colossale entreprise que cerveaux humains aient conçue, et que nous organisons ce fameux tournoi international d'où notre art et notre industrie doivent sortir victorieux, dans deux ans!...

Faut-il que notre vitalité soit grande pour résister de la sorte, et si longtemps, à de pareilles crises ; et quel merveilleux peuple nous ferions si nous savions mieux utiliser nos forces et nos ressources naturelles!

Nous faisons, convenons-en, la partie bien belle à nos futurs concurrents de 1900, et c'est à se demander si ce n'est pas eux qui nous suscitent toutes ces histoires extraordinaires pour détourner notre attention et nous faire oublier nos véritables intérêts.

S'il faut en croire ceux de nos compatriotes qui ont voyagé, ces temps derniers, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et partout ailleurs, on s'occuperait plus, dans ces pays, de l'Exposition de 1900 que chez nous, en France. Les ateliers et les usines de nos concurrents sont en pleine activité, en pleine effervescence.

Les journaux étrangers consacrent des colonnes entières aux futures merveilles de 1900. Les nôtres sont pleins... de l'affaire Dreyfus!

Eh bien, il est grand temps que tout cela cesse, si nous ne voulons pas être battus, à plate couture, sur le terrain industriel par les Allemands, par les Anglais et par les Suisses eux-mêmes.

Une défaite de ce genre serait désastreuse pour nous, à tous les points de vue.

Ce sont là des prédictions un peu sinistres d'un pessimisme qu'on trouvera outré.

Il n'est pas un esprit clairvoyant et judicieux qui ne les ait faites avant nous.

H. G.

COMITÉ FRANÇAIS des Expositions à l'Étranger

RÉUNION DU BUREAU

(Séance du 20 Janvier)

Dans sa réunion de jeudi dernier, 20 Janvier, le Bureau du Comité Français des Expositions à l'Étranger a décidé d'accorder son patronage à la Commission française de l'Exposition Internationale des Pêches, qui aura lieu l'été prochain, à Bergen, sous le patronage de Sa Majesté Oscar II, roi de Suède et de Norvège.

Tous les renseignements concernant cette Exposition devront être demandés à M. Emile Cacheux, ingénieur, membre du Conseil supérieur de la Marine marchande, 25, quai St-Michel, Président de la Commission française et à MM. Grève, vice-consul de France à Bergen et Pérard, ingénieur des Arts et Manufactures, Commissaires généraux.

Le Banquet annuel du Comité aura lieu le mardi, 15 Février, à l'Hôtel Continental; M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, a bien voulu accepter la présidence de cette réunion à laquelle seront en outre invités : M. André Lebon, Ministre des Colonies; MM. Lourties, Siegfried, sénateurs; MM. Marty, Mesureur, députés, anciens Ministres du Commerce, Présidents d'honneur du Comité; M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; M. le Gouverneur de la Banque et MM. les Commissaires généraux des dernières Expositions, etc., etc.

Ont été reçus en qualité de Membres titulaires du Comité Français des Expositions à l'Etranger :

M. CACHEUX (Émile), *ingénieur*, 25, quai St-Michel.
M. DUHAMEL, *distillateur*, 45, rue Godefroy-Cavaignac.
M. GREBERT (Émile), *fourrures et pelleteries*, 48, rue de l'Arbre-Sec.
M. HAGIMART, fabricant à Amiens.
LE BLANC (Jules) ✱, *ingénieur-constructeur*, *Société des Mines Métallurgiques de Marquise*, 52, rue du Rendez-Vous.
M. LEFEBVRE (Gaston), (ancienne maison Albaret), *constructeur de machines agricoles et industrielles*, 9, rue du Louvre.
M. LAUSSEDAT (Georges), (ancienne maison Albaret), *constructeur de machines agricoles et industrielles*, 9, rue du Louvre.

LES

Nouveaux locaux de l'administration

(AVENUE RAPP)

Le Commissariat général et les divers services administratifs de l'Exposition de 1900 ont pris possession, depuis huit jours, des nouveaux locaux élevés à l'angle du quai d'Orsay, de l'avenue Rapp et de la rue de l'Université.

Ces bâtiments, élevés en quelques mois par l'Association des ouvriers charpentiers, sous la direction de l'architecte Deglane, ont le plus gracieux aspect et leur disposition intérieure est des plus heureuses. Nous les avons visités ce matin, en compagnie de M. Chardon, secrétaire général de l'Exposition, qui présidait aux dernières installations.

Les bâtiments s'élèvent sur l'emplacement des jardins avoisinant les anciennes écuries impériales. Tout le rez-de-chaussée de ces écuries a été affecté également aux services de l'Exposition et transformé en salles de commissions. Un jardin planté d'arbres sépare les anciens bâtiments des nouveaux.

Le rez-de-chaussée de ces derniers est occupé par M. Grison, directeur des finances, les services de voirie, du contentieux, les postes de police et de pompiers. Une grande écurie et une remise pour les agrès de sauvetage ont été construites dans le jardin, près du poste de pompiers, installé, comme le poste de police, en bordure de la rue de l'Université. Un immense couloir intérieur dessert tout le rez-de-chaussée et se répète au premier étage.

A l'étage se trouvent les cabinets de réception de MM. Alfred Picard, commissaire général; Henri Chardon, secrétaire général; Bouvard, directeur général des services d'architecture; Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux de l'exploitation, ainsi que les bureaux des services centraux d'architecture. Des salles d'attente spacieuses ont été aménagées pour le public. Une salle spéciale est réservée aux mem-

bres de la presse, qui y trouveront toutes les facilités nécessaires pour travailler.

Tous les bâtiments sont éclairés à l'électricité et chauffés par la vapeur d'eau. Six générateurs, installés dans les sous-sols, assurent la production de la vapeur nécessaire pour le chauffage; seuls, les postes de pompiers et de police sont chauffés au moyen de l'eau chaude, système plus économique que celui de la vapeur d'eau, mais applicable seulement dans les locaux restreints.

L'entrée principale se trouve avenue Rapp. Au-dessus de la porte, on a placé un immense cartouche avec cette inscription : « Exposition universelle de 1900. — Commissariat général ». Deux autres portes donnent accès dans les bâtiments de la rue de l'Université et du quai d'Orsay. Une porte particulière est réservée à l'usage du commissaire général.

Les murs extérieurs des bâtiments vont être décorés d'ornements en couleurs, frises et rinceaux, qui encadreront les portes et les fenêtres. Les boiseries, balcons, fenêtres, portes et corniches peints en gros vert. Au printemps, on arborera des drapeaux aux huit hampes qui surmonteront les quatre pavillons des nouveaux bâtiments.

Ajoutons que les bâtiments de l'avenue de La Bourdonnais ne sont pas démolis : ils vont être affectés aux agences de travaux qui en prendront possession prochainement.

L'EXPOSITION COLONIALE

NOMINATION D'UNE COMMISSION

On se souvient qu'à la suite d'une pétition émanant d'un grand nombre de personnalités du monde colonial M. André Lebon avait décidé de nommer une commission extraparlementaire chargée, après étude, de donner son avis sur la question de savoir si l'Exposition générale des colonies aurait lieu, comme il avait été indiqué au programme et au plan, dans les jardins et palais du Trocadéro ou si on lui réserverait un emplacement plus vaste en dehors de l'enceinte de l'Exposition.

Cette commission vient d'être nommée. En voici la composition :

Les Ministres du commerce et des colonies.

MM. Morel et Franck-Chauveau, sénateurs; MM. Riotteau et Charles-Roux, députés, rapporteurs au Sénat et à la Chambre du budget des colonies et du commerce; M. Étienne, président du groupe colonial de la Chambre.

Le Commissaire général de l'Exposition et M. Bouvard, directeur général des travaux.

M. Sauton, président du Conseil municipal de Paris.

M. Dislère, délégué des colonies à l'Exposition de 1900.

MM. Scellier de Gisors, architecte du ministère des colonies; H. Saladin, architecte de la section tunisienne; Ballu, architecte de la section algérienne.

MM. du Vivier de Streel, chef du cabinet du ministre des colonies; Privat-Deschanel et Broussais rempliront les fonctions de secrétaires.

* * *

La commission coloniale tiendra une première réunion mercredi, 26 janvier, à deux heures et demie. Elle examinera divers projets présentés pour l'installation de l'Exposition coloniale et émettra son avis à leur sujet.

Nouvelles et Échos

Le Journal officiel du lundi 24 janvier publie une liste complémentaire de membres des comités d'admission de 1900.

* * *

Samedi dernier 22 janvier, la Chambre syndicale de la couture et de la confection fêtait, dans les salons Champeaux, la nomination de son excellent Président, M. Perdoux, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Menu des plus soignés, et réunion charmante et des plus amicales.

Nous ne pouvons reproduire les discours prononcés au dessert; contentons-nous de dire que MM. Brylinski, Perdoux et Ancelot ont été très applaudis.

Les organisateurs avaient tenu à conserver un caractère intime à cette réunion qui comptait cependant plus de 50 convives.

Le dîner était présidé par M. Brylinski, président honoraire, ayant à ses côtés MM. Perdoux et Ancelot. En face de lui, M. Félix entouré de MM. Dehudin et G. Martin.

Nous avons également remarqué MM. Worth, Morhange, Tainturier, Revillon, Calvagnac, Paquin, Sionnet, Marix, etc., etc.

La soirée s'est terminée assez tard au milieu de la plus franche cordialité.

* * *

L'Agence Russe nous communique la dépêche suivante, en date de Pétersbourg : « Nous venons d'apprendre, à une source bien renseignée, que la visite des souverains russes à l'Exposition de Paris, en 1900, est définitivement décidée. Le Comité supérieur de la section russe, à l'Exposition de 1900, a déjà reçu l'ordre d'établir le projet d'un pavillon impérial, qui sera édifié dans l'enceinte de l'Exposition et où les souverains russes feront leurs réceptions. »

* * *

Le caisson de la rive gauche du Pont Alexandre-III vient de recevoir l'air comprimé : son enfoncement ou fonçage commence. En ce qui concerne le pont proprement dit, son étude constructive et décorative est terminée, et la passerelle qui servira pour commencer les travaux va être incessamment lancée en travers de la Seine.

* * *

On nous prie de nous faire l'écho d'une réclamation qui intéresse la santé de ceux que leurs affaires appellent dans les nouveaux bureaux de l'Exposition, avenue Rapp.

Il y fait tellement chaud que plusieurs personnes ont failli, ces jours-ci, s'y trouver mal.

La grippe et la congestion rôdent autour du commissariat général... Avis à qui de droit.

* * *

Le plan général détaillé des constructions qui vont s'élever au Champ de Mars est définitivement arrêté; il ne reste que quelques études complémentaires de la décoration des façades à effectuer. Cette partie des travaux se trouve en avance de quelques semaines sur les travaux analogues effectués pour l'Exposition de 1889. Pour les travaux des quais et du bord de l'eau, la clémence de l'hiver a donné aux entrepreneurs une avance que l'on peut évaluer à trois mois, ce qui est relativement considérable en vue du résultat final, ainsi que des facilités d'ouverture de l'Exposition, entièrement terminée, exactement à la date fixée.

* * *

Le syndicat de la presse coloniale a adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Le comité du syndicat de la presse coloniale,

Considérant que jusqu'à ce jour il n'a été donné aucune suite pratique à la démarche faite le 5 novembre dernier auprès des ministres des colonies et du commerce, dans le but d'obtenir que l'Exposition coloniale ait, en 1900, des proportions en rapport avec les sacrifices faits depuis vingt ans par la France pour son expansion,

Sans se prononcer en faveur de tel ou tel des emplacements qui ont été proposés,

Emet le vœu que l'Exposition coloniale soit définitivement placée ailleurs qu'au Trocadéro, dont la superficie trop restreinte ne permet pas de donner à cette manifestation nationale l'importance qu'elle mérite.

* * *

Un arrêté du ministre du commerce en date du 17 décembre dernier nomme les membres de la commission spéciale, chargée de l'organisation de l'Exposition rétrospective des armées de terre et de mer, à l'Exposition universelle de 1900. Parmi ces membres, nous relevons les noms de MM. Édouard Detaille, de l'Institut, du vice-amiral Courréjolles, Germain Bapst, critique d'art, Lazare Carnot, Bertin, Colheau, Dubois de l'Estang, Dupasquier, Glasser, Louis Gonse, Lucien Layus, collectionneurs, de Montfort, député, duc de Rivoli, etc., etc.

* * *

On sait le rôle important que jouent les plantations dans les Expositions universelles à Paris : elles constituent une partie du grand décor de ces fêtes pacifiques tout à fait remarquable. Arbres, plantes ornementales et corbeilles de fleurs poussent à souhait sur l'emplacement désigné par les soins des jardiniers de la Ville de Paris. L'Exposition de 1889 comportait une surface de plantations de 86.373 mètres carrés dont 52.000 mètres de pelouses et 11.000 mètres de massifs; 37.373 arbres, arbustes et végétaux y furent plantés.

M. Alfred Picard, Commissaire général, vient d'organiser cet important service pour l'Exposition de 1900. Il est confié à MM. Lion, jardinier en chef, Luguet, Vacherot, Botte, Tiard, Guernier, Joly, Souliard et Michaut.

* * *

Toutes les Compagnies de chemins de fer, ainsi que celle de l'Etat, ont consenti, sur la demande du Commissariat général, une réduction de 50 °/₀ dans la généralité des cas sur les tarifs généraux et spéciaux pour le transport des matériaux destinés à l'Exposition universelle, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre. Il s'agit des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et constructions diverses que l'Administration édifiera en vue de l'Exposition.

* * *

On écrit de Vienne (Autriche) :

A la réception du comité central de l'Exposition universelle de Paris, l'empereur d'Autriche, répondant à l'allocution du président du comité, M. de Kœrber, ministre du commerce, a exprimé ses sentiments de reconnaissance pour le zèle déployé et les efforts faits afin que l'industrie autrichienne soit dignement représentée à l'Exposition.

L'empereur a insisté sur la nécessité d'une collaboration harmonieuse de toutes les forces vives de la nation en vue de participer avec succès à la grande œuvre de civilisation.

Il a exprimé l'espoir qu'on réussirait, par une généreuse émulation, à atteindre pleinement dans les domaines de l'art, de la science, de l'industrie et de l'agriculture, le but que l'on poursuit.

Il a rendu justice aux efforts patriotiques du comité et l'a assuré de sa constante sollicitude et de sa chaleureuse sympathie.

* * *

M. Zorrilla de San-Martin, ministre de l'Uruguay à Paris, a été désigné par son gouvernement comme délégué de l'Uruguay auprès du Commissariat général de l'Exposition.

* * *

Le peintre Édouard Chantalat prépare pour l'Exposition universelle une grande toile qui représentera la *Réception des souverains russes à l'Hôtel de Ville*.

Le jeune artiste, dans une composition des plus heureuses, a groupé autour de l'empereur, de l'impératrice et du président de la République,

les ministres, les membres du Conseil municipal, les hautes personnalités russes, les membres de l'Institut et l'élite de la société française.

***

On télégraphie de Szegedin, à la date du 13 décembre :

« M. Bela Lukacs, commissaire du gouvernement hongrois à l'Exposition universelle de Paris, a fait ici, dans la salle des séances de la chambre de commerce, devant un public nombreux et distingué, une conférence concernant cette exposition.

« Il a fait ressortir l'importance que la participation de la Hongrie à l'Exposition de 1900 aura pour l'État hongrois, et il a exhorté les industriels de Szegedin et de la région à y prendre une large part.

« Il a fait remarquer que leur pays possédait des produits qui feraient de l'impression à cause de leur originalité, et que la ville de Szegedin, avec son administration municipale, constituait déjà une spécialité qui méritait d'être dignement représentée à l'Exposition universelle.

« La conférence de M. Bela Lukacs a été vivement applaudie. »

***

Une délégation de la chambre de commerce s'est rendue auprès de M. Delaunay-Belleville, qui vient de céder le fauteuil de président de cette compagnie à M. Masson, et lui a annoncé qu'on lui avait décerné le titre de president d'honneur.

Cette démarche a d'autant plus touché M. Delaunay-Belleville qu'elle est sans précédent dans les annales de la chambre de commerce.

***

On télégraphie de Berne à la date du 22 décembre :

Le Conseil fédéral a nommé définitivement Commissaire général de la Suisse, à l'Exposition de 1900, le conseiller national Ador, de Genève, et Secrétaire général, M. Boos-Jegher, de Zurich.

***

Un concours est ouvert entre tous les propriétaires des maisons à construire dans la rue Réaumur. Les six maisons classées, comme ayant les plus belles façades, seront exemptées de certains droits de voirie. Le jury chargé de juger le concours se réunira en 1900. Il sera composé du directeur des services d'architecture de la Ville de Paris, de l'architecte voyer et de deux architectes choisis par les concurrents. En outre, il a été décidé qu'un concours analogue sera ouvert chaque année entre tous les propriétaires faisant élever des maisons dans Paris. Il y aura pour les propriétaires couronnés et des primes et des exemptions de droits.

***

Tandis que, chez nous, les travaux de la prochaine Exposition sont poussés avec la plus grande activité, à Chicago on finit de démolir les derniers vestiges de ce qui fut, il y a quatre ans, la Foire du monde. Récemment encore, c'était le tour du Palais des Arts, qui tombait, en présence d'une foule énorme de curieux, sous la pioche des démolisseurs.

Ce palais, le plus vaste qui ait jamais été construit pour une Exposition, occupait une superficie de dix-sept hectares. On a calculé que neuf cent cinquante mille personnes auraient pu s'y tenir ensemble et à l'aise.

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le plus grand monument du monde, au point de vue de la capacité comme au point de vue des dimensions, est le Cristal Palace de Sydenham, aux environs de Londres, qui couvre une surface de soixante-quinze mille mètres carrés et où, les jours de fête, près de quatre cent mille personnes — la population d'une ville importante — peuvent se mettre à couvert sous une galerie vitrée de plus d'un kilomètre de long.

UNE RÉCLAMATION

On lit dans le journal *le Matin :*

Les travaux de l'Exposition de 1900 vont leur train aussi bien aux Champs-Elysées qu'à l'esplanade des Invalides et au Champ de Mars. L'année 1898 sera celle du grand effort : le commissaire général, M. Picard, vient de le déclarer à un de nos confrères.

Les comités d'admission ont une année devant eux pour régler, dans ses grandes lignes, le programme de l'immense kermesse. Une année est bien vite passée. Aussi les membres des comités travaillent-ils activement à constituer leurs bureaux. Il n'en reste plus, actuellement, que quelques-uns à former.

Ce qui n'occasionne qu'un dérangement dans leurs occupations habituelles aux membres des comités résidant à Paris est, pour les membres des comités de province, matière à dépenses assez onéreuses. Il faut constamment faire la navette entre la ville que l'on habite et Paris, afin de ne pas trop négliger la maison de commerce, l'usine et faire marcher de front les affaires avec la tâche, aussi lourde qu'honorifique, de préparer la plus colossale des manifestations de la vitalité française.

Les frais de transport figurent, pour la majeure partie, dans ces débours. Et ce n'est là qu'un petit commencement à l'énorme trafic dont vont bénéficier les compagnies de chemins de fer.

Dès mars 1899, en effet, les comités d'installation viendront travailler à leur tour ; puis, les exposants viendront avec leur personnel, et l'on assistera à un va-et-vient continu entre Paris et les quatre coins de la France.

Il nous revient que certains membres parisiens des comités d'admission — et non des moins influents — frappés de l'importance des dépenses occasionnées par les déplacements continuels de leurs collègues de province, s'occuperaient de s'organiser pour adresser aux pouvoirs compétents une demande tendant à faire bénéficier, dès maintenant, ces collègues porteurs de bons de l'Exposition des réductions de transport auxquels ceux-ci donneront droit en 1900.

Etant donné le parfait désintéressement avec lequel les organisateurs de l'Exposition ont accepté de remplir un mandat aussi absorbant, cette idée paraîtra à tout le monde très judicieuse. Les membres des comités de province, par la nature même de leurs travaux, ne peuvent bénéficier des réductions que comportent les billets d'aller et retour. Il faut qu'ils puissent alternativement séjourner à Paris ou dans leur résidence plusieurs jours de suite, afin de faire de bonne besogne et ne pas être talonnés par la nécessité de se remettre en route à jour fixe sous peine de voir leurs billets d'aller et retour périmés.

La combinaison de réduction de tarifs et de prolongation de séjour qui bénéficiera aux porteurs de bons de l'Exposition répondrait justement à ce besoin. Aussi espérons-nous qu'on accueillera avec intérêt la demande des comités parisiens.

LE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE

L'administration de l'Exposition de 1900 a tenu une première séance pour procéder à l'ouverture des soumissions faites par diverses sociétés en vue de la construction et de l'exploitation du chemin de fer électrique de l'Exposition.

Cinq projets ont été proposés à l'examen de l'administration par :

La Compagnie du secteur de la rive gauche, avec deux classes à 0 fr. 50 et 0 fr. 25.

La Société nouvelle des établissements Decauville, avec une seule classe à 0 fr. 25.

La Compagnie du transport électrique, au double tarif de 0 fr. 50 et 0 fr. 25.

La Compagnie française Thomson-Houston, au tarif unique de 0 fr. 25.

Et M. Léon Francq, avec deux classes à 0 fr. 50 et 0 fr. 30.

La Compagnie du secteur de la rive gauche offre à l'administration 20 pour 100 des recettes brutes, mais elle a apporté au cahier des charges les modifications suivantes :

1° Adoption de courbes de 20 mètres de rayon.

2° Réduction sans minimum de l'espace libre de 0m70 réservé par la loi entre le gabarit du matériel roulant et les obstacles les plus rapprochés.

3° Les dépenses de la Compagnie pour la construction et l'exploitation ne seront pas communiquées à l'administration.

De plus elle demande l'installation de son usine dans l'enceinte de l'Exposition.

La Société Decauville n'apporte aucune modification au cahier des charges, mais elle ne prévoit que 10 moteurs de 150 chevaux et 40 voitures remorquées, ce qui paraît insuffisant.

— La Société du transport électrique est loin de se conformer au programme du concours. Outre le chemin de fer, elle propose l'établissement d'une plate-forme mobile formant deux rues roulantes, à deux vitesses, permettant aux voyageurs de monter et de descendre sans arrêter. C'est le principe du trottoir roulant.

Par contre, elle demande son usine dans l'intérieur de l'Exposition, sur un terrain qui lui serait donné *gratuitement*, et stipule que toutes les passerelles pour passer au-dessus du chemin de fer et de la plate-forme seraient établies aux frais de l'administration.

— La Société Thomson-Houston accepte le programme. Elle le remplirait au moyen de ses tramways électriques et en construisant un chemin de fer sur le modèle de celui qui desservait l'Exposition de Chicago.

Par contre, elle demande une subvention qui se calculerait ainsi :

A partir de 9 millions de voyageurs : 1.500.000 francs ;

Au-dessus de ce chiffre : 250.000 francs de rabais sur la subvention par chaque million de voyageurs transportés ;

A 15 millions, la subvention n'existerait plus.

Au-dessus de ce chiffre, la Compagnie donnerait à l'administration 66 pour 100 de ses recettes brutes.

— Enfin, le dernier projet, celui de M. Léon Francq, concède à l'Exposition des redevances de :

1 centime jusqu'à 15 millions ;

2 centimes jusqu'à 20 millions ;

3 centimes au-dessus de 20 millions de voyageurs.

Il comporte, lui aussi, une usine dans l'Exposition ou sur un terrain voisin donné gratuitement par l'administration.

En outre, M. L. Francq ne consent à prendre à sa charge les dépenses que dans la limite d'un devis de 3.500.000 francs, démolition et remise en état des lieux comprises.

— Il est à faire remarquer que le programme de l'administration avait posé comme principe que l'usine serait en dehors de l'Exposition et qu'il imposait également au concessionnaire non seulement les frais de voirie, mais encore les frais de remise en état.

Lundi, 31 janvier, à neuf heures et demie, se tiendra, au commissariat général, une nouvelle séance dans laquelle sera continué l'examen des divers projets présentés pour la construction et l'exploitation du chemin de fer circulaire de l'Exposition.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(*Suite**)

CLASSE 56.

Produits farineux et leurs dérivés

Président : M. Way, président de la chambre syndicale des grains, graines et farines;
Vice-président : M. Groult;
Rapporteur : M. Vaury, directeur des moulins de Montrouge;
Secrétaire : M. Regnault-Desroziers.

MM.
Barbereau (Alfred), fécules.
Bloch (Lucien), minotier.
Boissonnet (Georges), pâtes alimentaires.
Carret (Jean), pâtes alimentaires (de la maison J. Carret et fils).
Cornaille-Leroy (Georges), minotier.
Dubray (Albert), minotier.
Groult (Camille), pâtes alimentaires.
Lainey (Arthur), directeur des grands moulins de Corbeil, membre de la chambre de commerce de Paris.
Lanier (Désiré), grains et farines, président du syndicat général de la bourse de commerce.
Lapostollet (Ernest), riz (de la maison Lapostollet frères et Certeux).
Leblanc (Abel), minotier.
Marotte (Pierre), grains et fourrages.
Maurel (Joseph), minotier.
Obry (Paul), minotier.
Prat (Léon), farines de fèves.
Regnault-Desroziers, minotier.
Segaust (Gabriel), gluten et amidon.
Truffaut (Daniel) fils, minotier, directeur de la société des moulins Truffaut.
Vaury (Charles), directeur des moulins de Montrouge.
Vilgrain (Louis), minotier (de la maison Simon Bouchotte, Vilgrain et Cie), membre de la chambre de commerce de Nancy.
Vincienne (Ernest), minotier, vice-président de la chambre de commerce de Châlons-sur-Marne.
Way (Alfred), commissionnaire en denrées alimentaires, président de la chambre syndicale des grains, graines et farines.

CLASSE 57.

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

Président : M. Cornet, conseiller municipal, président de la chambre syndicale de la boulangerie;
Vice-président : M. Walter;
Rapporteur : M. Sigaut;
Secrétaire : M. Estieu, vice-président du syndicat des produits alimentaires en gros.

MM.
Auger fils, pains d'épices.
Brisset-Fossier (Emile), pains d'épices et biscuits.
Chabœuf (Henri), ouvrier biscuitier, conseiller prud'homme.
Cornet (Auguste), conseiller municipal de la ville de Paris, président de la chambre syndicale de la boulangerie.
Dubois (Urbain), publiciste.
Estieu (Maurice), biscuits Georges, vice-président du syndicat des produits alimentaires en gros.
Haret (Charles), biscuits (de la maison Guillout).
Javouhey (Anatole), biscuits et pains d'épices.
Lefèvre-Utile, biscuits.
Leneuf (Edme), ancien président de la chambre syndicale de la boulangerie.
Lenoir, ouvrier boulanger, conseiller prud'homme.
Richard (Lucien), biscuits « Pernot ».
Petitjean (Pierre), pains d'épices.
Roche (Johannès), président d'honneur du syndicat des pâtissiers de Paris, Seine et Seine-et-Oise.
Sigaut (Jules) fils, pains d'épices.
Tarpin (Charles), biscuits.
Walter (Léon), administrateur délégué de la manufacture des biscuits « Olibet ».

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 89, 90 et 91.

CLASSE 58.

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.

Président : M. Charles Prevet, sénateur, directeur de la Compagnie française d'alimentation, membre de la commission supérieure des expositions; *vice-président :* M. Benoît, ancien président du tribunal de commerce de Nantes; *rapporteur*, M. Gateclout: *secrétaire*, M. Cahen.

MM.
Amieux (Maurice), conserves alimentaires.
Benoît (Arthur), conserves alimentaires, ancien président du tribunal de commerce de Nantes.
Bouvais-Flon (Jules), conserves alimentaires, membre de la chambre de commerce de Nantes.
Cahen (Jules), conserves alimentaires (de la maison Grosse et Cahen).
Champagne (Edmond), exportation de fruits et légumes.
Chevalier (Charles), président de la chambre syndicale des fabricants de conserves alimentaires.
Chevallier-Appert (Alfred), conserves alimentaires, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de conserves de Paris.
Dumagnou (Lucien), conserves alimentaires.
Gateclout (Henri), conserves de viande.
Lasson (Jules), viandes, poissons, légumes et fruits (ancienne maison Potel et Chabot).
Potin (Julien), denrées alimentaires.
Prevet (Charles), sénateur de Seine-et-Marne, directeur de la compagnie française d'alimentation, membre de la commission supérieure des expositions.
Rodel (Philippe) aîné, conserves alimentaires (de la maison Rodel et fils frères).
Saupiquet (Arsène), conserves de poissons.
Suzanne (Alfred), publiciste.
Wursthorn (P.), pâtés de foies gras.

CLASSE 59.

Sucres et produits de la confiserie condiments et stimulants.

Président / *Vice-Président* / *Rapporteur* / *Secrétaire* } La constitution du bureau de la classe 60 se fera ultérieurement.

MM.
Bannier (Émile), fabricant de confitures et marrons glacés.
Capdeville (Edouard), produits de la confiserie.
Caplain (Michel), conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine, directeur-gérant de la maison Rouvière de Dijon.
Clacquesin-Lefebvre, distillateur.
Cointreau (Edouard), distillateur.
Cossé-Duval (Victor), sucres.
Cusenier (Elisée), directeur des distilleries E. Cusenier fils aîné et Cie.
Delaune, distillateur, conseiller général du Nord.
Demay (Alphonse), distillateur, membre de la chambre de commerce de Bordeaux, président du syndicat des liqueurs de la Gironde.
Derode (Lucien), thés, cafés et vanilles, membre de la chambre de commerce de Paris.
Doisteau (Félix), distillerie de la maison Délizy et Doisteau.
Dubosc (Paul), vinaigres et moutardes.
Dubreuil (Paul), distillerie « la Feuillantine ».
Dufresne (Paul), confiserie, président de la chambre syndicale des chocolatiers-confiseurs.
Duval (Jacques-Constant), distillateur.
Foucher (Paul), ancien fabricant de fécules et glucoses.
Gaillard (Gilbert), sénateur du Puy-de-Dôme, ancien fabricant de fruits confits.
Gallet (Maurice), glucoses (maison Gallet, Gibon et Cie).
Glotin (Edouard), distillateur (de la maison Marie-Brizard et Roger).
Guy (Louis), distillateur, président honoraire de la chambre syndicale des distillateurs.
Hanicotte, distillateur.
Hartmann (Georges), distillateur, président du syndicat des produits alimentaires en gros.
Jacquin (Anatole), dragées, marrons glacés.
Lebaudy (Paul), député de Seine-et-Oise, raffineur.
Ledoux (Charles), cafés.
Legouey (Jules) fils, distillateur.
Leleu (Auguste), chocolats Masson.
Levillain (Amand), liqueurs, ancien président du syndicat général des vins et spiritueux, président d'honneur de l'union des syndicats.
Macherez (A.), sénateur de l'Aisne, sucres.
Marnier-Lapostolle, distillateur.
Menier (Gaston), conseiller général de Seine-et-Marne, chocolat.
Moquet-Lesage (Henri), confiturerie de Saint-James
Poupon (Auguste), moutarde (de la maison Grey et Poupon).
Rumillet (Joseph), ancien fabricant de liqueurs, président de la chambre syndicale des liquides au Puy.
Sommier (Alfred), raffineur de sucres.
Thomas (Germain), épices.
Trébucien (Ernest), cafés et chocolats.
Verley (Jules), amidons et glucoses.

CLASSE 60

Vin et eaux-de-vie.

Président / *Vice-Président* / *Rapporteur* / *Secrétaire* } La constitution du bureau de la classe 59 se fera ultérieurement

MM.
Allain (Alfred) fils, vins.
Bocquet (Léonce), vins.
Boverat (Maurice), courtier assermenté, président du syndicat des alcools.
Buhan (Eugène), vins, président de la société philomathique de Bordeaux.
Calvet, sénateur de la Charente-Inférieure, président du syndicat des viticulteurs des Charentes.
Célérier (Louis), vins et alcools.
Chalut-Voiry (Eugène), vins de Vouvray.
Chandon de Briailles (Gaston), vins de Champagne.
Chapuis (Louis), vins.
Clament (Clément), député, conseiller général de la Dordogne.
Colin (Léon), rhums, ancien président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde, membre de la chambre de commerce de Bordeaux.
Coulon (Charles), rhums.
Croiset (Léon), eaux-de-vie.
Dreyfus-Bing (Paul), directeur de la *Revue des vins et liqueurs pour l'exportation.*
Droin (Ernest), vins.
Duras (Eugène), eaux-de-vie.
Folliot (Jules), conseiller général de l'Yonne, vins.
Fortin (Gabriel), courtier gourmet en vins, assermenté près le tribunal de commerce de la Seine.
Gabriel (Louis), vins.
Garnier (Philibert), vins (de la maison Garnier et fils), ancien président du syndicat des vins.
Guiraut (Gabriel), vins.
Hennessy (James), eaux-de-vie.
Huvet (Anatole), distillateur, conseiller général de la Charente-Inférieure.
Jarlauld (François), vins, ancien membre de la chambre de commerce de Paris.
Jarry (Frédéric), vins.
Kester (Gustave), vins et spiritueux, président du syndicat des vins.
Laneyrie (Paul-Emile), vins.
Lannes (comte de Montebello Adrien), député de la Marne, vins de Champagne.
Laporte-Bisquit (Maurice), sénateur de la Charente, eaux-de-vie.
Larcher (Ernest), vins, président du syndicat des vins et spiritueux de France et de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux du département de Seine-et-Oise.
Larronde (Eugène), exportation de vins (de la maison Larronde frères).
Marguery (Jean), président du comité de l'alimentation de Paris, membre de la chambre de commerce.

Martell (Edouard), sénateur et conseiller général de la Charente, eaux-de-vie.
Moreau (Edouard), vins, président de la chambre de commerce de Villefranche.
Noilly-Prat, vermout.
Pernet (le docteur Victor), kirschs.
Picou (Gustave), distillateur.
Plasse (Louis), président de l'association des rectificateurs d'alcools, membre de la chambre de commerce de Paris.
Querhoent (Joseph de), membre de la chambre de commerce du Havre.
Régnier (Jules), vins, ancien président du tribunal de commerce de Dijon.
Remy-Martin, cognacs.
Roy (Julien), eaux-de-vie, ancien président du tribunal de commerce de Cognac.
Saumande, député de la Dordogne.
Secrestat (J.-H.) aîné, vins.
Tastet (Gustave), courtier en vins.
Veil-Picard (Arthur), absinthe Pernod fils.
Violet-Lambert, byrrhs (maison Violet frères).
Werlé (le comte Alfred), vins de Champagne.

Classe 61.

Boissons diverses.

Président : M. Bertrand-Oser, directeur de la grande brasserie de l'Est.
Vice-président : le vicomte d'Avenel, président de la chambre syndicale des négociants-fabricants de cidre de l'Ouest.
Rapporteur : M. Lemariey.
Secrétaire : M. Robert Charlie, propriétaire du journal le *Brasseur français*.

MM.
Avenel (le comte Georges d'), président de la chambre syndicale des négociants-fabricants de cidres de l'Ouest.
Bertrand-Oser, directeur de la grande brasserie de l'Est.
Charlie (Robert), propriétaire du journal le *Brasseur français*.
Cimetière (Isidore), cidres et poirés, président du syndicat des négociants en cidre de Paris.
Delemer (Paul), brasseur, président du syndicat des brasseurs du nord de la France, membre de la chambre de commerce de Lille.
Dumesnil (Fernand) fils, brasserie (de la maison Dumesnil et fils), président de la chambre syndicale des brasseurs de Paris.
Escale (Eugène de l'), administrateur délégué de la grande brasserie de la « Croix de Lorraine ».
Fouilleul (Pierre), cidres et eaux-de-vie.
Guéret (Célestin), matériel pour boissons gazeuses, président de la chambre syndicale des eaux gazeuses.
Hartmann (Georges), directeur-gérant de la grande brasserie et malterie du Fort-Carré.
Himmelspach (Charles), directeur de la brasserie de Montrouge.
Jaujon (Paul), brasserie.
Karcher (Henri), brasserie.
Le Chartier (Georges), membre correspondant de l'Institut, directeur de la station agronomique de Rennes, président de la société pomologique de l'Ouest.
Lemariey (Louis), cidres.
Mondollot (Auguste), ingénieur des arts et manufactures, siphons.
Moulin (Louis), cidres en gros.
Paillette (Philippe), brasserie.
Quesney, négociant en liquides.
Schmitz (Hubert), brasserie.
Sirodot (Simon), membre correspondant de l'Institut, président de la société d'agriculture de Rennes.
Taffin-Binault (Henri), brasserie (de la maison Taffin et Grimonprez), ancien président du tribunal de commerce de Tourcoing.
Tourtel (Ernest), brasserie.
Trivier (Henri), directeur de la brasserie la « Lorraine » (de la maison Champion et Trivier).
Velten (Godfried), sénateur des Bouches-du-Rhône, brasserie.
Winckler (Alphonse), brasserie (de la maison Winckler et ses fils.

GROUPE XI.

Mines. — Métallurgie.

Classe 62.

Exploitation des mines, minières et carrières.

Président : M. Darcy, président de la Compagnie des forges de Châtillon et Commentry, du Comité central des houillères de France, etc.
Vice-président : M. Ledoux, ingénieur en chef au corps des mines, professeur d'exploitation des mines à l'École supérieure des mines.
Rapporteur : M. Ouachée, membre de la chambre de commerce de Paris.
Secrétaire. M. Gruner.

MM.
Aiguillon (Louis), inspecteur général des mines, membre de la commission du grisou, professeur de législation à l'Ecole nationale supérieure des mines.
Arrault (Paulin), sondages et forages de puits.
Bertrand (Marcel), ingénieur en chef au corps des mines, professeur de géologie générale à l'Ecole nationale supérieure des mines.
Bordeaux-Montrieux (Georges), président du conseil d'administration de la société des ardoisières d'Angers.
Boudenoot (Louis), député du Pas-de-Calais, administrateur de la société des mines de Carvin.
Carnot (Adolphe), membre de l'Institut, inspecteur général des mines, professeur d'analyse minérale à l'Ecole nationale supérieure des mines, directeur du bureau d'essai pour les substances minérales, membre de la commission de la carte géologique.
Chevreux, salines et produits chimiques.
Convert (Georges), directeur de la société des chaux hydrauliques et ciments de l'Aube.
Couriot (Henry), ingénieur des arts et manufactures, professeur du cours d'exploitation des mines à l'Ecole centrale des arts et manufactures, ingénieur-conseil de la compagnie des mines de la Loire.
Curières de Castelnau (le vicomte Clément de), ingénieur en chef au corps des mines, ancien directeur de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, ingénieur-conseil de la compagnie des mines de la Grand'Combe et de la compagnie des mines de Campagnac.
Darcy (Henry), président de la compagnie des forges de Châtillon et Commentry, du comité central des houillères de France, membre du conseil d'administration de la société d'éclairage au gaz et des hauts fourneaux et fonderies de Marseille, des mines de Portes et Sénéchas et de la société civile des mines de Dourges.
Dejardin-Verkinder (Ernest), ancien député du Nord, administrateur de la compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, de la compagnie des mines de houille d'Aniche, membre du comité central des houillères de France.
Demmler (Arthur), administrateur de la compagnie des forges de Châtillon et de Commentry, administrateur délégué des mines de Sériphos (Grèce) (pierres à polir).
Fayol (Henri), ingénieur civil des mines, directeur général de la société des mines de Commentry et Fourchambault, Brassac et Decazeville, membre du comité central des houillères de France.
François (Antonin), directeur général de la compagnie des mines d'Anzin.
Gauthier-Varinot (Gustave), pierres de construction (maison Civet, Crouet et Gauthier).
Girandier (Gaston), maître carrier, ancien secrétaire de la chambre syndicale des matériaux de construction.
Gruner (Edouard), ingénieur civil des mines, secrétaire du comité central des houillères de France, secrétaire général du comité permanent des accidents du travail, secrétaire général du congrès du travail et rapporteur du congrès des mines et de la métallurgie.
Haton de la Goupillère (Julien), membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'Ecole nationale supérieure des mines, président de la commission du grisou.
Jacquemin (Léon), ingénieur des arts et manufactures, directeur des salines de la Neuveville.
Jour (Etienne), ouvrier mineur, membre du conseil supérieur du travail.
Lallier (Paul), meules, maire de La Ferté-sous-Jouarre.
Knieder (Xavier), administrateur délégué des établissements de produits chimiques Malétra.
Landeau (Ernest), propriétaire des carrières de marbre de la Sarthe et de la Mayenne.
Launay (Louis de), ingénieur au corps des mines, professeur de géologie appliquée à l'Ecole nationale supérieure des mines, secrétaire de la commission spéciale de la carte géologique de France et d'Algérie.
Le Chatelier (Henry), ingénieur en chef au corps des mines, professeur de chimie industrielle minérale à l'Ecole nationale supérieure des mines, adjoint au directeur du bureau d'essais pour les substances minérales, membre de la commission du grisou.
Ledoux (Charles), ingénieur en chef au corps des mines, professeur d'exploitation des mines à l'Ecole supérieure nationale des mines, membre de la commission du grisou et du comité central des houillères de France, ingénieur-conseil de la compagnie d'Anzin.
Leroy (Alfred), directeur de la compagnie des mines de Bruay.
Maggiar (Octave), administrateur délégué de la compagnie française des mines du Laurium.
Marignier, chaux hydraulique, conseiller général, président de la chambre de commerce de Thiers.
Martel (Alfred), explorateur (spéléologie).
Mercier (Louis), directeur des mines de Béthune.
Millot (Lucien), pierres à ciments de Vassy et de Portland, président du syndicat des carrières de Paris.
Ouachée (Charles), ancien exploitant des carrières de pierres de Saint-Leu et de Saint-Maximin (Oise), membre de la chambre de commerce de Paris.
Parran (Alphonse), ingénieur en chef des mines en retraite, directeur général de la compagnie des minerais de fer de Mokta-el-Hadid et des phosphates de Gafsa (Tunisie), vice-président du comité des houillères de France.
Pernolet (Arthur), ancien député du Cher, administrateur délégué de la compagnie française des mines de cuivre d'Aguas Tenidas (Espagne), administrateur de la société anonyme des houillères de la Haute-Loire.
Petitjean (Gustave), administrateur délégué des mines d'Albi.
Piketty (Charles), ingénieur des arts et manufactures, exploitant de carrières de meulières (maison Bouton et Piketty).
Plichon (Jean), ingénieur des arts et manufactures, député du Nord, membre du comité central des houillères de France.
Poussigues (Léon), directeur des houillères de Ronchamp.
Renard (Jules), exploitant de carrières de pierres (maison Renard-Fèvre et Cie).
Reumaux (Elie), ingénieur en chef des travaux au service technique de la société des mines de Lens.
Schneider (Paul), président de la compagnie des mines de Douchy, vice-président de la société anonyme des mines d'Albi et de la compagnie des mines de houille de Courrières (Pas-de-Calais), membre du comité central des houillères de France.
Silhol (Alfred), sénateur du Gard, vice-président de la compagnie houillère de Bessèges.
Tauzin (Louis), ingénieur en chef des mines, directeur de l'Ecole des mines de Saint-Etienne

Classe 63.

Grosse métallurgie.

Président, le baron Reille, député ;
Vice-président, M. Jules Mesureur, vice-président de la Compagnie française des métaux ;
Rapporteur. M. Jordan, professeur à l'École des arts et manufacturee :
Secrétaire, M. Royé, directeur de la Société des hauts fourneaux de Pont-à-Mousson.

MM.
Altazin (Eugene), administrateur de la société des

produits réfractaires et céramiques de Boulogne-sur-Mer.
Arbel (Pierre), maître de forges, administrateur délégué des établissements Arbel à Rives-de-Gier, administrateur des forges de Douai.
Bertrand (François), ouvrier chaudronnier.
Boischevallier (Eugène de), ingénieur des arts et manufactures, président du conseil de la société anonyme des forges et fonderies de Montataire
Boniface (Louis), ouvrier chef lamineur pour le cuivre et le laiton.
Capitain-Gény (Edmond), maître de forges, propriétaire des hauts fourneaux, fonderies et ateliers de construction de Bussy, conseiller général de Joinville.
Chappée (Armand), constructeur-fondeur.
Cholat (Charles), administrateur délégué de la compagnie des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne, président du comité des forges de la Loire.
Desmons (Hubert), ingénieur des arts et manufactures, ancien maître de forges, ancien administrateur de la société métallurgique du Périgord.
Dreux (Alexandre), directeur-administrateur de la société des aciéries de Longwy, membre du conseil supérieur du commerce.
Dupuis (Léon), administrateur de la société anonyme des forges et fonderies de Rosières, conseiller général du Cher, président de la chambre de commerce de Bourges.
Espinasse (Adolphe), directeur des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn, président de la chambre de commerce d'Albi.
Féry, hauts fourneaux et aciéries.
Gasne (Louis), maître de forges, président de la chambre syndicale de la métallurgie de Paris.
Ghesquière-Diericks (Désiré), directeur général des fonderies et laminoirs de Blache-Saint-Vaast, président de la chambre syndicale des métaux.
Grimault (Alphonse), métaux.
Hubin (Félix), fonderies et laminoirs d'Harfleur.
Hugot (Adolphe), directeur de la société anonyme des aciéries et forges de Firminy.
Jacquemart (Remi), directeur de la société métallurgique d'Aubrives et Villerupt.
Jordan (Samson), ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'Ecole des arts et manufactures, administrateur de la société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin, de la société de l'éclairage par le gaz et des hauts fourneaux et fonderies de Marseille, et des mines de Portes et Sénéchas, vice-président du congrès international des mines et de la métallurgie.
Lespinats (Victor de), ancien administrateur délégué de la société métallurgique de Champigneulles et Neuves-Maisons.
Leverrier (Urbain), ingénieur en chef au corps des mines, professeur de physique à l'Ecole des mines, professeur du cours de métallurgie et de travail des métaux au Conservatoire national des arts et métiers.
Lévy (Léon), ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la compagnie des forges de Châtillon et Commentry.
Lodin (Arthur), ingénieur en chef au corps des mines, professeur du cours de métallurgie à l'Ecole nationale supérieure des mines.
Maire (Amand), ingénieur des arts et manufactures, administrateur délégué de la société des forges et aciéries du Nord et de l'Est.
Maneuvrier (Edouard), administrateur de la société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, président du conseil d'administration de la société anonyme des houillères et chemins de fer d'Epinac.
Marrel (Jean-Baptiste), directeur des forges de la Loire et du Midi (de la maison Marrel frères).
Marsaux (Anatole), ingénieur des arts et manufactures, établissements de ponts en fer (maison Joret), vice-président de la chambre syndicale des entrepreneurs de constructions métalliques.
Marteau (Albert), affinage de métaux, administrateur-directeur du comptoir Lyon-Alemand.
Mesureur (Jules), vice-président de la compagnie française des métaux (usines à Givet, Saint-Denis-Sérifontaine, Castelsarrazin et Déville-lez-Rouen), membre de la chambre de commerce de Paris.
Montgolfier (Adrien de), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, directeur général de la compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer de Saint Chamond, administrateur de la société anonyme des mines de la Loire, président de la chambre de commerce de Saint-Etienne.
Nervo (le baron Robert de), président de la société anonyme des ateliers et chantiers de la Loire, des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, vice-président de la société anonyme des anciens établissements Cail et de la commission de direction du comité des forges de France, membre du conseil d'administration de la société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn.
Pradal, conseiller prud'homme, mouleur fondeur.
Raty (Gustave), père, directeur de la société G. Raty et Cie (fabrique de ciment laitier), maître de forges, président des aciéries de Longwy, membre du conseil supérieur du commerce.
Reille (le baron René), député du Tarn, président de la compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais et de la commission de direction du comité des forges de France.
Rogé (Xavier), administrateur-directeur de la société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson.
Rolland (Georges), ingénieur en chef des mines, administrateur délégué de la société métallurgique de Gorcy (Meurthe-et-Moselle).
Saintignon (le comte Félix de), président du comptoir métallurgique de Longwy.
Sépulchre (Alexandre), secrétaire du conseil d'administration de la société Vexin-Aulnoye (hauts fourneaux à Aulnoye et à Maxéville, forges et laminoirs à Maubeuge et à Haumont).
Schneider (Henri), député de Saône-et-Loire, maître de forges (de la société Schneider et Cie), houillère, forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot, membre du conseil d'administration des chantiers et ateliers de la Gironde.
Vieillard-Migeon (Armand), député de Belfort, maître de forges.
De Wendel (Robert), maître de forges, propriétaire de gisements de minerai de fer, administrateur de la compagnie française des mines et usines d'Escombrera-Bleyberg.

Classe 64.

Petite métallurgie.

Président : M. Pinard, président de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie ;
Vice-président : M. Dufrêne, membre de la chambre de commerce de Paris ;
Rapporteur : M. Albert Gérard, administrateur délégué des boulonneries de Bogny-s-Meuse ;
Secrétaire : M. Cazaubon, ingénieur des ponts et chaussées.

MM.

Bac (Guillaume), œillets métalliques.
Boas (Alfred), ustensiles en fer-blanc.
Bohin fils (Benjamin), aiguilles, épingles.
Bouchacourt (Emmanuel), boulons, écrous.
Brun-Cottan (Paul), serrurerie de bâtiment.
Camion aîné (Charles), ferronnerie, fonte malléable (de la maison Camion frères).
Carnaud (Jean-Jacques), boîtes métalliques pour conserves.
Cazaubon (Alfred), ancien ingénieur des ponts et chaussées, robinetterie.
Chaumette (Arthur), président de la chambre syndicale de la potereie d'étain.
Crépel (Léon), fontes méallables (maison Hardy et Capitain).
Crouzet (Hildebrand), fondeur de cloches.
Delarbre (Alfred, président du syndicat de la quincaillerie de Paris.
Dervaux-Ibled, boulonnerie, ferronnerie.
Desmoutis (Frédéric), platine à tous les états (de la maison Desmoutis, Lemaire et Ce).
Donon (Alfred), ingénieur des arts et manufactures (de la maison Baudet, Donon et Ce), grosse et petite métallurgie.
Dorémieux fils, câbles et chaînes.
Dufrêne (Armand), fermetures métalliques (de la maison Dufrêne et Jacquenet), membre de la chambre de commerce de Paris.
Fleury (Paul), serrurerie (de la maison Depolly et Fleury).
Fontaine (Henri), serrurerie de bâtiment.
Gérard (Albert), administrateur délégué des boulonneries de Bogny-sur-Meuse.
Grodet (Emile), grilles pour chaudières, président de la chambre syndicale de la chaudronnerie.
Guénot (Charles), coffres-forts (de la maison Charlier et Guénot, ancienne maison Fichet).
Larivière (Pierre), câbles métalliques.
Lelièvre (Alexandre), capsules métalliques, œillets, président de la chambre et du tribunal de commerce de Sens.
Mabille (Valère), maître de forges, président de la chambre de commerce française de Charleroi, administrateur des aciéries de France.
Magnard (Pierre), ingénieur des arts et manufactures, gérant de la société nouvelle des fonderies et ateliers de construction de Fourchambault et la Pique, président de la chambre de commerce de Nevers.
Millet (Paul), président du syndicat des entrepreneurs de plomberie et zinguerie.
Mouton (Justin), grillages mécaniques galvanisés.
Petitjean (Eugène), président du syndicat des outils de ferblanterie, zinguerie et cuivrerie.
Pinard (Alphonse), administrateur délégué des forges et fonderies de Sougland (Dubois, Pinard et Ce), président de l'alliance syndicale du commerce et de l'industrie.
Plichon (Edouard), fers et aciers coulés, président de la chambre syndicale des mécaniciens-chaudronniers-fondeurs de Paris.
Portailler (Hugues), ouvrier plombier zingueur, membre du conseil supérieur du travail.
Salmon (Edouard), fers, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.
Teste (Auguste), tréfilerie, clouterie, membre de la chambre de commerce de Lyon.
Thomas (Georges), ingénieur des arts et manufactures (de la maison Barbot et Thomas), constructeur mécanicien.
Thuillier (Alfred), plomberie, zinguerie, conseiller municipal de Paris.

GROUPE XII.

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.

Classe 65.

Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

Président : M. Georges Berger, député, président de l'Union centrale des arts décoratifs ;
Vice-président : M. Sédille, architecte du gouvernement ;
Rapporteur : M. de Fourcauld, professeur à l'École des beaux-arts :
Secrétaire : M. Bourgaux.

MM.

Aubrun (Pierre), peinture et décoration.
Bénézech (Henri), président de la chambre syndicale de la marbrerie de Paris.
Bergeotte (Louis), serrurerie d'art.
Berger (Georges), député de la Seine, président de l'union centrale des arts décoratifs.
Bertrand (Frédéric); charpente, président du groupe syndical des industries du bâtiment de la ville de Paris et du département de la Seine, membre de la commission supérieure des Expositions.
Bloche (Désiré), président honoraire de la chambre syndicale des sculpteurs-décorateurs.
Bourgaux (Louis), menuiserie.
Bricard (Alfred), serrurerie (maison Bricard frères).
Charpentier (Alexandre), sculpteur statuaire.
Cordonnier (Louis), architecte.
Cruchet (Albert), sculpteur ornemaniste, président de la chambre syndicale des sculpteurs-décorateurs.
Dalou (Jules), sculpteur statuaire.
Dampt (Jean), sculpteur statuaire.
Deschamps (Frédéric), ouvrier d'art, sculpteur ornemaniste.
Devêche (Alexandre), sculpteur ornemaniste.

Escalier (Nicolas), architecte.
Facchina (Jean-Dominique), mosaïques.
Fourcauld (Louis de), professeur à l'École nationale des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Gaïda (Marc), peintre décorateur.
Ganderax (Louis), publiciste.
Genuys (Charles), sous-directeur de l'école nationale des arts décoratifs.
Gille (Philippe), publiciste.
Gruot (Henri), marbrier du château de Versailles, ancien président de la chambre syndicale de la marbrerie de Paris.
Guilbert-Martin (Auguste), mosaïste.
Helleu (Paul), artiste peintre.
Huvé (Lucien), marbrerie (ancienne maison Parfoury-Huvé frères).
Jambon (Marcel), peintre décorateur.
Karbowski (Adrien), artiste peintre.
Lœbnitz fils (Jules), faïence, céramique architecturale.
Marrou (Ferdinand), ferronnerie.
Marx (Roger), critique d'art, inspecteur général des musées au ministère des beaux-arts.
Monduit (Philippe), plomberie et cuivrerie d'art.
Muller (Louis), produits céramiques.
Pascal (Louis), membre de l'Institut, architecte.
Poussielgue-Rusand (Marie-Georges), décoration religieuse.
Puvis de Chavannes (Pierre), artiste peintre, président de la Société des beaux-arts.
Rochegrosse (Georges), artiste peintre.
Roll (Alfred-Philippe), artiste peintre.
Sédille (Paul), architecte du gouvernement.
Simonet (Édouard), président de la Chambre syndicale de la menuiserie.
Vaudremer (Emile), membre de l'Institut, architecte.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 93 | *Paraît le 10 et le 25 de chaque mois* | Paris, 10 Février 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF
HENRI GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS
Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Assemblée générale annuelle du Comité français des Expositions à l'Étranger

BULLETIN

Paris, le 10 Février 1898.

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce et les hauts fonctionnaires de l'Exposition universelle ont pu se convaincre, à l'une des dernières séances de la Chambre, de la difficulté de satisfaire tout le monde.

On s'accordait généralement à approuver l'autorisation donnée à quelques hommes dévoués d'installer, à proximité des chantiers des deux palais des Champs-Élysées et du pont Alexandre III, un restaurant coopératif où les ouvriers trouvent à des conditions modestes une nourriture saine et abondante.

C'était compter sans les exigences électorales entre toutes les plus impérieuses : celles des débitants de vin. Aussi conçoit-on que M. Maurice Binder en questionnant le Ministre du Commerce ait tenu à se procurer pour eux un certificat de garantie à la veille du renouvellement de son mandat.

Il s'est plaint à la Chambre de la « concurrence déloyale » que la cantine de l'Exposition faisait aux marchands de vin de son quartier. Mais de l'intérêt réel des ouvriers il n'a eu cure.

Et cependant, M. Henry Boucher a démontré avec beaucoup d'esprit que l'administration avait eu le devoir d'assurer la nourriture des travailleurs embauchés sur les chantiers du Cours-la-Reine et des Champs-Élysées.

Pour qui connaît les ouvriers économes et laborieux, la question du déjeuner loin du domicile est pour eux extrêmement importante. Avec ce qu'ils dépenseraient au restaurant, y compris les apéritifs et autres consommations résultant de « politesses » entre camarades, souvent la famille entière pourrait se nourrir.

Que M. Binder aille faire un tour aux environs des chantiers, à l'heure du déjeuner, il verra beaucoup d'ouvriers prenant, sur un banc, en compagnie de leur femme, le repas qu'elle leur a apporté du lointain faubourg. Ceux-là renoncent même, et d'une façon sans doute touchante, à la modeste commodité du « coopératif ».

Certes, nous déplorons, avec M. Binder, que des commerçants payant patente ne puissent joindre les deux bouts. Mais est-il sûr que la difficulté provienne de la rareté de la clientèle et non pas de la multiplication, en certains endroits exagérée, des restaurateurs et des débitants ?

Peut-être aussi nous permettra-t-il de penser que l'administration supérieure de l'Exposition devait se préoccuper au moins autant des intérêts de son personnel que du désir des marchands de vin ?

C'est pourquoi nous approuvons les heureuses réserves faites par M. Henry Boucher en ce qui concerne les futurs chantiers du Champ de Mars. En ne renonçant pas explicitement à autoriser sur ce point la création de nouveaux coopératifs, il a voulu garantir ses milliers d'ouvriers contre une exploitation éventuelle dont on a déjà vu ailleurs de regrettables exemples.

Dans l'espèce, on ne saurait nier qu'il s'agit réellement d'une cantine coopérative. Les organisateurs ne font d'autre prélèvement que celui destiné à l'amortissement du capital représentant le prix du matériel. Tous les bénéfices nets retournent au porte-monnaie des coopérateurs après un juste prélèvement au profit de la caisse de secours.

Enfin, on remarquera que l'administration n'a pas laissé s'établir une de ces cantines patronales qui sont trop souvent une exploitation déguisée de l'ouvrier. Celui-ci, dans la circonstance, touche en bons de cantine une partie de son salaire. Et il se rencontre des patrons assez peu scrupuleux pour réaliser un bénéfice sur ces fournitures presque toujours obligatoires.

C'est une pensée sincèrement philanthropique qui a guidé les organisateurs de la cantine de l'Exposition. Nous n'entendons pas les défendre. Pour les mettre à l'abri de toute amertume, il suffit de leur conscience et de leur dévouement.

Mais nous tenons à constater que l'administration de l'Exposition s'est toujours montrée respectueuse des intérêts des ouvriers. Dans les deux banquets organisés récemment, on a établi en quelle considération on tenait leur collaboration; une précédente interpellation a montré qu'on respectait à leur égard la loi humanitaire visant le marchandage; les cahiers des charges imposent des devoirs aux entrepreneurs et donnent toutes facilités d'entreprises aux associations ouvrières.

En attendant qu'ils puissent apporter leur contingent d'efforts démocratiques à la grande œuvre du siècle, on les appelle à bénéficier largement du surcroît de travail et de salaires occasionné à Paris par la préparation de l'Exposition universelle de 1900.

HENRY GIRARD.

L'EXPOSITION COLONIALE

Dans sa séance d'avant-hier, mardi 8 février, la Chambre des Députés a adopté le chapitre 17 du budget du Ministère des Colonies relatif à la participation de ce Ministère à l'Exposition universelle de 1900.

A ce propos, M. Etienne, député d'Oran, ancien sous-secrétaire d'État aux colonies, a posé une question à M. André Lebon, au sujet du futur emplacement réservé, en 1900, à l'Exposition coloniale.

Nos lecteurs se rappellent le très remarquable article que M. Etienne voulut bien consacrer à cette question dans notre numéro du 10 décembre dernier.

Il a développé, avant-hier, les mêmes arguments à la tribune, et la majorité de la Chambre lui a prouvé par ses applaudissements qu'elle approuvait entièrement sa manière de voir ; sur cette question M. le Ministre des Colonies a répondu :

Le Gouvernement est désireux de donner satisfaction au vœu qui a été émis et qui consiste à étendre l'Exposition des colonies et à la concevoir d'après le programme que M. Etienne vient d'exposer dans ses grandes lignes. Mais il est arrêté par des difficultés juridiques et financières, qui l'ont empêché de prendre jusqu'à présent une décision. Une commission a été constituée sous la présidence de M. le Ministre du commerce et du ministre des colonies pour examiner les diverses questions en suspens et résoudre les difficultés pendantes. J'espère que dans quelques jours une solutiou pourra intervenir.

Nous ne doutons pas que M. Alfred Picard, commissaire général, ne veuille, de son côté, s'employer à trouver une solution satisfaisante pour tout le monde et déférer ainsi au désir nettement exprimé par la Chambre de donner à notre Exposition coloniale, en 1900, un cadre vraiment digne d'elle.

AVIS

On nous signale des retards et des irrégularités dans la réception de notre journal. Nous prions ceux de nos abonnés qui auraient à se plaindre de ces retards et de ces irrégularités de vouloir bien nous en informer.

COMITÉ FRANÇAIS des Expositions à l'Étranger

Assemblée générale du 4 février 1898.

L'assemblée générale du Comité français des expositions à l'étranger a eu lieu le 4 février 1898, sous la présidence de M. Ancelot.

Etaient présents : MM. Dubouloz, Debain, A. Lacroix, Alfred Allain, E. Schmoll, Hagimont, Paul Dreyfus-Bing, E. Cacheux, Guerlain, Georges Lefebvre, L. Walter, Muhlbacher, Charles Legrand, Maurice Estieu, Georges Hartmann, Barbier, Couvreur, Emile Dupont, Paul Kahn, Pinard, Léon Chanée, P. H. Rémon, Louis Kan, Buchet, Mathieu Brylinski, A Révillon, A. Bajac, Layus, Expert-Besançon, Gustave Roger-Sandoz, Georges Lamaille, Paul Fortin, L. Moquet, Ternisien, Bar, J. Mouilbau, Gab. Gaveau, E. Marcault, Dr Foveau de Courmelle, A. Guédras, Petitpont, M. G. Amson, Aug. Leleu, J. Belin, Leblanc-Barbedienne, Félix Lemaire, J. Le Blanc, A. Picart, à Pantin, Georges Wickham, G. Laguionie, Houdart, Carue, L. Harant, Georges Masson, Président de la Chambre de commerce de Paris, etc., etc.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. Lamaille, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de l'assemblée générale.

Le procès-verbal, mis aux voix, est approuvé.

M. Couvreur, vice-président, tout en approuvant le procès-verbal, déclare qu'il croit être ici l'interprète de tous les membres du Comité pour adresser des félicitations sincères à ceux de nos collègues qui ont contribué au grand succès de la section française à l'Exposition de Bruxelles, par leur participation à cette exposition, et qui ont obtenu une large part dans la répartition des récompenses accordées à cette occasion.

M. le Président remercie M. Couvreur de ses aimables félicitations à l'adresse de nos collègues, félicitations d'autant plus méritées, dit-il, que sur la totalité des récompenses décernées aux exposants français, les membres du Comité français en ont obtenu près d'un quart.

Le Président annonce ensuite qu'il a reçu les excuses de MM. Ternynck, Guillaume, Le Coustellier, Curlier, Caen, Perré, Desmarais, Raymond, Lenoir, Perdoux, Gastinne-Renette exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à l'assemblée générale de ce jour.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres admis depuis la dernière assemblée, et particulièrement à M. Emile Cacheux, ingénieur, membre du conseil supérieur de la marine marchande et président du comité d'organisation de la section française à l'exposition internationale des pêches à Bergen (Norvège).

Il ajoute également qu'il est heureux de constater la présence de M. Georges Masson, et de lui adresser au nom du Comité ses félicitations pour sa nomination comme Président de la Chambre de commerce de Paris.

En quelques mots, M. Georges Masson remercie le Président de ses aimables félicitations et les membres de l'Assemblée qui ont bien voulu les souligner de leurs applaudissements.

M. Sandoz, secrétaire général, donne lecture du rapport annuel du Comité des expositions dans les termes suivants.

Rapport de M. G. Roger Sandoz, secrétaire général, à l'Assemblée générale annuelle du 4 février 1898.

Messieurs et chers Collègues

Appelé pour la seconde fois à l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Comité français des Expositions à l'étranger, c'est avec le plus vif plaisir que nous vous remercions et de votre présence à cette Assemblée générale et de l'appui que tous nos Membres veulent bien donner à leur Bureau.

L'assiduité avec laquelle vous vous tenez au courant de ses travaux nous évitera d'entrer dans de longs détails, mais il importe cependant que nous en laissions de durables traces ; excusez-moi donc, mes chers Collègues, si j'abuse quelque peu de vos instants, si résumées que soient ces quelques lignes.

Vous vous souvenez qu'un de vos derniers actes, en 1897, avait été d'accorder votre patronage à l'Exposition du yacht et à l'Exposition d'armes et d'articles de chasse et de pêche qui ont eu lieu à St-Pétersbourg sous le patronage de L. A. I. la grande-duchesse Xénia et le grand-duc Wladimir Alexandrowitch dans les premiers mois de 1897.

Grâce à la Commission issue de notre comité et que présidait notre sympathique ami et vice-président M. Fauré Le Page assisté de M. Berlhoule vice-président et de MM. Dubouloz et Sandoz secrétaires, la participation de la France à ces deux Expositions a pleinement réussi et le « Moniteur officiel du Commerce » publiait le 15 juillet dernier les noms des titulaires de la médaille d'honneur, des 3 médailles de collaboration et des 19 diplômes d'honneur accordés à nos exposants par la Société impériale technique de Russie. Nous devons à ce sujet remercier M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, des nouvelles marques qu'il a bien voulu nous donner de sa bienveillance et tout spécialement de la mission qu'il a confiée à cette occasion à M. Fauré Le Page, président de la Commission ; permettez-nous aussi d'exprimer notre reconnaissance à S. A. I. Mgr le Duc Eugène de Leuchtenberg qui voulait bien accepter la Présidence d'honneur de la conférence avec projections qu'a faite le 26 avril, au Cercle de la Librairie, notre collègue Dubouloz, en attendant qu'il nous envoie son rapport sur ces deux Expositions spéciales.

Quelques semaines avant cette intéressante causerie, le 3 avril, vous étiez réunis à la galerie des Champs-Elysées en un banquet que vous offriez à M. le Ministre du Commerce, à vos Présidents d'honneur, au haut personnel de l'Exposition de 1900 et aux Commissaires généraux des dernières Expositions.

M. Monthiers, Commissaire général de la section française à l'Exposition de Bruxelles, avait bien voulu accepter notre invitation et la cordialité avec laquelle le comité exécutif belge s'était empressé de nous déléguer son Président M. de Mot, premier échevin de la Ville de Bruxelles, MM. le major Thys, Lemonnier, Eloy, Nerincx, et Valère Mabille et le succès qu'eut cette réunion, qu'on baptisa de banquet franco-belge, ne pouvait que nous être d'un excellent augure pour l'Exposition de Bruxelles qui ouvrait ses portes quelques jours après. Le rôle de notre Comité cesse dès qu'une Exposition est déclarée officielle ; si nous n'en donnons pas moins en ce cas tout notre appui au gouvernement et si notre action à Bruxelles a été plutôt individuelle que collective, la plus grande partie de nos membres appartenant à divers comités, rappelons cependant que vous avez tenu dans votre Assemblée générale du 30 janvier 1897 à féliciter le Gouvernement français d'avoir nommé un Commissaire général pour le représenter et que le Comité engageait tous ses membres à prendre part à cette Exposition et les invitait instamment à faire une active propagande en sa faveur ; rappelons aussi qu'à fin 1895 les crédits nécessaires n'avaient été demandés au Parlement qu'après que votre Bureau, consulté à ce sujet, se fut engagé à fournir les moyens d'organiser la section française si besoin était.

L'Exposition de Bruxelles a fermé ses portes, ce qui était hier un avenir rempli d'espérance n'est déjà plus que le passé mais un passé que notre Commerce et notre Industrie regarderont toujours avec une légitime fierté, se souvenant des succès remportés par la France dans la capitale de la Belgique, constatant un des plus considérables efforts que nous ayons accompli jusqu'à ce jour à l'étranger. Et de même qu'il avait déjà été le 3 avril, en quelque sorte, le trait d'union entre la Belgique et la France, le Comité français des Expositions à l'étranger restait fidèle à son rôle en offrant le 20 juillet, au restaurant du Chien-Vert, avec le concours de tous les jurés français, un banquet à M. le comte de Montholon, Ministre de France, à M. Monthiers, Commissaire général. 250 membres de notre Comité et du Jury avaient répondu à notre appel que le manque seul de place nous empêcha de plus étendre comme nous l'aurions désiré ; tous ceux qui y ont assisté n'oublieront pas le charme de cette soirée passée en terre amie, soirée qui devint une véritable manifestation française encore rehaussée par la présence des Présidents du Conseil des Ministres et de la Chambre des représentants, des trois Ministres de l'Industrie, de l'Agriculture et des Finances de Belgique, d'un des Directeurs généraux de l'Exposition de 1900, de la Mission militaire et de la légation de France, de nombrenx membres du Parlement de Belgique et de France, etc., et vous trouverez à notre prochain annuaire les discours prononcés ce jour par MM. le comte de Montholon, de Smet de Naeyer, V. Lourties, Nysens, Dervillé, Monthiers, de Mot et Ancelot. Et pour clore ici ce qui a trait à l'Exposition de Bruxelles, je suis certain que vous serez tous d'accord avec votre rapporteur pour féliciter nos vingt-quatre collègues, 5 officiers et 19 chevaliers promus ou nommés à cette occasion dans la Légion d'honneur, récompenses que nous aurions voulu voir plus nombreuses encore pour nos membres et qui atteignent cependant le quart de la liste totale, montrant combien vraie et efficace a été l'action du Comité français des Expositions à l'étranger. Le Gouvernement, mes chers collègues, a tenu ainsi à reconnaître nos travaux ; vous nous permettrez certainement de mentionner spécialement les rosettes décernées à notre ami Ancelot dans les nombreux titres duquel nous avons été heureux et fiers de voir figurer à l'*Officiel* celui de Président de notre Comité et à notre Vice-Président Charles Legrand, rosettes qui venaient s'ajouter à celle qu'avait reçue quelques mois avant notre vénéré doyen et vice-président M. Couvreur, Président du Comité parisien de l'Exposition de Bordeaux.

Pour vous rappeler tout notre rôle dans l'année 1897 nous n'aurions garde aussi d'oublier la reconnaissance pour ainsi dire officielle de notre Association par la part qui lui a été attribuée ainsi qu'aux huit groupes syndicaux, à la réunion des Jurys et Comités des Expositions et au Comité des fêtes de Paris, dans l'organisation de la fête de Bienfaisance donnée à l'Opéra le samedi 18 décembre 1897 par les Comités d'admission à l'Exposition de 1900 sous la présidence d'honneur du M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et sous la présidence effective de M. le Commissaire général, de MM. les Directeurs généraux, les Directeurs et Secrétaire général de l'Exposition.

Pour la présente année 1898, de nombreux projets ont été soumis à votre Bureau, les seuls qui méritaient véritablement d'être retenus et qui ont été examinés, concernant les expositions de Turin, Bergen, Londres et St-Pétersbourg.

L'enquête consciencieuse à laquelle s'est livré le docteur Foveau de Courmelle, secrétaire de notre Groupe VI, ne nous ayant fait espérer aucun exposant pour l'Exposition vinicole et d'électricité de Turin, nous n'avons pu donner suite aux offres que nous faisait le Commissaire général italien ; votre Bureau a, au contraire, accordé son patronage à la Section française de l'Exposition internationale de pêche de Bergen. Cette Exposition, qui est placée sous le haut patronage de S. M. Oscar II, roi de Suède

et de Norvège, est subventionnée par l'État de Norvège et la municipalité de Bergen.

Elle ouvrira en mai 1898, et la Section relative aux pêches maritimes offrira un vif intérêt en raison de l'importance considérable que présentent ces industries en Norvège. Aussi, toutes les nations du nord de l'Europe ont-elles invité les armateurs et les commerçants et industriels intéressés aux pêches à exposer leurs produits à Bergen.

En France, c'est la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes qui a pris l'initiative de la formation d'une Commission d'organisation, dans le but de faciliter à nos nationaux les moyens de se faire représenter à cette Exposition, et nous ne doutons pas que la France aura à Bergen une Section digne d'elle, grâce à cette Commission, qui comprend de nombreux spécialistes et savants et est présidée par notre collègue, M. Émile Cacheux, ingénieur, membre du Conseil supérieur de la marine marchande, assisté de MM. Greve, agent consulaire de France à Bergen, et Pérard, ingénieur, commissaires généraux.

Vous avez dû être étonnés, autant que votre Bureau l'a regretté, mes chers collègues, de ne plus entendre parler du projet d'Exposition française à Saint-Pétersbourg qui vous a été soumis dans l'Assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet, le 5 mars 1897, Assemblée à la suite de laquelle vous votiez les résolutions suivantes :

Le Comité Français considère comme profitable et nécessaire au développement de notre commerce et de notre industrie en Russie l'organisation d'une Exposition française à St-Pétersbourg en 1898.

Le Bureau n'est autorisé à accorder le patronage du Comité Français des Expositions à l'Étranger au projet de l'Exposition française à St-Pétersbourg en 1898 qu'aux conditions ci-dessous :

1° Le Comité financier et de direction supportera seul les risques de gain ou de perte;

2° Jusqu'à complet apurement des comptes, il devra déposer à la Banque de France ou dans tout autre établissement financier accepté par le Comité Français un cautionnement de 300.000 fr. au minimum, en espèces ou valeurs de tout repos au porteur et facilement réalisables; il devra, en outre, prouver qu'il a à sa disposition, en valeurs liquides, les capitaux nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise;

3° Le Comité Français ne donnera son patronage que si l'Exposition a lieu au Champ de Mars ou dans tout autre endroit central de Saint-Pétersbourg approuvé par le Comité Français;

4° Le Comité Français des Expositions à l'Étranger sera seul et exclusivement chargé de l'admission, de l'installation des exposants, de la nomination du jury, de la rédaction des règlements du jury, de l'attribution des récompenses et du règlement des litiges et contestations concernant ces parties bien limitées de l'Administration générale;

5° Le Comité Français n'aura aucune responsabilité financière quelle qu'elle soit et son bureau pourra demander toutes les garanties qu'il croit nécessaires à la défense des intérêts des exposants.

Ces résolutions ont été communiquées à M. le Ministre du Commerce, qui nous avait transmis officieusement ce projet, et depuis que vous avez indiqué les garanties que vous croyez absolument nécessaires et qui n'étaient même, à votre avis, qu'un minimum de précautions, ses promoteurs semblent avoir abandonné leur projet. Nous le regrettons d'autant plus vivement, qu'ainsi que le constatait le rapport de votre Secrétaire général, il était parfaitement étudié et que de nombreuses raisons militaient en sa faveur, tels que le chiffre dérisoire de nos importations en Russie, la connaissance imparfaite qu'a ce pays de nos produits et que nous avons de ses goûts, le choix même de Saint-Pétersbourg comme lieu d'Exposition, la possibilité d'y transporter par mer nos produits à la fermeture de l'Exposition de Bruxelles, les indications données par le Directeur du Commerce et des Manufactures lui-même, des industries ayant intérêt à exposer, le nombre et l'importance des maisons prêtes à participer à cette Exposition, etc.

Des difficultés financières seules ont, croyons-nous, fait échouer ou retarder cette Exposition française à St-Pétersbourg; mais si, comme nous le disions à l'instant, nous le regrettons vivement, nous ne pouvons que nous louer d'avoir agi avec prudence et indiqué toutes les précautions à prendre, ne nous souvenant que trop des ennuis financiers de quelques entreprises de ce genre et ne pouvant, dans l'état actuel de nos relations franco-russes, pousser notre commerce et notre industrie à participer à une Exposition qui ne soit pas absolument assurée du succès.

Quant à l'Exposition de Londres la dernière dont nous ayons à vous entretenir, notre collègue Lamaille vous présentera dans un instant, le rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission d'études dont il faisait partie avec M. Walter et votre secrétaire général.

Avant de terminer, mes chers collègues, laissez-nous vous dire quelques mots, d'une nouvelle association née ici, sous ce même toit, le 3 décembre dernier, à l'instigation de notre ami et vice-président, M. Layus, et presque formée des mêmes éléments et des mêmes membres, oui toujours des mêmes, prêts à donner leur temps et leur aide sous toutes ses formes. Ce comité est absolument désintéressé, comme nous, et son but est d'attirer par tous les moyens possibles les étrangers dans notre beau et cher pays et d'en faire sur place de nouveaux consommateurs de nos produits.

Souhaitons donc, comme il le mérite, longue vie et puissante existence au « Comité d'action pour favoriser les voyages en France » sous l'active direction de notre ami et vice-président Emile Dupont et de ses collaborateurs.

Depuis l'impression de notre précédent annuaire, mes chers collègues, quelques changements se sont produits dans le personnel de notre Comité; comme chaque année, hélas, nous avons à déplorer des départs prématurés et nous sommes certains que vous vous associerez tous aux sympathiques condoléances que nous adressons ici aux familles de nos amis trop tôt disparus, Fornet, le bijoutier de Bourg auquel est due la rénovation des charmants émaux de la Bresse et Léon Tabourier, le manufacturier bien connu, chevalier de la Légion d'honneur, dont nous avions pu apprécier l'intelligence dans nos diverses associations et à la commission permanente des valeurs en douane.

Nous avons heureusement à souhaiter la bienvenue à MM. Chedeville, Rabourdin, Verhaegne-Vandenwynckele, Fortin, Louis Wolff, Emile Gillou, Georges Raymond, Paquin, Louis Oufray, Georges Martin, Hippolyte Hamet, Emile Cacheux, Duhamel, Emile Grebert, Hagimont, Gaston Lefebvre, Georges Laussedat, Jules Le Blanc. Ces nouveaux collègues ont bien voulu nous apporter l'appui de leur activité et de leur compétence, qu'ils en reçoivent l'expression de notre reconnaissance et qu'ils soient certains que nous saurons les mettre à contribution pour les nouvelles entreprises auxquelles nous pourrons être appelés à participer.

J'entends d'ici quelques-uns d'entre vous dire peut être : « Eh quoi, toujours de nouveaux projets, toujours de nouvelles charges ! » Eh oui, mes chers collègues, « en avant, toujours en avant » telle est l'inévitable loi de tout progrès, tel est notre cri de ralliement.

Nous avons triomphé à Bruxelles après un superbe effort, ne nous endormons pas sur nos lauriers. Nous travaillons tous en une magnifique union en vue de l'Exposition de 1900 et de sa réussite, qui doit être et sera, mais n'oublions pas que si en 1900 les visiteurs du monde entier viendront par dizaines de millions à Paris, toutes les nations nous enverront aussi tout ce qui sort de leur sol, de leurs usines, de leurs manufactures et qu'il est un fait économique qu'ont montré les précédentes Expositions de Paris depuis 1855 : c'est qu'à la suite de chacune de ces grandes manifestations un certain nombre de maisons étrangères ont créé des succursales à Paris, c'est qu'un grand nombre de produits étrangers se sont fait connaître à notre consommation, se sont imposés à notre pays et s'y sont implantés pour longtemps, sinon même pour toujours.

N'oublions pas tout en constatant avec plaisir qu'il s'est considérablement relevé l'an dernier, que le chiffre général de notre commerce a baissé depuis vingt-cinq ans alors que d'autres pays ont vu le leur croître dans de formidables proportions ; sans nous arrêter un seul instant, usons de toute notre influence pour faire sortir de France nos nationaux à changer leurs idées sur les échanges du monde en leur faisant découvrir de nouveaux débouchés et de nouveaux moyens d'action. Une Exposition est un des plus efficaces de ces moyens sans que notre association cherche à créer de nouvelles ; conduisons-y nos compatriotes chaque fois que celle qui nous sera proposée nous paraîtra sérieuse, et le Comité des Expositions à l'étranger aura atteint son but, fait œuvre utile en apportant sa modeste participation au développement industriel et commercial de la France.

Le Président adresse à M. Sandoz ses félicitations pour le remarquable rapport dont il vient de donner lecture, et le remercie, au nom du Comité, du dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions, pour la prospérité du Comité français, dont la création est due à son regretté père, nous ne devons pas l'oublier.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Estieu, trésorier, dans un rapport très clair et très détaillé, expose la situation financière du Comité français.

Le rapport, mis aux voix, est adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen des projets d'exposition en 1898 à Bergen et à Londres.

M. Emile Cacheux, président de la commission d'organisation de l'exposition de Bergen, après avoir remercié le président de ses souhaits de bienvenue, tient à déclarer d'abord qu'il se préoccupe surtout d'économie sociale. Il est persuadé dit-il, qu'il serait utile de créer un comité d'économie sociale et offre d'ores et déjà son concours au cas où le comité français croirait devoir prendre l'initiative de cette création.

En ce qui touche l'exposition de Bergen, il a constaté que la France avait le plus grand intérêt à y participer, et, en y faisant connaître ses produits, à trouver ainsi en Norvège un débouché commercial qu'elle ne possède pas encore.

M. Cacheux appuie son dire par l'exposé de nos relations commerciales avec la Norvège et a constaté, entre autres exemples, que la France ne fournit que 15 0/0 des huiles d'olive importées, dans ce pays, 2 0/0 du sel importé, la plus grande partie venant d'Italie.

Il en est de même pour les lièges, pour l'importation desquels l'importation française n'entre que pour 7 0/0 pour le liège brut et 6 0/0 pour le liège ouvré.

A ce sujet il s'est adressé à M. Lépine, gouverneur de l'Algérie, qui a bien voulu s'occuper de lui faire parvenir des échantillons qui lui permettront de constituer une très belle collection de liège. Cette question a d'autant plus d'intérêt que nos forêts d'Algérie pourraient alimenter en liège tous les marchés du monde.

La section française a déjà réuni un nombre respectable d'exposants.

Pour terminer, M. Cacheux annonce que MM. les ministres du commerce, de la marine et des colonies ont bien voulu accorder leur patronage à la section française ; c'est donc sous les meilleurs auspices que cette exposition se présente, et nous permettra en faisant ainsi connaître nos

produits, d'éviter que bon nombre d'articles de consommation courante soient vendus en Norvège sous une étiquette française, quand, au contraire, ils proviennent jusqu'ici de l'étranger.

M. Dubouloz rend compte d'une visite qu'il a faite à M. Cacheux en compagnie de M. Fauré-Lepage ; ces messieurs ont pu se rendre compte par le nombre des exposants que le succès de la section française pouvait être prédit dès maintenant, ceux qui ont donné leur adhésion étant des commerçants sérieux s'intéressant spécialement aux articles de pêche.

M. le président remercie M. Cacheux des explications intéressantes qu'il vient de donner sur l'exposition de Bergen, et engage ceux des membres du comité que cette exposition intéresse à y participer.

Quant à la création d'un comité d'économie sociale proposé par M. Cacheux, cette question sera soumise à l'étude du bureau du comité dans une de ses prochaines séances et étudiée avec tout l'intérêt qu'elle comporte.

Le projet d'exposition à Londres est ensuite discuté. Le président rappelle que lorsque le bureau du comité a été saisi de cette question, une commission composée de MM. Lamaille, Sandoz et Walter a été nommée avec mission d'apporter à l'assemblée générale les renseignements susceptibles de l'éclairer sur l'intérêt qui s'attache pour nous à participer à cette exposition et donne la parole au rapporteur M. Lamaille qui donne lecture de son rapport.

M. Lamaille fait connaître que les directeurs de cette exposition sont venus demander le patronage du Comité français des expositions à l'étranger.

Une discussion s'engage sur ce point entre plusieurs membres du Comité.

M. Ancelot, président, la résume en exposant que l'exposition dont il s'agit se renouvelle à Londres tous les ans, et n'a aucun titre officiel.

De plus, les directeurs de cette exposition ont pour but de créer un centre d'attraction et un lieu de plaisir pour les visiteurs plutôt qu'une exposition proprement dite, et dans ces conditions il convient d'examiner si en principe le Comité français doit patronner toutes les expositions quelles qu'elles soient ou seulement celles qui offrent pour la France un intérêt au point de vue de la concurrence étrangère.

Il croit donc devoir demander à l'assemblée si elle est disposée à encourager la commission à continuer son enquête sur l'exposition de Londres.

Cette question mise aux voix est rejetée.

Le président annonce ensuite qu'il a reçu la visite de M. Frédéric Mayer demandant le patronage du comité pour la création d'une section française à l'exposition qui doit s'ouvrir en 1898 au Trans-Missisipi et propose à l'assemblée de nommer une commission chargée d'étudier la valeur de cette exposition et de faire un rapport d'étude.

Cette commission sera composée de MM. Lamaille, Raymond et Carue.

Pour terminer le président donne avis à l'assemblée générale que le banquet annuel du Comité français des expositions à l'étranger aura lieu le 15 février à l'Hôtel Continental, et est heureux d'annoncer que M. Henry Boucher, ministre du commerce, ainsi que M. Lebon, ministre des colonies, et M. Victor Lourties, ancien ministre, avaient bien voulu accepter l'invitation qui leur avait été faite à ce sujet.

Il compte que tous les membres du comité se feront un devoir de participer à ce banquet dont M. le Ministre du commerce a consenti à accepter la présidence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Nouvelles et Échos

Les travaux du grand palais des Champs-Elysées sont activement poussés et la visite des chantiers permet déjà de se rendre compte, d'une façon effective, de ce que seront les grandes lignes d'occupation de l'édifice. Les pierres employées proviennent des carrières d'Euville, de Lérouville, de Souppes et de Villebois ; une partie de ces pierres arrivent toutes taillées sur les chantiers ; les autres sont taillées sur place au moyen d'une scie diamantée à lame circulaire. Un grand pont roulant à vapeur à écartement de rails de 12 mètres présente les pierres à la plateforme de la scie et les y reprend une fois qu'elles sont taillées. Signalons aussi, comme engins mécaniques, une grande grue, actuellement en montage sur la façade du palais ; elle pourra élever à 35 mètres de hauteur des blocs pesant 5,000 kilogrammes et les déposer dans un rayon de 10 mètres autour de son axe. Deux autres appareils de levage, ou grues, situées derrière le bâtiment, élèveront des blocs de 3,000 kilogrammes à 25 mètres de hauteur.

***

La banale carte de circulation sur les chantiers et plus tard dans l'enceinte de l'Exposition, délivrée aux personnages officiels, aux entrepreneurs, aux membres de la presse et aux exposants, va être remplacée par une plaquette en métal, or, argent et bronze, de trente à quarante millimètres de hauteur, en forme de breloque, ciselée par M. Daniel Dupuis.

Le maître graveur, en sortant de chez le ministre du commerce, nous a montré la maquette de ce bijou qui sera frappé prochainement à la Monnaie.

Une bélière, formée par l'entrelacement des deux serpents du caducée, soutient la petite plaquette découpée selon un gracieux dessin de style dix-huitième siècle.

A l'avers, une Renommée légèrement drapée court sur le globe, qu'éclaire le soleil levant du siècle futur. Son bras levé tient un rameau d'olivier qui croise l'inscription : *Exposition universelle*. Sur une banderole flottant au-dessous de la figure, autour du globe qui lui sert de piédestal, cette date : *Paris 1900*.

Au revers, on voit le Travail sous les traits d'un robuste ouvrier assis sur une enclume, le compas en main, son marteau déposé près de lui, et, en horizon, le pont Alexandre-III et les échafaudages des chantiers du Cours-la-Reine. Puis, au-dessous, une cartouche pour le nom du titulaire.

***

La *Gazette de Londres* publie la liste officielle des commissaires nommés par la reine Victoria pour représenter l'Angleterre à l'Exposition de 1900. La liste comprend, entre autres, les noms suivants :

Le prince de Galles, son fils le duc d'Yorck et son gendre le duc de Fife ; le duc de Devonshire et le marquis de Lansdowne, ministres ; le marquis de Lorne, gendre de la reine ; les comtes de Derby, de Jersey et Cadogan ; les lords Kelvin et Rothschild, sir William Harcourt et M. Asquith, anciens ministres, sir Edmond Monson, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le lord-maire de Londres, etc.

***

Les fouilles faites pour la fondation du pont Alexandre-III viennent de donner lieu à une curieuse trouvaille. Sous le caisson établi sur la rive gauche de la Seine, les ouvriers qui draguent le lit du fleuve ont découvert une couche d'ossements qui s'étend sur toute la partie du fond de la Seine occupée par le caisson. Ces ossements, dont une péniche entière a déjà été remplie, sont pétrifiés. L'ingénieur directeur des travaux, M. Alby, les a examinés et a reconnu qu'aux ossements humains, crânes, tibias, omoplates, étaient mêlés des ossements d'animaux, tels que de nombreuses têtes de chevaux, de mulets, de chiens, voire des défenses de sanglier.

Par les soins de M. Alby, la préfecture de police a été prévenue de cette découverte.

Quelques débris humains parfaitement conservés et déposés par les ouvriers dans les bureaux de l'entrepreneur seront transportés aux Catacombes par les pompes funèbres en attendant que la préfecture ait pris des mesures en ce qui concerne le reste des ossements.

BANQUET
DE
L'ASSOCIATION DES TISSUS
à ses Présidents
MM. A. ANCELOT et Ch. LEGRAND

Samedi, 29 janvier dernier, l'Association générale des tissus et des matières textiles à laquelle s'étaient joints les Comités 7 et 23 de l'Exposition de Bruxelles, fêtaient, en un banquet intime, au restaurant Champeaux, la nomination de leurs présidents, MM. Ancelot et Charles Legrand, au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Le banquet était présidé par M. Marcilhacy, président honoraire de l'Association des tissus, qui avait à sa droite M. Ancelot, président, et à sa gauche M. Charles Legrand, vice-président.

Malgré son caractère intime, la réunion comprenait quatre-vingts convives parmi lesquels nous remarquons toutes les notabilités du commerce des tissus : MM. Dehesdin, Victor Legrand, Dehollain, Sédillot, Ponnier, Chabrières, Simonnot-Godard, Henri Hénon, Bellan, Motte, David Mennet, Jodon, Grandgeorges, Georges Martin, Perdoux, Vaquez-Fessard, Morin, Fillot, Dormeuil, Dufayel, Eugène Blin, Paul Kahn, Ternynck, Ternisien, Gillou, Félix, Bresson, Revillon, Rouillard, Noirot-Biais, Laguionie, Donckel, etc., etc., en un mot, l'élite de ces industries si importantes.

Au dessert, série de toasts que nous ne pouvons malheureusement pas, faute de place, reproduire tous, mais qui tous ont été également applaudis. Voici ceux de MM. Marcilhacy, Follot, Alfred Ancelot et Charles Legrand :

Discours de M. MARCILHACY

Messieurs,

En m'appelant à présider cette belle fête, vous m'avez donné un témoignage d'estime qui me touche beaucoup et dont je vous remercie bien sincèrement.

Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que la faveur dont je suis l'objet, outre qu'elle m'honore, comporte la très agréable mission de féliciter publiquement de leur élévation au grade d'officier de la Légion d'honneur nos amis, MM. Ancelot et Charles Legrand, Président et Vice-Président de l'Association des tissus, qui ont dirigé avec tant de soin et d'autorité, à l'Exposition de Bruxelles, les travaux des Comités 7 et 23 dont la plupart des membres figurent parmi nous.

Mes chers Présidents,

La nouvelle de votre promotion qui n'a surpris personne n'en a pas moins causé le plus vif plaisir aux amis qui vous entourent et je vous adresse, au nom de tous, des félicitations bien sincères.

Vos collaborateurs à Bruxelles vous en renouvelleront bientôt l'expression ; mais je tiens à vous dire auparavant combien a été profond le sentiment d'orgueilleuse fierté que nous avons éprouvé au sein de l'Association des tissus à la lecture du décret consacrant votre nomination.

C'est sous l'empire de ce sentiment et bien convaincu que la distinction méritée dont vous avez été l'objet projette un vif éclat sur l'Association tout entière que je viens vous prier, au nom de tous ses membres, d'agréer, avec nos plus affectueux compliments, l'expression de notre vive reconnaissance.

Je ne crois pas nécessaire d'énumérer ici tous les actes de votre carrière qui ont créé à chacun de vous des titres incontestables à la récompense que vous avez reçue.

Permettez-moi seulement de rappeler d'abord que c'est à votre dévouement aux intérêts dont la défense vous est confiée que nous devons, non seulement le maintien, mais encore l'accroissement de l'influence morale que notre Association a toujours exercée autour d'elle.

Cette influence s'est manifestée récemment encore aux Expositions universelles, à Amsterdam, à Bordeaux et ailleurs mais tout particulièrement à Bruxelles.

Dans cette dernière ville le succès de toutes les industries placées sous votre direction a été très grand.

Je ne craint pas d'affirmer qu'elles doivent de l'avoir obtenu aussi complet à l'énergie avec laquelle vous avez fait ressortir, aux yeux des juges chargés d'apprécier leur mérite, la supériorité des produits français sur ceux que les concurrents étrangers avaient exposés en regard.

Ce succès s'est traduit par l'attribution à nos exposants des plus importantes récompenses distribuées au nom de l'Administration Belge, et il n'a pas dépendu de vous qu'un plus grand nombre d'entre eux soient appelés à participer à celles que le Gouvernement de la République a accordées à cette occasion, sur votre demande.

Messieurs et chers Collègues, remercions toutefois M. le Ministre du Commerce d'avoir reconnu dignement les services rendus par MM. Ancelot et Charles Legrand et par quelques autres de nos amis.

Puis, tout en exprimant le regret que le nombre de ces derniers ne soit pas plus grand, sur la liste de ces récompenses spéciales, préparons-nous à compléter notre victoire à l'Exposition de 1900.

Lorsque, dans quelques jours, nous célébrerons le cinquantenaire de la Chambre Syndicale des tissus et des matières textiles, on nous fera certainement l'historique de sa création qui comprendra la statistique des progrès accomplis successivement au cours de chacune des années écoulées depuis 1848.

Ces progrès ont amené la transformation en une puissante association, d'une Chambre Syndicale fondée, dans des circonstances exceptionnelles, en vue d'une action restreinte, mais dont chacun des présidents qui se sont succédé tendait à élargir le cercle. On nous dira que MM. Ancelot et Charles Legrand ont fidèlement suivi la tradition de leurs prédécesseurs, et vous apprécierez aussi, à ce moment, ce qu'ils seront en état de faire dans l'avenir.

Leur concours sera très certainement indispensable à ceux d'entre vous qui s'occupent déjà de la préparation de l'Exposition de 1900.

Je crois pouvoir prendre, au nom de chacun d'eux, l'engagement que ce concours ne leur fera pas défaut.

C'est dans l'espoir que nos chers Présidents parviendront, dans la grande lutte prochaine, à donner satisfaction aux aspirations du plus grand nombre que je propose à chacun de vous de lever son verre en leur honneur.

A Monsieur Ancelot,
A Monsieur Charles Legrand.

Discours de M. FOLLOT

Messieurs,

C'est comme Vice-Président du comité 7 de l'Exposition internationale de Bruxelles, et au nom des membres de ce comité que je prends la parole.

Messieurs, mes chers Collègues,

L'honorable M. Marcilhacy, avec toute l'autorité que lui donne un passé commercial modèle, vient de vous dire tout haut, en des termes chaleureux, ce que nous pensons tout bas au sujet de la juste récompense reçue par MM. Ancelot et Ch. Legrand.

Il nous a énuméré tous les services corporatifs et syndicaux rendus par eux, et nous avons applaudi de tout cœur; il aurait pu, j'en suis certain, en dire davantage, si la modestie qui caractérise les hôtes que nous fêtons ce soir ne l'avait arrêté.

Aussi, tout en respectant sa discrétion, je rappellerai que si les services qu'ils ont rendus au point de vue professionnel et syndical pouvaient être ignorés de quelques-uns d'entre nous, ceux qu'ils ont rendus dans les Expositions aux industries de la décoration, du meuble et du papier sont connus et appréciés de nous tous. Le zèle et la compétence de nos chers Présidents ont toujours été à la hauteur de leur tâche; aussi M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, a-t-il pu dire, au banquet du 9 avril 1896, que M. Ancelot s'était constitué l'apôtre des Expositions françaises à l'étranger; en effet, soit en Russie, soit en Hollande, en Autriche-Hongrie ou en Belgique, la hampe du drapeau de l'Industrie française est toujours tenue par les mêmes mains: Ancelot et Charles Legrand.

Ce n'est donc pas seulement, ce soir, la réunion des comités 23 et 7, mais celle des délégués amis représentant d'autres amis qui viennent, non dans un banquet, mais dans un dîner cordial, pour fêter la rosette de la Légion d'honneur décernée à nos chers Présidents.

Nous voyons, Messieurs, dans ces récompenses, un grand encouragement pour le monde commercial et industriel, car en plus de la satisfaction que l'on éprouve à rendre des services, on acquiert en même temps l'estime de ses concitoyens, ce qui en est une autre. Puis, comme en ce temps de démocratie, les mérites doivent être récompensés d'où qu'ils viennent, il est permis à chacun d'espérer que les efforts qu'il déploie pour aider le progrès le désigneront un jour à la suprême récompense et c'est cet espoir qui nous encourage.

Espérons donc que nous pourrons souvent nous réunir comme ce soir pour fêter de nouvelles et légitimes nominations, et lever de nouveau notre verre, comme nous le levons en l'honneur de nos amis Ancelot et Ch. Legrand, promus officiers de la Légion d'honneur.

Discours de M. Alfred ANCELOT

Président du Comité français des Expositions à l'étranger

Mes chers collègues,

Je suis profondément ému des paroles de si touchante sympathie qui viennent de nous être exprimées par notre cher président honoraire, M. Marcilhacy, au nom de l'Association des tissus, et par nos amis, MM. Follot et Chabrière, au nom des Comités de l'Exposition de Bruxelles.

Vous avez eu l'amabilité, Messieurs, d'organiser cette réunion pour fêter et féliciter mon excellent ami, Charles Legrand, et moi, de la haute distinction que nous venons de recevoir.

Nous en sommes très heureux et très fiers et, pour ma part, je ne sais comment vous exprimer toute ma reconnaissance, car la manifestation si sincère de votre estime double la joie et la fierté que nous avons pu éprouver.

Mais permettez-moi de vous dire que l'honneur qui nous est fait par le gouvernement vous appartient de droit pour une très large part.

En effet, dans les luttes que nous avons entreprises depuis plusieurs années dans les Expositions étrangères, où nous avons cherché à vous faire participer, nous n'avons jamais eu qu'un but: montrer partout la supériorité incontestable de nos industries et maintenir haut et ferme le drapeau de la France. Avec des soldats comme vous, le succès était facile à atteindre et c'est pourquoi nous avons réussi.

Jamais, en effet, dans aucune circonstance, nous n'avons fait appel en vain à votre concours, je tiens à le constater, et vous faites encore plus ce soir, en venant, en aussi grand nombre, nous apporter un concours bien plus précieux, celui de votre amitié dont vous nous donnez une manifestation publique.

Il est doux, croyez-le, pour deux hommes de cœur de se voir entourés d'amis aussi nombreux, aussi sincères et vrais.

Vous me permettrez, Messieurs, d'adresser un salut cordial à mon collègue et ami Selle qui, désireux de nous laisser un souvenir durable de cette délicieuse soirée, a eu l'amabilité de dessiner lui-même le charmant menu que vous avez sous les yeux. Je lui envoie mes plus vifs et mes plus sincères remerciements.

Nous nous réjouissons des distinctions accordées à nos amis, aux membres de l'Association des tissus, à la suite de l'Exposition de Bruxelles. Nous avons cependant le regret de voir que ces distinctions n'ont pas été aussi nombreuses que nous étions en droit de l'espérer; et je vous remercie, mon cher Président, d'avoir bien voulu constater qu'il n'a pas dépendu de nous qu'un plus grand nombre de nos collègues et amis soient appelés à participer à ces récompenses.

Ne croyez pas, mes chers collègues, que nous allons maintenant disparaître de la lutte: nous considérons, au contraire, que nous avons une dette de reconnaissance à payer, et vous pouvez plus que jamais compter sur notre concours et notre dévouement.

La grande Exposition de la fin du siècle approche: les Comités dont la plupart d'entre vous font partie, vont commencer leurs travaux. Unissons-nous, concentrons nos efforts et prouvons aux nombreux visiteurs qui se presseront en 1900 dans les galeries de l'Exposition, que nos belles industries ont toujours conservé leur supériorité artistique et brilleront toujours au premier rang.

C'est à cet avenir que je pense; c'est à cet avenir que je bois avec la conviction intime que nous pourrons dans un temps prochain féliciter beaucoup d'autres de nos amis et nous réjouir cordialement avec eux.

En attendant, permettez-moi, Messieurs, de remercier chaleureusement notre excellent Président honoraire, M. Marcilhacy, de ses affectueuses félicitations et de l'honneur qu'il nous a fait, en venant présider la fête de ce soir.

Messieurs, je lève mon verre à la santé de notre ami, M. Marcilhacy.

Discours de M. Charles LEGRAND

Messieurs,

C'est également avec une émotion profonde, une émotion que je puis dominer avec peine, que je viens vous remercier à mon tour de votre si touchante manifestation à mon égard.

Que ma première parole soit tout d'abord une parole de regret adressée à ceux de nos collègues, de nos amis, de nos fidèles compagnons de lutte qui, moins heureux que leurs frères d'armes, n'ont pas reçu comme eux la récompense de leurs bons et loyaux services. Je ne leur dirai que ces deux mots: courage et espoir, car la vie industrielle n'est pas un jour de tristesse, ce n'est pas non plus un jour de joie (et pourtant celle que vous m'apportez ce soir est bien grande), Messieurs, la vie n'est qu'un jour de travail.

Certes, la haute distinction que j'ai reçue m'a causé une légitime fierté, mais permettez-moi de vous dire que ma fierté est plus grande encore en voyant combien vous y participez et en appréciant ainsi toute la sincérité et toute la cordialité des félicitations que vous m'avez adressées.

J'ai été surtout heureux de partager cette si enviable distinction avec mon excellent président et ami, Alfred Ancelot, qui a eu la bonne fortune de vous exprimer tout à l'heure toute sa reconnaissance dans les meilleurs termes, de telle sorte qu'il m'oblige à lui faire ce soir l'amical reproche de me laisser vraiment peu de bonnes choses à vous dire.

Il en est pourtant que je tiens à vous répéter, c'est qu'il a été aussi content de mon succès que je l'ai été du sien, car les deux collègues que vous avez voulu si aimablement fêter ce soir ne sont pas seulement des hommes d'initiative, de bonne volonté, de dévouement même, je vous l'accorde; ce sont surtout deux collaborateurs, ce sont deux amis qui, à la peine comme au triomphe final, ont toujours marché d'accord et la main dans la main.

Aussi nous pouvons, l'un et l'autre, attribuer une large part de notre succès aux syndicats professionnels des tissus et à toutes ces belles industries éminemment françaises que nous avons eu l'honneur de conduire à la victoire à l'Exposition de Bruxelles.

Messieurs, je vous adresse à mon tour le témoignage de notre gratitude, à vous tous qui nous donnez ce soir une nouvelle preuve de votre sympathie, à vous nos fidèles compagnons d'armes du Comité 7 et du Comité 23, à notre doyen Marcilhacy et à vous aussi nos chers anciens Présidents qui furent, dans l'Association générale des tissus et des matières textiles, nos si distingués prédécesseurs, qui donnèrent tant d'autorité à notre groupement professionnel, et qui, en préparant notre tâche syndicale, ont voulu préparer notre succès.

Il nous appartient de suivre l'exemple qui nous a été ainsi donné et d'envisager l'avenir. Je souhaite que la fête dont vous avez bien voulu nous honorer ce soir, Ancelot et moi, serve pour nos jeunes collègues d'encouragement et d'exemple, qu'elle les détermine à donner à leur tour leur temps, leurs peines et leurs soins à nos œuvres syndicales et, en particulier, à cette caisse de retraites de l'Association des Tissus dont nous parlions ce matin et tout à l'heure encore, fille chérie mais encore mineure de notre syndicat, et qui, j'en suis convaincu, avec des parrains tels que vous, ne tardera pas à grandir et à prospérer.

C'est dans cet espoir, Messieurs, en vous remerciant encore une fois, que je lève mon verre. Je bois à mon tour à l'avenir. Je bois à vos œuvres prochaines et à vos succès prochains. Je bois aux futurs triomphateurs de l'Association des Tissus et des Comités 7 et 23 à l'Exposition universelle de 1900.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

CLASSE 66.

Vitraux.

Président : M. Mayne, professeur à l'École des beaux-arts ;
Vice-président : M. Daumont-Tournel ;
Rapporteur : M. Gustave Geffroy, critique d'art ;
Secrétaire : M. Denis.

MM.

Bardon (Georges), vitraux.
Bégule (Lucien), vitraux.
Besnard (Albert), artiste peintre.
Boulanger, vitraux.
Bruin (Auguste), vitraux.
Champigneulle (Charles), vitraux.
Denis (Charles-Laurent), vitraux.
Didron (Édouard), vitraux.
Duhamel-Marette (Gustave), vitraux.
Fargue (Léon), ingénieur des arts et manufactures, vitraux, céramique.
Galland (Jacques), artiste peintre.
Gaudin (Félix), vitraux.
Geffroy (Gustave), critique d'art.
Génie (Fernand), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Grasset (Frédéric), artiste peintre.
Hirsch (Emile), vitraux.
Leprévost (Charles), vitraux.
Lisch (Just), architecte, inspecteur général des monuments historiques.
Magne (Lucien), architecte du Gouvernement, professeur à l'École des beaux-arts.
Merson Luc-Olivier), membre de l'Institut, artiste peintre.
Mourier (Charles), maître des requêtes au conseil d'État.
Pasquier, conseiller prud'homme, peintre graveur sur verre.
Tournel (Léon-Daumont), vitraux.

CLASSE 67.

Papiers peints.

Président, M. Gillon ;
Vice-président, M. Leroy, Isidore ;
Rapporteur, M. Ballu, architecte ;
Secrétaire, M. Evette, ingénieur.

MM.

Armengaud (Eugène), aîné, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur-conseil.
Aubert (Alexandre), constructeur-mécanicien.
Ballu (Albert), architecte.
Bigaux (Louis), artiste peintre.
Claude, conseiller prud'homme, dessinateur.
Couty (Edme), dessinateur décorateur.
Dournel (Eugène) fils, gravure pour impressions.
Evette (Armand), ingénieur des arts et manufactures, fabricant de papiers de fantaisie.
Follot (Félix), papiers veloutés.
Gillou (Emile), papiers peints.
Grantil (Justin), papiers peints.
Guimard (Hector), architecte, professeur à l'école nationale des arts décoratifs.
Jacques-Sauce (Henri), couleurs pour papiers peints.
Jouanny (Georges), papiers peints, vice-président du conseil de prud'hommes de la Seine et du comité central des chambres syndicales.
Lameire (Charles), artiste peintre.
Lepère (Auguste), gravure sur bois.
Leroy (Isidore) fils, papiers peints.
Mayeux (Henri), architecte du Gouvernement, professeur à l'École des beaux-arts.
Morand (Eugène), dessinateur.
Petitjean (Joseph), père, papiers peints.
Peyre (Roger), critique d'art.
Putois (Georges), papiers de fantaisie, président de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment.
Thomas (Alexandre), couleurs en pâtes, laines teintes et en poudre pour papiers peints.



CLASSE 68.

Meubles à bon marché. — Meubles de luxe

Président, M. Chevrie, président de la chambre syndicale de l'ameublement ;
Vice-président, M. Lheureux, architecte ;
Rapporteur, M. Roux, vice-président de la chambre syndicale de l'ameublement ;
Secrétaire, M. Guéret, secrétaire de la chambre syndicale.

MM.

Allard (André), sculpteur statuaire.
Benouvelle (Léon), ingénieur des arts et manufactures, architecte du Gouvernement.
Boison (Jules), meubles, vice-président de la chambre syndicale de l'ameublement, président du patronage industriel des enfants de l'ébénisterie.
Champeaux (Louis de), critique d'art, conservateur de la bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs.
Chevrel (Georges), ébénisterie et marqueterie.
Chevrie (Auguste), meubles, président de la chambre syndicale de l'ameublement.
Damon (Alfred), meubles (ancienne maison Damon et Kriéger.
Dienst (Eugène), meubles, vice-président honoraire de la chambre syndicale de l'ameublement.
Domergue (Jules), critique d'art.
Durand (Gervais), meubles.
Forget (Adrien), architecte, professeur à l'École nationale des beaux-arts.
Fourdinois (Henri), ancien fabricant de meubles.
Gavet, architecte, collectionneur.
Gourlet (de), inspecteur général des palais nationaux.
Guéret (Ernest) fils, billards, secrétaire de la chambre syndicale de l'ameublement.
Havard (Henri), inspecteur général des beaux-arts, membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Jamin (Léon-René), meubles de la maison Leglas (Maurice).
Lemoine (Henri), ancien fabricant de meubles, membre de la chambre de commerce de Paris.
L'Epine (Louis), ouvrier sculpteur.
Lheureux (Ernest), architecte.
Locquet (Henri), administrateur du garde-meuble national.
Majorelle (Louis), meubles.
Muller (Victor-Bernard), meubles.
Pérol (Félix), meubles, adjoint au maire du 7e arrondissement.
Plumet (Charles), architecte décorateur.
Quignon (Gustave), sièges.
Rémon (Georges), architecte décorateur.
Roux (Paul), meubles, vice-président de la chambre syndicale de l'ameublement.
Schmidt (Frédéric), ébénisterie.
Schmoll (Emile), publiciste.
Sené (Charles), ouvrier ébéniste.
Sormani (Paul), meubles.
Tatin (L.), ouvrier ébéniste.
Tirman (Albert), auditeur au conseil d'État, chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Viardot (Gabriel), meubles.

CLASSE 69.

Tapis. — Tapisserie.

Président : M. Charles Legrand, vice-président de l'Association générale des tissus et matières textiles :
Vice-président : M. Jules Guiffrey, administrateur de la manufacture des Gobelins ;
Rapporteur : M. Defosse-Bracquenié ;
Secrétaire : M. Hamot.

MM.

Badin (Jules), directeur de la manufacture nationale de tapisserie de Beauvais.
Bergerat (Emile), critique d'art.
Bernaux (Edouard), tapisseries décoratives, professeur chef d'atelier à l'école nationale des arts décoratifs d'Aubusson.
Besselièvre (Louis) fils, imprimés.
Cain (Henri), artiste peintre.
Chanée (Léon), velours et peluches d'ameublement.
Chatel (Louis), étoffes pour ameublement (de la maison Chatel et V. Tassinari).
Chedin (Henri) fils, toiles cirées (de la maison Chedin et Cie).
Chilaud (Edouard), ouvrier en tapis.
Chovo (Félix), directeur de la compagnie française du linoléum.
Clair (Maxime), tissus brodés.
Cornille (Georges), tissus d'ameublement.
Deforge (René), broderies et passementeries pour ameublement.
Defosse-Braquenié (Edgar), tapisserie (de la maison Braquenié et Cie).
Demonté (E.), soieries d'ameublement.
Deschamps (Gaston), critique d'art.
Dubufe (Guillaume), artiste peintre.
Espouy (Hector d'), architecte, professeur de dessin ornemental à l'École nationale et spéciale des beaux-arts.
Godet (Jules), tissus de crin.
Gros-Renaud (Édouard), dessinateur industriel.
Guiffrey (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins.
Hamot (René), tapis et étoffes pour ameublement (de la maison George et René Hamot).
Hista (Louis), artiste peintre.
Jorrand (Adolphe), tapis (de la maison Croc père et fils et Jorrand).
Lainé (Edmond), tapis (ancienne maison Tétard, Lainé et Rupp).
Leborgne (Ferdinand), tapis et étoffes d'ameublement.
Legrand (Charles), tissus imprimés d'ameublement, vice-président de l'Association générale des tissus et matières textiles (maison Legrand frères), membre de la commission permanente des valeurs de douane.
Libert (Gaston), dessinateur industriel.
Lorthiois (Floris), tapis et étoffes d'ameublement.
Maillart (Diogène), professeur de dessin à la manufacture de tapisserie des Gobelins.
Mellerio (Maxime), tapis et tissus d'ameublement (de la maison Mellerio et Fossé).
Moulin-Pipart (Albert) fils, tapis.
Müntz (Eugène), membre de l'Institut, conservateur des collections de l'École des beaux-arts.
Quénardel (Jean), ingénieur des arts et manufactures, cuirs de tentures et d'ameublement.
Raymond (Georges), directeur des grands magasins de la Place Clichy.
Sallandrouze (Charles), tapis (de la maison Sallandrouze frères).
Saurel (Jules), tissus pour ameublement (de la maison Saurel frères).
Simon (Henri), étoffes pour ameublement.
Teissier (Georges), auditeur au Conseil d'Etat.

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 89, 90, 91 et 92.

Classe 70.

Décoration mobile et ouvrages de tapissier.

Président : M. Frantz Jourdain, architecte ;
Vice-président : M. Jeanselme ;
Rapporteur : M. Natanson, critique d'art ;
Secrétaire : M. Reinon.

MM.

Amable (Petit-Dauphin dit), décorateur.
Béguet (Jean-Baptiste), président de la chambre syndicale de la miroiterie.
Belloir (Paul), tapissier décorateur.
Bréviaire, président de la chambre syndicale de la tapisserie de Rouen.
Dufresne (Ernest), literie (de la maison Miallet, Dufresne et Ce).
Genermont, doreur sur bois.
Henrion (Paul), président de la chambre syndicale de la literie.
Jansen (Henri), tapissier décorateur.
Jeanselme (Charles), tapissier décorateur.
Jourdain (Frantz), architecte.
Jumeau (Louis), tapissier décorateur pour fêtes publiques (maison Jumeau et Jallot).
Laurent (Henry), sous-directeur des grands magasins du Louvre.
Ledru (Auguste) père, sculpteur ornemaniste.
Lemaigre (Gaston), literie, tapisserie.
Levraux (Achille), tapissier décorateur.
Loichemolle (Henry), marbrier.
Manonvillers (Honoré), contremaître tapissier.
Maybon (Albert), marbrier.
Michel (André), conservateur des musées nationaux.
Natanson (Alexandre), critique d'art.
Peyre (Emile), architecte décorateur.
Poiret (Henri), décoration mobile d'église.
Rémon (Pierre-Henri), ameublement (maison Poirier et Rémon).
Roche (Pierre), sculpteur.
Saint-Paul (Georges), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Tardif (Alfred), doreur-miroitier, cadres.
Ternisien (Eugène), ameublements, décorations.
Verdelet (Jules), dessinateur.
Verger (Gustave), président de la chambre syndicale des tapissiers.
Vinet (Alfred), cadres, miroiterie de la maison Remlinger et Vinet.
Voisin (Eugène), président de la chambre syndicale des entrepreneurs des fêtes publiques, maire de Joinville-le-Pont. *(A suivre.)*

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 94 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 25 Février 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Étranger

BULLETIN

Paris, le 25 février 1898.

Il ne faudrait pas que d'ici à l'ouverture de l'Exposition de 1900, nous eussions plusieurs semaines semblables à celles qui viennent de s'écouler. Le découragement s'emparerait de ses organisateurs, et le public finirait par douter du succès de l'œuvre entreprise.

Nous sortons, c'est bien le cas de le dire, d'un affreux cauchemar ; et nous souhaitons de tout notre cœur de ne pas refaire ce mauvais rêve.

Le Figaro, dans un article très documenté, étudiait l'autre jour les conséquences fâcheuses que l'affaire Dreyfus et le procès Zola entraînaient pour le monde des affaires.

Ces douloureuses constatations s'appliquent aussi bien à l'Exposition de 1900.

Quel est en effet le commerçant, l'industriel, l'artiste qui consentirait à engager des capitaux, à commencer des constructions, à entreprendre en un mot une œuvre de longue haleine, s'il n'est pas sûr du lendemain ; s'il entrevoit à l'horizon un événement intérieur ou extérieur, capable de troubler la paix de son atelier ou de son usine ?

C'est cependant dans cette appréhension qui a tout paralysé, que, depuis un mois, vit le monde industriel et commercial de France. Et pendant ce temps-là, nos adversaires, nos futurs concurrents de demain travaillent, nuit et jour, dans la paix et la tranquillité ; et c'est à se demander, ma foi, s'ils n'entrent pas pour quelque chose dans cette agitation dissolvante qui fait si bien leurs affaires et si mal les nôtres.

Il faut que tout cela cesse, disait hier à la tribune de la Chambre le chef du gouvernement, M. Méline. Sur ce point tout le monde est d'accord ; et ceux qui ne le comprendraient pas assumeraient une responsabilité terrible.

Nous préparons une œuvre de paix, et ce n'est pas dans une agitation pareille à celle que nous venons de traverser que nous atteindrons le but que nous voulons atteindre. Trêve donc, pendant deux ans au moins, à nos querelles et à nos divisions, et : Vive l'Exposition de 1900 ! C'est le seul cri que nous devions pousser à l'heure présente. Il n'a rien de séditieux, et n'exposera pas son auteur, espérons le du moins, à des poursuites judiciaires.

HENRI GAUTIER.

BANQUET

à MM. de Montholon et Maurice Monthiers

Les Présidents de classes de l'Exposition de Bruxelles (MM. Ancelot, Aucoc, Dehesdin, Dupont, Gagneau, Hartmann, Charles Legrand, G. Lyon, Lourdelet, baron de Nervo et Charles-Roux) offrent, mardi prochain, 1er mars, à 7 h. 1/2, à l'Hôtel Continental, un banquet à MM. de Montholon, ancien ministre plénipotentiaire de France, à Bruxelles, actuellement ambassadeur à Berne, et Maurice Monthiers, Commissaire général du gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, à l'occasion de leur nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Ce banquet sera présidé par M. Henry Boucher, ministre du Commerce.

Les adhésions doivent être adressées avant demain samedi, à M. André Bouilhet, directeur de l'Orfèvrerie Christofle, 56, rue de Bondy, Paris.

BANQUET ANNUEL

du Comité français des Expositions à l'étranger

(Mardi 15 février 1898)

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le banquet annuel du Comité français des Expositions à l'étranger a eu lieu, mardi, 15 février, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

C'était la deuxième fois, depuis sa fondation, que le Comité français se réunissait en une fête annuelle. La première fois, on s'en souvient, c'était à la veille de l'Exposition de Bruxelles, le 3 avril 1897, à la galerie des Champs-Élysées.

Le banquet était alors présidé par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, ce qui nous permet de constater avec une certaine satisfaction qu'on commence à s'habituer en France à la stabilité ministérielle, puisque c'est encore M. Henry Boucher qui préside cette année.

La fête du 15 février a d'ailleurs été des plus brillantes. Elle a été la manifestation évidente de la vitalité du Comité français des Expositions qui s'est affirmée une fois de plus aux yeux des pouvoirs publics.

Tous ses membres s'y étaient donné rendez-vous avec un empressement remarquable. C'était, il faut le dire, l'occasion de se retrouver autour de notre affectionné Président M. Alfred Ancelot, après la campagne de Bruxelles, pour saluer, en lui, le chef qui avait conduit son armée à la victoire, et le féliciter de la récompense que le gouvernement lui avait décernée, aux applaudissements de tous.

Comme l'année dernière, M. André Lebon, Ministre des Colonies, avait accepté l'invitation du Comité, témoignant ainsi, par sa présence, en quelle estime particulière, nous pourrions mieux dire, en quelle amitié, il tenait la personnalité de son Président, et l'intérêt qu'il portait à l'œuvre du Comité français des Expositions à l'étranger.

La table d'honneur était présidée par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, qui avait à sa droite M. Ancelot et à sa gauche M. André Lebon.

A droite de M. Ancelot : MM. Lourties, ancien Ministre du Commerce, président d'honneur du Comité ; Goy, président du tribunal de commerce ; Couvreur, président du Comité ; Dupret, directeur général de l'Exposition de Bruxelles ; Hartmann, vice-président du Comité ; Bousquet, directeur général des douanes ; Victor Legrand, premier juge au tribunal de commerce, délégué au service général de la section française à l'Exposition de 1900 ; Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris ; Layus, vice-président du Comité ; Albert Legrand, chef du secrétariat du commissariat général de l'Exposition de 1900 ; Estieu, trésorier du Comité français des Expositions à l'étranger.

A gauche de M. André Lebon : MM. de Mot, premier échevin de la ville de Bruxelles, président du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; Mesureur, député, ancien Ministre du Commerce ; Pallain, gouverneur de la Banque de France ; Fauré Le Page, vice-président du Comité ; Georges Berger, député, commissaire général de l'Exposition Universelle de 1889 ; Maurice Monthiers, commissaire général du gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles ; Chandèze, directeur au Ministère du Commerce ; Emile Dupont, vice-président du Comité ; Valère Mabille, membre du Comité exécutif de l'Exposition de Bruxelles ; Pinard, président de l'Alliance syndicale ; Du Vivier de Streel, chef de cabinet du Ministre des Colonies ; Charles Legrand, vice-président du Comité ; Chabrol, chef-adjoint du

cabinet du Ministre du Commerce; Bordelongue, sous-chef du cabinet du Ministre du Commerce; Masure, sous-chef chargé à l'Exposition de 1900 des services spéciaux.

Perpendiculairement à la table d'honneur, six tables autour desquelles étaient groupés les convives que présidaient les six secrétaires du Comité : MM. Dubouloz, Walter, Barbier, Noirot-Biais, Blondet, Lamaille et Debain. Nous ne citons pas les noms des membres présents du Comité, puisque tous y étaient.

On s'est mis à table à 8 heures. Rien à dire du menu. Les menus se suivent et se ressemblent, à l'Hôtel Continental comme ailleurs. Attendons l'Exposition de 1900 qui nous réserve, paraît-il, des clous sensationnels en matière culinaire.

La musique d'un régiment de ligne rehaussait l'éclat de la soirée par les morceaux les plus brillants de son répertoire. Nous disons les plus brillants, mais non les plus gais....

Les chefs de musiques militaires — ceci soit dit sans les froisser — n'ont pas quelquefois la main très heureuse dans le choix de leurs morceaux.

On n'aime pas trop, quand on dîne, entendre, par exemple, la *Marche funèbre* de Chopin, à moins qu'elle ne soit, comme au Palais-Royal, transposée en polka.

Passons. Nous voici au dessert, c'est le moment du champagne et des toasts. Nous les donnons, ci-dessous, dans l'ordre où ils ont été prononcés :

Allocution de M. ANCELOT

Président du Comité français des Expositions à l'étranger

Messieurs les Ministres,
Messieurs,

J'ai à vous communiquer les excuses et les regrets de M. Siegfried, sénateur et de M. Marty, député, tous deux Présidents d'honneur de notre Comité; de M. de Montholon, ancien Ministre de France à Bruxelles, ambassadeur à Berne; de M. Prevet, sénateur, Commissaire général de l'Exposition de Barcelone et de M. Camille Krantz, député, commissaire général de l'Exposition de Chicago; de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900; de M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exposition de 1900; de M. Dervillé, directeur général adjoint; de M. Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris; du major Thys; de M. Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900; de MM. Bouvard, Grison, Huet, Dislère et Vassilière, directeurs à l'Exposition de 1900; de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts; de MM. Foucher, Ordinaire et Collin-Delavaud.

Ces messieurs, retenus par des engagements antérieurs, des deuils ou des devoirs de famille, s'excusent de ne pouvoir se rendre à notre invitation.

Monsieur le Ministre du Commerce,

L'an dernier, au mois d'avril, vous nous faisiez l'honneur de présider notre banquet annuel dans lequel, en présence de nos amis de Belgique, nous faisions des vœux pour le succès de l'Exposition de Bruxelles.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu accepter ce soir la présidence de cette réunion où votre place était tout naturellement marquée, puisqu'il nous était impossible de fêter, sans vous, le succès de la section française à cette Exposition. (*Marques d'assentiment.*)

C'est à vous que la plus grande part en revient et vous me permettrez de vous adresser, au nom de tous mes collègues, nos remerciements les plus chaleureux pour nous avoir conduits à une semblable victoire. (*Applaudissements.*)

Merci aussi, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu reconnaître en nous des auxiliaires sincères et dévoués, prêts à vous seconder en toutes circonstances. Beaucoup d'entre nous sont allés à Bruxelles comme exposants et vous avez reconnu cet effort en choisissant, dans notre Comité, un grand nombre de membres du jury.

Ce n'est pas tout : achevant votre œuvre, vous avez déposé devant les Chambres un projet de promotion spéciale pour cette Exposition et vous avez fait une large part à notre Comité en élevant cinq de nos membres au grade d'officier et dix-neuf au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je n'ai été auprès de vous, Monsieur le Ministre, qu'un humble collaborateur, et je vous suis particulièrement reconnaissant, comme président, d'avoir si justement récompensé l'effort de nos collègues. Mais vous me permettrez de conserver la conviction profonde que, grâce à la justice connue de votre caractère, vous voudrez bien appeler au succès, dès la première occasion, ceux qui, cette fois, n'ont pu recevoir de vous la juste récompense de leurs travaux.

Si j'insiste, c'est que j'ai connu vos luttes à ce moment; vous auriez voulu, en bon père, récompenser également chacun des membres de votre grande famille commerciale, et il vous a été dur de ne pouvoir appeler à l'honneur tous ceux dont vous aviez apprécié les mérites.

Comme je vous le disais l'an dernier, notre comité s'est occupé tout spécialement des expositions d'Inspruck et de St-Pétersbourg, et je suis tout particulièrement heureux de pouvoir féliciter publiquement aujourd'hui mon excellent collègue et ami Fauré-Lepage qui, en récompense de son dévouement à toutes les causes que nous servons en commun, vient de recevoir de S. M. le Tsar la croix de Commandeur de l'ordre de St-Stanislas. Je n'oublierai pas, non plus, son fidèle lieutenant Dubouloz, qui l'a suivi à Inspruck et à St-Pétersbourg et qui vient de recevoir, ces jours-ci, la croix de Ste-Anne de Russie. (*Applaudissements.*)

A tous deux, au nom du Comité, j'adresse mes plus cordiales félicitations. (*Applaudissements.*)

Conformément au désir exprimé par M. le Commissaire général Picard, nous avons décidé de replier notre drapeau industriel et commercial jusqu'à l'heure où il nous permettra de le déployer et de le tenir haut et ferme, menant des troupes fraîches au succès qu'il nous prépare dès maintenant dans ses heures d'études et d'infatigable activité.

Laissez-moi vous dire cependant que, désirant donner une preuve d'estime à un de nos collègues, M. Cacheux, ingénieur, membre du Conseil supérieur de la marine marchande, nous lui avons accordé le patronage de notre Comité pour l'Exposition spéciale de pêche de Bergen, pour laquelle il prépare une section française. Nous ne doutons pas des succès qui l'attendent en Norvège et que, du reste, nous lui souhaitons de tout cœur. (*Marques d'assentiment.*)

Au nom de tous nos collègues, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre bien vive reconnaissance pour ce que vous avez fait et ce que vous ferez encore dans l'avenir pour notre Comité.

Je tiens aussi à remercier M. André Lebon, Ministre des Colonies, MM. Lourties, Siegfried, Marty et Mesureur, nos dévoués Présidents d'honneur, qui ne cessent de nous prodiguer leurs excellents conseils et qui nous prêtent le puissant appui de leur nom et de leur autorité.

Je salue M. le député Georges Berger, Commissaire général de l'Exposition de 1889 qui, par sa présence au milieu de nous, donne une nouvelle preuve de l'union de nos Comités.

Merci à M. le Président Goy qui a bien voulu nous donner une haute marque d'estime en acceptant notre invitation;

A M. Pallain, que nous sommes heureux de saluer comme Gouverneur de la Banque de France (*Bravos*) et qui voudra bien, dans ses hautes et nouvelles fonctions, nous conserver l'accueil si cordial auquel il nous avait habitués à la Direction générale des douanes;

A notre sympathique commissaire général de Bruxelles, M. Maurice Monthiers, qui me permettra de ne pas lui dire ce soir tout le bien que nous pensons de lui, remettant ce plaisir à la fête qui aura lieu en son honneur le 1er mars prochain et à laquelle nous n'en doutons pas, assisteront tous ceux qui sont réunis ici ce soir. (*Marques d'assentiment*);

A M. Chandèze, directeur du Commerce extérieur, que nous trouvons toujours prêt, avec une bonne grâce charmante, à seconder nos entreprises commerciales et industrielles;

A M. Bouquet, directeur général des Douanes, auquel je suis heureux de souhaiter la bienvenue et qui trouvera auprès de chacun de nous le concours le plus dévoué;

A mon excellent ami Victor Legrand, dont je ne puis dire tout ce que je pense, tellement j'en dirais de bien, et que je charge de transmettre à M. le Président Dervillé tous les regrets que nous cause son absence;

A messieurs Ordinaire, du Vivier de Streel, Chabrol, Bordelongue, Ernest Picard, Mazure, Albert Legrand et de Brevans qui, par leur cordiale aménité, nous rendent si faciles et si agréables nos rapports avec les pouvoirs publics.

Je me garderais bien de ne pas réserver une place spéciale dans nos remerciements à M. de Mot, échevin de Bruxelles, président du Comité exécutif de l'Exposition; à M. Dupret, directeur de l'Exposition et à notre excellent ami Valère Mabille, qui ont bien voulu faire tout spécialement le voyage de Bruxelles pour se rendre à notre invitation. (*Applaudissements.*)

Nous ne pouvons oublier les heures charmantes que nous avons passées en Belgique, cet été, et nous remercions de tout cœur ces aimables voisins pour l'accueil enthousiaste qu'ils ont réservé à nos compatriotes.

Je ne veux pas terminer sans adresser un remerciement spécial à la presse dont le concours ne nous a jamais manqué en aucune circonstance; à M. Lartigue, à M. Lapauze et à notre excellent ami Henri Gautier, qui en toutes occasions a mis à la disposition de notre Comité sa plume intelligente et tout son dévouement. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, je vous demande de lever vos verres à la santé de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce et de nos présidents d'honneur. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. MONTHIERS

Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles.

Permettez-moi, Messieurs, de vous remercier d'avoir bien voulu m'inviter à ce banquet et de remercier tout particulièrement votre Président des paroles si affectueuses qu'il vient de m'adresser et que vous avez si aimablement accueillies : j'ai été très largement récompensé, plus que je n'osais l'espérer.

M. le Ministre du Commerce connaît toute ma reconnaissance, que je suis heureux de lui témoigner encore une fois, mais une grande part de l'honneur qui m'a été fait revient à tous ceux qui ont participé à l'Exposition de Bruxelles, en particulier à ceux qui ont apporté au gouvernement leur concours le plus absolu et les ressources nécessaires pour assurer une digne représentation à la France dans le cas où l'officialité n'aurait pu être donnée.

C'est à votre bureau, Messieurs, c'est à votre Président, toujours prêt à aller porter au dehors les preuves de la vitalité de notre industrie, qu'est due presque exclusivement l'initiative de la participation à l'Exposition de Bruxelles : je ne l'oublierai pas et lui en serai toujours infiniment reconnaissant.

Après avoir ainsi amené la participation officielle, votre Comité, par le concours de tous ses membres, m'a continué un bienveillant appui, et vous avez pu admirer les belles expositions des Comités des industries textiles et de l'ameublement, si bien installées par votre sympathique Président, M. Ancelot, et par votre distingué Vice-Président, M. Ch. Legrand. (*Très bien! très bien!*) Je suis heureux que M. le Ministre du Commerce leur ait décerné une récompense à laquelle j'applaudis de tout mon cœur. (*Applaudissements.*)

Vous pouvez être fiers, du reste, Messieurs, de votre association, qui se développe tous les jours et dont on sollicite de plus en plus les consultations; vous n'avez qu'à regarder votre table d'honneur pour constater en quelle estime elle est tenue par le gouvernement.

Bruxelles est déjà dans le passé; dans deux ou trois mois, au plus tard, exposants et collaborateurs recevront leurs dernières communications du Commissariat pour le retrait de leurs diplômes et de leurs médailles, de leurs récompenses. Il n'y a plus, pour votre Comité, d'exposition de quelque importance à préparer à l'étranger, mais votre association ne suspendra pas ses travaux, comme vient de vous le dire votre Président. Je sais assez que vous ne pouvez pas rester inactifs, je sais quelle part vous avez prise tous à Lyon, à Bordeaux, à Rouen.

C'est vers l'Exposition de 1900 qu'il faut maintenant tourner tous vos efforts; apportez à M. le

Commissaire général tout l'appui que vous m'avez prêté, car c'est l'œuvre la plus belle et la plus patriotique à laquelle vous puissiez maintenant vous consacrer! (*Très bien! très bien!*)

Je suis persuadé que vos succès répondront grandement à vos efforts, et c'est aux récompenses qui vous attendent que je lève mon verre : je bois à la prospérité de tous les membres de l'association et à votre si aimable et si sympathique Président, qui la personnifie si bien!... (*Vifs applaudissements.*)

Allocution de M. DE MOT

Premier échevin de la ville de Bruxelles

Messieurs,

M. le président Ancelot et M. le Commissaire général Monthiers ont rendu hommage à votre initiative — et ils ont fêté avec vous, dans cette réunion à laquelle je ne saurais assez vous remercier de nous avoir conviés, mon collègue M. Dupret et moi, ce qu'ils ont appelé le « succès de l'Exposition de Bruxelles » — c'est l'expression même qui a été employée par eux.

Ce succès, Messieurs, est votre œuvre, car l'Exposition française a été, non seulement le principal attrait de cette réunion internationale, mais il a été, sous votre énergique impulsion, un exemple pour les Expositions à venir! (*Applaudissements.*)

Aussi, je ne saurais, et comme Belge, au nom de mon pays, et comme magistrat de la capitale, au nom de la ville de Bruxelles, et comme Président de l'Exposition, au nom de ses promoteurs, assez vous remercier de ce que vous avez fait, pour la France, sans doute, mais pour notre pays aussi. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah! Messieurs! si la politique et d'autres intérêts encore peuvent diviser les peuples, ce qui les réunit, surtout lorsqu'ils ont des affinités natives, c'est le travail, c'est le travail dont les Expositions sont les manifestations les plus grandioses, qui rapproche ce que d'autres divisent. (*Très bien! Très bien!*)

Je bois donc, Messieurs, à votre initiative, je bois, en vous félicitant de vos succès passés, à vos succès à venir (*Bravo! bravo!*) et, au nom de la capitale de la Belgique, je vous dis que vous êtes, non pas de ces hôtes que l'on reconduit gracieusement, en leur souhaitant bon voyage, mais de ces amis auxquels on serre la main, en leur disant « à bientôt ». (*Nouveaux applaudissements.*)

Toast de M. HENRY BOUCHER

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

Messieurs,

L'accueil que tous les membres de ce grand Comité ont fait aux paroles de M. de Mot doit bien lui montrer que, dans l'esprit de chacun de nous le meilleur souvenir que laisse l'Exposition de Bruxelles est celui de l'hospitalité généreuse et charmante que les Français ont reçue chez vous, mon cher échevin, de l'hospitalité que la France travailleuse a reçue de votre peuple. (*Très bien! Très bien!*

Lorsque M. Ancelot disait tout à l'heure les souvenirs si précieux que nous laissait, à tous, l'Exposition de Bruxelles, la fierté très légitime que vous avez rapportée de vos succès, je pensais que si vous avez fait dans votre triomphe la part trop grande à votre chef d'un jour, le Ministre du Commerce, si vous avez trop oublié dans votre modestie tout ce que les exposants donnent à votre forte organisation, il faut bien que nous proclamions toute notre reconnaissance pour ceux qui ont préparé le cadre merveilleux dans lequel vos efforts se sont développés. (*Applaudissements.*)

Lorsque les représentants du commerce français allaient à travers vos rues, mon cher échevin, et qu'ils voyaient flotter de toutes parts les bannières de vos vieilles corporations, il leur semblait apercevoir l'avenir réservé à leurs jeunes syndicats, et ils comprenaient tout ce que la fierté du passé peut donner de puissance aux efforts fertiles des organisations commerciales et industrielles. (*Marques d'assentiment.*)

Ceux d'entre nous qui ont assisté à ces belles fêtes de l'activité humaine n'oublieront jamais l'accueil qui leur a été fait dans le vieil Hôtel de Ville de Bruxelles et, s'ils avaient pu avoir besoin de se le rappeler, après avoir entendu les paroles si chaleureuses de M. le bourgmestre Bulls et les vôtres, mon cher échevin, lorsqu'ils ont entendu les cloches de vos beffrois sonner la *Marseillaise*, lorsqu'ils ont entendu les acclamations de votre peuple, ils auraient senti, aux battements de leur cœur, qu'il y a entre nos races quelque chose de commun que les hasards de l'histoire ne parviendront jamais à effacer. (*Vifs applaudissements.*)

Dites aux vôtres, je vous prie, Messieurs, en quel souvenir précieux nous enfermons tout ce qui nous reste de l'Exposition de Bruxelles; dites-leur bien qu'en dehors des médailles accordées par les jurés ou de toutes les décorations données par le Gouvernement de la République à ceux des exposants français qui se sont particulièrement distingués, il y a une récompense chère, que garde chacun des soldats du travail que la France a envoyés à votre grande revue, c'est d'avoir mérité, par ses efforts, la sympathie fraternelle de nos voisins les Belges. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur de Mot, en votre double qualité d'organisateur de l'Exposition et de premier échevin de Bruxelles, en l'honneur de M. le Directeur de l'Exposition, M. Dupret, et pour réunir en un même toast la Belgique et la France, en l'honneur de ce bon Français qui est en même temps un si bon Belge (*sourires*), de celui qui est, pour ainsi dire, le trait d'union entre nos deux nations, qui représente si bien l'activité fertile du peuple belge, en même temps que son gracieux caractère, que le dévouement qu'il témoigne à tous ses compatriotes, la fidélité intelligente et ardente qu'il garde à la mère patrie, nous rendent si agréable la présence, au milieu de nous : en l'honneur de M. Valère Mabille. (*Très bien! Très bien! Vifs applaudissements.*)

Vous me permettrez, Monsieur l'échevin, de vous prier de transmettre à S. M. le Roi, l'expression du souvenir reconnaissant de ceux des Français qu'il a bien voulu honorer, honorant en leur personne la France entière (*Vive approbation*), et d'associer au salut que nous lui adressons l'expression de notre grande sympathie au peuple belge tout entier.

Je vous prie également de vouloir bien dire aux magistrats de votre cité, à vos distingués collaborateurs, que, si vous nous avez quittés, comme des amis, avec l'espoir de nous revoir, la seule manière de nous prouver que votre désir doit être obéi est de venir ici même nous rappeler le plus souvent possible votre invitation. Vous serez toujours les bien venus et les bien accueillis, en 1900 comme aujourd'hui. A votre santé, Messieurs, à la santé de M. de Mot; à la santé de M. le Directeur de l'Exposition, à la santé de M. Valère Mabille, à la santé du peuple belge. (*Double salve d'applaudissements.*)

Tous ces discours ont été, avons-nous besoin de le dire? unanimement et chaleureusement applaudis par l'assistance et ont produit la meilleure impression.

Pour être complet, ajoutons qu'avant le banquet, les membres du bureau du Comité français des Expositions à l'étranger s'étaient réunis dans l'intimité pour féliciter leur Président, et lui offrir un souvenir durable de sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Au nom de ses collègues, M. Couvreur, dans une allocution charmante, empreinte de la plus sincère cordialité, a exprimé à M. Ancelot la joie que le Comité tout entier avait éprouvée à la nouvelle de la haute distinction que le gouvernement lui avait accordée; et pour en perpétuer le souvenir, il l'a prié d'accepter une croix en brillants, montée dans un cadre d'or, véritable bijou artistique, œuvre du joaillier Gustave Roger-Sandoz.

Sur un des côtés du cadre étaient gravés les noms de ses collègues du bureau.

M. Ancelot, très ému, a répondu combien il était touché de cette marque précieuse d'amitié, et a assuré tous ses collègues de son constant et entier dévouement.

Nous ne pouvons que nous associer de tout notre cœur à cette manifestation de sympathie envers notre cher Président, au nom de tous les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger, et en notre nom personnel.

H. G.

Nouvelles et Échos

Jeudi prochain, 3 mars, l'Association générale des tissus et des matières textiles célébrera le 50e anniversaire de sa fondation en une grande fête composée d'un banquet, suivi d'une soirée musicale et dramatique à l'Hôtel Continental. Cette fête sera présidée par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, assisté de M. André Lebon, Ministre des Colonies.

Tous les anciens Ministres du Commerce, le haut personnel de l'Exposition de 1900 et un grand nombre de notabilités du monde politique ont été invités à cette solennité qui promet d'être des plus brillantes.

***

La Commission royale pour l'Exposition de 1900 a tenu la semaine dernière, à Londres, sa première réunion dans Marlborough-house, sous la présidence du prince de Galles.

Le prince a expliqué le but et la grandeur de cette entreprise. Il a fait un grand éloge de la classification adoptée. Il a rappelé que l'Allemagne avait alloué une somme de 250.000 livres et la Suisse de 66.000, ce qui l'a conduit à exprimer l'espoir que le gouvernement de la reine augmenterait son allocation, actuellement fixée à 75.000 livres.

L'Inde et les colonies anglaises seront largement représentées à l'Exposition de 1900, qui, de l'avis du prince, offrira une occasion de montrer la suprématie commerciale de l'Angleterre sur les autres nations.

Le prince a terminé en déclarant que les autorités françaises avaient montré les dispositions les plus courtoises et les plus amicales.

***

D'après le *New-York Herald*, M. Alexander Lichtenstein, de l'Opéra-Harlem, de New-York, propose, de concert avec deux capitalistes newyorkais, de construire, dans la section des États-Unis, à l'Exposition de 1900, un théâtre américain où les principaux artistes d'outre-mer donneront des représentations. La demande de terrain dans ladite section a été faite au département d'État de Washington et 750.000 dollars sont déjà souscrits. Le théâtre serait dominé par un vaste jardin suspendu.

***

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Ministre et l'administration ont approuvé le plan général des constructions qui vont être édifiées sur l'esplanade des Invalides. Elles consistent en deux grands palais symétriques, allant d'un bout à l'autre de l'esplanade et consacrés au « Mobilier et aux Industries diverses ». A l'extrémité sur le quai de la Seine, se trouve la gare de la Compagnie de l'Ouest, presque entièrement enfoncée dans le sol et que des bosquets dissimuleront d'une façon à peu près complète pendant la durée de l'Exposition. Il est nécessaire, et c'est un vœu unanimement exprimé par le public, que la Compagnie de l'Ouest se hâte de terminer les travaux de cette gare : ils durent depuis trois ans et semblent interminables, bien qu'ils ne présentent aucune difficulté spéciale ; ce qui pourrait occasionner un retard, dans les travaux de construction à l'Exposition, à l'esplanade ; ce serait regrettable, et on n'en trouverait pas d'explication plausible. En effet, en temps voulu, et avec concessions mutuelles entre le Commissariat général de l'Exposition et la Compagnie de l'Ouest, il a été entendu que le niveau des rails de la nouvelle gare serait abaissé, la gare entièrement couverte et ses bâtiments émergeant du sol réduits à la stricte hauteur nécessaire, de façon à pouvoir être masqués pendant l'Exposi-

tion par les bosquets dont nous venons de parler. Les plans ont été faits et approuvés, et l'on a reconnu que l'esthétique de l'esplanade était ainsi sauvegardée dans toute la limite du possible. Il suffit donc de le vouloir pour en finir avec ce chantier et avec les inconvénients qu'il cause à la circulation depuis si longtemps ; la Compagnie de l'Ouest, qui a la juste prétention d'être une Compagnie parisienne par excellence, ne voudra pas supporter davantage ce reproche de lenteur.

***

La direction des services d'architecture vient de faire apposer les affiches d'adjudication des travaux de ferronnerie nécessaires à la construction de quatre palais à édifier dans le Champ de Mars. Cette importante adjudication, dont le montant total s'élève à six millions de francs, aura lieu le vendredi 4 mars prochain, à deux heures de l'après-midi, en séance publique, dans les bureaux du Commissariat général, 2, avenue Rapp.

Il y sera procédé par les soins du directeur des services d'architecture, assisté du directeur des finances, du secrétaire général de l'Exposition et en présence des architectes chargés de la construction des futurs palais. Quatre lots seront mis en adjudication. Le premier lot, pour un total de 1.875.000 francs, comporte le palais « du génie civil et des moyens de transport »; le deuxième lot comporte le « palais des fils, tissus et vêtements », pour un total de 1.902.000 francs; le troisième lot, palais « des mines et de la métallurgie », 755.000 francs; le quatrième lot, palais « de l'éducation, de l'enseignement et des instruments et procédés généraux des lettres, sciences et arts », 695.000 francs.

Nous ne reviendrons pas sur les conditions principales de l'adjudication, en raison de leur conformité avec les conditions analogues que nous avons indiquées pour de précédentes adjudications. Rappelons seulement que les sociétés d'ouvriers français admises à concourir devront être représentées par un délégué. L'acte par lequel une société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration; il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte, et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les décomptes et toucher les mandats.

***

Le gouvernement russe a désigné le prince Vlatheslas-Tenichev comme Commissaire général de la Russie à l'Exposition de 1900 et le conseiller d'État actuel Basile de Vouyth, du ministère des finances, comme Commissaire général adjoint.

***

M. Eugène Pereire, président de la Compagnie générale transatlantique, a donné l'autre jour dans son hôtel, une séance scientifique à laquelle plus de 300 personnes ont assisté. MM. Laborde, de l'Académie de médecine, Gellé, professeur à la Salpêtrière, ont pris la parole, ainsi que M. Berthon, administrateur de la Société des téléphones. Ce dernier a présenté les bases de l'Exposition que la Compagnie générale transatlantique projette pour 1900.

M. Eugène Pereire et M. Jaubert ont eu l'idée de combiner, dans des proportions grandioses, le cinématographe avec le microphonographe Dussaud. Cette combinaison, baptisée du nom de « cinémicrophonographe », est destinée à représenter des scènes de la vie maritime, en particulier les ports du Havre et de Marseille, avec toute leur activité. L'illusion donnée par le cinématographe est complétée par l'audition.

Le cinémicrophonographe Berthon-Bressand-Jaubert se compose exclusivement d'un cinématographe spécialement construit pour cet usage et dont l'arbre, mû par un moteur électrique d'un cheval environ, commande douze microphonographes. Quand l'appareil sert d'enregistreur (enregistre par exemple le jeu d'un acteur sur la scène), le cinématographe photographie ses gestes, tandis que les douze microphonographes disséminés sur la scène et à l'orchestre enregistrent le chant et l'accompagnement. Lors de la restitution de cet enregistrement les douze microphonographes, tournant synchromiquement, envoient dans l'oreille du spectateur, par deux embouchures téléphoniques dissimulées dans les assises du fauteuil sur lequel il est assis, le chant ou les paroles accompagnant les gestes de l'acteur projeté par le cinématographe.

Cette séance a eu le plus grand succès et le cinémicrophonographe sera certainement un des clous de l'Exposition de 1900.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

CLASSE 71.

Céramique.

Président : M. Victor de Luynes, professeur aux Arts et Métiers ;
Vice-président : M. Hache ;
Rapporteur : M. Dubreuil ;
Secrétaire : M. Paul Boulneger.

MM.

Aubry (Jules), faïence d'art.
Baudelot (Paul), briques, tuiles.
Baumgart (Emile), administrateur de la manufacture nationale de porcelaine.
Besse (Etienne), professeur de peinture céramique à l'école nationale d'arts décoratifs.
Bigot (Alexandre), céramique d'art.
Boulanger (Achille), carrelages.
Boulenger (Paul), faïences (de la maison H. Boulenger et Cᵉ).
Braquemond (Félix), aquafortiste et céramiste.
Brault (Alfred) fils, tuileries.
Cazin (Jean), artiste peintre.
Cellerin (Alphonse), chef de fabrication céramique.
Chaplet (Ernest), porcelaines flambées.
Collin (Raphaël), artiste peintre.
Dalpayrat (Pierre), céramique, grès.
Dammouse (Albert), céramique d'art.
Damour (Emilio), chef des travaux chimiques à l'école nationale supérieure des mines.
Deck (Xavier), faïences d'art.
Delaherche (Auguste), grès artistiques.
Desfontaines (Marius), tuiles mécaniques (maison Perrusson et Desfontaines).
Dubreuil (Georges), porcelaines (de la maison « la céramique Pouvat »).
Duparc (Georges), ingénieur des arts et manufactures, président de l'Union céramique et chaufournière de France.
Fouinat (Charles), briques, tuiles.
Frugier (René), ingénieur, céramiste.
Garnier (Edouard), conservateur du musée et des collections à la manufacture nationale de porcelaines et professeur à l'école d'application de la céramique.
Gonse (Louis), critique d'art.
Guérin (William), porcelaines.
Hache (Alfred), porcelaines (de la maison Hache, Julien et Cie).
Huart (Hippolyte d'), ingénieur des arts et manufactures, faïencerie de Longwy (de la maison d'Huart frères).
Joly (Jean), membre de la chambre de commerce de Blois, outillage pour tuileries et briqueteries.
Lacroix (Adolphe), chimiste, couleurs vitrifiables, émaux.
Lebreton (Gaston), directeur du musée départemental d'antiquités et du musée céramique.
Luynes (Victor de), professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Mayniel (Emile), conseiller d'Etat.
Metz (Arthur), céramique (de la maison Gilardoni frères et Cie), vice-président de l'Union céramique et chaufournière de France, président du conseil des prud'hommes de la Seine.
Naudot (Camille), porcelaine tendre.
Peyrusson, professeur de chimie industrielle à l'école nationale des arts décoratifs.
Pilliwuyt (Louis), porcelaines.
Pottier (Edmond), conservateur adjoint du musée du Louvre.
Redon (Joseph), carrières et moulins à kaolin (de la maison Redon, Demartial et Cie).
Sand (Eugène), carrelages, mosaïques.
Sandier (Alexandre), directeur des travaux d'art à la manufacture nationale de porcelaine.

CLASSE 72.

Cristaux. — Verrerie.

Président : M. Appert, ingénieur ;
Vice-président : M. Renard, ingénieur ;
Rapporteur : M. Maes, membre de la chambre de commerce de Paris ;
Secrétaire : M. Haraut, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie.

MM.

Appert (Léon), ingénieur des arts et manufactures, ancien président de la chambre syndicale des fabricants de cristaux, verres et couleurs vitrifiables (de la maison Appert frères).
Aupèche (Henri), verres, cloches pour jardins.
Balliman (Emile), président de la chambre syndicale des négociants en verres à vitres (maison Balliman et Huot).
Biver (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, directeur général des manufactures de glaces de la compagnie de Saint-Gobain.
Charbonneaux (Firmin), fabricant de bouteilles (de la maison Charbonneaux et Firmin).
Chartier (Alain), bouteilles.
Chauveau (Franck), sénateur de l'Oise.
Couvreur fils (Jules), verrerie, produits chimiques.
Daum (Antonin), ingénieur des arts et manufactures, cristaux d'art (de la maison Daum frères et Cie).
Degournay (Fernand), auditeur au conseil d'Etat, directeur du cabinet du garde des sceaux.
Deloye (Gustave), statuaire.
Dériard (Auguste), directeur de la société anonyme des verreries Richarme frères.
Desmaisons (Henri), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la société anonyme des verreries et manufactures de glaces d'Aniche, verres à vitres, produits chimiques.
Despret (Georges), directeur de la manufacture de glaces de Jeumont.
Duche (A.), propriétaire, directeur de la verrerie de Montluçon.
Fleury-Hermagis (Jules), instruments d'optique.
Fouquier (Henry), critique d'art.
Gallé (Emile), verrerie d'art.
Haraut (Louis), verres et cristaux, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie de Paris.
Hayez (Paul), député du Nord, vice-président de la chambre syndicale de la verrerie, maître verrier.
Houtart (Eugène), maître verrier, touries pour acides.
Landier (Alfred), cristalleries de Sèvres et Clichy réunies.

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nᵒˢ 89, 90, 91, 92 et 93.

Lefébure (Paul), cristaux et verreries pour laboratoires.
Legras (Théodore), verrerie et cristallerie.
Lémal (Louis), ingénieur des arts et manufactures, verres émaillés et gravés, bombeur de verre (maison Lémal, Raquet et Cie).
Léveillé (Ernest), cristaux.
Maes (Georges), cristaux, membre de la chambre de commerce de Paris et de la commission permanente des valeurs de douanes.
Mantois (Edouard), verrerie scientifique.
Mathieu, directeur de la société anonyme des verreries.
Michaut (Adrien), administrateur délégué des cristalleries de Baccarat.
Michel (Gustave), statuaire décorateur.
Mirbeau (Octave), critique d'art.
Mougin (Xavier), député des Vosges, vice-président de la chambre syndicale de la verrerie, directeur des verreries de la Vallerysthal et Portieux.
Mulat, maître de verrerie, conseiller général du Nord.
Perrier (Léon), gouloterie.
Renard (Léon), ingénieur des arts et manufactures, verres à vitres, administrateur délégué des verreries.
Rességuier (Eugène), administrateur-directeur des verreries de Carmaux.
Reyen (Alphonse), artiste verrier.
Stumpf (Francisque), cristallerie (de la maison Stumpf, Trouvier, Viollet et Cie).
Valette (Gabriel), ouvrier verrier, membre de la commission supérieure du travail.
Wagret (Adolphe), verres à vitres et bouteilles.

CLASSE 73.

Appareils et procédés de chauffage et de la ventilation.

Président : M. Grouvelle, ingénieur, professeur à l'Ecole des arts et manufactures ;
Vice-président : M. Piet, ingénieur ;
Rapporteur : M. Anthonay, ingénieur ;
Secrétaire : M. Arnould, ingénieur en chef de la division des combustibles de la Compagnie P.-L.-M.

MM.

Anceau (Georges), ingénieur des arts et manufactures, chauffage.
Anthonay (Léon d'), ingénieur des arts et manufactures, chauffage.
Arnould (Pierre), ingénieur des arts et manufactures, ingénieur chef de la division des combustibles à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.
Aubrée (Jules), chef de travaux de fumisterie.
Barbas (Albert) père, chauffage pour bains (de la maison Barbas, Tassart et Balas), ancien président du conseil des prud'hommes de la Seine.
Baud (Basile), ouvrier fumiste monteur.
Bernier (Victor), portes de foyers, châssis, grilles, cendriers.
Bourette (Eugène), thermomètres.
Chibout (Ulysse), ventilation des édifices publics.
Cuau (Paul), calorifères.
Deboecker (Léonce), intérieurs de cheminées en fonte (maison Victor Vogt).
Delacommune (Alfred), vice-président de la chambre syndicale de la fumisterie, appareils de chauffage et chaudronnerie (maison Delaroche et ses neveux).
Deville (Albert), appareils de chauffage, président de la chambre de commerce.
Faure (Henri), fourneaux de cuisine en fonte et fer.
Godillot (Alexis-Georges), ingénieur des arts et manufactures, appareils de chauffage.
Grouvelle (Philippe-Jules), ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, appareils de chauffage, séchage et ventilation.
Haillot (Isidore), appareils de chauffage et de ventilation.
Hanotaux (Karl), administrateur de la société des industries économiques, moteurs à gaz.
Lebigre (Georges), appareils de chauffage (de la maison Drevet et Lebigre frères).
Maugin (Victor), appareils de chauffage.
Nicora (Eugène), président de la chambre syndicale des fumistes, constructeur d'appareils de chauffage.
Perret (Michel), appareils de chauffage.
Piet (Jules), ingénieur des arts et manufactures, buanderies, bains, chauffage des habitations.
Pillet (Jules), professeur de constructions civiles au conservatoire national des arts et métiers.
Pingault (Félix), combustibles.
Pucey (Henri), architecte, secrétaire général de la société des ingénieurs ou architectes sanitaires de France.
Sénal (Jean-Baptiste), ouvrier tôlier.

CLASSE 74.

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

Président : M. Cornuault, ingénieur, directeur de la Compagnie du gaz de Marseille ;
Vice-président : M. Besnard, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de lampes ;
Rapporteur : M. Bengel ;
Secrétaire : M. Lebon, ingénieur, directeur général de la Compagnie centrale du gaz.

MM.

Akar (Achille), appareils à gaz.
Aumeunier (Antoine), lampes et appareils à gaz.
Bengel (Joachim), appareils à gaz (maison Bengel jeune et Maigret).
Besnard (Frédéric), lampes, président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de lampes.
Beynet, président de la chambre syndicale de l'éclairage par le gaz.
Bonat (Georges), sculpteur-modeleur.
Bosselut (Alfred), appareils d'éclairage, ancien président de la chambre syndicale des fabricants de lampes.
Chancel (Adrien), architecte en chef du palais de l'Elysée.
Cornuault (Émile), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la compagnie du gaz de Marseille.
Couperi (Eugène), président du syndicat des sculpteurs-modeleurs.
Dallemagne (Henry), auteur du livre *Histoire de l'éclairage*.
Delahaye (Philibert), secrétaire de l'industrie professionnelle du gaz.
Denayrouse (Louis), becs à incandescence.
Engelfred (Arthur), directeur de la société d'éclairage holophane.
Jean (Paul), ingénieur des arts et manufactures, fabricant de bronzes d'éclairage (de la maison Paul Jean et A. Bouchon).
Lacarrière (Alfred), appareils d'éclairage.
Lebon (Eugène), ingénieur des arts et manufactures, directeur général de la compagnie centrale du gaz.
Lhuillery (Gaston), contremaître (appareils à gaz).
Luchaire (Léon), appareils d'éclairage à l'huile et au pétrole.
Turpin (Alphonse), contremaître (éclairage au gaz).
Vautier (Théodore), professeur adjoint à la faculté des sciences.

GROUPE XIII.

Fils, tissus, vêtements.

CLASSE 75.

Matériel et procédés de la filature et de la corderie.

Président : M. Fougeirol, sénateur ;
Vice-président : M. Simon ;
Rapporteur : M. Imbs, professeur aux Arts et Métiers ;
Secrétaire : M. Renouard, ancien président du syndicat des filateurs du Nord.

MM.

Alexandre (Jacques-Isidore), machines pour bonneterie (de la maison Alexandre père et fils).
Badin (Auguste), fils de coton et de lin.
Boutemy (Jules), fils de lin.
Cartier (Jean), fils à coudre de coton (de la maison Les fils de Cartier-Bresson).
Cuchet (Léopold), président du syndicat des filateurs et mouliniers de la région d'Aubenas, président de la chambre de commerce.
Delebart (Georges), matériel de filature de coton (de la maison Delebart-Mallet).
Doumerc (Auguste), machines pour la filature (de la société alsacienne de constructions mécaniques).
Duboul (Alfred), corderie textile (de la maison Benet-Duboul).
Fougeirol, sénateur de l'Ardèche, moulinage de soie.
Gadeau de Kerville (Jean-Victor), cardes.
Gresland (Constantin), ingénieur des arts et manufactures, machines préparatoires du tissage, membre de la commission permanente des valeurs de douanes.
Imbs (Joseph), ingénieur des arts et manufactures) professeur de filature et de tissage au conservatoire national des arts et métiers.
Le Coustellier (Cyprien), corderie, conseiller général, président de la chambre de commerce d'Abbeville.
Mathelin (Athanase), filature de schappe.
Noyer (Charles), ouvreur de soies.
Olivier (Léon), machines pour filatures, membre de la chambre de commerce de Roubaix.
Renouard (Alfred), ancien président du syndicat des filateurs du Nord, ancien vice-président de la société industrielle du Nord de la France.
Richard (Max), fils pour corderie et tissage (de la maison Max Richard, Legris, Bordeaux et Cie), ancien député de Maine-et-Loire.
Ryo (Alphonse-Marie), ingénieur des arts et manufactures, bobinoirs (de la maison Ryo-Catteau).
Salin (Auguste), matériel pour filatures.
Simon (Édouard), expert près les tribunaux, membre du conseil de la société d'encouragement pour l'industrie nationale.
Thiriez (Léon), ingénieur des arts et manufactures, matériel de la filature et de la retorderie.

CLASSE 76.

Matériel et procédés de la fabrication des tissus.

Président : M. Gustave Denis, ingénieur, sénateur ;
Vice-président : M. Louis Guérin ;
Rapporteur : M. Danzer, ancien directeur de l'école de filature de Mulhouse ;
Secrétaire : M. Charles Waddington.

MM.

Aylé (Frédéric), broderies mécaniques.
Balas aîné, mohair, lacets, tresses.
Bossuat (René), tissus de laine (de la maison Bossuat et Gaudet).
Brun (Louis) fils, bonneterie, conseiller général du Gard.
Buxtorf (Emmanuel), métiers à bonneterie.
Coint-Bavarot, peignes et accessoires de tissage.
Danzer (Henri), ancien directeur de l'école de filature et tissage de Mulhouse.
Denis (Gustave), ingénieur des arts et manufactures, sénateur de la Mayenne, filature de coton.
Deschamps (Félix), matériel pour la fabrication des tissus.
Diederichs (Théophile), métiers à tisser.
Gourdin, filature, membre de la chambre de commerce d'Orléans.
Guigardet (Marius), directeur de l'école de tissage.
Holden (Jonathan), laines brutes et peignées (de la maison Holden et fils).
Levent (Charles), tissus nouveautés, vice-président du syndicat des tissus et nouveautés de Paris.
Louis-Guérin (Charles), tissus, draperies.
Motte (Eugène), peignage de laines (de la maison Alfred Motte et Ce).
Pénicaud (Georges), ancien fabricant de tissus.
Quillet (Jules), métiers mécaniques à tulle et à dentelles.

Reyrel (Ernest), grenadines, lainages.
Rochet (Claude), contremaître tisseur, membre du conseil supérieur du travail.
Roger (Durand) fils, accessoires pour métiers à tulle et à dentelles.
Stichter (Georges), ingénieur des arts et manufactures, matériel de tissage.
Waddington (Charles), tissus de coton écrus et de fantaisie (de la maison Waddington fils et Cie).
Walker (Samuel), machines à filer, retordre et tisser le lin et le chanvre.

CLASSE 77.

Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.

Président : M. Guillaumet, président de la chambre syndicale de la teinture et des apprêts de Paris ;
Vice-président : M. Dehaître ;
Rapporteur : M. Persoz, directeur de la condition des soies et laines à la chambre de commerce de Paris ;
Secrétaire : M. Jolly, président de la chambre syndicale des teinturiers-dégraisseurs.

MM.
Aubert (Félix), dessinateur d'étoffes.
Bauche (Gustave), machines pour apprêt des tissus.
Bœringer (Eugène), ingénieur des arts et manufactures, impressions sur tissus.
Boissel (Victor), sénateur, vice-président du conseil général de la Mayenne, teinture et apprêts d'étoffes.
Bonnet (Francisque), impressions sur tissus (de la maison Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et Marnas).
Boucheron (Henri), ingénieur des arts et manufactures, professeur de teinture à l'école centrale des arts et manufactures, adjoint au maire du 7e arrondissement.
Chappat (Ferdinand), teinture sur étoffes.
David (Henri), teinture et apprêts d'étoffes.
Decaux (Auguste), ingénieur des arts et manufactures, ancien directeur des teintures aux manufactures nationales de tapisseries des Gobelins et de Beauvais.
Dehaître (Fernand), matériel de teinture, impression et apprêt.
Duhem (Arthur), tissage et teinture de lin.
Ego (Jean-Claude), teinture des tissus de soie (de la société lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gaufrage).
Ernoult (François), teinture d'étoffes (de la maison Ernoult, Bayart frères).
Gillet fils, teinture et apprêt (de la maison Gillet et fils).
Gros-Hartmann (Édouard), toiles peintes, impression sur tissus de coton (de la maison Gros, Roman et Cie).
Grosselin fils (Henry), tondeuses, laineuses, fouleuses (de la maison Grosselin père et fils).
Guignet (Charles), chef des travaux de teinture à la manufacture nationale de tapisseries des Gobelins.
Guillaumet (Léon), président de la chambre syndicale de la teinture et des apprêts de Paris.
Heitzmann (Pierre), ouvrier teinturier.
Hulot (Léopold), teinturier.
Jolly (Amédée), président de la chambre syndicale des teinturiers dégraisseurs.
Kettinger (Jules), indiennes.
Lederlin (Armand), ingénieur des arts et manufactures, administrateur-directeur de la blanchisserie et teinturerie de Thaon, conseiller général, membre de la chambre de commerce des Vosges.
Maës (Henri), fils, blanchiment, teinture.
Mathieu (Eugène), ingénieur des arts et manufactures, appareils pour le blanchiment et la teinture.
Monpin (Auguste), teinture sur laine (de la maison Maupin et Saint-Remy).
Motte (Albert), teinture sur mélangés (de la maison Motte et Meillassoux frères).
Persoz (Jules), directeur de la condition des soies et laines à la chambre de commerce de Paris.
Petitdidier (Henri), teinture et dégraissage.
Prud'homme (Maurice), matières colorantes.
Tassel (Raoul), teinture et apprêts (de la maison R. Tassel et G. Blay).
Volant (Francisque), gaufrage, moirage.

(A suivre.)

LA NOUVELLE GARE D'ORLÉANS

La gare d'Orléans va être transférée au quai d'Orsay en face des Tuileries, avec gare intermédiaire à la place Saint-Michel, et, du coup, tout le charmant pays desservi par cette ligne, à laquelle on n'arrivait qu'après un long et fatigant voyage en voiture ou en omnibus, se trouve comme par enchantement mis à la portée du centre de Paris. Quelle aubaine pour toute la population parisienne ! C'est la vie à la campagne avec tous ses avantages, dans un cadre aussi agréable que salubre, offerte à cette population si justement avide d'air pur, éprise de plaisirs champêtres, de pêche et de canotage en Seine, sur la Seine encore vierge des souillures de la grande ville...

Voilà donc un des plus jolis coins de cette campagne, le superbe parc de la Faisanderie, à Villeneuve-le-Roi, ancien pavillon de chasse du roi Louis XV, à deux pas de la Seine et de la gare d'Ablon, elle-même à quinze minutes de Paris, qui devient accessible à tous ! Chacun pourra à son gré s'y tailler sa petite habitation avec jardin, car ce beau parc, divisé par petits lots, est mis en vente à des prix d'un bon marché extrême, depuis 2 fr. 50 le mètre. Nous croyons donc être utiles à nos lecteurs en les engageant à s'adresser, avant que la hausse inévitable n'ait doublé et quadruplé les prix, à la direction du Parc de la Faisanderie, 18, Chaussée-d'Antin, où ils pourront se procurer tous renseignements sur les terrains à vendre.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 FÉVRIER 1898
(Liste officielle)

Le douzième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 février 1898.

A ce tirage **160** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	234	N°	1.256	**500.000 fr.**
—	—	11	N°	3.920	**10.000**
—	—	224	N°	4.572	**10.000**
—	—	198	N°	5.373	**5.000**
—	—	216	N°	3.015	**5.000**
—	—	99	N°	1.232	**1.000**
—	—	137	N°	6.902	**1.000**
—	—	166	N°	5.621	**1.000**
—	—	234	N°	2.273	**1.000**
—	—	239	N°	2.801	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
3	7.604	66	7.587	143	2.785	211	6.541	264	8.186
4	5.982	68	1.990	146	2.616	211	7.285	265	4.545
6	3.026	68	8.768	146	4.101	213	4.116	269	4.530
6	4.159	70	3.363	148	465	213	1.531	271	7.106
8	4.233	70	8.786	153	3.578	216	9.231	272	7.300
9	3.057	72	569	155	3.856	217	8.454	273	1.228
9	3.430	83	6.033	155	5.763	218	2.2[illegible]8	281	1.130
10	6.213	84	3.819	175	7.939	220	2.418	284	3.710
12	7.887	95	8.517	161	1.651	223	5.231	288	3.284
14	2.949	97	1.315	161	9.373	224	882	288	5.091
15	2.511	98	3.548	166	1.905	227	6.032	289	4.208
17	666	103	8.580	166	2.000	230	7.210	291	3.030
20	5.132	105	773	171	4.468	230	8.115	293	2.363
20	8.571	108	9.548	172	5.077	232	7.363	293	3.966
21	9.039	110	9.741	175	2.399	233	8.988	294	2.278
28	7.927	112	8.885	177	9.740	235	4.166	297	7.863
29	2.979	116	2.894	178	1.903	236	5.686	297	8.841
29	9.219	118	1.050	178	3.913	236	9.391	300	594
31	6.028	122	9.814	178	5.980	241	566	300	1.372
38	505	125	3.720	183	3.738	249	6.212	305	1.753
38	5.409	126	5.972	186	6.928	252	4.050	306	2.005
43	1.680	129	2.177	191	1.118	255	3.511	308	3.438
44	9.780	130	9.202	192	9.810	257	4.700	312	1.282
47	9.568	137	2.850	193	7.721	259	2.301	313	2.153
52	1.247	137	3.761	197	999	260	916	316	8.013
53	8.867	137	5.337	199	3.108	261	509	317	9.732
59	6.293	137	5.506	201	2.548	261	2.830	318	152
63	2.222	140	1.488	201	9.924	261	6.059	318	9.014
64	608	140	4.131	203	7.387	261	9.188	322	9.658
66	1.248	143	1.926	206	2.799	262	5.425	324	8.133

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 mai 1898.

Le prochain tirage aura lieu le lundi 25 avril 1898.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1898; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.


ÉTRENNES 1898
GRAND DÉPOT
E. BOURGEOIS
21 et 23, Rue Drouot, Paris.
E. BOURGEOIS
PORCELAINES & CRISTAUX
la plus grande spécialité du Monde entier.
JOLI SERVICE TERRE DE FER (Modèle Excelsior)
en bleu vert sur pâte ivoire (forme très élégante).
Table 12 Couverts (74 Pièces). 35 fr. | Dessert 12 Couverts (42 Pièces). 20 fr.
EMBALLAGE : TABLE, 4 francs; DESSERT, 2 francs.
AVIS — Le Catalogue illustré de 96 pages est offert à tous les visiteurs et envoyé franco en province et à l'étranger contre 45 cent., prix du port qui sont remboursés à la première commande.


Papier à Cigarettes
JOB
HORS CONCOURS
PARIS 1889



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 95 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 10 Mars 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces.............. la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications...... — 3 fr. »
Réclames.............. — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris....... Un an. 8 francs
Départements... — 9 —
Étranger...... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Les Comités de Groupes. – Le Banquet Montholon-Monthiers. – Le Cinquantenaire des Tissus

BULLETIN

Paris, le 10 mars 1898.

La quinzaine qui vient de s'écouler a vu commencer l'installation des Comités de groupes.

On sait que les demandes d'admission des producteurs français sont soumises par classes à l'examen des Comités d'admission.

Ces Comités, nommés par le Ministre du Commerce, sur la proposition du Commissariat général, ont élu parmi leurs membres un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire; nous publions actuellement, on le sait, ces nominations, dans une autre partie du journal.

Ces Comités de classes comprenaient environ 500 membres, en 1867 ; 1000, en 1878 ; 1500, en 1889 ; ils comprennent pour l'Exposition de 1900 près de 4000 membres.

Au-dessus du Comité d'admission de classes existe un second degré de juridiction, c'est le Comité de groupes, qui connaît des questions communes aux différentes classes et notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution des objets à exposer.

Telles sont les fonctions des Comités de groupes.

Ces Comités sont formés, pour chaque groupe, des présidents réunis des Comités de classes.

Dans chaque groupe, ils élisent un président, désignent, comme secrétaire, l'un des secrétaires de classe de groupe.

Les séances d'installation des Comités de groupes ont commencé cette semaine et nous donnons plus loin les nominations qui ont été faites jusqu'à ce jour. Ces séances se continueront la semaine prochaine.

Au-dessus du Comité de classes, du Comité de groupes, il y aura un 3e degré de juridiction : le Comité supérieur de revision qui connaîtra des difficultés entre les groupes et sera, en outre, chargé de dresser la liste définitive des exposants admis.

Le Comité supérieur de revision comprendra les Présidents de tous les Comités de groupes, et un Bureau nommé par le Ministre du Commerce, sur la proposition du Commissariat général,

En 1889, le Président du Comité supérieur était M. Teisserenc de Bort, ancien Ministre du Commerce; les deux Vice-Présidents étaient MM. Dietz-Monin et Poirrier, sénateurs.

Il ne sera vraisemblablement procédé à l'installation du Comité supérieur qu'après l'achèvement des installations des Comités de groupes.

H. G.

LES COMITÉS DE GROUPES

Conformément à l'article 34 du Règlement général de l'Exposition, les présidents des classes récemment élus ont commencé à se réunir pour nommer un président et un secrétaire pour chacun des 18 groupes entre lesquels sont répartis les membres des Comités d'admission.

Voici les résultats de l'élection pour les groupes I, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XI.

GROUPE I.
Enseignement.
Président : M. Léon Bourgeois, député, ancien Président du Conseil des ministres ;
Secrétaire : M. Léon Dabat, chef de bureau au Ministère de l'Agriculture.

GROUPE III.
Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.
Président : M. le colonel Laussedat, de l'Institut;
Secrétaire : M. Lucien Layus, imprimeur-éditeur.

GROUPE IV.
Mécanique générale.
Président : M. E. Bariquand (machines-outils de précision);
Secrétaire : M. Compère (Charles), ingénieur des arts et manufactures.

GROUPE V.
Électricité.
Président : M. Élie Mascart, de l'Institut;
Secrétaire : M. André Bouilhet (de l'orfèvrerie Christofle).

GROUPE VI.
Génie civil. — Moyens de transports.
Président : M. Guillain, député, ancien directeur au Ministère des Travaux publics;
Secrétaire : M. Baudry (Charles), ingénieur en chef de la traction à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

GROUPE VII.
Agriculture.
Président : M. Eugène Tisserand, ancien directeur de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture ;
Secrétaire : M. Deloncle, ingénieur-agronome.

GROUPE VIII.
Horticulture et arboriculture.
Président : M. Viger, député, ancien Ministre de l'Agriculture ;
Secrétaire : M. Chatenay.

GROUPE IX.
Forêts, chasse, pêche, cueillettes.
Président : M. Goy, Président du Tribunal de commerce de la Seine;
Secrétaire : M. le Docteur Roché.

GROUPE X.
Aliments.
Président : M. Charles Prévet, sénateur ;
Secrétaire : M. Maurice Estieu (de la Maison Hartmann).

GROUPE XI.
Mines. — Métallurgie.
Président : M. le baron Reille, député ;
Secrétaire : M. Gruner.

Le 12 mars auront lieu les élections pour les groupes XII, XIII, XIV; le 14 mars, celles pour les groupes XV et XVI, et le 15 celles pour les groupes XVII et XVIII.

LE PRINCE DE GALLES

aux Chantiers de l'Exposition de 1900

Le prince de Galles, qui est président de la commission britannique de l'Exposition de 1900, avait exprimé le désir de visiter, pendant le séjour qu'il vient de faire à Paris, les chantiers de notre prochaine Exposition, afin de se rendre compte par lui-même de l'état actuel des travaux.

M. Picard, Commissaire général de l'Exposition, déférant au désir exprimé par le prince, s'est mis aussitôt à sa disposition, et la visite des chantiers a eu lieu jeudi matin, 3 mars, à onze heures.

A son arrivée au palais de l'Industrie, le prince de Galles, qu'accompagnait un aide de camp, a été reçu par M. Picard et l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edmond Monson.

Au nombre des personnes présentes pour recevoir le prince de Galles se trouvaient également MM. Austin Lee, secrétaire général de la section britannique à l'Exposition de 1900; Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux; Chardon, secrétaire général du Commissariat, et tous

les principaux chefs et ingénieurs des divers services de l'Exposition.

Après avoir souhaité la bienvenue au royal visiteur, M. Picard l'a introduit dans le palais de l'Industrie par la porte n° 1.

La visite a commencé par les salles où sont installées les maquettes du grand et du petit palais.

Le prince a manifesté un vif intérêt et son admiration en contemplant ces réductions qui donnent, jusque dans le détail, l'image exacte de ce que seront ces monuments. Il s'est fait présenter M. Girault, l'architecte sous la direction duquel sont édifiés les deux palais, et il lui a adressé ses félicitations.

Sous la conduite de M. Picard, le prince de Galles a pénétré ensuite sur le chantier, où de nombreux ouvriers sont occupés. Il a tout d'abord jeté un coup d'œil sur les constructions très avancées du petit palais; puis, s'engageant sur la voie ferrée, sablée pour la circonstance, où circulent les wagonnets qui transportent la pierre meulière, le prince s'est dirigé vers la porte du grand palais; il s'est arrêté toutefois en route à la scierie où se débitent les gigantesques pierres de taille, à l'aide de scies diamantées.

Le prince de Galles, à qui M. Picard donnait des explications d'ensemble sur les constructions commencées, a traversé, sur une passerelle aménagée à cette occasion, les fondations du grand palais, dont les murs d'enceinte s'élèvent déjà au-dessus du sol à une hauteur d'environ trois mètres.

Il s'est rendu ensuite dans l'aile nord-ouest de l'ancien palais de l'Industrie, où se trouvent les ateliers de moulage des pièces devant servir à la construction du pont Alexandre-III. Le chef de cet atelier, M. Poulin, a montré au prince une réduction en plâtre du pont, ainsi que tous les moulages des formes et des motifs d'ornementation qui le décoreront.

Sur un plan général de l'Exposition, le prince de Galles s'est fait alors donner quelques explications et indiquer l'emplacement de la section britannique, ainsi que celui de diverses autres puissances.

Le prince de Galles ayant exprimé le désir de visiter le chantier du pont Alexandre-III, M. Picard a conduit sur le Cours-la-Reine son royal visiteur en le faisant passer devant le tunnel qui aboutit à la Seine et par lequel passent les wagons apportant et emportant les matériaux.

L'ingénieur, M. Résal, a expliqué au prince l'état actuel des travaux du pont.

— Quand pensez-vous avoir terminé ? demande le prince.

— Le 31 mars 1899, a répondu M. Résal.

Apercevant la cantine installée pour les ouvriers occupés à la construction du pont, le prince de Galles a interrogé M. Picard sur son fonctionnement, lui demandant si cet essai de coopération donnait de bons résultats et s'informant du prix des déjeuners servis aux pensionnaires.

La visite des chantiers étant terminée, le prince de Galles a adressé ses remerciements au Commissaire général de l'Exposition, lui témoignant le vif intérêt qu'il avait pris à parcourir ainsi les chantiers.

Après avoir serré la main de M. Picard, ainsi qu'à ses collaborateurs, le prince de Galles est monté en voiture et a regagné l'hôtel Bristol, où il est rentré à midi et demi.

L'EXPOSITION COLONIALE
A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Séance du samedi 5 Mars)

M. Paschal Grousset, dans la séance de samedi dernier, 5 mars, a interpellé M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, sur les conditions de l'organisation de l'Exposition coloniale en 1900.

Voici le résumé du discours de M. Paschal Grousset :

Maintenant que nous avons un domaine colonial, une occasion unique, estime-t-il, s'offre d'appeler l'attention publique sur les ressources qu'offrent les colonies. Cette occasion, c'est l'Exposition universelle. Aussi, a-t-on décidé de faire une Exposition scientifique, commerciale et industrielle présentant le tableau de toutes les ressources de notre domaine colonial. Pour mener cette œuvre à bien, ajoute l'orateur, il faut des crédits et un emplacement approprié. Les crédits seront demandés. Quant à l'emplacement projeté, il est insuffisant : il occupe quatre hectares au Trocadéro; cela permettrait tout au plus une exposition analogue à celle que nous avons eue en 1889. On a parlé de Saint-Cloud, mais M. Paschal Grousset ne s'y arrête pas, il préférerait Vincennes. Quand le Métropolitain sera fait, le bois de Vincennes sera très rapproché du centre, il sera à sept minutes du Palais-Royal. En outre, la population groupée autour du bois de Vincennes, dit-il, est une notable partie de la population parisienne qui assurera le service de l'Exposition coloniale. Quant au Bois de Boulogne, il n'agrée pas à l'orateur; il faudrait dépenser 9 millions pour la construction d'un chemin de fer provisoire. La solution appartient, suivant lui, au Conseil municipal. M. Paschal Grousset demande au Gouvernement de faire connaître aujourd'hui vers quelle solution il incline.

M. Gauthier (de Clagny), intervenant à son tour, voudrait qu'on s'arrêtât à l'une des deux solutions suivantes : soit Versailles, soit Saint-Cloud.

Voici, d'après le compte rendu analytique, les déclarations faites en réponse aux observations de MM. Paschal Grousset et Gauthier (de Clagny) par M. Henry Boucher, Ministre du Commerce.

M. Henry Boucher, *Ministre du Commerce et de l'Industrie.* — Les espaces primitivement consacrés aux Expositions coloniales n'étaient pas aussi restreints que l'ont dit MM. Paschal Grousset et Gauthier (de Clagny).

En 1889, l'Exposition coloniale occupait 41.000 mètres carrés ; en 1900, elle occupera 75.000 mètres carrés, soit une différence de 60 °/o au profit de 1900.

En 1889, les espaces couverts étaient de 11.000 mètres carrés ; en 1900, ils seront de 15.000 mètres carrés.

C'est sur ces bases que toutes les évaluations de dépenses ont été établies pour l'Exposition de 1900.

Jusqu'au mois de décembre dernier, aucune protestation ne s'est produite ni à la Chambre, ni au Conseil municipal de Paris, ni dans les associations dévouées au développement colonial.

Les organisateurs de l'Exposition coloniale sont donc excusables de ne pas s'être préoccupés d'un nouvel agrandissement.

Je n'incrimine en aucune façon l'abstention du groupe colonial ou des autres sociétés.

M. Etienne. — On ignorait les intentions du Gouvernement.

M. le Ministre du Commerce. — Dans l'exposé des motifs du projet de loi de M. Mesureur, il était dit que l'Exposition coloniale serait placée au camp de Châlons, et c'est encore ce qu'on retrouve dans le rapport de M. Lourties, dans ceux des commissions de l'Exposition, et enfin dans celui qui a été présenté au Conseil municipal de Paris.

Donc, on peut dire que l'espace réservé à l'Exposition coloniale était depuis longtemps connu du grand public.

C'est seulement à la fin de l'année dernière que s'est produit un mouvement d'opinion pour attribuer une part considérable, dans notre Exposition, à l'expansion coloniale qui est le plus grand fait de la fin de ce siècle.

Le Gouvernement a alors nommé une commission chargée de rechercher s'il était possible d'attribuer à l'Exposition coloniale un espace plus étendu dans l'enceinte de l'Exposition, ou, au besoin, hors de cette enceinte, et d'examiner les propositions faites par les municipalités de Versailles, Saint-Cloud et autres.

Je n'insisterai pas sur les raisons qui ont déterminé la décision de la commission. Les conditions dans lesquelles les 60 millions ont été réunis par les soins de l'initiative privée ne lui ont permis de se faire aucune illusion ; elle n'a pas cru pouvoir renoncer à l'unité d'Exposition, et surtout à l'unité d'entrée.

La commission a été unanime pour éliminer les projets d'Exposition coloniale à Versailles, à Saint-Cloud et à Saint-Germain, non sans quelque regret; car elle appréciait l'avantage des grands espaces offerts et des magnifiques collines qui les entourent.

M. Gauthier (de Clagny). — Vous mettez quelques fleurs sur notre cercueil.

M. le Ministre du Commerce. — Il restait à savoir où l'on pourrait trouver à l'intérieur de Paris un emplacement suffisant.

Le Conseil municipal de Paris avait exprimé le vœu, dès 1895, qu'il y eût à Vincennes une annexe de l'Exposition et les communes de la région s'étaient prononcées en ce sens.

Le Gouvernement répondit alors que c'était une demande fort juste et qu'il tâcherait d'organiser des fêtes dans cette région; c'est ce que nous comptons faire, en organisant à Vincennes les sports et divers concours. (*Très bien! Très bien!*)

Mais nous devons renoncer à y transporter l'Exposition coloniale, à cause de la difficulté qu'il y aurait à assurer l'unité d'entrée.

M. Dejante. — Cela s'est fait à Bruxelles, où il y avait deux emplacements distincts.

M. le Ministre du Commerce. — Il n'y avait pas, à Bruxelles, un capital de 60 millions souscrit par le public. Nous devons tenir compte des engagements pris.

Peut-être serait-on arrivé à surmonter cet obstacle de l'unité d'entrée au moyen de combinaisons diverses ; mais ce qu'il y avait à redouter surtout, c'est l'isolement de l'Exposition coloniale à Vincennes. Quoi qu'en pense M. Paschal Grousset, Vincennes est bien loin de Paris.

Je sais que M. Paschal Grousset est, à cet égard, très optimiste : pour lui, l'Exposition coloniale à Vincennes est une grande manifestation de l'expansion coloniale, tandis qu'à la Muette ce ne sera qu'une grande foire africaine. Les représentants des autres régions manifestent le même sentiment quand il s'agit de leur région.

La Commission interministérielle s'est prononcée à l'unanimité contre le transfert de l'Exposition coloniale à Vincennes.

Personnellement, je ne renonce pas à donner à l'annexe de Vincennes plus d'ampleur qu'on ne l'avait prévu au moment du vote du projet de loi. Je caresse l'idée de créer à Vincennes une annexe destinée à l'Exposition des transports, mais nous devons renoncer à y installer l'Exposition coloniale.

Nous apercevons deux solutions pour l'Exposition coloniale : elle serait installée, soit à la Muette, soit dans tel terrain qu'il serait possible de rattacher à l'Exposition principale. Mais il y a là une question d'argent et une question de transports, et M. Paschal Grousset a compris que je ne peux apporter aujourd'hui une solution définitive. Nous étudierons la solution la meilleure, la plus économique, celle qui donnera la plus vaste étendue de terrain.

Je crois avoir donné satisfaction au légitime intérêt que portent à l'Exposition coloniale ceux de nos collègues qui s'attachent plus spécialement à l'Exposition coloniale de la France.

Mais j'ai le regret de ne pouvoir donner satisfaction entière à ceux de nos collègues qui défendent les intérêts des communes riveraines du bois de Vincennes; nous tâcherons de donner une compensation à ces intérêts, en augmentant l'importance de l'annexe qui sera installée à Vincennes. (*Très bien! Très bien!*)

Après une intervention de M. René Chauvin qui appelle l'attention du Ministre et celle de la Chambre sur l'emplacement du rond-point de la Défense de Paris, à Courbevoie, le Président met aux voix l'ordre du jour de M. Paschal Grousset qui est ainsi conçu :

« La Chambre invite le Gouvernement à donner à l'Exposition coloniale de 1900 l'ampleur que comportent l'immense effort et les lourds sacrifices consentis depuis vingt ans par le pays pour la constitution de son domaine colonial, et à préparer cette Exposition au point de vue de sa transformation subséquente en musée colonial permanent. »

Voix au centre : « L'ordre du jour pur et simple. »

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. — Je serais d'accord avec M. Paschal Grousset sur la première partie de son ordre du jour, mais il ne me semble pas possible d'engager le principe de l'Exposition permanente qu'il propose dans la seconde partie.

J'accepte l'ordre du jour pur et simple comme impliquant l'approbation des déclarations que j'ai faites à la Chambre.

A la majorité de 431 voix contre 98, sur 5.. votants, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

L'incident est clos.

LES

Congrès à l'Exposition Universelle

Le Ministre du Commerce, sur la proposition du Commissaire général, vient de signer l'arrêté instituant les congrès internationaux qui auront lieu pendant l'Exposition de 1900. En voici l'organisation générale. Les congrès sont divisés en douze sections : I. Education et enseignement. — II. Beaux-arts, belles-lettres, histoire, archéologie. — III. Sciences mathématiques (mathématiques, mécanique, astronomie, géodésie). — IV. Sciences physiques et leurs applications (physique, chimie, météorologie, industries physiques et chimiques). — V. Sciences naturelles (géologie, minéralogie, botanique, zoologie, anatomie, physiologie, anthropologie). — VI. Sciences médicales. — VII. Mécanique appliquée, génie civil et maritime, moyens de transport. — VIII. Sciences agricoles (agronomie, agriculture, industries agricoles). — IX. Economie politique, législation, statistique. — X. Sciences sociales (économie sociale, hygiène, assistance). — XI. Sciences géographiques (géographie, géographie physique, exploration, colonisation). — XII. Industrie et commerce en général.

Tous ces congrès sont placés sous le patronage du Gouvernement français ; mais il est spécifié que ce patronage ne peut, en aucune façon, engager l'administration quant aux opinions émises ou aux résolutions formulées ; les sujets religieux et politiques sont aussi formellement interdits.

Douze comités spéciaux correspondant aux douze sections que nous venons d'énumérer seront chargés d'étudier les questions relatives aux propositions ou demandes de congrès et d'en préparer l'organisation. Les membres de ces comités seront nommés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie sur la proposition du Commissaire général, et ils éliront entre eux, pour chaque comité, un président, un vice-président et un secrétaire.

Les propositions formulées par les comités seront transmises à une Commission supérieure chargée de la direction générale des Congrès conjointement avec le directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle. Cette Commission supérieure comprendra un président et trois vice-présidents nommés par le Ministre sur la proposition du Commissaire général, et cela en dehors des membres des comités, tous les présidents et vice-présidents des Congrès, le délégué principal à l'organisation des Congrès, enfin, un secrétaire et un rapporteur désignés par le Commissaire général.

Les Commissions d'organisation devront soumettre à l'Administration, au plus tard le 1er octobre 1899, le programme des questions soumises aux délibérations des Congrès, ainsi que l'indication des sujets qui doivent faire l'objet des rapports préparés à l'avance, les noms des rapporteurs désignés, l'indication du nombre présumé des séances, de l'époque proposée pour la tenue des Congrès et des locaux demandés pour les réunions.

Telles sont les mesures d'organisation prévues par l'arrêté ministériel. Rappelons que cette organisation sera sous la direction principale de M. Gariel, le savant professeur qui organisa déjà les Congrès de l'Exposition de 1889. De plus, un palais spécial, dans l'enceinte de l'Exposition de 1900, sera réservé aux Congrès et aux conférences qui les accompagneront ; on avait regretté, en effet, en 1889, la dissémination des lieux de réunion des Congrès, dont la plupart durent tenir leurs séances dans Paris, en même temps que les conférences avaient lieu au Trocadéro dans des conditions de local peu satisfaisantes.

LE CHEMIN DE FER
DE L'EXPOSITION

On lit dans *l'Éclair* :

Une note, parue au commencement de la semaine dans un journal du matin, a mis en émoi les soumissionnaires du chemin de fer de l'Exposition et l'Administration elle-même.

Ces soumissionnaires, qui sont sept et non douze, n'ont pas été éliminés ; l'Administration n'a pas chargé le service technique de la voirie d'établir un projet ; il n'est nullement décidé que le chemin de fer possédera deux voies ni qu'il sera établi à la hauteur d'un étage.

Ce qui subsiste en somme, c'est que l'administration est assez séduite par la question de la plate-forme et qu'on cherche à doter l'Exposition de 1900 de cette attraction utile sans abandonner, malgré cela, le projet de chemin de fer proprement dit. Vous dire pourtant que la question va « grande vitesse », ce serait certainement exagérer !

Voici la note à laquelle il est fait allusion plus haut :

« Le Conseil des directeurs de l'Exposition s'est réuni lundi 7 mars pour prendre une décision relative au chemin de fer destiné à desservir l'Exposition à l'intérieur.

Après un examen minutieux des douze projets qui avaient été soumis au concours, il a été reconnu qu'aucun de ces projets ne remplissait les conditions désirées. Ils ont donc été tous écartés.

Le Conseil des directeurs a chargé les services techniques de la voirie d'établir eux-mêmes un projet.

Il a décidé que le chemin de fer intérieur serait à deux voies et que la ligne serait suivie par une plate-forme mobile.

Il avait été question déjà de cette plate-forme. Mais on ne devait la construire que sur un espace assez restreint. En raison des nécessités de la circulation, le Conseil des directeurs a pensé qu'il valait mieux en faire un réel moyen de locomotion. La plate-forme fera donc le tour de l'Exposition, dans la partie de la rive gauche. Dans ces conditions, le chemin de fer circulaire devra probablement être établi à la hauteur d'un étage.

C'est ce que déterminera le service de la voirie. On pense que cette question importante du chemin de fer intérieur sera réglée d'ici une quinzaine de jours. »

Nouvelles et Échos

Plusieurs adjudications nouvelles et importantes sont annoncées pour le courant du mois. Le mercredi 16 mars, la direction des services d'architecture met en adjudication restreinte, pour le prix total de 112.000 francs, et en un seul lot, les *travaux de ciment armé* nécessaires à la construction du plancher-haut de l'étage de soubassement au petit palais des Champs-Élysées. Il y a là une application architecturale intéressante. Le ciment armé se compose d'un *treillis* de métal noyé dans une masse de ciment. Les formules d'admission de l'adjudication et celles des soumissions sont conformes aux règles générales des adjudications de l'Exposition, et il n'y a rien de particulier à y signaler.

Le samedi 19 mars aura lieu une nouvelle adjudication de *travaux de ferronnerie*. Cette ferronnerie, dont le chiffre total d'adjudication s'élève à 2.473.000 francs, est destinée à l'exécution du plancher-haut du rez-de-chaussée, du hall et des combles de la partie intermédiaire, et de la partie en façade sur l'avenue nouvelle du grand palais des Champs-Élysées.

***

L'Exposition de Bruxelles vient de clôturer définitivement ses comptes. Le capital sera entièrement remboursé aux actionnaires. Le subside de 600.000 francs accordé par l'État ne sera que de 165.000, dont 90.000 de prévisions. Et l'Exposition laisse à l'État pour près de 2.000.000 de travaux tant en bâtiments qu'en jardins, sans compter les recettes considérables réalisées par les chemins de fer belges.

Le chiffre total des visiteurs s'est élevé à 5.803.503 personnes.

***

On a été fort étonné, dans les bureaux et sur les chantiers du pont Alexandre-III, d'apprendre par un journal du soir que les ouvriers du chantier de la rive gauche avaient couru un grave danger avant-hier.

« La neige, y disait-on, a eu pour conséquence « d'arrêter complètement aujourd'hui les travaux « dans tous les chantiers de l'Exposition de 1900.

« Dans le chantier du pont Alexandre-III, les « ouvriers ont dû abandonner précipitamment le « fonçage du caisson établi sur la rive gauche, « que les eaux de la Seine, arrivées presque au « niveau du caisson, menaçaient d'envahir. »

Cette nouvelle est inexacte, et si l'ordre a été donné par les ingénieurs d'interrompre momentanément les travaux de fonçage, c'est fort tranquillement et sans aucune précipitation que cet ordre a été exécuté.

Le niveau du fleuve était, en effet, lorsque cet ordre a été donné, de quatre-vingts centimètres en contre-bas des hausses du caisson de la rive gauche qui, par conséquent, ne pouvait nullement être submergé.

C'est donc par excès de précaution qu'on a arrêté les travaux de fonçage, et jamais les ouvriers du pont Alexandre-III — un des ingénieurs nous l'affirmait hier matin — n'ont couru aucun danger par la crue de la Seine.

La *Gazette de Londres*, journal officiel, annonce que la reine vient de nommer le duc de Connaught, son fils cadet, le baron Pirbright, l'amiral de la flotte, sir John Commerell, et le célèbre musicien Hubert Parry, comme commissaires adjoints, pour représenter l'Angleterre à l'Exposition de 1900.

Nous avons déjà publié les noms des principaux commissaires nommés antérieurement.

Un ouvrier plombier, Alfred Redon, qui travaillait hier soir à la réparation d'une cheminée dans le caisson du pont Alexandre-III, établi sur la rive gauche, est tombé accidentellement d'une hauteur de 6 mètres. Le malheureux, dans sa chute, s'est brisé la colonne vertébrale ; il a été transporté à l'hôpital Beaujon dans un état désespéré.

C'est le premier accident grave qui se produit depuis l'ouverture des chantiers de l'Exposition.

***

M. Austin Lee, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris, a été désigné par le gouvernement britannique pour le représenter auprès du

Commissaire général de l'Exposition de 1900; il aura pour délégué adjoint M. Edmond-R. Spearman.

***

On annonce que M. Giacomo Puccini, l'auteur de la *Bohème* qui fait en ce moment son tour d'Italie, se propose d'écrire un opéra qui devrait être joué à Paris, lors de l'Exposition de 1900. Un journaliste italien, racontant une « entrevue » qu'il aurait eue avec M. Puccini à ce sujet, rapporte ainsi les paroles de celui-ci : « J'ai toujours éprouvé une grande aversion pour les travaux commandés et à exécuter dans un délai fixé et pour une circonstance formelle. Mais, dans ce cas particulier, je dois avouer que l'idée de contribuer à solenniser à Paris la grande fête pacifique du travail universel à l'aurore du nouveau siècle me séduit et m'attire; d'autant plus que le choix du sujet m'est laissé, et que j'en ai un, avec le libretto tout prêt, qui me plaît beaucoup et auquel je finirai par ne pas pouvoir résister. C'est Marie-Antoinette. »

***

Le royaume de Siam participera officiellement à l'Exposition de 1900. Un Comité vient de se constituer à cet effet à Bangkok, sous le patronage du roi.

***

La ville de Chicago se propose d'envoyer à Paris, pour l'Exposition, dix grands tableaux représentant des vues des principaux palais de l'Exposition colombienne tenue à Chicago en 1893. L'artiste chargé de ce travail, M. John Key, a déjà terminé quatre de ces tableaux, qui viennent d'être soumis à l'appréciation du public.

Le premier représente la pièce d'eau et l'île boisée vues du portique du palais des Femmes. Le deuxième est une vue de la fameuse Cour d'honneur prise du péristyle. Le troisième représente le palais des Arts, celui de l'Horticulture et celui des Pêcheries vus du palais de l'Electricité.

Le quatrième est une autre vue de la Cour d'honneur, que traverse une caravane de tous les représentants des peuplades exotiques venus à l'Exposition; les couleurs vives des costumes sont mises en relief par la blancheur éclatante des édifices au milieu desquels défile cette curieuse procession. Ce tableau est jusqu'à présent le plus remarquable de la collection.

BANQUET

OFFERT LE 1er MARS 1898

à M. le comte de Montholon et M. Mce Monthiers

par les Présidents de classes
et les Exposants de la Section Française

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR

de M. Henry BOUCHER

Ministre du Commerce, de l'Industrie
des Postes et des Télégraphes

ET LA PRÉSIDENCE DE

M. Charles-ROUX

député
Président du Comité XXI

Les Comités de l'Exposition de Bruxelles offraient le mardi 1er mars, à l'Hôtel Continental, un banquet à MM. de Montholon, ambassadeur de France à Berne, et Maurice Monthiers, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, à l'occasion de leur nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

M. de Montholon représentait, on le sait, la France en Belgique jusque dans ces derniers temps, et l'on se souvient avec quelle cordialité et quelle distinction il accueillit nos compatriotes, qui séjournèrent à Bruxelles de mai en octobre derniers; quant à M. Maurice Monthiers, il était le chef désigné par le Gouvernement autour duquel vinrent se grouper, dès la première heure, les représentants de l'industrie et du commerce de France qui, désormais, grâce à lui, comptent une nouvelle victoire à leur actif.

Il était donc de toute justice de rendre un éclatant hommage de reconnaissance à nos deux éminents concitoyens, et c'est là l'heureuse idée qui a inspiré les organisateurs de la fête du 1er mars.

La souscription au banquet fut ouverte et couverte presque en même temps. Quelques jours auparavant, M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, au banquet annuel du Comité, donnait rendez-vous à ses convives, au banquet du 1er mars, pour fêter le Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles.

Tout le monde fut exact à ce rendez-vous, qui fut accepté d'acclamation, car tous avaient voulu s'associer à cette manifestation de sympathie et de reconnaissance envers M. Maurice Monthiers.

La table d'honneur était présidée par M. Henry Boucher, ministre du commerce, qui avait à sa droite M. André Lebon, ministre des colonies, et à sa gauche le baron d'Anethan, ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris.

Viennent ensuite, à droite et à gauche du président : MM. Charles-Roux, député de Marseille, président du banquet; Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce; de Mot, premier échevin de Bruxelles; Gody, commissaire du jury à l'Exposition de Bruxelles; Dupret, directeur de l'Exposition de Bruxelles; Georges Berger, député; Stéphane Dervillé, directeur général adjoint de l'Exposition de 1900; Ch. Bessand, Expert-Besançon, Charles et Victor Legrand, Mascart, Ancelot, Pinard, Dehesdin, Bellan, Aucoc, Hetzel, Emile Dupont, Grouvelle, Jacquier, Hartmann, Lyon, Guilbert, Martin, Davanne, Lourdelet, Ouvré, député; J. Herment, Duchanoy, le baron Fallou, Chandèze, Mesnier, etc., etc.

Autour des dix autres tables, perpendiculaires à la table d'honneur, avaient pris place plus de 300 convives, autant que la grande salle du Continental pouvait en contenir; chaque convive a devant lui un menu dessiné par Mucha, un véritable artiste que nous sommes heureux de féliciter en passant. L'heure du dessert a sonné, c'est-à-dire l'heure des toasts. C'est M. Charles-Roux, député de Marseille, président du banquet, qui ouvre le feu.

M. Charles-ROUX

Messieurs, je vous invite à lever vos verres en l'honneur de M. le Président de la République, M. Félix Faure. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je répondrai certainement à votre désir à tous en buvant à la santé de Sa Majesté le roi des Belges. (*Applaudissements.*)

Messieurs, nous avons reçu une dépêche de M. le Ministre de Belgique, Nyssens, qui regrette vivement de n'avoir pas pu se rendre à notre invitation. Voici les termes de cette dépêche :

« Devoirs urgents m'empêchent partir Paris. Baron d'Anethan exprimera au banquet regrets et félicitations. »

Nous avons reçu également une dépêche de M. Valère-Mabille.

« En partance pour l'Égypte, prière d'exprimer regrets et sentiments de sympathie à ceux que vous fêtez ce soir. »

Nous avons reçu des excuses semblables de M. le baron Fallou, de M. Dupret, de M. Calvé; enfin nos deux honorables collègues, MM. Georges Berger et Camille Krantz, que j'ai vus à la Chambre à 7 heures moins un quart, avant de venir ici, m'ont prié tout spécialement de vous exprimer leurs vifs regrets de ne pouvoir être des nôtres.

Messieurs les Ministres, Messieurs, je suis très flatté d'avoir été chargé par mes collègues, présidents des diverses sections de l'Exposition de Bruxelles, et par messieurs les exposants, d'exprimer à M. le comte de Montholon et à M. Maurice Monthiers combien nous sommes heureux, combien nous les félicitons de la haute distinction dont ils viennent d'être l'objet. (*Applaudissements.*)

A voir M. le comte de Montholon si jeune d'aspect, si élégant de tournure...., quelques cheveux argentés osent à peine se montrer sur son front..., on ne se douterait pas que nous sommes en face d'un vétéran dans la carrière, que notre ambassadeur à Berne a trente-trois ans de service. (*Applaudissements.*)

M. le comte de Montholon est entré au Ministère des affaires étrangères en 1865; il est allé ensuite à Berne, où il va retourner, et ensuite à Bruxelles; il a été secrétaire de 3e classe à Pékin, à Bruxelles, à Tanger; secrétaire de 2e classe à Buenos-Ayres et à Constantinople; conseiller d'ambassade à Constantinople; délégué du gouvernement français à la commission franco-espagnole du chemin de fer des Pyrénées; ministre plénipotentiaire et président de la délégation française à la commission des Pyrénées en janvier 1885; premier commis plénipotentiaire à la commission franco-espagnole de délimitation de l'Ouest-Africain; chargé, en qualité de ministre plénipotentiaire, de l'ambassade à Constantinople; ministre plénipotentiaire à Athènes de 1886 à 1895; il arrive enfin à Bruxelles, où nous l'avons vu à l'œuvre et où il a su, dès son arrivée, resserrer entre les membres de notre colonie française les liens de fraternité qui étaient quelque peu détendus. Quand le gouvernement de la République a nommé M. le comte de Montholon ambassadeur à Berne on a pu constater quelles unanimes sympathies il avait su grouper autour de lui : il n'est pas un Français qui n'ait tenu à lui exprimer les regrets profonds que motivait son départ.

Je suis certain, Messieurs, que dans sa nouvelle résidence de Berne, M. le comte de Montholon sera ce qu'il a été à Bruxelles; non seulement il développera encore nos traditionnelles relations de bonne amitié avec le peuple suisse que nous aimons tant et qui, comme la nation belge, est un de nos meilleurs et de nos plus fidèles clients, il saura encore donner aux relations commerciales des deux pays, que rien ne peut plus maintenant entraver, toute l'extension qu'elles comportent. (*Applaudissements.*)

Monsieur l'ambassadeur, je vous serai profondément reconnaissant d'exprimer à Madame la comtesse de Montholon nos sentiments respectueux et de lui dire combien nous avons été touchés de la grâce charmante avec laquelle elle a accueilli chacun de nous toutes les fois que nous nous sommes rendus à Bruxelles. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, quand, en ma qualité de rapporteur de la loi sur l'Exposition de Bruxelles, j'ai vu que le Parlement, dans un sentiment d'économie auquel je ne puis qu'applaudir, avait singulièrement réduit les crédits proposés par le gouvernement, je ne vous cacherai pas que je n'étais point sans inquiétude au sujet du succès de M. Monthiers. Je savais bien que M. Monthiers avait donné de grandes preuves d'intelligence, soit à Amsterdam, soit à Anvers, soit à Paris en 1889, mais mon ami M. Krantz m'avait dit de lui tant de mal (*sourires*) que je me demandais si, malgré ses aptitudes exceptionnelles et sa bonne volonté, M. Monthiers pourrait arriver, avec les crédits que nous mettions à sa disposition, à réaliser une œuvre vraiment digne de nous.

Grâce à son savoir-faire, grâce à la confiance qu'il a su inspirer à tous les exposants et au concours que ceux-ci lui ont prêté, nous pouvons nous avouer à nous-mêmes, sans forfanterie, que notre exposition française a fait bonne figure; que chaque section avait certainement son cachet particulier, son originalité propre, en même temps qu'elles présentaient toutes un caractère de bon goût, d'élégance, ces qualités distinctives de notre race qui, je puis dire, sont comme la marque de fabrique du commerce et de l'industrie de Paris. (*Applaudissements.*)

M. Monthiers, nous vous sommes profondément reconnaissants de nous avoir facilité les moyens de porter haut et ferme le drapeau national chez un peuple ami, dans cette belle et hospitalière ville de Bruxelles où nous avons été reçus avec tant de cordialité et de courtoisie, et dont je salue le premier échevin, le sympathique et éloquent M. de Mot. (*Applaudissements.*)

Les preuves de vitalité et d'énergie que viennent de donner notre commerce et notre industrie nous permettent de bien augurer de l'Exposition de 1900.

Monsieur le Ministre du Commerce, nous sommes à la veille de cette grande date; vous nous avez déjà prouvé à maintes reprises avec quel soin et quel dévouement vous saviez vous occuper des intérêts considérables qui vous sont confiés. Aujourd'hui même, vous avez fait voter par le Sénat, à l'unanimité, votre projet d'office national du commerce extérieur, institution dont je n'ai pas à célébrer devant vous, Messieurs, l'utilité et qui existe depuis longues années déjà en Belgique.

Oui, Messieurs, c'est la Belgique qui nous a appris les avantages que nous pouvions retirer d'un office national organisé d'une façon pratique et commerciale. Vous avez admirablement saisi la portée de cet exemple, Monsieur le Ministre, et malgré l'opposition que vous ont peut-être faite vos anciens amis *(rires)*, vous avez oublié vos habituelles amours pour ne vous souvenir que des intérêts généraux que vous étiez appelé à défendre. Vous avez pensé qu'il était indispensable, pour les commerçants et les industriels, de pouvoir se procurer facilement les renseignements qu'ils ont tant de mal à obtenir maintenant au siège du Ministère du Commerce, dans ce vaste bâtiment où il est si malaisé de trouver le bureau mystérieux, dans les cartons duquel sommeillent les plus précieux documents. *(Rires.)*

Vous avez estimé qu'un office national, restant sans doute sous la haute direction de votre département, mais dirigé par des commerçants, aurait un caractère plus pratique, plus utilitaire. Pour ma part, je vous en remercie de grand cœur et je serai toujours très flatté d'avoir été votre très modeste collaborateur à la Chambre des Députés comme rapporteur du projet de loi, au nom de la Commission du budget. *(Applaudissements.)*

Monsieur le Ministre des Colonies, je voudrais n'avoir qu'à me féliciter avec vous des choses qui concernent votre département, et si je n'écoutais que ma respectueuse amitié pour votre personne, aucune autre pensée ne me viendrait à l'esprit.

Mais puisque j'ai parlé de l'Exposition de 1900, permettez-moi de vous avouer que j'aperçois à l'horizon un gros point noir.

Je crains que dans cette grande manifestation à laquelle nous nous associerons tous, quel que soit notre genre de commerce et d'industrie, je crains que l'espace qui est réservé à l'Exposition coloniale ne soit trop restreint.

Et si j'en parle ce soir, c'est, qu'en matière coloniale, la Belgique nous a donné un bel exemple. Ce peuple courageux et travailleur a fait, à propos du Congo belge, une des expositions les plus intéressantes et les plus instructives que j'aie jamais visitées. *(Applaudissements.)* Je suis allé bien souvent, avec mes collègues, à Bruxelles ; mais toutes les fois que le temps dont je disposais m'a permis de me rendre à Tervueren, j'y ai appris quelque chose de nouveau. Aussi, puisqu'en 1900 nous convions le monde à venir nous visiter, me semblerait-il indispensable que pour chacune de nos colonies françaises, dans une limite plus restreinte sans doute, nous tentions quelque chose d'analogue à ce que la Belgique a si bien réussi pour le Congo. C'est un point capital pour l'Exposition de 1900.

Nous devons avoir à cœur de présenter à nos visiteurs français et étrangers l'ensemble des efforts considérables que nous avons faits pendant ces quinze dernières années au point de vue colonial.

Il faut que nous affirmions, preuves à l'appui, que nous n'avons pas perdu notre temps ; il faut que nos visiteurs constatent non seulement l'agrandissement de notre domaine colonial, mais que nous leur apprenions le parti que l'on peut en tirer, au grand profit et à la grande gloire de notre pays. — Oui, Messieurs, ce sera l'éternel honneur de la troisième République d'avoir reconstitué, pour ainsi dire, notre empire colonial. — A l'entrée du XXe siècle, il faut que cette grande œuvre occcupe la place qui lui est due et soit brillamment exposée aux yeux de tous. *(Vifs applaudissements)*.

Le rêve que nous avons formé, Monsieur le Ministre des Colonies, et vous, Monsieur le Ministre du Commerce, qui êtes le directeur suprême de l'Exposition, vous vous appliquerez certainement à le réaliser. Vous saurez triompher des petites difficultés d'exécution et vous aurez acquis un nouveau titre à notre reconnaissance.

Je m'arrête, Messieurs, et je vous demande de vous joindre à moi pour porter un toast chaleureux à M. le comte de Montholon et à M. Maurice Monthiers.

Je bois au Commerce et à l'Industrie de la France, je bois à l'Exposition de 1900. *(Applaudissements répétés.)*

La parole est à M. le comte de Montholon.

M. le comte de MONTHOLON
Ambassadeur de France à Berne

Messieurs les Ministres,
Messieurs,

Je suis profondément touché des sentiments qui viennent de m'être témoignés et très reconnaissant à M. Charles-Roux d'avoir bien voulu faire avec tant d'amabilité l'éloge des quelques services que j'ai pu rendre ; il a fort exagéré mes mérites.

Mon seul mérite est d'avoir été profondément dévoué à la France, à sa prospérité, au succès de ses institutions. Quoi de plus naturel !

J'ai été, Messieurs, particulièrement flatté et heureux de vous recevoir à Bruxelles, en cette ville si hospitalière, administrée par une municipalité clairvoyante et philanthropique et dont le premier et éminent échevin, M. de Mot, Président du Comité exécutif de l'Exposition internationale de Bruxelles, est assis à cette table ! *(Applaudissements.)*

L'Exposition dont il s'agit et à laquelle M. Charles-Roux vient de faire une allusion directe, je l'ai suivie pas à pas; j'y ai relevé les merveilleux résultats obtenus dans ces derniers temps dans toutes les branches de l'industrie et du travail; je vous ai vus à l'œuvre, Messieurs, et il a été pour moi bien doux de vous joindre les uns et les autres, individuellement et collectivement, de constater combien vous aviez su répondre à la confiance de la France et de la République en apportant en Belgique des spécimens merveilleux de notre industrie, en y affirmant les facultés géniales de la France dans tous les domaines de la production et de l'industrie.

Incontestablement, la Section française a été fort remarquée de ceux venus en si grand nombre des diverses parties du monde pour visiter l'Exposition de Bruxelles. A côté de notre Section, une autre brillait d'un grand éclat, celle de la Belgique, autrement ordonnancée que la nôtre, il est vrai, mais admirablement outillée.

Un Ministre du roi Léopold, de ce Souverain si éclairé, si soucieux des intérêts de son royaume, me disait que la Belgique saurait désormais tirer parti de la netteté de notre classification, du principe de la collectivité, qui a rapproché tous les produits similaires, rendu faciles les comparaisons et mis en relief nos chefs-d'œuvre, parmi lesquels les produits de l'industrie parisienne occupaient incontestablement, avec les autres manifestations de notre travail national, le premier rang dans le tournoi international en question.

A cette occasion, je ne saurais trop appeler votre attention sur la beauté de l'industrie belge, sur le travail de ce pays, si grand par la pensée, intéressant dans tous ses rouages, que j'ai appris à connaître pendant plusieurs années de ma carrière et que j'ai appris à aimer. Nous avons, parmi les producteurs et industriels belges, des concurrents des plus redoutables pour l'Exposition de 1900.

On nie quelquefois la portée des Expositions et leur utilité! Y a-t-il cependant œuvre plus salutaire que celle consistant à diriger la pensée des peuples vers un but économique destiné à développer le progrès industriel et à rapprocher les nations?

Dans cette lutte, dans ce record — si je puis me servir d'une expression récemment admise — j'espère que la France se montrera digne de ses institutions, qu'elle sera toujours féconde en conceptions géniales et qu'elle demeurera à la tête de tous, à la tête des mouvements qui reculent les frontières de la civilisation et qui assurent le triomphe de la pensée et du travail.

Pour vous diriger dans cette voie, vous avez à votre tête deux Ministres qui répondent complètement à ce qu'on peut souhaiter en fait d'activité, de dévouement, de sincérité et d'élévation de pensées; j'ai nommé M. Boucher et M. Lebon.

L'un et l'autre, dans leur domaine respectif, feront certainement tout ce qu'ils pourront pour assurer le succès de l'œuvre de 1900 qui clôturera ce siècle en mettant en relief les progrès accomplis depuis cent ans. Ce sera, je l'espère, un grand triomphe pour la France et la civilisation. *(Applaudissements.)*

Je suis particulièrement touché que M. le Président de ce banquet ait bien voulu évoquer le souvenir de Madame de Montholon. Elle sera très sensible aux sentiments qu'il lui a témoignés au nom de ceux qui m'entourent ce soir et auprès desquels je suis si heureux et si fier de m'asseoir.

Si elle était ici elle vous remercierait personnellement avec effusion. *(Applaudissements.)*

Je ne terminerai pas cette allocution sans exprimer ma profonde gratitude à M. le Ministre du Commerce d'avoir bien voulu me proposer à M. le Président de la République pour la croix de commandeur de la Légion d'honneur. L'exergue de notre ordre national a toujours été ma devise ; je n'y faillirai jamais et tant que j'aurai un souffle il sera consacré à la patrie et à la gloire de notre démocratie. *(Vifs applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. le baron d'Anethan.

M. le baron D'ANETHAN
Ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris

Messieurs,

J'ai l'honneur de remercier M. le Président du toast qu'il a bien voulu porter au Roi et de vous remercier tous, Messieurs, de l'accueil sympathique que vous avez bien voulu faire à cette santé.

Je suis chargé d'excuser M. le Ministre de l'Industrie que vous aviez invité à cette fête et qui aurait été bien heureux d'y assister; malheureusement il a été retenu à Bruxelles par des devoirs urgents.

Il m'a chargé aussi de remercier Son Excellence M. le comte de Montholon et le Commissaire général M. Monthiers des éminents services qu'ils ont rendus à l'Exposition de Bruxelles et il aurait désiré leur offrir, au nom du Parlement, ses félicitations et ses hommages. *(Applaudissements.)*

Je suis d'autant plus heureux d'être l'interprète du Ministre de l'Industrie dans cette circonstance, que la mission dont je suis chargé s'accorde avec mes sentiments de reconnaissance pour tout ce que M. le comte de Montholon et M. Monthiers ont fait pour le succès de l'Exposition de Bruxelles, succès auquel le Gouvernement et le Roi lui-même attachaient une si grande importance. *(Vifs applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Monthiers.

M. Maurice MONTHIERS
Commissaire général du Gouvernement
à l'Exposition de Bruxelles

C'est aussi avec une profonde émotion et une grande et sincère reconnaissance que je vous remercie, à mon tour, Messieurs les Présidents des comités, de la si touchante et si affectueuse manifestation que vous avez provoquée ce soir en faveur du Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles.

Je suis confus des sympathies à mon égard que votre président m'a exprimées en votre nom par des paroles si flatteuses et que je n'ai certes pas méritées.

Vous me permettrez d'adresser mes remerciements tout particuliers à M. le Ministre du Commerce qui, après m'avoir conféré la plus haute récompense à laquelle mes rêves heureux pouvaient aspirer, a bien voulu renouveler encore ce soir son précieux gage de satisfaction en venant rehausser l'éclat de cette fête. Je lui serai toujours profondément reconnaissant de la bienveillance extrême qu'il m'a témoignée et de la confiance qu'il n'a cessé d'avoir en moi.

Ce sont ces deux forces morales qui ont permis la préparation si rapide de notre participation nationale et qui ont assuré son succès.

Je suis également extrêmement touché de la présence de M. le Ministre de Belgique à Paris, de M. de Mot, président du comité exécutif et du commissaire si autorisé du jury, qui ont tenu à s'associer encore une fois à une de nos fêtes et à nous apporter les preuves de reconnaissance de la Belgique pour le concours qui lui a été prêté et qu'elle s'empressera de rendre en 1900.

Rien ne pouvait nous être plus agréable que leur présence.

Comment ne remercierais-je pas aussi M. le Ministre des Colonies qui a donné et donne encore

aujourd'hui les preuves de toutes ses sympathies à notre participation à l'Exposition de Bruxelles.

Messieurs, ainsi que le constatait si aimablement notre honorable Président, notre participation à Bruxelles a parfaitement réussi, mais, messieurs, il faut bien rétablir la vérité, le succès de la section française c'est vous tous qui l'avez fait et non pas le commissariat général qui en reçoit les éloges.

Et, messieurs, comment ce succès n'aurait-il pas été assuré quand quatre anciens ministres du commerce, quand de nombreux et des plus éminents membres du Parlement ainsi que les plus hautes notabilités industrielles ont accepté de faire partie de la commission supérieure, quand, surtout, des hommes de la valeur de notre très honorable président, M. Charles-Roux, ont consenti à assumer la tâche matérielle de diriger et d'installer un des groupes les plus importants de notre section, après avoir assuré comme rapporteur à la Chambre les ressources nécessaires à la participation officielle.

Oui, c'est bien à vous, messieurs les Présidents des comités, que les exposants doivent le succès; c'est vous qui avez groupé toutes leurs bonnes volontés après avoir su les faire naître; c'est le sentiment que vous aviez que nous courrions à un succès qui a fait l'Exposition.

La tâche que j'ai eu la joie de remplir était bien facile, car elle a été surtout de gagner votre confiance et vos sympathies et de mériter le concours que vous avez si généreusement donné. Il m'est particulièrement doux de constater que vous m'apportez les preuves de votre amitié.

A côté du charme que cette fête si cordiale peut avoir pour M. de Montholon et pour le commissariat général, je crois que M. le Ministre du Commerce peut y trouver un enseignement de bon augure; cette solennité lui montre quel intérêt vous portez tous aux expositions et comment vous savez les célébrer; elle doit lui être un gage certain des succès que vous remporterez bientôt en 1900.

C'est donc avec une pleine assurance, en vous remerciant tous et en remerciant encore M. le Ministre du Commerce et les Présidents des comités de Bruxelles en la personne de M. Charles-Roux que je bois à vos triomphes futurs.

Messieurs, à M. le Ministre du Commerce, à M. Charles-Roux, aux Présidents des comités.

M. Le Président. — La parole est à M. de Mot.

M. de MOT

Premier Echevin à Bruxelles

Messieurs,

M. l'ambassadeur comte de Montholon a fait le premier allusion à la présence à ce banquet du Président de l'Exposition de Bruxelles que votre courtoisie y avait convié ; et si j'ai considéré comme un devoir d'y venir, c'est qu'il me semblait que les Bruxellois et les Belges avaient à cœur, tous, d'affirmer ici, devant l'hommage rendu au diplomate, le regret que tous nous éprouvons de son départ. (*Applaudissements.*)

Et je crois que jamais peut-être regrets ne furent plus grands et plus justifiés. Monsieur de Montholon, pendant votre trop court passage à Bruxelles — je parle du second et je pourrais également faire allusion au premier, — toutes les mains étaient tendues vers vous et vous étiez véritablement le digne et éloquent représentant que la France mérite chez nous, la France que nous aimons tant. (*Applaudissements.*)

J'ai tenu encore à venir parmi vous parce que vous fêtiez l'organisateur principal de cette admirable Exposition française qui a été le succès de l'Exposition internationale de Bruxelles et qui restera à jamais dans nos souvenirs. Vous fêtez son triomphe et son succès en famille et vous permettez à un ami qui passe, non pas seulement de regarder par la fenêtre et d'applaudir du dehors, mais de s'asseoir au milieu de vous et, au nom de son pays, au nom des organisateurs de l'Exposition de Bruxelles, de remercier lui aussi et de féliciter M. Monthiers. (*Applaudissements.*)

Messieurs, l'Exposition de Bruxelles a vécu; j'espère que le souvenir en vivra quelque temps parmi vous, mais ce que je vous affirme c'est que, de notre côté, nous nous souvenons de ce que vous avez fait en 1897. Nous avons combattu côte à côte le bon combat, vous êtes venus chez nous, et je vous promets, moi simple citoyen, au nom de mon pays, et je suis certain que personne ne me démentira, que ce concours généreux et grandiose que vous nous avez apporté, dans la mesure de nos moyens nous vous l'apporterons aussi. (*Applaudissements.*)

Au nom de mon pays, je bois au succès de l'Exposition française. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre du Commerce.

M. Henry BOUCHER

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

Vous devriez depuis longtemps être habitué, mon cher M. de Mot, à la cordialité de notre accueil, car vos paroles vibrantes sont toujours empreintes de sentiments de fraternité qui nous sont chers, puisqu'elles nous rappellent les liens d'amitié qui doivent unir le peuple belge et le peuple français. (*Applaudissements.*)

En saluant votre présence à cette table, M. d'Anethan, la vôtre, mon cher échevin, et la vôtre aussi, M. Gody, je suis heureux de vous rendre une fois de plus témoins de ce fait que les Français se calomnient eux-mêmes quand ils prétendent avoir perdu le sentiment du respect et la reconnaissance pour les services rendus. Oui, nous nous calomnions nous-mêmes et vous en donnez une preuve, Messieurs, lorsque vous tous, chefs et soldats de cette grande armée commerciale, vous venez incliner vos drapeaux, avant de les déployer à nouveau pour la grande revue de 1900, devant ceux qui vous ont conduit au triomphe, M. Monthiers, vos Présidents, et M. de Montholon qui, représentant de la patrie, applaudissait à vos succès. (*Applaudissements.*)

Oui, vous savez honorer ceux qui vous servent, aimer ceux qui vous aiment et c'est pour cela que vous pouvez être certains de trouver toujours comme guides à vos efforts des hommes de bonne volonté, sachant la grandeur de la tâche qui leur est dévolue, et la lourde responsabilité qu'ils portent puisqu'ils doivent être également dignes de vous. (*Applaudissements.*)

Mon cher collègue et ami, M. Charles-Roux, rappelait tout à l'heure tous les exemples que nous avions été recueillir en Belgique. Un moment, il m'avait paru sur le point d'incliner vers l'antique fatuité française; il me semblait qu'il allait dire aux Belges que nous leur avions appris à vaincre. Aujourd'hui les victoires industrielles et commerciales de la Belgique sont telles que nous n'avons plus à lui apprendre à vaincre; peut-être lui avons-nous montré un instant comment on pouvait faire valoir une victoire, mais certes les hauts faits industriels et économiques de cette nation sont de ceux qu'il n'est point besoin de mettre en valeur pour qu'ils éclatent à tous les yeux; aussi, sommes-nous certains que dans le cadre que lui préparent les organisateurs de l'Exposition universelle de 1900, sa haute situation économique s'affirmera de nouveau aux yeux du monde. (*Applaudissements.*)

Nous vous copierons à notre tour en tâchant de bien organiser cet Office du Commerce dont parlait tout à l'heure M. Charles-Roux. En présidant à sa fondation, mon cher ami, je n'ai pas été obligé d'abandonner mes anciens principes, ni d'abaisser mon vieux drapeau. Le fait que nous avons concouru, adversaires économiques d'hier et peut-être de demain, à une œuvre commune, démontre que les bons Français, au moment des expéditions étrangères, ne disputent pas sur la nuance de leur cocarde et savent servir, unis dans un sentiment commun de dévouement, la grande cause de la patrie. (*Applaudissements.*)

Et aussi bien, comme je le disais hier ou avant-hier à la Commission du Sénat, les protectionnistes, auxquels je me fais gloire d'appartenir, ont bien pu cuirasser le navire, mais c'était non pas pour en alourdir la marche, pour le transformer en un ponton inutile, mais pour lui permettre d'ouvrir grands ses sabords et, à l'occasion, de combattre non pas l'ennemi, mais l'adversaire économique sur toutes les mers et tous les continents.

C'est là comment j'entendais et comment j'entendrai toujours le rôle d'un ministre du commerce de France, quelles que soient d'ailleurs les idées économiques qu'il ait pu soutenir, quelles que soient ses doctrines passées, car tout s'efface devant le devoir que nous avons de faire tout notre possible, sous l'empire de la législation existante, pour faire profiter tout ce qu'elle a de vital, d'intelligent et de bon à vous tous et à vos collaborateurs.

Nous avons reçu de vous la récompense pour laquelle je remerciais tout à l'heure et M. le comte de Montholon et M. Monthiers, qui ont fait grand honneur à la France en la représentant dignement à l'étranger et en nous conquérant quelques sympathies de plus dans le peuple belge.

C'est votre amitié, Messieurs les Belges, dont nous sommes plus particulièrement fiers, qui est le premier résultat de ce tournoi si charmant auquel vous nous aviez conviés.

Je bois à vos santés, à la santé du baron d'Anethan, à la santé de M. de Mot, à la santé de M. Gody, et je ne vous oublie pas, vous tous qui avez été les combattants de cette lutte pacifique; je bois au Président de notre banquet, mon excellent ami M. Charles-Roux, et à vous tous qui avez été les soldats du bon combat. (*Applaudissements vifs et répétés.*)

La fête s'est terminée à une heure avancée de la soirée, et tous les convives ont tenu à venir serrer la main à M. Maurice Monthiers, et à le féliciter de la haute distinction que le gouvernement lui avait si légitimement accordée.

LE CINQUANTENAIRE
de l'Association des Tissus

Le jeudi 3 mars, l'Association générale des tissus et des matières textiles fêtait son cinquantenaire. Le banquet était présidé par M. Henry Boucher, ministre du commerce. A la table d'honneur, nous apercevons : MM. André Lebon, ministre des colonies ; Victor Lourties, Marty et Mesureur, anciens ministres du commerce; Poirrier, sénateur; Paul Delombre, président de la Commission du budget; Pallain, gouverneur de la Banque de France ; les présidents du Tribunal et de la Chambre de commerce; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900; Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, Victor Legrand, délégué au service général de la Section française, 1er juge au Tribunal de Commerce; Chandèze, Bousquet, du Vivier de Streel, Maurice Ordinaire, Collin-Delavaud, Léonce Chabrol, Bordelongue, etc., etc.

Au dessert, M. Alfred Ancelot, président de l'Association, prend la parole en ces termes :

Discours de M. A. ANCELOT

Président du Comité Français des Expositions à l'Étranger ; Président de l'Association des Tissus.

Messieurs les Ministres,
Messieurs,

M. le Président de la République avait bien voulu nous promettre de se faire représenter à la solennité de notre cinquantenaire, mais le bal de l'Elysée ayant lieu ce même soir, M. le général Hagron nous a informés ces jours-ci que M. le Président de la République regrettait de ne pas donner suite à son projet, ne pouvant se séparer, ce soir, d'aucun des officiers de sa maison militaire.

Je prie Messieurs les Ministres d'exprimer à M. le Président de la République les regrets que nous éprouvons de cette fâcheuse coïncidence et de lui transmettre l'expression de nos respectueux hommages.

Messieurs,

En votre nom, au nom de l'Association générale et au nom du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, je lève mon verre en l'honneur de M. le Président de la République.

Monsieur le Ministre du Commerce,

Voici bientôt deux ans, au cours d'une distribu-

tion de récompenses à nos employés et ouvriers, je vous conviais à la présidence du 50e anniversaire de notre syndicat.

Vous avez légèrement souri à ma proposition : attribuant, disiez-vous, à l'optimisme d'un homme bien portant la hardiesse de mon invitation.

Je me félicite, ce soir, d'avoir affirmé, dès lors, ma confiance dans la durée du ministère Méline, lequel me permet de vous voir aujourd'hui à notre tête et de vous remercier au nom de tous mes collègues de l'honneur que vous nous faites, en venant présider le cinquantenaire des tissus.

Depuis votre élévation au ministère, l'Association des tissus vous doit une gratitude toute particulière pour la bienveillance que vous lui avez toujours témoignée.

Vous l'avez suivie dans ses travaux et vous avez toujours examiné, avec la plus grande attention, les requêtes qu'elle vous présentait dans l'intérêt général.

Vous venez, en outre, à Bruxelles, de la conduire à de grands succès que vous avez sanctionnés par de hautes distinctions honorifiques.

Nous osons espérer que la stabilité ministérielle n'est plus aujourd'hui un vain mot et que nous pourrons, longtemps encore, vous voir prodiguer, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, votre intelligence des affaires et votre infatigable activité.

C'est le vœu que je forme au nom de l'Association générale des tissus en vous adressant l'hommage de notre respectueuse reconnaissance.

Monsieur le Ministre des Colonies, vous avez voulu donner une nouvelle preuve d'estime et de sympathie à vos nombreux amis des tissus, en venant assister, ce soir, à notre fête syndicale.

Je n'ai pas à rappeler ici les services que vous nous avez rendus, lorsque vous étiez à la tête du département du Commerce ; je veux vous dire seulement le souvenir reconnaissant que nous en avons gardé.

Vous me permettrez aussi de vous répéter avec quel intérêt nous suivons vos travaux au Ministère des Colonies, sachant que la plupart d'entre eux ont encore pour but d'aider à l'expansion de nos affaires industrielles et commerciales.

C'est, en effet, vers les colonies françaises que doivent se porter tous nos efforts si nous voulons trouver de nouveaux et nécessaires débouchés pour la production nationale.

Vous nous montrez la route que nous devons prendre ; soyez persuadé que nous serons toujours heureux d'écouter et de suivre vos excellents conseils.

Au nom de tous mes collègues je vous remercie cordialement d'avoir bien voulu vous rendre à notre invitation.

Je salue aussi M. le sénateur Lourties et MM. Marty et Mesureur, députés, qui pendant leur passage au Ministère du Commerce nous ont toujours réservé un accueil si bienveillant et qui nous font l'honneur de venir s'asseoir aujourd'hui au milieu de nous.

Messieurs,

En me nommant pour la troisième fois Président de votre Association vous m'avez donné une nouvelle preuve d'estime et de sympathie dont je suis très fier et dont je vous remercie ; mais vous m'imposez par ce fait le périlleux honneur de prendre la parole ce soir pour faire un court historique de notre chambre syndicale.

Je ne me dissimule pas la difficulté de ma tâche, aussi je réclame toute votre indulgence.

Notre Association, nous pouvons le proclamer avec orgueil, est une des plus anciennes.

Elle date de 1848, cette année si singulièrement troublée, où tout tendait à une transformation, dont on ne pouvait alors démêler les conséquences mais que chacun envisageait avec une réelle anxiété.

Isolés au milieu de cette tourmente, ne se connaissant pour ainsi dire pas les uns les autres, les commerçants devant la ruine qui les menaçait se trouvaient impuissants à conjurer le danger.

Un besoin d'union se faisait jour; la nécessité de se grouper, de s'entr'aider, de se concerter, se manifestait.

C'est notre vénéré fondateur, M. Germain Thibaut, qui prit l'initiative de ce groupement; il fut suivi avec élan par toutes les maisons importantes de l'industrie des tissus.

Entouré de la considération et de l'estime que méritait sa haute honorabilité; chef de l'une des maisons les plus considérables; officier de la Légion d'honneur, M. Germain Thibaut était l'homme le plus autorisé pour faire appel à ses collègues.

Autour de lui vinrent aussitôt se ranger les Aimé Gros, Dobelin, Larsonnier, Louvet, Tabourier et tant d'autres dont les fils suivent aujourd'hui la voie de travail et d'honneur tracée par leurs pères.

M. Germain Thibaut fut appelé à la présidence, qu'il conserva jusqu'en 1861, époque à laquelle il eut comme successeur M. Payen.

Les offices de renseignements n'existaient pas encore.

Chaque soir, après la fermeture de leurs magasins, les nouveaux syndiqués se réunissaient au siège social, et là, sur un registre, chacun inscrivait les noms de ses clients en les faisant suivre de notes détaillées sur l'honorabilité des maisons, leur ancienneté, leur solvabilité et les aptitudes commerciales de leurs chefs.

Mais bientôt les registres devinrent insuffisants et il fallut songer à créer une organisation plus complète.

Tel fut l'embryon de notre service de renseignements dont l'importance augmente chaque jour.

Un service de contentieux fut ensuite établi.

De 1864 à 1878, nous voyons se succéder à la présidence MM. Aimé Gros, Louvet, Carlhian, Planche, Dobelin, Hussenot, Baudhuy, Chesnon.

En 1878, notre excellent président honoraire, M. Marcilhacy, prend pour la première fois la présidence de notre Association.

Un développement très grand s'opère et on se préoccupe d'organiser les différents services qui fonctionnent actuellement dans nos bureaux.

Les magasins de nouveautés, sous la présidence de M. Larivière-Renouard, propriétaire des grands magasins du Coin de Rue, disparus aujourd'hui, étaient déjà venus s'asseoir à notre foyer syndical.

MM. Duplan, Giraudot, Sedillot et Talamon succèdent à M. Marcilhacy, qui, en 1885, dirige à nouveau nos industries pendant quatre années, à la suite desquelles il se retire avec le titre de président honoraire que ses collègues sont heureux de lui confier en remerciement des services rendus.

C'est à cette époque que la chambre syndicale de la confection et de la couture, sous la présidence de M. Gaston Worth, vient grossir nos rangs.

Chaque année, c'est une ou plusieurs chambres syndicales qui se joignent à nous ; ce sont les dentelles et broderies, la fourrure, la teinture, la lingerie, les boutons, les baleines et cornes, etc.

L'habile direction donnée à l'Association par mes éminents prédécesseurs, Ponnier, Germain, Dehollain, F. Dehesdin permet à notre groupe d'acquérir une influence et une autorité qui décident ces syndicats importants à se joindre à nous.

Nous ne doutons pas que cet exemple sera suivi par d'autres syndicats ; et mes aimables collègues des groupes syndicaux avec lesquels nous vivons en parfaite communauté d'idées et d'amitiés me permettront de leur dire que nous n'avons nullement le projet de désorganiser ce qui existe ; mais que nous considérons plus que jamais que le besoin de groupement par similitude d'industries et, par ce fait, par similitude d'intérêts, se fait absolument sentir.

Dans un avenir peut-être pas éloigné cette modification s'opérera sans secousses par un simple échange entre groupes syndicaux.

Je me garderais bien, Messieurs, de vous énumérer tous les travaux accomplis par notre Association pendant ces 50 années.

Bien qu'instructive et intéressante la liste en serait trop longue.

Il est, du reste, peu de questions commerciales, peu de problèmes économiques qu'elle n'ait abordés et bien des solutions heureuses sont dues à son initiative.

C'est pourquoi je ne pourrais manquer d'en citer quelques-unes.

C'était au cours de cette année terrible de 1870. Plusieurs combats meurtriers avaient déjà eu lieu à la frontière et les conséquences de cette guerre se faisaient déjà cruellement sentir. Nos maisons étaient ouvertes mais vides d'acheteurs, l'arrêt des affaires était complet. Il ne fallait pas songer à provoquer la rentrée des fonds, et on ne pouvait pas compter sur le paiement des traites en circulation. L'or et l'argent se faisaient rares, la monnaie divisionnaire disparaissait chaque jour et même en dehors du commerce l'embarras devenait général.

Après s'être concertés dans des réunions quotidiennes, les membres du bureau de l'Association, sous la conduite de leur Président, M. Planche, allèrent trouver M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur et M. Rouland, Gouverneur de la Banque de France.

Ces Messieurs, prenant en considération les observations qui leur étaient présentées, approuvèrent les raisons dont nos délégués leur demandaient la prompte application.

C'est à la suite de ces visites que des précautions furent prises en vue des échéances et que la Banque de France consentit à avoir des coupures de 5 et de 25 francs.

Notre Association est fière aussi de la part prépondérante qu'elle a eue dans la reprise des relations commerciales avec la Suisse en 1894.

Grâce au zèle et à l'autorité de M. le sénateur Poirrier, qui avait bien voulu se mettre à notre tête, nous avons pu renouer avec la Suisse les vieilles et amicales relations d'autrefois.

Nous adressons à nouveau à M. le sénateur Poirrier l'expression de notre bien vive reconnaissance.

C'est aussi, en grande partie, aux nombreuses démarches de nos présidents Dehollain et Dehesdin qu'est due la création des chèques barrés dont l'usage en France n'est malheureusement pas très répandu, mais qui sont appelés à rendre d'importants services dans l'avenir au commerce et à l'industrie.

Enfin, Messieurs, depuis 1855, il n'existe pas une Exposition en France ou à l'étranger où les industries des tissus et des matières textiles n'occupent une place prépondérante.

A Vienne, à Moscou, à Chicago, à Anvers, à Amsterdam, à Bruxelles, partout vous les voyez au premier rang. Les succès de nos classes à Bruxelles en sont la constatation la plus éclatante.

49 grands prix.
63 diplômes d'honneur.
103 médailles d'or.
222 médailles de collaborateurs.
171 médailles de coopérateurs.

Soit en tout 608 récompenses, sans compter les médailles d'argent et de bronze.

C'est vous dire, Monsieur le Ministre, que vous pouvez compter sans crainte sur le concours absolu de l'Association des tissus qui sera heureuse de marcher en rangs serrés en 1900, sous les ordres de l'éminent Commissaire général, M. Alfred Picard, que nous saluons respectueusement.

Je ne peux terminer cet historique sans adresser un hommage tout particulier à mon prédécesseur immédiat, à mon excellent ami Dehesdin, dont le caractère et la haute valeur m'avaient laissé une succession difficile que je n'ai pu remplir qu'en suivant après lui la route d'honneur et de probité tracée par lui et ses éminents prédécesseurs.

Messieurs les Ministres, nous avons voulu, à l'occasion de la célébration de notre cinquantenaire, faire en même temps une œuvre utile et durable, et nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que, grâce aux dévoués concours dont nous avons été entourés, nous avons pu mettre sur pied un projet qui était à l'étude depuis longtemps.

Je veux parler de la création d'une caisse de retraite pour les employés et ouvriers de nos industries.

Je viens de recevoir avis de M. Barberet, dont nous ne saurions trop louer l'extrême complaisance, que M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu signer et approuver nos statuts.

Notre caisse de retraite est donc fondée dès aujourd'hui, en même temps que nous fêtons le 50e anniversaire de notre groupe.

Je ne veux pas abuser de votre bienveillante attention en entrant dans de trop longs détails sur la création de notre caisse de retraite.

Je me contenterai de vous dire que c'est à M. Donckel, de la maison Donckel et Doll, qu'est dû l'honneur de nous avoir apporté la solution rêvée.

Grâce à l'obligeance à laquelle il nous a toujours habitués, nous avons trouvé auprès de notre ami M. Lourties, président de la Ligue de la prévoyance et de la mutualité, de précieux et utiles renseignements.

Nous le remercions de tout cœur de nous avoir

aussi puissamment aidés dans la réalisation de notre projet.

Nous avons aussi trouvé auprès de nos collègues un appui et un encouragement très grands, et, dès le premier jour, nous comptons déjà 39 fondateurs à 500 francs.

Je ne peux me priver du plaisir de remercier ces dévoués amis. Ce sont : MM. Anglade, Biais et Noirot-Biais, Bessand et Cie, Léon Chanée, Cognacq, Cornille frères, Dehollain, Dehesdin, Donckel et Doll, Dormeuil frères, Dufayel, Félix Godet, Guillaumet, Henri Hénon, Paul Kahn, V. Klotz, L. Klotz, Laguionnie et Anfrie, Legrand frères, Louvet, les Grands Magasins du Louvre, Marcilhacy, Georges Martin, Morin, Fillot, Ricois et Cie, Paquin et Cie, Léon Poirrier, Perdoux, Bourdereau, Veron, Ponnier, Raymond et Cie, Revillon frères, Roy frères, Simonnot père et fils, Storch, Sédillot, Reyrel, David-Monnet, Warée, Vemont, Ancelot.

Ce n'est pas tout, je recevais ces jours-ci d'un généreux donateur anonyme la somme de dix mille francs pour aider à la création de notre caisse de retraites.

Je le remercie à nouveau et de tout cœur, au nom de vous tous, Messieurs.

Comme vous le voyez, ces encouragements sont précieux, d'autant plus qu'ils sont accompagnés d'autres non moins touchants. Nous avons eu en effet des adresses couvertes de signatures de nombreux employés, désireux de nous exprimer leur gratitude.

Je fais appel à tous nos amis pour nous soutenir énergiquement dans la nouvelle et lourde tâche que nous venons d'entreprendre.

Messieurs, je termine.

Nous avons voulu laisser à chacun de nos aimables invités ou souscripteurs un souvenir de notre cinquantenaire : et à cet effet nous avons fait frapper, pour chacun d'eux, une plaquette spéciale gravée par M. Bivet.

Malheureusement, par suite des exigences et des longueurs de la fabrication, nous n'avons pu recevoir aujourd'hui toutes nos plaquettes. Nous pourrons cependant, dès ce soir, en offrir une à chacun de nos invités. Nos collègues et amis voudront bien prendre patience quelques jours. Je peux leur donner l'assurance que chacun d'entre eux recevra par les soins de l'Association la plaquette qui lui est destinée.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous en remettre la première épreuve.

Nous avons tenu à vous laisser aussi un souvenir plus important et sur le modèle original en plâtre de l'artiste nous avons fait fondre en bronze une plaquette grande dimension, que nous vous prions d'accepter comme témoignage de profonde estime et d'entier dévouement.

Messieurs,

Je vous demande de lever vos verres à la santé de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, de M. André Lebon, Ministre des Colonies et de tous nos aimables invités. (*Applaudissements prolongés.*)

Après M. Ancelot, M. Charles Legrand, premier vice-président de l'Association se lève et prononce le discours suivant :

Discours de M. Charles LEGRAND
Premier Vice Président

C'est toujours une très grande fête et une très grande joie dans une famille quand elle a le bonheur de célébrer le cinquantenaire de quelques-uns de ses membres.

Pour prendre part à la touchante cérémonie qui l'accompagne, on voit apparaître au jour solennellement fixé, les amis et les proches, les jeunes et les vieux, les petits et les grands. Tous s'empressent autour des parents émus et charmés et toute la famille unie dans une même pensée d'affection et de concorde, toute la famille a le sentiment de son unité et de sa solidarité.

Messieurs, l'Association générale des tissus et des matières textiles est une grande famille dont tous les membres sont heureux de célébrer aujourd'hui le cinquantenaire. Aussi, vous le voyez, sont accourus à cette fête les amis et les proches, les jeunes et les vieux, les anciens et les nouveaux, les collaborateurs de la première et ceux de la dernière heure, les plus brillants comme les plus modestes, et c'est en leur nom à tous que je viens remercier ce soir les hôtes éminents qui ont bien voulu répondre à notre cordiale invitation.

Je tiens à vous présenter d'abord les excuses de :

M. Méline, Ministre de l'Agriculture, Président du Conseil ;

M. Barthou, Ministre de l'Intérieur ;

M. Delpeuch, Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes ;

M. de Selves, Préfet de la Seine ;

M. Ch. Blanc, Préfet de police ;

M. Siegfried, sénateur, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

M. Camille Krantz, député ;

M. Nicolas, Directeur du Travail et de l'Industrie ;

M. Muzet, membre du Conseil municipal de la Ville de Paris ;

M. Monthiers, Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles.

Nous avons également reçu les excuses et les regrets de nos correspondants et amis, les Présidents des Chambres de commerce de Lille, de Reims, de Roubaix, de Rouen, de Calais et d'Armentières.

Messieurs,

C'est une bonne fortune pour moi de pouvoir saluer ce soir :

M. Poirrier, Sénateur ;

M. Delombre, Député ;

M. Goy, Président du Tribunal de commerce de la Seine.

Je suis heureux d'être parmi les premiers à souhaiter la bienvenue dans nos Assemblées syndicales à M. Georges Masson, Président de la Chambre de commerce de Paris ;

A M. Pallain, Gouverneur de la Banque de France ;

A M. Bousquet, Directeur général des Douanes.

Nous avons aujourd'hui le très grand et j'ajouterai le très rare honneur de voir parmi nous, réunis, MM. Alfred Picard, Delaunay-Belleville et Dervillé. J'adresse les plus vifs remerciements de l'Association des tissus à ces éminents metteurs en œuvre de l'Exposition de 1900, ainsi qu'à leurs dévoués collaborateurs, MM. Chardey, Secrétaire général, et Victor Legrand, Délégué au Service général de la Section française, qui sont également nos hôtes.

Je salue

MM. Chandèze et Collin-Delaveaud, Directeur et Sous-Directeur du Commerce ;

M. Bouquet, Directeur de l'Enseignement technique ;

M. Moron, Directeur de l'Office du Travail ;

M. Barberet, Chef du Bureau des Institutions de prévoyance au Ministère de l'Intérieur.

Je remercie

M. Ordinaire et M. Chabrol, chef et chef adjoint du cabinet de M. le Ministre du Commerce ;

M. Duvivier de Streel, chef du cabinet de M. le Ministre des Colonies ;

MM. Bordelongue, Paul, Ernest Picard et Masure, sous-chefs du cabinet de M. le Ministre du Commerce ;

M. Bellan, syndic, et M. Caron, membre du Conseil municipal de la Ville de Paris.

Enfin, j'ai plaisir à assurer de notre profonde sympathie nos confrères et collègues des grands centres de la province qui ont tenu, dans cette fête de famille, à venir affirmer auprès de nous la solidarité des industries textiles de la France entière.

Je porte la santé de notre doyen M. Vincent, président de la Chambre de commerce d'Epinal ;

De M. Brossy, président de la Chambre de commerce de Saint-Etienne ;

M. Cordonnier, président du Comité lainier de département du Nord ;

M. Piois, président de la Chambre de commerce d'Elbeuf ;

M. Jourdain-Defontaine, président de la Chambre de commerce de Tourcoing ;

M. Dechelette, président de la Chambre de commerce de Roanne.

Je réunis dans la même pensée de cordiale gratitude nos collègues et amis présidents des groupes syndicaux du département de la Seine, MM. Expert-Besançon, Bertrand, Pinard, Lanier, Marguery, Hartmann, présidents du Comité central, des industries du bâtiment, de l'Alliance syndicale, de la Bourse de commerce, de l'Alimentation en gros, de l'Alimentation parisienne ;

Ainsi que M. Lefebvre, président du Syndicat des produits chimiques ;

M. Leduc, président du Syndicat de la chapellerie française ;

M. Levallois, président de la Chambre des tissus et nouveautés de France ;

Et M. Goulette, président de la Chambre syndicale de la passementerie et de la mercerie.

Mes chers collègues,

Je vous remercie au nom de l'Association des tissus du nouveau témoignage de bonne confraternité syndicale que vous nous avez apporté ce soir.

Nous vous remercions des félicitations que vous nous avez adressées tout à l'heure. Nous espérons pouvoir vous adresser bientôt les nôtres, et je suis heureux de boire en terminant aux futurs anniversaires que nous irons fêter avec vous. (*Vifs applaudissements.*)

M. Pinard, président de l'Alliance syndicale, prend alors la parole :

Discours de M. PINARD

Messieurs,

Le cinquantenaire de l'Association générale des tissus et matières textiles ne pouvait laisser indifférents les autres groupes syndicaux. J'ai la très agréable mission de venir, au nom de tous les présidents, mes collègues, vous remercier de la très aimable pensée que vous avez eue de nous convier à vos noces d'or. Je vous apporte ici, en leur nom, nos bien sincères félicitations et l'assurance de nos sentiments d'affectueuse solidarité. (*Bravos. Très bien! très bien!*)

Messieurs, la longévité de votre Association, les brillants états de service qui figurent à son actif sont les sûrs garants du rôle de plus en plus considérable qu'elle est appelée à avoir dans le présent et dans l'avenir; ils sont, en même temps, un exemple vivant de l'influence efficace et utile à laquelle peuvent prétendre les hommes de travail, les hommes de cœur, lorsqu'ils veulent bien mettre en commun leur intelligence, leur activité, leur dévouement, pour l'étude et la sauvegarde de leurs intérêts corporatifs, sans jamais se départir un instant du souci du bien public. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, vous avez, pour une large part — comme le disait tout à l'heure votre Président — tenu haut et ferme le drapeau de l'industrie nationale, notamment à Bruxelles. Il vous appartient aujourd'hui, — comme il nous appartient à tous, industriels et commerçants qui, groupés sous nos bannières syndicales, représentons les forces vives du pays, — il nous appartient, dis-je, de travailler, dès à présent, avec résolution et sans défaillance, pour faire figure à ce tournoi de 1900 où, dans l'ardeur et dans l'unité de notre foi patriotique, nous entrevoyons déjà l'apothéose du génie artistique et du génie industriel de la patrie française. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je bois à votre grande et belle Association; je bois à la fraternité, à la solidarité syndicale; je bois à l'union de tous les cœurs dans une pensée commune, la grandeur, la prospérité et l'expansion commerciale de la France républicaine. (*Bravos répétés.*)

Permettez-moi, Messieurs, un toast plus intime : associez-vous à moi, associez-vous à tous mes collègues pour porter la santé de vos anciens présidents et de votre Président actuel, notre ami Ancelot, notre très sympathique et très dévoué collègue. (*Salve d'applaudissements.*)

M. André Lebon, ministre des colonies, se lève à son tour et prononce le discours suivant :

Discours de M. André LEBON
Ministre des Colonies

Messieurs,

S'il est quelqu'un dont la présence me surprend à cette table, ce n'est assurément pas M. André Lebon. Comme on vous le disait tout à l'heure, il compte parmi vous tous de nombreuses et profondes amitiés, et il eût manifesté une ingratitude noire s'il n'eût pas pris sa part de cette belle fête de votre cinquantenaire. Mais cette présence du Ministre des Colonies me fait un peu l'effet de celle d'un parent pauvre que des amis très riches, très puissants, très luxueux, invitent à leur table dans un sentiment de charité. (*Rires.*) En effet, quand je regarde autour de moi, qu'est-ce que je vois ? Une foule de produits que je ne suis pas capable

de consommer : des dentelles, des soieries, des caleçons — je n'en ai pas besoin (*Rires*), — des lainages même. Tout ce que je vous prends, c'est à peine des cotonnades, et c'est tout juste si, quelquefois, elles sont imprimées ; le plus souvent, ce sont des cotonnades unies, blanches ou bleues ; ces cotonnades ne sont généralement pas d'une très belle qualité : elles font illusion par l'apprêt que nos concurrents savent leur donner peut-être un peu mieux que nous ; elles arrivent sur nos marchés coloniaux à des prix qui n'ont rien à voir avec ceux des étoffes que vous vendez à nos femmes françaises : 22 centimes le mètre, frais compris, sur la côte occidentale de l'Afrique, 26 ou 27 centimes à Madagascar. J'avouerai même que je ne consomme pas toujours ces cotonnades-là. (*Rires*). Mon ami Legrand — un vieux camarade de Louis-le-Grand — avait soumis un projet de plaquette au Bureau de l'Association ; mais l'Association avait fait un haut-le-corps : la femme représentée par cette plaquette n'était pas assez vêtue, paraît-il, pour célébrer le cinquantenaire des tissus... ce n'était pas là l'occasion de prendre une figure nue... (*Rires et applaudissements.*) Soit qu'il fasse très chaud dans les pays de mes administrés, soit qu'ils n'aient pas, sur la pudeur, des idées aussi développées que celles de nos pays civilisés, il arrive bien souvent qu'ils ne consomment même pas des cotonnades parce qu'elles ne leur suffisent pas. Et cependant, je ne voudrais pas vous les voir dédaigner comme indignes des habitudes artistiques de l'industrie française ; je ne voudrais pas que vous n'eussiez un regard de pitié pour ces colonies nationales qui vous ont été conquises depuis 15 ou 20 ans. Déjà, à l'heure actuelle, vous avez en Cochinchine un marché de près de 20 millions, à Madagascar à peu près la même chose; sur la côte occidentale d'Afrique une somme encore égale : cela n'est pas à dédaigner. Et puis, il y a l'avenir, il y a des femmes dans ces pays-là ; et, quand il y a des femmes, il y a bien des chances pour que la coquetterie se développe et, avec elle, la facilité pour vous d'écouler une foule de produits qu'elles ne connaissent pas encore, mais qu'elles aimeront certainement quand vous les leur aurez montrés. Il ne faut pas croire que, si vous vous mettiez à fabriquer pour les colonies françaises, vous vous infligeriez une déchéance. Vous avez cinquante ans d'existence en tant qu'Association ; mais, comme industrie, combien plus ! Et quels changements ne sont pas survenus dans vos façons de produire, dans la qualité de vos produits, depuis quelque 150 ans !

Quand j'étais enfant, on se montrait encore, dans ma famille, des tissus d'un prix extraordinaire qui avaient servi à nos grand'mères ; ils étaient utilisés encore pendant la seconde génération, et finissaient comme étoffes d'ameublement dans la troisieme famille. Je ne crois pas que l'on ait beaucoup d'écoulement pour les produits de cette solidité...(*Rires*). Vous avez été obligés, je ne dis pas de servir, je ne veux pas faire de philosophie morale, car j'en serais responsable, mais vous avez été obligés de subir le caprice changeant de la mode, tout en le provoquant quelquefois ; vous ne vous attachez plus à fabriquer des étoffes qui n'en finissent pas, mais au contraire des étoffes qui finissent le plus vite possible ; vous vous attachez à renouveler, non le goût public, mais les besoins du public, et, par conséquent, les ressources de votre fabrication. Vous vous êtes démocratisés : allez plus loin dans cette voie ! Ne regardez pas seulement les jeunes femmes qui circulent sur le pavé de Paris ; voyez aussi les femmes de toutes les couleurs, qui s'habillent ou non, mais que vous habillerez quand vous le voudrez bien. Fournissez-leur des étoffes séduisantes que vous savez très bien confectionner quand vous le voulez et qui charmeront leurs regards ; développez leurs besoins et, par conséquent, assurez la satisfaction des vôtres. (*Très bien ! Très bien !*)

Voilà le rôle que nos colonies joueront dans le développement de votre industrie : ne reculez pas devant la concurrence chaque jour plus ardente, plus serrée, que vous rencontrez sur les marchés étrangers, alors que, il faut le reconnaître, étant donné le développement de l'art industriel, nous n'avons plus autant qu'autrefois le monopole du goût, de la couleur et du dessin, dans la fabrication des tissus. Eh bien ! Messieurs, vous jetterez un regard de reconnaissance aux précurseurs de l'expansio coloniale et, comme M. qui n'était pas un colonial très ardent il y a quelques années et qui est très heureux du grand élan qu'a pris Madagascar qui lui consomme une très grande quantité d'outils, vous applaudirez à notre développement colonial.

Je vois l'avenir réservé à vous, plus encore qu'à d'autres industries françaises. Regardez de notre côté, regardez-y avec intelligence, parce que nous sommes des enfants qui débutons dans la vie ; regardez-y aussi avec confiance, car ceux qui travaillent de loin et qui dirigent, de Paris, les ardents et les vaillants du désert, ne songent qu'à une chose : c'est à travailler pour la France, pour l'industrie et pour le commerce français ! (*Applaudissements.*)

Je bois, non à l'avenir de l'industrie des tissus, mais à son avenir colonial, si vous voulez bien me le permettre ; à l'effort que l'industrie française fera sur elle-même, non pour que le consommateur vienne chez elle prendre ses produits, mais pour aller chez lui vendre des produits dont le consommateur colonial a besoin. Je bois à l'union des efforts de tous les bons Français, qu'ils soient administrateurs, militaires, voire même hommes politiques, industriels et commerçants assurément, pour la plus grande gloire et la plus grande prospérité de notre patrie ! (*Salve d'applaudissements.*)

M. Henry Boucher, ministre du commerce, termine la série des discours :

Discours de M. Henry BOUCHER
Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Vous étiez bien ingrat, mon cher collègue, en faisant, au point de vue esthétique et économique, la critique de la ravissante plaquette que vient de nous remettre Ancelot et qui représente une femme demi-nue écrivant le dernier chiffre du cycle 1848-1898 ; elle marque précisément la seconde phase de la prospérité de votre grande Association ; c'est précisément l'industrie coloniale dont elle ouvre la page blanche. On avait deviné votre toast si spirituel, mon cher ami, et c'était tout un programme qu'on avait imaginé à votre intention. (*Bravos.*)

Aussi bien, Messieurs, en fermant le vieux cycle, la femme demi-nue devait être très fière du passé, et souhaiter que l'avenir correspondît à ce glorieux passé. Tout à l'heure, en m'échappant du Sénat où je discutais la loi sur les accidents, je me demandais si votre brillante carrière industrielle dont j'allais saluer le cinquantenaire n'avait pas vu, elle aussi, de glorieux accidents ; et je remarquais avec plaisir, — lorsque j'ai eu sous les yeux les chiffres qui traduisent l'action si puissante que vous avez exercée sur le commerce extérieur de la nation et sur sa prospérité, — que la marche de vos industries avait été magnifiquement ininterrompue et toujours croissante depuis ces 50 années.

J'ai relevé le chiffre de vos exportations : dans la période 1847 à 1856, la moyenne en était de 511 millions ; dans la période de 1857 à 1866, elle était de 845 millions. Ç'a été, Messieurs, l'époque la plus fertile de toute la carrière à laquelle a présidé votre Association. Arrive un léger déclin de 1867 à 1876, un déclin plus prononcé encore entre 1877 et 1886. Vous subissiez, Messieurs, le sort de la patrie elle-même, le sort des vaincus. Mais un relèvement se fait à partir de 1890, il se maintient en 1895, baisse légèrement en 1896, et voici que nous reprenons maintenant notre essor : 6.300.000 francs pour les exportations de l'industrie des tissus en 1897. Lorsque nous envisageons dans son ensemble l'action de votre industrie, — je parle ici non des industries que vous avez su grouper sous diverses bannières, mais des tissus proprement dits, abstraction faite des dentelles, des fourrures et des produits de transformation représentés parmi vous, — nous arrivons au chiffre énorme de 32 milliards 266 millions pour les exportations dont vous avez été les auteurs, les guides et les inspirateurs pendant ces 50 années. Et si nous prenons le chiffre total du commerce intérieur et extérieur que vous avez provoqué, nous obtenons le chiffre de 86 milliards, bien près de 100 milliards si l'on tenait compte de la différence du prix douanier dans les prix définitifs de vente !

Voilà la vérité que proclame la femme demi-nue devant la France, et qui pourra dire à toutes les industries nationales que, parmi elles, vous êtes la plus glorieuse et la plus fertile !

Mais, Messieurs, cette histoire du passé — vous l'avez reconnu tout à l'heure — ces fastes glorieux de vos industries, vous les devez certainement à la direction si intelligente de vos maisons, à la vieille probité française dont vous êtes les héritiers ; vous les devez aussi à cette admirable population ouvrière dont vous êtes les compagnons, les chefs et les collaborateurs. (*Bravos et applaudissements.*) Vous avez reconnu la fraternité de l'effort en unissant, dans cette fête de famille, tous ceux qui travaillent à vos côtés, et en proclamant la solidarité de ceux qui contribuent à la fondation de la belle institution que vous nous annonciez tout à l'heure. Elle compte déjà 39 membres inscrits : permettez-moi de me faire réserver le quarantième fauteuil (*Bravos*) ; c'est le seul que j'ambitionnerai jamais, mais je voudrais, dans tous les cas, avoir ma place dans cette Académie de la solidarité. J'espère que ce n'est pas à 40 membres que se bornera votre Institut ; j'espère que la grande œuvre que vous venez de créer se développera comme chacune de vos industries, et nous ne pouvons pas apercevoir, dès maintenant, à quelles proportions elle s'arrêtera.

Mon cher Président, vous rappeliez tout à l'heure un souvenir vieux déjà de deux ans ; vous m'aviez annoncé ma présence comme hôte à votre banquet d'aujourd'hui, et je vous répondais alors, vous venez de me le rappeler, que c'était là un rêve, une appréciation d'homme bien portant. Eh bien ! je constate avec plaisir que c'est encore un président bien portant que votre Association a à sa tête, et je me félicite de voir à ses côtés ses collaborateurs et ses prédécesseurs ; je me félicite également de voir M. Marcilhacy, à qui j'aurais voulu apporter un témoignage plus effectif de l'estime profonde en laquelle le tient le gouvernement de la République ; je lui exprimerais tous mes regrets s'il ne me restait, pour plus tard, une espérance. (*Applaudissements.*)

M. Ancelot rappelait que votre grande Association aimait à se sentir les coudes en face du danger. Vous avez traversé votre crise de jeunesse au milieu des agitations de la période de 1848 ; vous en avez triomphé glorieusement, et vous avez associé, à l'époque de l'établissement du suffrage universel, la fondation de la plus grande institution corporative qui soit actuellement en France. Vous nous rappeliez tout à l'heure que vous aviez su aussi unir vos efforts au moment de la tempête de 1870, et que vous étiez parvenus à obtenir, pour le commerce français, des résultats dont il vous est encore aujourd'hui reconnaissant. Eh bien ! Messieurs, à cette solidarité dans le péril, qui a été le commencement de l'histoire de votre vie, je souhaite que réponde la solidarité dans la prospérité. C'est le vœu qu'adresse le commerce français tout entier au premier commerce français : celui des textiles.

Je bois à votre prospérité à tous, Messieurs, à l'union de tous ceux qui travaillent dans vos usines et dans vos ateliers, patrons et ouvriers ; à la prospérité du commerce que vous représentez ici et de toutes vos industries. (*Salve d'applaudissements.*)

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts m'a chargé de remettre les palmes d'officier de l'Instruction publique à M. Selle, dessinateur (*Bravos*,) et les palmes d'officier d'Académie à M. Dol, ancien Vice-Président de la Société Philanthropique de l'Union du Commerce. (*Bravos.*)

Avant de terminer le banquet auquel avaient été invités également les Présidents des Chambres de commerce de province, affiliés aux tissus, l'Association a gracieusement offert à tous les convives une délicieuse plaquette en argent signée : Rivet, et frappée spécialement pour le Cinquantenaire.

La fête s'est terminée à minuit et demi par une superbe soirée dramatique et musicale, au cours de laquelle nous avons entendu et applaudi successivement Mmes Lureau-Escalaïs, Brandès, Oswald, Magdeleine Godard, Milly-Meyer ; MM. Escalaïs, Delmet et May. Soulignons tout spécialement la présence à la fête de l'excellente Harmonie du *Bon Marché*, sous la direction de M. Wetge, ancien chef de la musique de la Garde républicaine, que les directeurs des magasins du *Bon Marché* avaient bien voulu mettre gracieu-

sement à la disposition du président de l'Association des tissus.

Tout le monde a emporté un souvenir charmant de cette fête dont l'éclat était d'ailleurs rehaussé par la présence à la soirée de nombreuses dames en toilettes exquises.

VARIÉTÉS

Sganarelle (Francisque Sarcey), membre de la classe 18 (matériel théâtral), raconte dans le *Temps*, d'une façon charmante, la première réunion de sa classe et ses impressions personnelles. C'est un bon fagot, de derrière ses fagots, que nos lecteurs reliront avec plaisir :

J'avais reçu de la direction générale de l'Exposition universelle une belle lettre officielle, où il était dit :

« Par arrêté rendu en date du 7 octobre, le Ministre du commerce vous a nommé membre du comité d'admission de la classe 18, groupe III... »

Je m'étais jeté aussitôt sur le règlement général de l'Exposition pour savoir de quoi j'aurais à m'occuper, avec les camarades.

Je vis qu'il s'agissait du matériel théâtral.

Ce n'était pas trop mon affaire ; parce que le décor..., les costumes..., la mise en scène... moi, vous savez, moins il y en aura, plus je serai content.

Mais enfin, puisque le Ministre avait pensé à moi...

— Bah ! me dis-je, les commissions officielles c'est un prétexte à réunir des Parisiens qui n'ont pas le temps de se voir dans la vie ordinaire, et qui sont bien aises de cette occasion qu'on leur fournit de causer ensemble.

Il y avait là Sardou, Claretie, Gailhard, Bertrand, Jules Lemaître, et d'autres seigneurs de marque, sans compter quelques actrices, ce qui était naturel, puisque le costume fait partie du matériel théâtral.

Je reçus, il y a quinze jours environ, une convocation pour l'ouverture de nos travaux. J'étais justement à la chambre, malade ; je ne pus assister à la séance, mais je fus un peu étonné quand j'appris ce qu'on y avait fait.

On avait tout d'abord constitué le bureau.

« C'est toujours, disait Alexandre Dumas, par cette bêtise que l'on commence. »

On élut un président.

Il me semble que j'aurais voté pour Sardou.

On lui préféra M. Gailhard. Tous les goûts sont libres.

Il va sans dire que je n'ai pas d'objection personnelle contre M. Gailhard. Il est directeur de l'Opéra, il connaît la question comme pas un ; c'est un homme d'initiative et d'énergie, très fin sous sa rondeur méridionale.

Mais la vice-présidence devenait difficile à atteindre.

On ne pouvait pas décemment l'offrir à Sardou ; Claretie, représentant de la Comédie-Française, et de plus académicien, n'aurait eu aucun plaisir à se la voir donner.

A qui alors ?

On s'en tira par un biais des plus galants.

On nomma deux vice-présidentes : Mme Sarah Bernhardt et Mme Bartet.

Voilà du féminisme, ou je ne m'y connais pas.

Je vous prie de croire que je ne manquerai pas aux séances qui vont suivre, et je souhaite ardemment que M. Gailhard soit de temps à autre retenu par un rhume ou par ses affaires.

Oh ! les jolies scènes de revue que je prévois. Voyez-vous M. Claretie demandant la parole à Mme Bartet, sa pensionnaire ?

De midi à trois heures, il y avait répétition au théâtre : c'est l'administrateur qui avait cru devoir présenter quelques observations à Mme Bartet sur son jeu. De qnatre à cinq, Mme Bartet préside ; elle prend sa revanche : elle interrompt son administrateur et lui fait poliment sentir qu'il se trompe.

Et moi, me voyez-vous, au lendemain d'un article où j'ai dit des *Mauvais bergers* ce qu'en pense une bonne partie du public, émettant un avis dans une séance que présiderait Mme Sarah Bernhardt ?

Quel amusant sujet de chronique pour Alfred Capus ! Quelle scène piquante pour MM. Gavault et de Cottens pour leur *Cocher, rue Boudreau !*

Je ne tiens pas cet article et je serais, d'ailleurs, obligé de me l'interdire. Mais ce que la plume me démangera !

SGANARELLE.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

CLASSE 78.

Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement.

Président : M. Appert, membre de la chambre de commerce de Châlons-sur-Marne.
Vice-président : M. Hautin, président de la chambre syndicale des fabricants français de machines à coudre.
Rapporteur : M. Laguionie.
Secrétaire : M. Paul Bessand.

MM.

Appert (Aristide), ancien fabricant de chaussures, membre de la chambre de commerce de Châlons-sur-Marne.
Barbier (Paul), machines pour la couture.
Belinsquit (Edouard-Edme), ouvrier tailleur.
Bessand (Paul), administrateur des magasins de la Belle-Jardinière, membre de la commission permanente des valeurs de douane et du conseil supérieur du travail.
Clément (Albert), machines spéciales pour découper les étoffes, les boutons et les fleurs.
Donckèle (Georges), cravates (de la maison Donckèle, Doll et Cie, successeurs de Klotz jeune.)
Fromage (Albert), tissus élastiques, bretelles (de la maison Fromage frères).
Hamy aîné (Léon), lingerie et confections en gros (de la maison Hamy frères).
Hautin (Victor), machines à coudre (ancienne maison Hurtu, Hautin, Diligeon et Cie), président de la chambre syndicale des fabricants français de machines à coudre.
Kaupmann (Alfred), chapeaux de paille.
Laguionie (Gustave), cravates (ancienne maison Marcilhacy, Erbelot et Cie, Laguionie et Anfry, successeurs).
Larousse (Gaston), chapeaux de dames (de la maison Larousse et Mermilliod).
Legrand (Félix), coupeur de chemises.
Legris (Charles), chaussures.
Mossant (Charles), chapeaux de feutre (de la maison Mossant frères et Vallon).
Mouchot (Louis), machines-outils pour la fabrication des talons de chaussures.
Parée (Louis), confections, tissus de lin et de coton (de la maison Hugot, Lafage et Cie).
Peugeot (Benjamin), machines à coudre (de la maison Peugeot et Cie).
Provot (Eugène), chapeaux de laine.
Quesnay (Charles), casquettes.
Rousset (Paul), chaussures (de la maison Rousset frères).
Sigrand (Paul), confections pour hommes (de la maison Thiéry et Sigrand).
Stockmann (Oscar), bustes et mannequins (de la maison Stockmann frères).
Verdol (Jules), lissage, peignage, repiquage.
Vigneron (Henri), machines à coudre.

CLASSE 79.

Fils et tissus de coton.

Président : M. Ponnier.
Vice-président : M. Berger.
Rapporteur : M. Déchelette, président de la chambre syndicale de l'union de l'industrie cotonnière de Roanne.
Secrétaire : M.

MM.

Adhémar (Jules), articles de Tarare et de Saint-Quentin (de la maison David, Adhémar et Maigret).
Berger (Casimir), filature de coton.
Boulant (Georges), velours de coton, membre de la chambre de commerce d'Amiens.
Champalle (Gustave), fils, cotonnades, couvertures.
Cocquel (Adéodat), velours de coton, membre de la chambre de commerce d'Amiens.
Déchelette (Henry), cotonnades, président de la chambre syndicale de l'union de l'industrie cotonnière de Roanne, Thizy et de la région.
Dehollain (Émile), tissus de coton, membre de la chambre de commerce de Paris.
Desgenétais (Louis), tissus et cotons blanchis (de la maison Desgenétais frères).
Dezaux (Frédéric), tissus de coton, président de section au tribunal de commerce de la Seine.
Ehrard (Gaston), tissus de coton (maison Victor Ehrard et Cie).
Gillotin (Émile), tissus écrus (de la maison H. Géliot et fils).
Hugues (Émile), député de l'Aisne, président honoraire de la chambre de commerce de Saint-Quentin.
Juillard-Hartmann (Georges), filature et tissage (de la maison Juillard et Mégnin), maire d'Epinal.
Lœderich (Charles), tissus de coton, membre de la chambre de commerce des Vosges.
Lemaître (Georges), filature et tissage de coton, président de la Chambre de commerce de Bolbec.
Leverdier (G.), fils de coton, membre de la chambre de commerce de Rouen.
Manchon (Ernest), tissus de coton (maison Ernest Manchon et frères), ancien vice-président de la chambre de commerce de Rouen.
Motte (Georges), filature de coton (de la maison Motte, Bossut fils).
Perrin (Paul), filature de coton (de la maison les héritiers de Georges Perrin).
Peters (Victor), filature de coton.
Ponnier (Alfred), fils et tissus de coton (de la maison Vincent, Ponnier et Cie).
Schwob (Édouard), filature de coton.
Sédillot (Charles), ancien négociant en tissus de coton, ancien président de la chambre syndicale des tissus et des matières textiles.
Serol (Georges), cotonnades (maison Serol, Guitton et Badolle).
Thiriez (Alfred), filature de coton, président du tribunal de commerce de Lille et du comité cotonnier du Nord.
Wallaert (Auguste), ingénieur des arts et manufactures, fils de coton.
Yver de la Bruchollerie (Gaston), administrateur délégué de la société des filatures et tissages Pouyer-Quertier.

(A suivre.)

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 89, 90, 91, 92, 93 et 94.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

Société Anonyme Tabak-Maatschappij

"LANGKAT-SOEKARANDA"

(Société des Tabacs "LANGKAT-SOEKARANDA")
à constituer à Amsterdam
Au capital de P. B. Fl. **1.500.000**
Divisé en 1.500 Actions au porteur de fl. **1.000** chaque, dont 1.000 Actions de Preference **7** % **A** et 500 Actions Ordinaires **B**.

Les actions de préférence ont droit à un dividende privilégié de 7 % par an et ont la priorité sur les actions ordinaires, comme capital et comme dividende.

Emission de 900 Actions de préférence

Le Prix d'Emission des Actions est fixé à **100 %**
Les souscriptions sont reçues
Jusqu'au JEUDI 10 MARS 1898
à AMSTERDAM, chez MM. **ROSELJE ET PLATE.**
» » **Wed. GERBERT REBEL.**
à ROTTERDAM, chez MM. **MILDERS & GLEICHMAN,**
à PARIS, les souscriptions seront reçues sans frais.
chez MM. **SPANJAARD LEVIÉ et Cie, 8, rue Ménars.**

Société de l'Industrie Miniere de Zyrianowsk
ALTAÏ DU SUD
(*Domaine de S. M. l'Empereur de Russie*)

Société Anonyme Russe constituée le 15/27 novembre 1897
en vertu d'un Contrat passé
avec le Cabinet de S. M. l'Empereur de Russie,
le 24 Mars/5 Avril 1897,
Statuts approuvés le 27 Juin/9 Juillet 1897.
CAPITAL SOCIAL : 3,000,000 de Roubles Or
Divisé en 24,000 actions de 125 Roubles OR (500 Fr.)
entièrement libérées sur lesquelles
LA BANQUE RUSSE POUR LE COMMERCE ÉTRANGER
met à la disposition du public
15,000 Actions au Porteur de 125 Roubles Or
AU PRIX DE : 625 FR

PAYABLES { En faisant la demande...... 125 Fr.
A la répartition, du 1er au 6 Avril 500 —

Les demandes seront reçues le 15 mars, à Paris, aux guichets de la BANQUE RUSSE POUR LE COMMERCE ÉTRANGER, 7, rue du Helder; à Bruxelles, aux guichets de la CAISSE COMMERCIALE DE BRUXELLES, 58, rue Royale et chez leurs correspondants en Province et à l'Etranger.
On peut dès à présent adresser des demandes par correspondance.

Déclaration faite au Timbre le 15 Février 1898.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
CAPITAL : 100 MILLIONS DE FRANCS
Siège social : 14, rue Bergère
Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris

Président : M. DENORMANDIE, ✻, ancien gouverneur de la Banque de France, vice président de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. *Directeur général* : M. ALEXIS ROSTAND, O. ✻.

Opérations du Comptoir :
Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes de Chèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Payements de Coupons, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires Maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair.

Bureaux de quartier dans Paris

A. 176, boulevard St-Germain.
B. 3, boulevard St-Germain.
C. 2, quai de la Rapée.
D. 11, rue Rambuteau.
E. 16, rue de Turbigo.
F. 21, place de la République.
G. 24, rue de Flandre.
H. 2, rue du 4-Septembre.
I. 84, boulevard Magenta.
K. 92, bould Richard-Lenoir.
L. 36, avenue de Clichy.
M. 87, avenue Kléber.
N. 35, avenue Mac-Mahon.
O. 81, boulevard Montparnasse.
P. 27, faubourg Saint-Antoine.
R. 53, boulevard Saint-Michel.
S. 2, rue Pascal.
T. 1, avenue de Villiers.

Bureaux de Banlieue
Levallois-Perret : 3, place de la République.
Enghien : 47, Grande-Rue.

Agences en province
Abbeville, Agen, Aix-en Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagneres-de-Luchon, Bagnols-sur-Seze, Beaucaire, Beaune, Bergerac, Beziers, Bordeaux, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres, Cavaillon, Cette, Chagny, Chalon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Epinal, Firminy, Flers, le Havre, Hazebrouck, Issoire, La Ferté-Macé, Lésignan, Libourne, Limoges, Lyon, Manosque, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Périgueux, Perpignan, Pont-Lévêque, Remiremont, Rivesaltes, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Ruffec, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Le Vigan, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Vire.

Agences dans les pays de protectorat
Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Tanger, Majunga, Tamatave, Tananarive.

Agences à l'Étranger
Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, Chicago, San-Francisco, New-Orleans, Melbourne, Sydney.

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans.	**4** %	A 1 an	**2** %
A 3 ans.	**3 ½** %	A 6 mois	**1 ½** %
A 2 ans.	**2 ½**	A vue.	**1/2** %

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :
14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra, et dans les principales Agences.
Compartiments depuis CINQ *francs par mois*



BI-BORAX

Indispensable à tous les ménages pour tous usages personnels et domestiques, Hygiène, Toilette, Salubrité, Blanchissage, etc., etc

ORIENTAL
VENTE EN GROS : 84, Rue de Crimée, Paris
Brochure illustrée franco

En vente chez tous les Droguistes, Epiciers, etc., par paquets de **0f10, 0f20** et **1 fr.**

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN
30,000 Obligations Foncières 3 ½ % de Fr. 500
AU PORTEUR
Non convertibles avant 1905
Remboursables en **OR** à **515** Francs par tirages semestriels
au plus tard en 80 ans
Premier tirage : 1er Septembre 1898
INTÉRÊT SEMESTRIEL : FR. **8,75** (Net d'impôt)
Prix d'Émission : Fr. **495**
Jouissance du 1er Avril 1898
PAYABLE. { En souscrivant . . . Fr. **50** / A la Répartition du 25 au 31 mars **445** } Fr. **495**

Les souscripteurs auront, à partir de la répartition, en supportant, à partir du 1er avril, un intérêt de **3 1/2 0/0** *sur les versements à échelonner, la faculté de fractionner le paiement de Fr.* **445**, *exigible du 25 au 31 mars, comme suit :*

Fr. **150** du 25 au 31 mars;
150 du 25 au 30 avril;
145 du 25 au 31 mai.

On souscrit le 19 mars 1898
ET, DÈS AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE
PARIS { **BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.** / **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** et Bureaux de Quartier.
Et dans les Succursales et Agences de ces Etablissements.



BELLE JARDINIÈRE
2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi
Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 96 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Mars 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS: Paris. . . . . . . Un an. 8 francs; Départements. . . — 9 —; Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 27 mars 1898.

Samedi dernier, 19 mars, devait avoir lieu l'adjudication des travaux de ferronnerie. Cette ferronnerie dont le chiffre total d'adjudication s'élevait à la somme de 2,473,000 francs, était destinée à l'exécution du plancher haut du rez-de-chaussée du hall, et des combles de la partie intermédiaire, et de la partie, en façade sur l'avenue nouvelle, du grand palais des Champs-Élysées.

L'adjudication n'a donné aucun résultat. Pareil fait ne s'était jamais encore produit dans les différentes adjudications de travaux pour les Expositions universelles qui ont eu lieu jusqu'ici, et nous n'exagérons rien en affirmant qu'il a causé une certaine émotion dans le monde de l'Exposition.

Voici, d'après le journal *Le Matin*, comment cet incident aurait été apprécié par le Commissariat général :

— « Les adjudications pour les travaux de ferronnerie, nous a-t-on dit, n'ont pas eu, en effet, de résultat. Mais il est inexact de dire que les soumissionnaires ne se sont pas présentés. Il en est venu de toutes les grandes usines de France : la Compagnie de Fives-Lille, la Société des anciens établissements Cail, etc. Mais tous, évidemment par suite d'une entente préalable, non seulement n'ont pas accepté nos prix ni offert un rabais, mais même ont demandé une majoration.

« Nos prix sont fixés par mètre courant de fer, d'après des tarifs consciencieusement établis. Nous estimons qu'ils sont suffisamment rémunérateurs, et il ne nous est pas possible de consentir à ce qu'ils soient majorés.

« La coalition — le syndicat, si vous voulez, puisque le mot est à la mode — des grands industriels espère arriver à obtenir cette majoration. Ils croient que l'on aura besoin d'eux quand même, et qu'il faudra tôt ou tard en passer par leurs exigences. Mais il y a un article du Code, l'article 419, qui prévoit ces coalitions dont le but est de surélever le prix d'une marchandise en employant des moyens illicites pour empêcher toute concurrence, et les punit d'un mois à un an d'emprisonnement et de 500 à 10.000 francs d'amende.

« Le 7 avril, on adjugera en quatre lots, ensemble 1,822,000 francs, les travaux de ferronnerie nécessaires à la construction des quatre palais à édifier sur l'esplanade des Invalides. Nos constructeurs, d'ici-là, auront peut-être réfléchi au jeu dangereux qu'ils jouent, et il faut espérer qu'ils se montreront plus raisonnables. S'ils maintiennent leurs prétentions, M. Picard, Commissaire général, verra s'il peut briser la coalition en se servant de l'article 419. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il est excessivement difficile, ainsi que des procès récents l'ont prouvé, d'établir la preuve matérielle de l'existence d'une coalition, les engagements entre coalisés étant toujours pris verbalement.

« S'il ne réussit pas, on lui prête l'intention d'appeler aux adjudications les constructeurs des pays étrangers. »

On nous permettra de faire quelques réserves sur le ton comminatoire de cette note. Nous ne croyons pas M. Alfred Picard aussi.... malintentionné qu'elle veut bien nous le présenter. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que parmi les soumissionnaires figuraient, comme le dit d'ailleurs *le Matin*, les directeurs des plus grandes usines de France, ceux, par exemple, des anciens établissements Cail, de la Compagnie de Fives-Lille qui font partie de la Commission supérieure de l'Exposition. L'incident ne nous paraît donc pas avoir une si grande importance, et nous n'avons aucune inquiétude sur ses conséquences.

Avec un peu de bonne volonté des deux côtés, on finira bien par s'entendre. Tout s'arrange.

~~~ Les Comités de classes ont tenu, durant cette quinzaine, de nombreuses réunions. D'une enquête faite auprès de plusieurs membres de ces Comités, il résulte que, dans leur première séance, ils se sont surtout occupés de la division du travail, c'est-à-dire de la subdivision des Comités, en sous-Comités, d'après la nature même des produits qui doivent composer l'exposition de chaque classe. Toutes ont constitué un sous-Comité spécialement chargé de préparer l'Exposition rétrospective.

En outre, les classes se sont généralement occupées de la rédaction d'une circulaire aux industriels de leur profession, donnant à ces industriels les renseignements nécessaires pour qu'ils puissent, en connaissance de cause, apporter leur concours à l'œuvre de 1900.

Comme l'a annoncé le journal *l'Éclair*, toutes les classes se sont également préoccupées des surfaces qui leur seraient affectées. On sait que pour qu'elles puissent exposer le matériel et les procédés de fabrication d'une part, et un musée rétrospectif d'autre part, l'administration leur donnera des espaces très supérieurs à ceux que chacune de ces classes occupait en 1889. Mais il nous a été assuré que l'administration n'était pas encore en mesure de dire son dernier mot à cet égard, et de faire dès à présent les répartitions nécessaires.

H. G.

LES COMITÉS DE GROUPES

Conformément à l'article 34 du Règlement général de l'Exposition, les présidents des classes récemment élus se sont réunis pour nommer un président et un secrétaire pour chacun des 18 groupes entre lesquels sont répartis les membres des Comités d'admission.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, les onze premiers groupes.

Voici les résultats complets de l'élection pour les dix-huit groupes :

GROUPE I.

Enseignement.

Président : M. Léon Bourgeois, député, ancien Président du Conseil des ministres ;
Secrétaire : M. Léon Dabat, chef de bureau au Ministère de l'Agriculture.

GROUPE III.

Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

Président : M. le colonel Laussedat, de l'Institut ;
Secrétaire : M. Lucien Layus, secrétaire du Cercle de la Librairie.

GROUPE IV.

Mécanique générale.

Président : M. E. Bariquand (machines-outils de précision) ;
Secrétaire : M. Compère (Charles), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur.

GROUPE V.

Électricité.

Président : M. Élie Mascart, de l'Institut, directeur du bureau central météorologique ;
Secrétaire : M. André Bouilhet (de l'orfèvrerie Christofle).

GROUPE VI.

Génie civil. — Moyens de transports.

Président : M. Guillain, député, ancien directeur au Ministère des Travaux publics ;
Secrétaire : M. Baudry (Charles), ingénieur en chef de la traction à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

GROUPE VII.

Agriculture.

Président : M. Eugène Tisserand, ancien directeur de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture ;
Secrétaire : M. Deloncle, ingénieur-agronome.

GROUPE VIII.

Horticulture et arboriculture.

Président : M. Viger, député, ancien Ministre de l'Agriculture ;
Secrétaire : M. Chatenay, secrétaire général de la Société d'horticulture de France.
~~~

GROUPE IX.

Forêts, chasse, pêche, cueillettes.

Président : M. Goy, Président du Tribunal de commerce de la Seine;
Secrétaire : M. le Docteur Roché, inspecteur principal des pêches maritimes.

GROUPE X.

Aliments.

Président : M. Charles Prévet, sénateur;
Secrétaire : M. Maurice Estieu (de la Maison Hartmann), vice-président du syndicat des produits alimentaires en gros.

GROUPE XI.

Mines. — Métallurgie.

Président : M. le baron Reille, député;
Secrétaire : M. Gruner, ingénieur des mines.

GROUPE XII.

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.

Président : M. G. Berger, député, président de l'Union centrale des arts décoratifs;
Secrétaire : M. Harant, président de la chambre syndicale de la céramique.

GROUPE XIII.

Fils, tissus, vêtements.

Président : M. Ponnier (filature, tissage de coton);
Secrétaire : M. Victor Mandard.

GROUPE XIV.

Industrie chimique.

Président : M. Krantz, député;
Secrétaire : M. Georges Lefebvre, président de la chambre syndicale des produits chimiques.

GROUPE XV.

Industries diverses.

Président : M. Gagneau, président de la chambre syndicale des fabricants de bronze;
Secrétaire : M. Wolff, papeterie (maison Maunoury et Wolff).

GROUPE XVI.

Économie sociale, hygiène, assistance publique.

Président : M. Jules Siegfried, sénateur;
Secrétaire : M. de Seilhac, délégué permanent du Musée social.

GROUPE XVII.

Colonisation.

Président : M. Le Myre de Vilers;
Secrétaire : M. Dorvault, sous-chef de cabinet du ministre des colonies, ancien secrétaire général de la Société africaine de France.

GROUPE XVIII.

Armées de terre et de mer.

Président : M. le général de la Noé;
Secrétaire : M. Chabbert, faisant fonctions de sous-chef de bureau au cabinet du ministre de la guerre.

CIRCULAIRE

du Directeur général adjoint de l'Exploitation aux Membres des Comités d'admission

M. Stéphane Dervillé, Directeur général adjoint de l'exploitation, chargé de la Section française, vient d'adresser aux membres des Comités d'admission la circulaire suivante :

Par arrêté ministériel du 7 octobre 1897, vous avez été nommé membre des Comités d'admission de la Section française de l'Exposition universelle internationale de 1900. Je vous ai fait adresser aussitôt un exemplaire du *Règlement général* et de la *Classification* approuvée par décret du 4 août 1894; permettez-moi de résumer les dispositions qui constituent notre organisme et plus particulièrement ce qui se réfère à vos fonctions, c'est-à-dire à l'admission des produits.

L'Exposition, qui ouvrira ses portes le 15 avril 1900, recevra :

d'une part, *les œuvres d'art;*

d'autre part, *les produits industriels ou agricoles et les objets divers autres que les œuvres d'art.*

Le Règlement général distingue entre ces deux parties et les soumet à des procédures différentes.

Exposition des œuvres d'art

La première partie, celle des *œuvres d'art*, formera trois expositions :

L'Exposition contemporaine des beaux-arts (peinture, dessin, gravure, sculpture, architecture);

L'Exposition rétrospective des beaux-arts du siècle (peinture, dessin, gravure, sculpture, architecture);

L'Exposition historique de l'art français.

Ces trois expositions prendront place dans les deux édifices qui se construisent aux Champs-Elysées sur l'emplacement de l'ancien Palais de l'Industrie; la Direction générale de l'exploitation les a laissées dans le ressort du Délégué des Beaux-Arts, agissant sous l'autorité du Commissaire général.

Exposition des produits autres que des œuvres d'art

La seconde partie de l'Exposition, celle des *produits industriels ou agricoles et des objets divers autres que les œuvres d'art*, aura deux expositions :

L'Exposition contemporaine de ces produits;

L'Exposition rétrospective, ou Musée centennal, résumant les progrès accomplis depuis 1800 dans les diverses branches de production.

Groupes et classes

Les objets à exposer sont répartis par groupes; chacun de ces groupes est divisé en classes. Cette classification est annexée au Règlement général; son énumération n'est pas limitative; en cas de doute sur le classement d'un objet, il sera statué par la Direction générale de l'Exploitation.

Juxtaposition des machines, des produits et des musées centennaux

La classification rapproche presque toujours l'agent de production des produits eux-mêmes et les dispositions matérielles des palais ont été prises pour qu'à côté de ces produits les machines de toute nature fonctionnent et initient le visiteur aux différentes fabrications.

Dans chacun des groupes et, autant que possible, dans chacune des classes, l'Exposition contemporaine sera voisine du Musée centennal qui la complète comme il vient d'être dit, de telle sorte que le public trouvera tout ensemble le produit, sa fabrication et son histoire.

Un puissant intérêt naîtra de ces juxtapositions.

EXPOSITION CONTEMPORAINE DE LA SECTION FRANÇAISE

Comités départementaux.

Le Règlement général institue dans chaque département (celui de la Seine excepté) un *Comité départemental* ayant pour mission :

De rechercher les principaux agriculteurs ou industriels et de provoquer leurs demandes;

De grouper en expositions collectives les produits similaires d'un même département;

De préparer enfin la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs.

Ces Comités départementaux ont été formés par arrêté de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 30 octobre 1896; ils se trouvent aujourd'hui en plein fonctionnement.

Comités d'admission.

Si la classification détermine les objets qui peuvent figurer dans la partie contemporaine de l'Exposition universelle de 1900, il fallait néanmoins une juridiction qui appréciât la respectabilité de l'exposant, son titre industriel et la valeur technique du produit : en effet, l'accès du concours ne peut être donné sans examen de la dignité morale et professionnelle du postulant, le règlement impose la qualité de *producteur*, et enfin c'est par le mérite, plus que par le nombre des produits exposés, que la Section française pourra tenir son rang.

Tel est, dans l'Exposition française contemporaine, le rôle des *Comités d'admission* et, pour que leurs jugements ne puissent être récusés, il importait de faire appel aux plus hautes compétences de la science, de l'art, de l'agriculture, de l'industrie : c'est pourquoi, Monsieur, vous avez été choisi.

Comité départemental du département de la Seine.

Accessoirement à leur rôle principal, les Comités d'admission auront à remplir, pour le département de la Seine, les fonctions de Comité départemental, notamment en ce qui concerne la recherche de concours intéressants et le groupement de produits similaires en expositions collectives.

Demandes d'admission.

Les demandes d'admission doivent être conformes au modèle arrêté par le Commissaire général; les formules imprimées seront mises gratuitement à la disposition du public : 1° à Paris, au Commissariat général (Direction générale de l'Exploitation, Section française), au tribunal de commerce et à la Chambre de commerce; 2° dans les départements, aux préfectures, sous-préfectures, tribunaux de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures ainsi qu'aux sièges des Comités départementaux.

Ces demandes passeront toutes par la filière du Commissariat général (Direction générale de l'Exploitation, Section française); elles y seront remises, soit par les Comités départementaux, soit, pour le département de la Seine, par les exposants eux-mêmes et c'est la Direction générale de l'Exploitation qui transmettra ces demandes par classes aux Comités d'admission.

Certificats d'admission.

La liste définitive des exposants à admettre dans la Section française contemporaine sera remise au Commissariat général (Direction générale de l'Exploitation, Section française), le 15 février 1899, au plus tard.

Aussitôt après, les intéressés recevront de la Direction générale de l'Exploitation avis de leur admission provisoire. Toutefois, cette admission ne deviendra définitive et les certificats ne seront délivrés par la Direction générale de l'Exploitotion que lorsqu'un accord sera intervenu entre les exposants et les Comités d'installation au sujet de la répartition des espaces et du payement des dépenses incombant à ces Comités.

Les Comités d'admission n'ont à connaître ni de l'exposition des administrations publiques dans les pavillons spéciaux construits au moyen des ressources de leur budget, ni de l'exposition des Colonies ou des Pays de protectorat quand elle devra prendre place dans les pavillons spéciaux; en ces deux cas, l'admission sera prononcée par la Direction générale de l'Exploitation.

Les demandes émanant des pays étrangers qui n'auraient pas de commissaire délégué seront présentées et instruites dans les mêmes formes que les demandes relatives aux produits français.

Bureaux des Comités d'admission.

Les Comités d'admission de chaque classe sont appelés à élire parmi leurs membres :

Un président,
Un vice-président,
Un rapporteur,
Un secrétaire.

Comités de groupes.

Plus tard, et pour chaque groupe, les présidents réunis des Comités de classe formeront un *Comité de groupe* qui élira son président et désignera comme secrétaire l'un des secrétaires de classe du groupe. Dans l'exposition française contemporaine, ce Comité connaîtra des questions communes aux différentes classes et notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution des objets à exposer. Des rapporteurs des Comités de classe assisteront à ces séances avec voix consultative.

Comité supérieur de revision.

Il est institué un *Comité supérieur de revision* qui comprendra : 1° un président, deux vice-présidents et deux secrétaires nommés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, sur la proposition du Commissaire général, en dehors des membres des Comités d'admission; 2° les présidents de tous les Comités de groupe. Dans l'Exposition française contemporaine, ce Comité connaîtra des difficultés entre les groupes et sera, en outre, chargé de dresser la liste définitive des exposants admis. Les secrétaires des Comités de groupe assisteront à ces séances avec voix consultative.

Le Commissaire général, les Directeurs généraux de l'Exploitation, ou les fonctionnaires délégués par les Directeurs généraux, pourront assister aux séances des Comités de classe, des Comités de groupe et du Comité supérieur de revision. La Direction générale doit donc être prévenue de toutes ces séances; les convocations passent, d'ailleurs, par son entremise pour jouir, sous le couvert du Commissariat général, de la franchise postale. Les réunions des Comités se tiennent au Commissariat général, avenue Rapp, n° 2 *bis*.

Comités d'installation.

Au commencement de 1899, il sera constitué pour chaque classe un *Comité d'installation* de l'Exposition française contemporaine et chargé :

1° De répartir les espaces entre les exposants désignés par le Comité d'admission;

2° De dresser et de soumettre à la Direction générale de l'Exploitation les plans d'installation et de décoration;

3° D'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage;

4° De répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention de l'Administration.

Le bureau du Comité d'admission sera de droit celui du Comité d'installation.

Les Comités de groupe et le Comité supérieur de revision, constitués comme il a été dit plus haut, connaîtront respectivement des questions communes aux classes et aux groupes.

Jury.

En 1900, l'appréciation et le jugement des œuvres et produits faisant partie de l'Exposition contemporaine

seront confiés à un *Jury international* qui comportera trois degrés de juridiction : jurys de classe, jurys de groupe, jury supérieur.

Récompenses.

Les récompenses aux exposants de l'Exposition contemporaine et à leurs collaborateurs se répartiront entre les catégories suivantes :

Diplômes de grand prix;
Diplômes de médaille d'or;
Diplômes de médaille d'argent;
Diplômes de médaille de bronze;
Diplômes de mention honorable.

Tous les produits seront exposés sous le nom du signataire de la demande d'admission.

Les exposants sont autorisés à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui auraient contribué au mérite des objets exposés.

Ces collaborateurs (ingénieurs, contremaîtres et ouvriers), qui se seraient distingués particulièrement dans la production d'objets remarquables figurant à l'Exposition, recevront des récompenses réparties par ordre de mérite, suivant les mêmes catégories ci-dessus indiquées.

Dans les industries d'art, la liste des exposants à récompenser sera divisée en deux sections : l'une consacrée aux auteurs des dessins, cartons, maquettes, etc.; l'autre consacrée aux industriels.

Enfin, des sections distinctes seront également affectées, d'une part, au matériel ou aux procédés de production et, d'autre part, aux produits, quand ces divers éléments se trouvent réunis par la classification dans une même classe.

Les producteurs exposant des objets différents dans plusieurs classes pourront recevoir des récompenses pour chacune de ces classes, mais la pluralité des récompenses dans une même classe sera interdite.

Quand un même objet aura été apprécié par plusieurs jurys, l'exposant ne recevra que la récompense la plus élevée : un exposant ne pourra solliciter l'examen de plusieurs jurys de classe qu'à la condition d'avoir une exposition effective dans chacune de ces classes.

Il ne sera attribué qu'une récompense aux expositions collectives. Toutefois, lorsque ces expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms.

Et en terminant la première partie de cet exposé, donnez-moi licence, avant les votes que vous allez émettre pour la constitution de votre bureau, de vous rappeler que le Ministre et le Commissaire général ont ouvert dès à présent les portes de nos comités non seulement aux grands producteurs, vétérans des expositions universelles, mais aussi aux savants : leurs travaux et leurs découvertes ne sont-ils point liés à la fécondité de nos industries ? mais aussi aux artistes : ne dotent-ils pas nos productions quotidiennes de ces qualités d'esprit, de forme et de couleur qui constituent notre plus précieux apanage ? Nous avons ainsi voulu que, dans la grosse partie que va jouer la Section française, savants et artistes soient en commerce plus étroit avec les exposants producteurs et qu'ils leur donnent de plus près leurs enseignements ou leurs conseils.

MUSÉES CENTENNAUX DE LA SECTION FRANÇAISE

Après avoir déterminé comme il précède les attributions

Des Comités départementaux,
Des Comités d'admission,
Des Comités d'installation,
Du Jury des récompenses,

en ce qui concerne l'Exposition contemporaine, il reste à préciser leur action sur la seconde partie de l'Exposition française, c'est-à-dire sur l'Exposition rétrospective ou Musée centennal qui la complète.

Comités départementaux.

Les Comités départementaux dressent l'inventaire méthodique et précis des ressources qu'offrent leurs départements pour la constitution de ces musées en objets vraiment dignes de l'œuvre; ils éclairent la Direction générale de l'Expoitation sur les dispositions des possesseurs au point de vue de la présentation de ces objets en 1900 ; ils ont généralement confié ces recherches et ces négociations à une Section spéciale ou Sous-Commission de chaque Comité.

Comités d'admission.

Les Comités d'admission prépareront chacun pour sa classe l'organisation de l'Exposition rétrospective.

Les demandes d'admission seront d'un modele spécial.

Le Comité n'a pas à s'inquiéter, comme dans l'Exposition contemporaine, des titres personnels de l'exposant ; il considérera seulement l'objet, recherchera son authenticité, sa nationalité, le lien logique qui le rattache aux produits de la classe et l'intérêt de sa présentation.

Sous-Commission du Musée centennal.

L'histoire des produits rapprochée des produits euxmemes n'a point encore été présentée, du moins par groupes et par classes, dans les Expositions antérieures ; elle sera, je l'espère, parmi les principaux attraits de 1900. Dans la formation des listes des Comités, je me suis préoccupé de présenter au choix du Commissaire général et du Ministre les compétences nécessaires à cette reconstitution : vous saurez les mettre à profit. Dans une prochaine séance, votre président proposera de constituer vos Sous-Commissions, parmi lesquelles la Sous-Commission dite *du Musée centennal* qui plus spécialement effectuera les recherches dévolues au Comité départemental dont vous faites office, et plus spécialement aussi s'occupera de préparer, conjointement avec la Direction générale de l'Exploitation, l'organisation de votre Exposition rétrospective, de votre Musée. Nous attendons beaucoup du savoir et de l'active habileté de cette Sous-Commission.

Sur la proposition des Comités d'admission, la Direction générale de l'Exploitation arrêtera la liste des objets admis et délivrera les certificats d'admission.

Comités d'installation.

Les Comités d'installation seront chargés, conjointement avec la Direction générale de l'Exploitation, de préparer les plans et d'assurer l'organisation de l'Exposition rétrospective.

L'Administration de l'Exposition pourra prendre à son compte tout ou partie des frais de l'installation de ces musées.

L'Administration assume la responsabilité des avaries pour les objets admis aux musées centennaux, mais seulement jusqu'à concurrence des sommes qui auront été fixées d'un commun accord avec les exposants et inscrites au certificat d'admission.

Récompenses.

Il n'y aura pas d'échelle de récompenses pour l'Exposition rétrospective ; des diplômes commémoratifs pourront être décernés aux personnes qui auront prêté leur concours à cette Exposition.

Dans ce résumé du Règlement général au point de vue spécial de vos fonctions, j'ai signalé tout particulièrement à votre initiative et à vos efforts les trois dispositions qui doivent, selon notre vœu, constituer les trois caractéristiques de la Section française à Exposition prochaine :

Tout d'abord, le *fonctionnement des machines de toute nature sous les yeux du public*, classe par classe, à côté de leurs propres produits ;

En second lieu, je vous ai demandé le développement des *expositions contemporaines collectives ;* ces groupements synthétisent l'état actuel d'une industrie et ajoutent à l'émulation par la sélection qu'ils comportent ;

Enfin, je vous ai dit nos espérances placées dans ces *expositions rétrospectives*, dans ces *musées de classe*, contant l'histoire du produit, et pour la constitution desquels vous aurez recours aux collections particulières qui sont parmi les joyaux de notre richesse nationale.

Il y a là trois routes pour ainsi dire nouvelles que nous vous convions à suivre. Mais, là comme ailleurs, n'acceptez que les concours devant apporter à l'œuvre de 1900 un intérêt véritable ; rejetez impitoyablement le banal, le quelconque, tout ce qui n'ajouterait point à l'éclat de la solennité. Aussi bien je ne saurais trop insister sur la fermeté, sur la sévérité nécessaires dans l'exercice de vos fonctions. Les pays étrangers ont répondu de telle sorte à notre invitation que les espaces, si grands soient-ils, affectés à nos hôtes, se trouvent, en réalité, trop étroits ; les Commissaires généraux accrédités sont des lors conduits à recourir aux expositions collectives et à faire dans leurs présentations un rigoureux triage. Pareille sélection s'impose de notre côté : nos nationaux se présentent de toutes parts dans un admirable élan ; de toutes parts ils réclament, eux aussi, bien au delà de ce que nous pouvons concéder ; soyez sévères parce que la disposition matérielle des palais le demande ; soyez sévères parce que, près des Expositions étrangères, l'honneur de la Section française est à ce prix.

Le Directeur général adjoint de l'Exploitation chargé de la Section française,

STÉPHANE DERVILLÉ.

LES NOUVEAUX PROJETS
D'INITIATIVE PRIVÉE

MM. Mesureur, député de la Seine, et Moron, directeur de l'office du travail au ministère du commerce, sont, comme on le sait, les deux rapporteurs nommés par la commission supérieure de l'Exposition de 1900 pour étudier les divers projets d'attraction émanant de l'industrie privée. Deux listes de ces projets ont déjà été examinées par la commission et nous avons mentionné ceux d'entre eux qui, sur les conclusions des rapporteurs, ont été jugés dignes d'être réalisés comme devant, par leur intérêt, leur originalité et leur nouveauté, contribuer au succès de notre Exposition. Aucune limite n'ayant été fixée aux auteurs de projets pour soumettre leurs idées au commissaire général, M. Alfred Picard a reçu 128 nouvelles propositions qui ont été aussitôt transmises, pour qu'ils puissent se prononcer sur leur intérêt, à MM. Moron et Mesureur.

Tous les projets, comme pour les précédents, ayant un caractère scientifique ont été confiés à l'examen de M. Moron; M. Mesureur a été chargé, pour sa part, d'étudier ceux qui relèvent plus particulièrement du domaine de la fantaisie.

Les projets soumis à l'examen du directeur de l'office du travail sont au nombre de 68.

La tour Eiffel a nécessairement inspiré un certain nombre de ces propositions.

C'est tout d'abord M. Gaston Berger, de Bordeaux, qui conseille de relier la tour Eiffel au Trocadéro par un câble qui serait supporté au moyen de ballons et sur lequel circulerait un aérostat à moteur électrique.

M. Cauzin, de Médéa, propose, pour sa part, de transformer la tour de 300 mètres en une gigantesque cascade.

M. Gatellout, à Villiers-sur-Marne, demande à installer un aqueduc avec radier en verres multicolores qui conduirait un certain volume d'eau du deuxième étage de la tour au bassin du Trocadéro.

M. de Kerpely, à Londres, présente un projet de reconstitution de la tour; M. Marecaux, à Paris, conseille de réunir le 3e étage de la tour au sommet de la butte Montmartre par un service de ballons dirigés au moyen d'un câble.

M. Woodford-Brooks, au Texas (États-Unis), propose de décorer la tour Eiffel au moyen de prismes et d'ornements en cristal qui seraient éclairés la nuit par l'électricité.

Enfin, les deux projets relatifs à la tour qui se distinguent plus particulièrement par un excès d'originalité sont présentés le premier par un Anglais, M. Thompson, qui conseille de transformer la tour de 300 mètres en *Mai*, de l'orner au moyen de fleurs artificielles, d'y faire courir des flammes le soir et d'établir des chevaux de bois en pourtour.

Le deuxième émane de M. Lecour, de Blois, qui propose de laisser tomber du sommet de la tour Eiffel, dans un puits creusé à ses pieds, un œuf en verre contenant une ou plusieurs personnes. « Ce sera, dit-il, un excellent moyen de donner à ces personnes la sensation de la chute dans le vide! »

Quelques projets sont relatifs à l'industrie minière :

M. Jules Berland, de Colombes, esquisse, dans cet ordre d'idées, les grandes lignes d'un projet sur une exposition minière presque à fleur du sol avec illusion de descente et de montée dans la mine.

M. Chambry, à Paris, demande la concession d'un emplacement pour y élever un pavillon où seraient reproduits les différents procédés d'extraction de l'or et où prendrait également place une fabrique de bijoux en quartz aurifère.

M. Crofton, à Alaska (États-Unis), demande la concession d'un emplacement pour un campement de mineurs de l'Alaska.

La géographie n'a pas été sans inspirer quelques propositions. C'est ainsi que MM. Béziau et Mucha, de Paris, demandent une concession pour l'établissement d'une sphère de 25 mètres de diamètre animée d'un mouvement de rotation, consacrée à diverses attractions dont la principale serait l'histoire de l'homme.

M. Bonnet conseille une sphère lumineuse à couleurs changeantes placée à 200 mètres de hauteur, à l'intérieur de laquelle serait un panorama du monde;

M. Paul Dupuy, à Paris, esquisse un projet de globe terrestre mobile, de manière à permettre un voyage autour du monde ;

MM. Flammarion, Gabron et Meaule, à Paris, demandent la concession d'un panorama des mondes, un musée astronomique, une grande sphère céleste, un panorama de l'histoire de la terre et une représentation de la lune.

M. Grimes, à Londres, propose un globe terrestre en fer et verres colorés. Enfin. M. Zananiry, à Abou-Chibouck (Égypte), conseille un globe terrestre de 3 à 4 kilomètres de circonférence et demande en même temps une rémunération proportionnelle aux recettes et aux dépenses.

La liste des projets soumis à l'examen du directeur de l'office du travail se termine par une série de proposition diverses dont voici la nomenclature :

M. Binner, de Bruxelles, annonce, sans s'expliquer davantage une attraction inédite qui exigerait une pièce d'eau ; M. Bonnot, de Paris, demande la concession d'une tour de 100 mètres, avec effets de lumière et d'eau dont il fournit un croquis et qui recevrait le titre : « Apothéose de la République ».

M. Fraser, de la Nouvelle-Galles du Sud, donne des indications sur une nouvelle tour dont il est l'inventeur ; M. Fressee, de Chicago, offre un certain nombre d'exhibitions : 1° un jardin suspendu ; 2° pyramide égyptienne ; 3° colosse de Rhodes ; 4° appareil à photographier tout visiteur ; 5° un navire en papier ; 6° une pendule gigantesque ; 7° un grand phare ; 8° une maison en fil de fer et une autre en verre ; 9° une représentation du corps humain en verre ; 10° une maison en bois rares ; 11° une assurance au profit des visiteurs ; 12° un anthropophage.

M. Fressee n'indique pas le moyen par lequel il nourrira son anthropophage.

Les projets soumis à M. Mesureur sont au nombre de soixante.

Plusieurs ont pour objet la demande d'une concession d'emplacement pour un cercle des exposants ou pour un « Livre d'Or » destiné à réunir les signatures des visiteurs et dont les signataires recevraient un diplôme.

Les propositions d'organiser des théâtres sont assez nombreuses. Parmi les plus intéressantes ou les plus curieuses, citons : Mme Abensonn, de Paris, qui demande la concession d'un théâtre « de poupées vivantes », poupées automatiques de grandeur humaine, parlant, chantant et mimant ; M. Boisset, qui sollicite l'autorisation de relier à l'Exposition un palais des fêtes où, indépendamment des attractions diverses, le public verrait l'histoire vivante du théâtre, de la chorégraphie, et une féerie à grand spectacle ; le duc de Morny et le comte de Lavison, qui demandent la concession de la salle du Trocadéro pour y organiser des représentations artistiques où l'élément russe tiendrait la première place ; M. Pield, qui propose d'établir un théâtre d'illusions semblable à ceux de Chicago et de San-Francisco ; M. Henri Rivière, enfin, qui demande la concession d'un emplacement pour un théâtre d'ombres artistiques.

Citons encore parmi les propositions intéressantes, la demande de concession de M. Pereire pour une salle où fonctionnerait, devant 400 ou 500 personnes, un grand cinématographe montrant des scènes de navigation, et celle de M. Grimon-Samson, qui représente un projet de carillon ancien avec restitution de monuments, beffrois et clochers.

Nous ne saurions terminer sans mentionner quelques propositions qui se signalent à l'attention comme sortant de l'ordinaire :

M. Guerbigny, de Villiers-le-Bel, propose, par exemple, de prolonger le boulevard de la Madeleine jusqu'à sa rencontre avec les Champs-Élysées. Puis c'est M. May-Davis qui établirait une grande balançoire de 130 mètres de long portée sur des appuis de 45 mètres de haut et pouvant recevoir 200 personnes.

M. Pierron, de Luxembourg, propose un arc-en-ciel planant sur l'Exposition.

M. Stephen, en dernier lieu, propose de représenter, dans des proportions gigantesques, Adam et Eve, le serpent et la pomme. La pomme, dans cette combinaison qui s'écarte de la légende, servirait, d'après l'expression même de l'auteur, de « réceptacle à un buffet ».

Avant de terminer cette nomenclature, il n'y a qu'une chose, ajoute le *Figaro*, qu'on n'ait pas encore proposée au Commissaire général, et nous nous en étonnons : c'est un appareil hydrothérapique, permettant de doucher deux cents inventeurs d'un seul coup. Le voilà, l'ustensile nécessaire.

Nous sommes du même avis que notre confrère.

Nouvelles et Échos

En exécution de la loi du 7 juin 1896, le ministre du commerce va adresser au Président de la République son premier rapport annuel sur l'Exposition de 1900. Ce document, qui est presque achevé, va être inséré au *Journal officiel*. D'une très grande étendue, ce rapport donnera d'intéressants détails sur les travaux de l'Exposition, leur degré d'avancement, les sommes déjà dépensées, les dépenses engagées, la participation des puissances étrangères, les espaces qui leur sont réservés, etc.

* * *

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient de prendre deux arrêtés instituant deux Commissions techniques consultatives près le Commissariat général. L'une de ces Commissions sera spéciale au service électrique de l'Exposition, l'autre au service mécanique. Des Commissions analogues ont fonctionné pour l'Exposition de 1889, mais l'organisation de celles de 1900 présente quelques extensions et modifications.

* * *

Jeudi 7 avril, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, par les soins de la direction des services d'architecture, l'adjudication, en quatre entreprises différentes, des travaux de ferronnerie nécessaires à la construction des quatre palais qui vont être édifiés sur l'esplanade des Invalides. Voici le résumé de leur évaluation :

Le premier lot comprend le palais des manufactures nationales et la galerie de l'esplanade des Invalides : le total soumis à l'adjudication s'élève à 688,000 francs.

Le deuxième lot comprend la partie médiane des constructions sur la partie dite « côté Fabert » ; l'adjudication est de 531,000 francs.

Le troisième lot est le palais du fond de l'esplanade des Invalides, avec 268.000 francs d'évaluation.

Enfin, le quatrième lot, c'est-à-dire la partie médiane du côté de la rue de Constantine, sera mis en adjudication pour 335,000 francs.

Au total, c'est une adjudication de 1 million 182,000 francs.

Les pièces du projet sont communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à six heures du soir, dans les bureaux de l'Exposition, 2, avenue Rapp, et aux agences des architectes, 26, rue Fabert.

* * *

Il est institué au ministère de l'instruction publique une commission ayant pour objet la préparation de l'exposition de l'enseignement primaire public devant faire partie de la classe 1 de l'Exposition universelle de 1900.

Cette commission est chargée de déterminer les règles d'après lesquelles les divers établissements d'enseignement primaire public devront choisir et coordonner les objets destinés à composer leur exposition. Elle rédigera en particulier le projet de l'instruction spéciale à envoyer pour l'organisation de l'exposition du ministère (classe 1). Elle procédera ensuite à la réception, à l'examen et à l'admission des objets, ainsi qu'à la confection du catalogue de l'exposition scolaire.

Dans la liste des membres qui font partie de cette commission, en dehors des ministères, figurent les noms de MM. Le Cœur, architecte, Paul Delalain et Armand Templier, éditeurs, Lannois, docteur en médecine, James Guillaume, secrétaire de la *Revue pédagogique*, etc.

* * *

Le ministre du Commerce a décidé de faire exécuter une petite plaquette destinée à être distribuée aux membre des groupes et des Comités de l'Exposition de 1900, et qui donnera entrée dans l'Exposition soit pendant la durée des travaux, soit après l'ouverture.

C'est le graveur Daniel Dupuis qui a été chargé de l'exécution de cette plaquette. Son projet, qu'il vient de remettre au ministre, comporte au recto une figure de Renommée, le bras tendu vers le ciel et portant à la main une branche d'olivier.

Au verso, est une figure d'ouvrier assis, appuyé sur un marteau et symbolisant le travail. Au-dessous de la figure on a ménagé un petit cartouche sur lequel sera gravé le nom du porteur de la plaquette.

Celle-ci va être exécutée en argent doré et constituera un véritable bijou pouvant se porter, par exemple, en médaillon suspendu à une chaîne de montre.

C'est la Monnaie qui sera chargée de la frappe de ces plaquettes. Le ministre va en commander deux ou trois mille.

* * *

M. Foucher, l'aimable secrétaire de la Direction générale de l'exploitation, a bien voulu nous faire l'autre jour les honneurs des nouvelles salles de comités, 2 bis, avenue Rapp.

Une entrée spéciale sur l'avenue Rapp est réservée aux membres des comités. Une élégante marquise leur permet de traverser la cour, à tête et pieds secs, et les conduit à une spacieuse antichambre.

Dans cette antichambre, un tableau indique quotidiennement toutes les séances de comités de classes ou de comités de groupes avec les heures de réunions et le numéro des salles où ces réunions ont lieu.

Un service de garçons auxquels la politesse la plus grande est recommandée se tient à la disposition des arrivants et les dirige vers leurs salles respectives.

Huit salles donnent sur cette antichambre et peuvent contenir chacune, depuis 25 jusqu'à 100 personnes, de telle sorte qu'il suffit aux comités de prévenir un jour d'avance M. Victor Legrand, le très actif délégué au service général de la section française, pour qu'une salle soit mise à leur disposition, sans plus attendre.

Dans ces salles mêmes, on a installé une cabine téléphonique à l'usage des membres des comités, des lavabos, et il serait même question d'y adjoindre une buvette..... tout comme à la Chambre, car on y prononcera beaucoup de discours.

Toutes ces salles sont chauffées et éclairées de telle sorte qu'on peut y tenir..... des séances de nuit.

En somme, il y a là une installation très complète, qui répond à tous les besoins, et qui est vraiment digne des Comités d'admission, comme elle répondra également plus tard aux nécessités des comités d'installation et ensuite aux travaux des jurys.

* * *

Nous avons relaté la proposition faite au Conseil municipal par M. Moreau, conseiller, et tendant à donner une annexe coloniale à l'Exposition sur les terrains autrefois occupés par les établissements Cail, qui se trouvent vacants. Ce projet a été également soumis à l'administration

de l'Exposition. Ses auteurs font valoir que cet emplacement, situé à proximité de la partie principale de l'Exposition, serait très bien desservi par les lignes de chemins de fer (Moulineaux, Courcelles), par les tramways et les bateaux-omnibus. La surface des terrains occupés par les anciens établissements Cail est de 62,365 mètres carrés, soit plus de 6 hectares : quelques emprises sur le boulevard de Grenelle, le quai de Grenelle, l'île des Cygnes, et la Seine, permettraient de doubler cette surface et de la porter au besoin à 123,797 mètres carrés, soit plus de 12 hectares. Ces terrains seraient pris en location à l'ancienne Société Cail. Rappelons que l'on a proposé aussi d'établir une annexe coloniale de l'Exposition à la Muette; mais on a objecté à cette combinaison la difficulté de procéder à une installation de ce genre sans couper ou déplacer quelques-uns des arbres qui font du parc de la Muette un des plus beaux jardins de la ville de Paris

***

Avant la séance publique du 15 courant, le préfet de la Seine avait convoqué le conseil en séance secrète pour lui donner lecture d'une lettre qu'il adresse au ministre des travaux publics relativement à la subvention de la Ville à l'Exposition.

M. de Selves déclare dans cette lettre que les 16 millions restant à payer sont placés à une réserve disponible et qu'il ne voit rien qui puisse en empêcher le versement à l'Etat dès que la question du Métropolitain aura été définitivement réglée.

Aucune observation n'a été faite sur les termes de cette lettre.

***

L'Administration générale de l'Exposition se préoccupe actuellement de l'étude définitive de passerelles à poser sur la Seine pour la durée de l'Exposition. Ces passerelles sont indispensables pour assurer comme il convient la circulation du public du Champ de Mars aux Champs-Elysées ou à l'Esplanade des Invalides et inversement.

Une de ces passerelles intéresse tout particulièrement les départements de la Guerre et de la Marine, c'est celle qui sera établie dans l'axe du bâtiment de l'Exposition des Armées de terre et de mer.

La circulation très active en cet endroit, rend l'établissement de ce dispositif absolument indispensable.

La perspective de la Seine, avec ses terrasses, le soir, étincelantes de lumière, et les belles installations qui seront faites sur ses rives, attireront certainement tous les visiteurs sur les berges, et principalement sur la rive gauche où s'élèvera le Palais des Armées de terre et de mer.

Il est hors de doute que la foule ne circulera jamais derrière les constructions, c'est-à-dire sur la chaussée du quai d'Orsay mais bien devant.

Une passerelle, située en face le pavillon central de l'Exposition des Armées de terre et de mer, permettra, en ce point très fréquenté, à une partie de la foule, de gagner l'autre rive et facilitera d'autant l'écoulement du public, le long de la rive gauche.

***

La Commission spéciale continue l'étude des modifications qu'il serait nécessaire d'apporter, au cas de leur acceptation, aux cinq projets (et non sept comme on l'a dit à tort), de chemin de fer électrique circulaire qui ont été proposés pour l'Exposition. C'est à la suite de cette étude approfondie qu'une décision pourra être prise.

***

Le Président de la République a accepté, hier matin, l'invitation que lui a faite M. Lannelongue de présider, en 1900, la première séance du Congrès international de médecine.

***

M. Alf. Picard, Commissaire général, a reçu hier M. Thomas Wilbur Cridler, Commissaire spécial américain pour l'Exposition de 1900, lequel succède à M. Handy, récemment décédé. M. Th. Wilbur Cridler était accompagné de M. Asher Caster Baker, lieutenant de vaisseau de la marine américaine, du colonel Chaillé-Long et de M. Louis Hamburger. Le nouveau Commissaire général des États-Unis a confirmé, de la façon la plus cordiale, à M. Alf. Picard, l'intention des États-Unis d'avoir une participation très importante à tous points de vue à l'Exposition de 1900. Entre autres attractions, il y aura, à Vincennes, une section des sports athlétiques américains particulièrement belle et intéressante.

***

Le colonel Jekyll vient d'être nommé Commissaire général de la Grande-Bretagne à l'Exposition de 1900.

***

Le nouveau Commissaire des Etats-Unis à l'Exposition de 1900, M. Cridler, s'est embarqué mercredi à New-York pour l'Europe, accompagné du colonel Hamburger et du lieutenant Baker.

***

Le commissariat général belge pour l'Exposition de 1900 se trouve en présence de deux projets pour la construction d'un palais digne d'une nation aussi riche en monuments historiques. La questiom va être tranchée à bref délai.

La visite du ministre Nyssens à Paris, il y a quelques jours, a fait faire un grand pas aux résolutions à prendre,

***

Les journaux russes rapportent qu'un Comité s'occupe actuellement de réunir un grand nombre d'antiquités caucasiennes, ayant surtout un caractère historique, dans le but d'ouvrir à Paris, pendant l'Exposition de 1900, un musée ethnographique du Caucase, où figureront, en outre, des représentants de toutes les races de cette contrée.

***

Lundi dernier, la Chambre des communes a voté un crédit d'un demi-million de francs pour la Commission britannique de l'Exposition de 1900. Au cours du débat qui a précédé ce vote, un des orateurs a fait remarquer que les 75,000 livres sterling prévues pour cette Exposition, par le gouvernement de la reine, font bien mauvaise figure auprès de 250,000 livres que l'Allemagne se dispose à dépenser dans le même but. A quoi le chancelier de l'Echiquier a répondu par un speech dont voici la substance :

Personnellement, a dit sir Michaël Hicks-Beach, je ne suis pas grand admirateur des expositions surtout quand elles sont faites par des pays qui s'efforcent d'empêcher les produits britanniques d'entrer en concurrence avec les leurs ; mais il faut que l'Angleterre soit convenablement représentée à l'Exposition de 1900 et elle doit se montrer large dans ses dépenses.

Le gouvernement pensait d'abord que 75,000 livres sterling seraient suffisantes, parce qu'il ne s'agissait que du Royaume-Uni et que d'autres crédits seraient sans doute votés par les colonies ; mais il semble aujourd'hui que cette somme devra être augmentée et, à cette occasion, nous demanderons au Parlement la somme nécessaire pour que l'Angleterre soit représentée comme il convient à l'Exposition de 1900.

***

Le général Horace Porter, ambassadeur des Etats-Unis, a offert, il y a huit jours, à l'hôtel de l'ambassade, un grand dîner en l'honneur de M. Cridler, commissaire spécial des Etats-Unis à l'Exposition de 1900.

Parmi les invités se trouvaient le Directeur des affaires commerciales au Ministère des affaires étrangères, et MM. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, Vignaud, premier secrétaire de l'ambassade, le colonel Kellogg, attaché militaire, le lieutenant de vaisseau Simms, attaché naval, Baker, Homburger et Chaillé-Long, membres de la commission spéciale des Etats-Unis à l'Exposition, Peartreé, président de la chambre de commerce américaine de Paris, etc.

***

Le Grand-Hôtel commence sa toilette pour l'Exposition. Tous les appartements seront successivement remis à neuf. Les salons du rez-de-chaussée vont être agrandis et transformés pour une meilleure appropriation aux convenances des voyageurs qui auront, indépendamment du grand salon de lecture, la jouissance de salons privés, fumoirs, salons de dames, salles à manger spéciales pour familles. Les sous-sols vont être utilisés pour salles de billards, bars américains, etc.

La cour d'honneur, qui est, on peut le dire, le rendez-vous du monde entier, et dont le va-et-vient est une des attractions de Paris, va être embellie et aménagée en vue des dîners-concerts qui seront donnés au restaurant à la carte, à l'agrandissement duquel on travaille déjà.

La position de ce splendide établissement, sans rival au monde, permet d'y réunir la gaieté, la distraction constante qu'on ne trouve que dans les villes de cette importance, et aussi le confortable et la tranquillité que les familles sont heu reuses de retrouver hors de chez elles.

***

Fin d'un article de Whist, dans le *Figaro* :

Dieu me garde de vouloir prophétiser l'avenir. Mais à toutes les alarmes que sème la presse américaine, je me contenterai d'opposer, jusqu'à nouvel ordre, cette simple réflexion : Si le président Mac-Kinley, dont nous verrons peut-être la statue en or figurer à l'Exposition universelle, est l'homme d'Etat pondéré et supérieur que l'on dit, est-il possible que l'indépendance des frères noirs de Cuba, vaille, aux yeux d'un esprit pratique comme le sien, les risques et les sacrifices d'une grande guerre? Je ne le pense pas.

Le président d'or ! Voilà qui n'est pas banal. Le veau d'or n'a qu'à bien se tenir.

***

Tout le monde a entendu parler de Julius Seeth, le fameux dompteur américain qui, tout récemment encore, présentait et faisait travailler, à l'Hippodrome et aux Folies-Bergère, douze lions rassemblés dans une même cage. Ménélik l'a fait appeler pour lui offrir vingt-huit lions capturés dans ses forêts, et le dompteur est parti pour Djibouti par le dernier paquebot.

M. Julien Seeth doit dresser ces lions et les fera travailler à l'Exposition de 1900, au moment où Ménélik viendra la visiter.

***

Le 13 novembre 1899, à trois heures neuf minutes de l'après-midi, notre pauvre monde aura cessé d'exister. C'est du moins ce qu'annonce M. Rudolf Falb, un savant astrologue autrichien.

Comme si la petite fête ne pouvait pas se reculer d'un an, au moins, après la clôture de l'Exposition de 1900!

Voilà M. Alfred Picard prévenu.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la suite de la publication de la Liste des Comités d'admission.

M. BORDELONGUE

Par décret en date du 17 mars 1898, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, M. Bordelongue (Jean-Jacques), chef de bureau à l'administration centrale des postes et télégraphes, est nommé chef du service central du sous-secrétariat d'État des postes et des

télégraphes, en remplacement de M. Courtois, décédé.

M. Bordelongue occupait également les fonctions de sous-chef de cabinet du ministre du commerce, et c'est dans ces fonctions que M. Bordelongue a su faire apprécier par tout le monde ses rares qualités d'esprit, sa distinction et cette affabilité exquise qui lui ont gagné toutes les sympathies.

Voici, d'ailleurs, le portrait que trace le *Figaro* de ce très aimable fonctionnaire :

Était, jusqu'à hier, sous-chef du cabinet du ministre du commerce, ce qui en faisait un homme très aimable et très serviable, passant son temps à créer des amis à son ministre, qualité rare chez un collaborateur.

Elle ne lui a pas nui, à lui non plus. M. Bordelongue est monté en grade. Il est aujourd'hui chef du personnel et du service central aux postes et télégraphes, et il devient donc le bras droit de M. Delpeuch, qui le connaît d'ailleurs et l'apprécie de longue date.

Ce n'est pas peu de chose de diriger le personnel des postes! Songez qu'il compte près de quatre-vingt mille agents, presque une armée! Et des quantités de femmes, dans le nombre, receveuses, dames employées, télégraphistes, demoiselles du téléphone!... Voyez-vous un homme se débrouillant au milieu de tout cela!

M. Bordelongue y parviendra sans peine. Très intelligent, très actif et très aimable, il est sympathique à tout le personnel, dont il a lui-même, autrefois, fait partie, et M. Boucher comme M. Delpeuch ont eu la main heureuse.

Ce n'est pas tout, seulement, que le personnel soit content. Il faut que le public le soit aussi, et le jour même où M. Bordelongue, fraîchement installé, doit être tout à la joie, serait-ce trop lui demander que d'avoir l'œil à ce que le téléphone marche au moins de temps en temps?...

Le téléphone marchera mieux, nous en sommes certain, M. Bordelongue y veillera, et l'exemple partant d'en haut, ces demoiselles du téléphone seront moins grincheuses et plus aimables avec le bon public.

A travers les Chantiers

C'est à tort que l'on avait annoncé, la semaine dernière, dans divers journaux, une interruption momentanée des travaux de l'Exposition, ayant résulté de la grande chute de neige et de la crue de la Seine. Les travaux n'ont eu à subir que quelques difficultés, sur certains points, en raison des intempéries, et ces difficultés n'ont pas duré plus de trois jours. Actuellement, la construction est partout en pleine activité. Le caisson de fondation de la rive gauche du pont Alexandre III s'enfonce à vue d'œil, et il atteindra à très bref délai le sol résistant ; il sera, tout aussitôt, rempli de béton, et les fondations proprement dites du pont pourront être considérées comme terminées.

En ce qui concerne les palais des Champs-Élysées, le Commissaire général vient de prendre sa décision relativement à la grande frise qui ornera la façade du palais des Beaux-Arts en bordure de l'avenue d'Antin, dans la partie dont l'exécution est confiée à M. Thomas. Cette frise, dont le carton a été fait par M. Joseph Blanc, de l'Institut, représentera « l'histoire de l'art à travers les âges » ; elle sera constituée par un grand bas-relief en grès cérame, lequel sera exécuté à la manufacture de Sèvres par les soins de M. Baumgart. Ce projet, approuvé par le Commissariat général, est une intéressante innovation artistique ; il va être incessamment soumis à l'approbation du Ministre des Beaux-Arts et du Ministre du commerce et de l'industrie.

* * *

La construction des fondations à l'air comprimé du pont Alexandre III continue à avancer d'une façon régulière et rapide. On procède à la maçonnerie au-dessus de l'eau du caisson de la rive droite. Quant à celui de la rive gauche, sa descente a été arrêtée le 14 mars à la profondeur voulue de 12 mètres environ : son remplissage en béton sera terminé le 27 mars, et l'on pourra, à cette date, considérer les fondations proprement dites du pont comme achevées.

Entre temps, on vient de commencer aux usines du Creusot la construction du pont roulant destiné au montage de l'arche métallique du pont, et un certain nombre de voussoirs en acier moulé, destinés à cette superstructure, ont été fondus.

* * *

Nous avons dit comment, à l'occasion de l'Exposition une partie des ports de tirage de la Seine seraient transformés en ports droits. Ces travaux sont en cours et fort avancés. La maçonnerie du bas port du Gros-Caillou sera terminée dans le courant de la semaine prochaine, et l'on prévoit que celle du bas port de l'île des Cygnes sera achevée dans trois semaines ; on entreprendra, tout aussitôt, les travaux du port de la Conférence qui ont été adjugés aux entrepreneurs le 10 mars dernier.

* * *

Afin de ne pas priver les ouvriers ayant quitté les chantiers de l'Exposition de 1900 des avantages qui leur étaient réservés sur les bénéfices du restaurant coopératif, le comte de Chambrun a mis à leur disposition une somme de mille francs, qui leur sera distribuée au vu des tickets délivrés à chacun, et au prorata de leurs dépenses.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

AUX

Ouvriers de l'Industrie du Papier peint

Dimanche 13 mars a eu lieu, dans la grande salle des Fêtes de la mairie du IV[e] arrondissement, la distribution des récompenses de la Société de protection des Enfants du Papier peint, sous la présidence de M. Victor Legrand, premier juge au tribunal de Commerce de la Seine, délégué au service général de la Section française à l'Exposition de 1900.

L'année dernière, cette fête était présidée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie qui avait tenu à venir témoigner toute sa sympathie à l'enfance ouvrière.

Répondant à l'allocution qui lui était adressée par M. Charles Follot, président du patronage, M. Victor Legrand évoqua en termes fort heureux l'éloquent discours prononcé l'année précédente à la même occasion par M. Henry Boucher. Puis il rappela que, petit-neveu d'Étienne Délicourt, il appartenait, lui aussi, par des liens d'une étroite parenté, à la grande famille du papier peint.

Après avoir félicité les fabricants qui l'entouraient : MM. Isidore Leroy, Émile Gillou, Félix, Charles Follot et Georges Jouanny, des succès qu'ils venaient de remporter à l'Exposition de Bruxelles, il complimenta particulièrement M. Émile Gillou, nommé chevalier de la Légion d'honneur à cette occasion, de la distinction si méritée dont il avait été l'objet.

« De nouveaux succès, dit-il en terminant, vous « attendent encore à cette Exposition de 1900, « que votre président a saluée tout à l'heure.

« Cette manifestation encyclopédique de tous « les progrès réalisés par le génie humain sera « la revue solennelle des forces industrielles de « l'Ancien et du Nouveau Monde, et édifiera le « monument impérissable de tous les éléments « de l'activité universelle.

« Vous apporterez vous aussi, Messieurs, votre « pierre à ce monument, et votre concours à cette « œuvre grandiose lui donnera un caractère « éminemment national. Vous montrerez, en effet, « que votre industrie décorative est une de celles « qui, par l'harmonie des dessins, le charme des « coloris, l'ingénieuse combinaison des procédés « touchent le plus à l'art et procèdent le mieux « de l'esprit français.

« Aussi, si le succès de cette œuvre nationale, « à laquelle tous nous donnons nos peines et « nos soins, consacre de nouveau la gloire du « nom français, je suis convaincu que l'industrie « du papier peint y aura sa large part. »

Les vieux ouvriers ayant été associés à la fête donnée aux apprentis dont quelques-uns étaient fils ou petits-fils de ces vétérans du travail, M. Legrand reprit la parole pour féliciter tous les membres de la Société de protection des enfants du papier peint du grand exemple qu'ils donnaient aux autres corporations.

« A cette touchante pensée, leur dit-il, ces « apprentis que vous venez de récompenser d'un « livret de caisse d'épargne tiendront, j'en suis « sûr, à mériter, comme leurs parents, la médaille « d'honneur du travail et du dévouement. Vous « affirmez donc la solidarité du passé et de « l'avenir, l'hérédité de la fidélité et de la bonne « conduite, et vous nous permettrez, dans cette « réunion de famille, de fêter le même jour les « bons exemples apportés par le père et les espé- « rances données par le fils. »

Des applaudissements enthousiastes ont salué cette éloquente péroraison.

A LA TOUR EIFFEL

Depuis dimanche dernier, reprise du service des ascenseurs.

Jusqu'au mois de mai, époque de la saison du théâtre et des dîners au grand restaurant, la Tour, comme les années précédentes, sera ouverte de 10 heures du matin à la nuit.

Les travaux d'agrandissement du 2[e] étage sont presque terminés. C'est un très vif attrait ajouté à l'ascension de cette plateforme.

gnées, que leur perception en pesetas n'implique aucune déchéance de leurs droits éventuels, et qu'ils participeront à tout avantage, compensation ou arrangement qui pourraient être convenus au bénéfice des porteurs d'obligations de la Compagnie du Nord de l'Espagne, soit par voie amiable, soit autrement.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 97 FONDÉE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Mars au 10 Avril 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 avril 1898.

Aujourd'hui, 10 avril 1898, deux ans nous séparent de l'Exposition universelle de 1900; il ne nous reste donc plus que 730 jours pour achever l'œuvre colossale que nous avons promise à l'univers.

Sept cent trente jours, ce n'est pas énorme, si l'on songe à tout ce qui reste à faire; et le public, qui voit à peine poindre, derrière les palissades vertes des Champs-Élysées, le premier étage du Grand-Palais, se demande si l'on sera prêt à date fixe.

Sur ce point, aucun doute n'est possible. M. Alfred Picard, qui est l'homme mathématique par excellence, a tout calculé et tout prévu, et ce n'est pas lui, qu'on en soit bien certain, qui laissera protester sa signature, c'est-à-dire celle de la France.

Nous sommes dans la situation d'un maître de maison qui a lancé des invitations à dîner pour tel jour et telle heure, et au bas de notre invitation, nous avons ajouté les quatre lettres d'usage : R. S. V. P. Tous nos invités ont répondu et accepté.

Il est vrai qu'en ce moment l'Espagne et les États-Unis ne sont pas précisément en train d'ajuster... leurs cravates, pour faire bonne figure au banquet de la Paix et de la Civilisation qui suivra, selon toute vraisemblance, la cérémonie d'inauguration. Et c'est là le point noir qui assombrit un peu l'horizon.

Mac Kinley et nos voisins d'Espagne sont bien dans le cas de s'excuser au dernier moment pour cause de convalescence, et la participation des cigares de la Havane risque d'être un peu compromise; mais cela ne dépend pas de M. Picard, qui fait des vœux, nous en sommes certain, pour le succès de l'œuvre pacificatrice du pape Léon XIII.

Soyons prêts, c'est l'important. Si quelques-uns de nos invités manquent au rendez-vous, tant pis pour eux; tant pis aussi pour nous; mais ne nous laissons pas émouvoir par les bruits extérieurs. Préparons l'Exposition; préparer l'Exposition, c'est préparer la Paix.

~~~ La Chambre que le suffrage universel va nous envoyer, le mois prochain, est spécialement chargée de cette mission bienfaisante. Les députés que nous aurons choisis seront *les députés de l'Exposition*, et c'est ce qui explique peut-être un peu la pléthore de candidats qui sollicitent l'honneur d'être envoyés au Palais-Bourbon. Le groupe des « dégoûtés » n'avait pas vu l'avenir à ce point de vue, et la perspective de déjeuner, à l'Élysée, avec quelques têtes couronnées, n'est pas une mince considération pour faire revenir ces « dégoûtés » sur leur détermination un peu irréfléchie.....

Si donc nous constituions à nous seuls le suffrage universel, nous dirions aux candidats : « Nous consentons à vous envoyer à Paris, vous, vos femmes et vos enfants, pendant l'Exposition. Nous vous donnerons en outre, pour vos menus plaisirs, 9.000 francs par an et une foule d'autres avantages dont vous profiterez. Vous allez assister, grâce à nous, à une série de fêtes plus merveilleuses les unes que les autres. Nous, pauvres électeurs, nous irons à Paris en trains non de plaisir, mais de douleurs, et nous vous verrons de loin, sur de belles estrades, aux premières places, ceints de vos écharpes... Eh bien! pour toutes ces faveurs que nous vous octroyons généreusement, f.....aites-nous la paix pendant quatre ans et laissez-nous au moins, jusqu'en 1900, nous préparer à aller, nous aussi, participer à la grande fête... »

Voilà un langage que M. Alfred Picard ne désapprouvera certainement pas.

HENRI GAUTIER.

Adjudications

Jeudi 7 avril ont été adjugés, au Commissariat général de l'Exposition de 1900, les travaux de ferronnerie du palais des Manufactures nationales et de la galerie de l'Esplanade des Invalides, mise à prix 688,000 francs, avec un rabais de 5,90 0/0; du palais de la partie médiane, côté de la rue Fabert, mise à prix 531,000 francs, avec un rabais de 12,50 0/0; enfin, du palais du fond de l'esplanade, mise à prix 268,000 francs, avec un rabais de 8 0/0.

Aucun résultat pour la ferronnerie du palais de la partie médiane, côté de la rue de Constantine, mise à prix 335,000 francs. Les douze soumissionnaires ont demandé des augmentations qui sont allées jusqu'à 12 0/0.

*
* *

Le 22 avril aura lieu l'adjudication, en un lot, au rabais et sur soumission cachetée, des travaux de ferronnerie nécessaires à la construction, au Champ-de-Mars, du palais du matériel et des procédés généraux de la mécanique, du palais de l'industrie chimique et d'un château-d'eau. Le total de ces travaux est évalué à 2 millions de francs, sur lesquels une somme à valoir de 34.000 francs.

A travers les Chantiers

La culée de la rive droite du pont Alexandre III commence à prendre tournure, et l'on y voit construire le premier mur à arcades qui servira de base à la tête du pont sur cette rive. Sur la rive gauche, le caisson de fondation à air comprimé a atteint le bon sol à la profondeur de 9 m. 50 : on a donc démonté les échafaudages qui servaient pour le travail à l'air comprimé; les maçonneries à l'air libre vont être mises en train. Signalons à ce sujet que les caissons de fondation du pont ne reposent pas, comme on l'a dit parfois, sur la couche d'argile du bassin de Paris; une bonne chance a voulu que le pont Alexandre III, dans la grande traversée entre les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides, vînt justement franchir la Seine à l'endroit où elle est encaissée, en sous-sol, dans un banc de calcaire profondément enraciné et d'une résistance incalculable : aucun affouillement n'est donc à redouter par la suite.

En ce qui concerne la partie métallique du pont, ou superstructure, le travail est en cours dans les usines et les fonderies. MM. Résal et Alby, ingénieurs chargés de la construction du pont, procèdent, en ce moment même, à l'examen de ce qui est fait comme partie métallique dans lesdites usines, et ils en accélèrent l'exécution. Incessamment il sera procédé à l'installation de la grande passerelle jouant le rôle de pont-roulant qui permettra le montage des arcs du pont sans interrompre la navigation.

On vient de commencer aussi les travaux de transformation en port droit du bas-port du quai de la Conférence aux abords du pont.

~~~

Le pont Alexandre III, qui sera le plus large des ponts jetés sur la Seine, fournira un important moyen de communication entre les deux rives pendant l'Exposition. Néanmoins, en raison des affluences de visiteurs que l'on prévoit, l'administration a décidé la construction de deux passerelles auxiliaires et temporaires, l'une entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, l'autre entre le pont de l'Alma et le pont d'Iéna. Ces deux passerelles, comprises dans l'enceinte, seront uniquement réservées, cela va sans dire, à la circulation des visiteurs munis de leurs tickets d'entrée. La passerelle de l'Alma sera la plus grande. Elle se composera d'un arc d'acier en treillis reposant en rivière sur deux piles très légères éloignées de 80 mètres d'axe en axe, de façon à ne pas entraver la navigation; son tablier aura 8 mètres de largeur utile. La passerelle « Alma-Iéna » aura la forme d'un pont suspendu.

LA FRISE DU GRAND PALAIS

Nous avons annoncé, il y a peu, que le Commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, sur la proposition de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, venait de faire à la manufacture de Sèvres la commande d'une frise décorative, en grès émaillé au grand feu, destinée au grand palais des Champs-Élysées. La conception d'ensemble de cette frise, qui doit se dérouler, en bas-relief, sous la colonnade, de chaque côté du portique d'entrée, a été demandée au peintre Joseph Blanc, de l'Institut, et l'exécution du modèle au statuaire Barrias, autre membre de l'Académie des Beaux-Arts, qui, depuis quelques jours déjà, s'est mis au travail avec trois de ses élèves, statuaires connus.

Informé que M. Blanc venait de terminer ses cartons, nous sommes allé le trouver, à Montmartre, dans son atelier de l'avenue des Tilleuls, et l'artiste, fort obligeamment, nous a fait voir en détail son projet, tout en nous faisant d'ailleurs observer qu'il n'en avait guère arrêté que l'idée générale. Il corrige en ce moment sa maquette, s'inquiétant surtout de serrer davantage les groupes et de les coordonner d'une façon plus logique avant d'exécuter à l'échelle du bas-relief son carton. Ce dernier travail lui prendra encore quelque temps, car ce n'est pas une mince besogne que de tracer un dessin de 90 mètres de long sur 4 mètres de haut, avec des figures de 2 m. 20 étagées sur trois plans différents et se détachant sur un fond très étudié de monuments reliés par des indications de paysages.

La composition se divise en deux parties séparées : à gauche de l'entrée, l'art ancien; à droite, l'art moderne.

L'art ancien est caractérisé, à ses origines, par un guerrier des temps primitifs dont un jeune homme couvre la poitrine, au pinceau, de dessins analogues aux totems des Peaux-Rouges. Un second artiste, à côté, décore un bouclier de peintures. Un sculpteur, auprès d'eux, se livre au dégrossissage sommaire d'une statue taillée dans un bloc de tuf.

La Chaldée, l'Egypte et l'Assyrie viennent ensuite, caractérisées par leurs rois montés sur des chars et entourés d'esclaves portant des parasols, de guerriers armés de l'arc et de la lance, d'artistes occupés à sculpter dans le basalte les statues assises de Tello et de l'ancien empire, ou à retracer au pinceau des scènes cynégétiques, agricoles et guerrières. Le cortège se déroule sur un fond de paysage où s'accusent les silhouettes d'un palais chaldéen, du grand sphinx de Ghizeh, des pyramides et du temple de Louqsor.

La transition entre l'Égypte et l'Assyrie, d'une part, et, d'autre part, la Grèce, est fournie par un groupe de Phéniciens qui viennent offrir aux Grecs les produits de l'art oriental, des statuettes votives, des colliers de verroterie, des ivoires ouvragés, des pièces d'orfèvrerie.

L'art grec est figuré par un coroplaste portant sur un éventaire les délicates figurines des ateliers de Tanagra, par un céramiste décorant une amphore et par un groupe où l'on reconnaît Phidias donnant le dernier coup de ciseau à la statue de l'Ilissus. A ses côtés, l'architecte du Parthénon, Ictinos. Plus loin, Polyclète, Praxitèle et, escortant Alexandre, Lysippe, Apelle et Zeuxis. Dans le fond, le rocher de l'Acropole que le Parthénon domine.

Le groupe suivant représente, sur un char que traînent des centaures, Pallas-Athéné debout, dans une attitude guerrière. Rome, assise, lui tourne le dos. Sur l'avant du char, les trois Grâces. Dans le fond, la masse du Capitole, l'arc de Trajan, le Colisée.

Des chevaux se cabrent, tenus en main par de vigoureux gladiateurs. A leur suite apparaît la figure de Byzance, drapée à l'orientale de somptueuses étoffes, couronnée d'un diadème pareil à une tiare. Dans le fond, les dômes juxtaposés de Sainte-Sophie.

Le moyen âge succède à Byzance. La civilisation carolingienne est rappelée par l'orfèvre saint Eloi ciselant un vase, tandis que le moine Suger, portant en ses mains un vitrail, se dirige vers un groupe d'artistes, en cagoules de moines, traçant des plans d'églises, orfèvrant des reliquaires et des châsses. Après eux, le siècle de saint Louis, avec Pierre de Montereau, architecte de la Sainte-Chapelle, et tout un monde d'enlumineurs, de scribes, d'imagiers, dominé par la silhouette du pieux roi, partant sur sa blanche haquenée pour reconquérir sur les infidèles les saints lieux. Derrière lui, les remparts d'Aigues-Mortes se profilent entre les combles de la Sainte-Chapelle et les tours trapues de Notre-Dame.

Le char allégorique de la Renaissance, que couronne une Victoire ailée, ouvre la série de l'art moderne. A sa suite, on voit Cimmabué serrant Giotto enfant dans ses bras. Dans le fond, le baptistère et la tour penchée de Pise. Vient ensuite Antonello de Messine, initiateur, suivant la tradition, du mouvement artistique de Venise, et, derrière lui, van Eyck, précédant le groupe des Vénitiens dominés par la silhouette de saint Marc. Au milieu de la vaillante troupe formée par Jean Bellin, Giorgione, Mantegna, le Titien, le Tintoret, Véronèse, Carpaccio agite l'étendard de la Sérénissime République.

Puis, c'est Florence. Devant le dôme de Santa Maria del Fiore, près duquel le campanile de Giotto dresse sa masse hautaine, défilent Brunelleschi, Léonard, le Pérugin, Raphaël, le Corrège, le graveur Marc-Antoine Raimondi, le Bramante, Sébastien del Piombo, Jules Romain. Mêlé au groupe italien, Albert Durer, qui visita l'Italie sous Léon X, regarde la majestueuse silhouette du pontife qui, de sa *sedia gestatoria*, bénit le monde. Derrière Léon X, Baldassare Peruzzi, Jean d'Udine et Holbein.

François I[er], recrutant en Italie des artistes, nous ramène à la France. Vers lui s'avancent le Primatice, André del Sarto, le Rosso, Benvenuto Cellini, puis Bernard de Palissy, Jean Goujon, Germain Pilon, que Philibert Delorme et du Cerceau relient à l'époque de Louis XIII, caractérisée par le Poussin, Claude Lorrain, Jacques Callot.

Voici Louis XIV à cheval et, tenant la bride de son cheval, le ministre Colbert. Derrière eux, la façade du château de Versailles sur le parc. Tout auprès, Velasquez, Rubens et van Dyck forment un groupe à part. Le Puget s'acharne sur un bloc, d'où jaillit le relief tourmenté et puissant de son *Milon de Crotone*. Hardouin-Mansard, l'architecte, et le maître décorateur Le Brun s'entretiennent avec lui.

Du grand roi au siècle de Louis XV, Watteau fait le trait d'union. Boucher, Sardin et Soufflot, que domine la silhouette du Panthéon, viennent ensuite. L'architecte Gabriel, le sculpteur Houdon, le peintre Fragonard ferment le siècle.

Un Napoléon à cheval ouvre le siècle suivant. A ses côtés cheminent Prud'hon, Gros, David et Chalgrin, qui construisit l'arc de l'Etoile, dont la masse, dans les lointains, se profile. A courte distance derrière eux, Géricault, Ingres, Delacroix. Henri Regnault et quelques artistes du second empire, avec d'autres encore, plus récents, ferment la marche. La façade du nouvel Opéra se voit dans le fond.

Telle est l'ordonnance de cette frise. Elle suit, comme on l'a vu, l'ordre historique assez exactement, sans se piquer, toutefois, de tout dire, et sans se croire tenue à une chronologie par trop rigoureuse. Elle exprime, et c'est suffisant, l'essentiel, et elle a reçu l'adhésion du ministre, M. Henry Boucher, et du Commissariat général.

S'il faut en croire pourtant les mauvaises langues, l'affaire n'est pas allée toute seule au début. Il se serait trouvé, paraît-il, des fonctionnaires que l'idée de voir figurer dans ce cortège, rigoureusement historique, un pape, trois rois de France et un empereur des Français a littéralement affolés.

Il leur semblait que tout bon républicain dût frémir et grincer des dents à l'apparition de ces personnages suspects. Il ne fallut rien moins, pour les satisfaire, que donner à Louis XIV le costume d'un empereur romain. Pour Napoléon, ce fut plus grave. L'artiste avait eu l'intention de le représenter jeune, tel que M. Gérôme l'avait figuré l'an dernier, au moment de la campagne d'Égypte ou de la campagne d'Italie. On trouva que ce Bonaparte avait le tort de rappeler le 18 Brumaire, et l'on supprima Bonaparte. On invita l'artiste, en même temps, s'il tenait à faire figurer le grand homme dans sa composition, à ne le présenter que sous les traits du savant. Le conquérant devait être passé sous silence.

C'est ainsi que nous verrons, dans la frise du nouveau palais des Beaux-Arts, un Napoléon à cheval dont le costume sera dissimulé sous le manteau d'académicien dessiné pour ses confrères de l'Institut par David.

Nouvelles et Échos

Une nouvelle liste de membres des comités d'admission a été approuvée et signée avant-hier, par M. Henry Boucher, ministre du Commerce et de l'Exposition.

Cette liste paraîtra, ces jours-ci, au *Journal Officiel*.

* * *

M. Henry Boucher, ministre du commerce, a accepté la présidence d'honneur du congrès général des voyageurs et représentants de commerce qui se tiendra à Paris en 1900.

* * *

Le bruit a couru à tort que les maquettes en plâtre d'après lesquelles s'édifient le petit et le grand palais des Champs-Elysées avaient subi, ces temps derniers, des modifications considérables. Nous sommes en mesure de dire que, en ce qui concerne le petit palais, construit entièrement par M. Girault, rien n'a été, en quoi que ce soit, modifié, ni dans le projet, ni dans la maquette. En ce qui concerne le grand palais, dont M. Girault a aussi la direction générale des travaux, la seule modification apportée a été le remplacement de quelques fausses fenêtres par des fenêtres réelles dans une des galeries de pourtour du monument, cela, dans le but de lui donner un plus grand éclairage intérieur. Mais rien n'est changé, ni dans l'ensemble, ni dans l'allure décorative générale.

* * *

M. Henry Boucher, ministre du commerce, de l'industrie des postes et des télégraphes, vient d'approuver les projets des façades d'une partie du palais de l'Exposition de 1900 qui doivent être édifiés au Champ-de-Mars et sur l'esplanade des Invalides.

Le palais des fils, tissus et vêtements et celui de l'éducation, de l'enseignement et des procédés généraux des lettres, des sciences et des arts, qui viennent de recevoir l'approbation du ministre et qui doivent être édifiés au Champ-de-Mars, sont dus à M. Blavette et à M. Louis Sortais.

MM. Tropey-Bailly, Esquié, Larche et Nachon, Toudoire et Pradelle sont les auteurs des projets des palais de l'Esplanade des Invalides.

* * *

Un de nos lecteurs nous écrit à propos du différend, d'ailleurs aplani aujourd'hui, qui s'était élevé, il y a quinze jours, entre le Commissariat général et les participants à l'adjudication du 19 mars dernier, et nous demande de lui communiquer l'article 419 du Code pénal auquel il était fait allusion dans notre dernier Bulletin.

Cet article 419 est ainsi conçu :

Art. 419. — Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des suroffres aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'un certain prix, ou qui, par des voies ou des moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers ou effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs. Les coupables pourront de plus être mis, par

l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq au plus.

***

Une réunion du Comité d'initiative pour l'installation de l'Exposition coloniale sur les terrains des fortifications a eu lieu hier soir à l'hôtel Terminus. Le Comité a décidé d'organiser des réunions dans les communes intéressées et dans le dix-septième arrondissement; en outre, il a été entendu qu'un grand meeting en plein air, auquel seront conviées les populations intéressées, aurait lieu; de plus, un vaste pétitionnement sera organisé en vue de demander aux pouvoirs publics l'installation de l'Exposition coloniale dans les terrains des fortifications désormais déclassés (ancien projet Mariette).

***

Le Président de la République est, on le sait, actuellement à Nice. Au cours d'une de ses promenades dans les environs, M. Félix Faure a demandé à visiter une faïencerie d'art dont le propriétaire lui a fait parcourir les ateliers, ce jour-là, vides d'ouvriers en raison des fêtes de Pâques, et lui a offert un superbe vase.

Le Président s'est fait donner de nombreux détails sur l'organisation de la faïencerie et le travail des ouvriers.

Après avoir admiré les produits, il a vivement engagé son interlocuteur à se préparer à participer à l'Exposition de 1900.

***

M. Camille Blanc, président du Conseil d'administration de la Société des bains de mer de Monaco, a été nommé, par ordonnance du prince de Monaco, président du Comité d'organisation de la principauté à l'Exposition universelle de 1900.

***

Sans modifier d'une façon complète la forme architecturale de la tour de trois cents mètres, des aménagements assez considérables ont été décidés. Une partie des ascenseurs en usage seront remplacés par des ascenseurs à grande vitesse et à grand débit. Les aménagements du premier étage de la tour, consistant en restaurants divers et salles de concerts, qui alourdissaient la première plate-forme, disparaissent de façon à laisser plus de plein air et plus de facilité de circulation : la galerie dite « circulaire » sera élargie de deux mètres sur tout son pourtour et le public sera admis à circuler jusque sur la plate-forme extrême. La tour sera entièrement peinte en gris bleu rappelant la nuance des charpentes en fer du palais des Beaux-Arts et du palais des Arts-Libéraux de l'Exposition de 1889, actuellement démolis. En outre, à la tombée du jour, la tour, qui, auparavant, était éclairée par des rampes à gaz, recevra une illumination instantanée de 10,000 lampes électriques.

***

La question de l'éclairage du bois de Boulogne est tout près d'être résolue, grâce à l'activité de M. Bouvard, directeur des promenades, et de M. Defrance, directeur des travaux de la Ville, qui secondent de leur mieux les conseillers municipaux désireux de présenter, en 1900, à nos hôtes, Paris sous des aspects nouveaux et avec des charmes jusqu'alors inconnus.

Les travaux, après adoption du projet de MM. Bouvard et Defrance par le conseil, se feront en trois sections.

Le premier secteur électrique, partant de la porte Maillot, contournera le pavillon d'Armenonville et, passant devant le Jardin d'acclimatation, suivra jusqu'à l'abbaye de Longchamp et à la cascade les voies préférées des cyclistes et des chauffeurs.

Le deuxième éclairera les lacs et leurs abords; enfin, le troisième fera un circuit par l'avenue des Acacias, avec retour par les lacs.

Les frais de premier établissement ne dépasseraient guère deux cent mille francs.

***

M. le prince Tenicheff, commissaire général russe de l'Exposition de 1900, est parti hier de Saint-Pétersbourg pour Paris.

***

Extrait du *Bulletin municipal officiel* :

M. Opportun. — Messieurs, au moment où Paris s'apprête à faire sa toilette en vue de l'Exsition de 1900, permettez-moi d'appeler votre attention sur une place qui depuis longtemps attend son achèvement.

Il s'agit de la place de l'Hôtel-de-Ville.

C'est le moment ou jamais de faire le nécessaire. C'est, du reste, l'avis de la grande majorité de nos collègues.

En conséquence, au nom de mes collègues du 4e arrondissement et au mien, je dépose la proposition suivante, dont je demande le renvoi à l'Administration :

« Le Conseil

« Délibère :

« L'Administration est invitée à présenter pour la rentrée du Conseil un projet d'embellissement et d'achèvement de la place de l'Hôtel-de-Ville.

« Signé : Opportun, Piperaud, Charles Vaudet. »

Le renvoi à l'Administration est prononcé.

***

M. Risler, président du comité d'admission de la classe 5 (Enseignement spécial agricole), vient de faire, par circulaire, appel à tous les membres du corps enseignant agricole pour leur demander de participer à l'Exposition de 1900. Il fait ressortir comment, certains pays possédant un enseignement spécial très développé, il est nécessaire de mettre en évidence, avec une sélection scrupuleuse fondée sur le mérite, tous les éléments dont la France dispose pour l'enseignement de l'agriculture. L'exposition centennale rétrospective, annexée à cette section, montrera, en même temps, d'une façon utile, les progrès considérables accomplis.

***

M. Nyssens, ministre de l'industrie et du travail en Belgique, au cours de la visite qu'il vient de faire à Paris, a présenté au commissaire général le projet de pavillon que la Belgique a l'intention de construire à l'Exposition. Ce pavillon, édifié ainsi que les autres constructions analogues sur le quai de la Seine, sera du style gothique flamand rappelant dans leur ensemble les deux célèbres hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain.

***

M. Exner, commissaire général de l'Autriche, a fait hier soir une conférence à l'hôtel Bellevue sur la participation austro-hongroise à l'Exposition.

Après avoir fait l'éloge de l'organisation générale de l'Exposition, M. Exner a annoncé que « le clou » de l'exposition autrichienne serait une reproduction de la grande salle des Glaces du nouveau palais de la Hofburg, avec son ameublement authentique du style Marie-Thérèse.

***

Bien que Vichy soit loin de Paris, la Compagnie fermière a décidé, en vue de l'Exposition de 1900, de faire les transformations qui doivent faire de Vichy la plus séduisante de nos stations thermales. Pourquoi en vue de 1900? Parce que la foule des étrangers qui viendront à Paris, des quatre coins du monde, cette année-là, ne manqueront pas de profiter de l'occasion d'un voyage en France pour aller faire une cure à Vichy.

Donc, d'après les plans à l'étude, un magnifique établissement thermal va s'élever, vaste, confortable et luxueux.

Il réalisera des conditions d'installation et d'organisation permettant toutes les applications des méthodes thérapeutiques modernes, et pouvant répondre aux exigences des baigneurs au plus fort de la saison. A la place de l'ancien établissement se dressera un trink hall, le plus vaste du monde, et qui sera comme le temple de « la Grande-Grille ».

Les distractions ne sont pas oubliées : l'ancien casino, déjà fort élégant, sera agrandi et embelli. On y adjoindra une nouvelle salle de théâtre qui n'aura rien à envier aux plus belles salles de spectacle des capitales les plus vantées. Il n'est pas jusqu'à la source de l'Hôpital, si fréquentée des buveurs, qui ne devienne le centre des plus agréables réunions, grâce aux pittoresques jardins dont elle sera entourée. Pour relier tout ce ensemble, de larges galeries couvertes circulant à travers le parc offriront par tous les temps des promenoirs à l'abri.

Les parcs délicieux des bords de l'Allier, parmi les plus jolis de France, vont être prolongés sur une nouvelle étendue de plusieurs kilomètres pour permettre de longues courses à pied, à bicyclette ou en voiture, sous des ombrages ininterrompus et en face des riants coteaux d'Auvergne.

Enfin, l'hygiène n'a pas été oubliée dans ce programme. Un système perfectionné d'égouts et de distribution d'eau feront de Vichy un modèle de salubrité.

L'État, la Ville et la Compagnie fermière s'associent pour réaliser ce magnifique programme. On a souvent comparé les sources de l'État (Célestins, Grande-Grille et Hôpital) aux plus précieux joyaux de notre trésor hydrothérapique; les plus difficiles seront forcés d'avouer cette fois que l'écrin sera digne d'elles.

***

L'honorable ministre du Mexique à Paris, M. A. de Mier, s'occupe activement de la participation de son pays à l'Exposition universelle de 1900. Il tient à dépasser en éclat les résultats déjà si intéressants de 1889.

Le terrain concédé pour l'édification du pavillon, ou plutôt du palais du Mexique, est tout à fait propice à une reconstitution d'un édifice rappelant les plus beaux monuments anciens de ce pays. Les plans sont déjà dressés et les architectes seront prochainement en mesure de soumettre à notre Commissaire général le projet définitif.

***

La conférence des premiers ministres de l'Australie, réunie à Melbourne, a décidé que les colonies australiennes feraient une exposition collective, qui sera certainement fort intéressante, en 1900.

***

Parmi les projets grandioses qui vont être réalisés pour l'Exposition de 1900, il en est un, le Panorama des Mondes, qui constituera une merveilleuse attraction.

Qu'on imagine, conçus dans la même pensée : un panorama spiral, œuvre de Méaule, déroulant aux yeux des spectateurs, doucement véhiculés, l'histoire de la Terre, depuis sa lente formation jusqu'à l'heure scientifiquement prévue du cataclysme suprême, puis une sphère d'un diamètre gigantesque, la sphère de Galeron, s'élevant à soixante mètres et décorée de constellations éclatantes; enfin un prestigieux musée d'astronomie, organisé par Flammarion. Le sort de cette grandiose entreprise est financièrement assuré; on entrera, dès ce mois, dans la période active de l'exécution.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

Classe 80.

Fils et tissus de lin, de chanvre. Produits de la corderie.

Président : M. Saint, député de la Somme;
Vice-président : M. Laniel, député du Calvados;
Rapporteur : M. Faucheur, président du comité linier du Nord de la France;
Secrétaire : M. Bouruet-Aubertot, ingénieur, administrateur de la Société du Gagne-Petit.

MM.

Agache (Édouard), directeur de la société anonyme de Pérenchies, linge ouvré et damassé.
Bessonneau (Julien), cordages.
Bouruet-Aubertot (Hector), ingénieur des arts et manufactures, lingerie, administrateur de la société anonyme du Gagne-Petit.
Carmichael (Robert), toiles et sacs en jute (de la maison Carmichael frères et Cie).
Cosserat (Maurice), ingénieur des arts et manufactures, filature et blanchiment de toiles et fils, bâches, membre de la chambre de commerce d'Amiens.
Coulombe (Almire), coutils (maison Coulombe frères).
Deblock (D.), fils et tissus de lin et de chanvre.
Decamps (Anatole), fils de lin à coudre, membre de la Chambre de commerce de Lille.
Delame, fils aîné (Maurice), batistes et linons (de la maison Delame-Lelièvre et fils).
Deneux (Anschair), linge de table (de la maison Deneux frères).
Faucheur (Edmond), fils de lin (de la maison Faucheur frères), président du comité linier du Nord de la France, vice-président de la chambre de commerce de Lille.
Fleury (Paul), ingénieur des arts et manufactures, comptoir de l'industrie linière (de la maison Magnier, Paul Fleury, Martel et Cie).
Garnier (Jules), toiles et damassés (de la maison Garnier, Thiébaut frères).
Hassebroucq (Victor), fils de lin retors (de la maison Hassebroucq frères).
Kelsch (Maximilien), toiles damassées (maison Kelsch et Bonnet), conseiller général des Vosges, maire de Gérardmer.
Laniel (Henri), député du Calvados, toiles écrues et blanchies (de la maison Laniel père et fils).
Le Blan (Paul), fils et tissus de lin (de la maison Paul Le Blan et fils).
Miellez (Édouard), ancien fabricant de toiles, président de la chambre de commerce d'Armentières.
Saint (Charles), député de la Somme, filature et tissage de jute, lin et chanvre (de la maison Saint frères).
Scrive (Jules), fils de lin à coudre et à dentelles (de la maison Scrive et fils), membre de la chambre de commerce de Lille.
Simonnot-Godard (Victor), toiles à mouchoirs, batistes (de la maison Simonnot-Godard et fils).
Turpault (Alexandre), mouchoirs, toiles, serviettes.
Vancauwenberghe (Georges), jute.
Vial (Alexis), filature, tissage et blanchisserie de lin (de la maison Villard, Castelbon et Vial), membre de la chambre de commerce de Lille.
Widmer (Émile), ancien filateur de lin, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Classe 81.

Fils et tissus de laine.

Président : M. Balsan, ingénieur, député;
Vice-président : M. Jourdain, président de la chambre de commerce de Tourcoing;
Rapporteur : M. Seydoux, régent de la Banque de France;
Secrétaire : M. Marteau, ingénieur, président de la chambre industrielle de Reims, membre de la commission permanente des valeurs de douanes.

MM.

Alba La Source (Édouard), draperies, nouveautés (de la maison Alba La Source et Puech), président de la chambre de commerce de Mazamet.
Allart (Léon), peignage mécanique de laines (compagnie générale des industries textiles).
Bacot (Louis), draps (de la maison Frédéric Bacot et fils), président de la chambre de commerce de Sedan.
Balsan (Charles), ingénieur des arts et manufactures, député de l'Indre, tissus de laine cardée.
Blanchard (Anatole), draperies.
Blin (Eugène), draps unis et mélangés (de la maison Blin et Blin).
Bonnier (Francisque), draps mélangés, président de la chambre syndicale de l'industrie drapière de Vienne.
Boussus (François), mérinos, cachemire, châles armure.
Breton (Léopold), draps et nouveautés (de la maison L. Breton et fils).
Brochard (Anselme), ancien ouvrier tisseur.
Chedville (Désiré), laine cardée, président de la chambre syndicale des filateurs de laine de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados.
Communeau (Georges), couvertures et molletons en laine (de la maison Joseph Communeau et fils).
Cordonnier (Louis), étoffes pour robes (de la maison Cordonnier frères et Lévy Scrépel), président de la société industrielle de Roubaix.
Gamounet-Dehollande (Léon), satins de laine, serge de Berri.
Gibert (Edmond), ancien négociant en draperies, membre de la chambre de commerce et du conseil municipal de Paris.
Grandjean (Aimé), tissus peignés, flanelles.
Hubinet (Louis), laine peignée et retordage.
Huot (Jules), laines peignées (de la maison David et Huot), membre de la chambre de commerce de Paris, président de la commission de la condition des soies et laines de Paris, membre de la commission permanente des valeurs de douanes.
Jourdain (Eugène), draps et coutils (de la maison Jourdain-Desfontaines), président de la chambre de commerce de Tourcoing.
Lagache (Julien), draperie, président de la chambre de commerce de Roubaix.
Lavergne (Ernest), contremaître de filature.
Leclercq-Dupire (Louis), noirs, satin de Chine, draps.
Levallois (Ernest), lainages et nouveautés, président de la chambre syndicale des tissus et nouveautés de France, adjoint au maire du 2e arrondissement.
Marteau (Charles), ingénieur des arts et manufactures, membre de la chambre de commerce et président de la chambre industrielle de Reims, membre de la commission permanente des valeurs de douanes.
Masurel (Edmond), laines peignées (de la maison Masurel frères).
Mauchauffée (Maurice), bonneterie.
Michau (Théophile), député du Nord, tissus de laine; membre de la commission permanente des valeurs de douanes.
Neyret (Charles), jerseys, étoffes tricotées.
Nivert (Émilien), draperies (de la maison Nivert et Boulet).
Noirot (Maurice), flanelles (de la maison Noirot, Janson, Lelarge et Ce), maire.
Perrin (Edmond), couvertures de laine.
Poiret (Frédéric), peignage de laine (de la maison Poiret frères et neveu).
Poullot (Jules), flanelles (de la maison Poullot et fils), président de la chambre de commerce de Reims.
Reynaud (Georges), ingénieur des arts et manufactures, mérinos et cachemire (de la maison Oudin et Reynaud).
Robert (Auguste), draps.
Sarrat (Gustave), laines, vice-président de la chambre de commerce de Mazamet.
Seydoux (Alfred), flanelles, tissus pour confections, régent de la Banque de France.
Sins (Emile), dessinateur industriel.
Sylvestre, draps imprimés (de la maison Pascal Valluyt et Ce).
Tabourier (Léon), tissus de laine (de la maison Tabourier et fils).
Ternynck (Henry), draperie peignée (de la maison Ternynck et fils), président du tribunal de commerce de Roubaix.
Tiberghien (Charles), étoffes pour robes (de la maison Tiberghien et fils).
Walbaum (Alfred), tissus de laine (ancienne maison Wilbaum-Desmarest), président du tribunal de commerce de Reims.

Classe 82.

Soies et tissus de soie.

Président : M. Permezel, président de l'union des chambres syndicales lyonnaises;
Vice-président : M. Chabrières, président de l'association syndicale des marchands de soie;
Rapporteur : M. Forest;
Secrétaire : M. Mandard.

MM.

Bardon (Tony), soieries unies et de couleur (de la maison Bardon et Riton).
Bérard (Ernest), député du Rhône, tissus de soie.
Béraud (Jean), soieries.
Blanchon (L.), président de l'union des filateurs et mouliniers français.
Bonnet (Jean-Baptiste), président de la chambre syndicale de la fabrique lyonnaise.
Boucharlat (Augustin), soieries (de la maison Boucharlat frères et Pellet), président de l'association de la soierie lyonnaise.
Boutet (Georges), soies (de la maison Armandy et Cie), membre de la chambre de commerce de Paris.
Bouvard (Eugène), soieries (de la maison Bouvard et Burel).
Bresson (Antoine), soieries, étoffes d'art.
Brossy (Clément), président de l'union des chambres syndicales stéphanoises.
Brunet-Lecomte (Victor), peluches, velours, gazes et crêpes (de la maison Brunet, Lecomte et Devay).
Castex-Dégranges (Adolphe), sous-directeur de l'école nationale des beaux-arts de Lyon, professeur d'art décoratif.
Chabrières (Auguste), soieries, président de l'association syndicale des marchands de soie et de l'union des chambres syndicales lyonnaises.
Chardonnet (le comte de), inventeur de la soie artificielle.
Chavanon (Pierre), rubans, ancien président du tribunal de commerce de Saint-Étienne, maire.
Colcombet (Alexandre), rubans, président du tribunal de commerce de Saint-Étienne.
Ducôté (Benoît), soieries (de la maison Ducôté et Cote).
Forest (Gabriel), rubans et velours de soie.
Gauthier (Antoine), rubans et velours de soie.
Gindre (Claude), soieries, président de la chambre syndicale de l'association de la soierie lyonnaise.
Giraud (Jean-Baptiste), conservateur du musée archéologique.
Giron (Etienne), velours et peluches (de la maison Giron frères).
Guichert (Benoît), ouvrier tisseur.
Guinet (Joseph), tissus de soie (de la maison Antoine Guinet et Cie).
Henry (Joseph-Alphonse), soieries d'ameublement et pour ornements religieux.
Maciet (Jules), collectionneur.
Mandard (Victor), soies.
Martin (André), ingénieur des arts et manufactures, peluches, velours, soies moulinées (de la maison J.-B. Martin).
Martin (Arthur), dessinateur industriel.
Permezel (Léon), soieries, membre de la chambre de commerce de Lyon, président de l'union des chambres syndicales lyonnaises.
Piotet (Jean-Martinon), soieries pour ameublement (de la maison Piotet et Roque).

(*) Voir l'*Exposition Universelle*, nos 89, 90, 91, 92, 93, 94 et 95.

Poncet (Claude), soieries (de la maison Poncet père et fils).
Richard (Ennemond), soieries noires unies (de la maison les petits-fils de Claude-Joseph Bonnet).
Schulz (Émile), soieries, nouveautés.
Staron (Pierre), rubans (de la maison Staron et Mayer), membre de la chambre de commerce de Saint-Étienne.
Teissier du Cros (Ernest), soies grèges et ouvrées.
Terme (Antonin), conservateur du musée historique des tissus.
Testenoire (Joseph), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la condition des soies.
Tresca (Pierre), soieries noires et de couleurs (de la maison Tresca frères et Cie).
Vaquez-Fessard (Ernest), soies à coudre (de la maison Vaquez et fils), président de la chambre syndicale de l'industrie des soies.
Warnery (Emmanuel), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la société industrielle de la schappe, peignage de déchets de soie.

Classe 83.

Dentelles, broderies, passementerie.

Président : M. Ancelot, président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.
Vice-président : M. Warée.
Rapporteur : M. Hénon, président de la chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles de Calais.
Secrétaire : M. Goulette, président de la chambre syndicale de la passementerie de Paris.

MM.

Ancelot (Alfred), dentelles, tulles, crêpes et broderies, président de l'association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.
Baboin aîné, ancien député du Rhône, tulles et dentelles.
Bellan (Léopold), tulle perlé, broderies, syndic du conseil municipal de Paris.
Binot (Auguste), passementeries et broderies d'or (de la maison Vaugeois et Binot).
Blazy (Léon), laines, canevas au point, président de la chambre syndicale du commerce des laines.
Bocher (Emmanuel), collectionneur.
Bouffier (Albert), sénateur du Rhône, tulles et crêpes.
Boyriven (Jules) aîné, passementerie pour voitures (de la maison Boyriven frères), membre du tribunal de commerce de Lyon.
Crouvezier (Charles), broderies.
Dalsace (Félix), passementerie, boutons, dentelles, broderies, vice-président de la chambre syndicale des dentelles et broderies.
Davenière (Emile), dentelles, membre de la chambre de commerce de Calais.
Didner (Albert), artiste-peintre, dessinateur industriel.
Fidière de Prinveaux (Octave), critique d'art, ancien attaché à la direction des beaux-arts.
Frances (Edouard), dentelles mécaniques (de la maison Frances frères).
Gasnault (Paul), conservateur du musée des arts décoratifs.
Goulette (Eugène), président de la chambre syndicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans de Paris.
Guye (Henri), boutons et passementerie pour dames.
Hénon (Henry), dentelles mécaniques, président de la chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles, et trésorier de la chambre de commerce de Calais.
Heuzey (Georges), tulles et dentelles (de la maison Ch. Lecomte et Cie).
Isaac (Auguste), tulles, membre de la chambre de commerce de Lyon.
Jury (Louis), lacets (de la maison Irénée Brun et Cie).
Langlois (Louis), passementerie.
Lascombe (Adrien), directeur du musée Crozatier, bibliothécaire de la ville.
Lefébure (Ernest), dentelles et blondes.
Mme Leroudier, directrice de l'école de broderie de la ville de Lyon.
Loreau (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, ancien député du Loiret, conseiller général, régent de la Banque de France, boutons céramiques (de la société B. Bapterosses et Cie).
Maison (Louis), contremaître brodeur.
Martin (Georges), dentelles (compagnie des Indes), président de la chambre syndicale des dentelles et broderies.
Montessuy (Georges), crêpes.
Mouchet (Auguste), contremaître brodeur.
Neveu (Etienne), passementerie pour voitures (de la maison Neveu et fils).
Noirot-Biais (Henri), ornements d'église.
Oriol (Benoît), député de la Loire, lacets, tresses, ganses, galons (de la maison Alamagny, Oriol et Cie).
Petitdemange (Ernest), président de la chambre syndicale des dessinateurs industriels.
Roussel (Alcide), dessinateur.
Sébastien (Gustave), guipures, membre du tribunal et de la chambre de commerce.
Sénéquier, conseiller prud'homme, passementier.
Trêves (Albert), dentelles et broderies.
Vachon (Marius), publiciste.
Vivent (Germain), boutons en corozo, adjoint au maire du 20e arrondissement de Paris.
Warée (Adrien), dentelles.

Classe 84.

Industrie de la confection de la couture pour hommes, femmes et enfants.

Président : M. Worth.
Vice-président : M. Mouillet.
Rapporteur : M. Simon, ancien président de la chambre syndicale des confections.
Secrétaire : M. Ricois, administrateur du Bon Marché.

MM.

Aine (Eugène), confections pour dames.
Akar (David), vêtements en gros.
Alexandre (Arsène), critique d'art.
Bareau, tailleur (ancienne maison Dusautoy, Bareau et Cambray successeurs).
Bessand (Charles), directeur des magasins de la Belle Jardinière, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.
Bosc (Paul), costumes pour cours et tribunaux.
Bouchot (Henri), bibliothécaire du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale.
Brack, couturier.
Cain (Georges), artiste peintre, conservateur du musée Carnavalet.
Calebant (Adolphe), ouvrier confectionneur.
Delon (Jules), tailleur, président de la chambre syndicale des tailleurs de Paris.
Deschamps, ouvrier coupeur.
Donny (Auguste), tailleur, livrées (maison Donny frères).
Doucet (Jacques), couturier.
Ducher (Hippolyte), tailleur militaire.
Dury (Adolphe), confections pour enfants (de la maison Ad. Dury et fils), président de la chambre syndicale des confectionneurs pour hommes et enfants.
Félix (Poussineau, dit), robes et modes, ancien président de la chambre syndicale de la confection et de la couture.
Kahn (Paul), vêtements en gros pour garçons.
Mme Mayer (Sarah), robes et manteaux (maison Sarah Mayer et Morange).
Morin (Louis), artiste peintre, homme de lettres.
Paquin (Jacob-Isidore-René), couturier.
Perdoux (Léon), confections pour dames (de la maison Perdoux, Bourdereau, Véron et Cie), président de la chambre syndicale de la confection et de la couture.
Raudnitz (Ernest), couturier.
Renan (Ary), artiste peintre, critique d'art.
Ricois (Ernest), administrateur du Bon Marché.
Robida (Albert), artiste peintre.
Simon (Eugène), confections en gros et en détail, ancien président de la chambre syndicale des confectionneurs pour hommes et enfants.
Storch (Léon), couturier.
Villain (Jules), directeur des magasins du Petit-Saint-Thomas.
Vivier (Joseph), tailleur (ancienne maison Renaud).
Worth (Gaston), couturier.

Classe 85.

Industries diverses du vêtement.

Président : M. Muzet, président de l'Union nationale du commerce et de l'industrie.
Vice-président : M. Hugot, membre de la chambre de commerce de Paris.
Rapporteur : M. Coïon.
Secrétaire : M. Fanchon, président de la chambre syndicale de la chapellerie.

MM.

Agnellet (Julien), chapeaux de paille et de feutre (de la maison Agnellet frères).
Anglade (Achille), boutons de soie et fantaisie.
Blavier (Jules), bottier (de la maison Blavier et Hautefeuille), président de la chambre syndicale de chaussures de Paris.
Bondat (Auguste), ganterie (de la maison Bondat frères et Cie, ancienne maison Jouvin et Cie), président de la chambre syndicale de la ganterie de Grenoble.
Boutaire, conseiller prud'homme, cordonnier.
Chabanne (Camille), cheveux.
Charles jeune, président de la chambre syndicale de la fantaisie pour modes.
Charvet (Édouard), chemises, ancien président de la chambre syndicale des chemisiers, ancien conseiller prud'homme.
Chaumonot (Paul), chapeaux de paille et de feutre.
Cloché (Armand), coupeur de faux-cols.
Coïon (René), chaussures (de la maison R. Coïon et G. Desmarest).
Corbière (Ernest), lingerie et confections pour femmes et enfants (de la maison Lepetit-Charollet).
Cornevot (Alfred), chaussures, président de la chambre syndicale de la chaussure en gros.
Dehesdin (Georges) fils, lingerie en gros (de la maison Dehesdin et fils).
Deshayes (Albert) fils, président de la chambre syndicale des fabricants de plumes pour parures.
Falcimaigne (Charles), parapluies.
Fanien (Achille), député du Pas-de-Calais, chaussures.
Foy (Edmond), bonneterie, président de la chambre de commerce de Bayonne.
Grut (Charles) fils, président de la chambre syndicale des corsets.
Haas (Albert) fils, chapellerie, secrétaire général du comité supérieur de la chapellerie française.
Hattat (Frédéric), chaussures, membre du conseil municipal de Paris.
Hayem (Julien), chemises, cols, cravates, président de la chambre syndicale de la chemiserie en gros.
Hugot (Victor), ancien fabricant d'éventails, membre de la chambre de commerce de Paris.
Laloue (Adrien), président de la chambre syndicale des fleurs et plumes.
Mme Laloue-Bernet, fleurs et plumes.
Leborgne, chapeaux de paille.
Leduc (Albert), chapellerie, président du comité supérieur de la chapellerie française.
Le Maire-Demouy (Paul), président de la chambre syndicale des fabricants de fleurs artificielles, feuillages, fruits et verdure.
Mme Léoty, corsets.
Levy (Adolphe), corsets (de l'ancienne maison Lévy et Picard), ancien vice-président de la chambre syndicale des corsets.
Massing (Pierre), peluches.
Masson (Frédéric), collectionneur.
Masson (Georges), œillets métalliques, boucles.
Melling, conseiller prud'homme, coupeur chemisier.
Mortier (Auguste), bonneterie (de la maison Poron

frères, fils et Mortier), président de la chambre de commerce de Troyes.
Muzet (Alexis), président du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie, ancien président de la chambre syndicale des cheveux, membre du conseil municipal de Paris.
Parent (Anatole), ancien fabricant de boutons, président honoraire du syndicat de la passementerie-mercerie, du bouton et des rubans.
Patay (Edgard), fleurs artificielles.
Perrin (Paul) aîné, ganterie (de la maison Perrin frères et Cie), président de la chambre syndicale des fabricants de gants.
Petit (Auguste), cheveux.
Mme Reboux (Caroline), modes.
Rivière (Arsène), tissus élastiques en caoutchouc.
Tirard (Clément), chapeaux de feutre, président de la chambre syndicale de la chapellerie.
Uzanne (Octave), critique d'art, auteur d'ouvrages sur les accessoires du vêtement.
Verdier (Gaston), président du syndicat de la bonneterie (de la maison Verdier et Schulz).

GROUPE XIV.

Industrie chimique.

CLASSE 86.

Arts chimiques et pharmacie.

Président : M. Friedel, de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Vice-président : M. Expert-Besançon, président du comité central des chambres syndicales.
Rapporteur : M. Adrian.
Secrétaire : M. Lefebvre, président de la chambre syndicale des produits chimiques.

MM.

Adrian (Louis), produits chimiques.
Bardy (Charles), directeur du laboratoire des contributions indirectes.
Berweiller (Henri), directeur de la Société anonyme des produits chimiques et soudière de Meurthe-et-Moselle.
Bonnard (Arthur de), ingénieur des arts et manufactures, produits chimiques (maison Coignet et Cie).
Boude (Frédéric), raffinage de soufre (maison A. Boude et fils).
Brigonnet (Charles), produits chimiques (maison Brigonnet et Naville).
Buchet (Charles), directeur de la pharmacie centrale de France).
Chassaing (Eugène), produits chimiques.
Chautard (Paul), chimiste expert près le tribunal de la Seine, préparateur à l'école polytechnique, adjoint au maire du 15e arrondissement.
Collin (Émile), ingénieur des arts et manufactures, directeur commercial de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue.
Crinon (Calixte), pharmacien de 1re classe, ancien président du comité central des chambres syndicales de Paris.
Debuchy (Emile), ingénieur des arts et manufactures, produits pharmaceutiques et antiseptiques.
Despeaux, raffinage de pétrole.
Deutsch (Henry), raffinage de pétrole et de ses dérivés.
Expert-Bezançon (Charles), céruse et couleurs, président du comité central des chambres syndicales et ancien président de la chambre syndicale des produits chimiques.
Ferron (F.), produits chimiques (maison Chenal, Ferron, Douillet et Cie).
Friedel (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Girard (Henri), pharmacien, président de la chambre syndicale des fabricants de produits chimiques et pharmaceutiques.
Guimet (Émile), produits chimiques.
Haller (Albin), correspondant de l'Institut et de l'Académie de médecine, directeur de l'institut chimique de la faculté des sciences de Nancy.
Hanriot (le docteur Maurice), membre de l'académie de médecine, professeur à l'école de physique et de chimie.
Hatton (Eugène), produits chimiques, ancien secrétaire de la chambre syndicale des produits chimiques.
Houet (Gustave), président de la chambre syndicale des couleurs et vernis.
Jungfleisch (Emile), membre de l'académie de médecine, professeur à l'école de pharmacie.
Lamy (Édouard), ingénieur des arts et manufactures, président de la société industrielle d'Amiens, directeur de la société des manufactures de produits chimiques du Nord, membre du tribunal de commerce d'Amiens.
Lauth (Charles), directeur honoraire de la manufacture nationale de Sèvres.
Lefebvre (Georges), produits tinctoriaux (de la maison Lefebvre frères), président de la chambre syndicale des produits chimiques.
Lequin (Edouard), directeur général des usines de produits chimiques de la société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.
Lesieur (Georges), raffinage de pétrole (maison Desmarais frères), membre de la chambre de commerce de Paris.
Lorilleux (Charles), encres d'imprimerie.
Marquet de Vasselot (Léon), produits chimiques.
Michaud (Edmond), ingénieur des arts et manufactures, savons, membre de la chambre de commerce de Paris.
Noël (Charles), ancien fabricant de produits chimiques, membre de la chambre de commerce de Beauvais.
Pascalis (Georges), produits chimiques (maison Delval et Pascalis).
Paupelin (Léonce), ingénieur des arts et manufactures, couleurs (maison Hardy-Milori et Cie).
Picard (Henri), ouvrier savonnier.
Poirrier (Alcide), sénateur de la Seine, ancien président de la chambre de commerce de Paris, produits chimiques, membre de la commission permanente des valeurs de douane et du conseil supérieur du travail.
Prieur (Albert), cirages (de la maison Th. Marcerou, veuve Leroy et fils).
Riche (Alfred), membre de l'académie de médecine, professeur à l'école supérieure de pharmacie.
De Ricqlès (Henri), alcool de menthe.
Roux (Jules-Charles), député des Bouches-du-Rhône, savons.
Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, produits chimiques.
Suilliot (Henri), produits chimiques, vice-président de la chambre de commerce de Paris.
Vésier (Georges), ingénieur des arts et manufactures, stéarinerie et savonnerie de l'Etoile.
Vincent (Camille), ingénieur des arts et manufactures, professeur de chimie industrielle à l'école centrale des arts et manufactures.

CLASSE 87.

Fabrication du papier

Président : M. Laroche-Joubert, député ;
Vice-Président : M. Choquet, membre de la chambre de commerce de Paris ;
Rapporteur : M. Failliot, président de la chambre syndicale des papiers en gros ;
Secrétaire : M. Outhenin-Challandre.

MM.

Abadie (Egbert), papiers à cigarettes.
Bergès (Achille), papiers.
Bibas (Henri), directeur des papeteries du Marais.
Bichelberger (Paul), machines à carton.
Blache (Paul), machines à carton.
Blanchet (Augustin), ingénieur des arts et manufactures, papiers photographiques, papiers fins (maison Blanchet frères et Kléber).
Boucher (Louis), papiers.
Chauvin (Henri), ingénieur des arts et manufactures, papiers minces, papiers pelure et papiers dits « Serpente ».
Choquet (Édouard), papiers, président honoraire du groupe syndical du papier, membre de la chambre de commerce de Paris.
Chouanard (Paul), ingénieur des arts et manufactures, cartons, cartonnages cylindriques, tubes en papier.
Combes (Raoul), papiers à cigarettes (société anonyme d'exploitation des papeteries Lacroix).
Cuvier fils, matériel pour pâtes de bois.
Dalle (Antoine), papiers d'emballage.
Dambricourt (Géry), papeteries de l'Aa, papier à dessin, registres.
Darblay (Paul), ateliers de construction mécanique Feray, papiers.
Failliot (Auguste), papiers, maire du 4e arrondissement, président de la chambre syndicale des papiers en gros.
Kaindler (Auguste), machines et appareils pour la fabrication du papier,
Kientzy (Léon), appareils pour papeterie.
Laligant, papiers.
Laroche-Joubert (Edgar), député de la Charente, papiers.
Lhomme (Charles), ingénieur des arts et métiers, installation de papeteries, gérant du journal la *Papeterie.*
Lhuillier (Louis), ingénieur des arts et manufactures, machines à papier.
Lourdelet-Maricot (Léon), cartons.
Luquet (Charles), papeteries de Vidalon.
Montgolfier (Émile de), papiers.
Montgolfier (Étienne de), papiers (maison Johannot et Cie).
Olmer (Georges), papiers.
Outhenin-Chalandre (Gaston), papiers.
Perrigot (Jules), ingénieur des arts et manufactures, papier à la main (ancienne maison Masure et Perrigot).
Sabatier (François), ouvrier papetier.
Vacquerel (Eugène), cartons.
Voisin (Claude), cartons satinés pour apprêts (maison Voisin frères et Pascal).
Zuber (Jean), ingénieur des arts et manufactures, papiers (maison Zuber, Rieder et Cie).

(A suivre.)

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans	4 °/°	A 1 an	2 °/°
A 3 ans	3 ½ °/°	A 6 mois	1 ½ °/°
A 2 ans	2 ½	A vue	1/2 °/°

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public :

14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra, et dans les principales Agences.
Compartiments depuis CINQ *francs par mois*

ROYAUME DE ROUMANIE

Emprunt de 180,000,000 francs, Capital nominal

En Rente 4 0/0 Amortissable de 1898

Le produit de cet Emprunt est destiné jusqu'à concurrence de 75,000,000 de francs de Capital nominal à des travaux publics, etc., et pour un montant nominal de 105,000,000 de francs, à la

CONVERSION

des Obligations RURALES 6 0/0, de l'Emprunt 5 0/0 de 1875 et d'Une Partie des Titres de la Rente 5 0/0 AMORTISSABLE de 1881 à 1888

Les obligations sont au porteur, de 500 francs = 405 mark = 500 lei chacune; elles sont remboursables au pair en 60 années au plus, par voie de tirages au sort semestriels.

Elles rapportent 4 0/0 d'intérêt annuel payable par moitié et par semestre les 19 avril/1er mai et 20 octobre/1er novembre de chaque année

Les titres et coupons de cet Emprunt sont exempts à tout jamais de toute taxe de timbre ou tout autre impôt Roumain présents ou à venir.

Le Gouvernement Roumain s'oblige à ne pas augmenter les tirages et à ne pas dénoncer cet Emprunt pendant 10 ans à dater du 20 octobre/1er novembre 1898.

Le paiement des coupons échus et des titres remboursables a lieu à Paris Ainsi qu'en Roumanie, en Allemagne, en Belgique et en Hollande

Prix d'émission : 93 0/0

Soit 465 fr. par titre de 500 fr. jouissance du 1er mai 1898.

PAYABLES COMME SUIT
(au gré des souscripteurs) :

LIBÉRATION IMMÉDIATE

5 0/0 soit 25 fr. en souscrivant ;
88 0/0 » 440 fr. à la répartition du 21 au 25 avril.
93 0/0 465 »

OU

LIBÉRATION ÉCHELONNÉE

5 0/0 soit 25 fr. en souscrivant;
20 0/0 » 100 » à la répartition, du 21 au 25 avril.
68 0/0 » 340 » à toute époque suivant les convenances des porteurs, jusqu'au 8 juillet au plus tard.
93 0/0 465 »

Les souscripteurs qui emploieront le mode de libération échelonnée, auront à ajouter au dernier terme de **68 0/0= 340** *fr., les intérêts à* **3 0/0** *depuis le 21 avril jusqu'au jour de leur versement.*

A défaut du paiement des termes échus, les souscripteurs sont passibles d'intérêts de retard au taux de 4 0/0 l'an, et leurs certificats pourront être vendus à la Bourse de Paris, un mois après l'échéance du terme dû, sans mise en demeure, pour le compte et aux risques et périls des intéressés.

CONVERSION

Les obligations 6 0/0 rurales non remboursées après le tirage du 15 mars /1er avril 1898, et tous les titres restant en circulation de la Rente 5 0/0 de 1875 sont appelés au remboursement pour le 1er /13 juillet 1898.

Les **Obligations rurales 6 0/0** ne sont reçues à la Conversion qu'aux guichets de souscription ouverts en Roumanie.

Les porteurs de titres de la **Rente Roumaine 5 0/0 de 1875**, qui en feront la demande avant le 15 avril, recevront, en échange de leurs obligations, des titres libérés du nouvel emprunt **4 0/0** du même montant nominal, jouissance du 1er mai 1898, et, en plus, une soulte en espèces de **7.60 0/0**, soit fr. **38** par titre de fr. **500** pour différence de jouissance et d'intérêt.

La soulte en espèces pourra, au choix des porteurs, être employée à une Souscription irréductible de titres du nouvel Emprunt.

Les porteurs de titres de la **Rente Roumaine 5 0/0 Amortissable, Emission 1881-1888**, qui désireront échanger leurs titres contre des titres du nouvel Emprunt 4 0/0 devront en faire la demande en déposant ou en consignant leurs titres avant le 15 avril.

Toutefois ces demandes ne pourront être admises que jusqu'à concurrence du montant de 36,320,000 fr. de capital nominal de Rente 5 0/0 Amortissable de 1881-1888 à convertir, **l'échange sera arrêté aussitôt que le montant se trouvera absorbé** par les demandes reçues sur les différentes places.

Les titres 5 0/0 admis à la conversion seront reçus, jouissance du 1er/13 avril, et échangés contre des titres libérés du nouvel Emprunt 4 0/0 du même montant nominal, jouissance du 1er mai 1898, et recevront en plus une soulte en espèces de : **7.45 0/0** soit fr. **37.25** par titre de fr. **500**, pour différence de jouissance et d'intérêt.

La soulte en espèces pourra, au choix des porteurs, être employée à une Souscription irréductible de titres du nouvel Emprunt.

La Souscription sera ouverte et les demandes de Conversion seront reçues jusqu'au vendredi 15 avril 1898

A la **Banque de Paris et des Pays-Bas ;**
Au **Comptoir National d'Escompte de Paris,**
A la **Société Générale** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.
Et dans les agences et chez les correspondants de ces Etablissements.

Et simultanément : En Roumanie, en Allemagne, — en Belgique et en Hollande. — dans les maisons et établissements de crédit désignés, et — aux conditions indiquées aux — prospectus de chaque pays.

Dans le cas où les demandes dépasseraient la quantité de titres disponibles, elles seront soumises à une réduction.

Des certificats provisoires munis du timbre français, seront délivrés aux souscripteurs en coupures de 1, 2, 5 et 10 obligations. Les demandes spéciales de coupures déterminées ne peuvent être servies que dans la proportion des quantités disponibles. Les certificats provisoires seront échangés ultérieurement sans frais contre les titres définitifs également timbrés.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

DÉCLARATION FAITE AU TIMBRE LE 23 MARS 1898.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 98 FONDEE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Avril 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs ; Départements. . . — 9 — ; Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 25 avril 1898.

La période électorale bat son plein.

Les membres des Comités d'admission, tous gros bonnets dans le rayon de leur clocher, sont, pour le quart d'heure, activement mêlés à la lutte engagée, et ce n'est pas le moment pour nous de leur parler d'autre chose.

Chaque classe met donc une sourdine à sa publicité. Aussi bien, cette publicité sera-t-elle jamais nécessaire ?

Il nous revient en effet que tous les espaces disponibles sont dès aujourd'hui retenus et que certains comités ont, dès leur première séance, formulé pour *leurs seuls membres présents* des demandes d'espaces supérieurs à ceux qui pourront être jamais concédés. Jugez un peu ce qui serait arrivé si lesdits Comités avaient été au grand complet !

Et cependant, le Commissariat général a promis des surfaces de beaucoup supérieures à celles de 1889. Comment se tirera-t-il de là ? Il faudra bien que l'administration se montre encore plus généreuse, tandis que, d'autre part, les exposants devront être moins exigeants et comprendront qu'en présence de l'effort considérable que vont tenter les étrangers, notre Section française doit être une exposition de sélection d'où le banal, le vulgaire, le quelconque, en un mot tout ce qui n'ajoutera rien à l'intérêt et à l'éclat de notre participation, devra être impitoyablement exclu.

Cette sélection si nécessaire sera l'œuvre des Comités d'admission. On ne saurait trop le leur rappeler, et il faudra que le Comité de chaque classe comprenne qu'il n'est pas une simple chambre d'entérinement. Mais alors ? Les recommandations ? Les protections ? Les amis ? Les députés ? Les conseillers municipaux ? M. le ministre ?... Bouchez-vous les oreilles, Messieurs les membres des Comités d'admission, et ne les ouvrez qu'aux ayants droit, qu'aux méritants. Vous devez être des juges, dans la pure et simple acception du mot, et non des juges complaisants.

Mais voici que MM. les exposants se rabattent sur des demandes de concessions, en dehors des palais. Chacun veut avoir son pavillon, son petit kiosque où il promet de présenter au public un pur chef-d'œuvre, une merveille...

Impossible, Messieurs ; les jardins sont réservés à des séductions moins... austères, et le promeneur qui aura satisfait son esprit, dans les galeries de l'Exposition, sera bien aise de trouver dans les jardins enchanteurs et enchantés que nous prépare M. Bouvard, sous les ombrages, sur les bords fleuris de la Seine, des choses plus substantielles qui satisferont son appétit aiguisé par une longue promenade, ou des attractions qui le reposeront en l'amusant.

Ceci dit pour calmer les enthousiasmes de quelques-uns, d'un trop grand nombre même qui veulent faire grand, très grand, et qui se figurent que les clôtures de l'Exposition sont élastiques...

H. G.

Adjudications

Vendredi dernier, 22 avril, a eu lieu, au commissariat général de l'Exposition de 1900, avenue Rapp, 2, l'adjudication en un lot des travaux de ferronnerie nécessaires à la construction du palais du matériel et des procédés généraux de la mécanique, du palais de l'industrie chimique et du château d'eau à édifier au Champ-de-Mars.

La mise à prix était de deux millions de francs, y compris une somme à valoir de trente-quatre mille francs.

Deux des soumissionnaires, la maison Baudet, Donon et Cie, et la maison Rousselle, ont consenti le rabais le plus élevé, soit 5.10 0/0.

Une nouvelle adjudication, limitée à ces deux soumissionnaires, n'ayant pas donné de résultat, il a été procédé au tirage au sort. Le nom de M. Baudet est sorti de l'urne.

* * *

Le vendredi 6 mai prochain aura lieu à deux heures, au Commissariat général de l'Exposition avenue Rapp, la mise en adjudication en rabais sur soumissions cachetées, en quatre lots, des travaux de clôtures en palissades des diverses parties de l'enceinte de l'Exposition. Cette adjudication indique que les travaux vont incessamment commencer sur toute l'emprise de l'Exposition, en dehors des grands chantiers primordiaux des palais des Champs-Élysées et du pont Alexandre III. Les clôtures en palissades en question sont du modèle général adopté, étudiées de façon à déparer le moins possible, le pourtour des chantiers. Les conditions générales de l'adjudication, admission, forme, dépôt des soumissions, prescriptions spéciales aux sociétés d'ouvriers français, etc., sont conformes à celles que nous avons relatées à plusieurs reprises. L'ensemble des travaux est mis à prix pour 160.000 francs.

Les Projets d'initiative privée

Les projets retenus

La commission d'examen des projets émanant de l'initiative privée s'est réunie mardi matin, 19 avril, pour entendre les rapports de MM. Mesureur et Moron, sur ceux de ces projets parvenus en dernier lieu au commissariat général de l'Exposition de 1900.

Nous disions récemment qu'ils étaient au nombre de 128, dont 60, relevant plus particulièrement du domaine de la fantaisie, avaient été transmis à M. Mesureur et 68, ayant un caractère scientifique avaient été confiés à M. Moron.

Depuis, M. Mesureur a reçu encore 20 nouveaux projets et M. Moron 28.

Nous émettons de nouveau le vœu, ont dit les rapporteurs, que ces projets soient les derniers. Ils ne s'imposent, en effet, ni par leur originalité, ni par leur nouveauté, et la plupart exigeraient, s'ils étaient admis, des surfaces considérables qu'il n'est plus possible de concéder à l'heure actuelle.

Les propositions visant l'installation de salles de théâtre sont de toutes les plus nombreuses : théâtres d'opérette, théâtres d'ombres, théâtres de poupées vivantes, etc... Puis viennent les projets de reconstitutions de villes, sites ou monuments célèbres : le vieux Londres, la pyramide de Chéops, un village chinois, la Cannebière, un village alpestre, etc., etc.

L'alliance franco-russe a inspiré un certain nombre de projets. Enfin parmi la foule des autres, on peut noter ceux de M. Viole : une ville aérienne suspendue à un ballon captif à 1.000 mètres au-dessus de Paris ; de M. Dupin : un café au fond de la mer ; de M. Rapen : une église de mille religions, etc.

De cet ensemble de projets plus ou moins originaux et plus ou moins réalisables, très peu ont été retenus par la sous-commission.

C'est ainsi que, sur le rapport de M. Moron, elle n'a pris en considération qu'un seul projet scientifique, celui de MM. Flammarion, Galleron et Méaulle, pour la construction d'un « cosmorama » ou grande sphère astronomique avec vues panoramiques, dioramas représentant les mouvements des astres, etc.

Sur le rapport de M. Mesureur, la commission a retenu :

1° L'installation dans la « rue de Paris » du théâtre « la Roulotte » de M. Lartigue, et du théâtre d'ombres artistiques de M. Henri Rivière, proposé par M. Paul Robert ;

2° La concession d'un emplacement spécial à une exposition collective des vins de Champagne

dans la partie de l'Exposition réservée à l'alimentation;

3° Les projets de panoramas du voyage du président de la République en Russie, proposés par MM. Poilpot et Matuszewski.

Elle a pris aussi en considération les projets du Touring-club (un pavillon où seraient exposés les travaux de la société); de la Compagnie transatlantique (un pavillon où par le cinématographe, seraient reproduites des scènes relatives à la navigation par les navires de la compagnie); de M. Méaulle (musée rétrospectif de l'œuvre et de la vie de Victor Hugo).

Elle a émis en outre un avis favorable au rattachement du « palais des Fêtes » de M. Boysset, si ce projet est réalisé en dehors de l'enceinte de l'Exposition.

Enfin, en ce qui concerne la salle des Fêtes du Trocadéro, la commission a adopté la résolution suivante :

Il ne serait possible de prendre en considération qu'un projet qui n'altérerait pas le caractère de la salle, ne la rendrait pas impropre à sa destination actuelle et n'empêcherait pas d'y donner en 1900 les fêtes dont elle est le siège habituel, ainsi que de grandes auditions musicales.

L'EXPOSITION COLONIALE

M. André Lebon, ministre des colonies, vient de fixer les conditions dans lesquelles les exposants coloniaux devront acquitter les droits de douane, de contributions indirectes et d'octroi, et les redevances au budget général de l'Exposition.

Il y aura tout avantage pour eux à se conformer aux articles 64 et 65, titre VI, du règlement général et à acquitter les droits stipulés dès l'entrée en France, de façon à éviter les lenteurs des formalités de dédouanement pendant l'Exposition.

La perception de l'impôt se fera dans les mêmes conditions que pour les produits métropolitains.

L'article 68 du règlement détermine les règles applicables aux ouvrages d'or et d'argent; ces objets, même quand ils proviendront des colonies soumises au régime douanier, ce qui les exempte de droits de douane, seront, si les exposants préfèrent ne pas les faire adresser immédiatement vers le bureau de garantie, accompagnés d'un acquit délivré à destination de l'Exposition.

Ils ne pourront être, par suite, livrés au public qu'après le passage au bureau de la garantie et payement d'un droit de 7 fr. 50 par hectogramme de matière d'argent.

Pour les objets fabriqués par des orfèvres indigènes sous les yeux du public, ils devront être soumis à la marque aussitôt après leur achèvement.

Les produits du sol des colonies ou les objets fabriqués à l'Exposition même pourront être vendus sur place.

Le ministre a décidé que nos établissements d'outre-mer qui désirent créer des comptoirs de dégustation seront autorisés à le faire, moyennant une redevance très réduite. De plus, pour chaque exposant travaillant sous les yeux du public et autorisé à vendre et à livrer sur place les produits ainsi fabriqués, il y aura lieu de payer un droit fixe de 10 francs.

Quant aux produits exposés non fabriqués, ils pourront être vendus, pendant la durée de l'Exposition, mais la livraison ne pourra avoir lieu avant la clôture sans des autorisations spéciales dont le nombre sera forcément très restreint.

Les mesures de faveur ne sont pas étendues aux spectacles, restaurants et cafés pour lesquels aucune dérogation n'est admise aux règlements généraux de l'Exposition.

Nouvelles et Échos

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro précédent, le *Journal Officiel* du 19 avril dernier, publie une liste supplémentaire de membres des comités d'admission de l'Exposition Universelle de 1900. Cette nouvelle liste comprend cent trente noms nouveaux environ parmi lesquels nous relevons ceux de MM. Pierre Léglise (classe 33), propriétaire-éleveur à Bagnères-de-Bigorre; Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle (classe 60); Louis Plassard (classe 90) parfumerie, *Maison Demarson-Chételat;* Falconnet (classe 99) ingénieur des arts et manufactures; Docteur Goujon, sénateur de l'Ain (classe 111); Belhouart, Alfred, ingénieur des arts et manufactures (classe 120), etc., etc.

Cette liste est la dernière qui sera publiée. Nous l'insérerons à la suite de celles en cours de publication dans notre journal.

***

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a visité vendredi 22 avril, les chantiers de construction des nouveaux palais aux Champs-Elysées.

M. Hanotaux est arrivé à l'ancien palais de l'Industrie à trois heures. Il était accompagné de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition.

Il a été salué à son arrivée par M. Bouvard, directeur général des services d'architecture de l'Exposition, et MM. Thomas, Deglane et Louvet, architectes. M. Girault, malade, n'a pas pris part à la visite.

Le ministre est allé voir tout d'abord les maquettes des deux palais et s'est fait donner des explications détaillées sur leur construction. Il a demandé également à voir la maquette du pont Alexandre III.

La visite des chantiers a eu lieu ensuite et ne s'est terminée qu'à quatre heures.

***

Répondant à un désir exprimé par M. Risler, maire du 7° arrondissement, M. Alfred Picard, afin de ne pas troubler des habitudes depuis longtemps prises, a autorisé la « Foire des Invalides » à se tenir, cette année encore, sur l'esplanade des Invalides, jusqu'à sa date de clôture ordinaire du 6 juin.

Le petit retard qui pourrait en résulter pour les constructions, sera aisément rattrapé en raison des facilités que ce délai donnera aux agences des architectes pour terminer complètement leurs études des deux palais qui s'élèveront sur cet emplacement.

***

La Société qui vient de se constituer sous la désignation de Panorama-Diorama animé : *Le Tour du Monde*, au capital de 2.000.000 de francs en 4.000 actions de 500 francs chacune, a pour objet la location, dans l'enceinte de l'Exposition, d'un terrain, la construction sur ce terrain et l'exploitation d'un Panorama-Diorama, d'un Théâtre et généralement toutes exploitations annexes pendant la durée de l'Exposition.

Les statuts prévoient, en outre, que, s'il y a lieu, l'exploitation pourra continuer après l'Exposition.

Sur les 4.000 actions créées, 450 sont attribuées entièrement libérées à la Société d'études du Panorama-Diorama en représentation de ses apports comprenant :

1° Le bénéfice d'un traité, consenti à M. Dumoulin, fondateur de la Société, par M. le Commissaire général de l'Exposition avec l'approbation de M. le Ministre du Commerce, traité concernant la location d'un terrain de 2.500 mètres environ dans l'enceinte de l'Exposition.

2° Les projets, travaux, études déjà exécutés ou à exécuter pour la construction et l'exploitation du Panorama-Diorama.

En plus des 4.000 actions attribuées, la Société « Le Tour du Monde » payera à la Société d'Études une somme de 225.000 francs en espèces.

Sur ces attributions et payement, il sera remis à M. Louis Dumoulin 200 actions de 500 francs chacune entièrement libérée et 100.000 francs en espèces.

L'Assemblée générale des actionnaires en date du 24 mars a déclaré la Société définitivement constituée et nommé comme premiers administrateurs MM. Paul Clavery, Ed. Coutelier, Louis Dumoulin, peintre du Ministère de la Marine, Emile Lefebvre-Desvallières, Alfred Musnier, Maurice Pinguet, Tony Robert-Fleury.

MM. Octave Noël et Cheminais ont accepté les fonctions de Commissaires des comptes.

***

On achève en ce moment les études d'un château d'eau colossal qui s'élèvera au Champ de Mars précisément sur l'emplacement qu'occupait devant la galerie des Machines en 1889 le Dôme central construit par M. Bouvard et actuellement démoli. La base de ce monument sera à 8 mètres au-dessus du niveau du sol ; on y accédera par une rampe hélicoïdale de 150 mètres de développement, bordant, de part et d'autre, une cascade. De la vasque circulaire de la cascade émergera un groupe allégorique dont le motif est : « l'Humanité conduite par le Progrès, s'élance vers l'Avenir ». Le château d'eau, dans sa décoration architecturale générale, sera du style Louis XV. Autour de lui, de larges allées, ornées de fontaines et de jets d'eau, donneront accès aux promeneurs.

***

Le Conseil général du Rhône, clôturant avant-hier sa session, a adopté, à l'unanimité, le vœu que le gouvernement accueille favorablement le projet de création d'un palais de la soie à l'Exposition universelle de 1900 et intervienne auprès du Commissaire général pour ménager d'ores et déjà un terrain convenable à cet effet sur les lieux où doit s'édifier l'Exposition.

***

La Chambre syndicale des filateurs de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados vient de prendre une délibération qui intéressera certainement tous les industriels textiles du monde : elle présente au Ministre du Commerce une requête le priant de profiter de l'Exposition universelle de 1900 qui réunira vraisemblablement à Paris les manufacturiers les plus autorisés de tous les pays, pour prendre l'initiative d'un Congrès où toutes les nations étrangères que la question concerne seraient représentées, afin d'arrêter une base métrique unique pour le numérotage des fils de tous les textiles, quels qu'ils soient, et de rechercher les meilleurs moyens d'en répandre l'usage.

***

Le groupe IV des Comités d'admission de l'Exposition, duquel ressortissent le matériel et les procédés généraux de la mécanique, ainsi que les machines motrices diverses, s'est réparti en trois sous-commissions. La première examinera les moteurs à gaz, à pétrole, à air chaud, à air comprimé ou raréfié, à ammoniaque, à éther, à acide carbonique. La seconde s'occupera des moteurs hydrauliques, roues et turbines, des manèges, moulins à vent élévateurs et producteurs de force motrice, des moteurs à ressorts et à poids; son rôle sera très important dans l'ordre d'idées, si intéressant, de l'utilisation des forces naturelles. Quant à la troisième sous-commission, elle aura à organiser l'exposition centennale du groupe, laquelle sera certainement parmi les plus documentées de l'Exposition de 1900.

***

On se souvient que, lors du voyage des souverains russes à Paris, les groupes syndicaux

du commerce et de l'industrie avaient réuni, au moyen d'une souscription, une somme de 60.000 francs destinée à offrir à l'empereur et à l'impératrice un souvenir de leur séjour en France.

La majeure partie de cette somme, soit 50.000 francs, fut consacrée à l'achat du vase d'argent ciselé qui, garni d'orchidées, fut remis à la tsarine par une délégation de jeunes filles, à la cérémonie d'inauguration du pont Alexandre III.

Il restait une somme de 10.000 francs que, selon le conseil de M. Boucher, ministre du commerce, on destina à l'acquisition d'un groupe allégorique en bronze, dont l'exécution fut confiée à M. Georges Achard, élève de Falguière.

Cette œuvre d'art vient d'être terminée et le jeune sculpteur l'a envoyée au Salon, où elle figurera avant de partir pour la Russie.

Le groupe de M. Achard mesure 1 m. 50 environ. Il représente le tsar Nicolas II, vêtu de l'uniforme de colonel du régiment de Préobrajensky, dominé par une Paix tenant d'une main un rameau d'olivier et de l'autre les deux drapeaux de France et de Russie.

Au bord du socle, à droite, Mercure et une figure symbolisant l'Industrie tendent les mains. A gauche, deux enfants représentant les deux nations amies s'embrassent tendrement.

Sur le socle, se lit l'inscription suivante :

« Le tsar, inspiré par la Paix, reçoit les hommages du Commerce et de l'Industrie. »

* * *

La manufacture de Sèvres prépare en ce moment un surtout en biscuit, destiné à l'Elysée, dont le modèle a été exécuté par l'éminent sculpteur Frémiet, de l'Institut.

C'est le « chef-d'œuvre » que notre manufacture nationale compte exposer en 1900. L'une des quatre pièces principales qui doivent le constituer est déjà sortie des fours, et en parfait état, malgré ses dimensions et son extrême délicatesse.

L'ensemble du surtout se compose de quatre groupes mesurant de soixante-quinze à quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur; d'une pièce de milieu très basse, pour éviter au président et à l'hôte placé en face de lui le désagrément, déjà éprouvé avec d'autres surtouts, de ne pouvoir que difficilement s'apercevoir ; et de six petits groupes de chasse, en bout de table.

A droite de la pièce du milieu — un soleil couchant — seront placés une *Apothéose d'Hercule* et, séparé de ce groupe, auquel travaille encore M. Frémiet, par un vase à trépied, le *Char de Diane*, une Diane du Nord, coiffée de la trabucoise russe, emportée par des rennes et chargée de dépouilles qui lui fourniront de nouvelles fourrures, semblables à celles dont elle est parée.

A gauche, *Persée délivrant Andromède*, groupe actuellement au moulage, et, après un second vase à trépied, le *Char de Minerve*, une Minerve aussi très originale, dont M. Frémiet a conçu les formes un peu rigides et l'allure, l'armure et le vêtement d'après les dernières figures découvertes dans les fouilles de Grèce.

C'est ce dernier groupe qui vient de sortir des fours de Sèvres.

* * *

Nous rappelons que les photographies destinées au concours doivent être remises aux *Grands Magasins du Louvre*, du 2 au 7 mai inclus.

Cette remise devra être faite entre dix heures du matin et quatre heures du soir.

Nous avons déjà dit que chaque concurrent est appelé à nommer au scrutin trois membres du jury des récompenses.

* * *

Un groupe de Viennois a formé le projet de se rendre de Vienne à Paris pour visiter l'exposition de 1900, non pas en chemin de fer comme le commun des mortels, mais... en fiacre, dans ces fiacres célèbres qui sillonnent la capitale d'Autriche avec une rapidité vertigineuse.

Déjà, en 1889, un de nos confrères du *Wiener Extrablatt* avait effectué le trajet dans les mêmes conditions, et on se souvient sans nul doute encore à Paris de l'entrée sensationnelle qu'il fit dans sa voiture, que conduisait le brave cocher Franz Edelmann. Mais c'était là un cas isolé, tandis que, en 1900, ce sera une longue théorie de véhicules contenant de nombreux voyageurs que l'on verra ainsi arriver à la porte des fortifications. Les promoteurs du projet se sont déjà adressés à un loueur, M. Louis Kreipl, le même qui, en 1889, avait mis un fiacre à la disposition du rédacteur de l'*Extrablatt*, et M. Kreipl a déclaré qu'il était tout disposé à organiser le voyage en question.

Il a calculé qu'il faudra vingt jours pour aller de Vienne à Paris et autant pour en revenir.

La location de chaque fiacre pour les deux mois que durera le voyage sera d'environ 300 florins. Déjà six fiacres ont été retenus.

Les Expositions rétrospectives
et les Musées centennaux

Il importe de fixer exactement les idées au sujet du rôle relatif et simultané des expositions rétrospectives d'objets d'art et des musées centennaux qui doivent, en quelque sorte, servir « de préface » à chacune des classes de l'Exposition universelle. Le commissaire général a attiré l'attention des comités d'admission et d'organisation sur l'importance de ces musées ; ils formeront la synthèse de chaque industrie pendant le siècle et contribueront assurément, dans une large mesure, à l'intérêt de l'Exposition. Mais, d'un autre côté, M. Alfred Picard organise avec une ampleur toute particulière l'exposition rétrospective de l'art français, laquelle comprendra, en fait, deux parties : œuvres d'art, objets d'art. Par œuvre d'art, il faut entendre l'œuvre telle que le tableau ou la statue n'ayant d'autre destination que d'être artistique. L'objet d'art, au contraire, est celui qui a un caractère utilitaire quel que soit, d'ailleurs, l'art avec lequel il a été fabriqué. En ce qui concerne les « objets d'art » l'exposition rétrospective embrasse tout, depuis les origines jusqu'à nos jours, et toutes les périodes antérieures à 1800 seront réunies dans le petit palais édifié aux Champs-Élysées par M. Girault.

D'autre part, l'exposition rétrospective des *œuvres d'art* françaises, peintures, gravures, sculptures, etc., embrasse la période de 1800 à 1890. Cette exposition sera réunie dans la partie du grand palais des Champs-Élysées construite par M. Thomas, architecte; elle donnera, en quelque sorte, le résumé de nos Salons de 1800 à 1890 et, par suite, une reconstitution artistique de la production de la France pendant ces quatre-vingt-dix années. Mais, pour répondre aux tendances modernes dans cette période de quatre-vingt-dix années de notre siècle, *objets d'art et œuvres d'art* seront réunis aussi intimement que possible. Dans ce but, des salons de repos, coupant l'uniformité des salles, donneront pour chaque période caractéristique de ces quatre-vingt-dix ans la physionomie de l'ensemble de l'art, par la combinaison des tableaux, des statues, des meubles, des tentures et des bibelots même. On a pu craindre que, pour les industries d'art, il n'en résultât une certaine confusion entre les musées centennaux et l'exposition rétrospective. Cette crainte est écartée *a priori* par ce fait qu'il n'y a pas là de services divisés et indépendants les uns des autres, tous étant réunis dans la main du commissaire général ; l'unité d'action et d'exécution est donc assurée. Le parallélisme entre les musées et l'exposition rétrospective ne pourra se produire que dans la période de 1800 à 1890, et là ce parallélisme est tout indiqué ; les questions de mode et d'utilité prennent, en effet, une importance dans l'exposition centennale qu'elle n'ont pas dans l'exposition rétrospective. Il est bien entendu finalement que, en cas de conflit artistique, l'exposition rétrospective aurait la priorité. C'est M. Molinier qui a été choisi par le commissaire général, sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, pour organiser l'exposition rétrospective des artistes français.

LA NOUVELLE GARE D'ORLÉANS

Le ministre et la Compagnie d'Orléans sont enfin d'accord, et M. le Préfet de la Seine vient d'en être officiellement informé.

De la copieuse et très intéressante « décision » qui fait connaître à M. de Selves les conditions dans lesquelles s'est établie cette entente, nous négligerons tous détails techniques, et ne retiendrons que les indications susceptibles d'intéresser les profanes... c'est-à-dire tout le monde.

Le tracé du prolongement de la ligne d'Orléans, de la place Valhubert à l'emplacement de la Cour des comptes, est d'un peu plus de trois kilomètres et demi.

La nouvelle ligne, suivant les quais, s'établira en tranchée ouverte sur toute la longueur du Jardin des plantes et de la Halle aux vins. A partir de là, elle pénètre en souterrain et se maintient sous les quais, du pont de Sully à son point d'arrivée, c'est-à-dire à la gare terminus du quai d'Orsay.

Une station intermédiaire sera installée à hauteur du pont Saint-Michel. Cette station souterraine sera éclairée et aérée par de larges baies ouvertes dans le mur du quai.

La gare terminus aura deux étages : l'un, situé de plain-pied avec la voie publique, sera affecté aux vestibules, salles d'attente et bureaux divers ; l'autre sera placé à cinq mètres en contre-bas. Quatorze voies y seront installées. Une batterie de plaques tournantes, mues par l'électricité, permettra le retournement et le dégagement des machines des trains arrivants.

Le départ se fera le long du quai d'Orsay ; l'arrivée, sur la rue de Bellechasse. Le projet prévoit l'aménagement d'un hôtel terminus établi en bordure de la rue de Bellechasse, avec retour de quinze mètres sur le quai d'Orsay, et sur toute la longueur de la gare, en bordure de la rue de Lille.

On a naturellement prévu un raccordement ultérieur avec la gare des Invalides ; et, pour le faciliter, on a décidé d'établir, au moyen d'un empiétement sur le bas port, sous la chaussée du quai d'Orsay, un quai supplémentaire.

Cet élargissement sera de huit mètres, sur la longueur de la nouvelle gare. Il se continuera à hauteur du palais de la Légion d'honneur, mais en se réduisant de huit à quatre mètres, de façon à ne pas obstruer la vue de la culée du pont Solférino et à en respecter le caractère architectural.

La nouvelle gare du quai d'Orsay et celle du pont Saint-Michel seront éclairées à l'électricité. Les signaux seront ceux en usage sur le réseau d'Orléans.

La dépense totale est évaluée à quarante millions. On sait que la nouvelle gare sera édifiée sur les plans dressés par M. l'architecte Laloux.

La note ministérielle notifie l'adhésion du gouvernement à ces plans ainsi qu'à l'ensemble des projets relatifs à l'établissement de la ligne. Elle ne réserve que quelques points spéciaux, à l'égard desquels l'entente s'établira ultérieurement.

Les travaux vont être immédiatement commencés. Ils devront être achevés, au moins dans leurs parties essentielles, pour 1900.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

CLASSE 88..

Cuirs et peaux.

Président : M. Poullain, président du syndicat des cuirs et peaux de France, membre de la chambre de commerce de Paris ;
Vice-Président: M. Petitpont, président du syndicat général des cuirs et peaux et de la chambre syndicale de Paris ;
Rapporteur : M. Perrin, président du syndicat du Rhône ;
Secrétaire : M. Peltereau, secrétaire du syndicat général de France.

MM.
Aguillon (Louis), tanneur.
Allain-Niquet (Ludger), cuirs et peaux.
Aries (Frédéric), mégissier, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Oloron.
Bal (Joseph), chamoiserie, mégisserie (maison les fils de François Bal).
Basset (Louis), peaux de chevreau (maison Basset frères et fils).
Bérendorf (Édouard) fils, machines pour le travail du cuir.
Caen (Gustave), peaux pour doublures de chaussures (de la maison Masurel et Caen).
Cardet, conseiller prud'homme, mégissier.
Combe (Alphonse), peaux de chevreau (maison Combe et Oriol), président de la chambre syndicale des mégissiers et teinturiers de Paris.
Denant (Achille), cuirs vernis, secrétaire du syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux de France et secrétaire de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris.
Dufort (Hippolyte), veaux et chevreaux mégis, ancien président de la chambre syndicale des mégissiers et teinturiers de Paris.
Durand (Henry), cuirs.
Durand (Robert), cuirs (maison Durand frères).
Floquet (Clovis), peaux chamoisées, ancien président de la chambre syndicale de la mégisserie lainière.
Floquet (Fernand), peaux maroquinées, président de la chambre syndicale de la mégisserie lainière.
Forestier (Adalbert), cuirs jusés pour semelles.
Fortier-Beaulieu (Édouard), cuirs, conseiller général de la Loire.
Goguenheim (Émile), peaux pour gants (de la maison Tréfousse et Cie).
Hémery (Louis), président de la société de secours mutuels des employés des cuirs de Paris, ouvrier tanneur.
Jossier (Gabriel), ingénieur des arts et manufactures, cuirs vernis.
Krempp (Guillaume), outils pour tanneurs (ancienne maison Lutz).
Lafrique (Gabriel), pelleterie et poils de lapin (maison Lafrique et Pinton).
Lemoine (Céleska), gros cuirs tannés, membre du conseil des prud'hommes.
Leven (Emile), veaux cirés et vernis (maison Leven frères), vice-président de la chambre syndicale des cuirs et peaux.
Luc (Joseph), cuirs et peaux.
Marcault (Georges), ancien président de la chambre syndicale de la ganterie et des peaux pour gants.
Meyzonnier (Eugène), veaux pour chaussures, président de la chambre de commerce d'Annonay.
Mirabel-Chambaud (Marius), veaux pour chaussures, président de la chambre de commerce de Valence.
Peltereau (Placide), cuirs lissés pour semelles (de la maison veuve Placide Peltereau, Lejeune frère), secrétaire du syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux de France et de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris.
Perrin (Antonin), peaux maroquinées, président du syndicat de l'industrie des cuirs et peaux du Rhône.
Petitpont (Gustave), peaux maroquinées, vice-président du syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux de France et de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris.
Poullain (Charles), cuirs pour l'industrie de la sellerie, membre de la chambre de commerce de Paris, président du syndicat des cuirs et peaux de France, président honoraire du syndicat des cuirs et peaux de Paris.
Prévot (Mathieu), veaux cirés (maison Prévot et Carrière).
Raymond, mégissier (maison Dumas et Raymond).
Robert-Desgaches (Alexandre), président honoraire de la Chambre syndicale de la ganterie et des peaux pour gants.
Romain (Albert), président du syndicat des tanneurs de Pont-Audemer.
Samson (Charles), cuirs, président de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris, vice-président du syndicat général des cuirs et peaux de France.
Solanet (Gustave), veaux cirés, secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures de Millau, président du conseil des prud'hommes.
Sorrel (Joseph), cuirs, maire de Moulins.
Sueur (Théophile), cuirs vernis (maison Sueur et fils).
Testu-Jodeau (Arthur), cuirs.
Tourin (Georges) fils, machines pour tanneurs et corroyeurs.
Vourloud (Gustave), administrateur délégué de la société Simon Ullmo, cuirs pour l'industrie et pour chaussures.

CLASSE 89.

Parfumerie.

Président : M. Chiris, sénateur ;
Vice-président : M. Paul Prot, industriel ;
Rapporteur : M. Piver, industriel ;
Secrétaire : M. Darrasse, secrétaire de la chambre syndicale de la parfumerie.

MM.
Beyer (Adolphe), machines pour parfumerie.
Bijon (Théophile), parfumerie.
Chiris (Léon), sénateur des Alpes maritimes.
Chouët (Alexandre), parfumerie (maison du docteur Pierre), trésorier de la chambre syndicale de la parfumerie.
Cresp (Honoré), matières premières pour la parfumerie (Maison Mottet).
Darrasse (André), secrétaire de la chambre syndicale de la parfumerie (maison Coudray et Cie).
Gallet (Edmond), parfumerie (maison Roger et Gallet).
Guerlain (Gabriel), parfumerie.
Hutinet (Eugène), ouvrier parfumeur.
Klotz (Victor), parfumerie (maison Pinaud).
Le Caron (Maurice), parfumerie (maison Gellé frères).
Lemercier (Anatole), parfumerie (vinaigre de Bully).
L'Hôte (Louis), chimiste-expert près les tribunaux.
Merle (Augustin), matières premières pour parfumerie (de la maison Bruno Court), président du tribunal de commerce.
Pilar, matière premières pour parfumerie (maison Pilar frères).
Piver (Lucien-Thomas), parfumerie.
Prot (Paul), parfumerie (maison Lubin), président de la chambre syndicale de la parfumerie.
Raynaud (Antoine), parfumerie.
Roberty, matières premières pour parfumerie (maison Augier et Cie).
Vachon-Bavoux (Louis), parfumerie.
Vibert (Lucien), parfumerie.

CLASSE 90.

Manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques.

Président : M. Krantz, député ;
Vice-président : M. Jobert, directeur général des manufactures de l'Etat ;
Rapporteur : M. Laurent, inspecteur des manufactures de l'État ;
Secrétaire : M. Sollier, chef de bureau au ministère des finances.

MM.
Bardot (Louis), administrateur à la direction générale des manufactures de l'État au ministère des finances.
Brunet (Jules), administrateur à la direction générale des manufactures de l'État.
Buisson (Louis), directeur des manufactures d'allumettes de Pantin et d'Aubervilliers.
Buttner, directeur de la manufacture des tabacs de Reuilly.
Fleurot (Pierre), ouvrier modeleur à la manufacture du Gros-Caillou.
Grouvelle (Antoine), directeur de la manufacture du Gros-Caillou.
Jobert (Paul), ancien inspecteur général des finances, directeur général des manufactures de l'État.
Krantz (Camille), député des Vosges, maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, commissaire général du Gouvernement à l'Exposition de Chicago.
Laurent (François), ingénieur en chef, inspecteur des manufactures de l'État.
Mollath (Jean), maître cigarier à la manufacture de Reuilly.
Morel (Léon), chef du bureau des manufactures au ministère des finances.
Sainte-Claire Deville (Henri), ancien directeur des manufactures de l'Etat.
Schlœsing (Théophile), membre de l'Institut, directeur de l'école d'application des manufactures de l'État, professeur de chimie appliquée au tabac et de chimie agricole à l'école d'application des manufactures de l'État.
Sollier, chef du bureau des manufactures de l'État au ministère des finances.
Tannery (Paul), directeur de la manufacture de tabacs de Pantin.

GROUPE XV

Industries diverses.

CLASSE 91.

Papeterie.

MM.
Adt (Pierre), papiers et cartons transformés (de la maison Adt frères).
Antoine (Léon) fils, encres.
Baignol (Albert), crayons (de la maison Baignol et Farjon).
Bellamy (Edmond), papeterie, impressions, secrétaire de la chambre syndicale des marchands papetiers.
Bellavoine (François) jeune, papeterie, impressions, président du comité des marchands et fabricants de papeterie et registres.
Blancan (Charles), enveloppes de lettres.
Brissard (Henri), machines à régler.
Bullier (Léon) fils, ingénieur des arts et manufactures, brosses et pinceaux.
Catel (Pierre), articles de papiers et cartons transformés.
Chartier (Charles), cartes à jouer (de la maison Grimaud et Chartier).
Darras (Charles), papeterie, impressions (ancienne maison Fortin).
Desvernay (Maurice), crayons (ancienne maison Conté).
Gérault (François) fils, registres (de la maison veuve Gérault et fils.
Gilbert (Jules), crayons.
Gompel (Jules), transformation du papier.
Grand-Carteret (John), collectionneur, publiciste.
Hauducœur (Paul), registres.
Israel (Salomon), ouvrier papetier façonnier.
Lamy (Charles), ingénieur des arts et manufactures, billets de chemins de fer, articles de bureau, registres.
Landrin (Henri), ancien fabricant de registres.
Legrand (Charles-G.), papiers, enveloppes.
Levée (François), papeterie, vice-président de la chambre syndicale des marchands papetiers

(*) Voir *L'Exposition Universelle* nos 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97.

Lhermitte (Georges), machines pour enveloppes.
Marion (Auguste) fils, cartes, menus.
Marquise (Victor), porte-plumes, porte-mines.
Pauilhac (Georges), carnets de papiers à cigarettes.
Périer-Lefranc (Louis), vernis, pastels, fusains.
Poure (Georges), plumes métalliques (de la maison Blanzy, Poure et Cie).
Sirven (Joseph), articles de bureau, ancien maire de Toulouse.
Toiray-Maurin (Charles), articles de bureau, encres.
Wolff (Louis), sacs en papier et cartonnnages (de la maison Mannoury et Wolff).
Zeller (Abel), cartonnages, président du comité des cartonnages.

CLASSE 92.

Coutellerie.

Président : M. Cardeilhac, président de la chambre syndicale de la coutellerie;
Vice-président : M. Marmuse;
Rapporteur : M. Thinet;
Secrétaire : M. Languedocq.

MM.
Astier-Prodhon (Pierre), coutellerie de table, vice-président de la chambre de commerce.
Baillon (Henri), ouvrier coutelier.
Cardeilhac (Ernest), coutellerie, président de la chambre syndicale de la coutellerie.
Chappuis (Adolphe), ouvrier coutelier.
Chéron (René), coutellerie et rasoirs.
Courcon-Sabatier (Paul), coutellerie.
Denizet (Henri), coutellerie.
Gallois (Georges), coutellerie fine (de la maison Viguier et Gallois).
Languedocq (Jules), coutellerie fine.
Leroy (Louis), coutellerie de table.
Lesecq des Tournelles (Henri), collectionneur.
Marmuse (Gustave), coutellerie.
Pagé (Charles), coutellerie.
Périllé (Jacques), ancien fabricant de coutellerie.
Rameau (Eugène), rasoirs, pâte et cuirs à rasoirs.
Schwob (Fernand), cisellerie et coutellerie en gros.
Thomachot-Thuillier (Claude), coutellerie et ciselerie de la maison Thuillier-Lefrant).
Valabrègue (Antony), publiciste.
Vauthier (Emile), collectionneur.
Wichard (Arsène), coutellerie.

CLASSE 93.

Orfèvrerie.

Président : M. Boin, membre de la chambre de commerce de Paris;
Vice-Président : M. Taigny, collectionneur;
Rapporteur : M. Victor Champier, critique d'art;
Secrétaire : M. de Ribes-Christoffe, ingénieur.

MM.
Armand-Calliat (Th. Joseph), orfèvrerie (de la maison Armand-Calliat et fils).
Arvisenet, ouvrier d'art, ciseleur.
Aucoc (André), orfèvrerie.
Bachelet (Georges), orfèvrerie.
Baudenet (Louis), maître des requêtes au conseil d'État.
Bénédite (Léonce), conservateur du musée du Luxembourg.
Boin (Georges), orfèvrerie, membre de la chambre de commerce de Paris.
Bonvalet (Lucien), ouvrier d'art, orfèvre.
Boulenger (Adolphe), orfèvrerie argentée, président de la chambre syndicale des fabricants de couverts, orfèvrerie.
Brateau (Jules), orfèvrerie étain.
Bruneau (Eugène), architecte.
Carrière (Ernest), émaux cloisonnés.
Champier (Victor), critique d'art.
Chareyre (Auguste), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Dreux (Arthur), ouvrier d'art, orfèvre.
Engrand (Georges), orfèvrerie.
Fannière (François-Auguste), orfèvrerie (de la maison Fannière freres).
Froment-Meurice (François), orfèvrerie, membre du conseil municipal de la ville de Paris.
Grandhomme (Paul-Victor), peintre émailleur.
Guerchet (Maurice-Gustave), ciseleur.
Hénin (Louis-Albert), orfèvrerie.
Jean (Georges), émaux.
Joindy (Joseph), sculpteur-modeleur.
Mallet (Léon), ouvrier d'art, ciseleur.
Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie,
Meyer (Alfred), émaux.
Odiot (Gustave), ancien orfèvre.
Peureux (Francis), ciseleur.
Poussielgue-Rusand (Maurice), orfèvrerie religieuse.
Prouvé (Victor), artiste peintre et sculpteur.
Ribes-Christofle (Fernand de), ingénieur des arts et manufactures, orfèvrerie argentée (de la maison Christofle et Cie).
Roty (Oscar), membre de l'Institut, graveur en médailles.
Saglio (Edmond), membre de l'Institut, directeur du musée des Thermes et de l'hôtel Cluny.
Taigny (Ernest), collectionneur.
Tétard (Edmond), orfèvrerie d'argent.
Thesmar (Fernand), émaux, orfèvrerie.
Tour (Henri de la), bibliothécaire au département des médailles et des antiques à la Bibliothèque nationale.
Tourrette (Étienne), émaux.
Trioullier (Charles), orfèvrerie religieuse (de la maison Trioullier frères).

CLASSE 94.

Joaillerie et bijouterie.

Président : M. Aucoc, président de la chambre syndicale des bijoutiers;
Vice-président : M. Mascuraud, président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation;
Rapporteur : M. Soufflot, membre de la chambre de commerce de Paris;
Secrétaire : M. Martial-Bernard.

MM.
Aucoc (Louis) fils, bijouterie, joaillerie, président de la chambre syndicale des bijoutiers, joailliers et orfèvres.
Blanchet, ouvrier d'art, joaillier.
Bottée (Louis), graveur en médailles.
Boucheron (Frédéric, bijouterie, joaillerie,
Coulon (Léon), joaillerie.
Dayot (Armand), inspecteur des beaux-arts.
Desprès (Félix), bijouterie, joaillerie.
Deville (Constant), ouvrier d'art, membre du conseil supérieur du travail.
Froidefon (Gustave), bijouterie.
Gauthier (Luc), lapidaire.
De Haan, ouvrier d'art.
Hubert (Léopold), ouvrier d'art, bijoutier.
Jacta (Georges), bijoutier, directeur de l'école de la chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie de Paris.
Jacquet (E.), bijouterie, président du syndicat des graveurs-estampeurs.
Lalique (René), bijouterie.
Lefebvre (Eugène-François) fils, bijouterie.
Lefèvre (Camille), professeur à l'école de la chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie de Paris.
Le Saché (Georges), bijouterie.
Ligier (Emile), vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation.
Martial-Bernard (Henri) fils, bijouterie.
Mascuraud (Alfred), président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation.
Massin (Oscar, ancien bijoutier.
Meyer (Ernest), maître des requêtes au conseil d'État.
Murat (Georges), bijouterie en doublé.
Nocq (Henry), bijouterie.
Piel (Paul), bijouterie en doré.
Rault (Louis), ciseleur.
Rey (Félix) fils, bijoutier.
Robert (Alphonse), sculpteur ornemaniste.
Roger-Milès (Léon), critique d'art.
Ruteau (Louis), perles imitation.
Sandoz (Gustave-Roger), bijouterie.
Savard (Auguste), bijouterie (de la maison Savard et fils).
Soufflot (Paul), bijouterie, joaillerie, membre de la chambre de commerce de Paris.
Vever (Henri), bijouterie (ancienne maison Baugrand).



CLASSE 95.

Horlogerie.

Président : M. Rodanet, président de la chambre syndicale de l'horlogerie;
Vice-président : M. Jules Japy;
Rapporteur : M. Paul Garnier;
Secrétaire : M. Alphonse Moynet.

MM.
Andriot (Louis), ouvrier horloger.
Antoine (Ernest), horlogerie (de la maison Antoine frères).
Beillard (Alfred), directeur-fondateur de l'école d'horlogerie.
Bergiex (F.-Auguste), horlogerie.
Borrel (Georges), horlogerie électrique, horloges publiques.
Chambert (Marie), contremaître horloger.
Champion (Emile), décoration pour l'horlogerie.
Château (Etienne), horloges publiques, mécanique de précision (de la maison Château père et fils).
Delépine (Émile), chronomètres.
Diette (Charles), ancien horloger (Hour successr).
Drocourt (Alfred), pendules de voyage.
Dupin-Varenne (Edmond), président de la chambre syndicale des fabricants d'horlogerie de Paris.
Ecalle (Auguste), horlogerie.
Garnier (Paul), horlogerie électrique.
Gondy (Claudius), président du syndicat de la fabrique d'horlogerie.
Hangard (Edmond) fils, ressorts de montres.
Jacot (Henri), pendules de voyage.
Japy (Jules), montres (de la maison Japy frères et Cie).
Lefebvre, horlogerie.
Leroy (Théodore), chronomètres de marine.
Maillet (Arthur), critique d'art, directeur du *Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie.*

CLASSE 96.

Bronze, fonte et ferronnerie d'art.
Métaux repoussés.

MM.
Président : M. Gagneau, président de la chambre syndicale des fabricants de bronze;
Vice-président : M. Victor Thiébault, membre de la chambre de commerce de Paris;
Rapporteur : M. Henri Vian
Secrétaire : M. Emile Colin.
Bénédite (Georges), conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes au musée du Louvre.
Berlie (Claude), bronzes.
Blot (Eugène), bronzes et fonte d'art.
Boyer (Victor-Emile), bronzes (de la maison Boyer fils frères).
Brosset (Alexandre), ouvrier ferronnier.
Colin (Emile), bronzes d'art et d'ameublement.
Coquelin, conseiller prud'homme, ciseleur.
Desbois (Jules), sculpteur statuaire, étains.
Drouart (Anatole), bronzes et étains d'art et imitation (de la maison Coupier fils et Drouart).
Frémiet (Emmanuel), membre de l'Institut, statuaire.
Gagneau (Georges), bronzes d'éclairage, président de la chambre syndicale des fabricants de bronzes, industrie de la fonte de fer, du zinc, de l'argent et des arts plastiques.
Gautier (Charles) fils, bronzes d'art.
Gervais (Fernand), bronzes
Jabœuf (Albert), bronzes (de la maison Jabœuf et Bezout), président de la chambre syndicale des fondeurs en cuivre et en bronze de Paris.
Joffrin (Ferdinand), bronzes imitation, président de la chambre syndicale des bronzes imitation et zincs d'art.

Leblanc-Barbedienne (Gustave), bronzes d'art.
Lerolle (Edouard), bronzes (de la maison Lerolle frères).
Levillain (Ferdinand), sculpteur ornemaniste.
Manheim (Charles), collectionneur.
Marioton (Claudius), sculpteur-ciseleur.
Masseau (Fix), sculpteur-statuaire.
Morel-Cauchois, ciseleur.
Mottheau (Ernest), bronzes.
Piat (Frédéric-Eugène), sculpteur ornemaniste.
Poinsat (Jules), fonte d'art (administrateur de la société Durenne et Cie).
Raingo (Georges), bronzes d'art et d'ameublement (de la maison Raingo frères).
Rivière-Théodore (Léon), sculpteur-statuaire.
Robert (Emile), serrurerie et ferronnerie d'art.
Robert (Eugène), sculpteur-statuaire, ornemaniste.
Rose (Albert), ouvrier d'art, chef d'atelier de ciselure.
Rozet (René), sculpteur-statuaire.
Siot-Decauville (Edmond), bronzes d'art.
Susse (Albert), bronzes d'art (de la maison Susse frères).
Thiébault (Victor), fonderie de bronzes d'art, membre de la chambre de commerce de Paris (de la maison Thiébault frères).
Vian (Henri), bronzes.

Classe 97.

Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie.

MM.

Président : M. Emile Dupont;
Vice-président : M. Louis Quentin, président de la chambre syndicale de la tabletterie;
Rapporteur : M. Amson;
Secrétaire : M. Charles Pitet.

Amson (Georges), articles de Paris, maroquinerie (de la maison Amson frères).
Berton (Henri), gainerie (de la maison Berton, Gellé fils et Cie).
Bonaz (Ferdinand), objets en celluloïd, adjoint au maire d'Oyonnax.
Cardon (François), ouvrier brossier.
Carmantrant, conseiller prud'homme, tabletier.
Coste-Folcher (Jean-Baptiste), vannerie.
Didout (Hippolyte) fils, fermoirs pour porte-monnaie, sacs, etc. (de la maison Didout et fils).
Dupont (Emile), brosserie, tabletterie (de la maison A. Dupont et Cie).
Genty (Louis), brosserie, président de la chambre syndicale de la brosserie.
Gouverneur (Lucien), gainerie.
Houlet (Eugène), tabletterie, articles de Paris.
Jeantet (Raymond), pipes en bruyère.
Keller (Charles), articles de Paris, maroquinerie (de la maison Keller frères).
Lamaille (Georges), exportation d'articles de Paris, brosserie.
Lefort (Victor), tabletterie d'ivoire (de la maison Lefort frères).
Leloir (Georges), brosses et pinceaux (de la maison Leloir frères).
Lévy (Ernest), directeur des magasins de « la Ménagère ».
Maréchal (Auguste), pipes en écume de mer (de la maison Maréchal, Ruchon et Cie).
Maurey-Deschamps (Félix), brosserie fine et tabletterie.
Papin (S.), grosse brosserie.
Pitet (Charles), brosses et pinceaux.
Quentin (Louis), pipes en bois, président de la chambre syndicale de la tabletterie.
Schloss (Adolphe), commission-exportation d'articles de Paris.
Watteville (le baron Oscar de), collectionneur de pipes.

Classe 98.

Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha. — Objets de voyage et de campement.

Président : M. Alphonse Sriber;
Vice-Président : M. Edmond Guilloux;
Rapporteur : M. Edmond Chapel;
Secrétaire : M. Henri Hamet.

MM.

Artus (Rémi), articles de voyage et de campement.
Bertin (Eugène), articles de voyage, maroquinerie (de la maison Bertin frères), président de la chambre syndicale de la maroquinerie, gainerie, articles de voyage.
Cauvin (Ernest), tentes, bâches, toiles imperméables, conseiller général de la Somme.
Chapel (Edmond), caoutchouc manufacturé.
Gottiniaux (Jules), ouvrier (manutention du caoutchouc).
Guibal (C.), caoutchouc vulcanisé pour l'industrie.
Guilloux (Edmond), toiles, bâches, tentes et équipements militaires.
Hausser (William), directeur de l'usine de caoutchouc de la société industrielle des téléphones.
Hess (Jean), explorateur.
Lamy-Torrilhon (Gaspard), caoutchouc manufacturé.
Laporte (Gustave), contremaître (manutention du caoutchouc.
Le Tellier (Albert), caoutchouc.
Maurel (Fernand), caoutchouc industriel (de la maison A. Maurel et fils).
Monnier (Marcel), publiciste explorateur.
Mouilbau (Jules), tissus élastiques (de la maison Mouilbau et Chevreau).
Sriber (Alphonse), ancien fabricant de caoutchouc, président de la chambre syndicale des caoutchouc, gutta-percha, toiles cirées, secrétaire général du comité central des chambres syndicales.
Vuitton (Louis), articles de voyage et de campement.

Classe 99.

Bimbeloterie.

Président : M. Alexis Chauvin;
Vice-Président : M. Emile Jumeau;
Rapporteur : M. Auguste Pierrugues;
Secrétaire : M. Edmond Lefèvre.

MM.

Bourgeois (Joseph), couleurs et matériel d'artistes.
Chauvin (Alexis), jouets, président de la chambre syndicale des fabricants de jouets et jeux.
Claretie (Léo), homme de lettres; auteur du livre les *Jouets*.
Cognard (Félix), contremaître (jouets).
Derolland (Basile), jouets en caoutchouc.
Gerbeau père (Sosthène), ménages, soldats de plomb.
Jumeau (Émile), bébés.
Lefèvre (Edmond), ancien fabricant de jouets en métal (de la maison Lefèvre frères).
Pierrugues (Auguste), fournitures de bureau, couleurs, papeterie, secrétaire de la chambre syndicale de la bimbeloterie.
Prince (Amédée), commission-exportation.
Riédinger, contremaître (jouets).
Roitel (Charles), jouets (de la maison veuve Rossignol et Ce), conseiller prud'homme.
Rossolin (Edouard), ancien négociant, commissionnaire.
Sevette (Paul), jeux et jouets (de la maison Sevette, Roulleau et Loiseau).
Vichy (Gustave), jouets mécaniques, automates.

GROUPE XVI.

Économie sociale. — Hygiène Assistance publique.

Classe 100.

Apprentissage. — Protection de l'enfance ouvrière.

Comité d'admission :

Président : M. Léon Lefebvre.
Vice-Président : M. Adolphe Guillot;
Rapporteur : M. Léon Durassier;
Secrétaire : M. Paul Robiquet.

Mme Aubert, présidente de l'œuvre de la préservation et de la réhabilitation des jeunes filles de quinze à vingt-cinq ans.

MM.

Bérard (Paul), professeur de chimie, secrétaire du comité consultatif des arts et manufactures.
Beurdeley (Paul), avocat à la cour d'appel, maire du 8e arrondissement.
Bonjean (Georges), juge au tribunal civil de la Seine, fondateur de la Société de protection de l'enfance abandonnée ou coupable.
Mme Cahen (Coralie), fondatrice présidente du refuge de Neuilly.
Caillette (Faustin-Narcisse), président du syndicat de la maçonnerie.
Caubert (Léon), attaché au bureau de législation comparée au ministère des finances, secrétaire général de la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures.
Chastelain, chef du bureau du cabinet du ministère des finances.
Decrais (Julien), secrétaire d'ambassade, sous-directeur à la direction des consulats au ministère des affaires étrangères.
Dubourg, président de la Société républicaine d'instruction de Montreuil-sur-Mer.
Dulac (Jean-Baptiste), ouvrier mécanicien, membre du conseil supérieur du travail.
Durassier (Léon), ingénieur civil des mines, expert près le tribunal de première instance, censeur de la Société de protection des apprentis.
Guillot (Adolphe), membre de l'Institut, juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Homberg (Octave), ancien inspecteur général des finances, censeur de la Banque de France.
Lefébure (Léon), ancien député de l'Orne, secrétaire général de la Société de protection des apprentis.
Mainard (Louis), publiciste, professeur au collège Chaptal.
Malher (Pierre), ingénieur civil des mines, secrétaire de la Société de protection des apprentis.
Mangini (Félix), président de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.
Marty (Jules), député de l'Aude, ancien ministre du commerce et de l'industrie.
Mme de Maupeou (la comtesse), patronnesse de l'école professionnelle de l'avenue de la Grande-Armée.
Montorgueil (Lebesgue Octave, dit Georges), publiciste.
Périn (Jules), docteur en droit, secrétaire honoraire de la Société de protection des apprentis.
Richou (Georges), ingénieur des arts et manufactures, vice-président de l'Association polytechnique.
Robiquet (Paul), avocat au conseil d'État et à la cour de cassation.
Roche (Isidore), membre de la société de protection des apprentis.
Mme de Salvandy (la comtesse), présidente de l'œuvre générale des écoles professionnelles catholiques.
Tallon (Eugène), ancien député du Rhône, président de chambre à la cour d'appel de Lyon.
Vel-Durand (Henri), conseiller d'Etat.
Mme Yvon-Lampérière (Anna), publiciste.

Classe 101.

Rémunération du travail. — Participation aux bénéfices.

Président : M. Charles Robert:
Vice-Président : M. Emile Marnejoul;
Rapporteur : M. Albert Trombert;
Secrétaire : M. Hussenot de Senonges.

MM.

Benoist (Charles), professeur à l'école libre des sciences politiques.
Bernardot (François), ancien membre du conseil de gérance de la société du Familistère de Guise.
Beudin (Ernest), ancien gérant de la maison Leclaire, membre du conseil supérieur du travail.
Cazeneuve (Albert), propriétaire agriculteur.
Devaud (Abel), rédacteur au journal l'*Association ouvrière*.
Delatour (Albert), conseiller d'Etat, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances, professeur de législation ouvrière et d'économie politique à l'école supérieure du commerce de Paris.
Fillot (Narcisse), gérant des Magasins du Bon Marché.
Flourens (Abel), conseiller d'Etat.
Forot (Pierre), contrôleur général de l'administration de l'armée.

Goffinon (Édouard), ancien entrepreneur de travaux publics, vice-président de la société de participation aux bénéfices, propriétaire viticulteur.
Guillemet (Gaston), député de la Vendée, questeur de la Chambre des députés.
Husssenot de Senonges (Hubert), ancien manufacturier.
Keller (Octave), inspecteur général des mines, ancien président de la société de statistique de Paris.
Lavergne (le docteur Bernard), sénateur du Tarn, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Leclerc de Pulligny (Jean), ingénieur des ponts et chaussées, attaché à l'Office du travail.
Many (Jules), membre du conseil supérieur du travail.
Maruéjouls (Emile), député de l'Aveyron, membre du conseil supérieur du travail.
Noulens (Joseph), auditeur au conseil d'État.
Parché (Jean), charpentier, membre du conseil supérieur du travail.
Peschaud (Marcel), auditeur au conseil d'État.
Peytral (Paul), sénateur des Bouches-du-Rhône, ancien ministre des finances.
Reynaud (Joseph), maître des requêtes au conseil d'État.
Robert (Charles), directeur de la compagnie d'assurances « l'Union vie », président de la Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices.
Thibaudeau (Paul), rédacteur au *Moniteur des syndicats ouvriers*.
Trombert (Albert), secrétaire de la Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices.
Vacherot (Arsène), maître des requêtes au conseil d'État.
Villey-Desmeserets (Edmond), correspondant de l'Institut, doyen de la faculté de droit de Caen, président de la Société de solidarité sociale pour l'amélioration du sort des classes ouvrières.

(A suivre.)

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AVRIL 1898
Liste officielle

Le treizième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 avril 1898.

A ce tirage 100 Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	288	N°	10.000	**100.000 fr.**
—	—	58	N°	226	**10.000**
—	—	5	N°	9.289	**5.000**
—	—	81	N°	365	**5.000**
—	—	3	N°	7.036	**1.000**
—	—	21	N°	8.076	**1.000**
—	—	59	N°	8.031	**1.000**
—	—	61	N°	7.495	**1.000**
—	—	112	N°	4.135	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	4.828	64	8.385	125	5.960	185	6.417	251	6.198
4	8.313	69	9.679	126	2.053	200	9.758	257	8.810
5	1.230	70	6.396	128	9.250	201	2.818	257	9.546
5	7.369	71	1.823	128	9.559	203	6.217	261	7.281
6	8.773	74	7.828	132	6.440	210	1.320	266	105
7	4.123	74	8.719	133	3.859	210	3.223	269	7.223
8	9.874	76	8.896	133	9.097	210	6.601	272	5.106
10	7.906	77	266	136	7.766	211	9.707	274	3.824
12	5.086	77	3.228	139	6.459	216	3.045	274	9.945
15	949	77	3.840	141	709	219	4.921	275	6.602
20	7.894	79	5.438	142	5.639	220	5.954	275	8.309
24	7.508	81	5.412	144	4.414	223	8.988	277	3.682
28	991	85	4.195	144	7.506	224	831	279	7.489
31	704	90	5.664	145	3.424	225	8.682	286	3.497
31	3.802	94	7.470	145	5.222	226	6.495	295	636
31	3.914	96	5.867	148	8.374	230	2.673	298	5.708
40	3.488	96	6.359	152	1.174	230	6.076	301	1.437
40	4.964	101	1.245	154	490	232	4.273	305	9.244
41	3.202	102	6	156	9.969	233	233	306	6.920
41	9.057	108	7.068	158	5.263	234	718	307	8.818
43	4.213	110	1.427	160	2.790	239	1.181	308	1.718
47	5.008	111	3.262	160	9.565	242	7.210	309	5.620
48	1.804	114	5.064	166	3.673	241	7.998	309	7.614
50	8.588	115	487	166	9.289	247	913	310	4.593
51	2.961	115	9.479	167	8.158	247	3.324	310	6.406
53	2.423	116	775	175	3.874	247	7.152	318	4.952
53	7.074	117	2.983	176	1.524	248	6.389	319	2.996
54	1.230	119	7.772	178	4.811	248	9.799	322	5.252
60	7.608	123	7.532	178	9.597	250	5.396	323	601
64	2.813	123	7.891	185	3.830	252	5.391	325	1.659

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 juillet 1898.

Le prochain tirage aura lieu le samedi 25 juin 1898.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DU
NORD DE L'ESPAGNE

Le conseil d'administration, en exécution de l'article 26 des statuts de la Compagnie, a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Madrid, le 20 mai prochain, à trois heures de l'après-midi, 17, paseo de Recoletos.

L'assemblée aura pour objet l'examen des comptes de l'exercice 1897, leur approbation, s'il y a lieu, et le remplacement d'administrateurs dont les fonctions sont expirées.

Ont le droit d'assister à cette assemblée, les actionnaires qui possèdent cinquante actions au moins.

MM. les actionnaires qui désirent faire partie de l'assemblée devront déposer leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour sa réunion.

Ces dépôts pourront être faits :

A **Madrid**, à la Société générale de crédit mobilier espagnol, 17, paseo de Recoletos ;

A **Barcelone**, au Crédit mercantile ;

A **Paris**, à la Société générale de crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire, ou au Crédit Lyonnais et dans ses succursales.

AU BON MARCHÉ

PARIS — MAISON ARISTIDE BOUCICAUT — PARIS

Lundi 2 Mai et jours suivants

GRANDE MISE EN VENTE DES

TOILETTES D'ÉTÉ

Pour Hommes, Dames et Enfants

TISSUS LÉGERS

Articles de Voyage et de Sport, Ameublements pour la Campagne

---

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

GRANDS MAGASINS DE LA

SAMARITAINE

Rues du Pont-Neuf, de Rivoli et de la Monnaie, Paris.

Lundi 25 Avril

ET JOURS SUIVANTS

GRANDE MISE EN VENTE DES

Toilettes Nouvelles

COSTUMES, CONFECTIONS, MODES, etc.

Vêtements pour Hommes et Jeunes Gens

NOMBREUSES OCCASIONS

A LA

MÉNAGÈRE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE

MOBILIERS COMPLETS

20, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Cie DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, PARIS

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :

209, rue St-Denis (COURBEVOIE)

(SEINE)

DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

Éviter les imitations !

AMER PICON

Maison fondée en 1837

Demandez un PICON

PARIS — GRANDS MAGASINS DU — PARIS

LOUVRE

Lundi prochain 2 Mai

EXPOSITION SPÉCIALE DE

TISSUS

Vêtements d'été

OMBRELLES, CHAPEAUX

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique

C C

le nom CHRISTOFLE en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 99 FONDE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Avril au 10 Mai 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 10 Mai 1898.

Il est un problème dont les données ont déjà été posées ici, mais sur lequel il est nécessaire de revenir, en raison de sa grande importance pour l'Exposition de 1900.

C'est un véritable cri d'alarme qu'il convient de pousser et qui doit être entendu, sous peine de voir sérieusement compromis l'avenir économique du pays.

Nous voulons parler du mouvement qui se dessine au sein des Comités d'admission. Beaucoup réclament un espace supérieur à celui qui leur a été attribué dans la répartition des emplacements.

Au premier examen, il semble que ces ambitions dénoncent une louable émulation de la part de nos commerçants et de nos industriels.

Mais à y réfléchir, c'est un danger extrêmement grave. En effet, quelle est, à cette heure, la situation non pas de tel groupe ou de telle classe, mais de l'ensemble de l'Exposition : section française et sections étrangères ?

Après un laborieux travail, le Commissariat général, on le sait, a réparti ainsi les espaces : 40 o/o aux sections étrangères et 60 o/o pour la section française.

Quand il s'est agi de distribuer ces 40 o/o aux diverses puissances ayant accepté l'invitation de la France, de grandes difficultés, on s'en souvient, surgirent qui ne furent aplanies que grâce à une véritable diplomatie.

Chacun des grands pays demandait plus de place ; quelques-uns ne réclamèrent-ils pas, trois fois plus d'étendue pour leurs nationaux ? Enfin, on réussit à faire accepter à tout le monde les décisions du Commissariat général.

Une telle situation eut, à l'étranger, une conséquence forcée. Notamment en Allemagne et en Angleterre, les Commissaires généraux amenèrent leurs ressortissants respectifs à faire une exposition non plus individuelle, mais réellement nationale.

On décida, chez nos voisins, de procéder à une sélection des plus sévères dans les produits soumis au verdict du jury international et à l'examen des visiteurs. Tous acceptèrent ce système ; et, à Londres comme à Berlin, chaque industriel est disposé à s'effacer devant les nécessités de l'Exposition nationale.

***

Si on faisait droit aux doléances de nos Comités d'admission, si on accordait les innombrables demandes de concession de pavillons spéciaux, qu'arriverait-il fatalement pour la section française ?

Au lieu de la qualité, nous aurions la quantité et une variété infinie de produits de même nature mais sans doute d'inégale valeur de fabrication.

Notre Exposition consisterait en une enfilade à perte de vue de salles et de galeries donnant peut-être une juste idée de la féconde activité de nos établissements industriels, mais nuisant à coup sûr à l'impression d'ensemble qui demeure sur l'esprit des visiteurs après la fermeture des portes d'une Exposition.

Condensée dans un espace relativement restreint, chacune des sections étrangères produira certainement sur l'amateur une impression plus forte et plus durable. D'un coup d'œil, il embrassera toute l'Exposition des rivaux de la France. Pour la nôtre, son étendue et sa variété exagérées lui imposeraient un travail et une fatigue qu'il s'évitera le plus souvent.

N'oublions pas, en effet, que les espaces mis à la disposition de la section française sont, dans l'ensemble, de 25 à 30 o/o supérieurs à ceux de 1889.

La tactique de nos adversaires fait aux Comités d'admission un devoir de haut patriotisme de se montrer rigoureusement sévères pour l'acceptation des produits. Ils n'auront d'ailleurs qu'à suivre, à cet égard, les instructions du très aimable et éminent Directeur général, M. Stéphane Dervillé.

Dans chaque industrie, il faut qu'on prenne entre soi, pour ainsi dire, la résolution énergique de ne faire entrer en ligne de bataille que des articles de tout premier ordre.

Il ne s'agit pas, pour chaque maison, d'avoir sa vitrine ou son salon. Au contraire, il importe que notre industrie se présente à la lutte avec toutes ses forces réellement supérieures.

C'est à ce prix qu'est la victoire qui peut si gravement influer sur les destinées économiques du pays. Par leurs sacrifices, les uns seconderont les efforts des autres. Et ce sera, à la fin, bénéfice pour tout le monde. Notre Exposition, à nous aussi, doit être éminemment nationale.

HENRY GIRARD.

L'Algérie à l'Exposition de 1900

Lundi dernier, a eu lieu, sous la présidence de M. le Gouverneur général, la réunion du comité central siégeant à Alger, institué pour préparer la participation de l'Algérie à l'Exposition universelle de 1900.

A l'ouverture de la séance, M. le Gouverneur général a rappelé quel devait être le rôle du Comité central qui est chargé de coordonner les opérations des comités départementaux et de préparer les mesures d'un caractère général. Il a exposé que les frais de construction du pavillon algérien atteindront environ 300.000 francs. Ce pavillon sera édifié par M. Ballu, architecte du ministère des Beaux-Arts. La dépense totale pour assurer la participation de l'Algérie à l'Exposition, s'élèvera à 650.000 francs. 400.000 francs ont été demandés à l'État, 350.000 francs seront à la charge des départements et des communes. Les comités départementaux et les sous-comités d'arrondissement ont été créés et ont déjà fonctionné.

M. le Gouverneur général a déclaré en terminant qu'il comptait fermement sur le zèle et le dévouement de tous les membres du comité ; il les a remerciés d'avance de tout ce qu'ils feront pour assurer à l'Algérie une participation brillante et digne d'elle à l'Exposition de 1900.

Il a été procédé ensuite à la nomination du bureau. M. Bertrand, président de la Société d'agriculture, a été élu président à l'unanimité. La haute compétence de M. Bertrand et les services éminents qu'il a rendus a l'Algérie ont dicté le vote du comité.

Ont été élus vice-présidents : MM. Altairac, vice-président de la Chambre de commerce ; Guillemin, maire d'Alger et Tiné, président du tribunal de commerce.

Ont été élus secrétaires : MM. Lecq, inspecteur d'agriculture ; Mélia, négociant ; Martin, sous-chef de bureau au gouvernement général et Colin, professeur à l'école de droit.

On a procédé ensuite au classement par groupe des diverses sections des produits algériens. Chaque groupe a nommé un président.

Nouvelles et Échos

Par arrêté en date du 20 avril 1898, M. Léonce Chabrol, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, a été nommé chef du cabinet.

M. Léonce Chabrol succède à M. Maurice Ordinaire qui est en ballottage dans l'arrondissement de Pontarlier, et qui sera élu député le 22 mai prochain. M. Maurice Ordinaire ne pouvait avoir un successeur plus aimable, plus sympathique, plus accueillant et surtout plus apte aux fonctions délicates qui viennent de lui être confiées.

Nous applaudissons de tout cœur à cette nomination.

***

M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, a approuvé, hier, définitivement les projets des différents palais à édifier, pour l'Exposition de 1900, au Champ de Mars et à l'esplanade des Invalides.

Le 27 du courant, seront adjugés, au Commissariat général, sur la mise à prix de 210.000

francs, les travaux de maçonnerie du pont Alexandre-III.

*
* *

Nous croyons devoir rappeler aux exposants de classes françaises qu'ils n'ont aucune raison pour retarder le dépôt de leur demande d'admission, du moment où ils sont bien décidés à figurer à l'Exposition de 1900.

Il est bon de répéter aussi que l'extrême limite du dépôt, pour les retardataires, sera le commencement de l'année prochaine. En effet, le règlement général dit que la liste définitive des exposants à admettre dans la section française sera remise au Commissariat général le 15 février 1899, dernier délai.

Insistons, en outre, sur ce fait que les exposants ont tout intérêt à s'inscrire au plus vite ; en voici la raison :

Il est déjà de toute évidence que la place sera plutôt rare malgré l'augmentation de surface accordée en 1900 sur le chiffre de 1889, et il est forcément indiqué que les exposants qui s'y seront pris d'avance, qui auront été pour ainsi dire agréés par les bureaux de leur classe, auront tout avantage sur les retardataires arrivés à la dernière heure quand le travail de répartition sera déjà ébauché.

De plus, il ne faut pas oublier que ces exposants ne sont nullement engagés par leur demande d'admission et qu'ils ne seront engagés que quand ils auront accepté les conditions faites par les comités d'installation.

*
* *

Le Champ de Mars est actuellement complètement débarrassé des constructions qui avaient servi à l'Exposition de 1889. Les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sont entièrement démolis et les déblais ont même été enlevés. De la galerie de 30 mètres, il ne reste plus, pour quelques jours, que des fermes métalliques. On va poser les palissades devant clôturer les chantiers de la future Exposition, et dont l'adjudication a eu lieu vendredi 6 mai. Les travaux de fondation des palais du Champ de Mars seront entrepris dans le courant de l'été, en même temps que ceux de l'Esplanade des Invalides, qui sera, elle, mise entièrement à la disposition des architectes de l'Exposition après la clôture de la fête foraine annuelle, c'est-à-dire le 6 juin.

*
* *

M. Méline, président du Conseil, ministre de l'agriculture, visitera les chantiers de l'Exposition dans le courant de la semaine.

*
* *

Un industriel anglais qui fabrique un produit anglais qu'il vend à Paris où il a deux magasins, nous demande s'il pourra exposer dans la section française. Nous lui répondons en lui citant l'article 33 du règlement qui est ainsi conçu :

Les demandes d'admission des producteurs français doivent être remises à la Direction générale de l'exploitation, avant le 15 février 1899.

Les produits d'origine française peuvent seuls être admis dans la section française.

Un étranger établi en France, soumis aux lois du pays, en supportant les charges, s'il justifie de sa qualité de producteur en France, peut-être accueilli par les comités d'admission.

*
* *

D'après les journaux anglais, le prince de Galles s'occuperait très activement de ses fonctions de président de la commission anglaise pour l'Exposition de 1900.

*
* *

Contrairement à ce qui a été dit, il est inexact que M. Molinier, conservateur au musée du Louvre, doive prendre le titre de commissaire général des Beaux-Arts en 1900. M. Molinier, au savoir de qui tout le monde rend hommage, est et restera un simple chef de service sous les ordres du directeur des Beaux-Arts et il n'a pas eu à choisir d'autres collaborateurs que ceux désignés à cet effet par M. H. Roujon.

Ajoutons que, seul, M. Alfred Picard garde et gardera le titre qui lui revient de commissaire général.

*
* *

Un curieux phénomène se produit à Berlin. Les professeurs de langue française ne savent où donner de la tête pour répondre à toutes les demandes de leçons. Tout Berlin se prépare à émigrer à Paris pour l'Exposition de 1900.

LE PONT ALEXANDRE III

Les travaux du pont Alexandre III marchent avec une grande rapidité, et pendant que la culée de la rive droite commence à se dresser, le caisson de fondation de la rive gauche a atteint le bon sol, le 14 mars, à une profondeur de 9^m50. La partie du travail exigeant l'emploi de l'air comprimé étant maintenant terminée, les maçonneries à l'air libre vont être mises en train sur la rive gauche, et depuis les premiers jours d'avril l'on procède à l'installation de la passerelle, véritable pont roulant absolument nécessaire pour la mise en place de la partie métallique du pont ; cette mise en place devant s'effectuer, en effet, sans interrompre la navigation, et le procédé employé pour les ponts ordinaires, procédé consistant à lancer le pont, ne pouvant être employé ici.

La passerelle mobile, de 120 mètres de portée, reposant à ses deux extrémités sur des galets, servira à la mise en place des 15 fermes supportant le tablier du pont ; chaque position de la passerelle permettant l'édification de 3 arcs, il suffira de cinq déplacements pour la construction complète du pont.

Pendant que s'effectuent ces différents travaux, des équipes d'ouvriers sont occupées à transformer le bas port entre le quai de la Conférence et les abords du pont ; le pont roulant, qui sera également employé à la construction, est commencé, et les premiers voussoirs d'acier destinés à la superstructure sont fondus.

Après avoir dit à quel point en est la construction, nous ne pouvons faire mieux que de donner quelques renseignements, empruntés à la *Nature*, sur ce que sera le pont une fois terminé, et sur les moyens employés pour sa construction.

Le pont Alexandre III, construit en acier, d'après les études des savants ingénieurs Résal et Alby, sera un peu moins élevé que son proche voisin d'amont, le pont de la Concorde, mais un peu plus que les ponts jetés en aval. Sa longueur totale entre les deux culées, d'une rive à l'autre, sera de $109^m\,06$ correspondant à une portée utile, à une ouverture réelle, sous les arcs, de 107^m50.

Aucun pont de France ne sera plus hardiment surbaissé, cela afin de laisser autant que possible la passe libre en cette section de la Seine où la navigation est très active. La résistance de l'acier, jointe à son élasticité, a permis aux ingénieurs de donner au *surbaissement* le coefficient remarquable de 1/17,12.

Le tablier du pont reposera, par l'intermédiaire de pièces verticales, sur 15 arcs d'acier articulés, à leurs retombées, sur des *rotules*, comme cela a été fait en 1889, par M. Contamin, pour les grandes fermes en charpente métallique du Palais des Machines et, plus récemment, pour le pont Mirabeau. Cette disposition présente l'avantage de faire toujours passer au même point de la retombée les efforts, quels qu'ils soient, de charge, de dilatation ou de contraction que l'ossature du pont doit supporter. On est donc ainsi à l'abri de tout accident, et cela d'une façon véritablement mathématique. La hauteur des arcs, sous la chaussée, sera de 0^m75 à la clef : c'est là l'épaisseur minima de ce grand passage.

Le pont Alexandre III sera, en effet, le pont le plus large qui existe au monde, avec sa chaussée de 20 mètres de largeur, bordée de deux trottoirs de 10 mètres. Le pont de Brooklyn, à New-York, dont les Américains sont fiers à si juste titre, n'a que 25 mètres de largeur totale de tablier. Jusqu'à l'inauguration du pont de l'Exposition universelle, ce sera le pont d'Austerlitz, élargi il y a quatorze ans, qui détiendra le record, avec ses 30 mètres de largeur totale comprenant une chaussée de 20 mètres et deux trottoirs de 5 mètres.

Pour la construction des culées en maçonnerie de béton, il a fallu recourir au système de fondations par *caissons à air comprimé*. Le niveau de la Seine est, en effet, très variable, dans ces parages, et le sous-sol est sujet à de perpétuelles infiltrations. Le système du caisson permet de traverser sans difficulté des sols inondés de ce genre.

L'air comprimé nécessaire a été emprunté aux canalisations de la Ville de Paris. La Compagnie spéciale le fournit à la ville à la pression de 3 kilogrammes par centimètre carré, soit trois atmosphères. Or, les caissons du pont Alexandre III n'ont pas à descendre au-dessous de 12 mètres d'enfoncement : la pression maxima de l'air nécessitée ne dépasse donc pas deux atmosphères. Un régulateur ingénieux le fait varier par dixième d'atmosphère au fur et à mesure de l'enfoncement.

Les caissons de fondation du pont Alexandre III sont les plus considérables, comme poids et comme dimensions, que l'on ait jusqu'ici construits. Le poids de chacun d'eux est de 3.800 tonnes; leurs dimensions sont de 47 mètres sur 38 mètres, en section horizontale rectangulaire, soit 1.500 mètres carrés. Chaque fondation, ainsi effectuée, coûtera environ 800.000 francs, soit 1.600.000 francs pour l'enracinement dans le sol du pont, dont le prix de revient total est évalué à 6 millions de francs.

Une particularité du travail des caissons du pont Alexandre III a été que les terres extraites des *chambres de travail* étaient, tout aussitôt, jetées dans la Seine; cette projection avait pour but de diluer les terres argileuses que l'on extrayait. A peine jetées dans l'eau, et s'étant ameublies, elles étaient repêchées par des dragues, chargées dans des chalands et emmenées à un lieu de décharge, en aval.

Le pont Alexandre III ne sera pas seulement un beau pont au point de vue de l'art de l'ingénieur, ce sera une œuvre architecturale. Aux têtes du pont seront placés quatre grands pylônes de pierre surmontés de groupes en bronze doré dont chacun représente une Renommée tenant en main un Pégase cabré; le sommet de ces motifs sera à 28 mètres au-dessus du niveau moyen de la Seine. En avant des pylônes, des statues monumentales symboliseront la France et la Russie; de chaque côté, de larges escaliers à deux paliers descendront vers la Seine. L'ensemble de cette construction a été étudié par MM. Cassien-Bernard et Cousin.

Les maquettes qui servent à cette étude sont dues à MM. Kulicosky et Germain. Elles se font en plâtre fin à l'échelle de 1 à 2 centimètres par mètre; on y voit des bas-reliefs de 6 millimètres de hauteur, des statues de 10 centimètres de haut, etc... Grâce à la malléabilité du plâtre, tout cela se fait au couteau; tout motif ne plaisant pas est remplacé par un autre.

Ces maquettes, bien que coûtant fort cher, conduisent à une grande économie, en évitant les erreurs finales, les mécomptes artistiques et les modifications de la dernière heure. Après une exposition publique en 1900, elles iront figurer au musée Carnavalet.

A. L.

PROJET DE RÈGLEMENT
pour les congrès à l'Exposition de 1900

ARTICLE PREMIER.

Est instituée à Paris, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1900, une série de Congrès internationaux dont l'organisation et le fonctionnement sont soumis aux dispositions du présent règlement.

ART. 2.

Les Congrès internationaux de l'Exposition de 1900 sont divisés en douze sections, conformément au tableau ci-dessous :

Section I. Éducation et enseignement.
— II. Beaux-Arts; arts décoratifs; belles-lettres; art dramatique; histoire; archéologie.
— III. Sciences mathématiques (mathématiques, mécanique, astronomie, géodésie).

Section IV. Sciences physiques et chimiques et leurs applications (physique, chimie, météorologie, industries physiques et chimiques).
— V. Sciences naturelles (géologie, minéralogie, botanique, zoologie, anatomie, physiologie, anthropologie.
— VI. Sciences médicales et pharmaceutiques.
— VII. Mécanique appliquée; génie civil et maritime, moyens de transport.
— VIII. Sciences agricoles (agronomie, agriculture, viticulture, industries agricoles, horticulture, sylviculture, chasse, pêche).
— IX. Économie politique, législation, statistique.
— X. Sciences sociales (économie sociale, hygiène, assistance).
— XI. Colonisation et sciences geographiques (géographie, géographie physique, explorations).
— XII. Industrie et commerce en général.

ART. 3.

Les Congrès internationaux de l'Exposition de 1900 sont placés sous le patronage du Gouvernement français. Ce patronage ne peut, en aucune façon, engager l'Administration quant aux opinions émises ou aux résolutions formulées. Les sujets religieux ou politiques sont formellement interdits.

ART. 4.

La surveillance générale des salles des Congrès appartient à l'Administration de l'Exposition.

ART. 5.

Toutes les communications relatives aux Congrès de l'Exposition de 1900 doivent être adressées au Commissaire général (Direction générale de l'Exposition. — Congrès).

ART. 6.

Les questions relatives aux demandes et à l'organisation des Congrès internationaux sont étudiées par les soins de douze Comités spéciaux correspondant à chacune des sections énumérées à l'article 2 et dont les membres sont nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général. Chacun de ces Comités élit un président, un vice-président et un secrétaire pris parmi ses membres.

ART. 7.

Une Commission supérieure est chargée, conjointement avec le Directeur général de l'Exploitation, de l'organisation et de la direction des Congrès, ainsi que de l'examen des propositions des Comités. Elle comprend :

1° Un président et trois vice-presidents nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, en dehors des membres des Comités institués par l'article précédent;

2° Les présidents et vice-présidents de ces Comités;

3° Le délégué principal à l'organisation des Congrès;

4° Un rapporteur et un secrétaire désignés par le Commissaire général.

ART. 8.

La Commission supérieure est chargée de rédiger les instructions destinées à assurer l'application du présent règlement.

ART. 9.

Tout incident non prévu par le présent règlement est soumis à la Commission supérieure qui statue.

ART. 10.

Les membres de la Commission supérieure ont leurs libres entrées à tous les congrès. Ils ne peuvent prendre part aux délibérations d'un congrès qu'en qualité d'adhérents.

ART. 11.

Toute demande d'inscription d'un congrès doit indiquer le programme général de ce congrès et le but qu'il se propose d'atteindre.

Elle doit faire connaître les noms des promoteurs du congrès et spécifier s'il fait suite plus ou moins directement à des congrès antérieurs.

ART. 12.

Les Comités spéciaux sont saisis par l'administration des demandes et programmes des congrès; après instruction par les Comités, ces demandes et programmes sont soumis à l'examen de la Commission supérieure, qui en propose l'admission ou le rejet à l'approbation du Commissaire général.

ART. 13.

Les Comités dressent, chacun en ce qui le concerne, une nomenclature des congrès qu'il leur paraît utile de provoquer; cette nomenclature est soumise par le Commissaire général à l'examen de la Commission supérieure.

ART. 14.

Les congrès internationaux s'organisent et s'administrent eux-mêmes, en se conformant aux conditions d'ordre général déterminées par le présent règlement. A cet effet, il est institué pour chaque congrès une commission d'organisation qui a la charge d'en préparer les travaux et qui le représente auprès de l'Administration.

ART. 15.

Les Commissions d'organisation sont nommées par le Commissaire général, sur la proposition des Comités spéciaux, après avis de la Commission supérieure.

Il est réservé dans la Commission d'organisation une part aux promoteurs du congrès.

ART. 16.

Les congrès qui sont la suite de congrès antérieurs peuvent être autorisés à faire partie de la série des congrès internationaux de l'Exposition de 1900, en conservant intégralement l'organisation qu'ils possèdent. Ils sont représentés auprès de l'Administration par une Commission d'organisation agréée par le Commissaire général.

ART. 17.

Les Commissions d'organisation doivent soumettre à l'Administration, au plus tard le 1er octobre 1899, le programme général des délibérations des congrès, l'indication des sujets qui doivent faire l'objet de rapports préparés à l'avance et les noms des rapporteurs désignés, l'indication du nombre présumé des séances, de l'époque proposée pour la tenue du congrès et des locaux demandés pour les réunions.

ART. 18.

Les adhérents à un congrès, les délégués des administrations publiques françaises et les délégués des gouvernements étrangers peuvent seuls présenter des travaux en séance et prendre part aux discussions et délibérations. Ils reçoivent une carte personnelle qui leur est délivrée par le Directeur général de l'Exploitation, sur la proposition des comités spéciaux.

ART. 19.

La Commission supérieure assure et surveille la publication des procès-verbaux sommaires des congrès. Cette publication est faite aux frais de l'Administration.

ART. 20.

En vue de la publication de ces procès-verbaux sommaires, chaque Commission d'organisation aura à remettre a la Commission supérieure, dans un délai qui sera spécifié :

1° Les procès-verbaux sommaires des séances;

2° La liste des membres ayant pris part aux Congrès;

3° L'indication du nombre d'exemplaires dont elle demandera la délivrance, soit gratuitement, soit a titre onéreux.

ART. 21.

Chaque Commission d'organisation recevra, sur sa demande, des exemplaires des procès-verbaux relatifs au congrès qu'elle représente ; le nombre qui pourra lui être attribué gratuitement sera, au plus, supérieur de 50 au nombre des membres adhérents. Elle pourra d'ailleurs obtenir en plus autant d'exemplaires qu'il lui sera nécesaire à un prix qui sera déterminé.

ART. 22.

Chaque Commission d'organisation devra remettre à l'Administration 50 exemplaires des comptes rendus détaillés et des rapports qu'elle publiera à l'occasion du congrès organisé par elle.

L'EXPOSITION DE TURIN

On nous écrit de Turin :

Depuis quelques jours, la ville de Turin est en rumeur et en fête, à cause de l'ouverture de l'exposition. Cette semaine lui rend l'illusion d'être une « capitale » et lui laissera d'inoubliables souvenirs.

L'exposition industrielle occupe la gare du Valentino, c'est-à-dire une longue bande de terre entre le Corso Massimo d'Azeglio et le Pô, que dominent, de l'autre côté, des collines pittoresques actuellement tout en fleurs et en verdure, qui font l'effet d'un immense parc. Une suite de petits palais, variés, très coquets, contiennent cette exposition et dissimulent fort adroitement l'étroitesse du terrain. L'exposition des ministères de la guerre et de la marine occupe la place la plus en vue; on y a joint une exposition de l'Erythrée, qui constitue une collection de crocodiles empaillés, de serpents dans l'esprit de vin. Brrr...

Un pont assez élégant, de style rococo, enjambe le Corso et joint l'exposition industrielle à l'exposition d'art sacré, au fronton de laquelle s'étalent les armes du pape, et sur le succès de laquelle on compte particulièrement pour attirer les étrangers.

Celle-ci contient encore une suite de petits palais exotiques fort bien réussis, peuplés de missionnaires, de sœurs et d'indigènes. De toute la partie d'art religieux moderne, nous ne parlerons pas. Elle ressemble un peu au quartier Saint-Sulpice. Mais la partie rétrospective, dont l'installation n'est malheureusement pas finie, mérite toute l'attention et recevra certainement bien des visites d'artistes et d'amateurs.

La section de l'orfèvrerie et celle des tapisseries et des étoffes paraissent surtout remarquables. Il y a aussi une fort belle collection de manuscrits remontant du temps actuel au septième siècle. Le roi, le pape, les cathédrales de Ferrare, de Côme, les grands établissements de Turin sont les principaux exposants.

De cette exposition il faut rapprocber une exposition égarée, on ne sait trop pourquoi, dans la partie industrielle : ce sont des moulages présentant l'histoire architecturale des Pouilles au moyen âge et empruntés pour la plupart à des édifices religieux.

L'ensemble est des plus intéressants et des plus nouveaux. Il est plus commode, en effet, d'aller visiter une section de l'Exposition de Turin, que de parcourir les Pouilles, à la recherche de ces vieux chapiteaux presque tous grecs ou romains.

Le ministère français des beaux-arts, qui a nommé pour son délégué M. de Maulde, a exposé un monument historique de l'art italien : c'est la suite des peintures primitives d'Avignon, transcrites jadis par M. Deruelle, et que peu de Parisiens connaissent, quoique quelques-unes de ces aquarelles soient exposées en temps ordinaire au Trocadéro.

L'inauguration a eu lieu le 1er mai, sous les rayons d'un soleil splendide, sans grande pompe officielle. Le roi et la reine, suivis de tous les princes et princesses de la famille royale, ont d'abord visité l'exposition industrielle, guidés par M. Villa et les membres du comité ; puis ils ont traversé le pont à l'issue duquel les attendaient l'archevêque de Turin, le baron Manno, M. de Maulde, le comité des dames, le comité exécutif.

Le « socialisme chrétien » fleurit quelque peu en Piémont et en Lombardie. Aussi le roi a-t-il paru très touché des protestations de loyalisme que lui a prodiguées l'archevêque de Turin. En revanche, la journée était un peu assombrie par les nouvelles fâcheuses et inquiétantes qui arrivaient des provinces.

Le roi était accompagné du marquis Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, et de M. Cocco Ortu, ministre de l'agriculture. Mardi, il s'est rendu à Asti, où il a reçu un chaleureux accueil. Il n'a accordé aucune audience, mais il s'est multiplié dans les cérémonies et dans les rues de Turin. On dirait qu'il y a une sorte de forteresse de l'esprit monarchiste en Italie, et que le roi, en vue des Alpes, au milieu des Piémontais, éprouve tout le premier les sensations d'un nageur qui reprend pied après un grand exercice de natation.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite)*

Classe 102

Grande et petite industrie. — Associations coopératives de production et de crédit. — Syndicats professionnels.

Président, M. Auguste Keufer;
Vice-Président, M. Henry Buisson;
Rapporteur, M. Arthur Fontaine;
Secrétaire, M. de Seilhac.

MM.

Aynard (Edouard), député du Rhône, président de la chambre de commerce de Lyon.
Barré (Raphaël), ancien secrétaire de la Banque coopérative des associations ouvrières de production.
Bernhard (Paul), banquier.
Besse (Ludovic de), fondateur du crédit mutuel et populaire.
Bovier-Lapierre, député de l'Isère.
Buisson (Henry), directeur de l'association ouvrière des peintres en bâtiment « le Travail ».
Caillaux (Joseph), inspecteur des finances, professeur à l'école libre des sciences politiques.
Corra (Emile), ancien chef du bureau des syndicats professionnels au ministère du commerce et de l'industrie.
Courtin (Louis), inspecteur des finances, chef de cabinet du ministre des finances, sous-directeur chargé de la direction du personnel.
Courtois (Alphonse), professeur d'économie politique, secrétaire perpétuel de la société d'économie politique de Paris.
Deschanel (Paul), député d'Eure-et-Loir, vice-président de la Chambre des députés.
Fabre (Auguste), membre du conseil de perfectionnement de l'école pratique d'industrie et de commerce de Nîmes.
Faure (Fernand), conseiller d'État, directeur général de l'enregistrement, du timbre et des domaines au ministère des finances, professeur de statistique à la faculté de droit.
Favaron (Louis), directeur de l'association des charpentiers de Paris, membre du conseil supérieur du travail.
Finance (Isidore), chef de la section des études d'économie sociale à l'office du travail au ministère du commerce.
Fontaine (Arthur), ingénieur des mines, sous-directeur à l'office du travail, secrétaire du conseil supérieur de statistique.
Guimbert, président de la fédération générale française professionnelle des mécaniciens et des chauffeurs.
Hubert-Valleroux, avocat à la cour d'appel de Paris.
Jay (Raoul), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Keufer (Auguste), ouvrier typographe, secrétaire de la fédération des travailleurs du livre, membre du conseil supérieur du travail et de la commission consultative des caisses syndicales et patronales de retraite, de secours et de prévoyance.
Ladousse, directeur de l'association coopérative des ouvriers menuisiers.
Levylier (Adrien), ancien banquier, adjoint au maire du 8e arrondissement.
Machuron (Claude), directeur de l'association des ouvriers tapissiers de Paris.
Mangeot (Alexis), directeur de l'Imprimerie nouvelle, association coopérative ouvrière.
March (Lucien), chef du service du recensement professionnel au ministère du commerce, secrétaire du conseil supérieur de statistique.
Mesureur (Gustave), député de la Seine, ancien ministre du commerce et de l'industrie.
Pinet (Denis), ancien président de la Compagnie des liquidateurs judiciaires et des syndics près le tribunal de commerce de la Seine.
Plassard (Jules), administrateur du Crédit foncier de France, membre du conseil central de la ligue de la prévoyance et de la mutualité.
Poincaré (Raymond), député de la Meuse, vice-président de la Chambre des députés, avocat à la cour d'appel, ancien ministre.
Rayneri (Charles), directeur de la Banque populaire.
Ribot (Alexandre), député du Pas-de-Calais, ancien président du conseil des ministres.
Romanet (Auguste), directeur de l'association ouvrière la Lithographie parisienne.
Romieu (Jean), maître des requêtes au conseil d'État.
Rostand (Eugène), président du centre fédératif du crédit populaire en France.
Rousiers (Paul de), publiciste, chargé de missions du musée social.
Sainsère (Olivier), conseiller d'État, directeur du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur.
Seilhac (le comte Léon de), délégué permanent du Musée social.
Vervelle (Emile), président du syndicat de la Fédération nationale des voyageurs et représentants de commerce.
Vila (Alexandre), secrétaire de la chambre consultative des associations ouvrières de production de France, gérant du journal l'*Association ouvrière*.
Waldeck-Rousseau (René), sénateur de la Loire, ancien ministre de l'intérieur, avocat à la cour d'appel.

Classe 103

Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. — Crédit agricole.

Président, M. Emile Loubet;
Vice-Président, M. Edmond Caze;
Rapporteur, M. Emile Chevallier;
Secrétaire, M. de Rocquigny du Fayel.

MM.

Blondel (Georges), agrégé de l'Université, professeur à la faculté de droit de Lyon, chargé de missions par le Musée social pour l'étude de questions agricoles à l'étranger.
Bonlieu, président de la société d'agriculture de Pithiviers.
Boullaire (Jules), secrétaire général de l'union des syndicats agricoles.
Caze (Edmond), député de la Haute-Garonne, membre du conseil supérieur de l'agriculture, président de la société d'encouragement à l'agriculture.
Chante-Grellet (Albert), conseiller d'État.
Chevallier (Emile), député de l'Oise, maître de conférences à l'institut national agronomique.
Darblay (Louis), vice-président du syndicat des agriculteurs du Loiret, conseiller général du Loiret.
Dauphin, sénateur de la Somme, président de la société des agriculteurs de la Somme, ancien ministre des finances.
Doniol (Henri), membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale, membre de la société nationale d'agriculture.
Duport (Émile), président de l'union des syndicats agricoles du Sud-Est.
Durand (Louis), président de l'union des caisses rurales et ouvrières.
Fould (Achille), député des Hautes-Pyrénées.
Georgeot (Charles), secrétaire général de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises.
Hautefeuille (Léon), directeur des « Annuaires des syndicats agricoles et de l'agriculture française. »
Josseau (Jean-Baptiste), avocat à la cour d'appel de Paris, membre de la société nationale d'agriculture et du conseil supérieur de l'agriculture.
Kergall, président du syndicat économique agricole.
Labeyrie (Henri), gouverneur du Crédit foncier de France, membre de la commission supérieure des caisses d'assurances en cas d'accidents.
Labiche (Émile), sénateur d'Eure-et-Loir, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Langlois (Armand), président du syndicat des compagnies d'assurances à primes fixes contre la grêle.
Lignereux (Albert), propriétaire cultivateur, ancien président des agréés au tribunal de commerce de la Seine.
Loubet (Émile), sénateur de la Drôme, président du Sénat, ancien président du conseil des ministres, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Lyon-Caen (Charles), membre de l'Institut, professeur à l'école de droit et à l'école libre des sciences politiques, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Mabilleau (Léopold), correspondant de l'Institut, directeur du Musée social, professeur à la faculté des lettres.
Marsais (Georges), sous-chef du bureau de l'enseignement agricole au ministère de l'agriculture.
Martineau (le docteur), président de l'association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou.
Maurin (Georges), avocat à la cour d'appel de Nîmes, président du syndicat agricole de Sarrians (Vaucluse), membre du conseil de l'union des syndicats des agriculteurs de France.
Million (Louis), député du Rhône, avocat, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Moroux, sénateur, conseiller général de l'Indre, élevage.
Paisant (Alfred), président du tribunal civil de Versailles.
Papelier, député de Meurthe-et-Moselle.
Passy (Louis), membre de l'Institut, député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la société nationale d'agriculture.
Rocquigny du Fayel (le comte Robert de), membre du conseil de l'union des syndicats des agriculteurs de France.
Sébline, sénateur de l'Aisne, membre du conseil supérieur de l'agriculture et de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises.
Teisserenc de Bort (Edmond), sénateur de la Haute-Vienne, agriculteur.
Thomine-Desmazures (Pierre), président de la société coopérative agricole de Normandie.
Trésor de la Rocque (Claude-Marie Le), ancien conseiller d'État, président de l'union des syndicats des agriculteurs de France, administrateur du Crédit foncier de France.
Viseur, sénateur du Pas-de-Calais, secrétaire général de la fédération des sociétés agricoles du Pas-de-Calais.
Zolla (Daniel), professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon et à l'école libre des sciences politiques.

Classe 104

Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

Président : M. Oscar Linder;
Vice-président : M. Albert Gigot;
Rapporteur : M. André Sabatier;
Secrétaire : M. Maurice Hamelin.

MM.

Bellom (Maurice), ingénieur au corps des mines (surveillance des appareils à vapeur dans le département de la Seine), attaché au secrétariat du conseil général des mines.
Bérenger (René), sénateur inamovible, membre de l'Institut, vice-président du Sénat, ancien ministre de la justice.
Bonnaud (Albert), ingénieur des arts et manufactures.
Bousquet (Gaston du), ingénieur des arts et manufactures, ancien président de la société des ingénieurs civils, ingénieur en chef du matériel

(*) Voir *L'Exposition Universelle* nos 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 97, et 98.

et de la traction à la Compagnie des chemins de fer du Nord.
Deharme (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'école centrale des arts et manufactures, ingénieur en chef honoraire de la Compagnie des chemins de fer du Midi.
Dupuy (Jean), sénateur des Hautes-Pyrénées, directeur du *Petit Parisien*.
Gigot (Albert), directeur de la caisse d'assurance mutuelle des forges de France, ancien préfet de police.
Hamelin (Maurice), auditeur au Conseil d'État.
Kœchlin-Engel, manufacturier, membre du comité permanent du congrès international des accidents du travail.
Laporte (Edmond), conseiller général de la Seine-Inférieure, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.
Le Gavrian (Paul), député du Nord, ingénieur des arts et manufactures, membre de la chambre de commerce de Lille.
Linder (Oscar), inspecteur général des mines, vice-président du conseil général des mines, président du comité permanent international du congrès des accidents du travail et des assurances sociales.
Maquaire (Frédéric), vice-président de la société des inventeurs.
Marestaing (Hippolyte), directeur général de la société d'assurances la « Préservatrice », membre du comité permanent international du congrès des accidents de travail.
Mayen (Alfred), président du syndicat des compagnies d'assurances contre les accidents, membre du comité permanent international du congrès des accidents de travail.
Nivoit (Edmond), inspecteur général des mines.
Remacle (Lucien), avocat, sous-directeur de la caisse d'assurances mutuelles des forges de France.
Ricard (Louis), député de la Seine-Inférieure, ancien ministre de la justice.
Sabatier (André), président des agréés près le tribunal de commerce de la Seine, membre de la société d'économie politique.
Tardieu (Jacques), auditeur au conseil d'État.
Vogt (Georges), ingénieur des arts et manufactures, directeur des travaux techniques à la manufacture nationale de porcelaine de Sèvres.
Wurgler (André), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la société des charbonnages d'Asimont, ancien professeur des cours d'exploitation des mines à l'école centrale des arts et manufactures.



Classe 105.

Habitations ouvrières.

Président : M. Jules Siegfried ;
Vice-président : M. Georges Picot ;
Rapporteur : M. Jules Challamel ;
Secrétaire : M. Charles Janet.

MM.

Auburtin (Jean), maître des requêtes au conseil d'État, membre de l'office central d'assistance par le travail.
Barbot (Louis), constructions métalliques.
Baume (Edmond), architecte, directeur du journal le *Génie sanitaire*.
Bourdais (Jules), ingénieur des arts et manufactures, architecte de la ville de Paris.
Bourdeix, architecte.
Bouteloup (Henri), directeur du *Cottage coopératif*, société coopérative de construction.
Bunel (Henry), ingénieur des arts et manufactures, architecte en chef de la préfecture de police, membre du conseil d'hygiène.
Cazalet (Charles), habitations ouvrières, président de l'union des sociétés de gymnastique de France, ancien adjoint au maire de Bordeaux.
Chabrol (Wilbrod), architecte du Palais-Royal.
Challemel (Jules), avocat à la cour d'appel de Paris.
Colette (Émile), conseiller d'État, membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Courtois-Suffit (Octave), architecte du Gouvernement.
Cousté (Joseph), ancien président de la chambre de commerce de Paris.
Crisenoy (Jules de), ancien conseiller d'État.
Diancourt, sénateur de la Marne, membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Feron-Guiton, fondateur des maisons ouvrières administrateur des hospices de Dunkerque.
Fleury-Ravarin, député du Rhône, secrétaire général de la Société française des habitations à bon marché.
Gouin (Eugène), sénateur inamovible, vice-président du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Grosclaude (Georges), ingénieur des arts et manufactures, entrepreneur de travaux publics.
Janet (Charles), ingénieur des arts et manufactures, vice-président de la société beauvaisine des habitations à bon marché.
Jourdan (Gustave), chef du bureau des alignements et de la police des constructions à la préfecture de la Seine.
Laborde (Louis), directeur au ministère de la justice, membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Lamendin (Arthur), député du Pas-de-Calais, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, membre du conseil supérieur du travail.
Lebon (Maurice), député de la Seine-Inférieure, président de la société rouennaise des habitations à bon marché.
Lecomte (Maxime), sénateur du Nord, membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Lefol (Casimir), architecte-inspecteur des travaux de la ville de Paris.
Le Nevé (Félix), architecte.
Mallet (Frédéric), président de la société havraise des cités ouvrières.
Martin (le docteur Auguste J.), médecin, auditeur du comité consultatif d'hygiène publique de France, inspecteur général de l'assainissement et de la salubrité, secrétaire général adjoint de la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
Mesnil (le docteur Octave du), médecin, de l'asile national de Vincennes, secrétaire du comité consultatif d'hygiène publique de France.
Napias (le docteur Henri), membre de l'académie de médecine, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, président de la société d'hygiène publique et de médecine professionnelle.
Neumann (le docteur Emile), secrétaire général adjoint de l'Union des femmes de France.
Paulian (Louis), publiciste, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
Picot (Georges), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques, président de la société française des habitations à bon marché.
Siegfried (Jules), sénateur de la Seine-Inférieure, ancien ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, fondateur de la société française des habitations à bon marché.
Thévin (Jules), architecte.

Classe 106

Sociétés coopératives de consommation.

Président, M. Victor Lourties, sénateur;
Vice-Président, M. Félix Fitsch;
Rapporteur, M. Léopold Mabilleau;
Secrétaire, M. Lucien Soria.

MM.

Alglave (Émile), professeur à l'école de droit.
Arrivière (Paul), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Boyve (Édouard de), directeur du journal l'*Émancipation*, président de la société d'économie populaire de Nîmes.
Chiousse (Casimir), président de la fédération des sociétés coopératives de consommation des employés de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.
Clavel (Frédéric), président honoraire de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation.
Clos (Jean), auditeur au conseil d'État, chef du cabinet du ministre des travaux publics.
Couty (Jean-Baptiste), président de l'Union de Limoges.
Depasse (Hector), publiciste, ancien conseiller municipal, ancien directeur de la prévoyance et de l'assurance sociales au ministère du commerce et de l'industrie.
Dufourmantelle (Maurice), avocat à la cour d'appel.
Fitsch (Félix), président du comité central de l'union coopérative des sociétés françaises de consommation et de la société civile coopérative du 18e arrondissement.
Gide (Charles), professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier.
Hausser (Édouard), ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer du Midi.
Juglar (le docteur Clément), membre de l'Institut, professeur à l'école libre des sciences politiques.
Landry (Timothée), conseiller à la cour d'appel de Paris, membre du comité central de l'union coopérative des sociétés françaises de consommation.
De Lapeyrère, président de la société civile de boulangerie coopérative d'Avallon.
Legrand (Augustin), administrateur de la société philanthropique coopérative de consommation.
Liesse (André), professeur au Conservatoire national des arts et métiers.
Lourties (docteur Victor), sénateur des Landes ancien ministre du commerce et de l'industrie.
Navarre, président de la compagnie des administrateurs de sociétés près le tribunal de commerce de la Seine.
Soria (Louis), ancien président de l'Économie de Maisons-Alfort, secrétaire du comité central de l'Union coopérative.

Classe 107.

Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.

Président, M. Anatole Leroy-Beaulieu ;
Vice-Président, M. Daniel Mérillon ;
Rapporteur, M. E.-O. Lami ;
Secrétaire, M. Henry Lapauze.

MM.

Allier (Raoul), professeur à la faculté de théologie protestante.
Breton (Georges), sous-directeur du travail et de l'industrie au ministère du commerce.
Brice (Hubert), auteur du livre les *Institutions patronales*, lauréat de l'Institut.
Comte (Louis), rédacteur en chef du journal *le Relèvement social*.
Costa de Beauregard (le marquis Charles-Albert), ancien député, membre de l'académie française.
Coste (Adolphe), publiciste.
Coubertin (le baron Pierre de), secrétaire de la société pour la propagation des exercices physiques, président du comité international des jeux olympiques.
Delaire (Alexis), secrétaire général de la société d'économie sociale.
Dreyfus (Ferdinand), ancien député de la Seine, vice-président du comité des œuvres d'assistance par le travail, secrétaire du conseil supérieur des prisons.
Frœmer (Alphonse), publiciste.
Guéret-Desnoyers (Gustave), maître des requêtes au conseil d'Etat.

Herbette (Louis), conseiller d'État, ancien directeur de l'administration pénitentiaire.
Jagerschmidt (Henri), maître des requêtes au conseil d'État.
Lami (Eugène-Oscar), publiciste.
Lapauze (Henri), publiciste, secrétaire général de la société coopérative des sciences, des lettres et des arts, lauréat de l'académie française.
Leclerc (Max), publiciste.
Legrain (le docteur Paul), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Ville-Évrard, secrétaire du conseil supérieur de l'assistance publique.
Leroy-Beaulieu (Anatole), membre de l'Institut, professeur à l'école libre des sciences politiques.
Marsay (vicomte René de), ancien lieutenant de vaisseau.
Mérillon (Daniel), avocat général à la cour d'appel de Paris, président de l'union nationale des sociétés de tir de France, ancien député.
Merlin (Roger), publiciste.
Michel (Georges), lauréat de l'Institut, publiciste.
Monod (Augustin), professeur au lycée Montaigne.
Mun (le comte Albert de), membre de l'académie française, député du Finistère.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut, ancien député de Seine-et-Oise.
Patureau (Georges), adjoint au maire du 18e arrondissement.
Rozet (Albin), député, conseiller général de la Haute-Marne.
Siegler, ingénieur en chef à la Compagnie des chemins de fer de l'Est.
Wiriath (Paul), agrégé de l'Université, professeur au collège Chaptal, chef adjoint du cabinet du ministre des finances.

Classe 108.

Institutions de prévoyance.

Président : M. Émile Cheysson ;
Vice-président : M. Albert Chaufton ;
Rapporteur : M. Léon Marie ;
Secrétaire : M. Georges Paulet.

MM.
Achard (Marc), actuaire.
Arboux (Jules), secrétaire général de la ligue de la prévoyance et de la mutualité.
Audiffred (Jules), député de la Loire, vice-président de la commission permanente du conseil supérieur du travail, membre de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.
Balland (Xavier), chef de bureau au Crédit foncier de France.
Barberet, chef du bureau des institutions de prévoyance au ministère de l'intérieur.
Bartaumieux (Charles), architecte, président de la société de secours mutuels « le Bâtiment ».
Mme Bentzon (Th.), publiciste.
Bertillon (Alphonse), chef du service d'identification judiciaire.
Biès (Jean), président de la société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.
Bouffet (Gabriel), conseiller d'Etat.
Cavé (Jean), fondateur de la mutualité scolaire du 19e arrondissement de Paris.
Cazajeux (Jules), publiciste.
Chaufton (Albert), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.
Cheyson (Emile), inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'école des mines et à l'école libre des sciences politiques.
Claude-Lafontaine (Lucien), banquier, membre de la chambre de commerce de Paris.
Coulon (Georges), président de section au conseil d'Etat.
Delombre (Paul), député des Basses-Alpes, président de la commission du budget.
Denormandie (Ernest), sénateur inamovible, ancien gouverneur de la Banque de France, président de la caisse d'épargne de Paris et du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris.
Drake (Jacques), député d'Indre-et-Loire.
Dubois de l'Estang (Etienne, chef du service de l'inspection générale des finances, membre de la commission supérieure des caisses d'épargne.
Dugua, président de la société de prévoyance des employés de commerce.
Dumont, directeur de la caisse d'épargne de Lyon.
Dupont (Gustave), administrateur de la société philanthropique.
Faure (Albert), directeur honoraire d'assurances sur la vie.
Fontaine (Louis), chef du bureau des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels et des caisses d'assurances à la Caisse des dépôts et consignations.
Fougerouse (Auguste), directeur du journal la *France sociale*.
Glandaz (Albert), fondateur de la caisse de prévoyance des employés du tribunal de commerce de la Seine.
Gody, administrateur délégué à la direction de la caisse nationale d'épargne.
Griolet (Gaston), maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat, vice-président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer du Nord.
Guieysse (Paul), député du Morbihan, ancien ministre des colonies, président de l'Institut des actuaires français.
Kertanguy (baron de), président du comité des compagnies d'assurances sur la vie, directeur de la compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes.
Lechevallier (Ferdinand), député de la Seine-Inférieure.
Leclerc (Emile), ingénieur des arts et manufactures, président du syndicat professionnel de l'industrie du gaz.
Lyon (Camille), conseiller d'Etat.
Mallet (Charles), président honoraire de la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, président de la compagnie d'assurance l'Union.
Marie (Léon), secrétaire de l'Institut des actuaires français, membre du conseil central de la ligue de prévoyance et de la mutualité, actuaire conseil du Musée social.
Maze (Paul), avocat à la cour d'appel.
Oltramare, membre de l'institut des actuaires français.
Paulet (Georges), chef de bureau à la direction du travail et de l'industrie, au ministère du commerce et de l'industrie, professeur à l'école libre des sciences politiques.
Pouzac (Léo), avocat, conseiller général des Basses-Pyrénées.
Renouard (Léopold), sous-gouverneur de la Banque de France.
Rothschild (le baron Alphonse de), membre de l'Institut.
Mme Siegfried (Jules), présidente de l'Union internationale des amies de la jeune fille.
Thézard (Léopold), sénateur de la Vienne.
Tranchant (Charles), ancien conseiller d'Etat, vice-président de la section économique et sociale du comité des travaux historiques et scientifiques, vice-président du conseil d'administration de la compagnie des Messageries maritimes.
Vuarnier (Gustave), directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Classe 109.

Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

Président : M. Louis Tirman ;
Vice-Président : M. Léon Aucoc ;
Rapporteur : M. Camille Moron ;
Secrétaire : M. Léonce Chabrol.

MM.
Aucoc (Léon), membre de l'Institut, ancien président de section au conseil d'Etat.
Barthou (Léon), maître des requêtes au conseil d'Etat, chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
Beauregard (Paul), professeur à la faculté de droit de Paris.
Bonnefous (Georges), avocat à la cour d'appel de Paris, chef adjoint du cabinet du ministre des colonies.
Bourdeau (Jean), publiciste.
Brelay (Ernest), publiciste.
Briard (Edmond), secrétaire-directeur de la section ouvrière de l'exposition de Rouen.
Chabrol (Léonce), chef adjoint du cabinet du ministre du commerce.
Chambrun (le comte de), fondateur du Musée social.
Chapsal (Jean), auditeur au conseil d'État.
Chardenet (Pierre), auditeur au conseil d'État, chef du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.
Garreau-Dombasle (Georges), publiciste.
Gautier (Henri), publiciste, Directeur du journal *L'Exposition Universelle.*
Girard (Henry), publiciste.
Germain (Henri), membre de l'Institut, ancien député, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais.
Glasson (Ernest), membre de l'Institut, professeur à la faculté de droit de Paris.
Guérin (Eugène), sénateur de Vaucluse, ancien garde des sceaux, ministre de la justice.
Guyot (Yves), publiciste, ancien ministre des travaux publics.
Hottinguer (Rodolphe), régent de la Banque de France, administrateur de la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.
Leroy-Beaulieu (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'*Economiste français.*
Magnin (Joseph), vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France.
Mancel, avocat à la cour d'appel, chef adjoint du cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.
Moron (Camille), ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'office du travail au ministère du commerce.
Noël (Jules), auditeur au conseil d'État.
Ogier (Émile), chef de bureau au ministère de l'intérieur.
Piche (Albert), avocat.
Roussel (Félix), avocat à la cour d'appel, secrétaire général de la *Revue politique et parlementaire.*
Sallières (François), publiciste.
Sanson, trésorier-payeur général.
Schwob (Maurice), publiciste.
Tirman (Louis), sénateur des Ardennes, ancien gouverneur général de l'Algérie, conseiller d'État honoraire.
Vernes (Adolphe), régent de la Banque de France et administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord.
Worms (Émile), correspondant de l'Institut, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Rennes. *(A suivre.)*

lème ; Piganeau et fils, à Bordeaux ; Rogier, Richault, et Cᵉ, à Orléans ; Rothschild and Sons, à Londres ; J. Diodati et Cᵉ, à Genève.

Les actionnaires peuvent également déposer, comme donnant droit d'admission à l'assemblée, des récépissés constatant un dépôt d'actions de capital ou de jouissance dans les établissements ci-après : Banque de France ; Syndicat des Agents de change de Paris ; Crédit Lyonnais ; Comptoir National d'Escompte ; Société Générale ; Crédit Foncier de France ; Crédit Industriel et Commercial.

Chaque actionnaire présent à l'ouverture de la séance recevra une médaille en argent qui pourra être échangée contre sa valeur.

Banque spéciale des Valeurs industrielles

Nous avons à signaler l'inscription à la cote officielle des agents de change, des *100,000* actions de *cent francs* de la *Banque spéciale des Valeurs industrielles*.

Ces actions ont été immédiatement demandées à fr. 150, et finissent à fr. 165, avec de nombreuses négociations qu'expliquent et l'importance des résultats déjà acquis et l'avenir que l'on s'accorde à reconnaître à cette affaire.

Nous y reviendrons, du reste, plus longuement, la *Banque spéciale des Valeurs industrielles* nous paraissant appelée par son programme à prendre une place importante sur notre marché.

Comptoir National d'Escompte de Paris

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires s'est tenue au siège social, le jeudi 28 avril, sous la présidence de M. Denormandie, Président du Conseil d'Administration.

Le rapport du Conseil constate le progrès ininterrompu réalisé pendant l'exercice, malgré les circonstances défavorables qui l'ont caractérisé.

Le développement des affaires ressort du chiffre de la situation générale au 31 décembre 1897, qui atteint 684 millions, au lieu de 612 l'année précédente.

Tous les services de la Société sont en accroissement.

Au cours de l'exercice, le Comptoir a ouvert en province 17 Sous-Agences, destinées à compléter le réseau actuel.

Passant en revue les opérations financières de l'année, le rapport mentionne l'emprunt de la Colonie de Madagascar, la conversion des obligations 5 0/0 de la Compagnie Générale française de Tramways, le placement des obligations de l'État Bulgare, des villes de Castres, Nîmes et Marseille, des obligations du Grand-Hôtel et de quelques grandes affaires industrielles.

Le Conseil rappelle à ce sujet les principes de prudence qui le guident constamment dans le concours prêté aux entreprises industrielles, lorsque, ayant fait leurs preuves, elles ont besoin de plus amples capitaux pour accroître leurs moyens d'action, et aux affaires coloniales, quand il s'agit de faciliter l'essor de nos jeunes colonies, et, plus spécialement, de les doter des moyens de transports indispensables à leur développement.

C'est ainsi que le Comptoir est intervenu à la convention récemment passée avec le Ministère des Colonies pour la construction et l'exploitation — avec un minimum de trafic assuré — d'une voie ferrée de Tananarive à la côte Est de Madagascar.

Malgré les charges toujours plus lourdes qui pèsent sur les Établissements de crédit, il est certain — et le rapport le fait ressortir avec raison — que ces associations de capitaux secondent dans la plus large mesure l'activité française sous toutes ses formes et contribuent amplement à assurer la puissance financière du pays.

Le Comptoir National, qui a toujours eu le vif sentiment de ce rôle élevé et intéressant des Sociétés de crédit, rend dans sa sphère d'importants services dont témoigne l'énumération même de ses grandes opérations depuis quelques années et qui justifient pleinement son titre et son programme d'action.

Les bénéfices de l'exercice, qui s'élèvent à la somme nette de 5.309.466 fr. 17, permettent de répartir aux actionnaires 5 0/0 du capital, soit 25 francs par action, après défalcation de tous amortissements et réserves.

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de la Commission de Contrôle et des Commissaires, l'Assemblée a voté à l'unanimité et sans discussion les résolutions présentées par le Conseil, tant en ce qui touche l'approbation des comptes et la répartition des bénéfices que la réélection de MM. J. Charles Roux et Calixte Carraby, Administrateurs sortants.

M. Allain-Launay, membre sortant de la Commission de Contrôle, a été réélu à ces fonctions et nommé Commissaire des comptes pour l'exercice 1898, conjointement avec M. Baron, dans les mêmes conditions que précédemment.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU

NORD DE L'ESPAGNE

Le conseil d'administration, en exécution de l'article 26 des statuts de la Compagnie, a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Madrid, le 20 mai prochain, à trois heures de l'après-midi, 17, paseo de Recoletos.

L'assemblée aura pour objet l'examen des comptes de l'exercice 1897, leur approbation, s'il y a lieu, et le remplacement d'administrateurs dont les fonctions sont expirées.

Ont le droit d'assister à cette assemblée, les actionnaires qui possèdent cinquante actions au moins.

MM. les actionnaires qui désirent faire partie de l'assemblée devront déposer leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour sa réunion.

Ces dépôts pourront être faits :

A **Madrid**, à la Société générale de crédit mobilier espagnol, 17, paseo de Recoletos ;

A **Barcelone**, au Crédit mercantile ;

A **Paris**, à la Société générale de crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire, ou au Crédit Lyonnais et dans ses succursales.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 100 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 Mai au 25 Mai 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 Mai 1898

Nous avons, depuis le 22 mai, l'inestimable bonheur de posséder 581 représentants tout battants neufs; et dans quelques jours, au bout du pont de la Concorde, le Palais-Bourbon va rouvrir ses portes et la représentation nationale recommencera...

Ce n'est pas que le monde du commerce et de l'industrie désirât ardemment le retour de nos honorables parlementaires. Nous ne le croyons pas. Depuis deux mois la tribune de la Chambre était muette, et la terre n'en a pas moins continué de tourner tranquillement autour du soleil. Mais enfin, puisqu'une Chambre des députés est un rouage indispensable dans nos institutions, et que sans elle rien ne marcherait plus, — c'est d'ailleurs ce que d'aucuns prétendent, — vivons avec elle, c'est-à-dire avec notre mal, et tâchons qu'il en résulte le moins de dommage possible.

Mais ce qui nous préoccupe à juste titre, c'est la question de savoir comment les nouveaux députés comprendront leurs devoirs vis-à-vis de l'Exposition, car c'est la « Chambre de l'Exposition » de 1900 qui va entrer en fonctions, à partir du 1er juin prochain; c'est celle que nous présenterons à l'admiration des étrangers qui vont affluer chez nous des quatre coins du monde, puisqu'elle sera en plein exercice à ce moment là; c'est elle qui... qui constituera peut-être « le clou », le fameux clou que l'on cherche et qu'on n'a pas encore trouvé.

Elle le sera, ce clou, si elle est sage, bien sage; si elle comprend ce que le pays attend d'elle pendant les deux années qui restent à courir avant 1900; si, au lieu d'une période d'agitation politique, elle nous donne une période de calme, de paix intérieure et extérieure; si, enfin, elle constitue, pendant l'Exposition, le type de la Chambre modèle, la Chambre « commencement de siècle, » que l'Anglais, l'Américain, l'Allemand, le Chinois iront voir et montrer à leur femme et à leurs enfants, en leur disant: « Heureux Français! Ont-ils de la chance d'être gouvernés par d'aussi braves gens ! »

*
* *

D'ici 48 heures, nous allons voir les journaux se livrer à des conjectures sur le sens de la déclaration ministérielle qui sera lue, le 1er juin, à la Chambre et au Sénat.

Nous n'avons pas l'outrecuidance de dicter au Président du Conseil ce qu'il doit dire, mais nous savons bien ce que le monde des affaires voudrait entendre de la bouche de M. Méline.

S'il disait ceci, par exemple :

« Moins de deux ans nous séparent de l'ouverture de l'Exposition de 1900. Nous avons invité à ce tournoi pacifique toutes les nations du monde; toutes ont répondu à notre invitation et ont accepté d'y prendre part. Dans nos usines, dans nos ateliers, la fièvre du travail s'est emparée de tous. Nous voulons gagner sur nos voisins qui sont de redoutables concurrents, une victoire industrielle et commerciale complète. Mais pour atteindre ce résultat, Messieurs, il faut que pendant deux ans, nous fassions trève à nos dissentiments, à nos divisions politiques. Il faut que ces crises terribles qui ont marqué la dernière législature au point de paralyser la marche des affaires, ne se renouvellent jamais plus. C'est à ces conditions seulement que nous pouvons garantir le succès de l'Exposition de 1900 et que nous donnerons au monde l'impression que la France est restée une grande nation. »

L'*Officiel* ajouterait : (*Approbation unanime; applaudissements sur tous les bancs*).

Mais voilà ! M. Méline ne dira pas cela. Ce langage est trop simple pour convenir à une assemblée d'hommes politiques. La revision de la Constitution est une chose beaucoup plus importante que l'Exposition universelle de 1900.

Hélas !

Et l'Anglais, l'Américain, l'Allemand, le Chinois et l'empereur Ménelick lui même qui poussera une pointe jusqu'au Palais-Bourbon, se diront à part : « Pauvres Français ! ils n'ont vraiment pas de chance d'être gouvernés par ces braves gens là... » HENRI GAUTIER.

L'adjudication du 10 Juin

C'est le 10 juin prochain qu'aura lieu l'adjudication en quatre lots des travaux de terrassement et de maçonnerie nécessaires à la construction des quatre palais qui vont être édifiés sur l'esplanade des Invalides. Le montant total pour les quatre lots est de 429.000 francs.

Les États-Unis et l'Exposition

On télégraphie de New-York, à la date du 21 mai :

Une dépêche de Washington au *Herald* annonce que le Président Mac-Kinley prend un vif intérêt à la loi pendante relative à la participation des Etats-Unis à l'Exposition de Paris en 1900.

En dehors de la considération du profit matériel qui résulterait pour les Américains de la participation des Etats-Unis à cette Exposition, le Président tend à contrecarrer les efforts faits dans une certaine presse pour amener le gouvernement français à s'intéresser à la situation de l'Espagne.

C'est pourquoi il engage vivement ses amis dans le Congrès à se montrer généreux dans la fixation de la somme qui devra être affectée à la représentation des Etats-Unis à l'Exposition de 1900. Il demandera la désignation de neuf commissaires et le vote d'une somme d'au moins un million de dollars pour les dépenses.

Le sénateur Allison serait disposé à appuyer la proposition du Président, et, en présentant le projet pour la nomination de la commission, il déclarera probablement que les bruits qui ont couru relativement à la non-observation par le gouvernement français des règles de stricte et loyale neutralité sont sans fondement.

*
* *

En l'absence de M. Cridler, qui a été rappelé à New-York en raison du conflit hispano-américain, le Commissariat général de la section des Etats-Unis à l'Exposition de 1900 est géré, en ce moment, par M. Hamburger, sous-secrétaire.

*
* *

On télégraphie de Washington, à la date du 24 mai :

La Commission interparlementaire américaine n'a pas encore abordé le chapitre relatif à la représentation des États-Unis à l'Exposition de 1900.

Le sentiment qui semble prévaloir, c'est qu'il faut, dans cette circonstance, agir comme si la guerre n'existait pas. Le crédit de 750.000 dollars voté par le Sénat peut être changé en un crédit de 500.000 dollars seulement; mais tout ce qu'on peut dire, c'est que la Commission est généralement d'avis que la section américaine, à l'Exposition de 1900, fasse honneur aux Etats-Unis et soit un témoignage de bon vouloir à l'égard de la France.

L'AGRICULTURE EN 1900

Nous avons reçu la circulaire de la classe 38 (agronomie, statistique agricole), qui fait partie du groupe VII (agriculture), et nous avons parcouru avec le plus vif intérêt cet appel aux exposants français de notre agriculture nationale.

Cette classe, dont le bureau est composé de personnalités bien connues parmi les agriculteurs de toute la France, MM. Tisserand, Georges Graux, Ch. Deloncle, Henry Sagnier, comprend dans son programme les objets suivants :

Etude du sol et des eaux au point de vue agricole. Cartes agrologiques ; cartes agronomiques ; cartes

climatologiques; cartes agricoles diverses. Cadastre. Population agricole. Division du territoire cultivé. Rendement. Dénombrement des animaux de ferme. Progrès réalisés, spécialement depuis 1889. Histoire de l'agriculture, ses transformations successives. Histoire des variations de prix subies par la terre, les fermages, la main-d'œuvre, les animaux, les principaux produits du sol et des bestiaux.

Institutions ayant pour objet le développement et les progrès de l'agriculture. Stations agronomiques et laboratoires agricoles: plans et modèles, organisation, personnel, outillage, budget, travaux. Sociétés, comices; syndicats. Crédit foncier. Crédit agricole. Institutions de bienfaisance. Assurances agricoles. Mesures législatives et administratives. Livres, mémoires, statistiques, diagrammes, publications périodiques.

Cet exposé montre que la classe 38 a eu une importance exceptionnelle dans cette solennelle manifestation des forces vives des nations et de leurs progrès.

C'est elle, en effet, qui devra montrer les efforts incessants poursuivis par notre agriculture et les améliorations qu'elle a réalisées par l'union féconde de la science et de la pratique.

Cette union ressort d'ailleurs du programme de la classe 38 dont l'exposition sera répartie en quatre catégories principales.

1° Institutions d'ordre scientifique; 2° travaux de statistique agricole et cadastre; 3° travaux des associations agricoles dans l'ordre technique; 4° travaux des mêmes associations dans l'ordre économique; œuvres des institutions de prévoyance et de bienfaisance.

Les stations agronomiques, les laboratoires agricoles, les champs d'expérience et de recherches pourront réunir et apporter les plus instructifs documents.

Il ne faut pas oublier que nos anciennes Sociétés d'agriculture qui ont une histoire si glorieuse peuvent rendre des services inappréciables en la circonstance et faciliter la tâche du comité central.

Les syndicats agricoles, bien que plus jeunes, ont, eux aussi, exercé en peu d'années une action décisive sur les progrès de l'agriculture. Eux aussi ils doivent avoir à cœur, et dans le même but, de faire connaître ces progrès sous toutes leurs formes.

Nous devons ajouter que les syndicats auront, en outre, intérêt à faire valoir et récompenser les services qu'ils ont rendus au point de vue social en prenant part à l'Exposition, dans le groupe de l'économie sociale, classe 104.

Il serait trop long d'étudier jusqu'au bout cette intéressante circulaire de la classe 38, qui aura certainement une grande action sur le groupe si considérable de l'agriculture française.

Sous le souffle fécond de la science, sous l'effort tenace de nos cultivateurs, notre agriculture nationale a réalisé les progrès les plus remarquables.

L'histoire et les résultats de cette belle transformation doivent ressortir de l'exposition de la classe 38.

Cette classe doit prouver d'une façon éclatante que nos agriculteurs, nos agronomes, nos savants ont bien mérité de la patrie et que notre agriculture occupe toujours, dans le monde des travailleurs, le rang éminent qui lui appartient.

Nouvelles et Échos

Le Commissaire général fait étudier, en ce moment, par le service d'architecture, les emplacements et dispositions des restaurants et établissements analogues qui seront installés dans l'enceinte de l'Exposition, de telle sorte que la mise en adjudication, condition formelle du programme, puisse avoir lieu à la fin de la présente année. A la même époque aura lieu la mise en adjudication des buvettes, kiosques, water-closets et fauteuils roulants. En ce qui concerne les restaurants, l'espace qui leur est attribué en 1900 sera à peu près double de ce qu'il était en 1889.

***

Sur le chantier de la culée, rive droite du pont Alexandre III, on achève en ce moment les battages des pieux de fondation sur lesquels seront assis les massifs accessoires de maçonnerie de la tête de pont. En même temps, on commence le battage des pieux destinés au même usage sur la rive gauche. L'entrepreneur de la partie métallique du pont a commencé ses installations en vue d'effectuer le montage du pont roulant qui servira à la mise en place des arcs d'acier.

***

Le *Journal Officiel*, du mardi 24 mai, publie le décret suivant:

Par décret en date du 9 avril 1898, rendu sur le rapport du ministre des colonies, et vu la déclaration du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 6 avril 1898, portant que les nominations faites aux termes dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur:

M. du Vivier de Streel (Edmond), chef de cabinet du ministre des colonies, ancien chef adjoint du cabinet du ministre du commerce. Services antérieurs dans la presse. Membre du jury de l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897. Délégué du ministère des colonies au congrès colonial de Bruxelles et au congrès de statistique de Saint-Pétersbourg. Services exceptionnels dans ces diverses fonctions.

***

S. M. le roi des Belges a signé, dès son retour à Bruxelles, la liste des nominations dans l'ordre de Léopold de Belgique, qui intéressent les exposants français.

Nous publierons ces nominations dans notre prochain numéro.

***

Les architectes ont procédé au levé complet du terrain sur lequel va s'élever le palais des armées de terre et de mer. Ce terrain, d'une superficie de 1.400 mètres, comprend une partie du quai d'Orsay et des berges de la Seine, entre la rangée d'arbres existant sur le terre-plein et le fleuve. La construction du palais a été l'objet d'un concours ouvert le 20 novembre dernier. On arrête, en ce moment, les détails du projet définitif du bâtiment de façon à pouvoir mettre, très prochainement, en adjudication, les travaux de construction qu'il comporte.

***

Le Comité de la classe 88 (fabrication du papier) s'est réparti en quatre sections, dans sa dernière séance, sous la présidence de M. Laroche-Joubert. Ces quatre sections sont définies ainsi qu'il suit: 1° matières premières; 2° matériel et procédés de fabrication; 3° fabrication proprement dite; 4° exposition rétrospective.

***

La classe 108 a tenu récemment une importante séance sous la présidence de M. Paul Leroy-Beaulieu, son président. Elle a entendu la lecture et approuvé la rédaction du questionnaire préparé par M. E.-O. Lami, rapporteur de la classe, en vue de recueillir les plus amples documents relatifs à l'état de développement et de progrès des institutions populaires; ce questionnaire sera prochainement envoyé à tous les groupements et sociétés dont les travaux rentrent dans cet ordre d'idées. La classe 108 s'est partagée en quatre sous-commissions présidées par le comte de Mun, M. Daniel Mérillon, M. Herbette et M. Rozet.

***

Ainsi que cela avait été fait, d'une façon pratique à l'Exposition de Bruxelles, le ministre du commerce a décidé de remplacer par une médaille les cartes de circulation sur les chantiers de l'Exposition remises à ceux que leurs fonctions y appellent, cartes qui étaient renouvelables tous les trois mois. La médaille gravée par Daniel Dupuis, portera au verso le nom du titulaire.

***

Le service des congrès de l'Exposition de 1900 a commencé à fonctionner depuis quelques jours au Commissariat général. Nous avons déjà annoncé que cette importante direction a été dévolue au savant professeur, M. Gabriel, qui l'a déjà dirigée en 1889. C'est sous le titre de délégué spécial aux congrès que M. Gabriel présidera à ce service qui intéresse au plus haut degré les savants, les professeurs et les membres si nombreux de toutes les Sociétés de science et de statistique du monde entier. M. Gabriel a de nouveau près de lui M. Delaunay, son fidèle secrétaire de 1889.

***

Le Comité d'organisation des jeux olympiques de 1900 s'est réuni hier à l'hôtel de Larochefoucauld, sous la présidence du vicomte de Larochefoucauld qui a remercié ses futurs collaborateurs de leur concours. Le baron Pierre de Coubertin, président du Comité international, a exposé dans quelles conditions auraient lieu les jeux de 1900.

M. R. Fournier-Salovèze a été élu secrétaire général du Comité d'organisation. Etaient présents: MM. Gordon Bennett, Boussod, Baugrand, Frédéric Mallet, le baron Lejeune, Gallard, Toutain, le comte Turquet de La Boissière, le comte Potocki, le comte d'Esterno, Jusserand et le baron La Caze.

***

Paris se transforme et s'améliore, en vue de 1900. Chaque jour nous apporte un progrès nouveau au point de vue surtout de la locomotion qui est le problème qu'il faudra résoudre définitivement, avant l'ouverture de l'Exposition.

Vous avons déjà les wagons-bars qui circulent sur certaines lignes de la banlieue de Paris; voici qu'on nous promet les *tramways-bars* qui circuleront à travers les principales artères de la capitale.

On nous promet n'est pas exact, car nous avons déjà le tramway-bar; nous l'avons vu hier sur la ligne de tramways de Paris à Saint-Germain. C'est au sympathique et distingué Directeur de cette Compagnie, M. A. Cuny, que le parisien sera redevable de cette charmante et heureuse innovation.

Rien n'est plus agréable, en effet, que de faire, confortablement assis, en prenant son apéritif ou son digestif, le chemin, en tramway-bar, de Courbevoie à Saint-Germain, le long des rives de la Seine si fleuries, si verdoyantes en cette saison surtout, à travers ces délicieuses localités qui s'appellent Nanterre, Rueil, La Malmaison, La Jonchère, Bougival, Marly-le-Roi, etc.

Malheureusement, le tramway-bar ne vient pas jusqu'à l'Étoile; il ne circule que de Saint-Germain à Courbevoie, parce que la Compagnie du *Tramway nord* dont il emprunte la ligne jusqu'à cette station, ne voit pas d'un œil complaisant cette innovation que le public ratifierait sur-le-champ, ce qui forcerait toutes les Compagnies parisiennes de transports à l'adopter, dans un temps plus ou moins long.

Espérons que tout s'arrangera, et que sous

peu, nous saluerons sur la place de l'Étoile le premier tramway-bar parisien. Nous lui prédisons un joli succès.

* * *

L'élargissement de l'avenue de Marigny, qui doit prolonger jusqu'aux grilles du jardin de l'Elysée la future avenue dans l'axe du pont Alexandre III et de l'esplanade des Invalides, va nécessiter l'enlèvement d'un arbre historique, du saule planté à gauche de la fontaine du carré de l'Elysée,

C'est à l'ombre de ce saule, dit la légende, qu'un jour de mai Alfred de Musset écrivit l'admirable élégie à Lucie qui se termine par le fameux sixain gravé sur sa tombe au père Lachaise.

Le poète aimait à venir rêver là et c'est dans ce coin, alors plus solitaire qu'aujourd'hui, qu'il vécut ses derniers soirs, avant de s'endormir en son logis voisin, rue du Mont-Thabor.

* * *

La distribution des récompenses du concours de photographie des Grands Magasins du Louvre a eu lieu hier, mardi 24 mai, sous la présidence de M. le Ministre du commerce, assisté de M. Gérôme de l'Institut, président du jury.

Les 1.044 envois faits pour ce concours en ont rendu l'exposition des plus intéressantes; M. le ministre en a vivement félicité MM. les membres du jury, les organisateurs et les exposants.

10 prix ont été décernés à MM. Charrel, Dorolle, Christophe, Mme Binder, Mestro, MM. Godde, Bidard, François, Lemercier, Huillard, Levé.

21 mentions à MM. Scellos, Chesneau, Landouzy, Lemaire, Dasset, Reeb, Magron, Marie, Fruit, comte de Clugny, Baelde, Bonnetaud, Biraud, Mme Combret de la Nux, MM. Langlois, Maindron, Yvon, Miot, comte Desfossé, Raguenet, Fitting.

L'exposition reste ouverte jusqu'au samedi 28 mai au soir.

LE BANQUET

DU

Comité supérieur des Syndicats de la Chapellerie française

Le samedi 14 mai dernier, a eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet du Comité supérieur du syndicat de la chapellerie française.

M. Henry Boucher, ministre du commerce et de l'Exposition, présidait ayant en face de lui le très sympathique président des syndicats de la chapellerie, M. Albert Leduc.

M. Henry Boucher avait à sa droite M. Fougeirol, sénateur, et à sa gauche M. Goy, président du Tribunal de commerce. M. Albert Leduc avait à ses côtés M. Stéphane Dervillé, directeur général de l'Exposition de 1900, Victor Legrand, délégué au service général de la section française, Alfred Ancelot, président de l'Association des tissus et des matières textiles. Nous notons également MM. Canard, Walckiers, C. G. de Langenhagen (de Nancy), C. G. de Langenhagen fils (de Nancy), O. de Langenhagen (de Lunéville), C. Tirard (*ancien président du Comité*), Leduc fils, A. Jumelin, N. Dobelmann (de Strasbourg), Mermilliod, Jules Picard, E. Galoffre, P. Larguier, Houyvet, Toulza, Magnenant, Trézel, Rateau, Gandriau (de Fontenay-le-Comte), Barjon, Ch. Fenouillat (de Lyon), E. Weil, P. Chaumonot, Alleaume, Famchon (*vice-président du Comité*), Jourdan, Cruveilher, Maréchal, Ajam, Godet, Minssart, Moulin, Magnien, F. Leborgne (de Grenoble), A. Leborgne (de Grenoble), Daniel, E. Simon de (Grenoble), Coq (d'Aix-en-Provence), P. Solinski, Gauthier, J. Agnellet, René, P. Massing, Grünwald, Desgranchamps, L. Cassé, (d'Essonnes), Cassé fils (d'Essonnes), Bouzinac (de Septfonds Tarn-et-Garonne), Dupuis, Lapresle, J. Beller, Didier Rey (de Caussade, Tarn-et-Garonne), A. Jourdan, C. Botteau, Langlois, Bounaix, Atrux, Jacob Kahn, Charles Quesney (de Charleval. Eure), G. Filippini, Coanet(de Nancy), Albert Haas, (*secrétaire du Comité*), Johnson, H. Peyrache, Cardin, Musson, Trin, Edmond Bailly, Eugène Bailly, Daude, Salesses, Parenti, E. Provot (de Chazelles-sur-Lyon), Vincendon, Delion, Fournier (d'Yvetot), Riel (de Bourg-de-Péage Drôme), Rion, Arthur Kahn, etc.; etc., tous membres des syndicats de la chapellerie.

La musique du 5e régiment d'infanterie a fait entendre, pendant le repas, les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au dessert, M. Albert Leduc a pris la parole et a prononcé le discours suivant :

TOAST DE M. ALBERT LEDUC

Messieurs,

Avant toute chose, j'ai le devoir — et certes, il ne pouvait m'en incomber de plus agréable — de saluer et remercier en votre nom M. le Ministre du Commerce qui daigne nous conserver toute sa bienveillance et présider pour la troisième fois notre réunion annuelle.

Je suis heureux aussi de pouvoir adresser l'expression de votre gratitude aux hautes personnalités qui veulent bien, par leur présence, rehausser l'éclat de notre fête de famille et nous donner une marque précieuse de leur sympathique intérêt:

A M. Fougeirol, sénateur.

A M. Goy, Président du Tribunal de commerce.

A M. Georges Masson, Président de la Chambre de commerce, qui nous font, pour la première fois, l'honneur de s'asseoir à notre table, honneur que j'espère, ils voudront bien nous renouveler.

A M. Dervillé, Directeur adjoint de l'exploitation à l'Exposition de 1900.

Beaucoup d'entre nous ont eu la bonne fortune de pouvoir apprécier déjà ses précieuses qualités d'organisateur, alliées à la plus exquise urbanité et s'applaudissent de voir nos relations devenir chaque jour plus suivies.

A MM. Chabrol, Ernest Picard, les obligeants et sympathiques chefs du cabinet de M. le Ministre du Commerce, et de M. le Gouverneur de la Banque de France.

A M. Ancelot, Président de l'Association des tissus et matières textiles, dont le Comité avait bien voulu, il y a deux mois, convier votre président à la belle fête de son *cinquantenaire*.

A M. Appert, Président du Comité de la classe 79 à l'Exposition de 1900.

Nous avons, Messieurs, l'extrême regret de ne pouvoir compter ce soir au nombre de nos convives, M. le Ministre des Colonies.

M. André Lebon qui, dès la première heure, avait accepté notre invitation avec sa gracieuseté habituelle, a dû retourner dans les Deux-Sèvres — où tous nos vœux l'accompagnent — pour poursuivre le bon combat.

Nous avons aussi à regretter de ne pas voir à cette table M. le Président du Sénat retenu dans son département.

M. Loubet m'écrit qu'il est de cœur avec nous et m'adresse tous ses vœux pour la prospérité de nos industries.

J'ai à vous présenter les excuses de MM. Leydet, sénateur; Delombre, député; Lasserre, député; Néron Bancel, député; Papelier, député, forcés de demeurer dans leurs circonscriptions;

de M. G. Masson, président de la Chambre de commerce, qu'une forte grippe retient alité;

de M. Chandèze, Directeur du Commerce, subitement obligé de quitter Paris aujourd'hui;

de M. Collin-Delavaud, Directeur de l'Office national du commerce extérieur, qui est souffrant;

de M. Victor Legrand, délégué au service général de l'Exposition de 1900, absent de Paris;

de M. Ponnier, Président du Groupe XIII à l'Exposition de 1900, actuellement dans les Vosges;

De M. Pallain, Gouverneur de la Banque de France, un de nos plus fidèles, empêché au dernier moment;

de M. Muzet, Président du Comité de la classe 86 à l'Exposition de 1900, retenu à son comité électoral:

de M. Brossy, Président des Syndicats de la rubannerie de Saint-Etienne qui ne peut quitter la Loire en ce moment;

de notre cher doyen, M. Haas, qu'un deuil douloureux et récent empêche de prendre part à aucune réunion.

Je suis certain d'être votre interprète en priant son fils de lui exprimer la bien vive part que, tous, nous avons prise à son profond chagrin et de lui dire combien est grand le vide que nous laisse aujourd'hui son absence.

De M. Jacquemard, Vice-Président honoraire de notre Comité, retenu chez lui par les inquiétudes que lui cause la santé de Mme Jacquemard:

de nos Vice-Présidents, MM. Kampmann et Mossant;

Le premier est au chevet de sa mère mourante, et l'autre vient de perdre la sienne au moment où il se disposait à venir nous retrouver.

Nous leur adressons à tous trois l'expression de notre bien vive sympathie dans ces tristes épreuves.

Messieurs,

Par une sorte de fatalité, chaque année, au moment où nous nous réunissons en ces confraternelles agapes, des événements surgissent — qui retiennent l'attention anxieuse du pays — et semblent devoir reléguer à un arrière-plan assez lointain, les préoccupations un peu spéciales, dans lesquelles notre association est tenue de se renfermer.

L'année dernière, nos regards se portaient à la fois vers Bruxelles et le centre de Paris. Nos cœurs étaient émus par les anxiétés douloureuses d'une catastrophe unique, et nos esprits par l'espoir d'une grande victoire industrielle.

Cette fois, ce sont les échos d'une guerre éloignée, qui mêlés aux bruits d'insurrections plus voisines, troublent le monde, laissant entrevoir les plus désastreuses surprises; alors que chez nous la nation consultée vient de donner une fois de plus la preuve de sa robuste sagesse et de son attachement à nos institutions.

Ce contraste serait pour nous plein de satisfactions douces, si nous professions cet égoïsme hautain, qui permet à un grand peuple de s'isoler de l'humanité.

Mais, nous savons trop, Messieurs, que toutes les nations sont solidaires; et la France ne se désintéressera jamais des malheurs que cause une guerre étrangère. Nous avons trop souffert pour manquer de cœur.

Peut-être, Messieurs, trouverez-vous que je m'éloigne d'une règle excellente, que nous nous sommes tracée et dont je me suis toujours montré le respectueux observateur, règle qui consiste à laisser la politique en dehors de cette enceinte.

Mais est-ce faire de la politique que de se montrer humain ?

J'irai même plus loin, est-ce faire de la politique que de féliciter l'honnête ministère, dont l'un des membres les plus actifs est assis à cette table, de la sanction éclatante que le pays vient d'accorder à son dévouement, aux services qu'il nous a rendus.

Je ne crois pas qu'on puisse nous imputer à crime de nous réjouir de cette longévité ministérielle que nous avons si longtemps et si vainement désirée, de cette stabilité appelée de tous nos vœux, et dont les conséquences ne peuvent manquer d'être si favorables à la reprise et à la continuité des affaires.

L'activité française est un peu comme le bonhomme Chrysale, elle pourrait dire : « Je vis de bonne soupe et non de beau langage. »

Le beau langage — en politique au moins — hélas, nous ne le connaissons que trop ! Ce sont les grands mots creux et sonores, les promesses vagues, les solutions utopiques — panacées universelles qui doivent tout guérir en remettant tout en question.

La bonne soupe, ce sont les réformes modestes en apparence, fécondes en réalité, ce sont les améliorations discrètes et progressives, qui rendent notre situation un peu meilleure, et nous permettent de résister au flot toujours montant de la concurrence étrangère.

Vous avez beau, mon cher ministre, « chapelier honoraire » comme vous nous permettez de vous appeler, ne professer qu'un goût modéré pour les louanges, vous ne pouvez cependant pas nous

empêcher de vous remercier de nous avoir fait goûter un peu de cette bonne soupe.

Il faut bien que vous consentiez à vous entendre féliciter des heureuses réformes que vous avez introduites dans le fonctionnement des services postaux ; des efforts que vous ne cessez de faire pour développer notre commerce d'exportation et pour aider nos marques françaises à s'implanter au dehors ; des encouragements prodigués à nos jeunes gens qui s'expatrient pour ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie française.

Il faut bien que nous vous disions notre reconnaissance pour la création de « l'Office National du Commerce Extérieur » dont nous espérons les meilleurs résultats.

C'est encore à vous, je n'ai garde de l'oublier, que nous devons d'avoir vu aboutir, toute grosse des périls qu'elle soit à l'État actuel et malgré le peu de satisfaction qu'elle donne encore aux industriels, la loi relative aux accidents du travail, en souffrance depuis tant d'années.

Toutes ces améliorations, toutes ces innovations opportunes, fertiles en résultats immédiats, ne feraient peut-être pas dans les programmes électoraux une bien superbe figure. Elles n'ont rien d'extrêmement reluisant, et cependant parce qu'elles ont ce mérite d'être très pratiques, elles excitent en nous une très vive reconnaissance.

« Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune ;

« Et se mêler un peu de ce qu'on fait chez nous. »

Voilà ce que nous demandons à nos hommes politiques ; même à ceux qui comme vous montrent un médiocre enthousiasme pour les hautes fonctions dont la confiance de la nation les a investis, mais qui, nous l'espérons bien, prisonniers de ces hautes fonctions, seront encore condamnés, pendant quelques années, à continuer d'accomplir cette mission utile, qui a déjà produit de si excellents effets.

Vivere militare est, a dit Sénèque ; et puisque la vie est un perpétuel combat, nous vous remercions d'avoir si bien combattu pour notre cause.

Ces remerciements, il nous faut aussi, Messieurs, les adresser à M. le Ministre des Colonies et je suis au regret qu'il ne soit pas là pour les recevoir.

Aucun de ceux qui l'entendaient, il y a deux mois, à peine faire dans une solennité analogue à celle-ci, le procès de ses lointaines administrées, au costume trop sommaire, n'a oublié sa verve mordante et ses conseils précieux.

Nous sommes relativement à ces clientes exotiques, dans une posture encore moins favorable, que nos compatriotes les fabricants et marchands de tissus.

Si la pudeur les oblige, en effet, à dérober sous quelques lambeaux d'étoffe, certains détails de leurs personnes, comment contraindre ces noires beautés habituées à courir tête découverte et à trotter pieds nus, à adopter nos bottines et nos chapeaux?

Peut être, la coquetterie aidant, le siècle prochain nous réserve-t-il des surprises de ce côté.

Mais pour le moment, il est plus sage de concentrer nos efforts en vue d'une aventure moins problématique.

Je veux parler de la grande bataille qui se livrera ici même, dans moins de deux années.

Les industries que vous représentez, Messieurs, sont fondées en grande partie sur la mode et le goût : deux déités qui jusqu'à présentn ous sont restées fidèles.

Ne pas faire tout notre possible, l'impossible même, pour affirmer une fois de plus notre supériorité si souvent reconnue, serait presque se montrer mauvais Français.

C'est, Messieurs, le cœur partagé entre ces deux sentiments :

Une profonde reconnaissance pour les hommes éminents qui nous ont rendu de si grands services.

Une confiance inébranlable dans vos prochains succès que je vous propose de lever nos verres.

En l'honneur :

de M. Félix Faure, Président de la République, auquel je prie M. le Ministre de transmettre nos plus respectueux hommages;

de M. Henry Boucher, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes;

de M. André Lebon, Ministre des Colonies;

de M. Fougeirol, sénateur;

de M. Goy, Président du Tribunal de commerce;

de M. Dervillé, Directeur adjoint de l'exploitation à l'Exposition de 1900;

de M. Chabrol, chef du cabinet de M. le Ministre du Commerce ;

de M. Ernest Picard, chef du cabinet de M. le Gouverneur de la Banque de France ;

de M. Ancelot, Président de l'Association des tissus et matières textiles;

de M. Appert, Président du Comité de la classe 76 à l'Exposition de 1900;

de nos confrères, venus de province pour se joindre à nous ce soir,

et de tous nos amis absents.

De nombreux applaudissements ont souligné les principaux passages de ce joli discours; apres quoi M. Henry Boucher s'est levé à son tour, et a pris la parole en ces termes

Discours de M. HENRY BOUCHER
Ministre du Commerce

Messieurs,

Si je n'avais tout d'abord à répondre à l'expression du respect de votre profession tout entière pour M. le Président de la République, si je n'avais à vous en remercier, si je n'avais à vous promettre de lui en reporter l'expression, je commencerais par vous dire que mon ami Leduc m'a mis singulièrement à mon aise en vous disant que vous n'aviez pas souci de beau langage et que vous n'aviez souci que de bonne soupe. Le programme en ce qui vous importe est déjà accompli : en somme, la soupe, nous l'avons savourée, vous me dispensez de beau langage et me voilà parfaitement à l'aise (*Rires.*)

Cependant, il faut bien que je vous remercie d'abord des souhaits que vous adressiez à un ami absent, à mon excellent collègue Lebon, qui combat, comme vous le disiez, le très bon combat, car bien certainement ce serait une grande perte si nous étions privés de l'homme de cœur, de l'homme de haute intelligence, de l'excellent Français que vous connaissez tous, que vous appréciez pour l'avoir vu au travail comme nous l'apprécions, nous, pour l'avoir vu à l'action. (*Applaudissements.*)

Vous vous plaignez de l'absence d'un grand nombre de parlementaires amis, éloignés de vous par le souci d'une lutte que quelques-uns qualifient d'ardente, que d'autres qualifient d'atroce, d'autres encore de relativement douce, selon qu'ils habitent une région plus ou moins tempérée. Messieurs, c'est la première fois que la cocarde nuit au chapeau ; excusez la politique, pour cette fois, qui a éloigné de vous quelques amis, mais qui vous en ramènera peut-être d'inconnus.

Vous avez dit tout à l'heure tout le bien que vous pensiez de quelques-uns de vos doyens absents. Je m'associe d'une façon complète aux vœux que vous formiez pour la santé de notre excellent ami M. Haas et je prie son fils de lui reporter l'expression du respect profond que m'inspirent pour cet excellent homme tous les travaux qu'il a accomplis jusqu'à présent et toute l'activité qu'il a dépensée au profit de nos écoles professionnelles, de nos écoles commerciales et industrielles. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je veux saluer aussi un de vos doyens, M. Leborgne ; si je n'avais su, par la longue pratique de vos banquets en quelle estime il est tenu dans sa profession, je l'aurais appris, Messieurs, dans notre récent voyage avec M. le Président de la République, à Grenoble ; je l'ai vu entouré du respect de tous et j'ai pu savoir combien il portait haut le drapeau de votre profession dans notre pays. (*Bravos.*)

Je pourrais saluer aussi tous ceux que je connais parmi vous depuis que mon rôle de député m'a permis d'être rapporteur de certaine commission du budget, que l'on calomnie beaucoup... mon pauvre ami Fougeirol! qui, en somme, a fourni un travail utile alors qu'on n'en peut dire autant de tous les travaux parlementaires... Depuis cette époque, je fréquente vos banquets, Messieurs, j'ai vu se succéder bien des hommes à votre table et j'ai serré la main de bien des hommes utiles parmi vous.

Je suis très heureux de constater que chez vous les jeunes suivent la trace des anciens, que votre belle profession, ayant de qui tenir, aura aussi de quoi espérer avec cette brillante jeunesse. (*Applaudissements.*)

Je souhaite à votre profession tous les succès qu'elle mérite. Elle a, certainement, à lutter courageusement, car elle a été l'une des premières atteintes, au moins dans une de ses branches principales, celle du chapeau de paille, par la première manifestation de la concurrence que les pays jaunes pouvaient faire à l'Europe.

Je me rappelle que, défendant vos tarifs à la Chambre, je disais : Vous avez mis le pied dans la fourmilière jaune et voilà que les fourmis jaunes vous montent aux jambes!... Je ne savais pas dire si juste, je ne savais pas annoncer à cette époque l'action qu'exercerait et dans le monde politique et dans le monde économique ce pays jaune, que nous avions troublé dans son profond sommeil, cette princesse endormie qui n'a pas attendu le prince Charmant pour avoir sa volonté propre et pour l'exercer à travers le monde.

Messieurs, je ne sais pas ce qui sortira de cette concurrence des pays jaunes vis-à-vis du vieux pays européen ; il y a encore je ne sais quel mystère qui se dévoilera et qui s'illuminera peut-être à la lueur des coups de canon... je préfère encore qu'on aperçoive la vérité de cette façon, car lorsque s'ouvrira la lutte menaçante, qui peut devenir singulièrement oppressive, que les peuples nouveaux mèneront prochainement contre les peuples anciens, nous saurons alors à quoi nous en tenir. Mais il faut que notre jeunesse se prépare à cette lutte, il faut qu'elle n'ignore pas qu'il y a une inconnue qui va se dégager de cette grande équation qu'est la concurrence du commerce et de l'industrie à travers le monde.

Il faut qu'on se prépare à la solution de ces calculs et c'est pour cela qu'il était temps que nous installions dans ce pays un instrument d'investigation une sorte d'observatoire commercial qui s'appelle l'Office du Commerce extérieur, dont je vous souhaite, Messieurs, d'être les observateurs attentifs.

Je bois, Messieurs, à la prospérité de votre profession, je bois au témoignage de calme, de grande réflexion qu'a donné la nation française dans cette consultation récente à laquelle vous avez pris part. Mon ami Leduc disait qu'il était de tradition de ne point parler politique dans vos banquets; cette tradition, je l'ai toujours suivie dans les banquets corporatifs auxquels il m'a été donné d'assister ; je considère qu'en effet les hommes qui sont réunis pour fêter ce qui fait l'honneur de leur profession doivent glorifier tout d'abord l'union du travail.

Mais, faisant abstraction de tout ce qui peut nous diviser il me sera bien permis, à l'appui de ce que disait votre président tout à l'heure, d'ajouter que nous pouvons être fiers vis-à-vis de l'étranger du spectacle que vient de donner la France au milieu de ses dissensions intestines. Oui, les doctrines les plus contraires ont pu se disputer le gouvernement de la France, vous avez pu voir la gamme complète des opinions politiques apparaître dans notre horizon ; le bon sens français n'a pas été dupe.

Que sortira-t-il de cette consultation du peuple français, je ne veux pas vous le dire car je n'ai pas à vous apporter ici de statistique, je ne peux vous apporter des prévisions ; j'assiste l'âme sereine en ce qui me concerne, moi qui représente ici le monde du travail, le monde libéral, le monde républicain pacifique et désireux de progrès, et, pour le progrès, je suis bien tranquille. Mais ce que je constate avec une non moins grande tranquilité, c'est que la France a donné au monde le spectacle d'un peuple sûr de lui-même, confiant dans ses institutions, qui a vu passer au cours de la dernière législature des événements qui pouvaient compromettre les monarchies, les institutions les plus assurées en apparence en laissant absolument intactes les institutions républicaines. (Applaudissements).

Vous souvient-il, Messieurs, que depuis quatre ans, nous avons vu passer trois présidents de la République?... Il semble que, dans la sérénité de notre conscience nous n'ayons plus à nous souvenir des écueils contre lesquels nous avons failli nous heurter ; oui, nous avons vu disparaître dans le drame le plus épouvantable, un Président respecté, honoré de tous, nous avons vu menacer les institutions et tout ce qui est le fondement des sociétés par les pires tentatives; nous avons vu à la Présidence de la République un homme certaine-

ment des plus honorés de ce pays, mais le moins propre à cette fonction, disparaître pour ainsi dire dans une abdication volontaire, au moment précisément où la France n'avait plus de ministère, où elle se trouvait sans chef et en quelque sorte sans soldats. Il semblait, Messieurs, que la France pût être menacée à ce moment et le lendemain, vingt-quatre heures, après, le commerce, comme la vie politique et administrative continuait sans arrêt et on pouvait constater que rien ne s'était arrêté dans la vie française. La France venait de courir certainement les dangers les plus graves, et pourtant, avec une sérénité admirable. avec les hommes qui l'avaient servie, le cours de ses destinées se poursuivait sans peur, sans accident et presque sans inquiétude.

Et voilà que notre Présidence s'est fondée, donnant satisfaction aux goûts du pays, donnant une confirmation à des alliances dès longtemps souhaitées et voilà que la situation de la France à travers le monde s'est absolument réconfortée; voilà qu'on peut apercevoir l'idée d'un gouvernement ayant une certaine durée et pouvant désormais avoir avec la possibilité, le devoir de la prévision des longs espoirs et des vastes pensées. Et tout cela en quatre ans.

Et après cette période de quatre ans, voilà que les parties se disputent... se disputent comme on doit se disputer le pouvoir d'un peuple libre, avec la sérénité de gens qui désirent que le calme règne autour d'eux et qui affirment le mouvement en marchant, qui affirment la liberté en la pratiquant.

Messieurs, à la nation française, que nous calomnions nous-mêmes plus que nous ne devrions le faire, mais qui véritablement doit apparaître avec la majesté d'une nation digne de toutes les libertés, de tous les succès, ayant donné la preuve de sa vitalité et de son esprit de liberté. (Vifs applaudissements.)

Le ministre du commerce est longuement applaudi, et ces applaudissements prennent, eu égard aux circonstances, la tournure d'une véritable manifestation de sympathie, car ils expriment la satisfaction qu'éprouvaient tous les convives qui saluaient en lui le ministre nouvellement réélu député des Vosges, à la presque unanimité des suffrages de ses compatriotes.

La fête des syndicats de la chapellerie s'est terminée au milieu de la plus charmante cordialité, et tous ceux qui y ont assisté en garderont le souvenir.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

*(Suite *)*

CLASSE 110.

Hygiène

Président : M. le Docteur Paul Brouardel;
Vice-Président: M. Edmond Humblot;
Rapporteur: M. le Docteur Auguste Martin;
Secrétaire: M. le Docteur Frédéric Bordas.

MM.

Alicot (Michel), député, conseiller général des Hautes-Pyrénées.
Bechmann (Georges), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction du service technique d'assainissement de la ville de Paris.
Berlier (Jean-Baptiste), construction d'égouts.
Bertillon (le docteur Jacques), chef des travaux de statistique municipale de la ville de Paris, membre du comité consultatif d'hygiène publique.
Bordas (le docteur Frédéric), sous-directeur du laboratoire municipal, épuration des eaux.
Brouardel (le docteur Paul), membre de l'académie de médecine, doyen de la faculté de médecine, président du comité consultatif d'Hygiène.
Cazotte (Jacques de), sous-directeur à la direction des consulats au ministère des affaires étrangères.
Chamberland (Charles), chef de service à l'institut Pasteur.
Chambon (Ernest), directeur de l'institut de vaccine animale.
Chantemesse (le docteur André), professeur à la faculté de médecine, inspecteur général adjoint des services sanitaires, membre du comité consultatif d'hygiène publique.
Collin (Léon-Jean), inspecteur général du service de santé militaire, en retraite.
Colombier (Émile de), administrateur de la compagnie des eaux de Royat.
Dax (Armand de), secrétaire général de la société des ingénieurs civils de France.
Dieu (Alphonse), médecin-inspecteur, directeur du service de santé au ministère de la guerre, membre du comité consultatif d'hygiène publique.
Douvreleur, administrateur de la société des eaux de Saint-Galmier.
Drouineau (le docteur Gustave), médecin-inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur.
Dubuisson (le docteur Paul), médecin en chef de la division des hommes à l'asile Sainte-Anne, membre de la commission des logements insalubres.
Duchanoy (Max), ingénieur civil des mines, secrétaire général de la section française à l'exposition de Bruxelles.
Fasquelle (Alfred), architecte.
Fère (Louis), directeur général de la société des eaux de Vichy.
Gautier (le docteur Armand), membre de l'Institut et de l'Académie de médecine.
Geoffroy (le docteur Jules), maladies d'estomac.
Guinard (le docteur Aimé), chirurgien des hôpitaux, vice-président du syndicat des médecins de la Seine.
Henrivaux (Jules), directeur de la manufacture de Saint-Gobain.
Humblot (Edmond), inspecteur général des ponts et chaussées, chargé de la direction du service technique des eaux, canaux et dérivations à Paris.
Jéramec (Edouard), administrateur de la société des eaux de Pougues.
Josias (le docteur Albert), médecin des hôpitaux.
Labbé (le docteur), sénateur de l'Orne, membre de l'académie de médecine.
Laveran (Louis), correspondant de l'Institut, médecin-inspecteur de l'armée en retraite.
Ledé (le docteur), médecin-inspecteur des enfants du premier âge, membre du comité supérieur de protection des enfants.
Leroy-Desbarres (le docteur Alexandre), médecin en chef de la maison d'éducation de la Légion d'honneur.
Lévy (Albert), directeur du service chimique à l'observatoire de Montsouris.
Manson (le docteur Albert), ancien interne des hôpitaux, chirurgien assistant de la consultation de l'hôpital Lariboisière.
Miquel (Pierre), chef du service micrographique à l'observatoire de Montsouris.
Mounier (Edouard), propriétaire, président du syndicat d'intérêts de la station de Vals-les-Bains.
Netter (le docteur Arnold), professeur agrégé d'hygiène à la faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, auditeur au comité consultatif d'hygiène de France.
Pouchet (le docteur Gabriel), professeur à la faculté de médecine de Paris, directeur du laboratoire et membre du comité consultatif d'hygiène publique.
Proust (le docteur Adrien), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin des hôpitaux, inspecteur général des services sanitaires.
Roux (le docteur Emile), sous-directeur de l'institut Pasteur, associé libre de l'académie de médecine.
Saisset-Schneider (Raymond), conseiller d'État.
Socquet (le docteur Jules), médecin-légiste.
Trélat (Gaston), architecte.
Tufier (le docteur Théodore), professeur agrégé à la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Vacherie (Alexandre), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Vallin (Emile), membre de l'académie de médecine, médecin-inspecteur de l'armée, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris.
Vaucaire (le docteur René), Formulaire d'hygiène générale.
Villars de Quéret, ancien conseiller municipal, président de la société centrale du travail professionnel.

CLASSE 111.

Assistance publique.

Président : M. le docteur Théophile Roussel;
Vice-président : M. Henri Monod;
Rapporteur : M. le docteur Henri Napias;
Secrétaire : M. Paul Bompard.

MM.

Bergeron (le docteur Jules), secrétaire perpétuel de l'académie de médecine.
Besnier (le docteur Ernest), membre de l'académie de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis.
Blanchard (le docteur Raphaël), membre de l'académie de médecine, professeur agrégé à la faculté de médecine.
Mme Bogelot (Isabelle), directrice générale de l'œuvre des libérées de Saint-Lazare.
Bompard (Raoul), avocat à la cour d'appel, conseiller municipal de Paris, membre du conseil de surveillance de l'assistance publique.
Bonthoux (Francisque), conseiller d'État.
Cazelles (Émile), conseiller d'Etat.
Mme Charpentier (Georges), présidente de la société maternelle parisienne *la Pouponnière*.
Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance.
Mme Cremnitz (Marguerite), présidente de l'œuvre des crèches parisiennes.
Crisenoy (Jules de), ancien conseiller d'État, administrateur délégué de l'œuvre d'assistance par le travail du 16e arrondissement, membre du conseil supérieur de l'assistance publique.
Dauvert (Paul), secrétaire du conseil de préfecture de la Seine.
Dreyfus-Brisac (Edmond), rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'enseignement*.
Dron (le docteur Gustave), député du Nord, conseiller général, membre de la commission des hospices de Tourcoing.
Dubrisay (le docteur Jules), hygiène de l'enfance, membre du comité consultatif d'hygiène publique.
Duval (Edmond), directeur du Mont-de-Piété.
Gaufrès (Jules), ancien conseiller municipal de Paris, président de l'orphelinat de la Seine, membre du conseil supérieur de l'assistance publique.
Giraud (Désiré), secrétaire général du conseil supérieur de l'assistance publique.
Guillaumot (Georges), auditeur au conseil d'État.
Honoré (Frédéric), ingénieur des arts et manufactures, président du comité de l'association amicale des anciens élèves de l'école centrale, administrateur des grands magasins du Louvre, membre du conseil de surveillance de l'assistance publique.
Humbert (Alphonse), député de Paris.
Jacquin (Étienne), conseiller d'État, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Joffroy (le docteur Alix), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine, médecin de l'asile Sainte-Anne.
Lepage (le docteur Gabriel), accoucheur des hôpitaux.
Magnan (le docteur Valentin), membre de l'académie de médecine, médecin-chef de l'asile Sainte-Anne, membre du conseil supérieur de l'assistance publique.
Marguerie (René), conseiller d'État.

(*) Voir *L'Exposition Universelle* nos 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 97, 98 et 99.

Michel (Henry), publiciste, membre du conseil supérieur de l'assistance publique, professeur à l'école de droit.
Millon (le docteur René), dispensaire d'enfants.
Munod (Henri), membre de l'académie de médecine, conseiller d'État, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur.
Motet (le docteur Auguste), membre de l'académie de médecine.
Payelle (Adolphe), chef du bureau des services de l'enfance à la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur.
Péan de Saint-Gilles, notaire honoraire, vice-président de la société philanthropique.
Périer (le docteur Charles), membre de l'académie de médecine, chirurgien des hôpitaux.
Peyron (le docteur Alexandre), directeur de l'assistance publique de Paris.
Pinard (le docteur Adolphe), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.
Roussel (le docteur Théophile), sénateur de la Lozère, membre de l'Institut et de l'académie de médecine, président du conseil supérieur de l'assistance publique.
Roussel (Charles), conseiller d'État.
Sabatier (Camille), inspecteur général de l'assistance publique.
Sabran (Hermann), président du conseil général des hospices de Lyon, vice-président du conseil de l'assistance publique.
Schrameck (Auguste), secrétaire général des Bouches-du-Rhône, ancien chef de cabinet du préfet de police.
Thulié (le docteur Henri), président de la société internationale pour l'étude des questions d'assistance, ancien conseiller municipal de Paris, membre du conseil supérieur de l'assistance publique.
Varagnac (Emile), maître des requêtes au conseil d'État.

GROUPE XVII.

Colonisation.

CLASSE 112.

Procédés de colonisation.

Président : M. Joseph Chailley-Bert;
Vice-président : M. le colonel de Trentinan;
Rapporteur : M. Maurice de Meur;
Secrétaire : M. Henri Pensa.

MM.

Aymonier (Étienne), directeur de l'école coloniale.
Cerisier, délégué de la société des études coloniales et maritimes, membre du conseil supérieur des colonies.
Chabrier (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, vice-président du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies.
Chailley-Bert (Joseph), secrétaire de l'Union coloniale française, membre du conseil supérieur des colonies.
Cuers (René de), homme de lettres, président de la société de secours aux militaires coloniaux et de l'association tonkinoise, directeur du journal *le Colonial.*
Deloncle (Louis), maître des requêtes au conseil d'Etat, secrétaire du conseil supérieur des colonies.
Depincé (Charles), ancien résident au Tonkin.
Dubois (Marcel), professeur de géographie coloniale à la faculté des lettres de Paris.
Godin (Jules), sénateur de l'Inde, président du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies.
Henrique (Louis), délégué de la Guyane, membre du Conseil supérieur des colonies, commissaire spécial des colonies.
Hirsch (Salomon), administrateur de la Compagnie française du Nickel.
Isaac, sénateur de la Guadeloupe.
Lagarde (Léonce), conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du ministère des colonies.
Lecomte (Henri), professeur d'histoire naturelle au lycée Saint-Louis, rédacteur en chef de la *Revue des cultures coloniales.*
Lecomte (René), secrétaire d'ambassade, sous-directeur adjoint au ministère des affaires étrangères.
Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or.
Leseur (Paul), professeur à la faculté de droit de Paris.
Léveillé (Emile), député de la Seine, professeur à la faculté de droit de Paris, membre du conseil supérieur des colonies.
Mahy (de), député de la Réunion, membre du conseil supérieur des colonies.
Martinière (Henri de la), secrétaire général de la société de l'Afrique française.
Meur (Maurice de), avocat à la cour d'appel, chef de cabinet à la présidence du conseil.
Monteil (le lieutenant-colonel P.-L.), explorateur.
Mouy (Robert), maître des requêtes au conseil d'État, membre du comité consultatif du contentieux des colonies.
Ordinaire (Maurice), ancien chef de service des renseignements commerciaux au ministère des colonies, chef du cabinet du ministre du commerce.
Mme Pégard (Marie), secrétaire générale de la société française d'émigration des femmes.
Pelet (Paul), géographe, professeur à l'école libre des sciences politiqués, membres du conseil supérieur des colonies.
Pensa (Henri), avocat à la cour d'appel, ancien chef adjoint du cabinet du ministre des travaux publics, directeur de la *Revue diplomatique et coloniale.*
Puaux (Franck), publiciste, membre du conseil supérieur des colonies.
Puel de Lobel, annuaires, publiciste.
Regnault (Eugène), consul général, chef adjoint du cabinet, du personnel et du secrétariat au ministère des affaires étrangères.
Rheinart (Paul), lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite, ancien résident général en Annam et au Tonkin, membre du conseil supérieur des colonies.
Roume (Ernest), conseiller d'Etat, directeur au ministère des colonies, membre de la commission de surveillance des banques coloniales.
Silvestre (Jules), ancien directeur des affaires civiles de l'Annam et du Tonkin, membre du conseil supérieur des colonies, professeur à l'école libre des sciences politiques.
De Trentinian (le colonel), président du comité technique militaire au ministère des colonies
Turenne (Louis de), membre de la commission centrale de la Société de géographie.
Vignon (Louis), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Villain (Georges), conseiller municipal de Paris, publiciste,
Vivien (Paul), avocat, directeur de la *Revue coloniale*, vice-président de la section indo-chinoise de la Société de géographie commerciale, président du syndicat de la presse coloniale.

CLASSE 113.

Matériel colonial.

Président : M. Louis-Gustave Binger ;
Vice-président : M. Jules Rueff ;
Rapporteur : M. André de Traz;
Secrétaire : M. Emile Francillon.

MM.

Bel (Marc), ingénieur civil des mines.
Béraud (Médard), administrateur-directeur de la société du Haut-Ogooué.
Binger (le commandant Louis-Gustave), gouverneur de la Côte-d'Ivoire, directeur de l'Afrique au ministère des colonies.
Bouteville (Henri), ingénieur en chef des colonies.
Bricka (Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur de chemins de fer à l'école nationale des ponts et chaussées, inspecteur général des travaux publics des colonies.
Dal-Piaz (John), avocat, secrétaire du syndicat maritime de France.
Dubard (Maurice), secrétaire général-adjoint du ministère des colonies, inspecteur général des colonies.
Estier (Henri), amateur, membre de la chambre de commerce de Marseille.
Fabre-Luce (Paul-Cyprien), négociant de la côte d'Afrique (de la maison Cyprien Fabre et Cie).
Francillon (Emile), ancien inspecteur de la compagnie générale transatlantique.
Johnston (Nathaniel). négociant exportateur.
Kermorgant (le docteur Alexandre), président du conseil supérieur de santé des colonies.
Lecat (Paul), directeur général des services de la Compagnie des Messageries maritimes, membre de la commission supérieure des expositions.
Mante (Théodore), négociant importateur et exportateur (de la maison Mante frères et Borelli) membre du conseil supérieur des colonies.
Matharel (René de), ancien secrétaire général des houillères de Kebao (Tonkin).
Maurel (Emile), négociant en huiles de la côte d'Afrique (de la maison Maurel et H. Prous et Maurel frères).
Payen (Edouard), publiciste.
Pila (Ulysse), négociant importateur et exportateur vice-président de la chambre de commerce de Lyon.
Poyen Belle-Isle (de), colonel d'artillerie de marine.
Raoul, pharmacien en chef des colonies.
Récopé (Edmond), ancien ingénieur de la marine.
Rueff (Jules), administrateur-délégué des messageries fluviales de Cochinchine.
Vial (Paulin), ancien résident supérieur au Tonkin, membre du conseil supérieur des colonies.

CLASSE 114

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Président : M. Le Myre de Vilers;
Vice-président : M. Ernest Lourdelet ;
Rapporteur : M. Paul Crétenier ;
Secrétaire : M. François Donault.

MM.

Allègre, sénateur de la Martinique, membre du conseil supérieur des colonies.
Ancel-Seitz (Prosper), exploitations coloniales.
Bilbaut (Théophile), conservateur de l'exposition permanente des colonies.
Binder (Henry), exploitations industrielles au Tonkin.
Bonvalot (Gabriel), explorateur.
Cornu (Albert), ancien président de la chambre de commerce de Saïgon, membre du conseil supérieur des colonies.
Créténier (Paul), exportateur (de la maison Schloss et Créténier).
Delhorbe (Clément), vice-président du comité de Madagascar.
Dorvault (François), secrétaire général de la société africaine de France.
Gachet (Charles), commissionnaire exportateur (de la maison Lemoine et Cie), membre du conseil supérieur des colonies.
Gazelle, expert du ministère des colonies.
Gueugnier (Léon), négociant exportateur.
Grandidier (Alfred), membre de l'Institut, président du comité de Madagascar.
Heckel (docteur Edouard), professeur à la faculté des sciences, directeur du Musée colonial.
Lacarrière (Henri), exportateur, membre de la chambre de commerce de Paris.
Lemire (Charles), résident honoraire au Tonkin.
Le Myre de Vilers, député de la Cochinchine, ministre plénipotentiaire, membre du conseil supérieur des colonies.
Lourdelet (Ernest), commissionnaire exportateur, membre secrétaire de la chambre de commerce de Paris.
Paraf (Gustave), tissus de coton (de la maison Paraf frères), membre de la commission supérieure de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies.
Robin (Maurice), produits pharmaceutiques pour les colonies.

Schoutteten (Jules), membre de la chambre de commerce de Lille, ancien président du tribunal de commerce.
Simon (Marcel), maître des requêtes au conseil d'Etat.
Simon (Stanislas), directeur de la banque de l'Indo-Chine.
Tharel (Léon), président de la société d'économie industrielle et commerciale.
Waddington (Richard), sénateur de la Seine-Inférieure, membre de la chambre de commerce de Rouen.

GROUPE XVIII

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

CLASSE 115

Armement et matériel de l'artillerie.

Président : M. le général Gaston de La Noë ;
Vice-président : M. le général Hyppolyte Sebert ;
Rapporteur : M. le colonel Henri Girard du Demaine ;
Secrétaire : M. Gaston Chabbert.

MM.
Allard (Adolphe), capitaine d'artillerie de marine, attaché à l'inspection des fabrications d'artillerie, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Amar, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, breveté d'état-major.
Bruneau (Léon), ancien ingénieur des poudres et salpêtres, secrétaire général de la Compagnie française des métaux.
Brustlein (Aimé), ingénieur des arts et manufactures, ingénieur en chef de la Société des aciéries Holtzer.

Canet (Gustave), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'artillerie aux usines du Creusot.
Chabbert (Gaston), faisant fonctions de sous-chef de bureau au cabinet du ministre de la guerre, secrétaire de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer, secrétaire de l'exposition militaire.
Darmancier (Michel), ingénieur à la Société des forges et aciéries de la marine et des chemins de fer.
Deport (Joseph), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, attaché à la Compagnie des forges de Châtillon-Commentry.
Desortiaux (Ernest), ingénieur en chef des poudres et salpêtres, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Emperanger (Pierre), chef de bataillon d'infanterie en retraite.
Gaudin (Sébastien), commandant, chef du 2e bureau de la direction de l'artillerie.
Gillot (Edouard), lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, inspecteur des forges.
Girard du Demaine (François-Xavier), lieutenant-colonel d'artillerie de marine, membre de la commission des machines et du grand outillage au ministère de la marine et de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Michaut (Albert), chef d'escadron d'artillerie, chef du service de la revue d'artillerie à la section technique de l'artillerie, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Noé (Gaston de la), général de brigade, sous-chef d'état-major général de l'armée, président de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Prion (Jules), colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de l'atelier de construction de Rennes.
Schneider (Eugène), gérant des usines du Creusot.
Waldemar (Paul), capitaine d'artillerie, faisant fonctions de sous-directeur à la direction de l'artillerie.
Werth (Jean), ingénieur des arts et manufactures, directeur des services techniques de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin.

CLASSE 116.

Génie militaire et services y ressortissant.

Président : M. le colonel Louis Poncet ;
Vice-président : M. le colonel Gaston Marmier ;
Rapporteur : M. le commandant Julien Boulanger ;
Secrétaire : M. le capitaine Maurice Houdaille ;

MM.
Barbier (Eugène-Jean), président du conseil, délégué de la Société anonyme d'explosifs.
Boulanger (Julien), chef du dépôt central de la télégraphie militaire.
Fontenilliat (Paul de), chef d'escadron de cavalerie hors cadre breveté, détaché au 2e bureau de l'état-major de l'armée.
Grand d'Esnon (Charles), chef de bataillon d'infanterie hors cadre breveté, détaché au 1er bureau de l'état-major de l'armée.
Hirschauer (Auguste), capitaine du génie hors cadre breveté, officier d'ordonnance de M. le général chef d'état-major général de l'armée.
Houdaille (Charles), capitaine du génie hors cadre.
Jourda de Vaux de Foletier (Léon), capitaine au 97e régiment d'infanterie, détaché au 2e bureau de la direction de l'infanterie, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Marnier (Gaston), colonel du génie hors cadre, à la direction du Génie.
Mojon (Maurice), capitaine d'artillerie hors cadre breveté, détaché au 4e bureau de l'état-major général de l'armée.
Parent (Louis), directeur de la Compagnie Fives-Lilles.
Pauffin de Saint-Morel (Charles), chef d'escadron d'artillerie hors cadre, chef du cabinet de M. le général chef d'état-major général de l'armée.
Poncet (Victor-Louis), colonel du génie en retraite.
Renard (Louis), lieutenant-colonel du génie, directeur de l'établissement central d'aérostation militaire.

CLASSE 117.

Génie maritime, travaux hydrauliques, torpilles

Président : M. Ernest Huin ;
Vice-président : M. le colonel Antoine Meunier ;
Rapporteur : M. Jules Pollard ;
Secrétaire : M. L. Baclé.

MM.
Albi (Henri), capitaine à l'état-major particulier du génie, breveté, officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre.
Baclé (Louis), ingénieur aux forges de la Loire et du Midi.
Bertrand (Achille), chef de bataillon du génie, membre de la section technique du génie.
Chaudoye (Jules), ancien ingénieur des constructions navales, directeur général de la Société des ateliers et chantiers de la Loire.
Cheno (Léopold), capitaine de frégate, adjoint au chef du service central des défenses sous-marines, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Clément (Emile), directeur des constructions navales, vice-président de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Crahay de Franchimont (H.), ingénieur des ponts et chaussées, adjoint à l'inspection générale des travaux maritimes.
Geny (Maurice), directeur des usines Schneider et Cie.
Meunier (Victor), colonel d'artillerie hors cadre breveté, sous-chef du cabinet de M. le ministre de la guerre.
Normand (Augustin), constructeur.
Nourrsisson (Pierre), capitaine au 119e régiment d'infanterie, breveté, officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre.
Perrin (Edouard), capitaine de frégate, attaché à l'état-major général de la marine, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Pollard (Jules), ingénieur des constructions navales, attaché à l'inspection générale du génie maritime.
Risbec (Paul), ingénieur en chef de la Compagnie des messageries maritimes.
Widmann (Edouard), directeur de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée.

(A suivre.)

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 101 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Mai au 10 Juin 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS: Paris . . . . Un an. 8 francs; Départements . . . — 9 —; Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LE CHEMIN DE FER DE L'EXPOSITION (SYSTÈME DE MOCOMBLE). — RAPPORT DE LA COMMISSION

BULLETIN

Paris, 10 Juin 1898.

Voilà un rapport qui peut se vanter d'arriver à son heure! Nous voulons parler de celui de M. Boucher, dont les journaux publient une analyse. En effet, de savants docteurs en l'art de construire affirment déjà que la France sera en retard pour l'Exposition de 1900.

« Jamais, disent-ils (sans en être sûrs, ce qui leur permet de donner plus d'assurance à leur affirmation), jamais les deux palais des Champs-Élysées ne seront prêts pour le 15 avril 1900, date officielle de l'inauguration de l'Exposition. »

Et ils ajoutent : « Comment pourrait-on ouvrir en temps utile les galeries du Champ de Mars, puisque le terrain où elles doivent se dresser sont à peine dégagés des décombres provenant de la démolition des veilles constructions de 1889? »

A ces affirmations catégoriques, il suffit d'opposer des chiffres pour démontrer qu'à cette heure, les travaux des divers chantiers de l'Exposition sont dans un état normal d'avancement.

C'est ce que fait M. Henry Boucher, ministre du commerce, dans le rapport qu'il adresse sur ce sujet au président de la République, rapport d'ailleurs prévu par la loi organique de l'Exposition de 1900.

En prenant comme point de comparaison les travaux des Expositions antérieures, l'honorable ministre s'attache à montrer que ceux de 1900 ne sont nullement en retard.

En ce qui concerne les deux palais des Beaux-Arts dont les silhouettes de pierre émergent déjà au-dessus des palissades vertes de l'avenue Montaigne et des Champs-Elysées, c'est le Trocadéro, construit en 1878, qui doit servir de point de repère.

Alors que les deux palais en question ont été commencés au mois de mars 1897, c'est-à-dire trois ans avant la date fixée pour leur inauguration, la construction du Trocadéro n'a été entreprise qu'au mois d'octobre 1876, soit un an et demi avant l'Exposition à laquelle il était destiné.

Peut-on admettre cela comme une avance? En s'y prenant un peu plus tôt cette fois, on évitera peut-être les mécomptes qui signalèrent la construction de cette pièce montée appelée le Trocadéro en souvenir d'un brillant fait d'armes des troupes françaises pendant la campagne d'Espagne (1823).

Aussi, est-il évident que s'il n'y a pas, de ce côté, menace de retard, il importe de ne pas perdre de temps. Il faut, en effet, que le grand et le petit palais des Beaux-Arts soient complètement achevés en 1900, non seulement pour le gros œuvre, mais encore pour la partie décorative. Nous ne pourrions pas, sans déshonneur, montrer aux visiteurs de notre Exposition une sorte de palais de Cadet-Roussel.

En résumé, s'il n'y a pas d'avance pour cette partie capitale des bâtiments de l'Exposition, il n'y a pas non plus de retard comme le prétendent les pessimistes.

En ce qui concerne les bâtiments à élever sur le Champ de Mars, la situation paraît également favorable. Déjà, l'administration a procédé à l'adjudication des charpentes métalliques des diverses constructions provisoires.

Pour cette partie des travaux, l'activité règne donc beaucoup plus dans les usines adjudicataires que sur les chantiers mêmes. Quand on s'y mettra, le montage ira relativement très vite. Aussi, n'est-ce pas de ce côté qn'il faudrait craindre quelque retard.

Puisque nous avons le devoir de parler franchement, peut-être nous sera-t-il permis de souhaiter qu'on se hâte de procéder à l'adjudication des fermes du futur palais de l'électricité.

Ce doit-être l'une des principales constructions du Champ de Mars. On nous a dit que ce serait sans doute le « clou » de la future Exposition.

On raconte merveilles de ce palais féerique. Et on n'a pas encore fait entrer son édification dans la période d'activité, afin d'éviter des indiscrétions prématurées sinon des plagiats désagréables.

Mais l'heure s'avance et il serait désormais imprudent de reculer davantage les commandes relatives à cette grande attraction de la foire de 1900.

Restent le pont Alexandre III et les travaux à accomplir sur les berges de la Seine. Nous pensons que, là aussi, on sera en mesure à l'heure dite.

Et le jardin du Trocadéro? Confesserons-nous que c'est ce qui nous inquièterait le plus si nous avions quelque inquiétude?

Alors que tout paraît réglé ailleurs, on n'a pris encore aucune décision pour cette partie de la rive droite de la Seine. C'est la question de l'exposition coloniale qui tient tout en suspens.

Ici une faute a été commise. Quand on a réclamé contre l'exiguïté vraiment indigente de l'espace réservé à notre empire colonial, on aurait dû statuer sans retard dans un sens ou dans l'autre.

Au lieu de cela, on fait à plaisir traîner les choses en longueur, comme si l'on espérait frapper l'idée coloniale d'une sorte de prescription.

En raison des hautes personnalités qui réclament mieux qu'un carré de choux pour y montrer les merveilles de l'empire d'outre-mer conquis par la France depuis quinze ans, on évite de lutter de front et on se dispose à accorder plus d'espace quand il ne sera plus temps d'organiser réellement une exposition coloniale digne du bel effort accompli au bénéfice de la patrie par une poignée de héros.

HENRY GIRARD.

Adjudications

Aujourd'hui, vendredi, a eu lieu, sous la présidence de M. Bouvard, directeur des travaux d'architecture, assisté de M. Albert Legrand, chef du secrétariat général, l'adjudication des travaux de terrassements et maçonneries nécessaires à la construction de quatre palais à édifier sur l'esplanade des Invalides. L'adjudication a donné les résultats suivants :

1er lot : Palais des Manufactures nationales et galeries de l'esplanade des Invalides ; mise à prix, 80.000 francs ; adjudicataire, M. Champeau ; rabais, 24 30 o/o.

2e lot : Palais de la partie médiane, côté Fabert ; mise à prix, 134.500 francs ; adjudicataire, M. M. Eugène Lambert ; rabais, 13 o/o.

3e lot : mise à prix, 110.000 francs. Pas de résultat.

4e lot : mise à prix, 104.500 francs ; adjudicataires, Lang et fils aîné ; rabais, 15 40 o/o.

* * *

La semaine dernière devait avoir lieu au commissariat général de l'Exposition de 1900, sur les mises à prix de 893.000 francs, et de 1.290.000 francs, l'adjudication en deux entreprises des travaux de ferronnerie nécessaires à l'édification de deux constructions à élever au Champ de Mars : le palais des Machines et le palais de l'Electricité.

Tous les soumissionnaires ayant demandé des augmentations de prix au lieu de consentir des rabais, l'adjudication n'a pas eu lieu.

* * *

Le lundi 27 du courant, à deux heures et

demie de l'après-midi, aura lieu, au commissariat de l'exposition de 1900, l'adjudication, sur une mise à prix de 406.572 francs, des travaux de terrassement, de charpente et de maçonnerie à exécuter pour la construction des galeries souterraines destinées à recevoir les canalisations d'eau et de vapeur nécessaires au service de la force motrice, et sur une mise à prix de 245.000 francs, celle des travaux de ferronnerie nécessaires à la contruction du plancher haut de l'étage principal et des combles en fer du petit palais des Champs-Elysées.

Le Rapport du Ministre du Commerce

SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Le ministre du commerce, M. Henry Boucher, va remettre dans quelques jours au Président de la République son rapport sur l'état des travaux de l'Exposition de 1900.

Voici un résumé de ce document qui comporte un état comparatif des travaux de la future Exposition avec ceux de 1878 et 1889, et que notre collaborateur, M. Henry Girard, commente dans notre Bulletin.

On sait que l'Exposition de 1900 compte deux groupes de constructions absolument distincts : d'une part, le palais des Champs-Élysées et le pont Alexandre-III, destinés à survivre à l'Exposition et construits dans les conditions de stabilité et avec tout le luxe de décoration qui conviennent à des œuvres définitives; d'autre part, les palais provisoires du Champ-de-Mars et des Invalides, qui seront pour ainsi dire un simple décor de fête et qui, par suite, ont été conçus dans un esprit tout différent.

En 1889, on n'a eu à exécuter aucune œuvre semblable au palais des Champs-Élysées. Pour trouver un terme de comparaison, il faut remonter jusqu'à l'Exposition de 1878 qui, elle aussi, a légué un palais définitif, celui du Trocadéro.

Or, c'est seulement au mois d'octobre 1876, c'est-à-dire un an et demi avant l'Exposition, qu'ont été entrepris les travaux du Trocadéro. Au contraire, les palais des Champs-Élysées ont été commencés au mois de mars 1897, c'est-à-dire trois ans avant l'époque à laquelle ils doivent être ouverts.

Les fondations sont terminées depuis plusieurs mois. Les maçonneries ont déjà dépassé la hauteur des clôtures. Aussi les architectes ne doutent-ils pas que le gros œuvre et la couverture ne soient terminés avant la fin de l'année 1898.

En ce qui concerne les palais du Champ-de-Mars et des Invalides, l'Exposition de 1889 offre des points de comparaison très intéressants. Ces palais, en effet, ne diffèrent guère, par le mode de construction et le genre d'architecture, de ceux qui ont été édifiés lors de la précédente Exposition : Galerie des machines, palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux, Dôme central.

Or, au mois de juin 1887, c'est-à-dire à l'époque qui par rapport à l'ouverture de l'Exposition, correspondait exactement à la date actuelle, les chantiers étaient en activité dans une partie du Champ-de-Mars : c'est au mois de Mars 1887 qu'avaient été adjugés les travaux de fondations et de maçonneries des palais des Arts libéraux et des Beaux-Arts.

De même, aujourd'hui, les chantiers viennent de s'ouvrir au Champ-de-Mars. D'autres adjudications vont avoir lieu dans le courant de ce mois, de telle sorte que bientôt l'activité règnera dans toutes les parties de la future enceinte.

La situation paraît donc au premier abord comparable à celle de 1889. Mais si l'on examine de plus près, on constate un avantage en faveur de l'Exposition de 1900. Dans les constructions du genre de celles qui doivent être édifiées au Champ-de-Mars et aux Champs-Elysées ce sont surtout les dates d'adjudication des charpentes métalliques qu'il faut considérer l'état d'avancement des travaux.

En 1889, les grandes fermes du Palais des machines, dont l'exécution présentait de grandes difficultés, étaient seules adjugées au mois de juin 1887. Les charpentes métalliques des Palais des beaux-arts et des arts libéraux n'ont été mises en adjudication qu'au mois d'août suivant; celles du Dôme central au mois de septembre.

Pour les palais de 1900, au contraire, toutes les constructions métalliques sont actuellement adjugées à l'exception de celles du palais de l'électricité, et les usines travaillent avec activité à leur exécution.

On voit, conclut le rapport que nous analysons, que, dès maintenant, les travaux présentent, par rapport à ceux de 1889, une avance, de plusieurs mois. Et cependant ils sont loin d'avoir la même importance. Aucune des constructions qui doivent s'élever en 1900, aux Invalides et au Champ de Mars, ne saurait être comparée, en effet, au point de vue des difficultés d'exécution, à la galerie des machines ou au Dôme central.

Nouvelles et Échos

M. Alfred Picard a fait, avant-hier, les honneurs des chantiers de l'Exposition à M. le docteur Richter, Commissaire général pour l'Allemagne.

Un second visiteur s'était joint aux deux Commissaires : le chancelier de l'Empire, prince de Hohenlohe, qui est de passage à Paris et qui avait exprimé le désir de prendre part, en simple curieux, à cette intéressante promenade.

Les visiteurs se sont d'abord rendus aux ateliers du Palais de l'Industrie où les attendaient MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux de l'Exposition ; Bouvard, directeur des travaux d'architecture ; Chardon, secrétaire général ; Girault, architecte en chef des nouveaux palais, etc., etc.

Le groupe s'est arrêté d'abord aux ateliers, où sont exposées les maquettes des deux palais et celle du pont, qui ont été fort admirées ; puis on a traversé les chantiers, où déjà les deux palais érigent les massives silhouettes de leurs bases, et gagné le chantier du pont.

De là, par le pont des Invalides, le Commissaire général a conduit ses visiteurs à l'Esplanade, où des explications détaillées leur ont été fournies sur la disposition des quatre palais dont la construction va être prochainement commencée.

Avant six heures, la visite était terminée. Aucun incident. Le prince de Hohenlohe et le docteur Richter ont paru s'intéresser vivement aux choses qu'on leur montrait. Inutile d'ajouter que, bien que la nouvelle de leur visite eût été tenue strictement secrète pour tout le monde, ils n'ont pas réussi à échapper tout à fait à l'objectif guetteur du photographe.

***

Les chantiers ont également reçu la visite des ingénieurs civils. On sait que les ingénieurs civils tiennent en ce moment un congrès à l'occasion du cinquantenaire de leur société.

Au nombre de 300 environ, ils étaient réunis, hier matin, à l'entrée du pont Alexandre, où ils écoutaient les explications de M. Alby, le distingué ingénieur du pont.

Dans l'enceinte des Champs-Élysées, les congressistes sont conduits aux palais en construction, à la grande roue dentée, aux pointes de diamant, qui découpent les blocs de pierre comme un fil de laiton le beurre, et aux maquettes des Palais.

Le spectacle de l'énorme chantier impressionne les délégués étrangers qui se montrent les plus avides de renseignements. Ils parlent tous français, ces étrangers, et ils expriment à haute voix leur admiration pour ce qu'ils voient et pour ce que promet l'activité qui règne autour d'eux.

L'expérience qui est faite de plafonds en ciment aggloméré maintenu par un treillis et des tiges de fer a vivement intéressé les ingénieurs qui commentent diversement le procédé. L'avantage, leur dit-on, est celui d'une résistance et d'une légèreté considérables. Le mètre carré doit supporter 1,500 kilogrammes ; on a presque doublé la charge et l'on n'a constaté qu'un affaissement de deux millimètres. Les congressistes ont jugé l'essai original et ont été enthousiasmé de leur visite aux chantiers de l'Exposition.

***

Un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie vient de constituer auprès du commissariat général de l'Exposition de 1900 les deux importants comités technique des machines et de l'électricité.

Le comité technique des machines a pour président M. Oscar Linder, pour vice-président M. Émile Richemond, et pour secrétaires avec voix consultative MM. Armand de Dax, Émile Denis-Poulot (fils), Alfred Mangu et René Ouachée. Il se compose, en outre, de soixante et un membres appartenant à l'Institut, aux corps des ponts et chaussées et des mines, au haut personnel des chemins de fer, aux chambres syndicales et à l'industrie.

Le comité technique de l'électricité a pour président M. E. Mascart, pour vice-président M. Hippolyte Fontaine et pour secrétaires avec voix consultative MM. Maurice Miet, Max de Nansouty, Gaston Roux, Soubeyran et Cyprien Willot. Les membres de ce comité sont au nombre de quarante-quatre, appartenant à l'Institut, au monde de l'électricité en général et à l'industrie électrique.

***

Un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie nomme membres de la commission d'organisation, de l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer en 1900 le vice-amiral Duperré, le vice-amiral Miot et M. Henry Houssaye.

***

Un Comité national vient de se former, en Hongrie, dans le but d'encourager les adhésions à l'Exposition de 1900.

Ce Comité est présidé par le baron Victor de Thoroczkay, secrétaire à la Chambre supérieure de Hongrie, assisté de MM. Molvar et Bardossy, conseillers du ministère ; le docteur Kovacs, conseiller royal ; les députés Uranyi et Jonas, le docteur Varady, directeur du Conservatoire ; le juge Schubert, les docteurs Gerenday et Barthos ; MM. Sturm et Igmandi publicistes.

Des sous-comités sont en formation partout. La Chambre des députés, les cercles littéraires et artistiques, les grands clubs prennent part au mouvement avec un véritable enthousiasme.

Dès à présent, des combinaisons sont à l'étude, en vue de faciliter le voyage à Paris à tous ceux qui voudront l'entreprendre. Une Société a déjà proposé de créer des carnets de voyage, valables quatorze jours, donnant droit au logement, à l'entretien, à la visite de l'Exposition, à l'entrée de divers spectacles, etc., moyennant un prix total de 260 florins, qui pourra être acquitté par acomptes mensuels de 8 florins.

***

L'agence Havas a reçu de Saint-Pétersbourg la dépêche suivante qui donne des détails sur ce que sera à l'Exposition de 1900 la section sibérienne :

Plusieurs riches négociants de Sibérie viennent d'arriver à Saint-Pétersbourg pour arrêter le pro-

gramme d'organisation de la section sibérienne à l'Exposition de 1900.

Les Sibériens ont, paraît-il, la ferme intention de fournir à l'Exposition de Paris, un ensemble bien complet des richesses naturelles et industrielles de leur vaste contrée, et de ne ménager à cet effet aucun sacrifice, aucun effort.

Ils partageront leur exposition en quatre sections distinctes les unes des autres : section de la Sibérie occidentale, des terres appartenant au cabinet impérial, de la Sibérie orientale et de la province de l'Amour.

Quant aux parages riverains de l'océan Glacial, ils feront l'objet d'une annexe spéciale, tandis que la région de l'Oural sera incorporée dans la section de la Sibérie occidentale.

Dans chacune de ces sections, on verra des échantillons de minéraux, de métaux, des photographies, des costumes locaux, des spécimens de l'industrie rurale et d'autres industries, des collections de marchandises, en un mot, tout ce qui sera susceptible de donner une juste idée des richesses de la Sibérie, afin d'attirer dans ce pays les capitalistes et les travailleurs qui ne s'y trouvent encore qu'en très petit nombre et dont elle a le plus grand besoin.

***

La semaine dernière a eu lieu, à Vienne, une réunion spéciale des comités spéciaux et des commissions provinciales au sujet des travaux de la section autrichienne en 1900. M. W. Exner, commissaire général, et le ministre du commerce, M. Bærnreither, la présidaient. M. Exner a rendu compte des travaux, déjà très avancés de la section autrichienne : les industries d'art y seront très brillamment représentées. L'exposition austro-hongroise occupera 11.000 mètres carrés pour l'Autriche et 7.000 mètres carrés pour la Hongrie; elle ne comprendra que des expositions collectives. M. Exner a donné des renseignements à ses auditeurs sur la composition du catalogue qui sera tout à fait artistique. Il a annoncé aussi qu'une très belle place, sous les grands arbres de l'esplanade des Invalides, avait été réservée au restaurant austro-hongrois dont l'installation sera très soignée.

***

D'après une correspondance de Pékin, il est probable que c'est M. Vapereau, ancien professeur de français à l'Université de Pékin, qui sera nommé Commissaire général de la Chine, pour l'Exposition de 1900 à Paris.

***

Les travaux de la nouvelle gare d'Orléans marchent rapidement.

Il ne reste, depuis hier, plus une seule pierre de la caserne de cavalerie du quai d'Orsay et les murs jetés bas de l'ancienne Cour des comptes ne laissent plus voir, émergeant des gravats qu'un dernier corps de bâtiment.

Déjà les gigantesques fermes en fer du grand hall ont été apportées à pied d'œuvre, et, jour et nuit, par un tunnel creusé sous la chaussée, des wagonnets déversent dans des chalands des centaines de mètres cubes de terre, provenant des terrassements.

Dans quelques mois, on aura oublié ce qui fut, en voyant grandir à vue d'œil ce qui sera.

***

Nous avons, en novembre dernier, rappelé la part que le Brésil avait prise aux Expositions de Paris 1889 et Chicago 1893, et nous émettions le vœu que la République des Etats-Unis du Brésil tiendrait à honneur de participer à notre Exposition universelle de 1900 où toutes les nations se sont donné rendez-vous.

En 1896, un député brésilien avait proposé le vote d'un crédit de mille contos de reis pour permettre à son gouvernement de faire honorable figure à Paris en 1900; mais depuis il n'a plus été question de donner suite à cette proposition. Nous avons tenu à nous renseigner sur les dispositions du Congrès brésilien et nous pouvons déclarer, après une enquête sérieuse, que devant la situation économique du pays, devant la question si désastreuse du change, le gouvernement brésilien a dû renoncer, à son grand regret, à prendre part à notre imposante manifestation de 1900.

Nous avons profité du séjour en France de l'honorable Campos Salles, nommé récemment président de la République des Etats-Unis du Brésil, pour chercher à l'entretenir de cette question si importante pour les deux pays et savoir s'il ne profiterait pas de sa nouvelle magistrature pour faire revenir le Congrès sur ses décisions.

Le président était absent et nous avons été reçu par un aimable secrétaire de la légation qui nous a confirmé les renseignements que nous possédions déjà, à savoir l'abstention forcée pour des causes absolument locales. Il nous a déclaré que, malgré le vœu d'un très grand nombre de ses nationaux, le Brésil était obligé de renoncer à exposer chez nous en 1900.

Il nous a été déclaré, pour clore cette entrevue, que le président Campos Salles est enchanté de son séjour parmi nous et qu'il ne cesse de manifester sa sympathie pour notre pays dont il emportera un impressionnable souvenir, avec le vif regret, après avoir admiré les préparatifs déjà si imposants de notre Exposition, de ne pas y voir figurer son pays à une place digne de son importance dans le monde. Peut-être, à son retour au Brésil, réussira-t-il à faire revenir ses compatriotes sur leur décision.

LE CHEMIN DE FER
et la plate-forme mobile de l'Exposition
(SYSTÈME DE MOCOMBLE)

Le Journal officiel du mercredi 8 juin publie le rapport de la Commission chargée de l'examen des résultats du concours institué pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer et d'une plateforme mobile à traction électrique destinés au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition Universelle de 1900 sur la rive gauche de la Seine.

En raison de leur importance nous croyons devoir publier ce rapport *in extenso* :

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée de l'examen des résultats du concours institué par arrêté ministériel du 17 août 1897.

L'arrêté de M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 17 août 1897, a ouvert un concours pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer à traction électrique destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition universelle internationale de 1900 sur la rive gauche de la Seine.

L'article 4 du programme désignait comme membres de la commission chargée d'examiner les résultats de ce concours ;

MM. le directeur des services de voirie de l'Exposition, président; le directeur des services d'architecture de l'Exposition; le directeur des finances de l'Exposition ; le secrétaire général de l'Exposition ; l'ingénieur en chef de la voie publique de l'Exposition ; l'ingénieur principal des installations électriques à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition ; l'ingénieur des services de voirie, secrétaire.

L'article 9 disposait que le rapport des opérations de cette commission serait imprimé et publié.

La commission s'est réunie le 1er octobre pour prendre connaissance des demandes d'admission au concours.

Elle a examiné ces demandes et proposé à M. le commissaire général d'admettre tous les concurrents dont les noms suivent, de manière à provoquer le plus grand nombre possible de soumissions :

1° M. Claret;

2° La compagnie électrique du secteur de la rive gauche de Paris ;

3° La société anonyme « Transmission, transport et traction » ;

4° La compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston ;

5° M. de Mocomble;

6° MM. de Cauderay et Renard ;

7° La compagnie Fives-Lille ;

8° M. J. Hersent ;

9° La société des machines magnéto-électriques Gramme;

10° M. L. Francq ;

11° La société nouvelle des établissements Decauville aîné ;

12° La compagnie générale parisienne de tramways

M. le commissaire général ayant approuvé cette proposition, M. le directeur des services de voirie a informé les concurrents agréés qu'ils devraient déposer leur soumission avant le 28 décembre 1897 et que la commission se réunirait en séance publique ce jour-là, à dix heures du matin, pour recevoir leurs offres.

A la date indiquée, cinq soumissions ont été remises à M. le président de la commission ; elles étaient souscrites par les concurrents ci-après désignés :

1° La compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston ;

2° La société nouvelle des établissements Decauville aîné ;

3° La Compagnie électrique du secteur de la rive gauche de Paris ;

4° M. L. Francq ;

5° M. de Mocomble.

Les stipulations essentielles de ces diverses soumissions sont résumées ci-après :

Dispositions générales des projets. — Les trois premiers soumissionnaires prévoient l'établissement d'une voie unique de 1 mètre de largeur.

M. L. Francq propose une double voie de largeur normale.

M. de Mocomble s'engage à adjoindre à un chemin de fer à voie unique de 1 mètre de largeur une plate-forme continue à deux vitesses supportée par un viaduc dont le tracé serait parallèle à celui du chemin de fer, mais emprunterait l'avenue de La Bourdonnais au lieu de l'avenue de Suffren.

Clauses financières.— Au point de vue financier, la société Thomson-Houston réclame seule une subvention : cette subvention serait de 1,500,000 fr., mais la société abandonnerait à l'administration les recettes brutes provenant d'un transport de voyageurs compris entre 9 et 15 millions, et les deux tiers de ces recettes au delà de 15 millions.

La société Decauville offre pour redevance : 1° 50 p. 100 des recettes au-dessus de ses dépenses, évaluées à 1,800,000 fr.; 2° 5 p. 100 de ces mêmes recettes comme participation du personnel de l'Exposition.

Le secteur de la rive gauche offre : 1° 20 p. 100 des recettes brutes; 2° 25 p. 100 de ses bénéfices nets.

M. L. Francq spécifie que toutes les dépenses qui dépasseraient 3,500,000 fr. resteraient à la charge de l'administration ; mais, d'autre part, il verserait au profit du budget de l'Exposition 1 centime par voyageur si le nombre en dépassait 15 millions, 2 centimes si ce nombre dépassait 20 millions, etc.

Quant à M. Mocomble, il offre 1 centime par voyageur transporté, quel qu'en soit le nombre.

Tarifs de transport. — La société Thomson-Houston et la société Decauville ne prévoient qu'une seule classe de voyageurs au tarif de 25 centimes.

Le secteur de la rive gauche et M. Francq proposent deux classes distinctes : la 1re à 50 centimes, la 2e à 25 centimes pour le secteur de la rive gauche, et 30 centimes pour M. L. Francq. M. L. Francq annonce, en outre, l'intention de consentir des prix réduits pour les ouvriers. Enfin M. de Mocomble demande l'adoption du tarif de 50 centimes pour la plate-forme, et de 25 centimes pour le chemin de fer.

Traction et composition des trains. — Au point de vue de la traction, tous les concurrents acceptent la traction électrique prescrite par le cahier des charges.

La société Thomson-Houston indique qu'elle établirait à Ivry une usine de production d'énergie électrique de 2 à 4,000 chevaux ; elle transformerait le courant dans l'enceinte de l'Exposition : les trains se composeraient de 2 voitures automotrices

pourvues chacune de 4 moteurs de 35 à 40 chevaux, et, suivant les cas, de 2, 3 ou 4 voitures remorquées; le nombre des places de chaque train varierait de 208 à 320; l'espacement des trains pourrait être réduit à 1'40", mais serait habituellement de 2'; le nombre des places offertes par heure serait de 7,920 en temps normal mais pourrait atteindre 11,520.

La société Decauville annonce qu'elle s'est entendue avec le secteur de la rive gauche pour lui emprunter la quantité d'énergie électrique dont elle aurait besoin et qui serait en moyenne de 400 chevaux, sans jamais dépasser 600 chevaux; elle transformerait le courant dans l'enceinte de l'Exposition; les trains se composeraient d'une locomotive électrique pourvue de 2 moteurs de 75 chevaux et de 4 voitures remorquées; l'espacement des trains serait de 2'; le nombre des places offertes par heure serait d'environ 6,800.

Le secteur de la rive gauche formule pour le courant dont il aurait lui-même besoin une demande difficilement conciliable avec les prévisions de la société Decauville : il voudrait être autorisé à prendre ce courant à la station qu'installeraient dans l'Exposition MM. Schneider et C[o]; la quantité totale d'énergie varierait de 4 à 500 chevaux; chaque train se composerait de 5 voitures, dont une automotrice, portant 4 moteurs de 30 chevaux; l'espacement des trains serait de 2'; le nombre des places offertes serait par heure de 6,800.

M. Léon Francq ne fournit sur le mode de traction que de très brèves indications; les voitures automotrices porteraient des accumulateurs ou seraient alimentées par une canalisation.

M. de Mocomble propose d'installer une usine dans l'emplacement réservé au dépôt du matériel; les trains du chemin de fer seraient composés de 3 voitures, dont 1 automotrice portant 4 moteurs de 35 chevaux; leur espacement normal serait de 2'; le nombre des places offertes par heure serait de 7,500. La plate-forme serait actionnée par des moteurs fixes de 6 chevaux, établis tous les 36 mètres; le nombre des places qu'elle offrirait par heure serait de 38, 880; la vitesse de translation de la plate-forme la plus rapide étant de 9 kil. 720 à l'heure.

Pour procéder à l'examen des diverses soumissions, la commission a dû, comme l'indique l'article 9 du programme, tenir compte à la fois des avantages financiers et des dispositions techniques de chaque projet.

Il est peut être parfois difficile, dans des conditions semblables, de faire un choix entre les concurents, car les avantages financiers varient le plus souvent en raison inverse de la valeur des dispositions techniques.

Des préoccupations budgétaires risquent alors d'exiger l'élimination des projets les mieux étudiés et l'adoption de l'un de ceux qui, quoique défectueux comportent les offres financières les plus tentantes.

Les circonstances spéciales du concours actuel ont permis à la commission d'éviter une telle décision.

Sans doute, elle se serait difficilement résignée à imposer au budget de l'Exposition des charges supplémentaires.

Mais, d'autre part, elle n'a trouvé aucune proposition financière réellement intéressante parmi celles dont les auteurs constataient les plus importants sacrifices.

La construction du chemin de fer de l'Exposition n'a pas, en effet, un but fiscal, comme ont paru le croire certains concurrents : c'est aux visiteurs que l'administration a songé avant tout; elle doit leur fournir les moyens de circuler aisément dans le vaste périmètre qu'embrasse l'Exposition. A ce point de vue, les soumissionnaires auraient été bien venus à faire bénéficier le public des gains qu'ils escomptaient et à réduire le prix des transports. Aucun d'eux ne l'a offert; ils ont tous adopté le tarif maximum fixé par le cahier des charges, lors même qu'ils n'en ont pas demandé la majoration.

Dès lors, le choix de la commission s'est trouvé déterminé presque exclusivement par des considérations techniques.

A cet égard, il importait de discuter tout d'abord une question que le programme du concours soumettait explicitement à l'appréciation de la commisson : un chemin de fer à voie unique satisferait-il à tous les besoins?

L'administration avait indiqué dans l'article 6 du programme qu'elle désirait avoir de chaque concurrent deux soumissions distinctes, relatives l'une au cas où le chemin de fer serait à double voie, l'autre au cas où il ne compterait qu'une voie unique. Aucun des soumissionnaires ne s'est conformé à cette demande. La tâche de la commission a été ainsi simplifiée; mais l'intérêt du concours s'est trouvé en même temps réduit.

Certainement, comme se sont attachés à le démontrer quelques concurrents, le chemin de fer à voie unique permet à tous les visiteurs de parvenir à destination et constitue, à la rigueur, un moyen de transport suffisant.

L'administration peut d'autant moins le contester qu'elle ne repoussait pas formellement à l'avance cette solution; mais elle ne saurait la juger parfaite. La voie unique assure fort malaisément tous les transports : le nombre des places offertes est très limité; un long détour s'impose à bon nombre de voyageurs; les stations, à raison même du profil en long, sont rares et mal placées; enfin, un accident survenu sur la ligne arrête toute l'exploitation.

La commission ne se serait évidemment résolue à proposer la construction d'un chemin de fer à voie unique que si l'établissement de moyens de transport plus commodes et plus puissants avait imposé au budget de l'Exposition une trop lourde charge.

Ces diverses considérations n'ont pas permis à la commission d'hésiter pour arrêter son choix. Toutefois, elle avait, au préalable, procédé à un examen très attentif des divers projets dressés par les concurrents. Il serait sans intérêt d'indiquer en détail toutes les objections que certains d'entre eux ont soulevées. La commission préfère insister sur leurs mérites en bornant ses critiques au strict nécessaire.

Trois projets intéressants avaient l'inconvénient commun de ne prévoir qu'une ligne à voie unique : ce sont ceux de la Compagnie Thomson-Houston, de la Société Decauville et du secteur de la rive gauche.

Le projet Thomson-Houston doit être cité en première ligne, à raison de l'ampleur des installations électriques qu'il prévoyait : la vitesse de marche prescrite par le cahier des charges aurait été aisément atteinte, sinon même dépassée; le nombre des places offertes était aussi considérable que possible sur une ligne à simple voie.

Toutefois, la demande d'une subvention de 1.500.000 francs, bien que combinée avec l'offre d'une importante redevance éventuelle, devait avoir pour conséquence de mettre tous les aléas de l'entreprise à la charge de l'administration. Une telle stipulation était d'autant plus inacceptable que la Compagnie Thomson-Houston était seule à en formuler de semblable.

La Société Decauville s'était assuré le concours d'un groupe de constructeurs habiles; les travaux et le matériel de la voie ferrée auraient été certainement exécutés dans d'excellentes conditions, sans dépasser les délais prescrits; la redevance offerte à l'administration aurait atteint un chiffre élevé.

Le projet du secteur de la rive gauche offrait des avantages analogues; le montant de la redevance aurait été sans doute encore plus considérable.

Mais ces deux soumissions provoquaient l'une et l'autre des observations de diverse nature. La plus importante était relative aux installations de la fraction, qui étaient insuffisantes dans les deux projets : les transports n'auraient pu être assurés dans les conditions prévues par le cahier des charges.

En tout état de cause, ces trois concurrents ne pouvaient être classés qu'au deuxième rang, puisqu'ils avaient expressément réduit leur offres à la construction d'une ligne à voie unique et qu'ils s'étaient ainsi placés, au point de vue technique, dans un état d'infériorité incontestable.

Toutefois le projet à double voie de M. L. Francq n'était pas fait pour retenir longuement l'attention de la commission. Les études de ce projet étaient fort sommaires. C'est à peine si le soumissionnaire parlait des installations de la traction.

En limitant ses charges à 3.500.00 fr., M. Francq laissait d'importantes dépenses au compte de l'administration.

Le tarif des places était supérieur au maximum fixé par le cahier des charges.

Enfin, M. Francq subordonnait son offre à l'adoption d'un profil en long ne permettant pas de desservir le 1[er] étage des constructions du Champ de Mars.

Cette disposition ne pouvait être admise, et dès lors le projet de M. Francq devait être rejeté.

Aucune des objections fondamentales que nous venons d'indiquer ne s'appliquait au projet de M. de Mocomble.

Ce projet présente, *a priori*, une solution très complète et très originale du problème du transport des visiteurs dans l'Exposition.

Le chemin de fer à voie unique dessert un des courants de circulation qui s'établiront entre l'esplanade des Invalides et le Champ de Mars: la plate-forme à deux vitesses dessert le courant contraire. On a ainsi tous les avantages d'une ligne à double voie.

La plate-forme a une puissance de transport supérieure à celle de n'importe quel chemin de fer; elle offre au moins 25.000 places par heure, sinon 35 ou 40.000 comme l'indique M. de Mocomble.

Ce mode de locomotion est nouveau : il est de nature à séduire les visiteurs et à constituer un des éléments de succès de l'Exposition.

La plate-forme, supportée constamment par un viaduc, dessert le premier étage de toutes constructions et répartit les visiteurs au mieux des intérêts des exposants.

Les points d'embarquement peuvent être indéfiniment multipliés. Un d'entre eux peut être placé notamment à l'angle Fabert-Orsay, qui est le point de tracé le plus rapproché du pont Alexandre III, alors que le plan et le profil en long du chemin de fer ne permettent guère l'établissement d'une station en cet endroit.

Ces considérations ont frappé d'autant plus la commission que le projet de chemin de fer annexé à la plate-forme ne provoquait aucune critique au point de vue technique : sa capacité de transport, notamment, était supérieure à celle que garantissaient la plupart des concurrents.

Il ne s'agtssait plus, dès lors, que de rechercher si le nouvel engin de transport imaginé par M. de Mocomble présentait des garanties suffisantes de bon fonctionnement.

La commission estime qu'on ne peut avoir à cet égard aucune appréhension.

Si la plate-forme était constituée par un train continu roulant sur une voie ferrée, comme l'a proposé dès 1876 M. Hénard, personne ne songerait à mettre en doute le succès de l'entrepise. Or, la translation de la plate-forme de M. de Mocomble s'opère en vertu précisément des mêmes phénomènes physiques que la traction des wagons par les locomotives. Les locomotives ne se déplacent qu'à cause de l'adhérence de leurs roues sur les rails : c'est également l'adhérence d'un rail sur des surfaces cylindriques qui provoquera la marche de la plate-forme. Dans un cas, la surface cylindrique se déplace en contre-haut de la surface plane, qui reste fixe; dans l'autre cas, au contraire, c'est la surface plane qui est mobile au-dessus de la surface cylindrique; mais le mouvement relatif des deux surfaces n'en est pas moins toujours identique. Rien ne permet de penser que l'action de forces semblables ne parvienne à produire ce mouvement dans le deuxième cas tout comme elle le produit journellement dans le premier.

Les plates-formes installées en 1893 et 1896 aux expositions de Chicago et de Berlin reposaient d'ailleurs sur la même idée. On ne saurait mettre en doute qu'elles aient fonctionné : la pratique a donc sanctionné, conmme on devait le prévoir, ce renversement des dispositions usuelles.

Le projet de M. de Mocomble comporte, par rapport au système employé à Chicago et à Berlin, des perfectionnements d'une importance capitale.

Les deux zones de la plate-forme animées de vitesses différentes sont absolument indépendantes l'une de l'autre. Chacune d'elles est entraînée par un rail unique articulé tous les 4 mètres et actionné par des poulies distinctes établies à demeure sur une construction métallique. Ces poulies ne peuvent subir aucun déplacement latéral; elles out seulement dans le sens vertical un léger jeu qui permet d'en régler avec précision l'adhérence sur le rail. Les moteurs sont fixes, comme les poulies. Il est aisé de visiter à chaque instant tous les organes du système.

A Chicago et à Berlin, les deux zones étaient

au contraire solidaires l'une de l'autre ; une double file de rails frottant sur les roues de la première zone provoquait le déplacement de la seconde ; ni les moteurs ni aucun des organes de transmission du mouvement n'étaient accessibles pendant la marche de la plate-forme.

Le système de M. de Mocomble a le double avantage de réduire les risques d'avaries et de faciliter les réparations.

Chaque zone est à la fois dirigée et maintenue en équilibre dans le sens transversal par des galets à boudins qui roulent sur des rails placés de part et d'autre des poulies ; ces galets et les poulies motrices sont munis de ressorts dont le réglage, calculé à l'avance, doit donner au rail central une adhérence suffisante sur les poulies.

A cet égard, quelques tâtonnements sont malgré tout, probables ; mais ils ne peuvent guère durer bien longtemps.

D'une manière générale, les détails du projet ont été étudiés avec beaucoup de soin par les soumissionnaires. Il convient de citer notamment les articulations des rails centraux et les transmissions de mouvement entre les moteurs et les poulies.

En résumé, puisque les plates-formes de Chicago et de Berlin ont convenablement fonctionné, on ne saurait craindre un échec pour l'engin perfectionné de M. de Mocomble ; le succès, au contraire, doit répondre à toutes les espérances des inventeurs.

L'embarquement et le débarquement ne peuvent d'ailleurs présenter de réel danger ; la vitesse relative des deux zones ne sera, au maximum, que de 1m33 à la seconde. Ni à Chicago ni à Berlin on n'a eu à constater aucun accident dans des conditions identiques, d'après les renseignements que la commission a pu se procurer.

Dès lors qu'au point de vue technique, la plate-forme de M. de Mocomble était acceptée par la commission, l'ensemble du projet présenté par ce concurrent devait être classé en première ligne, bien que la redevance offerte à l'administration fût relativement peu importante. D'ailleurs, à cet égard, on doit observer que les dépenses que s'impose M. de Mocomble sont beaucoup plus élevées que celles qu'entraînerait l'établissement d'un chemin de fer à voie unique. Il est rationnel que l'administration préfère à des bénéfices éventuels des installations qui, à raison même des frais qu'elles exigeront, assurent d'une manière beaucoup plus parfaite le transport des visiteurs.

Toutefois, il n'a pas été possible d'adopter intégralement les dispositions proposées par M. de Mocomble.

Les services de l'architecture et de l'exploitation ont été d'accord pour repousser l'installation de la plate-forme entre les deux files d'arbres du quai d'Orsay les plus rapprochées de la Seine. Le service de la voirie a dû étudier un nouveau projet qui restreignît au strict minimum l'espace occupé par le chemin de fer et la plate-forme et qui reportât le chemin de fer comme la plate-forme en bordure de l'avenue de La Bourdonnais. Les deux engins de transport ont été superposés sur une partie notable de leur parcours, ainsi que l'indique l'article 6 du cahier des charges de la concession.

Pour faciliter l'accès de la plate-forme, M. de Mocomble a consenti à installer deux plans inclinés mobiles aux extrémités de l'avenue de La Bourdonnais : l'évacuation des foules, après les fêtes de nuit du Champ de Mars, sera ainsi parfaitement assurée.

M. de Mocomble avait demandé à placer dans l'enceinte de l'Exposition son usine productrice d'énergie électrique : cette demande a été repoussée. Le concessionnaire devra se conformer, à cet égard, aux prescriptions du projet de cahier des charges annexé au programme de concours. En outre, pour éviter qu'une imprévoyance compromette la rapidité des transports, il a été stipulé que l'usine ou les usines qui fourniront l'énergie électrique devront disposer d'une puissance d'au moins 2,000 chevaux.

Enfin, M. de Mocomble a été invité à procéder au préalable, dans un délai maximum de six mois, à un essai de sa plate-forme sur un circuit fermé de 300 à 350 mètres de développement. Cet essai constitue pour l'administration une garantie supplémentaire. Il doit faire disparaître toutes les craintes que la nouveauté du système pourrait soulever dans le public. Il donne à l'administration les droits les plus étendus sans en conférer aucun au concessionnaire ; il permet notamment d'apporter aux études primitives toutes les améliorations désirables.

M. de Mocomble a accepté cette nouvelle charge, non sans difficulté, et à la condition de réduire légèrement le montant de la redevance qu'il avait primitivement offerte : l'administration ne percevrait rien sur la recette afférente aux dix premiers millions de voyageurs transportés par la plate-forme. A raison de 1 centime par voyageur transporté, cette clause équivaut à l'abandon par l'administration d'une somme de 100,000 fr. C'est à peu près exactement la moitié de la dépense supplémentaire que l'essai de la plate-forme imposera à M. de Mocomble, en cas de succès.

Sur les bases qui viennent d'être indiquées, la commission a préparé la convention et le cahier des charges ci-joints, que M. de Mocomble a acceptés.

La commission soumet cette convention et ce cahier des charges à l'approbation de M. le commissaire général.

Paris, le 25 avril 1898.

L'ingénieur des pont et chaussées, chargé des services de voirie de l'Exposition, secrétaire de la commission,
Signé : Tur.

Adopté par le président et les membres de la commission,

Le directeur des services de voirie de l'Exposition, président de la commission,
Signé : Defrance.

Le directeur des services d'architecture de l'Exposition,
Signé : Bouvard.

Le directeur des finances de l'Exposition,
Signé : Grison.

Le secrétaire général de l'Exposition,
Signé : Chardon.

L'ingénieur en chef de la voie publique de l'Expositon,
Signé : Boreux.

L'ingénieur principal des installations électriques à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition,
Signé : Picou.

Lettre du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, à M. le commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Paris, le 3 mai 1898.

Monsieur le Commissaire général,

Vous avez bien voulu me soumettre les propositions relatives au chemin de fer intérieur de l'Exposition.

L'examen approfondi du dossier a donné lieu de ma part à l'observation suivante, sur laquelle j'appelle toute votre attention et qui me paraît nécessiter quelques explications.

La commission propose d'attribuer à M. de Mocomble la concession d'un chemin de fer à voie unique et d'une plate-forme mobile. Aux termes de l'article 3 du projet du traité, M. de Mocomble doit procéder sur un circuit réduit à un essai de la plate-forme ; si cet effet ne réussit pas, la concession sera nulle et non avenue en ce qui concerne la plate-forme, mais sera maintenue pour la construction et l'exploitation du chemin de fer.

Par suite, au cas où cette éventualité se produirait, M. de Mocomble se trouverait chargé de l'exécution d'un chemin de fer à simple voie, alors que d'autres projets paraissent avoir été écartés par la raison qu'ils comportaient un tracé à voie unique ; l'un au moins de ces projets présentait cependant des avantages financiers supérieurs à ceux offerts par M. de Mocomble.

Dans ces conditions, avant de prendre aucune décision, je vous serais obligé de vouloir bien inviter la Commission à indiquer, dans un rapport complémentaire, les motifs qui l'ont conduite à proposer la rédaction de l'article en question.

Agréez, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

Henry Boucher.

Rapport complémentaire de la Commission

En réponse à la lettre de M. le Ministre du Commerce, la Commission chargée de juger les résultats du concours institué par l'arrêté ministériel du 17 août 1897 complète ainsi qu'il suit son rapport en date du 25 avril 1898 :

En tenant compte à la fois, conformément au programme du concours, des avantages financiers et des dispositions techniques des divers projets, le chemin de fer à voie unique de M. de Mocomble doit, à lui seul, être classé en première ligne : car, sans réclamer aucune subvention, il satisfait à toutes les exigences du cahier des charges.

Les trois projets de chemin de fer à voie unique lui sont inférieurs, l'un au point de vue financier, les autres au point de vue technique.

Le projet Thomson-Houston comporte des stipulations financières trop onéreuses : loin d'attribuer une recette à l'administration, la Société lui demande une subvention de 1.500.000 francs.

Les propositions de la Société Decauville et du secteur de la rive gauche sont inacceptables au point de vue de la traction : elles indiquent que la puissance mécanique totale ne dépasserait pas 4 à 600 chevaux, alors que la Compagnie Thomson-Houston prévoit l'emploi d'une puissance quadruple ; la Commission évalue qu'il aurait fallu au minimum 1.500 chevaux-vapeur.

D'ailleurs, la Société Decauville annonce que le secteur de la rive gauche lui fournira l'énergie dont elle aura besoin, tandis que le secteur, aux termes de sa soumission, prétend recourir pour ce même objet à l'exposition particulière de MM. Schneider et Cie. Le cahier des charges interdit d'accueillir la demande du secteur de la rive gauche et les prévisions de la Société Decauville ne présentent que des caractères de certitude improvisée.

M. de Mocomble, en adjoignant à un projet de chemin de fer déjà supérieur en lui-même à ceux des autres concurrents, un instrument de transport aussi puissant et original que sa plate-forme mobile, s'impose nécessairement au choix de la Commission.

Si l'administration usait de son droit d'annuler, après l'essai prévu par l'article 3 de la convention, la concession de la plate-forme, il n'y aurait aucune raison de retirer en même temps à M. de Mocomble la concession du chemin de fer. Aucun autre projet ne fournit, en effet, à l'administration des avantages équivalents.

D'ailleurs une semblable mesure aurait pour résultat de priver l'Exposition de tout moyen de transport. La construction du chemin de fer, pour être terminée en temps utile, doit être, en effet, commencée immédiatement, ainsi que le prescrivent les articles 2 et 3 du cahier des charges de la concession. L'essai de la plate-forme devant exiger six mois, on ne disposerait plus, lorsqu'il sera terminé, du délai nécessaire pour procéder à l'étude d'un nouveau marché.

La commission, à l'unanimité, maintient sa décision antérieure.

Le directeur des services de voirie de l'Exposition, président de la commission,
Signé : Defrance.

Le directeur des services d'architecture de l'Exposition,
Signé : Bouvard.

Le directeur des finances de l'Exposition,
Signé : Grison.

Le secrétaire général de l'Exposition,
Signé : Chardon.

L'ingénieur en chef de la voie publique de l'Exposition,
Signé : Boreux.

L'ingénieur principal des installations électriques à la direction générale de l'exploitation de l'Exposition,
Signé : Picou.

L'ingénieur des ponts et chaussées, chargé des services de voirie de l'Exposition, secrétaire de la commission,
Signé : Tur.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

*(Suite *)*

Classe 118.

Cartographie, hydrographie, instruments divers.

Président : M. le colonel Henri Berthaut;
Vice-président : M. le capitaine de frégate, Émile Guyon;
Rapporteur : M. le chef de bataillon, Alfred Romieux;
Secrétaire : M. le capitaine Ludovic Jardinet.

MM.

Berthaut (Henri), colonel d'infanterie hors cadre, breveté, chef de la section de cartographie du service géographique de l'armée, membre de la commission de l'exposition de l'armée de terre et de mer.
Bourgeois (Joseph), chef d'escadron au 11e régiment d'artillerie, chef du service géographique du corps expéditionnaire de Madagascar, attaché à la section de géodésie et astronomie du service géographique de l'armée.
Brosset (Jules), instruments pour les sciences (maison Brosset frères).
Courtot de Cissey (René), capitaine au 71e régiment d'infanterie, détaché au 2e bureau de la direction de l'infanterie.
Démichel (Alphonse), instruments de précision.
Erhard (Georges), gravure, cartographie (maison Erhard frères).
Favé (Louis), ingénieur hydrographe, attaché au service hydrographique de la marine.
Fichot (Eugène), sous-ingénieur hydrographe de la marine, attaché au service hydrographique de la marine, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Guyon (Emile), capitaine de frégate, membre de l'Institut, directeur de l'observatoire de Montsouris.
Jacques (Charles), capitaine au 32e régiment d'infanterie, détaché à la 4e section du service géographique de l'armée.
Jardinet (Ludovic), capitaine à l'état-major particulier du génie, détaché à la 4e section du service géographique de l'armée.
Lefèvre-Pontalis (Carle), lieutenant de cavalerie, professeur à l'école spéciale militaire.
Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie en retraite.
Romieux (Albert), chef de bataillon du génie hors cadre, détaché à la 3e section du service géographique de l'armée.
Sougis (Albert), chef du 2e bureau du cabinet de M. le ministre de la guerre, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.

Classe 119.

Services administratifs.

Président : M. l'Intendant Alphonse Simon;
Vice-Président : M. le sous-intendant de 1re classe, Edouard Darolles;
Rapporteur : M. Alphonse Helbronner;
Secrétaire : M. le capitaine Auguste Hallouin.

MM.

Aureggio (Eugène), vétérinaire principal de 1re classe, directeur du 3e ressort vétérinaire.
Barrier (Albert), ingénieur technique des services administratifs de la guerre.
De la Briffe (Louis), sous-intendant militaire de 1re classe.
Calvet (Claude), président de la chambre syndicale de l'industrie et des fournitures militaires.
Cheseaud (Jean-Baptiste), effets de harnachement.
Darolles (Jean), sous-intendant militaire de 1re classe, chef de la section technique de l'intendance, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Devaux (René), sous-intendant militaire de 2e classe (1re division de cavalerie indépendante).
Catineau (Henri), sous-intendant militaire de 1re classe du cadre auxiliaire.
Hallouin (Auguste), capitaine d'infanterie breveté, stagiaire à l'état-major de l'armée.
Heck (Hubert), au 28e régiment de dragons, membre de la section technique de cavalerie, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Helbronner (Alphonse), administrateur-directeur de la Compagnie française d'entreprises militaires et civiles (anciens établissements Godillot et Helbronner), directeur commercial de la Compagnie des lits militaires.
Hubert (Denis), effets d'habillement, d'équipement et de chaussures (maison Hubert, de Vautier et fils).
Lavisse (Émile), capitaine au 8e bataillon de chasseurs à pied, membre de la section technique de l'infanterie.
Maidon (Antony), chef de bureau de 1re classe à la direction de la défense au ministère des colonies, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Noury (Charles), sous-commissaire de la marine, secrétaire de la commission permanente des machines et du grand outillage.
Prevet (Jules), directeur de la maison de conserves alimentaires Ch. Prevet et Ce.
Rouillon (Edmond), sous-intendant militaire de 1re classe,
Simon (Alphonse), intendant militaire, directeur des services administratifs des troupes stationnées dans le gouvernement militaire de Paris.



Classe 120.

Hygiène et matériel sanitaire

Président : M. Henri Strauss, médecin principal de 1re classe;
Vice-Président : M. Charles Grall, médecin-inspecteur des colonies;
Rapporteur : M. Paul Mary, médecin-major de 1re classe;
Secrétaire : M, le capitaine Maurice Pellé.

MM.

Bourguignon (Louis), médecin de 1re classe de la marine, secrétaire du conseil supérieur de santé de la marine, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Brenot (Théodore), instruments de chirurgie.
Capiomont (François-Xavier), chef de bataillon du génie, officier d'ordonnance de M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris.
Chambé (Charles), médecin principal de 1re classe en retraite.
Chastang (Jules), capitaine au 41e régiment d'infanterie, détaché à la section technique de l'infanterie.
Delacour (Louis), chef d'escadron breveté au 30e régiment de dragons, secrétaire du comité technique de la cavalerie.
Mme Foucher de Careil (la comtesse), présidente de l'association des dames françaises.
Grall (Charles), médecin en chef des colonies.
Mme Kœchlin-Schwartz, présidente de l'Union des femmes de France.
Lequeux (Paul), ingénieur des arts et manufactures, ancien directeur des fonderies et laminoirs de Romilly (Eure).
Longuet (René), médecin-major de 1re classe), membre de la section technique du service de santé.
Mary (Paul), médecin-major de 1re classe, membre de la section technique du service de santé, détaché à la direction du service de santé.
Pellé (Maurice), capitaine au 31e régiment d'artillerie, breveté, officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre.
Strauss (Henri), médecin principal de 1re classe, adjoint au directeur du service de santé au ministère de la guerre, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Vaillard (Louis), médecin principal de 2e classe, professeur à l'école d'application du service de santé, membre de la commission des filtres.

(Fin de la première liste parue au Journal Officiel).

(*) Voir *L'Exposition Universelle* nos 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96 97, 98, 99 et 100.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 Juin 1898.

Nous avons résolu, à la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, de publier, chaque quinzaine, à cette place de notre journal, un bulletin résumant la situation du marché financier.

Par son but et ses relations, le journal l'*Exposition Universelle* se trouve intimement lié à tout ce qui intéresse le commerce et l'industrie; nous nous attacherons donc plus particulièrement à renseigner nos lecteurs sur la marche des valeurs industrielles.

Nous n'ignorons pas les difficultés de cette nouvelle tâche, mais nous avons acquis la certitude que nos renseignements, puisés aux meilleures sources, seraient pour nos lecteurs d'une grande utilité ; cette raison seule nous a suffi.

Un mouvement de reprise a relevé cette semaine les cours de toutes les valeurs et on reste persuadé à la Bourse que le conflit entre les États-Unis et l'Espagne ne saurait se prolonger bien longtemps. Néanmoins, dans ses dernières séances, la crainte de complications entre le Chili et la République Argentine a pesé sur l'ensemble de la cote.

Le 3 o/o profite des dispositions générales et progresse à 103 fr. 18; l'Amortissable, très demandé, s'avance de 0 fr. 30, à 101 fr. 70. Le Tonkinois 2 1/2 o/o regagne sa perte de la semaine dernière et clôture à 91 fr. Le Madagascar 2 1/2 passe de 90 fr. à 90 fr. 50.

La Rente Italienne, que la crise ministérielle n'a pas influencée, se retrouve à 93 fr. 50. Malgré les mauvaises nouvelles, l'Extérieure reste assez ferme à 35 fr. 50. Les fonds Russes en bonne tendance, le 3 o/o 96, en hausse d'un 1/2 point; le 3 o/o 1891 de 0 fr. 35 à 96 fr. 30 ; le Chinois a un marché très actif à 106 fr. 05 ; les établissements de crédit sont favorablement impressionnés par la réduction du taux de l'escompte à Londres ; mais leur marché est peu actif dans l'attente d'une solution aux différentes questions qui font obstacle à la réussite de nouvelles affaires. La Banque de France se retrouve à 3.600 ; le Crédit lyonnais, en hausse à 837, le Comptoir national à 578 ; la Banque de Paris progresse à 945 et la Banque spéciale des valeurs industrielles poussée par les bons résultats qu'elle a déjà obtenus clôture à 176 fr. Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette valeur dont l'avenir nous inspire une grande confiance.

CANAL DE SUEZ

Assemblée du 7 juin 1898

Extrait du rapport du Conseil d'administration

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Charras, 9, à Paris.

Les trois derniers rapports signalaient une augmentation des recettes de la Compagnie, qui tendaient à se rapprocher, en 1896, des résultats obtenus en 1891, l'année la plus prospère de notre exploitation. L'exercice 1897 marque un recul assez sensible. La navigation entre l'Inde anglaise et l'Europe représente la moitié environ de notre trafic; or, par le fait de la peste et de la famine, en deux ans, le trafic de ou pour l'Inde a perdu 744.200 tonnes. La recette totale s'est élevée à 75.607.029 fr. 40; par rapport à 1896, la différence en moins a été, sur le trafic commercial, de 3.300.000 francs et, sur le trafic résultant des expéditions militaires, de 3.443.000 francs, mais d'autres catégories de recettes ont fourni une légère compensation.

Faisant bénéficier l'exercice 1897 des mesures de prévoyance que vous avez prises en 1896, nous pouvons, néanmoins, vous proposer la distribution d'un dividende net de 90 francs, inférieur de 2 fr. 50 seulement au dividende de 1896. Si vous approuvez nos propositions, le bénéfice net à répartir, en sus des 5 % d'intérêt, s'élèvera à 40.913.802 fr. 81 et se trouvera constitué par : l'excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice, 39.315.600 fr. 72; la réserve spéciale de 1896, 890.176 fr. 42; et un prélèvement de 708.095 fr. 67 sur le disponible de la réserve statutaire.

2.986 navires ont transité; la navigation de nuit, à l'aide de la lumière électrique, a été effectuée par 95 % du total. La moyenne du séjour des navires dans le canal a été, relativement à 1896, en diminution de 54 minutes. La jauge nette moyenne s'est élevée à 2.645 tonnes, et 13,1 % des navires ont transité avec un tirant d'eau de plus de 7m,50. Les grands paquebots de 10.000 tonnes mis en service par le Norddeutscher Lloyd ont effectué plusieurs traversées dans des conditions très satisfaisantes. Vous constaterez avec plaisir que vos efforts constants pour l'amélioration du canal ont porté leurs fruits.

La ligne entière du canal, la rade et le chenal de Port-Saïd ont été entretenus en bon état de navigabilité. Les travaux d'élargissement ont suivi la progression prévue et nous avons entrepris l'exécution, pour le croisement des navires de dimensions extraordinaires, d'élargissements-gare dont le nombre sera de 9.

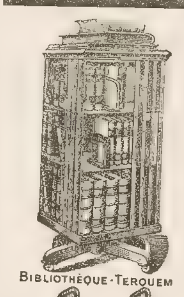
Les recettes de la navigation, du 1er janvier au 24 mai 1898, sont en augmentation de 4.860.000 fr. par rapport à la période correspondante de 1897. Cette amélioration provient uniquement d'une situation commerciale meilleure : les récoltes dans l'Inde sont abondantes et l'élévation persistante des frêts est l'indice d'une plus grande activité dans les opérations commerciales et maritimes.

Ce relèvement des recettes et l'expérience du passé indiquent qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper d'une réduction temporaire dans les résultats de votre exploitation.

Nous avons à vous soumettre la réélection de quatre membres du Conseil dont le mandat est expiré : MM. Anslijn, Daubrée, Vergé et sir Thomas Sutherland.

L'Assemblée a approuvé toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration.









Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi *Le Gérant :* HENRI GAUTIER

5e Annee. — N° 102 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Juin 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces............. la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications...... — 3 fr. »
Réclames.............. — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS. Paris...... Un an. 8 francs; Départements... — 9 —; Étranger..... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LE RAPPORT DU MINISTRE DU COMMERCE SUR L'EXPOSITION DE 1900

PROMOTIONS DANS L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DANS L'ORDRE DE LÉOPOLD

BULLETIN

Paris, 25 juin 1898.

Nous espérions pouvoir, à cette place, donner la composition du nouveau ministère, et saluer dans le nouveau titulaire du commerce, le ministre de l'Exposition. Nous comptions sans les surprises de la politique. Les combinaisons se succèdent sans aboutir et personne ne peut dire quand et comment finira cette crise.

Nous avions, depuis deux ans et demi, un gouvernement dont tout le monde se déclarait satisfait, et un Ministre du Commerce, M. Henry Boucher, qui avait su conquérir l'estime et les sympathies générales.

Sous son impulsion, les travaux de l'Exposition allaient on ne peut mieux, si bien qu'on était en avance de six mois sur la marche prévue. Mais voilà qu'un vote de la Chambre intervient qui nous oblige à changer de Gouvernement et de ministres.

Il est à désirer que ce changement ne soit pas préjudiciable au développement et à l'achèvement de l'œuvre que nous devons présenter au monde, dans moins de deux ans.

Quel sera le successeur de M. Henry Boucher? On a prononcé plusieurs noms, et, depuis huit jours que la crise est ouverte, le futur titulaire du Ministère du Commerce, a déjà porté trois noms différents, ce qui prouve que les candidats ne manquent pas.

Souhaitons cependant que le nouveau ministre suive la voie tracée par son prédécesseur et sache, comme lui, se concilier les suffrages du monde commercial et industriel.

M. Henry Boucher — et c'est là une constatation qu'il nous est agréable de faire — sera vivement regretté par tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont eu l'honneur de l'approcher pendant qu'il était au pouvoir.

C'est pour cela que la tâche de son successeur ne sera pas aisée, car il lui sera difficile de faire oublier son prédécesseur.

Quel qu'il soit cependant, il aura pour premier devoir de concentrer tous ses efforts et toute son énergie sur l'œuvre de l'Exposition, et faire tout ce qui dépendra de lui pour hâter la marche des travaux.

Donc, attendons patiemment que nous ayons un Ministère et un Ministre du Commerce. Au fait, ce conseil nous paraît superflu, car nous ne percevons pas de grandes marques d'impatience, dans le public, depuis que nous n'avons pas de ministres.

On prétend que notre pays est ingouvernable et il n'est jamais plus heureux et plus tranquille que lorsqu'il n'a pas de gouvernement.

HENRI GAUTIER.

RAPPORT DU MINISTRE DU COMMERCE

Sur l'Exposition de 1900

Rapport *présenté au Président de la République par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la situation financière et l'état des travaux de l'Exposition universelle de 1900 (page 3785).*

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 8 de la loi du 13 juin 1896, relative à l'Exposition universelle de 1900, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport faisant connaître la situation des recettes et des dépenses et l'état des travaux à la fin de la première année d'activité pratique. Ce rapport contient également quelques renseignements sur l'œuvre accomplie au point de vue administratif, sur le personnel et sur l'installation des services.

I

SITUATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Recettes

Les recettes prévues au budget de l'Exposition se composent :

1° Du produit de l'émission des bons	60.000.000
2° De la part contributive de l'Etat	20.000.000
3° De la subvention de la ville de Paris	20.000.000
Total	100.000.000

A ce total s'ajouteront les recettes accessoires provenant des concessions, des locations, de la revente des matériaux. Le montant n'en peut être fixé dès maintenant, même d'une manière approximative.

Les 60 millions produits par l'émission des bons sont réalisés depuis le 25 septembre 1896 et versés en totalité à la Caisse des dépôts et consignations.

Les bons n'ayant été souscrits par le public que dans la proportion de 54 p. 100, les garants durent lever immédiatement les titres qui n'avaient pas été placés. La propagande à laquelle ils se sont livrés depuis en a amené la diffusion rapide et a contribué à entretenir un courant favorable à l'Exposition. Ainsi comprise et pratiquée, l'association de garantie est inattaquable et son institution ne présente que des avantages.

Aujourd'hui, le stock des bons disponibles dans les établissements financiers est à peu près épuisé et des demandes nouvelles affluent chaque jour

La part contributive de l'Etat devait, d'après les prévisions premières, être réalisée en quatre annuités de 5 millions chacune.

Cependant, au 31 décembre 1897, le budget de l'Exposition n'avait encore reçu que 450,000 fr. Mais le département des finances s'est engagé à répartir le complément de la subvention à peu près également sur les exercices 1898, 1899 et 1900. La loi de finances du 13 avril 1898 a effectivement ouvert, pour les dépenses de l'Exposition, un crédit de 6 millions. Les versements doivent être de 7 millions en 1899 et de 6,550,000 fr. en 1900.

La subvention de la Ville est, aux termes de la convention du 18 novembre 1895, payable en cinq annuités de 4 millions. La première annuité, afférente à l'exercice 1896, a été régulièrement encaissée par le Trésor; mais en 1897, les difficultés étant survenues entre l'Etat et la ville de Paris, celle-ci a refusé de verser la seconde annuité de 4 millions.

Aujourd'hui le différend se trouve aplani; à la suite du vote par le Sénat de la loi relative au chemin de fer métropolitain, le conseil municipal a ordonné le versement, au profit de l'Etat, non seulement de l'annuité de 1897, mais encore de celle de 1898.

Il y a lieu d'espérer qu'à l'avenir de semblables retards ne se renouvelleront pas. On ne saurait se dissimuler, en effet, qu'ils bouleversent les prévisions budgétaires, entravent la marche normale du service et sont, en définitive, préjudiciables aux véritables intérêts de l'Etat et de la Ville.

Les recettes accessoires encaissées pour le compte de l'Exposition s'élevaient, au 31 décembre 1897, à 1,652,310 fr. 79. Sur cette somme, 901,850 fr. représentaient le produit de la revente de matériaux provenant de démolitions; 750,000 fr., avaient été versés par la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à titre de subvention pour la construction du pont Alexandre III.

Au total, les recettes encaissées à titre de subvention de la ville de Paris et de produits accessoires, atteignaient, au 31 décembre 1897, 6 millions 102,310 fr. 79. Elles s'élèvent actuellement à 14,528,699 fr. 89.

Dépenses

Les crédits inscrits au budget de l'Exposition se montent à 101,500,000 fr.; 8 millions sont affectés aux dépenses d'administration, 12 millions aux dépenses d'exploitation, 74,500,000 fr. à l'exécution des travaux. Le surplus, soit 7 millions, constitue une réserve destinée à faire face aux besoins imprévus.

Dans ce total de 101,500,000 fr., ne sont pas comprises les sommes nécessaires au payement

des lots attachés aux bons; il est pourvu à cette dépense au moyen des intérêts servis par la Caisse des dépôts sur les 60 millions provenant de l'émission.

Au 31 décembre 1897, les dépenses payées sur le chapitre de l'administration atteignaient	688.528 43
Aucune dépense n'avait été effectuée sur le chapitre de l'exploitation.	
Sur le chapitre des travaux, les dépenses s'élevaient à	4.027.502 93
Si l'on y ajoute les dépenses relatives au payement des lots	2.060.000 »
et les frais d'études	29.658 72
on obtient un total de	6.805.690 08

Ce chiffre étant supérieur à celui des recettes encaissées à la date du 31 décembre, l'administration a dû faire appel, jurqu'à concurrence d'une somme de 700,000 fr., aux avances de la Banque de France, prévues par l'article 4 de la loi du 13 juin 1896.

Au 30 avril 1898, les dépenses s'élevaient à 10,157,905 fr. 39. Elles se répartissaient ainsi entre les différents chapitres:

Administration	942.845 23
Travaux	6.614.064 19
Exploitation	300 »
Réserve	231.037 25
Frais d'études	29.658 72
Payement des lots	2.340.000 »
Total	10.157.905 39

II

PERSONNEL. — INSTALLATION DES SERVICES.

Personnel supérieur.

Le personnel supérieur de l'Exposition était déjà constitué lorsque j'ai pris la direction du département du commerce, au mois d'avril 1896. Le décret du 9 septembre 1893 avait réglé dans ses grandes lignes l'organisation des services et placé à leur tête un commissaire général, doté de pouvoirs étendus et d'une large initiative. M. Alfred Picard, président de section au Conseil d'Etat, avait été immédiatement désigné en qualité de commissaire général. Au mois d'octobre suivant furent nommés les directeurs généraux, les directeurs et les chefs de service. Enfin cinq arrêtés ministériels en date du 12 avril 1894 ont fixé dans leurs moindres détails les attributions de chacune des directions et du secrétariat général.

Aucune modification sérieuse n'a été apportée à cette organisation, et je n'ai eu qu'à me louer en toutes circonstances des choix faits par mes prédécesseurs.

Personnel administratif.

Après le vote de la loi du 13 juin 1896 qui sanctionnait la combinaison financière sur laquelle repose l'Exposition, il était nécessaire d'assurer la marche des services administratifs et de constituer les bureaux. D'accord avec M. le commissaire général et après une étude approfondie, les cadres ont été approuvés le 5 août 1896; par mesure d'économie, ils n'ont été remplis qu'au fur et à mesure des nécessités du service.

Le personnel administratif comprend actuellement trente-six fonctionnaires ou agents. Dans ce nombre sont comptés les directeurs généraux, les directeurs et chefs de service; il restait donc bien peu de places à offrir aux milliers de candidats qui se sont inscrits, souvent avec de puissants patronages, au ministère du commerce ou au commissariat général. Malgré les avis officieux donnés à diverses reprises, le courrier apporte chaque jour de nouvelles demandes.

Le personnel n'est pas destiné à s'accroître sensiblement jusqu'à la période d'exploitation. Grâce au dévouement de tous nos agents, les modestes prévisions que j'ai approuvées suffiront à tous les besoins. Quant au personnel de l'exploitation, qui ne doit entrer en fonctions que dans près de deux ans, il ne nous appartenait pas de le constituer par avance.

Personnel technique.

Le personnel technique, composé des ingénieurs, des architectes et des employés placés sous leurs ordres, compte actuellement deux cent quatre agents; il a été constitué avec toute l'ampleur que comportait la tâche considérable qui lui est confiée. La plus grande latitude a été laissée à chaque chef d'agence pour le choix de ses collaborateurs et, jusqu'à présent, tous ceux qu'ils ont demandés avec des justifications suffisantes ont été agréés.

Conformément aux précédents, les indemnités attribuées au personnel technique sont fixes et relativement peu élevées puisqu'elles ne dépassent pas 1.000 fr. par mois même pour les architectes chargés de constructions comportant plusieurs millions de travaux.

En possession d'un talent éprouvé, parvenus la plupart à la réputation, les chefs d'agences trouveraient facilement dans les travaux particuliers une rémunération bien supérieure. L'ardeur avec laquelle ils se consacrent au service de l'Etat n'en est que plus méritoire. Je dois ajouter que la très habile répartition des travaux, faite par M. Bouvard entre les vingt-trois architectes primés aux deux concours, a eu le rare mérite de satisfaire tout le monde.

Les choix proposés par M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation, pour ses services techniques, ont été également des plus heureux et nous donnent l'assurance que la tâche fort délicate confiée à ces services sera accomplie dans d'excellentes conditions.

Installations des bureaux et agences.

Les bâtiments de l'avenue de la Bourdonnais, dans lesquels avaient été installés tout d'abord les bureaux du commissariat général, n'ont pas tardé à devenir insuffisants. Il ne pouvait être question de prélever sur le périmètre déjà restreint de l'Exposition la surface nécessaire pour la construction d'un bâtiment plus spacieux. La cession des terrains affectés aux anciennes écuries de l'Alma a permis de résoudre la difficulté et les nouveaux bureaux ont étés édifiés en quelques mois. On pourra juger sur cette construction non pas de notre esthétique, mais uniquement du souci de l'économie dont nous nous inspirons en toute circonstance lorsque les intérêt artistiques qui nous ont été confiés ne sont pas en jeu. L'architecte avait, en effet, reçu des instructions formelles pour adopter les solutions les plus rapides et les moins coûteuses.

Les défectuosités du sol de fondation ont été corrigées par un procédé nouveau et économique de compression; on a construit les murs et les cloisons en planches de roseaux formées d'une agglomération de plâtre et de fibres végétales.

Le projet approuvé se montait à 490.000 francs.

Le chiffre paraît, au premier abord, assez élevé; mais il s'agissait de couvrir une surface considérable; en définitive, cette construction à deux étages, avec tous les aménagements intérieurs pour le chauffage et l'éclairage, revient à 170 francs le mètre superficiel pour les bâtiments neufs, à 30 francs pour la transformation des anciennes écuries. D'ailleurs, malgré les procédés employés, elle est assez solide pour durer fort longtemps; elle n'aura pas perdu de sa valeur à la fin de l'année 1900, au moment où elle sera remise à l'Etat, et pourra être alors facilement utilisée.

Les bâtiments de l'avenue de La Bourdonnais ont été conservés pour l'installation des agences d'architectes.

Les parties du Palais de l'Industrie conservées provisoirement ont été aménagées dans le même but.

L'administration a, en outre, loué divers locaux dans le voisinage des chantiers.

Toutes nos agences ont pu, de la sorte, être largement et confortablement installées, ce qui était une condition essentielle pour la bonne marche des travaux.

III

ÉTAT DES TRAVAUX.

L'administration avait à exécuter tout d'abord, pour l'installation des chantiers, certains travaux préliminaires : établissement de clôtures, enlèvement d'arbres, déviation de voies de tramways, construction d'ouvrages destinés à faciliter l'accès des matériaux et l'évacuation des déblais. D'autre part, un certain nombre d'édifices devaient être démolis : le Palais de l'Industrie et le pavillon de la ville de Paris aux Champs-Elysées; le Palais des Beaux-Arts, le Palais des Arts libéraux, le Dôme central et la galerie de 30 mètres du Champ-de-Mars.

Clôtures.

Les clôtures des Champs-Élysées ont été établies au mois de mars 1897.

Dans les entreprises privées, la clôture est faite par l'entrepreneur, qui en tire parti comme bon lui semble et le plus souvent la loue pour l'affichage. Il ne nous a pas paru possible de procéder ainsi pour les travaux des Champs-Elysées. Désireux d'épargner au public les ennuis temporaires de chantiers considérables au cœur de la ville, l'administration a pris à sa charge l'établissement de clôtures d'un aspect décoratif sur lesquelles tout affichage a été formellement interdit. La dépense que mon département a ainsi assumée atteint 56.489 fr. 41.

Les clôtures du Champ-de-Mars, des Invalides et des quais ont été adjugées le 6 mai dernier et entreprises déjà au Champ-de-Mars. Elles auront le même aspect extérieur que celles des Champs-Élysées et coûteront, rabais réduits, 137.258 fr. 12.

Transplantation d'arbres. — Enlèvement de bouches d'eau, de canalisations, etc.

Ces diverses opérations ont entraîné une dépense de 125,372 fr. 87. La transplantation des arbres a jusqu'ici parfaitement réussi.

Remaniement des voies de tramways.

Le remaniement des voies de tramways incombe à la Compagnie des omnibus, aux termes de son cahier des charges. Cette Compagnie est d'ailleurs trop intéressée au succès de l'Exposition pour pouvoir, même en équité, réclamer aucune indemnité.

Construction d'une estrade et d'un tunnel au quai de la Conférence.

Afin de permettre l'accès des matériaux et l'évacuation des déblais, l'administration a fait établir sur le quai de la Conférence, pendant les derniers mois de 1896, une estacade de 153 mètres de longueur. Un tunnel en charpentes de 10 m. de largeur et de 72 m. 89 de longueur relie directement cette estacade aux chantiers des nouveaux palais.

L'exécution, entreprise au cœur de l'hiver, a été terminée dans un délai total de cinquante et un jours sans causer de gêne sensible à la circulation et sans entraver le passage de diverses lignes de tramways à traction mécanique qui suivent le quai de la Conférence.

Ces installations, qui facilitent considérablement la tâche des entrepreneurs et ont permis d'exécuter d'immenses travaux sans bouleverser les Champs-Elysées ni déranger les habitudes de la population parisienne, ont coûté au total 157,376 fr. 41.

Travaux de démolition.

Les travaux de démolition, conduits pour la plupart avec beaucoup d'habileté, notamment en ce qui concerne le Palais de l'Industrie, sont aujourd'hui complètement terminés. Ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on a vu tomber sous la pioche des démolisseurs des œuvres remarquables dont la fine coloration et l'heureux agencement avaient fait si grand honneur en 1889 au sens décoratif des Français. Élevées pour quelques mois, elles ont duré près de dix ans; elles disparaissent au moment où le délabrement redoutable qui guette les constructions provisoires allait peut-être atténuer l'enthousiasme qu'elles avaient justement provoqué.

A l'origine certains intérêts très légitimes s'étaient émus du trouble que pourrait leur causer la démolition du Palais de l'Industrie. Cet édifice rendait en effet de très grands services : tous les ans il abritait des expositions et des réunions de toutes sortes, notamment le Salon de la Société des artistes français, le concours agricole, le concours hippique. On se demandait comment les multiples intérêts artistiques et économiques qu'il desservait seraient sauvegardés durant la période transitoire qui s'étendrait jusqu'en 1900.

L'administration avait pensé tout d'abord qu'il serait possible de conduire les travaux de telle manière que le Salon eût lieu sans interruption aux Champs-Elysées soit dans les galeries de l'ancien palais, soit dans celles du nouveau.

Les retards apportés au vote des crédits et à l'approbation du projet général de l'Exposition, en rendant nécessaire une plus grande rapidité d'exécution, n'ont pas permis de réaliser ce programme. Seul, le Salon de 1897 a pu se tenir aux Champs-Elysées.

Il était par suite nécessaire de prendre des mesures provisoires pour les années 1898 et 1899. De tous les locaux dont disposait le Gouvernement, seule la galerie des Machines, par ses dimensions et sa disposition intérieure, remplissait les conditions désirables. Grâce à la bonne volonté dont ont fait preuve tous les intéressés, nous avons pu organiser successivement dans ce palais le concours agricole, le concours hippique et les Salons. Nous avons même eu la bonne fortune de réunir sous un même toit la Société des artistes français et la Société nationale des beaux-arts, jusque-là séparées.

C'est également dans la galerie des Machines qu'auront lieu les Salons et les concours de 1899; aucune gêne ne résultera de l'exécution des travaux nécessaires pour l'aménagement d'une salle des fêtes. Toutes les précautions ont été prises à cet égard; cette salle consistera en un simple décor intérieur reposant sur quatre appuis d'une grande légèreté.

L'administration s'est réservé, dans le cahier des charges de l'entreprise, la faculté de n'autoriser, s'il est nécessaire, le montage de la charpente métallique qu'après la clôture des Salons de 1899.

Il n'est pas besoin de rappeler les dispositions d'ensemble du projet de l'Exposition, dont l'originalité consiste principalement dans la transformation des Champs-Elysées et l'établissement d'un pont monumental. Les discussions fort intéressantes qui ont eu lieu devant les Chambres en 1896 et ont occupé plusieurs séances sont restées présentes à toutes les mémoires; il nous suffira de donner quelques indications sur la nature et l'état d'avancement des divers travaux en cours.

Construction des nouveaux palais des Champs-Elysées et du pont Alexandre III.

Cette partie de notre programme avait été très discutée à l'origine. Bien des personnes étaient effrayées par la hardiesse et la nouveauté du projet et doutaient qu'il fût possible d'élever en quelques années des œuvres définitives dignes d'occuper le plus bel emplacement de Paris. A ces plaintes se mêlait, pour quelques-uns, le regret de voir disparaître le Palais de l'Industrie auquel se rattachaient tant de souvenirs.

Aujourd'hui, les regrets et les craintes sont dissipés, et les moins optimistes sont assurés du succès.

C'est à la suite d'un concours que prit naissance l'idée de la transformation des Champs-Elysées. Ce concours fut ouvert au mois d'août 1894.

Les architectes parvenus déjà à la réputation aussi bien que les jeunes artistes désireux d'attacher leur nom à des œuvres que des millions de visiteurs viendront contempler répondirent avec empressement à l'appel du Gouvernement, et ce fut pour le jury chargé de décerner les dix-huit primes prévues au programme une tâche difficile que de choisir entre tant de projets se recommandant tous par d'indiscutables qualités de science, de goût et d'originalité.

Les concours ont entraîné une dépense totale de 70,532 fr. 27. Cette dépense se justifie amplement par les résultats obtenus.

Des esprits de haute valeur ont cru parfois pouvoir condamner les concours et préfèrent les œuvres conçues et achevées dans le calme et la solitude : prises non comme un terme mais comme un point de départ, ces épreuves créent une atmosphère favorable à l'éclosion des projets. Si elles ne fournissent pas toujours de prime abord la meilleure solution, elles y conduisent le plus souvent en permettant de procéder par élimination, et la comparaison des plans rend tangibles par avance les erreurs qui pourraient être commises dans l'élaboration des projets définitifs.

Modèles. — Pour permettre d'arrêter plus sûrement les détails d'exécution et les motifs d'ornementation, je n'ai pas hésité à autoriser l'exécution de modèles de plâtre pour le Grand Palais le Petit Palais et le pont Alexandre III. Ces modèles ont coûté 44,500 francs.

Ils ont donné des indications fort utiles et ont été l'origine de modifications des plus heureuses. Aussi j'estime que malgré la dépense relativement élevée, il y aura lieu de prendre des mesures analogues pour contrôler les effets de perspective des constructions les plus importantes du Champ de Mars.

Grand Palais. — La division de cet édifice en trois parties confiées à MM. Deglane, Louvet et Thomas, sous la haute direction de M. Girault, aura développé la richesse de l'œuvre sans nuire à son harmonie. La partie antérieure, dont l'importance est capitale, a demandé des études laborieuses; la formule à laquelle nous nous sommes arrêtés résume heureusement les principaux résultats du concours ouvert pour la construction de ce palais. Par son allure générale, l'ouvrage se rattachera aux plus belles périodes de l'architecture française; cette tenue classique correspondait d'ailleurs à la meilleure utilisation intérieure de l'édifice. L'ordonnance de la décoration, les frises colorées et les détails d'ornementation introduiront les éléments de nouveauté désirables dans un monument qui, par sa place même, doit former le lien entre les chefs-d'œuvre des époques disparues et les manifestations de l'art contemporain; une recherche exagérée des originalités ainsi que l'expérience de styles inconnus nous auraient exposés à des mécomptes et à des discussions inadmissibles pour une œuvre définitive.

Les projets ont reçu mon approbation à la date du 12 février 1897. Les travaux, entrepris immédiatement après, conduits avec une très grande rapidité, sont en pleine activité. Les fondations sont depuis longtemps terminées; les maçonneries dépassent aujourd'hui la hauteur des clôtures et les promeneurs des Champs-Elysées peuvent suivre les progrès journaliers de la construction.

La partie la plus avancée se trouve en bordure de l'avenue d'Antin; elle était hors du périmètre du Palais de l'Industrie et a pu être attaquée la première.

Des sondages nombreux, effectués avec beaucoup de soin, n'avaient pas révélé toute l'inconsistance du sol dans certaines parties de la superficie du Grand Palais. Il a fallu procéder à des battages de pieux non prévus dans les devis primitifs; la dépense supplémentaire qui en résultera sera vraisemblablement couverte par les économies réalisées sur les maçonneries en élévation.

Ces maçonneries, réparties entre trois entreprises, ont été mises en adjudication les 3 juillet et 16 août 1897, aux prix de 1,401,711 fr. 88 pour la partie du palais située sur l'avenue d'Antin, 800,285 fr. 70 pour la partie intermédiaire, 2,514,770 fr. 83 pour la partie située sur l'avenue nouvelle.

Les rabais consentis par les entrepreneurs ont été de 8 p. 100 pour le 1er lot, de 11 p. 100 pour le 2e lot, de 5 p. 100 pour le 3e lot. Ces rabais, notamment pour le dernier lot, ne sont pas très considérables; mais les devis d'adjudication avaient été serrés de très près et étaient notablement inférieurs aux devis primitifs. Pour l'ensemble des maçonneries en élévation, il existe entre le total des devis et le montant des adjudications une marge de plus de 1,200,000 fr. qui permettra de faire face à des besoins imprévus, notamment au supplément de dépenses pour les fondations.

Les travaux de ferronnerie nécessaires à l'établissement des planchers au-dessus des caves et des sous-sols ont été adjugés en trois lots, le 3 novembre 1897, et ont donné lieu à des rabais de 12. 90 p. 100, 10 p. 100 et 6 p. 100. Par mesure de précaution, les surcharges, primitivement calculées à 300 kilog., ont été portées à 500 kilog. par mètre carré. Cette augmentation entraînera un supplément de dépenses auquel il sera pourvu, pour la plus grande partie, à l'aide des sommes à valoir.

Il n'a pas été possible d'obtenir des conditions aussi avantageuses pour l'exécution des charpentes métalliques destinées à l'établissement du plancher haut du rez-de-chaussée, du hall et des combles de la partie intermédiaire du palais et de celle située sur l'avenue nouvelle. L'adjudication, du 19 mars 1898, faite sur la mise à prix de 2,345,500 fr., n'a pas donné de résultats, tous les soumissionnaires ayant demandé des augmentations sur les prix du bordereau. En présence des exigences des constructeurs, j'ai dû autoriser l'administration à traiter de gré à gré et à accepter une majoration de 5. 50 p. 100 sur les prix prévus primitivement.

En résumé, les dépenses engagées pour la construction du Grand Palais s'élèvent actuellement à 8,536,846 fr. 14.

Grâce à des conditions climatériques favorables, il a été possible de regagner le temps qu'avaient fait perdre les discussions du projet de loi sur l'Exposition et la conservation prolongée du Palais de l'industrie. Les travaux n'ont pas été interrompus cet hiver et, sauf quelque accident que rien ne fait prévoir, le gros œuvre et la couverture du palais seront terminés avant la fin de l'année 1898. Il restera ainsi près d'une année entière pour le ravalement, la décoration et l'aménagement intérieur de cette construction qui doit être complètement achevée en 1899. L'édification aura exigé à peine deux ans et demi.

Petit Palais. — Le projet de M. Charles Girault, primé au concours, n'a subi que des remaniements de détail. L'ordre suivi dans la démolition du Palais de l'Industrie a empêché d'ouvrir avant le mois de juillet 1897 le chantier du Petit Palais. Mais les qualités remarquables du projet ont singulièrement facilité les études ultérieures et l'entrepreneur a pu pousser les travaux avec une rapidité qui est du meilleur augure pour le succès de l'œuvre. Actuellement, la construction s'élève, dans certaines parties, à plusieurs mètres au-dessus du bandeau du rez-de-chaussée.

Les travaux de fondation et de maçonnerie en élévation, scindés en plusieurs lots pour le Grand Palais à raison de leur importance, ont fait ici l'objet d'une entreprise unique avec un rabais de 6 o/o.

Le plancher haut des caves a été construit en ciment armé; les avantages de rapidité et d'économie présentés par ce système ont paru assez sérieux pour qu'il y eût intérêt à l'appliquer à d'autres parties de la construction.

Le total des dépenses autorisées se monte à 2,278,517 fr. 57.

De même que le Grand Palais, le Petit Palais sera couvert avant la fin de cette année et complètement terminé en 1899.

Pont Alexandre III. — La collaboration de MM. les ingénieurs Résal et Alby et de MM. les architectes Cassien-Bernard et Cousin a donné les meilleurs résultats; la science et l'expérience des premiers ont permis de conduire les travaux avec une sûreté et une méthode qui donnent des garanties absolues au point de vue de la stabilité de ce difficile ouvrage. Les seconds ont revêtu le travail des ingénieurs d'une décoration qui s'y adapte très heureusement, où la noblesse s'allie à l'élégance, le bel agencement des lignes et la pondération des ensembles au goût des motifs d'ornementation.

Les travaux de fondation ont été adjugés sur une mise à prix de 1,875,000 fr. avec un rabais de 12 o/o; ils comportaient sur chaque rive l'établissement de deux caissons d'une surface totale de 1,244 mètres carrés et d'un volume de 24,393 mètres cubes.

Depuis, l'entrepreneur a demandé, sans supplément de dépenses, la substitution d'un caisson unique d'une surface de 1,474 mètres carrés et d'un volume de 26,000 mètres cubes; cette modification, qui était de nature à augmenter encore l'assiette de l'ouvrage, n'a pu qu'être approuvée.

La fondation à l'air comprimé de la culée de rive droite a été terminée en novembre 1897. Celle de la culée de rive gauche, entreprise dans les premiers jours de janvier, est achevée depuis plus d'un mois.

La charpente métallique du pont a été mise en adjudication le 20 août 1897 au prix de 2,311,628 fr. 90. Cette adjudication n'a pas donné de résultats; aucun des concurrents qui avaient été admis à soumissionner n'ayant fait d'offres acceptables. Les prix du bordereau étaient cependant suffisamment rémunérateurs puisque, quelques jours après l'adjudication, l'administration, autorisée par moi, traitait de gré à gré avec le Creusot et la Société Fives-Lille moyennant un rabais de 3 o/o sur la mise à prix.

Le montage de la passerelle de service commencera vraisemblablement dans le courant de ce mois; celui de la charpente métallique du pont sera entrepris au mois d'août et terminé l'année prochaine.

Après examen approfondi des projets et dessins qui m'avaient été soumis, j'ai approuvé dans son ensemble, à la date du 3 janvier 1898, le devis

général des travaux à exécuter pour la construction du pont Alexandre III et autorisé M. le Commissaire Général à procéder aux adjudications et à passer les marchés. La dépense totale, y compris celles précédemment engagées, ne pourra excéder la somme de 6 millions. Les maçonneries viennent d'être mises en adjudication.

Décoration du palais des Champs-Elysées et du pont Alexandre III. — Tout récemment j'ai arrêté, d'accord avec M. le Commissaire Général et les architectes, la liste des sculpteurs qui doivent être chargés de la décoration du pont Alexandre III et des palais des Champs-Elysées. Le nombre limité des œuvres qu'il nous était donné d'attribuer ne nous a pas permis d'accueillir les demandes de tous ceux qui nous offraient leur concours, et nous avons dû écarter bien des artistes dont la collaboration nous eût été cependant très précieuse.

Les sculpteurs n'ont guère qu'une année et demie pour exécuter leurs commandes. Mais nous sommes assurés que, grâce à leur talent éprouvé et à leur zèle patriotique, ils sauront être prêts dans les délais fixés.

Berges de la Seine.

La transformation des ports de tirage de la Seine en ports droits, dans la traversée de Paris, était depuis longtemps arrêtée en principe par le service de la navigation.

L'Exposition de 1900 hâte seulement l'exécution de ce travail pour la partie comprise entre le pont de la Concorde et le pont d'Iéna et y contribue pour une somme de 1,480,000 fr.; le ministère des travaux publics et la ville de Paris supportent, chacun par moitié, le surplus de la dépense. Ce sont encore des travaux définitifs dont l'utilité est incontestable et dont le prochain achèvement est dû à l'Exposition.

De nombreuses constructions françaises et étrangères seront édifiées sur les berges de la Seine ainsi modifiées. L'aspect de ces architectures variées au bord du fleuve sera d un effet très pittoresque.

Les travaux devaient être conduits avec une grande rapidité afin qu'aucun retard ne fût apporté à l'exécution des palais; mais, d'autre part, la multiplicité des chantiers aurait gêné la navigation. Il fut décidé que la campagne de 1897 serait consacrée à l'établissement des ports du Gros-Caillou et de l'île des Cygnes, situés sur la rive gauche de part et d'autre du pont de l'Alma, les constructions les plus importantes devant trouver place dans cette partie des berges.

Le projet concernant le port du Gros-Caillou fut adjugé, le 18 mars 1898, sur une mise à prix de 615,000 fr. Le rabais obtenu a été de 11 p. 100. Le cahier des charges accordait un délai d'une année pour l'exécution des travaux. Ceux-ci ont été commencés le 24 avril 1897 et sont aujourd'hui terminés. Le remblai derrière le mur du quai a été constitué en grande partie avec du sable provenant des fouilles du pont Alexandre III et formera une excellente plate-forme pour les constructions qui doivent y être élevées.

Le port de l'île des Cygnes a été adjugé le 24 juin 1897 sur une mise à prix de 740,000 fr.; le rabais obtenu a été de 6 p. 100. Les travaux seront terminés très prochainement, dans les délais fixés par le cahier des charges. M. l'ingénieur Lion a rencontré cependant des difficultés assez sérieuses, dues à la mauvaise nature du sol sur lequel le mur du port devait être édifié. Mais les travaux ont été conduits avec une grande activité et, grâce à une installation électrique très complète, les chantiers ont pu fonctionner, pendant tous les mois d'hiver, jusqu'à onze heures du soir.

La transformation des berges de la Seine ne pourrait être arrêtée que par une crue extraordinaire. Normalement elle sera terminée avant la fin de cette année pour la partie des quais comprise entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, dans le courant de 1899 pour la partie comprise entre le pont de l'Alma et celui d'Iéna.

Palais du Champ-de-Mars et de l'Esplanade des Invalides.

L'esprit général de ces constructions est très différent de celui qui a présidé à l'établissement des projets des palais des Champs-Elysées. Pour ceux-ci, qui font partie d'un ensemble dont les principaux éléments sont le Louvre, les palais de Gabriel, l'Arc-de-Triomphe et les Invalides, il fallait se garder d'une recherche excessive des innovations; pour les palais de l'Esplanade et du Champ-de-Mars, cadre éphémère de six mois de fête, il convenait, au contraire, de donner carrière à l'imagination des artistes. C'est dans cet esprit que nous les avons invités à traiter leurs compositions.

Les premières études me furent soumises au mois de décembre 1897. Toutes étaient intéressantes et faisaient grand honneur au sens décoratif de leurs auteurs. Cependant, certaines retouches s'imposaient, ainsi que les artistes l'ont spontanément reconnu. Quelques-uns des projets péchaient par l'exagération même de leurs qualités et par une recherche excessive de l'originalité.

Tout en conservant à chacune des compositions son caractère particulier, il était nécessaire de simplifier certains détails et de donner à l'ensemble une plus grande harmonie. Des pourparlers ont été engagés à cet effet et se sont poursuivis pendant plus de trois mois entre l'administration et les architectes; je suis heureux de rendre hommage à l'esprit de conciliation dont ces derniers ont fait preuve.

Tous les projets sont aujourd'hui parvenus à leur forme définitive et ont reçu mon approbation. D'ailleurs, afin de ne pas retarder l'exécution des travaux, j'avais, dès le commencement de janvier 1898, autorisé M. le commissaire général à procéder aux adjudications de l'infrastructure et des ossatures métalliques sans attendre le résultat des études complémentaires auxquelles se livraient les architectes.

Les devis généraux prévoient une dépense de 5,570,000 fr. pour les palais de l'esplanade des Invalides, de 20,450,000 fr. pour les palais du Champ-de-Mars. Les demandes des étrangers ont obligé l'administration à augmenter les surfaces couvertes de 24,000 mètres carrés. Malgré cet accroissement, les architectes sont parvenus, à force d'ingéniosité, à se renfermer à peu près dans les limites qui leur avaient été primitivement assignées, et les réserves inscrites au budget de l'Exposition feront largement face à l'excédent de dépenses.

Les charpentes métalliques sont actuellement toutes adjugées. De même que pour les travaux métalliques du Grand Palais des Champs-Elysées, l'administration s'est trouvée en présence d'exigences inacceptables de la part des constructeurs, de telle sorte que plusieurs adjudications ont été infructueuses. Mais, dans tous les cas, elle a pu traiter de gré à gré, dans des conditions relativement avantageuses, avec des maisons offrant toutes les garanties désirables. Il n'y a eu, par suite du fait de l'insuccès des adjudications, aucun retard appréciable et les prévisions budgétaires n'ont pas été dépassées. Le montant des dépenses autorisées pour les constructions métalliques s'élève à 9,861,833 fr. 50.

Les premières adjudications pour l'exécution des travaux de terrassement et de maçonnerie ont eu lieu à la fin du mois de mai. Nous avons ainsi une avance de plusieurs mois sur l'Exposition de 1889; cette constatation est d'autant plus rassurante qu'aucune de nos constructions ne présente l'importance de celles de 1889 et que la grande division des travaux est de nature à en faciliter l'exécution dans les meilleures conditions. La date du 1er octobre 1899 a été fixée aux architectes comme délai extrême pour l'achèvement de l'intérieur des palais des Invalides et du Champ-de-Mars. Il est essentiel, en effet, de disposer de tout le temps nécessaire pour la bonne installation des machines et des produits; de cette condition dépend l'intérêt de l'Exposition au point de vue industriel et scientifique.

La seule inquiétude que l'on puisse éprouver et que j'ai le devoir de signaler tient à la lenteur avec laquelle sont conduits les travaux de la gare des Invalides.

Sur les instances du commissaire général, le ministre des travaux publics a, par décision du 8 mars 1894, imposé à la Compagnie de l'Ouest l'obligation de couvrir entièrement la gare de façon à masquer le trou béant creusé dans l'Esplanade. Ce travail devrait être achevé depuis longtemps. Il faut espérer qu'il va être enfin entrepris: un plus long retard pourrait compromettre l'exécution de notre programme de travaux, une partie importante des constructions des Invalides devant reposer sur la couverture de la nouvelle gare.

Palais des berges de la Seine.

Les études des palais qui seront élevés sur les rives de la Seine pour les congrès, l'horticulture, la navigation de commerce, les forêts sont fort avancées et promettent un ensemble de constructions gracieuses et décoratives.

Palais des armées de terre et de mer.

Le concours ouvert par les administrations de la guerre et de la marine pour l'édification de ce palais sur la rive gauche de la Seine, en amont du pont d'Iéna, a été jugé au mois de septembre 1897. Le projet primé en première ligne se recommande par sa grande allure et par l'entente heureuse du plan. Les travaux pourront être commencés dès que les Chambres auront voté les fonds nécessaires.

Chemin de fer circulaire.

L'étendue de l'Exposition sur la rive gauche de la Seine et la répartition aussi égale que possible des centres d'attraction dans les différentes parties du périmètre rendraient nécessaire l'établissement d'un chemin de fer circulaire à trafic intense, desservant l'Esplanade des Invalides, les quais de la rive gauche et le Champ-de-Mars. Un concours a été ouvert à cet effet le 7 août 1897 et clos le 28 décembre.

La commission chargée de statuer sur les résultats de ce concours s'est trouvée en présence de plusieurs propositions satisfaisantes au point de vue des intérêts du public et avantageuses pour le budget de l'Exposition. Après examen approfondi, elle a classé en première ligne le projet présenté par M. de Mocomble, qui lui a paru offrir une solution à la fois très originale et très pratique du problème complexe du transport des visiteurs. Ce projet comporte la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique à voie unique et d'une plate-forme mobile analogue à la rue marchante de Chicago; cette plate-forme suivra en viaduc un tracé parallèle à celui du chemin de fer et se déplacera en sens inverse, facilitant ainsi l'évacuation de la foule aux heures de fermeture, où des encombrements parfois redoutables pourraient se produire. L'exécution du projet n'imposera d'ailleurs aucun sacrifice au budget de l'Exposition et lui procurera, tout au contraire, un bénéfice appréciable, le soumissionnaire s'étant engagé à verser à l'administration une redevance de 1 centime par voyageur.

Après avoir provoqué un deuxième rapport destiné à préciser certains points auxquels j'attachais une importance particulière, je viens d'approuver les conclusions de la commission et de revêtir de ma signature le projet en question.

L'ouverture de chantiers considérables imposait certaines mesures de police dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité des visiteurs. D'autre part, l'administration avait à remplir des devoirs d'humanité envers le nombreux personnel employé dans les travaux; dès le début, elle a organisé un service médical; elle s'est préoccupée d'assurer des secours aux ouvriers victimes d'accidents; j'ai autorisé enfin, aux Champs-Elysées, dans les conditions qui seront indiquées plus loin, la création d'un restaurant coopératif.

Police des chantiers.

En règle générale, l'accès des chantiers est interdit à toute personne qui n'est pas munie d'un laissez-passer. Les ouvriers eux-mêmes ne sont admis que sur présentation d'un jeton spécial valable pour quinze jours seulement et portant l'indication du mois et le numéro de la quinzaine. Le 10 et le 25 de chaque mois, les entrepreneurs demandent le nombre de jetons correspondant au nombre des ouvriers qu'ils comptent employer. Ils en font ensuite la distribution, après avoir inscrit au revers de chacun d'eux le numéro d'embauchage de l'ouvrier. Celui-ci, en arrivant au chantier, dépose son jeton au bureau de l'entreprise et le reprend à la sortie. Ce système permet de contrôler d'une manière pratique la présence des ouvriers.

Service médical.

Le service médical a été organisé conformément aux indications de la commission spéciale que j'ai instituée à cet effet. Trois postes de secours ont

été prévus ; huit médecins, deux internes et un infirmier sont attachés à chacun d'eux, de façon qu'il y ait en permanence, pendant toute la durée de la journée de travail, un médecin, un interne et un infirmier.

A l'heure actuelle, deux postes fonctionnent : l'un au Palais de l'Industrie, l'autre au Champ de Mars ; le troisième, qui desservira l'Esplanade et les quais de la rive gauche, sera installé prochainement.

Au 31 décembre 1897, 816 ouvriers avaient été soignés dans les deux postes, la plupart pour des affections extrêmement légères. Aucune épidémie ne s'est produite et, grâce aux précautions prises, la proportion des accidents, par rapport au nombre des ouvriers, a été très faible.

Indemnités et secours en cas d'accident.

L'ouvrier atteint d'une blessure ou d'une maladie entraînant une incapacité temporaire de travail touche, à titre d'indemnité, la moitié de son salaire. Si l'incapacité est permanente, l'ouvrier a droit à la moitié du salaire normal d'une année. En cas de mort, sa veuve, ses enfants ou les parents âgés ou infirmes qui étaient à sa charge reçoivent un secours de 1,000 francs. Ces allocations, accordées à titre gracieux par l'administration, sont indépendantes des indemnités que les ouvriers peuvent réclamer aux entrepreneurs en vertu des dispositions du Code civil. Toutes les mesures ont d'ailleurs été prises pour éviter les abus ; les secours sont liquidés sur présentation de bulletins spéciaux, d'un modèle uniforme, dont les différentes mentions ont été combinées en vue de renseigner l'administration sur la situation exacte de l'ouvrier.

Il est pourvu aux dépenses du service médical et au payement des indemnités au moyen d'un prélèvement de 1 o/o sur le montant des travaux exécutés et des fournitures faites. Les entrepreneurs faisant naturellement entrer ce prélèvement en compte dans leurs soumissions, c'est en définitive un sacrifice assez considérable que l'administration s'impose dans une pensée d'humanité pour assurer aux ouvriers blessés les soins les plus éclairés et leur procurer, en cas de chômage, un secours supplémentaire. Le montant total des indemnités ainsi allouées atteignait, au 31 décembre 1897, 12,003 fr. 12 ; la moyenne des secours par journée de chômage était de 3 fr. 17.

Les dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ne seront applicables que trois mois après la publication officielle des décrets d'administration publique qui doivent en régler l'exécution. Cette échéance pouvant être encore assez éloignée, j'ai pensé que nous devions dès maintenant assurer aux ouvriers travaillant sur les chantiers de l'Exposition le bénéfice des indemnités forfaitaires fixées par la loi et donner ainsi un salutaire exemple aux entreprises privées.

Aussi ai-je invité M. le Commissaire général à poursuivre la réalisation immédiate des intentions du législateur et à engager à cet effet des pourparlers avec les entrepreneurs. Ces pourparlers n'ont pas abouti, les entrepreneurs étant pour la plupart liés avec des Compagnies d'assurances par des contrats qu'ils ne peuvent modifier tant que la loi n'est pas exécutoire.

Il ne m'a pas semblé qu'il fût possible de vaincre leur résistance, ni même utile d'insérer dans les marchés qui doivent être conclus pendant la période transitoire, une clause spéciale imposant aux adjudicataires les indemnités prévues par la loi. Grâce à la retenue de 1 o/o pour le service médical, l'administration dispose en effet de moyens suffisants pour sauvegarder les intérêts du personnel des chantiers. Dans tous les cas d'incapacité temporaire de travail, les secours attribués aux ouvriers en vertu des règlements particuliers de l'Exposition sont supérieurs à ceux qui leur seraient payés en application de la loi. Dans les cas, heureusement fort rares, d'incapacité permanente de travail ou de décès, le Commissaire général usera, toutes les fois qu'il sera nécessaire, de la faculté que lui donnent les règlements d'accorder des indemnités supplémentaires afin que, en aucune circonstance, les secours alloués aux ouvriers ou à leurs familles ne soient inférieurs à ceux que l'application de la loi leur aurait assurés.

Restaurant coopératif des Champs-Elysées.

Dès que furent entrepris les travaux des Champs-Elysées, l'administration dut se préoccuper de l'alimentation des ouvriers, Il n'existe pas, en effet, dans ce quartier, de restaurants appropriés aux habitudes de consommation et de dépense du personnel de nos chantiers. On ne pouvait obliger les ouvriers à passer la Seine pour aller chercher des pensions plus modestes dans le quartier de Grenelle ; c'eût été leur imposer une fatigue et une perte de temps que nous avions le devoir de leur épargner. L'administration hésitait, d'autre part, à permettre l'installation de cantines qui, selon toute vraisemblance, auraient donné lieu à des conflits et peut-être à des abus.

C'est alors qu'une société dirigée par des hommes d'une honorabilité incontestée, vint offrir ses services absolument gratuits et demanda de créer un restaurant coopératif dont les bénéfices devaient, par une très large part, être distribués entre les consommateurs. Dans l'intérêt des ouvriers, nous ne pouvions qu'agréer cette proposition et, par arrêté du 17 juillet 1897, j'ai autorisé la création du restaurant en question, sous la condition expresse qu'il serait réservé aux seuls ouvriers ou agents employés sur les chantiers de l'Exposition.

Cette mesure avait d'ailleurs un caractère exceptionnel et se justifiait par la situation toute particulière du quartier des Champs-Elysées. Il n'entre pas dans les vues de l'administration d'accorder de semblables autorisations en ce qui concerne les chantiers du Champ-de-Mars et des Invalides ; le quartier du Gros-Caillou et celui de Grenelle offrant des ressources suffisantes pour l'alimentation des ouvriers.

IV

ŒUVRE ADMINISTRATIVE.

En même temps que s'ouvraient les chantiers et que s'élevaient les constructions, l'œuvre administrative se poursuivait avec sûreté et méthode.

Des négociations ont été engagées avec les puissances étrangères pour la répartition des espaces et ont abouti à un accord définitif. Les comités départementaux et les comités d'admission, appelés à recueillir et à examiner les demandes des exposants français, ont été constitués et se sont mis à l'œuvre. Des commissions travaillent à l'organisation des expositions rétrospectives des beaux-arts, qui doivent constituer une des plus hautes attractions de l'Exposition de 1900.

D'autre part, l'installation des services mécaniques, électriques, hydrauliques, ainsi que des services de manutention, dont le bon fonctionnement présente une importance capitale, ont fait l'objet d'études techniques très approfondies.

Enfin, l'administration s'est préoccupée d'organiser les divertissements et spectacles qui sont, dans toute exposition, un des principaux éléments de succès. Plusieurs concessions de cette nature ont été déjà consenties à des particuliers ou à des sociétés.

Participation des puissances étrangères.
Répartition des espaces.

Les étrangers ont répondu avec empressement à l'invitation du gouvernement français. Sur 56 Etats qui ont été invités, 50 ont accepté à l'heure actuelle Seules, l'Egypte et la République d'Orange ont refusé de participer à l'Exposition, 4 puissances enfin n'ont pas encore fait connaître leur réponse ; ce sont : le Brésil, le Paraguay, Havaï et l'Abyssinie.

L'effort intellectuel, artistique, scientifique, industriel et agricole du monde entier se trouvera donc résumé sur les bords de la Seine au printemps de 1900.

Ce n'était pas une tâche facile que de distribuer toutes les manifestations du génie de l'homme dans un périmètre nécessairement restreint. Dès le début de 1896 des échanges de vues eurent lieu avec les représentants des puissances étrangères.

Les espaces à utiliser se composaient de six parties principales :

Snr la rive droite. — Les Champs-Élysées, le quai du cours la Reine, le Trocadéro.

Sur la rive gauche. — L'Esplanade des Invalides, le quai d'Orsay, le Champ de Mars.

Les palais des Champs-Elysées furent attribués aux expositions des beaux-arts ; le quai du cours la Reine aux expositions d'horticulture et d'économie sociale ainsi qu'aux congrès ; le Trocadéro aux expositions des colonies et de diverses nations extra-européennes.

On consacra l'Esplanade des Invalides à l'exposition des groupes XII à XV qui réunissent les principaux éléments de l'art industriel.

Le quai d'Orsay fut réservé aux pavillons des puissances étrangères et aux palais des armées de terre et de mer, de la navigation de commerce, des forêts, de la chasse et de la pêche.

Enfin les palais du Champ-de-Mars furent destinés à l'exposition des principaux groupes industriels et agricoles, et les jardins, qui s'étendent au pied de la tour Eiffel, aux pavillons de plusieurs Etats et à ceux des administrations françaises.

Le total des demandes d'espaces, formulées par les puissances étrangères était considérable et il n'était pas possible d'y donner entièrement satisfaction. Le service des sections étrangères s'est acquitté de sa tâche avec tant de tact et d'habileté qu'en peu de mois la majeure partie de ces négociations difficiles était terminée et qu'une entente définitive a pu intervenir avec les représentants des principales puissances.

La répartition des emplacements était à peu près achevée lorsque plusieurs membres du Parlement et des représentants de sociétés s'intéressant à l'expansion coloniale de la France firent des démarches auprès de moi et auprès de mon collègue des colonies et demandèrent que la section coloniale, à laquelle avait été affectée la moitié du parc du Trocadéro, fut reportée en tout ou en partie en dehors du périmètre de l'Exposition. Ils faisaient valoir que l'emplacement réservé aux colonies était tout à fait insuffisant et ne permettrait pas de faire connaître au public, avec tout l'éclat désirable, la grande œuvre coloniale accomplie depuis une vingtaine d'années par le gouvernement de la République.

J'avais pensé, tout d'abord, que les espaces mis à la disposition de nos colonies et pays de protectorat leur assureraient une place assez large dans la manifestation de 1900, car ils étaient très notablement supérieurs à ceux qui, en 1889, avaient reçu la même destination. Mais, en présence du mouvement d'opinion qui s'était produit, je donnai à ceux qui s'en étaient faits les interprètes l'assurance de mon entier concours et me mis à leur disposition pour étudier une solution conforme tout à la fois aux intérêts des colonies et aux intérêts généraux dont j'avais la garde.

D'accord avec le ministre des colonies, j'instituai une commission extraparlementaire qui se réunit au mois de janvier 1898. Le problème qu'elle avait à résoudre était des plus complexes ; il fallait tenir compte à la fois des conventions passées avec la ville de Paris et des engagements pris envers les porteurs de bons de l'Exposition et les souscripteurs de garantie. Il ne pouvait, par suite, être question d'installer une annexe en dehors du périmètre de l'octroi, ni d'obliger les visiteurs à des déplacements coûteux. Dans ces conditions, après une étude approfondie, la commission a reconnu que la meilleure solution consisterait à créer, sur la pelouse de la Muette, une annexe reliée au Trocadéro par un chemin de fer à circulation gratuite.

La question est actuellement soumise au Conseil municipal. Dès que cette assemblée lui aura donné son assentiment et que les Chambres auront voté les crédits nécessaires, l'administration se mettra immédiatement à l'œuvre.

Comités départementaux.

Institués à la fin de 1896 comme intermédiaires entre l'administration de l'Exposition et le public, les comités départementaux comprennent aujourd'hui 17,000 personnes. Le service de la section française, qui avait eu à préparer les listes de ces comités, s'est tenu en contact avec eux et s'est efforcé d'obtenir de cette vaste organisation le travail utile qu'on en peut attendre. A peine constitués, les comités départementaux ont commencé à provoquer les demandes d'admission, à renseigner les intéressés et à réunir tous les documents relatifs aux œuvres d'art et objets divers qui doivent figurer dans les expositions rétrospectives et les musées centennaux.

Comités d'admission.

Une grande partie de l'année 1897 a été consacrée à la constitution des comités d'admission qui, pour l'ensemble des classes, comprennent environ 3,500 personnes et réunissent tout ce que la

*

France compte d'illustrations et de notabilités dans le domaine économique. Les listes ont été établies avec le plus grand soin et ont nécessité toute une série d'enquêtes longues et minutieuses. Tout en m'efforçant d'y comprendre les représentants les plus qualifiés de tous les intérêts en présence, j'ai dû opérer une sélection très sévère et écarter bien des noms qui se recommandaient cependant par des titres sérieux.

Dans cet important travail, il convenait de ne pas trop favoriser Paris au détriment de la province. Aussi ai-je fait le plus large appel au concours des industriels et des commerçants établis dans les départements et j'ai cherché autant que possible à assurer aux intérêts de chaque région une représentation équitable, proportionnée à leur importance économique.

Mon administration s'est en outre préoccupée de faciliter aux membres des comités d'admission résidant en province l'accomplissement de leur mission, et des démarches ont été faites auprès des compagnies de chemins de fer en vue d'obtenir, en leur faveur, certaines réductions sur le prix des transports. Je me suis personnellement employé à cet objet. J'espère que les compagnies feront droit à notre demande et qu'elles comprendront qu'il est de leur devoir et en même temps de leur intérêt de favoriser par tous les moyens le succès de l'Exposition.

Je crois enfin devoir signaler deux innovations auxquelles j'attache un grand prix. D'une part, j'ai tenu à ce que l'élément ouvrier fût représenté dans les comités d'admission et pût y défendre ses intérêts. N'était-il pas naturel d'associer, dans la mesure du possible, la classe laborieuse à la préparation de la grande manifestation du travail qui aura lieu à la fin du siècle? D'autre part, j'ai appelé un certain nombre de femmes à faire partie des comités concernant l'éducation, l'enseignement, l'assistance publique et les industries dans lesquelles le travail féminin tient une place prépondérante.

Les comités d'admission ont tenu leurs premières réunions en décembre 1897 et janvier 1898. Ils ont procédé tout d'abord à l'élection de leurs bureaux. Aux termes du règlement général, chaque classe devait élire un président, un vice-président, un rapporteur et un secrétaire. Mais certaines classes éprouvèrent de telles difficultés dans le choix des personnes qu'elles m'exprimèrent le désir de nommer des présidents d'honneur et des vice-présidents supplémentaires. Je n'ai pas hésité à leur accorder l'autorisation qu'elles sollicitaient.

Les comités de groupes composés, pour chaque groupe de la classification générale, des présidents des comités de classes, se sont également réunis et ont formé leurs bureaux.

Je viens enfin de nommer le président, les vice-présidents et les secrétaires du comité supérieur de revision qui est appelé à connaître les difficultés entre les groupes et à dresser la liste définitive des exposants admis.

La vaste organisation des comités d'admission est donc, à l'heure actuelle, entièrement constituée; et dans chaque groupe et dans chaque classe, dans chaque sous-comité, les travaux se poursuivent avec activité.

Expositions rétrospectives des beaux-arts et de l'art français.

Une grande commission a été instituée pour organiser ces expositions rétrospectives.

Installée dans le Petit Palais des Champs-Elysées, l'exposition des objets d'art embrassera toutes les périodes de l'art français depuis les origines jusqu'en 1800. La disposition intérieure de l'édifice se prête à un classement très satisfaisant.

L'exposition rétrospective des œuvres d'art résumera la production artistique de la France de 1800 à 1890. Ces œuvres seront groupées, autant que possible, par ordre chronologique, de façon à montrer l'évolution de l'art français pendant le siècle. Un résumé de tous les Salons constituera le cadre général de cette synthèse. Les visiteurs verront ainsi se dérouler sur les murs l'histoire de la peinture, de la gravure et du dessin; ils assisteront à la naissance, au triomphe et au déclin des écoles, saisiront le lien qui les unit entre elles et percevront la trace des influences qui, pour une même époque, communiquent souvent comme un air de famille aux œuvres des génies les plus différents.

Cette revue méthodique et impartiale d'un siècle de production artistique intense n'a jamais été tentée à aucune époque et par aucun pays; elle sera une des plus hautes attractions de l'Exposition et, par le retentissement universel qui lui est assuré, elle servira puissamment la noble cause de l'art français. D'ailleurs aucune mesure de détail ne sera négligée pour guider et instruire le visiteur et lui faciliter les comparaisons (Indication de la date des œuvres, biographie des artistes, ordre à suivre dans la visite des salles). Un certain nombre de salons de repos, coupant l'uniformité des galeries seront aménagés de façon à donner, par leur agencement général et par la combinaison des meubles, des étoffes, des tentures, des statues, des bustes et des bibelots, une impression vive et exacte de l'ensemble de l'art pour chaque période.

Une sous-commission spéciale, prise dans le sein de la commission, a été chargée de préparer le travail et a dressé une première liste de noms d'artistes. Un catalogue provisoire doit être très prochainement arrêté et servira de base à la recherche et à la comparaison des œuvres que nous voulons réunir.

Services électriques et mécaniques.

Aux termes de l'article 4 du règlement général, les machines de toute nature seront mises, autant que possible, en action sous les yeux du public, de manière à montrer leur mode de fonctionnement et à initier les visiteurs aux différentes fabrications.

Cette disposition est la conséquence du principe qui doit présider à l'Eposition de 1900 et qui consiste à rapprocher les produits des agents de fabrication. L'application de ce principe exige un développement inusité des machines productrices d'énergie et pose en outre un problème nouveau en nécessitant la distribution de la force dans toutes les parties de l'enceinte. L'électricité seule permet de résoudre ce problème avec économie et élégance; l'Exposition de 1900 sera la première qui aura intégralement autorisé le mode de distribution de l'énergie par l'électricité.

D'autre part, la quantité de lumière à fournir sera beaucoup plus considérable qu'en 1889. La superficie totale est plus grande: il a été décidé qu'une notable partie des palais et pavillons resterait ouverte le soir au public; enfin les établissements particuliers seront très nombreux. Le gaz, dont les applications ont fait des progrès importants n'est pas exclu; mais le rôle prépondérant est réservé à l'électricité.

La puissance dont le service de l'Exposition devra disposer, tant pour la mise en mouvement des machines que pour l'éclairage, a été évaluée à 20,000 chevaux, réserve comprise, et la quantité de vapeur nécessaire à 200,000 kilogrammes par heure.

L'installation de groupes de chaudières capables de suffire à une telle production a demandé des études nombreuses en raison de l'espace relativement étendu que doivent occuper les générateurs, de la nécessité d'assurer l'accès du combustible (environ 200 tonnes par jour) et des obligations imposées par les règlements relatifs à la sécurité publique.

La solution adoptée a consisté à ménager entre les nouveaux palais et la galerie des Machines, de part et d'autre du palais de l'électricité, deux cours ayant chacune 40 mètres de largeur sur 117 mètres de longueur. Les générateurs seront placés dans chacune de ces cours sur deux rangées adossées dans l'axe; ils se trouveront ainsi à proximité des grandes machines motrices et productrices de l'énergie électrique. L'une des cours est réservée aux chaudières d'origine française, l'autre aux chaudières d'origine étrangère.

Par arrêtés du 20 mars 1898, j'ai institué auprès du Commissariat Général deux commissions consultatives dites comité technique des machines et comité technique de l'électricité. Elles auront à donner leur avis sur les questions concernant les installations mécaniques et électriques. Tout récemment, j'ai désigné les membres de ces comités; les listes en ont été étudiées avec le plus grand soin et ne comprennent que des noms d'une autorité incontestée.

Services hydrauliques.

Ces services auront à pourvoir à l'alimentation de la grande cascade du château d'eau au fond du Champ-de-Mars et à la condensation de la vapeur des machines motrices; les dispositions étudiées permettront d'utiliser à cet effet l'eau de la cascade.

La condensation exigera 1,200 litres par seconde. Les canalisations d'eau de Seine provenant des réservoirs de Villejuif donneront environ 300 litres; cette eau, en raison de la pression sous laquelle elle est distribuée, alimentera les jets d'eau jaillissant du bassin supérieur. Le complément, soit 900 litres, sera fourni par deux usines élévatoires qui seront établies sur les berges de la Seine, en aval du pont d'Iéna. La capacité de débit de chacune d'elles a été fixée à 750 litres; normalement elles fonctionneront ensemble à une allure modérée; en cas d'arrêt de l'une de ces deux usines, l'administration disposera encore d'un débit de 1,050 litres par seconde, qui sera largement suffisant pour assurer une bonne marche des services mécaniques.

La préparation du projet des canalisations était particulièrement délicate en raison des obstacles qu'elles doivent franchir (chemin de fer des Moulineaux, égouts et conduites d'eau du quai d'Orsay et de l'avenue de Suffren, anciens égouts du Champ-de-Mars, fondations de divers édifices, notamment des palais du Champ-de-Mars). Ces canalisations se logeront avec les conduites générales de vapeur dans des galeries souterraines, se ramifiant dans toutes les parties de l'enceinte dans lesquelles des machines seront mises en marche. Les études ont permis d'arrêter un plan définitif, après entente entre tous les services intéressés, c'est-à-dire les diverses directions de l'Exposition, les services des eaux, des égouts, de la voirie de la ville de Paris, le service de la navigation et les services de construction du chemin de fer de l'Ouest. Les travaux de canalisation seront très prochainement adjugés sur la mise à prix de 406,572 francs.

Manutention.

Le service de la manutention aura à établir et à exploiter les nombreux engins de levage nécessaires pour la manœuvre des objets exposés, ainsi que les appareils élévatoires destinés aux marchandises et aux visiteurs. Des recherches nombreuses ont été faites afin de doter l'Exposition des systèmes les plus nouveaux et les plus perfectionnés. Non seulement des ascenseurs seront établis en plus grand nombre qu'aux expositions précédentes, mais en outre des plans inclinés mobiles seront installés en plusieurs points et faciliteront très notablement la visite du premier étage des palais.

Le service de la manutention a procédé également à l'étude des voies ferrées qui serviront au transport des matériaux pendant la période de construction et plus tard à la répartition des objets à exposer dans les différents palais et pavillons.

Concessions.

Le 15 août 1897, j'ai signé, sur la proposition du Commissaire Général, un arrêté fixant les clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires d'expositions payantes, d'établissements de spectacles et de consommation. Toutes les entreprises comportant la concurrence, notamment les restaurants et tous les établissements de consommation, feront l'objet d'adjudications publiques. Mon département se réserve, d'ailleurs, de prescrire les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du petit commerce et lui permettre d'accéder facilement aux adjudications.

Les spectacles, les théâtres et les attractions diverses qui, par leur nature même, échappent à l'adjudication sont concédés de gré à gré moyennant une redevance au profit du budget de l'Exposition. Les résultats obtenus jusqu'ici sont, à cet égard, des plus satisfaisants: huit concessions, toutes intéressantes à des titres divers, ont été déjà soumises à mon approbation; elles doivent produire une recette de près de 1,900,000 fr.

D'autres projets sont actuellement à l'étude. Bien que le défaut d'emplacement ait obligé l'administration à écarter un grand nombre de demandes, les attractions seront plus nombreuses, plus pittoresques et plus variées que dans les précédentes expositions. Nous avons réservé à la gaieté parisienne la place à laquelle elle a droit au milieu de ces manifestations universelles de la joie de vivre.

V

CONCLUSIONS

Telles sont, sommairement résumées, les indications principales sur la marche des travaux de l'Exposition. Si j'avais voulu énumérer seulement tout ce qui a été fait et rappeler les diverses phases des projets et des études, j'aurais dépassé de beaucoup les proportions ordinaires d'un rapport : car la tâche accomplie est déjà considérable.

Au point de vue administratif, les services de l'Exposition ont été constitués avec toute l'ampleur nécessaire pour assurer la prompte expédition des affaires. Les négociations engagées avec les puissances étrangères pour la répartition des espaces ont été menées à bonne fin. Le vaste mécanisme des comités d'admission et des comités départementaux a été mis en mouvement. D'autres commissions ont été instituées. De tous côtés l'on travaille avec ardeur, et les résultats obtenus sont déjà fort importants.

En ce qui concerne l'exécution des travaux, les palais des Champs-Elysées et le pont Alexandre III pouvaient seuls au début inspirer quelques craintes; il s'agissait, en effet, d'élever en l'espace de trois ans des édifices gigantesques, dans les conditions de stabilité et avec tout le luxe d'architecture qui conviennent à des œuvres définitives; bien des personnes considéraient une semblable entreprise comme téméraire. Les travaux ont été conduits avec une telle rapidité et sont aujourd'hui si avancés qu'aucune inquiétude ne saurait subsister.

Les études des palais provisoires du Champ-de-Mars et de l'Esplanade des Invalides sont actuellement à peu près terminées. Tous les projets ont été approuvés. Les charpentes métalliques, qui doivent constituer l'ossature de ces édifices, ont été adjugées et les industriels se sont mis à l'œuvre. Bientôt vont s'ouvrir les chantiers, et l'activité régnera dans toutes les parties de la future enceinte.

La période de préparation, de laquelle devait dépendre en grande partie le succès de l'œuvre, touche donc à son terme.

Aussi nous est-il permis d'envisager l'avenir avec confiance. La haute valeur et l'autorité incontestée de M. le Commissaire Général Alfred Picard, ainsi que sa ferme volonté que rien ne saurait décourager, sont la plus sûre garantie du succès. Entouré de collaborateurs éminents qui, pour la plupart, ont déjà fait leurs preuves et dont le zèle ne faillira point, il mènera à bonne fin la grande œuvre patriotique dont le Gouvernement lui a confié la lourde charge. Nous sommes assuré dès maintenant que, non seulement l'Exposition sera prête au jour fixé, mais encore qu'elle répondra à l'attente de tous les Français. Elle couronnera avec éclat ce siècle fécond au cours duquel la France a toujours marché à la tête du progrès; elle resserrera les liens d'amitié qui nous unissent aux autres nations; elle prouvera une fois de plus la vitalité incomparable de notre pays et justifiera le renom universel que la valeur et le goût de ses artistes lui ont acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce et de l'industrie, des postes et des télégraphes,

HENRY BOUCHER.

PARTIE OFFICIELLE

Promotion dans l'Instruction publique

A l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, et par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 10 juin 1898, ont été nommés :

Officiers de l'instruction publique

MM.

Carue (Philippe), fabricant d'appareils de gymnastique à Paris.
Eon (Jean-Victor), typographe d'art.
Gédalge (Jonas-Elias), libraire-éditeur à Paris.
Giroux (Lucien-Firmin), fabricant d'instruments de chirurgie à Paris.
Guérin (Alphonse-Théodore), directeur de l'école normale d'enseignement du dessin à Paris.
Labro (Charles), architecte à Paris.
Lourdelet (Ernest), membre secrétaire de la chambre de commerce de Paris, président de la société de géographie commerciale.
Lucas (Nicolas), industriel, vice-président de la chambre syndicale de maroquinerie à Paris.
Pellin (Philibert-François), ingénieur civil, fabricant d'instruments d'optique à Paris.
Reymond (Antoine-André), chef du bureau du cabinet du ministre des travaux publics.
Rolland (Henri-Jules), ingénieur des arts et manufactures à Paris.
Rousseau (Arthur), libraire-éditeur à Paris.
Thibout (Amédée), directeur de la maison Henri Herz à Paris.
Trial (Alphonse), administrateur de diverses sociétés philanthropiques à Bordeaux (Gironde).

A l'occasion de l'exposition de Bruxelles, et par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 10 juin 1898, ont été nommés :

Officiers d'académie

Adnet (Ernest), fabricant d'appareils de chirurgie à Paris.
Bauche (Gustave-Marcel), fabricant de coffres-forts à Reims (Marne).
Baudrit (Léon-Victor-Auguste), fabricant d'objets d'art à Paris.
Mme Bertrand-Boulla (Antonia), manufacturière à Nîmes, vice-présidente de l'Union des femmes de France.
Bévière (Camille-Léopold-Louis), architecte, sous-inspecteur des travaux de la ville de Paris.
Bonte (Henri-Joseph), entrepreneur de travaux publics à Paris.
Bréauté (Adolphe-Clément-Félix-Albert), artiste peintre à Paris.
Mlle Brulfer, dite Deval (Marguerite), artiste dramatique, professeur de diction à Paris.
Bruyge (Albert-Edmond), orthopédiste à Paris.
Caron (Henri), ancien professeur, publiciste à Péronne (Somme).
Carpentier (Pierre-Alexandre), chef d'atelier de la maison Colmont, fabricant d'instruments d'optique et de précision à Paris.
Chalut-Voiry, viticulteur à Tours (Indre-et-Loire).
Chardainne (Léon-Joseph), chef de bureau au commissariat général de l'exposition de Bruxelles.
Coquelle (Edmond), secrétaire du musée industriel, agricole, commercial et colonial de Lille.
Couesnon, fabricant d'instruments de musique à Paris.
Cueille (Gabriel-Simon-Paul-François), photograveur à Paris.
Degen (Édouard), opticien, secrétaire de la chambre syndicale de photographie à Paris.
Degrais (Charles-Marie), cogérant de l'orfèvrerie Boulenger à Paris.
Mlle Delettrez (Anna), professeur de dessin à Paris.
Mlle Delorme (Berthe), artiste peintre à Paris.
Denomaison (A.), négociant en vins à Rouen.
Falize (Henri), représentant de la maison Dervillé à Paris.
Fischer (Georges), ingénieur électricien à Paris.
Fouquet (Fernand-Léon), secrétaire attaché au commissariat général de l'exposition de Bruxelles.
Gély (Joseph), secrétaire particulier du ministre des travaux publics.
Gérard (Henry), capitaine au 87e régiment d'infanterie à Saint-Quentin (Aisne).
Gillot (Louis-François), agent commercial de la société anonyme métallurgique d'Aubrive et Villerupt, à Paris.
Mme Soret (Henriette-Caroline-Louise), femme de lettres à Paris.
Granier (Édouard), secrétaire-rédacteur au secrétariat de la chambre de commerce de Paris.
Hadrot-Binant (Paul-Auguste), fabricant de toiles à peindre, vice-président de la chambre syndicale du papier à Paris.
Mlle Hiard (Elisa-Félicité), artiste céramiste à Paris.
Honnet (Ernest-Parfait), trésorier de la chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants à Paris.
Janssens (Jean-Léon), publiciste, professeur de comptabilité au cercle des conférences commerciales à Paris.
Lacour (Louis-Désiré), constructeur de spécialités métalliques à Paris.
Langoulant (Alfred-Eloi), directeur de la maison de bijouterie Gross, Langoulant et Cie, à Paris.
Larger (François-Louis), photographe à Paris.
Laurent-Colas (Onézime), fabricant d'articles de quincaillerie pour carrosserie à Bogny-sur-Meuse (Ardennes).
Leclerc (Théophile-Clément), architecte à Paris.
Leclerc (Emile), directeur des cours professionnels de l'imprimerie Lahure à Paris.
Lefebvre (Georges), imprimeur à Lille.
Letombe (Léon-Abel-Céler), ingénieur des arts et manufactures, secrétaire de la société industrielle du Nord de la France à Lille.
Liévin (Camille-Louis), directeur commercial de la maison Lemoine, fabricant de ressorts et essieux à Paris.
Loebnitz (Jules), fabricant de faïences à Paris.
Mattioli (Gaëtan-Joseph), inventeur d'appareils photographiques à Paris.
Michaut (Albert-Louis-Marie), chef d'escadron d'artillerie, adjoint à la section technique du ministère de la guerre.
Millochau (Maurice), secrétaire du comité de la réunion hippique des officiers de réserve et de l'armée territoriale à Paris.
Millington (Edouard), directeur de la fabrication de la maison Blanzy-Poure et Cie, fabricants de plumes métalliques à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Monfils (Alphonse-Jules), capitaine de cavalerie, représentant du comité de l'art militaire à l'exposition de Bruxelles.
Moquet-Lesage (Henry), directeur de la confiturerie Saint-James à Paris.
Mouilbau (Jean-Jules), fabricant d'articles d'habillement à Paris.
Ouivet (Edmond-Hippolyte), prote de l'imprimerie Lahure à Paris.
Pauffin (Philippe), photographe à Paris.
Paulme (Aibert), publiciste à Paris.
Paupy (Emile-Louis-Jean-Charles-Antoine), industriel, membre du conseil de la chambre des matériaux de construction à Paris.
Pidolle (Albert), directeur des services commerciaux de la maison Colin et Cie, éditeurs à Paris.
Piel (Paul), fabricant de bijouterie imitation à Paris.
Prouvot (Émile-Henri), de la maison Leborgne, fabricant de dentelles et tapisseries à Lannoy (Nord).
Raphanel (Jean), critique d'art à Paris.
Remy (Benjamin), intéressé des grands magasins du Louvre.
Ribal (Jules-Édouard), chef de bureau à la chambre de commerce de Paris.
Rimpault (Émile-Delphin-Joseph), architecte à Levallois-Perret (Seine).
Roux (Frédéric), adjoint au maire du 9e arrondissement, associé de la maison Guilleminot, Roux et Cie, fabricant de produits photographiques à Paris.
Secrétan (Georges), constructeur d'instruments de précision à Paris.
Simon (Henri), fabricant d'étoffes pour ameublement à Paris.
Thierry (Paul), fabricant de chaussures à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Thuillier (Eugène-Parfait), entrepreneur de plomberie à Paris.
Triollet (Justin-Jean-Baptiste), fabricant de produits antiseptiques à Paris.
Varsavaux (Lucien-Charles-Auguste), artiste peintre, photographe, à Paris.
Vaysse (Marie-Léonce, artiste peintre à Paris.
Vernachet (Jean-Baptiste), artiste peintre décorateur à Reims (Marne).

Promotion dans l'Ordre de Léopold

Sur la proposition du Commissaire Général de la Section française à l'Exposition de Bruxelles, le gouvernement belge vient de faire signer par S. M. le Roi des Belges, les nominations ci-dessous dans l'ordre de Léopold :

Section Industrielle

Commandeurs :

MM.

Gomot, sénateur.
Morel (Hippolyte), sénateur.
Graux (Georges), député.
Krantz (Camille, député.
Perier de Larsan (comte du), propriétaire-viticulteur à Moulis, député, Exposant hors concours.
Roux (Charles), député.

Officiers :

Chevallier (Emile), député.
Descubes, député.
Loyer (Ernest), député.
Papelier, député.
Schneider (Eugène), député, gérant de la Société Schneider et Cᵒ, membre du jury des services de l'artillerie nᵒ 34, Exposant hors concours.
Colin (Armand), membre du comité d'admission de la librairie. Diplôme d'honneur, Bruxelles 1897.
Dehesdin (Emile), fabricant de lingerie, président du comité d'admission du vêtement. Président du jury des accessoires du vêtement, exposant hors concours.
Douvreleur (L.), président du conseil d'administration de la société anonyme des aciéries et forges de Firminy (Loire), grand prix Bruxelles, 1897.
Duchêne (Léon), industriel, vice-président de la chambre de commerce française de Bruxelles, secrétaire-rapporteur du jury des laines et soies nᵒ 54.
Dupont (Emile), fabricant de brosseries, membre du conseil général de l'Oise, président du comité d'admission des industries diverses nᵒ 62, exposant hors concours.
Du Vivier de Streel, membre du comité et du jury des colonies.
Expert-Besançon, fabricant de produits chimiques, membre du comité d'admission des produits chimiques, grand prix Bruxelles 1897.
Gagneau (G.), fabricant d'appareils d'éclairage, Président du comité et du jury des bronzes, exposant hors concours.
Gautier (Henri), publiciste, directeur-rédacteur en chef du journal « *L'Exposition Universelle 1900.* »
Hartmann (Georges), distillateur, président du comité d'admission des produits alimentaires, président du jury de la sucrerie nᵒ 48. Exposant hors concours.
Hetzel (Jules), libraire-éditeur, président un cercle de la librairie. Président du comité d'admission et du jury de la librairie et imprimerie, exposant hors concours.
Honoré (Frédéric), ingénieur civil, président de l'association des anciens élèves de l'école centrale des arts et manufactures, directeur des *Grands magasins du Louvre*, membre du comité d'admission de l'industrie du vêtement, diplôme d'honneur Bruxelles 1897.
Lederlin, directeur de la Société anonyme de blanchisserie et teinturerie de Thaon à Thaon-les-Vosges, grand prix Bruxelles 1897.
Leroy (Isidore), fils, fabricant de papiers peints, exposant, grand prix Bruxelles 1897.
Moron, directeur de l'office du travail au ministère du commerce.
Moisant (A.), ingénieur-constructeur, vice-président de la chambre de commerce de Paris. Membre du comité du génie civil, grand prix Bruxelles 1897.
Olry (ingénieur en chef des mines, directeur de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur du nord de la France. Vice-président du jury du sauvetage.
Poullain (Charles), tanneur-corroyeur, membre de la chambre de commerce de Paris, président du comité d'admission et du jury de la tannerie, nᵒ 45, exposant hors concours.
Robert (Charles), membre du jury d'épargne et de prévoyance.
Vautier (Antoine), administrateur-gérant de la Société d'Andoy-Maillard, Lucq et Cⁱᵉ, secrétaire rapporteur du jury des machines-outils, exposant hors concours.

Chevaliers

MM.

Acoulon (Alfred), de la maison Thibouville-Lamy, membre du jury de la musique, exposant hors concours.
Anglade, fabricant de boutons et d'équipements militaires, membre du comité d'admission des industries du vêtement, grand prix Bruxelles 1897.
Balaresque (Félix), négociant en vins, membre du jury des vins nᵒ 51, exposant hors concours.
Barbier (le docteur), médecin des hôpitaux, membre du jury des arts médicaux nᵒ 13.
Barion dit Chapuis (Joseph), président du jury des arts graphiques, exposant hors concours.
Beraud (Jean), fabricant de soieries, membre du jury des industries de la laine et de la soie, exposant hors concours.
Beurnier (le docteur Louis), chirurgien des hôpitaux, vice-président du jury des arts médicaux.
Bignon (Jacques), expert du jury des vins, exposant hors concours.
Boin (Georges), fabricant d'orfèvrerie, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du jury de la bijouterie nᵒ 16, exposant hors concours.
Boucharlat (A.), président du comité des industries textiles, médaille d'or Bruxelles 1897.
Bolle (Georges-Albert), membre du jury des institutions d'épargne et de prévoyance nᵒ 9, exposant, médaille d'or.
Boucher (Louis), fabricant de papiers, membre du comité d'admission des produits chimiques.
Bouilhet (André), cogérant de la maison d'orfèvrerie Christofle, secrétaire du comité d'admission des industries d'art, membre du jury des arts appliqués nᵒ 23, exposant hors concours.
Boulyau (Auguste), exposant hors concours.
Brossy, fabricant de rubans, vice-président du jury des industries de la laine et de la soie nᵒ 54, hors concours.
Carrier-Belleuse (Robert), sculpteur, directeur artistique de la faïencerie de Choisy-le-Roi.
Caubert (Léon), secrétaire du comité d'admission de l'économie sociale.
Chabbert (Gaston), sous-chef de bureau au ministère de la guerre, secrétaire-rapporteur du jury des services généraux de l'armée.
Chabrières (Auguste), président de l'union des chambres syndicales lyonnaises, membre du jury des industries de la laine et de la soie nᵒ 54, exposant hors concours.
Charton (Claude), propriétaire-viticulteur, secrétaire-rapporteur du jury des vins, exposant hors concours.
Cheminais (Gustave), entrepreneur de menuiserie, délégué des comités des industries textiles et du vêtement.
Colin (Léon), fabricant de meubles d'art, exposant, grand prix.
Compere, vice-président du jury des générateurs, moteurs, etc., nᵒ 37, exposant hors concours.
Courtin-Rossignol, membre du jury de la boulangerie, pâtisserie, produits alimentaires nᵒ 47, exposant hors concours.
Dion (de), de la maison de Dion et Bouton, constructeurs de chaudières et voitures automobiles, membre du jury de la traction nᵒ 33, exposant hors concours.
Ducloz (E.), imprimeur, exposant, médaille d'or.
Durand (Auguste), éditeur de musique, membre du jury de la musique, exposant hors concours.
Faillot (Gabriel), fabricant de papiers, vice-président du comité d'admission du papier, exposant diplôme d'honneur.
Gaillard, propriétaire-agriculteur, exposant.
Garnier (Jules), fabricant de linge de table, membre du jury des industries cotonnières et linières nᵒ 53, exposant hors concours.
Geisler (L.), membre du jury de la photographie nᵒ 24 *bis*, exposant hors concours.
Geny, membre du comité d'admission de l'art militaire, exposant hors concours.
Grebert (Émile), négociant en fourrures et confectionneur, Exposant, Grand Prix Bruxelles 1897.
Guillemaud aîné, filateur, exposant, diplôme d'honneur.
Henon, fabricant de dentelles, secrétaire-rapporteur du jury des dentelles et broderies, exposant hors concours.
Hollard (Henri), ingénieur de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée et des Messageries maritimes, grand prix Bruxelles 1897.
Lamaille (Georges), commissionnaire-exportateur, trésorier du comité d'admission des industries diverses.
Leborgne (Ferdinand), fabricant d'étoffes d'ameublement, membre du comité d'admission et du jury de l'ameublement, exposant hors concours.
Lemariey, fabricant d'éventails, membre du jury des accessoires du vêtement, exposant hors concours.
Mainguet (Pierre), imprimeur-éditeur de la maison Plon, Manoury et Cⁱᵉ, exposant diplôme d'honneur.
Martell (J.-J.), gérant du comptoir de l'industrie linière, exposant grand prix.
Marsaux (Anatole), membre du jury du Génie civil, exposant hors concours.
Masson (Pierre), ingénieur civil, éditeur, membre du jury international, exposant hors concours.
Meyzonnier (Eugène), tanneur-corroyeur, exposant grand prix.
Nadar (P.), photographe, exposant médaille d'or.
Onfray, membre du jury de la vélocipédie nᵒ 65, exposant hors concours.
Prevot, vice-président de la chambre de commerce française de Charleroi.
Puel de Lobel (Ernest), secrétaire-rapporteur du jury du commerce nᵒ 69, exposant hors concours.
Raffard (Nicolas), ingénieur-conseil de la maison Breguet, diplôme d'honneur de collaborateur.
Raingo (Georges), fabricant de bronzes d'art, exposant diplôme d'honneur.
Uimo (Isidore), directeur-propriétaire des usines de Rimaucourt, exposant, diplôme d'honneur.
Vermot (Ch.), maître de forges, fabricant de ressorts et essieux, médaille d'or Bruxelles 1897.
Walter (Léon), directeur de la manufacture parisienne de biscuits Olibet, secrétaire du comité d'admission des produits alimentaires membre du jury des produits alimentaires, nᵒ 47, exposant hors concours.
Wolff (Louis-Albert), membre du jury de la papeterie nᵒ 44, exposant, hors concours.

Section Agricole

Officier

M. de Saint-Quentin, député, membre du jury des concours d'animaux de race chevaline.

Chevaliers

MM.

Defresne (Camille), horticulteur-pépiniériste, lauréat d'un prix d'honneur d'horticulture. (Concours temporaires.)
Deny (Eugène), architecte-paysagiste, exposant médaille d'or.
Dutey-Harispe, directeur du journal l'*Agriculture Moderne*, membre du jury de l'agriculture.
Wuirion (Edmond), membre du jury dé l'agriculture à Tervueren.

Section des Beaux-Arts

Commandeurs

MM.

Lefebvre (J.-J.), artiste peintre.
Detaille, artiste peintre.

Officiers

MM.

Daumet, architecte.
Mathurin-Moreau, statuaire.
Flameng (Léopold), artiste graveur.
Jacquet (Achille), artiste graveur.
Roll (Alfred), artiste peintre.

Chevaliers

MM.

Carrier-Belleuse (Pierre), artiste peintre.
Demont (Adrien), artiste peintre.
Demont-Breton (Mᵐᵉ), artiste peintre.
Ferrier (Gabriel), artiste peintre.
Umbricht, artiste peintre.

Section Militaire

Commandeur

M. le général de La Noë.

Officiers

MM.

Intendant de La Briffe.
Commandant Haillot.
Colonel Meunier.

ARRÊTÉS

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 12 juin 1898, le bureau du comité supérieur de revision de l'Exposition universelle de 1900 est constitué ainsi qu'il suit :

MM.

Magnin, ancien gouverneur de la Banque de France, vice-président du Sénat, président.
Poirrier, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de la Seine, vice-président.
Aynard, député, président de la chambre de commerce de Lyon, vice-président.
Georges Sohier, juge au tribunal de commerce de la Seine, secrétaire.
Claude-Lafontaine, banquier, membre de la chambre de commerce de la Seine, secrétaire.

***

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 12 juin 1898, le comité du contentieux institué auprès du Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 est ainsi constitué :

MM.

Waldeck-Rousseau, sénateur, avocat à la Cour d'appel de Paris, président.
Devin, président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la cour de cassation, membre.
Garcin, avoué à la cour d'appel de Paris, membre,
Liouville (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris, membre.
Michot, agréé près le tribunal de commerce de la Seine, membre.
Mutel, avoué de 1re instance, membre.
Poincaré (Raymond), député, avocat à la cour d'appel de Paris, membre.
Sabatier (André), président de la compagnie des agréés près le tribunal de commerce de la Seine, membre.
Thévenet (Louis), avocat à la cour d'appel de Paris, membre.
Brice (Hubert), docteur en droit, sous-chef au ministère du commerce, secrétaire.

***

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 13 juin 1898, sont nommés membres du comité du Contentieux institué auprès du Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 :

MM.

Chastenet, député de la Gironde.
Pougy (Arthur), avocat à la cour d'appel de Paris.

Nouvelles et Échos

Par arrêté royal, notre rédacteur en chef, M. Henri Gautier, vient d'être nommé chevalier de l'ordre hollandais d'Orange-Nassau en récompense des services qu'il a rendus aux Expositions internationales d'Amsterdam, en 1883 et en 1895.

***

Le ministre de la marine vient de faire connaître par une circulaire qu'il autorise en principe tout le personnel militaire ou civil dépendant de son département à prendre part individuellement à l'Exposition de 1900, et définit les conditions dans lesquelles cette participation pourra se produire.

Si les objets présentés par ce personnel se rapportent à l'art militaire ou naval, ils figureront sous le titre du groupe XVIII « Armées de terre et de mer » ; dans le cas contraire, ils seront exposés sous le titre des autres groupes auxquels ils se rattachent.

Les objets, produits, appareils et procédés se rapportant à l'art militaire et naval ayant un caractère contemporain seront répartis en six classes : classe 116 armement et matériel d'artillerie ; classe 117, génie militaire ; classe 118, génie maritime, travaux hydrauliques, torpilles ; classe 119, cartographie, hydrographie, instruments divers ; classe 120, services administratifs ; classe 121, hygiène et matériel sanitaire.

Le ministre rappelle dans sa circulaire que, suivant une décision générale de principe, les jurys ne se déplaceront pas ; exceptionnellement, toutefois, les exposants qui auront matériellement pris place dans le groupe XVIII, pourront demander et obtenir leur jugement par le jury d'une classe n'appartenant pas à ce groupe, classe à laquelle se rattacheraient d'une manière plus spéciale les objets exposés

Outre les six classes d'art militaire ou naval contemporain, l'Exposition recevra les appareils, engins et procédés se rapportant à l'histoire maritime et militaire. Les objets qui, dans cet ordre d'idées, pourront être admis dans le groupe XVIII, se rattachent à l'une des deux catégories suivantes :

1° Objets, produits, appareils et procédés pouvant être utilisés pour les besoins de nos armées et de nos flottes modernes inventés par nos officiers et assimilés, fonctionnaires et agents divers dépendant du département de la marine, marins et militaires de tous grades ;

2° Objets et œuvres d'art ayant appartenu à des militaires ou à des marins célèbres par leurs belles actions ou pouvant servir à la reconstitution de l'histoire de nos armées envisagée au double point de vue des personnes et des choses.

Les demandes concernant l'admission des objets de la première catégorie seront examinées par les comités d'admission du groupe XVIII ; celles de la deuxième catégorie seront soumises à l'examen de la commission spéciale d'organisation de l'exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer.

Les membres du personnel de la marine désireux de prendre part à l'exposition, devront faire parvenir au ministre leur demande par la voie hiérarchique, le 1er février 1899, au plus tard.

Le comité de la classe 120, *services administratifs*, s'est réuni jeudi dernier sous la présidence de l'intendant militaire Simon, pour délibérer sur les voies et moyens à prendre en vue de constituer, comme à l'exposition militaire de 1889, une *collectivité des fournisseurs de l'armée.*

Il s'agit ici des fournisseurs de produits touchant aux services administratifs militaires, de la marine et des colonies (habillement, équipement, campement, couchage, alimentation des troupes).

***

On rapporte, suivant les nouvelles reçues de Djibouti, que le négus Menelik désire donner à la participation de l'Ethiopie à l'Exposition universelle le plus grand développement possible.

Il compte venir lui-même en 1900 en France et il a chargé ses représentants d'organiser avec le plus grand soin la section éthiopienne qui ne peut manquer, après les événements de ces dernières années et les relations des deux gouvernements, de présenter un intérêt tout particulier.

Il est aussi question d'un panorama édifié dans la section éthiopienne afin de donner au public une idée précise de cette contrée si intéressante.

***

Le groupe IV des comités d'admission de l'Exposition, duquel ressortissent le matériel et les procédés généraux de la mécanique, ainsi que les machines motrices diverses, s'est réparti en trois sous-commissions. La première examinera les moteurs à gaz, à pétrole, à air chaud, à air comprimé ou raréfié, à ammoniaque, à éther, à acide carbonique. La seconde s'occupera des moteurs hydrauliques, roues et turbines, des manèges, moulins à vent élévateurs et producteurs de force motrice, des moteurs à ressorts et à poids ; son rôle sera très important dans l'ordre d'idées, si intéressant, de l'utilisation des forces naturelles. Quant à la troisième sous-commission, elle aura à organiser l'exposition centennale du groupe, laquelle sera certainement parmi les plus documentées de l'Exposition de 1900.

On mande de Copenhague que le comte Raben Levetzau est nommé président du Comité pour la participation du Danemark à l'Exposition universelle de Paris en 1900.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 JUIN 1898
(Liste officielle)

Le treizieme des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 avril 1898.

A ce tirage **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	161	N°	5.620	**100.000 fr.**
—	—	26	N°	6.948	10.000
—	—	191	N°	2.573	5.000
—	—	212	N°	189	5.000
—	—	39	N°	55	1.000
—	—	190	N°	594	1.000
—	—	264	N°	1.228	1.000
—	—	300	N°	7.237	1.000
—	—	318	N°	9.484	1.000

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	6.602	67	7.457	129	7.597	191	9.401	250	9.370
5	3.472	68	4.202	131	9.338	195	3.073	252	9.150
7	2.818	70	761	132	2.031	195	5.277	253	4.738
8	9.650	70	9.075	133	1.850	200	5.189	255	6.445
13	7.408	72	519	136	1.974	201	8.761	257	5.194
19	6.130	72	3.303	136	7.894	207	6.389	258	1.003
19	6.908	76	7.343	139	2.112	213	1.408	258	8.416
20	977	80	6.972	139	7.122	215	6.527	259	2.688
20	5.012	82	5.907	140	2.650	215	9.180	260	3.057
22	153	87	606	141	8.951	217	4.206	265	1.526
25	8.526	91	1.445	142	5.316	220	1.111	273	2.191

25	9.578	91	3.899	143	1.731	222	3.189	273	5.625
29	7.448	92	4.317	144	8.053	227	5.019	275	8.923
30	3.433	92	4.335	145	2.096	228	1.613	281	315
33	3.823	96	4.941	145	2.149	229	419	284	3.264
36	4.217	96	7.858	148	8.784	231	3.088	285	4.136
37	6.890	97	8.827	150	1.894	233	5.059	285	5.000
42	193	100	7.852	157	3.147	233	6.153	285	8.237
42	9.651	105	2.016	158	4.366	234	2.658	291	2.882
43	121	107	6.056	165	7.182	237	1.721	304	8.518
43	2.539	107	9.559	168	418	237	6.929	305	9.535
46	5.555	109	9.972	173	5.958	237	7.280	307	5.191
46	6.112	110	1.208	174	6.838	239	1.823	308	5.417
49	2.760	111	6.648	174	5.315	240	870	309	275
51	694	113	5.015	175	5.095	242	5.302	312	836
52	4.222	115	8.633	179	6.740	243	2.624	314	6.204
56	32	115	9.760	180	8.493	244	7.830	315	1.973
56	1.987	118	6.302	183	7.597	245	5.473	316	4.685
57	2.043	118	8.550	186	6.048	245	6.627	318	305
57	4.464	123	4.307	191	1.884	247	7.558	318	9.563

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 septembre 1898.

Le prochain tirage aura lieu le Jeudi 25 août 1898.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* **au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.**

Pour recevoir les ***Listes des Tirages,*** **il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — 0,50 pour les tirages de 1896; — 0,60 pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.**

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juin 1898.

La Bourse a été fort peu active et il ne s'est produit, pendant cette dernière quinzaine, aucun fait de nature à encourager les acheteurs. Les difficultés à résoudre semblent, au contraire, augmenter chaque jour; l'application de l'amendement Fleury Ravarin, les arrangements financiers avec le gouvernement brésilien et les formalités exigées par le gouvernement espagnol pour le payement des coupons de sa dette extérieure sont autant d'entraves qui viennent gêner et jeter le trouble dans le monde de l'épargne.

Cours 23 juin 98	Rentes françaises	Coupons. 1er juin	Cours 7 juin	Cours 14 juin	Cours 21 juin
102 67 1/2	3 % j. avril	102 85	103 20	103 27	102 52
101 75	3 % amort. j. 16 avril.	101 45	101 60	101 75	101 82
106 42 1/2	3 1/2 % 94 j. 16 mai.	106 10	106 35	106 40	106 42
91	2 1/2 % Tonkin 96 j. févr.	90 75	91 00	91 00	91 00

Cours 23 juin 98		Coupons. 2 juin	Cours 7 juin	Cours 14 juin	Cours 21 juin
33 50	Espagnol j. avril . . .	34 40	36 47	34 45	34 65
93 72 1/2	Italien j. janvier. . . .	92 75	93 50	93 37	93 70
22 45	Turc j. 13 mars . . .	21 60	22 01	22 70	22 35
101 80	Russe 4 % or 1889 j. juin.	103 15	101 87	102 25	102 40
96 95	— 3 % or 1891 j. avril.	95 70	96 12	96 25	96 75
67 90	— intérieur 4 % 1894 j. 13 juin	68 40	68 45	68 00	67 80
106 00	Chine 4 % or 1898 j. janvier.	105 75	106 25	106 25	106 50
468 00	Ottomans prior. 4 % 90 j. 13 mars.	462 00	467 00	475 00	474 00

En tenant compte du coupon détaché le 6 courant, nous retrouvons le 3 % au niveau de la semaine dernière. La spéculation n'engage pas d'affaires nouvelles, car elle ne peut prévoir ce que lui réserve la prochaine combinaison ministérielle. L'Amortissable, 3 1/2 et les Fonds coloniaux sont, eux aussi, dans l'inaction.

Peu d'affaires également sur les fonds d'État; l'Extérieure, cependant, mal impressionnée par les lenteurs de la guerre et les bruits contradictoires qui circulent, rétrograde à 33,50.

ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Cours du 23 juin 98		Coupons. 2 juin	Cours 7 juin	Cours 14 juin	Cours 21 juin
3.585	Banque de France j. 28 décembre.	3.595	3.600	3.600	3.585
665	Crédit foncier j. janvier. . . .	665	670	672	670
585	Comptoir nat. d'Escompte j. 31 janvier	572	579	585	588
954	Banque de Paris j. janvier . .	937	949	948	954
600	Crédit industriel j. mai	604	603	601	600
846	Crédit lyonnais j. 25 mars . .	820	831	839	842
530	Société Générale j. avril . . .	530	530	531	530
567	Banque internat. de Paris j. avril.	557	574	570	565
559	Banque Ottomane j. juillet. . .	543	556	564	559
182	Banque spéciale des valeurs industrielles	176	175	179	182

Les affaires ont été nulles pendant ces derniers jours; la spéculation paraît bien décidée à ne pas vouloir se départir de sa réserve avant que la question du marché soit résolue. Malgré l'atonie du marché, les cours des Établissements de crédit sont tenus.

La Banque spéciale des Valeurs industrielles voit toujours grandir son influence; favorablement accueillie par le monde des affaires, qui a bien compris le but qu'elle poursuivait, elle est soutenue et encouragée par une catégorie très nombreuse de gens qui veulent que notre commerce et notre industrie bénéficient de l'épargne nationale. Elle a progressé de 176; cours que nous donnions à notre dernier bulletin, à 182 francs. Cette Société mettra en distribution, à partir du 1er juillet, un premier acompte de 5 % du capital versé.

CHEMINS DE FER

Cours 23 juin 98		Comp. 2 juin	Cours 7 juin	Cours 14 juin	Cours 21 juin
2.180	Nord j. janvier. . .	2.137	2.162	2.164	2.185
1.945	Lyon j. mai.	1.900	1.925	1.932	1.950
1.865	Orléans j. avril . . .	1.865	1.888	1.886	1.895
1.460	Midi j. janvier. . . .	1.460	1.475	1.475	1.484
1.190	Ouest j. avril	1.190	1.185	1.195	1.202
1.075	Est j. mai	1.075	1.085	1.080	1.082

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

Le marché de nos grandes Compagnies de chemins de fer, très favorablement impressionné par la progression remarquable des recettes, témoigne d'une tendance très ferme, surtout pour les actions des Compagnies Lyon et Nord, aujourd'hui indépendantes de l'Etat et qui laissent donc entrevoir une nouvelle augmentation des dividendes.

Cours 23 juin 98		Cours comparatifs 31 mai	7 juin	14 juin	31 juin
2.100	Sté du Creusot j. 15 juin 98.	2.130	2.182	2.110	2.138
	Aciéries de la Marne j. 31 mai 98	1.454	1.467	1.470	1.500
875	Châtillon et Commentry j. 15 juin 97	900	910	900	882
659	Rio Tinto ordinaire	659	665	639	652
3.695	Suez j. janvier 98.	3.570	3.615	3.632	3.604

CHEMINS DE FER

OUEST

BAINS DE MER ET EAUX THERMALES
(jusqu'au 31 octobre)

De PARIS aux stations balnéaires ou thermales suivantes :

1° — *Billets d'aller et retour individuels valables pendant 4 jours.*

Aller : le jeudi (depuis 5 heures du soir), le vendredi, le samedi ou le dimanche.

Retour : le dimanche ou le lundi seulement.

De Paris aux gares suivantes :	1re cl.	2e cl.
Dieppe (Pourville, Puys, Berneval) . .	26 »	17 50
Trouffreville-Criel	29 »	19 50
Eu (Le Bourg-d'Ault, Onival)	29 »	19 50
Le Tréport-Mers	29 50	20 »
Saint-Valéry-en-Caux (Veules)	29 »	19 50
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles) . . .	29 »	19 50
Fécamp (Les Petites-Dalles, Les Grandes-Dalles, St-Pierre-en-Port)	30 »	21 50
Froberville-Yport	30 »	21 50
Les Loges-Vaucottes-sur-Mer (Wattelot-sur-Mer)	30 »	22 »
Étretat (Bruneval)	30 »	22 »
Le Havre (Ste-Adresse, Bruneval)	30 »	22 »
Caen	30 »	22 »
Honfleur (via Lisieux)	30 »	22 »
Trouville-Deauville (via Lisieux) (Villerville)	30 »	21 50
Blonville (halte) (via Lisieux)	30 »	21 50
Villers-sur-Mer . . (via Lisieux)	30 »	22 »
Beuzeval (via Lisieux-Pont-l'Évêque ou via Mézidon) (Houlgate)	33 »	23 »
Dives-Cabourg (via Lisieux-Pont-l'Évêque ou via Mézidon) (Le Home-Varaville)	33 »	23 »
Luc, Lion-sur-Mer, Langrune, Saint-Aubin prix pour le parcours total par chemin de fer	34 »	25 »
Bernières, Courseulles (Ver-sur-Mer), prix pour le parcours total par chemin de fer	35 »	26 »
Bayeux (Arromanches, Port-en-Bessin, Saint-Laurent-sur-Mer, Asnelles) . .	36 »	26 »
Isigny-sur-Mer (Grandcamp-les-Bains.	40 »	30 »
Montebourg. } Quinéville, Saint-Vaast-de-la-Hougue, Barfleur (parcours par le chemin départemental de Montebourg et Valognes à Barfleur, non compris	45 »	32 50
Valognes . . . } dans le prix du billet)	45 »	33 50
Cherbourg	50 »	36 »
Coutances (Agon, Coutainville, Régneville)	45 »	33 50
Denneville (halte)	50 »	33 50
Port-Bail	50 »	34 »
Barneville (halte)	50 »	34 50
Carteret	50 »	35 »
Granville (Donville, Saint-Pair, Bouillon-Jullouville)	45 »	32 »
Montviron-Sartilly (Carolles, Saint-Jean-le-Thomas)	45 »	31 50
EAUX THERMALES		
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), ligne de Dieppe par Gournay	18 »	12 »
Bagnoles-Tessé-la-Madeleine, par Briouze	36 »	24 »

ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, et les Pyrénées et les bords du golfe de Gascogne.

PREMIER ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

DEUXIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

TROISIÈME ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères de Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe 122 fr. 50 c.

Pour plus amples renseignements, consulter le livret-guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

ORLÉANS

Séjour aux stations hivernales des Pyrénées

En vue de faciliter les voyages au pays du soleil : Biarritz, Pau, Arcachon, etc., la Compagnie d'Orléans met à la disposition des voyageurs des combinaisons qui leur permettent d'effectuer ces voyages dans des conditions avantageuses :

1° Au point de vue de la rapidité du transport : Au départ de Paris, la durée du trajet, par trains rapides ou express, est d'environ dix heures pour Arcachon et treize heures pour Pau et Biarritz;

2° Au point de vue du confortable des voitures : Les trains rapides de jour et de nuit contiennent des voitures directes renfermant habituellement des places de lits-toilette.

Les rapides de jour se composent exclusivement de voitures de 1re classe à couloir et intercirculation;

3° Au point de vue des économies à réaliser : La Compagnie d'Orléans émet des billets, à prix réduits et à délais allongés, des trois catégories suivantes :

Billets de famille de 1re, 2e et 3e classes valables trente-trois jours et comportant des réductions variant de 25 0/0 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes.

Billets individuels de 1re, 2e et 3e classes valables vingt-cinq jours et comportant des réductions de 20 à 25 0/0 suivant la classe du billet.

Billets d'excursion, de 1re et 2e classes, valables trente jours, au prix de 163 fr. 50 en 1re classe et 122 fr. 50 en 2e classe et permettant de visiter le centre de la France et les Pyrénées.

Avis. — La durée de validité de tous ces billets peut être prolongée moyennant le payement d'un supplément.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Annee. — N° 103 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Juin au 10 Juillet 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels
relatifs à l'Exposition
(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 10 juillet 1898.

Nous avons enfin un ministère !

Ce n'est pas que le monde du commerce et des affaires fût impatient d'en avoir un. L'absence ou la présence de ministres le laisse assez indifférent et le temps est passé où une crise ministérielle constituait un événement préjudiciable aux intérêts généraux.

On s'habitue à tout maintenant et les choses vont leur petit bonhomme de chemin, que nous soyons gouvernés ou que nous ne le soyons pas.

Cependant nous devons avouer que ce n'est pas sans une certaine curiosité qu'on attendait la formation du cabinet qui devait succéder à celui de M. Méline. On savait ce qu'on avait avec lui, et on ne savait pas ce qu'on allait avoir. Il ne fallait pas s'exposer à changer un cheval borgne contre un aveugle ; c'est ce que craignaient quelques-uns.

Eh bien ! nous n'avons pas eu ce désagrément et nous en sommes, pour notre part, enchanté. Les noms de MM. Brisson, Peytral, Maruéjouls, Delcassé, etc., ne peuvent qu'inspirer confiance au monde commercial et nous sommes persuadé, notamment, que la présence au département du commerce d'un homme tel que M. Maruéjouls, dont on connaît les qualités d'esprit, la grande puissance de travail et d'assimilation, la haute compétence en matière commerciale, sera accueillie avec faveur par le monde du commerce et de l'industrie.

En ce qui concerne l'Exposition, la seule chose qui nous intéresse, le nouveau cabinet a, nous le savons, la ferme intention d'apporter sa part de collaboration à l'œuvre commune, au point de vue intérieur, en donnant aux travaux une grande impulsion ; au point de vue extérieur, en facilitant aux gouvernements étrangers les démarches préliminaires à leur participation.

La déclaration ministérielle lue devant les Chambres, le 29 juin dernier, indique cette préoccupation :

« Fidèle à une alliance populaire et déjà consacrée par le temps, notre politique extérieure demeurera pénétrée du sentiment national qui a inspiré ce grand acte. Forte de l'appui des représentants du pays auxquels les renseignements ne seront pas ménagés, elle défendra avec une égale vigilance le patrimoine moral et les intérêts matériels de la France. Nous préparerons ainsi le pays au grand rendez-vous pacifique de l'Exposition universelle. »

Préparer le pays à l'Exposition, voilà le vrai programme, à l'heure présente ; voilà la principale tâche à laquelle un gouvernement doit se consacrer tout entier, au cours des vingt derniers mois qui nous restent pour la réaliser.

H.G.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

(29 Juin 1898)

M. Brisson, *Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.*

M. Peytral, *Ministre des Finances.*

M. Bourgeois, *Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

M. Maruéjouls, *Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.*

M. Delcassé, *Ministre des Affaires étrangères.*

M. Trouillot, *Ministre des Colonies.*

M. Tillaye, *Ministre des Travaux publics*

M. Viger, *Ministre de l'Agriculture.*

M. Sarrien, *Ministre de la Justice.*

M. Cavaignac, *Ministre de la Guerre.*

M. Lockroy, *Ministre de la Marine.*

Le nouveau Ministre du Commerce

M. MARUÉJOULS



Le Ministère du Commerce est à peu près le seul qui n'ait pas été « ballotté » dans la récente crise ministérielle.

Dès la première « combinaison », le portefeuille du Commerce s'est fixé entre les mains de M. Maruéjouls ; il y est resté à travers les quatre essais successifs de ministère, et il y est encore. Aucun de ceux qui auront affaire au Ministère du Commerce ne s'en plaindra. M. Maruéjouls est connu pour sa courtoisie parfaite et même raffinée : ce n'est pas une qualité négligeable pour un Ministre qui a dans ses attributions la préparation de l'Exposition universelle de 1900.

Les débuts de M. Maruéjouls ne semblaient pas annoncer en lui un Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. D'abord avocat, puis membre du conseil de préfecture de la Seine, vice-président de ce même conseil en 1881, le nouveau Ministre ne fut élu député qu'en 1889, par la 2e circonscription de Villefranche (Aveyron). M. Maruéjouls a toujours montré une curiosité d'esprit très étendue ; il a fait à travers l'Europe des promenades et des voyages ; il a visité les musées en artiste renseigné et de goût délicat ; il a observé les peuples en économiste avisé. D'Italie, il a rapporté des impressions de voyage et des notes d'art qu'il a publiées dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans le *Temps*, et un livre sur la Sicile ancienne et moderne, *Agrigente et Girgenti*, qui fut couronné par l'Académie.

M. Maruéjouls est d'ailleurs, depuis 1893, membre du conseil supérieur des Beaux-Arts. En 1890, il était envoyé comme représentant de la France au Congrès pénitentiaire de Moscou. On voit que le nouveau Ministre a parcouru beaucoup de pays et vu beaucoup de choses ; c'est un esprit délicat et orné, d'une culture générale très profonde, et sans doute on reconnaîtra que cette qualité ne saurait nuire même à un Ministre du Commerce.

Mais, pour occuper ce Ministère, M. Maruéjouls était encore désigné par des titres plus précis. Membre depuis 1870, du Conseil général de l'Aveyron qu'il préside aujourd'hui, il fut élu député en 1889 par la 2e circonscription de Villefranche, c'est-à-dire par la région ouvrière de Decazeville. Réélu en 1893 et en 1898, M. Maruéjouls a voulu se spécialiser dans les questions du travail, il s'y est attaché avec une persévérance heureuse, il y a consacré la plus grande partie de son activité et de ses efforts, et lorsque tout récemment le Sénat et la Chambre sont enfin tombés d'accord pour voter la loi sur les accidents du travail, M. Maruéjouls a pu se rendre ce témoignage qu'il avait mené à bonne fin une œuvre considérable et difficile, et personne sans doute ne songe à nier que dans l'élaboration et la discussion de cette loi, le Ministre actuel du Commerce ait pris un rôle capital et directeur.

Dans cette œuvre de conciliation et de concessions mutuelles entre les partisans et les adversaires du projet de loi, du Sénat et de la Chambre, M. Maruéjouls a été bien servi par les qualités de son caractère affable et sans raideur : elles ne lui seront pas inutiles au Ministère du Commerce. Organisateurs, exposants, ingénieurs et commerçants, tous ceux qui auront affaire au Ministère pour la préparation de l'Exposition de 1900 seront ravis d'y trouver un homme d'un esprit ouvert et instruit de bien des choses, d'un accueil aimable, d'une courtoisie parfaite et même très fine. Pour le succès même de notre grande Exposition, nous ne saurions trop nous en féliciter.

H. G

Le Cabinet du Ministre du Commerce

Par arrêté du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 29 juin 1898, M. Pierre Maruéjouls, archiviste paléographe, licencié en droit, attaché d'ambassade, a été délégué dans les fonctions de chef du cabinet du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

—

Par arrêté en date du même jour :

M. Marcel Chardon, licencié ès lettres et en droit, ancien élève de l'École des sciences politiques, sous-préfet, a été nommé chef adjoint et chef du secrétariat particulier du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

M. Etienne Fournol, docteur en droit, chargé de conférences à la faculté de droit, a été nommé sous-chef du cabinet.

M. Germain Déjean, ancien élève de l'École des sciences politiques, licencié en droit, rédacteur au ministère des finances, a été nommé secrétaire particulier.

M. Jacques Talon, ancien élève de l'École des sciences politiques, avocat à la cour d'appel, a été nommé attaché au cabinet.

ARRÊTÉ

Par arrêté en date du 30 juin 1898, la composition du bureau de la commission supérieure des congrès de l'Exposition universelle de 1900 est fixée ainsi qu'il suit :

Président

M. Henry Boucher, député, ancien Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Vice-présidents

M. Moissan, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine.

M. Mézières, député, membre de l'Académie française.

M. Puvis de Chavannes, artiste peintre, président de la société nationale des beaux-arts.

M. Jules Siegfried, sénateur.

Nouvelles et Échos

L'état d'avancement des maçonneries de la culée rive droite du pont Alexandre III va permettre d'y faire entrer, à sa place définitive, la première pierre dont la pose fut faite dans la cérémonie à laquelle présidèrent l'empereur et l'impératrice de Russie et le Président de la République. Cette pierre était restée depuis lors, soigneusement abritée sur le chantier des fondations du pont. Le Commissaire général en a fixé la place dans l'assise inférieure du pylône décoratif placé en amont de la culée ; la pierre historique sera ainsi scellée exactement à l'endroit où le tsar la posa, avec l'inscription commémorative: *7 octobre 1896*.

***

Le ministre du commerce, M. Maruéjouls, a reçu, hier, MM. Thuillier, président du Conseil général, et Champoudry, président de la Commission municipale de l'Exposition de 1900, qui sont chargés d'étudier le choix de l'emplacement qui sera réservé à nos colonies à l'Exposition. Ils étaient accompagnés de MM. Sauton, Bassinet, Chérioux, Quentin-Bauchart et Goy, membres de la Commission de l'Exposition.

Ils venaient, avant que le rapport de la Commission fut présenté au Conseil, demander au ministre son avis sur le projet élaboré par le ministre des colonies qui consiste à installer une partie de l'exposition coloniale sur la pelouse de la Muette, et l'autre partie dans les jardins du Trocadéro.

L'emplacement affecté à l'exposition des colonies d'Asie serait le Trocadéro, et celui réservé à l'Algérie, la Tunisie et à nos autres possessions d'Afrique serait la Muette.

D'autre part, on lit dans le journal *Le Temps :*

Au Conseil municipal, M. Thuillier, au nom de la commission de l'Exposition de 1900, repousse le projet d'installation d'une section de l'exposition coloniale sur la pelouse de la Muette, et émet le vœu que l'exposition coloniale française soit maintenue au palais du Trocadéro.

On discute longtemps, chacune des deux solutions ayant ses partisans; mais enfin, la majorité se rallie à un amendement déposé par M. Marsoulan et tendant à ce que l'exposition coloniale soit installée dans le bois de Vincennes, seul endroit où elle disposera de terrains suffisants.

Comme on le voit, l'exposition coloniale n'est pas au bout de ses pérégrinations et de ses misères.

***

La commission des Congrès internationaux à l'Exposition universelle de 1900 (section des sciences agricoles), s'est réunie avant-hier matin, pour la constitution de son bureau.

M. Méline, élu président par acclamation, s'est félicité, en prenant place au fauteuil, de pouvoir se consacrer de plus en plus aux affaires agricoles : il a exprimé l'espoir que le Congrès international d'agriculture pour 1900 donnerait des résultats aussi féconds et aussi heureux que le Congrès qu'il avait déjà présidé en 1889.

Le bureau a été complété par la nomination de M. Eugène Tisserand, comme vice-président, et celle de M. Léon Gariel, ingénieur-agronome, comme secrétaire.

***

Le bureau du comité d'admission de la classe 101 de l'Exposition universelle, présidé par M. Guillot, membre de l'Institut, vient d'adresser un éloquent appel aux exposants ressortissant de cette classe réservée à l'enfance ouvrière sous le titre d'apprentissage et protection.

Cette classe comprend tout ce qui a pour but le développement physique, intellectuel et moral de l'enfance ouvrière, sa protection dans l'atelier comme au dehors.

Toutes les institutions industrielles, manufacturières, toutes les organisations de travail et les dispositions d'ateliers, toutes les institutions charitables : patronages, orphelinats, ouvroirs, écoles professionnelles privées, peuvent y être réunies aux œuvres multiples des chambres syndicales patronales, ouvrières ou mixtes ; cours et concours professionnels, patronages et bureaux de placement corporatifs, etc.

Les organisateurs signalent l'utilité qu'il y aura à faire figurer à l'Exposition les ouvrages et les documents en général relatifs à la protection de l'enfance ouvrière, tant dans la partie actuelle que dans l'Exposition rétrospective du siècle, de façon à donner une idée bien exacte de la succession des faits, de l'évolution des idées et des progrès réalisés.

Les demandes des exposants doivent être adressées, le plus tôt possible, et au plus tard avant le 1er février 1899, soit au comité spécial à l'Exposition, institué auprès du préfet dans les départements, soit au Commissariat général, direction générale de l'exploitation (section française) de l'Exposition universelle internationale de 1900, quai d'Orsay, 97, à Paris.

***

C'est le 23 juillet qu'aura lieu l'adjudication des travaux préliminaires du Métropolitain et une quinzaine de jours après seront adjugés les travaux définitifs de la ligne Bois de Boulogne-Bois de Vincennes, qui sera, selon toutes probabilités, terminée au commencement de l'année 1900.

***

M. Alfred Picard, Commissaire général, accompagné de MM. Henri Chardon et Albert Legrand, a fait la semaine dernière, une nouvelle visite aux ateliers du Palais du Costume.

Quelques jours auparavant, MM. Stéphane Dervillé, directeur général et Victor Legrand, délégué de la Section française, s'y étaient rendus également pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux en cours.

Ces messieurs ont pu constater avec quelle activité, avec quels soucis dans la recherche de la vérité historique, se poursuit l'exécution de cette œuvre qui sera en quelque sorte, le clou artistique de l'Exposition.

Ils ont rapporté de leur visite la meilleure impression, et n'ont pas ménagé aux artistes du Palais du Costume, leurs encouragements et leurs félicitations.

***

M. Boret, membre de la commission de l'Exposition de 1900 pour la section hongroise, est arrivé dernièrement à Paris.

***

Nous avons sous les yeux le remarquable rapport que M. G. Hartmann, président de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros, président du comité XXII à l'Exposition de Bruxelles, a adressé à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, sur la participation à cette Exposition des industries alimentaires françaises.

C'est un travail des plus complets, un document précieux que consulteront avec profit ceux que cette question intéresse et qui fait le plus grand honneur à son auteur.

***

La commission du Vieux Paris s'est réunie jeudi à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Lamouroux.

Elle a, sur un rapport de M. Lucas, relatif aux vitraux de Saint-Séverin et de Saint-Médard, émis un vœu pour la réparation immédiate de ceux de cette dernière église.

M. Lucas a également demandé l'acquisition de ces chefs-d'œuvre que sont les modèles des palais de l'Exposition et du pont Alexandre III. La commission s'est ralliée à cette juste requête.

***

On a annoncé à tort qu'un comité s'était formé pour organiser une exposition spéciale de l'industrie minière, et qu'une de ces sections fonctionnait comme sous-comité de la commission gouvernementale de la République sud-africaine.

Nous recevons avis que la commission de Pretoria n'a désigné aucun comité appelé à fonctionner dans ces conditions. M. Michel Sanson, délégué de la République sud-africaine à l'Exposition de 1900 est et reste seul représentant à Paris.

***

On télégraphie de Rome à la date du 7 juillet :

La Chambre a discuté le projet de participation de l'Italie à l'Exposition de Paris en 1900.

M. Pavia a demandé que le crédit fut porté de 900.000 francs à 1.200.000 francs.

M. Attilius Luzzatto croit que le crédit est insuffisant, en présence surtout de la nécessité politique de démontrer à la France que la rupture des rapports commerciaux n'a pas arrêté les progrès de l'industrie italienne.

M. de Cesare croit également que le crédit est insuffisant.

M. Fortis répond qu'il ne croit pas qu'on

puisse *a priori* considérer comme court le crédit de 900.000 francs, mais il assure que le gouvernement entend que l'Italie se fasse honneur à elle-même. S'il le faut, il demandera donc une augmentation de crédit, et il termine en exprimant le souhait que le pays prenne part à l'Exposition française, de façon à démontrer la prospérité des industries italiennes.

Le rapporteur, M. Curioni, croit que le crédit est suffisant. Le crédit de 900.000 francs est adopté par 187 voix contre 27.

La Compagnie d'Orléans et l'Exposition de 1900

Les travaux du prolongement de la ligne d'Orléans dans Paris jusqu'au quai d'Orsay sont poussés avec une activité qui permet d'espérer que la nouvelle ligne pourra être ouverte pour l'Exposition de 1900. Aussi la compagnie s'est-elle déjà préoccupée du mode d'exploitation de la nouvelle ligne et elle vient de soumettre au ministre des travaux publics le projet des dispositions qu'elle compte prendre pour assurer par l'électricité, non seulement l'éclairage de la ligne et de ses gares, mais aussi la traction des trains.

La réalisation de ce projet de traction constituera une véritable nouveauté et sera, pour les ingénieurs et les savants, une des curiosités de 1900. Jusqu'ici, en effet, la traction électrique n'a été employée, en France, que par les tramways; il n'y a pas encore d'application pratique de ce système pour la remorque des trains lourds et rapides de nos grands réseaux.

Les dispositions adoptées par la Compagnie d'Orléans consistent dans l'emploi de puissantes locomotives électriques du poids de 45 tonnes et de la force de 700 chevaux qui recevront, par l'intermédiaire de frotteurs, le courant produit par une usine centrale et distribué le long de la ligne par un conducteur métallique placé au milieu des rails et inaccessible au public. Ces locomotives seront supportées par quatre essieux, dont chacun sera entraîné par un moteur de 125 kilwatts; elles pourront remorquer normalement un train de 250 tonnes à la vitesse de 50 kilomètres à l'heure et exceptionnellement un train de 300 tonnes; elles devront, avec cette charge, pouvoir démarrer sur une rampe de 11 milimètres.

L'usine électrique sera établie dans les dépendances de la gare d'Ivry. Elle comprendra deux groupes électrogènes d'une puissance de 1,000 kilowatts chacun. La distribution se fera par courants triphasés à la tension de 5.500 volts, avec deux sous-stations qui transformeront ce courant alternatif de haute tension en courants continus à la tension de 550 volts pour la traction et de 450 volts pour l'éclairage.

Le changement de machines se fera à la gare d'Austerlitz et ne demandera, grâce à des dispositions spéciales, qu'un délai de deux minutes, qui ne dépasse pas la durée minima de stationnement des trains nécessaire pour les autres parties du service.

L'emploi de ce système de traction électrique permettra d'éviter toute production de vapeur ou de fumée dans les parties souterraines de la nouvelle ligne et de la gare terminus. Ce système présentera encore cet avantage de se prêter pour l'avenir à toutes les extensions qu'on peut envisager, notamment pour les besoins de la ligne de Sceaux qui doit ultérieurement, comme on le sait, se raccorder à la ligne principale à la place Saint-Michel.

Le « Chef-d'œuvre » de l'Imprimerie Nationale

Comme la manufacture de Sèvres, l'Imprimerie nationale prépare son « chef-d'œuvre » pour l'Exposition de 1900.

C'est une *Histoire de l'imprimerie en France au quinzième et au seizième siècle*, par M. A. Claudin.

Le Président de la République en recevra cette semaine, en hommage, de M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, les premières feuilles, réunies en un exemplaire-spécimen, que recouvre une reliure janséniste en maroquin mauve du Levant au chiffre en argent ciselé de M. Félix Faure et aux gardes de moire rose bordées d'une dentelle d'or.

Ce fut à la suite d'un rapport adressé le 14 août 1895 par M. Christian au gouvernement, rapport concernant la part que devait prendre l'imprimerie de l'Etat à l'Exposition Universelle, que le garde des sceaux autorisa l'Imprimerie nationale à publier cette *Histoire de l'imprimerie en France au quinzième et au seizième siècle*.

On travaille depuis lors et l'on travaillera encore pendant vingt mois à la confection de cette œuvre, dont la dernière page portera cette mention : *Achevé d'imprimer à Paris le 30 avril 1900*.

Le but que poursuit notre établissement national en imprimant cet ouvrage est, comme il est dit dans l'avant-propos, d'offrir aux bibliophiles les spécimens les plus curieux et les moins connus dans l'art typographique essentiellement français.

Et, en effet, à côté des caractères Garamond, adoptés par l'Imprimerie royale lors de sa fondation par Richelieu en 1640, qui figurent pour l'impression de cette histoire jusques et y compris la préface, à côté des caractères Grandjean, gravés en 1693 et employés jusqu'à la fin du premier empire, qui ont servi à l'exécution du corps de l'ouvrage, on a placé des spécimens de caractères employés par les imprimeurs qui ont exercé en France depuis le quinzième siècle.

Dans l'exemplaire offert au Président de la République, on retrouve par exemple les polices ou alphabets de l'atelier établi à la Sorbonne, en 1470, des imprimeurs parisiens Friburger, Gering et Crantz, établis en 1473 rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Soleil d'Or ;* des ateliers de Pierre César dit Cæsaris, maître ès arts, et Jean Stoll ; de Guillaume Maynyal et Ulric Gering ; de Gaspard, Russangis, Louis Symonnet, de Bourges, Richard Blandin, d'Evreux, Jean Symon et plusieurs autres qui travaillent en coopération, dès 1475, rue Saint, Jacques, au *Soufflt Vert ;* puis des grands ateliers lyonnais, de ceux d'Angers et de Tréguier.

L'ouvrage est un résumé d'anciens exemples, dans lequel entrent aussi de précieuses reproductions de lettres ornées et de gravures, dont la première, — de l'atelier des frères de Gourmont, Paris, 1587 — représente l'auteur du *Tableau des arts libéraux* offrant son livre au duc de Nevers.

L'œuvre complète renfermera plus de douze cents planches extraites des livres les plus rares et réunis à grand'peine, douze cents planches parmi lesquelles la grande lettre ornée du titre de la *Mer des hystoires*, une gravure de *Thérence en françois*, de Vérard ; une autre de l'atelier de J. Maurand montrant le « roy Gontran et le roi Childerich son nepveu » ; les marques de Pigouchet et de Simon Vostre, des *Heures d'Amiens* et des *Heures de Verdun ;* le titre du *Discours du songe de Poliphile*, de l'atelier de Jacques Kerver, et encore de l'atelier de Louis Cyanens, le frontispice très finement dessiné d'une nouvelle du *Decameron de Bocace :*

Jehan Le Lorrain ouyt de nuict heurter à son huys; par quoy il esveilla femme, et, elle luy faisant acroire que cestoit ung esprit, ils s'en allèrent tous deux le conjurer avec une oraison et depuis ne ouyrent heurter ».

Un ancien Coutumier imprimé à Sens par Richeboys, au milieu du seizième siècle, débute ainsi :

« Voici, ami lecteur, le livre en l'impression duquel je n'ai rien épargné pour te complaire et relever de peine ».

On ne saurait trouver de plus juste épigraphe au livre qu'achève notre Imprimerie nationale.

RÈGLEMENT
DES
CONGRÈS INTERNATIONAUX
En 1900

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 ;

Vu l'article 5 du décret du 4 août 1894, prévoyant l'institution du congrès de l'Exposition,

Arrête :

Article premier.— Est instituée à Paris, pendant la durée de l'Exposition de 1900, une série de congrès internationaux dont l'organisation et le fonctionnement sont soumis aux dispositions du présent règlement.

Art. 2.— Les congrès internationaux de l'Exposition de 1900 sont divisés en 12 sections, conformément au tableau ci-après :

Section I. — Education et enseignement.

Section II. — Beaux-arts, arts décoratifs, belles-lettres, art dramatique, histoire, archéologie.

Section III. — Sciences mathématiques (mathématiques, mécanique, astronomie, géodésie).

Section IV. — Sciences physiques, chimiques et leurs applications (physique, chimie, météorologie, industries physiques et chimiques).

Section V. — Sciences naturelles (géologie, minéralogie, botanique, zoologie, anatomie, physiologie, anthropologie).

Section VI.— Sciences médicales et pharmaceutiques.

Section VII. — Mécanique appliquée, génie civil et maritime, moyens de transport.

Section VIII. — Sciences agricoles (agronomie, agriculture, viticulture, industries agricoles, horticulture, sylviculture, chasse, pêche).

Section IX. — Economie politique, législation, statistique.

Section X. — Sciences sociales, (économie sociale, hygiène, assistance).

Section XI. — Colonisation et sciences géographiques (géographie, géographie physique, exploration).

Section XII.— Industrie et commerce en général.

Art. 3. — Les congrès internationaux de l'Exposition de 1900 sont placés sous le patronage du gouvernement français. Ce patronage ne peut en aucune façon engager l'administration quant aux opinions émises ou aux résolutions formulées. Les sujets religieux ou politiques sont formellement interdits.

Art. 4. — La surveillance générale des salles des congrès appartient à l'administration de l'Exposition.

Art. 5. — Toutes les communications relatives aux congrès de l'Exposition de 1900 doivent être adressées au commissaire général (direction générale de l'exploitation, congrès).

Art. 6. — Les questions relatives aux demandes et à l'organisation des congrès internationaux sont étudiées par les soins de douze comités spéciaux correspondant à chacune des sections énumérées à l'article 2 et dont les membres sont nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général. Chacun de ces comités élit un président, un vice-président et un secrétaire pris parmi ses membres.

Art. 7.— Une commission supérieure est chargée conjointement avec le directeur général de l'exploitation, de l'organisation et de la direction des congrès ainsi que de l'examen des propositions des comités. Elle comprend : 1° un président et quatre vice-présidents nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général, en dehors des membres des comités institués par l'article précédent ; 2° les présidents et vice-présidents de ces comités ; 3° le délégué principal à l'organisation des congrès ; 4° un secrétaire et un rapporteur désignés par le commissaire général.

Art. 8. — La commission supérieure est chargée de rédiger les instructions destinées à assurer l'application du présent règlement.

Art. 9.— Tout incident non prévu par le présent règlement est soumis à la commission supérieure, qui statue.

Art. 10. — Les membres de la commission supérieure ont leur libre entrée à tous les congrès. Ils ne peuvent prendre part aux délibérations d'un congrès qu'en qualité d'adhérents.

Toute demande d'inscription d'un congrès doit indiquer le programme général de ce congrès et le but qu'il se propose d'atteindre.

Elle doit faire connaître les noms des promoteurs du congrès et spécifier s'il fait suite plus ou moins directement à des congrès antérieurs.

Art. 12. — Les comités spéciaux sont saisis par l'administration des demandes et programmes des congrès ; après instruction par les comités, ces demandes et programmes sont soumis à l'examen de la commission supérieure, qui en propose l'admission ou le rejet à l'approbation du commissaire général.

Art. 13.—Les comités dressent, chacun en ce qui le concerne, une nomenclature des congrès qu'il leur paraît utile de provoquer; cette nomenclature est soumise par le commissaire général à l'examen de la commission supérieure.

Art 14. — Les congrès internationaux s'organisent et s'administrent eux-mêmes en se conformant aux conditions d'ordre général déterminées par le présent règlement. A cet effet, il est institué pour chaque congrès une commission d'organisation qui a la charge d'en préparer les travaux et qui la représente auprès de l'administration.

Art. 15. — Les commissions d'organisation sont nommées par le commissaire général, sur la proposition des comités spéciaux, après avis de la commission supérieure.

Il est réservé, dans la commission d'organisation, une part aux promoteurs du congrès.

Art 16. — Les congrès qui sont la suite de congrès antérieurs, peuvent être autorisés à faire partie de la série des congrès internationaux de l'Exposition de 1900, en conservant intégralement l'organisation qu'ils possèdent. Ils sont représentés auprès de l'administration par une commission d'organisation agréée par le commissaire général.

Art. 17. — Les commissions d'organisation doivent soumettre à l'administration, au plus tard le 1er octobre 1899, le programme général des délibérations des congrès, l'indication des sujets qui doivent faire l'objet de rapports préparés d'avance et les noms des rapporteurs désignés, l'indication du nombre présumé des séances, de l'époque proposée pour la tenue du congrès et des locaux demandés pour les réunions.

Art. 18. — Les adhérents à un congrès, les délégués des administrations publiques françaises et les délégués des gouvernements étrangers peuvent seuls présenter des travaux en séance et prendre part aux discussions et délibérations. Ils reçoivent une carte personnelle qui leur est délivrée par le directeur général de l'exploitation, sur la proposition des comités spéciaux.

Art. 19. — La commission supérieure assure et surveille la publication des procès-verbaux sommaires des congrès. Cette publication est faite aux frais de l'administration.

Art. 20. — En vue de la publication de ces procès-verbaux sommaires, chaque commission d'organisation aura à remettre à la commission supérieure, dans un délai qui sera spécifié :

1° Les procès-verbaux sommaires des séances ;

2° La liste des membres ayant pris part au congrès ;

3° L'indication du nombre d'exemplaires dont elle demandera la délivrance soit gratuitement, soit à titre onéreux.

Art. 21. — Chaque commission d'organisation recevra, sur sa demande, des exemplaires des procès-verbaux relatifs aux congrès qu'elle représente; le nombre qui pourra lui être attribué gratuitement sera au plus supérieur de cinquante au nombre des membres adhérents. Elle pourra d'ailleurs obtenir en plus autant d'exemplaires qu'il lui sera nécessaire à un prix qui sera déterminé.

Art. 22. — Chaque commission d'organisation devra remettre à l'administration cinquante exemplaires des comptes rendus détaillés et des rapports qu'elle publiera à l'occasion du congrès organisé par elle.

Art. 23.—Le commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juin 1898.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

HENRY BOUCHER.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Suite) (*)

Par arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des télégraphes, sont nommées membres des Comités d'admission de l'Exposition universelle de 1900 les personnes dont les noms suivent :

1re liste complémentaire

CLASSE 1

Mayrargues (Alfred), trésorier de l'Alliance française.

Thivet-Hanctin, adjoint au maire de Saint-Denis, membre des comites de direction de l'association philomathique et de la ligue de l'enseignement.

CLASSE 2

Morel, inspecteur général de l'instruction publique, ancien directeur au ministère de l'instruction publique.

CLASSE 6

Dariac (Léonce), président de l'association philomathique.

CLASSE 11

Arnaud (Rodolphe), imprimeur à Lyon.
Constant, député de la Gironde.
Valadon (René), éditeur d'estampes.

CLASSE 13

Baranger, libraire, président de la chambre syndicale des libraires détaillants de France.
Elwal (Georges), publiciste.
Merwart (Paul), artiste peintre, dessinateur.
De Parville, rédacteur scientifique du journal des *Débats.*
Picard (Alcide), libraire-éditeur (maison Alcide Picard et Kaan).
Rodrigues, avocat à la cour d'appel, président de la société des Amis des livres.
Rouveyre (Edouard), éditeur.

CLASSE 14

Barrère, cartes géographiques.
Thévenet, lieutenant-colonel du génie, chef du secrétariat particulier du ministre de la guerre.

CLASSE 17

Bourgeois (Emile), compositeur de musique.
Cahen (Albert), compositeur de musique.
Diolez (Paul), rédacteur à l'administration centrale des postes et des télégraphes.
Focké, pianos.
Wormser (André), compositeur de musique.

CLASSE 18

Carré (Albert), directeur de l'Opéra-Comique.
Gheusi, auteur dramatique.
Henriot, dessinateur.

CLASSE 20

Worms de Romilly, inspecteur général des mines.

CLASSE 21

Frager, compteurs. Administrateur de la compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz.

CLASSE 23

Lafargue (Joseph), professeur d'électricité industrielle à la fédération des mécaniciens et chauffeurs.

(*) *Journal officiel* du 24 Janvier 1898.

CLASSE 24

Becquerel, ingénieur en chef des ponts et chaussées membre de l'Institut.
Clerc (François), ingénieur-conseil de la société des hauts fourneaux de Saint-Louis, à Marseille.

CLASSE 26

Brisson (Henri), attaché à l'administration des postes et télégraphes.

CLASSE 28

Armand (Albert), chaux et ciments.
Gauliard, agent voyer en chef du département de la Sarthe.
Gougelet, président de la chambre syndicale des fabricants de plâtre de Seine-et-Oise.
Langlois, chaux et ciments, à Beffes (Cher).
Puchelle, agent voyer chef du département des Vosges.
Radenac (Amédée), entrepreneur de travaux publics.

CLASSE 29

Bertrand, chef du bureau de la construction et de la comptabilité des chemins vicinaux au ministère de l'intérieur.
Boncorps, membre du comité technique de la vicinalité.
Weiss (Eugène), ingénieur en chef adjoint au directeur des chemins de fer de l'Est.

CLASSE 30

Belvalette (Alfred), carrossier.
Camille (Clément), président de la chambre syndicale des entrepreneurs de voitures, propriétaire des citadines.

CLASSE 32

Faye, ingénieur civil.
Leroux (Henri), directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine.

CLASSE 33

Captier, secrétaire général de la chambre syndicale de la marine.
Maréchal, président du comité central de la fédération française des sociétés d'aviron.

CLASSE 35

Lotz (Alfred), machines agricoles (maison Lotz fils aîné) à Nantes.
De Terssac, président du syndicat agricole de Saint-Girons, maire de Castelblague (Ariège).

CLASSE 38

Mocrette-Ledieu, agriculteur à Caudry (Nord), conseiller général du Nord.

CLASSE 39

Gaillard (Auguste), fabricant d'huiles d'olives à Marseille.
Icart (Jean), fabricant d'huiles d'olives, président du syndicat du commerce des huiles d'olives de Nice.

CLASSE 40

Rouchès (Noël), secrétaire de la chambre syndicale des laitiers nourrisseurs.

CLASSE 43

Galpin, député, membre de la société nationale d'agriculture.

Classe 46

Forestier (Jean-Baptiste), rédacteur à l'administration des postes et télégraphes.

Classe 51

Wilquez (Henri), ancien industriel.

Classe 52

Paisseau (Eugène, travail de la corne.

Classe 55

Mennesson, directeur de la sucrerie d'Abbeville.

Classe 57

Fromentault, président du syndicat de la boulangerie de Paris et du syndicat général de la boulangerie française.

Classe 59

Galland, neveu, distillateur à Vienne (Isère).
Letellier (Ferdinand), distillateur.

Classe 60

Ackermann, vins mousseux, à Saumur.
Marquis de Barbentane, président de la section de viticulture de la Société des agriculteurs de France.
Bonvalet (Jules), viticulteur à Nieul-le-Verouil (Charente-Inférieure).
Causse (Pierre), viticulteur à Ponteils (Gard).
Chapin, président du syndicat des vins mousseux à Saumur (Maine-et-Loire).
Charton, membre de la chambre de commerce et du tribunal de commerce de Beaune.
Condeminal, viticulteur à la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire).
Cornu (Fernand), viticulteur à Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).
Convert, viticulteur, professeur à l'Institut national agronomique.
Darlan, député de Lot-et-Garonne, viticulteur.
Descas, vins, à Bordeaux.
Dolfus-Galline, président de la Société des viticulteurs de France.
Druillet, viticulteur à Cazaubon (Gers).
Ferrer, viticulteur à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Guibaud, viticulteur à Bourgueil (Indre-et-Loire).
Jallabert, viticulteur à Carcassonne (Aude).
Jeaunand, négociant en eaux-de-vie à Condom (Gers).
Larnaude, viticulteur à Hontambère (Gers).
Larroze, viticulteur à Begué Lot-et-Garonne).
Laurent, président de la Société d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault.
Le Sourd, directeur du *Moniteur vinicole*, président du syndicat des journaux spéciaux et professionnels de France.
Liouville (Félix), avocat, viticulteur à Boges (Hérault).
Obissier Saint-Martin, député de la Gironde.
Marraud, viticulteur à Borie (Lot-et-Garonne).
Méjanelle, viticulteur à Nîmes (Gard).
Docteur Péton, viticulteur à Saumur (Maine-et-Loire).
Pons, viticulteur à Toulouse (Haute-Garonne),
Ricard (Henri), député de la Côte-d'Or.
Rozier (André), viticulteur à Izon (Gironde).
Verneuil (Albert), viticulteur à Cozes (Charente).

Classe 61

Frichet, maire de Pré-en-Pail, conseiller général de la Mayenne; cidres.
Leintier, président du tribunal de commerce de Mayenne ; cidres.
Rotrou, cidres.

Classe 64

Lemoine, maître de forges, conseiller général du Pas-de-Calais, maire d'Hallines.
Wesbecher (Emile), meubles en fer.

Classe 66

Anglade (J.-B.), artiste peintre verrier.
Carot (H.), peintre verrier.
Lebayle (Charles), artiste peintre.

Classe 70

Carabin, meubles ; sculpteur sur bois.

Classe 71

Bastien (Charles), grès, cérames, à Grandvillers (Vosges).
Batault, directeur de la tuilerie de Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire).
Nicolet, critique d'art.

Classe 73

Cuau (Paul), constructions, chauffage.

Classe 77

Tugot (Henri), teintures sur étoffes (maison Chappat) à Clichy (Seine).

Classe 81

Kahn, tisseur et filateur (maison Kahn et Lang).
Vitalis (Vincent), draps ; président de la chambre consultative des arts et manufactures de Lodève (Hérault).

Classe 84

Kriegck, tailleur.

Classe 85

Buscarlet, gants, à Millau (Aveyron).
De Langenhagen, chapeaux, à Nancy.
Liaud (Lucien), chapeaux.
Macler-Rolland, fournitures pour parapluies.
Peyrache (Henry), fournitures de chapeaux (maison Peyrache frères).

Classe 85

De Boissieu, administrateur de la société française pour l'industrie et les mines.
Marquet (Adolphe), directeur des usines Solvay, à Dombasle (Meurthe-et-Moselle).

Classe 87

Léger (Théodule), directeur de papeterie à Gérardmer (Vosges).

Classe 88

Bruel, cuirs, président du syndicat des cuirs du Sud-Ouest, à Souillac (Lot).
Gentils, fabricant de cuirs forts.
Rogie, cuirs ; président du syndicat de l'industrie du cuir du nord à Lille.

Classe 89

Semezies, parfumeries (maison Seguin), à Bordeaux.

Classe 91

Cottray (Amédée), cartonnages (maison Moncarré Pillant, Cottray et Cie).
Revoul (Xavier), cartonnages, à Valréas (Vaucluse.
Richard père, cartonnages (maison Richard et Seguin).

Classe 93

Artus, conseiller référendaire à la cour des comptes, collectionneur.
Metmann, adjoint au conservateur du musée des arts décoratifs.

Classe 95

Bonname (Louis), horlogerie à Seloncourt (Doubs).
Sylvain (André), horlogerie, à Morteau (Doubs).

Classe 97

Bez (Léo), peignes, à la Bastide-sur-l'Hers (Ariège).
Chalin (L.), objets de religion, bimbeloterie, chapelets.

Classe 98

Laflèche, tissus élastiques,

Classe 100

Tommy-Martin (Abel), juge de paix à Paris, membre du conseil d'administration de la société de protection des apprentis, secrétaire général adjoint du comité de défense des enfants traduits en justice.

Classe 101

Carlier, administrateur-gérant de l'Union des sculpteurs-mouleurs,

Classe 102

Lazaroze (Lionel), maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat, ancien directeur au ministère de la justice.

Classe 103

Dethan (Georges), membre du conseil de la société d'encouragement à l'agriculture.

Classe 104

Baudelot, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.
Benoist, ancien président de la Chambre des avoués.
Coffinet (Alexandre), président du conseil d'administration de la Compagnie des docks et entrepôts de Marseille.
Daguin (Fernand), secrétaire général de la Société de législation comparée.
De Monplanet, inspecteur général honoraire des finances.

Classe 105

Du Halgouet, député d'Ille-et-Vilaine.
Leybach, président du conseil d'arrondissement, président de la société des habitations ouvrières, à Epinal (Vosges).

Classe 106

Lemercier (Marcel), docteur en droit.

Classe 108

Le Bouder, trésorier de l'association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français.
Hyérard, chef du cabinet du préfet de la Seine.
Leygues (Georges), député de Lot-et-Garonne.
Rochetin, économiste.

Classe 109

Constantin, chef adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur.
Menant (Charles), directeur des affaires municipales à la préfecture de la Seine.
Noël (Octave), professeur à l'école des hautes études commerciales.
Vibert (Paul), économiste.
Voisin, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil supérieur de l'assistance publique et du conseil supérieur des prisons.
De Sahune-Lafayette, maire de Toul.

Classe 110

Docteur Barbier, médecin des hôpitaux.
Schmoll, eaux de table.

Classe 111

Mme Brès, docteur en médecine.
Mme Léo Caubet, directrice de l'asile Michelet.
Marbeau (Eugène), président de la société des crèches, ancien conseiller d'Etat.
Renaudin, notaire à Sceaux.

Classe 112

Labbé (Paul), explorateur.
Soller (Charles), explorateur, membre du conseil supérieur des colonies.

Classe 113

M. Lorin (Henri), professeur de géographie coloniale à l'université de Bordeaux.

Classe 114

Cornu (Albert), ancien secrétaire de la Chambre

de commerce de Saïgon, ancien membre du conseil privé de Cochinchine.

Richard, secrétaire de la société pour la défense du commerce de Marseille.

CLASSE 117.

Huin (Ernest), directeur des constructions navales au ministère de la marine.

Fin de la première liste complémentaire

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 juillet 1898.

Juin nous a semblé bien long et c'est avec une lenteur navrante qu'il avançait vers son terme. La Bourse s'était résolue à une réserve presque complète et jamais séances ne se succédèrent plus dépourvues d'affaires que celles des trois dernières semaines du mois. Les incidents de la guerre hispano-américaine se poursuivaient sans qu'alors, plus qu'aujourd'hui, on pût en prévoir la fin. La crise ministérielle en Italie enlevait à ce pays le seul homme jugé capable de maintenir l'équilibre du budget. Notre marché avait aussi à se préoccuper de l'amendement Fleury-Ravarin et de la réorganisation du marché financier. Bien que réaliser fût chose tout indiquée dans cette circonstance, la Bourse s'est contentée d'attendre patiemment et elle en a été récompensée par la reprise générale de tous les cours.

Le cabinet Brisson, qui, après les échecs successifs de MM. Ribot, Sarrien et Peytral, nous avait laissé craindre l'entrée dans son ministère, ou du moins, l'appui des collectivistes, nous a donné l'agréable surprise de voir ses déclarations écarter dédaigneusement et avec beaucoup d'énergie l'impôt global et progressif. On s'en tiendra, paraît-il, au projet Delombre, qui, lui, est la négation de tout impôt de ce genre. La liquidation offrait un intérêt particulier, soumise qu'elle était à l'application de la nouvelle loi dont la conséquence première est le développement du marché de Bruxelles qui, si l'on en croit les bruits du péristyle, a vu les opérations reportées sur cette place s'élever à une cinquantaine de millions.

Le mois de juin a été particulièrement favorable à nos rentes. Le Trois et l'Amortissable qui ont détaché leur coupon ont fait plus que le regagner. Le comptant continue à se porter sur nos fonds d'État. Les fonds coloniaux restent sans mouvement et il en sort très peu des portefeuilles.

RENTES FRANÇAISES

Cours de compens. du 1er juil. 98.		Cours du 9 juil. 98.
102 70	3 °/₀ j. 1er juillet.	103 25
101 »	3 °/₀ amortis. j. 16 juillet.	101 40
106 70	3 1/2 °/₀ 94. j. 16 mai. . .	107 07 1/2
91 «	2 1/2 °/₀ Tonkin 96. j. fév.	91 45

RENTES ÉTRANGÈRES

Cours de compens. du 1er juil. 98.		Cours du 9 juil. 98.
34 »	Espagnol j. juillet	35 50
90 40	Italien j. juillet.	92 60
22 75	Turc j. 13 mars	22 65
103 75	Russe 4 °/₀ or 1889 j. juin.	103 65
97 20	— 3 °/₀ or 1891 j. juil.	96 90
68 »	— int. 4 °/₀ 1894 j. 13 juin	68 90
103 40	Chine 4 °/₀ or 1895 j. janv..	104 30
470 »	Otto. prior. 4 °/₀ 90 j. 13 mars	471 25

Nous trouvons dans ce compartiment des valeurs étrangères de fortes hausses à enregistrer. L'Italien gagne environ 2 francs pour le moins, malgré la situation financière qui reste peu certaine après le départ de M. Luzzatti. Le change à Rome, qui tend à s'élever de plus en plus, se trouve à 107,20. Les fonds Russes également très favorisés ainsi que les Ottomans qui passent à des cours bien supérieurs, la série D gagnant 1 franc. Quant à l'Extérieur il bénéficie des espérances de paix et gagne 1 franc à 35,50.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Cours Compens. du 2 juillet 98		Cours du 9 juillet 98
3.565	Banque de France, j. 27 juin.	3.560
680	Crédit foncier, j. janvier . . .	715
588	Comptoir nation. d'Escompte, j. 31 janvier.	585
955	Banque de Paris et des Pays-Bas, j. juillet	937
600	Crédit industriel, j. mai . . .	600
847	Crédit Lyonnais, j. 25 mars .	850
530	Société Générale, j. avril. . .	530
565	Banque Internation. de Paris, j. avril	575
565	Banque Ottomane, j. juillet .	548
	Banque spéciale des valeurs industrielles.	182,50

En grande reprise, les établissements de crédit ont largement profité des progrès du mois dernier. La Banque de France a détaché un coupon de 56 francs, 3 francs de moins que pour le semestre correspondant de 97. La Banque de Paris, très en progrès, se retrouve à 937 francs ex-coupon. Le Comptoir national également en hausse à 585. Le Crédit foncier en plus-value de 55 francs; son bilan au mois de mai montre que les prêts augmentent et que les remboursements anticipés diminuent. La Banque spéciale des valeurs industrielles dont le classement se poursuit toujours régulier regagne une partie de son coupon de 5 francs à 182,50.

Dans le groupe des Sociétés immobilières, signalons la hausse de la Rente foncière produite malheureusement par une spéculation excessive qui ôte à ce titre toute stabilité dans ses cours et ne permet pas d'en apprécier la sincérité.

CHEMINS DE FER

Cours Compens. du 2 juillet 98		Cours du 9 juillet 98
2.197	Nord, j. janvier	2.180
1.945	Lyon, j. mai	1.955
1.885	Orléans, j. avril	1.890
1.482	Midi, j. janvier	1.492,50
1.222	Ouest, j. avril.	1.230
1.095	Est, j. mai	1.100

Les chemins de fer, dont les recettes de juin sont en plus-value de 18 millions dans l'ensemble, ont également vu progresser leurs cours. Notre circulation intérieure se développe progressivement.

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

Cours Compens. du 2 juillet 98		Cours de 9 juillet 98
2.120	Société du Creusot, j. 15 juin 98.	2.145
1.540	Aciéries de la Marine, j. 31 mai 98.	1,550
880	Châtillon-Commentry, j. 15 juin 97	880
680	Rio-Tinto ordinaire	679
3.715	Suez, j. janvier 98	2.730
156.50	Chaussures Françaises	159.50
208,50	Chaussures « Incroyable » . .	209,75
140	Biscuits Olibet	140
177.20	Tavernes Pousset et Royale .	177.50

Dans ce compartiment des valeurs industrielles les mouvements de hausse ont été de plus grande étendue. En tête, les Docks de Marseille et des Magasins généraux à qui la suspension des droits sur les blés a beaucoup profité. Les Magasins généraux vont payer un coupon. La Transatlantique donne un dividende de 15 francs et le rapport présenté à l'assemblée des Messageries expose la belle situation de cette entreprise. Les Chargeurs réunis dépassent le cours de 1.500. L'omnibus qui gagne 80 francs s'établit au delà de 1.900. A signaler également dans le groupe des valeurs au comptant l'avance des actions de la Société des Chaussures Françaises qui clôture à 159,50. Des cours plus élevés seront atteints par cette valeur.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirage du 5 Juillet 1898

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0, 1879

Les nos 308.590 et 519.519 seront remboursés chacun par **100.000** francs.

Obligations foncières de 500 fr. et 100 fr. 3 0/0, 1885

Le no 281.278 sera remboursé par **100.000** francs.

Les obligations de 500 fr. ont droit à la totalité du lot, les titres de 100 fr. au cinquième du lot.

La liste complète des numéros sortis sera insérée dans le *Bulletin Officiel des tirages du Crédit Foncier* des 6 et 16 Juillet. (Abonnement Janv.-Avril Juill. ou Oct., 1 fr. par an, Paris et départ. — 2 fr. étranger.)

AVIS AUX PORTEURS

d'Obligations foncières 3 0/0, 1885

Par suite de remboursements de prêts hypothécaires, le Crédit Foncier se trouve obligé d'user des droits qu'il tient, tant de ses Statuts que de la clause inscrite dans le prospectus d'émission et dans le libellé des titres de l'emprunt foncier du 9 avril 1885, laquelle permet de retirer momentanément de la circulation les obligations de cet emprunt par séries ou en totalité, en procédant à des rachats effectués au pair.

Dans cette situation, le Conseil d'Administration du Crédit Foncier vient de décider qu'à la suite du tirage opéré le 5 juillet 1898, il serait offert à tous les porteurs d'obligations ou de cinquièmes d'obligations de cet emprunt, de conserver leurs titres avec les mêmes numéros et les mêmes chances de tirages aux lots, sans novation, mais avec un intérêt annuel réduit à partir du 1er octobre 1898 à 14 francs pour les titres de 500 francs ou à 2 fr. 80 pour les titres de 100 francs, et à partir du 1er octobre 1901, à 13 francs pour les titres de 500 francs ou à 2 fr. 60 pour les titres de 100 francs.

Les porteurs qui n'accepteront pas cette offre recevront le montant au pair de leurs obligations ou cinquièmes d'obligations.

En conséquence, ceux qui voudront recevoir le capital de leurs obligations ou cinquièmes d'obligations, auront à en faire la demande et à déposer leurs titres au plus tard le 25 juillet courant. Le montant desdits titres au pair, augmenté du prorata du coupon en cours et sous déduction des impôts, sera tenu à leur disposition aux dates qui seront indiquées par un avis publié avant le 1er août 1898. A partir des dates fixées par cet avis, les porteurs n'auront plus droit à l'intérêt et ne profiteront plus des chances de tirages.

Ceux qui n'auront pas réclamé le montant de leurs titres, au plus tard le 25 juillet 1898, seront considérés comme ayant accepté les réductions indiquées ci-dessus, et prendront part au tirage du 5 septembre 1898, ainsi qu'aux tirages subséquents; ils auront simplement à présenter leurs titres pour les faire estampiller et pour échanger les feuilles de coupons.

AVIS FINANCIER

Les obligations foncières 1885

Le conseil d'administration du Crédit foncier de France vient de décider qu'à la suite du tirage du 5 juillet, les porteurs d'obligations foncières 3 0/0 1885 auraient à choisir entre ces deux combinaisons : ou un remboursement au pair, ou une légère réduction d'intérêt qui leur permettrait de conserver les titres dont ils sont actuellement possesseurs, avec tous leurs droits aux tirages suivants.

Le Crédit foncier a été amené à cette mesure nécessaire par l'abaissement de plus en plus accentué du loyer de l'argent, non seulement en France, mais dans le monde entier; le taux des prêts hypothécaires ayant une tendance à diminuer, l'importance des remboursements anticipés provenant de ce fait économique, tout faisait un devoir à la haute direction du Crédit foncier de prendre cette résolution.

En agissant ainsi, cette grande institution de crédit use d'un droit absolu, inscrit dans ses statuts ainsi que dans le prospectus de l'émission de 1885, où il était dit que le Crédit foncier pourrait retirer de la circulation,

en rachetant au pair, tout ou partie des obligations émises.

Les porteurs d'obligations 1885 ont donc été prévenus depuis le premier jour, et ceux qui voudront être remboursés n'auront qu'à en faire la demande avant le 25 juillet, et à une date qui leur sera ultérieurement indiquée : on leur remboursera leurs titres au pair, en ajoutant la partie du coupon en cours, moins les impôts.

Les obligataires qui préféreront garder leurs titres conserveront tous leurs droits aux tirages subséquents, avec les mêmes numéros, et ils n'auront qu'à subir une très légère réduction d'intérêt, qu'on rend moins sensible par l'ingénieuse combinaison suivante : le revenu de l'obligation sera de 14 francs pour les titres de 500 francs et de 2 fr. 80 pour les titres de 100 francs et, à partir du 1er octobre 190:, l'intérêt sera de 13 francs pour les titres de 500 francs et de 2 fr. 60 pour les petites coupures.

On voit que la diminution du revenu est bien minime et il n'est pas douteux que les obligataires ne s'empressent de l'accepter afin de pouvoir conserver leurs titres avec les mêmes numéros et leurs droits aux tirages trimestriels, qui continueront jusqu'en 1980. Les porteurs de titres qui n'auront pas réclamé le remboursement avant le 25 juillet seront considérés comme ayant accepté la réduction d'intérêt et participeront au prochain tirage, qui aura lieu le 5 septembre. Nous sommes persuadés que bien peu refuseront de conserver leurs titres.

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT. 4. rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 104 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Juillet 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 juillet 1898.

Le journal *le Matin* nous a appris, hier, que le Commissariat général avait pris une décision rélativement à l'emplacement de l'exposition coloniale.

C'est le jardin du Trocadéro qui a été définitivement choisi.

Bien que nous n'ayons pas eu encore confirmation officielle de cette nouvelle, on peut la tenir comme vraie.

Cette solution ne satisfera pas tout le monde, il faut s'y attendre.

Nos lecteurs se rappellent le très remarquable article que M. Etienne, député d'Oran, publiait il y a quelques mois, à cette même place, pour demander qu'on donnât à nos colonies, en 1900, un emplacement digne d'elles, en rapport surtout avec l'immense développement qu'elles ont prises, sur tous les points du globe, durant ces dix dernières années.

Il n'a pas été possible, paraît-il, de donner satisfaction à ce si légitime désir, et, faute de mieux, on s'est décidé pour le Trocadéro.

L'Exposition coloniale aura en 1900, sur son nouvel emplacement, une superficie double de celle qu'elle occupait, en 1889, sur l'esplanade des Invalides, à condition qu'on y annexera la rue de Magdebourg et la place du Trocadéro.

Ne récriminons plus, puisque c'est désormais inutile, et tâchons de tirer le meilleur parti possible de l'espace qui nous est réservé.

∼ L'activité la plus grande règne actuellement sur les chantiers de l'Exposition ; c'est ce qu'a pu constater, l'autre jour, M. Maruéjouls, ministre du Commerce, lors de la visite qu'il y a faite.

M. Maruéjouls a exprimé sa satisfaction au dernier Conseil des ministres qui s'est tenu à l'Elysée. Le gouvernement a d'ailleurs l'intention de mettre l'Exposition de 1900 au premier rang de ses préoccupations.

L'intention est excellente et nous ne pouvons que l'approuver. C'est là de la bonne politique, et c'est celle en tous cas qui nous divisera le moins. Reste à savoir si tout le monde sera de cet avis...

H. G.

Nominations dans la Légion d'honneur

MINISTÈRE DU COMMERCE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Vu les lois des 25 juillet 1873 et 28 janvier 1897 sur les récompenses nationales ;

Vu les déclarations du conseil de l'ordre, en date du 25 juillet 1898, portant que les nominations et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1. Sont nommées ou promues dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent :

Au grade d'officier

M. Baudot (Jean-Maurice-Emile), inspecteur-ingénieur des postes et télégraphes, inventeur de l'appareil télégraphique à transmissions multiples qui porte son nom. Ses découvertes lui ont valu les plus hautes récompenses aux diverses expositions universelles qui ont eu lieu depuis 1878. Chevalier du 20 octobre 1878.

M. Pelletier (Michel), avocat à la cour d'appel de Paris, professeur de législation industrielle à l'Ecole centrale des arts et manufactures : services distingués rendus à l'administration à l'occasion des conférences pour la protection internationale de la propriété industrielle qui ont eu lieu à Madrid en 1890 et à Bruxelles en 1897. Chevalier du 21 juillet 1886.

Au grade de chevalier

M. Boucheron (Henri-Marc-Louis-Gustave), professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures, 23 ans de services.

M. Causse (François-Emile-Albin), négociant en graines à Nîmes (Gard), président de la chambre et du tribunal de commerce de cette ville ; 31 ans de services publics et gratuits.

M. Cognacq (Théodore-Ernest), propriétaire-directeur des magasins de *la Samaritaine :* a créé une caisse de retraites pour son personnel. Nombreuses récompenses aux expositions ; plus de 20 ans de pratique commerciale.

M. Cohendy (Emile), président de la commission administrative de l'École de La Martinière à Lyon, professeur de droit commercial à l'École supérieure de commerce et à la faculté de droit de cette ville, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique ; 20 ans de services.

M. Eloy (Joseph-Alphonse-Louis-Théodore), conservateur-adjoint des collections au Conservatoire national des arts et métiers ; 24 ans de services.

M. Escuyer (Jean-Jacques), président-directeur de la Compagnie générale des laits purs à Paris : a introduit en France l'industrie du lait concentré. Nombreuses récompenses aux Expositions ; 28 ans de pratique industrielle.

M. Lagrave (Michel-Louis), chef de bureau à l'administration centrale du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Titres exceptionnels : professeur à l'école des hautes études commerciales, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. A fait partie, en qualité de secrétaire, de nombreux conseils et commissions, notamment du conseil supérieur du travail, du conseil supérieur des habitations à bon marché, de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse et du comité de l'inspection régionale de l'enseignement commercial. Services distingués rendus en cette qualité.

M. Laurent (Marie-Irénée), maître de verrerie à Veauche (Loire) : a apporté de grands perfectionnements à son industrie. A créé une cité ouvrière où les familles de ses ouvriers sont logées gratuitement. A fondé une caisse de retraites sans retenue pour son personnel et une caisse de secours mutuels.

M. Lemaître (Théodore-Lucain), receveur des postes et des télégraphes à Paris ; 39 ans de services.

M. Persoz (Jules-François) directeur du bureau public de conditionnement des soies et laines à Paris depuis 1868 et du laboratoire d'analyse d'essai des papiers : auteur de divers travaux industriels et scientifiques ; 30 ans de services.

M. Simon (Eugène), négociant en confections à Paris : président d'honneur de la chambre syndicale des confectionneurs pour hommes et enfants. Vice-président du syndicat général du commerce et de l'industrie. Nombreuses récompenses et membre du jury dans diverses expositions internationales. A créé une caisse de retraites en faveur de son personnel ; plus de 22 ans de pratique commerciale.

M. Thuillier (Alfred-Joseph), entrepreneur de couverture et plomberie à Paris : a fondé une caisse de participation aux bénéfices pour ses employés. Ancien vice-président de la chambre syndicale de couverture et plomberie ; 29 ans de pratique commerciale.

M. Tiribillot (Paul-Alexandre), directeur de la compagnie des usines de blanc de zinc, vernis et peintures sous-marines de Grenelle. Titres exceptionnels : s'est consacré, depuis plus de quinze ans, à l'étude de questions intéressant la marine et la guerre. A rendu d'importants services à l'industrie des couleurs.

M. Vasbender (Théodore-Auguste), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes ; 36 ans 1/2 de services.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 juillet 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

E. MARUÉJOULS.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu les lois des 25 juillet 1873 et 28 janvier 1897 sur les récompenses nationales ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre, en date du 25 juillet 1898, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Carlhian (Anatole), négociant-commissionnaire à Paris ; possède une importante maison d'importation de meubles français à Londres. Services rendus au commerce d'exportation ; 32 ans de pratique commerciale.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret,

Fait à Paris, le 25 juillet 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

E. MARUÉJOULS.

Parmi les nouvelles promotions dans la Légion d'honneur que le Ministère du Commerce vient de faire paraître, à l'occasion du 14 juillet, il en est une qu'il nous est particulièrement agréable de souligner, c'est celle de M. Théodore-Ernest Cognacq, directeur-propriétaire des grands magasins de *la Samaritaine*, membre du Comité français des expositions à l'étranger.

Tout le monde commercial applaudira à cette haute distinction si justifiée et si méritée.

Par son travail, par son intelligence, par son activité, M. Cognacq a su créer une maison de nouveautés de premier ordre dont il peut à juste titre s'enorgueillir.

Il reçoit aujourd'hui la juste récompense d'une vie de labeur et de probité.

Nous nous joignons à ses nombreux amis pour lui adresser nos plus vives et plus sincères félicitations.

A.A.

Nouvelles et Échos

M. Maruéjouls, Ministre du commerce, a fait lundi dernier, 18 juillet, sa première visite à l'Exposition universelle de 1900.

Le Ministre, accompagné de M. Picard, Commissaire général, a été reçu au Palais de l'industrie par MM. Delaunay-Belleville, directeur général et Dervillé, directeur général adjoint de l'exploitation, Bouvard, directeur des services d'architecture, et la plupart des ingénieurs de l'Exposition.

Ils ont montré à M. Maruéjouls, qui les a examinés avec une vive curiosité, les maquettes de la porte monumentale qui sera élevée du côté de la place de la Concorde, et par laquelle 60,000 personnes pourront pénétrer en une heure, ainsi que les maquettes des deux palais des beaux-arts.

Le Ministre a parcouru les chantiers jusqu'au pont Alexandre III où il a reçu de M. Picard et de tous les ingénieurs présents l'assurance que les travaux seront entièrement terminés quatre mois avant l'ouverture de l'Exposition.

Le Ministre a remercié et félicité les ingénieurs et tout le personnel, et il a adressé à M. Picard ainsi qu'à MM. Delaunay-Belleville, Dervillé et Bouvard, quelques paroles qui témoignent de la haute estime en laquelle il tient le Commissaire général et les directeurs généraux de l'Exposition et de l'admiration qu'il éprouve pour l'activité et la sûreté avec laquelle sont dirigés ces immenses travaux.

M. Maruéjouls, en se retirant, a annoncé qu'il visiterait prochainement les chantiers du Champ de Mars et qu'il avait l'intention de suivre de très près et par de fréquentes visites les progrès de l'Exposition.

Nous pouvons ajouter qu'au cours du dernier Conseil des Ministres, le Ministre du commerce a rendu compte à ses collègues de cette visite, dont il s'est déclaré « très satisfait ».

Nous avons d'autre part dit que M. Ferraz de Campos-Salles, président élu de la République des Etats-Unis du Brésil, avec M. de Piza, Ministre à Paris, devait visiter les chantiers de l'Exposition universelle. Il était accompagné par M. Alfred Picard, Commissaire général. Le président de la République du Brésil a pris un vif intérêt à l'examen de la construction des palais des Champs-Elysées, dont les travaux ont été rendus explicites par la vue des maquettes ayant servi à leur étude. Il s'est rendu compte également *de visu* de l'activité qui règne au Champ de Mars pour la substruction des palais qui vont y être édifiés, ainsi que des préparatifs faits pour le lancement sur la Seine des arches d'acier du pont Alexandre III dont la maçonnerie est en cours d'exécution.

***

Mardi matin 19, s'est réunie au Commissariat général la commission des finances de l'Exposition sous la présidence de M. Boulanger. La commission a entendu et approuvé quatre rapports concernant l'installation à l'Exposition de projets ou attractions émanant de l'initiative privée, à savoir :

1° Le Palais des fêtes, de M. Boisset ; 2° l'Andalousie au temps des Maures, de M. Roseyro ; 3° l'Exposition des houillères, organisée par le comité des houillères dans l'énorme sous-sol du jardin et du palais du Trocadéro ; 4° l'Inde française et la pagode de Brahma, de M. de Pont-Jest. Ces projets constituent autant de « clous », suivant l'expression admise, pour l'Exposition universelle.

La commission des finances s'est occupée également, dans la séance du même jour, des projets de cahiers des charges concernant les restaurants et les buvettes de l'Exposition universelle. Ces cahiers des charges lui seront soumis à la rentrée, au mois d'octobre; ils seront examinés et discutés de façon que les mises en adjudication, suivant le principe formellement adopté, puissent avoir lieu au mois de décembre 1898.

***

Le syndicat de la presse parisienne croit devoir rappeler à tous les exposants que M. Osiris, le généreux philanthrope, a institué, à l'occasion de l'Exposition de 1900, un prix de 100.000 francs pour être attribué à l'auteur ou aux auteurs de l'œuvre qui sera jugée par le syndicat la plus méritoire, soit au point de vue artistique ou industriel, soit au point de vue humanitaire.

***

On procède, depuis quelques jours, à des essais d'éclairage total de la tour Eiffel pour l'Exposition de 1900. Ces essais, assez curieux, que l'on peut voir tous les soirs de tous les points de Paris, ne sont que partiels, mais donnent une idée de ce que sera l'illumination colossale de la tour, qui dépassera de beaucoup en splendeur les embrasements des fêtes antérieures.

Une série de huit à dix mille globes blancs, à lumière électrique, composera cette illumination.

Ces globes, intervallés d'un mètre environ, dessineront les plates-formes, les arcades et toutes les arêtes principales de la tour, de la base des piliers au sommet du campanile, de sorte qu'elle brillera en pleine nuit jusqu'à quarante kilomètres autour de Paris, et dans tous les détails de sa silhouette.

En 1889, seules les plates-formes et les arcades étaient dessinées par la lumière, et seulement par la lumière du gaz.

Le but des essais actuels est d'obtenir, par l'étude des intervalles entre les globes lumineux des lignes apparemment continues, soit aux plus grandes distances par la confusion des globes, soit au pied de la tour par leur superposition.

***

Nous avons eu déjà l'occasion de constater l'activité que déploie le personnel de la Manufacture de porcelaine de Sèvres pour figurer avec éclat à l'Exposition.

L'ardeur au travail n'est pas moindre à la Manufacture des Gobelins. Elle présentera une série de magnifiques pièces aussi modernes par le sujet et la composition que par l'exécution.

Nous voulons citer notamment, une grande tapisserie de J.-P. Laurens, représentant un *Tournoi au Moyen Age* ; une autre, le *Roman au dix-septième siècle* d'après Maurice Lenoir ; la *France colonisatrice*, d'après Rochegrosse ; les *Métamorphoses d'Ovide*, d'après Albert Maignan ; un panneau original de Gustave Moreau, le seul qu'il ait conçu pour tapisserie ; *Un Mariage civil en 1792*, par Georges Claude, ce dernier tableau destiné à l'Hôtel de Ville de Bordeaux.

On verra également dans le compartiment réservé aux Gobelins une scène de *Zaïre*, qui sera ensuite placée à la Comédie-Française.

L'administrateur des Gobelins, M. Guiffrey, et ses habiles collaborateurs veulent que notre vieille Manufacture soit à la hauteur de sa renommée.

***

Rien n'a encore été décidé pour la section des automobiles. Sera-t-elle placée à Vincennes, comme le désir en a été exprimé? C'est aussi l'avis de M. Alfred Picard, qui a pu se rendre compte, par la récente Exposition des Tuileries, de l'importance de l'automobilisme. On suppose que, d'ici à deux ans, les exposants français dans cette partie auront atteint le chiffre de mille.

Une section nouvelle a été décidée : elle sera spéciale à la décoration des fêtes publiques. Un pressant appel est fait à tous ceux que leurs travaux antérieurs et leur expérience recommandent pour participer à ce curieux concours. Les idées neuves et les fantaisies d'art ne manqueront pas. C'est à la classe 71, groupe XII, que ressortira cette section.

Les institutions populaires feront partie de la classe 108, que préside M. P. Leroy-Beaulieu. Elles ont provoqué l'établissement d'un questionnaire fort documenté sur l'état de nos institutions démocratiques. Ce sera aux Sociétés, aux Syndicats, aux cercles de France à y répondre.

Dans l'Exposition rétrospective, les jouets anciens français auront leurs vitrines. La collection en sera singulièrement originale et curieuse si tous ceux qui en possèdent des modèles veulent bien consentir à s'en séparer pour la durée de l'Exposition.

***

La plus grande salle du monde.

La grande salle des fêtes de l'Exposition, que M. Raulin est chargé de construire au centre de la galerie des Machines, détiendra certainement le record des salles de spectacle du monde entier, au point de vue de l'étendue et de la capacité.

Cet architecte vient d'achever son projet et nous avons pu voir hier la maquette de sa salle monstre qui ne contiendra pas moins de douze à quinze mille places!

L'ensemble de cette salle s'inscrira dans cinq travées et dans toute la hauteur de la galerie des Machines, sur plan circulaire fermé par seize arcades colossales que soutiendront d'énormes colonnes.

On accédera à la salle des fêtes par six portes monumentales et par deux paires d'escaliers, partant de droite et de gauche sur les flancs de

cette salle, et en façade sur l'axe longitudinal de la galerie des Machines.

Une vaste terrassse régnera en pourtour et quatre séries de gradins, comprenant chacune quinze cents places assises, descendront jusqu'à la scène circulaire, une véritable scène de Colisée, qui aura quatre-vingt-dix mètres de diamètre à elle seule.

***

Montmartre n'aura pas encore son jardin à la française devant le Sacré-Cœur, avec escaliers d'eau comme à Saint-Cloud.

Ce très beau projet de M. Formigé paraît, en effet, devoir être réservé à raison des travaux et des frais considérables qu'il entraînerait, et qui ajournent sa réalisation au delà de 1900.

Mais comme on veut aménager ce coin si intéressant et jusqu'à présent si négligé de Paris de façon à en faire un des plus jolis sites de la capitale pour l'Exposition, c'est le square à rocailles et à sinueuses allées commencé par Alphand sur le versant Est de la butte qui serait continué, et même achevé sur le versant qui regarde Paris, mais à titre provisoire.

Ce square provisoire fera toujours meilleure figure devant la grande basilique que l'affreux terrain vague et les baraques de bois qui en déshonorent actuellement les abords.

***

Commencerait-on à comprendre enfin que la place du Carroussel, avec ses deux potences électriques et son terre-plein aride, a l'aspect d'un sinistre désert au milieu de Paris, et que le contraste de ce désert avec les magnifiques jardins et palais qui l'encadrent est lamentable ?

On vient de soumettre au Président de la République et au président du Conseil municipal, à l'État et à la Ville également intéressés à l'embellissement de cette place, un projet de prolongement du jardin des Tuileries avec nouveaux bassins à gerbes d'eau, étendant les pelouses et boulingrins fleuris jusqu'à une avenue de quarante-cinq mètres de largeur, passant du guichet des quais au guichet de la rue de Rivoli, devant le monument de Gambetta.

Ce projet a paru séduire beaucoup les présidents, et il se pourrait qu'on la mît à exécution de façon que la transformation de la place du Carrousel fût accomplie avant 1900.

***

Nous pouvons annoncer, dès maintenant, que l'Allemagne, tout en exposant dans les galeries, aura un pavillon à l'Exposition de 1900. Un concours a eu lieu, à cet effet, il y a environ deux mois, à Berlin : de nombreux architectes y ont pris part. Le jury d'examen a décerné le premier prix à M. Thiersch, et son projet a été montré au Commissaire général. La construction de ce pavillon, dont le style sera emprunté à un vieil édifice de l'empire allemand, sera fait dans le style du moyen âge dudit empire.

---

*Comme les années précédentes, le journal l'*Exposition Universelle *ne paraîtra que deux fois pendant les mois de vacances, août et septembre.*

L'EMPLACEMENT

DE

l'Exposition Coloniale

La question de l'emplacement de l'Exposition coloniale est enfin résolue.

Le Conseil municipal ayant refusé d'accorder la pelouse de la Muette pour installer cette Exposition et ayant renouvelé son vœu tendant à ce qu'elle soit transportés à Vincennes si elle n'était pas comprise dans l'enceinte de l'Exposition, le Commissariat général et les commissions compétentes ont décidé qu'elle se ferait dans les jardins du Trocadéro, auxquels on annexerait la place du Trocadéro et la rue de Magdebourg.

L'administration supérieure de l'Exposition s'est arrêtée à ce projet dans l'impossibilité où elle était de donner satisfaction au vœu du Conseil municipal. En effet, des engagements ont été pris avec les exposants étrangers et aussi avec les porteurs de bons de l'Exposition. On ne pouvait pas installer l'Exposition coloniale en dehors de l'enceinte de l'Exposition sans s'exposer à des réclamations légitimes et même à des procès.

Avec le Trocadéro et la place du Trocadéro, l'Exposition coloniale disposera, du reste, d'un emplacement suffisant, de beaucoup supérieur à celui de 1889.

A la dernière Exposition, l'exposition coloniale était installée à l'esplanade des Invalides et occupait une superficie totale de 47.200 mètres :

34.650 mètres pour les colonies française et pays de protectorat, 5.950 mètres pour les colonies étrangères et 6.600 mètres pour l'Algérie.

Le Trocadéro, par sa situation et son caractère pittoresque, se prête admirablement au groupement de pavillons et des diverses attractions que peut fournir une exposition coloniale. Sa superficie totale utilisable dépasse 100.000 mètres, c'est-à-dire qu'elle est de plus du double de celle occupée en 1889.

D'après les projets établis par le Commissariat général, cette superficie sera répartie de la façon suivante :

Colonies françaises et pays de protectorat : 53,000 mètres; Algérie, 5,000 mètres; sections étrangères, 43,000 mètres. Soit 101,000 mètres.

A cette surface s'ajoutera la partie de la place du Trocadéro comprenant tout le rond-point au centre duquel se trouve le bassin, qui sera recouvert. Cette annexion augmentera de 5,000 mètres la superficie mise à la disposition des exposants coloniaux français. Enfin, une entreprise sera faite sur la rue de Magdebourg, offrant une surface d'environ 3,000 mètres et qui sera également annexée à l'exposition coloniale.

L'exposition coloniale française disposera donc de 66,000 mètres contre 41,250 en 1889.

L'annexion de la rue de Magdebourg n'offre aucune difficulté, puisqu'il ne passe pas une voiture par an dans cette rue. C'est la voie de Paris dont la pente est la plus rapide. La partie annexée n'a pas de maisons d'habitation. D'un côté, le Trocadéro ; de l'autre, l'usine des Phares, dont l'entrée est sur une autre rue.

Le terre-plein du Trocadéro sera réuni au palais au moyen de deux passerelles, de sorte que la circulation restera libre aux voitures et aux tramways autour du bassin.

Telle est la combinaison à laquelle on s'est arrêté pour l'exposition coloniale, après avoir examiné de nombreux projets, comme ceux qui consistaient à la placer à Versailles, à Saint-Cloud, à Saint-Germain, à Courbevoie, à Vincennes, sur les fortifications, tous projets irréalisables par suite des conventions passées lors de l'émission des bons et à la Muette, combinaison qui aurait eu pour résultat de disperser l'exposition coloniale et aurait présenté l'inconvénient de la construction d'un viaduc avenue Henri-Martin et privé les Parisiens pendant au moins deux années des pelouses du parc.

Le Matin

LES CONGRÈS INTERNATIONAUX

Nous avons dit que les Congrès internationaux qui se tiendront pendant l'Exposition seront divisés en douze sections.

Les membres des comités spéciaux de ces sections viennent de procéder à la constitution de leurs bureaux.

Ont été nommés :

1re section. — Président, M. Gréard ; vice-président, le colonel Laussedat ; secrétaire, M. Paris.

2e section. — Président, M. Sully Prudhomme ; vice-président, M. Larroumet ; secrétaire, M. Champier.

3e section. — Président, M. Joseph Bertrand ; vice-président, M. Paton de la Goupillière ; secrétaire, M. Lallemand.

4e section. — Président, M. Proost ; vice-président, M. Violle ; secrétaire, M. Rugot.

5e section. — Président, M. Gaudry ; vice-président, M. Perrier ; secrétaire, M. Manouvrier.

6e section. — Président, le docteur Lannelongue; vice-président, M. Planchon ; secrétaire, le docteur Gley.

7e section. — Président M. Guillain ; vice-président, M. Loreau ; secrétaire, M. Barlatier de Mas.

8e section. — Président, M. Méline ; vice-président, M. Tisserand ; secrétaire, M. Gariel.

9e section. — Président, M. Levasseur ; vice-président, M. Lyon-Caen ; secrétaire, M. Bertillon.

10e section. — Président, le docteur Brouardel ; vice-président, M. Georges Picot ; secrétaire, M. Arthur Fontaine.

11e section. — Président, M. Bouquet de la Grye ; vice-président, le prince Roland Bonaparte; secrétaire, M. Paul Faucon.

12e section. — Président, M. Georges Masson ; vice-président, M. Herbert ; secrétaire, M. Léonce Chabrol.

M. Gariel, délégué principal à l'organisation de ces Congrès, a présenté à chaque comité les propositions de l'administration pour plusieurs des Congrès dont les demandes avaient déjà été régulièrement formulées.

Les Congrès suivants ont été admis jusqu'à présent : sténographie, architecture, actuaires et mathématiciens, médecine, géologie, propriété industrielle, psychologie, hygiène, démographie, accidents du travail, assurances sociales, patronage des libérés.

Ces admissions seront soumises à la commission supérieure des Congrès, puis à l'approbation définitive du Commissaire général.

LA NOUVELLE CALÉDONIE

EN 1900

La Nouvelle-Calédonie et les établissements français de l'Océanie ont fait savoir que, suivant le conseil donné par la circulaire ministérielle du 26 janvier 1898, ils ont décidé de grouper en une exposition préparatoire locale, en juillet 1899, les produits et objets destinés à figurer dans leur exposition particulière de 1900.

On y prépare les matériaux nécessaires pour la rédaction de la notice spéciale à chaque colonie, suivant ainsi l'exemple de la Guyane, qui a établi un concours public avec primes, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre article sur la circulaire du Ministre des colonies.

La Nouvelle-Calédonie exposera un plan relief de l'île, qui aura 13 mètres 20 de longueur sur 3 mètres 60 de largeur. On y verra reproduits les canaux, les terres cultivées; enfin, tout ce qui peut donner au public une idée exacte de notre possession, si peu connue jusqu'à ce jour par nos nationaux,

Quatre petites colonies, Saint Pierre-Miquelon, la Côte des Somalis, Mayotte et les Comores, ainsi que les établissements français de l'Océanie, installeront leur exposition en commun, dans un bâtiment qui contiendra des dioramas donnant des vues de ces différents pays.

Pour l'exposition de Tahiti, on s'occupe déjà activement de former des collections de nacres les plus diverses, et on réunit les objets d'art anciens et modernes ainsi qu'une collection de meubles fabriqués par les indigènes de toutes les îles de l'Océanie, sans oublier les différents produits de la culture locale.

Un palais spécial abritera la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, les comités locaux sont déjà en fonctionnement, et nous préparent de véritables sacrifices pour 1900.

Il faut bien reconnaître que la question importante pour cette active manifestation de nos pays lointains à notre Exposition universelle se butte bien souvent à une seule difficulté, « la question de place », et il ne faut pas oublier que cette difficulté existe pour nos nationaux et pour les étrangers.

Ainsi, Madagascar demandait 6.000 mètres, l'Indo-Chine 36,000 mètres, la Tunisie, l'Algérie et les

autres exposaient des prétentions à l'avenant. Il faudra en rabattre avec l'espoir de trouver, grâce au concours du Conseil municipal, une rallonge au Trocadéro reconnu un peu insuffisant.

Sans vouloir revenir sur les polémiques de l'hiver dernier, disons qu'une question très intéressante, pour l'exposition coloniale, est pendante devant le Conseil municipal, et que, dans sa prochaine session, nos édiles seront appelés à la trancher.

L'EXPOSITION COLONIALE

Comme on l'a vu plus haut, on vient d'arrêter le choix définitif de l'emplacement sur lequel sera installée l'Exposition coloniale.

L'Algérie, que l'on prétendait reléguer à la Muette, est particulièrement heureuse de cette solution.

On sait que M. Ballu, l'architecte bien connu, doit réédifier à cette occasion, pour en faire le palais de l'Algérie, la superbe mosquée de la Pêcherie. On doit la placer en face de la Tour Eiffel, et, le soir, la belle reproduction sera éclairée à la lumière électrique. Il y aura de hauts palmiers dans le jardin et sur la placette arabe; et une ruelle mauresque, bordée de maisons de ce style, avec boutiques sarrasines au rez-de-chaussée, où l'on retrouvera tous les métiers de la grande colonie, conduira jusqu'au plateau sur lequel s'élève le Trocadéro. Au sommet se dressera la jolie mosquée d'Aïn-Beïda, c'est-à-dire la mosquée d'Abd-el-Kader à Mascara, avec son minaret si curieux et si léger.

Quand on considère le parti magnifique que les Algériens se proposent de tirer de l'emplacement mis à leur disposition, on s'explique qu'ils n'aient point voulu le céder, à moins que toutes les colonies ensemble n'aient été transférées ailleurs et dans des conditions qui n'auraient pas compromis leurs chances de publicité et de succès.

L'idée, notamment, d'être transportés à la Muette, tandis que la Tunisie demeurait au Trocadéro, soulevait parmi eux une véhémente réprobation.

Pendant qu'on s'agitait pour savoir où seraient organisées les exhibitions des colonies, les divers Comités constitués pour les préparer et leur donner le plus grand éclat s'occupaient activement. Le programme est vaste. Il comprend, dans la classe 113, tous les procédés de colonisation, l'émigration, l'éducation, les agences, la propagande, les faveurs à accorder aux colons au point de vue militaire, fiscal, familial, le régime des terres, les ventes, les concessions, les jardins d'essai, la main-d'œuvre, l'esclavage, la transportation, le métayage indigène, les salaires, les cultures, les chemins de fer coloniaux, les routes, les canaux, les rivières, les ports, les travaux d'assainissement, de fertilisation, de défense, le crédit, les banques, les commandites, les Sociétés coloniales, les moyens financiers destinés à assurer le développement des colonies, l'éducation morale et intellectuelle des colons et des indigènes, l'exploration, les missions, etc.

On voit que ce programme embrasse toutes les branches de la vie coloniale.

Toutes nos industries d'exportation se disposent à répondre à l'invitation qui leur a été adressée. Déjà on est assuré d'un grand nombre d'adhésions.

Il ne s'agit pas seulement pour nos colonies de faire connaître et apprécier leurs produits, mais d'attirer à elles des capitaux et des bras. Jamais l'empire d'outre-mer de la France n'aura été mis sur pied avec autant de puissance et d'attrait.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

2e Liste complémentaire (*)

(Suite)

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 14 avril 1898, sont nommés membres des comités d'admission de l'Exposition universelle de 1900, les personnes ci-après désignées :

Classe 6.

Bénard (Charles), secrétaire général de la Société philomathique de Bordeaux.

Fontaine, directeur de l'école Estienne.

Paris, directeur de l'école commerciale.

Varin-Bernier, membre du conseil de perfectionnement de l'école supérieure de commerce de Nancy.

Classe 11.

Moullot, imprimeur-éditeur à Marseille.

Pichot, imprimeur-lithographe.

Reymond (Henri), photogravure, chromo-typographie (ancienne maison Michelet).

Classe 12.

Yvon (Paul), micro-photographie, directeur du laboratoire de photo-micrographie de la faculté de médecine.

Classe 13.

Barre (Charles), ingénieur des arts et manufactures, machines pour la reliure.

Labitte (Alphonse), directeur de l'*Enlumineur*.

Le Barbier de Tinan (baron), collectionneur.

Classe 14.

Hulot (baron) secrétaire général de la Société de géographie.

Patey, publiciste, rédacteur en chef du *Soldat*.

Classe 15.

Colmont (Ernest-Edmond), fabricant d'instruments d'optique.

Martin (Charles-Auguste), conservateur au musée monétaire.

Sudre (Pierre-Louis), ancien chef des travaux à la Monnaie, sous-directeur honoraire, membre et ancien secrétaire de la Société de numismatique.

Classe 16.

Touchard, professeur à l'école dentaire.

Classe 17.

Lefort (Auguste), professeur de violon au Conservatoire.

Rollin, secrétaire particulier du ministre des finances.

Serpette (Gaston), compositeur de musique.

Classe 19.

Piguet (Léon), ingénieur-mécanicien à Lyon.

Classe 22.

Dard (L.), construction de machines-outils, adjoint au maire du 15e arrondissement.

Classe 23.

Laugel (Auguste), traction électrique, administrateur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

Classe 25.

Rampont (Henry), administrateur délégué de la Société anonyme d'éclairage électriq e de Toul.

Classe 27.

Duez (Georges-Louis), ingénieur électricien.

Classe 28.

Thorrand, ciments, à Voreppe (Isère).

Classe 29.

Blanchet (Henry), entrepreneur de travaux publics, ancien président du tribunal de commerce d'Elbeuf.

Classe 30.

De Clausonne, ingénieur du service des automobiles à la Compagnie des Petites Voitures.

Godfernaux (Raymond), ingénieur des arts et manufactures, secrétaire du comité de rédaction de la *Revue générale des chemins de fer et tramways*.

Lemaître (Albert), voitures automobiles et harnachements, membre de la chambre et du tribunal de commerce d'Alençon.

De Valette (Henri), secrétaire technique de l'Automobile-Club.

Classe 34.

Hureau de Villeneuve (docteur), rédacteur en chef de l'*Aéronaute*, secrétaire général de la Société française de navigation aérienne.

Classe 35.

Léglise (Pierre), propriétaire-éleveur à Bagnères-de-Bigorre.

Classe 36.

Bignon aîné, propriétaire-viticulteur, membre du conseil supérieur et de la Société nationale d'agriculture de France.

Villain-Tournois, conseiller général du Loiret, viticulteur à Beaugency.

Classe 38.

Le Conte (Jules), conseiller à la Cour des comptes membre de la Société des agriculteurs de France.

De Vogüé (marquis), membre de l'Institut, conseiller général du Cher, président de la Société d'agriculture de France.

Classe 39.

Garres (Jules), huiles d'olives (maison Garres et Fourché), à Bordeaux.

Classe 40.

Fauré (H.), fromages (ancienne maison Bailleux (Adrien; Desoutter frères et Fauré neveux, successeurs), vice-président de la chambre syndicale des beurres, œufs et fromages.

Classe 48.

Bénardeau (Fabien), conservateur des forêts : plantes et graines diverses. Ancien maître de conférences à l'Institut national agronomique à Moulins (Allier).

Classe 50.

Meurisse, président de l'Union syndicale des marchands de bois de France.

Classe 51.

Clary (comte Justinien), président de la Société le « Pistolet », membre de la commission des sports pour l'Exposition de 1900.

Mimart (Étienne), fabricant d'armes à Saint-Étienne.

Ronchard-Cizeron, canonnier à Saint-Étienne.

Classe 53.

Canu (Eugène), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.

Classe 54.

Bouton (G.), truffes en gros, conserves, à Périgueux.

Classe 55.

Donard, ingénieur-chimiste, à Bordeaux.

Klecker (Emile), ancien raffineur à Bordeaux.

Classe 58.

Jumin (Eugène), président du syndicat général de la charcuterie française.

Visseaux, président du syndicat de la charcuterie de Paris et du département de la Seine.

Classe 59.

Phellion, président du syndicat des vins et vinaigres du Loiret, membre du conseil municipal d'Orléans



Classe 60.

Aubert (Paul), vins mousseux de Saumur.

Demagnez (Eugène), propriétaire-viticulteur à la Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire).

Denuzière (Charles), membre de la chambre de commerce de Saint-Etienne, ancien président de la chambre syndicale des liquides de la Loire.

Josserand (Alexandre), vins (maison Champy et Ce), à Beaune.

Marquis, sénateur de Meurthe-et-Moselle.

Pellisson (Alexandre), eaux-de-vie de vin à Cognac.

Classe 61.

Lemétais, président du syndicat du commerce des vins et spiritueux, juge au tribunal de commerce de Fécamp.

Moureaux (Georges), distillateur.

Régnier (Théodore), ancien distillateur-liquoriste, ancien président du tribunal de commerce,

(*) *Journal officiel* du 19 Avril 1898.

membre de la chambre de commerce de Dijon.
Réquier (Edouard), conseiller général de la Dordogne, distillateur, juge au tribunal de commerce et maire de Périgueux.

Classe 63.

De Marchéville-Daguin, directeur du comptoir des sels de l'Est.
Rainbeaux, ancien ingénieur des mines, président du conseil d'administration des mines de Marles (Pas-de-Calais).
Rocle (Armand), pierres et granits, président de la chambre syndicale de la marbrerie de Paris.

Classe 64.

Dumont (général), commandant la 13e brigade d'infanterie, président de la commission de l'aluminium.

Classe 65.

Camion (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Ferronnerie, fonte malléable (en remplacement de M. Charles Camion, décédé), à Vivier-au-Court (Ardennes).
Gailly, sénateur des Ardennes. Clouterie.
Pouriel (Alexandre), ingénieur civil des mines, membre honoraire du comité des forges de France, ingénieur-conseil de la Compagnie de Commentry-Fourchambault-Decazeville.
Vermot (Charles), maître de forges à Châtenois territoire de Belfort).

Classe 66.

Jacquier (Aimé), Décoration fixe. Président du comité VI : Art religieux, Bruxelles.

Classe 67.

Maignan (Albert), artiste peintre.

Classe 69.

Mathieu (Emmanuel), collectionneur, ancien attaché au musée des arts décoratifs.
Pousonaille (Charles), avocat, docteur en droit.

Classe 72.

Cadet (Jean-Baptiste) fils. Fours pour la céramique, à Limoges.

Classe 73.

Arent, bouteilles.

Classe 75.

Alavoine, directeur de l'usine à gaz, ancien président du tribunal de commerce de Beauvais.

Classe 79.

Coq, constructeur de machines pour la chapellerie à Aix.

Classe 82.

Boussus (Emile), manufacturier, mérinos, cachemires, châles, à Wignehies (Nord), en remplacement de son père, démissionnaire.
Croux (Georges), filateur de laines à Nantes.
Fraenckel (Paul), draps (maison Fraenckel et Blin) à Elbeuf.

Classe 83.

Guérin (Ferdinand), ancien président du syndicat des marchands de soie et de l'union des chambres syndicales, membre de la chambre de commerce de Lyon.
Picquefeu (Paul), soies.

Classe 84.

Boyriven (Jules-Achille), soieries, galons d'étoffes pour voitures, meubles de chemins de fer (en remplacement de M. Boyriven aîné (Jules), démissionnaire).

Classe 86.

Gandriau (R.) fils, chapeaux de laine.
Monteux (Georges), président de la chambre syndicale des fabricants de chaussures de Limoges.

Classe 87.

Barbey (Lucien), chef du laboratoire de la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Baron fils (Emile), président du syndicat des fabricants de savons de Marseille.
Michaud (Ernest-Nicolas), fabricant de savons à Aubervilliers.

Classe 88.

Pascal (Pierre), cartons (maison Voisin frères et Pascal), en remplacement de M. Voisin (Claude), décédé, à Lyon.

Classe 89.

Braule (Emmanuel), cuirs. Président de la chambre de commerce de Tours.
Robert-Degaches (Jules), ganterie et peaux pour gants, en remplacement de son père, décédé.

Classe 90.

Plassard (Louis), parfumerie (Maison Demarson et Chételat).
Schweizer, président de la chambre syndicale des fabricants de savons de toilette de France.
Vaissier (Victor), savons de toilette à Roubaix.

Classe 95.

Marret (Ernest), président honoraire de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie.

Classe 96.

Frainier fils aîné, boîtes de montres à Morteau (Doubs).
Félix (Julien), directeur de la société anonyme d'horlogerie, conseiller municipal à Besançon (en remplacement de M. Bergier, décédé.

Classe 98.

Papin (Albert), fabricant de grosse brosserie à Rouen, (en remplacement de M. Papin (Jules).

Classe 99.

Falconnet, ingénieur des arts et manufactures, caoutchouc et gutta-percha (maison Falconnet, Perrodeaux et Cie), à Choisy-le-Roi.

Classe 104.

Brugnot (Alfred-Barthélemy), sénateur des Vosges.

Classe 105.

Serre, conseiller à la Cour de cassation.

Classe 107.

Marie, chef des services administratifs de la compagnie des chemins de fer du Nord.

Classe 109.

Arnaud, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
Ayliès, publiciste, conseiller général du Gers.
Barrault (Philippe-Edouard), trésorier de la chambre syndicale des papiers en gros. Membre de la caisse des écoles du 3e arrondissement.
Conscience (Alfred), secrétaire général de la société nationale d'encouragement au bien, lauréat de l'Institut.
Prétavoine (Charles), directeur général de la compagnie d'assurances l'Urbaine (Incendie).

Classe 110.

Hatet, ancien négociant en draps.
Labussière (Alphonse) ancien député.
Leleux, chef adjoint du cabinet du préfet de police.
Leseur (Félix), publiciste.
Masson, attaché au cabinet du ministre de l'intérieur.
Villeneuve, chef adjoint du cabinet du ministre des travaux publics.

Classe 111.

Brémond (Félix) docteur, vice-président de la commission des logements insalubres de la ville de Paris.
Durand-Fardel (Raymond), docteur, secrétaire général de la société d'hydrologie médicale.
Gauthier (docteur), sénateur de l'Aube.
Goujon (Etienne) docteur, sénateur de l'Ain, maire du 12e arrondissement.
Julien (Louis) docteur, chirurgien de Saint-Lazare.
Leplieur (Louis) docteur, travaux pour l'hygiène des prisons, sur la prostitution. Secrétaire général de la société médicale de l'Elysée, médecin de l'hôpital Saint-Lazare.
Robin (Alfred) docteur, membre de l'académie de médecine, président du syndicat général des médecins des stations balnéaires et sanitaires de France.
Stoëber, docteur en médecine à Nancy.
Thierry (Henry) docteur, inspecteur adjoint de l'hygiène de l'habitation pour la ville de Paris.

Classe 112.

Maurice, président du tribunal civil de Tours, conseiller général d'Indre-et-Loire.

Classe 113.

Milhe-Poutingon, directeur-fondateur de la *Revue des cultures coloniales*.

Classe 114.

Gasc, inspecteur général à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.
Pelatan (Louis), ingénieur civil des mines.

Classe 115.

Vaudet (Charles), professeur du commerce d'exportation à l'institut commercial de Paris, conseiller général de la Seine, conseiller municipal de Paris.

Classe 116.

Brand, capitaine d'artillerie de marine, attaché à l'inspection des fabrications d'artillerie, en remplacement de M. le capitaine d'artillerie de marine Allard.

Classe 119.

Erhard (Eugène), gravure, cartographie (maison Erhard frères), en remplacement de M. Georges Erhard, démissionnaire.

Classe 120.

Béthouart (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, directeur adjoint du service des moulins et usines frigorifiques du gouvernement militaire de Paris, ancien président du tribunal de commerce de Chartres.

(*Fin de la 2e liste complémentaire*).

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juillet 1898.

La Bourse témoigne d'un grand calme ; la clôture de la semaine a cependant été signalée par une assez bonne reprise sur l'ensemble de la cote. Nos rentes ont été délaissées ; néanmoins le 3 o/o passe de 103 à 103,15 ; l'Amortissable, de 101,60 à 101,70 et le 3 1/2 o/o de 107 à 107,10.

RENTES FRANÇAISES

Cours de compens. du 1er juil. 98.		Cours du 23 juil. 98.
102 70	3 % j. 1er juillet.	103 15
101 »	3 % amortis. j. 16 juillet.	101 70
106 70	3 1/2 % 94. j. 16 mai. . .	107 10
91 »	2 1/2 % Tonkin 96. j. fév.	91 50

RENTES ÉTRANGÈRES

Cours de compens. du 2 juil. 98.		Cours du 23 juil. 98.
37 75	Espagnol j. juillet	38 30
92 20	Italien j. juillet.	92 42 1/2
46 75	Turc j. 13 mars	46 80
103 75	Russe 4 % or 1889 j. juin.	103 30
96 80	— 3 % or 1891 j. juil.	97 40
68 »	— int. 4 % 1894 j. 13 juin	68 »
104 60	Chine 4 % or 1895 j. juil. .	104 40
475 »	Otto. prior. 4 % 90 j. 13 mars	480 »

Peu de changements sur ce groupe. L'Extérieure seul passe successivement de 38,30 à 37 et finit, en somme, très actif à 38,30. L'Italien, sans grand marché, se négocie à 92,40. A signaler également la grande fermeté des fonds russes.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Cours Compens. du 2 juillet 98		Cours du 23 juillet 98
3.560	Banque de France, j. 27 juin.	3.580
680	Crédit foncier, j. juillet . . .	700
595	Comptoir nation. d'Escompte, j. 31 janvier.	612
936	Banque de Paris et des Pays-Bas, j. juillet	948

602	Crédit industriel, j. mai . . .	604
850	Crédit Lyonnais, j. 25 mars .	879
534	Société Générale, j. avril. . .	539
573	Banque Internation. de Paris, j. avril	584
545	Banque Ottomane, j. juillet .	545
	Banque spéciale des valeurs industrielles.	186

Le marché des Établissements de Crédit a montré une certaine animation. Le Crédit Foncier maintient son cours de 700. En hausse également le Crédit Lyonnais à 879 et le Comptoir d'Escompte à 612. On prête à ces deux établissements l'intention d'aider à la constitution du capital-obligations de la nouvelle Société de Panama. La Banque spéciale des valeurs industrielles est également en progrès à 186 francs, ex-coupon de 5 francs.

CHEMINS DE FER

Cours Compens. du 2 juillet 98		Cours du 23 juillet 98
2.197	Nord, j. juillet	2.175
1.946	Lyon, j. mai	1.964
1.885	Orléans, j. avril	1.900
1.482	Midi, j. juillet.	1.455
1.222	Ouest, j. avril.	1.230
1.095	Est, j. mai	1.096

Les Chemins de fer sont fermes et leurs recettes toujours en plus-value. Le Nord a baissé de 5 fr. à 2.180; l'Orléans s'avance à 1.900 fr. et l'Ouest atteint le cours de 1.230 fr.

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

Cours Compens. et du Compt. du 2 juillet 98		Cours de 23 juillet 98
2.120	Société du Creusot, j. 15 juin 98.	2.150
1.537	Aciéries de la Marine, j. 31 mai	1.537
880	Châtillon-Commentry, j. . .	880
694	Rio-Tinto ordinaire, j. mai. .	692
3.717	Suez, j. juillet	3.710
156,50	Chaussures Françaises	168
208,50	Chaussures « Incroyable » . .	212
143	Biscuits Olibet	141,25
177,50	Tavernes Pousset et Royale .	169

Cette catégorie de valeurs n'a rien perdu de son activité, mais les cours sont moins fermes. A signaler la hausse des « Chaussures françaises » à 168 francs, qui gagne lentement les hauts cours que nous laissions espérer à nos lecteurs.

LA

CONVERSION DE L'EMPRUNT
DE LA VILLE DE PARIS 1886

L'influence des coupons de juillet s'est déjà fait sentir sur la cote du comptant, et les achats de bonnes valeurs deviennent de plus en plus importants.

On se porte, notamment, sur les obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, des Chemins de fer et de certaines Entreprises industrielles. Le placement est excellent — point n'est besoin de le démontrer — et même en ce qui concerne les obligations de la Ville et du Crédit Foncier, — valeurs à lots — on peut ajouter supérieur à celui que l'on fait en achetant des obligations qui n'offrent comme avantages que la prime de remboursement, prime qui, dans de nombreux cas, n'existe même déjà plus.

Comme nous l'avons dit antérieurement, la Ville de Paris rembourse par anticipation les obligations 3 o/o de son emprunt 1886, à partir du mois de septembre prochain. En échange de cette obligation, au capital de 400 francs, elle remettra au porteur qui acceptera la conversion une obligation de 500 francs 2 o/o au cours d'environ 435 ou 440 francs. C'est un avantage incontestable, puisque l'on pourra acquérir au prix susmentionné une valeur de 500 francs, pourvue de lots très importants (deux lots de 200.000 francs, deux lots de 100.000 francs annuellement, sans compter 600.000 francs de lots de moindre importance), alors que toutes les obligations pouvant présenter les mêmes avantages, comme absolue sécurité et chances aux tirages, ont ou atteint, ou dépassé largement le pair.

Quelques personnes, cependant, n'ayant que de modestes économies, se trouveront peut-être gênées pour verser la soulte de 35 ou 40 francs qui sera tout naturellement réclamée à l'échange des titres. On pourrait leur conseiller, pour ne point perdre le bénéfice de l'opération, de vendre une de leurs obligations, ce qui leur permettrait de parfaire la différence, entre le prix de l'obligation 1886 et celui de l'obligation 1898. La combinaison sera même des plus avantageuses.

Qu'on nous permette, à ce sujet, un exemple : voici une personne qui a dix obligations de la Ville de Paris 1886, ce qui représente, au pair, un capital de 4.000 francs. En vendant une obligation, le capital-titres se trouvera réduit à 3.600 francs et l'obligataire aura une somme liquide de 400 francs. Au lieu d'acheter dix obligations 1898, au cours de 440 francs environ, ce qui exigerait un capital de 4.400 francs représenté par dix obligations 1886, de 400 francs, plus 400 francs espèces, il achètera neuf obligations pour la somme de 3.960 francs, en échangeant ses neuf obligations 1896 de 400 francs, soit 3.600 francs, plus 360 francs espèces.

L'obligataire qui fera cette opération aura même, comme on voit, une soulte de 40 francs à sa disposition, puisqu'il n'emploiera que 360 francs sur les 400 francs produits par la réalisation de son titre. Or, comme l'obligation Ville de Paris 1898, achetée 440 francs, a une valeur nominale de 500 francs, c'est-à-dire qu'elle est remboursable à ce prix, l'acquéreur de neuf obligations se trouvera en possession d'un capital-titres de 4.500 francs, de sorte que, tout en ayant vendu une obligation sur les dix qu'il possédait, et diminué, par suite, au cours de l'échange, son capital-titres de 40 francs (les neuf obligations de 1898 valant comme nous venons de le dire 3.960 francs) il est titulaire de neuf obligations de 500 francs, lui donnant ainsi une plus-value de 540 francs, puisque, pour 4.500 francs, prix nominal des neuf titres, il n'aura versé que 3.960 francs.

C'est là une combinaison très rationnelle et dont les petites bourses pourraient, certainement, tirer profit.

D'autre part, on lit dans le *Figaro* au sujet de la conversion :

Si les spéculateurs songent à s'éponger le front plutôt qu'à faire des affaires, il n'en va pas de même du comptant. Celui-ci fonctionne avec ensemble. Il a de l'argent à placer, beaucoup d'argent ; et il le place. Que si vous en doutez le moindrement, jetez un coup d'œil sur le marché des obligations et surtout de celles qui, soit en raison de la garantie de l'État, soit à cause de leur légendaire solidité, sont assimilables à nos rentes. Voyez, par exemple, les obligations de la Ville de Paris. Comme nous l'avons dit, celle-ci, en septembre prochain, remboursera par anticipation les titres de son emprunt 3 o/o de 1886 ; en échange de ces titres, elle remettra au porteur qui acceptera la conversion une obligation de 500 francs 2 o/o, au cours d'environ 435 ou 436 fr. Celui qui exigera le remboursement au pair recevra le capital de son obligation, soit 399 fr. 14, impôts déduits. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les demandes de remboursements ne peuvent être que peu importantes, car chacun comprend aisément qu'il est absolument exceptionnel d'acquérir moyennant 435 ou 436 francs une valeur remboursable à 500 fr., pourvue de lots très importants (deux lots de 200.000 fr. deux lots de 100.000 fr. annuellement, sans compter 600.000 fr. de lots de moindre importance), alors que toutes les obligations pouvant présenter les mêmes avantages ont atteint ou dépassé le pair.

Au sujet de la conversion des *obligations foncières 1885* dont nous avons entretenu nos lecteurs, dans notre précédent numéro, le *Figaro* ajoute:

... Une autre opération du même genre aura lieu prochainement. Pour celle-ci, c'est au *Crédit Foncier* qu'elle se passera.

Il y a près de deux ans, en prenant possession du poste de gouverneur du *Crédit Foncier*, l'éminent M. Labeyrie insistait sur la nécessité d'alléger les charges de la Société. Le taux des prêts hypothécaires ayant une tendance à diminuer, il est naturel que les porteurs d'obligations de l'établissement, dont l'argent n'est employé qu'en prêts de ce genre, subissent le contre-coup de cet amoindrissement du loyer de l'argent. Seulement, le *Crédit Foncier*, soucieux de concilier les nécessités de la situation avec l'intérêt de sa vaste clientèle d'obligataires, procède à ces diminutions de revenu avec tous les adoucissements, avec tous les tempéraments possibles. Cette fois, c'est de la conversion des *obligations foncières 1885* qu'il s'agit; et elle est imposée par le devoir qu'a l'établissement de maintenir l'équilibre entre le taux de ses prêts et celui de ses emprunts. Actionnaires et obligataires (il arrive le plus souvent que le même capitaliste est à la fois l'un et l'autre) ne peuvent que se montrer satisfaits de voir M. Labeyrie persister à appliquer la sage politique qu'il préconisait dès le commencement de 1897.

Je disais plus haut que le Foncier procédait à son œuvre avec tous les tempéraments possibles. En effet, il combine les choses de telle sorte que les réductions d'intérêt sont progressives, échelonnées. Ainsi, les porteurs d'*obligations foncières 1885* — à moins qu'ils ne préfèrent se faire rembourser à 500 francs, auquel cas ils n'auront qu'à passer à la caisse à une date qu'on leur indiquera ultérieurement — toucheront 14 francs au lieu de 15 jusqu'en 1901 et 13 francs à partir de cette dernière date. A part cela, rien de changé dans leur situation. Ils conservent les mêmes titres, jouissent du même nombre de tirages et de lots. Et quant à la sécurité du placement... Mais je pense qu'il est inutile de parler de ces choses-là quand il s'agit d'obligations du Foncier!

La diminution de revenu est, en somme, assez modeste. D'autres obligations du *Crédit Foncier* ont subi la même réduction; et ça ne les empêche pas de se tenir au-dessus du pair, ce qui est le fait des valeurs qui se portent comme un charme. Il en sera évidemment de même des *Foncières 1885*. Même converties, elles rapporteront plus que les actions des chemins de fer français, plus que la Banque de France, plus que d'autres valeurs encore. Et elles ont, en outre, ces lots auxquels le public tient tant, et si justement. Pourquoi donc, pour quelques sous de moins, ce public renoncerait-il à de pareils avantages et dont il a pu, depuis longtemps, apprécier l'importance?

CHEMINS DE FER

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets de bains de mer

Le public apprécie depuis longtemps les billets de Bains de mer de 33 jours, tant pour leur réduction importante sur les prix pleins que pour leurs facilités de prolongation.

Jusqu'à présent toutefois, les demandes de prolongations devaient être adressées avant l'expiration de la

date de validité des billets: la Compagnie de l'Ouest vient de modifier heureusement cette disposition et, dès maintenant, un billet de 33 jours, même périmé, pourra être prolongé si la demande de prolongation est faite avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée.

En outre, les porteurs de billets de bains de mer ne seront plus tenus de descendre à la gare de destination indiquée sur leur billet. Ils pourront s'arrêter à une station balnéaire intermédiaire et repartir d'une gare quelconque sans autre obligation que le payement d'un supplément, lorsque cette modification à l'itinéraire du billet primitif entrainera à une augmentation de parcours.

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 105. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Juillet au 25 Août 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 20 août 1898.

Le *Figaro* du vendredi, 5 août, publiait l'information suivante :

Le Conseil des ministres a examiné hier les diverses candidatures qui s'offrent à lui pour la succession de M. Laferrière à la vice-présidence du Conseil d'Etat. Ces candidatures sont de deux ordres : les unes émanent du Conseil d'Etat et sont celles de certains présidents de section de cette assemblée ; les autres sont celles de personnages n'appartenant pas au Conseil d'Etat.

Dans la première catégorie figurent MM. Picard, Coulon et Berger, tous trois présidents de section; dans la seconde, MM. Périvier, premier président de la Cour de Paris, et M. Goblet, ancien député, ancien ministre.

D'après les impressions qui se sont manifestées hier, la majorité du cabinet pencherait pour un vice-président pris dans le Conseil d'Etat, de façon à assurer l'avancement hiérarchique dans ce corps.

Le candidat le plus sérieux paraît être M. Picard. Mais on voudrait que cet honorable président de section, s'il était promu, renonçât à la direction de l'Exposition de 1900, qu'on voudrait donner à un ami de cabinet, le député Mesureur. Or M. Picard, dit-on, ne voudrait à aucun prix abandonner ce poste. Dans ce cas on se rabattrait sur M. Coulon.

Cette combinaison aurait en outre, pour le ministère, l'avantage de rendre possible le mouvement qu'on veut faire sur les préfets de première classe et qui est actuellement impossible, par suite de l'absence de débouchés pour le ou les préfets qu'on voudrait faire sortir de l'administration.

La nomination d'un président de section à la vice-présidence du Conseil d'Etat aurait pour corollaire celle d'un conseiller d'Etat à la présidence de section devenue vacante.

Nous sommes désolé de contredire notre grand confrère, mais il n'a jamais été question, dans les conseils du gouvernement, d'enlever à M. Alfred Picard les fonctions de Commissaire général de l'Exposition de 1900, pour lui confier la vice-presdence du Conseil d'Etat.

C'est le Ministre du Commerce, M. Maruéjouls lui-même, que nous sommes allé questionner à ce sujet, qui a bien voulu nous répondre de la façon la plus catégorique :

« J'estime, nous a dit le Ministre, que ce serait compromettre le succès de l'Exposition que de lui enlever, dix-huit mois avant son ouverture, celui qui l'a en quelque sorte conçue, et qui en dirige l'exécution avec une compétence, une sûreté de vue, une précision que tout le monde se plaît à reconnaître, et moi tout le premier.

« Ce serait une grosse faute, et je ne la commettrai pour rien au monde. Tous mes collègues pensent d'ailleurs comme moi.

« Depuis que je dirige le département du Commerce et par conséquent les affaires de l'Exposition, j'ai non seulement avec M. Alfred Picard les rapports les plus cordiaux, mais je le tiens pour un des esprits les plus complets de ces temps-ci, au point de vue de l'érudition, de la science et de l'étendue des connaissances.

Nul mieux que lui n'était, selon moi, capable de diriger l'œuvre colossale qu'est l'Exposition de 1900 et d'en assurer le succès.

Il a autour de lui des collaborateurs de tout premier ordre, d'un dévouement désintéressé qui les honore grandement; j'ai nommé : MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux, qui ont occupé les plus hautes dignités et les plus grandes situations dans le monde de l'industrie et du commerce français dont ils sont l'orgueil et qui n'ont pas hésité à faire le sacrifice de leur tranquillité, de leurs propres intérêts et de leur indépendance pour apporter à l'œuvre commune le concours et l'appoint de leur grande autorité et de leurs hautes influences ; il a aussi M. Bouvard, l'éminent architecte, directeur des travaux et bien d'autres dont je n'ai pas les noms présents, et vous ne voudriez pas, n'est-ce pas ? que pour des raisons politiques ou autres je désorganise un pareil ensemble. Ce serait folie pure. La politique, moi étant ministre, n'empiétera jamais sur le domaine de l'Exposition. »

Bien que nous n'ayons pas demandé à M. Maruéjouls l'autorisation de reproduire ses paroles, nous commettons tout de même l'indiscrétion de les publier, car nous sommes convaincu qu'elles ne compromettent personne et qu'au contraire elles honorent et leur auteur et ceux qu'elles intéressent.

Nous ajouterons, pour être complet, que jamais l'honorable M. Mesureur, qui ne compte que des amis dans le ministère actuel, n'a eu la pensée de briguer la succession de M. Alfred Picard, dans le cas où, pour une raison extraordinaire, cette succession eût été ouverte. M. Mesureur est un esprit trop judicieux pour être, sur ce point, d'un autre avis que son successeur au commerce, M. Maruéjouls.

M. Alfred Picard a commencé l'Exposition et il l'achèvera.

Henri Gautier.

Adjudication

Le mercredi 31 août, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication en deux lots de la fourniture des verres striés nécessaires à la couverture des combles des Palais de l'Exposition. Le total général de cette adjudication s'élève à la somme de 437,000 francs. Les pièces du projet sont mises à la disposition des intéressés dans les bureaux de l'Exposition, 2, avenue Rapp.

ÉTAT DES TRAVAUX

Au 20 Août 1898

Sur tous les points de l'Exposition, les chantiers sont en grande activité. Les palais des Champs-Élysées continuent à s'élever et leur état d'avancement est certainement au-dessus des prévisions générales. Il est à souhaiter que la fourniture, un peu attardée, bien qu'étant encore dans les délais voulus, de la partie métallique de ces édifices, ne fasse pas perdre cette avance précieuse en ce qui concerne la terminaison des travaux.

Sur l'esplanade des Invalides, les fondations des palais du Mobilier et des Industries diverses, ainsi que du palais des Manufactures nationales, sont presque terminées. Les fers nécessaires aux charpentes commencent à arriver sur le chantier et le montage pourra en être mené rapidement. Ajoutons que la Compagnie de l'Ouest a rendu aux travaux de sa grande gare en sous-sol de l'Esplanade, l'activité qui leur avait fait défaut pendant de longs mois.

Au Champ de Mars, tous les puits de fondation sur lesquels reposeront les constructions de l'Exposition seront terminés vraisemblablement pour le 20 du présent mois. Les caves des futurs restaurants sont terminées : dans quelques mois, trois mois peut-être, les charpentes métalliques auront surgi du sol comme par enchantement, et ce sera une véritable ville qui se dressera sur le Champ de Mars; on ne saurait souhaiter assez, dans ce cas encore, que les fournitures des fers nécessaires aux constructions soient faites avec rapidité, bien que les établissements métallurgiques soient en ce moment, paraît-il, très chargés de commandes.

Dans l'ancien palais des Machines, les travaux de la grande salle des Fêtes que nous avons précédemment décrite sont commencés. On étudie en ce moment, sur place, l'installation de cette énorme salle, dans laquelle 15.000 spectateurs pourront être assis. La belle maquette qui en a été préparée, à l'échelle de deux centimètres par mètre, permet de se rendre compte de tous les effets de décoration. On étudie également, dans une salle du palais

des Machines, la maquette du château d'eau qui servira d'entrée au palais de l'Electricité, construit par M. Hénard devant la galerie des Machines. Cette maquette rappelle, en grand, les plus jolis motifs analogues du parc de Versailles. Nous donnerons une idée des proportions futures de ce beau motif architectural, en disant que la cascade placée au milieu tombe de plus haut que celle, bien connue, du parc de Saint-Cloud, et avec des dimensions plus vastes. Prosaïquement, l'eau ainsi déversée pendant l'Exposition de 1900 servira pour la condensation de la vapeur des 20.000 chevaux de force employés journellement pour la production de la lumière et de la force motrice.

Au pont Alexandre-III, enfin, la grande passerelle destinée au montage des arcs du pont s'avance déjà jusque vers le milieu du fleuve. Elle sera terminée dans les premiers jours du mois prochain et le montage commencera aussitôt.

LA FERMETURE
de la rue Saint-Dominique

Par suite de l'ouverture des chantiers sur l'esplanade des Invalides, les clôtures ont été placées sur le pourtour et la circulation a été interdite dans le prolongement de la rue Saint-Dominique. Des protestations se sont élevées dans le quartier et des pétitions se couvrent de signatures.

Nous avons fait une rapide enquête sur les doléances des habitants et la réponse du Commissariat général.

Les commerçants du quartier prétendent que le fait de boucher la communication qu'ils jugent la plus indispensable à la circulation, est de nature à porter une atteinte très grave aux intérêts matériels du quartier.

Ils affirment que leur chiffre d'affaires a baissé dans des proportions considérables et que c'est la ruine à bref délai si l'état de choses subsiste.

Nous avons, d'un autre côté, interrogé l'administration de l'Exposition et voici sa réponse :

La rue Saint-Dominique se trouve, de par les plans définitifs, dans l'axe de deux palais considérables, et il est de toute nécessité, malgré tout le désir de satisfaire les habitants du quartier, de mener rapidement et avant l'hiver le gros œuvre sous peine d'un retard dont les conséquences seraient incalculables.

Tout le monde a eu, depuis plusieurs mois, les plans sous les yeux et les édiles du quartier n'en ignorent pas ; ce n'est donc plus l'heure d'arrêter une œuvre aussi avancée.

L'administration a laissé la libre circulation aux piétons et aux voitures par la rue de l'Université, ce qui n'existait pas pendant les travaux de 1889. De plus, avant et pendant toute l'Exposition, même le quai d'Orsay, au pied de la culée du pont, restera libre à toute circulation, ce qui n'existait pas non plus à la précédente Exposition.

M. Picard se préoccupe vivement de la question et se déclare disposé à faire tout le possible pour être utile au quartier, mais il ne peut ni remanier le plan ni retarder la construction des palais qu'il faut avancer, sans aucun arrêt.

Le Commissariat général est persuadé que les commerçants trouveront rapidement, dans le nombre considérable d'ouvriers, dans le mouvement des curieux et dans l'augmentation de la population, une large compensation jusqu'au jour de l'ouverture, qui ne peut qu'assurer une grande prospérité dans tous les alentours de l'Exposition.

Ajoutons enfin qu'une réunion a été tenue vendredi soir, 12 août, salle Thomas, avenue de la Bourdonnais, sous la présidence de MM. Lerolle, député et Arsène Lopin, conseiller municipal.

M. Lopin, conseiller municipal, a engagé l'assemblée à nommer une commission chargée de s'entendre avec les pouvoirs publics pour faire cesser un état de choses si préjudiciable aux intérêts des habitants.

Après la nomination de cette commission un ordre du jour de protestation, contre le barrage de la rue Saint-Dominique, a été voté.

Comme nous l'avons annoncé, dans notre numéro précédent, le journal ne paraîtra qu'une fois, en Août et en Septembre.

LE DÉPLACEMENT
de la Galerie de 30 mètres

Une opération très curieuse et rappelant, par son originalité, les travaux des ingénieurs américains, va être effectuée au Champ de Mars. Voici en quoi elle consiste : Le Commissaire général a décidé que les charpentes en fer, ou fermes de la galerie de 30 mètres qui aboutissait au Dôme central en 1889, et qui a été conservée, seraient utilisées dans les nouvelles constructions pour 1900. Ces fermes ont, en effet, même hauteur et même portée que celles projetées par les architectes. Elles devraient donc être démontées, transportées et remontées parallèlement à l'axe de l'ancienne galerie des Machines, opération nécessairement longue à pratiquer. Afin de l'éviter, les adjudicataires ont proposé de substituer au démontage et remontage le *transport en bloc* sur le nouvel emplacement. C'est une opération qui se pratique souvent aux États-Unis et à laquelle on ajoute même volontiers la surélévation sur place des édifices en les soulevant par le bas. Au cas particulier des constructions de l'Exposition de 1900, l'opération de transport se complique d'un pivotement et le mouvement à donner est complexe. On ne doute pas, néanmoins, que cela ne puisse être effectué sans difficultés exceptionnelles. L'ancienne galerie de 30 mètres sera, en vue de cette promenade, partagée en trois tronçons ; chaque tronçon comprendra deux fermes, solidement reliées entre elles par leurs pannes et leurs chevrons, en même temps que contreventées par des câbles en acier. Chaque tronçon formera ainsi un gros cube indéformable de 30 mètres de longueur, 25 mètres de largeur et 27 mètres de hauteur, c'est-à-dire ayant le volume d'une grande maison de Paris. Cette énorme masse prendra successivement les positions suivantes : 1° Mouvement de translation jusqu'au nouvel alignement devant la galerie des Machines ; 2° conversion sur place d'un quart de cercle ; 3° translation parallèle au palais des Machines, jusqu'au nouvel emplacement adopté. Pour réaliser ces trois mouvements, les quatre pieds de chaque ferme seront munis de galets sur pivots semblables à de colossales roulettes de fauteuil ; ces galets rouleront sur des voies ferrées droites ou circulaires qui lui donneront la direction. On prépare en ce moment, les fondations destinées à supporter les constructions à leur emplacement définitif et, dans un mois d'ici, les « maisons qui marchent » de l'Exposition de 1900 feront leur promenade sous les yeux des passants étonnés.

Nouvelles et Échos

La Passerelle du Pont Alexandre III

Une opération sensationnelle aura lieu aujourd'hui samedi sur les chantiers du pont Alexandre III : le lancement sur la Seine de la passerelle en acier, passerelle de service qui doit permettre aux constructeurs du pont de commencer les travaux de boulonnement des grandes fermes de l'arche unique.

On se rappelle qu'une opération semblable réussit parfaitement, il y a quelques mois, lorsqu'il s'agit de lancer au-dessus des voies du chemin de fer du Nord le pont Stephenson.

Mais cette fois l'entreprise est beaucoup plus audacieuse, la distance à franchir étant triple environ et le poids de la passerelle dix à douze fois plus considérable !

Les ingénieurs du pont Alexandre-III n'ont d'ailleurs aucune crainte au sujet de l'issue d'un lancement si hardi.

Il s'accomplira, nous disait hier l'un d'eux, en trois reprises, le premier pas en avant devant être fait du 20 au 25 de ce mois, le dernier vers la fin de septembre, époque à laquelle on pourra commencer à amorcer sur les piliers de maçonnerie de la rive droite, très avancés aujourd'hui, la charpente métallique du pont.

Ce lancement de la passerelle du pont Alexandre-III sera certainement l'une des scènes les plus curieuses et les plus émouvantes des grands travaux de l'Exposition. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

***

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Maruéjouls, ministre du commerce, a fait mercredi, 10 août, une deuxième visite aux chantiers de l'Exposition. Il était accompagné de M. Picard, commissaire général, et il a été reçu aux chantiers des Invalides par les architectes auteurs des projets de pavillons qui s'élèveront sur l'esplanade. D'une manière générale, aux Invalides comme au Champ de Mars, le ministre a constaté qu'un travail énorme bien que peu apparent a été fait. On a été obligé, en effet, d'établir des substructions très solides et, en certains endroits, très profondes. Ce travail est aujourd'hui achevé, précisément au moment fixé dans les prévisions, et cette exactitude est bien rassurante et d'un bon augure.

Au Champ de Mars, M. Maruéjouls a beaucoup admiré la maquette de M. Aynard pour la façade du palais de l'eau et de l'électricité. Une immense cascade jaillira devant le palais des Machines. Dans ce palais même, on aménagera une salle des fêtes qui pourra contenir de 20,000 à 25,000 personnes. Enfin le ministre a terminé sa visite par la galerie de 30 mètres que l'on va, comme on sait, transporter tout entière.

Très satisfait de sa visite, M. Maruéjouls a vivement félicité le commissaire général et tous ses collaborateurs.

***

M. Maruejouls, ministre du commerce, vient d'approuver et de contresigner divers projets très importants qui lui ont été soumis par M. Picard, commissaire général, et par M. Bouvard, directeur de l'architecture à l'Exposition de 1900.

Entre autres, le ministre a approuvé le projet de la porte monumentale qui s'élèvera à l'entrée du Cours-la-Reine. L'architecte, M. Binet, a très ingénieusement disposé en hémicycle 60 guichets qui permettront aux nombreux visiteurs de pénétrer rapidement dans l'Exposition. Cette entrée sera surmontée d'une coupole décorée de faïences et encadrée par des cabochons lumineux.

Le ministre a approuvé aussi les plans du palais des Forêts, de la Chasse et de la Pêche ainsi que ceux des palais de la Navigation et de l'Horticulture.

Les deux premiers palais seront construits sur le quai de la rive gauche, des deux côtés du pont d'Iéna. MM. Tronchet et Rey ont présenté, pour le pavillon des Forêts, un projet très élégant. La façade sur la Seine, dont la ligne est coupée par plusieurs saillies en forme de bow-window et égayée par de nombreuses et claires ouvertures, sera certainement de l'effet le plus agréable.

M. A. Gautier, qui a fait le plan du palais de l'Horticulture, a trouvé le moyen de donner à cette vaste serre une apparence à la fois monumentale et gracieuse.

La plupart des maquettes de ces divers plans avaient déjà été soumises à M. Maruéjouls lors de sa récente visite à l'Exposition, avant son voyage dans l'Aveyron.

Dès sa rentrée à Paris, le ministre s'est fait représenter ces projets, les a examinés minutieusement et les a définitivement approuvés.

***

Le Comité technique d'électricité de l'Exposition universelle a tenu jeudi matin 4 août une importante réunion sous la présidence de M. Hip-

polyte Fontaine, vice-président, en l'absence de M. Mascart. Il s'agissait d'entendre et de discuter le rapport de M. Picou, ingénieur principal des installations électriques, relatif à l'installation et au fonctionnement, en 1900, des *groupes électrogènes*, c'est-à-dire de l'installation des machines à vapeur et des machines électriques qui fourniront dans l'Exposition la lumière et la force. Le rapport de M. Picou résumait les études faites par la sous-commission spéciale nommée antérieurement par le comité technique et qui a tenu à cet effet plusieurs séances. En thèse générale, ainsi que nous l'avons dit dès l'origine, les exposants seront en même temps fournisseurs d'électricité à l'Exposition, et en cette qualité ils concourront pour les récompenses; ils auront à faire eux-mêmes les plans de leurs installations que l'administration de l'Exposition aura à discuter et à approuver, et seront aussi leurs propres constructeurs, les matériaux qu'ils auront employés restant, après la clôture de l'Exposition, leur propriété. Chaque machine électrique à courant continu ou à courant alternatif, attelée directement sur la machine à vapeur afférente, sans intermédiaire de transmissions ni de courroies, aura son tableau de distribution spécial.

Les exposants fournisseurs qui se serviront de courants alternatifs auront à installer les transformateurs nécessaires. La durée de la fourniture d'énergie électrique s'étendra en principe sur 205 jours, du 15 avril au 5 novembre 1900; mais l'administration se réserve la possibilité d'une prolongation de 30 jours, sans indemnité exceptionnelle. Il sera pourvu à cette sorte de service électrique par un roulement des exposants, établi entre eux et prévu de telle façon que la durée de travail journalier ne dépasse pas sept heures en moyenne. Les exposants fournisseurs d'électricité recevront de l'administration une première indemnité pour compenser leurs frais d'installation, puis, pendant le fonctionnement, une redevance suivant un tarif qui a été longuement étudié par la sous-commission, de concert avec la direction générale de l'exploitation. Le comité technique a approuvé ces tarifs et adopté l'ensemble du rapport de l'ingénieur principal. Le début des travaux d'installation aura lieu le 15 octobre 1899 et ils devront être terminés entièrement le 15 mars 1900.

***

Le comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, a visité, le 4 août les chantiers de l'Exposition universelle, en compagnie de M. Alfred Picard, commissaire général. Il a fort admiré l'activité et la précision avec lesquelles sont construits les palais des Champs-Élysées, dont les maquettes lui avaient, tout d'abord, donné une vue d'ensemble. M. Goluchowski a aussi examiné avec beaucoup d'intérêt les travaux des chantiers du pont Alexandre III et ceux de lancement de la grande passerelle qui servira ultérieurement au montage des arcs du pont.

***

Conformément au plan général arrêté pour l'Exposition universelle, une salle des Fêtes colossale sera aménagée au centre du palais des Machines. Elle comprendra sept travées du palais, de façon à présenter une surface de 112 mètres sur 112, soit 12.544 mètres carrés, et pourra recevoir une foule d'environ 15.000 spectateurs assis en amphithéâtre sur des gradins étagés autour d'une grande piste circulaire. A droite et à gauche, dans l'intérieur même du palais des Machines, deux larges escaliers donneront accès aux tribunes. La salle sera éclairée pendant le jour par une grande coupole vitrée de 40 mètres de diamètre, le soir par l'électricité. C'est M. Raulin, architecte, qui est chargé de cette étude; il prépare en ce moment la maquette de la future salle des Fêtes à l'échelle de 2 centimètres pour mètre. Cette maquette permettra d'approfondir exactement tous les motifs de décoration, comme on l'a fait avec beaucoup d'utilité pour les maquettes des palais des Champs-Élysées. On peut se rendre compte des dimensions relatives de cet aménagement en considérant que la salle des Fêtes du palais du Trocadéro ne peut contenir que 4.900 spectateurs, au lieu des 15.000 que pourra recevoir la nouvelle salle de l'Exposition de 1900.

***

Toutes les classes de l'Exposition, sans exception, ont reçu déjà un très grand nombre de demandes d'admission; il est permis de dire, sans exagération, qu'elles affluent. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler à ceux qui attendent parfois la dernière heure, que la date extrême de réception des demandes est formellement fixée au 1er février 1899: nous n'en sommes plus qu'à six mois de distance, et il n'y a évidemment pas de temps à perdre pour ceux qui veulent s'assurer de leurs emplacements et préparer, en connaissance de cause, leur exposition.

***

Nous avons rappelé récemment que M. Osiris a mis à la disposition du syndicat de la Presse parisienne, à l'occasion de l'Exposition de 1900, une somme de 100.000 francs.

Cette libéralité, d'ores et déjà mise sous la forme d'un titre de rente de 3.000 francs, est destinée à récompenser l'auteur ou les auteurs de l'œuvre qui sera jugée la plus méritoire par le syndicat de la presse, au point de vue artistique, industriel ou humanitaire. En ce qui concerne les conditions principales de remise de ce don, M. Jean Dupuy, président du syndicat de la Presse, en réponse à une question que lui avait posée, par lettre, M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, a fait connaître que, dans le contrat passé par-devant notaire entre M. Osiris et le syndicat, il n'est nullement spécifié que le bénéficiaire du prix sera de nationalité française. Comme conséquence, le commissaire général signalera le prix et les conditions dans lesquelles on peut le remporter, à tous les exposants sans distinction de nationalité; ajoutons que le syndicat de la Presse parisienne sera seul et unique juge des mérites des candidats.

***

M. Defrance, directeur des travaux de Paris, présentera au Conseil municipal un projet d'éclairage de la place de la Concorde pour 1900, qui fera de cette grandiose entrée de l'Exposition une véritable féerie de lumière.

Sans toucher à la décoration actuelle de la place et même sans augmenter le nombre de ses candélabres, pour ne pas la modifier, le directeur des travaux se promet de quintupler l'intensité de l'éclairage existant en doublant seulement la dépense.

C'est par la simple substitution des appareils intensifs, dont on a fait déjà l'essai sur certaines voies, aux becs simples des candélabres actuels que M. Defrance compte obtenir ce résultat.

***

Une délégation du comité d'admission de la classe 5 s'est rendu, le 27 juillet dernier, auprès de M. Viger, ministre de l'agriculture, pour l'entretenir de la question de l'emplacement assigné à l'enseignement agricole à l'Exposition de 1900.

M. Viger a invité la délégation à lui remettre une demande officielle qu'il soumettra, en l'appuyant, à son collègue du commerce dès qu'il reprendra la direction de son département ministériel.

***

A la séance de clôture du congrès international de navigation, à Bruxelles, M. Couvreur, président du syndicat français de la marine, a proposé, au nom de la Chambre de commerce de Paris, que le prochain congrès se tienne en 1900, à Paris.

« Tous les étrangers, a dit M. Couvreur, seront à Paris comme chez eux. En 1900, Paris sera la propriété indivise du monde entier. On se souhaite « bonne année » à chaque premier jour de l'année nouvelle; nous nous souhaiterons fraternellement, à Paris, « bon siècle », c'est-à-dire la paix dont nous avons tous besoin, et les Français plus encore que tout le monde! »

La proposition a été acceptée par acclamation. Cet après-midi, les congressistes sont reçus par le Roi au château de Laeken.

***

On nous écrit de Budapest que l'empressement si remarqué du gouvernement hongrois à participer à l'Exposition de 1900 ne s'est pas démenti depuis le premier jour. Le Commissaire général, M. Bela de Lukacs, conseiller intime, qui a organisé l'Exposition du millenaire en Hongrie, a installé, depuis le 1er janvier, à Paris, avenue Rapp, les bureaux du commissariat. Il fait, depuis un an, dans toutes les provinces de Hongrie, avec autant de talent que d'activité, une série de conférences pour encourager ses compatriotes à prendre part à notre Exposition universelle.

***

On télégraphie de Saint-Pétersbourg à la date du 5 août:

Plusieurs usines de l'Oural, du midi de la Russie, de la Pologne et d'autres régions de l'empire ont déjà répondu affirmativement à la proposition que leur a faite le département des mines de participer à l'Exposition universelle de 1900. Entre autres, le Conseil des propriétaires d'exploitations de naphte du Transcaucase a communiqué à ce département que ses membres désiraient organiser une exposition collective dont le projet se trouve actuellement en élaboration.

On dit que ce projet est grandiose et qu'il offrira une représentation aussi parfaite que complète de toute l'œuvre de l'industrie des pétroles en Russie. Les industriels houillers de Donets ont l'intention d'organiser une exposition semblable.

***

Les journaux russes annoncent qu'un jeune homme se propose de faire le voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou sur les mains.

Si ce voyage réussit, le jeune manupède a l'intention de se rendre, toujours sur les mains, de Saint-Pétersbourg à Paris pour l'Exposition de 1900.

En voilà un qu'on ne pourra plus accuser d'avoir du poil dans la main.

L'ESPAGNE en 1900

Sa participation malgré la guerre

On nous demande de divers côtés ce que devient la commission espagnole pour l'Exposition de 1900, en présence des graves conséquences de la guerre récente et on s'inquiète, avec le sympathique désir de savoir si, en présence des sacrifices considérables que l'Espagne s'est imposé pour soutenir l'honneur du drapeau, le gouvernement espagnol ne sera pas obligé de renoncer à sa participation à notre Exposition universelle.

Nous nous sommes renseignés à bonne source et nous pouvons assurer les amis de ce pays qui défend avec tant de dignité l'intégrité de ses possessions, qu'il ne renonce en aucune façon à figurer au milieu de nous en 1900, bien au contraire!

La commission espagnole, présidée par le duc de Sesto, siège toujours à Madrid et s'occupe, avec la plus grande activité, d'organiser la participation des exposants espagnols : elle dirige la propagande et réunit les documents précieux pour faire figurer son pays avec éclat en 1900.

A Paris, M. le marquis de Villalobar représente, en qualité de commissaire royal, la commission de Madrid auprès de l'administration française, et il déploie dans ce poste le plus louable dévouement.

Constamment en rapports avec le directeur général de l'exploitation et avec M. A. Picard, le marquis de Villalobar pense voir très prochainement adopter le plan du pavillon à élever au quai d'Orsay, au centre des constructions que doivent édifier un grand nombre de nations étrangères.

Ce pavillon, dont le projet est dû à l'architecte espagnol don José Urioste y Velada, est, paraît-il, destiné à faire une certaine sensation par son originalité. N'oublions pas de citer un de nos compatriotes, l'architecte A. Marcel, qui a été adjoint à son confrère espagnol. M. Marcel a été l'objet, au Salon de 1897, d'une haute distinction, une première médaille, dans la section d'architecture.

Donc, malgré ses angoisses patriotiques, l'Espagne se prépare plus que jamais à nous prouver sa sympathie en venant figurer dignement à Paris en 1900. Nous en relevons une preuve nouvelle dans la récente déclaration d'un membre de la Chambre espagnole, l'honorable M. Loigori, qui a émis le vœu de voir figurer, dans le prochain budget, la somme nécessaire pour la participation de l'Espagne à notre Exposition universelle.

Plus que jamais, affirme M. Loigori, l'Espagne a besoin de prouver sa vitalité et de démontrer les progrès industriels accomplis dans ces dernières années.

Il ne faut pas oublier non plus que les Espagnols brûlent du désir de prouver à la France leur profond sentiment de reconnaissance pour les nombreuses sympathies qu'ils reçoivent de toutes les classes de notre pays, sans que ces démonstrations de bon voisinage puisssent porter ombrage à nos amis les Américains qui, de leur côté, nous indiquent, par leur spréparatifs grandioses, l'intention formelle de prendre une part prépondérante à l'Exposition de Paris.

Souhaitons donc que la paix vienne le plus rapidement possible permettre aux Espagnols et aux Américains de se mesurer à nouveau, mait cette fois sur le terrain pacifique que nous leur proposons pour 1900.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

3e Liste complémentaire (*)

(Suite)

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 12 juin 1898, sont nommées membres des comités d'admission de l'Exposition universelle de 1900, les personnes ci-après désignées :

CLASSE 3

Oppert (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

CLASSE 14

Bladé (Etienne), professeur à l'Ecole des hautes études commerciales.

Gabriel Marcel, conservateur à la section géographique de la Bibliothèque nationale.

CLASSE 15

Collot (Armand), ingénieur des arts et manufactures. Balances et poids pour les sciences.

D'Ocagne (Maurice), ingénieur des ponts et chaussées, répétiteur à l'Ecole polytechnique.

CLASSE 17

Decombes (Emile), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation.

CLASSE 19

Demange, constructeur-mécanicien à Lyon, président de l'Ilssociation métallurgique du Rhône.

Simon (Albert), constructeur-mécanicien à Cherbourg.

CLASSE 20

Rolland (Henri), ingénieur des arts et manufactures, moteurs à pétrole (maison Rolland, Vinot et Deguingand).

CLASSE 28

Margot (Maurice), ingénieur des ponts et chaussées, sous-chef de l'exploitation de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Viallet (Marius), associé de la Société générale et unique des ciments de la Porte de France, secrétaire de la chambre de commerce de Grenoble.

CLASSE 32

Louvot (capitaine), chef de la section des bâtiments et machines à la direction de l'artillerie.

CLASSE 33

Duperré (amiral Charles), président de l'union des yachts français.

Rieunier (amiral), ancien ministre de la marine.

Saglio (Victor), directeur des constructions navales en retraite.

Simon (Amaury), armateur, conseiller général de la Loire-Inférieure.

CLASSE 34

Besançon (Georges), directeur de l'*Aérophile*, en remplacement de M. Hureau de Villeneuve, décédé.

CLASSE 35

Dumont (Clément), agriculteur à Rochejean (Doubs).

De Ladoucette, vice-président de la Société des agriculteurs de France.

CLASSE 36

Monserviez (Henri), instruments viticoles, à Bordeaux.

CLASSE 51

Béjot (Edmond), conseiller général.

CLASSE 55

Bocquin (Jules), ingénieur des arts et manufactures. Installations de sucreries.

Chambeyron, minotier, membre de la chambre de commerce de Lyon.

CLASSE 59

Thiel, thés et cafés, au Havre..

CLASSE 60

Bédout (Louis), viticulteur à Cazaubon (Gers).

Minière, docteur, viticulteur à Nérac, en remplacement de M. Larroze, décédé.

Raguin (Léon), secrétaire de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux.

CLASSE 61

Premier, absinthe, à Romans (Drôme), président du syndicat des vins et spiritueux des côtes du Rhône.

CLASSE 62

Kreiss (Adolphe), directeur des brasseries de la Meuse, vice-président du syndicat des brasseurs des départements limitrophes de Paris.

CLASSE 64

Grouard, président de la chambre syndicale du nickel et de ses alliages.

CLASSE 65

Dorémieux, câbles et chaînes, à Saint-Amand (Nord).

CLASSE 66

Paufique (Martial), entrepreneur-constructeur, membre de la chambre de commerce de Lyon.

CLASSE 67

Babonneau, peintre-verrier.

Steinheil, artiste peintre.

CLASSE 72

Carrier-Belleuse, ancien directeur artistique de la faïencerie de Choisy-le-Roi.

Colas, secrétaire général de l'union céramique et chaufournière de France.

CLASSE 73

Charbonneaux (Emile), verreries de Reims.

CLASSE 75

Fourchotte (Maurice), ingénieur des arts et manufactures, appareils à acétylène.

CLASSE 78

Veraeghe-Vanderwynckèle, blanchisseur de fils à Halluin (Nord).

CLASSE 80

Mulsant (Benoît), filateur, membre de la chambre de commerce de Villefranche (Rhône).

CLASSE 82

Boyard (Charles), couvertures de laine, conseiller municipal et juge au tribunal de commerce d'Orléans.

Delval, commissionnaire en laines, maire de Fourmies (Nord).

CLASSE 83

Hoppenot (Paul), administrateur de la Société anonyme de filature de schappes à Lyon.

CLASSE 85

Cognacq, directeur des magasins de la Samaritaine.

Meyer, sous-directeur des grands magasins du Louvre.

Thinard, directeur du *Bulletin des Modes françaises*.

CLASSE 86

Gontard, chaussures, juge au tribunal de commerce de Lyon.

Hellstern, chaussures.

(*) *Journal officiel* du 18 Juin 1898.

CLASSE 87

Chalmel (Gustave), vernis.
Coignet (Jean), membre trésorier de la chambre de commerce de Lyon, président du syndicat commercial et industriel.
Routtand, vice-président de la chambre syndicale des couleurs et vernis.
Tancrède, colle forte, président de la chambre syndicale des fabricants de colle forte à Aubervilliers.

CLASSE 90

Haas (Edmond), parfumerie, en remplacement de M. Raynaud, démissionnaire.

CLASSE 92

Hadrot, toiles à peindre (maison Hadrot Binant).

CLASSE 104

Ayliès (Charles), secrétaire général de la Société des agriculteurs de France.

CLASSE 106

Besdel (A.), architecte.

CLASSE 109

Coumes, vice-président de l'Union nationale des présidents de sociétés de secours mutuels de France.
Savigny, secrétaire général de l'Union nationale des présidents de sociétés de secours mutuels de France.

CLASSE 110

Boucher (Paul), substitut du procureur de la République.
Cruchon-Dupeyrat (Joseph), sous-chef du cabinet du ministre du commerce.
Périer (Léon), chef de bureau du ministère de l'intérieur.
Sauzet (Raoul), sous-chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

CLASSE 111

Poirson (Adolphe), directeur de la Société des eaux minérales de Saint-Amand (Nord).

CLASSE 112

Chédeville, administrateur du bureau de bienfaisance et de la caisse des écoles du 1er arrondissement.
Louiche-Desfontaines, secrétaire général de l'Union des sociétés de patronage de France.
Marchessou, directeur de l'Asile national de Vincennes.
Muteau (Alfred), député, secrétaire général de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance.
Rivière (Albert), secrétaire général de la Société générale des prisons.
Van Brock, membre du conseil de surveillance de l'assistance publique.

CLASSE 113

Berger (Thédore), directeur de la Banque ottomane.
Dubief (Adrien), ancien conseiller à la Cour des comptes, président de la Société commerciale du Transvaal et de Madagascar.
D'Elva (comte), délégué de Tahiti au conseil supérieur des colonies.
De Faymoreau, délégué de Mayotte au conseil supériour des colonies.
Gaboriaud, délégué de la Guinée française au conseil supérieur des colonies.
Guynet, délégué du Congo au conseil supérieur des colonies.
Jourdan, délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies.
Labbé de la Guénardière, ancien officier d'artillerie.
Le Hérissé, délégué de la Côte d'Ivoire au conseil supérieur des colonies.
Legasse (Louis), délégué de St-Pierre et Miquelon au conseil supérieur des colonies.
Liesse (André), professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers.
Mercet, vice-président du Comptoir national d'escompte, président de l'Union coloniale française.
Noufflard (Charles), président de la Ligue coloniale de la jeunesse, secrétaire de la *Quinzaine coloniale*.
Palazot, délégué du Dahomey au conseil supérieur des colonies.
Penant, délégué de Nossi-Bé au conseil supérieur des colonies.
Simon, délégué de la Nouvelle-Calédonie au conseil supérieur des colonies.
Wahl, ingénieur au ministère des colonies.

CLASSE 114

Faucon, chef de bureau honoraire à la marine, secrétaire du comité de l'agriculture et du commerce des colonies.

CLASSE 115

Gérald, chef-adjoint du cabinet du président de la Chambre des députés.
De Saumery, directeur de la Société coloniale havraise.
Tondeur-Scheffler, attaché au ministère des affaires étrangères.

CLASSE 120

Gaboriau, contrôleur de l'administration de l'armée.

(Fin de la 3e liste complémentaire).

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 Août 1898.

Après quelques jours d'hésitation dans l'attente des événements, le marché est revenu nettement à une orientation destinée à la hausse. La réalité que la conclusion de la paix n'était plus qu'une question d'heures a redonné du ton au marché ; toutes les valeurs, et l'Extérieure, suivie plus particulièrement des valeurs espagnoles ont pris la tête du mouvement de reprise. De nouveau, l'activité s'est un peu ralentie; vers la fin de la semaine un léger tassement suivi d'une petite réaction s'est produit, mais il est bon d'ajouter que cette légère réaction n'entache en rien la situation générale du marché, qui reste bonne ; ce retour en arrière est dû à des régularisations de position trop chargée qui se sont effectuées en vue de la réponse des primes, et cela, plus particulièrement sur les valeurs et fonds d'État qui avaient été l'objet d'une importante reprise, mais nous ajoutons néanmoins que d'une semaine à l'autre, les constatations que nous avons à faire sont satisfaisantes, surtout si l'on tient compte de la période de vacances que nous traversons.

Au milieu de ces mouvements contradictoires, les rentes françaises ont fait preuve d'une grande immobilité dans les prix mais aussi d'une grande inactivité dans les transactions. Elles se retrouvent aux environs des prix d'il y a huit jours. Le 3 o/o reste à 103,52; le 3 1/2 à 103,20 ; l'Amortissable à 102,05. C'est surtout sur l'Extérieure que les négociations ont porté, les raisons on les connaît, nous croyons inutile d'y revenir. Nous laissons ce fonds à 42,90 après avoir atteint le cours de 43,50.

L'Italien a peu varié tout en faisant preuve de fermeté ; il termine la semaine à 92,50. On émet quelques craintes au sujet de la situation financière de ce pays. Les fonds russes, un peu délaissés un moment, ont repris ensuite sur les nouvelles plus favorables du différend d'Extrême-Orient. Les fonds turcs ont eu une bonne allure et maintiennent leurs prix précédents.

Nos Sociétés de crédit quoique peu actives, restent fermement tenues. Le Banque de Paris s'inscrit à 950. Le Crédit Lyonnais à 875. Le Crédit foncier à 688. Le Comptoir d'Escompte à 592. Ne s'éloignant pas du chemin qu'elle paraît vouloir suivre depuis sa fondation, la Banque spéciale des valeurs industrielles a atteint cette semaine le cours rond de 188 : comme on le voit, elle marche à la conquête du cours de 200 fr., qu'elle ne tardera pas à franchir.

L'attitude de ses filiations n'est pas moins brillante, si on en juge par l'activité que déploie ce groupe, et dont on peut facilement se rendre compte en jetant un regard sur la cote où nous relevons : les Chaussures Incroyables à 211 ; l'action Taverne Pousset et Royale réunies, à 172 l'action Chaussures françaises à 106 et l'action Olibet à 141.

Nos Compagnies de chemins de fer maintiennent facilement leurs prix de la semaine dernière. L'action Suez varie peu à 3.700. Le Rio reste mieux tenu à 734 ainsi que la de Beers à 689,50.

AVIS FINANCIER

En examinant l'allure des principales valeurs françaises de la cote pendant le premier semestre de 1898, on constate que, contrairement à ce qui se passait jadis, ce sont les valeurs à revenu variable qui ont le plus progressé, tandis que les valeurs à revenu fixe, rentes, bons du Trésor, obligations diverses, etc., ont été l'objet d'une dépréciation générale. Il n'y a guère qu'une seule exception à cette règle, et elle est en faveur des obligations de la Ville de Paris, dont les cours se retrouvent, à quelques centimes près, au niveau où ils étaient à la fin de l'an dernier.

C'est que, à vrai dire, le public de l'épargne ne considère pas les obligations de la Ville de Paris comme des titres à revenu fixe, dans l'acception habituelle du mot. Certes, il leur est attribué un intérêt annuel qui ne saurait s'accroître ou diminuer; et c'est en quoi elles sont assimilables aux rentes et obligations des chemins de fer. Mais elles ont, en outre, des chances de lots considérables qui se reproduisent à des intervalles réguliers et qui, si le sort est favorable, peuvent faire encaisser au porteur jusqu'à quatre cent fois le capital employé. Dès lors, on voit que le public a raison en se refusant à identifier les obligations municipales aux valeurs à revenu fixe proprement dites.

Si, cependant, on tient absolument à faire cette identification, il est aisé de dégager le rapport qu'il y a entre les obligations de la Ville de Paris et les valeurs qu'on leur assimile et de démontrer que les premières se présentent dans des conditions sensiblement plus avantageuses que les secondes.

Les chances de tirage représentent au plus 1 1 2 o/o par an à ajouter au revenu fixe des obligations. Prenons une de ces obligations à son début, c'est-à-dire avant qu'elle ait été l'objet des plus-values que finissent toujours par obtenir les titres de la Ville de Paris, et chiffrons les résultats : nous sommes d'autant plus fondés à agir

ainsi que, dès septembre, la Ville va émettre une catégorie d'obligations 2 o/o, au prix d'émission de 436 francs. A ce prix, le revenu nominal de 10 fr. représente un revenu effectif de 2,30 o/o; si l'on ajoute à cela les 0,50 o/o représentés par les lots, le revenu réel ressort à 2,80 o/o, c'est-à-dire à un taux supérieur à celui de la plupart des actions des chemins de fer. Il est, il est vrai, légèrement inférieur à celui de la rente 3 o/o, mais d'une fraction tellement insignifiante (à peine 1/10 o/o) qu'il est presque inutile d'en parler. Or, les calculateurs les plus optimistes évaluent à 20 o/o, tout au plus, l'augmentation que peuvent, dans l'état actuel des choses, obtenir les cours de la rente — valeur toujours soumise à des éventualités de conversion et assujettie aussi aux influences de spéculation auxquelles les obligations de la Ville échappent absolument. Pour ces obligations, il est impossible d'évaluer à moins de 14 1/2 o/o la plus-value à obtenir en quelques années, attendu qu'elles sont émises à 64 francs au-dessous de leur prix de remboursement et qu'il est sans exemple que ce taux de remboursement ne soit pas atteint par les valeurs municipales en cinq ou six ans; et 64 fr., pour un capital de 436 francs représentent bien les 14 1/2 o/o dont nous venons de parler.

Dans ces conditions, on conçoit que les obligations de la Ville de Paris n'aient pas, en ce dernier semestre, subi la dépréciation qui a atteint, dans des proportions plus ou moins accentuées, les autres titres à revenu fixe. On comprend aussi que leur clientèle leur demeure fidèle et cherche, par tous les moyens possibles, à s'assurer dès leur apparition les titres nouveaux que la Ville de Paris met en circulation. Le moyen d'obtenir les nouvelles obligations 1898 est bien simple; on n'a qu'à posséder une obligation de 1886, puisque les porteurs de ces titres ont un droit de préférence à la souscription, droit formellement stipulé par le cahier des charges de l'emprunt à effectuer.

CHEMINS DE FER

OUEST

BAINS DE MER ET EAUX THERMALES
(jusqu'au 31 octobre)

De PARIS aux stations balnéaires ou thermales suivantes :

1° — *Billets d'aller et retour individuels valables pendant 4 jours.*

Aller : le jeudi (depuis 5 heures du soir), le vendredi, le samedi ou le dimanche.

Retour : le dimanche ou le lundi seulement.

De Paris aux gares suivantes :	1re cl.	2e cl.
Dieppe (Pourville, Puys, Berneval)	26 »	17 50
Trouffreville-Criel	29 »	19 50
Eu (Le Bourg-d'Ault, Onival)	29 »	19 50
Le Tréport-Mers	29 50	20 »
Saint-Valéry-en-Caux (Veules)	29 »	19 50
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles)	29 »	19 50
Fécamp (Les Petites-Dalles, Les Grandes-Dalles, St-Pierre-en-Port)	30 »	21 50
Froberville-Yport	30 »	21 50
Les Loges-Vaucottes-sur-Mer (Wattelot-sur-Mer)	30 »	22 »
Étretat (Bruneval)	30 »	22 »
Le Havre (Ste-Adresse, Bruneval)	30 »	22 »
Caen	30 »	22 »
Honfleur (via Lisieux)	30 »	22 »
Trouville-Deauville (via Lisieux) (Villerville)	30 »	21 50
Blonville (halte) (via Lisieux)	30 »	21 50
Villers-sur-Mer.. (via Lisieux)	30 »	22 »
Beuzeval (via Lisieux-Pont-l'Évêque ou via Mézidon) (Houlgate)	33 »	23 »
Dives-Cabourg (via Lisieux-Pont-l'Evêque ou via Mézidon) (Le Home-Varaville)	33 »	23 »
Luc, Lion-sur-Mer, Langrune, Saint-Aubin prix pour le parcours total par chemin de fer	34 »	25 »
Bernières, Courseulles (Ver-sur-Mer), prix pour le parcours total par chemin de fer	35 »	26 »
Bayeux (Arromanches, Port-en-Bessin, Saint-Laurent-sur-Mer, Asnelles)	36 »	26 »
Isigny-sur-Mer (Grandcamp-les-Bains.	40 »	30 »
Montebourg. { Quinéville, Saint-Vaast-de-la-Hougue, Barfleur (parcours par le chemin départemental de Montebourg et Valognes à Barfleur, non compris dans le prix du billet)	45 »	32 50
Valognes... }	45 »	33 50
Cherbourg	50 »	36 »
Coutances (Agon, Coutainville, Régneville)	45 »	33 50
Denneville (halte)	50 »	33 50
Port-Bail	50 »	34 »
Barneville (halte)	50 »	34 50
Carteret	50 »	35 »
Granville (Donville, Saint-Pair, Boullon-Jullouville)	45 »	32 »
Montviron-Sartilly (Carolles, Saint-Jean-le-Thomas)	45 »	31 50
EAUX THERMALES		
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), ligne de Dieppe par Gournay	18 »	12 »
Bagnoles-Tessé-la-Madeleine, par Briouze	36 »	24 «

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages crculaires à itinéraire facultatif sur le réseau Paris-Lyon-Méditerranée.

Réductions très importantes.

Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des carnets individuels ou collectifs pour effectuer sur ce réseau, en 1ere 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui atteignent rapidement, pour les billets collectifs, 50 0/0 du Tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.500 kilomètres ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3.000 kilomètres.

Faculté de prolongation, à deux reprises, de 15, 23 ou 30 jours suivant le cas, moyennant le payement d'un supplément égal au 10 0/0 du prix total du carnet pour chaque prolongation.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou collectif, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.-L.-M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte cinq jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une provision de 10 francs. Le délai de demande est réduit à 3 jours pour certaines grandes gares.

ORLÉANS

VACANCES DE 1898

Trains de Plaisir

ORLÉANS

A l'occasion des vacances, la Compagnie d'Orléans mettra en marche un certain nombre de trains de plaisir, permettant de faire, à des prix très réduits, des excursions de Paris aux divers points de son réseau intéressants à visiter.

Les dates de départ de ces trains sont indiqués ci-après :

1° De Paris pour Bordeaux, départ le 1er août, retour le 12 ;

2° De Paris pour le Lot et l'Aveyron, départ le 2 août, retour le 12 août;

3° De Paris pour le Cantal, départ le 2 août, retour le 11 août ;

4° de Paris pour la Creuse et la Haute-Vienne, départ dans la nuit du 3 au 4 août, retour le 13 août;

5° De Paris pour la Corrèze, départ le 4 août, retour le 13 août ;

6° De Paris pour la Haute-Garonne, le Tarn et Tarn-et-Garonne, départ le août, retour le 14 août,

Enfin la Compagnie organisera un train de plaisir permettant de passer à Paris la journée du dimanche 7 août. Ce train qui partira dans la soirée du 6 août et repartira dans la nuit du 7 au 8, prendra les voyageurs en provenance des points principaux dont les noms suivent : Limoges le Dorat, Eymouthiers. Lathus, Saint-Sulpice-Laurière, Bourganeuf, Felletin, Saint-Sébastien, Argenton, Châteauroux, Vierzon, Montluçon, Lavaud, Franche, Saint-Florent, le Guétin, Romorentin, Salbris, Nouan-le-Fuselier, la Motte-Beuvron et la Ferté-St-Aubin.

(Voir les affiches pour l'indication des prix et pour autres renseignements.)

—

Séjour aux stations hivernales des Pyrénées

En vue de faciliter les voyages au pays du soleil : Biarritz, Pau, Arcachon, etc., la Compagnie d'Orléans met à la disposition des voyageurs des combinaisons qui leur permettent d'effectuer ces voyages dans des conditions avantageuses :

1° Au point de vue de la rapidité du transport : Au départ de Paris, la durée du trajet, par trains rapides ou express, est d'environ dix heures pour Arcachon et treize heures pour Pau et Biarritz ;

2° Au point de vue du confortable des voitures : Les trains rapides de jour et de nuit contiennent des voitures directes renfermant habituellement des places de lits-toilette.

Les rapides de jour se composent exclusivement de voitures de 1re classe à couloir et intercirculation ;

3° Au point de vue des économies à réaliser : La Compagnie d'Orléans émet des billets, à prix réduits et à délais allongés, des trois catégories suivantes :

Billets de famille de 1re, 2e et 3e classes valables trente-trois jours et comportant des réductions variant de 25 0/0 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes.

Billets individuels de 1re, 2e et 3e classes valables vingt-cinq jours et comportant des réductions de 20 à 25 0/0 suivant la classe du billet.

Billets d'excursion, de 1re et 2e classes, valables trente jours, au prix de 163 fr. 50 en 1re classe et 122 fr. 50 en 2e classe et permettant de visiter le centre de la France et les Pyrénées.

Avis. — La durée de validité de tous ces billets peut être prolongée moyennant le payement d'un supplément.

EST

Saison des Eaux 1898

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au public qu'en vue de faciliter les voyages à destination des villes d'eaux de son réseau, elle met en marche quotidiennement, jusqu'au 15 septembre inclus, des trains express spécialement destinés au service des villes d'eaux et qui comprennent :

1° Des voitures de 1re et de 2e classe (avec une voiture de 1re classe à couloir et à water-closet et lavabos circulant directement de Paris à Mirecourt et *vice versa* en desservant Martigny, Contrexéville et Vittel ;

2° Des voitures de 1re et de 2e classe circulant directement de Paris à Bourbonne-les-Bains et *vice versa*,

3° Des voitures de 1re et 2e classe circulant directement entre Paris et Plombières et *vice versa*, et desservant aussi Luxeuil et Bains (avec transbordement à Aillevillers).

4° Un wagon-restaurant circulant entre Paris et Chaumont et permettant aux voyageurs de déjeuner dans le train à l'aller et de diner au retour.

Départ de Paris (gare de l'Est) à 10 heures du matin ; arrivée à destination (dans toutes les villes d'eaux) avant l'heure du diner. — Pour le retour, les départs auront lieu après l'heure du déjeuner, et on arrivera à Paris à 8 h. 59 du soir.

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4. rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 106. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Août au 25 Septembre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 23 septembre 1898.

Il ne serait pas très exact de dire que les chantiers de l'Exposition battent actuellement leur plein. Ils sont à peu près vides d'ouvriers terrassiers depuis bientôt dix jours, et il est difficile de prédire, à l'heure présente, quand cette situation prendra fin.

Les ouvriers terrassiers demandent la journée de travail telle qu'elle est prévue par le décret de 1882, et l'abolition de la signature qui engage l'ouvrier vis-à-vis de l'employeur, à travailler à des prix inférieurs aux prix de série.

De leur côté, les entrepreneurs affirment qu'il leur est impossible d'accorder une augmentation à leurs ouvriers, par suite des rabais considérables qu'ils ont été obligés de consentir.

Et l'affaire en est là.

Il est évident que l'Exposition souffre de cet état de choses ; nous allons entrer dans la période des pluies, du mauvais temps, et il est à craindre que l'avance qu'on avait gagnée sur la marche des travaux ne soit bientôt perdue, si cet état de choses s'éternise.

Il faut espérer que ce conflit prendra fin au plus tôt, et souhaiter que chacun y mette du sien.

Si seulement nous n'avions sur les bras que la grève des terrassiers...

Nous avons malheureusement d'autres sujets de préoccupations.

L'obsédante « affaire Dreyfus » revient sur le tapis, alors qu'on espérait une accalmie.

Tout cela est fort regrettable.

Ce n'est pas dans des conditions pareilles qu'on peut préparer une œuvre aussi importante que celle de l'Exposition de 1900.

Voyez les Américains ! Voilà au moins des gens pratiques. Ils sont à Paris depuis le 14 septembre, et ont déjà pris possession de leurs fonctions.

Ils sont prêts à la lutte, et ils ont prouvé dernièrement qu'ils étaient de ceux avec lesquels il faut compter.

Déjà ils se sont abouchés avec le Ministre du Commerce et le Commissaire général et veulent, à tout prix, leur arracher un supplément d'espace, car ils estiment qu'ils sont trop à l'étroit dans celui qu'on leur a accordé.

— Non, a dit M. Peck, le Commissaire général des États-Unis, nous n'avons pas ce que nous méritons. Vous nous donnez 140,000 pieds carrés ; à Chicago nous vous en avons donné 400,000 !

Et ce ne sont pas seulement les Américains qui montrent un pareil empressement à participer à l'Exposition de 1900.

L'Italie, elle, vient de déléguer à Paris le sous-secrétaire d'État au Ministère du Commerce, M. Colsino, pour hâter l'adoption de toutes les mesures préparatoires. Celui-ci est disposé à demander au Parlement tous les sacrifices supplémentaires nécessaires.

L'Allemagne, de son côté, a définitivement arrêté les plans de l'édifice qu'elle se propose de construire entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma. Il couvrira une étendue de 700 mètres carrés.

Le projet qui a été arrêté, après concours, par le comité de l'Exposition porte comme devise : *Ça ira !* Il a été approuvé par l'empereur. Les travaux commenceront au mois de mars prochain.

L'Allemagne semble attacher un intérêt considérable à l'Exposition de 1900. Une réduction de moitié a été consentie par les canaux, les chemins de fer et les Compagnies maritimes pour le transport des objets qui y seront destinés.

Il en est de même de toutes les nations que nous avons convoquées : toutes se préparent à la lutte de 1900 avec une activité fiévreuse.

Nous autres, pendant ce temps, nous sommes hypnotisés par l'affaire Dreyfus.....

Mon Dieu ! Délivrez-nous de ce cauchemar !

HENRI GAUTIER.

Adjudications

29 septembre

Le jeudi 29 septembre 1898, la direction des services d'architecture mettra en adjudication, en un lot, les travaux de toute nature nécessaires à la construction du palais des forêts, de la chasse et de la pêche, et des cueillettes à l'Exposition.

Ce palais sera placé sur la berge rive gauche de la Seine, près du pont d'Iéna. Le montant des travaux à l'entreprise, à forfait, ne s'élève pas à moins de 710,000 francs, les conditions principales de l'adjudication sont à la disposition des intéressés, au Commissariat général et à l'agence des architectes de l'Exposition. Cette installation sera certainement très intéressante par la réunion des documents instructifs qui y seront exposés. On se souvient encore du pavillon des forêts qui attira tant de visiteurs dans les jardins du Trocadéro pendant l'Exposition de 1889 ; il avait été construit et installé par MM. de Gayffier, conservateur des forêts, Leblanc, architecte, et René Daubrée, inspecteur des forêts. On y voyait tous les spécimens d'essences forestières avec leur mode d'exploitation, des collections forestières curieuses et aussi des documents utiles concernant la restauration et la conservation des forêts, le problème des reboisements ainsi que les procédés de lutte contre les dévastations des torrents. Ces documents, accrus et complétés, vont se retrouver, avec tout leur historique et celui des progrès accomplis depuis dix ans, dans le palais des forêts qui s'élèvera sur la rive de la Seine en 1900.

10 octobre

Le 10 octobre prochain, par les soins de la direction des services de voirie de l'Exposition, aura lieu l'adjudication des voies ferrées destinées à desservir le parc et les palais du Champ de Mars. Il ne s'agit là, bien entendu, que d'un établissement temporaire desdites voies ferrées, lesquelles n'ont rien de commun ni avec le chemin de fer à traction électrique de l'Exposition ni avec la plate-forme, ou trottoir roulant, qui desserviront le Champ de Mars. Le montant de cette adjudication est de 110,000 francs, sur lesquels une somme à valoir de 8,000 francs.

24 octobre

Le lundi 24 octobre, aura lieu l'adjudication, en un seul lot, des travaux de fumisterie à exécuter pour la construction des carnaux de fumée des batteries de générations du service de la force motrice.

Ces travaux sont évalués à 275,000 francs dont 25,000 francs à valoir.

LE LANCEMENT DE LA PASSERELLE du Pont Alexandre III

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, c'est le samedi 20 août qu'a eu lieu « le lancement » de la passerelle de service qui doit permettre aux constructeurs d'établir et de boulonner le pont Alexandre-III.

Cette opération, qui est à peu près terminée à l'heure actuelle, s'est faite en deux fois. La première fois, le 20 août et la seconde fois, le 8 septembre.

Elle a parfaitement réussi, il faut le dire, et elle fait le plus grand honneur aux ingénieurs qui l'ont dirigée.

Le 20 août.

Sans doute, cette première opération n'avait pas un caractère absolument sensationnel, mais il faut reconnaître que c'était un travail difficile et dangereux que de pousser dans le vide, à plus de 30 mètres de tout point d'appui, une masse de fer pesant plus de 125 tonnes. A neuf heures, M. Alfred Picard arrivait sur les chantiers de la rive droite du pont Alexandre-III, accompagné de MM. Chardon et Legrand, pour surveiller l'opération du lancement. L'ingénieur Albi avait la direction des travaux et donnait tout aussitôt le signal du départ.

La lourde masse de fer repose sur un large et solide chantier en bois qui commence en AB et dépasse un peu la berge du fleuve, jusqu'en CD du dessin que nous donnons ci-dessous et qui nous a été obligeamment communiqué par le journal le *Temps*. Une nombreuse équipe d'ouvriers est placée dans la passerelle, trois mètres environ

vant cette extrémité du chantier, et actionne des treuils qui, agissant sur le point d'appui C D, la font avancer vers le milieu de la rivière. La masse de fer roule alors lentement sur les galets qui la soutiennent, et, à neuf heures et demie, on peut constater que deux mètres environ sont déjà en avant de l'échafaudage; l'opération continue ainsi sans incident, avec une vitesse d'un peu plus de 10 mètres à l'heure, si bien qu'avant midi, les 30 mètres prévus s'avançaient au-dessus de la rivière et atteignaient à mi-fleuve, c'est-à-dire en E F de notre dessin. L'opération était donc terminée.

Donnons maintenant quelques détails sur cette passerelle ou « pont roulant » et sur sa destination. Dans une étude qu'il consacre au travail accompli ce matin, un ingénieur distingué, M. da Cunha, écrit ces lignes :

Les nécessités de la navigation, qui est très mouvementée dans ces parages de la Seine, exigeaient que l'on conservât au milieu de la rivière et pendant toute la durée des travaux de construction un passage libre de 50 mètres de largeur; cela était pratiquement impossible avec un échafaudage en bois; d'autre part, il n'y avait pas moyen de construire un pont de service continu sur pilons à cause de l'absence de piles, le pont devant être construit en une arche unique comprenant toute l'ossature de l'ouvrage. On s'est arrêté à une solution mixte, consistant dans l'établissement de deux demi-ponts de service construits sur chacun des tiers de la largeur du fleuve plus rapprochés des rives; ils seront composés de pieux moisés, de cintres et de couchis suivant la méthode ordinaire; l'extrados de chacun de ces ouvrages aura sensiblement la forme de la moitié d'un arc correspondant à une corde tracée sur un cercle.

Un immense pont roulant de 120 mètres de largeur embrassera toute la portée du fleuve et dominera par sa hauteur au-dessus de l'eau les cintres dont nous venons de parler; il servira au transport des pièces sur les échafaudages latéraux; sa grande utilité toutefois sera la construction de la partie médiane du pont comprise entre les deux demi-ponts de service.

Le pont roulant servira aussi pour le transport et la mise en place des pièces constituant les tympans et de celles dont le poids serait trop élevé pour être maniées autrement.

Cette partie du travail terminée, on enlèvera la passerelle mobile devenue inutile et l'on établira sur des fermes un plancher provisoire qui servira à transporter les différentes pièces constituant le tablier proprement dit et celles qui doivent servir à l'ornementation.

Le pont roulant a été tout entier construit par MM. Schneider et Cie.

La moitié du pont roulant lancée le 20 août se compose d'une immense poutre droite (A E) de 90 mètres de longueur. La seconde moitié aura même longueur et viendra rejoindre au milieu du fleuve (en E F) la première partie avancée aujourd'hui. Dans un mois et demi environ, la passerelle aura été roulée entièrement et reliera le chantier de la rive droite au chantier de la rive gauche. L'aspect de cette passerelle sera semblable — avec une évidente différence de poids et de dimensions — à la passerelle de service pour les signaux que tous les Parisiens ont remarquée à la gare Saint-Lazare. Au-dessus de cette passerelle, la voûte de l'arche unique du pont Alexandre III sera construite comme l'indique la courbe de notre dessin.

Tandis que l'équipe des ouvriers actionnait les treuils et poussait la passerelle dans le vide, d'autres ouvriers, grimpés aux treillages intérieurs pareils à des marins dans la mâture, travaillaient sans souci de leur peu banale situation, ajustant et boulonnant à grand bruit. Un certain nombre de curieux suivaient l'opération : ingénieurs, photographes et journalistes. L'un d'eux eut l'idée de mettre une pièce de 10 centimes entre l'un des galets sur lesquels la passerelle roulait et la lourde masse de fer: la piécette fut prise sous la passerelle; et le galet en tournant rendit une feuille de cuivre plus mince encore qu'une feuille de papier à cigarettes, envolée en poussière aussitôt qu'on voulut la séparer du galet.

A midi, enfin, tous les ouvriers se répandaient dans le restaurant coopératif de l'Exposition, et le directeur des travaux recevait les félicitations de M. Alfred Picard pour le succès de cette entreprise.

Le 8 septembre

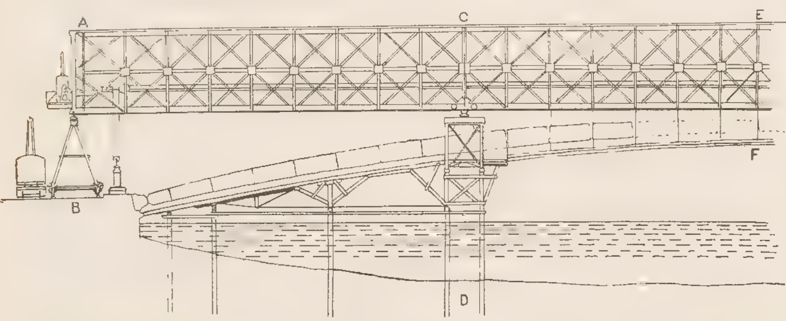
Le deuxième lancement de la passerelle présentait encore plus de difficultés que le premier. Il s'est effectué cependant avec une parfaite régularité et selon tous les détails prévus. Les deux ingénieurs chargés des importants travaux de la construction du pont Alexandre, MM. Résal et Alby, dirigèrent ce travail qui, commencé à cinq heures et demie du matin, a pris fin un peu avant neuf heures, sans accident ni incident.

M. Alfred Picard et M. Legrand étaient venus eux-mêmes surveiller cette opération absolument réussie.

Avec le système ordinaire de treuils, la lourde armature de fer a été poussée par une équipe nombreuse d'ouvriers et le mouvement a cessé lorsque la Seine entière a été franchie. La passerelle traverse maintenant le fleuve dans presque toute sa longueur. Un dernier raccordement sera cependant nécessaire, l'avant-bras n'atteignant que la berge de la rive gauche; cette opération, beaucoup plus simple, sera effectuée au milieu d'octobre et aura pour but de conduire la passerelle au-dessus de la berge qui borde le quai d'Orsay jusqu'aux chantiers de l'esplanade des Invalides.

La navigation n'a pas été interrompue pendant l'opération et ne le sera d'ailleurs à aucun moment. L'espace libre du fleuve est restreint par les pilotis dressés pour soutenir, en deux points, la masse de fer; mais il reste suffisant pour permettre le passage des bateaux.

La construction du pont Alexandre sera donc menée, on le voit, sans que les divers services de navigation aient à en souffrir.



Le Commissaire général Américain à Paris

FERDINAND W. PECK

M. Ferdinand W. Peck, Commissaire général des États-Unis à l'Exposition de 1900, est arrivé à Paris le 14 septembre. M. Peck était accompagné de sa famille et du Commissaire général adjoint, M. Woodward.

En même temps sont arrivés à Paris les chefs des divers services de la section américaine à l'Exposition de 1900.

Habitant de Chicago, le Commissaire général des États-Unis est très populaire en Amérique. Vice-président de l'Exposition universelle américaine de 1893, directeur du comité des finances, il a conçu l'idée du grand *auditorium*, construit à Chicago, inauguré par le président de la fédération et qui contient la plus vaste salle d'opéra du monde.

Par sa participation à plusieurs autres grandes exhibitions, M. Peck a une expérience particulière des expositions. Aussi sa nomination au poste de Commissaire général de la section américaine à l'Exposition de 1900 est-elle un sérieux gage de succès.



Avant de quitter New-York, M. Peck a donné le 2 septembre, un banquet à bord de la *Touraine*, banquet auquel assistaient un grand nombre de hautes personnalités américaines et le consul général de France, M. Bruwaert.

M. Peck a prononcé un discours empreint d'une très vive sympathie pour la France. Après avoir parlé du monument de La Fayette qui sera élevé à Paris avec le produit d'une souscription ouverte dans les écoles américaines, il a conclu en ces termes :

Mes amis, je vous demande maintenant de vous lever et de vous joindre à moi pour exprimer le sentiment d'une union plus intime encore entre les deux grandes républiques du globe les États-Unis et la France. Puisse le grand événement qui doit solenniser la fin et le commencement d'un siècle assurer pour toujours à ces deux nations sœurs une fraternité inaugurée par l'immortel La Fayette il y a plus de cent ans, une fraternité que vient encore de cimenter la diplomatie bienveillante de l'ambassadeur de France en nous favorisant des bienfaits de la paix après notre récente lutte avec une nation étrangère! A La Fayette et à Cambon! A l'apôtre de la liberté du dix-huitième siècle! Au sage diplomate du dix-neuvième siècle! Le peuple américain gardera d'eux un éternel souvenir, ainsi que de leur mère patrie, la France.

Un de nos confrères demandé à M. Peck comment il entendait accomplir sa haute mission à Paris, et voici les déclarations qu'il a recueillies :

« — Je suis ici avec mon état-major pour étudier la situation et tâcher d'obtenir l'espace nécessaire à notre section et toutes les facilités que désirent les États-Unis. Notre pays porte un vif intérêt à votre Exposition. Les demandes d'espace dépassent déjà beaucoup l'étendue de terrain qui nous a été primitivement accordée. Nous ne demandons rien d'extravagant, et nous ferons tous nos efforts pour condenser et choisir nos expositions de façon qu'elles occupent le moins d'espace possible, tout en étant uniques et attrayantes. Nous sommes convaincus que les sentiments cordiaux et les bonnes relations entre nos deux pays seront encouragés par les concessions que nous sommes certains d'obtenir et par la courtoisie que nous sommes sûrs de rencontrer chez nos amis de l'Exposition de Paris.

« Il y aura beaucoup de choses caractéristiques se rattachant à notre travail. La plus importante sera le monument que les enfants de toutes les écoles des États-Unis élèveront à La Fayette. Nous préparons certaines expositions qui exigeront des facilités spéciales, et nous croyons que l'attrait qu'elles offrent sera un tel appoint à votre Exposition que nous obtiendrons aisément ces facilités.

« Le Congrès des États-Unis a mis quelque retard, il provient de ce que l'opinion publique était préoccupée de la récente guerre plus d'un an avant l'ouverture des hostilités. Nous avons l'assurance que les premiers fonds votés seront plus que doublés aussitôt que nous aurons obtenu l'espace complémentaire que nous avons laconviction de recevoir.

« D'avance, nous nous faisons un plaisir d'être présentés aux distingués représentants de votre gouvernement et à ceux de votre Exposition. J'en connais déjà quelques-uns, avec lesquels je me suis trouvé, en 1891, quand je suis venu à Paris comme Commissaire pour l'Exposition de Chicago. J'ai l'honneur d'être en relations très cordiales avec M. Krantz, qui était Commissaire français à notre Exposition de Chicago, en 1893, ainsi qu'avec votre Ambassadeur aux États-Unis. M. Cambon, que nous aimons beaucoup dans notre pays, car nous sentons qu'il nous a rendu un grand service en nous facilitant le retour aux bienfaits de la paix qui vient d'être récemment signée. Le consul général de France en Amérique, M. Bruwaert, est également un de mes vieux amis, et il était notre invité d'honneur au dîner que nous avons donné à bord de la *Touraine* il y a dix jours.

« Les États-Unis viennent en France animés des sentiments les plus cordiaux, pour montrer les importantes ressources de leurs manufactures à la grande Exposition française qui va s'ouvrir. Nous avons la conviction que nous pouvons choisir parmi les industries qui représentent le labeur de plus de soixante-dix millions d'habitants de notre grand pays bien des choses qui ajouteront à la gloire et à la grandeur de votre magnifique entreprise de 1900.

« Nous savons que les Français sont passés maîtres dans l'art d'organiser les Expositions, et les citoyens de tous les pays d'Amérique se réuniront pour vous aider de toutes les manières possibles et, par suite, répandre les sentiments cordiaux existant entre nos républiques sœurs, et qui ont pour but le maintien et l'augmentation, que nous désirons vivement voir établir, des importantes relations commerciales entre la France et les Etats-Unis. »

La Commission, que le Président Mac-Kinley envoie parmi nous, est importante et par le nombre de ses membres et par leur qualité.

Elle se compose de dix-neuf membres, qui sont déjà tous arrivés à Paris et qui doivent y séjourner jusqu'après la clôture de l'Exposition. Sous les ordres de M. Ferdinand W. Peck, arrive en premiere ligne M. Woodward, le Commissaire général adjoint qui est professeur de langue et de littérature romanes à l'université de Columbia (New-York) ; il a étudié à Paris et il a conquis en Sorbonne ses grades de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences. M. Woodward parle bien notre langue et aime bien notre pays. Les autres principaux membres de la mission sont : MM. Frederick J. V. Skiff, directeur du *Petit Columbian Museum*, chef de la section des machines et de l'électricité ; Richard Waterman, chef de la section de l'enseignement ; Charles Richards Dodge, chef de la section agricole ; John Getz, chef de la section artistique ; le comte de Valcourt-Vermont, secrétaire français ; et M. Georges Pangale, son adjoint ; M. Chaillé-Long, etc. Les bureaux de la commission vont être installés avenue Rapp, 20, à proximité des bureaux du Commissariat général français.

Pour l'heure, M. Peck et ses adjoints sont à l'hôtel, et c'est dans les salons de l'hôtel Continental, que les services de la commission, provisoirement installés, ont commencé à fonctionner le premier jour de leur arrivée.

Nouvelles et Échos

M. Maruéjouls, ministre du Commerce, a reçu, lundi dernier, M. Ferdinand W. Peck, Commissaire général des États-Unis à l'Exposition de 1900, qui lui a été présenté par M. le général Horace Porter, ambassadeur des États-Unis en France.

Au cours de la longue conversation qu'ils ont eue avec le ministre du Commerce, MM. Horace Porter et W. Peck ayant manifesté le désir de visiter les chantiers de l'Exposition, M. Maruéjouls s'est immédiatement mis à leur disposition et leur a offert de les accompagner dans leur visite.

Toutefois cette visite n'aura lieu qu'à la fin de la semaine prochaine, M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, étant actuellement assez sérieusement indisposé.

De plus, le ministre du commerce désire que l'ambassadeur et le Commissaire général américains voient les chantiers dans leur pleine activité. Il est, en effet, probable que, d'ici la semaine prochaine, les terrassiers qui sont en grève, auront repris le travail.

***

Le duc de Connaught a visité, samedi dernier, 17 septembre, les chantiers de l'Exposition : il était accompagné de sir Ed. Monson ; le général Talbot ; le colonel Douglas-Dawson ; le capitaine Mac-Neill ; le lieutenant-colonel de Bouharre et le lieutenant de Coursel, attaché spécialement à la personne de notre hôte princier.

M. Alfred Picard a d'abord conduit le visiteur devant les maquettes du petit palais, présentées par l'architecte M. Giraud, du grand palais, près de laquelle se tenaient MM. Deglane et Louvet, et de la porte monumentale, décrite par M. Binet.

Après avoir parcouru sur place le petit palais, puis le grand, le duc de Connaught pénétra dans le bâtiment conservé sur l'avenue d'Antin où se trouve la maquette du pont Alexandre-III et où se confectionnent déjà les parties principales du motif central sous la haute direction du maître Recipon.

Après avoir traversé le cours la Reine, la petite caravane arriva sur les chantiers mêmes du pont où le Commissaire général donna lui-même toutes les explications sur les intéressants travaux poursuivis ; pressé par l'heure, attendu qu'il était à l'Élysée à quatre heures, le duc de Connaught a quitté M. Picard et son état-major, en leur adressant les plus vives félicitations.

***

Le ministre du Commerce a approuvé le projet de porte monumentale de l'Exposition, étudiée par M. Binet, architecte.

Cette grande et belle entrée se trouvera sur la place de la Concorde. Une ravissante maquette en a été établie dans les bureaux de l'agence d'architecture de M. Binet, laquelle est installée dans le pavillon subsistant de l'ancien palais de l'Industrie.

L'entrée monumentale, ressemblant à un grand arc de triomphe, occupera une surface de 2.400 mètres carrés. Elle comporte une énorme coupole dorée et ajourée dont le point culminant sera à 45 mètres au-dessus du niveau du sol. Elle reposera à sa base sur trois pilastres. Une statue colossale de la Liberté couronnera l'édifice.

A droite et à gauche de la porte, deux frises de 10 mètres de longueur seront appuyées à deux minarets de 42 mètres de hauteur.

En avant, soutenus par des socles de bronze, se détacheront de grands mâts au sommet desquels flotteront des oriflammes de France.

L'arc monumental, sur la place, sera absolument libre, mais en arrière, entre les deux arcs intérieurs et se reliant avec le pilier de fond, on trouvera une série de 58 guichets sur un développement de 115 mètres.

Des plans inclinés mettront les guichets placés à des niveaux différents en rapport les uns avec les autres, de façon à éviter, quelle que soit l'affluence des visiteurs, tout encombrement.

***

Il est ouvert un concours entre constructeurs français pour l'établissement et l'exploitation de deux ponts roulants électriques à installer dans les halls de machines motrices de l'Exposition de 1900.

L'administration se réserve de traiter, soit avec un seul constructeur pour les deux ponts roulants, soit avec des constructeurs différents pour chacun d'eux.

Les appareils devront être mis à la disposition des exposants, au plus tard le 1er octobre 1899 ; ils devront rester en service jusqu'au 1er février 1901.

Rappelons que ces appareils sont destinés au transport et au montage, dans les halls, des machines et de leur matériel, avant l'Exposition, et aux réparations et modifications pendant la période d'exploitation. En 1889, la plate-forme de ces monstres voyageurs servait, pendant la journée, aux visiteurs qu'on promenait d'un bout à l'autre du hall de la Galerie des Machines. En sera-t-il de même en 1900 ?

***

Le Comité français des Expositions à l'étranger s'est associé à la douleur d'un de ses très sympathiques membres, M. Simonnot-Godard, en suivant, le 27 août dernier, le cercueil de Mme Simonnot-Godard, une femme de bien, qui fut la charmante compagne de notre collègue si éprouvé.

La petite église de Taverny était trop étroite pour contenir la foule des amis qui avaient voulu témoigner en cette circonstance à M. Simonnot-Godard, la part qu'ils prenaient à son affliction.

Le deuil était conduit par M. Simonnot-Godard et son gendre, M. J. de Guirard de Montarnal, le sympathique et éminent architecte des sections françaises aux Expositions de Bruxelles et d'Amsterdam.

Le journal *l'Exposition Universelle* s'associe à la douleur du très estimé membre du Comité français des Expositions à l'étranger, et lui envoie l'expression de ses très vives condoléances.

***

On a beaucoup exagéré dans les journaux l'importance des dégâts occasionnés par l'incendie qui a éclaté, le mois dernier, à Elbeuf, chez MM. Blin et Blin, nos sympathiques collègues du Comité français des Expositions à l'étranger.

Cet incendie se réduit à rien ou presque rien ; un simple magasin de matières a été atteint, et encore très légèrement.

Mais les journaux ont donné à cet accident, insignifiant en lui-même, une telle publicité que MM. Blin et Blin se sont vus obligés d'adresser à leur nombreuse clientèle une circulaire pour réduire les choses à leur vraie proportion.

La fabrique de MM. Blin et Blin n'a subi aucun arrêt ; pas un seul ouvrier n'a été congédié, et dès le lendemain du sinistre, si l'on peut appeler cela un sinistre, tout, dans la maison Blin, a repris le cours normal des affaires.

Voilà à quoi se réduit le grrrand incendie d'Elbeuf. Oh ! ces journaux !!!

***

Nous ne quitterons pas le Comité français des Expositions à l'étranger, sans souhaiter la bienvenue en ce monde, à un de ses futurs membres actifs, M. Jean Ancelot, le fils nouveau-né de notre très sympathique et très affectionné président, M. Alfred Ancelot.

Nous manquerions à tous nos devoirs en ne mentionnant pas cet heureux événement que le

Comité tout entier a salué avec joie. C'est d'ailleurs ce qu'il a voulu prouver à son Président et à sa charmante femme, Madame Ancelot, en s'associant, le 1er août dernier, à la délicieuse fête de famille qui avait lieu à Garches, ce jour-là, dans le magnifique parc de leur propriété, à l'occasion du baptême du jeune Jean Ancelot.

Nous disons : délicieuse fête de famille, car rien en effet n'y a manqué.

Le ciel s'était mis de la partie ; le temps était superbe. L'entrain et la gaité avaient fait irruption dans le parc sous la forme de jeux et distractions de toutes sortes : orchestres, guignols, bal en plein vent, pêche à la ligne, etc., toutes choses qui ont fait le bonheur et la joie d'un essaim de jolis babys et de charmantes jeunes filles ; et par-dessus tout cela, la cordialité la plus franche et la plus hospitalière qui présidait à côté de la gracieuse maitresse de la maison.

A 2 heures, les cloches de Garches sonnaient à toute volée et le cortège, que précédait le parrain, M. Henri Hénon, de Calais, et la marraine, Mme Berne se dirigeait vers l'église paroissiale. C'est M. le curé de Garches qui a procédé à la cérémonie du baptême, et l'on peut dire, sans exagération que ce jour-là, l'église de Garches fut beaucoup trop petite pour contenir la foule qui s'y pressait.

La sortie du baptême fut pour la population garchoise, l'occasion de témoigner sa sympathie à M. Ancelot et à sa famille. Elle se pressait tout entière sur le seuil et aux environs de l'église, et pendant une heure, il a plu des dragées à torrents... à tel point que le sol en était couvert, tout comme s'il avait neigé.

Il nous faudrait reproduire tout l'annuaire du Comité français des Expositions à l'étranger, si nous citions les noms de ses membres qui avaient voulu, par leur présence, s'associer à la joie de leur Président et de sa charmante famille.

***

Le gouverneur général de Madagascar, général Gallieni, a ouvert au chef du bureau des affaires civiles un premier crédit de 10.500 francs pour préparer les collections destinées à l'Exposition universelle de 1900. Ce crédit sera réparti entre les provinces, et des instructions ont été envoyées dans ce but aux administrateurs.

Les collections comprendront six catégories : produits du sol, enseignement, colonisation, produits de l'industrie indigène, produits importés anthropologie, ethnographie et archéologie.

***

La recherche de l'art véritable jusque dans les objets de l'utilité la plus familière est devenue et devient chaque jour un devoir de notre civilisation.

Les Grands Magasins du Louvre, plus que tous autres, vont au-devant de nos désirs et toujours les premiers ils recherchent et trouvent la sensation nouvelle que le public attend. Aussi est-ce la fête du goût lundi prochain, jour de l'Exposition où les tapis, les tapisseries et les tissus d'ameublement inonderont les galeries et les halls du Louvre, tandis que les meubles modernes lutteront dans un assaut d'élégance et d'artistique beauté.

***

Une leçon de choses... en peinture :

En vue de l'Exposition de 1900, la Chambre de commerce de Marseille a commandé à M. Alphonse Moutte, directeur de l'École des Beaux-Arts de cette ville, deux grandes toiles, 5 mètres sur 2 m. 50, représentant le vieux port de Marseille en 1830 et l'ensemble des ports actuels vus du Pharo.

Vingt mille francs ont été votés pour rémunérer l'artiste de cet énorme labeur, qui comprend une importante reconstitution historique.

M. Alphonse Moutte a été un des élèves distingués de Meissonier.

***

On écrit de Saint-Pétersbourg à la date du 10 septembre :

Le ministère de l'Instruction publique de Russie a décidé de se faire représenter dignement à la section de l'instruction et éducation de l'Exposition universelle de 1900. A cet effet, il procède actuellement à la réunion des matériaux nécessaires pour dresser un tableau de l'instruction populaire dans l'empire russe : à ce tableau seront jointes de courtes notices sur tous les établissements scolaires russes en général, sur les institutions savantes et scolaires, ainsi que sur les Sociétés de bienfaisance de Russie.

D'autre part, le ministère de la Marine de Russie agite en ce moment la question d'organiser en 1900 une exposition rétrospective des résultats du développement de l'activité des différentes branches de l'art naval militaire pendant toute la durée du dix-neuvième siècle.

Enfin, un certain nombre d'étudiants de différents établissements scolaires techniques russes se rendront, l'année prochaine, en été, à Paris, pour s'y familiariser avec la nature et la marche des travaux d'organisation de l'Exposition française de 1900.

CONVENTIONS RELATIVES
au transport des objets
A L'EXPOSITION DE 1900

CONVENTION

Entre le Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 et les Compagnies de chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, du Nord, de l'Ouest et d'Orléans, pour régler les prix et conditions de transport à l'intérieur de Paris des objets devant figurer ou ayant figuré à l'Exposition universelle de 1900.

Entre :

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, d'une part;

Et, d'autre part :

1° La Compagnie anonyme des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, représentée par M. Noblemaire, son Directeur;

2° La Compagnie anonyme des Chemins de fer de l'Est, représentée par M. Barabant, son Directeur;

3° La Compagnie anonyme du Chemin de fer du Nord, représentée par M. Sartiaux, son chef d'exploitation;

4° La Compagnie anonyme des Chemins de fer de l'Ouest, représentée par M. Marin, son Directeur;

5° La Compagnie anonyme du chemin de fer de Paris à Orléans, représentée par M. Heurteau, son Directeur;

Le transport à l'intérieur de Paris à partir des gares têtes de ligne jusque dans l'enceinte de l'Exposition et *vice versa* des objets destinés à figurer à l'Exposition de 1900 ou y ayant figuré pourra être fait, soit par les exposants ou leurs agents, soit par les Compagnies de chemins de fer.

Dans le premier cas, les colis seront adressés ou dirigés sur les gares têtes de ligne dans Paris et le camionnage sera assuré par les soins des exposants.

Dans le deuxième cas, le transport sera fait par les Compagnies aux prix et conditions suivants, qui comprendront les frais de chargement et de déchargement avec emploi de la grue, s'il y a lieu.

Les colis pesant isolément moins de 1.200 kilogrammes seront conduits par camions.

Les colis pesant isolément 1.200 kilogrammes et au-dessus, seront conduits par le Chemin de fer de ceinture (rive droite et rive gauche de la Seine) et par les voies spéciales établies à l'intérieur de l'Exposition.

Les parties d'un même tout, telles que les pièces d'une machine, lorsqu'elles pèseront les unes plus, les autres moins de 1.200 kilogrammes, seront réunies dans une même expédition et conduites à l'Exposition par les chemins de fer.

Les colis transportés par camions seront déchargés sur les voies macadamisées de l'Exposition aussi près que possible du local affecté à chaque exposant, qui en prendra livraison sur ce point; le surplus des déplacements auxquels ces colis pourront être soumis restera à la charge des exposants. Lorsque l'emploi des grues sera nécessaire, le déchargement et la livraison auront lieu à la grue la plus rapprochée du lieu de la destination définitive des colis.

Les wagons complets en provenance de l'étranger et plombés en douane seront remis sur les voies de l'Exposition aux destinataires ou à leurs délégués, lesquels auront à pourvoir au déchargement et à la distribution du contenu de ces wagons.

Les wagons non plombés seront conduits par les voies spéciales de l'Exposition jusqu'au point le plus rapproché de leur destination, puis déchargés par la Compagnie de l'Ouest au moyen des grues roulantes dont l'administration de l'Exposition pourra disposer; à défaut de grues roulantes disponibles, le déchargement sera fait à la grue fixe la plus voisine.

Dans ces conditions, le prix du transport dans Paris sera uniformément de 10 francs par tonne.

La perception aura lieu par fraction indivisible de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc.

Les colis livrés par les Compagnies à l'intérieur de l'Exposition seront reçus par les exposants ou, à leur défaut, par les délégués qu'ils auront accrédités pour donner quittance au moment de la livraison.

Si le destinataire ou son agent n'est pas présent pour recevoir les colis à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, les Compagnies remporteront immédiatement lesdits colis soit dans leurs gares, soit dans un magasin public ; elles percevront pour cette opération les frais ordinaires de camionnage et de magasinage.

Outre l'adresse de l'exposant destinataire ou de son délégué, qui devra être écrite en français et très lisiblement, les colis devront toujours porter des étiquettes fournies par l'Administration de l'Exposition et indiquant le point de destination de ces colis dans l'enceinte; ces étiquettes seront conformes aux modèles notifiés par l'Administration de l'Exposition aux Compagnies de chemins de fer.

Les Compagnies ne répondront pas des avaries provenant des défauts d'emballage ou de mauvais conditionnement des colis.

Le prix de transport dans l'intérieur de Paris sera perçu au départ des colis en même temps que la taxe du point d'expédition jusqu'à la gare tête de ligne des réseaux participants dans Paris.

Les prix et conditions qui précèdent seront applicables après la clôture de l'Exposition, au transport dans l'intérieur de Paris des objets exposés dont les exposants demanderont aux Compagnies d'assurer la réexpédition sur les gares têtes de ligne des réseaux aura lieu dans Paris, mais cela à la condition que cette réexpé-

dition aura lieu dans un délai maximum de six mois à partir du jour de la fermeture de l'Exposition.

Dans ce cas, le prix de transport à l'intérieur de Paris sera ajouté à la taxe de la gare tête de ligne des réseaux participants jusqu'au point de destination, l'expédition ayant eu lieu en port dû.

Un avenant spécial interviendra ultérieurement, s'il y a lieu, pour l'annexe de l'Exposition qui doit être installée dans le bois de Vincennes.

Fait à Paris, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, en six expéditions originales, dont une pour le Commissaire général de l'Exposition de 1900 et les cinq autres pour chacune des Compagnies contractantes.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest,
Signé : MARIN.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de l'Est,
Signé : BARABANT.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée,
Signé : NOBLEMAIRE.

Pour la Compagnie des Chemins de fer du Nord,
Signé : SARTIAUX.

Pour la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans,
Signé : HEURTEAU.

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,
Signé : A. PICARD.

CONVENTION

Entre le Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 et l'Administration des Chemins de fer de l'État, les Compagnies de Chemins de fer d'Orleans, du Midi, de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, du Nord et de l'Ouest, pour régler les prix et conditions de transport à destination ou en provenance des gares têtes de ligne des réseaux à Paris des objets devant figurer ou ayant figuré à l'Exposition universelle de 1900.

Entre :

M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, d'une part ;

Et, d'autre part :

1° L'Administration des Chemins de fer de l'État, représentée par M. Metzger, son Directeur ;

2° La Compagnie anonyme du Chemin de fer de Paris à Orléans, représentée par M. Heurteau, son Directeur ;

3° La Compagnie anonyme du Chemin de fer du Midi, représentée par M. Blagé, son Directeur

4° La Compagnie anonyme des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, représentée par M. Noblemaire, son Directeur ;

5° La Compagnie anonyme des Chemins de fer de l'Est, représentée par M. Barabant, son Directeur ;

6° La Compagnie anonyme du Chemin de fer du Nord, représentée par M. Sartiaux, son chef d'exploitation ;

7° La Compagnie anonyme des Chemins de fer de l'Ouest, représentée par M. Marin, son Directeur.

Les dispositions ci-après ont été prises d'un commun accord pour assurer le transport entre les gares d'expédition et les gares têtes de ligne des réseaux dans Paris des objets destinés à figurer à l'Exposition de 1900 et le retour, desdites gares têtes de ligne dans Paris à leur point de destination, des objets ayant figuré à ladite Exposition.

ARTICLE PREMIER

Prix et conditions de transport des objets de toute nature (animaux, objets d'art, valeurs et masses indivisibles exceptés).

Les objets de toute nature (animaux, objets d'art, valeurs et masses indivisibles exceptés), les voitures et le matériel roulant pouvant circuler sur les voies des chemins de fer français, destinés à figurer ou ayant figuré à l'Exposition universelle de 1900 seront transportés, entre leur point d'expédition et les gares têtes de ligne des réseaux d'intérêt général dans Paris, aux prix ci-après :

1° A l'aller, prix des tarifs généraux et spéciaux applicables (autres que ceux des expositions et concours ordinaires), avec réduction de 25 p. o/o ;

2° Au retour, prix des tarifs généraux et spéciaux applicables (autres que ceux des expositions et concours ordinaires) avec réduction de 25 p. o/o.

Les transports en question seront passibles, sans réduction, des frais accessoires dont la perception est autorisée par l'Administration, ainsi que du droit ordinaire d'enregistrement et du prix du timbre dû au Trésor.

Ils seront soumis à toutes les conditions des tarifs généraux ou spéciaux applicables en tout ce qui n'est pas contraire à ce qui précède.

Les Compagnies ne répondront pas des avaries de route provenant de défauts d'emballage ou de mauvais conditionnement des colis.

Les voitures transportées à ces prix ne pourront recevoir de voyageurs.

ART. 2.

Prix et conditions du transport des animaux.

Les animaux destinés à l'Exposition universelle seront transportés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. 19 et P. V. 29 des réseaux d'intérêt général applicables aux expositions et concours ordinaires, tarifs qui prévoient l'application du prix plein à l'aller et le retour gratuit au point de départ.

ART. 3.

Prix et conditions du transport des objets d'art, valeurs et masses indivisibles.

Le transport des *objets d'art et valeurs* sera effectué aux prix et conditions des tarifs ordinaires en vigueur sur chaque réseau.

Les *masses indivisibles* (autres que wagons, machines et tenders roulant sur la voie) dont le poids dépasse 10 tonnes et les objets dont les dimensions excèdent celles du matériel, seront également transportés aux prix et conditions des tarifs généraux et spéciaux qui leur sont applicables. Il est toutefois entendu que les prix à percevoir ne dépasseront pas les maxima ci-après :

A. *Masses indivisibles de 10 à 20 tonnes*, prix des tarifs ordinaires, avec majoration de 100 p. o/o sur les poids excédant 5 tonnes, sans que les prix ainsi obtenus puissent être inférieurs à 0 fr. 20 par wagon employé et par kilomètre ;

B. *Objets dont les dimensions excèdent celles du matériel et dont le poids est inférieur à 5 tonnes* : prix des tarifs ordinaires sans majoration, mais sans qu'ils puissent rester au-dessous de 0 fr. 20 par wagon employé et par kilomètre ;

C. *Objets dont les dimensions excèdent celles du matériel et dont le poids est compris entre 5 et 10 tonnes* : prix des tarifs ordinaires avec majoration de 50 o/o sur le poids excédent 5 tonnes, sans que les prix ainsi obtenus puissent être inférieurs à 0 fr. 26 par wagon employé et par kilomètre.

Il est, d'ailleurs, entendu que les dispositions de l'alinéa qui précède sont applicables aux locomotives, tenders et wagons ne pouvant circuler sur la voie normale.

ART 4.

Conditions générales applicables à tous les transports.

L'expédition des objets remis au transport est subordonnée à la justification de leur admission à l'Exposition. En conséquence, les intéressés devront remettre, à l'aller, à la gare de départ, au retour, à la gare de réexpédition dans Paris, toutes pièces justifiant que lesdits objets doivent figurer ou ont figuré à l'Exposition universelle.

Tous les envois à l'Exposition seront adressés à l'exposant destinataire et reçus par lui ou par le délégué qu'il aura accrédité pour donner quittance au moment de la livraison. Outre cette adresse, qui devra être écrite en français et très lisiblement, les colis devront porter des étiquettes fournies par l'administration de l'Exposition et indiquant le point de destination de ces colis dans l'enceinte ; ces étiquettes seront conformes aux modèles notifiés par l'administration de l'Exposition aux Compagnies de chemins de fer.

Sur les réseaux français d'intérêt général où les présentes règles sont applicables, les transports auront toujours lieu en port payé au départ, y compris, lorsque la marchandise sera expédiée directement dans l'enceinte de l'Exposition, les taxes afférentes au transport dans l'intérieur de Paris, conformément aux conventions arrêtées entre le Commissariat général de l'Exposition et les Compagnies constituant le Syndicat de ceinture ; au retour, les expéditions auront toujours lieu en port dû et dans les mêmes conditions.

Pour la réexpédition des produits après la clôture de l'Exposition, les dispositions qui précèdent ne seront applicables que pendant un délai maximum de six mois à partir du jour de la fermeture de l'Exposition.

Fait à Paris, le vingt-sept juin mil huit cenr quatre-vingt-dix-huit, en huit expéditions originales, dont une pour le Commissaire général de l'Exposition de 1900 et les sept autres pour chacune des sept Compagnies et administrations contractantes.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest,
Signé : MARIN.

Pour l'Administration des Chemins de fer de l'État,
Signé : METZGER.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de l'Est,
Signé : BARABANT.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.
Signé : NOBLEMAIRE.

Pour la Compagnie des Chemins de fer du Nord,
Signé : SARTIAUX.

Pour la Compagnie des Chemins de fer du Midi,
Signé : BLAGÉ.

Pour la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orleans,
Signé : HEURTEAU.

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,
Signé : A. PICARD

RÉDUCTIONS CONSENTIES
par les Entreprises de Navigation
POUR LES
PASSAGERS ET LES PRODUITS EXPOSÉS

Compagnie des bateaux à vapeur du Nord. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie — Réduction de 50 o/o sur les tarifs, nourriture non comprise, pour les passagers. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Réduction de 50 o/o sur les tarifs.

Caillol et Saint-Pierre. — Ligne d'Algérie. — Prix suivants : d'Alger, d'Oran, de Bône et de Philippeville : 1re classe 55 fr. nourriture comprise ;

2e classe 25 fr., nourriture comprise; 3e classe 17 fr., nourriture comprise; pont 10 fr. sans nourriture. — Mêmes prix au retour. — Ligne d'Algérie. — Perception du tarif plein à l'aller et franchise au retour.

Chargeurs Réunis. — Ligne postale subventionnée sur la côte occidentale d'Afrique. — Réduction de 30 o/o sur les prix nets officiels (nourriture non comprise) pour les exposants ouvriers des sections et indigènes envoyés à titre officiel, en provenance de la côte occidentale d'Afrique. — Ligne postale subventionnée sur la côte occidentale d'Afrique. — Réduction de 20 o/o s'ajoutant à celle de 30 o/o déjà stipulée sur les tarifs officiels pour une quantité déterminée de matériel appartenant à l'État.

Ligne sur le Transwal et Madagascar. — Réduction de 25 p. o/o sur les prix nets officiels (nourriture non comprise) pour les exposants, ouvriers des sections et indigènes envoyés à titre officiel. — Autres lignes desservies par la Société. — Réduction de 25 o/o sur les prix de fret officiels pour toutes les provenances.

Devès et Chaumet. — Ligne du Sénégal et du Soudan. — Réduction de 25 p. o/o sur les prix (nourriture non comprise, stipulés avec le département des colonies, pour les passagers munis de réquisition, au départ de Saint-Louis. — Ligne du Sénégal et du Soudan. — Réduction de 50 p. o/o sur les prix de fret stipulés avec le département des colonies.

Compagnie française de navigation à vapeur. — Lignes desservant les colonies françaises et pays de protectorat. — Réduction de 40 p. o/o sur les prix nets, nourriture non comprise, pour les passagers se rendant à l'Exposition à un titre quelconque. — Lignes desservant les colonies françaises et pays de protectorat. — Réduction de 40 p. o/o sur les tarifs ordinaires.

Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur. — Ligne de la Réunion. — Réduction de 30 p. o/o sur les prix de passage, nourriture comprise, pour les exposants, les ouvriers des sections et les indigènes envoyés à titre officiel. — Lignes de la Réunion et de Madagascar. — Prix de 25 fr. par tonneau maritime pour les provenances de la Réunion et de Madagascar, avec limitation à 10 tonneaux par navire.

Compagnie Marseillaise de navigation à vapeur. — Ligne de la côte occidentale d'Afrique. — Réduction de 30 p. o/o sur les prix nets, frais de nourriture et d'entretien non compris, pour les exposants, ouvriers des sections et indigènes des colonies françaises envoyés à titre officiel. — Ligne de la côte occidentale d'Afrique. — Réduction de 50 p. o/o au départ des colonies françaises.

Compagnie des Messageries maritimes. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Réduction de 30 p. o/o sur le prix net des tarifs (nourriture non comprise) pour les exposants, les ouvriers des sections et les indigènes des colonies françaises envoyés à titre officiel. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Réduction de 30 p. o/o sur les prix des tarifs commerciaux, à l'aller et au retour, pour les produits exposés en provenance des ports étrangers, et de 50 p. o/o pour les produits en provenance des colonies françaises et pays de protectorat. — Réduction supplémentaire de 10 p. o/o au profit des associations coopératives françaises ayant leur siège dans les colonies.

Compagnie de navigation mixte. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Perception du prix plein à l'aller et franchise au retour.

Compagnie nationale de navigation. — Ligne d'Indo-Chine. — Application du tarif du Gouvernement aux exposants, ouvriers des sections et indigènes envoyés à titre officiel. — Ligne d'Indo-Chine. — Application du tarif du Gouvernement aux produits exposés.

Compagnie générale transatlantique. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Traité de gré à gré avec les groupes d'indigènes ou d'ouvriers de sections venant en France pour participer à l'Exposition. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Réduction de 50 p. o/o pour toutes les provenances. — Réduction supplémentaire de 10 p. o/o au profit des associations coopératives françaises.

Société générale des transports maritimes à vapeur. — Ligne d'Algérie. — Perception du prix plein à l'aller et franchise au retour.

Worms et Cie. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Réduction de 25 p. o/o sur les prix pleins, nourriture comprise, pour les exposants et les visiteurs. — Ensemble des lignes desservies par la Compagnie. — Réduction de 50 o/o sur les prix pleins.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1898
(Liste officielle)

Le quatorzième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 août 1898.

A ce tirage **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	195	N°	9.320	**100.000 fr.**
—	—	178	N°	9.311	**10.000**
—	—	22	N°	4.600	**5.000**
—	—	157	N°	8.405	**5.000**
—	—	27	N°	5.493	**1.000**
—	—	166	N°	7.536	**1.000**
—	—	173	N°	5.472	**1.000**
—	—	229	N°	1.873	**1.000**
—	—	299	N°	3.715	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
2	3.289	58	8.539	126	5.782	198	6.628	268	2.671
2	6.323	60	6.499	126	9.725	203	5.551	268	7.844
2	7.221	61	4.024	127	948	203	8.379	269	1.115
6	8.220	67	146	127	1.615	204	1.002	269	7.280
7	2.765	71	8.245	128	8.561	213	1.779	276	2.811
10	3.180	72	689	132	1.374	211	3.188	276	7.285
12	2.212	72	1.734	134	3.846	214	9.162	277	7.425
12	6.141	73	7.838	141	5.135	217	3.303	281	7.171
15	881	76	791	149	7.821	220	1.095	285	5.308
17	3.195	76	8.829	151	5.944	221	5.318	286	8.977
17	4.083	76	9.638	155	5.230	222	1.962	287	8.684
17	7.362	88	2.434	152	5.87[illegible]	225	5.739	290	716
19	6.038	90	6.991	161	6.403	229	1.834	290	6.924
26	4.181	92	2.938	165	9.779	229	7.029	290	8.423
28	4.158	92	7.844	166	2.185	232	8.050	292	6.549
30	2	96	8.309	166	6.487	236	4.660	296	2.106
31	5.839	98	3.189	167	568	240	918	297	2.214
32	2.800	100	3.120	167	5.145	241	9.477	300	8.516
32	6.127	101	9.878	167	3.132	242	8.591	302	3.177
31	5.506	103	6.256	171	7.476	243	9.398	303	8.598
34	6.549	105	1.891	180	8.378	245	4.955	307	776
38	1.577	105	3.469	183	3.319	248	6.406	309	7.231
40	6.775	114	1.034	184	4.079	251	3.560	312	2.944
41	6.635	117	3.103	185	9.380	255	1.199	313	681
45	1.232	117	1.350	186	9.412	257	8.251	314	245
50	3.514	117	9.684	188	7.123	258	6.791	315	2.366
51	1.826	119	4.101	192	5.388	262	8.311	318	269
54	467	121	4.495	197	1.172	263	4.305	318	4.661
56	2.531	122	5.023	198	37	263	4.732	321	9.413
57	9.224	122	6.208	198	420	266	4.427	325	221

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 novembre 1898.

Le prochain tirage aura lieu le Jeudi 25 octobre 1898.

On peut se procurer des ***Bons de 20 fr.*** au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 septembre 1898.

Peu d'affaires au cours de cette dernière semaine. La spéculation se tient sur le qui-vive et tout la pousse à cette réserve.

A l'intérieur, la sempiternelle *affaire* fait appréhender une crise ministérielle, peut-être même présidentielle, ce qui, dans l'état actuel des esprits, serait beaucoup plus grave. Quant au dehors, nous avons maintenant l'affaire délicate de Fashoda et la menace d'un conflit chilo argentin. Le 3 o/o a été quelque peu mouvementé, nous le laissons à 102,57. En tenant compte du coupon qui vient d'être détaché, notre Rente est au-dessous de son dernier cours de compensation.

Le 3 1/2 o/o et les 2 1/2 o/o coloniaux, Tonkinois et Malgache, n'ont donné lieu qu'à très peu de transactions.

L'Italien reste indécis, cela sans doute, sur les incidents de Trieste ou plutôt sur le mauvais rendement des impôts. Il reste à 92,65.

L'Extérieur se raffermit à 44 francs; le gouvernement espagnol songerait, paraît-il, à des réformes financières qui amèneraient une détente dans la situation.

L'ensemble des sociétés de crédit est en progression. Le Crédit Foncier se négocie à 695; la Banque de Paris s'avance à 959; le Crédit Lyonnais cote 873; le Comptoir National d'Escompte 584; la Société Générale reste ferme à 550 et la Banque Internationale s'échange à 561.

La Banque spéciale des valeurs industrielles, très bien impressionnée par la publication de son bilan semestriel, vaut 200 francs.

Ses filiales, toujours demandées, conservent leurs plus hauts cours. Les chaussures françaises 165,50; l'action Olibet, en progression à 143; « l'Incroyable », 211,50; Tavernes Pousset et Royale réunies à 165 francs.

VILLE DE PARIS

ÉMISSION

DE

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1898

ET

Remboursement anticipé de l'Emprunt 1886

1° Échange des obligations 400 francs 3 0/0 1886, contre les obligations 500 francs 2 0/0 1898.

Le prix d'émission des obligations 2 0/0 de l'emprunt 1898, remboursables en 75 ans à 500 francs et dotées de quatre tirages annuels de lots, est fixé, pour la période du 15 septembre au 15 décembre 1898, à 435 fr. 14 pour les unités et à 108 fr. 78 pour les quarts.

Pendant ce délai, les porteurs d'obligations 1886 sont seuls admis à souscrire en se libérant de la manière suivante :

	Unité.	Quart.
Remise du titre 1886, valeur nette Fr.	399 14	99 78
Versement en numéraire.	36 »	9 »
Total égal au prix d'émission. Fr.	435 14	408 78

Les titres 1886, nominatifs ou au porteur, déposés pour jouir du droit de préférence, devront être libres d'opposition ou de toute autre charge empêchant leur remboursement immédiat et munis de tous les coupons à partir de celui du 15 mars 1899 inclusivement.

Les titres nouveaux seront délivrés sans autres frais que ceux du timbre d'acquit, en la forme nominative ou au porteur.

Les titres 1898 demandés à la Caisse municipale avant le 4 décembre 1898 donneront seuls droit de participer au tirage des lots du 5 décembre 1898.

Les souscriptions sont reçues :

1° A l'annexe de la Caisse municipale, 17, boulevard Morland ;

2° Dans les bureaux et agences du Crédit lyonnais ;
Dans les bureaux et agences de la Société Générale ;
Dans les bureaux et agences du Comptoir national d'escompte ;
Dans les bureaux et agences du Crédit industriel et commercial ;

3° Chez les trésoriers généraux et receveurs particuliers, dans les départements.

2° Remboursement en numéraire des Obligations de 1886

Les porteurs d'obligations 1886 qui opteront pour les remboursements en numéraire pourront présenter leurs titres :

Soit directement à l'Hôtel de Ville (Caisse municipale, salle des emprunts) ;

Soit dans les trésoreries générales et les recettes particulières des départements.

Ce remboursement sera effectué, à partir du 15 septembre 1898, le jour même du dépôt à la Caisse municipale, lorsque les obligations produites n'excéderont pas, par porteur, le nombre de 20.

Au-dessus de 20 obligations, il sera délivré un récépissé payable dans la huitaine et les dépôts seront reçus à partir du 8 septembre 1898.

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi
Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 107. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Septembre au 10 Octobre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . Un an. 8 francs / Départements . . . — 9 — / Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 octobre 1898.

Nous avons décidément de terribles ennemis. Et non seulement à l'extérieur, mais encore à l'intérieur de nos frontières. Voici, en effet, la grève des ouvriers du bâtiment qui, en s'aggravant, menace sérieusement le succès de l'Exposition.

Qu'il se produise encore un arrêt dans le travail, la saison prochaine, et la France sera en retard au rendez-vous qu'elle a donné pour 1900 à toutes les nations civilisées.

Et cela est d'autant plus regrettable qu'aucun différend n'existe entre tous les entrepreneurs de l'Exposition et leurs ouvriers.

Puisqu'il est vrai que gouverner est l'art de prévoir, on nous permettra peut-être de poser cette question : comment n'a-t-on pas prévu la grève actuelle et si, on l'a prévue, pourquoi ne l'a-t-on pas empêché d'éclater ?

Etait-il donc difficile de prévoir ? Avec les chantiers très importants ouverts à la fois aux quatre coins de Paris, n'était-il pas naturel que se produiraient les phénomènes ordinaires de la loi économique de l'offre et de la demande ?

On édifie deux palais, on construit deux grandes gares, on prolonge deux voies ferrées, on établit le métropolitain, on transforme les quais de la Seine, on lance un pont monumental, on prépare les plans de nombreux pavillons et palais pour l'Exposition. N'était-il pas clair que cette surabondance exagérée de travail amènerait des exigences impérieuses du salariat ? Cela d'autant plus que toutes ces diverses entreprises doivent être terminées à date fixe et relativement prochaine.

On n'a rien prévu, on n'a rien empêché, et on se trouve aujourd'hui dans une position extrêmement grave.

Si on recherche les responsabilités engagées, il ne suffit pas, sans doute, de dire que les grévistes exploitent cette situation. C'est la politique des politiciens qui a tout fait.

Depuis le décret qui a institué une Exposition universelle en 1900, à Paris, tous les obstacles ont été accumulés autour de cette entreprise nationale par les comités électoraux, ces Conventions rurales.

On avait devant soi largement le temps suffisant pour préparer l'Exposition : comparez les dates initiales des trois grandes expositions 1878, 1889 et 1900. Parti de Nancy, un mouvement a essayé de gagner la France entière pour protester, au nom des intérêts de la « province », contre l'Exposition de Paris. Ce mouvement a eu son écho prolongé au Parlement, quand il s'agit de voter la législation de 1900. D'où un retard considérable que vinrent encore augmenter de nombreuses crises ministérielles pour la plupart au moins inopportunes.

Tout est prêt. Sans se laisser rebuter par rien, des hommes éminents ont préparé le programme et les plans, établi une classification nouvelle, obtenu des concours précieux. Enfin, sous le patronage de l'alliance franco-russe, en présence du tsar et de l'impératrice de Russie, le premier coups de pioche est donné. Il semble que tout devait marcher sans entraves. Et c'est alors que se pose la question des salaires qui menace aujourd'hui de tout faire crouler.

Sur ce point, c'est la responsabilité du Conseil municipal de Paris qui paraît le plus sérieusement engagée. En raison des doctrines qui règnent à l'Hôtel de Ville deux décisions contradictoires ont été prises. D'une part, la Ville a fixé un minimum de salaires, pour les ouvriers qui exécutent les travaux pour lesquels elle a, d'autre part, réclamé aux entrepreneurs adjudicataires un rabais maximum.

Un pareil système devait forcément produire un conflit de cette nature. C'est, en propre, la théorie d'Harpagon : donner beaucoup aux ouvriers en prenant peu au budget municipal. De même, dans son programme électoral, M. Joseph Prud'homme se faisait fort d'obtenir plus de l'impôt en demandant moins au contribuable.

Et si on va au fond des choses, on constate qu'il en est ainsi dans tous les organismes de la vie nationale. Si on n'y met bon ordre, ce pays deviendra bientôt la victime de la servitude volontaire de l'élu devant l'électeur et des surenchères de réunion publique.

Et voilà une revision qui s'impose !

HENRY GIRARD.

Visite de la Commission Américaine

A L'EXPOSITION

La Commission américaine de l'Exposition de 1900 a fait, dans l'après-midi du mercredi 28 septembre, sa première visite aux chantiers des Champs-Élysées et du Cours-la-Reine.

M. Maruéjouls, ministre du Commerce, qui avait reçu, quelques jours auparavant, les principaux membres de la Commission, avait tenu à les guider lui-même à travers les travaux. Le ministre était assisté de MM. Picard, Commissaire général de l'Exposition, et Bouvard, directeur du service d'architecture de la ville de Paris. Le général Horace Porter, ambassadeur des États-Unis, s'était fait excuser. Des chefs de service, des architectes, comme MM. Girault et Binet, des ingénieurs, comme M. Resal, étaient présents.

A deux heures et demie, à la porte du pavillon central de l'ancien palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées, ont été reçus, par MM. Picard et Bouvard, MM. Ferdinand W. Peck, Commissaire général de la Commission américaine, B.-D. Woodward, Commissaire général adjoint, et une dizaine de membres de la Commission, parmi les quels MM. Paul Blakmar, Frederik J.-V. Skiff, Richard Waterman, colonel Chaillé-Long, etc. On est allé tout d'abord visiter les maquettes des deux nouveaux palais ; M. Picard donnait lui-même les explications, que M. Woodward traduisait à M. Peck. La maquette, au quarantième, de la porte monumentale d'entrée, a intéressé vivement les commissaires, qui ont pressé de questions l'auteur du projet, M. Binet ; ils ont été surtout frappés par le caractère à la fois monumental et pratique de cette entrée. Les invités ont parcouru ensuite les travaux des deux palais. Ces énormes bâtisses qui sortent de terre, les nombreuses colonnes pour la plupart encore inachevées, les ouvriers travaillant de tous côtés, le mouvement, le bruit, faisaient un spectacle d'une rare originalité. La fameuse scie diamantée qui débite, le plus aisément du monde, les blocs de pierre dure, a eu les honneurs d'une station prolongée.

La visite s'est terminée par le pont Alexandre-III. On a présenté d'abord aux commissaires la maquette d'une des entrées du pont ; ils ont admiré la hardiesse du projet et sont entrés dans mille détails ; voies d'accès, passages pour les tramways, etc. Par l'avenue d'Antin, les invités se sont ensuite rendus sur les chantiers du Cours-la-Reine. Ils sont montés sur le plancher qui a servi au lancement de la passerelle de service, et là, ont écouté l'ingenieur, M. Resal, qui leur a expliqué et le mode de lancement de la passerelle et les différents temps de la construction du pont. Comme l'heure était déjà avancée, les commissaires ont dû remettre à une date ultérieure la visite des chantiers de l'esplanade des Invalides et du Champ de Mars. Cette visite aura lieu dès le retour de M. Peck à Paris ; le Commissaire général est obligé, en effet, de se rendre pour quelques jours à Genève.

A la sortie, MM. Peck et Woodward ont bien voulu nous dire l'impression favorable que leur laissait cette visite. Ils ont été charmés de l'accueil de M. Picard. « Nous étions comme chez nous, disaient-ils. Nous reviendrons, et souvent. » Le pont Alexandre-III surtout les a émerveillés. M. Peck, qui a l'habitude des expositions, puisqu'il a pris une grande part à la préparation de celle de Chicago, est persuadé du succès de celle de 1900.

Dans les premiers jours d'octobre, la chambre de commerce américaine de Paris réunira dans un grand banquet, les membres de la Commission américaine et les organisateurs de l'Exposition.

Nouvelles et Échos

Une excellente initiative a été prise dans les chantiers du Palais de l'Industrie : elle prouve que la plupart des ouvriers ne demandent qu'à travailler quand ils se sentent à l'abri des menaces des meneurs.

Comme on le sait, les grévistes se livraient à leurs tentatives de débauchage auprès des ouvriers de l'Exposition, principalement à l'heure où ceux-ci, leur journée terminée, quittaient leur chantier pour regagner leur domicile.

Pour déjouer leurs manœuvres, la Préfecture de police, d'accord avec le commissariat général de l'Exposition, a fait, il y a deux jours, transporter au Palais de l'Industrie environ deux cents couchettes avec leurs couvertures, qui ont été installées dans les bâtiments de la Société coopérative, transformés pour la circonstance en vastes dortoirs.

En même temps, les ouvriers furent avertis que ceux d'entre eux qui n'adhéraient pas à la grève pouvaient dès lors coucher sur le chantier et éviter ainsi tout contact avec les grévistes, la cantine, qui est mise à leur disposition, les dispensant d'aller au dehors pour prendre leurs repas.

Pour la première nuit, les ouvriers célibataires ont seuls accepté de profiter des couchettes qui leur étaient offertes ; les ouvriers mariés ont exprimé le désir d'aller prévenir leur famile qu'ils seraient couchés à l'avenir.

C'est en apprenant les dispositions prises par le commissariat de l'Exposition pour protéger la liberté du travail qu'un certain nombre de grévistes malgré eux se sont présentés hier matin au Palais de l'Industrie et ont repris le travail.

Pour protéger ce chantier, un fort détachement de troupe se tient en permanence rue Jean-Goujon, sur l'emplacement où était le Bazar de la Charité.

* * *

Guidé par le prince Tenicheff, Commissaire général de la section russe et accompagné de M. Arthur Raffalovich, vice-président de la commission impériale de l'Exposition de 1900, agent du ministère russe à Paris, M. S. de Witte, ministre des Finances de Russie, a visité l'emplacement réservé à la section russe au Trocadéro. MM. Meltzer, architecte russe ; Leblanc, architecte consultant français ; Korobin, peintre décorateur ; de Nikiforoff, baron Freederickzs, attendaient le ministre auquel ils ont été présentés et qui les a fort aimablement accueillis. M. de Witte a examiné avec grande attention les plans et les esquisses qui lui ont été soumis pendant cette visite.

L'emplacement, qui se trouve à gauche en descendant du palais du Trocadéro, est de 4.200 mètres ; il occupe une position dominante qui permet au talent de l'architecte et du décorateur de s'y montrer avec éclat. C'est là que seront installés les pavillons de l'Asie centrale, du Caucase, de la Sibérie, de l'Extrême-Nord. On y verra des richessss de toutes sortes ; le côté pittoresque et amusant ne sera pas négligé, en même temps qu'un effort considérable sera fait pour attirer l'attention sur les ressources économiques de ces régions.

* * *

Depuis hier, la tour Eiffel a les pieds nickelés.

Ce sont les grands essais de peinture qui commencent, en vue de l'Exposition.

La teinte nickelée se répète d'ailleurs à des altitudes différentes, rencontrant d'autres couleurs : bleu vert, vert bleuté, gris bleu. De sorte que de loin cette tour prend des airs d'un grand diable d'Arlequin.

On n'est pas encore fixé sur la teinte définitive que prendra la tour, qui rendrait des points à un homme politique en espoir de portefeuille.

* * *

Nous avons dit que la galerie métallique qui subsiste des constructions de 1889, perpendiculairement à la galerie des Machines, allait être coupée en trois tronçons et reportée parallèlement à la galerie par une translation suivie d'un pivotement. Le tronçonnement est commencé : les trois blocs de charpente métallique à transporter ont été contreventés et consolidés : dans quelques jours, aura lieu le commencement de l'opération proprement dite du transport de cette importante construction.

* * *

M. Delocre, président du sous-comité de l'exposition centennale rétrospective de la classe 29, vient d'adresser une importante circulaire aux ingénieurs en chef ainsi qu'aux ingénieurs chargés des ports maritimes, de la navigation intérieure et aux présidents des Conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer. Cette circulaire a pour but de provoquer les concours en vue de réunir les documents, modèles, plans et dessins de travaux publics destinés à constituer le musée centennal de la classe 29, en 1900. Ce sera l'un des musées centennaux les plus intéressants de l'Exposition. Il ne s'agit point, ainsi que le montre la classification générale annexée au décret du 4 août 1894, des documents d'actualité concernant les travaux publics et portant sur la période de 1889 à 1900. C'est l'historique même de ces travaux que le musée centennal de la classe 29 mettra en évidence par des tableaux récapitulatifs et statistiques, par la réunion de modèles et de plans déjà historiques. Les expositions spéciales du Ministère des Travaux publics et de la Ville de Paris en compléteront l'exposé pour la période actuelle. L'industrie privée, qui a prêté un puissant et utile concours à l'administration des Travaux publics dans l'établissement des ouvrages si importants exécutés au cours du siècle qui va finir, apportera de son côté des documents importants et instructifs en puisant dans ses collections et dans ses archives particulières. L'ensemble de ces documents soigneusement classés et mis à leur ordre scientifique et chronologique résumera d'une façon claire et instructive l'ensemble des efforts accomplis dans une des branches les plus importantes du « travail humain » depuis l'année 1800 jusqu'à nos jours.

* * *

Le colonel Binger, énergiquement secondé par le secrétaire M. Francillon, pousse avec la plus grande énergie les réunions de la classe qu'il préside et déjà les demandes d'admission sont soumises à son examen.

La classe 114 s'occupe du *Matériel colonial* et il ne faut pas oublier que la question de place jouera un grand rôle dans sa réussite. Aussi le comité, soucieux des intérêts et du succès de cette intéressante partie de l'Exposition de 1900, estime qu'il est urgent de prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour la détermination de la surface d'emplacement qui lui sera réservée et obtenir que cet emplacement soit aussi vaste que possible.

Pour arriver à ce résultat, il ne saurait trop recommander aux exposants français d'adresser sans retard leur demande à M. le directeur adjoint de l'exploitation.

Plus tôt ces demandes parviendront au comité, par les soins de l'honorable M. Deville, plus il sera facile de les classer et de donner ensuite satisfaction aux futurs exposants. Le comité serait heureux de recevoir le plus grand nombre de demandes avant la reprise des travaux des comités.

Le bureau de la classe 114 insiste aussi sur l'intérêt que peut présenter le musée rétrospectif annexé à son exposition. Ce musée recueillera tous les objets, dessins, procédés ou matériel ayant rapport à l'historique de l'industrie. Le comité appelle tout spécialement l'attention des collectionneurs et des fabricants sur l'intérêt que peut présenter cette exposition rétrospective dans la classe du *Matériel colonial.*

* * *

Le Congrès de l'art public qui eu lieu à Bruxelles, et qui s'est terminé le 28 septembre, a été présidé, ce jour-là, par M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique.

M. Bourgeois a prononcé le discours de clôture, et a donné rendez-vous aux congressistes à Paris pour 1900, en ajoutant un mot aimable pour la Belgique, « cette terre bénie entre toutes pour les beaux-arts, où tant de coins admirables évoquent le passé, où l'on a tant de soin pour la conservation des monuments rappelant les plus belles époques ».

A ce discours, vigoureusement acclamé, M. Beernaert a répondu par une adhésion sans réserves ; « Tous, a-t-il dit, nous serons à Paris en 1900, car c'est une des cités qui exercent sur l'humanité un effet magique et appellent la reconnaissance des peuples. » Et, pour finir, le président du congrès a demandé à l'assemblée un ban d'applaudissements en l'honneur du ministre de l'instruction publique de France.

* * *

Le Matin annonce, en ces termes, la décision que vient de prendre la république de Haïti, de renoncer à participer à l'Exposition de 1900.

« La république de Haïti, toute réflexion faite, renonce à prendre part à l'Exposition de 1900, et cette nouvelle cause, paraît-il une vive satisfaction aux intellectuels de cette Antille. « Chacun, dit une feuille du Cap-Haïtien, s'est senti comme soulagé d'un cauchemar dont le poids pesait horriblement sur la conscience de tous. Nous échappons donc, *cette fois*, à de folles dépenses et au ridicule... Quant à ceux qui pourraient souffrir de la mesure (allusion aux organisateurs et commissaires) à laquelle nous applaudissons, qu'ils se convainquent de l'excellence de nos intentions et veuillent bien croire que notre campagne n'a jamais visé une *personnalité* quelconque. »

Mieux vaut, en effet, ne rien exposer du tout que de s'exposer au ridicule !

La République de Haïti est sage.

* * *

Les photographes, dont la corporation est fort nombreuse, se sont émus des conditions, dont quelques journaux ont parlé, auxquelles ils seraient autorisés à prendre des vues sur les chantiers de l'Exposition universelle de 1900 pendant la période des travaux et pendant l'Exposition elle-même. On a même parlé de démarches et de pétitionnement à ce sujet, auprès du ministre du commerce et de l'industrie. Il ne paraît pas que cette inquiétude soit motivée.

La question de la photographie, non pas au point de vue de son exposition proprement dite, mais à celui des concessions pour les travaux d'actualité, n'a pas été examinée encore par le Commissariat général ; les choses en sont où elles en étaient il y a deux ans environ, lors du début des travaux, et ce que nous en avons dit à

cette époque est resté exact. L'administration délivre actuellement aux amateurs et aux professionnels présentant des garanties personnelles des permis gratuits de photographier : il y a tout lieu de croire que ce régime, qui paraît satisfaire les intéressés, durera jusqu'à l'ouverture de l'Exposition. Pendant la période d'exploitation, au contraire, une redevance sera évidemment demandée ; mais, quelles en seront les bases, durée de validité de la licence, abonnements, séances uniques, etc. ? Il est impossible de les discuter à l'heure actuelle, puisqu'elles n'ont point encore été envisagées en raison des dix-huit mois qui s'écouleront encore d'ici à l'ouverture de l'Exposition.

Il y a lieu de prévoir aussi que, dans l'examen de cette question, une distinction devra être faite entre la photographie de l'Exposition en elle-même, de ses bâtiments, de ses jardins, de ses attractions, et celle des intérieurs, pour lesquels les exposants ont tout droit de se laisser photographier ou non et tout avantage, d'ailleurs, à le laisser faire dans la majorité des cas. Quoi qu'il en soit, les photographes amateurs ou professionnels peuvent opérer actuellement sans nul trouble, sous le régime adopté pour eux depuis le commencement des travaux ; rien ne motive par avance la discussion de clauses d'adjudication concernant l'exercice de la photographie à l'Exposition, puisque aucune étude même préliminaire n'en a été faite jusqu'ici par l'administration.

* * *

M. Canevaro, ministre du Pérou en France, ayant renoncé à remplir les fonctions de commissaire à l'Exposition universelle, le gouvernement péruvien a nommé, à cet effet, M. Toribio Sanz. Résidant en France depuis son enfance, M. Sanz est très au courant des usages des deux pays et, sous sa direction, l'organisation de la section péruvienne ne peut manquer d'être fort intéressante.

* * *

On écrit de Rome, à la date du 5 octobre :

Le gouvernement royal a nommé M. Villa, commissaire général de la section italienne à l'Exposition de 1900.

M. Villa, aincien président de la Chambre des députés, vient de remplir les fonctions de président du comité exécutif à l'Exposition nationale de Turin.

Il fait partie du comité franco-italien de propagande conciliatrice.

* * *

M. Tadamasi Hayashi a été nommé commissaire général du Japon à l'Exposition de 1900.

* * *

Pour faciliter la visite de l'*Exposition Rembrandt* qui se tient actuellement à Amsterdam, la Compagnie du Nord porte à quinze jours la durée de validité des billets d'aller et retour émis par les gares dé Paris, Amiens, Boulogne, Calais, Lille et Saint-Quentin à destination d'Amsterdam. Cette mesure est applicable jusqu'au 20 octobre inclusivement.

* * *

C'est, comme on l'avait fait pressentir, Munir bey, ambassadeur de Turquie, qui est chargé des fonctions de commissaire général de la section ottomane à l'Exposition de 1900. Il a confié à son secrétaire, M. Chesnel, la fonction de secrétaire général des bureaux du commissariat, lesquels sont installés à l'ambassade ottomane, 10, rue de Presbourg.

* * *

Le gouvernement de l'Inde vient de voter un crédit de 75.000 francs pour contribuer à l'Exposition universelle de 1900 dans les sections de géologie et des forêts.

* * *

On écrit d'Athènes que le gouvernement a ouvert un crédit provisoire pour la préparation de la participation de la Grèce à l'Exposition de 1900.

Des crédits spéciaux seront ultérieurement inscrits au budget de 1899 et de 1900.

* * *

Voici une originale innovation due à l'initiative d'un groupe de commerçants et d'industriels austro-hongrois qui ont décidé d'organiser, d'accord avec la Compagnie de navigation du Lloyd autrichien et sous les auspices du gouvernement, une croisière d'un nouveau genre : il s'agit d'une Exposition flottante.

A bord d'un grand paquebot à double hélice, *le Poseidon*, prendront place trois cents exposants environ. L'itinéraire est ainsi fixé : départ de Trieste vers la fin de novembre, le Pirée, Salonique, Constantinople, Smyrne, Alexandrie, Massaouah, Aden, Bombay, Colombo, Calcutta, Singapour, Bangkok, Saïgon, Batavia, Macassar, Manille, Kiung-Chow, Canton, Hong-Kong, Amoï, Fou-Tchéou, Shanghaï, Weï-Hai-Weï, Chefoo, Port-Arthur, Nangasaki, Kobe, Yokohama, et retour vers le 15 juin de l'année prochaine.

Le *Poseidon* sera spécialement aménagé pour la circonstance. Sur le pont et le long des corridors on disposera des salons éclairés à l'électricité et contenant, par catégories distinctes, les produits exposés. Dans la grande salle à manger, il y aura un buffet où les visiteurs pourront venir déguster les vins, bières, liqueurs et eaux minérales les plus appréciés de l'Empire austro-hongrois.

On s'arrêtera six ou huit jours au maximum dans chaque port. En arrivant, des circulaires et des prospectus seront aussitôt envoyés aux notables ainsi qu'aux principaux commerçants de la ville. Les visiteurs seront reçus gratis à bord du *Poseidon* et auront toutes facilités pour voir l'Exposition flottante. Dans les ports les plus importants, on donnera, sur le bateau, des fêtes, des concerts et des représentations théâtrales.

Pour cette croisière, le gouvernement impérial a promis une subvention de 50.000 florins, soit 125.000 francs de notre monnaie.

LA PORTE MONUMENTALE
de l'Exposition

Tout le monde connaît et apprécie diversement à la vérité le fameux mur « derrière lequel il se passe quelque chose d'intéressant ». On connaît moins le mur « au travers duquel on passe ». C'est cependant cette dernière formule que donne, en ce moment, M. Binet, architecte de l'Exposition de 1900, en construisant la porte monumentale dont on lui a confié l'excution sur la place de la Concorde.

La « maquette » en est faite, elle montre que le problème est résolu et il n'était pas aisé à résoudre.

Il fallait faire entrer dans l'Exposition, par cette porte, un minimum de soixante mille personnes par heure et cela sans qu'elles pussent se bousculer, bien plus, en leur permettant soit d'acheter des tikets d'entrée, soit de faire timbrer ceux dont elles seront munies.

Qu'a fait M. Binet ? Il a construit une grande paroi en hémicycle, un grand mur épais, et c'est contre ce mur qu'il jette, éparpillés, les soixante mille globetrotters. Au lieu de les arrêter, le mur les saisit, les happe, les canalise, les avale, car il est percé de cinquante-huit *guichets* analogues à celui dont notre croquis donne l'indication. Au lieu de se perdre dans le problème général, l'architecte a, tout d'abord, étudié un seul guichet, puis il a multiplié par cinquante-huit ; c'est un triomphe de la méthode de réduction à l'unité.

Voici en quoi consiste le fonctionnement :

Les arrivants se précipitent par la porte d'entrée grande ouverte de l'Exposition ; ils trouveront un hémicycle, un demi-cirque. Les uns vont tout droit, les autres obliquent légèrement à droite et à gauche ; partout un guichet se trouve béant devant eux. Chaque guichet se subdivise lui-même en trois passages, à savoir : deux dont le visiteur fait l'escalade entraîné par son élan, un troisième qui passe au-dessous des autres et qui absorbe les tardigrades, les corpulents, les moins actifs, pour les rendre ensuite à la lumière par une légère pente en sens inverse : *facilis descensus Averni*.

Et, alors, il suffit de calculer (empressons-nous d'ajouter que l'on a complété les calculs par des expériences en vraie grandeur) 18 personnes par guichet et par minute pour les 58 guichets, dont 62,640 personnes « avalées » par heure, en soixante minutes. Quel bel appétit !

En jetant sur la maquette de M. Binet une poignée de billes, on pourrait se donner le plaisir de les voir traverser cet étonnant mur, tout comme le feront, en 1900, les visiteurs empressés à entrer dans l'enceinte de l'Exposition.

Cet intéressant dispositif de « filtrage » d'une énorme foule se trouve placé dans la porte monumentale dont nous avons déjà indiqué les grandes lignes, et qui sera l'une des choses architecturales curieuses de l'Exposition. Sa grande coupole, à arcs entrecroisés, de 19 mètres de diamètre et de 36 mètres de hauteur, sera flanquée de minarets ayant 40 mètres de hauteur, aux colorations très vives, ornés de cabochons étincelants le jour, lumineux la nuit par le rayonnement d'une pléiade de lampes à incandescence électriques.

Sur les deux exèdres se développeront deux grandes frises symbolisant « le Travail » et qui ont été confiées au ciseau de M. Guillot, statuaire.

La maquette de ce grand édifice donne, d'ores et déjà, une impression originale et gracieuse, tant au point de vue de l'harmonie des proportions qu'à celui de la lumière qui l'illumine et de la couleur qui la fait miroiter et resplendir.

Les Ponts roulants électriques
DES HALLS DES MACHINES MOTRICES

Un concours est ouvert entre tous les constructeurs français, pour l'établissement et l'exploitation de deux ponts roulants électriques qui seront installés dans les halls des machines motrices de l'Exposition de 1900. Le principe de la transmission d'énergie par l'électricité se retrouvera, d'une façon intéressante, dans ces appareils appelés à jouer un rôle mécanique important dans la mise en place des machines qui figureront à l'Exposition. Le programme du concours en question a été dressé par M. Guyenet, ingénieur principal de la manutention et des appareils de levage, et présenté à M. Alfred Picard, Commissaire général qui l'a approuvé, par M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation.

L'entreprise comprend la construction, la mise en place, l'exploitation, le démontage et l'enlèvement des ponts roulants, de leurs voies aériennes et des supports de ces voies. Les appareils installés, étant inscrits au catalogue, et soumis à l'examen du jury international, concourront pour l'obtention

des récompenses. Chacun d'eux aura une force nominale de 25 tonnes, avec une portée d'axe en axe des voies de 26 m.66 et une hauteur de 12 m.50 depuis le sol jusque sous les poutres constituant la structure de l'appareil; la longueur de la voie parcourue sera de 115 mètres. Les vitesses de régime, c'est-à-dire normales, par seconde, seront établies comme il suit :

	Petite vitesse par seconde	Grande vitesse par seconde
Mouvement de levage . . .	0 m. 020	0 m. 040
Translation générale de l'appareil	0 m. 250	0 m. 500
Mouvement transversal du chariot.	0 m. 150	0 m. 300

Toute la structure sera faite en tôles, barres et cornières d'acier; ce métal, dans aucun cas, ne devra « travailler » à plus de dix kilogrammes par millimètre carré de section.

Ainsi que nous l'avons dit, les ponts roulants seront mus par l'électricité, avec des dispositions prises pour que les canalisations électriques soient toujours placées hors de l'atteinte du public. L'étude des constructeurs déterminera si les machines dynamos motrices et les treuils seront à poste fixe aux extrémités de la voie, ou bien portés par le chariot mobile.

Huit roues accouplées deux à deux par un palonnier p o r plates-formes roulantes; les voies seront à double file de rails posés sur des semelles en bois de chêne. Les files de rails seront entretoisées par des fuseaux en acier formant crémaillère, et le mouvement général de translation sera obtenu par l'engrènement des pignons sur cette sorte de crémaillère. Afin d'éviter les chocs et les à-coups, tous les embrayages du mouvement seront obtenus par frottement ou friction.

Le programme du concours définit les conditions de fourniture, d'exécution, les délais, qui sont de six mois pour l'exécution et le montage dans les ateliers, sept mois pour la peinture et le transport à pied d'œuvre dans l'Exposition, neuf mois pour le montage sur place, les épreuves de résistance et les essais de recette; les épreuves de résistance se feront avec une charge de 30 tonnes.

Les demandes des concurrents et les pièces annexées (certificats de capacité, liste des travaux analogues exécutés) seront examinées par une commission que le directeur général de l'exploitation présidera, et dont seront membres le directeur des finances de l'Exposition, le secrétaire général et l'ingénieur principal de la manutention et des appareils de levage.

Les projets retenus seront examinés et classés par un jury que présidera le directeur général de l'exploitation et composé des directeurs des services d'architecture, de l'ingénieur principal de la manutention et des appareils de levage, de l'ingénieur en chef chargé du contrôle des constructions métalliques, de l'ingénieur principal des installations mécaniques et de l'ingénieur principal des installations électriques, du président du comité technique des machines ainsi que du président de la troisième sous-commission de ce comité, enfin du président, vice-président, rapporteur et secrétaire du comité d'admission de la classe 21 (appareils divers de la mécanique générale).

Les constructeurs qui voudront prendre part à ce concours devront faire connaître leur intention avant le 15 octobre 1898 par une demande écrite adressée au Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Mis à la disposition des exposants le 1er octobre 1899, les deux ponts roulants resteront en service jusqu'au 1er février 1901.

Le public sera-t-il admis à circuler sur ces appareils automobiles? Cela paraît peu probable. On se souvient cependant du succès qu'eurent à l'Exposition de 1889 les deux ponts roulants électriques analogues qui fonctionnaient dans la galerie des Machines; il est vrai que l'emplacement était différent de ce qu'il sera en 1900. Larges de 18 mètres, ils roulaient sur une voie ferrée de 400 mètres de longueur en transportant 150 personnes à chaque voyage. Ce transport ne fut, bien entendu, qu'un accessoire de l'exploitation des ponts roulants de 1889 principalement destinés, comme le sont ceux prévus pour 1900, au montage et au démontage des machines, c'est-à-dire à une fonction mécanique utilitaire avant tout.

LES CHEMINÉES MONUMENTALES

DE L'EXPOSITION

Un concours est ouvert entre les constructeurs spécialistes français pour la construction de deux grandes cheminées en briques destinées à desservir les deux batteries de chaudières qui fourniront la vapeur aux installations mécaniques de l'Exposition de 1900. Le programme est à la disposition des intéressés qui devront faire connaître par écrit, leur intention de concourir, au Commissaire général, avant le 15 octobre 1898.

Ce n'est point une chose banale que la construction de ces cheminées, véritables monuments en briques, dont chacune aura à évacuer vraisemblablement, dans certains cas, les gaz et la fumée d'une batterie de chaudières donnant la force motrice à 20.000 chevaux-vapeur. Leur hauteur sera de 70 à 80 mètres au-dessus du sol, l'« intersection de leur fût » avec le sol sera un cercle de 18 mètres de diamètre et elles n'auront pas moins de 4 m. 50 de diamètre intérieur au sommet. Les galeries qui y amèneront la fumée seront de véritables tunnels de 2 m. 60 de largeur et de 4 m. 70 de hauteur sous clef : un train de chemin de fer y passerait aisément.

Ces constructions, bien qu'essentiellement utilitaires, devront figurer d'une façon avantageuse dans l'ensemble de l'Exposition. Aussi, le programme spécifie-t-il que leur partie décorative devra faire l'objet d'une étude spéciale dont il sera tenu grand compte; les concurrents auront la facilité, dont ils ne manqueront pas d'user, de présenter, avec leur projet d'ensemble, un projet spécial d'illumination par le gaz ou par l'électricité; ils devront aussi munir leurs monuments d'un bon paratonnerre et prévoir des dispositions qui en permettent la visite et la réparation; il est probable, d'ailleurs, que les visiteurs du sommet seront rares, malgré l'originalité de l'ascension, surtout si elle se fait au moyen d'échelles comme dans les cheminées d'usines ordinaires. Le 30 juin 1899, la construction des deux cheminées devra être terminée.

Les demandes des concurrents seront examinées par une commission composée du Directeur général de l'exploitation, *président*; du Directeur des finances, du secrétaire général et de l'ingénieur principal des installations mécaniques de l'Exposition. Ensuite, les projets remis par les concurrents, seront examinés et classés par un jury, composé ainsi qu'il suit : le Directeur général de l'Exposition, *président*; le Directeur des services d'architecture et l'ingénieur principal des installations mécaniques; du Président du comité consultatif des machines, du Président et de deux membres du sous-comité des chaudières, désignés par ce sous-comité, enfin, des Président, Vice-Président, rapporteur et secrétaire du comité d'admission de la classe 19 (machines à vapeur). Dans un délai de quinze jours à dater du dépôt des projets, le jury formulera son avis, et dans un autre délai de huit jours, les concurrents devront retirer les soumissions non agréées.

Dans l'article 2 du programme de concours dont nous parlons, l'administration de l'Exposition se réserve la faculté de faire établir à ses frais, dans l'intérieur de chaque cheminée, un appareil de « tirage artificiel » de son choix, pour établir le courant ascendant du gaz lors de l'allumage des chaudières, la cheminée étant froide. On pourrait, en effet, craindre des contre-pressions, donnant lieu à des retours de flammes, dans une masse d'air aussi énorme que celle que contiendront ces grands tubes en briques. C'est donc là une excellente précaution. Mais on peut se demander aussi s'il n'eût pas été possible de rendre les cheminées de l'Exposition « fumivores » par l'application des appareils de « tirage induit » ou de « tirage forcé », dont quelques-unes fonctionnent industriellement? Il sortira, en effet, — à très grande hauteur à la vérité, — de formidables panaches de fumée de ces grosses cheminées. Leur existence particulière et temporaire ne paraît pas devoir les faire tomber — théoriquement — sous le coup de l'ordonnance préfectorale, laquelle, à partir du 1er janvier 1899, menace de contraventions les industriels de Paris et de la banlieue dont les chaudières à vapeur auraient des foyers non fumivores. Cependant, il serait souhaitable, si toutefois la chose est réalisable, que les deux grandes cheminées de l'Exposition de 1900 donnassent l'exemple de la fumivorité, ce qui ne les empêcherait pas d'ailleurs, de démontrer comment on peut construire de très belles cheminées d'usines et les laisser fumer, tout à leur aise, en pleine campagne. Ce point de vue technique mérite assurément d'être envisagé.

LA TYPOGRAPHIE

EN 1900

Nous devons une mention toute particulière à la classe 11 (Typographie et impressions diverses).

Ce comité, présidé par M. Georges Chamerot, compte comme vice-président M. Champenois, comme rapporteur M. Duruy et comme secrétaire M. Lahure.

Les travaux de la classe 11 sont en avance sur tout ce qu'on pouvait désirer grâce au zèle de son comité et surtout à la façon très pratique avec laquelle la besogne a été répartie entre les diverses sous-commissions.

Ici, comme dans toutes les classes et conformément à l'article 3 du règlement général, à l'exposition contemporaine sera jointe une exposition rétrospective dite *centennale*, mais qui, en réalité, pour la classe 11, devra remonter jusqu'aux origines de l'histoire si intéressante des arts de l'imprimerie.

Il faut bien reconnaître que certaines classes trouveront difficilement une exposition rétrospective émotionnante, mais ce n'est pas le cas de la classe de la typographie.

Quel vaste champ pour les organisateurs de ce Musée centennal et quelle besogne attrayante pour les membres de la sous-commission rétrospective!

Dès les premières séances on s'est enquis des mesures à prendre et des démarches à faire pour grouper ce qui se rapporte à l'histoire :

1° Des impressions typographiques; des impressions lithographiques; 3° de la photographie; 4° de la fonte des caractères; 5° du clichage.

Munie aujourd'hui du modèle spécial de demande d'admission que devront remplir ceux qui voudront bien participer aux expositions rétrospectives, la sous-commission adresse un pressant appel à toutes les personnes qui sont en mesure de l'aider dans sa tâche, pour une des branches de production dont elle veut rétablir l'histoire à côté même du produit fabriqué et des procédés contemporains de fabrication.

Elle ne se dissimule pas toute la difficulté de mettre sous les yeux des visiteurs de l'Exposition les organes primitifs qui, tout modestes qu'ils semblent aujourd'hui, ont contribué à l'exécution de véritables chefs-d'œuvre typographiques; elle sera d'autant plus reconnaissante à ceux qui lui indiqueraient le moyen d'en recueillir même les débris.

Mais elle est persuadée qu'elle constituerait une curieuse et intéressante collection en groupant toutes les publications techniques éditées en France et dues au travail et à l'érudition de

Français ; cette collection comprendrait : 1° les ouvrages relatifs à l'histoire générale et aux procédés des industries que représente la classe 11 ; 2° les monographies consacrées à l'introduction et au développement de la typographie dans les différentes localités de notre pays.

Nous avions raison de dire que le champ est vaste et qu'on doit faire appel à toutes les bonnes volontés. Mais il faut surtout compter tout particulièrement sur le concours des imprimeurs et chefs d'industrie voués à leur art, des collectionneurs curieux de tout ce qui touche à nos industries dans le passé, des conservateurs des bibliothèques dont les catalogues renferment, au moins en double, les livres utiles à cette exposition d'un si puissant intérêt.

COMITÉS D'ADMISSION

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

4e Liste complémentaire (*)

(Suite)

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 13 juin 1898, sont nommés membres du comité du contentieux institué auprès du Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 :

MM.

Chastenet, député de la Gironde.
Pougy (Arthur), avocat à la Cour d'appel de Paris.

5e Liste complémentaire (*)

(Suite)

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphe, en date du 24 septembre 1898, ont été nommés membres des comités d'admission de l'Exposition universelle de 1900 les personnes ci-après désignées :

MM.

CLASSE 6.

Didier (Paul), professeur à l'École des hautes études commerciales

CLASSE 11.

Avenel, directeur de l'*Annuaire de la Presse*.
Storck, imprimeur à Lyon.

CLASSE 14.

Regelsperger (Gustave), rédacteur à la *Revue de Géographie*

CLASSE 15.

Dablin (Paul), publiciste, numismate.

CLASSE 20.

Firminhac (Eugène), administrateur de la Compagnie française des moteurs à gaz et constructions mécaniques.

CLASSE 21.

Binot de Villiers (Georges), ingénieur des arts et manufactures, expert au tribunal de commerce de la Seine.

(*) *Journal officiel* du 21 Juin 1898.
(*) *Journal officiel* du 28 Septembre 1868.

CLASSE 24.

Grammont (Alexandre), affinage de cuivre, en remplacement de M. Grammont père, démissionnaire.

CLASSE 28.

Michau (Henri), travaux publics (maison H. et R. Michau et L. Douane).
Pollet (Jules), chaux et ciments à Beffes (Cher).

CLASSE 38.

Pelissier (Eugène), répétiteur à l'Institut agronomique.
Leroy (Paul), chef du secrétariat particulier du ministre de l'agriculture.

CLASSE 51.

Pichot (Amédée), fauconnerie. Directeur de la *Revue britannique*.

CLASSE 53.

Chansarel, chef adjoint du cabinet du ministre de la marine.

CLASSE 54.

Belières, propriétaire de la Pharmacie normale.

CLASSE 61

Picon (Honoré), directeur général de la maison Picon et Ce à Bordeaux.

CLASSE 63.

Bender (Xavier), administrateur-délégué de la Société française des explosifs.
Bresson, ingénieur civil des mines.

CLASSE 64.

Lesaffre (Ernest), vice-président du comité des forges du Nord.
Nozal (Léon), président du syndicat de la métallurgie.
Taragonet, directeur général de la Compagnie des aciéries de France.

CLASSE 65.

Létang, ferblantier-mouliste.
Rémond (Edmond), ingénieur des arts et manufactures, vice-président du Syndicat de la quincaillerie.

CLASSE 67.

Boutet de Monvel (Charles-Louis-Marie), artiste peintre verrier.

CLASSE 70.

Scherrer (Jacques), artiste peintre.

CLASSE 72.

Jean (Auguste), peintre émailleur.

CLASSE 84.

Dosne (Albert), confections, à Bar-sur-Seine.

CLASSE 87.

Dubois, fabricant de savons à Marseille (maison Richaud, Dubois et Ce).

CLASSE 88

Bordier, fabricant de papiers à Malemort (Corrèze).
Codet (Pierre), secrétaire du syndicat des fabricants de papier de France.

CLASSE 94

Boulenger (Charles), gérant de l'orfèvrerie Boulenger, en remplacement de M. Boulenger père, décédé.

CLASSE 95.

Langoulant (Alfred), vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie.

CLASSE 97.

Girardot, ciseleur.

CLASSE 105.

Plichon (Pierre, docteur en droit.
Trézel (Alphonse), avocat au conseil d'État et à la cour de Cassation.

CLASSE 108.

Sarraut (Maurice), publiciste.

CLASSE 110.

Girod de l'Ain (Amédée), secrétaire au conseil d'administration de la Compagnie de Paris Lyon-Méditerranée.

CLASSE 111.

Lepage, docteur à Orléans.
Ménière (docteur), médecin adjoint de l'institution des sourds-muets.
Moreigne (docteur), professeur d'hygiène à la Société philotechnique de Paris.
Toulouse (docteur), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Villejuif.

CLASSE 112.

Dufour député de l'Isère.

CLASSE 113

Demay (Lucien), attaché aux affaires étrangères.
Maruéjouls (Pierre), attaché d'ambassade, chef du cabinet du ministre du commerce.
Neton, chef du secrétariat particulier du ministre des affaires étrangères.

CLASSE 115.

Chastenet (Henri), exportateur à Périgueux.

CLASSE 121.

Catteau, chef de la section technique de santé au ministère de la guerre, en remplacement du chef d'escadrons Delacour, décédé.

UN ÉVÉNEMENT COMMERCIAL

La décadence de notre commerce extérieur ne fait que s'accentuer et, chaque année, les statistiques nous apprennent que nos exportations, c'est-à-dire nos ventes, sont en diminution sur l'année précédente. Nous ne pouvons plus continuer à nous leurrer sur cette situation, car les statistiques sont là pour nous démontrer que nos concurrents, qui sont principalement l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, voient leurs exportations progresser annuellement, et ce, au détriment des nôtres. Il n'y a plus de doute, c'est notre système commercial qu'il faut modifier, ce sont, ainsi que le proclament tous nos consuls et toutes nos chambres de commerce, les prix de nos produits qui sont trop élevés une fois arrivés sur les marchés étrangers. Pour-

quoi? Parce que ces marchandises supportent des frais de commission énormes en passant par les mains des intermédiaires.

Nos concurrents ont, depuis longtemps, inauguré une nouvelle méthode commerciale en se mettant directement en rapport avec les acheteurs ou en se faisant représenter sur place par un de leurs nationaux établis dans le pays.

Nos concurrents pouvaient le faire au moyen des nombreuses publications spéciales qu'ils possèdent, alors que la France n'en possédait aucune.

Cette déplorable situation vient de prendre fin, grâce à M. Bianconi, l'ingénieur-géographe, le spécialiste si connu par ses admirables *Cartes commerciales universelles* qui l'ont mis en rapport avec de nombreux correspondants établis dans toutes les parties du monde. Energiquement secondé par le ministère du commerce et par le ministère des affaires étrangères, M. Bianconi, avec la collaboration de nos chambres de commerce, de nos agents diplomatiques et consulaires, auxquels se sont joints de nombreux correspondants particuliers, a réuni en un gros volume qui paraîtra annuellement :

1° *Les noms, adresses et nationalité de tous les négociants du monde et au nombre de plus de trente mille, faisant avec la France un commerce d'importation et d'exportation et la nature des marchandises faisant l'objet de ce commerce ;*

2° *Les noms, adresses et professions de plus de vingt mille Français notables commerçants établis dans toutes les parties du monde ;*

3° *Les noms et adresses des principaux industriels et manufacturiers de France, classés par produit.*

Et une foule d'autres données du plus haut intérêt commercial pour nos industriels et nos exportateurs.

L'extrême importance de cet ouvrage, qui a coûté des années de travail et des soins tout particuliers, se dégage par l'énumération des documents si précieux qu'il renferme. Il faut louer notre gouvernement, sans le concours duquel M. Bianconi n'aurait pu aboutir, d'avoir enfin donné une excellente arme de combat à notre commerce en détresse. Il est utile de dire que ce volume sera mis à jour tous les ans et sera publié le 1er octobre de chaque année, commencement habituel en France de la campagne commerciale.

Cet Annuaire plus perfectionné que les similaires qui existent en Angleterre et en Allemagne, paraît sous le titre de : *Annuaire général du Commerce général d'exportation et d'importation.* Il est en vente au siège de l'administration, 52, rue Richer, Paris.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris le 10 octobre 1898

Quoique montrant encore une certaine fermeté, la situation de place fait preuve d'inquiétude. Mais il est peu probable que le terme de cette fermeté se maintienne. Les circonstances présentes et les plus prochaines éventualités intérieures n'y prêtent pas. Il y a tout lieu de supposer, cependant, que ces circonstances n'empêcheront pas au comptant de mettre l'afflux des disponibilités que vont amener les coupons d'octobre. Et c'est là, du reste, que se trouve, en ce moment, bien plus qu'ailleurs, le véritable intérêt du marché.

Un compartiment profitera du remploi des capitaux, qui est celui des valeurs industrielles. Désireuse d'un peu de mouvement, de revenu plus rémunérateur et attirée par les plus-values que certains titres offrent, l'épargne délaissant les valeurs internationales et de placement devenues trop chères, qui n'offrent plus de marge à la hausse, se tourne du côté des bonnes valeurs industrielles. C'est, croyons-nous, à cette cause unique que nous devons la tendance relativement ferme que l'on rencontre dans l'attitude du terme, qui ne présente qu'une activité très médiocre.

Ce sont nos rentes qui se montrent les plus atteintes des dispositions actuelles. Le 3 , est à 102,22 ; ex-coupon le 3 1/2 à 105,85 ; l'Amortissable à 100,85 ex-coupon.

Après quelques mouvements contradictoires, sauf quelques valeurs qui font preuve de résistance, la généralité se représente avec un caractère de lourdeur. Citons les principaux fonds. L'Extérieure se tient assez calme à 42,35. L'Italien influencé par la hausse constante du change est mou à 92,40. Les fonds russes réactionnent légèrement, tandis que les fonds brésiliens se maintiennent fermement. On remarque peu de variations parmi les fonds ottomans : le Turc C est à 26,30 ; le D à 22,30 ; la Banque à 550. On réalise sur les fonds Portugais qui fléchissent d'une façon assez appréciable.

Très limitées ont été les transactions sur les grandes Sociétés de crédit qui finissent toutefois assez bien tenues. La Banque de France s'inscrit à 3.570. La Banque de Paris à 950. Le Comptoir national d'Escompte à 582. Le Crédit Lyonnais à 851. Le Crédit Foncier à 710.

Nous avons une exception à faire pour ce qui concerne la Banque spéciale des Valeurs Industrielles qui fait contraste vis-à-vis des autres sociétés, car sur cette dernière les transactions ont été des plus actives, aussi a-t-elle progressé rapidement à 210.

Comme nous l'avons dit déjà, cette hausse régulière se trouve justifiée par le bon fonctionnement de cette banque qui vient de remporter un nouveau succès à la souscription de la société de la Mode Nationale.

Cette banque est sur le point de constituer la Société anonyme des Établissements Schroder et de Constans, au capital de 3.500.000. Cette maison, créée en 1868, est une des plus importantes et des plus honorables maisons de vins et spiritueux de Bordeaux.

Ces bénéfices assurent aux actions de la nouvelle Société un revenu annuel de 7 1/2 à 8 0/0, qui devra s'augmenter encore du fait de la progression, jusqu'à ce jour constante, des affaires de la maison Schroder et de Constans.

MM. Schroder et de Constans, dont l'habileté et l'honorabilité commerciales ont porté si haut la prospérité de leurs établissements, se sont engagés à rester attachés à la nouvelle Société pendant une période de cinq années au moins, en qualité de directeurs ou d'administrateurs.

Sur nos compagnies de chemins de fer, des négociations sont encore fort limitées et font preuve d'hésitations.

L'Est se tient à 1.083 ; le Lyon à 1.925 ; le Midi à 1.435 ; le Nord à 2.110 ; l'Orléans à 1.840, l'Ouest à 1.230.

Le marché des actions de jouissance est moins calme que celui des actions de capital.

Les chemins étrangers n'offrent à relever comme les nôtres que des variations de peu d'importance.

Parmi les valeurs industrielles, ce sont surtout celles qui se traitent plus spécialement en banque et au comptant qui font meilleure contenance. Le Suez varie peu à . Les Métaux valent 666. Le Gaz passe à 1155. Le Rio reste assez bien tenu à 742, mais la de Beers est toujours mouvementée à 623.

L'action Chaussures Incroyables s'échange fermement à 216 ; l'action Taverne Pousset et Royale « réunies », s'inscrit à 170. L'action Chaussures françaises à 163 75.

BANQUE SPÉCIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : **25, rue Vivienne. — Paris**

La Banque Spéciale des Valeurs Industrielles a l'honneur d'informer les porteurs de ses actions et de ses parts de fondateurs qu'elle est sur le point de constituer la Société anonyme des

Établissements Schroder et de Constans,
au capital de **3,500,000** francs.

Cette Société émettra en outre, dès sa constitution, **1.500.000** francs d'obligations.

La maison Schroder et de Constans, créée en 1868, est une des plus importantes et des plus honorables maisons de Bordeaux, pour le commerce en gros des vins et des spiritueux.

Ses bénéfices nets, comprenant les intérêts des capitaux engagés, se sont élevés, pour les années :

1893 .... à fr.	**381.571 57**
1894	**414.873 69**
1895	**443.388 27**
1896	**450.604 95**
1897	**478.459 04**

Le premier semestre de 1898 fait ressortir un bénéfice net de 266.567 francs, permettant d'espérer pour l'exercice total un profit supérieur à .... fr. **500.000** »

Ces bénéfices assurent aux actions de la nouvelle Société un revenu annuel de 7 1/2 à 8 0/0 qui devra, dans la suite, s'augmenter du fait de la progression, jusqu'à ce jour constante, des affaires de la maison Schroder et de Constans.

MM. Schroder et de Constans, dont l'habileté et l'honorabilité commerciale ont porté si haut la prospérité de leurs établissements, se sont engagés à rester attachés à la nouvelle société pendant une période de cinq années au moins, en qualité de directeurs ou d'administrateurs.

Les porteurs des actions et des parts de fondateurs de la *Banque Spéciale des Valeurs Industrielles*, désireux de profiter du privilège de souscription que leur confère l'article **7** des statuts devront se faire connaître à la Banque avant le 20 octobre et lui indiquer les numéros de leurs titres.

Ils recevront ensuite tous les renseignements nécessaires et toutes les pièces à signer.



Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 108. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 Octobre au 25 Octobre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs; Départements. . . — 9 —; Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 Octobre 1898.

Nous venons de traverser la place de la Concorde pour nous rendre sur les chantiers de l'Exposition.

Elle était barrée à la hauteur de la rue Royale, à l'entrée des Champs-Élysées, du cours la Reine, du jardin des Tuileries et de la rue de Rivoli par des escouades de sergents de ville et de superbes escadrons de cuirassiers.

Derrière ces masses imposantes, une foule de braves gens attendaient évidemment l'arrivée de... quelque personnage de marque, d'un roi, d'un empereur, du Tsar peut-être, qui allait, comme nous, visiter les travaux des deux grands palais.

De divers points, parmi cette foule, partaient des cris, des acclamations, des vivats. Vive l'Exposition!... probablement.

Pauvre naïf que j'étais! Tous ces braves gens étaient là, les uns pour acclamer, les autres pour conspuer le... ministère! Ce n'était pas le cri de : Vive l'Exposition! que j'entendais, mais ceux de : A bas Brisson! vive la revision! à bas la revision! à bas ceci! à bas cela!

Et c'est le 25 octobre 1898, c'est-à-dire moins de 17 mois avant la date solennelle que ces événements se passent!

Nous en sommes navré et nous demandons avec anxiété si ce vent, ou mieux, si cette tempête de folie ne va pas bientôt cesser!

Alors que tous les esprits ne devraient avoir qu'une seule préoccupation, celle de recevoir dignement et splendidement les hôtes de la France, en 1900, nous continuons à nous entre-dévorer, et déjà cette agitation funeste est descendue dans la rue et sur nos boulevards.

Le commerçant ne se sent plus en sûreté; il ferme sa boutique, comme tout à l'heure, rue Royale, et les affaires sont paralysées.

Hier, c'était la grève et la perspective redoutable d'un conflit entre l'armée et les grévistes.

Aujourd'hui, ce sont les attroupements, les manifestations, l'émeute, la guerre civile, peut-être...

Et pendant ce temps-là, qui pense à l'Exposition? Quelques âmes robustes, heureusement, qui, malgré tout, ont encore foi en elle, en son succès, en son triomphe, et qui la préparent, loin des bruits de la vie, sans émotion et sans défaillance.

Honneur à ceux-là!

Ils font de la bonne et patriotique besogne.

Henri Gautier.

P. S. — Le ministère Brisson est démissionnaire.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE L'EXPOSITION

NOMINATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES

Par décret en date du 25 octobre 1898, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sont nommés membres de la Commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900 :

MM.

Magnin, vice-président du Sénat, en remplacement de M. Gadaud, décédé.

Ouvrier, sénateur, en remplacement de M. Tolain, décédé.

M. Théophile Roussel, sénateur, en remplacement de M. Morel, qui a cessé d'être sénateur.

Baudin, député, en remplacement de M. Charles Roux, qui a cessé d'être député.

Chautemps, député, en remplacement de M. Siegfried, élu sénateur.

Chevillon, député, en remplacement de M. Trélat, qui a cessé d'être député.

Herbette, conseiller d'État, en remplacement de M. Chauchat, décédé.

Bassinet, conseiller municipal, en remplacement de M. Baudin, élu député.

Champoudry, conseiller municipal, en remplacement de M. Levraud, élu député.

Thuillier, conseiller municipal, en remplacement de M. Muzet, élu député.

Schneider (Eugène), directeur de la Société des houillères, forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot, en remplacement de M. Schneider (Henri), décédé.

Le Banquet Américain

Le banquet que la Chambre de commerce américaine de Paris a donné, le samedi 15 octobre, à l'hôtel Continental, a été un des actes préparatoires les plus importants de la prochaine Exposition. On sait que les Américains, après un retard imposé par des opérations moins pacifiques, se sont mis avec cette ardeur et cette activité qu'ils mettent dans toute affaire à préparer leur participation aux grandes assises de 1900. Le président des Etats-Unis a envoyé à Paris, il y a un mois, on le sait, une grande commission spéciale qui, sous la direction de MM. W. Peck et Woodward, centralise et ordonne ces efforts. Hier soir, la commission était officiellement reçue par la chambre de commerce américaine.

Mais les Français ont eu leur part à cette fête. Si le président de la chambre M. H. Peartree avait à sa droite M. Ferdinand W. Peck, à sa gauche, le général Horace Porter, ambassadeur des États-Unis à Paris, on voyait à la table d'honneur : MM. Cambon, ambassadeur de France à Washington; Maruéjouls, chef du cabinet du ministre du commerce, représentant le Ministre; Le Marchand, ministre plénipotentiaire, représentant M. Delcassé; Picard, commissaire général de l'exploitation à l'Exposition.

La grande salle du banquet était décorée de faisceaux de drapeaux américains et français, disposés autour de grands boucliers d'argent.

Menu du dîner :

Crème de laitue aux quenelles de volaille
Bisque d'écrevisses
Petites bouchées aux huîtres
Turban de sole à l'amiral
Filet de bœuf Renaissance
Poularde braisée aux truffes
Marquise au kirsch
Perdreaux flanqués de cailles sur canapé
Salade
Paté de foie gras à la gelée
Petits pois à la Française
Pudding diplomate
Rocher de glace à la Parisienne
Gâteau aux avelines
Corbeilles de fruits, bonbons, petits fours

Pendant le dîner on a entendu la musique du 34e régiment d'infanterie.

Au dessert, après les toasts traditionnels, aux présidents des deux républiques, et l'exécution des deux hymnes nationaux, le *Star splangled Banner* et la *Marseillaise*, de nombreux discours ont été prononcés.

M. Peck a pris le premier la parole :

L'intérêt, dit-il, pris par les fabricants et les centres industriels de l'Amérique à la prochaine Exposition dépasse toute attente.

Les réponses à notre appel provenant de toutes les sections de notre pays ont été empreintes d'un véritable enthousiasme, et ceux d'entre nous à qui incombe cette grande responsabilité, se trouvent en face de ce grave problème de n'avoir pas l'espace suffisant pour satisfaire à toutes les demandes... On nous dit que nous avons reçu la part d'espace qui nous revient dans la distribution entre nations, mais nous craignons que dans tout cela on n'ait tenu compte ni de la grandeur relative de notre population, ni de l'importance de nos ressources; peu de gens, par exemple, se donnent une idée que la valeur totale annuelle de nos manufactures s'élève à 35 o/o, ou à plus du tiers de la valeur totale des produits manufacturés dans le monde entier. Il est donc inutile d'insister ur ce point pour démontrer que l'espace alloué à cette partie de la section américaine est bien loin d'être

en rapport avec tout l'espace consacré à cette seule catégorie.

M. Peek termine ainsi :

Messieurs, en demandant la coopération et l'influence de nos amis distingués de la chambre de commerce américaine pour nous aider à mener à bonne fin la grave charge qui nous a été confiée, nous devons comprendre que l'Exposition universelle de 1900 ne donne pas seulement du mouvement au commerce et à l'industrie ; elle enfante même des rivalité généreuses entre nations diverses et surtout elle encourage l'esprit de fraternité chez les peuples de la terre. C'est ainsi que les nations peuvent se rapprocher et, en se regardant de près, concevoir mutuellement une idée de ce grand fait que l'humanité doit toujours avoir présent à l'esprit la poursuite d'un seul et même but idéal : la fraternité du genre humain.

Selon l'usage américain, M. Peartres, président du banquet, « introduisait » les toast, il a porté la santé du général Porter.

L'ambassadeur des États-Unis a répondu. Dans une de ces allocutions si spirituelles, qui lui ont donné de l'autre côté de l'Atlantique, et qui commencent à lui donner de ce côté-ci un renom de véritable orateur, il a rappelé l'amitié traditionnelle des deux pays et s'est réjoui des nouveaux liens que la prochaine Exposition viendra ajouter aux anciens. Il a fait appel à la chambre de commerce américaine de Paris, lui demandant de joindre ses efforts à ceux de la commission spéciale, à ceux de tous les Américains, pour constituer une section américaine digne de la place eminente qu'occupent les États-Unis dans le monde. Il ne doute pas que les légères dificultés relatives aux emplacements ne s'aplanissent rapidement, grâce à une bonne volonté réciproque.

Voici dans quels termes le président de la chambre de commerce américaine a « introduit » le toast à M. Cambon.

M. Cambon se présente à nous dans toute la gloire que lui a valu un des grands triomphes de notre siècle. Il y a peu de temps, M. Peck a rapproché dans un discours les noms de Cambon et de Lafayette ; je ne doute pas que le nom de M. Cambon ne soit connu chez nous aussi longtemps qu'y demeura la mémoire de Lafayette. Pour nous, membres de la chambre de commerce, nous lui devons aussi une grande reconnaissance pour les négociations qu'il dirige, relatives à l'établissement d'un traité de commerce entre nos deux pays ; nous espérons que ces négociations porteront bientôt leurs fruits. Je bois à M. Cambon et à la continuation des bons rapports commerciaux entre la France et l'Amérique.

Les premières paroles de M. Cambon ont été accueillies par l'assemblée avec un véritable enthousiasme. Lorsque les acclamations eurent pris fin, l'ambassadeur s'exprima dans les termes suivants :

Ce sera certainement un des plus grands honneurs de ma vie que d'avoir pu être le collaborateur de l'homme d'Etat éminent qui préside aux destinées de votre République, et d'voir pu l'aider dans ce grand événement qui a mis fin aux hostilités qui désolaient le monde. Je suis particulièrement heureux si, en agissant ainsi, j'ai pu ajouter des liens nouveaux aux liens traditionnels qui unis taient déjà nos deux pays. Mais je ne puis oublier que c'est vous, messieurs, industriels et commerçants, qui, seuls, nouez les liens qui rendent indestructibles la paix entre les nations. Le général Porter ici, moi à Washington n'avons d'autre tâche que celle d'être vos représentants. C'est pourquoi, en buvant au développement de votre œuvre et au grand avenir de la chambre de commerce américaine de Paris, je bois à la paix.

On attendait après le discours de M. Peck, la réponse de M. Picard avec quelque curiosité. Qu'allait répondre le commisraire général de l'Exposition, relativement à la grande question des emplacements ? Voici ses paroles :

J'adresse un salut cordial à M. Ferdinand W. Peck. Il n'est pas arrivé comme un inconnu parmi nous. Il était précédé du renom de sa grande intelligence, de son extrême habileté, de son amitié convaincue pour la France. Il est ici *persona gratissima*. Mais hélas ! comme nous savions quel rêve le hantait, durant sa traversée de l'Atlantique, le rêve d'une section américaine vaste, immense, et comme notre plus ardent désir eût été d'entrer pleinement dans ses vues, c'est avec un vrai serrement de cœur que nous avons reconnu ne pouvoir réaliser ce beau rêve. Sur le sol américain tout est gigantesque, tout, même les demandes d'emplacement. La plus jolie fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ; ce dicton est de tous les temps et de tous les pays, et aux paroles séductrices du Faust américain la grande Exposition de Paris a dû répondre : Non, monsieur, je ne suis ni demoiselle, ni belle ; je ne suis pas l'Exposition de Chicago. Cependant j'ai donné à M. Peck tout ce que nous possédons et même davantage. Il ne doit pas oublier que, dès le milieu de 1896, les grands États européens avaient pris l'avance, nous harcelaient de leurs demandes ; nous n'avons pas oublié la nation sœur ; nous lui avons gardé sa part et le regretté major Handy a rendu hommage à nos efforts. Résignez-vous donc à une sélection nécessaire, faites des expositions collectives : votre succès sera plus vif, mieux incontesté, et à cette victoire pacifique tous les Français applaudiront avec joie.

M. Woodward, commissaire adjoint, a fait, dans un français des plus purs, — M. Woodward a étudié à Paris — l'éloge de M. Delaunay-Belville. « Il nous est connu comme tout acquis à nos intérêts, et il ne tient pas à lui que nos demandes ne soient agréées. » Il a rappelé le monument que les Américains vont élever à Lafayette dans Paris ; ce monument coûtera 1.250.000 francs et c'est mercredi prochain que les enfants de toutes les écoles des États-Unis vont apporter leur sou pour cette œuvre qui sera leur œuvre. En terminant, il unit, lui aussi, les noms de « Lafayette le champion de la liberté du dix-huitième siècle » et de « Cambon, le sage diplomate du dix-neuvième ».

Nouvelles et Échos

Par arrêté du ministre des affaires étrangères, du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et du ministre des colonies, en date du 25 octobre 1898, M. Charles Roux, ancien député, est nommé délégué des colonies et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1900, en remplacement de M. Paul Dislère, président de section au conseil d'État, relevé, sur sa demande, de ses fonctions.

* * *

M. Horric de Beaucaire, sous-directeur adjoint à la direction des affaires politiques, est nommé commissaire spécial de la Tunisie à l'Exposition universelle de 1900.

* * *

Par arrêté du Ministre des colonies, en date du 10 octobre 1898, M. Saint-Germain (Marcel), ancien député, a été nommé Directeur adjoint de l'Exposition des colonies et pays de protectorat de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Chaper, décédé.

* * *

Par arrêté en date du 9 août 1898, M. le comte Horric de Beaucaire, sous-directeur adjoint à la direction des affaires politiques, a été nommé commissaire spécial de la Tunisie à l'Exposition universelle de 1900.

* * *

Par arrêté du Ministre des colonies, en date du 10 octobre 1898, M. Morel (Victor), sous-chef de bureau, hors cadres, à l'administration centrale du ministère des colonies, est titularisé dans les fonctions de Secrétaire général de l'Exposition des colonies et pays de protectorat en 1900.

* * *

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, ont été nommés membres de la commission de l'Exposition rétrospective des armées de terre et de mer en 1900 :

MM.

De Reviers de Mauny, chef d'escadron d'artillerie, officier d'ordonnance du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Eychène, capitaine au 24e bataillon de chasseurs alpins.

* * *

La question du Salon de 1900, dont nous racontons plus loin les diverses phases, a été réglée hier matin au palais de l'Industrie en une séance qui n'a pas duré moins de trois heures, il est vrai, mais dont les résultats ont satisfait tout le monde.

MM. Bourgeois, Maruéjouls, Roujon et M. Henry Havard, chargé de l'organisation des beaux-arts en 1900, y assistaient avec MM. Picard, Bouvard, Charles Girault, Thomas, d'un côté, et, de l'autre, les bureaux des deux Salons : MM. Jean-Paul Laurens, Carolus-Duran, Maignan, Jean Béraud, Dawant, Dubufe, etc.

Il a été entendu que le rez-de-chaussée du grand palais étant réservé à la sculpture, au dessin, à la gravure et à l'architecture, tout le premier étage, très convenablement éclairé et disposé, serait occupé par les peintres.

— Cela ne nous donnerait, en vérité, que la place pour douze cents toiles, nous disait à la sortie M. Dawant, secrétaire des Artistes français, et vous savez que nous en demandions pour dix-huit cents... Eh bien, nous les aurons, grâce à la bonne volonté de l'administration et des architectes de l'Exposition, qui ont très bien compris nos réclamations. On nous a promis, en effet, les six cents mètres de cimaise complémentaires, et dès cette semaine on doit nous réunir de nouveau pour nous montrer des plans remaniés au mieux de l'intérêt de tous...

Tout est bien qui finit bien.

* * *

Nous avons parlé en son temps du trottoir roulant qui doit desservir l'Exposition et nous avons fait pressentir qu'il servirait à transporter conjointement avec le chemin de fer électrique les voyageurs dans l'enceinte de l'Exposition.

Nous reviendrons sur ces différents modes de locomotion, surtout quand des essais sérieux auront été opérés.

Une curieuse expérience, imposée par l'administration qui désire se rendre compte très scrupuleusement du fonctionnement de la plate-forme roulante, aura lieu très prochainement dans les environs de Paris.

Sur un stand d'un circuit de trois cents mètres installé dans les environs de Paris on va faire circuler le chemin roulant et on étudiera à loisir son genre de fonctionnement et les différentes vitesses qu'on peut lui imprimer sans nuire à la sécurité des voyageurs.

Ce n'est qu'après ces expériences, qui seront suivies avec la plus grande attention par le haut personnel technique de l'Exposition et opérées aux frais du concessionnaire, qu'une solution définitive sera prise.

* * *

Nous avons annoncé la nomination, comme Commissaire général d'Italie à l'Exposition de

1900, de M. T. Villa, député, ancien président de la Chambre italienne, ancien ministre, et président de l'Exposition nationale de Turin.

M. Villa, qui fait partie du Comité franco-italien de propagande conciliatrice, est un des hommes les plus expérimentés d'Italie dans les questions d'exposition.

En 1889, étant vice-président de la Chambre des députés, le nouveau Commissaire général avait été nommé président de la Commission exécutive italienne pour l'Exposition universelle de Paris.

Il donna à cette époque la plus vive impulsion au groupement des exposants italiens, et son action prépondérante d'alors nous est un sûr garant de ce qu'il fera prochainement pour la participation de son pays à notre Exposition de 1900.

Puisque nous parlons de 1889 et de la Commission italienne, donnons un souvenir aux membres si dévoués du Comité de Paris à cette époque, parmi lesquels figuraient le comte de Camondo, le général Türr, le peintre Boldini, MM. d'Ancorra et Gentili de Giuseppe, sans oublier notre confrère, M. Caproni, l'honorable doyen des correspondants étrangers, toujours sur la brèche quand il s'agit de resserrer les liens entre les deux nations.

* * *

M. Peck, commissaire général des États-Unis à l'Exposition de 1900, a présenté à MM. Picard et Bouvard la maquette du monument de La Fayette, que l'Amérique du Nord offre à la France.

La Fayette est représenté debout, au sommet d'une stèle qu'entourent plusieurs figures allégoriques.

Ce monument, qui a vraiment fort belle allure, sera probablement placé aux abords du pont Alexandre-III, mais rien n'est encore absolument décidé à cet égard.

* * *

M. Maruéjouls, Ministre du commerce, a reçu mercredi, 19 octobre, sir Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre, qui lui a présenté M. Jekyll, Commissaire général du gouvernement britannique à l'Exposition de 1900, et M. Stearmann, Commissaire général adjoint.

* * *

Le docteur Exner, le sympathique et infatigable commissaire austro-hongrois pour l'Exposition de 1900, conseiller au ministère du Commerce, vient d'être l'objet d'un avancement des plus flatteurs. L'empereur François-Joseph l'a nommé chef de division.

Ajoutons que M. Exner a été, en outre, élu président du Club des commissaires des États participants à l'Exposition de 1900.

* * *

Sous le patronage et avec l'appui de la Compagnie des messageries maritimes, M. Louis Dumoulin, le peintre bien connu, prépare pour l'Exposition de 1900 un panorama qui sera un régal pour les amateurs d'exotisme.

Ce panorama présentera cette innovation d'être animé : en effet, sur les premiers plans, en avant des paysages peints sur la toile, des habitants de chaque pays seront installés et se livreront à leurs jeux, danses, exercices, métiers nationaux. Devant la pagode d'Angkor, par exemple, des Siamoises danseront un ballet aux sons d'un orchestre siamois ; à Shangaï, des comédiennes chinoises joueront des pièces rapides ; au Japon, des « gueshas » exécuteront leurs pantomimes dans une maison aux cloisons de papier.

Les visiteurs du panorama auront ainsi l'illusion complète d'un voyage autour du monde.

Ce panorama, qui est déjà commencé, sera d'architecture composite, mais plutôt indo-chinoise ; il renfermera un théâtre, et son rez-de-chaussée, aménagé pour recevoir des cafés-restaurants, avec de larges terrasses sur le Champ de Mars, en fera évidemment l'un des centres les plus animés et les plus pittoresques de l'Exposition.

* * *

On télégraphie de Buenos-Ayres, à la date de ce jour :

Le gouvernement du Paraguay a décidé de prendre part à l'Exposition de 1900.

* * *

M. Bela de Lukacs, ancien ministre, commissaire royal du gouvernement hongrois, vient d'arriver à Paris avec le directeur technique de la section hongroise, M. Camille Fittler, directeur des beaux-arts en Hongrie. Tous deux ont l'intention d'activer les préparatifs de la section hongroise, car le gouvernement hongrois veut faire beau et grand. Dès sa nomination de commissaire royal, M. Bela de Lukacs a entrepris une tournée de conférences dans toutes les provinces de la Hongrie, afin d'inciter les groupes commerciaux, agricoles et industriels à prendre part à l'Exposition internationale de 1900. Ses appels pressants, faits avec une grande sympathie pour la France, ont été entendus et l'on prévoit, de ce fait, une participation à l'Exposition intéressante et brillante.

* * *

L'administration centrale des postes et télégraphes de l'empire russe participera à l'Exposition universelle de 1900, en y exposant les collections de son musée, qui fourniront une idée très palpable de l'état des affaires postales et télégraphiques en Russie.

L'observatoire physique central de Russie constituera très prochainement une commission spéciale pour élaborer le programme de sa participation — déjà résolue en principe — à l'Exposition universelle de 1900.

* * *

Au début des saisons, les femmes élégantes sont parfois indécises sur le choix de leurs toilettes, parce que la mode du moment est trop osée, trop excentrique ou déjà connue. Il n'en sera pas de même cet automne où une transformation vient de se produire dans les formes, en les rendant plus seyantes et plus commodes.

En dehors des fourrures toujours plus riches et plus variées, on portera d'élégantes jaquettes pince-taille avec basques très plates, mais c'est surtout en manteaux et en robes que les changements sont les plus marqués.

Pour couvrir les simples et ravissantes toilettes de ville qui sont toutes de drap brodé, les femmes auront de grands et longs vêtements doublés de fourrure, les uns droits et très amples, genre de cape ; les autres, de coupe plus savante, tenant à la taille, richement garnis de fourrure et de broderie, et rappelant la visite ou les anciennes dalmatiques.

C'est au Bon Marché, classé maintenant comme maison de couture de premier ordre, que ces merveilleuses créations sont exposées depuis lundi, 24 courant, à l'occasion de la mise en vente des toilettes d'hiver.

Mais il n'y aura pas d'intéressant que les robes et les manteaux ; du prodigieux ensemble présenté pour la toilette féminine, se détachera une surprise que le Bon Marché ménage à sa nombreuse clientèle. Grâce aux importants traités que ces grands magasins viennent de passer, les tarifs du « Gant du Bon Marché » et du célèbre « Gant Boucicaut » ont pu être modifiés dans toutes les séries ; et cependant ces différences de prix ne diminuent en rien l'incomparable qualité de ces gants. Les femmes y remarqueront au contraire des détails de fini et de solidité qui ne pourront qu'ajouter à la réputation de supériorité dont jouissent ces gants depuis si longtemps dans le monde entier.

* * *

Le Ministre des travaux publics vient d'adresser aux Compagnies de chemins de fer une circulaire par laquelle il les invite à augmenter le nombre des wagons-couloirs, de telle sorte qu'en 1900 tous les trains de vitesse et de longs parcours en soient exclusivement composés.

Le Ministre invite les Compagnies, en lui accusant réception de cette communication, à l'informer des dispositions qu'elles comptent prendre pour rester dans ses vues.

* * *

Le colonel Gekyll, commissaire général de l'empire britannique pour l'Exposition de 1900, est arrivé vendredi 14 octobre à Paris, où il vient pour s'entendre sur l'organisation définitive de l'Exposition de la Grande-Bretagne, avec M. Spearman, commissaire adjoint qui s'est chargé jusqu'à présent de tous les travaux préparatoires.

Ce matin, il s'est rendu au commissariat général de l'Exposition, accompagné de M. Spearman et de l'entrepreneur du pavillon royal.

* * *

L'état-major général russe participera à l'Exposition universelle de 1900 dans les sections de cartographie, de photographie, de photolithographie, d'héliogravure, de galvanoplastie et de géodésie. Il exposera, notamment, une carte de la Russie d'Asie où se trouveront indiquées les routes parcourues par les explorateurs russes, des travaux de météorologie, des données concernant la topographie militaire et une carte stratégique de l'Europe centrale.

* * *

Un chantier où l'approche de 1900 a redoublé l'animation et l'activité, c'est celui de la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, qui sera pour nos hôtes étrangers l'une des attractions parisiennes.

Actuellement, l'on est arrivé aux deux tiers de la coupole, qui aura extérieurement une élévation de quatre-vingt-trois mètres ; le sommet sera atteint vers le mois d'août de l'année prochaine, et il ne restera comme terminaison du gros œuvre extérieur qu'à placer la croix de pierre, couronnement obligé de l'édifice.

Cinq ou six mois seront nécessaires pour la décoration intérieure de la voûte. Et, le grand plancher établi à la base du dôme étant enlevé, l'église, jusqu'ici obscure, apparaîtra illuminée par vingt baies vitrées, toutes de cinq mètres, larges d'un mètre quatre-vingts, disposées au pourtour du dôme.

Mais il restera alors encore près de trois ans de travail : à gauche du monument doit s'édifier le campanile, haut de cent mètres ; à droite, la sacristie et le presbytère. Il faudra aussi songer à loger dans une tour solidement trapue les vingt-sept mille kilos de la « Savoyarde », qui, lancée à toute volée, développera le poids effrayant de soixante-dix mille kilos.

24 millions ont été dépensés depuis le 16 juin

1875 ; 6 autres sont prévus pour la terminaison complète ci, en chiffres ronds, 30 millions, somme annoncée par le cardinal Guibert.

*
* *

Le comité des fêtes de Nice va organiser, prochainement, une exposition de cartes postales artistiques.

Celle-ci promet d'être des plus intéressantes. Et, en effet, pourquoi les peintres de talent, qui ne dédaignent pas aujourd'hui de signer des affiches, ne contribueraient-ils pas au progrès et à l'amélioration de tout ce qui est susceptible de revêtir un cachet artistique ?

Il est logique que les menus, les programmes, les affiches participent un peu du progrès énorme qu'a fait l'art décoratif moderne.

Et qui sait si les grands musées ne posséderont pas un jour leur galerie de cartes postales ?

LES

SCULPTEURS DU GRAND PALAIS

On ne chôme pas, en ce moment, dans les ateliers de sculpteurs. Tous les travaux de sculpture décorative que comporte le grand palais des Beaux-Arts sont aujourd'hui distribués.

Citons, parmi les plus importants, pour la partie antérieure du palais, sur la nouvelle avenue, les deux groupes de trois figures du motif central à MM. Verlet et Lombart ; quelques figures et attributs à MM. Allar et Noël; quatre figures en bronze : la Peinture, la Sculpture, l'Architecture et la Gravure, à MM. Cordonnier, Antonin Carlès, Denys Puech et Ferrari; huit statues assises, en pierre, à MM. Labatut, Boutry, Clausade, Camille Lefèvre, Hippolyte Lefèvre, Euderlin, Suchetet, Hugues; deux quadriges en bronze à M. Récipon; pour la partie postérieure, une figure assise à M. Barrias; quatre groupes à MM. Raoul Larche, Allar, Coutan et Marqueste; aux extrémités de la façade, des groupes de trois mètres de haut : une grande figure assise et deux enfants dominés par une figure ailée en bas-relief, à MM. Antonin Mercié et Tony Noël. Enfin, rappelons que MM. Sicard, Baralis et Faget sont chargés d'exécuter en bas-relief, d'après les dessins de M. Joseph Blanc, la frise décorative l'*Histoire de l'Art*, destinée au premier étage, sur l'avenue d'Antin, et qui sera reproduite en grès cérame par la manufacture de Sèvres, tandis qu'une autre frise en mosaïque, qui décorera tout le dessous de la colonnade en façade sur l'avenue d'Antin, sera faite d'après les dessins de M. Louis-Edouard Fournier.

Voici les noms des artistes chargés de l'ornementation du pont Alexandre-III :

M. Frémiet : *Vox Pacis*, deux groupes surmontant les pylônes à la tête du pont; MM. Sheiner et Granet : *Vox Gloria*, deux groupes à l'autre extrémité; M. Coutan : la *France de la Renaissance;* M. Marqueste : la *France de Louis XIV*, figures assises au pied des pylônes du quai d'Orsay; M. Lenoir : la *France au moyen âge;* M. Michel : la *France moderne*, du côté du cours la Reine; M. Dalou et M. Gardet : lions et génies, groupes en avant du pont, à droite et à gauche des entrées; MM. Morice et Massoule : les génies de l'Eau ornant les balustrades; M. Gauquié : les grands candélabres ; M. Dagonet : les vases et enfants au bout des escaliers ; M. Récipon, enfin, le cartouche central, naturellement très franco-russe.

LES

Commissaires généraux
VICE-COMMISSAIRES
et Délégués de Pays Étrangers
A L'EXPOSITION DE 1900

LISTE DES NOMS ET ADRESSES

Nous donnons ci-après la liste complète à ce jour des Commissaires généraux, Vice-Commissaires et délégués des pays étrangers à l'Exposition de 1900, ainsi que leurs adresses. Les titres de ces diverses personnes sont indiqués dans cette liste par les abréviations suivantes : Commissaire général, c. g.; Vice-Commissaire, v.-com.; Délégué, d.; Délégué adjoint, d. a.; Commissaire adjoint, c. a.; Commissaire spécial, c. s.

Allemagne.— M. Richter, conseiller au ministère de l'Intérieur, 121, Leipzigerstrasse, Berlin, W., c. g.; *M. Lewald*, conseiller au ministère de l'Intérieur, v.-com.

République d'Andorre. — M. Franz Schrader, géographe à Paris, 71, rue Madame, c.

Autriche. — M. Exner, député, directeur du musée industriel technologique de Vienne, 1, Postgasse, 8, Vienne, c. g.

Belgique. — M. A. Vercruysse, sénateur, 19, rue de la Loi, Bruxelles, d.; M. Emile Robert, 30, avenue Hoche, Paris, d. a.

Bosnie-Herzégovine. — M. Moser, 5, rue Malar, Paris, c. g.

Bulgarie. — M. Guechof, agent diplomatique, 94, avenue Kléber, Paris, c. g.; M. Maurice de la Fargue, publiciste, 43, rue Lafayette, Paris, c. a.

Chine. — M. Ch. Vapereau, 144, boulevard Saint-Germain, Paris, c. g.

Congo.— M. Masui, 10, rue de Namur, Bruxelles, d.

Corée.— M. Delort de Gleon, 18, rue Vézelay, Paris, d.

Costa-Rica. — M. de Peralta, ministre plénipotentiaire, 14, rue Le Peletier, Paris, c. g.

Danemark. — Le comte Raben Levetzau, chambellan de la cour du roi, Industriforeningen, Copenhague, c. g.; *M. L. Puxen* (professeur), chevalier de l'Ordre de Danebrog, Commissaire spécial de la section des beaux-arts, c. s.

République dominicaine. — M. Isidore Menden, ministre plénipotentiaire, 8, rue Léonie, Paris, c.g.

Equateur. — M. Rendon, consul général, 3, place Malesherbes, Paris, c. g.

Espagne. — Le duc de Sesto, président de la commission espagnole, 5, calle Jorge Juan, Madrid, prés.; le marquis de Villalobar, secrétaire d'ambassade, 10 *bis*, rue Paul-Baudry, Paris, d. royal; *Comte de Valencia de don Juan*, v.-com.

États-Unis. — M. Ferdinand Peck, 26, avenue Rapp, c. g.; M. le colonel Chaillé-Long, 26, rue Cambon, Paris, secr.

Grande-Bretagne. — Le colonel Jekyll, secrétaire de la commission royale, 27, avenue La Bourdonnais, Paris, c. g.; M. Spearman, 27, avenue La Bourdonnais, Paris, d. a.; M. Edwin Luytens, architecte du pavillon royal.

Grande République de l'Amérique centrale. — M. Crisanto Medina, ministre plénipotentiaire, 3, rue Boccador, Paris, c. g.

Grèce. — M. Delyannis, ministre plénipotentiaire, 144, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Guatemala. — M. Fernando Cruz, ministre plénipotentiaire à Paris, 27, rue Chateaubriand, Paris, c. g.

Hongrie. — M. Bela de Lukacs, ancien ministre, député, 1, Diszter, 5, Budapest, c. roy.; M. Edmond de Miklos, député, ancien secrétaire d'Etat, Budapest, c. adj.; M. Aladar de Navay de Foldeak, 25, avenue Rapp, Paris, d.; le baron Emerie d'Inkey, 23, avenue Rapp, Paris, d.

Italie. — M. Tomasso Villa, ancien président de la Chambre, c. g.

M. Hayashi, 65, rue de la Victoire, Paris, c. g.

Liberia. — Le baron de Stein, 59, rue Boursault, Paris, c. g.

Luxembourg, *M. Dutreux*, ingénieur, château de la Celle-Saint-Cloud, d.

Mexique. — M. de Mier y Celis, ministre plénipotentiaire, 14, rue Daru, Paris, c. g.

Monaco. — Le baron du Charmel, ministre plénipotentiaire, 8, rue Lavoisier, Paris, c. g.

Montenegro, M. Melon, consul général, 24, place Malesherbes, Paris, d.

Norvège. — M. Ottesen, consul de Suède et de Norvège à Bordeaux, d.

Pays-Bas. — Le baron Michiels van Verduynen, membre de la seconde Chambre des États généraux, la Haye, c. g.; le baron van Asbeck, 43, boulevard Haussmann, Paris, d.

Perse. — M. Hotz, commerçant, 59, Stanhope Garden, London S. W., c. g.

Pérou. — M. Toribo Sanz, 19, rue Bassano, Paris, d.

Portugal. — M. A. de Proenca Vieira, 27, avenue de l'Opéra, Paris, d.

Roumanie. — M. Pierre Poni, sénateur, ancien ministre, président de l'académie et professeur de chimie à l'université de Jassy, c. g. (adresser toutes les communications à la légation de Roumanie), 25, rue Bizot; M. Georges Stériau, 58, rue La Rochefoucauld, d.

Russie.— Le prince Tenichef Vintcheslas, 52, rue Bassano, Paris, c. g.; M. Arthur Raffalovich, 19, avenue Hoche, Paris, vice-président de la commission russe ; *M. Basile de Wourytch*, conseiller d'Etat au ministère des finances, c. a.

Serbie. — Le comte de Camondo, consul général à Paris, 66, chaussée d'Antin, c. g.; M. Tedeschi, 66, chaussée d'Antin, Paris, sec. g.

Siam. — M. Phya Suriya Nuvatr, ministre plénipotentiaire du Siam, 14, rue Pierre-Charron, Paris, c. g.

Saint-Marin. — Le baron Roissart de Bellet chargé d'affaires, 44, avenue du Bois-de-Bo Paris, c. g.

Suède. — Le comte Wrangel, chargé d'affaires, 5, rue Copernic, Paris, d.

Suisse. — M. Ador, 12, rue de Hollande, Genève, c. g.

Transvaal. — M. Michel Sanson, 15, rue Marsollier, Paris, d.

Turquie.— Munir Bey, ambassadeur de Turquie, 10, rue de Presbourg, Paris, c. g. prov.; *M. E. Chesnel*, chargé spécialement du service de l'Exposition, s. g.; *M. R. Dubuisson*, architecte de la section ottomane.

NOS PEINTRES FRANÇAIS
en 1900

On connaît les objections soulevées par la Société des Artistes français au sujet des surfaces du palais des Champs-Élysées destinées à recevoir, en 1900, les œuvres des artistes français et celle des artistes étrangers conviés à l'Exposition universelle. Il est malaisé, même les plans en mains, de discuter par mètre de superficie les espaces dont on disposera, car il faut tenir compte d'aménagements intérieurs dont l'installation est à peine projetée.

Ce que l'on peut faire, c'est de comparer les espaces dont disposeront les artistes français et étrangers en 1900 par rapport à ceux dont ils disposèrent à l'Exposition de 1889. Il n'est pas douteux que ces espaces seront supérieurs en

1900 à ce qu'ils furent en 1889; or, le progrès artistique ne se mesure évidemment pas, dans les périodes décennales, par la quantité des œuvres produites, mais par leur qualité. Rien ne peut faire logiquement supposer que la pensée seule de l'Exposition de 1900 augmente dans une proportion anormale le nombre des œuvres de peinture et de sculpture jugées dignes d'y figurer. Il peut y en avoir un peu plus, comme il peut y en avoir justement tout autant; le génie artistique n'est point soumis, que l'on sache, à des sortes d'accès à date fixe.

Il convient de remarquer que les artistes étrangers admis à exposer ne disposeront que de 40 0/0 des espaces de cimaises dans leurs diverses sections et qu'ils auront à se les partager. Ils seront donc obligés à une sélection, de fait, rigoureuse, et la qualité des œuvres qu'ils enverront sera évidemment prévue par eux en conséquence. Nos artistes français n'y peuvent répondre logiquement qu'en procédant de même, ce qui conduira à la réduction relative du nombre des œuvres exposées, réduction relative qui est précisément ce qui constitue « la sélection ». On a objecté l'hypothèse invraisemblable où, chacun des membres du jury usant de la faculté d'exposer dix de ses toiles, il ne resterait plus de place pour les autres exposants. *Summum jus, summa injuria,* dit un adage de jurisprudence toujours vrai; on ne peut même envisager une pareille obstruction artistique, elle serait trop sévèrement jugée. On ne peut non plus supposer que des hommes de mérite, comme ceux qui tiennent la tête parmi nos artistes français, se croient obligés, pour affirmer leur réputation, d'envoyer à l'Exposition de 1908, d'une façon générale, de ces énormes toiles que l'on nomme des « machines » dans la langue verte artistique. L'Exposition universelle de 1900 aura des panoramas pour satisfaire les amateurs de peinture kilométrique; des critiques irrévérencieux ont fait observer que si la mégalomanie des toiles peintes envahissait les cimaises du futur palais des Beaux-Arts, autant vaudrait les peindre, d'un seul coup, réellement à la machine, avec les étonnantes machines américaines qui pratiquent ce que l'on appelle « la peinture à la trompette ». Jusqu'à présent, cet outillage a été réservé pour la peinture des palissades et des affiches colossales, en plein air, sur les grands murs nus.

Comment se terminera le petit conflit qui s'élève ainsi, à propos de cimaises, entre la Société des Artistes français et les architectes de l'Exposition universelle? On a tout lieu d'espérer qu'en mesurant bien les surfaces réellement disponibles et surtout qu'en les utilisant bien, on les trouvera suffisantes pour 1900; ces choses-là demandent à être regardées de très près et sans parti pris. C'est ce que l'on fera certainement, car on ne peut guère supposer la peinture et la sculpture à l'Exposition universelle émigrant en dehors du brillant emplacement artistique que lui offrira le palais des Champs-Elysées; ce palais sera le plus beau cadre que l'on puisse imaginer pour encadrer l'aspect remarquable formé par la réunion des tableaux de nos artistes français et des artistes étrangers que l'on convie.

A ce propos, le journal *Le Temps* faisait, il y a quelques jours, les réflexions suivantes :

« La réclamation présentée par les peintres français à M. Léon Bourgeois paraîtra moins heureuse. Ce que craignent les artistes, c'est d'être logés trop à l'étroit. Ils affirment que les locaux qu'on leur destine sont insuffisamment spacieux. Ils imitent toutes les nations et toutes les corporations qui luttent en ce moment-ci avec acharnement pour obtenir un emplacement plus vaste. Pour satisfaire à toutes les demandes, il faudrait raser la moitié de Paris, sinon Paris entier, et livrer le territoire de la ville détruite aux exposants. Mais si cette boulimie s'explique à la rigueur chez des industriels qui ont, en effet, besoin de beaucoup de place pour leurs encombrantes machines, et dont les expositions ne seront guère visitées en détail que par les spécialistes, on conçoit moins de telles prétentions chez des artistes dont l'industrie (si c'en est une) du moins n'est pas une industrie ordinaire.

En art, la quantité importe peu : c'est la qualité qui est tout. Un peintre n'est pas un grand peintre parce qu'il produit, bon an mal an, deux ou trois douzaines de tableaux. Qu'il mûrisse patiemment un chef-d'œuvre, et nous le tiendrons quitte. S'il observe que le prêtre devant vivre de l'autel et le peintre de sa palette, il est bien obligé d'enluminer beaucoup de toile sous peine de mourir de faim, on pourra toujours lui répondre qu'il n'est pas nécessaire que ces nombreuses productions alimentaires figurent toutes au Salon annuel, et encore moins à l'Exposition. Qu'il expédie directement en Amérique ou chez le marchand de tableaux le menu fretin de sa peinture! Son intérêt même lui commande de n'accrocher à la cimaise du Salon que ses meilleurs ouvrages, ceux qu'il a médités et achevés à loisir, ceux sur lesquels il compte pour asseoir sa réputation et non pour payer son propriétaire.

Que demande le public, le grand public, convié par les artistes à venir admirer leurs travaux? Il souhaite un plaisir et une leçon. Il veut se mettre au courant du mouvement artistique, tout en passant un après-midi agréable. Pour compléter son instruction, il lui suffit de voir un ou deux tableaux de chaque artiste de marque, qui soient bien la caractéristique de sa manière. Pour goûter une distraction véritable, il ne doit avoir à examiner à la fois qu'un nombre limité d'œuvres d'art. Autrement, s'il trouve devant lui plusieurs kilomètres carrés de peinture à l'huile à parcourir, le divertissement qu'il s'était promis se change en fatigue; si chaque exposant a vingt numéros, on se noie dans cette multitude et on attrape la migraine sans avoir pu se faire une idée nette du talent de l'auteur. Après quelques expériences de ce genre, le visiteur, découragé, renonce à chercher le chef-d'œuvre perdu dans un flot de médiocrités; il tourne le dos à la peinture et regarde les toilettes des femmes ou bien va se réfugier au buffet. Un spirituel critique, Mario Proth, intitulait ses comptes rendus des Salons : *Voyage au pays des peintres*. Si c'est un voyage au long cours, le Français, né casanier, ne s'embarquera pas.

A supposer que le palais des beaux-arts ne doive pas être très grand, les artistes devraient s'en réjouir. Ils seraient ainsi contraints d'opérer la sélection indispensable, et le jury aurait un bon argument pour écarter les sollicitations des barbouilleurs. M. Léon Bourgeois a reçu fort aimablement, nous dit-on, les délégués des artistes. En écoutant leurs doléances, il a agi en homme du monde; mais il ferait acte de bon ministre des beaux-arts en n'en tenant aucun compte.

A la suite det ce arlicle, M. P. Puvis de Chavannes et J. P. Laurens ont envoyé au directeur du *Temps* la lettre suivante :

Palais des Champs-Élysées, 21 octobre.

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous exprimer le vif regret de voir le *Temps* insérer hier en première page un article où, sans aucune connaissance de la démarche que nous avons faite auprès du ministre, sans aucun renseignement sur les désiderata des artistes que nous représentons, ceux-ci étaient accusés d'accaparement, d'exigences, de *boulimie*.

Ces accusations malveillantes, à l'endroit d'artistes dont le sincère et probe labeur n'est pas une des moindres gloires de notre pays, n'auraient certes pas trouvé place dans vos colonnes, si vous aviez été, même incomplètement, édifié sur nos réclamations.

Nous n'avons protesté, en effet, que contre les installations défectueuses au delà de toute vraisemblance que l'on veut imposer à la section des beaux-arts.

Quant aux prétentions que nous avons émises, elles seront jugées sans doute très équitables par le public quand il saura que le chiffre de tableaux considéré par nous comme indispensable à une loyale et tout à la fois restreinte manifestation de l'art français est légèrement inférieur à celui des œuvres exposées en *1855*.

Le chiffre des tableaux des sections étrangères était à cette époque de *1.193*. Celui de la section française était de 1.822 toiles.

En acceptant pour 1900 un chiffre maximum de 1.800 œuvres, nous croyons servir à la fois les intérêts légitimes des artistes et l'intérêt supérieur de l'art français.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de toute notre considération.

P. PUVIS DE CHAVANNES, J.-P. LAURENS

Le *Temps* fait suivre cette lettre des réflexions suivantes :

« Nous ne voyons pas bien en quoi nous avons parlé ou écrit sur des renseignements erronés. Nous étions partis de ce que les peintres se plaignaient de ne pouvoir exposer un nombre suffisant de tableaux; nous avons fait observer que les amateurs et les peintres eux-mêmes avaient intérêt à ce qu'on en exposât moins. Il n'y a là aucune malveillance. Il y a là seulement une différence d'appréciation dont le public est ou sera le meilleur juge. ».

Les choses en sont là pour le moment.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 OCTOBRE 1898
(Liste officielle)

Le quinzième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 octobre 1898.

A ce tirage **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	14	N°	2.625	**100.000 fr.**
—	—	17	N°	833	**10.000**
—	—	41	N°	8.568	**5.000**
—	—	286	N°	4.467	**5.000**
—	—	51	N°	2.638	**1.000**
—	—	80	N°	3.032	**1.000**
—	—	90	N°	2.976	**1.000**
—	—	269	N°	2.749	**1.000**
—	—	310	N°	3.510	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
2	8.044	65	1.284	140	2.321	198	9.888	281	2.737
7	96	65	3.010	140	8.919	202	9.628	281	8.775
7	280	66	5.897	141	9.621	203	3.741	284	4.364
10	5.197	66	7.978	142	1.916	205	3.974	284	4.638
10	8.596	72	3.383	142	6.456	211	9.389	285	4.558
15	6.830	75	2.375	143	952	212	6.128	285	4.796
16	5.726	76	3.183	151	2.076	212	9.995	286	3.749
16	6.156	83	448	153	9.788	215	8.446	296	4.191
18	8.375	83	9.178	158	7.805	220	264	297	6.513
21	7.072	84	354	162	265	223	300	300	4.851
24	141	86	1.537	165	814	223	5.949	300	6.548
26	1.077	91	7.874	167	3.219	223	7.153	305	9.316
26	2.331	97	914	167	7.553	227	8.376	306	9.127
27	1.313	102	8.455	168	2.646	230	4.017	307	985
27	2.290	103	1.244	170	5.936	231	7.772	308	4.037
29	8.760	109	2.554	171	1.409	233	5.859	308	6.810
30	6.076	109	6.366	172	2.208	238	4.641	311	4.336
33	4.500	109	7.309	173	1.846	239	8.937	312	9.737

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
34	523	110	1.694	173	3.511	240	4.017	313	4.967
35	3.333	110	6.196	177	8.452	242	6.846	314	535
35	5.628	111	8.567	178	3.023	250	720	317	7.592
35	5.751	112	1.503	183	461	253	8.942	318	110
39	3.188	114	655	183	870	260	6.601	319	7.527
41	3 109	115	370	189	4.521	261	1.857	320	6.814
42	8 751	117	9.011	189	4.924	261	7.873	320	8.957
53	4 550	126	8.955	190	6.801	262	3.643	321	755
55	746	128	3.277	194	1.785	264	3.316	321	5.318
60	2.095	130	5.905	197	5.336	276	4.619	322	4 892
61	6.804	131	8.026	198	3.857	277	2.234	323	4.373
64	8.985	138	9.422	198	4.023	281	1.130	325	814

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 novembre 1898.

Le prochain tirage aura lieu le Jeudi 25 décembre 1898.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris. — **0,50** pour les tirages de 1898; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 octobre 1898.

La situation extérieure, et certainement beaucoup plus les soucis de notre politique intérieure, ont eu sur notre marché de graves répercussions.

Les fonds d'Etat, bien que très énergiquement défendus, n'ont pu résister à l'assaut de ces menaces et nous laissons les rentes françaises en réaction très marquée; le 3 o/o à 101,43.

La plupart des fonds d'État ont eu des fluctuations aussi marquées que nos rentes et nous retrouvons l'Italien à 91,02, l'Extérieure à 40,87.

Les Sociétés de crédit ont relativement été affectées: la Banque de Paris est à 934; le Crédit Lyonnais à 841; le Crédit foncier à 807. La Banque spéciale des Valeurs Industrielles conserve son avance à 223. Cette société convoque ses actionnaires pour le 5 novembre à l'effet d'être autorisée à acquérir un terrain sur lequel sera construit un immeuble où pourront être installés tous ses services dont l'importance se développe chaque jour davantage.

Les Valeurs industrielles, sauf cependant les chemins de fer français qui suivent le recul de nos rentes, ont mieux résisté. Les valeurs de cuivre restent très recherchées; une simple comparaison des cours du cuivre de l'année dernière et de ceux de cette année (53 Liv. st. 1/2 au lieu de 49) nous donne l'explication des demandes du comptant.

La Bénédictine de l'Abbaye de Fécamp est ferme à 4990; les Etablissements Duval sont en réaction de 50 francs à 3.550; les Tavernes Pousset et Royale réunies gagnent 2 francs à 170; les Biscuits Olibet sans changement à 141,50.

COMPAGNIE DES

Mines de houilles de Courrières

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 6,000,000 de francs

AVIS

Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires propriétaires de titres au porteur, qui désirent assister aux assemblées générales, les dispositions de l'article 31 des statuts.

Article 31. — Pour pouvoir exercer leur droit d'assisté à l'assemblée générale, il faut:... Pour les propriétaires de titres au porteur, que six mois au moins avant le 1er mai ils aient présenté leurs titres, et que cinq jours au moins avant l'assemblée ils aient déposé ces mêmes titres, soit au siège social, soit en un des lieux qui seront désignés à cet effet par le conseil d'administration. Un certificat de cette présentation et de ce dépôt leur sera délivré pour en justifier.

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil d'administration a désigné d'une manière générale et sauf nouvel avis les endroits ci-après pour l'accomplissement des formalités de présentation et de dépôt:

Siège social, à Billy-Montigny (Pas-de-Calais);

Banque Lécuyer et Cie, à Paris, rue de la Banque, nº 17, et à St-Quentin;

Banque Piérard, Mabille et Cie, à Valenciennes et à Denain;

Banque Dupont et Cie, à Douai et à Valenciennes;

Banque Verley, Decroix et Cie, à Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Cambrai, Arras, Béthune, Calais et Carvin;

Crédit lyonnais, à Angers, Armentières, Arras, Calais-Saint-Pierre, Cambrai, Caudry, Douai, Dunkerque, Lille, Lyon, Paris, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes.

Certificat de l'accomplissement des formalités de présentation et de dépôt doit être délivré à MM. les actionnaires.

La formalité de la présentation n'est exigée d'un même actionnaire pour les mêmes actions que pour la première assemblée où il veut exercer les droits qu'elles lui confèrent. Pour les assemblées suivantes, la formalité du dépôt est seule exigée.

Le conseil d'administration.

CHEMINS DE FER

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour

Ouest. — A l'occasion des fêtes de la Toussaint les coupons de retour des billets de bains de mer et d'excursion au Mont Saint-Michel délivrés du 28 octobre au 1er novembre ainsi que les coupons de retour des billets d'aller et retour ordinaires (grandes lignes) délivrés du 28 octobre au 3 novembre seront valables jusqu'au 4 novembre.

—

Est. — Les billets d'aller et retour délivrés, à partir du 28 octobre courant, par les gares, stations et haltes pour toutes les destinations du réseau situées à 50 kilomètres au moins du point de départ, seront valables pour le retour, jusqu'au dernier train du vendredi 4 novembre.

—

P.-L.-M. — Les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés du 28 octobre au 2 novembre inclus, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 novembre.

—

Orléans. — Les billets aller et retour, délivrés du vendredi 28 octobre inclus au jeudi 3 novembre inclus seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du vendredi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

—

Nord. — Les coupons de retour des billets d'aller et retour individuels (Tarif spécial G. V. nº 2), délivrés à partir du 28 octobre inclus, seront valables jusqu'au vendredi 4 novembre inclusivement.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité lorsque, normalement, elle expirera après le 4 novembre.

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).

GRANDS MAGASINS

DU LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

EXPOSITION DE

Vêtements d'Enfants

AU BON MARCHÉ

PARIS MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS

ACTUELLEMENT

EXPOSITION SPÉCIALE DES

TOILETTES D'HIVER

pour DAMES, HOMMES et ENFANTS

Grande Mise en Vente des

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

TONIQUE

AMER

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

HYGIÉNIQUE

PICON

A LA

MÉNAGÈRE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE

MOBILIERS COMPLETS

20, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

GRANDS MAGASINS DE LA

SAMARITAINE

Rues du Pont-Neuf, de Rivoli et de la Monnaie, Paris

ACTUELLEMENT

GRANDE MISE EN VENTE de

VÊTEMENTS

pour HOMMES et JEUNES GENS

Bonneterie, Chemises, Chaussures, etc., etc.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Vêtements sur Mesure

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

"L'Exposition Universelle"

1900

BULLETIN DES LOIS, DÉCRETS ET DOCUMENTS OFFICIELS RELATIFS A L'EXPOSITION

Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger

12, rue Cambon, PARIS

EN VENTE AUX BUREAUX DU JOURNAL

collection brochée

des années 1894 - 1895 - 1896 - 1897

Indispensable à tous les Exposants

PRIX : 60 FRANCS

(Envoi franco par la poste)

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom CHRISTOFLE en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT. 4. rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 109. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Octobre au 10 Novembre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ETRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 novembre 1898.

Pendant que les chantiers de l'Exposition de 1900 battent leur plein, et que nous préparons avec activité des œuvres de paix, nos excellents voisins les Anglais préparent, eux, des armes de guerre.

Des bruits sinistres, venus de l'autre côté du détroit ont quelque peu, durant cette quinzaine, inquiété l'opinion publique, à tel point qu'on s'est demandé, non sans raisons, s'ils n'ont pas pour but criminel d'entraver la manifestation pacifique à laquelle nous avons convié tous les peuples de la terre.

Il faut s'attendre à tout et tout prévoir. En tout cas, si la catastrophe venait à se produire, ce n'est pas nous qui devrions en être rendus responsables aux yeux du monde, car les préoccupations de la France, dix-huit mois avant le 15 avril 1900, ne sauraient être très belliqueuses.

C'est ce que le nouveau gouvernement, par la bouche du nouveau Président du Conseil, M. Charles-Dupuy exprimait si éloquemment, le 4 novembre dernier, dans la déclaration ministérielle qu'il a lue devant les Chambres, et que nous reproduisons plus loin *in extenso* :

D'autres questions, disait-il, s'imposent à l'attention et à la vigilance d'un grand peuple. Les intérêts permanents de la patrie au dedans et au dehors, sa grandeur et sa prospérité, voilà l'objet dominant de son souci et de ses efforts.

Nous devons songer, dès maintenant, à justifier les espérances que la France a fait naître chez toutes les nations en les conviant, pour 1900, au solennel rendez-vous de la production du travail et de la paix. Il faut que les peuples étrangers qui flueront à l'Exposition universelle constatent qu'en dépit d'incidents douloureux, nos industriels, nos agriculteurs et nos commerçants ont su garder leur esprit assez libre et leur activité assez féconde pour remplir dignement leurs obligations envers le monde et envers eux-mêmes,

La France ne doit rien négliger pour conserver la situation que lui ont value sa loyauté, sa force et son amour de la paix.

Quand on a convié, comme nous l'avons fait, quarante États du monde au solennel rendez-vous de la production du travail et de la paix ; quand on bâtit des palais, et que tout le commerce et toute l'industrie d'un pays sont occupés, dans les ateliers, à préparer des merveilles, ce pays ne peut songer à la guerre, et la nation qui compromettrait une situation pareille encourrait devant l'Histoire les plus terribles responsabilités.

C'est pour cela que nous pouvons continuer en paix la préparation de l'œuvre de l'Exposition de 1900.

HENRI GAUTIER.

Le Nouveau Ministère

Le nouveau Ministère est ainsi constitué :

Présidence du Conseil, Intérieur : M. Charles-Dupuy.
Guerre : M. de Freycinet.
Finances : M. Peytral.
Affaires Étrangères ; M. Delcassé.
Commerce ; M. Paul Delombre.
Colonies : M. Guillain.
Instruction Publique ; M. Georges Leygues.
Travaux Publics ; M. Krantz.
Marine ; M. Lockroy.
Justice ; M. Lebret.
Agriculture ; M. Viger.
Intérieur : Sous-secrétariat d'État M. Jules Legrand.
Commerce : Postes et télégraphes, M. Mougeot.

Déclaration du Gouvernement

Voici le texte de la déclaration du gouvernement lue, à la Chambre, par M. Charles-Dupuy, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, et au Sénat, par M. Lebret, garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Messieurs,

Appelés au pouvoir par la confiance de M. le Président de la République, nous avons conscience des difficultés de la tâche que nous assumons et des responsabilités qui en découlent.

Nous affirmons, d'accord avec l'ordre du jour du 25 octobre, la suprématie du pouvoir civil, qui est le principe fondamental de l'État républicain et notre confiance dans l'armée, fidèle observatrice des lois de la République. (*Très bien ! très bien !*)

Nous ne laisserons pas l'armée nationale en butte à la campagne d'injures dirigée contre elle. (*Vifs applaudissements.*) Nous la plaçons au-dessus de solidarités que d'aveugles polémiques prétendent lui infliger et qui ne l'atteignent pas. (*Nouveaux applaudissements.*) Nous pensons qu'elle a d'autant plus de droits à la sollicitude et à la protection des pouvoirs publics, qu'elle ne peut travailler utilement à la sécurité de la patrie que dans le recueillement et le silence. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'œuvre de la justice ne demande pas moins de calme et moins de respect. (*Applaudissements.*) Notre devoir est d'assurer l'exécution de ses arrêts. (*Très bien ! très bien !*) Quelles que soient les opinions individuelles, ce sera le plus sûr moyen d'apaiser les esprits et les consciences troublées par une affaire qui ne saurait absorber plus longtemps les préoccupations du pays. (*Applaudissements.*)

D'autres questions s'imposent à l'attention et à la vigilance d'un grand peuple. Les intérêts permanents de la patrie, au dedans et au dehors, sa grandeur et sa prospérité, voilà l'objet dominant de son souci et de ses efforts.

Nous devons songer, dès maintenant, à justifier les espérances que la France a fait naître chez toutes les nations en les conviant pour 1900 au solennel rendez-vous de la production du travail et de la paix. Il faut que les peuples étrangers qui afflueront à l'Exposition universelle constatent qu'en dépit d'incidents douloureux nos industriels, nos agriculteurs et nos commerçants ont su grader leur esprit assez libre et leur activité assez féconde pour remplir dignement leurs obligations envers le monde et envers eux-mêmes. (*Très bien ! très bien !*)

La France ne doit rien négliger pour conserver la situation que lui ont value sa loyauté, sa force et son amour de la paix. Elle doit travailler à fortifier cette situation qu'une précieuse alliance a consacrée aux yeux du monde entier. Notre politique extérieure s'inspirera des intérêts bien compris du pays ; préoccupée de proportionner ses efforts à la valeur du but, appuyée sur le Parlement qui sera pleinement renseigné, elle apportera dans toutes les questions la méthode et la dignité que vous avez le droit d'attendre d'elle. (*Très bien ! très bien !*)

Nous sommes, Messieurs, un cabinet d'union entre les républicains (*Applaudissements*), résolus à nous appuyer sur une majorité républicaine. *Applaudissements à gauche et au centre.*)

Grâce à cette union, nous comptons réaliser une politique soutenue de progrès et de réformes.

Républicains et démocrates, pénétrés de l'ampleur des espérances que la démocratie peut concevoir sans tomber dans de dangereuses utopies, mais persuadés aussi que l'action et le succès sont au prix d'un programme précis, volontairement limité, nous demanderons au Parlement d'aborder avec nous les questions qui, dans le commun patrimoine du parti républicain, s'imposent à tous les esprits comme les plus urgentes.

Tout d'abord, nous aurons à procurer le vote du budget de 1899, le projet vient de vous être distribué et nous comptons sur la bonne volonté générale pour le faire aboutir d'ici à la fin de l'année. (*Très bien ! très bien !*)

Libérés de cette obligation qui est la première d'un Parlement dans un pays libre, nous aborderons ensuite l'étude des lois fiscales attendues par le pays.

Nous vous demanderons de voter pour rempla-

cer les contributions personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, un impôt sur le revenu qui, fondé sur les signes extérieurs de la fortune, sans vexation ni inquisition d'aucune sorte, sera dégressif, de manière à assurer à la masse des petits contribuables de larges dégrèvements, allant même jusqu'à une exemption totale à la base. Nous maintenons le projet déposé dans ce but par nos prédécesseurs et nous serons à la disposition de la commission spéciale pour chercher avec elle les améliorations dont il peut être susceptible.

Nous demanderons au Sénat de mettre le plus tôt possible à son ordre du jour la loi sur l'impôt successoral votée déjà par la Chambre à une très grande majorité. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous poursuivrons également le vote de la réforme des boissons. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

A ces réformes fiscales nous ajouterons une loi sur les retraites des travailleurs des villes et des campagnes, dont le vote, attendu par la démocratie, est à nos yeux l'accomplissement d'un haut devoir social. (*Très bien! très bien!*)

Nous vous demanderons enfin de faire aboutir le plus promptement possible un certain nombre de lois importantes pour l'agriculture, notamment celles qui sont relatives à l'organisation du crédit et des assurances agricoles et au développement de la petite propriété rurale. (*Très bien! très bien!*)

Profondément dévoués à la prospérité de nos industries, nous maintiendrons notre régime économique et la stabilité de nos tarifs douaniers, stabilité si nécessaire au commerce, résolus à n'y apporter que les modifications imposées par les transformations économiques et les intérêts supérieurs du pays.

Tels sont, Messieurs, nos projets;
Telles sont nos intentions.

La législature s'honorera grandement et servira bien la République et le pays si ce programme, dont l'importance résulte plus de la nature des questions que de leur nombre, est réalisé par elle, grâce à un concours persévérant de bonnes volontés et de consciencieux efforts. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Le nouveau Ministre du Commerce
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EXPOSITION

M. PAUL DELOMBRE

Le nouveau Ministre du Commerce est âgé de 50 ans. Il est né à Maubeuge en 1850, mais c'est en réalité un Parisien, car c'est à Paris qu'il a été élevé et qu'il a fait toute sa carrière.

Après de fortes études, M. Paul Delombre se fit recevoir avocat, mais il n'exerça pas cette profession, et se tourna presque immédiatement vers l'étude des sciences économiques et financières qui l'attiraient particulièrement, et dont le goût avait été, d'ailleurs, développé en lui par un père très compétent en la même matière.

Il y a vingt ans environ, le *Temps* s'attacha M. Paul Delombre qui devint bientôt un des principaux leaders de ce grand journal où il eut à traiter toutes les questions financières, économiques et fiscales qui ont été agitées durant près d'un quart de siècle.

M. Paul Delombre, pendant cette période, s'est montré un vrai journaliste, chez qui la compétence et l'érudition s'alliaient à la clarté et à l'élégance.

Ajoutons, au point de vue personnel, que M. Paul Delombre, s'il est le plus doux et le plus affable des hommes, est en même temps très résolu et très décidé. Très attaché à ses idées et à ses convictions, il saura déployer toute l'énergie nécessaire pour les faire respecter et triompher.

Dernier détail : M. Paul Delombre aime les nombreuses familles et prêche d'exemple. Il est père de cinq enfants, deux fils et trois charmantes filles qui aideront Madame Delombre à faire les honneurs des réceptions au ministère de la rue de Grenelle, qui seront bientôt au nombre des plus courues du monde officiel.

Le CABINET du MINISTRE
DU COMMERCE

Par arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 4 novembre 1898 :

M. Chastelain, chef du bureau des travaux législatifs au ministère des finances, est délégué dans les fonctions de chef du cabinet du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

M. Georges Delesseux, auditeur de 1re classe au Conseil d'État, est nommé chef-adjoint du cabinet du ministre du Commerce.

M. Etienne Coyne, licencié ès lettres, sous-préfet, est nommé chef du secrétariat particulier.

M. Ardouin, rédacteur au ministère de l'Intérieur, est nommé secrétaire particulier.

LES ESCALADEURS
DE L'EXPOSITION

Les *escaladeurs*, ce sont, à proprement parler, et en dehors du néologisme, les chemins élévateurs électriques ou escaliers sans fin à mouvement continu qui vont être installés, pour l'Exposition, dans les palais du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides. Un concours a été ouvert à ce sujet entre les concurrents spéciaux. Il y aura treize escaladeurs dans les palais Suffren et Fabert, quatorze dans les palais La Bourdonnais et Constantine; les jarrets des visiteurs de l'Exposition seront, comme on le voit, ménagés à souhait.

Ces appareils, considérés d'ailleurs comme objets exposés, en raison de l'intérêt technique qu'ils présentent et de la nouveauté, sinon de leur conception, du moins de leur généralisation, seront la propriété des concessionnaires.

On peut les concevoir comme des escaliers qui n'auraient pas de marches. Larges de 60 centimètres à l'endroit où reposent les pieds des personnes véhiculées, évasés à 90 centimètres à la hauteur des rampes, leur inclinaison sera de 33 centimètres par mètre. Le nombre des voyageurs emportés, à raison d'un voyageur par mètre, variera entre 20 et 40 sur toute la surface roulante; ils seront enlevés à la hauteur de 7 mètres avec une vitesse de 50 à 60 centimètres par seconde. On ne peut pas les définir exactement par l'expression célèbre : *sic itur ad astra*. Cependant, s'élever à 7 mètres de hauteur sans faire un mouvement, ce n'est déjà point ordinaire.

L'organe transporteur, proprement dit, qui définit le programme du concours, est constitué par un tablier sans fin, de matière souple et résistante, à déroulement continu et uniforme, réunissant, s'il tient toutes les promesses qu'on lui demande — et la chose est vraisemblable — la rigidité et la douceur; pas de ressauts, pas d'allongements (qui sont le ramollissement des escaladeurs), pas de bruit, pas d'accidents fantaisistes pendant la durée de l'Exposition; enfin, un graissage des organes mécaniques invisible et discret.

Les rampes latérales ou « mains courantes » seront formées aussi d'un câble sans fin, garni de façon à présenter sous les mains des voyageurs un appui doux et propre sans accrocher leurs vêtements; ces rampes marcheront, comme on peut le penser, à la même exacte vitesse que l'escalier lui-même.

Mis à la disposition du public au plus tard le 15 avril 1900, les *escaladeurs* resteront en service jusqu'à la fermeture de l'Exposition, le 5 novembre 1900. Ils subiront leurs essais de réception le 1er mars 1900, sérieux essais s'il en fut, car les épreuves de résistance se feront sous une charge de 3,500 kilogrammes représentant le poids de 50 voyageurs moyennement corpulents et régulièrement espacés sur escaladeur.

Cette charge sera laissée en permanence aussi longtemps que l'administration, justement soucieuse d'éviter les accidents, le jugera nécessaire. On simulera même des accidents bénévoles lors des essais. Cent globe-trotters se précipiteront sur l'escaladeur, dont la vitesse sera volontairement exagérée; quelques-uns aussi se laisseront choir sur le tapis. Soyons tranquilles! Cela ne servira qu'à démontrer le surcroît de sécurité.

Les concessionnaires recevront gratuitement le courant électrique nécessaire pour le fonctionnement de leurs appareils. Ils seront, de plus, autorisés à percevoir une taxe de dix centimes par voyageur escaladant et ils ne distribueront pas, bien entendu, de billets d'aller et retour.

Pour toutes les autres clauses, cautionnement, soumissions, constitution des jurys d'examen, passement des marchés, etc., les règles et clauses sont analogues à celles que nous avons à plusieurs reprises indiquées d'une façon générale.

LA FOURNITURE D'EAU DE SEINE
à l'Exposition

Un concours est ouvert entre constructeurs français pour la fourniture de l'eau de Seine à l'Exposition. Les Expositions universelles sont grandes buveuses d'eau. Celle de 1900 aura probablement deux usines élévatoires indépendantes, ou, peut-être, une grande usine élévatoire centrale, comme en ont les grandes villes. N'est-ce pas d'ailleurs, une grande ville improvisée qu'une Exposition universelle?

La besogne n'est pas mince. Il s'agit d'élever l'eau nécessaire au château d'eau du Champ de Mars, à la belle cascade dont les flots dévaleront devant le palais de l'Électricité édifié par M. Hénard. Ces mêmes flots serviront, plus prosaïquement, à la condensation de la vapeur épuisée des machines affectées au service de la force motrice et de l'éclairage de l'Exposition; ils auront chaque jour 20.000 chevaux-vapeur de force à rafraîchir et à réconforter hydrauliquement : c'est un grand pansage.

L'entreprise comprend la construction des appareils nécessaires, leur mise en place, la construction des bâtiments et de la cheminée, l'exploitation de cette usine spéciale pendant toute la durée de l'Exposition, et, après l'Exposition, le démontage, l'enlèvement, le pliement des bagages.

Les constructeurs de toute cette hydraulique seront exposants, ce qui leur ouvre de justes horizons de récompenses, en même temps que la fourniture de leurs appareils devient gratuite par le fait; mais l'installation et l'exploitation desdits appareils motiveront des redevances.

Chaque usine élévatoire — s'il y en a deux — comprendra un groupe de machines capables d'élever, par seconde, un volume d'eau de 750 litres, puisé dans la Seine, et tout aussitôt refoulé dans le bassin de la grande cascade du Champ de Mars, dont le déversoir sera établi à la cote de 47 m. 50, c'est-à-dire plus haut que l'historique et desséchée cascade du parc de Saint-Cloud. En service normal, chacune de ces naïades fournira entre 450 et 500 litres d'eau par seconde, chacune d'elles étant, d'ailleurs, organisée pour pouvoir faire, à elle seule, toute la besogne s'il y a lieu, indépendamment des crues de la Seine.

Deux cheminées de trente-cinq mètres de hauteur desserviront les chaudières de ces installations. L'article 8 du cahier des charges dit qu'elles seront *fumivores*. Article cruel! mais aussitôt mitigé par cette considération, qu'il s'agit simplement d'empêcher la production de toute fumée opaque; les discussions ne porteront plus dès lors, que sur l'opacité, ce qui permet de s'entendre dans la généralité des cas. Les concessionnaires qui brûleront du coke pourront se contenter de cheminées de 15 mètres de haut. Ils seront certainement sensibles à ce dédain, autorisé en principe, des grandeurs.

L'eau de condensation des machines sera renvoyée à la Seine par les soins et aux frais des fournisseurs. Il est incontestable que la haute température à laquelle elle aura été portée l'aura assainie et débarrassée de tout microbe. Cependant, il serait exagéré de conclure que les élévateurs d'eau de l'Exposition pourront de ce fait concourir pour une récompense dans la classe de l'hygiène, classe 110, groupe 16; les mesures d'assainissement demandent plus de durée que cela, et les usines élévatoires ne sont appelées à fonctionner que du 15 avril au 5 novembre 1900.

Nous nous bornerons à signaler ici les intéressantes mesures prescrites en vue de l'enregistrement automatique du niveau dans la cascade et de la mesure journalière du volume d'eau élevé. Il y aura là un compteur d'eau taré, poinçonné, scellé, qui devra être le type du genre; nous reviendrons en temps et lieu, lors des installations proprement dites, sur ces intéressants détials.

Nouvelles et Échos

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, adoptant avec plaisir un projet préparé par son prédécesseur, M. Bourgeois, vient d'arrêter que, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, il serait fait au gouvernement un rapport sur le mouvement poétique français, dans le livre et au théâtre.

C'est M. Catulle Mendès que le ministre a chargé de ce rapport.

En 1867, un ouvrage analogue avait été demandé à Théophile Gautier. Le travail de M. Catulle Mendès, très développé, commencera où s'achève celui de Théophile Gautier, et sera, par conséquent, l'histoire de la poésie française, lyrique et dramatique, pendant plus de trente années.

* * *

Le ministère des affaires étrangères est resté, sous le rapport de l'éclairage de ses bâtiments, fort en retard vis-à-vis des autres administrations publiques. En prévision des réceptions officielles qui devront avoir lieu à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, la substitution de la lumière électrique aux anciens modes d'éclairage apparaît comme une nécessité. Une dépense de 70.000 fr. permettra d'installer ce mode d'éclairage dans l'hôtel du ministère, en ajournant l'extension de cette mesure aux bâtiments des bureaux.

* * *

L'arche du pont Alexandre-III apparaît depuis hier matin légère et gracieuse, dessinée par une grande maquette en bois qui relie les deux rives de la Seine devant le Cours-la-Reine et l'esplanade des Invalides.

C'est autour de cette maquette que seront rivés les tronçons en acier de la grande arche, qui arriveront ce mois-ci sur les chantiers du pont Alexandre III.

Les passants s'arrêtent et commencent déjà à applaudir le travail de MM. Résal et Alby, dont la forme définitive se révèle enfin.

* * *

On nous signale — parmi les clous de 1900, — l'idée peut-être originale, mais véritablement bizarre, d'un président de classe à l'Exposition universelle, qui voudrait organiser une exposition de fêtes publiques et de décorations des rues, dans l'intérieur d'un des palais à élever au Champ de Mars. Nous ne nous représentons guère une exhibition de ce genre dans une salle close, car un tel projet rappellerait fâcheusement le *Tourneur de mâts de cocagne en chambre*, d'Henriette Maréchal.

* * *

Le Ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, et le général commandant la division d'occupation de Tunisie :

« Mon cher général,

« L'arrêté de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes en date du 22 juin 1897 a institué, dans le groupe XVIII « Armées de terre et de mer » de l'Exposition Universelle de 1900, une Exposition rétrospective internationale.

« Les conditions d'existence de cette Exposition sont rappelées dans la circulaire du 23 juin 1898.

« J'ai décidé que les corps de troupe, les services et établissements militaires y prendraient part.

« Je vous serais, en conséquence, reconnaissant de vouloir bien, en ce qui concerne votre corps d'armée, inviter les divers corps de troupe et établissements à me faire connaître (Cabinet du Ministre, — Correspondance générale), par votre intermédiaire, *pour le 1er février 1899*, l'énumération des armes, armures anciennes, tableaux, gravures, œuvres artistiques de tous genres (modèles en vraie grandeur ou réduits), dont ils sont détenteurs (notamment ceux qui ornent les salles d'honneur) et qui, présentant un caractère certain d'authenticité, pourraient utilement contribuer à la reconstitution de l'histoire militaire de notre pays.

« Cette énumération détaillée devra être accompagnée de la valeur respective de chacun des objets et œuvres d'art et de l'indication exacte de ses dimensions.

« D'autre part, l'Exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer comprendra, comme l'Exposition rétrospective militaire de 1889, l'historique de tous les corps de troupe.

« Vous trouverez, ci-joint, la copie des historiques des corps stationnés dans votre région de corps d'armée qui ont figuré à l'Exposition rétrospective militaire.

« Ces historiques devront être complétés de façon à comprendre, jusqu'au 1er février 1899, les renseignements qui y étaient portés en 1889, savoir : modifications survenues dans la constitution même du corps (dédoublement, formation... etc.)

« Enumération des chefs de corps, avec les dates de prise de commandement.

« Indication, avec les dates, des faits de guerre auxquels le corps ou une fraction du corps a pu prendre part : Algérie, Tunisie, Tonkin, Siam, Dahomey, Madagascar, etc.

« Au cas où des modifications dans l'historique de certains corps auraient été décidées depuis 1889, ces corps devraient en tenir compte dans la nouvelle rédaction.

« La forme de la notice ci-incluse devra être conservée.

« Cette notice me sera renvoyée (Cabinet-Correspondance générale), par votre intermédiaire, *le 1er février 1899*, en même temps que le travail complété.

« Les corps créés depuis 1889 devront également envoyer un historique rédigé dans les conditions qui viennent d'être dites. »

* * *

Le pape a l'intention de faire organiser, à l'occasion de l'année 1900, un concours musical par un chant en l'honneur du siècle (*Carmen seculare*) et d'y consacrer un prix.

* * *

Avant-hier mardi, a eu lieu à Genève, sous la présidence du conseiller d'Etat Thiébaud, chef du département cantonal du commerce, assisté de M. Ador, Commissaire général suisse, une réunion pour la nomination de la commission cantonale pour l'Exposition universelle de Paris.

Toutes les industries genevoises étaient représentées. M. Ador a fait un appel à la participation de l'industrie suisse à l'Exposition de 1900; il a fait ressortir l'importance de cette participation. Il a déclaré qu'au sujet de l'electricité et de l'horlogerie, le nombre des exposants est très satisfaisant.

* * *

L'administration centrale de l'artillerie de Russie participera à l'Exposition universelle de 1900 par l'envoi de modèles, photographies et dessins de canons employés dans l'armée russe; ces objets seront fournis par les usines impériales de Toula et d'Itew, les cartoucheries de Saint-Pétersbourg et de Longarre, les fabriques d'instruments de musique, de poudre à canon et de mélinite, ainsi que les arsenaux de Kiew et de Briansk. Une somme de 4.500 roubles est assignée par le ministère de la Guerre pour couvrir les frais de cette participation.

Prendra aussi part à l'Exposition de 1900, la Société russe de salubrité publique qui, avant de les expédier à Paris, exposera à Saint-Pétersbourg, l'année prochaine, les objets destinés par elle à figurer à cette Exposition.

VISITE

du

NOUVEAU MINISTRE DU COMMERCE

aux Chantiers de l'Exposition

M. Paul Delombre, ministre du Commerce et de l'Industrie, a visité, hier après-midi, à trois heures, les travaux du Champ de Mars.

A son arrivée avenue La Bourdonnais, le ministre, qui était accompagné de M. Delesseux, chef adjoint de son cabinet, et de M. Coyne, chef du secrétariat, a été reçu par MM. Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900, Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux, Bouvard, directeur général de l'architecture, Grison, Chardon, secrétaire général, Albert Legrand, secrétaire particulier, et par les principaux chefs de services, MM. Hénard, Bourdon, Vacherot, Résal, Sacquin, etc., etc.

C'est un usage traditionnel que celui qui veut qu'un nouveau ministre du Commerce doit visiter, en arrivant au pouvoir, les chantiers de l'Exposition, et c'est pour la huitième ou neuvième fois que M. Alfred Picard s'est fait le cicerone complaisant du nouveau ministre, en la personne, cette fois, de l'aimable M. Delombre; du train où vont les choses, il est fort probable que ce ne sera pas la dernière...

Après la présentation des fonctionnaires de l'Exposition, M. Picard a fait traverser la galerie des Machines au ministre du Commerce et l'a conduit à la galerie de trente mètres.

Là, a eu lieu une opération très intéressante et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Il s'agit du déplacement de la galerie de trente mètres.

L'opération a admirablement réussi. Voici d'ailleurs le moyen qui a été employé pour faire tourner la première portion de l'ossature :

Sous les quatre principales pièces de l'énorme masse de fer, on a glissé quatre chariots, munis chacun de quatre galets. Ces galets doivent rouler sur un rail unique circulaire, de telle sorte que la masse qu'ils entraînent semble tourner autour d'un axe central.

Voici maintenant comment s'opère la mise en mouvement. Autour du rail circulaire est disposé un câble métallique. Ce câble passe sur les gorges creuses de deux poulies et va s'enrouler sur un treuil placé sur chacun des chariots et manœuvré par des ouvriers. Le mouvement de traction qui en résulte en même temps sur quatre points fait avancer les quatre chariots et, par suite, la masse qu'ils supportent.

Il a suffi pour cela de huit ouvriers et l'opération n'a pas duré vingt minutes.

Toute l'assistance a été émerveillée, et le ministre a vivement félicité les ingénieurs.

M. Paul Delombre a été ensuite conduit par M. Picard dans une salle du premier étage de la

galerie des Machines, où est installée la maquette de ce dernier palais, que M. Hénard, architecte de l'Exposition, lui a présentée.

Le ministre a adressé ses félicitations à M. Hénard pour l'ensemble des dispositions et la décoration de ce palais qui sera une des principales attractions de l'Exposition.

Il a exprimé l'avis que, pour en faciliter l'accès au public et éviter l'encombrement à la sortie des nombreux visiteurs qui y viendraient en foule, il fallait autant que possible ne pas multiplier par trop les annexes qui pourraient profiter sans doute à la décoration de l'édifice, mais nuiraient à la commodité de l'entrée ou de la sortie.

« Il ne suffit pas, dit aimablement le ministre, pour appuyer son observation, de faire beau, il faut aussi qu'on puisse venir admirer les merveilles que vous préparez ».

M. Delombre, après s'être fait montrer l'emplacement réservé aux expositions des puissances étrangères, a continué sa visite en allant voir la maquette du Château-d'Eau qui servira, en quelque sorte, de façade au Palais de l'Électricité.

Cette maquette, que lui a présentée son auteur, M. Gustave Bouline, est une véritable œuvre d'art, tant les détails sont rendus avec finesse et avec sincérité. M. Delombre a vivement félicité l'artiste de son œuvre.

Pour clore sa visite, M. Delombre a parcouru le Champ de Mars dans toute sa longueur, examinant avec la plus vive attention les premières fermes métalliques des galeries du génie civil.

Ces galeries de 27 mètres de large seront au nombre de trois et seront séparées par quatre petites galeries de 9 mètres.

Il semble à première vue que rien n'apparaisse à l'heure actuelle des travaux en cours d'exécution, mais un examen professionnel permet de se rendre compte que le terrain du Champ de Mars est criblé de puits de sondage actuellement garnis de béton, que de divers côtés l'infrastructure des bâtiments est presque entièrement terminée. Le montage des pièces de fer se fera rapidement et tout sera prêt.

Nous ne dirons aujourd'hui que peu de choses des chantiers des Champs-Elysées, nous proposant de les visiter en détail la semaine prochaine à la seconde visite du ministre.

Enregistrons cependant cette déclaration de M. Picard à M. Paul Delombre.

« Nous serons prêts. La maçonnerie des palais des Champs-Élysées est aujourd'hui presque terminée. La couverture des palais, qui sera une grosse opération, sera très certainement terminée au mois d'août prochain. On commence déjà les enjolivements des façades. Les colonnades de l'avenue d'Antin changent d'aspect, s'allègent par de fines cannelures qu'on exécute en ce moment.

« Quant au pont Alexandre III, on va pouvoir commencer dès demain à assembler les arcs sur le cintre en bois installé à cet effet. »

Il était cinq heures lorsque M. Delombre a quitté les chantiers du Champ de Mars.

LES CONGRÈS

à l'Exposition Universelle de 1900

Une importante réunion de la Commission vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Guillain, assisté de M. Gariel, délégué général. Quatre demandes de Congrès pour 1900 lui ont été soumises et ont été adoptées en principe, à savoir : 1° Congrès des chemins de fer; 2° Congrès de navigation; 3° Congrès pour l'étude des méthodes d'essai des matériaux de construction; 4° Congrès des ingénieurs en chef des associations de propriétaires d'appareils à vapeur.

Il convient de remarquer que, parmi ces Congrès, les deux premiers, celui des chemins de fer et celui de navigation, existent déjà et qu'ils ne feront qu'apporter à l'Exposition de 1900, comme le règlement général l'a prévu, leur importante organisation autonome; ils se rattacheront à l'Exposition d'une façon particulièrement brillante et utile au progrès.

Le Congrès des chemins de fer, dont le Comité d'organisation se trouve à Bruxelles, s'est réuni déjà à Bruxelles, à Paris lors de l'Exposition de 1889, à Saint-Pétersbourg et à Londres; toutes les grandes Compagnies de chemins de fer françaises y sont représentées. Il se tiendra en 1900 du 15 au 23 septembre.

Le Congrès de navigation, dont le début date de 1885, tiendrait en 1900 sa huitième session dans la première quinzaine de juillet; c'est la Chambre de commerce de Paris qui, pour l'Exposition universelle, en prendra l'initiative. Ce Congrès, primitivement limité à la navigation intérieure et fluviale, a fusionné en 1893 avec le Congrès maritime international de Londres; il a donc maintenant comme domaine les eaux douces et les eaux salées : peut-être même une réunion du Congrès de constructions navales coïnciderat-elle avec cette session en 1900?

Le Congrès de l'étude des méthodes d'essai des matériaux a pour principe la Commission officielle qui fonctionne à cet effet près le ministère des travaux publics et dont les membres sont nommés par le ministre. Des délégués de cette Commission l'ont déjà représentée aux Congres de l'Association internationale, à Zurich et à Stockholm. Le Comité d'organisation du Congrès de 1900 sera formé, pour une grande partie, par les membres de ladite Commission.

Le Congrès des ingénieurs en chef des associations de propriétaires d'appareils à vapeur ne tint pas de session spéciale en 1889. Les travaux de ses membres se répartissent entre le Congrès de mécanique appliquée et le Congrès des associations contre les accidents du travail. En 1900, il bornera ses travaux à l'examen et à la discussion, déjà fort importante, de la surveillance des appareils à vapeur, au contrôle des chaudières, à la délivrance des brevets et diplômes de chauffeurs, et autres questions spéciales qui intéressent vivement l'industrie dans tous les pays ; ce sera avant tout un Congrès s'occupant de « sécurité industrielle ».

En dehors des Comités d'organisation déjà existants et des groupements, nécessairement restreints, de promoteurs des Congrès, des membres pris parmi les personnalités les plus compétentes seront ultérieurement désignés pour faire partie des Commissions d'organisation.

Ce n'est là, d'ailleurs, que le début. D'autres Congrès seront, à bref délai, présentés à l'approbation de la Commission supérieure; d'autres aussi seront provoqués par elle comme étant d'intérêt général, et l'on peut, d'ores et déjà, prévoir un ensemble de travaux particulièrement remarquable.

La Papeterie à l'Exposition

Voici la circulaire que la classe 92 (Papeterie) a envoyé aux fabricants de papier :

Monsieur,

Le Comité d'admission de la Classe 92 (groupe XV) s'occupe actuellement de l'examen et du groupement des demandes d'admission qui le concernent.

La classe 92 (Papeterie : procédés et produits) comprend les produits suivants :

1° Outillage spécial et procédés pour la fabrication ou la préparation des articles de papeterie, registres, cahiers, enveloppes, sacs, cartonnages, etc.

2° Papier et carton transformés : Papiers réglés, bordés, façonnés; enveloppes, pochettes, sacs; cahiers d'écolier, agendas, carnets, copies de lettres, registres, biblorhaptes, classeurs; cartes-menus, cartes à jouer, cartonnages, étuis, cahiers de papier à cigarettes, etc.;

Articles de fournitures de bureaux : plumes, porte-plumes, porte-crayons, cires et pains à cacheter, presse-papiers, encriers, etc.;

Matériel des arts de la peinture, de l'architecture, de la sculpture et du dessin : Toiles, panneaux, crayons, brosses, pinceaux; instruments pour architectes, aquafortistes, graveurs, sculpteurs; papiers et toiles à calquer; parchemins; couleurs; vernis, fusains, pastels, estompes, mannequins, chevalets, boîtes de couleurs et autres objets non dénommés à l'usage des artistes.

Par suite du développement de nos industries et de l'outillage considérable qu'elles comportent, l'emplacement attribué à notre classe ne nous permettra pas de donner satisfaction à chacun.

Afin que le Comité puisse établir dès maintenant dans quelle mesure cet emplacement est insuffisant, il importe que vous vouliez bien retourner sans aucun retard la formule de demande d'admission incluse, après l'avoir, au préalable, remplie et signée.

Cette demande est à envoyer sans être affranchie au Commissariat Général de l'Exposition Universelle de 1900 (Direction de l'Exploitation, section française), quai d'Orsay, 97, Paris, si vous habitez le département de la Seine; et, dans le cas contraire, au Comité départemental, à la préfecture de votre département.

Les demandes avec plan devront toujours être accompagnées d'un plan par duplicata.

Les expositions collectives peuvent être admises.

Il est expressément spécifié ici, afin d'éviter tout malentendu, que notre Comité ne peut s'engager en aucune façon à vous accorder la place que vous voudriez bien indiquer, et, qu'il est tenu de réserver tous ses droits pour statuer sur l'admission des produits, ainsi que pour répartir la place, suivant celle dont il pourra disposer.

En ce qui vous concerne, votre demande ne vous engage pas non plus, votre admission ne devenant définitive qu'après acceptation par vous de l'emplacement qu'il sera possible de vous accorder et de la somme de dépenses vous incombant; des avis ultérieurs vous renseigneront à ce sujet.

En raison de l'exiguité de la place, notre Comité ne pourra retenir que les demandes les plus intéressantes, et, notamment celles comportant des ateliers de fabrication dans l'Exposition, qui présentent pour le visiteur un attrait tout particulier.

Les demandes seront examinées dans l'ordre de réception où elles auront été enregistrées.

Nous nous permettons donc d'insister auprès de vous sur l'urgence qu'il y a à ce que votre demande d'admission parvienne de suite au Commissariat général.

Quant à l'Exposition rétrospective de notre Classe, le Comité croit devoir rappeler aux personnes désireuses d'y prendre part qu'elles auront à établir une demande spéciale donnant la nomenclature et la valeur des objets qu'elles désirent exposer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Comité de la Classe 92 :

MM. G. Putois, président; Ch. Blancan, vice-président; G. Poure, rapporteur; L. Wolff, secrétaire; Adt Henri; Antoine fils, Léon; Batgnol Albert; Bellamy Edmond; Bellavoine jeune, François; Brissard Henri; Bullier fils, Léon; Catel Pierre; Chartier Charles; Cottray Amédée; Darras Charles; Desvernay Maurice; Devambez Edmond; Gilbert Jules; Gompel Jules; Grand-carteret John; P. Hadrot; Hauducœur Paul; Israël Salomon; Lamy Charles; Landrin Henri; Legrand Charles-Georges; Levée François-Jules; Lhermitte Georges; Marion Léon; Marquise Victor; Pauilhac Georges; Perier-Lefranc Louis; Revoul Xavier; Richard père; Sirven Joseph; Toiray-Maurin Gustave; Zeller Abel.

LES WAGONS-COULOIRS
et l'Exposition de 1900

Le ministre des travaux publics a adressé aux administrateurs des diverses Compagnies de chemins de fer une circulaire, dont nous avons publié le texte, pour les prier d'augmenter sur leurs réseaux respectifs le nombre des wagons à couloir qui y circulent.

« L'introduction de telles voitures sur nos grandes lignes de chemins de fer, disait le ministre dans cette circulaire, a réalisé une amélioration importante : j'estime que la commodité des voyageurs exige la mise en service d'une quantité de wagons à couloir de 1re, de 2e et surtout de 3e classe suffisante à leur transport, et il importe d'aviser aux mesures nécessaires pour qu'en 1900 tous les trains de vitesse et de grands parcours soient exclusivement composés de telles voitures. »

Les instructions données par M. le ministre des Travaux publics aux Compagnies seront assurément bien accueillies du public. A quelques rares exceptions près, en effet, nous semble-t-il, les voyageurs doivent préférer aux voitures ordinaires les wagons à couloir, pour le double avantage qu'ils leur offrent de n'être pas obligé de rester constamment assis et d'accéder aisément, en cours de route, à des cabinets et à des lavabos. Les voyageurs de 3e classe, notamment, sauront particulièrement gré au ministre de l'innovation dont ils vont bénéficier.

Mais ces instructions ministérielles trouveraient-elles auprès des Compagnies le même accueil? L'obligation de transformer en un délai relativement court un matériel dans lequel le wagon-couloir ne figure qu'en très petit nombre n'entraînera-t-elle pas pour les Compagnies des difficultés budgétaires ou matérielles qui rendront impossible la réalisation des améliorations demandées par M. le ministre des Travaux publics? Ce sont là autant de questions que nous sommes allé poser aux intéressés.

SUR LE RÉSEAU DE L'EST

A la Compagnie de l'Est, où nous nous sommes adressé en premier lieu, M. Salomon, ingénieur en chef de la traction, nous a fourni les renseignements suivants :

« En ce qui nous concerne, nous a-t-il dit, nous ne sommes nullement embarrassés par la circulaire du ministre. Les premiers, dès 1886, nous avons créé le wagon à couloir partiel, comportant un lavabo et des cabinets, dont nous avons produit un modèle type à l'Exposition de 1889. Peu après la mise en service de ces nouvelles voitures, à la fin de cette même année, il nous fut permis de constater que cette innovation était très appréciée. Aux voyageurs prenant place dans ces wagons nous faisons payer en effet un supplément d'un franc. Or, chaque voiture nous rapportait annuellement — par le fait de cette taxe — un peu plus de 3,000 francs.

« La progression de ces bénéfices ayant été constante d'année en année, on décida d'augmenter petit à petit le nombre des wagons à couloirs partiels et de créer plusieurs de ces voitures pour les voyageurs de 2e classe. Peu après, nous mettions en service sur nos réseaux les wagons dit « à intercirculation », qui reliés entre eux par des soufflets, permettent, comme vous le savez, aux voyageurs d'aller librement d'un bout à l'autre du train et d'accéder au restaurant.

« Notre matériel de wagons à couloir partiel ou à intercirculation est donc dès aujourd'hui assez considérable et beaucoup de trains sont déjà exclusivement composés de ces voitures, ce qui nous a permis de supprimer la taxe d'un franc qui, actuellement, n'est plus perçue que dans le cas où le voyageur a le choix, dans le train où il va prendre place, entre ces wagons et les voitures à compartiments ordinaires.

« Mais nos efforts ne se sont pas bornés à favoriser seulement les voyageurs de 1re et de 2e classe. Cet été, nous avons fait construire des wagons à couloir partiel de 3e classe. Ces voitures sont actuellement mises en service pour le rapide sur Reims et les Ardennes.

« En ce qui nous concerne, nous sommes donc presque en règle avec la circulaire du ministre des Travaux publics. Pour 1900, nous nous serons tout à fait conformés à ses prescriptions, car, en vue de l'Exposition, nous avions décidés, de nous-mêmes, d'augmenter encore, dans de notables proportions, le nombre de nos wagons à couloir partiel ou à intercirculation.

« Actuellement, nous possédons 120 de ces voitures. Pour l'Exposition, nous comptons avoir 164 voitures à intercirculation — 1re et 2e classe seulement — car ces voitures ne circulent qu'avec les trains comportant un restaurant où les voyageurs de 3e classe n'ont pas accès. Nous aurons, en outre, 105 voitures à couloir partiel dont 55 réservées aux voyageurs de 3e classe. J'ajoute que les banquettes de ces dernières voitures seront même rembourrées.

« Nous estimons qu'augmenté dans ces proportions, le nombre des wagons demandés par le ministre sera largement suffisant pour assurer sur notre réseau le transport des voyageurs qui viendront visiter l'Exposition.

« Nécessairement, poursuit notre interlocuteur, ces améliorations nous obligeront à de grosses dépenses dont quelques chiffres pourront vous donner une idée approximative.

« Ainsi, le prix d'un wagon à intercirculation, dont le poids à vide est de 16.880 kilos, s'élève à 31.000 francs pour la 1re classe et à 25.000 francs pour la 2e classe. Un wagon à compartiments ordinaires, qui, à vide, pèse seulement 11.300 kilos, ne coûte, par contre, que 20.000 francs pour la 1re classe et 13.340 pour la 2e classe. Or, notez qu'en outre de la différence de prix ces voitures ne transportent pas un nombre égal de voyageurs : 24 personnes seulement trouvent place dans le wagon à intercirculation de 1re classe, tandis que la voiture à compartiments ordinaires, de classe correspondante, reçoit 32 voyageurs, soit une perte de 8 places pour la Compagnie. Pour les voitures de 2e classe la différence du nombre de places perdues est de 10 par voiture.

« Le wagon à couloir partiel est d'un prix également très onéreux. Il nous revient à 24.000 francs pour la 1re classe, 20.000 francs pour la 2e et 15.000 pour la 3e classe. La voiture de 3e classe à compartiments ordinaire nous coûte, il est vrai, 12.000 francs, mais elle nous donne 70 places contre 50 en 3e classe dans le wagon à couloir partiel.

« En résumé, termine M. Salomon, pour ce qui regarde la Compagnie de l'Est, la circulaire du ministre des Travaux publics n'est que la consécration de ce que nous avions décidé de faire de notre propre initiative en prévision de l'Exposition. »

A L'ORLÉANS ET A L'OUEST

A la Compagnie d'Orléans, le matériel roulant ne comporte actuellement qu'une vingtaine de wagons à couloir; encore ces voitures sont-elles toutes de 1re classe.

Sur cette ligne, les voyageurs ont aussi à leur disposition quelques voitures de 1re et de 2e classe dont les compartiments communiquent entre eux deux par deux au moyen d'un petit couloir central où sont aménagés les cabinets et les lavabos. Toutefois, ces dernières voitures sont en très petit nombre. Pour se conformer aux instructions du ministre des Travaux publics, la Compagnie d'Orléans se verrait donc dans l'obligation de modifier tout son matériel.

« En nous adressant sa circulaire, nous dit le secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, le ministre ne semble pas s'être suffisamment préoccupé des difficultés matérielles et pécuniaires que soulèverait la mise à exécution de ses instructions.

« Le ministre nous dit : « Il importe d'aviser pour qu'en 1900 les trains de vitesse et de grand parcours soient *exclusivement* composés de wagons à couloir de 1re, de 2e et *surtout* de 3e classe ». Mais comment devrons-nous faire face aux dépenses considérables qu'occasionneraient de semblables innovations? Si ces dépenses sont engagées, ne mettraient-elles pas en jeu de fâcheuse façon la garantie d'intérêt? Ne porterait-elle pas atteinte également au gage actuel que constitue pour les actionnaires et les obligataires notre matériel tel qu'il existe?

« Ce sont là autant de questions que le ministre, dans sa circulaire, ne résout pas, il semble cependant qu'elles soient assez importantes pour mériter préalablement à l'envoi d'une circulaire, un sérieux examen. En conséquence, pour le moment — mais je ne parle qu'en mon nom personnel — les instructions que nous recevons du ministre ne paraissent devoir comporter de solution, s'il y a lieu, qu'autant qu'un accord sera intervenu entre les administrateurs de l'Orléans et M. le ministre des Travaux publics.

« En prévision de l'Exposition, nous avons d'ailleurs fait un effort pour assurer dans les meilleures conditions le transport de nos voyageurs. C'est ainsi que nous avons augmenté de 20 le nombre de nos wagons-couloirs de 1re classe et que nous en faisons construire 10 à l'usage des voyageurs de 2e classe.

« Pour les 3e classes, notre intention n'est pas de modifier l'état de choses actuel.

« Et maintenant, pour parler un peu de la commodité des wagons à couloir, je dois vous dire qu'en ce qui me concerne je n'en suis pas absolument partisan, et cette opinion est également celle de beaucoup de voyageurs. C'est peut-être cependant le wagon de l'avenir, mais, à coup sûr, construit autrement qu'il existe aujourd'hui. Le ministre signale déjà dans sa circulaire un certain nombre des inconvénients qu'il présente, mais il en omet plusieurs, et non les moindres. Beaucoup de personnes, parmi lesquelles nombre de femmes, se plaignent — entre autres choses — du va-et-vient continuel des voyageurs dans les couloirs, de leurs allées et venues aux cabinets ou aux lavabos, de la faculté qu'ils ont de stationner dans les couloirs où, en s'adossant aux glaces des compartiments, ils bouchent la vue de ceux qui y ont pris place. Enfin, le wagon à couloir est sans contredit moins intime que la voiture à compartiment ordinaire, dans lequel, la nuit surtout, le voyageur est plus tranquille et plus en sécurité. »

A la Compagnie de l'Ouest, les raisons pour lesquelles on se montre hostile à la circulaire du Ministre sont analogues à celles qui nous sont fournies à la Compagnie d'Orléans. On estime que la création de wagons-couloirs en quantité suffisante pour le transport en toute classe des voyageurs venant à l'Exposition soulèverait des difficultés matérielles et d'ordre budgétaire sur lesquelles le conseil d'administration pourrait seul se prononcer après un sérieux examen de la question et après entente avec le ministre des Travaux publics.

Cette Compagnie ne possède actuellement que 54 voitures à couloir. Pour l'Exposition elle en

fait construire 20 autres, mais toutes ces voitures pour la plupart sont de 1re classe. Elle ne compte dans son matériel aucune voiture à couloir de 3e classe.

AU P.-L.-M.

L'une des premières, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a inauguré sur son réseau le wagon à couloir. Elle est actuellement celle qui en possède le plus grand nombre et plusieurs de ses trains de grande banlieue sont formés avec des voitures de ce modèle.

Dès aujourd'hui, le matériel du P.-L.-M. comprend des wagons à couloir de toute classe. Au 1er janvier 1897, 56 voitures de 3e classe étaient déjà mises en service sur son réseau.

Aussi la circulaire du ministre des Travaux publics, de même qu'à la Compagnie de l'Est, ne soulève-t-elle aucune objection.

« Ce n'est pas à nous très certainement, nous a dit le secrétaire général de cette Compagnie, que s'adressent les instructions du ministre. Nous inspirant des préférences des voyageurs et soucieux de leur confort, nous avions fait tout notre possible pour leur donner satisfaction avant d'y être invités. L'Exposition devait être pour nous l'occasion d'augmenter notre matériel roulant. Eh bien! consultez le compte rendu de notre assemblée générale du 28 avril dernier et vous constaterez que nous avons largement fait les choses et que le Ministre doit être satisfait de nous. »

En effet, en ce qui concerne les wagons à couloir, la Compagnie du P.-L.-M. a commandé pour être mises en service l'année de l'Exposition : 80 voitures de 3e classe à couloir intérieur et water-closet; 76 voitures de 2e classe à intercirculation, 20 voitures mixtes à intercirculation et 56 voitures de 1re et de luxe montées sur bogies. Pour 1900, y compris les wagons à couloir dont dispose actuellement le P.-L.-M., c'est donc environ 600 voitures à couloir qui pourront être mises en service, et on estime que c'est amplement suffisant.

A LA COMPAGNIE DU NORD

Les instructions du ministre des Travaux publics causeraient infailliblement la ruine de la Compagnie qui s'y conformerait scrupuleusement, nous dit-on à la Compagnie du Nord, où nous puisons nos renseignements aux sources techniques les plus autorisées.

Les wagons à couloir, en effet, coûtent un prix exorbitant. Chez nous, leur prix de revient dépasse 50,000 francs pour une voiture de 42 places. En raison du poids considérable de ce genre de voitures — plus de 25 tonnes — et du plus petit nombre de place qu'elles comportent le poids mort par voyageur devient donc nécessairement très élevé. Partant la traction est beaucoup plus onéreuse et, dans ces conditions, les frais doublent, triplent en même temps que, par suite du plus petit nombre de voyageurs transportés, les recettes diminuent. Mais accepteraient-elles de se ruiner pour obéir aux prescriptions ministérielles que les Compagnies, matériellement, ne pourraient s'y conformer, car il serait impossible, d'ici 1900, de faire construire des wagons à couloir en aussi grande quantité que le souhaiterait M. le ministre des Travaux publics.

« Pour augmenter ou améliorer notre matériel en prévision de 1900, il y a longtemps que nous avons dû aviser. En ce qui nous concerne, nous avons des commandes qui atteignent 10 millions de francs. Ces dépenses vous représentent la fourniture de 164 wagons-couloir à intercirculation de 1re et de 2e classe et quelques voitures mixtes de 1re, 2e et 3e classe.

« Sur notre réseau, qui ne comporte pas, à proprement parler, de très longs parcours, puisqu'il est très restreint, ces voitures seront suffisantes pour assurer le service des rapides et des express. Il ne saurait, en effet, être question d'utiliser le wagon-couloir pour les trains de petit parcours.

» Sur les longs parcours, ce modèle de voiture est-il même plus commode, plus confortable pour le voyageur que les voitures à compartiment ordinaire? Nous n'oserions, pour notre part, résoudre la question par l'affirmative. C'est aux voyageurs qu'il appartiendrait de se prononcer. Aussi espérons-nous que l'expérience très coûteuse que nous tentons à l'occasion de 1900 nous aidera à nous éclairer sur ce point. »

INAUGURATION D'UNE

LIGNE DE TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

A DIX CENTIMES

Il est intéressant, à la veille de l'Exposition, de signaler les efforts que les Compagnies de transports parisiens font en faveur du public. Voici, par exemple, que nous allons avoir à Paris une ligne de tramways électriques à dix centimes. En effet, la Compagnie des Tramways-Sud ou Compagnie parisienne de tramways va inaugurer sa ligne de Bastille-Charenton à traction par fil tantôt aérien, tantôt souterrain, votée, à titre d'essai, par le Conseil municipal, d'accord avec le Conseil général de la Seine.

Si l'on en juge par l'élégance et la simplicité des installations préparatoires, il y a lieu d'espérer que le succès couronnera les efforts de la Compagnie des Tramways-Sud et qu'elle sera promptement amenée à transformer ses autres lignes au mieux des intérêts publics et de la circulation.

Non seulement le transport des voyageurs sera très rapide, mais toute attente sera rendue impossible par le fait du nombre illimité de voitures que l'emploi du fil permet de mettre à la disposition du public.

Enfin — ce qui n'est pas à dédaigner et principalement dans les quartiers éloignés du centre où l'éclairage public par le gaz laisse souvent à désirer — les voies sillonnées par le fil électrique peuvent être éclairées par des lampes à arc branchées sur les candélabres servant de support aux fils de traction.

On pourra se rendre compte de ce grand avantage dans l'avenue Daumesnil. Toutes les installations de ce nouveau tramway ont été faites par la Compagnie française créée pour l'exploitation des brevets et procédés Thomson-Houston pour le compte de la Compagnie des Tramways-Sud.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 novembre 1898.

Le marché est faible, mais encore très prudent; l'impression que produit le discours de lord Salisbury calme les craintes immédiates, mais ces points troubles qu'il laisse en suspens continueront à nous préoccuper.

Le marché des rentes est plus soutenu; nous laissons le 3 % à 101,90 et le 3 1/2 à 104,55.

La rente Italienne, inactive, se traite à 91,90. Les fonds Espagnols sont toujours agités, car les difficultés soulevées par la question des Philippines et de la Dette cubaine n'ont pas disparu.

Les Sociétés de crédit ont un marché assez calme. Le Crédit Foncier vaut 716. Le Crédit Lyonnais 848. La Banque de Paris 936. La Banque spéciale des valeurs industrielles confirme son cours à 932. L'assemblée, réunie le 1er novembre 1898, et composée de plus de 600 actionnaires, a autorisé à l'unanimité l'administrateur à acquérir, pour le compte de la Société, un terrain situé au coin des rues Notre-Dame-des-Victoires et Réaumur et à faire élever sur ce terrain un immeuble dont une partie seulement sera affectée au service de la Banque, l'autre devant être mise en location.

Après avoir donné lecture du chiffre des bénéfices actuellement réalisés, l'administrateur a annoncé la répartition d'un deuxième acompte de 5 francs du capital versé.

Cet acompte sera payé aux caisses de la Banque contre remise du coupon n° 2.

Toujours très demandées, les valeurs cuprifères sont en nouvelle avance. Le Rio, 779; la Tharsis, 199.

Les Établissements Duval valent 3.500. — Les Tavernes Pousset et Royale réunies sont fermes à 165.

Société Générale de Laiterie, 205 francs.

Les actions Olibet, à 141,25, très bonnes à mettre en portefeuille à ce cours-là.

Les Chaussures françaises toujours demandées à 163 francs, ainsi que les chaussures « Incroyable » à 216,25.

CHEMINS DE FER

Chemin de fer d'Orléans.

Échéance de janvier 1899.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que le montant des intérêts semestriels, échéant le 1er janvier 1899, soit pour les titres au porteur, soit pour les titres nominatifs, sera payé dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, 8, rue de Londres, déduction faite des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, savoir :

	Montant des coupons	Impôts à déduire	Net à payer
Obligations 4 0/0 Orléans (1848)			
Au porteur	25 »	2 30	22 70
Nomitatives	25 »	1 »	24 »
Obligations 3 0/0 Orléans :			
Au porteur	7 50	» 783	6 717
Nominatives	7 50	» 30	7 20
Obligations 3 0/0 Grand-Central			
Au porteur	7 50	» 783	6 717
Nominatives	7 50	» 30	7 20

Le montant de ces intérêts, impôts déduits, pourra être payé à Paris, à partir du 2 novembre prochain sous une retenue calculée au taux d'escompte de la Banque de France.

Les titres qui auront usé de la faculté d'escompte ne pourront être présentés ni au transfert ni à la conversion avant le 1er janvier 1899.

Les intérêts seront payés dans toutes les gares et stations de la Compagnie d'Orléans *ouvertes au service des titres*, dans les gares principales des Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Oues et du Midi, ainsi qu'aux guichets de la Société générale et de ses succursales, du Crédit lyonnais et de ses succursales, de la Société générale de Crédit industriel et commercial, et du Comptoir national d'escompte de Paris et de ses succursales.

Les intérêts seront payés par ces Sociétés de crédit *sans frais d'aucune sorte* pour les porteurs de titres. Le payement aura lieu dans un délai de *huit jours*, au plus tard, à partir de la remise des titres auxdites sociétés qui ne pourront escompter ni les arrérages ni les coupons qui leur seront déposés.

Chemin de fer du Nord.

Escompte des coupons à échoir le 1er janvier 1899.

Les coupons à échoir le 1er janvier 1899, sur les actions et obligations, sont payables à partir du 2 novembre moyennant escompte au taux de la Banque de France.

Le montant des coupons, déduction faite des impôts établis par les lois de finances, est fixé ainsi qu'il suit :

Par action :

Nominative	19 28
Au porteur	17 255

Par action de jouissance :

Nominative	11 52
Au porteur	10 025

Par obligation :

Nominative	7 20
Au porteur	6 714

Par obligation de Picardie-Flandres :

Nominative	7 20
Au porteur	6 721

Le payement sera effectué au siège social de la Compagnie, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés :

Pour la présentation des coupons et des certificats nominatifs, de 10 heures à 2 heures ;

Pour les payements, de 10 heures à 3 heures.

A partir du 27 décembre, l'escompte sera calculé sur un minimun de cinq jours.

Les titres, dont les coupons auront été escomptés, ne pourront plus être ni convertis ni transférés avant le 2 janvier 1899.

Paris-Lyon-Méditerranée.

88, rue Saint-Lazare.

L'acompte à distribuer sur le dividende de 1898 (art. 28 des statuts) a été fixé à 20 fr. par le Conseil d'administration.

Cet acompte est payable à partir du 2 novembre et dès à présent moyennant escompte, sous déduction des impôts établis par les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890, à raison de :

19 fr. 20 par action nominative, et
17 fr. 442 par coupon d'action au porteur.

OUEST

Augmentation du nombre de trains entre PARIS et GRANVILLE

Depuis le 31 octobre et jusqu'au samedi 31 décembre, la Compagnie de l'Ouest mettra en circulation tous les jours, à titre d'essai, entre Paris (St-Lazare) et Granville les trains ci-après :

Aller : Départ de Paris (St-Lazare)..... à 5 h. 9 soir
— Arrivée à Granville............ à minuit 42
Retour : Départ de Granville..... .... à 4 h. » soir
— Arr. à Paris (St-Lazare)..... à 10 h. 55 soir

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

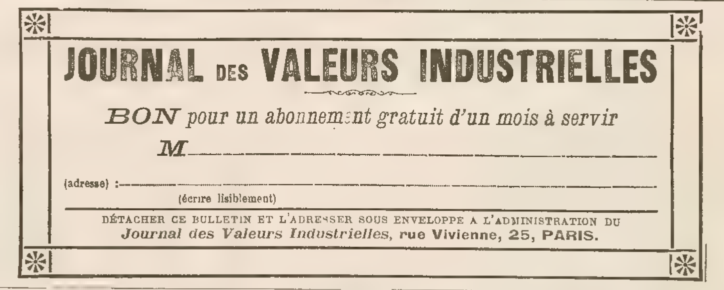
1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 7).





JOURNAL DES VALEURS INDUSTRIELLES

BON pour un abonnement gratuit d'un mois à servir

M ____________________

(adresse) : ____________________
(écrire lisiblement)

DÉTACHER CE BULLETIN ET L'ADRESSER SOUS ENVELOPPE A L'ADMINISTRATION DU *Journal des Valeurs Industrielles*, rue Vivienne, 25, PARIS.



Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 110. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Novembre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ETRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs; Départements. . . — 9 —; Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 Novembre 1898

Il paraît que la répartition des espaces n'est pas encore réglée, au moins en ce qui concerne une partie des futurs exposants.

Plusieurs sommités du monde agricole se sont rendues au ministère du commerce pour mettre l'honorable M. Paul Delombre au courant des inquiétudes de l'agriculture et de l'horticulture.

Ces deux branches de la production nationale se plaignent du peu d'espace qui leur est réservé. Naturellement elles sollicitent une plus grande étendue de terrain.

Soyez sûr que ce mouvement se généralisera. Presque toutes les autres industries vont suivre et exprimer les mêmes doléances.

A toutes on fera la même réponse. Celle-ci nous paraît justifiée. En effet, ce n'est pas de ce côté qu'il faut aiguiller, si on veut assurer le succès de l'Exposition et affirmer notre activité industrielle.

Pour faire beau, il ne suffit pas de faire grand. Et les objections qu'on a adressées aux demandes des éminents commissaires généraux des sections étrangères s'adressent avec la même autorité aux représentants des différents groupes.

On se souvient de la véritable lutte de courtoisie diplomatique qu'ont dû engager M. Alfred Picard et ses collaborateurs pour résister aux réclamations des diverses puissances qui se trouvaient trop à l'étroit dans les emplacements qui leur étaient réservés par la répartition générale.

Non sans peine, on a fini par mettre tout le monde d'accord, et cela sans susciter aucune rivalité.

Va-t-on recommencer la même discussion pour la section française ? Il faut faire appel au bon sens des exposants et à l'autorité des comités d'admission pour éviter autant que possible pareil débat dont on peut proclamer d'avance l'inutilité.

D'un autre côté, il faudrait aussi ne pas abdiquer toute logique. Se souvient-on des critiques soulevées contre l'Exposition pendant la période de longue gestation parlementaire? On trouvait qu'elle prenait trop d'hectares et des motions se produisirent pour en diminuer la superficie.

Tomberait-on maintenant dans l'excès contraire? La France n'entend pas faire une Exposition comme celle de Chicago dont l'une des plus grandes originalités consistait dans l'immense développement du périmètre.

Tenons compte, s'il vous plaît, du visiteur, et ne l'éloignons pas d'avance des galeries par la perspective de courses interminables. Ne mettons pas en opposition la fatigue des jambes et la curiosité des yeux.

En conséquence, ce n'est pas une profusion de produits qu'il faut exposer, mais un choix judicieux de ces mêmes produits. C'est donc vers la sélection qu'il est urgent d'orienter l'effort général.

Ce sera l'œuvre principale des comités d'admission. Nous espérons qu'ils s'y consacreront tout entiers avec justice et sans faiblesse. On arrivera à un résultat plus important en exhibant un petit nombre d'objets ou de produits vraiment remarquables qu'en dressant une liste imposante d'exposants.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Si nous mettons le monde des exposants en garde contre une agoraphilie exagérée, nous voyons dans le mouvement qui se dessine et qui va certainement s'arrêter, une belle émulation patriotique de tous nos producteurs pour le triomphe de la grande manifestation pacifique de 1900.

HENRY GIRARD.

ÉTAT ACTUEL DES TRAVAUX

Les travaux de l'Exposition se poursuivent avec une grande activité et l'on a tout espoir qu'ils seront terminés pour l'échéance fixée. On peut dès maintenant se rendre compte de l'état d'avancement de ces travaux.

Les dépenses actuellement engagées s'élèvent au chiffre de 38 millions ; sur cette somme, 28 millions ont été ou devront être payés dans la présente année. La Ville de Paris a fourni 12 millions sur la contribution de 20 millions qu'elle s'est engagée à fournir.

Deux millions et demi ont été fournis par la Compagnie de l'Ouest et diverses autres subventions.

L'État a payé jusqu'à ce jour 6 millions et demi et devra payer le reliquat afférent à cette année, soit 7 millions.

Pour ne pas user de la faculté qu'il a de demander des avances à la Banque de France, lesquelles porteraient intérêt, le ministre du commerce va demander au Parlement un crédit supplémentaire à valoir sur la subvention que l'État s'est engagé à fournir.

— On a placé hier, sur l'appui en bois qui leur avait été préparé au-dessus de la Seine, les tronçons en acier rougi au minium de la travée amont de la grande arche du pont Alexandre-III.

C'est la première opération du lancement de ce pont sur la Seine ; il ne reste plus qu'à river entre eux les tronçons de cette travée pour qu'elle soit terminée et qu'on puisse passer à une seconde, puis aux suivantes, avant de jeter le tablier.

Le travail a été conduit avec une étonnante rapidité, et l'on voit maintenant, très nettement dessinée par cette travée définitive, la gracieuse courbe inférieure du pont, qui n'était indiquée jusqu'à ce jour que par une maquette en bois.

Si les travaux continuent avec la même rapidité, le pont Alexandre-III sera terminé bien avant l'ouverture de l'Exposition.

L'AGRICULTURE FRANÇAISE

A L'EXPOSITION

Le conseil de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, ayant à sa tête M. Ed. Caze, en l'absence de M. Loubet, empêché, et composé de MM. Risler, Ronna, Grandeau, Georges Graux, de Lagorsse, Le Play, Legludic, Teisserenc de Bort, Jean Cazelles, Max Cornu, Lavalard, Ferdinand Dreyfus, a été reçu, vendredi dernier, par M. le ministre de l'agriculture.

M. Cazes a exposé les résolutions adoptées dans la dernière réunion du conseil de la Société :

1° Urgence de fixer la date des concours d'animaux reproducteurs à l'Exposition de 1900 ; les éleveurs se plaignent, non sans raison, de l'incertitude où on les laisse à cet égard, car il n'est que temps pour eux de prendre leurs dispositions en vue de ces concours.

2° Nécessité d'arrêter sans retard des décisions définitives au sujet de l'emplacement réservé à l'agriculture à l'Exposition. Le monde agricole est très vivement préoccupé de la diminution progressive dont il est menacé dans l'emplacement qui lui était primitivement affecté à la Galerie des Machines.

3° Doléances de l'industrie horticole qui semble ne pas devoir trouver, dans les dispositions prises, un emplacement digne de son importance.

M. le ministre s'est montré très frappé de ces observations, qui répondent d'ailleurs à ses constantes préoccupations et à ses vues personnelles, et a promis de les appuyer auprès de son collègue, le ministre du commerce. La conversation qui s'est établie sur ces divers sujets a amené la réunion à reconnaître que le jardin des Tuileries serait le siège naturellement désigné pour l'ensemble de l'exposition agricole et horticole. Ce choix donnerait certainement satisfaction à tous les intérêts en présence, et le bureau de la Société l'a recommandé de la façon la plus pressante à la sollicitude éclairée de M. le ministre de l'agriculture.

La délégation s'est rendue ensuite chez M. le ministre du commerce pour lui soumettre les mêmes desiderata.

M. Delombre a fait au bureau de la Société d'encouragement à l'agriculture l'accueil le plus bienveillant, et lui a promis tout son concours pour faire obtenir à l'agriculture un emplacement digne de son importance.

Il s'est particulièrement intéressé à la solution

qui consisterait à affecter à l'exposition agricole et horticole, le jardin des Tuileries, où l'exposition pourrait être facilement aménagée sans nuire en rien à la promenade favorite des Parisiens. Cette solution aurait encore l'avantage de permettre d'englober facilement les Tuileries dans l'enceinte même de l'Exposition, sans qu'il soit nécessaire pour cela de fermer les voies publiques de communication qui les traversent.

A la suite de cette entrevue le journal *Le Temps* a publié, le 19 novembre, la note suivante qui a dû lui être communiquée par M. le ministre du commerce :

« Le compte rendu que le bureau de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture a communiqué de sa récente visite aux ministres du commerce et de l'agriculture, auxquels il venait soumettre les desiderata des agriculteurs et des horticulteurs relatifs à l'emplacement qui doit leur être attribué à l'Exposition de 1900, semble n'avoir pas traduit d'une façon exacte l'opinion des représentants du gouvernement, notamment en ce qui concerne l'affectation à l'horticulture et à l'agriculture du jardin des Tuileries pendant l'Exposition de 1900.

« C'est ce qui résulte, en effet, de la lettre que M. Delombre, ministre du commerce, a adressée à M. Picard, commissaire général de l'Exposition, le jour même où cette entrevue a eu lieu :

« Je suis tout disposé a encourager les efforts « de l'agriculture, dit le ministre du commerce « dans cette lettre, en facilitant le plus possible « sa participation à l'Exposition de 1900. Aussi « ai-je promis aux délégués de la Société na- « tionale d'encouragement à l'agriculture d'exa- « miner leur desiderata avec le plus vif intérêt. « Mais j'ai cru devoir leur faire observer que « l'installation de l'exposition agricole dans le « jardin des Tuileries pourraient soulever des « objections de diverses natures, tant de la « part du public que des autorités.

« En appelant toute votre attention sur la né- « cessité d'accorder un emplacement aussi « étendu que possible à cette branche impor- « tante de l'industrie nationale, je vous prie, « monsieur le commissaire général, de vouloir « bien me faire connaître votre avis sur les dif- « férents points ci-dessus indiqués. »

Le compte rendu auquel fait allusion le journal *Le Temps* ne pouvait avoir la prétention d'engager l'opinion des représentants du gouvernement en ce qui concerne l'affectation du jardin des Tuileries à l'agriculture pendant l'Exposition de 1900. Cette opinion du gouvernement ne s'est pas produite et ne pouvait pas se produire au cours de l'entrevue en question.

Tout ce que le compte rendu a dit, ou a voulu dire, c'est que l'éventualité de l'emplacement du jardin des Tuileries a été, dans le cabinet de l'honorable M. Delombre, le sujet d'une conversation très intéressante et très courtoise entre M. le ministre et la délégation de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Nouvelles et Échos

Nous sommes heureux d'apprendre que le Comité des élections consulaires, vient de désigner à l'unanimité M. Victor Legrand, comme candidat à la Présidence du Tribunal de Commerce de la Seine.

Les électeurs s'empresseront de ratifier cet excellent choix, et nous adressons nos plus vives félicitations au sympathique futur Président, que ses nombreux amis regretteront de ne plus voir au Commissariat de l'Exposition de 1900.

« Plusieurs noms sont mis en avant pour la succession de M. Victor Legrand. Nous n'en donnerons aucun pour ne pas commettre d'indiscrétion, et ne pas paraître influencer sur le choix du Commissariat général ».

L'exposé des motifs de la loi du 13 juin 1896, relative à l'organisation de l'Exposition universelle de 1900, a prévu la participation du ministère des travaux publics à la dépense de construction du pont Alexandre III à établir sur la Seine, dans l'axe de l'Esplanade des Invalides, pour une somme de 750,000 francs.

Sur cette somme, un premier acompte de 200,000 francs a été accordé cette année.

En prévision de l'achèvement des travaux en 1899, un second acompte de 500,000 francs sera accordé l'année prochaine.

Le solde, soit 50,000 francs, servira en 1900 aux règlements de comptes.

Une convention a été passée entre le Commissariat général de l'Exposition universelle et les Compagnies de chemins de fer français pour régler les prix de transport des objets devant figurer ou ayant figuré à l'Exposition.

Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

1° Les objets de toute nature dont les dimensions n'excèdent pas celles du matériel des Compagnies seront transportés entre leur point d'expédition et les gares têtes de ligne des réseaux au prix des tarifs généraux et speciaux, avec réduction de 25 o/o à l'aller et 75 o/o au retour.

2° Le transport dans Paris, à partir des gares têtes de ligne jusque dans l'enceinte de l'Exposition pourra être assuré par les Compagnies de chemin de fer, au prix de 10 francs par tonne.

La perception aura lieu par fraction indivisible de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc.

L'expédition des objets remis au transport est subordonnée à la justification de leur admission à l'Exposition par la présentation du *certificat d'admission* delivré par l'administration de l'Exposition universelle.

La date du concours général agricole en 1899 vient d'être fixée ; il aura lieu du lundi 27 février au mardi 7 mars 1899 à la Galerie des Machines. Il nous sera permis de faire remarquer que la fixation de cette date est toujours un peu tardive. Trois mois à peine nous séparent de cette grande solennité qui réunit chaque année à Paris tous les représentants, on peu le dire, de l'agriculture. Il y a plus, avec le concours coïncident les assemblées de nos grandes Sociétés d'agriculture, les réunions spéciales de membres de l'enseignement, des divers syndicats.

Toutes ces manifestations de l'activité agricole demandent à être préparées et trois mois nous paraissent insuffisants pour cela. Quoi qu'il en soit, la Société nationale d'encouragement à l'agriculture convoquera tous ses membres en assemblée générale dans la semaine même du concours, comme d'usage. Les questions les plus importantes y seront traitées comme la participation de l'agriculture à l'Exposition de 1900 ; l'éclairage par l'alcool qui est sur le point d'aboutir, grâce à la découverte de M. Denayrouze, le développement des cultures coloniales, etc., etc.

Pour en revenir au concours général, il aura lieu, comme l'an dernier, à la Galerie des Machines, au Champ de Mars. Seulement, l'emplacement sera singulièrement réduit par les constructions en cours, au milieu même de la galerie, pour la salle des fêtes qu'on a eu l'idée d'y installer.

Le commissaire général, chargé de l'organisation du concours agricole, aura donc quelque peine à y installer son exposition dans les conditions des années précédentes.

La Chambre de commerce de Paris à l'occasion de l'inauguration officielle de l'Ecole supérieure du Commerce de l'avenue de la République, offrait hier soir un grand banquet dans son hôtel de la place de la Bourse.

Quatre-vingt-dix convives y ont pris part sous la présidence de M. Delombre, Ministre du Commerce, entouré de M. Georges Masson, président ; de M. le commandant de Lamothe, représentant M. le Président de la République ; de M. Le Gall, des anciens ministres du commerce : MM. Jules Roche, Louvier, Mesureur, Marty, Lebon, Boucher ; MM. Siegfried et Maruéjouls s'étaient excusés.

Nous remarquons aussi MM. Blanc et de Selves, préfet de police et préfet de la Seine ; M. Doumer, gouverneur de l'Indo-Chine, M. Alfred Picard, Delaunay-Belleville et Derville, V. Legrand, le futur président du Tribunal de commerce ; les présidents des Chambres de commerce de Lyon, Rouen, Lille, Roubaix, Dunkerque et du Havre ; les présidents des groupes syndicaux de Paris : MM. Bertrand, Muzet, Expert-Bezançon, Ancelot, Pinard, Lanier, Marguery, Hartmann ; les directeurs du ministère du commerce et tous les membres de la Chambre de commerce de Paris.

Au dessert, après un toast tres applaudi de M. Georges Masson, M. Delombre prononce un éloquent discours. M. Aynard, vice-président de la Chambre des députés et président de la Chambre de commerce de Lyon, après avoir parlé de la question économique, aborde en termes éloquents la question de nos rapports avec l'Angleterre.

M. Doumer, gouverneur de l'Indo-Chine, termine la série des discours par un appel énergique au concours de tous les commerçants et industriels pour aider au développement de nos colonies d'Extrême-Orient.

En un mot soirée très brillante qui aura un grand retentissement.

L'idée de constituer dans la classe 116 « Armement et Matériel de l'Artillerie » de l'Exposition universelle une *exposition collective de produits métallurgiques intéressant les armées de terre et de mer* a fait du chemin depuis que nous en parlions, au mois de mai dernier.

De nombreux industriels ont adhéré au principe de ce groupement et ils représentent un ensemble de moyens permettant de constituer une collectivité intéressante.

De plus, c'est là aussi un gage de succès pour l'idée émise. M. *G. Canet*, l'ingénieur bien connu, membre du Comité de la classe 116, a bien voulu accepter la mission de diriger, au nom du Comité, les opérations du groupement métallurgique projeté.

Les industriels adhérents se sont joints, le 25 octobre dernier, aux membres du Comité de la classe 116, pour échanger leurs vues au sujet des conditions dans lesquelles la collectivité pourrait être formée.

Il est résulté de cette conférence que le groupement se composera de collections de pièces donnant les différentes phases de la fabrication des modèles en usage et des séries présentant pour chaque genre les différents systèmes adoptés ou proposés.

Les produits qui contribueront à la formation de ces collections et de ces séries porteront mention du nom des industriels qui les auront fournis.

Ces derniers auront, en outre, la faculté d'exposer individuellement dans le groupe XVIII « Armées de terre et de mer ». De plus, il est inutile d'ajouter que les exposants de la classe 116 sont libres d'adopter le parti de la collectivité ou celui d'une exposition individuelle, sui-

vant que l'un ou l'autre de ces partis leur paraîtra plus favorable à leurs intérêts.

***

Une nouvelle réunion des adhérents de la collectivité a eu lieu le mardi 8 novembre.

L'organisation de la collectivité s'y est affirmée.

Il a été entendu que ceux des industriels qui n'avaient pas encore fait parvenir au Comité la liste des produits susceptibles de figurer dans la collectivité l'adresseraient le plus tôt possible.

Une nomenclature par catégories de produits devant servir de base à leur classification sera en outre arrêtée.

La question très importante des récompenses a été aussi examinée.

Cette question est réglée par les articles 91 et 92 du règlement général de l'Exposition universelle de 1900, aux termes desquels :

« Les producteurs exposant des objets différents dans plusieurs classes pourront recevoir des récompenses pour chacune de ces classes, mais la pluralité des récompenses dans une même classe sera interdite.

« Quand un même objet aura été apprécié par plusieurs jurys, l'exposant ne recevra que la récompense la plus élevée. »

Ces dispositions, qui constituent l'article 91, s'appliquent au cas où un industriel exposerait à la fois individuellement et dans la collectivité.

L'article 92 dit : « L'utilisation commune de vitrines ou autres meubles par plusieurs exposants n'empêchera pas ces exposants de concourir chacun pour la distribution des récompenses quand ils auront exposé à titre personnel et individuel.

« Il ne sera attribué qu'une récompense aux expositions collectives. Toutefois, lorsque ces expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms. »

Sans que ce point ait été nettement abordé et discuté, la tendance semble se marquer de faire du groupement projeté une *Exposition plurinominale*.

***

Les Comités des classes 120 « Services administratifs » et 121 « Hygiène et matériel sanitaire » du Groupe XVIII « Armées de terre et de mer » sont, comme le Comité de la classe 116, en pleine activité d'organisation.

Ils se sont plusieurs fois réunis sous la présidence : le Comité 120, de l'intendant militaire *Simon*, et le Comité 121, du médecin principal de 1re classe *Strauss*.

De nombreuses demandes de participation à l'Exposition ont été examinées et accueillies.

Enfin, ces Comités se préoccupent sérieusement aussi de la formation de collectivités.

Les *Services administratifs* pensent à grouper en une scène militaire les effets d'habillement et d'équipement des troupes.

Le *Service de Santé* a en vue une exposition collective du matériel de secours aux blessés et des procédés pour la filtration des eaux.

Tous ces préparatifs annoncent, à n'en pas douter, un heureux résultat final.

***

M. Ferdinand Souhart, nommé ministre de France à Téhéran, va rejoindre son poste. M. Souhart a fait toute sa carrière dans la diplomatie. Il a été autrefois chargé d'affaires à Téhéran. Cette nomination coïncide avec le retour aux affaires d'Amine sultan, ancien grand vizir du chah Nassr ed Dine, qu'il accompagna à Paris lors de l'Exposition universelle de 1889. Amine sultan, qui reprend son poste, se propose d'introduire des réformes importantes en Perse, selon le vœu du chah actuel, Monzaffer ed Dine. M. Ferdinand Souhart, qui est lié avec le grand-vizir, sera certainement aidé dans sa tâche par le premier ministre du chah. Cet heureux accord ne peut manquer d'être profitable aux intérêts français. Amine sultan reviendra à Paris lors de l'Exposition de 1900 ; il accompagnera son souverain Mouzaffer ed Dine.

***

Le commissaire général de la section belge à l'Exposition de 1900 a adressé une circulaire aux artistes et industriels belges, en vue de provoquer leur participation à ce concours.

***

La Société russe de salubrité publique enverra à l'Exposition de 1900 un musée des objets destinés à apporter les premiers secours aux individus victimes d'accidents ou de maladies subites.

A cet effet, la Société sollicite un subside gouvernemental de 8,000 roubles.

***

Un de nos dévoués collègues du Comité français des expositions à l'étranger vient d'être cruellement frappé dans ses affections.

M. Anglade a eu la douleur de perdre subitement son fils, Paul Anglade, qui était son digne successeur à la tête de son importante fabrique de boutons.

M. Paul Anglade avait épousé Mademoiselle Saint.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Pierre de Chaillot, au milieu d'un nombreux concours de collègues et d'amis.

Nous nous joignons à la douleur de la famille et adressons à M. Anglade père nos vives et sincères condoléances.

***

L'une des pièces les plus importantes de la récente exposition Rembrandt, d'Amsterdam, restera désormais en Hollande : *David jouant de la harpe devant Saül*. Les figures sont de grandeur naturelle jusqu'aux genoux. Hauteur de la toile 1m305, largeur 1m64. Ce tableau, peint vers 1665, est de la dernière période de la vie du maître hollandais.

C'est le docteur A. Bredius, directeur du musée de La Haye (Mauritshuis), qui a acheté ce tableau à M. Durand-Ruel, de Paris, pour la somme de 100,000 florins.

Depuis dimanche dernier, ce nouveau Rembrandt est placé dans la salle Vermeer du Mauritshuis. M. Bredius a décidé de le prêter au musée de La Haye, où se trouvent déjà plusieurs autres œuvres de Rembrandt appartenant au sympathique directeur, entre autres *Homère dictant ses vers*. Ce dernier tableau a figuré à l'Exposition d'Amsterdam.

Depuis que M. Bredius est directeur du Mauritshuis, le nombre des tableaux de Rembrandt au musée de La Haye s'est élevé de six à quinze.

***

M. Christophersen, consul générale de Suède et Norvège, à Anvers, ancien commissaire général pour la Norvège à l'Exposition universelle de 1878, a été désigné, par le gouvernement royal de Norvège, comme commissaire général pour la section norvégienne à l'Exposition universelle de 1900.

***

Le célèbre électricien américain Nicholas Tesla fait courir le bruit qu'il va présenter à l'Exposition de 1900 un petit torpilleur électrique de son invention, qui ne sera pas, comme l'on dit, « dans une musette ».

Ce torpilleur aura, en effet, ceci de particulier, qu'il n'aura besoin ni de capitaine, ni de pilote, ni d'équipage. Ce ne sera pourtant pas un engin automatique, qu'on remonte à la façon d'un tournebroche ou d'une pendule. Mais son mécanisme sera mis en branle et conduit de loin, *de New-York même*, par télépathie, en quelque sorte, sans aucun autre intermédiaire matériel que la masse de l'air interposé.

On dit bien que quand on a vu les merveilles de la radioconduction de M. Branly et de la télégraphie sans fils, rien ne saurait plus apparaître comme absolument impossible. Mais, c'est égal ! Nous attendrons, pour croire à la réalité du torpilleur fantôme de M. Nicholas Tesla, de l'avoir vu manœuvrer, par suggestion électrique, sur la Seine ou sur le lac du bois de Boulogne.

***

Lettre d'une lectrice que nous dédions à la Société protectrice des animaux et à M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition:

« Cette société, nous dit notre lectrice, serait véritablement dans son rôle si elle envoyait des représentants surveiller ce qui se passe sur les chantiers du Champ de Mars et du Trocadéro. Les tombereaux employés aux démolitions sont surchargés ; les chevaux qui les traînent, en nombre insuffisant, doivent gravir des rampes où la terre est détrempée. Et, alors, les charretiers frappent, frappent avec une violence et un acharnement atroces. Les pieds des chevaux glissent ; les pauvres bêtes donnent tout leur effort ; leurs veines se gonflent ; l'homme, les hommes — car ils se mettent parfois à deux — frappant toujours. On assiste là à des scènes indignes d'une ville comme Paris, encore qu'on l'ait surnommée l'enfer des chevaux, et la Société protectrice des animaux doit avoir à cœur de faire cesser les mauvais traitements infligés à de pauvres êtres qui n'ont pas été créés dans le seul but d'être martyrisés. »

L'INAUGURATION DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

L'inauguration officielle de l'École supérieure de commerce de Paris a eu lieu avant-hier mercredi 23 novembre, sous la présidence de M. Félix Faure. Les cartes d'invitation à cette cérémonie portaient dix heures. Le président de la République est arrivé à dix heures vingt, accompagné du général Bailloud, en petite tenue, des officiers de sa maison militaire et de M. Blondel, sous-directeur de son cabinet civil.

La façade de l'École de commerce, sur l'avenue de la République, était décorée de faisceaux de drapeaux. Une marquise en toile avait été dressée sur le trottoir, protégeant la porte d'entrée. A l'intérieur, dans le vestibule, des plantes vertes et des drapeaux ; le hall de la première cour, qui fait suite au vestibule, était tendu de draperies rouges à franges d'or, avec des écussons et des drapeaux. Une large estrade rouge occupait la moitié de ce hall, et au milieu, seul, à la disposition du président de la République, un grand fauteuil tout doré avait été placé.

Avant de continuer ce compte rendu, donnons quelques détails sur la création de cette école.

Elle fut longtemps une école absolument privée. Deux commerçants parisiens, MM. Brodard et Legret, frappés des difficultés qu'ont à surmonter au début et faute de connaissances générales les jeunes gens qui s'adonnent au commerce, eurent l'idée, en 1820, de créer à l'intention de ces derniers, un établissement d'instruction spéciale. Ainsi fut fondée, rue de Grenelle-Saint-Honoré, l'*École spéciale de commerce et d'industrie*. Transportée successivement dans l'hôtel Sully, rue Saint-Antoine, puis, sous son non

nom définitif d'*École supérieure de commerce*, rue Neuve-Saint-Gilles, à deux pas du boulevard Beaumarchais, enfin, son succès grandissant, dans les locaux de la rue Amelot qu'elle vient seulement de quitter, l'Ecole devint, en janvier 1869, la propriété de la chambre de commerce de Paris. Elle reçut alors de nouveaux développements ; dès le 1er janvier 1878, elle comptait 100 élèves internes et 50 externes, et bientôt ses locaux devinrent insuffisants.

L'expiration du bail de l'immeuble de la rue Amelot, qui devait avoir lieu le 1er janvier 1899, parut à la chambre de commerce l'occasion toute naturelle de mettre à exécution un dessin depuis longtemps mûri ; elle se préoccupa de trouver un nouvel emplacement central, vaste et salubre. Ce fut alors qu'elle adressa au Conseil municipal une demande pour obtenir le terrain où s'élevait l'ancienne caserne des Célestins, sur le boulevard Henri IV ; mais ces terrains étaient destinés à une nouvelle caserne. La chambre chercha ailleurs ; vers la fin de 1894, elle décidait l'achat des terrains situés avenue de la République, 79, et dont la superficie atteignait 5.326 mètres. L'achat du terrain et la construction étaient évalués à 2 millions environ ; le Conseil municipal, sur le rapport de M. Marsoulan, ancien élève de l'Ecole accorda une somme de 600.000 francs à titre de subvention, à charge pour la chambre de commerce d'organiser des cours commerciaux du soir, et la construction des nouveaux bâtiments fut décidée.

d'autres d'un grand vestibule d'honneur, un vaste parloir, garni de fauteuils, de canapés et de tentures de style, les laboratoires et amphithéâtres de physique et chimie, les salles de gymnastique, d'escrime, la bibliothèque aux immenses tables recouvertes de drap vert, le refectoire. Cette dernière pièce mérite une visite ; elle peut contenir, confortablement assis, trois cents élèves, et ses murs sont revêtus, sur toute leur hauteur, de faïences polychromes.

Au premier étage sont les études et les amphithéâtres, ainsi que la section, entièrement séparée du reste des locaux, des cours commerciaux du soir, pour adultes.

Le second étage renferme les dortoirs et les salles d'hydrothérapie. La disposition de la salle de douches, fort ingénieuse, est copiée sur celle du lycée Lakanal, à Sceaux ; au reste, la nouvelle Ecole, par ses vastes proportions, son confortable, son luxe, rappelle d'une façon frappante l'aménagement si loué de ce lycée. Les dortoirs présentent une dispositions originale ; ils sont divisés par de hautes cloisons de pitchpin, en chambrettes, où l'élève est tout à fait chez lui, avec son lit, son armoire anglaise, son lavabo, où il a de l'eau tiède à volonté. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'école a des élèves qui ont de 18 à 24 ans.

Telle est, dans son ensemble, la nouvelle Ecole supérieure du commerce.

Revenons maintenant au compte rendu de l'inauguration officielle.


L'École supérieure du Commerce (avenue de la République).

Ceux-ci ont été construits par les architectes, MM. Joanny, Bernard et Emile Robert, avec une remarquable rapidité ; commencés le 1er mai 1897, les travaux ont été achevés le 15 septembre 1898. Les constructions couvrent une superficie de 2,447 mètres et entourent deux cours dont l'une à 2,409 mètres. L'Ecole peut recevoir 300 élèves, dont 150 internes. Elle compte à cette heure 190 élèves rentrés depuis le 1er octobre.

La façade sur l'avenue de la Republique est monumentale. Le corps de bâtiment central n'est élevé que d'un étage ; sur toute sa longueur court une large bande sculptée, d'une décoration fort sombre, mais d'un goût exquis ; cette bande porte l'inscription en saillie : *Ecole supérieure de commerce*. Ce corps central est encadré par deux pavillons quadrangulaires, élevés de deux étages, et dont les fenêtres du deuxième étages sont aussi larges que des verrières. Dès le premier coup d'œil, on s'aperçoit que les constructeurs de l'édifice appartiennent à la nouvelle école d'architecture, qui ne croit pas que l'éclairage puisse jamais être excessif. Ces pavillons portent, dans leur partie supérieure, quatre inscriptions : *Commerce, Industrie, Colonies, Exportation*.

Les bâtiments sont disposés en rectangle autour de l'immense cour où a eu lieu la cérémonie de l'inauguration.

Au rez-de-chaussée sont situés, de part et

M. Félix Faure a été reçu par M. Paul Delombre, ministre du commerce et de l'industrie, les anciens ministres du commerce, M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui était venu avec un lieutenant-colonel ; MM. de Selves, préfet de la Seine, et Charles Blanc, préfet de police ; Bruman, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Masson, président de la chambre de commerce ; Fumouse et Moisants, vice-présidents, Thiébaut, secrétaire, Foucher, secrétaire adjoint, Claude Lafontaine, trésorier ; Haas, président de la commission administrative de l'École ; et les autres membres de la Chambre de commerce, MM. Boin, Choquet, Couvreur, Deholtain, Delaunay-Belleville, Derode, Dufrêne, Garnier, Gibert, Hugot, Huot, Lacarrière, Lamey, Lemoine, Lesieur, Lourdelet, Maës, Marguerey, Mesureur, Michaud, Noblemaire, Ouachée, Poullain, Rodanet, Sciama, Soufflot, Suilliot.

La musique d'un régiment de ligne, installée dans la cour, a joué la *Marseillaise* à l'arrivée du Président de la République.

M. Masson, avant la visite de l'etablissement, a adressé à M. Félix Faure un discours. Il l'a d'abord remercié d'avoir accepté l'invitation de la Chambre de commerce de Paris. « Le retentissement de votre visite, lui a-t-il dit, sera grand dans le pays. » Il a rappelé les services que le commerce et les institutions commerciales doivent à M. Faure, puis il a fait l'historique de l'Ecole :

L'histoire de l'Ecole — et c'est là ce qui en est le grand intérêt — est en même temps celle de l'enseignement commercial supérieur en France depuis trois quarts de siècle. Je ne voudrais pas, Monsieur le Président de la République, abuser de l'attention que vous voudrez bien nous prêter. Je me reprocherais cependant de ne pas rappeler aujourd'hui quelques noms qui doivent rester à tout jamais l'objet de notre vénération et de notre gratitude.

En 1820, deux commerçants parisiens, Brodard et Legret, fondaient l'Ecole spéciale du commerce et de l'industrie, qui devait plus tard prendre le titre d'Ecole supérieure du commerce.

C'est grâce à eux que la France a l'honneur d'avoir été au premier rang dans la création et l'organisation de l'enseignement commercial. Ces hommes de progrès avaient eu la bonne fortune de s'assurer le concours d'une pléiade d'hommes distingués, dont plusieurs appartenaient à la chambre de commerce de Paris. Leur comité comptait parmi ses membres : Jean-Baptiste Say, Chaptal, de Prony, Casimir-Périer, Jacques Laffitte, Ternaux, Marchand, Davillier, pour ne citer que les plus connus. Ils avaient très heureusement conçu le plan de l'École comme organisation et comme programmes d'enseignement. Des professeurs excellents s'étaient groupés autour d'eux. Parmi ces maîtres figuraient Adolphe Blanqui, dont le nom est inséparables de celui de l'Ecole supérieure, et qui, en 1830, en prit à son tour la direction. Gervais de Caen, puis Aimé Girard lui succédèrent, et tous trois contribuèrent au succès de l'Ecole par d'éminentes qualités. Grâce à eux, l'enseignement commercial était entré définitivement dans nos mœurs. Les commerçants et les industriels commençaient à comprendre de quels secours pouvaient être pour leurs enfants une éducation ainsi comprise, ainsi dirigée. Cependant le nombre était encore limité de ceux qui savent apprécier à sa valeur la voie qui venait d'être ouverte. L'idée était neuve ; elle froissait d'anciens préjugés, et, bien que de nouvelles écoles eussent surgi en France, sur le modèle de celle de Paris, les progrès de cet enseignement n'étaient pas aussi rapides qu'il l'eût fallu pour le bien du pays.

La chambre de commerce de Paris, elle est fière de le dire aujourd'hui, compta parmi les ouvriers de la première heure ; depuis longtemps, tous ceux qui ont eu l'honneur d'y siéger ont été convaincus de la tâche qui s'imposait à eux ; ils ont cru répondre aux vœux et aux intérêts de ceux qui les avaient élus, en assurant à la population de cette cité d'élite le bienfait de la diffusion rapide de l'enseignement commercial à tous ses degrés.

La chambre de commerce de Paris n'a négligé ni efforts, ni sacrifices pour préparer ainsi une génération qui fût à la hauteur du rôle que la France entend occuper et conserver dans le monde.

Dès 1863, la chambre de commerce possédait l'école de l'avenue Trudaine ; elle y avait créé un centre d'instruction commerciale en fondant des cours gratuits pour les jeunes hommes et les jeunes filles. Elle avait, de la sorte, rendu un service inappréciable à cette classe si intéressante de la population qui n'a pour tout capital que sa bonne volonté et son travail.

En 1869, la chambre de commerce de Paris, sous la présidence de M. Denière, fit l'achat de l'Ecole supérieure commerciale, qui, après la mort de Gervais de Caen, était redevenue la propriété de Mlle Blanqui.

La chambre de commerce de Paris, par cette acquisition, venait de franchir une seconde et définitive étape : elle mettait au service de l'enseignement supérieurs les forces dont elle disposait.

Quelques années plus tard, elle fondait de toutes pièces dans un quartier neuf, et dont il fallait gagner les habitants à une cause qui lui était chère, la belle Ecole des hautes études, dont les destinées furent si éclatantes et si rapides.

En terminant, M. Masson assure le président de la République de l'attachement de la chambre de commerce de Paris au gouvernement de la République.

M. Félix Faure et M. Delombre, ministre du commerce, quand ce discours est terminé, parcourent en détail l'établissement. Ils en admirent l'agencement intelligent et le président adresse des félicitations à l'architecte qui l'a conçu. Cette promenade dure environ une demi-heure.

On revient au point de départ, sur l'estrade, et, comme il fait froid, M. Faure invite les assis-

tants à rester couverts. Alors M. Delombre prononce le discours suivant qu'ont interrompu, à plusieurs reprises, les applaudissements :

Monsieur le président,

M. le président de la chambre de commerce de Paris vient d'être l'interprète de la respectueuse reconnaissance avec laquelle a été accueillie par l'élite qui vous entoure votre visite à cette École supérieure.

Aux remerciements qu'a eu l'honneur de vous adresser l'éminent représentant de la chambre de commerce de Paris, permettez-moi, Monsieur le président, de joindre ceux du monde commercial et industriel tout entier.

Vous lui apportez un inappréciable encouragement, quand vous affirmez, d'une façon si éclatante, l'intérêt que vous parait mériter la cause de l'enseignement commercial.

Adolphe Blanqui, dont la mémoire aimée plane en quelque sorte sur cette maison, a dit : « Le véritable but de la science est d'appeler désormais le plus grand nombre d'hommes aux bienfaits de la civilisation » Tel est le but souverain, tel est l'objet constant de la science commerciale.

Elle n'est pas seulement créatrice de richesse, et, par là, d'amélioration sociale En outre, par les horizons qu'elle ouvre, par les échanges de produits et d'idées auxquels elle convie, par les initiatives qu'elle provoque, elle éveille des énergies, elle enfante des valeurs morales, elle fait des hommes.

Elle devrait trouver et elle a eu, en effet, un sol tout préparé, dans cette France à qui la civilisation doit tant et qui s'apprête à en célébrer les splendeurs en devenant, une fois de plus, l'hôte des nations.

Tendre à l'élévation incessante des masses laborieuses, à l'extension continue du bien-être, au respect mutuel à la solidarité des peuples, au progrès et à la paix de l'humanité, est-il idéal plus haut ?

C'est celui de cette École supérieure, dont le glorieux passé et dont la postérité présente ne sont pas parmi nos moindres sujets de confiance et d'orgueil, c'est celui qui guide les maitres de notre enseignement commercial, à l'organisation si souple et si variée. C'est celui qui a inspiré l'émulation si féconde de la chambre de commerce et de la ville de Paris; celui, enfin, du commerce, de l'industrie et du travail.

Et j'ajouterai : par le témoignage particulier de sollicitude que vous nous donnez aujourd'hui, vous montrez, Monsieur le Président, que ce même idéal est celui de la République française. Avec quelle fierté patriotique, tous, nous sentant ainsi compris, nous allons poursuivre notre tâche !

Après le discours du Ministre du Commerce, que l'assistance applaudit chaleureusement, le Président de la République prononce les paroles suivantes :

Vous ne trouverez pas étonnant, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la chambre de commerce de Paris, que le Président de la République ait accepté avec grand plaisir l'invitation que vous lui aviez adressée. Il n'oublie pas qu'il se trouve en ce moment au milieu d'une famille qui lui est chere, et dans laquelle il a laissé beaucoup de sympathies et beaucoup de souvenirs. (*Bravos et applaudissements.*)

Monsieur le Président de la chambre de commerce de Paris, vous avez rappelé tout à l'heure mon passage à la chambre de commerce du Havre. J'y ai pu, pendant de longues années, apprécier que, dans ces assemblées on apporte de dévouement aux intérêts généraux du pays et de patriotisme.

La chambre de commerce de Paris se place entre toutes au premier rang ; nous la saluons avec respect et reconnaissance (*Très bien ! Applaudissements*)

Indépendamment de tous les progrès et de toutes les améliorations que le ministre du commerce rappelait tout à l'heure, laissez-moi vous dire que je trouve dans la constitution d'écoles comme celle-ci un bien beaucoup plus précieux.

J'y vois une initiative féconde ; j'y vois l'effort d'hommes comprenant la nécessité de s'unir, de n'attendre point tout de l'Etat, commençant eux-mêmes par montrer ce qui est à faire, et la voie vers laquelle il faut se diriger. (*Très bien! Applaudissements.*)

Cette heureuse initiative sera précieuse pour les élèves de cette maison. Et plus tard, Messieurs, quand vous aurez quitté cette école, vous saurez vous inspirer des leçons que vous y avez reçues.

Conservez toujours entre vous les liens et les relations que vous y avez noués.

Sur quelque point du globe que vous vous trouviez, il faut que le titre d'ancien élève d'une École de commerce de France constitue pour chacun d'entre vous une sorte de lien fraternel. (*Bravos répétés.*)

Il faut que vous vous reconnaissiez au dehors, que vous vous aidiez, que vous vous souteniez, et, par là encore, vous ferez œuvre de bons Français. (*Applaudissements.*)

L'association constituée par les anciens élèves des écoles de commerce est prospère.

J'avais le plaisir de recevoir, il y a deux jours, le président de cette union des anciens élèves des Écoles de commerce françaises, et j'enregistrais avec grande satisfaction les progrès qu'il constatait lui-même.

L'homme qui me parlait ainsi était l'un des initiateurs des Écoles de commerce ; il en a créer une à Mulhouse.

Depuis ce moment, il y a quelque trente ans, il n'a point abandonné son œuvre et bien que ne participant pas immédiatement aux travaux des conseils d'administration des Ecoles, il est resté comme membre du conseil supérieur de l'enseignement technique, en relations constantes avec ses anciens camarades et avec ses disciples.

Je ne puis trouver de meilleure occasion que celle qui nous réunit aujourd'hui pour lui montrer la reconnaissance du gouvernement de la République : je remets à M. Jacques Siegfried les insignes d'officier de notre ordre national de la Légion d'honneur. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président de la République a décerné les décorations suivantes, tandis que la musique jouait dans la cour après l'appel des heureux titulaires : les croix d'officier de la Légion d'honneur à M. Siegfried, président de l'Union des anciens élèves de l'École du Commerce, frère de l'ancien ministre, et à M. Gréley, ancien directeur de l'École du commerce ; la croix de chevalier à M. de Rode, ancien élève de l'École ; les palmes d'officier de l'instruction publique à M. Haas, président de la commission administrative de l'École.

La cérémonie s'est terminée par l'annonce d'un jour de congé aux élèves et la levée des punitions. Ces deux bonnes nouvelles ont provoqué le vif enthousiasme des élèves de l'École.

Il était onze heures et demie, quand le Président de la République a pris congé du ministre et des membres de la chambre de commerce pour rentrer à l'Elysée.

LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

à l'Exposition de 1900

—

Au printemps de 1897, le gouvernement de la République Sud-Africaine acceptait l'invitation de la France à participer à l'Exposition Universelle de 1900, et un premier crédit de 500.000 francs était voté à cet effet par les Volksraad. En juillet de la même année, son représentant, M. Michel Sanson, entrait en rapport avec les autorités supérieures de l'Exposition, et ses démarches aboutirent à l'octroi d'un emplacement de 1.200 mètres, situé au Trocadéro.

Cet emplacement, qui peut paraître privilégié pour un État de cette étendue, fut accordé en raison du programme particulièrement pittoresque que le Transvaal se propose de remplir et dont les grandes lignes sont les suivantes :

1° Un pavillon principal où seront réunis tous les produits du pays et tous documents graphiques et autres y relatifs ;

2° Une ferme entourée des animaux de chasse sur lesquels le Boer s'est exercé au tir, occupée par un ménage, muni de ses moyens de transport si originaux et de ses serviteurs, constituera une véritable exposition ethnographique :

3° Une usine à traiter le minerai d'or, avec tous ses accessoires (usine fonctionnant) et galerie de mine en sous-sol.

Donner suite à un tel projet en ne disposant que d'un espace aussi limité est particulièrement difficile. L'architecte chargé de dresser le plan de l'Exposition transvaalienne, M. Heubès, s'est habilement acquitté de cette tâche en utilisant au mieux la disposition du terrain concédé, et la réalisation complète du programme projeté n'est plus douteuse. Nous donnons ci-dessous, à titre de renseignement, la nomenclature des objets que l'on se propose d'exposer.

Le pavillon principal, rappelant le style hollandais, abritera :

1° L'Exposition directe de l'Etat

a — Administration militaire.

Artilleries. Projectiles. Armes à feu. Armes blanches. Uniformes. Représentation graphique des forts. Documents législatifs et statistiques. Il sera gardé par un détachement de troupes régulières transvaaliennes.

b Services de l'Instruction publique.

Types d'écoles et mobilier scolaire. Documents législatifs et statistiques. Travaux d'écoliers. Musées. Histoire du Transvaal.

c — Ministère des Mines.

Législation. Statistiques. Plans et graphiques généraux.

Histoire des Mines. Collections minéralogiques.

Services des finances et des travaux publics.

Législation. Statistiques. Plans graphiques et cartes.

Travaux effectués. Travaux projetés.

2° L'Exposition des Compagnies jouissant de monopoles d'Etat

a — Compagnies de chemins de fer de la République Sud-Africaine.

Matériel. Voie. Traction. Statistiques. Propriétés terriennes des Compagnies.

b — Compagnie de la dynamite.

Usines. Produits. Législation.

c — Distilleries d'alcool.

Usines. Matières premières. Législation.

3° L'Exposition des objets prêtés à l'Etat

1° Articles à l'usage des habitations, faits dans ce pays, meubles (grands et petits), tuyaux, poteries.

2° Minerais, quartz, charbon, mineraux, etc.

3° Huiles affinées, graisse végétale, cire, miel, résine, gomme aloès.

4° Plantes médicinales (avec indication de leur usage), teinture végétale pour étoffe.

5° Gerbes de céréales, graines et légumes à gousses, froment, orge, avoine, maïs, manne, blé cafre, riz.

6° Spécimens de diverses sortes de bois (brut et travaillés).

7° Cornes d'animaux domestiques et sauvages, bruts et ouvrées.

8° Ivoire, défenses d'hippopotames, cornes de rhinocéros.

9° Pelleterie (peaux d'animaux sauvages).

10° Café, thé, sucre.

11° Farine, fleur de farine, biscuits (fins et autres du pays).

12° Métaux bruts, tels que : l'or, le fer, l'argent, le cuivre, le plomb, l'étain, le cobalt, le cinabre, l'amiante (en gros morceaux) ; matériel et engins d'extraction et de traitement.

13° Photographies, cartes géographiques, dessins.

14° Tabac en feuilles et roulé, tabac haché, cigares, tabac en poudre.
15° Peaux brutes et tannées, courroies, chaussures boers et vêtements de peau.
16° Viandes sèches.
17° Plumes d'autruches, œufs.
18° Oiseaux (empaillés), dépouilles d'oiseaux avec bec et pattes, œufs et nids.
19° Lin, coton et fibre.
20° Laine.
21° Curiosités cafres, armes, boucliers, outils, ustensiles d'habitations, instruments de musique, ornements, bâtons et autres articles de fabrication cafre.
22° Conserves, fruits secs.
23° Instruction et éducation privées.
24° Travail d'imprimerie (typographique, lithographique, zincographie, taille douce, stéréotypie et reliure).
25° Moyens et instruments de transport. Electricité.
26° Instruments aratoires.

La vie pastorale du Boer, avec son originalité particulière, sera montrée au public sous l'aspect d'une ferme boer et de tous les objets rustiques encore en usage. Ce sera là le côté pittoresque et amusant autant qu'instructif.

Le bâtiment de l'usine pour le traitement du minerai aurifère se composera de deux corps, entre lesquels sera installée la cynuration en plein air, comme cela se pratique dans la réalité. Dans l'un de ces corps seront les appareils pour le concassage, le triage et le broyage du minerai. Une batterie de cinq pilons à l'échelle réelle, y fonctionnera sous les yeux du public. Dans l'autre corps seront établis une fonderie d'or et un laboratoire où le public pourra se rendre compte *de visu* que l'industrie aurifère applique d'une façon remarquable les indications que lui apporte la Science et que ses progrès suivent pas à pas ceux que celle-ci réalise.

En outre un puits équipé servira à monter le minerai emmagasiné dans le sous-sol, de manière à donner l'image d'une véritable usine vivante.

La force motrice, sous forme d'énergie électrique, sera fournie par les grandes usines centrales établies par les soins de l'Administration supérieure de l'Exposition du Champ de Mars.

Enfin à la sortie de l'usine, les visiteurs auront accès dans les galeries souterraines, que *la Société de l'Exposition souterraine de 1900*, concessionnaire de tous les sous-sols du Trocadéro, s'est engagée à mettre à la disposition de la République pour y installer, en revêtant les parois des galeries de minerai et de houille, de véritables chantiers d'exploitation des deux grandes industries du pays : l'or et le charbon.

En résumé, l'Exposition de la République Sud-Africaine montrera au monde ce qu'est et ce que peut devenir le Transvaal, presqu'ignoré il y a 20 ans, et ne constituera pas, à notre avis, l'un des moindres attraits de l'Exposition Universelle de 1900.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 novembre 1898.

La dernière semaine a été moins sombre que la précédente pour la Bourse, à en juger par les variations de cours.

La situation monétaire est moins tendue et les derniers reports se sont cotés à des cours plus faibles.

Nos rentes, en vive reprise, se retrouvent à 102,27 et 104,60.

Le 2 1/2 Tonkinois a fait un pas en avant.

Après le 2 1/2 Tonkinois et le 2 1/2 Malgache, nous allons avoir bientôt le 2 1/2 ou le 2 3/4 Indo-Chinois. Le Conseil des Ministres vient en effet d'approuver un projet d'emprunt de 200 millions pour la construction de chemins de fer en Indo-Chine.

Il s'agit d'un réseau de 1.600 kilomètres de voie ferrée, suivant le projet de M. Doumer, qui, soit dit en passant s'il était à redouter comme ministre des finances, nous semble être un très bon gouverneur général.

L'Italien, poussé par le traité de commerce conclu avec la France, se retrouve à 94,70.

La Rente Extérieure, très fortement secouée par la crainte de la reprise des hostilités, passe de 41,80 à 42,50 sur la confirmation de la signature prochaine du traité de paix.

La tenue générale des établissements de crédit est meilleure.

Le Crédit Foncier vaut 729; la Banque de Paris passe à 948; la Banque Internationale, 545. La Banque spéciale s'échange à 235. Nous sommes heureux de constater combien se réalise, sur cette valeur, le mouvement que nous prédisions à nos lecteurs alors qu'elle ne valait que 160 francs. Le Crédit Lyonnais progresse à 859. La Société Générale, 543.

La reprise des chemins français se consolide. Le Lyon fait 1.928; le Midi, 1.450; l'Orléans, 1.830; le Nord, 2.125.

Les valeurs industrielles montrent peu d'activité : le Suez, 3.658; le Gaz fait 1.240.

UNE ASSEMBLÉE
Banque spéciale des valeurs industrielles

Nous avons rendu compte sommairement de l'assemblée générale extraordinaire que les actionnaires de cette banque ont tenue le 5 novembre courant. Il peut être intéressant d'emprunter au rapport présenté à cette occasion quelques détails complémentaires. En effet, la *Banque spéciale* est intéressante parce qu'elle a débuté avec un grand succès et qu'elle a offert au public des affaires très rémunératrices, dont les titres ont réalisé des plus-values importantes, basées, du reste, uniquement sur le revenu.

Le rapport indique en ces termes le procédé employé :

Le souci qui nous anime de n'offrir au public que des titres présentant toute sécurité fait que nous avons strictement limité nos opérations à la constitution de sociétés reprenant la suite d'affaires industrielles ou commerciales en pleine prospérité, ayant, depuis plusieurs années, réalisé d'importants bénéfices.

Nous apportons aux affaires que nous transformons en société le concours d'associés plus nombreux, de capitaux plus puissants, qui leur permettent de donner à leurs opérations déjà prospères, un nouveau développement, soit en France, soit à l'étranger, et nous pouvons dire aujourd'hui avec l'expérience déjà acquise des sociétés constituées par nous, que toutes ces sociétés ont, dès le lendemain de leur constitution, imprimé à leurs affaires la marche en avant que nous vous indiquons.

Non seulement nous recherchons des entreprises prospères fonctionnant depuis nombre d'années, mais nous tenons aussi à ce que les hommes qui les ont créées, qui les ont dirigées, restent à la tête de ces affaires, au moins pendant plusieurs années, jusqu'au jour où ils auront eux-mêmes formé le personnel destiné à les remplacer. Nous leur adjoignons des conseils d'administration dans lesquels vous ne verrez jamais figurer les noms sonores d'anciens hauts fonctionnaires ayant appartenu à toutes nos administrations publiques et qui, prenant leurs retraites dans les conseils de sociétés industrielles et commerciales, y apportent, quelque parfaite que soit leur honorabilité, cet esprit administratif dont ils sont pénétrés par leurs occupations antérieures, mais qui est la négation de l'esprit d'initiative et de progrès indispensable à la bonne direction d'affaires commerciales. Nous adjoignons aux directeurs de nos affaires des conseils d'administration composés d'industriels, de commerçants ayant fait leur fortune dans leurs propres affaires et qui apportent à nos sociétés le concours d'une longue expérience technique et d'une pratique constante du commerce ou de l'industrie.

Quel est notre rôle en somme? quelle est notre industrie ? Nous achetons des fonds de commerce, des affaires industrielles prospères à un prix déterminé. Nous divisons la valeur de ces fonds de commerce en actions et nous vendons ces actions aux premiers actionnaires à un prix qui leur assure un revenu de 7, 7 1/2, 8 o/o. Les premiers actionnaires, s'ils vendent ensuite leurs actions au public par l'entremise de nos Syndicats, les lui livrent à un cours plus élevé, il est vrai, mais qui a toujours assuré à cette seconde série d'acheteurs un revenu de 5 1/2 à 6 o/o.

L'administrateur délégué de la *Banque spéciale* a répondu à diverses critiques qui ont été ou pourraient être adressées à son mode de procéder. Puis il a abordé un point intéressant.

La *Banque spéciale* n'a pas, pour le moment, de conseil d'administration : un seul homme la dirige, M. Bernard, qui s'est exprimé en ces terme à ce sujet :

« La seule critique soulevée contre notre Société et qui vaille la peine qu'on s'y arrête est celle-ci : on dit que notre Société est dirigée par un seul administrateur, que cet administrateur peut tomber malade, mourir et que l'importance de nos affaires est aujourd'hui trop gaunde pour que cet état de choses puisse subsister.

« Il est vrai, messieurs, qu'ayant conçu le programme que je voulais mettre à exécution j'ai demandé aux statuts de me laisser l'administration de la Société pendant trois ans sans la collaboration d'un conseil d'administration. Persuadé des résultats considérables que devait réaliser l'exécution de ce programme, je n'ai pas voulu que des administrateurs, qui ne l'aurait peut-être pas suivi avec la rigueur avec laquelle j'entends la suivre, viennent entraver mon action. C'est pourquoi j'ai demandé aux premiers actionnaires de me conférer les fonctions d'administrateur unique de la Société pendant trois ans. La loi permet ce mode d'administration, qui n'est pas fréquent, il est vrai. Une seule société à Paris l'a appliqué : elle ne s'en est pas mal trouvée. C'est la Société des Bouillons Duval, qui a toujours été dirigée par un seul administrateur. Ses actions émises à 500 fr., valent aujourd'hui, vous le savez, 5.400 francs.

Mais, enfin, comme je veux traiter avec vous, aujourd'hui, toutes les questions intéressant la marche de notre Société, je vais examiner les deux éventualités qui peuvent se produire : la maladie ou le décès de votre administrateur.

« Eh bien, messieurs, si votre administrateur se trouvait écarté des affaires par une maladie, je vous assure que notre haut personnel, qui est de premier ordre, pourrait pendant quelque temps suppléer très facilement à son absence. Vous pourrez donc être rassurés sur ce premier point. Votre administrateur peut être pendant quelque temps écarté des affaires sans que notre Société en souffre et, si sa maladie se prolongeait, vous pouvez toujours, vu ce cas, le remplacer par un conseil d'administration.

Reste le cas de décès. Pour cette éventualité, j'ai considéré que je vous devais une sorte de testament commercial, et, si une assemblée était convoquée pour me remplacer, vous trouveriez dans ce document l'indication des noms de nos collaborateurs ou de nos actionnaires que je vous conseillerais de nommer administrateurs en mon remplacement. Mais ce que je vous recommande, messieurs, dès aujourd'hui, et ce qui rend le choix des administrateurs beaucoup moins important, c'est d'imposer à vos mandataires l'obligation de ne jamais varier du programme que j'ai tracé à la Banque, c'est-à-dire de ne l'intéresser et de ne la laisser intéresser ses actionnaires et ses clients qu'à des affaires en pleine marche, dont les résultats sont certains et faciles à constater par les bénéfices antérieurement réalisés.

« Si vous suivez ce conseil, si, lorsque vous nommerez d'autres administrateurs, vous leur imposez cette règle de conduite invariable, je vous affirme qu'il leur sera facile de maintenir notre Société dans l'excellente voie où elle est engagée actuellement.

En passant, le rapport a fait cette petite mention :

« La presse nous a rendu et nous rendra encore dans l'avenir les plus larges services. Elle nous permet de donner à nos affaires la publicité qui doit les faire connaître à tous.

« Notre but représentait si ouvertement un intérêt général que toute la presse honnête et sérieuse nous a donné son plus large concours. Mais, messieurs, à côté des journalistes honnêtes, raisonnables, il existe, tout le monde le sait, un certain nombre de maîtres chanteurs sous les fourches caudines desquels nous ne voulons pas passer. Ce sont eux que vous entendrez quelquefois attaquer nos affaires, la Banque, votre administrateur. A tout moment, ils seraient prêt à retirer leurs imputations si nous voulions passer à leurs caisses, mais nous ne voulons pas. Ces attaques, messieurs, qui viennent de bas, de très bas, vous les mépriserez comme nous les méprisons nous-mêmes. »

Et le rapport a conclu à la demande en autorisation pour la Banque d'acheter un terrain au coin des rues Notre-Dames-des-Victoires et Réaumur afin d'y construire un immeuble qu'elle occupera en partie et dont elle louera le reste, réalisant ainsi sur les frais de loyer qu'elle supporte actuellement, ou qu'elle devrait supporter dans l'avenir, un profit net annuel variant de 60 à 80,000 francs.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4. rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 111. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Novembre au 10 Décembre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ETRANGER)

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs; Départements. . . — 9 —; Etranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 6 Décembre 1898.

Paris est actuellement bouleversé, non seulement au point de vue « intellectuel », mais aussi au point de vue matériel. Vous ne pouvez pas faire un pas dans la rue, sans rencontrer des tranchées, des terres remuées, creusées, éventrées.

C'est la préface de l'Exposition de 1900.

Le journal le *Matin* se demande avec justes raisons si l'on peut ainsi ouvrir impunément « le ventre de Paris » sans qu'il en résulte quelque danger pour la santé publique. Si gouverner c'est prévoir, dit-il, faire de l'hygiène c'est prévenir, et les hygiénistes n'ont pas tort de se préoccuper de cet état de choses. En effet, la Société d'hygiène a cru devoir appeler l'attention de qui de droit sur la nécessité de désinfecter les tranchées mises à découvert et les terres extraites de ces fouilles.

Puisqu'on a éventré Paris, il faut exiger que cette opération, comme toute laparatomie bien comprise, soit conduite avec toutes les précautions antiseptiques nécessaires.

Il ne nous manquerait plus qu'une épidémie avant 1900. Alors ce serait complet.

〰 Les Chambres vont être appelées sous peu à se prononcer sur les crédits demandés par les divers départements ministériels pour leur participation à l'Exposition de 1900. C'est une somme d'une dizaine de millions environ que l'on va demander au Parlement de voter. Nous craignons fort que le Parlement se fasse un peu tirer l'oreille, avant d'accorder ces subsides ; on discutera l'utilité des Expositions universelles et l'on se demandera si cette somme de 10 millions ne trouverait pas un emploi plus justifié. Poser la question, c'est la résoudre. Voici, dit le *Temps*, une occasion incomparable d'éviter le « déjà vu », le fatras, le rococo.

Voici une occasion d'épargner à notre infortuné budget, haletant, anémique, poussif, une dépense d'une dizaine de millions pour le moins. De grâce, saisissons-la aux cheveux, nous n'en trouverons pas souvent d'aussi bonne que celle-là.

Et puis, qui osera défendre sérieusement ces crédits ? Nous ne connaissons pas, sur ce point, la pensée de derrière la tête du Ministre du Commerce et du Commissaire général de l'Exposition, mais nous serions bien surpris qu'ils insistassent beaucoup pour obtenir leur vote.

C'est donc une économie de 10 millions que l'on peut réaliser, ce qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court ; et, autre avantage qui ne sera pas pour déplaire à M. Alfred Picard, c'est autant de gagné comme emplacement.

〰 Les travaux du grand et du petit palais marchent rapidement. Le petit palais est presque entièrement couvert. On en voit déjà se dessiner les coupoles. M. Girault, l'éminent architecte, met une certaine coquetterie à être prêt avant la date convenue.

En sera-t-il de même aux Invalides, au Champ de Mars et sur les berges de la Seine. Il est permis de l'espérer.

Mais qu'on n'oublie pas que nous n'avons plus que seize mois avant l'ouverture officielle de l'Exposition. Seize mois sont vite passés.

H. G.

Adjudications

Le 13 courant à onze heures du matin, il sera procédé, 97, quai d'Orsay, à l'adjudication sur soumissions cachetées des canalisations en fonte pour l'élévation et la distribution d'eau de Seine au château d'eau du Champ-de-Mars et au service de la force motrice, ainsi que pour la reprise des eaux chaudes de condensation. Travaux à l'entreprise, 462.296 fr. 32. Sommé à valoir, 46.229 fr. 63.

Le lendemain, 14, à deux heures de l'après-midi, 2, avenue Rapp, la direction des services d'architecture mettra d'autre part en adjudication la construction du palais des fils, tissus et vêtements, et les charges de la couverture de la tranchée du chemin de fer des Moulineaux (partie située en aval du pont de l'Alma) :

1er lot : travaux à l'entreprise, 45.00 francs ; somme à valoir, 2.000 francs.

2e lot (couverture de la ligne) ; à l'entreprise, 276.000 francs ; à valoir 14.000 francs.

Le Président de la République sur les Chantiers de l'Exposition

M. Félix Faure, président de la République, a visité le vendredi 2 décembre, à l'improviste, une partie des chantiers de l'Exposition universelle de 1900.

Arrivé à deux heure et demie, au pavillon central de l'ancien Palais de l'Industrie, le président, qui était accompagné du commandant Moreau, a été reçu par M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition.

Après avoir visité les maquettes du grand et du petit palais des Champs-Elysées, du pont Alexandre III et de la porte monumentale sur la place de la Concorde ainsi que divers ateliers de sculpture, M. Félix Faure a parcouru les chantiers des deux palais et du pont et constaté l'achèvement des deux premiers arcs de cet ouvrage, qui seront probablement décintrés demain, en présence de M. Paul Delombre, ministre du commerce et de l'industrie.

Le président s'est arrêté au poste médical des Champ-Elysées. Là, comme au chantier du pont, il a donné des témoignages de bienveillant intérêt à des ouvriers légèrement blessés. Partout sur son passage, M. Félix Faure a été salué avec respect par le personnel ouvrier.

A la fin de sa visite, qui a duré plus d'une heure, le pésident a félicité M. Alfred Picard et ses collaborateurs de la vive impulsion donnée aux travaux et annoncé son intention de suivre désormais, par des visites périodiques assez rapprochées les progrès de la grande œuvre pacifique entreprise par le gouvernement de la République.

Nouvelles et Échos

On nous communique la liste des candidats choisis par le comité des élections consulaires pour les prochaines élections à la Chambre de commerce de Paris.

Les six candidats nouveaux sont :

MM. Alfred Ancelot.
Bovret,
Dubrujeaud.
Kester.
Pozzi.
Poiret.

Nous sommes heureux de voir sur cette liste, le nom de M. Alfred Ancelot, Président du comité français des Expositions à l'étranger, à qui nous envoyons d'avance toutes nos félicitations, persuadés que, le 10 courant, les électeurs consulaires s'empresseront de ratifier par leur vote, les excellents choix du comité.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons un compte rendu détaillé de ces élections.

* * *

Divers journaux ont annoncé que l'exposition des armées de terre et de mer n'aurait pas lieu en 1900. L'information, ainsi présentée n'est pas tout à fait exacte

En 1900, la transformation de notre matériel sera encore trop récente pour que l'on puisse sans inconvénients faire figurer ce matériel nouveau dans une exposition.

Le ministre de la guerre se trouvait dès lors dans l'obligation, soit de n'envoyer que des modèles connus de tout le monde, soit de renoncer à participer à l'Exposition en tant qu'exposant. C'est cette dernière solution qui a été adoptée.

Il ne faut pas en conclure que l'exposition des armées de terre et de mer n'aura pas lieu. Cette exposition forme le groupe XVIII qui fait partie du programme général approuvé par le parlement lors de l'adoption du principe de l'Exposition universelle.

Il n'a jamais été question de supprimer ce groupe, auquel le ministre de la guerre fournira son concours pour la constitution de l'exposition rétrospective. Des instructions ont été adressées à cet effet aux corps de troupe, services et établissements militaires à la date du 20 octobre dernier.

* *

Déjà antérieurement, on avait prêté au commissariat général l'intention de mettre en adjudication le « monopole de la photographie » à l'Exposition de 1900, et des protestations furent formulées. La question vient de revenir sur le tapis et il n'y a rien à modifier à ce qui a été dit précédemment à ce sujet, car aucune étude nouvelle n'en a été faite. Nous croyons savoir que l'intention du commissaire général n'a jamais été de constituer un monopole de ce genre. Il paraît très probable, sinon certain, que l'on se contentera d'assujettir l'exercice du droit de photographier à l'Exposition au payement d'une redevance d'ailleurs modérée, dont le tarif et les conditions ne sont pas encore déterminés ; tout en donnant satisfaction à l'intéressante légion des photographes, il convient, en effet, que la réglementation étudiée sauvegarde tous les intérêts des exposants.

Dans son message, le Président de la République des Etats-Unis, M. Mac-Kinley, a parlé en ces termes de l'Exposition de 1900 :

Il y a maintenant tout lieu de penser que la participation des États-Unis à l'Exposition de Paris sera proportionnée à la position que les produits et les industries américains occupent dans les principaux marchés du monde. Le rapport de M. Peck, qui sera soumis au Congrès, demande une augmentation des fonds dont disposera la Commission américaine jusqu'à concurrence de un million de dollars, afin que la préparation et l'installation de l'exposition americaine soient de nature à la mettre au premier rang dans cette lutte sans précédent dans tout ce qui concerne les inventions et les produits artistiques.

M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, a présenté, vendredi 2 décembre après-midi, à M. Paul Delombre, ministre du commerce et de l'industrie, les membres du syndicat de la presse de l'Exposition, nos très sympathiques confrères, MM. Henri Lapauze, Max de Nanzouty, Babin, Henri Jarzuel, Monprofit, président, vice-président, secrétaire, trésorier en tête.

Le commissaire général a tenu à signaler au ministre à quel point il appréciait le concours que tous lui ont prêté dès l'origine des travaux de l'Exposition.

M. Paul Delombre a assuré les membres du syndicat de toute sa bienveillance et les a félicités de l'union de leurs sentiments en vue du succès d'une œuvre qui intéresse à un si haut degré la prospérité de la France et le progrès universel, et il a accepté de présider, le 22 de ce mois, le premier banquet qui sera organisé par la nouvelle association.

Nous apprenons la mort de Mme Cyprien Le Coustellier, née Anne-Marie Cassabois, femme de notre distingué collègue Cyprien Le Coustellier du Comité français des Expositions à l'étranger, officier de la Légion d'honneur, Manufacturier, Conseiller général et Président du Tribunal de Commerce d'Abbeville, à qui nous adressons nos plus sincères compliments de condoléance.

L'œuvre de 1900 a déjà porté bonheur à l'un des architectes qui y ont collaboré.

M. Cassien-Bernard vient d'être appelé à la succession de Charles Garnier, comme architecte de l'Opéra.

M. Cassien-Bernard a cinquante ans. Il est élève de Questel et Pascal.

Il avait été primé, en 1887, au concours de l'Opéra-Comique, et l'on citait, parmi ses principaux travaux : la construction du théâtre de Montpellier, l'Ecole des ponts et chaussées et la Banque nationale de Bucarest.

Primé au concours de l'Exposition de 1900, en collaboration avec M. Cousin, il a été chargé de construire le pont Alexandre III. Ses camarades l'envient. Il travaille, lui, pour l'éternité, et la pioche des démolisseurs ne le guette pas !

Le 25 novembre, a eu lieu la première réunion plénière de la commission supérieure des congrès de l'Exposition, sous la présidence de M. Boucher, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, assisté de MM. Alfred Picard, Delaunay-Belleville et Gariel, délégué principal.

Quarante et une demandes de congrès, étudiées en premier examen par les 12 sections compétentes, ont été présentées à la commission supérieure avec avis préalable, soit favorable, soit défavorable. La commission, après longue discussion, en a retenu trente-sept dont voici les sujets.

Congrès de : sténographie, d'enseignement technique, commercial et industriel, de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, des langues vivantes, des sciences sociales, du dessin, de la presse, de l'enseignement, des architectes, de l'histoire des religions, des mathématiciens, des actuaires, de photographie, de physique, d'électricité, géodésique international, psychologique, des pêches maritimes, de médecine, d'homéopathie, de médecine professionnelle ou déontologie, des chemins de fer, de la navigation, de surveillance et sécurité des appareils à vapeur, d'agriculture, de la propriété industrielle, du repos du dimanche, du crédit populaire, de la participation aux bénéfices, des habitations à bon marché, du patronage des libérés, d'hygiène et démographie, des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers, des accidents du travail, d'assistance, et des sociétés coopératives de consommation.

Après discussion, la commission supérieure a demandé un supplément d'études pour les congrès d'assistance par le travail des œuvres et institutions féminines, et pour le congrès colonial ; ce supplément d'études sera fait par les sections compétentes.

La commission a rejeté la demande d'un grand congrès universel des femmes. Ce congrès, dans l'esprit de ses promoteurs, aurait duré six semaines : il comportait un programme exagérément étendu à tous les points de vue.

Signalons enfin le vœu émis par la commission supérieure que des membres de province soient adjoints, par nomination, aux listes des membres des comités d'organisation des congrès.

Dans la séance de la commission centrale pour l'Exposition de 1900, M. Dipauli, ministre du commerce, a insisté avec grand plaisir sur les relations amicales qui existent entre l'Autriche-Hongrie et les autorités françaises chargées de l'Exposition, ainsi que sur l'appui énergique que M. de Goluchowski, ministre des affaires étrangères, a prêté à l'ambassade austro-hongroise à Paris. Il a annoncé que le gouvernement songeait à une augmentation des crédits, telle que l'exige la participation de l'Autriche.

A Toulouse, devant une très nombreuse assistance, a eu lieu un concours de chiens de berger au travail, organisé par le comice agricole de l'arrondissement, sous le patronage du Club français du chien de berger. M. Daléas, président du comice, a fait ressortir dans son discours, souvent applaudi, le but et l'utilité du club, auquel tous les bergers soucieux d'améliorer leur race de chiens, tous les fermiers possesseurs de troupeaux et tous les propriétaires de fermes devraient souscrire, et a annoncé que, vu le grand succès de ce premier concours dans la contrée, le bureau du comice avait décidé d'en faire un semblable en 1899. Quatorze prix et diplômes ont été décernés ; la médaille offerte par le Club français du chien de berger, représentant le prix d'honneur avec 100 francs d'espèces, a été remise à l'heureux gagnant par le général de Sesmaisons, commandant le 17e corps d'armée, qui présidait la distribution des récompenses ayant à ses côtés le maire de Toulouse et toutes les notabilités de l'arrondissement.

La Participation des Ministères

A L'EXPOSITION DE 1900

Les ministres viennent d'arrêter leurs dispositions en ce qui concerne la participation de leurs départements à l'Exposition de 1900.

La dépense totale résultant de cette participation s'élèvera à 9 millions et demi environ, dont 265.500 francs sont demandés pour l'exercice courant, 3 millions seront demandés l'année prochaine et 6 millions en 1900.

Nous indiquerons sommairement en quoi consisteront les expositions des divers ministères.

Ministère des finances. — La participation de ce ministère exigera une dépense de 239.800 francs.

Signalons l'exposition par l'atelier général du Timbre d'une collection complète de tous les timbres depuis l'an VII. (Coût 38.500 francs.)

Les manufactures de l'État construiront au pied de la Tour Eiffel un pavillon pour la vente des tabacs et des allumettes. (Coût 100.000 francs.)

L'administration des monnaies édifiera un pavillon voisin dans lequel elle mettra sous les yeux du public les procédés de sa fabrication. Un bureau de vente de médailles sera installé dans le pavillon. (Coût 95.000 francs).

Ministère de la justice. — L'exposition spéciale de ce ministère coûtera 48.000 francs, dont 27.000 pour l'Imprimerie nationale et 20.000 pour la Légion d'honneur, qui fera une exposition spéciale de décorations et médailles françaises et étrangères.

Ministère de l'intérieur et des cultes. — L'exposition faite par ce département coûtera 730.200 francs.

Une somme de 11.700 francs sera consacrée à l'installation d'une carte de France au 1 100.000e assemblée et d'une sphère de 12 mètres de diamètre.

Une exposition des services de l'enfance par

l'assistance publique comprenant une restitution de scènes avec décors et personnages, relative à l'assistance de l'enfance aux siècles passés et de nos jours coûtera 27.000 francs.

Une carte murale à l'échelle de 1/200.000e établissant, à l'aide de tracés, de teintes et de signes en relief, la figuration des 86 services normaux de l'assistance médicale gratuite dans les départements coûtera 18.000 francs.

Un plan du lazaret modèle du Frioul et de la station sanitaire du Havre coûtera 8.000 francs

Une subvention de 180.000 francs sera accordée aux fêtes patriotiques, de tir, de gymnastique, d'instruction militaire ainsi qu'au congrès de sapeurs-pompiers et au concours international de manœuvres de pompes à incendie.

Enfin la participation de l'État dans l'exposition de l'Algérie exigera 400.000 francs.

Ministère de la marine. — L'exposition des pêches marines coûtera 40.000 francs. On y verra des plans des ports, des vues photographiques, des graphiques comparatifs de leur population maritime, de leurs armements, etc.

Ministère de l'instruction publique. — Son exposition coûtera 544.000 francs.

A signaler une exposition des universités (25.000 francs); la reproduction de divers laboratoires de zoologie marine et de météorologie (20.000 francs), les résultats des fouilles en Perse et des fouilles de Chaldée (20.000 francs), un musée rétrospectif (15.000 francs).

Ministère des beaux-arts. — Cette exposition ne coûtera pas moins de 2.500.000 francs.

Les relevés des monuments, les modèles d'architecture, fragments démontables, les verrières coûteront 50.000 francs.

La construction d'un pavillon spécial pour les résultats des fouilles de Timgad coûtera 65.000 francs.

Le service des grandes auditions musicales et les subventions pour exécutions d'œuvres anciennes et modernes françaises et étrangères exigera 320.000 francs.

Enfin, les expositions particulières des manufactures nationales : Sèvres, Gobelins, Beauvais, coûteront 221.000 francs.

Ministère du commerce. — L'exposition de ce département coûtera 188.000 francs dont 170.000 francs pour le service de l'enseignement technique, 10.000 francs pour l'office du travail, 8.000 francs pour la direction du travail et de l'industrie.

L'office du travail montrera plus de cent cartes, diagrammes et tableaux comprenant : 1° la statistique démographique de la France ; 2° les résultats du dénombrement des professions ; 3° les résultats de l'enquête sur les salaires dans l'industrie française ; 4° la statistique des grèves, de la conciliation et de l'arbitrage ; 5° la statistique des syndicats professionnels et des bourses de travail ; 6° les résultats des nombreuses enquêtes effectuées par l'office du travail.

Ministère de l'agriculture. — Les subventions aux établissements d'enseignement agricole, au concours universel d'animaux vivants coûtera 1 million ; la construction d'un chalet et l'exposition rétrospective de la chasse et de la pêche, 500.000 francs : l'exposition de l'hydraulique agricole, 60.000 francs : le concours universel des animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine, 869.000 francs, etc. Au total, 2 459 000 francs.

Ministère des colonies. — 1.870.000 francs dont 1.100.000 pour la construction et l'installation de l'exposition spéciale : 250.000 pour les subventions aux colonies, 20.000 pour l'administration pénitentiaire.

Ministère des travaux publics. — On groupera dans un pavillon spécial qui serait édifié au pied de la tour Eiffel, les divers services des chemins de fer, canaux, ponts, routes, mines, cartes géologiques et des écoles des ponts et chaussées et des mines. Le pavillon, qui aura nécessairement un développement considérable, devra présenter en même temps, à raison de sa situation, un certain caractère architectural ; le devis qui a été dressé s'élève à 260.000 francs.

D'autre part, les frais d'aménagement, de transport, de gardiennage, ainsi que la préparation des modèles, plans en relief, cartes, etc., nécessiteront une dépense estimée à 100.000 francs.

Le total des dépenses serait par suite de 450.000 francs.

Le Banquet de l'Alimentation

Voici le texte du discours que M. Alfred Picard a prononcé au Banquet de l'alimentation :

Messieurs.

Bien que je ne sois pas un néophyte en religion et que je n'aie pas davantage le grand honneur d'être un homme politique, permettez-moi de faire ici ma profession de foi.

Comme tout bon fonctionnaire, je suis pourvu d'un catéchisme administratif bourré de principes qui, vous n'en doutez pas, sont excellents. Parmi les commandements de ce catéchisme, il en est un, particulièrement rigoureux, que vous voudrez bien graver, pour l'avenir, dans votre mémoire :

Jamais dans un banquet tu ne discoureras
Lorsque le Ministre du Commerce y sera.

Sauf la faiblesse de la versification, connaissez-vous une règle plus belle? En savez-vous une plus sage, plus respectueuse du pouvoir et de la hiérarchie? Quant à moi, je l'admire, non seulement parce qu'elle cadre avec mes sentiments de vénération envers mon chef, mais encore parce qu'elle m'autorise à goûter les douceurs de la table sans être poursuivi par la cruelle préoccupation du toast final

Pourtant, il me faut l'enfreindre aujourd'hui, si peu, toutefois, que le péché sera véniel et ne me livrera pas à la fourche du diable.

En effet, j'ai, pour la première fois, la bonne fortune d'accompagner l'honorable M. Paul Delombre à un banquet syndical depuis qu'il a pris possession du portefeuille du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. J'ai à cœur de lui dire, au nom de mes collaborateurs et au mien, devant une assemblée telle que celle-ci, avec quelle joie, avec quelles espérances nous l'avons vu devenir le Grand-Maître de l'Exposition Universelle de 1900. Nous saluons en lui l'ami de la première heure ; nous saluons aussi l'homme éminent, dont le nom est d'ores et déjà inscrit en caractères ineffaçables dans les annales du pays, car il a été l'un des successeurs de Gambetta à la présidence de la Commission du Budget. L'esquif de l'Exposition a été jusqu'ici ballotté bien souvent par les flots : désormais, il peut prendre fièrement la devise *Fluctuat, nec mergitur* : M. le Ministre Delombre le conduira d'une main sûre au port. 1900 sera pour notre général en chef une grande victoire et un glorieux triomphe.

Ma très courte allocution serait terminée, Messieurs, si je ne devais, par égard même pour mes hôtes, riposter à la botte que m'a portée, très galamment d'ailleurs, votre cher et honoré Président.

Cet animal... (c'est de votre humble serviteur que je parle)..., cet animal n'est pas méchant; quand on l'attaque, il se défend. Après avoir affirmé, Monsieur le Président, l'absolu dévouement de votre groupe à la cause de l'Exposition universelle de 1900, vous vous êtes plaint de l'insuffisance des espaces mis à la disposition des producteurs d'aliments. J'aurais mauvaise grâce à vous reprocher votre gourmandise insatiable, car elle est un des attributs essentiels de la puissante industrie que vous exercez : nul ne peut jamais dire de vous que vous avez plus grands yeux que grand ventre. Mais veuillez, je vous prie, penser aux luttes épiques qu'il nous a fallu soutenir en commun (et je suis heureux de vous en remercier chaleureusement) pour obtenir des pouvoirs publics une légère augmentation des surfaces de 1889; veuillez ne pas perdre de vue les prétentions des États étrangers qui ont accepté l'invitation du Gouvernement de la République Française, la nécessité où nous sommes de ne pas restreindre outre mesure les superficies libres pour la circulation et de ne pas courir le risque d'un désastre aux jours d'affluence. Nous avons accompli, soyez-en sûrs, un véritable tour de force en vous donnant 25 °/o de majoration par rapport à l'étendue que vous occupiez lors de la précédente Exposition. Parmi les autres groupes un seul jouit de conditions quelque peu plus favorables : celui de l'Agriculture, dont vous parliez Monsieur le Président, avec une certaine amertume. L'alimentation, étant fille de l'agriculture, ne saurait nous tenir rigueur d'avoir réalisé les vœux que lui dictait sa piété filiale.

Messieurs animés comme vous l'êtes d'une bonne volonté à toute épreuve, vous vous contenterez des emplacements qui vous sont dévolus. Vous organiserez une exposition de sélection, vous éviterez les doubles emplois et les répétitions fastidieuses, vous instituerez des collectivités, vous ferez en un mot ce que font vos concurrents du dehors. Votre victoire n'en sera que plus brillante et je vous acclame par avance en levant bien haut mon verre à votre belle Association. (*Vifs applaudissements.*



A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'adjudication des travaux à l'Exposition

(*Compte rendu analytique de la séance du 2 décembre 1898.*)

M. le président. La parole est à M. Stanislas Ferrand pour poser une question à M. le ministre du commerce, sur le mode d'exécution des travaux de l'Exposition de 1900.

M. Stanislas Ferrand. Je viens poser à M. le ministre du commerce une question relative à l'adjudication des travaux de l'Exposition universelle,

A l'origine, ma question devait s'adresser à son honorable prédécesseur, car les faits sont antérieurs à son arrivée au ministère ; mais ils sont toujours d'actualité et je crois qu'ils méritent d'attirer l'attention de la Chambre.

Permettez-moi de rappeler brièvement quelle est la législation actuelle en matière d'adjudication publique. Elle résulte de l'ordonnance déjà ancienne de 1836, du decret du 31 mai 1862 et du décret du 18 novembre 1882. Ce dernier décret dit que les travaux et fournitures pour le compte de l'État doivent être concédés « avec concurrence et publicité ».

Ce décret a justement prévu les conditions indispensables à la sécurité des adjudications publiques.

On a voulu qu'il y eut concurrence et publicité pour les travaux publics, parce qu'il y a intérêt d'appeler à l'adjudication le plus grand nombre d'industries et de mettre à l'abri de suspicion les administrations publiques.

Le décret du 4 juin 1888 a encore élargi ce principe en décidant que les travaux d'architecture seraient divisés en autant de lots qu'il y aurait de spécialités, afin de rendre l'adjudication plus accessible aux petits industriels. (Très bien ! très bien !)

Enfin, dans le cahier des charges des travaux de l'Exposition, arrêté le 25 septembre 1896, il est dit, à l'article 9 et aux articles suivants, que les entrepreneurs ne pourront avoir de soustraitants que dans les conditions arrêtées par l'administration, etc. En un mot, on a adopté le système le plus démocratique pour les travaux de l'Exposition. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Ces décrets ont-ils été observés ? Voici quelques exemples :

Le 3 juin de cette année, on mettait en adjudication des travaux s'élevant à 27.183.000 francs Le premier lot a réuni six soumissionnaires et le second, cinq.

Le 13 juin, nouvelle adjudication, avec 5 soumissionnaires ; le 31 août il n'y en a plus qu'un seul dans l'adjudication des deux lots de la vitrerie

de tous les édifices du palais. Aussi le rabais a-t-il été de 0 fr. 10 pour le premier lot et de 0 fr. 20 pour le second.

Un membre à gauche. Quel était le montant des travaux ?

M. Stanislas Ferrand. 450.000 francs environ. En octobre, il y a eu quatre soumissionnaires et cinq le 18 novembre. Le chiffre des travaux s'élevait à plus de 600.000 francs.

Vous voyez par là comment le décret de 1888 a été observé. Sous les apparences de l'adjudication publique, nous arrivons à l'adjudication restreinte, presque à l'adjudication de gré à gré. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Dans un pays comme le nôtre, où les éléments de travail sont si nombreux, comment se fait-il que le nombre des adjudicataires soit si faible ? C'est ce que nous devons rechercher.

Il y encore d'autres exemples plus significatifs de l'inobservation des décrets par les bureaux de l'administration de l'Exposition.

Le 29 septembre, on a procédé à l'adjudication du palais des forêts, qui doit contenir tous les produits forestiers. Le devis des travaux s'élevait à 717.000 fr., avec une douzaine de spécialités.

Le décret n'a pas été observé : l'adjudication a eu lieu en un seul lot. C'est ainsi qu'on a écarté un nombre considérable de fournisseurs qui pouvaient légitimement être appelés à concourir à ces travaux.

L'administration a fait plus, elle a inauguré le régime du forfait qui, non seulement n'est pas prévu, mais encore qui est exclu par les décrets rappelés plus haut.

Le forfait se comprend dans les travaux des particuliers, mais, en matière de travaux publics, il échappe à tout contrôle et ouvre la porte à toutes les imprévisions et à toutes les chicanes.

Le forfait, il est vrai, est prévu par l'article 693 du Code civil, qui en règle les conditions. Ces conditions ont-elles été remplies par l'administration ? Nullement.

Elle a estimé à 8.000 fr. les travaux de canalisation, à 55.000 ceux de la décoration extérieure, sans indiquer les bases de son calcul.

Le forfait, je le répète, ouvre la porte à toutes les incertitudes, à toutes les complaisances.

J'admets que ces inconvénients ne se produiront pas ; d'ailleurs l'administration s'est réservé des droits léoniens.

Il s'agit d'un forfait global.

Or, l'article 38 porte que l'administration se réserve le droit de modifier, soit avant, soit pendant le cours des travaux, les dispositions de certaines parties des constructions, sans que cela puisse entraîner un changement dans le forfait.

Si on se trouvait en présence de plans définitifs, je comprendrais cela ; mais comme nous sommes encore dans le domaine des prévisions, comme les devis font défaut, c'est la porte ouverte à toutes les inexactitudes, à toutes les déceptions.

J'essaye de vous démontrer qu'avec ce système les intérêts publics sont menacés. Mais il y a d'autres considérations, notamment celle du travail national, de la démocratisation du travail. Or, à ce point de vue, quels sont les résultats de ce système ? Sans le vouloir, sans le savoir, les ministres qui se sont succédé au département du commerce ont laissé faire leurs agents, qui, pour plus de commodité, ont préféré avoir un petit nombre d'entrepreneurs. On va reconstituer ainsi, au mépris des lois et décrets, une aristocratie d'entrepreneurs, de fournisseurs qui aura bientôt, dans notre démocratie, ce privilège d'absorber tous les travaux publics. (Très bien ! très bien ! à gauche.

Un décret de 1888 a ouvert largement la porte aux associations ouvrières, aux petits entrepreneurs. Je demande à M. le ministre de nous dire que cette porte ne sera pas fermée. Il faut que cette loi soit respectée. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Il y a quelques jours, à un banquet de la Chambre de commerce de Paris, M. Delombre, ministre du commerce, faisait un éloquent appel aux initiatives privées ; il disait, aux applaudissements de tous les assistants, que les initiatives privées, les efforts individuels trouveraient aide et appui auprès du gouvernement de la République.

Voulez-vous me permettre de vous demander, Monsieur le ministre, de mettre vos actes en rapport avec vos éloquentes paroles. Vous avez un grand rôle à jouer à ce point de vue ; vous pouvez empêcher que vos bureaux continuent dans cette voie : vous mettre ainsi vos théories d'accord avec les nécessités de l'Exposition, et vous permettrez aux associations ouvrières d'exécuter ces travaux dans l'intérêt des finances publiques, car plus il y aura de concurrents, plus il y aura de rabais.

Vous aurez ainsi la bonne fortune de faire respecter la loi, et c'est le respect de la loi que je sollicite de vous. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Delombre, *ministre du commerce et de l'industrie*. L'honorable M. Ferrand, à propos des travaux de l'Exposition universelle et de certaines adjudications, me demande si le système du forfait ne l'a pas emporté sur celui de l'adjudication, et s'il n'en est pas résulté une violation de la loi de nature à empêcher les concurrences légitimes de se produire.

Il a rappelé le décret de 1888 qui a pour but de permettre l'intervention des associations ouvrières, et il me demande si, par de pareils procédés, ces associations très dignes d'intérêt n'ont pas été à dessein écartées.

La question de M. Ferrand se rattache à une adjudication qui a eu lieu le 29 septembre ; comme il a bien voulu le reconnaître, ces faits sont antérieurs à mon administration, mais je le remercie d'avoir maintenu sa question ; elle m'amène à fournir à la Chambre des explications qui, au point de vue général, peuvent l'intéresser.

L'adjudication du 29 septembre avait un caractère particulier : elle portait sur le palais des forêts, de la chasse et de la pêche. Il ne s'agissait pas, dans l'espèce, d'une adjudication ordinaire. Le caractère très particulier de cette entreprise, c'est que, aux termes du cahier des charges, on se trouvait en face d'une adjudication ayant pour but de permettre à l'adjudicataire de pouvoir utiliser, à la fin des travaux, le palais dont il aurait été déclaré adjudicataire. C'est, vous le voyez, une opération d'une nature spéciale.

Je prends le cahier des charges et j'y vois, à l'article 1er que l'entreprise a pour objet la location, à l'article 33, que l'adjudicataire restera propriétaire de tous les matériaux fournis par lui. Dans ces conditions, l'administration pouvait-elle recourir à un autre mode que l'adjudication à forfait ? L'économie représentait d'ailleurs 200.000 fr.

Remarquez, Messieurs, qu'il ne s'agit pas d'un système, de l'application d'un principe. La dérogation dont il s'agit est tout à fait exceptionnelle. Elle a d'ailleurs, quoi qu'on en ait dit, des précédents : En 1889, on a appliqué également le mode d'adjudication à forfait pour une location. (Très bien ! très bien !)

J'arrive à un autre grief. M. Ferrand se plaint que le nombre des industriels admis à soumissionner soit trop restreint. Je puis lui répondre par des faits : pour le palais du génie, sur 44 demandes il y a eu 38 admissions ; pour d'autres travaux, 17 sur 24, 13 sur 13, 14 sur 14, la proportion des demandes écartées est absolument minime. Je veillerai d'ailleurs à ce qu'il continue à en être ainsi et à ce qu'il y ait le moins possible d'évictions. (Très bien ! Très bien !)

M. Ferrand a encore exprimé le regret que l'on ne morcelle pas les lots pour permettre aux coopératives ouvrières de soumissionner.

Je suis un vieux partisan de l'initiative privée et du groupement de ces initiatives, et le meilleur, le plus intéressant de ces groupements d'initiatives privées est celui des groupements ouvriers. (Très bien ! très bien !) Plus on les développera, mieux on travaillera à la paix sociale. (Applaudissements.)

Pour l'Exposition, je me suis demandé s'il n'était pas possible de faire un peu plus et d'assurer aux associations ouvrières un plus grand nombre de soumissions.

En ce qui concerne le passé j'ai été heureux de constater qu'un grand nombre de groupements ouvriers se sont présentés aux adjudications ou ont traité des marchés de gré à gré, et je puis en donner à la Chambre l'énumération, pour montrer le sentiment philanthropique, le sentiment de bon Français qui a inspiré ceux qui dirigent la grande œuvre de l'Exposition, et surtout pour montrer que de telles associations trouvent du travail et du crédit. (Très bien ! très bien !)

Pour les palissades de l'Exposition, le groupe des charpentiers de Paris a obtenu une adjudication de 137.238 francs ; pour les travaux de terrasses, les maçons de Paris ont été adjudicataires pour 89.200 francs.

M. Desfarges. Avec combien de rabais ?

M. le ministre. Ce n'est pas là la question : il s'agit de savoir si les groupements ouvriers ont pu prendre part aux adjudications. (Très bien ! très bien !)

Pour le bâtiment d'administration, des adjudications ont été prononcées au profit de « L'Avenir du bâtiment » pour 14.388 fr. 73, des « Ouvriers serruriers » pour 9.740 fr. 11, de « La menuiserie moderne » pour 17.330 fr. 44, des « Menuisiers de Paris » pour 16,993 fr. 38, de « L'Espérance du bâtiment » pour 13.448 fr. 28, des « Ouvriers parqueteurs de Paris » pour 10.031 fr. 81.

Les associations ouvrières ont, en outre, bénéficié de marchés de gré à gré.

Les « Maçons de la Seine », les « Charpentiers de Paris », le « Travail », ont obtenu des marchés de gré à gré, variant de 1.611 fr. 24 à 16.933 fr. 62 pour les travaux de clôture des chantiers des nouveaux palais ; l'« Association coopérative des ouvriers tapissiers », la « Mutuelle », les ouvriers Paveurs de Paris » en ont obtenu pour les installations de stores, la peinture et la vitrerie, le pavage.

Ainsi, le décret du 4 juin 1888 est appliqué ; grâce à lui, il se produit, en ce moment, une évolution des plus intéressantes et qu'il convient de favoriser ; les associations ouvrières participent activement aux adjudications. (Très bien ! très bien !)

Le Gouvernement est résolu à venir en aide à ce mouvement si intéressant ; en ce moment même je recherche s'il ne serait pas possible de confier aux associations coopératives ouvrières la construction du palais d'économie sociale. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.

Ce ne serait point un privilège ; l'Etat doit se garder d'empiéter sur les initiatives privées ; mais ce serait un précieux moyen de les stimuler et de les encourager. (Très bien ! très bien !)

Mes explications sont, j'en suis convaincu, de nature à montrer que le Gouvernement est résolu à favoriser le libre accès des associations ouvrières aux adjudications, qu'il leur a accordé de nombreux marchés de gré à gré et qu'il a entendu donner au décret de 1888 sa plus libérale application. (Applaudissements.)

M. Stanislas Ferrand. Le ministre vient de faire une énumération des travaux concédés aux ouvriers ; mais il a confondu les travaux donnés par adjudication et ceux donnés de gré à gré.

M. le ministre du Commerce. J'ai eu, au contraire, le soin de distinguer entre ces deux ordres de travaux.

M. Stanislas Ferrand. Les travaux accordés aux associations ouvrières portent sur des sommes de 2.000 francs, 5.000 francs, 17.000 francs au plus ; aucune ne dépasse 20.000 francs qui est la limite du pouvoir discrétionnaire de M. le Commissaire général Picard pour conclure des marchés de gré à gré.

Que l'on compare, à ces miettes données aux ouvriers, aux petits entrepreneurs, les morceaux importants attribués aux gros entrepreneurs. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)

En réalité, ce décret de 1888 n'est pas observé.

En ce qui concerne le palais des forêts, par exemple, le ministre a prétendu qu'il s'agissait d'une construction spéciale prise en location. Ainsi on met en location — étrange ironie des mots, — les travaux les plus susceptibles de disparaître aussitôt exécutés, tels que les travaux de peinture : ils devraient être, en réalité, soumis à l'adjudication.

Sous le couvert d'expressions comme le mot location, on viole les conditions du cahier des charges. C'est un procédé très commode.

Je sais bien que ce mot de location est dans le cahier des charges ; mais que peut-il signifier pour des travaux de peinture et d'enduits ?

En groupant tous les lots, l'administration de l'Exposition a violé le cahier des charges.

M. le ministre nous a fait espérer qu'il n'en serait pas toujours ainsi. Il a déclaré que la porte serait plus largement ouverte aux petits entrepreneurs et aux associations ouvrières dans les adjudications.

Il nous a laissé entendre que le palais du travail

pourrait être concédé aux associations ouvrières. Je l'en félicite et j'entrevois avec plaisir un avenir plein de promesses. (Très bien! Très bien! à gauche.)

M. Paschal Grousset. M. le ministre du commerce veut bien accepter une question que j'ai l'intention de lui poser sur le même sujet à propos de l'exposition coloniale.

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie. Il ne faut pas de malentendu.

Vous m'avez demandé si j'acceptais la question dont vous êtes venu m'entretenir à mon banc. Je vous ai répondu que je n'était pas en mesure de vous apporter les renseignements que vous réclamiez.

Si vous voulez bien me faire connaître d'une façon précise l'objet de votre question, je serai heureux de faire des recherches sur les points que vous m'aurez signalés, et de vous apporter les renseignements que j'aurai recueillis. (Très bien! très bien!)

M. Paschal Grousset. C'est entendu.

L'incident est clos.

La Russie à l'Exposition

On écrit de Saint-Pétersbourg :

La section russe de l'Exposition universelle de 1900 sera surtout très intéressante par les produits qu'y enverront les contrées extrêmes de l'empire des tzars, telles que la Sibérie occidentale et orientale, la province de l'Amour, l'extrême nord de la Russie d'Europe, le pays des steppes, le Turkestan, le territoire de Semiretchensk, la Transcaspienne, la Boukharie, le khanat de Khivat, le Caucase et le Transcaucase.

Ces pays exposeront chacun au moins une centaine de groupes d'objets pouvant donner l'idée à la fois la plus exacte, la plus complète et la plus pittoresque de la production naturelle et industrielle locale.

L'administration des apanages impériaux en particulier exposera toute une série de spécimens de l'œnologie, de l'economie forestière et des nouvelles cultures du Caucase (entre autre de celle du thé), ainsi que de tout ce qui se rapporte à l'irrigation du Turkestan, dont le système sera représenté d'une manière générale palpable, soit par des modèles en relief, soit par des plans et dessins.

De cette exposition des provinces extrêmes fera aussi partie un curieux panorama mobile du chemin de fer de Sibérie, fournissant le coup d'œil pittoresque d'une étendue territoriale de plus de 5.000 kilomètres, que les visiteurs pourront contempler en prenant place dans des wagons-modèles d'un type remarquable et perfectionné, que l'on se propose de faire circuler sur la ligne du Transsibérien.

On compte beaucoup aussi, comme principaux éléments de succès de la section russe, sur les pavillons spéciaux où seront étalés les produits de l'industrie rustique de la Russie.

La façade de cette exposition des provinces extrêmes de l'empire aura l'aspect d'un des murs du Kremlin, de hauteur presque naturelle avec ses antiques créneaux et tourelles.

L'organisation générale de cette partie de la section russe a été confiée à M. P. Séménov, membre du conseil de l'empire, qui est l'un des plus profonds connaisseurs des contrées qu'on y verra ainsi représentées.

Les institutions scolaires de Russie prendront une large part dans la composition de la section russe de l'Exposition universelle de 1900. Plus de 150 écoles du dimanche ont déjà fait connaître leur adhésion à cette participation.

Les établissements d'instruction supérieure, y compris les cours supérieurs de jeunes filles, les cours féminins de médecine, y seront représentés par des cartogrammes, des photographies et des ouvrages pédagogiques des principaux professeurs russes, surtout ceux en langues étrangères.

Les établissements d'instruction moyenne, d'instruction technique, ainsi que des gymnases de jeunes filles de Saint-Pétersbourg et de Moscou, avec section d'enseignement professionnel, prendront aussi rang à l'Exposition, où différents séminaires et instituts pédagogiques enverront également d'intéressantes collections d'ouvrages manuels destinés aux écoles urbaines et rurales.

Parmi les groupes d'exposants russes figureront encore le musée impérial polytechnique et la Société impériale technique.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Mardi, 6 décembre 1898.

Le mouvement de reprise qui avait commencé à se dessiner s'est accentué et presque toutes les valeurs de la cote ont réalisé des plus-values sensibles; la Bourse, en effet, se trouve débarrassée de presque toutes les questions qui avaient sur elle une influence des plus grandes. Si elle se trouvait complètement tranquillisée au sujet de la question monétaire, nous aurions certainement, dans le courant de ce dernier mois de l'année, un grand courant d'affaires à enregistrer. Nos rentes sont encore en nouvelle avance, bien que le report coté indique une certaine quantité de titres flottants. Le 3 % a monté à 102,82 et finit à 102,77 1/2; l'Amortissable clôture à 101,30 et le [illegible] à 104,65. L'Italien, après sa récente reprise, est assez calme aux environs de 95,35. L'Extérieure, toujours mouvementée, clôture à 41,60. On annonce de Madrid que le Ministre des Colonies a décidé de faire procéder, le 6 et le 10, au tirage d'amortissement trimestriel de Cuba, et on dit qu'il aurait résolu de payer le coupon de janvier, l'Espagne ayant droit aux recettes douanières jusqu'au 31 décembre.

Sous l'impression d'une liquidation normale, les établissements de crédit ont été les premiers à bénéficier du mouvement de reprise. Le Crédit Foncier s'inscrit en hausse à 730 et 732. La Banque de Paris et des Pays-Bas s'améliore à 945 et 950.

La Banque spéciale des valeurs industrielles, sous l'impression favorable des déclarations faites par l'administrateur, se retrouve, avec une nouvelle avance de 10 francs, à 245. Le Comptoir national d'escompte progresse à 590 et 594. Le Crédit Lyonnais poursuit sa marche ascendante à 870. Nos actions des grandes Compagnies de chemins de fer ont été calmes, cette semaine; toutefois, la fermeté des cours ne s'est pas démentie et nous retrouvons l'Est à 1.050, le P.-L.-M. à 1.925; le Midi s'inscrit à 1.448. Le Nord ne s'éloigne plus de 2.125, il termine à 2.130. L'Orléans toujours demandé à 1.827, l'Ouest passe à 1.185; il aurait été question, paraît-il, entre ces deux dernières Compagnies et l'État. d'une entente en vue du raccordement de leurs lignes de pénétration dans Paris, qui aboutiront au quai d'Orsay et aux Invalides.

Le marché des valeurs industrielles reste toujours actif: le Suez, malgré son report de 10 fr., finit à 3.670: les Omnibus sont remontés à 1.830. Les Voitures de Paris ont une réaction de 20 fr. Les Messageries maritimes ont passé de 660 à 640, ex-coupon de 6 fr. 47 net. Les valeurs cuprifères moins bien tenues, en raison de l'augmentation du stock de cuivre; le Rio toujours à 759.

Les Biscuits Olibet, en avance de 144,75. Les Chaussures Françaises toujours tenues à 165, les incroyables à 217,50.

LA NOVO PAVLOVKA

Les obligations offertes au public par la *Compagnie houillère et métallurgique de Novo-Pavlovka* se présentent avec le double prestige de la région, essentiellement carbonifère et métallifère, dans laquelle sont situées les exploitations de la Compagnie, et de l'excellente organisation de ses entreprises. Celle-ci exploite à la fois les charbonnages du Donetz, le plus vaste et le plus riche bassin houiller de l'Europe, et les gisements métallifères de l'Oural, dont il serait superflu de rappeler la valeur. Elle procède, en un mot, suivant la méthode de la Briansk, de la Dnieprovienne et autres Sociétés qui enrichissent leurs actionnaires, réalisant des bénéfices nets annuels de 56 à 85 o/o et portant les cours de leurs titres de 500 ou 2.000 francs à 1.280 et 8,750 francs. Il n'y a pas de raison pour que, possédant les mêmes éléments de prospérité que ses aînées, elle n'obtienne les mêmes résultats.

D'après le rapport de M. Martelet, ingénieur en chef des Mines, officier de la Légion d'honneur, qui a prospecté lui-même le domaine minier de la Compagnie et a évalué avec sa haute compétence technique, les résultats de l'exploitation, les bénéfices nets ne pourront être moindres de 7.500.000 fr., lorsque la Compagnie aura complété son programme en joignant à son exploitation houillère, l'exploitation des minerais de l'Oural. Les porteurs d'obligations ont donc, de ce fait, comme *garantie financière*, un revenu dix fois supérieur au service des intérêts de leurs titres.

Ils ont, en outre, une *garantie réelle* dans la première hypothèque consentie spontanément en leur faveur par la Compagnie sur tous ses domaines, usines, immeubles, etc.

Enfin, ils apprécieront la *garantie morale* que constitue la présence, à la tête de la Compagnie, de personnalités comme M. le comte de Sesmaisons, président, et Martelet, ingénieur en chef des Mines, administrateur délégué, unissant à la plus haute honorabilité la compétence technique et industrielle la plus incontestée.

Les obligations en souscription, d'une valeur nominale de 150 francs, émises à 148 fr. 50, rapportent un intérêt annuel de 5 o/o. Elles sont remboursables à 200 francs, par tirages semestriels, dans une période de 28 ans. Prime de remboursement et revenu réunis en font donc un titre exceptionnellement avantageux et appelé nécessairement à une plus-value immédiate.

Dans ces conditions, la souscription aux obligations Novo-Pavlovka est l'une des meilleures opérations qu'on puisse réaliser. C'est vraiment un placement de tout repos, et nous nous faisons un devoir de la signaler à nos lecteurs, avant que, par la force des choses, les cours des titres n'aient atteint un niveau en rapport avec leur revenu.

L'émission publique aura lieu le 8 décembre. Les souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance, au siège de la Société, 63, rue Taitbout, et à la *Banque française d'émission 8, place Vendôme, à Paris.*

Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité :

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 6).

PARIS — GRANDS MAGASINS — PARIS

DU LOUVRE

ACTUELLEMENT

ETRENNES - JOUETS

Livres, Maroquinerie, Papeterie, Éventails
Bijouterie, Bronzes, Argenterie, Petits meubles, Photographie

BELLES OCCASIONS à tous les comptoirs
notamment aux

SOIERIES, LAINAGES, BONNETERIE et FOURRURES

LE LOUVRE-AGENDA ILLUSTRÉ 45 CENTIMES

A LA MÉNAGÈRE

20, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS

GRANDE EXPOSITION
CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE
MOBILIERS COMPLETS

20, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

TONIQUE — HYGIÉNIQUE

AMER PICON

Le meilleur des Apéritifs
36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES
AUX DIVERSES EXPOSITIONS
[illegible]
de Lyon 1894, Bordeaux 18[illegible]
Montpellier et Rouen 18[illegible]

G. PICON, Inventeur
Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils
[illegible]

Maisons [illegible], Paris
Marseille, [illegible]
Rouen et B[illegible] Algérie,
Entrepôts [illegible],
Alger, Oran, Tunis et Lyon

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

BICYCLETTES. — PIÈCES DÉTACHÉES. — ACCESSOIRES.

G. PIMBERT



3, rue du Louvre, 3
PARIS
Successeur de la Succursale
ET
DÉPOSITAIRE DES USINES
JUSSY & Cie
(Saint-Étienne)

MARQUE
LUX



MARQUE
LUX

Voitures d'enfants LA SOCIABLE *(Brevet E. VINCENT)*
VOITURES & FAUTEUILS DE MALADES
TÉLÉPHONE : 131.85

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS
Maison :
G. HARTMANN et Cie
21, Boulevard Morland, PARIS

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS
PARIS 1889

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique

la marque et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Boulo[illegible]

Le Gérant : HENRI GAUTIER

5e Année. — N° 112. FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 Décembre au 26 Décembre 1898

L'Exposition Universelle 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(BULLETIN OFFICIEL DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ETRANGER)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Reclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Etranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 26 Décembre 1898.

L'année 1898 n'a plus que quelques jours à vivre.

Que le diable l'emporte! C'est le cri du cœur que pousseront pas mal de gens, car elle ne laissera pas après elle beaucoup de regrets.

Le nombre n'est pas bien grand, en effet, de ceux qui ont à se féliciter de l'année 1898, au point de vue commercial et industriel. On n'entend partout que plaintes et récriminations, car les affaires ont généralement mal marché.

Serons-nous plus heureux en 1899?

Ce point d'interrogation est bien mystérieux. Que nous apportera 1899?

Peut-on espérer que l'approche de l'Exposition va amener dans les esprits cet apaisement si désirable et si nécessaire? Et comprendra-t-on, en effet, dans certains milieux, que la France vit d'autre chose que de politique et d'agitation?

Si seulement l'année 1899 pouvait nous amener la grève des politiciens! Point ne serait besoin au gouvernement de mobiliser des troupes pour maintenir l'ordre dans les rues de Paris. Voilà une grève que nous voudrions bien voir surgir; car il n'y a pas à dire, si nous ne voulons pas compromettre le succès de l'Exposition, il faut faire trêve à nos dissentiments intérieurs. Il faut que nous donnions aux peuples que nous avons invités, chez nous, l'année prochaine, un spectacle autre que celui que nous leur donnons depuis deux ans; il faut que ceux qui préparent l'Exposition, nous voulons dire les commerçants et les industriels qui sont les premiers intéressés en cette affaire, aient devant eux une ère de tranquillité assurée; il faut qu'à la trêve des confiseurs succède « la trêve de l'Exposition ».

C'est presque une question de vie ou de mort pour notre pays. Que ceux qui ont leur responsabilité engagée en cette affaire y prennent bien garde.

H. G.

Adjudications

L'adjudication des travaux de charpente en bois et de couverture du grand palais des Champs-Élysées aura lieu après-demain mardi, 28 décembre, en séance publique, avenue Rapp.

Le 11 janvier prochain, il sera procédé à l'adjudication, en quatre lots, de travaux de charpente en bois et de grosse menuiserie pour les palais suivants : 1er lot : construction des combles et planchers du palais du Génie civil et des moyens de transport au Champ-de-Mars; 2e lot : pans de bois du même palais; 3e lot : charpente et grosse menuiserie du palais de la partie médiane de l'Esplanade des Invalides (côté Fabert); 4e lot : charpente et grosse menuiserie du palais du fond de l'Esplanade des Invalides.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT

du Tribunal de Commerce de la Seine

M. VICTOR LEGRAND

Le monde des affaires accueillera avec la plus vive satisfaction la nouvelle de l'élection de M. Victor Legrand à la présidence du Tribunal de Commerce de la Seine.

Par sa compétence juridique et sa grande expérience des choses commerciales, le nouveau président était depuis longtemps désigné pour les hautes fonctions auxquelles il vient d'être appelé.

Le nouveau Président du Tribunal de Commerce de la Seine n'est âgé que de 42 ans. Il est, jusqu'à ce jour, le plus jeune des magistrats consulaires élevés à cette haute fonction, et c'est par le suffrage unanime de ses collègues du tribunal et des membres du comité électoral qu'il y a été désigné.

M. Victor Legrand a été préparé aux affaires par de fortes études et de grands voyages. Il possède, au plus haut degré, la science du droit et la connaissance des lois.

Il est entré, en 1886, c'est-à-dire à l'âge de 30 ans, au Tribunal de Commerce.

Chargé de bonne heure du contrôle des affaires les plus retentissantes, il se fit en toutes occasions le défenseur intraitable de l'épargne publique (Compagnie des chemins de fer argentins, Société des Dépôts et Comptes courants, Crédit foncier colonial, Société des Immeubles de France, etc., etc.).

Il donna en même temps toute la mesure de son esprit lettré dans les divers jugements qu'il prononça à l'occasion du procès Paul Bourget contre Lemerre; Francisque Sarcey contre le *Petit Journal*, etc.

Auteur d'intéressants rapports publiés à la suite des Expositions de Paris, en 1889 et de Chicago, en 1893, le nouveau Président du tribunal de Commerce de la Seine a été nommé délégué à la section française de l'Exposition de 1900, et collaborait avec l'éminent et sympathique M. Stéphane Dervillé, Directeur général de l'Exposition, à l'organisation des services généraux. Mais ces fonctions lui paraissant difficiles à concilier avec le mandat qu'il vient de recevoir, il les a résignées au grand regret du personnel tout entier de l'Exposition et de tous ceux qui ont été en rapport avec lui et qui ont pu apprécier les qualités de cœur et d'esprit de M. Victor Legrand.

Le nouveau Président du Tribunal de Commerce est membre du Conseil d'Escompte de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, etc.

Le journal *L'Exposition Universelle* lui envoie l'expression de ses plus affectueuses félicitations.

H. G.

Plusieurs noms sont mis en avant pour la succession de M. Victor Legrand aux fonctions de délégué de la section française,

On parle beaucoup de M. Blondel, de la maison Érard. Ce choix paraît réunir toutes les sympathies et tous les suffrages.

L'ADJUDICATION

des Cafés, Restaurants, Brasseries et Kiosques

L'administration de l'Exposition termine, en ce moment, avec le concours de la section compétente de l'alimentation, l'étude de l'installation et du fonctionnement des cafés, restaurants, brasseries et kiosques de l'Exposition. Le cahier des charges spécial sera incessamment mis à la disposition des intéressés. En thèse générale, les emplacements seront, ainsi qu'il a été dit tout d'abord, concédés par voie d'adjudication, et nul ne pourra être adjudicataire de plus d'un de ces établissements, ni de plus d'un kiosque. Les emplacements disponibles qui ont été étudiés par les services d'architecture de l'Exposition se trouvent partie à l'intérieur des palais, partie dans les parcs et jardins. Les établissements seront répartis en trois classes : établissements de luxe, établissements à prix moyen, établissements populaires et kiosques, construits par les concessionnaires. Les demandes d'admission, conformes aux clauses et conditions du cahier des charges, devront être adressées au commissaire général; elles sont soumises aux formalités usuelles en matière d'adjudication de l'Exposition,

sauf pour quelques conditions spéciales. Par exemple, les adjudicataires de restaurants de diverses catégories devront fournir des indications sur les établissements analogues qu'ils ont tenus et exploités précédemment. Aux soumissions seront joints, pour les cafés-restaurants et brasseries situés hors du palais et pour les kiosques, un avant-projet des constructions à édifier ; pour les restaurants à prix moyens et populaires, un tarif des principales consommations. Le dépôt des soumissions, leur examen, leur ouverture se feront conformément aux règles ordinaires dont nous avons, pour des adjudications diverses, indiqué les principes.

L'ACCIDENT
de la Galerie de trente mètres

Le samedi 10 décembre dernier, les chantiers de l'Exposition étaient mis en émoi par un accident qui, par un hasard prodigieux, n'a fait aucune victime.

A dix heures et demie du matin, un fracas ressemblant un peu à une explosion se fit entendre au Champ-de-Mars et le bruit fut assez fort pour être perçu dans tout le quartier de l'École Militaire. La nouvelle de l'effondrement de la galerie de trente mètres se répandait presque aussitôt et le personnel de l'Exposition de 1900, le service médical et les gardiens de la paix accoururent immédiatement sur le lieu de la catastrophe.

Le premier moment de stupeur passé, on s'enquit des ouvriers du chantier de la galerie et des chantiers voisins : tous étaient sains et saufs.

La galerie de trente mètres, qui occupait le centre du Champ-de-Mars et se trouvait placée perpendiculairement à la galerie des machines, avait été récemment l'objet d'un travail assez curieux; on devait l'utiliser pour former l'aile droite du palais de l'Électricité, et M. Hénard, l'architecte chargé de ce palais, avait entrepris de la faire transporter à son emplacement, parallèlement à la galerie des machines, près de l'avenue de Labourdonnais.

Pour ce transport, on avait divisé la galerie en trois tronçons qui s'étaient mis en route les uns après les autres.

Les deux premiers étaient déjà arrivés près de l'avenue de Labourdonnais et des charpentes de fer neuves les reliaient déjà l'un à l'autre. Ces jours-ci, les pieds droits des deux tronçons avaient été soulevés avee des verrins et les galeries étaient tenues en équilibre par des étais formés d'énormes poutres de bois; on nivelait les massifs de maçonnerie qui devaient supporter les pieds des fermes métalliques.

La tempête qui soufflait depuis le matin sur Paris faisait rage, vers dix heures et demie, au Champ-de-Mars; tout à coup un craquement se fit entendre et les ouvriers qui travaillaient à la galerie virent un des étais situé du côté de la galerie des machines, près de l'avenue de Labourdonnais, se rompre sous la pression du vent, qui inclinait l'énorme masse de la galerie de ce côté.

Le premier tronçon de la galerie oscilla dans une sorte de balancement horizontal, puis les autres étais se brisèrent successivement, tandis que le second tronçon, suivant le mouvement du premier, auquel il était lié, s'effondrait en même temps que lui; tout ceci avait duré vingt secondes, durant lesquelles les ouvriers de la galerie avaient fui dans toutes les directions, l'un d'eux entraînant l'entrepreneur, dont le chapeau restait sous les décombres. Mais si ceux qui avaient vu la galerie osciller avaient pu se sauver, il n'en était pas de même sur les chantiers voisins et notamment dans la grande tranchée creusée parallèlement à la galerie de trente mètres et destinée aux égouts.

Cette tranchée, étayée par des solives et très profonde, contenait une dizaine d'ouvriers occupés à charger de terre des bennes qu'une grue à vapeur, roulant le long de la tranchée, enlevait de temps à autre.

Ces ouvriers ne purent se rendre compte de la catastrophe que par le fracas de l'écroulement et il était alors trop tard pour fuir.

Un montant de la galerie, énorme masse de fer du poids de quinze ou vingt mille kilos, vint balayer littéralement la tranchée, broyant les boisages, arrachant un fragment de la tôle d'une benne et passant entre les ouvriers terrifiés, mais sans les atteindre.

L'un d'eux, qui tenait sa pelle, n'avait plus, après le passage de cette masse, qu'un fragment du manche coupé à ras de ses mains!

Toute la matinée et la journée, ce fut un véritable défilé d'architectes et d'ingénieurs qui vinrent examiner cet effroyable amas de fers tordus.

Cet accident n'aura pas de suites, comme retard, au point de vue des travaux de l'Exposition. Un rapide déblaiement, suivi d'une reconstitution, terminera cet incident dont les conséquences ne seront que pécuniaires.

Il est intéressant, cependant, de se reporter à l'origine de la construction qui a eu cette défaillance. Voici ce qu'en disait M. Contamin, architecte des constructions de l'Exposition de 1889, dans son discours inaugural à la Société des ingénieurs civils le 3 janvier 1890 :

« Les fermes de 25 mètres et de 30 mètres, aboutissant à la galerie des Machines, ont été étudiées en s'imposant la condition de faire simplement reposer sur ses appuis le système constituant les deux rampants de la ferme. Cette hypothèse amène à renforcer les dimensions de la ferme longitudinale dans la section milieu qui se trouve être alors la plus fatiguée, mais elle n'est pas incompatible, loin de là, avec un effet architectural agréable et permet de dégager toute la partie haute de l'espace abrité par la ferme; les spécimens construits dans le Champ-de-Mars montrent qu'au point de vue de l'aspect ce type de construction peut donner toute satisfaction. Il conduit, pour la ferme proprement dite, à un excédent de poids sur la disposition avec tirants et contrefiches, mais le prix unitaire de la pièce ainsi constituée est moindre, et l'absence des soucis sur la rupture possible des soudures ajoute à ce système un avantage qui n'est pas à dédaigner. »

M. Contamin ajoutait : « Le peu de temps dont on disposait pour l'étude et l'exécution des nombreuses et importantes charpentes métalliques qui devaient être édifiées dans le Champ-de-Mars faisait de cette simplicité dans les hypothèses et dans le mode de construction une nécessité de premier ordre. »

Il convient de reconnaître que les charpentes en question ont bien résisté pendant l'Exposition de 1889 et pendant les dix années qui ont suivi. Mais l'expérience de mobilisation à laquelle on les a soumises était, peut-être, au-dessus de leurs forces, avec l'intervention concomitante du vent et des intempéries. Cela confirme *a posteriori* d'une façon générale combien il est logique de ne pas essayer de faire durer des constructions d'expositions évidemment éphémères par leur nature.

Nouvelles et Échos

Ainsi que nous l'avions prévu, les électeurs ont ratifié le choix du Comité des élections consulaires.

MM. G. Masson, Derode, Hugot, Lesieur, Lacarrière, Dufrène, candidats soumis à la réélection ; et MM. A. Ancelot, Boverot, Dubrugeaud, Kister, Porret et Pozzy, candidats nouveaux, ont été nommés membres de la Chambre de Commerce de Paris, pour une période de six ans.

Nous sommes heureux de voir arriver en tête de liste le très distingué et si sympathique Président, M. Masson, qui dirige avec tant de talent et de compétence les importants travaux de la Chambre de commerce.

On nous permettra également de nous réjouir tout particulièrement, dans ce journal, de l'élection de notre cher Président Ancelot.

Le Comité français des Expositions à l'étranger a le droit d'être fier de cette nomination.

Les électeurs consulaires ont voulu marquer en quelle sympathie et en quelle haute estime ils tenaient M. Alfred Ancelot qui, depuis dix ans, est toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre les intérêts du commerce et des commerçants.

Ils ont jugé sa présence utile dans notre grande assemblée commerciale de Paris et l'y ont envoyé pour donner à son activité, à son zèle et à son dévouement un nouveau champ d'expérience. Nous les en félicitons sincèrement, car leurs espérances ne seront pas déçues, nous en sommes certain.

* * *

Guillaume II à l'Exposition. *Le Petit Bleu* de Bruxelles publie la dépêche suivante :

Dans l'entourage de l'Empereur, on dit que Guillaume II est ardemment désireux de se rendre à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1900 et qu'il n'en désespère pas. Les résultats de la conférence du désarmement, la possibilité d'un rapprochement franco-allemand, au moins partiel, et qui acheminerait les deux pays vers la solution de la question d'Alsace-Lorraine, lui paraissent devoir rendre possible sa présence à Paris en 1900 à côté de quelque souverain ami de la France — l'empereur de Russie, par exemple.

Ce n'est encore là qu'un vague projet évidemment, mais les circonstances pourraient lui faire prendre une forme plus précice.

* * *

Le commissariat général a continué à recevoir communication de divers projets de pavillons dans lesquels les nations étrangères feront, en 1900, des installations spéciales sur le bord de la Seine, de façon à constituer une sorte de « rue des nations ». Ces constructions, très variées et artistiques, édifiées avec un souci exact du style ou des styles nationaux, résumeront les grandes pages de l'histoire de l'architecture dans les divers pays.

La Hongrie propose un pavillon de style composite dont les documents sont empruntés à son histoire architecturale, du XVe au XVIIIe siècles. Quatre traditions architecturales s'y retrouvent d'une façon un peu chargée peut-être et aboutissant à un ensemble de style flamboyant ; on y trouve une façon d'hôtel ancien, une partie de chapelle et un beffroi de forteresse accolés. Mais il faut bien noter qu'en matière d'Exposition les constructions doivent surtout tenir du décor et que la fantaisie peut s'y donner carriere aimablement.

La Finlande propose une construction d'architecture du Nord, en style pur, qui paraît agréable et remplie de couleur locale : les grandes toitures sous lesquelles s'abritent des ours font songer aux paysages qu'éclaire le soleil de minuit faisant étinceler la neige.

L'Italie présente deux projets, l'un de moyenne importance, comportant un dôme flanqué de deux corps de logis, l'autre qui paraît d'un mélange de styles vénitien, byzantin et mauresque. Ce dernier projet, le plus important et le plus brillant

des deux, gagnerait sans doute à être un peu allégé au point de vue artistique.

Les autres projets des nations exposantes vont suivre à bref délai

***

Lundi, 19 décembre, a eu lieu, au Grand-Hôtel, le banquet offert par le syndicat des journalistes de l'Exposition à M. Paul Delombre, Ministre du Commerce, à M. Alfred Picard, Commissaire général, et aux Commissaires généraux étrangers.

La réunion a été cordiale et brillante, bien que le Ministre, retenu à la Chambre, n'ait pu s'y rendre au dernier moment. M. Henry Lapauze, président du syndicat, a souhaité la bienvenue aux commissaires étrangers présents. Puis, M. Alfred Picard, dans une allocution spirituelle et cordiale a mis en lumière le rôle utile qui revient aux journalistes dans le succès des Expositions universelles. Le prince Tenichef, au nom de la Russie, a prononcé également un toast dans le même sens, qui a été fort applaudi par les nombreux convives.

Signalons, à ce sujet, comme cela a été rappelé à cette occasion, que le syndicat des journalistes de l'Exposition est un groupement syndical fondé sur la confraternité et le désir commun du succès de l'Exposition universelle. Par ailleurs, bien entendu, toutes les questions qui intéressent le service de la presse à l'Exposition de 1900 seront exclusivement réglées par le syndicat de la presse parisienne, représentant les directeurs de journaux, et par le comité général des cinq grandes associations de presse de Paris et des départements, associations auxquelles appartiennent, d'une façon générale, les membres du syndicat.

***

Les travaux de l'Exposition entrent dans ce que l'on pourrait appeler « l'âge de fer ». De tous côtés se complètent les approvisionnements de charpentes et de planchers en fer. Au petit palais des Champs-Elysées, le drapeau indiquant la terminaison flotte sur une des coupoles d'angle de l'édifice. Au pont Alexandre III, un des pylônes en maçonnerie est terminé, les autres sont fort avancés, et deux des arcs en acier du pont ont été posés comme nous l'avons dit précédemment sous les yeux du ministre ; on a immédiatement commencé, avec l'aide de la passerelle mobile translatée, la pose des arcs suivants. Au Champ-de-Mars, les masses de fer sont à pied d'œuvres et, comme par enchantement, toutes les constructions vont se dresser : les constructeurs pensent que, le beau temps aidant, — et jusqu'ici le temps a été très favorable, — on pourra, vers la fin de janvier, procéder à la couverture des constructions du Champs de-Mars.

***

Conformément aux rapports presentés par les chefs des services mécaniques et électriques de l'Exposition, rapports que nous avons analysés en leur temps, les travaux concernant les installations mécaniques au Champ-de-Mars ont été commencés. Il y a dans cette mise en train une avance considérable sur ce qui se fit d'analogue en 1889 ; c'est qu'en effet la force motrice à installer est environ quatre fois au moins plus grande. Il s'agit de pourvoir aux 20,000 chevaux de force qui nécessiteront la production de 200,000 kilogrammes de vapeur par heure, et ne brûleront pas moins de 200 tonnes de houille pour sept heures de marche. Aussi, la construction des canalisations d'eau et de vapeur, des carneaux de fumée et des deux cheminées monumentales est-elle déjà commencée. Ces cheminées auront 80 mètres de hauteur et les galeries souterraines qui y aboutissent, véritables tunnels, n'auront pas moins de 2 m. 60 de largeur sur 2 m. 70 de hauteur à la clef ; la série de leurs tronçons réunis ferait une longueur de près de 1,500 mètres.

***

On a procédé à la vérification des deux premiers arcs en acier du pont Alexandre III dont le montage a été terminé le 30 novembre dernier : l'écart constaté entre les longueurs de ces deux arcs jumeaux n'atteint que *sept dixièmes de millimètre* sur la longueur totale de 108 m. 30. C'est donc la précision presque absolue.

Dans quelques jours seront mises en adjudication les passerelles parallèles à la Seine qui auront pour mission de permettre la circulation entre les diverses parties de l'Exposition. Ces passerelles ont été spécialement étudiées en vue d'éviter l'encombrement constaté en maintes circonstances sur celles de l'Exposition de 1889.

Prochainement aussi, seront mis en adjudication les travaux des bas ports des Invalides (rive droite), de la Cunette (pont d'Iéna) et du quai de Billy.

***

Il a été question de supprimer, sur l'emplacement qu'il occupe au Trocadéro, l'aquarium organisé et dirigé par M. Jousset de Bellesme, en raison de l'installation sur ce terrain de l'exposition coloniale. Peut-être sera-t-il possible, par de nouvelles combinaisons, de conserver cet établissement dont les services rendus à la pisciculture et à la piscifacture sont fort appréciés : ce serait, avec les développements que l'on pourrait lui donner, une des choses intéressantes de l'Exposition universelle.

Le bureau de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture continue à se préoccuper des emplacements qui lui seront réservés en 1900, ainsi que de la date qui sera fixée pour les concours spéciaux, lesquels devront être particulièrement brillants. L'industrie horticole demande également un emplacement en rapport avec son importance. Une délégation s'est rendue, à ce sujet, auprès du ministre de l'Agriculture et auprès du ministre du Commerce. On a examiné notamment la question d'une exposition agricole et horticole au jardin des Tuileries ; mais il y aurait là de graves inconvénients en ce qui concerne les communications interurbaines, en même temps qu'un trouble jeté dans les habitudes des personnes qui fréquentent cette belle promenade parisienne et qui seront plus nombreuses encore en 1900. Il semble que les emplacements concédés à l'ancienne galerie des Machines pourraient être aménagés, avec quelques annexes, de façon à donner satisfaction aux desiderata exprimés de divers côtés : le fait d'englober les Tuileries dans l'Exposition de 1900 mécontenterait, à ce qu'il semble, le public quelles que soient les attractions dont il serait possible de disposer lors de cet aménagement temporaire.

***

Le comité d'admission de la classe 18 à l'Exposition universelle (théâtres) a repris ses travaux.

Les différentes sous-commissions entre lesquelles il s'était partagé (organisation intérieure d'un théâtre, décors, costumes, machinerie, art rétrospectif) tiennent séance cette semaine.

Il a été décidé qu'en dehors des vitrines particulières, pour lesquelles l'espace ne sera pas très grand, on organiserait une sorte de petite scène à décors mobiles, sur laquelle on pourrait réunir les diverses attractions de l'art théâtral. Afin que les conditions scéniques soient retrouvées, la salle de cette exposition ne recevrait pas la lumière du jour, elle serait éclairée à l'électricité, ce qui est de beaucoup préférable pour l'objet des décors, des costumes et des accessoires.

Toutes les personnes à même d'exposer vont recevoir une circulaire explicative.

***

La classe 24 du comité d'admission réservée à l'électrochimie s'est réunie sous la présidence de M. Moissan, le savant initiateur des fours électriques, lesquels ont commencé à rénover les procédés métallurgiques anciens et qui semblent devoir résoudre, dans l'avenir, le problème de la fabrication industrielle des pierres précieuses, peut-être celle du diament artificiel. La classe 24 aura deux emplacements à l'Exposition de 1900, l'un au rez-de-chaussée du palais de l'électricité, dans le Champ-de-Mars, l'autre au premier étage. De plus M. Moissan a indiqué l'installation spéciale, dans un pavillon isolé, des fours électriques qui excitent un si grand intérêt. L'énergie électrique — le courant électrique, — nécessaire au fonctionnement de ces fulgurants appareils, sera mise gratuitement, dans un but de progrès, à la disposition des exposants.

***

M. Ivan Broussais, adjoint au délégué, est nommé sous-directeur de l'exposition des colonies et pays de protectorat de 1900.

***

Un décret royal du 18 août 1898 a institué la Chambre de commerce italienne à Paris en comité spécial pour recevoir et encourager les adhésions des Italiens résidant en France à l'Exposition de 1900. Cette chambre a nommé, dans ce but, parmi ses membres, un comité composé, pour les beaux-arts, les sciences et les diverses industries, des personnes suivantes : le baron Marrocchetti, le comte Camondo, le marquis Ridolfi, MM. Pesce et Pirani, ingénieurs ; le docteur Barbavara, et M. Caponi, publiciste ; avec M. Frezza de Musella, comme président, M. Marchetti, comme vice-président, et M. Rubini, comme secrétaire.

***

Le projet, probablement définitif, du pavillon de l'Allemagne à l'Exposition vient d'être présenté au Commissaire général. On s'accorde à le trouver remarquable. C'est une construction d'architecture peinte, inspirée des hôtels de ville des bords du Rhin, et dans le style artistique des maisons de Nuremberg. Cette construction sera faite sur le quai de la Seine, dans l'emplacement très pittoresque où seront réunis les pavillons étrangers.

***

L'Union centrale des arts décoratifs rappelle aux artistes et aux fabricants que les œuvres exécutées en vue du concours ouvert en septembre 1899 dans le but de provoquer, pour l'Exposition de 1900, la création de compositions décoratives se rapportant au décor fixe ou mobile de l'habitation et à l'ornement de la personne doivent être déposées du 10 au 15 février 1899, au siège de la Société, 19, rue des Bons-Enfants (hôtel de la Chancellerie d'Orléans).

Les œuvres présentées au concours devront être exécutées dans leurs formes et leurs matières

définitives; elles ne devront ni avoir été mises dans le commerce, ni avoir figuré dans une exposition ou dans un concours autrement qu'à l'état d'esquisses.

On rappelle en même temps aux concurrents que tout pastiche et toute copie ou imitation servile d'un style caractérisé seront écartés.

Le total des primes en argent attribuées aux lauréats pourra atteindre 30,000 francs.

En outre, l'Union centrale se propose d'acquérir parmi les œuvres récompensées celles qui conviendront le mieux aux collections de son musée, avec l'intention de les faire figurer dans un compartiment spécial de l'Exposition de 1900. Les auteurs des œuvres acquises par l'Union centrale en conserveront la propriété artistique qu'ils seront libres d'exploiter à leur guise après l'Exposition.

Le but de l'Union centrale a été surtout de provoquer la création d'œuvres d'un prix abordable et d'une utilité courante, destinées à servir les unes à l'embellissement des demeures luxueuses, les autres à faire pénétrer l'art dans les habitations du plus grand nombre.

Le règlement du concours est à la disposition des artistes et des fabricants au secrétariat de la société, 19, rue des Bons-Enfants.

L'Exposition coloniale en 1900

Le Conseil municipal va être saisi par M. Thuillier d'un projet d'extension de l'exposition coloniale en 1900 sur les voies qui entourent le palais du Trocadéro.

Le transfert de cette exposition au bois de Vincennes, proposé par les représentants de la ville de Paris, ayant été repoussé par le gouvernement qui avait déjà concédé dans le parc plusieurs emplacements à des puissances étrangères, la section française doit également s'y installer, en annexant des terrains contigus.

D'accord avec le préfet de la Seine, la commission municipale pense que la combinaison susceptible de donner à la fois satisfaction aux vœux de l'administration de l'Exposition et aux désirs du Conseil municipal, consisterait à affecter aux colonies, en sus du parc du Trocadéro :

1° Le bassin de la place du Trocadéro qui sera relié au palais et au parc, soit par des passerelles, soit par un passage souterrain ; l'emprise sera limitée par une circonférence concentrique à ce bassin, tracée à 2 m. 40 de la bordure du trottoir et à 4 m. 20 de la même bordure de la partie faisant face à l'avenue Kléber, afin d'assurer en cet endroit les accès de la station du chemin de fer métropolitain ;

2° La rue de Magdebourg, sauf maintien du trottoir est de cette voie, dans toute sa longueur, ainsi que d'une chaussée de 5 mètres avec établissement de deux trottoirs de 1 m. 50 du côté ouest, dans sa partie comprise entre la rue Fresnel et le quai de Billy ;

3° De zones à prélever sur l'avenue du Trocadéro et sur la rue Le Nôtre, entre la rue de Magdebourg et la place du Trocadéro, conformément à une entente préalable à intervenir avec l'administration municipale.

Le projet étudié au mois de mai 1897 livrait en totalité 100,000 mètres aux diverses sections de l'exposition coloniale, dont 57,500 mètres pour l'Algérie, les colonies françaises et protectorats et 4,500 mètres de surface supplémentaire (terre-plein de la place du Trocadéro et bassin) ; la combinaison actuelle forme 11,020 mètres carrés en plus.

Quant au bois de Vincennes, le gouvernement a décidé le transport, sur cet emplacement, d'une grande partie des chemins de fer, des tramways et des cycles.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1898
(Liste officielle)

Le seizième des 29 tirages des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 26 décembre 1898.

A ce tirage, **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	13	N°	386	**100 000 fr.**
—	—	225	N°	4.004	**10.000**
—	—	279	N°	6.941	**5.000**
—	—	187	N°	6.227	**5.000**
—	—	293	N°	62	**1.000**
—	—	166	N°	1.111	**1.000**
—	—	104	N°	6.762	**1.000**
—	—	19	N°	4.526	**1.000**
—	—	96	N°	8.273	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	1.213	68	7.600	135	7.337	196	3.132	289	4.682
5	7.073	68	9.198	140	1.484	199	6.008	282	775
5	7.988	72	615	140	7.133	201	7.598	282	6.754
6	7.364	72	8.943	145	1.217	204	7.557	282	7 494
10	5.763	74	2.565	149	7.130	205	3.123	283	8.685
13	3.681	74	2.608	152	2.919	211	3.451	285	580
16	4.561	82	6.173	152	5.264	212	1.692	287	3.557
17	1.932	82	9.911	153	390	213	4.821	287	8.586
21	1.412	85	3.416	155	4.013	213	5.725	288	3.160
23	9.160	90	5.464	158	7.149	215	8	288	7.613
27	1.850	95	640	163	3.239	217	7.893	289	2.425
33	1.096	95	7.235	164	2.919	218	6.163	290	4.911
33	1.133	100	1.129	166	7 036	218	8.185	297	4.019
33	8.219	101	901	167	6.977	219	4.521	297	5.556
34	4.626	105	8.270	171	7.193	229	482	297	6.275
35	6.217	106	1.772	173	7.740	232	692	297	7.472
36	5.083	108	4.525	174	4.819	233	917	297	9.674
37	4.978	108	7.918	175	6.104	244	1.823	298	4.732
38	5.475	109	6.357	178	262	245	9.966	300	5.802
41	3 509	111	9.368	180	7.746	249	107	302	1 171
41	9.856	112	2.328	180	9.475	251	5.026	303	2 611
45	3.260	112	3.293	181	5 090	256	2.767	310	6.656
45	8.808	114	5.283	181	1.658	257	3.844	316	916
47	4 158	118	4.007	184	6.490	260	3.471	317	2 552
48	7.236	125	6.817	188	8.952	260	5.155	317	2.719
53	5.578	129	6.194	190	78	262	1.050	321	6.141
55	6.527	131	2.278	190	8.370	266	1.331	322	302
57	1 038	131	9.400	193	2.838	266	5.580	322	4.151
65	1 170	133	489	194	2.178	277	8.957	324	1.883
68	6.155	134	6.704	194	9.984	278	4.501	324	2.897

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 mars 1899

Le prochain tirage aura lieu le 25 Février 1899.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896, — **0,60** pour ce chacune des autres années. — Écrire lisiblement les nom et adresse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

26 décembre 1898.

Les événements politiques de ces jours derniers, tant intérieurs qu'extérieurs, n'ont pas été sans influencer fâcheusement notre marché financier ; les cours ont subi un certain tassement mais, en fin de semaine la situation a été un peu meilleure et on a coté le *3 o/o* à 101,95 soit en augmentation de 10 centimes sur le cours de la précédente semaine. L'*Amortissable*, stationnaire, à 101 fr. 50 et le *3 1/2 o/o* à 104 fr. 30, en moins value légère de 5 centimes

La spéculation s'est beaucoup occupée de l'*Extérieure espagnole* dont le cours a été porté à 47 fr. soit en hausse de 1 fr. 95. L'*Italien* s'inscrit à 93 fr. 10 et les *Fonds Russes* sont légèrement faibles.

L'ensemble des établissements de crédit a subi une certaine lourdeur. La *Banque de France* finit à 3.810 fr. ; le *Crédit Foncier* à 735 fr. en baisse de 5 fr. ; le *Crédit Lyonnais* 862 fr. 50 ; *Comptoir National d'Escompte* 588 fr. 50 ; *Société Générale* 541 fr. La *Banque spéciale des valeurs industrielles* est toujours ferme et en grande faveur; elle termine à 252 fr.

Les *Chemins de fer* sont calmes, sans changements. Par contre, les *Valeurs industrielles* ont présenté une grande fermeté et l'animation du marché de ce compartiment a été grande.

Le Canal de Suez est à 3.610 fr. ; Messageries maritimes 640 ; Aciéries de la marine, en recul de 20 fr. à 1.540 fr. ; Etablissements Duval, 3.200 fr. Les Biscuits Olibet sont à 144 fr. 50 en plus-value de 25 centimes ; Chaussures françaises maintenues à 163 fr. et Chaussures « Incroyable » à 219. Bénédictine de l'Abbaye de Fécamp 4.900 fr. et Tavernes Pousset-Royale réunies fermes à 180 fr. Les actions de la « Mode Nationale » valent 129 fr, en attendant mieux.



Le Journal des Valeurs Industrielles

Les événements financiers qui se déroulent en ce moment donnent un intérêt d'actualité à un organe spécial qui vient de se créer à Paris, et dont le but est à la fois de contribuer au relèvement de notre industrie et de mettre l'épargne française à l'abri des pertes énormes que lui ont fait éprouver les placements en valeurs industrielles.

On sait d'ailleurs les profits considérables réalisés, depuis quelque temps, sur la hausse des bonnes valeurs industrielles.

Ce mouvement financier, si intéressant pour l'industrie nationale, s'accentue chaque jour davantage, et les capitalistes qui se porteront avec discernement sur ces valeurs réaliseront certainement des bénéfices extrêmement importants.

Le *Journal des Valeurs industrielles* s'occupe spécialement de cette catégorie de titres.

Il a pour programme de conserver les capitaux français à l'industrie nationale, en faisant connaître les bonnes valeurs françaises.

A cet effet, il publie chaque semaine :

1° Plusieurs tableaux des bénéfices réalisés depuis l'année 1892 par les différentes Sociétés industrielles françaises en pleine prospérité ;

2° Des études financières très complètes sur ces mêmes Sociétés ;

3° Des tableaux de revenu, des plus intéressants, qui permettent aux capitalistes de choisir, avec les plus grandes facilités, leurs placements parmi les bonnes valeurs.

Ce journal sera envoyé gratuitement pendant un mois à toutes les personnes qui le demanderont, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui ci-contre (page 6).



LIVRES D'ÉTRENNES 1898

Société Française d'Editions d'Art : **L.-Henry May** *Editeur des collections, Quantin*, 9 et 11, rue Saint-Benoit, Paris.

La Société Française d'Éditious d'Art, *éditeur des collections Quantin*, que dirige M. L.-Henry May, enrichit toujours le catalogue si riche et si varié de cette grande Librairie ; les livres publiés pour les étrennes de 1899 sont d'une valeur remarquable. Tous les genres y sont représentés par des livres exécutés avec un soin scrupuleux et un luxe surprenant pour le prix.

Essayons de donner en quelques lignes un aperçu de l'ensemble des nouveaux livres de la *Société Française d'Editions d'Art*, dont les brillantes ou fantaisistes couvertures s'étalent en ce moment à la meilleure place dans les vitrines de nos libraires.

L'Épopée du Costume militaire français, par M. H. Bouchot, dessins de Job.

Ce volume vient à son heure, ce n'est point cependant là un livre de combat ni de doctrine ; l'idée plus haute qui s'en dégage repose sur la gloire des armées françaises ; l'intention de l'écrivain, M. Bouchot, l'éminent historien, et de l'illustrateur Job est de montrer par le texte et l'image ce qu'ont été dans leurs succès ou leurs revers les soldats de France. On y rencontre l'uniforme symbolisant les gestes nobles, consolant des misères et peu à peu formant une classe spéciale d'hommes, dont les qualités et les défauts s'expliquent et se justifient.

Job a mis dans ses dessins toute l'érudition et l'esprit qu'on lui sait ; il s'est attaché de préférence à dégager la philosophie du sujet, à en exprimer les côtés humains, tout en restant dans la science exacte des choses. Ce livre, édité avec le plus grand luxe, avec ses gravures en couleur, n'a jamais été tenté ; il étonnera et amusera comme l'histoire vraie intéresse.

Un beau volume grand in-4° illustré de 250 dessins dont 100 en couleur, 10 planches hors texte imprimées en six tons.

Broché sous une couverture en couleur de Giraldon, **30** *francs ; riche reliure chagrin, fers spéciaux, d'après Giraldon,* **40** *francs. Cinquante exemplaires sur japon avec un dessin original de Job,* **120** *francs* (épuisés).

Le Dauphiné, par Gaston Donnet.

Après l'*Auvergne*, par Jean Ajalbert, voici le *Dauphiné*, dans la même collection splendidement éditée.

Décrire le Dauphiné, sa montagne et sa plaine, ses hommes et leur histoire, tel est l'effort que s'est imposé notre confrère Gaston Donnet.

Et il a réussi à nous entraîner à sa suite, dans un charmant désordre d'itinéraires, nouveau *Voyage en zigzags* non tracé par le guide Joanne.

Partout où l'on trouve, dans ce pays de merveilles, une merveille à contempler, partout où l'otrouve des héroïsmes de guerre à faire revivre, den légendes à recueillir, des monuments à interrogers des coins de mœurs à indiquer... partout où il y a du Dauphiné ignoré, nous l'avons suivi, gagnés par sa belle humeur.

Une forme bien française, alerte, souple, toute palpitante de vie, une documentation historique prise aux meilleures sources, et par-dessus tou une observation attachante, le sens aigu du pittoresque, font de ce livre une œuvre descriptive remarquable, et de son auteur un maître paysagiste.

Mais il faut bien dire aussi que la tâche de l'écrivain était rendue plus facile par l'admirable décor qu'il avait devant les yeux.

Aucune région, en effet, plus que le Dauphiné, n'offre pareille accumulation de grandeurs. Quelle variété d'aspects, depuis les sombres gorges des Alpes hautes, des Pelvoux et des Belledonne, jusqu'aux vallées de la Drôme où l'olivier apparaît !

Et quelles tragédies, quels drames se sont joués sur cette scène !

Luttes pour la conquête des libertés politiques et religieuses, poignantes luttes dont il reste encore des témoins : châteaux, forteresses, chapelles et basiliques ruinées. Dans une de ces forteresses vint au monde le terrible baron des Adrets...

Mais il faut lire ce livre dont chaque page s'illumine de nombreux dessins jetés à chaque détour de la route par nos meilleurs crayons et de ravissants croquis de types, de scènes et de détails intimes, pris sur le vif par les artistes dauphinois eux-mêmes.

Il faut le lire pour savoir ce que sont nos Alpes, et blâmer les Français qui vont chercher en Suisse ou au Tyrol des montagnes et des glaciers, alors qu'ils ont tout cela chez eux, en abondance, jusqu'à 4,000 mètres de hauteur !

Un volume grand in-4°, prix broché : **20** *francs ; relié,* **25** *fr.*

Les Peintres néerlandais au XIXe siècle, par Max Rooses.

Ce magnifique volume contient tout à la fois la biographie de douze peintres néerlandais choisis parmi les plus célèbres, et une étude approfondie de leur œuvre ; il est illustré de 200 gravures, 6 eaux-fortes, 6 planches en photogravure, reproductions désignées par les artistes eux-mêmes. L'auteur a entendu donner un aperçu du talent des peintres néerlandais contemporains dont la Hollande doit être fière.

M. Max Rooses, le fin et délicat critique d'art, l'éminent conservateur du musée Plantin Moretus, dont le nom seul eût suffi pour assurer le succès de cet ouvrage, s'est adjoint l'aquafortiste Philip Zilcken, qui a dirigé la partie artistique de ce beau livre et en a fait par les six eaux-fortes un vrai volume d'amateur.

Prix du volume broché, **45** *francs. — Cartonné,* **50** *francs.*

Dans la **Bibliothèque de l'Éducation maternelle** (*prix du volume broché,* **2** *fr.* **25** *; cartonné bleu et or,* **3** *fr.*), deux agréables nouveautés :

Le rêve de Jean, par Mme M. Sibille. Ce récit mouvementé, plein de charme, où les aventures se mêlent aux descriptions poétiques, ne peut manquer d'intéresser la jeunesse, car il s'adresse à la fois aux garçons, aux fillettes qui rêvent de voyage en pays lointains et à ceux qui comprennent la joie du dévouement et d'une noble tâche accomplie.

Tous se prendront d'amitié pour ce Jean Bernard, au caractère si gai, si généreux ; pour ce brave petit Français qui, après avoir assuré le sort des siens, consacre sa vie à son pays

Gerbes d'histoires, par Mme de Witt. L'auteur éminent, et aimé de la jeunesse, a réuni dans ce volume, comme l'indique son titre, une série d'histoires qui charmeront les jeunes lecteurs, tout en leur donnant des leçons de morale.

Dans la **Bibliothèque enfantine** (*prix du volume broché,* **80** *cent., cartonné,* **1** *fr.* **25**), **Nous et nos Amis**, par Mme J. Debrousse.

Un livre écrit pour les petits par quelqu'un qui les aime et qui les connaît, chose rare. Les bébés s'y retrouveront avec leurs petits défauts et leurs qualités. Tout en riant, ils réfléchiront. C'est de la morale, mais de la bonne, de la morale amusante.

Albums d'images (15e série), *album cartonné, contenant 20 sujets sur papier fort,* **3** *fr.* **50**.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

Des Matières et Documents contenus dans le journal « L'EXPOSITION UNIVERSELLE »

PENDANT L'ANNÉE 1898

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER

6e Année. — N° 113 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 décembre 1898 au 10 janvier 18

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des exposants à l'Exposition)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 fran ; Départements. . . — 9 — ; Etranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année couran

LE JOURNAL
"L'Exposition Universelle"
offre à ses amis, abonnés et lecteurs ses meilleurs souhaits de bonne année.

1er Janvier 1899.

BULLETIN

10 Janvier 1899

L'année qui vient de s'ouvrir doit voir la fin des travaux de l'Exposition.

Il est en effet indispensable que les exposants aient, au moins trois mois à l'avance, les surfaces qu'ils doivent occuper, disponibles et surtout couvertes. Les travaux d'installation demandent un temps considérable, et trois mois ne sont pas de trop pour cela.

Il faut donc que, dans onze mois, la place soit nette, et que la manutention ait le champ libre.

Serons-nous prêts ?

Notre distingué confrère Émile Berr, du *Figaro*, en a reçu l'assurance de M. Alfred Picard, Commissaire général.

— Oui nous serons prêts, lui a-t-il répondu ; cela ne peut faire aucun doute.

Tout est donc pour le mieux, de ce côté. Restent les événements, les circonstances. Aurons-nous une grève au printemps ? Aurons-nous une guerre ? Les pessimistes voient tout en noir.

Un an avant l'Exposition de 1889, les mêmes préoccupations existaient dans certains milieux, et quand nous interrogions sur ce point M. Berger ou M. Alphand, ils haussaient les épaules.

La vérité est que l'avenir n'appartient à personne, hormis à Dieu ; et que l'Exposition de 1900 devant être pour la France et pour Paris un triomphe sans précédent, les ennemis de la France et de Paris ont tout intérêt à brouiller les cartes, et à semer l'inquiétude dans les esprits.

Sur ce point, le commissaire général doit être fixé.

Constatons cependant avec joie que les organisateurs de l'Exposition ne se laissent émouvoir par rien, ni par les bruits du dehors, ni par ceux du dedans.

Les deux grands palais, — tout Paris s'en rend compte, — poussent comme par enchantement, et déjà on prévoit le merveilleux effet de la perspective Mansard.

Aux Invalides, tout sera terminé au mois d'octobre.

Au Champ-de-Mars, mêmes certitudes. On peut voir déjà avec quelle rapidité s'élèvent les armatures des deux palais du *Génie civil* et des *Tissus et vêtements* dont MM. Jacques Hermant et Blavette sont les architectes.

A la galerie des Machines, les travaux de M. Raulin seront interrompus par l'installation des concours du printemps et des Salons ; mais ici l'architecte a l'avantage de travailler dans un palais dont la carcasse est toute construite ; et la salle des Fêtes, qui doit occuper la partie centrale de cette galerie, aura déjà ses fondations établies, le jour où les Salons s'ouvriront.

Sur les bords... qu'arrose la Seine, l'activité est dans son plein, et, dans quelques semaines, les palais des *Armées de terre et de mer*, du *Creusot*, de la *Navigation de Commerce*, de la *Chasse*, etc., etc., commenceront à s'élever.

Comme on le voit, tout marche à souhait.

Quel dommage que l'unique « affaire » qui nous préoccupe ne soit pas l'Exposition. Elle serait mirobolante, cette Exposition de 1900, si les efforts de tous les esprits, pendant ces trois dernières années, s'étaient portés uniquement vers elle !

H. G.

LE RAPPORT de M. CHARLES LEGRAND SUR l'Exposition de Bruxelles en 1897

Nous venons de passer en revue le remarquable rapport général sur l'Exposition internationale de Bruxelles de 1897, présenté à M. le Ministre du Commerce par M. Charles Legrand, le distingué vice-président du *Comité français des Expositions à l'étranger.*

Nous ne résistons pas au plaisir d'adresser nos plus sincères félicitations à ce Comité pour l'heureuse inspiration qu'il a eue de grouper, dans une publication aussi intéressante, les faits principaux qui se rattachent à l'Exposition de Bruxelles, et de mettre en lumière la part considérable qu'ont prise ses membres à cette manifestation internationale de la production et du travail, comme membres des comités d'admission et d'installation, comme exposants, comme membres du Jury international d'examen ou comme titulaires des plus hautes récompenses.

A la vérité, nous n'attendions pas moins d'hommes que nous avons eu la bonne fortune de voir à l'œuvre depuis un certain nombre d'années. Nous les avons suivis à l'étranger, à Anvers, à Amsterdam et à Bruxelles, et nous savons ce dont sont capables, avec ou sans la participation officielle du gouvernement, des hommes comme Alfred Ancelot, Expert-Besançon, Pinard, Fauré-Le-Page, Noirot-Biais, Dubouloz, Anglade, Émile Dupont, Goulette, Fillot, Hénon, Honoré, Morin, Paul Kahn, Ricois, Curlier et bien d'autres dont les noms nous échappent. Il nous faudrait citer tout l'annuaire.

Il n'y a pas de sacrifice qui puisse les arrê lorsqu'il s'agit de représenter dignement la Fran dans ces tournois pacifiques. Ils vont au comb comme le général marche au canon, sans aut préoccupation que le but à atteindre ; et ils n'o ni repos ni trêve que la bataille ne soit gagné et qu'ils ne couchent fièrement sur les positio conquises, le drapeau industriel et commercial la France à la main.

A Bruxelles, la victoire a été éclatante, et *Comité français des Expositions à l'Étranger* a droit d'envisager avec une satisfaction patriotiq les résultats obtenus grâce au précieux concou qu'il a prêté sans réserve à notre vaillant Co missaire général, M. Monthiers.

La Section française a été, en effet, on peut dire sans fausse modestie, le clou de l'Expositi avec la section de notre chère voisine, la B gique.

Elle ne s'est pas seulement distinguée par l'éte due de ses installations, la variété et la valeur d produits exposés, mais encore par l'heureuse d position de ses galeries et la richesse décorati de ses compartiments.

Cadre et produits exposés ont témoigné une fo de plus du bon goût, du sentiment artistique la nation française, en même temps que de la pui sante vitalité de nos industries.

Nous n'en voulons pour preuve que le chiff considérable des récompenses de tout ordre, en particulier, des diplômes de grand prix, d diplômes d'honneur et des diplômes de médaill d'or obtenus par nos exposants.

Et ce qui prouve combien *le Comité françai des Expositions à l'étranger* avait prêché l'exem ple : c'est que ses membres ont eu une lar part dans les récompenses, comme ils avaient une part prépondérante dans la bataille.

Sur 280 membres dont se composait le Comi au 1er janvier 1898, 203 avaient figuré comm exposants effectifs à l'Exposition de Bruxelles, so à titre individuel, soit en collectivité.

158 avaient été nommés membres des comit d'admission et d'installation.

72 avaient fait partie du jury international d récompenses et avaient obtenu 84 diplômes ho concours dans diverses classes spéciales, et pa ticulièrement dans celle de l'Economie Sociale, qui montre bien, soit dit en passant, à quel poin la plupart d'entre-eux ont autant souci du bien-êt de leurs collaborateurs que des perfectionnemen que comporte leur industrie.

Quant aux membres du *Comité français d Expositions à l'étranger* ne faisant pas partie d Jury, ils avaient remporté :

77 Grands prix ;
38 Diplômes d'honneur ;
59 Médailles d'or ;
15 Médailles d'argent ;
2 Médailles de bronze ;

et obtenu pour leurs collaborateurs :

12 Diplômes d'honneur ;
71 Médailles d'or ;
67 Médailles d'argent ;
33 Médailles de bronze ;

pour leurs coopérateurs :

54 Médailles de bronze ;
6 mentions honorables.

C'est là un résultat dont le Comité français peut re fier à bon titre.

Il ne lui manquait plus, pour couronner son ıvre, après avoir eu la bonne fortune d'avoir eu Bruxelles, comme à Amsterdam, son Tyrtée, tre ami Henri Gautier, un publiciste de la bonne ole, celui-là, qui a décrit au jour le jour toutes phases de la bataille, et chanté nos succès à utes les étapes, avec autant de patriotisme que désintéressement, que de trouver un historaphe de la valeur de M. Charles Legrand.

Son magnifique rapport sur l'Exposition de uxelles est un document précieux, où se trount reproduits, avec la plus grande fidélité, tous détails intéressants de cette fête internationale, puis le lever du rideau jusqu'au moment où la ile est tombée, nous laissant le cher souvenir de imable accueil, de nos voisins, de l'affabilité armante et des qualités d'esprit et de cœur des embres du Comité exécutif, et la joie patriotue pour le Comité français, d'un devoir noblement accompli.

Tout cela est plein de promesses pour l'avenir. est probable que, même après la grande manistation de 1900, le dernier mot ne sera pas dit matière d'expositions.

D'autres nations voudront avoir, à leur tour, s fêtes de l'art et de l'industrie, vastes champs études offerts à l'activité des peuples, et ardents yers d'où rayonne le progrès de l'avenir.

On peut compter que le *Comité français des xpositions à l'étranger* sera, chaque fois, au poste ie lui assignent les succès passés et les préoccupations économiques de l'avenir.

VICTOR LOURTIES,
Sénateur.

Nous reproduisons ci-dessous deux pages du marquable rapport de M. Charles Legrand, que . Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du ommerce, président d'honneur du Comité français s Expositions à l'étranger, vient d'apprécier ec sa haute compétence.

Un de ces passages nous vise personnellement uisqu'il y est question du *Paris-Bruxelles*. Nous mercions de tout notre cœur M. Charles Legrand son appréciation trop flatteuse. Ce témoignage estime venant d'un homme tel que lui nous uche profondément.

. . . .

« Nous espérons qu'on ne lira pas sans intérêt historique de l'Exposition de Bruxelles en 1897 ue nous allons essayer de retracer.

Aucun rapport n'ayant été jusqu'ici publié, nous rons l'occasion de faire de nombreux emrunts au journal *le Petit bleu de l'Exposition*, des succès du palais du Cinquantenaire, et ous regrettons de ne pouvoir remercier ici nomiativement les rédacteurs des articles non signés ue nous avons reproduits.

Pour l'historique spécial de la section française ous avons mis à contribution le *Paris-Bruxelles* e notre collègue et ami M. Henri Gautier.

Déjà, lors de l'Exposition internationale d'Amerdam en 1895, à partir du 5 mai de la même nnée, M. Henri Gautier, directeur du journal *Exposition universelle de 1900*, avait scindé sa ublication en deux parties distinctes et mis avec plus grand désintéressement les colonnes du *aris-Amsterdam* à la disposition du Comité franais pour l'insertion de tous les documents et omptes rendus relatifs à l'Exposition.

Le 5 septembre 1896, le journal *l'Exposition niverselle de 1900* publiait son premier numéro e *Paris-Bruxelles* qui, continuant la tradition e son aîné, devenait le *Bulletin officiel* de la ection française.

Le Comité des Expositions à l'étranger se féliite de pouvoir, à cette occasion, adresser à 1. Henri Gautier, rédacteur en chef du *Paris-Bruxelles*, ses remerciements pour le concours qu'il a apporté à l'œuvre commune.

. . . .
. . . .
. . . .

Le succès amène le succès. Nous devons logiquement supposer que l'exemple donné par la France en 1900 sera, comme précédemment, suivi par les nations qui comprennent que les Expositions prennent place maintenant dans le mouvement moderne des idées et des choses, comme d'utiles solennités, fêtes de l'art et de l'industrie, et journées de repos dans le labeur des peuples, jalonnant la voie ouverte à l'humanité et résumant ses conquêtes successives.

Ces vastes champs d'études offerts à tous les travailleurs ne sont pas seulement la synthèse des progrès accomplis dans les œuvres fécondes de la paix, elles sont aussi le foyer d'où rayonne souvent les progrès de l'avenir.

Dans le domaine industriel surtout, une étape de deux années amène de nos jours des progrès si considérables, qu'ils transforment parfois du tout au tout l'outillage d'une industrie, la machinerie d'une usine, et créent souvent une branche nouvelle de l'activité manufacturière.

Cette réalisation incessante et rapide de progrès pour ainsi dire instantanés explique le succès des diverses Expositions qui ont suivi immédiatement celles de 1889, entre autres, celles de Moscou, de Chicago, d'Anvers, de Lyon, d'Amsterdam, dans lesquelles une place était déjà réservée à une section rétrospective pour l'histoire des perfectionnemeuts effectués, achevés tous les jours.

Le triomphe de l'Exposition de Paris, en 1900, en suscitera d'autres.

L'exposition de Bruxelles n'avait pas encore fermé ses portes, qu'une exposition nouvelle était projetée pour l'année 1901 ou 1902, à Liège, capitale de la Wallonie, cité pittoresque admirablement située sur la Meuse, ayant gardé les traditions d'un passé glorieux, et fière à juste titre de sa puissante industrie.

Si ce projet se réalise, l'Exposition de Liège profitera du succès de l'Exposition de Bruxelles en 1897, elle profitera, également sans aucun doute, des nombreuses attractions et des trouvailles originales que l'Exposition de Paris, en 1900, mettra certainement en lumière.

Aussi la participation de la France dans toutes les Expositions ayant toujours donné une haute idée des ressources de sa civilisation et de sa très grande force intellectuelle, le Comité français des Expositions à l'étranger demeure constitué. Il se consacrera avec tout son dévouement, avec tout son cœur, à l'œuvre de 1900, mais après cette époque, après avoir livré le bon combat sur son propre territoire, il estime, qu'en matière d'exposition comme en tactique militaire, la méthode offensive est celle qui convient au caractère français, il étudiera donc en toute indépendance les projets d'exposition à l'étranger qui lui seront soumis après 1900, s'effaçant dès que l'une d'elles sera réunie officiellement par le Gouvernement français, il apportera son concours le plus absolu et le plus désintéressé à toute entreprise rentrant dans le cadre de ses statuts.

C'est bien servir la patrie, nous disait dans une circonstance récente, M. le Président de la République, que de faire connaître aux peuples qui s'éveillent à la civilisation le génie si fécond de notre race laborieuse.

Le Comité français des Expositions à l'étranger considère que toute Exposition est le meilleur procédé de propagande et de vulgarisation.

Il demeure convaincu, en outre, que l'esprit inventif de nos artistes et de nos industriels ne peut que s'exalter au contact des œuvres nouvelles réunies dans une Exposition ; que l'éducation de nos artisans s'affine à frôler les émanations du travail perfectionné ; que tous emportent des enseignements que dégage une Exposition, une leçon grande et saine, source, pour quelques-uns, de profits mérités, et, pour la plupart, d'élévation intellectuelle et morale. » Charles LEGRAND.

Adjudications

Le 18 janvier, aura lieu une importante adjudication de charpente en bois et grosse menuiserie. Ces travaux sont ceux afférents à la construction du palais des mines et de la métallurgie au Champ-de-Mars, du palais de l'éducation, de l'enseignement, des instruments et procédés généraux des lettres, sciences et arts, du palais du matériel et des procédés généraux de la mécanique et des industries chimiques, toujours au Champ-de-Mars, enfin de la partie médiane du palais qui s'élèvera à l'Esplanade des Invalides sur le côté dit « côté Constantine ». Cette adjudication est répartie en quatre lots ; le montant de l'ensemble s'élève à 761.000 francs. Les conditions principales de l'adjudication sont celles que nous avons indiquées précédemment et sur lesquelles nous n'avons pas à revenir.

MINISTERE DU COMMERCE

Nominations dans la Légion d'honneur

Promotion du 1er Janvier 1899

Par décret du Président de la République, en date du 31 décembre 1898, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations et la promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier

M. POULLAIN (Charles-François-Emmanuel), tanneur-corroyeur à Paris, membre de la chambre de commerce de Paris. Président du syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Chevalier du 2 janvier 1892.

Au grade de chevalier

M. BESSON (Jean-Pierre-Augustin), président de la chambre de commerce du Puy (Haute-Loire). Ancien juge au tribunal de commerce du Puy, ancien président de ce tribunal.

M. BUISSON (Henry-Pierre), directeur de l'Association ouvrière de peintres en bâtiment «le Travail» à Paris. Membre de la chambre consultative des associations ouvrières de production de France. A apporté des améliorations importantes à l'organisation des associations coopératives de production et a apporté un utile concours aux travaux de la commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi sur les associations coopératives et le contrat de participation aux bénéfices.

M. CAUSEL (Pierre-Charles), chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes. Avocat à la cour d'appel de Paris. Avocat-conseil du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Membre du conseil d'administration et secrétaire de la commission consultative des postes et des télégraphes. Membre du conseil général de la Haute-Marne. A prêté un concours distingué à l'élaboration de divers projets d'amélioration ou de réforme des services de l'administration des postes et des télégraphes.

M. CHEVALLIER (Emilien-Onézime), chef de bureau à l'administration centrale des postes et des télégraphes ; 32 ans de services.

M. COTY (Marius-Victor), minotier à Marseille. Membre du conseil des prud'hommes de Marseille, actuellement président de ce conseil. 22 ans de judicature.

M. COURIOT (Charles-Henri-Gustave), inspecteur régional de l'enseignement commercial. Ingénieur

des arts et manufactures. Professeur à l'Ecole des hautes études commerciales. A été chargé, à plusieurs reprises, des fonctions de président des jurys d'admission ou de sortie dans les écoles supérieures de commerce. Professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Auteur de nombreuses publications concernant les mines.

M. Ganneron (Emile-Auguste-Alexandre), secrétaire-rédacteur au Sénat. Secrétaire de la commission des douanes du Sénat; 22 ans de services en qualité de secrétaire-rédacteur.

M. Herbage (Théodore-Félix-André), directeur des postes et des télégraphes à Lyon; 41 ans de services.

M. Leclerc de Pulligny (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, détaché au ministère du commerce en qualité d'enquêteur à l'office du travail. Rédacteur en chef du *Bulletin* de l'office du travail. A coopéré aux enquêtes relatives à la législation sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans l'industrie, à l'assistance par le travail et aux coopérations ouvrières de production.

M. Rambaud (Joseph-Frédéric), courtier en marchandises à Marseille. Membre de la chambre de commerce de Marseille depuis 1891; 50 ans de pratique commerciale. Services signalés rendus au commerce et à l'industrie.

M. Rochetin (Eugène-Amable-Jean). A pris part à un certain nombre de congrès scientifiques et de prévoyance. Auteur d'importants travaux sur les questions d'assistance, de coopération, d'épargne et de retraite. A collaboré à de nombreuses publications d'économie politique et sociale.

M. Storch (Léon-Lazare), fabricant de confections en gros. Nombreuses récompenses obtenues à diverses expositions nationales et internationales. Services rendus au commerce d'exportation par l'organisation de comptoirs sur les principaux marchés étrangers.

M. Tuleu (Charles), directeur depuis 1877 de la fonderie de caractères Deberny et Cie à Paris. Services importants rendus à la typographie française. A développé dans son industrie les institutions de participation aux bénéfices et a obtenu de nombreuses récompenses aux diverses expositions nationales et internationales, et notamment aux expositions d'économie sociale

LE CAHIER DES CHARGES

des Restaurateurs et Limonadiers

La chambre syndicale des limonadiers et restaurateurs a examiné, dans la séance qu'elle a tenue la semaine dernière sous la présidence de M. Marguery, le cahier des charges réglant les clauses et les conditions spéciales qui seront imposées aux concessionnaires, dans l'enceinte de l'Exposition, des cafés, restaurants et brasseries.

Nous avons déjà donné les principales dispositions de ce document, aux termes duquel, avons-nous dit, les emplacements seront concédés par voie d'adjudication par soumissions cachetées.

A l'issue de la réunion qu'elle a tenue, la chambre syndicale a invité son président, M. Marguery, à transmettre à M. Alfred Picard un certain nombre d'observations relatives à plusieurs clauses du cahier des charges qui, sur différents points, estiment les intéressés, ne leur donneraient pas satisfaction.

Entre autres modifications au projet élaboré par l'administration, la chambre syndicale demande que les articles 8 et 9 du règlement, concernant les soumissions cachetées, soient remplacés par une disposition décidant que les adjudications seront faites aux enchères publiques.

Le système de l'adjudication par soumission cachetée, estiment les cafetiers et restaurateurs, ne permet pas aux concurrents, comme le système de batailler entre eux, et de pouvoir revenir sur une première évaluation que la soumission cachetée rend définitive.

Pour n'avoir pas, d'un premier coup d'œil, évalué à sa valeur maxima l'emplacement qu'ils soumissionnent, ils sont donc exposés, les uns comme les autres, à ne pas se voir attribuer l'emplacement préféré entre tous. Ils font valoir de plus que, pour l'administration de l'Exposition elle-même, le système de l'adjudication par surenchère serait beaucoup plus lucratif puisque la concurrence entre intéressés ne serait pas entravée.

Les observations de la chambre syndicale ont porté également sur l'article 10 du cahier des charges, qui règle la question de l'examen des soumissions. Il est ainsi conçu :

Art. 10. — Les soumissions et les pièces annexées seront ensuite examinées et classées par le jury.

Pour les cafés, restaurants et brasseries situés dans les galeries, le jury classera les soumissionnaires par ordre d'importance des offres de redevance.

Pour les autres établissements, il tiendra compte non seulement de l'importance des offres, mais aussi de la valeur des projets de construction et, en ce qui concerne les restaurants populaires ou à prix moyen, du tarif des consommations.

Le jury prononcera l'adjudication qui ne sera définitive qu'après approbation du Commissaire général.

Les cafetiers et restaurateurs protestent avec énergie contre le dernier paragraphe de cet article :

— On est adjudicataire, ou on ne l'est pas, disent-ils. Nous ne pouvons donc admettre que la volonté du Commissaire général soit suffisante pour éliminer le soumissionnaire que l'importance de sa redevance aura rendu adjudicataire. Maintenir une telle clause serait ouvrir la porte à l'arbitraire.

Cet article suggère encore à la chambre syndicale d'autres observations qui sont relatives à la qualité des personnes qui devront être admises à prendre part aux soumissions. Elle exprime le désir qu'il soit expressément entendu que, seuls les restaurateurs, limonadiers, débitants de vins, en un mot, les professionnels pourront être déclarés adjudicataires.

Outre, disent les membres de cette association, que les aptitudes professionnelles seront une garantie pour le bon fonctionnement des établissements à diriger, l'administration de l'Exposition en excluant les non-professionnels éviterait l'agiotage qui ne manquerait pas de se produire, s'il en était autrement.

Le concessionnaire non professionnel d'un emplacement n'hésiterait pas, suivant eux, à céder moyennant bénéfice son droit d'exploitation commerciale.

L'article 17 du cahier des charges, suivant lequel aucune publicité ne pourra être faite à l'extérieur, ni à l'intérieur des brasseries, restaurants ou kiosques, a soulevé également une vive discussion.

Après un examen approfondi de la question, la chambre syndicale a invité son président, M. Marguery, à faire remarquer à M. Alfred Picard combien le maintien de cet article serait préjudiciable aux grandes marques des produits français qui devraient au contraire être encouragées, au moyen de la publicité intérieure dans les établissements afin de leur donner plus d'extension tant en province qu'à l'étranger.

D'autre part, M. Marguery devra faire valoir que cette publicité, qui est généralement payée, aiderait les restaurateurs ou les limonadiers à supporter les charges très lourdes imposées par l'administration.

Nous aurions désiré publier *in extenso* le cahier des charges en question.

Aux bureaux de l'Exposition où nous sommes allé le réclamer, il nous a été répondu que les extraits dudit cahier publiés par certains journaux n'étaient nullement officiels, et ne pouvaient être considérés que comme des projets suscep-

LES CONCOURS INTERNATIONAU

d'exercices physiques et de sports

A L'EXPOSITION DE 1900

Le ministre du commerce et de l'industrie vie de signer l'arrêté portant règlement général, po l'Exposition, des concours physiques qui sero organisés dans la région de Vincennes en 1900.

Aux termes de cet arrêté, est instituée, penda la durée de l'Exposition universelle, une série concours internationaux d'exercices physiques de sports, qui sont divisés en dix sections, s voir : 1° jeux athlétiques ; 2° gymnastique ; 3° e crime ; 4° tir ; 5° sport hippique ; 6° vélocipédi 7° automobilisme ; 8° sport nautique ; 9° sauv tage ; 10° aérostation.

Les concours de jeux athlétiques, gymnastiq et escrime (sections 1, 2 et 3) auront lieu dans région du lac Daumesnil, formant annexe de l'E position de 1900. Les concours de tir (section se feront dans les terrains du bois de Vincenne Toutefois, le concours international de tir aux p geons se tiendra dans un emplacement qui se ultérieurement déterminé.

Les concours de sport hippique se tiendront l'hippodrome municipal de Vincennes, les co cours de vélocipédie dans le vélodrome de Vi cennes et à l'extérieur de l'enceinte de l'Expos tion, par l'institution de courses à longues di tances, ayant leur point de départ et d'arriv dans l'exposition (annexe de la région du lac Da mesnil).

Les concours de l'automobilisme se feront l'extérieur de l'enceinte de l'exposition par l'ins tution de courses à longue distance ayant le point de départ et leur point d'arrivée dans même exposition annexe.

Les concours de sport nautique se tiendront s le lac Daumesnil, en Seine et en Marne.

Enfin, les concours de sauvetage et d'aérost tion auront lieu, soit dans l'exposition annexe d lac Daumesnil, soit dans une autre partie d bois de Vincennes qui sera ultérieurement dés gnée.

L'entrée du public dans l'enceinte permanen établie aux abords du lac Daumesnil et forma annexe de l'Exposition sera payée au moyen d tickets ; l'entrée dans les enceintes provisoires e térieures à l'annexe sera payée en espèces, à de taux qui seront déterminés par arrêté du minist du commerce sur la proposition du Commissair général de l'Exposition.

Toutes les communications relatives aux co cours internationaux d'exercices physiques et d sports devront être adressées au commissair général. Un délégué général et des délégués a joints, nommés par M. Alfred Picard, prêtero leur concours au Directeur général de l'exploita tion pour l'organisation et la direction des co cours.

Toutes les questions relatives à leur organisa tion seront étudiées par les soins des dix co mités consultatifs spéciaux correspondant au dix sections que nous avons énumérées plu haut.

Les membres de ces comités seront nommés pa le ministre du commerce sur la proposition d M. Picard. Chacun d'eux élira un président, u ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire pri parmi les membres.

Aux termes de l'arrêté signé par M. Paul De lombre, une commission consultative dite com mission supérieure des exercices physiques et de sports sera adjointe au Directeur général de l'ex ploitation.

C'est à cette commission que seront soumis le incidents non prévus par le règlement général o par les règlements spéciaux, ainsi que de la divi sion des jeux et exercices de même nature e groupes dont l'organisation sera faite par de

Commissaire général sur la proposition du Di- eur général de l'exploitation.

Le programme détaillé des concours devra être mis à l'administration avant le 1er octobre 1899, façon que le programme général puisse être ar é par le Commissaire général.

Enfin, une commission internationale d'hy- ne et de physiologie est chargée de suivre les rcices des concours internationaux. Cette nmission sera nommée par le ministère du nmerce, de l'industrie, des postes et des télé- phes, sur la proposition du Commissaire gé- al.

Nouvelles et Échos

M. André Lavertujon, ancien député, est nommé ef du service des Comités départementaux à xposition de 1900.

***

La commission de la chambre a entendu le rap- rt de M. Georges Berger sur les crédits deman- s par le gouvernement pour la participation des fférents ministères à l'Exposition de 1900 et élevant au total à 9,348,000 francs.

Le rapporteur a proposé des réductions montant semble à 962,300 francs, et parmi lesquelles : 0,000 francs sur les 450,000 francs afférents x travaux publics ; 180,000 francs s'appliquant l'installation de l'Exposition et des concours des peurs-pompiers, sur le crédit de l'intérieur ; 5.000 francs sur le crédit des beaux-arts ; ,500 francs s'appliquant aux frais du personne d'installation, sur le crédit de l'instruction pu- ique ; 62,500 sur le crédit des postes et télégra- es, qui n'ont pas obtenu tout l'espace qu'ils mandaient pour leur exposition ; 88,000 francs r le crédit de finances ; 30,000 francs sur celui commerce, etc.

La commission a ratifié à peu près toutes les opositions de son rapporteur, sauf en ce qui ncerne certains points.

Elle n'a pas, notamment, admis la réduction 180,000 francs sur le crédit de l'intérieur.

En revanche, elle a porté à 1,265,000 francs la minution du crédit des beaux-arts, laquelle se compose ainsi : 800,000 francs sur les aména- ements intérieurs du palais des beaux-arts ; 20,000 francs demandés pour les auditions mu- cales et 145,000 francs sur le personnel. La ommission estime que ces dépenses-là, doivent re imputées sur le budget normal du Commissa- at général de l'Exposition.

***

Par décret, le secrétaire général du ministère des nances et le directeur de la comptabilité publique ont nommés membres de la commission supé- eure de l'Exposition universelle de 1900.

***

Le ministre de l'instruction publique et des eaux-arts vient d'adresser une circulaire concer- ant l'Exposition aux directeurs des écoles de essin, des beaux-arts, d'art décoratif et d'art in- ustriel. En juin dernier, afin de mettre le comité 'admission de la classe 4 à même de se rendre ompte de ce que pourra être l'exposition de enseignement spécial artistique en 1900, la direc- on des beaux-arts organisa, dans les locaux de École nationale des beaux-arts de Paris, un essai 'exposition au moyen de travaux d'élèves. Il en st ressorti d'utiles indications sur l'organisation prévoir pour les expositions collectives, les- uelles porteront sur tout un ensemble important ubdivisé ainsi qu'il suit :

1° Tissus, papiers peints, cuirs ... ; 2° métaux, ferronnerie, la plomberie, la poterie d'étain et de cuivre, l'ébénisterie, surtout pour les petits meu- bles, la faïence, la porcelaine de table, la verrerie de table, la reliure seront l'objet de soins spéciaux. Chacune des écoles admises à l'Exposition uni- verselle devra s'efforcer de mettre bien en évidence les aptitudes de ses élèves et les tendances artis- tiques de la région dans laquelle elle se trouve placée. Les notions de « technique » qui seront ainsi réunies n'auront point, d'après ce que pré- cise la circulaire ministérielle, pour effet de cons- tituer un « enseignement professionnel » au sens propre du terme ; on devra simplement s'attacher à ce que, par leur moyen, les compositions des élèves répondent aux besoins des industries d'art et à ce qu'elles soient, en conséquence, toujours exécutables. Il paraît important aussi de pouvoir joindre à l'exposition collective un certain nombre d'objets construits d'après les dessins exposés ; ce serait là une preuve indéniable de l'excellence et du côté pratique de l'enseignement.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que pour être admis à l'Exposition, il ne sera pas indispensa- ble que ces objets aient été exécutés à l'école même ; des industriels pourront prêter le concours désintéressé de leur outillage et rendre ainsi de véritables services à la cause de l'enseignement ; leur nom, dans ce cas, figurera sur les objets sortant de leurs ateliers au même titre que celui de l'école où la composition aura eu lieu. Quant aux expositions spéciales à chaque école, c'est-à- dire individuelles, les conditions dans lesquelles elles devront être organisées seront réglées ulté- rieurement.

***

Il est certain que la foule des visiteurs sera énorme en 1900. Or, il y aura en réalité deux Expositions, séparées par la Seine.

Pour permettre à cette foule de circuler libre- ment et passer facilement d'une rive à l'autre, on a décidé d'élargir le pont d'Iéna de cinq mètres de chaque côté. En outre, trois passerelles seront construites. La première, située en aval du pont des Invalides, aura M. Albert Gauthier pour ar- chitecte et sera éclairée, le soir, à la lumière élec- trique. La seconde, en amont du pont de l'Alma, due à M. Mewes, ressemblera à un pont de bateaux et sera recouverte d'un velum. La troi- sième, que jetteront MM. Tronchet et Rey, sera située entre les ponts de l'Alma et d'Iéna et abou- tira au Palais des armées de terre et de mer, affectant la forme d'un pont suspendu.

***

Dans sa séance tenue hier, sous la présidence du commandant Paul Renard, le comité d'admis- sion de la classe 34 (aérostation) a accepté le projet d'exposition collective présenté par l'Asso- ciation des aéronautes du siège de Paris. Les objets reçus par leurs soins et relatifs à la poste aérienne seront groupés autour de la maquette du monument que M. Bartholdi se propose d'éle- ver aux victimes civiles du siège.

Les personnes qui posséderaient des documents, photographies, dessins ou articles relatifs à l'ex- pédition ou à la descente des aérostats, aux retours des pigeons, aux correspondances emportées, etc., et qui désireraient les voir figurer dans cette partie intéressante de l'exposition commémorative, sont priées de s'adresser à M. van Rosbecke, se- crétaire général de l'Association des aéronautes du siège de Paris, 87, rue Saint-Martin, en indi- quant la nature de la contribution gratuite qu'elles proposent.

***

Le comité de la classe 3, par une circulaire, engage les établissements d'enseignement supérieur créés par l'initiative privée à exposer les éléments dont ils disposent pour participer au progrès de l'enseignement français, matériel spécial, métho- des, programmes, groupement de cours, etc. Les trouveront là une occasion intéressante de faire connaître leurs travaux et de mettre leurs efforts en évidence. Il est bon de rappeler à cette occasion, comme à toutes celles analogues, que les demandes formulées en vue d'exposer ne constituent, *a priori*, de la part des signataires aucun engage- ment ; ils ne seront liés que du jour où leur admis- sion aura été prononcée et lorsqu'ils se seront mis d'accord avec le comité d'installation sur l'empla- cement de leur exposition et sur le prix de cet emplacement. Les signataires de l'appel fait par le comité de la classe 3 sont MM. Gréard, vice- recteur de l'académie, et M. Gauthier-Villars.

***

La Ville de Paris, sur un rapport favorable de M. Thuillier, membre de la commission de l'Expo- sition, a donné son assentiment à la demande du Commissaire général relative à l'extension de l'Exposition coloniale dans le parc du Trocadéro. Outre le bassin circulaire, la partie concédée com- prend : 1° une partie de la rue de Magdebourg, sauf maintien du trottoir Est de cette voie, dans toute sa longueur, ainsi que d'une chaussée tem- poraire de 5 mètres, avec deux trottoirs de 1m50 du côté ouest, entre la rue Fresnel et le quai de Billy ; 2° certaines zones à prélever sur l'avenue du Trocadéro et sur l'avenue Le Nôtre ; 3° une partie de la rue Fresnel ; en tout 11.020 mètres carrés qui devront être remis en état au 1er avril 1901.

***

L'union centrale des arts décoratifs fait appel aux artistes et aux fabricants et les invite à pré- parer une importante participation au concours qu'elle ouvre pour le mois de septembre de cette année. Ce concours a pour but de provoquer, en vue de l'Exposition de 1900, la création de com- positions décoratives se rapportant à l'ornemen- tation fixe ou mobile de l'habitation moderne. Les compositions des concurrents doivent être dépo- sées du 10 au 15 février prochain au siège de l'Union centrale, à Paris.

***

Le prince de Galles a présidé, hier, à Londres, une réunion privée du comité exécutif et du comité financier de la commission britannique à l'Expo- sition de 1900.

C'est la première fois que le prince préside une de ces réunions depuis son accident ; mais il n'a cessé, pendant qu'il était alité, de se faire adres- ser des rapports sur les opérations de la commis- sion.

***

Le président Mac Kinley a nommé M. Frank Black, gouverneur sortant de l'État de New-York, Commissaire honoraire pour représenter cet État à l'Exposition de Paris en 1900.

***

Nous avons annoncé, dans notre dernier nu- méro, le départ pour Madrid de M. le marquis de Villalobar, qui va y passer une quinzaine de jours afin de s'entendre avec M. le duc de Sesto, Com- missaire général, sur la bonne suite à donner à l'installation de la section espagnole en 1900.

Le délégué royal emporte, approuvés par le Commissariat général français, les plans du pavil- lon royal d'Espagne et des autres sections instal- lées dans les différents palais.

Il est très satisfait des concessions obtenues relativement aux installations de son pays dans la viticulture, l'agriculture, ainsi que dans celles des industries pour lesquelles plusieurs provinces et villes importantes comme la Catalogne et Bilbao se préparent à figurer d'une façon brillante. Le pavillon royal qui doit s'élever au quai d'Orsay est un chef-d'œuvre de la Renaissance espagnole ; il

a ville de Madrid. Quand aux beaux-arts, il n'y a encore rien d'arrêté, mais l'Espagne est assurée d'obtenir de la France, qui vient de lui témoigner tant de sympathie, tout l'espace nécessaire afin de pouvoir exposer brillamment les œuvres de ses artistes si appréciés à chacune de nos Expositions.

***

M. Tadamasa-Hayashi, Commissaire général du Japon à l'Exposition universelle de 1900, a visité hier, dans l'atelier de M. Louis Dumoulin, le peintre du ministère de la marine, les esquisses au dixième du panorama animé du Tour du monde. Il était accompagné dans cette visite par M. Alfred Musnier, administrateur de la Compagnie des Messageries maritimes.

Nous avons déjà dit que le Tour du monde est l'œuvre de cette Compagnie.

M. Hayashi a très vivement félicité l'artiste et il a promis, avec beaucoup de bonne grâce, de ne pas cesser de suivre la « plantation » de ce décor, dans lequel vivront les Gueshas si charmeuses de son pays.

Si M. Louis Dumoulin apporte le même souci d'exactitude et de pittoresque dans l'exécution des autres parties du panorama, le Tour du monde sera, nous n'en pouvons douter, une œuvre parfaite.

***

D'après un communiqué adressé à la presse new-yorkaise par M. Ferdinand Peck, Commissaire général des Etats-Unis à l'Exposition de Paris en 1900, l'espace demandé par les industriels américains était estimé, il y a une semaine, à sept cent mille pieds carrés, soit plus de trois fois l'étendue de l'emplacement qui a été accordé par la direction de l'Exposition.

En tête des postulants pour les plus vastes superficies figurent les fabricants de machines-outils, puis ceux de machines à coudre. Une seule de ces maisons sollicite modestement et inutilement, empressons-nous d'ajouter, la bagatelle de vingt mille pieds carrés.

***

Les distillateurs d'eau-de-vie de riz japonaise ou saké, veulent, à l'Exposition de 1900, faire grand et distribuer gratuitement, à tout venant, une coupe de la liqueur nationale. Ils demandent au gouvernement japonais un subside à cet effet.

LA QUESTION DU DIPLOME

Dans toutes les Expositions antérieures, les exposants distingués par les jurys de récompense ont reçu, en même temps que leurs médailles, des diplômes justificatifs. Il en sera de même en 1900. La composition de ce diplôme pour l'Exposition de 1900 sera-t-elle directement commandée, comme en 1878, à un artiste choisi par le Commissaire général, ou recourra-t-on, pour le choix de cet artiste, comme en 1889, à la voie plus démocratique du concours ? Telle est la question dont un imprimeur parisien, M. de Malherbe, vient de saisir directement M. Picard.

Dans la lettre qu'il vient d'adresser à ce sujet au Commissaire général ; M. de Malherbe fait valoir quelques considérations qui nous paraissent de nature à intéresser à la fois les artistes et le public. Elles ont trait seulement à la mise au concours. L'homme de métier y insiste d'une façon toute spéciale sur la manière dont il conviendrait de procéder, sur les précautions qu'il serait utile de prendre. Ses observations nous ont paru des plus justes. Les voici :

Dans le concours de 1889, on a limité le concours aux artistes peintres ou dessinateurs. Cette limitation implique la nécessité absolue de déterminer à l'avance le procédé qui doit être employé pour la reproduction de la composition primée. Or, sur quel principe peut-on s'appuyer pour choisir tel ou tel procédé à l'exclusion des autres ? ce critérium, comme on en est d'avis, n'existe pas, n'y aurait-il pas lieu, pour résoudre le problème, d'élargir les conditions du concours et d'en faire, en même temps qu'un concours d'art pur, un concours d'art appliqué permettant de juger simultanément la composition de l'artiste et la reproduction mécanique de son œuvre ?

A côté des personnalités se suffisant à elles-mêmes au double point de vue de l'invention et de l'interprétation, c'est-à-dire les peintres, graveurs, burinistes, aquafortistes, lithographes, etc., entreraient en lice des groupements de collaborateurs dans chacun desquels seraient représentés, par des individualités distinctes, l'invention artistique et l'art de l'interprétation.

Au résumé, le concours serait ouvert à tous les participants de bonne volonté, artistes peintres, dessinateurs, graveurs, éditeurs, imprimeurs, etc., avec l'obligation, pour chaque participant, ou groupe de participants, de produire, en même temps que la composition originale, la reproduction de tout ou partie de cette œuvre.

C'est d'ailleurs d'une façon analogue qu'il est procédé pour certains concours d'art décoratif, les concours de vitraux par exemple, dans lesquels les peintres verriers produisent soit leurs propres compositions, soit celles d'artistes dont ils se sont assuré la collaboration, et en même temps, à l'appui de leurs cartons, une fraction d'exécution.

N'y a-t-il pas lieu d'espérer que le tournoi ainsi provoqué de tous les arts graphiques pourrait être fécond en heureux résultats ? Aujourd'hui où toutes les questions d'art appliqué passionnent l'attention publique, un tel stimulant d'émulation ne viendrait-il pas à son heure ? Et, au point de vue de l'art pur, les artistes créateurs ne seraient-ils pas ardemment sollicités par les conditions d'un concours où tous les moyens d'expression seraient offerts à leur choix ?

Ainsi posée, la question ne manque pas, comme on le voit, d'intérêt. M. Alfred Picard a promis de l'étudier dans l'esprit de haute indépendance qu'il apporte à l'examen de toutes les idées qui lui sont soumises. Il est probable que sa décision ne sera pas prise de sitôt. Des questions, à l'heure qu'il est, plus pressantes réclament son attention immédiate, mais il est hors de doute que les réflexions qu'on vient de lui soumettre ne le trouveront ni indifférent ni hostile.

LES PAVILLONS ÉTRANGERS

Le pavillon de la Grande-Bretagne avoisinera le coquet pavillon allemand. Ce sera, pour l'un comme pour l'autre, un agréable voisinage.

Comme le pavillon allemand, le pavillon anglais garde un bon accent de terroir. C'est la reproduction d'une opulente résidence de campagne, aux murs de briques rouges, enguirlandés de lierre. C'est agreste d'aspect extérieur, et, on le sent, cela laisse deviner, à l'intérieur, le confortable raffiné du *home* riche. Sur la façade principale, trois avant-corps, couronnés de créneaux dentelés, avec de multiples vitrages, des bow-windows rectangulaires pour l'avant-corps central, circulaires pour ceux des angles. Sur les façades latérales, deux motifs semblables, au lieu de trois, et toujours largement vitres. C'est, d'ailleurs, de cette prédominance des vides sur les pleins, de cette abondance de fenêtres que résulte le caractère accueillant, hospitalier de l'ensemble. cette seigneuriale demeure un seuil digne d'elle, avec ses balustrades gothiques, ses pilastres surmontés de pots de fleurs, son escalier monumental. Il y aura peut-être, dans la longueur du quai d'Orsay, des pavillons aussi réussis que celui-là ; plus heureusement venus, non.

Le pavillon de la Suède amusera l'œil par son originalité.

Du bois, beaucoup, naturellement ; des piliers élancés, de hautes toitures recouvertes d'ardoises, une sorte de clocher ou de tour qui, avec ses contreforts, donne assez l'impression de la mâture militaire d'un cuirassé, surchargé de lourdes hunes. Et, sur tout cela, un bariolage encore timide dans l'aquarelle, un peu sourde de tons, qu'a fournie l'architecte, mais qui, je pense, s'exaltera, dans l'exécution, jusqu'aux rouges clairs des tableaux de Thaulow, de Zorn ou d'Osterlind.

On peut, dans ce sens, ne pas reculer devant quelque hardiesse.

Deux atres pavillons, moins heureux, nous ont été montrés, enfin, ce matin ; celui du Pérou, sans style, sans personnalité quelconque, en un mot, et celui de Monaco, style Monte-Carlo, créneaux et dorures, vitreaux et moellons blancs, où tous les goûts trouveront leur affaire et peut-être, j'en ai peur, aussi les manques de goût.

G. B.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE A L'EXPOSITION

Le comité désigné par le ministre du commerce pour statuer sur l'admission des exposants français de la classe 112 (assistance publique et bienfaisance privées, institutions pénitentiaires) adresse une circulaire aux œuvres de bienfaisance les plus importantes de France pour solliciter leur participation à l'Exposition de 1900.

Le programme du comité permet de grouper, d'une part, les œuvres charitables de toute nature, si nombreuses dans notre pays et si variées dans la manifestation de leur activité ; de l'autre, les institutions qui se rattachent au régime pénitentiaire. Il comprend les cinq sections ci-après :

1re section. — Généralités, exposition rétrospective, législation.

2e section. — Protection de l'enfance.

3e section. — Assistance aux adultes malades.

4e section. — Assistance aux adultes valides, aux aveugles, aux sourds-muets.

5e section. — Monts-de-piété, Institutions pénitentiaires.

Les exposants de la classe 112 pourront profiter, à titre exceptionnel, de la gratuité des emplacements, et l'administration prend à sa charge les frais d'installation proprement dits, c'est-à-dire ceux que nécessitent l'établissement des planchers, des cloisons, des velums ou faux plafonds et la fourniture des meubles courants destinés à recevoir les objets exposés. Les Compagnies de chemins de fer ont en outre accordé sur le transport des objets admis des réductions s'élevant à 25 0/0 à l'alier et 75 0/0 au retour.

L'article 72 § 3 du règlement général invite chaque classe à organiser une exposition rétrospective. Composée d'objets qui montreront comment ont été compris à différentes époques l'hospitalisation des malades, des aliénés, l'instruction des infirmes, les soins nécessaires à la première enfance, enrichie de livres, de documents, de plans anciens, etc, cette exposition rétrospective sera un musée temporaire très curieux. Les collectionneurs désireux d'y prendre part devront établir une demande séparée, sur une formule spéciale et donner la nomenclature et la valeur des objets qu'ils consentent à envoyer. L'administration assume la responsabilité des avaries pour ces objets, mais jusqu'à concurrence seulement des sommes qui auront été fixées d'un commun accord avec les exposants et inscrites au certificat d'admission.

Pour accomplir cette tâche, d'un caractère

phile Roussel, président; Henri Monod, Ch. Mourier et René Millon, secrétaire, fait appel à tous les concours; il est nécessaire que les œuvres d'assistance, quels que soient leur caractère et leur objet, fassent connaître les résultats qu'elles ont obtenus. Ce sera, on n'en saurait douter, un spectacle à la fois consolant et instructif pour ceux qui ont au cœur le sentiment de la solidarité humaine. On y verra ce que la France a fait jusqu'ici pour le soulagement des classes pauvres, et on pourra en inférer ce qui lui reste à faire.

Une statue à François de Neufchâteau

Sur l'initiative de M. Paul Villemin, secrétaire-adjoint de la Société archéologique de Touraine, et membre de la Société des Amis des Arts, un comite est en formation pour l'érection d'une statue à François de Neufchâteau, à l'occasion de l'Exposition de 1900. C'est François de Neufchâteau qui, pour exciter l'émulation des industriels français, annonça par une circulaire du 9 fructidor an VI l'organisation de la première exposition industrielle, et qui, le 1er vendémaire, présida à son inauguration. Il y a incontestablement là un souvenir qui se présente naturellement à l'esprit au moment où l'Exposition universelle de 1900 va montrer sur le Champ-de-Mars, aux Champs-Élysées et sur l'Esplanade des Invalides, toute l'importance des progrès accomplis dans le siècle laborieux qui se termine.

D'autre part, notre distingué confrère, M. Adolphe Tabarant, écrit, à ce propos, au journal *le Temps*, qui avait publié cette information, la lettre suivante :

« Monsieur le directeur et cher confrère,

« Dans votre numéro du 24 décembre, vous annoncez que, « sur l'initiative de M. Paul Villemin, secrétaire-adjoint de la Société archéologique de Touraine et membre de la Société des Amis des Arts, un comité est en formation pour l'érection d'une statue à François de Neufchâteau, à l'occasion de l'Exposition ».

« Permettez-moi de vous rappeler qu'il y a près de deux ans que j'ai pris l'initiative de cette glorification, bien due à l'homme auquel on doit l'institution des expositions de l'industrie. Le *Temps*, qui publia deux articles sur mon projet de reconstitution de l'exposition de l'an VI, fit d'ailleurs part à ses lecteurs de cette initiative. Et le 3 mai 1897, je manifestais à M. Alfred Picard, l'éminent commissaire général de l'Exposition de 1900, mon intention de le prier d'accepter la présidence d'honneur du comité qu'à cet effet j'allais constituer.

« Malheureusement, l'« affaire » a créé de si profondes dissensions entre hommes qui s'estimaient et s'affectionnaient hier, que certains noms ne peuvent plus se rencontrer sur une même liste. Il me va falloir vaincre, ici, de délicates difficultés. Mais non seulement la statue de l'actif ministre du Directoire sera réalisée, mais encore M. Frantz Jourdain, l'architecte bien connu, la fait figurer, en maquette, sur la façade du Palais des expositions du siècle, que M. Poilpot et moi travaillons à édifier pour l'Exposition de 1900.

« Point n'est besoin de dire, au surplus, que je me ferai plaisir et gloire d'associer mes efforts à ceux de M. Paul Villemin.

« Veuillez, Monsieur le directeur et cher confrère, agréer mes salutations distinguées.

« ADOLPHE TABARANT. »

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec peine, la mort de M. Félix Dalsace, négociant, manufacturier, décédé à la suite d'une longue maladie, en son domicile, 66, Chaussée d'Antin.

M. Dalsace avait été vice-président de la Chambre des dentelles et broderies, et de la Société de bienfaisance israélite. Comme trésorier de la Mutualité maternelle, il avait puissamment aidé à la fondation de cette importante société.

[illegible] de tout le monde ; sa mort laisse d'unanimes regrets. Ses obsèques ont eu lieu au cimetière Montmartre, au milieu d'un concours considérable de collègues et d'amis.

Nous adressons à la famille l'expression de nos bien vives condoléances.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

10 Janvier 1899.

La semaine commence mal : le marché très indécis, est plutôt orienté vers la baisse. On craint, en effet, que les derniers incidents aient quelque écho à l'intérieur et n'entraînent des complications politiques.

Nous voyons donc les ventes se produire et la cote, déjà lourde samedi, fléchit encore aujourd'hui.

Le 3 o/o revient au comptant à 101,20 et, à terme, à 101,275.

Le 3 1/2 à 104,02, perdant encore 0,175.

Les fonds étrangers s'alourdissent quelque peu, sans cependant donner lieu à de grands écarts.

La Rente Extérieure cote 46,60 et 46,15, dernier cours. On escompte le programme financier du parti conservateur qui laisse quelques espérances et qui veut avant tout, une politique d'économie et tendant au développement de l'industrie en Espagne.

La Rente italienne vaut 92,02.

Les fonds ottomans suivent la tendance générale : la série C s'inscrit à 26,75 et la rente D à 22,65. La Banque ottomane se retrouve à 546.

Les fonds russes fléchissent également : le 3 o/o ancien à 93,10 et le 3 o/o nouveau à 94,10.

Mal impressionnés par la baisse des rentes, les établissements de crédit ne conservent pas leurs hauts cours.

La Banque de France s'échange à 3.850, le Crédit foncier à 710. La Banque de Paris 926 à 920 ; le Crédit lyonnais 868 à 853 ; la Banque internationale reste à 528 et la Société générale à 540.

La Banque spéciale des valeurs industrielles reste ferme à 253.

Les chemins de fer réactionnent assez sensiblement : le Lyon à 1.862, le Nord à 2.070 et le Midi à 1.397.

Enregistrons encore la faiblesse du Suez qui, de 3.480 passe à 3.460. La cherté de l'argent serait, paraît-il, la principale raison de cette baisse. Le Gaz, moins ferme à 1.237. Le Rio reste actif, mais en réaction à 817.

Le marché des valeurs au comptant se montre assez irrégulier. Le Monaco accentue sa reprise à 4.020, regagnant 60 francs. Par contre, la Dnieprovinne de nouveau faible à 4.350 ; Plaques-Lumière en recul de 20 francs, à 1.480.

La Mode Nationale est à 128 francs ; les Biscuits Olibet, 142,75 ; Chaussures françaises, 162.75 ; Chaussures « Incroyable » à 220.

Emprunt de l'Indo-Chine

C'est le 14 courant qu'aura lieu l'émission de la première partie de l'emprunt de 200 millions de francs à 3 1/2 o/o du gouvernement de l'Indo-Chine, autorisé par la loi du 25 décembre 1898, votée par le Parlement français, et destinée à la construction de chemins de fer.

L'émission porte sur 110,000 obligations de 500 francs nominal, remboursables au pair, en 75 ans, par tirages semestriels qui auront lieu les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Ces titres rapportent un intérêt annuel de 17 fr. 50 payable à Paris semestriellement, le 1er mai et le 1er novembre.

La jouissance de ces titres part du 1er février 1899, et le premier coupon, à l'échéance du 1er mai prochain, sera exceptionnellement de 4 fr. 375, montant correspondant à une période de trois mois.

Ces obligations sont affranchies de tous impôts, taxes ou retenues de quelque nature que ce soit, établis ou qui pourront dans l'avenir être établis dans l'Indo-Chine. Elles ne seront soumises ni au droit de transmission ni à l'impôt sur le revenu, tels qu'ils sont établis en France.

Le gouvernement général de l'Indo-Chine renonce à la faculté d'accélérer l'amortissement ou de rembourser par anticipation en totalité le présent emprunt avant le 1er mai 1909.

Le prix d'émission a été fixé à 90 o/o, soit 450 fr. par obligation.

Les payements peuvent être faits comme suit (au gré des souscripteurs) : libération immédiate, 10 o/o soit 50 francs en souscrivant, et 80 o/o soit 400 francs à la répartition, du 21 au 25 janvier 1899; ou libération échelonnée : 10 o/o soit 50 francs en souscrivant, 30 o/o soit 150 francs à la répartition du 21 au 25 janvier, 30 o/o soit 150 francs le 24 février, 20 o/o soit 100 francs le 24 mars. Les souscripteurs qui emploieront le mode de libération échelonnée auront à ajouter au montant des deux derniers termes les intérêts à 3 1/2 o/o depuis le 1er février jusqu'aux échéances de ces termes.

La souscription sera ouverte à la susdite date du 14 janvier 1899 : à la Banque de l'Indo-Chine, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Comptoir National d'Escompte de Paris, au Crédit Lyonnais, à la Société Générale, au Crédit Industriel et Commercial, et dans les succursales ou bureaux de ces établissements.

l'échéance du terme dû, sans mise en demeure, pour le compte et aux risques et périls des intéressés.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
le **Samedi 14 janvier 1899**

A PARIS : à la Banque de l'Indo-Chine ;
à la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
au Comptoir National d'Escompte de Paris ;
au Crédit Lyonnais ;
à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France ;
à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial,

et dans les agences et chez les correspondants de ces Etablissements dans les départements.

Les demandes de souscription peuvent être adressées dès à présent par correspondance aux Sociétés indiquées ci-dessus.

Les demandes sont soumises à une réduction éventuelle.

Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

Les certificats provisoires d'obligations, munis du coupon spécial au 1er mai 1899, seront échangés sans frais contre les titres définitifs.

LES VALEURS INDUSTRIELLES

On a signalé, au commencement de l'année dernière, la création d'un nouvel organe spécial, *le Journal des Valeurs Industrielles*, qui a pour programme de diriger, utilement et consciencieusement, l'épargne française dans le choix des placements en valeurs industrielles françaises.

Depuis sa fondation, *le Journal des Valeurs Industrielles* n'a donné à ses lecteurs que des indications heureuses.

Quelques chiffres, d'ailleurs, suffiront à le démontrer. Les actions des Sociétés suivantes, que le journal a recommandées et qui ont été émises à cent francs, sont actuellement cotées bien au-dessus de leur prix d'émission :

Chaussures « Incroyables »	220 fr.
Tavernes Pousset et Royale réunies	180 fr.
Chaussures Françaises.	163 fr.
Biscuits Olibet.	143 fr.
Journal la Mode Nationale. . . .	128 fr.
Établiss. Schroder et de Constans	130 fr.

Le Journal des Valeurs Industrielles est donc un excellent guide des placements industriels.

Il est envoyé gratuitement, pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont à son administration, 37, rue Bergère, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui à notre quatrième page.



PARIS — GRANDS MAGASINS — PARIS

DU LOUVRE

ACTUELLEMENT

Grande Mise en Vente annuelle des

SOLDES

DE

FIN DE SAISON

COUPES ET COUPONS

Réductions de prix considérables

TONIQUE — HYGIÉNIQUE

AMER PICON

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RECOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 18[illegible], Bordeaux 18[illegible], Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

BICYCLETTES. — PIÈCES DÉTACHÉES. — ACCESSOIRES.

G. PIMBERT



3, rue du Louvre, 3

PARIS

Successeur de la Succursale

ET

DÉPOSITAIRE DES USINES

JUSSY & Cie

(Saint-Étienne)

MARQUE **LUX**



MARQUE **LUX**

Voitures d'enfants LA SOCIABLE *(Brevet E. VINCENT)*

VOITURES & FAUTEUILS DE MALADES

TÉLÉPHONE : 131.85

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :

209, rue St-Denis (COURBEVOIE) (SEINE)

DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, **PARIS**

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

CHRISTOFLE ET Cie.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant HENRI GAUTIER

Année . — N° 114 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 janvier 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des exposants à l'Exposition)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Etranger.. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

L'EXPOSITION DE 1900
et l'Allemagne

Notre très distingué collaborateur Henry Girard, qui vient de publier dans la Vie illustrée *une étude si remarquée sur les possibilités d'une* entente franco-allemande, *étude qui a eu un grand retentissement dans la presse des deux mondes, veut bien nous adresser l'impression qu'il a recueillie en Allemagne, sur la prochaine Exposition de 1900, à Paris :*

Que pense-t-on, à l'étranger, de l'Exposition de 1900? C'est, j'imagine, une question qu'on doit se poser en France. On a parfaitement raison. Peut-être même devrait-on l'examiner d'une façon très sérieuse et très complète.

D'une façon générale, on s'en occupe beaucoup. Il est impossible à un Français de franchir la frontière sans qu'on l'interroge, à perte de vue, sur les préparatifs de cette grande manifestation internationale.

On répond, naturellement. Et comme une question en justifie une autre, c'est, pour nous, une occasion de connaître les efforts auxquels se préparent les industries rivales.

De pareilles conversations, se dégagent un enseignement dont les futurs exposants français pourraient peut-être faire leur profit, si nos lecteurs n'étaient à même de recueillir les mêmes observations et, par conséquent, d'en tirer les mêmes conclusions.

Un peu partout, on se propose de participer très sérieusement à notre Exposition. Le succès des Expositions françaises antérieures a excité une sorte d'émulation générale. Et il semble qu'il n'y aura rien d'assez parfait pour être digne de figurer dans nos galeries.

C'est en Allemagne surtout qu'on se prépare avec ardeur pour la grande lutte de 1900. De Cologne à Kœnigsberg, de Munich à Hambourg, il y a comme un ordre, venu on ne sait d'où, qui communique la fièvre à tout le corps industriel pour une mobilisation générale de toutes les forces productives de l'empire.

Relativement jeune, l'industrie allemande a un intérêt considérable à se présenter dans tout l'éclat de sa puissance à ce grand congrès de l'activité humaine.

On sait, en effet, que l'Allemagne n'accepta pas notre invitation pour l'Exposition de 1889. Cette abstention tient surtout à la signification philosophique qui était donnée à la dernière Exposition universelle. Comme il n'y en a pas eu d'autre depuis, dans l'Europe occidentale, elle tient, cette fois, à paraître en bonne place et à nous montrer sa courtoisie par l'empressement qu'elle met à accepter notre invitation.

En haut lieu, dans les sphères impériales elles-mêmes, on attache beaucoup d'importance à l'Exposition de Paris. Le Commissaire général allemand est M. le conseiller privé Richter en qui l'empereur a la plus grande confiance.

Fréquemment, Guillaume II se fait communiquer directement des rapports sur la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1900. On connaît son goût très prononcé pour les arts graphiques. Aussi, ne sera-t-on pas étonné d'apprendre qu'il a plus ou moins directement collaboré aux plans du palais spécial que l'Allemagne fait élever sur le quai d'Orsay.

Ce palais est le premier pour lequel on ait demandé l'approbation française. Nous en avons vu le dessin, à Berlin, dans les bureaux de M. Richter qui a bien voulu favoriser d'une audience le collaborateur de l'*Exposition universelle*. Quelle que soit notre incompétence en pareille matière, nous croyons que le palais allemand sera l'une des plus sensationnelles curiosités architecturales des sections étrangères.

A l'intérieur, la visite de ce palais ne sera pas moins intéressante. Pour beaucoup de nos compatriotes qui ne connaissent pas l'Allemagne et ne soupçonnent pas son développement économique prodigieux, peut-être sera-ce sinon une révélation, du moins l'objet de sérieuses études.

Puisque d'une façon générale on trouve que les Français ne visitent pas assez l'Allemagne, on a eu l'idée de leur présenter, à Paris même, un raccourci des richesses industrielles de l'empire. Et on me surprendrait bien en me disant que ce n'est pas là encore une idée impériale

J'ignore s'il est vrai que Guillaume II désire aussi ardemment qu'on l'a dit venir à Paris au moment de l'Exposition. Mais ce que je sais bien, c'est qu'en dehors des exposants, il est une foule d'Allemands qui seront nos hôtes à cette époque.

Tel a été le rayonnement universel des Expositions de 1878 et de 1889, qu'on « veut voir » celle de 1900.

En considérant de telles espérances, le Français s'imagine que son pays se prépare exclusivement à en assurer la réalisation.

Quelles ne sont pas sa surprise et sa douleur, en constatant, après avoir franchi la frontière, que sa patrie tout entière est en proie à la plus malsaine des agitations et qu'il n'est personne de bonne volonté pour y mettre un terme.

Ah! Messieurs! Finissez-en avec l' « Affaire ». Songez un peu aux affaires, et beaucoup à la France!

HENRY GIRARD.

COMITÉS
d'admission et d'installation

AVIS IMPORTANT

Les demandes d'admission doivent toutes, sans exception, être remises à la direction générale de l'Exploitation avant le 1er février prochain.

Les comités d'admission se plaignant tous, indistinctement, d'avoir des emplacements insuffisants, seront trop heureux de pouvoir se retrancher derrière cet article du règlement général pour déclarer forclos les retardataires et pour ne point partager avec eux des espaces qu'ils considèrent déjà comme trop restreints.

Du reste, le même règlement général impose aux comités d'admission, l'obligation de remettre à la direction générale, avant le 15 février prochain, la liste de leurs exposants admis provisoirement.

Alors seulement l'administration pourra s'occuper de choisir parmi ceux des dix exposants qui sont également membres des comités d'admission, les quatre membres à proposer au ministre du Commerce pour faire partie des comités d'installation.

On sait que quatre autres membres de ces comités d'installation seront élus par les exposants admis provisoirement et parmi ces exposants provisoires.

Il nous revient que M. le Commissaire général serait absolument décidé à ne proposer en aucun cas au ministre du Commerce, de grossir le comité d'installation règlementaire.

On sait que dans chaque classe, ce comité doit être formé de la sorte : 1° le bureau du comité d'admission ; 2° quatre membres exposants du comité d'admission, nommés sur la proposition du Commissaire général ; 3° quatre membres pris parmi les exposants admis provisoirement et élus par ces derniers.

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer nos abonnés que nous ferons toucher par la poste dans le courant de février, le montant de leur abonnement, pour l'année 1899.

M. ALBERT BLONDEL
Délégué au service général de la section française

M. Albert Blondel, qui succède à M. Victor Legrand en qualité de délégué au service général de la Section française, n'est pas un inconnu pour nous.

En effet, directeur de la maison Érard, depuis plus de vingt ans, il a su se créer dans le monde artistique et le monde des affaires une large place. Son aménité et sa franchise lui ont attiré et gardé les sympathies de tous ceux qui l'ont approché, et ses collègues du jury de Barcelone ont applaudi à sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1889, il rentre dans le rang et remporte le grand prix pour la superbe exposition de la galerie de 30 mètres. C'était lui ouvrir plus grandes encore les portes du jury des récompenses pour les Expositions subséquentes, mais nous insistons sur ce côté de son caractère trop modeste, il ne

recherche pas ces fonctions enviées et mit sa maison hors concours lors de l'Exposition de Bruxelles, en 1897.

Sa place était marquée à l'Exposition de 1900, et M. Dervillé avait tenu dès la première heure, à s'assurer son précieux concours en l'attachant à la Section française au titre de délégué aux services spéciaux.

Il n'a donc eu qu'à passer au premier rang, connaissant admirablement tous les détails d'un service à la formation duquel il a assisté et contribué.

LISTE COMPLÉMENTAIRE DE Membres des Comités d'Admission

Par arrêté du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 21 janvier 1899, sont nommés membres des Comités d'admission de l'Exposition de 1900 les personnes ci-après désignées :

Liste complémentaire.

CLASSE I

Deconchy (Fernand), architecte honoraire de la ville de Paris.
Roux, inspecteur de l'enseignement primaire à Paris, vice-président du comité central de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France.

CLASSE 17

Dupuy (Louis), collectionneur d'instrument à cordes.
Mutin (Charles), orgues, en remplacement de M. Cavaillé-Coll, démissionnaire.
Schœnaers, instruments de musique.

CLASSE 18

Girard (Charles), directeur du laboratoire municipal de chimie à la préfecture de police.
Honoré, artificier (maison Ruggieri).
Lintilhac, chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

CLASSE 23

Labour, ingénieur en chef de la Société « l'Eclairage électrique ».

CLASSE 24

Etard, professeur à l'école municipale de physique et de chimie industrielle.

CLASSE 27

Josse, ingénieur électricien.

CLASSE 28

Grody, chef de cabinet du ministre des travaux publics.

CLASSE 29

Dardenne, ingénieur civil.

CLASSE 34

Moreau, capitaine de frégate, officier d'ordonnance du Président de la République, en remplacement de M. le capitaine de frégate Sespette,

CLASSE 38

Salanson (Gabriel), ancien secrétaire d'ambassade, publiciste.

CLASSE 40

David (Fernand), député de la Haute-Savoie.
Escuyer (Jacques), directeur de la compagnie générale des laits purs condensés et stérilisés.

CLASSE 44

Magne, horticulteur.

CLASSE 46

Lefebvre, conservateur du bois de Vincennes.
Sallier (Joannic), président de la Société d'horticulture de Neuilly-sur-Seine.

CLASSE 46

Chantin (Auguste), horticulteur, plantes vertes, orchidées.
Maron (Charles), horticulteur à Brunoy (Seine-et-Oise).

CLASSE 48

Le Clerc (Léon), marchand grainier (maison Cayeux et Le Clerc).

CLASSE 49

Barbier (Léon), conseiller général de la Seine, bois de sciage et de charpente.

CLASSE 51

Nouvelle (Arthur), arquebusier.

CLASSE 53

Roucheron-Mazerat, commissaire de la marine, en remplacement de M. le commissaire de la marine Lorenchet de Monjamont.
De Varigny (docteur), membre de la société de biologie.

CLASSE 54

Meunier (docteur), licencié ès sciences, ex-interne des hôpitaux de Paris.

CLASSE 60

Arnould (Charles), vins de Champagne, conseiller général de la Marne.
Krug, président du syndicat du commerce des vins de Champagne.
Lanquetin, président du syndicat de l'Union du commerce en gros des vins et spiritueux.

CLASSE 63

Folliot (Albert), président du conseil d'administration de la Société des exploitations marbrières de Laval.

CLASSE 64

Raty (Fernand), directeur et administrateur délégué de la Société des hauts fourneaux de Maubeuge.

CLASSE 65

Bertin-Mourot, administrateur délégué de la société générale des cirages français, fers-blancs et boîtes métalliques.
Potecher (Benjamin), couverts et étrilles, à Bussang (Vosges).
Vinatié, boîtes métalliques, à Bordeaux.

CLASSE 75

Bullier (Louis-Michel), chimiste conseil et administrateur de la société des carbures métalliques.

CLASSE 84

Schiller (René), dentelles, broderies (maison Dalsace), en remplacement de M. Félix Dalsace, décédé.

CLASSE 86

Roussillon, vice-président du syndicat général de la chaussure.

CLASSE 87

Champigny, produits pharmaceutiques (maison L. Frère, A. Champigny et Cie).
Deschiens, ingénieur des arts et manufactures.

CLASSE 89

Rosnoblet (Joseph), tanneur à la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie).

CLASSE 92

Butin, administrateur délégué de la manufacture française de porte-plumes et œillets métalliques.

CLASSE 93

Linzeler (Robert), coutellerie.

CLASSE 98

Boudinet, fabricant de vannerie.

CLASSE 102

Honorat, publiciste.

CLASSE 106

Cacheux (Emile), membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.

CLASSE 109

Jolly, inspecteur des finances, directeur de la comptabilité et des services pénitentiaires au ministère des colonies.
Matrat (Paul), publiciste, membre et trésorier de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité.
Souriau, publiciste.
Thézard, président de la Mutualité commerciale.

CLASSE 110

Voguet, chef adjoint du cabinet du ministre des travaux publics.

CLASSE 111

Chevalet, docteur en médecine, ex-interne des hôpitaux de Paris.
Mme Henry, chevalier de la Légion d'honneur, ancienne sage-femme en chef de la Maternité de Paris.

CLASSE 112

Brueyre, ancien chef de la division des enfants assistés de la Seine, membre du conseil supérieur de l'assistance publique.
Camailhac, instituteur de la section des enfants arriérés de Bicêtre.
Coyne, chef du secrétariat du ministre du commerce.
Lefort (Henri), inspecteur général honoraire des services administratifs au ministère de l'intérieur membre du conseil supérieur de l'assistance publique, président de la société internationale pour l'étude des questions d'assistance.
Puech, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.
De la Sizeranne (Maurice), secrétaire général de l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

CLASSE 113

Fleury, membre du conseil d'administration et secrétaire général de la Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation.
De Pellerin de Latouche, secrétaire de la direction de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, administrateur de la société auxiliaire de colonisation de Madagascar.

CLASSE 115

Delesseux, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce.
Gay, membre du Conseil municipal de Paris.
Gigon, pharmacien, adjoint au maire du 1er arrondissement.

CLASSE 116

Lombard (Léon), chef de bataillon d'infanterie de marine, en remplacement de M. le colonel Amar.
Ruault, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, en remplacement de M. le colonel Girard du Domaine.

CLASSE 118

Somborn (Adolphe), capitaine de frégate, en remplacement de M. le capitaine de frégate Perrin.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR

MINISTERE DU COMMERCE

Par décret du Président de la République en date du 18 janvier 1899, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 17 du même mois, portant

que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Cauderay (Georges-Édouard), industriel, agent général de la Compagnie générale de traction à Paris, fondateur et administrateur de diverses Compagnies de tramways françaises et étrangères ; inventeur du premier compteur d'électricité. A contribué à l'extension en France de l'industrie de la traction électrique.

M. Latécoère (Gabriel), entrepreneur de parqueterie à Bagnères-de-Bigorre, adjoint au maire de cette ville : fait partie depuis 1879 du tribunal de commerce de Bagnères, où il a successivement rempli les fonctions de juge suppléant et de juge titulaire. Président de ce tribunal depuis 1893 ; 32 ans de pratique commerciale.

M. Lanzi (François), négociant à Ajaccio : a fondé et dirige depuis quarante-cinq années une des plus importantes maisons de commerce de la Corse. A contribué dans une large mesure à développer les relations commerciales avec la France continentale

Nouvelles et Échos

M. Stéphane Derville, directeur général adjoint de l'Exposition, est réélu pour trois ans, censeur de la Banque de France.

***

Nous croyons savoir qu'à l'heure présente les demandes d'admission dépassent le chiffre de 20.000, dans la section française seulement.

***

Le roi des Belges, qui ne vint pas à Paris lors de la dernière Exposition universelle, se propose d'être pendant quinze jours l'hôte de la France en 1900.

***

Sur la demande officielle de M. Tronchet, architecte de l'Exposition de 1900, le préfet de police vient de prendre un arrêté interdisant jusqu'à nouvel ordre aucun embarquement ou débarquement de marchandises sur le port du Champ-de-Mars et sur celui de la Cunette. Ces quais sont, en effet, affectés au service de l'Exposition, et de plus, divers pavillons doivent être construits sur leur emplacement. Le pavillon d'octroi édifié sur ce terrain, en face de l'avenue de Suffren, va être démoli par les soins de la ville de Paris dans le délai d'un mois.

***

Depuis quelques jours, à Saint-Ouen, près des docks auxquels on a emprunté la force motrice, on expérimente les chemins roulants qui doivent servir de modèle à ceux de l'Exposition.

Une voie circulaire de 400 metres, surélevée sur des madriers, supporte la plate-forme double, mise en mouvement par vingt-sept appareils munis de galets tournants en place et propulsant les rails qui supportent la plate-forme elle-même.

Cette plate-forme est actionnée à 9 kilomètres, le trottoir extérieur marche à une vitesse moitié moindre, de façon à être escaladé sans difficulté.

Rappelons que le circuit de l'Exposition sera de 3.300 mètres et passera par les voies Fabert, la Motte-Picquet, la Bourdonnais et les quais.

Nous reviendrons, quand il en sera nécessaire, sur ces importantes expériences que le ministre, M. Delombre, et M. Picard ont suivies avec grand intérêt.

***

A la suite de la réunion privée du comité exécutif et du comité financier de la commission britannique à l'Exposition de 1900, sous la présidence du prince de Galles, toutes les dépenses ont été votées.

L'Angleterre a l'intention de faire grandement les choses et tous les projets sont consciencieusement étudiés. Indépendamment de nombreuses exibitions, nous aurons, prenant rang parmi les expositions étrangères, le pavillon anglais qui sera une reproduction d'une riche maison de campagne, d'aspect rustique, mais faisant deviner à l'intérieur tout le confortable raffiné du *home* riche.

La façade principale présente cette particularité de trois avant-corps crénelés, avec de nombreux vitraux de couleurs. Sur les façades latérales, même disposition, ne comportant que deux avant-corps. En avant, une large terrasse, avec des balustrades gothiques et un escalier monumental, servira d'entrée à cette construction aussi originale que simple et qui donnera une idée de l'existence d'un riche propriétaire anglais à la campagne.

***

Le jury du concours de maisons que nous avons annoncé est aujourd'hui formé.

C'est à M. Bouvard qu'en a été offerte la présidence.

Ce jury se compose de neuf membres, y compris le président, qui sont M. Sauger, architecte-voyer en chef adjoint de la Ville de Paris ; deux architectes désignés par les concurrents et cinq conseillers municipaux : MM. Lamoureux, Mill, Blachette, Thuilier et Lebreton, un pharmacien, un avocat, etc.

Il visitera les maisons proposées pour la prime et qui sont au nombre de cinquante-deux, réparties dans douze arrondissements, notamment dans les huitième, neuvième, seizième et dix septième.

Les six médailles d'or qui seront distribuées aux lauréats représentent chacune la valeur de 1.260 francs et, gravées par Daniel Dupuis, portent une allégorie de deux figures, la République et la Ville de Paris, et au revers le nom du titulaire.

***

Sur l'initiative de M. L. Francq, ingénieur, un congrès international des tramways est en voie d'organisation pour l'Exposition. Il consacrerait en quelque sorte, l'importance prise par ce moyen de transports et de locomotion, tout en laissant leur domaine spécial, déjà si vaste, aux chemins de fer et à l'automobilisme sous ses diverses formes.

***

La chimie tiendra, comme on peut le penser, une place très importante à l'Exposition de 1900. Il y aura, notamment, un congrès international de chimie pure et appliquée qui apportera, à cette occasion, avec les développements nécessaires, les principes de son organisation périodique. Rappelons que, dans ce cas, les commissions d'organisation antérieurement nommées ont seulement à être agréées par le Commissaire général, conformément aux prescriptions du réglement général.

***

M. Redon, architecte du Louvre, qui a été chargé de la transformation et de l'aménagement de l'ancienne salle des Etats reliant le musée au pavillon de Flore, poursuit ses travaux de façon à pouvoir inaugurer dans quelques mois, avant l'Exposition, cette nouvelle et importante annexe de notre galerie de peinture.

Nous avons pu visiter cette salle, où sont formées déjà toutes les divisions, car la salle des États comprendra au moins trois grandes divisions.

De la grande galerie qui se trouve au-dessus des guichets du carrousel on pénétrera dans une salle très vaste, cette salle formant T avec une autre qui s'étend suivant l'axe de la galerie existante, en longueur jusqu'au ministère des colonies.

Cette dernière salle est elle-même entourée d'une troisième division d'exposition, qui se compose de quatorze petits salons.

Dans ces salons, où l'on pourra grouper des écoles secondaires et des ensembles d'œuvres de tel ou tel maître, les plafonds sont déjà terminés et l'on va poser les parquets en attendant les décorateurs et les tapissiers.

Dans les deux grandes salles le travail est naturellement moins avancé, et pourtant on est déjà occupé aux moulures et aux caissons du plafond de la première, tandis que la seconde est encore encombrée d'échafaudages sur lesquels on achève les travaux de couverture ou de cloisonnement.

En tout cas, le gros œuvre est fait, dans ces deux salles et l'on a commencé dans les salons annexes de la seconde les travaux d'achèvement.

Les crédits dont dispose l'architecte du Louvre ne lui permettent pas d'employer un personnel d'ouvriers considérable, mais avec celui qu'il possède et qu'il dirige avec la plus grande activité, M. Redon espère pouvoir livrer à notre grand musée national l'espace qui lui faisait défaut, à temps pour que nous puissions, en 1900, exposer enfin tous les trésors d'art que nous possédons et que les conservateurs du Louvre devaient jusqu'à présent, faute de place, se contenter de présenter par séries.

***

On a annoncé bien prématurément que le Commissaire général ottoman avait demandé une subvention de 50.000 livres turques, ce qui est une somme formidable, pour la participation de son pays.

La vérité est qu'il avait été question de 15.000 livres, soit 350.000 francs. Mais il faut reconnaître que le gouvernement ottoman, tout en possédant un superbe emplacement au quai d'Orsay, n'a pas l'intention de s'imposer une dépense importante pour l'Exposition de 1900, l'état de ses finances et non son indifférence à notre égard s'y opposent.

On cherche donc une combinaison qui permette de grouper les ressources d'exposants ou d'entrepreneurs, de façon à soulager l'administration des frais assez importants que nécessite une installation digne de l'empire turc et de la concession de premier ordre qui lui a été accordée au quai d'Orsay.

***

Un banquet a été offert samedi 14 janvier, chez Marguery, à M. Pérard, Commissaire général de la section française à l'Exposition internationale de Bergen.

Dans de chaleureux discours, MM. Lourties, Marty et Guieysse, anciens ministres, ont proclamé le succès de cette Exposition qui a attesté la vitalité de l'industrie française au milieu des populations norvégiennes.

M. Coyne, représentant du ministre du commerce, a rendu un hommage mérité au zèle et au dévouement dont avait fait preuve M. Pérard pour l'organisation de cette Exposition. L'assistance d'élite, qui se composait de hautes notabilités de l'industrie parisienne, a sanctionné de ses applaudissements les éloges officiels adressées au Commissaire général de l'Exposition de Bergen.

***

Nos bons voisins les Belges n'échappent pas, comme nous d'ailleurs, aux surprises des crises ministérielles.

MM. de Smet de Naeyer, ministre des finances, et Nyssens, ministre de l'industrie et du travail, qui étaient aux affaires au moment de l'Exposition de Bruxelles, viennent de donner leur démission, malgré l'insistance du roi qui a tout fait pour les faire revenir sur leur décision.

M. Liebaert, député de Courtrai, a été nommé ministre des finances en remplacement de M. De Smet, et M. Cooreman, député de Gand, ministre de l'industrie et du travail, à la place de M. Nyssens.

M. Vandenpeereboom devient le chef du nouveau cabinet.

Comme compensation, M. de Smet de Naeyer est nommé ministre d'État, et M. Nyssens, président de la commission supérieure du patronage pour encourager et favoriser les artistes et producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris, en 1900.

***

La Chambre de Commerce italienne de Paris nous communique les notes suivantes :

La *Gazette officielle* du royaume d'Italie du 21

du courant publie un décret royal en vertu duquel la Chambre de Commerce italienne à Paris est constituée en comité spécial pour favoriser le concours à l'Exposition universelle de 1900 à Paris, en outre des Italiens résidant dans les autres pays étrangers.

La Chambre de commerce italienne à Paris informe les Italiens résidant à l'étranger que la dernière limite pour recevoir les demandes d'admission aux sections italiennes de l'Exposition de 1900 est fixée au 5 février 1899.

LES PROFESSEURS
DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
et l'Exposition de 1900

Les membres du comité qui avaient été chargés de préparer pour 1900 un congrès international de l'enseignement secondaire, viennent d'adresser à M. Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle, leur démission. On nous communique leur lettre ; en voici le texte :

Monsieur le Commissaire général,

Les seize membres du comité promoteur d'un congrès international de l'enseignement secondaire en 1900,

Considérant qu'ils ont reçu du congrès des professeurs de l'enseignement secondaire (1898) le mandat précis de préparer pour 1900 un congrès international ouvert à tous par l'initiative et sous les auspices des professeurs de l'enseignement secondaire public français ;

Qu'ils ont demandé et obtenu à cet effet l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique ;

Que, désireux de concilier leur mandat avec le règlement général de l'Exposition et se conformant à l'avis officieux qui leur avait été donné au nom de la commission supérieure des congrès, ils ont proposé pour compléter leur comité d'organisation, les noms de huit personnes étrangères à l'enseignement et sympathiques à l'Université ;

Que la commission supérieure a cru devoir procéder à des adjonctions nouvelles dont le nombre seul suffirait à effacer le caractère primitif du comité, adjonctions dont la liste n'a été communiquée que dans ces derniers jours ;

Se croient tenus à se renfermer dans les limites du mandat qu'ils ont accepté de leurs collègues et ont l'honneur de vous adresser leur démission collective.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire général l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Comité :

Le Président, LECOMTE. Le Secrétaire, CHAUVELON.

Cette lettre demandait quelques explications. Voici ce que nous a déclaré à ce sujet l'un des promoteurs du congrès de l'enseignement.

Il y a un an, lorsque fut publié l'ordre du jour du congrès national des professeurs de l'enseignement secondaire public de 1898, comme y figurait la question d'un congrès international pour 1900, M. Gariel, délégué principal des congrès à l'Exposition, nous fit des ouvertures, nous disant les avantages qu'il y aurait pour nous à nous faire inscrire dans la série des congrès de l'Exposition. Cette question fut réservée, pour lors. Survint alors, à Pâques, notre congrès annuel ; le congrès international y fut décidé et une commission — celle qui démissionne aujourd'hui — nommée pour le préparer et l'organiser.

Nous demandâmes d'abord au Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de tenir *un* congrès international en 1900 ; elle nous fut accordée.

Nous demandâmes ensuite au Commissaire général de l'Exposition d'inscrire notre congrès sur la liste des congrès de l'Exposition.

M. Gariel, lorsqu'il vit que notre commission était composée uniquement de professeurs de l'enseignement secondaire public, nous laissa entendre qu'il serait bon de nous adjoindre quelques personnes étrangères à cet enseignement. Nous crûmes qu'il ne s'agissait que de relever notre liste en y inscrivant quelques noms de personnalités connues, et nous proposâmes huit noms parmi lesquels ceux de MM. Alfred Croiset, doyen de la faculté des lettres, Alfred Fouillée, membre de l'Institut, qui s'est beaucoup occupé de questions pédagogiques, etc.

Le délégué principal des Expositions nous fit alors comprendre que les adjonctions proposées n'étaient pas encore assez nombreuses et qu'il fallait introduire parmi celles-ci les noms de représentants de l'enseignement secondaire libre. Il dressa alors une liste de *trente-six noms*, parmi lesquels figuraient ceux des seize commissaires primitifs ; ces derniers étaient, vous le voyez, en minorité.

Et voilà pourquoi ils ont protesté. Ils ont tous protesté, parce qu'ils étaient perdus, eux, les promoteurs du congrès, dans le nombre des ouvriers de la deuxième heure. Pour quelques-uns, il faut bien l'ajouter, la protestation a eu, aussi, une autre cause : ils n'ont pas voulu se trouver à côté de personnalités importantes, comme le père Didon, par exemple.

D'où démission générale.

J'ajoute que la question est réservée de savoir si un congrès international des professeurs de l'enseignement secondaire tenu « en dehors » de l'Exposition sera organisé oui ou non en 1900. Il est probable que cette question sera examinée dans notre prochain congrès annuel, à Pâques ; mais alors ne sera-t-il pas un peu tard ?

Quant au congrès des professeurs de l'enseignement, conçu d'après le plan de la commission supérieure des congrès, s'il se tient réellement, il présentera très probablement cette particularité de ne renfermer aucun membre de notre enseignement secondaire public.

LA CHAMBRE DE COMMERCE
Américaine de Paris

La Chambre de commerce américaine de Paris a tenu samedi 14 janvier, au restaurant Bonvalet, sa cinquième assemblée générale annuelle.

M. Henri Peartree, son président sortant, présidait. Il avait à ses côtés l'amiral Beardslee, de la marine des Etats-Unis, et MM. Henri Vignaud, premier secrétaire de l'ambassade, Gowdy, consul général, Mac Lean, vice-consul général, le major Williams, agent spécial financier, Saint-Amant, vice-président, Shoninger, trésorier, Kimbel, secrétaire honoraire, Ed.-M. Gren, secrétaire de la Chambre, Alvarez.

Au dessert, M. Peartree a présenté l'amiral Beardslee, un vétéran de la guerre de Sécession, et qui compte quarante-huit années de service. Il a exposé ensuite les efforts persévérants, que fait depuis trois ans la Chambre de commerce américaine pour arriver à faire signer un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. « Aujourd'hui, a-t-il dit, nous avons des espérances sérieuses, nous croyons que nous aboutirons. » Il a rappelé que la Chambre avait été la première à presser le gouvernement américain à prendre une très large part à l'Exposition universelle de 1900, et il a fait des souhaits pour le succès complet de celle-ci. En terminant, le président, aux applaudissements de l'assemblée, a affirmé l'amitié réciproque de la France et des Etats-Unis, amitié qui ne s'est en aucun moment relâchée ; il en a pris pour preuve l'empressement avec lequel, lors du banquet du 4 juillet, les invités français ont répondu à l'appel de leurs amis américains.

L'amiral Beardslee a remercié, en quelques mots fort applaudis. Il a fait un intéressant résumé des forces navales des Etats-Unis et a rappelé leur œuvre dans la dernière guerre.

M. William Seligman a rendu un hommage ému à la mémoire du docteur Tyng, l'ancien président de la Chambre, mort cette année. Il a fait une rapide allusion aux événements retentissants qui se sont écoulés depuis la dernière assemblée générale, à la guerre avec l'Espagne. « Ces événements, a-t-il dit, augmenteront la portée de nos travaux et nous obligeront à rechercher minutieusement les efforts qu'ils ont pu produire sur le commerce et l'industrie, tant de notre pays que du monde civilisé tout entier. »

L'assemblée a procédé ensuite aux élections annuelles. Les membres du bureau ont été réélus. Cinq nouveaux membres du comité ont été élus : MM. Veit, Roditi, Southard, Lémy, négociants à Paris, Heldelbech, banquier.

Des rapports qui ont été lus en fin de séance il résulte que la chambre de commerce américaine est en pleine prospérité ; elle compte à l'heure actuelle 183 membres, dont 62 nouveaux, inscrits au cours de l'année dernière. Elle n'est vieille cependant que de cinq ans.

LA
MARINE MILITAIRE A L'EXPOSITION

Circulaire de M. Lockroy

à MM. les vices-amiraux commandant en chef, préfets maritimes ; les vices-amiraux commandant en chef les escadres de la Méditerranée, du Levant et du Nord ; les chefs de service de la marine ; les directeurs des établissements hors des ports, et les commandants de la marine en Algérie, au Sénégal et en Cochinchine.

Paris, le 9 janvier 1899.

Messieurs,

L'arrêté de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 22 juin 1897, a institué dans le groupe XVIII « Armées de terre et de mer » de l'Exposition universelle de 1900, une exposition rétrospective internationale.

Les conditions d'existence de cette exposition sont rappelées dans une circulaire en date du 23 juin 1898 (B. O., p. 884).

J'ai décidé que les corps de troupes, les services et établissements de la marine y prendraient part.

Je vous serais, en conséquence, reconnaissant de vouloir bien, en ce qui concerne (votre arrondissement maritime ou les services placés sous votre commandement), inviter les divers corps de troupes et établissements à me faire connaître (état-major général), par votre intermédiaire, pour le 1er février 1899, l'énumération des armes, armures anciennes, tableaux, gravures, œuvres artistiques de tous genres (modèles en vraie grandeur ou réduits) dont ils sont détenteurs (notamment ceux qui ornent les salles d'honneur) et qui, présentant un caractère certain d'authenticité, pourraient utilement contribuer à la reconstitution de l'histoire militaire et maritime de notre pays.

Cette énumération détaillée devra être accompagnée de la valeur respective de chacun des objets et œuvres d'art et de l'indication exacte de ses dimensions.

D'autre part, l'exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer devra comprendre, comme l'exposition rétrospective militaire de 1889, l'historique de tous les corps de troupe de la marine.

Ces historiques devront être rédigés selon le plan adopté en 1889 par le département de la Guerre et comporter jusqu'au 1er janvier 1899, les renseignements suivants :

Modifications survenues dans la constitution

même du corps (dédoublement, formation, etc.);

Énumération des chefs de corps avec les dates de prise de commandement;

Indication, avec les dates, des faits de guerre auxquels le corps ou une fraction du corps a pu prendre part : Algérie, Tunisie, Tonkin, Siam, Dahomey, Madagascar, etc...

Au surplus, les corps devront s'inspirer des instructions contenues dans la circulaire du ministre de la guerre, en date du 26 octobre 1898 (*Bulletin officiel* de la guerre, n° 29, p. 192).

J'attache la plus grande importance à ce que des travaux de même ordre soient faits par tous les services autres que les corps de troupes placés sous votre autorité, notamment en ce qui concerne les équipages de la flotte. J'aurais vu un réel intérêt à ce que l'on eût pu faire, pour chacun de nos anciens bâtiments, non seulement la description complète, mais encore l'historique succinct des faits de guerre et des campagnes auxquels il a été mêlé. S'il existait pour quelques-uns de ces navires des monographies ou recueils de documents permettant de réaliser, dans une certaine mesure, ce desideratum, je vous prierais de faire à cet égard les propositions que vous jugeriez convenables.

On trouvera aussi, je l'espère, dans les musées des directions des travaux des ports (constructions navales, artillerie, travaux hydrauliques, défenses sous-marines, service de santé, etc.), des instruments, des petits modèles, etc., qui pourraient figurer avantageusement dans l'exposition rétrospective.

Je vous invite à faire rechercher dans les collections des divers services tout ce qui pourrait présenter à ce point de vue un véritable intérêt; vous auriez à m'adresser, sous le présent timbre, les propositions que vous croirez devoir faire dans cet ordre d'idées ; autant que possible, ces propositions seront appuyées lorsqu'il y aura lieu, d'une description et de vues photographiques nécessaires pour bien caractériser les objets à exposer.

Je ferai examiner l'ensemble de ces propositions par un comité spécial que j'ai constitué à cet effet, et je vous ferai connaître ultérieurement ceux qui auront été admis.

J'ajoute que les frais résultant de ces envois, qui ne constitueront en fait qu'une dépense désormais peu importante, seront supportés par le budget ordinaire. Au surplus, je désire recevoir, avant tout engagement et avec vos propositions, un aperçu de la somme à laquelle pourront s'élever ces dépenses dont vous auriez, le cas échéant, à tenir un compte spécial.

Il est superflu de faire remarquer que les transports seront effectués aux tarifs réduits consentis par les chemins de fer et les compagnies de navigation pour les objets destinés à l'Exposition.

Je vous notifierai, s'il y a lieu, mes instructions relativement aux opérations de comptabilité que pourront entraîner ces mouvements de matériel dans les cas où l'un ou plusieurs de ces objets figureraient sur un inventaire.

Enfin, à un autre point de vue, je crois nécessaire de préciser ici, à toutes fins utiles, d'accord avec le Ministre de la guerre, et pour donner satisfaction au vœu émis par la Commission d'organisation de l'Exposition rétrospective internationale des armées de terre et de mer, que les collectionneurs qui désireraient participer à cette exposition auront la pleine assurance que les objets exposés par eux leur seront intégralement rendus et que, si le département de la marine croyait avoir quelque titre à revendiquer certains de ces objets, cette action en revendication n'aura jamais lieu du fait du ministre de la marine.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'intérêt qui s'attache à donner cette assurance aux détenteurs et, à cet égard, vous assurerez à la présente instruction toute la publicité désirable. Une semblable décision a été prise pour l'Exposition de 1889.

L'insertion de la présente circulaire au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel* de la marine tiendra lieu de notification.

ÉDOUARD LOCKROY.

LES SPORTS

à l'Exposition Universelle

Le Ministre du Commerce vient de prendre un arrêté, fixant les bases de la partie sportive de l'Exposition de 1900.

ARRÊTÉ :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 4 août 1894 portant règlement général pour l'Exposition;

Vu le rapport de la commission des concours d'exercices physiques à organiser dans la région de Vincennes en 1900, en date du 24 mai 1895,

ARRÊTE :

Article premier. — Est instituée, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1900, une série de concours internationaux d'exercices physiques et de sports, dont l'organisation et le fonctionnement sont soumis aux dispositions du présent règlement.

Art. 2. — Ces concours internationaux sont divisés en dix sections, conformément au tableau ci-dessous :

Section 1. — Jeux athlétiques.
— 2. — Gymnastique.
— 3. — Escrime.
— 4. — Tir.
— 5. — Sport hippique.
— 6. — Vélocipédie.
— 7. — Automobilisme.
— 8. — Sport nautique.
— 9. — Sauvetage.
— 10. — Aérostation.

Art. 3. — Les concours de jeux athlétiques, gymnastique et escrime (sections 1, 2 et 3), auront lieu dans la région du lac Daumesnil, formant annexe de l'Exposition de 1900.

Les concours de tir (section 4) se feront dans les terrains du Bois de Vincennes. Toutefois, le concours international de Tir aux pigeons se tiendra dans un emplacement qui sera ultérieurement déterminé.

Les concours de sport hippique (section 5) se tiendront a l'Hippodrome municipal de Vincennes.

Les concours de vélocipédie (section 6) auront lieu :

1° Dans le vélodrome municipal de Vincennes ;

2° à l'extérieur de l'enceinte de l'Exposition; par l'institution de courses à longue distance, ayant leur point de départ et d'arrivée dans l'Exposition (annexe de la région du lac Daumesnil).

Les concours de l'automobilisme (section 7) se feront à l'extérieur de l'enceinte de l'Exposition par l'institution de courses à longue distance, ayant leur point de départ et leur point d'arrivée dans la même exposition annexe.

Les concours de sport nautique (section 8) se tiendront sur le lac Daumesnil, en Seine et en Marne.

Enfin, les concours de sauvetage et d'aérostation (sections 9 et 10) auront lieu, soit dans l'Exposition annexe du lac Daumesnil, soit dans une autre partie du Bois de Vincennes qui sera ultérieurement désignée.

Art. 4. — L'entrée du public dans l'enceinte permanente établie aux abords du lac Daumesnil et formant annexe de l'Exposition sera payée au moyen de tickets; l'entrée dans les enceintes provisoires extérieures à la dite annexe sera payée en espèces, à des taux qui seront déterminés par l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition de 1900.

Art. 5. — La surveillance générale des enceintes affectées aux concours internationaux appartient à l'administration de l'Exposition.

Art. 6. — Toutes les communications relatives aux concours internationaux d'exercices physiques et de sports doivent être adressées au Commissaire général (Direction générale de l'exploitation, exercices physiques et sports.)

Un délégué général et des délégués adjoints, nommés par le Commissaire général de l'Exposition, prêteront leur concours au directeur général de l'exploitation pour l'organisation et la direction des concours d'exercices physiques et de sports,

Art. 7. — Les questions relatives à l'organisation des concours seront étudiées par les soins de dix Comités consultatifs spéciaux correspondant aux dix sections énumérées à l'article 2.

Les membres de ces Comités seront nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général.

Chacun de ces Comités élira un Président, un ou plusieurs Vices-Présidents et un Secrétaire pris parmi ses membres.

Art. 8. — Une commission consultative, dite Commission supérieure des exercices physiques et des sports, sera adjointe au directeur général de l'exploitation.

Elle comprendra :

1° Un Président et trois Vices-Présidents, nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, en dehors des membres des comités de section institués par l'article précédent.

2° Le Président et le premier Vice-Président de chacun de ces Comités.

3° Le délégué général à l'organisation des concours.

4° L'inspecteur des finances, détaché au cabinet du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes pour le service de l'Exposition.

5° Des secrétaires nommés par le Commissaire général.

Art. 9. — La Commission supérieure préparera les instructions destinées à assurer l'application du présent règlement. Elle coordonnera les propositions des Comités de section concernant :

1° La nomenclature des divers concours internationaux à établir dans chaque section ;

2° L'emplacement à affecter à chacun de ceux dont l'emplacement n'est pas déterminé à l'article 4 ci-dessus ;

3° Leur durée et les dates à leur assigner ;

4° Les règlements spéciaux à édicter pour la conduite des jeux et exercices.

Art. 10. — Tout incident non prévu par le dit règlement ou par les règlements spéciaux à chaque section sera soumis à l'avis de la Commission supérieure.

Art. 11. — Si la nature ou le nombre des concours à organiser dans une section le justifie, ces concours seront divisés en plusieurs groupes de jeux ou exercices de même nature et l'organisation de chacun de ces groupes sera préparée, soit par le comité d'une association française ou internationale existante, soit par une commission d'organisation spéciale, l'une et l'autre fonctionnant sous le contrôle du Comité de sa section.

Ces Commissions d'organisation spéciale seront constituées ou agréées par le Commissaire général sur la proposition du directeur général de l'exploitation.

Art. 12. — Le jury international de chaque concours sera composé de membres français choisis parmi les membres du comité de la section correspondante et de membres étrangers ; les uns et les autres seront désignés par le Commissaire général sur la proposition du directeur général de l'exploitation.

Art. 13. — Les comités de section et la Commission supérieure devront soumettre à l'administration avant le 1er octobre 1899, le programme détaillé de chacun des concours internationaux à organiser par leurs soins et notamment fournir toutes les propositions énoncées à l'article 9 ci-dessus.

Art. 14. — Le programme définitif sera fixé par arrêté du Commissaire général, sur la proposition du directeur général de l'exploitation. Des prix en argent, objets d'art, armes ou objets de sports seront institués pour chacun des concours figurant au programme; les objets offerts en prix proviendront exclusivement d'achats faits par l'Admintsiration aux exposants ou de dons offerts.

Art. 15. — Les concours ayant un caractère exclusivement national, tels que les concours scolaires et les concours d'exercices militaires préparatoires, feront l'objet de règlements spéciaux. Leur emplacement sera ultérieurement déterminé.

Ils seront organisés avec le concours de comités dont les membres seront nommés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sur la proposition du Commissaire général.

Les communications relatives à ces concours nationaux devront être adressées au Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 (Direction générale de l'exploitation, section française).

Art. 16. — Pour faire profiter l'hygiène et la science médicale de ces réunions sportives exceptionnellement nombreuses et variées, en étudiant l'influence des divers exercices physiques sur l'organisation humaine, il est institué une Commission internationale d'hygiène et de physiologie, chargée de suivre les exercices des concours internationaux.

Cette Commission sera nommée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du Commissaire général. Elle consignera ses observations dans un rapport qui sera adressé au Commissariat général et publié aux frais de l'Exposition.

Art. 17. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 janvier 1899.

Signé : Paul Delombre.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

26 Janvier 1899.

La tendance est animée au début. Le découvert poursuit ses rachats avec rapidité. On escompte les effets de la détente monétaire comme on a escompté récemment l'amélioration de la situation internationale. Mais vers deux heures la cote fléchit. Le bruit de la démission de deux ou trois magistrats de la Cour de cassation vient à circuler et produit dans certains groupes boursiers une vive émotion. En clôture, les dispositions sont calmes. Les spéculateurs se demandent dans quelles conditions s'effectuera la liquidation. La situation de place cause certaines appréhensions. Il pourrait y avoir de grosses différences à régler La rente ouvre à 102.15, s'élève à 102.20, redescend un moment à 102.10; à trois heures, elle se traite à 102.12 1/2. L'Amortissable baisse de 0.30 à 100.47 1/2, le 3 1/2 fléchit à 104.67 1/2.

Au comptant, le Perpétuel s'inscrit à 102.15, l'Amortissable à 100.35, le 3 1/2 à 104.75.

La Banque de France oscille de 3.820 à 3.805 fr.; son bilan publié dans la matinée présente un accroissement de 8.309.000 francs dont 6.383.000 fr. en or. Le portefeuille a diminué de 37 millions; il y a 49 millions de moins aux avances sur titres. Le compte courant du Trésor s'est accru de 19 millions, les comptes courants particuliers ont diminué de 61 1/2 millions.

Les sociétés de crédit demeurent calmes; la Banque de Paris finit à 945 francs, le Foncier à 730 francs. Les Chemins de fer se conforment à la tendance; le Lyon finit à 1.920, le Nord à 2 115 fr. Le Gaz varie de 1.315 à 1.295, le Suez de 3.570 à 3.552 francs.

Le Brésilien s'avance à 60.50. L'Extérieure débute à 51.95, atteint le cours rond de 52 francs, réactionne sur des réalisations à 51.65. A Madrid, le change sur Paris est à 30.50. Le Bon cubain 6 0/0 vaut 206, le Bon 5 0/0 174 francs. La Rente italienne oscille de 94.10 à 93.85 avant de terminer à 93.90. Le Portugais cote 23.55; le Russe 1891 94 55. Le Turc D oscille de 23.75 à 23.50, le Turc C de 27.95 à 28.02 1/2, le Turc B de 48.70 à 48.60. La Banque ottomane se négocie à 556 francs. Le Rio débute à 906, atteint 910, clôture à 901 francs.

CHEMINS DE FER

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

EXCURSION EN ITALIE

Retour pour le Carnaval de Nice

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. mettra en marche le 16 janvier prochain, avec le concours des *Voyages Duchemin*, une grande excursion en Italie, visitant Turin, Milan, la Chartreuse de Pavie, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, Pompéi, le Vésuve, Pise, Gênes, San-Remo, Vintimille et Nice.

Le prix est fixé à 980 fr. en 1re classe et 880 fr. en 2e classe, comprenant tous les frais de transport, le séjour dans les principaux hôtels, les voitures pour les excursions et la visite des villes, les entrées dans les musées, églises, les pourboires, etc.

Pour les programmes et inscriptions, s'adresser exclusivement aux *Voyages Duchemin*, 20, rue de Grammont, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges, ou *via* Figeac-Limoges).

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*via* Montauban-Cahors-Limoges ou *via* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 ; 2e classe, 122 fr. 50.

Chemins de fer de l'État, de l'Ouest, d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée

SERVICE DES BAGAGES

Il est rappelé aux voyageurs qu'il existe à Paris, à l'arrivée de tous les trains, dans les gares Saint-Lazare, Montparnasse, d'Orléans et de Lyon, un service de transport des bagages à domicile leur permettant de partir de suite, sans attendre le chargement.

Il suffit de remettre son bulletin de bagages au bureau spécial établi dans les salles d'arrivée : les bagages suivent au domicile indiqué. En outre, le service comprend la montée des colis aux étages.

Les bagages peuvent aussi être transportés en consigne dans une autre gare.

LES VALEURS INDUSTRIELLES

On a signalé, au commencement de l'année dernière, la création d'un nouvel organe spécial, *le Journal des Valeurs Industrielles*, qui a pour programme de diriger, utilement et consciencieusement, l'épargne française dans le choix des placements en valeurs industrielles françaises.

Depuis sa fondation, *le Journal des Valeurs Industrielles* n'a donné à ses lecteurs que des indications heureuses.

Quelques chiffres, d'ailleurs, suffiront à le démontrer. Les actions des Sociétés suivantes, que le journal a recommandées et qui ont été émises à cent francs, sont actuellement cotées bien au-dessus de leur prix d'émission :

Chaussures « Incroyables ». . . .	220 fr.
Tavernes Pousset et Royale réunies	180 fr.
Chaussures Françaises.	163 fr.
Biscuits Olibet.	143 fr.
Journal la Mode Nationale. . . .	128 fr.
Etabliss. Schroder et de Constans	130 fr.

Le Journal des Valeurs Industrielles est donc un excellent guide des placements industriels.

Il est envoyé gratuitement, pendant un mois, à toutes les personnes qui le demanderont à son administration, 37, rue Bergère, en détachant le bon qu'elles trouveront aujourd'hui à notre quatrième page.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER.

6e Année. — N° 115 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 janvier au 10 février 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des exposants à l'Exposition)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER

12, rue Cambon, Paris

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS		
Paris	Un an.	8 francs
Départements	—	9 —
Etranger	—	10 —

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris 10 Février 1899.

Hier soir, jeudi, sur le coup de 6 heures, on s'est occupé, à la Chambre, de l'Exposition de 1900. Ceci vous surprendra peut-être, mais c'est ainsi.

Il s'agissait du chapitre 51 du budget du ministère du Commerce, qui a pour titre: Exposition Universelle de 1900.

M. Paul Delombre, ministre du Commerce, est monté à la tribune, pour combattre un amendement de M. Henri Laniel, député de Lisieux, et a commencé son discours par la déclaration suivante :

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, à propos de la discussion du chapitre relatif à l'Exposition universelle, de dire que les travaux de cette exposition avancent d'une façon très normale et que nous avons aujourd'hui la certitude d'être prêts en temps utile. De cette façon, on saura à l'étranger que, contrairement à certains bruits répandus, la France se trouvera en mesure de faire honneur à la traite qu'elle a tirée. Cette traite sera payée à l'échéance.

Et le *Journal Officiel* ajoute : très bien ! très bien ! sur tous les bancs.

Le monde de l'Exposition joindra ses applaudissements à ceux de la Chambre, et sera très heureusement impressionné par ces réconfortantes paroles.

Mais revenons à l'amendement de M. Henri Laniel.

Cet amendement tendait à augmenter le chapitre de 1.000 francs, à titre d'indication, « pour que, dans chaque classe, la moitié des membres français du jury des récompenses soient élus par les exposants. »

Le plus joli est que cet amendement a été voté à la presque unanimité de la Chambre, par 473 voix contre 55.

Il faut reconnaître que M. Paul Delombre ne s'est pas mis en frais d'éloquence pour combattre l'amendement de M. Laniel qu'il n'a pas dû, de prime abord, prendre très au sérieux. La Chambre était d'un autre avis, et le principe de l'élection du jury, par moitié, par les exposants, a été adopté.

C'est là un petit événement qui sera diversement apprécié dans le monde de l'Exposition. A première vue, nous sommes assez partisan de cette innovation, et nous croyons que la majorité des exposants approuvera cette mesure. Mais nous ne voyons pas trop, quant à présent, comment le Commissaire général s'y prendra pour l'appliquer. Comment réunira-t-il ce nouveau collège électoral qui est actuellement disséminé aux quatre coins de la France et de nos colonies ? M. Henri Laniel aurait été on ne peut plus aimable de nous fournir quelques renseignements complémentaires sur l'application de son amendement.

Il a séduit la majorité de la Chambre, qui pour faire sa cour au suffrage universel, notre souverain maître, a cru devoir le voter.

L'heure tardive à laquelle nous parvient la nouvelle de l'adoption de l'amendement Laniel ne nous permet pas de tirer les conséquences qui en résultent pour les exposants. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Nous nous contentons, pour aujourd'hui, de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le compte rendu officiel *in extenso* de la séance d'hier qu'ils trouveront un peu plus loin, dans le corps du journal.

H. G.

LES CONCESSIONS
A L'EXPOSITION

Ainsi que nous l'avions annoncé, la sous-commission des finances de l'Exposition s'est réunie lundi dernier ; elle a entendu le rapport de M. Boulenger relatif au cahier des charges des restaurants, cafés et kiosques. Aucune objection principale n'a été formulée, le cahier des charges en question ayant été étudié en tenant compte des avis des syndicats de l'alimentation ; il n'a été apporté que quelques modifications de pure forme et de détail à quelques articles.

La sous-commission a examiné aussi la question des fauteuils roulants qui véhiculeront les visiteurs dans lExposition.

Enfin, quatre projets nouveaux d'initiative privée ont été adoptés, à savoir : 1° la Roulotte de M. Charton ; 2° le Grand-Guignol de M. Maurice Magnier; 3° les Marionnettes et Guignols de M. F. Juven, qui reprend et complète l'ancien projet de M. Maindron ; 4° un projet de Carillon, proposé par les frères Saccard, maîtres-fondeurs.

Ces diverses attractions figureront, avec un grand nombre d'autres, d'ailleurs, dans la « rue de Paris », qui, en 1900, remplacera d'une façon tout aussi gaie, mais plus artistique, la « rue du Caire » de 1889.

L'ensemble de ces délibérations de la sous-commission a été renvoyé au Ministre du Commerce, conformément au règlement général, pour approbation.

Adjudications

Deux adjudications importantes auront lieu lundi prochain, 13 février. Elles sont caractéristiques de la progression de l'état des travaux.

La première adjudication est afférente aux travaux de maçonnerie, de couverture et de vitrerie du Palais du génie civil et des moyens de transport, et à la vitrerie des Palais des fils, tissus et vêtements, de l'éducation et enseignement, des procédés généraux des lettres, sciences et arts. Son montant total est de 220,000 francs répartis en cinq lots. La vitrerie à elle seule entre dans ce total pour 109,000 francs, ce qui représente une belle surface vitrée.

L'autre adjudication, en un lot, porte sur les travaux de ferronnerie nécessaires à la construction du grand escalier d'honneur de la partie intermédiaire du grand palais des Champs-Elysées. Son montant est de 263,000 francs. Ce sera, en même temps qu'un morceau architectural étudié avec beaucoup de soin, un spécimen des progrès accomplis par la ferronnerie française; nous aurons l'occasion d'y revenir. La ferronnerie, qui faisait partie de la classe 41 à l'Exposition de 1889, présenta ses spécimens d'une façon modeste. Elle sera mieux représentée en 1900 et ce que l'on verra de ses produits dans la construction même de l'Exposition ne peut manquer d'attirer l'attention sur elle, à juste titre, car il y a là une réunion fort intéressante des différents éléments de la métallurgie et des procédés des arts décoratifs.

D'autre part, le 24 février, aura lieu l'adjudication en deux lots des travaux de ciment armé nécessaires à la construction du palais du matériel et des procédés généraux de la mécanique, de l'industrie chimique et du château-d'eau de l'Exposition, ainsi que de la pose des verres striés destinés aux palais des mines et de la métallurgie. Le premier lot d'adjudication s'élève à 455,000 fr.; le deuxième à 18,500 francs. Les clauses et conditions ne présentent rien de particulier sur les conditions ordinaires en pareille matière.

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer nos abonnés que nous ferons toucher par la poste dans le courant de février, le montant de leur abonnement, pour l'année 1899.

LE

JURY DE L'EXPOSITION

L'AMENDEMENT LANIEL

(Séance de la Chambre des Députés du Jeudi 9 Février 1899)

M. le Président. « Chap. 51. — Exposition universelle de 1900 1.450.000 francs. »

Il y a sur ce chapitre un amendement de MM. Henri Laniel et Kelsch, qui tend à augmenter le chapitre de 1.000 francs, à titre d'indication, « pour que, dans chaque classe, la moitié des membres français du jury des récompenses soient élus par les exposants ».

La parole est à M. Laniel.

M. Henri Laniel. Messieurs, le règlement général de l'exposition de 1900, signé par un des prédécesseurs de M. le Ministre du Commerce, l'honorable

M. Lourties, stipule que les membres français du jury des récompenses seront exclusivement nommés par l'administration.

Cette prescription est absolument contraire au vœu de la grande majorité, et je crois même pouvoir dire de l'unanimité des industriels, des agriculteurs et des artistes qui se préparent à prendre part à l'Exposition de 1900.

Je demande à M. le Ministre du Commerce de vouloir bien apporter à l'œuvre de son prédécesseur une modification libérale, en accordant à nos exposants le droit d'élire la moitié des membres français des jurys de récompenses. (*Très bien! très bien! sur divers bancs au centre et à droite.*)

J'admets fort bien que le Gouvernement, qui est l'organisateur de l'Exposition, au nom duquel les récompenses seront décernées, ait voix au chapitre; mais il me paraît incontestable que les exposants ont, de leur côté, un intérêt primordial à introduire dans les jurys des hommes particulièrement compétents, dont ils sont à même, mieux que les administrations centrales, de connaître les qualités techniques.

Ces élus des exposants auront le grand avantage de prémunir leurs collègues contre des erreurs très regrettables, comme celles qui ont été commises lors de l'exposition de 1889, à l'occasion de laquelle on a attribué dans certaines classes les plus hautes récompenses à des exposants qui, quelques mois plus tard, entraient en liquidation ou même tombaient en faillite. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

On ne m'opposera pas, je pense, que ce ne seront pas les hommes les plus dignes et les plus autorisés qui seront élus par les exposants. Ce qui se passe tous les ans pour les expositions des beaux-arts prouve qu'en pareille circonstance, il n'est pas de cabale qui puisse réussir.

Et voyez à quelle bizarre inconséquence conduirait le rejet de ma proposition en ce qui concerne spécialement les artistes : vous leur refuseriez, à l'occasion d'une manifestation particulièrement importante et solennelle, un droit et des garanties qui leur sont accordés pour de simples expositions annuelles. (*Très bien! très bien!*)

J'ajoute que le règlement général de l'Exposition admet lui-même le principe de l'élection, puisqu'il accorde aux exposants le droit de nommer le tiers des membres des comités d'organisation. Or, pensez-vous que les intérêts confiés à ces comités soient comparables à ceux qui sont mis en jeu par les décisions des jurys des récompenses? (*Très bien! très bien!*)

Je ne crois pas, messieurs, devoir insister davantage. La mesure que je vous demande d'approuver est une mesure de sage décentralisation, de cette décentralisation dont on parle toujours et vers laquelle on ne marche jamais! (*Applaudissements.*)

C'est une mesure largement démocratique, et je pense que M. le Ministre du Commerce ne peut véritablement pas refuser cette satisfaction aux industriels, aux agriculteurs, aux artistes qui, d'ores et déjà, font de vigoureux efforts et de lourds sacrifices pour arriver à donner un lustre particulier à notre prochaine Exposition. (*Applaudissements.*)

M. Couyba. Et ces efforts sont faits dans tous les départements, et notamment dans plusieurs départements de l'Est. Partout, on désire l'adoption de la mesure que vous proposez.

M. le président. La parole est à M. le Ministre du Commerce.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, à propos de la discussion du chapitre relatif à l'Exposition universelle, de dire que les travaux de cette exposition avancent d'une façon très normale et que nous avons aujourd'hui la certitude d'être prêts en temps utile. De cette façon, on saura à l'étranger que, contrairement à certains bruits répandus, la France se trouvera en mesure de faire honneur à la traite qu'elle a tirée. Cette traite sera payée à l'échéance. (*Très bien! très bien!*)

Cela dit, je considère qu'il serait fort regrettable que les membres du jury eussent des origines différentes. L'expérience a démontré, malgré toutes les affirmations contraires, l'excellence des résultats auxquels on est arrivé grâce au système suivi dans toutes les expositions précédentes. Si quelqu'un reçoit les vœux du commerce et de l'industrie, je puis assurer à notre honorable collègue que c'est bien le Ministre du Commerce. Il y a dans cette Assemblée des hommes qui sont à la tête de quelques-unes des plus grandes entreprises commerciales et industrielles de France, qui représentent des fédérations de syndicats; ils ont été très surpris, comme je l'ai été moi-même, d'entendre parler de ces vœux pour la première fois.

M. Henri Laniel. Je pourrais en faire connaître d'autres.

M. le Ministre du Commerce. A l'étranger, ce sont les gouvernements qui nomment les membres des jurys. Il serait également très regrettable qu'il n'y eût pas égalité entre les défenseurs des intérêts français et ceux des intérêts étrangers.

L'expérience a été faite : elle a donné les meilleurs résultats. Je ne puis donc que prier la Chambre de montrer sa sollicitude pour les intéressés eux-mêmes en repoussant l'amendement. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. le Président. La parole est à M. Laniel.

M. Henri Laniel. Messieurs, M. le Ministre du Commerce vient de nous dire qu'il n'avait jamais eu connaissance de vœux relatifs à la question que j'ai posée à la tribune

Je vais avoir l'honneur de lui citer un court passage d'un vœu adopté dès le mois de décembre 1889 et renouvelé en 1894, sur ma propre proposition, par l'unanimité des membres de la chambre de commerce de Flers.

« Le succès de l'Exposition qui vient d'avoir lieu a été éclatant; c'est une raison de plus pour ne pas hésiter à ouvrir les yeux sur ce que son organisation a pu avoir de défectueux, et il appartient aux chambres de commerce de signaler ses côtés faibles, alors qu'ils sont présents à tous les esprits, afin que l'expérience du passé soit profitable à l'avenir et que les erreurs commises en 1889 ne se renouvellent pas dans quelques années.

« Or, rien n'a laissé plus à désirer que l'organisation des jurys des récompenses, composés en grande parties d'hommes dont l'incompétence et, malheureusement, quelquefois aussi la partialité ont pris dans certaines classes des proportions scandaleuses.

« Or, il ne faut pas qu'en récompense des sacrifices qu'ils ont l'habitude de faire pour le succès des expositions de leur pays les industriels français soient victimes de certains choix que l'intrigue seule peut justifier. »

M. le ministre du commerce a ajouté, au premier argument auquel je viens de répondre, un argument d'ordre pour ainsi dire diplomatique.

Je ferai simplement remarquer à M. le Ministre que je ne demande aucune modification aux prescriptions du règlement de l'Exposition en ce qui concerne les jurés étrangers. Ce sont les commissaires de chaque pays qui indiqueront à notre administration les noms de leurs jurés. Que ceux-ci tiennent leurs pouvoirs de l'autorité centrale de leur pays ou qu'ils les tiennent des suffrages de leurs compatriotes, peu nous importe! cela ne nous regarde pas. Mais je ne crois pas qu'il puisse entrer dans votre pensée, monsieur le ministre, que les membres étrangers du jury des récompenses nommés par leurs gouvernements respectifs pourront se trouver amoindris parce qu'ils siégeront à côté d'autres jurés dont une partie tiendront leurs pouvoirs de l'élection. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

En France, aujourd'hui, l'élection n'est-elle pas la base de toutes nos institutions, et les plus hauts personnages qui, l'année prochaine, nous honoreront de leur visite ne seront-ils pas reçus par des représentants de la France qui, sans l'élection, ne seraient rien? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

En laissant à la disposition du Gouvernement la nomination de la moitié des jurés français, en demandant que l'autre moitié soit nommée par les exposants, je crois faire une part légitime et égale aux principes de liberté et aux principes d'autorité dont la bonne harmonie est la base même de tout gouvernement démocratique et républicain. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Quelque autorité que puisse avoir la chambre de commerce de Flers — et je ne le conteste pas...

M. Henri Laniel. Il serait assez bizarre que les chambres de commerce fussent attaquées par le ministre du commerce.

M. le Ministre du Commerce... Je regrette qu'elle soit isolée dans la manifesiation des vœux du commerce : c'est un fait.

M. Henri Laniel. Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, qu'il n'y avait pas une seule chambre de commerce qui se soit prononcée dans ce sens; je vous en ai cité une que je connais plus particulièrement; mais il me serait facile de vous apporter bien d'autres vœux. Je m'en remets sur ce point à ce que vient de dire un de mes honorables collègues de ce côté de la Chambre (*la gauche*).

M. Mesureur, *président de la commission du budget.* Je demande la parole.

M. le Président. La parole est à M. le président de la commission du budget.

M. Mesureur, *président de la commission du budget.* Messieurs, la commission du budget ne voit pas du tout la nécessité d'augmenter le crédit pour exprimer votre opinion. C'est là une question qui n'intéresse pas le budget et qui est peut-être plus grave et plus sérieuse que vous ne le pensez. Vous allez enlever au Ministre la responsabilité, dans une certaine mesure, de cette grande manifestation de l'Exposition de 1900. (*Mouvements divers.*)

Vous pouvez approuver la résolution qui vous est soumise si vous croyez avoir discuté suffisamment sur le fond même de la question; mais ne surchargez pas le budget d'une somme de 1,000 fr., absolument inutile dans l'espèce.

M. Henri Laniel. Je retire ma demande d'augmentation de crédit, et je vais déposer entre les mains de M. le président un projet de résolution.

Sur divers bancs. Non! non! maintenez votre amendement.

M. Mesureur. Je remercie M. Laniel de ne plus nous demander cette augmentation de 1,000 fr. Vous allez, voter messieurs, sur la question posée qui, je le répète, mériterait d'être étudié de plus près.

M. Henri Laniel. Je ne pensais pas que mon amendement pût inspirer à M. le président de la commission du budget des craintes quelconques au point de vue de l'équilibre budgétaire; mais puisque je me suis trompé sur ce point, je lui donne immédiatement satisfaction en proposant, toujours à titre d'indication, au lieu d'une augmentation de 1,000 fr. une diminution de 100 fr. (*Rires et applaudissements*), et je retire bien entendu, le projet de résolution en demandant le vote sur ma proposition de réduction de 100 fr.

M. Astier. Je demande le renvoi à la commission du commerce et de l'industrie.

M. Alexis Muset, *président de la commission du commerce et de l'industrie.* Comme il s'agit d'une question qui, quoi qu'on en dise, a besoin d'être étudiée, je demanderai, si M. Laniel maintient son projet de résolution... (*Interruptions*)

M. le Président. Il n'y a plus de projet de résolution, il est retiré. M. Laniel soucieux de ne pas nuire à l'équilibre du budget, substitue à son amendement un autre amendement tendant à diminuer de 100 fr. le crédit du chapitre 51.

M. Marc Sauzet. Je voudrais de ma place demander un renseignement à M. Laniel. Il indique dans son projet de résolution...

M. le Président. Il n'y en a plus. Je viens d'indiquer à la Chambre que M. Laniel avait retiré son projet de résolution. Je répète que M. Laniel qui avait tout d'abprd déposé un amendement tendant à une augmentation de 1,000 fr., puis un projet de résolution, retire l'un et l'autre et les remplace par un nouvel amendement tendant à une diminution de 100 fr. C'est cet amendement que je vais mettre aux voix.

M. Henri Laniel. Mon amendement n'a qu'un caractère d'indication.

M. Marc Sauzet. Je demande la parole.

M. le Président. La parole est à M. Sauzet.

M. Marc Sauzet. Je demande à l'honorable M. Laniel de préciser la portée de l'amendement qui se borne actuellement à une réduction de crédit de 100 fr. (*Mouvements divers*).

M. Laniel a exprimé le désir — et c'est l'indication qui sera donnée au Gouvernement sous la forme d'une diminution de crédit, c'est entendu — que les exposants eussent la faculté de nommer la moitié des membres du jury. Je lui demande s'il comprend aussi les exposants étrangers dans l'application de la mesure qu'il propose.

Sur divers bancs. Non! Non!

M. Henri Laniel. Je suppose que mon honorable collègue n'était pas à son banc quand j'ai pris la parole, car j'ai expliqué qu'en ce qui concerne les jurés étrangers, nous respectons absolument les droits des gouvernements qui doivent les désigner et que nous n'avions nullement l'intention de modifier sur ce point les dispositions du règlement général.

Mon amendement ne vise que les membres fran-

çais des jurys, qui, d'après le règlement général, sont nommés par l'administration, et qui, aux termes de mon amendement, seraient nommés, moitié par l'administration et moitié par les exposants eux-mêmes. (*Très bien ! très bien !*)

Plusieurs membres. Aux voix !

M. le Président. Je mets aux voix l'amendement de MM. Laniel et Kelsch, tendant à diminuer de 100 fr. le crédit du chapitre 51 (Exposition universelle de 1900), à titre d'indication « pour que, dans chaque classe, la moitié des membres français du jury des récompenses soient élus par les exposants ».

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Brindeau, Laniel, Emile Chevalier, Georges Berger, Cornudet, Prudhomme-Havette, de Witt, Loyer, Alicot, Guyard, Christophle, Jaluzot, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	534
Majorité absolue	268
Pour l'adoption	473
Contre	55

La Chambre des députés a adopté. (*Applaudissements.*)

Les députés qui ont voté contre l'amendement de M. Laniel sont :

MM. Astima (colonel).
Bizarelli. Boutard.
Canet. Carquet. Charles-Dupuy. Claudinon. Cosmao-Dumenez.
Delcassé. Delombre (Paul). Devins.
Etienne.
Farjon (Adrien). Fleury-Ravarin. Forni.
Galley. Gerville-Réache. Giacobbi. Goujon (Théophile) (Gironde). Guillain. Guillemet.
Hémon (Finistère). Henrique-Duluc. Heuzey.
Jacob. Jaouen. Joxé.
Krantz (Camille).
La Porte (de). Lebret. Le Clec'h. Leglos. Legrand (Jules) (Basses-Pyrénées). Leroy (Arthur) (Côte-d'Or). Levet (Georges). Leygues (Georges) (Lot-et-Garonne). Lockroy.
Mesureur. Million (Louis). Mougeot. Muzet.
Odilon-Barrot. Ouvré.
Pavie. Perrier (Antoine) (Savoie). Pourteyron.
Ricard (Henri) (Côte-d'Or). Rieunier (amiral). Roch. Roux (Basses-Alpes).
Sauzet (Marc). Sibille. Sicard.
Viger.
Wilson.

ÉTAT DES TRAVAUX

au 10 Février 1899

Grâce à la température qui a été exceptionnellement favorable, l'ensemble des travaux de l'Exposition a pu être mené avec une activité qui frappe les yeux des plus indifférents. De jour en jour, l'aspect des chantiers se modifie et les constructions se complètent.

La maçonnerie des Palais des Champs-Elysées est en avance sur les prévisions faites et l'on a commencé, notamment au petit palais, de M. Girault, la couverture du bâtiment. Dans le grand palais, la pose des planchers en fer que la livraison des fers avait retardée, se fait avec une extrême activité.

Au Champ de Mars, les charpentes métalliques des palais se dressent à vue d'œil. Il semble qu'une baguette féerique relève et dresse sans bruit les pièces de fer peintes en rouge que d'innombrables voitures déposent sans cesse sur toutes les parties du terrain. Dans la réalité, la baguette féerique ce sont les appareils de levage mécaniques d'une puissance et d'une obéissance extraordinaires, que nos entrepreneurs, à l'exemple des constructeurs américains, ont fait résolument entrer dans leur outillage. Dans une quinzaine de jours, la plus grande partie du squelette métallique des constructions du Champ de Mars sera en place ; vers la fin de février, l'Exposition de 1900 présentera déjà une masse constructive définie, appréciable, qui aura eu l'air, en vérité, de sortir de terre. En même temps on pousse avec activité, devant l'ancienne galerie des Machines, la construction du prestigieux palais de l'électricité étudié par M. Hénard, et à l'intérieur de la galerie, l'aménagement de l'énorme salle des Fêtes que nous avons décrite antérieurement.

A ce propos, disons que les Concours agricole et hippique, ainsi que les Salons de peinture, n'auront à souffrir en rien de cet état de choses.

LE PONT ALEXANDRE

L'un de nos confrère annonçait l'autre jour que, sur l'ordre du commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, MM. Cassien-Bernard et Cousin, architectes du pont Alexandre-III, avaient dû renoncer à faire exécuter les deux statues symboliques de la Russie qui étaient destinées à orner deux des quatre pylônes d'entrée de ce pont. Et notre confrère en donnait pour raison (d'après les architectes eux-mêmes !) « qu'un revirement pouvant se produire un jour » dans les rapports des deux nations amies, on ne devait pas s'exposer à ce que des monuments de cette importance « fussent mutilés dans un mouvement populaire ».

Il est à peine besoin d'insister sur l'extravagance d'un tel racontar.

Les deux statues en question avaient été commandées, en effet, il y a quelques mois, mais, comme toujours, sous réserve d'approbation des maquettes. Or l'impression qui résulta du récent examen de ces maquettes fut qu'aucune pensée symbolique très claire ne s'en dégageait, et qu'il fallait chercher autre chose. Et l'on pensa que, pour marquer le caractère de la nouvelle construction et fixer l'idée qui présida à son inauguration, il suffisait des deux cartouches monumentaux placés au centre et de chaque côté du pont, et où se font « pendant » les armes de France et celles de Russie.

Voilà toute l'histoire, et il est puéril d'y vouloir chercher d'autres « dessous ».

Puisque nous parlons du pont Alexandre, ajoutons que quatre des arcs en acier constituant sa charpente sont entièrement posés et l'on vient de commencer le montage des quatre arcs suivants. On s'occupe, en outre, de la décoration artistique de l'ouvrage ! l'arche métallique en cuivre martelé qui doit l'orner vient d'être commandée aux usines spéciales. Prochainement aussi on mettra en adjudication les candélabres décoratifs en bronze destinés à garnir le pont et qui ont été étudiés avec des formes nouvelles.

Le gros œuvre de la maçonnerie des quatre pylônes qui encadrent les abords du pont est à peu près terminé.

Les sculpteurs chargés de les ornementer se sont mis à l'œuvre : ils ont établi leurs ateliers au travers des charpentes en bois entourant la maçonnerie ainsi que sur la partie supérieure des pylônes, aux endroits où les superbes Pégases sculptés par Steiner jetteront vers le ciel leur envolée triomphale. Malgré tous les *impedimenta* d'échafaudages qui entourent les pylônes, on peut déjà se rendre compte, en se plaçant bien au début de la trouée, vers les Champs-Elysées, de l'effet tout à fait artistique et imposant que produiront ces abords architecturaux du pont, ainsi que de la perspective qui sera ainsi ouverte dans un encadrement de grandes lignes tel qu'il n'en existe nulle part ailleurs. L'idée d'une contribution architecturale aussi importante à la construction d'un pont n'a pas été sans surprendre à notre époque où un pont est généralement considéré comme une passerelle utilitaire et comme un froid résultat du calcul. La construction des abords du pont Alexandre-III ouvrira, dans cet ordre d'idées, une ère nouvelle ; l'encadrement de maçonnerie soigneusement étudié et ornementé est la transition toute naturelle entre le pont proprement dit et le monument, lequel marque une époque, caractérise un style et fixe une date. Cette impression va se dégager d'une façon puissante dès que les pylônes du pont Alexandre-III, débarrassés de ce qu'on a appellé leur *layette* d'échafaudages en bois, apparaîtront dans toute leur beauté artistique et dans une harmonie de proportion qui fera, en 1900, nul ne peut le mettre en doute, l'admiration de nos visiteurs.

Nouvelles et Échos

Nous croyons savoir que dans une de ses plus récentes séances, le Conseil des ministres a eu à s'occuper de l'éventualité de la venue à Paris des souverains étrangers à l'occasion de l'Exposition de 1900, en vue de déterminer les conditions de l'hospitalité qui devrait leur être accordée.

Nous devons dire, à ce propos, qu'en dehors de l'empereur et de l'impératrice de Russie, qui, en raison de l'alliance existant avec notre pays, seront l'objet d'une invitation directe, aucun autre souverain ou chef d'Etat ne sera officiellement invité. Mais tous les souverains qui voudront venir visiter notre grande Exposition seront reçus comme la France sait le faire, suivant nos traditions de courtoisie.

La France leur offrira une grandiose hospitalité, mais la résidence qui leur sera affectée n'est pas encore déterminée et il y a lieu de se préoccuper dès maintenant d'en choisir une digne des illustres personnages qui y seront reçus.

Un instant, on avait songé à utiliser pour cet usage le ministère des affaires étrangères, en raison de ses dimensions et de sa décoration intérieure. Mais on a bientôt dû renoncer à cette idée, parce que c'est précisément le Ministre des affaires étrangères qui, de tous les membres du cabinet, aura le plus à recevoir durant la période de l'Exposition, qui amènera à Paris tant de grands personnages étrangers. Il convient donc de laisser le palais du quai d'Orsay à sa destination.

Le Conseil des ministres, depuis, n'a pas résolu la question, mais il arrêtera ses décisions dans une de ses prochaines séances.

A défaut de palais national, on recherchera s'il est possible de louer ou d'acquérir pour le compte de l'État un hôtel suffisamment vaste et bien décoré pour se prêter à l'usage que l'on en voudrait faire.

Les importants personnages qui ont été délégués à Paris près de l'administration supérieure de l'Exposition par leurs gouvernements respectifs pour y représenter dignement les intérêts de leurs exposants viennent de fonder une sorte de syndicat qui a pris pour titre : « Union des Commissaires généraux et délégués étrangers ».

Cette institution a pour but de défendre d'une façon plus effective les intérêts communs et de présenter avec plus d'ensemble les revendications reconnues indispensables. En outre, son bureau aura plus de facilité pour traiter avec les pouvoirs publics en France toutes les questions de réceptions, représentations, invitations, etc., etc.

Pour le moment, ce syndicat ne se compose que des représentants des pays d'Europe plus ceux des Etats-Unis, c'est-à-dire de tous ceux qui exposent dans les classes diverses en concurrence avec les exposants français et étrangers.

Plus tard, il n'y aura aucune raison pour n'y pas admettre les représentants des autres nations qui, pour des raisons spéciales, se sont contentés d'installer leur exposition entière dans un pavillon isolé.

Voici la composition du bureau de ce nouveau syndicat : Présidents, M. Robert (Belgique) et Arthur Raffalovich (Russie) ; trésorier, M. Spearman (Angleterre) ; secrétaire, M. le baron Van Asbeck (Pays-Bas).

***

L'agence Havas a communiqué aux journaux la note suivante :

M. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, a reçu hier matin, 2 février, une délégation nombreuse du comité général des associations de la presse qui lui a été présentée par son président, M. Jean Dupuy.

L'entrevue avait pour objet de régler les rapports de la presse avec les divers services de l'Exposition.

L'accord s'est établi sur ce point, que le comité général des associations de presse avait seul qualité pour représenter la presse françaises, et que c'est à lui qu'il appartiendrait de désigner les membres qui doivent composer la commission de la presse de l'Exposition.

***

Une liste de projets dits « de l'initiative privée » a été dressée par les soins du commissariat général; ce sera probablement la dernière dont auront à s'occuper la commission spéciale et ses rapporteurs, MM. Mesureur et Moron. A supposer même, en effet, que les projets présentés dans cette dernière période soient exécutables — ce qui ne s'est guère vérifié dans la grande généralité des cas — le temps manquerait pour leur réalisation. Les lignes principales de l'Exposition de 1900 sont tracées: ses attractions diverses, ses « clous », pour employer l'expression consacrée, ont été examinés avec soin; il ne paraît pas que grand'chose d'attrayant et d'utile puisse se révéler désormais à une date relativement si proche de l'ouverture de l'Exposition universelle.

***

Un groupe d'artistes — peintres, sculpteurs, graveurs, architectes — nous communique une protestation adressée au ministre relativement au rang qui a été assigné à la section des Beaux-Arts dans la classification de l'Exposition. Être classé en seconde ligne est pour ces artistes la preuve qu'on veut nier la suprématie de l'Art en France et qu'on cherche à lui disputer la place qu'il a eue de tout temps chez les peuples à l'apogée de leur civilisation.

La susceptibilité de ces artistes est certainement très louable, mais en la circonstance elle porte à faux. Jamais il n'a été question de discuter ni de nier quoi que ce soit; il s'agit, en l'espèce, d'une affaire de classement tout à fait indépendante de l'art ou de l'esthétique. L'enseignement a été placé en tête des classes tout simplement parce que c'est la base de l'éducation et qu'avant d'être artiste quelconque, il faut s'instruire et apprendre : c'est tout naturel.

***

Il y a aujourd'hui, 10 février, trois ans que la Russie a notifié au Gouvernement français son acceptation de participer à l'Exposition universelle de 1900.

***

De bonnes nouvelles nous sont apportées de la section russe. On sait qu'elle aura, en 1900, sur la partie de terrain du Trocadéro réservée aux colonies étrangères, un grand palais où seront groupées les Expositions spéciales de l'Asie russe, de la Sibérie et du Caucase. Les travaux en sont poussés avec une très grande activité, et le commissariat russe se flatte même d'être, pour l'instant, en avance sur la plupart des sections de l'étranger.

Le palais qu'il érige au Trocadéro couvrira une superficie de plus de quatre mille mètres carrés. La construction en a été confiée à des entrepreneurs russes; il sera fait de bois du pays, et ce seront des charpentiers russes qui l'élèveront.

C'est également en Russie que sera exécuté tout le travail de décoration.

Avec ses murs revêtus de briques polychromes, ses toits coiffés de tuiles vernissées, au-dessus desquels se découperont les silhouettes de quatre tours — dont l'une atteindra la hauteur de quarante-cinq mètres — le palais russe apparaîtra comme un morceau du Kremlin transporté dans Paris. C'est d'ailleurs de ce modèle que son architecte s'est inspiré.

Mais la grande attraction de l'Exposition coloniale russe, ce sera les trois panoramas qu'elle projette d'y installer : d'abord, le panorama du couronnement de Nicolas II ; puis, celui du Transsibérien, confié à un peintre russe, M. Piassetzky; enfin, le panorama d'un voyage de Moscou en Chine, suivi par le visiteur en d'authentiques voitures de la Compagnie des Wagons-Lits, qui l'amèneront de la section russe à la section chinoise — dans une gare chinoise desservie par des employés chinois.

Un pavillon spécial, édifié au pied de la Tour Eiffel, sera réservé à l'exposition du monopole de l'alcool, présenté dans toutes les phases de la fabrication et du débit.

La Finlande répartira ses produits dans les divers groupes de la section russe ; elle a toutefois demandé et obtenu pour l'exposition de ses services de l'instruction publique l'emplacement d'un pavillon spécial. J'ai déjà parlé de ce pavillon qui sera installé en seconde ligne, au quai d'Orsay, et dont le projet est accepté.

Il est d'une originalité charmante.

L'ARRANGEMENT COMMERCIAL
FRANCO-ITALIEN

SÉNAT : Séance du 31 Janvier 1899

Tout ce qui touche aux intérêts commerciaux français a, dans les circonstances présentes, une importance capitale. Le Sénat, dans sa séance du 31 janvier dernier, a discuté la question de l'arrangement commercial franco-italien. Au cours de cette discussion, notre éminent collaborateur et ami M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce, président du Comité français des Expositions à l'étranger, a été amené, en sa qualité de rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi, à faire, à la tribune du Sénat, des déclarations sur cet accord commercial, qui ont produit une très vive impression sur la haute assemblée, et qui ont été applaudies sur tous les bancs.

Nous avons pensé que nos lecteurs liraient, avec intérêt, le discours de M. Victor Lourties, puisqu'il traite de questions commerciales de la plus haute importance, et c'est pour cela que nous avons cru devoir le reproduire *in extenso* ;

M. Lourties, *rapporteur*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Messieurs, il n'entre pas dans ma pensée, — et le Sénat le comprendra, — de suivre l'honorable M. Fresneau dans tous les développements qu'il a apportés à cette tribune ; je demande simplement à l'Assemblée la permission de lui exposer en quelques mots dans quelles conditions se présente le projet qui est actuellement soumis à son examen et de bien préciser la portée de l'arrangement franco-italien intervenu le 21 novembre dernier. Car il ne s'agit pas ici, quoi qu'en dise M. Fresneau, d'un traité ; il s'agit tout simplement d'un arrangement commercial, ce qui est bien différent, puisque à toute époque, comme on l'a répété à maintes reprises à cette tribune, nous restons absolument les maîtres de nos tarifs.

Vous savez que le traité franco-italien du 3 novembre 1881 qui arrivait à expiration le 1er janvier 1888, ne fut pas renouvelé, et que, dès le 1er mars de cette dernière année, les tarifs de faveur incorporés dans ce traité furent remplacés par des taxes différentielles très élevées, prohibitives même pour un certain nombre de produits d'importation italienne et d'exportation française. Ce régime de guerre économique ne dura heureusement que deux ans, tant il était contraire aux intérêts industriels et commerciaux des deux pays. Dès le 1er janvier 1890, l'Italie lui substituait son tarif général établi par la loi du 14 mars 1887 et les lois postérieures. Nous étions, à ce moment, en pleine élaboration de notre tarif douanier.

Dès que ce tarif reçut la sanction du Parlement, c'est-à-dire le 11 janvier 1892, nous faisions, de notre côté, application à l'Italie de notre nouveau tarif général. C'est sous ce régime que nous vivons encore aujourd'hui. L'arrangement du 21 novembre 1898 a pour effet de mettre un terme à une situation que je qualifierai d'anormale et d'exceptionnelle, l'Italie étant, en effet, le seul pays d'Europe avec lequel nos relations économiques ne soient pas basées sur l'échange réciproque du traitement de la nation la plus favorisée. Quelles sont les conditions de cet arrangement ? Du côté de la France, la concession de son tarif minimum, à l'exclusion des soies et soieries qui restent en dehors de l'accord et sous la réserve d'un relèvement de droits sur les vins, que vous avez voté dans la séance d'hier.

Du côté de l'Italie, la concession de son tarif conventionnel, en y comprenant tous les abaissements de taxes qu'elle a consentis dans les traités qu'elle a conclus avec d'autres nations et, de plus, des réductions tarifaires pour un certain nombre de produits qui intéressent d'une façon toute spéciale l'exportation de la France en Italie.

Au demeurant, comme le rappelait tout à l'heure M. Fresneau, ces réductions de taxes portent sur 176 numéros, soit 310 articles, sur 370 numéros dont se compose le tarif conventionnel italien.

S'il n'est pas facile d'escompter ce que nous gagnerons les uns et les autres à la reprise de relations commerciales basées sur l'octroi réciproque de ces tarifs de faveur, supputations qui ne pourraient guère reposer que sur des hypothèses et qui risqueraient fort de laisser en dehors une foule de contingences, en revanche, ce que nous savons bien, c'est ce que l'Italie et la France ont perdu au régime de représailles économiques qui a malheureusement prévalu en 1881 et même à celui qui a consisté, depuis, dans l'échange du tarif général des deux pays.

Ce dernier régime, en effet, n'a été qu'un palliatif insuffisant, et, ce qui le démontre bien, c'est la diminution persistante des échanges entre les deux nations.

Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres, comme l'a fait tout à l'heure l'honorable M. Fresneau...

M. Fresneau. C'est ce qu'il faudrait faire cependant.

M. le rapporteur... et je résumerai en quelques chiffres très suggestifs les pertes que nous avons éprouvées des deux côtés depuis la rupture.

L'Italie importait en France en 1887 pour 307 millions de marchandises ; dès l'année 1888 son importation passait à 161 millions ; enfin en 1897, c'est-à-dire une dizaine d'années après, elle tombait à 131 millions, soit une perte de 57 p. 100.

Pendant la même période, notre exportation en Italie descendait de 326 millions à 161 millions, soit une diminution de 50 p. 100. Vous le voyez, Messieurs, le mouvement des échanges entre les deux pays avait subi pendant cette période une dépression considérable.

Que récupérera l'Italie et que récupérerons-nous nous-mêmes sur cette différence entre les chiffres de 1887 et de 1897, à la faveur des nouveaux tarifs ? Il serait bien difficile de l'établir, même par à peu près ; mais en ce qui nous concerne, il ne faut pas nous dissimuler que nous allons trouver en Italie le marché pris par les nations avec lesquelles ce pays a conclu des traités depuis un certain nombre d'années, et, comme le disait fort bien M. le ministre du Commerce à la Chambre des députés, ce n'est pas chose facile que de reconquérir un marché perdu.

Sans entrer dans les détails de notre exportation actuelle en Italie, et de notre exportation probabl

dans l'avenir, il est certain, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Fresneau, que nous ne trouverons dans aucun produit de notre exportation, la contre-partie des avantages considérables que l'Italie retirera de son importation de vins en France.

Mais, si je m'en tenais aux chiffres apportés à cette tribune par l'honorable M. Fresneau, ils ne seraient peut-être pas aussi considérables qu'il a bien voulu l'indiquer.

Il nous disait, en effet, que, sur la quantité de 801 millions de vins produits par l'Italie, 32 millions seulement sont des vins de valeur et d'exportation.

M. Fresneau. Je parlais de la France !

M. le rapporteur. Alors, je n'ai pas compris, et les collègues qui étaient auprès de moi n'ont pas compris davantage ! Je n'insiste pas. Mais nous avons confiance, Messieurs, que si nous n'avons pas un article qui soit une compensation suffisante, nous pouvons cependant espérer que, grâce à l'énergie de nos producteurs et de nos commerçants, grâce aussi, il faut bien le dire, à la supériorité des produits français, supériorité reconnue, qui s'est affirmée dans toutes les Expositione internationales qui ont eu lieu en France et à l'étranger depuis une dizaine d'années, et qui s'affirmera encore d'une façon éclatante, soyez-en convaincus, à l'occasion de la manifestation pacifique de la fin du siècle, nous arriverons, dans un avenir prochain, à regagner dans l'ensemble, sinon en totalité, du moins en partie, le terrain que nous avons perdu. (*Très bien ! Très bien !*)

J'ose espérer d'ailleurs que le relèvement du degré alcoolique et la modification apportée dans l'assiette des droits sur les vins auront pour résultat, au moins dans une certaine mesure, et, je l'espère, dans une mesure suffisante, d'assurer à notre production vinicole, si cruellement éprouvée depuis un trop grand nombre d'années, la protection à laquelle lui donnent droit les courageux efforts et les énormes sacrifices consentis par la viticulture française. (*Très bien ! Très bien !*)

Aussi bien, et c'est là le point essentiel du débat, ne devons-nous pas perdre de vue que nous restons absolument maîtres de notre tarif — c'est là l'essence même de la loi de douane du 11 janvier 1892 — et que nous gardons le droit d'y apporter des modifications, s'il est rigoureusement démontré par l'expérience que ces modifications sont indispensables pour permettre à la production nationale de lutter sans trop de désavantage contre la concurrence étrangère.

Peut-être aurions-nous pu obtenir quelques concessions plus fortes sur certains articles, ou, en tout cas, obtenir, tout au moins, l'égalité de traitement pour des produits similaires des deux pays.

Il n'en a pas été tout à fait ainsi ; mais j'ai la conviction que ce qui n'a pas été l'œuvre d'hier pourra être l'œuvre de demain, car j'ai grande confiance dans la bonne foi des deux parties contractantes, et dans leur vif désir d'arriver à un arrangement aussi durable que possible, définitif même, si on le peut, en faisant une part équitable à tous les intérêts en cause de l'un et de l'autre pays. (*Très bien ! Très bien !*)

En attendant, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que si, au premier abord, l'arrangement franco-italien semble devoir être plus profitable à l'Italie qu'à la France, il a au moins pour nous l'avantage d'élargir le cercle de notre activité, et c'est un point que nous ne saurions négliger à l'heure où nous sommes.

D'autre part, nous devons savoir gré au Gouvernement d'avoir lutté pied à pied, dans les conditions où il pouvait le faire, et, en tout cas, d'avoir obtenu des concessions autrement acceptables que celle qui consistait dans l'échange pur et simple du tarif conventionnel italien et du tarif minimun français, comme l'Italie nous le proposait le 6 mai 1896 au début des négociations.

Nous ne pouvons que l'approuver aussi d'avoir laissé en dehors de l'accord les soies et les soieries. Il y a là des intérêts considérables qui demandent une étude particulière et un examen minutieux.

M. Edouard Millaud, *vice-président de la commission générale des douanes.* Et complet.

M. le rapporteur. L'observation est extrêmement juste. J'ajoute « et complet », car il s'agit d'envisager la question des soies et des soieries dans son ensemble, comme le fait observer mon excellent ami M. Millaud.

Aussi bien cette question touche-t-elle à la vitalité même d'une de nos grandes industries nationales, l'industrie lyonnaise, et elle mérite de faire l'objet d'une discussion spéciale dégagée de toute préoccupation contingente.

C'est pour toutes ces raisons, Messieurs, que j'ai l'honneur de demander au Sénat, au nom de sa commission des douanes, de vouloir bien accepter le projet de loi qui est actuellement en discussion et de donner ainsi sa haute approbation à l'arrangement franco-italien. Cet arrangement aura pour résultat de rétablir la solidarité des intérêts entre deux nations faites pour rester intimement unies sur le terrain des échanges, comme à tous les autres points de vue. (*Très bien ! Très bien !*)

J'espère qu'il aura aussi pour effet d'amener une amélioration sérieuse et durable dans leurs relations politiques. (*Très bien ! Très bien !*) Les manifestations de sympathies pour la France qui se sont produites à la Chambre italienne, à l'occasion de la discussion du projet de loi, sont d'un bon augure pour l'avenir. (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*) Sans doute, il n'est guère permis, à moins de prendre ses désirs pour la réalité, de compter que la détente se produira du jour au lendemain ; laissons faire le temps et aidons-le dans son œuvre. Mais ce qu'il est permis d'espérer, et ce qu'appellent de tous leurs vœux les vrais amis des deux grands États latins, c'est que du germe que nous jetons en terre aujourd'hui sortira bientôt une précieuse moisson, qui sera le point de départ d'un rapprochement définitif entre deux peuples que rien n'aurait pu séparer, si on n'avait fait surgir entre eux de regrettables malentendus ! (*Applaudissements.*)

Dans tous les cas, Messieurs, c'est beaucoup pour un peuple, fidèle à ses sympathies, que d'avoir conscience de n'avoir rien négligé pour amener le rapprochement désiré, et d'avoir fait toutes les concessions nécessaires pour renouer avec un autre peuple des relations d'amitié anciennes, avec l'espoir de contribuer ainsi à la grandeur des deux pays et à la paix du monde, et de servir utilement la cause de l'humanité ! (*Très bien ! Très bien ! Et applaudissements. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues*).

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à engager, pour le Service de l'Exposition universelle de 1900, une dépense de **4.004.000** *francs,*

PRÉSENTÉ

au Nom de M. FÉLIX FAURE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Par M. PAUL DELOMBRE

Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

Et par M. PEYTRAL

Ministre des Finances

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La loi du 13 juin 1896 a évalué à 100 millions les recettes fixes de l'Exposition universelle de 1900 et à 20 millions la part contributive de l'État dans les dépenses.

Mais cette somme de 20 millions ne représentait pas la totalité des charges qui devaient incomber à l'Etat en vue de l'Exposition. D'une part, diverses administrations publiques ont l'intention d'exposer et, suivant la règle applicable à tous les exposants, elles auront à supporter les frais de leurs installations. C'est dans ce but que le Parlement a été saisi, le 26 novembre dernier, d'une demande de crédits spéciaux. D'autre part, il avait tout d'abord paru que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aurait à supporter tous les frais d'installation des expositions rétrospective et c[ontemporaine] temporaine des Beaux-Arts ; que les Départeme[nts] de la Guerre et de la Marine assureraient, [au] moyen des ressources de leur budget, l'exposit[ion] des industriels classés dans le groupe des arm[ées] de terre et de mer et celle du matériel de gue[rre] des États étrangers ; enfin, que l'Administrat[ion] des Postes et des Télégraphes pourvoirait à l'[or]ganisation des services postaux et télégraphiq[ues] dans l'enceinte de l'Exposition.

Au moment de saisir le Parlement de ces diver[ses] demandes de crédits, le gouvernement a pen[sé] d'accord avec la Commission du budget, que, les frais d'installation proprement dits des expo[si]tions particulières des administrations publiq[ues] devaient être laissés à la charge des département[s] ministériels intéressés, les autres dépenses, [au] contraire, rentraient par leur nature même dans [le] cadre des dépenses d'organisation générale [et] devaient pour la clarté des comptes être incorp[o]rées au budget de l'Exposition.

Tel est l'objet du présent projet de loi. [La] dépense que le gourvernement demande l'auto[ri]sation d'engager ainsi s'élève à 4.004.000 fran[cs]. Elle sera imputée sur les ressources prévues [par] l'article 5 de ladite loi : c'est seulement au cas [où] ces ressources seraient insuffisantes que des c[ré]dits spéciaux seraient demandés au Parlement.

Cette dépense de 4.004.000 francs se décompo[se] ainsi :

1° Aménagement des palais destinés à recevoir les expositions des Beaux-Arts : frais de gardiennage	1.050.000
2° Édification d'un palais spécial pour les expositions militaires françaises et étrangères. . . .	2.100.000
3° Service des postes et des télégraphes dans l'enceinte de l'Exposition.	854.000
Total. . .	4.004.000

Exposition des Beaux-Arts

L'Administration des Beaux-Arts aura à pou[r]voir, au moyen de crédits spéciaux compris da[ns] le projet de loi relatif à la participation des div[ers] départements ministériels à l'Exposition unive[r]selle de 1900, aux dépenses de personnel, a[ux] frais de missions, de recherches, au transport d[es] objets, etc. Au contraire les dépenses d'aménag[e]ment des palais, de surveillance et de gardienna[ge] sont incorporées au budget de l'Exposition.

Ces dépenses s'élèvent à 1.050.000 fran[cs], savoir :

1° Aménagement de la surface concédée, évaluée à 48.000 mètres carrés, cloisonnements, revêtement des cloisons, socles, décoration générale (France et étranger), vélums, mobilier, etc., à raison de 18 fr. 75 environ par mètre carré.	800.000
2° Gardiennage, gardiens pour les sections françaises et étrangères dans les deux palais des Beaux-Arts, habillement.	250.000
Total. . .	1.050.000

Palais des armées de terre et de mer

Le palais des armées de terre et de mer, q[ui] doit être édifié sur le quai d'Orsay, est destiné [à] recevoir les expositions des industriels français [et] étrangers appartenant au groupe XVIII de la cla[s]sification générale (Armées de terre et de mer) [et] celles du matériel de guerre des États étranger[s].

La dépense, évaluée à 2.100.000 francs, [se] décompose ainsi :

1° Couverture de la tranchée des Moulineaux [en] ciment armé :

180 mètres × 15 (largeur moyen-

e) = 7.200 mètres carrés à 5 francs le mètre carré. . . .	396.200 fr.
Plate-forme en encorbellement ur le bas quai, en avant de la ranchée du chemin de fer :	
› mètres × 8 mètres = 3.840 nètres carrés à 45 francs . . .	172.800 »
Construction de galeries ou pavillons :	
.000 mètres carrés à 150 fr. .	1.200.000 »
Plus-value pour surface au premier étage :	
.000 mètres carrés à 70 fr. .	140.000 »
Plus-value pour fondation sur remblais nouveaux du bas port valuée.	70.000 »
Ensemble. . .	1.979.000 »
Somme à valoir pour imprévus t frais d'agence.	121.000 »
Total général. . .	2.100.000 fr.

Service des Postes et des Télégraphes

A la suite d'études poursuivies avec le Commisiat général, l'Administration des Postes et des légraphes a établi un projet qui prévoit, étant inée l'importance de l'Exposition universelle au nt de vue de la superficie des emplacements, nombre des exposants, des besoins du public, création de sept bureaux disséminés sur divers nts et dont la mise en service doit avoir lieu ns le commencement du deuxième semestre de née courante.

L'installation de ces bureaux, leur aménagement hnique, leur fonctionnement, la création de nbreuses cabines téléphoniques mises à la dissition du public, la constitution d'un réseau de es pneumatiques, celui d'un service de transt des correspondances doit, d'après les prévis, entraîner une dépense de 854.000 francs se artissant ainsi :

Frais de construction et d'aménagement des sept bureaux . .	210.000 fr.
Frais d'installation technique télégraphique et téléphonique).	15.000 »
Création d'un réseau pneumatique	185.000 »
Frais de transport pour le service postal	35.000 »
Frais du personnel (traitements t indemnités diverses) . . .	394.000 »
nstallation de boîtes aux lettres, le cabines téléphoniques sur livers points	15.000 »
Total. . .	854.000 fr.

PROJET DE LOI

Le Président de la République française

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté la Chambre des Députés par le Ministre du mmerce, de l'Industrie, des Postes et des Téléaphes et par le Ministre des Finances, qui sont rgés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la cussion.

Article unique.

Le gouvernement est autorisé à engager pour le rvice de l'Exposition de 1900 une dépense de atre millions quatre mille francs (4.004.000 fr.), voir :

position des Beaux-Arts (aménagement intérieur des locaux, surveillance et gardiennage). .	1.050.000 fr.
positions militaires françaises et étrangères. — Construction d'un palais spécial.	2.100.000 »
rvice des Postes et des Télégraphes dans l'enceinte de Exposition.	854.000 »

Au cas où cette dépense ne pourrait être uverte au moyen des ressources prévues par l'article 5 de la loi du 13 juin 1896, il y serait pourvu par un credit spécial.

Fait à Paris, le 26 janvier 1899.

Signé : FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,

Signé : PAUL DELOMBRE.

Le Ministre des Finances,

Signé : P. PEYTRAL.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 février 1899.

La quinzaine a été bonne et le marché est resté ferme malgré des réalisations sur quelques-unes des valeurs qui avaient le plus sensiblement progressé pendant la dernière période.

Les rentes françaises sont calmes : on traite le 3 o/o à 102.82 et 102.85; au comptant il vaut 102.80 et 102.75.

Le 3 1/2 s'inscrit à 104.10 et 104.05. La rente extérieure est ramenée à 53.10 et 53.20, pour arriver en clôture à 52.75 contre 53.45. Le Bon Cubain 6 o/o a valu 210 francs.

Sur la rente Italienne il y a des demandes plus actives et elle progresse de 94.75 à 95.10.

Les emprunts Ottomans sont stationnaires; la rente C fait 28.45 et 28.30, la rente D 23.80 ef 23.90.

La banque Ottomane s'inscrit à 579 et 576.

Bonne tenue, sans changement, des emprunts russes.

Les cours des Sociétés de Crédit sont à peu près les mêmes que les précédents.

Nos chemins de fer conservent leurs prix élevés, mais ne donnent lieu qu'à de rares échanges. Les chemins espagnols sont lourds.

Réaction du Gaz, du Suez, de la Transatlantique et de la Thomson-Houston. On constate, au contraire la grande fermeté de l'action Traction à 133, de la Banque des Valeurs Industrielles à 257 et de la Mode Nationale à 132.50.

Le Rio est en réaction à 981; la Tharsis est également moins ferme à 222.50. L'Aguilas est l'objet de bonnes demandes. Les mines d'or ont eu, ces derniers jours, une tendance lourde.

Les Sociétés de crédit sont légèrement plus lourdes, à part le Crédit Foncier, qui conserve son cours de 752.

C'est le 21 courant que cet établissement procédera à l'émission, dont il a été parlé dans ces derniers jours, de 500,000 obligations communales 2,60 o/o de 500 francs nominal, avec lots, remboursables au plus tard en 75 ans, et rapportant 13 francs d'intérêt par an. Le prix d'émission a été fixé à 485 francs, payables : 20 francs en souscrivant; 30 francs à la répartition ; 50 francs du 10 au 20 août prochain ; 50 francs du 10 au 20 novembre 1899; 150 francs en trois versements en 1900, et 185 francs également en trois versements en 1901.

Ces obligations jouiront, pendant les vingt premières années, de six tirages annuels comprenant : trois lots de 150,000 francs pour les tirages qui auront lieu les 5 février, 5 juin et 5 octobre de chaque année, et trois lots de 100,000 francs, pour les tirages des 5 avril, 5 août et 5 décembre. Pendant ces vingt années, le total des lots atteint, par an, 1,050,000 francs.

Pour les vingt-cinq années suivantes, il y aura quatre tirages par an, comprenant deux lots de 150,000 francs et deux de 100,000 francs. Enfin, pendant les trente dernières années, on effectuera deux tirages par an avec des lots de 150,000 francs et de 100,000 francs.

Il convient de remarquer qu'en cette occasion, le Crédit Foncier procède à des innovations intéressantes. Tout d'abord il crée des lots de 150,000 francs, et on sait qu'aucune série d'obligations foncières ou communales n'a été, jusqu'à présent, pourvue de lots supérieurs à 100,000 francs. D'autre part, c'est pendant les premières années que les obligataires vont être le plus favorisés, alors que, d'ordinaire, c'est au cours des dernières années de remboursement que les chances de lots deviennent plus importantes, puisque ces lots sont toujours en même quantité et que, par suite des remboursements effectués successivement, le nombre des obligations qui y participent devient de plus en plus restreint.

Or, le Crédit Foncier a cru devoir modifier ce système pour les nouveaux titres qu'il offre au public. C'est pendant les vingt premières années surtout qu'il accorde les plus grands avantages, de façon que les détenteurs actuels puissent jouir immédiatement des lots que leur réserve le sort. C'est là, certainement, un point que prendront en grande considération tous les capitalistes qui, de plus, moyennant seulement les 20 francs qu'ils verseront en souscrivant, et les 30 francs qu'ils verseront à la répartition, participeront, d'ici le 10/20 août prochain, c'est-à-dire d'ici le deuxième versement qu'ils auront à effectuer, participeront, disons-nous, à trois tirages comprenant : deux lots de 100,000 fr. qui seront tirés le 5 avril et le 5 août prochain, et un lot de 150,000 francs, qui sera tiré le 5 juin.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 500,000 obligations communales

de 500 francs

AVEC LOTS

Remboursables au plus tard en 75 annees

Et rapportant 13 fr. d'intérêt par an

PRIX D'ÉMISSION : FR. 485

PAYABLES :

20 fr. en souscrivant.	**50** fr. du 10 au 20 août 1900.
30 fr. à la déliv. d. titres ;	**50** fr. du 10 au 20 nov. 1900.
50 fr. du 10 au 20 août 1899.	**50** fr. du 10 au 20 mai 1901.
50 fr. du 10 au 20 nov. 1899.	**60** fr. du 10 au 20 août 1901.
50 fr. du 10 au 20 mai 1900.	**75** fr. du 10 au 20 dec. 1901.

Chacun des tirages auxquels ces obligations participent, comporte **175,000** fr. de lots, comprenant alternativement les lots suivants :

1 lot de	**150.000** fr.		1 lot de	**100.000** fr.	
1 —	5.000		1 —	25.000	
20 —	1.000		1 —	5.000	
			45 —	1.000	

soit **175,000** fr. de lots par tirage.

Durant les vingt premières années, les tirages seront au nombre de six par an pour :

1,050.000 francs de lots

dont 3 lots de **150,000** fr. et 3 lots de **100,000** fr. par an.

Durant les vingt-cinq années suivantes, les tirages seront au nombre de quatre par an, et enfin, pour les dernières années, ils seront au nombre de deux.

Pendant la période des versements, les souscripteurs d'obligations auront droit, sur le montant de leurs versements, à un intérêt de 2,60 0/0 qui viendra en déduction des termes exigibles.

Les obligations remboursables par des lots sont payables le 1[er] du mois qui suit le tirage ; elles n'auront pas droit au prorata du coupon courant. Pendant la période des versements, elles seront remboursées sous déduction des termes non échus.

Le tirage du 5 avril comprend, indépendamment des obligations remboursables par des lots, les obligations qui doivent être amorties au pair. Ces obligations seront remboursées à l'échéance du coupon courant. Le premier tirage d'amortissement aura lieu **le 5 avril 1902.**

Les souscriptions sont reçues le 21 février 1899 :

A PARIS, au Crédit Foncier de France, 19, rue des Capucines ;

Au Comptoir National d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14; à sa Succursale, place de l'Opéra, nº 2, et dans ses bureaux de quartier;

A la Société générale de **Crédit Industriel et Commercial,** rue de la Victoire, 66, et dans ses bureaux de quartier;

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3.

Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;

Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, rue de Mogador, 4, et à Alger, Oran, Constantine, Bône, Philippeville et Tunis;

A la Compagnie Algérienne, rue des Capucines, 11 ;

A la Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges, 3 et 5;

A la Chambre Syndicale des Agents de change de Paris, rue Ménars, 6.

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ; chez MM. les Receveurs particuliers des Finances ;

Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

A Lyon : au siège social du Crédit Lyonnais

A L'ETRANGER : dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Pour plus de détails voir les affiches et notices.

LES VALEURS INDUSTRIELL

On a signalé, au commencement de l'année d nière, la création d'un nouvel organe spécial, *Journal des Valeurs Industrielles,* qui a pour p gramme de diriger, utilement et consciencieu ment, l'épargne française dans le choix des pla ments en valeurs industrielles françaises.

Depuis sa fondation, *le Journal des Valeurs Ind trielles* n'a donné à ses lecteurs que des indicati heureuses.

Quelques chiffres, d'ailleurs, suffiront à le dém trer. Les actions des Sociétés suivantes, que journal a recommandées et qui ont été émise cent francs, sont actuellement cotées bien au-des de leur prix d'émission :

Chaussures « Incroyables »	220
Tavernes Pousset et Royale réunies	180
Chaussures Françaises.	163
Biscuits Olibet.	143
Journal la Mode Nationale. . . .	128
Etabliss. Schroder et de Constans	130

Le Journal des Valeurs Industrielles est donc excellent guide des placements industriels.

Il est envoyé gratuitement, pendant un moi toutes les personnes qui le demanderont à s administration, 37, rue Bergère, en détachant bon qu'elles trouveront aujourd'hui à notre q trième page.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi

Le Gérant : HENRI GAUTIER.

6e Année. — N° 116 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 février 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs ; Départements. . . — 9 — ; Etranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Assemblée générale annuelle du Comité français des Expositions à l'Étranger

BULLETIN

Paris, 25 février 1899.

La quinzaine a été fertile en événements.

C'est d'abord la mort soudaine et stupéfiante du Président Félix Faure qui a provoqué, en France et dans le monde entier, une véritable explosion de regrets et de sympathies.

Qui se serait douté que cet homme vigoureux, qui occupait d'une façon si brillante la première magistrature du pays, que l'on voyait déjà, dans un avenir prochain, entouré des souverains d'Europe, inaugurer l'Exposition de 1900, put être ainsi enlevé, en quelques heures, à l'affection des siens, et, nous pouvons le dire, de tous ses concitoyens, car il avait su conquérir leurs cœurs.

La destinée a de ces caprices qui déroutent toutes les prévisions, et le mieux est de s'y soumettre avec philosophie.

En moins de 48 heures, l'Assemblée nationale désignait, à Versailles, le successeur de M. Félix Faure, M. Emile Loubet, Président du Sénat, qui représentait, à la Chambre haute, la ville de Montélimar.

Le monde du commerce, bien que connaissant peu le nouvel élu, a accueilli sa nomination avec une très réelle sympathie. Il ne sera d'ailleurs pas difficile à M. Loubet de se concilier, comme son regretté prédécesseur l'avait su faire, les suffrages et les concours des commerçants et des industriels français.

L'Exposition de 1900 lui en fournira plus d'une fois l'occasion, et nous ne doutons pas qu'il ne la saisisse avec empressement, dès qu'elle se présentera à lui.

— Les travaux de l'Exposition paraissent marcher très bien. Nous disons « paraissent » parce que quelques personnes qui les suivent attentivement ont des appréhensions en ce qui concerne la date de leur achèvement. « Nous n'avons plus que treize mois, disent-elles, avant l'inauguration, et les fermes métalliques ne sont pas encore entièrement posées. Quand aurons-nous des surfaces couvertes ? Combien de temps donnerez-vous aux exposants pour installer leurs vitrines, etc. »

Nous répondrons pour tranquilliser ces impatients et ces inquiets, que tout a été prévu, et que le Commissariat général ne partage nullement ces craintes. Ce n'est pas seulement sur les chantiers du Champ de Mars ou des Invalides que l'on travaille. On travaille aussi, et d'arrache-pieds, dans les ateliers, dans les usines, partout où s'exécutent les travaux commandés par les ingénieurs et les architectes. Au jour dit, on apporte tout sur place, et les palais sortent de terre comme par enchantement, ainsi que cela se passe dans les féeries.

C'est le secret du chef-machiniste ; et le chef machiniste, en l'espèce, est M. Alfred Picard.

Qu'on se rassure donc. Au jour et à l'heure convenus, la toile se lèvera sur un décor qui dépassera en splendeurs tout ce que l'imagination peut rêver.

H. G.

Adjudications

Le samedi 4 mars 1899, à 3 heures de l'après-midi, il sera procédé, dans les bureaux du Service des Renseignements généraux du Gouvernement de l'Algérie (*11, rue Le Pelelier, Paris*), à l'adjudication au rabais, sur une somme à forfait de 325.000 francs, des travaux de construction du Pavillon officiel de l'Algerie à l'Exposition Universelle de Paris.

Le cautionnement, fixé à la somme de trente mille francs, devra être versé, avant le 28 Février courant, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à Paris.

Le cahier des charges indiquant les conditions et formalités à remplir, ainsi que les droits et obligations de l'adjudicataire, le modèle de la soumission et des certificats de capacité à fournir, le devis descriptif et les plans, peuvent être consultés tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, au Service des Renseignements généraux et chez M. Ballu, architecte du Gouvernement, 80, rue Blanche, à Paris.

Le vendredi 10 mars, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, à Paris, 2, avenue Rapp, à l'adjudication en quatre lots des travaux :

1° De charpente en bois nécessaires à la construction du palais de la Navigation commerciale ;

2° De couverture nécessaires à la construction du palais de la partie médiane de l'esplanade des Invalides (côté Fabert) ;

3° De vitrerie nécessaires à la construction du palais de la partie médiane de l'esplanade des Invalides (côté Constantine) ;

4° De vitrerie nécessaires à la construction du palais du fond de l'esplanade des Invalides.

1er lot : Travaux à l'entreprise, 144,700 fr. ; somme à valoir, 7,300 francs.

2e lot : Travaux à l'entreprise, 17,900 fr. ; somme à valoir 2,100 francs.

3e lot : Travaux à l'entreprise, 5,100 fr. ; somme à valoir 400 francs.

Le lundi 13 mars, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, d'autre part, l'adjudication restreinte en un seul lot des travaux de fumisterie à exécuter pour la construction d'une cheminée monumentale destinée aux installations du service de la force motrice (usine Suffren). Travaux à forfait 203,000 fr. Somme à valoir 15,000 francs.

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Assemblée générale du 17 février 1899

Comme l'année passée, nous donnons ci-dessous le compte rendu de l'assemblée générale annuelle du Comité français des Expositions à l'étranger. C'est l'avant-dernière réunion du Comité, avant le grand tournoi de 1900.

Au mois de février de l'année prochaine, le Comité français se réunira encore une fois, autour de son président, comme un régiment autour de son général et de son drapeau, avant la bataille.

Le Comité français des Expositions à l'étranger a un rôle important à jouer, en 1900.

Cette fois, ce ne sera pas hors de nos frontières que nous irons lutter commercialement et industriellement ; c'est chez nous, sur notre propre terrain que nous avons appelé nos concurrents des deux mondes à venir se mesurer avec nous.

Nous retrouverons parmi ces concurrents de vieux compagnons de luttes d'Amsterdam, de Bruxelles, de Bergen, etc., etc., et nous n'oublierons pas avec quelle courtoisie et quelle sympathie nous fûmes accueillis et traités par nos voisins et amis les Hollandais, les Belges et les Suédois.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger se retrouvera, ce jour-là, en entier, autour de son affectionné et dévoué Président, Ancelot, et tout nous fait prédire qu'il fera bonne figure sur le terrain.

De nouvelles recrues, comme on le verra par la lecture de l'intéressant rapport de M. Roger Sandoz, ont grossi la phalange qui est bien décidée à lutter avec entrain, et faire ample provision de lauriers.

La séance a été ouverte, à 3 heures, sous la présidence de M. Alfred Ancelot, président du Comité français.

Sont présents MM :

Allain, Anglade, Appert, Ancelot, Belin, Barbier, Brylinski, Bonnier, Blondet, Chovo, Carmichael, Curlier, Crouvezier, Chalmel, Camille, Carue, Dehesdin, Dreyfus-Bing, Dardenne, Donckèle, Delarbre, Doistau, Dupont, Edeline, Estieu, Foveau de Courmelle, Fauré Le Page, Harant, Henon, Hartmann, Jodon, Keller, Kahn, Lacroix, Leloir, Lyon, Leleu, Laguionie, Levent, Georges Lefèvre, Ch. Legrand, Geo. Lamaille, Louvet, David-Mennet, Mouilbau, Marnier-Lapostolle, Noirot-Biais, Pozzy, Pinard, Sébastien, Soyer, Savoye, Saint, Schiller, Stockman, Schmoll, Soleau, Sandoz, Wolff, Walter, etc.

Se sont excusés MM :

Louis Bonnier, Boyriven, Bajac, Barbier, Baignol, de Bertrand, Couvreur, Chevalier, Caen, Chanée, le Coustellier, Cardeilhac, Debain, Desmarais, Dubouloz, Davenière, Du Vivier de Streel,

Expert-Bezançon, Follot, Henri Gautier, Guy, Guye, Guerlain, Gastinne-Renette, Grodet, Hollande, Isidore Leroy, Letrange, Levallois, Moisan, Manhces, Oriol, Plassard, Peltereau, Prévet, Poulain, Perdoux, Putois, Remon, Simonnot-Godard, Paul Simon, Verhaeghe-Vandewynckèle.

M. Ancelot, président, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

Avant d'ouvrir cette séance, permettez-moi de saluer respectueusement le chef de l'État, dont la France entière pleure aujourd'hui la mort prématurée.

M. Felix Faure, qui personnifiait si brillamment et si noblement le commerce et l'industrie que vous représentez, est mort subitement hier soir.

C'est une perte cruelle pour le monde commercial, et je considère comme un devoir d'associer notre Comité au deuil général. »

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 février 1898 est lu et adopté.

Augmentation du nombre des membres du Comité.

Le président rappelle que le bureau avait décidé de porter de 300 à 350 le nombre des membres du Comité, mais devant le nombre considérable de demandes d'admission qui s'élèvent déjà à 100 et qui avec les 273 anciens membres donnent un chiffre total de 373, il propose à l'Assemblée de porter à 400 le chiffre maximum des membres. L'Assemblée adopte le chiffre de 400 qui ne pourra être dépassé par le bureau et accueille avec la plus grande satisfaction et de vifs applaudissements la lecture faite par le Président de la liste suivante des nouveaux adhérents.

Liste des nouveaux membres du Comité.

Amieux (Maurice), ✻, conserves alimentaires, à Chantenay-lès-Nantes. Membre des Comités de 1900, classe 58.

Anglade (Achille), ✻, industriel, 3, rue de la Feuillade, membre des comités d'admission de 1900, classe 86.

Appert (Aristide), ancien fabricant de chaussures, 58, rue Ampère. — Ancien président de la Chambre consultative des arts et manufactures : membre de la Chambre de Commerce de Châlons-sur-Marne. — Président des Comités de 1900, classe 79.

Aubressy, ✻, fabricant du réglisse Zan, à Uzès (Gard).

Baboin (Emile), fabricant de tulles et dentelles, 31, rue Royale, Lyon. — Membre des Comités d'admisson de 1900, classe 84.

Beraud (Jean), fabricant de soieries, 15, place Tolozan, Lyon. — Membre des Comités d'admission de 1900, classe 83.

Bernardel (Gustave), luthier, 4, passage Saulnier. — Vice-Président de la Chambre syndicale des instruments de musique, membre des Comités d'admission de 1900, classe 17.

Berger (Georges), député, grand officier de la Légion d'honneur, 8, rue Legendre, directeur général de l'Exposition universelle de 1889. Président de la réunion des Jurys et Comités des expositions universelles. Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs. Président du groupe XII et de la classe 66 de l'Exposition de 1900.

Blondel, ✻, Maison Erard, pianos, rue du Mail, 13, délégué au service Général de la section française 1900.

Boulanger (Charles), fabricant d'orfévrerie, 4, rue du Vert-Bois, Paris. Membre des Comités d'admission de 1900.

Boulenger (Paul-Hippolyte), fabricant de faïences, Choisy-le-Roi, Seine. Secrétaire des Comités de 1900, classe 72.

Bouruet-Aubertot (Hector), nouveautés, 29, rue des Pyramides, juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine. Secrétaire des Comités de 1900, classe 81.

Biver (Alfred), ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, rue Sainte-Cécile. Directeur général des manufactures de glaces de la Compagnie de Saint-Gobain. Vice-Président du syndicat des fabricants de cristaux et verreries de France. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 73.

Boyriven (Jules), passementeries pour voitures, 37, rue Le Peletier, membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Brossy (Clément), fabricant de rubans, 13, rue des [illegible]

de Commerce de Saint-Etienne. Président de l'Union des Chambres syndicales Stéphanoises et de la Chambre syndicale des tissus et matières textiles. Ancien juge au Tribunal de Commerce de Saint-Etienne. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 83.

Besselièvre (Louis), tissus imprimés, 24, rue Crosne, Rouen. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 70.

Benard (Joseph), ingénieur-Constructeur de Phares, 82, rue Curial.

Cardeilhac, coutelier-orfèvre, 91, rue de Rivoli, Paris. Président de la Chambre syndicale de la coutellerie. Président des Comités de 1900, classe 93.

Carmichael (Robert), ✻, industriel, 15, rue du Louvre, membre des Comités d'admission de 1900, classe 81.

Chevalier (Charles), conserves alimentaires, 32, avenue de la Grande-Armée. Président de la Chambre syndicale des fabricants de conserves alimentaires. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 58.

Chevrel (Georges-Charles), découpeur, marqueteur, mosaïste, 11, rue de la Cerisaie.

Membres des Comités d'admission de 1900, classe 69.

Chovo (Félix), directeur de la Compagnie Française Linoléum, à Orly (Seine). Membre des Comités d'admission de 1900, classe 70.

Cognacq (Ernest), ✻, nouveautés (à la Samaritaine), rue du Pont-Neuf. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 85.

Coïon (René), fabricant de chaussures, 20, rue Mercœur, Paris. Président du Syndicat Général de l'Industrie de la Chaussure en France. Rapporteur des Comités de 1900, classe 86.

Colcombet (Alexandre) ✻, fabricant de rubans, 8, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne. Ancien président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, membre des Comités d'admission de 1900, classe 83.

Corbière (Ernest), fabricant de lingerie, 10, rue du Sentier, membre des Comités d'admission de 1900, classe 86.

Couesnon, ✻, fabricant d'instruments de musique, 94, rue d'Angoulême. Rapporteur des Comités de 1900, classe 17.

Courtin-Rossignol (Léonce), ✻, vinaigres, à Orléans, (Loiret). Ancien président du Tribunal de Commerce et du Syndicat des vins spiritueux et vinaigres. Membre de la Chambre de Commerce d'Orléans. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 59.

Crouvezier (Ch.), fabricant de broderies, 24, rue du Sentier. Ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Cornille (Georges), soieries et velours pour ameublements, 21, boulevard Montmartre, juge au Tribunal de Commerce de la Seine. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 70.

Davenière (Emile), fabricant de dentelles à Calais. Membre de la Chambre de Commerce de Calais. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

David-Mennet (Arthur), manufacturier, 29, rue du Sentier. Membre de la Commission permanente des valeurs de douane.

Déchelette (Henry), manufacturier, 10, rue du Phénix, Roanne. Président de la Chambre syndicale de l'Union de l'industrie cotonnière de Roanne, Thizy et de la région. Rapporteur de Comités de 1900, classe 80.

Deforge (René), broderies et passementeries pour ameublement, 103, rue de Richelieu, à Paris. Membre des Comités d'admissionde 1900, classe 70.

Dehesdin (Georges), lingerie en gros, 91, rue Réaumur. Membre de la Commission permanente des valeurs de douane. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 86.

Delarbre (Alfred), industriel, 12, rue des Filles-du-Calvaire, Paris. Président de la Chambre syndicale de commerce et de la fabrication de la quincaillerie de Paris. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 65.

Delmas (Fernand) ❁, ingénieur-architecte, 4, rue de Lota, Paris. Inspecteur régional de l'enseignement technique. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 6.

Doistau (Félix), distillateur, 93, rue de Paris, Pantin. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 61.

[illegible]

Victoires, Paris. Président de la Chambre syndicale des fabricants de cravates, foulards et cache-nez en gros. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 86.

Dufayel (Georges) ✻, tapissier-décorateur, 13, boulevard Barbès, Paris. Membre du Comité 31 et membre du jury à l'Exposition de Bruxelles 1897.

Dufrène (Armand) ✻, fermetures métalliques, 159, avenue Malakoff, Paris. Membre de la Chambre de commerce de Paris. Vice-président des Comités de 1900, classe 65.

Duvignau de Laneau (Léon) ❁, directeur de l'école préparatoire à l'Ecole centrale, 157, rue de Rennes, Paris. Membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique. Secrétaire des Comités de 1900, classe 6.

Drouart (Anatole), fabricant de bronzes et étain d'art, 24, rue Debelleyme, Paris. Vice-président de la Chambre syndicale des bronzes imitation. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 97.

Esnault Pelterie (Albert), industriel, 5, rue St-Fiacre. Membre de la Commission permanente des valeurs de douane. Secrétaire des Comités de 1900, classe 80.

Evette (Pierre-Armand), fabricant de papiers de fantaisie et cartons (maison Vacquerel), 243, rue St-Martin, Paris. Ingénieur des Arts et Manufactures. Secrétaire des Comités de 1900, classe 68.

Fornet (Mme veuve), fabrique de bijouterie émaillée, à Bourg.

Fouinat (Charles) ✻, ancien juge au Tribunal de commerce, 36, rue de Naples.

Francés (Edwin), dentelles, boulevard Jacquart, Calais. Vice-président de la Chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles de Calais. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Genty (Louis-Achille), fabricant de brosseries, 20, rue du Bourg-Tibourg, Paris. Président du Syndicat de la brosserie. Vice-président de l'Alliance syndicale. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 98.

Grodet (Emile), appareils de bains de chauffage et d'hydrothérapie, 3, rue de Dunkerque, Paris. Président de la Chambre syndicale de la chaudronnerie. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 65.

Guy (Louis), distillateur, 232, rue de Rivoli, Paris. Président honoraire de la Chambre syndicale des distillateurs. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 61.

Guye (Henri), fabricant de boutons et passementeries, 38, boulevard Sebastopol, Paris. Membre du Tribunal de commerce de la Seine. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Gustelle (Henri), fabricant de soieries, 21, rue d'Alsace, à Lyon. Membre du jury, Amsterdam 1895, Bruxelles 1897.

Hache (Alfred) ✻, fabricant de porcelaines, à Vierzon, Cher. Vice-président des Comités de 1900, classe 72.

Hausser (William) ❁, 7, rue du Théâtre, Paris. Directeur de l'usine de caoutchouc de la Société industrielle des Téléphones. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 99.

Helbronner (Alphonse) ✻, 45, rue Cardinet, Paris. Administrateur-directeur de la Compagnie française d'entreprises militaires et civiles (anciennement établissements Godillot et Helbronner). Directeur commercial de la Compagnie des lits militaires. Ancien président de la Chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires. Rapporteur des Comités d'admission de 1900, classe 120.

Hersent (Jean), ingénieur des Arts et Manufactures, 80, rue de Londres, Paris. Entrepreneur de travaux publics. Membre du jury aux Expositions de Bordeaux et de Bruxelles 1897.

Houppe (Xavier) ❁, entrepreneur de peinture, 9, rue du Dôme, Paris. Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 28.

Hanoteau (Charles), président du Conseil d'administration des forges et aciéries de Commercy. Ancien juge au Tribunal de commerce, 58, boulevard Voltaire, Paris.

Jalla (Edouard) ✻, industriel, 7, rue d'Uzès, Paris.

Jéramec (Édouard) ✻, 5, boulevard Malesherbes, Paris. Administrateur des Compagnies des eaux de la Bourboule, de Pougues et de Royat. Président de la Chambre syndicale des eaux minérales et établissements thermaux. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 111.

Keller (Charles), nécessaires maroquinerie, 22, rue Joubert, Paris. Membre des Comités d'admis-

Kester (Gustave), vins et spiritueux, 4, rue Armand-Carrel, St-Mandé. Président du Syndicat des vins en gros. Membre de la Chambre de commerce de Paris. Président des Comités de 1900, classe 60.

Lahure (Alexis) ✻, imprimeur-éditeur, 9, rue de Fleurus, Paris. Secrétaire des Comités de 1900, classe 11.

Lartigue (Octave-Louis) ✿, publiciste, 105, rue de Courcelles, Paris. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 18.

Laurent (Georges), crins, laines, 27, rue des Bourdonnais, Paris. Juge au Tribunal de commerce de la Seine. Secrétaire des Comités de 1900, classe 52.

Legouey fils (Jules), distillateur, 77, rue Réaumur, Paris. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 61.

Louvet (Louis-Jules), propriétaire de la grande maison de blanc, 6, boulevard des Capucines.

Leloir (Georges), brosses et pinceaux, 14, rue Commines, Paris. Vice-président de la Chambre syndicale de la brosserie. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 98.

Maès (Georges), ✻, cristaux, 19, rue des Réservoirs, à Clichy (Seine). Ancien membre de la Chambre de Commerce de Paris. Membre de la Chambre permanente des valeurs des douane. Rapporteur des Comités de 1900, classe 73.

Malesset (Joseph), ✿, Industriel, 148, faubourg Saint-Denis. Secrétaire de la Chambre Syndicale de la céramique et verrerie.

Mantois (Edouard), ✻, verrerie scientifique pour l'astronomie, l'optique et la photographie. Membre des Comités de 1900, classe 73.

Maurey-Deschamps (Félix), ✻, brosserie fine et tabletterie, 65, rue Turbigo. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 98.

Michelin (André), ✻, caoutchouc, manufacture pneumatique, ingénieur des Arts et Manufactures, 7, rue Gounod. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 30.

Mustel fils (Auguste), facteur d'harmoniums et célestas. Membre des Comités 1900, 168, rue Saint-Maur.

Oriol (Benoit), O. ✻, député, manufacturier, 9, avenue Marceau, conseiller général de la Loire. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Ouachée (Charles), O. ✻, ancien exploitant des carrières et pierres de St-Leu et St-Maximin (Oise). 130, faubourg Saint-Honoré. Membre de la Chambre de Commerce de Paris. Rapporteur des Comités de 1900, classe 88.

Outhenin-Chalandre (Gaston), ✻, papiers, 26, rue de la Bienfaisance, secrétaire des Comités de 1900, classe 88.

Paupier (Léonard), ✻, constructeur d'instruments de pesage et de petits chemins de fer. Membre des Comités de Paris 1900, 2, rue Stendhal (11, chemin du Parc).

Picou (Gustave), ✻, distillateur, 123, rue de Paris, à St-Denis.

Picon (Honoré), distillateur à Bordeaux.

Piver (Lucien), fabricant de parfumerie, 10, boulevard de Strasbourg. Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Parfumerie Française. Rapporteur des Comités de 1900, classe 90.

Poiret (Auguste), négociant en draperies, 21, rue des Deux-Ecus. Président de la Chambre syndicale de la draperie. Membre de la Chambre de Commerce de Paris. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 81.

Poussielgue-Rusand (Maurice), fabricant d'orfévrerie religieuse, 3, rue Cassette. Membre des Commissions d'admission de 1900, classe 94.

Puel de Lobel (Gaston-Ernest), publiciste, directeur de la Société des annuaires, 53, rue Lafayette. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 115.

Pozzy (Sosthène), ✿, ressorts et essieux, 87, rue d'Amsterdam. Membre de la Chambre de Commerce de Paris. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 30.

Quentin (Aimé-Louis), pipes et articles de fumeurs, 21, rue de Bondy. Président de la Chambre syndicale de la tabletterie et de l'éventail. Vice-Président des Comités de 1900, classe 98.

Ruch (Jacques), ✻, fabricant de pianos, 207, boulevard Voltaire.

Schiller (René), passementeries, broderies, boutons, 24, rue Saint-Marc. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Sébastien (G.), fabricant de rideaux, guipures, 16, rue Ch. Picard, Saint-Quentin. Président de la Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Membre de la Chambre de Commerce et du Tribunal de Commerce de Saint-Quentin. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 84.

Simon (Henri), étoffes pour ameublements, 13, rue du Mail. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 70.

Soleau ✿, fabricant de bronze et éclairage électrique, 127, rue de Turenne. Vice-Président de la Chambre syndicale des fabricants de bronze. Secrétaire des Comités de 1900, classe 97.

Soyer fils, ✿, peintre émailleur, 4 bis, rue Saint-Sauveur. Vice-Président de la Chambre syndicale de la céramique.

Stockman (Oscar), bustes et mannequins, 150, rue Legendre. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 79.

Thiébaut (Victor), O. ✻, fondeur, éditeur, 32, rue Guersant. Secrétaire de la Chambre de Commerce de Paris. Vice-Président des Comités de 1900, classe 97.

Thiel, thés de Chine et des Indes, Le Havre. Membre des Comités d'admission.

Du Vivier de Streel, ✻, Délégué aux Sections étrangères Paris 1900, 6, rue Coëtlogon.

Voirin (Jules), ✻, machines à imprimer, 17, rue Mayet. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 11.

Vuitton (Georges), ✿, articles de voyage et de campement, 1, rue Scribe. Membre des Comités d'admission de 1900, classe 99.

Vaury (Charles), ✻, propriétaire exploitant des moulins de Montrouge, 104, avenue d'Orléans. Juge au Tribunal de Commerce de la Seine. Rapporteur des Comités de 1900, classe 56.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le secrétaire général, M. G. Roger Sandoz, a la parole pour lire son rapport annuel sur les travaux du Comité; il s'y exprime en ces termes :

Messieurs,

Au nom de votre Bureau, j'ai, pour la troisième fois, le très grand honneur de vous présenter le Rapport résumant nos travaux de l'année 1898; et tout d'abord excusez-moi de remonter un peu en arrière et de vous parler encore de l'Exposition de Bruxelles 1897 ; mais nous ne pouvons passer sous silence le remarquable travail que vient de faire notre cher ami et vice-président, M. Charles Legrand, c'est-à-dire le Rapport général sur l'Exposition Internationale de Bruxelles, que lui avait demandé votre Bureau et qu'il a présenté au nom du Comité français des Expositions à l'étranger à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Tous, mes chers collègues, vous l'avez reçu et lu, et le meilleur éloge que nous en puissions faire est de citer quelques-unes des lignes écrites à ce sujet par notre respecté et dévoué Président d'honneur, M. Lourties, ancien ministre du Commerce (1) :

« Nous venons de passer en revue le remarquable Rapport général sur l'Exposition internationale de Bruxelles de 1897, présenté à M. le Ministre du Commerce par M. Charles Legrand, le distingué vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger.

« Nous ne résistons pas au plaisir d'adresser nos plus sincères félicitations à ce Comité pour l'heureuse inspiration qu'il a eue de grouper, dans une publication aussi intéressante, les faits principaux qui se rattachent à l'Exposition de Bruxelles, et de mettre en lumière la part considérable qu'ont prise ses membres à cette manifestation internationale de la production et du travail, comme membres des Comités d'admission et d'installation, comme exposants, comme membres du Jury international d'examen ou comme titulaires des plus hautes récompenses.

« A la vérité, nous n'attendions pas moins d'hommes que nous avons eu la bonne fortune de voir à l'œuvre depuis un certain nombre d'années... « Nous les avons suivis à l'étranger et nous savons ce dont ils sont capables, avec ou sans la participation officielle du Gouvernement.

« A Bruxelles, la victoire a été éclatante, et le Comité français des Expositions à l'étranger a le droit d'envisager avec une satisfaction patriotique les résultats obtenus grâce au précieux concours qu'il a prêté sans réserve à notre vaillant commissaire général, M. Monthiers.

« La section française a été, en effet, on peut le dire sans fausse modestie, le clou de l'Exposition, avec la section de notre chère voisine la Belgique. Elle ne s'est pas seulement distinguée par l'étendue de ses installations, la variété et la valeur des produits exposés, mais encore par l'heureuse disposition de ses galeries et la richesse décorative de ses compartiments.

« Cadre et produits exposés ont témoigné une fois de plus du bon goût, du sentiment artistique de la nation française, en même temps que de la puissante vitalité de nos industries. Nous n'en voulons pour preuve que le chiffre considérable des récompenses de tout ordre, et en particulier, des diplômes de grand prix, des diplômes d'honneur et des diplômes de médailles d'or obtenus par nos exposants.

« Et ce qui prouve combien le Comité français des Expositions à l'étranger avait prêché l'exemple : c'est que ses membres ont eu une large part dans les récompenses comme ils avaient eu une part prépondérante dans la bataille : sur 280 membres dont se composait le Comité au 1er janvier 1898, 203 avaient figuré comme exposants effectifs à l'Exposition de Bruxelles, soit à titre individuel, soit en collectivité, 158 avaient été nommés membres des Comités d'admission et d'installation, 72 avaient fait partie du Jury international des récompenses et avaient obtenu 84 diplômes hors concours dans diverses classes spéciales, et particulièrement dans celle de l'Économie sociale, ce qui montre bien, soit dit en passant, à quel point, la plupart d'entre eux ont autant souci du bien-être de leurs collaborateurs que des perfectionnements que comporte leur industrie.

« Quant aux membres du Comité français des Expositions à l'étranger ne faisant pas partie du Jury, ils avaient remporté :

77 Grands prix,
38 Diplômes d'honneur,
39 Médailles d'or,
15 Médailles d'argent,
2 Médailles de bronze,

« et obtenu pour leurs collaborateurs :

12 Diplômes d'honneur,
74 Médailles d'or,
97 Médailles d'argent,
33 Médailles de bronze,

« et pour leurs coopérateurs :

54 Médailles de bronze,
6 Mentions honorables.

« C'est là un résultat dont le Comité français peut être fier à bon titre. »

Oui, messieurs, nous en sommes fiers, car, si notre rôle cesse dès qu'une Exposition est déclarée officielle par le Gouvernement, nous n'en voulons pas moins continuer à l'État notre appui précieux et désintéressé; c'est ainsi que nous avons agi à Bruxelles, d'abord, en fournissant à M. le Ministre du Commerce à fin 1895 les moyens d'organiser la section française si besoin était, comme votre Bureau s'y était engagé avant que les crédits nécessaires ne fussent votés par le Parlement; ensuite, en engageant tous nos membres à participer à cette importante manifestation commerciale, et enfin en publiant le rapport de M. Charles Legrand, qui restera comme un monument de la participation française à l'Exposition de Bruxelles et de la part très grande qu'y a prise le Comité français des Expositions à l'étranger.

Revenant maintenant au rôle de notre association en 1898, nous sommes heureux de constater la réussite de la section française à l'Exposition Internationale de Bergen (Norvège), grâce au dévouement de M. Cacheux, président du Comité spécial auquel MM. les Ministres du Commerce et

(1) Voir *l'Exposition Universelle*, Bulletin du Comité, n° 113, du 10 janvier 1899.

des Colonies, la Société de l'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes et le Comité français des Expositions à l'étranger avaient accordé leur patronage, grâce aussi à l'activité des Commissaires généraux : MM. J. Perard, ingénieur des arts et manufactures et Grève, agent consulaire de France, sans oublier M. Chevalier fils, agent général. L'Exposition de Bergen, organisée sous le haut patronage de Sa Majesté Oscar II, roi de Suède et Norvège, était subventionnée par le Parlement Norvégien ; elle a pleinement réussi et la section française, qui occupait 600 mètres carrés, y a été particulièrement remarquée, comptant avec la Tunisie, 194 exposants sur un chiffre total de 1,245 et venant avec le Danemark immédiatement après la Suède et Norvège. Le jury international a d'ailleurs pleinement rendu hommage à la France en lui accordant 109 diplômes et médailles dont le *Moniteur officiel* du Commerce a publié la liste officielle le 13 octobre 1898 et en la mettant au premier rang pour les plus hautes récompenses. D'ailleurs, ainsi que le constate le Commissaire général, dans le rapport qu'il a adressé à M. le Ministre du Commerce, le succès de notre industrie s'est aussi affirmé d'une autre manière des plus profitables pour les intérêts généraux de notre pays, plusieurs des maisons qui avaient exposé et dont les chefs n'avaient pas hésité à se rendre personnellement en Norvège, ayant reçu d'importantes commandes.

Cette exposition a donc été un nouveau succès pour la France et nous a permis de renouer des liens commerciaux avec une nation amie et d'accentuer un courant d'affaires, qui, pour des raisons diverses, s'écartait de nos produits au profit d'industries étrangères, mais qu'il faudra nous efforcer de maintenir et d'augmenter encore en nous pliant là comme partout aux coutumes du pays, aux demandes et aux habitudes de la clientèle.

Messieurs, la manifestation grandiose que la France prépare pour clore le siècle présent et saluer l'aurore du nouveau est bien proche et notre industrie tout entière se prépare à lutter vaillamment en 1900 avec celles des autres nations. Le Comité français des Expositions à l'étranger a donc pris l'engagement de n'accorder aucun patronage, de ne rien entreprendre en 1899 pour ne pas troubler nos commerçants et nos industriels pendant cette pacifique veillée des armes. Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'Exposition Franco-Russe organisée à Saint-Pétersbourg, au profit de la Croix-Rouge de Russie, sous le patronage de Son Altesse Impériale le grand-duc Constantin et du ministre du Commerce et de l'Industrie de France, Exposition dont le Comité a pour président d'honneur, M. le comte de Montebello, ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg, pour président, M. Monthiers, ancien commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles et pour déléguée générale, Mme Pégard.

Cette Exposition, qui concerne spécialement les arts du métal, l'ameublement, la céramique, la toilette et ses accessoires et les arts graphiques, est assurée dès aujourd'hui du concours de nos premières maisons et nous lui souhaitons un plein succès dont nous sommes certains d'ailleurs, connaissant le zèle, le dévouement et l'activité du président et de la déléguée générale du comité spécial dont la plupart des membres, s'ils ne prennent part que personnellement à cette exposition, appartiennent du moins à notre association.

Comme chaque année, hélas, nous avons à adresser un pieux souvenir à nos collègues et amis trop tôt disparus ; ce sont en 1898 : Paul Anglade et Emile Colin, ✻, les industriels bien connus; Alphonse Hardon, ✻, propriétaire viticulteur; Mangeot, ✻, fondateur du journal *Le Monde Musical ;* Eugène Pierron, O. ✻, ۞, ingénieur, architecte-voyer en chef adjoint de la Ville de Paris, l'un des architectes de l'Exposition de 1889, et nous prions leurs familles de croire à toute notre sympathie et à la vive part que nous prenons à leur deuil ; par contre, nous avons à témoigner notre reconnaissance à M. Henry Boucher, député, ancien ministre du Commerce, qui a bien voulu accepter de joindre son nom sur la liste de nos présidents d'honneur à ceux de MM. V. Lourties, A. Lebon, Marty, Siegfried et Mesureur ; nous avons aussi à remercier nos éminents collègues qui ont bien voulu, au nombre de 100, se faire inscrire cette année comme membres de nos associations.

Notre président vient de vous les nommer et nous leur souhaitons une cordiale bienvenue, comptant qu'ils voudront bien nous aider à atteindre notre but. Vous nous en voudriez certainement aussi de ne pas adresser nos sincères félicitations à notre éminent collègue M. Georges Masson, réélu président de la Chambre de commerce, à notre excellent ami M. Victor Legrand, nommé président du Tribunal de commerce et à notre cher président Alfred Ancelot, nommé membre de la Chambre de commerce de Paris.

Excusez-moi, messieurs et chers collègues, d'avoir retenu si longtemps votre attention. Votre bureau vous est d'ailleurs sincèrement reconnaissant de l'appui et de l'aide que vous lui avez donnés ; il est aujourd'hui à fin de mandat, ayant accompli trois années d'exercice et votre continuelle bienveillance dont il est fier et dont il sent toute la valeur, lui permet d'espérer et même de croire qu'il vous a bien représentés, s'étant toujours efforcé de remplir dignement la mission que vous lui aviez fait le grand honneur de lui confier.

Le Secrétaire Général,
G. ROGER SANDOZ.

Le Rapport est adopté et le secrétaire général est vivement félicité par ses collègues.

Rapport de l'Exposition de Bruxelles

Le président adresse aussi les félicitations de l'Assemblée à M. Charles Legrand, vice-président du Comité pour le rapport magistral qu'il a bien voulu, à la demande du Bureau, faire sur l'Exposition de Bruxelles; il remercie aussi tout spécialement M. Belin, notre aimable collègue, qui s'est chargé d'éditer ce volume avec un soin tout particulier et en ménageant le budget de la Société.

M. Charles Legrand déclare qu'il ne peut accepter les félicitations de ses collègues qu'en les partageant avec eux : « J'ai tenu la plume, ajoute-t-il; mais vous avez tenu le drapeau. »

Rapport du Trésorier

Le rapport sur les comptes de 1898 est lu par le trésorier, M. Estieu, et adopté.

Banquet annuel

En raison du deuil national le Bureau est chargé de fixer ultérieurement la date du Banquet annuel.

Exposition Franco-Russe de St-Pétersbourg en 1899

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Pégard, déléguée générale de l'Exposition Franco-Russe organisée à St-Petersbourg par la Croix Rouge russe; il insiste sur ce que le secrétaire général a dit dans son rapport de cette exposition spéciale à laquelle il engage nos collègues intéressés à participer.

Projet d'Expositions à Turin et à Glascow en 1901

Le président donne lecture de la lettre suivante, que lui a adressée notre collègue M. Blondet, secrétaire du comité :

Paris, le 11 février 1899

Monsieur le Président,

De retour de ma tournée annuelle d'affaires en Italie, je tiens à vous faire part d'une idée qui m'a été suggérée d'une part par le récent et grand succès de l'Exposition de Turin et de l'autre par les sentiments qui m'ont été exprimés pendant mon séjour chez les Italiens, que je fréquente depuis de nombreuses années.

Cette idée serait le projet d'une *Exposition Française en Italie en 1901*, sous le patronage de notre Comité Français des Expositions à l'étranger.

Le récent accord commercial ayant produit le meilleur effet moral, en attendant les résultats pratiques, je considère que le moment serait très opportun pour lancer l'idée d'un pareil projet ayant pour but de faire mieux connaître aux Italiens certains produits qu'ils pourraient consommer davantage et qu'ils apprécient tout particulièrement, ayant avec nous une similitude de gouts que leur donne la similitude de race.

Une Exposition de ce genre bien organisée, comme sait le faire le Comité Français des Expositions à l'Etranger, aurait en outre des avantages ci-dessus, celui d'accentuer et peut-être de cimenter les bons rapports que nous pouvons avoir avec les Italiens, ce que nous devons souhaiter tant sous le rapport des relations économiques que sous celui des relations de politique internationale.

C'est pourquoi je soumets cette idée à votre appréciation, en vous priant d'agréer, Mon cher Président, la nouvelle assurance de mes sentiments distingués et très sincèrement dévoués.

Signé : Louis Blondet

L'idée est favorablement accueillie par l'Assemblée. Le Comité prend ainsi date de priorité au sujet de ce projet qui sera étudié et développé ultérieurement quand le moment sera venu. — Toutefois plusieurs membres pensent que Milan vaudrait mieux que Turin, comme siège de l'exposition.

M. Lamaille mentionne aussi qu'une exposition internationale et universelle se tiendra à Glascow en 1901 sous de hauts patronages officiels. — Il est personnellement en rapport avec les directeurs, membres de la Corporation de Glascow et soumettra tous les documents au Bureau en temps voulu.

Renouvellement du Bureau

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

Malgré les observations du Président, qui demande que les règles ordinaires des Elections soient suivies, l'Assemblée insiste pour continuer par acclamation sa confiance au Bureau actuel qui est renommé pour trois ans et se trouve ainsi composé à ce jour :

Présidents d'honneur : MM. V. Lourties ; André Lebon, ✻; Marty; Siegfried, O. ✻; Mesureur; Henry Boucher; anciens ministres du Commerce.

Président honoraire : J. Thibouville-Lamy, O. ✻ ;

Président : M. Ancelot, O. ✻.

Vice-présidents: MM. Couvreur, O. ✻ ; Emile Dupont ✻; Fauré Le Page, O. ✻ ; Hartmann ✻. ۞ ; Lagus, ✻ I. ۞; Charles Legrand, O. ✻.

Secrétaire général : G. Roger Sandoz, I. ۞.

Trésorier: M. Estieu, ✻. ۞.

Secrétaires : MM. Léon Barbier, Blondel, Debain, Lamaille, Noirot-Biais, Walter.

Secrétaire archiviste : J. Dubouloz, ✻. ۞.

Secrétaire administratif : Barat, ۞.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Président,
A. ANCELOT

L'un des secrétaires,
GEO. LAMAILLE.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce nouveau succès du Comité Français des expositions à l'étranger.

Nous ne devons nullement nous en étonner, par suite de l'importance considérable qu'il a prise en si peu de temps.

Cette nouvelle liste d'adhérents représentant les plus hautes notabilités du commerce et de l'industrie de la France le complète admirablement et est pour lui une force considérable dont nous nous réjouissons.

Nous avons déjà vu à l'œuvre son bureau ; avec de pareilles troupes, nous ne pouvons que lui prédire de brillants succès.

LA
Protection de la Propriété Industrielle

M. Paul Delombre, ministre du commerce et de l'industrie, déposera demain sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi relatif à la protection de la propriété industrielle pour les objets admis à l'Exposition universelle de 1900.

On sait que la loi du 5 juillet 1844, sur les brevets d'invention, interdit, sous peine de déchéance, l'introduction en France des objets brevetés, et qu'elle prononce également la déchéance du breveté qui a laissé passer deux ans sans exploiter en France son invention. De plus, une jurisprudence vivement contestée, il est vrai, astreint aux mêmes obligations les possesseurs de dessins et de modèles de fabrique.

Le projet de loi qui sera déposé permet aux inventeurs d'objets brevetables et de dessins et modèles de fabrique d'introduire en France, à destination de l'Exposition, les objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux qui sont garantis à leur profit par des brevets ou des dépôts. Il interrompt aussi, pour les exposants, l'obligation d'exploiter leurs découvertes pendant toute la durée de l'Exposition.

D'autre part, la loi du 23 mai 1868 dispose que tout Français ou étranger auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée, soit d'un dessin de fabrique, peut, s'il est admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer gratuitement un certificat descriptif de l'objet déposé, certificat qui lui assure, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'Exposition, les mêmes droits que lui conférerait un brevet ou un dépôt légal.

En rapprochant du texte de la loi de 1868 le texte du projet de loi de M. Paul Delombre, on peut se convaincre que tous les industriels jouiront pour leurs produits exposés de la plus entière protection légale.

Le projet de loi donnera pleine garantie aux personnes qui comptent prendre part à l'Exposition universelle de 1900, et coupera court aux préoccupations qui avaient pu être éveillées par les notes insérées dans certains journaux étrangers et reproduites dans quelques journaux français.

Nouvelles et Échos

La commission des finances, dans sa dernière séance, a émis le vœu formel, transmis à l'administration, que l'industrie — si l'on peut s'exprimer ainsi — des « camelots » soit interdite en 1900, dans toute l'enceinte de l'Exposition. Ce sera une grande satisfaction pour les visiteurs de l'Exposition et l'on ne peut douter que cette mesure soit universellement approuvée.

* * *

Les travaux du grand palais des Champs-Elysées sont menés avec une grande activité.

Les opérations de la pose de la balustrade au-dessus de l'attique, dont nous avions annoncé le commencement, sont presque terminées.

Les chapiteaux engagés des pilastres du pylône nord-est sont livrés aux sculpteurs. On a mis en place des vases d'attique sur la façade latérale sud.

La piste est dégagée lentement. On procède au ravalement de la corniche sur la façade postérieure et la façade latérale nord.

* * *

On s'occupe de la pose des dix-sept voies de manutention à établir au Champ de Mars avec raccordement sur la ligne des Moulineaux, destinées à assurer l'aménagement des constructions de l'Exposition, puis le transfert des objets exposés. Recouvert par des planches pendant la durée de l'Exposition, ce petit réseau procèdera, après la clôture, aux opérations inverses. Les trains arriveront de la gare des Moulineaux par trois embranchements qui les dirigeront le long du quai de la Seine, le long du Champ-de-Mars et parallèlement à l'ancienne galerie des machines : trois voies perpendiculaires à la Seine et cinq voies établies sur le Champ de Mars même permettront la répartition des matériaux et des produits en tous sens avec de simples mouvements de plaques tournantes aux intersections et de très rares aiguillages.

* * *

La commission spéciale chargée d'examiner les projets émanant de l'initiative privée s'est réunie hier sous la présidence de M. Humbert ; elle a entendu les rapports de MM. Moron et Mesureur sur les projets récemment présentés dont aucun n'a été accepté. Tous les emplacements disponibles de l'Exposition sont actuellement remplis ; de plus, il n'y a plus que quatorze mois d'ici à l'ouverture de l'Exposition. La commission a donc émis l'avis que le temps manquerait désormais non pas seulement pour exécuter mais aussi pour étudier tout nouveau projet, tout nouveau « clou » acceptable. En conséquence, elle se propose de clore définitivement ses travaux le 1er mars 1899, et demandera au commissaire général d'approuver cette proposition.

* * *

L'Institut des ingénieurs civils de Londres, qui possède une réputation universelle au point de vue technique et scientifique, vient de prendre une décision très flatteuse à l'égard de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900. Elle l'a nommé membre honoraire. Le nombre des membres honoraires de l'Institut est de vingt seulement parmi lesquels le prince de Galles. Sur le continent, il n'y a que trois membres honoraires actuellement : ce sont, avec M. Alfred Picard, le roi des Belges et l'empereur d'Allemagne. Cette nomination est des plus honorables pour la science française en la personne d'un de ses plus éminents ingénieurs en chef, en même temps qu'un hommage rendu à la haute direction des travaux de l'Exposition universelle.

* * *

Les commissions d'organisation des congrès poursuivent leurs travaux qui sont déjà fort avancés. Le *congrès international d'agriculture* se tiendra du 1er au 8 juillet 1900 ; trois de ses sections ont déjà constitué leurs bureaux ainsi qu'il suit : *Economie rurale* : MM. Loubet, président ; Levasseur et Tisserand, vice-présidents ; Couvert et Tardif, secrétaires. — *Enseignement agricole* : MM. Gomot, président ; Chauveau et Risler, vice-présidents ; René Berge et Ch. Girard, secrétaires. — *Agronomie* : MM. le marquis de Vogüé, président ; P.-P. Dehéran, Schlœsing, Calvet, Arthur Perrier, vice-présidents ; Berthaut et L. Mersey, secrétaires.

Le *congrès international de l'enseignement du dessin* est également constitué. Il convient de rappeler qu'à la suite des demandes adressées, en 1894 et 1895, par l'Association amicale des professeurs de dessin de la ville de Paris et du département de la Seine, l'administration de l'Exposition a nommé, par décret du 19 décembre 1898, une commission de trente membres, chargée de l'organisation de ce congrès. Le bureau en est ainsi composé : M. Paul Colin, président ; Mme Luisa Chartrousse, secrétaire général ; Léon Franken, trésorier. Les sections sont organisées comme suit : *Enseignement général du dessin* : M. J.-J. Pillet, président ; Mlle Marie Bastien, secrétaire. — *Enseignement technique du dessin* : M. Jacquemart, président ; M. François-Jules Pillet, secrétaire. — *Enseignement spécial du dessin*: M. Guébin, président ; M. Georges Coquelet, secrétaire. Les personnes qui s'intéressent à ce congrès doivent s'adresser à Mme Chartrousse, au Cercle de la librairie, 117, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le *congrès international de médecine professionnelle et d'odontologie médicale* a composé son bureau de la façon suivante : docteur Lereboullet, président ; docteurs Jamin et Le Baron, vice-présidents ; docteur Glover, secrétaire général ; docteur Gaston, secrétaire général adjoint.

* * *

M. François Arago, premier secrétaire d'ambassade, est nommé chef de service des sections étrangères à l'Exposition de 1900, en remplacement de M. Lemarchand, ministre plénipotentiaire, nommé sous-directeur adjoint à la direction des affaires politiques, au quai d'Orsay.

Dans l'important service qu'il dirigeait depuis plusieurs mois, M. Lemarchand s'était concilié les sympathies de tous les représentants des gouvernements étrangers ; quant à M. François Arago, il était tout désigné pour une fonction dont l'accomplissement lui sera rendu facile par sa connaissance des affaires extérieures et par l'excellente situation qu'il occupe depuis longtemps dans le monde diplomatique. Le choix est excellent à tous égards.

* * *

M. Paul Samary, architecte, ancien député d'Alger, vient d'être chargé par le gouvernement de la construction du palais de la section de l'Indo-Chine, à l'Exposition universelle de 1900.

L'emplacement du pavillon de la Hongrie, situé au quai d'Orsay, entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides, a été officiellement assigné au commissaire général hongrois par la commission de l'Exposition. M. Bela de Luckacs, commissaire général hongrois, avait chargé M. de Navay de prendre possession de cet emplacement. M. Boros, chef de bureau du commissariat hongrois de l'Exposition, M. Fischer, inspecteur des travaux hongrois de l'Exposition, assistaient à cette prise de possession.

Le gouvernement de la Hongrie commencera immédiatement les travaux d'exécution du pavillon avec une grande activité.

Le pavillon hongrois se composera d'un groupement historique des plus belles parties de célèbres monuments hongrois des différentes époques. D'après les avis de personnes compétentes, ce pavillon sera un des plus intéressants des nations. Dans ce pavillon, qui aura deux étages, aura lieu l'exposition rétrospective d'objets d'art hongrois ; il contiendra également la salle de l'exposition du commissaire général.

Le projet de ce pavillon a été fait par des architectes hongrois, mais la construction en sera confiée à des entrepreneurs français.

En dehors de ce pavillon spécial, la Hongrie sera encore représentée dans tous les autres groupes, car elle a fait dans ce siècle des progrès qui justifient et nécessitent sa participation dans presque toutes les branches de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts.

* * *

Au banquet de la Chambre de Commerce française qui a eu lieu à Londres le 1er février dernier, le baron de Reuzis, ambassadeur d'Italie en Angleterre, au cours d'un toast, a prononcé les paroles suivantes :

Le traité de commerce franco-italien est surtout une œuvre patriotique, car je ne saurais comprendre que des échanges suivis n'amenassent pas un échange d'idées, de confiance, d'amitié et de solidarité entre les deux peuples. Un vent amical a balayé les nuages. Oublions donc le passé, puisque le soleil resplendit. L'horizon politique nous rassure : entreprenons un labeur également profitable à tous ; travaillons pour nous préparer à la grande et glorieuse lutte de 1900. L'Exposition sera le testament

du siècle mourant. Ce sera une revue de ce que notre génération a su produire pour le bonheur de l'humanité.

Quant à l'année 1899, elle sera la veillée des armes des deux peuples, dont chacun aura à combattre à armes courtoises pour son idéal de science, d'industrie, d'art et de progrès.

Le discours de l'ambassadeur d'Italie a été longuement applaudi.

* * *

On télégraphie de Madrid, à la date du 4 février. — Le conseil d'Etat a adopté le crédit pour la participation de l'Espagne à l'Exposition de 1900 à Paris.

* * *

Le fils du Schah de Perse est enchanté de son séjour à Paris. Avant de quitter la capitale il a fait à un de nos confrères la déclaration suivante :

Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu prolonger assez longtemps mon séjour en France, et de n'avoir pas eu d'assez fréquentes occasions de voir vos ministres pour étudier ce grand pays. Car il y a ici tout à apprendre !

Mais je reviendrai l'an prochain, avec mon père, pour admirer votre Exposition universelle, qui sera la grande fête des progrès du monde entier. Et non seulement mon auguste père viendra, très certainement, mais je ferai tous mes efforts pour que mes frères puissent accompagner Sa Majesté, car ils sont tous, comme moi, avides d'études, d'observations et de progrès.

* * *

Parmi les documents les plus intéressants qui figureront à l'Exposition, il convient de signaler l'énorme atlas en 22 feuilles, que prépare à ses frais, sans aide d'aucune sorte, ni matérielle, ni pécuniaire, le savant J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, fondateur de l'enseignement pratique de l'*océanographie* en France. Cette carte *lithologique* et *isobathométrique* sous-marine des côtes de France sera le pendant de la carte géologique. Seule de toutes les grandes nations, la France ne possédait pas ce document indispensable à la télégraphie sous-marine, à l'industrie des pêches, sans compter la navigation, particulièrement celle des sous-marins. Il faut espérer qu'après avoir admiré cet exemplaire unique de la science française à l'Exposition de 1900 les intéressés, très nombreux, pourront se le procurer pour leur usage et s'en servir ; ce serait une véritable conquête pour l'océanographie, d'une façon générale, et en particulier pour nos pêcheries françaises dans leur vaste domaine imparfaitement exploré.

* * *

Le Commissariat général de l'Exposition a reçu deux demandes en vue de l'organisation du congrès international de tramways dont nous avons déjà parlé. L'une de ces demandes émane de l'union internationale permanente des tramways ; l'autre, comme nous l'avons dit, de l'initiative de M. L. Francq, ingénieur. La question est actuellement à l'étude et sera décidée lors de la prochaine séance de la commission supérieure des congrès de 1900.

* * *

Le comité de la classe 16, qui a pour domaine les appareils et instruments de chirurgie, fait un appel qui sera entendu, non seulement aux fabricants, mais encore aux collectionneurs d'anciens modèles d'instruments, aux conservateurs des musées des écoles et des facultés, à tous ceux qui, par profession, ou par goût, ont réuni ou collectionné, sous cette forme effective, les documents de l'historique si brillant de la chirurgie française et étrangère. Il en restera, après l'Exposition, un document historique et scientifique qui constituera, par lui-même, un remarquable enseignement pour la chirurgie générale, les appareils prothétiques, l'ophtalmologie, l'orthopédie et le matériel opératoire dans son ensemble. Des diplômes commémoratifs seront, il convient de le rappeler, décernés aux personnes qui auront prêté leur concours pour les expositions rétrospectives.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 février 1899.

Pendant les événements d'ordre politique, le marché est resté très ferme ; mais il s'est laissé aller en présence de l'éventualité de reports difficiles et la réponse des primes s'est effectuée dans les plus bas cours cotés depuis plusieurs jours.

Des nouvelles à sensation, comme celle de la maladie du tzar ont aidé, il est vrai, à faire abandonner les primes ; on a parlé aussi d'une certaine tension monétaire à Londres et à New-York. Sur notre place, on ne voit pas de raison spéciale d'inquiétude sous ce rapport.

Voici les cours de réponse pour les principales valeurs : 3 % au parquet 102,80, en coulisse 102,83. Extérieure 55,05, Italien 95,85, Brésil 4 % 59,70, Cuba 6 % 227.

Banque de Paris 975, Crédit Foncier 749, Crédit Lyonnais 891, Rente Foncière 461, Banque de l'Afrique du Sud 93,50.

Après la réponse des primes, le marché s'est raffermi. Le 3 % ferme à 102,90 ; le 3 1/2 se traite à 103,75 ; la Rente Italienne fléchit à 95,80. La Rente extérieure a un marché mouvementé et finit à 54,87.

Il y a un peu de tassement sur les fonds ottomans. La Banque ottomane passe à 569 et 572.

La Banque de France reste ferme à 3.915, le Crédit Foncier cote 748 et 743, le Crédit Lyonnais 893 et 888.

La Banque spéciale des Valeurs Industrielles est très ferme à 264.

Dans le groupe des Chemins, le Lyon se maintient à 1940, l'Orléans à 1842.

Le Suez se retrouve à 3572, le Gaz fait 1292.

Le Rio-Tinto est moins soutenu de 1000 à 986. La Tharsis fait 220 et 219.

Sur les mines d'or, la cote fléchit profondément, puis retrouve à peu près son niveau précédent. Il semble que le marché de ces valeurs ait été très déblayé depuis quelques jours.

la Banque spéciale des valeurs industrielles publie son bilan au 31 janvier 1899, qui s'établit comme suit :

ACTIF

Capital non versé		44.550 »
Espèces en caisse		582.565 40
Espèces dans les établissements de crédit : Banque de France — Comptoir National d'Escompte — Crédit Industriel — Crédit Lyonnais — Société Générale		7.050.662 »
Espèces dans les banques : de Baecque et Beau — Carpentier, Badon Pascal, Bastide et Cie — Chazeret Ostertag et Cie — Claude Lafontaine, Martinet et Cie — Lehideux et Cie — Messein Weille et Cie — Offroy, Guiard et Cie — E. Samuel et Cie		7.223.089 »
Frais de constitution		80.972 55
Mobilier et installation		250.969 87
Loyers d'avance		35.600 10
Immeuble en construction rue Réaumur		302.814 40
Effets en portefeuille		39.314 60
Avances sur titres		1.919.956 65
Comptes courants débiteurs		618.119 35
Comptes débiteurs, titres à livrer		1.105.004 95
Coupons divers		1.488 72
Participations commerciales et industrielles		919.792 45
Portefeuille titres :		
Titres émis p. la Banque	595.872 15	
Titres divers	899.916 55	1.495.788 70
Dividendes payés		784.228 78
Total de l'Actif		22.454.917 57

PASSIF

Capital	10.000.000 »
Comptes courants créanciers	9.032.192
Profits et Pertes	3.422.725 57
Total du Passif	22 454.717 57

En outre, la Banque a en portefeuille des parts de fondateur de diverses Sociétés qu'elle a constituées et qui figurent pour un franc seulement à son actif.

6e Année. — N° 117 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 février au 10 mars 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . . . Un an. 8 francs / Départements . . . — 9 — / Etranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 10 mars 1899.

Les adversaires de l'Exposition de 1900 — et il y en a encore, un an avant son ouverture — se préparent à donner, lundi prochain, à la Chambre, un dernier assaut.

Sera-ce bien le dernier? Nous osons l'espérer.

Par ce temps de démolition universelle, il n'est pas surprenant de voir des esprits, qui passent pour être sensés, se laisser aller à critiquer ou mieux « débiner » en matière de construction tout ce qui sort du cadre de ce qu'on est convenu d'appeler « le vieux Paris ».

Les défenseurs du « vieux Paris », ces Don Quichotte de l'Architecture antique, commencent à fatiguer un peu le public, et l'on trouve qu'ils font beaucoup de bruit pour quelques hommes dont se compose leur armée.

Voici qu'ils s'en prennent maintenant aux deux palais des Champs-Elysées, et surtout au pont Alexandre-III.

Ah ! ce pauvre pont Alexandre-III. ! Il n'a qu'à bien se tenir, lundi prochain, à la Chambre !

On lui reproche une foule de choses ; de masquer, par exemple, par son dos d'âne trop prononcé, la perspective des Invalides ; d'avoir des pylônes disgracieux, etc., etc., etc.

Est-ce bien le moment, un an avant l'ouverture de l'Exposition, de formuler ces critiques, alors qu'il eut été si simple de le faire au moment où eut lieu le concours, c'est-à-dire il y a près de quatre ans?

Quel but poursuivent donc ceux qui ont entrepris cette détestable campagne ? On croirait véritablement qu'ils redoutent un trop grand succès pour notre Exposition.....

Cette levée de boucliers ou mieux de béliers puisqu'il s'agit, ici, de démolir, ne nous paraît pas très sérieuse, et la Chambre en fera justice, nous en avons la conviction.

En ce qui concerne la gare des Invalides, on nous permettra d'être surpris que ce soit aujourd'hui, 10 mars, alors que les travaux sont presque entièrement terminés, que les protestations se produisent.

On oublie un peu trop vite, chez nous, en France ; et ceux qui interpelleront, lundi, le Ministre des travaux publics, ne se rappellent plus évidemment que lorsqu'il fut question de construire la gare qui est la cause de tout ce tapage, une commission d'esthètes, dont faisaient partie deux de nos gloires artistiques, nous avons nommé : MM. Puvis de Chavannes et Detaille, approuva les plans de ladite gare.

Ça, c'est le bouquet !

Et maintenant on crie, on proteste, on tempête, on veut arrêter les travaux, on veut même démolir ce qui a été fait, et tout cela un an avant l'inauguration de l'Exposition !

Nous espérons qu'il se trouvera, à la Chambre, une majorité de gens sensés et assez patriotes pour mettre le holà ! à une campagne si préjudiciable à l'œuvre de 1900, et dont les conséquences seraient incalculables pour notre pays.

H.G.

LA PERSPECTIVE

On a envisagé de nouveau, ces jours derniers, ainsi que cela avait été fait, d'ailleurs, dès le début des travaux de l'Exposition, l'effet que produira le pont sur la perspective de l'hôtel des Invalides, vu de la rive droite de la Seine et en particulier des Champs-Elysées. Afin de s'en rendre de nouveau un compte exact, les ingénieurs et les architectes ont établi à l'entrée du pont une charpente volante composée de deux montants verticaux et d'une barre de bois horizontale peinte en rouge vif. Le dessous de cette barre, soigneusement repérée à une fraction de *millimètre* près, affleure exactement au point le plus haut qu'atteindra la chaussée du pont entièrement terminé. Or, en se plaçant à l'extrémité de la future avenue contre la palissade des Champs-Élysées, à l'endroit où se trouvait jadis le palais de l'Industrie, si l'on vise le bas de la barre rouge, soit avec de bons yeux, soit avec une lorgnette, le rayon visuel arrive juste à la base de l'hôtel des Invalides ; aucune partie n'en est cachée, ainsi que tout le monde peut s'en rendre compte. Il faut remarquer que l'emplacement où se trouvait le palais de l'Industrie, forme actuellement un creux : l'avenue bordée par les palais sera remblayée de façon à obtenir une rampe continue très douce entre les Champs-Élysées et le pont Alexandre-III.

Aucune solidarité n'existe d'ailleurs entre la gare de l'esplanade des Invalides et l'Exposition de 1900 : l'exhaussement du quai d'Orsay et de la partie de l'esplanade voisine de la Seine est la conséquence exclusive de l'établissement de la gare ; la construction du pont Alexandre-III y est complètement étrangère. Loin d'accroître l'exhaussement, les travaux de l'Exposition en ont, au contraire, provoqué l'atténuation en demandant que la gare fût abaissée d'un mètre et autant que possible enfoncée dans le sol. Ce n'est pas le pont Alexandre-III qui a servi de régulateur pour le niveau de la couverture de la gare, c'est au contraire, le niveau de la couverture qui a servi de régulateur pour les rampes d'accès du pont.

La surélévation constatée sur l'esplanade, à droite et à gauche du passage de la grande avenue, importe peu, d'ailleurs, puisqu'elle correspond pendant l'Exposition à des zones bâties auxquelles il a fallu donner de robustes supports. Rien n'empêcherait, après l'Exposition de rétablir le niveau normal sur toute la largeur de la gare si l'expérience ne montre pas que les parties surélevées entourées de jardins, comme l'a prévu l'administration municipale, n'attirent aucunement l'attention d'une façon défavorable.

Adjudications

Le 29 mars, aura lieu en séance publique l'adjudication du métal déployé nécessaire à la construction de la salle des fêtes du palais des Machines. Le montant de l'évaluation est de 259,000 francs. On nomme métal déployé le métal, fer ou acier, étiré au laminoir et découpé automatiquement, sans reliements ni soudures, sous forme de réseau ou de grillage ; on le fait entrer dans la construction en le noyant dans le béton ou le ciment, ce qui permet d'obtenir tout à la fois beaucoup de légèreté et de résistance. Le même jour, et en même temps, sont mises en adjudication : la vitrerie des combles du palais du milieu de l'esplanade des Invalides, pour une somme de 9,000 francs, et la couverture du même palais pour une somme de 45,000 francs.

EXPOSITIONS COLLECTIVES et EXPOSITIONS d'ENSEMBLE

La Direction générale de l'Exploitation a adressé, à la date du 10 février, la note suivante aux Comités d'admission :

Il y a lieu de distinguer entre les expositions collectives et les expositions d'ensemble.

Les *expositions collectives* se font par classe ; elles ne seront soumises qu'à l'appréciation du jury de la classe qui les aura admises et il ne leur sera attribué qu'une seule récompense. Toutefois, lorsque ces expositions seront plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms dans l'ordre alphabétique.

Les *expositions d'ensemble* se font également par classe et consistent dans l'utilisation en commun de mêmes meubles, vitrines ou salons par plusieurs exposants d'une même classe, chacun d'eux concourant à titre individuel. Ces expositions d'ensemble ne donnent pas lieu à récompense collective décernée au groupement par appréciation de la moyenne des produits exposés ; mais, si le groupement (société, syndicat ou comice agricole, département, etc.) expose lui-même les documents de nature à établir son action, ses publications scientifiques ou agronomiques, les statistiques graphiques ou tableaux montrant les services rendus où à rendre, ce groupement, pris à titre personnel, pourra recevoir comme les autres participants une récompense uninominale. Exceptionnellement, dans le groupe VII (agriculture), les exposants pourront présenter à la clas-

se 38 (Agronomie, statistique agricole) des expositions d'ensemble contenant des produits de plusieurs classes de ce groupe, et ces produits seront examinés par les jurys des classes compétentes.

AVIS D'ADMISSION PROVISOIRE

La direction générale de l'Exploitation a adressé, à la date du 15 février aux exposants admis provisoirement, la circulaire suivante :

M

L'article 35 du règlement général est ainsi conçu :

« La liste définitive des exposants à admettre « sera remise au Commissariat général (Direction « générale de l'Exploitation) le 15 février 1899 au « plus tard. »

« Aussitôt après, les intéressés recevront de la « Direction générale de l'Exploitation avis de leur « admission provisoire. Toutefois, cette admission « ne deviendra définitive et les certificats ne seront « delivrés que lorsqu'un accord sera intervenu « entre les exposants et les Comités d'installation « au sujet de la répartition des espaces et du paye- « ment des dépenses incombant à ces Comités. »

En conformité de ces dispositions, j'ai l'honneur de vous donner avis de votre admission provisoire par la Classe du Groupe . Je vous prie de signer et de me renvoyer l'accusé de réception ci-inclus (pièce n° 1).

L'article 74 du Règlement est ainsi conçu :

« Il sera dressé, en langue française, un catalo- « gue méthodique et complet des œuvres et pro- « duits de toutes les nations, avec indication du « nom des exposants et des places occupées dans « les palais, parcs ou jardins.

« Des décisions ultérieures prises par le Ministre « du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des « Télégraphes, sur la proposition du Commissaire « général, régleront le mode de publication de ce « catalogue et fixeront le nombre de lignes accor- « dées aux exposants. »

Les décisions ulterieures visées au second paragraphe de cet article n'ont pas encore été prises ; toutefois, je vous demande de remplir, signer et me renvoyer dès maintenant, et en double, la formule *provisoire* d'inscription au Catalogue que vous trouverez également sous ce pli (pieces n[os] 2 et 3).

Plus tard, lorsque le ministre aura fixé le nombre de lignes accordées gratuitement aux exposants, je vous demanderai la formule *définitive* de votre inscription.

Vous voudrez bien m'adresser ces trois pièces sous l'enveloppe ci-jointe et sans l'affranchir.

Veuillez agréer, M. , l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le Directeur général adjoint de l'Exploitation chargé de la Section française

STÉPHANE DERVILLE

PROJET DE LOI

relatif à la **protection de la propriété industrielle** *pour les objets admis à l'***Exposition Universelle de 1900.**

(Renvoyé à la Commission du commerce et de l'industrie

PRÉSENTÉ

Au Nom de M. Émile LOUBET

PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Par M. Paul DELOMBRE

MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation un projet de loi dont le but est de suspendre, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, certaines dispositions des lois sur la propriété industrielle, qui pourraient entraver les efforts des industriels désireux de participer à ce grand concours international, et d'accorder en même temps aux exposants des faveurs spéciales qui les encourageront à donner tous leurs soins à la préparation des œuvres qu'ils voudront présenter aux Comités d'admission.

Des mesures analogues à celles que nous vous proposons ont été prises lors des Expositions universelles de 1878, 1881 et 1889. Le projet que nous avons préparé reproduit les dispositions de la loi du 30 octobre 1888. Il n'a été apporté que des modifications de forme, destinées à préciser les droits des exposants.

La loi du 5 juillet 1844, modifiée par celle du 31 mai 1856, interdit, sous peine de déchéance, l'introduction en France d'objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux qui sont garantis par le brevet, à moins d'une autorisation expresse accordée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Une exception existe seulement en faveur des sujets ou citoyens des Etats qui ont adhéré à la convention du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle. Le projet qui vous est soumis dispense tous les inventeurs de la formalité qui aurait pu occasionner des retards dans l'envoi des produits et machines destinés à l'Exposition.

D'autre part, la loi de 1845 déclare déchu de tous ses droits le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention, en France, dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction. Aux termes du présent projet, qui reproduit l'article 3 de la loi du 30 octobre 1888, tout inventeur qui aura fait figurer à l'Exposition de 1900 un objet semblable à celui qui est garanti par son brevet, même s'il a été fabriqué à l'étranger, sera considéré comme ayant exploité sa découverte en France pendant toute la durée de l'Exposition ; c'est une très grande faveur accordée aux inventeurs qui prendront part à l'Exposition.

Les rapporteurs à la Chambre des Députés et au Sénat du projet de loi relatif à l'Exposition de 1889 avaient fait remarquer que le projet présenté à cette époque par le Gouvernement ne contenait aucune disposition relative aux déchéances qu'auraient pu encourir les exposants propriétaires de dessins ou de modèles de fabrique ; mais ils ajoutaient qu'il n'y avait aucun motif d'édicter des dispositions en faveur des déposants de dessins et modèles, par la raison que la loi de 1806 qui les régit ne contient aucun article prononçant la déchéance pour introduction ou non-exploitation des dessins et modèles.

Cette opinion étant en contradiction avec la jurisprudence, nous avons pensé qu'il importait de ne laisser aucun doute dans l'esprit des exposants et nous avons donné aux articles 1[er], 2 et 3 du projet de loi une portée générale, afin qu'il fût bien certain que les dispositions relatives à l'introduction et à la non-exploitation concernaient non seulement les objets garantis par des brevets d'invention, mais encore ceux qui sont protégés par des dépôts légaux des dessins ou modèles ou même par des certificats de garantie délivrés conformément à la loi du 23 mai 1868.

Les lois sur la propriété industrielle contiennent de nombreux articles qui autorisent et même prescrivent la saisie à l'intérieur, à l'entrée en France, en transit et en entrepôt, des produits contrefaits ou portant des marques ou des indications interdites par les lois (1).

Ces saisies pouvaient avoir l'inconvénient d'arrêter en cours de route des objets destinés à l'Exposition. Dans l'intérieur de l'Exposition, des saisies pourraient avoir pour résultat de désorganiser les installations préparées par les Comités d'installation. Comme la loi de 1888, notre projet interdit la saisie réelle ; on sauvegarde cependant les intérêts des tiers, puisque le projet permettra de recourir à la saisie par description, qui réserve complètement tous leurs droits.

Les étrangers trouveront d'ailleurs dans les dispositions de l'article 4, § 2 du projet de loi, la sécurité qui leur est nécessaire pour l'envoi de leurs produits à l'Exposition. Ils n'auront à craindre pour ces envois que les mêmes risques de saisie auxquels ils auraient été exposés dans leur propre pays.

Il nous reste une dernière observation à présenter, touchant la forme même de notre projet de loi. Les rapporteurs du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889 ont exprimé l'avis que le gouvernement ferait mieux, au lieu de présenter à la veille de chacune des grandes Expositions un projet de loi spécial, de demander aux Chambres de voter une loi permanente qui serait applicable à toutes les Expositions autorisées par le Gouvernement. Il ne nous a pas paru possible d'entrer dans cette voie. L'extension, à toutes les Expositions autorisées, des mesures exceptionnelles prises à l'occasion des Expositions universelles de 1878, 1881 et 1889 aurait pour résultat par suite de la fréquence même de ces sortes d'Expositions, d'abroger en fait les clauses de déchéance pour introduction et non-exploitation, inscrites dans la loi dans le but de protéger l'industrie nationale. Il nous a, dès lors, paru préférable de maintenir au projet de loi le caractère d'une mesure toute transitoire et de réserver les faveurs exceptionnelles qu'il édicte aux Expositions internationales universelles d'une importance reconnue. Cette manière de procéder a, d'ailleurs, le grand avantage de laisser aux Chambres la liberté d'examiner si la situation industrielle du moment autorise des dérogations aussi importantes aux dispositions protectrices adoptées par le législateur.

PROJET DE LOI

Le Président de la République française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article premier

Toute personne jouissant en France d'un droit privatif en vertu des lois sur la propriété industrielle, ou ses ayants droit, pourra, sans encourir la déchéance de son privilège, faire figurer à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, et introduire à cet effet sur le territoire français des objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son titre, si ces objets ont été régulièrement admis à ladite Exposition.

Art. 2

Toutefois, la déchéance prévue par les lois en vigueur sera encourue si les objets visés à l'article premier ne sont pas réexportés dans le délai de trois mois à dater du jour soit de la clôture officielle de l'Exposition, soit de l'ordre d'enlèvement antérieur qui aurait été signifié aux intéressés par les autorités compétentes.

(1) Code civil, art. 1382, 1383, 1884 (Concurrence déloyale).

Loi du 18 mars 1806 (Dessins et modèles).

Loi du 28 juillet 1824 (Altérations et suppositions de noms sur les produits fabriqués).

Loi du 5 juillet 1844 (Art. 40, 41, 47, 48, 49. Brevets d'invention).

Loi du 23 juin 1857 (Art. 17, 19. Marques de fabrique).

Loi du 23 mai 1868 (Certificats de garantie, Expositions..

Loi du 26 novembre 1873 (Art. 4. Marques de fabrique.

Convention du 20 mars 1883 (Art. 9, 10. Propriété industrielle).

Arrangement de Madrid (Fausses indications de provenance).

Loi du 30 avril 1886 (Récompenses industrielles).

Loi du 14 janvier 1892 (Tarif des Douanes, art ...

Art. 3

Toute personne qui aura fait figurer à l'Exposition universelle de 1900 un objet semblable à celui qui est garanti par son titre de propriété industrielle, sera considérée, en tant que de besoin, comme ayant exploité en France sa découverte ou son invention pendant la durée de l'Exposition.

Le délai prévu par les lois sur la propriété industrielle et à l'expiration duquel la déchéance est encourue à défaut d'exploitation, courra de nouveau à partir soit de la clôture officielle de l'Exposition, soit de l'ordre d'enlèvement antérieur qui aurait été signifié aux intéressés par les autorités compétentes.

Art. 4

Les objets figurant à l'Exposition universelle de 1900 qui seraient argués de contrefaçon ou qui porteraient des marques ou autres indications prohibées ne pourront y être saisis que par description.

Toutefois, les objets admis à l'Exposition, circulant en France à destination ou en provenance de l'Exposition, ou y figurant, ne pourront être saisis, même par description, si le saisissant n'est pas protégé dans le pays auquel appartient le saisi.

La saisie cessera d'être interdite si ces objets sont vendus en France ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai fixé à l'article 2.

Fait à Paris, le 25 février 1899.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Signé : PAUL DELOMBRE.

Nouvelles et Échos

A la suite de la séance du 2 mars dont nous publions le compte rendu *in extenso* dans une autre partie du journal, le conseil des ministres s'est entretenu de la résolution votée ce jour-là par la Chambre au sujet des travaux de l'esplanade des Invalides. Les ministres compétents vont rechercher si l'on s'est écarté des dispositions du plan primitif, mais il ne saurait en aucune manière être question d'interrompre les travaux dont l'exécution résulte de lois votées par le Parlement, tant en ce qui concerne la gare des Invalides que le pont Alexandre-III.

***

D'autre part, avant de lever la séance, M. Paul Deschanel annonce qu'il a reçu de MM. Denys Cochin, Dujardin-Beaumetz et Pierre Baudin une demande d'interpellation « sur les travaux en cours d'exécution pour l'Exposition universelle et les chemins de fer de pénétration ».

En quelques mots, M. Denys Cochin explique à la Chambre que cette interpellation est le complément nécessaire du débat qui s'est ouvert il y a quelques jours sur le budget des beaux-arts au sujet de « l'état pitoyable » dans lequel se trouve l'esplanade des Invalides.

« Nous demandons surtout, ajoute M. Cochin, une modification des travaux exécutés sur l'esplanade, et il faut se hâter si l'on veut arriver à temps. D'accord avec le gouvernement, nous demandons que la discussion vienne lundi 13 mars. »

La Chambre, accepte, à l'unanimité, la date sollicitée par M. Denys Cochin.

***

La « première pierre » du pont Alexandre-III va être placée définitivement dans la maçonnerie des assises du pylône de gauche sur le Cours-la-Reine, sur l'emplacement où eut lieu le scellement lors de la cérémonie inaugurale. Rappelons, à cette occasion, que le niveau du pont est resté exactement tel qu'il avait été prévu sur les plans soumis au Parlement à l'appui du projet de loi sur l'Exposition. Le point culminant de la chaussée du pont devait se trouver primitivement à la cote 36.75 : cela eut caché à l'œil du spectateur placé sur la rive droite de la Seine à l'entrée de la nouvelle avenue, une tranche de 1 m. 50 à 2 mètres de hauteur à la base de l'hôtel des Invalides. En remaniant les plans, qui ont été minutieusement examinés à la commission de la Chambre, on a pu, dans le projet définitif, améliorer la situation et abaisser le niveau du pont de 70 centimètres environ. En raison de cette nouvelle mesure, le palais des Invalides sera visible tout entier pour le spectateur placé n'importe où, et n'importe comment, sur la rive droite. Quant au niveau du sol aux abords du pont, il est commandé par les travaux de la gare des Invalides qui ont été décidés antérieurement à ceux de l'Exposition et qui en sont tout à fait indépendants; la situation, à ce point de vue, a été améliorée au point de vue artistique, par le percement de la nouvelle avenue qui franchit la Seine sur le pont Alexandre-III.

***

Le concours agricole a interrompu, comme cela avait été décidé, les travaux d'installation de la vaste salle des fêtes de la galerie des Machines, puis viendra le Concours hippique. Mais, dans les intervalles de ces concours, on achève les travaux préparatoires et l'on procède aux installations de levage des gros piliers destinés à supporter les fermes en charpente métallique de 90 mètres de portée, qui formeront l'arcature de la salle.

***

Le correspondant du journal le *Matin*, à Londres, a obtenu de sir Howard Vincent, membre de la Chambre des communes et de la Commission royale de l'Exposition de 1900, les déclarations intéressantes que voici :

« — Je reviens de Paris, m'a-t-il dit, où j'ai été inspecter les travaux de la section britannique. J'ai parcouru tous les chantiers, aussi bien ceux de l'esplanade des Invalides que ceux du Champ-de-Mars. Je suis encore sous l'impression que m'ont causée la magnificence et la grandeur des préparatifs.

J'ai tout trouvé beau, commode et pratique. J'ai rencontré, dans les fonctionnaires supérieurs de la direction des travaux, des hommes d'une amabilité exquise et d'une obligeance à toute épreuve. Dites bien que la Commission britannique n'a qu'à se louer de l'accueil flatteur et empressé qui a été fait, sans distinction, à tous ses membres, et des facilités de toute sorte qui leur ont été accordées; et dites encore (ici ce n'est plus le commissaire qui vous parle, c'est le député) qu'une exposition comme celle dont le gouvernement de la République assume la responsabilité est une garantie de paix plus efficace que tous les rescrits du monde, et que c'est le plus glorieux spectacle qui pouvait être donné à l'univers à l'aube du siècle nouveau. »

Sir Howard Vincent n'a pas tenu seulement le langage ... Français qu'il a rencontrés, mais devant ses compatriotes également il a fait preuve du même enthousiasme et a montré une confiance absolue dans l'issue finale.

Le *Times*, d'autre part, s'est fait l'écho des éloges de sir Howard Vincent. Il ajoute que, cependant, d'après les informations qu'il a reçues de divers côtés, il paraîtrait que certaines maisons industrielles importantes en Angleterre et en France ne mettaient pas un grand empressement à vouloir participer à l'Exposition universelle, et le *Times*, d'accord en cela avec sir Howard Vincent, trouve qu'une abstention quelconque... serait des plus regrettables et ne pourrait que profiter à l'Allemagne, qui est en train de n'épargner ni son argent ni ses soins afin d'éclipser ses concurrents.

***

Chasseurs, zoologistes, archéologues attachés au souvenir du passé, tous s'intéressent, avec juste raison, à la *fauconnerie* et aux aimables questions qu'elle soulève. Aussi, les amateurs accorderont-ils au comité de la classe 51 (armes, chasse, exposition rétrospective) le concours qu'il sollicite pour organiser une *section de fauconnerie* tout à fait intéressante et brillante à l'Exposition de 1900. Une tentative du même genre fut faite en 1889 ; mais, on s'y prit trop tardivement et les adeptes du bel art de la fauconnerie ne purent que faire une rapide improvisation. Cette fois, le résultat peut et doit être tout à fait brillant, pour peu qu'on le veuille. Il serait bien curieux de voir réunis les accessoires de cette chasse originale, chaperons des oiseaux, gants, sacs et uniformes des hommes de volerie, etc. Des tableaux et des tapisseries, empruntés aux musées et aux collections particulières, feraient voir des scènes de chasse. On y verrait aussi avec intérêt les portraits des fauconniers célèbres, Robert Chausseman, le colonel Thornton, dont M. Foye-Davenne et quelques autres ont suivi les traces de nos jours. Objets d'art, emblèmes, médailles, la fauconnerie peut nous montrer toutes sortes d'intéressants souvenirs. Les collectionneurs, amateurs et spécialistes qui voudraient bien prêter leur concours effectif ou fournir des renseignements utiles au comité de la classe 51 sont priés de s'adresser au président du comité, M. Fauré Le Page, 8, rue Richelieu, ou à M. Pierre-Amédée Pichot, directeur de la *Revue britannique*, 71, rue de la Victoire, à Paris, chargés de centraliser tous les documents ayant trait à la fauconnerie.

***

On vient de déterminer astronomiquement au Champ de Mars, la « méridienne » de la grande lunette astronomique, ou « sidérostat géant », construit sur l'initiative de M. François Deloncle et qui doit, suivant l'expression populaire, permettre de regarder « la lune à un mètre » pendant l'Exposition. Les piliers qui doivent supporter, avec une exactitude mathématique, l'énorme télescope ont été repérés et leur construction est commencée.

***

Le commandant R. Mowat, ancien président de la Société nationale des antiquaires de France, dans un ordre d'idées tout scientifique, propose à l'administration de l'Exposition de 1900 de faire figurer à l'Exposition une collection monétaire universelle. Elle serait formée par les soins de l'administration de la Monnaie et constituerait un instructif complément de l'exhibition et du fonctionnement de son outillage en public.

Chaque pays participant à l'Exposition présenterait le jeu complet des espèces métalliques constituant son système monétaire en vigueur à cette date. Pour les autres pays, les consuls, les agents coloniaux, les missionnaires, les résidents pourraient réunir des éléments analogues. L'administration de la Monnaie de Paris classerait le tout

commandant Mowat indique, dans son projet, avec une grande compétence, comment il conviendrait de mettre l'idée à exécution lors de l'Exposition ; au lieu de vitrines horizontales exigeant trop de surface et difficiles à regarder, on pourrait adopter le système des panneaux verticaux dans lesquels les pièces de monnaies sont logées et maintenues par de petites griffes tournantes; on pourrait aussi employer des panneaux pivotant qui permettraient de regarder les deux faces.

En marge des panneaux seraient inscrits, avec le nom de la monnaie, l'indication du titre de l'alliage, le poids, le millésime, la transcription de la nomenclature étrangère quand il y a lieu. Le visiteur pourrait embrasser, d'un coup d'œil, avant d'entrer dans le détail, une sorte de panorama du monde monétaire. En même temps, les économistes y trouveraient de précieuses indications pour réaliser le vœu général de la réduction successive du nombre des systèmes monétaires et pour tendre à l'unification souhaitée. Ce serait, à certains points de vue, comme une sorte de concours international d'un genre spécial.

La question décorative, importante en matière d'exposition, ne serait pas négligée. A l'intérieur du cercle formé par les panneaux garnis de médailles pourrait se dresser une statue allégorique de la Monnaie, reproduisant le beau type créé par les monétaires grecs et romains sur leurs grands médaillons. Après la clôture de l'Exposition, cette statue aurait sa place marquée à l'Hôtel de la Monnaie, à Paris, et la collection formée à cette occasion pourrait être attribuée au musée du même établissement.

Tel est, dans ses lignes principales, le projet formé et proposé par le commandant R. Mowat.

Il semble, sauf examen pratique des moyens d'exécution, que nous ne pouvons envisager ici, qu'il y a dans cette conception des éléments d'une exposition spéciale d'un haut intérêt.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'Esplanade des Invalides et les travaux de l'Exposition

Séance du 2 Mars

COMPTE RENDU OFFICIEL

M le Président. La parole est à M. Denys Cochin.

M. Denys Cochin. Je demande la permission d'ajouter quelques mots à ce qui vient d'être dit pour rappeler à M. le Ministre les promesses prises devant la Chambre par plusieurs de ses prédécesseurs.

M. Hubert vous a parlé de l'intérêt qu'il y aurait à conserver, quels que fussent les projets de travaux publics, les beautés naturelles connues de tout le monde en France. J'applaudis des deux mains à son observation.

Je trouverais tout simple que M. le Ministre des beaux-arts pût s'entendre avec M. le Ministre des travaux publics, afin d'obtenir de lui que les travaux publics qu'il dirige ne nuisent pas à la beauté naturelle de notre pays, ce qui arrive trop souvent.

Il y aurait peut-être lieu à cet égard, non pas de déposer un amendement, mais d'exprimer un vœu. Il ne faut pas que, dans cette immense entreprise de travaux qui se poursuit à travers toute la France, on n'ait en vue que l'utilité et la commodité, en négligeant par trop les intérêts de la beauté. Ce sont ces intérêts que vous, Monsieur le Ministre des beaux-arts, vous êtes chargé de conserver. Je ne sais pas trop ce que c'est que diriger les beaux-arts en ce qui concerne les œuvres nouvelles, elles vont où bon leur semble ; la direction c'est, à mon sens, la conservation et des anciennes œuvres et des beautés naturelles de notre pays.

J'applaudis donc à ce qu'a dit M. Hubert. Mais je reviens au sujet particulier dont je voulais m'occuper.

Il n'y a pas seulement les beautés naturelles, il y a aussi les beautés que nous devons à la fois à la nature et à l'art. Je puis classer dans cette catégorie, en première ligne, celles de la ville de Paris. Or, je suis fort inquiet depuis longtemps (*Très bien ! très bien !*), M. Hubert a bien voulu le rappeler ... les travaux publics ne nuisent ici aux beaux-arts, et que la voix de ceux qui représentent les beaux-arts n'ait pas été assez entendue.

Je suis inquiet, quand je vois ce déchaînement de travaux hâtifs, détruisant ce qui existe sans que rien puisse être réparé. Je crois — je l'ai déjà dit à cette tribune — qu'en si peu de temps, avec la nécessité d'être prêt à des dates beaucoup trop rapprochées, il est impossible d'espérer la production de chefs-d'œuvre ; mais je voudrais au moins qu'on ne gâtât pas ce qui existe. Je puis citer ici un cas particulier, celui de l'esplanade des Invalides. (*Vifs applaudissements.*)

C'est au conseil municipal que nous avions commencé autrefois à défendre l'esplanade des Invalides, malheureusement sans succès. Ensuite, nous sommes revenus devant la Chambre, lorsque déjà des traités étaient passés entre la ville et la compagnie de l'Ouest. Il était un peu tard ; mais cependant à ce moment des engagements formels furent pris. Il fut décidé, sur un vote de la Chambre, que la perspective de l'esplanade des Invalides ne serait en rien changée.

Peut-on dire, Monsieur le Ministre, qu'en ce moment elle ne soit pas profondément bouleversée ? (*Applaudissements.*) N'avez-vous pas vu que le sol de l'esplanade ce n'est plus l'ancien sol de l'esplanade, mais que le sol de ce qui doit couvrir ce puits affreux est relevé beaucoup plus au-dessus du niveau du quai ; qu'il a fallu faire une espèce de montée pour aboutir au pont Alexandre, et que des deux côtés de cette montée on est en train de poser des poutres qui soutiendront la couverture à venir ? Est-ce là ce que vous appelez respecter la perspective de l'esplanade et tenir les engagements pris ? (*Nouveaux applaudissements.*)

On me répondra que le radier, que le bas de la gare a dû être surélevé et que surélevant le bas, il a fallu surélever le haut. Je ne m'inquiète pas des nécessités qui se sont imposées aux ingénieurs, parce que ces nécessités, je pense qu'elles ont été étudiées lorsque les engagements ont été pris. Or, je vois que les engagements n'ont pas été tenus et que ce magnifique endroit de Paris est complètement modifié par les poutres en fer que l'on pose en ce moment et par ce pont à une seule arche qui, pour le moment, me fait plutôt l'effet d'une écluse que d'un pont, avec ses quatre pylônes tirés de je ne sais quel style et représentant je ne sais quoi ! (*Applaudissements.*)

Je suis convaincu que d'un des plus magnifiques endroits de Paris on va faire une horreur, et que tous ceux qui verront cela plus tard nous en voudront de ne pas avoir défendu les beautés de Paris. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. La parole est à M. le ministre des beaux-arts.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Si l'honorable M. Denys Cochin, en s'exprimant comme il vient de le faire, a entendu adresser une critique à l'administration des beaux-arts...

M. Denys Cochin. A qui voulez-vous que j'adresse mes critiques ?

M. Julien Dumas. Il est singulier que nous soyons toujours désarmés !

M. le Ministre. ... Si M. Cochin, dis-je, s'est adressé à l'administration des beaux-arts, il s'est trompé d'adresse. Cette administration n'avait rien à voir dans l'exécution des travaux dont on a parlé. Si elle eût donné de sa propre initiative un avis quelconque, cet avis eût-il été un avis négatif, on eût passé outre. (*Mouvements divers.*)

M. Marcel Sembat. Le Ministre avait le devoir de saisir le cabinet, de signaler les faits au Gouvernement.

M. le Ministre. Le ministre des travaux publics et la ville de Paris seuls avaient les pouvoirs nécessaires pour modifier les plans et devis, pour imposer leurs conditions.

Je regrette de voir changer les paysages parisiens. Il n'y a pas de ville au monde qui offre de plus belles perspectives que Paris et je gémis chaque fois que je vois un de ces admirables horizons rompu, dénaturé par la truelle du maçon ou la pioche du terrassier. Vous connaissez la réponse : tout se transforme, la loi du progrès est inexorable et Paris subit cette loi comme les autres cités.

Quel moyen ai-je d'ailleurs de protester? La ville de Paris est maîtresse chez elle.

Nul ne peut lui contester ce droit. Les travaux de la gare de l'Ouest aux Invalides ne me paraissent pas de nature à embellir ce quartier. On n'a pas touché au palais, mais on a exhaussé l'esplanade. On a accompli autant qu'on peut en juger actuellement un acte regrettable, car on a agi comme si on pouvait séparer l'esplanade du monument. (*Très bien ! très bien !*)

Ce sont là des impressions, car rien n'est fini et je désire me tromper. Si la loi que je veux vous proposer sur les servitudes artistiques avait existé, peut-être que les erreurs que nous constatons ne se seraient-elles pas produites.

Je crains qu'il n'y ait des malentendus et qu'en adoptant les projets primitifs de la gare des Invalides on ait cru sanctionner autre chose que ce qui se fait aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

M. le Président. La parole est à M. Prache.

M. Prache. Messieurs, M. le Ministre vient de nous dire que la place des Invalides n'était grevée d'aucune servitude artistique. Il est certain que cette place n'est pas classée avec le palais des Invalides parmi les monuments historiques, mais je me permettrai de rappeler que la place des Invalides est grevée d'une véritable servitude. Comme les Champs-Élysées, comme les bois de Boulogne et de Vincennes, elle a été cédée à la ville de Paris en 1852 sous la condition que celle-ci n'en changerait pas la destination. Par conséquent, l'esplanade devait rester une esplanade, comme les Champs-Elysées doivent rester une promenade publique ainsi que les bois de Boulogne et de Vincennes : c'est le législateur qui l'a voulu en 1852. Aussi la ville de Paris n'a-t-elle pu être autorisée à céder une partie de l'esplanade des Invalides qu'avec votre autorisation. Une servitude de nature artistique la grevait. (*Interruptions.*)

Je suis de ceux qui ont combattu au conseil municipal, avec M. Denys Cochin, le projet d'établissement d'une gare des Invalides. Je craignais qu'on ne détruisît la belle perspective de cette promenade.

M. le Rapporteur. La compagnie de l'Ouest s'est engagée à ne pas dépasser d'un mètre le niveau de la place des Invalides dans l'établissement de ses constructions.

M. Prache. Nous sommes, à l'heure actuelle, il faut en convenir, victimes d'une véritable supercherie (*Très bien! très bien!*) et les auteurs de cette supercherie, ce sont les ingénieurs.

M. Charles Gras. Non ! C'est le cynisme des compagnies.

M. Prache. Depuis trois ans, contrairement à toutes les promesses qui nous avaient été faites, dans l'intérêt des habitants de Paris, on a laissé ce trou béant et on laisse inexploité le chemin de fer des Moulineaux. Pourquoi attendait-on ? Messieurs, vous le devinez bien. On attendait, parce qu'on ne pouvait pas faire les constructions qu'on se proposait d'élever malgré les promesses formelles faites au Parlement, et malgré les engagements inscrits dans les nouveaux contrats qui ont dû être passés avec l'Etat postérieurement à votre délibération ; on voulait surélever quand même, et l'on a patiemment attendu que, derrière le pont, trop surélevé, s'édifiassent d'autres constructions qui, à l'heure actuelle, masquent la perspective de l'esplanade ; on espérait nous faire accepter ainsi par force ce que l'on avait pris l'engagement de ne pas construire. (*Très bien ! très bien!*)

Messieurs, nous ne devons pas rester victimes de cette supercherie ni nous incliner devant le fait accompli. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Il faut que la promesse donnée au Parlement, que les engagements pris dans un traité soient respectés. (*Nouveaux applaudissements.*) Je vous demanderai, à une prochaine séance, quand nous aurons devant nous M. le Ministre des finances, qui administre le domaine de l'Etat, et en même temps M. le Ministre des travaux publics, je vous demanderai, dis-je, la permission de vous rappeler les promesses qui ont été faites devant le Parlement.

Je vous prierai d'inviter avec nous les Ministres intéressés à exiger des ingénieurs de l'Etat et de ceux de la compagnie de l'Ouest le respect des obligations qui lient cette société vis-à-vis de nous. (*Applaudissements.*)

M. le Rapporteur. Vous avez raison et, dès à présent, j'annonce que nous déposerons une demande d'interpellation.

M. le Président. Je suis saisi d'une proposition de résolution de MM. Cochin, Lerolle, Julien Dumas, Pierre Baudin et Stanislas-Ferrand, qui est ainsi conçue :

« La Chambre invite le Gouvernement à faire respecter par la compagnie de l'Ouest et par l'administration de l'Exposition les décisions du Parlement. »

M. Denys Cochin. Je n'ai qu'un mot à dire pour rappeler au Parlement que le vote antérieur de la

Chambre disait que la perspective des Invalides ne serait pas modifiée. Il est évident qu'elle est considérablement modifiée, et c'est pour cela que je me permets d'inviter la Chambre à rappeler son vote au Gouvernement.

Quant à ce que disait tout à l'heure M. le Ministre sur les servitudes artistiques et sur le projet de loi qu'il avait l'intention de déposer dans ce sens, je ne puis qu'y applaudir; mais c'est pour l'avenir que ces mesures seraient prises, et le mal se fait dans le présent.

Le vote de la Chambre qui avait essayé d'y parer n'est pas respecté. Voilà ce que je rappelle à M. le Ministre. Et s'il me permet d'ajouter quelques mots je rappellerai, sans qu'il me le reproche, je l'espère la conversation qu'il me tenait tout à l'heure. Il me disait: « Vous croyez que l'administration des beaux-arts peut intervenir; très souvent elle n'est pas consultée. » Je le déplore, mais à qui voulez-vous que nous nous adressions, sinon au Ministre des beaux-arts, quand nous nous apercevons de choses par trop laides qui nous crèvent les yeux? A qui pouvons-nous nous plaindre? Qui est-ce qui peut prendre la défense de l'art quand on se livre à des fantaisies aussi extraordinaires que la construction des quatre pylônes du pont Alexandre-III que nous déplorons et la perpective des deux palais des Champs-Elysées avec leur charpentes en fer? A qui porter nos doléances si ce n'est à vous, Monsieur le Ministre, qui êtes chargé de sauvegarder les beaux-arts? Je m'adresse donc à vous pour que vous vous opposiez à ces constructions déplorables qui abîment Paris et que vous fassiez respecter les votes du Parlement dans leur lettre et dans leur esprit. (*Très bien! très bien!*)

M. le Président. La parole est à M. Lerolle.

M. Lerolle. J'appuie la proposition de résolution déposée et que j'ai signée.

Je m'étonne des paroles prononcées par M. le Ministre des beaux-arts. La théorie sur la nécessité des servitudes artistiques, pour intervenir, est absolument justifiée lorsqu'on se trouve en face d'entreprises particulières; mais lorsqu'on se trouve en présence de Compagnies de chemins de fer, il n'est pas admissible qu'il n'ait pas d'action directe sur elles. J'avais l'intention de parler de ces travaux de l'esplanade en même temps que des travaux exécutés par la Compagnie d'Orléans, lorsque viendra la discussion relative au domaine de l'État. Mais, puisque la question a été posée dès ce jour, je dois rappeler que lorsque le Conseil municipal a voté la subvention à l'Exposition, il avait été pris à ce moment des engagements d'une façon très précise à propos de la gare des Invalides.

Si je m'en souviens bien, sur ma demande, M. le Commissaire général de l'Exposition avait donné des indications qui ne laissaient nullement supposer les travaux qui se font aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que le Préfet de la Seine a pris l'engagement formel qu'il ne serait rien fait pouvant nuire à la perspective de cette magnifique place, ce qui excluait formellement toute surélévation du terrain. Cet engagement a donc été pris au nom de la Compagnie de chemins de fer. au nom de la ville de Paris et au nom de l'administration de l'Exposition. Tous ces engagements ont été violés.

Je ne sais à qui en incombe la responsabilité, mais il me semble que le Gouvernement aurait pu s'en préoccuper. Si cela ne regarde pas M. le Ministre des beaux-arts, on doit, j'imagine, s'entretenir au Conseil des ministres des affaires d'intérêt général, et celle-ci vraiment méritait d'intéresser le Conseil des ministres tout entier. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. le Président. La parole est à M. le Ministre des beaux-arts.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Messieurs, l'honorable M. Lerolle dit: « Je m'étonne que le Ministre des beaux-arts n'intervienne pas lorsque des travaux publics sont exécutés à Paris et peuvent en modifier la perspective. »

L'étonnement de M. Lerolle me surprend à mon tour. Ma volonté n'est pas une volonté de Jupiter, surtout quand elle se dresse en face de celle des ingénieurs.

Je ne peux agir que dans les limites fixées à mes attributions par la loi, et quand il s'agit de travaux publics exécutés sur des terrains appartenant à la ville et ne mettant en péril aucun monument classé, je n'ai rien à dire et rien à faire. Je peux le regretter; mais c'est ainsi.

Il ne s'agit pas, quand on traite de pareilles questions, de procéder par vœux ou par déclarations platoniques; il faut montrer son droit et parler au nom de son droit. Or, l'administration de mes prédécesseurs, car il ne s'agit pas de la mienne, n'a pas été consultée et n'avait aucun avis à donner, car son avis eût été tenu pour non avenu. (*Interruptions.*)

C'est pour faire cesser un pareil état de choses que je considère comme très fâcheux; c'est pour étendre les droits de l'administration des beaux-arts, c'est pour la défense de tout ce qui a à Paris et en France un caractère d'art, que j'ai préparé un projet sur les servitudes artistiques. Si vous adoptez, comme je l'espère, ma proposition, vous me donnerez le moyen d'intervenir utilement quand des travaux publics menaceront nos places et nos perspectives. Jusque-là je ne peux rien, je suis désarmé. (*Applaudissements.*)

M. le Président. Je mets aux voix la proposition de résolution de MM. Denys Cochin, Baudin, Lerolle, Julien Dumas et Stanislas-Ferrand.

« La Chambre invite le Gouvernement à faire respecter par la Compagnie de l'Ouest et par l'administration de l'Exposition, les décisions du Parlement. »

(La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée.)

Voix nombreuses. A l'unanimité!

M. le Président. Le vote, en effet, a été émis à l'unanimité.

Les Moteurs « à gaz pauvre »
A L'EXPOSITION

Les membres de la classe 20 du groupe IV (*Machines motrices diverses*) viennent de tenir une toute récente et intéressante réunion. Il s'agissait de savoir si les moteurs dit « à gaz pauvre » pourraient fonctionner dans l'enceinte de l'Exposition. Rappelons tout d'abord que le paupérisme n'a rien à voir en cette affaire. On appelle « gaz pauvre », en langage technique, du gaz riche en hydrogène et en carbone, préparé par la décomposition de la vapeur d'eau, passant au travers d'une épaisse couche de combustible porté au rouge: cette opération se fait dans des gazogènes dont il ne se dégage aucune odeur; parfois même, on emploie directement les gaz perdus des hauts-fourneaux.

Pourquoi donc cette expression de gaz pauvre, dira-t-on? C'est que la puissance calorique de ce gaz est faible par rapport à celle de l'irréprochable gaz d'éclairage. Mais, comme le gaz pauvre est produit à très bon compte, sans installation autre que le gazogène, il est, dans bien des cas, avantageux de l'employer aux lieu et place du gaz d'éclairage, comme force motrice, lorsqu'on n'a pas sous la main une usine à gaz prête à vous en fournir.

Les industriels se sont donc réjouis de l'apparition des moteurs à gaz pauvre et les ont encouragés. Il y en avait un seul spécimen à l'Exposition universelle de 1889 et il n'était que de quelques chevaux de puissance. Actuellement il y en a de très nombreux modèles et leur puissance atteint couramment 100, 150, 200, 250 chevaux de puissance.

Pour l'Exposition de 1900, on propose d'en installer un de 500 chevaux de puissance, un véritable « clou ». Mais ses constructeurs ont demandé à le faire fonctionner sous les yeux du public, car une belle machine destinée à tourner et qui ne tourne pas, cela ne dit rien qui vaille. « Halte-là! » a répondu l'administration, il vous faudrait installer un gazogène, à vos frais, bien entendu, dans un coin du Champ de Mars; cela est contraire au règlement! Allez installer votre moteur à gaz pauvre à Vincennes! »

Les constructeurs ont naturellement protesté, ne voulant pas installer à Vincennes, où personne ne le verrait, un moteur qui leur coûtera très cher,

On leur a alors indiqué qu'ils pourraient faire installer leur moteur avec le gaz d'éclairage ordinaire. En effet, la chose est matériellement possible, en modifiant quelques organes de cette machine.

Mais alors, comme le gaz de ville, en tant que force motrice, est fourni gratuitement aux exposants, il faudra installer une conduite de gaz spéciale pour alimenter de gaz riche le gros moteur auquel on refuse de consommer du gaz pauvre à ses frais.

Au lieu de pain, il mangera de la brioche, et tous ses congénères s'empresseront, évidemment, d'en faire autant. C'est donc une dépense de gaz de mille à douze cents francs *par jour* à prévoir, sans aucun enseignement à en tirer et sans aucun résultat. Qui payera? Est-ce l'administration de l'Exposition? Est-ce la Compagnie du gaz? On ne paraît pas s'en inquiéter pour le moment. Ce qui se dégage comme conclusion, c'est qu'il y a là un progrès mécanique évident, qu'il demande à se mettre en évidence par ses propres moyens sans rien coûter à qui que ce soit et que l'on croit devoir s'y opposer dans le milieu organisateur de l'Exposition.

La participation de l'Autriche

M. Exner, commissaire général d'Autriche, qui vient de passer plusieurs semaines à Paris, est rentré à Vienne enchanté des résultats de son voyage.

Après d'assez longs pourparlers, le restaurant viennois et la maison tyrolienne ont été adoptés définitivement.

Le restaurant, d'un caractère absolument local, se trouve placé à l'esplanade des Invalides près d'un groupe important de la section autrichienne.

La maison tyrolienne, reproduction artistique d'une construction seigneuriale de la vallée d'Eppan, donnera, à l'intérieur, une idée exacte de l'industrie domestique et du style si particulier à cette contrée.

Les peintures placées dans les pièces du premier étage reproduiront les beautés de ce pays de montagnes qui attire chaque année tant de touristes étrangers. M. Exner, sur l'autorisation du Ministre, a nommé M. Oscar Cronier, chef du service commercial du commissariat général.

Ce choix est excellent.

Il avait été institué un concours pour la vignette du frontispice du catalogue autrichien. Malgré le talent déployé par de nombreux artistes, cette épreuve n'ayant pas été concluante, on s'adressa à un nombre plus restreint de concurrents choisis parmi les plus réputés et on vient d'obtenir toute satisfaction.

C'est le peintre et professeur baron Myrback, aussi apprécié en France qu'à l'étranger, qui a obtenu le premier prix. Son dessin représente une fine et spirituelle allégorie de la participation des différentes industries d'Autriche à l'Exposition de Paris.

La participation de la Russie

Les travaux de la Commission impériale russe constatant l'état avancé des préparatifs de la participation de la Russie à l'Exposition de 1900. On a assigné à nos alliés pour les quinze groupes de ses exposants 13,154 mètres carrés et en tout, avec les passages obligatoires, 17,308 mètres carrés. En outre le groupe IV des chemins de fer et du matériel roulant a obtenu à Vincennes un terrain très satisfaisant.

Au Trocadéro, le plan primitif a dû être modifié à cause de la nécessité de respecter les arbres, et la surface utilisable a été diminuée de ce fait.

La façade principale du palais de la Sibérie sera copiée sur les murailles du Kremlin de Moscou avec une tour d'un aspect absolument décoratif.

Comme élément tout nouveau, il faut mentionner la construction d'un panorama de la ligne du chemin de fer transsibérien.

Le concessionnaire s'est engagé à accorder à la section russe le droit d'y exposer les wagons destinés à la circulation sur la ligne sibérienne et à construire sur une étendue de 70 mètres un panorama mobile représentant les sites principaux de la Sibérie, traversés par la ligne du chemin de fer. Ces tableaux commencés à Moscou devront être terminés à Port-Arthur.

Cette œuvre considérable paraît faire double emploi avec celle de M. Piaselski qui n'aura pourtant pas à en souffrir, car son travail comporte un intérêt scientifique indiscutable. Il s'attache plus particulièrement à retracer les descriptions locales d'un pays inconnu de tous et dont la richesse surprendra les savants.

Parmi les questions soulevées on a traité celle de la vente des produits exposés qui, après de nombreux pourparlers, a été totalement écartée par l'administration française.

Pour le groupe de l'horticulture, il sera accordé un emplacement pour la plantation des arbres qui devra s'opérer au printemps ou à l'automne de 1899.

Le Comissariat a envoyé au Turkestan le peintre Koronine et en Sibérie M. Jartier pour prendre sur place des esquisses nécessaires à la construction des panneaux décoratifs de la section russe où seront représentés des scènes de la Sibérie, de l'Extrême-Nord et du Caucase, ainsi que les types indigènes et la description de leur vie intime.

MM. Kovalski et Tenicheff ont visité les principaux centres industriels : Moscou, Ivano-Vosmessenk, Kiew, Varsovie et Lods pour exciter le zèle des comités locaux et réunir les exposants. Partout ils ont été accueillis avec enthousiasme.

Les demandes d'admission affluaient au commissariat général à Saint-Pétersbourg en fin d'année 1898, où on en comptait plus de mille, ce qui indique, d'ores et déjà, que la surface accordée sera insuffisante.

Enfin, le Commissariat s'occupe activement de plusieurs autres questions urgentes, telles que la réduction en France et à l'étranger du tarif des transports par terre et par eau pour les produits destinés à figurer à l'Exposition, de la question de manutention, du gardiennage, de l'installation et du groupement des exposants, etc., etc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars 1899.

A la veille de la réponse des primes, les tendances fermes semblent l'emporter, non pas que toute trace d'hésitation ait disparu, mais l'activité est revenue dans la majorité des groupes.

Les incidents de politique internationale sont en train de se régler et n'auront pas une gravité telle qu'ils puissent troubler la paix du monde ; le marché, d'ailleurs, se préoccupe beaucoup plus de la question de l'argent que des choses de la politique.

La Rente italienne est restée hésitante aux environs de 9., 5. les incidents de Chine ont pesé sur ses cours.

Les Fonds ottomans montrent une certaine indécision sans cause bien déterminée.

Les Emprunts russes sont plus soutenus ; les Emprunts brésiliens sont stationnaires.

L'action de la Banque de France est en progrès marqué à 4.075 à terme et 4.045 au comptant. L'action du Crédit Foncier s'inscrit à 753. Le marché des obligations foncières et communales reste très animé.

La Banque spéciale des Valeurs industrielles se traite à 264 et 265. Le capital de cette Société va être porté de 10 à 20 millions par la création de 100.000 actions émises à 145 francs, qui seront assimilées aux actions anciennes et participeront avec celles-ci aux dividendes du second exercice.

Les valeurs de Suez se sont raffermies ; les valeurs du Panama sont retombées dans le calme.

Les valeurs métallurgiques sont calmes aux environs de leurs cours précédents.

Le Rio-Tinto dont le marché est encore chargé finit à 993, après des variations assez larges. La de Beers reprend assez vivement à 720.

Les actions des grands chemins de fer français sont délaissées par la spéculation et si le comptant met avec soin ces titres en portefeuille, il ne juge pas que les conditions d'avenir des Compagnies justifient des cours plus élevés.

Le marché des mines d'or a eu des variations nombreuses et, dans ces derniers jours, les transactions ont été très calmes.

CHEMINS DE FER

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

On sait avec quelle activité la Compagnie de l'Ouest a poussé ses travaux de doublement des voies entre Rennes et Brest, ainsi qu'entre Caen et Cherbourg.

Aussitôt après l'approbation par le Parlement de la convention du 14 juin 1897, les travaux ont été adjugés sur Brest (220 kilomètres à doubler) en juillet 1897 ; sur Cherbourg (110 kilomètres à doubler) en septembre 1897. Ces travaux sont assez avancés pour qu'il ne reste plus bientôt à doubler sur Brest que 69 kilomètres, sur Cherbourg que 33 kilomètres.

Ainsi seront supprimées presque totalement, pour disparaître ensuite tout à fait, les sujétions de la voie unique sur nos grands ports militaires de l'Océan et de la Manche. Non seulement l'intérêt stratégique, surtout dans les circonstances actuelles, y trouvera son compte, mais encore les nombreux voyageurs et baigneurs de Bretagne et de Normandie qui profiteront, dès le 1er juillet prochain, de très importantes améliorations dans le parcours des trains que la Compagnie de l'Ouest va pouvoir enfin réaliser, grâce à la disparition des voies uniques sur ses grandes artères de Brest et de Cherbourg.

Sur Brest, le train actuel le plus accéléré met 14 h. 17, de Paris à Brest, et 13 h. 37, de Brest à Paris. Les nouveaux trains rapides partiront de Paris vers 9 h. 55 du matin, pour arriver à Brest, vers 8 h. 40 du soir, soit une abréviation de 3 h. 32 dans la durée du trajet; de Brest, vers 7 h. 45 du soir, pour arriver à Paris vers 6 h. 40 du matin, soit une abréviation de 2 h. 42 dans la durée du trajet.

Ces trains relèveront la correspondance de nombreuses stations balnéaires de la côte nord de Bretagne, dont la fréquentation déjà importante s'accentuera encore davantage avec ces nouvelles facilités d'accès.

La côte sud de Bretagne se trouvera aussi favorisée, car un train nouveau relèvera à Redon la correspondance de Quimper, Lorient, etc., pour la verser à Rennes dans le train dont nous venons ne parler et arrivant à Paris à 6 h. 40 du matin.

Ainsi, non seulement le trajet sera réduit dans des proportions considérables, mais les heures de départ et d'arrivée cadreront mieux avec les besoins du public.

Avec les avantages déjà consentis aux voyageurs par la Compagnie de l'Ouest, au moyen de billets d'aller et retour, de bains de mer, d'excursions, on voit que la Bretagne va largement bénéficier des améliorations nouvelles qui réalisent les principaux desiderata des voyageurs : accélération des trains, commodités des heures de départ et d'arrivée et combinaisons faciles de billets individuels et collectifs.

Mais il n'y a pas que Brest ou Quimper en Bretagne. Aussi, parlerons-nous prochainement des améliorations analogues qui vont être apportées par la Compagnie de l'Ouest sur Saint-Malo, Dinard, Dinan, Pontorson et le Mont-Saint-Michel, et en Normandie sur Cherbourg, Caen, Trouville, Deauville et la côte.

Prolongation de l'essai de mise en circulation de trains express entre Paris-Saint-Lazare et Granville.

Le train express partant tous les jours de Paris-Saint-Lazare à 5 h. 9 du soir et arrivant à Granville à minuit 2, et le train quittant Granville à 4 h. du soir et arrivant à Paris-Saint-Lazare à 10 h. 55 du soir, qui faisaient provisoirement ce service depuis deux mois, seront maintenus à titre d'essai jusqu'au 1er juin 1899, date de la reprise de leur circulation réglementaire.

CHEMINS DE FER DU NORD

Billets d'aller et retour pour Cannes Nice et Menton

La Compagnie du chemin de fer du Nord mettra en distribution dans toutes ses gares, à l'occasion des régates de Cannes et de Nice et des vacances de Pâques, des billets d'aller et retour de 1re classe pour Cannes, Nice et Menton, à des prix réduits de 25 0/0 sur les prix des billets simples.

La durée de validité de ces billets est de vingt-deux jours ; elle pourra être prolongée de deux périodes de dix jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chacune de ces périodes.

Les voyageurs pourront s'arrêter, tant à l'aller qu'au retour, sur le réseau de Lyon, à deux gares de leur choix, à la condition de faire viser leurs billets dès l'arrivée à ces gares d'arrêt.

La distribution des billets commencera le 21 février et cessera le 4 avril 1899.

Les voyageurs porteurs de ces billets pourront prendre place dans le train rapide journalier partant de Paris (Nord), à 7 h. 44 soir.

Ils pourront également occuper les places de luxe, s'il s'en trouve de disponibles dans le train, moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif.

Les demandes de billets devront être adressées à la gare de départ, au moins 48 heures à l'avance.

CHEMINS DE FER DE L'EST

Voyages circulaires en Italie

La Compagnie des chemins de fer de l'Est rappelle aux voyageurs qu'elle met à leur disposition, pendant toute l'année, de nombreuses combinaisons qui permettent d'effectuer des excursions variées, à des prix très réduits, au nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au sud des Alpes (parcours italiens).

Les billets circulaires qui sont valables pendant 60 jours permettent, soit au départ de Paris (via Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Les billets de 2e cl. sont valables par les trains rapides, au nombre de deux par jour dans chaque sens, qui mettent Bâle à environ 9 heures de Paris.

Entre Paris et Bâle, ces trains sont composés de voitures de 1re et 2e cl. à intercirculation et à water-closet. — Les voyageurs sont admis dans ces voitures sans avoir à payer de supplément.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e cl., pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Bearn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

A l'occasion des Regates internationales de Cannes et de Nice, du Tir aux pigeons de Monaco et des Vacances de Pâques, la Compagnie delivrera, du 21 fevrier au 4 avril 1899, des billets d'aller et retour 1re cl., valables pendant 20 jours, et dont le prix au départ de Paris sera de 177 fr. 40 pour Cannes, 182 fr. 60 pour Nice, 186 fr. 80 pour Menton.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés aux gares de Paris-Lyon et Paris-Nord, ainsi que dans les bureaux de ville de la Compagnie P.-L.-M. et dans les agences spéciales.

BANQUE SPÉCIALE

des Valeurs Industrielles

La Banque spéciale des valeurs industrielles convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 11 mars 1889, à l'effet d'être autorisée à porter son capital à 20 millions.

Les souscriptions réservées conformément aux dispositions des statuts, aux actionnaires actuels pour les trois quarts et aux porteurs de parts de fondateur pour le quatrième quart des actions nouvelles se feront au cours de 145 francs.

En même temps qu'elle convoque ses actionnaises, la Banque spéciale des valeurs industrielles publie son bilan au 31 janvier 1899, qui s'établit comme suit :

ACTIF

Capital non versé		44.550 »
Espèces en caisse		582.565 45
Espèces dans les établissements de crédit : Banque de France — Comptoir National d'Escompte — Crédit Industriel — Crédit Lyonnais — Société Générale		7.050.662 »
Espèces dans les banques : de Baecque et Beau — Carpentier, Badon Pascal. Bastide et Cie — Chazeret Ostertag et Cie — Claude Lafontaine, Martinet et Cie — Lehideux et Cie — Messein Weille et Cie — Offroy, Guiard et Cie — E. Samuel et Cie		7.223.089 »
Frais de constitution		80.972 55
Mobilier et installation		250.969 87
Loyers d'avance		35.600 10
Immeuble en construction rue Réaumur		302.814 40
Effets en portefeuille		39.314 60
Avances sur titres		1.91[illegible] 65
Comptes courants débiteurs		618.119 35
Comptes débiteurs, titres à livrer		1.105.004 95
Coupons divers		1.488 72
Participations commerciales et industrielles		919.792 45
Portefeuille titres :		
Titres émis p. la Banque	595.872 15	
Titres divers	899.916 55	1.495.788 70
Dividendes payés		784.228 78
Total de l'Actif		22.454.017 57

PASSIF

Capital	10.000.000 »
Comptes courants créanciers	9.032.192
Profits et Pertes	3.422.725 57
Total du Passif	22.454.717 57

En outre, la Banque a en portefeuille des parts de fondateur de diverses Sociétés qu'elle a constituées et qui figurent pour un franc seulement à son actif.

Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi — Le Gérant : HENRI GAUTIER.

6e Année. — N° 118 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 mars 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Etranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

L'INTERPELLATION DENYS COCHIN : SÉANCE DE LA CHAMBRE DU 13 MARS 1899

BULLETIN

Paris, 25 mars 1899.

L'interpellation de M. Denys Cochin que la Chambre a discutée, dans sa séance du 13 Mars, a fait long feu. Nous avions prévu ce résultat dans notre dernier bulletin, et il ne fallait pas être grand clerc pour cela.

372 voix contre 123 ont adopté, malgré M. Denys Cochin, l'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement, bien que, dans sa séance du 2 Mars, cette même Chambre eut accepté à l'unanimité, on s'en souvient, une proposition de résolution du même M. Denys Cochin, et de MM. Baudin Lerolle, Julien Dumas et Stanislas-Ferrand ainsi conçue : « La Chambre invite le Gouvernement à faire respecter par la Compagnie de l'Ouest et par l'Administration de l'Exposition, les décisions du Parlement. »

En moins de quinze jours d'intervalle, nos honorables se sont donc carrément déjugés ; ce qui ne surprendra personne, messieurs nos députés étant coutumiers de ces pirouettes aussi rapides qu'élégantes.

Pour cette fois, il ne faut pas trop leur en vouloir, car il n'y a jamais de mal à reconnaître une erreur, et à avouer qu'on s'est trompé ou qu'on a été trompé.

Ce n'est pas que M. Denys Cochin ait manqué d'éloquence. La Chambre, au contraire, a un faible pour cet orateur de la bonne école, et l'on peut dire que le député du VIIIe arrondissement de Paris sait, par sa façon de tenir la tribune, captiver l'attention de ses collègues, sur tous les bancs.

Mais, dans le cas présent, la cause qu'il défendait était perdue d'avance, et il n'était pas possible, un an avant l'ouverture de l'Exposition, de remanier toute une série de travaux, pour faire plaisir à M. Denys Cochin.

C'est ce que l'on a compris, et la majorité s'es prononcée dans le sens indiqué par le Gouvernement.

Souhaitons maintenant que l'interpellation Denys Cochin soit la dernière de ce genre, d'ici à l'ouverture de l'Exposition. Ses organisateurs ont bien droit, ce nous semble, à douze mois de calme, pour terminer et mener à bien l'œuvre colossale qu'ils ont le devoir d'achever, dans ce laps de temps relativement court.

D'ailleurs les travaux marchent actuellement avec une rapidité surprenante. Les chantiers sont en pleine ébullition, dans le bon sens du mot s'entend ; avant quatre mois, les grands palais des Champs-Elysées seront achevés, et l'on pourra commencer la décoration intérieure. Il en sera de même pour les palais de l'Esplanade et du Champ-de Mars.

A la fin de l'année, les exposants prendront possession des surfaces couvertes, et pourront commencer leurs installations.

H. G.

LA SÉANCE DU 13 MARS
et la Presse

Voici comment les principaux journaux de Paris apprécient la discussion de l'interpellation de M. Denys Cochin :

L'Aurore : M. Denys Cochin a déjà — la quinzaine dernière — traité ce sujet. Il y revient aujourd'hui, mais avec moins de verve.

M. Krantz, ministre des travaux publics, fait une piteuse et lassante réponse. Tout est très bien. Les critiques sont injustes. La Compagnie de l'Ouest a été très respectueuse de la volonté de la Chambre.

M. André Berthelot, qui succède au ministre, déclare n'être pas d'accord avec les autres auteurs de l'interpellation, car ce qu'ils demandent à la Chambre de trancher est bien plutôt du ressort du Conseil municipal. C'est à la Ville de Paris qu'il appartient de réclamer.

Les Débats : M. Krantz nous a assuré que la Compagnie de l'Ouest n'avait exécuté que des travaux régulièrement approuvés, et que les ministres des travaux publics en autorisant lesdits travaux, avaient absolument respecté les décisions de la Chambre. M. Delombre a parlé avec enthousiasme de l'Exposition de 1900. Il n'en fant pas davantage pour persuader à la Chambre que l'ordre du jour pur et simple s'imposait.

L'Écho de Paris : Aux grands mots de « barbarie » et de « dévastation » prononcés, les ministres ont répondu de façon plus terre à terre et surtout plus démonstrative ; aussi la Chambre leur a-t-elle donne raison. Mais cette discussion sera-t-elle la dernière ? Laissera-t-on enfin se terminer les entreprises si considérables que comportent l'Exposition de 1900 et les voies de pénétration ?

En pareil cas, lorsque les projets ont été longuement étudiés et ont reçu toutes les approbations, le mieux ne serait-il pas de les laisser exécuter pour juger l'effet en parfaite indépendance ?

L'Eclair : Franchement, ce n'était pas sérieux. Encore si une pareille tentative trouvait l'ombre d'une justification dans les prétextes dont on a essayé d'en masquer la parfaite inopportunité ; mais pas même ! On avait prétendu que les travaux de l'Esplanade avaient été conduits en violation des engagements pris devant la Chambre, Le ministre n'a pas eu de peine à établir que les engagements auxquels on faisait allusion avaient été strictement respectés. C'était un renseignement qu'il était facile de prendre avant de parler. Mais si on se renseignait, on ne parlerait pas.

Le Journal : M. Denys Cochin aurait voulu répondre au discours de M. Krantz ; mais la Chambre, qui n'avait entamé ce débat qu'à contre-cœur, se rendant compte de sa parfaite inutilité, lui a signifié qu'elle en avait assez.

— Du reste, a fait observer M. Berthelot, la question est du ressort du Conseil municipal bien plus que du Parlement.

Un certain nombre d'orateurs inscrits ont dû se résigner à rentrer leurs discours, la Chambre s'empressant de clôturer la discussion. M. Denys Cochin avait déposé un ordre du jour motivé invitant le gouvernement à veiller à l'exécution des engagements : M. Delombre, ministre du commerce, est alors monté à la tribune.

. . . .

On attendait ces bonnes paroles ; tout autre langage eût étonné dans la bouche du ministre du commerce. L'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, a été adopté par 372 voix contre 123.

La Libre Parole : Que vient-on chercher à Paris ? C'est Paris, c'est-à-dire un je ne sais quoi de très grand et de très captivant à la fois, dont la séduction est inexprimable. Il y a des gares plus ou moins monumentales partout, mais on ne trouve pas partout une Esplanade des Invalides, une place de la Concorde, des Champs-Elysées, c'est-à-dire des lieux visités par l'histoire où le souvenir de Louis XIV, de Napoléon et de la Convention vient naturellement à l'esprit.

Quand Paris aura perdu toute originalité et toute beauté, quand on n'y trouvera plus que des débarcadères, des brasseries allemandes et des magasins anglais, l'étranger, le fameux étranger sur lequel on compte, ne se dérangera plus pour venir regarder ce qu'il peut trouver chez lui.

Le Matin : Par 372 voix contre 123, l'ordre du jour pur et simple est adopté. C'est le coup de grâce pour l'esplanade des Invalides !

Le Figaro : Le ministre du commerce, M. Paul Delombre, qu'on disait partisan de l'interpellation, mais qui n'a jamais passé pour une barre de fer, a déclaré que la sagesse conseillait de ne point entraver les travaux de l'Exposition : « La grandeur de l'entreprise fera honneur à la France et à la République ! » C'est avec ces discours de Comice agricole qu'on empaume les Chambres.

M. Denys Cochin, vaincu, s'est contenté de rappeler à quels encouragements il avait obéi en déposant son interpellation : « L'ordre du jour pur et simple veut dire que tout est parfait. Il y a quinze jours, quand j'ai dit qu'on faisait là des horreurs, la Chambre m'a donné raison à l'unanimité ! » Eh oui ! c'est justement pourquoi aujourd'hui elle lui a donné tort.

Le Gaulois : C'est dans l'intérêt du gouvernement, du Parlement, que M. Denys Cochin, avec son cœur de Parisien, supplie les ministres et les dépu-

tés de ne pas attacher leur nom à la dévastation barbare de Paris.

M. Krantz s'efforce de rassurer M. Denys Cochin; il n'est plus indifférent aux beautés artistiques de Paris et il entend qu'elles soient respectées.

En résumé, la Chambre peut en toute sécurité autoriser la continuation des travaux.

L'Intransigeant : M. Cochin n'est pas satisfait. Il voudrait qu'on pût modifier la construction du pont, qu'il fût plus modeste et qu'au lieu de faire monter le quai jusqu'au pont, on le mît au niveau du sol.

MM. Krantz et Delombre, qui défendent les travaux en cours, affirment que les critiques de M. Cochin sont exagérées et que les constructions de l'Exposition ne nuiront en rien à la beauté de Paris, au contraire.

L'interpellation est enterrée par un ordre du jour pur et simple voté par 372 voix contre 123.

Le Petit Bleu : Il faut être prêt. Nous avons convié les étrangers, ils ont répondu à notre appel. Nous ne pouvons manquer au rendez-vous que nous avons donné. Il y a une date, c'est la date forcée, ce qui équivaut à la carte forcé. Et il était bien tard pour plaider la cause de l'art. Il fallait parler plus tôt, lorsque les plans ont été soumis; on pouvait alors les modifier et les corriger. Or, il s'est trouvé qu'ingénieurs, artistes, architectes se sont mis d'accord, et que vouliez-vous qu'on fît contre ces trois puissances? Qu'on se résignât. C'est ce que n'a pas fait la Chambre qui a voté l'ordre du jour pur et simple.

Le Petit Parisien : La Chambre a écouté avec son attention habituelle la parole de M. Denys Cochin, qui, en sa qualité de descendant de vieux Parisiens, est peut-être plus encore un amant de Paris que son député.

Mais, après les explications de M. le ministre des travaux publics, qui a exposé, avec preuves à l'appui, que les craintes exprimées par M. Denys Cochin étaient vaines ou tout au moins très exagérées, elle a refusé de joindre aux applaudissements qu'elle avait donnés à l'orateur épris de sa ville le vote de l'ordre du jour que le député lui demandait et elle a adopté l'ordre du jour pur et simple, qui marquait sa confiance dans les déclarations du gouvernement.

Au début de la séance, M. Lockroy, ministre de la marine, a donné quelques explications sur la catastrophe de la poudrière de Lagoubran; il faut noter, dan son discours, cette déclaration, que rien ne s'oppose à l'hypothèse d'un attentat.

La Chambre a voté ensuite les derniers chapitres du budget de la Guerre.

Le Temps : La Chambre s'est constituée trop tard le défenseur autorisé des gracieux aspects de Paris. Aussi est-il permis d'espérer que l' « affaire » de l'Esplanade des Invalides aura comme résultat de faire mieux réfléchir les autorités municipale et nationale sur les projets par trop utilitaires que peuvent impliquer les exigences de la vie moderne. Une pénétration réciproque doit se faire peu à peu entre le talent des architectes et celui des ingénieurs. Le beau doit devenir la splendeur de l'utile, comme il l'est du vrai, et c'est dans notre pays, c'est à Paris, qu'il en faut faire la preuve, sous peine de compromettre notre réputation artistique aux yeux de ces étrangers que nous nous plaisons à convier.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 Mars

COMPTE RENDU OFFICIEL

L'annonce de l'interpellation Denys Cochin avait amené à la chambre un public nombreux.

Dans les tribunes, on remarquait un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs de l'Exposition ; dans celle du Président de la Chambre, avaient pris place MM. Steph. Dervillé, directeur général de l'Exploitation; Hénard, Mme et Mlle Bouvard, Mlle Dervillé, Mme Hénard, etc.

Au banc des ministres, MM. Delombre, ministre du Commerce, et Krantz, ministre des Travaux publics; Picard, commissaire général et Bouvard, directeur des travaux d'architecture assistent à la séance, en qualité de commissaire du gouvernement.

Après l'interpellation sur la catastrophe de Lagoubran, le Président donne la parole à M. Denys

Voici le compte rendu de la séance d'après le Journal Officiel :

DISCUSSION D'UNE INTERPELLATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE L'EXPOSITION DE 1900

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Denys Cochin, Pierre Baudin et Dujardin-Beaumetz, sur les travaux actuellement en cours d'exécution à Paris au sujet de l'Exposition universelle et de la pénétration des lignes de chemin de fer.

La parole est à M. Denys Cochin.

M. Denys Cochin. Mes collègues, MM. Dujardin-Beaumetz, Pierre Baudin et moi, avons promis à la Chambre de ne pas la retenir longtemps, et nous comptons bien tenir parole. Cependant l'annonce de cette interpellation a groupé contre nous de redoutables adversaires, car je vois au banc du Gouvernement, non seulement M. le ministre du commerce et M. le ministre des travaux publics, mais encore M. le commissaire général de l'Exposition et M. le directeur des travaux d'architecture.

Pourquoi cette émotion ? Je ne l'oublie pas : c'est qu'aux premiers mots prononcés dans une séance précédente nous avons eu la très rare bonne fortune, en attaquant les travaux de la compagnie de l'Ouest, à l'esplanade des Invalides...

M. Dejeante. Vous ne l'attaquerez jamais assez !

M. Denys Cochin.... et aussi les travaux en cours d'exécution sur la rive droite, nous avons eu, dis-je, la très rare bonne fortune de réunir l'unanimité de cette Chambre.

Un autre point acquis, c'est qu'il règne dans la Chambre, comme dans l'opinion publique, une inquiétude sérieuse sur le résultat de ces travaux. Désireux de serrer la question et de répondre immédiatement aux objections qui me seront faites, je ne me lancerai pas, malgré le désir que j'en éprouve, malgré l'émotion que ce sujet cause aux véritables amis de Paris, je ne me lancerai pas dans une nouvelle démonstration du danger qu'il y a à modifier d'aussi belles choses consacrées par les siècles et respectées par tous, excepté par la compagnie de l'Ouest et par la direction des services de l'Exposition. (*Très bien! très bien!*)

Parmi les nombreuses objections que j'ai vu pulluler depuis deux jours dans la presse, non sans quelque surprise, une seule m'a touché : on nous dit que cette interpellation vient trois ans trop tard.

Mais je ferai remarquer qu'elle succède à d'autres, car déjà plusieurs fois plusieurs de mes collègues et moi nous avons eu l'honneur d'appeler l'attention du Parlement sur cette question.

On discute volontiers notre compétence; on aime à répéter dans la presse que lorsque les hommes compétents se sont prononcés, le Parlement n'a plus à se préoccuper d'une question. En bien ! lorsqu'il s'agit de compétence, j'ai pour moi l'avis du comité des monuments de Paris, composé d'architectes et d'artistes, qui a pris une délibération il y a quelques jours, l'avis qu'exprimait en si beau langage notre ancien collègue M. Trélat. (*Très bien! très bien!*) On lui avait dit : Vous parlez des monuments historiques et du comité qui est destiné à conserver non pas les choses nouvelles, mais les ruines monumentales, et vous vous rappelez tous le mot de M. Trélat disant avec l'accent d'un véritable artiste et d'une voix prophétique : « Oh ! des ruines munumentales, mais c'est vous qui allez en faire ! » (*Très bien! très bien!*)

Ce mot, je ne l'ai pas oublié. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une interpellation nouvelle mais d'une interpellation déjà discutée à cette tribune.

Pour ne pas faire perdre le temps de la Chambre, je lui fais tout de suite une confession. Je ne veux pas étendre mon interpellation ni demander l'impossible ; je ne reviendrai douc pas sur les regrets que tout le monde éprouve aujourd'hui d'avoir concédé cette gare sur l'esplanade des Invalides. (*Très bien! très bien!*) Il n'est pas un de ceux qui l'on votée qui ne le regrette aujourd'hui.

M. Dejeante. Nous avons voté contre.

M. Denys Cochin. Je comprends très bien leur intention ; ils ne pouvaient pas prévoir les conséquences de leur vote. (*Très bien! très bien!*) C'est en voyant ce qu'on fait aujourd'hui qu'ils se rendent compte de la voie dans laquelle on les a entraînés.

Je ne reprendrai pas la question. La gare est faite; le pont est fait. Je ne démande pas la suppression au plutôt le comblement de cette horrible fosse de la gare. Je ne demande pas, parce que je n'y réussirais pas, la démolition de ce pont qui est aujourd'hui presque achevé.

Je m'adresse à des homme pratiques et je demande ce que tout le monde peut réclamer, ce que tout propriétaire qui fait exécuter des travaux exige parfois de son architecte, c'est-à-dire des modifications qui peuvent être réalisées en cours d'exécution, lorsque de gros inconvénients se sont manifestés.

Quoique je ne veuille pas récriminer, j'ai le droit de me demander comment nous avons été entraînés jusque-là, comment tout cela s'est fait et si c'est bien ce que nous avons voté au mois de janvier 1894, lorsque nous avons autorisé la gare. Je ne le cois pas. (*Très bien! très bien!*)

Il y avait eu à ce moment une interpellation et un ordre du jour avait été proposé par M. Berger. Cet ordre du jour, si je m'en rappelle bien les termes, disait que rien ne serait changé à la superficie des Invalides. La priorité ne fut pas accordée à cet ordre du jour, j'en conviens, et un autre ordre du jour fut proposé disant que rien ne serait changé à la perspective des Invalides.

Je m'excuse d'évoquer un souvenir personnel dont j'ai retrouvé trace au *Journal officiel*, mais je disais que je me rallierais volontiers à cet ordre du jour, si l'on entendait à la fois la perspective et la superficie. Et tout le monde me répondit : « Vou avez satisfaction. »

M. Berger lui-même disait : Nous avons satisfaction après les déclarations qui ont été faites et par les défenseurs de l'autre ordre du jour et par M. le ministre des travaux publics, — c'était alors M. Jonnart — : il est entendu qu'on ne veut toucher en rien aux Invalides, qu'on les respecte, que la gare sera couverte, qu'on ne s'apercevra de rien; acceptez donc le mot « perspective ».

C'est donc dans ces conditions que l'ordre du jour fut voté.

Or, ceux qui ont accepté cet ordre du jour seraient bien étonnés si on leur disait que par « perspective » il faut entendre la perspective strictement mathématique dont jouit celui qui, se plaçant mathématiquement au centre de la grande avenue, devant l'esplanade, aperçoit devant lui l'entrée des Invalides.

La perspective, n'est-ce par le triomphe de l'architecte, lorsque par exemple, sur la place Saint-Pierre, à Rome, on vous fait placer sur un pavé d'où vous voyez toutes les colonnades, si bien alignées qu'il semble qu'il n'y ait qu'une colonne? Eh bien ! la perspective du point mathématique est ici réservée. Mais je crois que c'est là une interprétation un peu étroite du mot « perspective ». (*Très bien! très bien!*) Ce que nous avons voulu réserver, ce sont « les perspectives » de l'esplanade des Invalides, et nous les trouverions aujourd'hui singulièrement modifiées. (*Très bien! très bien!*)

Pas plus que le vote de la Chambre je crois que les conventions passées avec la ville de Paris n'ont été strictement respectées : mon ami, M. Baudin, ancien président du conseil municipal, l'établira tout à l'heure avec plus d'autorité que moi.

La ville de Paris a demandé à être consultée pour toutes les modifications permanentes ; il nous sera bien facile d'établir que quelques modifications ayant un caractère permanent n'ont pas été soumises à son approbation.

Et puis, enfin, — c'est aux membres du gouvernement, à M. Krantz, à M. le président du conseil lui-même, que je m'adresse, — la Chambre avait pris des précautions particulières pour sauvegarder les intérêts esthétiques de Paris, à la suite de questions qui furent adressées au Gouvernement, non pas seulement au sujet de la gare de l'Ouest, mais aussi à propos de la gare d'Orléans, dont les travaux doivent, je le crois et je le crains, — nous en parlerons un autre jour, — modifier gravement le profil des quais de Paris. (*Très bien ! très bien !*)

M. du Breil, comte de Pontbriant. Parlez-en aujourd'hui. Il faut prévoir.

M Denys Cochin. Une commission esthétique fut nommée. Cette commission, d'après les termes de la convocation, devait donner son avis sur les travaux en cours à la gare d'Orléans et à la gare de l'Ouest. Plusieurs membres du Parlement et aussi un grand nombre d'artistes, de peintres et d'architectes en faisaient partie ; elle comptait parmi ses membres — le cas vous semblera peut-être aujourd'hui assez piquant — mon honorable ami M. Krantz, ministre des travaux publics, et elle avait, elle à toujours pour président, — car elle n'a jamais été dissoute, — l'honorable M. Charles Dupuy, président du conseil des ministres.

Cette commission a donné quelques avis, mais elle a cessé de se réunir à la fin de 1897. Or, c'est en 1898, au mois de mars, que je vois surgir une [illegible]

direction de l'Exposition et la compagnie de l'Ouest. C'est à cette convention que vous devez, lorsque vous sortez de la Chambre et que vous arrivez au coin du ministère des affaires étrangères, le plaisir d'apercevoir, après le monument de la gare, un cube de maçonnerie qui dépasse de beaucoup la tête d'un homme de belle taille, et, à la suite, un plancher babylonien, formé de poutres de fer d'une épaisseur de 1 m. 20, qui dépasse de beaucoup le sol du quai.

Je m'adresse à vous, mes collègues, non pas à ceux, en petit nombre, qui avez voté avec moi le respect de la superficie de l'esplanade, mais à ceux en beaucoup plus grand nombre, qui ont cru avoir satisfaction et qui ont montré leur confiance lorsqu'on leur a dit que les perspectives de l'esplanade seraient respectées, je leur demande : Avez-vous satisfaction ? Trouvez-vous que les perspectives de l'esplanade soient respectées? Je ne le crois pas. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je rappelle que cette commission esthétique dont faisait partie M. le ministre des travaux publics, et qui est toujours présidée par M. le président du conseil, n'a jamais donné son avis sur l'exhaussement du sol de l'esplanade ; elle a cessé de se réunir en 1897, et les faits sont de 1898.

J'ajoute — et vous le verrez dans la convention — que cette terrasse surélevée doit rester la propriété de la compagnie de l'Ouest, que c'est, par conséquent, une modification permanente et que, sur ce point, l'avis du conseil municipal, conformément à la convention qu'il avait signée, n'a jamais été pris. Par conséquent, ni la commission esthétique, ni le Parlement, ni le conseil municipal n'ont autorisé ce qui se fait et, pour le dire en passant, je me demande en vertu de quelle autorisation ces bouleversements s'accomplissent.

J'en ai fini avec les récriminations et j'arrive, désirant être très bref, à ce qui me semble résumer les remèdes possibles.

Lorsque tous les projets de l'Exposition nous ont été soumis — je les ai relus avec soin — on aurait pu voir qu'une grave erreur avait été commise non seulement par les rapporteurs parlementaires, mais encore par les rapporteurs techniques; je citerai notamment le rapport de M. Guadet. On nous a décrit ce que serait l'Exposition comme s'il n'y avait en ce monde que de la géométrie plane ; on a oublié la géométrie dans l'espace. On a fait le plan, on l'a discuté, mais on a oublié le relief. Nous avons fait de la géométrie à deux dimensions et non à trois dimensions; les hommes compétents nous ont indiqué les directions, mais ils n'ont pas signalé à notre attention les montées et les descentes. Et il nous en cuit aujourd'hui, attendu qu'une modification des plus graves et des plus imprévues résulte des travaux qui s'exécutent en ce moment.

Tout le monde sera de mon avis, quand je dirai que la beauté des quais d'une grande ville et que leur perspective consiste en lignes horizontales, parallèles aux lignes naturellement horizontales du fleuve. C'est ce que nous voyons dans nos quais de Paris ; c'est ce que nous verrions partout, si nous allions chercher des exemples dans d'autres villes.

J'ai été humilié, en parcourant les articles récents qui nous attaquaient, de lire : « On parle du pont à pylônes ; mais on oublie qu'il y en a à Londres, à Buda-Pesth et dans différentes autres villes. » A moi Parisien, l'idée ne serait jamais venue d'aller chercher des modèles d'art et d'ornementation dans d'autres capitales que la mienne. (*Vifs applaudissements.*)

Mais enfin, puisqu'on parle d'autres villes, je me rappelle ce que j'ai vu l'année dernière au cours d'un voyage à Dresde : je veux parler de ces superbes promenade, qui s'étendent sur les rives de l'Elbe, avec leurs quais, leurs belles chaussées, leurs plantations d'arbres parallèles à la rivière.

Les brusques montées, ce n'est pas dans les grandes villes qu'on les rencontre, c'est le long des canaux quand on a dû surélever un pont pour laisser passer les bateaux ; alors ceux qui veulent franchir un de ces canaux sont obligés de grimper sur le pont et de redescendre ensuite. C'est la chaussée qui monte, ce n'est pas le pont que l'on abaisse ; mais c'est là une idée d'entrepreneur d'écluses et de canaux, ce n'est pas une idée d'architecte et de décorateur de grande ville monumentale. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ce qui m'afflige, c'est que le mode de construction du pont Alexandre-III entraînera la grimpée du quai vers le pont et la descente du côté opposé. J'aimerais beaucoup mieux voir le pont descendre vers le quai, que de voir le quai monter vers le pont. En effet, si vous vous promenez maintenant sur le quai de la Conférence, dans ces beaux endroits dont je ne puis parler sans émotion, au milieu de ces grandes lignes qui suivent si noblement la Seine, vous voyez déjà le parapet du quai relevé et montant vers le pont Alexandre-III, et alors si vous regardez en face de vous et si vous vous placez de façon à apercevoir le ministère des affaires étrangères si noblement conçu dans ses grandes lignes horizontales parallèles au quai et parallèles à la Seine, vous voyez ce monument coupé en diagonale par le parapet du quai qui monte jusqu'au pont.

Et non seulement le parapet du quai sera remonté, mais on commence déjà à remonter aussi tout le sol de la partie des Champs-Elysées comprise entre le quai et l'avenue des Champs-Elysées ; il va falloir mettre tout cela de niveau et pour y arriver enterrer tous les arbres jusqu'à la naissance des branches.

Ce qui se passe sur la rive droite se produira aussi sur la rive gauche.

Quand vous arrivez au coin du ministère des affaires étrangères, par la rue de Constantine, rendez-vous compte que le sol sera remonté de plus de 1 mètre. Il y a au coin du ministère une grande affiche, c'est le message de M. Loubet ; il est collé à peu près à hauteur d'œil ; eh bien ! il disparaîtra complètement dans le sol. (*On rit.*)

Cela ne suffira pas : la cote 32, celle du sol actuel de la rive gauche, devra remonter jusqu'à la cote 34 ; il faut que vous gagniez 2 mètres pour arriver à la clef du pont.

Voilà donc la perspective de vos quais modifiée ; on aura une montée sur la rive droite et autre montée sur la rive gauche et, je le répète, le quai montera pour gagner le pont au lieu que ce soit le pont qui descende pour atteindre les quais.

Pouvons-nous changer cet état de choses ? Il ne s'agit pas de modifier la grande arche du pont, elle est faite ; mais elle est accompagnée de culées excessivement longues qui rejoignent la terre très loin des quais. Ces culées qui ne sont pas construites, n'est-il pas possible de les faire descendre quelque peu ? Est-il nécessaire, pour le plaisir d'avoir, au-dessus de la Seine, une avenue triomphale avec quatre pylônes aux deux bouts, de changer tout le profil de nos admirables quais ?

Je ne vois pas d'ailleurs l'avantage qu'aura ce pont à se singulariser, et par ses pylônes et par sa forme exceptionnelle. Ne pourrions-nous pas avoir un pont comme tous les autres, suivant une certaine courbe, montant au-dessus de la rivière et redescendant vers le quai ?

Telle est la question que je pose au Gouvernement et à MM. les directeurs de l'Exposition. Vous le voyez, mes exigences sont très limitées : descente du pont vers le quai, renoncement au relèvement du quai. Rien n'est encore commencé ; il est donc facile de me donner satisfaction.

Quant à l'exhaussement du sol sur l'esplanade des Invalides, je crois qu'il est encore temps d'y renoncer. Une convention a été passée, en 1898, entre les services de l'Exposition et la compagnie de l'Ouest. Il a fallu faire, sur 20 mètres de large et sur toute la largeur de la gare, un plancher colossal, destiné à surporter, à droite et à gauche, deux palais. La conséquence, c'est que l'épaisseur de ces poutres fait que la terrasse sur laquelle s'élèveront les palais est à une hauteur plus grande que le reste du plancher couvrant la gare, et que, quand on aura enlevé les palais, nous aurons le désagrément d'avoir, d'abord à l'entrée de l'esplanade, du côté du ministère, un exhaussement brusque, puis une espèce de baignoire en fer; puis la retombée, après ces poutres, au niveau ordinaire. Pourquoi ne pas mettre tout au même niveau et ne pas se servir des poutres ordinaires destinées à porter les passants au lieu de ces poutres babyloniennes ?

M. Picard va répondre tout à l'heure que c'est parce qu'il lui faut absolument élever deux palais occupant 4,000 mètres de terrain, ou plutôt, 4,000 mètres de planchers au-dessus de la gare de l'Ouest. Je lui réponds qu'il a déjà plus de 50 hectares, c'est-à-dire plus de 500,000 mètres de constructions et que vraiment il pourrait peut-être nous faire la grâce de ne pas bâtir ces deux palais aériens. C'est 4,000 mètres que je lui demande d'épargner sur plus de 500,000. Aura-t-il vraiment besoin de resserrer beaucoup ses exposants ? Je ne le crois pas.

En vérité, quel que soit le respect que je professe ici et que je ne cache pas pour l'activité prodigieuse des hommes, qui en si peu de temps, fait sortir de terre tous ces énormes travaux, je ne leur suppose pas un esprit assez étroit, assez ennemi de tout perfectionnement pour refuser de discuter une modification évidemment modérée et raisonnable.

Je ne puis pas croire que M. Picard veuille répondre comme ce personnage du *Fâcheux*, à qui l'on disait : Votre placet est fort long et fort ennuyeux :

Ah ! monsieur, pas un mot ne s'en peut retrancher.

Oui, le placet est déjà fort long ; nous en retranchons une toute petite phrase.

Si je me suis permis de faire entendre une protestation, c'est parce qu'il s'agit d'une modification dans l'aspect du sol, qui deviendra permanente. Que m'importe le reste ? La grande porte monumentale que l'on veut mettre sur la place de la Concorde pour l'embellir (*On rit*), les pylônes qu'on mettra à l'entrée des Invalides, pour embellir l'esplanade (*Nouveaux rires*), je m'en soucie fort peu, parce que j'espère que le goût changera et parce que ces constructions ne seront pas éternelles.

Notre génération a eu la douleur de voir pendant dix ans la tour Eiffel changer l'échelle de tous les monuments de Paris. Aujourd'hui nous avons le regret, lorsque nous débouchons de la rue Royale sur la place de la Concorde, de voir, à côté de la tour Eiffel, une énorme roue donnant à cette tour et à cette roue l'aspect d'un gigantesque bilboquet. (*Hilarité.*) Ce sont là pour nous des chagrins, des douleurs, parce que nous nous demandons, en vérité, si, lorsqu'on écrira l'histoire de notre génération, qui méritait mieux et qui a été intelligente sur tant de points, elle ne paraîtra pas avoir eu sur quelques points des absences et commis d'inconcevables stupidités. C'est une tristesse, mais enfin nous nous disons que nos successeurs ne verront pas tout cela.

Mais lorsqu'il s'agit de choses permanentes, de choses qui ne changeront plus, comme les élévations de terrain introduites dans l'admirable ligne de nos quais ; lorsqu'il s'agit de modifications dont nous devons perdre l'espoir de voir disparaître la laideur, alors notre cœur de Parisien s'émeut et nous nous adressons au Gouvernement, avec des sentiments qu'il aurait tort de méconnaître, non pas pour le taquiner, non pour compliquer sa tâche si difficile, mais pour lui dire : De grâce, ne nous donnez pas à nous, Parlement, ne vous donnez pas à vous, Gouvernement, le désagrément de porter une telle réputation dans la postérité ; ne faites pas, à Paris, le pendant de ce qu'ont fait, à Rome, les ingénieurs qui ont construit un pont de fer à côté du pont Saint-Ange ! C'est dans votre intérêt aussi bien que dans le nôtre à nous, Parlement, que j'insiste de toutes les forces de ma raison et de tout mon cœur de Parisien pour qu'on laisse nos quais dans leur état et qu'on ne s'ingénie pas à en déranger l'harmonie qui a été respectée par les siècles. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. Camille Krantz, *ministre des travaux publics.* Messieurs, je voudrais, en répondant au spirituel discours de l'honorable M. Denys Cochin, être sûr de pouvoir calmer les inquiétudes de son cœur parisien. C'est d'un cœur très parisien aussi que je parlerai, car, pas plus que lui, je ne suis indifférent aux beautés monumentales et artistiques de notre grand Paris.

Si l'honorable M. Cochin veut bien écouter avec quelque patience les explications que je vais essayer de donner à la Chambre, il reconnaîtra que ses inquiétudes sont tout à fait exagérées — et que les décisions de la Chambre ont été respectées non pas seulement par la compagnie de l'Ouest ou par l'administration de l'Exposition, mais, avant tout, par le Gouvernement. Car, quelque éminents et distingués que soient M. le commissaire général Picard et ses lieutenants, leur responsabilité est ici couverte par celle de M. le ministre du commerce, qui n'aura tout à l'heure aucune peine à défendre devant vous l'œuvre de ses collaborateurs. Quant à la compagnie de l'Ouest, tout ce qu'elle a fait, tous les travaux qu'elle poursuit en ce moment ont été approuvés par les décisions successives de mes prédécesseurs. Le ministre la couvre.

M. Dujardin Beaumetz. Ce que nous voudrions, nous, c'est découvrir les perspectives ! (*On rit.*)

M. le ministre des travaux publics. Vous parlez de découvrir les perspectives, Monsieur Dujardin-Beaumetz ; permettez-moi de vous faire remarquer, en même temps qu'à l'honorable M. Denys Cochin, que, dans l'ordre du jour du 22 janvier 1894, accepté par le Gouvernement d'alors, et combattu par M. Denys Cochin, il n'était question que de « la perspective » de l'esplanade des Invalides. « La » et « les perspectives » ce n'est pas tout à fait synonyme. (*Mouvements divers.*) Mais d'ailleurs en mettant le pluriel au mot « perspectives », M. Denys Cochin n'a fait en réalité que prévoir ce qui se passera lorsque les travaux seront achevés.

En effet, à ce moment, le spectateur placé sur l'esplanade des Invalides n'aura pas seulement la perspective de l'hôtel et du dôme qui le surmonte, mais, en sens inverse, il aura la perspective de l'avenue qui conduira aux Champs-Elysées. Je crois que ces deux perspectives ne seront pas sans quelque mérite, et j'estime que mes prédécesseurs ont fait plus et mieux que de se conformer à la lettre de l'ordre du jour du 22 janvier 1898.

Quelles étaient, dans cette séance du 22 janvier 1898, les paroles de M. Jonnart, alors ministre des travaux publics?

Il venait d'être saisi du projet d'exécution de la gare des Invalides, projet très simple, qui comportait une fosse, un trou, une gare entièrement ouverte. C'était le développement de l'avant-projet remontant à 1890, dont un exemplaire est demeuré annexé au décret du 5 juillet 1893, portant déclaration d'utilité publique du prolongement de la ligne des Moulineaux jusqu'à l'esplanade des Invalides. M. Jonnart, en présence des objections d'ordre esthétique qui lui étaient faites, s'exprimait ainsi, en répondant à notre collègue M. Georges Berger :

« Et la preuve que je suis comme lui pénétré de la nécessité de tenir compte des intérêts d'ardre très élevé et, notamment, des raisons d'hygiène dont il s'est constitué le défenseur à cette tribune, c'est que, pour la gare terminus, rien n'est encore décidé. Je n'ai pas cru, en effet, pouvoir approuver le projet qui consiste à couper l'esplanade des Invalides par une large tranchée à ciel ouvert, aboutissant à une grande gare susceptible d'importants développements. »

Ce projet, c'est celui qui a causé à Paris une certaine émotion ; je l'écarte.

Et il ajoutait :

« Le ministre des travaux publics, en effet, même après le décret de concession, garde un droit absolu d'appréciation, tant au point de vue des conditions d'établissement de la gare terminus — comme de toute autre gare — qu'au point de vue des conditions d'exploitation ; il peut prescrire, par exemple, la construction d'une gare restreinte ou étendue ; il a le droit aussi, afin d'éviter les inconvénients de la fumée, d'imposer des machines électriques. Et assurément, d'ici à quelques années, au point de vue de la traction, des progrès appréciables pourront être réalisés à cet égard.

C'est sur ces paroles de l'honorable M. Jonnart, faisant prévoir la couverture de la gare et son exploitation par des machines sans fumée, que la Chambre a voté l'ordre du jour auquel M. Cochin faisait allusion tout à l'heure, et dont il n'est pas inutile de relire le texte tout entier :

La Chambre, convaincue que le Gouvernement saura donner satisfaction aux nécessités urgentes du service des transports en commun à Paris, sans porter atteinte à la perspective de l'esplanade des Invalides, passe à l'ordre du jour. »

M. Denys Cochin demandait que l'on ajoutât après les mots : « sans porter atteinte », ceux-ci : « à la superficie... »

A quoi l'un des auteurs de l'ordre du jour, M. Alphonse Humbert, répondait : « Je ne veux pas ajouter un mot sur lequel on puisse ergoter : je trouve que mon ordre du jour a un sens parfaitement clair et intelligible.

Le mot sur lequel on craignait qu'il fût possible d'ergoter, c'était le mot « superficie » que du reste la Chambre n'a prs inséré dans le texte voté.

M. Denys Cochin. Voulez-vous me permettre de vous répondre un mot, Monsieur le ministre, puisque vous me prenez à partie ?

M. le ministre. Volontiers !

M. Denis Cochin. M. Alphonse Humbert disait : « Non, je ne veux pas qu'on puisse ergoter » et je lui répondais : « C'est justement pour qu'on ne puisse pas ergoter que je voudrais introduire dans l'ordre du jour le mot « superficie ». Je crois que le résultat m'a donné raison.

M. Alphonse Humbert. Mais la Chambre vous a donné tort. Elle ne s'est pas prononcée pour votre adjonction et elle a adopté mon ordre du jour. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. Denys Cochin. Je demande : Qui est-ce qui ergote, en ce moment ?

M. le ministre. Le vote de cet ordre du jour, précédé du rejet de la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour de M. Denys Cochin, indiquait nettement le refus de la Chambre d'ajouter le mot « superficie » au mot « perspective ». Et, à la date du 8 mars 1894, M. Jonnart prenait une décision écartant le projet qui lui avait été soumis et précisant les points principaux du projet qu'il invitait la compagnie à produire.

Avant de formuler ces conditions, il avait reçu, le 9 février 1894, des services de l'Exposition, une note dont il avait d'ailleurs provoqué la remise en exprimant à cette tribune le désir très justifié d'être mis à même de pouvoir tenir compte des dispositions essentielles du programme de l'Exposition. Les directeurs de l'Exposition demandaient la couverture de la gare, l'abaissement de un mètre du niveau des rails et l'emploi des machines sans fumée. La note faisait, en outre, prévoir que les services de l'Exposition auraient besoin de prendre des points d'appui sur la couverture de la gare pour édifier les bâtiments que, dès cet instant, on se proposait de construire sur l'esplanade des Invalides, ainsi d'ailleurs qu'on l'avait fait en 1889.

En prenant ainsi en considération les desiderata exprimés par les services de l'Exposition, M. Jonnart respectait dès l'origine la volonté de la Chambre. (*Très bien ! Très bien !*)

Je passe sur la période assez longue des négociations et des tâtennements pour arriver, en 1895, à l'époque où M. Adrien de Montebello, ému de l'abatage des arbres sur l'esplanade des Invalides, adressait à M. Dupuy-Dutemps, alors ministre des travaux publics, une question dans laquelle il blâmait, en termes fort éloquents, cette espèce de sacrilège.

A la suite des déclarations qu'il avait apportées à la tribune, M. Dupuy-Dutemps suspendit, le 23 mars 1895, à titre provisoire, l'exécution des travaux et rechercha si le projet de la gare des Invalides était susceptible d'être amélioré.

Un mois plus tard, après avoir reçu les explications de la compagnie de l'Ouest, le ministre l'autorisait à reprendre l'exécution de ces travaux, conformément aux conditions formulées par son prédécesseur. Je lis dans la décision ministérielle :

« Je vous invite en même temps, dans la préparation des projets définitifs de la superstructure, à vous conformer aux dispositions ci-après :

« Les bâtiments et les accès primitivement prévus en dehors du périmètre de la fouille déjà autorisée seront ramenés dans ce périmètre, et aucun emplacement ne sera occupé en dehors.

La gare sera entièrement couverte dans l'intervalle des quinconces.

Et un peu plus loin :

« Je me réserve d'ailleurs de prendre sur le projet définitif du bâtiment les avis nécessaires pour obtenir toute garantie au point de vue architectural.

C'est par application de cette réserve que, deux ans plus tard, le successeur de M. Dupuy-Dutemps, au moment où il était saisi tout à la fois du projet relatif à la nouvelle gare d'Orléans, au quai d'Orsay, et du projet défini de superstructure de la gare des Invalides, a constitué la commission dite esthétique dont M. Denys Cochin a parlé tout à l'heure.

Je suis obligé d'insister un peu sur le rôle de cette commission, parce qu'à ce propos M. Denys Cochin a involontairemens laissé échapper plusieurs inexactitudes.

Aux termes de l'arrêté du 13 novembre 1897, cette commission était instituée pour l'examen, au point de vue architectural, des projets des nouvelles gares à établir, par la compagnie d'Orléans, au quai d'Orsay et par la compagnie de l'Ouest à l'esplanade des Invalides. Le mandat de la commission était ainsi très nettement limité.

Elle comprenait, dit l'arrêté, des membres du Parlement ; j'en vois ici plusieurs. M. Charles Dupuy la présidait ; M. Jumel, M. Alphonse Humbert, comme moi, en faisaient partie. Elle comprenait, en outre, des artistes, et ces artistes n'étaient point, à coup sûr, les premiers venus. Je lis, en effet, parmi tant de noms d'artistes distinguées, les noms de MM. Puvis de Chavannes, Bonnat, Detaille, Pascal, Vandremer, membres de l'Institut. J'y trouve aussi le nom de M. Roujon, directeur des beaux-arts, etc.

Cette commission fut donc saisie du projet de la gare des Invalides. Or, celui-ci était précisément, en ce qui concerne, non pas seulement le bâtiment en façade sur la rue de Constantine, mais bien la couverture de la gare, le projet qu'on exécute actuellement. Dans ce projet se trouvait explicitement compris l'exhaussement d'une partie de la plate-forme.

M. Maurice-Binder. Pas dans les mêmes proportions.

M. le ministre. Dans les mêmes proportions, monsieur Binder. J'ai le plan sous les yeux, portant la date que je viens de vous indiquer : on peut se rendre compte que la hauteur des poutres maitresses varie de 1 m. 22 à 1 m. 74 d'un côté a l'autre de l'esplanade.

M. Maurice-Binder. On n'avait parlé que de 1 m. 40 au maximum dans le plan primitif.

M. le ministre. Monsieur Binder, ceci est le plan d'exécution soumis au ministre en octobre 1897, le plan dressé après entente entre la compagnie de l'Ouest et les services de l'Exposition. Cette entente résulte d'un échange de lettres : lettre de M. le commissaire général, en date du 18 septembre, et réponse du directeur de l'Ouest, en date du 30 septembre 1897.

La délibération de la commission date du 13 novembre et l'entente consacrée par cet échange de lettres s'est traduite plus tard au mois de juillet 1898, par cette convention soi-disant inattendue dont parlait M. Cochin.

La convention n'a été que le résultat d'un accord antérieur, approuvé par le ministre du commerce, l'honorable M. Maruéjouls, le 12 juillet 1898, après qu'à la date du 31 mars 1898 le ministre des travaux publics eut approuvé l'avant-projet de la gare, conformément aux conclusions de la commission dite esthétique.

La commission a donné un avis favorable à l'ensemble du projet de la gare.

M. Denys Cochin. A-t-elle été consultée sur l'exhaussement du sol ?

M. le ministre. Dans le procès-verbal de la commission que j'ai sous les yeux, il est formellement question de l'exhaussement et de la manière de le décorer.

M. Denys Cochin. La commission a-t-elle donné son approbation à cet exhaussement ?

M. le ministre. La commission a examiné le projet avec l'exhaussement. Elle l'a approuvé. Elle n'a terminé ses travaux que le 4 avril 1898, dans une séance dont le procès-verbal se termine par cette phrase :

« La commission déclare enfin qu'elle considère sa mission comme terminée et se sépare définitivement. »

M. Denys Cochin. C'est le tort qu'elle a eu.

M. le ministre. Vous voyez donc, mon cher collègue, que cette commission a exécuté jusqu'au bout son mandat et que c'est sur son avis que le ministre des travaux publics a adopté le projet que la compagnie exécute actuellement.

M. Maurice-Binder. La commission a approuvé l'exhaussement du terrain.

M. le ministre. Parfaitement.

M. Maurice-Binder. Quelles sont ces conclusions ? Nous ne les avons jamais connues.

M. Dujardin-Beaumetz. L'architecte a dit lui-même à la commission : Il faut cependant que ces bâtiments de la gare aient l'air d'une gare.

M. le ministre. Voici le procès-verbal de la commission :

« *Séance du 8 Décembre 1897.*

« M. le président ouvre la discussion et prie la commission de la terminer en cette séance. Son avis est attendu impatiemment.

« *M. Lisch* désire rassurer les membres de la commission qui se préoccupent de l'aspect de la façade postérieure du bâtiment de la gare. Il produit une coupe prouvant qu'une seule rangée d'arbustes sur la terrasse, qui occupera l'emplacement des bâtiments provisoires de l'Exposition, suffirait à masquer presque complètement cette façade.

« On arrivera à la dissimuler tout à fait en transformant une partie de cette terrasse en talus planté. »

M. Maurice-Binder. Il n'est pas question de cela ; il est question de l'exhaussement du sol.

M. le ministre. Mais la terrasse, cependant, c'est la même chose que l'exhaussement du sol, Monsieur Binder.

M. Maurice-Binder. Vous avez parlé du chiffre de 1m,74. Où en est-il question dans ce procès-verbal ?

M. le ministre. J'ai parlé de la hauteur des poutres non pas au-dessus du sol, mais au-dessus des colonnes.

M. Maurice-Binder. Où en est-il question ?

M. le ministre. Il n'en n'est pas question dans ce rapport, cela est parfaitement certain, et la hauteur des poutres n'a pas été soumise à la commission. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Maurice-Binder. C'est là toute la question.

M. le ministre. Pardon ! ce qui a été soumis à la commission, c'est l'exhaussement du sol résultant de la hauteur plus grande des poutres, c'est la

terrasse se substituant, après l'Exposition, à la plate-forme surélevée pour servir de base aux bâtiments provisoires. La commission a envisagé cette hypothèse, l'a examinée, l'a approuvée ; et je ne peux pas vous dire autre chose que ce qui est dans le procès-verbal.

M. Lerolle. Dans ce que vous lisez, nous voyons qu'il est question de la terrasse, mais non de la surélévation de cette terrasse sur l'ancien sol.

M. le ministre. Mon cher collègue, il m'est très difficile de vous répondre sans mettre sous vos yeux un plan. Ce que vous appelez la terrasse, c'est la plate-forme courante de la couverture de la gare, et vous parlez d'une saillie sur cette plate-forme.

Les deux terrasses situées de part et d'autres de l'axe de la grande avenue allant du pont à la gare sont le résultat des deux exhaussements motivés par la nécessité de supporter les bâtiments provisoires.

M. Maurice-Binder. Où est l'approbation de cet exhaussement.

M. le ministre. Je ne peux pas dire tout à la fois et je vous prie, Monsieur Binder, de me laisser maître de ma discussion. Vous me demandez de lire le procès-verbal très sommaire d'une séance dans laquelle la commission a examiné un projet ; je vous montre que ce projet comprenait les terrasses en question et, par conséquent les exhaussements. Quant à l'approbation, elle résulte de la mise aux voix du projet après un long échange d'observations et de l'adoption de ce projet.

M. Maurice-Binder. Jamais il n'a été question de cela !

M. le ministre. J'assistais à la séance et j'y ai même pris la parole : je sais donc de quoi j'ai parlé !

M. Maurice-Binder. Lisez, alors !

M. le ministre, *lisant.* « Il produit une coupe prouvant qu'une simple rangée d'arbustes sur la terrasse qui occupera l'emplacement des bâtiments provisoires de l'Exposition suffirait à masquer presque complètement cette façade.

« On arrivera à la dissimuler tout à fait en transformant une partie de cette terrasse en jardin planté.

« M. Pascal craint qu'on ne fasse fausse route, au point de vue esthétique, le seul qui doive préoccuper la commission. »

J'ai dit et je maintiens que la commission, présidée par M. Charles Dupuy et qui a terminé sa mission au printemps de 1898 a été saisie, au mois de décembre 1897, du projet de la gare tel qu'il s'exécute en ce moment, avec les rehaussements du tablier, et que l'avis donné par cette commission au sujet de la gare a été favorable.

C'est au vu de cet avis favorable que le ministre des travaux publics, le 31 mars 1898, a approuvé les projets. Par conséquent, je crois avoir établi devant la Chambre ce que je disais en commencant, que la compagnie de l'Ouest n'a pas fait de travaux autres que ceux qui se trouvent dans les projets approuvés. Je voudrais en essayant de vous indiquer très sommairement ce que sera la gare quand elle sera achevée, vous convaincre de cette vérité, qui est éclatante à mes yeux, à savoir que les ministres des travaux publics qui ont approuvé ces projets ont scrupuleusement respecté la volonté de la Chambre. (*Très bien! très bien!*)

Actuellement, il est extrêmement difficile de juger ce que donneront les travaux. Le sol est bouleversé, les chaussée ne sont pas à leur niveau définitif. On voit un chaos de déblais et de remblais au milieu duquel on a toutes les peines du monde, même quand on connait très bien le projet, les plans et les profils, de se rendre compte de ce qui est et, surtout, de ce qui sera.

Après l'achèvement des travaux, nous nous trouverons encore en présence d'une situation provisoire celle de la gare pendant l'Exposition de 1900. Que sera cette situation ? On arrivera à l'esplanade des Invalides par le pont Alexandre-III. Je suppose un spectateur partant de l'avenue des Champs-Elysées et parcourant cette longue avenue qui ira des Champs-Elysées au perron de l'hôtel des Invalides. De tous les points de cette avenue, il découvrira l'hôtel des Invalides dans toute sa hauteur.

M. Picard, commissaire général, dans la discussion du projet d'Exposition, vous disait : « Avec le niveau que nous sommes obligés de prendre pour la clé de voûte de notre pont, il ne sera caché au spectateur, placé à l'intersection de la nouvelle avenue des Champs-Elysées qu'une faible partie de la base des Invalides, 1 m. 75 ou 2 mètres de hauteur seulement, ce qui n'a d'ailleurs aucune importance. »

Grâce aux efforts du service de l'Exposition, grâce aux efforts personnels du commissaire général et au concours qu'il a trouvé auprès des ingénieurs de la navigation de la Seine qui sont ses collaborateurs pour le pont Alexandre-III, on a pu abaisser cette clé de voûte de 65 centimètres. On a pu faire en sorte — et vous l'avez vous-même constaté avec nous l'autre jour, Monsieur Denys Cochin — qu'un spectateur, sans être nécessairement placé à un point mathématique, verra toute la base des Invalides et toute la largeur de l'avenue. A quelque point qu'il se place, il aura en face de lui cette perspective, que je m'accorde avec vous à trouver une des plus belles de Paris.

M. le marquis de La Ferronnaye. Elle est complètement défignrée !

M. le ministre. Entrant par cette avenue sur l'esplanade des Invalides, il se présente d'abord une chaussée de 20 mètres de large, faisant suite à celle du pont, bordée, comme cette dernière, de deux trottoirs de 10 mètres chacun ; puis des espaces de 35 mètres qui formeront au niveau de la chaussée des jardins à la française.

De tous les points de ces jardins, sur une largeur de 35 mètres de chaque côté de l'avenue, on verra, d'une part, l'hôtel des Invalides, de l'autre la perspective des palais de la rive droite.

Bordant ce large espace, nous aurons pendant l'Exposition deux palais présentant chacun 4,000 mètres de surface au rez-de-chaussée et autant au premier étage, en tout donc 8,000 mètres carrés d'espace propre à contenir les diverses expositions, et dont M. le ministre du commerce et M. le commissaire général vous diront qu'ils ont besoin pour satisfaire à toutes les demandes des exposants français et etrangers.

Ces deux palais se raccorderont avec tout l'ensemble des palais établis sur l'esplanade des Invalides mais construits de façon à ne faire obstacle en aucun point à la perspective de l'hôtel des Invalides. Ces palais viendront en effet border la large avenue que que j'ai décrite tandis que dans le premier projet, celui qui avait été communiqué à la chambre en même temps qu'elle était appelée à voter le projet de loi relatif à l'Exposition, il y avait à travers l'esplanade des Invalides des bâtiments qui masquaient entièrement la vue de l'hôtel.

Les deux bâtiments latéraux construits au-dessus de la gare souterraine viennent se recourber le long du quai, de façon à masquer complètement le pavillon construit dans les quinconces. Vous en voyez actuellement les substructions dans ces maçonneries de pierre meulière qui choquent tant les spectateurs qui ne savent pas à quoi elles serviront. Ce sont les soubassements sur lesquels sera établie la carcasse métallique des bâtiments ; mais après l'Exposition carcasse métallique et substruction en pierre meulière disparaîtront. Alors, au-dessus de la gare, s'étendra cette partie surélevée, cette plate-forme horizontale faisant saillie du côté du quai de 40 centimètres sur le reste de la plate-forme de la gare. On fera de cette terrasse le meilleur usage possible après l'Exposition, lorsque les bâtiments qu'elle doit supporter auront disparu.

Le parti qui a été soumis à la commission de 1897, consiste à profiter de l'exhaussement pour construire deux terrasses en bordure des jardins à la française. Ce parti semble défendable au point de vue esthétique.

Une autre solution qui, au point de vue utilitaire, aurait ses avantages, consisterait à supprimer les poutres surélevées et à laisser sur l'espace de 21 mètres devenu libre la gare à ciel ouvert, ce qui améliorerait l'aération.

Il y aurait, enfin, un troisième parti consistant à remplacer les poutres élevées par des poutres de même hauteur que celles qui supportent la plate-forme générale et à mettre l'ensemble au même niveau.

Cette solution est à première vue la plus expédiente et la meilleure. Elle n'a qu'un défaut, c'est d'exiger un supplément de dépenses.

M. Aimond. C'est là une question réservée.

M. le ministre. La question est, en effet, réservée ; elle sera soumise à des arbitres compétents, et s'il y a lieu, portée devant le Parlement ; mais ce n'est qu'après l'Exposition qu'elle pourra se poser.

Pour le moment, qu'on supprime les bâtiments, ainsi que le disait M. Denys Cochin ou qu'on les maintienne sur la gare, comme il y aura d'autres bâtiments en arrière, on n'améliorera pas la perspective. Après l'Exposition ce sera autre chose : on choisira en toute liberté la solution la meilleure.

Dans ces conditions, on ne peut pas contester que la situation sera, après l'Exposition, conforme à ce qu'avait voulu la très grande majorité de la Chambre lorsqu'elle a voté l'ordre du jour de 1894.

L'honorable M. Denys Cochin nous demande des améliorations immédiates. Pour ma part, je serais à coup sûr très disposé à donner quelques satisfactions aux honorables interpellateurs; mais leurs désirs me semblent aboutir à des mesures absolument irréalisables.

Ce qui préocupe M. Denys Cochin, c'est le nivellement des quais sur la rive droite et sur la rive gauche ; ce sont, nous dit-il, ces « bosses » provenant des pentes et des contre-pentes...

M. Denys Cochin. C'est le point capital !

M. le ministre.... motivées par la nécessité de rattacher au pont les chaussées d'accès.

M. Denys Cochin. La commission a approuvé l'exhaussement du terrain ?

M. le ministre. Parfaitement ! Et pour rétablir l'horizontalité parfaite qu'il nous dit être indispensable à la beauté des quais de Paris, des quais monumentaux de toutes les villes, sous toutes les latitudes, M. Cochin nous demande d'abaisser, non pas certes le pont lui-même, mais les culées du pont !

M. Denys Cochin. Parfaitement !

M. le ministre. L'abaissement des culées du pont nécessiterait un énorme travail ; s'il y a, en effet, dans ces culées certaines parties en maçonnerie qu'on demeure encore libre d'arrêter au niveau que l'on choisirait, d'autres parties sont formées de pièces d'acier, de pièces métalliques construites ou tout au moins déjà commandées et qui ne pourraient peut-être pas aisément être remplacées par de nouvelles pièces d'un autre échantillon, étant données la situation de notre métallurgie et l'impossibilité d'obtenir la livraison d'une commande nouvelle avant 1901.

J'estime donc que toucher au pont est une opération pleine de périls, d'incertitudes. On peut à coup sûr obtenir quelques centimètres d'abaissement à chacune des extrémités du pont, et les ingénieurs ne demanderont pas mieux que de s'y prêter, mais toucher aux masses métalliques du pont, c'est se heurter à une véritable impossibilité.

D'ailleurs, de l'autre côté, la même impossibilité apparaîtrait. La couverture de la gare des Invalides n'est pas encore complètement en place, mais on a déjà posé les premières fermes et les premières traverses ; toutes devraient êtres posées à l'heure actuelle, mais il y a eu des retards. En tout cas, les fers, s'ils ne sont pas à pied-d'œuvre, sont en cours de fabrication dans les usines ; il faudrait tout changer et modifier d'une façon complète un travail qu'il reste à peine le temps de terminer avant l'Exposition.

Je le répète, à mon sens, on se heurte à une véritable impossibilité d'ordre pratique et je suis convaincu que M. le commissaire général de l'Exposition n'envisagerait pas sans craintes l'idée, au point où nous en sommes parvenus, d'apporter des modifications radicales au pont et à la couverture de l'esplanade.

Et puis, quelle serait l'utilité de cette modification si coûteuse si on faisait disparaitre des pentes et des rampes qui atteignent au maximum 2 centimètres par mètre, c'est-à-dire des pentes et des rampes comme il s'en rencontre et doit s'en rencontrer sur nos quais les plus horizontaux pour assurer l'écoulement des eaux ?

Du pont de la Concorde, si l'on se dirige vers le pont Alexandre-III, on a aujourd'hui une pente d'environ 2 centimètres ou 2 centimètres et demi par mètre ; du pont Alexandre-III, au pont de la Concorde, on se rapprochera, quand le projet sera exécuté, de l'horizontale, puisque c'est une pente en sens inverse de 2 centimètres qu'on cherche à obtenir.

Je crois donc en toute sincérité que les modifications proposées par l'honorable M. Denys Cochin sont irréalisables à l'heure actuelle, qu'elles n'ajouteraient rien à l'effet esthétique des travaux en cours ; et j'estime que la Chambre peut autoriser la continuation des travaux, tels qu'ils sont commencés, sous la surveillance d'un Gouvernement très respectueux de son contrôle et de ses droits, et sous l'autorité des ministres qui ont, autant que l'honorable M. Denys Cochin, autant que les honorables auteurs de l'interpellation, le culte des beautés de Paris et le respect des monuments de notre art national. (*Applaudissements.*)

M. Denys Cochin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Denys Cochin.

M. Denys Cochin. Messieurs, je ne veux répondre qu'un seul mot. Ce que j'ai demandé à M. le ministre des travaux publics, c'est d'éviter le relè-

vement de 2 mètres du quai, sur une longueur de 200 mètres environ, pour éviter la montée et la descente du quai, et de chercher s'il n'est pas possible de faire descendre un peu le pont vers le quai plutôt que de faire monter le quai vers le pont. Ce que nous a dit M. le ministre de la perspective des deux palais, dans la direction de l'hôtel des Invalides, ne sera changé en rien par l'adoption de ma proposition. Mais, en suivant la Seine on n'aura pas cet aspect désagréable d'un quai montant; on conservera au contraire le spectacle d'un quai parallèle à la Seine et aux grands monuments qui longent la rivière.

M. le ministre ne m'a fait qu'une seule objection : il m'a fait observer que déjà les fers sont commandés et que les constructions sont prêtes. Il est vrai que je lui demande un petit travail surérogatoire, mais il m'accordera que je lui en évite un énorme : tout l'exhaussement des quais et d'une partie considérable des Champs-Elysées. Il est possible qu'il y ait un peu de ferronnerie en plus, mais il y aura beaucoup de terrassements en moins.

Qu'il soit donc bien entendu que ce que je propose à la Chambre de demander à M. le ministre par l'ordre du jour que nous avons l'honneur de déposer, mes collègues et moi, c'est d'étudier la possibilité de faire descendre les culées du pont, au lieu de remonter les quais.

Je le répète, la seule difficulté qui me soit opposée, c'est celle résultant de ce que les fers sont déjà commandés; par contre, il serait bien plus facile d'éviter la montée et la descente des quais.

M. Aimond. Mais, en revanche, vous aurez un pont en dos d'âne!

M. Denys Cochin. Tous les ponts sont en dos d'âne. En tous cas, il serait moins disgracieux de descendre un peu le pont pour éviter la montée et la descente des quais. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs au centre et à droite. — Mouvements divers.*)

M. le président. La parole est à M. Berthelot.

Sur divers bancs La clôture !

M. André Berthelot. Je demande la parole contre la clôture.

M. le président. M. Berthelot a la parole contre la clôture.

M. André Berthelot. Messieurs, je n'ai pas l'intention de retenir longtemps votre attention. Je désirerais simplement expliquer pourquoi beaucoup de mes amis et moi sommes en désaccord avec les auteurs de l'interpellation qui voudraient faire trancher par la Chambre une question qui nous paraît être essentiellement du ressort du Conseil municipal de Paris. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Si la Chambre veut bien me permetre de lui exposer nos vues sur la question, j'en aurai terminé dans cinq minutes. (*Parlez !*)

M. le président. On n'insiste pas pour la clôture ? (*Non ! non !*)

La parole est à M. Berthelot.

M. André Berthelot. L'origine de la question posée actuellement devant la Chambre est la convention intervenue entre la ville de Paris et la Compagnie de l'Ouest pour la construction d'une gare sous l'esplanade des Invalides.

M. Pierre Baudin. C'est une erreur !

M. André Berthelot. Cette convention a été sanctionnée par un décret et sans qu'il ait été formulé devant la Chambre aucune réserve préalable de nature à motiver une interprétation quelconque des termes de cette convention. Elle prévoit la construction d'une gare à ciel ouvert dans toute la partie centrale de l'esplanade.

Les intéressés, Ville de Paris et Compagnie de l'Ouest, ont accepté cette solution, à tort ou à raison. Alors même que cet aspect de la question n'aurait pas été suffisamment examiné au début, il n'en est pas moins certain que cette convention a stipulé trois choses différentes : dans toute la région de l'esplanade dans laquelle se trouvaient des alignements d'arbres, construction d'une gare ne devant pas dépasser une certaine hauteur ; d'autre part, couverture du sol et rétablissement des plantations d'arbres autant que possible, en ce qui touche la partie centrale de l'esplanade, dont le sol est dénudé et ouvre la vue sur les derrières de l'hôtel des Invalides , on ne stipulait rien, et, comme la convention précisait les parties qui devaient être couvertes, il en résultait, d'une manière certaine, que cette partie centrale de la gare était considérée comme pouvant être à ciel ouvert.

C'est ainsi que la question s'est présentée et c'est dans ces conditions qu'en présence de l'émotion de l'opinion publique qui a eu son point de départ dans les réclamations des riverains de la place des Invalides, le Gouvernement a négocié avec la Compagnie de l'Ouest et s'est entendu avec elle au sujet de la couverture partielle ou totale de cette région centrale de la place, qui avait d'abord été prévue par la convention initiale passée entre la Ville de Paris et la Compagnie comme devant être à ciel ouvert.

Voilà quelle est l'origine du débat. Sur cette première question s'est greffée ensuite une seconde question relative au pont.

Du moment où on a prévu la construction d'une gare sur l'esplanade des Invalides, on a prévu également — et c'était indispensable pour desservir cette gare — la construction d'un pont et l'établissement de l'allée à laquelle aboutit ce pont et qui vient se brancher sur l'avenue des Champs-Elysées. Ces derniers travaux étaient à peu près inévitables du jour où on créait la gare, car on ne pouvait songer à lui donner pour principale voie d'accès le pont de la Concorde, dès à présent encombré. Tout ce qu'on a fait depuis n'a été, au fond, que la conséquence de la convention primitive.

La construction de ce pont, pour laquelle on avait prévu le concours financier de la Compagnie de l'Ouest et qui s'est trouvé incorporé dans les travaux de l'Exposition représente la partie des travaux pour lesquels l'Etat, le ministre des travaux publics, est devenu directement intéressé.

Les explications que M. le ministre vient de donner à la Chambre sont, sur ce point, tout à fait concluantes.

Le pont, du moment qu'on le construisait, ne pouvait pas l'être dans des conditions meilleures que celles où on l'établit, puisque la proximité des ponts de la Concorde et des Invalides imposait une seule arche pour ne pas créer de dangers à la batellerie de la Seine dont vous connaissez l'importance; et il me paraît difficile, dans l'état actuel de la science des ingénieurs, de construire, sans préjudicier à la navigation de la Seine, un pont d'une courbe plus aplatie que l'arche en construction du pont Alexandre-III.

Je ne crois pas qu'il soit possible de relever, dans l'établissement du pont Alexandre-III la moindre dérogation aux engagements qui ont été primitivement pris.

La troisième question est celle de savoir dans quelle mesure la perspective des Invalides est réellement compromise. Cette question a été très amplement traitée par M. le ministre ; je n'ai pas à revenir sur l'exposé qu'il en a fait.

Je voudrais simplement présenter cette observation qu'en réalité et sans méconnaître l'intérêt de cette perspective des Invalides, il s'agit simplement d'une vue sur le derrière de l'hôtel des Invalides car la véritable façade de l'hôtel des Invalides et de l'autre côté. L'hôtel des Invalides a été construit par des architectes qui avaient certainement autant que nous le souci de ces grandes perspectives. S'ils ont placé la façade principale et la perspective de l'hôtel des Invalides de l'autre côté, ils ont bien su ce qu'ils faisaient. Or, la façade à laquelle on accède par l'esplanade représente simplement le derrière de la construction, les communs édifiés par Mansard et en partie masqués par des plantations. Et si l'intérêt esthétique de la perspective monumentale était vraiment le mobile essentiel de cette agitation, il serait surprenant que ceux qui l'ont suscité n'en aient pas manifesté une analogue et plus considérable pour un édifice qui, au point de vue de la valeur esthétique de la façade, l'emporte infiniment sur l'hôtel des Invalides, je veux parler de l'Ecole Militaire, qui a été construite précisément en vue de la perspective du Champ de Mars, et devant laquelle on a laissé planter la galerie des machines...

M. Denys Cochin. Et la tour Eiffel !

M. André Berthelot... sans qu'il se soit élevé de protestations indignées de l'énergie de celles qu'on voit se produire au sujet de l'hôtel des Invalides.

En réalité il s'agit là de questions qui ne sont à aucun degré des questions d'intérêt national, qui sont des questions municipales au premier chef, des questions parisiennes. C'est à la Ville de Paris, représentée par le conseil municipal de Paris, qu'il appartient de réclamer si, sur ce point, ses droits ont été méconnus, si la convention a été violée.

Le conseil municipal a plus que personne le souci de la beauté de Paris ; ces plantations qui font l'admiration, c'est l'administration municipale qui les a méthodiquement mutipliées. C'est malgré ses protestations qu'est mise en péril la perspective des quais. Rien ne motive donc une intervention de la Chambre dans le domaine municipal.

J'estime que si des réclamations devaient se produire sur ce point, il serait désirable que l'action gouvernementale fût en premier lieu mise en mouvement par les représentants autorisés de la Ville de Paris. (*Très bien ! à l'extrême gauche*).

Plusieurs membres. C'est une erreur !

M. André Berthelot. Dans tous les cas, ce n'est pas à nous qui sommes les représentants législatifs de Paris et qui revendiquons une large autonomie municipale, de vouloir essayer d'amoindrir en quoi que ce soit le droit des représentants municipaux de la Ville. Dans ces conditions je demande à la Chambre d'adopter l'ordre du jour pur et simple. (*Applaudissement a l'extrême gauche et sur divers bancs a l'extrême gauche*).

Voix nombreuses. La clôture !

M. Chastenet. Je demande la parole contre la clôture.

M. le président. On a déjà parlé contre la clôture. Je ne puis vous donner la parole.

Je consulte la Chambre sur la clôture.

(La Chambre consultée, prononce la clôture.)

M. le président. J'ai reçu un ordre du jour motivé signé de MM. Dujardin-Beaumetz, Denys Cochin, Pierre Baudin et Lerolle. Il est ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, soucieuse de sauvegarder le droit de contrôle de l'Etat et de la Ville, constatant que les travaux en cours d'exéction au Cours-la-Reine et à l'esplanade des Invalides entraînent des modifications imprévues et permanentes dans les perspectives, convaincue que le Gouvernement interviendra de toute son autorité pour faire, autant qu'il sera possible, les changements de niveau des quais et de l'esplanade, et saura imposer à la compagnie de l'Ouest les conditions nécessaires, passe à l'ordre du jour. »

Plusieurs membres a gauche et au centre. L'ordre du jour pur et simple !

M. Chastenet. Je demande la parole contre l'ordre du jour pur et simple.

M. Maruéjouls. Je la demande également.

M. Paul Delombre, *ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'industrie.

M. Paul Delombre, *ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.* Messieurs, au nom du Gouvernement, M. le ministre des travaux publics et moi nous nous rallions à l'ordre du jour pur et simple, et voici très brièvement la raison de cette décision.

J'estime qu'à l'heure où nous sommes, la sagesse conseille de ne pas troubler la mise à exécution des travaux de l'Exposition. (*Très bien !*) Une œuvre considérable est en cours. Elle fera, je puis vous le certifier, grand honneur à la France et à la République. (*Très bien ! très bien !*) Tous ceux qui l'examinent avec le seul souci de la beauté de Paris et la préoccupation du résultat à atteindre — et je suis convaincu que, sur ce point, je suis d'accord même avec les honorables interpellateurs, — tous, dis-je, sont obligés de convenir que rarement œuvre aussi gigantesque aura été conduite avec autant de compétence et de talent (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*) Quant à moi, qui chaque jour, vois affluer les demandes d'admission pour cette Exposition, je ne saurais vous dire avec qu'elle satisfaction profonde et avec quelle confiance, dans tout le pays et au dehors, on accueille et on attend cette grande manifestation pacifique de la fin de ce siècle (*Vifs applaudissements*) ; je vous en prie, ne troublons pas ceux qui en ce moment-ci mettent la dernière main à l'œuvre.

J'apporte à la Chambre un renseignement, qui, je crois, n'est pas de nature à la laisser indifférente : c'est qu'en fait, à l'heure actuelle, tout a été si bien réglé et prévu que nous avons, en tout état de cause, la certitude d'être prêts en temps utile. Chaque jour les travaux avancent si vite, sans bruit, mais d'une façon si régulière, qu'aujourd'hui — à la condition que rien, bien entendu, ne vienne nous entraver et bouleverser les plans actuels — nous avons l'assurance que la traite qui a été tirée sur nous sera payée à l'échéance.

Le monde du commerce et celui de l'industrie ont foi, d'ailleurs, dans le succès de cette grande œuvre. Savez-vous combien nous avons reçu déjà de demandes d'exposants ? Nous sommes en face de plus

de 22,000 demandes, alors qu'à la date correspondante pour l'Exposition de 1889, nous n'étions encore saisis que de 8,000 demandes. L'étranger nous a réclamé plus de 470,000 mètres de terrain de terrain. C'est dire combien on a confiance dans la France, combien on attache en réalité peu d'importance à certaines questions qui, à n'en croire que les apparences, nous passionnent et nous divisent. (*Applaudissements.*

Messieurs, vous vous associerez à cette entreprise en nous donnant la force qui nous est nécessaire, à nous et à nos éminents collaborateurs, pour que cette grande fête de 1900, à laquelle toutes les nations prendront part, soit l'éclatante consécration du travail et de la paix. (*Applaudissements*).

M. Denys Cochin. Je demande la parole contre l'ordre du jour pur et simple.

M. le Président. La parole est à M. Denys Cochin.

M. Denys Cochin. Je ne veux dire qu'un mot.

En la circonstance, l'ordre du jour pur et simple veut dire que tout est parfait. Or, il y a quelques jours, la Chambre, quand je lui ai dit qu'on faisait là des horreurs, a déclaré à l'unanimité que j'avais raison. (*Mouvements divers.*)

A gauche. Chacun aura sa responsabilité !

M Alphonse Humbert. Nous voulons que l'Exposition soit achevée à l'heure dite.

M. le Président. Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité.

M. Charles Dupuy, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes.* Le Gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

M. le Président. Il y a une demande de scrutin signée de MM. Denys Cochin, Lerolle, de Lanjuinais, Binder, Cibiel, Denis (Landes), de Montebello, Georges Berry, Georges Berger, Villiers, de la Ferronnays, de Rohan, Derrien, de Maussabré, Delpech-Cantaloup, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.

M. le Président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.	495
Majorité absolue	248
Pour l'adoption . . .	372
Contre	123

La Chambre des députés a adopté.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Les marchés étrangers montrant une meilleure fermeté, les bonnes dispositions s'accentuent. Cependant, les affaires restent assez clairsemées et il y a une certaine hésitation à s'engager : la place paraît assez allégée, pour que l'approche de la liquidation ne fasse naître aucune appréhension.

Le bilan de la banque de France montre une augmentation de près de 5 millions à l'encaisse et une réduction de 33 millions 1/2 dans le montant de la circulation ; les comptes courants augmentent de 30 millions.

En se basant sur ces chiffres, on peut considérer que les besoins d'argent sont moindres que précédemment.

La conclusion de l'accord anglo-français ramène des achats sur les rentes française. Les fonds coloniaux sont mieux tenus.

L'Italien s'inscrit à 95 ; les fonds Austro-Hongrois sont toujours très fermes ; les fonds Russes accentuent leur mouvement de réaction, malgré l'arrangement avec la Chine ; les fonds Ottomans sont moins bien tenus.

La presque totalité des institutions de crédit profitent de la tendance à la hausse.

Les recettes des chemins de fer continuent à présenter d'importantes plus-values. Les Chemins secondaires sont bien tenus ; les Chemins algériens sont en bonne tendance.

Dans le compartiment des valeurs industrielles, la plus grande activité règne depuis quelque temps. Certains groupes de ces valeurs ont la faveur du public selon la nature des indications ; mais, d'une manière générale, le compartiment tout entier attire de plus en plus l'attention de l'épargne.

La Banque spéciale des valeurs industrielles, enregistre un nouveau progrès à 270 fr.

Les Tavernes Pousset et Royale réunies sont fermes à 199 ; les biscuits Olibet sont en nouveau progrès à 146 ; de même la Mode Nationale s'élève à 133 ; les Chaussures incroyables sont fermes à 222.

Le marché des Mines d'or est agité.

CONSEIL FINANCIER
HEBDOMADAIRE
DE LA
BANQUE SPÉCIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES

Acheter l'obligation de la **Société** des **Etablissements Porcher,** au cours de 102 francs.

Cette Société a été constituée au capital de 850.000 francs le 5 août 1898 pour prendre la suite des affaires de MM. PORCHER et LE HERON, fabricants d'appareils sanitaires.

La Société des Etablissements PORCHER compte au rang des maisons les plus importantes et les plus considérées de ce gedre d'industrie.

Les bénéfices des six dernières années s'étaient élevés :

Pour l'exercice	1892/93	à	94.648 fr. 11	
» »	1893/94	à	111.976 fr. 73	
» »	1893/95	à	97 418 fr. 37	
» »	1895/96	à	158.278 fr. 53	
» »	1896/97	à	136.452 fr. 96	

Ces bénéfices sont encore en progression par suite de l'augmentation très importante du chiffre d'affaires résultant de l'installation récente d'une nouvelle usine.

Les obligations de 100 francs, créées au nombre de 5.000 dès la constitution de la Société, rapportent 4,25 o/o d'intérêt annuel et sont remboursables à 150 francs en 75 années, par voie de tirage au sort.

Ces obligations sont garanties par tout l'actif social et constituent un placement de tout repos.

Les coupons d'intérêt semestriels sont payables les 30 juin et 31 décembre à la Banque Spéciale des Valeurs Industrielles.

Banque Spéciale des Valeurs Industrieles
Société anonyme au capital :
10.000 millions
25, rue Vivienne, Paris.

La Banque spéciale des Valeurs Industrielles a pour programme invariable de ne créer de Sociétés anonymes qu'en vue de l'**achat d'établissements industriels ou commerciaux en pleine prospérité,** donnant des bénéfices généralement progressifs depuis plusieurs années.

Les titres des Sociétés qu'elle constitue, assurés d'un revenu facile à établir d'après ces bénéfices antérieurs, ne présentent ainsi aucun caractère spéculatif.

Ce sont, au contraire, des valeurs de placement à mettre en portefeuille et à conserver, en raison des plus-values qu'elles doivent acquérir par suite de la progression des revenus.

La Banque Spéciale reste représentée dans les Conseils d'administration de ces Sociétés, et ses avis financiers, **dont elle assume l'entière responsabilité,** sont donc fournis avec la connaissance parfaite de la marche des diverses Compagnies dont elle recommande l'achat des titres à sa clientèle.

6e Année. — N° 119 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 mars au 10 avril 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Etranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Les Comités d'installation

Paris, 10 avril 1899.

Dans quelques jours, le Ministre du Commerce va procéder, sur la proposition du Commissaire général, à la nomination des Comités d'installation.

Ce sera la dernière grande mesure administrative prévue par le Règlement général. C'est dire que nous approchons de la période pendant laquelle l'Exposition de 1900 sera en pleine activité de préparation effective.

A ce point de vue, les Comités d'installation ont une grande importance. Ils sont la suite naturelle des Comités d'admission qui, eux, ont pour la plupart achevé leurs travaux.

Alors que ceux-ci devaient assurer et surveiller le recrutement des exposants dans les différentes classes, les Comités d'installation ont pour mission de répartir les emplacements entre les divers exposants et de présider à la décoration de la classe.

On voit donc, au point de vue du visiteur, tout l'intérêt que ces Comités ont à mener leur œuvre à bonne fin. Ce sont eux qui, en somme, ont la responsabilité de l'organisation intérieure des galeries et des palais.

Une telle besogne nécessite une certaine unité d'ensemble, afin d'assurer l'harmonie des perspectives intérieures de l'Exposition.

C'est pourquoi on ne pouvait songer à laisser chaque exposant livré à son initiative et à son esprit particuliers. En réalité, les Comités d'installation servent d'intermédiaire entre les exposants et le Commissariat général.

Etant donné qu'il était nécessaire qu'ils fussent au courant des travaux déjà accomplis, on en a pris les éléments principaux dans les Comités d'admission. C'est ainsi que le bureau de ces derniers Comités forme aussi de droit celui des Comités d'installation.

En ce qui concerne les membres, quatre sont choisis par le ministre parmi les exposants faisant partie du Comité d'admission ; les quatre autres sont élus par les exposants eux-mêmes.

Quand ils seront formés, les Comités d'installation devront tracer le plan général d'organisation de leur classe, dresser un devis des dépenses et en faire la répartition entre les exposants, au prorata de l'espace occupé. Cela fait, ils obtiendront un engagement de chaque exposant d'acquitter sa quote-part dans les frais généraux.

Et c'est alors seulement que le certificat d'admission provisoire sera converti en certificat définitif qui donnera aux industriels la qualité réelle d'exposant à l'Exposition de 1900.

Ce que nous venons de dire, s'applique exclusivement à la section française. En vertu du règlement général, les sections étrangères procèdent elles-mêmes, par les soins de leurs Commissaires généraux, à leur installation dans les pavillons spéciaux qu'elles auront élevés ou dans les parties des palais communes qui leur auront été spécialement affectées.

Naturellement, ces dernières intallations devront être agréées par la direction de l'Exploitation.

Peu à peu, l'Exposition avance ses préparatifs. On n'a plus maintenant de temps à perdre. C'est pourquoi tous les services administratifs ou extérieurs sont en pleine activité, comme une vaste ruche humaine attachée à une grande et noble besogne.

H. G.

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Le Banquet du 4 Mai

M. Paul Delombre, ministre du Commerce, a bien voulu accepter la date du jeudi 4 mai prochain pour présider le banquet annuel du Comité français des Expositions à l'étranger.

Outre M. Paul Delombre, assisteront également à ce banquet tous les anciens ministres du Commerce, qui sont, on le sait, Présidents d'honneur du Comité, MM. Victor Lourties, Siegfried, sénateurs; Marty et André Lebon, anciens députés; Mesureur, Henry Boucher, Maruéjouls, députés. Y assisteront également MM. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900; Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, directeurs généraux; Bouvard, directeur des travaux d'architecture; Chardon, secrétaire général; Blondel, délégué de la section française; du Vivier de Streel, délégué des sections étrangères, etc., etc., et tout le haut personnel de l'Exposition.

Nous ne doutons pas que le banquet du 4 mai prochain ne soit plus brillant que ceux des années précédentes. Il faut, en effet, que tous les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger se trouvent réunis, ce soir là, autour de leur chef, M. Alfred Ancelot, et de son état-major, pour prendre rendez-vous, l'année prochaine, au Champ-de-Mars, sur le terrain de la grande lutte.

Nous ne saurions donc trop engager les nouveaux membres adhérents du Comité français à envoyer dans le plus bref délai, leur adhésion.

CLAUSES ET CONDITIONS SPÉCIALES

IMPOSÉES

aux Concessionnaires d'Établissements de Consommations

TITRE Ier.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

ARTICLE PREMIER.

Mode de concession.

Les emplacements réservés aux Français pour les établissements de consommation seront concédés par voie d'adjudication. Nul ne pourra être adjudicataire de plus d'un de ces établissements.

ART. 2.

Division des emplacements.

Les emplacements comprennent deux catégories :

1° Ceux qui sont situés à l'intérieur des Palais;

2° Ceux qui se trouvent dans les parcs et jardins et sur lesquels les établissements de consommation devront être construits par les concessionnaires.

ART. 3.

Nature des établissements.

Sauf exception spécifiée par l'Administration, avant l'adjudication, les établissements de consommation seront tous, à la fois, affectés à l'usage de restaurants et à l'usage de cafés, brasseries ou glaciers.

ART. 4.

Division des établissements.

Les établissements de consommation sont répartis en trois classes :

Établissemenrs de luxe;
Établissements à prix moyen;
Établissements populaires.

TITRE II.

ADJUDICATION

1° Demandes d'admission.

ART. 5.

Présentation des demandes.

Toute personne, désirant prendre part à l'adjudication des établissements de consommation, devra adresser au Commissariat général, trente jours, au moins, avant la date de cette adjudication, une demande d'admission, écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance.

Les concurrents devront joindre à cette demande :

1° Une pièce établissant qu'ils sont de nationalité française;

2° Un extrait de leur casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Des pièces attestant, non seulement leur aptitude à gérer l'établissement qu'ils demandent mais aussi leurs ressources financières ;

4° Une note relative aux établissements qu'ils ont précédemment exploités.

Si la demande est formulée au nom d'une Société, elle sera accompagnée :

A. — D'une expédition légalisée de l'acte de société, des statuts et, le cas échéant, des actes modificatifs. Ces pièces devront établir que la société est organisée conformément aux lois françaises en vigueur, qu'elle a son siège social sur le territoire français, et qu'elle est constituée pour une durée au moins égale à celle de la concession sollicitée.

B. — Des pièces justifiant la nationalité française pour les personnes suivantes :

a) S'il s'agit d'une société en commandite ou en nom collectif, tous les sociétaires, directeurs ou gérants, dont les noms figurent dans la raison sociale ;

b) S'il s'agit d'une société anonyme, le président et les deux tiers au moins des membres du Conseil d'administration, ainsi que toutes les personnes qui, d'après les statuts, ont qualité pour traiter au nom de la société et pour la représenter en ce qui concerne l'exécution du contrat.

Une déclaration signée par le Président du conseil d'administrrtion et légalisée fera connaître les noms de ces diverses personnes.

ART. 6.

Examen des demandes.

Les demandes d'admission et les pièces annexes seront soumises à l'examen d'une commission dont les membres seront nommés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Cette commission arrêtera la liste des concurrents admis à prendre part à l'adjudication et ceux-ci seront avisés, par lettre recommandée, du jour de l'ouverture des soumissions.

2° Soumissions.

ART. 7.

Forme des soumissions et pièces annexes.

Les soumissions des concurrents admis à prendre part à l'adjudication devront être rédigées sur papier timbré, conformément au modèle annexé au présent cahier des charges. Les offres qu'elles contiendront seront énoncées en francs sans fraction. Elles ne pourront s'appliquer qu'à un seul emplacement désigné spécialement par le soumissionnaire. Toutefois celui-ci pourra, subsidiairement et pour le cas où il ne serait pas déclaré adjudicataire du lot qu'il sollicite, formuler d'autres offres applicables à tels autres emplacements qu'il devra également désigner, en les classant par ordre de préférence.

Aux soumissions seront joints :

1° Pour les établissements à prix moyen et les établissements populaires, un tarif des principales consommations ;

2° Pour les établissements de consommation situés en dehors des palais, un avant-projet des constructions à édifier.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées sera déclarée nulle et non avenue.

ART. 8.

Dépôt des soumissions.

Chaque soumission sera mise sous enveloppe cachetée portant pour suscription : « Exposition universelle de 1900. Etablissements de consommation. »

Les pièces annexes seront renfermées dans une autre enveloppe également cachetée portant la même suscription. Les enveloppes contenant les soumissions et leurs pièces annexes pourront être adressées, par lettres recommandées, au Commissaire général ou remises, en séance publique, au président de la Commission.

ART. 9.

Ouverture des soumissions.

A cette séance, un pli cacheté indiquant un minimum de prix, qui aura été fixé à l'avance, sera déposé sur le bureau. Les paquets seront décachetés en présence des concurrents et il sera donné lecture des soumissions ; procès-verbal sera dressé des offres qu'elles contiendront.

ART. 10.

Examen des soumissions.

Les soumissions et les pièces annexes seront ensuite examinées et classées par la Commission.

Pour les établissements de consommation situés dans les Palais, la Commission classera les soumissionnaires par ordre d'importance des offres de redevance.

Pour les autres établissements, elle tiendra compte, non seulement de l'importance des offres, mais aussi de la valeur des projets de construction.

Dans les deux cas, s'il s'agit d'établissements populaires ou à prix moyen, elle devra prendre également en considération le tarif des consommations.

La Commission procédera à l'ouvertare du pli cacheté contenant l'indication, par l'Administration, du minimum au-dessous duquel l'adjudication ne peut être prononcée.

Elle prononcera ensuite, s'il y a lieu, l'adjudication qui ne sera définitive qu'après approbation du Commissaire général, dans les quinze jours du procès-verbal.

Si plusieurs soumissionnaires offrent le même prix et si les conditions d'exécution sont équivalentes, il sera procédé à une réadjudication entre ces soumissionnaires seuls; si les soumissionnaires ne sont pas tous présents au moment de la proclamation du résultat, la réadjudication sera remise à huitaine.

TITRE III

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT

ART. 11.

Constructions.

Sur les emplacements de la première catégorie, l'Administration ne livre que les murs des caves, les piliers de la construction métallique soutenant la couverture. la couverture, le plancher du premier étage.

Elle ne livre que le sol des emplacements de la deuxième catégorie, dans l'état où il se trouve actuellement.

ART. 12.

Fourneaux, cuisines et éclairage.

Les fourneaux, cuisines et dépendances seront disposés de telle sorte qu'ils ne choquent ni la vue ni l'odorat et qu'ils ne puissent incommoder les exposants et les visiteurs.

L'éclairage devra se faire exclusivement au moyen de l'électricité.

ART. 13.

Mobilier. — Chaises. — Bancs.

Tout le mobilier, appartenant au concessionnaire, devra être marqué à son chiffre, en caractères visibles et bien reconnaissables.

Le concessionnaire ne pourra, sous aucun prétexte, employer pour son usage le matériel (bancs, chaises, etc.) appartenant ou confié à l'Administration.

ART. 14.

Aménagement du sol.

Les travaux d'aménagement du sol des emplacements de la deuxième catégorie (enlèvement d'arbres, de gazon, etc.) et la remise en l'état primitif de ces terrains, après enlèvement des constructions et nivellement du sol par les concessionnaires, seront exécutés, aux frais de ceux-ci, par les soins de l'Administration. Le remboursement des débours occasionnés par ces travaux aura lieu en vertu de titres de perception, délivrés par le Commissaire général.

TITRE IV

EXPLOITATION

ART. 15.

Nature de l'exploitation.

Tous les établissements de consommation, quelle que soit leur dénomination devront être principalement installés et exploités en vue de l'alimentation des visiteurs. L'emplacement loué ne pourra être employé à aucun autre usage que celui pour lequel il aura été concédé.

Il est formellement interdit d'y exercer, d'y faire ou d'y laisser exercer, par qui que ce soit, aucune industrie ou aucun commerce accessoires, ne se rattachant pas à cette exploitation,

ART. 16.

Publicité.

Aucune publicité ne pourra être faite à l'extérieur des établissements de consommation.

La publicité intérieure devra se rapporter exclusivement à des produits alimentaires debités dans ces établissements.

ART. 17.

Terrasses.

Il est formellement interdit de mettre des chaises et des tables en terrasse, en dehors de la limite du terrain concédé.

ART. 18.

Mesures de sécurité.

Dans la construction et l'exploitation, le concessionnaire devra prendre toutes les mesures de sécurité et de sauvetage, notamment les dispositions préventives et défensives contre l'incendie, qui lui seront prescrites par l'Administration.

Il devra faire assurer contre l'incendie, par une Compagnie française, les lieux loués et soumettre la police d'assurance, préalablement à l'ouverture de l'Exposition, à l'approbation du Commissaire général.

L'assurance portera, non seulement sur les incendies ordinaires, mais encore sur tous les autres risques, notamment les dégats produits par la foudre, le gaz, l'électricité, ou par toute matière inflammable ou explosible.

TITRE V

CAUTIONNEMENTS ET REDEVANCE

ART. 19.

Cautionnement

Les soumissionnaires n'auront pas à verser de cautionnement provisoire. Le cautionnement définitif est fixé au sixième du montant de la redevance.

ART. 20.

Redevance

La redevance sera exigible ainsi qu'il suit

La première moitié sera payée en trois termes :

Le 1er septembre 1899,

Le 1er décembre 1899,

Le 1er mars 1900,

La seconde moitié par sixièmes, le premier de chaque mois.

Le premier sixième de cette seconde moitié devra être versé le 1er mai 1900.

ART. 21.

Réduction des surfaces

L'Administration se réserve le droit de réduire la surface concédee dans la limite d'un dixième.

ART. 22.

Clauses et conditions générales et particulières

Indépendamment des conditions spéciales qui précèdent, les adjudicataires des établissements de consommation seront soumis aux clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires d'expositions payantes, d'établissements de spectacle ou de consommation et d'établissements similaires, en vertu de l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 15 avril 1897.

Des clauses particulières pourront être imposées pour l'installation de certains établissements.

Paris, le 22 mars 1899.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
PAUL DELOMBRE.

Présenté par le Commissaire général,
A. PICARD.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE GOUVERNEMENT

aux ouvriers et employés des deux sexes

DE

l'Association Générale des Tissus et des Matières textiles

La distribution des récompenses aux employés et ouvriers des deux sexes appartenant aux Chambres syndicales de l'Association des Tissus et des Matières textiles a eu lieu le jeudi 30 mars, à la salle des agriculteurs de France, rue d'Athènes, sous la présidence de M. Paul Delombre, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, assisté du commandant Meaux Saint-Marc, représentant le Président de la République, de M. Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris, de M. Guyot Sionnest, premier juge au tribunal de commerce de la Seine, remplaçant M. Victor Legrand, président, empêché ; de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition de 1900 ; de M. Gustave Mesureur, député du 2e arrondissement de Paris, Président de la commission du budget ; de M. Bellan, syndic du Conseil municipal de la ville de Paris, de M. Cauvin-Yvose, député de la Somme ; de M. Alfred Ancelot, membre de la chambre de commerce, président du Comité français des Expositions à l'Etranger ; de MM. Maurice, Monthiers, Breton, Paulet.

Dans son discours, M. Charles Legrand, président de l'Association générale des Tissus, a rappelé les paroles de M. de Monthyon, lorsqu'il fit à l'Académie française, en 1782, sa célèbre donation :

« Il faut qu'une action louable soit louée »

Il a assimilé à de véritables « Prix Monthyon du Travail national » les 68 médailles décernées au nom du Gouvernement par M. le Ministre du Commerce, aux ouvriers et employés des deux sexes de l'Industrie et du commerce des Tissus ayant au moins 30 ans de services dans la même maison.

Il a fait remarquer en outre que le fait de récompenser les travailleurs méritants et dévoués d'une industrie constituait un véritable enseignement professionnel devenu si nécessaire pour lutter contre la concurrence étrangère.

Dans sa réponse, M. le Ministre du Commerce a développé ces deux idées émises par M. Ch. Legrand et félicité tous les membres de l'Association des Tissus de leurs efforts pour consacrer l'accord du capital et du travail. Il a déclaré approuver surtout leur caisse syndicale de retraites alimentée pour les quatre cinquièmes par la générosité patronale, innovateurs ingénieux, essentiellement professionnels que sans aucun doute, plusieurs Syndicats ne tarderont pas à réaliser à leur tour, en facilitant ainsi la tâche sociale du Gouvernement de la République.

Nouvelles et Échos

S. A. R. le duc d'Oporto a visité le vendredi, 24 mars, les chantiers de l'Exposition de 1900.

Le duc était accompagné de son aide de camp, M. de Serpa, de M. de Souza Roza, ministre de Portugal à Paris, et du vicomte de Faria, commissaire général du gouvernement portugais pour 1900.

Le duc d'Oporto a été reçu à l'entrée des chantiers par M. Alfred Picard.

Après une rapide promenade autour des palais des Champs-Elysées, les visiteurs se sont dirigés vers les chantiers du pont Alexandre-III et de l'esplanade des Invalides, dont les travaux les ont vivement intéressés.

Notons ce détail : le duc d'Oporto est, de tous les personnages princiers qui ont visité jusqu'ici [...] verser de pied ferme, grâce à l'état avancé des travaux, le pont Alexandre-III.

***

La première pierre du pont Alexandre-III.

On a terminé hier l'entaille destinée à recevoir, dans le bloc de maçonnerie du pilier amont du pont Alexandre-III sur la rive droite, la première pierre scellée par le tsar Nicolas II lors des fêtes d'octobre 1896.

Cette pierre sera enchâssée, au ras du sol du bas-port, dans la façade latérale droite du pilier à un mètre soixante et à angle droit des arcades déjà construites parallèlement au quai. Des pierres de taille et une mosaïque de pierre continuant la maçonnerie voisine, l'encadreront sur ses côtés et à sa partie supérieure.

C'est cette semaine qu'aura lieu le scellement définitif en présence de M. Delombre, ministre du Commerce, de M. Picard et de ses principaux collaborateurs.

***

Le ministre du Commerce a offert le lundi 20 mars dernier un déjeuner de trente couverts à ses principaux collaborateurs du ministère et de l'Exposition.

M. Delombre avait à sa droite MM. Picard, commissaire générale de l'Exposition ; Moron, directeur ; Bouvard, Castelain, chef de cabinet ; à sa gauche, MM. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation, Chandèze, directeur au ministère, Bordelongue, Coyne.

Le sous-secrétaire, qui était en face du ministre, avait à sa droite, MM. Dervillé, directeur de l'exploitation au ministère ; Bouquet, directeur ; de Marguerite ; à sa gauche, MM. Nicolas, directeur ; Causel, chef du cabinet du sous-secrétaire ; Grison, Vannacquer, Ardouin, etc.

***

Le comité de la Section française de l'Exposition de 1900 s'est préoccupé tout particulièrement depuis quelque temps d'organiser, dans les palais d'exposition technique, des attractions spéciales ayant pour but de retenir les visiteurs.

C'est ainsi qu'à la galerie des Machines, entre la grande salle des fêtes et l'entrée de l'avenue de La Bourdonnais, l'espace a été réservé à l'agriculture.

Mais l'agriculture, dit-on, manque de bras... pour retenir les curieux. Aussi, a-t-on imaginé d'installer dans l'enceinte de son exposition certains spectacles qui seront comme de véritables « leçons de choses », propres à susciter les curiosités de tous.

Il y aura une minoterie en plein fonctionnement sous les yeux du public, une brasserie, une raffinerie où l'on assistera à toutes les opérations de purification du sucre. On pourra suivre la longue série des manipulations nécessaires à la préparation du champagne... et en boire dans l'usine même.

Au palais de la chimie, on verra fonctionner de même une fabrique de papier.

Au palais des fils, tissus et vêtements, ce sont des expositions de costumes anciens et modernes qui retiendront l'attention.

Au palais du génie civil, on verra une reconstitution très intéressante des moyens de transport.

Au palais de l'enseignement, une imprimerie en plein fonctionnement initiera les curieux aux mystères de la fabrication d'un livre.

Les visiteurs pourront également emporter une médaille commémorative de l'Exposition frappée devant eux, à l'aide des « balanciers » installés par l'administration des Monnaies.

***

Les jardiniers de la Ville ont presque terminé leurs aménagements. Le « règlement » des pelouses du Champ de Mars est fait ; les corbeilles sont figurées, les massifs d'arbres et d'arbrisseaux indiqués, les gazons semés. Sur les pelouses, un savant mélange de lawgrass et de ray-grass anglais prépare des tapis de verdure incomparables dans lesquels verdoieront toutes sortes de graminées, [...] rante et trèfle blanc. L'exposition algérienne au Trocadéro, a mis partiellement en déroute les grands magnolias qui y formaient des massifs. Soigneusement transportés dans des chariots spéciaux, ces magnioles vont venir orner les jardins du Champ de Mars.

Aux Champs-Élysées, les plantations d'alignement du Cours-la-Reine et du quai de la Conférence ont été remaniées comme le plan général l'avait prévu : 126 marroniers ont repris leur place definitive. Notons bien, une fois de plus, qu'il n'y a aucune destruction d'arbres nulle part, du fait de l'Exposition : les arbres déplacés sont envoyés dans une remise spéciale au bois de Boulogne, et ils s'en trouvent fort bien. Ils auront acquis une vigueur nouvelle, dont beaucoup d'entre eux avaient grand besoin, pour revenir prendre leur place attitrée, après la clôture de l'Exposition et la démolition des installations temporaires.

***

Nous avons toujours manifesté notre confiance dans l'achèvement, en temps opportum, des travaux que nécessite notre grande Exposition prochaine et nous enregistrons avec satisfaction tous les renseignements qui nous confirment dans cette opinion. Nous apprenons aujourd'hui de source certaine qu'un groupe important d'industriels de la région du Nord vient de se former dans le but de participer à la construction de nombreux travaux d'installation à exécuter dans toutes les classes de l'Exposition.

Toutes les spécialités se rattachant à ces genres de travaux sont représentées dans le groupe. Ce faisceau de production se présente sous la raison sociale de M. Emile Dubuisson, entrepreneur à Dunkerque, qui exécute en ce moment les travaux si remarqués de la Chambre de Commerce de cette ville. On nous assure que ce groupe peut mettre à l'œuvre un personnel général composé de plus de 2.000 ouvriers, secondés par un outillage puissant. Les bureaux provisoires sont installés dès aujourd'hui, à Paris, 204, rue Lafayette, et M. Dubuisson a eu l'heureuse idée de mettre à leur tête M. Mahout, ancien entrepreneur que nous avons vu à l'œuvre en 1878 dans différentes classes de cette exposition. Nous estimons que c'est une organisation solide qui fournit un appoint sérieux aux Comités d'installation chargés d'assurer l'exécution des travaux de leurs classes respectives.

***

Agronomie et statistique agricole. — Le bureau de la classe 38 du groupe VII de l'Exposition, concernant l'agronomie et la statistique agricole, vient de faire connaître, par une circulaire, aux intéressés qu'à la suite d'une entente avec le commissariat général de l'Exposition, les associations agricoles, sociétés, comices ou syndicats sont autorisés à grouper sur un même point, dans la classe en question, en même temps que leurs publication, statistiques, graphiques et tableaux, les produits agricoles de toute nature que leurs membres désirent exposer. Pour ces expositions d'ensemble, non seulement chaque association pourra obtenir une récompense pour ses travaux, son fonctionnement et ses résultats, mais en outre chacun des participants pourra concourir pour les récompenses à décerner dans la ou les classes correspondant spécialement aux produits agricoles qu'il a exposés. Il résultera de cette organisation des ensembles évidemment remarquables qui mettront en lumière l'heureuse influence exercee par les associations agricoles sur le développement et le progrès de la prodution rurale. Des feuilles spéciales de demandes d'admission à l' « exposition d'ensemble » sont tenues à la disposition des comités départementaux par les soins du directeur général adjoint de la section française à l'Exposition universelle.

***

La brasserie et la classe 62 à l'Exposition de 1900. — L'organiaation de la classe 62 pour l'Exposition de 1900 est presque terminée ; cette classe sera fort intéressante, car elle comprend les indus-

Il lui a été accordé, dans le palais des Machines, un emplacement de 2,600 mètres, dont 1,710 mètres à rez-de-chaussée et 890 mètres sur la galerie. On y verra une brasserie modèle en fonctionnement, et les exposants ont été autorisés à installer des bars de dégustation, pour lesquels ils vont constituer un syndicat de garantie ; la dégustation portera vraisemblablement sur la bière et sur le cidre. Les droits de la régie seront perçus sur les liquides consommés ainsi sur place, comme sur toutes les autres boissons entrant dans l'Exposition pour la consommation. En ce qui concerne le cidre, on verra fonctionner deux cidreries, l'une travaillant d'après le système ordinaire, l'autre mettant en pratique le système récent de la diffusion.

* * *

Le travail. — Il s'agit de l'association d'ouvriers peintres, fondée en 1882, sous cette dénomination : le Travail. « Tout d'abord, disait hier son directeur, M. Buisson, au banquet donné chez Bonvalet pour fêter le seizième anniversaire de la société, tout d'abord nous n'étions que huit. Nous eumes beaucoup de mal. Cinq ans après notre existence nous étions sur le point de décéder, quand MM. Alphand et Bouvard eurent confiance en nous et nous employèrent aux travaux de l'Exposition de 1889.

« En 1883, nous faisions pour 97,000 francs d'affaires ; en 1893, nous en avons fait pour 535,000 fr. ; l'an dernier pour 1,220,000 francs. Nous venons d'être à même d'acheter jusqu'à une usine de produits chimiques ».

C'est la preuve évidente que le principe de l'association des ouvriers entre eux pour l'exercice de leur profession peut produire d'excellents résultats. L'association des ouvriers peintres a eu, il est vrai, la chance d'avoir pour conseil et pour appui un banquier, M. Paul Bernhard, que les efforts faits par elle avait émerveillé. Nous avons parlé à plusieurs reprises de cette association et nous en avons constaté les heureux résultats.

M. Paul Delombre, ministre du commerce, qui présidait cette fête du travail, à laquelle assistaient 300 convives, a vivement félicité les membres de l'association d'ouvriers peintres, des heureux résultats de leur union. A M. Buisson, qui venait de porter un toast au président de la République, aux cris répétés des convives, de : « Vive Loubet ! », il a dit que ce serait pour lui une grande joie de faire part au président de l'enthousiasme qui avait accueilli ce toast. « Le président apprendra avec plaisir, a dit M. Delombre, les résultats de votre association, puisqu'elle a triomphalement établi l'indissolubilité du capital et du travail ».

Parlant de l'Exposition de 1900, le ministre a promis bon accueil à tous.

M. Delombre a terminé en remettant la croix de la Légion d'honneur à M. Buisson. Il a également remis à M. Fontaine, ouvrier, la médaille des vieux ouvriers pour plus de trente ans de services.

D'autres toasts ont été ensuite portés par MM. Veber, Pierre Baudin, Mesureur, etc.

* * *

M. Max de Nansouty annonce dans *Le Temps* qu'on va construire une belle cheminée en briques de 80 mètres de hauteur pour le service de l'usine Suffren à l'Exposition de 1900. Ce véritable monument, très artistique dans son genre, évalué à plus de 200.000 francs, sera comme les arbres de Hollande, établi sur pilotis. Il ne sera pas fumivore, car la fumivorité n'est pas de ce monde, mais il lancera à une si respectable hauteur les relents des chaudières à vapeur de l'Exposition, que personne ne s'en plaindra ; ceux qui voudraient s'en plaindre n'auront, d'ailleurs, pour motiver leurs réclamations, qu'à monter jusqu'au sommet par une échelle en fer rond, à échelons forgés, à pattes coudées, contrecoudées et aplaties, qui sera posée à l'intérieur de la cheminée et mise gracieusement à la disposition des excur-échelon supplémentaire enveloppant l'échelle permettra de se reposer un instant ; on se reposerait à moins.

Sur le sommet de ce grand tube, sera placé un paratonnerre en fer doux forgé galvanisé, de 12 m. 50 de hauteur, de 80 millimètres à la base et de 35 millimètres au sommet, terminé par une pointe en cuivre rouge de 50 centimètres de longueur, en platine, le tout bien relié au sol par un conducteur en cuivre rouge. Il n'en faut ni plus ni moins pour empêcher la foudre de frapper le grand tube en briques dans un moment de mauvaise humeur et de le fendre en deux comme une aubergine.

La cheminée de l'Exposition de 1900 constituera un beau morceau d'architecture industrielle. Mais — et elle n'en a, d'ailleurs, aucunement l'intention — elle ne tiendra pas le « record du colossal » en cette matière. Ce record appartient, jusqu'à nouvel ordre, à la cheminée des établissements de Hutte, en Saxe, qui fait ondoyer ses noirs panaches à 138 mètres de hauteur.

* * *

M. Poilpot met en ce moment la dernière main aux toiles immenses de son vaste panorama de la Révolution et de l'Empire.

On sait que le panorama s'édifie au coin du boulevard Delessert et des jardins du Trocadéro, à l'endroit même où s'érigeait, lors de la dernière exposition, les tours du Temple.

La plus grande activité règne dans la vaste rotonde de la bataille d'Iéna, où l'on s'occupe de faire les derniers raccords entre la toile circulaire et le tertre central, ainsi que dans les nombreux dioramas du rez-de-chaussée. M. Poilpot veut, en effet, dès le 1er avril, être prêt à présenter au public une œuvre sur laquelle il nous a été permis de jeter un trop rapide coup d'œil et qui nous a paru présenter un si haut intérêt que nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

* * *

Notre confrère M. Yveling Rambaud, avec le concours de M. du Pasquier, architecte, organise pour l'Exposition une attraction d'allure très artistique, en même temps qu'instructive au point de vue documentaire. Il s'agit d'un grand panorama de douze cents mètres racontant « l'histoire du vin » depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle. Sous le panorama serait installé un diorama consacré à l'industrie du vin et aux industries annexes; tout autour, des vues bordées de constructions des diverses époques, avec leurs enseignes typiques, enfin des comptoirs de dégustation, dans lesquels des vendeuses, en costume national de leur pays d'origine, verseront aux visiteurs les vins généreux de Bourgogne, de Bordeaux, de Champagne, d'Italie, d'Espagne, de Grèce, de Hongrie, de Crimée et du Rhin. Des fêtes spéciales, avec reconstitutions historiques, seraient données sur cet emplacement. A partir du 1er septembre, il y aura une « fête de vin blanc » pour célébrer l'arrivée des huîtres sur le marché parisien. Tel est le bref aperçu de ce projet qui paraît se présenter sous un aspect agréable en même temps que documentaire.

* * *

La Société des amis des monuments parisiens, constituée dans le but de veiller sur les œuvres d'art et aussi sur la physionomie de Paris, s'est émue des bouleversements qu'ont fait subir à la capitale les grands travaux en cours.

Il n'y a pas à revenir sur l'œuvre commencée et qui tend, d'ailleurs, à la plus grande beauté de Paris, mais l'Exposition passée... il faudra recoudre, et c'est pour que tout soit bien remis en place que la Société vient de faire appel aux concours les plus autorisés et les plus considérables.

Sous la présidence de M. Charles Normand, elle a constitué son Comité des grandes notabilités du monde des arts, des lettres, des sciences et mondaines.

MM. Bertrand, Claretie, Corroyer, Daumet, Léopold Delisle, Anatole France, Gérôme, Guil-Muntz, Nénot, Pascal, Ravaisson, Thomas, Vandal, Wallon, membres de l'Institut ; le prince Roland Bonaparte, le baron Gérard, MM. Lamouroux, Charles Sellier, Marmottant, etc., font partie de ce Comité de salut parisien, de cette ligne contre la licence d'abîmer les rues, et ils sont prêts à protester et à agir contre tout attentat à la beauté de Paris.

* * *

Le lotissement officiel du groupe I (beaux-arts), attendu avec tant d'impatience, est enfin arrivé à Vienne. Il attribue à l'Autriche un espace qui ne répond guère à l'attente des artistes autrichiens.

Ceux-ci ont même, en présence du traitement défavorable dont ils sont l'objet, émis l'idée de s'abstenir de toute participation.

Ils ont été, en effet, très étonnés de ce que l'Autriche fût traitée sur le même pied que d'autres nations de l'Est européen dont le développement artistique ne saurait se comparer à celui de leur patrie.

Par suite, le commissaire général, M. Exner, vient d'adresser à la direction générale une dépêche qu'il a fait suivre d'une lettre longuement motivée dans laquelle il soumet à l'autorité compétente ses réclamations.

Il compte d'ailleurs pouvoir appuyer sa demande en faisant, dans un prochain séjour à Paris, des démarches personnelles auprès de M. Delaunay-Belleville.

LE JURY

DE LA Section de Peinture

La Société des artistes français a procédé, jeudi 16 mars, à l'élection de quatre membres du jury pour la section de peinture à l'Exposition de 1900.

MM. Harpignies, Robert-Fleury, Albert Maignan, Humbert, Tattegrain, Busson, Dawant, Raphaël Collin, Guillemet, Vayson, Roybet, Adan, Gabriel Ferrier, Dameron ont été élus.

On sait que le jury de peinture se composera de 56 membres : 1° 14 membres nommés par l'État; 2° 14 membres de l'Institut, qui sont : MM. Bonnat, Bouguereau, Jules Breton, Cormon, Benjamin-Constant, Detaille, Gérome, Hébert, Henner, J.-P. Laurens, Lefebvre, Merson, Morot et Vollon.

Les 28 autres membres seront fournis par moitié par les deux sociétés d'artistes peintres. La Société des artistes français ayant désigné les siens, la Société nationale des beaux-arts a procédé le lendemain à l'élection de ses 14 délégués.

Ce sont pour la peinture : MM. Carolus-Duran, Roll, Cazin, Béraud, Billotte, Dubufe, Gervex, Dagnan-Bouveret, Besnard, Rixens, Montenard, Lhermitte, Carrière, Courtois, titulaires; Damoye, Emile Barau, Guignard, Friant, Mathey, Lagarde, Agache, Ménard, Cottet, Weerts, supplémentaires.

Pour la sculpture : MM. Rodin, Dalou, Desbois, Injalbert, Noël Tony, de Saint-Marceaux, Bartholomé, titulaires; Baffier, Charpentier, Dampt, Lenoir, supplémentaires.

Pour la gravure : MM. Walner, Lepère, Pannemaker, Renouard, titulaires; Michel Cazin, Lunois, supplémentaires.

Pour l'architecture : MM. Plumet et Benouville, titulaires.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

de l'Enseignement secondaire public en 1900

Au cours de sa première séance générale de travail, qui s'est tenue vendredi dernier 7 avril, au

des professeurs de l'enseignement secondaire public a abordé l'examen de la question du Congrès international de l'enseignement secondaire public, en 1900.

M. Lecomte (Lycée Saint-Louis) rapporteur, a pris la parole. Nos lecteurs ont été mis au courant des difficultés qu'ont rencontrées dans l'organisation de ce congrès international, du fait de l'administration supérieure de l'Exposition, la commission nommée dans le dernier congrès des professeurs. Ces difficultés, on le sait, ont amené la démission de cette commission. M. Lecomte a refait l'historique des efforts infructueux de celle-ci. Après avoir expliqué comment l'administration supérieure de l'Exposition avait complété, après la démission des délégués des professeurs, le comité chargé d'organiser le congrès international, par « l'adjonction d'office d'un certain nombre de professeurs dissidents », M. Lecomte a ajouté :

On a paru oublier que la condition principale de la réussite d'un congrès, c'est que les organisateurs soient également et sincèrement désireux d'atteindre ce succès ; on a surtout oublié que le congrès international était dû à l'initiative des professeurs de l'enseignement secondaire public et qu'il devait rester sous leur direction effective. Permettez-moi d'espérer que dans ces conditions nos collègues se garderont bien d'adhérer à une manifestation qui n'est autre chose que la négation absolue des principes de solidarité qui nous réunissent ici.

M. Lecomte espère que cependant les professeurs se réuniront en 1900 et que la Sorbonne, ouverte à tous les orphéons, ne sera pas fermée seulement aux professeurs ; de l'enseignement secondaire public... En nous privant des rouages de l'Exposition, nous avons du moins réservé notre indépendance ». Il propose, en terminant, l'ordre du jour motivé dont voici le texte :

Le congrès des professeurs de l'enseignement secondaire public, après avoir pris connaissance : 1° de la lettre adressée à son président par le président de la commission officielle d'organisation d'un congrès international de l'enseignement secondaire en 1900 ; 2° des travaux et des démarches du comité d'initiative élu par le congrès des professeurs de l'enseignement secondaire public de 1898 pour préparer le congrès international de 1900 ; 3° de l'autorisation obtenue de M. le ministre de l'instruction publique, le 20 juin 1898, par ce comité ; 4° de la lettre collective de démission adressée par ce comité à M. le commissaire général de l'Exposition, en date du 10 janvier 1889 ;

Considérant que les exigences imposées aux promoteurs du congrès international d'enseignement secondaire ne l'ont pas été à ceux de certains autres congrès ;

Estimant que les décisions et actes de la direction générale des congrès ont constitué un manque d'égards vis-à-vis du corps tout entier des professeure de l'enseignement secondaire public ;

Approuve sans réserves la conduite du comité démissionnaire ;

Décline la proposition qui lui est faite de se faire représenter dans la commission officielle d'organisation ;

Et passe à l'ordre du jour.

La proposition de M. Lecomte a été adopté par le congrès à l'unanimité.

L'ordre du jour suivant a été ensuite adopté :

En présence de l'impossibilité de tenir à Paris, en 1900, un congrès international de l'enseignement secondaire public, le congrès décide de tenir à cette date un congrès national largement ouvert aux étrangers.

LA PORTE BINET

On lit dans la *Petite République :*

« Il y a levée de boucliers dans le camp des architectes parisiens ; et ce n'est pas sans motif.

« L'Exposition de 1900 devait s'ouvrir par une porte monumentale dont on disait merveille. L'artiste qui en avait reçu la commande, M. Binet, y travaillait depuis deux ans, prenant à droite et à gauche, et jusqu'aux Indes, des informations qui lui avaient permis de préparer un projet très brillant. On avait même commencé les travaux de fondation, lorsqu'un contre-ordre est arrivé : la porte de M. Binet doit lui rester pour compte. Et l'honorable corporation des manieurs de compas se solidarise pour protester.

« On parle d'un meeting en plein air sur le lieu même où devaient être exécutés les travaux.

« Le ministre du commerce fera bien d'aviser s'il ne veut pas voir la paix et le bon ordre cesser de régner sur la place... de la Concorde. »

D'autre part, on lit dans le *Temps :*

« On a parlé à tort du déplacement qui aurait été projeté de la belle porte monumentale de l'Exposition ouvrant — si l'on peut s'exprimer ainsi — sur la place de la Concorde. A la suite d'études définitives faites par M. Binet, l'habile architecte du monument, de concert avec l'administration, il a été simplement décidé que la porte serait reculée, comme façade, de quelques mètres en arrière, afin de ménager certaines lignes de perspective. Mais l'édification reste sur le quai de la Conférence, et M. Binet en a reçu l'assurance du ministre lui-même.

« Tout est donc bien qui finit bien ».

A TRAVERS LES CHANTIERS

Au plus grand palais des Champs-Elysées, la pose des fermes ou charpentes de fer des galeries Sud est terminée et celle des galeries Nord est en voix d'avancement. On reproche cependant un peu de manque d'activité à ces chantiers en ce qui concerne les travaux en fer. Les entrepreneurs spéciaux, qui s'en sont chargés, disposent assurément de moyens indiqués par la pratique pour accélérer leur travail et regagner, dans certains cas, le temps perdu. Néanmoins, on ne saurait faire entrer en ligne de compte sérieuse, dans aucun labeur, la possibilité de rattraper des retards. Le proverbe qui dit que « rien ne sert de courir » s'applique à ces entreprises comme à toute autre besogne, et il faut souhaiter qu'il n'y trouve pas une nouvelle sanction. Les travaux de maçonnerie sont poussés avec beaucoup plus d'activité et de régularité : les sculpteurs ornemanistes ont pris possession de la façade Sud du grand palais. En même temps, les maçons ont commencé la pose du béton sur le sous-sol du rez-de-chaussée et préparent la mise en train du dallage en mosaïque qui viendra s'y appliquer. Aussitôt que ce travail sera fait, on commencera la pose des enduits, caractéristique de l'état d'avancement du bâtiment.

—

Le Palais de l'électricité vient de dresser, au Champ-de-Mars, les premières fermes de son immense carcasse.

Un ingénieux système a été adopté par M. Henard, architecte, pour dresser très rapidement les membrures. Il opère à l'aide de deux gigantesques échafaudages accouplés de 25 mètres de hauteur, dans l'intérieur desquels manœuvrent les instruments de levage.

L'ensemble de l'immense appareil se déplace en roulant par l'intermédiaire de galets sur une voie ferrée. Cela permet de dresser des assemblages presque complets avec une rapidité surprenante.

Ajoutons que tout près de là, les terrassiers viennent de creuser une immense tranchée et un trou en forme de tronc de cône renversé de 10 mètres de profondeur et 20 mètres de diamètre à sa partie inférieure. De puissantes machines y battent de formidables pieux armés de crampons de fer.

C'est là-dessus que s'élèvera la cheminée monumentale de l'Exposition par où s'échapperont les fumées des distributeurs de force motrice de l'Exposition.

—

Les fondations du palais des Congrès, sur le quai de la Conférence, sont poussées avec activité : le système employé est celui de la compression du terrain, lequel, piloné avec force, atteint une grande résistance permettant d'assoir directement sur lui les constructions. On travaille jour et nuit sur ce point ; pendant la nuit, les chantiers sont éclairés avec des lampes à acétylène. Le palais des Congrès sera emplanté pour les deux tiers sur la terre ferme et pour un tiers, en emprise sur l'eau, c'est-à-dire sur la Seine ; l'estacade en Seine reposera sur des pilotis de 18 mètres de longueur.

Au sortir de ce palais, les visiteurs trouveront, en bordure du fleuve, une grande salle de 100 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur, destinée à servir, en quelque sorte, de « salle des pas-perdus » aux congressistes venus de toutes les parties du monde. De ses fenêtres, on apercevra le beau décor naturel formé par le Trocadéro et les Invalides ; ce sera aussi un lieu tout particulièrement recherché pour assister, pendant l'exposition, à la reconstitution des fêtes de la vieille Venise entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides.

—

Les curieux qui se promènent à travers les chantiers de l'Exposition commencent à être intrigués : ils y voient s'élever des palais de superbe architecture, des constructions hardies destinées à donner asile à de très intéressantes choses prises chez nous ou venues de l'étranger. Mais ils ne découvrent pas encore le coin spécialement réservé à la Ville de Paris. Serait-ce que la grande ville tient à faire la modeste et s'effacerait devant de redoutables concurrences ? Pas le moins du monde.

La Ville de Paris exposera le résultat de ses améliorations et de ses progrès dans un pavillon magnifique ; seulement ce pavillon n'est encore que sur le papier. Il occupera dit-on, plus de trois mille mètres de surface au Cours-la-Reine ; pour le moment, il tient, à l'Hôtel de Ville, dans un carton dont personne ne le fait sortir.

Ce pavillon, dont le plan a été dressé, sous la direction de M. Bouvard, par le très habile architecte Gravigny, aidé de son jeune et intelligent collaborateur Lagrave, est une véritable œuvre d'art, mais peut-être de rêve. Qu'attend donc le Conseil municipal pour en ordonner l'exécution ? Veut-on seulement exposer les dessins, ou bien devons-nous compter sur la construction elle-même ? Il est temps d'y songer.

—

Tandis que l'attention des Parisiens était occupée par la construction du Pont Alexandre-III, à Grenelle, une répétition des travaux exécutés sur le Cours-la-Reine et le quai d'Orsay s'effectuait dans les meilleures conditions.

Entre la passerelle et le pont de Grenelle, en effet, la Compagnie de l'Ouest établissait, elle aussi, sur caissons à air comprimé, les culées du pont du chemin de fer reliant les voies de ceinture à la ligne des Moulineaux par-dessus l'île des Cygnes.

On vient de terminer le remplissage de ces caissons, et bientôt va être jeté le tablier du nouveau pont qui, traversant la Seine de biais, sera, par sa structure et sa position, une des œuvres d'art industriel les plus intéressantes de Paris.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

ITALIE

M. Giuseppe Pescetti, député italien de Florence, lors d'un récent voyage à Paris, a eu l'occasion de voir à la manufacture nationale de Sèvres le dessin de la grande frise céramique destinée à orner la façade du palais des Beaux-Arts aux Champs-Elysées. Il a adressé, à ce sujet, au ministre des Beaux-Arts, une lettre intéressante et

spirituelle, dans laquelle il fait remarquer que le milieu de la frise présente le pape Léon X porté sur les épaules d'artistes tels que Michel-Ange, Raphaël et autres grands génies. Vers la fin de la frise, on voit Napoléon Ier et l'arc de triomphe de l'Étoile. M. Pescetti, pensant que la frise est consacrée à célébrer la Renaissance, fait observer que l'idée de faire du pape Léon X le triomphateur de la Renaissance, est empreinte d'exagération, et que Napoléon Ier ne paraît pas intervenir logiquement dans cette époque ; il exprime cette opinion avec une finesse toute parisienne. Mais il y a dans l'appréciation de l'honorable député une petite erreur de principe.

Ce n'est pas l'histoire de la Renaissance que résumera la frise en préparation, c'est l'histoire de l'Art. Chaque époque artistique se groupera donc autour du personnage qui a été le personnage principal, à divers titres, au cours de cette époque. M. Pescetti n'a vu vraisemblablement qu'une partie du dessin d'ensemble de la frise : l'esprit de sa critique reste, mais l'objection disparaît.

TURQUIE

Les plans de la section ottomane sont terminés, et après les dernières autorisations nécessaires, on va pouvoir entrer dans la période d'exécution. On y verra entre autres attractions trois restaurants soigneusement installés avec service exact à la turque, une filature de soie orientale, une collection de tapis rares, de meubles incrustés, de dentelles, etc. Cette section sera organisée d'une façon brillante et instructive pour les visiteurs.

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Lors du second vote du budget, le ministre d'État du grand duché du Luxembourg, M. Eyschen, a donné d'intéressants détails au sujet de la participation du grand-duché à l'Exposition de Paris de 1900. Le gouvernement français ayant mis à la disposition du délégué luxembourgeois un emplacement sis au quai d'Orsay entre les ponts de l'Alma et des Invalides, il est question d'y construire un petit pavillon qui, malgré son caractère modeste, ne manquera pas de faire bonne figure à côté de ceux des grands pays et, notamment, à côté de celui de la Belgique qui sera une curieuse imitation de l'hôtel de ville d'Audenarde. La Chambre a proposé d'inscrire un crédit, pour mémoire, dans le budget de 1899, afin de pouvoir doter la dépense en temps et lieu ; on l'a fixée approximativement à 100.000 francs.

Le ministre d'Etat a terminé son discours par un éloquent appel adressé aux industriels, fabricants et commerçants du grand-duché pour qu'ils s'empressent d'aller représenter dignement le pays parmi les voisins français, avec lesquels le Luxembourg entretient de cordiaux rapports.

CALIFORNIE

Le Sénat de Sacramento, par un vote de 24 voix contre 4, a adopté le projet de loi relatif à la représentation de l'État de Californie à l'Exposition de 1900, à Paris. D'après ce projet, la contribution de l'Etat serait fixée à fl. 130,000, et il serait nommé des commissaires choisis parmi les personnes ayant des aptitudes spéciales et une expérience incontestable en la matière. Le projet a été adopté par l'Assemblée mais avec une certaine opposition et il a été déposé une proposition de reconsidération. La majorité des législateurs est favorable en principe au projet de loi, et la seule opposition qui se produise vient de la façon dont on propose de choisir les commissaires qui doivent représenter la Californie, quelques législateurs craignant que ces importantes fonctions ne soient confiées qu'à des créatures politiques plutôt qu'à des gens réellement compétents.

Le passé est là pour nous apprendre que l'on ne saurait prendre trop de précautions pour empêcher que l'argent des contribuables soit inutilement dépensé à Paris et que la Californie soit représentée par des individus rapaces ou incapables.

Quant à la somme proposée, elle serait largement suffisante si elle était bien employée.

SERBIE

M. Vladan Georgevitch, président du conseil et ministre des Affaires étrangères de Serbie, a visité vendredi dernier les chantiers de l'Exposition avec M. Alfred Picard, Commissaire général.

GRÈCE

La commission centrale constituée à Athènes vient de créer à Paris un comité composé de M. Sacilly, comme commissaire délégué, et de MM. Athanase Vagliano et Emmanuel Rodocanachi, comme membres, pour s'occuper de la construction et de l'aménagement du pavillon hellénique ainsi que de toutes les questions concernant les exposants grecs. Le plan du pavillon hellénique, élaboré par M. Carathanassopoulo, architecte à Athènes, a déjà été soumis à l'approbation de la direction générale de l'Exposition.

RUSSIE

On prépare en ce moment à Krasnoïarsk, en Russie, pour l'Exposition de 1900, un modèle absolument exact du beau pont de chemin de fer qui traverse le fleuve sibérien Iénisséi ; ce modèle ne mesurera pas moins de 20 mètres de longueur, il sera exécuté en fer, avec culées en pierre, et le souci de l'exactitude est poussé au point que le nombre des rivets du modèle sera celui des rivets qui assemblent dans la réalité, les membrures de l'ouvrage.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 avril 1899.

A la veille de la liquidation de fin de mois et des fêtes de Pâques, il y avait place pour un peu d'hésitation, d'autant plus que les marchés étrangers, celui de Londres, surtout, gêné par une liquidation laborieuse et sur le point de suspendre ses opérations pendant plusieurs jours, n'envoyaient aucun encouragement.

Aussi les affaires ont-elles subi un ralentissement assez considérable dont le marché n'est pas encore entièrement remis.

Un certain nombre de valeurs ont cependan victorieusement supporté l'élévation anormale du taux des reports. Les Fonds Coloniaux sont même en progrès.

L'Italien recule de 25 centimes : on se préoccupe toujours de l'équilibre budgétaire dont les difficultés ne semblent pas s'aplanir. Les Fonds Austro-Hongrois sont bien tenus. Les Fonds Russes ont un assez bon courant de reprise depuis que les difficultés anglo-russes en Chine semblent être aplanies. Les Fonds Ottomans se retrouvent à peu près au même cours.

La Rente Extérieure Espagnol est en nouveau progrès.

Les actions des établissements de crédit maintiennent dans leur ensemble les cours élevés qu'elles ont atteints depuis quelques semaines.

La persistance de la cherté de l'argent est certainement la cause la plus directe de cette fermeté, à laquelle contribue sans doute aussi le développement des entreprises industrielles.

Pour les Chemins de fer, toujours la même stabilité des cours avec la même progression des recettes. Les Chemins secondaires sont mieux tenus ; les Chemins Algériens sont fermes bien qu'en moins bonne tendance.

L'activité soutenue dont le compartiment des Valeurs Industrielles donne l'exemple depuis plusieurs mois est loin de s'affaiblir. De l'avis général, il faut s'attendre au contraire, au début de cette saison, à voir l'ensemble de l'activité industrielle prendre un essor considérable en vue des préparatifs de l'Exposition. Le besoin de travailler et d'améliorer le rendement des capitaux, qui se généralise, contribue à attirer chaque jour, aux industries anciennes ou nouvelles, des concours plus actifs et plus nombreux.

Les Tavernes Pousset et Royale réunies sont très fermes à 305 francs.

Mode Nationale est très bien tenue à 133 fr. 50

Les Chaussures « Incroyable » sont recherchées à 223 francs. Les Chaussures Françaises sont très fermes à 167 francs.

Les Biscuits Olibet, à 145 francs, regagnent une partie du coupon trimestriel de 1 fr. 75 détaché le 25 mars dernier.

C'est à peine s'il est besoin de commenter la situation actuelle du marché. Sauf pour les quelques valeurs qui dirigent la spéculation, il n'y a d'activité réelle que dans le compartiment des Sociétés industrielles et, selon toutes les prévisions, il y a lieu de croire que nous ne sommes qu'au début de ce mouvement.

Le public tend, de plus en plus, à réagir contre la diminution du taux d'intérêt que lui donnent les Fonds d'Etat et les valeurs telles que les titres des grandes Compagnies de Chemins de fer. Il cherche dans les entreprises industrielles et commerciales un rendement plus rémunérateur et le succès a, sur ce point, assez souvent répondu à son appel pour que de nouveaux déplacements de capitaux se produisent et viennent accentuer le mouvement de progression des valeurs industrielles.

L'EMPRUNT CHINOIS 5 0/0 1898

Sous les auspices des gouvernements de France et de Bulgarie, une Société d'étude ayant pour objet d'ouvrir, à l'industrie des deux pays, de nouveaux débouchés en Chine a obtenu la concession de l'exploitation d'une ligne de chemin de fer de Lu-Kou-Tschiao (Pékin) à Hankéou.

La Compagnie concessionnaire du chemin de fer, au capital de 13 millions de taëls, environ 45 millions de francs, a été fondée avec le concours des vice-rois de provinces traversées par la ligne, qui aura une longueur d'environ 1.300 kilomètres. Cette ligne privilégiée reliant Pékin, capitale de l'Empire, à Hankéou et par suite à Canton, desservira les trois provinces les plus importantes de l'Empire : le Tcheli, le Honan et le Houpeh. Au Nord, elle se rattachera bientôt à la ligne de la Mandchourie au Sud, la Société d'étude a un droit de préférence pour la ligne de Hankéou à Canton, dans le cas où le contrat avec le Syndicat américain ne deviendrait pas définitif.

Quoi qu'il arrive, le chemin de fer de Pékin à Hankéou, de la capitale politique au plus grand centre commercial de la Chine, est, dès à présent, l'artère principale sur laquelle se grefferont forcément, à droite et à gauche, les embranchements appelés à desservir les régions minières du Houpeh, du Chansi et les ports de la côte.

Le gouvernement chinois a autorisé la Compagnie à émettre sous sa garantie, à lui, gouvernement, un emprunt de 112.500.000 francs, étant stipulé qu'en outre de la garantie générale du gouvernement impérial chinois, cet emprunt a une garantie spéciale et de premier rang sur la ligne de chemin de fer et sur ses produits.

Il est formellement arrêté que, sur les produits nets, la Société concessionnaire de l'exploitation retiendra la somme nécessaire pour assurer, chaque semestre, et trois mois, au moins, avant l'échéance, le service de l'emprunt.

C'est en vertu de ces stipulations formelles que la Banque des Pays-Bas, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte, la Banque Internationale de Paris, la Banque Parisienne et la Banque Française de l'Afrique du Sud ouvrent leurs guichets, jusqu'au 19 avril, pour l'émission d'une première série de 133,000 Obligations de 500 francs.

Ce sont des obligations de 5 %, mais 5 % en or ; 25 francs en or payables semestriellement (mars et septembre), et 500 francs en or remboursables, par tirages, en vingt ans, à partir de 1908, avec exemption, à tout jamais, de tout impôt chinois, présent ou à venir, ainsi que de tout autre prélèvement de la part de la Chine.

Le prix d'émission est fixé à 482 fr. 50 c. et payable 50 fr. en souscrivant et 432 fr. 50 c. à la répartition, avec faculté d'échelonner les versements de libération sous des conditions que l'on trouvera dans les annonces.

Le plus simple est de se libérer tout de suite en envoyant 482 fr. 50 c. par titre demandé. On évite ainsi les frais de poste d'aller et de retour si l'on croit le placement solide et sérieux.

Or, comment supposer qu'il n'est pas solide et sérieux, ce placement pour lequel ouvrent leurs guichets des établissements de premier ordre qui les avaient tenus fermés depuis si longtemps !

est ouverte à la civilisation moderne, et la garantie qu'elle promet est sérieuse.

A 482 fr. 50, l'Obligation chinoise 5 o/o donne du 5,17 o/o avec une prime de remboursement de 17 fr. 50. Quel est donc le placement qui offre le même rendement à égalité de garanties ?

CHEMINS DE FER

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Prolongation de l'essai de mise en circulation de trains express entre Paris-Saint-Lazare et Granville.

Le train express partant tous les jours de Paris-Saint-Lazare à 5 h. 9 du soir et arrivant à Granville à minuit 2, et le train quittant Granville à 4 h. du soir et arrivant à Paris-Saint-Lazare à 10 h. 55 du soir, qui faisaient provisoirement ce service depuis deux mois, seront maintenus à titre d'essai jusqu'au 1er juin 1899, date de la reprise de leur circulation réglementaire.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Stations hivernales : Nice, Cannes Menton, etc.

Il est délivré, jusqu'au 30 avril 1899, dans toutes les gares du reseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres, aller et retour, aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classe, pour les stations hivernales suivantes :

Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël, Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, c'est-à-dire que les trois premières personnes paient le plein tarif et que la quatrième personne et les suivantes paient le demi-tarif seulement.

Les demandes de ces billets doivent être faites quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

CHEMINS DE FER DE L'EST

Voyages circulaires en Italie

La Compagnie des chemins de fer de l'Est rappelle aux voyageurs qu'elle met à leur disposition, pendant toute l'année, de nombreuses combinaisons qui permettent d'effectuer des excursions variées, à des prix très réduits, au nord des Alpes (parcours en dehors de l'Italie) et au sud des Alpes (parcours italiens).

Les billets circulaires qui sont valables pendant 60 jours permettent, soit au départ de Paris (vià Troyes-Belfort), soit au départ des principales gares situées sur l'itinéraire, de faire des excursions en Italie dans des conditions très économiques.

Les billets de 2e cl. sont valables par les trains rapides, au nombre de deux par jour dans chaque sens, qui mettent Bâle à environ 9 heures de Paris.

Entre Paris et Bâle, ces trains sont composés de voitures de 1re et 2e cl. à intercirculation et à water-closet. — Les voyageurs sont admis dans ces voitures sans avoir à payer de supplément.

6e Année. — N° 120 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 avril 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces.............. la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications...... — 3 fr. »
Réclames............. — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris....... Un an. 8 francs
Départements... — 9 —
Étranger..... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 25 Avril 1899

La quinzaine qui vient de s'écouler a été marquée par un effet colossal au point de vue constructions.

Au dire d'un ingénieur avec lequel nous causions, au cours d'une de nos promenades sur les chantiers, jamais sur aucun chantier du monde, ne s'est déployée une pareille activité, malgré le temps pluvieux de ces derniers jours.

Aux Champs-Elysées, aux Invalides, au Champ-de-Mars les palais sortent de terre comme par enchantement.

Sur les rives de la Seine seulement, on constate un peu de retard.

Un bon point toutefois au *Vieux Paris* qui arrive bon premier parmi les attractions qui s'élèvent sur le bord de l'eau.

Le *Vieux Paris* se fait à lui-même une publicité considérable en montrant aux Parisiens et aux nombreux étrangers qui sont en ce moment à Paris, le groupement artistique et tout à fait original de ses constructions.

Nous serons prêts, bien que nous n'ayons plus qu'un an devant nous. Nous savons que M. Alfred Picard met un point d'honneur à être véritablement prêt au jour de l'ouverture. Il veut que l'Exposition de 1900 donne un démenti à la légende qui veut qu'une exposition ne soit jamais prête le jour de son inauguration.

Le 15 avril prochain, ce n'est donc pas devant des caisses et des installations non terminées que le public se promènera, c'est dans des galeries entièrement déblayées et définitivement agencées.

~~~ Les visiteurs de marque se succèdent sur les chantiers, et ces jours derniers, c'était le roi de Suède, Oscar II, qui, sous la conduite du ministre du commerce, parcourait, dans tous les sens, l'enceinte de l'Exposition. Il s'est déclaré enchanté, ravi, ébloui, et lui-même compte bien, l'année prochaine, venir à Paris officiellement.

Tous les personnages de marque étrangers, de passage dans la capitale, veulent se rendre compte *de visu*, de l'état d'avancement des travaux, et ils rapportent dans leur pays une impression inoubliable de ce qu'ils ont vu, qu'ils traduisent en termes enthousiastes. Jamais Exposition Universelle ne s'est présentée sous de meilleurs auspices.

H. G.

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Le Banquet du 4 Mai prochain

Nous rappelons à ceux de nos abonnés et de nos expositions à l'étranger, que le banquet annuel du Comité a lieu, le jeudi 4 mai prochain, à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Paul Delombre, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

Outre M. Paul Delombre, assisteront également à ce banquet tous les anciens ministres du Commerce, qui sont, on le sait, présidents d'honneur du Comité : MM. Victor Lourties, Siegfried, sénateurs ; Marty et André Lebon, anciens députés ; Mesureur, Henry Boucher, Maruéjouls, députés. Y assisteront également : MM. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900 ; Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, directeurs généraux ; Bouvard, directeur des travaux d'architecture ; Chardon, secrétaire général ; Blondel, délégué de la section française ; du Vivier de Streel, délégué des sections étrangères, etc., etc., et tout le haut personnel de l'Exposition.

Nous prions instamment les membres du Comité des expositions à l'étranger qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion, de le faire dans le plus bref délai, pour ne pas entraver l'organisation du banquet.

LES ADJUDICATIONS PROCHAINES

Tous les jours, nous sommes interrogés par nos lecteurs sur les époques et le mode de mise à prix des établissements qui intéressent le public et qui peuvent nécessiter un nombreux personnel, certaines formules des cahiers des charges manquant de clarté.

Voici donc, brièvement indiqué, l'ordre dans lequel seront effectuées, probablement, ces opérations pour les adjudications de la catégorie visée plus haut :

1° *Restaurants, brasseries, cafés.* — Le cahier des charges est publié, bientôt l'Administration fera connaître les dates des diverses séries d'adjudication et mettra le public en présence du plan donnant les emplacements et leur superficie.

2° *Fauteuils roulants.* — Le cahier des charges vient de paraître et l'adjudication se fera très probablement assez rapidement, quoique cette mise à prix soit l'objet d'un concours défini par le cahier des charges lui-même.

3° *Kiosques, bars*, etc., etc. — Nous nous trouvons là en présence des édicules les plus convoités, les plus demandés de l'Exposition ; c'est par centaines que s'entassent déjà les demandes au commissariat général, il faudra certainement les recommencer suivant les textes. Ce cahier des charges s'élabore silencieusement ! Nous l'attendons vers la fin de mai et nous ne prévoyons pas les diverses et nombreuses séries d'adjudication avant deux ou trois mois.

4° *Water-closets.* — Cette utile institution est à l'étude, et peut-être sa mise à prix passera-t-elle plus rapidement qu'on ne pense, car le tout réside dans une condition de salubrité facile à vaincre avec les appareils sanitaires actuellement en usage.

Puis viendront probablement les *garages de bicyclettes*, le *vestiaire*, qui sait ? les *établissements de toilette*, car tous les jours on propose de nou-

D'autre part, nous pouvons indiquer, à quinze jours près, les époques d'adjudications des restaurants et des kiosques.

Les grands établissements de consommation intérieurs et extérieurs ne seront pas adjugés avant la première quinzaine d'août. En effet, il faut établir les lotissements, les publier, et le soumissionnaire devra établir les plans de l'établissement qu'il convoite afin de le joindre à son adjudication.

Pour les bars et kiosques, la même opération devra être effectuée et l'Administration ne peut y apporter ses soins que quand elle sera débarrassée des restaurants. Donc l'adjudication des kiosques ne pourra avoir lieu qu'en novembre ou décembre.

Ne pas oublier non plus que, seuls, les Français peuvent soumissionner. Les étrangers ne peuvent tenir que des établissements concédés dans les lotissements de leurs pays respectifs et d'accord avec le commissaire général de leur nation.

LA PREMIÈRE PIERRE

du Pont Alexandre III

On a posé vendredi dernier, 21 avril, la première pierre du pont Alexandre III : la nouvelle peut paraître extraordinaire ; elle est vraie. Pour parler plus exactement, on a scellé, à la place définitive qu'elle occupera, dans l'une des culées du pont la fameuse pierre qu'on fit le simulacre de poser en octobre 1896, lors du voyage du tsar Nicolas II et de l'impératrice, — on sait avec quelle solennité. Depuis cette époque, elle était demeurée enfouie dans un chantier dont on vient de l'exhumer. Les pièces de monnaie qui y avaient été déposées par le tsar et par M. Félix Faure avaient été mises en lieu sûr. On les a rapportées au chantier du pont, dans un coffret de bois doublé intérieurement d'acier poli, où l'on a placé également une copie du procès-verbal de la cérémonie de 1896, procès-verbal dont l'original est au musée Carnavalet, en compagnie du marteau et de la truelle historiques.

Cette opération de la mise en place s'est faite, d'ailleurs, avec un certain apparat : M. Paul Delombre, ministre du commerce, y assistait, en compagnie de M. Ardoin, son secrétaire particulier. A dix heures, le ministre était reçu au Cours la Reine par M. Alfred Picard, commissaire général ; par MM. Risal et Alby, les deux ingénieurs du pont ; par MM. Cassien Bernard et Cousin, les deux architectes.

La pierre était déjà à la place qu'elle va occuper dans la culée, la face inférieure scellée à la maçonnerie des fondations. Au milieu de la face supérieure, un trou béant. On y apporte le coffret, dans lequel on vient de remettre les pièces françaises et les roubles au millésime de 1896, le double du procès-verbal de la pose, celui de l'opération de vendredi auquel signent MM. Delombre et les hauts fonctionnaires de l'Exposition présents. Le petit coffret est fermé à clef. A l'aide
~~~

de la boîte et de son couvercle; et on place le coffret dans une enveloppe de plomb, soigneusement soudée; avec de la stéarine également, on noie absolument dans son alvéole de granit le précieux dépôt, puis on scelle la plaque de métal qui ferme la cavité; une autre assise de granit est posée et maçonnée sur la pierre, que désigne extérieurement une plaque avec inscription, et voilà le coffret muré comme dans un tombeau, pour des siècles.

Vers dix heures et demie tout était terminé, et M. Paul Delombre prenait congé du commissaire général et de ses collaborateurs.

Nouvelles et Échos

M. Luzzatti, ancien ministre des finances d'Italie, a visité hier les chantiers de l'Exposition; il était accompagné par M. Alfred Picard. M. Luzzatti a emporté une impression très favorable de l'état d'avancement des travaux et de l'aspect qu'ils présentent.

⁂

La Société des artistes français a procédé au vote du jury de sculpture pour l'Exposition de 1900.

Sont élus pour la sculpture : MM. Boisseau, 229 voix; Bartholdi, 223; Gardet, 178; Coutan, 163; Gustave Michel, 157; Boucher, 122; Mathurin Moreau, 121; Louis Noël, 111.

Sont élus pour la gravure en médailles : MM. Lemaire, 252 voix; Alphée Dubois, 139.

⁂

M. Paul Delombre, ministre du commerce, a présidé avant hier, dimanche soir, à l'hôtel Continental, le banquet annuel de l'école d'horlogerie.

En réponse aux discours prononcés par MM. Rodanet, président de l'école d'horlogerie; Rozier, délégué du bureau du Conseil municipal; Bertrand, président de la chambre syndicale du bâtiment, et Mesureur, président de la commission du budget, le ministre a fait éloge de la méthode de l'école d'horlogerie qu'il a eu le plaisir de visiter ces jours-ci. Il a rendu hommage au dévouement des professeurs, dont il a loué le zèle et il a remercié l'école du concours qu'elle prête au ministre du commerce pour l'Exposition de 1900.

M. Paul Delombre a terminé en buvant à la prospérité de l'industrie française.

⁂

Le ministre de l'agriculture, accompagné de ses chefs de service, s'est rendu la semaine dernière, au commissariat général de l'Exposition de 1900, à l'effet de se rendre compte des emplacements réservés aux exposants des groupes de l'agriculture et de l'horticulture.

M. Delombre, ministre du commerce, a examiné avec M. Viger les diverses installations proposées par M. Picard, commissaire général, qui a soumis les plans relatifs à ces installations.

Après entente sur la désignation des emplacements, les ministres ont visité avec M. Picard les différents chantiers de l'Exposition, afin d'examiner sur place les détails relatifs aux installations des expositions agricoles et horticoles.

⁂

M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, accompagné de MM. Chardon et Legrand, vient d'étudier en détail les maquettes du panorama animé du Tour du Monde, dans l'atelier du peintre Louis Dumoulin.

M. Lefèvre-Pontalis, président du conseil des Messageries maritimes, et M. Alfred Musnier, président du conseil du Tour du Monde, ont reçu l'artiste de son œuvre claire et attrayante, qui sera pour le public, en même temps qu'un voyage, une leçon de choses sur l'architecture universelle et l'ethnographie.

⁂

La direction de l'Exposition de 1900 ayant chargé le Syndicat des voyageurs et représentants de commerce de la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, à Paris, d'établir pour fin courant une liste des membres susceptibles de constituer la commission d'organisation du Congrès international des voyageurs et représentants de commerce, sous la présidence d'honneur de M. Henry Boucher, ancien ministre du commerce, le bureau fait un pressant appel aux collègues pour l'aider dans cette tâche, et les prie d'étudier toutes les réformes qu'ils croiraient nécessaire d'apporter pour le bien-être de la corporation et la défense de leurs intérêts professionnels.

⁂

La manufacture nationale de Sèvres poursuit la fabrication de la grande frise en grès cérame sur laquelle se développera l'histoire de l'art. Une importante partie en est déjà terminée; elle a été examinée à la manufacture par le commissaire général, approuvée, et va venir prendre sa place définitive dans la construction.

Le grès cérame, chaudement coloré, inaltérable puisqu'il est fait, en somme, de silice presque pure, trouve là un emploi artistique qui paraît devoir faire sensation.

⁂

A mesure que nous approchons de 1900, Paris s'embellit de plus en plus. La capitale comptera le mois prochain un nouvel hôtel, qui est assuré d'un succès colossal, parce que tout y est merveilleusement prévu et compris.

Il s'agit de l'*Élysée-Palace-Hôtel*, cette splendide construction qui a été élevée, en moins de deux ans, dans l'avenue des Champs-Elysées, et qui sera, pour l'étranger comme pour le Parisien, l'une des curiosités de la capitale.

Un « lever de rideau culinaire » a précédé hier l'inauguration qui aura lieu le 10 mai.

M. Nagelmackers, dont la merveilleuse intelligence et incessante activité ont doté l'Europe de ses plus beaux hôtels, comme il l'avait dotée déjà de ses réseaux de wagons-lits et de trains de luxe, avait réuni quelques intimes pour cette inauguration avant la lettre, qui a charmé, séduit et enthousiasmé tous ses invités.

Un déjeuner de quarante couverts a été servi dans les caves, au milieu de 140,000 bouteilles de vins, qui ont été apportées là dès que les fondations de l'hôtel ont été terminées, c'est-à-dire depuis un an.

A la fin de ce déjeuner, original autant que réussi, après deux toasts charmants de M. Nagelmackers et de M. Jean Dupuy, sénateur, l'éminent directeur du *Petit Parisien*, les invités ont eu le plaisir de visiter en détail cet hôtel féerique où chacune des 300 chambres résume tout le confort moderne dans ce qu'il a de plus pratique et où, de la cuisine aux mansardes, tout est parfait.

Dans le premier sous-sol, d'immenses chambres blindées sont garnies de coffres-forts aussi nombreux que les chambres des voyageurs, et dans chacun de ces coffres le voyageur pourra placer ses valeurs et ses bijoux.

Ce simple détail indique la perfection bien comprise de tous les autres détails.

L'*Élysée-Palace-Hotel* sera une des curiosités de Paris, en 1900, parce que le monde entier s'y donnera rendez-vous.

⁂

On exécute en ce moment, sous la direction de M. Vacherot, jardinier en chef, la plantation des grands arbres verts (conifères), et lorsqu'elle sera terminée, les jardins du Champ-de-Mars auront leur véritable et définitif aspect, de sujets remarquables, susceptibles de produire un effet pittoresque ou grandiose.

Voici, en effet, quelques-unes des espèces ou variétés qui seront utilisées :

Quatre cèdres de l'Atlas de 8 à 9 mètres de hauteur; deux sapins concolors de 6 à 7 mètres; un sapin de Douglas de 8 mètres; un sapin de Céphalonie de 7 mètres; deux sapins d'Orient de 8 mètres; un sapin de Cranson, espèce extrêmement rare et qui atteint 6 mètres de hauteur; un sequoia pleureur de 7 mètres; un cryptomeria à port d'araucaria de 5 mètres; un sapin de Numidie de 6 mètres; un sapin de Cilicie de 7 mètres.

Tous ces gros végétaux, après leur « mise en bac » dans les pépinières, sont apportés au Champ-de-Mars sur chariots de transplantation.

Afin de pouvoir opérer ces translations d'arbres avec « mottes » de terre en rapport avec les dimensions des racines des sujets, on vient d'imaginer un très curieux système de bacs en bois et cercles en fer avec serrage à vis qui donnent de très bons résultats.

⁂

A Tananarive, le mois dernier, le général Galliéni a présidé à l'ouverture de l'exposition préparatoire des objets destinés à l'Exposition de 1900.

Cette exposition, organisée par le lieutenant Maroin, a montré le haut intérêt que promet en 1900 l'exposition de Madagascar. Un succès considérable lui est assuré pour l'originalité, la variété, la richesse des produits industriels, agricoles et miniers.

⁂

La Société des compositeurs de musique met au concours pour cette année entre les musiciens français une ouverture à grand orchestre pour l'Exposition de 1900. Un prix unique de mille francs a été offert par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour récompenser le lauréat.

⁂

C'est par la tête qu'on a commencé hier matin à repeindre la tour Eiffel.

D'un beau jaune d'or, ce sommet semble un point de repère entre le dôme doré des Invalides et le soleil.

Il y aura cinq teintes de jaune disposées en gamme fondue sur les trois cents mètres.

Ça sera beaucoup mieux que l'ancien rouge sang de bœuf, d'abord parce que ça se verra moins.

⁂

Un groupe d'artistes et d'hommes de science comprenant dans son comité de patronage des personnalités connues et estimées vient de se constituer dans le but d'établir pour l'Exposition une reconstitution instructive et attrayante des principales ruines mises à jour à Herculanum et à Pompéi. On y verrait par exemple, le forum civil, avec les temples qui l'environnaient, le temple d'Isis, le camp des gladiateurs, la maison des Vetti, les murs d'enceinte des villes avec leurs portes, et quelques-uns des principaux tombeaux de la voie des Sépulcres conduisant de Pompéi à Herculanum. Les temples, les maisons et les boutiques seraient ornés, meublés et agencés avec les meubles et les accessoires de l'époque ressuscitée; des vues scéniques, brossées en décor sur des toiles de fond donneraient l'illusion de vastes paysages autour des motifs matériellement reconstitués.

⁂

M. Henry Haguet, membre du comité d'admission de la classe 32 (Matériel des chemins de fer et tramways) nous donne de curieuses indications sur la carte géante des réseaux de chemins de fer aux Etats-Unis qui va figurer à l'Exposition. Cette carte, avec indication du relief, des cours d'eau et des voies ferrées, mesurera 12 mètres de hauteur

un pavillon spécial et ce sera véritablement une page du plus formidable atlas que l'on puisse imaginer. Chaque ligne de chemin de fer sera indiquée par un éclairage électrique spécial ; de plus, à des heures déterminées, un autre dispositif d'éclairage électrique marquera la situation des divers trains circulant sur le territoire des Etats-Unis au moment considéré; on aura donc sous les yeux le prestigieux et original tableau des nombreuses lignes américaines se détachant en lumière sur le fond sombre de la carte avec les trains courant sur les lignes.

***

Le congrès international de sociologie coloniale qui doit s'occuper de l'étude des questions morales et sociales de colonisation a été approuvé en principe par la commission supérieure des congrès et autorisé par le commissaire général. Il vient de constituer son comité d'organisation et de nommer son bureau qui est ainsi composé : président, M. Le Myre de Vilers ; vice-président, le prince Roland Bonaparte, Arthur Desjardins, membre de l'Institut et Descours-Désacres. Parmi les membres, figurent MM. Bouquet de la Grye, Chailley-Bert, Leroy-Beaulieu, prince d'Arenberg, Levasseur, Leveillé, Georges Picot, Félix Voisin, etc. Parmi les questions qui seront mises à l'étude, figurent les rapports des gouvernements avec leurs colonies respectives, assimilation et instruction des indigènes, alcoolisme, courants de colonisation, organisation morale, mutualité, amélioration de l'état moral et social de l'individu ou du groupe de colonisation. Il y a là assurément un champ d'études très vaste et d'une incontestable utilité.

***

Les unions de syndicats, les fédérations de métiers et les Bourses du travail auront, en 1900, pour abriter leur exposition, un édifice digne d'eux, le Palais de l'Economie sociale, que l'on construit actuellement place de l'Alma. Il y a là, pour ces groupements syndicaux, une occasion unique d'éclairer sur leur compte l'opinion publique et on doit souhaiter que la France tienne dans ce palais une place honorable aux côtés de l'exposition des Trade's-Unions anglaises et américaines et des diverses coopérations de l'étranger.

Dans le but de vaincre les hésitations des syndicats qui n'ont pas encore fait parvenir leur demande d'admission, le comité, avant de clôturer la liste des exposants de la section d'économie sociale, leur adresse un dernier appel et leur rappelle que l'exposition est absolument gratuite. Espérons, dans l'intérêt même des groupements syndicaux, que cet appel sera entendu.

L'Esplanade des Invalides

Deux mois de travail encore et, grâce à la prodigieuse activité déployée par les constructeurs sur l'esplanade des Invalides, les Parisiens pourront se représenter l'ensemble des palais qui doivent y être érigés.

Cette transformation de l'immense place est une véritable féerie. Au lieu de la perspective toute nue que déroulait naguère l'esplanade, entre les belles lignes des quinconces s'étendant sur les parties latérales, on voit aujourd'hui se dessiner les façades, les arcatures et les dômes des futurs palais.

De toutes parts, des piliers de fer se dressent, plantés dans des fondations de béton, des fermes se complètent, des pièces de fonte soulevées par des grues roulantes sont montées et boulonnées par les ouvriers. Une forêt de charpentes métalliques semble avoir poussé par enchantement sur le vaste chantier, ossature des formes grandioses que les prochaines constructions étaleront aux yeux de leurs innombrables visiteurs.

Car les pièces de fonte ne seront que fort peu apparentes dans les nouveaux palais. Sur ce point, comme sur bien d'autres, l'Exposition de 1900 réalisera une innovation. En 1889, les palais destinés à disparaître étaient également construits en fer, mais le métal apparaissait, et le remplissage avait été effectué en briques.

Il en résultait des colorations variées, un ton général rose et bleu, gai à l'œil, un aspect à la fois très vivant et très pittoresque.

L'Exposition de 1900 nous montrera des palais d'une architecture plus sévère. Les façades seront blanches avec des moulures, des ornements sculptés et, par places, de grandes peintures murales.

Si la couleur doit y perdre, en revanche l'aspect sera monumental, et, pour rompre la monotonie des grandes lignes architecturales, on a imaginé une profusion de portiques, de balcons, de terrasses, de dômes à dimensions réduites qui harmoniseront leurs saillies dans un effet d'ensemble très pittoresque.

Tous les palais de l'esplanade pourront être d'ailleurs aperçus à la fois, grâce à la disposition adoptée par M. Bouvard sur les plans des architectes qui prirent part au concours ouvert pour l'Exposition.

Les édifices construits sur l'esplanade s'étendent sur deux lignes, perpendiculairement à la Seine, depuis le quai d'Orsay jusqu'à la rue de Grenelle, en face de l'Hôtel des Invalides.

Une allée centrale de vingt-cinq mètres de large les sépare. Le long de la rue de Grenelle s'élève le palais du Mobilier et des Industries diverses, qui relie les deux séries de constructions et complète le fer à cheval qu'elles dessinent.

Du côté de la Seine, à hauteur de la gare des Invalides, les façades des palais décrivent, à droite et à gauche de l'allée, un arc de cercle, laissant ainsi un espace libre qui triple la largeur de l'avenue centrale.

Là seront disposés six parterres, trois à droite et trois à gauche de l'allée, sur un espace qui n'aura pas moins de 90 mètres de large sur 100 mètres de longueur environ.

On peut s'en rapporter au goût de nos jardiniers-artistes chargés de décorer cet emplacement pour lesquels les serres de la Ville de Paris seront largement mises à contribution.

La décoration végétale de l'esplanade sera complétée par les grands arbres qui déploient, en été, les belles nappes de leur feuillage en bordure de la place.

En venant des Champs-Elysées par l'avenue Nicolas-II, tracée entre les deux palais et donnant accès au pont Alexandre-III, les visiteurs traverseront le quai d'Orsay, puis ils passeront dans les jardins de l'esplanade, établis en partie sur la tranchée de la gare des Invalides que l'on achève de recouvrir.

Là se dresseront les entrées monumentales des palais des Manufactures nationales dont l'exécution a été confiée à MM. Toudoire et Pradelle.

Ces palais couvrent une superficie d'environ 12,000 mètres. Ils présentent trois parties symétriques par rapport à l'axe de l'esplanade. La première partie, parallèle à la Seine, est reliée aux deux autres, parallèles à l'axe, par des motifs d'architecture, des portiques circulaires formant deux pavillons d'entrée.

Avec leurs pilastres, leurs balcons, les sculptures de leurs cintres, ces pavillons seront d'un aspect grandiose.

La partie des palais parallèle à la Seine sera également terminée par des pavillons que surmonteront des dômes à jour, destinés à éclairer l'étage supérieur des palais. On sait, en effet, que pour augmenter l'étendue des emplacements disponibles, les palais seront composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ce qui était l'exception en 1889.

Du côté de l'esplanade, sur une longueur d'environ 100 mètres, les palais seront divisés en trois parties par des pavillons à chacun desquels correspond un portique et une terrasse d'où la vue s'étendra sur les jardins.

Les dimensions de ces terrasses seront considérables ; la partie centrale, divisée en trois parties par des arcs surbaissés, offrira de grandes surfaces dont chacune aura plus de 7 mètres de largeur et qui sont destinées à recevoir des peintures murales.

Le même genre de décoration embellira les parois voisines des pavillons sur une étendue d'environ 17 mètres.

Un portique circulaire flanqué de deux pylônes et donnant accès à un escalier monumental, terminera le palais des Manufactures du côté de l'esplanade, et servira à le relier aux constructions établies jusqu'à la rue de Grenelle.

Dans ces derniers palais, les rez-de-chaussée seront éclairés latéralement ; ils recevront en outre le jour par des percées pratiquées dans les planchers du premier étage.

La hauteur des plafonds sera de plus de huit mètres, au premier étage, hauteur comptée jusqu'à la naissance des fermes. Les palais seront vitrés dans la partie supérieure et offriront une succession de galeries ouvertes, de vestibules recouverts de verrières.

On trouvera dans cette série de palais la classe de la décoration fine des édifices publics et des habitations ; la classe des tapis et tapisseries ; la décoration mobile des habitations, la céramique, la verrerie, une partie de la section du Japon, les nations suisse et portugaise.

En bordure de la rue de Grenelle s'étend le palais du mobilier. Les ouvriers construisent actuellement la façade de ce palais, dont les parois blanches répandent sur la rue, vis-à-vis de l'Hôtel des Invalides, la gaieté de leur nuance.

L'exécution de ces différents palais est confiée à MM. Larche, Nachon, Esquié, Tropey-Bailly, dont les plans ont été primés au concours.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE

des Armées de terre et de mer

Le commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 a demandé aux comités d'admission, dont la tâche va prendre fin et qui vont être remplacés par des comités d'installation, d'établir le rapport général de leurs opérations.

Le rapporteur du comité d'admission de la classe 121 (hygiène et matériel sanitaire), du groupe XVIII «Armées de terre et de mer», le docteur Mary, médecin-major de 1re classe, attaché à la direction du service de santé, au ministère de la guerre, vient d'adresser, en ce qui concerne sa classe, ce rapport à M. Alfred Picard.

Après avoir dit dans quelles conditions les demandes d'admission à la classe 121 étaient instruites par le comité que préside M. le médecin principal de 1re classe Strauss, M. le docteur Mary fait connaître que ce comité a eu jusqu'ici à examiner soixante-dix-huit demandes, sur lesquelles deux ont été rejetées et sept transmises, pour attribution à d'autres classes.

A ce propos, le rapport signale une mesure générale prise par le comité de la classe 121, et d'après laquelle toutes les demandes relatives à des médicaments et à des préparations pharmaceutiques, ont été renvoyées à la classe 87 « Art chimique et pharmaceutique », à l'exception toutefois des substances dont l'expérimentation ou l'usage a été autorisé dans l'armée par une décision ministérielle.

Le rapport du docteur Mary est accompagné d'un groupement méthodique des exposants d'après la nature de leurs produits répartis en catégories correspondant à leur mode d'utilisation par le service de santé de l'armée.

L'examen de ce tableau, complété par les renseignements portés sur les demandes d'admission, permet de prévoir que la classe 121 sera importante et intéressante à cause du nombre de ses

adhérents et de la qualité de certains (les Sociétés de secours aux blessés, par exemple).

Toutefois, la variété des produits présentés dans la classe 121 ne sera peut-être pas suffisante pour constituer la collection complète des modèles et appareils en usage dans les services de santé et de la marine.

Cette observation s'applique surtout aux unités collectives propres aux formations sanitaires de campagne (tentes, baraques, literie, matériel roulant, voitures techniques, brancards, paniers, sacs, sacoches, etc.)

〰 Le ministre de la Guerre vient de décider, sur la proposition du général de la Noë, Président du Groupe XVIII « Armées de terre et de mer » de l'Exposition Universelle, que les historiques établis par les Corps de troupe en vue de l'Exposition Rétrospective Internationale des Armées de terre et de mer, en 1900 et revisés par la Section Historique de l'Etat-Major de l'armée, seraient réunis en un volume dont la publication fera l'objet d'une adjudication par concours restreint.

Ce volume présentera sous forme de tableaux la filiation des corps de troupe, les noms des chefs qui les ont successivement commandés, les campagnes auxquelles ils ont pris part, l'énumération des actions d'éclat et des faits d'armes individuels accomplis par des militaires de tout grade. Il comprendra en outre quelques illustrations représentant des batailles célèbres ou des uniformes de l'armée francaise à différentes époques.

Chacun des tableaux de l'ouvrage donnera la vie complète du corps et l'ensemble de l'œuvre constituera l'histoire militaire de notre pays. Il s'agit là, on le voit, de vulgariser l'enseignement patriotique et moral de nos gloires passées et de faire revivre d'après les documents les plus authentiques, les plus grands exemples et les belles leçons de nos armées françaises.

A un autre point de vue, l'œuvre entreprise offrira un réel intérêt documentaire et comblera une lacune de la bibliographie militaire.

L'éditeur choisi aura la faculté de publier dans des formats divers, des extraits de l'œuvre correspondant à une arme, une subdivision d'arme ou même à un corps déterminé.

Cette disposition permettra de mettre l'ouvrage à la portée du plus grand nombre.

La publication sera mise à la disposition des membres de l'armée au prix que déterminera l'adjudication à laquelle les éditeurs français d'ouvrages de librairie sont appelés à prendre part.

Ceux d'entre eux que cette entreprise intéresse pourront demander par écrit au général de la Noë, Président du Groupe XVIII « Armées de terre et de mer », au Ministère de la Guerre, 10, rue Saint-Dominique, l'envoi du cahier des charges et des autres documents relatifs à la publication projetée.

LES VÉHICULES A L'EXPOSITION

Pendant toute la durée de l'Exposition universelle, l'immense emplacement où s'élèveront les différents palais sera le rendez-vous des curieux du monde entier.

Aussi a-t-on dû se préoccuper du difficile problème qui consiste à transporter d'un bout à l'autre de l'enceinte, depuis la place de la Concorde jusqu'à l'esplanade ou au Trocadéro, la foule des visiteurs.

Indépendamment des autres moyens de locomotion, nous reverrons les « pousse-pousse », ces étranges et pittoresques voitures qui eurent tant de succès à l'Exposition de 1889.

A ce sujet, le ministre du Commerce vient d'approuver le cahier des charges relatif à un « concours pour l'exploitation du service de véhicules à traction d'hommes dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900 ».

Voici, brièvement résumées, les clauses et conditions spéciales de ce concours :

Le service sera divisé en trois lots. Les emplacements indiqués pour le stationnement des véhicules dépendant de chacun de ces lots se trouveront, pour le premier aux Champs-Elysées et sur l'esplanade des Invalides ; pour le deuxième au Champ-de-Mars ; pour le troisième au Trocadéro.

Les personnes qui désirent prendre part au concours doivent adresser au commissariat général une demande sur papier timbré en y joignant toutes les pièces d'identité et de nationalité requises pour les travaux de l'Etat.

Les concurrents admis à soumissionner devront déposer un cautionnement provisoire de 5,000 fr.

La soumission définitive devra contenir la description complète des véhicules proposés, le tarif des prix par quart d'heure, et l'offre d'une redevance forfaitaire.

Le matériel roulant se composera de 150 véhicules pour le premier lot, 200 véhicules pour le deuxième lot et 100 pour le troisième.

Ces véhicules devront être mis à la disposition des visiteurs dès le jour de l'ouverture de l'Exposition.

Les agents, conducteurs et surveillants auront une tenue uniforme qui devra être constamment bien entretenue, propre, en bon état et conforme au modèle approuvé par l'administration.

Ajoutons que celle-ci se réserve le droit d'accorder autant de concessions similaires qu'il lui paraîtra utile de le faire, concernant notamment les véhicules à traction mécanique ou animale.

LE BANQUET
DES
CHAMBRES SYNDICALES

M. Paul Delombre, ministre du commerce, a présidé, mercredi soir 19 avril, à l'hôtel Continental, le 17e banquet des chambres syndicales, auquel le Président de la République s'était fait représenter par le commandant Huguet, de sa maison militaire.

Aux côtés du ministre avaient pris place MM. Expert-Bezançon, président du comité, Griber, secrétaire général, Masson, président de la Chambre de commerce, Legrand, président du tribunal de commerce, Picard, commissaire général et Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exposition de 1900, etc.

Au dessert, M. Expert-Bezançon a porté un toast à M. Loubet, président de la République, et exprimé les regrets que la mort de M. Félix Faure avait causés dans le monde de l'industrie et du travail. Puis il remercie M. Paul Delombre d'avoir bien voulu présider ce banquet et fait un éloge applaudi de sa haute compétence dans les questions économiques et de sa sollicitude envers les chambres syndicales.

Sans s'élever nettement contre la loi sur les accidents du travail, il appelle l'attention du ministre sur les côtés défectueux qu'elle présente, parle ensuite du triomphe prochain de l'Exposition de 1900 et boit à M. Picard, son commissaire général.

M. Paul Delombre, après avoir remercié M. Expert-Bezançon des sentiments qu'il vient de manifester, exprime la satisfaction qu'il éprouve d'être en relations suivies avec les représentants du commerce et de l'industrie. Il ajoute :

— J'ai pu vous apprécier, dit-il, et je n'ignore pas qu'en dehors de l'intérêt particulier vous savez vous incliner devant l'intérêt général, devant l'intérêt de la France.

Il remercie M. Expert-Bezançon de n'avoir fait qu'une critique discrète de la loi sur les accidents, comprenant les difficultés qu'il y a pour le pouvoir et le Parlement à concilier dans la mesure du possible le capital et le travail, ce qui constitue le seul moyen de lutter contre l'influence du socialisme. Le ministre félicite les membres des chambres syndicales patronales d'avoir poursuivi cette union par la mutualité commerciale. Il parle ensuite de l'Exposition, en vue de laquelle toute la France industrielle et commerciale se prépare, et termine en buvant au président des chambres syndicales et à tous ceux qui pensent à la gloire de la nation.

Après son discours, qui a été fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assistance, M. Paul Delombre remet les palmes d'officier d'académie à M. Solon, peintre sur porcelaine.

UNE FEMME EN OR A PARIS

Il y aura sans doute beaucoup d'Américaines à Paris, en 1900 ; mais, nous prédit *Le Petit Journal*, la plus remarquée sera sûrement l'actrice miss Maud Adams.

On peut même prédire que sa présence à l'Exposition ne manquera pas de faire soupirer bien des célibataires. En la voyant, beaucoup s'écrieront certainement : « Voilà la femme rêvée ! Voilà celle qui vaut vraiment son pesant d'or ! »

En effet, la miss Adams que nous admirerons l'an prochain sera... une superbe statue en or.

C'est pour rendre un éclatant et... brillant hommage à leur chère artiste, que les Américains ont imaginé de nous l'envoyer ainsi — grandeur naturelle, à un demi-millimètre près, s. v. p.

On a déjà réuni 346,000 dollars, soit 1,730,000 francs à l'effet de réaliser ce projet très jonathanesque. Maintenant, on cherche un homme de talent à qui confier l'œuvre en question, appelée à faire sensation, et cela est délicat, car miss Maud Adams, dit-on, ne veut poser qu'à la condition que le sculpteur fasse un chef-d'œuvre !

Voilà qui, de tous points, est bien américain, n'est-ce pas ? N'importe, comme la charmante artiste yankee doit être fière ! Etre coulée en or, c'est un rêve !

Après l'Exposition, par exemple, quelle chute ! Miss Adams sera, paraît-il, jetée impitoyablement à bas de son socle, pour n'y remonter jamais. Et encore, si on ne la condamnait qu'à redescendre à notre niveau, cela lui serait bien égal, puisqu'elle y ferait indubitablement meilleure figure que nous ; mais on ne se contentera pas de si peu.

Hélas non ! Comme nous le disait un Américain avec un flegme admirable :

— Ce que nous en ferons ? *Aoh*, ce était bien simple : nous la couperons en morceaux...

Et il reprit imperturbable :

— ... *Yes, yes*, nous la couperons en morceaux, pour la transformer en pièces de monnaie !...

En attendant, miss Maud Adams peut être sûre d'être la bienvenue parmi nous.

Nous serons heureux de l'admirer.

L'AGRICULTURE
A L'EXPOSITION

Au milieu des merveilles que la prochaine Exposition étalera aux yeux de ses visiteurs quelle sera la place faite aux produits de l'agriculture et aux associations agricoles ?

On pouvait craindre, d'après les termes des règlements concernant les différents groupes, que cette place ne fût pas en rapport avec l'importance des résultats obtenus par ces associations.

Une récente circulaire a rassuré sur ce point les présidents de Syndicats, en leur annonçant les dispositions prises en leur faveur par le bureau du Comité de la classe 38 (Agronomie et statistique agricole).

Il est évident qu'une association agricole peut faire ressortir les efforts qu'elle a réalisés et les résultats obtenus en groupant, d'une part, les plus remarquables da ses produits, et d'autre part en réunissant les documents qui sont de nature à établir son action et son influence, tels que publications, travaux agronomiques, statistiques, graphiques, etc.

La démonstration des perfectionnements obtenus grâce à la mise en pratique des différentes méthodes sera d'autant plus saisissante que les produits se trouveront plus rapprochés des publications et les publications et statistiques se rattachant au même ordre de travaux.

C'est pourquoi le Comité a obtenu, à la suite d'une entente avec le commissariat général, que les Syndicats soient autorisés à grouper sur le même point leurs publications et les produits agricoles que les membres de ces associations désireraient exposer.

Pour chacune de ces expositions d'ensemble, il y aura deux catégories de récompenses, chaque Association pourra être récompensée pour ses travaux, son fonctionnement et ses résultats et, en outre, les participants pourront concourir pour les récompenses à décerner dans les classes correspondant aux produits agricoles qu'ils auront exposés.

Mais il reste peu de temps pour achever d'organiser les différentes expositions agricoles; aussi le Comité a-t-il invité les divers Syndicats à lui faire parvenir sans retard les demandes d'admission.

Les Colonies Françaises
A L'EXPOSITION

C'est dans les jardins du Trocadéro que seront installés les pavillons des colonies françaises et étrangères.

Il avait été d'abord question de réserver ce vaste emplacement à l'usage exclusif de notre empire colonial. Mais le mode de classification adopté pour les différents groupes a conduit le Comité à réunir sur le même point tout ce qui comportait un cachet d'exotisme.

Les colonies françaises et étrangères seront donc représentées au Trocadéro, et cette exposition débordera sur les rues et les places avoisinantes. C'est ainsi que la rue de Magdebourg, en bordure des jardins actuels, sera comprise dans les palissades, qui entoureront également une partie de l'avenue du Trocadéro et de la rue Le Nôtre.

En ce qui concerne les colonies françaises, le plan définitif établi par M. Scellier de Gisors a été approuvé le 25 février dernier par M. Picard, commissaire général.

Tout est disposé pour que, dès l'entrée faisant face à la Seine, l'ensemble des pavillons apparaisse au visiteur dans un groupement grandiose et pittoresque.

Ce sont les expositions de Madagascar et du Congo qui s'ouvriront au seuil même du jardin. Le pavillon de Madagascar occupera l'emplacement du bassin sur la place du Trocadéro. On y verra le panorama de Tinayre, et la rentrée du général Galliéni à Tananarive, après la pacification des pays occupés par les Sakalaves.

L'exposition du Congo comprendra deux pavillons : l'un, destiné aux industries, sera situé dans les jardins; l'autre, contenant des vues panoramiques, sera placé au débouché de la rue Franklin.

Nos colonies seront, en outre, représentées par les pavillons de Tunisie, de l'Indo-Chine, de la Martinique, de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, de la côte des Somalis, du Soudan, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de l'Inde.

Il y aura là des constructions somptueuses, et le coup d'œil sera charmé par l'extraordinaire variété des architectures. L'un des pavillons les plus curieux sera sans contredit celui du Cambodge, que signalera de loin la haute silhouette de sa pagode.

Quant à l'exposition de l'Inde française, elle offrira aux visiteurs les cérémonies du culte de Vichnou.

L'Algérie occupera au centre des jardins un large emplacement; c'est sous le contrôle direct du Ministère de l'Intérieur que sera organisée l'exposition de notre grande colonie d'Afrique.

L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

MM. Bovier-Lapierre, député, président de la section d'économie sociale (syndicats professionnels) à l'Exposition de 1900, I. Finance, chef de bureau des syndicats professionnels et des études d'économie sociale à l'Office du travail, vice-président, et L. de Seilhac, délégué permanent du Musée social, secrétaire, viennent d'adresser aux unions de syndicats, aux fédérations de métiers, aux bourses du travail, une circulaire, leur demandant leur adhésion à l'exposition d'économie sociale.

Cette exposition, rappelle la circulaire, se tiendra dans un palais spécial, en voie de construction, place de l'Alma. Ce palais renfermera, avec l'exposition des syndicats et des associations coopératives de France, l'exposition des trade-unions anglaises et américaines, et celle des différents syndicats et coopérations de l'étranger. « Il importe donc que la France y tienne une place honorable. »

Les unions de syndicats, les fédérations de métiers, les bourses du travail auront, à l'exposition d'économie sociale, une occasion unique de faire connaître à tous les visiteurs les services rendus par ces institutions, encore trop méconnues, en raison de leur création relativement récente. Cette exposition leur offre un moyen facile et sûr d'éclairer sur leur compte et de se rendre favorable l'opinion publique, cette si grande force de notre démocratie.

Des tableaux statistiques ou des cartes murales indiquant, d'année en année, la progression du nombre des syndicats adhérents à l'Union, la progression du nombre de leurs membres, et les diverses opérations de l'association — principalement les placements d'ouvriers — serviront à la fois d'enseignement et de propagande, ce qui est le but essentiel des expositions.

Les sociétés pourront compléter leur exposition par des collections ou des spécimens de leurs publications, journaux, comptes rendus, annuaires, statuts, et aussi par des vues photographiques, des insignes, emblèmes, bannières, etc.

La circulaire rappelle enfin que l'exposition est gratuite pour tout ce qui concerne les frais d'installation.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

RUSSIE

Toute la partie orientale des jardins du Trocadéro sera affectée aux colonies étrangères.

Parmi les pavillons qui y seront érigés, celui qui attirera tout particulièrement la curiosité des Parisiens sera le pavillon de la Sibérie avec l'originalité élégante de son style.

La surface de ce pavillon avec les annexes dépassera 6,000 mètres carrés. Ce palais fait le plus grand honneur à l'architecte russe, M. Meltzer, qui en a dressé le plan, et à notre compatriote, M. Lucien Leblanc, chargé de surveiller l'exécution de l'ouvrage.

La façade principale aura 75 mètres de longueur. Elle s'étendra sur l'allée centrale du Trocadéro. Des clochetons, dont le plus élevé atteindra 45 mètres au-dessus du sol, s'enlèveront par delà les lignes basses du monument.

On s'est attaché à reproduire toute la poésie de l'architecture nationale; le grand nombre des tours et des saillies aiguës donnera à ce pavillon, très soigné en chacun de ses détails, l'aspect des grands monuments moscovites.

PERSE

Le schah de Perse vient de nommer le général Kitabgi khan, conseiller de la légation de Bruxelles, commissaire général de la section persane pour l'Exposition de 1900. Kitabgi khan a été reçu hier par M. Picard, commissaire général et par M. Delaunay-Belleville, sous-commissaire général, avec lesquels il s'est longuement entretenu. Le nouveau commissaire est un haut fonctionnaire de la Perse, où il a pendant longtemps dirigé le service des douanes et s'est acquis une grande situation. Il habite Paris depuis quelques années et s'y est fait de très nombreuses relations. Le général Kitabgi khan a informé M. Picard qu'il désirait faire élever au quai d'Orsay un palais représentant quelque merveille d'architecture de son pays. Dans ce monument, qui doit avoir un grand caractère, il veut par l'installation d'un salon donner une idée de la splendeur du luxe oriental. Il se propose d'y réunir aussi des curiosités absolument inédites en Europe, afin d'en faire une des attractions de l'Exposition. Le général Kitabgi khan est en instance en ce moment pour obtenir que la superficie du terrain sur lequel le palais doit être construit soit augmentée, le métrage concédé jusqu'ici étant jugé insuffisant.

ÉTAT DU CONGO BELGE

L'*Etoile belge* dit tenir de source certaine, contrairement aux assertions du mouvement géographique, que la participation de l'Etat du Congo à l'Exposition de Paris est encore dans l'ordre des choses possibles, voire probables. En tout cas, il est certain que l'abstention n'est pas encore décidée. Il est vrai que les plans primitivement dressés n'ont pas été approuvés, tant au point de vue du prix qu'à celui des difficultés considérables de réalisation dans les délais imposés. Mais on n'en doit pas conclure que le projet d'exposition soit définitivement abandonné. Il ne le sera que si les nouveaux plans demandés pour l'économie et la rapidité des travaux à exécuter ne répondent pas au desideratum exprimé.

〰 D'autre part, le journal le *Temps* reçoit de son correspondant de Bruxelles la dépêche suivante :

« L'abstention de l'État indépendant du Congo à l'Exposition de Paris, déjà annoncée par la presse comme probable sinon comme résolue, vient d'être définitivement décidée. Il n'y a pas d'autre motif que l'impossibilité reconnue d'organiser en temps utile une participation brillante, à la fois digne du Congo et de la France. Le projet en est si peu abandonné, au moins en principe, qu'il est dès à présent décidé que l'État du Congo profitera de la première occasion ultérieure pour organiser à Paris une exposition spéciale dans les conditions indispensables pour en faire ressortir le haut intérêt. »

ALLEMAGNE

L'emplacement réservé au palais impérial allemand sur les berges de la Seine a été officiellement livré ces jours-ci par notre administration à M. Richter, commissaire général d'Allemagne.

M. Richter, avant de quitter Paris, procédera à l'installation d'un Comité consultatif, composé d'une douzaine de membres notoires de la colonie, et qui sera chargé d'assister les représentants du gouvernement allemand dans le travail d'organisation de leur section.

L'Allemagne sera notamment représentée avec beaucoup d'éclat à Vincennes, où sera exposé le matériel de grande locomotion.

Sept types différents de locomotives allemandes y figureront.

C'est à des entrepreneurs francfortois que la construction du pavillon impérial a été confiée.

HONGRIE

M. Béla de Lukats, commissaire général de Hongrie pour 1900, a pris hier officiellement possession, sur l'invitation de notre commissaire général, de l'emplacement qu'occupera au quai d'Orsay le pavillon hongrois.

Ce pavillon, dont l'architecture est empruntée au pur style historique hongrois, s'élèvera entre ceux de la Grande-Bretagne et de l'Autriche. L'exécution en a été confiée à M. Lapeyrère.

~~~ Le conseil municipal de Prague a décidé que la ville de Prague ne prendrait pas part à l'Exposition de 1900 à Paris, parce qu'on lui a refusé un emplacement de 400 mètres pour y établir un pavillon séparé digne de la capitale de la Bohême, et qu'on ne lui a donné qu'un emplacement de 40 mètres dans un pavillon destiné à toutes les villes de la monarchie.

Le conseil a formulé, en revanche, le projet d'une exposition tchèque-slave à Paris, en 1902.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AVRIL 1899
(Liste officielle)

Le dix-neuvième tirage des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 avril 1899.

A ce tirage, **160** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	Série	111	N°	8.964	**100 000 fr.**
—	—	149	N°	3.961	**10.000**
—	—	132	N°	4.567	**5.000**
—	—	231	N°	1 220	**5.000**
—	—	48	N°	6.377	**1.000**
—	—	61	N°	2.777	**1.000**
—	—	192	N°	7.318	**1.000**
—	—	301	N°	1.429	**1.000**
—	—	314	N°	8.059	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
1	7.913	91	158	157	3.812	214	2.151	271	1 237
4	296	92	1.188	160	3.098	219	3 638	274	2 277
12	7.627	95	100	163	7.526	225	3 213	275	6.025
15	9.610	99	1.150	165	8.058	228	1.568	275	8 263
16	7.181	104	9.598	166	6.607	228	8 608	276	2 881
18	4.003	105	3.500	167	2 403	229	957	276	7 763
23	7.008	107	4.709	168	9.096	229	3.162	278	8.553
28	5.740	106	2.755	169	3.881	230	2 352	279	9.017
28	9.382	106	3.052	170	3.336	230	7.633	280	2.599
29	7.975	108	3.296	171	6.197	232	207	281	1.950
29	8 819	108	8 583	171	8.033	237	367	284	819
33	5.118	109	9 839	173	1.197	238	2.726	284	710
35	1.170	110	3.066	176	7 580	239	1.902	287	7.038
39	8.033	111	1.811	177	2 738	241	822	292	4.137
48	673	114	9.370	182	2.929	246	2.176	293	5.941
48	6 140	120	5.914	182	7.183	250	1.101	294	9.761
52	712	127	1.771	183	9 067	252	7 422	296	5.189
57	1 896	127	1.426	186	6 862	255	3.290	297	184
57	2.811	127	7.799	192	2.426	257	675	297	514
58	8.857	130	1 705	192	9.858	259	2.622	298	975
61	1 286	131	1.889	200	6.341	260	1.018	301	7.797
65	2.017	137	6.193	201	1 571	260	3.577	301	7.820
70	5 841	137	7.007	205	3.388	260	1.156	303	755
72	7.859	138	168	207	4.528	263	2 665	303	3.360
84	7.346	140	5.970	205	1.080	263	4 818	311	3.105
85	7.822	141	1 614	206	76	264	1 488	314	4.198
86	1.839	142	5 070	206	7.251	267	5.736	322	5.092
88	7.314	146	1 524	210	1.906	268	1.025	324	3.805
88	8.942	151	1.563	212	6.134	270	8.794	325	3.166
89	7.615	152	751	214	753	271	542	325	3.789

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 mai 1899.

Le prochain tirage aura lieu le 25 Juin 1899.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 avril 1899.

A l'approche de l'échéance de la liquidation et en attendant des indications sur les dispositions de l'argent, le marché reste plutôt réservé.

Les prévisions, sur la question de l'argent, sont assez favorables, bien qu'on sache que de gros capitaux sont réclamés par l'industrie et pour les travaux en cours.

Dans le groupe des Rentes françaises, les affaires sont absolument calmes. Le 3 o/o oscille de 102 à 102.05 et fait au comptant 101.95 ; le 3 1/2 se traite à 103.60 et 103.50

L'Extérieure cote au plus bas 59.55, au plus haut 60.20 et finit à 59.65. La Rente italienne est soutenue à 95,40 et 95.17. Les Fonds Ottomans ne s'écartent pas sensiblement de leurs Cours précédents.

Les Sociétés de crédit ont un marché actif : le Crédit Foncier vaut 745 ; le Crédit Lyonnais se traite à 939 et 935, le Comptoir National à 617, la Société générale s'est négociée à 585, la Banque Parisienne à 508.

Parmi les chemins français le Lyon se retrouve à 1,965 et 1,963, le Nord à 2,165 et 2,160.

Le Suez montre une bonne tendance de 3795 à 3,786, le Gaz se tient à 1,278, la Traction à 197 et 195.

Le Rio-Tinto est en nouvelle avance de 1,173 à 1,179 et finit à 1,175, la Tharsis fait 237 et 239.

Chartered cote 102 et 97.50, East-Rand 198 et 195, Godfieds 206 et 205 ; May reste bien tenu à 146, Lancaster vaut 108 ; la De Beers a débuté à 717 et fléchit ensuite à 713.

Le compartiment des valeurs industrielles est encore celui dont les actions sont le plus recherchées. Les transactions y sont très actives depuis que l'Epargne s'est résolûment portée sur cette catégorie de valeurs.

La Banque Spéciale des Valeurs Industrielles, à 221.50, commence à regagner le coupon détaché le 15 avril.

La « Mode Nationale » se tient ferme à 134.

Les Chaussures « Incroyable » sont recherchées à 224, de même que les Chaussures Françaises à 168.50, ces deux entreprises ayant des perspectives très encourageantes de développement commercial et d'accroissement de bénéfices.

Les Tavernes Pousset et Royale réunies sont en nouveau progrès de 2 à 203.

Les Biscuits Olibet sont très fermes à 146.

LA COMPAGNIE GÉNÉRALE
Commerciale et Industrielle

La jurisprudence a longtemps discuté la question du nantissement sur la valeur des fonds de commerce. La loi du 1er mars 1898 a mis fin à toutes les interprétations divergentes et elle a donné, à ce gage, des bases désormais indiscutables.

Cette loi rend ainsi possible et pratique l'établissement d'un privilège sur l'ensemble de la valeur des fonds de commerce, du matériel et des marchandises ; le commerçant peut donc mobiliser un actif, souvent considérable, et se procurer ainsi un nouvel élément de développement de ses affaires.

Ce nantissement peut, en particulier, constituer le gage spécialement affecté à la garantie d'obligations. C'est un nouveau champ ouvert à l'emploi des capitaux qui s'intéressent au commerce et à l'industrie c'est un nouveau perfectionnement apporté à notre outillage financier.

Il s'agit maintenant d'utiliser les dispositions de la loi nouvelle ; un premier pas va être fait dans cette voie.

La *Banque spéciale des Valeurs industrielles* doit procéder prochainement à la constitution d'une Société, dont le fonctionnement présentera un vif intérêt, non seulement au point de vue financier, mais aussi à cause de l'impulsion qui doit en résulter pour le commerce et pour l'industrie.

On sait quel est le programme invariable de cette Banque :

« Apporter les capitaux français aux affaires commerciales et industrielles françaises, mais en même temps pour n'exposer le public qu'au moindre risque possible, ne l'intéresser qu'à des entreprises ayant fait leurs preuves, ayant réalisé depuis plusieurs années d'importants bénéfices et devant, à l'aide de capitaux plus abondants, donner un nouveau développement à leurs opérations. »

Dans l'exécution de ce programme, la Banque spéciale a été obligée de limiter ses opérations à la transformation en Sociétés anonymes d'entreprises exigeant un capital d'au moins un million et demi. L'expérience prouve qu'au-dessous de ce chiffre, les titres n'ont plus un marché suffisamment large pour être facilement négociables.

En fait, elle a dû refuser un grand nombre d'affaires très intéressantes, mais qui n'avaient besoin, pour leur développement, que d'un apport relativement minime de quelques centaines de mille francs.

La *Compagnie Générale Commerciale et Industrielle* comblera cette lacune ; elle traitera ces opérations pour son propre compte et avec ses propres capitaux.

Son Conseil d'administration, composé de quinze à trente membres, comprendra des personnalités notables du monde commercial, membres ou anciens membres des tribunaux de commerce et des chambres de commerce, présidents ou anciens présidents de chambres syndicales, dont le concours est, dès à présent, assuré à la Compagnie.

Il présentera donc toute garantie d'une très grande compétence technique et pratique.

Les statuts limitent étroitement ses opérations, de telle sorte que la Compagnie ne peut prendre d'intérêt, à un titre quelconque, que dans des entreprises ayant fait leurs preuves et réalisé des bénéfices. Encore, et pour assurer la division des risques, le montant de sa participation est-il statutairement limité pour chaque affaire à un million au plus. Au delà de ce chiffre, la Compagnie doit s'adjoindre des participants.

Lorsqu'elle aura employé son capital initial de dix millions, la Compagnie créera des obligations dont le montant ne devra jamais être supérieur au triple du capital social.

Ces obligations jouiront de garanties toutes spéciales. Aux termes des statuts, elles peuvent être gagées non seulement par une hypothèque sur les immeubles, les usines ou le matériel des entreprises acquises par la Compagnie, mais encore par un privilège sur les marchandises, sur les parts d'intérêt ou de commandite et sur la valeur des fonds de commerce appartenant à la Société.

La complète sécurité assurée aux obligations par cette combinaison toute nouvelle permettra à la Compagnie de trouver à des conditions avantageuses les capitaux qui alimenteront ses opérations.

La Compagnie devra réaliser des bénéfices très importants. Ne s'intéressant qu'à des entreprises reconnues prospères, elle disposera, pour rémunérer ses actions, du revenu des affaires acquises avec son propre capital et de la différence entre la charge relativement minime des obligations et le produit bien supérieur qu'elle tirera des fonds que lui auront procurés ses émissions.

La constitution de nombreuses Sociétés établies sur le même principe présenterait un intérêt considérable pour notre industrie et pour notre commerce.

Les obligations industrielles, entourées comme celles de la nouvelle Compagnie, des garanties et des privilèges que nous venons d'énumérer, seront dans l'ordre industriel et commercial ce que sont, pour le domaine immobilier, les obligations du Crédit foncier gagées, par privilège spécial, sur un ensemble de prêts immobiliers. La création de ces obligations industrielles, auxquelles leur sécurité doit attirer la confiance et la faveur du public, aura certainement sur le développement de nos affaires commerciales et industrielles la même influence heureuse qu'ont eue sur les entreprises immobilières les énormes capitaux mis à la disposition du Crédit Foncier par ses émissions d'obligations.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DU NORD DE L'ESPAGNE

Le conseil d'administration, en exécution de l'article 26 des statuts de la Compagnie, a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Madrid, le 20 mai prochain, à trois heures de l'après-midi, 17, paseo de Recoletos.

L'assemblée aura pour objet l'examen des comptes de l'exercice 1898, leur approbation, s'il y a lieu, le remplacement des administrateurs dont les fonctions sont expirées et l'examen des questions qui lui seront soumises.

Ont le droit d'assister à cette assemblée les actionnaires qui possèdent cinquante actions au moins.

MM. les actionnaires qui désirent faire partie de
~~~

l'assemblée devront déposer leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour sa réunion.

Ces dépôts pourront être faits :

A Madrid, à la Société générale de Crédit mobilier espagnol, 17, paseo de Recoletos.

A Barcelone, au Crédit mercantile.

A Paris, à la Société générale de Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire, ou au Crédit lyonnais et dans ses succursales.

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 40.000.000 de francs

Siège social : 3 et 5, rue Saint-Georges

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux dispositions des articles 32 et 39 des statuts, pour le *lundi 15 mai prochain*, à trois heures et demie de relevée, au siège social, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Pour faire partie de cette assemblée, les actionnaires doivent être propriétaires d'au moins *vingt* actions et déposer leurs titres dix jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 5 mai, au plus tard :

A Paris...... Dans les caisses de la société.
A Londres... A The London Joint Stock Bank Ld 6, Lothbury.
A Bruxelles.. A la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas. et à la Caisse générale de reports et de dépôts.
A Genève.... A la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale la répartition, pour l'exercice 1898, d'un dividende de 30 francs par action, sur lequel un acompte de 12 fr. 50 a été payé le 2 janvier dernier.

VILLE DE PARIS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE ET QUOTIDIENNE

AUX

OBLIGATIONS de L'EMPRUNT 1894-1896

de 400 francs avec lots

Remboursables au plus tard en **75** *années et rapportant* **10** *fr. d'intérêt par an*

PRIX D'ÉMISSION : 398 FRANCS

payables en souscrivant

Chacun des quatre tirages auxquels ces obligations participent comportent **161,500** francs de lots, comprenant :

1 lot de	100.000	francs.
1 lot de	20.000	—
2 lots de	10.000	—
3 lots de	2.500	—
14 lots de	1.000	—

soit, pour l'année, 84 lots s'élevant à **646.000** francs.

Coupons d'intérêt aux échéances des 1er mai et 1er novembre.

Une partie des obligations de l'emprunt est émise sous forme de petites coupures au prix de 100 fr. 25, donnant droit au quart des avantages attribués aux obligations entières.

Les souscriptions sont reçues :

A l'Hôtel de Ville et dans les vingt mairies de Paris, aux caisses des trésoriers généraux et des receveurs des finances dans les départements :

Chez MM. les agents de change, près la Bourse de Paris, au siège social; dans les agences ou bureaux du Crédit lyonnais, de la Société générale, du Comptoir national d'Escompte, du Crédit Industriel et Commercial.







GRANDS MAGASINS

DU LOUVRE

PARIS

Lundi 1er Mai

EXPOSITION DE

TISSUS

Vêtements d'Été

OMBRELLES, CHAPEAUX

TONIQUE **AMER** — HYGIÉNIQUE **PICON**

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

GRANDS MAGASINS DE LA

PLACE CLICHY

PARIS — Rues d'Amsterdam, de Saint-Pétersbourg et place Moncey — PARIS

Succursale à **NICE** : 15, Avenue de la Gare (Palais du Crédit Lyonnais)

Lundi 1er Mai

EXPOSITION GÉNÉRALE DES

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Vêtements pour Dames et Fillettes

MODES, COSTUMES DE CYCLISTES, BONNETERIE, ETC.

Une ravissante prime sera offerte à tout acheteur

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :

209, rue St-Denis (COURBEVOIE)

(SEINE)

DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, **PARIS**

CONSERVATION des CHEVEUX

DESTRUCTION des PELLICULES

par le **SPÉCIFIQUE ROGER**. L-Flacon 9f Franco.

Phen-Chimiste, 3 Boulevard St André (Place St-Michel). **PARIS.**

Dépôt : Pharmacie TERRIAL, 45, Rue Caumartin, Paris.

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique

C C

le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

6e Année. — No 121 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 avril au 10 mai 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs. Départements. . . — 9 — Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Les Comités d'Installation (Liste officielle)

Conformément à l'article 50 du règlement général, il est institué pour chaque classe des groupes, autres que celui des œuvres d'art, un comité d'installation. Le bureau du comité d'admission est, de droit, celui du comité d'installation, mais ce comité comprend en outre : 1° quatre membres exposants du comité d'admission nommés par le ministre du commerce, et dont nous publions ci-dessous la liste d'après le *Journal officiel*; 2° quatres membres pris parmi les exposants admis provisoirement et élus par ces derniers.

On va donc procéder prochainement à l'élection de ces nouveaux membres des comites d'installation. Comme le choix doit en être fait par les exposants eux-mêmes, il est probable, et ce paraît être la façon de proceder la plus simple, que les listes des exposants admis provisoirement par les comités d'admission seront imprimées par les soins de l'administration et mises à la disposition des intéressés : ils se trouveront ainsi en mesure de choisir les candidats et de voter pour eux, soit en réunion effective, soit par correspondance, étant donné qne de nombreux exposants, les plus nombreux même, ne résident pas à Paris.

Peut-être, après examen de ces listes, des candidatures seront-elles posées dans des réunions locales. En tout cas, la publication préalable des noms des exposants paraît nécessaire, vu que l'administration ne peut intervenir pour indiquer des candidatures dont le choix est réglementairement réservé aux exposants eux-memes et uniquement aux exposants ; d'autre part, on n'aperçoit pas comment le choix des candidats pourrait être fait par les exposants de province, si les listes ne sont pas imprimées et tout au moins transmises au siège des comités départementaux qui les mettront à la disposition des intéressés.

Les Comités d'Installation

(Liste officielle)

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Dès l'origine, il a été décidé que l'exposition contemporaine de 1900 aurait pour annexe une exposition rétrospective centennale répartie entre les groupes et les classes et jalonnant par quelques repères convenablement choisis les progrès essentiels accomplis depuis 1800.

Aux termes de l'article 54 du décret du 4 août 1894 portant règlement général de la future Exposition universelle, les comités d'installation de la section française contemporaine sont appelés à préparer les musées centennaux conjointement avec la direction générale de l'Exposition. Il existe, en effet, entre l'exposition contemporaine et l'exposition centennale, une étroite solidarité.

Mais l'afflux des demandes d'admission à l'exposition contemporaine est tel et la revue des progrès du siècle paraît devoir prendre tant d'ampleur que, malgré tout leur bon vouloir, les comités suffiraient difficilement à leur double tâche.

Il est opportun de les renforcer, pour l'organisation des musées centennaux, par la nomination de membres plus spécialement chargés des études et des travaux que nécessitera cette organisation.

Les choix seraient faits parmi les membres exposants des comités d'admission possédant des collections ou se recommandant par l'étendue de leurs connaissances historiques sur le développement industriel.

Leur nomination appartiendrait exclusivement au ministre, attendu qu'à l'inverse des dépenses de l'exposition contemporaine, celles de l'exposition centennale seront supportées pour la plus large part par le budget de l'Exposition.

Si vous voulez bien approuver ces dispositions, monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous prier de revêtir de votre signature le décret ci-joint qui tend à les consacrer.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

PAUL DELOMBRE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu le décret du 4 août 1894 portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900, et notamment l'article 54,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 54 du décret du 4 août 1894 portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900 est complété par le paragraphe suivant :

« Dans chaque classe, des membres exposants du comité d'admission pourront être désignés pour concourir, avec le comité d'installation de l'exposition contemporaine, à l'installation de l'exposition centennale et être plus spécialement chargés des études et recherches que nécessitera cette installation. Ils seront nommés par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général. Leur nombre sera limité à quatre. »

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 29 avril 1899.

« ÉMILE LOUBET. »

« Par le Président de la République :

« *Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,*

« PAUL DELOMBRE. »

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 29 avril 1899, sont nommées membres des comités d'installation de l'Exposition universelle de 1900 (exposition contemporaine) les personnes ci-après désignées :

CLASSE 1

MM.

Comte (Félix), directeur d'école communale primaire de la ville de Paris, membre du conseil départemental de la Seine et du conseil supérieur de l'instruction publique.

Jost (Guillaume), inspecteur général de l'enseignement primaire, membre du conseil de l'instruction publique.

Mayrargues (Alfred), doyen des délégués cantonaux, membre du conseil de l'Alliance française.

Yon-Lampérière (Mme Anna), publiciste, membre de la commission des livres au ministère de l'instruction publique, déléguée du groupe d'initiative d'éducation sociale.

CLASSE 2

Favre (Jules), directeur de l'institution Sainte-Barbe.

Fernet (Emile), inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gazeau (Alexandre), proviseur au lycée Louis-le-Grand.

Rousselot (Alphonse), directeur du collège Rollin.

CLASSE 3

Alcan (Félix), libraire-éditeur.

Liard (Louis), membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, conseiller d'Etat.

Pechenara (abbé Pierre), recteur de l'institut catholique de Paris.

Perrot (Georges) membre de l'Institut, directeur de l'école normale supérieure.

CLASSE 4

Chipiez (Charles), architecte du Gouvernement, inspecteur principal de l'enseignement du dessin.

Colin (Paul), inspecteur principal de l'enseignement du dessin, professeur à l école polytechnique.

Crost (Léopold), chef du bureau de l'enseignement et des manufactures nationales à la direction des beaux-arts.

Trélat (Emile), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'école spéciale d'architecture, professeur honoraire au Conservatoire national des arts et manufactures.

CLASSE 5

Menard (Saint-Yves), professeur d'hygiène à l'école centrale des arts et manufactures, directeur de l'institut de vaccine animale, membre de la société nationale d'agriculture.

Philippar (Edmond), directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon.

Regnard (le docteur Paul), membre de l'académie de médecine, directeur adjoint au laboratoire de

physiologie à la Sorbonne, professeur à l'institut national agronomique.
Very (Georges), ingénieur agronome, directeur des études à l'institut national agronomique.

CLASSE 6

Beauregard (le docteur Henri), assistant au Muséum d'histoire naturelle, secrétaire général de l'association philotechnique.
Masson (Georges), président de la chambre de commerce de Paris, membre du conseil supérieur de l'enseignemnte technique.
Pasquier (Paul), sous-directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce.
Toussaint (Mlle Julie), secrétaire générale de la société pour l'enseignement professionnel des femmes.

CLASSE 11

Delalain (Paul), imprimeur-éditeur, ancien président du conseil d'administration du cercle de la librairie.
Michaud (Jules), ingénieurdes arts et manufactures, machines à imprimer (maison Marinoni).
Stern (Moyse), graveur héraldiste.
Tuleu Charles), fondeur en caractères (maison Deberny et Cie).

CLASSE 12

Bucquet (Maurice), président du Photo-Club de Paris.
Dubouloz (José), président de la chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils et produits photographiques.
Geisler (Louis), papiers, photogravures. Impressions diverses.
Lumière (Louis), plaques et papiers photographiques. (Maison A. Lumière et fils.)

CLASSE 13

Durand (Auguste), éditeur de musique, ancien président du syndicat du commerce de la musique.
Fouret (René), libraire-éditeur (maison Hachette et Cie), président du conseil d'administration du Cercle de la librairie.
Hetzel (Jules), libraire-éditeur.
Masson (Pierre), libraire-éditeur (maison Masson et Cie).

CLASSE 14

Anthoine (Edouard), ingénieur des arts et manufactures, chef du service de la carte de France et de la statistique graphique au ministère de l'intérieur.
Bassot (le général), membre de l'Institut et du bureau des longitudes, chef du service de géodésie et d'astronomie au service géographique de l'armée.
Delagrave (Charles), libraire-éditeur.
Schrader (Franz), géographe.

CLASSE 15

Baille-Lemaire (J.-B.), jumelles.
Collot (Armand), ingénieur des arts et manufactures, balances et poids pour les sciences.
Gautier (Paul), membre du bureau des longitudes, constructeur des instruments de l'Observatoire.
Richard (Jules), ingénieur-constructeur, enregistreurs et indicateurs à distance.

CLASSE 16

Berguerand fils (Félix), caoutchouc manufacturé.
Flicoteaux (Achille), ingénieur des arts et manufactures, mobiliers pour salles d'opérations.
Mathieu (Raoul), instruments de chirurgie.
Tramond (Gustave), anatomie, ostéologie.

CLASSE 17

Bernardel (Gustave), luthier du Conservatoire national de musique et de déclamation.
Gouttière (Edmond), pianos.
Ruch (Jacques), pianos.
Sèches (Edmond), administrateur de la société des orgues d'Alexandre père et fils.

CLASSE 18

Bernier (Louis), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement.
Chaperon (Philippe), peintre décorateur.
Hallé (Charles), accessoires de théâtres, collectionneur.
Vallenot (Ernest), chef machiniste à l'Académie nationale de musique.

CLASSE 19

Bougarel (Félix), secrétaire de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Dujardin (Albert), machines à vapeur, membre de la chambre de commerce.
Garnier (Emile), ingénieur des arts et manufactures, constructeur-mécanicien (ancienne maison H. Lecouteux et Garnier).
Muller (Alphonse), fontes de cuivre, robinetterie (maison Muller et Roger).

CLASSE 20

Firminhac (Eugène), ingénieur civil des mines, administrateur délégué de la société française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques.
Gillet (Alfred), moteurs hydrauliques (maison Brault, Teisset et Gillet, ateliers de Chartres et ancienne société de Passy réunis).
Vidal-Baume (Jean-Baptiste), pompes, moulins à vent, machines hydrauliques.
Wehrlin (Charles), ingénieur des arts et manufactures, délégué de la compagnie des moteurs Niel.

CLASSE 21

Bourdon (Edouard), ingénieur des arts et manufactures, président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.
Domange (Albert), courroies de transmission (ancienne maison Scellos; Domange et fils, successeurs).
Méker (François), sous-ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur des machines de la ville de Paris.
Piat (Albert), constructeur et fondeur (maison A. Piat et ses fils).

CLASSE 22

Cohendet (Alexandre), machines outils, mécanique de précision.
Lenicque (Henri), ingénieur des arts et manufactures, installations mécaniques.
Pinehart-Deny (Louis), machines-outils.
Vautier (Antoine), machines-outils, membre de la chambre de commerce d'Avesnes.

CLASSE 23

De Bovet (Armand), ingénieur civil des mines, touage et embrayages magnétiques.
Desroziers (Edmond), ingénieur électricien.
Janet (Paul), directeur du laboratoire central d'électricité, chargé de cours à la faculté des sciences.
Postel-Vinay (André), appareils et machines électriques.

CLASSE 24

Clerc (François), ingénieur conseil de la société de hauts fourneaux de Saint-Denis.
Dujardin (Paul), héliogravure, galvanoplastie et accumulateurs.
Etard (Alexandre), docteur ès sciences, professeur à l'école de physique et de chimie de la ville de Paris, répétiteur de chimie à l'école polytechnique.
Poulenc (Gaston), produits chimiques.

CLASSE 25

Azaria (Pierre), ingénieur des arts et manufactures administrateur délégué de la compagnie générale des lampes à incandescence.
Barbier (Frédéric), ingénieur des arts et manufactures, phares.
Beau (Henri), entreprise d'éclairage (maison Beau et Bertrand-Taillet).
Cance (Alexis), ingénieur électricien.

CLASSE 26

Mercadier (Ernest), directeur des études à l'école polytechnique, ingénieur des postes et télégraphes.
Ménier (Henry), caoutchoucs, câbles.
Mildé (Charles), téléphonie privée.
Darcq (Edouard), inspecteur général des postes et des télégraphes.

CLASSE 27

Bergonié (le docteur Jean), correspondant national de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, chef du service électrothérapique des hôpitaux, directeur des *Annales d'électricité médicale*.
Ducretet (Eugène), appareils de mesures électriques.
Dumont (Georges), ingénieur des arts et manufactures, ingénieur des services techniques de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, professeur à l'école des hautes études commerciales, vice-président de la Société des ingénieurs civils de France.
Gaiffe fils (Georges), appareils médicaux.

CLASSE 28

Alasseur (Amédée), travaux publics. Ancien président du syndicat des entrepreneurs des travaux publics de France, ancien juge au tribunal de commerce.
Henry Lepaute (Léon), ingénieur des arts et manufactures, constructeurs de phares et d'horlogerie.
Michau (Henri), entrepreneur de travaux publics.
Soubeiran (Alfred), ingénieur au corps des mines, administrateur délégué de la société des ciments français à Boulogne-sur-Mer.

CLASSE 29

Aguellet (Edouard), ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef des études, du matériel, des voies et des bâtiments à la compagnie du chemin de fer du Nord.
Fouquet (Ernest), administrateur de la Société de construction des Batignolles.
Moisant (Armand), ingénieur des arts et manufactures. Travaux métalliques. Conseiller général d'Indre-et-Loire, vice-président de la chambre de commerce de Paris.
Petsche (Achille), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, administrateur de la compagnie des chemins de fer de l'Est.

CLASSE 30

Belvallette (Alfred), carrossier.
Lemoine (Louis), ingénieur des arts et manufactures,
Morel-Thibaut (Benjamin), carrossier, ancien juge au tribunal de commerce.
Onfray (Louis), directeur de la compagnie française des cycles, vice-président de la chambre du cycle et de l'automobile.

CLASSE 31

Garrault (Laurent), président de la chambre syndicale des selliers bourreliers.
Hermez (Émile), sellier.
Lasne (Auguste), sellier-harnacheur.
Rabourdin (Paul), installations d'écuries.

CLASSE 32

Desouches (Arthur), matériel pour chemins de fer (maison Desouche-David et Cie).
Heurteau (Emile), ingénieur en chef des mines, directeur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.
Level (Emile), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la société générale des chemins de fer économiques, maire du 17e arrondissement.
Sartiaux (Albert), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'exploitation de la compagnie des chemins de fer du Nord.

CLASSE 33

Arman de Caillavet (Albert), secrétaire général de la société d'encouragement du Yacht-Club de France.
Bordes (Antonin), armateur.
Daymard (Victor), ingénieur des constructions navales en retraite, ingénieur en chef de la compagnie générale transatlantique.
Dupont (Albert), transport par eau. Membre du bureau du syndicat général de la navigation.

CLASSE 34

Espitallier (Georges) chef de bataillon du génie en retraite, ancien professeur à l'école d'application de l'artillerie et du génie, ancien commandant de la 4e compagnie d'aérostiers.
Lauriol (Pierre), ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur en chef du service de l'éclairage de la ville de Paris.
Lachambre (Henri), ingénieur constructeur aéronaute.
Surcouf (Edouard), ingénieur aéronaute, directeur de l'école française de navigation aérienne.

CLASSE 35

Bajac (Antoine), machines agricoles. Membre de la chambre de commerce de Beauvais.
Brouhot (Georges), locomobiles agricoles.
Lefebvre-Albaret (Gaston), machines agricoles. (Maison Albaret; G. Lefebvre-Albaret, G. Laussedat et Cie, successeurs.)
Savary (Alexis), sénateur du Finistère, membre du conseil de perfectionnement des écoles d'arts et métiers.

CLASSE 36

Fortin (Gabriel), courtier gourmet en vins assermenté près le tribunal de commerce de la Seine, juge au tribunal de commerce de la Seine.
De Lapparent (Henri), inspecteur général de l'agriculture.
Simoneton (Emmanuel), filtres, installations viticoles.
Viala (Pierre), inspecteur général de la viticulture,

professeur de viticulture à l'institut national agronomique, membre de la société nationale d'agriculture, directeur de la *Revue de viticulture*..

CLASSE 37

Barbier (Paul), appareils pour distilleries et féculeries.
Hignette (Jules), ingénieur des arts et manufactures, appareils de laiteries.
Gilbert (Ernest), agriculteur, membre du conseil supérieur de l'agriculture et de la société nationale d'agriculture de France.
Tétard (Henri), agriculteur, membre de la société nationale d'agriculture, président du syndicat des fabricants de sucre de France.

CLASSE 38

Grandeau (Louis), professeur d'agriculture au Conservatoire national des arts et métiers, membre du conseil supérieur de l'agriculture et de la société nationale d'agriculture de France, directeur de la station agronomique de l'Est.
De Lagorsse (Jules), ancien député, secrétaire général de la société nationale d'encouragement à l'agriculture, membre du conseil supérieur de l'agriculture.
Schribaux (Émile), directeur de la station d'essais de semences et professeur à l'institut national agronomique.
Vacher (Marcel), ancien député, conseiller général de l'Allier, membre de la société nationale d'agriculture de France.

CLASSE 39

Desmarais (Paul), huiles comestibles d'origine végétale.
Hirsch (Alfred), houblons (maisons Henri Hirsch et fils).
Muret (Henri), membre de la société nationale d'agriculture de France.
Viéville (Victor), agriculteur, secrétaire général du syndicat des fabricants de sucre de France.

CLASSE 40

Escuyer (Jacques), président-directeur de la compagnie générale des laits purs.
Massol (Pierre), directeur de la société des caves et des producteurs réunis.
Nicolas (Louis), agriculteur à la ferme d'Arcy-en-Brie.
De Saint-Quentin (le comte Doynet), député, membre de la société nationale d'agriculture de France.

CLASSE 41

Campagne (Henri), plantes tinctoriales et médicinales. Courtier assermenté près le tribunal de commerce de la Seine.
Petit (Arthur), président de l'association générale des pharmaciens de France.

CLASSE 42

Gariel (Raymond), appareils d'apiculture.
Giard (Alfred), ancien député, professeur de zoologie à la Sorbonne, directeur de la station zoologique de Wimereux (Pas-de-Calais).
Fumouze (le docteur Armand), études spéciales des insectes nuisibles et utiles. Vice-président de la chambre de commerce de Paris.

CLASSE 49

Barbier (Léon), conseiller général, secrétaire du bureau du conseil général de la Seine. Bois de sciage et charpentes.
Guilliet (Germain), machines à travailler le bois.
Pingault père (Louis-Félix), président honoraire de la chambre syndicale des bois à brûler.
Leblanc (Lucien), architecte du pavillon des eaux et forêts à l'Exposition de 1889.

CLASSE 50

Brun (Lucien), lièges.
Bruyer (Emile), directeur de l'entrepôt d'Ivry. Combustibles, charbon de bois.
Martin (Alexandre), directeur de la société française de tranchage des bois.
Voelckel (Eugène), administrateur-directeur de la société d'importation de chêne.

CLASSE 51

Rieger (Henry), armes de chasse.
Roblin père (Ernest), armes de chasse.
Ronchard-Cizeron (Joseph), canons de fusils.
Vernay-Carron aîné (Joannès), armes (maison Vernay-Carron frères).

CLASSE 52

Bing (Charles), importateur de musc.
De Clermont (Hermann), couperies de poils, matières premières pour la chapellerie et la chaussure.
Deyrolle (Emile), directeur du journal l'*Acclimatation*.
Grebert (Emile), fourrures.

CLASSE 53

Bourdon (Léon), ustensiles pour la pêche (maison Bourdon et Benoît, ancienne maison Moriceau).
Drouelle (Emile), perles et nacre.
Durassier (Henry), directeur de la marine marchande au ministère de la marine,
Raveret-Wattel (Casimir), directeur de la station agricole de Fécamp, vice-président de la société générale d'agriculture et de pêche en France.

CLASSE 54

Chevrier (Antoine), produits d'herboristerie et de pharmacie.
François (Lucien), caoutchouc (maison A. François, Grellou et Ce).
Fumouze (Victor), produits pharmaceutiques.
Lehucher (Victor), champignons.

CLASSE 55

Brehier (Edouard), chaudronnerie.
Carpentier (Henri), installation de brasseries.
Lucas (Charles), directeur des marchés du blé, du seigle, avoine et farines, douze marques.
Savy (Alfred), matériel de chocolateries (ancienne maison Hermann-Debatiste et Greis).

CLASSE 56

Abel-Leblanc (Edouard-Lucien), minotier.
Barbereau (Alfred), vice-président de la chambre syndicale des fécules de Paris.
Lainey (Arthur), directeur des Grands Moulins de Corbeil, membre de la chambre de commerce de Paris.
Segaust (Gabriel), gluten et amidon.

CLASSE 57

Auger fils (Edouard), pains d'épices.
Capdeville (Edouard), produits de la confiserie.
Haret (Charles), biscuits (maison Guillout).
Richard (Lucien), biscuits Pernot. Membre du tribunal de commerce de Dijon.

CLASSE 58

Amieux (Maurice), conserves alimentaires,
Chevalier (Charles), président de la chambre syndicale des fabricants de conserves alimentaires.
Labbé (Ansbert), denrées alimentaires (maison Félix Potin),
Rödel (Philippe), conserves alimentaires (maison Rödel et fils frères). Président du syndicat des fabricants de conserves de Bordeaux.

CLASSE 59

Bannier (Émile), confitures et marrons glacés.
Gallet (Maurice), glucoses (maison Gallet-Gibou et Ce).
Jacquin (Gustave), dit Anatole, confiserie, dragées et marrons glacés.
Leleu (Auguste), chocolats (maison Masson; Leleu et fils, successeurs).

CLASSE 60

Buhan (Eugène), vins. Président de la société philomathique de Bordeaux,
Josserand (Alexandre), vins (maison Champy père et Ce).
Krug (Paul), président du syndicat des vins de Champagne.
Laurent (Auguste), président de la société d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault.
Marguery (Jean), membre de la chambre de commerce de Paris, président du comité de l'alimentation parisienne.
Rémy-Martin (Paul), cognacs. Membre de la chambre de commerce d'Angoulême.

CLASSE 61

Cointreau (Edouard), distillateur, membre du tribunal de commerce d'Angers.
Cusenier (Elisée), directeur général des distilleries E. Cusenier fils aîné et Ce, président du syndicat central des négociants en liqueurs et spiritueux de France et des colonies.
Le Gouey fils (Jules), distillateur.
Moureaux (Georges), distillateur (maison Moureaux frères).

CLASSE 62

Guéret (Célestin), matériel pour boissons gazeuses et appareils de brasserie (maison Guéret frères). Président de la chambre syndicae des eaux gazeuses et des industries qui s'y rattachent.
Kreiss (Adolphe), directeur des brasseries de la Meuse, président du syndicat des brasseurs des départements limitrophes de Paris.
Moulin (Louis), cidres en gros, brasserie, distillerie.
Tourtel (Ernest), brasserie.

CLASSE 63

Aguillon (Louis), inspecteur général des mines, membre de la commission du grisou, professeur de législation à l'école nationale supérieure des mines.
Couriot (Henry), professeur du cours d'exploitation des mines à l'école centrale des arts et manufactures, administrateur de la société anonyme des mines de la Loire, membre du comité des travaux publics des colonies.
Fayol (Henry), directeur général de la société des mines de Commentry et Fourchambault, Brassac et Decazeville, membre du comité central des houillères de France.
Girander (Gaston), maître carrier, ancien secrétaire de la chambre syndicale des matériaux de construction.

CLASSE 64

M. Boischevalier (Eugène de), président du conseil d'administration de la société anonyme des forges et fonderies de Montataire, vice président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer de l'Est.
Raty (Fernand), directeur de la société des hauts fourneaux de Maubeuge.
Reille (le baron Xavier), député, administrateur de la compagnie des forges d'Alais, membre de la commission de direction du comité des forges de France.
Schneider (Eugène), député, maître de forges.

CLASSE 65

Boas (Alfred), ingénieur des arts et manufactures. Ustensiles de ménage, lanternes.
Grodet (Emile), président de la chambre syndicale de la chaudronnerie. Appareils de bains, de chauffage et d'hydrothérapie.
Rolland (Georges), ingénieur en chef des mines, administrateur-délégué de la société métallurgique de Gorey, vice-président des aciéries de Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Thomas (Georges), ingénieur des arts et manufactures, juge au tribunal de commerce de la Seine. Serrurerie et construction métallurgique.

CLASSE 66

Aubrun (Pierre), peinture et décoration, juge au tribunal de commerce de la Seine.
Bricard (Alfred), serrurerie (maison Bricard frères).
Genuys (Charles), architecte du Gouvernement, sous-directeur de l'école nationale des arts décoratifs.
D'Emile Muller (Louis), grande tuilerie d'Ivry. Produits céramiques pour construction, industrie et décoration architecturale.

CLASSE 67

Delon (Marcel), artiste peintre-verrier.
Gaudin (Félix), vitraux.
Leprévost (Charles), vitraux.
Merson (Luc-Olivier), membre de l'Institut, artiste peintre.

CLASSE 68

Couty (Edme), dessinateur-décorateur.
Guimard (Hector), architecte, professeur à l'école nationale des arts décoratifs.
Jacques (Henri), couleurs pour papiers peints (maison Jacques, Sauce et Ce).
Petitjean père (Joseph), papiers peints. Ancien membre du conseil municipal de Paris, ancien adjoint au maire du 11e arrondissement.

CLASSE 69

Boison (Jules), vice-président de la chambre syndicale de l'ameublement, président du patronage industriel et des Enfants de l'ébénisterie.
Damon (Alfred), meubles et tapisserie (ancienne maison Kriéger et Damon; Damon et Colin, successeurs).
Dienst (Eugène), vice-président honoraire de la chambre syndicale de l'ameublement.
Sormant (Paul), meubles.

CLASSE 70

Chanée (Léon), tissus, velours et peluches d'ameublement.
Chovo (Félix), directeur de la compagnie française du linoléum.

Cornille (Georges), soieries et velours pour ameublement (maison Cornille frères). Juge au tribunal de commerce de la Seine.
Simon (Henri), étoffes pour ameublement.

Classe 71

Béguet (Jean-Baptiste), président de la chambre syndicale de la miroiterie.
Jansen (Henri), tapissier décorateur.
Jumeau (Louis), tapissier décorateur pour fêtes publiques (maison Jumeau et Jallot).
Laurent (Henry), directeur des grands magasins du Louvre.

Classe 72

Baumgart (Emile), administrateur de la manufacture nationale de porcelaine et de l'école d'application de la céramique.
Guérin (William), porcelaines.
Metz (Arthur), vice-président de l'Union céramique et chaufournière de France, président du conseil des prud'hommes de la Seine.
Loebnitz fils (Jules), faïence, céramique.

Classe 73

Biver (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, directeur des manufactures de Saint-Gobain, vice-président du syndicat des fabricants de cristaux et verreries de France.
Hazez (Paul), vice-président de la chambre syndicale des fabricants de cristaux et de verrerie de France.
Landier (Alfred), cristalleries de Sèvres et de Clichy réunies. Vice-président de la chambre syndicale des cristaux et verreries de France.
Legras (Théodore), verreries et cristalleries de Saint-Denis et Pantin réunies.

Classe 74

Bernier (Victor), tôlerie et cuivrerie pour fumisterie et poêlerie, etc.
Delacommune (Alfred), vice-président de la chambre syndicale de la fumisterie. Appareils de chauffage et de chaudronnerie (maison Delaroche et ses neveux).
Garnier (Hubert), appareils de canalisation d'eau, gaz, vapeur, électricité (maison Mathelin et Garnier). Membres de la chambre de commerce de Paris.
Maugin (Victor), appareils de chauffage.

Classe 75

Akar (Achille), appareils d'éclairage au gaz et à l'électricité. Ancien président du tribunal de commerce de Beauvais.
Aumeunier (Antoine), appareils et lampes à gaz, à huile, à pétrole et à l'électricité (ancienne maison Schlossmacher et Ferreux).
Jean (Paul), ingénieur des arts et manufactures. Bronzes d'éclairage (maison P. Jean et A. Bouchon, ancienne maison Chabrié et Jean).
Lacarrière (Alfred), appareils d'éclairage.

Classe 76

Alexandre (Jacques), machines pour filatures de laine (maison Alexandre père et fils).
Doumerc (Auguste), machines pour filatures (société alsacienne de constructions mécaniques).

Classe 77

Cledericho (Théophile), métiers à tisser.
Quillet (Léon), métiers mécaniques à toile et à dentelles (maison Jules Quillet).
Stichter (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Matériel de tissage.
Verdol (Jules), métiers, tissage, peignage, repiquage.

Classe 78

Aubert (Eugène), apprêts d'étoffes. Secrétaire de la chambre syndicale de la teinture et des apprêts de tissus.
Bœringer (Eugène), ingénieur des arts et manufactures. Impressions sur tissus.
Gillet (Joseph), teinture, impression et apprêts (maison Gillet et fils).
Motte (Albert), teinture et apprêts sur tissus de tous genres (maison Motte et Meillassoux frères). Président de l'union des teinturiers et apprêteurs du Nord.

Classe 79

Clément (Albert), machines spéciales pour découper les étoffes, les boutons et les fleurs.
Larousse (Gaston), chapeaux de dames (maison Larousse et Mermilliod).
Mouchot (Louis), machines-outils pour la fabrication des talons de chaussures.
Stockmann (Oscar), bustes et mannequins (maison Stockmann frères).

Classe 80

Desgenétais (Louis), filature et tissage, cretonnes écrues et blanches (maison Desgenétais frères).
Heuzey (Louis), député. Coutils coton, fils et coton.
Kahn (Arthur), tissage et filature (maison Kahn et Lary).
Roy (G.-Gustave), filature et tissage (maison Roy frères). Membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Classe 81

Bessonneau (Julien), cordages.
Deneux (Anschaire), linge de table (maison Deneux frères). Conseiller général de la Seine.
Le Blanc (Paul), filature et tissage de lin (maison Paul Le Blanc et fils).
Simonnot-Godard (Victor), toiles à mouchoirs, batistes (maison Simonnot-Godard et fils). Membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Classe 82

Lagache (Julien), draperies, gilets, doublures. Président de la chambre de commerce de Roubaix.
Nivert (Emilien), draperies.
Poiret (Frédéric), peignage, filature et teinture de laine.
Reynaud (George), ingénieur des arts et manufactures. Tissus unis et de fantaisie mérinos.

Classe 83

Bonnet (Jean-Baptiste), président de la chambre syndicale de la fabrique lyonnaise.
Bouchariat (Augustin), soieries. Président de l'association de la soierie lyonnaise.
Gauthier (Antoine), rubans et velours de soie. Vice-président de la chambre de commerce de Saint-Etienne.
Richard (Ennemond), soieries noires et couleurs, unies et façonnées.

Classe 84

Bellan (Léopold), tulle perlé, broderies. Syndic du conseil municipal de Paris.
Guye (Henri), boutons et passementeries pour dames. Juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine.
Lefébure (Ernest), dentelles véritables.
Neveu (Etienne), passementeries pour voiture (maison Neveu et fils).

Classe 85

Bessand (Charles), directeur des magasins de la Belle Jardinière, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.
Doucet (Jacques), couturier.
Perdoux (Léon), confections pour dames (maison Perdoux, Bourdereau, Véron et Cie). Président de la chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants.
Storch (Léon), vêtements confectionnés.

Classe 86

Agnellet (Julien), chapeaux de paille de feutre. Président de la chambre syndicale des fabricants de chapeaux de paille et feutre pour dames et fournitures pour modes, vice-président du conseil supérieur du syndicat de la chapellerie française.
Anglade (Achille), boutons de métal, de soie et de fantaisie, articles estampés.
Corbière (Ernest), lingerie et confections pour femmes et enfants.
Donckèle (Georges), cravates.
Grut fils (Charles), président de la chambre syndicale des corsets.
Hatta (Frédéric), chaussures. Membre du conseil municipal de Paris.
Hayem (Julien), président de la chambre syndicale de la chemiserie en gros.
Lafen (Jules), ganterie. Vice-président de la chambre syndicale de la ganterie de Paris.
Patay (Edgar), ancien président de la chambre syndicale des fleurs et plumes.
Petit (Auguste), modes et coiffures pour dames.

Classe 87

Baron fils (Emile), président du syndicat des fabricants de savon de Marseille.
Lequin (Edouard), ancien ingénieur des manufactures de l'Etat, directeur général des usines de produits chimiques de la société de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.
Paupelin (Léonce), ingénieur des arts et manufactures. Couleurs (maison Hardy-Milori et Cie).
Suilliot (Hippolyte), produits chimiques. Ancien vice-président de la chambre de commerce de Paris.

Classe 88

Bibas (Edouard), directeur de la société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie.
Chauvin (Henri), ingénieur des arts et manufactures. Papiers minces, pelure, papiers à cigarettes, papiers dits serpente.
Laligana (Paul), ingénieur des arts et manufactures; papiers. Vice-président de la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer.
Vaquerel (Eugène), cartons.

Classe 89

Combe (Alphonse), peaux de chevreau (maison A. Combe père et fils et H. Oriol). Président de la chambre syndicale des mégissiers et teinturiers de Paris.
Jossier (Gabriel), ingénieur des arts et manufactures. Cuirs vernis.
Leven (Emile), veaux cirés, vernis et de couleur (maison Leven frères et fils). Vice-président de la chambre syndicale des cuirs et peaux.
Prévot (Mathieu), veaux cirés (maison Prévot, Carrière et fils). Membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Classe 90

Gallet (Edmond), parfumerie (maison Roger et Gallet).
Lecaron (Maurice), parfumerie (maison Gellé frères).
Roberty (Henry), matières premières pour parfumerie (maison Augier et Cie).
Vibert (Lucien), parfumerie (maison Vibert frères).

Classe 91

Bardot (Louis), administrateur à la direction générale des manufactures de l'Etat au ministère des finances.
Brunet (Jules), administrateur à la direction générale des manufactures de l'Etat au ministère des finances.
Grouvelle (Antoine), directeur de la manufacture des tabacs du Gros-Caillou.
Morel (Léon), chef du bureau des manufactures de l'Etat au ministère des finances.

Classe 92

Baignol (Albert), plumes métalliques et crayons.
Darras (Charles), maison Fortin et Cie. Papeterie, impressions.
Perrier-Lefranc (Louis), couleurs fines, matériel artistique.
Zeller (Abel), président du comité des cartonnages.

Classe 93

Chéron (René), ingénieur des arts et manufactures.
Linzeler (Robert), orfèvrerie, coutellerie.
Pérille (Jacques), quincaillerie fine en acier poli.
Schwob (Fernand), instruments de chirurgie et coutellerie.

Classe 94

Armand-Calliat, orfèvrerie.
Froment-Meurice (Emile), orfèvrerie.
Poussielgue-Rusand (Maurice), orfèvrerie religieuse.
Tétard (Edmond), orfèvrerie argent. Ancien vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie de Paris.

Classe 95

Coulon (Pierre), joaillerie.
Gauthier (Luc), lapidaire, vice-président de la chambre syndicale des négociants en diamants, pierres précieuses et lapidaires.
Jacta (Georges), directeur de l'école professionnelle de la chambre syndicale de la bijouterie de la joaillerie et de l'orfèvrerie de Paris.
Ligier (Emile), bijouterie en acier. Vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation.
Nocq (Henry), bijoutier-sculpteur.

Classe 96

Borrel (Georges), horlogerie électrique, horloges publiques.
Drocourt (Alfred), pendules de voyage.
Hour (Charles), horlogerie.
Planchon (Mathieu), pendules et horloges style ancien.

Classe 97

Joffrin (Ferdinand), président de la chambre syndicale du bronze imitation.

Leblanc-Barbedienne (Gustave), fondeur-éditeur, bronzes d'art.
Siot-Decauville (Edmond), fondeur-éditeur. Bronzes d'art.
Susse (Albert), fondeur-éditeur. Bronzes d'art.

CLASSE 98

Boudinet (Théodore), vannerie.
Chalin (Léon), président de la chambre syndicale des éditeurs d'images religieuses et fabricants d'objets de piété.
Gouverneur (Lucien), gaînerie.
Maurey-Deschamps (Félix), brosserie fine et tabletterie.

CLASSE 99

Laflèche (Jules), tissus élastiques.
Lamy-Tarrilhon (Gaspard), caoutchouc manufacturé.
Mouilbeau (Jules), caoutchouc et tissus élastiques.
Vuitton (Georges), articles de voyage et de campement

CLASSE 100

Bortoli (Joseph), vice-président de l'alliance syndicale du commerce et de l'industrie.
Derolland (Basile), jouets en caoutchouc.
Sevette (Paul), jeux et jouets (maison Sevette, Roulleau et Loiseau).
Vichy (Gustave), jouets mécaniques, automates.

CLASSE 101

Homberg (Octave), président du conseil d'administration de l'imprimerie Chaix, censeur de la Banque de France.
Mme la comtesse de Maupeou, née Kœchlin, patronage de l'école professionnelle de l'avenue de la Grande-Armée. Vice-présidente de la société de charité maternelle de Paris.
Richou (Georges), ingénieur des arts et manufactures, vice-président de l'association polytechnique, publiciste.
Mme la comtesse de Salvandy, présidente de l'œuvre générale des écoles professionnelles catholiques.

CLASSE 102

Beudin (Ernest), ancien gérant de la maison Leclaire, membre du conseil supérieur du travail.
Carlier (Edouard), administrateur délégué de l'union des sculpteurs-mouleurs.
David (Léon), directeur commercial de la maison Delaunay, Belleville et Cie.
Goffinon (Edouard), ancien entrepreneur de travaux publics, vice-président de la société de participation aux bénéfices, propriétaire viticulteur.

CLASSE 103

Briat, secrétaire du syndicat des ouvriers en instruments de précision.
Favaron (Louis), directeur de l'association des ouvriers charpentiers de Paris, membre du conseil supérieur du travail.
Mangeot (Alexis), directeur de l'Imprimerie nouvelle, association coopérative ouvrière.
Viturat, coupeur chemisier.

CLASSE 104

Boullaire (Jules), secrétaire général de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France.
Kergall, président du syndicat économique agricole.
Labeyrie (Henri), gouverneur du Crédit foncier de France.
Zolla (Daniel), professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon et à l'école libre des sciences politiques.

CLASSE 105

Gauger (Eugène), encres d'imprimerie.
Marestaing (Hippolyte), directeur général de la société d'assurance la Préservatrice, membre du comité permanent international du congrès des accidents du travail.
Mayen (Alfred), directeur de la compagnie d'assurances la Prévoyance, président du syndicat des compagnies d'assurances contre les accidents, 1er vice-président de l'Union syndicale des compagnies d'assurances à primes de toute nature, membre du comité permanent international du congrès des accidents du travail.
Remacle (Lucien), avocat, sous-directeur et chef du contentieux de la caisse syndicale d'assurances mutuelles des forges de France.

CLASSE 106

Cacheux (Emile), membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Cazalet (Charles), président de l'union des sociétés de gymnastique de France, administrateur délégué de la société bordelaise des habitations à bon marché, ancien adjoint au maire de Bordeaux.
Engel (Alfred), président de la société belfortaine des habitations à bon marché.
Lebon (Maurice), ancien député de la Seine-Inférieure, président de la société rouennaise des habitations à bon marché.

CLASSE 107

De Boyve (Edouard), directeur du journal l'*Emancipation*, président de la société d'économie populaire de Nîmes et de l'association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, trésorier de l'Union des sociétés coopératives de France.
Dufourmantelle (Maurice), avocat à la cour d'appel, docteur en droit.
Navarre (Eugène), président de la compagnie des administrateurs des sociétés près le tribunal de commerce de la Seine, membre du comité de rédaction de la *Revue des sociétés*.

CLASSE 108

Le docteur Legrain (Paul-Maurice), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, secrétaire du conseil supérieur de l'assistance publique.
Le comte de Mun (Albert), membre de l'académie française, député.
Schmoll (Emile), publiciste.
Villard (Théodore), ancien président de la société du travail professionnel, membre du conseil supérieur du travail.

CLASSE 109

Biès (Jean), président de la société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.
Gody (Léon), administrateur délégué à la direction de la caisse nationale d'épargne.
Griolet (Gaston), maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat, vice-président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer du Nord.
De Kertanguy (Elie), directeur de la compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes.

CLASSE 110

Delaire (Alexis), secrétaire général de la société d'économie sociale.
Faure (Fernand), directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, conseiller d'Etat, président de la société de statistique de Paris, professeur de statistique à la faculté de droit de Paris.
Roussel (Félix), avocat à la cour d'appel, secrétaire général de la *Revue politique et parlementaire*.

CLASSE 111

Chamberland (Charles), filtres. Chef de service à l'institut Pasteur.
Chambon (Ernest), directeur de l'institut de vaccine animale.
Jéramec (Edouard), administrateur des compagnies des eaux de la Bourboule, de Pougues et de Royat; président de la chambre syndicale des eaux minérales et établissements thermaux.
Thuillier (Alfred), appareils de plomberie. Président du conseil général de la Seine, membre du conseil municipal de Paris et du conseil d'administration de la société de médecine et d'hygiène professionnelle, vice-président de la société des architectes et ingénieurs sanitaires.

CLASSE 112

Mme Cremnitz (Marguerite), présidente de l'œuvre des crèches parisiennes, membre de la commission de surveillance des crèches de la ville de Paris.
Docteur Dron (Gustave), député, conseiller général du Nord, membre de la commission des hospices de Tourcoing, de l'asile d'aliénés d'Armentières et du sanatorium de Saint-Pol; membre de la commission consultative des chemins de fer.
Honoré (Frédéric), ingénieur des arts et manufactures, ancien président de la société amicale des anciens élèves de l'école centrale des arts et manufactures, directeur de la société des magasins de l'hôtel du Louvre, membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique.
Péan de Saint-Gilles (Armand), notaire honoraire, vice-président de la société philanthropique, ancien membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique.

CLASSE 113

Grandidier (Alfred), membre de l'Institut, président honoraire de la société de géographie de Paris, président d'honneur du comité de Madagascar.
Hirsch (Salomon), directeur-administrateur de la compagnie de fabrication française du nickel pur, président de la chambre syndicale de l'industrie du nickel.
Mercet (Emile), vice-président du Comptoir national d'escompte, président de l'Union coloniale française.
De Pellerin de Latouche (Gaston), secrétaire du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, administrateur de la société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar.

CLASSE 114

M. Bel (Jean-Marie), ingénieur civil des mines, licencié ès sciences physiques.

CLASSE 115

Gallois (Charles), ingénieur des arts et manufactures, président honoraire de l'association des chimistes de sucrerie et de distillerie de France et des colonies, vice-président de la société française des ingénieurs coloniaux.
Puel de Lobet (Gaston-Ernest), publiciste, directeur de la société fermière des annuaires.
Robin (Maurice), produits pharmaceutiques pour les colonies.
Simon (Stanislas), directeur de la banque de l'Indo-Chine.

CLASSE 116

Canet (Gustave), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'artillerie de MM. Schneider et Cie.
Darmancier (Michel), ingénieur du service de l'artillerie et des cuirassements de la compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer.
Gévelot (Jules), député de l'Orne, administrateur-délégué de la société française des munitions de chasse, de tir et de guerre.
Werth (Jean), ingénieur des arts et manufactures, directeur des services techniques de la société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin.

CLASSE 117

Hirschauer (Edouard), chef de bataillon du génie hors cadres breveté, chef de cabinet de M. le général chef d'état-major général de l'armée.
Jourda de Vaux de Foletier (Léon), chef de bataillon au 27e régiment d'infanterie, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Mojon (Maurice), capitaine d'artillerie hors cadres breveté, détaché au 4e bureau de l'état-major général de l'armée.
Renard (Charles), lieutenant-colonel du génie, directeur de l'établissement central d'aérostation militaire.

CLASSE 118

Chaudoye (Jules), ingénieur de la marine en retraite, directeur général de la société des ateliers et chantiers de la Loire.
Cheno (Léopold), capitaine de frégate en retraite, adjoint au chef du service des défenses sous-marines, membre de la commission de l'exposition des armées de terre et de mer.
Terré (Maurice), ingénieur de la marine de 1re classe, attaché à la section technique des constructions navales du ministère de la marine.
Widman (Edouard), ingénieur de la marine en retraite, directeur général de la société des forges et chantiers de la Méditerranée.

CLASSE 119

Bourgeois (Robert), chef d'escadron d'artillerie hors cadres breveté, détaché au service géographique de l'armée.
Démichel (Alphonse), instruments de précision.
Favé (Louis), ingénieur hydrographe attaché au service hydrographique de la marine.
Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie en retraite, conservateur de la galerie des plans en relief.

CLASSE 120

Béthouart (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, directeur adjoint du service des moulins et usines frigorifiques du gouvernement militaire de Paris, ancien président du tribunal de commerce et ancien maire de Chartres.

Cauvin (Ernest), député, conseiller général de la Somme. Tentes, bâches, toiles imperméables, (maison E. Cauvin-Yvose).
Noury (Charles), sous-commissaire de la marine, secrétaire de la commission permanente des machines et du grand outillage au ministère de la marine.
Prevet (Jules), directeur de la maison de conserves alimentaires Ch. Prevet et Cie.

Classe 121

Brenot (Théodore), instruments de chirurgie.
Catteau (Philippe), médecin principal de 1re classe, chef du service technique de santé au ministère de la guerre.
Laugier (Joseph-Honoré-Ernest), médecin de 1re classe de la marine, secrétaire du conseil supérieur de santé de la marine.
Riaut (le docteur Aimé), vice-président de la société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer.

Par arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 29 avril 1899, sont nommées membres des comités d'installation de l'Exposition universelle de 1900 (exposition centennale) les personnes ci-après désignées :

Classe 1

MM.
Bayet (Charles), directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique.
Devinat (Emile), directeur de l'école normale d'instituteurs de la Seine.
Pellisson (Maurice), inspecteur d'académie en congé, attaché au ministère de l'instruction publique.

Classe 2

Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Evellin (François), inspecteur de l'académie de Paris.
Grenier (Léonce), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
Lintilhac (Eugène), docteur ès lettres, chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique.

Classe 3

Duclaux (Pierre-Emile), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, directeur de l'institut Pasteur.
Levavasseur de Précourt (Octave), maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat, professeur de l'école libre des sciences politiques.
Maspéro (Gaston), membre de l'Institut, professeur au collège de France, directeur pratique à l'école des hautes études.

Classe 4

Corroyer (Edouard), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, inspecteur principal des édifices diocésains, vice-président de la société centrale des architectes français.
Got (Edmond), ex-doyen de la Comédie-Française, membre du conseil supérieur et professeur honoraire au Conservatoire de musique.
Lefort (Auguste), professeur de violon au Conservatoire national de musique et de déclamation.
Louvrier de Lajolais (Auguste), directeur des écoles nationales des arts décoratifs de Paris, de Limoges et d'Aubusson.

Classe 5

Chauveau (Jean-Baptiste), membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires, professeur au muséum d'histoire naturelle.
Grosjean (Henry), inspecteur général de l'enseignement agricole.
Rivet (Léon), inspecteur des forêts, professeur à l'institut national agronomique.

Classe 6

Caillaux (Jules), président de l'assistance paternelle des fleurs et plumes, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.
Chapuis (Barion Joseph dit), directeur de l'école professionnelle de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment.
Bénard (Charles), secrétaire général de la société philomatique de Bordeaux.

Classe 11

Lequatre (Georges), professeur d'histoire du Livre à l'école municipale Estienne.
Pichot (Eugène), imprimeur-éditeur.
Valadon (René), éditeur d'estampes.
Vicaire (Georges), attaché à la bibliothèque Mazarine, publiciste.

Classe 12

Braun (Gaston), photographe des musées nationaux.
Molteni (Alfred), appareils à projections photographiques.
Nadar fils (Paul), photographe, portraitiste.

Classe 13

Berr (Emile), publiciste.
Gruel (Léon), libraire-relieur, président de la chambre syndicale de reliure.
Lebarbier de Tinan (le baron), collectionneur.
Flammarion (Ernest), libraire éditeur.

Classe 14

Bonaparte (le prince Roland), président de la commission centrale de la société de géographie.
Hulot (le baron Etienne), secrétaire général de la société de géographie de Paris.
Marcel (Gabriel), conservateur adjoint à la section géographique de Paris.
Redelsperger (Gustave), docteur en droit, publiciste.

Classe 15

Dablin (Paul), publiciste, numismate, archéologue.
Delestre (Maurice), commissaire priseur, numismate.
Nachet (Alfred), instruments d'optique,

Classe 16

Cunéo (le docteur Bernard), inspecteur général du service de santé de la marine. Président du conseil supérieur de santé au ministère de la marine.
Galippe (le docteur Victor), dentiste des hôpitaux, chef du laboratoire de la faculté de médecine de Paris.
Terrier (le docteur Félix), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Classe 17

De Bricqueville (Eugène), collectionneur.
Jaquot (Albert), luthier.
Pillaut (Léon), conservateur du musée du Conservatoire national de musique et de déclamation.

Classe 18

Bapst (Germain), critique d'art, collectionneur.
Malherbe (Charles), archiviste de l'académie nationale de musique.
Quentin-Bauchart (Maurice), homme de lettres, membre du conseil municipal de Paris, conseiller général de la Seine, membre de la commission supérieure des théâtres.
Lartigue (Octave), publiciste.

Classe 19

Durenne (Jean), ancien ingénieur-constructeur.
Sauvage (Edouard), ingénieur en chef au corps des mines, professeur du cours de machines à l'école nationale supérieure des mines.

Classe 20

Rouart (Henri), machines à ammoniaque et acide carbonique.
Worms de Romilly (Paul), inspecteur général des mines.

Classe 21

Digeon (Jules-Henri), répétiteur à l'école polytechnique, professeur au lycée Louis-le-Grand. Mécanique de précision, dynamomètres, plans en relief et modèles d'enseignement (maison J. Digeon et fils aîné).
Masson (Léon), ingénieur des arts et manufactures, ingénieur sous-directeur du Conservatoire national des arts et métiers.

Classe 22

Bodin (Paul), ingénieur des arts et manufactures, ingénieur en chef des constructions métalliques à la société de construction des Batignolles, professeur à l'école centrale des arts et manufactures.
Kreutzberger (Frédéric), ancien ingénieur mécanicien pour les établissements de l'artillerie.

Classe 23

Déprez (Marcel), membre de l'Institut, professeur d'électricité industriel au Conservatoire national des arts et métiers, professeur suppléant au collège de France.
Laugel (Auguste), traction électrique, administrateur de la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.

Classe 24

Becquerel (Henri), membre de l'Institut, professeur au muséum d'histoire naturelle.
Grosjean (Albert), directeur de la société Leclanché.

Classe 25

Petsche (Albert), ingénieur des ponts et chaussées, administrateur de la société lyonnaise de mécanique et d'électricité.
Violle (Jules), membre de l'Institut, professeur du cours de physique au Conservatoire national des arts et métiers.

Classe 26

Baudot (Emile), ingénieur des télégraphes.
Willot (Joseph), inspecteur des postes et télégraphes, membre du comité technique électrique.
Germain (Pierre), inspecteur des postes et télégraphes.

Classe 27

Sartiaux (Eugène), chef des services électriques au chemin de fer du Nord, président de l'association des ingénieurs électriciens, vice-président du syndicat professionnel des industries électriques.
Josse (Hippolyte), conseil technique des services du contentieux de l'Exposition de 1900.

Classe 28

Doniol (Auguste), inspecteur général des ponts et chaussées.
Dru (Léon), sondages, ingénieur civil, membre de la société nationale d'agriculture.
Bassinet (Anathase), maçonnerie, membre du conseil municipal de Paris, ancien président du conseil général de la Seine.

Classe 29

Delocre (Emile), inspecteur général des ponts et chaussées, ancien vice-président du conseil général des ponts et chaussées.
Molines (Léon), ingénieur des arts et manufactures, administrateur de la société des forges et aciéries de la marine.
De Nansouty (Max-Champion), ingénieur des arts et manufactures, directeur de la *Vie scientifique*, membre du comité de la société internationale des électriciens et de la commission des méthodes d'essai des matériaux près du ministère des travaux publics.

Classe 30

Bixio (Maurice), président du conseil d'administration de la compagnie générale des voitures à Paris.
Kellner (Georges), carrossier.
Mühlbacher (Gustave), vice-président de la chambre syndicale de la carrosserie.

Classe 31

De Cossé-Brissac (le comte Maurice), chef d'escadron de cavalerie en retraite, président de la société de l'Etrier.
De l'Ecluse (Charles), fabricant de lanternes et accessoires de voitures.
Poincelet, secrétaire général de la compagnie générale des voitures à Paris. Collectionneur.

Classe 32

Glasser (Georges), ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous-directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi.
Broca (Georges), ingénieur des arts et manufactures, directeur de l'exploitation et des services techniques des tramways de Paris et du département de la Seine.
Polonceau (Ernest), ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer d'Orléans.

Classe 33

Miot (le vice-amiral), conservateur du musée ethnographique et de la marine au Louvre.
Tiribilot (Alexandre), directeur de la compagnie des usines de Grenelle. Blanc de zinc, peintures sous-marines.
Morel-Fatio (Louis), conseiller référendaire à la cour des comptes, membre du comité de l'Union des Yachts français.

Classe 34

De Fontvielle (Wilfrid), aéronaute, publiciste.
Hervé (Henri), ingénieur-aéronaute, publiciste.
Tissandier (Albert-Charles), aéronaute.

Classe 35

De Ladoucette (le baron Etienne), vice-président de la Société des agriculteurs de France.
Mégnin (Jean-Pierre), directeur du journal l'*Eleveur*, ancien vétérinaire de l'armée, membre de l'académie de médecine.

Classe 36

Féry d'Esclands, conseiller maître à la Cour des comptes, viticulteur au château de Paillet (Gironde).
Saint-René Taillandier (Henri), vice-président de la société des viticulteurs de France.

Classe 37

Pellerin (Louis), propriétaire gérant des établissements de laiterie, raffinerie et margarinerie de Malaunay, maire.
Sain (Jules), collectionneur.

Classe 38

Le Conte (Jules), conseiller à la cour des comptes, membre du conseil d'administration de la Société des agriculteurs de France.
De Vogüé (le marquis Melchior), membre de l'Institut, conseiller général du Cher, président de la société des agriculteurs de France.

Classe 39

Lefèvre (Jules), ancien vice-président de la chambre syndicale des grains, graines, farines et huiles.
Brunehant (Jules), président du comice agricole de Soissons.

Classe 40

Dodé (Victor), mandataire agréé aux halles centrales, ancien président de la chambre syndicale des halles.
Ripert (Claude), conseiller général, membre de la chambre de commerce de la Haute-Marne.

Classe 41

Deshayes (Eugène), plumes, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

Classe 42

Marmottan (le docteur Henri), ancien député de la Seine, maire du 16[e] arrondissement.
Milne-Edwards (Alphonse), membre de l'Institut et de l'académie de médecine, directeur du muséum d'histoire naturelle.

Classe 49

M. Schlüssel (Laurent), secrétaire général de la Société des anciens établissements Decauville.

Classe 50

Panchèvre (Louis), président de la chambre syndicale des charbons de terre, bois et charbons en gros.
Savoie (Charles), grosse et fine vannerie, matière première pour la grosse vannerie.

Classe 51

Montaigu (le comte Pierre de), collectionneur, député.
Nouvelle (Arthur), armurier-canonnier.
Pichot (Amédée), directeur de la *Revue Britannique*.
Reubell (Jean-Jacques), collectionneur d'armes.

Classe 52

Paisseau (Eugène), travail de la corne.
Racine (Raoul), crins, plumes, duvets, laines (maison H. Tassel et fils et racine). Juge au tribunal de commerce de la Seine.

Classe 53

Altazin (Emile), armateur, membre du tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer.
Berthoule (Amédée), pisciculture, membre du Comité consultatif des pêches maritimes.

Classe 54

Armet de l'Isle (Emile), quinquina.
Chouanard (Emile), ingénieur des arts et manufactures. Engins et instruments des cueillettes (aux forges de Vulcain).

Classe 55

Dupont (François), secrétaire général de l'association des chimistes de sucrerie et de distillerie.
Fouché (Frédéric), ingénieur des arts et manufactures. Matériel de conservation des matières alimentaires.

Classe 56

Lanier (Désiré), grains et farines. Président du syndicat général de la Bourse du commerce.
Troubat (Antonin), minotier (maison Troubat et Bouret). Membre de la chambre de commerce de Dijon, président du syndicat de la meunerie de la Côte-d'Or.

Classe 57

Labussière, ingénieur-architecte, collectionneur.
Montgrolle, président de la chambre syndicale de la pâtisserie de Paris.
Lefèvre-Utile (Louis), biscuits.

Classe 58

Chevallier-Appert (Alfred), président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de conserves de Paris.
Fontaine (Lucien) (successeur de la maison Joret), vice-président de la chambre syndicale des fabricants de conserves alimentaires de Paris.

Classe 59

Dufresne (Paul), vice-président de la chambre syndicale des chocolatiers-confiseurs.
Trébucien (Ernest), cafés et chocolats.

Classe 60

Allain fils (Alfred), vins. Juge au tribunal de commerce de la Seine.
Aubert (Paul), vins mousseux (maison Ackermann-Laurance). Membre de la chambre de commerce de Saumur.
Charton (Claude), vins. Secrétaire de la chambre de commerce.
Raguin (Léon), secrétaire de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux.

Classe 61

Doistau (Félix), distillateur (maison Delizy et Doistau).
Marnier-Lapostolle (Alexandre), distillateur.
Requier (Edouaad), conseiller général de la Dordogne, distillateur. Juge au tribunal de commerce.

Classe 62

Karcher (Henri), brasserie.
Dumesnil (Fernand), brasserie (maison Dumesnil frères). President de la chambre syndicale des brasseurs de Paris.

Classe 63

Déjardin-Verkinder (Ernest), administrateur de la compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, de la compagnie des mines de houille d'Aniche, membre du comité central des houillères de France.
Haton de la Goupillière (Julien), membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'école nationale supérieure des mines, président de la commission du grisou.
Rainbeaux (Abel), ancien ingénieur au corps des mines, président de la compagnie des mines de Marles (Pas-de-Calais).
Mercier (Louis), directeur général de la compagnie des mines de Béthune.

Classe 64

Arbel (Pierre), maître de forges, administrateur délégué des établissements Arbel à Rive de-Gier et des forges de Douai.
Le Verrier (Urbain), ingénieur en chef au corps des mines, professeur à l'école des mines et au Conservatoire national des arts et métiers.
Lodin (Arthur), ingénieur en chef au corps des mines, professeur à l'école nationale supérieure des mines.

Classe 65

Chaumette (Arthur), président de la chambre syndicale de la poterie d'étain.
Delarbre (Alfred), président de la chambre syndicale du commerce et de la fabrication de la quincaillerie de Paris.
Larivière (Pierre), ingénieur civil des mines. Câbles métalliques.
Vinatié (Pierre), boîtes métalliques.

Classe 66

Escalier (Nicolas), architecte.
Gaïda (Marc), peintre décorateur.
Jambon (Marcel), peintre décorateur.
Celoir (Maurice), artiste peintre, collectionneur.

Classe 67

Babonneau (Henri), vitraux.
Boutet de Monvel (Marie), artiste peintre verrier.
Grasset (Eugène), artiste peintre.

Classe 68

Bigaux (Louis), artiste peintre.
Follot (Félix), papiers veloutés.
Lameire (Charles), artiste peintre.

Classe 69

Beurdeley (Alfred), ébénisterie d'art.
Bocquet (Henri), administrateur du garde-meuble national.
Mathieu (Emmanuel), collectionneur, ancien attaché à la conservation du musée des arts décoratifs.

Classe 70

Cain (Henri), artiste peintre.
Dubufe (Guillaume), artiste peintre.
Hista (Louis), artiste peintre décorateur, professeur d'histoire de l'art et de composition décorative à l'école d'application de la manufacture nationale de Sèvres.

Classe 71

Le Corbeiller (Maurice), publiciste.
Roche (Pierre), sculpteur.
Saint-Paul (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.

Classe 72

Cazin (Jean), artiste peintre.
Garnier (Edouard), conservateur du musée et des collections à la manufacture de porcelaine, professeur à l'école d'application de la céramique.
De Grollier (marquis), collectionneur.

Classe 73

Despret (Georges), directeur général de la compagnie de glaces de Jeumont.
Gallé (Emile), verrerie et ébénisterie d'art.
Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'antiquités et du musée de céramique.

Classe 74

Bertrand (Emile), architecte diplômé par le Gouvernement. Chauffage et ventilation.
Godillot-Alexis (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Appareils de chauffage.
Pucey (Henri), secrétaire général de la société des ingénieurs et architectes sanitaires de France.

Classe 75

D'Allemagne (Henri), archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, auteur du livre : *Histoire du luminaire*.
Chancel (Adrien), architecte en chef du palais de l'Elysée.
Richebé (Raymond), collectionneur.

Classe 76

Bazin (Philippe), conducteurs de métiers mécaniques.
Eissen (Maurice), de la maison Piat, fondeur-constructeur.

Classe 77

Buxtorf (Emmanuel). Métiers à bonneterie. Président du conseil d'administration de l'école française de bonneterie, membre de la chambre de commerce de Troyes.
Olivier (Léon), machines pour tissages. Membre de la chambre de commerce.
Roger-Durand fils (Pierre), aiguilles, accessoires pour métiers à bonneterie, tulles et dentelles (maison veuve Roger-Durand).

Classe 78

Guignet (Charles-Ernest), directeur des teintures à la manufacture nationale des tapisseries des Gobelins et de Beauvais.
Hulot (Léopold), teinturier. Président de la chambre syndicale des teinturiers en soie, laine et coton.
Voland (Francisque), gaufrage, moirage et impression.

Classe 79

Belinsquit (Edme), ouvrier tailleur.
Ricbourg (Albert), président de la chambre syndicale des machines à coudre, ancien adjoint au maire du 4[e] arrondissement.
Rousset (Paul), chaussures (maison Rousset frères).

CLASSE 80

Adhémar (Jules), articles de Tarare et de Saint-Quentin (Maison David, Adhémar et Maigret.)
Hugues (Emile), filature de coton teint, tissage de coton blanc et teint. Membre de la chambre de commerce de Saint-Quentin.
Lemaître (Georges), filature et tissage (maison Albert Manchon, Lemaître et Cie). Président de la chambre de commerce de la société des cités ouvrières de Bolbec.

CLASSE 81

Agache (Edouard), administrateur général et directeur de la Société anonyme de Pérenchies, linge ouvré et damassé ; membre du conseil supérieur du commerce, président de la société industrielle du nord de la France, membre de la chambre de commerce de Lille.
Deblock (Désiré), tissage de lin, de coton et de jute.
Kelsch (Maximilien), député, conseiller général des Vosges. Toiles damassées (Maison Kelsch et Bonnet), maire de Gérardmer (Vosges).
Crespel (Albert), fils de lin retors.

CLASSE 82

Legros (Paul), tissage et filature de laine. Président de la Société industrielle de Fourmies, vice-président de l'Association nationale de l'industrie lainière.
Sins (Emile), artiste dessinateur, industriel.
Ternynck (Henri), draperie peignée, président du tribunal de commerce.
Michau (Théophile), ancien député. Filature et tissage de laine.

CLASSE 83

Cox, attaché au musée historique de la chambre de commerce de Lyon.
Duseigneur (Raoul), archéologue collectionneur.
Metman, conservateur du musée des arts décoratifs.

CLASSE 84

Loreau (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, ancien député, conseiller général du Loiret. Boutons céramiques.
Martin (Georges), dentelles (compagnie des Indes), président de la chambre syndicale des dentelles et broderies.
Noirot-Biais (Henri), dorures, passementeries or et argent, soieries et broderies pour ornements d'église.
Vachon (Marius), publiciste.

CLASSE 85

Alexandre (Arsène), critique d'art.
Cain (Georges), artiste peintre, conservateur du musée Carnavalet.
Ducher (Hippolyte), tailleur militaire (maison Gerbeaud-Ducher).
Robiquet (Jean), publiciste, attaché au musée Carnavalet.

CLASSE 86

Duvelleroy (Georges), président de la chambre syndicale des évantaillistes de Paris.
Haas (Albert), fils, secrétaire général du comité supérieur de la chapellerie française.
Masson (Frédéric), homme de lettres.
Trottin (Albert), collectionneur.

CLASSE 87

Debuchy (Emile), ingénieur des arts et manufactures. Produits pharmaceutiques et antiseptiques (maison Desnoix et Debuchy).
Guimet (Emile), produits chimiques.
Lesieur (Georges), raffinage de pétrole, huiles végétales et savons (maison Desmarais frères). Membre de la chambre de commerce de Paris.

CLASSE 88

Blanchet (Augustin), ingénieur des arts et manufactures. Papiers photographiques, papiers fins.
De Montgolfier (Etienne), (maison Johannot et Cie.
Pierredon (Emile), papiers, constructions mécaniques (établissements Darblay père et fils).

CLASSE 89

Caen (Gustave), peaux pour doublure de chaussures (maison Masurel et Caen).
Krempp (Guillaume), matériel et outils pour le travail des cuirs et des peaux (ancienne maison Lutz).
Sueur fils (Théophile), tannerie, corroierie, cuirs vernis.
Fortier-Beaulieu (Edouard), conseiller général de la Loire. Cuirs.

CLASSE 90

Chouët (Alexandre), parfumerie (maison du docteur Pierre). Trésorier de la chambre syndicale de la parfumerie.
Guerlain (Gabriel), parfumerie.
Klotz (Victor), parfumerie (maison Ed. Pinaud).

CLASSE 91

Büttner (Alfred), directeur de la manufacture des tabacs de Paris-Reuilly.

CLASSE 92

Bellamy (Edmond), secrétaire général de l'union des marchands et fabricants papetiers de France, papeterie, impressions.
Grand-Carteret (John), collectionneur publiciste.
Devambez (Edmond), vice-président de la chambre syndicale des graveurs en tous genres.
Levée (François), membre du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, président de la chambre syndicale des fabricants papetiers.

CLASSE 93

Le Secq des Tournelles (Henri), collectionneur.
Pagé (Camille), coutellerie.
Valabrègue (Antony), critique d'art.

CLASSE 94

Artus (Emile), conseiller référendaire à la cour des comptes, membre de la commission supérieure des beaux-arts, collectionneur.
Brateau (Jules), sculpteur ciseleur, orfèvrerie, étain.
Trioullier (Hippolyte), bronze, orfèvrerie.

CLASSE 95

Desprès (Félix), bijouterie, joaillerie.
Sandoz (Gustave-Roger), bijouterie, joaillerie.
Vever (Henri), bijouterie.

CLASSE 96

Ecalle (Auguste), horlogerie.
Georgi (Charles), collectionneur.
Olivier (Joseph), collectionneur.

CLASSE 97

Mannheim (Charles), collectionneur.
Piat (Frédéric-Eugène), sculpteur décorateur.
Robert (Emile), serrurerie et ferronnerie d'art.
Gervais (Fernand), bronzes d'art et d'ameublement.

CLASSE 98

Keller (Charles), nécessaires, maroquinerie.
Leloir (Georges), brosses et pinceaux. Vice-président de la chambre syndicale de la brosserie.
Schloss (Adolphe), commission, exportation d'articles de Paris.

CLASSE 99

Bouquillon, directeur de l'usine de caoutchouc Edeline.
Hausser (William), directeur de l'usine de caoutchouc industrielle des téléphones.
Maurel (Fernand), caoutchouc industriel. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

CLASSE 100

Claretie (Léo), homme de lettres, auteur du livre les *Jouets*.
Maindron (Ernest), collectionneur.
Perret (Paul), président de la chambre syndicale des fabricants de jouets et jeux.

CLASSE 101

Caubert (Léon), attaché au bureau de législation comparée au ministère des finances, secrétaire général de la société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures.
Redouly (Durand-François), entreprise de peinture.
Tissier (Théodore), auditeur au conseil d'Etat, membre du groupe d'éducation sociale.

CLASSE 102

Leclercq de Pulligny (Jean), ingénieur des ponts et chaussées, attaché à l'office du travail.
Reynaud (Joseph), maître des requêtes au conseil d'Etat, membre du conseil supérieur des prisons.
Fillot (Narcisse), directeur-gérant des magasins du Bon Marché.

CLASSE 103

Ladousse (Emile), directeur de l'association corporative des ouvriers tapissiers.
Rostand (Eugène), président du centre fédératif du crédit populaire de France, membre de la commission supérieure des caisses d'épargne et du conseil supérieur des habitations à bon marché.
Bovier-Lapierre (Amédée), député, conseiller général de l'Isère, docteur en droit.

CLASSE 104

Georgeot (Charles), publiciste, secrétaire général de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises.
Lignereux (Albert), propriétaire-cultivateur, ancien président de la compagnie des agréés au tribunal de commerce de la Seine.
Paisant (Alfred), président du tribunal civil de Versailles.

CLASSE 105

Breton (Georges), sous-directeur du travail et de l'industrie au ministère du commerce, secrétaire du conseil supérieur du travail et de la commission supérieure du travail dans l'industrie.
Crété (Edouard), imprimerie.

CLASSE 106

Fleury-Ravarin, député du Rhône, secrétaire général de la société française des habitations à bon marché.
Bouteloup (Henri), président du conseil d'administration de la société coopérative de construction des habitations à bon marché le Cottage coopératif, membre du conseil supérieur des habitations à bon marché.

CLASSE 107

Buffet (Léon), président de l'Economie sociale de Clichy.
Cantrelle, président de la Société coopérative de consommation.

CLASSE 108

Dupuich (Georges), publiciste.
Herbette (Louis), conseiller d'Etat, ancien préfet, ancien directeur au ministère de l'intérieur.

CLASSE 109

Audoynaud aîné (Mathieu), vice président de l'œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire en France.
Guieysse (Paul), député du Morbihan, ancien ministre des colonies, président de l'institut des actuaires français.

CLASSE 110

De Crisenoy (Jules), ancien conseiller d'Etat, président du comité de l'œuvre d'assistance par le travail du 16e arrondissement.
Laurent (Charles), secrétaire général du ministère des finances.
Gautier (Henri), publiciste.

CLASSE 111

Fère (Charles), directeur général de la compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy.
Proust (le docteur Adrien), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu, inspecteur général des services sanitaires.
Roux (le docteur Emile), sous-directeur de l'institut Pasteur, associé libre de l'académie de médecine.
Nicolas (César), directeur du travail et de l'industrie au ministère du commerce, conseiller d'Etat, membre du comité consultatif d'hygiène publique de France.

CLASSE 112

Dreyfus (Ferdinand), avocat à la cour d'appel de Paris, ancien député de Seine-et-Oise, vice-président du comité des œuvres d'assistance par le travail, secrétaire du conseil supérieur des prisons.
Landrin (Mme Amélie), inspectrice générale des services de l'enfance au ministère de l'intérieur.

CLASSE 113

M. Chabrier (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, vice-président du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies.

CLASSE 115

M. Lemire (Charles), résident honoraire en Indo-Chine.

AVIS

La publication de la liste des Comités d'Installation nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro le compte rendu que nous donnerons in extenso *du Banquet du Comité français des Expositions à l'étranger.*

BANQUET DES TISSUS

Jeudi 27 avril, a eu lieu, sous la présidence de M. Paul Delombre, ministre du commerce, le banquet annuel de l'Association générale de l'industrie et du commerce des tissus et matières textiles.

Aux côtés de M. Delombre avaient pris place, à la table d'honneur, le commandant Lamothe, représentant le président de la République ; MM. André Lebon et Mesureur, anciens ministres du commerce ; Victor Legrand, président du tribunal de commerce ; Pallain, gouverneur de la Banque de France ; Motte, Muzet, Graux, Cauvin, Prache, députés ; Dervillé, Fauré-Lepage, Dehollain, Marcilhac, Alfred Ancelot, Pinard, Joanny, Hartmann, etc.

M. Charles Legrand, président de l'Association, après avoir porté un toast au président de la République, et adressé un souvenir ému à M. Félix Faure, a prononcé le discours suivant que nous nous faisons un véritable plaisir de reproduire *in extenso* :

DISCOURS DE M. CHARLES LEGRAND

Messieurs,

Nous devions avoir la bonne fortune de compter parmi nos hôtes de ce soir M. Lelianof, maire de la ville de Saint-Pétersbourg et M. Suzorw, conseiller municipal. Un empêchement imprévu survenu au dernier moment ne leur a pas permis d'assister à notre banquet, et ils ont tenu à venir eux-mêmes tout à l'heure nous en exprimer leurs plus vifs regrets.

Nous partageons leurs regrets. Les groupes syndicaux de l'Industrie et du Commerce du département de la Seine, tous représentés ici ce soir, ont été profondément touchés du nouvel hommage rendu par les délégués de la ville de Saint-Pétersbourg au regretté Président de la République française, à M. Félix Faure.

Au nom de mes collègues, je les remercie de cet hommage, j'en prends acte pour évoquer encore une fois le souvenir ému de celui qui fut tout d'abord un négociant, qui plus tard personnifia si bien le travail au pouvoir et grâce auquel le cœur de deux nations amies et alliées bat maintenant à l'unisson dans une même pensée de paix universelle, de concorde, de fidélité réciproque.

Monsieur le Ministre,

Recevez tous nos remerciements pour la nouvelle marque de sympathie que vous voulez bien nous donner aujourd'hui. Permettez-moi d'associer à l'expression de notre reconnaissance vos prédécesseurs au département du Commerce, M. André Lebon et M. Gustave Mesureur qui sont nos hôtes, ce soir, et ont donné à nos syndicats professionnels de nombreuses preuves de leur haute bienveillance.

Cette bienveillance, M. le Ministre, vous nous l'avez déjà témoignée vous aussi, à maintes reprises, toutes les fois que nous avons été vous entretenir de nos intérês corporatifs et vous nous l'avez témoignée de telle sorte qu'en vérité je devrais peut-être me borner à vous dire simplement tout le plaisir que nous éprouvons à vous saluer en ce moment et à vous permettre de compter tout au moins le banquet annuel de l'Association des Tissus comme une soirée de repos dans votre quotidien labeur ministériel.

Il y a quatre ans, à cette place même que j'occupe, un de mes distingués prédécesseurs, M. Emile Dehesdin, félicitait et remerciait le Ministre du Commerce d'alors — c'était à ce moment mon éminent camarade de Louis-le-Grand, André Lebon — il le remerciait cordialement d'avoir réalisé l'accord franco-suisse dû en grande partie à l'initiative de nos syndicats professionnels et qui (je tiens à le dire pour la satisfaction du Ministre qui lui servit de père) a donné les plus heureux résultats, puisque les exportations françaises en Suisse ont atteint, l'année dernière, 201 millions de francs, dépassant de 20 millions le chiffre le plus élevé de la période antérieure et de 90 millions le chiffre où ces exportations étaient tombées à la suite de la rupture de nos relations commerciales avec la Suisse.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous remercier et de vous féliciter à mon tour d'avoir réalisé l'accord franco-italien grâce auquel les exportations françaises en Italie, pendant les trois premiers mois de la présente année, accusent déjà une plus value de 10 millions de francs. Vous avez aussi contribué à rapprocher pour leur plus grand profit, deux nations de même race faites pour s'estimer et s'apprécier mutuellement.

Cet accord, qui vous est dû, semble marquer une date nouvelle dans les rapports internationaux, puisque, dans ce même ordre d'idées, il y a quelques jours, vous avez bien voulu consulter notre groupe syndical sur l'utilité d'un arrangement commercial avec le Portugal.

J'ai grand plaisir à vous dire dès maintenant que l'Association des Tissus et des Matières Textiles verrait avec la plus grande satisfaction une modification quelconque intervenir dans les tarifs douaniers du Portugal, et si cette modification prenait pour base la tarification de 1892, elle permettrait certainement aux producteurs français de retrouver un débouché normal jusqu'ici absolument perdu.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, et la réception si enthousiaste et si cordiale faite la semaine dernière en Italie, à nos marins français en donne une preuve manifeste, ce sont les relations commerciales entre les peuples qui constituent maintenant le lien le plus solide qui puisse unir entre eux tous les pays du globe.

Or, non seulement nos nationaux ont à lutter contre des taxes souvent prohibitives, mais l'exagération et la progression constante des dépenses publiques, alourdissant les frais généraux de la production française, entraînent pour elle une infériorité primordiale dans la lutte des peuples sur les marchés du monde.

Comme président de la Commission du budget vous avez étudié avec tant de scrupules les moyens d'équilibrer les recettes et les dépenses de la nation que vous appréciez sans nul doute, mieux que quiconque, les difficultés que rencontre la production pour équilibrer son budget avec les charges qui viennent peser sur elle.

Parmi ces charges si lourdes, je ne vous parlerai plus de la nouvelle loi sur la responsabilité patronale dans les accidents survenus à l'occasion du travail professionnel. Respectueux observateurs de toute loi, nous ferons l'essai loyal de celle du 9 avril 1898, ayant pleine confiance en vous pour son application.

Mais l'industrie française paie déjà la main-d'œuvre plus cher que partout ailleurs ; en outre, elle ne peut se mouvoir sans une armure, sans un harnachement de lois, d'arrêtés, de décrets, de règlements administratifs. C'est une armée régulière embarrassée de ses bagages, de ses convois ; elle est cependant disciplinée et vaillante, chacun de ses soldats ne demanderait qu'à marcher de l'avant, en éclaireur.

Permettez-moi donc, au nom de l'important groupe syndical que j'ai l'honneur de présider, de solliciter un peu moins de réglementations, une simplification logique des rouages administratifs, la confection surtout de véritables lois d'affaires augmentant les garanties du travail national, lui donnant à la fois plus de liberté et de sécurité.

Cette simplification faciliterait le développement de notre industrie et de notre commerce qui sont les forces vives les plus agissantes peut-être de notre vieille France ; elle stimulerait les initiatives, provoquerait l'exode aux pays lointains, elle permettrait enfin la création de véritables colonies d'expansion et non d'exploitation où la race française déverserait le trop plein de sa sève et irait faire refleurir sur un sol nouveau l'âme rajeunie de la mère patrie.

Je termine, Monsieur le Ministre. Cependant, je manquerais aux traditions et aux vœux de nos syndicats professionnels, si je ne vous parlais à mon tour, après combien d'autres, de la grande manifestation industrielle qui se prépare pour l'année prochaine. Je vous ai déjà dit dans une autre circonstance que nos industries textiles apportaient à l'œuvre de 1900 une brillante participation.

Dans cette revue solennelle, au seuil du 20e siècle des forces industrielles de l'univers, elles sauront se placer au premier rang par la mise en valeur de leurs qualités éminement françaises : l'invention, le goût, la fantaisie, l'originalité.

Mais elles sauront aussi se faire remarquer dans ce groupe de l'Economie sociale qui sera comme la synthèse des efforts tentés par toutes les industries du monde pour améliorer les conditions du travail humain. La grande famille des Tissus y occupera certainement une place d'honneur, avec ses institutions de prévoyance, de mutualité, d'assistance. Avec cette œuvre syndicale de Caisse de Retraites, dont je vous entretenais tout à l'heure, et qui, nous l'espérons, servira de modèle aux autres associations professionnelles.

Aussi, comme je sais combien vous vous préoccupez de toutes les questions économiques, industrielles et sociales dont l'Exposition de l'année prochaine prépare la solution, permettez-moi d'associer votre nom, Monsieur le Ministre, au toast que je porte au succès de l'œuvre de 1900.

Des applaudissements unanimes ont accueilli ce discours.

Après quelques mots de bienvenue adressés aux invités par M. David-Monnet, vice-président de l'Association, M. André Lebon a remercié son ancien camarade à Louis-le-Grand, M. Charles Legrand, des amicales paroles qu'il lui avait adressées.

Bien que n'appartenant plus au monde officiel, il ne s'en intéresse par moins aux affaires du pays et ce que vient de dire M. Charles Legrand des résultats de l'arrangement franco-suisse lui a été au cœur. S'en considérant un peu comme un des nombreux pères, cette œuvre lui est chère.

M. Lebon a donc le ferme espoir que ses successeurs s'opposeraient à tout projet qui tendrait à porter atteinte à un arrangement si péniblement conclu, il peut le dire aujourd'hui, et qui a été si profitable à la prospérité industrielle et commerciale des deux pays.

M. Paul Delombre prend ensuite la parole.

Il remercie l'association de l'honneur qu'elle lui a fait en le conviant à son banquet. C'est pour lui un plaisir et un délassement de se trouver dans un milieu aussi sympathique.

Le traité franco-italien n'est pas complètement son œuvre — ses prédécesseurs avait déjà travaillé à ce rapprochement — et c'est là une constatation qu'il est heureux de faire que, malgré les changements de ministères, il y a continuité d'efforts vers le même but, qui est la grandeur de notre cher pays.

« Vous nous avez dit, continue le Ministre, que vous étiez prêts à faire l'essai loyal de la loi sur les accidents ; je vous en remercie au nom du gouvernement, car les réformes qu'elle implique, cette loi qui n'est pas parfaite, nous les ferons avec vous dans l'intérêt de la démocratie. »

M. Delombre convie les hautes personnalités commerciales présentes à rechercher les moyens les plus pratiques à faire fonctionner les caisses de retraites pour les employés et les ouvriers. Il termine en remerciant tous ceux qui font des sacrifices pour assurer le succès de l'Exposition de 1900, et il lève son verre à l'avenir du commerce français et à notre grandeur nationale.

Au nom du Ministre de l'instruction publique, M. Delombre a ensuite remis les palmes d'officier d'académie à M. Marrix, secrétaire de l'Association des tissus.

L'Exposition Universelle de Liège

EN 1903

La province de Liège occupe au point de vue industriel la première place en Belgique et une situation importante en Europe.

Comme preuve à l'appui, il suffira de citer les grands établissements de Cockerill, du Val Saint-Lambert, etc., etc.

De plus, le niveau des études scientifiques y est

assez élevé pour que, partout, les Universités et les Ecoles soient justement appréciées.

Liège est admirablement située sur les deux bords de la Meuse ; sa population wallonne, aussi active qu'intelligente, dépasse 170.000 habitants ; elle forme, avec les localités importantes qui l'entourent une agglomération de 450.000 personnes occupées pour la plupart dans les hauts fourneaux, la fabrication des armes, la verrerie, les houillères, etc.

Mais cette ville ne se contente pas d'être un grand centre industriel ; elle est située dans un site charmant et les touristes qui la visitent sont agréablement surpris par les excursions à faire aux environs. En outre, on peut de là rayonner sur les grottes de Han et Rochefort, sur Spa, la ville d'eaux si coquette, les Ardennes belges aux aperçus à la fois sauvages et variés.

Dans de telles conditions, il fallait s'attendre à ce que Liège voulût avoir, après Bruxelles et Anvers son tour d'Exposition, et nous pouvons dès aujourd'hui faire savoir à nos lecteurs, qu'elle est décidée pour 1903.

Cette idée, à peine conçue, a reçu sans retard un commencement d'exécution. Dès 1897, il s'est formé un Comité promoteur, auquel les plu grands noms de la contrée apportèrent l'appui de leur notoriété. Un capital de 2.000.000 fut demandé aux souscripteurs ; la ville de Liège et le gouvernement de la province se firent inscrire pour des sommes élevées, et à l'heure actuelle les résultats financiers sont assurés.

Une question, la plus importante de toutes était celle des emplacements. Il y en avait cinq à l'étude d'un comité technique, composé d'ingénieurs et d'architectes de l'Etat, de la Province e de la Ville.

Leur rapport conclut à l'adoption des terrains des Vennes, qui mesurent 30 hectares environ, et à celui du parc de Cointe, situé sur un plateau d'où l'on découvre les rives si pittoresques de la Meuse, pour la partie coloniale.

Ce plan entraîne de grands travaux d'amélioration et d'embellissement, notamment la rectification de l'Ourthe, affluent de la Meuse, la création d'un parc public et de boulevards circulaires sur les hauteurs dominant la ville dans sa partie Sud-Ouest ; ces travaux contribueront à faire de Liège une des plus belles villes de Belgique.

Les plans et études ont été soumis au gouvernement, et M. de Bruyn, ministre des Travaux publics, vient de les approuver ; il a promis le concours de l'État à concurrence de 3.000.000 francs pour l'exécution de ces travaux dont l'ensemble est évalué à 4.700.000 fr.

Nous croyons devoir ajouter que le Roi se montre particulièrement favorable à ce projet d'Exposition pour lequel il a manifesté sa sympathie dans différentes circonstances officielles.

L'Exposition de 1903 est donc chose absolument décidée, et étant donnés l'enthousiasme de la population et la compétence du Comité d'organisation, nous avons pleine confiance dans sa complète réussite.

La participation étrangère lui est acquise dès à présent ; nous ne doutons pas que la France y sera largement représentée par son commerce et son industrie et que de nombreux visiteurs français iront donner, en cette circonstance, à la population liégoise une marque de sympathie.

D'ailleurs, ce voyage offrira tout intérêt au commerçant et à l'industrie en raison de l'importance exceptionnelle du pays, et tout agrément au touriste, grâce aux excursions dans les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, de l'Amblève, etc.

Ces renseignements préliminaires sur lesquels nous reviendrons plus tard, nous ont été fournis par M. Larroque, président de l'Association Française de Bienfaisance et vice Président de la Chambre de Commerce Française de Liège. Cette dernière Société dont nos nationaux ont déjà pu apprécier les services rendus, pourra, nous le croyons, leur être particulièrement utile à l'occasion de cette exposition.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 Mai 1899

Dans son ensemble, le marché est ferme, mais assez réservé ; il semble qu'on ne veuillé pas avoir de grosses positions, dans le cas où des événements surgiraient.

L'agitation du marché minier nous a valu une demi crise au moment où l'on pouvait prévoir une reprise très animée. Heureusement, les bonnes dispositions générales, encouragées par la situation avantageuse des entreprises industrielles, ont pu annuler, dans une certaine mesure, le mauvais effet produit.

En ce qui concerne la question monétaire, les apparences sont assez favorables ; les questions politiques plutôt que les questions d'argent seraient pour le moment, envisagées sur le marché de Londres et sur celui de Paris.

La tenue du marché des Valeurs Industrielles témoigne d'une façon toujours plus significative de la tendance de l'épargne à s'intéresser au mouvement d'où dépend une meilleure rémunération de ses ressources.

Comptoir National d'Escompte de Paris

L'assemblée générale annuelle des actionnaires s'est tenue au siège social, le mardi 25 avril, sous la présidence de M. Mercet, vice-président, désigné à cet effet par le conseil d'administration, en l'absence de M. Denormandie, retenu chez lui par une indisposition passagère.

Avant l'ouverture de la séance, M. le vice-président Berger a fait connaître à l'assemblée que l'indisposition de son vénéré président n'avait aucun caractère de gravité, et que dans quelques jours M. Denormandie reprendrait ses occupations habituelles. Il a rappelé à cette occasion, avec un grand bonheur d'expressions et aux applaudissements unanimes de l'assistance, combien l'autorité et la collaboration de M. Denormandie sont précieuses au Comptoir, et il s'est fait l'interprète des sentiments de tous en lui adressant l'expression de l'affection et des vœux de la réunion.

Le rapport du conseil fait mesurer le chemin parcouru depuis 10 ans par le Comptoir National, dont toutes les branches d'activité et tous les services accusent un développement marqué qui se traduit par un total de 712 millions dans la situation et par un ensemble de dépôts et de comptes courants atteignant un demi-milliard.

En raison de ce progrès incessant, le conseil laisse entendre qu'il conviendra peut-être, à un moment donné, d'envisager l'éventualité d'une nouvelle augmentation de capital.

De la longue énumération des opérations financières effectuées au cours de l'exercice, nous retenons des émissions de fonds d'Etats, tels que l'*Emprunt Roumain 4 0/0*, l'*Emprunt Hellénique* garanti par les puissances, l'*Emprunt Hollandais*, la conversion d'obligations du *Crédit Foncier* et de la *Ville de Paris*, et l'émission ou le placement de nombreuses valeurs industrielles ou de banque en pleine prospérité.

Le Comptoir a également participé à l'augmentation du capital du *Credito Italiano* et est intervenu pour la transmission à la Compagnie de Bône-Guelma de la ligne de chemin de fer de Tunis à la Goulette, qui appartenait à la Compagnie Florio-Rubattino.

La mission envoyée à Madagascar a mené à bonne fin l'étude du chemin de fer, et le groupe d'établissements et de constructeurs constitué pour cette entreprise, et dont le Comptoir fait partie, fait tous ses efforts pour doter la colonie des moyens de ransports indispensables à sa prospérité.

Le développement des affaires sociales oblige l'administration à réaliser une extension de ses locaux. A cet effet, le Comptoir a acquis de la Compagnie de St-Gobain l'immeuble qui avoisine immédiatement son hôtel, et dans lequel il pourra procéder, après les délais fixés, à de nouvelles installations plus spacieuses et entièrement satisfaisantes.

Les bénéfices nets de l'exercice permettent de répartir aux actionnaires un dividende de 26 fr. 25. Le conseil a soin d'indiquer qu'en fixant cette répartition à un chiffre légèrement supérieur à celui des exercices antérieurs, il a voulu simplement indiquer que le Comptoir entre dans une ère de plus large prospérité.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, ainsi que des rapports de la commission de contrôle et du commissaire, l'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions présentées par le conseil, tant en ce qui touche l'approbation des comptes et la répartition du dividende, que la réélection de MM. Méhodon et Cambefort, administrateurs sortants.

L'assemblée a, de plus, ratifié la nomination de MM. G. Robert et Ph. Dieterlen, qui remplacent respectivement, à la commission de contrôle, MM. Allain-Launay et Krantz.

Elle a enfin nommé commissaires des comptes, pour l'exercice 1899, MM. Baron et Blondeau.

CANAL DE SUEZ

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 6 juin prochain, à deux heures et demie précises, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Peut assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions de capital ou de jouissance doivent, au plus tard cinq jours avant la réunion, justifier, rue Charras, 9, à Paris, du dépôt de leurs titres, soit à Paris, dans la caisse centrale, soit au Caire, dans celle de l'agence supérieure, en province ou à l'étranger dans les établissements et maisons de banque ci-après désignés : Credit Lyonnais ; Comptoir National d'Escompte ; Société générale ; Crédit Industriel et Commercial ; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, MM. Adam et Cie, à Boulogne-sur Mer ; Cambefort et Saint-Olive, à Lyon ; Castelnau et Cie, à Montpellier ; Duvette, à Amiens ; Durandeau et Cie, à Angoulême ; Rogier, Richault, Meunier et Cie, à Orléans ; Rothschild and Sons, à Londres ; J. Diodani et Cie, à Genève.

Les actionnaires peuvent également déposer, comme donnant droit d'admission à l'assemblée, des récépissés constatant un dépôt d'actions de capital ou de jouissance dans les établissements ci-après : Banque de France ; Syndicat des agents de change de Paris ; Crédit Lyonnais ; Comptoir National d'Escompte ; Société Générale ; Crédit Foncier de France ; Crédit Industriel et Commercial ; Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial.

Chaque actionnaire présent à l'ouverture recevra une médaille en argent qui pourra être échangée contre sa valeur.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES OMNIBUS DE PARIS

Assemblée générale du 30 mars 1899.

EXTRAIT
DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte des résultats de l'exercice 1898.

Les recettes brutes du trafic accusent, comparativement à l'exercice précédent, une augmentation de 1,452,196 fr. 34. Parallelement à cet accroissement de recettes brutes, nous constatons, dans nos dépenses, une augmentation notable provenant en grande partie du développement de nos services.

Vous vous rappelez que, l'année dernière, nous avons inscrit dans les dépenses 1,195,000 fr. dont a été crédité le compte Provisions pour affaires litigieuses. En même temps, nous inscrivions, pour la part revenant à la Ville de Paris, en conformité du traité de 1860, une somme de 988,196 fr. 58. Nous vous proposons, cette année, de porter en bloc au compte Provisions pour affaires litigieuses une somme de 1,355,000 fr., qui figure au résumé du compte d'exploitation après les prélèvements nécessaires à l'amortissement des obligations et des actions. Ce chiffre comprend la part de la Ville de Paris dans les bénéfices de l'exercice. Nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu de déterminer le montant de cette part, les bases sur lesquelles nous aurions pu l'établir étant, quant à présent, incertaines. En effet, le mode de calcul employé par la Compagnie a été modifié par un jugement du tribunal civil de la Seine du 28 juillet 1898, et ce jugement a été frappé d'appel. Nous avons donc estimé préférable de rester provisoirement dans l'indivision. Pour le même motif, nous n'avons pas cru devoir verser à la Ville de Paris la somme de 988,196 fr. 58 que notre ancien mode de comptabilité fait ressortir pour sa part dans les bénéfices de l'exercice 1897 ; cette somme est également comprise dans le compte Provisions pour affaires litigieuses.

Vous savez, Messieurs, que d'après une décision ministérielle du 22 septembre 1890, la concession Loubat prendrait fin le 7 août 1905. Nous vous proposons d'instituer un fonds d'amortissement relatif à cette concession et d'y porter une somme de 500,000 francs. Il s'agit, d'ailleurs, d'une inscription qui, dans notre pensée, pourra être ultérieurement modifiée, si, comme nous l'avons demandé à l'administration, le terme de la concession Loubat est reporté au 31 mai 1910.

Finalement, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 65 fr. égal à celui de l'année dernière.

[illegible]

placer les charges qui nous sont imposées par l'Etat et la Ville de Paris. L'ensemble de ces charges s'est élevé, pour 1898, à la somme de : 5,211,106 fr. 31, représentant 154 fr. 15 par action, dont 41 fr. 96 pour l'Etat et 112 fr. 19 pour la Ville.

Pendant le dernier exercice, nous avons mis en exploitation la ligne de tramways « Gare du Nord-Gare d'Orléans », nous avons prolongé jusqu'à l'Hôtel-de-Ville la ligne « Passy-Louvre », et nous avons reporté à la gare du Nord le terminus de la ligne du boulevard de Vaugirard qui avait été fixé provisoirement à la gare de l'Est.

Ces opérations avaient été retardées par l'accomplissement des formalités administratives.

Nous avons substitué la traction mécanique à la traction animale sur la ligne de tramways Porte-d'Ivry-Les Halles.

Enfin, d'après un programme en cours de réalisation, le nombre des courses journalières va se trouver augmenté d'une façon considérable.

Nous vous avons exposé, l'année dernière, que nous avions sollicité de M. le Ministre des travaux publics l'autorisation d'émettre un emprunt de 25 millions pour l'application de la traction mécanique sur un certain nombre de nos lignes de tramways. L'autorisation nous a été accordée jusqu'à concurrence de 20 millions et nous avons commencé l'émission d'une série d'obligations 3 1/2 0/0.

Les travaux en vue de développer la traction à air comprimé sur la partie ouest de notre réseau et d'appliquer la traction électrique sur quelques lignes de l'est se poursuivent d'une façon satisfaisante, et nous comptons exploiter ces lignes avec traction mécanique dans les derniers mois de l'année courante.

Comme vous le savez, messieurs, un litige est pendant depuis fort longtemps entre la Ville de Paris et notre Compagnie au sujet du partage des bénéfices prévu par l'article 3 du traité de 1860. La Ville conteste les comptes de presque tous les exercices depuis 1878.

Le tribunal civil de la Seine a rendu, le 28 juillet 1898, un jugement concernant les exercices 1878 à 1885 inclusivement. Cette décision nous donne gain de cause sur certains points, mais écarte nos prétentions sur certains autres ; nous avons fait appel et nous espérons qu'un arrêt interviendra bientôt. Une autre difficulté a surgi au sujet de la concession Loubat. Vous connaissez les conventions intervenues entre la Compagnie des Omnibus et M. Loubat à l'origine de notre Société. A la date du 21 octobre 1891, M. Loubat fils a fait donation de tous ses droits à la Ville de Paris, qui élève aujourd'hui des contestations relativement à l'établissement des comptes, et qui vient de nous assigner devant le tribunal de commerce de la Seine.

De plus, ainsi que nous vous le faisions prévoir dans notre dernière réunion, nous nous sommes vus dans la nécessité d'engager contre la Ville de Paris une action en dommages-intérêts pour le préjudice causé par les lignes du Funiculaire de Belleville, de Romainville-Place de la République et du Petit Ivry-Les Halles. Il nous semble, en effet, inadmissible, tant au point de vue du droit qu'au point de vue de l'équité, qu'on puisse, sans encourir de responsabilité, susciter sans cesse des concurrences à notre Compagnie en la laissant soumise aux lourdes charges résultant de ses traités.

Dans le compte rendu présenté à la dernière assemblée, nous vous avons signalé le zèle et le dévouement avec lesquels nos agents de tous ordres remplissaient leurs fonctions. Nous avons la satisfaction de confirmer ce témoignage. A tous les degrés de la hiérarchie, le personnel s'acquitte de ses devoirs avec une conscience et une ponctualité dignes d'éloges.

Nous avons, au cours de l'année 1898, majoré les salaires des contrôleurs et ceux des employés de dépôt. Ces mesures obtiendront, nous en avons l'assurance, votre approbation unanime.

Le fonctionnement de nos institutions de prévoyance ne laisse rien à désirer. Le nombre des adhérents aux Sociétés de secours mutuels s'est élevé de 8,161, à 8,688 et l'avoir en caisse qui était au 28 février 1898 de 98,303 fr. 20, atteignait 122,646 fr. 70 au 28 février dernier. La situation morale des sociétés est aussi satisfaisante que leur situation matérielle.

. . . .

Après la lecture des rapports et un échange d'observations, les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées à l'unanimité.

6e Année. — N° 122 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 mai 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Reclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Le Banquet du Comité français des Expositions à l'Étranger

ÉLECTION PAR LES EXPOSANTS DE QUATRE MEMBRES DU COMITÉ D'INSTALLATION

ÉLECTION PAR LES EXPOSANTS DE quatre membres du Comité d'installation

M. Stéphane Dervillé, directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section Française, vient d'adresser la circulaire suivante, aux membres des comités d'installation :

Paris, le 30 avril 1899.

Monsieur , exposant provisoirement admis sous le n° par le Comité d'admission de la Classe

Rôle du Comité d'installation.

Les comités d'admission m'ont remis la liste de leurs exposants à admettre : j'ai envoyé aux intéressés l'avis de leur admission provisoire ; cette admission deviendra définitive lorsqu'un accord sera intervenu entre les exposants et les Comités *d'installation* au sujet de la répartition des espaces et du payement des dépenses incombant à ces Comités.

Le Comité *d'installation* de chaque Classe française est en effet chargé de répartir les espaces entre les exposants, de dresser et de me soumettre les plans d'installation et de décoration ; d'en assurer l'exécution ; de pourvoir à l'entretien, au gardiennage ; de répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations sans aucune intervention de l'Administration ; de préparer enfin l'exposition centennale.

Composition du Comité d'installation.

Le Comité *d'installation* de la Classe , dans laquelle vous êtes exposant provisoirement admis, se composera :

1° Des membres du Bureau du Comité d'admission devenant Bureau du Comité d'installation :

M. , président ; M. , vice-président ;
M. , rapporteur ; M. , secrétaire.

2° Des membres suivants (exposants et membres du Comité d'admission) nommés par arrêté de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 29 avril 1899 :

M. , M. , M. , M. ,
pour l'installation de l'exposition française contemporaine, et de :

M. , M. , M. , M. ,
plus spécialement chargés de la préparation de l'exposition centennale.

3° De *quatre* membres pris parmi les exposants admis provisoirement et élus par ces derniers. (Sont éligibles au même titre que les autres exposants les membres du Comité d'admission.)

Élection de quatre membres exposants.

En votre qualité d'exposant provisoirement admis, vous êtes appelé à participer à l'élection de ces quatre membres à choisir parmi les exposants; pour vous éviter un déplacement, le Secrétaire de votre Classe vous adressera la liste des éligibles, c'est-à-dire des exposants provisoirement admis et le vote aura lieu par correspondance.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à m'adresser ici dans l'enveloppe ci-jointe, sans affranchir, et *avant le mai prochain*, un bulletin indiquant les quatre noms d'exposants sur lesquels vous entendez porter votre choix.

Les bulletins arrivant après le mai seront annulés ; je ferai le dépouillement des votes, à partir de cette date, en présence des membres du Bureau et des membres déjà nommés de chaque classe. Les nominations seront acquises à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les fonctions dévolues aux membres des Comités d'installation sont délicates et assujettissantes; elles demandent non seulement des connaissances techniques, mais encore, et chez tous les membres des Comités, une activité et une assiduité soutenues jusqu'à l'ouverture de l'Exposition ; le succès de votre Classe dépend en grande partie de la façon dont son installation sera conçue et conduite : il importe que vous vous inspiriez de ces considérations dans votre choix. Si vous avez besoin de renseignements ou de conseils pour déterminer ce choix, je vous invite à les demander au président du Comité de votre Classe ; je vous indique plus haut son nom et son adresse.

Veuillez agréer, M , l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur général adjoint de l'Exploitation. Chargé de la Section française,
Stéphane DERVILLE.

Paris, le 1899.

M.

Par une circulaire en date du 30 avril 1899, M. le Directeur Général adjoint, chargé de la Section française, vous a invité à procéder par correspondance à l'élection de quatre membres exposants du Comité d'installation de votre Classe. Il vous demande à cet effet de lui adresser, avant le mai prochain, un bulletin indiquant les quatre noms sur lesquels vous entendez porter votre choix.

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli la liste des éligibles, c'est-à-dire des exposants de votre Classe provisoirement admis (pièce n° 1).

En outre, et pour éviter la dispersion des suffrages, votre Bureau a pensé qu'il serait pratique de vous indiquer les exposants dont le concours paraissait plus spécialement désirable pour assurer dans le Comité la représentation efficace des divers intérêts. C'est ainsi que vous trouverez sous ce pli (pièce n° 2) un bulletin où figurent noms. Vous y maintiendrez les quatre noms sur lesquels vous portez votre choix ; vous rayerez tous les autres noms ; il va sans dire que ce bulletin n'est adressé qu'à titre de simple indication, et que vous avez toute liberté de remplacer les noms figurant audit bulletin par d'autres noms choisis sur la liste générale des exposants de la Classe.

Il est essentiel de ne pas oublier que le bulletin de vote ne doit contenir que *quatre noms*. Vous voudrez bien le renvoyer avant le mai, dans l'enveloppe cachetée qui est également incluse. Il est inutile d'affranchir cette enveloppe.

Recevez, M , l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Comité d'installation de la Classe.

COMITÉ FRANÇAIS DES Expositions à l'Étranger

Banquet du 4 Mai

Le banquet annuel que le Comité français des Expositions à l'étranger a offert, le 4 mai dernier, à M. Paul Delombre, ministre du Commerce, a été, on peut le dire, le banquet le plus brillant de ceux que le Comité a donnés depuis sa fondation.

Sur 389 membres dont notre Comité se compose actuellement, plus de 300 avaient répondu à l'appel de son très sympathique et affectionné président, M. Alfred Ancelot.

Cet empressement trouvait sa raison dans les circonstances présentes. Moins d'un an en effet nous sépare de la date d'ouverture de l'Exposition de 1900, et la phalange d'élite qui a, inscrits sur son drapeau, tant de noms de victoires remportées à l'étranger, en Russie, en Hollande, en Belgique, en Suède, etc., était heureuse de se trouver, ce soir là, réunie autour de son chef, sous les yeux de M. le ministre du Commerce et du Commissaire général de l'Exposition.

Comme l'a rappelé très à propos notre président, depuis deux ans le Comité français des Expositions à l'étranger n'a pas fait beaucoup parler de lui. Fidèle à la promesse que M. Ancelot avait faite à M. Alfred Picard, il avait été convenu qu'on ménagerait ses troupes et qu'il se préparerait à la grande bataille de l'année prochaine.

La promesse a été scrupuleusement tenue ; et, dans quelques mois, le Comité compte bien montrer à tous quelle force il constitue, et quel appoint considérable il peut apporter au succès d'une Exposition universelle à Paris.

Mais revenons à notre banquet.

Il a eu lieu à l'Hôtel continental, comme les années précédentes.

A la table d'honneur, à droite de M. Alfred Ancelot qui l'a présidé, avaient pris place MM. Paul Delombre, ministre du Commerce, Siegfried, Lourties, Lebon et Marty, anciens ministres du Commerce; Victor Legrand, président du Tribunal de commerce; Pallain, gouverneur de la Banque de France; Georges Berger, député du IXe arrondissement, président de la réunion des jurys des Expositions universelles; Hartmann, vice-président du Comité; Motte, Oriol et Gaston Ménier, députés; Charles Blanc, préfet de police; Ch. Legrand, vice-président du Comité; Expert-Besançon, président du Comité central; Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris; Charles-Roux, ancien député des Bouches-du-Rhône; G. Foucher, secrétaire de la Direction générale de l'Exploitation; Colin Delavaud, directeur de l'*Office du Commerce extérieur*; Bonnier, architecte en chef des Installations; G. Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Etranger.

A gauche du Président, nous voyons MM. Victor Lourties, président d'honneur du Comité, sénateur, ancien ministre du Commerce, Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900; Suilliot, représentant le président de la Chambre de commerce empêché; Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exploitation de l'Exposition de 1900; Ch. Prévet, sénateur; Fauré-Lepage, vice-président du Comité; Motte, député; Emile Dupont, vice-président du Comité; Layus, vice-président du Comité; Pinard, président du Comité des Élections consulaires; Chandèze, directeur au ministère du Commerce; Chardon, secrétaire général de l'Exposition de 1900; Barbier, secrétaire général de la Seine, représentant le Conseil général; Albert Legrand, chef du Secrétariat de l'Exposition de 1900; Estieu, trésorier du Comité français des Expositions à l'Etranger.

Autour de huit tables transversales avaient pris place les 300 membres du Comité, et les représentants des principaux journaux de Paris parmi lesquels nous remarquons nos très distingués et aimables confrères : Emile Ber du *Figaro*; Lapauze, du *Gaulois*, directeur du *Moniteur des Expositions*; Babin, des *Débats*; Lartigue, directeur de la *Revue illustrée des Expositions*; Dupuich, directeur du *1900*, etc., etc.

Au dessert, commence la série des toasts et discours. C'est d'abord M. Alfred Ancelot, président du banquet qui prend la parole.

M. Alfred ANCELOT

Président du Comité français des Expositions à l'étranger, membre de la Chambre de Commerce

Monsieur le Ministre,
Messieurs,

M. Krantz, ministre des Travaux publics, commissaire général de l'Exposition de Chicago, que nous espérions pouvoir saluer ici ce soir, retenu au dernier moment, me prie de vous communiquer ses excuses et ses regrets.

J'ai aussi à vous faire part des excuses de MM. Henry Boucher, Maruéjouls et Mesureur, anciens ministres, Présidents d'honneur de notre Comité; de M. de Selves, préfet de la Seine; de M. Charles Blanc, préfet de police; de M. Lucipia, président du Conseil municipal et de M. Thuillier, président du Conseil général, qui ont bien voulu se faire représenter par nos collègues et amis Bellan et Barbier.

De M. G. Pallain, Gouverneur de la Banque de France; de M. G. Masson, président de la Chambre de commerce de Paris qui, retenu par une réunion de famille, a prié M. Suilliot de le représenter; de M. Cauvin, député; de M. Dervillé, directeur général-adjoint de l'Exposition de 1900; de M. Muzet, député, Commissaire général de l'Exposition d'Anvers 1894; de M. Bousquet, directeur général des douanes; de M. Bouvard, directeur des services d'architecture; de M. Grison, directeur des finances; de M. Resal, chef du service des ponts et passerelles sur la Seine; de M. Roujon, délégué à la section des beaux-arts; de M. Blondel, délégué au service général; de MM. Ernest et François Carnot, que j'aurais été particulièrement heureux de pouvoir saluer ici ce soir; de M. Mazure, délégué aux services spéciaux; de M. Monthiers, Commissaire général de l'Exposition de Bruxelles 1897. Tous ces Messieurs nous adressent en termes les plus aimables leurs plus vifs regrets de ne pouvoir assister à notre banquet.

Des réunions de famille ainsi que la maladie nous privent aussi d'un grand nombre de nos collègues qui me prient de les excuser auprès de vous.

Monsieur le Ministre,

Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir bien voulu, malgré vos nombreux travaux et les fatigues qui en résultent, nous consacrer cette soirée, et venir présider notre banquet annuel.

Bien que vous comptiez parmi nous beaucoup d'amis et de dévoués collaborateurs, le Comité français des Expositions à l'étranger n'est peut-être pas bien connu de vous; car, dans ces derniers temps, son rôle a été plutôt effacé par suite des engagements que nous avions pris avec M. le Commissaire général.

En effet, M. Alfred Picard nous avait prié de ménager nos forces; de ne pas entraîner les industriels dans des expositions à l'étranger jusqu'en 1900, afin de permettre à chacun de se recueillir pour se préparer à la grande bataille de l'an prochain. (*Applaudissements.*)

C'est ce que nous avons fait, et voilà la raison pour laquelle notre Comité est resté un peu dans l'ombre depuis l'Exposition de Bruxelles.

Permettez-moi donc, Monsieur le Ministre, non pas de vous faire l'historique de notre comité, mais de vous en dire quelques mots.

Je ne vous citerai qu'un paragraphe de ses statuts qui résume absolument son rôle et son but.

« Le Comité français des expositions à l'étranger est une Société privée qui a pour but de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'Etranger en prêtant son appui à des expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques. »

Comme vous le voyez, notre plus grand désir est avant tout de favoriser le développement de nos affaires, en faisant mieux connaître les produits français à l'étranger. (*Applaudissements.*)

Cela, nous l'avons fait à Amsterdam, à Innspruck, à Bruxelles, à Berghen, à Saint-Pétersbourg; cela nous le referons encore après 1900, chaque fois qu'une occasion nouvelle nous sera offerte. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu, Monsieur le Ministre, la bonne fortune d'être soutenus et encouragés par tous vos éminents prédécesseurs qui, tous, ont accepté le titre de Présidents d'honneur de notre Comité; et c'est ce qui lui a permis de prendre un développement si rapide et si complet.

Après avoir été forcés à plusieurs reprises d'élargir nos cadres, nous avons décidé dans une de nos dernières séances de ne pas dépasser le chiffre de 400 membres.

Nous sommes aujourd'hui 389, représentant toutes les branches de l'industrie et du commerce français, et vous voudrez bien me permettre de vous faire remarquer que parmi nos collègues, 327 font partie des comités d'admission de 1900 et 192 des comités d'installation (*vifs applaudissements*), sans compter ceux qui seront certainement élus sous peu de jours par les exposants.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu comprendre un grand nombre de nos collègues dans les nominations que vous venez de faire. Je ne doute pas que vous ne puisiez aussi largement dans nos rangs l'an prochain lorsque vous serez appelé à désigner les membres du jury des récompenses, qui, assurément, comme l'indiquent les actes organiques de l'Exposition de 1900, *seront tous nommés par le Ministre du Commerce.* (*Vifs applaudissements, approbations.*)

Depuis l'Exposition de Bruxelles, époque à laquelle nous avons été heureux de pouvoir prêter un concours dévoué au Gouvernement, notre rôle, comme je vous le disais, a été très peu actif.

Nous avons cependant accordé notre patronage à l'exposition de Berghem et nous avons eu le vif plaisir de constater que, bien que cette exposition fût restreinte à certaines spécialités, la France y a occupé une place prépondérante.

Encouragés par notre Comité, un grand nombre de nos collègues, représentant surtout les industries de luxe, sont aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, où l'exposition des produits de l'industrie et de l'art français attire chaque jour non seulement de nombreux visiteurs, mais aussi de nombreux acheteurs.

Pour 1899, notre rôle consistera à prêter notre concours le plus absolu à M. le Commissaire général pour lui préparer de brillantes sections.

Après 1900, nos forces loin d'être épuisées, nous serons prêts à recommencer notre rôle actif à l'étranger, pour y organiser des expositions, si besoin est, et pour étudier toutes celles qui se présenteront, afin d'assurer partout une représentation brillante de la France; et nous comptons sur l'appui du Gouvernement pour seconder nos efforts.

Dès maintenant, notre Comité a décidé de s'occuper de l'Exposition de Glascow en 1901 et a formé une commission d'étude.

Un de nos collègues nous propose pour cette même année 1901, d'organiser une exposition française à Turin ou à Milan, pour profiter de la reprise des relations commerciales avec l'Italie; acte de la plus haute importance dont nous ne saurions trop vous féliciter et vous remercier, Monsieur le Ministre.

Enfin, si plus tard, M. Crozier, consul de France à Liège, que j'aperçois en face de moi avec notre ami M. Larroque, vice-président de la Chambre de commerce française de Liège, a besoin de notre concours pour l'exposition que l'on projette en cette ville, je lui dis d'avance au nom de tous nos collègues, qu'il peut compter sur le Comité français des Expositions à l'étranger. (*Applaudissements.*)

Avant de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister ce soir à notre banquet, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous renouveler l'assurance du concours le plus absolu de notre Comité, pour aider au triomphe de l'industrie française à l'Exposition de 1900.

J'adresse nos remerciements les plus cordiaux à MM. Lourties, Siegfried, Lebon et Marty, nos présidents d'honneur, qui ont voulu nous donner une nouvelle preuve de leur amitié et de l'intérêt qu'ils nous portent, en acceptant notre invitation.

Je salue M. le Commissaire général Picard et son dévoué collaborateur et ami M. Stéphane Dervillé, directeur général de l'Exposition, qui n'ont pas hésité à se rendre à notre appel, nous donnant ainsi une nouvelle preuve d'estime dont je leur suis particulièrement reconnaissant. Merci aussi à notre excellent ami M. Victor Legrand, président du Tribunal de commerce de la Seine, qui ne manque jamais une occasion de nous être agréable;

A M. Suilliot, ancien vice-président de la Chambre de commerce de Paris, qui a bien voulu venir représenter M. Georges Masson, président de la chambre de commerce; M. Georges Berger, député, qui nous a fait l'honneur de se faire inscrire comme membre de notre Comité;

A M. Ch. Prevet, sénateur, qui ne compte parmi nous que des amis;

A M. Motte, le vaillant député de Roubaix, que nous ne saurions trop féliciter de son admirable énergie;

A MM. Oriol et Gaston Ménier, députés, qui sauront en toutes circonstances défendre les intérêts de nos industries devant le Parlement;

A nos amis Bellan et Barbier, nos collègues et amis qui représentent ce soir les présidents du Conseil municipal et du Conseil général;

A. M. Chandèze, directeur du Commerce et à M. Collin-Delavaud, directeur de l'office du commerce extérieur, auprès desquels nous trouvons chaque jour le plus bienveillant accueil;

A M. Chardon, le sympathique secrétaire général de l'Exposition de 1900;

A MM. Defrance, Vassilière, Charles Roux, Lavertujon, Foucher, Bonnier, du Vivier de Streel Coyne, Ernest Picard, de Brevans qui sont toujours prêts en toutes circonstances à seconder nos efforts;

Merci aussi à M. Crozier, consul de France à Liège et à nos amis et compatriotes Valère Mabille et Larroque qui n'ont pas reculé devant les fatigues d'un voyage, pour se trouver ce soir au milieu de nous;

A mes excellents collègues Expert-Bezançon et Pinard dont l'amitié et le dévouement me sont particulièrement précieux;

A notre ami, M. Rœpius, ancien consul général, auprès duquel nous avons trouvé un appui si cordial lors de l'exposition d'Amsterdam;

A notre ami M. de Montarnal, qui a eu l'amabilité de dessiner le charmant menu que vous avez sous les yeux;

Enfin, à nos collègues du Tribunal et de la Chambre de commerce qui ont bien voulu nous consacrer leur soirée.

Je ne peux terminer sans adresser aussi tous nos remerciements à la presse qui en, toutes occasions, a bien voulu se mettre à notre disposition; et en particulier à notre ami Henri Gautier qui avec son désintéressement habituel, a bien voulu mettre

gracieusement son journal à notre disposition, comme organe de notre Comité.

Messieurs, je vous demande de lever tous vos verres avec moi en l'honneur de M. Paul Delombre, ministre du Commerce, et de boire aux succès de l'industrie française à l'Exposition de 1900. (*Applaudissements prolongés.*)

Que M. le président Ancelot nous permette de le remercier à notre tour du grand honneur qu'il nous a fait de rappeler notre modeste collaboration aux travaux du Comité. Nous lui exprimons notre plus vive reconnaissance et l'assurons de nouveau de notre plus entier dévouement. Après M. Ancelot, M. Victor Lourties se lève et prononce le charmant toast suivant :

M. Victor LOURTIES, sénateur

Président d'honneur
ancien Ministre du Commerce

Messieurs,

Permettez-moi, au nom de vos présidents d'honneur, de remercier le vaillant président du Comité français des Expositions à l'étranger, mon excellent ami Ancelot, des termes aimables dont il s'est servi pour souligner notre présence à ce banquet.

A la vérité, Messieurs, il renversait les rôles tout à l'heure, en nous remerciant d'avoir bien voulu répondre à notre gracieuse invitation ; le plaisir et l'honneur ont été pour nous.

Laissez-moi vous féliciter aussi, Messieurs, de l'éclatant succès de cette imposante manifestation. Vous avez fait vos preuves en cette matière comme en bien d'autres ; mais jamais votre association n'a réuni, je crois, dans de fraternelles agapes, une élite plus nombreuse et plus brillante.

Cela n'a rien d'ailleurs qui puisse nous surprendre, car, quoique simples présidents d'honneur, nous n'en suivons pas moins avec une sollicitude particulière, et toute naturelle, les manifestations de vitalité féconde et les progrès incessants du Comité Français des Expositions à l'étranger.

Nous l'avons vu à l'œuvre à Amsterdam et à Bruxelles, et nous savons tout ce que votre grande Association, le groupement commercial et industriel de ce pays le plus important à tous égards, recèle de dévouements, d'énergies et de compétences, de prodigieuse activité et d'ardeur patriotique. (*Assentiment.*)

Aussi sommes-nous sans inquiétude sur l'avenir de votre Société et sur les eminents services qu'elle est appelée à rendre. Votre devise devrait être : « Excelsior » ; car pour vous, chaque jour appelle un progrès nouveau, chaque jour étend et agrandit le domaine où s'exerce votre bienveillante activité.

On le disait tout à l'heure : vous étiez trois cents, il y a quelques mois, vous serez quatre cents demain ; et on se demande quelle extension vous auriez prise si vous n'aviez pas arrêté à ce maximum la liste de vos membres adhérents.

Vous vous appelez : « Le Comité français des Expositions à l'étranger » ; c'est sans doute par modestie, car vous ne bornez pas votre efficace intervention aux Expositions internationales étrangères ; vous apportez aussi votre concours le plus dévoué et le plus éclairé aux Expositions françaises ; et votre président avait raison de rappeler, il y a quelques instants, la large part qu'ont eue vos membres dans les Comités d'admission et qu'ils auront demain dans les Comités d'installation. (*Applaudissements.*)

Il restera une importante liste à dresser, celle des membres du Jury des récompenses. Ici, Messieurs, permettez-moi d'insister pour qu'on laisse en dehors de cette liste, quel que soit l'honneur qu'il y aura à en faire partie, un nombre suffisant de vos grands industriels pour disputer à leurs concurrents étrangers la première récompense de l'Exposition de 1900. C'est pourquoi je m'associe sans réserve à l'observation que faisait tout à l'heure votre président, à savoir que la désignation des membres du jury des récompenses se fasse, comme elle a été prévue à l'origine, par celui qui a eu l'honneur de préparer le règlement de l'Exposition de 1900, autrement dit qu'elle soit laissée tout entière à la libre appréciation de M. le Ministre du Commerce. (*Marques d'approbation.*)

Messieurs, je ne veux pas abuser de votre bienveillante attention (*dénégations*), et retarder plus qu'il ne convient le moment où vous allez entendre l'éloquente parole de notre éminent Ministre du Commerce.

Permettez-moi, en terminant, de boire à la prospérité de votre Association et à la santé de votre distingué président, et d'y joindre celle de nos amis de Belgique, MM. Valère, Mabille et Larroque, dont la présence ici ce soir nous rappelle des souvenirs aimés de l'Exposition de Bruxelles, que nous serons si heureux de faire revivre en 1900 à Paris et en 1903 à Liège. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi enfin de lever mon verre à la santé de notre cher Ministre, M. Delombre, et de lui adresser un souhait : c'est qu'il vienne le plus tard possible grossir la liste, déjà longue, de vos présidents d'honneur. (*Rires et vifs applaudissements.*)

Des applaudissements prolongés ont souligné cette spirituelle fin de toast et la parole est donnée à M. Siegfried.

M. SIEGFRIED

Sénateur, ancien Ministre du Commerce

M. le Ministre. — Je donne la parole à M. Siegfried.

M. Siegfried. — Je ne l'ai pas demandé (*rires*), mais devant l'injonction du plus aimable des Ministres, je n'ai qu'à me rendre et à vous féliciter, à mon tour, de l'œuvre que vous avez entreprise. Elle me paraît particulièrement importante depuis que nous assistons à la mise en pratique d'une politique économique qui me parait exagérée et qui n'est pas précisément, je le crois, celle que vous auriez choisie. (*Très bien ! très bien !*)

Vous avez à lutter contre des difficultés particulièrement grandes, pour développer vos affaires, la fermeture de notre marché par des droits souvent exagérés, a eu pour conséquence la fermeture des marchés étrangers à notre commerce et à notre industrie ; dans ces conditions, votre tâche est difficile, vous luttez néanmoins avec énergie, et je constate avec satisfaction que vos efforts ont donné certains resultats.

Ces jours-ci, cherchant à me rendre compte des résultats de la politique protectionniste je comparais les exportations françaises avec celles des autres pays et j'étais frappé du résultat de cette comparaison entre les années 1860 et 1897.

Sans doute nos exportations ont augmenté, pendant ces 37 années, de 58 %; c'est relativement satisfaisant et il ne faut pas nous faire plus malheureux que nous le somme ; il y a là une augmentation sérieuse et nous sommes heureux de le reconnaître.

Mais il convient de comparer cette augmentation avec celle des autres nations, car, aujourd'hui, ce n'est pas son pays seulement qu'il faut consulter, c'est le monde entier qu'il fau considérer, car si au point de vue commercial et industriel, les autres nations se développent plus que nous, quelle sera notre situation comparative dans cinquante ou cent ans ?

L'augmentation de l'exportation en Angleterre a été de 74 % et ici, il est intéressant de constater que cette augmentation qui ne s'éloigne pas beaucoup de la nôtre est sérieusement distancée par celle des pays qui suivent.

L'Italie, par exemple, qui progresse largement voit son exportation accrue d'environ 120 % sur le chiffre de 1860 ; l'Allemagne vient ensuite, avec une augmentation de 139 %. Elle devient un concurrent redoutable, même pour l'industrie anglaise, et vous connaissez bien le progrès de ce pays qui nous a supplanté sur beaucoup de marchés.

Enfin, il était question tout à l'heure, de la Belgique, ce pays petit par l'étendue, mais grand par l'intelligence et l'énergie de ses habitants, et si intéressant par les résultats que la liberté y a produits. Eh bien, ce pays, entouré de frontières fermées sous beaucoup de rapports, a redoublé d'initiative et de travail, et bénéficiant des bas salaires provenant de la vie à bon marché, qui est la conséquence de la liberté commerciale a si bien opéré que, depuis 1860, ses exportations ont augmenté de 230 % ; n'est-ce pas un résultat superbe ? d'autre pays ont été plus loin encore, et grâce à une augmentation de population considérable les Etats-Unis d'Amérique ont vu leur exportation augmenter dans la même période, de 213 %.

Vous voyez, Messieurs, que si les chiffres que je vous indiquais en ce qui nous concerne étaient relativement satisfaisants, ils ne le sont plus si nous les comparons avec ceux des autres pays et je regrette, quant à moi, que notre politique économique restrictive soit, dans une large mesure, la cause de cette situation. Je suis convaincu qu'une politique plus libérale aurait eu de meilleurs résultats ; au lieu de renchérir le cout de la vie, elle nous aurait donné la vie à bon marché, et aurait favorisé l'exportation et augmenté les affaires.

Il n'en est pas moins certain qu'il est difficile de progresser lorsque l'on a des éléments aussi considérables contre soi, mais je constate avec satisfaction, que vous cherchez à réagir contre les difficultés qui vous entourent et à lutter par un redoublement d'intelligence et d'activité.

Vous rendez ainsi un grand service au pays et vous me permettrez de vous en féliciter de tout cœur. (*Applaudissements*).

Après M. Siegfried, M. Paul Delombre, Ministre du Commerce, prononce le discours suivant :

M. Paul DELOMBRE

Député, Ministre du Commerce

Messieurs,

Je vous demande, tout d'abord, de lever votre verre en l'honneur de M. le Président de la République (*très bien ! très bien ! vifs applaudissements*), de M. Emile Loubet qui, par sa dignité, sa probité, son labeur, a mérité d'être élevé à la première magistrature du pays ! (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, j'éprouve quelques embarras à parler après deux de mes éminents prédécesseurs ; j'ai un peu abusé de l'autorité que l'on a bien voulu, momentanément, me reconnaître, en donnant la parole à M. Siegfried, mais je crois avoir ainsi fait plaisir à tout le monde, vous l'avez montré, du reste, par vos applaudissements. Son discours nous a valu, et nous devions nous y attendre, un de ces exposés dans lesquels il est passé maître, où l'on voit très rapidement, comme dans un panorama, se grouper et se dérouler au milieu des chiffres, des faits, toute une série d'événements historiques qui permettent de juger de la politique d'un pays et, peut-être, de recevoir des leçons dont nous saurons, dans la mesure du possible, faire notre profit. (*Très bien ! très bien !*)

Quant à ce que vous a dit l'honorable M. Lourties, je suis peut-être encore plus en peine pour vous en parler, car il a achevé son discours par un vœu, tel que je ne sais pas si je dois l'en remercier (*sourires*). Il y a, à certaines heures, un si lourd fardeau dans l'exercice du pouvoir, que j'aspirais presque à attendre le moment où vous me ferez la grande amitié de me compter parmi vos présidents d'honneur.

Que dirai-je de ceux qui n'ont pas parlé ? de ces anciens ministres du commerce que je suis heureux de voir à cette table ? Ils ont été en grand nombre, j'ajouterai presque en trop grand nombre. Certes, cela ne prouve pas beaucoup en faveur de la stabilité de certaines institutions (*rires*) mais cela prouve tout au moins la fidélité des souvenirs, cela prouve la fidélité des amitiés que vous avez su vous ménager, et que, quel que soit le Gouvernement au pouvoir, il vous est toujours reconnaissant de vos efforts. En ce qui me concerne, comme l'ont fait ceux qui m'ont précédé, vous pouvez être persuadés que je serai toujours à vous de tout cœur. (*Marques d'approbation.*)

Votre président disait, il y a un instant, que vous n'avez pas, dans ces dernières années, pris part à des expositions à l'étranger, parce que M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900 vous avait demandé de ménager vos forces pour cette grande manifestation nationale : je crois, Messieurs, que vous n'avez pas grand besoin de le faire, car votre histoire semble prouver, au contraire, que vos forces grandissent à mesure que vous travaillez.

Vous vous affirmez au dehors avec une telle puissance et, en ce moment même, vous vous préparez à donner à l'Exposition de 1900 un tel éclat et une telle splendeur qu'en vérité je me demande, lorsque, en 1901, vous voudrez bien aller à Glasgow, quelles nouvelles merveilles vous nous montrerez.

Quand vous agissez ainsi, vous n'êtes pas guidés seulement par la défense de vos intérêts ; c'est là

sans doute votre principale préoccupation et il est certain que sans cet aiguillon, vous n'iriez pas dépenser votre temps et donner votre argent dans le seul but de montrer vos produits; mais, ce qu'il y a de très remarquable, c'est que votre intérêt particulier est en harmonie avec l'intérêt général et que, chaque fois qu'au dehors, vous affirmez votre vitalité, c'est la vitalité même de la France qui se manifeste en même temps. (*Applaudissements.*)

Vous êtes, à ce point de vue, de bons serviteurs du Pays; chaque fois qu'à l'étranger, par des œuvres patriotiques comme la vôtre, on sait montrer quelle est la valeur de notre France: chaque fois que l'on affirme, aux yeux de tous, les forces de ce pays; la probité, le goût de l'épargne, le culte de la liberté, on rend service à soi et à son prochain, on rend service à la France et, par conséquent, on a droit à la profonde reconnaissance de son Gouvernement.

Lorqu'en 1900 vous serez au combat, je suis certain que vous remporterez la victoire. Vos comités déploient, en ce moment, une activité très grande; de toutes parts, c'est à qui rivalisera d'efforts pour le succès de l'Exposition. A tel point que cette fête pacifique ne sera pas seulement, on peut le prédire, un éblouissement pour les nations, mais aussi la consolation de cette fin de siècle et la glorification des idées françaises! (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne sais, Messieurs, si l'an prochain la politique économique dont parlait M. Siegfried aura beaucoup changé et s'il est même permis de se faire beaucoup d'illusions à cet égard. Cependant, si vous voulez bien agir et apporter au Ministre du Commerce la collaboration qu'il vous demande, je ne désespère pas de voir se poursuivre une œuvre que vous avez salué tout à l'heure avec tant de sympathie et, d'autres négociations, succédant à celles qui ont si heureusement abouti avec l'Italie, j'aurais l'espoir de voir appliquer à notre pays, non pas le régime auquel, je crois, ses forces pourraient lui permettre de prétendre, mais tout au moins un régime qui lui assurera la sécurité du lendemain et lui ouvrira de larges horizons. (*Vives marques d'assentiment.*)

Je termine cette trop longue allocution (*au contraire! parlez! parlez!*) en vous remerciant tous de votre fidélité au culte de la Patrie. Vous défendez la liberté; vous êtes des hommes d'initiative, vous vous tournez, non pas vers l'Etat, mais vers vos collaborateurs de chaque jour; vous savez la force qui découle des unions librement contractées. Vous êtes des hommes qui ne demandez rien à personne....... si bien, même, que je reprochais, tout bas, à votre président, de m'avoir laissé venir ce soir chez vous les mains vides! J'ai le cœur plein, mais je n'apporte rien d'autre que ma personne et je m'en excuse. Vous m'avez dit que vous étiez heureux de me compter parmi les vôtres ce soir et que vous ne vouliez rien recevoir de mes mains: je ne veux pas que votre réserve passe inaperçue et je vous remercie, au contraire, mon cher président, de cette attention si délicate. (*Hilarité.*)

Il n'en est pas moins vrai que je fais des vœux pour que, l'an prochain, nous puissions, à cette éclatante manifestation de 1900, reconnaître largement les mérites qui sont, parmi vous, si brillants et si nombreux; d'avance, je bois au succès de toutes vos expositions, à vos succès personnels et enfin à vous tous, Messieurs, et, en particulier, à celui qui est la main droite de votre comité, à ce brave cœur, à ce bon patriote, à Ancelot, votre président! (*Applaudissements prolongés.*)

Des applaudissements unanimes et prolongés accueillent ces dernières paroles et les ratifient.

« La séance est levée », dit M. Delombre, et l'on se lève de table en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, mais cette fois sur le champ de bataille de l'Exposition de 1900.

CONCOURS

Pour le dessin du diplôme des recompenses

PROGRAMME

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Sur la proposition du Commissaire général,

Vu le décret du 4 août 1894, portant Règlement général de l'Exposition,

ARRÊTE :

Article premier. — Un concours à deux degrés est ouvert entre tous les artistes français pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition Universelle de 1900.

Art. 2. — Les dessins seront soumis à un jury de vingt et un membres, composé comme il suit :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, *Président;*

Le Commissaire général de l'Exposition, *Vice-Président;*

Le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition;

Le Directeur général adjoint de l'Exploitation de l'Exposition;

Le Directeur des Services d'Architecture, des Parcs et Jardins de l'Exposition;

Le Directeur de la Voirie de l'Exposition;

Le Directeur des Finances de l'Exposition;

Le Secrétaire général de l'Exposition;

Le Directeur des Beaux-Arts, délégué à la Section des Beaux-Arts de l'Exposition;

L'Architecte en chef des installations générales de l'Exposition;

Le Conservateur des estampes de la Bibliothèque nationale;

Le Président de la Société des Artistes français;

Le Président de la Société nationale des Beaux-Arts;

Et huit membres élus par les concurrents.

Ceux-ci exprimeront leurs suffrages sur un bulletin de vote qui leur sera remis au Commissariat général au moment du dépôt des projets.

L'élection aura lieu au scrutin secret dans une assemblée qui se réunira à la date et au lieu fixés sur le même bulletin de vote, sous la présidence du Commissaire général, assisté de MM. les Directeurs généraux et du Secrétaire général.

Aucun des concurrents ne sera éligible.

Nul ne sera élu au premier tour s'il ne réunit: 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de suffrages égal au quart du nombre des concurrents. Au deuxième tour, la majorité relative suffira. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera élu.

Le vote par correspondance sera admis.

Art. 3. — Toute latitude est laissée aux artistes pour la composition de leur sujet.

Art. 4. — Le dessin exécuté du Diplôme aura comme dimensions 0 m. 55 sur 0 m. 44; il devra encadrer une réserve qui, sans affecter nécessairement une forme régulière, présentera une surface libre minimum de 0 m. 30 de longueur et 0 m. 15 de hauteur.

Art. 5. — Le premier degré du concours consistera dans une esquisse de grandeur d'exécution, qui devra être déposée au pavillon central du Palais de l'Industrie, porte n° 1, avant le 15 juin, à midi.

Chaque envoi sera accompagné d'une enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur et portant, à l'intérieur, la reproduction d'un signe ou d'une devise figurant comme signature sur l'esquisse.

Une exposition publique des esquisses envoyées aura lieu, du 18 au 25 juin inclusivement, dans un local qui sera ultérieurement désigné.

Le jugement sera rendu pendant la durée de cette exposition. Le jury désignera cinq esquisses, dont les auteurs seront admis au concours du deuxième degré.

Art. 6. — Le concours du second degré consistera dans l'exécution complète et définitive, en vue de la reproduction par la gravure en taille douce, des dessins dont les esquisses auront été adoptées par le jury.

Les dessins devront être déposés dans les bureaux du Commissariat général, 2, avenue Rapp, avant le 21 septembre 1899, à midi.

Ils seront exposés du 24 septembre au 1er octobre inclusivement et le jugement sera rendu pendant la durée de cette exposition.

Art. 7. — Un prix de 10.000 francs sera accordé pour toute allocation à l'artiste classé le premier à la suite du concours au second degré, et son œuvre sera exécutée.

Ce prix à forfait comprendra, pour l'Administration de l'Exposition, la propriété exclusive du dessin du diplôme, toute reproduction quelconque étant rigoureusement réservée à cette administration seule.

Une indemnité de 1.000 francs sera allouée à chacun des quatre autres concurrents.

Art. 8. — L'administration se réserve le droit de désigner le graveur qui sera chargé d'exécuter la planche. Toutefois, l'artiste dont le dessin aura été adopté presentera à titre d'indication une liste de trois graveurs.

Art. 9. — Après la clôture de l'Exposition publique, un délai de cinq jours sera donné aux concurrents pour retirer les projets non primés. Passé ce délai, l'Administration déclinera toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des projets.

Art. 10. — Le Commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 8 mai 1899.

Signé: PAUL DELOMBRE.

Proposé par le Commissaire général.

Paris, le 26 avril 1899.

Signé: PICARD.

M. LELIANOFF A L'EXPOSITION

Sur les chantiers. — Une visite au pont Alexandre-III

M. Lelianoff, maire de Saint-Pétersbourg, a visité, la semaine dernière, les chantiers de l'Exposition, accompagné du comte Suzov et de MM. Veber, vice-président du conseil municipal de Paris, et Defrance, directeur des travaux de la Ville.

A huit heures et demie, M. Lelianoff, quittant l'hôtel Continental dans le landau municipal, s'est rendu tout d'abord aux chantiers des Champs-Elysées. Les architectes du grand et du petit palais lui ont montré toutes les constructions en cours, fort avancées d'ailleurs sur ce point. Il s'est attaché surtout au grand palais, sur lequel il a demandé de nombreuses explications tant sur sa destination pendant l'Exposition que sur les rôles divers auxquels il pourra se prêter après 1900.

M. Lelianoff a visité ensuite le pont Alexandre-III. M. Alby, ingénieur, lui a expliqué toutes les phases de cette merveilleuse construction et le rôle joué par la passerelle, qui semblait l'intéresser particulièrement. Celle-ci n'a plus que peu de temps encore à demeurer au-dessus des arcs. Il faudra, cet été, la démonter pour permettre le raccordement du pont avec les culées.

M. Lelianoff a plusieurs fois manifesté son admiration pour la rapidité et surtout la hardiesse avec lesquelles cette construction, qui offrait tant de difficultés à surmonter, a été menée.

On traverse, tout en écoutant les explications de l'ingénieur, la passerelle de bois et, après avoir une dernière fois chaudement félicité M. Alby, M. Lelianoff quitte les chantiers du pont pour se rendre, par les escaliers provisoires, sur ceux de l'Esplanade das Invalides.

Sur ce point, les travaux sont un peu moins avancés, mais il n'en est pas moins facile de se rendre compte de l'ensemble, que les architectes ont fort bien su faire ressortir et qui a paru vivement intéresser M. Lelianoff. Quelques palais ont été assez rapidement parcourus, attirant l'attention en ce moment surtout par le fouillis inextricable de fermes de fer et de poutrelles qui s'entrecroisent de tous côtés.

De là, remontant en landau, le maire de Saint-Pétersbourg est allé visiter le Champ-de-Mars. Il est assez difficile, en ce moment, de démêler les multiples constructions qui s'élèvent de toutes parts. Mais les architectes, là aussi, ont su faire valoir leurs œuvres respectives et, en quelques minutes, M. Lelianoff pouvait saisir l'ensemble des merveil-

La visite terminée, le maire de Saint-Pétersbourg a manifesté à plusieurs reprises toute la satisfaction que lui avait procurée sa promenade et son admiration non seulement pour les organisateurs, mais aussi pour les ouvriers de tant de belles choses. Quelques instants après, M. Lelianof remontait en landau et rentrait à Paris, enchanté d'une matinée que le soleil avait tout particulièrement favorisée.

Nouvelles et Échos

Les architectes, membres de la Société des artistes français, ont procédé à l'élection de leurs représentants dans le jury d'admission de l'Exposition universelle, sous la présidence de M. Courtois-Suffit.

Conformément à l'article 23 du règlement de l'Exposition, ce jury comprend, comme membres de droit, et en dehors de toute élection, les architectes membres de l'Académie des beaux-arts, à savoir: MM. Vandremer, Daumet, Coquart, A. Normand, Pascal, Nénot, Bernier et Moyaux. Les membres élus par la Société des artistss français, au nombre de quatorze, sont les suivants : MM. Loriot, Laloux, H. Mayeux, Redon, Raulin, Deglane, Guadet, Scelliers de Gisors, Paulin, Sédille, Courtois-Suffit, Defrasse, Ch.-Al. Gautier, Abel Chancel.

* * *

Les chantiers de l'Exposition ont reçu, vendredi, la visite du duc de Tétuan, ambassadeur d'Espagne, pour la conférence de la Haye; arrivé à deux heures et demie au palais de l'Industrie, accompagné du marquis de Villalobar, délégué royal d'Espagne et de M. de Crespo, il a été reçu par M. A. Picard, commissaire général. Le duc de Tétuan a visité les maquettes du grand et du petit palais, le pont Alexandre-III, l'emplacement du pavillon royal espagnol au quai d'Orsay, le Champ-de-Mars et l'Esplanade des Invalides.

Le duc de Tétuan s'est déclaré émerveillé de tout ce qu'il a vu.

* * *

Le vicomte de la Rochefoucauld, président du comité d'organisation des jeux olympiques de 1900, vient de donner sa démission.

Le motif de cette détermination est que le vicomte de la Rochefoucauld, par un louable sentiment de patriotisme, n'a pas voulu se mettre en rivalité avec la commission sportive organisée par le comité de l'Exposition et la ville de Paris.

* * *

La semaine dernière, M. Chardon, secrétaire général de l'Exposition, et M. Ernest Cernot, adjoint au commissariat général, ont assisté, ainsi que M. A. Musnier, président du conseil d'administration du Tour du Monde, au premier coup de pinceau donné à l'immense toile du panorama animé du Tour du Monde. Ils ont vivement félicité M. Louis Dumoulin de son œuvre dont le dessin, complètement terminé, leur a permis d'admirer les décors variés qui constitueront ce panorama.

* * *

Par décret du ministre du commerce, M. Ernest Gay, conseiller municipal du 16e arrondissement, a été nommé membre de la commission supérieure de l'Exposition universelle, en remplacement de M. Bassinet, élu sénateur.

* * *

Avis à nos abonnés et à nos lecteurs qui sont en relations avec la Belgique et la Hollande.

La Compagnie du Nord vient de se mettre d'accord avec le Chemin de fer de l'Etat-Belge en vue d'apporter d'importantes améliorations dans les services entre Paris, Bruxelles, la Hollande, Liège, Cologne, Berlin et Saint-Pétersbourg.

Le train rapide qui part de Paris à 8 h. 2[illegible] du matin pour Bruxelles, Amsterdam, arriverait à Bruxelles vers midi 3/4 au lieu de 1 h. 40, gagnant une heure dans la durée du trajet de Paris à Bruxelles; dans le sens inverse, le train qui part de Bruxelles à 6 h. 4 soir arriverait à Paris à 10 h. 40 au lieu de 11 h. 17.

Quant au train de Cologne, Berlin, Saint-Pétersbourg, il serait séparé du train de Bruxelles et partirait à 8 h. 50 au lieu de 8 h. 20, pour arriver à la même heure.

Le train de midi 40 de Paris serait, lui aussi, remplacé par deux trains : l'un vers Bruxelles, l'autre vers Liège et Cologne.

Le train de Bruxelles conserverait son horaire actuel, mais le train de Liège et Cologne serait reporté à 1 h. 50 et arriverait à la même heure, avec des voitures de luxe qu'il remettrait au « Nord-Express ».

Dans l'autre sens, un train rapide serait créé de Liège à Paris pour relever la correspondance du Nord-Express venant 2 jours par semaine de Saint-Pétersbourg et les 5 autres de Berlin; il recevrait à cette station le groupe des voitures de luxe du Nord-Express pour Paris, où il arriverait vers 4 heures au lieu de 6 heures, heure actuelle.

Tous ces trains seraient composés avec les nouvelles voitures à couloirs sur bogies de la Compagnie du Nord dont le public a déjà apprécié le confort et le bon roulement.

Inutile de dire que ces trains seront remorqués par les nouvelles machines qui ont donné au Nord le record de la vitesse.

* * *

Une publication hebdomadaire ayant inséré une note sur l'Exposition Minière que le Gouvernement transvaalien doit installer au Trocadéro, où se trouvait complètement dénaturé le rôle de l'État dans cette Exposition, M. le Commissaire Général, Délégué de la République Sud-Africaine, a adressé la lettre suivante au Directeur de cette publication :

« Paris le 1 Mai 1899.

« A Monsieur le Directeur, de la Correspondance hebdomadaire de la Banque Française de l'Afrique du Sud, Paris

« Monsieur le Directeur,

« Vous avez publié dans le numéro 140 de votre correspondance hebdomadaire (27 Avril 1899) une note intitulée : *Les Mines d'or du Transvaal à l'Exposition Universelle de 1900* où se trouvent diverses affirmations qu'il est de mon devoir de rectifier.

« Le Gouvernement transvaalien n'a pas autorisé la Chambre des Mines de la République Sud-Africaine à organiser une exposition spéciale de l'Industree minière à l'Exposition de 1900; il a fait avec elle un arrangement en suite duquel la Chambre a assumé la charge de l'installation mécanique et du fonctionnement de l'usine de traitement du minerai d'or que l'Etat a résolu d'établir — dès l'année 1897 — sur l'emplacement qui lui a été concédé.

« M. J.-G. Bousquet, Inspecteur des Mines de la République, a été mis à la disposition de la Chambre, pour surveiller cette installation et, aussi celle des galeries de mines, en souterrain, édifiées par la Société concessionnaire des sous-sols du Trocadéro, en vertu d'un contrat intervenu le 19 Août 1898 entre cette Société et la République, approuvé par M. Picard, Commissaire Général.

« Sa mission se borne là.

« Je compte, Monsieur le Directeur, qu'il me suffira de signaler ces faits à votre attention, pour que vous y donniez la suite qu'elle comporte.

« Veuillez recevoir les assurances de ma considération distinguée

Signé : « Le Commissaire Général, Délégué de la République Sud-Africaine à l'Exposition de 1900.

« Michel Sanson. »

Les choses sont ainsi remises au point.

* * *

La commission spéciale chargée d'examiner les projets dus à l'iniriative privée a examiné, dans sa dernière séance, plusieurs nouveaux projets présentés et n'en a retenu aucun; le temps manquait, d'ailleurs, pour l'installation de nouveaux projets s'ils étaient accueillis, car la surface disponible de l'Exposition est plus que complètement garnie. Mais il n'en est pas de même pour l'importante section de Vincennes, qui sera très brillante, car elle réunira les jeux athlétiques et les sports ; aussi les chercheurs de « clous » d'exposition et d'attractions diverses peuvent-ils utilement, pendant quelques temps encore, soumettre leurs projets (à la condition que la réalisation n'en soit pas trop difficultueuse), à la commission d'initiative privée et à l'administration de l'Exposition.

* * *

Les entrepreneurs de Poitiers ont émis le vœu que la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail « soit modifiée de façon à ne compromettre aucun des intérêts qu'elle a en vue de protéger, et que son application soit retardée jusqu'à la clôture de l'Exposition de 1900. »

* * *

L'aquarium du Trocadéro sera épargné. Grâce aux démarches pressantes de M. Jousset de Bellesme, qui a d'ailleurs trouvé en M. Bouvard un aide plein de bienveillance et un éloquent avocat, on a décidé que l'œuvre si intéressante de ce savant ne serait pas touchée par les travaux de l'exposition coloniale.

M. Jousset de Bellesme, que nous avons rencontré, nous en a donné la nouvelle, tout heureux d'avoir pu sauver le seul établissement de pisciculture vraiment digne de ce nom que nous possédions en France, et qu'il est arrivé lentement à perfectionner par plus de vingt années de travaux et de sacrifices personnels.

* * *

A l'Exposition, nous aurons un théâtre en plein air sur la scène duquel seront interprétées des œuvres de littérature provinciale.

Des comités s'organisent à cet effet dans toutes les grandes villes.

Le théâtre provincial de 1900 nous permettra donc de voir des pièces bretonnes, normandes, provençales ou languedociennes, inconnues jusqu'à ce jour du public parisien.

Ces pièces seront représentées dans des décors exactement reconstitués, au milieu de meubles anciens.

Le théâtre provincial qui est organisé par un comité patronné par le ministère de l'instruction publique, sera gratuit.

* * *

La *Roumanie*, feuille française officieuse, annonce que le gouvernement a prié le prince Georges Bibesco d'accepter les fonctions de commissaire générale de la Roumanie à l'Exposition de 1900, et elle félicite le gouvernement de cet heureux choix, en relevant les qualités remarquables d'organisateur et d'administrateur dont le prince Bibesco a donné des preuves lors de l'Exposition de 1889.

LES
Services de Police à l'Exposition

M. Charles Blanc vient de saisir le Conseil municipal d'un mémoire tendant à la création d'un service spécial de police qui sera chargé, en 1900, d'assurer les services d'ordre et de surveillance dans l'enceinte de l'Exposition.

En 1889, ce service était assuré par 900 gardiens de la paix qu'on avait distraits des brigades existantes, et ce système avait eu l'avantage de ne nécessiter aucune mesure financière spéciale, puisque les gardiens, bien que ne faisant plus aucun service municipal, étaient payés cependant sur le budget ordinaire.

Mais il eut, par contre, l'inconvénient grave de démunir, pendant six mois, la plupart des arrondissements d'une partie de leurs gardiens de la paix ; certains jours même — les jours de grande

fête à l'Exposition — ils en furent presque entièrement privés.

On n'a pas voulu qu'il en fût de même en 1900. Les espaces à surveiller seront, d'ailleurs, plus considérables encore qu'en 1889, puisque l'Exposition doit couvrir 83 hectares à Paris, 123 au bois de Vincennes, et il serait impossible de trouver dans les effectifs actuels de la police parisienne des ressources suffisantes pour une telle besogne.

Aussi s'est-on mis en quête d'une autre solution. Et voici ce qu'a proposé le préfet de police :

On créerait — mais seulement pour quelques mois et sous la réserve qu'elle serait ensuite licenciée — une brigade spéciale de police, qui serait ainsi composée : pour le service d'ordre, 4 inspecteurs principaux de gardiens de la paix, 10 brigadiers, 100 sous-brigadiers et 1.000 gardiens pour la surveillance plus spéciale des nombreux pick-pockets que ne peut manquer d'attirer l'Exposition, 1 inspecteur principal de la sûreté, 4 brigadiers, 10 sous-brigadiers et 110 inspecteurs.

La dispense totale atteindrait, pour la durée de l'Eposition, une somme de 2.500.000 francs environ, dont une moitié serait payée par la ville de Paris et l'autre moitié par l'Etat, suivant les principes admis pour les dépenses de la police paririenne.

La nécessité d'augmenter, pendant l'Exposition le nombre des gardiens de la paix ne peut être contestée par personne Aussi, la commission municipale, qui a examiné les propositions du préfet de police, a-t-elle admis sans difficulté le principe de cette augmentation.

La commission était d'accord, également avec le préfet, sur la nécessité de garder un caractère provisoire à cette mesure. Récemment, on s'en souvient, 400 gardiens de la paix qui étaient employés aux stations de voitures furent, sur la proposition de M. Villain, restitées au service de la voie publique, et le Conseil, estimant suffisants les effectifs actuels, se serait vraisemblablement opposé à toute création nouvelle qui aurait eu un caractère définitif.

La discussion s'est donc engagée uniquement sur les moyens financiers d'exécution. Plusieurs conseillers ont été d'avis que la proposition de M. Blanc de faire payer à la Ville la moitié des dépenses était inacceptable, et que, seuls, les services de l'Exposition, qui bénéficieront de la création de la nouvelle brigade devront en supporter les charges. La question, d'ailleurs, semble ne devoir soulever que peu de difficulté, puisque déjà, en ce qui concerne les sapeurs-pompiers, les services de l'Exposition ont accepté de payer les dépenses occasionnées par le concours qu'elle leur demandera.

La commission s'est ralliée à cet opinion et le préfet de police, qui assistait à la séance, a été prié de s'entendre, à ce sujet, avec les directeurs de l'Exposition.

D'autre part, voici la conversation qu'un rédacteur du *Petit Journal* a eue avec M. Blanc, et qu'il a bien voulu nous transmettre.

Le Conseil municipal vient d'être saisi (oh ! sans émotion, du reste) d'une demande d'augmentation d'effectif du corps des gardiens de la paix. M. Blanc, préfet de police, réclame 1.100 hommes de plus, 1.000 gardiens de la paix et 100 agents de la sûreté.

Cette nouvelle sans autres commentaires appelait quelques explications que M. Blanc nous a données avec sa bonne grâce habituelle.

« Cette augmentation des forces de police, nous dit le préfet, n'est point demandée par moi à titre permanent, mais seulement pour la durée de l'Exposition de 1900.

Je me suis souvenu des difficultés qu'un de mes prédécesseurs, M. Lozé, a éprouvées pendant l'Exposition de 1889.

Il fallait, à cette époque, distraire chaque jour de leur service ordinaire, 780 gardiens de la paix, pour assurer l'ordre et la surveillance, et employer la plus grande partie des agents de la sûreté pour suivre nos hôtes et les préserver des pick pockets.

C'était le désert dans certains quartiers de Paris et un surmenage épouvantable pour nos hommes.

D'autre part, je suis persuadé — et les différentes fêtes parisiennes (l'arrivée des marins russes, le voyage du tsar, quelques cavalcades, etc.) que nous avons eues depuis me le prouvent — que nous aurons une population flottante considérable dans Paris.

Or, il ne faudra ni ralentir le service ordinaire, ni compromettre la sécurité de ses visiteurs ; ma demande est donc absolument justifiée.

Mais ce personnel provisoire, qu'en ferez vous après l'Exposition ?

— Ce personnel, mais nous l'avons déjà dans les nombreux stagiaires qui attendent des vacances.

Après l'Exposition, ils seront mis à la suite et seront appelés au fur et à mesure des besoins, et cela va vite chez nous, car le service est dur et il nous faut sans cesse de nouvelles recrues. »

INAUGURATION
DE
L'ÉLYSÉE-PALACE-HOTEL

Nous annonçions, dans notre dernier numéro, la prochaine inauguration de l'Elysée-Palace-Hôtel. Elle a eu lieu la semaine dernière et a été un grand événement parisien.

On peut évaluer à près de deux mille personnes le nombre des invités qui sont venus circuler dans les superbes salons du nouvel hôtel et en admirer la richesse artistique.

Cette inauguration d'un des plus beaux hôtels du monde, en pleins Champs-Elysées, à la veille de l'Exposition universelle, rappelait involontairement la pièce d'Offenbach, *la Vie parisienne* : l'arrivée des voyageurs de tous les pays du monde le baron de Gondremarck, Métella... peut-être, et le petit vicomte de Gardefeu.

Mais la meilleure société de Paris est venue à cette fête : on aurait dit une réception du faubourg Saint-Germain. L'infante Eulalie est arrivée vers onze heures et a été reçue par M. Nagelmackers et le baron de Mallaret, qui l'ont accompagnée au ravissant salon Empire qui lui avait été réservé auprès du salon des femmes. Elle a trouvé là plusieurs personnes de l'ambassade d'Espagne qui l'attendaient.

Le vaste hall était resplandissant avec son éclairage invisible, plafond lumineux de verre dépoli qui tamise la lumière électrique placée au-dessus. Un orchestre et des chœurs installés dans le fond se sont fait entendre toute la soirée. On admirait aussi la vaste salle du restaurant, toute blanche, avec ses magnifiques tapisseries des Gobelins, et la salle à manger dont les plafonds ont un grand succès. Mais les buffets placés dans ces deux salles n'ont pas un moindre succès, et le champagne y coule à flots. J'étais curieux de savoir quel champagne on servait dans une telle maison : c'était le champagne Ayala. On ne pouvait mieux choisir.

Le salon des femmes, le hall et les petits salons sont pleins de meubles superbes ou ravissants, copies du Louis XVI le plus riche et le plus pur.

Mais la foule emplit aussi les beaux escaliers qui conduisent au premier étage, et visite toutes les chambres, admirant en particulier les appartements réservés dont le luxe est d'une délicatesse exquise et d'un goût parfait.

Parmi les personnes qui circulent, reconnu trop de monde pour citer tous les noms : comte et comtesse d'Haussonville, vicomte et vicomtesse de Reiset, marquis de la Ferronnays, etc.

Beaucoup d'étrangers aussi, et des Parisiens de tous les mondes, des artistes, des hommes de lettres, M. Bonnat, M. Maizeroy, etc.

Aperçu aussi M. Camus, l'habile photographe du *Figaro*, dont la réputation n'est plus à faire. L'administration de l'Elysée-Palace a eu l'intelligence de se l'attacher ; son installation n'est pas prête, mais dans quelques jours il aura dans ce merveilleux hôtel la plus belle installation photographique du monde.

A minuit la foule arrivait encore et la fête était vraiment un événement parisien.

Avec le futur Hôtel Terminus du quai d'Orsay, l'Élysée-Palace-Hôtel sera le plus bel hôtel de Paris pendant l'Exposition.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 Mai 1899.

Des ordres de vente, venus de Londres, sur la Rente Extérieure et sur les Mines d'or, ont, dans ces derniers jours, pesé sur le marché qui est devenu plus lourd. D'autre part, les acheteurs parisiens cherchent à se dégager et à réaliser au moins une partie de leurs bénéfices. Il est à craindre, bien qu'ils ne soient pas poussés à vendre à tout prix, que, jusqu'au moment de la liquidation, la position de place ne force à des ventes au moins sur les valeurs les plus actives.

On parle beaucoup de la combinaison qui aurait été élaborée pour établir un accord entre les actionnaires et les obligataires du Nord de l'Espagne. La prochaine assemblée générale, si l'on en croit les diverses versions qui circulent, aurait d'importants projets à discuter.

Le marché des Fonds publics reste très faible en contraste frappant avec l'activité excessive, pour ne pas dire l'exagération, de certains fonds étrangers.

Toujours très peu d'animation sur le marché des fonds coloniaux.

Le marché des actions de nos principales institutions de crédit présente, en ce moment, une animation toute exceptionnelle, bien qu'il ne soit pas encore question de participations à des affaires nouvelles.

De calme qu'il était, le marché des actions de nos six grandes Compagnies de chemins de fer est devenu lourd et même faible.

Au contraire, la marche en avant des valeurs industrielles, loin de se ralentir, tend plutôt à s'accroître. On va même jusqu'à se plaindre que la progression des cours ne se maintienne pas dans des limites raisonnables. Cela peut être vrai pour certaines valeurs qui ont été travaillées par la spéculation. Les autres suivent, au contraire, une progression méthodique en rapport avec l'extension des affaires et l'amelioration des résultats.

Ce qui ressort une fois de plus de l'état général du marché, c'est que l'activité persistante du compartiment des valeurs industrielles contraste avec l'abandon toujours plus sensible des grandes valeurs à revenu fixe : cela témoigne du besoin qu'éprouve l'épargne de rechercher un emploi plus rémunérateur de ses ressources.

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

Siège social :

3 ET 5, RUE SAINT-GEORGES

Les actionnaires de la Banque Internationale de Paris se sont réunis le 15 mai en Assemblée Générale Ordinaire, sous la présidence de M. Ernest May, président du Conseil, et ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Comite de censure et des commissaires des comptes :

1° Approuve les comptes de l'exercice 1898;

2° Fixe à 30 francs par action le dividende de l'exercice 1898. Un acompte de dividende de 12 fr. 50 ayant été payé le 2 janvier dernier, le solde, soit 17 fr. 50, sera payable à partir du premier juillet prochain, sous une déduc ion des impôts résultant des lois de finances;

3° Approuve le report à nouveau du solde des bénéfices, s'élevant à 3.245.819 fr. 76;

4° Ratifie la nomination de M. le Comte Adhéaume de Chevigné comme membre du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Ed. Delessert, décédé;

5° Ratifie la nomination de M. Paul Dansette comme membre du Conseil d'Administration;

6° Elit membre du Conseil d'Administration M. Morel Kahn, actuellement censeur;

7° Réélit MM. Ernest May et Guillaume Beer, administrateurs sortants;

8° Elit M. Alfred Picard, censeur, en remplacement de M. Morel Kahn, élu membre du Conseil d'Administration;

9° Réélit M. le Comte Isidore Salles, censeur sortant;

10° Nomme MM. F. de Carrère, Ch. Durand et G. Pfeiffer chargés de faire un rapport à l'Assemblée Générale de 1900 sur les comptes de l'exercice 1899.

CONSEIL FINANCIER

DE LA

Banque Spéciale des Valeurs Industrielles

ACHETER la part de fondateur de la " Société générale des Chaussures Françaises " au prix de 900 francs.

Cette Société a été constituée au capital de 3.000.000, au mois de février 1898, pour prendre la suite de plusieurs établissements en pleine prospérité, Chaussures RAOUL, Cordonnerie du HIGH-LIFE, Cordonnerie du CHAT-NOIR, etc...

L'assemblée générale ordinaire dans sa séance du 28 Avril dernier, après avoir constaté que les bénéfices nets s'étaient élevés à 503.505 fr. 55, à fixé les dividendes à 11 francs par action, et à 60 francs par part de fondateur.

Le capital de la Société devant être prochainement porté à 4.500.000 francs pour l'émission de 15.000 actions nouvelles. au prix de 115 francs, réservés aux actionnaires et aux porteurs de parts de fondateur, ces derniers titres auront, aux termes des statuts, un droit de souscription à huit actions nouvelles qui seront souscrites à 115 francs alors que le cours actuel de ce titre est de 168 francs.

L'exercice du droit de privilège procurera donc aux porteurs de parts un bénéfice très important.

Banque Spéciale des Valeurs Industrielles
Société anonyme, Capital 10 millions
25, rue Vivienne, Paris

LA BANQUE SPÉCIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES a pour programme invariable de ne créer de sociétés anonymes qu'en vue de **l'achat d'Établissements français industriels ou Commerciaux en pleine prospérité,** donnant des bénéfices généralement progressifs depuis plusieurs années.

Les titres des sociétés qu'elle constitue, assurés d'un revenu facile à établir d'après les bénéfices antérieurs, ne présentent ainsi **aucun caractère spéculatif.**

Ce sont, au contraire, des valeurs de placement à mettre en portefeuille et à conserver en raison des plus-values qu'elles doivent acquérir par suite de la progression des revenus.

LA BANQUE SPÉCIALE reste représentée dans les conseils d'administration de ces sociétés, et ses avis financiers, **dont elle assume l'entière responsabilité,** sont donc fournis avec la connaissance parfaite de la marche des diverses Compagnies dont elle recommande l'achat des titres à sa clientèle.



6e Année. — N° 123 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 mai au 10 juin 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris . . . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 Juin 1899

MM. Alfred Picard, Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, Bouvard et leurs collaborateurs grands et petits, continuent, impavides, sans se soucier des cris et des bruits de la rue, à mener à bien l'œuvre de l'Exposition.

Les travaux vont d'un train d'enfer. On peut s'en rendre compte par soi-même, en faisant une visite sur les chantiers.

Les grands palais sont sur le point d'être terminés extérieurement. On pourra travailler, à l'intérieur, dès le mois prochain.

Aux Invalides, au Champ de Mars, sur les berges de la Seine tout marche à souhait.

Il en est de même, au point de vue de l'organisation de la Section française. Les comités d'installation ont leur cadre au complet. On sait qu'ils se composent de trois éléments: 1° le bureau du comité d'admission devenant de plein droit le bureau du comité d'installation; 2° la promotion faite par le ministre du commerce, tant pour l'Exposition contemporaine que pour l'Exposition rétrospective. Les nominations ont été faites, on le sait, par décret du 29 avril dernier; 3° les membres élus, dans chaque classe, pour tous les exposants provisoirement admis. Le nombre des élus, dans chaque classe, est égal au nombre des nominations faites par le ministre pour l'Exposition contemporaine.

Le dépouillement des scrutins pour ces élections a été fait par M. Stéphane Dervillé, directeur général de l'Exposition, en présence des membres du comité d'installation, déjà nommé dans chaque classe, et nous donnons plus bas les résultats déjà connus de ce scrutin.

Nous sommes heureux de constater que tout s'est passé de la façon la plus correcte, et que les choix des membres élus ont été ratifiés par l'unanimité des exposants.

Les comités d'installation composés de la sorte ont été invités par M. Dervillé à se réunir le plus tôt possible, pour, conformément, à l'article 50 du Règlement général, élire un trésorier et désigner un architecte.

Le Directeur général de la Section française, M. Dervillé, a insisté tout particulièrement sur le rôle dévolu à cet architecte qui, dans un délai de rigueur sera chargé d'exécuter les travaux collectifs d'installation et de décoration de la classe.

Il a vivement engagé les Comités à lui proposer un collaborateur non seulement ponctuel mais vraiment artiste, et qui, dans la présentation et la parure des produits, sache éviter « l'odieuse banalité » et puisse créer des choses intéressantes et nouvelles, dignes de la réputation et du savoir-faire de l'Ecole française.

Sept de ces architectes ont été déjà désignés:

Ce sont : MM. de Montarnal, (11, rue de la Trémoille, classes 13 et 84) le très aimable et distingué architecte de la Section française à l'Exposition de Bruxelles, qui vient de se classer parmi les premiers architectes de Paris en construisant, de la rue Réaumur, le superbe édifice où M. Paul Kahn vient de transférer sa grande manufacture de vêtements d'enfants; Plumet, 1, place Boïeldieu, (classe 66); Bertrand, (classe 85); Frantz-Jourdain, 40, boulevard Haussmann, (classe 90); Emile Bertrand, 22, rue Legendre, (classes 96 et 97), Alphonse Gontier, 34 bis, rue Vignon, (classe 99); Courtois-Suffit, 82 et 84, square des Batignolles, (classe 102).

H. G.

Comités d'Installation

LISTE DES MEMBRES ÉLUS PAR LES EXPOSANTS

CLASSE 4
MM. Bullon; Guérin; Lefèvre; Lemoine.

CLASSE 5
MM. Franc; Nanot; Blanchemin; Jollivet.

CLASSE 6
MM. Jourdan; Cail; Paris; Lang.

CLASSE 11
MM. Wickham; Boferding; Voirin; Deniey.

CLASSE 12
MM. Bellingard; Bourgeois; Etienne Neudein; Poullenc.

CLASSE 13
MM. Mainguet; Mame; Pichon; Ollendorf.

CLASSE 15
MM. Pellin; Balbreck; Chabot; Fillieux.

CLASSE 16
MM. Wickham; Vergne; Dupont; Mariaud.

CLASSE 18
MM. Carpezat; Gutperle; Decérès; Millet.

CLASSE 19
MM. Augustin Farcot; Roser; Chalugny; Biétrix.

CLASSE 20
MM. Jappy; Singrün; Nouvelet; Pellorce.

CLASSE 23
MM. Javaux; Chaussenot; Bénard; Radiguet.

CLASSE 25
MM. Clémençon; Bernheim; Zetter; Vedovelli.

CLASSE 28
MM. Allard; G. Hersent; Daydé; Coiseau.

CLASSE 29
MM. Jean Hersent; Alby; Lantrac; Captier.

CLASSE 30
MM. Pozzy; Clément; Quénay; Michelin.

CLASSE 32
MM. Dupuis; Barbet; Louvet; Francq.

CLASSE 39
MM. Bénard; Bouchon; Gallot; Radot.

CLASSE 54
MM. Béliéres; Gouvy; Meunier; Radais.

CLASSE 63
MM. Arrault; Gautier-Varniot; Lagout; Reumaux.

CLASSE 64
MM. Sépulchre; Dreux; Ghesquière; Léon Lévy.

CLASSE 65

CLASSE 66
MM. Simonet; Guilbert Martin; Mondui; Bénézech.

CLASSE 68
MM. Desfossé; Grantil; Jouanny, Le Mahieu.

CLASSE 70
MM. Mellerio; Besselièvre; Leborgne; Clair.

CLASSE 72
MM. Bourry; Altazin; Soyer; Colas.

CLASSE 73
MM. Lemal; Stumpf; Sauvageot; Houtard.

CLASSE 78
MM. V. Legrand; Grosselin; David; Keittinger.

CLASSE 79
MM. Dressoir; Jametel; Hachette; Buscarlet.

CLASSE 80
MM. Motte; Haimont; Juillard; Wallaert.

CLASSE 84
MM. Darquer; Heuzey; Sébastien; Crouvézier.

CLASSE 85
MM. Paul Kahn; Dury; Mailjeux; Morhange.

CLASSE 88
MM. Dalle; Lhomme; Chouanard; Perrigot; Masure.

CLASSE 90
MM. Bagot; Michaud; Marchandise; Ferrand.

CLASSE 93
MM. Picard; Guénot; Ballée; Gonon.

CLASSE 94
MM. Debain; Thesmar; Coupri; Harleux.

CLASSE 96
MM. Sandoz; Gondy; André; Diette.

CLASSE 97
MM. Raingo; Bergue; Mottheau; Jabœuf.

CLASSE 99
MM. Bertin; Bobet; Arthno; Porte.

CLASSE 102
MM. Dubois; Balas; Thibaudeau; de Montferrand.

CLASSE 106
MM. Naville; Manginy; Courtois; Suffit; Bourdex.

CLASSE 114
MM. Grosselin; Loiseau; Schmit; Marsaux.

CLASSE 117
MM. Manau; Fabry; Leclanché; Maison Sautter; Harlé et Cie.

CLASSE 119
MM. Leroy; Berger; Brosset; Hurlimann père.

Une Médaille aux Ouvriers de l'Exposition

M. Delombre, ministre du commerce, vient de faire signer un décret instituant une médaille d'honneur qui pourra être attribuée aux contre-maîtres et ouvriers de l'Exposition universelle, jugés les plus méritants.

Le rapport du ministre au président de la République rappelle que le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition, a prévu l'attribution de récompenses et de diplômes com-

des comités ou commissions et aux jurés. Il a paru au ministre « qu'un gouvernement démocratique comme celui de la République française devait donner, en outre, un témoignage spécial de sa sollicitude aux contremaîtres et aux ouvriers qui collaborent d'une façon si active à la grande manifestation pacifique de la fin du siècle ».

Beaucoup se font remarquer, ajoute le ministre, par leur application au travail, leur endurance, leur ingéniosité ; tous comprennent le caractère hautement patriotique de la tâche à laquelle ils concourent. L'année 1899 et les premiers mois de 1900 constitueront pour eux une véritable campagne avec ses dures fatigues et ses dangers.

En conséquence, il a été décidé que des médailles d'honneur en argent pourront être décernées par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, aux contremaîtres et ouvriers français qui auront été occupés pendant plus de six mois consécutifs aux travaux de l'Exposition, qui y seront restés attachés sans interruption jusqu'à l'achèvement de l'entreprise dont ils dépendent et qui s'y seront particulièrement distingués par leurs bons services.

La condition de durée d'emploi ne sera pas applicable aux ouvriers victimes d'accidents graves.

Des décrets pourront, à titre exceptionnel, conférer la même distinction aux fonctionnaires de l'administration de l'Exposition.

Nouvelles et Échos

Un journal du soir a prétendu, ces jours-ci, que « M. Picard, directeur de l'Exposition universelle de 1900, s'était rendu auprès du ministre du commerce pour lui communiquer une grave nouvelle ». Ce journal sait que cette nouvelle serait « celle de l'explosion prochaine d'une grève générale sur les chantiers du Champ de Mars ».

Nous sommes autorisé à déclarer que cette information est radicalement fausse. M. Alfred Picard, qui voit le ministre du commerce, tous les soirs, ne l'a nullement entretenu de l'éventualité d'une prétendue grève sur les chantiers de l'Exposition.

*

Afin de préciser ce que nous avons dit de la mise en adjudication des divers restaurants de l'Exposition, il est bon de spécifier que, ainsi que cela avait été entendu dès le principe, les Français seuls peuvent soumissionner. Mais il y aura aussi des restaurants étrangers et offrant à leurs clients de la cuisine étrangère ; ils seront tenus par leurs nationaux et seulement dans les lotissements concédés à leurs pays respectifs : c'est avec le commissaire général de leur nation que les restaurateurs étrangers doivent passer les engagements nécessaires.

* *

On a procédé, avant-hier, au décintrement de la dernière arche du pont Alexandre-III, en présence de M. Delombre, ministre du commerce. Le gros œuvre du pont Alexandre-III est donc actuellement terminé et, bientôt, on démolira la passerelle qui a servi à le construire. On sait, en effet, que les matériaux de construction du pont ont été descendus du haut de cette passerelle, au lieu d'être, comme habituellement, mis en place à l'aide d'étais. Ce procédé a eu pour résultat de ne pas encombrer la navigation de la Seine, mais il a eu, en même temps, le grave inconvénient d'empêcher le public de se rendre compte de l'aspect général du pont. La longue passerelle de fer alourdit, en effet, à un tel point le monument tout entier, qu'il est absolument impossible de juger, actuellement, de l'effet qu'il pourra produire lorsqu'il en [illegible]

Dans quelques semaines, cette construction aura disparu et nous pourrons décider alors, en toute connaissance de cause, si le pont Alexandre III est aussi lourd et aussi disgracieux qu'on l'a dit.

MM. Picard, commissaire général de l'Exposition ; Bouvard, directeur des services d'architecture ; Résal, ingénieur en chef, chargé des travaux du pont ; Chastelain, chef du cabinet du ministre du commerce ; Chardon, secrétaire général de l'Exposition, assistaient à l'opération, qui n'a duré que quelques minutes et a été couronnée d'un plein succès.

Avant de se retirer, M. Paul Delombre a décerné la médaille d'honneur des vieux ouvriers à MM. Camus et Tardy, qui travaillent à la construction du pont depuis le début des travaux.

* *

On vient de commencer les travaux, avenue de la Motte-Picquet, du Champ de Mars aux Invalides et le long du quai d'Orsay, des supports destinés à soutenir les trottoirs roulants à deux vitesses qui serviront au transport des voyageurs pendant l'Exposition.

Ces supports en acier sont formés de piles placées de douze en douze mètres, solidement plantées sur des bases bétonnées.

Le public pourra non seulement circuler entre ces piles, mais sous les arcades qu'on y a ménagées dans le sens de la ligne. Un tablier muni d'un double garde-fou sera supporté par les piles dont nous parlons.

C'est sur ce « bâti », élevé de sept mètres, que fonctionneront les trottoirs roulants à deux vitesses.

* *

Le Salon annuel de 1900, complètement distinct de l'Exposition des beaux-arts aménagée dans le grand palais des Champs-Elysées qui fera partie de l'Exposition universelle, sera décidément installé sur l'emplacement des abattoirs de Grenelle aujourd'hui complètement démolis.

Nous avons même pu voir hier dans l'atelier de M. Loriot, architecte de la Société des artistes français, un plan de la disposition des salles de peinture et du jardin de sculpture sur le terrain compris entre les avenues de Saxe et de Breteuil, les rues Barthélemy, Bellard et Pérignon.

Ce terrain a l'aspect d'un quadrilatère à peu près régulier dont trois pans sont coupés et qui présente à son entrée une demi-lune ouverte sur la place de Breteuil. C'est au centre de cette demi-lune que sera le portique principal et l'entrée d'honneur.

Le plan général, dont les détails ne sont pas encore définitivement arrêtés et ne le seront qu'au dernier moment, comporte un jardin central demi-circulaire entouré de galeries donnant accès aux salles de peinture.

* *

C'est jeudi prochain, 15 juin, que les artistes vont déposer leurs esquisses du diplôme des récompenses de l'Exposition de 1900 ; nous avons précédemment indiqué les conditions de ce concours fort intéressant comme manifestation des tendances de l'art décoratif français et actuel. Un diplôme d'Exposition universelle, surtout d'une Exposition telle que celle qui se prépare, ne saurait être une composition banale : les artistes qui s'y exercent ont à évoluer entre des écueils artistiques variés. Il ne convient pas que le diplôme donne l'impression d'un énorme billet de banque en teinte neutre, pas plus que d'une belle grande image de piété avec des anges aux ailes éployées : les allégories doivent y jouer un rôle important mais avec un soin extrême de ne pas tomber dans le poncif. On pense, dans les différents ateliers où s'élaborent les projets de diplôme pour 1900, qu'un peu de modernisme, — nous ne disons pas de réalisme, — interviendra utilement dans les compositions proposées. Sans être par trop terminées, les esquisses pourront être poussées quelque peu afin de bien donner, [illegible] aux compétents juges du concours mais encore au public lui-même qui sera admis à les examiner, une conception bien nette du mérite respectif et de l'impression finale à réaliser. Un diplôme d'Exposition universelle à Paris, c'est une pièce que l'on conserve avec un juste sentiment de fierté, c'est un souvenir tout particulier d'une époque, c'est, ainsi qu'il a été dit, un titre de noblesse industriel et commercial qu'une génération transmet à la suivante ; nos artistes le savent et cela avivera, n'en doutons pas, leur inspiration. Car il sera déjà intéressant pour eux d'avoir concouru pour le projet du diplôme de l'Exposition de 1900, et ceux qui n'auront point remporté l'un des prix auront déjà l'honneur de l'avoir entrepris.

* *

L'horticulture joue un trop grand rôle, et en même temps un rôle trop gracieux parmi les industries francaises du sol, pour ne pas être remarquablement, comme on dit, « logée » à l'Exposition de 1900. On lui construit donc, sur le quai d'Orsay, un palais composé de deux belles serres, entourées de jardins à la française, qui seront un ravissement de fleurs et d'arbustes d'ornement.

L'emplacement n'est pas moindre d'environ quatre mille mètres carrés ; chacune des serres aura soixante mètres de longueur sur vingt-cinq de hauteur. Cette installation, œuvre de M. Charles Gautier, a été suivie avec un soin particulier par M. Bouvard, directeur général de l'architecture à l'Exposition. On songe, d'ores et déjà, à conserver à la ville de Paris, après l'Exposition, ces palais des fleurs ; ils seraient tout indiqués pour recevoir les expositions horticoles annuelles qui sont appréciées et de plus en plus suivies par le public.

La direction des services de voirie vient de rédiger le devis et cahier des charges relatif à l'établissement d'une tranchée avec passage couvert de 30 mètres sur le quai de Billy, le long du Trocadéro. Ce sera une voie importante pour la circulation générale pendant le cours de l'Exposition. Le projet intéressant pour l'art de l'ingénieur comprend les fournitures et mains-d'œuvre nécessaires à la construction des murs de soutènement en béton armé, c'est-à-dire en carcasse de métal noyé dans le béton, et d'un pont du même système jeté par dessus la tranchée en prolongement du pont d'Iéna. Le pont en béton armé devra subir pendant vingt-quatre heures, en observation, une épreuve statique avec surcharge de 900 kilogrammes par mètre carré, puis, une épreuve sous charge roulante constituée par deux files de voitures dont chaque essieu pèsera six tonnes, les trottoirs continuant à supporter leur charge statique de 900 kilogrammes par mètre carré de surface. Les *flèches* à la clef permises à ce pont ne devront pas dépasser sept millimètres dans la première épreuve et cinq millimètres dans la deuxième ; aucune fissure ne devra se produire dans le béton, ni aucun mouvement de recul dans les culées. Ce sont là des conditions rigoureuses, mais on conçoit qu'en pareille matière et avec l'emploi de procédés de construction nouveaux en somme, il est nécessaire de requérir des constructeurs des garanties de sécurité plutôt trop grandes qu'insuffisantes.

*

La section tunisienne occupera un emplacement d'environ quatre mille mètres carrés, au Trocadéro, dans la partie coloniale de l'Exposition. Son entrée principale sera en face du pont d'Iéna : elle aura pour voisines, à droite l'Algérie, à gauche le Dahomey et le Soudan. La surface bâtie sera d'environ deux mille trois cents mètres carrés. On y verra notamment une reproduction de la célèbre mosquée de Sidi-Mahrez, à Tunis, des expositions spéciales d'archéologie, de mines et carrières, de travaux publics. Cette section retrouvera sans doute, en le complétant, le succès de la « rue du Caire » restée légendaire dans les souvenirs de gaieté de l'Exposition de 1900, car on y verra un restaurant franco-tunisien, le café de Sidi-bou-Saïd, la mosquée du Barbier à Kai-

rouan, la kasbah de Gafsa, et un café maure dans une reproduction exacte du pavillon de la Manouba. Les trente-quatre boutiques du Souk seront occupées par trois bazars : on y trouvera un débit de tabac, et on y verra travailler, dans leur art original, un potier de Nabeul, un nattier, un fabricant de lanternes, des tisserands, des tapissiers, des bijoutiers-orfèvres, des peintres sur tambours de basque et sur gargoulettes, des pâtissiers-confiseurs-limonadiers, des fabricants de beignets, ayant, en outre de la couleur, l'odeur locale. Les visiteurs pourront déguster les vins de Tunisie dans un pavillon spécial, assister à des fêtes arabes et faire le voyage de Tunisie au moyen de conférences accompagnées de projections lumineuses. Une commission spéciale a été chargée d'apporter à cette section la plus rigoureuse exactitude au point de vue documentaire, ce qui ne peut manquer d'en accroître beaucoup l'intérêt et l'utilité en ce qui concerne l'avenir colonial.

* *

De même que la section tunisienne, la section algérienne se trouvera au Trocadéro sur un bel emplacement, en face du pont d'Iéna. Elle sera également pittoresque et attrayante, en même temps qu'instructive, grâce aux constructions diverses dont elle sera ornée. On y verra, entre autres, la reconstitution d'une rue d'Alger à l'époque de la conquête, un théâtre-cirque arabe et une troupe d'Aïssaouas.

* *

Le ministre de la guerre informe les éditeurs français d'ouvrages en librairie qu'il a l'intention de concéder le droit de recevoir officiellement de son administration des documents concernant l'historique des corps de troupe, pour les réunir en un volume qui sera mis en vente à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900

La concession sera donnée à celui des éditeurs français qui acceptera toutes les clauses d'un cahier des charges et s'engagera à vendre au prix le plus réduit, aux membres de l'armée, personnels, établissements et services dépendant du ministère de la guerre, l'exemplaire broché, conformément au modèle adopté.

Les éditeurs désirant soumissionner devront s'adresser par lettre, le 17 mai au plus tard, au général président du groupe XVIII (Armées de terre et de mer) de l'Exposition universelle de 1900. Ils trouveront, dès à présent, au ministère de la guerre, tous les renseignements désirables.

* *

La commission d'organisation du congrès international des électriciens a élu son bureau qui est composé ainsi qu'il suit : M. E. Mascart, membre de l'Institut, président ; MM. P. Janet et E. Sartiaux, vice-présidents ; M. L. Violet, trésorier.

D'autre part, une réunion du comité des congrès a eu lieu sous la présidence de M. Troost. Il y a été décidé qu'un certain nombre de nouveaux membres seraient adjoints au comité du congrès de la photographie : une demande de congrès émanant du président de la Société chimique de Paris a été prise en considération.

* *

Le ministre du commerce, sur la proposition du commissaire général, a nommé les membres de deux comités consultatifs chargés d'organiser, de réglementer et de surveiller, sous le contrôle de la commission supérieure, les concours scolaires et les concours d'exercices militaires préparatoires. Voici les noms des membres qui ont été désignés :

I. *Concours scolaires.* — MM. Bagin de Bezons, Bayet, Bédorez, Blanchet, Bourlier, Buisson, Delagrave, Dhombre, Doliveux, Drouelle, Ferrand, de Galembert, Gautier, Grenier, Guibé, Hostein, Llonbes, Luquet, Marie-Cardine, Monnier, Périer, Pestelard, Pierre, Poirier, Rabier, Roy, Vigier, Vorbe.

II. *Concours d'exercices militaires préparatoires.* — MM. Barral, Bernier, Chéron, Giraud, le général Gossard, Grébauval, Palette, Pauliat, le capitaine Sommer, capitaine de réserve Sommier, Thuillier, capitaine de territoriale Tranchard, Paul Vivien.

Trois membres de chacun des comités des jurys, athlétique, de la gymnastique, de l'escrime et du tir, désignés respectivement par ces comités, feront également partie des comités consultatifs que nous venons d'indiquer.

* *

La commission d'organisation du Congrès international de l'enseignement technique à l'Exposition a constitué son bureau ainsi qu'il suit : président, M. Bouquet, directeur de l'enseignement technique ; vice-présidents, le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers, et Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris ; secrétaire général, M. Michel Lagrave, chef du bureau de l'enseignement technique au ministère du commerce ; secrétaire général adjoint, M. Paris, directeur de l'École commerciale de Paris. Le congrès se tiendra du 6 au 11 août 1900.

* *

L'administration de l'Exposition vient de remettre à la commission hongroise l'emplacement du pavillon historique que la Hongrie va construire sur le quai d'Orsay.

La remise du terrain a été faite à M. Bela de Lukacs, ancien ministre, commissaire général, A. de Navay, et C. Fittler, architecte. MM. François Arago, secrétaire d'ambassade, et Masson-Detourbet, architecte des sections étrangères étaient présents au nom de l'administration de l'Exposition.

* *

L'industrie du papier, en dehors de sa section contemporaine qui sera, ainsi qu'on peut le penser fort garnie, aura une section rétrospective et centennale d'un haut intérêt. D'après ce que nous apprenons, on y verra un « clou » technique très curieux : c'est, reconstruite avec une complète exactitude, la première machine à fabriquer le papier continu, établie par Nicolas-Louis Robert, inventeur parisien, qui naquit en 1761, et mourut en 1828.

* *

On prépare, dans la classe 93, une section rétrospective comprenant la coutellerie et la ciselerie, qui sera certainement d'un grand intérêt en raison des collections qui y seront montrées. La sous-commission chargée de l'organiser a pour président M. Gustave Marmuse, pour vice-président M. Le Secq des Tournelles et pour secrétaire-rapporteur M. Antony Valabrègue. On y verra les spécimens authentiques les plus divers de la coutellerie française, les outils de l'écuyer tranchant, les couteaux de table historiés et ornementés qui furent en grande mode, les ciseaux ouvragés qui servaient comme cadeaux de fiançailles et de mariage. Langres et Châtellerault enverront leurs modèles les plus renommés.

LE

Comité Technique d'Électricité

RAPPORT DE MM. POTIER ET HIRSCH

Le comité technique d'électricité vient de se réunir en vue d'examiner le rapport rédigé par MM. Potier et Hirsch relatif à la fourniture de force motrice à l'Exposition. C'est le deuxième rapport que ces messieurs présentent à ce sujet : nous avons relaté le premier et indiqué comment le service électrique et le service mécanique à l'Exposition de 1900 se trouvent simultanément intéressés à la question de production de la force motrice. En effet, la force motrice à vapeur fournira non seulement l'énergie nécessaire à l'éclairage électrique, mais encore celle qui, répartie en tous sens par des conducteurs d'électricité, ira actionner, sur les points les plus divers, les machines fonctionnant sur place à côté du produit qu'elles élaborent; c'est une des caractéristiques les plus attrayantes et les plus instructives de l'Exposition. Parmi les propositions de force motrice nouvelle examinées dans le rapport de MM. Pottier et Hirsch, nous retrouvons plusieurs superbes machines de 900, 1,000 et 1,700 chevaux de puissance, constituant, à elles seules, de véritables usines. Les rapporteurs, conformément à leur mission, se sont bornés à examiner les propositions faites au point de vue purement technique ; ils ont vérifié leur concordance avec les conditions générales imposées aux soumissionnaires, indiqué la puissance que l'on peut demander raisonnablement aux appareils, et appelé l'attention sur quelques points intéressant la sécurité et le bon fonctionnement. Le calcul, établi sur ces bases, conduit à une puissance cumulée de près de 45,000 chevaux-vapeur. Or, les groupes électrogènes de l'Exposition, fonctionnant de façon à répandre sur tout l'emplacement un éclairage électrique féerique, ne demandent pas plus de 20,000 chevaux de puissance ; c'est dire les moyens d'action techniques dont dispose l'Exposition de 1900. On se souvient avec curiosité, dans cet ordre d'idées, de la progression suivie par l'installation de la force motrice à nos expositions universelles successives. En 1855, la force motrice était de 350 chevaux ; en 1867, de 626 chevaux ; en 1878, de 2,500 chevaux ; en 1889, de 5,500 chevaux dont 2,500 seulement furent utilisés ; en 1900, d'ores et déjà, comme on le voit, 45,000 chevaux disponibles, dont la moitié seulement paraît pouvoir répondre à tous les besoins : les 5,500 chevaux utilisés en 1900 pour produire uniquement de l'énergie électrique, de la force motrice électrique transportée à distance représentent, à eux seuls, plus du double de la force motrice totale utilisée en 1889, et il faut y ajouter 15,000 chevaux-lumière : ces chiffres sont éloquents.

Le Catalogue

M. S. Dervillé, directeur général adjoint chargé de la section française, vient d'adresser aux présidents de classe une circulaire concernant la rédaction du catalogue général officiel de l'Exposition et que nous publions plus loin. En 1867 et en 1878, ainsi que le rappelle la circulaire, le catalogue comprenait, avant la liste des exposants de chaque classe, une notice historique et statistique sur l'industrie française qui en faisait l'objet. Il a été décidé que cette idée serait reprise pour le catalogue général des classes françaises de l'Exposition de 1900, et M. Dervillé, comptant à juste titre sur le dévouement des comités d'admission, leur demande de réunir les éléments nécessaires à la rédaction de ces notices dont l'ensemble constituera une sorte d'état général de l'industrie française au commencement du nouveau siècle. Un questionnaire, annexé à la lettre du directeur général adjoint, sans délimiter rigoureusement le cadre des informations, indique un programme susceptible d'assurer une certaine unité aux notices fournies par les diverses classes. Voici le texte du questionnaire :

I. — *Exposition centennale :* Historique sommaire de l'industrie ; grands faits qui se sont produits dans cette industrie depuis le commencement du siècle : caractère généraux de la classe.

II. — *Exposition contemporaine :* Etat général de l'industrie ; phénomènes qui se sont produits depuis 1889.

III. — *Principaux centres de production.*

IV. — *Nature, origine et prix des matières premières.*

V. — *Précis des méthodes de fabrication :* Outillage, comparaison entre la France et l'étranger ; condi-

tions du travail; salaires, grèves, nombre des ouvriers et des patrons.

VI. — *Principaux centres de consommation* : Prix sur les divers marchés.

VII. — *Commerce des produits* : Statistique décennale, exportation, importation, transit.

VIII. — *Observations spéciales à l'industrie.*

Un petit événement parisien

On peut voir, chaque soir, de nombreux groupes de curieux massés sur le terre-plein de la place de la République et sur le boulevard Montmartre, et tous les regards tournés vers le toit de la maison située à l'angle des rues du Temple et Turbigo, et vers celui de l'immeuble situé 18, boulevard Montmartre.

Voici la raison de cette curiosité :

Au dessus du toit de ces immeubles s'élèvent d'énormes enseignes lumineuses qui s'éclairent alternativement lettre par lettre en deux couleurs, puis disparaissent dans la nuit. Les passants qui épellent ce colossal alphabet voient se former les mots :

CACAO VAN HOUTEN

C'est en effet la célèbre maison hollandaise qui inaugure à Paris cette publicité sensationnelle, et il est bien inutile de dire qu'il s'agit du produit véritablement excellent, représentant le meilleur chocolat à consommer liquide. On ne peut guère trouver de boisson qui lui soit préférable. Il est plus agréable, plus sain, plus nourrissant et plus aisément digestible que les produits similaires, et son usage est économique.

Ces motifs lumineux sont construits et installés par les *Signes électriques*, 18, rue Cadet, à Paris. Cette maison, dirigée par MM. Emile Paz et André Silva, prépare d'énormes motifs lumineux en bois doré pour les principaux palais de l'Exposition : c'est la plus saisissante publicité *diurne* et *nocturne* que l'on puisse rêver.

Documents Officiels

Les Comités d'Installation

M. Stéphane Dervillé, Directeur général adjoint, chargé de la Section française à l'Exposition Universelle de 1900, vient d'adresser la circulaire suivante aux Présidents des Comités d'installation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En suite du scrutin dépouillé le devant le bureau et les membres déjà nommés de votre classe, le comité d'installation de la classe se trouve ainsi composé :

M. , président; M. , vice-président; M. , rapporteur; M. , secrétaire.

MM. nommés par M. le Ministre du Commerce, des Postes et des Télégraphes (Exposition contemporaine).

MM. nommés par M. le Ministre du Commerce, des Postes et des Télégraphes (Exposition rétrospective).

MM. élus par les exposants provisoirement admis.

J'aviserai les nouveaux élus.

J'ai l'honneur de vous convier à élire un trésorier et à désigner un architecte ou un ingénieur en vous conformant aux termes de l'article 50 du règlement général. Permettez-moi, Monsieur le Président, d'insister sur l'importance du rôle dévolu à l'architecte qui, dans un délai de rigueur, sera chargé d'exécuter les travaux collectifs d'installation et de décoration de votre classe. Je vous ai déjà demandé d'exposer vos produits sous une forme originale nouvelle et dans des conditions d'art et de goût dignes de la réputation et du savoir-faire de notre école. Proposez-moi donc un collaborateur non seulement ponctuel, mais vraiment artiste, sachant dans la présentation et la parure de vos produits, éviter la banalité et créer, pour le plaisir des yeux, d'heureuses combinaisons de formes et de couleurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : STÉPHANE DERVILLÉ.

Le catalogue général

M. Stéphane Dervillé, Directeur général adjoint de l'Exploitation, vient d'adresser la circulaire suivante (section française) aux Présidents de classe :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Catalogue général officiel des Expositions Universelles de 1867 et 1878 comprenait, avant la liste des exposants de chaque classe, une notice historique et statistique sur l'industrie française qui faisait l'objet de la classe.

Il a été décidé que cette idée serait reprise pour le Catalogue général des classes françaises de l'Exposition de 1900 et j'ai compté sur les lumières et le dévouement des Comités d'admission pour réunir les éléments nécessaires à la rédaction de ces notices dont l'ensemble constituera une sorte d'état général de l'industrie française au commencement du nouveau siècle.

Je vous prie donc, Monsieur le Président, de vouloir bien, d'accord avec le bureau de votre classe, me fournir ces renseignements aussi complètement et le plus tôt qu'il vous sera possible.

Peut-être, jugerez-vous devoir les soumettre à l'approbation de votre Comité lui-même.

Ci-joint vous trouverez un questionnaire qui, sans délimiter rigoureusement le cadre des informations que je sollicite, vous tracera cependant un programme assez précis pour assurer une certaine unité aux notices des différentes classes.

Je vous remercie du précieux concours que vous apporterez de la sorte à notre œuvre commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : STÉPHANE DERVILLÉ.

QUESTIONNAIRE

1° Exposition centennale. — Historique sommaire de l'industrie. — Grands faits qui se sont produits dans cette industrie depuis le commencement du siècle. — Caractères généraux de l'exposition centennale de la Classe.

2° Exposition contemporaine. — Etat général de l'industrie. — Phenomènes qui se sont produits depuis 1889.

3° Principaux centres de production.

4° Nature, origine et prix des matières premières.

5° Précis des méthodes de fabrication. — Outillage. — Comparaison entre la France et l'étranger. Condition du travail : salaires, grèves, nombre des ouvriers et des patrons.

6° Principaux centres de consommation. — Prix sur les divers marchés.

7° Commerce des produits : statistique décennale. — Exportation. — Importation. — Transit.

8° Observations spéciales à l'industrie.

QUESTIONNAIRE
destiné aux Classes de l'Économie Sociale

I. *Exposition centennale.* — Historique sommaire des principales institutions ouvrières comprises dans le programme de la classe. — Grands faits qui se sont produits à l'égard de ces institutions depuis le commencement du siècle. Caractères généraux de l'Exposition centennale de la classe.

II. *Exposition contemporaine.* — Etat général actuel des institutions avec mention particulière des changements remarquables qui ont pu se produire depuis 1889. Donner brièvement pour chaque genre d'institutions :

1° Les chiffres statistiques totaux les plus importants;

2° Les moyens de propagande employés et les lois votées;

3° Les obstacles rencontrés;

4° Les résultats obtenus;

5° Comparaison entre la France et l'étranger.

6° Observations diverses relatives aux institutions étudiées et aux questions de tout ordre qu'elles soulèvent.

Le diplôme des récompenses

CONCOURS

pour le dessin du diplôme des récompenses
Élection partielle du jury

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Sur la proposition de la Direction générale de l'Exploitation,

Vu l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 8 mai 1899, ouvrant un concours pour le dessin du diplôme des récompenses, notamment les articles 2 et 10,

ARRÊTE :

ART. 1er. — L'élection partielle du jury, prescrite par l'article 2 de l'arrêté ministériel du 8 mai 1899, aura lieu le *vendredi 16 juin, à 10 heures du matin*, au Commissariat général de l'Exposition (quai d'Orsay, 97).

Elle se fera au scrutin de liste.

ART. 2 — Les électeurs assistant à la séance devront présenter au bureau le récépissé constatant la réception de leur esquisse et remettre entre les mains du président leur bulletin de vote, qui sera immédiatement déposé dans l'urne.

Ceux qui useront de la faculté de vote par correspondance placeront leur bulletin de vote sous une première enveloppe fermée, portant en suscription le signe ou la devise de l'esquisse et la mention : « Exposition universelle de 1900. Élection de huit membres du jury pour le concours du diplôme des récompenses. » Ce premier pli sera contenu dans une seconde enveloppe à l'adresse du Commissaire général, quai d'Orsay, 97. Les plis ainsi constitués devront être parvenus au Commissariat général le 15 juin au plus tard. L'enveloppe renfermant le bulletin de vote sera ouverte publiquement au cours de la séance.

ART. 3. — Aussitôt après le dépouillement du scrutin, le bureau en proclamera les résultats. Si la majorité fixée par l'article 2 de l'arrêté ministériel du 8 mai 1899 n'est pas atteinte, il sera procédé séance tenante à un second tour de scrutin. Les électeurs présents y prendront seuls part.

ART. 4. — Dans le cas où des concurrents seraient élus, ils devraient en prévenir immédiatement le Commissaire général, sans faire connaître le signe ou la devise de leurs esquisses. Il serait pourvu à leur remplacement par les candidats ayant obtenu le plus de voix après les élus, soit au tour de scrutin unique, soit au deuxième tour de scrutin.

A défaut d'avis des concurrents élus, leurs esquisses seraient *ipso facto* exclues du concours.

ART. 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera remis à chaque concurrent avec le bulletin de vote, au moment du dépôt des projets.

Paris, le 27 mai 1899.

Signé : A. PICARD.

L'Exposition aura lieu au premier étage de la Galerie des Machines, (entrée par la porte de la Motte-Picquet).

Les restaurants à l'Exposition

On sait que les emplacements pour restaurants dans l'enceinte de l'Exposition ont été classés en 3 catégories :

1° Les Restaurants de luxe;
2° Les Restaurants à prix moyen;
3° Les Restaurants populaires.

L'administration vient de mettre à la disposition des intéressés un plan d'ensemble indiquant par des numéros et des teintes diverses, les emplacements de ces diverses catégories. A l'appui de ce plan se trouve, pour chaque emplacement, une relation descriptive. Nous donnons ci-après

les renseignements sur chacun de ces emplacements.

RESTAURANTS DE LUXE

N° 2.

Situation : Situé au Champ de Mars, en face sur la galerie de circulation du Palais du génie civil et à proximité de l'entrée principale de ce palais.

Vue sur les jardins du Champ de Mars.

Surface : 1° Sous-sols situés directement sous le restaurant. . . . . 270 m. q.

2° Rez-de-chaussée (3 travées des galeries de 9 m. sur 6 m., soit 27 m. × 6 — . . . . 162 »

3° Premier étage. . . . . 162 »

4° Deuxième étage . . . . 100 »

5° Terrasse de 2 m. de largeur sur la galerie de circulation (27 × 2). . . . 54 »

Total . . . . . 748 m.q

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Le concessionnaire sera tenu de supporter toutes visites et tous travaux nécessaires à l'entretien du Palais.

Les châssis verticaux éclairant le deuxième étage et donnant sur le hall de 27 mètres du Palais du Génie civil, ne devront, sous aucun prétexte, être masqués ; le concessionnaire ne pourra appliquer ni peinture, ni vitraux, ni quoi que ce soit derrière les vitres. Tout aménagement intérieur sera distant du verre de 0 m. 90 au moins.

Les eaux ménagères seront évacuées à l'égout.

Les gaz seront évacués et la ventilation sera assurée au moyen de tuyaux, déjà placés par l'Administration. Aucun autre conduit de ventilation ou d'évacuation de gaz ne pourra être établi.

La terrasse sur la galerie sera délimitée par une grille établie aux frais du concessionnaire.

Observations. — Le restaurant est éclairé sur le portique de circulation de 8 mètres de longueur ; 2 travées sont à vue directe, la 3e est masquée par le motif central du Palais.

N° 6.

Situation. — Situé au Champ de Mars, en façade sur la galerie de circulation du Palais de la Mecanique, à proximité des expositions des groupes IV et V (Matériel et procédés généraux de la mécanique, électricité).

Vue sur le Château d'Eau du Champ de Mars.

Surface : 1° Sous-sols situés directement sous le restaurant . . . . 586 m.q.

2° Rez-de-chaussée (9 travées des galeries de 7 m. s. 9 ., soit 63 × 9 . . 494 »

3° 1er étage. . . . . 494 »

4° 2e étage. . . . . 556 »

5° Terrasse de 2 m. de large sur la galerie de circulation (63 × 2) . . . . 126 »

Total. . . . . . . 2.256 m.q.

La redevance sera calculée sur la surface totale.

Servitudes : Les mêmes que pour le restaurant n° 2.

Observations. — Le restaurant est éclairé sur le portique de circulation de 9 m. 20 de largeur.

Il dispose de trois cours et d'une partie d'une quatrième cour. La surface de ces cours (92 m. q. environ) est comprise dans celle du sous sol, indiquée plus haut (586 m.)

Le concessionnaire pourra faire couvrir ces cours à ses frais.

Les rampes du Château d'Eau conduisent directement du sol du Champ de Mars, au premier étage du restaurant, qui est de plain-pied avec le grand vestibule d'honneur.

Le deuxième étage, qui a une hauteur de 4 m. 30, est éclairé sur les toits, les cours et le portique.

N° 10.

Situation. — Situé au Champ de Mars, en façade sur la galerie de circulation du Palais des fils et tissus.

Vue sur le jardin du Champ de Mars.

Surface : 1° Sous-sols situés directement sous le restaurant . . . . 240 m.q.

2° Rez-de-chaussée (3 travées de la galerie de 9 m. sur 6 m. 15, soit 27 × 6.15) . . . . 166 »

3° 1er étage (3 travées dont 2 seulement correspondent à celle du rez-de-chaussée. . . . . 166 »

4° 2e étage. . . . . 250 »

5° Terrasse de 2 m. de large sur la galerie de circulation (27 × 2) . . . . 54 »

Surface totale . . . . 876 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Les servitudes sont les mêmes que pour le restaurant n° 2.

Observations. — Le restaurant est éclairé sur le portique de circulation de 8 mètres de largeur.

N° 17.

Situation. — L'emplacement sur lequel le concessionnaire construira un pavillon isolé, est situé au pied de la Tour de 300 mètres, entre les piliers Nord et Est. Il se trouve à proximité d'un grand nombre d'attractions et du lac Nord du Champ de Mars.

Surface : Rez-de-chaussée . . . . 100 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — L'égout existant sur l'emplacement devra être respecté ; les eaux ménagères y seront envoyées.

Observations. — Le pavillon pourra comprendre un premier étage et des caves établies de façon à respecter l'égout.

N° 19.

Situation. — L'emplacement est situé en partie sur la berge de la Seine et en partie sur le quai de Billy, en aval du pont d'Iéna. Le concessionnaire y construira un pavillon isolé.

Vue sur la Seine et sur l'Exposition des colonies françaises.

Surface : Rez-de-chaussée au niveau du quai, 20 m. sur 15. . . . . 300 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Dispose au niveau de la Seine de 100 m. q. environ.

Servitudes. — Le mur du quai devra être respecté. Toutes les eaux ménagères ou de vidange provenant soit des divers étages, soit de la berge, devront être évacuées dans l'égout du quai de Billy.

Observations. — Le pavillon pourra comprendre un premier étage.

N° 25.

Situation. — L'emplacement est situé sous la culée de rive droite du Pont Alexandre-III, sous le quai de la Conférence, à proximité des nouveaux palais des Beaux-Arts.

Surface : Au niveau des berges . . 525 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Le restaurant sera aménagé conformément au projet présenté par l'architecte du Pont Alexandre-III (Reproduction des grottes du Tarn).

Les eaux ménagères seront évacuées à l'égout de la nouvelle avenue, entre les Champs-Elysées et le pont Alexandre-III.

N° 27.

Situation. — L'emplacement sur lequel le concessionnaire construira un pavillon isolé, est situé Parc du Trocadéro, dans la partie réservee aux colonies étrangères entre le prolongement de l'avenue d'Iéna, les expositions des colonies anglaises et du Japon et le palais de l'Egypte, en face de l'Aquarium du Trocadéro.

Surface. — Rez-de-chaussée. 12 | 30 450 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Les eaux ménagères seront envoyées dans l'égout indiqué sur le plan.

Observation. — Le pavillon pourra comprendre un premier étage.

Le concessionnaire aura la faculté d'établir des caves à condition de respecter les canalisations qui pourraient exister dans le sous-sol.

RESTAURANTS A PRIX MOYEN

N° 4.

Situation. — Situé au Champ de Mars, sur la galerie de circulation du palais du Génie civil, à proximité du vestibule d'entrée, séparant l'exposition du Génie civil de celle des industries chimiques.

Vue sur le Château d'Eau du Champ de Mars.

Surface : 1° Sous-sols situés directement sous le restaurant. . . . . 320 m. q.

2° Rez-de-chaussée (4 travées des galeries de 9 m. sur 6 m., soit 36 | 6) — 216 »

3° 1er étage. . . . . 216 »

4° 2e étage. . . . . 135 »

5° Terrasse de 2 m. de large sur la galerie de circulation (36 m. | 2) — 72 »

Surface totale . . . . . 959 m. q.

La redevance sera calculée sur cette surface totale.

Servitudes. — Le concessionnaire sera tenu de supporter toutes visites et tous travaux nécessaires à l'entretien du Palais.

Les eaux ménagères seront évacuées à l'égout. Le concessionnaire établira à ses frais les tuyaux d'évacuation des gaz et de ventilation, qui sortiront sur le toit du palais et seront disposés de façon à n'être visibles ni du jardin, ni des galeries.

La terrasse sur la galerie sera délimitée par une grille aux frais du concessionnaire.

Observations. — Le restaurant est éclairé sur le portique de circulation de 8 m. de largeur.

N° 8.

Situation. — Situé au Champ de Mars, en façade sur la galerie de circulation du palais des Fils et Tissus et à proximité de l'entrée principale de ce palais.

Vue sur le Château d'Eau du Champ de Mars.

Surface : 1° Sous-sols situés directement sous le restaurant. . . . . 300 m.q.

2° Rez-de-chaussée (4 travées des galeries de 9 m. sur 6 m. 15, soit 36 | 6.15) . . . . 220 »

3° 1er étage (4 travées dont deux seulement correspondent à celles du rez-de-chaussée indiquées ci-dessus . . . 220 »

4° 2e étage. . . . . 300 »

5° Terrasse de 2 mètres de large sur la galerie de circulation (36 | 2). . . 72 .

Surface totale . . . . . 1.112 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface totale.

Servitudes. — Les mêmes que pour le restaurant n° 4.

Observations. — Le restaurant est éclairé sur le portique de circulation de 8 mètres de largeur.

N° 13.

Situation. — Emplacement situé avenue de Suffren, au droit du palais des Industries chimiques et du palais du Génie civil, à proximité d'attractions annexées à la concession Coréenne.

Le concessionnaire construira sur cet emplacement un pavillon isolé, appuyé contre la clôture de l'Exposition.

Surface. — Rez-de-chaussée : 30 | 19 570 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Les eaux ménagères seront évacuées dans le collecteur de l'avenue Suffren.

Observation. — Le pavillon pourra comprendre un premier étage.

Le concessionnaire a la faculté d'établir des caves à condition de respecter les canalisations qui peuvent exister dans le sous-sol.

N° 20.

Situation. — L'emplacement sur lequel le concessionnaire construira un pavillon isolé est situé, en partie, sur les berges de la Seine et en partie sur le quai de Billy, en amont du pont d'Iéna.

Vue sur la Seine et sur l'exposition des colonies étrangères.

Surface : 1° Rez-de-chaussée au niveau du quai, 63 | 22 m. . . . . 1376 m.q.

2° Dispose sur le quai, sous les arbres d'une superficie de 63 | 7 m. soit. . . . . 441 »
(pouvant être utilisé comme terrasse).

Surface totale . . . . . 1827 m.q

La redevance sera calculée sur cette surface.

Dispose au niveau des berges de 63 | 14 soit 882 m.q. environ.

Servitudes. — Les arbres du quai devront être respectés, ainsi que le mur du quai et la conduite de gaz existante.

Toutes les eaux ménagères ou de vidanges provenant soit des divers étages, soit de la berge, seront évacuées dans l'égout du quai Debilly.

Observations. — Le pavillon pourra comprendre un étage construit suffisamment en retrait pour ménager les arbres.

N° 22.

Situation. — L'emplacement sur lequel le concessionnaire construira un pavillon isolé, est situé sous les arbres du Cours-la-Reine, à proximité des attractions de la rue de Paris et de la porte d'entrée de l'Exposition, place de l'Alma.

Surface : Rez-de-chaussée 40 m. | 10 m. 400 m q

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Le concessionnaire devra respecter les branches des arbres sous lesquels le pavillon sera édifié. Les eaux ménagères seront évacuées à l'égout.

Observations. — Le concessionnaire pourra établir des caves.

N° 23.

Situation. — L'emplacement sur lequel le concessionnaire construira un pavillon isolé, est situé sous les arbres du Cours-la-Reine, entre le palais de l'Horticulture et le pavillon de la Ville de Paris, à proximité du pont des Invalides et des attractions de la roue de Paris.

Surface : Rez-de-chaussée. . . . . . 180 »

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Le concessionnaire devra respecter les branches des arbres sous lesquelles le pavillon sera édifié.

La conduite d'eau de l'Ourcq passant sous l'emplacement sera respectée.

Les eaux ménagères seront évacuées à l'égout.

Observations. — Le concessionnaire pourra établir des caves.

RESTAURANTS POPULAIRES

N° 11.

Situation. — L'emplacement est situé à l'angle des avenues de La Bourdonnais et de La Motte-Picquet, à proximité de la salle des fêtes de l'Exposition et des gares de chemin de fer et de la plate-forme électrique desservant le palais de l'Agriculture.

Le concessionnaire construira, sur cet emplacement, un pavillon isolé appuyé contre la clôture de l'Exposition.

Surface : Rez-de-chaussée 40 | 16.75 670 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Les arbres qui se trouvent sur cet emplacement doivent être respectés.

Les eaux ménagères seront évacuées dans l'égout de l'avenue de la Motte-Picquet.

Observations. — Le pavillon pourra comprendre un étage.

Le concessionnaire aura, en outre, la faculté d'établir des caves, à condition de respecter les canalisations souterraines existantes.

N° 12.

Situation. — L'emplacement est situé à l'angle des avenues de Suffren et de la Motte-Picquet, à proximité de la salle des fêtes de l'Exposition.

Le concessionnaire construira sur cet emplacement un pavillon isolé appuyé contre la clôture de l'Exposition.

Surface : Rez-de-chaussée 50 m. sur 16.75 moins 50 m.q. . . . . 787 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Mêmes servitudes et observations que pour le n° 11.

N° 15.

Situation. — Emplacement situé avenue de Suffren, au droit du palais des Lettres, Sciences et Arts, à proximité de la concession de l'Optique et de la gare de l'Ouest.

Le concessionnaire construira sur cet emplacement un pavillon isolé appuyé contre la clôture de l'Exposition.

Surface : Rez-de-chaussée 40 m. s. 19 874 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Les eaux ménagères seront évacuées dans le collecteur de l'avenue de Suffren.

Observations. — Le pavillon pourra comprendre un premier étage.

Le concessionnaire aura la faculté d'établir des caves à condition de respecter les canalisations qui peuvent exister dans le sous-sol.

N° 16.

Situation. — Emplacement situé avenue de La Bourdonnais, au droit du palais des Mines et de la Métallurgie, près des gares de la plate-forme mobile et du chemin de fer électriques, ainsi que d'un certain nombre d'attractions. Le concessionnaire construira sur cet emplacement un pavillon isolé.

Surface : Rez-de-chaussée : 59 m. sur 12.30 . . . . 725 m.q.

La redevance sera calculée sur cette surface.

Servitudes. — Le concessionnaire devra supporter les servitudes suivantes :

1° Deux passerelles de 1m60 de largeur réunissant la plate-forme mobile au palais des Mines;

2° Deux escaliers, les guichets d'entrée et le trottoir de la plate-forme mobile;

3° Les fenêtres donnant sur le chemin de fer seront grillagées;

4° Les eaux ménagères seront évacuées à l'égout.

Observations. — Le pavillon pourra comprendre un premier étage. Le concessionnaire aura la faculté d'établir des caves, à la condition de respecter les canalisations souterraines qui peuvent exister dans le sous-sol.

N° 21.

Situation. — L'emplacement sur lequel le concessionnaire construira un pavillon isolé est situé entièrement sur la berge du quai Debilly, en amont de l'Exposition de la navigation de plaisance, à proximité de la concession du Vieux-Paris et du débouché de la passerelle des armées de terre et de mer.

Vue sur la Seine.

Surface : 735 m.q. environ (429 m.q. seulement sont utilisables au niveau des berges, la construction devant laisser libre la rampe de dégagement du quai Debilly.

La redevance sera calculée sur la surface de 735 m.q.

Servitudes. — Le concessionnaire devra se conformer pour la construction du pavillon au tracé indiqué au plan, qui permet le dégagement de la rampe du quai Debilly. Le mur du quai sera respecté.

Les eaux ménagères ou de vidange, provenant soit des divers étages, soit de la berge, seront évacuées vers l'égout du quai Debilly.

Observations. — Le pavillon comprendra un premier rez-de-chaussée au niveau des berges, un deuxième rez-de-chaussée à peu près au niveau du quai; le concessionnaire aura la faculté de construire un premier étage.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 Juin 1899.

La politique a donné à la Bourse une allure tourmentée qu'elle n'avait pas eue depuis longtemps; les incidents intérieurs n'auraient pas ému le marché devenu petit à petit très indifférent à tout ce qui ne l'atteint pas directement, si les événements politiques qui se déroulent au Transvaal ne l'eussent quelque peu inquiété.

C'est en effet par ces mines d'or que le marché a été attaqué. Dans les autres compartiments, des réalisations se sont effectuées, ce qui semble assez naturel après la période de hausse que nous venons de traverser.

Le marché des rentes françaises a été lourd toute la semaine; le 3 o/o a perdu à plusieurs reprises le cours de 102 francs; le 3 1/2 o/o n'a que de rares transactions.

La Rente extérieure d'Espagne est toujours le fonds d'État le plus activement traité de spéculation. Aucun élément nouveau d'appréciation sur l'avenir de ce fonds n'a cependant été fourni par le ministère des finances espagnol.

La Rente italienne est calme avec peu d'échanges.

Les Fonds Russes sont plus actifs mais sans changements.

Les Chemins de fer français qui sont restés en dehors de la spéculation ont à peine varié.

Des réalisations se sont produites sur les *valeurs industrielles;* elles ont été facilement absorbées.

Les bruits de peste en Egypte laissent les cours du Suez un peu calmes.

Les Omnibus conservent leurs cours, les Voitures fléchissent sur une diminution de leurs recettes

L'action de la Compagnie Parisienne du Gaz reste bien impressionnée par la perspective qui transformerait son monopole en un contrat de régie dont la Compagnie resterait titulaire.

Le Rio a eu des variations étendues et touché à 1.120 pour se relever à 1.185. La Société des Eaux gazeuses et minérales, favorisée par la température de ces derniers jours, a vu ses affaires prendre un développement considérable et se traite à 126 francs.

La Banque spéciale des Valeurs industrielles est l'objet des demandes suivies à 225 et 226 francs.

CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 1899

Extrait du rapport du Conseil d'Administration

(Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Charras, 9, à Paris.)

Les recettes de l'année 1898 se sont élevées à près de 88 millions, dépassant celles de tous les exercices précédents, et en augmentation de plus de 12 millions sur 1897. Les résultats des premiers mois de l'exercice en cours sont de nature à confirmer nos espérances de nouvelles plus-values.

Il est juste que la plus large part de l'augmentation des recettes vienne accroître le dividende, mais il importe aussi que la Compagnie profite des bonnes années pour fortifier ses réserves et dotations spéciales. Nous avons donc mis à la charge de l'exercice 1898 un prélèvement de 2.851.744 fr. 16 qui a été réparti entre le fonds des construction nouvelles et les fonds de renouvellement et d'amortissement du materiel, l'exercice 1897 ayant été affranchi de toute participation à cette catégorie de charges; et nous vous proposons de prélever sur l'excédent une allocation de 2.171.790 francs 22 pour la réserve statutaire.

Le bénéfice net sera ramené à 46 618.028 fr. 17 et sa répartition donnera, augmentée de l'intérêt de 25 francs, un revenu net de 100 francs par action.

Trois mille cinq cent trois navires jaugeant net 9.238.603 tonnes ont transité. La navigation de nuit, à l'aide de la lumière électrique, a été effectuée par 94 0/0 du total.

La ligne entière du canal, la rade et le chenal de Pord-Saïd ont été entretenus en bon état de navigabilité. L'élargissement du canal de 22 à 37 mètres a été terminé; par suite, la Compagnie a pu licencier un assez grand nombre d'ouvriers, ce qu'elle a effectue sans soulever de réclamations.

Il y a lieu de signaler divers travaux entrepris en vue d'améliorer la jetée ouest de Port-Saïd entre le quai François-Joseph et l'emplacement où doit être élevé le monument de Ferdinand de Lesseps, qui est assez avancé pour que nous puissions l'inaugurer le 17 novembre prochain, trentième anniversaire de l'ouverture du canal. L'utilité a été reconnue de construire dans l'avant-port, s'enracinant au chantier des Blocs, un môle de 400 mètres destiné à protéger contre les vents d'est la partie nord du port.

En 1898, les compagnies clientes du canal ont fait transiter 61 unités nouvelles assurant de nouveaux services et augmentant ceux existant. Parmi les événements d'ordre économique qui se sont déroulés en Orient, il n'en est pas de plus important que l'action des nations européennes en Chine. D'autre part, l'Indo-Chine, l'Inde Anglaise, le Japon et sa nouvelle colonie de Formose, la côte orientale d'Afrique, poussent avec activité la construction de leurs chemins de fer. Le Canal est appelé à bénéficier de ces faits.

Notre conseil a été cruellement frappé, depuis notre dernière réunion, par la perte de MM. Th. Desbrière, Ad. Peghoux et le baron A. de Caters. Nous avons pourvu provisoirement à ces trois vacances en choisissant MM. le baron A.-C. de Courcel, le vicomte E. Melchior de Vogüé et Plate, dont nous vous demandons de confirmer les pouvoirs. Nous avons également à vous soumettre la réélection de quatre membres du conseil dont le mandat est expiré: MM. C. Jonnart, H. Boucard, R. Guichard et lord Rathmore.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration.

GRANDS MAGASINS

DU LOUVRE

PARIS

Actuellement

EXPOSITION DE

TOILETTES D'ÉTÉ

Sport, Voyage, Bains de mer

AMEUBLEMENTS DE CAMPAGNE

TONIQUE — HYGIÉNIQUE

AMER PICON

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

AU BON MARCHÉ

PARIS — MAISON ARISTIDE BOUCICAUT — PARIS

ACTUELLEMENT

GRANDE MISE EN VENTE DES

SOLDES ET OCCASIONS

en Nouveautés d'Été

TOILETTES de CAMPAGNE et de BAINS de MER, COSTUMES de CYCLISTES. Articles de Voyage, Ombrelles, Articles pour Photographie et Peinture, Jeux de plage et de Jardin, Ameublement pour la Campagne, etc.

COUPES DE ROBES, COUPONS ET OBJETS CONFECTIONNÉS LARGEMENT DIMINUÉS DE PRIX

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :

209, rue St-Denis (COURBEVOIE) (SEINE)

DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, **PARIS**

CONSERVATION des CHEVEUX

DESTRUCTION des PELLICULES

par le **SPÉCIFIQUE ROGER.** Le Flacon 9f Franco.

Phien-Chimiste, 3, Boulevard St André (Place St-Michel), **PARIS.**

Dépôt : Pharmacie TERRIAL, 45, Rue Caumartin, Paris.

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom CHRISTOFLE en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

6e Année. — N° 124 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 juin 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Nos lecteurs trouveront page 3 la première partie du rapport *de* M. PAUL DELOMBRE, ministre du Commerce, *sur la situation des recettes et des dépenses de l'Exposition et sur l'état des travaux, au 31 Décembre 1898.*

BULLETIN

Paris, le 25 Juin 1899

La quinzaine a été fertile en événements.

Bien que nous nous soyons interdit de parler, ici, politique, nous ne pouvons cependant nous dispenser de déplorer amèrement ce qui se passe, quelques mois avant l'ouverture de l'Exposition.

Alors que la France entière ne devrait avoir d'autre préoccupation que celle de l'Exposition, elle est divisée, déchirée, agitée par la politique, à tel point qu'on se croirait revenu aux jours les plus sombres de notre histoire.

Le ministère Dupuy a été renversé, et le ministère Waldeck-Rousseau l'a remplacé.

A M. Delombre a succédé, au 101 de la rue de Grenelle, M. Millerand, député de Paris.

C'est, croyons-nous, le neuvième ministre du commerce que M. Alfred Picard aura eu comme chef depuis qu'il est chargé de la tâche énorme que l'on sait, et des responsabilités qu'il a assumées.

Si chacun des ministres qui ont précédé M. Millerand, avait exigé du Commissaire général que l'Exposition de 1900 fût marquée, à un point de vue quelconque, de leur empreinte personnelle, on devine ce qui serait advenu......

Heureusement que la loi a donné au Commissariat général une autonomie qui lui permet de regarder d'un œil placide les ministres qui passent, et de poursuivre en toute indépendance le but à atteindre.

S'il en était autrement, l'Exposition serait singulièrement compromise.

Les travaux continuent à aller rondement. Les travaux des Comités d'installations sont très avancés.

Quel dommage que cette affreuse politique soit venue se mettre en travers !..

H. G.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le *Journal officiel* a publié, le 23 juin, les décrets portant nomination des nouveaux ministres.

Par deux premiers décrets en date du 22 juin, contresignés par M. Charles Dupuy, président du conseil, M. WALDECK-ROUSSEAU, sénateur, est nommé ministre de l'intérieur et des cultes et ensuite président du conseil.

Par les autres décrets, contresignés par M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, sont nommés :

M. MONIS, sénateur, *ministre de la justice ;*
M. DELCASSÉ, député, *ministre des affaires étrangères ;*
M. CAILLAUX, député, *ministre des finances;*
M. le général DE GALLIFFET, *ministre de la guerre ;*
M. DE LANESSAN, député, *ministre de la marine ;*
M. GEORGES LEYGUES, député, *ministre de l'instruction publique ;*
M. PIERRE BAUDIN, député, *ministre des travaux publics ;*
M. MILLERAND, député, *ministre du commerce.*
M. JEAN DUPUY, sénateur, *ministre de l'agriculture ;*
M. DECRAIS, député, *ministre des colonies.*

Les Architectes des Classes

Ont été nommés architectes pour les classes suivantes :

Classes 12. — MM. GODEFROY.
— 13. — DE MONTARNAL.
— 15. — DELMAS.
— 33. — DUPARD.
— 44. — BOWÉ ET GÉRARD.
— 52. — COURTOIS-SUFFIT.
— 65. — HENNEQUIN.
— 66. — PLUMET.
— 70. — D'ESPOUY.
— 71. — RISLER.
— 79. — BERTRAND.
— 80-84. — DE MONTARNAL.
— 85. — BERTRAND.
— 90. — FRANTZ-JOURDAIN.
— 96. — EMILE BERTRAND.
— 97. — EMILE BERTRAND.
— 99. — GONTIER.
— 102. — COURTOIS-SUFFIT.
— 111. — UMBDENSTOCK ET AUBERTIN.

LA MÉDAILLE D'HONNEUR

de l'Exposition de 1900

Dans notre précédent numéro, nous avons annoncé que, sur la proposition de M. Paul Delombre, ministre du commerce, le président de la République avait signé un décret instituant, en faveur des contremaîtres et ouvriers employés aux travaux de l'Exposition, une médaille d'honneur qui sera décernée aux plus méritants.

Afin de bien marquer toute la valeur qu'il attache à la nouvelle distinction, le gouvernement s'est réservé la faculté de la conférer également, mais seulement à titre exceptionnel et par décret, aux membres du personnel de l'administration, comme récompense toute particulière de leurs services.

Voici le texte du décret signé par le président :

Le président de la République française, sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Décrète :

Article 1er. — Des médailles d'honneur en argent pourront être décernées par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, aux contremaîtres et ouvriers français qui auront été occupés pendant plus de six mois consécutifs aux travaux de l'Exposition, qui y seront restés attachés sans interruption jusqu'à l'achèvement de l'entreprise dont ils dépendent, et qui s'y seront particulièrement distingués par leurs bons services.

Art. 2. — La condition de durée d'emploi ne sera pas applicable aux ouvriers victimes d'accidents graves.

Art. 3. — Des décrets pourront, à titre exceptionnel, conférer la même distinction aux fonctionnaires de l'administration de l'Exposition.

Art. 4. — Un arrêté ministériel déterminera les mesures de détail relatives à la nouvelle médaille.

Art. 5. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel de la République française.*

A la suite de ce décret, M. Alfred Picard, commissaire général, a fait afficher sur les chantiers de l'Exposition l'ordre du jour suivant :

Contremaîtres et ouvriers,

L'Exposition de 1900 doit marquer, marquera une date mémorable dans l'histoire du pays et dans les annales du monde entier.

Elle sera glorieuse pour la République française, qui en sortira plus forte et plus puissante.

C'est à vous, c'est à votre labeur et à votre habileté que reviendra, pour une large part, le mérite du succès.

Fidèle à son origine et à ses convictions démocratiques, le gouvernement a voulu vous montrer, dès aujourd'hui, combien il vous en sait gré. Par un décret du 9 juin 1899, M. le Président de la République a institué une médaille qui sera décernée en 1900 par M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, aux plus dignes d'entre vous.

Cette médaille constituera, pour ceux qui la porteront, un signe d'honnenr en même temps qu'un souvenir précieux de leur collaboration à la grande œuvre de la fin du siècle.

Témoins de vos efforts, souvent admirateur de votre ingéniosité et de votre courage, je suis particulièrement heureux de ce gage de haute sollicitude donné par le gouvernement à mes fidèles compagnons d'armes.

Redoublons, les uns et les autres, d'ardeur dans l'accomplissement de notre tâche patriotique, tenons haut et ferme le drapeau tricolore : servons en bons citoyens la France et la République.

Rappelons que les médailles dont il s'agit seront des médailles d'argent, décernées par le ministre du commerce et de l'industrie sur la proposition du commissaire général ; ceux qui seront aptes à les recevoir devront avoir été occupés pendant plus de six mois consécutifs aux travaux de l'Exposition et y être restés attachés sans interruption jusqu'à l'achèvement de l'entreprise dont ils dépendent ; ils devront s'y être particulièrement distingués par leurs bons services. La condition de durée d'emploi ne sera pas applicable aux ouvriers victimes d'accidents graves. Des décrets pourront, à titre exceptionnel, conférer la même distinction aux ouvriers victimes d'accidents graves.

UNE VISITE
aux Chantiers de l'Exposition

Dix mois à peine nous séparent de l'Exposition Universelle.

C'est encore bien long, si l'on songe à tous les événement, qui peuvent survenir d'ici là. C'est peu, si l'on considère l'immensité de l'œuvre et la somme d'efforts qu'elle nécessite.

Aussi, sur presque tous les points, les travaux entrent-ils dans la période d'achèvement. De toutes parts les constructions s'élèvent. Les palais de pierre des Champs-Elysées se dégagent de la chrysalide d'échafaudages qui les enserrait. Le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides alignent les carcasses rouges de leurs galeries. Les quais se couvrent d'édifices de toutes sortes, et le pont Alexandre-III sera bientôt en état d'offrir aux miséreux, qui fréquentent les berges de la Seine, un asile aussi confortable que peu coûteux.

Il nous a paru intéressant, au moment où les travaux de l'Exposition entrent dans une phase nouvelle, de jeter un coup d'œil de profane sur ce merveilleux ensemble, sur ces édifices, qui serviront de grandiose écrin aux merveilles que le monde entier s'apprête à amonceler sous nos yeux.

Nous avons pénétré sur les chantiers de l'Exposition, en traversant ce qui reste de ce pauvre vieux Palais de l'Industrie, dont les triomphes d'antan semblent bien oubliés aujourd'hui, et, dont les pierres noires, dépaysées au milieu des murs éclatants de blancheur des nouveaux palais, attestent que la destinée des édifices n'est pas moins changeante que celle des hommes.

En arrivant sur l'emplacement qu'occupera bientôt l'avenue Alexandre-III, une merveilleuse perspective s'offre à la vue.

Cette large voie, encadrée par les deux nouveaux palais, prolongée par ce pont, qui promet d'être une des merveilles de l'art de l'ingénieur, et par l'Esplanade, jusqu'aux Invalides dont le dôme doré la domine, forme un merveilleux ensemble, qui ne sera pas un des moindres attraits de l'Exposition.

Pour le moment, cette voie triomphale n'est encore qu'un immense chantier qu'encombrent des pierres de toutes les formes et de toutes les dimensions. Un pont roulant saisit les blocs sur les véhicules qui les amènent, les transporte dans une partie du chantier, où des ouvriers les dégrossisent, et où ils sont repris par des grues qui les posent sur leur emplacement définitif.

Actuellement, le gros œuvre de maçonnerie est presque entièrement terminé aux Champs-Élysées.

Le petit Palais, celui des Arts Français, est le plus avancé. On a pu arborer au fronton, le drapeau, qui, suivant une tradition sacrée dans la construction, ne doit flotter que quand le point le plus élevé du bâtiment a été atteint.

Il ne faudrait pas en conclure que le petit Palais est d'ores et déjà habitable, même pour des œuvres d'art. Mais il est fort probable que l'aménagement intérieur pourra être commencé dans peu de temps.

Le grand Palais, celui des Beaux-Arts, est une œuvre d'une tout autre envergure, par sa conception, aussi bien que par la surface qu'il couvre.

L'extérieur est presque aussi avancé que celui du petit Palais, les bas côtés sont terminés, on procède au ravalement de la façade principale, tandis que des sculpteurs travaillent aux huit statues qui la pareront et qu'on élève de part et d'autre du porche, les pylônes destinés à supporter les motifs, qui surmonteront la corniche.

A l'intérieur, on travaille activement à la couverture du Palais. On a élevé des échafaudages, qui sont une merveille de hardiesse et de legèreté, pour monter le dôme central, et l'on compte que ces gros travaux seront achevés bien avant l'hiver.

En résumé, nous avons pu nous convaincre que, dans cette partie de l'Exposition, les travaux se trouvaient dans un état d'avancement très suffisant, ce qui ne saurait surprendre ceux qui les ont suivis et qui ont pu se rendre compte de l'esprit rationnel et méthodique avec lequel ils ont été conduits.

(*A suivre*). MARCEL

Nouvelles et Échos

Aujourd'hui, 25 juin, 295 jours nous séparent du 15 avril 1900, date officielle d'ouverture de l'Exposition universelle.

***

Les importantes adjudications de peinture et de vitrerie, qui sont annoncées à bref délai, indiquent l'état d'avancement satisfaisant des travaux. On peut dire, ainsi que le constate, d'ailleurs, l'intéressant rapport adressé au président de la République par le ministre du commerce et de l'industrie, que les entrepreneurs, tenant exactement leurs engagements, auront terminé leurs travaux avant la fin de l'automne. On a assigné aux architectes, comme terme ultime pour la livraison de leurs ouvrages, le 1er novembre 1899, date antérieure de près de six mois à celle de l'ouverture de l'Exposition. En conséquence, le 5 juillet 1899, aura lieu, par les soins de la direction des services d'architecture, l'adjudication en quatre lots : 1° de la pose de la vitrerie des combles du palais de l'Electricité, au Champ de Mars ; 2° de la fourniture et pose de la vitrerie verticale du palais des Manufactures nationales et des portiques, à l'Esplanade des Invalides ; 3° de la fourniture et pose de la vitrerie verticale du palais des fils, tissus et vêtements, au Champ de Mars ; 4° de la peinture et vitrerie pour le palais de l'Horticulture. Le montant de ces adjudications est respectivement : pour le premier lot, de 15,000 francs ; pour le deuxième, de 16,000 francs ; pour le troisième, de 18,500 francs ; pour le quatrième, de 94,500 fr. Il convient de remarquer que, dans bien des cas, les verres destinés à couvrir les palais sont simplement pris en location par l'Exposition ; en effet, il est bien entendu *a priori* que, sauf les palais des Champs-Elysées et le pont Alexandre-III, toutes les constructions élevées pour l'Exposition sont temporaires et qu'elles seront démolies après la clôture de l'Exposition.

***

On annonce le mariage de Mlle Suzanne Expert-Bezançon avec M. Adolphe Bizouard, qui sera celébré, mercredi prochain, 28 juin, à midi, en l'église Notre-Dame-de-la-Gare (place Jeanne d'Arc).

***

Les artistes qui ont pris part au concours pour le dessin du diplôme de l'Exposition se sont réunis avant-hier, à neuf heures et demie, dans le grand hall du commissariat général afin d'élire leurs huit représentants au sein du jury.

M. Alfred Picard, assisté de MM. Dervillé, Chardon, Alfred Legrand, Henry Girard de et l'architecte Binet, présidait au scrutin.

Soixante cinq artistes seulement ont pris part au vote, sur 110 inscrits au concours. Mais, comme aucune liste n'avait été arrêtée à l'avance, les suffrages se sont éparpillés sur quantité de noms, parmi lesquels il faut citer ceux de MM. Besnard, Jules Chéret, Grasset, Mucha, Bonnat, Barrias, Bouguereau, Gérôme, Maignan, Henner.

Un seul nom a réuni au premier tour la majorité absolue de 33 voix, c'est M. Luc-Olivier-Merson.

En conséquence, un second tour est nécessaire. Il est ouvert immédiatement. Il n'y a plus, cette fois, que 25 votants.

Sont élus : MM. Mayeux, 16 voix ; Roty, 13 ; Bouguereau, 11 ; Grasset, 11 ; Bonnat, 10 ; Jules Chéret, 10.

MM. Joseph Blanc, Lefebvre et Delaroque ont chacun 8 voix.

Il faut donc, parmi eux, aux termes du réglement faire un choix à l'ancienneté.

***

Avec les formalités d'usage que nous avons antérieurement indiquées, l'Allemagne a pris, le 13 juin, possession de l'emplacement sur lequel sera construit son pavillon spécial. La Serbie procédera à sa prise de possession mercredi.

***

Une dépêche d'Amsterdam nous annonce la mort de Mme Calish, la femme du Commissaire général de l'Exposition universelle d'Amsterdam, en 1895 : Mme Calish était une femme de grand cœur, qui aimait passionnément notre pays qu'elle considérait comme sa seconde patrie.

Tous ceux de nos compatriotes qui sont allés à Amsterdam, et ont eu l'honneur d'être reçus chez le Commissaire général de l'Exposition, se rappellent avec quelle affabilité, quelle distinction charmante Mme Calish faisait les honneurs de sa maison et s'associeront à la douleur de M. Calish.

***

Le monument de Pasteur aux Champs-Elysées.

L'emplacement si longtemps cherché du monument de Pasteur, pour lequel on n'avait que provisoirement et faute de mieux désigné le carrefour Médicis, l'emplacement le plus convenable est enfin trouvé.

C'est Falguière lui-même qui en a eu l'idée, et devant son œuvre magistrale, entre une visite de MM. Duclaux et Vallery-Radot et celle de la Commission municipale des beaux-arts, il nous dressait hier sur un bout de papier le plan de l'avenue Alexandre-III avec ses deux palais et les restes du Palais de l'Industrie qui en masquent encore l'entrée.

— Ne pensez-vous pas, nous disait-il, que la place de celui que tous en France et hors de France regardent comme le plus grand homme de paix, de science et d'humanité du siècle qui finit, soit ici en 1900 ?...

Et, en quelques traits de crayon, Falguière réduisait le petit carré figurant le Palais de l'Industrie et un socle où se dressait le monument de Pasteur.

Tout en marbre, avec seulement une Renommée en bronze doré couronnant Pasteur, ce monument, qui couvrira neuf mètres carrés et aura huit mètres environ de hauteur, sera de proportions suffisantes, et pourtant ne pourra nullement, sur une avenue, large de cent mètres, couper la perspective, qu'il embellira au contraire.

Le modèle, dont nous avons déjà donné la description, en est achevé à mi-grandeur d'exécution,

et Falguière le livrera dès aujourd'hui aux praticiens, afin que l'œuvre soit placée et puisse être inaugurée au moment de l'ouverture de l'Exposition.

* *
*

En vue de l'Exposition, les compagnies de chemins de fer apportent de nombreuses améliorations à leur matériel et aux mouvements de leurs trains, c'est ainsi que la Compagnie d'Orléans se propose, à partir du 1er juillet prochain, de faire marcher ses trains rapides de la ligne de Paris à Bordeaux à la vitesse soutenue de 90 et même 95 kilomètres à l'heure ! La durée du trajet entre Paris et Bordeaux, qui est actuellement de près de 8 heures avec le train rapide de jour, sera abaissé à 7 h. 5 m. dans un sens et à 6 h. 59 m. dans l'autre ; elle descendra même à 6 h. 42 m. avec le train luxe Sud-Express, vitesse qui n'a pas encore été atteinte sur le continent pour trajets de cette longueur.

Les voyageurs de 2e et de 3e classe auront à leur disposition entre Paris et Bordeaux, trois express par jour dans un sens et deux dans l'autre, dont certains ne mettront que 8. 30 m. et 8 h. 45 m., au lieu de 9 h. 38 m. et 9 h. 54.

Sur la ligne de Paris à Nantes et au Croisic, il va être créé un nouveau train rapide de jour qui ne mettra entre Paris et Nantes que 5 h. 23 m. au lieu de 6 h. 20 m, et entre Paris et le Croisic que 7 h. 1/2 au lieu de 10 h. 45 m. Les express à trois classes seront eux-mêmes considérablement accélérés.

Les voyageurs trouveront dans ces trains sans aucun supplément de prix, de confortables voitures de 1re et de 2e classe à couloir et à W.-C. toilette.

Documents Officiels

RAPPORT

de M. Paul DELOMBRE
Ministre du Commerce

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 1er juin 1899.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 3 de la loi du 13 juin 1896, relative à l'Exposition universelle de 1900, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport faisant connaître la situation des recettes et des dépenses et l'état des travaux au 31 décembre 1898.

I

Situation des recettes et des dépenses

Le détail des crédits ouverts, des dépenses faites et des recettes effectuées n'offre guère qu'un intérêt de comptabilité ; on en trouvera le développement dans deux tableaux annexes joint au rapport.

Il m'a paru, par contre, utile de présenter la situation d'ensemble du budget de l'Exposition, en recettes et en dépenses, telle qu'elle résulte de l'état actuel des prévisions.

Recettes

Les recettes inscrites au budget de l'Exposition se composent :

1° Du produit de l'émission des bons	60.000.000
2° De la part contributive de l'Etat.	20.000.000
3° De la subvention de la ville de Paris	20.000.000
Total	100 000.000

A ce total s'ajouteront les recettes accessoires provenant des concessions, des locations et de la revente des matériaux.

Dans la préparation du budget primitif, mes prédécesseurs avaient tenu à ne faire figurer ces dernières ressources que pour mémoire ; ils n'auraient pu alors leur donner qu'une évaluation arbitraire, et d'autre part, dans une entreprise de ce genre, il était nécessaire de conserver une marge importante.

Ces recettes seront pour la majeure partie constituées par le produit des concessions et en particulier des concessions de restaurants. Il est difficile actuellement d'en prévoir le chiffre. Il faut attendre pour se prononcer, le résultat des premières adjudications. Néanmoins, il parait dès maintenant certain que ce chiffre sera élevé et de beaucoup supérieur à celui obtenu en 1889.

L'ensemble des concessions de l'Exposition de 1889 a donné 2.387.828 fr. 40. — Au 31 décembre 1898, nous n'avions encore concédé que 11 établissements de spectacles ou d'attractions ; le total des redevances atteignait déjà 2.247.220 francs. Si l'on ajoute à ce chiffre le produit de la revente des matériaux et quelques produits divers, on obtient, pour le total des recettes accessoires assurées à la fin de l'année 1898, environ 2.938.000 francs.

Dépenses

Le devis des dépenses, qui a servi de base à la discussion de la loi du 13 juin 1896 sur l'Exposition, se résumait ainsi :

Travaux		69.495.000
Somme à valoir		3.505.000
		73.000.000
Exploitation	11.500.000	
Somme à valoir	500.000	
	12.000.000	12.000.000
Service central		8.000.000
Réserve générale		7.000.000
		100.000.000

Les depenses n'étaient pas limitées à 100 millions ; elles pouvaient, aux termes de l'article 5 de la loi, être accrues du montant des recettes accessoires, qui constituaient ainsi une seconde réserve s'ajoutant à celle de 11 millions inscrite au devis.

L'expérience a montré combien il avait été prudent de ménager, dans les évaluations primitives une marge aussi importante. Le budget a dû faire face, en effet, à des besoins imprévus qui ont imposé un sercroît de dépenses.

1° Tout d'abord les demandes très pressantes des nations étrangères et des exposants français ont contraint l'administration à augmenter les surfaces couvertes.

Le devis primitif correspondait à une surface couverte, à nos frais, de 35 hectares environ. Le plan actuel de l'Exposition comporte une superficie couverte par nous de près de 39 hectares Avec les colonies, les pavillons des puissances étrangères, les établissements des concessionnaires, nous dépasserons 46 hectares.

2° L'aménagement des Salons dans la galerie des machines a imposé au budget de l'Exposition une dépense de 350.000 francs.

Le commissariat général était loin de méconnaître la nécessité de maintenir les Salons annuels ; aussi les plans avaient-ils été élaborés de manière à en assurer la continuité au palais de l'Industrie et dans les nouveaux palais des Champs-Elysées.

Les longues discussions qui ont retardé le vote du projet de loi ont bouleversé ce programme. Seul le Salon de 1897 a pu se tenir aux Champs-Elysées ; il a fallu chercher un autre local pour donner asile aux Salons de 1898 et 1899. Mon prédécesseur, M. Henry Boucher, a décidé, non sans peine, les artistes à accepter la galerie des Machines, mais à condition que l'administration de l'Exposition supporterait la plus grande partis des frais d'installation.

3° La cérémonie organisée pour la pose de la première pierre du pont Alexandre-III a coûté 63,851 fr. 86.

4° Le renchérissement des fers a été une des causes principales de l'augmention des dépenses. En présence de la situation du marché et des coalitions qui menaçaient de se former, l'administration a dû, malgré tous ses efforts, consentir des sacrifices assez lourds. Il lui a fallu renoncer aux rabais de 5 et de 7 o/o qui avaient été escomptés dans les évaluations primitives, et même, dans certains cas, accepter un relèvement sur les prix du devis.

5° Lors de l'élaboration du projet de loi sur l'Exposition, il avait été admis que les ministères de la guerre et de la marine pourvoiraient, au moyen de leurs ressources propres, à l'édification du palais des armées de terre et de mer, destiné pour partie à abriter les expositions officielles de ces deux départements, pour le surplus à recevoir les expositions particulières des industriels appartenant au groupe 18 de la classification générale et celles du matériel de guerre des Etats étrangers.

Depuis, les ministres de la guerre et de la marine ont décidé que leurs administrations ne participeraient pas officiellement à l'Exposition et ont renoncé par suite à la construction du palais qu'ils se proposaient d'élever. Comme il n'en fallait pas moins assurer un abri aux exposants du groupe 18 et aux gouvernements étrangers, mon département s'est trouvé dans l'obligation d'édifier à ses frais un palais, pour lequel aucune allocation n'avait été prévue à l'origine.

Il en résultera une dépense supplémentaire, que nous nous sommes efforcé de réduire au minimum, mais qui atteindra néanmoins 2 millions (1).

Les ressources mises à notre disposition par la loi du 13 juin 1896 permettront-elles de faire face à ce surcroît de dépenses ? C'est la question que je me suis posée lorsque j'ai pris la direction du département du commerce, au mois de septembre 1898. J'ai été ainsi conduit à reviser les évaluations primitives de dépenses, en tenant compte des résultats acquis et des besoins nouveaux qui s'étaient produits, de façon à arrêter le budget sur des bases à peu près définitives.

De ce travail de revision, il résulte que les prévisions de dépenses peuvent être rectifiées ainsi qu'il suit :

Administration	8.000.000 »
Travaux (y compris le palais des armées de terre et de mer)	84.421.040 32
Exploitation	13.482.000 »
Total	105.903.040 32

Il convient de déduire de ce total une somme de 2,942,075 francs, qui représentent des travaux faits pour le compte d'autrui où des avances remboursables. Aussi les parquets des palais, en dehors des chemins de circulation générale, — dont la dépense se trouve comprise dans le total ci-dessus, — seront remboursés par les exposants. La plate-forme du quai d'Orsay sera payée en partie par les gouvernements étrangers. La Compagnie de l'Ouest participe pour 750,000 francs à la construction du pont Alexandre-III, etc.

La dépense nette se trouve ainsi ramenée à 102,960,965 fr. 32. En outre, il ne faut pas oublier que nous sommes dans la période où l'on aperçoit surtout les augmentations de dépenses, alors que les petites économies, dont l'ensemble peut former un total assez élevé, n'apparaissent pas encore suffisamment. En me remettant la dernière situation des crédits, M. le commissaire général m'a signalé ainsi plusieurs articles dont les allocations deviendront disponibles en totalité ou en partie ; grâce à ces économies, il espère réduire à 102 millions le chiffre des dépenses.

Or, il est certain que le produit des recettes accessoires dépassera 2 millions. On voit ainsi que, malgré les charges imprévues et les dépassements considérables qui se sont produits sur certains articles, la situation budgétaire est restée satisfaisante et que l'on peut dès maintenant envisager l'éventualité d'un excédent de recettes.

Mais, de plus en plus, la prudence commande de n'engager qu'en cas de nécessité absolue ce boni probable, afin de conserver à notre budget l'élasticité dont il a besoin. Jusqu'au dernier jour, en effet, il ne faut pas l'oublier, peuvent survenir des accidents auxquels il faudra pouvoir remédier d'urgence, sans trop compter et sans subir les délais que nécessiterait le vote de nouveaux crédits.

II

PERSONNEL

J'ai peu d'observations à ajouter à celles qui ont été consignées dans le rapport de l'an passé.

Le nombre des agents principaux est demeuré fixé à un nombre très minime. Dans les services techniques, le personnel s'est accru sensiblement. Ces services sont constitués aujourd'hui normalement ; ce ne sera plus que dans des proportions restreintes que de nouveaux agents pourront être nommés.

III

ÉTAT DES TRAVAUX

Les travaux ont marché normalement en 1898 et présentent actuellement une avance notable par rapport à ceux de 1889. Ce n'est qu'au mois de mars 1888 qu'avait été commencé, lors de la dernière Exposition, le levage des charpentes métalliques des palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. Au palais des Machines, la première grande ferme n'a

(1) Le projet établi à l'origine par les administrations de la guerre et de la marine comportait une dépense de 3,100,000 francs. L'économie que nous avons réalisée sur ce devis est d'autant plus importante que le palais projeté ne sera pas affecté exclusivement à l'exposition du groupe 18, mais recevra également la classe de l'hygiène.

été levée que le 20 avril 1888 ; la seconde le 11 mai. Le réseau des voies de manutention desservant les chantiers a été terminé seulement au mois d'août 1888.

Il suffit de parcourir le Champ de Mars pour voir que la situation est bien meilleure.

Les travaux d'ossature métallique des palais du génie civil ; des fils, tissus et vêtements ; de la métallurgie, de l'enseignement sont en pleine activité ; plus de la moitié du tonnage est en place. On a commencé la couverture et les revêtements.

Pour les palais de la mécanique et de l'industrie chimique et pour celui de l'électricité, le montage est vigoureusement engagé. Une partie des fers se trouve déjà à pied d'œuvre.

D'autre part, le réseau des voies de manutention est fort avancé. Les trois quarts des galeries de conduites d'eau et de vapeur sont complètement achevées.

On poursuit activement les carneaux de fumée dans la cour de la force motrice et la construction des cheminées monumentales.

Les travaux de l'esplanade des Invalides sont encore plus avancés que ceux du Champ de Mars. Ces constatations sont d'autant plus rassurantes qu'aucune des constructions provisoires qui seront élevées en 1900 ne présente l'importance de celles de 1889 et que la grande division des travaux est de nature à en faciliter l'exécution dans les meilleures conditions.

Je conçois toutefois l'inquiétude que ressentent, à la vue des chantiers d'une exposition universelle, ceux qui n'ont pas connu l'élaboration des projets. Il faut avoir suivi ces projets de jour en jour, à travers toutes les étapes des études et des autorisations indispensables, pour mesurer l'importance de la tâche accomplie. Pour moi, qui ai pu me rendre compte des progrès journaliers de l'entreprise et de la sûreté avec laquelle les prévisions du début se sont trouvées successivement réalisées, j'ai la ferme conviction que les portes de cette Exposition, sur laquelle se fondent tant de nobles espérances, seront ouvertes à l'heure dite.

Reportons-en le mérite à ceux qui consacrent la meilleure part d'eux-mêmes à l'accomplissement de cette grande œuvre patriotique, à M. le commissaire général Alfred Picard, dont le nom seul est une garantie de succès, à tous ses collaborateurs et, en particulier, aux architectes qui, avec un zèle et un désintéressement auquel je suis heureux de rendre hommage, travaillent à défendre la renommée artistique de la France, au moment où tous les regards vont de nouveau se concentrer sur Paris. Les ouvriers, eux aussi, qui, depuis le début de l'entreprise, prêtent à l'administration un concours si actif et dévoué, ont droit à notre reconnaissance, et le Gouvernement saura récompenser comme ils le méritent leurs efforts.

Ces constatations générales faites, il nous a paru intéressant de donner quelques détails sur la situation des divers travaux en cours,

Clôtures et palissades

Cette entreprise, divisée en quatre lots, a été adjugée à la société ouvrière des charpentiers de Paris, moyennant 137,258 francs. Je saisis cette occasion pour rappeler que, toutes les fois qu'il été possible, le service de l'Exposition a fait ainsi appel aux sociétés ouvrières ; il s'est efforcé, dans la mesure où les lois et règlements lui permettaient de le faire, de leur faciliter l'accès des adjudications et, en fait, le nombre des entreprises dont l'exécution a été confiée aux associations ouvrières est considérable.

La pose des clôtures et palissades n'est pas encore achevée ; mais le crédit alloué paraît devoir suffire.

Palais des Champs-Elysées

A pareille époque, l'an passé, les murs des fondations sortaient à peine du sol. Aujourd'hui, le gros œuvre de maçonnerie est à peu près terminé. Seuls, les deux porches centraux sont encore en cours d'exécution.

La comparaison de l'état actuel des travaux avec le plan de campagne dressé en septembre 1896 conduit aux constatations suivantes :

Pour les maçonneries, le plan a été régulièrement suivi. Les ravalements, les ouvrages intérieurs et la sculpture d'architecture présentent même une avance notable sur les prévisions. Il n'y a de retard que pour le porche central du Grand Palais sur la nouvelle avenue, qui devait être achevé au commencement du printemps de 1899. Mais le retard ne sera que de quelques semaines et n'aura pas d'influence sur la marche générale de la construction.

En ce qui concerne la ferronnerie, la situation, sans être inquiétante, ne répond pas d'une manière aussi complète aux espérances primitives. Le retard est peu sensible pour le Petit Palais, ainsi que pour la partie postérieure et la partie médiane du Grand Palais ; il l'est davantage pour la partie antérieure de ce palais.

La forme des toitures vitrées qui couvriront cette partie de l'édifice avait une importance trop considérable pour ne pas être étudiée avec un soin minutieux. Cette étude s'est prolongée au delà des limites prévues. Néanmoins les entrepreneurs se sont engagés formellement à terminer leurs travaux avant la fin de l'automne. L'importance et la solidité des établissements adjudicataires sont telles qu'il est permis d'avoir la confiance la plus absolue dans la réalisation de cet engagement.

Il faut d'ailleurs tenir compte de ce fait que les prévisions avaient été établies, comme la prudence commandait de le faire, avec une marge aussi importante que possible, puisqu'on avait assigné aux architectes, comme terme ultime pour la livraison de leurs ouvrages, le 1er novembre 1899, date antérieure de près de six mois à celle de l'ouverture de l'exposition.

Dans ces conditions, les retards que je viens de signaler, quelques regrettables qu'ils puissent être, ne sont pas de nature à inspirer des craintes pour l'achèvement des palais en temps utile. Le Grand et le Petit Palais seront entièrement prêts, y compris la décoration, à la fin de décembre 1899. Il restera donc près de quatre mois pour l'aménagement des expositions auxquelles ces palais sont affectés.

Ce délai est plus que suffisant.

Bien qu'on n'aperçoive encore qu'une ébauche presque informe, encapuchonnée d'échafaudages, à demi enfouie sous les matériaux et les amas de terre, l'impression qui s'en dégage et dont j'ai pu recueillir les échos est généralement favorable. Dès maintenant, nous avons la certitude que ces édifices, si discutés à l'origine, réaliseront les qualités de grâce et de majesté qui sont dans les traditions de l'école française.

Nos meilleurs sculpteurs doivent concourir à la décoration de ces deux palais. Dès 1900, cette décoration sera définitive ; on n'aura recours ni au plâtre, ni au staff, ni aux toiles peintes. Les jeunes statuaires travaillent avec ardeur à la tâche qui leur est confiée ; pour plus d'un, l'épreuve sera décisive et, du jugement porté sur l'œuvre, dépendra peut-être toute la vie de l'artiste. Il se fait ainsi autour des deux palais un bel effort qui a peu de précédents dans l'histoire des arts plastiques.

Les maquettes de Barrias, Falguière, Ferrari, Gasq, Injalbert, Saint-Marceaux, Sicard, Soulès, Verlet, etc., promettent une floraison d'œuvres remarquables.

Deux grandes frises discrètement colorées, l'une en grès cérame de la manufacture de Sèvres, sur les dessins de M. J. Blanc, l'autre en mosaïque, sur les dessins de M. Fournier, animeront les façades principales du Grand Palais sur l'avenue d'Antin et sur la nouvelle avenue et constitueront des applications très heureuses de la coloration extérieure des édifices.

Lorsque plus tard on contemplera ces édifices, aussi imposants par leurs dimensions que remarquables par l'harmonie de l'ensemble et la perfection des détails, on aura peine à croire qu'ils aient pu être élevés dans un délai aussi bref, unique dans l'histoire de l'architecture. Malgré les facilités nouvelles que donne aujourd'hui l'emploi d'engins perfectionnés, ce n'est qu'au prix de très grands efforts et aussi de sacrifices pécuniaires assez lourds qu'un tel résultat a été obtenu. Que de préoccupations parfois angoissantes et de dépenses supplémentaires nous eussent été épargnées si le temps ne nous avait pas été aussi étroitement mesuré.

Les prévisions primitives de dépenses avaient été fixées ainsi qu'il suit :

Grand Palais	16.200.000
Petit Palais	3.800.000
Somme à valoir pour imprévus	1.000.000
Total	21.000.000

Au moment de l'établissement des devis qui ont servi de base aux adjudications, on s'aperçut que la dotation du Petit Palais était insuffisante, eu égard à la surface couverte, et qu'elle présentait un défaut de proportionnalité par rapport à celle du Grand Palais. Après remaniement des devis primitifs, les chiffres suivants furent arrêtés :

Grand Palais	15.217.517 60
Petit Palais	4.582.482 40
Frais d'agence	1.000.000 »
Travaux divers	200.000 »
Total	[illegible]

Mais, pour arriver à ces chiffres, on avait escompté un rabais de 7.56 p. 100 en moyenne, qui n'a pas toujours été obtenu, notamment pour les fers. De là proviennent une partie des mécomptes.

Actuellement, pour la partie du Grand Palais située sur l'avenue d'Antin et pour la partie intermédiaire, nous ne prévoyons pas de dépassements sensibles. Il n'en est pas de même pour la partie antérieure, où l'augmentation de dépenses, sans être très considérable, sera cependant assez élevée.

En ce qui concerne le Petit Palais, le dépassement prévu à l'heure actuelle est relativement faible ; il doit être attribué au renchérissement des matériaux et au supplément de surcharges décidé après l'approbation du projet.

Pont Alexandre-III

De grands artistes comme Benjamin Constant affirment que ce pont sera l'un des plus beaux du monde, avec son arc hardi, ses robustes assises, les lignes heureuses de ses attaches à la rive et de ses escaliers, la décoration sculpturale remarquable dont les piédestaux ne seront que le prétexte et le support et qui sera signée de noms tels que ceux de MM. Frémiet, Dalou, Coutant, Gardet, Michel, Lenoir, etc. ; je me plais à le croire. En tout cas, on ne peut, à l'heure actuelle, porter un jugement définitif sur la partie architecturale de l'œuvre, qui n'est encore qu'ébauchée et dont on devine à peine la silhouette derrière les échafaudages et les logettes des sculpteurs. Si, le jour où l'exécution en sera achevée, on s'aperçoit que, malgré les études très consciencieuses des architectes, une erreur a été commise, il sera facile de la réparer.

En ce qui concerne le niveau même du pont, je ne puis que confirmer la déclaration faite si souvent, à savoir que ce niveau n'a pas été relevé, que la cote du sommet est au contraire de 70 centimètres inférieure à celle qui avait été prévue à l'origine.

Le nouvel ouvrage sera à 1 m. 31 au-dessous du pont de la Concorde, à 2 m. 12 au-dessous du pont Royal, tout en laissant, grâce à sa structure, un espace libre beaucoup plus considérable pour la circulation des bateaux. L'hôtel des Invalides sera ainsi complètement dégagé aux yeux du spectateur placé sur la rive droite.

Les remaniements du quai sont de même nature qu'aux abords de tous les ponts ; ils seront beaucoup moins importants que ceux du pont de la Concorde. Les ingénieurs auraient pu les réduire encore davantage s'ils n'avaient été gênés par les travaux de la gare des Invalides.

Le service de l'Exposition a fait tout ce qui était en son pouvoir pour améliorer une situation qui ne dépendait pas de lui. On lui doit les améliorations suivantes :

1° Abaissement à la cote 28 mètres du niveau des rails dans toute l'étendue de la gare (ce niveau avait d'abord été fixé à la cote 29 mètres, puis à la cote 28 m. 50) ;

2° Couverture entière de la gare ;

3° Réduction au strict nécessaire des bâtiments à élever au-dessus du sol de l'esplanade ; recul de ces bâtiments, de manière à les dissimuler au milieu des quinconces ;

4° Obligation de n'exploiter, à partir de la gare du Champ de Mars, qu'avec des locomotives sans fumée.

Les palais de l'Exposition doivent, il est vrai, s'étendre au-dessus de la gare. La couverture, telle qu'elle avait été prévue, étant insuffisante pour supporter ces constructions, il a fallu la renforcer dans certaines parties et pour cela augmenter la hauteur des poutres maîtresses.

La compagnie ayant commencé par les parties ainsi surélevées, le public a pu être induit en erreur et croire qu'il se trouvait en présence de la couverture à son niveau normal.

Cette surélévation n'aura pas d'inconvénient pendant la durée de l'Exposition, puisqu'elle correspondra à des zones bâties. Après 1900, quand auront été démolis les palais de l'Exposition, rien n'empêchera de rétablir le niveau normal dans toute la largeur de la gare, à moins que l'expérience ne conduise à conserver les dispositions actuelles en vue de l'aménagement des jardins, comme le prévoient les projets de l'administration municipale. En tout cas, la question est entièrement réservée et sera résolue à son heure.

Le pont Alexandre-III sera complètement achevé avant la fin de l'année 1899, et je ne prévois aucun dépassement des crédits affectés à cet ouvrage, tant pour la construction proprement dite que pour la partie décorative.

Porte du Cours la Reine

Le plan général de l'Exposition soumis en 1896 au Parlement comportait une entrée monumentale au Cours la Reine. On s'est demandé si elle ne serait pas trop rapprochée de la place de la Concorde, si elle ne briserait pas, par son originalité et ses couleurs voyantes, l'harmonie de tons et de lignes qui fait la beauté de ce site. Pour répondre à ces préoccupations, nous avons décidé que la porte serait reculée et édifiée à 150 mètres de la statue qui forme le coin de la place.

Les prévisions de dépenses pour cet ouvrage étaient de 450,000 francs. Si l'on y ajoute les frais d'établissement de la grille sur les Champs-Elysées, on voit que le devis général des deux entrées atteint 570,000 francs. Je ne prévois pas de dépassements sur cet article.

Palais de l'Esplanade des Invalides

L'esplanade des Invalides est réservée en principe, à l'exposition de l'art décoratif. Le projet primitif comportait un vaste massif de constructions occupant toute l'esplanade. Il a paru logique de ménager, dès 1900, la perspective du dôme, au moyen d'une rue centrale. Cette diminution des surfaces a rendu nécessaire la création d'annexes dans les rues transversales. Quelques concessions ont été faites aussi sous les quinconces, tant à des étrangers qu'à des Français, mais à une condition formelle c'est que les arbres seraient respectés Les concessionnaires ne pourront donc établir que des constructions basses ou mieux des installations en plein vent.

Les plans des palais ont été approuvés par mon prédécesseur, M. Henry Boucher. Les devis généraux avaient été arrêtés aux chiffres suivants :

1° Palais des manufactures nationales et portiques sur la gare des Invalides	2.400.000
2° Palais de la partie médiane (côté Constantine)	1.220.000
3° Palais de la partie médiane (côté Fabert)	1.220 000
4° Palais de fond	880 000
Total	5.720 000
De ce total il y a à déduire la valeur des parquets qui seront remboursés par les exposants, soit pour l'ensemble	150.000
Reste net	5.570.000

Mais les projets primitifs ont subi certaines additions qui ont entraîné des suppléments de crédits, à savoir :

Augmentation de la contribution de l'administration de l'Exposition dans les dépenses de substruction des bâtiments au-dessus de la gare.	175.000 »
Construction d'annexes demandées par le service de l'exploitation	641.500 »
Construction de water-closets	29 958 74
Total	846.458 74

Il résulte des indications très détaillées fournies par le service de l'architecture que les allocations primitives augmentées des sommes correspondant aux annexes seront plus que suffisantes, et que les légers dépassements qui pourraient se produire sur certains articles seront complètement couverts par les économies réalisées sur d'autres.

La fin au prochain numéro.

La Papeterie en 1900

(CLASSE 92)

RAPPORT DE M. POURE

Nommés par arrêté du 7 octobre 1897, MM. les membres du Comité de la classe 91, groupe 15, devenue depuis classe 92, ont tenue jusqu'au 13 avril 1898 les séances plénières.

Dans la 1e séance du 22 décembre 1897, séance d'installation présidée par M. Dervillé, directeur général adjoint, le bureau fut ainsi constitué :

Président : M. Putois ; vice-président : M. Blancan ; rapporteur: M. G. Poure; secrétaire: M. Wolff.

Dans sa séance du 17 janvier 1898, le Comité décidait de former dans son sein deux sous-comités :

1° Un sous-comité dit de l'*Exposition contemporaine,* chargé de provoquer et de recueillir les demandes d'admission, de les examiner, de les classer, de rechercher parmi les industriels disposés à exposer, ceux dont l'industrie serait intéressante à mettre sous les yeux du public, et de les engager à établir dans l'exposition des ateliers de fabrication, soit collectifs, soit individuels,

2° Un sous-comité dit de l'*Exposition rétrospective*, chargé d'effectuer les recherches dans les musées, les écoles, etc., ainsi que chez les particuliers, de faire des démarches auprès des collectionneurs, de recueillir toutes les adhésions, etc.

Ces deux sous-comites élisaient immédiatement leurs bureaux qui se trouvaient ainsi composés:

1er sous-comité : Président: M. Blancan ; vice-président : M. Zeller; rapporteur : M. Lamy ; secrétaire : M. Darras.

2e sous-comité : Président : M. Grand Carteret ; vice-présidents : M. Devambez, M. Marion ; rapporteur : M. Landrin ; secrétaire : M. Bellamy.

Aidé par ces sous-comités et les rapports de ceux-ci, le Comité d'admission élucidait dans les séances suivantes toutes les questions de principe et autres intéressant la classe qu'il représentait.

C'est ainsi qu'il décidait : « Qu'à aucun point de vue on ne pouvait admettre l'éventualité, la possibilité d'une scission de la classe 92, laquelle devait former un ensemble parfait et être installée au rez-de-chaussée ; que la surface nécessaire, d'après les précédents de l'Exposition de 1889, et les demandes reçues ou prévues devait être d'au moins 1.700 mètres, sans compter l'emplacement destiné aux machines et à l'Exposition rétrospective. »

En ce qui concernait particulièrement l'*Exposition contemporaine,* le Comité adoptait le principe des ateliers collectifs et individuels, sans toutefois vouloir créer de prévilège pour aucun exposant, le Comité se réservant seulement le droit de ne pas accueillir les demandes d'industriels dont la fabrication ne lui paraîtrait pas présenter un intérêt suffisant ou qui ne pourraient être admises faute de place, en observant cependant pour les admissions la priorité d'inscription des demandes ; que dans les ateliers, la vente des produits exposés serait autorisée.

Enfin, pour l'*Exposition rétrospective,* sur un rapport très étudié de M. Grand Carteret, le Comité décidait :

1° Que l'Exposition, pour être intéressante devait être antérieure à 1.800, sans lui attribuer aucune date fixe, et divisée en deux :

Objets antérieurs à 1800
Objets du siècle 1800 à 1900

2° Que l'Exposition devrait embrasser toutes les branches qui ont constitué le commerce de la papeterie à travers les âges.

3° Que cette Exposition devrait montrer à la fois l'outil et l'objet fabriqué, autant que faire se pourrait, et comprendre notamment : papiers à écrire blancs et ornés avec filigranes et images, encres et écritoires, plumes, canifs, poinçons, pointes, crayons, poudres, cires, pains et soie plate à cacheter, livres et registres en blanc, portefeuilles, serviettes, sous-main, buvards de voyage, sparterie portative, cartons, petites comptabilités, répertoires, livres réglés pour les comptes et pour la musique, compas, boîtes et chevalets, boîtes de couleurs, abat-jour, écrans, garde-vue, papiers chiffonnés, cartes à jouer, jeux de société, cartes de visite, billets de visite et de faire-part, menus, cartes de souhaits et de félicitations, poissons d'avril, calendriers en feuilles et en livres, calendrier perpétuels de rechange, porte-monnaie, petits almanachs illustrés, billets à ordre, mandats, lettres de changes, adresses, cartes-réclame, factures à en-tête orné, reliefs et découpages, boîtes et cartonnages, imagerie populaire et imagerie de sainteté, papiers gaufrés feuilles de garde, papiers à cigarettes (comme rentrant dans la papeterie, fabrique), boîtes à ouvrage pour dames, principes de dessin.

Livres, documents, affiches, images relatifs au commerce de la papeterie.

Outils anciens ayant servi à battre, couper, rogner, dorer, relier les papiers. Premiers procédés autographiques.

Ce serait donc, on le voit, l'histoire de la papeterie dans toutes ses branches, une véritable restitution du passé à côté du produit fabriqué et des procédés mondernes de fabrication.

4° Qu'enfin il serait fait une reconstitution d'une ancienne papeterie, devant être, suivant les moyens pécuniaires, suivant l'espace dont on disposerait, soit une partie de l'Exposition, soit l'Exposition elle-même.

Entre temps, le Comité a procédé, jusqu'à ce jour, à l'admission de 203 demandes, dont 26 sollicitent des ateliers de fabrication.

Ces chiffres sont particulièrement intéressants, surtout quand on les compare à ceux de l'Exposition de 1889.

En effet, à cette dernière Exposition, les classes correspondantes à notre classe 92 (classe 10, groupe II, classes 58 et 59 (groupe VI) ne comprenaient que 239 exposants, dont il y a lieu de déduire les fabricants de papier et les relieurs, ceux-ci faisant actuellement partie des classes 88 et 13, soit en résumé 150 exposants, tandis que pour 1900 — et nous pouvons espérer voir augmenter ce chiffre — la classe 92 comprend déjà, comme nous le disons plus haut 203 exposants.

Il faut observer en outre que parmi les 150 exposants de 1889, figuraient un certain nombre d'intermédiaires, tandis que pour 1900 notre Comité a cru devoir procéder à une sélection très rigoureuse à tous égards, et n'a admis que des fabricants et des producteurs.

Malgré le nombre très restreint de circulaires envoyées, — 300 environ — nous avons eu à examiner 239 demandes, et après examen attentif, nous n'en avons retenu que 203.

C'est là un résultat dont nous pouvons nous féliciter, et qui montre combien nos industriels ont pris à cœur de concourir à la grande manifestation du siècle et de tenir, aussi haut qu'il leur est possible le drapeau de la France industrielle.

Leurs efforts, leur bon vouloir seront-ils stériles ?

L'administration qui, jusqu'à présent, et malgré les protestations qu'a fait entendre notre Comité par la voix de son Président, n'a accordé à notre classe qu'une surface dérisoire, inférieure à celle que nous occupions en 1889, consentira-t-elle à faire droit à nos justes réclamations ?

Quoi qu'il en soit, le rapporteur croit devoir, une fois de plus, protester au nom de tous les exposants de la classe 92, contre l'exiguité de l'emplacement qui leur est accordé.

D'après un relevé très exact, établi par notre Secrétaire, une surface de 1,565 mètres avait été nécessaire en 1889 pour les 150 exposants de la classe X. Dans ce chiffre il n'était pas compris d'ateliers de fabrication, tandis que pour 1900, notre Comité s'est efforcé d'en organiser un certain nombre afin de donner satisfaction aux desiderata de M. le Commissaire général, et présenter un intérêt plus grand aux visiteurs de notre classe. C'est ce que notre président avait eu soin de faire ressortir auprès de M. le Directeur général adjoint.

Actuellement, et sans tenir compte des nouvelles admissions qui peuvent encore se produire, les surfaces demandées à ce jour s'élèvent à

Vitrines	848,500
Tableaux	59,385
Ateliers	599,750
Vitrines (dem. à l'enquête ou en suspens)	205,250
Exposition rétrospective	200,000
soit un emplacement utilisé de	1,912,885

En y ajoutant la surface nécessaire pour les chemins, couloirs, etc., cette dernière devant être estimée à un minimum de 60 o/o par rapport à celle utilisée, nous arrivons à une surface totale de 4,770 mètres environ.

L'exiguité de l'emplacement accordé, si celui-ci était maintenu tel, forcerait le Comité d'installation à supprimer une partie, sinon la totalité de l'Exposition rétrospective, à réduire les demandes des exposants qui de leur côté se verraient obligés d'abandonner l'idée des ateliers de fabrication qu'ils projetaient, ce qui enlèverait à l'exposition de la classe deux de ses plus grandes attractions.

Il faut en outre observer que sur 203 exposants admis, 104 demandent un emplacement inférieur à 2 mètres.

Le rapporteur se faisait encore l'écho des réclamations faites dans le Comité, et des vœux qu'il a émis, a l'honneur de signaler à l'Administration le gros inconvénient qu'il y aurait à mettre au premier étage la classe 92. Une installation semblable empêcherait l'emploi de machines souvent fort pesantes, nécessaires aux ateliers de fabrication.

Il exprime enfin le regret que, même en ces derniers temps, aucun plan n'ait été soumis au Comité, ce qui a souvent entravé ses travaux, rendu les discussions plus laborieuses, et forcé le Comité à négliger, faute de documents, certaines questions qu'il aurait pu résoudre.

Pour clore ce bref compte rendu, le rapporteur croit ne pouvoir mieux faire que d'adresser les vifs remerciements de tous les membres du Comité dont il est l'interprète, au Président de la classe 92. M. Putois, et au secrétaire, M. Wolff, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés dans l'accomplissement de la tâche souvent difficile, toujours laborieuse qu'ils ont assumée.

Au nom de tous il félicite particulièrement M. Putois de l'énergie qu'il a mise à défendre les intérêts des futurs exposants, et de l'autorité, alliée à la plus grande aménité, avec laquelle il a su diriger les débats de nos séances.

Il serait injuste de ne pas associer à ces éloges, d'abord les Présidents des sous-comités MM. Blancan et Grand Carteret, ainsi que leurs secrétaires, MM. Dirras et Bellamy, lesquels ont su mener à bonne fin, dans des séances supplémentaires, les travaux pour lesquels ils avaient été délégués, et enfin les Membres du Comité (et parmi quelques-uns venus de fort loin), qui ont tenu à honneur d'assister aux séances, et ont bien voulu, en outre, accepter de faire au dehors des enquêtes assez longues.

Tous ont apporté leur concours éclairé à l'œuvre commune, sans ménager leur temps et leurs peines.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 Juin 1899.

Le marché ouvre dans de bonnes dispositions, d'autant qu'en coulisse aussi, Londres ayant envoyé des ordres d'achats, on est meilleur.

Les optimistes, comptant que le ministère sera en majorité, escomptent le vote et risquent quelques achats de 3 o/o; les autres s'abstiennent, c'est-à-dire n'achètent pas, mais ne vendent pas non plus. En somme les affaires sont plutôt limitées, surtout dans la seconde partie de la séance.

Le 3 o/o a gagné 20 c. à terme, 30 c. au comptant à 101.20.

Le 3 1/2 vaut 102.45 et 102.30, en hausse de 25 c. sur les deux marchés.

Bien tenus les fonds étrangers, mais sans transactions importantes. L'Extérieure reste à 63.50, l'Italien à 97.75, le Turc D à 22.80, le Russe ancien à 91.25, le nouveau à 91.

Les actions des Sociétés de crédit sont plus fermes. La Banque de Paris et le Lyonnais ont gagné 5 fr. à 1,080 et 730; le Comptoir est à 612. Le Foncier vaut 730.

Le Suez finit à 3.630.

Sur le marché des actions de Chemins de fer, le affaires n'ont pas été bien importantes. Signalons une plus-value de 10 fr. sur le Nord à 2.160, et une moins-value de 15 fr. sur l'Orléans.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PAYEMENT D'INTÉRÊTS ET ESCOMPTE DE CE PAYEMENT

ÉCHÉANCES DES 1er ET 6 JUILLET 1899

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires des obligations de la Compagnie de la mise en payement, à l'échéance des 1er et 6 juillet prochain (avec faculté d'escompte en juin sur justification d'identité), des coupons d'intérêt semestriel ci-après.

OBLIGATIONS	MONTANT NET D'IMPOTS N° du coupon	Titres nominatifs	Titres au porteur
Échéance du 1er Juillet			
3 0/0 (1re série, titres roses...	88	7.20	6.722
4 0/0 délivrées en échange d'actions de l'ancienne Compagnie de Dieppe..........	88	9.60	9.081
De l'ancienne Compagnie du Havre (emprunt 1848)......	101	28.80	27.484
De l'ancienne Compagnie de l'Ouest (emprunts 1852-1854)	94	24. »	22.718
De l'ancienne Compagnie de l'Ouest (emprunt 1853).....	92	24. »	22.717
Échéance du 6 Juillet			
De l'ancienne Compagnie de Rouen (emprunt 1845)......	108	19.20	17.957

LES PAYEMENTS seront faits :

1° *A présentation*, à la Caisse de la Compagnie, à Paris, gare Saint-Lazare (Bureau des Titres), de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés;

2° *Sous un délai de quinze jours*, à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification:

Dans les gares du réseau de l'Ouest désignées pour ce service,

Dans toutes les gares de province du réseau français de la Compagnie P. L.-M. et à ses bureaux des titres de Lyon, de Marseille et d'Alger,

Dans toutes les gares du réseau d'Orléans,

Dans les principales gares du réseau de l'Est;

3° *Sous un délai de vingt jours*, dans les principales gares du réseau du Midi (Bordeaux excepté);

4° *Sans frais ni commission, mais sous réserve de délais*, à tous les guichets :

De la Société Générale,

De la Société Générale Alsacienne de Banque,

Du Crédit Lyonnais,

Du Crédit Industriel et Commercial et chez tous ses correspondants de province,

Du Comptoir National d'Escompte,

5° *A tous les guichets de la Banque de France*, dans les délais et conditions d'usage

LES DÉPOTS de coupons et de titres nominatifs seront reçus, en vue de ce payement :

QUINZE JOURS AVANT L'ÉCHÉANCE

à Paris, au siège de la Compagnie et dans les gares désignées des réseaux de l'Ouest, de P.-L.-M., d'Orléans et de l'Est;

VINGT JOURS AVANT L'ÉCHÉANCE

dans les gares désignées de la Compagnie du Midi.

La Compagnie de l'Ouest qui avait promis d'améliorer encore le service de ses trains pour le 1er juillet prochain, sur la ligne du Havre, va tenir sa promesse; elle nous informe, en effet, qu'à partir de cette date le train rapide de Paris au Havre partira à 8 h. 10 du matin, au lieu de 8 h., pour arriver à 11 h. 10 au lieu de 11 h. 15, effectuant le parcours en 3 heures, c'est-à-dire avec une réduction d'un quart d'heure sur la durée actuelle du trajet. De même le train-poste quittant Paris à 11 h. 10 du soir partira à 11 h. 35 pour arriver au Havre à la même heure (5 h. 5 du matin), abrégeant ainsi la durée du trajet de 25 minutes.

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest organise tous les dimanches, jusqu'à fin *Septembre*, des trains de plaisir à marche rapide de **Paris à Dieppe** prenant et laissant des voyageurs à **Asnières.**

Le prix de ces billets, aller et retour, est fixé **à** : **6 fr.** en 3me classe. — **9 fr.** en 2me classe.

Les heures de départ et d'arrivée, *pendant le mois de Juin*, sont fixées comme suit :

Aller { Départ de Paris St-Lazare. 6h. 1/2 du matin
Arrivée à Dieppe. . . . . . 10 h. 1/2 —
10 heures de séjour au bord de la mer

Retour { Départ de Dieppe. . . . à 8 h. 1/2 du soir
Arrivée à Paris. St-Lazare vers minuit 1/2

CHEMINS DE FER DE L'EST

Fête du 14 Juillet

Train d'excursion de Petit-Croix et Belfort à Paris

Le mardi 11 juillet, la Compagnie des chemins de l'Est mettra en marche, au départ de Petit-Croix et Belfort pour Paris, un train spécial d'excursion à prix très réduits composé de voitures de 3e classe.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Petit-Croix, Belfort et Troyes inclus.

Le nombre des places est limité.

Le prix des billets (3e classe) d'aller et retour, dont la durée de validité est de huit jours, sont les suivants :

De Petit-Croix, de Belfort et de Vesoul................	16 fr. 50
De Chaumont................	11 fr. »
De Troyes................	9 fr. »

Au retour, les voyageurs seront admis, à leur choix, dans tous les trains ordinaires comportant des voitures de 3e classe (rapides non compris) aux mêmes conditions que les voyageurs à plein tarif, dans la limite des places disponibles à chacun de ces trains.

Les voyageurs devront être rentrés à la gare d'où ils sont partis, le 19 juillet, avant minuit.

Prière de consulter les affiches spéciales au sujet des prix des autres stations et des autres conditions du voyage.

Un petit événement parisien

On peut voir, chaque soir, de nombreux groupes de curieux massés sur le terre-plein de la place de la République et sur le boulevard Montmartre, et tous les regards tournés vers le toit de la maison située à l'angle des rues du Temple et Turbigo, et vers celui de l'immeuble situé 18, boulevard Montmartre.

Voici la raison de cette curiosité :

Au dessus du toit de ces immeubles s'élèvent d'énormes enseignes lumineuses qui s'éclairent alternativement lettre par lettre en deux couleurs, puis disparaissent dans la nuit. Les passants qui épellent ce colossal alphabet voient se former les mots :

CACAO VAN HOUTEN

C'est en effet la célèbre maison hollandaise qui inaugure à Paris cette publicité sensationnelle, et il est bien inutile de dire qu'il s'agit du produit véritablement excellent, représentant le meilleur chocolat à consommer liquide. On ne peut guère trouver de boisson qui lui soit préférable. Il est plus agréable, plus sain, plus nourrissant et plus aisément digestible que les produits similaires, et son usage est économique.

Ces motifs lumineux sont construits et installés par les *Signes électriques*, 18, rue Cadet, à Paris. Cette maison, dirigée par MM. Emile Paz et André Silva, prépare d'énormes motifs lumineux en bois doré pour les principaux palais de l'Exposition : c'est la plus saisissante publicité *diurne* et *nocturne* que l'on puisse rêver.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le Conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé, à partir du 1er juillet prochain :

1° Sur les obligations Nord de l'Espagne :

3e série. Le coupon n° 32, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

4e série. Le coupon n° 28, à raison de réaux 28.50, soit . . . . pesetas **7 125**

5e Série. Le coupon n° 22, à raison de . . . . pesetas **7 50**

2° Sur les obligations Priorité-Barcelone

Le coupon n° 38, à raison de réaux 28,50 soit. . . . . pesetas. **7 125**

3° Sur les obligations Spéciales Pampelune :

Le coupon n° 43, à raison de réaux 28,50. soit . . . . pesetas **7 125**

4° Sur les obligations Ségovie à Médina del Campo :

Le coupon n° 29, à raison de pesetas **7 50**

A Madrid . . A la gare du Nord, et à la Société Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 17, paseo de Recoletos.

Les porteurs d'obligations qui préféreraient présenter leurs coupons à l'étranger pourront les toucher par l'intermédiaire des banquiers de leur choix.

Les porteurs qui présenteront leurs coupons en Espagne seront assujettis au payement des impôts fixés par les dispositions légales.

Avis aux obligataires

de la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Les établissements financiers ci-après désignés ont l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations que, pour leur faciliter le recouvrement de leurs coupons, ils les recevront à leurs guichets, et en escompteront le produit à présentation, sans aucuns frais ni charge, au cours moyen du change de la veille à Paris.

Pour l'échéance du 1er juillet, les porteurs pourront donc présenter leurs coupons à partir de cette date :

A Paris. . . Au Crédit mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire, et au Crédit lyonnais.

A Lyon . . . Au Crédit lyonnais, et à la Société lyonnaise (palais Saint-Pierre).

A Bruxelles A la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

La Société générale de Crédit mobilier espagnol rappelle à MM. les obligataires, qu'elle a fait auprès de la Compagnie du Nord de l'Espagne toutes réserves de droit relativement au recouvrement en pesetas de tous les coupons et remboursements d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations peuvent donc être assurés, en présentant leurs coupons ou obligations amorties aux guichets des Sociétés ci-dessus désignées, que leur perception en pesetas n'implique aucune déchéance de leurs droits éventuels, et qu'ils participeront à tout avantage, compensation ou arrangement qui pourraient être convenus au bénéfice des porteurs d'obligations de la Compagnie du Nord de l'Espagne, soit par voie amiable, soit autrement.

GRANDS MAGASINS

DU LOUVRE

PARIS

ACTUELLEMENT

GRANDE MISE EN VENTE DES

SOLDES

et Occasions

COUPES & COUPONS

de fin de Saison

TONIQUE

AMER

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

HYGIÉNIQUE

PICON

AU BON MARCHÉ

PARIS — MAISON ARISTIDE BOUCICAUT — PARIS

ACTUELLEMENT

GRANDE MISE EN VENTE DES

SOLDES ET OCCASIONS

en Nouveautés d'Été

TOILETTES de CAMPAGNE et de BAINS de MER, COSTUMES de CYCLISTES. Articles de Voyage, Ombrelles, Articles pour Photographie et Peinture, Jeux de plage et de Jardin, Ameublement pour la Campagne, etc.

COUPES DE ROBES, COUPONS ET OBJETS CONFECTIONNÉS LARGEMENT DIMINUÉS DE PRIX

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

MANUFACTURE UNIVERSELLE DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :

209, rue St-Denis (COURBEVOIE) (SEINE)

DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, **PARIS**

CONSERVATION des CHEVEUX

DESTRUCTION des PELLICULES

par le **SPÉCIFIQUE ROGER**. Le Flacon 9f France.

Phen-Chimiste, 3, Boulevard St André (Place St-Michel), **PARIS.**

Dépôt : **Pharmacie TERRIAL, 45, Rue Caumartin, Paris.**

Papier à Cigarettes



HORS CONCOURS

PARIS 1889

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

6e Année. — N° 125 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 juin au 10 juillet 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 Juillet 1899

Tout le monde veut venir à Paris en 1900, et il n'est pas une contrée, dans l'ancien et le nouveau continent, où l'on ne se prépare à se mettre en route vers la Ville des merveilles.

Jamais, depuis que nous faisons, à Paris, des expositions universelles un pareil flot humain n'aura envahi la capitale ; et nous nous demandons, avec anxiété, comment on va s'y prendre pour loger tout ce monde.

Les hôtels regorgent d'étrangers en ce moment déjà. Que sera-ce dans un an?

Parmi les visiteurs de marque annoncés, il en est un qui excitera la curiosité des Parisiens, c'est l'empereur Ménélick, roi d'Ethiopie. Il en est un autre — car on nous promet plusieurs empereurs, en juin prochain — qui, s'il faut en croire les gazettes, a une envie folle de venir visiter l'Exposition de 1900, et d'être reçu en souverain par les Parisiens. Il s'agit de l'empereur Guillaume.

C'est un gros morceau, et il sera dur à avaler. Mais tout arrive, par le temps qui court ; et celui qui aurait prédit, il y a seulement dix ans, que le petit-fils de notre vainqueur passerait un jour, en revue, sur un navire français, au son de La Marseillaise, nos jeunes et futurs officiers de marine, aurait été traité de fou.

Si l'empereur Guillaume veut être bien reçu à Paris en 1900, qu'il porte, dans sa valise, l'acte de restitution à la France de l'Alsace-Lorraine. Oh! alors nous lui promettons un accueil enthousiaste, tel que jamais souverain en aura reçu chez nous. Sinon, il recevra un accueil... diplomatique, selon les règles du protocole, et rien de plus.

Il est un autre visiteur, qui rôde, celui-là, depuis deux ans autour de nous, et dont il faut se garder comme de la... peste. Nous venons de prononcer son nom. C'est d'elle-même en effet que nous voulons parler. La peste, ce mal qui répand la terreur, et qui constituerait la plus grande des calamités si, par malheur, et par la négligence de nos gouvernants, elle venait à faire son apparition, en France, l'année prochaine, frappe aux portes de l'Europe et ne demande qu'à entrer.

A-t-on pensé, en hauts lieux, à ce qui se passerait à Paris, en 1900, si seulement un cas de peste venait à éclater, au moment où l'Exposition battra son plein ?

Nous ne voulons pas être prophète de malheur, mais il faut tout prévoir; et, comme pour gouverner il faut prévoir, nous avons cru de notre devoir de donner ce petit avertissement qui, nous l'espérons bien, sera inutile.

Nos excellents amis les Anglais ont laissé l'Egypte et l'Ile Maurice envahir par le fléau. Ils seraient désolés évidemment de ne pouvoir venir s'amuser chez nous, l'année prochaine.

Veillons donc, pour notre sécurité d'abord et celle de nos hôtes.

Lorsqu'en 1720, la peste éclata, à Marseille, on établit un cordon sanitaire; on supprima les

Aujourd'hui on vient de Marseille, en moins de 13 heures et de Bordeaux, en 6 heures. Les microbes voyageront, l'année prochaine, en automobile.

Caveant Consules.

H. G.

LE NOUVEAU MINISTRE DU COMMERCE

SUR LES CHANTIERS

Les chantiers de l'Exposition ont reçu, avant-hier samedi, 8 juillet, la visite de M. Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie. M. Millerand a été reçu à la porte n° 1 de l'ancien palais de l'Industrie par M. Picard, commissaire général, qu'entouraient tous les hauts fonctionnaires de l'Exposition.

M. Millerand a parcouru les différentes parties des nouveaux palais et s'est ensuite rendu au pont Alexandre-III.

La visite s'est terminée par les chantiers de l'esplanade des Invalides.

M. Millerand a vivement félicité M. Picard et ses collaborateurs. Il a exprimé tout l'intérêt qu'il porte à l'Exposition universelle et a promis de renouveler prochainement sa visite.

Le *Figaro* rend compte ainsi qu'il suit de la visite du nouveau ministre du Commerce :

« La promenade s'est accomplie sans incident, suivant le rite accoutumé.

« Patiemment et respectueusement, M. Alfred Picard a, pour la onzième fois, présenté les souhaits de bienvenue et recommencé les explications entendues par chacun des ministres qui, depuis sept années, se sont succédé à la direction de l'entreprise.

« Car l'Exposition de 1900, qui n'ouvrira que dans neuf mois, a déjà eu dix ministres du commerce, je ne dis pas tués, mais démolis sous elle.

« Le décret qui décidait qu'une Exposition universelle internationale aurait lieu en 1900 est du 13 juillet 1892. C'est notre éminent collaborateur M. Jules Roche, nommé ministre du commerce au mois de mars de la même année, qui eut l'honneur de le signer.

Les successeurs de M. Jules Roche, depuis cette époque, furent :

	MM.
5 décembre 1892.....	Jules Siegfried, député.
5 avril 1893..........	Louis Terrier, député.
3 décembre 1893.....	J. Marty, député.
30 mai 1894..........	V. Lourties, sénateur.
26 janvier 1895........	André Lebon, député.
2 novembre 1895.....	Mesureur, député.
30 avril 1896.........	Henry Boucher, député.
28 juin 1898..........	Maruéjouls, député.
1er novembre 1898....	Paul Delombre, député.
22 juin 1899..........	Millerand, député.

« M. Millerand sera-t-il le ministre de l'Exposition ?

« Je suppose qu'il en envisage l'idée sans déplaisir, et je dois ajouter que dans le monde de l'Exposition, jusqu'ici, cette éventualité ne paraît

« L'apparition du citoyen Millerand sur les chantiers de 1900 eût, il y a quelques semaines, rempli d'angoisse ingénieurs et entrepreneurs : il eût semblé que c'était, parmi les madriers et les pierres, le spectre de la Grève qui surgissait! Aujourd'hui, le voilà ministre, et les têtes s'inclinent, souriantes.

« On a raison de n'avoir pas peur. Ces hommes terribles se savent si redoutés du « bourgeois » qu'ils mettent une coquetterie à le rassurer, dès que l'occasion leur est offerte d'entrer en contact avec lui. Et ce sentiment peut les conduire très bien à faire d'excellents ministres ».

LES

ARCHITECTES DES CLASSES

Nous donnons ci-dessous la liste des architectes des classes au fur et à mesure de leur nomination.

Classes 6. —	MM. Delmas.
— 12. —	Godefroy.
— 13. —	De Montarnal.
— 15. —	Delmas.
— 23-27. —	Tournayre.
— 30-31. —	Desplechin.
— 33 —	Dupard.
— 44. —	Bowé et Gérard.
— 52. —	Courtois-Suffit
— 65. —	Hennequin.
— 66. —	Plumet.
— 69. —	Lafon.
— 70. —	D'Espouy.
— 71. —	Risler.
— 74. —	Pucey.
— 75. —	Chancel.
— 79. —	Bertrand.
— 80-84. —	De Montarnal
— 85. —	Bertrand.
— 87. —	Benouville.
— 88. —	Pucey.
— 90. —	Frantz-Jourdain.
— 96-97. —	Emile Bertrand.
— 98. —	Brugeon.
— 99. —	Gontier.
— 100. —	Lefol.
— 102. —	Courtois-Suffit.
— 111. —	Umbdenstock et Aubertin.
— 112. —	Maurice Hodanger.
113-114-115.	De Perthes.

UNE VISITE

aux Chantiers de l'Exposition

(Suite)

A l'extrémité de l'avenue Nicolas-II se trouve le Pont qui, suivant la métaphore hardie du poète :

« ..... jetant une arche immense
Du siècle qui finit au siècle qui commence
Est fait pour relier les peuples et les temps. »

A l'heure actuelle, le pont Alexandre-III, qui ne relie encore que les palais des Champs-Élysées à ceux de l'Esplanade des Invalides, est en bonne voie d'achèvement.

et le 8 juin, M. Delombre, qui était alors ministre du commerce, a pu assister au décintrement du dernier.

Pour le moment, des ouvriers posent les derniers rivets du tablier, tandis que les sculpteurs enfermés dans les baraques de planches qui les abritent des intempéries et surtout des regards indiscrets, achèvent les groupes et les sculptures des quatre pylônes.

On a également commencé le démontage de la passerelle de service, de sorte que l'on pourra bientôt se rendre un compte exact de l'effet produit.

Nous avons pu d'ailleurs nous convaincre dès maintenant que le pont sera digne par son élégance, sa légèreté et sa hardiesse de l'impérial maçon qui en a posé la première pierre, et le luxe de la décoration qu'il recevra sera tel, qu'on pourra dire de ceux qui l'ont conçu et exécuté, qu'ils font couler la Seine sous un arc de triomphe.

Après avoir traversé le pont Alexandre-III, nous sommes parvenu à l'Esplanade des Invalides, dont les constructions prennent déjà leur tournure définitive.

La gare souterraine est en grande partie recouverte. Toutes les colonnes en fonte qui doivent supporter le sol de l'Esplanade sont en place, et l'on ne verra bientôt plus, de la gare, que le bâtiment de pierre, qui s'élève en face du ministère des Affaires Étrangères.

Malheureusement, la Compagnie de l'Ouest n'a pas respecté complètement l'état des lieux, et il est de notre devoir de ne pas quitter ce point de l'Exposition, sans déplorer encore une fois l'exhaussement du sol de l'Esplanade, qui nuira si grandement à la perspective.

Les Palais des Invalides sont fort avancés. Le montage de l'ossature metallique est actuellement terminé, toutes les charpentes sont en place, et, d'ici peu, on pourra commencer les aménagements intérieurs.

Au Champ-de-Mars, il n'en est malheureusement pas de même. Si, sur beaucoup de points, le gros œuvre est terminé, l'ensemble n'en paraît pas moins beancoup moins avancé que les constructions de l'Esplanade des Invalides.

Cet état de choses est dû, paraît-il, à la pénurie de fer qui a motivé, sur certains chantiers, une suspension complète et prolongée du travail. Cette situation n'est nullement imputable à l'imprévoyance des entrepreneurs, mais bien à la coalition de fait qui existe entre les fabricants de fer, et qui met les constructeurs à leur merci.

Outre la galerie des machines, que l'on se contente de retoucher quelque peu, et quelques entreprises privées, le Champ-de-Mars comprendra six grands Palais, ceux du Génie civil, des Fils et Tissus, de l'Enseignement, des Mines, de la Mécanique et de l'Électricité, avec le Château-d'Eau comme motif central.

Les quatre premiers sont dans un état d'avancement très satisfaisant. Dès que les matériaux attendus seront arrivés, le montage sera vivement mené et rapidement terminé.

Au Palais du Génie Civil, en particulier, nous avons pu admirer la frise dont une grande partie est déjà posée, et qui est du plus bel effet.

L'état des travaux est moins satisfaisant en ce qui concerne les Palais de la Mécanique et de l'Électricité qui sont encore en retard. Néanmoins étant données l'activité déployée sur ce point, et surtout l'habileté et la méthode spéciale du constructeur de ces palais, il ne faudrait pas s'étonner de les voir terminés plus rapidement que leur état actuel ne le fait supposer.

L'impression que nous avons rapportée de cette visite, c'est que tous les Palais seront prêts à temps, largement à temps. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir de l'état du Champ-de-Mars au mois de juillet 1888. Mais il ne faudrait pas pour cela se ralentir, car il ne faut pas oublier que ce sont les détails de l'installation qui sont souvent le plus long, et que les exposants, qui sont toujours impatients de recevoir leur emplacement, apportent souvent une sage lenteur, lorsqu'il s'agit pour eux de l'installer et d'en tirer le meilleur parti possible.

MARCEL

LES INGÉNIEURS CIVILS

Le jeudi 29 juin, entre neuf heures et midi, les membres de la Société des ingénieurs civils de France ont fait une visite détaillée des chantiers de l'Exposition universelle de 1900, sous la direction de M. G. Dumont, président de la Société, assisté de MM. Max de Nansouty et A. da Cunha, membres de la Société, auxquels avait été confié le soin de guider cette intéressante caravane technique.

L'administration de l'Exposition avait donné très gracieusement aux excursionnistes toutes les facilités voulues pour parcourir ce terrain, qui était pour eux d'autant plus intéressant que le concours des ingénieurs civils a été considérable dans l'exécution des divers travaux mis sous leurs yeux ; M. Alfred Picard, commissaire général, s'est plu à en donner le témoignage en mainte circonstance.

La visite en question, pour le développement de laquelle un graphique du « style ingénieur » le plus pur avait été dressé, est partie de l'ouverture de la voie triomphale aux Champs-Elysées pour aller aboutir au Champ de Mars. Les ingénieurs ont examiné et admiré le palais des Champs-Elysées, le pont Alexandre-III, les constructions de l'esplanade des Invalides, les installations des quais de la Seine, les grands palais du Champ de Mars, les travaux des cheminées monumentales de 80 mètres, la reconstitution du Vieux-Paris, etc.

Puis les ingénieurs ont visité les travaux d'agrandissement de la seconde plate-forme de la tour ainsi que les installations des nouveaux ascenseurs.

L'excursion s'est terminée par un déjeuner sur la tour Eiffel, du haut de laquelle on aperçoit le plan général de l'Exposition se dessiner sur le terrain avec une netteté tout à fait curieuse et attrayante.

Parmi les assistants et invités, nous avons remarqué MM. Alfred Picard, commissaire général ; Delaunay-Belleville, directeur général ; Dervillé, directeur général adjoint ; G. Dumont, président de la Société ; Ch. Baudry, G. Canet, Albert Blondel, J. Mesureur, G. Eiffel, Résal, Louvet, J. Charton, Brull, Alby, de Brévannes, Sacquin, Masure, de Nansouty, da Cunha, G. Reynaud, de Parville, Ch. Frémont, L. Ribourt, A. Moreau, Arnaud, Piston, L. Périssé, Babin, P. Arbel, G. Jougla, Bort, Dupuich, Baignères, Sauvert, Sasus, Henry-Lepaute, Vallot, de la Vallée-Poussin, Jousselin, Coignet, Farcot, Godillot, de Bovet, Ducomet, Gaudry, Domange, etc.

Nouvelles et Échos

Nous entrons dans la période active et, dans toutes les parties du vaste périmètre de l'Exposition, Français et étrangers rivalisent d'ardeur, afin de profiter des beaux jours qui permettent de prendre une avance indispensable.

Nous avons déjà parlé des installations des nations étrangères et nous avons indiqué que la plupart d'entre elles avaient désiré élever un palais ou un pavillon spécial à l'Exposition.

Presque tous nos invités ont obtenu d'être placés au quai d'Orsay. Les uns occupent un terrain à cheval sur la voie du chemin de fer avec façade sur la Seine ; d'autres se trouvent en seconde ligne derrière, d'autres encore sont disséminés jusqu'à la Tour Eiffel et même au Trocadéro.

Au quai d'Orsay, voici exactement l'ordre dans lequel se trouvent placées les installations des diverses nations :

1er rang, face à la Seine en venant de l'Esplanade des Invalides : Italie, travaux commencés ; Turquie, plans acceptés ; Etats-Unis, travaux commencés ; Autriche, plans approuvés ; Bosnie-Herzégovine, plans approuvés ; Hongrie, travaux commencés ; Grande-Bretagne, travaux commencés ; Belgique, Norwège, Allemagne, Espagne, plans approuvés ; Monaco, Suède, travaux commencés ; Grèce, plans non reçus ; Serbie, plans approuvés

2e rang, Portugal, plans non reçus ; Pérou, Perse, plans approuvés ; Luxembourg, travaux commencés ; Finlande, plans approuvés : Bulgarie et Roumanie, travaux commencés.

Dépassons maintenant le pont de l'Alma ; nous trouvons près du commissariat général le Mexique, dont les plans sont approuvés. Au Champ de Mars, nous constatons que les pavillons de Saint-Marin, du Siam et de la Corée vont commencer, étant approuvés, et que l'Equateur est déjà sorti de terre.

Franchissons le pont d'Iéna et pénétrons au Trocadéro, dans la partie réservée aux nations étrangères et à leurs colonies : le Japon est au travail, l'Egypte s'y prépare, les colonies anglaises sont en pleine activité, le Transvaal est à moitié fini et nous constatons la plus grande activité dans les chantiers des Indes néerlandaises, de la Chine et de la Sibérie russe. Les colonies portugaises viennent de prendre possession de leur terrain.

A l'automne, tous ces palais, tous ces pavillons seront terminés quant au gros œuvre, et pendant les mauvais jours, les ouvriers auront tout le temps pour aménager les installations intérieures et pour décorer somptueusement tous ces spécimens de l'architecture spéciale de chaque nation.

* *

On lit dans la *Petite République* :

On devait faire à l'Exposition de 1900 un pavillon de la guerre et de la marine qui aurait été édifié par les soins de ces deux ministères.

A la dernière minute, M. de Freycinet, alors ministre de la guerre, s'étant refusé à s'occuper de cette construction, elle fut remise entre les mains des services de l'Exposition qui se sont hâtés d'en mettre les travaux en adjudication.

A l'heure présente, il reste à mettre en adjudication les parties de maçonnerie et de charpente qui sont les deux plus importantes.

Sur les instances du citoyen Millerand, ministre du commerce, on fait insérer dans les cahiers des charges pour les deux adjudications les clauses des conditions du travail.

* *

La première pierre du pont Alexandre-III est aujourd'hui scellée dans la maçonnerie de la culée rive droite du pont, à la place qu'on lui avait réservée.

La pose effective de cette première pierre, qui avait figuré à la cérémonie présidée en octobre 1896 par S. M. l'empereur de Russie, a donné lieu à une petite cérémonie très simple et si discrète que personne ne s'en était aperçu.

Sous le précédent ministère, M. Delombre vint un matin sur les chantiers du pont Alexandre-III et, avec M. Picard, commissaire général de l'Exposition, et M. Alby, l'un des ingénieurs du pont, signa le procès-verbal de l'opération en présence des entrepreneurs des travaux.

La pierre est encastrée avec une saillie de deux centimètres et demi dans la base du pylône amont de rive droite, à l'intérieur de la culée et à fleur du sol. Sur sa face antérieure est gravée cette double inscription :

PONT ALEXANDRE-III
7 OCTOBRE 1896

On l'a provisoirement recouverte d'un revêtement en bois pour éviter toute détérioration.

* *

On monte avec activité, sur la façade du Grand Palais, en bordure de l'avenue d'Antin, dans la partie dont M. Thomas est l'architecte, la grande frise en grès cérame fabriquée à la manufacture nationale de Sèvres, d'après les dessins de M. Joseph Blanc. Au fur et à mesure de sa pose, la frise est recouverte d'une toile, afin d'éviter les détériorations pendant l'achèvement de la construction.

Sur la façade du palais située en bordure de la grande avenue, et dans la partie que construit M. Deglane, architecte, on commence également à poser une grande frise en mosaïque qui s'étendra sur toute la longueur et qui represente les *Grandes Figures de l'Art*. Son auteur est M. L. Edouard Fournier, peintre. Ce sera la plus grande frise monumentale exécutée à Paris.

On vient de commencer, sur l'avenue La Motte-Piquet, les travaux de construction du trottoir roulant qui fera faire aux visiteurs le tour de l'Exposition aux vitesses de 4 ou 8 kilomètres à l'heure, à leur choix. Actuellement, cette curieuse installation se borne à un grand bâti en bois qui servira d'infrastructure aux parties en mouvement.

Il y aura quatre passerelles sur la Seine pendant l'Exposition et l'on s'occupe de leur construction. Les plans et dessins de celles des Invalides, de l'Alma et d'Iéna, ont été approuvés par l'administration et les commandes des matériaux passées aux constructeurs. Les plans et dessins de la passerelle Debilly sont encore à l'examen de l'administration ; entre temps, on a commencé l'emplantement des pilotis qui l'assujettiront sur les rives, et les caissons de fondation qui la supporteront ont été construits sur le quai ; ils seront bientôt mis à l'eau et transportés, par flottage, sur l'emplacement où ils doivent être immergés.

Tout le haut commerce parisien se pressait le mercredi 28 juin dernier, dans l'église Notre-Dame-de-la-Gare, rue Jeanne-d'Arc, pour assister au mariage de M[lle] Suzanne Expert-Bezançon avec M. Bizouare.

Après la messe, M. et M[me] Expert-Bezançon ont reçu leurs nombreux invités au château des Rentiers, où un superbe lunch était servi.

Dans l'assistance, nous remarquons M. Dervillé, directeur général, administrateur de l'Exposition ; M. Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris ; MM. Audiffred, Dulau, députés. MM. Pinard, Alfred Ancelot, Marguery, Hartmann, Belin, Hetzel, Dupont, Estieu, Layus, Marcel Fournier, Joudrain, Kester, Suilliot, Georges Lefebvre, etc., etc.

Nous adressons nos sincères félicitations aux jeunes mariés et à leurs familles.

Le 5 juillet, à l'église Saint-Louis-d'Antin, ont eu lieu les obsèques de M[me] Berne, femme du docteur Berne et épouse en premières noces de M. Paul Argand, le sympathique directeur des « Grands Magasins de la Place Clichy », décédé il y a trois ans.

M[me] Berne était accouchée, il y a huit jours, d'une superbe petite fille, qui est morte quelques heures après sa mère.

Une nombreuse assistance, profondément recueillie, en tête de laquelle venait tout le personnel des *Grands Magasins de la Place Clichy* a suivi jusqu'à sa dernière demeure cette femme de bien, qui ne laisse que des regrets unanimes.

En vue de l'Exposition universelle, M. Bellan, le très sympathique syndic du Conseil municipal, s'est préoccupé, d'accord avec le bureau, des modifications d'aménagements qu'il y aurait lieu de faire tant dans les locaux occupés par le Conseil municipal que dans les salons de réception de l'Hôtel de Ville.

L'ensemble des travaux projetés exigerait une dépense totale de 295,000 francs, à savoir : 205,000 francs pour les locaux du Conseil et 90,000 francs pour la réfection et l'arrangement des salons de réception.

Le chiffre des crédits demandés pour remettre en état les grands salons n'a pas paru exagéré, mais beaucoup de conseillers, dont MM. Lampué, Lambelin, Chausse, Froment-Meurice, Gelez et A. Lopin, ont présenté des observations en ce qui concerne le crédit réclamé pour les locaux du Conseil. M. Bellan ayant repondu qu'il serait heureux qu'on pût trouver à économiser, si c'était possible, il a été décidé que le projet serait renvoyé au bureau pour réduction de la dépense dans la limite du strict nécessaire.

* *

Le 1[er] juillet, la sous-commission des finances s'est assemblée au commissariat général, sous la présidence de M. le sénateur Boulanger, premier président de la Cour des comptes, afin d'établir *ne varietur* la liste définitive des industriels admis à prendre part à l'adjudication des restaurants de l'Exposition.

C'est donc un concours à deux degrés dans la première partie duquel il suffisait, en formulant la demande de concession et en indiquant l'établissement visé, de prouver que le postulant remplissait exactement les conditions morales et professionnelles pour être admis au concours du deuxième degré.

Celui-ci consiste : 1° à formuler les offres définitives par mètre carré ; 2° à fournir le plan de la construction à élever s'il s'agit d'un établissement isolé ; 3° de prouver ses ressources financières.

Dès la semaine prochaine les intéressés admis seront avisés, les autres seront conviés à venir retirer leur dossier devenu inutile.

Sur la demande de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo Chine, le ministre des colonies a offert à M. de Lanessan, ministre de la marine, la présidence d'honneur du comité créé à Paris en vue de l'organisation de l'exposition qui s'ouvrira à Hanoï en 1901.

M. de Lanessan qui est délégué élu de l'Annam et du Tonkin au conseil supérieur des colonies, a accepté la présidence qui lui était offerte.

Voir, page 5, la suite du Rapport de M. Paul Delombre, ancien Ministre du Commerce, sur l'état des travaux et dépenses de l'Exposition de 1900.

L'EXPOSITION PRIVÉE
DU
PALAIS DU COSTUME

La Société du Palais du Costume entr'ouvrait, ces jours derniers, les portes d'une Exposition privée du costume et étoffes byzantines et arabes destinées à figurer à l'Exposition de 1900 et recueillis en Egypte, par M. Gayet, dont la Société a eu la bonne fortune de s'assurer le concours pour opérer l'hiver dernier des fouilles dans les nécropoles anciennes de Damiette, Deïr-el-Dyk, Akhmin, Dronkah et Achemounein.

Les costumes et étoffes retrouvés se classent du III[e] au XII[e] siècle, presque sans aucune solution de continuité ; si bien que de l'époque romaine à celle des Croisades, l'on peut suivre pas à pas les transformations qui marquent les diverses étapes de l'histoire du costume.

C'est, au début, l'ornement classique, les figures purement mythologiques : Apollon sur son char, entouré des muses ; Minerve ou les héros combattants. Puis, avec la suprématie de Byzance, l'on arrive au style ornemental, aux architectures décoratives où s'abritent des figures nues, mauvaises copies des anciens modèles ; un pas encore et à leur place apparaissent les rinceaux florescents ou foliacés, les plantes stylisées, les entrelacs, tous les éléments, en un mot, du répertoire de Byzance, connu seulement jusqu'ici par les monuments de Salonique, de Ravenne et de Farenzo.

Puis, c'est le dieu arabe et chrétien de l'époque des croisades ; et ces documents, c'est à nombre d'exemplaires que les fouilles les ont fournis. Chemises, robes, manteaux, coiffures sont souvent en état de conservation remarquable. Certaines robes n'ont pas une déchirure ; et les documents du temps des Croisades sont particulièrement intéressants. A citer, entre tous, de merveilleux rideaux d'autel en toile avec, sur le côté, des pilastres de tapisserie, l'un violet, où s'estompent des figures géométriques, l'autre, à tresse ou frette multicolore surmontée d'une tête de Christ nimbe ; incomparable nappe d'autel en mousseline brodée d'arbres vert pâle, à fleurettes jaunes, roses ou bleues ; de roses stylisées en forme de calices, le tout encadré d'une bordure faite de vases d'or d'où s'échappent des pampes ordonnées. Il faudrait citer encore les costumes de croisés, les ceinturons de cuir gravé, avec baudrier et porte-épée ; et les costumes de femme arabe complets, jusque, et y compris, la perruque ; mais ceci nous entraînerait trop loin.

De nombreux visiteurs sont venus admirer ces merveilleuses collections qui figureront l'an prochain au *Palais du Costume*.

Les administrateurs n'ont pas hésité à imposer de lourds sacrifices à la Société pour se procurer des documents authentiques et pouvoir présenter une œuvre unique en 1900.

Tous les artistes qui ont pu venir visiter cette collection sont sortis émerveillés, et ont chaudement félicité M. Gayet de ses précieuses découvertes, qui feront honneur à la Société du *Palais du Costume*.

L'Inauguration du Buffet Rapp

Au moment où, de toutes parts et dans toutes les branches, les industriels et les artistes rivalisent d'efforts et d'ingéniosité en vue de l'Exposition de 1900, il convenait de ne pas négliger le côté matériel et de ménager aux visiteurs de l'Exposition toutes les ressources du bien-être et du confortable auxquels ils sont en droit de prétendre.

C'est ce qu'a fort bien compris la *Société du Louvre*. Ayant remarqué que le quartier de l'Exposition était totalement dépourvu de restaurants susceptibles d'offrir, à des prix modérés, des repas parfaits dans un cadre luxueux, et de mettre les menus de Lucullus à la portée de tous, cette société a eu l'idée, dans le but de retenir aux alentours du Champ-de-Mars ceux que leurs occupations ou leurs distractions y attireront, de créer un luxueux établissement, à deux pas d'une des principales entrées de l'Exposition.

Cet établissement vient d'être ouvert 20, avenue Rapp, sous le nom de *Buffet Rapp*.

La *Société du Louvre* nous a convié à l'inauguration qui a eu lieu le 9 juillet.

Le *Buffet Rapp* comprend à la fois un café et un restaurant où sont servis des déjeuners et diners à prix fixe. De 6 heures à 10 heures du soir, un orchestre de mandolinistes se fait entendre. On se croirait sur le boulevard.

Le café-restaurant est fort bien installé dans un local d'une décoration sobre, très originale et de fort bon goût.

Comme rien de ce qui peut contribuer au succès de l'Exposition ne saurait nous laisser indifférents, nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts de la *Société du Louvre*, pour créer aux environs de l'Exposition un genre d'établissement, dont les quartiers centraux avaient jusqu'ici le monopole, et dont le besoin, sur ce point, se faisait vivement sentir.

M. B.

Les Etats-Unis

A L'EXPOSITION DE 1900

Le 4 juillet 1899, à l'occasion du Banquet de la Chambre de Commerce Américaine, M. Woodward, Commissaire général-adjoint des Etats-Unis à l'Exposition de 1900, a prononcé l'allocution suivante :

La Commission des États-Unis à l'Exposition universelle de 1900 a poursuivi constamment son œuvre, depuis le mois d'octobre dernier, lorsqu'elle s'est trouvée réunie au banquet que lui a offert la Chambre de commerce américaine.

Depuis ce moment les membres de la Commission se sont séparés, travaillant toujours vers un même but, en rappelant les bonnes paroles d'encouragement et les assurances de prospérité que vous leur avez données, au moment où ils se mettaient à la tâche.

Je viens à vous ce soir afin de vous indiquer brièvement quelle est notre organisation, et vous dire ce qui a été fait quant à la participation des États-Unis à l'Exposition.

Si dans une mesure quelconque nous avons justifié votre confiance dans notre mission, je vous demanderai de continuer à faire preuve d'intérêt pour notre cause commune qui constituera le succès de notre pays en exposant les arts de la paix aux yeux du monde assemblé à Paris en 1900.

Nous nous efforcerons de montrer ce que nous avons de meilleur dans toute l'étendue de notre pays, en nous conformant au cadre de l'Exposition en choisissant et en condensant les objets à exposer. Nous ferons valoir aussi, sous forme rétrospective le développement qu'un siècle a opéré dans nos industries et arts nationaux.

L'intérêt aux États-Unis est très réel pour figurer avec éclat dans la classification française.

Par les soins de délégués spéciaux, nos plans se poursuivent rapidement. C'est en connaissance de cause que je parle de délégués spéciaux car nos délégués aux mines et à la métallurgie ainsi qu'au génie civil et aux moyens de transport ont déjà occupé ce même poste on ne peut plus brillamment, à l'Exposition de Chicago.

Nous nous sommes adressés aux associations de tisssus de la Nouvelle Angleterre pour faire désigner des délégués aux groupes de tissus et à l'Association nationale d'éducation pour nos délégués aux groupes d'éducation et d'économie sociale

Notre délégué à l'agriculture et à l'horticulture est un vétéran jouissant d'une expérience acquise dans huit expositions successives.

Les participants aux beaux arts, chez nous, ont été, pour ainsi dire unanimes en nous recommandant leur délégué à cette section. En un mot, notre organisation est excellente et homogène, et elle fait grand honneur à notre commissaire général dont nous reconnaissons et apprécions l'énergie, le travail consciencieux et la façon dont il s'acquitte de sa tâche.

M. Peck se trouve au milieu de vous ce soir par la pensée ; il sait que je parle en son nom et il m'invite à saluer le patriotisme de la Chambre de commerce américaine et à exprimer l'espoir que cette chambre continuera à coopérer à notre œuvre.

En vous décrivant cette œuvre, je n'ai pas besoin de m'attacder à des statistiques, quelque éloquentes qu'elles soient.

Je dirai simplement que le budget du Gouvernement avait été tout d'abord de 550.000 pour notre exposition sur une surface de 180.000 pieds carrés, et lorsqu'en dépit de tout ce qui a été dit au banquet du mois d'octobre l'administration française nous donna le double de cette surface, notre Congrès national augmenta le budget en conséquence

Nous avons informé notre sous-comité de budget de notre Chambre et de notre Sénat qu'il fallait que les Etats-Unis aient leur pavillon national ainsi que toutes les autres grandes nations du monde, sur les rives de la Seine. Il fut fait ainsi.

Le citoyen américain peut donc venir à Paris l'année prochaine et envisager avec un amour-propre bien légitime l'édifice gracieux se dressant avec son dôme à environ 200 pieds au-dessus du niveau du fleuve.

Il sera là chez lui, car l'administration française a donné aux Etats-Unis, comme conquête des temps pacifiques, à garder pendant la durée de l'Exposition l'emplacement même sur lequel doit s'édifier le pavillon national des Etats-Unis.

Le site en est indiqué à présent par quatre drapeaux étoilés qui flottent au vent depuis le jour de la prise en possession. On a approuvé les plans de notre pavillon national et son édification a commencé depuis plus de 15 jours. Dans quelques mois notre aigle national, aux ailes déployées, planera sur la partie la plus haute de l'Edifice.

A l'intérieur de ce monument, l'Américain sera chez lui avec ses amis, ses journaux, ses guides, ses facilités sténographiques, ses machines à écrire, son bureau de poste, son bureau de change, son bureau de renseignements et même son eau frappée. Il pourra suivre les cours de la Bourse de quatre à six heures de l'après-midi et se renseigner sur les cours de New-York et de Chicago pendant les heures matinales aux Etats-Unis.

Il trouvera là aussi le bureau qui doit être établi par votre Chambre de Commerce pour la diffusion intelligente des renseignements commerciaux impartiaux et sûrs.

Le Congrès américain a voté de plus la somme nécessaire à l'érection des annexes pour l'agriculture, les forêts, les arts libéraux, et aussi pour la navigation où notre service météorologique fonctionnera comme aux Etats-Unis ; les plans de ces annexes ont été approuvés et les travaux prêts à être soumissionnés

Notre gouvernement nous aide constamment. Le grand navire de transport *Dixie* a été mis à la disposition de la Commission des E. U. par le Ministère de la marine, pour le transport en France de l'Exposition gouvernementale et l'Exposition collective.

Notre distingué ambassadeur a été notre meilleur ami en établissant entre notre Commission et le Gouvernement français les relations les plus étroites.

Nos états individuels ont voté des budgets supplémentaires au budget fédéral. En Californie, pour faire une exposition permanente de fruits frais pendant la durée de l'Exposition, dans l'Iowa et l'Illinois, pour démontrer les mérites du maïs comme produit alimentaire, à New-York, pour illustrer plus complètement notre système d'enseignement, au Colorado, pour pouvoir ériger une pyramide en or massif, dont la valeur sera de un milion de dollars, comme le produit le plus grand dans un espace de temps limité dans différentes mines situées dans cet Etat et en particulier des Mines de Cripple Creek.

Nos grandes Compagnies ont participé à l'œuvre commun, et on nous a promis un train complet américain et, si la démonstration paraissait nécessaire, on construirait deux kilomètres de voie ferrée pour y exposer notre système de tramways américains.

Un prix de fr. 100.000 a été établi sur l'initiative privée des héritiers de M. Anthony Pollek, qui a sombré avec la *Bourgogne*. Ce prix doit être décerné sous les auspices de la Commission des Etats-Unis pour le meilleur appareil de sauvetage en mer. L'idée est approuvée par l'Administration de l'Exposition et le Ministre des affaires étrangères ainsi que le Ministre de la marine ont prêté leur concours moral.

Notre Secrétaire d'Etat peut donc inviter les grandes nations maritimes du monde à participer à cette compétition humanitaire sur le territoire de la France.

Quoique le pavillon national des E. U. doit être surtout le *home* de l'Américain à l'Exposition, il ne doit pas s'attendre à trouver là seulement toute l'Exposition américaine. La classification française en 18 groupes livre l'espace nécessaire à chaque nation. A l'endroit où chaque groupe se trouve situé les objets exposés par les E. U. se trouveront répartis en conséquence.

Les terrains du Champ-de-Mars et des Invalides n'ont pas suffi aux demandes d'espace qui se sont produites. Une annexe à l'Exposition a donc été officiellement établie à Vincennes. Les jeux olympiques doivent y être célébrés, il y aura des concours athlétiques, les sports seront encouragés et une piste particulière sera aménagée pour l'essai des automobiles et de l'industrie du cycle.

On fera ainsi une part très grande aux objets exposés par le France et par les nations étrangères. Nous y montrerons le matériel roulant de nos chemins de fer et 17 grandes locomotives américaines; nous y exposerons l'art du cycle et nos automobiles.

Il y aura une grande usine pour les machines à outils, ainsi qu'un perforateur pour puits artésiens, puits à pétrole et pour nos machines agricoles ; sur les bords du lac Daumesnil l'exposition de notre Société nationale de sauvetage.

M. le ministre des Travaux publics a bien voulu m'autoriser à déclarer en son nom que le dernier acte officiel qu'il a signé avant de se rendre à ce banquet consiste dans l'autorisation qui nous est accordé et de construire un ponton sur la Seine devant notre Pavillon national ; des bateaux express, arborant le pavillon américain, feront le trajet entre ce ponton et celui du Pont National : il y aura là la correspondance avec une ligne de tramways de provenance américaine, constituant ainsi une route suivie fournie par les E. U.

En nous communiquant cette nouvelle, M. le ministre des Travaux publics a, une fois de plus, consacré un désir souvent exprimé par les membres du gouvernement français de favoriser une république sœur. Ces assurances de sympathie ne nous ont jamais fait défaut et elles ont été constamment suivies d'actes de gracieuse courtoisie. C'est ainsi qu'au mois d'octobre dernier, j'ai pu vous dire que M. le ministre du Commerce, qui représente le gouvernement à l'Exposition de Paris, nous avait fait l'honneur de nous accompagner lui-même lors de notre première visite aux chantiers de l'Exposition.

Pour l'ensemble de ce même sujet, je vous convie à jeter, avec moi, un regard sur les événements à venir d'ici à un an, jour pour jour.

On se propose, le 4 juillet 1900, d'inaugurer un monument à la mémoire du général de Lafayette; cet acte tiendra de la participation des Etats Unis à l'Exposition de Paris. Notre président a décrété l'automne dernier, que l'anniversaire de la bataille de Yorktown serait le jour de Lafayette dans les écoles de l'Amérique. Les enfants de nos écoles communales ont répondu à cet appel sur toute l'étendue de notre pays. Ils ont contribué avec leurs propres ressources à ériger à Paris une statue à Lafayette et ont récolté ainsi la somme de 50.000 dollars.

Notre Congrès national s'en est occupé et a voté une loi, au mois de mars dernier, aux termes de laquelle 50.000 dollars, connus sous le nom de « Dollars Lafayette », seront pris sur le budget pour l'érection de ce monument.

Dans l'intervalle, le gouvernement français, sur les instances du président du conseil lui-même, a chargé le ministre des Beaux-Arts de choisir un emplacement digne de ce monument, et c'est ainsi qu'au cœur même de la Ville de Paris, à un endroit consacré par le souvenir des temps anciens, dans l'enceinte historique du palais du Louvre, à la tête de cette perspective magnifique qui s'étend du Louvre même, passe par la place de la Concorde, et va jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, que les Etats-Unis érigeront une statue à Lafayette.

Nous avons bien là un don de notre peuple et de notre gouvernement. Jamais, peut-être, dans l'histoire, un présent entre nations n'a-t-il présenté un sentiment plus intense avec une conception aussi étendue, et lorsque ce monument sera inauguré à midi, que le cortège des hôtes distingués s'acheminera à travers les Tuileries en remontant par les Champs-Elysées, vers le Pavillon National, dans l'enceinte de l'Exposition, vous regarderez vers le sommet de cette haute tour qu'Eiffel a lui-même mise à la disposition des Etats-Unis. M. le ministre des Affaires étrangères m'a fait part, cette après-midi, d'une décision prise par le Conseil des ministres, ce matin même, d'après laquelle le gouvernement de la République française sera heureux de s'associer à la République des Etats-Unis pour la commémoration de l'indépendance américaine, le 4 juillet 1900, de saluer avec nous, dans cette mémorable circonstance notre drapeau étoilé.

C'est cette journée qui se trouve, dès maintenant, désignée comme la fête solennelle des États-Unis à l'Exposition de Paris. Au moyen d'un contact électrique établi par M. le président des États-Unis, à 7 heures du matin (midi à Paris), dans sa demeure exécutive de Washington, fera se déployer au vent, au haut du monument le plus élevé de France, le drapeau américain le plus grand qui ait jamais été fabriqué au foyer de nos glorieux ancêtres (Puritan Forefathers).

Documents Officiels

Comités d'Installation

LISTE DES MEMBRES ÉLUS PAR LES EXPOSANTS

*(Suite *)*

CLASSE 1

MM. Bordeley, Jacquin, Cornély, d'Hogg.

CLASSE 2

MM. Girard, Gabriel-Marie Beck, Delaplane.

CLASSE 3

MM. Boutmy, Galante, Daguin, Larnaude.

CLASSE 14

MM. Barrère, Erhard, Martel, Vallot Joseph.

CLASSE 17

MM. Mustel, Bord, Acoulon, Kriegelstein.

CLASSE 21

MM. Roger, Desmarais, Hamelle, Dumont.

CLASSE 22

MM. Achard, Dard, Guillet, Mougin.

CLASSE 24

MM. Derval, Cohn, Docagne, Bancelin.

CLASSE 26

MM. Clérac, Doegnon, Aboilard, Yung.

CLASSE 27

MM. Adenet, Brocq, Chabaud, Arnoux.

CLASSE 31

MM. Fortin, Guimand, Jauneau, Vanlerberghe.

CLASSE 33

MM. Comt Clavaud, Prince d'Aremberg, Carié, Tellier.

CLASSE 34

MM. Ader, Mallet, Richard, Teisserence de Bort.

CLASSE 35

MM. Bariat, Benard, Chandora, Paupier.

CLASSE 36

MM. Gervais, Roy-Chevrier, Salomon, Vermorel.

CLASSE 37

MM. Desmarais, Douane, Simon, Voitellier.

CLASSE 38

MM. Cornue, Franc, Hotelain, Vincey.

CLASSE 40

MM. Pommel, Biron, Fabre, Robat.

CLASSES 43, 44, 45, 46, 47, 48

Groupe de l'Horticulture.

Les Comités d'admission continuent à fonctionner.

Art. 51 du Règlement général.

CLASSE 49

MM. Aubry, Jametel, Morin, Pilat.

CLASSE 50

MM. Bouvet, Chossonnerie, Pagès, Rudolph.

CLASSE 52

MM. Chapal, Lafrique, Loyer, Alph. Révillon.

CLASSE 53

MM. Bonany, Bouclet, Canu, Thuillier.

CLASSE 55

MM. Avisse, Jubeau, Durafort, Teisset.

CLASSE 56

MM. Vincienne, Cornaille, Dubray, Obry.

CLASSE 57

MM. Leneuf, Jacquet, Périer, Marguet.

CLASSE 58

MM. Dumagnon, Bayle, Weersthow, Ouizille.

CLASSE 59

MM. Lesaffre, Poupon, Garcet, Phellion.

CLASSE 60

MM. Martell, Desvignes, Causse, Larcher, Cazeaux-Cazalet, Falliot.

CLASSE 61

MM. Claquesin, Lefèvre, Duval, Picon, Dumas.

CLASSE 62

MM. Fichet, Masse, Power, Wanckler.

CLASSE 67

MM. Ader, Delalande, Hirsch, Brunn.

CLASSE 69

MM. Schmit, Perol, Viardot, Balny.

(*) Voir le numéro 123 de *l'Exposition Universelle de 1900.*

CLASSE 71

MM. Rémon, Bertrand-Taillet, Cognacq, Tardif.

CLASSE 74

MM. Lévy, Odelin, Pommier, Bourette.

CLASSE 75

MM. Fouchotte, Botron, Bosselut, Deroy.

CLASSE 76

MM. Peugeot-Japy, Harding-Cooker, Vallez-Roger, Bourgesis-Botz.

CLASSE 77

MM. Nuyto, Chaize, Leveut, Lang.

CLASSE 82

MM. Robert, Bonnier, Blin, Roussel.

CLASSE 86

MM. Tirard, Lalone, Charles jeune, Dehesdin, Savaure.

CLASSE 86

MM. Leprince, Perrin, Cornevot, Hellstrin, Falcimaigne.

CLASSE 87

MM. Buchet, Champigny, Despaux, Lorilleux.

CLASSE 89

MM. Clovis Floquet, Meyzonnier, Forestier, Denant.

CLASSE 91

MM. Decouflé, Coignet, Digeon, Chauveau.

CLASSE 92

MM. Lamy, Lhermite, Hadrot-Binant, Tochon-Lepage.

CLASSE 95

MM. Piel, Rouzé, Chaveton, Jaquet, Langoulaut.

CLASSE 98

MM. Genty, Berton, Houlet, Degouy.

CLASSE 100

MM. Roussel, Jost, Petitjean, Dumont.

CLASSE 101

MM. Bonjean, Pralon, Pasteur, Dumas, Marquis de Ganay.

CLASSE 103

MM. de Villette, Vila, Vervelle, Bonnel.

CLASSE 104

MM. Marsais, Delalande, Blanchemain, Milcent.

CLASSE 105

MM. J. de Coéné, Larivière, Burelle, Coumes.

CLASSE 107

MM. Chiousse, Gide, Legrand.

CLASSE 108

MM. Védie, Griffaton, Dutey-Harispe, Allier.

CLASSE 110

MM. Marcel Fournier, Mabilleau, Yves Guyot, Noël.

CLASSE 111

MM. Gaudrais, Walter-Lécuyer, Delafon, Soulé.

CLASSE 112

Mme Charpentier, Edm. Duval, Gaufres, l'abbé Soulange-Boidin.

CLASSE 113

MM. Ch. Lemire, Lecomte, Suais, Ponel.

CLASSE 116

MM. Brumeau, Ravenez-Demmler, Boutmy.

CLASSE 118

Maison Delaunay-Belleville, Chaligny, Thirion, Société anonyme des chantiers et ateliers de la Gironde.

CLASSE 120

MM. Lefebvre, J. Blin, Cheseaud, Habert.

RAPPORT

de M. Paul DELOMBRE

Ministre du Commerce

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Suite) (1)

Palais du Champ-de-Mars

Lorsque j'ai visité, pour la première fois, les chantiers du Champ-de-Mars au mois de novembre 1898, je n'avais guère à voir que des maquettes et l'emplacement des futurs palais. Depuis, ces palais ont surgi avec une rapidité surprenante, et aujourd'hui leurs silhouettes encadrent de tous côtés le Champ-de-Mars.

Voir le numéro 124 de *l'Exposition Universelle de 1900.*

Les palais les plus avancés sont ceux des fils, tissus et vêtements et du génie civil.

Les deux architectes des palais de tête ont eu plus de peine à ouvrir leurs chantiers.

Quant aux palais de l'électricité et du château d'eau, qui constituent le décor de fond, en avant de la galerie des Machines, ils présentent un retard notable par rapport aux autres. Toutefois, la situation n'a rien d'inquiétant. Je reconnais d'ailleurs, volontiers, que la période d'études devait être plus longue pour ces deux constructions. Ces études complémentaires nous amèneront peut-être certaines modifications de silhouettes, qui, sans altérer le caractère du palais de l'électricité, permettront d'éviter un surcroît de dépenses excessif.

C'est surtout, en effet, pour cet ensemble de palais que nous éprouveront des mécomptes.

Les devis généraux avaient été arrêtés aux chiffres suivants :

1° Palais de l'éducation et de l'enseignement et des instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts. . .	1.760.000
2° Palais des mines et de la métallurgie	1.768.000
3° Palais des fils, tissus et vêtements.	3.640.000
4° Palais du génie civil et des moyens de transports.	3.590.000
5° Palais du matériel et des procédés généraux de la mécanique, palais des industries chimiques et château d'eau.	4.960.000
6° Palais de l'électricité.	2.840.000
7° Aménagement du palais des Machines.	2.500.000
Total	21.050.000
De ce total il y a lieu de déduire la valeur des parquets qui seront remboursés par les exposants, soit pour l'ensemble	600.000
Reste net	20.450.000

L'administration comptait obtenir sur tous ces travaux un rabais moyen de 5 p. 100, soit 1 million de francs.

Mais l'élévation du prix des matériaux et le renchérissement de la main d'œuvre ont fait abandonner tout espoir de rabais. Aujourd'hui, il faut donc considérer que les prévisions inscrites au devis général constituent des évaluations nettes, déduction faite toutefois des dépenses afférentes aux parquets.

Le budget du palais de l'éducation est encore à peu près en équilibre. Mais la somme à valoir qui reste disponible est insignifiante. Le service d'architecture estime que, pour éviter tout mécompte, il convient de porter le devis total à 1,810,000 francs.

Il en est de même pour le palais des mines et de la métallurgie. Le changement de forme des poteaux l'augmentation des surchages, le renforcement des chéneaux, toutes mesures demandées par le contrôle des constructions métalliques, ont entraîné une dépense supplémentaire de 72,000 francs, qui n'a pu être compensée par les économies réalisées sur d'autres parties de la construction. Il faut prévoir la nécessité d'une allocation supplémentaire qui porterait le devis à 1,810,000 francs.

La dotation du palais des fils, tissus et vêtements n'aura pas besoin d'être augmentée.

Le budget du palais du génie civil présente plus d'élasticité, et il est vraisemblable que non seulement le devis ne sera pas dépassé, mais que l'architecte réalisera une économie.

La construction du château d'eau et du palais de l'électricité n'est pas suffisamment avancée pour qu'on puisse établir avec quelque certitude le budget définitif de ces entreprises. Mais je redoute qu'il ne se produise des dépassements qui viendraient aggraver la situation d'ensemble des constructions du Champ-de-Mars.

En revanche, le crédit autorisé pour la salle des Fêtes paraît suffisant et présente même une somme à valoir disponible de près de 134,000 francs.

En résumé sur l'ensemble des constructions du Champ-de-Mars, non seulement l'administration n'a pas obtenu les rabais primitivement escomptés, mais il se produira un dépassement dont le chiffre ne peut être encore évalué d'une manière certaine, puisque les éléments principaux (électricité et château d'eau) n'en sont pas fixés, mais qui sera certainement important. C'est précisément pour les cas de ce genre qu'une réserve aussi considérable que celle qui avait été constituée à l'origine était nécessaire.

Palais et constructions des berges de la Seine

Palais des forêts, de la chasse, de la pêche et des cueillettes — Les prévisions du devis général s'élèvent à 875,000 francs et s'appliquent non seulement

à la construction du palais proprement dit, mais à l'exécution de la couverture de la tranchée du chemin de fer, au droit de ce palais.

L'administration des forêts qui, en 1889, avait construit un pavillon spécial, verse pour 1900 une contribution de 130,000 francs.

Les résultats obtenus jusqu'ici dans les adjudications permettent d'espérer que cette allocation sera plus que suffisante, d'autant qu'elle doit s'augmenter des 20.000 francs environ que produira le remboursement par les exposants de leur part contributive dans la construction des parquets.

Palais de la navigation commerciale. — Le devis général prévoit une dépense de 415,000 francs pour la construction de ce palais et la couverture de la tranchée du chemin de fer.

Cette allocation, augmentée de 6,000 francs, environ, qui seront remboursés par les exposants pour l'exécution des parquets, paraît devoir suffire à tous les besoins.

Palais de l'économie sociale et des congrès — La dépense prévue pour ce palais était de 540,000 fr.

Cette somme sera certainement dépassée par suite de l'augmentation croissante du prix des bois et des difficultés particulières de construction; à raison de l'insuffisance des fondations du parapet du quai, l'architecte a été obligé de reporter ses points d'appui sur des pieux à battre en Seine; il a rencontré, en outre, sous la chaussée, une chambre d'égout qui a nécessité des substructions spéciales.

Le service d'architecture estime qu'au total le dépassement atteindra 50,000 francs environ.

En vertu d'une décision spéciale, la construction du palais de l'économie sociale et des congrès a été entièrement réservée aux associations ouvrières. En dérogeant, dans la circonstance, à la pratique ordinaire, l'administration du commerce a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude à l'égard de ces associations.

Palais de l'horticulture. — Le montant du devis approuvé s'élève à 1,240,000 francs.

On avait craint un instant d'être obligé de remanier très sensiblement le projet de l'architecte et d'en réduire les proportions au détriment de l'élégance. C'eût été regrettable. Cet ensemble de serres sera, pendant l'Exposition, d'un fort bel effet décoratif. Il pourrait, après 1900, remplacer avantageusement les baraques que l'on construit chaque année pour les expositions d'horticulture.

L'administration a réalisé jusqu'à présent, sur les adjudications, une économie d'environ 33,000 francs. Ce boni permettra de faire face, sans augmentation de l'allocation primitive, à la charge supplémentaire qui résultera de la substitution décidée du fer à l'acier.

Plate-forme de la rive gauche.— Cette plate-forme servira d'assiette aux pavillons étrangers. La dépense a été évaluée, dans le devis général, à 910,000 fr.; ce chiffre ne sera pas dépassé, les gouvernements étrangers ayant d'ailleurs à rembourser ultérieurement une partie des frais.

La plate-forme a été construite en ciment armé. Ce procédé, qui est actuellement en vogue et qui présente de réels avantages au point de vue de l'économie et de la rapidité d'exécution, doit être employé dans un grand nombre de constructions de l'Exposition. L'administration se réserve d'effectuer toutes les expériences nécessaires pour en vérifier la solidité.

Parcs et jardins.

Les jardins du Champ de Mars, dont l'ensemble constituera un véritable parc, sont presque terminés. Les massifs d'arbres et d'arbustes sont en place, et les gazons semés. Toutefois, ce n'est qu'après la suppression de la voie transversale que ces jardins pourront être complètement achevés.

Des plantes vivaces ont été semées ou piquées sus les pelouses: elles formeront, l'année prochaine, des touffes décoratives. D'autres plantes de même nature, à végétation plus rapide, seront également mises en place à l'automne.

En ce qui concerne les jardins de la rive droite, aux abords des nouveaux palais, le plan vient d'en être arrêté. D'un style composite (mélange de style français et de style anglais), ils ont été conçus de façon à encadrer les motifs d'architecture, sans les masquer. Entre les palais et la Seine s'étendra un immense jardin, dont les pelouses heureusement dessinées descendront jusqu'au fleuve et serviront de lieu d'exposition permanente et de concours floraux pour le groupe de l'horticulture.

Le crédit de 1,415,000 francs affecté aux travaux de jardinage paraît jusqu'à nouvel ordre largement suffisant. D'après les indications du commissariat général, je prévois même qu'il sera possible de réaliser une économie assez sensible.

Travaux de voirie.

Jusqu'au début de 1898, le seul travail important qu'ait eu à effectuer la direction de voirie avait été le tunnel reliant, sous le quai de la Conférence, les chantiers des Champs-Élysées et la berge de la Seine.

Les opérations de 1898 sont beaucoup plus importantes.

Chemin de fer et plate-forme mobile. — Au premier rang se placent les études et la concession du chemin de fer intérieur de l'Exposition.

Un arrêté de mon prédécesseur, M. Henry Boucher, en date du 17 août 1897, avait ouvert un concours pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer à traction électrique destiné au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition sur la rive gauche de la Seine.

La commission appelée à juger les résultats du concours se prononça en faveur d'un projet des plus séduisants, qui comportait à la fois un chemin de fer électrique à voie unique et une plate-forme mobile à deux vitesses analogues à celles expérimentées à Chicago et à Berlin. Le chemin de fer et la plate-forme devaient se déplacer en sens contraire et réunir une puissance de trafic considérable; à elle seule, la plate-forme offrait 30 à 40,000 places par heure, et les points d'embarquement pouvaient être indéfiniment multipliés.

Une convention, signée le 18 mai 1898 par le ministre du commerce, sanctionna la décision de la commission. Mais comme, malgré les expériences de Chicago et de Berlin et les perfectionnements apportés par l'auteur du projet, quelques doutes pouvaient subsister sur le fonctionnement pratique du système, la concession de la plate-forme ne devait être définitive qu'après une expérience faite aux frais du concessionnaire.

Cette expérience, qui a eu lieu cette année à Clichy-Saint-Ouen, a pleinement réussi.

L'Exposition sera donc dotée d'un moyen de transport à la fois très original et très puissant, qui constituera certainement une des principales attractions.

Non seulement la compagnie concessionnaire ne demande aucune subvention, mais elle verse, au contraire, une redevance proportionnelle à ses recettes. On était loin de prévoir une solution aussi avantageuse lorsque fut ouvert le concours, puisque les études du service de voirie concluaient à la nécessité d'une subvention pour l'etablissement d'un simple chemin de fer.

Déviation des voies de tramways. — Les projets de déviation des voies de tramways situées dans le périmètre de l'Exposition ont été complètement dressés.

Le travail a été exécuté pour toute la partie des lignes de la compagnie générale des omnibus comprise entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma, sur la rive droite de la Seine. Les voies ont été reportées sur l'allée cavalière qui longe le cours la Reine; en même temps d'importantes déviations affectant également les lignes de la compagnie générale parisienne des tramways ont été effectuées sur la place de l'Alma.

En principe, les dépenses de ces déviations ont été mises, par M. le ministre des travaux publics, à la charge de la compagnie des omnibus. Par extension, la même règle a été appliquée à la compagnie parisienne.

Les compagnies ont, il est vrai, fait des réserves, au sujet de l'imputation définitive des dépenses. Mais il y a lieu de penser que ces réserves demeureront sans effet.

Réseau des voies ferrées du Champ de Mars. — Un projet de réseau relié avec les lignes de la compagnie de l'Ouest et destiné à desservir le Champ de Mars a été dressé d'accord avec cette compagnie.

Une convention a été signée avec elle, le 12 septembre 1898, pour la fourniture des appareils et du matériel de voie. Les conditions en sont analogues à celles des conventions conclues en 1889 pour le même objet.

La dépense totale, autorisée par arrêté du 16 septembre 1898, s'élève à 257,000 fr.

Les travaux, mis en adjudication le 10 octobre, ont été commencés aussitôt. Au 31 décembre 1898, une longueur de voies de 1.700 mètres était déjà posée.

Modifications des conduites d'eau et de gaz. — Divers travaux de pose, dépose et modification des conduites d'eau et des conduites de gaz, dans le périmètre de l'Exposition et aux abords, ont été exécutés.

La dépense faite de ce chef a atteint 25,121 fr. 39.

Conventions pour la fourniture du gaz et de l'eau. — Des conventions avantageuses ont été passées avec le service des eaux de la ville de Paris, le 6 août 1898, et avec la compagnie parisienne du gaz, le 12 août 1898, pour réglementer les conditions de distribution et de fourniture du gaz, de l'eau de source et de l'eau de rivière, durant l'Exposition.

Remaniements des chaussées et des trottoirs. — Les travaux de remaniement des chaussées et trottoirs aux environs des clôtures de l'Exposition, et notamment aux divers carrefours, ont été commencés. Les projets en ont été arrêtés pour les carrefours suivants :

1° Place de l'Alma;
2° Extrémité du pont des Invalides, rive droite;
3° Carrefour, avenue de Suffren, quai d'Orsay.

Les travaux sont poursuivis activement en ce qui concerne les deux premiers carrefours. La dépense approximative, au 31 décembre 1898, était de 9,500 francs.

Tranchée du quai Debilly. — Le projet d'une tranchée à exécuter au quai Debilly, devant le Trocadéro, et destinée à assurer la continuité de la voie publique interrompue par l'installation de l'exposition coloniale, a été dressé et approuvé. Les épreuves ont été faites sur un pont en béton armé, d'un modèle identique à celui qui couvrira une partie de la tranchée. Ces essais ont donné des résultats satisfaisants.

Travaux divers. — Les services de voirie ont dû construire ou remanier certains égouts au Champ de Mars, ainsi qu'aux Champs-Elysées, pour la nouvelle avenue. Ces travaux sont activement poussés.

Enfin, des pourparlers ont été engagés avec des compagnies de tramways et avec la compagnie des chemins de fer de l'Est pour la desserte de l'annexe de l'exposition de Vincennes.

Le nombre des ouvriers employés sur les chantiers de l'Exposition ne dépasse pas 3,000 environ.

Les travaux sont cependant en pleine activité. Nous restons donc bien loin de certains chiffres avancés lors de la discussion du projet de loi de 1896. Il semblait que l'Exposition allait provoquer une levée en masse de tous les travailleurs de France. En fait, si d'autres travaux n'avaient pas été entrepris parallèlement, elle aurait à peine suffi à procurer de l'ouvrage à la population flottante des ouvriers sans travail de Paris.

Service médical.

Le service médical a fonctionné régulièrement, pendant l'année 1898, grâce au zèle et à la vigilance du médecin en chef, le docteur Gilles de la Tourette.

Aux deux postes des Champs-Elysées et du Champ de Mars a été ajouté, depuis le 1er septembre, un poste provisoire, destiné à desservir les chantiers de l'esplanade des Invalides et du quai d'Orsay. Il sera remplacé par un poste définitif, lorsque les travaux de couverture de la gare des Invalides seront terminés.

Trois postes fonctionnent donc actuellement et suffisent aux besoins du service.

Le premier qui dessert les travaux des Champs-Elysées, et d'une façon générale tous les chantiers de la rive droite, est, depuis sa création, installé dans les anciens bâtiments du palais de l'Industrie. Le service y est assuré par huit médecins qui prennent la garde à tour de rôle toutes les trois heures, par deux internes de garde, par un infirmier et un ambulancier avec voiture. Comme dans les autres postes, la garde de nuit est assurée.

Le poste n° 2 comprend deux internes et un infirmier. (Installé d'abord dans un local de la galerie des Machines, puis au 26 de l'avenue de La Bourdonnais, il a été transféré en 1898 dans un bâtiment spécialement construit au n° 22 de la même avenue et édifié d'après les dernières données de l'hygiène et de la chirurgie aseptique.

Le poste n° 3, installé d'une façon provisoire, dessert l'esplanade des Invalides; le service y est assuré par deux internes et un infirmier.

Pour compléter ce qui a trait au personnel, il convient d'ajouter qu'un médecin est chargé spécialement de visiter les ouvriers, tant à l'hôpital qu'à domicile.

Nous avons eu à enregistrer, en 1898, un cas de mort déterminé par une fracture du crâne et huit accidents ayant entraîné une infirmité permanente. Notons en terminant que, grâce aux mesures prises pour assurer la distribution d'eau potable et de boissons hygiéniques, le bon état des fosses d'aisances et l'enlèvement des immondices, aucune épidémie n'a régné sur les chantiers.

(A suivre).

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 Juillet 1899.

Notre marché s'alourdit dans tous les compartiments de la cote, alors que la semaine s'annonçait comme devant être très active.

La presse anglaise se trouve peu satisfaite des concessions accordées par M. Krüger, et il n'en faut pas davantage pour que des offres nombreuses viennent peser sur le marché.

On pèse aussi sur nos rentes sur les bruits de difficultés survenues entre les membres du gouvernement; et le 3 o/o qui valait au début de la séance de lundi 101.27, fléchit à 101.15.

La Rente extérieure est discutée à 59 90.

La Rente italienne se traite à 93.55.

Peu de variation sur les Fonds Ottomans; le C vaut 26.65 et le D à 23.10.

L'obligation Minas Geraes reste ferme à 384.

Les Établissements de Crédit se ressentent de la tendance générale.

La Banque de France est à 4.020. Le Credit foncier à 719.

La Société générale est soutenue à 600.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'inscrit à 90 fr. La situation des comptes de cette société, que nous publions ci-après, indique combien a été exagéré le mouvement de baisse qui vient de se produire sur ce titre.

CONSEIL FINANCIER

DE LA

Banque Spéciale des Valeurs Industrielles

La Banque spéciale des *Valeurs Industrielles* avait annoncé la publication d'un état de situation qui renseignerait les intéressés sur ses engagements et ses ressources.

Voici ce document qui a paru trop tard pour que nous ayons pu le publier en notre dernier numéro,

Position des comptes au 22 juin 1899

ACTIF

Espèces en caisse		458.733 76
Espèces dans les établissements de crédit	6.359.127 23	13.965.473 21
Espèces dans les banques	4.911.990 23	
Esp. en reports	2.694.355 75	
Frais de constitution		70.936 45
Mobilier et installation		42.047 51
Loyers d'avance		38.600 »
Immeuble en construction rue Réaumur		2.170.914 68
Effets en portefeuille		911.358
Avances sur titre		3.211.960 75
Avances aux syndicats, garanties par des titres de Sociétés diverses créées par la Banque, représentant au pair une valeur de [illegible] francs		6.624.893 18
Comptes courants débiteurs		3.267.559 99
Participations commerciales et industrielles		1.363.244 90
Portefeuille titres valeurs émises par la Banque	[illegible]	2.689.997 93
Valeurs non émises par la Banque		
Frais généraux		275.918 42
Journal des Valeurs Industrielles		[illegible]
Total		[illegible]

PASSIF

Capital	[illegible]
Comptes courants créditeurs	[illegible]
Coupons à payer	92 677 64
Effets à payer	[illegible]
Syndicats créanciers	[illegible]
Sociétés créancières, y compris les versements effectués pour la Compagnie générale commerciale et industrielle	5.500.199 22
Réserve légale	342.272 54
Fonds de réserve spéciale	1.158.862 22
Compte spécial prélevé sur la prime des nouvelles actions conformément aux décisions de l'Assemblée du 11 mars 1899	2.411.905 42
Profits et Pertes	[illegible]
Total	[illegible]

Cet état est assez net pour n'avoir besoin d'aucune explication; il montre en somme un montant de disponibilités très largement supérieur à toutes les exigibilités, et des engagements très restreints envers des tiers.

La vitalité de la Banque spéciale, d'ailleurs reste entière; alors que les meneurs de la campagne poursuivent leurs attaques, elle n'arrête pas ses opérations et, continuant à appliquer son programme que nous avons déjà résumé et exposé ici, elle est en train d'achever la mise en société anonyme de la maison des Galeries Lafayette, établissement connu et en pleine prospérité, sis au centre du Paris vivant, et qui pourra maintenant développer ses moyens d'action.



6e Année. — N° 126 | FONDE LE 5 AVRIL 1894 | Paris, du 10 au 25 juillet 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

ADJUDICATION DU CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL. — LE CAHIER DES CHARGES

BULLETIN

Paris, le 25 Juillet 1899

M. Millerand, notre nouveau ministre du Commerce, a visité, hier lundi, pour la deuxième fois, depuis moins d'un mois, les chantiers de l'Exposition. Nous n'avons rien à dire de particulier sur cette nouvelle visite, si ce n'est que M. Millerand donne à tous l'impression d'un ministre qui prend très au sérieux sa fonction.

Nous n'étonnerons personne en disant que l'arrivée du nouveau ministre, rue de Grenelle, a surpris pas mal de gens. Un socialiste, ministre du Commerce et de l'Industrie ! Voilà, qui n'était pas banal.

Il est évident que le Commerce et l'Industrie en France, et même à Paris, ne partagent guère les idées qu'a professées jusqu'ici M. Millerand, en matière politique et sociale, et M. Millerand a du bien rire en lui-même, lorsqu'il s'est assis pour la première fois dans le fauteuil de cet excellent M. Paul Delombre...

Dans le monde de l'Exposition, nous pouvons affirmer que ce n'est pas sans une certaine appréhension qu'on a vu arriver le onzième ministre du Commerce. Allait il prendre quelque mesure révolutionnaire ?... Et cette appréhension était, —M. Millerand le reconnaîtra lui-même — un peu justifiée.

Or, si nous en croyons ce que l'on raconte un peu partout, on est enchanté, à l'Exposition, du nouveau ministre, et peu s'en faut..... qu'il ne fasse oublier tous ses prédécesseurs. Alors?.....

Et oui; depuis que M. Millerand est rue de Grenelle, il paraît que la paperasserie administrative est simplifiée d'une façon étonnante.

Les dossiers d'affaires urgentes ne font plus la navette, pendant des semaines, entre le Commissariat général et le ministère du Commerce, où sous prétexte de les étudier, certains ministres les retenaient des mois entiers.

En vingt-quatre heures, un dossier part et revient avec la signature du ministre, qui a lu ce dossier, l'a annoté, commenté, approuvé ou non.

Jamais ministre du Commerce n'avait été aussi expéditif.

Vous pensez si on est enchanté au Commissariat général de l'Exposition, et si M. Picard qui n'a plus que huit mois et quelques jours devant lui, fait des vœux pour que ça continue longtemps comme ça !.....

Souhaitons-le, comme lui, sans trop l'espérer hélas! car véritablement, nous n'avons plus une minute à perdre.

~~~ A la suite de notre dernier article sur le danger que la peste qui existe sur plusieurs points du monde, fait courir à l'Exposition, — article que *Le Figaro* nous a fait l'honneur de reproduire — le gouvernement, nous le savons, a envoyé à nos agents à l'étranger des instructions les plus précises et les plus sévères, pour les obliger à redoubler de surveillance.

C'est surtout dans les premiers mois de l'année prochaine que cette surveillance devra s'exercer, alors que de tous les points du globe les visiteurs afflueront à Paris.

Nous nous félicitons d'avoir mis en éveil la vigilance du gouvernement, sur une question aussi importante.

H. G.

Les Décorations du 14 Juillet

Ministère du commerce

OFFICIERS

MM. Jeramec, administrateur de la Société anonyme des verreries Richarme, à Rive-de-Gier.

Pasquier, sous-directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce.

CHEVALIERS

MM. Allou (Roger), avocat à la cour d'appel de Paris, conseil judiciaire du ministère du commerce.

Beauchamps, industriel à Soissons, directeur d'importantes distilleries.

Blaise, inspecteur divisionnaire du travail.

Collot-Laurent, ingénieur-constructeur, président de la chambre de commerce de Dijon.

Darracq, industriel à Suresnes, président du conseil d'administration de la Société métallurgique la *Gallia*.

Goudeau, ancien industriel, ancien commissaire général adjoint du gouvernement français à l'exposition de Bruxelles.

Kester, membre de la chambre de commerce de Paris, président de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux.

Pommery, négociant à Reims.

Bosset-Bressand, entrepreneur de travaux publics, président de la chambre de commerce de Saint-Dizier.

Delesseux, ancien chef adjoint du cabinet du ministre du commerce, auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat.

ADJUDICATIONS

L'adjudication restreinte en trois lots des travaux de manutention aura lieu le jeudi 10 août, à trois heures de l'après-midi, 97, quai d'Orsay, en présence du directeur général de l'exploitation, du commissaire général et du secrétaire de l'Exposition universelle.

Les trois lots comporteront, pour leurs adjudicataires, les subventions suivantes : 1er lot, 150,000 francs; 2e lot, 60,000 francs; 3e lot, 40,000 francs.

On exigera des adjudicataires un cautionnement de 10,000 francs pour le premier lot, de 7,000 francs pour le second et de 5,000 francs pour le troisième.

Le premier lot comprendra toute la partie de l'Exposition située en aval du pont de l'Alma (Champ-de-Mars, Trocadéro, etc.).

Le deuxième lot comprendra toute la partie de l'Exposition située en amont de l'axe du pont de l'Alma (esplanade des Invalides, palais des Champs-Elysées, etc.)

Enfin, le troisième lot comprendra l'annexe du bois de Vincennes affectée à des expositions de matériel roulant de chemins de fer, d'automobiles et de cycles.

Une clause particulière, attachée à l'adjudication, comporte que les ouvriers employés à l'entreprise devront être de nationalité française et qu'en aucun cas le nombre des ouvriers étrangers ne pourra dépasser le dixième de l'effectif.

L'entrée en jouissance aurait lieu dès le 15 octobre 1899.

LES

ARCHITECTES DES CLASSES

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, la liste encore incomplète des architectes de classes.

De nouvelles nominations d'architectes ont eu lieu depuis.

La liste des architectes de classes était, à la date d'hier, composée ainsi qu'il suit :

Cl.	MM.	Cl.	MM.
3.	Trélat.	57.	Courtois-Suffit
17.	Jacques Hermant.	60.	Laffillée.
19.	Eude, ingénieur des arts et manufactures.	61.	Courtois-Suffit
		63.	Beigbeder.
		64	Escandre.
20.	Rolland, id.	73.	Roussi.
23-27	Tournayre.	76.	Armand-Delille.
29.	Lasnier.	77.	Id.
30.	Desplechin.	78.	Henri Gutton.
31.	Id.	79.	Emile Bertrand.
34.	Savignac.	80-81	De Montarnal.
35.	Dumoulin.	82.	J. Hermant.
39.	Letrome.	84.	De Montarnal.
40.	Dumoulin.	85.	Emile Bertrand.
43.	Quénat.	87.	Benouville.
45.	Marcel.	92.	Louis Sorel.
46.	Deny.	96.	Emile Bertrand.
47.	Martinet.	97.	Id.
48.	Luquet.	98.	Jules Bugeon.
52.	Courtois-Suffit.	99.	Alphonse Gontier.
54.	Bowé et Girard.	106.	Courtois-Suffit.
55.	Labussière.	111.	Umbdeustock et Aubertin.
56.	Courtois-Suffit.		
~~~

Le Catalogue général officiel

Adjudication. — Cahier des Charges

ARTICLE PREMIER

Publication d'un Catalogue en langue française

L'adjudication a pour objet la publication, aux lieu et place de l'Administration, dans les conditions où elle pourrait le publier elle-même, conformément aux articles 74 et 75 du règlement général de l'Exposition universelle de 1900, d'un Catalogue officiel, méthodique et complet, en langue française, des produits de toutes les nations figurant dans les expositions contemporaines et rétrospectives, avec indication du nom des exposants et des places occupées dans les palais, pavillons, parcs, jardins et autres dépendances de l'Exposition.

ART. 2

Catalogues spéciaux des nations étrangères. Liste des exposants récompensés.

Sont formellement exceptés de l'adjudication : 1° les catalogues spéciaux publiés, conformément à l'article 75 du règlement général, par les nations étrangères, alors même qu'ils seraient en langue française; et 2° la liste officielle des exposants récompensés.

ART. 3

Division du Catalogue. — Catalogues spéciaux.

Le Catalogue général officiel de l'Exposition universelle de 1900 se compose essentiellement d'un volume pour chacun des dix-huit groupes de la classification générale.

Cependant, l'adjudicataire pourra, s'il y a lieu et avec l'autorisation du commissaire général, soit réunir plusieurs groupes en un seul volume, soit diviser un même groupe en plusieurs volumes.

L'adjudicataire aura le droit de publier des fascicules de classe ainsi que des fascicules de groupe limités à l'Exposition centennale.

Tous les volumes ou fascicules pourront être vendus séparément.

Des volumes distincts, du même format que les précédents, seront consacrés : aux expositions spéciales organisées par l'administration; aux concours temporaires des animaux vivants; aux expositions temporaires des groupes de l'agriculture et de l'horticulture, etc.

ART. 4

Matières du Catalogue.

Sauf en ce qui concerne les expositions spéciales, les concours et les expositions temporaires, faisant l'objet du dernier paragraphe de l'article 3, chaque volume du Catalogue général officiel contiendra, après son titre particulier, un plan général de l'Exposition en une ou plusieurs feuilles, un plan particulier du groupe, la nomenclature sommaire des dix-huit groupes et des cent vingt-et-une classes de la classification générale, avec indication des volumes se rapportant à chacun de ces groupes ou de ces classes.

Il comprendra ensuite pour chaque classe :

1° Une courte notice historique sur les productions de la classe;

2° Le catalogue de l'exposition rétrospective;

3° Le catalogue des produits de la section française par ordre alphabétique des noms des exposants;

4° Le catalogue des produits des sections étrangères par ordre alphabétique des noms des pays, et, pour chaque pays, par ordre alphabétique des noms des exposants.

Il contiendra enfin une table alphabétique des noms des exposants ne portant d'autre indication que la pagination.

A ses risques et périls, l'adjudicataire est autorisé à publier une table générale des matières renfermées dans l'ensemble des volumes constituant le Catalogue général.

Le contenu des volumes consacrés aux expositions spéciales, aux concours et aux expositions temporaires, sera déterminé par le Commissaire général.

ART. 5

Format du Catalogue. — Choix des caractères typographiques.

Les volumes et fascicules formant le Catalogue général officiel auront le format in-8° écu et seront revêtus d'une couverture illustrée, dont le dessin, exécuté par un artiste agréé par l'Administration, devra être soumis à l'approbation de celle-ci. Ils seront imprimés : pour les noms d'exposants, en égyptienne compacte du corps 9; pour les adresses, en caractères romains du corps 9; pour la nomenclature des produits et pour la table alphabétique, en caractères romains du corps 7.

Les titres des volumes et fascicules ainsi que les titres courants seront du type choisi par la Direction générale de l'Exploitation qui arrêtera, sur les spécimens fournis par le concessionnaire, un tableau des divers types d'impression.

Il en sera de même pour les numéros d'ordre et pour les indications des emplacements occupés dans les palais, pavillons, parcs, jardins et autres dépendances de l'Exposition.

La composition sera faite en caractères n'ayant jamais servi. Le tirage sera fait sur caractères mobiles.

L'adjudicataire sera tenu de faire, à ses frais, toutes les corrections jugées utiles par l'Administration.

Des *errata*, dont l'étendue reste nécessairement indéterminée, seront, s'il y a lieu, publiés aux frais de l'adjudicataire.

ART. 6

Choix de papiers d'origine française. Impression et brochage.

L'ouvrage sera imprimé sur papier écu de 8 kilogrammes la rame, satiné et d'origine française.

Exempt de chlore et d'acide libre, ce papier devra être en conformité parfaite avec l'échantillon joint au présent cahier des charges, au point de vue du satinage, du collage, de la nuance, de la propreté, de l'épaisseur, de la charge et de la résistance dynamométrique dans les deux sens.

La couverture des volumes ou des fascicules du Catalogue officiel sera imprimée sur papier similijapon, également d'origine française, en conformité parfaite avec l'échantillon joint au cahier des charges, au point de vue du poids, du satinage, du collage, de la nuance, de la propreté, de l'épaisseur, de la charge et de la résistance dynamométrique dans les deux sens.

Avant l'impression, ces deux papiers devront être agréés par l'administration et soumis, par l'adjudicataire, à l'examen du laboratoire d'analyse des papiers à la Chambre de commerce de Paris.

Les volumes ou fascicules, dont le brochage devra être établi dans de bonnes conditions de solidité, seront rognés et auront les coins arrondis.

L'impression du Catalogue général officiel devra être exécutée dans une imprimerie appartenant à un Français.

ART. 7

Lignes accordées gratuitement aux exposants. Expositions collectives.

Sous réserve des dispositions contenues au dernier paragraphe du présent article et spéciales au groupe des œuvres d'art, chaque exposant a droit gratuitement, en ce qui concerne son inscription au Catalogue officiel, à deux lignes pleines, ou à trois lignes pleines si les deux premières ne suffisent pas pour l'inscription de son nom ou de sa raison sociale, de son adresse, de son numéro d'exposant, et pour la dénomination sommaire des produits exposés par lui, avec indication du lieu où ces produits sont exposés.

Un même exposant aura droit à une inscription avec le même nombre de lignes, dans chaque classe où il aura été admis à exposer.

Les Expositions collectives figureront au Catalogue général officiel dans leurs classes respectives et à leur ordre alphabétique, dans les conditions ci-dessus déterminées pour les exposants individuels.

Lorsque ces Expositions seront plurinominales, l'énonciation de la collectivité sera suivie : 1° d'un tableau indiquant, par ordre alphabétique, les noms des participants; et 2° de la nomenclature des produits exposés, pour laquelle deux lignes seront dues gratuitement. Quel qu'en soit le nombre et sans qu'aucune indemnité soit due de ce fait à l'adjudicataire, les noms des participants figureront en outre à la table alphabétique.

Dans le groupe des œuvres d'art (classes 7 à 10) chaque exposant a droit gratuitement. :

1° A deux lignes ou à trois lignes si les deux premières ne suffisent pas pour l'indication de ses nom et prénoms, de son lieu de naissance, de ses maîtres et des récompenses qu'il a obtenues aux salons annuels de Paris.

2° A une autre ligne ou à deux lignes si la première ne suffit pas pour la dénomination sommaire de chacune des œuvres d'art qu'il expose.

ART. 8

Lignes supplémentaires.

L'adjudicataire aura le droit d'inscrire, aux frais des exposants et à la suite des lignes auxquelles chacun a droit réglementairement, un certain nombre de lignes supplémentaires destinées à compléter la nomenclature des objets exposés et à relater, au besoin, sous la responsabilité de l'exposant inscrit, les récompenses obtenues par ce dernier dans les précédentes Expositions universelles internationales ayant un caractère officiel. Ces lignes ne pourront servir, sous aucun prétexte, à donner une appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'exposant ou de la qualité de ses produits. Elles seront imprimées en caractères romains du corps 7 et ne pourront dépasser le nombre de six pour chaque exposant.

Dans le cas où il ne serait pas fait emploi, par la totalité des exposants, des six lignes supplémentaires auxquelles chacun a droit, les lignes non employées pourront être réparties entre les demandeurs, jusqu'à concurrence de dix lignes, y compris les six lignes réglementaires.

Le prix de chaque ligne supplémentaire est uniformément fixé à vingt-cinq francs.

Des lignes supplémentaires, dont le nombre pourra s'élever jusqu'à dix, seront dues gratuitement pour chaque inscription d'une Exposition d'une administration de l'Etat français ou d'une grande ville de France.

ART. 9

Droit de publicité concédé à l'adjudicataire du catalogue.

Le Catalogue général officiel ne comportera aucune publicité ni à l'intérieur ni à l'extérieur des volumes.

En dehors du Catalogue général officiel, l'adjudicataire aura le droit de publier, de vendre ou de distribuer gratuitement, dans les enceintes de l'Exposition, un ou plusieurs volumes d'annonces, illustrés ou non, mais ne contenant pas de listes des exposants.

L'Administration ne délivrera aucune autre autorisation semblable.

Néanmoins, l'Administration se réserve le droit d'autoriser, en dehors du Catalogue général officiel et conformément à l'article 105 du Règlement général, la publicité par voie d'affiches murales, de stores, de vitraux, de tableaux peints, etc.

Les exposants et concessionnaires conservent d'ailleurs le droit de distribuer des prospectus, des dessins, des plans, des notices, des catalogues, etc., concernant les produits exposés ou vendus par eux ainsi que les appareils, instruments ou machines dont ils font usage.

Il demeure entendu que la faculté de publier un ou plusieurs volumes d'annonces ne constitue pas, pour l'adjudicataire, le droit de s'opposer à ce que des annonces soient jointes aux publications, périodiques ou non périodiques, dont la vente pourra être autorisée dans les enceintes de l'Exposition.

Le texte des annonces publiées au recueil prévu ci-dessus et celui des lignes supplémentaires insérées au Catalogue général officiel seront soumis à la Direction générale de l'Exploitation (Service du Catalogue général officiel), qui aura la faculté de refuser ce qui lui paraîtra contraire au bon ordre et aux prescriptions du présent cahier des charges.

ART. 10

Catalogues illustrées.

L'adjudicataire du Catalogue général officiel aura la faculté de publier à part, en langue française, un catalogue illustré des œuvres d'art (Exposition centennale et Exposition contemporaine) et un catalogue spécial, également illustré, de l'Exposition rétrospective de l'art français, après s'être entendu avec l'Administration tant sur le prix de vente que sur la redevance que celle-ci prélèvera sur la vente de ces catalogues spéciaux.

Il ne pourra, toutefois, reproduire dans le catalogue illustré des œuvres d'art, aucun ouvrage sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de ses ayants droit.

D'autre part, deux mois au plus après l'ouverture de l'Exposition, l'adjudicataire pourra, mais sans redevance spéciale, publier une deuxième édition du Catalogue général officiel comprenant les mêmes matières que la première et contenant, hors texte, dans les limites et aux conditions déterminées par l'article 70 du Règlement général, des photogravures

consacrées aux vues intérieures et extérieures des divers palais et pavillons ainsi qu'aux vues des parcs et des jardins de l'Exposition, aux objets figurant dans les expositions rétrospectives, etc.

Ces diverses gravures, qui ne pourront reproduire aucune exposition particulière contemporaine, seront soumises, avant leur publication, à l'Administration de l'Exposition.

Le prix de ce catalogue sera fixé par l'adjudicataire.

La faculté de publier les divers catalogues illustrés ne constitue pas pour l'adjudicataire le droit de s'opposer à ce que l'Administration autorise la publication et la vente :

1° D'ouvrages spéciaux, illustrés ou non, consacrés à l'Exposition centennale et à l'Exposition rétrospective de l'art français ;

2° De photographies ou d'autres reproductions consacrées aux vues intérieures et extérieures des divers palais et pavillons ainsi qu'aux vues des parcs et jardins de l'Exposition;

3° De photographies ou d'autres reproductions des œuvres d'art ou des objets figurant dans les expositions contemporaines et rétrospectives.

Art. 11

Employés à fournir par l'adjudicataire. Organisation de leur travail.

Tous les renseignements nécessaires à la rédaction du Catalogue général officiel seront fournis par la Direction générale de l'Exploitation à l'adjudicataire qui, pour la bonne exécution et la célérité du travail, placera dans les bureaux de l'Administration au moins deux employés payés par lui.

Ces employés se conformeront, pour l'organisation de leur travail, aux indications de la Direction générale.

Art. 12

Remise des listes à l'adjudicataire. — Bon à tirer.

L'Administration remettra à l'adjudicataire les notices de classe et les listes des exposants avant le 1er février 1900. Toutefois, pour le groupe des œuvres d'art et pour l'Exposition rétrospective de l'art français, cette date est, à titre exceptionnel, reportée au 1er mars 1900.

L'adjudicataire devra soumettre la dernière épreuve au visa des Directeurs généraux de l'Exploitation, qui donneront le bon à tirer.

Art. 13

Date de la livraison du Catalogue. — Pénalité en cas de retard. — Prix des volumes.

L'adjudicataire devra prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires pour que l'impression du Catalogue général officiel ne puisse subir aucun retard.

Au moins 1,000 exemplaires de chacun des volumes du Catalogue général officiel devront être prêts à être vendus au plus tard huit jours avant l'ouverture de l'Exposition. Faute de se conformer à cette obligation, l'adjudicataire sera passible d'une amende de 1,500 francs par jour de retard.

Chaque volume de groupe du Catalogue général officiel sera vendu à un prix qui sera réglé d'accord avec l'Administation, mais ne pourra pas dépasser la somme de trois francs, quelle que soit l'importance du volume.

Le prix de vente de chaque fascicule de classe ne pourra être supérieur à un franc.

Le prix de vente des catalogues spéciaux sera fixé par l'Administration d'après leur importance et proportionnellement aux chiffres ci-dessus.

Art. 14

Exemplaires à fournir gratuitement.

L'adjudicataire devra fournir gratuitement, pour le service de l'Exposition, cinq cents exemplaires du Catalogue général complet et cent fascicules de chaque classe.

Ces fascicules, nécesaires aux opérations du Jury international des récompenses, devront être livrés quinze jours au plus après la date fixée pour l'ouverture de l'Exposition; ils seront interfeuillés et contiendront nécessairement, avec les indications prévues par l'article 74 du Réglement général, les noms de tous les exposants français et étrangers de la classe, y compris ceux que l'Administration fournirait à l'adjudicataire après le 1er février, et dans tous les cas, avant le 16 avril 1900.

Si l'Administration avait besoin d'autres exemplaires des volumes ou des fascicules du Catalogue général, elle les payerait à l'adjudicataire avec un rabais de 30 o/o sur les prix fixés.

Art. 15

Personnel chargé de la vente du Catalogue. Emplacement des kiosques.

La vente du Catalogue officiel dans les enceintes de l'Exposition sera faite au moyen d'un personnel agréé par l'Administration.

Les emplacements des kiosques et des tables de vente, dans les enceintes de l'Exposition, seront déterminés par la Direction générale de l'Exploitation.

Sans pouvoir en aucun cas prétendre à un privilège exclusif sur ce point, l'adjudicataire pourra être autorisé à mettre en vente, dans les kiosques et sur les tables, les publications, périodiques ou non périodiques, dont la vente aura été autorisée dans les enceintes de l'Exposition.

Art. 16

Suspension de la vente

Chaque fois que la vente du Catalogue général officiel aura été suspendue dans les enceintes de l'Exposition, faute d'approvisionnements suffisants, l'adjudicataire sera passible d'une amende de 1,000 francs par jour de suspension.

Art. 17

Adjudication du Catalogue. — Redevance à forfait. — Mode de payement de cette redevance.

L'adjudication du Catalogue général officiel aura lieu moyennant une redevance à forfait dont le montant sera fixé comme il est dit aux articles 21 et 23 ci-après. Cette redevance sera acquittée par l'adjudicataire en trois échéances égales de trois mois en trois mois, pour le premier versement être effectué le 1er octobre 1899.

Art. 18

Demandes d'admission à l'adjudication.

Toute personne désirant prendre part à l'adjudication devra adresser au Commissaire général, avant le 24 juillet 1899, une demande d'admission écrite sur papier timbré et faisant connaître ses noms, prénoms, domicile, lieu et date de naissance.

Les concurrents devront joindre à cette demande une pièce établissant qu'ils sont de nationalité française.

Si la demande est formulée au nom d'une association d'ouvriers français, elle sera accompagnée :

1° De la liste nominative de ses membres (noms prénoms, domicile, date et lieu de naissance):

2° De son acte de société:

3° De l'engagement d'employer effectivement à l'impression du Catalogue, pendant toute sa durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elle fixera;

4° D'un acte en bonne et due forme désignant le délégué chargé de la représenter et définissant ses pouvoirs.

Si la demande est formulée au nom d'une société, elle sera accompagnée :

A. D'une expédition légalisée de l'acte de société, des statuts et, le cas échéant, des actes modificatifs. Ces pièces devront établir que la société est organisée conformément aux lois françaises en vigueur, qu'elle a son siège social sur le territoire français et qu'elle est constituée pour une durée au moins égale à celle de l'entreprise sollicitée.

B. Des pièces justifiant la nationalité française pour les personnes suivantes :

a. S'il s'agit d'une société en commandite ou en nom collectif, tous les sociétaires, directeurs ou gérants dont les noms figurent dans la raison sociale.

b. S'il s'agit d'une société anonyme, le président et les deux tiers au moins des membres du Conseil d'administration ainsi que toutes les personnes qui, d'après les statuts, ont qualité pour traiter au nom de la Société et pour la représenter en ce qui concerne l'exécution du contrat. Une déclaration signée par le Président du Conseil d'administration et légalisée fera connaître les noms de ces diverses personnes.

Art. 19

Examen des demandes d'admission.

Les demandes d'admission et les pièces annexes seront soumises à l'examen d'une Commission spéciale dont les membres seront désignés par arrêté du Commissaire général.

La Commission arrêtera la liste des concurrents admis. Ceux-ci seront avisés, par lettre recommandée, de la décision de la Commission et du jour de l'adjudication.

Art. 20

Cautionnement provisoire.

Les concurrents admis à soumissionner devront déposer un cautionnement provisoire de dix mille francs (10,000 francs).

Art. 21

Forme des soumissions et pièces annexes.

Les soumissions des concurrents admis à prendre part à l'adjudication devront être rédigées sur papier timbré, conformément au modèle annexé au présent cahier des charges.

Les offres qu'elles contiendront seront énoncées en francs, sans fraction.

A la soumission seront joints :

1° Le certificat de versement du cautionnement provisoire;

2° L'avis d'admission.

Toute soumission qui ne serait pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées ou qui ne serait pas conforme au modèle ci-annexé serait déclarée nulle et non avenue.

Art. 22

Dépôt des soumissions.

La soumission sera renfermée dans une enveloppe cachetée. Les pièces annexes seront également renfermées dans une autre enveloppe cachetée.

Les enveloppes porteront extérieurement une mention indiquant la nature de leur contenu.

Elles seront remises, en séance publique, au président de la Commission prévue à l'article 19 et chargée de procéder à l'adjudication.

Art. 23

Séance d'adjudication.

A cette séance, un pli cacheté indiquant le minimum de redevance fixé à l'avance par le Commissaire général sera déposé sur le bureau.

Les enveloppes contenant les soumissions et les pièces annexes recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

La Commission examinera d'abord les pièces annexes et dressera la liste des soumissionnaires. Elle ouvrira ensuite les enveloppes contenant les soumissions, dont le Président donnera lecture à haute voix.

Puis, le Président de la Commission procédera à l'ouverture du pli cacheté contenant l'indication du minimum au-dessous duquel l'adjudication ne pourra être prononcée. En aucun cas, ce chiffre minimum ne sera rendu public.

Le soumissionnaire qui aura fait l'offre la plus avantageuse sera proclamé adjudicataire, pourvu que cette offre atteigne le minimum fixé.

Si aucun des soumissionnaires ne se trouve dans les limites déterminées par le minimum, il pourra être procédé, séance tenante, à une nouvelle adjudication entre les soumissionnaires présents.

Si l'offre la plus avantageuse est souscrite par plusieurs soumissionnaires ne comprenant pas de société d'ouvriers français, il sera ouvert un nouveau concours, soit séance tenante si ces soumissionnaires sont présents, soit dans un délai déterminé par la Commission, mais entre ces soumissionnaires seulement. Les offres nouvelles ne pourront être inférieures aux premières. Dans le cas où les soumissionnaires se refuseraient à faire des offres nouvelles ou si ces offres ne différaient pas encore, il serait procédé à un tirage au sort.

S'il y a une seule société d'ouvriers parmi les soumissionnaires ayant fait l'offre la plus élevée, cette société sera déclarée adjudicataire.

S'il y a plusieurs sociétés d'ouvriers français parmi les soumissionnaires ayant fait l'offre la plus élevée, il sera procédé à une réadjudication, puis, le cas échéant, à un tirage au sort entre ces sociétés seulement.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation du Commissaire général, ou du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes si elle donnait lieu à des réclamations ou protestations. Cette approbation devra être notifiée à l'adjudicataire dans les quinze jours de l'adjudication, faute de quoi l'adjudicataire serait libre de renoncer à l'entreprise.

Art. 24

Cautionnement définitif.

Un cautionnement de cinquante mille francs sera fait à la Caisse des dépôts et consignations, vingt-quatre heures après notification de l'approbation de

l'adjudication, et constitué dans les conditions fixées par le décret du 10 novembre 1882, relatif aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat.

ART. 25

Frais d'enregistrement et frais divers

L'adjudicataire aura à sa charge les frais d'enregistrement, dans les délais imposés par la loi.

Il sera tenu de verser, dans les huit jours et suivant état remis par le Directeur des finances de l'Exposition, le montant des frais de timbre, d'impression, d'affichage et autres, auquel l'adjudication aura donné lieu.

ART. 26

Cession des droits de l'adjudicataire

L'adjudicataire ne pourra, sous peine de déchéance, céder tout ou partie de son entreprise sans le consentement exprès et écrit de l'Administration.

ART. 27

Cas de résiliation

En cas de décès de l'adjudicataire, le marché serait résilié de plein droit, sauf à l'Administration à accepter, s'il y avait lieu, les offres qui pourraient être faites par les héritiers pour la continuation de l'entreprise.

En cas de liquidation judiciaire ou de faillite, le contrat serait également résilié de plein droit, sauf à l'Administration à accepter, s'il y a lieu, les offres qui pourraient être faites, pour la continuation de l'entreprise, par l'adjudicataire dans le premier cas et par ses créanciers dans le second.

ART. 28

Contestations

Avant d'être déférés à la juridiction compétente, les contestations entre l'Administration et l'adjudicataire seront soumises à un jury composé de trois membres, dont l'un désigné par le Commissaire général, un autre désigné par l'adjudicataire et le troisième choisi par les deux premiers.

La décision de ce jury ne sera obligatoire que si les deux parties l'acceptent.

ART. 29

Règlement général de l'Exposition

L'adjudicataire devra se conformer au décret du 4 août 1894, portant Règlement général de l'Exposition universelle de 1900 et aux règlements spéciaux intervenus ou à intervenir pour son exécution.

Proposé par le Commissaire général :
Paris, le 22 juin 1899,
A. PICARD.

Approuvé :
Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Paris, le 7 juillet 1899,
A. MILLERAND.

MODELE DE SOUMISSION
(sur papier timbre.)

—

Je soussigné, demeurant à

Après avoir pris connaissance : 1° du Règlement général de l'Exposition universelle de 1900 ; 2° du Cahier des charges concernant l'importance et la publication du Catalogue officiel, méthodique et complet, en langue française, des produits de toutes les nations, m'engage à imprimer et publier ledit Catalogue officiel et à verser, ainsi qu'il est indiqué en l'article 17 du Cahier des charges, à titre de redevance à forfait, la somme de

Je me soumets, en outre, à supporter tous les droits d'affichace, de timbre, d'enregistrement ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le

(*Signature*.)

POUVOIRS A DÉLIVRER PAR UNE SOCIÉTÉ D'OUVRIERS FRANÇAIS A SON DÉLÉGUÉ

—

L'acte par lequel une Société d'ouvriers français désignera le délégué qu'elle aura choisi devra spécifier que le délégué désigné est chargé de diriger l'entreprise au nom de la Société et de la représenter vis-à-vis de l'Administration.

Il stipulera que ce délégué aura, au regard de l'Administration, les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un entrepreneur agissant pour son propre compte et qu'il aura notamment qualité pour signer les attachements, recevoir les notifications, accepter les décomptes, toucher les mandats, etc.

Cet acte sera passé dans la forme exigée par l'acte de société, pour que les pouvoirs qu'il confère soient valables.

Nouvelles et Échos

M. Picard, ayant constaté que les demandes de visite aux chantiers de l'Exposition devenaient de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les édifices prennent forme, vient d'instituer des petites feuilles à souches qui sont distribuées chaque jour, mais seulement aux personnes pouvant justifier la visite qu'elles sollicitent, telles que les ingénieurs, architectes, artistes et hauts fonctionnaires français ou étrangers.

La souche porte le nom et la qualité du visiteur. Les tickets afférents, valables pour un jour, sont au nombre de six et donnent droit à la visite des chantiers que chacun d'eux mentionne : Champs-Elysées, pont Alexandre-III, Invalides, Champ-de-Mars, Trocadéro et Quais

Cette visite de l'Exposition avant la lettre est accordée chaque jour au petit nombre de privilégiés qui ont montré patte blanche, et qui la gardent d'ailleurs après leur promenade à travers les plâtres.

***

A la suite d'une adjudication, à laquelle tous les éditeurs français en librairie ont été invités à prendre part, le ministre de la guerre a chargé MM. Berger-Levrault et Cie, de préparer en vue de l'Exposition Universelle de 1900, un recueil de documents historiques concernant les corps de troupe de l'armée de terre.

Il s'agit là d'un travail considérable du plus haut intérêt et qui est destiné à combler une lacune.

Les documents dont il s'agit préalablement revisés par la section historique de l'état-major de l'armée, seront présentés sous forme de tableaux et donneront la filiation des corps de troupe, les noms des chefs qui les ont successivement commandés, l'indication des campagnes et des batailles auxquelles ils ont pris part, ainsi que celle des principaux faits d'armes et actions d'éclat accomplis par des militaires de tous grades, dans des conditions dignes d'être signalées.

Chaque page du volume renferme ainsi l'historique complet d'un corps de troupe et l'ensemble de l'ouvrage constituera l'histoire de notre armée de terre.

De plus, les illustrations reproduiront les différents types d'uniformes militaires et les batailles célèbres, d'après les aquarelles possédées aux archives du ministère de la guerre.

La suite de ces illustrations constituera elle aussi, notre histoire militaire par l'image.

L'œuvre est, comme on le voit essentiellement patriotique.

***

Un décret du président de la République, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, publié au *Journal officiel*, règle, en cinq articles, le taux et la durée de l'abonnement pour les postes téléphoniques principaux à établir dans l'enceinte de l'Exposition. Il est créé des cartes d'admission aux cabines téléphoniques publiques installées dans l'enceinte de l'Exposition et permettant de téléphoner, gratuitement avec tous les abonnés et postes publics du réseau de Paris : le tarif de ces cartes, qui seront valables du 1er décembre 1899 au 20 décembre 1900, est fixé uniformément à 20 francs.

***

La semaine dernière a eu lieu la remise officielle de l'emplacement sur lequel sera élevé à l'Exposition le pavillon ottoman. La remise a été faite à S. E. Salih Munir bey, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Turquie, par MM. François Arago, représentant M. Alfred Picard, commissaire général, et Masson-Détourbet, architecte des sections étrangères à l'Exposition. Le commissaire spécial ottoman était assisté de MM. Schnell bey, Tua, délégué technique, Margossian Abdon et Boisson, secrétaire, et du haut personnel de l'ambassade. Le pavillon dont les plans ont été dressés par M. Dubuisson, architecte, comporte quatre étages brillamment ornementés avec tours d'angles et coupoles.

***

La Roumanie en 1900.

Le nouveau commissaire général de la Roumanie pour l'Exposition de 1900, M. D. Ollanesco, vient d'arriver à Paris pour y installer ses bureaux et surveiller l'exécution des travaux du pavillon roumain, qui promet d'être un des plus intéressants du quai d'Orsay.

M. D. Ollanesco, ministre plénipotentiaire et vice-président de l'Académie romaine, est un des diplomates les plus distingués et l'un des plus fins lettrés de son pays.

Le délégué du commissaire général vient également d'être nommé : c'est M. Georges Bengesco, ancien ministre plénipotentiaire, qui compte, lui aussi, et depuis longtemps, de nombreuses sympathies dans la société parisiennes.

L'Exposition roumaine ne pouvait s'ouvrir sous de plus heureux auspices.

***

On écrit de Chicago au *Courrier des États-Unis :*

« Le commissaire général est enchanté de la complaisance du gouvernement français et des directeurs de l'Exposition à l'égard des États-Unis. M. Peck vient de recevoir du ministre des travaux publics de France, par l'intermédiaire de M. l'ambassadeur Cambon, une dépêche lui annonçant que l'autorisation de construire un débarcadère à côté du pavillon des Etats-Unis était accordée.

« Depuis huit mois des négociations se poursuivaient entre les directeurs de l'Exposition et les commissaires américains au sujet de ce débarcadère. Les difficultés à surmonter étaient sérieuses, et M. Peck considère qu'il est redevable de ce résultat à M. Cambon. En outre, M. Peck, a reçu une autre dépêche du sous-commissaire des Etats-Unis, annonçant que 10,000 pieds carrés de plus d'espace avaient accordés à la section américaine, pour la construction d'une voie ferrée, laquelle donnera une haute idée du génie américain, l'année prochaine.

« Le Southern Pacific Railroad Company a consenti à aider à l'installation du pavillon des États-Unis. Cette Compagnie enverra à Paris des pièces de bois, qui formeront une des parties intéressantes de la section forestière américaine.

« L'espace accordé aux États-Unis pour l'installation d'une section d'appareils de sauvetage a été doublé ; les directeurs de l'Exposition ont aussi accordé toutes les demandes d'espace supplémentaire faites depuis le 1er mai par le commissaire général Peck.

« Les diagrammes indiquant l'espace accordé aux États-Unis, dans les différentes parties de l'Exposition, ont été préparés. Des copies de ces diagrammes seront envoyées aux exposants, qui devront faire connaître leur avis au sujet de la distribution de l'espace. »

***

On mande de Vienne :

Pour que les professeurs des établissements d'enseignement commercial et industriel puissent visiter avec fruit l'Exposition de 1900, le ministre de l'instruction publique a l'intention du réunir en groupes les professeurs qui veulent entreprendre, en 1900, un voyaga d'études à Paris, et de les

mettre sous la direction de personnes compétentes.

L'Etat paierait dans ce but, à cent professeurs, les frais occasionnés par le voyage et par un séjour de seize jours à Paris. D'autre part, le ministre se propose d'organiser cet été des cours de français à Vienne et à Prague.

Le Palais du Costume

Pendant que, dans les galeries de l'Exposition, comme en un gigantesque étalage, s'entasseront les produits du monde entier, il sera intéressant de jeter un coup d'œil sur le passé, de mesurer le chemin parcouru, de revivre en quelque sorte les principales étapes de l'histoire, de la civilisation.

Telle a été l'idée des organisateurs du Palais du Costume.

Déjà, à l'Exposition de 1889, une importante place avait été consacrée à l'Histoire de l'Habitation humaine depuis la caverne, que nos ancêtres partageaient avec les ours, jusqu'à la maison moderne, depuis l'abri jusqu'au « home ».

L'Histoire de l'habitation humaine eut en 1889 un énorme succès ; et pourtant l'œuvre manquait de vie, les édifices étaient inhabités ; c'était comme une succession de cadres vides.

Le Palais du Costume, qui s'élève auprès de la Tour Eiffel, et qui sera une des principales attractions de l'Exposition de 1900 est une œuvre d'un tout autre intérêt, d'une tout autre envergure, d'une toute autre portée historique et artistique.

« L'habit ne fait pas le moine » dit un vieux proverbe, mais on ne saurait nier les rapports étroits qui existent entre les mœurs, le goût artistique de chaque époque et les costumes qui y furent en faveur.

L'Histoire du Costume, c'est l'histoire de la civilisation artistique, c'est aussi, c'est surtout celle de la Femme.

Voilà pourquoi l'homme ne joue et ne pouvait jouer dans le Palais du Costume qu'un rôle de comparse. Il n'est là qu'à titre épisodique gravitant autour de la femme parée de ses brillants atours, comme un obscur satellite de cet astre étincelant.

Suivre le costume féminin depuis les origines jusqu'à nos jours, pas à pas, étape par étape, voilà donc le but que se sont proposé les organisateurs du Palais du Costume.

Mais une difficulté se présentait : la mode fut de tous temps aussi fugitive, aussi changeante que les caprices des femmes.

Aussi, s'il avait fallu en reproduire, dans leurs moindres détails, toutes les modifications, le Champ-de-Mars tout entier n'aurait pas suffi.

Les organisateurs du Palais du Costume ont donc dû s'ingénier à dégager pour chaque époque une forme générale, une mode type qui la caractérise. Ce costume, ils l'ont mis sur les épaules d'un personnage, ils l'ont placé dans le cadre qui lui convient, de sorte que chacune des époques choisies est représentée par une scène typique, le plus souvent historique ou légendaire, d'où la préoccupation artistique n'a point banni le souci de l'exactitude la plus absolue.

Chacune de ces scènes dont quelques-unes réunissent un grand nombre de personnages, est représentée dans un décor, et ce décor lui-même ne sera pas la partie la moins intéressante de l'œuvre.

Les moindres détails en sont reproduits avec un soin jaloux, un souci parfait de la vérité historique, et ce qui en fait l'originalité, c'est que ce décor, ce cadre où s'agitent les personnages, n'est pas une toile peinte, un tableau qui, si bien exécuté qu'il soit, ne donne qu'une vision lointaine de la réalité. Tous les décors sont en relief. Les meubles, les tapis, les tentures, tous les accessoires en un mot sont véritables et, comme les personnages sont constitués par une composition tenue secrète, qui leur donne la plus parfaite apparence de vie, comme aucun des plus petits détails n'a été négligé, on aura l'illusion absolue de revivre un instant leur vie, d'être mêlé à eux, en un mot, on aura l'impression d'être un des leurs.

Habitations, costumes, meubles, tout a été reconstitué d'après les documents authentiques. Aussi n'est-ce qu'à la suite de recherches longues et approfondies que ceux qui se sont voués à cette tâche sont arrivés à résoudre toutes les difficultés qui se sont présentées.

Presque toujours il a été impossible de retrouver des étoffes identiques à celles qu'on recherchait. Les objets anciens, les robes du temps qu'on a pu réunir sont tous fanés et transformés par la patine de l'âge. Il a fallu tout refaire, tout fabriquer spécialement.

Pour copier les costumes, les meubles, les accessoires, on a fait des recherches dans tous les musées de l'Europe, et depuis deux ans, des sculpteurs, des décorateurs, des architectes et des couturières concourent chacun dans leur branche, à cette œuvre véritablement colossale,

Les epoques sont classées par ordre chronologique.

En entrant dans le Palais, le visiteur se trouve en face de deux superbes scènes.

D'une part, c'est une reproduction de costumes égyptiens et romains, de l'autre c'est un atrium romain reproduit fidèlement d'après les documents trouvés dans les fouilles.

Puis viennent des Gauloises dans leur hutte primitive contemplant avec un mélange de terreur et de curiosité l'arrivée des légions romaines ; puis des Gallo-Romaines, et nous arrivons aux superbes collections rapportées d'Egypte par M. Gayet, pour la Société du Palais du Costume.

Ces collections comprennent une suite ininterrompue. de costumes, du V[e] au XII[e] siècle comprenant trois époques bien tranchées : les costumes romains, les costumes byzantins arabes, et enfin de nombreux spécimens de l'époque des croisades.

Puis vient le Moyen-Age avec un charmant intérieur féodal qui sera du plus bel effet.

Puis c'est l'époque gothique ; les velours ciselés et les ors brochés de la Renaissance, un tournoi qui fera sensation, et surtout un groupe de patriciennes de Venise, montant en gondole, vêtues d'étoffes splendides et magnifiquement parées, selon l'usage de la cité des doges.

Mais voici les lourdes robes des Médicis, la Fronde, les modes solennelles et majestueuses du siècle de Louis XIV, et nous arrivons à un « petit lever » sous Louis XV qui sera une merveille de luxe, d'art et de vérité historique.

Puis viennent les costumes Louis XVI, la Révolution, le Directoire et le Consulat et une scène représentant Joséphine essayant, la veille du sacre, la fameuse robe qui en 1804 ne coûta pas moins d'un million, et qui se trouve reproduite avec une scupuleuse fidélité.

Au milieu de la salle, se trouvera une reconstitution des galeries de bois du Palais-Royal qui furent, depuis Louis XIV jusqu'à la Restauration le rendez-vous des grandes et belles dames ; et dont les boutiques seront garnies d'un personnel vivant, bien moderne celui-là, mais vêtu de costumes d'autrefois.

Enfin nous voici parvenus aux modes contemporaines qui seront brillamment représentées. Nul n'en pourra douter quand nous aurons dit que c'est M. Félix, le grand couturier, qui organise les salons modernes.

De là on accèdera à un musée très complet de la coiffure, organisé par l'Académie-Ecole de coiffure.

Au-dessus du Palais, se trouve une magnifique terrasse d'où l'on découvrira une superbe perspective et où la Société du Palais du Costume prépare une nouvelle attraction dont elle tient à faire une surprise.

Du Palais, lui-même, au point de vue architectural, nous ne dirons qu'un mot : il sera tout simplement merveilleux.

Revêtue de treillages où courront les plantes et les fleurs, la façade sera ce que doit être celle d'un temple de l'élégance.

Nous ne pouvons quitter ce point de l'Exposition sans adresser à MM. Alfred Ancelot, Félix et M. Brylinski, qui ont mis au service de la Société du Palais du Costume, tant de zèle et tant de compétence, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, petits et grands, les félicitations de tous ceux qui ont été admis à admirer leur œuvre.

Ils auront bien mérité de l'Exposition !

Au milieu de toutes ces attractions grandioses et souvent criardes qui attireront l'attention par leur conception surprenante ou par leur originalité bizarre, le Palais du Costume sera comme une oasis de goût, où les fervents du temps passé et les artistes du temps présent viendront voir à travers les fantaisies de la mode, l'idéal artistique de tous les temps.

MARCEL BLOCH.

LA GRANDE LUNETTE

DE L'EXPOSITION DE 1900

Nous sommes heureux de constater que l'établissement de cet instrument merveilleux vient de faire le pas décisif. Dès le 8 juin, M. Maurice Lœwy signalait à l'Académie la réussite complète du « dressage » du miroir plan de deux mètres de diamètre. C'est l'organe essentiel du système optique à l'aide duquel les observations astronomiques seront exécutées par le public lui-même, dans l'amphithéâtre de la Société l'Optique, au milieu du Champ-de-Mars. Le directeur de l'Observatoire apprenait alors à ses confrères que M. Gautier avait surmonté, par la construction de ce miroir, le seul obstacle possible à l'exécution du plan le plus original, le plus nouveau et le plus efficace imaginé depuis l'invention des lunettes pour étudier la surface des corps célestes.

La planéité absolue de cette immense surface, constatée scientifiquement par M. Lœwy lors de sa communication, a été vérifiée par tous les savants qui, à la suite de son rapport du 5 juin, ont visité les ateliers de M. Gautier, au boulevard Arago. Chacun d'eux a pu constater par une expérience stupéfiante combien la précision du dressage est grande. En effet, il suffit d'approcher la main de cet immense morceau de verre, pesant 3,000 kilos, pour que la chaleur dégagée fasse gondoler la surface dans le voisinage, et que la déformation produite ainsi déforme la netteté des images réfléchies et se traduise par un trouble appréciable à l'œil ! Cette exactitude surhumaine n'a pu être obtenue que parce que M. Gautier a taillé son verre par un procédé absolument mécanique, procédé qui l'a dispensé d'avoir une seule fois recours à la main d'un polisseur.

Grâce à un mécanisme puissant et délicat, ce miroir, qui, avec sa monture, ne pèse pas moins de 5,000 kilogrammes, sera braqué sur un astre quelconque avec autant de facilité qu'une petite lunette d'amateur de 10 centimètres de diamètre et de 1[m]50 de longueur. Il concentre un énorme faisceau formé par les rayons qu'il renvoie dans la direction de la terre. Il dirigera cette masse de lumière dans l'intérieur d'un tube d'acier portant en avant le plus puissant objectif du monde, mais que sa longueur de 60 mètres, son diamètre de 1[m]25 et son poids de 105,000 kilogrammes condamnent à l'immobilité absolue.

Grâce à ce miroir, M. Deloncle, ministre plénipotentiaire, aura la gloire d'avoir réalisé pour la première fois, sur une échelle suffisante pour dépasser toutes les lunettes du monde, le rêve de Léon Foucault, ce maître de la physique.

Par une heureuse coïncidence, le 29 mai prochain, à partir de trois heures du soir, se produira à Paris, une éclipse de soleil qui, sans être totale comme en Espagne, sera déjà magnifique et observable dans des conditions excellentes. Dès les débuts de l'Exposition, une observation mémo-

rable permettra à une foule de spectateurs de tous les pays d'assister à un triomphe éclatant de l'Astronomie française, aux pieds de la tour Eiffel, en vue du Palais de l'électricité, et en face de la galerie des Machines.

W. F.

LA LIGUE DES ENFANTS DE FRANCE

Sur le point de partir avec sa mère pour le Havre, où Mme Félix Faure compte se rendre la semaine prochaine après le service qu'elle fait célébrer le 16 de chaque mois à la mémoire du président Faure, décédé le 16 février dernier, Mlle Lucie Faure a voulu donner ses derniers soins à la Ligue fraternelle des enfants de France dont elle est la fondatrice-présidente.

Elle a fait adresser, hier, par les soins de M. Decharme, secrétaire général de la Ligue, une circulaire aux vingt comités des départements pour leur annoncer que, malgré sa jeunesse, la Ligue, qui entend donner des preuves de sa vitalité et peut en montrer de nombreuses de sa prospérité, était admise à l'Exposition universelle de 1900, et pour les inviter à préparer leurs envois.

La Ligue fraternelle des enfants de France exposera dans trois sections spéciales des classes 101, 108 et 112.

Dans la classe 101, elle présentera, en même temps que les résultats qu'elle en a obtenus, ses moyens concernant l'apprentissage, la protection de l'enfance, l'enseignement technique dans les écoles, les cours libres, la législation sur le travail des enfants et les sociétés de patronage.

Dans la classe 108, elle exposera tout ce qu'elle a déjà créé relativement au développement intellectuel et moral des ouvriers : bibliothèques, conférences, etc.

Enfin, dans la classe 112, on verra ce qu'elle a fait et ce qu'elle veut faire pour le placement des enfants trouvés ou moralement abandonnés, soit dans les orphelinats, soit, après leur éducation, dans les ateliers; l'organisation de ses secours matériels depuis les soupes scolaires jusqu'aux subsides en argent; puis le patronage des enfants traduits en justice et leur éducation correctionnelle.

Dans chacune de ces sections, seront placés des documents de nature à attirer l'attention des visiteurs, tels que travaux exécutés par les enfants protégés par la Ligue, instantanés pittoresques de la vie des ouvroirs, des repas, etc. Parmi ces derniers, quelques-uns sont tout à fait curieux, amusants ou touchants, comme par exemple certaine scène de la « Soupe aux petits », de Chartres.

La Ligue fraternelle compte aujourd'hui, sous la direction du comité central de Paris, installé rue Thénard, depuis cinq mois, une vingtaine de comités de province, notamment à Bordeaux, Nîmes, Albi, le Havre, Nantes, Lyon, Chartres, Dunkerque, c'est-à-dire, on le voit, dans toutes les régions de la France.

Quelques autres sont en formation et les résultats obtenus en trois années seulement par Mlle Lucie Faure et ses zélés collaborateurs sont tels qu'on peut, dès aujourd'hui, assurer que l'exposition de la Ligue fraternelle des enfants de France sera une des plus intéressantes des sociétés similaires de protection de l'enfance.

RAPPORT
de M. Paul DELOMBRE
Ministre du Commerce

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Suite) (1)

IV

ŒUVRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

Beaux-Arts. — Colonies.

Section française

Parmi les opérations multiples et complexes de la section française, il convient de citer plus particulièrement l'organisation et le contrôle des travaux des comités départementaux et des comités d'admission, la répartition préparatoire des espaces entre les groupes et les classes, la participation à de nombreuses études intéressant l'exploitation en même temps que la construction, la confection des listes des comités d'installation.

Cette sèche nomenclature ne peut donner qu'une idée imparfaite de la tâche considérable qui a été accomplie. Un chiffre plus éloquent atteste l'activité de la section française. Au commencement de l'année 1899, le nombre des demandes d'admission dépassait 24,000. Or, au commencement de 1888, leur total n'atteignait pas 8,000.

Cet empressement est de bon augure. Les exposants français ont compris l'importance de la lutte qui va s'engager entre les concurrents du monde entier et le profit qu'ils peuvent tirer pendant de longues années de cette occasion exceptionnelle de faire connaître l'excellence de leurs produits.

La moitié environ des palais est attribuée à la section française. Si élevée que soit cette proportion, beaucoup ne la trouvaient pas suffisante encore. L'ardeur avec laquelle les représentants des classes ont demandé des suppléments d'espace a parfois rendu difficile la tâche du commissariat général; il a fallu résister à la tendance au morcellement. Beaucoup de grands industriels prétendaient avoir un pavillon distinct, et de longs pourparlers ont été nécessaires pour les amener à se soumettre au régime commun, qui, du reste, a été combiné de façon à permettre à chacun de défendre utilement ses intérêts. Dès maintenant, nous sommes assurés d'avoir réuni les éléments d'une exposition française très remarquable, et cette certitude permet de suivre sans inquiétude les efforts considérables faits par la plupart des puissances étrangères.

Sections étrangères

Au 31 décembre 1897, sur 56 Etats invités par la France à prendre part à l'Exposition universelle de 1900, 47 avaient accepté, 9 avaient décidé de s'abstenir. Ces 9 Etats étaient le Brésil, le Chili, le Paraguay, Havaï, le Siam, l'Egypte, l'Abyssinie, la République d'Orange et le Val d'Andorre.

Dans le cours de l'année 1898 divers changements sont survenus dans cette situation. Les pays suivants ont fait connaître que, par suite de circonstances particulières, ils renonçaient à participer à l'Exposition : Guatémala, République Argentine, Uruguay et Haïti. La République Dominicaine, la Bolivie et Costa-Rica, qui avaient notifié leur acceptation, n'ont rien fait pour y donner suite; ils doivent donc aujourd'hui être considérés comme non acceptants.

Les trois républiques de Honduras, Nicaragua et San-Salvador se sont constituées en un seul Etat, sous le nom de Grande République de l'Amérique centrale; elles avaient sous ce nom, demandé et obtenu l'attribution d'un espace nécessaire pour la construction d'un pavillon officiel; mais depuis, par suite de circonstances politiques, elles ont dû retirer leur acceptation. Par contre, au cours de l'année 1898, le royaume de Siam, le Val d'Andorre et le Paraguay ont fait parvenir leur acceptation officielle.

Par suite de ces modifications, la liste des puissances qui doivent participer officiellement à l'Exposition universelle est aujourd'hui la suivante :

Allemagne, république d'Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Etat indépendant du Congo, Corée, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, république de Libéria, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, république de Saint-Marin, Serbie, Siam, république Sud-Africaine, Suède, Suisse, Turquie.

Voici la nomenclature des Etats qui ont sollicité et obtenu un emplacement pour la construction de pavillons particuliers :

Quai d'Orsay. — Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Pérou, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède, Turquie.

Trocadéro.— Chine, Etat indépendant du Congo, Grande-Bretagne (Indes et colonies), Japon (Formose), Maroc, Pays-Bas (Indes néerlandaises), Portugal (colonies), Russie (Sibérie et Asie centrale), République Sud-Africaine.

Champ-de-Mars. — Autriche (maison tyrolienne), Equateur, république de Saint-Marin, Russie (pavillon du ministère des finances, alcools russes), Siam, Suisse.

Des plans de la plupart de ces pavillons nous ont été soumis. Les gouvernements étrangers ont eu généralement l'heureuse idée de prendre comme thème la reconstitution d'un monument caractéristique de leur architecture nationale.

La succession de ces constructions sur les bords de la Seine, entre le pont des Invalides et celui de l'Alma, sera d'un effet très pittoresque. Elle donnera aux masses une idée synthétique saisissante de la diversité des écoles d'architecture dans les différents pays et aux diverses époques. La plupart de ces pavillons seront réservés à des collections artistiques. Les renseignements qui me parviennent sur leur organisation intérieure promettent une série de petits musées du plus haut intérêt. A titre d'exemple, je citerai le pavillon de la Grande-Bretagne qui abritera une exposition de chefs-d'œuvre de l'école anglaise de peinture du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe.

Au cours de l'année 1898, ont été définitivement closes les négociations avec les commissaires étrangers pour les répartitions des espaces dans les palais du Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides, en ce qui concerne les groupes VIII (Horticulture et arboriculture), IX (Forêts, chasse, pêche, cueillettes), XVI (Economie sociale, hygiène, assistance publique), ainsi que la classe 33 (Navigation de commerce).

La distribution des emplacements a été également terminée dans les classes 74 (Appareils et procédés de chauffage et de ventilation), 111 (Hygiène), 112 (Assistance publique) pour lesquelles les sections étrangères ont été réunies au premier étage de l'ancienne galerie des Machines, côté Suffren.

Il restait à notifier, à la fin de l'année 1898, les emplacements à attribuer aux sections étrangères dans les groupes II (Beaux-Arts), XVII (Colonisation), XVIII (Armées de terre et de mer).

Congrès internationaux

L'arrêté ministériel portant règlement des congrès internationaux à l'Exposition universelle de 1900 porte la date du 11 juin 1898.

Les comités spéciaux chargés de l'étude des questions se rapportant à ces congrès ont été nommés par arrêté ministériel du 25 juin et ont été installés successivement les 5, 6, 8 et 12 juillet.

A partir de cette date, ces comités se sont réunis régulièrement et leurs premières propositions ont été soumises à la commission supérieure des congrès présidée par M. Henry Boucher, ancien ministre du commerce et de l'industrie, dans sa séance du 25 novembre.

Les congrès internationaux admis par la commission supérieure dans cette séance sont au nombre de 37, dont 21 congrès permanents rattachés à l'Exposition et 16 congrès nouveaux.

Pour les premiers, les comités d'organisation proposés par les représentants réguliers de ces congrès ont été agréés par le commissaire général, après avis favorable de la commission supérieure.

Pour les congrès nouveaux, les listes des comités d'organisation ont été préparées par les comités spéciaux et approuvées par la commission supérieure. Ces diverses commissions se sont mises aussitôt à l'œuvre.

Les comités spéciaux continuent leurs travaux et il est à supposer qu'à la fin du premier semestre de 1899 tous les congrès qui doivent avoir lieu en 1900 auront pu être définitivement constitués.

Concours internationaux d'exercices physiques et de sports

L'étude de l'organisation et du fonctionnement de ces concours a été faite en 1898, et j'ai signé l'arrêté qui les constitue le 7 janvier 1899.

(1) Voir les numéros 124 et 125 de *l'Exposition Universelle 1900*.

Les comités spéciaux et la commission supérieure ont été nommés il y a un mois et ont tenu déjà leurs premières réunions.

(A suivre).

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 Juillet 1899.

La baisse des Rentes françaises a péniblement impressionné le marché, sans qu'un motif spécial ait pu déterminer ce recul. Les mesures de politique intérieure et les récentes décisions du gouvernement ne pouvant apporte un grand trouble aux transactions.

Le 3 o/o qui se traînait hier à 100.82 est descendu à 100.45, le 3 1/2 o/o a reculé à 102.42 avec peu d'affaires.

La spéculation est active sur l'Extérieure qui de 62 passe 62.30 pour finir à 61.75 après avoir fait 61.60, bien que le ministre des finances n'ait fourni aucun nouvel élément d'appréciation sur l'avenir de ce fonds. On dit cependant que les nationaux seront autorisés à acquérir des titres estampillés.

Les Chemins espagnols suivent le mouvement de l'Extérieure. Le Nord de l'Espagne dont les recettes sont en forte augmentation finit à 200, après avoir coté 203.

Les Andalous se cotent 252 et 250, le Saragosse 250 et 248, le Sud de l'Espagne 67.50.

Peu d'affaire sur la Rente italienne faible à 92.70 et 92.50.

Pas de changement sur les valeurs russes assez bien tenues.

Les Fonds ottomans sont fermes, la Rente C à 26.45 et 26.60, la Rente D à 23 et 23.05.

La Banque ottomane est demandée de 560 à 561 sur le bruit d'affaires nouvelles auxquelles elle participerait.

La Banque de France à 4,030, le Crédit foncier à 715, la Banque de Paris à 1,070, le Crédit lyonnais à 969 et 962. la Société générale à 599, la Banque internationale à 617, le Comptoir d'Escompte à 617 et 614, la Banque française de l'Afrique du Sud finit à 92.50 après 94.

Les Chemins de fer français sont à peu près stables. Quelques transactions sur le Lyon à 1,865. Le Nord est ferme à 2,120.

Les Valeurs industrielles ont eu un marché assez animé.

Le Rio-Tinto très mouvementé fait 1,177 1,167 et finit à 1,170. Sosnowice 2,374 et 2,350, la Traction 282 et 278.

Le Suez se tient à 3,587, le Gaz à 1,130, l'Omnium lyonnais de Tramways à 129.

La Banque spéciale des Valeurs industrielles clôture à 65. Nous ne saurions trop engager les porteurs de titres de la Banque et des Sociétés qu'elle a constituées à réagir contre la spéculation qui s'attaque à toutes ces valeurs.

6e Année. — N° 127 FONDE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 juillet au 25 août 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

L'ÉLECTION

DES

Membres du Jury des Récompenses

RAPPORT présenté au nom de la Commission d'Exportation, par M. Hugot, adopté et converti en délibération par la Chambre de Commerce.

Y a-t-il lieu de faire élire par les exposants la moitié des membres du jury des récompenses ?

Telle est la question que le Ministre du Commerce posait récemment par la lettre suivante au Président de la Chambre de Commerce de Paris :

« Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Paris,

« Au cours de la discussion du budget, la Chambre a voté une réduction de 100 francs sur le crédit de l'Exposition de 1900, à titre d'indication, pour que le Gouvernement examine s'il n'y aurait pas lieu de faire élire par les exposants la moitié des membres du jury des récompenses.

« J'ai pensé que l'étude à laquelle le Parlement nous invitait ainsi à procéder devait s'ouvrir par une enquête auprès des *Chambres de Commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures.*

« La proposition intéresse, en effet, au plus haut point tous les commerçants et industriels qui ont l'intention de prendre part à cette Exposition.

« Dès lors, il importait avant tout de recueillir leurs vœux à cet égard, en s'adressant aux organes qui ont pour mission de défendre leurs intérêts.

« J'ai l'honneur, en conséquence, de vous prier de soumettre la question aux délibérations de l'assemblée que vous présidez, et de me faire connaître son avis sur la mesure projetée et sur les conditions dans lesquelles, pratiquement, elle pourrait être réalisée.

« J'appelle tout particulièrement votre attention sur les points suivants :

« 1° Procédure suivant laquelle le vote pourrait être organisé ;

« 2° Les conditions qui devraient être requises des éligibles, afin d'assurer à tous les jurés l'autorité qui leur est nécessaire ;

« 3° Les précautions à prendre afin d'éviter que, dans les classes composées de plusieurs branches d'industrie différentes, celles de ces industries qui ne comptent qu'un petit nombre d'exposants se trouvent exclues du jury ;

« 4° Les mesures à prescrire en vue d'assurer à chaque région la représentation à laquelle elle a droit, et d'empêcher que l'élection ne favorise les exposants qui, groupés dans les centres importants, ont toutes facilités pour se concerter, au détriment de ceux entre lesquels une entente ne peut utilement s'établir.

« Au cas où le système prévu par le règlement général de l'Exposition, c'est-à-dire la nomination de tous les jurés par le Gouvernement, semblerait préférable, vous voudriez bien me le faire connaître.

« Agréez, etc. »

M. Hugot, président de la Commission n° 4 (Exportation) de la Chambre de Commerce de Paris, a répondu à la lettre qui précède, par le remarquable rapport suivant que son importance nous oblige à reproduire *in extenso* :

Sur la première question : « 1° Procédure suivant laquelle le vote pourrait être organisé » :

Il ne saurait être question que d'un vote par correspondance, sans réunion préalable possible. Or, dans la plupart des classes et surtout dans les plus fortes, où des exposants de tous les points de la France dans la même industrie se trouveront pour la première fois ensemble au Champ-de-Mars, alors qu'ils s'ignoraient la veille, comment attendre un vote judicieux ? Que d'abstentions forcées ! Et quelle autorité auprès des exposants de province auraient de pareils juges qui, il ne faut pas se le dissimuler, tiendraient, pour la plupart, leur mandat du vote de Paris, à l'exclusion presque complète des industriels du reste de la France ?

La Chambre de Commerce de Paris est sans doute celle qui, au nom de ses commettants, aurait le moins à se plaindre du résultat vraisemblable de l'élection des jurés ; mais elle croit devoir, en vertu des principes de solidarité nationale et de loyauté, repousser une modification qui, sous couleur d'un principe d'égalité, donnerait, en fait, aux grands centres une majorité certaine dans tous les jurys.

L'exécution matérielle d'une telle votation serait d'ailleurs d'une difficulté inextricable. Si l'on comprend un referendum sur une question connue de tous, avec réponse par un seul mot : « Oui » ou « Non », on conçoit difficilement l'organisation d'un scrutin devant s'éparpiller sur un grand nombre de noms, sans concert préalable possible, alors que, sans une parfaite organisation qui nous paraît impossible dans le cas actuel, le résultat d'un pareil suffrage risquerait fort d'être une surprise ou un hasard.

Sur la deuxième question : « 2° Les conditions qui devraient être requises des éligibles afin d'assurer à tous les jurés l'autorité qui leur est nécessaire » :

En effet, il n'est guère admissible que tous les exposants soient de plein droit éligibles, du fait de leur simple titre d'exposant. La discussion des conditions nécessaires nous mènerait assez loin. S'il est des choses qui ne se décrètent pas par la loi du nombre, ce sont bien, en vérité, les qualités nécessaires aux jurés d'exposition : compétence, expérience, autorité, et, pour parler le langage que permet le sujet, le juré doit avoir, en outre, tous les caractères d'une parfaite respectabilité.

Ces éléments combinés font le bon juré ; l'Administration a pour devoir et pour règle de ne fixer son choix qu'à la condition de les rencontrer réunis ; elle seule a le temps d'enquête et les moyens de contrôle. Dans les circonstances ci-dessus énoncées, ou bien le vote abandonné à lui-même serait sans élan et souvent sans résultat ; ou bien, sous l'influence de syndicats il serait bientôt transformé en scrutin de liste et en votes de combat.

enverra le plus souvent des partisans, alors que la fonction impose avant tout l'impartialité ?

Pour cette magistrature temporaire, si le principe de l'élection était admis, il semblerait à la Chambre de Commerce de Paris qu'un tableau des membres susceptibles de composer les jurys d'Exposition universelle devrait préalablement être dressé, *en vertu de prescriptions légales* établissant après étude les conditions d'éligibilité, comme il est d'ailleurs pour les jurys d'assises, d'expropriation ; pour les éligibles aux Tribunaux et aux Chambres de Commerce). Mais quelle complication nouvelle et quelle impossibilité d'exécution à la veille de l'Exposition !

Sur les troisième et quatrième questions : « 3° Les précautions à prendre afin d'éviter que, dans les classes composées de plusieurs branches d'industrie différentes, celles de ces industries qui ne comptent qu'un petit nombre d'exposants se trouvent exclues du jury ;

« 4° Les mesures à prescrire en vue d'assurer à chaque région la représentation à laquelle elle a droit, et d'empêcher que l'élection ne favorise les exposants qui, groupés dans les centres importants, ont toutes facilités pour se concerter, au détriment de ceux entre lesquels une entente ne peut utilement s'établir » :

Si le mode de l'élection était adopté, l'Administration devrait déterminer par région le nombre de jurés obligatoirement à nommer, ou donner à chaque petite région un coefficient de vote en raison inverse de l'importance des groupes. Car il est évident que, sans cette précaution, les faibles ne seraient jamais représentés dans le jury. Le nombre des jurés d'une classe tendrait ainsi à être augmenté, non en raison du nombre d'exposants de la classe, mais bien du disséminement des régions. Non seulement ce procédé, nécessaire, serait un artifice portant atteinte au principe invoqué de respect à la majorité du nombre des exposants de la classe ; mais, même dans ces conditions, nous ne croyons pas qu'il puisse être fait échec à l'influence prépondérante du vote des grands centres.

Sur la cinquième question : « 5° Au cas où le système prévu par le règlement général de l'Exposition, c'est-à-dire la nomination de tous les jurés par le Gouvernement, semblerait préférable, vous voudriez bien me le faire connaître » :

Il n'y a eu aucune hésitation, dans votre Commission, pour reconnaître que la nomination des jurés, telle qu'elle est prévue au règlement de 1894, n'offre aucun des désavantages ci-dessus signalés. Elle se recommande du passé, le temps l'a sanctionnée et la Chambre de Commerce, en situation de connaître l'opinion de ses ressortissants et qui se trouve en contact quotidien avec les Chambres syndicales et le public industriel, n'a jamais entendu formuler par aucun le vœu de l'élection des jurés par les exposants des classes.

Si le mode proposé eût été préférable, nul doute que l'observation ne se fût produite, car, en fait, les exposants sont les meilleurs juges de leurs

Qu'il nous soit permis de vous soumettre, puisque M. le Ministre nous y invite, quelques considérations d'un autre ordre.

Au point de vue du jury international, il est nécessaire que tous les jurés aient une origine commune. Il doit appartenir à chaque Etat de les désigner : cela est naturel, cela est légitime, et chaque Etat s'efforce de constituer des jurys de telle sorte qu'ils offrent les conditions les plus favorables à la défense de ses intérêts. Chaque jury doit présenter une cohésion, un ensemble dans lequel les hommes se complètent les uns par les autres ; les personnalités disparaissent dans la personne morale du jury. Cette cohésion ne peut s'obtenir que par le choix fait par un être impersonnel, l'Etat, qui voit de haut et qui groupe en un faisceau les capacités variées. L'élection, qui certes peut faire un excellent choix d'unités, laisserait forcément au hasard la composition du jury collectif lui-même. Il serait aussi nombreux sans être aussi complet.

Cette considération n'est pas la seule qui ait préoccupé votre Commission. L'Exposition universelle de 1900 ne sera pas seulement une grandiose manifestation des progrès matériels, industriels et moraux du monde; mais, en outre de cette sereine manifestation due aux efforts des innombrables exposants qui ont fait confiance à la France, il ne faut pas oublier que l'émulation humaine y sera stimulée par la valeur particulière des récompenses obtenues dans le plus éclatant concours que le monde ait encore vu. La France doit à ses invités loyauté et courtoisie dans cette noble lutte, mais ne serait-ce point l'exposer à perdre ses meilleurs combattants si, comme cela arriverait fatalement, l'élection appelait au jury, en les disqualifiant comme exposants, les meilleurs champions de son industrie ?

Enfin, votre Commission ne peut s'empêcher de soumettre au Gouvernement une dernière remarque, inspirée par des scrupules qu'elle croit bien légitimes.

C'est sous l'empire du règlement de 1894 que la France, en conviant les nations, a placé l'Exposition universelle de 1900. Ce règlement nous paraît lier, *ne varietur*, les trois parties contractantes : l'Etat, les exposants français, les étrangers.

Il ne saurait être dérogé en ce qui concerne la constitution des jurys de récompense sans l'assentiment unanime des trois parties au contrat.

Votre Commission estime que la modification projetée ne saurait être dans les vœux des exposants français pour les motifs ci-dessus mentionnés; elle reconnaît toutefois que l'Etat souverain pourrait la leur imposer, mais elle croit que cette modification ne pourrait être appliquée qu'avec l'assentiment de l'unanimité des nations étrangères, bien difficile à demander et peut-être à obtenir.

Elle considère que, sous ces seules réserves, le règlement est intangible. Le terrain sur lequel il s'applique dans toute sa vigueur est devenu international; la France doit avoir le respect absolu des engagements pris envers le monde, et fût-il établi — ce qui, aux yeux de votre Commission, ne l'est à aucun degré — que la modification résultant de l'élection puisse être favorable aux intérêts français, la France n'a plus le droit de s'en prévaloir et de s'exposer à l'antique objurgation : *Patere legem quam ipsa fecisti*.

LE CATALOGUE OFFICIEL

Il a été procédé, le 2 août, par M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exploitation, assisté de MM. Grison, directeur des finances ; Chardon, secrétaire général ; Foucher, secrétaire de la direction générale de l'Exposition ; Blondel, délégué, chargé du service général de la section française : Chamerot et Belin, présidents de comi-

à l'adjudication de l'impression et de la publication du catalogue général officiel.

Trois maisons étaient en concurrence : Hachette, Lemercier et Danel, de Lille. Les imprimeries Lemercier ont été déclarées adjudicataires moyennant le versement à la caisse de l'Exposition de la somme de 453,000 fr. à titre de redevance.

Le chiffre offert par la maison Hachette et Cie s'élevait à 452,500 francs et celui de la maison Danel, à 357,000 francs.

Sans compter les catalogues spéciaux, le catalogue général de l'Exposition se composera de dix-huit volumes et contiendra, suivant les prévisions de l'administration, environ soixante-dix mille noms d'exposants.

Le cahier des charges prévoit l'exécution de catalogues artistiques illustrés, pour les sections des beaux-arts contemporaines et rétrospectives.

Les nouveaux procédés graphiques permettront sans doute aux imprimeurs concessionnaires de faire une seconde édition originale du catalogue d'un caractère d'art tout particulier.

Le catalogue de l'Exposition de 1889 avait été concédé pour 206,000 francs.

La rédaction du catalogue est une œuvre considérable, exigeant une méthode sévère et un ordre rigoureux.

Placé sous la direction de M. Henry Girard, ce service est, à cette heure, en pleine activité. On s'y occupe de la rédaction des notices historiques et statistiques consacrées à chaque classe et de l'établissement des fiches des exposants pour la section française, les sections étrangères, l'exposition centennale, etc.

Ces notices seront des plus intéressantes. Les éléments en ont été demandés aux bureaux des différentes classes. Sans faire double emploi avec les rapports du jury international des récompenses, ces notices formeront un exposé sommaire de l'histoire et de la situation économique de l'ensemble de notre activité nationale au moment où l'Exposition de 1900 ouvrira ses portes à la foule des visiteurs.

En ce qui concerne les fiches des exposants, un certain nombre d'entre eux n'ayant pas encore retourné leurs formules d'inscription au *Catalogue général officiel*, M. Dervillé, directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française, vient de leur adresser la circulaire suivante :

M.....

Exposant provisoirement admis.

Je vous ai avisé par une première circulaire de votre admission provisoire, sous le n°..... par la classe..... du groupe.

Dans cette circulaire, je vous priais de me retourner, à bref délai, les trois pièces qui y étaient contenues, savoir :

• 1° Accusé de réception ;

2° et 3° Formules d'inscription au Catalogue officiel (en double).

Vous ne m'avez pas retourné ces documents.

J'ai l'honneur de vous les envoyer par duplicata, en vous priant instamment de les remplir sans retard et de me les expédier par le premier courrier.

Ces pièces me sont réclamées d'urgence par l'adjudicataire du *Catalogue général officiel de l'Exposition*.

Vous voudrez bien m'adresser ces trois documents sous l'enveloppe ci-jointe qu'il est inutile d'affranchir.

Veuillez agréer, M , l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le Directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française,

Signé : Stéphane DERVILLÉ.

*Comme les années précédentes, le journal l'*Exposition Universelle *ne paraîtra* que deux fois *pendant les mois de vacances, août et septembre.*

LES SERVICES ÉLECTRIQUES

A L'EXPOSITION DE 1900

L'électricité occupera une grande place dans les galeries de l'Exposition. On y verra sous toutes ses formes, depuis ces phénomènes qui amusent les profanes et qui passionnent les savants, jusqu'à ses applications les plus récentes, les plus surprenantes, les plus grandioses.

L'électricité aura son palais, où les ingénieurs du monde entier se préparent à entasser des merveilles, mais elle débordera et envahira l'Exposition tout entière et ce n'est pas dans cette branche que les exposants nous ménagent les moindres surprises.

Mais ce n'est pas seulement à ce titre que l'industrie électrique sera représentée en 1900. L'Exposition elle-même sera un véritable modèle d'installation électrique.

L'électricité sera employée à l'Exposition pour deux services : la fourniture de l'énergie aux exposants, et l'éclairage de l'enceinte et des palais.

Jusqu'ici, aux Expositions Universelles, les machines de toutes sortes, de toutes catégories étaient rassemblées en une vaste galerie.

Une station de chaudières envoyait aux machines par de nombreuses conduites la vapeur qui les mettait en mouvement et ce mouvement se transmettait d'un bout à l'autre de la gigantesque salle, par tout un jeu d'arbres, de courroies et d'engrenages.

La nouvelle classification qui place à côté de chaque produit les machines qui servent à le fabriquer et à le transformer, interdit l'emploi de l'ancien système. Il ne s'agit plus maintenant de centraliser toutes les machines dans une galerie, tous les produits dans d'autres, mais bien de placer à la suite de chaque matière première les differentes phases de ses diverses transformations.

Formant de petits groupes dans chaque classe, les machines seront donc disséminées sur tous les points de l'Exposition.

Il faudra leur transmettre la force nécessaire pour les mettre en mouvement, sans courroies, sans arbres, sans rien qui puisse encombrer les galeries et en compromettre l'aspect. Pour satisfaire à ces conditions, c'est sous forme électrique que l'énergie nécessaire aux exposants leur sera fournie.

Quant à l'éclairage électrique, il sera presque partout employé, sauf dans les parcs du Champ-de-Mars qui seront éclairés au gaz.

Une grande partie de l'Exposition sera ouverte le soir, aussi cette question de l'éclairage présente-t-elle une grande importance.

Rien ne sera négligé pour obtenir les effets les plus grandioses. Les milliers de lumières qui scintilleront de toutes parts, les rampes de feu, les girandoles, les projections multicolores produiront une impression féerique; tandis qu'au milieu du Champ-de-Mars, dans l'axe de la Tour Eiffel, dont toutes les arêtes seront dessinées en lignes de feu, le Château d'Eau, lançant vers le ciel ses gerbes éblouissantes, éclatant de lumières et resplendissant de clarté, présentera l'inoubliable spectacle d'une cascade lumineuse de 20 mètres de hauteur.

Au Champ-de-Mars, sauf les galeries Rapp et Desaix qui serviront à la circulation, les Palais ne seront pas ouverts le soir. L'intérieur de ces Palais ne sera donc pas éclairé, mais des girandoles en illumineront les façades.

La grande salle des fêtes, qui sera aménagée au milieu de l'ancienne Galerie des Machines, sera éclairée par près de 5,000 lampes à incandescence. Quant aux Palais de l'Electricité et de la Mécanique, avec leurs globes de feu, leurs projections, leurs rampes, ils seront brillamment illuminés.

le soir, l'éclairage sera constitué par plus de 1,000 lampes à arc.

Les berges de la Seine seront éclairées par 800 lampes à arc.

La porte monumentale de la place de la Concorde produira un grand effet, avec ses 40 arcs et ses 3,200 lampes. Quant au Pont Alexandre-III, des candélabres doivent être placés sur les balustrades et les culées. Les motifs centraux recevront un éclairage spécial.

En outre, vingt réflecteurs répartis autour de l'Exposition illumineront le ciel de leurs éclatants aisceaux.

Toute l'énergie électrique nécessaire pour ces deux services sera fournie par deux grandes usines qui centraliseront toute la puissance mécanique de l'Exposition : l'usine Suffren et l'usine La Bourdonnais.

Ces usines qui auront chacune 125 mètres de longueur, seront situées auprès de la Galerie des Machines, à droite et à gauche du Palais de l'Electricité.

Chacune comprendra vingt groupes électrogènes constitués par une machine et une dynamo.

L'usine Suffren sera réservée aux constructeurs étrangers ; l'usine La Bourdonnais sera le domaine de l'industrie française.

L'ensemble de ces deux usines représentera 40.000 chevaux de force. C'est dire tout l'intérêt qui s'attachera à cette partie de l'Exposition.

Tous les appareils installés seront d'ailleurs considérés comme exposés, et à ce titre ils seront soumis au règlement général et concourront pour les récompenses.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation des services électriques à l'Exposition de 1900, avec les deux grandes usines productrices d'énergie et leur reseau de canalisations, portant sur tous les points la lumière et le mouvement.

MARCEL BLOCH.

UNE

Conversation avec M. Alfred Picard

Notre distingué confrère, M. Émile Berr, du *Figaro*, a eu avec M. Alfred Picard, Commissaire général, une intéressante conversation que nous reproduisons ci-après :

J'ai demandé à M. Alfred Picard s'il était content de la saison qui vient de finir, et rassuré sur l'état d'avancement général des travaux.

« Nous serons prêts, m'a dit M. Picard. J'ai promis que nos constructions seraient achevées et livrées aux exposants pour la fin de l'année. Cette promesse sera tenue. Une partie de ces constructions sera même achevée bien avant le délai prévu, et, dès la fin des vacances, nous aurons plusieurs bâtiments en état d'être aménagés.

« Les palais des Beaux-Arts, aux Champs-Elysées, seront également prêts en temps voulu. Je n'ai plus aucune espèce d'inquiétude à ce sujet. Le petit palais est presque achevé ; et vous voyez d'ici s'arrondir, au centre du grand palais, la coupole dont toutes les fermes sont posées, et qui sera couverte à la fin de septembre.

« Aux Invalides, il nous a fallu gagner un peu de place et créer des annexes. Une partie de ce travail va s'exécuter pendant les vacances — en commençant par l'annexe qui fait face à la rue de l'Université. Avant décembre prochain, tout sera fini.

« Le palais de M. Tropey-Bailly au fond de l'Esplanade — avec ses façades blanches et ses campaniles — est déjà très intéressant.

« Sur la rive droite de la Seine, vous voyez se dresser les fermes du palais de l'Horticulture ; au palais des Congrès, dont la construction a été confiée à des associations ouvrières qui s'acquittent de cette tâche avec infiniment de zèle et d'intelligence, le gros œuvre est fini, et les façades auront reçu, d'ici deux mois, leurs revêtements. Les fondations du pavillon de la Ville de Paris sont terminées.

« Sur la rive gauche, les étrangers travaillent ; l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Roumanie, notamment, poussent très activement leurs travaux. Le palais des Armées de terre et de mer, dont les plans ont passé par toutes sortes de péripéties, s'exécutera promptement. Il a fallu que nous prissions la charge de cette construction, à partir du jour où les ministères de la guerre et de la marine, qui ont renoncé à exposer, s'en désintéressaient. Après quatre mois de négociations, d'études, de revison des anciens projets, nous nous sommes mis à l'œuvre : les fondations sont commencées depuis dix jours.

« Au Champ-de-Mars, le palais de l'Electricité est le seul dont la charpente métallique ne soit pas terminée. Elle le sera dès la fin des vacances. Les autres palais sont très avancés.

« Plusieurs ont déjà une partie de leurs toitures posées ; sur quelques-uns, les travaux de décoration extérieure sont commencés ; je vous signale la façade du palais du Génie civil, que construit M. Jacques Hermant : on est en train d'y placer la frise d'Allard, qui est fort belle.

« De chaque côté du pont d'Iéna s'élèveront les palais de la Navigation et celui des Forêts, tous deux construits en bois et staff ; les charpentes en sont déjà posées. Le reste ira vite. Si considérable que paraisse, et que soit en effet, le travail à accomplir, je répète que le 31 décembre prochain tout le Champ-de-Mars sera construit.

— Et le Trocadéro ?

— Au Trocadéro, où sont réunies les constructions coloniales et exotiques, la lenteur de certaines négociations, due à l'éloignement des exposants, a retardé la mise en train d'une partie des travaux. Mais du côté français, l'Algérie officielle est en très bonne voie : du côté étranger, le Transvaal donne l'exemple d'une activité superbe ; les autres vont suivre. Et vous verrez, dès l'automne, cette partie du territoire de l'Exposition absolument transformée.

« En Seine, continue M. Alfred Picard, notre programme consistait à construire un pont monumental et une passerelle, et à élargir trois ponts.

« Le pont Alexandre-III sera prêt bien avant le temps que nous avons fixé ; on commence à démonter la passerelle qui a servi au montage des arcs : il est probable que les Parisiens, en revenant de vacances, ne la retrouveront plus.

« Les travaux d'élargissement des ponts des Invalides, de l'Alma et d'Iéna seront commencés très prochainement. La passerelle qui doit réunir les deux rives du fleuve, en face du palais des Armées de terre et de mer, est commencée Vous pourrez en voir, en sortant d'ici, les caissons en place.

— Et le « Chemin marchant » ?

— Le « Chemin marchant » marchera à son heure, comme le reste. Vous avez pu constater que les chevalets qui le supporteront sont posés déjà sur une partie du quai d'Orsay et tout le long de l'esplanade des Invalides, sur l'alignement de la rue Fabert. Vous trouverez au bout de l'avenue de la Bourdonnais et sur l'avenue de la Motte-Piquet d'autres parties de construction, qui sont des amorces de l'ouvrage, et achèvent d'en dessiner la direction. »

Nouvelles et Échos

C'est le 19 août prochain que la Commission des finances, après avoir examiné les plans de détail présentés par les soumissionnaires et rapproché leurs offres du chiffre fixé par le Commissaire général, arrêtera la liste définitive des adjudicataires.

***

Sur la désignation de M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, a commandé à MM. Chaplain et Roty, membres de l'Institut, les deux médailles de l'Exposition universelle de 1900.

M. Chaplain est chargé de la médaille des récompenses. Comme celle des Expositions précédentes, la médaille des récompenses sera circulaire. Le module adopté est de 63 millimètres.

Pour la médaille commémorative, on a renoncé à la forme circulaire. M. Roty ayant rénové l'art si gracieux et si élégant de la plaquette, c'est cette forme qui a été adoptée. La plaquette de M. Roty aura 50 millimètres de hauteur.

***

Les travaux du pont Alexandre-III sont poussés avec la plus grande activité ; il ne reste plus qu'à réunir le tablier proprement dit aux deux culées des berges et à poser les armatures métalliques des trottoirs et des garde-fous.

Dans l'atelier des décorateurs établi sur la berge du Cours-la-Reine, on travaille sans relâche à la mise au point des dernières maquettes. Le principal motif décoratif, un cartouche en bronze de plus de deux mètres, a été livré ces jours-ci. Il est entièrement martelé et ciselé, et cette semaine, on procédera à sa mise en place.

D'autre part, les sculpteurs, enfermés dans les baraquements qui les dérobent à la vue des badauds achèvent les statues qui doivent donner au pont Alexandre-III un caractère artistique tout à fait exceptionnel.

***

Le baron Joseph di Pauli de Frenheim, ministre du commerce d'Autriche, de passage à Paris, a reçu, le lundi 7 juillet au commissariat général, les divers personnages autrichiens ou français qui s'occupent de la participation de l'Autriche à l'Exposition de 1900.

Il a, de plus, porté sa carte chez son collègue M. Millerand et chez M. Picard, puis ne voulant déranger personne du personnel si surmené du commissariat français, il a brusqué sa visite aux chantiers, qui a commencé à 4 h. 1/2 dès son retour de ses visites officielles.

Accompagné de MM. Exner, commissaire général ; Max Boyer, commissaire-adjoint ; Oscar Cronier, chef du service commercial ; Neukomm, architecte-adjoint, il a visité successivement l'emplacement du pavillon impérial, la section de l'ameublement à l'Esplanade des Invalides, puis les Palais et le Champ-de-Mars.

Mme la baronne de Frenheim, accompagnée de deux dames de son entourage, a bravement suivi la visite jusqu'au bout.

***

Le comité d'organisation du congrès international de photographie en 1900 a tenu séance sous la présidence de M. Janssen. Il a adopté son règlement qui comporte seize articles, et il s'est partagé en cinq sous-commissions spéciales. La première s'occupera de la physique photographique, la deuxième du matériel photographique, la troisième de la chimie photographique, la quatrième de la terminologie et de la bibliographie photographiques, et, enfin, la cinquième des questions légales et photographiques. L'importance prise par la photographie dans toutes sortes d'usages artistiques et industriels, pour la documentation, la vulgarisation, et au point de vue de l'illustration, sous toutes ses formes, fera de ce congrès l'un des plus importants de ceux qui se préparent pour l'Exposition.

***

On nous a demandé qu'elles étaient les attractions prévues et préparées pour 1900 dans la section coloniale au Trocadéro. En voici l'exposé sommaire sur lequel nous reviendrons ultérieurement avec plus de détails. Le Japon montrera un curieux palais de l'art ancien japonais ; l'Egypte une reconstitution des principaux monuments d'Alexandrie et des théâtres variés ; l'Algérie et la Tunisie présenteront des reconstitutions et vues panoramiques de leurs monuments célèbres ; la Cochichine et le Cambodge auront des théâtres et des dioramas ; la Nouvelle-Calédonie présentera un diorama spécial ; la Chine une reconstitution de pavillons impériaux célèbres et de maisons de thé ; la Sibérie, ou Asie russe, dans un panorama mouvant, fera faire aux visiteurs le voyage du Transsibérien. Aux Indes néerlandaises, nous trouvons un theâtre javanais, au Transvaal, une ferme de Boers. Signalons aussi, sur ce même emplacement, le panorama de la conquête de Madagascar par Tynair. La re-

constitution hispano-mauresque de l'Andalousie au temps des Maures, par Roseyro, et, au pied du Trocadéro, les voyages à travers le monde avec cinématographes et phonographes de Duchemin.

On sait qu'il y aura au Champ-de-Mars, pendant l'Exposition, devant l'ancienne galerie des Machines, et en avant du palais de l'Electricité que construit M. Eugene Hénard, un château d'eau comprenant une cascade plus haute et plus imposante que la célèbre cascade du parc de St-Cloud. Cette cascade recevra le déversement des 1.200 litres d'eau par seconde que pomperont dans la Seine deux usines élévatoires; l'eau sera en partie décorative pour le château d'eau, et en partie employée à la condensation de la vapeur des grandes machines motrices. On étudie les moyens de rendre les jets d'eau lumineux, à la façon dont furent installées les fontaines lumineuses qui eurent tant de succès en 1889. Mais il a été question d'un projet plus original encore, tout à fait nouveau, et qui mérite tout au moins une mention : ce serait la réalisation de la « cascade d'émeraude ». Voici en quoi cela consiste. Il y a un produit chimique nommé *fluorescéine*; c'est, au point de vue chimique, l'anhydride de la phtaléine de la résorcine; on la prepare en fondant ensemble de la résorcine et de l'acide phtalique anhydre, et l'on obtient ainsi une substance rougeâtre à reflets verts. Une très petite quantité de cette substance en poudre suffit à colorer une masse d'eau énorme et à lui donner une couleur d'émeraude digne des Mille et une Nuits, en même temps que des reflets fluorescents étonnants; nous fixerons les idées en disant que, en dissolvant gros comme une forte tête d'épingle de fluorescéine, on rend prestigieux au moins un mètre cube d'eau. C'est par ce moyen que nos ingénieurs, en colorant une source ou un ruisseau, ou même une rivière qui se perd sur son trajet, en retrouvent les infiltrations d'une façon indéniable, parfois à plusieurs kilomètres de distance après le passage et l'évanouissement dans le sol. Il serait très curieux, assurement, et nous croyons que l'on fera prochainement des expériences à ce sujet, de colorer ainsi les eaux de la cascade de l'Exposition et de réaliser ce que l'on nomme, d'ores et déjà, la « Cascade d'émeraude ». Cela n'exclurait pas les effets féeriques lumineux pendant la nuit; peut-être même cela les accentuerait-il encore; nous y reviendrons s'il est donné suite à ce projet attrayant au point de vue artistique.

* * *

Les travaux de terrassement du bâtiment dans lequel trouvera place le groupe XVIII « Armées de terre et de mer » de l'Exposition Universelle de 1900 sont enfin mis en adjudication.

Souhaitons maintenant que, les adjudications faites, ces travaux de terrassement et les autres s'effectuent sans plus de retard et que ce malheureux bâtiment, dont l'existence a été un moment bien compromise, soit achevé et aménagé pour la date d'ouverture de l'Exposition Universelle.

Il n'est pas inutile de rappeler que le projet établi par l'administration de l'Exposition et qui va être exécuté, n'est pas celui qu'avait adopté au mois de novembre 1898 le jury du concours ouvert entre les architectes français par les Ministres de la guerre et de la marine.

Le projet de l'administration est, dit-on, d'une architecture beaucoup plus modeste.

Pourvu qu'il soit aussi logeable que son aîné, c'est tout ce que les Comités d'installation du groupe XVIII peuvent désirer.

Ces Comités attendent pour se mettre à l'œuvre d'avoir reçu les plans des espaces qui seront réservés au groupe XVIII dans le bâtiment.

A ce propos, il convient de signaler que l'architecte qui sera chargé de diriger toutes les installations du groupe des Armées de terre et de mer ne sera désigné par les Comités qu'au mois d'octobre prochain.

Les travaux de gros œuvre n'étant même pas commencés, l'architecte des installations ne pourrait guere travailler utilement avant cette époque.

LE PAVILLON NATIONAL
DES ÉTATS-UNIS

Le pavillon national des Etats-Unis qui doit être érigé sur le quai d'Orsay sera une des grandes attractions de l'Exposition.

Il est situé le troisième en aval du pont des Invalides, les deux pavillons qui le précèdent sont ceux de l'Italie et de la Turquie.

Il est construit en partie au-dessus de la ligne des Moulineaux et en partie sur la plate-forme ménagée à cet effet par l'administration de l'Exposition. Il est composé intérieurement de la manière suivante : en sous-sol, un passage libre et à couvert pour les piétons en arrière duquel se trouvera un emplacement pouvant servir soit pour un bar ou un lunch-room. De cet étage, pour accéder au rez-de-chaussée, il est ménage un escalier circulaire dans l'angle droit.

Le rez-de-chaussée se compose en avant du côté de la Seine d'un porche, sorte d'arc de triomphe orné de grandes colonnes corinthiennes et couronné par un quadrige représentant la déesse de la liberté sur le char du progrès; en arrière de cet arc et donnant accès au pavillon une porte au fond d'une niche décorée de peintures.

Sur le même plan que les colonnes, il sera placé une statue équestre de George Washington qui surmontera un piédestal. On trouvera à cet étage, en diagonale, deux escaliers circulaires desservant tous les étages au nombre de trois, deux ascenseurs du système américain desserviront également ces étages. Au centre du monument, un vaste hall montant de fond couvert par une coupole décorée par des peintures historiques, cette salle entourée de balcons servant à la circulation à chaque étage sera flanquée à droite, à gauche et au fond par des salles moindres et qui au rez de-chaussée serviront également à la réception. A l'angle droit de la composition, sur la façade postérieure se trouve une entrée secondaire qui donnera sur l'allée qui sépare les pavillons en façade sur la Seine et ceux établis sur les allées du quai d'Orsay.

Au premier étage, seront établies les salles de réception plus intimes et qui seront affectées aux différents Etats de l'Union.

Dans ce pavillon, en dehors des ascenseurs et d'autres services américains, il faut ajouter que la quincaillerie et le parquetage des étages principaux seront également fournis par l'industrie des Etats-Unis : toute la construction sera en bois à l'exception des basses fondations et des plateaux de ciment armé sur lesquels reposeront des piliers en charpente.

Le tout sera recouvert extérieurement de staff. L'intérieur sera en plâtre et décoré de peintures murales; le dôme à l'exception des parties décoratives sera recouvert de métal déployé. On ménagera pour les effets d'éclairage de nuit des rampes électriques dessinant la silhouette ainsi que les grandes lignes d'architecture.

Cette installation sera également fournie par des industriels américains. La partie sculpturale est également confiée à des artistes américains qui sont chargés de faire la statue de Washington, le quadrige, les aigles et les figures du tympan de l'arc triomphal qui précede ce pavillon.

La hauteur totale prise sur le quai sera de 51 m. 50.

Le dôme aura un diamètre de 20 mètres.

Le quadrige placé en avant du pavillon et couronnant l'arc de triomphe sera situé à une hauteur de 23 mètres.

LA TUNISIE

L'Exposition de la Tunisie occupera une superficie de 4,000 mètres dans les jardins du Trocadéro, à gauche en sortant du pont d'Iéna.

La porte d'entrée principale se trouvera dans l'angle en face de ce pont.

Dans la partie haute, la plus rapprochée du Trocadéro, on admirera le bâtiment principal, destiné à l'Exposition de l'Agriculture. Cette construction, qui reproduira exactement la mosquée de Sidi-Mahrez, couvrira une superficie de 1,125 mètres; son sous-sol sera affecté aux vins destinés à la dégustation. On exposera dans ce pavillon tous les produits agricoles de la Tunisie et les documents fournis par la direction de l'agriculture et du commerce de la régence. C'est là aussi que les colons produiront devant les yeux du public les images fidèles de leurs exploitations, le matériel dont ils se servent et les produits qu'ils récoltent. Ce bâtiment principal formera le fond du jardin autour duquel seront tous les autres pavillons.

A la gauche de ce Bâtiment commencera la rue des Souks, qui descendra vers la Seine dans la partie du terrain la plus rapprochée de Passy. Cette rue décrira une courbe et sera en pente suivant l'inclination du terrain. On y verra, soit sous ses voûtes, soit sous ses charpentes, trente-cinq boutiques ou magasins, qui seront occupés par des artisans et des commerçants indigènes.

A l'extrémité de cette rue, on aboutira à une mosquée, qui sera placée sur le quai et qui sera affectée au culte musulman. Les disciples de Mahomet pourront y pratiquer leur religion loin des regards indiscrets de la foule.

Les bâtiments qui achèveront le pourtour de la section tunisienne seront destinés à des expositions spéciales, telles que celles de la Direction des Antiquités, des Travaux publics, des Mines et Carrières. On y verra quelques monuments bien connus de la Tunisie, tels que la mosquée du barbier de Kairouan, le café maure de Sidi-ben-Saïd, la mosquée de Sidi-Maklouf du Kef, la Casbah de Gafsa, une porte de Sousse, une porte de Tunis, un café de Monastir, une maison particulière de Tunis. Au milieu du jardin, une reproduction du pavillon de la Manouba, qui servira de salle de conférences et de réception.

Le comité de l'Exposition de la Tunisie a déjà pris ses mesures pour que le côté des attractions et des fêtes ne soit pas négligé. En dehors des fêtes arabes qui seront données à des dates déterminées, on fera tous les jours, à l'intérieur et à l'extérieur de la section, des projections lumineuses de vues tunisiennes.

Les travaux de construction de la section tunisienne sont à la veille de commencer.

Les renseignements qui nous sont parvenus nous permettent de prédire à l'Exposition de la Tunisie un très gros succès.

LES
PAVILLONS ÉTRANGERS

Les travaux de construction des pavillons étrangers qui formeront, par leur ensemble, la rue des Nations, au bord de la Seine, sont commencés. Cette construction sera très rapide, car elle est effectuée au moyen de charpentes et de pans de bois ignifugés contre lesquels seront appliqués de légers revêtements décoratifs en ciment armé et en staff donnant l'illusion exacte de constructions durables en maçonnerie. Il avait été question d'établir en Seine, devant le pavillon des Etats-Unis, un ponton sur lequel une ligne de bateaux spéciale aurait debarqué des voyageurs. Après examen du désir exprimé à ce sujet, il a été reconnu que la présence de ce débarcadère présenterait plusieurs inconvénients. D'une part il romprait le très bel alignement que forment les pavillons étrangers sur le quai de la Seine et enlèverait même une partie de sa grande allure artistique au pavillon des Etats-Unis en attirant l'attention vers sa base, au lieu de laisser entièrement sa façade se profiler avec ses imposantes dimensions; d'autre part, le ponton en question et d'autres qui pourraient être demandés, puisqu'un précédent se trouverait créé, encombreraient la Seine qui doit rester entièrement dégagée pendant l'Exposition, tant en raison

de la circulation intensive des bateaux-omnibus que pour l'organisation des fêtes vénitiennes que l'on prépare. A ces divers titres l'idée émise n'a point paru, jusqu'à présent du moins, devoir être accueillie.

Les pavillons étrangers, qui seront installés, comme nous l'avons déjà annoncé, dans les jardins du Trocadéro et au quai d'Orsay, sont presque tous en bonne voie d'achèvement.

Dans cette dernière partie du Champ-de-Mars, les pavillons de l'Italie, de la Hongrie, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la Roumanie et du Pérou sont activement poussés, déjà les fondations sont terminées, les charpentes élevées et peintes. Rien n'est plus pittoresque et plus joyeusement coloré que cette forêt de mâts et de poutrelles enluminés de rouge vif et reflétant leurs couleurs ardentes au calme miroir de la Seine, dont les eaux vertes et bleues coulent majestueusement au pied des quais.

Plus loin, le sol fouillé, défoncé par des milliers de travailleurs, laisse apercevoir, au fond des tranchées béantes, les lignes dures et solides des fondations.

Les pavillons des Etats-Unis, de la Turquie et de la Belgique sont le plus en retard. Les pavillons de Norvège et de Suède, préparés là-bas au bord des fjords tranquilles, arriveront tout prêts dans le courant du mois d'août ou septembre et seront montés immédiatement.

Le pavillon de l'Espagne, très avancé, est déjà entouré de sa clôture ; les pavillons de Grèce et de Serbie viennent d'être commencés et tout fait prévoir qu'ils seront prêts bien avant l'époque fixée.

Les plans et dessins du pavillon hellénique à l'Exposition viennent d'être approuvés par l'administration : ils ont été dessinés par M. Lucien Magne, architecte. Le pavillon sera de style byzantin. Le commissariat hellénique, composé de MM. Sacilly, Vagliano et Em. Rodocanachi, a pris possession du terrain alloué à la Grèce, et les travaux de construction vont incessamment commencer; le nombre des exposants grecs est, d'ailleurs, considérable et constamment des propositions nouvelles sont transmises par le comité central constitué à Athènes pour preparer la participation de la Grèce à l'Exposition.

Le pavillon de la principauté de Monaco est également en bonne voie de construction. L'élégante construction monégasque s'élèvera sur la Seine même et sera édifiée sur pilotis. Le battage des pieux a été commencé avant-hier et les murs de soubassement du côté du quai d'Orsay sont terminés.

Le pavillon de la Turquie a été envoyé en possession définitive le 5 juillet.

Au Trocadéro, les travaux ne sont pas poussés moins activement. Les fouilles du grand palais de Chine sont terminées et on monte les murs de façade. Le béton de fondation est entièrement coulé et la charpente dessine déjà l'architecture bizarre et tourmentée chère aux fils du Céleste-Empire. Les toits, surmontés de crêtes en bois découpé, peint et doré, seront posés bientôt et allongeront leurs pointes brillantes à travers les feuillages brûlés par l'ardent soleil.

Le petit palais sera prêt également avant peu ; les murs de soubassement et les fondations en maçonnerie des pilastres sont achevés.

Le pavillon de Russie s'élève avec une rapidité qui tient du prodige. Les ouvriers sibériens, en longues casaques de couleurs éclatantes, vont et viennent tout le long du jour, en chantant les mélancoliques airs entendus jadis au bord du Dnieper ou de la Néva; ils dépensent une merveilleuse activité et leur palais s'élève à vue d'œil.

Les Boërs ne restent pas en arrière. Le petit palais consacré aux produits du Transvaal est presque terminé; le pavillon central est couvert, la ferme est montée en entier et l'on achève le ravalement des murs de façade. L'usine installée dans l'une des ailes est également terminée, le ravalement des murs de clôture et celui des murs du laboratoire sont faits depuis huit jours.

L'appareil pour le forage des puits est définitivement installé sur l'emplacement de l'Egypte. Quant aux pavillons du Japon et des Indes anglaises, les bétons de fondation sont terminés et les murs de soubassement commencés.

LE JAPON

Les Japonais travaillent silencieusement, mais ils font de la bonne besogne ; nous pouvons le certifier après avoir fait une longue visite au commissariat général du Japon, rue de la Pompe.

La commission spéciale et M. Hayashi ont bien fait les choses ; ils sont installés dans un somptueux hôtel où le confort le plus moderne s'allie aux splendeurs de la décoration japonaise.

En bas, ce sont de superbes salons de réception ; au premier, des bureaux commodes et pratiques où bientôt chacun trouvera sa place pour travailler à l'aise. Pour le moment, c'est au deuxième étage, disposé en atelier imposant, que s'est concentrée toute l'animation de la maison ; c'est une ruche en pleine activité.

Là, au milieu des dessinateurs et des architectes, l'honorable commissaire-général M. Hayashi et son commissaire adjoint. M. Kashiro Saïto, s'ingénient à faire préparer les plans, les reliefs, les ornementations de toutes sortes qui doivent donner à la section japonaise ce caractère spécial et artistique qui la rend toujours si curieuse et recherchée des amateurs de pittoresque.

Nous avons été à même de voir le plan du terrain affecté, au Trocadéro, à l'Exposition du Japon ; tout y est groupé avec un art infini pour charmer le visiteur.

Ici, un pavillon reproduisant les plus anciennes constructions du pays nippon, de style absolument pur ; c'est le temple de Koado, datant du VII[e] siècle. D'autre part, espacés dans le parc, des établissements spéciaux pleins d'ingéniosité. Ici, un bazar japonais avec tous ses développements ; là, le pavillon du thé ; plus loin, le kiosque pour déguster le saké.

Au centre, un petit lac couvert de nénuphars et d'iris, surmonté d'un pont gracieux, servira d'abri à des canards exotiques, si même on ne peut y amener ces étranges poissons rouges, spécialité du Japon. Mais, hélas ! chaque envoi, malgré les soins de toutes sortes, arrive en bien triste état, et les pauvres poissons, qui parviennent jusqu'à Marseille, ne peuvent supporter en plus le transport de Marseille à Paris.

Bien entendu, nous reverrons ces arbres fantastiques et contorsionnés qui sont une spécialité du pays. Une vaste serre placée au fond de la concession nous montrera les variétés les plus fantastiques de ces arbres nains ; mais, nous verrons aussi les collections les plus rares de la flore du pays qui nous a envoyé le chrysanthème, car nous les trouverons là dans toute leur splendeur (un seul pied supportant cinq cents boutons d'un coup) sans oublier les pivoines en arbres et toutes les variétés de fleurs qu'on peut imaginer.

Attendons-nous à des merveilles aussi de la part de ces artistes, de ces artisans silencieux pour qui le temps ne compte pas et qui ont l'habitude d'étonner notre Europe moderne par la fantaisie géniale de leur cerveau et surtout par la sûreté de main, l'habileté et le fini de leur travail.

RAPPORT

de M. Paul DELOMBRE

Ministre du Commerce

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Suite) (1)

Exposition des beaux-arts.

Le grand palais des beaux-arts assure aux peintres un développement de cimaise de près de 5.000 mètres.

On a calculé qu'il faudrait près de huit heures pour passer sommairement en revue cette exposition.

La répartition des salles entre l'exposition contemporaine (section française et sections étrangères) et l'exposition centennale a nécessité de très longues négociations. Le commissaire général attache avec juste raison une importance capitale à l'exposition centennale, qui affirmera d'une manière plus complète la suprématie de l'art français.

Le projet de résumé des Salons de 1800 à 1889 a réuni les suffrages non seulement de la commission supérieure, mais encore de tous ceux qui s'intéressent aux beaux-arts ; il a été trop souvent retracé pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. L'exécution en est déjà commencée. La commission spéciale chargée de préparer cette exposition a dressé un catalogue très complet et entrepris les démarches nécessaires pour obtenir le prêt des œuvres qui se trouvent soit dans des musées de province, soit chez des particuliers en France et à l'étranger:

L'exposition centennale sera installée, pour la plus grande partie, au rez-de-chaussée du Grand Palais. Ces salles devaient tout d'abord être réservées aux artistes vivants. Mais ceux-ci ont refusé de les accepter ; ils exigent le jour d'en haut pour toutes leurs toiles, grandes ou petites, et, afin de leur donner satisfaction, l'administration leur a abandonné la presque totalité du premier étage.

Après des pourparlers fort longs, le lotissement du Grand Palais a été arrêté dans une séance du 10 décembre 1898, à laquelle assistaient les représentants des artistes. Les peintres français pourront exposer environ 2.000 toiles contemporaines. Quant à l'exposition centennale, elle comprendra un millier de tableaux.

La notification des espaces attribués aux étrangers vient d'être faite. Cette question épineuse et qui a soulevé tant de polémiques peut donc être considérée comme réglée définitivement.

La préparation de l'exposition des objets d'art qui occupera le Petit Palais est en très bonne voie. M. Molinier, conservateur adjoint du musée du Louvre, chargé de l'organiser, était, par de longues et savantes études, plus à même que personne de mener à bien une tâche aussi difficile.

Cette revue de l'art français à travers les âges promet d'être extrêmement brillante et sera sans contredit une des parties principales de notre Exposition. Mais elle ne rend pas inutile pour les classes de l'art décoratif l'organisation des musées centennaux prévue par les règlements.

Ces musées ne doivent pas remonter au delà de 1800.

Dans la période qu'ils embrassent, il sera très facile de trouver les éléments nécessaires pour alimenter à la fois les musées centennaux et l'exposition rétrospective de l'art français. On s'en est rendu compte dès qu'on est entré dans la voie de la réalisation pratique, et les craintes exprimées au début se sont évanouies.

Exposition des colonies

La commission extraparlementaire, qui avait été instituée au mois de janvier 1898 pour étudier la question de l'emplacement de l'exposition coloniale, s'était prononcée en faveur d'un projet consistant à créer, sur la pelouse de la Muette, une annexe

(1) Voir les numéros 124, 125 et 126 de *l'Exposition Universelle 1900*.

reliée au Trocadéro par un chemin de fer à circulation gratuite et affectée à l'exposition des colonies d'Afrique.

Saisi de la question, le conseil municipal se refusa à autoriser l'occupation de la Muette; mais, désireux de donner dans la mesure du possible satisfaction aux intérêts en jeu, il décida, par délibération du 22 décembre 1898, que la place du Trocadéro et une partie de la rue Magdebourg pourraient être englobées dans le périmètre de l'Exposition.

C'est sur ces bases qu'a été établi le projet d'ensemble approuvé le 25 février dernier.

La Tunisie et l'Algérie occuperont le premier plan avec des reproductions exactes de leurs plus beaux monuments.

L'Indo-Chine sera répartie entre quatre palais : Cochinchine, Cambodge, Annam et Tonkin, avec terrasse, pagode et théâtre annamite.

L'exposition de l'Inde française a été combinée avec une concession particulière. Elle comprendra un palais réservé aux produits de la colonie et aux souvenirs historiques de notre ancien empire, et une pagode, reproduction de l'un des plus purs échantillons de l'art hindou, où seront célébrées les cérémonies du culte avec leurs danses sacrées.

Madagascar occupera le bassin actuel de la place du Trocadéro et sera relié au palais. Un panorama, des vues dioramiques et cinématographiques reproduiront les scènes les plus marquantes de la conquête et de la vie des indigènes.

Le Dahomey, la Côte d'Ivoire, la Guinée française, le Sénégal, le Soudan auront des pavillons spéciaux.

Un panorama animé ou des dioramas représentant les principales étapes de la marche de la mission Marchand seront annexés à l'exposition du Congo.

La Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane seront groupées dans un seul bâtiment.

Les produits de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre et Miquelon, de Mayotte, d'Obock et des établissements français de l'Océanie seront présentés dans le cadre de paysages dioramiques.

L'intention du service spécial de l'exposition coloniale est de réunir dans le pavillon de chaque colonie tous les renseignements pratiques de nature à faciliter les échanges et à attirer l'attention des visiteurs sur les richesses du sol. Ainsi, comprise, l'Exposition de 1900 peut servir puissamment la cause de l'expansion coloniale.

Il n'était pas besoin, pour arriver à ce résultat, d'espaces immenses; il suffisait de bien utiliser, comme on se prépare à le faire, ceux mis à la disposition des colonies françaises.

Service électrique.

En 1898, le service électrique n'a fait encore que des travaux préparatoires : établissement de projets de canalisation, préparation de marchés et de conventions, etc.

Le plan de campagne de 1899 comprend :

1° Réalisation des marchés et adjudications pour les canalisations et l'appareillage;

2° Etablissement des canalisations principales;

3° Installation des postes de transformation, là où l'état d'avancement des travaux d'architecture le permettra.

Les installations d'éclairage ne pourront être entreprises qu'au début de l'année 1900.

Service mecanique.

Le rapport sur les travaux du service en 1897 indiquait comme devant être exécutés dans le cours de l'année 1898 tous les travaux souterrains comportant d'importants terrassements et notamment :

1° Les galeries souterraines destinées à recevoir les canalisations d'eau et de vapeur du service de la force motrice.

2° Les carneaux de fumée desservant les deux batteries de générateurs. Ce rapport prévoyait également l'ouverture d'un concours pour la construction des deux cheminées monumentales auxquelles doivent aboutir les carneaux.

Ce programme a été suivi ponctuellement.

Le 27 juin, a eu lieu l'adjudication des galeries souterraines. Actuellement, malgré un retard de près d'un mois occasionné par la grève des terrassiers, et les entraves qui sont résultées de l'exécution simultanée d'autres travaux, les deux tiers des galeries, représentant près de 1 kilomètre de longueur, sont terminés.

Le 24 octobre, les carneaux de fumée ont été adjugés. Les carneaux de la batterie Suffren étaient très avancés à la fin de 1898, et ceux de la batterie La Bourdonnais ont été commencés récemment.

Enfin, le 5 septembre, a été ouvert le concours pour les deux cheminées monumentales. La construction en est assurée aujourd'hui dans des conditions avantageuses.

Le problème de l'évacuation des fumées n'était pas facile à résoudre. Toutes les garanties ont été prises pour que la solution soit aussi pratique et aussi élégante que possible.

Le service de la force motrice, qui comprend la mise en mouvement des appareils exposés et l'éclairage de toutes les parties de l'Exposition dans lesquelles le public sera admis le soir, nécessitera, d'après les évaluations qui ont été précédemment données, environ 20,000 chevaux. Il était de la plus haute importance d'engager et de faire aboutir dans le courant de l'année 1898 les négociations qui devaient assurer la fourniture de cette force motrice et de la vapeur nécessaire pour la produire.

La direction générale de l'exploitation a préparé, en conséquence, le programme des conditions générales applicables à ces fournitures.

Elle a soumis, le 5 août, aux comités consultatifs des machines et d'électricité ses propositions pour l'installation et l'exploitation des chaudières et des groupes électrogènes. Après une discussion approfondie, les deux comités techniques ont émis un avis favorable, et les documents qui constituent les bases de l'organisation du service de la force motrice ont été présentés le 31 août à l'approbation du commissaire général.

Les exemplaires des cahiers des charges et des marchés à intervenir ont été adressés aux commissaires étrangers des puissances ayant dans les groupes IV et V des expositions importantes, ainsi qu'aux constructeurs français qui étaient en mesure de soumissionner ces fournitures.

Les adhésions aux conditions des programmes et des marchés n'ont pas tardé à parvenir à l'administration, et celle-ci est actuellement en possession de propositions régulières lui assurant une production suffisante de vapeur et une puissance motrice très supérieure à celle qui lui est nécessaire.

En 1899 seront exécutées les installations nécessaires à la distribution de la vapeur et de la force motrice, c'est-à-dire les canalisations de vapeur et les transmissions. Tout fait donc prévoir que les travaux dont l'exécution incombe aux services mécaniques seront achevés bien avant l'époque à laquelle ils devront être utilisés.

Installations hydrauliques.

Le service des installations hydrauliques a préparé, au cours de l'année 1898, le projet de convention avec la Ville de Paris pour la fourniture des eaux de source et des eaux de rivière.

Par cette convention, la Ville s'engage à fournir aux services généraux de l'Exposition, pendant toute la durée de celle-ci :

1° Les eaux d'Ourcq et de Seine qui leur seront nécessaires;

2° L'eau de source pour les fontaines publiques, ainsi que pour les besoins domestiques et les industries touchant à l'alimentation.

En outre, deux usines élévatoires seront établies sur le bord de la Seine et fourniront 1.200 litres d'eau par seconde pour le château d'eau et la condensation des grandes machines motrices. Le tracé définitif des canalisations nécessaires au refoulement de cette eau de Seine et au retour des eaux chaudes de condensation a été définitivement arrêté au cours de l'année 1898.

L'adjudication des canalisations et des importants appareils de fontainerie qu'elles comportent a eu lieu avec succès à la date du 13 décembre 1898. Les travaux sont en cours d'exécution.

Un programme pour la constitution, la construction et l'exploitation des usines élévatoires à établir sur le bas port a été également élaboré au cours de l'année 1898. Ce programme a servi de base à un concours entre constructeurs français, concours auquel ont pris part sept maisons importantes et qui a donné des résultats très satisfaisants. Toutes les constructions seront exécutées en matériaux de provenance française.

Voies de manutention.

Les projets des voies de manutention à établir au Champ-de-Mars ont subi, dans le cours de l'année 1898, plusieurs modifications résultant en partie de l'élaboration des projets définitifs des jardins et parterres.

Une partie de ces voies, notamment une voie d'accès pour les matériaux, a été déjà posée par le service de la voirie.

En ce qui concerne les palais des Invalides, la manutention présentait des difficultés particulières pour les colis arrivant par rails, en raison de la grande différence de niveau existant entre le sol des voies du chemin de fer des Moulineaux et le sol de l'Esplanade. Des quais superposés devront être établis en bordure de l'annexe des quinconces avoisinant la partie découverte de la gare, du côté de la rue Fabert. Des grues pivotantes, établies sur ces quais, élèveront les colis amenés par les trains du chemin de fer de l'Ouest et les distribueront sur des wagons à voie étroite, qui en permettront la répartition dans les diverses parties de l'allée centrale de l'Esplanade.

En raison de l'importance que doit prendre en 1900 l'exposition des appareils mécaniques et des produits métallurgiques, il y a lieu de prévoir qu'une certaine quantité de colis de fort tonnage parviendront à l'Exposition par l'intermédiaire de la navigation. Il était donc indispensable d'étudier les moyens de disposer sur nos quais, ou sur des quais extérieurs permettant de desservir facilement nos enceintes, des engins de levage puissants en connexion soit avec les voies charretières de la ville, soit avec nos voies de manutention. La combinaison qui, après de longues études, a été approuvée consiste à établir sur le bas quai d'Orsay une voie à écartement normal qui serait reliée à la gare du Champ-de-Mars en franchissant le mur de garde du chemin de fer des Moulineaux à une cote supérieure à celle des plus hautes eaux.

Engins de levage.

Un engin puissant de 60 tonnes au moins sera installé à peu près en face de l'avenue de La Bourdonnais. Cet engin pourra ainsi desservir non seulement les palais du bord de l'eau, mais aussi la voie de manutention du quai aboutissant à la gare du Champ-de-Mars, celle-ci étant reliée à nos galeries par la rue de la Fédération.

Il existe en dehors de l'Exposition une grue de 25 tonnes, dite grue Cail, qui permet également de desservir nos galeries de machines en acheminant par camionnage les colis amenés par la batellerie et débarqués à l'aide de cet engin. Le service de la manutention s'en est assuré la disponibilité en le prenant à bail pour une durée de deux années. L'exploitation de cette grue sera d'ailleurs incorporée aux obligations du futur adjudicataire de la manutention.

L'importance des machines dont l'installation est prévue dans les halls affectés à la production de la force motrice et de l'énergie électrique exigeait l'installation dans ces galeries d'engins puissants de manutention. L'utilisation de l'ancienne galerie de 30 mètres de l'Exposition de 1889 pour l'usine de la section française et l'établissement, pour l'usine des sections étrangères, d'une deuxième galerie à peu près identique à la précédente, rendaient le programme particulièrement difficile à résoudre, en raison des faibles échantillons adoptés pour la construction de ces galeries.

La solution à laquelle on se rallie consistait à établir des pylônes en acier reposant sur des fon-

dations indépendantes et destinées à supporter des voies aériennes sur lesquelles circuleraient les appareils de levage.

Cette solution fut prise pour base du concours qui fut ouvert entre constructeurs français en vue de l'établissement et de l'exploitation de deux ponts roulants électriques dans les halls des machines motrices. Un seul constructeur se présenta, mais le jury constata que les deux projets qu'il avait déposés ne remplissaient pas les conditions exigées par le programme et conclut, en conséquence, à leur rejet.

La direction générale de l'exploitation dut, en conséquence, élaborer un nouveau projet. La solution nouvelle proposée comportait l'installation d'une grue Titan roulant sur la voie centrale du hall des machines. Ce projet ayant été approuvé, des pourparlers furent engagés, au commencement de 1899, avec la seule maison de construction qui prit part au concours et aboutirent à la rédaction d'un marché de gré à gré qui sera réalisé au cours de l'année 1899.

Cette solution ne permettait de pourvoir qu'aux seuls besoins de la section française. En ce qui concerne le hall des sections étrangères qui sera relativement peu important et comprendra seulement trois sections, le service de la manutention estima qu'il n'y avait pas d'intérêt général à y réaliser une installation analogue à celle de la section française.

L'administration fit alors connaître aux commissaires étrangers intéressés qu'ils auraient à pourvoir par leurs propres ressources aux moyens de manutention qu'ils jugeraient nécessaires.

Cette proposition n'a pas soulevé de réclamations, et l'une des sections s'est chargée d'établir, pour le service du hall entier, un engin satisfaisant aux conditions de tonnage jugées indispensables.

Chemins élévateurs.

Le rapport relatif à l'année 1897 faisait prévoir que des plans inclinés mobiles seraient installés sur plusieurs points de nos palais afin de faciliter la visite du premier étage.

Le service de la manutention a établi à cet effet le programme d'un concours qui a été ouvert entre constructeurs français pour la construction et l'exploitation de chemins élévateurs électriques dans les palais du Champ-de-Mars et de l'esplanade des Invalides.

Trois constructeurs ont pris part au concours.

Le jury a émis le vœu que la fourniture fût divisée en trois lots : le plus considérable (17 appareils devant être attribué au projet classé en première ligne; les deux autres (5 appareils chacun) devant être concédés aux autres concurrents.

Dès le début de l'année 1899, la direction générale de l'exploitation s'est préoccupée de donner satisfaction au vœu formulé par le jury et a entamé des pourparlers avec les divers constructeurs pour établir un accord sur le partage de la fourniture et des conditions d'exploitation. Cet accord est aujourd'hui réalisé.

D'après les délais prévus aux marchés, une partie des appareils doit fonctionner à la fin de 1899.

Concession.

J'ai dit un mot, au commencement de ce rapport, du résultat que nous attendions, au point de vue fiscal, de l'ensemble des concessions de l'Exposition. Pour tous les établissements ou entreprises qui comportent la libre concurrence, l'adjudication sera la règle absolue. L'administration compte d'ailleurs prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des petits commerçants et leur permettre d'accéder facilement aux adjudications. C'est dans cet esprit que j'ai arrêté le cahier des charges pour la concession des restaurants, qui a été publié récemment. Il me paraît inutile d'en rappeler les dispositions principales. Les délais prévus ne permettent guère de fixer l'adjudication avant le mois de juillet. Il restera ainsi plus de neuf mois aux concessionnaires pour faire construire et aménager leurs restaurants ; ce délai est amplement suffisant.

Quant aux kiosques, il n'y a que des avantages à les adjuger en automne. Les demandes sont déjà innombrables. L'adjudication en sera faite unité par unité, et toutes les précautions seront prises afin d'éviter la réunion de plusieurs kiosques aux mains d'un même concessionnaire.

A la fin de l'année 1898, une douzaine de contrats avaient été déjà passés pour des établissements de spectacles ou d'attractions diverses. La liste n'en est pas close. Les énumérer et les décrire, ce serait vouloir expliquer et commenter à l'avance les amusements de la fête.

Ces amusements seront très nombreux, heureusement répartis sur tous les points de l'Exposition et tous accusant une préoccupation d'art ou d'instruction qui rehaussera singulièrement le mérite et la valeur esthétique des distractions offertes au public.

Je ne puis que louer le commissariat général de n'avoir pas oublié, au milieu des graves préoccupations qui lui incombaient, ce côté accessoire mais nécessaire de l'Exposition.

V

CONCLUSION.

Telles ont été les opérations des différents services de l'Exposition en 1898.

Ai-je pu faire passer dans ce résumé, nécessairement très aride et très incomplet, l'impression que m'a donnée l'examen de leurs travaux ?

Je croyais profondément au succès de l'Exposition à une époque où rien ne pouvait me laisser prévoir que j'aurais un jour l'honneur de la diriger. Informé comme je le suis aujourd'hui, je constate avec joie que mes prévisions sont sur le point d'être réalisées, et j'attends avec la plus grande confiance pour mon pays et pour la République cette date de 1900.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes.

PAUL DELOMBRE.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 Août 1899.

Le marché a été meilleur qu'hier, sans qu'on ait d'ailleurs à noter une plus grande activité dans les transactions. Mais le comptant achète de la rente dès que les cours font mine de fléchir et de descendre plus sensiblement au-dessous du pair.

Et cette tendance du comptant a imprimé une certaine fermeté aux cours du parquet.

En ce qui concerne la coulisse, on est mieux également. Les déclarations de M. Chamberlain et le discours de la reine au sujet du conflit avec le Transvaal, bien qu'ils eussent une signification plutôt belliqueuse, n'ont pas empêché les Anglais d'envoyer ici des ordres d'achat, ces ordres ont soutenu les cours faibles au début.

La rente fait à terme 99.80 au lieu de 99.67 hier; au comptant, elle cote 99.95, gagnant 15 centimes.

L'Extérieure finit à 61.10, l'Italien à 92.25, le Turc D à 23.20, le Russe ancien à 89.90.

Sans affaires mais bien tenues les actions des Sociétés de crédit. Le Comptoir vaut 600, le Foncier 702, la Banque de Paris, 1,045.

On cote le Suez à 3,535 au lieu de 3,555 hier.

Les chemins de fer sont sans changements.

CHEMINS DE FER

4 jours à Saint-Malo. — A l'occasion des Courses

TRAIN DE PLAISIR
DE
PARIS A SAINT-MALO

Prenant des voyageurs à la gare de VERSAILLES (Chantiers)

ALLER ET RETOUR

3e classe : **16** francs. — 2e classe : **20** francs

ALLER : Départ de Paris (Montparnasse), samedi 12 août, à 10 h. 25 soir.

RETOUR : Départ de Saint-Malo, mercredi 16 août, à 10 h. 45 soir

Les billets pour ce train spécial sont délivrés, à dater du lundi 7 août, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse, aux bureaux de ville de la Compagnie : rue de l'Echiquier, 27; rue du Perche, 9; rue Palestro, 7; place Saint-André-des-Arts, 9; rue Hautefeuille, 2; rue du Bouloi, 17; rue du 4-Septembre, 10; rue Sainte-Anne, 4, 6 et 8; rue Molière, 7, et place de la Bastille, bâtiment du chemin de fer de Vincennes. On trouve également des billets chez MM. Cook et fils, place de l'Opéra, 1, à l'Agence Lubin, boulevard Haussmann, 36, à l'Agence de la Société des Voyages économiques, rue Auber, 10; à l'Agence des Indicateurs Duchemin, rue de Grammont, 20; à l'Agence Desroches, Faubourg-Montmartre, 21, ainsi qu'à l'Agence Gaze et fils, rue Scribe, 2.

Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne. En conséquence, la vente et l'achat des coupons de retour sont interdits. Les bagages que les voyageurs peuvent, sans inconvénient, conserver dans les voitures, sont seuls admis dans ce train. Les billets n'étant délivrés que pour ce train spécial de plaisir, le porteur ne peut s'arrêter à aucun point intermédiaire du voyage, sous peine de perdre son droit aux prix réduits, et d'avoir à payer le trajet qu'il aurait effectué au prix du tarif ordinaire. Tout voyageur qui ne pourra présenter son billet à l'arrivée devra payer le prix de sa place d'après le tarif ordinaire.

CHEMINS DE FER DE L'EST

Train d'excursion de Paris à Lucerne

La Compagnie des chemins de fer de l'Est a organise pour le 25 août un train d'excursion de Paris à Lucerne (*via* Belfort-Delle-Bâle).

Ce train comprendra des voitures de 2e et 3e classe.

Le prix du voyage aller et retour est de 40 fr. en 2e classe et 30 fr. en 3e classe.

Les billets sont valables pendant quinze jours.

Le retour s'effectuera via Bâle, Delle, Belfort par les trains ordinaires (avec arrêts facultatifs dans toutes les stations du réseau de l'Est situées sur l'itinéraire du parcours) à l'exclusion des trains rapides partant de Lucerne à 7 h. soir; de Bâle à 10 h. et 10 h. 20 soir et de ceux partant de Belfort à 10 h. 47 et 11 h. 39 matin, 11 h. 53 soir et minuit 20.

Les voyageurs pourront prendre à la gare de Paris, en même temps que les billets d'excursion, des coupons supplémentaires à prix reduits pour les excursions suivantes :

A. De Lucerne, pour l'ascension du Rigi, pour Gœschenen (entrée du tunnel du Saint-Gothard), Airolo (sortie du tunnel du Saint-Gothard), Locarno (lac Majeur), Lugano (lac de Lugano) et Chiasso (lac de Côme).

B. D'Alpnachstad, pour le Pilate, pres Lucerne.

C. De Lugano-Capolago, pour le Generoso, près Lugano.

D'autres excursions, pour lesquelles la gare de Paris ne délivre pas de coupons supplémentaires, peuvent être faites de Lucerne :

1° Sur le lac des Quatre-Cantons : 2° à Kehrsiten (ascension du Burgenstock) ; 3° à Stans-Stad (ascension du Stanserhorn) ; 4° à la vallee d'Engelberg ; 5° à Andermatt, Hospenthal, à la Furka, au glacier du Rhône ; 6° au Brunig (par chemin de fer) ; 7° à Zurich (ascension de l'Uetliberg).

Pour tous autres renseignements, consulter l'affiche spéciale.

COMPAGNIE DES CHEMINS de FER du NORD de L'ESPAGNE

Messieurs les obligataires qui désirent adhérer au Convenio proposé par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires, qui a eu lieu le 4 juillet dernier, à Madrid, sont priés d'envoyer leurs titres à la Sociétés Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, laquelle leur donnera tous les renseignements qu'ils pourront désirer.

Les titres devront être estampillés, conformément à la loi, et seront retournés à leurs propriétaires, aussitôt cette formalité remplie.

6e Année. — N° 128 FONDE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 août au 25 septembre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 25 Septembre 1899

M. Loubet, Président de la République, visitant, l'autre jour, les chantiers de l'Exposition, a dit le mot de la situation : « L'œuvre de 1900 ne pourra s'accomplir que grâce à une trêve du travail ».

Donc, Vive la Trêve ! Il faut que le mouvement « tréviste » — qu'on nous pardonne ce vilain jeu de mot — s'étende sur Paris et sur toute la France, et qu'il gagne également l'étranger que quelques mauvais plaisants nous présentaient comme devant bouder à l'Exposition.

L'Affaire est terminée ; ne pensons plus qu'aux affaires, car quoi qu'en disent les spéculatifs de la politique, un pays ne vit que d'affaires.

Il faut rendre cette justice aux organisateurs de l'Exposition, c'est que la période agitée que nous venons de traverser, ne les a guère troublés et détournés de leur devoir. Le monde chancelant se serait écroulé autour d'eux, qu'ils seraient restés impassibles sous les ruines.

D'ailleurs pour se convaincre de leur tenacité, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des chantiers. La ruche est actuellement en pleine activité et présente un aspect grandiose et merveilleux. C'est ce qu'ont pu constater, il y a trois jours, les commissaires généraux des sections étrangères, lors de leur prise de possession des emplacements dans le Palais des moyens de transport, au Champ-de-Mars.

Là, étaient réunis autour des directeurs de l'Exposition : MM. Alfred Picard, Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé et Bouvard, tous les commissaires étrangers MM. Richter (Allemagne), Woodward (États-Unis), Spearman (Grande-Bretagne), d'Assche (Russie), de Navay (Hongrie), Baukmann (Autriche), Engelsted (Danemark), de Villalchar (Espagne), Montegazza (Italie), Smitt (Norvège), van Asbock (Pays-Bas), Bengesco (Roumanie), Duplan (Suisse). La cordialité de l'accueil, de part et d'autre, depuis la première jusqu'à la dernière minute de cette solennité, aurait suffi à montrer, à défaut de tant d'autres preuves, combien sont chimériques et même ridicules les bruits de « boycottage » et d'animosité que quelques journaux, rares à la vérité, ont tenté de mettre en circulation.

***

Nous nous en voudrions de ne pas signaler, pour mémoire, la lettre que M. Bérenger, sénateur, président de la Ligue contre la licence des rues, a cru devoir adresser à M. Millerand, ministre du Commerce. M. Bérenger, qu'on appelle, dans le monde que la licence des rues n'inquiète pas, le « Père la Pudeur », cumule en ce moment fonctions sur fonctions.

Le Président de la commission sénatoriale de la Haute-Cour proteste à l'avance contre les spectacles qui seraient de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs publiques. Il ne veut pas que « la Babylone moderne » soit mal jugée à l'étranger et qu'après l'Exposition « tout ce qui pense, tous ceux dont les jugements seront reportés et multipliés par la presse de tous les pays, contribuent à ébranler la bonne réputation de la France ».

Cette préoccupation part d'un bon naturel, et nous espérons que M. Alfred Picard, qui est le régisseur en chef de la grande féerie de 1900, calmera les inquiétudes de M. Bérenger. M. Bérenger n'attendra pas trop longtemps, espérons-le, la réponse de M. Picard.

***

Nous avons entendu exprimer quelques inquiétudes au sujet du retard dans les fournitures de fers et ferrures qui pourrait être apporté à l'Exposition par la grève générale du Creusot. Empressons-nous de certifier qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir. Les fournitures qui restent à faire par la Compagnie du Creusot sont insignifiantes; de plus, elles seront fournies par la succursale du petit Creusot, à Châlons, laquelle ne participe pas à la grève. Enfin, la presque totalité des fers est d'ores et déjà en place sur tous les points de l'Exposition.

***

Pour ceux que les bruits ridicules de boycottage auraient pu émouvoir :

L'empereur d'Autriche a accordé 50,000 florins, sur les fonds destinés aux agrandissements urbains, pour l'exposition spéciale de l'industrie artistique, qui aura lieu à l'Exposition de Paris, en 1900.

Grâce à cette généreuse décision, l'exposition ci-dessus, dont le succès avait été mis en question, est aujourd'hui définitivement assuré.

L'empereur d'Autriche n'est pas, comme on le voit, avec les boycotteurs. Lui et ses collègues, les empereurs de Russie, d'Allemagne, la reine d'Angleterre, le roi d'Italie, le Sultan, etc., etc., tous en un mot, ont une furieuse envie, nous le savons, de venir visiter, l'an prochain, la Babylone moderne.

Et les boycotteurs, gageons-le, sont bien capables d'en faire autant... Vous verrez.

Le comble serait de voir M. Bérenger se faire le cicerone de nos visiteurs royaux et impériaux au quartier des attractions diverses. Tout arrive.

H. G.

LE BOYCOTTAGE

Il se confirme unanimement et de tous côtés que le petit mouvement d'effervescence signalé à l'égard de l'Exposition universelle de 1900 n'a eu aucune suite sérieuse ni aucune conséquence. Il y avait évidemment là une de ces interruptions *ab irato* de la première heure qui mélangent entre elles des questions n'ayant les unes avec les autres aucun rapport. Les idées n'ont pas tardé en tout pays à reprendre leur équilibre et leur logique. En voici d'ailleurs un bien amusant exemple en ce qui concerne l'Exposition de la Grande-Bretagne, qui s'annonce comme devant être très brillante. Voici ce qui a été dit à un de nos confrères au commissariat royal de l'Exposition de 1900, qui siège à Westminster : « La liste officielle des exposants inscrits au catalogue comprend 530 exposants du Royaume-Uni et 1.200 exposants des colonies. Or, à la suite de la campagne de la *Daily Mail* en faveur du « boycottage » de l'Exposition universelle, *dix-sept* exposants ont déclaré qu'ils renonçaient à leurs emplacements. Cette décision — sur laquelle ils reviendront probablement, et nul ne les blâmera de le faire — eut le don de plonger dans la joie les *cinq cent treize* autres exposants de la section. En quarante-huit heures, le commissariat général de Grande-Bretagne reçut *cent quarante lettres* d'exposants lui demandant instamment de leur donner un peu plus d'espace pour exposer, et cela en le prélevant sur le terrain auquel renonçaient bénévolement leurs concurrents, bien maladroitement inspirés en croyant se mettre ainsi en évidence et se faire une réclame sentimentale sur le terrain des affaires. »

D'autre part, M. de Lukats, commissaire général de Hongrie pour l'Exposition de 1900, vient d'adresser à M. Alfred Picard la dépêche suivante, où se donnent cours son zèle actif pour l'œuvre qu'il dirige et ses sympathies françaises bien connues :

Au sujets des bruits colportés par quelques journaux, j'ai la satisfaction de pouvoir vous communiquer que le mouvement contre l'Exposition n'a été que passager et sans importance. Je peux constater que, grâce à mes efforts et à l'intervention énergique du ministre du commerce Hegedus, ainsi *qu'à la haute influence du président du conseil M. de Szell*, exercée dans l'intérêt de la participation de la Hongrie, tout symptôme de dissidence a disparu. Aucun exposant de marque ne s'est retiré. Les emplacements concédés sont pleinement occupés. Les attributions sont même insuffisantes. Tous les journaux influents ont vivement déploré l'agitation contraire et se sont fait les interprètes des grands intérêts qui nous relient à l'Exposition. Nous poursuivons activement et avec zèle les préparatifs qui visent la terminaison des travaux relatifs à l'Exposition.

M. Alfred Picard a répondu :

Prière d'agréer tous mes remerciements et être mon interprète auprès de M. le président du conseil et de M. le ministre du commerce. Je savais pouvoir compter sur votre amical concours et sur la sagesse de la nation que vous représentez si dignement. Assurances analogues m'arrivent de toutes parts. Continuons donc à travailler sans relâche pour la grande œuvre de paix et de progrès.

LES

Restaurants à l'Exposition

Voici la liste des titulaires des restaurants de l'Exposition donnés à l'adjudication, avec les numéros correspondant aux lots adjugés.

Nos lecteurs n'auront qu'à se reporter au plan des restaurants.

Nº 23. — Cailac, 171, rue de Belleville.
17. — Moreux (Pavillon-Bleu), Saint-Cloud.
27. — Bois, 17, quai Voltaire.
11. — Fenouil, 118, avenue Kléber.
16. — Vallée, 15, rue Boissy-d'Anglas.
21. — Duval, 21, rue Saint-Fiacre.
19. — Mme Quinton. — La Belle-Meunière. — Hôtel Mannières, Royat.
4. — Mlle Steinbach, 43, boulevard Saint-Michel.

Trois restaurants ont été concédés à la suite de marchés de gré à gré :

Nº 15. — Blavet, 41, rue des Martyrs.
6. — Gruber, 82, boulevard Voltaire.
8. — Aussart, 6, rue Villedo.

Il reste quatre restaurants qui n'ont pas encore de titulaire et au sujet desquels l'administration est actuellement en pourparlers.

VISITE

DU

Président de la République

Mardi dernier, 19 septembre, M. Loubet a fait sa première visite officielle sur les chantiers de l'Exposition.

A deux heures précises, le Président de la République arrive en landau découvert, accompagné de MM. Combarieu, directeur ; Roussel, sous-directeur du cabinet ; du général Bailloud, secrétaire général, et du commandant de la Motte.

M. Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, se porte au-devant du Président, entouré de MM. Leygues, ministre de l'instruction publique ; Alfred Picard, commissaire général ; Delaunay-Belleville et Stéphane Dervillé, directeurs généraux ; Bouvard, directeur des travaux d'architecture ; Dupré, chef-adjoint du cabinet du ministre du Commerce ; Crozier, directeur du protocole. Nous remarquons en outre la présence de MM. Lépine, préfet de police ; Grison, directeur de la comptabilité ; Albert Legrand, Bonnier, Blavette, Masson-Detourbet, Paulin, Résal, etc.

Arrivé au centre du Palais, M. Millerand se détache du groupe des visiteurs, et là, au milieu des coups de marteau, au bruit grinçant des treuils, le ministre du Commerce s'adressant au Président lui souhaite la bienvenue en ces termes :

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au seuil des chantiers où se prépare l'Exposition universelle de 1900.

Votre visite est un précieux encouragement pour tous les collaborateurs de cette grande œuvre.

Permettez-moi de la saluer comme le présage et le signal de la trêve du travail, qui doit grouper autour de votre personne respectée tous les bons citoyens, et présenter au monde que nous avons convié, et qui a répondu à notre appel, une République digne de ce nom, maîtresse de ses destinées, poursuivant, dans la paix et dans le labeur, sa marche ininterrompue vers l'idéal de justice et de liberté.

Et c'est par l'allocution suivante que M. Loubet répond :

Monsieur le ministre,

En faisant une première visite à ces chantiers, ma pensée se reporte à l'année 1892, au moment où le gouvernement que j'avais l'honneur de présider demanda aux Chambres le vote de la loi en vertu de laquelle nous ouvrirons le 15 avril prochain l'Exposition universelle de 1900.

Nous croyions qu'il était utile à notre pays, qu'il était conforme à sa tradition et à son génie, de fournir à nos artistes, à nos industriels, à nos agriculteurs, à tous ceux qui pensent, produisent et travaillent, l'occasion de présenter, au seuil du xxe siècle, le spectacle des progrès réalisés dans toutes les branches de l'activité nationale.

Une telle œuvre ne pourra s'accomplir, comme vous le disiez si bien, que grâce à une trêve du travail. Cette trêve, préface, j'en suis convaincu, de la paix définitive, est déjà conclue. C'est d'ici que part l'exemple, et que la contagion bienfaisante rayonnera.

Vous avez conscience, Messieurs, que la France et le monde ont les yeux tournés vers vous. Vous redoublerez d'activité pour qu'à la date fixée, la République soit prête et présente au rendez-vous ; rivalisez de zèle pour montrer à nos hôtes que nous sommes restés la nation forte et unie, le grand peuple laborieux, dont les passagères querelles n'ont pas altéré l'âme généreuse et douce, pénétré de sa mission de progrès et de paix.

De nombreux applaudissements accueillent ces dernières paroles. Le Président de la République serre la main de MM. Millerand et Alfred Picard, leur adresse quelques paroles de félicitations personnelles, puis la visite commence.

C'est la salle des fêtes de 1900 qui, la première, a les honneurs présidentiels.

— Vous y ouvrirez le bal, Monsieur le Président, dit en riant M. Picard.

— Porter des toasts, fort bien, riposte M. Loubet en souriant, mais ouvrir le bal, c'est au-dessus de mes moyens.

Puis la visite continue. Au milieu de la carcasse circulaire de cette salle unique qui aura, comme nous l'avons déjà dit, 100 mètres de diamètre, et pourra contenir 4,000 personnes, on a placé sur un tréteau les maquettes de la construction, ainsi que celles du château d'eau du Champ-de-Mars. M. Alfred Picard les décrit et les explique l'une après l'autre au Président. M. Loubet félicite l'architecte de la salle des fêtes, M. Raulin, et complimente également M. Paulin pour son château d'eau.

Le cortège ensuite poursuit sa marche.

Vers le centre du Champ-de-Mars, à notre droite, juchés sur le dernier cercle de briques d'une des cheminées monumentales de l'Exposition, des ouvriers acclament le Président qui lève la tête et salue.

Après avoir traversé le palais de l'électricité, celui des fils, tissus et vêtements, dont les parquets du rez-de-chaussée sont déjà posés, nous arrivons au palais du génie civil. Les travaux intérieurs en sont tellement avancés, que l'on pense mettre prochainement en possession de leurs emplacements les commissaires étrangers.

M. Loubet traverse de nouveau le Champ-de-Mars, passe sous la tour Eiffel et après avoir en passant jeté un coup d'œil rapide sur le *Palais du Costume* dont il admire la belle façade, gagne sa voiture où M. Alfred Picard, en face de lui, prend également place. Les autres voitures officielles et les fiacres qui forment le cortège s'emplissent vivement, et nous filons le long du quai d'Orsay jusqu'à l'Esplanade des Invalides.

Rapidement le cortège fait le tour des constructions qui s'élèvent sur la place des Invalides. Puis, nous mettons pied à terre. Sous la conduite de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, M. Loubet et sa suite traversent le pont Alexandre-III.

Le Président est acclamé au cri de « Vive Loubet ! » par une armée de peintres badigeonnant au minium. Le pont franchi, nous arrivons sous le porche du Grand Palais, c'est notre dernière étape.

M. Girault, l'architecte en chef des nouveaux palais, et M. Thomas, un de ses principaux collaborateurs, architecte de la partie postérieure du Grand Palais, saluent le Président à son entrée sur le chantier.

Nous restons un instant étonnés devant l'enchevêtrement formidable des poutres et des madriers, en face de la rotonde et de la lanterne centrale vraiment merveilleuse de hardiesse.

A ce moment, un simple coup de sifflet retentit, et, à ce signal, tous les ouvriers, perchés sur les les fermes, sonnent à coups de marteaux un « ban métallique » de toutes leurs forces, simplement pour faire du bruit, mais pour rendre hommage au Président. C'est leur façon de saluer M. Loubet, qui, en riant de bon cœur, leur rend leur salut. M. Picard, penché à l'oreille du Président, est obligé, pour être entendu de lui, de crier ses explications !...

M. Loubet avant de s'en aller manifeste le désir de contempler le Grand Palais de l'avenue d'Antin. Suivant l'intérieur du chantier, il gagne la brèche qui y est ouverte, passe sur le trottoir opposé de l'avenue, et de là admire la belle frise polychrome de Joseph Blanc.

Ensuite, le chef de l'État exprime à M. Alfred Picard toute sa satisfaction, félicite chaleureusement ses collaborateurs ; et, après un échange de poignées de mains, M. Loubet remonte en voiture, salue la foule qui subitement s'était amassée et à trois heures et demie rentre à l'Elysée.

Sur les fermes métalliques, l'armée des travailleurs a repris son glorieux combat qui, pacifiquement, nous mène à la victoire.

Nouvelles et Échos

Le monde de l'Exposition a été enchanté d'apprendre la nomination de M. Stéphane Dervillé, Directeur général de la Section française, comme Président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, en remplacement de M. Tirman, sénateur, ancien gouverneur de l'Algérie.

M. Stéphane Dervillé était administrateur de la Compagnie depuis 1895, et c'est à l'unanimité des membres du Conseil d'administration qu'il a été élu.

Il serait oiseux de notre part et presque banal, de faire ici l'éloge de M. Dervillé.

Tous ceux qui l'ont approché dans ses fonctions antérieures et dans celles de Directeur général de la Section française, savent quel homme charmant il est, et quelle affabilité il a toujours apportée dans ses relations avec le public de l'Exposition.

Il nous suffira de dire que son élévation à cette grande situation, une des plus considérables auxquelles il soit permit d'aspirer en France, est à la fois un honneur et un bonheur pour le commerce français, car, c'est la première fois, croyons-nous, qu'une compagnie de chemins de fer place, à sa tête, un homme sorti du grand commerce, et qui a franchi tous les échelons de la hiérarchie commerciale. M. Stéphane Dervillé fut, on s'en souvient, à deux reprises, pendant six ans, Président du Tribunal de Commerce de la Seine.

Homme d'un goût raffiné pour les choses d'art, — ceux qui connaissent son merveilleux hôtel de la rue Fortuny en savent quelque chose ; — esprit moderne et pratique ; à la tête d'une situation commerciale des plus grandes ; propriétaire des fameuses carrières de marbres de Carrare ; ses relations dans tous les mondes ; et l'estime et les sympathies générales qu'il y a universellement conquises ; tout le désignait aux choix des membres du Conseil de la grande Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Cette nomination est un nouveau gage de sa prospérité d'ailleurs toujours croissante.

***

Par décision du ministre du commerce et de l'industrie, des postes et des télégraphes, M. G. Serres, receveur des postes et des télégraphes à Paris, rue des Capucines, est mis à la disposition du

Commissaire général de l'Exposition universelle, en vue de l'organisation des services postaux et télégraphiques de l'Exposition universelle.

M. Serres est en outre délégué dans les fonctions de receveur du service des postes et télégraphes et des téléphones de l'Exposition universelle de 1900.

* * *

Le *Journal officiel* du dimanche 13 août publiait les nominations suivantes dans l'ordre de la Légion d'honneur :

M. Abric (Georges-Jules), publiciste à Paris.

Titres exceptionnels ; services distingués dans la presse.

M. Lapause (Charles), dit Henry Lapauze, publiciste à Paris.

Titres exceptionnels ; services distingués dans la presse. Lauréat de l'Académie française (prix Monthyon et prix Bordin). Chargé de missions à l'étranger. Membre de diverses commissions à l'Exposition universelle de 1900

M. Georges Abric, rédacteur au *Matin*, est, depuis la fondation de ce journal, un de nos collaborateurs assidus. C'est dire combien sa nomination dans la Légion d'honneur nous a été particulièrement agréable.

M. Henry Lapauze est le Président du Syndicat de la Presse de l'Exposition et directeur du *Moniteur des Expositions*.

A tous deux, nous adressons nos plus sincères et confraternelles félicitations.

* * *

L'orage du 6 septembre dernier n'a pas épargné les chantiers de l'Exposition. Les dégâts sont assez importants, bien moins cependant que l'on ne pouvait le craindre, étant donné que presque tous les bâtiments sont encore en montage.

Voici le bilan de ces dégâts tout matériels et qui sont actuellement presque entièrement réparés :

Au Champ-de-Mars, la tempête a attaqué la face de l'Exposition qui borde l'avenue de la Bourdonnais. Elle y a enlevé une partie de la toiture et renversé deux fermes du *Palais de la Mécanique* que construit M. Paulin et renversé une grue de montage au *Palais des mines et de la métallurgie*; de plus, une partie du portail de la Galerie des Machines sur ce même alignement a été arrachée.

La réparation de cette partie des travaux incombe à l'administration de l'Exposition.

Les concessionnaires de diverses attractions en construction et les pavillons étrangers ont eu aussi un rude choc à soutenir. L'attraction de *Venise à Paris* a deux fermes en bois de sa charpente culbutées.

Au pavillon des États-Unis, en construction, une partie de l'échafaudage a cédé : la remise en état sera facile et rapide. Le pavillon de la République de San-Marin a été plus gravement atteint : il est renversé.

En dehors de cela, sur les chantiers et autour des chantiers de l'Exposition, nombre de palissades et de barrières en planches ont été renversées et mitraillées par d'énormes grêlons : mais toujours sans accident de personne.

On accorde déjà les violons pour l'Exposition universelle de 1900.

Il va falloir, en effet, donner à ce moment-là des fêtes officielles, avoir même, à l'occasion, table ouverte, et ce n'est pas avec leurs cinq mille francs par mois que nos ministres pourraient y suffire.

Le gouvernement va donc demander dans le prochain budget, à l'exemple de ce qui s'est déjà fait en 1889, des crédits spéciaux pour frais de représentation du Président de la République et des ministres à l'occasion de l'Exposition et pour indemnité aux petits fonctionnaires résidant à Paris.

Le crédit affecté au Président de la République sera de 500,000 francs ; 1 million sera demandé pour être réparti entre les onze ministres.

Enfin, un crédit variant entre 13 et 1,400,000 toute la durée de l'Exposition, aux petits employés et fonctionnaires de l'État en résidence à Paris.

Ces indemnités, qui seront de 10 o/o du traitement, seront accordées seulement aux fonctionnaires et employés dont le traitement est inférieur ou au plus égal à 2,500 francs.

Ce dernier crédit, quoique parfaitement justifié pour ceux qui en seront les bénéficiaires, n'en est pas moins inquiétant pour les Parisiens, car il semble indiquer qu'à ce moment-là les prix ne seront pas précisément à la baisse...

* * *

M. Chaplain, à qui a été demandée la médaille des récompenses de l'Exposition universelle de 1900, vient d'achever la maquette de cette médaille, à laquelle il travaille d'ailleurs encore pour les détails.

A l'avers, on voit un groupe admirablement composé : la Renommée portant le Travail sur ses ailes, deux gracieuses figures de femmes traversant le ciel au-dessus d'un panorama de l'Exposition vue du Cours-la-Reine, un peu à gauche du pont Alexandre-III. Le contraste du lourd et rude tablier de forgeron avec les formes délicates de la femme est d'un effet particulièrement heureux, et l'ensemble de la composition, qui a beaucoup d'air et de couleur, est traité de main de maître.

Au revers, M. Chaplain a repris le premier modèle d'effigie de sa pièce d'or de vingt francs : un profil de République sortant de terre, adossé au chêne gaulois dont une branche vient couronner de ses feuilles le bonnet phrygien. Dans la partie libre du champ, l'artiste a gravé une vue de la cité.

* * *

Le congrès international de la mutualité à l'Exposition de 1900 vient d'élire son bureau.

En voici la composition :

Président : M. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce.

Vice-Présidents : MM. Albert Chaufton, avocat au conseil d'État ; Léon Marie, actuaire ; Prevet, sénateur ; Sibille, député ;

Secrétaires : MM. Victor Bonjean, Dennery, Hanotin, Paul Maze ;

Trésorier : M. Paul Matrat ;

Trésorier adjoint : M. E. Deruelle.

Le congrès aura lieu du 8 au 10 juin 1900.

C'est la premiere fois qu'il sera tenu un congrès international de la mutualité.

Nous félicitons notre éminent ami M. Victor Lourties d'en avoir été élu président.

* * *

L'emplacement de l'annexe de l'Exposition à Vincennes vient d'être définitivement arrêté et le projet officiel approuvé par l'administration.

La superficie de l'annexe de Vincennes, y compris le lac Daumesnil, est considérable ; elle est plus grande à elle seule que toute la surface des terrains occupés par l'Exposition dans Paris.

Cette annexe comprendra, on le sait, les classes de la vélocipédie, de l'automobilisme, des sports, de l'aérostation, des chemins de fer, et en général de tous les moyens de transport.

Les attractions pour le public ne seront pas non plus oubliées.

Signalons, entre autres, un projet de panorama animé présenté par M. L. Gratien, le « Panorama du Tour de France ».

Ce projet a été retenu par la sous-commission spéciale de l'Exposition.

* * *

Les jardiniers de la ville de Paris continuent l'aménagement des parcs et jardins qui seront tout à fait remarquables à l'Exposition ; en effet, non seulement les réserves de Longchamps et d'Auteuil apporteront une contribution primordiale, mais encore de nombreux achats seront faits aux pépiniéristes de la région parisienne ; on tropicaux. On compte sur cinq cents espèces d'arbres et d'arbustes différents et sur cent variétés de plantes grimpantes présentant un véritable intérêt horticole. En tout, il y aura cinquante mille plantes dans l'enceinte parisienne de l'Exposition; mais il faut y ajouter encore ce que contiendra une intéressante annexe du groupe de l'horticulture dans la section de Vincennes. Rappelons, à ce sujet, que le congrès de botanique générale, sous la présidence de M. Prilleux, tiendra ses séances du 1er au 7 octobre 1900 dans le palais des Congrès.

* * *

On mande de Bloemfontein :

Le gouverneur de l'État libre d'Orange vient de déléguer son consul général en France, M. Charles de Mosenthal, comme commissaire général à l'Exposition universelle de 1900.

* * *

Les amateurs d'expositions universelles ont du pain sur la planche.

Voici qu'on annonce déjà une future exposition universelle à Rome. — Le syndic de Rome, prince Ruspoli, vient en effet de conférer avec le général Pelloux, président du conseil des ministres italien, pour jeter les bases de la future Exposition universelle de Rome qui aura lieu avant 1910.

Les Italiens veulent faire grand ; aussi mettront-ils dix ans pour se préparer, mais ils veulent que cette exposition dépasse en grandeur et en merveilles tout ce qu'on a fait jusqu'à ce jour en ce genre d'exhibitions.

L'ouverture de l'Exposition de Rome coïncidera avec l'inauguration du monument de Victor-Emmanuel, le plus beau et le plus grandiose monument qui existe dans le monde entier.

Travail de Romains ! Ce n'est pas peu dire !

* * *

L'exposition universelle chevaline et asine d'animaux reproducteurs aura lieu à Paris, en 1900, du dimanche 2 septembre au lundi 10 septembre inclusivement.

Le concours universel d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine, porcine et d'animaux de basse-cour, se tiendra à Paris du jeudi 21 juin au lundi 2 juillet 1900.

LE PONT ALEXANDRE-III

Le gros œuvre du pont Alexandre-III va, très prochainement, être terminé. Le tablier est complètement achevé et il ne reste plus qu'à le raccorder aux quais, ce qui se fera rapidement et n'offre d'ailleurs aucune difficulté technique.

Le pont proprement dit étant, à l'heure actuelle, séparé des massifs de maçonnerie qui doivent le rattacher au Cours-la-Reine et au quai d'Orsay par deux larges fosses, profondes d'une dizaine de mètres, on peut, en descendant au fond de ces tranchées, en admirer tout à son aise la structure.

Elle offre, comme on sait, cette particularité que, pour empêcher cette masse de fer de se briser à la suite des contractions ou des dilatations provenant d'un très grand froid ou d'une très grande chaleur, on l'a sectionnée à l'avance, mais à des endroits savamment choisis et judicieusement renforcés.

De même que la Galerie des Machines, le pont Alexandre-III est, en effet, articulé à la clef et à la retombée des arcs.

Ce procédé de construction n'est pas nouveau. S'ils faut en croire M. Bourdelles, inspecteur général des ponts et chaussées, Stephenson, le grand inventeur anglais, en aurait eu le premier l'idée. Mais c'est en 1854 seulement que l'ingénieur J. Poirée indiqua exactement comment on pourrait articuler des ponts en fonte. Vers 1860, Mantion et Darcel généralisèrent cette théorie, qui fut même, depuis lors,

emploi est toujours excessivement délicat lorsqu'il s'agit de masses énormes de fer dont il faut calculer la dilatation d'une manière absolument exacte, sous peine de voir la construction tout entière s'écrouler, un jour de chaleur torride ou de très forte gelée.

On se souvient, en effet, que, cet hiver, on a craint un instant à New-York, que le pont de fer de Brooklyn ne s'effondrât, car la température menaçait de dépasser la limite de froid prévue par les ingénieurs, lors de sa construction.

Mais nous n'avons, paraît-il, rien de pareil à redouter avec notre pont Alexandre-III qui, de l'avis de tous, est un des plus beaux ouvrages modernes de ce genre.

Les massifs de maçonnerie et de granit, qui forment les têtes du pont, sur le quai d'Orsay et le Cours-la-Reine, sont également presque terminés. Deux tunnels y ont été construits, de façon à ne point interrompre la circulation des quais pendant l'Exposition.

On travaille activement, en ce moment, à la décoration du pont. Les deux pylônes qui se dressent sur chaque rive reçoivent leurs moulures. Dans un mois, on commencera à placer les Pégases de bronze qui les couronneront.

Les quatre lions conduits par des enfants, qui orneront le pont en avant et en dehors des pylônes, sont à peu près achevés.

Des écussons et des moulures de fonte vont bientôt être posés sur les poutres de fer et ôteront à l'aspect général de la construction ce qu'il a, pour le moment, d'un peu trop géométrique.

On se préoccupe, enfin, de la couleur à donner au fer. Plusieurs essais ont été faits, et il semble que l'on doive s'en tenir à une teinte gris bleu rehaussé d'or à l'endroit des moulures et des volutes.

La balustrade sera en bronze et cuivre.

Débarrassé de la passerelle qui a servi au montage des arcs et des échafaudages sur pilotis qui les étayaient, le pont Alexandre-III apparaît maintenant plus élégant qu'on ne l'avait tout d'abord supposé.

Son seul défaut serait peut-être d'avoir des proportions trop monumentales pour la rivière, petite, en somme, qu'il recouvre. Mais il ne faut point oublier qu'il fait partie de la grande voie reliant les Champs-Elysées aux Invalides et qu'il se trouve tout près des masses énormes du Grand et du Petit Palais. Il ne pouvait donc être plus léger sans paraître mesquin, et s'il abîme un peu la perspective de la Seine, vue de la place de la Concorde, il embellit certainement celle des Invalides, vue des Champs-Elysées.

On lui a reproché d'être trop élevé au-dessus de l'eau et de masquer au promeneur, placé entre les palais, le bas du monument des Invalides. C'est, en effet, exact, et l'on peut, dès à présent, s'en rendre compte.

Mais il ne faut pas oublier que les ingénieurs ne pouvaient abaisser à leur gré le niveau du tablier du pont, et que, s'ils devaient, autant que possible, se conformer aux règles de l'esthétique, il leur fallait, cependant, laisser sous l'arche un espace suffisant pour permettre aux bateaux de passer.

AGRÉMENT DE L'ARCHITECTE
DE CLASSE

M. Stéphane Dervillé, directeur général adjoint de l'Exploitation, vient d'adresser aux Présidents des Comités d'installation la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Aux termes de l'article 50 du Règlement général, les Comités d'installation sont chargés :

1° De repartir les espaces entre les exposants conformément aux décisions du Comité d'admission ;

2° De dresser et de soumettre à la Direction générale de l'Exploitation les plans d'installation et de décoration ;

3° D'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage ;

4° De répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations sans aucune inter-

Le même article dit encore que les Comités d'installation désigneront un architecte ou un ingénieur auquel sera confié le soin d'exécuter les travaux collectifs sous la surveillance et le contrôle des agents de l'Administration et qui devra être agréé par le Commissaire général sur la proposition de la Direction générale de l'Exploitation.

En conformité de cet article, vous m'avez informé que M. avait été désigné par votre Comité comme architecte de votre Classe et vous m'avez demandé l'agrément de M. le Commissaire général.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, M. le Commissaire général a ratifié le choix de votre Comité, et je vous adresse sous ce pli la lettre de service qui accrédite officiellement M.

J'ai fait délivrer à M. une carte de circulation sur les chantiers de votre Classe.

Avant toute chose, je vous recommande en vos projets d'installation de prendre dans la mesure raisonnable toutes les dispositions propres à éviter le danger d'incendie et à assurer en cas d'alerte la prompte évacuation de vos galeries.

Je vous remets sous ce pli une note de mon service d'architecture (installations générales) précisant les renseignements nécessaires à l'accomplissement de notre tâche commune.

Il résulte de mes renseignements que certaines nations étrangères font de très grands efforts pour placer leurs expositions dans un cadre intéressant et original. Je vous ai déjà demandé de présenter la vôtre sous une forme nouvelle, dans des conditions dignes de l'art et du goût français ; j'espère que M. luttera de talent avec ses confrères des Classes voisines, que la parure de vos produits échappera à la banalité et ajoutera à l'intérêt de ces produits eux-mêmes pour le plus grand honneur de la Section française.

Enfin, et pour éviter toute erreur causée par les dates des Expositions antérieures, je vous prie de rappeler à votre architecte qu'aux termes de l'article 2 du Règlement général, l'Exposition prochaine sera ouverte le 15 avril 1900.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur général adjoint
de l'Exploitation,
chargé de la Section française,
Stéphane DERVILLÉ.

A cette circulaire est jointe la note suivante :

AUX ARCHITECTES DE CLASSES

SUR LES INSTALLATIONS DES CLASSES.

Le Comité d'installation de chaque classe devra soumettre à l'approbation de la Direction générale de l'Exposition les dispositions d'ensemble de l'aménagement et de la décoration intérieure de sa classe ou annexe.

A cet effet, il devra présenter, à l'échelle de 0 m. 02 et en 3 exemplaires :

1° Un plan d'ensemble du lotissement des exposants ;

2° Toutes les élévations et coupes nécessaires pour qu'il soit facile de se rendre compte des dispositions et des hauteurs des cloisons intérieures, épis, meubles, vitrines, estrades et dispositifs courants de l'installation, et des motifs décoratifs spéciaux que la classe se proposerait d'élever sur l'emplacement qui lui est réservé.

Les plans devront porter l'indication précise, à rez-de-chaussée, des parties de l'emplacement concédé sur lesquelles devraient être établis des massifs en maçonnerie ou fondations quelconques.

La partie supérieure des vitrines et décorations sise à rez-de-chaussée sera comprise de façon à présenter un aspect agréable aux visiteurs du pre-

La surcharge des planchers du premier étage ne pourra excéder un poids de 500 kilogrammes par mètre superficiel.

Les plans devront indiquer les besoins de l'installation de la classe en ce qui concerne la fourniture de la force motrice, et porter le tracé des canalisations d'amenée ou d'évacuation de vapeur, eau, etc., qui seraient demandées.

Ces plans et dessins seront examinés par la Direction générale de l'Exploitation (Section française) et ne pourront être suivis d'exécution qu'après approbation de cette direction.

L'Administration engage vivement les classes à donner à leur aménagement un caractère artistique et original ; la plus grande latitude est laissée aux Comités dans l'étude de l'installation de la décoration particulière de leur classe, sous les réserves suivantes :

1° Les circulations obligatoires devront être strictement respectées. L'Administration se réserve d'ailleurs la faculté de prescrire ultérieurement, dans le tracé de ces circulations obligatoires, les modifications qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de la sécurité générale ;

2° Les départs et arrivées d'escaliers, ascenseurs, chemins élévateurs, devront être dégagés de manière à assurer largement la circulation ;

3° Le type des cloisons séparatives entre les classes sera communiqué en temps voulu aux intéressés. Ces cloisons donneront une surface utilisable de 4 mètres de hauteur à partir du sol.

Il ne pourra être adossé aux parois vitrées des palais aucun objet de nature à diminuer les surfaces éclairantes.

Les motifs séparatifs entre deux classes mitoyennes sont étudiés de manière à comporter l'installation de toutes les indications d'intérêt commun.

Dans le cas où la séparation entre deux classes serait déterminée par l'axe d'un chemin obligatoire, il devra être réservé aux angles des carrefours un pan coupé de 1 mètre qui sera utilisé par les installations générales dans le même but que ci-dessus.

Tous les bois employés dans la confection des motifs décoratifs à l'intérieur des classes ainsi que les étoffes de tenture devront être ignifugés.

Les parquets, en dehors des circulations générales, seront à la charge des Comités.

Les velums rampants et verticaux, les cloisons mitoyennes, motifs séparatifs, indications d'intérêt général seront exécutés conformément aux dessins et ordres de service de l'architecte en chef des installations générales, dirigés et surveillés par les agents de ce service.

Les dépenses ainsi faites seront supportées par les Comités qui bénéficieront des travaux ; les mémoires seront vérifiés et le montant en sera arrêté par l'architecte en chef des installations générales qui établira le décompte des sommes dues par chacun des bénéficiaires. Ce décompte sera arrêté et approuvé par le Commissaire général sur la proposition du Directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française ; les payements en seront effectués entre les mains de l'entrepreneur par les intéressés contre un reçu en double exemplaire dont un sera remis entre les mains de l'Administration.

LE TRANSSIBÉRIEN
A L'EXPOSITION

Un télégramme vient d'être adressé de Vladivostock au directeur général de la Compagnie des Wagons-Lits par son fils, M. Rene Nagelmackers, qui accomplit en ce moment un voyage autour du monde et qui profite de sa traversée de la Sibérie et de la Chine pour collaborer activement aux études et recherches préparatoires à l'installation

La Compagnie des Wagons-Lits et des Grands Express européens, désirant que cette exposition soit à la fois le résumé des progrès qu'elle a réalisés jusqu'à ce jour, a obtenu des comités russe et chinois de l'Exposition l'espace nécessaire à l'exécution d'un projet particulièrement intéressant: *le train de luxe transsibérien de 1902*, dont l'exposition sera sise dans les pavillons de l'Asie russe et de la Chine au Trocadéro.

Le *Transsibérien*, déjà mis en circulation jusqu'au lac Baïkal et se prolongeant successivement jusqu'à chacune des villes de l'Asie russe où vient aboutir successivement la voie ferrée en construction, reliera Moscou et l'Europe occidentale tout entière à Vladivostock et à Pékin.

Dès l'année 1902, le voyageur, parti de Londres ou de Paris pour rejoindre à Moscou trois jours après le train transsibérien, atteindra Pékin en une quinzaine de jours.

Le matériel du train de luxe : wagons-restaurants, lits, salons, etc., sera exposé au point de jonction des sections russe et chinoise.

A l'une des extrémités, sera reproduite la gare de départ à Moscou ; à l'autre, la gare d'arrivée à Pékin, avec leurs buffets-restaurants.

Et pendant que les visiteurs de l'Exposition examineront les confortables et luxueuses voitures de la Compagnie des Wagons-Lits ou y prendront leurs repas servis par un personnel sibérien et chinois, les immenses toiles d'un panorama mobile représentant les pays traversés de Moscou à Pékin se dérouleront devant leurs yeux et donneront l'illusion de la vue du paysage pendant la marche du train, la durée du développement panoramique coïncidant avec celle d'un repas dans les « dining-cars ».

Ces toiles seront l'œuvre de MM. Jambon et Bailly, les deux peintres universellement connus de l'Opéra de Paris ; leur installation mécanique très ingénieuse et fort compliquée a été confiée à la maison Piat et ses fils.

LES

DÉLÉGATIONS OUVRIÈRES

A L'EXPOSITION

Circulaire adressée aux préfets, par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, relative aux visites à l'Exposition universelle par des délégations ouvrières.

Paris, le 11 août 1899

Monsieur le préfet,

Les pouvoirs publics se sont, à juste titre, préoccupés de multiplier les visites des expositions universelles par des délégations ouvrières. Ces visites sont, en effet, susceptibles de produire les résultats les plus heureux. Elles élargissent les horizons des ouvriers, accroissent leur instruction théorique et pratique, les poussent au progrès et peuvent provoquer de leur part des inventions nouvelles. Au retour, les délégués répandent autour d'eux les idées qu'ils ont rapportées de leur voyage; ils font des élèves, et par eux l'instruction et l'esprit d'invention se développent dans les ateliers.

Pour l'Exposition universelle internationale de 1900, il importe d'entrer plus largement encore dans la voie ouverte lors des expositions antérieures. L'ampleur de la grande manifestation pacifique qui se prépare; la lutte, chaque jour plus vive, contre la concurrence étrangère; la place de plus en plus considérable réservée à la science dans la production contemporaine; la large part qui revient au personnel ouvrier dans la production industrielle, tout commande à cet égard une initiative vigoureuse et féconde.

Le gouvernement a déjà affirmé ses intentions dans le décret du 4 août 1894, portant règlement général de l'Exposition de 1900. D'une part, au effet, l'article 15 charge les comités départementaux « de préparer par voie de souscription ou par toutes autres mesures la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre de contremaîtres, d'ouvriers et de cultivateurs du département ». D'autre part, l'article 101 autorise en principe la délivrance d'entrées à prix réduit ou à titre gratuit, dans l'intérêt du développement de l'éducation et de l'instruction publiques.

Aujourd'hui, le moment est venu d'assurer la réalisation des vues ainsi manifestées des 1894.

Dans ma pensée, les dépenses devront être couvertes, avec le concours financier de l'État, par les départements, les communes, les chambres de commerce, les sociétés agricoles, les syndicats professionnels, les chefs d'industrie, etc.

Les assemblées, les associations ou les particuliers qui auraient apporté leur contingent de ressources seraient naturellement appelés à vous soumettre des candidatures. Vous contrôleriez ces candidatures, notamment au point de vue de la valeur des candidats et de leur aptitude.

J'attache un prix particulier à ce que, dans la liste définitive que vous arrêterez d'après l'importance des fonds disponibles, vous réserviez une part notable à des délégués directement désignés par les groupements ouvriers de votre département, syndicats professionnels, bourses du travail, etc.

Mon département étudiera en temps utile la participation de l'État, soit au moyen d'une tombola comme en 1889, soit au moyen d'une dotation spéciale sur les fonds du budget.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, après entente avec le comité départemental de..., provoquer les offres de subvention du conseil général, des municipalités auxquelles vous jugeriez utile de vous adresser, des chambres de commerce, des sociétés agricoles et des autres associations ou des particuliers dont le concours vous semblerait pouvoir être sollicité.

Vous me rendrez compte, sans tarder, des résultats de vos démarches.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,

A. MILLERAND.

RÈGLEMENT DES ENTRÉES

à l'Exposition Universelle

ARRÊTÉ.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes et le Ministre des finances,

Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900, et notamment l'article 95,

Arrêtent :

TITRE I.

Dispositions générales.

ARTICLE PREMIER.

Prix d'entrée à l'Exposition universelle.

Les droits d'entrée dans chacune des enceintes de l'Exposition universelle de 1900 sont fixés de la manière suivante :

Entrée du matin, avant 10 heures : deux francs.

Entrées générales, de 10 heures à 6 heures : un franc.

Entrée du soir, à partir de 6 heures : deux francs en semaine, un franc le dimanche, les jours de fêtes légales et certains jours déterminés par décision spéciale du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sur la proposition du Commissaire général.

Un tarif supérieur pourra également être mis en vigueur à des jours déterminés par décision spéciale du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes sur la proposition du Commissaire général.

Aucune entrée gratuite ne sera accordée, en dehors de celles dont il sera parlé au titre III.

ART. 2.

Heures d'ouverture.

Des avis insérés au *Journal officiel* et affichés par les soins du Commissariat général feront connaître au public les heures d'ouverture et de fermeture de l'Exposition.

TITRE II.

Entrées avec tickets.

ART. 3

Tickets.

Le prix des entrées sera perçu au moyen de tickets délivrés au porteur de bons à lots de l'Exposition.

Lorsqu'il sera constaté que les bureaux de vente sont insuffisamment approvisionnés de ces tickets, l'Administration émettra d'autres tickets imprimés par les soins et sous la surveillance du Ministère des finances.

ART. 4.

Tickets détachés des bons à lots.

Les tickets à délivrer aux porteurs de bons à lots seront fabriqués sous le contrôle de l'Administration des finances.

Les frais de ce contrôle seront à la charge des établissements émetteurs.

La vente de ces tickets ne sera pas soumise aux dispositions du présent règlement.

ART. 5.

Préposés et intermédiaires chargés de la vente des tickets émis par le Trésor.

La vente des tickets émis par le Trésor sera obligatoire à Paris :

Dans les bureaux de tabac ;

Dans les bureaux de poste;

Dans les bureaux télégraphiques ;

Dans les kiosques spéciaux établis à cet effet aux abords de l'Exposition.

Pourront vendre les tickets : les sociétés ou les personnes qui, sur leur demande, auront été agréées par l'Administration des finances, et notamment :

Les Compagnies de chemins de fer ;

Les entreprises de voitures publiques, omnibus, tramways, bateaux à vapeur et voitures de place ;

Les maîtres d'hôtel, cafetiers, etc.

ART. 6.

Vente par les intermédiaires des tickets émis par le Trésor.

Les personnes qui vendront au public les tickets émis par le Trésor ne pourront se les procurer qu'auprès du Caissier payeur central du Trésor public.

Les tickets leur seront délivrés au comptant, par feuilles entières.

Une remise de un pour cent leur sera allouée.

Les tickets non vendus seront remboursés au prix net d'achat, c'est-à-dire déduction faite de la remise de un pour cent, aux intermédiaires qui les auront achetés. Toutefois ces remboursements ne pourront être faits que pendant le mois qui suivra la clôture de l'Exposition.

Les sociétés et les personnes autorisées à vendre les tickets seront tenues d'afficher, d'une manière apparente, dans le local affecté à la vente des tickets, l'autorisation qui leur aura été donnée par l'Administration.

Il est interdit de vendre les tickets au-dessus de un franc.

ART. 7.

Remise des tickets par les visiteurs.

Les tickets seront remis par les visiteurs aux portes d'entrée. Les visiteurs qui sortiront de l'Exposition ne pourront y rentrer qu'en acquittant de nouveau le droit d'entrée.

TITRE III.

Entrées avec cartes payantes ou gratuites.

ART. 8.

Cartes d'abonnement pour les membres des Comités départementaux de l'Exposition.

Tout membre des Comités départementaux de l'Exposition pourra obtenir, sur sa demande, une carte d'entrée permanente au prix de vingt francs.

A cet effet, il devra présenter à la Caisse centrale du Trésor un certificat délivré par le Commissariat général, constatant sa qualité. Il remettra son portrait-carte photographique, en double exemplaire, à la même caisse, qui conservera un des exemplaires et en délivrera un reçu détaché d'un livre à souche, portant un numéro d'ordre, suivant le modèle approuvé par le Ministre des finances. Ce reçu, qui sera collé sur le verso du portrait photographique et sur la moitié du recto, constituera la carte d'entrée.

Les cartes seront nominatives et personnelles.

Le bureau des abonnements sera ouvert, au Ministère des finances, dès le 1er mars 1900.

Les membres des Comités départementaux de l'Exposition habitant des départements autres que celui de la Seine pourront verser le prix de leur abonnement entre les mains du percepteur de leur résidence, qui leur en délivrera une quittance à souche. Ils déposeront en même temps les deux exemplaires du portrait photographique, ainsi que le certificat du Commissariat général.

Dans un délai aussi rapproché que possible, et en échange de la quittance à souche, le percepteur leur remettra la carte d'abonnement.

ART. 9.

Cartes d'exposants.

Chaque exposant dans les sections contemporaines aura droit à une carte d'entrée gratuite, nominative et personnelle dont la validité pour les expositions temporaires sera restreinte à la durée de ces expositions. Les sociétés exposantes ne recevront qu'une seule carte.

A la demande de l'exposant, la carte pourra être délivrée au nom d'un représentant agréé par la Direction générale de l'Exploitation, si la nature et l'importance des objets exposés paraissent à l'Administration devoir comporter la présence assidue de ce représentant.

Les exposants pourront obtenir une ou plusieurs entrées gratuites pour les agents ou ouvriers qu'ils emploieraient à l'entretien ou à la surveillance des objets exposés et dont la présence dans l'enceinte serait reconnue nécessaire par l'Administration. A cet effet, le Commissariat général leur délivrera des jetons de service, ainsi qu'il est indiqué à l'article 15 ci-après.

La participation aux expositions rétrospectives ne donnera lieu à la délivrance d'une carte d'entrée gratuite que si l'Administration considère la faveur comme justifiée par l'importance des objets exposés.

La carte d'exposant ne sera délivrée qu'au titulaire lui-même. Celle de représentant ne sera accordée que sur la demande écrite de l'exposant qui sera responsable des contraventions.

ART. 10.

Cartes de service.

Des cartes de service seront attribuées aux membres de la Commission supérieure, aux fonctionnaires et agents du Commissariat général, aux représentants officiels des colonies françaises et pays de protectorat, aux commissaires étrangers, aux membres des comités d'admi[illegible]lation et du jury, aux ingénieurs ou architectes chargés des installations. La même mesure pourra être prise pour les membres des commissions d'organisation et des comités techniques ou administratifs institués auprès du Commissariat général.

ART. 11.

Cartes de presse.

Un certain nombre de cartes permanentes ou temporaires, mais toutes nominatives, sera mis à la disposition de la presse.

ART. 12.

Cartes délivrées aux concessionnaires et entrepreneurs.

Des cartes de service valables pour toute la durée de l'Exposition, ou pour un temps limité, pourront être délivrées aux concessionnaires et aux entrepreneurs.

ART. 13.

Délivrance de cartes d'entrée gratuite.

Les cartes d'entrée gratuites prévues aux articles 9 à 12 seront détachées d'un livre à souche spécial et signées par le Commissaire général. Elles seront nominatives et personnelles.

Les cartes délivrées par le Commissariat général seront établies conformément aux dispositions arrêtées par l'article 8 pour les cartes d'abonnement réservées aux membres des comités départementaux.

ART. 14.

Dispositions relatives à l'usage des cartes d'entrée payantes ou gratuites.

Les cartes nominatives et personnelles, prévues aux articles 8 à 12, seront signées par le titulaire, qui sera tenu de reproduire sa signature, sur un registre spécial, à toutes réquisitions des agents du contrôle.

Toute carte prêtée sera retirée

La personne qui prêtera sa carte et celle qui fera usage d'une carte ne lui appartenant pas seront poursuivies conformément à la loi.

Le titulaire qui ne présentera pas sa carte payera le prix de son entrée, au moyen de tickets, sans pouvoir en demander le remboursement.

ART. 15.

Jetons de service.

Il sera créé un jeton spécial pour assurer la circulation des ouvriers, gens de service et gardiens employés dans l'intérieur de l'Exposition.

Ce jeton sera délivré directement à l'entrepreneur concessionnaire ou exposant.

ART. 16.

Entrées gratuites dans l'intérêt de l'instruction publique.

Il sera statué ultérieurement par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, après avis du Commissaire général, sur les entrées à titre gratuit qui pourraient être accordées à certaines catégories de visiteurs, dans l'intérêt du développement de l'éducation et de l'instruction publique.

TITRE IV.

SERVICE DU CONTROLE.

ART. 17.

Attributions du Service du contrôle

Le Service du contrôle des entrées sera assuré par un chef contrôleur et par des sous-chefs contrôleurs.

Il sera placé à chacune des portes de l'Exposition et en nombre suffisant pour les besoins du service des préposés au contrôle qui seront chargés :

1° De recevoir les tickets d'entrée et de les oblitérer pour empêcher qu'ils ne puissent servir deux fois ;

2° De vérifier les droits des porteurs de carte d'entrée et de jetons de service.

Les tickets devront être oblitérés immédiatement sous les yeux du public et déposés au même moment dans une boîte dont la clef restera entre les mains du chef contrôleur.

La mission du chef contrôleur et des sous-chefs contrôleurs consistera à surveiller et à diriger les préposés placés aux portes d'entrée, à s'assurer que les tickets sont exactement oblitérés et déposés dans la boîte et qu'il ne se commet aucune fraude ou irrégularité dans le service des entrées payantes et gratuites.

ART. 18.

Agents du Service du contrôle.

Le chef contrôleur et les sous-chefs contrôleurs seront choisis par le Ministre des finances, parmi les employés de l'Administration des finances.

Ils recevront une indemnité en sus du traitement dont ils jouissent.

Les préposés au contrôle seront nommés par le chef contrôleur, sous réserve de l'approbation du Directeur général de la comptabilité publique.

Le montant de l'indemnité des contrôleurs et du salaire des préposés au contrôle sera fixé par le Ministre des finances et compris parmi les dépenses de l'Exposition.

Le traitement des chefs et sous-chefs contrôleurs pendant la durée de leurs fonctions sera remboursé par le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes au Ministère des finances sur les crédits de l'Exposition.

Paris, le 21 août 1899.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A. MILLERAND.

Le Ministre des Finances,

CAILLAUX.

Proposé par le Commissaire général de l'Exposition :

Paris, le 5 juin 1899.

A. PICARD

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 AOUT 1899

(*Liste officielle*)

Le vingt et unième tirage des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 août 1899.

A ce tirage, **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	124	N°	6.769	**100.000 fr.**
—	—	35	N°	7.160	**10.000**
—	—	259	N°	9.973	**5.000**
—	—	307	N°	6 271	**5.000**
—	—	3	N°	7.312	**1.000**
—	—	8	N°	223	**1.000**
—	—	21	N°	7.435	**1.000**
—	—	174	N°	6.694	**1.000**
—	—	307	N°	5.313	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
6	508	79	9.276	131	9.031	175	3.321	256	8.396
7	52	80	6.071	132	1.992	179	3 281	259	2 421
7	464	82	1 348	132	8.185	180	2.703	262	1.538
7	8.487	82	4.568	132	9.452	186	7.565	264	1.763
9	3.116	86	[illegible]	154	6.426	196	228	264	2 279
19	1 681	87	2 979	136	8.105	196	7.518	269	865
24	9 791	88	6.287	141	1.773	202	582	269	9 029
25	8.759	89	3.528	145	4.015	204	9 110	271	7.712
26	3.544	90	7.016	145	8.625	206	4 819	279	4.105
27	239	92	3.488	146	1.173	205	5 935	280	8.887
27	8.763	94	6 973	146	1.801	206	9.303	282	5 773
30	711	96	4 004	147	4 780	208	2.223	283	217
30	2.583	97	3 143	148	7.501	210	3 721	286	6.739
30	6.057	101	3.436	148	7 715	213	8.515	292	2 691
31	401	101	8.075	149	5.181	221	408	292	9 564
33	4 292	102	4.469	151	5.025	225	6.678	293	1.620
35	3.797	103	6.219	151	1.727	226	630	293	2.062
37	5 185	105	2.644	152	2 212	227	5.017	295	2.567
38	5.206	108	1.937	152	169	227	6.678	295	2.665
41	5.077	108	[illegible]	153	7.032	229	9.360	296	3.712
45	4 237	111	1 137	157	8 420	231	4.062	298	2.882
47	9 738	117	1 430	157	612	231	5 316	298	7 171
51	8 141	122	739	158	2 028	233	7.135	298	9 135
51	6.195	122	4 262	161	5.707	234	5 621	303	1.704
56	6.671	126	8.216	164	8 101	235	2 175	306	9.643
64	5.204	126	1 012	166	3 721	239	1 966	313	1.605
67	6.966	128	3 465	166	[illegible]	243	356	316	1.857
67	8.950	128	7 363	167	1.878	245	1.012	319	8 236
67	9.908	128	1 315	172	3 751	247	1 191	320	7.953
73	6.805	131	5 118	174	7.921	252	2.093	321	6.146

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 novembre 1899.

Le prochain tirage aura lieu le 25 octobre 1899.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Commerciale

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 Septembre 1899.

La semaine dernière a été bonne pour le marché au parquet ; en coulisse, on a assisté à une série de bourses agitées ou mauvaises qui ont été, comme précédemment, la conséquence des incidents par lesquels passe le conflit anglo-boer.

Au parquet les dispositions sont très bonnes et n'étaient les inquiétudes que cause le Transvaal, il est probable que l'on monterait franchement. La spéculation rentre, en effet, de vacances les mains libres et retrouve les valeurs à des cours beaucoup plus bas qu'il y a trois mois. Ce sont là des conditions faites pour favoriser une campagne d'affaires.

Cependant il est nécessaire de compter avec les surprises que peut nous réserver la question monétaire qui se rappelle toujours à notre souvenir à cette époque de l'année. Déjà on remarque une certaine tension en Angleterre et surtout en Allemagne. Si les hostilités éclataient entre l'Angleterre et le Transvaal, cette tension ne pourrait qu'augmenter par suite de la cessation des envois d'or provenant des mines du pays.

En attendant, nous avons assisté la semaine dernière à une amélioration des cours de la cote des valeurs au parquet.

Les rentes ont continué à faire preuve de beaucoup de fermeté.

Le 3 o/o a gagné 12 cent. à terme de 100 77, et 55 cent. au comptant à 100 75.

Le 3 1/2 enregistre à peu près les mêmes cours, 102 85 et 102 72.

On cote l'Amortissable 100 75, l'obligation tunisienne 402, l'emprunt de l'Annam 82 50, l'obligation de Madagascar 83 50, l'emprunt indo-chinois 466.

COMPAGNIE
DES
CHEMINS de FER du NORD de L'ESPAGNE

Messieurs les obligataires qui désirent adhérer au Convenio proposé par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires, qui a eu lieu le 4 juillet dernier, à Madrid, sont priés d'envoyer leurs titres à la Sociétés Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, laquelle leur donnera tout les renseignements qu'ils pourront désirer.

Les titres devront être estampillés, conformément à la loi, et seront retournés à leurs propriétaires, aussitôt cette formalité remplie.

6e Année. — N° 129 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 septembre au 10 octobre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ		
Annonces	la ligne	2 fr. 50
Avis et Communications	—	3 fr. »
Réclames	—	5 fr. »

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER

12, rue Cambon, Paris

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS		
Paris	Un an.	8 francs
Départements	—	9 —
Étranger	—	10 —

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 Octobre 1899

Au risque de passer aux yeux de mes contemporains pour ce que l'on appelle vulgairement un « raseur », nous continuerons à reparler, pour la troisième fois, d'un sujet qui n'est pas folâtre assurément, mais qui vaut la peine qu'on s'y arrête, en haut lieu surtout.

Le 10 juillet dernier, nous écrivions, à cette même place, les lignes suivantes que *le Figaro* du 13 juillet nous faisait l'honneur de reproduire.

Il est un visiteur, qui rôde, celui-là, depuis deux ans autour de nous, et dont il faut se garder comme de la... peste. Nous venons de prononcer son nom. C'est d'elle-même, en effet, que nous voulons parler. La peste, ce mal qui répand la terreur, et qui constituerait la plus grande des calamités si, par malheur, et par la négligence de nos gouvernants, elle venait à faire son apparition, en France, l'année prochaine, frappe aux portes de l'Europe et ne demande qu'à entrer.

A-t-on pensé, en haut lieu, à ce qui se passerait à Paris, en 1900, si seulement un cas de peste venait à éclater, au moment où l'Exposition battra son plein ?

Nous ne voulons pas être prophète de malheur, mais il faut tout prévoir ; et, comme pour gouverner il faut prévoir, nous avons cru de notre devoir de donner ce petit avertissement qui, nous l'espérons bien, sera inutile.

Nos excellents amis les Anglais ont laissé envahir l'Egypte et l'île Maurice par le fléau. Ils seraient désolés évidemment de ne pouvoir venir s'amuser chez nous, l'année prochaine.

Veillons donc, pour notre sécurité d'abord et celles de nos hôtes.

Lorsqu'en 1720, la peste éclata à Marseille, on établit un cordon sanitaire ; on supprima les diligences et tout fut dit.

Aujourd'hui on vient de Marseille en moins de treize heures et de Bordeaux en six heures. Les microbes voyageront l'année prochaine en automobile.

Caveant Consules.

Depuis le 13 juillet, une partie de nos prédictions se sont malheureusement réalisées. La peste est entrée en Europe, puisqu'elle sévit à Oporto, en Portugal.

Nous avons l'air, pour quelques-uns évidemment, d'être obsédé par cette idée de la peste, et de donner de l'importance à une chose qui n'en a pas... encore.

Nous ne demandons qu'une chose, c'est d'avoir tort. Mais puisque la presse sert à quelque chose, c'est du moins ce que quelques rares personnes prétendent encore, nous nous entêterons, dans ce petit journal, à demander que le gouvernement ou que ceux qui ont la charge de nous protéger contre le mal dont nous parlons, prennent de sérieuses mesures préventives, et mettent l'Exposition de 1900 à l'abri du danger que nous signalons.

D'ailleurs nous nous trouvons entièrement d'accord sur ce point avec un de nos grands confrères qui n'a pas la réputation de « s'emballer » à propos de rien. Voici en effet ce que le journal *Le Temps* écrivait la semaine dernière sur le même sujet :

D'autant plus qu'outre les gens qui s'affoleraient de bonne foi il y a lieu de penser à ceux qui exploiteraient cet affolement. Nous voulons parler de nos bons amis de la presse étrangère qui, depuis un an et plus, représentent tous les jours Paris comme à la veille d'être ensanglanté par la guerre civile, et à qui la terminaison pacifique de l'affaire Dreyfus ôte le sujet d'articles quotidiens. Ce serait pour eux une bonne fortune inespérée, maintenant qu'ils ne peuvent prétendre que leurs compatriotes seraient exposés ici à recevoir des coups de fusils, de pouvoir leur affirmer qu'ils risqueraient d'y attraper la peste. Ne nous faisons pas d'illusion ! Malgré la grande et légitime autorité de l'Institut Pasteur, si notre mauvaise chance voulait que quelques cas de peste se produisissent chez nous, l'Exposition prochaine serait terriblement compromise !

Il y a donc un grand intérêt national à ce que les plus rigoureuses précautions soient prises sans rétard. Nous avons publié une circulaire adressée aux maires des communes du littoral atlantique par le préfet du Morbihan, qui appelle leur attention sur le péril et les prie d'user de leur influence pour que la descente à terre sur les côtes du Portugal et d'Espagne soit rigoureusement interdite aux pêcheurs. Le préfet exprime l'espoir que les armateurs supporteront volontiers, par patriotisme, le surcroît de dépenses qui leur sera imposé par l'obligation d'acheter en France toute la provision de « rogue », cette denrée se trouvant en Portugal à meilleur marché.

Cette circulaire est louable, mais tout à fait insuffisante. Il n'est pas défendu de faire appel aux bons sentiments. Mais, dans des conjonctures aussi graves, il est indispensable d'assurer des sanctions et de ne laisser aucun prétexte à une dissidence qui pourrait nous coûter si cher. Le gouvernement a le devoir de donner des ordres à ses consuls des ports espagnols et portugais, et d'envoyer croiser dans ces parages quelques gardes-côtes avec la consigne d'empêcher les bateaux français d'atterrir. Et comme contre-partie, parce qu'il est juste qu'une mesure d'intérêt général soit payée à frais communs, le gouvernement pourra indemniser ceux des armateurs de pêche qui auront été, de ce fait, grevés de charges supplémentaires. Le Parlement a déjà voté 300.000 francs pour combattre la peste. Il ne refusera évidemment pas un nouveau crédit, s'il y a lieu. L'affaire en vaut la peine.

Oui, l'affaire en vaut la peine, en effet, car il suffirait qu'un seul cas de peste éclatât je ne dirai pas à Paris, mais sur un point quelconque de notre pays, pour qu'à l'étranger on dise partout l'année prochaine : « N'allons pas à Paris, il y a la peste en France. »

Et c'est bien comme ça que les choses se passeraient !

Nous n'insisterons pas. Nous espérons que le gouvernement a prévu cette éventualité, et que d'ores et déjà, il est armé pour y parer.

H. G.

Les Obsèques de M. Warée

Le Comité français des expositions à l'étranger vient de faire une perte sensible en la personne de M. A. Warée, décédé subitement à Vaucresson.

M. Warée, fabricant de dentelles pour ameuble-

élu par ses collègues, vice-président du Comité 84 des dentelles et broderies de l'Exposition de 1900.

Par son intelligence et son activité, il avait su se créer une situation prépondérante dans le monde des affaires.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Philippe-du-Roule, au milieu d'un nombreux cortège de collègues et d'amis.

Le deuil était conduit par M. Marcé, auditeur à la Cour des Comptes, son beau-frère.

Nous avons remarqué dans l'assistance :

MM. Alfred Picard, Dervillé, Charles Saint, général Delloye, Marcilhacy, Dehollain, Ancelot, A. Bouilhet, Henon, Vever, Boudau, Legrand, Georges Martin, Goulette, Lefebure, Neveu, G. Heuzey, David Mennet, Barbedienne, Hussenot, Van Bergen, Félix, Paquin, Dehesdin, Schmit, Ch. Gallet, Alioli, Pottier, Révillon, Fontaine, J. Hersant, Biver, Groslous, Walwein, Lefebvre-Pontalis, Marbeau, Ch. Canivet, Roy, Mazure, de Boutarel, de Janvry, du Vivier de Strel, Henri Gautier, etc., etc.

Après la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où a eu lieu l'inhumation et où M. Ancelot, Président de la classe des dentelles, a pris la parole pour adresser un dernier adieu au nom de ses collègues à l'ami regretté.

Nous croyons devoir reproduire intégralement les paroles prononcées par M. Ancelot, car elles ont reçu l'approbation de tous les assistants.

Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je viens au nom de mes collègues et au mien adresser un dernier adieu à l'ami dont nous pleurons aujourd'hui la mort prématurée.

Warée fut un homme de travail, un homme de cœur et tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier les charmes de cette nature fine et intelligente.

Placé à l'âge de 25 ans à la tête d'une importante affaire fondée par son père : il a su par un labeur continu donner une impulsion considérable à son industrie et imprimer à sa maison (la première en son genre) le cachet d'un goût artistique incontesté.

Nous l'avons vu concourir à toutes les Expositions : Paris, Moscou, Chicago, Amsterdam, Bruxelles : toujours avec le plus grand succès et remportant partout les plus hautes récompenses.

Vous avez tous admiré sa superbe vitrine à Bruxelles : et elle n'était cependant qu'un acheminement vers les merveilles qu'il préparait à son pays pour 1900.

Ne reculant devant aucun sacrifice, il travaillait encore ces jours derniers avec ses dévoués collaborateurs, pour tenir à notre grande Exposition une place digne de lui.

Au moment où nous aurions été heureux d'applaudir à ses nouveaux succès, la mort le surprend subitement dans son œuvre ; mais son œuvre doit lui survivre et elle lui survivra.

Warée n'a pas brillé seulement par son intelligence et son travail : il a été avant tout un homme de cœur et de dévouement dans toute l'acception du mot.

Excellent fils il a su être un frère incomparable en entourant de soins paternels et incessants cette sœur qu'il adorait et dont la garde lui avait été confiée par sa mère mourante. Il avait une affection toute particulière pour son beau-frère M. Marcé qu'il aimait comme son fils et pour sa nièce, cette char-

Nous les confondons dans une même pensée en nous joignant à leur douleur.

Cette même bonté, Warée la témoignait à tout son personnel qui le considérait non pas comme un patron mais comme un ami.

Les déshérités de la fortune perdent aussi en Warée un énorme soutien, car il était heureux de pouvoir participer à toutes les œuvres de bienfaisance.

C'est au nom de tous ceux qui vous ont connu et aimé, mon cher Warée, que je vous adresse ce suprême adieu. Nous n'oublierons pas l'amitié qui nous liait et soyez persuadé que nous conserverons précieusement votre souvenir. Adieu Warée !

Une PÉTITION de la LIGUE

CONTRE LA LICENCE DES RUES

Voici le texte de la pétition que la Société centrale contre la licence des rues a adressée au ministre des travaux publics et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Monsieur le Ministre,

A la veille de l'Exposition universelle de 1900, nous croyons devoir vous soumettre quelques observations relativement à une question qui intéresse au plus haut degré le bon renom de la France.

L'Exposition qui réunira les produits de l'industrie de l'univers, doit, assure-t-on, rassembler en un même point tous les genres de divertissements : théâtres des divers pays, concerts, exhibitions de personnes et de choses seront offerts aux visiteurs qu'on s'efforcera de charmer par tous les genres d'attraction.

Or, il est un souvenir qui nous trouble et un fait généralement admis hors de nos frontières, c'est que les spectacles admis à l'Exposition de 1889 ont servi depuis dix ans de texte aux attaques de tous les adversaires de la France. Groupant des faits isolés qu'ils ont grossi dans un esprit de dénigrement, ils ont répété que les plaisirs de l'Exposition étaient dignes de la « Babylone moderne ».

Ces critiques, dont les échos retentissent depuis 1889, nous imposent le devoir de prévenir le renouvellement des faits qui y ont donné lieu.

Les spectacles seront, nous n'en doutons pas, soumis à la police des théâtres qui peut constituer une garantie si elle est sérieusement exercée, et nous nous proposons à cet égard de faire un appel spécial à la vigilance de M. le Ministre des beaux-arts ; mais les exhibitons de genres variés, particulièrement celles que peut rendre plus attrayantes l'annonce des costumes et des mœurs étrangères, ne doivent pas éveiller, à un moindre degré, la sollicitude de l'autorité. Sous prétexte de tout exposer, vous n'hésiterez pas à penser qu'il ne peut être question de souffrir, sous des noms propres à en dissimuler le véritable caractère, des établissements qui seraient un réel outrage contre les mœurs.

Nos Chambres ont témoigné par le vote d'une loi récente l'importance qu'elles attachent au délicat et grave sujet de la protection des mœurs publiques. Des dispositions pénales plus rigoureuses ont été notamment adoptées pour prévenir et réprimer les manifestations immorales toujours prêtes à envahir les lieux publics. Il n'est pas possible qu'à l'occasion des assises internationales qui se préparent, les intentions du Parlement et la loi elle-même soient mises en oubli.

Notre Société se croirait obligée, si des abus venaient à se produire, de les signaler sans hésitation et de porter, s'il le fallait ses doléances à la tribune.

Jamais, en effet, la mission qu'elle s'est donnée ne s'est imposée à elle avec plus de force. L'Exposition universelle va appeler à Paris tout ce qui pense dans le monde entier, tous ceux dont les jugements reportés et multipliés par la presse de tous les pays contribueront à accroître ou à ébranler la bonne réputation de la France.

Il n'est pas douteux, en même temps, que l'attrait des divertissements annoncés n'y appelle tous les éléments de la corruption cosmopolite.

Nous avons donc à nous protéger à la fois contre les jugements et contre la contagion de l'étranger.

Mais il importe avant tout de prévenir. C'est là, Monsieur le Ministre, votre œuvre propre. Nous savons que vous en comprenez l'importance et nous avons pleine confiance que vous saurez l'accomplir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président de la Société.
P. BÉRENGER,
membre de l'Institut, sénateur.

Les vices-présidents : MM. GRÉARD, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Université de Paris ; Frédéric PASSY, membre de l'Institut ; Georges PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Ont adhéré à la présente lettre :

MM. Aynard, député ; de Bénazé, avoué honoraire; Bideaux, agent général de la Société ; Jules Cauvières, ancien magistrat ; Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées ; Gaufrès, ancien conseiller municipal, secrétaire général da la Ligue de la moralité publique ; Krantz, député, ancien ministre ; Le Breton, ancien sénateur ; Mézières, de l'Académie française, député ; de Nordling, ancien ingénieur en chef de la Compagnie d'Orléans ; de Raynal, ancien magistrat ; comte de Rusbecq ; Sabatier, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes à la Sorbonne ; Siegfried, sénateur; ancien ministre ; Schmidt, président de la Société du travail ; Trarieux, sénateur, ancien garde des sceaux ; Zadoc-Khan, grand-rabbin ; membres du conseil de direction de la Société.

M. Millerand a répondu, à la date du 18 courant, en ces termes :

Monsieur le sénateur,

J'ai lu avec un très grand intérêt la lettre que vous avez bien voulu, en votre qualité de président de la Société centrale contre la licence des rues, m'adresser au sujet des exhibitions et divertissements qui seraient projetés à l'Exposition. J'ai transmis cette lettre à M. le commissaire générale, en la recommandant à sa bienveillante attention, et lui disant combien il me serait agréable qu'il tint le plus grand compte des observations que vous voulez bien me soumettre.

Agréez, Monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes
Signé: A. MILLERAND.

LES

CONGRÈS INTERNATIONAUX

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité des Congrès internationaux.

Leur nombre, l'importance des réformes à l'adoption desquelles ils ont contribué, dans toutes les branches, sont la preuve que, malgré l'insuccès de certains d'entre eux, ils aboutissent le plus souvent à des résultats excellents.

Au point de vue purement politique, ils ne sont pas moins utiles. Ce contact, cet échange d'idées entre des représentants de tous les pays et de toutes les civilisations, ne peut qu'être favorable au développement des bonnes relations entre les peuples.

Les Expositions universelles, pour des raisons qu'il est facile de saisir, sont toujours accompagnées de nombreux Congrès.

Déjà, les Expositions de Paris en 1878 et 1889, de Chicago en 1894, de Bruxelles en 1897, avaient servi de cadre à un grand nombre de Congrès dont le succès fut très grand.

L'Exposition de 1900, qui réunira à Paris tout ce que le monde compte de philosophes, de savants, d'ingénieurs, d'écrivains, d'artistes, devait logiquement être le prétexte de toute une série de Congrès.

On en compte à l'heure actuelle plus de cent déjà inscrits et la liste est sans doute loin d'être close, d'autant plus que la mesure par laquelle l'administration de l'Exposition met gratuitement, à la disposition des Congrès, des salles dans le Palais de l'économie sociale ne saurait que favoriser l'éclosion de beaucoup d'autres.

Tous les congrès ne seront d'ailleurs pas également favorisés à ce point de vue, car leur grand nombre et la durée limitée de l'Exposition obligeront un certain nombre d'entre eux, les moins importants, ou les derniers inscrits, à chercher asile en dehors de l'Exposition.

Comment s'effectue la genèse, l'organisation d'un Congrès ? Quelles sont les formalités requises pour le rattachement à l'Exposition ?

Comment fonctionnent les rouages administratifs qui président à la préparation du Congrès ?

Telles sont les questions que nous allons examiner maintenant.

Trois cas peuvent se présenter.

Si le Congrès n'est qu'une session d'un Congrès périodique, régulier, comme il en existe un certain nombre, c'est le comité permanent de ce Congrès, désigné à la fin de chaque session, qui prend l'initiative de la demande de rattachement du Congrès à l'Exposition.

S'il s'agit de reconstituer un Congrès qui a existé antérieurement, ce sont, en général, les membres du bureau de l'ancien Congrès qui proposent de convoquer une nouvelle session et qui font la demande.

Si un groupe de personnes désire provoquer la création d'un Congrès nouveau, les promoteurs doivent joindre à la demande un programme sommaire des questions qui peuvent faire l'objet des études du Congrès.

Les demandes de toutes natures sont transmises et soumises à douze comités spéciaux.

A chacun de ces comités est dévolue une branche déterminée.

Ces comités font tout le travail préparatoire.

Ils transmettent ensuite leurs propositions à une commission supérieure, qui est composée des présidents et vice-présidents des groupes, et dont le bureau a été désigné par le ministre du Commerce.

La commission supérieur des Congrès admet ou rejette le rattachement du Congrès à l'Exposition.

Dès qu'un Congrès est accepté, le travail de préparation commence.

Chaque Congrès est préparé par les soins d'une commission d'organisation.

Dans le cas d'un Congrès périodique et régulier, cette commission se compose du comité permanent du Congrès et des personnes qu'il a désignées.

La commission supérieure peut accepter ou refuser la commission proposée, mais elle ne peut exiger aucune modification partielle, ce qui s'explique par le fait que les Congrès de cette catégorie ont une existence propre, et ne sont pas uniquement créés en vue de l'Exposition.

Dans tous les autres cas, les comités spéciaux constituent à leur gré les commissions d'organisation en y réservant une place aux promoteurs.

Chaque commission d'organisation est chargée de préparer le Congrès, en se conformant au règlement général des Congrès du 11 juin 1898.

On se rend compte de la grande place qui a été laissée à l'initiative privée dans le travail de création, d'organisation et de préparation des Congrès.

L'Administration n'intervient que pour faciliter aux promoteurs l'exécution de leur tâche et pour favoriser, dans la mesure du possible, par son libéralisme, l'organisation des Congrès qui peuvent contribuer au progrès scientifique, économique ou social.

MARCEL BLOCH.

Nouvelles et Échos

Ainsi que nous l'avons annoncé, le jury du concours du second degré pour le dipôme des récompenses s'est réuni la semaine dernière au commissariat général. Après examen et discussion, le diplôme présenté par M. Camille Boignard a été déclaré digne de la première prime. C'est donc ce diplôme qui sera exécuté pour 1900. L'auteur reçoit la grande prime de 10.000 francs. M. Camille Boignard est un tout jeune homme,

âgé de vingt-deux ans à peine. Le choix de son œuvre sera pour son talent remarquable et précoce un grand encouragement, car il n'était point aisé de concourir contre des artistes au talent éprouvé tels que MM. Besnard et Vaudoyer, par exemple : cela ajoute encore au mérite d'avoir remporté le prix. Rappelons que le motif adopté par M. Boignard pour le diplôme est une grande allégorie du Travail avec un personnage symbolique placé entre un olivier à la droite du tableau, et un chêne à la gauche ; l'ensemble est tout à la fois imposant et gracieux et traité, de plus, dans un mode nouveau sortant des sentiers battus ordinaires de conception des diplômes d'exposition.

* * *

C'est hier 9 octobre qu'ont commencé les opérations des jurys d'admission pour les œuvres de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture. La première réunion sera consacrée à la nomination des bureaux. Rappelons que les œuvres d'art, dans la classification générale, occupent le deuxième groupe et sont réparties ainsi qu'il suit : Classe 7 (peintures, cartons, dessins) ; classe 8 (gravure et lithographie) ; classe 9 (sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines) ; classe 10 (architecture). Ce groupe ne comprend que les beaux-arts ; une place spéciale est réservée aux arts décoratifs dans d'autres groupes ; la liste des exposants à récompenser dans les classes d'industries d'art sera, d'ailleurs, divisée en deux sections, l'une pour les auteurs de dessins, cartons maquettes, etc., et l'autre pour les industriels.

Affecté en 1900 à l'exposition rétrospective des beaux-arts, le Petit Palais appartiendra ensuite à la Ville de Paris, qui y fera ses expositions annuelles. C'est à cette condition seulement que la ville a consenti une subvention de vingt millions à l'Exposition universelle de 1900.

Le Petit Palais remplacera donc, dans une certaine mesure, le palais de l'Industrie, et, s'il n'en a pas l'énorme superficie, s'il ne peut être utilisé pour le concours hippique ou pour une exposition de machines, il est du moins plus élégant et se prêtera beaucoup mieux aux expositions artistiques.

Le gros œuvre du futur pavillon de la Ville de Paris est entièrement terminé. La décoration est déjà fort avancée, et de toutes parts s'élèvent sur le monument ces cages de bois et de verre dans lesquelles, à l'abri des intempéries, les praticiens sculptent les ornements et les statues.

Le Petit Palais sera en effet plus chargé d'ornements que le Grand Palais. Le perron central sera encadré par deux énormes groupes. D'autres groupes se dresseront également au-dessus de la colonnade, aux deux extrémités de la façade.

MM. de Saint-Marceau, Injalbert et Convert ont été chargés de sculpter ces groupes.

Le Grand et le Petit Palais étant déjà presque achevés, on peut d'ores et déjà se rendre compte de leur prix de revient. Il ne dépassera pas 25 millions, ce qui donne pour le mètre courant environ 600 francs. Ce prix est fort peu élevé si l'on songe que le mètre courant d'une maison d'habitation atteint en moyenne 1,000 fr. Rappelons, enfin, que l'Opéra a coûté 52 millions, plus du double des Palais, et est resté 20 ans en construction, alors que les deux Palais, commencés en octobre 1897, auront été complètement terminés en moins de trois ans.

* * *

La mort de M. Warée, vice-président du comité 84 (dentelles, broderies, passementeries) ayant laissé vacantes les fonctions de vice-président, le Comité s'est réuni pour procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Nous sommes très heureux d'apprendre que c'est M. Henri Hénon, président de la Chambre syndicale des fabricants de dentelles et tulles de Calais qui a été désigné à l'unanimité.

M. Henri Hénon était déjà rapporteur du comité 84.

Le Comité a donc dû procéder à la nomination d'un nouveau rapporteur.

Tous les suffrages se sont portés sur M. Georges Martin, président de la Chambre syndicale des dentelles et broderies de Paris, que nous sommes heureux de féliciter ainsi que M. Hénon.

* * *

Par décret en date du 20 juillet 1899, M. Rebeillard, conseiller municipal de Paris, a été nommé membre de la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, en remplacement de M. Thulié.

* * *

M. Bouvard veut que le bois de Boulogne et le bois de Vincennes soient l'an prochain en pleine beauté, et dès la rentrée il soumettra au Conseil municipal son plan de campagne — adopté d'avance, cela va sans dire — pour la restauration de ces deux promenades.

On en avait commencé déjà la toilette, par le nettoyage de leurs lacs et rivières, mais il restait encore beaucoup à faire pour les pelouses et aussi pour les plantations, surtout après les derniers ouragans.

Les frais monteront à un million environ : quatre cent mille francs pour le bois de Boulogne, à peu près autant pour le bois de Vincennes, plus une centaine de mille francs pour le parc des Buttes-Chaumont et le reste pour les autres squares de Paris.

* * *

Ce n'est point une question négligeable que celle des sièges dans l'enceinte d'une exposition telle que celle qui se prépare, car si l'on s'y promène beaucoup, on éprouve beaucoup aussi le besoin de s'y asseoir pour se reposer. Aussi, demain 11 octobre, il sera procédé à l'adjudication, en deux lots, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des sièges dans les parcs et jardins. Il y aura sans doute quelques innovations, car les concurrents sont invités à fournir une description et un dessin au cinquième de la grandeur d'exécution des chaises et des fauteuils qu'ils proposent et à l'étude desquels ils auront apporté, n'en doutons pas, une recherche méritoire « du confortable ». Les associations ouvrières pourront, bien entendu, concourir. Rappelons que, lors de l'Exposition de 1889, les chaises donnèrent lieu à une concession qui rapporta à l'administration une redevance fixe de 39,000 francs.

* * *

L'exposition photographique, avec ses innombrables documents, s'annonce comme devant être extrêmement intéressante. Plus de trois mille mètres carrés de surface avaient été demandés par les exposants, et le comité d'installation ne dispose que de cinq cents mètres. Il a donc fallu en prendre son parti et procéder à une sélection sévère mais juste, qui donnera, n'en doutons pas, à l'ensemble un état et un mérite exceptionnels.

* * *

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Henri Billières, chef du bureau central et du secrétariat de la direction des services d'architecture et des promenades de la Ville de Paris, et chef du secrétariat de la direction des services d'architecture de l'Exposition de 1900.

M. Billières a succombé aux suites d'une longue maladie à Marly-le-Roi, où il s'était retiré depuis deux mois. Il n'était âgé que de quarante-six ans.

Fonctionnaire de la préfecture de la Seine depuis vingt-six ans, licencié en droit, il était auprès de M. Bouvard depuis près de sept ans. Il fut son collaborateur dévoué et toujours modestement effacé dans tous les grands travaux qu'il dirigea, et il organisa avec lui toutes les grandes fêtes de ces dernières années, notamment les fêtes russes de 1893 et 1896. Il avait participé largement à la réorganisation de la direction des travaux de Paris à la suite du départ de M. Huet. Enfin, à l'Exposition, il avait été un des travailleurs de la première heure.

A ses obsèqueo qui ont eu lieu dimanche dernier, à Marly, assistaient MM. Picard, commissaire général, Bouvard, directeur de l'Exposition, et un grand nombre de hauts fonctionnaires et d'employés de la préfecture de la Seine. M. Bouvard, au nom des deux directions, et M. Massat, au nom des employés du bureau central, ont prononcé quelques mots d'adieu devant la tombe.

* * *

Déclaration faite par le chancelier de l'empire d'Allemagne à un rédacteur du *Figaro* :

— Je me permets de demander au prince de Hohenlohe ce qu'il faut penser des bruits de boycottage de l'Exposition universelle de 1990.

— C'est absurde, me répond le prince, ce sont des inventions stupides. Rendre la France responsable d'une erreur judiciaire, c'était fou ; et, dès qu'on a parlé de cela, j'ai bien répété aux journalistes que l'Allemagne, plus que jamais, irait à l'Exposition de Paris.

« Un de vos organisateur est venu à Berlin, nous lui avons donné un dîner au Kaiserhof et il a pu se convaincre que l'Allemagne serait bien représentée à l'Exposition de 1900. Croyez que les Allemands iront la voir en masse et que, sur ce terrain du progrès et des affaires, notre intérêt est de rivaliser avec vous, de montrer l'essor considérable et les perfectionnements de notre industrie. »

Les Sections Étrangères

ITALIE

Les gallophobes de tous pays en sont pour leurs frais : la campagne qu'ils ont essayé de mener, après la sentence de Rennes, en vue de boycotter l'Exposition de 1900, a été de nul effet. En Italie, bien peu d'industriels se sont laissé influencer par les insinuations d'une certaine presse. Du reste, une réaction s'est vite produite et le bon sens a repris le dessus. On a compris que toute la France n'était pas à Rennes et que l'on ne peut rendre tout un pays responsable de la faute de quelques-uns.

Quoi qu'il en soit de cette agitation soulevée *ab irato* par les uns, insidieusement par d'autres, les sympathies existantes pour la France qui, généreusement, chevaleresquement, convie toutes les nations à ce grand tournoi pacifique qui saluera l'aube du XX[e] siècle, n'ont pas tardé à dissiper les légers nuages accumulés par la haine et l'envie. L'industrie italienne a fait de grands progrès depuis quelques années. Faisant peu de réclame et encore hésitante à envoyer ses voyageurs au dehors, elle est, au fond, très heureuse de l'occasion qui lui est offerte de faire connaître ses produits au monde entier.

Il est à remarquer, du reste, qu'en Italie on est amateur d'expositions. Tous les ans, et même sur différents points de la Péninsule à la fois, s'ouvrent des expositions régionales et aussi nationales. Quant au gouvernement, il n'a pas cessé un instant d'encourager la participation de l'industrie italienne à la grande exposition de Paris. Son concours, d'abord fixé à 900,000 francs, ayant été reconnu insuffisant vu le nombre des demandes, le gouvernement a ajouté à la première allocation une seconde, supérieure à la première, qui porte maintenant le chiffre de la dépense à 2,100,000 fr. Ce supplément, il est vrai, n'est pas encore approuvé par le Parlement ; la cause en est à la clôture insolite de la Chambre italienne, on sait dans quelles circonstances ; mais il fera l'objet d'un des premiers projets de loi qui seront présentés par le Parlement à la prochaine session.

Les administrations centrales de l'Etat se sont

déjà mises à l'œuvre pour préparer leurs matériels respectifs. Les ministères du Trésor et des finances, entre autres choses, exposeront des collections intéressantes de spécimens de l'industrie monétaire. Le ministère de la guerre et celui de la marine s'abstiennent, ainsi que les chantiers Armstrong, leur principal fournisseur. Il paraît que cette abstention est la suite d'un accord entre les gouvernements de différents Etats, de ne pas exposer d'engins de guerre. Toutefois, elle ne s'étend pas aux industries privées qui fabriquent, elles aussi, ces spécialités. C'est ainsi que les grands établissements métallurgiques de Naples et de la Lombardie ont la faculté d'envoyer leurs produits.

Non compris les sculpteurs et les peintres, les exposants italiens se chiffrent à environ 3,000. En ce qui concerne les artistes qui forment la section des beaux-arts, le nombre n'en sera connu que dans deux mois, vers le commencement de décembre, alors que les Commissions provinciales, instituées à cet effet, auront fait parvenir leurs listes.

Les régions qui comptent le plus d'exposants sont le Piémont, la Lombardie et la Toscane. Ce sont celles, du reste, où l'industrie est le plus développée. La Toscane, qui a conservé ses traditions artistiques, exposera ses belles mosaïques, ses bijoux de style, ses meubles de luxe. La Lombardie et le Piémont nous réservent des surprises touchant les progrès de leurs manufactures de soie et de coton, et aussi de leurs industries en fer battu et construction de machines.

Naples a les coraux, mais elle a également ses tanneries, ses mégisseries, qui ont fait de grands progrès, sans compter les articles de confection qu'elle répand dans toute l'Italie.

La Sicile et la Sardaigne seront représentées par leurs produits agricoles, des vins de cru estimés, des variétés de fruits de mer. En général, presque toutes les provinces fournissent des denrées alimentaires, pâtes, conserves, etc.

La reine des lagunes, Venise, y brillera par ses cristaux de Murano, ses verroteries, ses riches dentelles, ses meubles et ses bronzes artistiques. Elle aura des vitrines de reine.

Rome tiendra aussi une belle place avec ses mosaïques bien connues, ses trésors d'orfèvrerie, ses bois sculptés et ses ornements sacrés;

La municipalité de la ville de Rome fait exécuter des travaux documentaires spéciaux : ils présenteront pour les visiteurs un très grand intérêt. On y verra, entre autres choses un plan de Rome avant 1870 et le même plan en 1890 ; chacun d'eux n'aura pas moins de 18 mètres carrés de surface ; il y sera annexé des documents et tableaux chronologiques donnant toute l'évolution topographique de la Rome impériale, papale et moderne, ainsi que des statistiques concernant l'hygiène, la distribution d'eau, la construction des égouts, etc. L'archéologie jouera naturellement un rôle considérable dans cette instructive exposition.

PRUSSE

Le ministère de la guerre prussien participera dans une large mesure à l'Exposition de 1900. Il sera représenté par des ambulances du dernier modèle, par des réductions des cités ouvrières (militaires) de Spandau, par des chevaux provenant des célèbres haras de Trakehnen ; enfin, et surtout il tiendra une place considérable au musée de l'armée avec une représentation exacte des uniformes les plus typiques de l'armée prussienne depuis l'avènement du Grand-Electeur jusqu'à nos jours.

Il y aura quatre groupes comprenant, le premier, des soldats de la période de 1688 à 1740 : le deuxième de 1740 à 1806, le troisième 1808 à 1843, et le quatrième de 1843 à nos jours. Les dessins des personnages ont été exécutés par Knœtel, l'artiste qui, de nos jours, est considéré comme le meilleur connaisseur en matière d'histoire des uniformes et de l'armement. C'est le sculpteur Paul Werner qui est chargé de modeler ces figures. Elles seront reproduites en grandeur naturelle et auront le corps en papier mâché et la tête en cire. Si les ressources le permettent, les différents personnages auront des équipements, des vêtements et des armes *authentiques*.

Parmi ces attractions, il y aura le *Lange Kerl* (le colosse) qui était le soldat préféré de Frédéric-Guillaume Ier. Ce troupier, que l'appelait aussi le *grand Anglais*, parce qu'il était de cette nationalité, avait 2 m. 10 de haut. « Ayant eu son congé comme invalide, il s'établit marchand épicier à Berlin, où il vécut jusqu'à près de cent ans, toujours le plus grand et le mieux fait de la ville. » En face de lui il y aura un chasseur à pied mesurant 1 m. 60, et qui servira de contraste.

La Bavière, la Saxe et le Wurtemberg enverront également quelques modèles. Les quatre groupes renfermeront quatre-vingt-dix personnages en tout.

A Travers l'Exposition

Les travaux de la porte monumentale de l'Exposition sur la place de la Concorde, porte que construit M. Binet, architecte, sont poussés avec une grande activité. Les énormes mâts en acier entre lesquels sera construit le portail sont en place, l'adjudication, en un lot, des travaux de menuiserie et de balustrades en fer de cet édifice ; a eu lieu le 2 octobre dernier, le montant de l'adjudication est de 29.500 francs. Nous employons à dessein le terme d' « édifice » en parlant de cette porte, encore qu'il soit bien entendu que c'est une construction essentiellement temporaire destinée à disparaître aussitôt après la fermeture de l'Exposition. Ses proportions sont, en effet, colossales : elle comporte trois grandes arches de 20 mètres d'ouverture disposées en triangle, et qui couvriront une surface de 2.500 mètres carrés. Des guichets superposés, suivant une formule très ingénieuse qui a été trouvée par M. Binet, donneront accès dans l'Exposition, sans fausse manœuvre et sans encombrement, à 60.000 visiteurs par heure ayant pris leurs tickets et passant par les tourniquets enregistreurs. L'architecte fait jouer un rôle considérable à la décoration proprement dite dans la construction de cette porte monumentale ; il fait intervenir les jeux de lumière, naturelle pendant le jour, électrique le soir, dans de très nombreux cabochons colorés. C'est précisément parce qu'il s'agit, en somme, d'un grand motif décoratif, que la porte monumentale, malgré la masse considérable qu'elle montrera aux yeux, sera certainement prête exactement à la date qui a été assignée, c'est-à-dire un peu avant l'ouverture de l'Exposition.

* * *

De part et d'autre du pont d'Iéna s'élèvent avec une rapidité remarquable, par les soins de MM. Tronchet et Rey, architectes, les charpentes des palais de la Navigation et de la Chasse. Cette construction a un « mouvement artistique » tout particulier. En effet, elle repose, pour une moitié, sur le quai de la Seine, et pour l'autre moitié, à un niveau supérieur de 12 mètres sur le tablier qui recouvre la voie du chemin de fer : cela donne à l'édifice une originalité particulière. Les curieux y voient se dresser un grand arc en ogive de 15 mètres de portée et des fermes en bois sans contre-fiches de 28 mètres de portée ; nos charpentiers du bois montrent que la savante rivalité des charpentiers du fer ne les a pas découragés.

* * *

Toute la ligne des quais de le Seine entre le pont de la Concorde et le pont des Invalides se trouve englobée dans l'enceinte de l'Exposition. La circulation générale n'en sera pas entravée pour cela. Voici, en effet, comment la difficulté a été tournée par les ingénieurs. Afin de ne pas entraver le mouvement des lignes de tramways qui longent la Seine et qui constituent des moyens de transport très actifs, un passage a été ménagé sur les berges, et une tranchée couverte sera établie aux abords du pont d'Iéna pour les laisser passer ; de cette façon les services respectifs de circulation du public ordinaire et des visiteurs de l'Exposition fonctionneront simultanément sans se gêner en aucune façon.

L'installation des expositions coloniales au Trocadéro est menée avec une grande activité ; elle sera realisée rapidement en raison de la légèreté des constructions, surtout décoratives, qui vont y être érigées, tant dans la section coloniale française que dans la section coloniale étrangère. Cette semaine a eu lieu l'envoi en possession (c'est le terme exact) des concessions de terrains pour les expositions suivantes : 1° Madagascar ; 2° Cambodge ; 3° Compagnie française de l'Afrique occidentale ; 4° administration de l'exposition coloniale et de ses services ; 5° ministère des colonies.

* *

On vient d'établir le plan général de l'éclairage de l'Exposition. Les jardins du Champ de Mars et le parc du Trocadéro, comme en 1889, seront éclairés au gaz d'éclairage ; les jardins de l'esplanade des Invalides, le Cours la Reine, toute la section des Champs-Elysées et le quai d'Orsay seront éclairés à la lumière électrique. En ce qui concerne les installations particulières, les exposants auront le choix entre le gaz et l'électricité pour éclairer — à leurs frais, cela va sans dire — leurs installations.

La Bretagne tient décidément à affirmer son unité ethnique. Pendant que l'Union régionaliste bretonne se fondait, pour conserver la langue et rénover le théâtre et la poésie populaire de la province, un groupe de Bretons, sous la présidence de M. Guieysse, député du Morbihan, demandait et obtenait un emplacement, sur l'esplanade des Invalides, pour y exposer en 1900 tout ce qui constitue le génie armoricain.

Sur les plans de M. Félix Olivier, architecte diplômé de l'exposition bretonne, vont s'élever des constructions reproduisant la colonnade du cloître de la Forêt-Ouessant, près de Quimper, un édicule de Saint-Jean-du-Doigt, le cloître de Tréguier, certains motifs décoratifs de maisons du moyen-âge, à Morlaix, etc., etc.

De véritables Bretonnes, en costume, serviront le cidre et l'hydromel dans une auberge du plus pur style breton. On pourra admirer dans un autre édifice, les broderies si curieuses de Pont-l'Abbé, dont les dessins en spirale ont, dit le savant Yufavi, des rapports indeniables avec l'art phénicien ; celles de Bannalec, de Tourch, de Riec, de Locminé ; les faïences de Quimper, etc.

Les bardes et peintres bretons exposeront aussi leurs œuvres.

Un Comité de patronnage et un Comité exécutif, composés de notabilités politiques et artistiques de la Bretagne, viennent de se constituer définitivement.

Le Comité exécutif comprend MM. Guieysse, président ; Bonnemère, Sébillot, Bonduelle, Salmont, Roux, Olivier Merson, Paul Eudel.

Le directeur général de l'exposition bretonne est M. Georges-Marie Richard.

Aux Palais des Champs Elysées.

Quelques journaux ont parlé d'un « incendie » qui se serait produit avant-hier soir aux Champs-Elysées, dans l'échafaudage sur lequel s'appuie la coupole centrale du grand palais des Beaux-Arts.

On allait jusqu'à parler d'un retard possible dans l'achèvement des travaux !

L'événement se réduit à ceci : Dimanche soir, deux heures après le départ des ouvriers, on s'aperçut qu'un des planchers de l'échafaudage en question était en train de brûler.

On suppose qu'une étincelle, jaillie de la petite forge qui sert là-haut à l'ajustage des rivets, était tombée dans un interstice du plancher dont le bois est très sec, et y avait mis le feu tout doucement. L'alarme fut aussitôt donnee, les pompiers arrivèrent, et «l'incendie » une fois éteint, on constata qu'environ un mètre carré de plancher était consumé. Et voilà tout.

La seule conséquence fâcheuse de l'incident, c'est que pendant toute la journée d'hier, l'entrepreneur des travaux a dû subir la visite d'innombrables curieux qui le dérangeaient de sa besogne pour se faire raconter « l'incendie ».

Le brave homme était furieux.

Les Trésors d'Eglise en 1900

Le bon accueil fait unanimement par l'épiscopat français aux récentes ouvertures de l'administration des cultes, en vue de sa participation à l'Exposition, permet de compter sur un attrait de plus.

Il n'en a pas été de même, on s'en souvient, en 1889.

Les réponses épiscopales sont très intéressantes à lire, aujourd'hui surtout que l'énergie persévérante de Léon XIII a réussi à éteindre presque complètement l'opposition officielle du clergé à la République. Elles offrent un curieux témoignage de l'état d'esprit politique de ce clergé avant l'ère nouvelle inaugurée par le fameux toast du cardinal Lavigerie (12 novembre 1890), consacrée par l'encyclique du 16 février 1892, et qui devait apporter des modifications si profondes aux relations des deux pouvoirs.

En voici une des plus topiques. C'est celle de Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Cette lettre, bien entendu, est inédite.

ÉVÊCHÉ D'ANGERS

—

Angers, le 28 janvier 1889

Monsieur le ministre,

Par dépêche du 23 courant, vous me faites l'honneur de m'informer qu'une Commission spéciale se propose d'organiser, pour le 1[er] mai prochain, une exposition d'objets d'art dans les salles du palais du Trocadéro. Vous voulez bien m'indiquer en même temps certains objets d'art religieux pour le prêt desquels la Commission sollicite mon adhésion.

Comme il s'agit évidemment d'une branche de l'Exposition universelle de 1889, j'ai le regret d'être obligé de vous dire qu'il m'est absolument impossible de prêter aucun concours à des manifestations ayant pour objet de glorifier une date funeste de notre histoire nationale et qui rappelle à l'Église de France une ère de persécution.

En vous priant de transmettre à la Commission l'expression de mon regret, j'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous offrir l'assurance de ma haute considération.

CHARLES-EMILE

† Evêque d'Angers.

Assurément, les réponses négatives des évêques de 1889 n'étaient pas toutes motivées de si nette et si intransigeante manière. Plus d'un prélat s'y retranchait derrière les difficultés de l'entreprise, l'inconvénient qu'il y aurait eu à priver pendant de longs mois les paroisses d'objets d'art dont un certain nombre — les reliques par exemple — se trouvent matériellement liés au culte des saints.

Cela pouvait se plaider. Il était néanmoins évident que, dans la plupart des cas, les raisons alléguées cachaient une opposition d'ordre essentiellement politique.

Mgr Freppel est mort, et cette opposition n'existe plus. Il n'y a parmi le clergé, séculier ou régulier, que les Assomptionnistes — réfractaires en cela comme en toutes choses aux directions politiques et sociales de Léon XIII — qui s'efforcent, par la propagande quotidienne des *Croix* que tant d'évêques portent comme le Christ portait la sienne, de jeter par avance le discrédit sur l'Exposition de 1900, laquelle n'en manifestera pas moins aux yeux du monde l'impérissable genie de la France.

JULIEN DE NARFON

(*Figaro*)

L'EXPOSITION COLONIALE

La Section coloniale qui est, comme on sait, placée sous la haute direction de M. Charles Roux, ancien député de Marseille, assisté de MM. Saint-Germain et Broussais, directeur-adjoint et sous-directeur, avec, pour secrétaire general et chef de cabinet, MM. Morel et Basset, vient enfin de constituer ses « cadres ».

Et voici, établie définitivement, la liste de ses commissaires.

Colonies et Pays de protectorat	Commissaires
Congo	MM Ponel; Bourdon et Guillemot, adjoints.
Côte d'Ivoire	M. Pierre Mille.
Côte des Somalis	M. Boucard; M. Vigneras, adjoint.
Dahomey	M. Béraud; M. Brunet, adjoint.
Guadeloupe	M. Guesde; M. Huet, adjoint.
Guinée Française	M. Gaboriaud; M. Vienne, adjoint.
Guyane	M. Gachet.
Inde Française	M. Blum-Majeux.
Indo-Chine	M. Pierre-Nicolas.
Madagascar	M. Grosclaude; MM. Crozier et Delhorbe, adjoints.
Martinique	M. Demartial.
Mayotte et Comores	M. Vienne.
Nouvelle-Calédonie	M. Louis Simon.
Océanie	M. Chailley-Bert.
Réunion	M. Ernest Chabrier.
Saint-Pierre et Miquelon	M. Georges Beust.
Sénégal	M. Milhe-Poutinghon; M. Schmitt, adjoint.
Soudan	M. Felix Dubois.
Tunisie	M. G. Guiot et D[r] Loir; M. Roger Martin, adjoint.

Il ne faut pas trop nous étonner du long temps qu'a nécessité cette besogne; la distances des Colonies au boulevard, rendant particulièrement très lents les pourparlers relatifs au choix des commissaires, a la discussion des programmes et des devis, et à l'examen des plans, Et notez bien que la section coloniale comprend, comme on peut le voir ci-dessus, toutes nos Colonies et Pays de Protectorat, à l'exception toutefois de l'Algérie, dont l'exposition reste affectée dans la dépendance du Ministère de l'Intérieur.

M. Scellier de Gisors, architecte en chef de la section, qui est déjà chargé de la construction du Pavillon du Ministère des Colonies, accepte, en outre, la construction de onze autres palais ou pavillons, qui sont ceux de la Martinique, de Saint-Pierre et Miquelon, dont M. Bidel est, en ce moment, en train de préparer un diorama qui figurera à l'Exposition, et, sur lequel sera représenté tout ce qui appartient à l'industrie du pêcheur de morue, piquois, aulx à morue, gaffes, cuillers à énocter, filets, mannes à boëttes, etc. Ce diorama sera très curieux. Le pavillon de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de Mayotte et Comores, des établissements d'Oceanie, du Sénégal, du Congo, du Soudan, et de la Côte des Somalis. Malgré ce grand nombre de constructions, placées sous la direction de l'architecte en chef, nous ne comptons pas moins de quatorze autres architectes pour l'édification des autres palais de la section coloniale :

M. Roger Saladin, architecte, pour la Tunisie. L'exposition de cette colonie occupera une superficie de 4,000 mètres. Son bâtiment principal, qui est la fidèle reproduction de la mosquée de Sidi-Malvrez, couvrira une surface de 1,125 mètres. et sera affecté à l'Exposition de l'Agriculture. Dans le sous-sol de ce pavillon, les colons exposeront aux yeux du public leurs produits agricoles, les images de leurs exploitations, ainsi que le matériel dont ils se servent. A gauche de ce bâtiment, une rue de Tunis, la rue des Souks, qui descendra vers la Seine en décrivant une légère courbe, nous montrera trente-cinq boutiques ou magasins qui seront tenus par des commerçants ou boutiquiers indigènes. A l'extrémité de cette rue, sera construit une mosquée affectée au culte musulman. Telles seront, avec quelques monuments connus de la Tunisie, tel que le Café maure de Sidi-ben-Saïd, une porte de Sousse, la mosquée du barbier de Kairouad, le Pavillon de la Manouba, qui servira de salle de réception, les principales attractions de l'Exposition tunisienne.

M. Labussière est l'architecte du pavillon de la Guinée française; M. Courtois Suffit est désigné pour la Côte d'Ivoire; M. L. Siffert, pour le Dahomey; M. Léon Brey, pour la Nouvelle-Calédonie; M. Bitner, pour l'Inde française; M. Jully, pour Madagascar.

RÈGLEMENT

CONCERNANT LES MESURES DE SÉCURITÉ
ET LES MESURES PRÉVENTIVES CONTRE L'INCENDIE
IMPOSÉES AUX CONCESSIONNAIRES
D'EXPOSITIONS PAYANTES
D'ÉTABLISSEMENTS DE CONSOMMATION
OU DE SPECTACLES ET D'ÉTABLISSEMENTS SIMILAIRES

LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 1897 réglant les clauses et conditions générales imposées aux concessions d'expositions payantes, d'établissements de spectacles ou de consommation et d'établissements similaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 1897 instituant un Comité consultatif appelé à donner son avis sur les mesures de préservation contre les dangers d'incendie dans l'enceinte de l'Exposition;

Sur l'avis du Comité,

ARRÊTE :

CHAPITRE PREMIER

Dégagements, escaliers, portes

ARTICLE PREMIER

La largeur des galeries, passages, dégagements et portes servant à la circulation sera proportionnelle au nombre de visiteurs admis et calculée sur la base de soixante centimètres (0 m. 60) pour cent personnes. Dans la largeur ainsi établie, il ne pourra être toléré de vitrines, chaises ou marchandises diverses, principalement à proximité des issues.

Les portes principales devront avoir au moins un mètre vingt centimètres (1 m. 20) de largeur pour le passage du matériel des sapeurs-pompiers.

ART. 2.

Les escaliers de circulation devront autant que possible être droits: leur largeur d'emmarchement sera calculée sur la base de soixante centimètres (0 m. 60) par cent personnes à évacuer, avec un minimum de un mètre quarante centimètres (1 m. 40).

ART. 3.

Les portes extérieures devront ouvrir en va-et-vient ou vers la sortie. Si elles ne pouvaient ouvrir que vers l'intérieur, elles seraient maintenues ouvertes.

Les portes des tambours ouvriront en va-et-vient ou vers la sortie. La largeur totale des portes de chacun de ces tambours sera au moins égale à celle de la porte principale correspondante.

ART. 4.

Dans les locaux éclairés artificiellement le jour, ou ouverts au public le soir, les portes devront être vitrées au moins dans leur partie supérieure, afin qu'en cas de défaut d'éclairage le public puisse se diriger vers la sortie.

ART. 5.

Il pourra être exigé des portes dites de secours, vitrées dans leur partie supérieure, ouvrant facilement de l'intérieur dans le sens de la sortie, ne pouvant être fermées à clef et munies de l'inscription : *Porte de secours*.

ART. 6.

Dans l'intérieur de chaque bâtiment, on affichera le plan des locaux avec l'emplacement des escaliers, des portes de secours, des avertisseurs, et, si cela est nécessaire, une consigne spéciale.

Des flèches apparentes fixeront la direction du public vers les sorties.

ART. 7.

Dans les locaux ouverts au public le soir, ou éclairés le jour artificiellement, il sera installé un

éclairage de secours complètement indépendant de l'éclairage principal et pris sur une autre source que celui-ci.

Les lampes auront une intensité lumineuse d'un carcel et porteront un signe distinctif uniformément rouge. Elles seront installées conformément à l'article 42 de l'ordonnance de police du 1er septembre 1898.

CHAPITRE II

Mode de construction.

ART. 8.

Tous les bois de charpente employés dans les constructions, y compris les chevrons et la volige, seront revêtus d'un enduit isolant de trois centimètres (0 m. 03) d'épaisseur, ou seront ignifugés.

Il pourra être fait exception à cette règle sur demande spéciale à la Commission pour les galeries principales où les risques d'incendie seraient diminués par le mode de construction, l'usage des locaux et la surveillance exercée.

Le dessus des parquets, les portes et croisées et les bois de menuiserie ordinaire ne sont pas soumis aux mêmes prescriptions.

ART. 9.

Tous les escaliers de circulation qui seront en bois seront hourdés pleins. Ceux descendant dans les caves ou sous-sols seront en matériaux incombustibles.

Ceux qui, en raison de leur caractère décoratif, devraient être en bois apparent et ne pourraient être hourdés pleins seraient ignifugés.

ART. 10.

Les cloisons séparatives en bois ignifugé ne seront autorisées qu'exceptionnellement sur demande spéciale. Les cloisons séparant les théâtres, concerts, restaurants des locaux voisins seront toujours en matériaux incombustibles.

De même, les planchers de ces théâtres, concerts, restaurants, formant séparation avec d'autres locaux, ne pourront être en bois seulement ignifugé. Les faux planchers devront être hourdés avec aire supérieure et plafond inférieur en plâtre.

ART. 11.

Dans les salles de théâtres, café-concerts, lieux d'exhibition où le public occupera des places fixes, les planchers supportant le public seront de préférence en fer et hourdés pleins; s'ils sont en bois, ils seront hourdés pleins sans vide entre l'auget et le parquet.

ART. 12.

Les planchers et escaliers devront être calculés pour une surcharge de quatre cents kilogrammes par mètre carré, le fer travaillant à 8 kilogrammes et le bois à 0 kilogr. 600 par millimètre carré de section. Les épreuves jugées nécessaires par l'Administration seront exécutées aux frais des concessionnaires.

ART. 13.

Les balustrades, balcons, parapets, rampes d'escaliers devront être établis très solidement et fortement arc-boutés pour résister à la poussée de la foule.

ART. 14.

Les estrades en charpente seront solidement contreventées pour parer au renversement, les assemblages seront garnis de boulons en fer. Le sol recevant ces estrades sera pilonné et nivelé, les poteaux et longrines seront scellés au sol par des patins de maçonnerie.

ART. 15.

Sauf demande motivée à la Commission, les châssis vitrés, inclinés ou horizontaux, des combles seront garnis d'un grillage métallique à mailles de 4 centimètres, placé sous le verre.

ART. 16.

Toutes les toiles décoratives non marouflées, les velums et les bannes seront ignifugés.

CHAPITRE III

Eclairage électrique.

Production d'énergie électrique pour l'éclairage par les concessionnaires. — Installation des câbles, fils et conducteurs dans l'intérieur des bâtiments.

ART. 17.

Tout concessionnaire qui désirera installer l'éclairage électrique dans sa concession devra s'adresser à la Direction générale de l'Exploitation (Service des installations électriques), quelle que soit la source du courant qui doit l'alimenter.

Les installations de force motrice autres qu'électriques sont soumises à une autorisation préalable, spécifiant les conditions d'établissement.

ART. 18.

Machines. — Les moteurs, les machines électriques et, s'il y a lieu, les accumulateurs seront placés dans des locaux inaccessibles au public et constamment surveillés par des ouvriers expérimentés. Les salles d'accumulateurs seront munies de lampes à double enveloppe et l'emploi de conducteurs doubles dans le même guipage y est interdit.

ART. 19.

Conducteurs électriques. — Les installations seront faites au moyen de câbles et fils recouverts, à l'exclusion des conducteurs nus. Ils seront partout rigidement fixés; ils posséderont une double protection mécanique et électrique, l'une ou l'autre devra être imperméable.

Leur section sera telle que le passage accidentel d'un courant triple du courant normal ne détermine aucun échauffement dangereux.

L'emploi des conduites d'eau ou de gaz et des parties métalliques de charpente, comme conducteurs, est rigoureusement interdit.

ART. 20.

Coupe-circuits. — Un coupe-circuit fusible ou magnétique sera placé à l'origine de chaque conducteur de départ ou de branchement. Le maximum de courant pouvant circuler dans un conducteur au delà du dernier coupe-circuit est fixé à 3 ampères. Sauf le cas des lampes à arc, ces appareils devront fonctionner nettement pour un courant compris entre le double et le triple du courant normal.

ART. 21.

Petit appareillage. — Tout le petit appareillage, interrupteurs, coupe-circuits, etc., sera construit en matériaux incombustibles et monté sur bases isolantes.

Les parties où circule le courant seront garanties contre tout contact métallique accidentel.

Les fusibles des coupe-circuits seront disposés de telle façon qu'aucune projection de métal fondu ne puisse sortir de l'appareil. Ces fusibles seront complètement cloisonnés de toutes parts, de telle sorte que la fusion de l'un d'eux ne puisse allumer un arc avec le pôle voisin.

ART. 22.

Lampes à arc. — Les lampes à arc seront munies de globes grillagés et de cendriers disposés pour qu'aucune parcelle de charbon en ignition ne puisse s'en échapper.

Ces lampes seront isolées à leurs attaches et suspendues par des câbles incombustibles indépendants des fils conducteurs.

Elles ne pourront pas être placées à moins de trois mètres (3 mètres) au-dessous des velums. Les câbles pourront traverser ceux-ci par des ouvertures assez larges pour que tout contact soit impossible.

Les rhéostats de réglage seront montés sur matière incombustible et protégés de tous côtés contre les contacts accidentels de toute nature. Ils seront à cinquante centimètres (0 m. 50) au moins de toute tenture en étoffe et isolés de trois centimètres (0 m. 03) de toute paroi combustible.

ART. 23.

Lustrerie. — L'emploi d'appareils mixtes à gaz et à l'électricité est rigoureusement interdit. Les appareils montés sur pièces de charpente métallique en seront isolés électriquement.

Les lustres comprenant un grand nombre de lampes seront subdivisés en groupes tels que le courant ne dépasse pas cinq (5) ampères et chaque groupe sera protégé par un coupe-circuit double.

ART. 24.

Appareillage de théâtre. — Les jeux d'orgue seront d'un accès facile; leurs câbles et rhéostats feront l'objet d'une installation soignée en vue d'éviter les courts circuits.

Les rhéostats seront largement ventilés et mis à l'abri de tout contact métallique accidentel.

Il ne sera fait usage de câbles souples sur la scène des théâtres et cafés-concerts que pour les herses, portants ou traînées exclusivement.

Ces câbles seront garnis de cuir sur toute leur longueur, leurs attaches seront mécaniquement assurées, indépendamment de la jonction électrique, de telle sorte qu'aucune traction ne puisse s'exercer sur cette dernière.

ART. 25.

Isolement. — L'isolement de chaque partie de l'installation devra être tel, que la résistance mesurée entre deux conducteurs ou un conducteur et la terre soit supérieur à 5 E2, E étant le voltage de l'installation. Cette règle s'applique à toute partie quelconque de l'installation qui peut être séparée de l'ensemble par le jeu d'un interrupteur ou d'un coupe-circuit.

ART. 26.

Ballons de celluloïd. — Il est interdit de faire usage de ballons, fleurs, etc., en celluloïd comme enveloppes de lampes électriques ou autres appareils d'éclairage pour la décoration intérieure des constructions.

CHAPITRE IV.

Éclairage, chauffage et force motrice.

ART. 27.

Conformément à l'article 11 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires par l'arrêté ministériel du 15 avril 1897, le chauffage et l'éclairage ne peuvent avoir lieu qu'au gaz ou à l'électricité.

Pour l'emploi du gaz, les concessionnaires devront se conformer à l'ordonnance de police du 27 octobre 1855, aux arrêtés de M. le Préfet de la Seine des 18 février 1862, 2 avril 1868 et 17 janvier 1878.

ART. 28.

Pour les installations de gaz ordinaire, l'usage des régulateurs de pression est interdit. Les fourneaux à gaz des restaurants seront établis sous des hottes pourvues d'un tuyau d'évacuation des produits de la combustion.

ART. 29.

L'emploi des hydrocarbures, des huiles et essences minérales, de l'alcool, du gaz acétylène et des gaz autres que le gaz ordinaire de houille est interdit pour l'éclairage, le chauffage ou la production de force motrice des concessionnaires.

ART. 30.

Les tuyaux d'évacuation des gaz provenant de la combustion sont assimilés aux tuyaux de fumée et construits de la même façon que ceux-ci. Ils devront être en maçonnerie et non en métal.

CHAPITRE V

Théâtres. — Cafés-Concerts. — Salles de réunion où le public occupe des places fixes.

ART. 31.

Les théâtres, cafés-concerts, salles de réunions dans lesquelles le public occupe des places fixes seront construits et disposés conformément à l'ordonnance de police du 1er septembre 1898.

La construction, toutefois, pourra ne pas être en matériaux incombustibles, mais sera en matériaux ininflammables.

Le rideau de fer pourra être remplacé par un rideau de toile ignifugée ou de toile d'amiante.

ART. 32.

L'éclairage électrique est seul autorisé pour ces locaux.

CHAPITRE VI

Secours d'incendie.

ART. 33.

Dans toutes les concessions, et sauf dispense spéciale, il sera établi une canalisation d'eau en pression, conformément aux indications spéciales du Service des sapeurs-pompiers.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 34.

L'observation du présent règlement ne saurait dégager le concessionnaire de sa responsabilité de constructeur.

ART. 35.

Indépendamment des prescriptions du présent règlement, l'Administration se réserve le droit de prendre toute mesure qui pourrait lui paraître nécessaire pour assurer la sécurité publique.

ART. 36.

Les concessionnaires devront adresser, quinze jours à l'avance, au Commissariat général, toute demande relative à la vérification des mesures qui leur auront été imposées notamment pour l'ignifugeage des bois et des tentures.

Paris, le 15 mai 1899.

Signé : ALFRED PICARD.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Commerciale

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 Octobre 1899.

Les Boers ont adressé leur ultimatum à l'Angleterre, et comme l'Angleterre n'est pas disposée à faire droit à leurs demandes, on peut considérer la guerre comme ouverte.

Bien que le fait fût prévu et attendu, les cours ont payé leur tribut à la baisse : quelques acheteurs qui avaient gardé une espérance, même lorsqu'il n'était plus guère possible d'espérer, ont fini par s'incliner, et leurs ventes ont sensiblement pesé sur les cours. Cependant la baisse qui s'est produite n'a jamais eu la moindre ressemblance avec une panique.

Du reste, il convient de constater que quelques achats se sont encore produits pour compte anglais.

Nos Rentes se ressentent un peu des tendances générales, aussi bien politiques que monétaires. Le 3 o/o cependant ne perd que 10 c. à 100 40 et le 3 1/2 est encore mieux tenu à 102 45 contre 102 52.

L'Italien s'inscrit également en réaction, de 91 80 à 91 70

La chasse à l'or à laquelle se livrent l'Angleterre et la plupart des pays européens devait naturellement affecter le change espagnol, qui s'est en effet tendu d'une façon assez appréciable depuis quelques jours. Ce fait suffit pour expliquer la baisse de l'Extérieure à 60 80, ainsi que celle du Nord de l'Espagne à 192, du Madrid-Saragosse à 260 et des Andalous à 244.

Les fonds turcs sont complètement délaissés : cependant la série D, seule cotée à terme, ne se ressent pas trop de cet abandon à 22 fr. : la Banque ottomane se maintient assez fermement à 552.

Les établissements de crédit ne peuvent rester complètement en dehors du mouvement général : le Lyonnais passe de 958 à 955, la Banque de Paris de 1.059 à 1.052, la Société générale de 595 à 592.

Le Rio, à qui l'aggravation du change espagnol devrait cependant être favorable, est ramené par les efforts des vendeurs de 1.223 à 1.197.

Malgré une lutte assez vive et les efforts de Londres pour soutenir les cours, les Mines d'or s'inscrivent toutes en clôture en réaction assez importante : Les Rand Mines reculent de 829 à 783, les Goldfields de 157 50 à 148 50, l'East Rand de 150 50 à 142 ; Simmers de 138 à 130, etc.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	100 40	Turc.	22
Italien.	91 70	Banq. Ottomane	552 »
Extérieure. . .	60 85	Rio	1.197 »

COMPAGNIE

DES

CHEMINS de FER du NORD de L'ESPAGNE

Messieurs les obligataires qui désirent adhérer au Convenio proposé par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires, qui a eu lieu le 4 juillet dernier, à Madrid, sont priés d'envoyer leurs titres à la Sociétés Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, laquelle leur donnera tout les renseignements qu'ils pourront désirer.

Les titres devront être estampillés, conformément à la loi, et seront retournés à leurs propriétaires, aussitôt cette formalité remplie.

6e Année. — N° 130 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 octobre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 octobre 1899

La quinzaine qui vient de s'écouler a fait faire à l'Exposition un pas de géant. Ce que l'on a abattu de besogne, sur les chantiers, est inimaginable. On a profité du beau temps et on a mis les bouchées doubles.

On peut dire que la période de construction est dores et déjà achevée, sur tous les points. C'est là un véritable tour de force. Il est vrai que nous n'en sommes plus à les compter, car le miraculeux est devenu, à l'Exposition, une chose courante.

Les terrassiers ont repris, sur les chantiers, un rôle important. Il ne s'agit plus des grands remblais du début; il faut maintenant niveler le terrain, préparer la place des parcs et jardins, planter ou transplanter des arbres; bref, procéder à la parure extérieure de l'Exposition.

Nous avons quatre mois et demi, devant nous, pour ce travail là ; c'est plus que suffisant.

En attendant, les comités d'installation fonctionnent avec activité. Les présidents de classe ont leurs plans tout prêts; chaque exposant sait désormais la place qu'il occupera dans le palais qui lui est destiné. Donc, tout va pour le mieux dans la plus belle des expositions.

〰 Il ne faut attacher aucune importance à l'accident qui s'est produit l'autre jour, au Palais des Armées de Terre et de Mer, accident que nous relatons un peu plus loin.

Les causes en sont maintenant connues, et elles ne sont pas dues, comme on l'avait cru d'abord, à l'inadvertance des architectes ou entrepreneurs.

On avait également incriminé le ciment armé. Il n'y est pour rien. Au contraire, l'accident a démontré sa force de résistance et de solidité.

Le malheur est qu'il y a eu des blessés ; mais leurs blessures ne mettent pas leur vie en danger.

〰 Il paraît qu'à l'heure actuelle, les hôtels de Paris regorgent de monde. Il y a, en ce moment, difficulté à se loger dans nos grands hôtels parisiens. Que sera-ce quand l'Exposition battra son plein ? M. Picard y a-t-il réfléchi ?

Il est vrai qu'il y a les ponts... il y en a même un de plus : le pont Alexandre. Il y a aussi le Grand Hôtel de la Belle-Etoile. Mais tous nos visiteurs ne s'accommoderont guère de ce genre d'hospitalité.

Ils désireront probablement quelque chose d'un peu plus confortable. Si nous nous en souvenons bien, pendant l'Exposition de Bruxelles, la municipalité avait créé une agence officielle de renseignements relative aux logements à louer aux étrangers qui venaient s'installer, à Bruxelles, pendant l'Exposition.

Il suffisait de déclarer à ladite agence la maison, le logement, la chambre, avec leurs prix, qu'on mettait à la disposition des étrangers. La municipalité portait ces renseignements à la connaissance du public par la voie de l'affichage, et tout le monde trouva ainsi à se loger assez commodément.

Ce système nous paraît assez pratique. On pourrait peut-être l'employer en 1900.

H. G.

Le Ciment armé

A L'EXPOSITION DE 1900

Par l'émulation qu'elles font naître dans le monde des constructeurs, par l'importance et la perfection des moyens d'action mis en œuvre, les Expositions universelles ont toujours été un puissant facteur de progrès dans l'art de la construction.

Les Expositions de 1855 (Palais de l'Industrie), de 1878 (Galerie des Machines), de 1889 (Galerie des Machines et Palais des Arts Libéraux) ont exercé une action considérable sur les progrès de la construction des fermes à grande portée.

L'Exposition de 1900 sera la consécration d'un nouvel élément de construction, qui a pris un grand essor, depuis quelques temps, et auquel il a éte fait largement appel dans toutes les parties de l'Exposition.

Nous voulons parler du ciment armé. — Le ciment armé est constitué par l'incorporation dans du béton de fils ou de barres de fer ou d'acier, dont le profil et la section sont rigoureusement déterminés.

Le fer et le béton possèdent des propriétés exactement opposées au point de vue de la résistance.

Alors que le fer résiste particulièrement bien à la traction, le béton résiste très bien à la compression, mais n'a qu'une assez faible résistance à l'extension.

Il est facile de comprendre quel intérêt s'attache, dans toutes les pièces qui sont soumises à la fois à des efforts de compression et d'extension, à combiner, à superposer les propriétés de ces deux materiaux.

Cette combinaison est rendue possible par ce fait que le fer et le béton adhèrent très fortement entre eux.

C'est ainsi qu'on a été amené à employer le ciment armé.

Or, non seulement le ciment armé possède les qualités propres des deux éléments constitutifs, mais encore leur combinaison fait naître des avantages considérables.

Le béton protège le fer contre la rouille, ce qui est capital, au point de vue de la sécurité et de l'entretien. Des pièces de fer, encastrées dans un massif de béton ont, été retrouvées intactes après avoir séjourné sous l'eau pendant plusieurs siècles (Pont de Soissons). En outre, le ciment armé résiste parfaitement à la gelée et à l'incendie. Le béton forme autour du fer une enveloppe isolante qui le protège contre de trop fortes dilatations, de sorte que les murs et les piliers ne sont plus exposés à être renversés. Enfin, le ciment armé joint à toutes ses qualités celle de présenter, dans son emploi, une économie notable sur tous les matériaux qu'il est susceptible de remplacer.

C'est à l'année 1868 que remontent les premières applications du ciment armé. On l'employa pour des revêtements, de petits réservoirs ; puis ce mode de construction se développa. On fit en ciment armé les hourdis, les planchers, puis les cloisons, les poutres, les piliers. Dans ces derniers temps, on a construit en ciment armé des édifices entiers et on vient de l'appliquer avec succès aux voutes à grande portée.

L'Exposition a fait de nombreux appels à ce nouveau genre de construction. Les architectes et les ingénieurs, qui concourent à l'édification de cette grande œuvre, se sont efforcés d'en tirer tout le parti possible; et il n'est pas sans intérêt, à l'heure actuelle, de passer en revue les applications aussi originales que hardies qui ont été faites du ciment armé dans les travaux de l'Exposition.

Nous ne nous étendrons pas sur les ouvrages qui rentrent dans les applications courantes du ciment armé, mais nous ne saurions passer sous silence les terrasses du palais de l'Horticulture, la plate-forme qui couvre la tranchée du chemin de fer de l'Ouest sur la rive gauche de la Seine, la plate-forme du Château-d'Eau, le Palais du Costume et particulièrement le Palais de la Belgique qui est construit entièrement en ciment armé.

Nous devons également signaler les murs de soutènement de la tranchée du quai Debilly, en bordure des jardins du Trocadéro et le pont qui franchit cette tranchée, au droit du pont d'Iéna.

Ce pont, dont la portée est de 14 mètres et la largeur de 30 mètres, est constitué par une plateforme de 10 centimètres d'épaisseur, supportée par douze poutres en arc surbaissé, dont la flèche est de o m. 60, la hauteur de o m. 30 à la clef et de o m. 90 aux naissances, la largeur en plan de o m. 25 à la clef et de 1 mètre aux naissances. Ces arcs sont reliés par quatre poutrelles transversales de o m. 25 de hauteur sur o m. 20 de largeur.

Les murs de soutènement sont constitués par un rideau de béton armé, en arrière duquel se détachent des contreforts prenant appui sur des semelles horizontales. Le tout est en ciment armé et se comporte admirablement.

Les applications les plus intéressantes du ciment armé, sont celles qui en ont été faites aux Palais des Champs-Elysées.

Elles tirent un intérêt spécial de ce que ce ne sont plus là des constructions éphémères, établies en vue d'un usage parfaitement déterminé, de sorte qu'il est aisé d'évaluer la surcharge maxima qu'elles peuvent avoir à supporter, mais bien des monuments définitifs, durables, et qui sont destinés, dans l'avenir, à être utilisés pour un emploi tout différent de celui en vue duquel ils ont été prévus.

Aussi les planchers de ces deux Palais ont-ils été soumis à des épreuves particulièrement sévères et les résultats de ces essais ont prouvé que, dans les ouvrages en ciment armé, la hardiesse n'était pas incompatible avec la solidité.

Au Petit Palais, tous les plafonds du soubassement, soit voutés, soit constitués par des panneaux plats portés sur des poutres saillantes, ont été exécutés en ciment armé.

L'escalier qui réunit entre eux le soubassement et le premier étage mérite une mention spéciale. Cet escalier, en ciment armé, qui rachète une différence de niveau de 5 mètres, est d'une seule volée, sans appuis intermédiaires, de sorte qu'il est simplement posé sur le sol et suspendu au palier du premier étage.

La volée à la section d'une poutre à double T dont les ailes constitueraient les limons de l'escalier.

L'âme a 10 centimètres d'épaisseur sur 1 m. 90 de large.

Cet escalier donne accès à un promenoir circulaire, constitué par un système de poutres en ciment armé, posées sur des consoles de pierre, scellées dans le poutour de maçonnerie.

Ce travail constitue un ensemble d'une hardiesse exceptionnelle.

Au grand Palais, tous les planchers du premier étage, ainsi que les galeries du hall elliptique et les escaliers d'honneur du Palais de l'avenue d'Antin, sont constitués en ciment armé.

Ces planchers ont été soumis à des essais avec des surcharges uniformément réparties égales à 1,5 de la surcharge pour laquelle ces planchers sont établis et égales à deux fois cette surcharge, quand elle est inégalement répartie. Dans aucun cas la flèche n'a atteint la limite de tolérance accordée qui était de 1/800e de la portée.

Les essais ont été de tous points satisfaisants. Telles sont quelques-unes des applications les plus intéressantes et les plus originales du ciment armé dans les travaux de l'Exposition.

Un certain nombre d'ingénieurs se sont émus devant ces ouvrages, dont la conception pouvait sembler audacieuse.

Ils ont craint qu'en raison de l'énorme affluence, qui se portera sur certains points, la sécurité ne soit pas aussi absolue qu'il serait à désirer, et qu'en raison de la constitution hétérogène et complexe du ciment armé, les calculs ne puissent avoir la même rigueur mathématique que pour des ouvrages homogènes comme le sont les charpentes métalliques. Ils ont craint enfin que les constructeurs ne se laissent entraîner à vouloir faire trop grand, trop hardi.

Ces préoccupations, ces inquétudes, qui n'auraient pas été sans fondement, il y a quelques années, paraissent, aujourd'hui, injustifiées.

En effet, les ouvrages en ciment armé se calculent, à l'heure actuelle, avec une exactitude très suffisante ; le coefficient de sécurité adopté est de nature à dissiper toutes les craintes, et, ce qui est encore plus concluant, le ciment armé à fait ses preuves,

Nous n'en citerons, pour exemple, que le pont de 190 mètres de Topeka (Kansas) dont les arches ont 38m40 de portée avec 8 mètres de flèche, et 0m50 d'épaisseur à la clef ; et la vaste usine monolithique de la Pacific Coast Borax Company, aux Etats-Unis, qui a 76 mètres de longueur sur 61 et qui supporte des charges considérables, résultant de l'installation de gros réservoirs et de lourdes machines.

Nous devons citer l'accident qui survint dans les chantiers de construction de l'Hôtel des Postes de Lausanne, où une énorme grue, au moment où on levait un bloc de pierre s'abattit sur le plancher en ciment armé du rez-de-chaussée. Celui-ci résista au choc. Seules, quelques grosses pièces de fer tombées de pointe le perforèrent. Un bloc de un mètre cube entraîné par la grue, resta pris dans le ciment sans le traverser.

Un accident analogue, qui malheureusement à fait un certain nombre de blessés, vient de se produire sur les chantiers mêmes de l'Exposition. Une aile de la charpente du Palais des Armées de Terre et de Mer s'est abattue sur la plate-forme en ciment armé, sur laquelle elle était édifiée. La plate-forme a parfaitement résisté à cette poussée subite, et les dégats se sont réduits à quelques détériorations superficielles et à un trou produit par le passage d'une poutre.

Dans des circonstances semblables, une voûte en brique se serait probablement effondrée.

Le choc de cette charge énorme, décuplée par la force vive, a constitué pour le ciment armé, une épreuve plus concluante que toutes celles qui sont prescrites par les cahiers des charges, d'autant plus que le durcissement du ciment se continuant pendant longtemps, la marge de sécurité, déjà considérable, s'accroît de jour en jour, ce qui constitue un nouvel avantage de ce mode de construction.

Si de rares accidents ont pu se produire dans des ouvrages en ciment armé, ils n'étaient dus qu'à la mauvaise qualité des matériaux, mais le système, en lui-même, mérite d'inspirer la plus absolue confiance.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter des applications, qui ont été faites à l'Exposition, du ciment armé, car elles contribueront au progrès et au développement de ce nouveau mode de construction, qui remplit bien le but de toute architecture rationnelle.

Obtenir le maximum de résistance, avec le minimum de matériaux.

MARCEL BLOCH.

UN ACCIDENT

SUR

Les chantiers de l'Exposition

Un accident, dont les conséquences n'ont pas été heureusement aussi graves qu'on l'avait supposé tout d'abord, s'est produit le 15 octobre sur les chantiers de l'Exposition, à peu près à égale distance des ponts d'Iéna et de l'Alma, sur l'emplacement où doit s'élever le bâtiment destiné au Palais des Armées de Terre et de Mer.

Une trentaine d'ouvriers étaient occupés à monter des poutres à l'aide de chênes; les uns actionnaient les machines, d'autres étaient au bas de la construction ou au premier étage. Tout à coup, sans qu'on ait pu en déterminer les causes, tout s'écroula. Au bruit sinistre de l'effrondrement, succédèrent les appels, les cris de douleur non moins sinistres des blessés ; les uns, avaient les jambes prises sous de lourdes poutres, d'autres, étouffaient sous le poids de massives pièces de bois ou de fer. Les ouvriers des chantiers voisins, des agents de la police municipale, accourus au bruit de l'accident, prêtèrent main-forte aux sapeurs du Trocadéro, qui, prévenus aussitôt de l'accident, sous la conduite de M. Detalle, colonel des pompiers, commençèrent le déblaiement qui fut activement mené.

Le poste de secours de l'avenue de la Bourdonnais envoya des brancardiers qui conduisirent au poste les blessés au nombre de neuf. Ceux-ci reçurent les premiers soins de trois médecins du quartier, qui, généreusement étaient venus offrir leur service au poste de blessés.

Voici les noms des blessés :

1° Jean Vignes, 31 ans, 94, boulevard de Grenelle, contusion de la jambe droite et fracture probable de côtes ;

2° Jean Moitan 42 ans, luxation et fracture d'une épaule ; tous les deux transportés à l'hôpital Necker ;

3° Jules Roux, 44 ans, 56, rue Mouffetard, fracture du péroné et contusions graves à la face ; transporté à l'hôpital de la Charité.

4° Pierre Gardery, 47 ans, 32, rue de l'Ouest, transporté à l'hôpital Beaujon ,

5° Albert Baud, 26 ans, rue des Vinaigriers, contusion des reins ;

6° Louis Clouset, 53 ans, domicilié sur la fête du boulevard Richard-Lenoir, à la hauteur du n° 33, contusions au front et au thorax ;

7° Pierre Laborde, 26 ans, 14, rue du Champ-de-Mars, contusions aux jambes ;

8° Pierre Liotard, 40 ans, contusion à la jambe droite et au côté gauche ;

9° Louis Bidault, 49 ans, 17, passage Bosquet, contusion à la cuisse gauche.

Les cinq derniers blessés ont été reconduits à leur domicile.

Les plus grièvement blessés sont : Vignes, Moitan et Gardery. Des secours ont été distribués, de la part de M. Lépine, par M. Chardenet, directeur du cabinet du préfet de police.

Quant aux causes de l'accident, comme nous le disons plus haut, elles n'ont pu être immédiatement déterminées; les uns l'attribuent à une fausse manœuvre des ouvriers, qui en ont d'ailleurs été les victimes ; d'autres, à la rupture d'un étai, qui, en détruisant l'équilibre d'une des chèvres, aura entraîné la chute des autres. Enfin, d'aucuns prétendent que la rupture d'un cordage fit tomber une des chèvres, laquelle entraîna les autres dans sa chute, ainsi que les matériaux déjà considérablement élevés au-dessus du sol et les ouvriers hissés dans les charpentes.

Mais ce ne sont que des suppositions, et attendons, pour être fixés, le rapport de M. Debric, expert désigné, ou le résultat de l'enquête confiée à M. Flory, Juge d'Instruction.

Cette enquête, qui ne se bornera pas uniquement à cet accident, établira en outre si toutes les précautions pour assurer la sécurité des ouvriers sont prises sur l'immense chantier qu'est en ce moment l'Exposition.

M. Millerand, Ministre du Commerce, accompagné de M. Bouvard, Directeur des Services d'architecture, est allé visiter le théâtre de l'écroulement. Après s'être fait donner quelques explications sur les causes probables de l'accident, il est allé à l'hôpital de la Charité voir M. Jules Roux, dont l'état était plus inquiétant en raison de la gravité de ses blessures.

Terminons en disant que l'état des blessés est, à l'heure actuelle aussi satisfaisant que possible, et que, contrairement à ce qu'on avait craint tout d'abord, la construction du Palais des Armées de Terre et de Mer n'a subi qu'un léger retard que le beau temps dont nous sommes favorisés en ce moment a permis de rattraper presque complètement. Et la meilleure preuve, c'est que demain jeudi, 26 octobre, doit avoir lieu l'adjudication de la maçonnerie qui doit entrer dans l'édification de ce Palais.

A. B.

LE DUC D'OLDENBOURG

UNE VISITE AUX CHANTIERS

Le duc d'Oldenbourg a visité le 16 octobre dernier les chantiers de l'Exposition de 1900.

Le rendez-vous était donné au palais du Trocadéro, à dix heures. M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation, assisté de M. François Arago, chef du service des sections étrangères y attendaient le prince ; et le cortège s'est aussitôt dirigé vers le palais Sibérien, qui est en cours de construction, juste au-dessous du Trocadéro, côté Est, c'est-à-dire dans la partie supérieure du jardin.

Autour du prince se trouvaient réunis : le comte Mouraview, le prince Ouroussoff, et le personnel supérieur de l'ambassade russe, M. Arthur Raffalovich, le prince Tenicheff, le comte d'Assche, M. Nikiphoroff et les principaux attachés de la section russe à l'Exposition.

Le prince Tenicheff, commissaire général de la section, a fait d'abord à son auguste visiteur les honneurs du pavillon sibérien. Puis, sous la conduite de M. Delaunay-Belleville, a commencé l'intéressante excursion à travers les chantiers.

Au Champ-de-Mars, deux palais sont déjà très avancés : celui du Génie civil, et celui des fils, tissus et vêtements, qui se font face de chaque côté de l'immense plaine. Le duc d'Oldenbourg les a parcourus. Au Palais du costume, le prince a été rejoint par M. Alfred Picard, qui, quoique un peu souffrant, avait tenu cependant à venir le saluer.

Le cortège des visiteurs s'est ensuite rendu du Champ-de-Mars à l'Esplanade des Invalides, où M. Delaunay-Belleville a montré au prince l'emplacement réservé, sous les quinconces, au pavillon de l'impératrice Marie.

Ce pavillon est destiné à recevoir, l'an prochain, une exposition spéciale des bonnes œuvres que patronne l'impératrice.

Après la visite de l'Esplanade, le pont Alexandre-III a été traversé, et l'on a parcouru les deux nouveaux palais des Beaux-Arts. La promenade finissait là.

Elle a été suivie d'un déjeuner offert par le prince Tenicheff, à l'Élysée-Palace, au duc d'Oldenbourg et au comte Mouraview.

Parmi les convives : le prince Ouroussoff, général baron Freedericksz, M. A. Raffalovich, l'amiral Alexieff, MM. Kartzow, Delaunay-Belleville, Narischkine, François Arago, Nagelmackers, etc.

Nouvelles et Échos

M. Millerand, ministre du commerce, accompagné par M. Alfred Picard, commissaire général, a visité, avant-hier, l'emplacement de l'annexe de l'Exposition à Vincennes. Le ministre s'est fait donner des détails sur l'organisation de l'annexe, sur la répartition des emplacements et sur leur destination, notamment sur les divers sports, jeux athlétiques, automobilisme, aérostation, etc., qui trouveront là, en 1900, un terrain particulièrement favorable à la démonstration de leurs progrès et de leurs enseignements. On peut, d'ores et déjà, considérer que le terrain de Vincennes sera bien occupé et que les attractions très variées et instructives que l'on y trouvera y amèneront un nombreux public.

***

M. Expert-Bezançon, membre du Comité français des expositions à l'étranger, vient d'être nommé maire du 13e arrondissement de Paris.

Voici le portrait que trace *Le Figaro* du nouveau et sympathique maire.

> Le nouveau maire du treizième arrondissement représente surtout dans ce quartier essentiellement industriel la grande industrie parisienne.
>
> Un ami des ouvriers, bien qu'il n'ait jamais sollicité leurs suffrages et ne se soit pas étendu en phrases sonores sur les bienfaits du collectivisme et du socialisme révolutionnaire.
>
> Agit plus qu'il ne parle pour ses collaborateurs du prolétariat. Fabricant de céruse et de couleurs, n'en connaît qu'une en politique comme en toute chose : le travail.
>
> S'est pourtant occupé de politique militante il y a deux ans, et de magistrale façon, d'ailleurs tout à fait impersonnellement. Ayant groupé autour de lui une élite d'hommes d'action, se lança dans la lutte électorale, dans le but d'en dégager enfin une majorité bien nette de gens de travail qui, à la veille de l'Exposition, représentassent dignement au Parlement le commerce, l'industrie, les vrais ouvriers, les vrais travailleurs.
>
> On se souvint de la place qu'il tint lors des fêtes du commerce parisien offertes au Président de la République. Le chef du nouveau mouvement politique qu'il avait commencé, chef dont il avait sollicité la direction et qui l'avait avec empressement acceptée, était M. Waldeck-Rousseau, aujourd'hui président du Conseil.

***

La direction des finances de l'Exposition vient de prendre des dispositions pour la réglementation de la délivrance des cartes d'entrée aux exposants de la section française. Ces cartes seront établies sur la photographie même des titulaires. A cet effet, chaque exposant remettra au commissariat général, en double exemplaire son portrait-carte photographique du format carte de visite, collé sur carton. Les nom, prénoms et adresse de l'exposant, la désignation de la classe ou des classes dans lesquelles il expose doivent être inscrits exactement au dos de chacune des photographies et suivis de la signature de l'intéressé. Une seule carte d'entrée est délivrée à chaque exposant, ou à son représentant dûment agréé par l'administration. Les exposants collectifs devront déposer, comme les simples individualités, la photographie de la personne qu'ils auront choisie pour être titulaire de la carte à laquelle ils ont droit.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Aristide Appert, ancien fabricant de chaussures, président de la classe 79, groupe 13, (fabrication des chapeaux) à l'Exposition de 1900. Ses obsèques auront lieu demain jeudi, à midi, en l'Eglise Saint-François-de-Sales, rue Brémontier.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Ampère, 58.

***

Le jury d'admission de la section d'architecture vient d'aviser les intéresses que, par suite d'une prolongation, le dernier délai pour le dépôt des notices de cette section est prorogé jusqu'au 1er novembre prochain. Conformément au règlement, il ne pourra être procédé à l'examen d'aucun envoi qui n'ait été préalablement annoncé par une notice. Toutes les demandes doivent être adressées au commissariat général de l'Exposition, avenue Rapp.

***

Les jurys d'admission des œuvres d'art à l'Exposition viennent de constituer leurs bureaux.

Ce sont, pour la peinture : MM. Bonnat, président: J.-P. Laurens et Carolus Duran, vice-présidents ; Larroumet, rapporteur ; Dawant et Dubufe, secrétaires.

Pour la sculpture : MM. Guillaume, président ; Paul Dubois et Frémiet, vice-présidents ; Philippe Gille, rapporteur; Roger Marx et Boisseau, secrétaires.

Pour l'architecture : MM. Vaudremer, président ; Pascal et Daumet, vice-présidents ; Defrasse et Mayeux, secrétaires ; Bœswilwald, rapporteur.

Pour la gravure : MM. Beraldi, président ; Waltner et Léopold Flameng, vice-présidents ; Gustave Geffroy, rapporteur ; Bouchot et Dayot, secrétaires.

***

Le ministre de l'instruction publique, M. Leygues, a reçu, le 13 octobre dernier, le comité central du jury d'admission des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900. Ce comité central est, comme nous l'avons dit plus haut, formé, comme on sait, des membres du bureau de chacune des sections, peinture, sculpture, architecture et gravure.

Le commissaire général de l'Exposition, M. Alfred Picard, s'étant fait excuser, M. Leygues a exprimé son regret de cette absence. Il a ensuite souhaité la bienvenue aux membres du comité parmi lesquelles il a tout particulièrement salué les grandes gloires artistiques de la France contemporaine.

Après avoir marqué en quelques traits caractéristiques le rôle que les différents jurys allaient avoir à jouer, l'importance aussi de ce rôle en face de la manifestation éclatante que les artistes étrangers allaient faire, le ministre a invité le comité central à ne rien laisser au hasard dans ses délibérations et à se montrer sévère dans ses choix. Il est ensuite entré dans le détail des questions pratiques d'organisation que les différentes sections vont avoir à étudier dès le début.

A l'allocution très applaudie du ministre, M. Eugène Guillaume, membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, a répondu au nom du comité par quelques paroles chaleureuses et remercié M. Leygues de sa sympathie toujours en éveil pour les différents groupements artistiques. Il a terminé en l'assurant, de la part de ses collègues, des efforts les plus persévérants et du concours le plus dévoué, et en témoignant l'espoir que, grâce à l'union de toutes les bonnes volontés, toutes les exigences de l'art se trouveraient satisfaites.

Les différents jurys commenceront dès lundi prochain à entrer en fonctions. Le jury de peinture ouvrira le feu, dans la matinée du même jour, à neuf heures.

***

Le vieux palais de l'Industrie non seulement de périra pas tout entier, comme nous l'annoncions dernièrement, mais encore contribuera à la décoration de l'Exposition de 1900.

On a eu la très heureuse pensée, en effet, de faire figurer dans la dernière grande Exposition du siècle quelques motifs décoratifs du palais qui abrita la première.

Il a été décidé que le grand groupe d'Elias Robert, *la Patrie couronnant l'Industrie et les Arts*, qui couronne le fronton du palais de l'Industrie, et les deux petits groupes d'enfants de Tiébolt qui surmontent les deux corps de colonnes de droite et de gauche du portique seront transportés sur un des nouveaux palais de l'Exposition de 1900 actuellement en construction sur les quais, l'esplanade des Invalides ou le Champ-de-Mars.

Après l'Exposition et lors de la démolition du palais sur lequel ces groupes auront été placés, on déposera ces derniers souvenirs du palais de l'Industrie en un musée de la Ville de Paris.

***

Malgré l'importance motivée de l'éclairage électrique à l'Exposition, le gaz d'éclairage montrera, en outre de son historique si intéressant, les progrès que lui a fait accomplir, depuis 1889, une concurrence lumineuse active et intensive. Les documents relatifs à cette importante question seront réunis dans un pavillon spécial, dont M. Georges Roussi est l'architecte, par les soins du comité de la Société technique de l'industrie du gaz en France. On y verra tout ce qui concerne l'utilisation du gaz pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et la force motrice.

Le pavillon du gaz, de même qu'en 1889, sera érigé au Champ-de-Mars, et l'exposition sera collective : des exposants étrangers pourront cependant être admis dans ce pavillon spécial, mais avec des expositions personnelles en dehors de la collectivité française ; les articles 91 et 92 du règlement général de l'Exposition régissent la matière. Par mesure exceptionnelle les jurys des classes compétentes seront autorisés à procéder à leur examen dans le pavillon du gaz, mais isolément, et il ne sera attribué qu'une seule récompense à ces expositions collectives. Toutefois, dans les expositions plurinominales, chacun des membres participants recevra un diplôme portant tous les noms par ordre alphabétique. Les adhérents à l'exposition collective n'auront à payer aucun loyer pour les emplacements qu'ils occuperont dans le pavillon et le gaz consommé dans les divers appareils exposés et fonctionnant sera fourni gratuitement.

***

Aurons-nous l'année prochaine des fêtes vraiment intéressantes dans Paris, hors de l'enceinte de l'Exposition ?

C'est fort probable, ou alors il faut désespérer de l'imagination et du goût de nos architectes et artistes décorateurs.

Un grand concours de décoration de rues a été ouvert il y a près d'un an ; il sera clos le 31 octobre. Plusieurs centaines de projets ont déjà été faits. Il serait désolant que sur le nombre il n'y en eût pas de vraiment intéressants.

Il s'agissait de proposer une décoration de la rue Royale et des deux petites places triangulaires situées devant la Madeleine, en vue des fêtes publiques qui pourront avoir lieu à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Nos pères savaient dans les grandes occasions, notamment pour les entrées de souverains, parer magnifiquement leurs rues, et c'est une renaissance

de cet art, florissant à Paris et aussi en Italie jusqu'à la fin du moyen âge, que l'on a essayé de tenter.

Nous aurons enfin, l'an prochain, autre chose que des mâts, des oriflammes et des lanternes vénitiennes pour décorer nos rues les jours de fête publique.

*
* *

Paris a désormais un pont de plus sur la Seine : le pont Alexandre. Il est intéressant à ce propos de faire connaître l'âge des ponts de Paris.

Le doyen est le pont Marie, construit en 1617, qui n'a subi que de légères restaurations de détail, et qui a gardé tout son cachet d'ancienneté. Viennent ensuite, par ordre d'âge, le pont de la Tournelle (1656), le pont Royal (1689) et le pont de la Concorde, lequel commencé sous le règne de Louis XVI, ne fut achevé que sous la Révolution.

Les ponts des Arts, d'Austerlitz, d'Iéna et de Saint-Louis ont été construits sur le règne de Napoléon Ier ; ceux de l'Archevêché et de Grenelle, sous la Restauration. Le pont Neuf fut reconstruit en 1848 ; le pont du Carrousel et le pont au Double datent de Louis-Philippe.

Pendant le regne de Napoléon III, douze ponts ont été construits ou restaurés : les ponts de l'Alma, d'Arcole, de Bercy, au Change, des Invalides, Louis-Philippe, Petit-Pont, National, Notre-Dame, Saint-Michel, de Solférino et le viaduc d'Auteuil.

Les ponts Sully, de Tolbiac, de Passy et Mirabeau sont de construction assez récente. Enfin, le pont Alexandre-III — le trentième de la série — n'est pas encore livré à la circulation.

*
* *

Croyez-vous qu'il soit possible de franchir en trente heures la respectable distance qui sépare New-York de Paris? A en croire les Américains, rien ne serait plus facile et une Société viendrait de se former aux Etats-Unis, qui, avec la plus grande gravité du monde, nous promettrait ce mirifique voyage pour l'Exposition de 1900.....

Il s'agit, on l'a deviné, d'un ballon dirigeable. L'inventeur, qui porte un nom français, mieux que cela provençal, — il s'appelle M. de Beausset — a pâli vingt ans sur le problème de la navigation aérienne, mais cette immense effort a été couronné de succès. Aujourd'hui, il conduit son ballon avec autant de facilité que le premier chauffeur venu son « auto ». Il n'y a qu'un cheveu dans sa découverte, c'est que la construction de ses « aéroplanes » exige la bagatelle préalable de..... cinq cents millions.

Ce petit demi-milliard sera plus facile à trouver, espérons-le, que le moteur léger qui a déjà mené pas mal d'aéronautes à Charenton, d'autant que les « aéro » de l'Exposition seront du dernier confortable. On prendra deux cents passagers de première classe et trois cents de seconde, sans compter les bagages et du fret. De New-York à Paris, on fera escale à Londres et de New-York au Klondyke, des stations seront établies à Chicago, Denver et San-Francisco et comme on ne s'arrêtera pas en si beau chemin, attendons-nous à voir remplacer nos vieilles lignes marseillaises de navigation par des lignes aériennes.

Si ce nouveau ballon dirigeable n'est pas surtout dirigé contre les gogos, je vous donne rendez-vous pour l'arrivée du premier aéroplane venant de Chine ou du Brésil, avec escale à Charenton. Mais il est permis d'avoir des doutes. De la navigation à vol d'oiseau au canard, il n'y a qu'un pas et ce pas est trop vite sauté par les Américains pour ne pas nous laisser un peu incrédules sur les « aéro » de l'Exposition.

*
* *

On lit dans le *Journal* :

Quand les anarchistes sud-américains s'en mêlent, ils n'y vont certes pas de main-morte.

Voyez plutôt : Une dépêche de Rio-de-Janeiro dit qu'une association d'anarchistes a été découverte à San-Paulo

Parmi ceux choisis par le sort était une jeune fille, nommée Gambriellie, qui est partie pour faire sauter par la dynamite les bâtiments de l'Exposition de 1900.

Plusieurs arrestations ont été faites par la police, y compris celle des éditeurs de journaux anarchistes.

Diable ! Cette pauvre Exposition est encore à l'état embryonnaire qu'on parle déjà de la détruire. Que va dire M. Picard ?

Les Sections Étrangères

PERSE

On édifie sur le quai d'Orsay le palais de la section persane, qui sera l'un des plus brillants de la rue des Nations. Son architecte, M. Philippe Mériat, guidé par les indications du commissaire général de la Perse, a fait une reproduction exacte et remarquable d'un des plus renommés palais d'Ispahan, le palais Medressé Mader-chah, avec sa porte historique. L'édifice, à deux étages, comporte un salon d'honneur de 110 mètres carrés ; il est orné, avec une magnificence toute orientale, dans les véritables nuances persanes, bleu foncé, bleu turquoise, vert et orange. La porte d'honneur s'ouvre sur un kiosque à musique ; en arrière, après avoir traversé le grand salon, on trouve un bazar où seront exposés tous les produits du sol et de l'industrie de la Perse. Les vitraux qui éclairent le palais sont, par une délicate attention, ornés de poésies persanes, célébrant l'Exposition de 1900 et qui ont été écrites spécialement par un savant calligraphe venu de Perse dans ce but. La partie la plus originale du palais est la terrasse qui le domine ; on sait le rôle que joue, en thèse générale, la terrasse dans l'existence orientale sous le ciel de l'Orient. Celle-ci portera deux pavillons à colonnades, habilement copiés par l'architecte d'après ceux du « palais des Quarante colonnes » d'Ispahan. Ces pavillons, de 7 mètres de hauteur, sont portés par une forêt de colonnes consistant en un assemblage curieux de miroirs taillés à facettes, auxquels les jeux de lumière donneront un prestigieux éclat ; pendant la nuit, ce sera l'électricité qui allumera mille feux scintillants et multicolores dans cette étonnante escarboucle. Kitabgi khan, commissaire général de Perse à l'Exposition, réalise dans l'édification de ce brillant palais un chapitre des *Mille et une Nuits*, qui eût étonné Antoine Galland lui-même.

SUÈDE

Le commissaire général de Suède, M. Arthur Thiel, a installé ses bureaux 7, avenue Rapp.

Le secrétaire général du commissariat est M. Frank Frœgren ; le délégué du commissaire est M. M. Per Lamm, l'éditeur connu, résidant à Paris.

LES CONGRÈS A L'EXPOSITION

Congrès de mécanique appliquée

La commission supérieure des congrès a siégé pour la troisième fois samedi dernier, dans le but d'examiner les demandes faites : M. Boucher, ancien ministre du commerce, présidait la réunion assisté de M. Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation. Vingt-quatre nouvelles demandes de congrès ont été adoptées, six repoussées, deux réservées pour supplément d'études. Le nombre des congrès adoptés à ce jour, et qui auront lieu en 1900, s'élève à cent cinq.

Parmi les congrès les plus importants au point de vue industriel, celui de mécanique appliquée a été institué par décision du commissaire général, en date du 18 mars dernier ; il fait suite au congrès analogue qui s'est tenu, avec beaucoup d'éclat et d'utilité, en 1889. La commission d'organisation du congrès, qui comprend les personnalités techniques et scientifiques les plus autorisées, a élu, comme président M. Haton de la Goupillière ; elle a jeté les premières bases du programme de ses travaux, en mettant en discussion les questions les plus modernes et celles qui intéressent principalement, à l'heure présente, les mécaniciens, par exemple les laboratoires de mécanique, les applications mécaniques de l'électricité, les machines à vapeur rapides, la mécanique des automobiles et les machines-outils. Le congrès, qui durera une semaine, s'ouvrira le 19 juillet 1900 ; les renseignements complémentaires sont fournis aux intéressés par le secrétariat de la commission qui est établi en l'hôtel de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue de Rennes, à Paris.

Congrès du sauvetage

Le Congrès de sauvetage et des premiers secours, qui s'ouvrira le 17 juillet 1900 et durera plusieurs jours, a pour président M. Boucher-Cadart, pour vice-présidents MM. E. Cacheux et Brossard de Corbigny, pour secrétaires généraux MM. Gabriel Goudeau et Félicien Michotte. Toutes les formes du sauvetage et tous les moyens de secours sur mer, sur terre, dans l'eau et dans le feu y seront examinées, ainsi que les services de brancardiers et d'ambulances en temps de paix et en temps de guerre. Les municipalités pourront se faire représenter au Congrès, dont les travaux seront répartis entre huit sections, à savoir : Sections I, II et III, Sauvetage maritime, fluvial, dans les incendies ; sections IV et V, Secours sur la voie publique, dans les ateliers et dans les usines ; section VI, Rôle des sauveteurs en temps de guerre ; section VII, Secours aux sauveteurs victimes de leur dévouement ; section VIII, Commission des concours.

Congrès de navigation aérienne

La Commission d'organisation du Congrès de navigation aérienne, qui se tiendra en 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle, a tenu, lundi, sa seconde séance au palais de l'Institut.

Elle s'est partagée en cinq sous-commissions : aérostation proprement dite, président le commandant Paul Renard, secrétaire Corost ; aviation, président Marey, de l'Institut, secrétaire Hannel ; instruments scientifiques employés dans les observations en ballon, président Cailletet, de l'Institut, secrétaire Voyer ; application de l'aérostation à la science, président Bouquet de la Grye, de l'Institut, secrétaire W. de Fonvielle ; questions légales, capitaine Hirschauer, secrétaire Surcouf.

La Commission a adopté le texte d'une circulaire rédigée par M. Janssen, de l'Institut, son président, et décidé que cette circulaire sera envoyée aux savants de France et de l'étranger avant le 14 juillet prochain.

Les Sous-Commission vont être incessamment convoquées pour préparer le programme des questions à soumettre au Congrès et indiquer les solutions qu'elles préfèrent.

La Commission réunie en séance plénière prendra les décisions définitives et nommera les divers rapporteurs. Elle enverra à la fin de l'année une circulaire contenant le programme détaillé des travaux du Congrès.

Son bureau est ainsi constitué : président, M. Jeanssen, de l'Institut ; vice-présidents, M. Marey, de l'Institut, le lieutenant-colonel Renard, directeur de Chalais-Meudon ; secrétaire-général, M. Triboulet ; secrétaire des séances, M. Constant Voyer ; trésorier, M. Cassé.

Congrès international de médecine professionnelle, de déontologie médicale.

Tout le monde sait ce que c'est que la médecine professionnelle et quelles sont les grandes questions que son application soulève ; on sait moins

ce que c'est que la déontologie et il est bon de rappeler que, d'après son étymologie, devoir, ce qu'il faut faire ce terme signifie « science morale qui apprend à connaître les devoirs », chaque branche de la science a donc sa déontologie et la corporation médicale en étudiera avec intérêt les bases, en ce qui la concerne au Palais des congrès de l'Exposition de 1900.

Le congrès en question est absolument indépendant du congrès international de médecine qui se tiendra aussi pendant l'Exposition. Son bureau a pour président M. L. Lereboullet, de Paris ; pour vice-présidents, MM. Grasset, de Montpellier ; R. Jamin et Le Baron, de Paris ; Porson, de Nantes ; pour secrétaires, MM. Jules Glover et P. Gaston, de Paris ; pour trésorier, M. P. Masson.

Il comprendra quatre sections entre lesquelles se répartiront les travaux. Parmi les principaux rapports qui sont annoncés et qui seront discutés, on peut citer : 1° des principes fondamentaux de la déontologie médicale ; 2° de l'exercice illégal de la médecine ; 3° des œuvres d'assistance et de prévoyance médicales ; 4° des œuvres de défense professionnelle ; 5° relations des médecins avec les mutualités ; 6° organisation des chambres médicales et leurs résultats dans les pays où elles fonctionnent ; 7° organisation de la ligne des médecins de Hongrie.

Les rapports, imprimés en français, seront accompagnés d'un résumé en allemand et en anglais ; ils seront distribués à l'avance aux congressistes avant d'être lus en séance générale. Tout ce qui concerne le congrès devra être adressé au secrétaire général, M. Jules Glover, avant le 1er juillet 1900.

Congrès de surveillance et de sécurité des appareils à vapeur.

Le développement de l'usage des appareils à vapeur dans tous les pays, dont l'Exposition de 1900 apporte un nouveau témoignage, non moins que les législations étudiées dans les cas d'accidents, donnent un grand intérêt au congrès international de surveillance et de sécurité en matière d'appareils à vapeur, organisé à Paris du 16 au 17 juillet 1900. Toutes les communications qui le concernent doivent être adressées à M. Compère, secrétaire du comité d'organisation, ancien élève de l'Ecole centrale, 66, rue de Rome, à Paris, au siège de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur de la Seine.

Voici les principaux chapitres du vaste programme qui sera envisagé et discuté à cette occasion : 1° Régimes divers de surveillance des appareils à vapeur ; 2° Rôle des associations de propriétaires d'appareils à vapeur en matière de surveillance préventive et d'assurance dans les divers pays ; 3° Garanties à exiger des mécaniciens et chauffeurs ; 4° Sécurité et hygiène des chaufferies ; 5° Tuyauteries et récipients de vapeur ; 6° Fabrication des chaudières ; 7° Chaudières à petits éléments ; 8° Epuration des eaux ; 9° Corrosions intérieures des chaudières. Ces divers sujets intéressent au plus haut point l'industrie en général : les éléments d'appréciation en sont épars et ce sera avec une grande utilité qu'ils seront réunis, classés et discutés.

Le compte rendu de ce congrès sera un chapitre des plus importants de la régulation de la force motrice mécanique qui est prépondérante à notre époque et dont la production doit se concilier avec le rendement profitable, l'économie intelligente, ainsi que le fonctionnement hygiénique et humanitaire des installations.

AU TROCADÉRO

Chaque jour qui passe modifie tant soit peu la physionomie des chantiers de l'Exposition universelle, mais nulle part cette métamorphose continue n'est aussi sensible qu'au Trocadéro.

C'est qu'on y travaille avec une activité vraiment inlassable. Tel palais qui, pendant des semaines entières, ne laissait voir qu'un squelette de poutres massives, emmailloté d'un pesant échafaudage, dresse subitement sur le ciel gris ou clair une élégante et nerveuse silhouette, des murs éclatants de blancheur, des dômes trapus, des flèches fines et hardies.

Peu à peu, ce coin de l'Exposition prend sa physionomie définitive, et ce sera une vraie merveille que cet assemblement bizarre et pourtant harmonieux d'isbas russes, de mosquées algériennes, de maisons de thé nippones, du pagodes chinoises, hindoues et cambodgiennes.

Les ouvriers russes employés à la construction du palais de la Russie déploient une activité par nuls autres égalée ; les lourdes haches tranchent et taillent sans relâche les sapins noueux et les grands pins venus exprès du fond des steppes désolés ; les coups de marteau, sur les poutres sonores, rythment merveilleusement les vieilles chansons populaires par quoi les artisans de la sainte Russie se distraient durant leurs travaux.

La gigantesque charpente est presque terminée. Dans un mois tout au plus le gros œuvre extérieur sera en voie de complet achèvement et il ne restera plus à faire que l'aménagement intérieur.

Non loin de là, le grand palais de la Chine étale ses toits successifs, recouverts de tuiles demi-tubulaires émaillées en jaune et en vert ; de loin, on croirait voir onduler parmi la houle des feuillages dorés par l'automne les écailles luisantes de quelque gigantesque dragon. Le petit palais est presque fini, les frises en bois sculpté et ajouré sont mises en place, les légères consoles sont depuis longtemps fixées sous l'avancée du toit intérieur, les fines colonnes qui soutiennent la véranda extérieure sont déjà peintes, et ce ne sera pas le coin le moins original de cette partie de l'Exposition.

Près du bassin, c'est le pavillon officiel de l'Algérie ; ses baies, grandes ouvertes encore, vont bientôt recevoir les fins moucharabiehs ajourés et dorés derrière lesquels les belles musulmanes guettent le passage des étrangers. Le minaret du haut duquel le muezzin appellera les fidèles à la prière est déjà garni en partie de ses étincelantes faïences polychromes ; tout fait prévoir que l'on sera prêt au moins un moins avant la date fixée.

Les pavillons de la Perse, de la Norvège et du Pérou sont également en bonne voie d'achèvement ainsi d'ailleurs que le palais des Indes et des colonies britanniques, dont la charpente est entièrement terminée et dont on commence l'aménagement intérieur.

Les Sports hippiques

EN 1900

C'est chose décidée : l'accord est intervenu entre le Comité des sports hippiques de l'Exposition de 1900 et la Société française hippique d'une part, et, d'autre part, le ministère de la guerre. Le concours central hippique qu'organise chaque année la Société française hippique à Paris, aura lieu dans la cour intérieure de l'Ecole de guerre (cour de Fontenoy) pendant la deuxième quinzaine de mai. Au lieu de vingt-et-une journées qu'il comptait habituellement, il n'en aura que quinze et cèdera la place au Concours hippique international, dont le programme vient d'être élaboré par le Comité des sports hippiques (Comité V des concours internationaux des exercices physiques et sports de l'Exposition de 1900). Ce dernier concours aura lieu du 28 mai au 2 juin, précédant immédiatement la grande semaine sportive qui se termine le 10 juin par le Grand-Prix de Paris.

Jamais concours hippique donné à Paris n'aura eu aussi superbe emplacement : la piste mesurera 160 mètres sur 50, et les tribunes élégantes, pratiques et luxueuses — car on veut pour 1900 une fête hippique unique par son éclat — ne comprendront pas moins de 12,000 places.

Des invitations à venir prendre part au concours international seront envoyées à toutes les Sociétés hippiques étrangères, ainsi qu'à tous les lauréats des précédents concours hippiques d'Angleterre, de Belgique, d'Italie, d'Autriche, de Russie, d'Allemagne, etc.

Et pour attirer le plus possible de chevaux étrangers pour les comparer avec nos produits nationaux, le comité du Concours hippique de 1900 a décidé de prendre à sa charge les frais de voyage de tous les chevaux étrangers qui voudront prendre part au concours ; de plus, la somme des prix à distribuer, tant aux chevaux d'attelage qu'aux chevaux de selle et aux vainqueurs des sauts d'obstacles, est considérable pour les cinq jours seulement que durera le concours : près de 100,000 francs, divisés en prix variant de 5,000 à 150 francs. Un programme tout nouveau va être élaboré pour les sauts d'obstacles, et les épreuves se disputeront, les unes avec d'autres sans le chronomètre ; cette réforme, qui sera très appréciée des gentlemen-riders, habitués des concours de la Société française hippique, est du reste reclamée depuis de longues années.

Quant au jury, il se composera de trois quarts de jurés français et de un quart de jurés étrangers.

Les dépenses occasionnées par l'installation du concours dans la cour de l'Ecole de guerre sont assez considérables ; plus de 100,000 francs pour les tribunes ; mais la moitié des frais seront supportés par la Société française hippique, qui sera la première à utiliser l'emplacement de son concours annuel. Le seul inconvénient, c'est que la piste ne sera pas couverte, comme cela arrive dans les concours de province de la Société hippique.

Egalement auront lieu dans la cour de l'Ecole de guerre, les grands carrousels militaires qui seront donnés au mois de juin, et qu'organise le comité hippique de 1900.

La partie sport hippique, de l'Exposition universelle comprend encore : un concours international de polo qui sera disputé à une date qui n'est pas encore fixée, sur le terrain de Bagatelle ; les plus célèbres équipes de polo d'Amérique, d'Angleterre et d'Espagne doivent y venir prendre part ; et des fantasias arabes et cosaques qui seront données, sans doute, à Vincennes.

L'Automobilisme à Vincennes

EN 1900

Les comités spéciaux de l'automobilisme viennent de se réunir sous la présidence de leur président, M. Forestier, inspecteur géneral des ponts et chaussées. Il s'agissait d'arrêter le programme des concours, courses et fêtes automobiliques, qui auront lieu dans l'annexe de Vincennes en 1900, et que M. Mérillon doit soumettre à l'administration de l'Exposition avec un projet de budgets spéciaux. Il est à peu près décidé en principe — et cela paraît être la meilleur solution à adopter — que l'administration confiera à l'Automobile club de France, particulièrement bien outillé dans ce but, le soin d'être l'organisateur actif et brillant de cette partie mouvementée du programme de l'Exposition. Sur le budget général de l'annexe de Vincennes, qui s'élève à 2 millions de francs, un crédit de 100,000 fr. environ serait ouvert dans ce but aux automobilistes. Il va sans dire que l'Automobile club ne peut ni ne veut recueillir aucun bénéfice, quelque favorable que soit le résultat. Il apporte, avec son désintéressement habituel, son expérience, sa notoriété et le dévouement de ses fondateurs. Les 100,000 francs dont il est question seront employés à l'entretien des pistes, à leur gardiennage, à la construction des tribunes et à la distribution de prix aux lauréats des concours ; à ces prix viendra se joindre probablement, d'une façon recherchée par les automobilistes, la distri-

bution de diplômes et de médailles commémoratives par l'administration de l'Exposition.

Il y aura, en principe, quatre concours : 1° les poids lourds, voitures de livraisons, camions, etc. jusqu'à 1,200 kilogrammes; 2° fiacres et « petits poids lourds » jusqu'à 500 kilogrammes; 3° voitures de maître et de promenade, avec l'interdiction de dépasser la vitesse de 30 kilomètres à l'heure; 4° les voiturettes avec leurs aimables variétés.

Une usine électrique établie près de la piste de Vincennes fournira aux concurrents électriques le courant nécessaire. On a envisagé aussi des concours de compteurs de vitesse pour voitures, de trolleys électriques et de pneumatiques. C'est un programme des plus intéressants.

Les concours de vitesse sont indispensables en pareille matière, et l'on ne manque pas d'en organiser. Leur point de départ — à petite vitesse — et leur point d'arrivée seront toujours le lac Daumesnil; mais, à une petite distance, sera fixé un point duquel sera donné le départ avec les belles rapidités que recherchent les buveurs d'air désireux de détenir des records. Une savante étude des parcours a été faite par le capitaine Ferrus et par notre confrère Paul Meyan, lesquels excellent tous deux à tracer ce que l'on nomme « le trêfle automobilique ». On conçoit tout de suite qu'il s'agit d'un parcours en forme de trêfle dans lequel en se recoupant sur un même point, les automobiles, sans aller jusqu'au Havre ni jusqu'à Angoulême, effectuent des centaines de kilomètres de parcours. Ne trace pas un trêfle qui veut. Il doit suivre des routes agrémentées de pentes, de tournants, d'obstacles variés, et comportant des points naturels de ravitaillement en eau, en charbon, en pétrole et aussi, car les automobilistes sont de robustes gaillards, des points sur lesquels ils peuvent trouver à déjeuner.

Les visiteurs de l'annexe de Vincennes pourront suivre toutes les péripéties de ces course au moyen de tableaux électriques sur lesquels de petites automobiles minuscules parcourront une reproduction exacte du tracé des fameux trêfles. De plus, on aura constamment des nouvelles des coureurs au moyen d'une série de postes de télégraphie optique et de télégraphie sans fils. Peut-être, probablement même, les visiteurs, moyennant une redevance aux exposants de voitures automobiles, seront-ils admis à faire des promenades — à vitesse raisonnable, bien entendu — sur la piste qui entoure le lac Daumesuil et à se rendre compte de la fçon de conduire et de diriger les différents systèmes de véhicules; ce serait pour l'annexe de Vincennes une source d'aimables et instructives distractions qui attireraient certainement un nombreux public. On peut compter pour la bonne organisation de ce programme sur l'expérience consommée de MM. Mérillon, délégué général pour les sports à Vincennes, Forestier, Walckenaer, Mommerqué, inspecteurs généraux et ingenieurs en chef des ponts et chaussées, ainsi que sur la bonne volonté organisatrice de l'Automobile club de France qui trouve là une consécration flatteuse du grand effort de progrès en matière de transports auquel il s'est voué avec un incontestable succès depuis son début.

VARIÉTÉS

L'EXPOSITION DE L'ENFANCE

Une jolie idée, éclose au ministère de l'intérieur, où l'on n'a pas souvent le temps de s'occuper de choses aussi gracieuses. Le ministre vient de décider qu'une des parts contributives de son département à l'Exposition universelle serait une collection de tous les objets qui concernent la première enfance. Mais l'inspiration aimable, c'est d'avoir souhaité que cette petite exposition spéciale dans la grande eût une large partie rétrospective, et, pour que l'intérêt en soit aussi varié que possible, il fait appel aux curieux qui possèdent quelque pièce typique. Les collections particulières seront bien dégarnies pendant la période de l'Exposition car, de tous côtés, on demande leur concours!

Là, il y a vraiment un gentil musée à former pour faire défiler sous les yeux du public quelque chose comme l'histoire de l'enfance, ou, pour parler plus exactement, de la façon dont elle fut traitée jusqu'à nos jours, où elle est l'objet d'une intelligente sollicitude que ne connaissaient pas les bébés d'autrefois, même lorsqu'ils étaient tendrement aimés. Car combien de temps a-t-il fallu pour se débarrasser de coutumes funestes et de préjugés dangereux! Il fallait que les nouveaunés d'autrefois eussent la vie chevillée dans le corps pour résister à de soi-disant précautions qui étaient faites, au vrai, pour les envoyer tôt dans l'autre monde. Quels supplices d'emmaillotements barbares, quels pétrissements absurdes de la tête, pour lui donner une forme meilleure — ce dont s'indignait encore Rousseau dans son *Emile* — et quelles pratiques, comme celle qui consistait à souffler du vin dans la bouche du pauvre petit être, quand on le trouvait trop faible! Au reste, plus ils appartenaient à des familles illustres ou riches, plus on les faisait souffrir, ces enfants!

On imagine ce que pourra être ce musée, où il faudra donner une place à l'évocation de la vie antique, par quelques reconstitutions faciles, d'après les documents qui nous restent. Le berceau antique était une sorte de van, simplement, mais il y aurait à se souvenir de cette peinture d'un vase conservé au British-Museum, qui représente un berceau en forme de soulier, en osier. Il avait l'avantage de pouvoir être transporté par ses anses et suspendu par des cordes.

La série des berceaux sera abondante. C'est le meuble de l'enfance par excellence, se prêtant à toutes les variétés de construction et de décoration. Il en existe encore, dans nos campagnes, qui sont charmants de forme. Mais que de modèles fameux à reproduire, depuis le berceau de Charles VII, dont il nous reste, dans les *Comptes Royaux*, une description minutieuse, qui avait été peint en « fin or » par Girard de Blainneteau, jusqu'à celui du roi de Rome, don de la ville de Paris, en passant par le berceau de Henri IV, en forme de carapace de tortue, conservé au château de Pau.

Là, les organisateurs n'auront pas trop de choix. Et les berceaux indiens en fibres d'arbres, et les berceaux russes ou hongrois, si plaisamment bariolés!... On pourra suivre la façon dont chaque peuple donne à l'enfant un premier abri.

Puis les béguins, les bonnets d'enfants, les chariots et ces petites forteresses roulantes où l'enfant faisait naguère ses premiers pas, et les layettes d'autrefois infiniment compliquées. Naguère c'était le pape qui, pour témoigner qu'il reconnaissait en lui « le fils aîné de l'Eglise », donnait au dauphin qui venait de naître ses langes enfermés en des caisses magnifiques.

Et les coiffures de nourrices, si variées, selon les pays, dont les larges rubans encore de mode chez nous, rappellent l'édifice compliqué. En vérité, rien ne sera moins monotone que cette petite exposition-là. L'art y trouvera sa place. Rien de plus curieux à montrer, et de mieux en situation, qu'une collection d'estampes anciennes concernant l'enfance, ou tout au moins de photographies d'estampes; or, celles-ci appartiennent à de précieux livres qui ne peuvent être détachés de la bibliothèque où ils sont conservés. M. Franklin en a recueilli plusieurs, qui devraient figurer en ce petit musée : la naïve gravure du *Roman de Mélusine*, d'un plaisant réalisme, montrant la nourrice s'emparant du nouveau-né; l'estampe des *Chroniques de France*, de 1493, intéressant au point de vue de la façon dont on emmaillotait l'enfant; la série d'images du traité *De Proprietatibus Rerum*, de Jean Arbichon (1496), évoquant l'éducation enfantine dès les premiers moments; ceci pour les temps anciens. Mais tous les peintres de l'enfance ne devraient-ils pas être aussi représentés là, et quel champ vaste d'investigations!

La musique elle-même figurerait, si l'on voulait être complet, en cette exposition. M. Julien Tiersot, l'érudit bibliothécaire du Conservatoire, qui a tout noté, a certainement recueilli des berceuses et des chansons de nourrices qui ont leur grâce et leur originalité.

Des vases, des aiguillères, des mortiers où l'on pilait des roses avec du sel « pour conforter les membres des enfants », des colliers, des hochets représentant le luxe de jadis dans ses rapports avec l'enfance. On pensera aux superstitions d'antan avec les « fétiches » si longtemps employés pour préserver l'enfant des maladies qui le menacent, les dents de loup pendues au cou, les dents de vipères mâles enchassées dans une monture d'or, les sachets contenant de précieuses racines, que sais-je ? Et les horoscopes, aussi, tirés le jour de la naissance et toujours complaisants, d'autant plus flatteurs qu'ils devaient être mieux payés. L'histoire apparaîtra avec les premiers registres d'état-civil, les ordonnauces prescrivant les inscriptions régulières.

Et la série inépuisable des jouets qui me fait penser à la délicieuse collection qu'avait réunie la tragédienne Agar, tandis qu'elle était encore riche!

Mais c'est le côté brillant, aimable. Il faudra songer aussi aux côtés douloureux de l'enfance, autrefois : reproduire un « tour » d'hospice d'enfants trouvés, ou encore, en réduction, une de ces hideuses charrettes, à peine couvertes, dans lesquelles on emmenait des convois de nourrissons destinés à quel sort! On est loin, Dieu merci, de ces horreurs. Mais elles pousseront à des réflexions sur le présent, et peut-être songera-t-on que, malgré les progrès de la charité publique, il y a encore beaucoup à faire pour l'enfance souffrante et pauvre...

Paul GINISTY.

(Le Petit Marseillais)

LA COMPAGNIE DES WAGONS-LITS

à l'Exposition de 1900

Les Expositions universelles fournissent l'occasion, à toutes les entreprises industrielles de haute importance, de révéler au public, par une démonstration éclatante mise sous les yeux de nombreux millions de visiteurs, les progrès réalisés dans leurs domaines respectifs.

La Compagnie des Wagons-Lits et des Grands Express Européens, arrivée aujourd'hui à l'apogée de son développement et de ses succès, a voulu « faire grand » à Paris en 1900, et, grâce au concours qu'elle a obtenu des Comités russe et chinois de l'Exposition, elle a pu s'assurer l'espace nécessaire à l'exposition, d'un projet particulièrement intéressant :

LE TRAIN DE LUXE TRANSSIBÉRIEN DE 1900

Telle sera l'Exposition de la Compagnie des Wagons-Lits, sise dans les pavillons de l'Asie Russe et de la Chine au Trocadéro.

Ce train de luxe, dont la Compagnie des Wagons-Lits a obtenu l'exploitation, et déjà mis en circulation jusqu'au lac Baïkal, prolongeant successivement sa course jusqu'à chacune des villes de l'Asie Russe, qu'atteint, l'une après l'autre, la voie ferrée en construction, reliera, on le sait, Moscou et l'Europe occidentale tout entière à Vladivostoh et à Pékin.

L'année 1992 verra l'achèvement de cette ligne de dix mille kilomètres, et dès lors, le voyageur parti de Londres ou de Paris et rejoignant à Moscou, moins de trois jours après, le train transsibérien atteindra Pékin en une quinzaine de jours tout au plus, au lieu des quarante et un jours actuellement nécessaires à ce voyage accompli par la voie de mer.

Le matériel du train de luxe transsibérien, wagons-restaurants, lits, salons, etc., sera exposé au point de jonction des sections russe et chinoise.

A l'une des extrémités figurera la reproduction de la gare de départ à Moscou; à l'autre, celle de

la gare d'arrivée à Pékin, avec leurs buffets-restaurants.

Et pendant que les visiteurs de l'Exposition circuleront devant les confortables et luxueuses voitures de la Compagnie des Wagons-Lits, ou prendront leurs repas dans les wagons-restaurants, dans lesquels le service sera fait par un personnel sibérien et chinois, les immenses toiles d'un panorama mobile, représentant les pays traversés de Moscou à Pékin, se dérouleront devant leurs yeux.

La superposition ingénieuse de ces toiles, dont la rapidité de mouvement variera avec leur éloignement, créera l'illusion de la vue du paysage pendant la marche du train; la durée du développement panoramique coïncidera avec celle d'un repas dans les « dining-cars ».

L'exécution artistique de ces toiles a été confiée par la Compagnie à M. Jambon et à son gendre, M. Bailly, les deux peintres universellement connus et si hautement appréciés de l'Opéra de Paris.

La construction des mécanismes, très compliqués, qui mettent en mouvement, à des vitesses différentes, les diverses toiles peintes, dont les unes sont suspendues et les autres supportées par des armatures fixées sur chariots roulants, a été confiée à la maison A. Piat et ses fils.

M. Jambon, qui vient de faire le voyage par la ligne transsibérienne jusqu'au lac Baïkal, est revenu à Paris avec une foule d'esquisses et de documents pour son panorama. M. Bailly continue, ainsi qu'un excellent photographe, la traversée de la Sibérie en même temps que M. René Nagelmackers, fils de l'éminent fondateur et directeur-général de la Compagnie des Wagons-Lits.

Ce jeune homme a eu l'heureuse idée et la bonne fortune de préluder à son entrée dans la carrière industrielle par un voyage autour du monde qui débute par le parcours entier du futur « Transsibérien », pour se continuer par la visite du Japon et de toute l'Amérique du Nord. La traversée de la Sibérie et de la Chine lui permet de collaborer activement à l'installation et au succès de l'Exposition de la Compagnie des Wagons-Lits en 1900, y associant ainsi doublement un nom déjà si populaire auprès de tous ceux qui apprécient les progrès de « l'Art de voyager ».

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 25 OCTOBRE 1899
(Liste officielle)

Le vingt deuxième tirage des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** le 25 octobre 1899.

A ce tirage, **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	294	N°	6.851	**100.000** fr.
—	—	37	N°	1.142	**10.000**
—	—	126	N°	2.586	**5.000**
—	—	168	N°	8 130	**5.000**
—	—	44	N°	900	**1.000**
—	—	2	N°	9.888	**1.000**
—	—	114	N°	8.313	**1.000**
—	—	180	N°	5.135	**1.000**
—	—	275	N°	3.312	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
4	3.213	63	8.724	130	87.	204	67	249	7.510
6	6.045	65	2.411	131	4.559	204	1.892	250	4 452
7	6 626	66	70	132	4.105	205	1.440	251	7.444
8	2.962	66	155	132	9.829	205	8.542	259	3.420
9	4.739	67	2.125	135	3.382	206	2 605	264	1 750
10	818	68	363	135	5.142	207	7.825	265	8 796
13	9.643	68	1.200	135	9.619	208	187	268	2 065
15	481	72	6.121	139	7.625	210	3.183	268	7.379
19	1.325	75	213	144	1.316	210	6 688	269	8.705
21	1.559	75	6.822	140	4.718	211	1.133	279	6.757
22	2.529	76	5.914	155	9.550	212	8.390	282	3.524
23	993	80	4 198	156	1.288	217	6.656	283	6 815
23	5.876	81	7 457	161	2.231	218	8 319	284	7.877
25	2.937	84	3.554	167	4 459	221	6.628	290	6.899
31	2 919	89	3.320	168	8.998	223	5.710	293	7.226
32	1.692	91	6.113	170	202	226	2.525	294	946
33	4.463	91	7.424	171	4.038	228	3 059	296	3.286
34	7.415	93	9.344	175	6 572	229	4.721	297	5.417
36	2.476	94	5.075	176	9.450	230	1.186	299	6.184
36	6.913	95	3.973	177	2.080	230	9.597	301	2.842
40	7.664	99	2.559	181	7 915	232	8.332	301	4.697
41	3	102	3.910	183	8 430	234	8.531	303	3.077
41	4 229	104	7.122	184	3 649	237	8.792	305	962
43	4.941	109	1.061	184	3.962	238	3.619	308	6.190
43	5.414	111	251	184	7 936	240	1 860	317	2.289
48	5.607	111	6.131	185	112	242	2.821	317	4.986
51	583	113	3.209	195	3.024	243	6.686	317	6.427
60	583	115	4.619	196	9.185	247	3.617	319	305
60	3.992	124	2 467	199	3.330	248	4.317	323	1.353
61	3.706	128	9 495	203	4.275	249	4.061	324	3.397

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 janvier 1900.

Le prochain tirage aura lieu le 26 Décembre 1899.

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. — Écrire lisiblement les nom et adresse

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Commerciale

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 octobre 1899.

Le marché des Mines d'or a retrouvé toute son ardeur. Les dépêches qui annoncent la jonction des généraux Yule et White ont rendu la confiance à nos voisins et leur fait prévoir comme probable et à bref délai un avantage sérieux de leurs armes sur les Boërs. De là une vive reprise des Mines d'Or, reprise dont l'influence s'étend sur le reste de la cote.

Nos rentes, sans retrouver beaucoup d'animation, sont excessivement fermes ; le 3 o/o finit par gagner 0,20 à 100,47.

L'Italien est encore mieux tenu ; il passe de 92,60 à 93,20.

Le chiffre important des économies que le gouvernement espagnol est arrivé à réaliser fait passer l'Extérieur de 61,65 à 62,45, pour terminer à 62,37.

Le Lyonnais accentue sa reprise à 979, la Banque de Paris avance également à 1.075.

Le Rio toujours très actif gagne 30 fr. à 1.213

Les actions des Houillères d'Ahun font un nouveau pas en avant et se traitent entre 218 et 225.

Les parts du *Petit Parisien* conservent leur avance d'hier et sont demandées à 1.110.

Les Mines d'or regagnent et dépassent même leurs cours d'avant-hier : les Rand Mines clôturent à 1055, les Goldfields à 200, l'East Rand à 198, May à 121, Lancaster à 72, etc.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	100 47	Turc	22 10
Italien.	93 20	Banque Ottom.	555
Extérieure. . .	62 37	Rio	1213 »

6e Année. — No 131 | FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 | Paris, du 25 Octobre au 10 Novembre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces ... la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications ... — 3 fr. »
Réclames ... — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris ... Un an. 8 francs; Départements ... — 9 —; Étranger ... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Nous tenons à la disposition de nos abonnés et de nos lecteurs, au prix de **60 francs**, *la collection reliée du journal :*

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

depuis sa création, jusqu'au 31 décembre 1898.

Cette collection qui comprend les années 1894, 1895, 1896, 1897 et 1898, contient tous les documents officiels qui ont été publiés, depuis la loi fixant la préparation d'une Exposition Universelle, en 1900.

Elle constitue elle-même un document d'une réelle valeur, indispensable aux exposants qui ont commencé leurs travaux d'installation.

Cette collection est en vente au bureau du journal, 12, rue Cambon, Paris.

BULLETIN

Paris, 10 novembre 1899

Saint Martin, dont c'est demain la fête, protège evidemment les travaux de l'Exposition.

M. Picard l'implore d'ailleurs tous les soirs, en faisant sa prière, et saint Martin qui est un bien brave homme, lui accorde en ce moment de véritables journées d'été.

M. Picard en est ravi.

Aussi les chantiers sont-ils merveilleux à visiter par ce beau soleil. Plus de vingt mille ouvriers s'en donnent à cœur joie, et pas un ne rechigne à la besogne.

L'un d'eux nous disait, l'autre jour : « L'Exposition est prête. C'est une affaire d'un mois ou deux au maximum. Les exposants peuvent déjà s'installer, s'ils le veulent. Dans trois semaines, les palais du bord de l'eau seront achevés. On a bien essayé sur nous, cet été, quelques tentatives de grève, mais on n'a pas réussi. Ceux, parmi nous, qui avaient quelques motifs de mécontentements vis-à-vis de certains patrons, ont préféré se taire. C'est que, voyez-vous, nous sommes avant tout patriotes, et en travaillant pour l'Exposition, nous travaillons pour la France et pour sa gloire. »

~~ Tout sera prêt, à l'heure convenue ; cela ne peut désormais faire doute pour personne. Mais ce qui préoccupe un peu les organisateurs de l'Exposition, c'est la question extérieure. Il est évident que l'Angleterre, par exemple, a, pour le quart d'heure, d'autres préoccupations que celles que peut lui causer sa participation à l'Exposition de 1900. Elle a d'autres chats à fouetter ; et les chats, en l'espèce, sont les Boers qui, malheureusement pour elle, ne se laissent pas fouetter comme elle le désirerait.

Ce qui préoccupe aussi le Commissariat général, c'est la peste qui sévit actuellement à Oporto, et dont on vient de constater, dit-on, l'apparition en Algérie, dans la province de Constantine.

l'Exposition n'a pas de plus grand ennemi que le fléau en question. Il faut, à tout prix, qu'il n'existe plus un seul cas de peste en Europe en 1900, avant l'ouverture de l'Exposition, et nous croyons savoir que les pouvoirs publics de tous les pays travaillent actuellement à éloigner de nous le danger qui nous menace.

« La terreur qu'inspire le fléau causerait peut-être des ravages plus désastreux que le fléau lui-même, et naturellement, exploitée par nos rivaux étrangers, elle risquerait de compromettre le succès de l'Exposition », dit le journal *Le Temps*.

« S'il y a, à Paris, un seul cas de peste, dit de son côté *Le Matin*, si même ce cas est bénin, le préjudice causé à l'Exposition de 1900 sera incommensurable. Des millions de visiteurs renonceront au voyage qu'ils comptent faire l'an prochain à Paris, et l'on ne saurait demander trop instamment, à ceux qui ont la garde de notre sécurité ainsi que de nos intérêts nationaux, de ne point hésiter à prendre toutes les mesures nécessaires, à établir des cordons sanitaires, et des quarantaines, pour empêcher le fléau qui est maintenant à nos portes d'entrer chez nous avec son cortège habituel d'épouvante, de ruine et de deuil. »

Tous les organes de l'opinion sont unanimes sur ce point.

Que nos gouvernants prennent garde. Leur responsabilité serait grande si le mal venait à nous atteindre, par suite de leur imprévoyance ou de leur inertie.

H. G.

LISTE DES EXPOSANTS
définitivement admis

M. Stéphane Dervillé, Directeur général chargé de la Section française vient d'adresser aux Présidents de Classe la circulaire suivante relative aux listes définitives des exposants admis :

Monsieur le Président,

Je vous prie de me faire remettre, dans le plus bref délai et en double exemplaire, la liste complète des exposants définitivement admis dans votre classe (article 35, dernier paragraphe du Règlement général).

Comportant les numéros des demandes d'admission, les nom et adresse des exposants, cette liste devra être établie par ordre alphabétique. Elle comprendra, s'il y a lieu, un tableau spécial, par ordre alphabétique, des participants aux Expositions collectives plurinominales et aux Expositions d'ensemble.

Il est absolument indispensable qu'elle me parvienne avant le 20 novembre. Cette date m'est imposée par les nécessités de l'impression du Catalogue général officiel.

J'attire tout spécialement votre attention sur ce point, car il me sera matériellement impossible de faire inscrire au *Catalogue officiel* les noms des exposants qui me seraient remis après le *20 novembre prochain.*

En raison du sérieux intérêt qu'ont les exposants

jury, je me permets d'insister, Monsieur le Président, pour que vous me mettiez en possession, à la date voulue, des documents que j'ai l'honneur de vous demander.

Veuillez agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

STÉPHANE DERVILLÉ

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE
à l'Exposition

M. Stéphane Dervillé vient d'adresser aux secrétaires des Comités d'installation, les instructions suivantes, relatives au service téléphonique dans l'Exposition :

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le texte d'un décret en date du 18 juillet 1899, fixant les conditions dans lesquelles il sera possible de s'assurer un service téléphonique à l'Exposition.

Je vous prie de vouloir bien faire part de ces dispositions aux membres de votre Comité et aux exposants de votre classe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

DÉCRET

FIXANT LA REDEVANCE POUR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE A ÉTABLIR DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

Le Président de la République française :

Vu l'article 1er du décret-loi du 27 décembre 1851 ;

Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878 ;
Vu le décret du 20 octobre 1889 ;
Vu les décrets des 1er février et 14 mars 1890 ;
Vu le décret du 1er mai 1891 ;
Vu les décrets des 5 et 7 septembre 1895 ;
Vu le décret du 4 mars 1896 ;
Vu les décrets du 16 novembre 1897 ;
Vu le décret du 29 décembre 1898 ;
Vu le décret du 16 janvier 1899 ;

Sur la proposition du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le taux annuel de l'abonnement principal au résau de Paris prévu par le paragraphe 1° A de l'article 3 du décret du 7 septembre 1895 est fixé à 300 francs, pour les postes téléphoniques principaux à établir dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900.

Ces abonnements ne donnent pas droit à la délivrance gratuite d'une carte d'admission dans les cabines publiques. Ils peuvent être souscrits à partir du 1er décembre 1899 et prennent obliga-

Art. 2. — La durée des abonnements prévus à l'article précédent est fixée par arrêté ministériel.

Art. 3. — Les abonnements souscrits par les services publics de l'Etat, des départements et des communes seront, au choix de ces services, soumis aux conditions du present décret ou aux conditions du décret du 7 septembre 1895 (art. 6).

Art. 4. — Il est crée des cartes d'admission aux cabines téléphoniques publiques installées dans l'enceinte de l'Exposition et permettant de téléphoner gratuitement avec tous les abonnés et postes publics du réseau de Paris. Le tarif de ces cartes, qui seront valables du 1er décembre 1899 au 20 décembre 1900, est fixé uniformément à 20 francs.

Art. 5. — Les dispositions des décrets relatifs aux conditions d'abonnement aux réseaux téléphoniques, aux droits que confèrent ces abonnements, aux taxes des communications urbaines et interurbaines, qui seront en vigueur dans le réseau de Paris et non contraires à celles ci-dessus soront applicables aux postes téléphoniques (postes publics et postes d'abonnés) de l'enceinte de l'Exposition.

Art. 6. — Le ministre du Commere, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 18 Juillet 1899.

Emile LOUBET.

Par le Président de la République,

Le Ministre de Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A. Millerand.

Le Ministre des Finances,

J. Caillaux.

L'État des travaux de l'Exposition

AU 10 NOVEMBRE

Voici ce que montre actuellement un coup d'œil général sur l'avancement des travaux de l'Exposition. Au Champs de Mars et à l'esplanade des Invalides, au fur et à mesure de la terminaison des travaux des architectes, les exposants représentés par leurs comités d'installation prennent possession de leurs emplacements et procèdent à leurs délimitations respectives.

Le dernier vestige du Palais de l'industrie, dont la démolition a été adjugée le 22 octobre, est vigoureusement attaqué par les démolisseurs. Déjà son couronnement, qui faisait depuis près de cinquante ans partie du paysage, est effondré, et l'on peut compter, d'après les strictes prescriptions du cahier des charges, que, le 25 décembre prochain, l'entrée de la grande avenue sera débarrassée de son obstacle sur les Champs-Elysées. On pourra dès lors se rendre compte de l'esthétique des nouveaux Palais et de la belle perspective ouverte entre les Champs-Elysées et l'esplanade des Invalides.

Le pont Alexandre-III, débarrassé de sa passerelle de montage et de ses échafaudages auxilaires, se garnit de sa décoration extérieure. Bientôt les pilotis, qui ont servi au lancement des arcs en acier vers les rives, seront récepés et toute l'ouverture débarrassée de ses *impedimenta* temporaires. Les sculptures des quatre pylônes en maçonnerie sont très avancées, et l'on va bientôt aussi les « démailloter » des échafaudages en bois qui ont servi d'abri aux « sculpteurs sur le tas ».

Ensuite seront mis en place les quatre Pégases qui doivent surmonter les pylônes. Le pont Alexandre-III sera complètement terminé, sauf cas de force majeure que l'on ne saurait prévoir, dans deux mois.

pont des Invalides, les rives de la Seine se couvrent de constructions. Une grande passerelle en acier jetée en travers du fleuve, tout contre le pont de l'Alma, est en voie d'établissement ; elle reliera la rue des Nations, c'est-à-dire l'alignement des pavillons des nations étrangères placés sur la rive gauche, avec le palais des Congrès situé sur la rive droite Le palais des Congrès, tout blanc, tout carré, géometrique, étonne — pour ne pas dire mieux — en face des merveilleuses reconstitutions architecturales qui s'édifient en face de lui. C'est la maison carree par excellence, mais elle ne rappelle pas du tout la célèbre « Maison carrée de Nimes ». Il est vrai que ce bâtiment sera, pendant l'Exposition, l'asile sérieux et savant des Congrès et de l'économie sociale, et peut-être son style convient-il à la gravité des discussions pacifiques dont retentiront ses stucs et ses staff. Cependant, il faut constater que son aspect n'est pas égayant ; ce théoreme architectural placé tout près du Vieux-Paris, où Robida a répandu à profusion son génie archéologique et sa fantaisie, aurait pu perdre un peu de sa sévérité sans s'écarter de sa destination. Il faudra le regarder peu, et porter tout auss tôt ses regards sur les deux belles serres colossales qui l'avoisinent et dans lesquelles l'horticulture montrera ses progrès avec l'éclat naturel que l'on peut penser.

Nouvelles et Échos

Le Conseil municipal a voté, au mois de mars dernier, pour la participation de la Ville de Paris à l'Exposition de 1900, une somme de trois millions qui sera appliquée non seulement à la construction d'un pavillon spécial, mais aussi aux fêtes municipales, aux réceptions des municipalités françaises et étrangères, des membres des Congrès, des délégués des grandes associations, etc.

Or, en 1889, il est arrivé souvent que des réceptions semblables ont dû être organisées à la hâte, presque improvisées, et que des visiteurs de marque n'ont pas trouvé à l'Hôtel de Ville l'accueil auquel ils avaient droit et qu'on leur eût réservé, si la plupart du temps, on n'avait été surpris par leur venue. Pour éviter en 1900 le retour de pareilles difficultés, la commission municipale de l'Exposition va proposer très prochainement au conseil, par l'organe de son rapporteur, M. Champoudry, de créer, dès maintenant, une organisation spéciale, une sorte de « Bureau de l'Exposition » à l'Hôtel de Ville.

Ce bureau, qui sera dirigé, pour la France, par le secrétaire administratif de la commission et, pour l'étranger, par le chef de cabinet du président du conseil, sera chargé de se mettre en rapport avec les municipalités, les grandes associations françaises et étrangères, et de les inviter à faire connaître les noms des délégués qu'elles désireraient envoyer à l'Exposition, et l'époque de leur passage à Paris. Il établira, d'accord avec l'administration, un programme de visites collectives dans nos grands établissements municipaux, visites dirigées par des pesonnes qualifiées pour donner sur place ou envoyer après coup les renseignements nécessaires. Il s'occupera également de régler les réceptions des membres des Congrès et des délégations ouvrières, municipales et techniques.

On voit que les services que pourra rendre cette organisation spéciale sont nombreux, et tout fait croire que le conseil se ralliera à l'avis de sa commission. Il y va du renom d'hospitalité de la Ville de Paris.

***

Les petits kiosques où se débiteront toutes les petites choses, alimentaires et autres, utiles aux visiteurs, seront mis en adjudication à la fin de décembre. Le principe d'adjudication est formel : aucune concession de ces petits édicules ne sera faite de gré à gré. En ce qui concerne les restaurants, eux a été adjugée le mois dernier sur soumissions cachetées. Quelques-uns n'ont pas trouvé preneur, l'administration ayant jugé insuffisantes les offres qui étaient faites. Actuellement, les futurs concessionnaires ont une base d'appréciation, laquelle résulte tout naturellement des prix auxquels les autres établissements de ce genre ont eté adjugés. En conséquence, la direction des finances de l'Exposition étudie les propositions de gré à gré qui lui sont faites, et, prochainement, toute la partie alimentaire et gastronomique de l'Exposition sera réglée.

***

M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, accompagné de M. François Arago, chargé du service général des sections étrangères à l'Exposition de 1900, a visité, avant-hier, les chantiers du Village Suisse à l'avenue de Suffren.

***

Le Conseil d'administration de la Société française du *Palais du Costume* organise, pour les journées de lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 novembre, de midi à 4 h. 1/2 du soir, une Exposition des collections d'étoffes et vêtements romains et byzantins, costumes de l'époque des croisades, tapisseries romaines, byzantines et arabes, rideaux et nappes d'autel retrouvés au cours des fouilles exécutées en Egypte, par M. Albert Gayet pour le compte de la Société, pendant l'hiver 1898-1899.

Ces collections qui prendront place au *Palais du Costume*, à l'Exposition Universelle, sont momentanément exposées, 35, rue Vaneau.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. Brylinski, administrateur du *Palais du Costume*, 112, rue Saint-Dominique, Paris.

***

Nous nous sommes déjà occupés de la question du logement des souverains, à Paris, pendant l'Exposition.

L'Écho de Paris s'en occupe à son tour, et voici ce qu'il en dit :

Contrairement à ce qui a été dit bien souvent, le gouvernement s'occupe très peu, pour le moment du moins, de savoir où seront logés en 1900 les souverains et les princes qui seront nos hôtes l'an prochain.

Une haute personnalité du ministère des affaires étrangères, avec laquelle nous nous entretenions hier, nous disait à ce sujet :

— D'abord, sur qui devons-nous compter ? Il faut éliminer la reine d'Angleterre, le roi d'Italie, l'empereur d'Allemagne, l'empereur d'Autriche, le sultan, la reine régente d'Espagne, le roi de Danemark que retiennent des questions d'âge, de santé ou de politique.

Restent donc le roi des Belges, les rois de Portugal, de Suède et de Grèce qui, eux, viennent en France fréquemment ; soyez persuadé qu'ils ne manqueront pas de profiter de la tranquillité que leur procure l'incognito ; donc l'Etat n'aura pas à s'occuper de leur logement.

D'autre part, si l'empereur de Russie vient en France, il habitera vraisemblablement l'hôtel de la Païva dont il s'est rendu acquéreur l'an dernier. Nous n'avons donc à nous occuper que du shah de Perse et de Ménélick ; lorsque le moment sera venu, nous chercherons deux hôtels particuliers vacants et tout sera dit. C'est simple, comme vous voyez...

Très simple, en effet.

***

M. José-Yves Limantour, ancien ministre des finances du Mexique, guidé par M. François Arago, a visité hier les chantiers de l'Exposition ; il les a parcourus depuis les Champs-Elysées jusqu'au Champ de-Mars, en passant par le pont Alexandre-III et en suivant la rue des Nations, au bord de la Seine, il s'est arrêté au pavillon mexicain dont les fondations sont terminées, et au sujet de la construction duquel son architecte, M. Anza, lui a fourni des explications. M. Jose-Yves Limantour s'est déclaré charmé de sa visite, dont il a emporté la meilleure impression.

***

M. Millerand, ministre du commerce, a reçu, la

dicale patronale de la couture, qui venaient lui demander, en vue de l'Exposition, d'étendre la tolerance que la loi leur accorde de faire faire à leurs ouvrières une journée de plus de onze heures pendant soixante jours par an.

M. Millerand a répondu en invitant la chambre syndicale à lui adresser une demande écrite et l'a prévenue qu'il examinerait avec soin s'il lui est possible de faire droit à cette demande ; mais il lui a déclaré en même temps qu'il n'oublierait pas qu'à la corporation de la couture il peut faire le reproche d'être celle contre laquelle l'inspection du travail relève le plus grand nombre de contraventions à la loi de 1892.

*

Le président de la République avait demandé au peintre Hippolyte Lucas, pour l'ancienne salle des fêtes de Rambouillet, en vue des réceptions qu'on y pourra donner l'an prochain, six panneaux destinés à compléter l'ensemble décoratif de cette salle dont les boiseries merveilleuses de la Régence, qui leur serviront de cadres, ont été par miracle respectées, en dépit des multiples restaurations qu'a subies depuis un siècle le château.

Cet artiste vient de terminer son œuvre que nous avons pu voir en place.

Étant donnés le milieu, la destination habituelle du château, M. Lucas a pensé qu'il fallait, tout en étant moderne, se tenir dans le ton général de la décoration.

Il a pris pour thème les joies d'une journée.

C'est d'abord l'*Aube* : une femme coiffée de fleurs écarte les nuages et s'apprête à descendre vers la terre.

Dans le second panneau, la *Pêche*, une fillette prend à sa ligne un poisson bleu qui se débat à la grande joie d'un enfant qu'occupait la cueillette d'un bouquet de superbes iris jaunes.

Puis c'est la *Chasse*, la fuite d'un cerf devant des chiens qu'excite une chasseresse emportée dans une course éperdue.

Puis les *Parfums* : un enfant aux ailes de papillon agite un encensoir dont la fumée claire va parfumer les fleurs.

Puis la *Poésie* : une harpe d'ivoire aux cordes d'or est attachée à un laurier-rose ; tout près, sur un autel, brûle le feu sacré, un génie passe et effleure les cordes de l'instrument ; au fond sur la cîme d'un mont, brille l'étoile des poètes.

Enfin, c'est le *Sommeil* ; la chasseresse s'est dévêtue ; dans un clair de lune elle dort et, à ses pieds, l'amour dort aussi, un cerf les regardant.

***

Le 25 décembre prochain, il ne restera plus rien du palais de l'Industrie que quelques objets de souvenirs réservés par le cahier des charges imposé à l'adjudicataire de la démolition.

Les travaux de démolition commenceront, en effet, dès la fin de la semaine prochaine.

***

Du *Figaro* :

Sans le vouloir ou sans y prendre garde, M. Picard, commissaire général de l'Exposition, vient de jouer un vilain tour aux habitants de tout un quartier de Paris. L'autre nuit, du côté de l'avenue d'Iéna et du boulevard Delessert, c'est-à-dire aux deux extrémités des jardins du Trocadéro, de hautes palissades ont été dressées, que surveillent de rigoureuses sentinelles. Si bien que les personnes dont le domicile est situé rues Chardin, Lenôtre et Franklin sont obligées de faire un detour considérable pour aller, par exemple, place de l'Alma.

Les habitants de cet aristocratique quartier vivaient depuis trois mois à l'ombre d'une forêt d'échafaudages, dans le tintamarre des forges et des marteaux. Voilà qu'à présent on les emprisonne presque, avec la perspective d'une liberté que la fin de l'année prochaine seulement leur rendra.

Certes, M. Picard a obéi à un très louable sentiment en isolant en cet endroit les chantiers de l'Exposition. Mais nous nous permettrons de lui faire observer que les pavillons en construction là-bas ne sont guère plus hauts que des taupinières ; que la voie qui passe devant le Trocadéro est assez large, et que, s'il est prudent d'en éloigner dès à présent les voitures, il est trop tôt peut-être pour en chasser les piétons.

Après les assiégés du « fort Chabrol », les emprisonnés du Trocadéro ! Ce serait trop !

***

On dit qu'il est question d'affecter la cour de l'Ecole-Militaire au concours hippique, au concours international, à ceux organisés par la commission des sports à l'Exposition universelle, etc. Jusqu'à ce jour, on avait supposé que ces représentations, sports, jeux olympiques, fantasias ou exhibitions de même nature auraient lieu sur les terrains de l'avenue de Breteuil, magnifique espace de 35.000 mètres, où toutes sortes d'attractions pourraient trouver leur place durant l'Exposition, attendu que le Salon des artistes français n'en doit occuper qu'une partie et pendant trois mois seulement.

Il semble bien étonnant que l'autorité militaire puisse consentir à laisser encombrer de tribunes et de constructions quelconques et par un mouvement public considérable un espace qui peut à chaque instant lui être de la plus importante utilité.

D'autre part, il faut considérer que l'avenue de Breteuil est un quartier très intéressant, qui avait le droit de se réjouir des attractions qu'on lui promettait.

***

La semaine dernière, a eu lieu, au commissariat général, le dépouillement des plis cachetés concernant l'adjudication des sièges, chaises, fauteuils fixes, etc., à l'Exposition. L'adjudication était en deux lots, qui ont été concédés à un seul et même soumissionnaire au prix global de 275,000 francs. La même soumission en 1889 n'avait produit aux recettes de l'Exposition universelle que 39,000 fr.

***

Le 22 octobre dernier, a eu lieu, par les soins de l'administration, l'envoi en possession, en la personne de leurs présidents, des classes du groupe 13 (fils, tissus et vêtements) au Champ-de-Mars. L'architecte du palais est M. Blavette. Il est procédé à l'installation primordiale des classes suivantes : classe 76 (matériel et procédés de la filature et de la corderie) ; classe 77 (matériel et procédés de la fabrication des tissus) ; classe 78 (matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles) ; classe 79 (matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement) ; classe 80 (fils et tissus de coton) ; classe 81 (fils et tissus de lin et de chanvre) ; classe 82 (fils et tissus de laine) ; classe 83 (soies et tissus de soie) ; classe 84 (dentelles, broderies, passementerie) ; classe 85 (industrie de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants) ; classe 86 (industries diverses du vêtement). Il est à peine besoin d'indiquer quelle importance a ce groupe dans l'ensemble de l'Exposition ; il réunit des industries très nombreuses et particulièrement intéressantes pour les visiteurs. Son état d'avancement, au point de vue de l'installation, vient confirmer ce que l'on a constaté précédemment en ce qui concernait le palais des moyens de transports qui lui est symétrique sur le Champ-de-Mars.

***

Le service d'architecture des sections étrangères estime que toutes les façades des pavillons de la « rue des Nations », laquelle borde la Seine de son prestigieux alignement, seront terminées vers le 15 novembre. Les échafaudages seront tout aussitôt enlevés et le service du jardinage préparera les parterres et les plantations qui doivent orner les alentours des palais.

***

Le comité de l' « automobilisme » appartenant à la section des sports de l'Exposition vient de se réunir sous la présidence de M. Mérillon, délégué général, et de M. Forestier, inspecteur général des ponts et chaussées, son président. Le comité a entendu la lecture du rapport qui indique les projets formés de concours et de courses automobiles à Vincennes, ou, ayant Vincennes pour point de départ en 1900. En ce qui concerne les dépenses à faire et le projet de budget afférent, le comité a chargé M. Jeanteaud de présenter, à quinzaine, un rapport spécial et détaillé qui servira de base, en partie tout au moins, à la fixation de la subvention qui sera accordée par l'administration de l'Exposition. En thèse générale, il se confirme que d'un commun accord, l'organisation de la section automobile à Vincennes sera probablement confiée à l'Automobile-Club de France, qui apportera dans ce but une compétence toute spéciale et des moyens d'exécution très efficaces. Des organisations analogues à l'Automobile-Club seront d'ailleurs chargées d'une tâche semblable à Vincennes, en 1900, pour le tir, l'escrime, la gymnastique.

***

Les groupes de la décoration, du mobilier des édifices publics et des habitations, ainsi que celui des industries diverses, ont été envoyés en possession des locaux qui leur sont afférents dans les palais de l'esplanade des Invalides. Les exposants de ces groupes s'occupent d'ores et déjà des installations de leurs vitrines et de leurs aménagements intérieurs.

***

Un grave accident s'est produit, sur les chantiers de l'Eposition, le 7 novembre dernier.

Un peintre en bâtiments, Antoine Renard, âgé de vingt-huit ans, travaillait sur la toiture du Palais des Mines, au Champ-de-Mars, lorsqu'il est tombé d'une hauteur de 30 mètres sur le sol. Il a été transporté mourant à l'hôpital Necker.

***

On nous écrit de Vienne :

« Parmi les divers projets déposés sur le bureau de la Chambre des députés, on remarque une demande de 300.000 florins pour élever de 1.200.000 à 1.500.000 le budget de la commission pour l'Exposition de 1900 à Paris. Ce crédit nouveau est considéré comme absolument nécessaire pour que l'Autriche puisse dignement rivaliser avec les autres nations. »

***

D'autre part :

« Le commissaire général d'Autriche à l'Exposition universelle de 1900, M. Exner, a prononcé, à l'Association des ingénieurs et des architectes autrichiens, un discours, dans lequel il a fait ressortir que l'Exposition de l'année prochaine brillerait surtout sur le terrain technique.

« Il a, notamment, rendu hommage à M. Picard qui a projeté, dit-il, de réunir, dans chaque branche technique, la matière première, les procédés du travail et les produits définitifs.

« Le commissaire général autrichien a exprimé la conviction que la section technique de l'exposition autrichienne remportera un succès complet. Il a fait ressortir le nombre considérable d'exposants autrichiens à l'exposition spéciale des chemins de fer de Vincennes, et a remercié le ministère des chemins de fer pour le mérite qui lui en revient. »

***

Le comité d'installation de la classe 101 chargée de l'importante question de l'apprentissage et de la protection de l'enfance ouvrière adresse un appel définitif à ses exposants. Elle les engage à lui faire connaître le plus tôt possible quels sont les documents, volumes, brochures, tableaux, etc., qu'ils se proposent d'exposer et de chiffrer autant que possible les espaces et surfaces nécessaires. La cotisation des exposants de cette classe, en raison de l'intérêt général qu'elle présente, a été uniformément fixée à cinquante francs. Le prési-

dent du comité est M. Adolphe Guillot, membre de l'Institut; le vice-président, M. E.-P. Bérard, vice-président de la Société de protection des apprentis; le rapporteur, M. L. Durassier, ingénieur, secrétaire général honoraire de la même société; le secrétaire, M. P. Robiquet, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation; et le trésorier, M. Georges Richou, vice-président de l'Association polytechnique.

***

La scène se passe, dit le *Figaro*, dans le cabinet d'un des grands fonctionnaires de l'Exposition de 1900.

Le haut personnage est assis derrière un vaste bureau encombré de dossiers, de lettres, de rouleaux, de plans. Il est grave, l'œil sévère, la rosette rouge à la boutonnière de la redingote ouverte.

A sa droite, dans un fauteuil de cuir, un monsieur, le chapeau entre les jambes, le verbe excessif et le geste timide, expose sa requête. Il demande une réduction de loyer ou une augmentation de terrain, un délai qu'on lui marchande ou un emplacement qu'on lui refuse.

Le digne fonctionnaire, l'œil mi-clos, l'écoute patiemment; mais son front se penche avec mélancolie sur sa table de travail, qu'il tapote nerveusement du bout des doigts.

L'entretien dure depuis plus de vingt minutes déjà.

Tout à coup, une sonnette électrique retentit. M. le directeur fait un geste d'excuse vers le solliciteur et saisit le récepteur du téléphone. Et l'on entend ceci :

— Oui, Monsieur le commissaire général, c'est moi.

— .....

— Certainement, Monsieur le commissaire général.

— .....

— Je suis à vous à l'instant, Monsieur le commissaire général. Seulement, j'ai quelqu'un. Dans une minute, si vous le voulez bien.

Il raccroche l'appareil. Le visiteur se lève, s'excuse, sort en lançant une dernière adjuration.

Or, voulez-vous connaître le grand secret de M. le directeur?... Eh bien! il a tout simplement sous son bureau un timbre électrique, et, si une visite se prolonge, il allonge le pied... et le tour est joué.

Ce qui prouve qu'à l'Exposition, si on sait se débarrasser des importuns, on a du moins le secret de le faire galamment et avec esprit.

***

Sous ce titre : *Simple projet*, Ch. Formentin, dans *Le Petit Marseillais*, propose à M. Picard un projet d'exposition aussi bizarre qu'intéressant.

Il s'agirait de mettre sous les yeux du public les grands produits de l'alimentation courante falsifiés, et les procédés de leur falsification.

« Il y a longtemps, écrit-il, que je rêve, pour l'Exposition prochaine, d'un bizarre mais intéressant projet. Je voudrais, parmi les merveilles de l'art, du commerce, de l'industrie, qui s'étaleront au Champ-de-Mars en 1900, une vitrine spéciale consacrée à la gloire de la chimie alimentaire. On y verrait, en des échantillons choisis avec soin, tous les produits de nos falsificateurs, de nos fraudeurs, de nos tripatouilleurs. Un pot de lait fabriqué sans le secours des vaches y voisinerait, par exemple, avec de la farine veuve de grains de blé. Un catalogue sérieusement contrôlé donnerait la liste de tous ces producteurs ingénieux qui s'amusent à corriger la nature et même à la remplacer.

« Cette exposition aurait, je crois, un certain succès : d'abord, elle attesterait les magnifiques progrès de la science, puis elle nous apprendrait peut-être à manger et à boire avec quelque précaution. Devant tant de contrefaçons, nous deviendrions méfiants à l'avenir et nous finirions d'imposer à nos estomacs trop débonnaires le rôle trop patient d'alambic ou de cornue.

Je soumets l'idée à M. Picard, commissaire général de notre Exposition universelle. Bien que les places réservées aux exposants soient déjà, dit-on, toutes prises, il doit rester un coin propice à la réalisation de mon projet. Il ne sera pas nécessaire, d'ailleurs, d'avoir une surface énorme. Je me fais fort de grouper en une vitrine de deux mètres carrés les plus impeccables résultats de la fraude contemporaine appliquée à notre ventre. »

La Rue des Nations

A L'EXPOSITION

—

Tout le long de la Seine, sous les magnifiques arbres du quai d'Orsay, que maintenant l'automne revêt superbement de pourpre et d'or, les nations étrangères ont édifié des pavillons dont les blancheurs se profilent, déjà élégantes et légères, entre les troncs massifs des peupliers et des frênes.

Tout d'abord c'est l'Italie, avec ses quatre petits dômes, sa coupole centrale, ses magnifiques portails de cathédrale, ses rosaces où seront placés des vitraux de couleur. Trois mille exposants y trouveront place, sans compter dans ce nombre les peintres et les sculpteurs.

La Turquie qui lui fait suite aura, affirme-t-on, un pavillon en forme de mosquée. Pour le moment, il est à peu près impossible de dire quel sera ce pavillon, car les ouvriers se sont bornés à placer deux poutres sur lesquelles on a cloué le drapeau du Commandeur des croyants.

Par contre, l'Amérique, dont le pavillon est des plus avancés, a tenu à figurer avec honneur à l'Exposition. Son palais de lignes très sévères abritera, paraît-il, des merveilles. Attendons.

Le pavillon de l'Autriche est en bonne voie d'exécution, ainsi que les pavillons de la Bosnie et de l'Herzégovine,

Le palais de la Grande-Bretagne est assez peu avancé; rien n'est encore fait quant au revêtement extérieur. Il est vrai que ce Palais, bâti tout entier en fer et en ciment aggloméré, exige une assez longue préparation de main-d'œuvre.

Le pavillon d'Espagne, celui de la principauté de Monaco, celui de la Bulgarie sont à peu près terminés, et d'un moment à l'autre on pourra enlever les échafaudages.

Les artisans hongrois ont de tous montré le plus d'activité; le palais de la Hongrie est maintenant terminé.

L'Allemagne a fait également diligence. On peut se rendre compte de ce que sera son pavillon; déjà les décorateurs s'occupent activement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et certainement ce sera l'un des plus réussis.

Les pavillons de la Hollande et de la Belgique montrent encore leurs squelettes de poutres et de lattes. Mais, heureusement, les ouvriers sont actifs et tout permet de croire que les travaux seront terminés à temps.

Les pavillons du Pérou et de la Finlande sont en voie d'achèvement.

Le dernier, très original, constituera un véritable but de curiosité avec ses flèches élancées, peintes de couleurs vives, ses deux demi-rotondes, ses portes monumentales et surtout sa toiture écaillée, faite entièrement en bois découpé.

Le Luxembourg, la Suède, le Mexique ont fort bien fait les choses et tiendront honorablement leur place parmi les nations amies ou concurrentes de la France.

La Grèce et la Serbie, ainsi que la Roumanie et la Suisse, seront également fort bien représentées.

Mais le luxe le plus éclatant sera déployé au pavillon de la Perse, car le shah Mozaffer-ed-Din a témoigné son intention de faire son lieu de repos du pavillon persan.

Les tapis les plus précieux, les fleurs les plus rares, les merveilles d'orfèvrerie et de céramique de l'art persan seront entassés dans le salon du souverain et dans les salles du pavillon.

La terrasse sera couverte et supportée par une multitude de petites colonnes ornées de glaces minuscules et de cabochons émaillés du plus heureux effet.

En outre, des vitraux seront posés partout aux lieu et place des vulgaires glaces dépolies ou non.

Ils porteront des vers persans calligraphiés par l'un des plus habiles artistes vitraviers de Téhéran. Ces vers sont détachés d'un poème composé par un poète de la cour sur l'ordre express du shah, et destiné dans la pensée du monarque à célébrer la splendeur et la puissance de la France.

L'EXPOSITION INDO-CHINOISE

—

L'Exposition Indo-Chinoise, qui, grâce à M. Doumer, gouverneur de l'Indo-Chine, doit occuper une si grande place à l'Exposition de 1900, — puisqu'à elle seule elle occupera, au Trocadéro, un emplacement qui représente au moins le tiers de la superficie affectée à la section coloniale, — ne coûtera pas moins de deux millions à ses organisateurs.

Mais que de choses inconnues se révèleront à nos yeux!

Nous ne savons pas bien, en effet, ce qui nous étonnera le plus du théâtre cambodgien, de la colline de Pnom-Penh, avec, au faîte, la pagode du roi du Cambodge; du pavillon des forêts ou du village indigène dans les ruelles duquel se promènera « Chéri », l'éléphant blanc, offert naguère par M. Doumer au jardin des Plantes.

Le théâtre cambodgien a été construit par M. de Brossard. Sa décoration, que le concessionnaire, un Français de Saïgon se propose de nous donner somptueuse : frises de scène, armes, portes en bois sculpté, bronzes rares, a rempli plus de deux cinquante caisses arrivées déjà à Paris. Et ce n'est pas tout; le reste doit suivre sous peu, ainsi que les ouvriers annamites qui arriveront en même temps pour aider au montage des charpentes. Plus tard viendront les artistes composant deux troupes, celle de Hué, et celle de Pnom-Penh, toutes deux célèbres en Indo-Chine, et qui joueront sur la scène du théâtre cambodgien. Une vingtaine de danseuses cambodgiennes aussi formeront le corps de ballet; ces aimables personnes qui sont la propriété du roi du Cambodge viendront à Paris accompagnées par des eunuques.

La pagode royale, — avec son pnom, — c'est ainsi que l'on appelle son grand campanile en forme de cloche renversée, à laquelle on accédera par un escalier monumental flanqué d'autres pnoms plus petits; son aménagement intérieur et la colline de Pnom-Peuh, dont nous devons la reproduction à l'heureuse idée de M. Marcel, son architecte, ne seront pas les moindres attractions du Trocadéro, l'année prochaine.

Le Palais des produits, construit sur le modèle de la pagode de Cholon, et dont la reproduction a été confiée aux soins de M. Decron, architecte, et le Palais du Tonkin, eux aussi, ne manqueront pas d'exciter la curiosité des visiteurs. Ce dernier palais est la reproduction du palais de Ca-Lao, d'Hanoï. A ses côtés, en deux groupes, deux cents Annamites dans « des maisons d'Hanoï » exerceront leurs industries, leurs procédés de travail du bois et des métaux, et exposeront en outre leurs tissages et leurs incrustations. — Dans un vanki, c'est-à-dire une école, les enfants écouteront les leçons du maître indigène.

Comme on peut s'en rendre facilement compte, le Trocadéro, cet emplacement réservé aux Expositions coloniales françaises et étrangères, nous promet d'être un des endroits les plus attrayants de l'Exposition de 1900.

Les Musées Centennaux

M. Stéphane Dervillé, Directeur général, chargé de la Section française, a adressé la circulaire suivante aux Présidents des Comités d'installation :

Monsieur le Président,

Le moment est venu d'apporter votre activité à la composition du Musée centennal de la Classe.

Pour l'installation de l'Exposition contemporaine, vous avez eu surtout à vous préoccuper de présenter, dans les conditions les plus propices, des produits que les exposants s'empressaient de faire admettre et vous presentaient généralement en trop grand nombre ; pour l'Exposition centennale au contraire, c'est à vous de rercher les pièces, les collections intéressantes et de solliciter ceux qui les détiennent afin qu'elles vous soient confiées.

Ce recrutement exige donc non seulement la compétence, mais aussi de très nombreuses démarches ; nous vous avons assuré la compétence par le Comité dit « de l'Exposition centennale » ; il vous appartient, Monsieur le Président, de donner exercice aux bonnes volontés de ce Comité : je vous demande très instamment de le réunir à dates périodiques et rapprochées, de répartir selon les convenances de chacun les démarches nécessaires et de faire soigneusement enregistrer ces démarches avec leurs résultats (ces registres nous seront précieux à plusieurs titres) ; vous savez d'ailleurs qu'indépendamment des procès-verbaux, tout objet, pour figurer au Musée centennal, doit être présenté par une demande d'admission sur formule réglementaire répondant aux prescriptions de l'article 72 (paragraphe 3) du Règlement général.

Lorsque, par la remise de ces demandes, vous m'aurez soumis la composition de votre musée, alors seulement je pourrai faire prendre par mon Service d'Architecture les dispositions d'installation nécessaires dans les termes de l'article 48 (paragraphe 4) du Réglement général. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de me fournir ces renseignements à très bref délai, car je sais l'énergie avec laquelle vous avez conduit jusqu'ici les opérations de votre classe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général adjoint,
chargé de la Section française,
STÉPHANE DERVILLÉ.

LES CONGRÈS A L'EXPOSITION

Congrès international du commerce et de l'industrie.

Le Congrès international du commerce et de l'industrie se réunira à Paris du 23 au 29 juillet 1900. Son bureau est composé de la façon suivante : président M. G. Masson, président de la chambre de commerce de Paris ; vice-présidents, MM. Aynard, ancien président de la chambre de commerce de Lyon, député ; Johannès Couvert, président de la chambre de commerce du Havre ; Faucheur, président de la chambre de commerce de Lille ; Feraud, président de la chambre de commerce de Marseille ; le colonel Lassedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers ; Victor Legrand, président du tribunal du commerce de Paris ; Levasseur, membre de l'Institut ; Gustave Roy, ancien président de la chambre de commerce de Paris ; secrétaire général, M. Julien Hayem, secrétaire général du Congrès du commerce et de l'industrie ; secrétaire général adjoint, M. Maurice Scholss, avocat à la Cour d'appel ; secrétaires, MM. Grelley, directeur honoraire de l'Ecole supérieure de commer de Paris, G. Huard, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, H. Lévy-Ulmann, docteur en droit, chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris ; trésorier, M. Claude-Lafontaine, membre de la chambre de commerce de Paris.

En 1878, un Congrès semblable s'est tenu pour la première fois à Paris ; la tentative réussit. Elle fut renouvelée en 1889 avec un tel éclat et un tel succès que les membres réunis en séance plénière votèrent la permanence du Congrès, confiant aux membres du bureau le soin de les convoquer. Ces derniers ont jugé que l'heure était venue de remplir la mission qui leur avait été confiée ; ils profitent de l'Exposition qui déterminera l'exode vers Paris de tout ce que la province et l'étranger comptent de commerçants, d'industriels, de jurisconsultes et de législateurs éminents et ils les convient aux prochaines assises de leur Congrès auquel la Chambre de commerce de Paris, en reconnaissance des services rendus, accorde son haut patronage. Au programme, sont inscrites de nombreuses questions réparties en trois sections qui portent les titres suivants : 1[re] *section :* Questions économiques. Fiscales. — 2[e] *section :* Législation commerciale et industrielle. — 3[e] *section :* Enseignement technique commercial et industriel.

Parmi les savants et spécialistes d'un haut mérite et d'une grande notoriété qui ont accepté de traiter ces questions pendant le Congrès, nous pouvons dès à présent citer : MM. Lyon-Caen et Levasseur, membres de l'Institut ; Raffalovich, correspondant de l'Institut ; Yves Guyot, ancien ministre ; Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'Ecole des mines ; Billotte, secrétaire général de la Banque de France ; Neymarck, membre du Conseil supérieur de statistique ; Charles-Roux, ancien député ; Louis Strauss, président du Conseil supérieur du commerce en Belgique ; André Salles, inspecteur des colonies ; Daniel Lesueur, Octave Noël, Grelley, H. Lévy-Ulmann, G. Huard, etc., etc.

Afin d'associer les adhérents d'une façon plus étroite aux travaux du Congrès, la commission a résolu de publier un bulletin périodique. Le *Bulletin du Congrès* est et demeure ouvert non seulement aux auteurs des rapports sur chacune des questions insérées au questionnaire, ainsi qu'aux adhérents qui ont, à côté ou en dehors des rapports, des renseignements et des informations à fournir, et, par là, se proposent de les compléter, mais encore à tous ceux qui, contrairement aux opinions et aux vœux émis dans les rapports, chercheraient à les combattre et à en réfuter les conclusions.

Ce Bulletin est pour les congressistes une préface du Congrès ; au point de vue de l'expression des idées, une tribune absolument libre, et, pour l'étude des questions proposées, une préparation des plus précieuses.

Il parait tout à fait souhaitable, et l'on peut penser qne le Bulletin en question, après avoir constitué pendant le Congrès de 1900 un répertoire documentaire de premier ordre, continuera, par la suite, à paraître régulièrement dans les intervalles des Congrès, reliant ainsi leur périodicité par une chaîne ininterrompue de publications.

Congrès des sciences etnographiques

Le Congrès international des sciences etnographiques se tiendra à Paris, au Palais des Congrès, du 26 août au 1[er] septembre.

Le Congrès s'occupera plus particulièrement de l'influence des moyens de subsistance sur les degrés de civilisation, des théories des anciens (Chine, Egypte, Grèce) sur les races humaines, des organisations sociales anciennes (Chaldée, Egypte, Grèce, Inde, Rome), des organisations sociales des primitifs actuels (Chine, Etats-Unis, Madagascar, Océanie), des anciens rapports religieux de l'Inde et de l'Egypte, etc.

Ce Congrès — organisé à la fois par des poètes, des savants, des artistes, des explorateurs — réunit les noms de MM, René Allain, Delaporte, Gabriel Eloffe, Goureau, Grevérath, Guimet, Ledrain, Maspéro, Mistral, Paul Marieton, Oppert, Léon de Rosny, etc.

Les communications, mémoires, notices destinés à la discussion devront être adressés au secrétariat général, 82, rue Mouffetard, à Paris.

LES OBSÈQUES DE M. APPERT

Les obsèques de M. Aristide Appert ont eu lieu le jeudi 26 octobre dernier, en l'église Saint-François-de-Salles.

Plus de mille personnes y ont assisté. Le deuil était conduit par son fils, M. Jean Appert ; son gendre, M. Pierre Azambre ; ses beaux-frères, MM. Henry et Gaston Peaulejeune. A la suite venaient les autres membres de la famille, les amis et les délégations des diverses sociétés dont M. Appert fut le bienfaiteur.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes et les gerbes de fleurs.

Parmi ces couronnes, nous avous remarqué celle offerte par le Comité de la classe 79 de l'Exposition de 1900, celle du personnel de la maison Maurey, celle de la Société municipale de secours mutuels du faubourg Saint-Denis, celle des ouvriers et ouvrières de la maison Maurey, celle du Conseil municipal de Courtisols, etc., etc.

Après l'office religieux, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où a lieu l'inhumation.

Au moment où le corps a été descendu dans la fosse, M. Gustave Laguionie a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je dois à mes fonctions de rapporteur de la classe 79 à l'Exposition de 1900 le bien triste honneur de dire, avec une profonde émotion, au nom du Comité, un dernier adieu à notre cher président.

M. Appert s'était donné tout entier à l'organisation de notre classe. Témoins de ses travaux, nous avons tous admiré la ténacité, l'énergie et l'intelligence qu'il a déployées dans l'exercice d'une présidence laborieuse et qu'il n'a jamais considérée comme une sinécure.

Pénétré de l'importance de sa mission, toujours animé de l'ambition de la remplir dignement, il s'est dépensé sans compter, pour le triomphe de la grande œuvre à laquelle il était légitimement fier de collaborer.

Inconnus de lui personnellement, pour la plupart, avant de devenir ses collègues, son urbanité, sa droiture, sa courtoisie nous avaient tous conquis, et il ne comptait, parmi les membres du Comité, que des amis. Comme sa haute autorité lui avait valu, au début, l'unanimité des suffrages, son affabilité lui avait concilié, dans la suite, l'unanimité des sympathies et nous étions tous heureux de le seconder dans son ardent désir de donner à la classe 79 la vie, le mouvement et l'éclat qui auraient fait d'elle une des attractions de l'Exposition.

La mort impitoyable a fauché cet homme de cœur et de devoir avant qu'il ait pu recueillir les fruits de son labeur ; mais son nom restera attaché à l'œuvre au succès de laquelle il s'intéressait encore pendant la cruelle maladie qui devait l'emporter. Il vivra dans le souvenir de ses collaborateurs, de ses amis, qui n'oublieront jamais les moments trop courts passés avec lui, et qui, aujourd'hui, offrent à sa famille, en présence du deuil cruel qui la frappe, l'hommage de leur respectueuse sympathie et de leurs profonds regrets.

LE PALAIS
des Armées de Terre et de Mer

Les comités d'installations des classes du groupe XVIII « Armées de terre et de mer », ont eu ces temps derniers plusieurs réunions.

Chacun d'eux a dû d'abord, conformément aux dispositions du règlement général de l'Exposition, désigner un architecte pour diriger les travaux de décoration et d'installation d'ensemble et un trésorier à qui incombera la charge de régler les opérations financières de la classe.

Les six comités du groupe ont tous porté leurs suffrages sur M. Escalier, architecte.

Nous donnerons plus tard les noms des six trésoriers choisis.

Ils ne pourront, du reste, se mettre à l'œuvre

que dans quelques jours, lorsque M. Escalier aura fait connaître le montant maximum des dépenses de décoration et d'installation et que les comités d'installation auront approuvé les évaluations de l'architecte.

Ces chiffres seront, en effet, un des éléments principaux du budget que les trésoriers auront à préparer et à soumettre avant la fin du mois à leurs comités.

M. Escalier a déjà présenté au comité du groupe XVIII un projet de décoration qui a été approuvé à l'unanimité.

L'architecte s'occupe en ce moment de mettre ce projet au point et d'étudier le montant de la dépense.

Ce sera l'affaire d'une quinzaine de jours.

D'autre part, les comités s'étant mis d'accord pour répartir entre les classes les emplacements attribués à l'ensemble du groupe tant à l'intérieur du bâtiment qu'à l'air libre, les secrétaires préparent, avec le concours de l'architecte, la répartition entre tous les exposants de leur classe des emplacements dévolus à la classe.

Les résultats de cette répartition individuelle des emplacements seront les bases du calcul de répartition entre les exposants des dépenses collectives de décoration, d'installation, de gardiennage et d'administration qui leur incombent.

Enfin, il importe, sous peine de ne pas être prêt pour l'ouverture de l'Exposition, que les versements soient effectués par les exposants et les contrats passés avec les entrepreneurs pendant le mois de décembre, de façon à ce que les comités du groupe puissent faire commencer les travaux de décoration et d'installation dès que l'administration leur aura livré le bâtiment: ce sera, dit-on, au commencement du mois de janvier.

Pour terminer, une bonne nouvelle : sur la proposition du comité du groupe des Armées de terre et de mer et de son président, le général de la Noë, le Ministre de la guerre a décidé que le service du gardiennage du groupe serait assuré par des militaires.

Les Sports en 1900

Les commissions nommées pour l'organisation des concours internationaux d'exercices physiques et de sports, à Vincennes, en 1900, ont commencé leurs travaux. Les premières réunions sont consacrées à l'élection des bureaux des commissions : les commissions sont installées par M. Delaunay-Belleville, assisté de M. Mérillon, délégué général, et de M. Ernest Carnot. Toute latitude est laissée aux commissions pour établir les programmes, déterminer les emplacements des exercices et des fêtes, rédiger enfin les règlements spéciaux afférents aux divers concours. Les travaux ainsi élaborés seront soumis, conformément au règlement, à une commission supérieure organisée par l'article 8 dudit règlement et composée ainsi qu'il suit : le directeur général de l'exploitation, un président et trois vice-présidents nommés par le ministre du commerce sur la proposition du commissaire général, le président et le premier vice-président élu (il y en a généralement trois) dans chaque commission, le délégué général à l'organisation des concours, l'inspecteur des finances détaché au cabinet du ministre du commerce pour le service de l'Exposition, des secrétaires nommes par le commissaire général.

Voici la composition des bureaux constitués :

Section I. — Jeux athlétiques. — Président: Escudier; vice-présidents, Pierre de Coubertin, Marcadet: secrétaire Fabens.

Section II. — Gymnastique. — Président, Belle sénateur; vice-présidents, Cazalet, colonel Dérué, Bellan; secrétaire Loutil.

Section III.— Escrime. — Président, Hébrard de Villeneuve; vice-présidents, de la Croix, Guyon, capitaine Sénat; secrétaire de la Frémoire.

Section IV. — Tir. — Président, lieutenant-colonel Guérin, député; vice-présidents, Lermusiaux, comte Clary, Maurice Faure ; secrétaire, capitaine Sardi Carnot.

Section VI. — Vélocipédie. — Président, Quentin-Bauchart; vice-présidents, Pagis, Pierre Giffard, Léon Petit; secrétaire Henry Lapauze.

Section VII. — Automobilisme. — Président, Forestier; vice-présidents, comte de Dion, Binder, Sartioux; secrétaire, Meyan.

Section IX. — Sauvetage. — Président, Boucher-Cadart; vice-présidents, colonel Detaille (des sapeurs-pompiers de Paris), Brossard de Corbigny secrétaire, Cocheris.

Section X. — Aérostation. — Président, Cailletet (de l'Institut); vice-présidents, lieutenant-colonel Renard, Decauville, sénateur, Cornu; secrétaire, Surcouf.

L'ALLEMAGNE
à l'Exposition

Le Palais représentant l'Allemagne à l'Exposition universelle, exécuté suivant les plans de l'architecte Johann Ridke, de la maison Philippe Holzmann, dont l'emplacement est situé sur la berge du quai d'Orsay, est actuellement terminé à l'état brut.

Avec ses tourelles élancées, hautes de 60 mètres, avec ses riches pignons et sa toiture montante, dont la silhouette se dessine d'une façon tout à fait charmante et originale, aux bords de la Seine, il provoque déjà l'admiration de tous les visiteurs.

Grâce aux ornements pittoresques des façades principales, à la sculpture en bois de la façade ouest, aux toits couverts de briques rouges, et à l'originale couverture en cuivre de la tour, la maison allemande, car c'est plutôt là son véritable nom, aura certainement une place prépondérante parmi les merveilles que les puissances du monde entier étaleront à nos yeux en 1900.

D'après les conditions qui règlent les pavillons des nations étrangères, le but de l'Allemagne est de représenter, de faire connaître les branches caractéristiques de la culture allemande.

Suivant l'exemple donné à l'Exposition de Chicago, on choisira, comme intermédiaire de la vie intellectuelle de la nation, l'industrie du livre, à laquelle on joindra l'art graphique, en montrant ce que ses nombreuses branches ont produit de mieux. Une exposition d'art photographique y sera adjointe.

Afin de donner une idée de la place que l'Allemagne occupe actuellement dans le domaine social, dans une des principales salles de la maison, on présentera, sous une forme artistique et attrayante les efforts qu'en Allemagne, l'initiative privée a su établir.

Grâce à la générosité de donateurs distingués et de milieux désintéressés, cette salle nous donnera également un aperçu de l'image des meilleures installations de prévoyance d'Allemagne, dont le but est de secourir les classes les moins fortunées.

Le rez-de-chaussée du pavillon, qui s'ouvrira vers la Seine sous forme d'arcades, sera réservé à l'Exposition collective de la culture allemande de la vigne, et en même temps à une exposition de vins allemands.

On sait que l'Etat français prépare dans un de ses palais une exposition rétrospective du développement historique et intellectuel de la France, depuis l'origine des temps historiques jusqu'à présent, marquant ainsi la production de sa vie artistique, spirituelle et professionnelle. Or, l'empereur d'Allemagne a pris l'initiative de faire figurer dans le pavillon allemand la collection artistique dite de Frédéric le Grand, qui comprend les œuvres si remarquables d'artistes français, tels que Watteau, Lancrit ou Chardin, et qui, il y a quelques années, se trouvaient reunies en un petit nombre choisi dans un endroit restreint de l'Académie des Arts, et excitaient l'admiration de tous les visiteurs. Pendant la durée de leur séjour à l'Exposition de 1900, de telles œuvres ne pourront qu'être de nouveau admirées et nous révéler la grande compétence artistique du roi qui les a collectionnees.

Afin que ces œuvres se trouvent autant que possible dans leur véritable cadre, on les placera autant que l'installation des salons le permettra, dans le meilleur style architectural qu'ils avaient à Potsdam.

La résolution de Guillaume II de prêter sans arrière pensée à la division allemande à l'Exposition, de tels trésors artistiques, nous donne une idée de l'amitié qui liait Frédéric le Grand avec des hommes comme Voltaire ou d'Alembert, et nous fait voir dans quel esprit de paix l'Allemagne est décidée à prêter son concours significatif à l'œuvre paisible de cette Exposition.

Une Exposition de Monnaies

Un projet curieux vient d'être formé par M. Mowat, ancien président de la Société nationale des antiquaires de France. C'est celui de faire figurer à l'Exposition de 1900 une collection monétaire universelle ou plutôt une collection de tous les types de monnaie en circulation actuelle dans l'ensemble du monde.

Cette exposition serait organisée par les soins de l'administration de la Monnaie et constituerait un complément instructif de l'exhibition et du fonctionnement de son outillage en public.

La *Revue Scientifique* qui publie cette information, ajoute que chaque pays participant à l'Exposition présenterait le jeu complet des espèces métalliques constituant son système monétaire en vigueur à cette date. Pour ce qui concerne les autres pays, les consuls, les agents coloniaux, les missionnaires, les résidents seraient chargés de réunir des éléments analogues.

L'administration de la Monnaie ferait un classement général. M. Mowat indique, du reste, lui-même de quelle façon il conviendrait de mettre son projet à exécution. Au système des vitrines horizontales qui occupe beaucoup trop de place et qu'il n'est pas facile de regarder on substituerait le système des panneaux verticaux dans lesquels les pièces de monnaie sont logées et maintenues par de petites griffes tournantes. On pourrait aussi employer des panneaux pivotants qui permettraient de regarder les deux faces.

« En marge des panneaux seraient inscrits, avec le nom de la monnaie, l'indication du titre de l'alliage, le poids, le millésime, la transcription de la nomenclature étrangère quand il y a lieu. Le visiteur pourrait ainsi, d'un coup d'œil, embrasser avant d'entrer dans le detail, une sorte de panorama du monde monétaire. »

C'est, en somme, un projet aussi intéressant qu'original et nous ne doutons pas que l'administration de l'Exposition de 1900 ne l'accueille favorablement, car le public aurait ainsi pour la première fois sous les yeux l'ensemble des pièces de métal qui servent, à cette heure, aux échanges dans le monde entier. Il n'y a guère que les gens brouillés avec l'hôtel de la Monnaie qui pourraient trouver quelque ironie dans cette exposition. Mais, à ce compte, pourquoi ne pas y installer également une vitrine spéciale pour la monnaie de singe, une monnaie, celle-là, dont le type circule un peu partout... et depuis fort longtemps.

VILLE DE PARIS

Émission du Métropolitain

C'est le samedi 18 novembre que seront mises en souscription publique les obligations de 500 fr. de la Ville de Paris qui formeront partie des 165 millions que celle-ci a été autorisée, par la loi du 4 avril 1898, à créer pour l'exécution du chemin de fer métropolitain. Ces obligations, qui rapporteront un intérêt annuel de 10 francs, seront émises à 410 francs, laissant ainsi une marge à la hausse de 90 francs. L'emprunt portera sur 280,487 3/4 d'obligations dont 252,439 unités et 112,195 quarts d'obligations.

Le prix d'émission est payable en cinq termes savoir :

1er versement, lors de l'émission		100 fr.
2e —	du 1er au 15 mars 1900.	60 —
3e —	du 1er au 15 sept. 1900.	60 —
4e —	du 1er au 15 sept. 1901.	100 —
5e —	du 1er au 15 sept. 1902.	90 —
	TOTAL.	410 fr.

Le premier versement s'effectuera : 50 francs en souscrivant et 50 francs à la répartition.

Pour les quarts d'obligations, les versements seront respectivement le quart de ceux que nous venons d'indiquer.

Les souscriptions à **1, 2** et **3 Quarts d'obligations**, ainsi que celles de **1** à **4 Obligations entières**, sont déclarées irréductibles. Elles donnent lieu au versement immédiat de la *totalité* du premier terme.

Sont sujettes à réduction les souscriptions supérieures à 4 Obligations entières sans que, toutefois, il puisse être attribué moins de 1 Obligation entière à chaque souscripteur. Les souscriptions supérieures à 10 Obligations ne sont reçues que pour des nombres multiples de 10 Obligations; celles supérieures à 1,000 Obligations, que pour des nombres multiples de 100 Obligations.

Les souscriptions sujettes à réduction ne donnent lieu qu'au versement immédiat de **50 francs** par Obligation souscrite. Les Obligations attribuées devront être libérées **du versement complémentaire de 50 francs** dans les quinze jours qui suivront la publication de l'avis officiel de répartition. A l'expiration de ce délai, les versements en retard seront passibles d'intérêts à 3 o/o sur les sommes restées impayées.

Il sera délivré, au moment de la souscription, des certificats de versement au porteur qui devront être échangés contre des titres provisoires, également au porteur, à partir de l'époque qui sera fixée par arrêté préfectoral.

Les porteurs de certificats de versement ne participeront aux chances des tirages que s'ils ont demandé l'échange de ces certificats contre des titres provisoires deux jours au moins avant le tirage.

Ces obligations participeront, chaque année, au moyen de tirages trimestriels effectués les 25 mars, 25 juin, 25 septembre et 25 décembre, à des lots d'une valeur totale de 600,000 francs, ainsi répartis trimestriellement :

1 lot de	**100.000** francs.
2 lots de 10.000 fr.	**20.000**
30 lots de 1.000 fr.	**30.000**
33 lots par trimestre	**150.000** francs.

Il y aura donc à tirer, chaque année, 132 lots formant un total de 600,000 francs.

La Ville autorisera très vraisemblablement la libération anticipée d'un ou plusieurs termes, et délivrera, dès le début de l'année 1900, des titres définitifs.

Dans le département de la Seine, les souscriptions **irréductibles** d'obligations entières et de quarts sont reçues, savoir :

A l'**Hôtel de Ville de Paris ;**

Dans les **Vingt Mairies** d'Arrondissement de Paris ;

Dans les Bureaux de quartiers et Succursales du **Crédit Lyonnais ;**

Dans les Bureaux de quartiers et Succursales de la **Société Générale** *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France ;*

Dans les Bureaux de quartier et Succursales du **Comptoir National d'Escompte ;**

Dans les bureaux de quartiers et Succursales de la Société Générale de **Crédit Industriel et Commercial ;**

Les souscriptions **réductibles** de 5 Obligations entières et au dessus ne seront reçues qu'à l'**Hôtel de Ville** et dans les **Maires de Paris.**

Dans les départements autres que celui de la Seine, il ne sera pas admis de souscriptions aux quarts d'obligation.

Les souscriptions **irréductibles** ou **réductibles** d'obligations entières seront reçues exclusivement aux Caisses de **MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux** (ceux de la Corse et de l'Algérie exceptés).

Les souscriptions par lettres chargées ou non, ne seront pas admises ; il en sera de même des sous-

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Commerciale

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 novembre

Le bilan de la Banque de France, publié aujourd'hui, fait ressortir une légère augmentation de l'encaisse or, en même temps qu'une sensible diminution de la circulation et du portefeuille : le relèvement du taux de l'escompte était donc doublement inutile et la question est remise à plus tard.

La Bourse avait déjà largement escompté hier cette bonne nouvelle, aussi se borne-t-elle généralement aujourd'hui à consolider l'avance précédemment acquise.

Le 3 o/o se maintient entre 100,30 et 100,20, pour clôturer à ce dernier cours.

L'Italien se maintient sans changement appréciable à 93,02.

De nombreuses réalisations de bénéfices ne parviennent pas à alourdir sensiblement les cours de l'Extérieure : la clôture est ferme à 65,20.

Peu de variations dans le compartiment des établissements de crédit : le Lyonnais fait 990 et la Banque de Paris 1075.

Aujourd'hui, ce sont les vendeurs qui l'emportent sur le Rio : ils arrivent à faire reculer les cours de 1178 à 1166.

Les parts du *Petit Parisien* sont toujours aussi fermes à 1090.

Les Mines d'or débutent brillamment ; quoique la clôture ne se fasse pas au plus haut cours, le niveau d'hier est facilement dépassé.

Les Rand Mines terminent à 1.055, les Goldfields à 206,50, l'East Rand à 198, etc.

COURS DE CLOTURE

3 o o	100 22	Turc.	22 02
Italien.	93 02	Banq. Ottomane	552 »
Extérieure.	65 20	Rio	1.166 »

COMPAGNIE
DES
CHEMINS de FER du NORD de L'ESPAGNE

Messieurs les obligataires qui désirent adhérer au Convenio proposé par l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires, qui a eu lieu le 4 juillet dernier, à Madrid, sont priés d'envoyer leurs titres à la Sociétés Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, laquelle leur donnera tous les renseignements qu'ils pourront désirer.

Les titres devront être estampillés, conformément à la loi, et seront retournés à leurs propriétaires, aussitôt cette formalité remplie.

6e Année. — N° 132 FONDE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Novembre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER

12, rue Cambon, Paris

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

BULLETIN

Paris, 25 Novembre 1899

Quatre mois nous séparent de l'ouverture officielle de l'Exposition. Les palais sont prêts à recevoir les installations des exposants.

Il dépend donc des exposants que l'Exposition soit prête au jour fixé, et qu'elle ne s'ouvre pas, comme c'est l'habitude, au milieu de caisses non déballées.

L'administration a fait son devoir en livrant les galeries couvertes, quatre mois avant l'ouverture ; c'est maintenant aux exposants à faire le leur.

Voici, à propos des frais d'installation, quelques renseignements qui seront lus utilement par les intéressés, car ils émanent de source autorisée :

« Aux termes du règlement général de l'Exposition, aucun loyer n'est demandé aux exposants pour les emplacements qu'ils occupent dans les pavillons construits par l'administration. Mais ils ont, comme cela est de règle, à supporter tous les frais d'emballage, de deballage, de transport, de conservation des caisses, de réemballage, de réexpédition, d'installation en général.

Voici comment se répartissent les différentes dépenses qui en résultent.

Pour les *installations générales*, les exposants ont à se partager les frais des parquets, en dehors du parquetage des circulations générales, lequel incombe à l'administration ; ils supportent aussi la dépense des velums ou faux plafonds et des stores, des cloisons qui séparent les classes les unes des autres, des portiques et motifs indicateurs entre les classes. Un article du règlement général avait prévu que, dans un double intérêt d'homogénéité et d'économie, l'administration pourrait exécuter ces travaux d'installation générale pour le compte des comités. C'est ce qui a été fait et l'on s'en est bien trouvé. En effet, l'administration a pu faire des adjudications sur des lots importants et obtenir des rabais considérables ; le rabais a atteint jusqu'à 63 o/o pour la location des velums. Finalement, les dépenses d'installations générales ressortent à une moyenne de 10 à 12 francs par mètre de surface horizontale concédé, chiffre inférieur à celui que l'on obtint dans les expositions universelles précédentes.

Viennent ensuite les dépenses *d'installations particulières à chaque classe* et qui comprennent les tapis, les tentures, le linoleum, les peintures murales, les cloisonnements, les vitrines, les cadres, les pupitres, les glaces, etc... enfin, le gardiennage et la protection contre l'incendie. Toutes ces dépenses peuvent être engagées, pour le compte des exposants, par les comités d'installation de leurs classes, agissant en dehors de toute intervention de l'Administration ; les comités d'installation émanent, en effet, des exposants eux-mêmes de ces Comités. Dans certaines classes, on a fait remarquer que les frais d'installations particulières étaient extrêmement élevés ; il s'agit évidemment des maxima constatés et c'est aux Comités eux-mêmes qu'il appartenait et qu'il appartient de restreindre ces dépenses. La largeur avec laquelle elles ont été prévues, dans quelques cas, atteste évidemment du désir de faire grand et beau et ne saurait procéder de l'idée peu généreuse et inadmissible de mettre les petits et les moyens exposants en présence de charges qui leur rendraient l'exposition onéreuse et difficile, ou qui les mettraient en état d'infériorité vis-à-vis d'exposants plus considérables. On ne peut donc que souhaiter et que prévoir des conciliations dans ce sens, et c'est pour obtenir et faciliter ces conciliations que l'administration de l'Exposition interviendra officiellement, on n'en peut douter, toutes les fois qu'il lui sera fait appel.

On a pu penser que ces devis de frais d'installation jugés trop élevés provenaient aussi de l'intervention de certains industriels ayant la spécialité des installations et désireux de pousser à la dépense. Cela ne paraît guère s'être produit. En tout cas, le soin de réglementer les devis de ce genre n'appartient qu'aux comités et aux exposants ; l'administration ne peut intervenir officiellement que dans les strictes limites du règlement général ; officieusement, elle ne peut ni agréer, ni patronner qui que ce soit pour l'exécution de ces travaux qui n'entrent en quoi que ce soit dans son budget. C'est aux exposants et à leurs comités qu'il appartient de se renseigner, d'étudier les propositions qui leur sont faites et d'apprécier dans quelles limites il leur convient de traiter avec les fournisseurs qui les sollicitent. Ajoutons finalement que les exposants qui trouvent trop élevées les dépenses qu'on leur propose demeurent toujours libres de se retirer ; mais on peut être assuré qu'il y aura bien peu de défections de ce fait.

CONSEILS

AUX

Exposants et aux Visiteurs de l'Exposition

L'approche de l'ouverture de l'Exposition aiguise ce que l'on pourrait appeler, par euphémisme, l'ingéniosité des gens qui comptent tirer profit de cette grande entreprise, et il convient d'engager les exposants et les futurs visiteurs à être prudents dans l'acceptation de ce qu'on leur propose de divers côtés, ainsi que cela se produit toujours, d'ailleurs, en pareille circonstance. Certes, les agences loyales de transport et d'installation des visiteurs ne manquent pas et elles opèrent au grand jour ; d'autres paraissent, d'après ce que l'on a appris, en France et à l'étranger, promettre ce qu'elles ne pourraient pas tenir comme moyens de transport, logement, nourriture, etc. Il faut rappeler aussi aux exposants que l'administration de l'Exposition ne connaît et ne veut connaître aucun intermédiaire ni accrédité des concours de ce genre seraient des imposteurs.

Déjà, cette question a été posée, en 1893, par une pétition que la chambre syndicale des pâtissiers et confiseurs d'Amiens, prenant l'initiative, adressa aux députés et aux sénateurs, et dont prit acte le ministre du commerce et de l'industrie.

Cette pétition signalait de soi-disant expositions, moins que secondaires, avec des coïncidences de dates, lesquelles promettaient, sous des titres spéciaux, des médailles, des palmes, des diplômes d'honneur. La pétition que nous relatons exprimait « qu'en vue de l'Exposition universelle de 1900 il y a un puissant intérêt à ce que le gouvernement fasse interdire d'une manière absolue, et le plus promptement possible, ce genre de commerce et d'entreprise ». C'est plus que jamais le moment pour les exposants de se souvenir de ce *modus faciendi*. Assurément, l'administration de l'Exposition universelle veille avec un soin extrême à éviter toute manœuvre de ce genre ; mais les intéressés ont le devoir de se renseigner aussi et de se préoccuper de ne point tomber dans des sortes de pièges ridicules et onéreux.

Nouvelles et Échos

La semaine dernière, les conseillers municipaux de la Ville de Paris ont fait une visite aux chantiers de l'Exposition universelle sous la conduite de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, et Girault, architecte du palais des Champs-Elysées ; ils étaient accompagnés de M. Chardon, secrétaire général de l'Exposition.

Les conseillers ont commencé leur visite par les chantiers de l'esplanade des Invalides, puis ils l'ont continuée par la traversée du pont Alexandre III, la grande avenue et les palais. Le Petit Palais des Champs-Elysées, qui doit servir à la Ville de Paris de musée réservé aux arts décoratifs après l'Exposition, a été fort apprécié par les visiteurs. Ils ont pu constater l'état d'avancement satisfaisant des travaux en général et assister aux travaux de démolition du dernier vestige du palais de l'Industrie dont l'enlèvement va dégager la belle perspective prévue. Après avoir examiné le pavillon de la Ville de Paris qui est en construction et le palais des Congrès, les conseillers ont admiré le superbe alignement des palais des nations étrangères au bord de la Seine et le lancement des passerelles de service qui mettront les deux rives en relations pendant l'Exposition. Une prochaine visite des conseillers municipaux aura lieu sur les chantiers du Champ-de-Mars et aux sections coloniales du Trocadéro.

* * *

Depuis le commencement des travaux de l'Exposition, l'administration délivrait à quelques privilégiés, d'une façon gracieuse, des permis de circulation sur les chantiers, essentiellement temporaires, permettant de faire d'intéressantes visites sur les travaux. Désormais, et il est bon de le

sations ne seront plus données que très exceptionnellement et à des personnes ayant un motif technique, artistique ou utilitaire, nettement défini de se rendre sur les chantiers. Cette mesure n'a rien de comminatoire, empressons-nous de l'ajouter, et aucun abus ni inconvénient n'a été signalé à l'administration. Mais cinq mois à peine nous séparent de l'ouverture de l'Exposition : partout le travail est poussé avec une activité extrême, et il en résulte que les visites si attrayantes et si recherchées sont devenues dangereuses dans une certaine mesure. On a vu un architecte de l'Exposition, M. Gustave Trélat, faire, il y a quelques jours, une chute terrible qui eût pu être mortelle, et cela malgré son expérience du terrain. Partout les matériaux voltigent, les échafaudages se croisent, les wagonnets circulent. C'est dans l'intérêt même du public que l'administration le prie de renoncer au plaisir des visites préparatoires, en attendant le jour très prochain où il pourra, en toute sécurité, parcourir à son gré le vaste terrain de l'Exposition dans toutes ses parties et dans tous ses détails.

***

Plusieurs personnes ont demandé à l'administration l'autorisation de faire vendre dans l'enceinte de l'Exposition des guides en langue française, anglaise, allemande et espagnole. Le commissaire général, après étude de la question, s'est montré disposé en principe à accorder cette autorisation, sous les réserves suivantes : Une épreuve du guide dans les diverses langues doit lui être soumise au préalable : ce guide ne doit pas contenir de listes d'exposants. Les auteurs et éditeurs de guides auront à assurer eux-mêmes la vente en s'entendant avec les concessionnaires de kiosques dans l'enceinte, mais il est entendu que l'autorisation en question ne constituera en leur faveur ni privilège ni monopole ; de plus, ils devront souscrire l'engagement de verser une redevance de 5,000 francs pour l'édition française, et de 1,000 francs pour chacune des éditions en langue étrangère. L'ensemble de ces conditions fera l'objet d'un contrat qui sera soumis à l'approbation ministérielle.

***

On lit dans l'*Eclair* d'avant-hier :

« Le *Daily Mail* annonce que le prince de Galles a décidé de s'abstenir de s'intéresser à la participation de l'Angleterre à l'Exposition, si les attaques de la presse française contre son pays continuent. »

Le prince de Galles a bien tort de se fâcher. Il sera un des clients les plus assidus de l'Exposition de 1900.

***

Le ministre du commerce vient, sur la proposition du commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, de déterminer la forme de la médaille d'honneur instituée pour les ouvriers de l'Exposition.

Ces médailles sont en argent, du module de 30 millimètres; elles porteront sur la face une composition allégorique représentant la glorification du travail entourée des mots *Exposition universelle de 1900* et, sur le revers, les mots *La République française aux ouvriers collaborateurs de l'Exposition*, ainsi que le nom et la profession du titulaire.

Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue a un ruban tricolore dont les rayures sont disposées en diagonale.

Ils reçoivent un diplôme indiquant à quel titre ils ont obtenu la médaille de l'Exposition.

***

Le Comité de la classe 79 a procédé au remaniement de son bureau nécessité par le décès de M. Appert, son président.

A la suite des votes auxquels il a été procédé, le bureau se trouve ainsi composé :

Président :	*M. V. Hautin*
Vice-président :	*Paul Bessand*
Rapporteur :	*Laguionie*
Secrétaire :	*A. Clément*

Dans cette même réunion, le Comité a décidé d'adresser un pressant appel à tous les détenteurs de machines anciennes, documents, dessins, outils ayant un intérêt quelconque pour l'histoire de l'habillement à travers ce siècle.

Nous rappelons que cette exposition est entièrement gratuite et qu'elle peut donner lieu à une carte d'entrée permanente si les objets exposés sont jugés dignes d'intérêt. Des diplômes commémoratifs pourront être également décernés aux personnes qui auront participé à cette exposition.

M. le président de la classe 79 prie instamment les personnes en mesure de participer à cette exposition de vouloir bien s'adresser à M. G. Laguionie, rapporteur, 20, rue Vivienne, Paris.

***

Le jury du concours de décoration, constitué en vue d'étudier les fêtes publiques qui auront lieu à l'occasion de l'Exposition de 1900, vient de rendre son jugement. Quatre prix (dont deux troisièmes prix) ont été décernés à MM. Louis Fuchs, Gilbert Péjac, Cossard et Henri Barberis. De plus, il a été accordé deux mentions honorables à MM. Chesnay et Fougerat. Le concours portait sur la décoration de jour et de nuit d'un vaste emplacement dans Paris. On avait choisi comme terrain la partie de la rue Royale située entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré et ses abords.

Le jury s'est montré satisfait, en thèse générale, du résultat du concours, dans lequel les auteurs ont fait preuve d'art et d'originalité ; leurs projets resteront exposés jusqu'à dimanche soir à la bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs, place des Vosges, à Paris, de dix heures à cinq heures.

***

La commission des auditions musicales à l'Exposition universelle de 1900 est composée ainsi qu'il suit :

MM. Saint-Saëns, Reyer, Massenet, Théodore Dubois, Lenepveu et Paladilhe, membres de l'Institut.

Les compositeurs de musique : Bourgault-Ducoudray, Bruneau, Gigout, d'Indy, de Joncières, Marty, Pierné, Samuel Rousseau et Vidal.

MM. Fauré, Guilmant, Pugno et Widor, professeurs au Conservatoire de musique.

MM. A. Bernheim, commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés.

Des Chapelles, chef du bureau des théâtres.

Réty, administrateur honoraire du Conservatoire.

Taffanel, 1er chef d'orchestre de l'Opéra.

La commission des musiques d'harmonie, des fanfares et des orphéons à l'Exposition universelle de 1900 est composée comme suit :

MM. Albert Cahen, Canoby, Chapuis, Coquard, Gastinel, Jonas, Ch. Lefebvre, Xavier Leroux, Maréchal, Antonin Marmontel, Pessard, Laurent de Rillé, Weckerlin et Wormser, compositeurs de musique.

MM. Bordes, directeur des chanteurs de Saint-Germain; Parès, chef de musique de la garde républicaine, Wettge, ancien chef de musique de la garde républicaine.

***

M. Béla de Lukacs, commissaire général de Hongrie, vient d'arriver à Paris avec M. Camille Fittler, son directeur technique.

M. de Lukacs vient s'assurer de l'état d'avancement des travaux de sa section et séjournera à Paris pendant une quinzaine de jours.

L'INCIDENT MILLERAND-JAPY

M. Jules Japy, le grand industriel de Beaucourt, vient d'être relevé de ses fonctions de conseiller du commerce extérieur par M. Millerand, ministre du commerce.

Le 11 octobre dernier, M. Jules Japy fut consulté dans ses relations avec l'étranger. Il répondit par la lettre suivante, qui a été la cause de la mesure prise contre lui par M. Millerand.

Beaucourt, le 16 novembre 1899.

Monsieur Millerand, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes.

Monsieur le Ministre,

Dans votre circulaire du 11 octobre dernier, vous demandez aux conseillers du commerce extérieur de la France de vous faire part des changements survenus dans leur situation pour vous permettre d'apprécier s'il y a lieu de leur conserver ce titre.

Comme tel, permettez-moi, monsieur le Ministre, de venir répondre à votre demande.

Depuis que de nombreux agitateurs, la plupart membres du Parlement, parcourent toute la France industrielle pour chercher à y amener la grève générale en prêchant sans réserve la révolution, en excitant ouvertement les ouvriers à se livrer au besoin au pillage ou à l'incendie des usines, et que dans toutes les réunions ces perturbateurs de l'ordre se vantent publiquement, et sans avoir été démentis jusqu'ici, de pouvoir parler ainsi librement, étant couverts par votre haute protection, un coup fatal a été porté à l'industrie française, et d'autant plus terrible qu'elle a l'air en sorte de ne plus être soutenue par tous les membres du gouvernement.

La confiance se perd à l'étranger, où l'acheteur n'est plus certain de pouvoir obtenir ce que nous lui fournissions. Notre exportation diminue de jour en jour et sera vite tuée, surtout avec l'appui que partout ailleurs qu'en France les gouvernements donnent à leurs industries pour se passer de la nôtre le plus vite possible.

Dans de pareilles conditions, je ne vois plus les services que pourront rendre les conseillers du commerce extérieur, et moi en particulier, qui avais été très flatté de l'honneur que m'avait fait votre prédécesseur, M. Boucher, en me nommant.

Je suis en même temps certain, monsieur le Ministre, d'être l'interprète de toutes les puissantes industries diverses du pays de Montbéliard, si dévoué, comme moi personnellement, à la République, en vous transmettant ces renseignements et en attirant votre bienveillante attention sur la situation qui a été faite à l'industrie française à la veille de la grande Exposition universelle de 1900, où bon nombre de nationaux ne pourront plus prendre part, et qui deviendra ainsi l'apothéose de l'industrie étrangère.

Veuillez, monsieur le Ministre, agréer l'expression de mes sentiments distingués.

JULES JAPY,
Gérant de la maison Japy frères et Cie,
Vice-Président de la Classe 96 à l'Exposition de 1900.

Les Palais de l'Horticulture

A L'EXPOSITION

Le succès que remportent chaque année l'exposition des chrysanthèmes et les autres expositions d'horticulture suffirait à prouver l'amour que chacun porte aux fleurs de ces charmantes productions du règne végétal, qui sont pour nous autant de symboles de rêve, de joie et de deuil.

Les fleurs et les plantes devaient, dans ces conditions, occuper une place d'honneur à l'Exposition universelle ; on n'a pas manqué de la leur donner, et les trois serres qui, sous le nom de Palais de l'Horticulture, s'élèvent le long du Cours la Reine, entre le pavillon de la Ville de Paris et le Palais des Congrès, en sont la preuve indéniable.

Commencées il y a deux mois à peine, ces trois serres sont maintenant en pleine voie d'exécution, nous pourrions même dire d'achèvement.

Placées sur la rive même de la Seine, les deux premières sont certainement les mieux situées ; entre elles, une large terrasse, qu'ombrageront de leurs splendides feuillages des arbres d'essence tropicale, permettra à tous les visiteurs d'embrasser d'un seul coup d'œil la merveilleuse perspective du fleuve. A gauche, on verra l'arche audacieuse du pont Alexandre III, les clochetons Renaissance des Palais de l'Esplanade des Invalides ; en face, ce sera la rue des Nations, dont les

de taches brillamment colorées. A droite, les tours du Trocadéro, les annexes des pavillons étrangers et les palais de la Chasse et des Forêts offriront à l'œil amusé du visiteur autant de points de vue pittoresques.

La troisième serait bâtie un peu en retrait des deux autres et se trouverait placée entre les divers établissements privés qui borderont la rue de Paris.

Les immenses fermes de fer qui composent la substructure des palais de l'Horticulture sont déjà dressées ; sur les façades, d'élégants bow-windows en demi-rotonde formeront autant de paisibles retraites, où le visiteur fatigué d'une longue excursion parmi les mille curiosités de la grande fête internationale pourra venir se reposer, tout en contemplant le merveilleux décor que formeront les plantes tropicales.

Par une heureuse innovation, ces palais seront entièrement construits en briques de verre ; la lumière, doucement tamisée, arrivera donc dépouillée de sa violence dans le royaume des fleurs.

La fraîcheur y régnera sans conteste, même pendant les journées les plus accablantes de la canicule ; en effet, de puissants ventilateurs seront disposés çà et là, et enverront, sans discontinuer, l'air nécessaire à la vie des plantes et au bien-être des curieux.

Enfin, sur de légers treillages artistiquement disposés, des plantes grimpantes monteront de toutes parts et formeront ainsi le rideau le plus frais et le plus agréable.

Les serres de la Ville, celles du Jardin des Plantes, des serres particulières, fourniront les arbustes et les plantes que l'on exposera.

Dans les deux premières on verra les échantillons les plus remarquables de la flore européenne et africaine ; dans la troisième seront placées les plus belles plantes tropicales.

Entre autres, on admirera une collection unique d'orchidées, à laquelle des jardiniers émérites donneront tous leurs soins, et qui constituera la plus étincelante parure florale que l'on puisse rêver.

LA STATUE D'ALPHAND

Les ouvriers de la Ville ont achevé hier la mise en place du beau monument qui sera érigé tout prochainement à la mémoire du grand embellisseur de Paris, de l'ingénieur Alphand, qui fut, nous ne devons pas l'oublier, le grand metteur en scène de l'Exposition universelle de 1889. M. Bouvard, directeur des services d'architecture à l'Hôtel de Ville, nous l'a dit lui-même : l'inauguration est très proche, et le bureau du Conseil municipal verra M. Loubet ces jours-ci pour lui demander quel jour lui conviendrait, au commencement de décembre.

Ce beau monument est l'œuvre du maître Dalou. On l'aperçoit dans l'avenue du Bois de Boulogne, à droite en quittant la place de l'Etoile, presque en face de la rue Chalgrin. C'est une masse blanche, qu'entoureront des massifs d'arbustes et que composent cinq figures : l'une, celle de l'ingénieur, domine les quatre autres et forme la partie supérieure du monument.

Alphand est debout, vêtu d'une redingote ouverte, tenant dans la main gauche un chapeau mou. C'est bien là l'ingénieur dans sa tenue accoutumée. La pose est des plus simple ; Alphand, le corps légèrement penché, montre devant lui, presque à ses pieds, le travail qu'accomplissent les quatre personnages placés plus bas et groupés autour du piédestal. Ces personnages seront aisément reconnus : ce sont les collaborateurs qu'affectionna l'ingénieur et qui lèvent la tête vers lui pour lui demander inspiration.

A droite, en regardant la statue, c'est M. Bouvard qui déplie un dessin ; et derrière lui, la palette en mains, c'est M. Roll. A gauche, c'est d'abord M. Huet, un compas en main, et enfin M. Dalou lui-même, en blouse de travail, son marteau frappant le marbre, dans une attitude qui lui est familière. La silhouette d'Alphand, surmontant ces quatre personnages, complète l'œuvre, qui semble tout à fait originale.

La statue est érigée sur un haut piédestal ; les armes de la ville de Paris, encadrées à la base dans un écusson, des motifs divers, guirlandes et dentelures, achèvent la décoration de ce monument que les promeneurs de l'avenue du Bois-de-Boulogne s'accordent à trouver fort réussi, encore que d'un genre nouveau et un peu réaliste qui n'était pas sans difficulté.

LA

Conférence Gayet

Histoire du Costume de la Femme en Égypte

du IIe au XIIe Siècle

La Société française du *Palais du Costume*, après avoir arrêté le programme de l'histoire du costume de la femme en France, a pensé que son œuvre serait incomplète, si elle ne représentait pas aux yeux du public, par des tableaux sensationnels, l'antiquité à l'époque de l'apogée des arts somptuaires, et notamment : l'antique Egypte, l'époque byzantine, l'époque gréco-romaine, etc.

Soucieuse avant tout de l'exactitude archéologique, n'ayant, d'autre part, à sa disposition, pour la reconstitution du costume, comme seuls documents connus, que des statues, des bas-reliefs, des vases, etc., etc., elle s'est demandé si le sous-sol de l'Egypte, qui est une mine inépuisable déjà explorée par l'architecture, n'offrirait pas aussi des spécimens de vêtements et d'étoffes des dites époques.

La Société s'est adressée à M. Albert Gayet, le savant égyptologue bien connu. Séduit par le charme du but à poursuivre, M. Gayet a bien voulu entreprendre des fouilles en Egypte, pour le compte de la Société.

Ses explorations antérieures, poursuivies pendant treize ans, l'avaient préparé à ces difficiles et délicates recherches.

Sa réussite a été complète...

Il a rapporté de là-bas une collection inappréciable de vêtements complets ou de fragments de vêtements romains et byzantins, de tapisseries romaines, de rideaux, nappes d'autel, costumes de l'époque des croisades, etc., etc., qui constitue un document de la plus grande valeur et qui sera au *Palais du Costume* une des plus grandes curiosités de l'Exposition de 1900.

M. Albert Gayet a eu l'obligeance de classer ces collections, et de donner toutes les indications nécessaires pour les présenter au public, dans un ordre chronologique rationnel, et la Société du *Palais du Costume* a eu la joie de constater que la série était assez complète pour reconstituer l'histoire du costume de la femme, en Egypte, du IIe au XIIe siècle.

C'est cette histoire que le Conseil d'administration a eu l'idée de présenter en 1900, au *Palais du Costume*, en une série de conférences, avec modèles vivants, qui constitueront un attrait nouveau.

M. Albert Gayet a bien voulu, le 14 novembre dernier, 35, rue Vaneau, dans la salle où la Société a exposé ses précieuses découvertes, nous donner [illegible]

C'est le sympathique et dévoué administrateur du *Palais du Costume*, M. Brylinski, qui, en termes éloquents, a présenté l'éminent conférencier au nombreux et élégant public qui se pressait autour de lui, et c'est grâce à l'obligeance de M. Gayet et de la Société du *Palais du Costume* que nous pouvons publier *in extenso* cette conférence qui a obtenu, disons-le, le succès le plus grand :

Mesdames, Messieurs,

C'est une tâche lourde que j'assume, d'entreprendre de vous retracer, en quelques mots, l'histoire du costume de la femme, de la période byzantine à celle des Croisades. Tout ce long cycle d'histoire est resté jusqu'ici en dehors de l'enseignement. A l'école des Beaux-Arts, un cours admirablement professé apprend à nos jeunes artistes ce que furent les modes de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Grèce et de Rome ; mais, brusquement, cet enseignement s'arrête à la chute de l'Empire d'Occident. Et cependant, toute cette période d'histoire, qui va de l'avènement de Constantin à celui de Justinien, puis du règne de Justinien à la prise de Constantinople par les Croisés, est l'une des plus fertiles en émouvants épisodes, susceptibles d'inspirer l'artiste. Et les guerres des Croisades, avec l'épopée des Paladins, l'évocation magique des chevaliers et des gentes dames de la *Jérusalem délivrée*, lui fournissent encore autant de sujets sur lesquels il se trouve tout aussi peu documenté. Ces documents, les sables de l'Egypte nous les ont conservés pourtant, et c'est grâce à eux que je vais tâcher de vous présenter une esquisse d'ensemble.

Du point de départ des recherches, je ne vous dirai que quelques mots. Appelé à explorer les ruines d'Antinoé, la ville commémorative, fondée par l'empereur Hadrien pour perpétuer le souvenir du dévoûment de son favori Antinoüs, qui, sur la foi de l'oracle condamnant le maître de Rome à mourir, si son ami le plus cher ne s'offrait en victime au destin, se jeta au Nil, mes fouilles mirent à jour des spécimens remarquables de vêtements romains et byzantins, que vous avez pu voir exposés, l'an passé, au Musée Guimet.

Ces vêtements, la Société du Palais du Costume a entrepris de les reconstituer en un tableau qui figurera à l'Exposition de 1900. Mais la voie était ouverte à de nouvelles recherches. Il s'agissait de préciser ce que ces modes étaient devenues dans la suite, comment elles s'étaient modifiées et transformées au cours des siècles, et dans ce but, la Société me chargea d'exécuter des fouilles dont vous verrez tout à l'heure les résultats.

De retour en Egypte, j'entrepris de fouiller simultanément quatre nécropoles de l'époque byzantino-arabe ; Akhmim, l'ancienne *Panopolis*, la première ville qui ait fourni ces étoffes particulières connues sous le nom de *gobelins d'Egypte* ; Assiout, *Lycopolis*, célèbre dans les annales de l'Egypte chrétienne ; Achemouneïn, *Chmounou*, l'une des plus vieilles capitales de l'antiquité fabuleuse, ville florissante au xe siècle, Damiette enfin, où les guerres de la conquête arabe, en 620 de notre ère, puis, cinq siècles plus tard, des Croisades, avaient dû laisser des vestiges de la civilisation de l'un et l'autre moment.

Il s'agissait donc, dans ces quatre fouilles, de retrouver des spécimens de costumes et d'étoffes de l'époque arabe ; chrétiens ou musulmans, peu importait, pourvu qu'ils fussent de nature à établir les étapes parcourues. Des deux premières fouilles je ne vous dirai rien, ne voulant pas abuser de votre patience. Les résultats m'ont satisfait, et toute une moisson de documents est venue me donner raison. A Achemouneïn, mon attente était déçue, il est vrai, mais tandis que j'étais occupé à l'explorer, un sondage m'ayant révélé la présence d'un cimetière arabe, sur la rive opposée du Nil, à un mille et demi environ au-dessous d'Antinoé, je retournai dans la région pour un instant abandonnée ; et, cette fois, c'était plus qu'une moisson, c'était toute une récolte de documents précieux, qu'un hasard venait, juste à point, me fournir, dans la zone immédiate d'où étaient sortis les premiers vêtements.

L'aménagement de ce nouveau quartier de la nécropole antinoite différait sensiblement de celui exploré l'année précédente. Au lieu de ces petits caveaux pareils aux sépulcres classiques, que j'avais rencontrés intacts, je me trouvais en présence d'un cimetière dévasté. A fleur de sol, les morts arabes étaient couchés dans des cercueils rectangulaires, toujours trop longs, faits de planches à peine dégrossies, quelquefois même dans des sortes de [illegible]

d'enfants étaient enfermés dans des tuyaux d'argile crue, ou des jarres de terre cuite, pareilles à celles encore aujourd'hui employées aux usages domestiques : et sous ces sépultures, les morts romains et byzantins reposaient pêle-mêle dans le sable, lacés dans un linceul passé par-dessus leur toilette d'apparat. Une différence toutefois distinguait les deux races, ainsi endormies côte à côte ; tandis que les corps arabes, recouverts d'une couche de 40 à 50 centimètres de sable à peine, s'étaient décomposés à l'action des temps, les corps romains et byzantins, ensevelis à 1 m. 50 ou 2 mètres de profondeur étaient demeurés absolument intacts, desséchés et comme momifiés.

L'étendue du nouveau quartier mortuaire une fois reconnue, les travaux commencèrent méthodiquement poussés, de rangée en rangée; et toute la récolte de documents précieux, dont j'ai parlé tout à l'heure s'entassa bientôt à côté des tombeaux ouverts. C'était, d'abord, dans les gisements les plus profonds, les morts de la période romaine ou, tout au moins, du commencement de celle de Byzance. Quelques-unes des femmes étaient sans doute des patriciennes, tant la toilette portée par elles était élégante, et tant caractéristique, l'affinement des chevilles et des poignets. Leurs corps reposaient par exception dans des caveaux construits avec soin, véritables cryptes voûtées, recouvertes de berceaux ou de coupoles. Toutes étaient Grecques d'origine, à coup sûr, tant l'angle facial était accusé. Toutes, elles étaient vêtues de robes de lin, non plus semblables à celles rapportées l'année précédente, mais pareilles à celles que l'on voit figurées sur les vases grecs.

A la première période, la toilette des femmes d'Antinoé avait procédé directement de celle des femmes asiatiques. Affranchies et patriciennes portent le vêtement, qui dans la suite caractérisera le costume byzantin. C'est la tunique de mousseline de lin avec empiècement cintré, brodé de semis de délicates fleurettes polychromes, de méandres, de grecques, d'arabesques et d'entrelacs, d'où descendent, sur la poitrine et le dos, deux entre-deux, terminés par des médaillons ou des fleurons lancéolés. Tout le bas de cette tunique est pareillement garni d'une zone de broderies ; semis de pois, branches de fleurs, fleurs détachées ou rinceaux arabescaux.

Par-dessus, est passée une robe de couleur crue, jaune, verte, rouge, violette, faite de deux lés d'étoffe à lisière blanche assemblés sur de grosses ganses, auxquelles s'adaptent des manches à poignets ou à parements. Autour du cou, des galons de soie brochée ou des passementeries s'appliquent. Un empiècement de gobelins, pareil à celui de la tunique, orne le devant. Des carrés de gobelins se posent sur les épaules et sur le bas de la robe, un peu au-dessous des genoux, dont le niveau est marqué par un pli transversal fait dans la jupe, tandis que sur le parement des manches s'enroule tantôt un galon de soie, tantôt un liséré gobelin. Une cordelière sert à fixer cette robe à la taille. Sur le tout est jeté un mantelet de bure, dont la teinte varie du gris au jaune, et même au rouge, en passant par l'orangé. La coupe est celle de l'étole. Posé sur la tête, il est, à cette place, bordé d'un gros bourrelet de laine. C'est tantôt une sorte d'énorme chenille, de dix à douze centimètres de diamètre, tantôt une bande de tissu natté, terminée à ses deux extrémités par des franges, repliée en deux et cousue, après avoir, au préalable, été rembourrée de morceaux d'éponge ou de crin. Quelquefois, des carrés de gobelins décorent le bas de ce mantelet, un peu au-dessous des genoux, à la façon dont la robe est elle-même ornée. Quelquefois aussi le dessin est incrusté dans l'étoffe, et enfermé dans un médaillon. Les pieds sont chaussés de mules de cuir maroquiné, brun ou rouge, liserées de cuir bleu, rehaussé de rinceaux ou de motifs dorés, fixés au petit fer, tandis que des appliques dorées et gaufrées se posent sur le dessus du pied. D'autres fois encore, la mule est entièrement estampée d'or, de même qu'une reliure, doublée à l'intérieur de soie brochée, ou de toile de lin. La coiffure consiste en une résille de dentelle de fil ou de laine, exécutée au tambour, pareille à ce que nous nommons la dentelle d'Auvergne ; tantôt en un bonnet plus ou moins riche, composé de galons de chenille de laine côtelés ou de rubans de soie, assemblés sur un transparent de lin ; ou bien encore montés sur une forte toile, à la façon d'un bonnet à trois pièces, tel qu'on le connaît encore aujourd'hui. De gros bigoudis de laine, recouverts d'un réseau de dentelle, le maintiennent, servant à renfler les cheveux sur les tempes. Et cette chevelure, teinte en blond, au henné, se relève sur la nuque pour se nouer en chignon, ou à carreaux de couleur complète généralement ce costume, pris encore dans les mains de la morte, tandis qu'un miroir est attaché à son poignet.

*
* *

A la période suivante, la forme reste la même, mais le décor se fait plus riche. Chaque robe est ornée à l'empiècement de grecques, de créneaux, d'arcatures enfermant comme en autant de niches, des aigles au vol abaissé, des fleurs et des animaux héraldiques, alternant à l'arbre paradisiaque, à des fleurons cruciformes, à des figures de cavaliers ou d'enfants nus. Une dernière rayure court sous le tout, à laquelle les entre-deux retombant sur le dos et la poitrine s'agrafent. Sur cette robe, les manteaux jetés tiennent, eux aussi, beaucoup plus du dessin classique que ceux exposés l'année dernière ; sur les pans de l'un d'eux, véritable manteau de cour, de larges panneaux sont donnés par un damier de laine bouclée, encadrés d'une bordure à arceaux, laissant le fond apparent.

J'ai cité ces exemples, mais combien d'autres, tout aussi caractéristiques, il me faut passer sous silence ! Et ce ne sont là aussi que les plus simples thèmes, les plus purs tant la ligne est châtiée, le modèle épuré. Mais, à côté d'eux, combien d'autres encore, plus variés et plus riches ! L'ensemble bientôt change, il ne donne plus l'impression de ces frêles silhouettes des vases helléniques. De la ligne d'empiècement, transformée en deux larges bandes de broderies, couvrant le haut du dos et de la poitrine, deux rayures latérales descendent jusqu'au bas de la robe. Et quelle variété de sujets traités dans ces rayures et ces petits tableaux ! Faunes et Pans, nymphes et driades, danseuses et joueuses de flûte y apparaissent tour à tour, à côté de tritons et d'hyppocampes, d'amours joufflus, de gladiateurs et de cavaliers. Ces figures, hautes généralement de 20 à 25 centimètres, sont monochromes, gris bleues, violettes ou brunes. La technique de ce décor relève de la broderie sur canevas. Ce procédé s'étend à la tapisserie, et mérite d'être signalé au passage. Le dessin est reservé dans la chaîne, et esquissé par la trame, dont les fils sont simplement tendus en dessous, puis exécutés à l'aiguille, en soies ou laines de couleurs, si bien, que là où celles-ci ont disparu, le dessin subsiste, aussi précis que s'il ne manquait pas un point. Puis le manteau fait place au châle à longues franges, posé sur la tête, ou le bourrelet disparaît.

*
* *

Descendons encore un siècle, et une nouvelle forme de vêtement va nous être fournie par un troisième groupe de sépultures. La robe ici est des plus simples. Elle est, quant à la forme, semblable à la robe arabe ; plus d'empiècement, plus d'entre-deux, plus de bordure sur le bas, mais à la fente ménagée pour passer la tête, un simple liseré de broderies, dont le thème général est le rinceau courant de feuillage ; des carrés ou des médaillons semblables, appliqués aux épaules, d'où partent deux bandes étroites, descendant derrière et devant. Quelquefois vers les genoux des carrés ou des médaillons également se posent. Ce n'est pas encore le costume arabe, c'est le modèle de transition. La broderie est à tons morts, grise, violette, bleu turquoise ou brune. Les motifs du décor appartiennent au type du rinceau ondulé et de l'arabesque florescente. En même temps la tapisserie gobelin joue un rôle considérable, qui, dans la suite, ne fera que s'accentuer. Quelques robes, d'une richesse incomparable, ont toute leur ornementation exécutée ainsi en tapisserie. Et ce sont encore d'autres robes, comme armoriées où des vautours au vol abaissé et des lions passants ou rampants, ont remplacé les scènes d'églogues et d'olympiades ; longues robes rectangulaires, véritables chappes à larges empiècements, dont les manches ont disparu, ou sont devenues, elles aussi, de larges rectangles ; vraies robes de moines ou de paladins, faites d'une grosse bure rousse, où s'appliquent des bandes de haute lisse, qu'on dirait coupées dans quelque tapis d'Orient.

*
* *

Insensiblement, on arrive ainsi aux XIe et XIIe siècles, et, avec l'évolution arabe, parvenue à son apogée à l'instant des guerres des Croisades, le costume cette fois se modifie profondément, tant en raison de la nature de l'étoffe employée, qu'en celle de la coupe et de l'ornementation.

Dans un cercueil grossier, une femme, couchée sur une jonchée de fleurs, la tête appuyée à un coussin rouge, portait un long châle de laine blanche rayé de bleu sur le bord, recouvrant une robe de mousseline écrue, dont la forme diffère sensiblement de celle en usage aux temps byzantins. Cette robe est un rectangle régulier, beaucoup plus large que haut, obtenu en repliant sur lui-même un lé d'étoffe, de façon que les deux extrémités s'appliquent exactement l'une sur l'autre. Dans le pli marquant le sommet, une fente est ouverte pour laisser passer la tête. Aux deux angles du bas, quelques points fixent ensemble les deux panneaux. Point de coutures sur les côtés, la robe ainsi faite reste flottante et ouverte ; et partant point de manches, les bras se dégageant librement. Aucun autre vêtement n'était porté dessous, bien que la mousseline en fût à peu près transparente ; mais l'ampleur est telle, que les plis formés autour du corps équivalaient à plusieurs vêtements. Comme ornement, une inscription en beaux caractères koufiques, rappelant le type de ceux du sultan Hassan au Caire, brodée en soies bleues, vertes, brun clair et roses. Une écharpe, faite d'une longue bande de soie écrue, rayée de couleur, fixait cette robe à la taille, et se nouait au bas des hanches ; une autre, brodée à ses deux extrémités de motifs géométriques, esquissés en soie bleue, s'étage au-dessus. Cette broderie, d'ailleurs, est identique aux broderies siciliennes, et cela s'explique. Au Xe siècle, l'Égypte se trouvait placée sous la domination de khalifes fatimites ; et ceux-ci, originaires de la Tripolitaine, avaient commencé par s'emparer de la Sicile, alors au pouvoir des Aghlabites, et par s'y fixer, avant de pénétrer sur la terre des Pharaons.

Ce costume de femme est unique, quant à la forme. La robe de femme arabe consiste généralement en une sorte de longue chemise blanche ou écrue, pareille à la *gallabieh* moderne, à cette différence près qu'un empiècement remplace quelquefois la fente, qui, dans cette dernière ouvre sur le devant. Elle est pourvue de manches, et tout entière plus ou moins richement brodée. C'est tantôt de larges rayures, déterminées par des chaînages de petits motifs géométriques, hexagones entrecoupés, frettes tiercées, entrelacs, tantôt de petits méandres courant sur toute la surface. Quelquefois, l'espace compris entre les rayures est couvert d'un pointillé régulier ; quelquefois aussi, la petite rayure s'interrompt d'espace en espace, pour laisser place à un médaillon, comme frangé de guipure. Mais, détail qu'il importe de noter, l'arabesque, le rinceau courant n'entrent jamais dans ces compositions. Tout le tracé des ornements est mince, grêle, esquissé en soie bleue, noire ou brune. Chaque robe est nouée par une écharpe, et par-dessus, est jeté un châle de lin. Le tissu de ce vêtement est singulier : l'envers est uni ou côtelé, l'endroit est comme une moquette de toile, tantôt couvrant toute la surface, tantôt découpée de rayures identiques au tissu de l'envers. Ce vêtement n'est pas un châle, à vrai dire, mais une pièce d'étoffe, qui, posée sur la tête, retombe jusqu'au niveau des genoux ; ornée aux quatre coins et sur le milieu des côtés de médaillons, de carrés de bandes de bordure fleuronnées vers le centre : le plus souvent à fond brun ou violet, avec motifs géométriques esquissés en jaune ou en blanc.

Deux de ces sépultures m'ont fourni de précieux spécimens de coiffures en usage alors, deux perruques, l'une de femme, l'autre de toute jeune fille. Les cheveux sont partagés en deux nattes, partant de la nuque, pour se terminer sur les tempes en nattes plus petites, étagées entre l'oreille et le front. Un long filet de dentelle de fil, enveloppant le tout retombe sur les épaules, qu'il recouvre et descend jusqu'au niveau des hanches. Un bonnet de laine, pareil à du feutre, s'ajuste par-dessus, fixé par de grosses cordelières, sous le menton. Les pieds sont nus, et la prescription religieuse le voulait ainsi. C'est la marque du respect oriental, le fidèle quitte ses chaussures pour pénétrer dans la mosquée ; à plus forte raison, devait-il le faire pour pénétrer dans l'au delà.

Pour une cause analogue, nous ne trouvons aucun objet usuel enfermé dans les cercueils des mortes, aucun de ces témoins intimes de la vie, qui, ailleurs, viennent nous révéler les préoccupations de leur existence. Tout au plus, quelques flacons à collyres, quelques petits vases de verre laiteux et de forme bulbeuse, quelques aiguilles de bronze ou d'ivoire, prouvant le souci de la défunte de peindre ses paupières à l'antimoine et de teindre ses ongles au henné.

*
* *

Je ne m'étendrai point sur le détail de nos recherches à Damiette, cela m'entraînerait trop loin de

la découverte d'une crypte, au fond de laquelle, il m'a été donné de retrouver les plus rares spécimens de tapisserie connus, remontant au temps des Croisés.

Cette crypte semble avoir appartenu à une chapelle élevée à l'intérieur du campement de Jean de Brienne. Tout vestige de celle-ci a disparu, dévastée sans doute qu'elle fut, lors de la rentrée des troupes musulmanes à Damiette. En tout cas, les panneaux retrouvés furent indubitablement les rideaux d'un *ciborium;* car, en même temps, je découvrais auprès d'eux les débris d'une splendide nappe d'autel. C'était l'usage courant, dans toutes les basiliques, d'abriter alors l'autel sous le dôme, à petites colonnettes de l'église primitive. Des rideaux pendaient à ce *ciborium*, et se drapaient à l'entour de l'autel, que recouvrait la *palla*, la nappe, qu'il ne faut point confondre avec le tableau que ce mot désigna dans la suite, ainsi que l'a établi Ducange, dans son glossaire, en donnant cette définition : *Palla*, nom servant à désigner une broderie précieuse destinée à orner l'autel. Et, à l'appui de cette description, l'auteur cite ce passage : « *Obtulit ecclesiæ quator palla, unam assignavit altari ad pendendum.* »

Ces rideaux, ai-je dit, constituent l'un des plus précieux spécimens de la tapisserie du moyen âge. Chacun d'eux consiste en un panneau de toile rousse, orné sur ses deux côtés de pilastres, exécutés au petit point ; l'un fond bleu violâtre, avec motifs géométriques esquissés en jaune, bases semblables, et chapiteaux à feuilles d'acanthe ; l'autre noir, avec tresses ondulées, vertes, rouges, bleues et jaunes, bases vertes, où s'estompent deux carrés rouges et chapiteaux à feuillages jaunes et bleus, sur fond vert. Sur chacun de ces chapiteaux, est posée une tête de Christ, nimbée d'une auréole jaune ou rouge, tandis que sur le champ du rideau s'étale un semis de roses stylisées, accostées de feuillages verts. Quant à la nappe, elle est de fine mousseline, brodée d'un autre semis de roses stylisées en calices, la rose mystique, et d'arbres paradisiaques vert pâle, chargés de fleurettes bleues, jaunes et roses. La bordure, empruntée, elle aussi, au répertoire du symbolisme, est fournie par le vase, d'où s'échappent les vignes chargées de raisins. Toute cette bordure, exécutée au plumetis et point de rose, est une merveille de coloris et de finesse. Les vases sont bruns et jaunes, autant vaudrait dire, or pâle sur or foncé. Les tiges des vignes sont gros bleu, les feuillages et les pampes verts et rouges ponceau.

Faut-il voir dans ces panneaux des œuvres orientales ou occidentales? La question, si l'on ne tenait compte des procédés techniques, serait difficile à résoudre. Le répertoire du dessin étant commun à l'une et à l'autre, il serait hasardeux de se prononcer. La vigne appartenait au symbolisme égyptien, c'était la plante qui se renouvelle d'elle-même, sans semence; elle était l'emblème de la vie et de la résurrection. D'autre part, l'antiquité grecque lui avait prêté un sens funéraire, avec la scène des vendanges. Enfin l'Ancien Testament et l'Evangile y ont fait de nombreuses allusions. Aussi, la trouvet-on, dès la première heure, à Rome, dans les catacombes. L'arbre paradisiaque et la rose appartiennent eux, à cette autre peinture symbolique du paradis, d'après la vision de sainte Perpétue et le rituel alexandrin. C'est le lieu de rafraîchissement demandé par le canon de la messe au *memento* des morts : « *Locum refrigirii ut indulgens deprecamur.* » L'arbre, emblème de résurrection reste la personnification de ce jardin. C'est, en Grèce, l'olivier; dans les églises d'Orient, le palmier. Toutefois, le palmier prévaut, et à lui seul, incarne la Jérusalem céleste. Et là encore, on retrouve une analogie dans la dogmatique égyptienne, le palmier servant à y symboliser le renouvellement perpétuel. Quant à la rose, elle est, de toutes les fleurs, la seule dont les premiers peintres chrétiens aient émaillé le jardin paradisiaque. On la retrouve dans les tableaux des catacombes romaines, du cimetière Calliste et du cimetière Sotère, en même temps que dans ceux des hypogées alexandrins.

Pour toutes ces raisons, l'origine des rideaux de *ciborium* de la crypte de *Cheikh Catah* resterait douteuse, n'était l'indication fournie par le procédé de tissage, celui du canevas réservé dans la toile. Selon toute vraisemblance, ils appartinrent à l'une des églises alexandrines, situées dans cette région de la côte, et furent sans doute fabriqués à *Cheikh Chatah*. Depuis plusieurs siècles, cette localité était l'une des plus réputées de l'Egypte pour ses tapisseries. Et le célèbre historien arabe Makrisi, auquel il faut en revenir toujours, lorsqu'on veut être renseigné exactement sur les choses de son pays, nous apprend encore qu'au temps de Haroun-er-Reschid, l'on y exécutait les tentures destinées à la *kaabah* de [illegible]

Enfin, dans les lignes musulmanes et chrétiennes, nos sondages mettaient encore à jour des spécimens de costumes et d'étoffes. Le type des robes de toile, avec boucles de tapisserie domine ; suite naturelle de l'évolution commencée aux siècles précédents, dans le cimetière d'Antinoé : mais, le répertoire du dessin est tout autre; c'est celui du tapis à motifs polygonaux. Détail à noter, les robes chrétiennes reproduisent, trait pour trait, le type consacré du costume des chevaliers; et, à certains détails, il m'a été donné de constater qu'elles sont celles de soldats des contingents italiens de Jean de Brienne. Et cette constatation vient confirmer encore le passage de Makrisi où l'auteur mentionne « *60 galères du roi de Sicile arrivées les premières sous les murs de Damiette, au commencement de l'expédition.* »

LES CONGRÈS A L'EXPOSITION

Congrès international du patronage des libérés en 1900

Le Congrès du patronage des libérés, à l'Exposition, se tiendra du 9 au 13 juillet. Il sera divisé en trois sections consacrées, la première aux enfants, la seconde aux femmes et aux jeunes filles, la troisième aux adultes. Par arrêté du commissaire général, le conseil général de l'Union des sociétés de patronage de France a été constitué en comité d'organisation du congrès en question, de telle sorte que son bureau est composé comme il suit : président d'honneur, M. Ch. Petit, doyen de la cour de cassation ; président, M. Théophile Roussel, sénateur ; vice-présidents, MM. Cheysson et Léonard Danel ; secrétaire général, M. Louiche-Desfontaines ; trésorier, M. Edouard Roussel ; assesseurs, MM. Bérenger, ancien vice-président du Sénat, et Albert Rivière, secrétaire général de la Société générale des prisons ; secrétaires, MM. Robert Godefroy, Georges Guillaumin, Jean Pistre, Albert Coutant et Charles Lambert.

Congrès international des habitations à bon marché

Le congres international des habitations à bon marché aura lieu au cours de l'Exposition universelle les 18, 19, 20 et 21 juin 1900. Ses séances se tiendront dans le palais de l'Economie sociale. Le programme des questions à discuter porte sur les maisons collectives, les maisons individuelles, les jardins ouvriers, l'intervention des pouvoirs publics et les législations spéciales, dans les divers pays. Enfin, sur un rapport de M. Cheysson, sera examinée et discutée l'organisation définitive du comité international des congrès des habitations à bon marché. La commission d'organisation des congrès annonce qu'en dehors des questions mises au programme elle accueillera avec faveur les mémoires et monographies de toute nature, rentrant dans le cadre de ses travaux, qui lui seront adressés. Le bureau de cette commission est composé comme il suit : Président, M. Jules Siegfried, sénateur ; vice-présidents, MM. Georges Picot et Emile Cheysson ; secrétaire, général, M. Jules Challamel ; secrétaire-trésorier, M. Alfred Dubois, ingénieur des arts et manufactures, à Paris.

LE 25e ANNIVERSAIRE

DE

l'Association française de Bienfaisance de Liége

ET LA FUTURE EXPOSITION DE LIÈGE

Le dimanche 12 novembre dernier, l'Association française de bienfaisance de Liége, présidée par notre sympathique compatriote M. Larroque, fêtait le 25e anniversaire de sa fondation. Un superbe banquet, donné dans l'ancien hôtel des Comtes de Méan, réunissait les représentants du Gouvernement de la République Française et de la ville de Liége, les organisateurs de l'Exposition de Liége, en 1903, les membres de la Société Française de bienfaisance et les présidents de toutes les Sociétés françaises de Belgique ; la plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant cette fête.

M. Gérard, Ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, présidait, ayant à sa droite : MM. Léo Gérard, bourgmestre de Liége ;

Philippe Crozier, directeur du Protocole ;

Digneffe, président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ;

Valère Mabille, président de la Chambre de Commerce française de Charleroi ;

Saint-Paul de Sinçay, directeur général de la Vieille-Montagne ;

Borniche, président de l'Association française de bienfaisance d'Anvers ;

Doat, président de la Chambre française de Commerce de Liége ;

Berryer, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ;

Mur de Pelaux, conseiller de chancellerie à la légation de France ;

Duchêne, président de l'Union française de Bruxelles ;

Morel, président de la Fraternelle française de Bruxelles ;

Belle, Ramet, Carrette, etc.

A la gauche du Ministre de France avaient pris place :

MM. le sénateur Ernest Nagelmackers, président du Conseil d'administration de l'Exposition de Liége ;

Lucien Layus, vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger, membre de la Chambre française de Commerce de Liége ;

Larroque, président de l'Association française de bienfaisance de Liége ;

Louis Fraigneux, échevin des Beaux-Arts ;

Leroux, président de la Société française de bienfaisance de Bruxelles ;

Baron de Berckheim, secrétaire de la légation de France à Bruxelles ;

Vaxelaire, président honoraire de la Société française de bienfaisance de Bruxelles ;

Doreye, vice-président du Conseil d'administration ;

Georges Lamaille, secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger ;

Peltzer, Tasté, Couvreur, Houget, Becquet, Noaillon, Paul Forgeur, Florent Pholien, Bénard, etc.

Au dessert, M. Gérard, Ministre de France, unit dans un même toast, chaleureusement applaudi, S. M. le Roi des Belges et M. le Président de la République.

M. Becquet, secrétaire de l'Association, donne lecture des lettres d'excuses. L'une d'elles excite un vibrant enthousiasme : c'est celle de M. Victor Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce et Président d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger. M. Lourties, retenu à Paris par ses devoirs politiques, donne l'assurance qu'il s'emploiera tout entier à assurer la participation de la France à l'Exposition de Liége, « certain, dit-il, de travailler à l'union étroite et indissoluble des deux nations sœurs ».

M. Larroque remercie en termes émus tous ceux qui ont accepté l'invitation de l'Association française de bienfaisance de Liége, et termine en exprimant l'espoir que ses compatriotes de France tiendront à prendre une part brillante à la prochaine exposition de Liége.

M. Becquet présente un intéressant historique de l'Association, fondée en 1874 par M. Charles Borgnet, et succédant elle-même à un comité de secours aux blessés créé au lendemain de la guerre de 1870 par quelques Français habitant Liége.

M. Noaillon porte la santé de M. Larroque, dont il retrace le rôle pendant 25 ans, comme trésorier d'abord, puis comme président de l'Association et lui offre, au nom de cette dernière, un superbe objet d'art. Une ovation est faite au président.

M. Valère Mabille, au nom des Sociétés fran-

çaises de bienfaisance de Belgique, dans une chaleureuse inspiration, boit à l'Association et à son président.

M. Gérard, ministre de France, félicite les membres de l'Association de l'œuvre utile et féconde qu'ils poursuivent, et leur dit qu'ils peuvent être justement fiers de tous les bienfaits répandus autour d'eux. Une triple salve d'applaudissements accueille la fin du discours du ministre, lorsqu'il remet à M. Léo Gérard, bourgmestre de Liége, au nom du Gouvernement Français, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

M. le Bourgmestre remercie en déclarant qu'il reporte sur la ville de Liége l'honneur qui est fait à sa personne.

M. le sénateur Ernest Nagelmackers, président du conseil d'administration de l'Exposition, prononce un discours très applaudi dans lequel nous relevons les passages suivants : « Je remercie « votre président ainsi que M. le sénateur Lourties « des bonnes paroles qu'ils ont prononcées en « faveur de l'Exposition de Liége, et qui sont « pour nous d'un grand encouragement dans « l'œuvre difficile que nous avons entreprise.

« Votre concours nous est précieux, car nous « nous rappelons ce que vous savez faire par « l'Exposition de Bruxelles, où le compartiment « français a eu un succès qui a été pour une « bonne part dans la réussite de cette expo- « sition. »

M. Lucien Layus, au nom du Comité français des Expositions à l'étranger, confirme les déclarations de M. le sénateur Lourties et dit que le comité lui a donné pour mission, en le chargeant de le représenter à cette fête, d'apporter aux organisateurs de l'Exposition et aux Français de Liége l'assurance formelle que les efforts du comité et le dévouement absolu de ses membres leur étaient acquis pour travailler ardemment avec eux à la réussite de l'Exposition de 1903. Il termine en buvant à la prospérité de l'Association française de bienfaisance, au succès de l'Exposition de Liége, et plus particulièrement de la section française.

La réunion s'est terminée par un intéresssant concert dans lequel se sont fait applaudir MM. Buisson, Lefebvre et Vincent Hyspa, et M[lles] Clara Faurents et Manon Muller.

Les convives se sont séparés fort tard, emportant un charmant souvenir de cette fête sous la forme d'un délicieux menu artistique offert par notre compatriote M. Bénard, le maître-imprimeur de Liége.

Ajoutons qu'avant le banquet avait eu lieu une réunion au cours de laquelle MM. Lucien Layus et Lamaille, délégués du comité français des Expositions à l'Etranger purent s'entretenir de l'Exposition de Liège avec les organisateurs de cette Exposition, M. le sénateur Ernest Nagelmackers, président et M. Doreye, vice-président du Conseil d'Administration, M. Digneffe, président, M. Berryer, vice-président, MM. Paul Forgeur et Florent Pholien, secrétaires du Comité exécutif.

L'Exposition aura lieu en 1903 ; elle sera internationale et universelle. Elle occupera un des faubourgs de Liége ; une partie de la commune d'Angleur et une portion de territoire de deux communes voisines. La construction des Palais de l'Exposition et des annexes coïncidera avec de très importants travaux de voirie et d'assainissement qui nécessitent l'entente et le concours financier de l'Etat Belge, du Gouvernement provincial, de la Ville de Liége et des communes intéressées. Les négociations sont en très bonne voie et aboutiront dans quelques semaines.

L'organisation de l'Exposition est assurée grâce au concours désintéressé d'une Société qui a constitue un fonds de garantie plus que suffisant pour permettre le bon fonctionnement des services de l'Exposition.

Le Comité français des Expositions à l'Étranger a été bien inspiré en apportant son concours aux organisateurs de l'Exposition de Liege. Il n'est pas douteux que les exposants ne repondent [illegible]

car ils se souviennent des lauriers cueillis à Bruxelles et tiendront à honneur de remporter une nouvelle victoire sur le territoire ami de la Belgique.

L'AUTOMOBILISME A VINCENNES

EN 1900

Hier, s'est réunie, comme il avait été annoncé, la section spéciale de l'automobilisme à l'Exposition. Elle avait à entendre un rapport de M. Jeantaud, désigné par elle pour étudier, d'après le programme général qui a été préalablement dressé, le budget des installations, courses, fêtes et épreuves diverses de la section d'automobilisme à Vincennes pendant l'Exposition universelle. Le rapport présenté par M. Jeantaud, et auquel en sa qualité automobiliste ayant suivi tous les concours de ce genre, dont il a organisé plusieurs, il a apporté une compétence parfaite, établit un budget de 200,000 francs de dépenses et de 72,000 francs de recettes probables par suite d'entrées spéciales, redevances, etc... Il resterait donc une dépense de 128,000 francs à la charge de l'Exposition universelle. L'Automobile-Club de France apportera volontiers, comme nous l'avons dit, aux travaux de l'annexe de Vincennes le concours de son organisation et celui de ses membres; par contre, il ne peut, bien entendu, en raison de son organisation même, faire face à des dépenses exceptionnelles de ce genre. Mais, étant donné l'intérêt que présentera l'automobilisme en 1900, l'éclat et l'animation que ses fêtes et ses démonstrations donneront à l'annexe de Vincennes, la possibilité, d'ailleurs, d'une des recettes prévues, il est probable que l'Exposition fera sans hésitation entrer dans son budget cette dépense utile.

VARIÉTÉS

Les premières Expositions Universelles

On a beaucoup écrit sur les Expositions Universelles. On les a étudiées sous toutes leur faces. On a recherché quelles pouvaient être leurs conséquences économiques, industrielles, politiques et sociales ; leur influence sur les mœurs, sur les progrès de la civilisation et sur le développement des bonnes relations entre les peuples. Ce qui est moins connu, c'est la genèse, c'est l'histoire des Expositions.

Cette histoire, nous n'avons pas la prétention de l'écrire. C'est là une œuvre d'une grande envergure et d'une très haute portée, qui a d'ailleurs été traitée, dans ses grandes lignes par M. A. Picard, dans son remarquable *Rapport général de l'Exposition de 1889*. Mais il ne nous paraît pas sans intérêt, à l'heure actuelle, de rappeler quelles ont été les origines des Expositions, d'en suivre les premières tentatives, et de rechercher comment ce qui n'était d'abord qu'une simple lutte d'industriels chez un seul peuple, est devenu un concours général périodique de toutes les forces productives du monde entier.

Les Expositions Universelles, telles que nous les concevons aujourd'hui, sont de date relativement récente. Elles procèdent du même ordre d'idées, font partie du même mouvement économique que l'abolition des maîtrises et des jurandes, le développement des Chemins de fer et le libre échange. Mais on signale dans les temps anciens un certain nombre de tentatives intéressantes, que nous ne pouvons passer sous silence.

Athénée de Naucratis décrit, dans un de ses ouvrages, une fête pompeuse donnée par Ptolémée Philopator, au II[e] siècle avant Jésus-Christ. Cette fête comprenait une Exposition de tous les objets de luxe de l'Egypte, et les marchands de Thèbes et de Memphis y étalèrent les plus riches produits de leur industrie et de leur commerce.

Dans le même ordre d'idées, on a cité les étalages magnifiques des marchands de Venise le jour de l'installation du doge. Mais, pas plus que les foires comme celle de Nijni-Novgorod, dont l'objectif est purement mercantile, ces étalages de richesses ne peuvent être considérés comme les premières ébauches des Expositions Universelles. Ce ne sont que des manifestations de faste et d'orgueil, destinées à rehausser l'éclat d'une cérémonie ou à provoquer des transactions exceptionnelles, et l'on ne saurait les comparer à ce qui est une œuvre d'émulation, d'enseignement et de progrès.

En 1470, Louis XI, dans le but d'ouvrir au commerce français des débouchés à l'étranger, eut l'idée d'organiser en Angleterre une Exposition française. Malheureusement, cette tentative n'eut pas le succès auquel on était en droit de s'attendre. Warwick, régent d'Angleterre, se fit livrer, sous des prétextes futiles, la plus grande partie des marchandises. Le reste fut rembarqué; et comme il était écrit que l'entreprise serait malheureuse jusqu'au bout, les vaisseaux qui ramenaient en France les débris de la première Exposition industrielle, furent pris en mer par des pirates.

Cet échec n'était pas fait pour encourager les imitateurs, aussi n'est-ce que vers le milieu du XVII[e] siècle, que l'on vit reparaître les Expositions.

Encore furent-elles d'abord consacrées aux Beaux-Arts.

En 1648 fut fondée l'Académie de Peinture et de Sculpture avec l'obligation pour ses membres d'exposer, tous les ans, les œuvres qui sortaient de leurs ateliers. On commença par se heurter à de grosses difficultés, et la première Exposition des Beaux-Arts ne put avoir lieu qu'en 1673 dans la cour du Palais-Royal. Plus tard, comme on cherchait toujours un local, Mansard obtint de Louis XIV, la grande galerie du Louvre en 1699. Cette année là, l'Exposition eut un catalogue officiel; mais elle restait toujours réservée aux académiciens. En 1793, tous les artistes y eurent accès; comme on y exposait des œuvres médiocres, on institua un jury d'admission et pour accroître l'émulation, on décerna des récompenses. Le « Salon » était créé.

L'heure des Expositions Universelles n'était pas encore venue. Le mauvais état et l'insécurité des routes, l'insuffisance des moyens de communications et de transports vouaient d'avance toute tentative à un échec certain. Le régime des corporations, qui interdisait de dévoiler les procédés de fabrication, et les tendances de l'industrie, hostiles à toute concurrence, étaient incompatibles avec le principe même des Expositions.

Une ère nouvelle allait s'ouvrir. Un décret de 1791 supprima les corporations et proclama la liberté absolue du commerce et de l'industrie. Cette mesure leur imprima un puissant essor malgré les troubles intérieurs et les complications extérieures.

En 1798, François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, eut l'idée d'organiser « une Exposition publique annuelle des produits de l'Industrie française ».

Des locaux furent mis à la disposition des exposants. Les « Palais de l'Exposition » étaient constitués par soixante-huit arcades, disposées en carré, autour d'une place, au milieu de laquelle s'élevait un temple de l'industrie.

Les résultats ne furent pas brillants, soit que l'invitation eût été tardive, soit que la tentative fût prématurée, cent dix exposants seulement répondirent à l'appel.

Un jury, nommé par le gouvernement, désigna « les douze fabricants ou manufacturiers qui lui parurent mériter d'être offerts à la reconnaissance publique ». Les lauréats furent proclamés par le président du Directoire, et François de Neufchâteau, fier des résultats obtenus, les publia dans une circulaire où il s'engageait à rouvrir un con-

cours semblable l'année suivante, et à y décerner 20 médailles d'argent et une médaille d'or qui devait être donnée au manufacturier « qui aurait porté le coup le plus funeste à l'industrie anglaise ».

C'est qu'en effet le trait caractéristique de cette Exposition, c'est qu'elle était conçue dans un esprit belliqueux, et dirigée contre l'Angleterre. Elle faisait partie du même plan de campagne que l'expédition d'Egypte, et le ministre de l'intérieur put écrire : « Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus funestes à la puissance britannique. »

L'impulsion était donnée. Dès lors, les Expositions se succédèrent régulièrement et leur importance s'accrut rapidement. Ce qui prouve combien elles répondaient à un besoin de l'Industrie, c'est que rien ne put arrêter l'empressement que les populations mirent à y prendre part. C'est au lendemain d'une révolution dont les effets s'étaient fait sentir dans le monde entier, que l'Exposition de 1798 s'était ouverte. Ni les guerres, ni les crises industrielles, ni les troubles intérieurs n'arrêtèrent l'essor des Expositions qui suivirent.

(A suivre.) MARCEL BLOCH.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Commerciale

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 novembre.

La nouvelle des succès remportés par les Anglais au Natal et à Belmont n'a pas ramené l'animation sur le marché des Mines d'or ; c'est lundi que s'ouvre la liquidation à Londres, et les Anglais, préoccupés par de nouveaux retraits d'or à la Banque d'Angleterre, hésitent à augmenter encore leurs engagements déjà importants.

Cette proximité de la liquidation semble produire un effet contraire en ce qui concerne le Rio, sur lequel les engagements à la baisse ont pris dans ces derniers jours une certaine extension.

Chez nous, les affaires sont fort peu animées, mais la tendance reste bonne. Le 3 o/o a coté 100 35 et 100 50, et il clôture à 100 47.

L'Italien reste à 94 15.

L'Extérieure gagne 35 centimes à 67 50.

Les fonds ottomans sont fermes dans leurs cours précédents. La Banque ottomane est comme hier à 561.

Les sociétés de crédit consolident leur avance précédente, la Banque de Paris à 1108, le Crédit Lyonnais à 1005 et le Comptoir national d'escompte à 624.

Les Chemins espagnols sont indécis, le Nord-Espagne à 190, le Saragosse à 270.

Le Suez progresse de 3600 à 3610.

Le Rio regagne les quelques fractions perdues hier ; de 1179 il passe à 1187.

Les Mines d'or sont inactives et se tiennent dans leurs cours précédents. La Rand Mines est à 1071 la Goldfields à 203, l'East-Rand à 195.

COURS DE CLOTURE

3 o/o.	100 45	Turc.	22 40
Italien	94 15	Banq. Ottomane	560 ..
Extérieure . . .	67 40	Rio	1187 ..

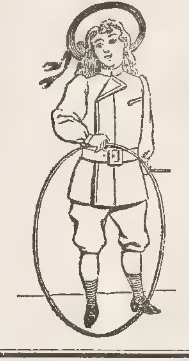
Compagnie des Chemins de Fer DU NORD DE L'ESPAGNE

Messieurs les Obligataires qui désirent adhérer au Convenio proposé par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 4 juillet dernier, à Madrid, sont priés d'envoyer leurs titres à la Société Générale de Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire, à Paris. — Les frais d'envoi et de retour, assurance comprise, leur seront remboursés.

Les titres estampillés sont cotés au Cours authentique et officiel de la Bourse de Paris.

Les titres doivent être estampillés conformément à la loi, et seront retournés à leurs propriétaires aussitôt cette formalité remplie.

Ceux de Messieurs les Obligataires qui, avant de donner leur adhésion, désireraient de plus amples explications, ou auraient des observations à faire, peuvent s'adresser par écrit ou verbalement à la Compagnie du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire, à Paris (de 10 heures à 5 heures, tous les jours non fériés).





6e Année. — N° 133 FONDE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Novembre au 10 Décembre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 — }
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, le 10 décembre 1899.

La quinzaine a été marquée par une visite du Président de la République sur les chantiers. C'est la deuxième fois que M. Loubet se rend compte par lui-même de l'état d'avancement des travaux.

Malgré le temps affreux qu'il faisait, ce jour-là, le cortège présidentiel a reçu les honneurs de tous les représentants officiels des sections étrangères. Les commissaires généraux étrangers, comme M. Richter, par exemple, qui était venu exprès d'Allemagne, le matin, étaient présents sur le seuil de leur palais, pour bien marquer l'intérêt que leur gouvernement respectif attachait à l'Exposition.

A la section des Indes anglaises, M. Loubet a été accueilli par un triple hourra, et le fait a été très remarqué, étant donnés les incidents de ces derniers jours.

Il serait grand temps qu'on comprît dans un certain monde politique, que le public est las de l'agitation qu'on entretient dans les esprits.

L'Exposition de 1900 est une œuvre suffisamment grandiose pour passionner tous les Français.

C'est sur ce terrain que doit désormais s'exercer notre agitation, puisque nous avons besoin de nous agiter; mais cette agitation toute pacifique sera bienfaisante dans ses résultats.

~~ Les travaux vont grand train ; ils touchent à leur complet achèvement.

Dans quelques jours, les derniers vestiges du Palais de l'Industrie auront disparu et on pourra juger de l'effet magnifique de la perspective des Invalides.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que nous aurons là un des plus beaux points de vue qui soient, et déjà les détracteurs de l'Exposition aux Champs-Elysées, qui firent si beau tapage, il y a cinq ans, — qui s'en souvient aujourd'hui ?, — reconnaissent eux-mêmes qu'ils se sont trompés. Ils seront les premiers à applaudir, au jour de l'inauguration, sans paraître se douter qu'ils ont été les premiers boycotteurs de l'Exposition.

~~ C'est le 15 avril, date officielle, que doit s'ouvrir l'Exposition. Le 15 avril tombe le dimanche de Pâques. On dit que sur la proposition de M. Picard, le gouvernement aurait décidé d'avancer d'un jour la grande fête d'inauguration officielle, et le lendemain, jour de Pâques, l'Exposition serait ouverte au public.

~~ Une question très importante se pose. Que vont devenir, au mois d'avril prochain, les milliers d'ouvriers occupés actuellement, dans Paris, sur les différents chantiers de l'Exposition et du Métropolitain, une fois les travaux terminés ? Il serait déplorable que l'Exposition s'ouvrît au milieu d'une agitation ouvrière, provoquée par le chômage.

A-t-on pensé à cela en haut lieu ?

H. G.

PROJET DE LOI RELATIF A LA PROTECTION DE LA

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

pour les objets admis à l'Exposition de 1900.

Dans sa séance du 24 Novembre, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi relatif à la protection de la propriété industrielle, pour les objets admis à l'Exposition de 1900. Voici le compte rendu officiel de la séance :

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi relatif à la protection de la propriété industrielle pour les objets admis à l'Exposition universelle de 1900.

M. le baron Raoul des Rotours, *rapporteur*. La commission, d'accord avec le Gouvernement, prie la Chambre de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la déclaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. le président. Personne ne demande la parole pour la discussion générale ?

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.)

M. le président. « Art. 1er. — Toute personne jouissant en France d'un droit privatif en vertu des lois sur la propriété industrielle, ou ses ayants droit, pourra, sans encourir la déchéance de son privilège, faire figurer à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, et introduire à cet effet sur le territoire français des objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son titre, si ces objets ont été régulièrement admis à ladite Exposition. »

Personne ne demande la parole sur l'article 1er ?

Je le mets aux voix.

(L'article 1er, mis aux voix, est adopté.)

« Art. 2. — Toutefois, la déchéance prévue par les lois en vigueur sera encourue si les objets visés à l'article 1er ne sont pas réexportés dans le délai de trois mois à dater du jour soit de la clôture officielle de l'Exposition, soit de l'ordre d'enlèvement antérieur qui aurait été signifié aux intéressés par les autorités compétentes. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Toute personne qui aurait fait figurer à l'Exposition universelle de 1900 un objet semblable à celui qui est garanti par son titre de propriété industrielle sera considérée, en tant que de besoin, comme ayant exploité en France sa découverte ou son invention pendant la durée de l'Exposition.

« Le délai prévu par les lois sur la propriété industrielle, et à l'expiration duquel la déchéance est encourue à défaut d'exploitation, courra de nouveau à partir, soit de la clôture officielle de l'Exposition, [illegible] signifié aux intéressés par les autorités compétentes. » — (Adopté.)

« Art. 4. — Les objets figurant à l'Exposition universelle de 1900 qui seraient argués de contrefaçon ou qui porteraient des marques ou autres indications prohibées ne pourront y être saisis que par description.

« Toutefois les objets admis à l'Exposition, circulant en France à destination ou en provenance de l'Exposition, ou y figurant, ne pourront être saisis, même par description, si le saisissant n'est pas protégé dans le pays auquel appartient le saisi.

« La saisie cessera d'être interdite si ces objets sont vendus en France ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai fixé à l'article 2. » — (Adopté).

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet, mis aux voix, est adopté.)

L'État des travaux de l'Exposition

AU 10 DÉCEMBRE

Les travaux de l'Exposition sont poussés avec activité et l'absence relative des intempéries d'hiver permet de leur donner une vive impulsion. On se demande volontiers, à ce sujet, quel est le nombre des travailleurs qui ont exécuté cette œuvre considérable. Voici quelques chiffres exacts qui permettront de s'en faire une idée. Ils donnent le nombre maximum et le nombre minimum d'ouvriers employés par l'administration, c'est-à-dire pour la construction proprement dite, pendant la période allant d'octobre 1898 à octobre 1899 :

Mois et dates		Pour chaque mois Maximum	Minimum
Octobre	1898	2.180	878
Novembre	—	2.617	1.406
Décembre	—	2.644	757
Janvier	1899	2.558	1.321
Février	—	3.031	1.752
Mars	—	4.173	2.261
Avril	—	3.598	1.826
Mai	—	3.834	2.471
Juin	—	4.171	2.458
Juillet	—	4.597	2.486
Août	—	5.025	2.903
Septembre	—	5.607	3.572
Octobre	—	6.200	3.378

De l'examen de ce tableau il résulte, en premier lieu, que pendant la durée des travaux le nombre des ouvriers, en y comprenant le début de la période active de fin 1899, se tient vers 4,500 travailleurs au maximum, et 1,600 au minimum. Cela répond à la conception inexacte d'une agglomération formidable de travailleurs occasionnée par la construction d'une exposition universelle. Il convient de noter qu'une bonne partie de ces travailleurs constitue une élite sédentaire toujours prête à s'employer ailleurs, presque sur place même, avec une grande utilité, dès lors que le chantier se déplace. On a remarqué aussi que ces [illegible]

quelque sorte peu visibles et très peu bruyants, sur les chantiers de l'Exposition : cela provient de l'emploi des engins de levage mécanique qui facilitent le travail et qui demandent de plus en plus d'intelligence et de moins en moins d'efforts musculaires à ceux qui les actionnent.

On peut en trouver d'autres exemples analogues. Ainsi, une des grandes usines qui ont fourni les charpentes métalliques à la construction des palais de l'Exposition produisait en 1860, deux mille tonnes de charpentes avec un personnel de 1,200 ouvriers ; en 1899, la même usine a produit dix milles tonnes de charpentes avec un personnel de 450 ouvriers.

VISITE

DU

Président de la République

SUR LES CHANTIERS

Le 19 septembre dernier, M. Emile Loubet fit sa première visite aux chantiers de l'Exposition. Elle fut, on s'en souvient, consacrée à la section française. Dans sa seconde visite qu'il a faite jeudi dernier, le Président a tenu à honorer les sections étrangères. Le temps malheureusement ne s'était pas montré favorable, et la pluie, qui tombait avec violence n'a cependant pas empêché le chef de l'Etat de tenir sa promesse.

A 10 heures précises, M. Loubet, accompagné du commandant Legrand et de M. Poulet, secrétaire particulier arrive au Palais du Trocadéro. Il est reçu par M. Millerand, ministre du commerce, Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition, Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé et Bouvard, directeurs généraux ; Henri Chardon, secrétaire général, et François Arago, chargé du service général des Expositions étrangères.

Puis la visite commence sous la conduite de M. Alfred Picard. Le cortège présidentiel se dirige d'abord vers le pavillon de la Russie ; M. Loubet y est accueilli par le prince Tenicheff, commissaire général, et M. Raffalovich, vice-président de la commission impériale de Russie. Aux souhaits de bienvenue que lui adresse le prince Tenicheff, le Président répond avec beaucoup de tact et de courtoisie ; puis il visite en détail le palais russe et s'intéresse vivement à l'examen des fac-similés des grosses cloches des principales églises de Russie. Après avoir parcouru successivement les pavillons du Transvaal, des Pays-Bas et celui des Indes anglaises, où les ouvriers qui y travaillent, acclament le Président par un triple hourra ; après avoir un instant longé le quai de Billy, M. Loubet regagne sa voiture, et, ainsi que ceux qui l'accompagnent, se rend au quai d'Orsay, où, toujours sous la pluie, la visite continue. Le drapeau espagnol qui flotte sur son pavillon, s'abaisse et s'élève par trois fois de son mât, pour saluer le chef de l'Etat qui pénètre et fait une rapide visite à l'intérieur de ce palais, ainsi que dans ceux de la Grèce, la Serbie, puis s'arrête longuement au pavillon de la Belgique. Le drapeau allemand flotte au milieu des couleurs françaises à la porte d'entrée du palais de l'Allemagne qui est très gracieusement décoré de feuillages et de fleurs naturelles. M. Loubet est reçu par M. Richter, commissaire général qui, arrivé le matin même de Berlin a passé la nuit en chemin de fer, tenant à faire lui-même au représentant de l'Etat, les honneurs de sa section. Au palais de la Perse, c'est le général Kitabji-khan qui, en costume national, souhaite chaleureusement la bienvenue au Président. M. de Mier, ministre du Mexique et commissaire général de la section mexicaine, qui est actuellement très souffrant, n'avait pu faire lui-même, comme il l'aurait désiré, les honneurs de son pavillon. Ce sont MM. Anza, architecte, Ramon Fernandez, consul du Mexique, adjoint au commissaire général, et G. Torrès

Le pavillon hongrois, par l'originalité de son style, attire l'attention de M. Loubet, qui termine sa visite par le pavillon de l'Italie où il s'arrête longuement, et où M. Mantegazza, secrétaire d'ambassade, lui présente le compliment de bienvenue. Après avoir une dernière fois adressé aux commissaires généraux de tous pays, et aux architectes de chaudes félicitations, dont il ne s'est d'ailleurs pas montré avare durant toute sa visite, le président de la République exprime à tous ceux qui l'entourent sa satisfaction à la vue du puissant effort, et du généreux concours apportés à la réalisation de cette grande œuvre que la France prépare pour 1900, puis il remonte en voiture et retourne à l'Elysée.

Parmi les représentants des commissariats étrangers qui ont reçu le Président de la République, nous avons remarqué :

MM.

Spearman, commissaire général adjoint de la Grande-Bretagne ; Adatci, commissaire, et Sxïto, commissaire adjoint du Japon ; Anza, délégué du Mexique ; le comte de Camondo, commissaire général de la Serbie ; Sacilly, commissaire général, Voyliano et Vlasto, commissaires de la Grèce ; Frojier, secrétaire général, et Per Lamm, délégué de la Suède ; Ollanesco, commissaire général, Stériam et Bengesco, commissaires de la Roumanie ;

C. Blanc, président du Comité de l'exposition de Monaco ; le marquis de Villalobar, délégué royal d'Espagne ; Richter, commissaire général de l'Allemagne ; de La Fargue, commissaire général adjoint de la Bulgarie ; Dutreux, commissaire général du Luxembourg ; le général Kitabjikahn, commissaire général de la Perse ; Christophesern, commissaire général, et Iwiff, commissaire adjoint de la Norvège ; Robert, commissaire adjoint de la Belgique ;

De Navay, délégué du commissaire général de la Hongrie ; Moser, commissaire général de la Bosnie ; Toribio Sanz, commissaire du Pérou ; Exner, commissaire général, et Max Beyer, commissaire adjoint de l'Autriche ; le comte de Faria, commissaire général du Portugal ; Woodward, commissaire général adjoint des Etats-Unis ;

Munir-bey, ambassadeur et commissaire général de la Turquie ; Mantegazza, secrétaire du commissariat italien ; Vapereau, commissaire général de la Chine ; Pierson, délégué de la République sud-africaine ; le baron Michiels Van Verduynen, commissaire général, et le baron Van Asbeck, délégué des Pays-Bas.

A. B.

L'ÉLYSÉE ET LES MINISTÈRES

pendant l'Exposition

En vue de l'Exposition de 1900, le ministre des beaux-arts vient d'arrêter la liste des travaux à effectuer dans les palais nationaux et dans les hôtels des ministres. Ces travaux nécessiteront une dépense totale de 2, 215,518 francs pour laquelle des crédits extraordinaires vont être demandés aux Chambres.

Pour le seul palais de l'Élysée, les dépenses prévues s'élèvent à 655,000 francs.

Tout d'abord, la réfection du mobilier de l'Elysée exigera 379,000 francs : « Il est absolument indispensable, dit l'exposé des motifs de la demande de crédits, en vue des fêtes et réceptions officielles de 1900, de renouveler l'ameublement du chef d'Etat ; la plupart des tentures et rideaux, usés ou défraîchis doivent être remplacés, ainsi que les couvertures des sièges ; la somme demandée est destinée aux améliorations les plus urgentes. »

En second lieu, une somme de 92,300 francs est demandée pour l'acquisition et l'entretien du matériel du service de la présidence de la République.

Le matériel de table créé, en 1879, pour le président de la République au palais de l'Elysée est, explique l'exposé des motifs, devenu complètement insuffisant par suite de la coutume qui s'est établie, depuis la construction de la salle des fêtes, de donner des dîners de cent dix couverts et non plus de cinquante ou soixante comme précédemment.

Il est indispensable, à l'approche de l'Exposition universelle, de faire cesser cette situation en faisant l'acquisition des objets jugés nécessaires.

La cristallerie a besoin d'être complétée. L'acquisition d'un nouveau service s'impose, ainsi que le remplacement de certaines pièces disparues.

Il y aurait lieu, en outre, de réparer ou de remplacer certaines pièces du matériel courant et de remettre en état les voitures, harnais, etc.

Enfin une somme de 183,700 francs sera affectée à la mise en état du palais de l'Elysée, savoir : mise en état des grands salons de réception : jardin d'hiver, grande salle à manger et grande salle des fêtes, ravalements extérieurs ; réfection des peintures, des menuiseries et grilles des façades extérieures, 118,700 fr. ; ouverture du jardin sur l'avenue Gabriel et établissement d'une grille d'entrée, 65,000 francs.

En outre, des crédits sont demandés pour le renouvellement de l'ameublement et la mise en état de la loge présidentielle de l'Opéra et aux hippodromes de Longchamps et d'Auteuil.

Quant aux dépenses pour les travaux intérieurs et les acquisitions de mobiliers dans les divers ministères, elles sont prévues comme suit ; Ministères de la justice, 100,000 francs ; des affaires étrangères, 100,000 ; de l'intérieur, 50,000 ; de la guerre, 47,000 ; de la marine, 100,000 ; de l'instruction phblique, 20,000 ; du commerce, 34,000 ; des colonies, 40,000 ; de l'agriculture, 30,000 ; des travaux publics, 50,000 ; de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, 25,000 francs.

LE CATALOGUE OFFICIEL

SA PRÉPARATION

On travaille activement, dans les bureaux du commissariat général, à la préparation des documents constitutifs du catalogue officiel ; bientôt, ils seront remis au concessionnairee chargé, à la suite de l'adjudication que nous avons relatée, de l'impression et de la vente. Ce catalogue ne comprendra pas moins de vingt volumes : le dessin de la couverture des volumes a été demandé au peintre Chartran.

Chaque exposant a droit, dans le Catalogue officiel à deux ou trois lignes d'inscription gratuites, comportant son nom, sa raison sociale, son adresse et la désignation sommaire des produits exposés. Il pourra, d'après les clauses de l'adjudication, y ajouter quelques lignes supplémentaires payantes, dont il acquittera le prix entre les mains du concessionnaire ; mais ces lignes, essentiellement documentaires, ne pourront contenir aucune appréciation de la qualité des produits exposés, pas plus que des mérites artistiques, industriels et commerciaux de l'exposant ; il n'y sera fait mention que des récompenses obtenues dans de précédentes Expositions internationales universelles, ayant un caractère officiel, ainsi que des décorations dans la Légion d'honneur accordées à l'occasion de ces mêmes Expositions.

L'arreté ministériel règlant la publication du catalogue officiel écarte de ses volumes toute publicité à l'intérieur comme à l'extérieur. Toutefois, et sans qu'aucune autorisation semblable puisse être délivrée, le concessionnaire a le droit de publier un ou plusieurs volumes d'annonces, illustrés ou non, mais sous la réserve expresse que ces volumes ne contiendront, par contre, aucune liste d'exposants.

La seule et unique liste officielle des exposants, figurera dans le catalogue général officiel, publié par les soins de l'administration et remis, pour leurs travaux, aux membres du jury international :

sants est interdite dans l'enceinte de l'Exposition. Une exception est cependant faite pour les catalogues spéciaux de leurs produits que les commissions étrangères accréditées auprès de l'administration ont règlementairement le droit de publier; un arreté en date du 17 novembre 1899 règle la publication et la vente de ces catalogues des sections étrangères lesquels, de même que le catalogue général, imprimés qu'ils soient en français ou en langue étrangère, ne pourront contenir ni annonces, ni réclames d'aucune sorte; l'inscription des exposants dans ces catalogues est soumise aux règles du catalogue général. Cependant les catalogues étrangers pourront contenir des notices exposant l'histoire ainsi que la situation économique, industrielle, agricole ou artistique des pays intéressés.

L'insigne des Jurys de 1900

Le graveur Louis Bottée vient de présenter à MM. Picard et Dervillé le modèle d'un petit insigne destiné aux membres des jurys de l'Exposition, modèle qui a été tout de suite adopté et qui va être frappé à treize cents exemplaires, un par membre des divers jurys, treize cents exemplaires personnels, et pas un de plus.

L'insigne des jurés des dernières Expositions consistait en un simple disque émaillé portant sur une bande le mot : *Jury*.

Celui qu'a présenté M. Bottée ne mesure pas plus de quatre centimètres de hauteur sur deux et demi de largeur. Sur un fond mi-curculaire au sommet et rectangulaire à la base, M. Bottée a gravé de face en bas-relief une femme assise en un siège antique, à demi-drapée et tenant d'une main la trompette, emblème de la renommée, et de l'autre une palme, emblème de la récompense.

Le siège antique est enguirlandé, hors du champ de la médaille, de branches de lauriers qui se rattachent au-dessous d'un cartouche portant le mot : *Jury*.

Au sommet de la composition est la date *1900*, surmontée du flambleau ailé et rayonnant du progrès formant bélière pour attacher la breloque. A la base, en pointe, l'égide rappelant que les membres des jurys doivent être, par leur sagesse, les cousins de Minerve.

Ce petit bijou est en argent mat patiné d'or par places.

LES FRAIS D'INSTALLATION

M. Stéphane Dervillé, directeur général de l'Exploitation vient d'adresser aux Présidents des Comités de classes, la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Les comités d'installation vont avoir à s'entendre avec les exposants de leur classe au sujet de la contribution à payer comme quote-part de frais d'installation.

Un certain nombre d'exposants, se réclamant de l'article 48 du règlement général ont demandé à être exonérés de ces frais comme exposants ouvriers.

Je vous serai reconnaissant de faire relever et de me transmettre avant le 25 courant la liste de toutes les demandes de ce genre qui vous seraient parvenues, soit que les impétrants aient mentionné sur leurs formules d'admission leur désir d'être exonérés, soit qu'ils vous aient avisé de ce désir de toute autre manière. Cette liste devra faire ressortir la surface demandée par chacun d'eux et la dépense correspondante en la calculant au taux fixé par votre Comité d'installation.

Je vous demanderai d'y ajouter, dans une colonne spéciale, l'avis de votre Comité sur la recevabilité ou la non recevabilité de chaque demande.

Enfin, je vous serai reconnaissant d'ajourner pour les exposants en question toute demande de fonds jusqu'à ce que l'Administration ait statué sur la suite qui pourrait être donnée à leur demande d'exonération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : DERVILLÉ.

Nouvelles et Échos

M. Millerand, ministre du commerce, a reçu hier matin MM. Jean Dupuy, Paul de Cassagnac, Lucien Victor-Meunier et les autres membres du bureau de l'Association générale de la Presse, qui venaient le remercier de la constitution définitive de la commission supérieure de la presse à l'Exposition universelle de 1900.

Il a accordé satisfaction à une demande des délégués en les assurant qu'un crédit serait alloué pour couvrir les frais administratifs de la participation de la presse à l'Exposition.

***

M. Leygues a présidé hier, au ministère, la première séance tenue par la commission des auditions musicales et par la commission des orphéons, musiques d'harmonie et fanfares de l'Exposition de 1900.

Le ministre, dans une brève allocution, a indiqué aux membres de ces commissions le rôle qu'il désirait voir prendre à la musique pendant l'Exposition de 1900. Ce rôle est le suivant : donner au public une idée de l'histoire de la musique française depuis son origine jusqu'à nos jours. La commission des auditions musicales devra donc faire un choix parmi les œuvres françaises les plus marquantes de toutes les époques, y compris des œuvres encore inédites. L'exécution sera confiée à la Société des concerts, qui deviendra l'orchestre officiel de l'Exposition, sous la direction de M. Taffanel.

Les sociétés musicales françaises et étrangères pourront également se faire entendre.

Quant à la commission des orphéons, musiques d'harmonie et fanfares, elle organisera des concours nationaux et internationaux.

Après le départ du ministre, les deux commissions ont procédé à l'élection de leurs bureaux, qui se trouvent constitués de la manière suivante :

1° Commission des auditions musicales : président, M. Saint-Saëns ; vice-présidents, MM. Théodore Dubois et Massenet ; rapporteur, M. Bruneau.

2° Commission des orphéons, musiques d'harmonie et fanfares : président, M. Laurent de Rillé : vice-président, M. Wettge ; rapporteur, M. Chapuis.

***

La quantité d'eau nécessaire aux seules machines de l'Exposition de 1900 atteindra le chiffre total de 8 millions de mètres cubes. Les besoins des visiteurs et l'arrosage des jardins nécessiteront également l'adduction d'une quantité d'eau considérable.

Pour parer à ces besoins, deux usines élévatoires ont été construites sur le bord de la Seine. Elles seront destinées à envoyer l'eau aux générateurs de vapeur. En outre, des arrangements ont été pris avec la Ville de Paris, qui fournira à l'Exposition toute l'eau potable et celle destinée à l'arrosage.

La Ville donne gratuitement l'eau de l'Ourcq ainsi que 6,000 mètres cubes par jour d'eau de Seine. Quant à l'eau de source, elle sera payée 15 centimes le mètre cube.

On peut estimer à 28 kilomètres environ la longueur totale qu'aura la canalisation d'eau. Le poids des tuyaux de fonte, placés dans les galeries souterraines, atteindra environ 380,000 kilos; ce chiffre ne comprend pas le poids des tuyaux déjà en place, ayant servi en 1889.

Une conduite maîtresse d'eau de Seine, de ... centimètres de diamètre, sera posée dans toute la largeur du Champ de Mars, derrière la galerie des Machines, et desservira les générateurs. D'autres conduites plus petites se brancheront sur celles-là et circuleront dans le Champ de Mars, jusqu'auprès de la tour Eiffel. Une canalisation d'eau de source ceinturera tous les bâtiments. L'eau de l'Ourcq, enfin, exclusivement destinée à l'arrosage, sera distribuée dans les jardins.

L'annexe du Trocadéro recevra de l'eau de l'Avre et de l'eau de Seine ; les palais des beaux-arts, dans lesquels une double canalisation sera établie, de l'eau de la Vanne et de la Seine ; l'annexe de l'esplanade des Invalides, de l'eau de l'Ourcq et de l'eau de source.

***

La *France militaire* annonce qu'une fête militaire sera donnée l'année prochaine, dans la cour d'honneur de l'Ecole supérieure de guerre aménagée pour la circonstance.

Elle comprendra un carrousel exécuté par les écuyers de Saumur et de l'Ecole supérieure de guerre, les divisions des lieutenants de l'Ecole d'application de cavalerie et de l'Ecole d'application d'artillerie et du génie, ainsi qu'un escadron des élèves de Saint-Cyr (2e année).

Il y aura — et ce ne sera pas la partie la moins intéressante du programme — un défilé rétrospectif de détachements habillés des uniformes français de la moitie de ce siècle, avec drapeaux et étendards; on verra la garde consulaire avec le drapeau de Marengo, et les guides avec l'étendard d'Austerlitz.

Enfin, nos soldats coloniaux seront représentés par des contingents noirs ou jaunes venus de nos pays d'outre-mer.

***

Le préfet de la Seine vient d'approuver la délibération du Conseil municipal donnant à bail à M. Rodin, pour y exposer ses œuvres en 1900, le jardinet, d'une surface de 430 mètres environ, situé place de l'Alma, à l'intersection de l'avenue Montaigne et de la rue Jean-Goujon.

***

Hier matin, M, Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, a reçu MM. Casimir-Périer, président, et de Lagorsse, secrétaire général de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, qui l'ont entretenu du concours international d'animaux reproducteurs de 1900 et de l'urgence qu'il y avait à en fixer la date et l'emplacement.

L'emplacement sera très probablement choisi au bois de Vincennes et la date sera vraisemblablement fixée au mois de juin.

***

Le clou de la section des chemins de fer à l'Exposition de 1900 sera certainement le train de luxe « Transsibérien » de la Compagnie internationale des Wagons-Lits. Déjà s'élèvent les gares de Moscou et de Pékin. L'année prochaine, les visiteurs pourront, tout en lunchant dans les wagons-restaurants de la Compagnie, se donner l'illusion d'une course vertigineuse à travers le steppe, grâce aux toiles peintes du maître décorateur Jambon, qu'un ingénieux mécanisme fera se dérouler à droite et à gauche indéfiniment.

Mais pourquoi baptiser « Transsibérien » un train de luxe destiné à courir toute sa vie entre Paris et Pékin ? C'est vraiment trop peu dire ; il devrait s'appeler le « Transcontinental ».

Les voyageurs pour Pékin, en voiture !

***

Le nouveau paquebot-poste *Aquitaine*, dont la Compagnie générale Transatlantique vient d'enrichir sa flotte, a fait, avant-hier, à Saint-Nazaire, ses essais officiels, qui ont donné les résulats les plus satisfaisants.

Aucun paquebot français n'a, en effet, atteint la ...

ses puissantes machines. Ce steamer, dont la construction et l'aménagement ont été faits avec le plus grand soin et le luxe le plus recherché, sera affecté au service rapide de la ligne de New-York. Il peut transporter 600 passagers de cabine, qui trouveront à bord tout le confortable que l'on peut désirer pendant une traversée rendue déjà si courte.

Avec la *Touraine*, la *Lorraine*, qui entrera en service en avril prochain et la *Savoie*, dont on termine la construction, la Compagnie générale Transatlantique se trouvera en mesure d'assurer un service de tout premier ordre, entre les Etats-Unis et la France ; elle pourra ainsi donner entière satisfaction aux nombreux passagers attirés par l'Exposition universelle, l'an prochain.

***

Le département de la marine russe participera à l'Exposition universelle de 1900 par des envois de produits de ses usines, ateliers de constructions navales, établissements scolaires et autres institutions de son ressort.

L'Exposition du Transvaal

ET LA GUERRE

Tandis que sur tous les points de l'Exposition, les comités activent leurs préparatifs, et que le moment approche où les exposants pourront prendre possession de leurs emplacements, la guerre semble trainer en longueur dans l'Afrique du Sud, et nul, à l'heure actuelle, ne peut prévoir quand elle prendra fin.

Beaucoup de gens s'inquiètent, avec raison, de l'influence que peut avoir la prolongation des hostilités entre les Anglais et les Boers, aussi bien sur l'Exposition particulière du Transvaal, que sur celle des différentes classes, où les productions de ce pays doivent occuper une importante place.

Nul n'était plus qualifié pour nous renseigner que M. J. Pierson, le fort aimable consul général du Transvaal qui nous a pleinement rassurés à cet égard.

Certes, il est indéniable que la guerre actuelle n'a pas été sans apporter un certain trouble dans l'organisation de l'Exposition du Transvaal. Il ne pouvait guère en être autrement :

Non seulement les communications sont complètement interrompues entre le gouvernement Transvaalien et ses représentants en France, mais encore tous les membres du comité de l'Exposition se sont dispersés dès l'ouverture des hostilités. Tous, sauf M. Aubert, notre consul général à Prétoria, ont pris les armes pour aller défendre l'indépendance de leur pays, et l'on ne saurait demander au général Joubert qui est le président du Comité, de songer à l'Exposition, en dirigeant les opérations de son armée.

L'Exposition du Transvaal serait donc grandement compromise, si, grâce au rôle et à l'activité de ceux qui en avaient la direction, elle ne s'était trouvée, au moment où a éclaté la guerre, dans un état d'avancement qu'on pourrait donner comme exemple à certaines sections étrangères.

Actuellement, les bâtiments sont presque terminés, la plupart des produits qui doivent y figurer sont en France, et les cinq mois qui nous séparent encore de l'ouverture de l'Exposition seront largement suffisants, à moins d'événements imprévus, pour mener à bonne fin l'installation de la section Transvaalienne.

L'Exposition du Transvaal, qui se trouve dans les jardins du Trocadéro, sur le prolongement de l'Avenue d'Iéna, sera d'ailleurs des plus intéressantes ; et l'on y apprendra à mieux connaître ce pays, que son éloignement et des renseignements

Nous y verrons le Transvaal sous deux aspects bien différents : D'un côté le vieux pays agricole, avec sa population de fermiers et de pasteurs, de l'autre le Transvaal moderne, celui de la dynamite, de l'alcool et des mines d'or.

Le pavillon principal contiendra des spécimens de toutes les productions des Boers : du blé, des laines, des peaux et du tabac. L'instruction publique y occupera une importante place, et le gouvernement du Transvaal espère prouver aux visiteurs de l'Exposition, que l'on peut habiter le sud de l'Afrique sans être des sauvages et vivre entre les Zoulous et les Cafres sans pour cela rester en arrière sur les nations civilisées.

A côté de ce pavillon s'élève la reproduction exacte d'une vieille ferme Boer, comme il en existe encore un certain nombre au Transvaal. C'est un bâtiment d'environ quinze mètres sur huit qui est divisé en cinq chambres.

Dans chacune de ces pièces sera figurée une scène de la vie journalière du fermier. Tous les accessoires doivent être envoyés du Transvaal et la copie a été faite avec une exactitude telle que l'on pourra se faire une idée parfaite du pays et de ses habitants.

A côté de la ferme, se trouveront exposées les productions de l'industrie. C'est d'abord une exposition de la compagnie de dynamite du Transvaal, puis celle des distilleries de l'Afrique du Sud.

Quant aux mines d'or, elles seront largement représentées dans l'Exposition minière souterraine. Une large galerie de près de cinq cents mètres de longueur, creusée sous le Trocadéro, est réservée à la section Transvaalienne. La Chambre des Mines de Johannesburg a envoyé un ingénieur spécial pour organiser cette partie de l'Exposition, et rien n'a été ménagé pour en accroître l'intérêt.

La mine sera entièrement tapissée de minerais d'or tirés des plus riches filons.

Huit cents tonnes de quartz aurifère, envoyées par les principales mines sont déjà en France et la plus grande partie sera employée à garnir la galerie souterraine. Quant au reste, il sera travaillé pendant l'Exposition, sous les yeux du public.

A cet effet une batterie de pilons a été installée à la sortie de la mine, ainsi qu'une véritable usine, comprenant tous les appareils servant au broyage et au traitement physique et chimique du minerai, une fonderie et un laboratoire d'essais.

Toutes ces constructions sont actuellement presqu'entièrement terminées et les représentants du Transvaal en France sont convaincus que tout sera prêt à temps.

Quant à nous, nous ne pouvons que faire des vœux, bien platoniques d'ailleurs, pour que le conflit qui désole en ce moment l'Afrique du Sud ait pris fin depuis longtemps lorsque s'ouvrira l'Exposition universelle qui inaugurera, nous l'esperons, une ère de travail, de concorde et de paix.

Marcel Bloch.

Les œuvres d'art de la Ville de Paris

à L'EXPOSITION CENTENALE en 1900

Peinture : Bonnat, *Saint Vincent de Paul* ; Cogniet, *Bailly proclamé maire de Paris* ; Cogniet, *Plafond de la salle du Zodiaque* ; Courbet, la *Sieste* ; Ingres, *Apothéose de Napoléon Ier* ; J.-P. Laurens, *Saint Bruno refusant les présents du comte Roger* ; Robert Lefebvre, *Portrait de Napoléon Ier* ; Lépine, le *Pont des Arts* ; Muller, *Louis le Gros et les Franchises*.

Sculpture : Aubé, *Dante* ; Ernest Barrias, *Bernard Palissy* et les *Premières Funérailles* ; Blanchard, l'*Art* ; Cavelier, *François Ier* ; Chapu, la *Sécurité* ; Dantan jeune, la *Grisi*, *Carl Vernet* et *Monument de Boïeldieu* ; Vital Dubray, l'*Impératrice Joséphine* ; Etcheto, *François Villon* ; Frémiet, *Porte-Falot*, *Etienne Marcel* ; Idrac, *Etienne Marcel* ; Rougelet, *Pêcheur ramenant la tête d'Orphée* ;

Médailles : Degeorge, *Médaille de Saint-Pierre-de-Montrouge* ; Peter, *Projet de médaille de la République* ; Ponscarme, *Annexion des communes suburbaines*.

Dessins : Cogniet, *Le Tintoret peignant sa fille morte* ; Prud'hon, *Etude d'homme* ; Renouard, le *Dépôt*.

Les Dessous du Champ de Mars

C'est au Champ de Mars que résidera l'année prochaine l'âme de force qui mettra tout en mouvement, fera jaillir la lumière, et qui portera la vie à travers l'Exposition. Déjà l'emplacement est prêt à recevoir les machines. Les cheminées monumentales sont presque terminées, et voici pour donner un aperçu à nos lecteurs, quelques-unes des dimensions de celle qui, derrière la galerie des machines s'élève à une hauteur de 80 mètres : 12 mètres de diamètre extérieur, 6 m. de diamètre intérieur, 4 m, 50 au sommet ; 1,500,000 briques ordinaires employées, 400 mètres carrés de brique céramée, poids 8 millions de kilogs, prix 203,000 francs ».

» 133 pieux de chêne de 10 mètres de longueur et de 20 centimètres de diamètre ont été enfoncés dans le sol, car, comme jusqu'à 8 mètres au-dessous du sol on rencontre de l'argile plastique, il a fallu recourir à l'emploi de pilotis pour rapporter une grande partie de la charge sur une couche de sable quartzeux située à environ 16 mètres au dessous de la surface. Le diamètre, au fond de la fouille, est de 18 mètres ; les pieux seront recepés à 85 centimètres du fond de la fouille et leurs têtes noyées dans une couche de béton de 1 m. 50 d'épaisseur. »

Les machines, qui sont actuellement en construction, devront fournir la force puissante de 40.000 chevaux-vapeur, 20.000 seront journellement utilisés, 15.000 pour la lumière, et 5.000 pour la force motrice. La consommation par heure sera d'environ 200.000 kilogrammes, en supposant cette vapeur fournie par des unités de 2.500 kilogrammes, pour assurer la production totale, il faudra donc au moins 80 générateurs sans tenir compte des réserves. Les canalisations par où passeront l'eau, la vapeur ou l'électricité, ont une longueur de plus de 1.500 mètres, et en tous sens se développent sous le Champ de Mars. 2 m. 70 de hauteur sur 2 m. 60 de largeur, telles sont leurs dimensions.

Les carneaux qui amèneront la fumée dans les grandes cheminées sont de véritables tunnels, et dans certains un omnibus pourrait aisément voyager.

Terminons en disant qu'en 1889, à la dernière Exposition, la force totale des machines ne dépassait pas 5.000 chevaux, la quantité de vapeur fournie par le Palais des Machines fut d'environ 75 millions de kilogrammes, et la quantité totale à basse pression fournie par les machines élévatoires de 11.340.000 mètres cubes.

Ce sont déjà là, de jolis chiffres, mais quelle différence avec 1900, où les machines donneront journellement une puissance mécanique totale de 20.000 chevaux, et au besoin pourront en fournir 40.000. 20.000 kilogrammes de vapeur se consommeront chaque heure, soit pour toute la durée de l'Exposition environ 280 millions de kilogrammes. La quantité d'eau nécessaire aux machines sera d'environ 1,200 mètres cubes à la seconde.

Quels chiffres fabuleux, mais qui ne nous étonneront plus, quand nous saurons que plus de mille lampes à arcs illumineront, la nuit les Palais et les jardins ; que le Palais de l'électricité comptera à lui seul plus de mille lampes à incandescence, qu'en outre, 3.500 de ces lampes éclaireront la porte monumentale et que dans la grande salle des fêtes brilleront plus de cinq mille lampes. Enfin, l'Exposition de 1900 sera la première où le mode de distribution de l'énergie sera intégralement utilisé sous forme de courant électrique.

La Cantate de l'Exposition

Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro que le jury du concours pour la cantate de l'Exposition avait choisi l'œuvre du barde breton Théodore Botrel, l'auteur de la populaire *Paimpolaise*.

Le journal *la Liberté* désirant publier le texte de cette poésie officielle que nous donnons plus loin, avait demandé au déjà célèbre chansonnier communication de son manuscrit. En retour *la Liberté* a reçu la bien humoristique réponse que voici ;

Port-Blanc en Penvénan (*Côtes-du-Nord*)

Cher confrère,

Je ne puis vous communiquer le texte de ma cantate.

Quels renseignements intéressants vous donnerais-je?

Exilé loin de Paris, un matin, en rôdant le long de la grève, j'ai lu dans une feuille un appel aux poètes à l'effet de composer une « cantate » devant être chantée par des hommes ou des enfants avec accompagnement d'orchestres symphoniques et militaires aux fêtes artistiques qui seront données à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Et j'ai songé qu'une sorte de « Trève du travail » ferait du bien en ces temps de troubles. Vous savez quel amour j'ai pour les petits (voyez mon livre *Chansons de chez nous*); quelle soif de paix, de liberté (liberté de prier et de penser pour tous) et de fraternité me dévore (voyez ma *Cloche d'Ys*); et j'ai, de mon mieux, en rentrant, à travers les landes, en ma chaumière bretonne, mis tout cela en vers; j'ai donné pour titre à mon poème : *Fraternité*; je l'ai signé de ma devise : « Vivre bien, mourir mieux », et dès l'après-dînée, je l'ai expédiée au jury.

« Voilà trois jours, j'ai appris, par les journaux, que j'avais gagné la palme... et c'est tout!

« Une chose qui s'impose, par exemple, c'est la bonne foi du jury qui n'a pas craint de proclamer vainqueur un affreux poète, perquisitionné par M. Bérenger et qui va comparaître — comme témoin — devant la Haute-Cour, ces jours-ci... Vive donc le Jury et « à Dieu vat! » à ma cantate!

« Votre dévoué confrère,

THÉODORE BOTREL. »

* *

Cette commission d'examen, dont M. Botrel reconnaît justement la bonne foi avait été désignée par l'Association des jurés orphéoniques. Le président en était M. Emile Pessard, le secrétaire, MM. Samuel Rousseau, Paul Rougeon, Roger-Milès, Dimon, Mas, Guimet, Sourilas, Henri de Régnier.

Elle a reçu une centaine de manuscrits, dont trois, en dehors de celui du poète breton, ont obtenu une mention : le *Matin*, épigraphe : *Fiat Lux 1900*, épigraphe : *Sol lucet omnibus*, et *Gloire à Paris!* épigraphe : *Fluctuat nec mergitur*.

La musique de la cantate de M. Théodore Botrel fait l'objet d'un concours ouvert dès maintenant et qui sera clos le 31 mars.

Les compositeurs devront l'écrire pour voix mixtes, hommes et enfants, avec accompagnement de musique d'harmonie et d'orchestre symphonique, ce dernier écrit *ad libitum*.

* *

La cantate de M. Botrel justifie entièrement le choix du jury; en voici le texte :

FRATERNITÉ

Au rythme des marteaux joyeux
Frappant sur l'enclume sonore,
Ouvrant lentement ses grands yeux,
Un nouveau Paris vient d'éclore!
Il naît dans l'antique Nacelle!
Deux anges sont au gouvernail ;
Ce sont les anges du travail
Les vieux Gaulois de la vieille Lutèce
Se sont penchés pour le voir s'en venir;
Entendez-vous leur hymne d'allégresse?
C'est le Passé qui chante l'Avenir!

En entendant ces chants de bienvenue
Le nouveau-né soudain s'est redressé;
Son rire clair s'envole vers la nue;
C'est l'Avenir qui rit à son Passé!

. . . .

Voici que, tout à coup, des Monts et de la Plaine,
Des immenses Forêts, des sombres Océans,
Marins et Paysans
Descendent vers Paris en chantant à voix pleine :

Laissons la barque et la charrue
Sur la grève ou dans le sillon!
Abandonnons la Mer bourrue,
La Terre où chante le grillon!

Vers la fête de l'Abondance
Accourons encore une fois :
Chantons et dansons en cadence
En choquant nos sabots de bois!

Voici nos frères de Bourgogne
Voici les Lorrains, les Flamands,
Voici nos frères de Gascogne
Et les Bretons et les Normands!

Lorsque de Paris la Lumière
Aura bien enchanté nos yeux
Revenus dans notre chaumière
Nous n'en travaillerons que mieux!...

. . . .

Voici les enfants de la Ville
Après les enfants du Labour :
Leur gai bataillon fièrement défile
Comme des guerriers au son du tambour!

. . . .

Voici venir enfin par longues théories
Ceux du Septentrion, ceux du Levant vermeil?
Ils ont, à notre appel, déserté leurs Patries :
Salut aux Fils du Nord comme aux Fils du Soleil!

Paris! Paris! voici tes hôtes :
De ton jeune sourire ils viennent se griser!
Unis ta voix à nos voix hautes :
Chante-leur ta chanson! Donne-leur ton baiser!

De tes savants montre-leur le génie
De tes fiers artisans montre-leur les travaux!
Que ta bonté pour eux soit infinie
Car ce sont des amis et non plus des rivaux!

Jeune Paris qui viens d'éclore
Au cœur de la vieille Cité,
Sous ton pavillon tricolore
Abrite la fraternité!

Verse la joie et l'espérance
A qui t'apporte l'amitié :
Ouvre ton cœur aux fils de France,
Ouvre tes bras au monde entier!

L'École de l'Exposition

L'Association internationale, dont le but est de créer et d'entretenir des relations dans le monde de la science et de l'enseignement, et d'en être l'organe, a conçu un intéressant projet. Il consiste à ouvrir au printemps prochain une « Ecole de l'Exposition » dans laquelle sera expliqué et commenté aux visiteurs le grand document étalé sous leurs yeux. Ce projet rentre bien dans le cadre des travaux de l'Association internationale. Lors de la récente réunion de son groupe français au ministère de l'instruction publique, en vue de sa séance constitutive, M. Léon Bourgeois, son président, précisait ainsi qu'il suit le caractère de l'œuvre : « Elle est triplement universelle. Universelle, parce que dans l'école qu'elle doit organiser à l'Exposition, l'association institue un enseignement synthétique, embrassant dans un tableau d'ensemble tous les aspects de l'activité intellectuelle de notre époque. Universelle, parce qu'elle réunit dans un but commun des représentants de toutes les nations. Universelle enfin parce public spécial et privilégié, mais à tous; l'Association internationale, en appelant indistinctement à elle savants, artistes, ouvriers, travaille au rapprochement et au progrès social. »

Après un échange de vues entre MM. Léon Bourgeois, Liard, Gréard, auxquelles ont pris part également MM. Geddes, représentant du groupe anglais, Choublier et Delvolvé, le comité a procédé à l'élection provisoire de son bureau, composé comme il suit : président de l'Association internationale, M. Léon Bourgeois; secrétaire général international, M. Liard; secrétaire général adjoint, M. E. Bourgeois. Le bureau du groupe français est composé de M. Gréard, président, de MM. Brouardel, Foncin, Lavisse, Lyon-Caen, G. Masson, Henri Poincaré, vice-présidents, et Choublier et Delvolvé, secrétaires.

Paris et la Place Vendôme

Paris fait sa toilette d'Exposition universelle. Le Parisien a souffert des chaussées éventrées et des arbres arrachés. Il se console — puisqu'il ne peut faire autrement — en songeant que toutes ces choses s'accomplissent pour le bon motif. Il n'est rien que l'hospitalité parisienne ne consente à subir pour bien recevoir les visiteurs étrangers. Seulement, il convient que tous ces préparatifs d'Exposition s'achèvent le plus vite possible, afin de rendre la rue de Paris aux Parisiens, et afin aussi que tout soit prêt au moment où l'univers va venir à notre rendez-vous. Nous avons le droit de formuler ce désir : d'abord, parce que les travaux du Métropolitain ont été conduits avec une rapidité qui démontre qu'il suffit de *vouloir* aller vite. L'hygiène et la beauté de notre ville commandaient de réparer en toute hâte et de remettre en bon état les carrefours et les rues que le tracé du Métropolitain intéressait. On y apporte le plus grand soin et, semble-t-il, la plus grande célérité. Il n'y a pas de raison pour que les travaux de l'Exposition elle-même ne soient pas menés avec le même entrain. Il faut, à toute force, être prêts à l'heure dite. C'est une victoire à remporter sur certains tâtonnements et certaines indécisions. Les obstacles naturels ne sont rien; on a, du moins, les moyens d'en venir à bout. C'est de nous seuls — on veut dire de *l'administration* seule — que dépend ce succès.

Dans toutes les choses qui vont être entreprises maintenant pour « embellir » Paris, il convient d'éviter certaines fautes de goût qui résultent simplement de la négligence ou d'un manque de réflexion. On nous comprendra mieux si nous citons un exemple, qui sera tiré de la place Vendôme dont tous les Parisiens et tous les étrangers admirent à l'envi la magnifique ordonnance, la pureté de lignes, l'unité de style. Or, le négoce envahit la place Vendôme. Il en avait déjà déparé l'entrée du côté de la rue de la Paix, par des arrangements qui ne sont pas en harmonie avec l'ensemble du décor. La place même est envahie par le commerce sous toutes ses formes. C'est, sans doute, une fatalité; et nous ne songeons nullement à récriminer, sans résultat possible contre la force des choses. Mais la beauté de Paris est un patrimoine commun que chacun de nous a le droit de défendre; d'autant plus que ce n'est pas seulement un héritage de luxe : c'est un capital qui rapporte.

Donc, il est très sensé d'interdire aux propriétaires des immeubles de la place Vendôme d'en modifier l'architecture; car ce n'est pas une maison qui, seule, serait modifiée; c'est l'ensemble qui serait atteint. Il faut veiller à ce que cette règle soit observée. Il faudrait aussi, et surtout, qu'on engageât les propriétaires — dans leur propre intérêt, et dans l'intérêt commun — à s'entendre lorsque, pour une raison quelconque, ils s'avisent de ravaler leurs façades et d'en changer la nuance. A l'heure présente, la place Vendôme

chées. Il y a des maisons qui ont gardé leur tenue de vieilles, et qui ont bien fait. Elles ont très grand air sous la tunique grise et noire que le temps dut ajuster à leurs contours.

Il y en a d'autres qui ont eu recours à toute l'hydrothérapie des architectes, des peintres et des maçons pour se rajeunir. (Nous les aimions mieux auparavant: mais c'est leur affaire.) L'une est d'un joli ton de chair pâlie ; l'autre est d'une nuance indéfinissable et changeante, qui va du lait d'amandes au citron pas très mûr. Avant qu'il soit longtemps, nous verrons d'autres maisons de la place Vendôme se parer d'autres couleurs; et comme la mode va régner en ce quartier, autrefois plus austère, nous aurons, cette année, des façades qui vêtiront les nuances de vert malade consacrées, ce printemps, par la vogue. Nous aurons, sous l'œil courroucé de Napoléon, la façade *œuf-de-canard* ! Et, l'an prochain, il faudra changer.

Tout cela deviendra donc incohérent, heurté, absurde et laid, si l'on n'y prend garde. On était « fier d'être Français, disait la chanson, en regardant la colonne » : le voisinage de ce trophée héroïque ne dispense pas d'avoir du goût. Il faut éviter que le grand homme de bronze ait l'air d'être installé au milieu d'un entremets glacé à plusieurs parfums et à saveurs variées. C'est une torture posthume qu'il est inutile et cruel d'ajouter à Sainte-Hélène.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Commerciale

PANORAMA ANIMÉ

DU

TOUR DE FRANCE

Société anonyme en formation, au capital de 600,000 fr.
Divisé en 1,200 Actions de 500 francs chacune

Siège social : **74**, rue Blanche, PARIS

Statuts déposés chez Me PINGUET, notaire
18, rue des Pyramides, à Paris

SOUSCRIPTION

A 1,200 Actions de 500 francs chacune

Payables à raison de **125** *en souscrivant et le surplus au fur et a mesure des appels qui seront faits par le Conseil d'Administration*

Les Actions ont droit à l'intégralité des Bénéfices sociaux jusqu'à leur complet remboursement, plus un intérêt de 4 o/o l'an.
Les Parts bénéficiaires ne sont admises au partage de l'excédent des bénéfices qu'après ce remboursement.

Les souscriptions seront reçues à
La Banque CH. NOEL et Cie,
9, rue du Faubourg-Poissonnière à Paris

NOTICE

L'attention du public a été surtout attirée jusqu'à présent par les constructions qui s'élèvent au Champ-de-Mars et au bord de la Seine, en vue de l'Exposition.

Il ne faut pas oublier cependant qu'une manifestation presque aussi imposante doit avoir lieu à Vincennes et qu'un vaste Annexe de l'Exposition y est actuellement en préparation.

A ne considérer que la surface occupée, le mot d'annexe paraît être insuffisant, car la superficie de l'Exposition de Vincennes, au moins égale à celle du Champ-de-Mars, est de près de 120 hectares.

Ce magnifique emplacement doit recevoir les classes de la Vélocipédie, de l'Automobilisme, des Sports, des Chemins de fer et, en général, de tous les moyens de transport.

Les Concours de Gymnastique, Tir, Sport nautique, Aérostation, Jeux scolaires, Courses vélocipédiques, etc., doivent avoir lieu à Vincennes: de grandes fêtes y seront données, pour lesquels d'importants crédits ont déjà été prévus.

LE PANORAMA

Le Commissariat Général de l'Exposition désireux d'offrir au public de l'Exposition de Vincennes, une de-Mars, a concédé à M. L. Gratien un vaste terrain admirablement situé, en bordure du Lac Daumesnil et de l'Avenue des Tribunes, la plus fréquentée du Bois de Vincennes, afin d'y édifier un magnifique Panorama de la France pittoresque et archéologique, qui prendra le nom de **Panorama animé du Tour de France.**

Sur une surface peinte de 2,000 mètres environ, le **Panorama du Tour de France** reproduira les sites les plus curieux, les aspects les plus pittoresques des provinces françaises qui attirent l'attention des touristes par leurs beautés naturelles ou leurs curiosités archéologiques.

LA FIGURATION

Une particularité inédite du **Tour de France** sera sa figuration *animée*.

Des groupes de figurants venus de leurs différentes régions, depuis le bas-breton en costume local, jusqu'aux filles d'Arles ou de Provence aux atours séduisants, exécuteront, sous les yeux du public, les danses ou les travaux de leurs pays, complétant ainsi l'illusion panoramique et donnant au spectateur l'impression d'un véritable voyage en France ; le provincial y retrouvera les paysages qui lui sont familiers, le touriste y reconnaîtra les sites qu'il a parcourus ; ce sera, en un mot, une attraction instructive et intéressante pour tous, en même temps qu'un spectacle accessible à toutes les bourses.

La construction du Panorama, inspirée des Arènes romaines d'Arles et de Nimes, a été confiée à M. Chancel, Chevalier de la Légion d'honneur, architecte du Gouvernement, dont la haute compétence fait autorité en matière d'art et d'archéologie.

Le peintre de la toile est M. Louis Dumoulin, chevalier de la Légion d'Honneur, qui a fait ses preuves dans cet art tout spécial du Panorama.

M. Dumoulin est, en effet, l'auteur du magnifique Panorama du **Tour du Monde** construit au Champ-de-Mars, près de la Tour Eiffel, avec le concours de la Cie des Messageries maritimes.

Nul mieux que lui ne pouvait mener à bien une œuvre aussi complexe, et l'ensemble des documents qu'il a réunis lui permettra de faire du **Panorama du Tour de France** une manifestation artistique aussi exacte que pittoresque qui sera, sans contredit, le *clou* de cette partie de l'Exposition.

CONSTRUCTION ET EXÉCUTION

Le délai qui nous sépare de l'Exposition peut sembler court, au premier abord, pour l'exécution d'une œuvre aussi considérable que le **Panorama du Tour de France.**

Il n'y a lieu cependant de concevoir à ce sujet aucune inquiétude ; car toutes les études préliminaires commencées depuis plusieurs mois, avant même que la concession du terrain fût officielle, sont aujourd'hui entièrement terminées.

L'architecte, M. Chancel, a établi les plans de la construction, qui sera exécutée rapidement.

On peut voir, dans l'atelier de M. Dumoulin, la maquette du Panorama.

Toutes les mesures sont donc prises pour que l'œuvre projetée soit réalisée dans le plus bref délai.

EXPOSÉ FINANCIER

Nous avons parlé plus haut du **Panorama du Tour du Monde**, situé auprès de la Tour Eiffel. Cette Société, dont les frais ont été considérables, a été constituée au capital de 2 millions de francs.

Pour réaliser dans l'annexe de Vincennes une œuvre d'une égale importance, la Société du **Panorama du Tour de France** fait appel à un capital beaucoup plus modeste : 600,000 francs.

C'est là un point des plus intéressants, si l'on considère que ses dimensions seront semblables à celles du Tour du Monde et lui permettront de recevoir un aussi grand nombre de visiteurs.

En 1889, le nombre des visiteurs de l'Exposition a été de 30 millions environ.

En 1900, on escompte le chiffre de 50 millions.

Sans doute, le Champ-de-Mars et les bords de la Seine resteront le principal centre d'attraction; mais si l'on admet, ce qui est absolument vraisemblable, qu'il n'est guère de personne venue à Paris pour voir l'Exposition, qui ne fasse au moins *une visite* à l'annexe de Vincennes, et qu'on répartisse ce nombre de 50 millions sur les 180 jours d'exposition, on obtient le chiffre moyen de 250,000 entrées par jour.

Ce chiffre est évidemment un *minimum*, car il ne suppose qu'une seule et unique visite à Vincennes par chaque voyageur, et il ne tient pas compte de la population très dense de cette région, qui aura un centre d'attraction à sa porte et en profitera large-

Le **Panorama du Tour de France,** par son intérêt, son architecture, sa situation privilégiée au bord du lac, attirera forcément l'attention de tous les visiteurs de Vincennes ; ses dimensions considérables (environ 2,500 mètres de superficie) lui permettront de recevoir de 20 à 25 mille personnes par jour.

N'en reçut-il que 10,000, ce qui constitue une faible fraction du chiffre de 250,000 visiteurs dont nous parlons plus haut, le total des recettes, au bout de six mois d'exploitation, atteindrait 2 millions. Le prix d'entrée devant être fixé à 1 franc, on voit que le capital de la Société, une fois remboursé, pourrait encore recevoir une rémunération des plus importantes.

LES PRÉCÉDENTS

Les résultats obtenus en 1886 par des entreprises similaires permettent d'évaluer, d'une façon sérieuse, ceux qui peuvent se produire en 1900.

Le Panorama de la **Compagnie Transatlantique** en 1889, a enregistré, pendant les 6 mois d'exploitation, environ 1,250,000 entrées, réalisant ainsi une moyenne de 7,000 à 8,000 francs par jour.

Ce chiffre était d'ailleurs un maximum, car ses dimensions, beaucoup plus réduites que ne seront celles du **Tour de France** ne lui permettaient pas de recevoir un plus grand nombre de visiteurs.

Si l'on considère que, dans cet établissement, la surface d'accès du public n'était que de 50 à 60 mètres carrés, alors que la plate-forme du **Tour de France** sera de 100 mètres environ, on voit combien les recettes du **Tour de France** peuvent être plus considérables.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

(Extrait des Statuts)

Le montant des recettes, déduction faite des frais généraux, constituera les bénéfices.

Ces bénéfices seront immédiatement affectés au paiement de l'intérêt des actions et à leur complet remboursement.

L'excédent sera réparti de la manière suivante :

1° 10 o o au Conseil d'administration ;
2° 45 o/o aux Actionnaires ;
3° 45 o/o aux Parts de fondateur.

On voit que la Société s'est préoccupée, avant tout, d'assurer le remboursement du capital social et que les promoteurs de l'entreprise ne se sont réservé *aucun avantage* en dehors des bénéfices futurs de l'exploitation.

Des exemplaires des Statuts sont à la disposition des souscripteurs, sur demande adressée, soit au **Siège social**, *74, rue Blanche, à Paris, soit à la* **Banque Ch. Noel et Cie**, *9, faubourg Poissonnière, à Paris.*

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 décembre 1899.

La nouvelle de l'échec du général Gatacre a fait baisser les cours des Mines à Londres, sans cependant faire dégénérer le mouvement en panique. Les Anglais n'accordent que peu d'importance aux incidents militaires actuels, qui, selon eux, ne peuvent en rien modifier le résultat final qu'ils attendent. Ils reprochent surtout à l'échec du général Gatacre de tomber un jour de liquidation.

La liquidation, qui s'ouvre aujourd'hui au Stock-Exchange, se fait avec des reports assez élevés, entre 16 et 14 o/o. Cette cherté n'empêche pas, paraît-il, les achats anglais. Néanmoins, les Mines d'or sont en recul notable sur samedi, à Londres et ici.

L'ensemble de notre cote marque tout naturellement une assez grande lourdeur. Le 3 o/o faiblit à 100 57, malgré la proximité de son coupon.

L'Italien perd 10 centimes à 94 55.

L'Extérieure, très discutée au début, finit à 67 85 au lieu de 68 02.

Les fonds turcs font exception à la faiblesse générale et se maintiennent dans leurs cours précédents.

Les établissements de crédit sont plus lourds. La Banque de Paris clôture à 1111, le Crédit Lyonnais à 1005, le Comptoir d'Escompte à 622.

Le Rio, malgré quelques achats de Londres, faiblit de 1168 à 1161.

Sur le marché des Mines d'Or de très bas cours sont traités avant Bourse, mais la cote s'améliore pendant la séance. La Rand Mines finit à 996, l'East Rand à 180, la Goldfields à 188.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	100 57	Turc	22 05
Italien.	94 55	Banque Ottom.	569 »
[illegible]	[illegible]	Rio	1161 »

Nous tenons à la disposition de nos abonnés et de nos lecteurs, au prix de **60** *francs, la collection reliée du journal :*

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

depuis sa création, jusqu'au 31 décembre 1898.

Cette collection qui comprend les années 1894, 1895, 1896, 1897 et 1898, contient tous les documents officiels qui ont été publiés depuis la loi fixant la préparation d'une Exposition Universelle, en 1900.

Elle constitue elle-même un document d'une réelle valeur, indispensable aux exposants qui ont commencé leurs travaux d'installation.

Cette collection est en vente au bureau du journal, 12, rue Cambon, Paris.





BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

PARIS — GRANDS MAGASINS — PARIS

DU LOUVRE

ACTUELLEMENT

ETRENNES, JOUETS

Grande mise en vente de

LIVRES — MAROQUINERIE — PAPETERIE — ÉVENTAILS

Bijouterie — Bronzes — Argenterie — Petits Meubles

BELLES OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

Notamment aux Soieries, Lainages, Bonneterie et Fourrures

Le Louvre-Agenda illustré : 15 cent.

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, **PARIS**

TONIQUE — HYGIÉNIQUE

AMER PICON

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret. Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville. Alger, Oran, Tunis et Lyon.

Papier à Cigarettes

JOB

HORS CONCOURS

PARIS 1889

VICHY SOURCES DE L'ÉTAT

Administration : 24, Boulevard des Capucines. Paris

Avoir soin de désigner la source

VICHY-CÉLESTINS
VICHY-GRANDE-GRILLE
VICHY-HOPITAL

SE MEFIER DES SUBSTITUTIONS

PASTILLES VICHY-ÉTAT

après les repas facilitent la digestion

LES SEULES FABRIQUÉES AVEC LES SELS **VICHY-ÉTAT**

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

Aux sels *Vichy-Etat*

Pour rendre instantanément toute boisson alcaline et gazeuse.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

elle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — **CHRISTOFLE ET Cie.**

6e Année. — N° 134 | FONDE LE 5 AVRIL 1894 | Paris, du 10 au 25 Décembre 1899

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris . . . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

AVIS

Comme les années précédentes, nous donnons, à la dernière page du journal, un état récapitulatif des matières contenues dans les numéros parus au cours de l'année 1899.

BULLETIN

Paris, 25 décembre 1899.

L'année 1899 finit au bruit du canon.

L'année 1900, qui aurait dû être l'année pacifique par excellence, va commencer sous de facheux auspices.

C'est le canon des jours de fêtes que nous comptions entendre; celui qui devait annoncer à tous les peuples que les grandes assises de la paix et du travail allaient bientôt s'ouvrir, à Paris.

Au lieu de cela, deux de ces peuples, conviés chacun de leur côté à collaborer à l'œuvre commune de 1900, et qui ont d'ailleurs accepté cette part de collaboration, sont en train de s'exterminer dans l'Afrique du Sud, sur les bords de la Modder.

Il est évident que ce n'est pas là un heureux présage, et que l'Angleterre et le Transvaal avaient mieux à faire que de s'envoyer des obus ou des balles dum-dum.

Ce fâcheux état de choses n'est pas encourageant, et nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'il cesse le plus tôt possible. Si nos diplomates voulaient faire un coup de maître, nous leur conseillerions de s'arranger pour nous présenter, le 15 avril prochain, à Paris, le Président Krüger offrant son bras à la Reine Victoria, et inaugurant ensemble l'Exposition.

Voilà un clou qui ne serait pas banal. Nous livrons cette idée à l'imagination de nos Richelieu modernes. Elle est à creuser...

Malgré ces appréhensions légitimes, mais qui ne doivent pas nous faire perdre de vue la grande échéance, les travaux marchent un train d'enfer, et touchent à leur fin. M. Picard est certain d'arriver à point; c'est-à-dire que tout sera et doit être prêt le 14 avril, à minuit. Le relèvement subit de la température a rassuré les architectes, et dès avant-hier le travail était repris partout, malgré l'intensité du brouillard qui, avant quatre heures, avait fait la nuit sur les chantiers.

Les grands froids de ces derniers jours n'avaient d'ailleurs interrompu que partiellement les travaux; c'étaient surtout les maçons et les vitriers qui avaient eu à en souffrir, et le chômage n'avait même jamais été complet; les ouvriers venaient aux chantiers vers huit heures du matin et les quittaient vers deux ou trois heures de l'après-midi. Les maçons employés aux travaux de 1900 se servent d'ailleurs de ciments spéciaux que leur composition chimique permet de manipuler jusqu'à des températures assez basses. Ils n'ont dû cesser le travail qu'aux heures où le thermomètre s'abaissait à 10, 12, 15 degrés au-dessous de zéro!

Il est à souhaiter que ces moments difficiles ne reviennent pas. En tout cas, au cours d'une réunion des architectes qui a eu lieu avant-hier matin dans le cabinet de M. Bouvard, on a avisé aux mesures à prendre au cas où de nouveau de grands froids se reproduiraient.

L'Exposition doit s'ouvrir le 15 avril et ceux qui ont assumé la charge de cette tâche énorme tiennent à ce que les engagements pris soient tenus. H. G.

L'État des travaux de l'Exposition

AU 25 DÉCEMBRE

Tandis que disparaissent, avec les restes du palais de l'Industrie, les derniers vestiges de la brillante Exposition de 1867, tous les édifices qui doivent contribuer à embellir la Foire du Monde de 1900 sont sur le point d'être achevés.

Les deux palais des Beaux-Arts, qui encadrent toute la grande voie allant des Champs-Elysées aux Invalides, sont à peu près terminés. Les échafaudages enlevés laissent voir, à présent, les façades telles qu'elles apparaîtront aux visiteurs de 1900. Dans des ateliers en planches, accrochés curieusement aux flancs des palais, les sculpteurs achèvent les groupes décoratifs.

Et, pendant que les artistes de la pierre achèvent leur œuvre, ceux de la terre la commencent. L'avenue qui passe entre les palais est déjà tracée; des remblais de terre sont préparés pour les futures corbeilles de fleurs qui seront placées de distance en distance sur les bas-côtés; des terrassiers sont déjà au travail sur la chaussée.

Plus loin, c'est le pont Alexandre III, également sur le point d'être achevé. On va prochainement poser les balustrades, ériger au sommet des pylônes les Pégases de bronze qui les couronnent et raccorder le pont au Cours-la-Reine et au quai d'Orsay.

A propos du pont Alexandre, signalons un petit accident qui sera facilement réparé. L'autre jour un incendie a éclaté rue de Chazelles, de vastes ateliers de plomberie ont été la proie des flammes.

Or, c'est là qu'on venait de terminer la fonte en cuivre battu des motifs de décoration de la « clé » du pont Alexandre III. Tout était terminé, emballé et prêt à partir pour les chantiers de l'Exposition. Il n'en reste plus rien; le feu a détruit les motifs signés Récipon!

Naturellement, on n'aura pas le temps de faire une nouvelle fonte pour le 15 avril, et on sera obligé de placer sur le pont Alexandre III une « clé » en staff, en attendant mieux.

Ajoutons que, d'ailleurs, la physionomie du pont n'en sera pas autrement altérée et qu'il aura toujours très belle allure.

Plus loin encore, les palais de l'esplanade des Invalides se dressent devant nous, achevés bientôt, eux aussi.

Du pont Alexandre III, le regard est conduit jusqu'au dôme des Invalides par une étroite allée, jalonnée de palais dont les clochetons, les dômes, les tours, ne sont point sans nuire à la perspective et sans écraser de leur blancheur et de leur nombre le monument de Mansard.

Mais ce ne sont que des constructions éphémères, et si elles sont un peu trop nombreuses, d'un style quelquefois un peu trop chargé, si elles sont enfin trop outrageusement blanches, on ne saurait, en somme, s'en plaindre. Il a fallu abriter beaucoup d'exposants, construire vite et à bon marché.

Ces palais abriteront un nombre suffisant d'exposants; ils ne sont point lourds, s'ils ne sont point beaux, et, surtout, ils seront prêts en temps voulu : c'est ce qu'on demandait.

LES FRAIS D'INSTALLATION

M. Stéphane Dervillé, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser aux Présidents des Comités d'installation des Classes, la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Par ma circulaire jointe à la note du Service des Installations générales du 10 juillet et par ma note du 15 septembre, je vous ai demandé de vouloir bien me soumettre, le plus tôt possible, les plans d'installation et de décoration de votre classe, aux termes de l'article 58 du règlement général.

Permettez-moi d'insister très vivement pour recevoir de suite cette communication; l'Exposition ouvrira le 15 avril, et quatre mois et demi seulement nous séparent de cette date.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : DERVILLÉ.

LES DEMANDES D'EXONÉRATION

M. Stéphane Dervillé, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser aux secrétaires des Comités de Classes, la circulaire suivante :

Monsieur le Secrétaire,

Par lettre du 13 courant, j'ai prié M. le Président de votre Comité de faire établir et de me transmettre la liste des exposants qui auraient introduit dans votre classe une demande d'exonération en se réclamant de l'article 48 du règlement général.

Pour vous faciliter l'établissement de ce travail, je vous adresse le relevé des demandes parvenues dans mon service à la date du 18 courant et concernant votre classe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : D[illegible]

La Date de l'Ouverture de l'Exposition

Dans moins de quatre mois, on sera à la veille de l'ouverture de l'Exposition, ouverture fixée par décret au 15 avril 1900.

A ce propos, M. Picard a l'intention de demander au Président de la République de devancer d'un jour la cérémonie d'inauguration qui aurait lieu le 14 avril, à 2 heures. L'ouverture officielle pour le public aurait lieu le lendemain. Mais rien n'est encore définitivement arrêté à ce sujet.

Quelques personnes mal informées laissent entendre que, conformément à la mauvaise habitude trop ordinaire des grandes entreprises de ce genre, l'Exposition ne sera pas prête à l'heure dite, et que son ouverture pourrait être reculée d'une quinzaine de jours; en tout cas, dit-on, les exposants auront bien cette quinzaine devant eux pour compléter leurs installations. Nous sommes en mesure de déclarer d'une façon formelle que ces bruits d'atermoiements et d'accommodements avec le décret organisateur de l'Exposition sont absolument inexacts et qu'il serait fort préjudiciable aux exposants de s'y fier. L'Exposition Universelle ouvrira ses portes le 15 avril 1900. A partir de minuit, le 14 avril, il ne sera plus donné un coup de rabot, ni planté un clou dans aucune galerie, et les exposants qui ne seraient pas prêts auraient le regret de voir leurs vitrines se présenter telles quelles au public. Nous avons dit, d'ailleurs, qu'il sera probablement tenu compte, dans les appréciations du jury des récompenses, de la diligence et du soin que les exposants auront apportés pour être prêts à la date fixée.

Le Catalogue de l'Exposition

Notre très distingué confrère du *Figaro*, M. Emile Berr, publie l'article que nous reproduisons ci-après, sur la façon dont se confectionne le catalogue de l'Exposition.

C'est, on peut le dire, un travail de bénédictin, et c'est à notre ami et ancien collaborateur dans ce journal, Henry Girard, qu'il a été confié :

Au rez-de-chaussée du grand hall de l'avenue Rapp. Un étroit cabinet, aux murs duquel, de long en large et de haut en bas s'alignent, en bon ordre, deux cents cartons étiquetés; à côté, une chambre spacieuse où, parmi l'accumulation méthodique des paperasses de tous formats — circulaires, fiches, correspondances et dossiers — quinze secrétaires travaillent. C'est le local où s'élabore, sous la direction d'un de nos anciens confrères, M. Girard, le catalogue officiel de 1900 : c'est-à-dire un des endroits de Paris où l'on a le plus éperdument travaillé depuis quelques semaines, et où sévit, à cette heure, une fièvre d'activité que le public ne soupçonne pas.

Car il s'agit là d'une besogne exténuante par la multiplicité des détails qu'elle comporte; exaspérante par la complication des petits embarras, des difficultés de toute sorte que suscite à ceux qui l'organisent la négligence des intéressés; j'entends des exposants mêmes au profit de qui cette tâche énorme s'accomplit.

Nous sommes très disposés à railler les lenteurs de nos administrations. Nous les traiterions avec plus d'indulgence, si nous savions à quel point leur bon vouloir est parfois contrarié, paralysé par l'inintelligence ou la veulerie générales... Et l'exemple, ici, est frappant.

C'est au mois de février dernier que la période de travail des Comités d'admission fut officiellement déclarée close. Dès ce moment, par conséquent, le bureau du catalogue s'organisait. A chacun des exposants français dont les Comités lui avaient communiqué les noms et les adresses, il expédiait une circulaire où les indications nécessaires à l'inscription au catalogue étaient réclamées.

L'été se passa à attendre ces réponses et à vérifier, reviser et classer celles qui arrivaient. Mais combien croit-on qu'il en arriva?

Vingt-cinq mille exposants figurent sur les listes de la section française. Au mois d'octobre dernier — *huit mois* après l'envoi de la circulaire dont je viens de parler — on attendait encore au commissariat général les réponses de *quinze mille* d'entre eux!

Il fallut envoyer une seconde lettre aux retardataires. On la rédigea en termes pressants. Alors, les réponses vinrent, mais si lentement encore qu'un troisième avis fut jugé nécessaire, et qu'on dut adresser à ces exposants muets une lettre chargée qui les avertissait que, passé le 20 novembre, le Commissariat général ne garantissait plus leur inscription au catalogue de 1900.

Malgré l'insistance et la netteté de ces avertissements, il y a encore, à l'heure qu'il est, près de cinq mille exposants français dont les réponses ne sont pas connues. Le cinquième de l'effectif!

On s'est cependant mis à l'œuvre, car le temps presse et la tâche est énorme.

Il importe, en effet, de vérifier minutieusement chaque feuille d'inscription reçue; de constater que les mentions qui y figurent concordent avec les renseignements que le Comité d'admission possède déjà, et les complètent.

En ce qui concerne les expositions collectives, il y a lieu d'établir les listes de noms de tous ceux qui y participent, et de leur assurer leur place, à eux aussi, dans le classement général.

Chaque mention étant mise au point et classée, on en répète les indications essentielles sur une fiche qui servira à établir la table des matières; et quand un lot suffisant de nom a été réuni pour une même classe, on l'envoie à l'imprimeur.

Mais ce n'est là qu'une partie du travail à faire.

L'imprimeur est autorisé à recevoir directement des exposants certaines indications complémentaires, relatives notamment aux récompenses précédemment obtenues. Ces additions de texte, faites à l'imprimerie même, doivent être, au bureau du catalogue, l'objet d'une vérification nouvelle: et ce sont alors des corrections, des remaniements dont le détail est infini.

Ajoutez à cela les « rectifications » qui sont le résultat, à chaque instant, du mouvement même de la vie générale: il y a des défections, des adhésions nouvelles, des changements de raison sociale, des décès, des faillites, et ce sont autant de suppléments de travail qu'apportent les courriers de chaque jour; autant de retouches à faire et qui empêchent qu'aucune partie de l'œuvre générale soit jamais fixée!

Les étrangers nous donnent moins de mal. Les renseignements qui les concernent ont été d'avance centralisés et classés par les commissaires généraux de chaque pays. Cependant, leur inscription au catalogue nécessite encore un travail de dépouillement considérable, puisque chacune des inscriptions doit être, après vérification, rattachée aux listes du groupe et de la classe dont dépend l'exposant. Et ce petit travail devra être répété, pour les colonies et l'étranger, près de *trente mille fois!* C'est à peu près le nombre d'exposants que comprendront ces deux catégories.

Et il faut ajouter à cela l'embarras qui peut résulter, — dans la mise au point du travail général, — du retard qui sera certainement apporté à certaines de ces communications. En 1889, ces retards furent tels qu'ont dut laisser hors du catalogue un certain nombre de pays éloignés, qui n'avaient pu nous envoyer leurs listes à temps: le Brésil, la Colombie, Costa-Rica, le Honduras, le Mexique, Nicaragua, le Pérou n'y figurèrent point.

Il peut se produire aussi des incidents inattendus et comiques: tel celui qu'on nous citait hier.

Le catalogue complet du Japon venait d'être communiqué au commissariat général, et l'on s'y félicitait d'une si admirable ponctualité, quand les secrétaires chargés de le dépouiller, s'aperçurent qu'il était rédigé en japonais! On s'empressa d'informer de cette mésaventure l'aimable commissaire du Japon, M. Hayashi, et de lui demander des traducteurs, M. Hayashi se récusa! Il paraît qu'en japonais, beaucoup de mots servent à désigner à la fois deux ou trois objets similaires. D'où il résulte que pour dresser en français le catalogue du Japon, il faudra attendre que toutes ses caisses soient arrivées, et ouvertes!

La besogne n'en est pas moins très avancée maintenant. Le texte entier de la section française et une partie de celui des sections coloniale et étrangère sont « composés ». Ce travail exécuté, et la revision des épreuves une fois faite, la « mise en page » commencera.

En tête du catalogue de chaque classe figurera une notice historique relative à la spécialité d'œuvres ou de produits que cette classe représente.

Ces catalogues de *classes* seront eux-mêmes réunis et brochés en catalogues de *groupes*, dont chacun formera un volume de trois cents pages environ (format in-18 écu), qu'un plan général de l'Exposition et un plan de groupe compléteront, et dont la couverture sera ornée d'un dessin de Chartran.

Il y a dix-huit groupes. Le catalogue officiel devrait donc avoir dix-huit volumes. Mais, comme plusieurs classes ont un nombre d'inscriptions qui déborde le cadre du volume unique où elles devaient figurer (telle la classe des Vins, qui compte dix mille exposants!), il faudra dédoubler quelques catalogues de groupe; et la collection n'aura pas moins de vingt ou vingt-deux volumes, dont chacun sera tiré d'abord à mille exemplaires.

Seul, le catalogue des Beaux-Arts sera établi séparément, sous la direction de M. Molinier; mais il aura le format de la collection générale, où il figurera comme catalogue du groupe II. Ce sera, naturellement, le plus demandé. En 1889, on a vendu soixante mille exemplaires du catalogue des Beaux-Arts.

J'oubliais un chiffre intéressant. Les exposants ne seront pas seulement des individus, mais des collectivités: et chacun des participants de ces expositions collectives, avons-nous dit, aura son nom au catalogue. Les cinquante mille exposants de 1900 y seront donc représentés par SOIXANTE-DIX MILLE NOMS. Et sous chacun de ces noms-là il y a une espérance et une ambition. Pauvres jurés!

Emile Berr.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
DE L'EXPOSITION

L'Administration vient de porter à la connaissance des intéressés les cahiers des charges concernant la répartition par lots de l'éclairage électrique dans les diverses parties du terrain de l'Exposition. Ce sera un grand ruissellement de lumière, car on part de la base de quinze mille chevaux de puissance alimentant des foyers électriques de divers ordres régulateurs et lampes à incandescence: ce chiffre sera probablement dépassé, et cela sans difficulté, car les exposants de force motrice sont nombreux et parfaitement outillés pour répondre à tous les desiderata éventuels. De plus, les éclairages particuliers les plus variés viendront apporter leur contingent à l'éclairage général.

En ce qui concerne l'éclairage électrique proprement dit, voici quelques indications d'après lesquelles on pourra juger de l'importance de l'ensemble.

Le soir, les visiteurs arriveront surtout à l'Exposition par les Champs-Elysées et par la porte monumentale de la place de la Concorde. Voici ce qu'ils y trouveront: Aux Champs-Elysées, 174 lampes à arc à courant continu, alimentées souterrainement. A la porte de la Concorde, 12 grandes lampes à arc sur la coupole et les minarets, 8 lampes à réflecteur-projecteur et 16 lampes à réflecteur simple sur les pylônes; enfin, 3,116 lampes à incandescence réparties sur tout le monument. Le pont Alexandre III sera éclairé électriquement par 508 lampes à incandescence réparties dans les candélabres, sur les couronnes lumineuses de ses clefs de voûte et sur les pylônes des quais; toutes ces lampes sont de 16 bougies, alimentées par du courant alternatif triphasé pris sur les postes de transformation.

Au Champ-de-Mars, le palais de l'Electricité et le château-d'eau placé devant lui seront éclairés *a giorno*. Le palais de l'Électricité, justifiant son titre, sera illuminé par *cinq mille lampes à incandescence*, 8 lampes à arc avec projecteurs à verres colorés et 4 lampes à arc avec réflecteurs. Sur le château-d'eau seront disposées 1,098 lampes à incandescence. La répartition de ces innombrables foyers a été l'objet d'une étude approfondie; quant à l'effet produit, les chiffres que nous venons de donner parlent par eux-mêmes.

Signalons encore la grande salle des fêtes aménagée dans la galerie des Machines et qui comporte 4,500 lampes à incandescence, les deux

palais de l'Esplanade des Invalides dont chacun sera éclairé par 1,068 lampes à incandescence, avec 25 lampes dans l'allée centrale et 34 lampes dans les quinconces, soit en tout *deux mille cent cinquante-quatre* foyers.

Ce sont là les gros centres d'éclairage électrique : le restant est réparti par groupements moindres sur les différents emplacements.

Nouvelles et Échos

Le professeur Proust, inspecteur général des services sanitaires de France, se trouve actuellement en tournée d'inspection dans les ports de la Méditerranée pour contrôler le bon fonctionnement des lazarets du littoral et assurer ainsi la défense du pays contre les maladies infectieuses qui pourraient être importées d'Orient.

Nous disons « qui pourraient », car rien ne nous menace directement à l'heure actuelle. Il s'agit simplement d'assurer le parfait état sanitaire de la France au moment de l'Exposition.

* * *

Le commissariat général des Etats-Unis à l'Exposition vient d'être avisé que le croiseur américain la *Prairie* est parti le 10 décembre de Baltimore à destination du Havre. Ce navire transporte une première et importante cargaison d'objets destinés à l'exposition du gouvernement américain et il se mettra, dès son arrivée, à la disposition de M. Woodward, commissaire général adjoint des Etats-Unis. Cette première mission remplie, la *Prairie* retournera aux Etats-Unis pour y effectuer un second chargement et elle sera de retour au Havre, venant de son second voyage, vers la fin de janvier.

Le gouvernement américain a décidé que l'île de Cuba aurait à l'Exposition une installation spéciale ; un crédit de 250,000 francs a été ouvert à cet effet. Le docteur Antonio B. Zanetti a été nommé commissaire général de cette section. Le personnel des bureaux sera cubain. On verra figurer, dans cette exposition, en outre de nombreux documents historiques et géographiques, tous les produits de l'industrie indigène et du sol de l'île de Cuba.

* * *

Nous apprenons avec un vif regret la mort du statuaire Louis Clausade, foudroyé, sur les chantiers de l'Exposition, par une congestion causée par le froid. Il avait à peine trente-cinq ans.

Brillant élève de Falguière, il comptait parmi les représentants les plus distingués de la jeune école française de sculpture, et, quoique les circonstances l'eussent réduit à chercher dans des besognes utilitaires un emploi quasi quotidien de son talent, il n'en avait pas moins trouvé le temps de se livrer à des travaux personnels et de s'affirmer aux Salons par des œuvres également serrées de facture et fines de sentiment.

* * *

Le congrès international de navigation, conformément à la décision prise au septième congrès à Bruxelles et approuvée par l'administration de l'Exposition universelle, s'ouvrira à Paris le 28 juillet 1900 et durera sept jours. Ses membres se composent des délégués du gouvernement français et des gouvernements étrangers, des mandataires accrédités par les chambres de commerce, les villes, les sociétés de navigation, de touage ou de remorquage, les compagnies de chemins de fer, les sociétés techniques, scientifiques et industrielles, les unions syndicales, enfin, les adhérents auxquels il est fait appel. Le congrès a pour présidents MM. G. Masson, président de la chambre de commerce de Paris, et P. Holtz, inspecteur général des ponts et chaussées, pour vice-présidents MM. [illegible] Molinos, Hugot et Widmann, pour secrétaire général M. G. Pavie, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Les questions qui seront examinées concernent les travaux et l'exploitation en matière de navigation intérieure et de navigation maritime : régularisation des rivières et de leur régime, application de la mécanique à l'alimentation des canaux, institutions de prévoyance et d'instruction pour le personnel de la batellerie, éclairage et balisage des côtes, appropriation des ports de commerce aux exigences du matériel naval, outillage des ports maritimes. Des fêtes seront organisées à Paris à l'occasion du congrès, ainsi que des excursions qui permettront aux congressistes de visiter les ouvrages de navigation les plus remarquables.

L'Affiche du Palais du Costume

L'approche de l'Exposition fait naître sur les murs de Paris une véritable éclosion d'affiches.



C'est l'Exposition Universelle de l'affiche, préface originale de l'Exposition de 1900.

Une des plus belles et des plus artistiques parmi ces affiches, est assurément celle du *Palais du Costume*, une des plus grandes attractions que le Champ-de-Mars nous réserve, et dont nous publions ci-dessus la fidèle reproduction.

Le *Palais du Costume* qui est situé aux pieds de la Tour, est aujourd'hui complètement achevé. C'est un des premiers projets adoptés par l'administration. Il sera un des premiers, sinon le premier, prêts à ouvrir ses portes à la foule des visiteurs.

Une armée d'artistes et de décorateurs met en ce moment la dernière main à son ornementation intérieure, et le peu qu'il nous a été permis d'entrevoir l'autre jour, nous autorise à dire que c'est une pure merveille d'art que ses organisateurs ont créée. Le monde entier défilera au *Palais du Costume.*

C'est là, ou nous nous trompons fort, que sera le foyer des élégances en 1900. Il y aura foule tous les jours autour de ses boutiques charmantes, tenues par de jolies femmes en costumes de l'époque, alors que les anciennes galeries de bois du Palais-Royal étaient en pleine vogue.

Mais n'en disons pas plus long. Nous nous en voudrions de déflorer par nos indiscrétions une des [illegible]

LES PREMIÈRES
Expositions Universelles

suite (1)

François de Neufchâteau, dans la circulaire où il enregistrait les résultats de l'Exposition de l'an VI, conviait les « fabricants et manufacturiers » à exposer de nouveau l'année suivante. « Les Français, disait-il, ont étonné l'Europe par la rapidité de leurs exploits guerriers, ils doivent s'élancer avec la même ardeur dans la carrière du commerce et des arts de la Paix. »

Or, en l'an VII, les exploits guerriers étaient loin d'avoir pris fin ; Bonaparte était en Orient. Pill remuait l'Europe contre la France, le Directoire se débattait contre les difficultés intérieures et les arts de la Paix durent attendre pour se développer que les préoccupations intérieures se fussent dissipées.

L'Exposition ne put donc avoir lieu en l'an VII. Les événements qui accompagnèrent le 18 Brumaire, les campagnes d'Italie et d'Allemagne absorbèrent l'attention publique et ce ne fut qu'en l'an IX que, sur le rapport de Chaptal, les consuls décidèrent d'instituer une Exposition périodique des produits de l'Industrie française.

Ces Expositions devaient avoir lieu chaque année pendant cinq jours.

La première s'ouvrit après la paix de Lunéville dans la cour du Louvre. Deux cent-vingt exposants y prirent part et l'on décerna soixante-dix-sept médailles. Pour la première fois, un échantillon de chaque produit, désigné par le jury dut être déposé au Conservatoire des Arts et Métiers.

L'année suivante, à la faveur de la signature du traité d'Amiens, l'Exposition eut encore lieu ; mais le traité d'Amiens fut rompu ; la guerre reprit, l'Empire remplaça le Consulat et il ne fut plus question jusqu'en 1806 des Expositions industrielles.

L'Exposition de 1806 eut un succès considérable, c'était l'apogée de l'Empire et Napoléon entre deux campagnes, put venir visiter, sur la Place des Invalides, les 1422 exposants qui avaient répondu à son appel.

L'Exposition suivante devait avoir lieu 3 ans après, mais les circonstances s'y opposèrent et elle ne s'ouvrit qu'en 1819 sous la présidence du Duc Decazes.

A partir de cette époque, jusqu'au commencement de l'Empire, les Expositions eurent lieu régulièrement tous les quatre ans d'abord, tous les cinq ans ensuite et leur durée, qui n'était que de quelques jours fut portée à plus de deux mois. Chacune prit une importance plus considérable que la précédente, aussi bien par le nombre des exposants, que par la diversité des produits exposés, et il n'est pas sans intérêt de comparer l'exposition de 1849 qui réunit 4,500 exposants dans les Champs-Elysées, aux arcades où les 110 exposants de 1798 avaient facilement trouvé place.

Une ère nouvelle allait s'ouvrir pour les Expositions. A partir de 1844, l'émulation était devenue générale en Europe. La Belgique, la Prusse, l'Autriche, l'Espagne organisèrent des expositions industrielles. Grâce aux rapports des savants et aux comptes rendus de la presse, on établit des rapprochements, des comparaisons, et peu à peu germa l'idée des Expositions Internationales.

Tourret, qui était ministre du commerce au moment de l'Exposition de 1849, voulait y convier toutes les nations étrangères, mais sa voix n'eut pas d'écho. On craignit qu'un coup funeste ne fût porté à l'industrie française. Les protectionnistes virent s'agiter devant eux le spectre du libre échange, et l'on dut renoncer au projet de Tourret.

La première Exposition Internationale fut ouverte à Londres, dans le Cristal Palace en 1851. — 17000 exposants y prirent part, ce fut un événement considérable en économie Politique, et

c'est de ce jour que date le véritable caractère des Expositions.

La France ne devait pas rester en arrière. En 1853, un décret parut qui organisait pour 1855, une Exposition Internationale des Beaux-Arts et de l'Industrie.

Le Palais de l'Industrie, que l'on projetait de construire depuis 1834 pour abriter les Expositions, mais dont on retardait chaque fois l'exécution faute d'argent, était en voie d'achèvement. On y adjoignit une galerie le long de la Seine, une rotonde de panorama, un jardin et un Palais des Beaux-Arts au Trocadéro.

L'Exposition eut un succès considérable. Les Palais furent trop petits pour les exposants aussi bien que pour les visiteurs, et l'empereur voulut ouvrir en personne « ce temple de la paix qui conviait tous les peuples à la concorde. »

Les résultats des Expositions Internationales ne se firent pas attendre. Ce rendez-vous général où les différentes nations apportaient les richesses de leur sol et les créations de leur travail, cette éloquente comparaison de leurs ressources et de leurs forces productives, cet enseignement mutuel qu'elles échangeaient, tout cela fut fécond en conséquences politiques et économiques. En 1851, lors de la première Exposition Internationale, on avait pu remarquer des différences fondamentales entre les produits de chaque nation, tenant à la diversité des procédés de fabrication. En 1862, à Londres, on ne vit plus rien de tel, car les expositions avaient déjà fait leur œuvre, et chaque peuple avait pu profiter des progrès réalisés par les autres.

En 1867, l'Exposition eut lieu pour la première fois au Champ de Mars, mais comme on se persuada que le nouveau Palais, quelque immense qu'il put être, serait encore insuffisant pour les Expositions qui suivraient, on décida que les constructions élevées au Champ de Mars ne seraient que temporaires et qu'elles disparaîtraient après la clôture de l'Exposition.

La construction fut terminée à la fin de 1866. Le décor était féerique. « Un nombre prodigieux d'édifices de toutes les formes, de tous les styles, et de tous les temps, surgissant au milieu des arbres et des charmilles ; des dômes, des clochers, des cheminées, des tours de phares et des minarets se détachant sur le ciel..., voilà ce que de loin et à vol d'oiseau l'œil apercevait au Champ de Mars ».

Des Expositions qui suivirent, nous ne parlerons pas, elles sont encore trop présentes à l'esprit de tous pour qu'il soit besoin d'y revenir, et l'étude en sortirait de notre cadre.

Ce que nous avons voulu montrer, c'est que les Expositions Universelles procèdent des tendances, des sentiments et des besoins de notre temps.

La France revendique l'idée de ces concours internationaux, l'Angleterre se glorifie d'avoir pris l'initiative de l'exécution. Ce n'est en réalité ni l'Angleterre, ni la France, c'est le génie du XIX[e] siècle qui a inspiré et exécuté l'entreprise.

MARCEL BLOCH.

UN THÉATRE ALLEMAND
A L'EXPOSITION

On lit dans le *Gaulois* :

« J'ai causé souvent avec M. Lautenburg de son projet d'installer à Paris un théâtre allemand pendant l'Exposition de 1900.

« L'entreprise a eu ses vicissitudes, M. Lautenburg voulait un emplacement à l'Exposition même. Ce fut impossible à obtenir. Après bien des pourparlers, le directeur du Residenz Theater loua la salle du Gymnase pour tout le mois de juin.

« M. Lautenburg avait tout d'abord eu l'intention de donner des représentations de pièces françaises traduites en allemand. Son idée était d'expo- [illegible] l'Allemagne pour comprendre le grands classiques, Racine, Corneille, Molière, se reflètent dans les cerveaux des acteurs allemands. L'idée était ingénieuse. Mais l'entreprise avait le défaut de provoquer la critique et peut-être la raillerie.

« Sardou, consulté, répondit laconiquement : « Vous ferez four ».

« Aujourd'hui, c'est l'œuvre théâtrale de l'Allemagne moderne, que la troupe dirigée en commun par M[me] Sorma et par M. Lautenburg, défendra et fera applaudir en 1900.

« *La Cloche enchantée* de Hauptmann, *Faust* de Gœthe, *Nora* d'Ibsen, et peut-être *Magda* de Sudermann et *le Camp de Wallenstein*, de Schiller, seront représentés. Le programme n'est d'ailleurs pas définitif.

« M. Lautenburg est enchanté de l'accueil qu'il a rencontré dans la presse française et parmi les écrivains français qu'il a consultés sur son entreprise. Marcel Prévost, en particulier, s'est montré enthousiaste et lui a donné de précieux conseils.

« Mme Sorma, l'étoile de la troupe, est une grande actrice. C'est l'interprète forcée d'Ibsen et j'ai vu chez elle un tambourin crevé dans le feu de l'action, sur lequel le maître d'ordinaire si peu louangeur avait consenti à écrire quelques lignes fort aimables.

« Depuis deux ans M[me] Sorma est bannie, disons exilée, du Deustcher-Theater où elle a créé ses principaux rôles ; au grand désespoir des auteurs qu'elle mène à la victoire.

« C'est donc une rentrée sensationnelle qu'elle fera à Paris, où elle retrouvera ses admirateurs de Berlin, de New-York et de Chicago. »

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 décembre 1899.

Le marché est moins agité aujourd'hui ; cependant la tendance reste toujours hésitante : la spéculation attend évidemment, avant de changer son orientation, quelques renseignements sur la façon dont se passera la liquidation de Londres, qui doit commencer demain.

Le 3 o/o, qui avait fléchi hier après Bourse jusqu'à 99 francs, s'améliore assez sensiblement à 99 15, grâce aux achats du comptant.

L'Italien se maintient à 93 35.

L'Extérieur finit par gagner 0 15 à 65 fr., après 64 35 au plus bas et 65 10 au plus haut.

Les fonds turcs sont calmes : série C 25 25, série D 22 46, Banque ottomane 555.

Les établissements de crédit défendent facilement leurs cours de clôture d'hier. La Banque de Paris termine à 1070, le Lyonnais à 985, le Comptoir d'escompte à 612.

Le Crédit foncier est bien tenu à 718, restant complètement en dehors des agitations du moment.

La faiblesse passagère que les circonstances que nous traversons ont fait peser sur les obligations du Crédit foncier constitue pour ces titres une prime exceptionnelle qui ne les rend que plus attrayants. En effet, ces obligations se trouvant aujourd'hui au-dessous du pair, leur revenu nominal est devenu plus rémunérateur pour les acheteurs nouveaux ; et, de plus, la prime de remboursement en est sensiblement accrue. Suivant les diverses obligations, cette prime représente une plus-value qui atteint jusqu'à 10 o/o du capital déboursé.

Le Rio, vivement discuté, fléchit un moment à 1037, pour reprendre à la fin de la séance à 1052.

Sur notre marché des Mines d'or, on signale quelques achats qui, sans arriver à absorber entièrement les offres de Londres, communiquent à la cote une force de résistance très appréciable dans les circonstances actuelles.

Les Rand Mines terminent à 762, l'East Rand à 139, les Goldfields à 147.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	90 15	Turc	22 45
Italien	93 35	Banque Ottom.	[illegible]

LES

Livres d'étrennes
POUR 1900

COLLECTION HETZEL

Les volumes que publie la librairie Hetzel sont bons à mettre en toutes mains ; à la fois instructifs, séduisants et gais, ils sont pourvus de ce cachet d'honnêteté qui est la marque de fabrique de sa charmante et incomparable collection.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner la liste des nouvelles publications pour étrennes : *Le Testament d'un Excentrique*, par J. Verne. — *Le Filon de Gérard*, par André Laurie. — *Le Château des Merveilles*, par H. de Noussanne. — *Cousine Alice*, par E. Breton. — *La Sœur perdue*, par Mayne-Reid. — *La Pupille de Polichinelle*, par O. Le Roy. — *Les Exploits de Fanchette et de Marcel*, par E. Froment. — *Mademoiselle Lili au Jardin des Plantes*, par L. Frœlich. — *Du Matin au Soir*, par M. Courbe et enfin l'année 1899 du *Magasin d'Education et de Récréation*, magnifique volume de 768 pages, illustré de plus de 200 dessins.

COLLECTION MAY

La *Société Française d'Editions d'Art*, sous la direction de M. L.-HENRY MAY, tout en nous présentant cette année pour les étrennes de 1900, des volumes de grand luxe comme ceux que l'on est habitué à trouver dans cette maison de premier ordre, nous offre un nombre plus grand que d'habitude d'ouvrages pour la jeunesse établis sous l'intelligente et très compétente direction de M. Georges Mantoux. Nous allons essayer en quelques lignes de donner un aperçu de l'ensemble de ces nouveautés.

Paris Pittoresque; 1800-1900; la Vie, les Mœurs, les Plaisirs, par LOUIS BARRON. — Raconter et peindre la Vie de Paris pendant le siècle que l'Exposition universelle de 1900 va magnifiquement clore, tel est le vaste sujet de l'ouvrage de M. LOUIS BARRON. Nous croyons pouvoir dire qu'il n'en est pas qui réponde mieux en ce moment à la curiosité du public.

Qui pourrait oublier ou méconnaître l'importance du rôle de Paris dans les affaires du monde, de 1800 à 1900? Qui pourrait ne pas voir en Paris le type le plus complet des grandeurs et des vicissitudes du siècle.

Paris ne se repose jamais. Le progrès est sa loi suprême, de là ses incessantes réformes, les continuels perfectionnements qui, de période en période, renouvellent sa physionomie, inimitables métamorphoses, dont s'émerveillent ceux qui l'observent de près.

Ces métamorphoses, l'auteur en fait l'objet de ses études, et il a noté ces multiples symptômes pour les décrire Son livre en est le tableau complet et animé. Tout ce qui disparaît et tout ce qui naît, documenté par les textes et les dessins contemporains y a sa place.

Ainsi, comme sur un immense théâtre se succèdent de changeants décors et défilent d'innombrables personnages, de manière à donner au lecteur, emporté dans le mouvement des choses et des êtres, l'illusion de vivre de 1800 à 1900, la vie extraordinaire de Paris.

Un vol. gr. in-4° de 400 pages illustré de 400 vignettes dans le texte et de 20 planches hors texte tirées en couleur, **25** fr. ; demi-reliure d'amateur, **40** francs.

NOUVELLE COLLECTION POUR LA JEUNESSE

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette charmante collection. Chacun de ces ouvrages est parfaitement établi, tant au point de vue de la forme typographique et du luxe des couvertures, qu'au point de vue du fond, de plus, son prix très modique met cette série de livres nouveaux à la portée de toutes les

Reconnaissance. — Le pavillon d'or
Petite Reine. — Grands cœurs et petits Pays
A la Conquête d'un trône
Par Vanité. — Tambour battant

Reconnaissance, par M. d'Agon de la Conternie, est un livre dont le titre, dès l'abord, semble destiné à mettre au cœur de ceux qui le liront, de nobles pensées.

L'auteur, qui s'est déjà fait une véritable notoriété dans le monde littéraire, consacre plus particulièrement son talent à développer chez les enfants et les adolescents l'amour du beau et du bien.

C'est pour lui certainement tâche facile, car les péripéties émouvantes se succèdent dans ce récit emprunté à cette dernière période du consulat si féconde en événements dramatiques.

La douce figure de Geneviève se détache avec un relief saisissant et les personnages secondaires se groupent autour d'elle avec un rare bonheur.

Tout le monde voudra connaître l'aimable Guillaume, chacun exigera dès les premières pages pour le criminel Aurélien le châtiment qui lui est enfin infligé. Un vol. gr. in-4 relié **8** fr.

Grands cœurs et petit pays, par M. Noel Gaulois. — Les héroïques efforts d'un petit peuple opprimé par une puissance redoutable et décidé à reconquérir sa liberté, fut-ce au prix des plus douloureux sacrifices, les aventures extraordinaires de quelques jeunes gens de nationalités diverses, enflammés d'une égale ardeur pour la défense d'une cause sacrée, tels sont les éléments d'un ouvrage écrit, pour la jeunesse, par Noel Gaulois sous ce titre : *Grands cœurs et petit pays*. Dans un milieu saisissant d'imprévus, l'auteur a su camper avec un rare bonheur une série de personnages curieusement étudiés qui évoluent à travers une action rapidement conduite et d'un intérêt soutenu. Le prestigieux crayon du maître Zier a traduit avec une force et une couleur admirable les passages saillants de cette œuvre et ses illustrations donnent au volume une réelle valeur artistique. Un volume gr. in-4, relié **8** fr.

Pavillon d'Or, par M. L. Gastine.— *Le Pavillon d'or* couvre une marchandise peu banale, car on a rarement poussé aussi loin la verve humoristique que Louis Gastine dans ce roman d'aventure digne de prendre rang à côté des meilleures productions du maître en ce genre, Jules Verne.

Plus moderne, plus dans le train peut-être, car tout a marché depuis les célèbres productions presque phophétiques de Verne, *Le pavillon d'Or* a encore, en outre, le mérite de convenir aussi bien comme lecture, à la jeune fille qu'à l'adolescent et même aux esprits rassis, car il déridera certainement les lecteurs les plus moroses. Un vol. grand in-4, relié **8** fr.

A la Conquête d'un trône, par M. Mahlinger. — Parmi les nations de l'Europe orientale qui ont le plus ardemment lutté pour leurs libertés et leur indépendance, l'on peut compter les Dalmates. Dans *la Conquête d'un trône* l'auteur nous conduit en Dalmatie et nous fait assister à une phase dramatique de l'histoire de ce pays. Nous suivons pas à pas les péripéties d'un soulèvement qui malheureusement se termine par l'écrasement des patriotes Dalmates. Mais l'auteur nous dépeint en termes émouvants l'ardent patriotisme qui anime ces intrépides montagnards. Créant de toutes pièces une intrigue à la tête de laquelle il place une jeune fille, de grand caractère et de sentiments élevés, il nous montre ce que peuvent les exemples de bravoure, de loyauté et de patriotisme. Un vol. grand in-4, relié **8** fr.

Petite Reine, par M. Chambon, destiné aux jeunes filles. Des aventures désolantes séparent Petite Reine de chers parents mais tout finit dans une apothéose de joie. Le récit se déroule dans un cadre pittoresque et dans un temps curieux ; il évoque la période glorieuse du règne de Louis XIV et tous les détails historiques sont d'une scrupuleuse fidélité.

Un style clair, simple, un mouvement rapide donnent à ce volume un aimable intérêt. Un vol.

Par Vanité, par M. de Perronnet.— Les familles Ferriel, Dècle et de Presne sont unies d'amitié depuis des années, ces amitiés si solides sont cependant troublées par la vanité, ce fléau du cœur humain : des fillettes grandissant, différentes de charmes, se jalousent un peu ; les mères sont plus jalouses encore, à leur sujet ; et les pères, eux-mêmes ne sont pas exempts de cette calamité dissolvante. Le but de ce récit est de montrer que la vanité si puérile dans ses petites causes peut produire de grands et terribles effets. Un volume grand in-4, relié : **8** francs.

Tambour battant, par M. Chambon. — Le joli titre ! comme il claironne ! On devine tout de suite que le porteur de ce nom est un de ces héros charmants de jeunesse et d'intrépidité dont notre histoire nationale fourmille. Les lecteurs se passionneront pour le garçonnet faiseur de prouesses ; ils s'intéresseront à la mignonne Aliette, sa sœur, au grand et gros Pigoche, si drôlatique, au Furet et à Airsé dont les noms font pressentir les exploits. Un vol. gr. in-4, relié : **8** fr.

L'Oie du Capitole, par M. Léon Claretie, illustration de M. A. Vimar, est l'amusante aventure d'une oie qui descend aux enfers et qui y voit des choses surprenantes, c'est l'Enéide ou l'odyssée d'un palmipède, avec de comiques parodies, pleines d'imprévu et de variété. Les collégiens en feront leurs délices, car l'antiquité ne leur avait pas encore été présentée sous ce jour riant. Les dessins spirituels et drôles de Vimar mettent le rire et la gaieté sur les fronts les plus moroses. Voilà bien le livre de la jeunesse, livre sain et attrayant. Un album gr. in-4 de 48 pages, 60 dessins en couleurs sous un riche cartonnage. Prix : **8** fr.

1° **Vacances chez Grand'mère,** par B. Bonhomme. — La marquise de Bonneville est bien la meilleure des grand'mères, c'est chez elle que de nombreux petits enfants passent les vacances ; aussi avec quel désir, au début de l'histoire, nous voyons tout ce petit monde espérer l'heure du départ : cette année les plaisirs seront encore plus grands par suite de la présence du frère de la bonne maman : c'est le récit de ces agréables moments que l'auteur nous raconte. Avec ces enfants le lecteur fermant le livre regrette la fin des vacances. Un vol. broché **2** fr. **25**, relié bleu et or tranches dorées, **3** fr.

LA BIBLIOTHÈQUE ENFANTINE comme tous les ans apporte une joie nouvelle à nos jeunes enfants : son 27e volume, **Contes pour les enfants sages**, par C. Natal, l'auteur apprécié des petits. Par cette charmante publication ou par des contes plus attrayants les uns que les autres il amène le rire en ces gentils visages, n'oublie jamais que la lecture doit être pour eux une leçon de morale.

Dans la **BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE ILLUSTRÉE, la France sous le Consulat**, par M. Corréard. — Ce nouveau volume, 15e de la collection historique dirigée par MM. Zeller et Vast, n'est pas un des nombreux ouvrages de circonstance suscités par le goût du public pour la personne de Napoléon. L'auteur a donné, comme de juste, une large place à l'homme de génie. Mais son but dans ce volume, a été d'exposer la période de l'Histoire de France, où, sous la main d'un dictateur militaire, à son idée et à son profit s'ordonne et s'organise la France révolutionnaire. Le vol. broché **4** fr., cart. **5** fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS : 2 volumes nouveaux, 55e et 56e de la collection publiée sous la direction de M. Jules Comte **Mythologie de l'Egypte**, par M. Chassinat, la **Photographie** par M. Vidal. Ces deux volumes recevront du public le même bon accueil qui a été fait à tous les ouvrages précédents, ils apportent a cet enseignement de nouveaux éléments et la jeunesse, comme les gens du monde, trouveront dans cette lecture des idées nettes sur l'art ancien et sur l'utilisation qu'il peut être fait des découvertes de la science à l'art ancien ou moderne. Prix des volumes de cette collection broché **3** fr. **50**, cart. **4** fr. **50**, demi-reliure d'ama-



CHEMINS DE FER

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 23 décembre 1899 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 8 janvier 1900, et non jusqu'à celle du 5 janvier comme l'annonçait un précédent avis.

—

A l'occasion des **Fêtes de Noël et du Jour de l'An**, des **Courses de Nice** (12 au 26 janvier 1900), du **Carnaval de Nice** (15 au 27 février 1900), des **Régates Internationales de Cannes** (8 au 20 Mars 1900), des **Régates Internationales de Nice** (2 au 16 avril 1900), des **Vacances de Pâques**, du **Tir aux Pigeons de Monaco**, la Compagnie délivrera, du 15 décembre 1899 au 30 avril 1900 inclus, des billets d'aller et retour, 1re classe, valables pendant 20 jours, et dont le prix au départ de Paris sera de 177 fr. 40 pour Cannes, 182 fr. 60 pour Nice, 186 fr. 80 pour Menton.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés aux gares de Paris-Lyon et Paris-Nord, ainsi que dans les bureaux de ville de la Cie P.-L.-M. et dans les agences spéciales.

EST

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du samedi 23 décembre seront valables jusqu'au dernier train du lundi 8 janvier.

Cette prolongation sera également applicable aux billets d'aller et retour actuellement délivrés entre certaines gares du réseau de l'Est, d'une part, et certaines gares des réseaux du Nord et de P.-L.-M., d'autre part.

Toutefois, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés, en trafic intérieur ou en trafic commun, entre Paris et les gares situées dans un rayon de 50 kilomètres de Paris ne pourront, dans aucun cas bénéficier de cette prolongation et conserveront leur durée de validité habituelle.

Nous tenons à la disposition de nos abonnés et de nos lecteurs, au prix de **65 francs**, *la collection reliée du journal :*

"L'EXPOSITION UNIVERSELLE" *depuis sa création, c'est-à-dire du* **5 Avril 1894** *au* **25 décembre 1899.**

Cette collection qui comprend par conséquent les six années 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, et 1899 contient tous les documents officiels qui ont été publiés depuis la loi fixant la préparation d'une Exposition Universelle, en 1900.

Elle constitue elle-même un document d'une réelle valeur, indispensable aux exposants qui ont commencé leurs travaux d'installation.

Cette collection est en vente au bureau du journal, 12, rue Cambon, Paris.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

Des Matières et Documents contenus dans le journal « L'EXPOSITION UNIVERSELLE »

PENDANT L'ANNÉE 1899

N° 113 (du 25 décembre 1898 au 10 janvier 1899). — Bulletin : *Henri Gautier*. — Le Rapport de M. Charles Legrand sur l'Exposition de Bruxelles en 1897. — Adjudications. — Nominations dans la Légion d'honneur. — Le cahier des charges des restaurateurs et des limonadiers. — Les concours internationaux d'exercices physiques et de sports. — La question du diplôme. — Les pavillons étrangers. — L'Assistance publique à l'Exposition. — Une statue à François de Neufchâteau. — Nécrologie.

N° 114 (du 10 au 25 janvier 1899). — L'Exposition de 1900 et l'Allemagne : *Henry Girard*. — Comités d'admission et d'installation. — M. Albert Blondel, délégué au service général de la Section française. — Liste complémentaire de membres de Comités d'admission. — Nominations dans la Légion d'honneur. — Les professeurs de l'enseignement secondaire et l'Exposition de 1900. — La Chambre de Commerce américaine de Paris. — La marine militaire à l'Exposition. — Les sports à l'Exposition.

N° 115 (du 25 janvier au 10 février 1899). — Bulletin : *H. G.* — Les concessions à l'Exposition. — Adjudications. — Le Jury de l'Exposition. — Etat des travaux au 10 février 1899. — Le pont Alexandre. — L'arrangement commercial franco-italien. Projet de loi autorisant le Gouvernement à engager, pour le service de l'Exposition universelle de 1900, une dépense de 4.004.000 fr.

N° 116 (du 10 au 25 février 1899). — Bulletin: *H. G.* — Adjudications. — Comité français des Expositions à l'étranger. — Assemblée générale du 17 février 1899. — La protection de la propriété industrielle. — Bons de l'Exposition de 1900 (tirage du 25 février 1899).

N° 117 (du 25 février au 10 mars 1899). — Bulletin: *H. G.* — La perspective. — Adjudications. — Expositions collectives et expositions d'ensemble. Avis d'admission provisoire. Projet de loi relatif à la protection de la propriété industrielle pour les objets admis à l'Exposition universelle de 1900. — A la Chambre des Députés. Les moteurs à gaz pauvre à l'Exposition. — La participation de l'Autriche. — La participation de la Russie.

N° 118 (du 10 au 25 mars 1899). — L'interpellation Denys Cochin : séance de la Chambre du 13 mars 1899. — Bulletin : *H. G.* — La séance du 13 mars et la presse. — A la Chambre des députés. Séance du 13 mars : compte rendu officiel

N° 119 (du 25 mars au 10 avril 1899). — Bulletin: *H. G.* — Comité français des Expositions à l'étranger. Le banquet du 4 mai. — Clauses et conditions spéciales imposées aux concessionnaires d'établissements de consommations. — Distribution des récompenses décernées par le Gouvernement aux ouvriers et employés des deux sexes de l'Association générale des tissus et matières textiles. — Le jury de la section de peinture. — Le congrès international de l'enseignement secondaire public en 1900. — La porte Binet. — A travers les chantiers. — Sections étrangères.

N° 120 (du 10 au 25 avril 1899). — Bulletin: *H. G.* — Comité français des Expositions à l'étranger. Le banquet du 4 mai. — Les adjudications prochaines. — La première pierre du pont Alexandre III. — L'esplanade des Invalides. — L'Exposition internationale des armées de terre et de mer. — Les véhicules à l'Exposition. Le banquet des Chambres syndicales. Une femme en or à Paris. — L'agriculture à l'Exposition. — Les colonies françaises à l'Exposition. — L'exposition d'économie sociale. — Sections étrangères. — Bons de l'Exposition de 1900 (tirage du 25 avril 1899).

N° 121 (du 25 avril au 10 mai 1899.) — Les Comités d'installation (liste officielle). — Avis. — Banquet des tissus. — L'Exposition universelle de Liége en 1903.

N° 122 (du 10 au 25 mai 1899.) — Élection par les exposants de 4 membres du Comité d'installation. — Comité français des Expositions à l'Etranger (banquet du 4 mai). — Concours pour le dessin du diplôme des récompenses. — M. Lelianoff à l'Exposition. — Les services de police à l'Exposition. — Inauguration de l'Elysée Palace-Hôtel.

N° 123 (du 25 mai au 10 juin 1899). — Bulletin: *H. G.* — Comités d'installation. — Une médaille aux ouvriers de l'Exposition. — Le Comité technique d'électricité. — Le catalogue. — Documents officiels. — Les restaurants à l'Exposition.

N° 124 (du 10 au 25 juin 1899). — Avis. — Bulletin: *H. G.* — Le nouveau ministère. — Les architectes des classes. — La médaille d'honneur de l'Exposition de 1900. — Une visite aux chantiers de l'Exposition: *Marcel*. — Documents officiels. — La papeterie en 1900. — Bons de l'Exposition de 1900 (tirage du 25 juin 1899).

N° 125 (du 25 juin au 10 juillet 1899). — Bulletin *H. G.* — Le nouveau ministre du Commerce sur les chantiers. — Les architectes des classes. — Une visite aux chantiers de l'Exposition (suite): *Marcel*. — Les ingénieurs civils. — L'Exposition privée du Palais du Costume. — L'inauguration du Buffet Rapp. — Les Etats-Unis à l'Exposition de 1900. — Documents officiels. — Comités d'installation.

N° 126 (du 10 au 25 juillet 1899). — Bulletin *H. G.* — Les décorations du 14 juillet. — Adjudications. — Les architectes des classes. — Le catalogue général officiel. — Le Palais du Costume *Marcel Bloch*. — La grande lunette de l'Exposition de 1900. — La ligue des enfants de de France. — Documents officiels, rapport de M. Paul Delombre (*suite*).

N° 127 (du 25 juillet au 25 août 1899). — L'élection des membres du Jury des récompenses. — Le catalogue officiel. — Les services électriques à l'Exposition de 1900. — Une conversation avec M. Alfred Picard. — Le pavillon national des Etats-Unis. — La Tunisie. — Les pavillons étrangers. — Le Japon. — Rapport de M. Delombre (*fin*).

N° 128 (du 25 août au 25 septembre 1899). — Bulletin : *H. G.* — Le boycottage. — Les restaurants à l'Exposition. — Visite du Président de la République. — Le pont Alexandre III. — Agrément de l'architecte de classe. — Le Transsibérien à l'Exposition. Les délégations ouvrières à l'Exposition. — Règlement des entrées à l'Exposition universelle. — Bons de l'Exposition de 1900 (tirage du 25 septembre 1899).

N° 129 (du 25 septembre au 10 octobre 1899). — Bulletin : *H. G.* — Les obsèques de M. Warée. — Une pétition de la ligue contre la licence des rues. — Les congrès internationaux : *Marcel Bloch*. — Les sections étrangères. — Les trésors d'Eglise en 1900. — L'Exposition coloniale. Règlement.

N° 130 (du 10 au 25 octobre 1899). — Bulletin : *H. G.* — Le ciment armé à l'Exposition de 1900: *Marcel Bloch*. — Un accident sur les chantiers de l'Exposition : *A. B.* — Le duc d'Oldenbourg. — Les sections étrangères. — Les congrès à l'Exposition. — Au Trocadéro. — Les sports hippiques en 1900. — L'automobilisme à Vincennes en 1900. — Variétés. — La Compagnie des Wagons-lits à l'Exposition de 1900. — Bons de l'Exposition de 1900 (tirage du 25 octobre).

N° 131 (du 25 octobre au 10 novembre 1899). — Bulletin: *H. G.* — Liste des exposants définitivement admis. — Le service téléphonique à l'Exposition. — L'état des travaux de l'exposition. — La rue des Nations à l'Exposition. — L'Exposition indo-chinoise. — Les musées centennaux. — Les congrès à l'Exposition. — Les obsèques de M. Appert. — Le palais des armées de terre et de mer. — Les sports en 1900. — L'Allemagne à l'Exposition. — Une exposition de monnaies.

N° 132 (du 10 au 25 novembre 1899). — Bulletin: *H. G.* — Conseils aux exposants et aux visiteurs de l'Exposition. — Nouvelles et échos. — L'incident Millerand-Japy. — Le palais de l'horticulture à l'Exposition. — La statue d'Alphand. — La conférence Gayet. — Les congrès à l'Exposition. — Le 25e anniversaire de l'Association française de bienfaisance de Liége et la future Exposition de Liége. — L'automobilisme à Vincennes en 1900. — Variétés : *Marcel Bloch*.

N° 133 (du 25 novembre au 10 décembre 1899). — Bulletin: *H. G.* — Projet de loi relatif à la protection de la propriété industrielle, pour les objets admis à l'Exposition de 1900. — L'état des travaux de l'Exposition au 10 décembre 1899. — Visite du Président de la République sur les chantiers : *A. B.* — L'Elysée et les ministres pendant l'Exposition. — Le catalogue officiel. — L'insigne des jurys de 1900. — Les frais d'installation. — L'exposition du Transvaal et la guerre : *M. Bloch*. — Les œuvres d'art de la ville de Paris à l'Exposition centennale de 1900. — Les dessous du Champ-de-Mars : *A. B.* — La Cantate de l'Exposition. — L'Ecole de l'Exposition. — Paris et la place Vendôme.

N° 134 (du 10 au 25 décembre 1899). — Bulletin : *H. G.* — L'état des travaux de l'Exposition au 25 décembre 1899 — Les frais d'installation (circulaire). — Les demandes d'exonération (circulaire). La date de l'ouverture de l'Exposition. — Le catalogue de l'Exposition. — L'éclairage électrique de l'Exposition. — L'affiche du *Palais du Costume*. — Les premières Expositions universelles. — Un théâtre allemand à l'Exposition.

Paris — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

Le Gérant : HENRI GAUTIER

7e Année. — N° 135 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Décembre 1899 au 10 Janvier 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris....... Un an. 8 francs
Départements... — 9 —
Étranger...... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Le Journal
"L'Exposition Universelle"
offre à ses amis, abonnés et lecteurs ses meilleurs souhaits de bonne année.

1er Janvier 1900.

BULLETIN

Paris, 10 Janvier 1900.

C'est le cas ou jamais de nous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 1900; car rarement année a vu se concentrer sur elle autant de vœux et d'espérances que celle qui vient de s'ouvrir, il y a quelques jours.

1900 doit marquer pour notre pays une ère de paix et de prospérité, parce que c'est la glorification de la paix et du travail qu'ont poursuivi, sans relâche, sans se décourager un seul instant, ceux qui ont préparé l'Exposition Universelle de 1900.

Il y a bien un nuage à l'horizon : deux peuples s'entrechoquent en ce moment au sud de l'Afrique, et le monde suit avec anxiété les différentes phases de la lutte. Nous voulons espérer quand même la fin de ce conflit qui détourne les esprits de l'œuvre de paix que la France a entreprise.

C'est, à cette heure, le vœu le plus sincère que nous puissons formuler, car de sa réalisation dépend pour l'Exposition un plus grand succès.

~~~ L'Exposition sera-t-elle prête, le 15 avril prochain ? Nous répondons : oui. Il y a toujours le chœur des mécontents qui, on ne sait dans quel but, vont chuchotant un peu partout que telle partie est en retard, et que six mois ne seraient pas de trop pour achever complètement les constructions.

A ceux-là nous donnons rendez-vous au jour fixe pour l'ouverture.

Un coup d'œil, rapide, sur les chantiers, permet d'être complètement édifié sur l'état actuel des travaux. Les deux grands palais des Champs-Elysées sont terminés extérieurement; dans un délai d'un mois les aménagements intérieurs seront finis, et l'on procèdera à la mise en place des œuvres d'art qu'ils doivent abriter.

Le pont Alexandre sera achevé avant le 15 mars.

Aux Invalides, les exposants ont pris possession des palais ; il en est de même au Champ de Mars. Les rives de la Seine, du pont Alexandre au pont de l'Alma, offrent un coup d'œil enchanteur. On dirait qu'une fée architecte préside aux travaux de constructions. Il en est de même au Trocadéro.

Au bois de Vincennes, où sont tous les sports, on travaille nuit et jour, et en moins de deux mois tout sera prêt.

On peut donc, sans hésitation et sans crainte d'être démenti par l'événement, affirmer que la traite que la France a signée, sera payée au jour convenu.

~~~ Il ne nous reste plus maintenant qu'à formuler un vœu, c'est que l'apaisement se fasse dans les esprits : que la politique chôme pendant ces dix mois, et cède le pas à l'Exposition. C'est un grand service que nos politiciens rendraient à notre cher pays.

La trêve de l'Exposition s'impose. Ceux qui ne le comprendraient pas seraient ou des insensés ou des criminels. H. G.

L'ADJUDICATION DES KIOSQUES

L'administration de l'Exposition a décidé de mettre en adjudication les kiosques.

Sur cent-cinquante kiosques qui seront présentés au public, dix seulement sont affichés pour le 25 janvier prochain ; les autres viendront ensuite par petits groupes à des intervalles très rapprochés.

Ces dix édicules nous paraissent faire partie des plus favorisés comme situation, car ils sont tous dans le parc de la Tour Eiffel. Ils portent les numéros 38, 39, 40, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 49, du plan général.

Deux sont destinés à la vente de publications, un à celle des fleurs et les autres au débit de produits alimentaires.

Les conditions générales ressemblent à celles des restaurants sauf que le *gré à gré* est supprimé en cas de non réussite dans l'adjudication, qui serait alors recommencée. Il est bon que les postulants se rendent bien compte du cahier des charges qui est à la disposition du public et que nous publions plus loin.

La construction du chalet est à la charge du candidat qui devra fournir un projet s'il ne se résigne à accepter le plan adopté par l'administration.

Nous reviendrons sur cette intéressante opération, mais nous pouvons ajouter que les emplacements à couvrir seront de dimensions diverses variant entre quatre mètres sur cinq pour tomber à la surface plus modeste de deux mètres sur deux.

Bien entendu, nul ne peut être adjudicataire s'il n'est Français, jouissant d'un casier judiciaire intact et de ressources dûment prouvées.

Le Corps Diplomatique ET L'EXPOSITION

A la réception du corps diplomatique à l'Elysée, le 1er janvier, il a été uniquement question de l'Exposition, au cours des harangues qui ont été échangées entre le doyen du corps diplomatique, le nonce apostolique, Mgr Lorenzelli et M. Loubet, Président de la République.

Voici, à titre de document, comment Mgr Lorenzelli s'est exprimé :

Monsieur le Président,

Au nom du corps diplomatique accrédité auprès du Président de la République française, je suis heureux de vous offrir les vœux que nous formons tous pour la prospérité du grand pays dont les destinées vous sont confiées.

L'année qui commence ne pouvait être signalée dans l'histoire par un événement plus caractéristique et d'une plus haute portée que l'ouverture de la grande Exposition internationale qui se prépare et qui, nous l'espérons tous, montrera la France une fois de plus dans tout l'éclat de son rôle historique et traditionnel.

Dans le spectacle grandiose auquel la France nous convie cette année, l'esprit du philosophe ne peut s'empêcher de reconnaître un signe de cette providence divine qui, singulière par la transcendance de sa nature, se montre universelle par l'étendue de ses bienfaits.

A l'heure indécise et douteuse qui sépare le crépuscule d'un siècle de l'aube du suivant, il lui a plu, à ce Dieu tout-puissant, de rappeler aux peuples qu'ils sont frères.

Si diverses que soient les merveilles que nous allons bientôt voir s'étaler sous nos yeux, la diversité même n'en fera que mieux ressortir le principal objet qui est d'améliorer les conditions de la vie humaine. Et qu'est ce que cet empressement de l'humanité vers la civilisation et la lumière, sinon le symbole ou l'imparfaite image de ses aspirations vers l'unité dans les sphères plus élevées de la vie intellectuelle et morale?

Représentant du vicaire de Jésus-Christ auprès de vous, je ne songe pas, sans une émotion profonde, que la même année qui verra célébrer à Paris les merveilles de l'industrie humaine, verra aussi, monsieur le Président, célébrer à Rome l'inépuisable effusion de la miséricorde céleste sur ses créatures.

Et puisque ainsi c'est Dieu lui-même qui semble avoir voulu établir cet accord ou synchronisme providentiel entre les destinées de son Eglise et celles de la France; il me sera permis de ne rien souhaiter de plus glorieux à votre grand et noble pays uni dans le sentiment de sa force et de son immortalité, que de continuer longtemps, de continuer toujours à marcher à la tête de la civilisation chrétienne. La prospérité de la France importe également à la paix du monde et à la gloire de l'Eglise de Dieu.

C'est pourquoi, en mon nom et au non de mes illustres collègues représentant ici les souverains et chefs d'Etat du monde entier, je suis particulièrement heureux, monsieur le Président, d'invoquer la bénédiction d'en haut sur l'Exposition de 1900, d'offrir à Votre Excellence nos vœux les plus ardents pour la prospérité de sa personne et des siens, et d'être, auprès de vous, l'interprète des souhaits que nous formons tous pour la grandeur, pour la prospérité et pour la gloire de la France.

Le Président de la République a répondu :

Je suis très touché personnellement et très reconnaissant pour la France des vœux que Votre Excellence vient de formuler avec tant d'élévation. Les sentiments que vous venez d'exprimer correspondent à ceux qui ont guidé le gouvernement de la République quand il a convié toutes les nations à célébrer à Paris l'essor incessant du génie humain.

C'est par des concours pareils à celui qui s'ouvrira dans quelques mois que se mesurent les étapes successives du progrès. Nous avons pensé que, dans l'instant solennel où apparaît l'aube d'un siècle nouveau, il convenait que les hommes prissent conscience, dans une constatation qui les réconforte, les rassérène et les stimule, des résultats admirables de l'ensemble de leur effort.

De la manisfestation grandiose du développement

des sciences, des arts et de l'industrie, du spectacle qui se déroulera aux yeux sur les deux rives de la Seine, se dégagera pour tous cette idée que désormais la grandeur et la puissance s'acquerront surtout par l'émulation pacifique des travailleurs.

L'accueil fait à l'invitation de la République française, témoigne suffisamment que notre initiative répondait aux aspirations et à l'espoir de tous.

Je suis heureux de pouvoir en adresser mes sincères remerciements aux représentants des souverains et chefs d'Etat qui ont bien voulu se joindre à vous aujourd'hui et dont vous avez si éloquemment traduit les vœux collectifs.

Ce sera pour mon pays la plus glorieuse récompense de l'hospitalité qu'il lui a plu d'offrir aux nations, que d'avoir contribué pour une part considérable à cette œuvre de concorde dont les peuples du monde entier attendent la consécration.

LA TURQUIE A L'EXPOSITION

Le Palais de l'Exposition Ottomane en 1900 dresse, sur le quai d'Orsay, sa charpente, encore inachevée, entre les Palais de l'Italie et des Etats-Unis d'Amérique.

Il promet d'être des plus réussis, et sa façade sur la Seine, enluminée des plus vives couleurs, sera d'un très grand effet.

Ce Palais, qui occupe une surface de 600 mètres carrés et qui comporte trois étages et une terrasse, sera l'expression la plus pure du style et de l'art turcs. — Il constitue la première tentative qui ait été faite, pour faire connaître aux Occidentaux l'architecture ottomane, qui diffère considérablement de ses succédanées les architectures arabe, maure et algérienne.

Malheureusement, par une suite de circonstances, dont ne sont responsables ni le commissariat général, ni les très zélés organisateurs de l'Exposition Ottomane, la construction du Palais de la Turquie a subi des retards considérables et se trouve actuellement beaucoup moins avancée que celle des autres Palais étrangers.

La mise en état de l'emplacement a nécessité des travaux longs et difficiles, et la construction proprement dite n'a pu être commencée que très tard. Elle a été menée fort activement, et voilà qu'au moment où l'édifice commence à prendre sa forme définitive, de nouvelles difficultés surgissent, qui, nous l'espérons, seront promptement résolues.

Le Palais de la Turquie se trouve, nous l'avons dit, à côté de celui des Etats-Unis d'Amérique. Cédant aux sollicitations des exposants, les organisateurs de la section ottomane avaient légèrement augmenté la hauteur du projet primitif. Or les Etats-Unis possèdent, sur leur Palais, un dôme dont ils sont très jaloux. Ils veulent que de tous les points on puisse le voir et l'admirer, et ils n'ont pas tort. Ils ont craint que le Palais Turc ne vienne nuire à l'effet du leur, et voilà comment, par une rivalité de dômes, les travaux de la Turquie se trouvent de nouveau momentanément arretés.

L'incident n'aura pas de graves conséquences. Quelques concesssions, de part et d'autre, y mettront fin, et au moment où paraîtront ces lignes, les travaux auront repris avec une nouvelle ardeur.

Il n'en est pas moins vrai que tout incident se traduit par un retard, et que tout retard, à l'heure actuelle, peut être des plus préjudiciables.

Nous avons d'ailleurs reçu l'assurance que si, comme il est permis de l'espérer, aucun obstacle nouveau ne vient à se produire, la section Turque sera prête en temps voulu.

L'Exposition de l'empire Ottoman, qui, avec les possessions européennes et asiatiques du sultan, comprend aussi l'Egypte, comporte trois parties principales : le Palais du quai d'Orsay, l'Exposition de l'alimentation et de l'agriculture à la Galerie des Machines, et la participation de la Turquie à la section des Armées de Terre et de Mer.

Dans le Palais du quai d'Orsay, on remar-particulièrement l'exposition de la manufacture impériale de tapis « Herclée » et de la manufacture impériale de porcelaines, et surtout une magnifique collection des costumes nationaux anciens, civils et militaires, qui a été constituée d'après le fameux Musée des Janissaires de Constantinople.

Sur la berge, un café Syrien, décoré de boiseries de Damas, et un restaurant avec orchestre nous familiariseront avec la gastronomie et la musique ottomanes, tandis qu'un théâtre nous permettra de faire connaissance avec la littérature turque.

Au Palais des Armées de Terre et de Mer, il a été organisé sous le patronage et aux frais du sultan, une exposition des uniformes de l'armée et de la marine turques ; et dans la Galerie des Machines, à côté des productions et instruments agricoles de l'Empire ottoman, parmi lesquels on remarquera une charrue électrique d'un type perfectionné, seize chevaux appartenant à des chefs de tribus et choisis avec le plus grand soin, représentant la pure race Syrienne.

Il avait été également question de promener les visiteurs de l'Exposition dans des caïques, sur la Seine et d'organiser, avec des chameaux authentiques, des caravanes entre le Champ-de-Mars et les Invalides. L'autorisation n'a pu être accordée à cet original projet.

C'est l'ambassadeur de Turquie, S. E. Munir Bey, en personne, qui a tenu à s'occuper des moindres détails de l'Exposition ottomane, et c'est grâce à ses efforts et à l'appui de sa haute autorité, qu'elle sera digne à la fois de son pays et du nôtre.

MARCEL BLOCH.

Les Provinces à l'Exposition

Le grand mouvement de décentralisation qui s'est manifesté il y a quelques années, et auquel nous dûmes quelques belles manifestations d'art, tant littéraire et musical que plastique, sera affirmé à l'Exposition universelle de 1900 avec une singulière puissance.

Les temps ne sont plus où les passionnés et érudits amateurs provinciaux envoyaient à l'envi, à leurs confrères de la métropole, les vieux meubles où se révélait l'art si délicat et si charmant de la sculpture sur bois et de la marqueterie ; les anciennes faïences aux tons profonds et sourds, aux émaux opaques ou translucides ; les verreries précieusement gravées et enrichies de dorures ; les armes, les cuivres, les étoffes anciennes, vestiges éloquents et rarissimes des arts appliqués de l'ancienne France.

Il convient de se réjouir de cet état de choses. Nous savons très bien que ce n'est point l'avis des collectionneurs, désespérés de se heurter en province à l'entêtement intelligent et réfléchi des paysans et des citadins.

Il était vraiment dommage, reconnaissons-le, que tant de merveilles de notre industrie nationale s'en allassent orner quelque collection particulière, rigoureusement close. Une œuvre d'art appartient moralement à un peuple, et c'est en somme faire œuvre coupable que de détourner au profit d'un seul ce qui devrait servir à l'éducation et à l'instruction de tous.

La vie provinciale s'est donc, depuis quelques années, grâce aux efforts énergiques de dévoués centralisateurs, enrichie d'une nouvelle préoccupation : celle de sauvegarder et de conserver les richesses artistiques, œuvres des artisans de la région.

On a ainsi découvert de pures merveilles, et nous savons qu'il existe en Bretagne, à Brest même, un splendide cabinet de style florentin, mais de travail breton, que les Brestois se proposent d'envoyer à l'Exposition universelle.

Ce ne sera d'ailleurs pas le seul objet que nous enverront les Bretons modernes. La Bretagne, la [...] ment pillée à une époque antérieure, a su retrouver au fond des anciens villages perdus de ses landes de précieux vieux meubles, des cuivres d'un travail admirable, des armes anciennes, derniers vestiges de sa splendeur passée.

Tous ces joyaux artistiques seront réunis, pour la plus grande joie des yeux, dans de légers et délicats pavillons élevés sur l'emplacement compris, à l'esplanade des Invalides, entre les rues de Constantine et Saint-Dominique à gauche, à droite par les palais.

On verra là, reconstitués avec une rigoureuse fidélité : les maisons à pans de bois de Morlaix, l'édicule de l'église de Saint-Jean-du-Doigt, la fontaine de Sainte-Barbe, du Faouët, peut-être même la colonnade du cloître de la Forêt, à Quimper ; le calvaire de Plougastel, et l'autel de granit de Notre-Dame-de-Folgoët.

Bien d'autres monuments y figureront encore, anciens ou modernes, entre autres la reproduction de la porte du cimetière de La Martyne, près Landerneau.

Le mouvement s'est communiqué aux autres provinces. La « douce terre angevine » qu'a chantée exquisement Joachim du Bellay, nous enverra le monument de son poète : l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn s'agitent de leur côté ; mais, sauf la Bretagne, aucune de ces provinces n'aura son exposition particulière, du moins jusqu'à présent n'en est-il pas question. Les œuvres d'art envoyées seront placées un peu partout dans les sections provinciales.

Il eût été intéressant pourtant de réunir tous les monuments caractéristiques de l'art usuel de notre pays, au temps où il florissait avec une magnifique robustesse. La Bretagne nous eût envoyé ses lits clos, ses bahuts, ses tables pesantes ; la Flandre, ses étains, ses cuivres polis ; le Nivernais, ses faïences ; la Savoie, ses horloges monumentales ; l'Auvergne, ses cuivres précieusement repoussés et ses dentelles ; le Languedoc, ses poteries et ses gazes brodées ; le pays nantais, ses armes, si renommées du temps de Louis XIV qu'on payait un mousquet ou une paire de pistolets du prix dont on eût payé une maison.

Quoi qu'il en soit, la tentative est intéressante et méritait d'être signalée ; nous espérons, d'ailleurs, que sa réalisation ne rencontrera pas de sérieux obstacles et que rien ne nous empêchera d'admirer, au mois d'avril prochain, une ancienne maison provinciale avec tous ses meubles et ses bibelots familiers.

Il y manquera, malheureusement, l'habitant, c'est-à-dire l'âme ; mais du moins pourra-t-on pour quelques mois nous restituer une page de la vie ancienne et faire ce qu'ont fait si pieusement les Anversois en conservant telle quelle la maison de l'imprimeur Plantin.

Nouvelles et Échos

M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, vient de constituer le jury d'admission à l'exposition contemporaine des beaux-arts en 1900 (section internationale). Il est ainsi composé :

Artistes français : MM. Léon Bonnat, président ; J.-P. Laurens, Carolus Duran, Dawant, Dubufe.

Artistes étrangers : MM. Edelfelt, Boldini, Thaulow et Burnand.

* *

Le ministre de la marine autorise les officiers et assimilés des différents corps de la marine à prendre part au congrès international d'architecture et de constructions navales qui se tiendra dans l'enceinte de l'Exposition universelle, du 19 au 21 juillet 1900.

* *

La porte monumentale de l'Exposition prend forme ; on peut en admirer déjà les grandes

lignes; elle sera achevée, dit-on, dans deux mois.

Le sculpteur Moreau-Vauthier termine en ce moment la statue qui dominera cette porte.

Cette statue est celle d'une élégante Parisienne, vêtue à la dernière mode, et tendant les bras à la foule des visiteurs de l'Exposition.

***

Au Conseil municipal de Paris, M. Champoudry, au nom de la commission de l'Exposition, avait proposé d'émettre le vœu que l'Etat permît à un comité international d'installer en 1900 une exposition d'acétylene sur une des terrasses des Tuileries. Mais les conseillers du quartier protestèrent contre cette occupation partielle, pendant six mois, du jardin des Tuileries, et ce vœu a été repoussé. Par contre, on permettra audit comité d'éclairer à ses frais, à l'acétylène, la place de la Concorde.

***

Dans cette même séance, M. Bellan, syndic, avait demandé au nom du bureau, le vote d'un crédit de 160,000 francs, pour indemnités supplémentaires pendant l'Exposition, aux conseillers municipaux de Paris. C'est, exposait-il, sur la demande d'un certain nombre de conseillers, que le bureau s'est décidé à faire cette proposition.

Mais elle était à peine déposée que de nombreux conseillers demandèrent la parole pour protester contre toute augmentation de leur indemnité. Ils invoquent l'état assez précaire des finances de la ville, la nécessité de donner l'exemple des économies, etc...

En vain ceux des conseillers qui avaient provoqué la demande du crédit firent-ils valoir que pour ceux d'entre eux qui sont sans fortune, l'Exposition amènera de lourdes charges, et que, si le principe est admis que toute fonction doit être rétribuée, il est naturel d'admettre aussi qu'à un supplément de charges doit correspondre un supplément d'indemnité : le bureau, en présence de l'hostilité de la majorité du Conseil, a retiré sa proposition.

***

Le cinquieme lot du Métropolitain, le premier qui ait été terminé complètement avant l'année 1900 vient d'être livré à la Société d'exploitation.

Ce lot est celui qui est compris entre la rue des Lavandières-Saint-Opportune et les Tuileries.

Aussitôt remplies les formalités et signé le procès-verbal de remise officielle, les travaux pour l'établissement du ballast et la pose des rails ont commencé.

Les délais, comme nous l'avions prévu, ont été devancés, et si tout marche aussi bien sur les autres lots, comme l'état actuel des travaux permet de l'espérer, on pourra inaugurer avant le milieu de l'année, dès le début de l'Exposition, la ligne metropolitaine de Vincennes au bois de Boulogne.

***

M. Damoye est nommé membre du comité d'admission de la classe 7 (peinture, carton, dessins), en remplacement de M. Roll, démissionnaire.

***

On lit dans le journal *l'Eclair :*

Nous avons annoncé au mois d'octobre dernier, que, sur la plainte d'une exposante éconduite, une instruction avait été ouverte contre le rédacteur en chef d'un journal spécial et qui est en même temps notre collaborateur pour les nouvelles de l'Exposition de 1900.

Nous avons dit, dès ce moment, que la plainte était mal fondée; que notre collaborateur, officier de la Légion d'honneur, décoré sur le champ de bataille pour sa brillante conduite en 1870, était au-dessus de tout soupçon, et que nous attendions

Nous avions raison, M. le juge d'instruction Bertulus, qu'on ne saurait accuser d'être de nos amis, vient, en effet, de rendre, malgré une violente campagne de presse une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Georges Dupuich.

Ainsi tombent les bruits d'enquête qu'aurait commencé la chancellerie de la Légion d'honneur sur le cas de M. Dupuich, bruits qui n'ont eu d'autre origine que la malveillance.

Nous sommes particulièrement heureux de la solution de cette affaire, et nous en félicitons très sincèrement notre excellent confrère Georges Dupuich.

***

Conformément au règlement du concours pour le diplôme des récompenses à l'Exposition, M. Camille Boignard, qui en a été le lauréat, a soumis à l'administration, à titre consultatif, trois noms de graveurs en taille-douce pour la reproduction de son œuvre. C'est M. Adrien Didier que le commissaire général a désigné pour la gravure au burin du dessin du diplôme.

***

Parmi les musées centennaux les plus attrayants et instructifs de l'Exposition, on nous signale le « Musée rétrospectif des fêtes publiques et privées » de la classe 71 du groupe XII, présidée par M. Frantz Jourdain, et à l'organisation duquel a été délégué M. Paul Eudel. Le but que se sont proposé les organisateurs, c'est de faire en quelque sorte la synthèse des manifestations de « la vie en plein air » à travers les âges, fêtes, sacres, revues, divertissements de toutes sortes, avec le décor et les costumes authentiques, les tapisseries de l'époque, les trophées, les oriflammes, les panoplies, même les médailles commémoratives. Les collectionneurs ne manqueront pas d'apporter un précieux concours à ce musée rétrospectif qui montrera, mieux que toute autre chose, l'intérêt historique des pièces et des documents rares qu'ils ont su découvrir.

***

Le congrès de la propriété artistique et littéraire sera l'un des plus importants de la longue série qui nous est promise. Dans sa dernière réunion, le comité d'organisation a pris diverses résolutions en vue de lui donner un éclat tout particulier. Il a également voté 1,000 francs pour une fête du Vieux-Paris, que la main des dieux a placé tout exprès à côté du palais des Congrès pour apporter aux hommes d'étude qui s'y rencontreront cette année une heure d'amusement et de plaisir bien gagnés. Le congrès de la propriété littéraire et artistique tiendra plusieurs séances.

***

Nous avons annoncé le banquet qui a eu lieu au Havre, offert par M. B.-D. Woodward, commissaire général adjoint à l'Exposition, en l'honneur du commandant Mac Kenzie, du transport américain *Prairie*, lequel a apporté en France une première cargaison des objets envoyés par les Etats-Unis. Au cours de ce banquet, M. Woodward a prononcé un toast éloquent et applaudi, auquel a répondu le préfet de la Seine-Inférieure. M. Beecher, vice-consul des Etats-Unis au Havre, au nom du président de la République des Etats-Unis, a remercié le préfet de ses paroles aimables et a porté un toast en l'honneur de la France et de sa prospérité, à la santé de ses représentants, à l'armée française et la marine française. Le croiseur *Prairie*, retourné aux Etats-Unis, sera de nouveau au Havre vers la fin du présent mois, avec une seconde et très remarquable cargaison.

***

On télégraphie de Tananarive à la date du 8 janvier :

M. Juledy, architecte, directeur de l'exposition malgache, a quitté Tananarive le 1er janvier avec les musiciens du gouvernement général, des d'animaux et des colis nombreux, formant un convoi de 400 personnes.

Une escorte de tirailleurs betsiléos, commandée par le lieutenant Dominé, l'accompagne jusqu'à Paris. De nombreuses familles indigènes ont fait cortège au convoi jusqu'à Ambohidratrino (à vingt kilomètres), formant de longues théories blanches sur les digues qui traversent les rizières.

La mission s'embarquera à Majunga sur le vapeur qui contourne Madagascar par Diego-Suarez, Vatomandry, Fort-Dauphin et, par Natal et le Cap, se rendra au Havre.

***

On télégraphie de Vienne :

L'empereur a examiné en détail, en compagnie de l'archiduc Otto et en présence de M. Exner, commissaire général, et des hauts fonctionnaires du ministère du commerce et de l'instruction publique, les plans d'installation de la section autrichienne à l'Exposition de 1900.

A plusieurs reprises il a exprimé, de la manière la plus vive, combien il était satisfait des préparatifs faits en vue de la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle.

***

On télégraphie de Londres, à la date du 5 janvier, que le prince de Galles a ouvert l'exposition scolaire anglaise organisée comme préparation à l'Exposition de 1900.

Le prince de Galles a dit que l'on choisira dans cette exposition ce qui sera envoyé à Paris.

***

Le conseiller Aulique, M. Guillaume Exner, conseiller général d'Autriche, est rentré à Paris, accompagné de MM. Max Beyer, commissaire adjoint; Mitcha de Meersheim et docteur Gruenberger.

MM. Poppovich, commissaire adjoint ; Louis Baumann, architecte en chef, et Oscar Cronier, chef du service commercial, seront également à Paris dans quelques jours.

M. le commissaire général Exner reçoit à l'hôtel du commissariat, 15, avenue d'Antin, tous les jours de 3 à 5 heures.

***

La « déontologie médicale » aura son congrès en 1900.

Définissons les termes : on entend par *déontologie* médicale cette partie de la science morale qui se rattache aux *devoirs* du médecin.

Ce congrès est tout à fait indépendant du congrès international de médecine qui se tiendra aussi pendant l'Exposition. Son bureau a pour président M. Lereboullet, de Paris ; pour vice-présidents MM. Grasset, de Montpellier : R. Jamin et Le Baron, de Paris ; Porson, de Nantes ; pour secrétaires, MM. Jules Glover et P. Gaston, de Paris ; pour trésorier, M. P. Masson.

Il comprendra quatre sections entre lesquelles se répartiront les travaux. Parmi les rapports qui seront discutés, on en annonce d'importants : sur l'exercice illégal de la médecine ; les œuvres d'assistance et de prévoyance médicales ; les œuvres de défense professionnelle ; les relations des médecins avec les mutualités ; l'organisation des Chambres médicales et leurs résultats dans les pays où elles fonctionnent ; l'organisation de la Ligue des médecins de Hongrie, etc.

Les rapports, imprimés en français, seront accompagnés d'un résumé en allemand et en anglais ; ils seront distribués à l'avance aux congressistes avant d'être lus en séance générale. Tout ce qui concerne le congrès devra être adressé au secrétaire générale, M. Jules Glover, avant le 1er juillet 1900.

***

La commission supérieure des congrès de

d'un nouveau congrès d'un caractere très spécial : le « Congrès de l'Ecole internationale de l'Exposition ». L'Ecole de l'Exposition est l'œuvre première de l' « Association pour le développement de la science, des arts et de l'éducation », récemment constituée, en France et à l'étranger, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

La commission d'organisation du congrès est composée de MM. L. Bourgeois, E. Bourgeois, Brouardel, Choublier, Delvolvé, Foncin, Gréard, Lavisse, Liard, Lyon-Caen, G. Masson, H. Poincaré.

Les conférences de l'Ecole internationale, dont l'objet est l'Exposition même, se succèderont pendant toute la durée de l'Exposition. Pendant tout ce temps, le congrès tiendra ses assises en permanence. Il s'agit donc d'un congrès d'une physionomie absolument originale, qui sert de prélude à une œuvre d'union scientifique, artistique et universitaire de haute portée.

* * *

Un echafaudage, haut de 20 mètres, sur lequel se trouvaient cinq ouvriers, s'est effondré samedi dernier à l'Exposition.

Les malheureux, précipités dans le vide, vinrent s'abattre sur le sol. Ils gisaient au milieu de charpentes brisées et de débris de toute sorte. L'un d'eux était mort, le crâne fendu. Il s'appelle Cordani et demeurait 12, rue Bonnet. Il laisse quatre petits enfants dont l'aîné a neuf ans à peine.

Deux autres ouvriers furent grièvement blessés : ce sont Auguste Duneaux et Louis Pourti. On les a transportés à l'hôpital de la Charité dans un pitoyable état. Les deux autres, dont les blessures étaient plus légères, ont été ramenés à leur domicile.

Cet accident est dû, paraît-il, à la rupture d'une sapine, Mais les ouvriers accusaient, paraît-il, l'échafaudage d'être en mauvais état.

Un autre accident mortel s'est produit dans la matinée du même jour, et tout près du palais des fils et tissus. Un ouvrier peintre, M. Eugène Lainé, qui travaillait sur un échafaudage, a fait un faux mouvement. Il est tombé d'une hauteur de vingt-cinq mètres et s'est tué sur le coup.

* * *

Le *Monde artiste* annonce qu'une agence de Berlin se propose d'établir à Paris, pendant l'Exposition, un théâtre où l'on ne représenterait que des opéras allemands.

La troupe se composerait de toutes les célébrités autrichiennes et allemandes.

Parmi les artistes qui ont déjà promis leur concours, on cite Mmes Lili Lehmann, Schumann-Heink, Berta Krainz (de Berlin), Hilgermann et Diosy (de Budapest), Rose Geller-Wolther ; MM. Gruning, Aryani (de Budapest), Verner Albeqti, Somer (de Hambourg), Lucia et Ney (de Budapest), plus un certain nombre de chanteurs et de cantatrices de Munich, Dresde, Prague et Hambourg.

LE

NOUVEAU SURTOUT DE L'ÉLYSÉE

La manufacture de Sèvres vient de mettre au four les deux dernières pièces du grand surtout de table destiné au palais de l'Elysée et qui sera inauguré à l'un des grands dîners que M. Loubet donnera au moment des grandes fêtes de l'Exposition.

Voici la description qu'en fait le *Figaro*.

Ce surtout se compose de six groupes de Frémiet en biscuit et d'une pièce de milieu très basse, — ce détail a son importance, — que séparent des trépieds en porcelaine à supports de bronze.

Les surtouts dont on dispose en ce moment à l'Elysée ont l'inconvénient ou d'être incomplets, ou, si on en dispose toutes les pièces, de cacher au chef de l'Etat le personnage placé en face de lui et réciproquement.

M. Frémiet place au centre de sa composition un soleil couchant qui disparaît à demi dans les eaux et, sur des rocs, une famille de goëlands battant des ailes au moment de prendre son vol.

A droite et à gauche sont deux grands groupes mesurant près d'un mètre de hauteur : *Persée délivrant Andromède* et l'*Apothéose d'Hercule*.

Persée, à cheval sur un hippogriffe, tenant d'une main son sabre recourbé et de l'autre la tête de la Gorgone, vient de frapper à mort le monstre qui râle sur le sol, tandis qu'Andromède, nue et encore enchaînée à son rocher, se gare derrière les ailes de l'hippogriffe de ses dernières convulsions.

Le drame est saisissant et c'est à peine si l'on prend garde, dans l'attention que l'on prête à son mouvement, aux détails de ce groupe qui vaudrait une étude à lui seul, tant au point de vue de l'érudition, avec son Persée fidèlement traduit d'après les dernières fouilles de Delphes, qu'au point de vue artistique.

Le second groupe nous montre, au sommet d'un mamelon, Hercule debout, appuyé sur sa massue et tenant par la crinière, pantelant, le lion de Némée.

Passe une Renommée qui présente au vainqueur de l'Hydre, surnageant avec toutes ses têtes à la crête des flots une palme et une couronne.

Le surtout comprend encore deux grandes pièces : le *Char de Minerve* et le *Char de Diane finlandaise*.

Minerve, sur son char, qu'emportent trois chevaux de superbe allure — dont le maître animalier entre parenthèses, étudia plusieurs mois les mouvements — rentre du combat, casquée, armée de l'égide, du bouclier et de la lance, le python couché derrière elle dardant sa tête hors du char. Il y a dans cet ensemble tout un résumé de l'art étrusque et l'on s'attarde volontiers à en savourer les finesses ou les rudesses étranges.

La Diane finlandaise — une allusion — est mivêtue de fourrures et parée au front d'un diadème du Nord que surmonte le Croissant. Elle porte le carquois et tient une branche de sapin. Sur son char, à roues pleines et attelé de rennes légers, un grand lévrier veille. C'est le retour de la chasse, et l'on voit derrière le char la peau d'un ours traînée sur la neige.

Ce dernier groupe a dû être repris quatre fois. Trois fois il sortit du four avec une légère imperfection tant étaient frêles les jambes des rênes, fêlure imperceptible pour tout autre que pour les chefs d'atelier de Sèvres, mais qui suffit à faire rejeter l'admirable pièce comme épreuve de rebut. A la quatrième exécution enfin, on a obtenu un parfait résultat.

Le complément du surtout est formé de deux petits groupes exquis : le centaure Térée emportant un ours qui se débat :

Prinsos montibus ursos
Ferre domum vivos indignantesque solebat ;

et l'Amour — *Amor ultor* — fustigeant le paon indiscret qui avait la mauvaise habitude d'aller raconter à Junon les frasques de Jupiter.

Tel est le nouveau surtout, véritable chef-d'œuvre — dont Sèvres et M. Frémiet peuvent être également fiers, — qui parera désormais, les jours de grand couvert, la table du Président.

LES JARDINS DE L'EXPOSITION

Une étincelante parure florale diaprera somptueusement les parterres des jardins de l'Exposition, pour la plus grande joie des amis de ces délicates et splendides productions naturelles.

On craignait fortement que la gelée intense de ces jours derniers n'eût tout compromis; il n'en est heureusement rien.

Bien protégés par leur garniture de terre végétale, les oignons de tulipes et de jacinthes, de crocus et de narcisses ont victorieusement résisté à la froidure.

D'autre part, les arbustes et les arbres d'essences rares qui ont déjà été mis en terre ont fort bien repris, et tout permet de croire qu'au mois de mai prochain arbustes et plantes seront en pleine vigueur.

Les jardins qui entourent le grand et le petit palais des Beaux-Arts seront surtout de pures merveilles : nos jardiniers français, piqués d'honneur, ont avec opiniâtreté étudié soigneusement les terrains, les éclairages, les températures, opéré des choix judicieux : artistes humbles et passionnés ils ont voulu faire revivre les traditions du grand siécle, aussi un Le Nôtre ou un La Quintinie ne renierait-il pas les tracés des jardins du cours la Reine, de l'avenue nouvelle et de l'exposition d'horticulture.

Doucement vallonnés, coupés par de petits sentiers qu'ombrageront des bambous verts, des seringas, des lilas blancs, d'autres arbustes exotiques, des trembles argentés, des hêtres de Californie, des paulownias, ils constitueront certes un agréable, un délicieux lieu de repos.

Ça et là on a ménagé des bassins d'où s'élanceront, en gerbes jaillissantes, de minces jets d'eau aux multiples combinaisons. Il y a surtout un petit coin, avenue d'Antin, qui rappelle par son heureuse décoration, ses proportions harmonieuses les plus jolis bosquets du parc de Versailles.

Les jardins du Trocadéro ne sont pas non plus négligés. Le même souci artistique, la même minutie, le même soin, ont présidé à leur établissement.

Les jardiniers ont réalisé là des choses charmantes, mais le succès ira sans nul doute aux horticulteurs de Hollande; on sait le soin que les amateurs néerlandais apportent à l'entretien de leurs jardins, on sait avec quel amour jaloux, ils surveillent leurs plantations de tulipes et de jacinthes.

Ils vont, affirme-t-on, réaliser des merveilles.

Des floriculteurs en renom ont promis leur concours; on verra là des tulipes géantes, d'énormes fleurs venues à grands frais de Ceylan et de Java.

Peut-être même y verra-t-on la fameuse *tulipe noire* que le bon Alexandre Dumas avait rêvée, et dont la description troubla plus d'un amateur de tulipes.

On a réservé à ces hôtes de splendides parterres au pied même du palais du Trocadéro. On promet, avec des sourires mystérieux, de nombreuses surprises aux amateurs de fleurs naturelles. Ils sont légion et leur impatience est vive. Attendons.

D'autre part, les jardiniers français se proposent de remporter un triomphe.

Depuis des années les rosiéristes travaillent avec acharnement à améliorer certaines sortes, à créer, devrait-on dire. On parle déjà à mots couverts d'une certaine rose violette (la rose « Exposition » ou « 1900 » sans nul doute) destinée à stupéfier le monde... des horticulteurs.

L'emplacement attribué aux rosiéristes est certes admirablement choisi : il est situé exactement au-dessus de la nouvelle gare de l'Ouest, au pied même des grands palais de l'esplanade des Invalides.

Cet emplacement sera divisé en six petits jardins français.

Il reste encore à exécuter d'importants travaux de jardinage, surtout au Trocadéro. On prépare déjà les emplacements des jardins coloniaux, mais rien ne sera installé avant que les pluies et les froids de l'hiver aient fait place au soleil de printemps.

C'est là une conduite dictée par la prudence même, car il est évident que les plantes tropicales s'accommoderaient assez mal de notre ciel embrumé de pluie et de brouillard.

Les Attractions Artistiques et Gastronomiques DE L'EXPOSITION

Quelles seront, finalement, nous ont demandé nos lecteurs, les « attractions » (c'est le mot naturalisé) de l'Exposition universelle? Beaucoup furent proposées et un assez grand nombre d'entre elles ont obtenu la concession administrative nécessaire. Nous allons en donner l'énumération actuelle exacte. Cette énumération ne manque pas d'être intéressante, car elle donne le résultat de la sélection effectuée dans les innombrables « projets d'initiative privée », dont MM. Moron et Mesureur, les infatigables rapporteurs de la commission spéciale nommée pour les examiner, nous donnèrent, à plusieurs reprises, de prodigieux aperçus. L'ingéniosité, l'imagination, la fantaisie, se donnèrent carrière, mais la dure nécessité de n'exécuter que des choses réalisables, et avec les capitaux voulus, ramena dans la réalité les promoteurs de « clous » qui s'égaraient volontiers dans l'immensité de l'atmosphère ou dans les profondeurs du sol terrestre. Voici ce qui est demeuré de ces efforts méritoires, encore que souvent inefficaces, et l'énumération seule promet aux visiteurs qui vont affluer de toutes les parties du monde de n'avoir d'autre difficulté que l'embarras du choix traditionnel.

Dans l'enceinte de l'Exposition, nous trouvons pour ceux que l'astronomie intéresse, le palais de l'Optique et le grand globe céleste pour les physiciens, le palais lumineux ; pour les dames, le palais du costume et celui de la femme ; pour les géographes et explorateurs, passés, présents et à venir, le palais de l'Egypte, le Tour-du-Monde, les attractions algériennes, les voyages animés, les panoramas du Congo français et de Madagascar, le cinéorama, le musée ethnographique serbe, le maréorama, l'Andalousie au temps des Maures, le panorama transatlantique, le village suisse, le club alpin. L'Aquarium de Paris mènera les visiteurs au fond des mers ; le théâtre indo-chinois et le théâtre javanais les initieront à l'art théâtral exotique. Ceux qui s'intéressent à l'art des mines le verront se produire dans l'exposition minière souterraine ; le carillon Paccard répandra ses accords dans l'espace et les archéologues auront satisfaction dans la reconstitution du Vieux-Paris, de Robida.

Au Cours-la-Reine, qui a fait appel, en cette occasion, à la collaboration artistique de Montmartre, les visiteurs s'esbaudiront dans les établissements suivants : la Roulotte, les Bonshommes Guillaume, la Maison du Rire, le Grand Guignol, la Tour du Merveilleux, les Tableaux vivants et le Théâtre des auteurs gais.

A l'annexe de Vincennes, on visitera le panorama du Tour de France.

En dehors des nombreux restaurants où s'élaborera la cuisine française, les amateurs pourront se renseigner sur la cuisine étrangère, par des expériences personnelles, dans les restaurants russe, viennois, italien, colonial-britannique, transsibérien et chinois.

CONCOURS

POUR LE

meilleur appareil de sauvetage

DANS LE CAS DE SINISTRE EN MER

Le commissaire général porte à la connaissance des inventeurs que, par suite d'une fondation des héritiers d'Anthony Pollok, l'ingénieur distingué et sympathique qui périt en mer avec sa femme si tristement, un concours est ouvert à l'Exposition de 1900 pour le meilleur appareil de sauvetage dans le cas de sinistre en mer. Le caractère de cette fondation est tout à fait touchant. Un prix de 100,000 francs récompensera le meilleur système, si, bien entendu, le prix a lieu d'être décerné : le montant de ce prix est déposé à *l'American Security and Trust Company of Washington*. Les dispositifs et moyens propres à prévenir la submersion des navires, avec un iceberg ou un écueil quelconque, sont assimilés aux appareils de sauvetage et par suite recevables au concours ; ils pourront être soit exposés en nature et en état de fonctionnement soit représentés par des modèles ou des dessins à échelle réduite. Le concours sera jugé par le jury international suivant les règles édictées par le Règlement général de l'Exposition ; le jury pourra ou bien décerner le prix en bloc, ou bien le répartir entre inventions jugées de valeur égale, ou enfin ne pas décerner de prix si aucun des appareils presentes ne lui en semble digne ; mais il aura alors la faculté d'indemniser les concurrents dans la mesure qu'il arbitrera. Les concurrents doivent adresser une demande spéciale au commissaire général de l'Exposition avant le 1er mars 1900 ; ils seront admis comme exposants dans la classe 33 (matériel de la navigation de commerce). L'appareil ou les appareils primés, recevront la dénomination de : « Appareil de sauvetage, prix Anthony Pollok ».

PARTIE OFFICIELLE

L'ADJUDICATION DES KIOSQUES

DESTINÉS A LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, DE PUBLICATIONS ET DE FLEURS, DANS LES PARCS ET JARDINS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

CLAUSES ET CONDITIONS SPÉCIALES

IMPOSÉES AUX CONCESSIONNAIRES

TITRE PREMIER

Dispositions Préliminaires

ARTICLE PREMIER.

Mode de concession.

Les kiosques destinés à la vente de produits alimentaires, de publications et de fleurs seront concédés par voie d'adjudication.

Nul ne pourra être adjudicataire de plus d'un de ces établissements.

ART. 2.

Affectation et nombre des kiosques

Le Commissaire général désignera le nombre des kiosques et déterminera les dimensions et l'affectation de chacun d'eux.

TITRE II.

ADJUDICATION.

1° DEMANDES D'ADMISSION.

ART. 3.

Présentation des demandes.

Toute personne désirant prendre part à l'adjudication des kiosques devra adresser, dix jours avant la date de l'adjudication, au Commissariat général, une demande d'admission écrite sur papier timbré, faisant connaître ses noms, prénoms, profession, domicile, lieu et date de naissance.

Les concurrents devront joindre à cette demande :

1° Une pièce établissant qu'ils sont de nationalité française ;

2° Un extrait de leur casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Des pièces attestant leurs moyens d'action.

ART. 4.

Examen des demandes.

Les demandes d'admission et les pièces annexes seront soumises à l'examen d'une Commission dont les membres seront nommés par le Commissaire général.

Cette Commission arrêtera la liste des concurrents admis à prendre part à l'adjudication et ceux-ci seront avisés, par lettre recommandée, du jour de l'ouverture des soumissions.

2° SOUMISSIONS.

ART. 5.

Forme des soumissions et pièces annexes.

Les soumissions des concurrents admis à prendre part à l'adjudication devront être rédigées sur papier timbré, conformément au modèle annexé au présent cahier des charges. Les offres qu'elles contiendront seront énoncées en francs, sans fraction.

Chaque soumission ne pourra s'appliquer qu'à un seul kiosque dont le numéro correspondant à celui du plan de distribution des emplacements devra être clairement indiqué.

La soumission devra être accompagnée de l'avis d'admission.

ART. 6.

Dépôt des soumissions.

Chaque soumission, accompagnée de l'avis d'admission, sera mise sous enveloppe cachetée portant pour suscription : Exposition universelle de 1900 — Adjudication du kiosque N° , et indiquant le nom du soumissionnaire.

Les enveloppes contenant la soumission et l'avis d'admission seront déposées, le jour de l'adjudication, sur le bureau de la Commission.

ART. 7.

Ouverture des soumissions.

A la séance d'adjudication, un pli cacheté, indiquant le minimum de redevance qui aura été fixé à l'avance pour chaque kiosque et au-dessous duquel l'adjudication ne pourra pas être prononcée, sera déposé sur le bureau.

La Commission procédera d'abord à l'adjudication du premier kiosque.

A cet effet, les enveloppes contenant les soumissions et les avis d'admission s'appliquant au premier kiosque seront décachetées.

La Commission procédera ensuite à l'ouverture du pli cacheté contenant l'indication du minimum de redevance fixé par l'Administration.

Elle prononcera, s'il y a lieu, l'adjudication du premier kiosque.

Il sera procédé de même pour chacun des kiosques suivants ; mais la Commission ne tiendra pas compte des offres qui pourraient être faites par des soumissionnaires qui auraient été précédemment déclarés adjudicataires d'un kiosque.

ART. 8.

Réadjudication.

Si l'offre la plus forte, supérieure au minimum fixé, est souscrite par plusieurs soumissionnaires, il sera procédé à une nouvelle adjudication, séance tenante, entre ceux de ces soumissionnaires qui seront présents ou représentés.

Les prix de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

ART. 9.

Approbation de l'adjudication.

L'adjudication sera subordonnée à l'approbation ministérielle si elle donne lieu à quelques observations ou réclamations et l'approbation devra être donnée ou refusée dans un délai de quinze jours ; dans le cas contraire, elle sera approuvée par le Commissaire général, dans un délai de quinze jours.

TITRE III

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION

ART. 10.

Constructions.

L'Administration ne livre que le sol des emplacements sur lesquels les kiosques seront construits.

Ces emplacements seront mis à la disposition des adjudicataires dans l'état où ils se trouvent actuellement. Les travaux d'aménagement et de remise en état de ces terrains, après enlèvement des kiosques et nivellement du sol par les adjudicataires, seront exécutés, aux frais de ceux-ci, par les soins de l'Administration. A cet effet, un état des lieux sera dressé pour chaque emplacement. Le remboursement des débours, occasionnés par ces travaux, aura lieu en vertu de titres de perception délivrés par le Commissaire général.

Les concessionnaires devront remettre dans le délai d'un mois après la date de l'adjudication leurs projets de constructions. Ils auront la faculté : soit d'adopter l'un des modèles fournis par l'Administration à titre de renseignement, soit de proposer tel autre modèle qui leur conviendrait. L'Adminis

tration pourra apporter aux projets les modifications qu'elle jugera utiles dans l'intérêt de l'art, de la sécurité et de la police.

ART. 11.

Nature de l'exploitation.

Les kiosques ne pourront recevoir d'autre affectation que celle qui est prévue au dossier d'adjudication.

Ceux qui sont destinés à la vente de produits alimentaires ne pourront être réservés à des spécialités. La vente des repas en paniers est formellement interdite.

Dans les kiosques à journaux, il pourra être également vendu des publications (guides, photographies, plans de l'Exposition, cartes postales, etc...), dont la vente aura été autorisée par le Commissaire général.

ART. 12.

Publicité.

Toute publicité est interdite tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des kiosques.

ART. 13.

Terrasses.

Il est formellement interdit de mettre des chaises et des tables autour des kiosques.

ART. 14.

Chaises et bancs.

Les adjudicataires ne pourront, sous aucun prétexte, employer pour leur usage le matériel (bancs, chaises, etc.), appartenant ou confié à l'Administration.

ART. 15.

Eclairage.

L'éclairage devra se faire soit au moyen de l'électricité, soit au moyen du gaz.

ART. 16.

Mesures de sécurité.

Dans la construction et l'exploitation, les concessionnaires devront prendre toutes les mesures de sécurité et notamment les dispositions préventives et défensives contre l'incendie qui leur seront prescrites par l'Administration.

Ils devront faire assurer les kiosques contre l'incendie par une Compagnie française et soumettre la police d'assurance, préalablement à l'ouverture de l'Exposition, à l'approbation du Commissaire général.

L'assurance portera, non seulement sur les incendies ordinaires, mais encore sur tous les autres risques, notamment les dégâts produits par la foudre, le gaz, l'électricité, ou par toute matière inflammable ou explosible.

TITRE IV.

CAUTIONNEMENT ET REDEVANCE.

ART. 17.

Cautionnement.

Les soumissionnaires n'auront pas à verser de cautionnement provisoire. Le cautionnement définitif est fixé au quart du montant de la redevance.

ART. 18.

Redevance.

La redevance est exigible ainsi qu'il suit :

Le premier quart dix jours au plus tard après l'approbation de l'adjudication.

Les trois autres quarts par douzièmes. (Le premier de ces douzièmes sera versé le 15 avril 1900 et les autres le 1er et le 15 de chaque mois.)

ART. 19.

Clauses et conditions générales et particulières.

Indépendamment des conditions spéciales qui précèdent, les adjudicataires des kiosques seront soumis aux clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires d'expositions payantes, d'établissements de spectacle ou de consommation et d'établissements similaires en vertu de l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, en date du 15 avril 1897.

Paris, le 27 décembre 1899.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A. MILLERAND.

Pr[illegible]

par le Commissaire général

MODELE DE SOUMISSION

SUR PAPIER TIMBRÉ.

Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile), *après avoir pris connaissance du cahier des clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires d'expositions payantes, d'établissements de spectacle ou de consommation et d'établissements similaires, ainsi que des clauses particulières à certains établissements, demande la concession du kiosque n°* (indiquez le numéro du plan) ;

Accepte toutes les clauses et conditions des cahiers des charges susvisés et m'engage à me conformer à tous les règlements intervenus ou à intervenir en vue de l'Exposition universelle de 1900.

M'oblige à verser une redevance à forfait de

M'engage en outre à verser à la Caisse des dépôts et consignations, un cautionnement égal au quart du montant de la redevance, dans les cinq jours qui suivront la notification de l'approbation de l'adjudication.

Me soumets à acquitter les droits de timbre, d'enregistrement ou autres, auxquels la concession pourra donner lieu.

A , le

ADJUDICATION

du 25 Janvier 1900

ÉTAT DESCRIPTIF

DES KIOSQUES

Nos 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48 ET 49

Kiosque n° 37. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé à proximité de l'avenue de La Bourdonnais, près du Palais de la Métallurgie et du Palais du Costume.

Kiosque n° 38. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité d'une porte d'entrée et près du Panorama du Tour du Monde.

Kiosque n° 39. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près du Panorama du Tour du Monde.

Kiosque n° 40. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Palais Lumineux, du Pavillon de l'Automobile-Club et du Chalet suisse.

Kiosque n° 41. Affecté à le vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Palais du Costume.

Kiosque n° 43. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Pavillon des Manufactures de l'Etat.

Kiosque n° 44. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité de la Tour de 300 mètres, près de l'allée en prolongement du pont d'Iéna.

Kiosque n° 45. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Palais de la Femme et du Château tyrolien.

Kiosque n° 46. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sous la Tour de 300 mètres.

Kiosque n° 47. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près du pilier sud de la Tour de 300 mètres.

Kiosque n° 48. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les

300 mètres, à proximité de l'Exposition du Touring-Club et du Palais de l'Optique.

Kiosque n° 49. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité de la concession du Cinéorama.

L'Accomplissement par les Exposants

DES

FORMALITÉS D'OCTROIS A PARIS

Marques extérieures des colis conduits à l'Exposition universelle. — L'article 3 de l'arrêté du 12 septembre 1899 spécifie que chaque colis contenant des objets à exposer doit porter :

1° Deux étiquettes indiquant la section destinataire et respectivement placées sur deux faces opposées ;

2° Les lettres E. U. entourées d'un cercle de couleur noire ;

3° L'indication du poids brut en kilogrammes.

Aux termes du même arrêté, le nom de l'exposant et le numéro de son certificat d'admission devront être inscrits en caractères français sur chaque étiquette et ces indications seront répétées sur la déclaration d'expédition (lettre de voiture, récépissé, connaissement, etc.).

Contrôle du service de l'octroi. — Le service de l'octroi se borne à constater l'identité extérieure des colis à l'aide des signes distinctifs ci-dessus indiqués, et ne procède à aucune vérification matérielle.

Escorte gratuite des chargements. — Un préposé escorte gratuitement les colis jusqu'à l'Exposition, où leur contenu est pris en charge par l'octroi, s'il s'agit d'objets passibles des droits d'entrée et d'octroi.

Colis dirigés sur l'annexe de Vincennes. — Ceux des colis présentés dans les mêmes conditions à destination de l'annexe de l'Exposition, à Vincennes, sont également introduits dans Paris sans visites et escortés gratuitement jusqu'à leur sortie de Paris.

Mise en transit des acquits-à-caution de régie. — Les expéditions de régie accompagnant les boissons adressées comme spécimen sont reçues en transit au bureau central à l'Exposition.

Produits exposés sortant des entrepôts. — Les mesures ci-dessus sont applicables aux marchandises sortant des entrepôts réels, des entrepôts à domicile et des établissements non exercés.

Séjour momentané de produits dans Paris avant l'introduction dans l'enceinte de l'Exposition universelle ou de son annexe de Vincennes. — Au cas où des objets imposables destinés à être exposés doivent séjourner momentanément dans Paris, pour quelque cause que ce soit, la consignation des droits est exigée après vérification intérieure des colis.

Un bulletin spécial mentionnant la consignation est alors délivré à l'introducteur qui doit le remettre au service de l'octroi, soit à l'Exposition principale, lorsque les objets y sont conduits, soit à la sortie de Paris s'il s'agit d'objets dirigés sur l'annexe de Vincennes. Mais, dans l'un ou l'autre cas, les consignations de l'espèce ne sont remboursables que sur une demande adressée à l'Administration de l'Octroi de Paris par les intéressés.

Denrées et boissons destinées à être consommées dans l'Exposition. — Les droits afférents aux denrées, boissons, etc., imposables, que les introducteurs déclarent destinés à être consommées dans l'enceinte de l'Exposition, sont perçus au moment même de l'introduction dans Paris, comme cela a lieu pour toutes les marchandises assujetties livrées à la consommation locale.

Combustibles employés au fonctionnement des machines dans l'enceinte de l'Exposition. Huiles et corps gras pour le graissage des machines. — Par exception, sont consenties :

1° La modération de taxe prévue par le décret du 10 janvier 1873, pour les combustibles employés dans l'enceinte de l'Exposition au fonctionnement des machines ;

2° La franchise, sous réserve de justification d'emploi à fournir à l'octroi par les exposants, pour les huiles et graisses qui sont utilisées au graissage des machines.

Les exposants qui se trouvent dans le cas de pro-

combustibles doivent s'adresser soit à l'Administration centrale de l'Octroi de Paris, soit aux bureaux des services mécaniques de l'Exposition où leur est indiquée la marche à suivre.

Quant aux huiles et graisses que les introducteurs déclarent devoir être employées au graissage des machines, la vérification de nature et de quantité est faite aux entrées de Paris dans la forme ordinaire; elles sont ensuite escortées gratuitement par l'octroi jusqu'à destination; ceux des produits de l'espèce conduits à l'annexe de l'Exposition à Vincennes sont soumis à la règle du passe-debout.

Objets exposés livrés à la consommation locale. — Tous les produits exposés et ceux résultant des fabrications opérées avec ces produits dans l'enceinte de l'Exposition sont passibles des droits, s'ils sont livrés à la consommation.

Réexpédition des produits exposés après la clôture de l'Exposition. — A la clôture de l'Exposition, les marchandises réexpédiées dans les entrepôts ou à l'extérieur seront escortées gratuitement jusqu'à l'établissement destinataire ou au bureau de sortie, et il en sera de même pour ceux des objets qui, ayant été exposés à l'annexe de Vincennes, seraient déclarés à leur rentrée dans Paris à destination d'un entrepôt ou de l'extérieur.

Permis de séjour dans Paris avant réexpédition à l'extérieur. — Des permis spéciaux seront délivrés, sous consignation des droits, pour les marchandises que les exposants auraient à faire séjourner momentanément dans Paris.

Validité des permis de séjour. La décharge de ces pièces sera subordonnée à leur validité au point de vue du délai de séjour qui y sera indiqué et à la constatation d'identité des marchandises auxquelles elles s'appliqueront.

Remboursement des droits sur permis. — Les consignations déposées pour l'obtention de ces permis seront remboursées, soit par le receveur d'octroi du poste où elles auront été encaissées s'il s'agit d'objets provenant de l'annexe de Vincennes, soit par le receveur d'octroi des ports d'aval, s'il s'agit d'objets provenant de l'Exposition principale, sur la production des permis de séjour régulièrement déchargés. Si des objets assujettis étaient déclarés à destination de Paris, les droits en seraient perçus dans la forme ordinaire.

Postes d'octroi à l'Exposition universelle. — Cinq postes d'octroi sont installés à l'Exposition aux endroits indiqués ci-après, savoir :

1° Bureau central, avenue de La Bourdonnais;

2° Bureau du Champ de Mars, quai d'Orsay, près de la gare du chemin de fer de l'Ouest;

3° Bureau de l'Esplanade des Invalides, contre la rue Fabert, près la rue de l'Université;

4° Bureau du Trocadéro, près de la porte de l'avenue d'Iéna;

5° Bureau des Champs-Elysées, Petit Palais des Beaux-Arts.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

TIRAGE DU 26 DÉCEMBRE 1899

(Liste officielle)

Le vingt-troisième tirage des Bons à lots de l'Exposition Universelle de 1900 a été effectué au **CREDIT FONCIER DE FRANCE** le 26 décembre 1899.

A ce tirage, **159** Bons ont gagné les lots ci-après :

LE BON :	**Série**	297	N° 4.815	**100.000 fr.**
—	—	193	N° 2.331	**10.000**
—	—	121	N° 2.682	**5.000**
—	—	221	N° 487	**5.000**
—	—	187	N° 5.931	**1.000**
—	—	206	N° 5.623	**1.000**
—	—	208	N° 6 567	**1.000**
—	—	212	N° 4.128	**1.000**
—	—	291	N° 166	**1.000**

Les 150 autres Bons gagnent chacun 100 francs.

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
2	[illegible]	85	[illegible]	114	232	203	7.621	[illegible]	[illegible]
3	1.575	86	1.739	145	1.077	205	[illegible]	271	[illegible]
3	7 681	90	9 827	146	1.769	208	1.151	272	4 598
8	1 811	92	2 295	148	6 903	208	8 938	272	8 565
10	8 939	93	8.051	153	597	211	[illegible]	273	1.612
16	1.519	95	8 333	153	5.803	217	6.701	273	1.008
17	1.118	97	7.125	160	3.776	218	[illegible]	275	9 013
21	[illegible]	101	3.108	160	7.712	218	3.987	277	270
26	1 811	101	3 710	161	9 410	219	9.076	278	1 670
28	2 857	104	9 525	163	7 315	220	1.298	281	5 159
32	7 511	110	5 881	165	9 208	226	9.187	283	[illegible]
33	7 233	112	1 959	[illegible]	8 375	228	1 032	288	[illegible]
35	833	112	3.658	170	2.098	230	17	289	[illegible]
[illegible]	3 163	112	9.205	170	3.020	235	6 988	292	[illegible]
[illegible]	[illegible]	111	8.288	176	1.001	259	2 692	[illegible]	9 718
50	6 797	111	9 651	179	8 575	259	3.711	293	[illegible]
52	2 891	115	8 913	[illegible]	8.848	[illegible]	6.111	296	[illegible]
58	5 718	115	6.131	180	3 852	249	561	302	[illegible]
60	3 725	118	3 138	180	6.144	253	2.273	303	2.787
61	[illegible]	127	649	185	[illegible]	254	[illegible]	306	2.175
61	8 522	129	1.861	186	9 101	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 115
[illegible]	582	129	[illegible]	189	2.239	[illegible]	[illegible]	312	9 062
[illegible]	[illegible]	133	[illegible]	193	5 635	255	[illegible]	312	9.123
67	15	131	1.732	193	1.608	259	2 281	314	[illegible]
68	[illegible]	131	6.151	195	6.711	260	8.532	318	[illegible]
[illegible]	[illegible]	135	3.297	195	9 501	261	2 398	320	[illegible]
[illegible]	2.593	135	[illegible]	198	321	265	3.306	322	[illegible]
[illegible]	8 178	140	5 606	199	90	265	7 211	323	[illegible]
80	6 051	[illegible]	6.382	201	1.210	270	1 777	324	1.133
81	221	140	9.515	203	3.978	270	6.135	[illegible]	[illegible]

Le payement de tous ces lots sera effectué au Crédit Foncier de France, à partir du 25 mars 1900.

Le prochain tirage aura lieu le 25 Mai 1900

On peut se procurer des Bons de **20** *fr.* au Crédit Foncier de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale et au Crédit Industriel et Commercial.

Pour recevoir les *Listes des Tirages*, il suffit d'envoyer au Crédit Foncier de France à Paris, — **0,50** pour les tirages de 1896; — **0,60** pour ceux de chacune des autres années. Écrire lisiblement les nom et adresse.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 janvier

La détente monétaire fait de nouveaux progrès. A Londres, l'escompte sur le marché libre est aux environs de 4 o/o. Ici, le change sur Londres faiblit à 25 21 1 2. Un abaissement du taux de l'escompte demain à la Banque d'Angleterre ne surprendrait presque personne.

Aucune nouvelle du théâtre de la guerre pendant la plus grande partie de la séance, mais vers la clôture des bruits peu favorables pour les Anglais se répandent. On parle de nouveau de la reddition de Ladysmith.

Notre marché en est peu impressionné: sa fermeté persiste.

Le 3 o/o a fait 99 95 et finit à 99 87.

L'Italien a son dernier cours à 92 40.

L'Extérieure espagnole, après avoir touché 67, clôture à 66 80.

Les fonds ottomans sont négligés, mais fermes. Le Turc D est à 22 82, la Banque ottomane à 562.

Les Sociétés de crédit sont bien tenues, aux environs de leurs cours précédents.

Le Rio varie de 1119 à 1113, malgré la fermeté du cuivre.

Les Mines d'or ont été fort peu animées pendant toute la séance. Elles clôturent en faiblesse sur les cours du début. La Rand Mines finit à 769, l'East Rand à 138, les Goldfields à 150.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	99 87	Turc	22 82
Italien	92 40	Banque Ottom.	562 »
Extérieure	66 80	Rio	1113 »



7e Année. — No 136 FONDE LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Janvier 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . . . Un an. 8 francs
Départements . . . — 9 —
Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

L'ADJUDICATION DES KIOSQUES (Séance du 25 Janvier 1900)

DATES DES PROCHAINES ADJUDICATIONS

Paris, le 25 janvier 1900

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, c'est ce matin, jeudi 25 janvier, qu'a eu lieu, dans la salle des adjudications de l'avenue Rapp, l'adjudication du premier lot des kiosques de l'Exposition.

Plus de 2,000 personnes étaient présentes, et c'est dans le calme le plus complet qu'il a été procédé à cette opération.

Ces kiosques étaient au nombre de douze. Ce sont ceux qui sont situés dans les environs de la Tour Eiffel, au cœur même de l'Exposition, entre le *Palais du Costume* et le *Palais de l'Optique*, c'est-à-dire dans la partie du Champ-de-Mars où, vraisemblablement, la foule sera la plus grande.

Comme on le verra plus loin, certains de ces kiosques ont atteint des prix fantastiques, qui ont surpris tout le monde, l'administration de l'Exposition la première.

Par exemple, celui qui est inscrit sous le no 48 a été adjugé au prix de 23,500 francs!

Étant donné que la construction desdits kiosques est à la charge de l'adjudicataire, on devine les espérances de bénéfices que les propriétaires de ces édicules escomptent à l'avance.

Quoi qu'il en soit, l'enthousiasme, — le mot n'est pas trop fort, — qui a présidé à cette première séance d'adjudication des kiosques, est un signe certain, infaillible, de succès pour l'Exposition, et de la confiance que le public a dans ce succès.

H. G.

ADJUDICATION

Du 25 Janvier 1900

ÉTAT DESCRIPTIF

Des Kiosques nos 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49

Prix des Adjudications. Noms des Adjudicataires

Kiosque no 37. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé à proximité de l'avenue de la Bourdonnais, près du Palais de la Métallurgie et du Palais du Costume. Adjugé à M. Adrien-Pierre Paul, 41, rue Cambon, pour le prix de **12.108** francs.

Kiosque no 38. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité d'une porte d'entrée et près du Panorama du Tour du Monde. Adjugé à M. François-Victor Reynaud, 31, rue Victor-Massé, pour le prix de **4.001** francs.

Kiosque no 39. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près du Panorama du Tour du Monde. Adjugé à M. Paul-Joseph Gleize, à Lozère, par Orsay (Seine-et-Oise), pour le prix de **15.630** francs.

Kiosque no 40. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Palais Lumineux, du Pavillon de l'Automobile-Club et du Chalet suisse. Adjugé à M. Pierre-René de Swarte, 201, rue du Faubourg-Saint-Denis, pour le prix de **16.440** francs.

Kiosque no 41. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Palais du Costume. Adjugé à M. Pierre Virgile, 71, rue de la Chapelle, pour le prix de **20.087** francs.

Kiosque no 43. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Pavillon des Manufactures de l'Etat. Adjugé à M. J.-B. Plançon, à Givet (Ardennes), pour le prix de **16.630** francs.

Kiosque no 44. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité de la Tour de 300 mètres, près de l'allée en prolongement du pont d'Iéna. Adjugé à Mme veuve Tremblay, 47, rue des Moines, pour le prix de **1.015** francs.

Kiosque no 45. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité du Palais de la Femme et du Château tyrolien. Adjugé à M. Charles-Léon Legrand, 59, rue Legendre, pour le prix de **18.105** francs.

Kiosque no 46. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sous la Tour de 300 mètres. Adjugé à M. Désiré Beauvillers, 15, rue Campagne-Première, pour le prix de **1.005** francs.

Kiosque no 47. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près du pilier sud de la Tour de 300 mètres. Adjugé à M. Emile-Georges Lefoulon, 92, avenue d'Italie, pour le prix de **16.500** francs.

Kiosque no 48. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité de l'Exposition du Touring-Club et du Palais de l'Optique. Adjugé à M. Hoffmann, 26 bis, rue Hermel, pour le prix de **23.500** francs.

Kiosque no 49. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près de la Tour de 300 mètres, à proximité de la concession du Cinéorama. Adjugé à M. Jules Leduc, 30, rue d'Enghien pour le prix de **2.006** francs.

DATES DES PROCHAINES ADJUDICATIONS

Les soumissions devront être déposées aux dates ci-après indiquées, à 10 heures du matin

SÉANCE DU 29 JANVIER

Kiosques situés au Champ de Mars

No 2. Affecté à la vente de produits alimentaires.
No 3. — — produits alimentaires.
No 4. — — publications (journaux, photographies, guides).
No 6. — — produits alimentaires.
No 7. — — publications (journaux, photographies, guides).
No 9. — — produits alimentaires.
No 10. — — produits alimentaires.
No 11. — — produits alimentaires.
No 13. — — publications (journaux, photographies, guides).
No 14. — — fleurs.
No 15. — — publications (journaux, photographies, guides).
No 17. — — produits alimentaires.
No 19. — — produits alimentaires.
No 20. — — publications (journaux, photographies, guides).
No 21. — — produits alimentaires.
No 22. — — produits alimentaires.
No 23. — — publications (journaux, photographies, guides).
No 24. — — produits alimentaires.
No 25. — — produits alimentaires.
No 26. — — produits alimentaires.

SÉANCE DU 31 JANVIER

Kiosques situés au Champ de Mars et sur les quais et les berges de la rive gauche.

No 27. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).
No 28. — — produits alimentaires.
No 29. — — produits alimentaires.

N° 32. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).
N° 33. — — produits alimentaires.
N° 34. — — produits alimentaires.
N° 36. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 50. — — produits alimentaires.
N° 51. — — produits alimentaires.
N° 52. — — produits alimentaires.
N° 54. — — produits alimentaires.
N° 55. — — publications (journaux' photographies, guides)
N° 56. — — fleurs.
N° 57. — — produits alimentaires.
N° 59. — — produits alimentaires.
N° 60. — — produits alimentaires.
N° 61. — — fleurs.
N° 62. — — produits alimentaires.
N° 64. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 65. — — produits alimentaires.
N° 66. — — produits alimentaires.
N° 67. — — produits alimentaires.
N° 69. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 70. — — produits alimentaires.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

Kiosques situés sur les quais et les berges de la rive gauche et sur l'esplanade des Invalides.

N° 71. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).
N° 74. — — fleurs.
N° 77. — — produits alimentaires.
N° 78. — — produits alimentaires.
N° 80. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 81. — — produits alimentaires.
N° 82. — — produits alimentaires.
N° 83. — — produits alimentaires.
N° 84. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 86. — — produits alimentaires.
N° 88. — — produits alimentaires.
N° 89. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 90. — — produits alimentaires.
N° 91. — — produits alimentaires.
N° 92. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 93. — — produits alimentaires.
N° 94. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 95. — — fleurs.
N° 96. — — produits alimentaires.
N° 98. — — fleurs.
N° 99. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 100. — — produits alimentaires.
N° 102. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 104. — — produits alimentaires.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER

Kiosques situés sur l'Esplanade des Invalides et aux Champs-Élysées

N° 105. Affecté à la vente de produits alimentaires.
N° 107. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 108. — — produits alimentaires.
N° 110. — — produits alimentaires.
N° 111. — — produits alimentaires.
N° 112. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 113. — — produits alimentaires.
N° 115. — — fleurs.
N° 117. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 118. — — fleurs.
N° 120. — — produits alimentaires.
N° 121. — — fleurs.
N° 123. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 125. — — produits alimentaires.
N° 127. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 129. — — fleurs.
N° 132. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 134. — — produits alimentaires.
N° 135. — — publications (journaux,
N° 136. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).
N° 137. — — fleurs.
N° 140. — — produits alimentaires.
N° 142. — — publications (journaux, photographies, guides).

SÉANCE DU 7 FÉVRIER

Kiosques situés sur les quais et berges de la rive droite et au Trocadéro

N° 143. Affecté à la vente de produits alimentaires.
N° 144. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 146. — — produits alimentaires.
N° 147. — — fleurs.
N° 149. — — produits alimentaires.
N° 150. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 151. — — produits alimentaires.
N° 153. — — produits alimentaires.
N° 154. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 156. — — produits alimentaires.
N° 158. — — produits alimentaires.
N° 159. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 160. — — fleurs.
N° 161. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 162 — — produits alimentaires.
N° 163. — — produits alimentaires.
N° 165. — — produits alimentaires.
N° 166. — — produits alimentaires.
N° 168. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 169. — — produits alimentaires.
N° 170. — — produits alimentaires.
N° 171. — — produits alimentaires.
N° 172. — — publications (journaux, photographies, guides).

SÉANCE DU 9 FÉVRIER

Kiosques situés au Trocadéro

N° 174. Affecté à la vente de fleurs.
N° 175. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 176. — — fleurs.
N° 177. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 178. — — produits alimentaires.
N° 180. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 181. — — produits alimentaires.
N° 183. — — produits alimentaires.
N° 184. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 185. — — produits alimentaires.
N° 187. — — publications (journaux, photographies, guides).
N° 188. — — produits alimentaires.
N° 189. — — produits alimentaires.
N° 191. — — produits alimentaires.
N° 192. — — publications (journaux, photographies, guides),

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

Chambre de Commerce Américaine

Cette année, l'assemblée générale annuelle de la chambre de commerce américaine de Paris présentait un intérêt particulier, par suite de l'Exposition universelle, à laquelle les Etats-Unis ont décidé de prendre la grande part qu'on sait, et par suite aussi du traité de réciprocité entre la France et les Etats-Unis, traité auquel ne manque plus que la ratification officielle.

Cette assemblée générale, la sixième, a été tenue hier soir. Elle a été précédée, selon l'usage, d'un banquet auquel assistaient près de deux cents membres de la chambre, français ou américains.

M. Henry Peartree, président de la chambre, présidait. Il avait à ses côtés, à la table d'honneur, ... Etats-Unis, Woodward, commissaire adjoint pour l'Exposition, le général Wins'ow, le lieutenant Sims, attaché naval, le consul général Gowdy, le major Williams, M. Saint-Amand, vice-président de la chambre, MM. Kimbel, Shoninger, Seligman, etc.

Au dessert, M. Francis Kimbel, secrétaire honoraire de la chambre de commerce, a offert à M. Peartree une croix de la Légion d'honneur en brillants, comme témoignage de la haute estime de ses collègues. M. Peartree a remercié les membres de la chambre de commerce en quelques mots qui furent très applaudis.

Le consul général Gowdy a ensuite pris la parole et a félicité les membres de la chambre du grand développement du commerce entre la France et les Etats-Unis. La France a exporté dans ce dernier pays, en 1898-99, pour 322.497.000 francs de marchandises, tandis que les importations des Etats-Unis en France, durant la même période, ont été de 313.963.000 francs ; la différence en faveur de la France est donc de 8.533.000 francs.

M. Seligman a parlé de la grande prospérité des Etats-Unis, et a dit que la *Open door policy* qui va être inaugurée dans les nouvelles colonies américaines ne manquera pas de produire un heureux effet sur le commerce du monde entier. M. Seligman a terminé son discours en félicitant la chambre de commerce de l'état de prospérité dans lequel elle se trouve.

Après le dîner a été tenue l'assemblée générale et lecture a été faite du rapport des travaux de la chambre de commerce pendant l'année 1899. Le rapport constate les efforts faits par la chambre, pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, pour la création d'un service de colis postaux et pour l'amélioration dans le transport de la malle entre les deux pays.

M. Woodward, commissaire adjoint pour l'Exposition, a parlé de l'Exposition de 1900 et a assuré la chambre qu'elle aurait une place dans le pavillon national des Etats-Unis pour établir ses bureaux et pour fournir au public des renseignements sur le commerce et sur l'industrie des deux républiques sœurs.

D'ailleurs, nous sommes heureux de pouvoir donner *in extenso* l'intéressant discours de M. Woowdard :

Monsieur le Président,

J'ai plus que jamais le ferme espoir que les promesses que j'ai eu le plaisir de vous faire, à l'occasion du banquet du 4 juillet dernier, se réaliseront bientôt. Lors de mon dernier voyage aux Etats-Unis, j'ai fait tous mes efforts pour atteindre le but que nous poursuivons dans l'intérêt de la chambre de commerce américaine. J'ai vu M. Coolidge, l'architecte américain de notre pavillon national, à propos de la répartition des espaces dans cet édifice et de l'hospitalité que nous pouvions vous offrir. La question n'avait pu être tranchée jusqu'ici à la suite du désaccord qui subsistait entre notre architecte et le comité français d'Incendie, comité qui exerce un contrôle général sur tous les bâtiments de l'Exposition, lequel insistait pour qu'un plus grand nombre de dégagements fussent effectués, et partant restreignait les espaces dont nous pouvions disposer.

Ce désaccord, d'un caractère tout à fait technique, a pris fin ; nous pouvons disposer d'un certain espace, et cette solution m'a été d'autant plus agréable qu'elle me laissait l'espoir de tenir la promesse que j'ai eu l'occasion de vous faire, au banquet où m'avait invité, avec tant de bonne grâce, le président de la Chambre de commerce américaine.

Je comptais pouvoir, d'une façon officielle, vous annoncer ce soir dans quelles conditions vous serez installés dans notre pavillon national, et, dans ce but j'avais câblé, il y a une douzaine de jours, à M. le commissaire général. En réponse, M. Peck m'informe qu'il ne lui sera possible de désigner définitivement l'espace qui vous est réservé qu'à son arrivée à Paris.

M. le Commissaire général arrivera ici le mois prochain et à ce moment il pourra vous satisfaire, de telle sorte que vous pourrez quitter pour un certain temps les locaux de la rue Scribe pour vous installer sur les bords de la Seine. (Nombreux applaudissements.)

gramme à M. Peck, en lui disant que je vous faisais part de ses dispositions; il m'a répondu et m'a chargé de transmettre à la chambre de commerce ses meilleurs vœux.

Il ajoutait, et il exprimait le désir que je vous le dise, qu'il avait écrit ces jours-ci aux sénateurs des Etats-Unis, demandant instamment la prompte ratification du traité de commerce établissant la réciprocité entre les deux nations. M. Peck vous demande, en même temps, votre appui pour l'œuvre qu'il a entreprise et que nous nous efforçons de mener à bonne fin.

Je ne veux pas vous retenir outre mesure, ce soir, sur des sujets se rapportant à l'exposition, permettez-moi, cependant, de vous signaler ceux qui peuvent vous intéresser plus particulièrement :

Et d'abord, j'appelle votre attention sur l'activité avec laquelle notre travail progresse sur les chantiers de l'Exposition. Je pourrai vous assurer, si tel est votre plaisir, que nos équipes nombreuses d'ouvriers américains sont occupées un peu partout au Champ-de-Mars, aux Invalides et à Vincennes.

A Vincennes, notamment, nous construisons actuellement une annexe à notre exposition de machines, où nous avons l'intention de montrer des outils de mécanique qui étonneront le monde.

Toutes les constructions en fer ont été envoyées en France d'Amérique sur le croiseur « La Prairie » par le Berlin Iron Works of Connecticut.

La « Prairie » a quitté le Havre il y a une quinzaine de jours pour effectuer un nouveau chargement des expositions du gouvernement.

Il me reste à vous faire deux autres questions également intéressantes pour vous :

Les droits prohibitifs, relatifs aux imprimés de publicité, ont été levés. Le gouvernement français a adopté, très courtoisement, les mêmes mesures que notre secrétaire d'Etat aux finances, à l'Exposition de Chicago.

Puis, bien que tardive, nous avons pu faire agréer que la demande d'une exposition cubaine fût admise au Trocadéro.

Cuba, Hawaï, Porto-Rico pourront exposer, sous notre pavillon, leurs produits. Une somme de £ 25.000, prélevée sur le revenu de Cuba, a été allouée pour cette exposition (applaudissements).

M. le Commissaire général sera bientôt parmi nous, il a hâte de reprendre avec vous les relations si cordialement nouées. Il désire pouvoir vous donner bientôt les preuves de sa sympathie en installant au Pavillon National votre bureau d'informations et de renseignements commerciaux qui aura une haute valeur pour ceux, et ils seront nombreux, qui y auront recours. (Applaudissements répétés.)

LES PEINTRES ET L'EXPOSITION

Un certain nombre de peintres se sont réunis samedi dernier dans le petit Théâtre-Pompadour, passage de l'Opéra. Ils se proposaient de rechercher sous quelle forme ils demanderaient aux pouvoirs publics d'intervenir dans le différend créé par l'attitude des membres du jury de peinture pour l'Exposition de 1900.

Nous avons déjà parlé de cette question. On sait que le jury est composé de cinquante-six membres, dont quarante-deux sont des peintres. Or, ces quarante-deux personnages importants non seulement se sont accordé à eux-mêmes le droit d'exposer chacun huit toiles, mais ils ont encore étendu le bénéfice de cette disposition à tous les membres des jurys des Salons annuels et à des membres des divers comités. Tant et si bien que cent peintres ont déjà accaparé à eux seuls une grande partie du local destiné à la peinture française. Tous les artistes, qui se trouvent menacés de voir leurs tableaux éliminés de l'Exposition par suite du manque de place, protestent contre un pareil envahissement. Ils souhaitent que les privilégiés, au lieu d'envoyer huit tableaux, n'en exposent que quatre ou cinq. M. José Frappa a fait, hier soir, admettre l'idée d'une pétition qui a été signée par cinquante artistes hors concours et qui sera portée au ministre des beaux-arts par une délégation composée de MM. José Frappa, [illegible] Debat-Ponsan, Comm[illegible] et [illegible]

Cette pétition appelle notamment l'attention des pouvoirs publics sur l'exiguïté du local accordé à la peinture française, dans l'enceinte de l'Exposition. Alors que la production des tableaux d'une réelle valeur a doublé depuis l'Exposition de 1878, l'espace accordé aux peintres n'a pas été augmenté. Il existe environ quatre cents peintres hors concours qui protestent contre l'obligation qu'on leur impose de présenter leurs œuvres à l'examen des membres du jury. Beaucoup de ces artistes, pour exposer leurs œuvres les plus typiques, seraient obligés de les emprunter momentanément aux amateurs qui s'en sont rendus acquéreurs. Aucun d'eux n'osera risquer de se déconsidérer dans l'esprit d'un de ses clients en lui empruntant une toile qui pourrait finalement être refusée par le jury.

Les peintres hors concours demandent donc l'entrée d'emblée, et sans examen, de deux œuvres pour chacun d'eux. Leur situation est fort intéressante et ils espèrent que le ministre interviendra en leur faveur. Ils font valoir que la peinture est restée l'une des rares branches de l'activité humaine dans lesquelles nous n'ayons pas encore de rivaux sérieux en Europe. M. Georges Bertrand a proposé aux artistes présents un projet qui tendrait à organiser une sorte d'annexe de l'exposition de peinture dans l'Orangerie de Versailles. Cette dernière ville, dans ce cas, accorderait, paraît-il, aux peintres une subvention assez importante. Mais la majorité des peintres, tout en trouvant l'idée intéressante, a préféré en ajourner l'examen jusqu'à nouvel ordre. A la fin de la séance, l'idée de faire porter ces questions à la tribune de la Chambre a été envisagée.

Nouvelles et Échos

Le monde commercial de Paris a unanimement applaudi à la nomination de M. Victor Legrand, le très sympathique et très distingué Président du Tribunal de commerce de la Seine au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Le garde des sceaux, ministre de la justice ne pouvait attribuer à plus digne l'une des deux croix dont il disposait.

Les services signalés rendus depuis 13 années à la justice consulaire par M. Victor Legrand justifient le choix dont il a été l'objet.

Licencié en droit, entré au Tribunal de commerce de la Seine en 1880, à peine âgé de 30 ans, il est le plus jeune des présidents élus jusqu'à ce jour; néanmoins il a été chargé de bonne heure des affaires les plus retentissantes dans lesquelles il a toujours su sauvegarder l'épargne publique.

Membre du conseil supérieur du travail, du comité consultatif des chemins de fer, du conseil d'escompte de la Banque de France, conseiller du commerce extérieur, M. Victor Legrand a déployé dans ces multiples fonctions, les plus heureuses qualités d'assimilation et de compétence.

Nul n'ignore la place qu'il a prise comme collaborateur de M. Stéphane Dervillé, l'un de ses éminents prédécesseurs au Tribunal de commerce, à l'organisation des services généraux de l'Exposition de 1900.

Il n'a quitté la section française que pour se consacrer à l'exercice du mandat présidentiel pour lequel non seulement ses collègues du Tribunal, mais le comité électoral consulaire, émanation des syndicats professionnels, l'avaient désigné à l'*unanimité*.

M. Victor Legrand n'en continue pas moins son concours à l'œuvre de 1900 comme membre de la commission supérieure.

***

Les entrées sur la place de l'Alma, le passage du Cours-la-Reine au Trocadéro et l'accès au Vieux Paris préoccupaient justement l'administration en raison de la foule qui se portera sur ce point. A l'amont, en dehors des guichets d'entrée sus, l'autre dessous le pont de l'Alma aboutiront aux portes du Vieux Paris. A l'aval, une passerelle que le public a déjà baptisée *Passerelle du Vieux Paris* mettra le quai de Billy en communication avec le quai d'Orsay et le Vieux Paris lui-même en communication avec le Champ de Mars. Les difficultés de la circulation semblent donc résolues de ce côté.

***

Le plan des embellissements et des restaurations de l'Elysée en vue de l'Exposition vient d'être arrêté définitivement par M. Chancel, architecte du palais présidentiel.

L'entrée principale, ainsi que nous l'avons dit, sera sur l'avenue Gabriel et les Champs-Elysées, par le jardin, que fermera une grille artistique de grand style, à deux portes, au delà desquelles une avenue nouvelle sera tracée à peu près dans l'axe de l'avenue Alexandre-III.

Pour le palais, qui n'avait subi aucune restauration depuis les premières années de l'Empire, et qui avait été si défectueusement agrandi de la salle des fetes sur l'avenue de Marigny, à l'occasion de la dernière Exposition universelle, les remaniements seront assez considérables.

D'abord cette salle des fêtes sera reprise intérieurement, achevée — car certains décors n'en étaient que provisoires — et harmonisée au style général du palais; à l'extérieur, elle sera revêtue de pierre ornée également dans le style, de façon à cacher l'affreux mur de brique de l'avenue de Marigny.

Enfin, tous les salons anciens seront restaurés.

M. Chancel commencera les travaux dans quelques jours et compte les avoir terminés pour la grande fête d'inauguration de l'Exposition, qui sera donnée le 14 avril.

***

Un de nos lecteurs nous a signalé, avec juste raison, les difficultés qu'éprouvent les piétons pour se rendre de la place de l'Alma au quai de Passy sans traverser les travaux de l'Exposition. Le pont d'Iéna a été, en effet, englobé dans l'enceinte de l'Exposition, et, à son débouché sur le quai de Billy, la voie qui suit le quai a été dérivée au-dessous du sol dans ce que les ingénieurs nomment un « passage inférieur ». Pourquoi obliger ainsi les passants à traverser des fondrières et des lacs boueux? Pourquoi les travaux d'aménagement de ce passage inférieur n'ont-ils pas été poussés plus activement? Est-ce une question de crédits insuffisants? Nous en avons demandé la raison à l'administration de l'Exposition et voici ce qui nous a été répondu. Les travaux en question intéressent tout à la fois le service de voirie de l'Exposition et celui de la ville de Paris. Ces deux services ont concerté leurs efforts de façon à laisser le plus longtemps possible les parages de l'Exposition en leur état de circulation ordinaire, afin d'obliger les passants au moins de détours possibles. Il en est résulté que les travaux d'aménagement n'ont pu être faits que par fractions, et comme il y a à tenir compte de questions de pavage, d'écoulement des eaux, d'éclairage, assez délicates, l'exécution de ces travaux qui, réalisés en bloc, eut été très rapide, a duré longtemps, par le fait. Les passants pouvaient encore passer, ce qui est évidemment agréable, mais cette faculté était compensée par les ennuis de rencontrer des fondrières par les temps de pluie et des trottoirs inachevés. Cet état de choses va, d'ailleurs, prendre fin *ipso facto*. En effet, il n'y a plus que quatre-vingt-dix jours avant l'ouverture de l'Exposition et son aménagement va exiger une grande activité finale : l'enceinte de l'Exposition va donc etre définitivement close et, comme conséquence, les passages disposés à ses abords vont être mis immédiatement en état, ce qui ne nécessitera que quelques jours de travail en ce qui les concerne.

***

On sait que, à l'occasion de l'Exposition uni-

des beaux-arts a demandé à M. Catulle Mendes un rapport sur le « Mouvement poétique français dans le livre et au théâtre ».

Donnons quelques renseignements sur cet ouvrage considérable, qui ne comprendra pas moins de 500 pages grand in-8° (impression de l'Imprimerie nationale).

Après une lettre au ministre, où M. Catulle Mendès explique le plan de son travail, il y aura un « Essai sur la Poésie française depuis le commencement du siècle jusqu'à l'année 1867 »; puis viendra le Rapport proprement dit sur le mouvement poétique depuis 1867 jusqu'à l'époque actuelle: et le volume s'achèvera par un dictionnaire bibliographique et critique de la plupart des poètes des cent années qui viennent de s'écouler.

L'ouvrage de M. Catulle Mendès sera donc une étude, aussi complète que possible, sur tout le dix-neuvième siècle poétique.

* * *

M. N. Fleva, ministre de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des domaines de Roumanie, a visité hier les pavillons que le gouvernement roumain a fait édifier au quai d'Orsay en compagnie de M. Olianesco, commissaire général du haut personnel du commissariat roumain, ainsi que de M. Formigé, architecte de la ville de Paris, chargé de la construction de ces deux pavillons.

* * *

Le nouveau Comité de l'Association générale des étudiants, élu dimanche dernier et dont nous avons fait connaître la composition, vient de se réunir pour élire à son tour le bureau de l'A.

C'est M. Paul Réveillaud, licencié ès lettres et licencié en droit qui, ayant réuni la majorité des suffrages, a été proclamé président.

MM. Nézard, licencié en droit, et Besques, licencié ès lettres, ont été élus vice-présidents; MM. Lancosme, interne en pharmacie, et Cazanobes, étudiant en droit, secrétaires; M. Tastevin, licencié ès sciences naturelles, trésorier; M. Têtu, licencié ès lettres, bibliothécaire ; MM. Pirre, licencié en droit, vice-trésorier, et Truelle, externe des hôpitaux, vice-bibliothécaire.

C'est à ce nouveau bureau, ainsi constitué, qu'incombe la mission de recevoir les délégués des universités étrangères qui viendront, avec leurs uniformes si pittoresques, prendre part aux grandes fêtes que l'Association générale des étudiants de Paris prépare en leur honneur à l'occasion de l'Exposition universelle.

* * *

Les ouvriers de la manufacture des Gobelins travaillent depuis plusieurs années aux tapisseries qui figureront à l'Exposition, et qui ont été exécutées d'après des cartons de MM. Jean-Paul Laurens, Gustave Moreau et Rochegrosse.

Il n'y a plus qu'une seule de ces tapisseries à terminer, celle qui représente « Marie-Antoinette entourée de ses enfants », et qui pourra être livrée dans quelques jours.

M. Guiffrey, l'administrateur de la manufacture des Gobelins, s'occupera alors de la restauration des admirables tapisseries sortant de notre manufacture nationale, que nous possédons encore. Le nombre en est d'environ 1,140: 650 sont au garde-meuble; 25 aux Gobelins; une centaine sont disséminées à l'Elysée, à la présidence du Sénat et de la Chambre et dans les ministères; 300 sont réparties dans les palais et musées nationaux, aux Beaux-Arts, dans les salons de l'Ecole de médecine et au musée de Lyon, et 60, enfin, ornent les ambassades françaises à l'étranger.

Parmi ces tapisseries, il y en a deux cent trois qu'il est nécessaire de réparer immédiatement si on ne veut pas les voir disparaître à bref délai.

Avant que ce travail sera exécute, que M. Guiffrey et le ministre de l'instruction publique s'entendissent pour choisir, dans la collection, deux cent cinquante ou trois cents pièces que l'on mettrait au musée du Louvre.

Mais pas avant la fuite des bureaux des colonies, hein ? Ça sera toujours ça de sauvé !

* * *

Les concours nationaux et internationaux de pompes à incendie auront lieu, pendant l'Exposition, à l'annexe de Vincennes, du 13 au 19 août 1900. C'est la Fédération des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie qui a été chargée d'en établir le programme, lequel sera soumis à l'administration, ainsi que de veiller aux mesures exécutives. On y verra notamment des expériences comparatives tout à fait nouvelles sur les pompes d'incendie automobiles électriques, à pétrole et à vapeur, et sur le transport automobile des échelles et appareils de secours en cas d'incendie.

~~~ Toujours à propos des sapeurs-pompiers :

En raison du surcroît de service qui sera imposé au régiment de sapeurs-pompiers de Paris pendant l'Exposition, le ministre de la guerre a décidé d'accorder une prime exceptionnelle de 25 francs aux sapeurs qui n'auront pas eu de punition en faisant les différents services dont ils seront chargés.

De plus, une entente est sur le point d'aboutir pour obtenir que les membres du régiment aient l'entrée libre et gratuite à l'Exposition.

Cette mesure gracieuse mettrait un plus grand nombre de pompiers dans le cas de rendre des services si un incendie venait à se déclarer

Le Palais des Tissus

A L'EXPOSITION

On s'imagine assez mal, en général, ce qu'est la production des tissus en France, mais chacun pourra une bonne fois se rendre compte de son importance en faisant une visite quelque peu sérieuse au palais des Fils, Tissus et Vêtements.

L'exposition de cette importante branche de notre industrie nationale sera tout à fait complète; des matières premières au vêtement confectionné, de la grossière toile à voile au plus fin linon, de la bure au drap de soie, de la toile d'emballage à la plus précieuse dentelle, tout sera là, offert aux regards émerveillés du promeneur.

Les tissages du Nord, de Lille, de Cambrai, d'Armentières, d'Hazebrouck, les filatures de Bretagne et de Vendée, les imprimeries d'étoffes des Vosges ou du Pas-de-Calais enverront là tous leurs produits.

Plus loin ce sera l'exposition des laines cardées des fabriques de draps d'Elbuef et de Sedan, de Rouen et de l'Est.

Puis on verra, enroulés sur des bobines monstrueuses, les fils de toute nature, depuis le grossier filin de chanvre avec lequel on fabrique les câbles de la marine jusqu'aux fils arachnéens dont sont faites les batistes, les mousselines de lin, ces mousselines dont une écharpe autrefois, selon le mot d'un vieil auteur, « eût payé la ranson d'une royne ! » et les mouchoirs de « fil-de-main » dont on envoya un merveilleux exemplaire, il y a quelques mois, à la tsarine, exemplaire dont l'écrin fut constitué par une coquille de noix !

Le nord et le centre, l'est, l'ouest et le midi de la France s'uniront pour l'exposition des dentelles.

Guipures, blondes de soie, valenciennes, points d'Angleterre, points de Malines, froufrou, points de Venise, de Chantilly ou d'Angoulême, points de Gênes, de Bruges ou d'Auvergne, toutes seront précieux ouvrages constituent l'ornement favori.

Il va sans dire que la plupart de ces merveilles auront été fabriquées dans nos usines, c'est-à-dire mécaniquement, et que bien peu nombreuses seront les pièces patiemment exécutées sur le coussin par les très rares dentellières qui s'adonnent encore à cet art si délicat et si merveilleux, mais si peu lucratif.

De l'exposition des dentelles, le visiteur passera dans les salles où seront exposées les étoffes de soie, satin, faille et velours.

Nos fabriques de Saint-Etienne et de Lyon ont rivalisé de zèle et d'acharnement, de même, d'ailleurs, que nos diverses fabriques de l'Est, et nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte, qu'il sera bien difficile au visiteur de retenir un cri d'admiration devant les merveilles réalisées aux prix de tant d'efforts.

On y verra exposés, en effet, de splendides étoffes brochées, « lamées d'or », des velours « incrustés » et « frappés », des satins et des failles à faire rêver le plus somptueux des rajahs indous.

Enfin, on arrivera à une exposition rétrospective et centennale du costume féminin, exposition organisée avec le concours des maîtres couturiers et des artistes costumiers qui dictent leurs lois à l'univers élégant.

Toutes ces productions, de la plus grossière à la plus délicate, seront merveilleusement logées dans le palais des Fils et Tissus, édifié au Champ-de-Mars, sur les plans de M. Blavette, architecte.

L'aménagement intérieur de ce splendide édifice est maintenant à peu près terminé; dans quinze jours au plus, les exposants pourront commencer leurs installations particulières et tout permet de croire que tout sera prêt bien avant l'époque fixée pour l'ouverture de l'Exposition.

Il est hors de doute que cette exposition sera pour nos fabricants nationaux l'occasion d'un véritable triomphe: tout ce qui caractérise l'art industriel français se révélera là avec une incomparable puissance. Malgré les mauvais dires de leurs concurrents étrangers, nos fabricants nationaux prouveront irréfutablement que notre art industriel reste ce qu'il a toujours été : plein de charme, de délicatesse et d'élégance.

Le Musée des Fêtes

A L'EXPOSITION DE 1900

Un des plus intéressants et des plus variés parmi les musées centennaux de l'Exposition sera certainement le musée rétrospectif des fêtes publiques et privées qui offrira la synthèse des manifestations de la vie en plein air à travers les âges.

Fêtes royales, impériales, nationales, sacres et processions, revues et divertissements revivront sous les yeux d'innombrables visiteurs, grâce aux objets et documents de toute espèce qui, du costume à l'estampe et du drapeau à la médaille, en perpétueront le souvenir. Aux murs s'accrocheront des tapisseries artistiques et de naïves tentures, des faïences révolutionnaires et des trophées pacifiques, de flamboyantes oriflammes et des panoplies enrubannées. On verra dans les vitrines près du livre rare de la miniature historique, de l'éventail de la marquise ou de la merveilleuse, les insignes, les cocardes, les emblèmes que les Parisiens piquèrent à leurs chapeaux et les Parisiennes à leurs corsages depuis les fêtes patriotiques de la première République jusqu'aux fêtes franco-russes de la troisième.

Les adhésions affluent déjà, mais il faut engager tous les collectionneurs de Paris et de province à se hâter d'enrichir cette exhibition unique en son genre.

Les demandes d'admission doivent être adressées à M. Paul Eudel, délégué à l'organisation du Musée rétrospectif des fêtes publiques et privées,
~~~

LES CONGRÈS A L'EXPOSITION

La commission d'organisation du Congrès international des syndicats agricoles et associations professionnelles similaires qui se tiendra à Paris du 8 au 14 juillet 1900 engage les institutions analogues de tous les pays à lui apporter leur concours pour faire connaître l'œuvre sociale qu'ils ont accomplie et les développements qu'ils en attendent pour l'amélioration du sort des agriculteurs. C'est un appel qui sera certainement entendu, car les questions si importantes de coopération, de mutualité et de prévoyance agricoles y seront examinées au point de vue des applications pratiques. La commission d'organisation a pour président le marquis de Vogüé, pour vice-présidents MM. Le Trésor de la Roque, Georges Graux, le comte de Rocquigny; pour secrétaire général M. L. Milcent; pour secrétaires MM. G. Maurin, Ed. Rouselle, Marcel Vacher et le comte Louis de Vogüé.

Les questions principales posées au congrès, lequel ne comportera que des séances générales, sont: le mouvement syndical agricole, l'association pour les achats, pour la vente des produits agricoles, pour le travail et la production en général, pour la production animale. On discutera aussi, sur rapports présentés, l'association dans la viticulture, l'assistance, secours mutuels et retraites, les assurances diverses, le crédit agricole mutuel, enfin l'enseignement agricole théorique et pratique. Les membres des syndicats et associations similaires de tous les pays sont invités à transmettre, d'ores et déjà, à la commission d'organisation les observations et les travaux sur les questions inscrites au programme, ainsi que les documents qui s'y rapportent: le dernier délai pour la communication de ces travaux est fixé au 1er mars 1900.

Un congrès international des voyageurs et représentants de commerce se tiendra les 9, 10 et 11 juillet 1900 dans la grande salle des fêtes du Trocadéro. Ce congrès, faisant suite à ceux déjà tenus, tant à Paris qu'à l'étranger, aura une grande importance pour la corporation qui l'organise.

Le bureau de la commission d'organisation a pour président M. Emile Vervelle, pour vice-présidents MM. H. Brochart, A. Guey, Eug. Roche, pour secrétaire général M. Aug. Jamet, pour secrétaires adjoints MM. J. Figeac et Roger, pour trésorier M. Ch. Fleig. Le programme élaboré répartit les travaux du congrès en trois sections consacrées: la première aux intérêts professionnels, la deuxième aux transports (tarifs pour les colis, tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques), la troisième aux questions d'économie politique (mutualité, participation aux bénéfices, extension du commerce colonial et extérieur).

Les Sports à l'Exposition

La vingt-sixième fête fédérale de l'Union des sociétés de gymnastique de France aura lieu à l'annexe de Vincennes les 3 et 4 juin 1900; le lieu de réunion est l'enceinte de la piste vélocipédique de 500 mètres qui se trouve à Vincennes. Le programme et le règlement viennent d'en être arrêtés conformément aux documents ordinaires et analogues des fêtes fédérales de l'Union. Le championnat international de gymnastique aura deux journées, les 29 et 30 juillet; 20,000 francs de prix y seront décernés; des diplômes, ainsi que des couronnes de laurier et de chêne, seront délivrés aux vainqueurs dans une distribution solennelle. Le jury se composera pour deux tiers de jurés français et pour un tiers de jurés étrangers, fois de l'importance des pays respectifs et du nombre des gymnastes prenant part au concours international.

***

Le yachting aura, en 1900, des concours internationaux très brillants. M. Mérillon, délégué auprès du commissaire général de l'Exposition pour les exercices physiques et les sports, en a confié l'organisation à MM. le marquis de la Jaille et Jean d'Estournelles de Constant. Le programme général vient d'être arrêté. En voici le bref résumé: pour les yachts de zéro à dix tonneaux, les concours auront lieu à Meulan, au Cercle de la voile, lequel prête gracieusement son matériel de regates et la compétence de son personnel exercé. Pour les bateaux de dix à vingt tonneaux, les concours seront organisés au Havre et à Trouville que les trains rapides mettent véritablement à proximité de Paris. Il y aura, sauf modifications de détail, quatre journées de regates à Meulan, dans la deuxième quinzaine de mai, et trois journées de regates au Havre et à Trouville, en juillet et en août. Des prix en argent et une Coupe internationale de l'Exposition universelle de 1900 seront attribués aux concurrents des régates de Meulan, et cinq prix en argent, d'importance exceptionnelle, aux yachtsmen du Havre et de Trouville. Les bateaux de toutes nationalités pourront prendre part à ces régates sous la seule condition que leur propriétaire soit présent à son bord ou représenté par une personne agréée par le jury des concours; la jauge sera celle adoptée par le congres de 1892 et les inscriptions ne seront reçues que jusqu'au 5 mai 1900, comme dernier délai.

***

Les concours internationaux d'automobiles à Vincennes viennent d'être réglementés. On débutera, au mois de mai, par un concours de voitures automobiles de tourisme de deux à six places pesant plus de 400 kilogrammes et qui, pendant une semaine, feront cinq parcours de 150 kilomètres chacun à une vitesse variant de 20 à 30 kilomètres à l'heure. Seize prix leur seront décernés. Au mois de juin viendra le concours des voitures de place et de livraison pouvant porter jusqu'à 1,200 kilogrammes de charge utile et qui feront cinq parcours de soixante kilomètres avec un repos intermédiaire dans chaque parcours: douze prix leur seront attribués. Au mois de juillet auront lieu les courses de vitesse, réglées avec toute l'expérience de l'Automobile-Club de France, auquel on fait appel. Les parcours des véhicules en vitesse seront de 300 à 400 kilomètres. Neuf prix seront attribués aux voitures, sept prix aux voiturettes et treize prix aux motocycles. Les voiturettes ne pesant pas plus de 400 kilogrammes auront un nouveau concours spécial, avec douze prix, au mois d'août 1900. Enfin, au mois de septembre, aura lieu le concours des véhicules légers, ou « petits poids » avec 100 kilogrammes de charge utile minima, et, en octobre, pour terminer, un concours de « poids lourds » avec douze prix à remporter.

LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR

Le nombre des Etats étrangers qui prendront part à l'Exposition universelle s'est augmenté au dernier moment d'un nouvel adhérent. M. Raphaël Zaldivar, ministre de la République du Salvador, avait sollicité, au nom de son gouvernement, un emplacement approprié pour l'exhibition des produits de son pays. M. Picard, commissaire général de l'Exposition, ne pouvait plus disposer d'une parcelle de terrain. Néanmoins, il a accédé aux sollicitations du gouvernement du Salvador qui, à cet effet, s'était mis au préalable d'accord avec le gouvernement du Mexique.

Le Salvador présentera donc une riche collection un emplacement « ad hoc » gracieusement offert par le Mexique dans son magnifique pavillon du quai d'Orsay.

Etant donnée l'intervention amicale du gouvernement mexicain pour faciliter le concours du Salvador, la concession, *in extremis* et tout exceptionnelle du gouvernement français doit être considérée comme une marque de déférence et de sympathie envers les deux Républiques sœurs de l'Amérique latine.

Dans sa séance de samedi dernier, la commission du budget de la Chambre des députés a entendu le ministre des finances et le directeur des beaux-arts sur les crédits demandés pour la réfection du mobilier des ministères à l'occasion de l'Exposition. Elle accorde les crédits pour l'Elysée et les repousse pour les ministères, à l'exception du ministère de la guerre.

Les Concours d'Animaux reproducteurs

Les ministres de l'Agriculture et du Commerce viennent de prendre trois arrêtés portant règlement général des concours universels d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine, chevaline et asine, pendant l'Exposition universelle de 1900.

Le premier de ces arrêtés décide que ces concours se tiendront à Vincennes, dans l'annexe de l'Exposition universelle de 1900

Le deuxième arrêté fixe du 7 au 18 juin la date de ces concours.

Il règle ainsi qu'il suit les différentes opérations de l'exposition des animaux vivants:

Jeudi 7 juin: réception des animaux, qui pourront toutefois être admis à dater du 2 juin.

Vendredi 8 juin: classement.

Samedi 9 juin: ouverture du concours, opérations du jury et exposition publique de midi à cinq heures du soir.

Du dimanche 10 juin au dimanche 17 juin, exposition publique de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Lundi 18 juin: exposition et vente des animaux. Fermeture du concours à cinq heures du soir.

Mardi 19 juin: les propriétaires et acquéreurs devront faire retirer leurs animaux à partir de quatre heures du matin.

Le dernier des arrêtés, relatif à l'exposition chevaline, décide que:

1° Seront seuls considérés comme demi-sang arabe non qualifiés les animaux qui, n'ayant pas 25 o/o de sang arabe, compteront, au moins à la troisième génération, un ascendant de pur sang arabe;

2° La deuxième catégorie, qui ne comprenait que la race barbe, comprendra trois sections spéciales: la race barbe, la race Orloff Rostopchine (Russie) et la race de Strelitz (Russie).

Pour ces deux nouvelles catégories, ainsi que pour les races de demi-sang russe et de demi-sang anglais, cet arrêté fixe des prix variant de 1,500 à 300 francs.

Une exposition de mules et de mulets de toutes nationalités sera assurée à l'exportation des reproducteurs de l'espèce chevaline et asine, et comprendra des prix variant de 600 à 300 francs.

PARTIE OFFICIELLE

LES PLANS D'INSTALLATION ET DE DÉCORATION

M. Stéphane Dervillé a adressé à la fin décembre, la circulaire suivante aux Présidents d'installation des classes:

Monsieur le Président,

Par confirmation de ma note du 15 septembre, je

pas encore soumis les plans d'installation et de décoration de votre classe aux termes de l'article 50 du Règlement général.

Le mois s'achève sans que ces plans m'aient été soumis et une centaine de jours seulement nous séparent de la date de l'ouverture de l'Exposition.

Au nom des intérêts mêmes de vos exposants, j'ai le devoir, Monsieur le Président, de faire un nouvel appel à toute votre bonne volonté et à toute votre énergie pour régulariser, dans le plus bref délai, la situation de votre classe vis-à-vis de l'Administration.

Veuillez agréer, etc...

Signé : DERVILLÉ.

LA FORCE MOTRICE

et l'Éclairage électrique

M. Stéph. Dervillé a adressé aux Présidents des Comités d'installation de classes la circulaire suivante :

Paris, 7 décembre 1899.

Le directeur général de l'Exploitation, vice-président du Comité des directeurs, a l'honneur de rappeler à monsieur le Président du Comité d'installation de la classe , que l'article 17 (chapitre 3) du « règlement concernant les mesures de sécurité contre l'incendie » stipule que toute demande d'éclairage électrique devra être adressée à la Direction générale de l'Exploitation.

Si la décoration de cette classe comporte un éclairage électrique, monsieur le Président est prié de vouloir bien indiquer, dans le plus bref délai, quelle énergie électrique sera nécessaire pour assurer cet éclairage, en communiquant à l'appui les plans, en double exemplaire, de cette décoration lumineuse.

L'exemplaire ci-joint de la police d'abonnement fait connaître dans quelles conditions l'énergie électrique sera fournie par l'administration de l'Exposition.

(Toutes les communications devront être adressées à monsieur le Directeur de l'Exploitation, service électrique).

9 décembre 1890.

Monsieur le Président,

A la date du 28 juillet 1899 je vous ai invité à faire connaître les besoins de votre classe en ce qui concerne la force motrice.

Je vous transmets aujourd'hui pareille demande en ce qui concerne l'éclairage électrique : ci-inclus vous trouverez à cet égard une note du service électrique et un exemplaire de la police d'abonnement vous faisant connaître les conditions dans lesquelles l'administration de l'Exposition fournit l'énergie électrique.

Veuillez agréer, etc.

Signé : DERVILLÉ.

LES DEMANDES D'EXONÉRATION

M. Stéphane Dervillé a adressé aux Présidents des Comités d'Installation des classes la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Je vous ai adressé la liste de toutes les demandes d'exonération qui me sont parvenues pour votre classe ; en même temps, je vous ai demandé la liste des demandes d'exonération qui vous auraient été adressées directement et sur les unes comme sur les autres, je vous ai prié de me donner l'avis de votre Comité.

Monsieur le Ministre du Commerce signale que certaines Sociétés ouvrières de production qui avaient demandé l'exonération ont été invitées par leurs Comités d'Installation à effectuer tout ou partie du versement de leur quote-part de dépenses.

A cette occasion, je crois devoir appeler votre attention sur le passage suivant de ma circulaire du 13 novembre dernier :

« Je vous serai reconnaissant d'ajournez, pour les « exposants en question, toute demande de fonds « suite qui pourrait être donnée à leur demande « d'exonération ».

Si quelques-uns d'entre eux avaient été invités par erreur à verser tout ou partie de leur cotisation les clauses de forclusion contenues dans votre circulaire ne sauraient leur être applicables tant que l'Administration n'aura pas statué sur leurs demandes d'exonération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : DERVILLÉ.

CONCOURS

POUR

le meilleur appareil de sauvetage

DANS LE CAS DE SINISTRE EN MER

(Fondation des héritières d'Anthony Pollok)

RÈGLEMENT

Le Commissaire général de l'Exposition universelle internationale de 1900,

Vu la lettre du Commissaire général des États-Unis, en date du 9 mai 1899;

Vu la dépêche de l'ambassadeur des États-Unis, à Paris, au Ministre des Affaires étrangères de la République française, en date du 27 mai 1899, et la réponse du Ministre des Affaires étrangères, en date du 15 juin 1899;

Vu la dépêche du Ministre des Affaires étrangères au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 14 septembre 1899,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Un concours est ouvert, à l'Exposition universelle internationale de 1900, pour le meilleur appareil de sauvetage dans le cas de sinistre en mer.

Sont assimilés aux appareils de sauvetage, et par suite recevables au concours, les dispositifs et moyens propres à prévenir la submersion des navires, en cas de collision avec un autre navire, avec un banc de glace ou avec un écueil quelconque.

ART. 2.

Les concurrents doivent être admis comme exposants à la Classe 33 (matériel de la navigation de Commerce), dans les conditions déterminées par le règlement général de l'Exposition.

Cette admission ne les dispense pas de présenter, pour leur participation au concours, une demande spéciale, qui doit être adressée, avant le 1er mars 1900, au Commissaire général de l'Exposition, soit directement s'ils sont Français, soit par l'intermédiaire du Commissaire général de leur pays s'ils sont étrangers.

ART. 3.

Les appareils doivent être, soit exposés en nature et en état de fonctionnement, soit représentés par des modèles ou des dessins à échelle réduite.

Dans tous les cas, les concurrents sont tenus de fournir, à l'appui de leur demande, un mémoire contenant : la description détaillée des appareils et des indications précises sur leur structure, sur leurs divers organes, sur leur poids, sur leur prix, sur leur mode d'emploi, sur leurs avantages spéciaux, sur les brevets obtenus ou sollicités en France ou à l'étranger, sur les résultats constatés dans la pratique ou sur ceux des expériences auxquelles les appareils auraient été soumis.

ART. 4.

Un prix de cent mille francs (100,000 fr.) est fondé, sous le nom de « Prix Anthony Pollok », par les héritières de feu Anthony Pollok, de Washington, pour perpétuer la mémoire de leur parent, qui a péri avec Mme Anthony Pollok dans le naufrage du navire *la Bourgogne*, abordé par le *Cromartyshire* au large de Sable-Island, le 4 juillet 1898.

Le montant de ce prix est déposé à l' « American

ART. 5.

Le concours sera jugé par le jury international, suivant les règles édictées par le règlement général de l'Exposition.

ART. 6.

Le jury aura le droit de prescrire des essais, pour lesquels il donnera, d'accord avec le Commissariat général de l'Exposition, toutes les facilités possibles, mais dont les frais incomberont entièrement aux concurrents.

Dans l'appréciation de la valeur des appareils de sauvetage, il tiendra compte, non seulement de leur mérite au point de vue de la conservation de la vie une fois l'appareil à l'eau, mais encore, s'il s'agit d'appareils exigeant l'assistance de sauveteurs (bateaux, radeaux, etc., à l'exclusion des ceintures de sauvetage), de la facilité, de la promptitude et de la sûreté avec lesquelles l'appareil est manœuvré et lancé hors du navire, de son poids hors d'eau, de l'espace qu'il occupe à bord, de sa capacité, de son aménagement pour recevoir les naufragés et pourvoir à leur subsistance, de ses conditions de navigabilité, de sa résistance, de la dépense d'acquisition et d'entretien, etc.

ART. 7.

Le jury pourra décerner l'intégralité du prix à l'auteur du meilleur appareil, si l'invention lui paraît avoir une valeur et une importance suffisantes pour justifier cette récompense.

Il aura la faculté de répartir le prix, si plusieurs concurrents présentent des appareils d'une valeur égale.

Enfin, il pourra ne pas décerner de prix, si aucun des appareils présentés ne lui en semble digne ; mais il aura alors la faculté d'indemniser les concurrents dans la mesure qu'il arbitrera.

ART. 8.

La décision du jury sera portée à la connaissance du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, par le Commissaire général de ce pays à l'Exposition.

Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis assurera, par l'intermédiaire du Commissaire général de ce pays, le payement des sommes fixées par le jury.

ART. 9.

L'appareil ou les appareils primés devront recevoir la dénomination d'*Appareil de sauvetage-Prix Anthony Pollok*.

ART. 10.

Le présent règlement sera distribué aux concurrents par les soins du Commissariat général de l'Exposition et des Commissariats généraux étrangers, chacun en ce qui le concerne.

Paris, le 11 décembre 1899.

Signé : A. PICARD.

Vu pour adhésion :

Le Commissaire général des Etats-Unis,

Signé : FERDINAND W. PECK.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 janvier.

La réussite de l'opération du général Warren contre Spion Kopje a ramené la confiance et l'enthousiasme sur le marché anglais.

D'autre part, la Banque d'Angleterre a abaissé le taux de son escompte de 4 1/2 à 4 0/0.

La Banque de France n'a pu rester en arrière et elle vient de réduire le sien de 4 à 3 1/2 0/0, et le taux de ses avances de 4 1/2 à 4 0/0.

Cet ensemble de bonnes nouvelles ne pouvait qu'exercer une nouvelle influence sur notre marché, qui possède une grande abondance de capitaux disponibles et dont les engagements sont très restreints.

Il est probable même que, si la plus-value des cours n'a pas pris de plus fortes proportions, c'est que, avant d'aller plus loin, elle a voulu voir quelle serait la suite du succès obtenu par le général Warren.

Le 3 o/o s'est tenu tout le temps entre 100,10 et 100,15 ; il finit à 100,10.

L'Extérieure espagnole passe de 68,50 à 68,95 et termine à 68,70.

Les autres fonds d'État sont tous en reprise.

Les sociétés de crédit sont toutes en plus-value, la Banque de Paris à 1098, le Crédit lyonnais à 1017, le Comptoir national à 632, le Crédit foncier à 711.

Les valeurs industrielles sont également en hausse.

Le Rio passe de 1143 à 1163, pour finir à 1159.

La De Beers monte de 611 à 628.

La Rand Mines s'élève de 848 à 874 ; l'East Rand, de 160 à 164,50 ; les Goldfields, de 171, 50 à 175,50.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	100 10	Turc D	23 15
Italien	93 32	Banq. Ottomane	566 ..
Extérieure	68 70	Rio	1159 ..

Compagnie Générale
TRANSATLANTIQUE
Paquebots-Poste Français

Services dans la **MÉDITERRANÉE** desservant **Alger, Oran, Tunis, Bône, Philippeville, Bougie, Bizerte, Djidjelli, Collo, La Calle, Tabarka, Malte, Sousse, Sfax, Ajaccio et Porto-Torres.**

Services hebdomadaires par steamers rapides sur la ligne **Le Havre-New-York.**

Services réguliers sur les **Antilles**, le **Mexique**, l'**Amérique centrale**, les **Guyanes**, le **Venezuela** et le **Pacifique**.

Services divers de cargo-boats entre la **France**, l'**Algérie** et l'**Angleterre.**

BUREAUX A PARIS :

Service central : **6, rue Auber.**

Billets de passages { **12, bd. des Capucines** (*Gr.-Hôtel*). **6, rue Auber ;**

Fret : **5, rue des Mathurins.**

OMNIUM LYONNAIS
de Chemins de Fer et Tramways

Société anonyme au Capital de 10.000.000 de Francs
DIVISÉ EN 100.000 ACTIONS DE 100 FRANCS

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 Novembre 1899, le Conseil d'administration a décidé l'élévation du Capital social à 20 Millions *par la création de* **100.000 Actions nouvelles.**

JOUISSANCE DU 1er JUILLET 1899

assimilées aux Actions anciennes et réservées par privilèges, titre par titre, aux seuls porteurs d'Actions anciennes qui pourront en outre souscrire mais sous réserve de réduction, un nombre d'Actions supérieur à leur droit de priorité

Prix d'Émission : Fr. **114**

Payable { En souscrivant . . . . Fr 39 / A la répartition, suivant avis du Conseil d'Administration 75 } Fr. 114

Le dépôt des actions anciennes doit être effectué en même temps que la souscription.

Le versement de libération des trois derniers quarts pourra être retardé jusqu'au 30 juin 1900, à charge de subir, du jour de l'exigibilité, l'intérêt à 6 0/0 l'an.

On souscrit jusqu'au 12 Février 1900 inclus

A LYON :

Au Siège social, *38, rue Thomassin.*
Au Crédit Lyonnais.
A la Société Générale.
Chez MM. Em. COTTET & Cie, *Banquiers.*

A PARIS :

Aux Bureaux de la Société, *7, rue Scribe.*
Au Crédit Lyonnais.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas.
A la Banque Suisse et Française.
A la Société Générale.
Au Crédit Industriel et Commercial.
Dans leurs Agences et chez leurs Correspondants

GRANDS MAGASINS DE LA

PLACE CLICHY

PARIS — Rues d'Amsterdam, de Saint-Pétersbourg et place Moncey — PARIS
Succursale à **NICE** : 15, Avenue de la Gare (Palais du Crédit Lyonnais)
Comptoir à **MONTE-CARLO** et à **CANNES**

LUNDI 29 JANVIER et jours suivants
EXPOSITION DE BLANC

Toile, Trousseaux, Layettes, Bonneterie, Chemises, etc.

AVIS. — Nous engageons particulièrement nos Clientes à s'arrêter aux rayons de **Trousseaux, Layettes, Linge de corps.** La qualité des tissus que nous employons, l'élégance de nos modèles et les soins méticuleux que nous apportons à leur confection ne nous empêchent pas de vendre ces articles aux **prix les plus bas de Paris.**

MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES
BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

PARIS GRANDS MAGASINS DU *PARIS*

LOUVRE

ACTUELLEMENT

Grande Mise en Vente de

TOILES, BLANC
et TROUSSEAUX



7e Année. — N° 137 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Janvier au 10 Février 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

L'ADJUDICATION DES KIOSQUES (RÉSULTATS COMPLETS)

BULLETIN

Paris, 10 février 1900.

Deux mois nous séparent de la date d'inauguration de l'Exposition ou, pour être plus exact : *soixante-trois jours*.

Il y a encore beaucoup à faire, nous le constations, avant-hier, en visitant les chantiers ; et pour quelqu'un qui n'est pas au courant des trucs qu'emploient, aux derniers moments, les chefs machinistes et metteurs en scène des expositions, il semblerait qu'on ne doive pas être prêt avant six mois.

En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les jardins et parcs du Champ de Mars, du Trocadéro, des berges de la Seine n'existent encore que sur les plans et dans l'imagination du jardinier en chef.

Il faut qu'avant deux mois, le cloaque boueux dans lequel nous pataugeons depuis novembre ait fait place aux plus luxuriants, aux plus délicieux jardins du monde.

Comment s'opérera ce prodige ? C'est le secret de M. Vacherot, jardinier en chef, qui a évidemment prévu la difficulté ; et c'est pour cela que nous sommes tranquilles, et que nous conseillons aux gens inquiets de faire comme nous.

L'Exposition sera prête, ce n'est pas douteux.

Les exposants le seront-ils ?

C'est une autre affaire...

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est la période des difficultés aiguës qui commence pour ses organisateurs : Commissaires généraux, Présidents de classe, etc., etc.

Nous en savons quelques-uns qui se feront, comme on dit, des cheveux blancs, ou qui perdront ceux qui leur restent...

Et la raison ? C'est que l'exposant ne veut déballer qu'au dernier moment, et ne commencer son installation que lorsque tous ses voisins auront terminé la leur. De cette façon, personne ne commence.

Eh bien, il faut que chacun comprenne qu'il n'y a plus une minute à perdre, et que ce n'est pas le moment de créer des difficultés de ce genre au Commissariat général. C'est là un devoir patriotique qui s'impose à tous les exposants, et nous avons la conviction qu'aucun d'eux n'y manquera.

~~~ Un de nos lecteurs nous écrit pour nous signaler ce qu'il appelle « une tache au tableau de l'Exposition » ; et cette tache, c'est le jardin des Tuileries.

Comment, dit-il, d'un côté nous aurons, le soir, la clarté éblouissante, un resplendissement de lumières fantastique, et de l'autre côté un trou noir ; c'est-à-dire un des plus beaux jardins de Paris, plongé dans l'obscurité, à l'entrée de l'Exposition ! Qui ne prévoit l'effet disgracieux que va produire ce contraste ?

On parle d'éclairer le Bois de Boulogne. Par quels moyens ? peu nous importe.

Mais pourquoi le Jardin des Tuileries, jusqu'à une heure avancée de la nuit, ne serait-il pas éclairé, lui aussi, et ouvert au public ? Pourquoi, par exemple, les musiques militaires n'y donneraient-elles pas, le soir, des concerts, comme dans la journée ?

Il paraît que les sauts de loup du Jardin des Tuileries sont, dès l'approche de la nuit, une succursale des fortifications, et qu'il est dangereux de passer par là.

Notre lecteur a raison, et pour le rassurer, nous l'informerons que nous croyons savoir que M. Bouvard examine en ce moment la question.

Il n'y a en effet aucune raison de fermer le Jardin des Tuileries la nuit, puisque les Champs-Élysées ne le sont pas.

Il est vrai que les quatre braves anciens militaires qui sont préposés à sa garde protesteront, car c'est à eux que le jardin appartient.

Et c'est pour cela qu'il sera peu aisé de changer ce qui est, la routine, chez nous, étant une très grande force de résistance à tout ce qui est un progrès.

H. G.

L'Adjudication des Kiosques

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, les résultats de l'adjudication du 25 janvier dernier. Nos lecteurs pourront s'y reporter.

ADJUDICATION DU 29 JANVIER 1900

Kiosques nos 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26.

Prix des Adjudications. Noms des Adjudicataires

Kiosque n° 2. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, devant les stations du chemin de fer électrique et de la plate-forme mobile, au droit du Palais des Mines et de la Métallurgie, à 1 mètre environ de la clôture de la gare. Adjugé à M. Henri Boussard, 33, rue Guersant, pour le prix de **21.425** francs.

Les arbres qui se trouvent près de l'emplacement du kiosque devront être respectés.

Kiosque n° 3. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, adossé à la barrière du dépôt du chemin de fer électrique, entre cette barrière et une ligne d'arbres, près de l'entrée du Palais de la Mécanique et des Fils et Tissus. Adjugé à M. Barat, 68, avenue Kléber, pour le prix de **14.136** francs.

Les arbres qui se trouvent près de l'emplacement du kiosque devront être respectés.

Kiosque n° 4. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, à proximité du Palais de la Mécanique et des Fils et Tissus, près de la barrière du dépôt du chemin de fer électrique. Adjugé à M. Settler, 14, rue du Commerce, pour le prix de **2.026** francs.

Les arbres s'élevant au-dessus de l'emplacement devront être respectés.

Kiosque n° 6. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, entre une ligne d'arbres et la barrière du dépôt du chemin de fer électrique à laquelle il est adossé. Adjugé à Mme Malvina, femme Rigaud, 25, rue d'Auteuil, pour le prix de **10.181** francs.

Les arbres qui se trouvent près de l'emplacement devront être respectés.

Kiosque n° 7. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, près du Palais de la Mécanique. Adjugé à M. Fevret Maxime, 165, rue St-Honoré, pour le prix de **2.613** francs.

Kiosque n° 9. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais et adossé au pylône de la Galerie de 115 mètres.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude pouvant résulter de l'établissement d'une passerelle faisant communiquer la gare de la plate-forme mobile et le premier étage de la Galerie de 115 mètres, à proximité du kiosque. Adjugé à M. Valentin Billet, 2, rue Berville, Amiens (Somme), pour le prix de **15.040** francs.

Kiosque n° 10. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, sous le chemin de fer électrique. Adjugé à M. Jourdan, rue des Marais, 36, pour le prix de **10.405** francs.

Le concessionnaire ne pourra utiliser que l'espace laissé libre sous le chemin de fer.

Kiosque n° 11. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, et adossé au pylône de la Galerie de 115 mètres. Adjugé à M. Figuère, 23, avenue de la République, pour le prix de **14.120** francs.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude pouvant résulter de l'établissement d'une passerelle faisant communiquer la gare de la plate-forme mobile et le 1er étage de la Galerie de 115 mètres, à proximité de ce kiosque.

Kiosque n° 13. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Motte-Picquet, près
~~~

du restaurant n° 11. Adjugé à M. Otter, 12, rue Poissonnière, pour le prix de **2.006** francs.

Le concessionnaire devra respecter un arbre situé à proximité de ce kiosque.

Kiosque n° 14. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Motte-Picquet, à l'entrée de la salle des Fêtes. Adjugé à Mme Clavet Henriette, 11, rue Darcet, pour le prix de **500** francs.

Kiosque n° 15. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Motte-Picquet, près de l'entrée de la Salle des Fêtes. Non adjugé.

Kiosque n° 17. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, à proximité de l'annexe de l'Espagne et de la passerelle du Village suisse. Adjugé à M. Guyot, à Château-Chinon (Nièvre), pour le prix de **15.550** francs.

Le kiosque aura 2 mètres parallèlement à la clôture et 4 mètres perpendiculairement.

Kiosque n° 19. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés, situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, près de la Galerie de 115 mètres. Adjugé à M. Guillemard, 73, rue Priguet, à Charenton, pour le prix de **12.610** francs.

Kiosque n° 20. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, contre le Palais de l'Electricité. Adjugé à M. Reigné Pierre, 77, rue du Faubourg-St-Denis, pour le prix de **4.250** francs.

Kiosque n° 21. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, près du Palais du Génie Civil. Adjugé à M. Vasseur, rue de l'Abbé Groult, 12, pour le prix de **12.110** francs.

Deux arbres qui se trouvent à proximité de cet emplacement devront être respectés.

Kiosque n° 22. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, entre l'annexe de la classe 6 et l'annexe de la classe 28. Adjugé à M. Delbergue, 79, rue Réaumur, pour le prix de **12.108** francs.

Kiosque n° 23. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, entre l'annexe de la classe 6 et l'annexe de la classe 28. Adjugé à M. Lenormand, 10, quai de la Mégisserie, pour le prix de **1.120** francs.

Kiosque n° 24. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, près de la classe 63. Adjugé à M. Feuillet, 42, rue des Bordeaux, à Charenton, pour le prix de **13.554** francs.

Il existe à proximité de cet emplacement un arbre que le concessionnaire devra respecter.

Kiosque n° 25. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, près de l'annexe de la classe 11, au droit du Palais des Lettres, Sciences et Arts. Adjugé à M. Gravatte, 77, rue d'Aubervilliers, Pantin, pour le prix de **12.108** francs.

Kiosque n° 26. Affecté à la vente de produits alimentaires

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars au droit de l'entrée du Palais des Lettres, Sciences et Arts. Adjugé à M. Chaignaud Camille, 50, rue de la Tour-d'Auvergne, pour le prix de **20.160** francs.

ADJUDICATION DU 31 JANVIER 1900

Kiosques n°s 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 36, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 69 et 70.

Kiosque n° 27. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : ... mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, au droit du Palais du Génie civil. Adjugé à M. Courtan Emile, 60, rue Blomet, pour le prix de **6.667** francs.

Kiosque n° 28. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité de l'entrée principale du Palais du Génie civil. Adjugé à Mme Pioch Camille, 2, place de Clichy, pour le prix de **33.550** francs.

Kiosque n° 29. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité de l'entrée principale du Palais du Génie civil. Adjugé à M. Alfred Grandin, 32, rue de La Boëtie, pour le prix de **28.766** francs.

Kiosque n° 31. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, près du Palais des Fils et Tissus. Adjugé à M. Déséglise Henri, 32, rue Fontaine-au-Roi, pour le prix de **2.029** francs.

Kiosque n° 32. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, au droit du Palais des Fils et Tissus. Adjugé à M. Moncaup Adolphe, 24, passage du Havre, pour le prix de **5.000** francs.

Kiosque n° 33. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité de l'entrée principale du Palais des Fils, Tissus et Vêtements. Adjugé à M. Pereaux Gaston, 1, avenue de la République, pour le prix de **30.161** francs.

Kiosque n° 34. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, à proximité de l'entrée principale du Palais des Fils, Tissus et Vêtements. Adjugé à M. P. Cléret, 116, avenue du Maine, pour le prix de **30.205** francs.

Kiosque n° 36. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ de Mars, au droit du Palais des Mines et de la Métallurgie. Adjugé à M. Montgrédien Désiré, 8, rue Saint-Joseph, pour le prix de **4.051** francs.

Kiosque n° 50. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé sur le quai d'Orsay, près de l'avenue prolongeant le pont d'Iéna. Adjugé à E. Servette Alfred, 145, rue de Charenton, pour le prix de **26.901** francs.

Kiosque n° 51. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur les berges de la Seine, entre le pont d'Iéna et le Palais de la Navigation du commerce. Adjugé à M. Brimbœuf Charles, 71, rue du Commerce, pour le prix de **15.019** francs.

Kiosque n° 52. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai, entre le Pavillon de la Chambre de Commerce de Paris et l'annexe des Etats-Unis. Adjugé à Mme Benech Hélène, 54, rue de la Chapelle, pour le prix de **13.111** francs.

Kiosque n° 54. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé sur les berges, près du Pavillon du service de la Navigation. Adjugé à M. Marchand Alphonse Louis, 65, rue de Chabrol, pour le prix de **12.547** francs.

Kiosque n° 55. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité de la porte d'entrée donnant accès à la concession de l'Italie (annexe). Adjugé à M. Surniely Jean-Baptiste, 53, avenue Daumesnil, pour le prix de **3.615** francs.

Kiosque n° 56. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité de l'exposition Schneider et Cie. Adjugé à M. Danse Lucien, 20, rue du Chêne-Rond à Bondy, pour le prix de **840** francs.

Kiosque n° 57. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité du Palais des Armées de terre et de mer. Adjugé à M. Ernest Sicard, 22, rue Cadet, pour le prix de **13.217** francs.

Kiosque n° 59. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité de l'annexe de la Grande-Bretagne et de la Russie. Adjugé à M. Lecerf René, 37, avenue Saint-Germain, à Bois-Colombes, pour le prix de **13.007** francs.

Les arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement devront être respectés.

Kiosque n° 60. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai et adossé au chemin de fer électrique, à proximité de l'annexe des Armées de terre et de mer. Adjugé à M. Le Gloannec Pierre, 322, rue Saint-Honoré, pour le prix de **12.501** francs.

Kiosque n° 61. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité du Palais des armées de terre et de mer. Adjugé à M. Augrandenis Jean, 19, rue de la Gaîté, pour le prix de **666** francs.

Kiosque n° 62. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité du Pavillon des Armées de terre et de mer. Adjugé à M. Portier Antoine, 16, rue Fazillau, à Levallois-Perret, pour le prix de **12.001** francs.

Kiosque n° 64. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur le quai, contre la passerelle du carrefour Rapp-Bosquet (aval du pont de l'Alma). Adjugé à Mme Bertrant, 90, Grande Rue, à Créteil, pour le prix de **2.504** francs.

Kiosque n° 65. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité de la porte d'entrée voisine du pont de l'Alma. Adjugé à M. Kaleski Israel, 13, rue Tronchet, pour le prix de **16.000** francs.

Kiosque n° 66. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés ; situé sur les berges en amont du pont de l'Alma et près du Pavillon de la Serbie. Adjugé à M. Pardon Joannes, 33, avenue de l'Opéra, pour le prix de **15.229** francs.

Kiosque n° 67. Affecté à la vente de produits alimentaires

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés, situé sur le quai, contre la passerelle Rapp et Bosquet (amont du pont de l'Alma). Adjugé à M. Jacquet Virgile, 70, rue Lauriston, pour le prix de **17.171** francs.

Kiosque n° 69. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé près du chemin de fer électrique, entre les Pavillons de Bulgarie et de Roumanie. Adjugé à M. Mayer Edouard, 75, rue d'Angoulême, pour le prix de **1.200** francs.

Kiosque n° 70. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai, contre le chemin de fer électrique, entre les Pavillons de Finlande et de Bulgarie. Adjugé à M. Dardelin Simon Jean, 10, rue Lebrun, pour le prix de **12.357** francs.

ADJUDICATION DU 2 FÉVRIER 1900

Kiosques n°s 71, 74, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 102 et 104.

Kiosque n° 71. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur les berges du quai d'Orsay, entre le pavillon de la Belgique et celui de la Grande-Bretagne. Adjugé à M. Jean-Louis Chassang, 5, rue Lecourbe, pour le prix de **3.552** francs.

Kiosque n° 74. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur le quai d'Orsay, à proximité du Pavillon de la Grande-Bretagne et d'un kiosque à musique. Adjugé à M. Henri Cornu, 27, quai de Marne, à Chelles (S.-et-O.), pour le prix de **2.281** francs.

Kiosque n° 77. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur le quai d'Orsay, à proximité des Pavillons du Portugal et du Pérou. Adjugé à M. P.-F. Vassal, 122, avenue d'Orléans, pour le prix de **12.543** francs.

Kiosque n° 78. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur le quai d'Orsay, près de la passerelle de Latour-Maubourg, en aval du pont des Invalides. Adjugé à Mme veuve Bergerot, 2, rue d'Allemagne, pour le prix de **32.000** francs.

Kiosque n° 80. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur le quai d'Orsay, adossé à la passerelle de Latour-Maubourg, en aval du pont des Invalides. Adjugé à M. Beuvignon, 1, rue d'Enghien, pour le prix de **2.513** francs.

Kiosque n° 81. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur les berges du quai d'Orsay, en amont du Pont des Invalides. Adjugé à M. Antoine Vaugien, 27, rue d'Argenteuil, pour le prix de **13.101** francs.

Kiosque n° 82. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur l'Esplanade des Invalides, près de la rue Fabert, à proximité du quai. Adjugé à M. Pasquet, 182, quai Jemmapes, pour le prix de **16.990** francs.

Kiosque n° 83. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur l'Esplanade des Invalides, près de l'annexe de la classe 73, du côté de la rue Fabert. Adjugé à M. Philibert Colas, 25, rue Proud'hon (Plaine-Saint-Denis), pour le prix de **23.529** francs.

Kiosque n° 84. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur les quinconces des Invalides, côté de la rue Fabert, à proximité de l'annexe du Japon. Adjugé à M. L.-L. Perrot, 23, rue de St-Quentin, pour le prix de **4.220** francs.

Kiosque n° 86. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé aux quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, sous la plate-forme mobile, au droit de l'annexe du Japon.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant de la plate forme mobile.

Adjugé à M. Didier Jules, 7, rue Edouard-Detaille, pour le prix de **12.035** francs.

Kiosque n° 88. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, près de l'annexe du Danemark.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant de la plate-forme mobile.

Adjugé à Mme Victoire Fleury, 317, Faubourg-Saint-Antoine, pour le prix de **12.200** francs.

Kiosque n° 89. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, près de la rue Saint-Dominique. Adjugé à Mme Panthenet Marie, 225, Faubourg-Saint-Martin, pour le prix de **2.125** francs.

Kiosque n° 90. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, près de la rue Saint-Dominique. Adjugé à M. Léon Droin, 4, rue d'Austerlitz, pour le prix de **10.003** francs.

Kiosque n° 91. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, près de l'annexe de l'Allemagne, sous la plate-forme mobile.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant de la plate-forme mobile.

Adjugé à M. Baisimon, 186, rue de Rivoli, pour le prix de **10.450** francs.

Kiosque n° 92. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, côté de la rue Fabert, sous le chemin de fer électrique, à proximité de l'annexe de la Russie.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant du chemin de fer électrique.

Adjugé à M. Victor Boulay, 80, rue des Batignolles, pour le prix de **1.272** francs.

Kiosque n° 93. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, côté de la rue Fabert, à proximité de la rue de Grenelle, sous le chemin de fer électrique.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant du chemin de fer électrique.

Adjugé à Mme Revet Marie, 58, rue du Cherche-Midi, pour le prix de **7.199** francs.

Kiosque n° 94. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, adossé à la clôture de la rue de Grenelle, côté de la rue Fabert. Adjugé à M. Damas Julien, 15, boulevard Arago, pour le prix de **1.240** francs.

Kiosque n° 95. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, adossé à la clôture de la rue de Grenelle, du côté de la rue Fabert. Adjugé à Mme Lelièvre Marie-Louise, 22, rue de Passy, pour le prix de **1.073** francs.

Kiosque n° 96. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, adossé à la clôture de la rue de Grenelle, côté de la rue Fabert. Adjugé à M. Firmin Melon, 34, rue de la Tour-d'Auvergne, pour le prix de **12.600** francs.

Kiosque n° 98. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé près de la porte d'entrée, en face l'Hôtel des Invalides. Adjugé à Mme veuve Tissier, 79, boulevard Montparnasse, pour le prix de **1.050** francs.

Kiosque n° 99. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé près de la porte d'entrée, en face de l'Hôtel des Invalides. Adjugé à M. Jules Toutan, 24, place des Batignolles, pour le prix de **3.220** francs.

Kiosque n° 100. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur l'Esplanade des Invalides, entre les Grands Palais, non loin de la porte d'entrée de l'Hôtel des Invalides. Adjugé à M. Raynaud Pierre-Auguste, 37, quai des Grands-Augustins, pour le prix de **16.161** francs.

Kiosque n° 102. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, à proximité de la rue de Grenelle, Adjugé à M. Davancier Eugène, 17, rue Fontaine, pour le prix de **1.863** francs.

Kiosque n° 104. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, près de la rue de Grenelle. Adjugé à Mme Bachenecq Marie, 11, rue Lévis, pour le prix de **8.998** francs.

ADJUDICATION DU 5 FÉVRIER 1900

Kiosques n[os] 105, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 115, 117, 118, 120, 121, 123, 125, 127, 129, 132, 134, 135, 136, 137, 140 et 142.

Kiosque n° 105. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, près du Palais du Mobilier. Adjugé à M. Oudaille, 41, boulevard National, à Clichy, pour le prix de **12.209** francs.

Kiosque n° 107. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, à proximité de l'annexe de la Classe 97. Adjugé à M. Longuet, au Pré-Saint-Gervais, pour le prix de **1.475** francs.

Kiosque n° 108. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, à proximité du précédent. Adjugé à M. Gaugier, 9, rue des Filles-Saint-Thomas, pour le prix de **12.117** francs.

Kiosque n° 110. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, à proximité de l'annexe de la Classe 71. Adjugé à M. Denis Marchand, 4, rue Ellard, à Nantes, pour le prix de **12.000** francs.

Kiosque n° 111. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, près de l'annexe de la Classe 75. Adjugé à M. Germaine Paul, 58, rue de l'Arbre-Sec, pour le prix de **13.901** francs.

Kiosque n° 112. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, à proximité des Pavillons d'exposition des Grands Magasins de nouveautés. Adjugé à M. Bloch Alphonse, 94, faubourg Poissonnière, pour le prix de **2.805** francs.

Kiosque n° 113. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés, situé sous les quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine, à proximité du précédent.

Kiosque n° 115. Affecté à la vente des fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé sur l'Esplanade des Invalides, à proximité du pont Alexandre III. Adjugé à Mme veuve Borgest, 15, rue des Filles-du-Calvaire, pour le prix de **3.600** francs.

Kiosque n° 117. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé à proximité de la Porte monumentale, au Cours-la-Reine. Adjugé à M. Picourt, avenue de Saint-Mandé, pour le prix de **8.105** francs.

Kiosque n° 118. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé dans l'avenue réunissant la Porte monumentale au pont Alexandre III. Adjugé à Mme Hortense Garangeau, 89, avenue des Ternes, pour le prix de **3.200** francs.

Kiosque n° 120. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés, situé dans les jardins de l'Horticulture, à proximité du Petit Palais des Beaux-Arts. Adjugé à M Vieillescazes, avenue du Cimetière, Pantin, pour le prix de **28.187** francs.

Kiosque n° 121. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé sur le quai, à proximité du pont Alexandre-III (amont). Adjugé à M. Crétin Paul, 320, rue Saint-Honoré, pour le prix de **1.500** francs.

Kiosque n° 123. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé aux Champs-Elysées, à proximité du Petit Palais des Beaux-Arts (côté de la Seine). Adjugé à E. Derinère, Argenteuil, pour le prix de **6.237** francs.

Kiosque n° 125. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés, situé aux Champs-Elysées, derrière le Petit Palais des Beaux-Arts. Adjugé à M. Courlier François, Vincennes, pour le prix de **22.250** francs.

Kiosque n° 127. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé aux Champs-Elysées, derrière le Petit Palais des Beaux-Arts. Adjugé à M. Servin Charles, 10, rue du Chemin-de-Fer, Courbevoie, pour le prix de **4.616** francs.

Kiosque n° 129. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé aux Champs-Elysées, près de la façade du Petit Palais des Beaux-Arts. Adjugé à M. Bardolle, 11, boulevard de la Villette, pour le prix de **831** francs.

Kiosque n° 132. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé aux Champs-Elysées, à proximité de la façade du Grand Palais des Beaux-Arts. Adjugé à Mme Fouquet Justine, 5, rue d'Armaillé, pour le prix de **4.210** francs.

Kiosque n° 134. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés, situé dans les jardins des Champs-Elysées, entre le Grand Palais des Beaux-Arts et l'avenue des Champs-Elysées. Adjugé à M. Barry Albert, à Corbeil, pour le prix de **18.595** francs.

Kiosque n° 135. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé sur le quai, à proximité du pont Alexandre-III (aval). Adjugé à M. Chaponet Louis, 14, avenue de Villiers, pour le prix de **6.611** francs.

Kiosque n° 136. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé au Cours-la-Reine, à proximité du Grand Palais des Beaux-Arts. Adjugé à M. Conord, à Colombes, pour le prix de **4.621** francs.

Kiosque n° 137. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé à proximité du précédent. Adjugé à M. Fulconis Victor, 7, rue Beaurepaire, pour le prix de **1.256** francs.

Kiosque n° 140. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés, situé près du Grand Palais des Beaux-Arts (côté de la Seine). Adjugé à Mme Vve Fontaine, 105, rue de Belleville, pour le prix de **22.140** francs.

Kiosque n° 142. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés, situé au Cours-la-Reine, à proximité de la porte d'entrée du carrefour d'Antin. Adjugé à M. Bailby, 20, rue de Navarin pour le prix de **2.304** francs.

ADJUDICATION DU 7 FÉVRIER 1900

Kiosques nos 143, 144, 146, 147, 149, 150, 151, 153, 154, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172.

Kiosque n° 143. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situés cours la Reine, contre la passerelle franchissant le carrefour d'Antin, en aval du pont des Invalides. Adjugé à M. Bernard Auguste, 3, rue des Ecoles, à Draveil, pour le prix de **14.444** francs.

Kiosque n° 144. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé cours la Reine, contre la passerelle franchissant le carrefour d'Antin, en aval du pont des Invalides, à proximité du précédent. Adjugé à M. Antonin Sylvestre, 25, rue Chapon, pour le prix de **3.996** francs.

Kiosque n° 146. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé cours la Reine, entre la Serre de l'Horticulture et le Théâtre de la Roulotte. Adjugé à M. de Pillot Edouard, 10, rue de l'Université, pour le prix de **30.133** francs.

Kiosque n° 147. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé cours la Reine, entre le Théâtre de la Danse et le Palais des Congrès. Adjugé à M. Arrault, 20, rue Daguerre, pour le prix de **6.525** francs.

Kiosque n° 149. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé cours la Reine, près du Palais des Congrès et du bureau de Poste. Adjugé à Mme Louise Loiseau, à Vichy, pour le prix de **14.500** francs.

Kiosque n° 150. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé cours la Reine, près de la porte d'entrée de la place de l'Alma. Adjugé à M. Mouque Alphonse, 8, rue du Plâtre, pour le prix de **4.073** francs.

Kiosque n° 151. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur les berges, entre le Palais des Congrès et le pont de l'Alma. Le concessionnaire devra supporter toute servitude provenant de la passerelle construite au-dessus de l'emplacement. Adjugé à M. Denier Henri, Bois-Colombes, pour le prix de **18.645**

Kiosque n° 153. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur les berges du quai Debilly, à proximité du Vieux Paris et de la passerelle des Armées de terre et de mer. Adjugé à M. Vincet Alexandre, 65, rue d'Angoulême, pour le prix de **1.475** francs.

Kiosque n° 154. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur les berges du quai Debilly, devant le port de la Navigation de plaisance. Adjugé à Mme veuve Charpentier, 1, rue Secrétan, pour le prix de **2.400** francs.

Kiosque n° 156. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur les berges du quai Debilly, à proximité du Pavillon des Chambres de commerce maritimes. Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant de l'établissement d'une terrasse au niveau du quai. Adjugé à Mme veuve Charbonnier, 5, rue Fontaine, pour le prix de **15.102** francs.

Kiosque n° 158. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, près du Pavillon des Voyages animés. Adjugé à M. Deligny Gustave, 125, avenue de la Reine, Boulogne, pour le prix de **14.521** francs.

Kiosque n° 159. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur la berge du quai Debilly, près d'un restaurant. Adjugé à M. Lenègre Louis, 131, rue de Rennes, pour le prix de **4.101** francs.

Kiosque n° 160. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, au débouché du pont d'Iéna (amont). Adjugé à M. Basset Eugène, Argenteuil, pour le prix de **1.813** francs.

Kiosque n° 161. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, au débouché du pont d'Iéna (aval). Adjugé à Mme Pasnier Juliette, 81, avenue de Clichy, pour le prix de **7.151** francs.

Kiosque n° 162. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, à proximité des Postes et des Télégraphes et de l'annexe de l'Indo-Chine. Adjugé à M. Gresset-Coquerel, à Oye (Pas-de-Calais), pour le prix de **15.531** francs.

Kiosque n° 163. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, à proximité de diverses attractions (Andalousie au temps des Maures). Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Boutimon-Aaron, 10, rue de Berne, pour le prix de **23.317** francs.

Kiosque n° 165. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, contre la rue en tranchée, en face et à proximité de l'Exposition de la Tunisie. Les arbres devront être respectés. Adjugé à Mme Lemonnier Jeanne-Louise, à Colombes, pour le prix de **20.218** francs.

Kiosque n° 166. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 2 = 8 mètres carrés; situé sur le quai Debilly et adossé à la clôture de la rue en tranchée, à proximité du Pavillon des colonies anglaises. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Mogeret Léopold, 9, rue Ganneron, pour le prix de **17.212** francs.

Kiosque n° 168. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, contre la clôture de la rue en tranchée, en face de la concession du Japon. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Chorel Jean, 13, rue de Bondy, pour le prix de **2.479** francs.

Kiosque n° 169. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé sur le quai Debilly, près de la porte d'entrée, à proximité de la concession du Japon. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Richaud Clément, 30, rue Hamelin, pour le prix de **13.501** francs.

Kiosque n° 170. Affecté à la vente de produits alimentaires.

cadéro contre la clôture de la rue de Magdebourg, à proximité de la concession de l'Égypte. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Mérowitch Joseph, 37, rue de Bellefond, pour le prix de **16.718** francs.

Kiosque n° 171. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé au Trocadéro, à proximité des expositions des colonies du Sénégal, Soudan, Dahomey, Côte d'Ivoire. Les arbres devront être respectés. Adjugé à Mme Dumas Marie, 10, rue Saint-Ferdinand, pour le prix de **35.200** francs.

Kiosque n° 172. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé avenue Delessert, à proximité d'une porte d'entrée et du Pavillon de la Presse coloniale. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Parmentier, 4, avenue Trudaine, pour le prix de **2.867** francs.

ADJUDICATION DU 9 FÉVRIER 1900

Kiosques nos 174, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 183, 184, 185, 187, 188, 189, 191 et 192.

Kiosque n° 174. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé à proximité de l'avenue Delessert et du Château-d'Eau du Trocadéro. Adjugé à M. Aron Alfred, 21, rue de Rocroi, pour le prix de **3.605** francs.

Kiosque n° 175. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé à proximité du Château-d'Eau du Trocadéro et de la concession des Indes néerlandaises. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Breuillard Henri, 2, avenue Trudaine, pour le prix de **4.687** francs.

Kiosque n° 176. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé avenue d'Iéna, à proximité d'un restaurant de luxe et du Pavillon des Colonies anglaises. Adjugé à M. Loizé Léon, 5, rue Visconti, pour le prix de **3.211** francs.

Kiosque n° 177. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé avenue d'Iéna, en face du précédent, à proximité de l'Aquarium du Trocadéro. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Giré Lucien, 112, rue Lemercier, pour le prix de **3.240** francs.

Kiosque n° 178. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé avenue d'Iéna, à côté du précédent. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Flateau-Nathan, 18, rue des Capucines, pour le prix de **28,000** francs.

Kiosque n° 180. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé avenue d'Iéna, près d'une porte d'entrée et du Pavillon des Colonies portugaises. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Gauttron Olivier, à Bourgueil, pour le prix de **3.320** francs.

Kiosque n° 181. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé à proximité du précédent. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Courieux Louis, à Toul, pour le prix de **21.335** francs.

Kiosque n° 183. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé près du Palais du Trocadéro (côté de la rue de Magdebourg) et à proximité du Pavillon de l'Exposition minière souterraine. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Bonneau Oscar, à Royan, pour le prix de **20.001** francs.

Kiosque n° 184. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés; situé contre la clôture de l'avenue du Trocadéro, près de la rue de Magdebourg. Les arbres devront être respectés.

Adjugé à M. Michenaux Ambroise, 23, rue Riquet, pour le prix de **3.911** francs.

Kiosque n° 185. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés; situé derrière le Palais du Trocadéro, à proximité de la clôture de l'avenue du Trocadéro et des Pavillons du Groupe XVII (Colonisation). Adjugé à M. Jacquelin du

Kiosque n° 187. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé devant le Palais du Trocadéro, sur la pelouse en face du Pavillon du Ministère des Colonies. Les arbres devront être respectés. Adjugé à Mme Bonnaud Antoinette, 5, rue de Stockholm, pour le prix de **4.520** francs.

Kiosque n° 188. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé contre l'aile du Palais du Trocadéro, à proximité des Expositions de la Nouvelle-Calédonie et du Cambodge. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Lusinchi Simon, 3, rue de Douai, pour le prix de **18.995** francs.

Kiosque n° 189. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé au Trocadéro, à proximité de diverses Expositions coloniales. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Schrameck Camille, 14, rue des Petits-Carreaux, pour le prix de **24.602** francs.

Kiosque n° 191. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé à proximité de l'aile du Palais du Trocadéro et à proximité de l'Exposition du Cambodge. Les arbres devront être respectés. Adjugé à Mme veuve Sallat, 26, rue Singer, pour le prix de **15.010** francs.

Kiosque n° 192. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé en face de l'extrémité de l'aile du Palais du Trocadéro, à proximité de l'Exposition de l'Indo-Chine. Les arbres devront être respectés. Adjugé à M. Masson Charles, 8, rue Cail, pour le prix de **4.004** francs.

Nouvelles et Échos

Le vieux palais de l'Industrie a fait hier à Paris son dernier adieu.

A 3 heures, en présence des architectes de la nouvelle avenue Alexandre III, et de l'inévitable cinématographe, sa grande arcade s'est lentement détachée du sommet des deux larges piliers de la façade, s'inclinant dans un suprême et majestueux salut, est venue s'écrouler avec un bruit de tonnerre à l'endroit où, durant un demi-siècle, passèrent toutes les élégances parisiennes.

Maintenant, par une ironique revanche, sur l'une des dernières pierres encore debout apparaît enfin le nom, que personne ne connaissait, de celui qui avait construit ce palais, à l'abri des verrières duquel eurent lieu tant de fêtes brillantes : *Victor Villain, architecte*. Et c'est justice !

* * *

M. Chancel, architecte de l'Elysée, a commencé hier matin, dans certaines parties du palais et du jardin, les restaurations et les transformations pour lesquelles un crédit vient d'être voté par la Chambre en vue des réceptions présidentielles pendant l'Exposition.

Bien que les délais soient très courts, M. Chancel, qui n'a pu rien entreprendre avant le vote du crédit, compte avoir terminé tous les aménagements nécessaires pour le 15 avril.

Même la superbe grille en fer forgé à deux portes qui doit fermer l'entrée principale par les jardins sur l'avenue Gabriel, et dont les dessins étaient arrêtés depuis plusieurs semaines, sera faite et posée à temps, de sorte que le jour même de l'inauguration de l'Exposition, le président de la République pourra faire son entrée dans l'enceinte en passant directement avec son cortège par la nouvelle avenue allant de ses jardins aux Champs-Elysées et par l'avenue Alexandre-III qui lui fera suite.

* * *

Hier, à 3 h. 55 de l'après-midi, venant du Havre, par la gare Saint-Lazare, a débarqué à Paris, à l'occasion de l'Exposition, les armées russes de terre et de mer.

Ces premiers arrivants, au nombre de seize, sont des marins appartenant à différents bâtiments de la flotte russe, certains même faisant partie des équipages de la garde impériale. Ils arrivent de Pétersbourg et de Cronstadt.

Ces marins sont envoyés dès maintenant pour aider à l'organisation de la section russe au Palais des armées de terre et de mer.

Comme la majorité d'entre eux ont, sur les navires russes, des fonctions particulières, mécaniciens, scaphandriers, etc., ils rendront naturellement des services spéciaux pendant la période d'installation de l'exposition maritime de la Russie.

Tous ne demeureront pas à Paris après l'ouverture de l'Exposition, mais on compte garder ici six ou sept d'entre eux.

Ils sont arrivés à la gare Saint-Lazare sous la conduite de M. Homenkof, lieutenant de vaisseau, détaché par le ministère de la marine russe au Palais des armées de terre et de mer, qui était allé les recevoir au Havre.

A la sortie de la gare, dans trois omnibus de la Compagnie de l'Ouest, les marins russes se sont dirigés vers le boulevard de Grenelle.

C'est, en effet, là qu'ils habiteront pendant leur séjour parmi nous, chez M. Laumet, un Français, ancien marin lui-même, qui parle couramment leur langue et connaît bien leurs mœurs et usages, ayant passé plusieurs années sur le navire de guerre l' « Empereur-Nicolas ». C'est à ce titre qu'il a reçu du commissariat général de l'exposition russe mission de loger et de nourrir le détachement.

* * *

Les étudiants auront pendant l'Exposition leurs fêtes particulières — si la Ville et l'Etat consentent, comme en 1889, à délier les cordons de la bourse.

Les étudiants ont d'abord frappé à la porte du Conseil municipal. Hier matin, M. Lucipia les recevait, mais c'était pour dire au président de leur association, M. Réveillaud, qu'il ne savait rien, et qu'il ne pouvait pas grand'chose. Les pouvoirs de M. Lucipia comme président du Conseil munipal expirent en effet dans quelques semaines. Ces jeunes gens attendront donc la nomination de son successeur pour commencer de nouvelles démarches.

Ils vont, en attendant, préparer un programme, en y joignant le prix de revient, qui viendra à l'appui de leur demande de subvention. Leurs aînés, en 1889, eurent à leur disposition une cinquantaine de mille francs, dont ils firent un brillant usage.

Les fêtes d'étudiants durèrent du 2 au 12 août, mêlées de soirées théâtrales à l'Opéra et à la Comédie-Française, de réunions intimes, de réceptions dans divers ministères, de visites au Panthéon, à la Sorbonne et à l'Exposition, le tout couronné par un banquet sous la tente, dans le bois de Meudon, où mille étudiants de toutes nationalités, sous l'œil bienveillant de graves professeurs, se livrèrent à des fantaisies sans nombre bien avant le dessert.

Le souvenir de Rabelais, qui fut curé de Meudon, dut y être pour quelque chose. Les étudiants de 1900, tout en s'inspirant de 1889, cherchent du nouveau. Ils sont déjà assurés d'un concours nombreux de camarades de la province et de l'étranger. Il se tiendra en effet en août 1900, à Paris, le second congrès international des étudiants, qui a réuni de nombreuses adhésions.

* * *

L'Alsace-Lorraine à l'Exposition.

Sur la liste des exposants de l'empire d'Allemagne à l'Exposition universelle, on remarque un tout petit nombre d'industriels alsaciens-lorrains.

Ces industriels sont vingt-quatre pour la Basse-Alsace, treize pour la Haute-Alsace et neuf seulement pour la Lorraine.

L'industrie textile de l'Alsace et l'industrie métallurgique de la Lorraine se sont complètement abstenues.

Les Alsaciens-Lorrains, malgré les démarches officieuces qui ont été faites auprès d'eux, n'ont pas voulu prendre part à l'Exposition de Paris, pour ne pas être obligés d'exposer dans la section allemande.

LES EXPOSITIONS DU TROCADÉRO

Les jardins du Trocadéro, où s'élèvent un nombre prodigieux d'édifices de tous les styles, surgissant au milieu des massifs de verdure, avec les dômes, les campaniles, les clochetons, les tours et les minarets qui se détachent sur le ciel, constitueront sans contredit la partie la plus pittoresque et une des plus attrayantes de l'Exposition.

C'est là que se trouvent rassemblés, avec les expositions coloniales françaises et étrangères, les pavillons de l'Asie russe, de la Chine, du Japon, du Transvaal et de l'Egypte.

Tout cet ensemble constitue une ville étrange où toutes les parties du monde seront représentées et où les peuples les plus éloignés, les moins connus de nous, viendront nous offrir un tableau de leur civilisation et de leurs mœurs.

L'Algérie occupe la place d'honneur. Son exposition s'élève de part et d'autre de l'allée centrale qui mène du pont d'Iéna au Palais du Trocadéro.

A droite, un édifice du plus pur style mauresque, sobre et sévère, comme il convient, constitue le pavillon de l'Algérie officielle.

En face, c'est l'Algérie des touristes, le domaine des dioramas, de la musique et de la danse; la copie d'une vieille rue d'Alger la Blanche, peuplée d'Arabes authentiques, et de la célèbre porte Bab-el-Oued; et nombre d'attractions aussi originales que variées.

Toute la partie des jardins qui s'étend à gauche de l'allée centrale est consacrée aux expositions des colonies françaises.

A côté de la section algérienne, une très intéressante reconstitution d'un ancien monument arabe abritera l'Exposition tunisienne; puis le style change; après les portiques et les dômes mauresques de l'Algérie et de la Tunisie, vient l'architecture plus simple, plus primitive de la Guinée, du Sénégal, du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. C'est là que s'installeront, autour d'un pavillon central particulier à chaque colonie, les villages indigènes, dont le succès fut si considérable en 1889.

La configuration accidentée des jardins du Trocadéro se prête particulièrement bien à une exposition de cette nature. Les bouquets d'arbres dont ils sont semés, les ruisseaux qui les sillonnent, la pente et le vallonnement du terrain, leur donnent un aspect sauvage, fort bien approprié aux constructions qui s'élèvent. Il n'est pas jusqu'aux roches, artificielles d'ailleurs, qui limitent le jardin de ce côté, qui ne contribuent à augmenter l'illusion.

Puis viennent, disséminées sur les pelouses, avec un désordre apparent qui n'est pas sans art, les expositions de Mayotte, de Saint-Pierre et Miquelon, de la Nouvelle-Calédonie, du Cambodge, de l'Indo-Chine, du Tonkin, de la Guyane, de la Réunion et des Antilles françaises; les dioramas du Congo et de Madagascar.

Ainsi que les pavillons du ministère des Colonies, de l'Alliance française, de la Presse et de l'Administration coloniale, dont l'architecture n'a d'ailleurs rien d'exotique.

Dans la partie qui est réservée aux Expositions étrangères, les colonies anglaises occupent la plus grande place. La section indienne, en particulier, sera, dit-on, une merveille de goût et de richesse.

section japonaise, qui promet d'être des plus curieuses.

En face des colonies anglaises, se trouve l'exposition du Transvaal, qui emprunte aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier. A côté du pavillon du Transvaal, qui est très réussi au point de vue architectural, se trouve une très curieuse reproduction d'une vieille ferme boer.

Puis viennent les colonies portugaises ; l'importante exposition des Indes néerlandaises ; enfin les palais de l'Asie russe, qui sont reliés par le Transsibérien à l'Exposition de la Chine.

Les peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie seront donc largement représentés dans les jardins du Trocadero. Nous y verrons leur architecture, leurs produits, leurs types humains, nous pourrons y étudier leurs coutumes, y analyser leurs mœurs, comparer leur civilisation à la nôtre et apprécier ainsi les bienfaits de l'évolution et du progrès.

MARCEL BLOCH.

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT

POUR

LA FABRICATION, L'EXPOSITION ET LA VENTE DES TABACS ÉTRANGERS

dans l'Enceinte de l'Exposition Universelle de 1900

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Sur le rapport du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 ;

Vu le décret du 28 juillet 1894 constituant les locaux affectés à l'Exposition en entrepôt réel des douanes ;

Vu le décret du 4 août 1894 portant règlement général pour l'Exposition, notamment les titres VI et XI ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 1897 déterminant les clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires ;

Vu les lettres du Ministre des finances en date du 16 mars et du 13 mai 1899.

ARRÊTE :

§ Ier. *Fabrication.*

ARTICLE PREMIER.

La fabrication, l'exposition et la vente des tabacs étrangers dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1900 sont soumises aux dispositions suivantes :

ART. 2.

Les exposants qui auront été autorisés à user de la faculté inscrite à l'article 7 du décret du 28 juillet 1894 (1) pourront introduire, en franchise de tous droits, les tabacs destinés à être utilisés pour la démonstration du fonctionnement des machines et appareils de fabrication.

Le transport de ces tabacs sur l'Exposition aura lieu en colis séparés ; chaque espèce de tabac contenu dans ces colis devra être placée dans une enveloppe ou emballage intérieur distinct.

ART. 3.

A l'arrivée à l'Exposition, les tabacs feront l'objet d'une déclaration détaillée et, après vérification, seront mis dans une armoire scellée du plomb de la Douane. Les quantités reconnues seront prises en charge au nom des exposants.

Toute rupture de plomb en dehors de la présence des agents des Douanes et toute soustraction seront constatées par procès-verbal.

ART. 4.

La fabrication à titre de démonstration aura lieu de midi à cinq heures du soir.

Chaque jour, avant l'ouverture de la séance ainsi fixée, l'exposant remettra au bureau une déclaration de fabrication indiquant les quantité et espèces de tabacs qu'il désirera employer dans la journée. Ces tabacs lui seront livrés moyennant soumission de les représenter poids pour poids après fabrication, sous la forme de produits fabriqués et de déchets ou débris.

ART. 5.

Un agent des Douanes sera préposé à la surveillance des opérations de chaque exposant autorisé à fabriquer. A l'issue de la séance de démonstration, il arrêtera le compte des quantités fabriquées. Ces quantités seront réintégrées dans les armoires plombées jusqu'à leur réexportation, à moins que le fabricant ne demande à les livrer, en tout ou en partie, à la vente pour la dégustation. Dans ce cas, elles seront empaquetées, vignettées et soumises au droit d'importation dans les conditions prévues au présent règlement pour les échantillons de tabacs exposés, puis escortées au débit de la section et remises aux agents des Contributions indirectes chargés de surveiller la vente. Les droits seront perçus suivant l'espèce des produits obtenus.

ART. 6.

Les déchets de fabrication seront soit détruits immédiatement, soit replacés sous le plomb de la Douane pour être ultérieurement détruits ou réexportés. En aucun cas, ils ne pourront être livrés à la consommation.

ART. 7.

Les frais de surveillance (100 francs par mois pour chaque exposant) seront remboursés à l'Administration par les intéressés, chaque mensualité étant payable d'avance.

§ II. *Exposition des produits.*

ART. 8.

L'introduction, en franchise de tous droits, de tabacs en feuilles ou fabriqués, destinés à être exposés en vitrines, sera permise à charge de réexportation ; mais les vitrines devront être scellées du plomb de la Douane et, à cet effet, les exposants auront à les munir de pitons ou anneaux convenablement disposés.

Ces tabacs devront être dirigés sur l'Exposition en colis séparés.

Ils seront placés sous la surveillance exclusive des agents de la Douane.

Lors de leur arrivée à l'Exposition, les tabacs à mettre sous vitrine feront l'objet d'une déclaration détaillée indiquant : pour les cigares et cigarettes, le nombre, l'espèce et le poids des paquets, ainsi que le nombre des cigares ou des cigarettes de chaque paquet ; pour les tabacs à fumer, à priser ou à mâcher, le nombre, l'espèce et les poids nets des paquets.

Les quantités seront prises en charge au nom des exposants, et tout déficit constaté à la clôture de l'Exposition donnerait lieu au payement des droits et des amendes édictées par la loi.

Lors du passage du jury de dégustation, le service des Douanes, préalablement avisé par les exposants, sera requis de couper les plombs, tiendra note des quantités consommées qui seront soumises aux droits, et replombera les vitrines.

Les ruptures de plomb de la Douane, *en dehors de la présence des agents de ce service,* seraient constatées par des procès-verbaux, pour recevoir telles suites que de droit.

§ III. *Vente des produits étrangers.*

ART. 9.

Les commissariats étrangers pourront établir, chacun dans leur section respective, un débit unique où un concessionnaire, présenté par eux et agréé par l'Administration des contributions indirectes, sera tenu de livrer *à la dégustation* au nom des exposants et conformément aux prescriptions du présent règlement, des échantillons :

1° De toutes les variétés de tabacs fabriqués exposés sous vitrines dans la section ;

2° Des différentes espèces de tabacs fabriqués dans l'enceinte de l'Exposition, en vue de la démonstration du fonctionnement des machines exposées.

A chaque débit, seront attachés deux agents de l'Administration des contributions indirectes, chargés de surveiller la vente. Le concessionnaire devra mettre gratuitement à leur disposition, à l'intérieur du débit et près du comptoir de vente, deux chaises et une table avec tiroir fermant à clef. Leurs émoluments, calculés à raison de 10 francs par jour et à l'Administration par les commissariats. Chaque mensualité sera payable d'avance, sauf restitution, pour la dernière, à compter du lendemain du jour de la cessation.

ART. 10.

Les tabacs étrangers destinés à être vendus comme échantillons des produits exposés devront être dirigés en transit, soit sur le Palais de l'Exposision, où, après acquittement des droits et apposition par la Douane des vignettes constatant ce payement, ils seront mis à la disposition des exposants, soit sur l'entrepôt réel des Douanes à Paris, d'où ils seront extraits par parties et dirigés en transit sur l'Exposition, pour y être soumis aux mêmes conditions de payement des droits et d'apposition des vignettes.

Ces tabacs devront être dirigés sur l'Exposition en colis séparés.

A leur arrivée à l'Exposition, ils feront l'objet d'une déclaration détaillés indiquant : pour les cigares et cigarettes le nombre, l'espèce et le poids des paquets, ainsi que le nombre des cigares ou cigarettes de chaque paquet ; pour les tabacs à fumer, à priser ou à mâcher, le nombre, l'espèce et le poids net des paquets.

Ils seront escortés par la Douane jusqu'au lieu de vente et demeureront ensuite sous la surveillance permanente du service des Contributions indirectes.

ART. 11.

Les droits de douane exigibles sont actuellement les suivants :

		LE KILOGRAMME
Cigares et cigarettes		36 francs.
Tabac à fumer.	du Levant	25
	de toute autre origine	15
Tabac à priser et à mâcher		15

Toute modification de tarif qui pourrait être édictée deviendrait immédiatement et de plein droit applicable.

La vente ne pourra s'effectuer qu'en boîtes ou paquets entiers dûment revêtus des vignettes de la Douane et contenant uniformément : six cigares ou vingt-cinq cigarettes ou, enfin, s'il s'agit de scaferlatis à fumer, de tabacs à priser ou à mâcher, un hectogramme de chacun de ces produits.

ART. 12.

Les droits acquittés sur les tabacs qui resteront invendus à la clôture de l'Exposition ne seront pas remboursés. Ces tabacs seront remis par l'Administration des contributions indirectes à celle des Douanes qui en assurent la réexportation ou la mise en entrepôt réel.

Il en serait de même pour les tabacs que les exposants seraient autorisés à retirer avant la clôture de l'Exposition.

§ IV. *Dispositions diverses.*

ART. 13.

Toute violation des prescriptions ci-dessus entraînerait le retrait des autorisations et concessions accordées pour la fabrication, l'exposition et la vente des produits, sans préjudice des pénalités encourues pour contravention aux lois et règlements en matière de tabacs.

ART. 14.

Indépendamment des conditions spéciales qui précèdent, les exposants et débitants seront soumis au décret du 4 août 1894, portant règlement général de l'Exposition, ainsi qu'aux règlements intervenus ou à intervenir pour son exécution.

Aucun débit ne pourra être ouvert sans une concession accordée par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, sur la proposition du Commissaire général, conformément au décret du 4 août 1894 et à l'arrêté ministériel du 15 avril 1897 déterminant les clauses et conditions générales imposées aux concessionnaires.

ART. 15.

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Proposé par le Commissaire général.

Paris, le 25 mai 1899.

Signé : A. PICARD.

Paris, le 29 mai 1899.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et Télégraphes,

Signé : Paul DELOMBRE.

(1) Art. 67 du décret du 4 août 1894 portant regle-

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 février

Londres commence à s'inquiéter de n'avoir aucune nouvelle d'Afrique du Sud et interrompt ses achats; ici les transactions sont presque entièrement suspendues et les cours s'alourdissent un peu.

Le 3 o/o se maintient sans la moindre animation entre 100,60 et 100,67 pour rester à 100,65.

L'Italien est immobile à 93,30.

L'Extérieure, de plus en plus inactive, clôture à 68,57, contre 68,47 hier.

Les établissements de crédit faiblissent de quelques points. Le Lyonnais reste finalement à 1032 et la Banque de Paris à 1102.

Quelques réalisations de bénéfices suffisent à faire reculer le Rio de 1236 à 1231.

La situation du Trésor roumain au 30 novembre 1899, qui vient d'être publiée, fait ressortir une notable amélioration des finances de ce pays.

Il est donc très naturel que les bons du Trésor roumain 5 o/o appellent l'attention des capitalistes à la recherche d'un placement à la fois sûr et rémunérateur. Ce titre se cote en Bourse à 476 et 480, suivant les coupures.

Les Mines d'or, n'étant plus soutenues par les achats de Londres, fléchissent d'une façon assez sensible. Les Rand Mines reculent de 850 à 830, les Goldfields de 170 à 166, l'East Rand de 158 à 153,50, etc.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	100 65	Turc D.	23 35
Italien	93 30	Banq. Ottomane.	572 ..
Extérieure	68 57	Rio	1231 ..



7e Année. — N° 138 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 Février au 25 Février 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

BULLETIN

Paris, 25 février 1900.

Un de nos confrères se plaignait dernièrement, non sans motifs d'ailleurs, de l'absence totale de fêtes preliminaires à l'Exposition.

En effet, depuis l'inauguration du Pont Alexandre et la fameuse fête de l'Opéra, le 18 décembre 1897, qui devait être le prélude d'autres fêtes plus importantes, on n'a rien, absolument rien fait.

Notre confrère ajoutait que tous les ministres du Commerce qui ont présidé aux Expositions antérieures avaient cru de leur devoir de réunir, dans des dîners de gala ou des réceptions officielles, bien avant l'heure de l'ouverture, leurs collaborateurs, grands et petits, pour stimuler leur zèle et leur permettre au moins de se connaître avant la bataille. Et notre confrère citait des exemples : deux ans avant l'Exposition de 1878, les salons du ministère du Commerce s'ouvraient aux Commissaires généraux, et M. Teisserenc de Bort faisait élever, dans le jardin de la rue de Varenne, une salle spéciale pour les réceptions, qui n'arrêtèrent pas jusqu'à la clôture de l'Exposition.

En 1888, il en fut de même avec M. Tirard. Il y avait alors un entrain qui, il faut se rendre à l'évidence, n'existe pas aujourd'hui.

A quoi cela tient-il? Cela tient à ce que personne n'ose commencer. C'est, d'ailleurs, ainsi que les choses se passent lorsque, après le dîner, on ouvre le bal. Quel est le couple qui se lancera le premier ?

M. le ministre du Commerce nous permettra respectueusement de le lui dire, mais tout le monde attend qu'il ouvre... la danse. De par ses fonctions, car il est le ministre de l'Exposition, c'est à lui que revient cet honneur, nous ne dirons pas cette corvée, car M. Millerand connaît trop ses devoirs de ministre aimable et accueillant.

Tout le personnel de l'Exposition, Commissaires généraux français et étrangers, collaborateurs grands et petits, les exposants et surtout le Commerce de Paris, tout le monde attend les trois coups du régisseur, et, dans l'espèce, le régisseur est M. le ministre du Commerce. Les violons sont depuis longtemps accordés.

Alors que la fête commence, puisque rien ne s'y oppose.

Les fils de M. Prudhomme diront, peut-être, que nous allons danser sur un volcan. C'est possible; mais puisque nous avons décidé qu'il y aurait une Exposition, au mois d'avril, tâchons au moins qu'elle soit gaie, malgré le volcan...

Jusqu'à présent, nous n'avons fait que bâiller.

Nunc est bibendum, nunc pede libero
Pulsanda tellus...,

disait l'autre jour, fort à propos, M. Alfred Picard, dans une réunion d'amis.

Horace, qui prévoyait l'Exposition de 1900, et M. Picard ont raison.

~~~ Nous avons trop d'esprit, en France, et cela pourrait nous occasionner, un jour, des déceptions.

Prenez un journal, et vous y lirez des phrases comme celles-ci : « Déjà on s'aperçoit que nous approchons de l'Exposition. — Les vivres sont hors de prix. — Il n'y aura pas moyen de se loger à Paris, du mois d'avril à fin octobre. — La circulation y sera impossible : les cochers de fiacre y seront insolents, et les omnibus, toujours complets. »

On nous permettra de faire observer que si nous continuons, sur ce ton, à appeler les visiteurs chez nous, nous risquons fort de les rendre hésitants, et de leur faire prendre nos facéties au sérieux.

Il y a de braves gens, à l'étranger, et même en province, qui se diront : « Puisque, à Paris, on est exposé à coucher sous les ponts ou à la belle étoile, à mourir de faim et à s'entendre appeler « fourneau » dans sa langue natale, par les cochers de fiacre, il vaudrait peut-être mieux rester chez soi. »

Méfions-nous de notre esprit.

H. G.

Feu le Palais de l'Industrie

Il ne reste plus que quelques pierres de ce pauvre Palais de l'Industrie. Demain, il aura totalement disparu sous la pioche des démolisseurs, et la perspective qu'il masquait, de l'avenue Alexandre III, apparaîtra dans toute sa splendeur.

Il nous a paru intéressant de donner quelques détails rétrospectifs sur le Palais qui s'en va.

« L'architecte du Palais de l'Industrie, ou mieux les architectes, furent MM. Victor Viel et Desjardins, qui prirent comme collaborateur mon père, un de leurs meilleurs élèves.

« Edouard Villain, qui fut second grand prix de Rome en 1850, à vingt et un an, lauréat de l'Institut pour le prix Deschaumes en 1851, fut, au mois de décembre de cette année, prié par ses maîtres d'esquisser l'avant-projet d'un grand monument, en pierre et en fer, qui devrait s'appeler le palais Napoléon et dont les grandes lignes avaient été indiquées par le président de la République.

Cet avant-projet, comportant une *Revue passée par le prince Louis-Napoléon dans l'intérieur de la grande salle,* disparut sans qu'il en restât d'autre document que l'esquisse de l'auteur. Ce qui prouve, en passant, que les services administratifs d'alors justifiaient la réputation de désordre dont ils ne sont pas encore complètement lavés. Toutefois, le travail put être refait de « telle sorte qu'on pût croire que c'était le même ». Cette grande salle, c'était le vaste hall métallique dont MM. Viel et Desjardins préconisaient la construction en vue de servir soit à des expositions industrielles, soit à de grandes cérémonies officielles. En 1851, on envisageait surtout des revues militaires d'apparat. Trente-huit ans après, la ville de Paris utilisait le monument pour le fameux banquet des maires...

« Le gouvernement, toutefois, crut devoir décider l'ouverture d'un concours entre plusieurs architectes. Le projet qui fut accepté par le conseil des bâtiments civils fut celui de MM. Viel et Desjardins. On me permettra d'extraire des papiers de famille la note suivante : « J'ai eu l'étude complète à faire du projet. Toutes les études, façades, coupes sur tous les sens, tant des pavillons que des grandes salles, ont été dessinées par moi. »

« Une compagnie devait être concessionnaire de l'entreprise. Mais le gouvernement préparait l'Exposition universelle de 1855, et le palais de l'Industrie se trouvait tout indiqué pour en être le bâtiment principal. Pour arriver à temps, des mesures d'exécution s'imposaient. La construction fut donnée à forfait à des entrepreneurs, MM. York et Cie. Voici ce que dit dans l'avant propos de son ouvrage sur le *Palais de l'Industrie,* M. Alexis Barrault, qui fut l'ingénieur en chef des entrepreneurs.

MM. Viel et Desjardins sont les auteurs du premier projet adopté par la Compagnie du palais. Ce projet avait été étudié d'une manière très complète lorsque MM. York et Cie proposèrent de se charger à forfait de la construction du palais, mais à la condition expresse de pouvoir modifier ce projet, dont l'exécution eût été trop longue et trop dispendieuse.

Nous fûmes (M. Alexis Barrault) chargé alors par M. York, et conjointement avec mon honorable ami M. Cendrier, architecte en chef du chemin de fer de Paris à Lyon, de l'étude du nouveau projet et de la direction des travaux; M. Lorentz nous fut adjoint pour la partie administrative. Deux bureaux d'études dirigés, l'un par M. G. Ridel, ingénieur, l'autre par M. Edouard Villain, architecte, furent immédiatement organisés, et le projet définitif fut bientôt proposé et adopté.

M. Desjardins se sépara de la compagnie: M. Viel passa au service de l'entreprise générale, et il fut chargé de la conduite des travaux de maçonnerie.

Plus tard, le 1er mai 1854, alors que toutes les grosses maçonneries étaient déjà terminées, M. Cendrier, à notre grand regret, se démit de ses fonctions; M. Viel le remplaça dans la direction du bureau des architectes et modifia les études de décoration déjà faites, dans le sens où elles ont été exécutées, pour la grande porte du pavillon nord, les façades et les intérieurs.

« Or, de la comparaison des plans primitifs et des plans exécutés, telle que la permettent les planches de l'ouvrage de M. A. Barrault, il résulte que le projet définitif ne diffère du premier que par l'aménagement intérieur, c'est-à-dire par la partie metallique de la construction. Le projet exécuté, quant à l'architecture, est celui de MM. Viel et Desjardins, achevé par M. Viel et son collaborateur, dont j'ai naturellement conservé les esquisses, notamment celles de la grande porte qui vient d'être abattue.

« Si donc, notre confrère a commis un lapsus en relevant l'inscription du palais de l'Industrie, il s'est trouvé être dans le vrai en accordant à l'architecte Edouard Villain la construction architecturale du palais de l'Industrie, sous la haute direction de son maître, M. Victor Viel. »

Que vont devenir maintenant les pierres compo-
~~~

sant le groupe colossal d'Elias Robert: *La France couronnant l'Industrie et les Arts* qui surmontait l'attique du pavillon central de l'ancien palais?

Elles ont été transportées, lundi dernier, à Saint-Cloud.

On y a également envoyé les deux groupes d'enfants de Diébolt qui supportaient, à droite et à gauche de l'attique, les écussons aux initiales E. N.

Ces groupes d'Elias Robert et de Diébolt vont être reconstitués.

M. Duclerc, architecte du domaine de Saint-Cloud, a été chargé de ce soin.

Ils décoreront le rond-point du bout de l'allée du bas parc. Leur installation sera l'affaire de quelques semaines, et ainsi le vieux palais de l'Industrie n'aura pas péri tout entier.

Un autre souvenir d'ailleurs en sera conservé: les boiseries sculptées de l'ancien salon de l'Impératrice, que viendra prendre aujourd'hui l'administration du Garde-Meuble national.

RÉCLAMEZ VOS TICKETS!

LES BONS DE L'EXPOSITION ET LEURS VINGT TICKETS
OUVERTURE DES GUICHETS
TRAVAIL COLOSSAL
GARANTIE CONTRE LES FALSIFICATEURS

L'Exposition universelle ne devant ouvrir ses portes que le 15 avril prochain, l'administration supérieure a cru prudent de mettre le plus tard possible les tickets d'entrée en circulation. Elle craignait à ce point la falsification, qu'elle n'a voulu communiquer à qui que ce soit l'épreuve du ticket.

Mardi prochain, 1er mars, les porteurs de bons pourront entrer en possession des vingt tickets auxquels leur donne droit le petit carnet dont ils sont détenteurs.

Ils devront pour cela s'adresser:

A Paris, au siège social et dans les succursales des établissements de crédit suivants: Crédit Foncier de France, Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France et Société Générale du Crédit industriel et commercial.

Dans les départements, chez MM. les trésoriers généraux, les receveurs particuliers des finances, et dans les agences des Sociétés ci-dessus indiquées.

Cette délivrance aura lieu, à guichets ouverts, sur la présentation du bon, qui sera estampillé, et en échange du talon spécial qui sera détaché du bon.

TRAVAIL COLOSSAL

Pour se rendre compte du travail colossal auquel a dû se livrer le Crédit Foncier de France pour aboutir à cette simple délivrance de vingt morceaux de papier, il est utile de rappeler qu'il fut émis trois millions deux cent cinquante mille bons (3,250,000) de vingt francs (20 fr.) et que c'est le 1er mars prochain qu'il va falloir donner vingt tickets aux porteurs de ces trois millions deux cent cinquante mille bons. Soit: soixante cinq millions (65,000,000) de tickets.

Les vingt tickets sont sur une seule feuille, faciles à détacher les uns des autres, grâce à un pointillé semblable à celui des timbres-poste, dont on n'a tiré qu'un nombre égal aux 3,250,000 bons émis. Un inspecteur du ministère des Finances et un inspecteur du Crédit foncier ont assisté aux tirages; pas une feuille n'a été tirée en plus du chiffre d'émission. Cette honnêteté administrative causera certainement quelques mécontentements en province. Les bons de l'Exposition ont été placés par l'intermédiaire des différents agents du Trésor; or, depuis leur émission, ils ont changé de mains ou leurs propriétaires ont changé de milieu. C'est donc au petit bonheur, et à vue de nez, que le Crédit Foncier se verra forcé d'envoyer des feuilles de tickets dans les trésoreries générales. Tandis que tel département en réclamera, tel autre n'en saura que faire, et, le nombre en étant strictement limité à 3,250,000, il faudra, pour s'en approvisionner, attendre la retraite sur Paris des tickets non réclamés.

En fin de compte, tout se régularisera au mieux des intérêts des porteurs de bons, qui seront certains de n'avoir pas été lésés par des falsificateurs. Comme, pour se servir de leurs tickets, les ayants droit seront forcés de venir à Paris, et qu'ils trouveront toujours dans les établissements de crédit susdénommés un approvisionnement suffisant, ils auront toute satisfaction. Seul, le Crédit Foncier aura à faire face à une comptabilité que pas un établissement financier ne lui envierait.

COMMENT IL EST

Les tickets sont imprimés sur une feuille mesurant 0 m. 32 de hauteur sur 0 m. 28 de largeur, contenant chacune 20 tickets (soit 4 rangs de 5 tickets).

L'impression comporte: au recto, le tirage du dessin en couleur bleue, sur un fond de sûreté de même couleur, ainsi qu'un timbre humide; au verso, le tirage d'un fond de sûreté et la contre-partie du timbre humide.

Les tickets portent un numéro d'ordre (de 1 à 20) et un numéro de feuille (de 1 à 3,250,000), ce dernier numérotage obtenu par contre-impression au recto et au verso. Il n'est pas utile que le numéro de la feuille (des 20 tickets) corresponde au numéro du bon, il suffit que le porteur d'un bon ait une feuille de 20 tickets.

Le papier de chaque feuille est en simili-japon, filigrané à la plaque. Des soins spéciaux ont été apportés au dessin et à la gravure des fonds de sûreté, de manière à éviter la falsification. C'est au regretté graveur Dupuis qu'avait été confié ce travail, et l'on verra au verso de chaque ticket la reproduction de la République qui se trouve sur nos nouvelles monnaies de billon.

Terminons par un peu de statistique: Chaque bon de l'Exposition pèse 6 grammes 3, ce qui fait qu'on a employé 20,475 kilos de papier pour l'ensemble du tirage. Les porteurs de bons ont pu remarquer le méchant petit bout de fil qui attache les quatre pages. Ce simple travail a coûté vingt mille francs!

Si, des 3,250,000 bons, nous passons aux soixante-cinq millions de tickets y afférents, nous avons l'emploi de 33,393 kilos de papier. Entassés, les tickets empliraient trente-huit mètres cubes!

Le 1er mars, les porteurs de bons pourront donc s'offrir leur vingt tickets, et attendre le dimanche de Pâques, jour de l'inauguration de l'Exposition universelle, pour en profiter.

Nouvelles et Échos

Le Conseil municipal, on se le rappelle peut-être, avait voté 600,000 francs pour les fêtes à donner par la Ville de Paris pendant l'Exposition.

Ce chiffre a paru insuffisant au comité du budget et a été porté à 1 million. C'est en consultant les relevés de la dépense faite en 1889 qu'on a été amené à adopter cette augmentation du crédit moyennant laquelle la Ville pourra offrir l'hospitalité la plus large aux membres des municipalités françaises et étrangères qui visiteront Paris à l'occasion de l'Exposition.

Mais le Conseil s'est rattrapé, d'autre part, en réduisant à 600,000 francs sa participation aux fêtes générales de 1900, qui avait été portée tout d'abord à 1 million.

En même temps, une somme de 100,000 francs a été inscrite comme « provision » pour acquisition d'objets exposés et pour aide aux exposants.

Et maintenant, accordons les violons!

***

On télégraphie de Budapest, le 22 février:

L'empereur a examiné, cet après-midi, les objets qui doivent être exposés à la section hongroise de l'Exposition de 1900. Il était accompagné de M. Lukacs, commissaire général, et de tous les ministres.

L'empereur a déclaré qu'il était extrêmement satisfait de ce qu'il avait vu et a autorisé à lui présenter M. Riffault, consul général de France. Il a été particulièrement satisfait de la salle des Hussards, où se trouvent les tableaux colossaux du peintre Vagos, qui représentent l'histoire des hussards; des objets religieux exposés par l'archevêché de Kolocsa et l'évêché de Kaschau. L'archevêque Scaoka et l'évêque Bubics lui ont donné des explications à ce sujet.

L'empereur a été également très satsfait de l'exposition d'agriculture et d'écoles professionnelles.

A l'aller et au retour, il a été salué de vivats enthousiastes par une foule considérable.

***

Le *Fremdenblatt*, organe officieux de Vienne, dit que l'Exposition de Paris, cette grande fête internationale, s'annonce sous des auspices très favorables.

Le même journal constate les titres que M. Loubet, président de la République, s'est acquis à la reconnaissance publique en travaillant au rétablissement de la paix intérieure, et il fait le plus grand éloge de la loyauté, de la prudence et de la fermeté de caractère du Président.

***

M. Millerand, ministre du Commerce, a pris connaissance du rapport sur l' « Histoire de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours », dont M. Henri Avenel a été chargé officiellement en vue de l'Exposition universelle de 1900, et a vivement félicité notre confrère.

Nous savons, d'autre part, que cet important ouvrage, actuellement à l'impression, figurera au Champ-de-Mars dans la classe de la librairie et au pavillon de la Presse française.

***

Quoique la chose puisse paraître bizarre, tous les grands journaux parisiens quotidiens figureront dans la classe 13, c'est-à-dire dans la classe où seront exposés les livres, éditions musicales, affiches et journaux.

Les journaux parisiens y seront représentés par un seul numéro: celui portant la date du 15 ou 16 avril, date de l'ouverture de l'Exposition, et seront réunis en un seul album; leurs titres et manchettes seront exposés en tableau synthétique: ces titres et manchettes seront, bien entendu, réduits au tiers, au quart ou à la moitié.

Cette exposition est réservée aux seuls journaux parisiens. Toutefois, quelques exemplaires seront choisis des plus importants organes départementaux.

***

Le prince Albert de Monaco s'est rendu sur les chantiers de l'Exposition et a visité le pavillon de la principauté de Monaco, dont il a parcouru en détail les différentes salles. Les architectes de cette construction ont su, tout en ménageant de la façon la plus heureuse les dispositions intérieures, rappeler dans leurs principaux motifs le caractère pittoresque du vieux palais de Monaco. Le prince s'est retiré très satisfait de sa visite, après avoir félicité l'architecte de l'exécution artistique et de l'activité déployée dans les travaux qui permettront d'être prêts au jour de l'ouverture. Le prince était accompagné de M. Depelley, chargé d'af-

faires, commissaire général de l'Exposition de Monaco, du comte de la Motte, chambellan, et de M. Richord, conservateur de ses collections scientifiques.

***

Le docteur Gilles de la Tourette, médecin en chef de l'Exposition, vient de terminer son rapport annuel sur le service dont il est chargé et dont le fonctionnement a répondu à tous les besoins. Il y a actuellement quatre postes de secours sur le territoire de l'Exposition, lesquels subsisteront pendant sa durée aux Champs-Elysées, aux Invalides, au Champ-de-Mars et à l'anneve de Vincennes. Le docteur Gilles de la Tourette demande, pendant l'Exposition, l'installation d'un cinquième poste de secours au Trocadéro, dans les sections coloniales. Quant au poste des Champs-Elysées qui était installé dans les derniers vestiges du palais de l'Industrie, il sera transféré dans le sous-sol du palais des Beaux-Arts.

***

L'empire du Soleil levant sera représenté, affirme le *Japan Weekly Times*, à l'Exposition de 1900 par deux groupes d'acteurs et par une troupe aussi de danseuses. Mais laissons la parole à notre confrère de là-bas, et contentons-nous de traduire, en gardant la saveur native de son texte, l'entrefilet qu'il consacre à la grande nouvelle.

« Il y a quelques jours, le propriétaire du restaurant Sempoteï, à Karosumori, révélait confidentiellement aux représentants attitrés de quelques grands journaux que sa femme allait conduire en Europe un groupe de dix jolies danseuses de Shimbashi. Les danseuses seront accompagnées d'une coiffeuse, d'une cuisinière et d'une interprète. Les spectacles que donnera la troupe auront lieu, non dans un théâtre spécial, mais dans un panorama qui fait partie de l'Exposition, et les représentations seront conduites avec la plus parfaite décence.

» Ce n'est pas tout. Paris recevra également la visite d'une troupe d'acteurs japonais. Cette troupe, qui est celle des Ii, est composée d'acteurs nouveau jeu. Elle doit quitter le Japon dans les premiers jours du mois de mars et sera rejointe à Paris par une autre troupe, celle des *Kawakami*, déjà partie pour la même destination, mais par la voie des Etats-Unis qu'elle se propose de traverser à petites journées.

» L'idée de cette entreprise théâtrale aurait été suggérée, nous dit-on, par un commissaire (?) français de l'Exposition. Un riche amateur japonais ferait à ses risques et périls les frais de l'entreprise. La raison qui lui aurait fait choisir les *Ii* de préférence à toute autre troupe, c'est qu'ils jouent un répertoire très ancien dont les thèmes sont déjà connus en Europe, les *Quarante Ronines*, par exemple, qui ont été à plusieurs reprises traduits en français. Ce qui caractérise d'autre part les *Ii*, c'est qu'ils se sont depuis plusieurs années signalés en jouant sur des scènes japonaises des pièces traduites du français et des comédies, en particulier, de Molière. »

Que dites-vous de ce dernier trait ? Si le *Japan Weekly Times* n'a pas été induit en erreur, ce sera une curiosité hors pair, en effet, que la représentation, par des acteurs japonais, du répertoire de la Comédie française. Mais, si Molière il y a, quelles pièces joueront-ils de Molière? *Le Misanthrope* ou *le Malade imaginaire*, *le Tartufe* ou *l'Ecole des femmes ?* La danse des matassins, empruntée à *Monsieur de Pourceaugnac*, ferait courir à coup sûr tout Paris, mais une Célimène japonaise encore plus. C'est ce que nous serions vraiment curieux de voir.

***

On aménage au Vieux-Paris les diverses salles de spectacle qui ouvriront le 15 avril. La plus caractéristique et la plus vaste est le Grand-Théâtre, où dix-neuf cents personnes peuvent trouver place. Cette salle, où défileront tous les elle seule une curiosité. Qu'on se figure une immense halle en bois, dont les travées ont plus de 26 mètres de portée. Au fond, une vaste scène qui sera fermée par de magnifiques tapisseries du XVIIe siècle, des batailles de Le Brun d'une conservation parfaite. A part les artistes des concerts Colonne, en habit noir et cravate blanche, le service de l'orchestre sera fait par la musique du Prévôt des marchands en grand costume. Trente ouvreuses, jeunes et jolies, habillées de délicieuses toiles de Jouy fin XVIIIe siècle, présenteront aux spectateurs des coussins brodés aux couleurs rouge et bleu du Vieux-Paris. Deux cent cinquante lampes à incandescence de seize bougies et dix lampes à arc enfermées dans de vieilles lanternes répandront partout la lumière. Parmi les anachronismes dont le public ne se plaindra certainement pas, signalons l'exposition de dessins que l'*Illustration* organise dans le vestibule. Si l'on songe que ce souci de l'attraction est observé dans toutes les autres parties, on s'explique très bien que notre confrère Cornély considère le Vieux-Paris comme la plate-forme de l'apaisement et dise qu'« on s'y incrustera au point de refuser d'en sortir ».

LES CHEFS D'ÉTATS ÉTRANGERS

On lit dans le *Figaro*, sous la signature de notre confrère Emile Berr :

Quelques commissaires étrangers se sont étonnés, nous dit-on, qu'aucune invitation n'ait encore été adressée par notre gouvernement aux souverains dont les pays sont officiellement représentés à l'Exposition de 1900.

Il y a là un malentendu qu'il importe de dissiper.

Cinquante puissances — empires, royaumes ou républiques — ont accepté l'invitation du gouvernement français à participer à notre prochaine Exposition.

Ce sont : la République Argentine, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, la Corée, le Costa-Rica, le Danemarck, la République Dominicaine, l'Equateur, l'Espagne, l'Etat indépendant du Congo, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Grèce, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la République de Libéria, le Luxembourg, le Maroc, le Mexique, Monaco, le Montenegro, le Nicaragua, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, Saint-Marin, San-Salvador, la Serbie, le Siam, la Suède, la Suisse, le Transvaal, la Turquie, l'Uruguay, le Val d'Andorre.

Or, dans l'esprit des ministres par qui les premières négociations furent engagées à ce sujet, aussi bien, croyons-nous, que dans celui du gouvernement actuel, cette invitation avait un double sens : elle ne visait pas seulement les exposants dont on sollicitait le concours, elle s'adressait aux chefs d'Etat eux-mêmes ; elle signifiait qu'à eux aussi nos portes étaient ouvertes, et que les visites qu'il leur plairait de nous rendre en 1900 seraient accueillies avec toute la courtoisie, l'empressement et les égards dus à des hôtes de cette qualité.

D'autres pays que le nôtre ont organisé, en ces dernières années, des Expositions internationales ; nous ne pensons pas que les chefs des Etats participants aient été invités officiellement et *personnellement* à s'y rendre. On a toujours considéré que cette invitation était, en quelque sorte, contenue dans l'invitation à « participer ».

Il est donc probable que le gouvernement français se bornera à observer cet usage, et qu'aucune démarche nouvelle ne s'ajoutera à celle que cinquante gouvernements ont favorablement accueil-

La Plaquette commémorative DE L'EXPOSITION

Le graveur Roty vient de terminer la plaquette commémorative de l'Exposition de 1900, dont le modèle a été adopté par M. Picard.

— Il y a quelque chose de douloureusement poétique, nous disait-il en nous présentant cette plaquette, à voir finir ce siècle qui a tant fait pour la science et pour les arts, et c'est là ce que j'ai essayé de traduire par cette femme assise contre le tronc d'un chêne, des fleurs sur ses genoux, défaillante, le bras levé cependant et tenant encore le flambeau que va saisir le siècle qui vient...

Et M. Roty ajoute ce détail piquant que la confection définitive de sa composition a été quelque peu retardée par la fameuse quesion du siècle : 1900 était-elle la dernière année du XIXe siècle ou la première du XXe siècle ? L'artiste n'a pas hésité à l'officielle déclaration du Bureau des Longitudes.

Il représente donc sous les traits d'une femme le siècle finissant, qui maintient encore le flambeau du progrès.

Un jeune génie ailé arrive en courant, la main prête à saisir ce flambeau. C'est le XXe siècle.

Dans un rayon de soleil qui éclaire les branches du chêne gaulois auquel s'appuie le siècle défaillant, on lit les deux dates : *1801-1900*, qui marquent l'aube et la fin du XIXe siècle. Et au-dessous, cette inscription : *Lumen venturis tradit moritura perenne*, n'est que la traduction de l'image gravée de ce siècle qui, en mourant, livre aux siècles futurs l'éternelle lumière.

Au revers de cette médaille rectangulaire de 50 millimètres de hauteur, M. Roty a gravé sous une branche de laurier enguirlandée de roses et sous l'inscription *Exposition universelle internationale de 1900. Paris*, une perspective de l'avenue Alexandre-III prise des Champs-Elysées.

LE PALAIS DE LA MER

Nous ne voulons pas être les derniers à parler de cette attraction unique dont tout le monde s'occupe en ce moment : le *Palais de la Mer* ; nous sommes allés nous documenter sur le terrain et aux bureaux de la Société, 18, boulevard Montmartre. Nous avons pu constater que la construction de ce palais est activement poussée et que bientôt ses tours monumentales illumineront toute l'Exposition.

Nous ne reviendrons pas sur la description qui a été donnée de la *Merveilleuse reproduction animée* du fond de la mer, œuvre de M. Marcel Moisson, le prestigieux décorateur de tous les grands théâtres de Paris. Tous nos lecteurs ont pu admirer les travaux qu'il a exécutés sur toutes les grandes scènes de la capitale. C'est dire ce dont il peut être capable sur cette scène unique de 5,400 mètres carrés, où toute latitude est donnée à son talent de peintre et à son ingéniosité d'inventeur.

Il transporte les spectateurs dans les profondeurs de l'océan, dans ces régions presque inconnues et féeriques où les descendront des cloches à plongeurs.

Dans ces frêles cabines de verre, suspendues par un câble d'acier, ils s'enfonceront sans danger au milieu des eaux pendant quelques minutes, qui leur sembleront tout à la fois trop brèves et trop longues, tant ils auront de plaisir à pénétrer dans ces abîmes insondables, tant ils éprouveront d'émotion délicieuse à se sentir perdus dans ces immensités.

Nous renonçons à dire, et nous n'avons du reste pas le droit de dire, par quel chef-d'œuvre d'ingéniosité technique et de reconstitutions pittoresques pareilles impressions pourront être réalisées.

Non moins poignante sera la descente des *Chutes merveilleuses*.

Sur de minces esquifs lancés au fil d'un torrent vertigineux, les passagers d'une minute glissent à travers les cataractes écumantes, s'enfoncent ou mieux semblent s'enfoncer dans des gouffres liquides dont ils ressortent pour bondir à nouveau dans une poussière d'écume et pour plonger enfin dans

décrit une courbe gracieuse et vient les déposer à terre.

Ils trouveront, à quelques pas de là, de quoi les réconforter de ces émotions, dans le splendide restaurant du *Palais de la Mer*, qui comprend plus de quinze cents mètres carrés de superficie, et qui sera le plus colossal restaurant de l'Exposition.

Figurez-vous ces deux attractions, dans le cadre le plus chatoyant qu'on puisse rêver, au milieu d'un merveilleux jardin illuminé par des milliers de lampes électriques, entouré par des centaines de boutiques, de bars et d'attractions diverses.

Disons enfin que l'auteur du monument est M. Auguste Castelin, l'architecte tout à la fois si sage et si hardi que nombre de nos lecteurs connaissent; il nous réserve, lui aussi, d'agréables surprises. Son œuvre sera, par son modernisme savant, une manifestation des plus intéressantes de notre nouvelle école architecturale.

Nous pouvons donc prédire au *Palais de la Mer* un succès sans précédent.

H. M.

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT

RELATIF A LA TENUE ET A LA SURVEILLANCE DES GALERIES ET ANNEXES DE L'EXPOSITION.

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Sur la proposition du Directeur général de l'exploitation, du Directeur général adjoint de l'exploitation et du Secrétaire général;

Vu le décret du 4 août 1894 portant règlement général de l'Exposition,

Arrête :

TITRE PREMIER

INSTALLATIONS DES EXPOSANTS

ARTICLE PREMIER.

L'installation de tout exposant doit être conforme aux dispositions des plants de lotissement et de décoration des classes et sections approuvés par l'Administration.

En aucun cas, les pièces, produits, appareils, vitrines, etc., de ces installations ne doivent déborder en dehors des limites assignées et notamment sur l'espace réservé à la circulation publique.

Les parties latérales, le revers et les parties supérieures des vitrines qui seraient visibles, soit des galeries du premier étage, soit de tout autre point accessible au public, doivent être convenablement décorés et tenus dans un état constant de propreté.

ART. 2.

Tout exposant est tenu d'inscrire son nom ou sa raison sociale, soit sur les produits exposés par lui, soit sur les meubles ou vitrines qui les contiennent, soit sur ses enseignes fixées à des supports spéciaux.

Les enseignes ne doivent pas faire saillie en dehors de la surface occupée sur le sol par l'exposition qu'elles désignent, ni être appliquées en dehors des surfaces régulièrement concédées aux exposants; leur emplacement, leur composition, leur forme, leurs dimensions ou leur orientation doivent être tels qu'ils ne puissent nuire à l'aspect général ni masquer les expositions voisines.

Ces enseignes ne peuvent comporter, outre le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exposant, que la désignation des objets exposés et des récompenses obtenues aux expositions internationales antérieures avant un caractère officiel (1)

Toutefois les exposants sont autorisés à inscrire sur ces enseignes, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des coopérateurs de tout genre et de tout grade qui auraient contribué au mérite des objets exposés. (Art. 55 du Règlement général, 2e alinéa.)

L'Administration fera enlever d'office toute enseigne qui ne satisferait pas aux conditions ci-dessus indiquée, qui présenterait des inconvénients au point de vue de l'intérêt général ou des intérêts privés et que l'exposant se refuserait à modifier.

Des notices détaillées sur les produits exposés et sur les établissements producteurs, des dessins et photographies, peuvent être affichés par l'exposant dans l'emplacement qui lui est affecté.

Pour faciliter le travail d'appréciation du jury et pour édifier le public, les exposants sont expressément invités à indiquer le prix marchand des objets exposés dans les sections contemporaines. (Art. 56 du Règlement général.)

ART. 3.

Les cadres ou médailliers affichés par les exposants ne doivent comprendre ni la croix de la Légion d'honneur, ni d'autres décorations françaises ou étrangères, ces distinctions ayant un caractère strictement personnel et ne s'appliquant point aux produits exposés.

ART. 4.

Les exposants sont autorisés à distribuer gratuitement aux visiteurs des prospectus, notices, brochures, albums, photographies, concernant exclusivement leurs produits et leurs établissements, sous la condition que ces documents et la manière dont ils sont distribués respectent les lois et le bon ordre.

En aucun cas, un exposant ne peut faire de publicité au profit d'autrui, et les documents distribués par lui doivent, en conséquence, ne comporter ni réclame, ni annonce concernant une autre maison.

ART. 5.

Lorque les décisions du Jury international auront été proclamées, tout exposant aura le droit d'afficher dans l'espace qui lui est dévolu la désignation de la récompense attribuée à ses produits. Un exposant récompensé dans plusieurs classes aura le droit d'afficher, dans chacune d'elles, l'ensemble de ses récompenses, mais sous la condition expresse d'indiquer, pour chaque récompense, le numéro de la classe où elle aura été obtenue et la nature du produit récompensé.

Conformément aux termes de l'article 107 du Règlement général, toute personne française ou étrangère qui a accepté la qualité d'exposant s'est soumise, *ipso facto*, aux dispositions dudit Règlement général, aux règlements de l'Exposition et, par conséquent, aux décisions du jury international particulier nul exposant ne pourra donc, sous quelque forme que ce soit, critiquer ces décisions par voie de publicité dans son exposition.

ART. 6.

Les vitrines et les appareils exposés doivent rester découverts pendant toute la durée de l'ouverture quotidienne des salles ou galeries dans lesquelles ils sont installés, y compris les dimanches et jours de fête.

Les annexes et pavillons spéciaux concédés aux exposants français ou étrangers, aux administrations publiques ou aux commissions étrangères, doivent être accessibles au public aux mêmes jours et heures que les Palais généraux de l'Administration.

Toutefois, ces annexes et pavillons peuvent être fermés à la chute du jour, en même temps que les galeries des Palais généraux non pourvues d'éclairage public.

ART. 7.

Les machines ou appareils reliés aux transmissions générales ou mis en mouvement par l'énergie électrique, la vapeur, l'eau, le gaz ou l'air comprimé doivent fonctionner régulièrement aux heures et dans les conditions prévues par le règlement spécial relatif aux installations mécaniques, électriques et hydrauliques de l'Exposition.

Dans le cas où, soit raison du roulement établi par la Direction générale de l'exploitation, soit pour toute autre cause, certaines machines devraient être maintenues au repos, elles resteraient néanmoins découvertes dans les conditions prévues à l'article précédent.

L'Administration fera découvrir d'office, et aux risques des exposants, les expositions dont les bâches ou enveloppes ne seraient pas enlevées aux heures prescrites.

ART. 8.

Les exposants dont les emplacements sont traversés par les installations ou canalisations des services généraux ou dans lesquels il est nécessaire d'entrer pour assurer l'entretien des transmissions, de l'éclairage électrique ou de toute autre installation d'intérêt général, sont tenus d'y laisser pénétrer les agents de l'Administration, de souffrir les réparations qui doivent être effectuées par ces services et de se prêter aux déplacements de vitrines, d'appareils ou de produits qui feraient momentanément obstacle à ces opérations, le tout sans qu'il puisse être réclamé

ART. 9.

Tout exposant est responsable des dommages qui seraient causés à autrui par son matériel ou son personnel L'Administration peut exiger l'exclusion de tout agent au service d'un exposant dont la tenue, la conduite ou la sobriété lui paraîtraient laisser à désirer.

Le personnel au service des exposants (agents, représentants, etc.) doit se tenir dans les espaces affectés aux expositions et non dans les chemins réservés à la circulation publique.

Il est interdit à ce personnel de prendre ses repas dans les galeries et annexes de l'Exposition.

ART. 10.

Les expositions doivent être constamment entretenues en parfait état de propreté. En vue de ces travaux d'entretien, le personnel des exposants est admis dans les enceintes de l'Exposition à partir de 6 heures du matin ; le balayage du sol, le nettoyage des vitrines, produits et appareils, les travaux d'entretien et de réparation, doivent être terminés à 8 heures du matin, heure à laquelle l'Exposition est ouverte à l'étude.

ART. 11.

Conformément aux prescriptions de l'article 60 du règlement général, les exposants devront enlever leurs installations et constructions de toute nature au plus tard dans un délai de six semaines à dater de la clôture de l'Exposition. Cet enlèvement comprendra la destruction des fondations qui auraient été exécutées par eux, leur dérasement jusqu'à un mètre au moins au-dessous du sol, et le remblayage du terrain occupé.

ART. 12.

Les ingénieurs et architectes du Service des installations générales et les inspecteurs de la Direction générale de l'exploitation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'observation des prescriptions qui précèdent.

Ils requièrent directement des exposants l'exécution des mesures jugées utiles et, en cas de non-exécution, ils peuvent, après en avoir donné avis au comité d'installation de la classe ou au commissaire délégué de la nation intéressée, faire prendre d'office les dispositions nécessaires.

TITRE II.

GARDIENNAGE.

ART. 13.

Le nettoyage et le gardiennage des galeries et annexes de l'Exposition sont confiés aux gardiens institués par les Comités d'installation, les Administrations publiques ou les Commissions étrangères et agréés par la Direction générale de l'Exploitation.

Les gardiens du Palais des Congrès et ceux des salles affectées aux groupes des œuvres d'art, à l'Exposition centennale des beaux-arts et à l'Exposition rétrospective de l'art français, dans les Palais des Champs-Elysées, sont nommés par l'Administration.

ART. 14.

Les gardiens doivent obéissance au personnel de l'Administration pour tout ce qui concerne l'application et l'observation des règlements d'ordre intérieur. (Art. 73 du Règlement général, 6e alinéa.)

ART. 15.

Les gardiens français ou étrangers portent un uniforme ou des emblèmes distinctifs permettant de reconnaître à la fois leur qualité et les parties de l'Exposition auxquelles ils sont spécialement affectés.

Les gardiens nommés par l'Administration ou institués par les Comités d'installation portent un uniforme dont le modèle a été déterminé par l'Administration et qui est composé d'un dolman bleu de roi, à boutons dorés, à col, parements et pattes d'épaules rouges, d'un pantalon à passepoil rouge, et d'une casquette à bandeau rouge ornée d'une cocarde tricolore portant les initiales *R. F.* Le numéro de la classe ou, pour les beaux-arts, les initiales *B. A.*, sont brodés au col du dolman et sur le bandeau de la casquette.

Les gardiens des Administrations publiques portent l'uniforme de ces administrations. Les gardiens des pavillons des Colonies peuvent être Français ou indigènes, appartenir aux corps militaires coloniaux et en porter l'uniforme; en cours de service, ils sont sans armes.

Les marques distinctives des gardiens désignés par les Commissions étrangères sont déterminées par ces Commissions avec l'approbation de l'Administration ; les gardiens étrangers ne peuvent être

(1) Paris 1855, 1867, 1878, 1889; Londres 1861, 1862; Vienne 187[illegible], Philadelphie 1876; Sydney 1879; Melbourne

Dans chaque classe ou section est institué un gardien chef responsable du service; dans les classes ou sections employant un personnel nombreux, il peut être institué un ou plusieurs sous-chefs.

Dans les classes françaises, le gardien chef se distingue par des galons dorés de sergent, les sous-chefs par des galons de sergent portant un filet rouge.

ART. 16.

Les gardiens sont chargés du nettoyage quotidien de toutes les parties de la classe ou de la section à laquelle ils sont attachés, y compris le balayage des voies de circulation qui les traversent, et des vestibules, escaliers et autres espaces attenant à ladite classe ou section, même si ces espaces ne lui ont pas été spécialement attribués. Le nettoyage commence à 6 heures du matin: il doit être terminé à 8 heures précises.

Les balayures sont transportées hors des galeries, dans des boîtes spéciales du modèle de la Ville de Paris, à des places désignées, d'où elles sont enlevées par des tombereaux du Service de la voirie.

Les déchets des diverses industries autorisées à fonctionner dans l'enceinte de l'Exposition seront enlevés par les soins et aux frais des exposants intéressés.

ART. 17.

Le service public commence dès l'ouverture de l'Exposition; à 8 heures du matin, les gardiens de service doivent revêtir leur tenue d'uniforme. Le service se prolonge sans interruption, pour chaque classe ou section, jusqu'à la fermeture de la partie de l'Exposition dans laquelle elle est située.

Les Comités ou Commissions intéressés établissent entre leurs gardiens un roulement de service, de manière à assurer la continuité de la surveillance, sans que la durée du travail effectif de chaque gardien puisse excéder dix heures et de manière à ménager à chacun d'eux, à tour de rôle, le temps nécessaire aux repas.

Il est interdit aux gardiens de prendre leurs repas dans l'intérieur des galeries et annexes de l'Exposition.

ART. 18.

Les gardiens peuvent être chargés par les exposants, avec l'autorisation du Comité d'installation ou de la Commission étrangère intéressée, du soin de couvrir le soir, de découvrir le matin et d'entretenir en état de propreté les expositions particulières des salles auxquelles ils sont attachés.

Ils effectuent d'office ces opérations pour le compte des exposants qui négligeraient ou refuseraient d'y procéder; dans ce cas, les exposants des classes françaises sont soumis à une taxe déterminée par le Comité d'installation et cette taxe est prélevée d'office sur les sommes déposées en compte par l'exposant intéressé.

ART. 19.

Le temps des gardiens devant être exclusivement consacré au service public qui leur est confié, il leur est interdit d'accepter de représenter un exposant, de distribuer ses prospectus et prix courants et de fournir au public en son lieu et place, des explications d'un caractère commercial concernant la vente des objets exposés.

ART. 20.

Les gardiens doivent fournir aux visiteurs toutes les indications qui peuvent leur être utiles et, à cet effet, des plans de l'Exposition sont mis à la disposition de chaque classe ou section.

Les gardiens doivent observer la plus stricte politesse dans leurs rapports avec le public. Il leur est interdit d'accepter aucune rémunération des visiteurs.

ART. 21.

Il est interdit de fumer dans les galeries et annexes de l'Exposition. Les gardiens de service doivent tenir la main à l'observation de cette prescription: ils doivent également veiller à ce que les visiteurs ne touchent à aucun objet exposé et ne s'approchent pas des appareils en mouvement, et prévenir tout encombrement des voies réservées à la circulation publique ou des espaces libres réservés entre les diverses expositions d'une même classe ou section.

ART. 22.

En cas de nécessité, ils requièrent l'assistance de la police. Les gardiens français prêtent, le cas échéant, leur concours aux étrangers.

Les gardiens du Commissariat général et des comités d'installations peuvent être requis de prêter main-forte à la police; ils peuvent être affectés, en dehors des heures de service dans leurs classes, à certains services d'ordre à l'intérieur ou à l'extérieur des palais.

ART. 23

Les gardiens français et étrangers sont chargés, [illegible] classe ou section, de porter les premiers secours au point menacé; le gardien chef met en fonction le poste d'incendie le plus voisin et envoie immédiatement un de ses assistants faire appel au service des sapeurs-pompiers, par le moyen de l'avertisseur électrique le plus rapproché.

Chaque gardien doit avoir une parfaite connaissance de ces divers appareils et, chaque dimanche matin, il est procédé par chacun d'eux, de 8 heures à 9 heures, à un exercice spécial, sous le contrôle des inspecteurs du Secrétariat général et des délégués du corps de sapeurs-pompiers.

ART. 24

Les bouches d'eau d'incendie et d'arrosage sont confiées à la surveillance des gardiens des classes ou sections dans lesquelles elles sont placées; ces gardiens signalent aux inspecteurs de l'Administration toute détérioration, toute avarie ou tout défaut de fonctionnement qui s'y manifesterait; ils sont seuls autorisés à faire fonctionner les prises d'eau d'arrosage et sont responsables de tout abus qui en serait fait.

ART. 25

Pendant la période d'installation, le gardien chef de chaque classe ou section reçoit chaque jour du service de la Manutention: 1° les lettres d'avis des arrivages par voie ferrée concernant les exposants de ladite classe ou section; 2° un tableau récapitulatif de ces arrivages. Ce tableau est affiché par les soins du gardien-chef dans un endroit apparent, où les exposants puissent en prendre aisément connaissance.

Le gardien chef peut être chargé de donner avis de ces arrivages aux exposants qui en auraient fait la demande et auraient déposé entre ses mains la provision nécessaire aux frais de poste ou de télégraphe.

ART. 26

L'Administration peut exiger la révocation des gardiens qui auraient manqué à leurs devoirs et même prononcer d'office la révocation de ceux qui seraient surpris en état d'ivresse ou auraient commis des actes d'improbité. (Art. 73 du Règlement général, 3e alinéa.)

ART. 27

Les listes de présentation des gardiens doivent être remises à la Direction générale de l'Exploitation:

1° Avant le 15 février 1900, pour ceux qui doivent entrer en service pendant la période d'installation,

2° Avant le 15 mars, pour ceux qui n'entrent en service qu'à l'ouverture de l'Exposition.

Paris, le 27 janvier 1900.

Le Commissaire général,

A. PICARD.

RÈGLEMENT

POUR

LA PUBLICATION ET LA VENTE

DES CATALOGUES SPÉCIAUX

ÉDITÉS

PAR LES COMMISSIONS ÉTRANGÈRES

ARRÊTÉ

Le Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900,

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général de l'Exposition, et notamment les articles 74 et 75 relatifs à la publication des catalogues des œuvres et produits exposés;

Vu le cahier des charges de l'adjudication du Catalogue général officiel;

Vu l'arrêté ministériel, en date du 11 novembre 1899, fixant le droit de vente à payer par les Commissions étrangères autorisées à vendre, dans l'enceinte de l'Exposition, des catalogues spéciaux;

Sur la proposition du Directeur général de l'Exposition.

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

Les Commissions étrangères, accréditées auprès de l'Administration de l'Exposition de 1900, sont autorisées à vendre, dans l'enceinte de l'Exposition, dans les conditions et aux emplacements ci-après déterminés, les catalogues spéciaux qu'elles ont le droit, en vertu de l'article 75 du Règlement général, d'imprimer et de publier, à leurs frais, risques et [illegible]

ART. 2.

La publication pourra avoir lieu soit en langue française, soit en langue étrangère, soit à la fois en langue française et en une ou plusieurs autres langues.

ART. 3.

Les matières du catalogue devront être ordonnées conformément à la division en groupes et en classes de la classification générale annexée au décret du 4 août 1894; le nombre des lignes affectées à chaque exposant dans chacune des classes où il sera admis à exposer ne pourra dépasser dix. Toutefois, dans le groupe des Beaux-Arts, deux lignes pourront, en outre, être consacrées à la dénomination sommaire de chaque œuvre exposée.

ART. 4.

Les inscriptions ne pourront comporter que les indications suivantes: nom ou raison sociale de l'exposant dans les précédentes expositions universelles internationales ayant un caractère officiel.

Elles ne pourront servir, sous aucun prétexte, à donner une appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'exposant ou de la qualité de ses produits.

ART. 5.

Les volumes ou fascicules de catalogues ne contiendront ni annonces, ni réclames d'aucune sorte.

Ils pourront contenir des notices exposant l'histoire ou la situation économique, industrielle, agricole ou artistique des pays intéressés.

Ils ne contiendront aucune publication de nature à porter atteinte au privilège constitué, en faveur du concessionnaire de la publication du Catalogue général officiel de l'Exposition de 1900, par le cahier des charges de l'adjudication dont un extrait est annexé au présent arrêté.

ART. 6.

La vente des catalogues publiés par les Commissions étrangères n'est, en principe, autorisée que dans les emplacements et pavillons régulièrement concédés à ces Commissions.

Toutefois, elle pourra également, après entente des intéressés avec l'adjudicataire du Catalogue général officiel, avoir lieu dans les kiosques et sur les tables concédés à cet adjudicataire.

ART. 7.

Lesdits catalogues devront, soit être distribués gratuitement, soit être vendus à un prix ne dépassant pas le prix de revient.

ART. 8.

Préalablement à toute mise en vente des publications visées aux articles précédents, les Commissions étrangères verseront le droit de cent francs fixé par l'arrêté ministériel en date du 11 novembre 1899.

ART. 9.

Le Directeur général de l'Exploitation et le Directeur des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 novembre 1899.

A. PICARD.

EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES

DE L'ADJUDICATION DU

CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL

ARTICLE PREMIER.

Publication d'un Catalogue en langue française.

L'adjudication a pour objet la publication, au lieu et place de l'Administration, dans les conditions où elle pourrait le publier elle-même, conformément aux articles 74 et 75 du Règlement général de l'Exposition universelle de 1900, d'un Catalogue officiel, méthodique et complet, en langue française, des produits de toutes les nations figurant dans les expositions contemporaines et rétrospectives, avec indication du nom des exposants et des places occupées dans les palais, pavillons, parcs, jardins et autres dépendances de l'Exposition.

ART. 2.

Catalogues spéciaux des nations étrangères. Liste des exposants récompensés.

Sont formellement exceptés de l'adjudication: 1° les catalogues spéciaux publiés, conformément à l'article 75 du Règlement général, par les nations étrangères, alors même qu'ils seraient en langue française; et 2° la liste officielle des exposants récompensés.

ART. 3.

Division du Catalogue. — Catalogues spéciaux.

Le Catalogue général officiel de l'Exposition universelle de 1900 se compose essentiellement d'un volume pour chacun des dix-huit groupes de la classification générale.

Cependant, l'adjudicataire pourra, s'il y a lieu et avec l'autorisation du Commissaire général, soit réunir plusieurs groupes en un seul volume, soit diviser un même groupe en plusieurs volumes.

L'adjudicataire aura le droit de publier des fascicules de classe ainsi que des fascicules de groupe limités à l'Exposition centennale.

Tous les volumes ou fascicules pourront être vendus séparément.

Des volumes distincts, du même format que les précédents, seront consacrés : aux expositions spéciales organisées par l'Administration ; aux concours temporaires des animaux vivants ; aux expositions temporaires des groupes de l'agriculture et de l'horticulture, etc.

ART. 4.

Matières du Catalogue.

Sauf en ce qui concerne les expositions spéciales, les concours et les expositions temporaires, faisant l'objet du dernier paragraphe de l'article 3, chaque volume du Catalogue général officiel contiendra, après son titre particulier, un plan général de l'Exposition en une ou plusieurs feuilles, un plan particulier du groupe, la nomenclature sommaire des dix-huit groupes et des cent vingt et une classes de la classification générale, avec indication des volumes se rapportant à chacun de ces groupes ou de ces classes.

Il comprendra ensuite, pour chaque classe :

1° Une courte notice historique sur les productions de la classe;

2° Le catalogue de l'Exposition rétrospective;

3° Le catalogue des produits de la section française par ordre alphabétique des noms des exposants;

4° Le catalogue des produits des sections étrangères par ordre alphabétique des noms des pays, et, pour chaque pays, par ordre alphabétique des noms des exposants.

Il contiendra enfin une table alphabétique des noms des exposants ne portant d'autre indication que la pagination.

A ses risques et périls, l'adjudicataire est autorisé à publier une table générale des matières renfermées dans l'ensemble des volumes constituant le Catalogue général.

Le contenu des volumes consacrés aux expositions spéciales, aux concours et aux expositions temporaires, sera déterminé par le Commissaire général.

ART. 5.

Format du Catalogue. — Choix des caractères typographiques.

Les volumes et fascicules formant le Catalogue général officiel auront le format in-8° écu et seront revêtus d'une couverture illustrée, dont le dessin, exécuté par un artiste agréé par l'Administration, devra être soumis à l'approbation de celle-ci. Ils seront imprimés : pour les noms d'exposants, en égyptienne compacte du corps 9; pour les adresses, en caractères romains du corps 9; pour la nomenclature des produits et pour la table alphabétique, en caractères romains du corps 7.

Les titres des volumes et fascicules ainsi que les titres courants seront du type choisi par la Direction générale de l'Exploitation qui arrêtera, sur les spécimens fournis par le concessionnaire, un tableau des divers types d'impression.

Il en sera de même pour les numéros d'ordre et pour les indications des emplacements occupés dans les palais, pavillons, parcs, jardins et autres dépendances de l'Exposition.

La composition sera faite en caractères n'ayant jamais servi. Le tirage sera fait sur caractères mobiles.

L'adjudicataire sera tenu de faire, à ses frais, toutes les corrections jugées utiles par l'Administration.

Des *errata*, dont l'étendue reste nécessairement indéterminée, seront, s'il y a lieu, publiés aux frais de l'adjudicataire.

. . . .

ART. 7.

Lignes accordées gratuitement aux exposants. Expositions collectives.

Sous réserve des dispositions contenues au dernier paragraphe du présent article et spéciales au groupe des œuvres d'art, chaque exposant a droit gratuitement, en ce qui concerne son inscription au Catalogue officiel, à deux lignes pleines, ou à trois lignes pleines si les deux premières ne suffisent pas pour l'inscription de son nom ou de sa raison sociale, de son adresse, de son numéro d'exposant, et pour la dénomination sommaire des produits exposés par lui, avec indication du lieu où ces produits sont exposés.

Un même exposant aura droit à une inscription avec le même nombre de lignes, dans chaque classe où il aura été admis à exposer.

Les expositions collectives figureront au Catalogue à leur ordre alphabétique, dans les conditions ci-dessus déterminées pour les exposants individuels.

Lorsque ces expositions seront plurinominales, l'énonciation de la collectivité sera suivie : 1° d'un tableau indiquant, par ordre alphabétique, les noms des participants; et 2° de la nomenclature des produits exposés, pour laquelle deux lignes seront dues gratuitement. Quel qu'en soit le nombre et sans qu'aucune indemnité soit due de ce fait à l'adjudicataire, les noms des participants figureront en outre à la table alphabétique.

Dans le groupe des œuvres d'art (classes 7 à 10), chaque exposant a droit gratuitement :

1° A deux lignes ou à trois lignes si les deux premières ne suffisent pas pour l'indication de ses nom et prénoms, de son lieu de naissance, de ses maîtres et des récompenses qu'il a obtenues aux salons annuels de Paris;

2° A une autre ligne ou à deux lignes si la première ne suffit pas pour la dénomination sommaire de chacune des œuvres d'art qu'il expose.

ART. 8.

Lignes supplémentaires.

L'adjudicataire aura le droit d'inscrire, aux frais des exposants et à la suite des lignes auxquelles chacun a droit réglementairement, un certain nombre de lignes supplémentaires destinées à compléter la nomenclature des objets exposés et à relater, au besoin, sous la responsabilité de l'exposant inscrit, les récompenses obtenues par ce dernier dans les précédentes expositions universelles internationales ayant un caractère officiel. Ces lignes ne pourront servir, sous aucun prétexte, à donner une appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'exposant ou de la qualité de ses produits. Elles seront imprimées en caractères romains du corps 7 et ne pourront dépasser le nombre de six pour chaque exposant.

Dans le cas où il ne serait pas fait emploi, par la totalité des exposants, des six lignes supplémentaires auxquelles chacun a droit, les lignes non employées pourront être réparties entre les demandeurs, jusqu'à concurrence de dix lignes, y compris les six lignes réglementaires.

Le prix de chaque ligne supplémentaire est uniformément fixé à vingt-cinq francs.

Des lignes supplémentaires, dont le nombre pourra s'élever jusqu'à dix, seront dues gratuitement pour chaque inscription d'une exposition d'une administration de l'État français ou d'une grande ville de France.

ART. 9.

Droit de publicité concédé à l'adjudicataire du Catalogue.

Le Catalogue général officiel ne comportera aucune publicité ni à l'intérieur ni à l'extérieur des volumes.

En dehors du Catalogue général officiel, l'adjudicataire aura le droit de publier, de vendre ou de distribuer gratuitement dans les enceintes de l'Exposition, un ou plusieurs volumes d'annonces, illustrés ou non, mais ne contenant pas de listes des exposants.

L'Administration ne délivrera aucune autre autorisation semblable.

Néanmoins, l'Administration se réserve le droit d'autoriser, en dehors du Catalogue général officiel et conformément à l'article 105 du Règlement général, la publicité par voie d'affiches murales, de stores, de vitraux, de tableaux peints, etc.

Les exposants et concessionnaires conservent d'ailleurs le droit de distribuer des prospectus, des dessins, des plans, des notices, des catalogues, etc., concernant les produits exposés ou vendus par eux ainsi que les appareils, instruments ou machines dont ils font usage.

Il demeure entendu que la faculté de publier un ou plusieurs volumes d'annonces ne constitue pas, pour l'adjudicataire, le droit de s'opposer à ce que des annonces soient jointes aux publications, périodiques ou non périodiques, dont la vente pourra être autorisée dans les enceintes de l'Exposition.

Le texte des annonces publiées au recueil prévu ci-dessus et celui des lignes supplémentaires insérées au Catalogue général officiel seront soumis à la Direction générale de l'Exploitation (Service du Catalogue général officiel), qui aura la faculté de refuser ce qui lui paraîtra contraire au bon ordre et aux prescriptions du présent cahier des charges.

ART. 10

Catalogues illustrés.

L'adjudicataire du Catalogue général officiel aura la faculté de publier à part, en langue française, un catalogue illustré des œuvres d'art (Exposition centenale et Exposition contemporaine) et un catalogue spécial, également illustré, de l'Exposition rétrospective de l'art français, après s'être entendu avec l'Administration tant sur le prix de vente que sur la redevance que celle-ci prélèvera sur la vente de ces catalogues spéciaux.

Il ne pourra être inséré dans le catalogue illustré des œuvres d'art aucun ouvrage sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de ses ayants droit.

D'autre part, deux mois au plus après l'ouverture de l'Exposition, l'adjudicataire pourra, mais sans redevance spéciale, publier une deuxième édition du Catalogue général officiel comprenant les mêmes matières que la première et contenant, hors texte, dans les limites et aux conditions déterminées par l'article 70 du Règlement général, des photogravures consacrées aux vues intérieures et extérieures des divers palais et pavillons ainsi qu'aux vues des parcs et des jardins de l'Exposition, aux objets figurant dans les expositions rétrospectives, etc.

Ces diverses gravures, qui ne pourront reproduire aucune exposition particulière contemporaine, seront soumises, avant leur publication, à l'Administration de l'Exposition.

Le prix de ce catalogue sera fixé par l'adjudicataire.

La faculté de publier les divers catalogues illustrés ne constitue pas pour l'adjudicataire le droit de s'opposer à ce que l'Administration autorise la publication et la vente :

1° D'ouvrages spéciaux, illustrés ou non, consacrés à l'Exposition rétrospective de l'art français ;

2° De photographies ou d'autres reproductions consacrées aux vues intérieures et extérieures des divers palais et pavillons ainsi qu'aux vues des parcs et jardins de l'Exposition ;

3° De photographies ou d'autres reproductions des œuvres d'art ou des objets figurant dans les expositions contemporaines et rétrospectives.

. . . .

ART 13.

Date de la livraison du Catalogue. — Pénalité en cas de retard. — Prix des volumes.

L'adjudicataire devra prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires pour que l'impression du Catalogue général officiel ne puisse subir aucun retard.

Au moins 1.000 exemplaires de chacun des volumes du Catalogue général officiel devront être prêts à être vendus au plus tard huit jours avant l'ouverture de l'Exposition. Faute de se conformer à cette obligation, l'adjudicataire sera passible d'une amende de 1,500 francs par jour de retard.

Chaque volume du groupe du Catalogue général sera vendu à un prix qui sera réglé d'accord avec l'Administration, mais ne pourra pas dépasser la somme de trois francs, quelle que soit l'importance du volume.

Le prix de vente de chaque fascicule de classe ne pourra être supérieur à un franc.

Le prix de vente des catalogues spéciaux sera fixé par l'Administration d'après leur importance et proportionnellement aux chiffres ci-dessus.

. . . .

ART. 15.

Personnel chargé de la vente du Catalogue, Emplacement des kiosques.

La vente du Catalogue officiel dans les enceintes de l'Exposition sera faite au moyen d'un personnel agréé par l'Administration.

Les emplacements des kiosques et des tables de vente, dans les enceintes de l'Exposition, seront déterminés par la Direction générale de l'Exploitation.

Sans pouvoir en aucun cas prétendre à un privilège exclusif sur ce point, l'adjudicataire pourra être autorisé à mettre en vente, dans les kiosques et sur les tables, les publications, périodiques ou non périodiques, dont la vente aura été autorisée dans les enceintes de l'Exposition.

. . . .

ART. 26.

Cession des droits de l'adjudicataire.

L'adjudicataire ne pourra, sous peine de déchéance, céder tout ou partie de son entreprise sans le consentement exprès et écrit de l'Administration.

. . . .

ART. 29.

Règlement général de l'Exposition.

L'adjudicataire devra se conformer au décret du 4 août 1894, portant Règlement général de l'Exposition universelle de 1900 et aux règlements spéciaux intervenus ou à intervenir pour son exécution.

Proposé par le Commissaire général :

Paris, le 22 juin 1899,

A. PICARD.

Approuvé :

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Paris, le 7 juillet 1899.

PUBLICITÉ COMMERCIALE
Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 Février.

Non seulement les Mines d'or, mais aussi les valeurs du parquet restent sous l'influence des péripéties du conflit Sud-Africain : aujourd'hui les bruits sont tout en faveur des armes anglaises, et le marché, sans attendre de nouvelles plus décisives, reprend sa marche en avant.

Le 3 0/0 est sensiblement mieux tenu à 101 15 au lieu de 101 07.

L'Italien se remet de sa légère faiblesse d'hier et clôture à 93 80.

Quoique encore discutée, l'Extérieure finit à 68 85, en reprise de 0 15.

Les établissements de crédit se font remarquer par leur animation : le Lyonnais, particulièrement favorisé, passe de 1060 à 1083 ; la Banque de Paris est à 1135, la Banque internationale à 642.

La Joltaïa Rieka s'avance à 130 50.

Les Fers et Aciers Robert ont eu un marché animé à 150 fr. ; à partir d'aujourd'hui, les 40,000 actions nouvelles, provenant du doublement du capital social, se négocient dans les mêmes conditions, avec les mêmes droits et les mêmes avantages que les actions anciennes. Pendant quelques jours, la venue de ces 40,000 titres nouveaux sur le marché pourra imprimer un léger tassement aux cours ; c'est, croyons-nous, une occasion dont on devra profiter pour effectuer quelques achats avantageux.

Les actions de la Compagnie des Tramways de l'Ouest parisien figurent depuis hier à la Cote officielle de la Bourse ; elles s'y inscrivent à 654 et 656. Dans notre « Causerie Financière » du lundi nous examinerons les conditions avantageuses assurées à cette entreprise, mais les cours déjà cotés prouvent que l'on s'est déjà rendu compte de l'avenir brillant qui lui est réservé.

Le Rio, après s'être maintenu sans changement pendant la première partie de la séance, fléchit au dernier moment à 1256.

Les Mines d'or, sans exagérer le mouvement de hausse, clôturent cependant en progrès appréciable : les Rand Mines à 926, l'East Rand à 172, les Goldfieds à 184, la Lancaster, très demandée, à 66.





BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : G^{de} DISTILLERIE G^{le} DE PARIS
Maison :
G. HARTMANN et Cie
21, Boulevard Morland, **PARIS**



GRANDS MAGASINS DE LA

SAMARITAINE

Rues du Pont-Neuf, de Rivoli et de la Monnaie, Paris.

Lundi 26 Février

ET JOURS SUIVANTS

EXPOSITION

ET GRANDE MISE EN VENTE DES

Nouveautés de la Saison

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

TONIQUE **AMER** HYGIÉNIQUE **PICON**

Le meilleur des Apéritifs
36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS
Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896
G. PICON, Inventeur
Chevalier de la Légion d'honneur
H. PICON Fils
Chevalier de la Légion d'honneur
Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).
Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

Vrai
GUIGNOLET COINTREAU
Angers

VICHY SOURCES DE L'ÉTAT

Administration : 24, Boulevard des Capucines. Paris

Avoir soin de désigner la source

VICHY-CÉLESTINS
VICHY-GRANDE-GRILLE
VICHY-HOPITAL

SE MEFIER DES SUBSTITUTIONS

PASTILLES VICHY-ÉTAT
après les repas facilitent la digestion
LES SEULES FABRIQUÉES AVEC LES SELS **VICHY-ÉTAT**

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
Aux sels *Vichy-Etat*
Pour rendre instantanément toute boisson alcaline et gazeuse.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



.. CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

elle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

7e Année. — N° 139 | FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 | Paris, du 25 Février au 10 Mars 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS: Paris. . . . . . . Un an. 8 francs; Départements. . . — 9 —; Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

La Première Fête de l'Exposition. — Au Palais du Costume

DÉJEUNER D'INAUGURATION DU RESTAURANT CHAMPEAUX

BULLETIN

Paris, 10 mars 1900

Paris possède un nouveau type de « raseur ». C'est le monsieur qui vous aborde, en vous posant la question : « Croyez-vous qu'elle sera prête ? »

Nous lui avons déjà répondu, au moins vingt fois, que oui ; mais il paraît qu'il faut le lui répéter souvent : « Oui, monsieur, l'Exposition sera prête. »

Il reste néanmoins perplexe ; il a visité les chantiers, pas plus tard que ce matin, et il en revient épouvanté du travail qu'il y a encore à faire.

« Pensez donc, nous n'avons plus devant nous que 35 jours. Il vaudrait peut-être mieux demander au gouvernement de reculer la date d'ouverture au 1er mai, quitte à reprendre les quinze jours sur le mois d'octobre, époque où il fait généralement très beau à Paris. Ça arrangerait tout le monde. »

« Non, aimable raseur, l'Exposition ouvrira ses portes à la date fixée par la loi, c'est-à-dire le 15 avril, et vous verrez que vous serez satisfait. »

Nous ne pouvons en effet tenir un autre langage à ceux qui se préoccupent de l'état actuel des travaux sur les chantiers, et de l'installation des vitrines et objets exposés dans les galeries.

Ce fouillis d'échafaudages, ce vide affreux de certaines galeries non encore décorées, a quelque chose d'inquiétant, et « le raseur » se dit en lui-même : ce n'est pas possible, on ne sera pas prêt. »

Nous nous trouvons donc en présence de M. Picard qui dit qu'on sera prêt, et en présence du « raseur » qui dit qu'on ne le sera pas. Je crois en la parole de M. Picard, et j'attends. C'est plus sage et plus prudent, et nous conseillons à ceux qui seraient tentés d'imiter le « raseur », de faire comme nous.

~~ L'incendie du Théâtre-Français, à la veille de l'Exposition, est un grand malheur, mais doit être aussi un avertissement pour le Commissariat général, et pour le fonctionnaire distingué qui est placé à la tête du service de secours, en cas d'incendie.

Il faut éviter à tout prix que le plus léger accident causé soit par le feu, soit par l'électricité, n'arrive ; et l'exemple de Chicago ne doit pas être oublié.

La surveillance doit s'exercer à toute heure du jour et de la nuit, sur tous les points de l'Exposition largement préoccupé de cette question, et qu'il s'en préoccupe toujours.

Nous y reviendrons néanmoins, ne serait-ce que pour tenir en haleine ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité des visiteurs de l'Exposition.

« Quand on r'construira la Comédie-Française », car tout, hélas ! finit, en France, par des chansons, il ne faut pas que nous ayons, d'ici là, un nouveau malheur de ce genre à déplorer.

H. G.

LA DATE D'OUVERTURE
de l'Exposition

M. Dervillé, directeur général adjoint, chargé de la Section française, vient d'adresser la lettre ci-après aux présidents et secrétaires des comités d'installation des classes de la section française :

Paris, 8 mars 1900.

Monsieur le secrétaire,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus copie d'une lettre de M. le Commissaire général rappelant que l'Exposition doit être achevée le 13 avril au soir et entièrement prête à recevoir les visiteurs à partir du 14.

Pour aucun motif ce terme ne sera modifié :

Je vous serai obligé de communiquer cet avis à tous les exposants de votre classe, afin qu'il ne subsiste dans leur esprit aucun doute au sujet de la date à laquelle ils devront avoir terminé leurs installations.

Veuillez agréer, monsieur le secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint chargé de la Section française.

DERVILLÉ.

LA

Première Fête de l'Exposition

AU PALAIS DU COSTUME

Inauguration du Restaurant Champeaux

Nous nous faisions l'écho, dans notre dernier numéro, des regrets qu'exprimaient les représentants du commerce et de l'industrie, à Paris, au sujet de l'absence de fêtes préliminaires à l'Exposition ; et il faut croire que nous traduisions un sentiment à peu près général, puisqu'un assez grand nombre de journaux de Paris, tels que le *Matin*, le *Figaro*, et même des journaux des départements, ont reproduit ou commenté notre

Nous disions : « Tout le monde attend les trois coups du régisseur ; les violons sont depuis longtemps accordés... alors, que la fête commence. »

Eh bien, nous avons eu satisfaction ; nous avons entendu les violons, et la fête a commencé.

Elle a commencé en effet, avant-hier, jeudi, à l'Exposition, au cœur même de l'Exposition, au Champ-de-Mars ; et si la journée n'avait pas été marquée par la triste nouvelle de l'incendie du Théâtre-Français qui nous arrivait au moment où tout le monde était à la joie, la fête eût été complète et sans nuages.

C'est l'inauguration du restaurant du *Palais du Costume* qui en a été le prétexte heureux.

M. Ancelot, président de la Société française du Palais du Costume, avait eu l'idée charmante de réunir, en un déjeuner-banquet, les anciens ministres du Commerce, les représentants de la presse de Paris et de l'étranger et tous les présidents de groupe et de classe de l'Exposition.

Comme on va le voir par la suite, à peu près tous avaient répondu à l'invitation de M. Ancelot.

Disons d'abord quelques mots du Restaurant du Palais du Costume.

C'est Champeaux — un nom magique dans les annales culinaires — c'est-à-dire M. Catelain, avec, comme collaborateur, M. Chevillard, qui auront eu l'honneur de planter, les premiers, au Champ-de-Mars, le drapeau de la Gastronomie française.

En effet, c'est sous la savante et habile direction de ces deux docteurs ès sciences gastronomiques, qu'est placé le restaurant du *Palais du Costume* où se donneront rendez-vous, dans quelques jours, tous les gourmets du monde entier.

Il sera certainement le plus confortable, le plus vaste, le plus aéré, le plux luxueux, et, ce qui ne lui nuira pas, le plus gai de l'Exposition. Cette gaieté provient de sa décoration intérieure, qui est en tous points réussie. Des treillages d'un vert tendre, artistement fleuris, en décorent les murs et les colonnes, tandis que les plantes et les fleurs, qu'on a répandues partout à profusion, jettent dans l'ensemble une note pimpante et printanière.

La grande salle du restaurant est immense ; elle peut contenir aisément 600 personnes très confortablement assises, sur des tables séparées.

Lorsque les convives y pénétrèrent, avant-hier, ce fut un cri d'admiration, et les applaudissements qui éclatèrent alors s'adressaient au conseil d'administration du Palais du Costume qui nous offrait une si royale et si charmante hospitalité.

On s'est mis à table à midi et demi, et les trois coups du régisseur ayant été donnés — le régisseur,

La table d'honneur était présidée par M. Alfred Ancelot, membre de la Chambre de commerce de Paris, president de la Société française du *Palais du Costume* et président de la classe 84.

M. Ancelot avait à sa droite : MM. Léon Bourgeois député, ancien président du Conseil des ministres, président du groupe I (Enseignement) ; Maruéjouls, député, ancien ministre du Commecre ; Paul Delombre, député, ancien ministre du Commerce ; Victor Legrand, président du Tribunal de commerce ; Marty, ancien ministre du Commerce ; Poirrier, sénateur ; Denis, sénateur, et Le Myre de Vilers, députés.

A sa gauche : MM. Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce ; Henri Boucher, député, ancien ministre du Commerce ; André Lebon, ancien ministre du Commerce ; Prevet, sénateur ; Georges Berger, député, ancien commissaire général de l'Exposition de 1889 ; Expert Bezançon, sénateur ; Balsan, sénateur ; Ouvré, Gerville-Réache et Gaston Menier, députés.

A la table transversale de droite, nous voyons MM. Félix, le grand couturier, le créateur du *Palais du Costume*, que tout le monde félicite chaleureusement ; Mascart, de l'Institut ; Goy, ancien président du Tribunal de commerce ; Gagneau, Chamerot, docteur Marey, Henri Belin, Layus, G. Lyon, Roduward, Lavallart, Fauré Le Page, Boire, Lanier, Cornet, Hartmann, Kester, Estieu, Walter, Dehesdin, David-Menet, Plassard, administrateur du Crédit Foncier et de l'Institut Pasteur, ancien directeur-gérant du *Bon Marché ;* Fillot, Ricois, Lucet, directeurs-gérants du *Bon Marché* ; A. Révillon, Georges Raymond, directeur des magasins de la *Place Clichy ;* Grassin, Roche, Bequet, Selle, A. et R. Schiller, Férier, Bianchini, A. Raimond, P. Cornille, Barat, Brigaud, Sevin, Rosenberg, Henri Hénon, de Calais ; Noirot, Mandar, Guillaumet, Leroy-Beaulieu, Cheysson, Henri Monod, le comte de Seilhac, Dorvault, Chabert, Binger, etc., etc...

A la table transversale de gauche : MM. le docteur Dubois, Brylinski, le dévoué administrateur du *Palais du Costume* qui reçoit, lui aussi, sa part de félicitations ; Bellan, syndic du Conseil municipal ; Claude-Lafontaine, Sohier, Le Blanc, Compère, André Bouilhet, administrateur de *l'Orfèvrerie Christofle ;* Baltet, Bertrand, Magne, Gillou, Ch. Legrand, président de l'Association générale des tissus et matières textiles ; Frantz Jourdain, Léon Appert, Louis Harant, Besnart, Blondet, Chouette, Petit, Doudel, Chabanne, Delot, Laffon, Lefay, Jules Lévy, Dardouville, Javal, H. Lyon, Hallé, Risler, Marcel, Thomas, Weil, Stern, Forest, Sauffacher, Jansen, Jaquin, Georges Lefèvre, Troost, Poullain, Wolf, Futois, Debain, Boin, Aucoc, Gustave-Roger Sandoz, Rodanet, Lamaille, Amson, Chailley-Bert, etc...

A la table transversale du milieu : MM. Georges Martin, Perdoux, Cognacq, directeur des magasins de la *Samaritaine ;* Paul Kahn, Storch, Catelain, Laguionie, administrateurs du *Palais du Costume*, Ancelot, avoué-conseil de la Société, Brylinski, Offroy, Susse, Savouré.

La presse de Paris et de l'étranger est représentée par nos aimables et distingués confrères : MM. Pierre Baragnon, Directeur du *Courrier du Soir ;* Max de Nansouty, du journal *Le Temps ;* Emile Berr, du *Figaro ;* Lapauze, du *Gaulois ;* Lartigue, de *La Revue illustrée des Expositions ;* Blowitz, du *Times ;* Douglas, du *Morning Post ;* Ozanne, du *Daily Telegraph ;* Pavlovsky, de *La Rossia ;* Doubensky, du *Novoié Vrémia ;* Dmitrieff, du *Novosti d'Odessa ;* Bernaskoni, du *Corriere della Sera ;* Caponi, de la *Tribuna ;* Krœger, de la *Gazette de Cologne ;* Wolff du *Berliner Tageblatt ;* Frischauer, de la *Nouvelle Presse Libre*, de Vienne ; le correspondant du *Niewe Rotterdamsche Courant ;* Salomon, du *Journal de Genève ;* Semenoff, du *Novosti ;* Barnard, de la *Tribuna de New-York ;* Mazzini, *Roma, Sera ;* Berthoulat, directeur du journal *La Liberté ;* Montprofit, de l'*Écho de Paris ;* Jubin, du *Petit Journal ;* Massart, directeur de la *Patrie ;* Bois-Glavy du *Journal ;* Babin, du *Journal des Débats ;* Ponsolle, de l'*Éclair ;* A.-H. Montégut, de *l'Intransigeant ;* Marcel Bloch et Barrault, de l'*Exposition Universelle ;* Lenglé, du *Transcontinental ;* Papillaud, de la *Libre Parole ;* Georges Abric, du *Matin ;* Aug. Arnault, du *Petit Parisien*, et Henri Gautier.

En tout 200 convives environ qui, munis d'un appétit solide, se sont trouvés en présence du menu suivant :

Saumon à la sauce mousseline
Ris de veau aux pointes d'asperges
Filet de bœuf à la Champeaux
Poulardes de la Bresse truffées
Canetons à la Condé
Salade
Petits pois nouveaux à la fermière
Glace *Palais du Costume*
Fromage, fruits, gaufrettes, petits fours

VINS

Chablis, Médoc, Sauternes
Château-Lagrange 1893
Chambertin 1881
Montebello Grand Crémant 1893
Fine Champeaux 1865

Inutile, après cette énumération, d'ajouter que tous les convives ont fait à ce menu l'honneur qu'il méritait. Tout était exquis, parfait. Oh ! ces ris de veau ! Et cette poularde truffée ! Et ce sauternes ! Dieu, quel vin délicieux ! Quel velours, que ce chambertin ! C'est par exclamations que chacun soulignait ses impressions.

Et pendant ce temps-là, pour ajouter aux plaisirs du palais... des convives, un excellent orchestre charmait leurs oreilles. C'était complet.

Tout à coup, une explosion se fait entendre. C'est un certain Grand Crémant 1893 qui vient de chasser un peu violemment son bouchon. D'autres explosions se succèdent, et les coupes se remplissent de champagne.

C'est le moment des toasts.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration du Palais du Costume, M. Alfred Ancelot ouvre la série :

Toast de M. ANCELOT

Messieurs,

Permettez-moi, au nom du Conseil d'administration du Palais du Costume, de vous souhaiter la bienvenue dans notre nouvelle demeure, et de vous dire combien nous sommes touchés de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à répondre à notre invitation.

Votre présence aujourd'hui, dans ce petit coin de l'Exposition, où nous avons travaillé et fait travailler sans relâche, est pour nous un précieux encouragement, et nous pourrons, avant peu, je l'espère, vous montrer la reproduction complète de l'histoire du costume.

La réception de ce jour n'a qu'un but : fêter la première installation entièrement terminée avec ceux qui, depuis de longs mois, consacrent leur temps et leur intelligence à préparer le succès de cette Exposition, dont les grandes portes sont bien près de s'ouvrir, pour montrer au monde entier les progrès accomplis par la science, les arts, le commerce et l'industrie.

Nous ne pouvions convier à cette fête tous les exposants ; mais nous avons tenu à réunir leurs élus, les présidents de groupe, les présidents de classe, les secrétaires de groupe.

Nous aurions été très heureux de recevoir aussi M. le Commissaire général et ses dévoués collaborateurs ; mais leur présence, chez nous, aurait pu créer pour eux un précédent dangereux dans la suite, et bien qu'à regret, nous nous sommes inclinés. Il me reste à remercier tout particulièrement M. le président Bourgeois, de l'honneur qu'il nous fait en nous consacrant ces quelques heures.

MM. Lourties, Maruéjouls, Henri Boucher, Marty et André Lebon, nos anciens ministres, toujours prêts à venir encourager les efforts du commerce et de l'industrie,

M. Prevet, sénateur, et M. Georges Berger, député, Le Myre de Vilers, Gerville-Réache et Gustave Menier, députés,

M. Victor Legrand, président du Tribunal de commerce et M. Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris,

M. Bellan, le sympathique syndic du Conseil municipal de Paris,

MM. Sohier et Claude Lafontaine, secrétaires du

Je suis heureux de constater l'empressement avec lequel la presse française et étrangère a répondu à notre appel ; je l'en remercie chaleureusement en lui rappelant que nous marchons ensemble vers le même but, le succès de l'Exposition.

Messieurs, je vous demande de lever avec moi vos verres à la santé de M. le Commissaire général A. Picard, qui est ici l'âme de toute chose, et qui personnifie si hautement l'Exposition de 1900, au triomphe de laquelle nous applaudissons tous d'avance.

Je bois, messieurs, à tous nos aimables invités.

M. Ancelot est frénétiquement applaudi ; on l'applaudit encore, car c'est à son initiative que l'on doit la première fête donnée à l'Exposition.

M. Léon Bourgeois, député, ancien président du Conseil des ministres, président, à l'Exposition, du groupe I de l'Enseignement, est sollicité de prendre à son tour la parole. Il cède de très bonne grâce, et se lève, le verre à la main, aux applaudissements enthousiastes de tous les convives.

Voici le spirituel et joli toast qu'il prononce, un vrai chef-d'œuvre d'esprit, qui a fait le régal de tous.

Toast de M. Léon BOURGEOIS

On pensait que l'Exposition devait être un lieu de large et cordiale hospitalité. Et voici qu'elle s'inaugure par un guet-apens !

On me demande, à l'improviste, de répondre au nom des invités du Palais du Costume aux courtoises paroles par lesquelles M. le président Ancelot nous a souhaité la bienvenue. Je fais vainement observer que tous mes voisins sont plus qualifiés que moi pour lui répondre : ne vois-je pas aux côtés du président cinq anciens ministres du Commerce qui tous ont participé aux préparatifs de l'Exposition ? Et voilà qu'ils se dérobent, sous ce prétexte qu'étant président du groupe I, mon numéro d'ordre ne me permet pas de me dérober comme eux.

J'obéis donc, messieurs, et comme le groupe que je préside est le groupe de l'Enseignement, vous me permettrez de dire que ce qui m'a frappé le plus dans la charmante réunion qui s'achève — et qu'en présence du menu de M. Catelain je suis tenté d'appeler l'inauguratton du Palais de la Gastronomie et du Costume — c'est précisément que nos hôtes ont su en faire un acte d'enseignement, et d'enseignement public très saisissant.

Ces messieurs du groupe du Costume ont, comme nous tous, entendu répandre plus ou moins habilement certains bruits sur les retards des travaux de l'Exposition. Sera-t-on prêt à la date fixée...? Et pour couper court, ils ont pensé que le plus simple était d'ouvrir six semaines à l'avance les portes de leur Palais et de dire aux visiteurs : « Non seulement le Palais est prêt, mais la table est servie. Regardez, buvez et mangez. »

Il n'était pas possible — je ne dirai pas de fermer la bouche aux malveillants — mais de faire pénétrer jusqu'au plus profond de leur être les leçons de l'évidence, d'une manière plus spirituelle. Et pouvait-il en être autrement, puisque nos hôtes sont les représentants de la plus parisienne des industries, de cette industrie merveilleuse du costume qui, de Paris, répand la mode sur le monde, de cette industrie qui a pour intermédiaire, entre elle et le reste de la terre, cette personne exquise qui donne à ceux qui l'approchent encore plus d'esprit qu'elle ne leur en fait perdre... la Parisienne ?

Aussi bien, n'ai-je point d'inquiétude sur le succès de cette partie de la grande Exposition de 1900. L'histoire du costume, et particulièrement l'histoire du costume féminin, qui ne désirerait venir prendre une telle leçon de choses ? J'ai bien un voisin curieux qui demandait tout à l'heure où commencerait l'histoire du costume, et qui, dans son souci d'exactitude, s'inquiétait de savoir si l'on y verrait notamment le costume de la Vérité... Mais je ne veux pas m'arrêter à ces suggestions et même, puisque M. Ancelot a tout à l'heure prié la presse française et étrangère, représentée brillamment ici, de porter au loin les échos de notre réunion et l'a très justement remerciée de son concours, je me permets de lui demander de ne point faire d'allusions au vœu que je dénonçais à l'instant, ou du moins de se souvenir qu'elle sait elle-même, en quelque manière... habiller la Vérité.

Mais, Messieurs, je m'en voudrais d'oublier plus longtemps la gravité du rôle d'un président des classes de l'Enseignement. Que mes collègues des

un toast au groupe du Costume et de répandre parmi tous les exposants, et au dehors, la belle et bonne leçon de goût, d'art... et de succès que vient de nous donner l'inauguration de ce palais merveilleux.

M. Bourgeois avait en face de lui un assez grand nombre de représentants de la presse parlementaire, appartenant à des journaux de nuances très diverses. Tous, sans exception, charmés par la parole séduisante de l'orateur, l'ont applaudi frénétiquement et lui ont fait une véritable ovation, à laquelle, d'ailleurs, tous les convives ont pris part.

Enfin, notre vénéré doyen de la presse parlementaire, celui que nous appelons tous affectueusement « notre oncle Baragnon », a pris à son tour la parole pour remercier le président et les membres du Conseil d'administration du Palais du Costume, du cordial et charmant accueil qui était fait aux représentants des journaux français et étrangers.

Toast de M. Pierre BARAGNON

Monsieur le Président,

Mes camarades de la presse m'imposent, en qualité de vieux doyen, le devoir de répondre aux gracieuses et bienveillantes paroles que vous avez prononcées sur nous ; je vous remercie en leur nom, je vous donne l'assurance qu'elles ne resteront pas sans écho et qu'elles porteront bonheur à l'œuvre merveilleuse que vous avez créée.

Ce sera là tout mon discours, car je suis pris à l'improviste et désapprouve d'ailleurs la nouvelle habitude de nos doyens, qui se répandent à toute occasion en de longues harangues.

Permettez-moi cependant de compléter la charmante et suggestive définition que notre éminent ministre Léon Bourgeois a faite du costume et les allusions à ses secrets les plus délicats.

Je suis hanté par une pensée dans ce Palais qui vient d'éclore. Je songe que malgré les revers essuyés jadis, trois grandes forces essentiellement et exclusivement françaises, toutes trois représentées ici, sont restées intactes et ne sauraient jamais nous être dérobées ! J'entends « le Marché », toujours enrichi par la grande industrie, par le haut commerce dont je salue les représentants qui alimentent tous les points du monde.

J'entends la « langue française », magique puissance défendue et illustrée par des orateurs tels que celui que vous venez d'écouter.

Enfin, la « Mode » française de tous les âges, dont la puissance moderne n'est pas affaiblie et s'impose à l'univers !

Eh bien ! messieurs, nous voici dans son temple même, au sein de ses historiques splendeurs. Permettez-moi de le saluer, au nom de la presse que vous avez conviée, au nom de nos sympathiques et précieux confrères de la presse étrangère qui me cèdent la parole, et par la présence desquels, M. le président, messieurs les membres de la Société du costume, vous avez vraiment devancé l'heure de l'Exposition, en y introduisant déjà une véritable fraction du monde entier.

Nos amis n'oublieront ni cette initiative, ni l'exemple que vous donnez à tous par ce parfait accueil.

Et la fête s'est terminée gaiement, dans le parfum des fleurs et celui d'un excellent moka et d'un délicieux havane ; et chacun — ceci n'est pas un cliché — gardera un souvenir durable et reconnaissant du Palais du Costume, du restaurant Champeaux et de ses hôtes charmants, de MM. Catelain et Chevillard, de cette fameuse poularde truffée et de ce délicieux sauternes...

Et pour compléter la fête, les invités ont été conduits dans les galeries du *Palais du Costume*, par MM. Félix et Brylinski, qui ont bien voulu, pour cette fois seulement, soulever un coin du voile qui cache encore aux yeux des profanes les merveilles accumulées dans ce palais enchanteur.

Il nous est interdit de dire ce que nous avons vu, mais ce que nous pouvons avancer sans crainte d'être démenti par l'événement, c'est que le *Palais du Costume* sera la plus grande, la plus luxueuse, la plus élégante, la plus française, la plus parisienne des attractions de l'Exposition de

Voici en quels termes les journaux de Paris ont rendu compte de la fête d'inauguration du restaurant Champeaux-Chevillard, du *Palais du Costume:*

Journal « LA PATRIE »

LA PREMIÈRE FÊTE DE L'EXPOSITION

Aujourd'hui à midi avait lieu à l'Exposition la première en date de toutes les fêtes et inaugurations qui vont s'y dérouler.

Au milieu de l'activité fébrile des travaux en cours, les nombreux invités ont pénétré jusque dans le restaurant du Palais du Costume, où avait lieu le banquet. Là, un décor éblouissant les attendait. Adjacent au palais somptueux, se trouve en effet, sinon le plus grand, au moins un des plus grands et le plus luxueux restaurant de l'Exposition : le restaurant Champeaux. Le décor de la salle, comme celui de tout le palais, est du plus pur style Louis XV, avec des treillages verts adorablement fleuris ; la salle du banquet était richement décorée de plantes grasses et de nombreux bouquets. On sait que le Palais du Costume se trouve immédiatement à gauche de la Tour Eiffel et borde l'avenue de La Bourdonnais. Il se trouvera là au milieu des petits palais exotiques, où il jettera sa note pimpante et gaie bien française, puisque sa grande attraction sera de donner l'histoire exacte du costume de la femme à travers les âges, depuis les costumes gréco-romains, égyptiens et de la Renaissance reconstitués sur des documents exacts et dans des décors appropriés, jusqu'au salon du couturier moderne, c'est-à-dire jusqu'au costume... de demain.

Le déjeuner, empreint de la plus vive cordialité, réunissait pour la première fois toutes les hautes personnalités de l'Exposition et du monde politique les présidents de groupes, de classes, tout l'état-major des exposants, MM. Poirrier, Claude Lafontaine, Bourgeois, Lourties, André Lebon, Marties, le colonel Binger, directeur au ministère des Colonies ; Le Myre de Vilers, Prével, sénateur ; Gervais, Gerville-Réache, Bellan, Legrand, Ancelot, Félix, P. Kahn, Henri Hénon, Plassard, Ricois, Fillot, Lucet, Raimond, Cognacq.

Les convives étaient au nombre de deux cent vingt-cinq. Avant le repas, admirablement servi, l'on a admiré les curieuses reconstitutions auxquelles se sont voués de patients artistes Ici, c'est un coin de Venise avec la gondole chamarrée et de nombreuses Vénitiennes en costumes de brocart lourds et riches ; là, c'est un atrium romain où des praticiennes écoutent le joueur de double flûte ; plus loin, voici un palais byzantin merveilleusement agencé et pour les costumes duquel les organisateurs du palais ont fait des fouilles en Egypte. Avant d'être recouverts des étoffes, tous les corps ont été sculptés entièrement dans leur attitude naturelle. Les reconstitutions sont donc criantes de vérité.

Le Palais du Costume, au succès duquel on a bu dans le restaurant Champeaux, recevra la foule des visiteurs de l'Exposition, cela ne fait aucun doute ; car les artistes y trouveront un intérêt puissant et des documents passionnants, et la foule y trouvera également un spectacle incomparable.

Cette première inauguration, cette première levée de coupes de champagne à l'intérieur de cette Exposition qui n'est encore pour le moment qu'un immense chantier en activité, est d'un excellent augure pour le triomphe définitif.

Journal « LA LIBERTÉ »

Devançant tout le monde et voulant arriver bon premier dans la grande course au succès qu'est l'Exposition, le Palais du Costume a donné hier un grand déjeuner à l'occasion de l'inauguration de son restaurant. Tout ce que Paris compte de notabilités du monde financier, commercial, industriel, de nombreuses personnalités politiques assistaient à ce déjeuner, qui est un succès à ajouter à l'actif de la maison Champeaux.

du grand restaurant du Palais du Costume et ce nom seul nous dispense d'en dire plus long.

Dans l'immense hall du rez-de-chaussée du Palais, les invités sont reçus par M. Ancelot, président du conseil d'administration du Palais du Costume ; M. Félix, le promoteur du projet ; M. Brylinski, administrateur-délégué, et les membres du conseil d'administration.

Quatre tables comprenant 160 couverts sont dressées dans la grande salle, d'une décoration très jolie, blanc et vert pâle, avec des plantes vertes et des fleurs.

Autour de la table, nous remarquons MM. Marty, Maruéjouls, Boucher, Lebon, Bourgeois, anciens ministres ; Georges Berger, député ; Gaston Menier, Plassard, Gay, Masson, Legrand, Fillot, Ricois, Lucet, Georges Raimond, Cognacq, Cheysson, Paul Kahn, Hartmann, Bertrand, Storch, Georges Martin, Rodanet, Edmond Lion, Le Myre de Vilers.

Un excellent orchestre s'est fait entendre pendant le repas, dont le menu délicat a été très goûté.

Journal « LE TEMPS »

Le conseil d'administration du Palais du Costume a donné ce matin, à l'Exposition, dans le restaurant Champeaux, annexé au Palais, un déjeuner de 170 couverts, dans lequel il avait réuni tous les présidents de groupes et tous les présidents de classes de l'Exposition, et auquel assistaient nombre de personnalités politiques, notamment MM. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil ; Poirrier, Expert-Bezançon, sénateurs de la Seine ; six anciens ministres : MM. Delombre, Lebon, Marty, Lourties, Maruéjouls, Boucher ; les députés Gaston Menier, Gerville-Réache, Berger, Le Myre de Vilers, etc. ; MM. Masson, président de la Chambre de commerce, et Victor Legrand, président du Tribunal de commerce ; MM. Ancelot, membre de la Chambre de commerce ; Félix, l'auteur du projet ; M. Brylinski, administrateur-directeur.

Donnons quelques détails sur le Palais du Costume, auquel nous devons cette première fête — avant la lettre — de l'Exposition. Ce palais, dont l'entrée est située avenue La Bourdonnais, est l'histoire du costume de la femme à travers les âges. Chaque époque est représentée par une scène typique où la femme joue le rôle principal et où tout est reconstitué, depuis la maison où se passe la scène jusqu'aux menus objets accessoires. Une reconstitution fidèle de la célèbre galerie de bois du Palais-Royal présentera cette particularité amusante, c'est que toutes les actrices en seront vivantes. Cette exhibition extraordinaire, c'est le musée universel des toilettes féminines : vêtements de riches dentelles, robes de velours, de soie, aux teintes les plus variées, robes de lampas, de brocart, étoffes tissées d'or et d'argent, broderies somptueuses, soies aux plis chatoyants, en un mot, de quoi tourner la tête de toutes les femmes. L'histoire de la coiffure a été annexée à l'histoire du costume.

Le déjeuner ne s'est terminé qu'à 2 heures.

Au dessert, diverses allocutions ont été prononcées.

M. Ancelot a remercié M. Léon Bourgeois, les anciens ministres et les membres du Parlement qui ont répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. Il a bu à M. Picard et à tous ses invités.

Après lui, M. Léon Bourgeois a prononcé une allocution humoristique, au cours de laquelle il a annoncé que l'Exposition ouvrirait à son heure et qu'il répondait ainsi aux petites critiques qui pourraient laisser supposer qu'on ne serait pas prêt au moment voulu.

Des applaudissements ont salué la fin de cette allocution.

LE JOURNAL DES DÉBATS

Compte rendu du 8 mars 1900

Voici la première fête donnée à l'Exposition, « sur le tas » même, comme disent les archi-

Palais du Costume, lui-même, ont été, ce matin, inaugurés par un déjeuner plein d'entrain.

Parmi tant de constructions inachevées, parfois ébauchées seulement, le palais qui va abriter le séduisant projet conçu par le costumier Félix, ce palais, tout clair, tout pimpant, fait une tache qui réconforte.

C'est la santé de nos hôtes que M. Ancelot a portée au dessert, après les avoir remerciés de la marque de sympathie qu'ils donnaient au Palais du Costume, et, après avoir levé son verre à M. Picard, commissaire général, qui personnifie si hautement l'Exposition de 1900, il a bien voulu associer la presse à ce toast, constatant que tous nous tendions au même but : le triomphe de l'Exposition.

Nous reviendrons, du reste, sur cette fête, à laquelle les événements d'aujourd'hui nous ont empêchés de consacrer le compte rendu qui convenait.

Compte rendu du 9 mars 1900

Nous avons dit, hier, sans assez y insister, faute de place, que le restaurant Champeaux, installé au Palais du Costume, au Champ-de-Mars, et le Palais du Costume, lui-même, ont été, hier matin, inaugurés par un déjeuner qui a eu le plus grand succès.

Tous les présidents de groupes, tous les présidents de classes, conviés, avaient accepté unanimement l'invitation du conseil d'administration.

Il y avait là, de plus, aux côtés de M. Ancelot, l'aimable président du conseil d'administration du Palais du Costume, de MM. Félix Pardoux, Paul Kahn, Georges Martin, Brylinski, Storch, administrateurs, tous les anciens ministres du Commerce qui ont pris part à la préparation de l'Exposition, MM. Lourties, Henri Boucher, André Lebon, Maruéjouls ; M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil ; M. Bellan, syndic du Conseil municipal ; M. le sénateur Prevet ; MM. Le Myre de Vilers, Georges Berger, Gerville-Réache, députés ; M. A. Leroy-Beaulieu ; M. Victor Legrand, président du Tribunal de commerce, et M. Masson, président de la Chambre de commerce ; MM. Claude Lafontaine et Sohier, membres du Comité supérieur de revision, etc., etc.

Et le coup d'œil des quatre immenses tables dressées dans le cadre très artistique préparé par l'architecte Risler, dans cette salle claire, toute décorée de délicats treillages verts, avec des corbeilles de fleurs et des plantes vertes ceignant chaque pilier, à la hauteur du chapiteau, était tout à fait agréable.

C'est, nous l'avons dit, M. Ancelot qui a porté le premier toast à ses hôtes, à l'éminent commissaire général, M. Alfred Picard, à la presse.

Lorsque les applaudissements qui saluèrent ce toast ont cessé, M. Léon Bourgeois, dans une spirituelle allocution, a remercié, au nom des convives, M. Ancelot et le conseil d'administration du Palais du Costume, de la bonne chère qu'ils ont offerte à leurs invités et qui justifierait pour leur entreprise le titre de « Palais de la Gastronomie et du Costume », et il a bu à leur succès complet et certain.

M. Baragnon, enfin, s'est associé à ce vœu, au nom de la presse. Et toutes les paroles prononcées là ont été des paroles d'espoir, de confiance dans le triomphe de l'Exposition, et surtout dans l'ouverture de ses portes à la date fixée !...

Et il serait injuste de ne pas constater ici combien le menu de Champeaux, présenté sur une carte gracieusement illustrée, fut fin et irréprochable et quel honneur on y a fait, dans ce cadre coquet et qui prédisposait à la gaieté la plus franche. G. B.

Journal « LE SOIR »

Devançant tout le monde et voulant arriver bon premier dans la grande course au succes qu'est l'Exposition, le Palais du Costume a donné hier un grand déjeuner à l'occasion de l'inauguration

notabilités du monde financier, commercial, industriel, de nombreuses personnalités politiques assistaient à ce déjeuner, qui est un succès à ajouter à l'actif de la maison Champeaux.

C'est en effet le directeur de la célèbre maison de la place de la Bourse qui préside aux destinées du grand restaurant du Palais du Costume, et ce nom seul nous dispense d'en dire plus long.

Dans l'immense hall du rez-de-chaussée du palais, les invités sont reçus par M. Ancelot, président du conseil d'administration du Palais du Costume, M. Félix, le promoteur du projet ; M. Brylinski, administrateur-délégué, et les membres du conseil d'administration.

Quatre tables comprenant 160 couverts sont dressées dans la grande salle, d'une décoration très jolie, blanc et vert pâle, avec des plantes vertes et des fleurs.

Autour de la table, nous remarquons MM. Marty, Maruéjouls, Boucher, Lebon, Bourgeois, anciens ministres ; Georges Berger, député ; Gaston Menier, Plassard, Gay, Masson, Legrand, Fillot, Ricois, Lucet, Georges Raimond, Cognacq, Cheysson, Paul Kahn, Hartmann, Bertrand, Storch, Georges Martin, Rodanet, Edmond Lion, Le Myre de Vilers.

Un excellent orchestre s'est fait entendre pendant le repas, dont le menu délicat a été très goûté.

Journal « LE COURRIER DU SOIR »

Aujourd'hui a eu lieu, en pleine Exposition, l'inauguration du merveilleux Palais du Costume, qui représentera assurément l'un des nombreux attraits que Paris réserve aux étrangers.

Un banquet de 200 couverts, où l'on a pu apprécier la cuisine française exceptionnelle du restaurant Champeaux, était offert par le président et les membres du conseil d'administration du Palais du Costume, aujourd'hui entièrement terminé. Nous rendrons compte demain de cette brillante et intéressante fête, avec les détails les plus complets.

Journal « LE FIGARO »

Le Palais du Costume, qui s'élève à l'entrée du Champ-de-Mars, en bordure de l'avenue de La Bourdonnais, est entièrement achevé, et l'inauguration en a été célébrée hier à midi par un superbe déjeuner de cent soixante-dix couverts, offert par le conseil d'administration de la Société à ses amis du commissariat, des comités et de la presse.

Les invités étaient reçus à l'entrée du grand hall par M. Ancelot, président du conseil d'administration, et par ses collègues. Parmi eux :

MM. Léon Bourgeois et plusieurs anciens ministres du Commerce : MM. Delombre, Marty, Lourties, Maruéjouls, Boucher ; des députés et des sénateurs : MM. Poirrier, Expert-Bezançon, Gerville-Réache, Gaston Menier, Le Myre de Vilers ; MM. Masson, Victor Legrand, Félix, Frantz Jourdain, Brylinski, Fauré Le Page, Hartmann, Roger Sandoz, Chabert, Belin, Layus, etc.

Le déjeuner était servi par le restaurant Champeaux. Le menu :

Saumon à la sauce mousseline
Ris de veau aux pointes d'asperges
Filet de bœuf à la Champeaux
Poulardes de la Bresse truffées
Canetons à la Condé
Salade
Petits pois nouveaux à la fermière
Glace Palais du Costume
Fromage, fruits, gaufrettes, petits fours
Chablis, Médoc, Sauternes
Château-Lagrange 1893
Chambertin 1881
Montebello Grand Crémant 1893
Fine Champeaux 1865

On a vivement applaudi les allocutions de MM. Ancelot et Léon Bourgeois, qui ont été l'épilogue de cette jolie fête.

Journal « L'ÉCLAIR »

A ceux qui disent que l'Exposition ne sera pas prête [illegible]

C'est ainsi, ou à peu près, que s'est exprimé, hier, M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, au déjeuner que l'administration de l'exposition du costume offrait hier à quelques personnalités de la politique, du haut commerce et de la presse.

Et, de fait, cette merveilleuse exposition, où l'on verra des scènes et des personnages de tous les pays et de toutes les époques, est terminée ou peu s'en faut. Hier, c'était la répétition générale.

On a inauguré du même coup, dans une admirable salle Louis XV, le restaurant Champeaux.

Les directeurs de cette maison, MM. Catelain et Chevillard, avaient fait merveille et voulu prouver que dès hier ils étaient déjà prêts.

Parmi les invités tout un lot d'anciens ministres : MM. Léon Bourgeois, Boucher, Lourties, André Lebon, Marty, MM. Poirrier et Prevet, sénateurs, Gerville-Réache, Le Myre de Vilers, députés ; le colonel Binger, Bellan, Legrand, Claude-Lafontaine, Hénon, Felix, Plassard, Riconi, Lucet, Raimond, Cognacq.

Au dessert, M. Ancelot, président du conseil d'administration, a prononcé une courte allocution où il a remercié les invités de l'encouragement que par leur présence ils donnaient à leur entreprise.

M. Léon Bourgeois, dans une improvisation pleine d'esprit, a dit que cette inauguration avant la lettre etait de bon augure pour le succès de l'Exposition. On sera prêt et, comme président de la section de l'Enseignement, il le fera savoir.

« Notre oncle » Baragnon, doyen de la presse, a répondu aux aimables paroles adressées aux journalistes par M. Ancelot.

Après les toasts, on est allé visiter le Palais du Costume, où l'on est resté de longs instants captivé par les scènes charmantes qu'ont su reconstituer les artistes chargés de cette tâche difficile.

Journal « LE GAULOIS »

— Hier a eu lieu l'inauguration du restaurant Champeaux, du Palais du Costume, à l'Exposition de 1900. La fête était d'un bon exemple : c'est, en effet, le premier restaurant entièrement terminé, et, il faut bien le dire, on y a servi aux invités de la Société du Palais du Costume un excellent déjeuner dont voici le menu (*suit le menu*).

C'est M. Ancelot, président de la classe 84 de l'Exposition et président de la Société, qui recevait les invités. Ceux-ci étaient au nombre de 250 environ, et parmi eux, on remarquait presque tous les anciens ministres du Commerce de ces dix dernières années. M. Léon Bourgeois, président du groupe 1, était également au nombre des invités.

Au dessert, trois toasts ont été portés par MM. Ancelot, Léon Bourgeois et Pierre Baragnon.

Puis les invités ont visité, sous la direction de M. Félix, les travaux en cours dans le Palais du Costume et ils ont vivement félicité les organisateurs, qui font véritablement ici une merveille.

Le Palais du Costume sera prêt avant l'heure, ce qui est d'un bon exemple. Par surcroît, il sera l'une des attractions les plus élégantes et les plus artistiques de l'Exposition Universelle. Les fondateurs ont droit à tous les éloges.

Un grand nombre de journaux de Paris, des départements et de l'étranger, ont également rendu compte de la fête du 8 mars au *Palais du Costume*.

LES DÉCORATIONS
A L'EXPOSITION

Le ministre du Commerce a saisi la Chambre d'un projet de loi autorisant le gouvernement à faire dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'exposition de 1900, des nominations

réserve créée par l'article 2 de la loi du 28 janvier 1897, et dont le nombre ne pourra dépasser en tout cas les chiffres suivants : 2 grands-croix, 7 croix de grand officier, 25 croix de commandeur, 166 croix d'officier, 500 croix de chevalier.

L'exposé des motifs du projet de loi est ainsi conçu :

Lors des Expositions universelles antérieures, le gouvernement n'a jamais manqué de décerner des croix de la Légion d'honneur à ceux des artisans de ces grandes manifestations qui s'étaient le plus exceptionnellement distingués. Les décorations ainsi accordées lui apparaissaient comme la légitime récompense des efforts accomplis pour la gloire du pays dans les œuvres de la paix et en même temps comme un puissant moyen d'émulation.

C'est pour obéir à ces considérations qu'il a été distribué aux précédentes Expositions universelles de Paris : en 1855, 171 décorations ; en 1867, 230 ; en 1878, 400 ; en 1889, 502 (y compris 2 grands-croix prélevées sur le contingent ordinaire).

Deux lois du 28 janvier et du 10 avril 1897 ont définitivement consacré cette tradition. La première, en fixant le nombre maximum des croix de tout grade sans traitement, a constitué une réserve dont l'un des objets essentiels est précisément de pourvoir aux besoins des expositions. La seconde a renforcé cette réserve en la faisant bénéficier d'extinctions qui ne lui profitaient pas.

Il est facile de se convaincre, par l'examen des travaux préparatoires, que les prévisions concernant l'Exposition universelle internationale de 1900 n'ont pas peu contribué au vote de ces lois.

Au moment où elle va s'ouvrir, nous sommes certains de répondre aux vues des Chambres en leur demandant l'autorisation de procéder à des nominations et promotions exceptionnelles dans la Légion d'honneur.

Une augmentation du chiffre de 1889 s'impose pour 1900.

D'une part, en effet, le nombre des exposants est plus considérable.

D'autre part, l'ampleur des travaux et l'importance des opérations sont incomparablement supérieurs.

Tandis que la loi du 16 juillet 1886 limitait les dépenses de l'Exposition de 1889 à 43 millions de francs, le crédit de 1900 se compose, aux termes de la loi du 13 juin 1896, d'une somme fixe de 100 millions et d'un appoint indéterminé correspondant aux recettes accessoires. Au lieu d'être exclusivement provisoires, les constructions présentent en partie un caractère définitif : Paris sera ainsi doté de deux palais des arts, et d'un pont monumental sur la Seine. Pour une telle entreprise, l'Etat, justement soucieux de montrer l'art français sous toutes ses formes et dans son épanouissement, a fait appel au talent d'une pléiade d'artistes, dont le concours lui a été particulièrement précieux.

Enfin, l'Exposition de 1900 comprend, à titre d'élément nouveau, un ensemble de concours embrassant les diverses branches de l'éducation physique, dont le développement importe tant à l'avenir de notre race.

Nouvelles et Échos

Autrefois, lorsqu'un « bleu », un peu novice, arrivait, à Paris, au régiment, on le prévenait que le dimanche qui suivait son incorporation, il devrait, comme première corvée, procéder à.... *l'astiquage* du dôme des Invalides.

Le bleu jetait un coup d'œil mélancolique et patriotique sur le célèbre dôme de Mansard, s'armait de patience, ou plutôt de sa patience, de sa brosse et de sa boîte à tripoli, et attendait les événements.

Il faut croire qu'il y a longtemps que cette corvée n'a plus été faite, car le dôme des Invalides ne brille précisément pas, en ce moment, par sa propreté.

Si vous voulez vous en convaincre, placez-vous en face de lui, à l'entrée du pont Alexandre, et vous verrez l'effet disgracieux qu'il fait, surtout depuis qu'on a posé sur les quatre pylônes les fameux pégases, tout battant neufs et tout reluisants, l'or

Il fait, en quelque sorte, tache sombre dans le fond du tableau, et c'est véritablement dommage.

Nous demandons par conséquent très sérieusement qu'on *astique* au plus tôt le dôme des Invalides.

Par le temps qui court, il ne manquera pas de gens de bonne volonté pour accomplir cette glorieuse et patriotique corvée.

***

Le pont Alexandre III qui, chaque jour, se rapproche davantage de son état définitif, vient de recevoir un troisième groupe ailé, sur un des pylônes de la rive gauche, plus précisément sur le pylône gauche, si l'on fait face au dôme des Invalides,

L'opération, assez compliquée, de la mise en place de ce nouveau Pégase, qu'accompagne toujours une Renommée, s'est effectuée sans incidents, devant un attroupement assez considérable de curieux.

La partie métallique du pont a, d'autre part, commencé à recevoir la visite des peintres, qui sont actuellement en train de recouvrir le rouge de minium primitif d'une teinte blanc perle en harmonie avec la blancheur des pierres de taille voisines.

***

On nous écrit de Brest :

On s'occupe actuellement de recruter dans les ports de guerre le personnel des équipages de la flotte qui sera détaché au service du gardiennage de l'exposition des armées de terre et de mer.

Ce détachement de marins, qui sera sous le commandement d'un premier-maître de mousqueterie, comprendra plusieurs seconds-maîtres et quartiers-maîtres décorés de la médaille militaire et de médailles commémoratives ou de sauvetage.

Le premier-maître de mousqueterie, chevalier de la Légion d'honneur, sera logé, ainsi que ses hommes, tres probablement à l'École militaire, ou dans une caserne à proximité de l'Exposition.

***

La *Gazette de Vienne* annonce que l'empereur a nommé le ministre du Commerce, M. Call, président de la commission centrale de l'Exposition universelle de Paris.

***

Parmi les objets que le ministère de la Marine de Russie vient d'envoyer à Paris, pour y figurer à la prochaine Exposition Universelle, se trouvent des modèles remarquablement exécutés de quatre nouveaux géants de la flotte cuirassée russe : le *Gromoboï*, le *Bogatyr*, le *Novik* et le *Borodino*.

***

Les concours d'aérostation au nombre de quinze environ, s'échelonnent du 17 juin au 23 septembre.

C'est de l'enceinte réservée à ces concours, et située à Vincennes, que partiront les ballons. Un bâtiment spécial, en voie de construction, abritera les aerostats, et survivra à l'Exposition.

Les intéressés, en faisant la demande au président du comité d'organisation, M. le commandant Paul Renard, 17, avenue de Trévoux, Meudon, recevront la formule d'engagement, les extraits du règlement, la liste des concours et les prix affectés à ces concours.

LE BANQUET

du

Club des Universités Américaines

ET L'EXPOSITION

Hier, à l'Hôtel Continental, au cours d'un banquet présidé par Son Excellence l'ambassadeur

Washington, auquel assistait M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. M. B. D. Woodward, commissaire général adjoint, a prononcé le discours ci-après :

Monsieur l'Ambassadeur,
Messieurs,

Je suis heureux de répondre au toast qui vient d'être porté à l'Exposition universelle, car je considère le moment comme particulièrement propice pour vous parler de la participation des États-Unis à la grande fête pacifique du siècle.

J'ai l'avantage de m'adresser ici à d'anciens élèves d'Universités, qui ont eu affaire aux problèmes de l'enseignement et de l'économie sociale et chez qui, de par leur éducation même, les progrès faits dans tout le domaine de l'activité humaine sont destinés à éveiller l'intérêt le plus vif. En un mot, vous avez toute la disposition nécessaire à apprécier une exposition dont le principe fondamental est de réunir et de comparer côte à côte les méthodes en usage dans le monde entier, pour l'avancement de la science, de l'art et de l'industrie. Je vous signale en particulier la classification officielle de cette exposition qui reconnaît l'éducation comme sa base et qui encourage, sous forme rétrospective, l'histoire des changements survenus pendant un siècle dans le travail de l'homme.

Nous en sommes arrivés maintenant à un point critique de nos labeurs. Cinquante jours exactement nous séparent de la veille du jour fixé pour l'inauguration officielle de l'Exposition, et nous touchons au moment où les travaux poursuivis aux États-Unis et ceux accomplis en France sont pour se fondre ensemble. Les résultats accomplis chez nous sont donc, dans le sens le plus vrai du mot et en même temps le plus correct étymologiquement, dans une période de transition. Dans cet ordre d'idées, je puis vous annoncer que le croiseur américain *la Prairie* est attendu à Newcastle demain, d'où il gagnera la France, pour remonter peut-être la Seine jusqu'à Rouen, et y décharger sa précieuse cargaison des objets qui doivent constituer l'exposition officielle du gouvernement des États-Unis.

A Paris, le vaste champ de notre activité est prêt; les relations les plus agréables ont été établies et se sont maintenues avec les autorités gouvernementales et celles de l'Exposition. Le bureau des Etats-Unis est grandement estimé et entouré de vives sympathies.

Je suis heureux de m'acquitter en ce moment et en public d'une dette de gratitude contractée envers le convive d'honneur de cette soirée, M. Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Au mois de décembre 1898, M. le Ministre, sur la demande de son gouvernement, a bien voulu présider au choix d'un emplacement destiné à recevoir la statue de Lafayette, offerte à la République française par les élèves des écoles des États-Unis, en souvenir de la participation de notre pays à l'Exposition universelle de 1900.

J'ai en excellente mémoire la parfaite courtoisie de M. le Ministre, qui s'est empressé de procéder en personne à l'examen de tout le terrain entre la place de la Concorde et le palais du Louvre, et qui a fini par offrir ce site charmant, dans cette vieille cour consacrée par tant de souvenirs historiques et qui commence cette ligne de perspective magnifique, qui s'étend encore loin au delà de l'Arc de Triomphe même. Soyez sûr, Monsieur le Ministre, que votre nom se trouve lié pour toujours dans notre mémoire au don de cet emplacement et que votre acte de gracieuse courtoisie est de ceux que l'on n'oubliera jamais aux États-Unis.

Il y a quelques jours, un Commissaire spécial est arrivé à Paris, chargé par notre Président de présenter à M. le Président de la République française le premier dollar « Washington-Lafayette », frappé aux Etats-Unis, en vertu d'un acte du Congrès, afin de commémorer à Paris l'érection de la statue de Lafayette, le 4 juillet prochain.

J'ai eu l'occasion déjà, Monsieur le Ministre, de m'étendre sur le sujet de la bienveillance de votre gouvernement à notre égard lorsque, le 4 juillet dernier, j'avais le plaisir d'annoncer au banquet de la Chambre de commerce, qu'au cours du conseil de cabinet, tenu le matin même, le gouvernement avait décidé de participer à la commémoration de l'anniversaire de l'indépendance américaine en 1900, et j'annonçais également que M. le Ministre des Travaux publics nous avait autorisés à établir un ponton de débarquement sur la Seine, en face de notre pavillon national

mieux définies qu'en mentionnant le concours empressé qu'ils nous ont prêté relativement au prix « Pollok », fondé à la suite de la catastrophe de la *Bourgogne* et destiné à récompenser le meilleur appareil de sauvetage en cas de sinistre en mer. Les grandes nations du monde, la France, la Russie, l'Allemagne, ont généreusement cédé leurs emplacements respectifs dans la galerie principale du bâtiment de la marine marchande sur les berges de la Seine, afin de consacrer cet espace à l'Exposition internationale des inventions qui pourront donner les résultats les plus précieux et les mieux calculés à faire atteindre à un but noblement humanitaire.

Je m'acquitte avec reconnaissance d'une dette contractée envers l'administration française et surtout envers son sympathique directeur de l'exploitation, M. Delaunay-Belleville; lorsqu'il s'agissait des grands palais de l'Exposition où les allotissements étaient déjà tous faits, il fallait souvent bien du tact, beaucoup de démarches, de nombreuses négociations pour y augmenter nos emplacements, ainsi aux mines et à la métallurgie de 3,000 pieds carrés et au génie civil et aux moyens de transports de 6,000 pieds carrés. La bonne volonté seule de la direction générale de l'exploitation nous a valu 3,000 pieds carrés supplémentaires pour les automobiles, 1,000 pieds carrés additionnels pour les beaux-arts et 15,000 pieds carrés pour une exposition digne de notre industrie forestière, à Vincennes. Les règlements de la classification ont été modifiés pour nous permettre de consacrer notre emplacement au Trocadéro à une exposition séparée des produits de Cuba et de Hawaï.

Je ne saurais aller plus loin sans parler de l'assistance et du concours constants de celui qui, par ses sages et généreux conseils, aussi bien que par ses vigoureux efforts personnels, m'a guidé et fortifié dans ma tâche. Notre ambassadeur, le général Horace Porter, a contribué d'une façon décisive à nous faire remporter deux de nos principales victoires.

La première, qui date d'un mois, consiste dans l'exemption des droits de douane pour les imprimés de publicité destinés à être distribués dans l'enceinte de l'Exposition. La seconde date de quelques heures à peine, et concerne le pavillon de la Turquie, qui masquait sur le quai d'Orsay la vue de notre pavillon national.

M. le commissaire général de la Turquie, avec lequel nous sommes en excellente relations, a reconnu la justesse de nos observations. Il y a quelque temps il a décidé d'abaisser le minaret ottoman de 5 pieds en hauteur, de réduire la largeur de la coupole de 10 pieds et de la reculer de 5 pieds en arrière. Une autre concession vient de nous être accordée aujourd'hui, entraînant l'abandon sur un pan coupé de cette partie de l'étage supérieur du pavillon ottoman qui nous avoisine, mesurant 18 pieds du plancher au plafond et cela sur une façade de 13 pieds de large et sur une profondeur de 25 pieds.

Vous pouvez être assurés qu'une fois que notre pavillon sera orné de ses différentes sculptures, il ressortira de brillante façon, et la vue doit se trouver entièrement dégagée sur l'œuvre d'un de nos meilleurs sculpteurs, ce magnifique quadrige que conduit la déesse du Progrès et de la Liberté.

Les travaux de nos installations s'avancent rapidement. Nos énergiques directeurs de groupes ont la satisfaction de voir chaque jour leurs plans se réaliser. Nous serons prêts, messieurs, le jour de l'ouverture de l'Exposition.

Notre commissaire général traverse en ce moment les mers, et sous peu il sera à même de vous convier en personne à la grande Exposition et de vous inviter à vous prononcer sur la place que, dans votre opinion, les Etats-Unis occupent dans cette compétition paisible de toutes les nations du monde.

UNE BOMBE CHEZ M. PICARD

Des malfaiteurs, dont on ignore à la fois le signalement et l'identité, ont déposé un engin empli de poudre noire au domicile de M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, 12, cité Vaneau.

Grâce à un concours merveilleux de circonstances, aucun accident ne s'est produit, mais l'odieuse tentative a néanmoins fait une innocente en journaliers, l'un de forte corpulence et de très grande taille, l'autre d'apparence plutôt chétive, arrivaient dans la cité Vaneau, alors absolument déserte, et s'installaient commodément sur le trottoir faisant face à l'immeuble habite par M. Alfred Picard.

Assis sur la bordure en granit de la chaussée, ils s'occupaient aussitôt à débarrasser d'une multiple enveloppe de papier imprimé une sorte de boîte en métal brillant, de forme oblongue ou rectangulaire. Une mèche soufrée, longue d'environ un mètre, était fixée à cette boîte.

Tous deux se levaient bientôt et, traversant la chaussée, se disposaient à pénétrer à l'intérieur de la maison menacée. L'un transportait avec précaution l'engin, et son complice, frottant une allumette, allait enflammer soigneusement l'extrémité de la mèche.

Ils allaient sonner à la porte cochère, lorsqu'une dame Maisonier, rentière, demeurant 24, rue Fabert, longea le trottoir auprès d'eux. Voyant la mèche allumée, elle poussa un cri d'effroi et essaya de s'enfuir. Elle n'en eut pas le temps. Saisie immédiatement à la gorge, elle fut atrocement frappée de coups de pied au bas-ventre et de coup-de-poing américain au visage. Elle s'affaissa, inanimée, sur le pavé.

Les deux misérables, n'ayant plus rien à craindre de ce témoin gênant, profitèrent du moment favorable pour prendre la fuite. Ils lancèrent l'engin dans une fenêtre de l'immeuble, dont la vitre s'effondra, et gagnèrent à toutes jambes la rue Vaneau.

La concierge de M. Alfred Picard était accourue au bruit. Elle ne put voir que la blessée, toujours évanouie, et un individu qui lui criait de l'angle de la rue Vaneau :

« C'était pour Picard... Attention à la casse ! »

La concierge releva la dame Maisonier et la transporta, avec l'aide de son fils, dans sa loge, où elle put la ranimer.

Un gardien de la paix, appelé en toute hâte, s'était empressé de ramasser l'engin, une boîte de poudre noire d'une contenance de 100 grammes environ, et de le porter chez M. Brougniard, commissaire de police.

Le magistrat commença aussitôt son enquête. La dame Maisonier, interrogée, lui raconta les détails relatés plus haut. Les recherches furent entamées pour retrouver les audacieux bandits, auteurs de cet attentat.

M. Alfred Picard n'a jamais reçu de lettres de menaces et ne se connaît pas d'ennemis.

On se trouve donc actuellement réduit aux hypothèses. Une relation mystérieuse semble néanmoins devoir exister entre cette mystérieuse affaire et les attentats commis ces jours derniers. Le laboratoire municipal définira aujourd'hui même la portée et la puissance de destruction de la poudre employée. Une analogie de composition constituera peut-être, pour la justice, un précieux indice.

L'Adjudication des Kiosques

ÉTAT DESCRIPTIF

Kiosques nos 2, 15, 20, 38, 57, 59, 81, 82, 88, 89, 113, 118, 134, 151, 159, 165, 183, 184.

MIS EN ADJUDICATION LE 15 MARS 1900

Kiosque nº 2. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 4 = 20 mètres carrés; situé dans l'allée longeant l'avenue de La Bourdonnais, devant les stations du chemin de fer électrique et de la plate-forme mobile, au droit du Palais des Mines et de la Métallurgie, à 1 mètre environ de la clôture de la gare.

Kiosque nº 15. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés : situé dans l'allée longeant l'avenue de La Motte-Picquet, près de l'entrée de la salle des fêtes.

Kiosque nº 20. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'allée longeant l'avenue de Suffren, contre le Palais de l'Electricité.

Kiosque nº 38. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans les jardins du Champ-de-Mars, à proximité d'une porte d'entrée et près du Panorama du Tour du Monde.

Kiosque nº 57. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés : situé sur le quai, à proximité du Palais des Armées de terre et de mer.

Kiosque nº 59. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai, à proximité de l'annexe de la Grande-Bretagne et de la Russie.

Les arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement devront être respectés.

Kiosque nº 81. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur les berges du quai d'Orsay, en amont du Pont des Invalides.

Kiosque nº 82. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé sur l'Esplanade des Invalides, près de la rue Fabert, à proximité du quai.

Kiosque nº 88. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sous les Quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, près de l'annexe du Danemark.

Le concessionnaire devra supporter toute servitude résultant de la plate-forme mobile.

Kiosque nº 89. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sous les Quinconces des Invalides, du côté de la rue Fabert, près de la rue Saint-Dominique.

Kiosque nº 113. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sous les Quinconces des Invalides, du côté de la rue de Constantine.

Kiosque nº 118. Affecté à la vente de fleurs.

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé dans l'avenue réunissant la Porte monumentale au pont Alexandre III.

Kiosque nº 134. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés; situé dans les jardins des Champs-Elysées, entre le Grand Palais des Beaux-Arts et l'avenue des Champs-Elysées.

Kiosque nº 151. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur les berges, entre le Palais des Congrès et le pont de l'Alma. Le concessionnaire devra supporter toute servitude provenant de la passerelle construite audessus de l'emplacement.

Kiosque nº 159. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur la berge du quai Debilly, près d'un restaurant.

Kiosque nº 165. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 2 × 4 = 8 mètres carrés ; situé sur le quai Debilly, contre la rue en tranchée en face et à

Kiosque n° 183. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé près du Palais du Trocadéro (côté de la rue de Magdebourg) et à proximité du Pavillon de l'Exposition minière souterraine.

Les arbres devront être respectés.

Kiosque n° 184. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé contre la clôture de l'avenue du Trocadéro, près de la rue de Magdebourg.

Les arbres devront être respectés.

ÉTAT DESCRIPTIF

Kiosques n°s 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213.

MIS EN ADJUDICATION LE 15 MARS 1900.

ANNEXE DU BOIS DE VINCENNES

Kiosque n° 201. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé en face la porte de Reuilly.

Kiosque n° 202. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 5 = 25 mètres carrés ; situé au croisement de la route circulaire du lac Daumesnil et de la route du Château, à proximité de l'Exposition de la Classe 106 (maisons ouvrières).

Kiosque n° 203. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé avenue des Tribunes, en face du sentier de la Demi-Lune, à proximité de l'annexe du Ministère de l'Agriculture (Concours d'animaux reproducteurs).

Kiosque n° 204. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 5 = 25 mètres carrés ; situé au croisement de l'avenue des Tribunes et de la route circulaire du lac Daumesnil, à proximité du garage et du parc à automobiles.

Kiosque n° 205. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur la route circulaire du lac Daumesnil, à proximité de l'Exposition d'aviculture.

Kiosque n° 206. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé près de l'Exposition de la Classe 30 (Automobiles).

Kiosque n° 207. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur la route de la Plaine, à proximité de la Classe 30 (Automobiles) et du Vélodrome municipal.

Kiosque n° 208. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 4 × 5 = 20 mètres carrés ; situé sur la route du Bac, en face de l'annexe de la Classe 20.

Kiosque n° 209. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé sur la route du Bac, à proximité de l'annexe de l'Exposition des Etats-Unis et de l'Exposition de la classe 20.

Kiosque n° 210. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 5 = 25 mètres carrés ; situé à proximité de la route du Bac et près de l'Exposition de la Classe 32 (Matériel des chemins de fer).

Kiosque n° 211. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 5 = 25 mètres carrés ; situé côté de la route de Reuilly, à proximité de l'Exposition de la Classe 32 (Matériel des chemins de fer).

Kiosque n° 212. Affecté à la vente de produits alimentaires.

Surface : 5 × 5 = 25 mètres carrés ; situé à proximité de l'Exposition des Etats-Unis et de l'Exposition de la Classe 32 (Matériel des chemins de fer).

Kiosque n° 213. Affecté à la vente de publications (journaux, photographies, guides).

Surface : 2 × 2 = 4 mètres carrés ; situé près de la route de la Plaine, devant le Vélodrome municipal.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars.

Les dispositions paraissent sensiblement meilleures que pendant les premiers jours de la semaine, et si les affaires ne sont pas très animées, les cours sont généralement bien tenus : seules, nos rentes sont attaquées un moment, sans grand succès d'ailleurs, car le 3 o/o clôture à 101 87, sans changement appréciable sur son dernier cours d'hier.

L'italien se maintient à 94 20.

Les valeurs espagnoles sont toujours très fermes : l'Extérieure consolide et accentue même son avance d'hier à 71 40, au lieu de 71 10.

Les sociétés de crédit s'écartent peu de leurs cours précédents : le Lyonnais est à 1133, la Banque de Paris à 1157, la Banque internationale à 609.

La Société Parisienne pour les Chemins de fer électriques est à 320 et les Tramways de l'Ouest Parisien à 664 ; l'Oural-Volga, dont on ne peut s'expliquer la baisse subite, reprend activement à 410.

Le Rio gagne de nouveau 5 fr. à 1364.

Les Mines d'or clôturent un peu au-dessus de leur niveau d'hier, les Rand Mines à 941 au lieu de 930, l'East Rand à 169 au lieu de 160 et les Goldfields à 181 50 contre 181.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	101 87	Turc D	23 85
Italien	94 20	Banq. Ottomane	576 ..
Extérieure	71 40	Rio	1364 ..





BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

VISITANDINE

Liqueur des Religieuses de Conflans

DÉPOT : Gde DISTILLERIE Gle DE PARIS

Maison :

G. HARTMANN et Cie

21, Boulevard Morland, PARIS



GRANDS MAGASINS DE LA

SAMARITAINE

Rues du Pont-Neuf, de Rivoli et de la Monnaie, Paris.

ACTUELLEMENT

EXPOSITION

ET GRANDE MISE EN VENTE DES

Nouveautés de la Saison

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

TONIQUE **AMER** HYGIÉNIQUE **PICON**

Le meilleur des Apéritifs

36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES AUX DIVERSES EXPOSITIONS

Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896

G. PICON, Inventeur

Chevalier de la Légion d'honneur

H. PICON Fils

Chevalier de la Légion d'honneur

Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).

Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

Vrai

GUIGNOLET COINTREAU

Angers

VICHY SOURCES DE L'ÉTAT

Administration : 24, Boulevard des Capucines. Paris

Avoir soin de désigner la source

VICHY-CÉLESTINS
VICHY-GRANDE-GRILLE
VICHY-HOPITAL

SE MEFIER DES SUBSTITUTIONS

PASTILLES VICHY-ÉTAT

après les repas facilitent la digestion

LES SEULES FABRIQUEES AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

Aux sels *Vichy-Etat*

Pour rendre instantanément toute boisson alcaline et gazeuse.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



... CHRISTOFLE en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

elle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ. CHRISTOFLE ET Cie.

7e Année. — N° 140 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Mars 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris . . . . . . Un an. 8 francs; Départements . . . — 9 —; Étranger . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LE BANQUET DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES TISSUS

Nous rappelons à MM. les membres du Comité français des Expositions à l'Étranger que le banquet annuel du Comité aura lieu le Vendredi 6 Avril au Restaurant Champeaux *du* Palais du Costume *(Champ-de-Mars, au pied de la tour Eiffel).*

Pour s'y rendre, suivre la rue Montessuy ou la rue St-Dominique, jusqu'à l'avenue de La Bourdonnais.

BULLETIN

Paris, 25 mars 1900

Nous sommes un peu dans la situation de ces spectateurs qui attendent tranquillement, dans leur fauteuil, que le rideau se lève.

Il est évident que si le rideau se levait sur un décor à demi planté, nous serions en droit de protester et de réclamer notre argent.

Vieil habitué des coulisses de l'Exposition, — voilà bientôt six ans, — nous pouvons, quoi qu'on en pense et qu'on en dise, dans certains milieux, affirmer, sans crainte d'être démenti par l'événement, que tout sera prêt, et que le rideau se lèvera, pour peu que le soleil se mette de la partie, — et il s'y mettra, vous le verrez, — sur le plus beau spectacle qu'il aura été donné au monde de voir, depuis qu'on fait des expositions.

L'Exposition sera prête, c'est convenu. Mais les exposants le seront-ils ? Voilà la question. Il faut que les exposants français sachent que leurs concurrents étrangers sont prêts, depuis deux semaines déjà.

Si nous n'étions pas prêts, nos concurrents auraient le droit de dire qu'ils ont remporté sur nous une première victoire.

Cela ne sera pas ; cela ne peut pas être. La France tiendra le premier rang des nations à l'Exposition, et sa victoire sera complète.

H. G.

LA QUESTION DES TICKETS

Nous avons publié, dans un de nos précédents numéros, le règlement relatif aux conditions d'entrées à l'Exposition universelle. Le nombre des tickets exigible est de deux à certaines heures de la journée : et ce nombre peut être porté à plusieurs tickets à l'occasion de certaines fêtes. Le public a paru choqué de cette faculté de renchérir arbitrairement les prix d'entrée à l'Exposition. [...] crées, d'ailleurs, par une protestation unanime du Conseil municipal de Paris), l'administration répond par des arguments dont il convient de reconnaître l'intérêt. Elle invoque, d'abord, le décret organique du 4 août 1894, bien antérieur à l'émission des bons de l'Exposition et des tickets. Il y a, dans ce décret, un article 96, ainsi conçu :

Art. 96. — Le prix normal qu'auront à payer les visiteurs aux heures d'entrées générales est fixé à 1 franc. Des prix plus élevés seront perçus pour les entrées du matin ; il en sera de même pour les entrées du soir, sauf le dimanche et les jours qui seraient déterminés par des règlements spéciaux. *Un tarif supérieur pourra également être mis en vigueur à des jours déterminés par décision spéciale du ministre.*

Ce texte est, en effet, fort clair : et le règlement n'a rien innové. On rappelle à ce propos qu'en 1889 les prix d'entrée à l'Exposition ont varié suivant les heures et les jours. A certains jours de fête, on a demandé cinq, six et jusqu'à *dix* tickets d'entrée. Donc, c'est bien entendu : il y a des précédents, et l'administration de 1900 n'encourt aucun reproche.

Cela posé, la question reste entière ; et l'on peut souhaiter qu'elle soit résolue dans le sens le plus large et le plus démocratique. Le décret dit qu'un tarif supérieur « pourra » être mis en vigueur à des jours déterminés. Il s'agit d'une faculté, dont le ministre reste libre d'user, et non pas d'une obligation.

C'est pourquoi nous voyons sans trop d'effroi la faculté, la simple faculté que l'État s'est réservée dans l'article 96 précité. Nous pensons bien que l'administration aura la sagesse et la générosité de ne pas en user.

Voici, d'ailleurs, la note que le commissariat général communique aux journaux, à ce sujet :

Dans divers journaux il a paru des notes critiquant les dispositions du règlement des entrées aux termes desquelles le prix des entrées sera de 2 tickets avant 10 heures du matin et après 6 heures du soir et pourra être fixé à un chiffre supérieur aux jours déterminés par des décisions spéciales.

On paraît croire qu'il y a là une disposition nouvelle. Le règlement des entrées est sur ce point strictement conforme au décret réglementaire du 4 août 1894, qui a servi de base à l'émission des bons.

Les articles 95 et 96 de ce décret étaient ainsi conçus :

Art. 95. — Un règlement spécial des entrées à l'Exposition sera ultérieurement arrêté, sur la proposition du commissaire général, par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, et par le ministre des Finances.

Les règles suivantes lui serviront de base.

Art. 96. — Le prix normal qu'auront à payer les visiteurs, aux heures d'entrée générale, est fixé à 1 franc. Des prix plus élevés seront perçus pour les entrée du matin. Il en sera de même pour les entrées du soir, sauf le dimanche et les jours qui seraient déterminés par des arrêtés spéciaux du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du commissaire général.

Un tarif supérieur pourra également être mis en vigueur à des jours déterminés par décision spéciale du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du commissaire général.

Dans la rédaction du décret de 1894, on avait d'ailleurs fidèlement suivi le précédent de 1889.

En 1889, le prix des entrées avant 10 heures du matin et après 6 heures du soir était également de 2 tickets. — Certains jours, le prix des entrées fut porté à 5 et même à 10 tickets.

Les prospectus des établissements financiers qui ont émis les bons ne parlaient pas, en énumérant les avantages attachés à ces bons, du droit d'entrer 20 fois à l'Exposition, mais de la délivrance de 20 tickets d'entrée à l'Exposition, ce qui n'est pas la même chose.

LE BANQUET
DE
l'Association Générale des Tissus

Nous félicitions, dans notre dernier numéro, les membres du conseil d'administration du *Palais du Costume* d'avoir pris l'heureuse et intelligente initiative d'ouvrir la série des fêtes de l'Exposition par le brillant déjeuner d'inauguration du restaurant Champeaux, le 8 mars dernier.

L'exemple est contagieux et surtout le bon exemple. En effet l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles a pensé qu'il fallait encourager et récompenser cette initiative, en choisissant, elle aussi, le restaurant Champeaux pour donner, jeudi dernier, 15 mars, son banquet annuel.

L'Association n'a pas eu à le regretter ; le banquet était exquis parce que MM. Catelain et Chevillard avaient présidé, avec leur art accoutumé, à la confection du menu, et la fête a été réussie à tous égards, étant donné le cadre nouveau et merveilleux où elle se passait. Et puis, n'était-il pas naturel que ses membres se rencontrassent pour la première fois, en 1900, sur le terrain même de l'Exposition, à deux pas de leur classe, le Palais des fils, tissus et vêtements qui va être, dans quelques jours, le terrain de leur lutte et, disons-le, de leur victoire ?

C'est à cette pensée aussi que le bureau de l'Association a obéi, et on ne peut que l'en [...]

Il faut croire que tels étaient également les sentiments de M. Millerand, ministre du Commerce, puisqu'il avait tenu à venir présider lui-même le banquet.

A ses côtés avaient pris place, à la table d'honneur, MM. le colonel Bataille, représentant le Président de la République, MM. Lourties, Mesureur, André Lebon, Henry Boucher, anciens ministres du Commerce; Lépine, préfet de police; Pallain, gouverneur de la Banque de France; Expert-Bezançon, sénateur; Balsan, Prache, députés; Jules Dupré, chef du cabinet du ministre du Commerce, et, autour des autres tables, MM. Pinard, Marcilhacy, David-Mennet, Hartmann, Alfred Ancelot; Fillot, Ricois, Lucet, du *Bon Marché*; Honoré, Laurent, Meyer, des *Magasins du Louvre*; Cognacq, de la *Samaritaine*; Georges Raymond, de la *Place Clichy*, Laguionie, Worth, Emile Grébert, Perdoux, Bessand, Bellan, syndic du conseil municipal, Chandèze, Bousquet, directeurs au ministère du Commerce, Georges Martin, Mazure, Dezeaux, Derode, etc., etc. En tout, près de 350 convives.

Au dessert, les discours suivants ont été prononcés :

Discours de M. Charles LEGRAND

Président de l'Association du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.

Messieurs,

Je vous demande de vouloir bien vous unir à moi dans le toast que j'ai l'honneur de porter au nom de l'Association des tissus et matières textiles à Monsieur le Président de la République française. (*Approbation.*)

Depuis qu'il est à la tête de la première magistrature nationale, M. Loubet n'a cessé de montrer toute la sollicitude qu'il porte aux travailleurs.

Il en donne aujourd'hui une nouvelle preuve à notre groupe syndical en se faisant représenter à notre fête annuelle par un officier de sa maison militaire.

Je prie Monsieur le lieutenant-colonel Bataille de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République l'expression de notre profonde gratitude.

Je vous invite, Messieurs, à lever vos verres en l'honneur de M. Emile Loubet. (*Vifs applaudissements.*)

Monsieur le Ministre,

Avant de vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à vous avoir parmi nous ce soir, permettez-moi de remercier vos distingués prédécesseurs au département du Commerce, MM. Lourties, André Lebon, Mesureur, Henri Boucher, qui nous ont fait cette année encore le grand honneur de répondre à notre invitation.

Je suis heureux de les saluer ce soir dans l'enceinte de cette Exposition dont chacun d'eux a contribué à préparer le succès. (*Applaudissements.*)

Ce remerciement n'est point pour vous déplaire. Il vous prouve combien l'Association des tissus est reconnaissante à ses défenseurs naturels dans toutes les questions économiques d'ordre général intéressant nos corporations.

Aussi, ai-je grande hâte à vous témoigner dès aujourd'hui toute notre gratitude pour le concours si efficace que vous nous avez apporté, pour celui que vous nous apporterez encore, nous l'espérons, à propos des différents projets de loi si inopportuns, si inutiles, si périlleux, qui ne tendent à rien moins qu'à remettre en question les conventions internationales laborieusement conclues par vos prédécesseurs. (*Très bien.*)

Nous n'oublierons pas que devant le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie réuni par vos soins en session extraordinaire, vous n'avez pas hésité à déclarer que la stabilité de nos tarifs douaniers était une des conditions essentielles de notre prospérité industrielle et commerciale. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi d'ajouter que la stabilité dans les conditions du travail n'est pas moins nécessaire, car c'est elle qui permet d'assurer la permanence de la production, la certitude des salaires plus lucratifs, la possibilité de l'épargne, c'est elle qui permet de prévenir pour n'avoir pas à les réprimer les conflits irritants nés au cours ou à l'occasion du travail.

Vous avez compris, Monsieur le Ministre, qu'il fallait concilier le souci de l'humanité avec les nécessités actuelles de l'industrie française. (*Approbation.*)

Vous avez chargé également le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie de classer par ordre d'urgence les travaux d'améliorations à effectuer sur les voies ferrées, sur les voies de navigation et dans les ports maritimes pour assurer les approvisionnements en matières premières et en combustibles et surtout pour faciliter les exportations nationales.

De ce chef vous méritez particulièrement notre reconnaissance. L'industrie textile en général constitue un des principaux éléments de prospérité commerciale, et elle joue dans la vie des peuples civilisés un rôle considérable.

Les diverses corporations affiliées à notre Association qui transforment ou terminent les produits des industries textiles forment un groupe de fabriques très diverses, mais cependant homogènes.

Je puis les comparer à ces pavillons qui ornent en ce moment les rives de la Seine, où pas un ne ressemble à l'autre, mais où chacun concourt à un même but, contribue à un ensemble harmonieux et pittoresque. (*Applaudissements.*)

Nos industries textiles ont en outre un caractère particulier, elles exercent une action éminemment sociale.

La science, en des progrès et des applications souvent meilleures, a hâté leurs transformations techniques, tendant incessamment à une production plus économique, plus rapide, mais aussi plus étendue, et leur a permis de mettre à la portée des bourses les plus modestes le bien être, le confort, l'agrément non seulement dans le vêtement, mais encore dans l'ameublement du foyer. (*Très bien.*)

Mais si de cette façon elles sont depuis longtemps maîtresses du marché français, si même elles alimentent un important commerce d'exportation il leur est maintenant indispensable de trouver de nouveaux débouchés.

Les pays autrefois leurs tributaires sont devenus producteurs, de telle sorte que plus notre production augmente, plus les débouchés se resserrent. Non seulement l'Europe mais le monde entier se transforme.

Les courants séculaires sont détournés.

Cette situation économique a provoqué un mouvement spécial d'expansion dans nos industries textiles.

Plusieurs de nos confrères ne pouvant plus exporter dans certains pays ont entrepris d'y créer des fabriques, ils portent ainsi à l'étranger leur valeur professionnelle, leur goût, leur habileté, leurs tour de main; ils vont donc créer sur les marchés extérieurs une concurrence aux produits français à l'aide de cette science industrielle française dont je vous parlais tout à l'heure et grâce à l'esprit et aux idées de notre race, et cela au détriment de la masse des travailleurs français. Cette décentralisation au profit de l'étranger est déjà désastreuse pour le patrimoine national, et, si elle se généralise, combien l'avenir de nos exportations nous apparaît sombre.

L'initiative individuelle, les efforts persévérants, l'activité intelligente, infatigable des producteurs français demeureraient choses vaines.

Cependant si dans la civilisation ancienne, la suprématie des peuples s'exerçait par la force des armes, dans la civilisation moderne, les champs de bataille économiques sont aussi meurtriers que ceux où gronde le canon, et l'activité des échanges d'un peuple constitue à son profit une puissance égale à la force militaire. (*Vifs applaudissements.*)

N'est-ce pas notre commerce extérieur qui a fait la nation grande et forte, n'est-ce pas lui qui a développé ses énergies et constitué notre ressource suprême après les désastres de 1870?

Nous souhaitons donc que l'ère de nouvelles conquêtes soit momentanément close, que tous les efforts soient consacrés désormais à la mise en valeur des possessions acquises, à leur organisation financière et administrative. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous émettons le vœu de voir réaliser, grâce à des concessions réciproques, les accords internationaux sur lesquels vous nous avez fait l'honneur de nous consulter et qui tendent à la conclusion de conventions commerciales avec le Brésil, avec les Etats-Unis d'Amérique.

Nous estimons enfin que la satisfaction des intérêts économiques est la base la plus solide des alliances internationales; nous ne saurions faire aucune distinction entre les intérêts dits politiques et les intérêts commerciaux. C'est la loi des échanges qui contribue autant que la force de nos armes à assurer et à développer notre industrie dans le monde. (*Applaudissements prolongés.*)

Les considérations que je prends la liberté d'indiquer sommairement expriment les sentiments de tous les syndicats professionnels groupés ce soir autour de vous, Monsieur le Ministre, et dont vous ne pouvez méconnaître l'importance, car ils justifient cette parole si pénétrante de Tolain : « C'est dans les Chambres syndicales patronales et ouvrières que s'élaboreront toutes les grandes questions économiques.

Et en effet nos groupes syndicaux patronaux échappent aux haines politiques, ils constituent une zone neutre où s'accordent toutes les opinions et aussi tous les dénouements.

Si leur objet primordial est bien la défense des intérêts corporatifs, il leur appartient aussi de faire pénétrer dans l'esprit de tous leurs adhérents la nécessité de se préoccuper des questions de prévoyance sociale, de développer la grande idée de solidarité humaine, cette loi nécessaire, et d'appliquer cette idée non seulement aux rapports des chefs de maison entre eux, mais à leurs rapports avec leurs collaborateurs de chaque jour.

Guidée par ces idées qui ont heureusement germé, l'Association des tissus a fondé cette caisse de retraites dont je vous ai déjà, Monsieur le Ministre, expliqué le fonctionnement généreux, et qui est un lien de plus aussi bien entre les patrons et les employés d'industries similaires qu'entre toutes les Chambres syndicales adhérentes à notre groupe.

Œuvre d'initiative patronale, ne demandant rien à l'Etat, elle cimentera l'union et le caractère professionnel qui ont présidé au groupement de l'Association des tissus, elle amènera l'accord définitif et nécessaire, non pas du capital et du travail, mais des deux catégories de travailleurs, puisque le capital c'est le travail accumulé (*Très-bien.*)

Dans cette manifestation du labeur des peuples, nous affirmerons donc les progrès réalisés, non seulement au point de vue scientifique, industriel et artistique, mais aussi au point de vue social. (*Bravos répétés.*)

A côté des merveilles obtenues par l'outillage perfectionné de nos belles industries, nous montrerons l'outillage moral, c'est-à-dire toutes ces institutions de prévoyance, de mutualité, d'assistance n'ayant qu'un but, améliorer dans le présent comme dans l'avenir, la condition matérielle et intellectuelle de nos collaborateurs, même les plus modestes et les plus humbles.

Et plus que quiconque, j'en suis convaincu, vous apprécierez de tels efforts.

Vous nous écoutez avec tant de bonne grâce, soit dans les audiences que vous voulez bien nous accorder, soit dans les réunions syndicales où vous nous apportez l'éclat de votre parole, que vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, combien, dans ce pays en apparence si divisé, il y a de loyauté, de bon vouloir, d'union, de dévouement pour entreprendre, pour réaliser des œuvres fécondes, utiles à la paix sociale (*Vifs applaudissements.*)

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu présider ce premier banquet des syndicats professionnels, prélude de combien d'autres, cette sorte de veillée des armes dans ce Palais du Costume qui est ce soir le véritable palais de toutes les industries textiles, et dans un coin de ce champ de bataille pacifique où vous entendrez demain le bruit de nos machines, le battement de nos métiers, et ils domineront le cliquetis des armes, ils remplaceront la rumeur des soldats. (*Applaudissements prolongés.*)

En portant votre santé, Monsieur le Ministre, je bois au succès de l'œuvre de 1900, œuvre de concorde vraiment collective, émanation enthousiaste de nos syndicats professionnels, unis dans une même et grande pensée de réel patriotisme et qui permettra de faire tourner la noble émulation des travailleurs au profit d'un plus intime rapprochement entre tous les peuples. (*Double salve d'applaudissements acclamations.*)

Discours de M. DAVID-MENNET

Vice-Président de l'Association du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles.

Le président de notre Association a confié à son vice-président le soin très agréable de souhaiter la bienvenue aux hôtes et aux confrères qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence.

Je vous remercie, au nom de l'Association générale des tissus d'être venus en si grand nombre; croyez au très vif plaisir que nous avons de vous

venir aux absents qui me chargent de vous transmettre l'expression de leurs regrets :

MM. Mougeot, sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes. Delombre, ancien ministre du Commerce; Graux, Saint, Motte, députés.

M. Picard, commissaire général de l'Exposition, nous écrit qu'à la veille de l'ouverture de cette grande solennité il est obligé de se consacrer tout entier à sa tâche. Il est en de même de ses collaborateurs, MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, directeurs généraux; Chardon, secrétaire général; Blondel et Albert Legrand.

Nous avons les excuses de MM. de Selves, préfet de la Seine; Nicolas, directeur, et Breton, sous-directeur au ministère du Commerce; Pinguet, notaire, membre de notre conseil judiciaire.

Nous sommes heureux de saluer ici plusieurs membres du Parlement : M. Expert-Besançon, sénateur, l'un des plus actifs présidents de nos groupes syndicaux parisiens. Tous ceux qui, comme nous, l'ont vu à l'œuvre, ont chaleureusement applaudi à son élection au Sénat. (*Bravos*)

MM. les députés Balsan et Cauvin, qui tiennent une si grande place dans l'industrie des tissus, et M. Prache, député de la Seine.

M. le Président du Tribunal du commerce de la Seine, M. le Président de la Chambre de commerce de Paris, n'ont pas pu assister à ce banquet.

Ils nous donnent une nouvelle marque de leur sympathie en se faisant représenter par M. Dezeaux, président de section au Tribunal de commerce, et M. Derode, membre de la Chambre de commerce. Nous leur adressons tous nos remerciements ainsi qu'à leurs collègues, MM. Cornille, Hesse, Taconnet, Bouruet-Aubertot, juges au Tribunal de commerce. (*Aplaudissements.*)

M. Boverat, membre de la Chambre de commerce, M. Ancelot, membre de la Chambre de commerce, notre ancien et distingué président, M. Roy, secrétaire du Président du Tribunal de commerce, voudront bien recevoir nos sincères compliments.

M. Lépine, préfet de police, nous fait l'honneur de venir s'asseoir à notre table, je lui en exprime notre vive gratitude ainsi qu'à M. Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris, notre sympathique collègue de l'Association.

Nous avons la bonne fortune d'avoir au milieu de nous M. Bousquet, directeur général des douanes, et son prédécesseur, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, M. Pallain. Ceux d'entre nous, et ils sont nombreux, qui se trouvent en rapport avec la direction générale des douanes y reçoivent toujours l'accueil le plus obligeant et je suis très heureux de l'occasion qui nous est offerte de remercier les chefs de cette grande administration.

Bien souvent aussi les intérêts professionnels que notre Association a mission de défendre nous conduisent auprès des directeurs du ministre du Commerce, et nous sommes très reconnaissants de l'aide qu'ils nous prêtent. C'est pour nous un grand plaisir de voir à ce banquet M. Chandèze, directeur du commerce, à qui nous sommes attachés par une longue et précieuse communauté de travail, M. Collin Delavaud, directeur de l'Office national du commerce extérieur, M. Fontaine, directeur du travail, M. Paulet, chef de la division de l'Assistance et de la Prévoyance, M. Dupré, sous-chef de cabinet du ministre du Commerce, M. Mazure, qui représente au milieu de nous les services de l'Exposition. (*Applaudissements.*)

Fidèles à nos usages, les présidents des groupes syndicaux et des Chambres syndicales sont venus prouver une fois de plus la solidarité du commerce parisien.

Nous nous félicitons de voir dans cette réunion MM. Bertrand, président du groupe du bâtiment, Expert-Bezançon, président du comité central; Pinard, président de l'Alliance syndicale; Marguery, président de l'Alimentation parisienne; Boverat, représentant de M. Lasnier, président du groupe de la Bourse du commerce; Hartmann, président de l'Alimentation en gros; Levallois, président de la Chambre des tissus et nouveautés de France; Lefebvre, président de la Chambre des produits chimiques; Coulette, président de la Chambre de la passementerie.

M. Muzet, président du Syndicat général, s'excuse dans les termes les plus sympathiques d'être empêché, par un grand deuil, de passer la soirée avec nous.

A côté des présidents de nos syndicats commerciaux, nous sommes heureux de saluer les administrateurs, patrons et employés de la Caisse des retraites de l'Association des tissus; leur présence à ce banquet marque les liens d'amitié et de con- [illegible]

Merci, encore aux représentants de la presse qui ont accepté notre invitation, aux membres de notre conseil judiciaire, MM. Champetier de Ribes et Delaunay, et à l'excellente musique militaire que M. le Gouverneur militaire a bien voulu nous envoyer.

Messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur de vos invités et je vous donne rendez-vous, dans quelques semaines, à l'Exposition, où nous montrerons, en bons Français que nous sommes, que nous savons défendre l'honneur national sur tous les champs de bataille. (*Salve d'applaudissements.*)

Toast de M. PINARD

Messieurs,

Les présidents des groupes syndicaux, mes collègues, me font le grand honneur de me confier la parole pour vous remercier en leur nom comme au mien de votre très aimable invitation à votre banquet de ce soir.

Nos unions syndicales, Messieurs, sont la résultante de ce remarquable mouvement de confraternité et de solidarité qui, sous l'égide de la loi de 1884, pousse les industriels, les commerçants, à se réunir d'abord dans leurs Chambres corporatives pour l'examen de leurs intérêts professionnels, et à grouper ensuite ces syndicats en un même faisceau puissant pour l'étude et la défense des intérêts supérieurs du Commerce et de l'Industrie.

L'association, Messieurs, est la force démocratique par excellence; elle est le grand facteur, le seul facteur qui permettra la solution de ces problèmes sociaux si redoutables, et qui préoccupent, à l'heure actuelle, tous les bons esprits.

Messieurs, où pourrions-nous mieux parler d'union que dans cette enceinte, au milieu de ce Palais, au milieu de ce temple, pourrais-je dire, élevé à la paix, élevé à la concorde?

Aussi, Messieurs, je bois à l'association, à la solidarité syndicale, je bois à l'union intime du capital et du travail pour la prospérité et la grandeur de la France républicaine. (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs,

A la veille du grand tournoi international auquel nous avons convié le monde entier, je bois au triomphe de l'industrie nationale, je bois à la consécration du génie artistique et industriel de notre cher pays. Je bois à cette suprématie du goût qui caractérise toutes les créations françaises, et, par cela même, Messieurs, je bois au succès éclatant de l'Association des tissus et matières textiles.

Enfin, Messieurs, je tiens à porter un toast qui ralliera tous vos suffrages; je porte la santé de votre très dévoué, très distingué et très sympathique président, mon excellent collègue et ami, M. Charles Legrand. (*Applaudissements répétés.*)

Discours de M. MILLERAND

Messieurs,

Permettez-moi de remercier tout d'abord votre Président des termes dans lesquels il a porté un toast au Chef de l'Etat.

Si M. le Président de la République avait besoin, pour accomplir les devoirs parfois lourds de ses hautes fonctions, d'un réconfort autre que le témoignage de sa conscience, M. Loubet, j'en suis sûr, le trouverait dans ces manifestations chaque jour plus vives et plus nombreuses de sympathie et de respect qui saluent en lui le citoyen probe, l'homme de bien qui incarne avec tant de force et de justesse la figure du premier magistrat d'une grande démocratie. (*Applaudissements prolongés.*)

Messieurs, j'ai répondu avec d'autant plus de plaisir à l'invitation qui m'était adressée que je ne suis pas pour vous tous, et il y a longtemps déjà, un inconnu : nous fûmes complices; je parle au moins de quelques-uns de ceux que j'ai le plaisir d'apercevoir. Il y eut un temps où, côte à côte, nous essayions d'abaisser des tarifs qui, à ce moment-là, nous paraissaient un peu lourds et peut-être un peu périlleux.

Je rappelle le souvenir de cette campagne (d'ailleurs malheureuse) avec d'autant moins d'embarras qu'en entrant au ministère du Commerce, j'ai accepté avec une loyauté sans réticence le devoir d'appliquer le régime né des tarifs de 1892. Tout ce que je demande, tout ce que j'ai le droit, et j'ajoute le devoir de demander, c'est qu'on ne porte pas une main légère sur ces taxes, qui constituent aujourd'hui le régime économique de notre pays. C'est que, comme le rappelait tout à l'heure votre Président, on veuille bien se souvenir que la stabilité, en [illegible] est le premier besoin de l'industrie et du commerce, et qu'avant tout, il faut que vous sachiez sur quoi vous pouvez compter. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà pourquoi, Messieurs, j'ai consulté, dans des circonstances récentes, le Conseil supérieur du Commerce, qui, en toute indépendance, a émis un avis qui aura certainement, le moment venu, une grande autorité.

On se souviendra, en effet, que, dans l'examen toujours délicat, parce qu'il est toujours complexe, de ces questions de tarifs, il faut, au bout du compte, savoir subordonner les intérêts particuliers, si dignes d'attention qu'ils soient, à l'intérêt général, et que l'intérêt général peut-être le plus important, le plus immédiat de notre pays, c'est de défendre notre exportation; c'est de ne pas laisser porter la main sur ces forces vives de notre pays qui vont au dehors défendre non seulement nos intérêts matériels, mais nos intérêts moraux, notre suprématie politique, notre puissance morale, tout ce qui constitue la France. (*Applaudissements.*)

Entre toutes les industries, Messieurs, le ministre du Commerce n'a pas le droit d'avoir de préférence, et pourtant, si je m'écoutais, je serais tenté de dire que je m'en sens une pour ces industries qui, comme la vôtre, participent moins encore de l'industrie que de l'art, qui sont vraiment, par leur éclat, leur séduction, leurs variétés, une des représentations et non des moindres de l'art et du goût français. Et vraiment, dans ce Palais du Costume, au milieu de ces industriels qui font la mode, il me sera bien permis de remercier tout particulièrement et les patrons et les ouvriers et les ouvrières de ces industries féeriques qui vont porter si loin le nom, le renom de notre Patrie, de notre France.

Vous avez droit, Messieurs, à la reconnaissance du pays, et vous y avez droit à un double titre : pour être artistes, en même temps qu'industriels, vous ne vous en préoccupez pas moins avec une sollicitude agissante de ces grandes questions, qui sont, à l'heure où nous sommes, l'honneur, le tourment de tous les bons citoyens. Vous vous préoccupez des questions sociales; vous faites mieux que de vous en préoccuper, vous essayez de les résoudre.

Votre Président parlait tout à l'heure de cette caisse de retraites que vous avez eu l'heureuse et noble idée de fonder pour l'anniversaire de votre cinquantenaire.

Vous ne vous faites pas illusion sur les services que peut rendre cette caisse de retraites. Vous savez trop que, malheureusement, elle n'apportera qu'une aide un peu mince à ceux auxquels elle s'adresse. Et, cependant, vous n'avez pas hésité à la créer, et vous avez eu raison, parce que votre Caisse de retraites, elle vaut moins encore par le secours pécuniaire qu'elle porte à ceux auxquels elle s'adresse que par les sollicitations qu'elle leur donne, que par les provocations qu'elle leur adresse de penser à leur avenir, d'aller aux Caisses de secours mutuels, et, en fondant cette caisse de retraites, vous avez manifesté hautement que l'idée de solidarité devait être l'idée première qui unit, qui réunit patrons et ouvriers.

Voilà pourquoi je vous félicite et je vous remercie de vous montrer au grand public qui, demain, inondera ces avenues, sous cette face à la fois frivole et austère : là-bas, sur l'autre rive de la Seine, dans le Palais de l'Economie sociale et sur l'Esplanade des Invalides, et ici même, dans ce décor féerique où vous montrerez au monde comment s'habillaient nos ancêtres, et que nos contemporaines n'ont pas démérité de leurs grand'mères. (*Rires.*)

Messieurs, vous allez donner un grand exemple : je voudrais qu'il fût tout à fait suivi; je voudrais (le vœu que je vais émettre paraîtra peut-être au dehors bien ambitieux à quelques-uns, je suis sûr qu'il ne soulèvera ici aucune opposition), je voudrais que les paroles que prononçait tout à l'heure M. Pinard fussent plus étendues encore, eussent un sens plus large et plus complet que celui-là même qu'il leur a donné.

Il y a quelques mois, j'avais l'honneur de recevoir M. le Président de la République à sa première visite à l'Exposition; et, en le saluant, j'osai émettre le vœu que sa visite fût le signal de la Trêve de l'Exposition; malgré tout, en dépit de toutes les résistances, ce vœu a tout de même un peu été entendu. Oh! je n'en fais pas honneur à son auteur; s'il a été entendu, c'est qu'il était dans le cœur de tous. Le calme a commencé à renaître dans les esprits, en même temps qu'il se faisait dans la rue.

Que cette trêve continue; est-ce trop demander que de prier les partis d'oublier pour quelques mois les paroles de haine et de discorde, de se souvenir

que l'étranger est à nos portes, qu'il arrive, et que notre premier devoir est de nous souvenir que l'hospitalité fut jadis. qu'elle est encore une vertu essentiellement française.

Si nous pensions, Messieurs, à ce qui doit nous unir, au lieu de nous acharner à songer à ce qui nous divise, si nous voulions nous rapprocher (oh! seulement pendant ces quelques mois ; nous recommencerions après) (*rires et protestations*), si nous voulions pendant ces quelques mois nous rapprocher et nous unir simplement pour faire bon accueil à l'étranger qui arrive, pour lui montrer que ceux qui ont été capables de s'unir dans le travail pour faire ces prodiges qui vont se montrer sur les deux rives de la Seine sont bien capables aussi de prolonger pendant quelques semaines et quelques mois cette œuvre de concorde... Ah ! Messieurs, si c'était possible, ce ne serait pas le moindre mérite de cette grande, de cette féerique Exposition que d'avoir rappelé à tous les enfants de la même patrie que la concorde et l'union sont les conditions nécessaires à un grand peuple qui veut vivre, qui veut prospérer, et qui veut continuer à grandir. (*Applaudissements.*)

C'est parce que j'en ai l'espérance (l'Exposition aura pour nous cette vertu), que je vous demande en terminant de lever vos verres à ceux qui en sont les artisans, à tous, depuis l'homme éminent qui est à sa tête, qui dirige cette œuvre avec un zèle. une activité, un talent qui m'émerveillent chaque jour, jusqu'au plus humble de ses collaborateurs, jusqu'à cet ouvrier qui, à l'heure même où nous banquetons, à la lueur d'un lampe électrique, travaille encore à préparer l'Exposition, avec d'autant plus d'allégresse et d'empressement que, malgré tout, il sent au fond de lui que l'œuvre à laquelle il travaille est une grande œuvre, une œuvre féconde, une œuvre patriotique.

Messieurs, à l'Exposition, à tous ses artisans ! (*Salve d'applaudissements. Longues acclamations.*)

Messieurs, mon collègue, M. le Ministre de l'Instruction publique, n'a pas voulu me laisser venir les mains vides, et il a eu la pensée dont je lui suis très reconnaissant, de me remettre la rosette d'officier de l'instruction publique pour M. Barat, Etienne-Paul, secrétaire général de l'Association du Commerce et de l'Industrie des tissus et matières textiles. (*Triple salve d'applaudissements, longues marques d'approbation.*)

J'ai également le plaisir de remettre les palmes d'officier d'académie à M. Eugène Choquet, administrateur de la Caisse de retraites de votre société. (*Applaudissement unanimes, longues acclamations.*)

Avant de se retirer, M. le ministre du Commerce, aux applaudissements de tout le monde, a remis la rosette de l'instruction publique au très sympathique secrétaire général de l'Association des tissus, M. P. Barat, distinction que son intelligent dévouement à l'Association justifiait depuis longtemps, et les palmes académiques à M. Choquet, administrateur de la caisse des retraites, que nous sommes heureux, à notre tour, de féliciter.

H. G.

LES

CARTES D'ENTRÉE DES EXPOSANTS
DE LA SECTION FRANÇAISE

Afin de répondre aux questions qui nous ont été posées par de nombreux lecteurs, voici quelques indications utiles relatives à la délivrance des cartes dans l'Exposition aux exposants de la section française. Les cartes d'entrée délivrées aux exposants seront établies sur la photographie même des titulaires, laquelle sera fournie par eux avec l'indication, au dos de la photographie, de leurs nom, prénoms et adresse, la désignation de leur classe et leur signature. Une *seule carte d'entrée gratuite* est délivrée à chaque exposant, ou, le cas échéant, à son représentant dûment agréé par l'administration de l'Exposition. Les *exposants collectifs* doivent donc remettre à la direction des finances de l'Exposition, chargée de ce service, la photographie, *en double exemplaire*, de la personne qu'ils auront choisie pour être titulaire de la carte à laquelle leur collectivité a droit. Les exposants individuels qui se trouveraient dans l'impossibilité de faire usage de leur carte et dont l'enceinte de l'Exposition devront adresser au commissariat général, à la direction générale de l'exploitation, section française, une demande tendant à se faire substituer un représentant dont ils feront connaître les nom, prénoms et adresse ; l'administration statuera sur la demande et avisera l'intéressé de sa décision.

Nous avons l'honneur de prévenir nos Abonnés et nos Lecteurs que nous nous tenons à leur entière disposition pour tout ce qui concerne la **PUBLICITÉ** *à l'Exposition, soit par la presse (journaux français et étrangers), soit par l'affichage (prospectus, guides, plans etc.).*

Des arrangements spéciaux avec les Journaux et les Agences nous permettent de faire cette publicité dans les conditions les plus avantageuses d'exécution.

LE SERVICE D'INCENDIE

ET LES

MESURES DE SÉCURITÉ A L'EXPOSITION

Depuis l'origine, la préfecture de police, d'accord avec le commissariat général de l'Exposition, s'est préoccupée des dangers d'incendie et des mesures spéciales à prendre dans cet ordre d'idées pour toutes les constructions légères qui ont été érigées à l'Exposition. Une première commission a été instituée dans ce but, comprenant des représentants de la préfecture de police et du commissariat général, et elle a travaillé pendant deux ans, examinant successivement tous les projets de construction et d'installation; ainsi que les mesures de préservation prises ou à prendre. Le colonel Detalle, colonel du régiment de sapeurs-pompiers de Paris, M. Ch. Girard, directeur du Laboratoire municipal de la ville de Paris, et M. Bunel, architecte en chef de la préfecture de police, sont membres de cette commission à laquelle ils ont apporté leur grande compétence.

Tous les pavillons étrangers, les concessions, les installations de tout ordre ont été examinés au rapport de M. Bunel : le savant architecte, membre de la commission supérieure des théâtres, a été la cheville ouvrière de la première commission en question de l'Exposition ; le colonel Detalle s'est occupé particulièrement des ressources en eau et de l'organisation des secours avec son personnel.

Pour compléter cet important travail et le sanctionner, tout récemment M. Lépine a organisé une seconde commission de revision qui va reprendre, point par point et installation par installation, tout le travail de la première commission, étudier de nouveau les mesures proposées, en vérifier l'efficacité.

On voit combien, à juste titre, le préfet de police se préoccupe d'assurer la sécurité, à tous points de vue, dans la vaste enceinte. M. Lépine, désireux de revoir lui-même, en détail, tout ce qui a été fait, a décidé de présider lui-même cette seconde commission : il donne ainsi au public les garanties résultant de sa haute autorité, de son indiscutable compétence, en même temps qu'il le rassure en assumant, dans ces circonstances importantes, l'entière responsabilité des mesures prises en vue de la préservation générale.

Nouvelles et Échos

Le Comité français des Expositions à l'étranger a prié M. le ministre du Commerce et de l'Exposition de vouloir bien, comme ses prédécesseurs, présider son banquet annuel.

[illegible]

de MM. les commissaires généraux des sections étrangères pour les remercier de l'accueil chaleureux que les membres du comité français ont toujours reçu à l'étranger, au cours des differentes expositions auxquelles il a pris part, depuis sa fondation.

Ce banquet, qui aura lieu le vendredi 6 avril prochain, au *restaurant Champeaux* du *Palais du Costume*, c'est-à-dire dans l'enceinte même de l'Exposition, promet d'être des plus brillants, car tous les commissaires généraux étrangers se sont empressés d'accepter l'invitation du comité.

***

On monte le quatrième des groupes de bronze doré qui vont décorer les quatre pylônes du pont Alexandre-III. On a procédé comme pour le troisième, dorant d'abord à terre, en toute tranquillité, la masse énorme, avant de la hisser, au moyen de moufles, sur son socle. Dans deux ou trois jours, l'échafaudage même aura disparu ; le parapet, espérons-le, sera mis en place complètement, l'ouvrage sera enfin achevé. Il devait l'être, dans les prévisions, à la fin de l'année 1899! Mais cette fois il le sera bien, car les terrassiers, aux abords, achèvent leur œuvre et les paveurs ont même commencé à opérer. Cette partie, au moins, sera finie pour l'ouverture.

***

MM. les Commissaires généraux étrangers ont commencé leurs réceptions, et c'est le très sympathique et distingué commissaire général de la Suisse, M. Gustave Ador, qui a donné la première des fêtes que les représentants des nations étrangères se proposent d'offrir, au cours de l'Exposition.

Cette fête a été des plus brillantes. Elle a eu lieu à la galerie des Champs-Élysées, rue de Ponthieu, lundi dernier, 19 mars.

C'est Mme Gustave Ador qui recevait ses invités, avec la grâce charmante qui la distingue.

On a dansé jusqu'à 5 heures du matin.

Nous avons remarqué parmi les invités de M. Gustave Ador MM. de Raffalovich, vice-président de la commission impériale russe et Mme Raffalovich ; le docteur Richter, commissaire général de l'Allemagne; Emile Robert, commissaire général adjoint de la Belgique et Mme Emile Robert ; le comte Raben-Levetzan, commissaire général du Danemark et Mme la comtesse Raben-Levetzan ; le marquis de Villalobar, délégué royal de l'Espagne; Aladar de Navay de Foldeak, délégué du commissariat général de Hongrie ; Lardy ministre plénipotentiaire de la Confédération helvétique; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900 ; Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation et Mme Delaunay-Belleville; Stéphane Dervillé, directeur général de la section française; Bouvard, directeur de l'architecture, Mme et Mlle Bouvard ; Henri Chardon, secrétaire général et Mme Henri Chardon ; Albert Legrand et Mme Albert Legrand ; Bonnier, architecte en chef des installations et Mme Bonnier ; Roy, architecte des installations de la section française; Alfred Ancelot, président du comité français des expositions à l'étranger et Mme Alfred Ancelot; le baron van Asbeck, délégué du commissariat général des Pays-Bas; Du Vivier de Streel; Gariel, etc., etc.

***

Le sculpteur Puech travaille, à cette heure, au buste du Président de la République. L'artiste a fait du cabinet de M. Combarieu son atelier. Devant l'alcôve où était dressé le lit de Napoléon Ier, est placé le chevalet sur lequel le sculpteur pétrit sa glaise. Le Président, assis dans un fauteuil, lui a déjà donné quatre séances.

M Puech, en artiste soucieux de bien faire, n'a été content de son œuvre qu'à la quatrième séance de pose. L'œuvre s'annonce fort bien, et [illegible] montre très satisfait. Il faudra

encore quatre ou cinq séances de pose pour la terminer.

Le buste doit être prêt pour l'Exposition universelle, où il figurera.

*
* *

Les amateurs possédant des objets d'ameublement de l'époque Directoire et de l'époque romantique, et disposés à prêter ces objets pour l'Exposition universelle de 1900 (Musée centennal du groupe XII : décoration et mobilier) sont priés de faire parvenir leur nom, leur adresse et la désignation de ces objets au secrétaire du groupe XII, 2 *bis*, avenue Rapp.

*
* *

On écrit de *Cherbourg :*

Le trafic par les paquebots transantlantiques qui font escale dans ce port augmente dans d'énormes proportions. En vue du mouvement que créera l'Exposition universelle, le service à partir du 1er avril entre la France et l'Amérique et *vice versa* par les paquebots allemands sera quotidien.

*
* *

Les adeptes, les amis, les fervents de l'astronomie s'intéressent fort à la grande lunette de l'Exposition de 1900 et nous en ont demandé des nouvelles. Voici où en est le bel appareil qui doit faire réaliser aux visiteurs le célèbre « voyage dans la lune ». Le sidérostat monstre qui doit, en tournant, renvoyer les rayons lunaires et les vues de l'astre dans la grande lunette horizontale est complètement monté : il va être muni de ses verres, miroir et objectif. Le miroir de ce sidérostat, qui pèse le joli poids de quatre mille kilogrammes (quel face-à-main pour la lune !), sera transporté le 1er mars des ateliers du construteur M. Gautier, au palais de l'Optique, près de la tour Eiffel. Dès que ce miroir aura été argenté sur place, l'appareil sera entièrement prêt pour procéder aux observations et aux photographies dont tout le monde savant et le public même attendent les résultats avec beaucoup de curiosité.

*
* *

On écrit de *Berlin :*

Pour faciliter la visite de l'Exposition aux officiers allemands, un ordre du cabinet de l'empereur rapporte les mesures prises, au lendemain du vote de la loi française sur l'espionnage de 1886, à l'égard des officiers se rendant en France.

Cet ordre permet dorénavant aux officiers de l'armée active allemande de voyager en France aux mêmes conditions que dans les autres pays, sauf cependant en ce qui concerne la visite de certaines villes-frontière, comme Belfort, Saint-Dié, Lunéville et Nancy.

Il est recommandé cependant aux officiers se rendant en France de s'abstenir de tout acte qui pourrait donner lieu, même d'une façon très détournée, à l'application de la loi française sur l'espionnage. On leur enjoint aussi de déclarer dans les vingt-quatre heures qui suivent leur arrivée, leurs titre et qualité et de faire en même temps une déclaration à l'ambassade ou au consul allemand.

*
* *

La vélocipédie tient une place importante, comme on peut le penser, dans les concours internationaux d'exercices physiques et de sports organisés à l'Annexe de Vincennes pendant l'Exposition. Le comité consultatif spécial chargé de cette organisation a pour président M. Quentin-Bauchart, membre du Conseil municipal de Paris, pour vice-présidents MM. Pagis, le docteur Léon Petit et Pierre Giffard, pour secrétaire M. Henri Lapauze. L'emplacement du concours international qui se tiendra du 9 au 16 septembre est la [illegible] trouvons dans le programme un grand prix de l'Exposition, un handicap international, une course interrégionale, une grande course des Nations, le prix des Etrangers, la course du Bol d'Or, etc. Le règlement est celui des courses de l'Union vélocipédique de France : toutes les courses, sauf le handicap et la course des primes, comportent l'obligation absolue de partir. En somme, la vélocipédie aura à Vincennes, en 1900, sept journées tout à fait brillantes.

Un article de M. J. CORNÉLY

Nous reproduisons volontiers l'article que M. J. Cornély a écrit, il y a quelques jours, dans le *Figaro*, parce qu'il traduit très exactement les sentiments de ceux qui, comme nous, voient dans l'Exposition « l'armistice » attendu, souhaité.

C'est la thèse que nous n'avons cessé de défendre durant six années, et nous sommes heureux de la voir soutenue, à son tour, par un maître de la plume.

J'ai dîné hier à l'Exposition, au *Palais du Costume*, Champ-de-Mars, dans un restaurant complètement installé, inondé de lumière électrique, et j'ai très bien dîné. L'amphitryon était l'Association du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles présidée par M. Ch. Legrand. Nous étions deux cent cinquante convives présidés par M. Millerand, ministre du Commerce

Nous avons entendu, au dessert, d'excellentes paroles de solidarité sociale, de concorde et d'apaisement. C'était d'abord M. Ch. Legrand remerciant le ministre de veiller à la stabilité des tarifs douaniers, condition indispensable de la prospérité de nos exportations et, par conséquent, de notre action matérielle, morale, politique, et annonçant la fondation d'une caisse de retraite pour les employés ainsi solidarisés avec la prospérité des maisons qu'ils servent.

C'était ensuite le ministre lui-même levant son verre en l'honneur des artisans de l'Exposition, depuis le directeur général jusqu'à l'ouvrier qui, au dehors, éclairé par un foyer électrique, travaille joyeusement à l'œuvre commune.

— Faisons trêve à nos discordes ! s'est-il écrié, oublions ce qui nous divise pour ne penser qu'à l'œuvre qui nous unit dans la pratique commune de cette vertu si française : l'hospitalité. Ne montrons à l'étranger qu'une famille pacifiée.

Ces paroles étaient bues et applaudies par tous ces hommes de commerce, d'industrie, par tous ces gens qui travaillent et produisent ; et j'étais heureux de les voir. Il me semblait qu'au-dessus du palais, la Concorde planait dans la nue, écartant de ses ailes remuées les pensées mauvaises qui nous rendent ennemis.

Je suis, j'en fais l'aveu, un fanatique de l'Exposition ; de cette Exposition que de pauvres serins, ivres d isolement, dénigrent avant de l'avoir vue ouverte. Mais si je l'aime, si j'y passe tous mes instants libres, ce n'est pas seulement parce qu'elle sera une merveille de goût et d'ingéniosité, un effort superbe du génie français.

Ce n'est pas seulement parce qu'elle force l'homme qui pense à s'attendrir devant le concours de tant de bonnes volontés et de dévouements. Ce n'est pas seulement parce que je suis sûr que lorsque, le 14 avril, le voile tombera devant le public, ce sera un cri général de stupeur et de stupéfaction. Ce n'est pas seulement parce que je songe à ces millions d'enfants qui viendront y ouvrir les yeux au monde extérieur, à ces millions d'humbles qui se mettront sous la cascade des écus et emporteront chacun quelques gouttes de la rosée bienfaisante.

C'est parce que je pense qu'elle sera pacificatrice. C'est parce que je crois que lorsque le public aura dans les bras ce superbe joujou, il ne voudra plus entendre parler de la politique et de la désunion nationale ; qu'il sera comme une petite fille qui devient gentille dès qu'on lui prête sa poupée.

C'est parce que j'espère qu'en se voyant si féconde, la France comprendra la nécessité d'être sage. Et qu'en voyant avec quel empressement et quelle bienveillance les nations étrangères ont répondu à son appel et dépensé leur argent et leur peine pour figurer au rendez-vous amical, la France préférera les luttes courtoises de l'industrie, où la [...]flits qui ruinent, qui tuent et qui désolent, et dont on ne peut évoquer l'éventualité sans blasphémer contre la civilisation et le bon sens...

L'Exposition sera l'armistice. C'est pourquoi je l'aime.

J. CORNÉLY.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. Adolphe Chérioux sur l'état d'avancement des travaux de l'Exposition universelle.

M. Adolphe Chérioux. — Messieurs, la question que je vais poser à l'Administration est relative à l'état d'avancement des travaux de l'Exposition universelle de 1900.

Les mauvais temps que nous venons de subir ont eu pour conséquence un ralentissement considérable, je dirais volontiers un arrêt dans les travaux.

Les pessimistes en concluent que l'ouverture n'aura pas lieu à la date fixée. Il importe que nous soyons renseignés à cet égard et que la population parisienne soit complètement rassurée.

Tous les ans, pendant l'hiver, un arrêt se produit dans les travaux, aussi je pense que l'Administration a dû prendre ses précautions pour que la mauvaise saison ne soit pas une cause de retard à l'achèvement des constructions.

J'ai visité dernièrement les chantiers et j'ai pu me rendre compte que les personnes peu compétentes pourraient avoir l'impression que l'ouverture n'eût pas lieu à l'expiration du délai imparti. Une déclaration de l'Administration s'impose donc. Dans le voyage que les délégués de la 3e Commission ont fait récemment en Belgique, en Allemagne et en Hollande, la même question nous a été posée : Serez-vous prêts à la date fixée ?

J'ajoute que partout nous avons pu constater que les préparatifs sont considérables et nous avons eu l'heureuse satisfaction de remarquer l'empressement que les étrangers apportent à vouloir figurer dignement à notre Exposition universelle.

Si nous nous en rapportons aux préparatifs considérables qui sont faits partout, ainsi qu'aux travaux gigantesques qui sont en cours : si nous tenons compte également des impressions que tous, dans cette assemblée, nous avons recueillies, il est permis d'affirmer sans crainte d'être démenti par les faits que le succès de cette Exposition dépassera de beaucoup celui des précédentes.

L'on comprendra facilement combien il est important que l'Administration vienne nous dire à cette tribune si l'état d'avancement des travaux permet d'espérer que l'ouverture de l'Exposition universelle de 1900 aura lieu à l'époque fixée.

M. Arsène Lopin. — Je ne puis qu'appuyer les observations que vient de présenter mon collègue Chérioux.

Il faut absolument que nous soyons fixés sur la question. Des intérêts considérables sont en jeu, et il importe de savoir si l'Exposition ouvrira à la date du 15 avril, comme cela avait été primitivement décidé.

M. Chautard. — Le quartier que je représente est également intéressé au prompt achèvement des travaux, mais j'avoue que, pour ma part, il ne me paraît pas possible que l'Administration soit prête à l'époque indiquée.

M. le Directeur administratif des services municipaux d'Architecture. — Je n'hésite pas à déclarer, Messieurs, que malgré les difficultés présentées par la température exceptionnelle et les pluies continuelles que nous subissons depuis le mois d'octobre, l'Administration est en mesure d'ouvrir l'Exposition à l'époque fixée, c'est-à-dire le 15 avril.

M. Grébauval. — Reste à savoir ce que l'on y montrera.

M. le Directeur administratif des services municipaux d'Architecture. —Vous savez, Messieurs, que notre industrie parisienne n'est jamais embarrassée et qu'elle sait, au dernier moment, tout mettre au point en donnant ce que l'on appelle vulgairement le coup de collier final.

M. Adolphe Chérioux. — Les déclarations de M. le Directeur me rassurent et j'espère que toute diligence sera faite pour que l'ouverture de l'Exposition ne soit pas retardée et qu'on n'offre pas aux visiteurs un vaste chantier de construction.

L'Exposition Universelle de Liége

EN 1903

Le Conseil communal de Liége, dans sa séance du 12 février, a voté les crédits nécessaires à l'exécution des grands travaux projetés et a ratifié la convention à intervenir entre la ville de Liége et le gouvernement.

A peine cette nouvelle s'est-elle répandue dans le public et dans la presse européenne que déjà des demandes d'emplacements sont parvenues de l'étranger.

En haut lieu, on est très satisfait de ces bonnes nouvelles. Le haut patronage de Sa Majesté, promis déjà lors de la visite que fit au Roi le Conseil d'administration, le 16 juillet dernier, est pour ainsi dire chose faite et cette « estampille royale » ne sera pas pour nuire au prestige de l'Exposition auprès des producteurs de tous pays. Quant aux patronages du ministère du travail, du gouverneur et du bourgmestre de Liége, ils sont tout acquis, naturellement.

Bref, tout s'annonce sous d'heureux auspices et nous croyons savoir que l'Exposition universelle de Liége en 1903 sera au moins aussi importante que celles d'Anvers et de Bruxelles.

L'Exposition des anciennes Ghildes

ET CORPORATIONS A LIÉGE

Le jour approche ou Liége va se réveiller sous une manifestation artistique qui fera époque dans ses annales.

C'est en effet, le 20 mai prochain que se fera l'ouverture de l'Exposition des anciennes ghildes et corporations et de l'art ancien.

Des coins les plus reculés de la Belgique et notamment des provinces flamandes, où sont restées debout de nombreuses ghildes, corporations, chambres de rhétorique, de même que de la Flandre française et du Limbourg hollandais, les adhésions affluent.

Cette dernière province, dont Maestricht est le chef-lieu, n'a jamais su oublier ses anciennes attaches à la principauté de Liége. Aussi ne néglige-t-elle aucune occasion pour venir fraterniser cordialement avec le pays de Liége, dont elle a fait partie.

Le sous-comité maestrichtois bat le rappel par toute la Hollande en vue de lui acquérir le concours des anciennes ghildes et corporations hollandaises et d'augmenter les richesses de l'Exposition de l'art ancien.

Ces ghildes exposeront des pièces de premier ordre, conservées dans les musées et par les Sociétés d'Obbicht et d'Herkenbosch, de Werth, de Spenbeck, Venloo et Fauquemont; la verge de justice de Ureth, pièce unique; les curieux costumes des arquebusiers de Gronsveldt et de Fauquemont; les géants Valnas et son épouse et le dragon de Beezel, etc.

Disons aussi que M. le commissaire de la Reine à Maestricht a pris le sous-comité maestrichtois sous sa haute protection.

Le jour du cortège, fixé au 3 juin, jour de la Pentecôte, verra affluer en notre ville un monde considérable. Ce cortège sera composé des ghildes, corporations, chambres de rhétorique, géants, personnages légendaires, etc.

L'Exposition de l'art ancien sera une révélation des chefs-d'œuvre des grands maîtres liégeois, et on y verra des sculptures, de l'orfèvrerie, des verreries à la façon de Venise, du mobilier liégeois, des costumes, des armes, etc., la plupart de ces objets n'ayant jamais été exposés.

Dès à présent, le Comité organisatuer a reçu les adhésions de la comtesse et des comtes d'Ausembourg, descendants des héritiers du prince de Velbruck ; de Mme la marquise de Peralta, qui habite dans son château de Kinkempois de resse et d'autres, provenant de la collection formée jadis par le chanoine Hamal; du baron de Chestret du Haneffe, du baron de Sélys-Longshamps, du baron de Sélys-Fanson; de M. le sénateur Braconier-Lamarche, propriétaire du château de Modave, où vécurent les ducs de Montmorency; des héritiers de feu Edmond Van Zuylen, dont les superbes collections n'ont jamais vu le jour et qui, à elles seules, constituent un musée ; M. de Somzée, M. de Soer de Solières, collectionneurs, etc., ec.

LE BUREAU CENTRAL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

à l'Exposition

On vient d'inaugurer le bureau central des postes et télégraphes de l'Exposition, placé avenue La Bourdonnais, près de la porte Rapp. C'est ce bureau, véritable clé de voûte postale et télégraphique, qui assurera l'énorme service de la réception, de l'expédition et de la distribution de toutes les correspondances postales, télégraphiques et téléphoniques dans toute l'enceinte de l'Exposition. Aussi, dans l'intérêt de la régularité future que l'on veut aussi parfaite que possible, M. Millerand, ministre du commerce et de l'industrie et M. Mougeot, sous-secrétaire d'État, ont-ils décidé de faire procéder, un mois avant l'ouverture officielle de l'Exposition, au fonctionnement de tous les rouages de cette organisation spéciale préparée depuis plusieurs mois par M. Serres, qu en est le receveur en chef. Le bureau central de l'Exposition assurera la réception des correspondances de tous les bureaux ambulants arrivant a Paris et expédiera sous transit à l'Hôtel des postes toutes les correspondances sur les trains-poste. De ce bureau partiront quarante-deux distributeurs des postes et quarante facteurs télégraphistes speciaux. Par une petite dérogation aux règlements existants qui sera fort appréciée des exposants, les abonnements au téléphone peuvent être contractés au bureau central de l'Exposition, sans aucun autre déplacement pour les intéressés. L'ouverture des bureaux annexes du pavillon de la Presse, du pont de l'Alma, du pont d'Iéna, de l'avenue Suffren, des Invalides et du palais des Beaux-Arts, aura lieu du 25 mars au 15 avril, de telle sorte que le service complet fonctionnera le jour même de l'ouverture de l'Exposition. Le service télégraphique de la tour Eiffel sera prêt à fonctionner à la même date. Les cinquante cabines téléphoniques de l'Exposition sont en amenagement avec leur réseau de fils. Le commissariat des Etats-Unis a été autorisé à faire fonctionner un service postal dans la section américaine qui sera très intéressant et documentaire au point de vue pratique ; ce « service-changer » est, cela va sans dire, rattaché au service français, et c'est M. Serres qui a été accrédité par l'administration française pour le representer auprès du commissariat général américain; on ne pouvait le mettre en de meilleures mains.

LA

PHOTOGRAPHIE ET LES PHOTOGRAPHES

A L'EXPOSITON

Un arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, pris sur la proposition du commissaire général, réglemente ce qui concerne la photographie à l'Exposition. En voici les principaux points : l'usage, dans l'Exposition, des appareils de photographie dits *appareils à main* est libre pendant toute la durée d'ouverture au public et n'est assujetti à aucune redevance.

L'usage des appareils à pied ne peut avoir lieu que jusqu'à une heure de l'après-midi. Il est subordonné à une autorisation écrite délivrée par avance. L'autorisation est donnée, soit pour une séance, soit pour la durée de l'Exposition. Dans le premier cas, le permissionnaire reçoit un ticket spécial du prix de 25 francs par appareil, dont le talon doit être détaché à l'entrée. Dans le second cas, l'abonnement est constaté par une carte portant la photographie du permissionnaire.

Il donne lieu au payement d'une redevance de 1,000 francs par appareil. Le payement de ces redevances ne dispense ni l'opérateur ni ses aides des droits d'entrée dans l'enceinte.

Aucun objet exposé ne peut être photographié sans l'autorisation écrite de l'exposant. Les intéressés doivent également se pourvoir, auprès des commissaires généraux étrangers et des concessionnaires, de l'autorisation nécessaire pour la reproduction de leurs palais et pavillons. Ils assument l'entière responsabilité des reproductions et garantissent contre tout recours l'administration de l'Exposition

Enfin, les opérations doivent être conduites de manière à n'apporter aucune entrave à la circulation et les porteurs d'appareils sont tenus de se conformer, à cet égard, aux injonctions des représentants de l'administration. La faculté de photographier demeure d'ailleurs soumise à tous les règlements intervenus ou à intervenir dans l'intérêt du bon ordre et de la police de l'Exposition.

L'AUTOMOBILISME

Ses Concours internationaux
Ses Fêtes à l'annexe de Vincennes
pendant l'Exposition

On sait que l'organisation des concours internationaux et des fêtes de l'automobilisme à Vincennes, pour l'Exposition de 1900 a été confiée, par l'administration, à l'Automobile-Club de France. Une commission a été nommée comprenant, outre l'organisation spéciale de l'Automobile-Club, un certain nombre de membres désignés par le ministre du commerce et de l'industrie. Cette commission vient de se réunir pour la constitution de son bureau qui a été formé ainsi qu'il suit : Président d'honneur, le baron de Zuylen de Nievel ; président, M. Forestier; vice-président, MM. Jeantaud, comte de Dion et Rives ; secrétaire, M. de Chasseloup-Laubat. Cinq sous-commissions ont été constituées pour étudier et établir le programme des différents concours, lesquels auront lieu ainsi qu'il suit : en mai et en août, tourisme et voiturettes ; en juin, voitures de place et de livraisons ; en juillet, concours de vitesse ; en septembre, poids légers; en octobre, poids lourds. M. Jeantaud a donné quelques indications générales sur l'exposition de l'automobilisme à Vincennes.

Cette exposition, pour laquelle on s'est disputé les emplacements, occupera une surface de 3,500 mètres, plus un millier de mètres dans le palais du Cycle pour les pièces détachées. Afin de vulgariser l'automobilisme, l'administration autorise, en principe, les exposants automobilitiques à faire des transports de visiteurs entre le lac Daumesnil et les points de débarquement des visiteurs venant à Vincennes, c'est-à-dire les stations de Saint-Mandé et de Bel-Air, la gare du métropolitain, le débarcadère des bateaux-mouches ; la distance à parcourir dans ce transport est d'environ deux kilomètres ; une redevance sera perçue obligatoirement sur chaque voyageur transporté ainsi, et cette redevance sera partagée par moitié entre l'Exposition de 1900 et la section de l'automobilisme ; son maximum a été établi, en principe, à 2 francs, mais on peut penser que l'on se tiendra bien au-dessous de ce maximum. La section d'automobilisme consacrera, d'ailleurs, la moitié des recettes qui lui reviendront ainsi à l'organisation de fêtes sportives du jeudi, courses de motocycles, d'obstacles, courses fleuries, etc. On parle aussi de l'organisation de promenades sur piste dans des automobiles électriques munis de trolleys

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 mars.

Les télégrammes d'Afrique du Sud prouvent que les Boers sont loin d'avoir renoncé à la lutte : on annonce même que les Anglais auraient subi sur quelques points d'assez sérieux échecs. Ces nouvelles, quoique demandant confirmation, alourdissent le marché de Londres et ont, au début, une certaine répercussion ici : mais, si les Mines d'or restent faibles, les valeurs du Parquet se raffermissent rapidement et la clôture est généralement bonne.

Le 3 o/o, après avoir fléchi à 101 30, finit par retrouver à 101 40 son dernier cours d'hier.

L'Italien est peu animé à 94 25.

Un vif mouvement de reprise se manifeste sur l'Extérieure, qui passe de 72 40 à 72 70.

Les Sociétés de crédit se maintiennent sans grands changements, sauf la Banque de France qui s'alourdit à mesure que diminuent les craintes de tension monétaire ; elle reste à 4250, en perte de 25 fr. ; le Lyonnais termine à 1139, la Banque de Paris 1169, la Banque internationale à 611.

Les Tramways de l'Ouest parisien s'écartent peu du cours de 660 ; la Joltaia Rieka est très ferme à 133, ainsi que la Compagnie générale de construction à 165 ; l'Oural-Volga est mieux à 395.

Le Rio se remet rapidement de sa faiblesse d'hier ; le bilan fait ressortir, somme toute, des résultats très favorables ; les cours progressent de 1386 à 1406.

Les mines d'or restent lourdes : les Rand Mines à 940, les Goldfields à 183 50, l'East Rand à 168.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	101 40	Turc D.	23 ..
Italien	94 25	Banq. Ottomane.	576 ..
Extérieure	72 70	Rio	1406 ..

VALS BÉATRIX

Les eaux minérales de Vals ont, dans le monde entier, une réputation justement méritée. Parmi les nombreuses sources du bassin des Cévennes, exploitées sous le nom générique d'Eaux de Vals, nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs l'eau de la source **Béatrix**, qui fait partie du groupe des sources dites « **les Meilleures** » de Vals. La source **Béatrix**, dont il se vend plus d'un demi-million de bouteilles par an, est recommandée par les médecins à cause de sa légèreté, de son goût agréable, et surtout par la graduation merveilleusement équilibrée de ses principes minéralisateurs, l'abondance de certains d'entre eux, tels que : acide carbonique qui la rend très gazeuse, la lithine — *Béatrix est la plus riche des eaux de Vals en bicarbonate de lithine* — et la quantité relativement faible de bicarbonate de soude qui fait qu'elle n'affaiblit pas, tout en étant éminemment digestive. On l'emploie toujours avec succès dans les maladies chroniques du tube digestif, contre la dyspepsie, les affections du foie, la goutte, le rhumatisme et la gravelle.

Se trouve dans toutes les pharmacies et chez les marchands d'eaux minérales.

Dépôt général à Paris : 64, avenue de la Gare.



7e Année. — N° 141 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Mars au 10 Avril 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	2 fr. 50
Avis et Communications	—	3 fr. »
Réclames	—	5 fr. »

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER

12, rue Cambon, Paris

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS		
Paris	Un an.	8 francs
Départements	—	9 —
Étranger	—	10 —

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Le Banquet du Comité français des Expositions à l'Étranger

AU RESTAURANT CHAMPEAUX (PALAIS DU COSTUME) — RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

BULLETIN

Paris, 10 avril 1900.

Depuis six ans que ce journal paraît, nous n'avons jamais cessé de dire que la France ferait honneur à sa signature, et que le 14 avril 1900, l'Exposition Universelle ouvrirait ses portes à ses invités des cinq parties du monde.

La France a tenu parole. Samedi prochain, quand M. Loubet, Président de la République, en présence des représentants de toutes les puissances étrangères, déclarera l'Exposition ouverte, l'Exposition le sera effectivement.

Il n'y a que les grincheux qui en douteront encore.

De ce que quelques palais sont en retard, quelques installations inachevées, faut-il en conclure que l'Exposition n'est pas prête, et qu'il aurait fallu en retarder l'inauguration de quinze jours ?

Mais dans quinze jours, étant donné le tempérament de quelques entrepreneurs — ils sont très rares heureusement — les parties en retard n'auraient pas fait le moindre progrès, si le public n'était pas admis à donner lui-même son avis sur l'état d'avancement des travaux, sur certains points.

Que va-t-il se passer en effet ?

Il va se passer ceci, c'est que la foule des visiteurs évitera les parties inachevées, et ce sera tant pis pour l'exposant. Il sera le premier puni. Alors les entrepreneurs se presseront, et vous verrez que ce ne sera pas long. ...

Voilà quinze jours que nous ne quittons pas les chantiers, et chaque jour, au fur et à mesure que nous approchons de la date du 14, nous apporte une nouvelle surprise, un nouveau motif d'émerveillement. C'est tous les jours, un changement de tableaux, comme dans les féeries.

L'Exposition de 1900 sera la merveille des merveilles, et toutes ses devancières seront oubliées. Que les grincheux en prennent philosophiquement leur parti.

Nous prédisons à MM. Picard, Delaunay-Belleville, Dervillé, Bouvard, à tous les ouvriers de cette grande œuvre, le succès, disons mieux, le triomphe le plus complet.

Le 15 avril au matin, personne n'osera plus le leur contester. H. G.

LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

Le Conseil des ministres, qui s'est réuni ce matin, a consacré la majeure partie de sa séance à l'examen des questions que soulève l'inauguration de l'Exposition. Le programme de la cérémonie est réglé dans les conditions que nous avons déjà fait connaître.

salle des Fêtes, au Champ-de-Mars, avec une escorte officielle ; les présidents et les membres des bureaux des Chambres seront escortés de la même manière.

Le Président de la République recevra dans sa tribune les présidents des Chambres, les ministres et les membres du corps diplomatique. Seront invités à la cérémonie, les membres du Parlement, les représentants de tous les grands corps de l'Etat, les membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, les Commissaires généraux étrangers et les membres principaux des comités, etc.

Des discours seront prononcés par M. Millerand, ministre du commerce, en remettant l'Exposition au chef de l'Etat ; M. Loubet répondra, et M. Waldeck-Rousseau prendra, le dernier, la parole. Puis aura lieu la visite de l'Exposition.

Le public ne sera pas admis, ce jour-là, à l'Exposition. Ne pourront y pénétrer que les personnes munies d'une invitation spéciale. Le lendemain, dimanche, l'Exposition sera ouverte au public, dès le matin.

Ajoutons que, sur l'invitation du Ministre du Commerce, toutes les administrations ont reçu l'ordre de pavoiser et d'illuminer les monuments publics, le jour de l'inauguration, à Paris et dans les départements.

M. Millerand a enfin soumis à la signature du Président de la République, un décret portant promotions ou nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur pour le personnel qui a pris part à la construction et à l'organisation de l'Exposition.

M. Alfred Picard, Commissaire général, est élevé à la dignité de grand-croix ; MM. Delaunay-Belleville et Bouvard à celle de grand officier ; MM. Dervillé, Grison et Moisant sont promus commandeurs ; MM. Chardon, F. Arago, Giraud, Résal et Scellier de Gisors, officiers ; M. Ernest Carnot, chevalier. Hâtons-nous d'ajouter que la liste des décorations ne contient pas que ces seuls noms.

LOI

relative aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris en 1900

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le Gouvernement est autorisé à faire,

et de leurs collaborateurs, contremaîtres et ouvriers français et autres personnes qui se seront le plus exceptionnellement distingués à l'Exposition universelle internationale de 1900, des nominations et promotions dont le nombre ne pourra dépasser :

- 1 grand'croix ;
- 5 croix de grand officier ;
- 20 croix de commandeur ;
- 134 croix d'officier ;
- 540 croix de chevalier,

soit en totalité 700 promotions ou nominations.

Art. 2. — Aucune des croix mises à la disposition des ministres pour l'Exposition ne pourra être accordée à un membre du Parlement, à aucun titre.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 avril 1900.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A. MILLERAND.

LE Grand Banquet du 6 avril 1900

AU PALAIS DU COSTUME

Cette date du 6 avril 1900 marquera dans les annales du Comité français des Expositions à l'étranger.

En effet, depuis que le Comité existe, jamais son banquet annuel n'avait réuni une assistance aussi nombreuse, aussi brillante, et composée de personnalités aussi illustres que celle qui se pressait, vendredi dernier, à l'Exposition, au restaurant Champeaux du *Palais du Costume*.

La fête était donnée en l'honneur des Commissaires généraux des nations étrangères.

Les membres du Comité qui ont participé aux expositions de l'étranger, en Hollande et en Belgique, par exemple, ont certainement gardé le souvenir de l'accueil charmant et affectueux qu'ils ont reçu à Amsterdam, à Bruxelles, partout d'ailleurs où ils sont allés.

Il était donc tout naturel que le Comité, à son tour, réunît les représentants des nations étrangères en de cordiales agapes, à la veille de l'ouverture de l'Exposition de 1900.

Par l'empressement qu'ils ont mis à se rendre à

Comité français des expositions à l'étranger et son dévoué président, M. Alfred Ancelot ; ils auront en même temps pu constater l'importance de son rôle, la force considérable qu'il représente, et les éléments de succès qu'il peut apporter à une exposition qui s'organise à l'étranger.

C'est d'ailleurs ce que M. Millerand, ministre du Commerce, aux applaudissements de toute l'assistance, a fait eloquemment ressortir au cours du toast qu'il a prononcé, et que nous allons reproduire un peu plus loin.

C'est, nous l'avons dit, au restaurant Champeaux du Palais du Costume que la fête eu lieu. Le Palais était, au dehors, resplendissant de lumières.

On inaugurait, en effet, le système d'illuminations électriques, et tout le monde a pu constater que le *Palais du Costume* sera aussi un Palais des *Mille et une Nuits*.

Le président, M. Ancelot, entouré du bureau du Comité, recevait ses invités dans le grand vestibule d'entrée, qui avait été magnifiquement orné de tentures, de fleurs et de drapeaux de toutes les nations représentées à l'Exposition.

A 7 h. 1/2, tous les convives étant arrivés, sur l'invitation du président, se dirigèrent dans l'immense salle du restaurant Champeaux.

Ce fut un cri général d'admiration. La salle du banquet présentait en effet, dans son ruissellement de lumières, au coup d'œil absolument féerique.

Chacun trouva très aisement sa place, et le banquet commença.

Voici comment était composée la table d'honneur ;

M. Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, présidait et avait à sa droite M. Deschanel, président de la Chambre des députés, et à sa gauche M. Alfred Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Après M. Deschanel venaient MM. le colonel Bataille, représentant du Président de la République, le docteur Richter, commissaire général de l'Allemagne ; Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce ; S. E. Bella de Lukats, commissaire général de la Hongrie ; Paul Delombre, député, ancien ministre du Commerce ; de Raffalovich, vice-président de la commission impériale de Russie ; le colonel Jekill, commissaire général de la Grande-Bretagne ; Siegfried, ancien ministre du Commerce ; Nicolas Sacilly, commissaire général de la Grèce ; Lucipia, président du Conseil municipal de Paris ; le général Kitaby-Chan, commissaire général de la Perse ; Prévet, sénateur ; Vercruyse, sénateur, commissaire général de la Belgique ; Victor Legrand, président du tribunal de Commerce de la Seine ; Crisanto Medina, commissaire général du Nicaragua ; Oriol, député de la Loire ; Hayaski, commissaire général du Japon ; Charles Roux, ancien député, commissaire général de l'exposition coloniale française ; Christophersen, commissaire général de la Norvège ; Bousquet ; Vapereau, commissaire général de la Chine ; Colin Delavaud ; Moser Henri, commissaire général de la Bosnie et Herzegovine ; Lanes Jean ; docteur Rendon, commissaire général de l'Equateur ; Lavy, chef de cabinet du ministre du Commerce ; Ernest Nagelmackers, sénateur, président du conseil d'administration de la future Exposition de Liége, en 1903 ; Jean Decrais, chef de cabinet du ministre des Colonies ; Alexandre Voppovic, commissaire général adjoint de l'Autriche ; Bertrand ; Emile Robert, commissaire général adjoint de la Belgique ; Mollard, sous-directeur du protocole ; Woodward, commissaire général adjoint des Etats-Unis ; Guyot-Sioment ; de Wouylch, commissaire général adjoint de la Russie ; G. Sohier ; Duplan, commissaire général adjoint de la Suisse ; Cornille ; le baron Van Asbeck, délégué du commissariat général des Pays-Bas ; Garnier Hubert ; Manuel Garcia Torrès, commissaire général adjoint du Mexique ; Guye ; Vico Montogazza, secrétaire général du commissariat général d'Italie ; Pozzy ; Aladar de Navay de Foldeack, délégué du commissaire général de la Hongrie ; Huron ; colonel Thys ; du Vivier de Streel ; Valère française de Charleroi ; Dupré, chef du secrétariat particulier du ministre du Commerce ; Barclay, président de la Chambre de commerce anglaise ; Crozier, directeur du Protocole, introducteur des ambassadeurs ; Honnsfield ; G. de Saint-Amand ; Camille Fittler ; Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ; Boros ; Baumann, membre du Comité exécutif de l'Exposition de Liége.

Après M. Ancelot, et à sa gauche, nous voyons : MM. Delcassé, ministre des Affaires étrangères ; Decrais, ministre des Colonies ; G. Exner, commissaire général de l'Autriche ; Mesureur, député, ancien ministre du Commerce ; Tomasso Villa, commissaire général de l'Italie ; Henri Boucher, député, ancien ministre du Commerce ; Ferdinand Peck, commissaire général des Etats-Unis ; André Lebon, ancien ministre du Commerce ; le prince Tenicheff, commissaire général de la Russie ; Marty, ancien ministre du Commerce ; Ador, commissaire général de la Suisse ; Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris ; le baron de Michiels Van Verduynen, commissaire général des Pays-Bas ; Georges Berger, député, ancien commissaire général de l'Exposition de Paris, en 1889 ; Toribio-Sanz, commissaire général du Pérou ; Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris ; le comte Raben Loventzau, commissaire général du Danemark ; Pallani, gouverneur de la Banque de France ; A. Thiel, commissaire général de la Suède ; Gaston Menier, député ; le baron Stein, commissaire général de Libéria ; Roujon, directeur des Beaux-Arts ; Ricardo Fernandez Guardia, commissaire général de Salvador ; Ch. Crozier, consul général à Anvers ; le comte de Camondo, commissaire général de la Serbie ; Chandèze ; le comte Mimerel, commissaire général de la Corée ; Beau, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères ; de Mosenthal, commissaire général de l'Etat libre d'Orange ; Charrier ; Johannès Pierson, délégué de la République Sud-Africaine ; Pinard, président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie ; Franz Schroder, commissaire général de l'Andorre ; Arago, chef des sections étrangères à l'Exposition ; Lewald, commissaire général adjoint de l'Allemagne ; Vaury ; de Miklos, commissaire général adjoint de la Hongrie ; Suilliot ; Chesnel ; G. Fortin ; Spearman, commissaire général adjoint de la Grande-Bretagne ; Pouilain ; G. Laurent ; de La Fargue, commissaire général adjoint de la Bulgarie ; Boin ; Ramon Fernandez, commissaire général adjoint du Mexique ; Allam fils ; Per Lamm, adjoint au commissariat général de Suède ; Kester ; Smith, commissaire général adjoint de Norvège ; François Carnot ; Digueffe, président du comité exécutif de l'Exposition de Liége, en 1903 ; Bonnier ; Henri Péartree, président de la Chambre de commerce américaine ; Viollelle ; le comte Trezza de Mousella ; G. Nagelmackers, directeur de la Compagnie internationale des Wagons-Lits ; Rubini ; Francis Kimàel ; Mattin et Forgeur.

Autour des huit autres tables, perpendiculaires à la table d'honneur, avaient pris place les 400 membres du Comité français des Expositions à l'étranger, ainsi que les représentants des journaux de Paris et des principaux journaux de l'étranger ; ce qui donnait un total de 550 convives environ.

La musique du 36e régiment d'infanterie, sous la direction du chef Victor Auer, était placée dans un salon attenant à la grande salle du banquet, et jouait, au cours du repas, les plus brillants morceaux d'un répertoire choisi.

Le menu avait été savamment composé par Chevillard, et exécuté d'une façon supérieure par ses Vatel.

Le voici :

Consommé neige de Florence — Bisque d'Ecrevisses
Truite saumonée à la sauce Mousseline
Pommes nouvelles à l'Anglaise
Baron d'agneau Bouquetière
Filet du Charolais à la Godard
Sorbets au Marasquin
Poularde de la Bresse truffée
Foies gras au vin de Porto
Petits pois à la Française
Bombe Palais du Costume — Gaufrettes
Fromage — Fruits
Chablis — Médoc — Sauternes
Château-Lagrange — Corton — Montebello
Café — Liqueurs

Le service, de l'avis de tous les convives, a été parfait, et n'a rien laissé à désirer.

C'est le moment des toasts.

« La parole est à M. Ancelot », dit M. Millerand.

Nous donnons ci-dessous les toasts dans l'ordre où ils ont été prononcés.

Toast de M. ANCELOT.

Messieurs,

Je serai certainement l'interprète de vos sentiments unanimes en vous demandant de lever avec moi vos verres en l'honneur de M. le Président de la République Française.

M. Emile Loubet, en se faisant représenter à ce banquet par M. le colonel Bataille, a voulu donner un gage précieux d'estime à notre Comité et prouver le bienveillant intérêt qu'il porte à toutes les institutions destinées comme la nôtre à favoriser le développement de l'Industrie et du Commerce.

Qu'il me soit permis tout d'abord de lui adresser l'hommage de notre respectueuse gratitude et l'expression de la profonde reconnaissance de nos cœurs français.

Messieurs,

A M. le Président de la République !

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Ministre du Commerce,

En acceptant, comme vos prédécesseurs, la présidence de ce banquet, vous avez voulu vous, qui êtes à la tête du Commerce et de l'Industrie de la France, vous associer aussi à cette manifestation en l'honneur de nos hôtes. Nous vous adressons nos plus vifs remerciements pour le témoignage de sympathie que vous voulez bien en même temps nous faire l'honneur de donner à notre Comité.

Je me garderai bien, Monsieur le Ministre, dans cette allocution que je veux rendre aussi brève que possible et à l'occasion d'une fête toute de bienvenue à l'adresse de cette brillante assistance, de m'étendre longuement sur le rôle de notre Comité.

Vous le connaissez d'ailleurs parfaitement.

Comme vous le savez, nous sommes un groupe formé de 400 industriels et commerçants de toutes les industries et de toutes les parties de la France.

Notre but n'est pas de chercher à créer des Expositions, mais de nous occuper de toutes celles qui s'organisent à l'étranger (Expositions officielles ou d'initiative privée).

Nous en étudions l'organisation, nous cherchons, par tous les moyens, à en faciliter l'accès à nos compatriotes, et, après un mûr examen, à constituer une Section française qui puisse faire honneur à notre pays.

Nos statuts interdisent à notre Comité tout bénéfice résultant d'une Exposition ; notre rôle est donc absolument désintéressé,

Grâce à l'accomplissement consciencieux de ce programme, les exposants trouvent dans notre intermédiaire entre eux et les Administrations étrangères toutes les garanties qui pourraient leur échapper dans un recours à d'autres entreprises, et nous contribuons en outre de tout notre pouvoir au developpement de notre Commerce et de notre Industrie à l'étranger qui est si intimement lié aux chères destinées de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Dès l'an prochain nous aurons à reprendre notre rôle actif à l'Etranger.

Tous nos efforts cette année ont été consacrés à l'Exposition de Paris.

En effet, comme vous avez pu le voir, Monsieur le Ministre, presque tous nos collègues font partie des Comités d'admission et d'installation de l'Exposition de 1900 ; permettez-moi, en passant, de vous exprimer l'espoir que vous voudrez bien vous inspirer de cette considération pour la nomination des membres du Jury des récompenses. Soyez bien persuadé que ceux que vous voudrez bien appeler à ces hautes fonctions apporteront à l'exécution de leur devoir l'attention la plus dévouée et la plus scrupuleuse impartialité. (*Applaudissements.*)

Après avoir réservé tous nos efforts de cette année pour le concours que nous voulions donner à M. Alfred Picard et à ses éminents collaborateurs

faisons partie selon nos attributions et notre compétence, nous nous occuperons de l'Exposition qui se prépare à Glasgow pour l'an prochain et à laquelle nous avons promis notre concours. Nous irons aussi probablement en Italie.

En 1903, nous dirigerons sur Liége, où nous avons déjà depuis plusieurs mois pris des engagements avec le Comité exécutif de l'Exposition en préparation.

Partout enfin où des Expositions sérieuses se présenteront, notre comité ira planter le drapeau français.

Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, insister plus longuement sur notre rôle. Votre présence à cette place a le double mérite d'honorer notre œuvre et de témoigner de votre bienveillante considération pour elle. Veuillez agréer l'expression de notre profonde reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Messieurs, vous me pardonnerez de ne pas vous communiquer les différentes excuses qui me sont parvenues de la part de nos invités empêchés d'être des nôtres. Toutes expriment des motifs très légitimes et témoignent du plus profond regret qu'éprouvent les absents de n'avoir pu se joindre à nous.

Parmi ces derniers, se trouvent M. Alfred Picard, Commissaire général, et MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, les grands Directeurs de l'Exposition de 1900, dont le temps est, nous le comprenons, des plus précieux à cette date rapprochée de l'ouverture, car le devoir impérieux de l'accomplissement de leur glorieuse tâche ne leur laisse plus aucun répit.

En attendant que le triomphe de l'œuvre entreprise sous leur haute direction soit le juste couronnement de leurs incessants labeurs, adressons-leur nos plus affectueux souvenirs et exprimons-leur nos regrets de ne pouvoir comme les années précédentes les compter aujourd'hui parmi nous. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, vous qui êtes l'élu de la représentation nationale du pays, nous sommes heureux et flattés de vous compter au nombre de nos convives.

Indépendamment du caractère qui s'attache à vos fonctions, et qui donne à votre assistance à ce banquet une signification qui est pour nous de la plus haute importance, nous nous réjouissons de pouvoir saluer ici votre éminente personnalité. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

La représentation de votre département, que vous exercez avec une autorité et une dignité si soutenues auprès des puissances étrangères, nous fait apprécier à sa haute valeur votre présence parmi nous.

Permettez moi d'en reporter en partie l'honneur à nos hôtes distingués, Messieurs les commissaires généraux des sections étrangères, qui savent tous en quelle haute estime vous tiennent leurs gouvernements. (*Applaudissements.*)

L'intérêt vital qui s'attache pour les colonies au développement de l'industrie et du commerce français à l'étranger, justifie, Monsieur le Ministre des Colonies, l'accueil bienveillant que vous avez fait à notre invitation. Nous sommes heureux de pouvoir fêter aussi votre présence et de saluer en vous le représentant de nos possessions d'outre-mer, filles de la France, si bien pénétrées de notre esprit national et qui sont appelées à contribuer si puissamment dans l'avenir, par leur développement industriel et commercial, à la prospérité et à la grandeur de la mère patrie. (*Applaudissements.*)

Nos remerciements bien sincères, à vous aussi, Messieurs les anciens Ministres du Commerce, présidents d'honneur de notre comité.

Nous n'oublierons pas que c'est à votre bienveillant appui que nous devons l'importance si promptement acquise par notre institution.

Vous avez tenu à vous trouver aujourd'hui au milieu de nous ; nous vous en sommes profondément reconnaissants (*Applaudissements.*)

Messieurs,

Le département de la Seine et la ville de Paris vont faire demain, au monde entier, les honneurs de la France.

Nous savons ce que l'on peut attendre de l'intelligence et de la courtoisie de cette population, qui sait rendre si sympathique aux étrangers la qualité de Parisien.

J'adresse nos plus vifs remerciements, pour leur présence parmi nous, à ceux qui la représentent ici, à M. Lucipia, président du Conseil municipal, à M. Bellan, représentant M. Piettre, président du Conseil général, retenu par un deuil cruel. (*Applaudissements.*)

Je veux aussi saluer M. Ch. Prevet, sénateur, MM. Georges Berger, Oriol et Gaston Menier, députés.

M. Victor Legrand, président du Tribunal de commerce de la Seine, et M. Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris, dont l'accueil bienveillant nous rend les personnalités particulièrement sympathiques.

Merci encore à MM. les directeurs et chefs de Cabinets qui ont bien voulu se rendre à notre invitation.

La presse, Messieurs, en toutes circonstances, a bien voulu nous prêter son utile concours. Nous sommes heureux de constater une fois de plus, par l'assistance des brillants écrivains qui la représentent ici, que nous pouvons toujours compter sur son appui pour l'accomplissement de notre œuvre.

Je me fais l'interprète des sentiments de notre comité en lui adressant l'expression de notre très vive gratitude. (*Applaudissements.*)

Messieurs les commissaires généraux des sections étrangères à l'Exposition, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre avec tant d'amabilité à l'appel que nous vous avons adressé.

Depuis quelques années, nous avons participé à différentes Expositions, soit en Hollande, soit en Belgique, soit en Autriche, soit en Norvège, soit en Russie, et partout notre comité a trouvé l'accueil le plus cordial et le plus empressé.

Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir fêter à notre tour nos amis de l'étranger.

Nous avons tenu à nous réunir avant l'ouverture de l'Exposition dans l'enceinte même où va se livrer demain, aux yeux du monde entier, le grand tournoi pacifique auquel la France vous a conviés.

Est-il utile, Messieurs, de vous assurer d'avance que pendant toute la durée de ces solennités et de ces fêtes, nous serons heureux de profiter de toute circonstance qui nous permettra de fêter chaleureusement tous ceux de vos nationaux qui viendront nous voir.

Au nom de tous les chefs d'industrie et de maisons de commerce qui vous entourent, permettez-moi de vous prédire le même accueil de la part de nos populations industrielles et commerciales et d'exprimer le vœu que de nos relations puissent naître entre nous tous des amitiés durables. (*Applaudissements.*)

Parmi nos convives, Messieurs, je suis heureux de saluer encore nos amis d'hier, ceux dont nous avons eu la bonne fortune d'apprécier le gracieux accueil et de connaître la haute valeur ; je m'adresse à nos amis Valère Mabille, Larroque et Rœpius.

Je salue aussi nos amis de demain, M. Lévy, du comité exécutif de l'Exposition de Glasgow, MM. Nagelmackers, Digneffe, Dumoulin et Forgeux, présidents, vice-président et secrétaire de l'Exposition de Liége, qui n'ont pas hésité à venir à Paris, pour cimenter avec nous l'union déjà contractée par de précédents engagements. (*Applaudissements.*)

Je salue enfin MM. les présidents et membres des Chambres de commerce étrangères à Paris.

Messieurs,

L'Exposition universelle de 1900 va demain ouvrir ses portes. Comme président de notre comité et en ma qualité de Français, j'exprime le vœu profond que cette imposante solennité serve à la grandeur de mon pays et qu'elle soit la fête de la fraternité des peuples.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de lever vos verres avec moi et d'unir dans un même toast M. le président de la Chambre des députés, MM. les membres du Gouvernement français et MM. les commissaires généraux des sections étrangères de l'Exposition de 1900. (*Applaudissements.*)

Toast de M. MILLERAND
Ministre du Commerce.

Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Messieurs,

Le Comité français des Expositions à l'étranger, dont M. Ancelot définissait tout à l'heure avec tant de bonheur et de précision la mission si utile, a rendu dans le passé et il est appelé à rendre dans l'avenir de signalés services à l'industrie et au commerce français.

Il est, en effet, l'intermédiaire tout désigné du département que j'ai l'honneur de diriger, toutes les fois qu'au dehors s'organise une Exposition à laquelle nous désirons prendre part. On pouvait croire que cette année serait pour lui une année de repos. [illegible]

l'étranger qui veut bien venir à nous. (*Applaudissements.*)

Mais vous êtes trop actifs, Messieurs, vous êtes trop pleins de bonne volonté, trop animés du plaisir de vous rendre utiles pour vous être résignés à ce rôle passif, à l'heure même où commerçants et industriels rivalisaient d'ardeur, et, par une initiative charmante dont nous ne saurions trop vous remercier, vous avez voulu, à la veille de l'Exposition, que votre fête annuelle fût l'occasion de rapprocher pour la première fois, dans cette réunion qui n'a rien d'officiel, MM. les commissaires généraux étrangers et les représentants du gouvernement, du commerce et de l'industrie.

Si nous n'étions pas à la veille d'une période exceptionnelle, c'est à une voix plus autorisée que la mienne, c'est à mon collègue et ami, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, que reviendrait le plaisir de saluer MM. les commissaires généraux.

Une tradition, aussi flatteuse que redoutable pour le ministre du Commerce, veut qu'avec l'ouverture de l'Exposition universelle commence pour lui un rôle éphémère et nouveau, celui d'accueillir les hôtes de la France et de leur souhaiter la bienvenue. (*Très bien ! très bien !*)

On a voulu marquer sans doute par là le caractère tout particulier de ces grandes fêtes du Travail et de la Paix.

Ceux qui vous saluent en ce moment par ma voix, Messieurs les commissaires généraux, ce sont les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les artistes de France : tout le peuple joyeux et laborieux du sol et de l'usine. (*Vive approbation.*)

Ils vous sont reconnaissants d'avoir accepté leur hospitalité, ils sont profondément touchés du choix qu'ont voulu faire les gouvernements étrangers d'hommes éminents à tant de titres, pour présider aux sections étrangères. (*Très bien ! très bien !*)

Sans doute, ils sentent bien que c'est un honneur qui a son péril, comme son prix, de rencontrer devant eux, dans le tournoi pacifique qui va s'ouvrir, de tels champions. Ils ne s'en rendent pas moins gaiement à la bataille, sûrs que, quelle qu'en soit l'issue, des luttes comme celle-là ne peuvent laisser derrière elles que le souvenir d'une noble et féconde émulation entre rivaux qui auront appris à s'estimer davantage en se connaissant mieux. (*Applaudissements prolongés.*)

Je vous demande, Messieurs, de vous joindre à moi pour lever vos verres en l'honneur de MM. les commissaires généraux, et pour saluer en leur personne les souverains, les chefs d'Etats, les gouvernements étrangers dont ils sont, parmi nous, les représentants respectés. (*Triple salve d'applaudissements.*)

Toast de M. de RAFFALOVITCH
Vice-Président de la Commission Impériale de Russie

Monsieur le Président,

L'empressement de vos hôtes étrangers, des commissaires généraux étrangers à accepter l'aimable invitation du Comité français des Expositions à l'étranger est un témoignage du prix que nous y avons attaché.

Nous vous en remercions ; vous nous avez donné l'occasion de faire ou de renouer connaissance avec tant d'hommes éminents, qui ont rendu de notables services à votre noble et généreux pays.

C'est une rare fortune pour nous que de nous trouver ensemble, avec le représentant du chef de l'État respecté, avec les présidents de vos deux Chambres, avec un ministre des Affaires étrangères aussi sympathique, aussi apprécié, dont l'autorité est si grande, avec le distingué ministre du Commerce et avec tout cet essaim d'hommes remarquables qui ont dirigé le ministère du Commerce.

Le milieu dans lequel nous sommes réunis est un milieu qui nous est extrêmement sympathique. Vous n'êtes pas des inconnus pour nous, Messieurs les membres du Comité français des Expositions à l'étranger. Nous vous avons rencontrés dans nos pays, occupés à faire flotter bien haut le drapeau du Commerce et de l'Industrie de la France.

Nous ne pouvons oublier que, comme vous l'avez dit, dans un esprit de complet désintéressement, vous avez organisé les Expositions de Londres, de Moscou, d'Amsterdam, de Bayen, d'Innspruck, préparé celle de Chicago, et que vous êtes en train de faire de même pour Glasgow, Turin et Liége.

Vous êtes les grands adjuvants de l'œuvre gouvernementale ; vous êtes les représentants de l'initiative privée, c'est-à-dire d'un principe de force et de succès.

Permettez-moi avant de terminer d'envoyer un

hommage très mérité à M. Picard, à M. Delaunay-Belleville et à leurs collaborateurs.

Je vous propose de boire à la grandeur du commerce et de l'industrie de la France, représentés par votre Comité.

Discours de M. Ernest NAGELMACKERS,

Sénateur du royaume de Belgique,
Président du Comité de l'Exposition de Liége en 1903

Messieurs,

La grande Exposition que la France prépare en ce moment n'est pas encore ouverte, que, préparant l'avenir, votre comité a bien voulu s'occuper déjà de l'Exposition que Liége prépare pour 1903, ce dont je tiens à vous remercier aujourd'hui.

Il y a déjà plus d'un an qu'ayant été informé par M. Crozier, le zélé consul de France à Liége, et par M. Larroque, vice-président de la Chambre de Commerce française, de nos projets d'exposition, désireux de mettre en relief les produits de l'Industrie française, vous vous empressiez d'accueillir l'ouverture qui vous était faite; et que dans votre banquet annuel du 4 mai 1899, sous la présidence de M. Paul Delombre, ministre du Commerce; MM. Ancelot, votre président, Victor Lourties, votre président d'honneur, et M. le sénateur Siegfried, en faisant l'éloge des progrès que faisait la Belgique sous le régime de la liberté commerciale, manifestaient de nous tendre la main et de venir à nous dès que nos projets se réaliseraient.

Quelques mois plus tard, le 12 novembre dernier, l'Association française de bienfaisance de Liége fêtait son vingt-cinquième anniversaire et recevait à cette occasion les principaux membres des Sociétés françaises de bienfaisance de Belgique, ainsi qu'une délégation de votre comité, désireux de fraterniser avec vos compatriotes établis en Belgique. Nous avons profité de la présence parmi nous de M. Lucien Layus, votre vice-président, et de M. Lamaille, votre délégué, pour donner suite aux ouvertures faites au mois de mai, et jeter les bases d'un accord que nous venons cimenter aujourd'hui d'une façon presque solennelle.

Nous suivons avec intérêt vos travaux depuis plusieurs années, et avons admiré l'énergie avec laquelle vous accomplissez votre mission. Vous avez mis en pratique notre devise nationale « L'union fait la force », et vous avez pu, grâce à cela, grâce à l'intelligence avec laquelle vous avez conduit vos travaux, arriver à ce magnifique résultat qu'a été l'Exposition de Bruxelles.

Depuis lors vous avez paru vous reposer, et ceux qui ne vous connaissent pas ont pu croire que vous sommeilliez; mais nous savons que c'était un sommeil patriotique, et que vous vouliez laisser à vos industriels toutes leurs forces pour briller de tout leur éclat à la grande Exposition qui va s'ouvrir. Vous me rappelez, permettez-moi cette comparaison, une chaudière sous pression, on charge les soupapes pour retenir la vapeur; mais aujourd'hui vous êtes libres et vous pouvez donner libre cours à ce besoin d'expansion.

Vous venez vers nous avec confiance, Messieurs; et vous saurez vous montrer dignes de votre passé. Notre devoir est de vous préparer, au milieu de nos collines pittoresques et de nos belles rivières, un cadre digne de vous. Nous n'y manquerons pas, et nous vous donnons rendez-vous à Liége en 1903.

Est-il besoin d'ajouter que ces quatre discours ont été non seulement applaudis, mais surtout approuvés par toute l'assistance? Le toast de notre président, M. Ancelot, a précisé d'une façon très heureuse, comme l'a d'ailleurs souligné le ministre du Commerce, le rôle du comité français des Expositions à l'étranger, et l'on peut dire, après avoir entendu et lu le discours de M. Millerand, que notre comité a été, vendredi soir, 6 avril, en présence des représentants de toutes les puissances étrangères, solennellement reconnu d'utilité publique.

C'est pour cela que la date du 6 avril 1900 marquera, comme nous le disions, au début, dans les annales du Comité français des Expositions à l'étranger, et il serait injuste de ne pas reconnaître que c'est surtout à l'activité et au dévouement de notre cher président Ancelot, que ce brillant résultat a été atteint.

H. G.

Voici comment le *Temps* appréciait, le lendemain du banquet [illegible] Expositions à l'étranger. L'article, qui a paru en première page, a pour titre :

INITIATIVES NOUVELLES

Où est le temps où, dans le monde industriel et commercial, on avait coutume, en général, d'attendre les sollicitations des acheteurs étrangers? Fort de la supériorité et du renom des produits français, chacun attendait tranquillement des commandes qui, d'ailleurs, ne faisaient pas défaut. Il n'y avait, en quelque sorte, qu'à se laisser vivre. Que les temps sont changés! La concurrence s'est faite universelle; la clientèle, pressée de toutes parts, n'a que l'embarras du choix entre les produits. Malheur à qui la néglige! Il faut aller à elle, flatter ses goûts, ménager sa bourse. C'est une question de vie ou de mort.

Nos industriels et nos commerçants l'ont, depuis quelques années, parfaitement compris. C'est à qui s'ingéniera, parmi eux, à découvrir et à conquérir des débouchés nouveaux. A l'heure où l'Exposition internationale de Paris va s'ouvrir et où il semble que le monde entier s'apprête à venir chez nous, nos négociants, nos grands industriels, auraient pu se reposer peut-être et cesser de penser aux lointains déplacements. Loin de là! C'est le moment qu'ils ont choisi pour affirmer avec éclat leur souci du progrès, leur esprit d'initiative et de labeur. Hier soir, on a vu réunis, au Champ-de-Mars, en un banquet présidé par le ministre du Commerce, et auquel assistaient, avec le président de la Chambre et tous les commissaires généraux des Etats étrangers à l'Exposition, près de quatre cents chefs de nos maisons les plus importantes. Cette réunion avait été organisée par le comité français des Expositions à l'étranger, que préside, avec tant de dévouement et de compétence, M. Ancelot.

Après avoir porté la santé du Président de la République, — toast acclamé, — M. Ancelot a rappelé l'œuvre du comité français des Expositions à l'étranger. Il l'a montrée dans le passé, il l'a montrée aussi dans l'avenir. La France se prépare, en effet, dès maintenant, aux Expositions de Glasgow, de Liége, de Turin. Partout où il y aura des comparaisons à affronter, elle ira. Qui n'applaudirait à cette confiance, à cette énergie, gages inappréciables d'un nouvel essor commercial et industriel?

M. Millerand a loué, très justement, ces efforts. Il eût souhaité, a-t-il dit, laisser la parole à son éminent collègue des Affaires Étrangères, qui avait tenu à se rendre à cette fête; mais une tradition constante veut que, pendant la période des Expositions, la diplomatie s'efface discrètement et que le ministre du Commerce soit chargé de parler au nom du Gouvernement. M. Millerand a porté un toast « aux souverains, aux chefs d'Etat étrangers et à leurs éminents représentants ». L'accueil le plus chaleureux a été fait à ces paroles, ainsi qu'aux remerciements qu'elles ont provoqués de la part des distingués commissaires généraux de la Russie et de la Belgique.

Ainsi, l'ère des Expositions est loin d'être close. L'activité de nos maisons françaises est inlassable. On eût pu craindre qu'elle ne réclamât au moins un répit après les sacrifices considérables qui ont été faits à Paris; il n'en est rien, et les succès sur lesquels on compte pour demain sont considérés simplement comme le prélude d'autres victoires remportées à l'étranger. Saluons ces dispositions si dignes d'encouragement. Elles ne font pas seulement honneur au comité français qui vient de les mettre en lumière, elles honorent le travail national tout imprégné d'un esprit nouveau.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DU

Comité français des Expositions à l'Étranger

Le 21 mars dernier, à l'assemblée annuelle du Comité français des Expositions à l'étranger, M. Gustave Roger Sandoz a donné lecture de son rapport annuel que nous publions ci-dessous, et qui a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs et chers collègues,

Appelé de nouveau par votre confiance au plaisir et à l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Comité français des Expositions à l'étranger, votre secrétaire général se fait un devoir, au nom de votre bureau, de vous rappeler en quelques mots son histoire, et d'adresser un souvenir ému aux fondateurs du comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger, prédécesseur de notre association : il y a en effet dix ans, c'était le 10 janvier 1890, qu'un certain nombre de commerçants et d'industriels parisiens, membres des comités de l'Exposition de Barcelone en 1888 et de Paris en 1889, se réunissaient sur la convocation de l'un d'eux et décidaient de créer successivement des Expositions exclusivement françaises dans les grandes villes européennes. Trop tôt privé de son premier président, Gustave Sandoz, le comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger n'en poursuivait pas moins son œuvre avec M. J. Thibouville-Lamy, mais son but, la participation aux Expositions françaises, était trop restreint et trop limité pour lui permettre de rendre des services assez importants; il se dissolvait donc le 14 novembre 1895, et les soixante et quelques personnes qui le composaient, se réunissant immédiatement à un certain nombre de membres des comités des récentes Expositions de Bordeaux et d'Amsterdam, décidèrent qu'il ne fallait pas abandonner cette œuvre et qu'il convenait de fonder sur les mêmes principes une association ayant un but plus large :

Favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'étranger en prêtant son appui à des Expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques, et c'est ainsi que naquit le même jour le C. F. E. E. présidé depuis par M. A. Ancelot.

Ainsi constitués et permanents, nous nous sommes donné pour principale mission de défendre les exposants français. Nous nous interdisons tous bénéfices résultant d'une Exposition, entendant que toutes les fonctions remplies par nos membres soient gratuites.

Désirant éviter au commerce le renouvellement de certains déboires, nous étudions tous les projets qui nous sont présentés; mais nous n'entendons pas substituer notre action à celle de l'Etat, toujours heureux de faire cesser notre rôle dès qu'une Exposition à laquelle nous avons prêté notre concours sera devenue assez importante pour être reconnue officiellement par le Gouvernement français.

Et nous sommes fiers de le dire bien haut, mes chers collègues, les années d'expérience nous ont prouvé que notre œuvre et nos statuts étaient bons : qu'il nous suffise de vous rappeler le succès des Expositions de Londres (1890), Moscou (1891), Amsterdam (1895), Innsbruck (1896), Saint-Pétersbourg (1897), Bergen (1898), dont l'initiative revient à notre Comité ou à ses membres; de vous rappeler aussi la part que nous avons prise à l'organisation des Expositions officielles de Chicago (1893), et Bruxelles (1897), pour lesquelles nous avons apporté à l'Etat un concours particulièrement précieux et désintéressé.

C'est ainsi que, mettant à l'écart toutes questions irritantes et n'ayant en vue que l'intérêt général, le C. F. E. E. sut s'adresser à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles vinssent, et réunir en un seul faisceau les forces vives de notre commerce et de notre industrie. Et les meilleurs preuves que nous puissions donner de son utilité, je dirai même de sa nécessité, sont les immédiates adhésions de nos divers présidents d'honneur, les anciens ministres du Commerce : MM. Lourties, André Lebon, Marty, Siegfried, Mesureur, Henry Boucher, auxquels ont bien voulu se joindre en 1899, MM. Maruéjouls et Paul Delombre, et la rapidité avec laquelle le nombre de nos adhérents est monté successivement à 150 la 1re année à 250 en 1898, pour atteindre 400 en 1899, chiffre

que vous ne voulez plus dépasser, ainsi que vous l'avez décidé dans votre dernière Assemblée Générale.

Aussi votre Bureau a-t-il pensé qu'il convenait désormais d'offrir un souvenir durable à chacun de nos membres à l'occasion de l'Exposition de 1900, et nous avons demandé à l'un de nos maîtres graveurs de composer une plaquette pour nos adhérents; quelques-unes sont déjà prêtes; vous les recevrez prochainement, mes chers collègues, et je suis certain que vous serez tous d'accord pour remercier M. Louis Bottée de l'œuvre d'art qu'il modela pour nous, et de la si charmante façon dont il sut idéaliser le C. F. E. E.

Nous avons pris l'engagement de ne rien entreprendre en 1899 qui pût troubler la pacifique veillée des armes de l'Exposition de 1900; notre action fut donc fort effacée en tant que Comité, mais nous ne devons pas oublier la part prise par un grand nombre de nos membres à l'Exposition française de Saint-Pétersbourg, organisée par la Croix-Rouge de Russie, sous le patronage de S. A. I. le Grand-Duc Constantin et de notre ministre du Commerce et de l'Industrie. M. le Comte de Montebello, notre ambassadeur, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité français qui avait pour président M. Monthiers, ancien commissaire général de l'Exposition de Bruxelles et pour déléguée générale Mme Pégard qui sut défendre avec autant d'intelligence que de désintéressement les intérêts si divers qui lui étaient confiés.

Fort réussie, et organisée avec un goût parfait au Palais Stréglitz, l'Exposition française de Saint-Pétersbourg a été visitée par S. M. le Tsar, par la famille impériale et la haute société qui admirèrent fort les œuvres d'art représentées par les cinq groupes des arts du métal, de l'ameublement, de la céramique, de la toilette et des arts graphiques, et votre Bureau, désirant reconnaître l'importance des efforts faits, en cette occasion, par les industriels d'art français, a décidé d'imprimer à ses frais et de vous envoyer prochainement le rapport présenté à M. le ministre du Commerce par Mme Pégard, la déléguée générale si dévouée du comité de l'Exposition française de Saint-Pétersbourg.

Mais, si notre rôle a été modeste en 1899, notre Bureau, mes chers collègues, n'a pas cessé cependant de s'occuper et d'examiner les projets qui lui étaient présentés, retenant ceux de Glasgow, Liége et Turin.

En Italie, notre collègue, M. Blondet, frappé de l'excellent effet moral produit par notre récent accord commercial, et considérant la similitude de goûts que donne aux Italiens la similitude de race, a pris l'initiative d'un projet d'exposition, qui sera examiné ultérieurement plus à fond par notre Comité.

En Écosse, en ce pays dont les fils versèrent si souvent leur sang pour notre vieille France, l'antique cité de Glasgow prépare pour 1901 une fort intéressante Exposition, pour laquelle elle a fait appel à notre Comité. Notre vice-président, M. Emile Dupont, a été délégué par notre Bureau à la présidence de la commission spéciale, et M. le ministre du Commerce a bien voulu, par sa lettre du 30 mai, nous féliciter de notre initiative et faciliter notre tâche en demandant, à M. le ministre des Affaires étrangères, d'accréditer officieusement auprès du gouvernement britannique le C.F.E.E. M. Lucien Layus, vice-président, a fait spécialement le voyage d'Écosse pour s'entendre avec le lord-maire et la municipalité de Glasgow; votre délégué a été admirablement reçu et il a pu arrêter, avec l'aide de notre collègue, M. Lucien Levy, conseiller du commerce extérieur de France en Écosse, les grandes lignes et les principaux détails de notre participation à cette Exposition.

Quant à la ville de Liége, elle prépare pour 1901 une importante manifestation, par laquelle, fière de son passé glorieux et de ses antiques traditions, elle veut aussi montrer la puissance de sa moderne industrie.

A l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Société française de bienfaisance de cette ville, le 12 novembre dernier, il nous a été demandé de faire représenter officiellement notre Comité à ces fêtes.

Notre président ayant été empêché, MM. L. Layus et G. Lamaille, vice-président et secrétaire, ont accepté l'agréable mission de vous représenter, et la façon tout spécialement aimable dont ils ont été entourés et accueillis par le comité de la future Exposition et les différents élus de la ville de Liége nous fait particulièrement bien augurer des succès de cette future Exposition.

Tel est, mes chers collègues, le rapide résumé des travaux de votre Bureau pendant l'année 1899; ils ont malheureusement été attristés par les pertes cruelles que nous avons faites de plusieurs de nos membres. MM. *Aristide Appert*, président des comités d'admission et d'installation de 1900 (classe 79), ancien président de la Chambre de commerce de Châlons-sur-Marne; *Jules Hollande*, ✻, ۞, membre de la commission permanente des valeurs en douane, trésorier honoraire de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, conseiller du commerce extérieur et rapporteur des comités de la classe 50 en 1900, et *Adrien Warée*, ✻, l'artiste dentelier bien connu, vice-président des comités de la classe 84 en 1900. Nous espérons que cette année nous sera plus clémente, et nous prions les familles de nos amis trop tôt disparus, d'agréer ici l'expression de notre sympathie, et de la part que nous prenons à leur deuil.

Pour l'année 1900 qui doit être et sera, pour la France, comme l'a si bien dit M. Paul Delombre à notre dernier banquet, la glorification et la consolation de cette fin de siècle, notre voie est tout indiquée et nous ne sortirons pas de notre rôle en acceptant l'agréable mission de rendre à nos amis de l'étranger la gracieuse et toujours charmante hospitalité avec laquelle ils nous accueillirent.

Nous sommes particulièrement heureux de la façon si large dont le ministère du commerce a choisi dans notre association de nombreux membres des comités d'admission et d'installation de la grande Exposition qui ouvre ses portes dans moins d'un mois; votre bureau espère qu'il en sera de même pour les jurys, et nous ne saurions mieux lui exprimer notre reconnaissance qu'en lui apportant individuellement notre concours le plus dévoué pour la réussite de cette grande manifestation, réussite qui ne fait plus de doute pour personne et en contribuant, en tant que comité, à resserrer les liens cordiaux qui animent tous ceux, étrangers ou français, qui travaillent au succès de l'Exposition avec le commissaire général et ses dévoués collaborateurs.

Votre bureau devra donc, si vous l'approuvez, organiser plusieurs réunions cette année; en attendant, il vous prie d'assister, aussi nombreux que possible, au grand banquet que nous offrons le vendredi 6 avril, sous la présidence de M. le ministre du Commerce, aux commissaires généraux et aux délégués officiels des pays étrangers.

Nous sommes assurés dès maintenant que cette fête sera aussi réussie que nous le pouvons désirer, et ce ne sera pas le moindre titre de fierté de notre vaillant C. F. E. E. que d'avoir reçu le premier, en plein champ de bataille de l'Exposition et réuni avec nos collègues industriels et commerçants, tous les représentants officiels des nations étrangères venus des quatre coins du monde pour aider notre chère patrie dans la grande œuvre de paix et de progrès, par laquelle elle a voulu clore le siècle et saluer l'aurore de celui qui va venir!

Le Secrétaire général

G. L...

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

AU VIEUX PARIS

Le Président de la République s'est rendu samedi dernier, à quatre heures et demie, à la fête organisée au Vieux-Paris au profit des caisses de secours de la Société des gens de lettres, de l'Association des journalistes républicains, de l'Association des journalistes parisiens. M. Loubet était accompagné du général Bailloud, de MM. Combarieu et Poulet.

Le Président a été reçu par M. Mézières, Marcel Prévost, Ranc, le Ministre du Commerce, le Ministre de l'agriculture, les préfets de la Seine et de police, les membres du comité d'organisation des fêtes.

Arrivé sous le porche d'entrée de la petite ville où la foule était massée, une musique dissimulée sous les feuillages a joué la *Marseillaise*, tandis qu'une jeune femme vêtue à la mode du moyen âge, portant sur un large coussin de velours, les clefs de la cité, a mis un genou à terre pour les lui offrir.

Le Président ne s'attendait pas à cette cérémonie : il a fait relever aussitôt la demoiselle et, tout riant, a écouté un discours de bienvenue.

Il a répondu qu'il était très heureux de consacrer sa première visite officielle à l'Exposition universelle à cette fête d'un caractère charitable. C'est, a-t-il ajouté, bien commencer que de donner la première pensée à ceux qui peinent et qui souffrent. Il a remercié la presse parisienne de l'avoir associé à cette bonne œuvre.

Des applaudissements ont accueilli ses paroles, puis, MM. Mézières et Marcel Prévost l'encadrant, la promenade s'est poursuivie.

Premier arrêt devant le cabaret de la Pomme de Pin, sur les marches duquel se tiennent Mlle Eugénie Buffet avec sa troupe. Mlle Buffet chante sa chanson des rues : « Sois bonne, ô ma belle inconnue ! » Le Président en écoute deux couplets. Il donne le signal des applaudissements.

A travers les rues du Vieux Paris retentit la musique du prévôt des marchands, tandis que les cloches des églises sonnent leurs carillons joyeux.

On conduit le Président dans la salle du palais où Coquelin aîné, Coquelin cadet, Truffier, Mme Félicia Mallet, etc., ont dit des poésies, des monologues et des chansons. En sortant de la salle du palais, le Président se rend au concert Colonne.

On n'a pas fait grâce au Président de la moindre attraction. On lui a tout fait voir et il s'en montrait ravi, prodiguant les compliments aux organisateurs et aux artistes.

La foule était élégante, parsemée de fort jolies



Aux bords de la Seine. - Le Vieux Paris.

tres, artistes, fonctionnaires, le Paris des répétitions générales était là, ne se lassant pas de regarder et de contempler de la terrasse le magnifique panorama qu'offre cette partie de la Seine.

On nous a dit — et l'affluence nous l'a fait croire — que la recette de cette fête de bienfaisance avait été splendide.

L'Exposition Universelle de Liége en 1903

LE COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Le vendredi 6 avril 1900, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, 6, rue d'Aboukir, sous la présidence de M. Ancelot, la réunion du Bureau du Comité de l'Exposition de Liége et du Bureau du Comité Français des Expositions à l'Etranger.

Assistaient à la séance : M. le sénateur Ernest Nagelmackers, président du Conseil d'administration de l'Exposition Universelle de Liége; M. Émile Digneffe, président du Comité exécutif; M. Auguste Dumoulin, vice-président; M. Paul Forgeur, secrétaire; M. Larroque, président de l'Associatiom Française de Bienfaisance de Liége; M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; MM. Emile Dupont, Fauré-Le Page, Georges Hartmann, Lucien Layus, Charles Legrand, vice-présidents; M. Roger Sandoz, secrétaire général; M. Maurice Estieu, trésorier; MM. Blondet, Debain, Lamaille, Noirot-Biais, Walter, secrétaires; M. Simon, secrétaire-archiviste.

Au début de la séance, M. le président Ancelot rappelle dans quelles circonstances ont été posées, le 12 novembre 1899, les bases de l'entente entre les deux Comités pour assurer l'organisation d'une section Française à l'Exposition de Liége, en 1903. Le principe même de cet accord fut sanctionné à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de l'Association Française de bienfaisance de Liége, fête à laquelle son président, M. Larroque avait convié les organisateurs de l'Exposition de Liége, et à laquelle le Comité Français des Expositions à l'Étranger s'était fait représenter par deux délégués, M. Layus, vice-président et M. Lamaille, secrétaire.

M. le sénateur Ernest Nagelmackers remercie chaleureusement le Comité du précieux concours qu'il veut bien apporter au Conseil d'administration et au Comité exécutif de l'Exposition de Liége, en se chargeant de l'organisation de la Section Française. Puis il prie M. Paul Forgeur, secrétaire, de vouloir bien exposer dans ses grandes lignes le fonctionnement des divers organismes de l'Exposition.

M. Forgeur explique que l'Exposition est placée sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monsgr le Comte de Flandre, et organisée avec le concours du Gouvernement Belge et de la ville de Liége.

L'Exposition comprendra les produits de l'Industrie et de l'Agriculture, les œuvres d'art, une section d'art ancien, une section d'art militaire, une section coloniale et une Exposition du Congo. Elle sera installée aux Vennes, à l'embouchure de l'Ourthe rectifiée et de la Meuse, avec une annexe située entre Bois-l'Evêque et St-Maur. Elle aura une superficie de 45 hectares et sera reliée à la ligne du Chemin de fer du Nord-Belge. Les constructions comprendront les galeries du Commerce [illegible] du Travail, la galerie de l'Électricité et une salle des fêtes mesurant 3,000 mètres carrés. Un vaste parc entourera ces bâtiments et contiendra de nombreuses attractions.

Un emplacement spécial est réservé à la reconstitution du *Vieux Liége* avec ses monuments et ses maisons anciennes dont les habitants seront revêtus de costumes du temps.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition Universelle de Liége représente cette Société, et s'occupe des mesures d'administration proprement dites et de toutes les questions d'ordre financier. Le Comité exécutif constitue le pouvoir exécutif et supérieur pour l'organisation et la direction de l'Exposition. La Société anonyme de l'Exposition a formé un capital de garantie de 1,720,000 francs, entièrement souscrit. Les prévisions du budget se soldant, tant en recettes qu'en dépenses, par 7,150,000 fr. le capital de garantie se trouve représenter 24 o/o du total du budget, ce qui est largement suffisant pour parer à toute éventualité.

M. Forgeur ajoute que le Comité exécutif prépare une brochure de propagande avec illustrations.

Le Comité Français décide qu'il se chargera d'assurer d'une façon utile et profitable la distribution de cette brochure, en attendant la publication des règlements officiels de l'Exposition qui serait actuellement prématurée.

M. le President, avant de lever la séance, remercie les membres de la délégation Liégeoise d'avoir bien voulu se rendre à Paris, et leur donne rendez-vous au Banquet du Comité Français des Expositions à l'Étranger qui doit avoir lieu le soir même.

La Police à l'Exposition

On se souvient que le Conseil municipal de Paris, tout en reconnaissant la nécessité de créer une police spéciale de l'Exposition, a refusé d'augmenter les effectifs actuels, dans la crainte que cette augmentation ne fût maintenue, en tout ou en partie, après l'Exposition.

De longues discussions s'étaient engagées, au début desquelles le préfet de police avait demandé pour les douze mois de 1900, 1,239 hommes et 3 millions de francs. On lui proposa un millier d'hommes et 1,600,000 francs pour les sept mois que durera l'Exposition. Finalement le préfet se contenta d'une subvention de 500,000 francs de la Ville de Paris, l'État et l'Exposition devant lui en fournir chacun une semblable; et aussitôt, il se mit d'accord avec M. Picard, commissaire général, pour l'organisation de cette police nouvelle.

Il fallait, pour répondre au désir formel du Conseil municipal, ne prendre que des agents qu'on pourrait licencier l'Exposition une fois terminée.

Voici comment M. Lépine a décidé d'opérer:

La plus grande partie du personnel nouveau sera fournie par les candidats inscrits sur les listes de la Préfecture pour l'emploi de gardien de la paix ou d'inspecteur de la sûreté. On trouvera ainsi 300 hommes qui, à la fin de 1900, seront « titularisés », c'est-à-dire prendront les places des gardiens et agents disparus par suite du jeu naturel des mises à la retraite, en réforme, etc.

Deux cents autres agents seront pris, soit parmi les gardiens de la paix déjà retraités — notés comme bons sujets et encore assez valides — soit [illegible] parmi les candidats gendarmes. Ceux-ci qui, revenus du service militaire, attendent chez eux leur nomination, viendront passer à Paris les sept mois de l'Exposition, pendant lesquels ils jouiront d'une sorte de haute paye très appréciable; puis, l'Exposition finie, reprendront leur rôle d'expectant.

Quant aux cadres, ils seront *empruntés* au personnel actuel des arrondissements, et les officiers de paix, inspecteurs principaux et brigadiers choisis pour ce service seront remplacés provisoirement à leur poste par ceux de leurs subordonnés qui sont les mieux notés.

Bien entendu, la garde républicaine jouera son rôle, comme toujours, dans les services d'ordre importants. Les cavaliers seront placés aux portes d'entrée, les gardes à pied à l'intérieur, prêts à aider les gardiens de la paix à éviter les fortes cohues, les poussées dangereuses sur certains points, etc...

Ainsi, et bien que les crédits dont il dispose limitent un peu trop, à son gré, son action nécessaire, le préfet de police espère faire face à toutes les éventualités.

Voici maintenant comment, d'une façon générale, fonctionnera le service :

Il n'y aura, comme en 1889, qu'un seul commissariat spécial à l'Exposition; il sera installé au Champ-de-Mars, et deux commissaires assistés de leurs secrétaires y prendront le service à tour de rôle. Mais quatre autres commissariats coopéreront au service général.

Celui des *Champs-Elysées* d'abord, qui, étant installé dans le grand palais des beaux-arts, continuera cependant à faire le service du quartier des Champs-Élysées. Le personnel de ce commissariat mixte sera renforcé : d'un commissaire adjoint fourni à tour de rôle par tous les quartiers de Paris, d'un secrétaire adjoint, d'inspecteurs, etc. Puis des commissariats de *Chaillot*, des *Invalides* et du *Gros-Caillou*, auxquels seront adjoints également des secrétaires suppléants.

A Vincennes, enfin, on n'installera qu'un « matériel de commissariat » et les commissaires de Charenton, de Vincennes et de Joinville viendront, chacun à leur tour, y assurer le service.

Il ne nous reste plus, pour compléter nos indications sur le rôle de la police à l'Exposition, qu'à signaler une initiative intéressante relevant du service de la navigation.

Pendant toute la durée de l'Exposition, un bateau de secours, muni d'une pompe à incendie et d'appareils de sauvetage, restera « en pression » aux abords du Champ-de-Mars. Il se tiendra prêt à porter aide aux bateaux à voyageurs qui pourraient rester en détresse sur la Seine et à combattre tout commencement d'incendie qui pourrait se déclarer dans une des nombreuses constructions édifiées en bordure des quais, de la Concorde au Champ-de-Mars.

CHEMINS DE FER

FÊTES DE PAQUES

EST

A l'occasion des **Fêtes de Pâques**, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du samedi 7 avril seront valables jusqu'au dernier train du jeudi 26 avril.

Cette prolongation sera également applicable aux billets d'aller et retour actuellement délivrés entre certaines gares du réseau de l'Est, d'une part, et certaines gares des réseaux du Nord et de P.-L.-M. d'autre part.

Toutefois, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés en trafic intérieur ou en trafic commun, [illegible] Paris et les gares situées dans un rayon de 50

kilomètres de Paris, ne pourront, dans aucun cas, bénéficier de cette prolongation et conserveront leur durée de validité habituelle.

OUEST

A l'occasion des **Fêtes de Pâques,** les coupons de retour des billets d'aller et retour (grandes lignes) des localités desservies par le réseau de l'Ouest situées au delà de 30 kilomètres et réciproquement, seront acceptés jusqu'au jeudi 26 avril par tous les trains de la journée.

NORD

PARIS A LONDRES

A l'occasion des **Fêtes de Pâques 1900**, la Compagnie du Nord délivrera à Paris pour Londres et retour, du 11 au 14 avril inclus, des billets d'excursion valables 14 jours, au prix de 72 fr. 85 en 1re classe, 46 fr. 85 en 2e classe et 37 fr. 50 en 3e classe.

Ces billets donnent droit à une gratuité de bagages de 25 kilos et ne pourront être utilisés que dans les trains quittant Paris à 3 h. 30 et 11 h. 10 du soir, et Londres à 2 h. 45 et 9 heures du soir.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 avril 1900.

Le marché est beaucoup plus calme aujourd'hui ; les cours restent cependant remarquablement bien tenus ; chacun semble désirer un moment de repos après la hausse rapide de ces trois derniers mois et l'approche des fêtes de Pâques vient à propos pour permettre à la spéculation de restreindre sans danger ses opérations pendant quelques jours.

Nos rentes gagnent quelques centimes à chaque séance ; le 3 o/o termine à 101 47 contre 101 40 samedi.

L'Italien se remet petit à petit à 94 40.

L'Extérieure, moins agitée que précédemment, clôture très ferme à 73 35, en bénéfice de 0 10.

Le compartiment des établissements de crédit est un peu plus faible : le Lyonnais reste à 1118, la Banque de Paris à 1167.

Le Rio est presque la seule grande valeur qui fasse preuve d'activité : il finit par gagner encore 9 fr. à 1510, après même 1515.

Les mines d'or fléchissent légèrement, par suite du manque de transactions. Les Rand Mines passent de 915 à 908, les Goldfiels de 172 50 à 172, etc.

COURS DE CLOTURE

3 o/o.	101 47	Turc D . . .	23 [illegible]
Italien	94 40	Banq. Ottomane	577 ..
Extérieure . . .	73 35	Rio	1510 ..



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES
BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS

Papier à Cigarettes
JOB
HORS CONCOURS
PARIS 1889

GRANDS MAGASINS DU
LOUVRE
PARIS

Actuellement

VÊTEMENTS D'ENFANTS

Grandes Occasions en Lainages

NOUS SIGNALONS TOUT PARTICULIÈREMENT :

Les Cower-Coat à 2.45
La Toile gros grain à 1.65
La Veloutine noire à 2.85

TONIQUE
AMER

Le meilleur des Apéritifs
36 MÉDAILLES OU RÉCOMPENSES
AUX DIVERSES EXPOSITIONS
Hors concours et Membre du Jury aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895, Montpellier et Rouen 1896
G. PICON, Inventeur
Chevalier de la Légion d'honneur
H. PICON Fils
Chevalier de la Légion d'honneur
Maisons à Bordeaux, Paris Marseille, Levallois-Perret, Rouen et Bône (Algérie).
Entrepôts à Philippeville, Alger, Oran, Tunis et Lyon.

HYGIÉNIQUE
PICON

VICHY
SOURCES DE L'ÉTAT
Administration : 24, Boulevard des Capucines, Paris

Avoir soin de désigner la source
VICHY-CÉLESTINS
VICHY-GRANDE-GRILLE
VICHY-HOPITAL
SE MEFIER DES SUBSTITUTIONS

PASTILLES VICHY-ÉTAT
après les repas facilitent la digestion
LES SEULES FABRIQUEES AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
Aux sels *Vichy-Etat*
Pour rendre instantanément toute boisson alcaline et gazeuse.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Vente journalière 50,000 kilos

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



CHRISTOFLE en toutes lettres

COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

CHRISTOFLE ET Cie.

7e Année. — N° 141 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 25 Mars au 10 Avril 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris....... Un an. 8 francs
Départements... — 9 —
Étranger.. .... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Le Banquet du Comité français des Expositions à l'Étranger

AU RESTAURANT CHAMPEAUX (PALAIS DU COSTUME) — RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

BULLETIN

Paris, 10 avril 1900.

Depuis six ans que ce journal paraît, nous n'avons jamais cessé de dire que la France ferait honneur à sa signature, et que le 14 avril 1900, l'Exposition Universelle ouvrirait ses portes à ses invités des cinq parties du monde.

La France a tenu parole. Samedi prochain, quand M. Loubet, Président de la République, en présence des représentants de toutes les puissances étrangères, déclarera l'Exposition ouverte, l'Exposition le sera effectivement.

Il n'y a que les grincheux qui en douteront encore.

De ce que quelques palais sont en retard, quelques installations inachevées, faut-il en conclure que l'Exposition n'est pas prête, et qu'il aurait fallu en retarder l'inauguration de quinze jours?

Mais dans quinze jours, étant donné le tempérament de quelques entrepreneurs — ils sont très rares heureusement — les parties en retard n'auraient pas fait le moindre progrès, si le public n'était pas admis à donner lui-même son avis sur l'état d'avancement des travaux, sur certains points.

Que va-t-il se passer en effet ?

Il va se passer ceci, c'est que la foule des visiteurs évitera les parties inachevées, et ce sera tant pis pour l'exposant. Il sera le premier puni. Alors les entrepreneurs se presseront, et vous verrez que ce ne sera pas long. ...

Voilà quinze jours que nous ne quittons pas les chantiers, et chaque jour, au fur et à mesure que nous approchons de la date du 14, nous apporte une nouvelle surprise, un nouveau motif d'émerveillement. C'est tous les jours, un changement de tableaux, comme dans les féeries.

L'Exposition de 1900 sera la merveille des merveilles, et toutes ses devancières seront oubliées. Que les grincheux en prennent philosophiquement leur parti.

Nous prédisons à MM. Picard, Delaunay-Belleville, Dervillé, Bouvard, à tous les ouvriers de cette grande œuvre, le succès, disons mieux, le triomphe le plus complet.

Le 15 avril au matin, personne n'osera plus le leur contester. H. G.

LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

Le Conseil des ministres, qui s'est réuni ce matin, a consacré la majeure partie de sa séance à l'examen des questions que soulève l'inauguration de l'Exposition. Le programme de la cérémonie est réglé dans les conditions que nous avons déjà fait connaître.

Le Président de la République, accompagné par les ministres, se rendra, samedi, à 2 heures, à la salle des Fêtes, au Champ-de-Mars, avec une escorte officielle ; les présidents et les membres des bureaux des Chambres seront escortés de la même manière.

Le Président de la République recevra dans sa tribune les présidents des Chambres, les ministres et les membres du corps diplomatique. Seront invités à la cérémonie, les membres du Parlement, les représentants de tous les grands corps de l'Etat, les membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, les Commissaires généraux étrangers et les membres principaux des comités, etc.

Des discours seront prononcés par M. Millerand, ministre du commerce, en remettant l'Exposition au chef de l'Etat; M. Loubet répondra, et M. Waldeck-Rousseau prendra, le dernier, la parole. Puis aura lieu la visite de l'Exposition.

Le public ne sera pas admis, ce jour-là, à l'Exposition. Ne pourront y pénétrer que les personnes munies d'une invitation spéciale. Le lendemain, dimanche, l'Exposition sera ouverte au public, dès le matin.

Ajoutons que, sur l'invitation du Ministre du Commerce, toutes les administrations ont reçu l'ordre de pavoiser et d'illuminer les monuments publics, le jour de l'inauguration, à Paris et dans les départements.

M. Millerand a enfin soumis à la signature du Président de la République, un décret portant promotions ou nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur pour le personnel qui a pris part à la construction et à l'organisation de l'Exposition.

M. Alfred Picard, Commissaire général, est élevé à la dignité de grand-croix ; MM. Delaunay-Belleville et Bouvard à celle de grand officier ; MM. Dervillé, Grison et Moisant sont promus commandeurs; MM. Chardon, F. Arago, Giraud, Résal et Scellier de Gisors, officiers; M. Ernest Carnot, chevalier. Hâtons-nous d'ajouter que la liste des décorations ne contient pas que ces seuls noms.

LOI

relative aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris en 1900

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le Gouvernement est autorisé à faire, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, en faveur des artistes, des agriculteurs, des industriels, et de leurs collaborateurs, contremaîtres et ouvriers français et autres personnes qui se seront le plus exceptionnellement distingués à l'Exposition universelle internationale de 1900, des nominations et promotions dont le nombre ne pourra dépasser :

1 grand'croix ;
5 croix de grand officier ;
20 croix de commandeur :
134 croix d'officier ;
540 croix de chevalier,

soit en totalité 700 promotions ou nominations.

Art. 2. — Aucune des croix mises à la disposition des ministres pour l'Exposition ne pourra être accordée à un membre du Parlement, à aucun titre.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 avril 1900.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A. MILLERAND.

LE Grand Banquet du 6 avril 1900

AU PALAIS DU COSTUME

Cette date du 6 avril 1900 marquera dans les annales du Comité français des Expositions à l'étranger.

En effet, depuis que le Comité existe, jamais son banquet annuel n'avait réuni une assistance aussi nombreuse, aussi brillante, et composée de personnalités aussi illustres que celle qui se pressait, vendredi dernier, à l'Exposition, au restaurant Champeaux du *Palais du Costume*.

La fête était donnée en l'honneur des Commissaires généraux des nations étrangères.

Les membres du Comité qui ont participé aux expositions de l'étranger, en Hollande et en Belgique, par exemple, ont certainement gardé le souvenir de l'accueil charmant et affectueux qu'ils ont reçu à Amsterdam, à Bruxelles, partout d'ailleurs où ils sont allés.

Il était donc tout naturel que le Comité, à son tour, réunît les représentants des nations étrangères en de cordiales agapes, à la veille de l'ouverture de l'Exposition de 1900.

Par l'empressement qu'ils ont mis à se rendre à cette invitation, les Commissaires étrangers ont voulu prouver en quelle estime ils tenaient le

Comité français des expositions à l'étranger et son dévoué président, M. Alfred Ancelot ; ils auront en même temps pu constater l'importance de son rôle, la force considérable qu'il représente, et les éléments de succès qu'il peut apporter à une exposition qui s'organise à l'étranger.

C'est d'ailleurs ce que M. Millerand, ministre du Commerce, aux applaudissements de toute l'assistance, a fait éloquemment ressortir au cours du toast qu'il a prononcé, et que nous allons reproduire un peu plus loin.

C'est, nous l'avons dit, au restaurant Champeaux du Palais du Costume que la fête eu lieu. Le Palais était, au dehors, resplendissant de lumières.

On inaugurait, en effet, le système d'illuminations électriques, et tout le monde a pu constater que le *Palais du Costume* sera aussi un Palais des *Mille et une Nuits*.

Le président, M. Ancelot, entouré du bureau du Comité, recevait ses invités dans le grand vestibule d'entrée, qui avait été magnifiquement orné de tentures, de fleurs et de drapeaux de toutes les nations représentées à l'Exposition.

A 7 h. 1/2, tous les convives étant arrivés, sur l'invitation du président, se dirigèrent dans l'immense salle du restaurant Champeaux.

Ce fut un cri général d'admiration. La salle du banquet présentait en effet, dans son ruissellement de lumières, au coup d'œil absolument féerique.

Chacun trouva très aisément sa place, et le banquet commença.

Voici comment était composée la table d'honneur ;

M. Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, présidait et avait à sa droite M. Deschanel, président de la Chambre des députés, et à sa gauche M. Alfred Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Après M. Deschanel venaient MM. le colonel Bataille, représentant du Président de la République, le docteur Richter, commissaire général de l'Allemagne ; Victor Lourties, sénateur, ancien ministre du Commerce ; S. E. Bella de Lukats, commissaire général de la Hongrie ; Paul Delombre, député, ancien ministre du Commerce ; de Raffalovich, vice-président de la commission impériale de Russie ; le colonel Jekill, commissaire général de la Grande-Bretagne ; Siegfried, ancien ministre du Commerce ; Nicolas Sacilly, commissaire général de la Grèce ; Lucipia, président du Conseil municipal de Paris ; le général Kitaby-Chan, commissaire général de la Perse ; Prévet, sénateur ; Vercruyse, sénateur, commissaire général de la Belgique ; Victor Legrand, président du tribunal de Commerce de la Seine ; Crisanto Medina, commissaire général du Nicaragua ; Oriol, député de la Loire ; Hayaski, commissaire général du Japon ; Charles Roux, ancien député, commissaire général de l'exposition coloniale française ; Christophersen, commissaire général de la Norvège ; Bousquet ; Vapereau, commissaire général de la Chine ; Colin Delavaud ; Moser Henri, commissaire général de la Bosnie et Herzegovine ; Lanes Jean ; docteur Rendon, commissaire général de l'Equateur ; Lavy, chef de cabinet du ministre du Commerce ; Ernest Nagelmackers, sénateur, président du conseil d'administration de la future Exposition de Liége, en 1903 ; Jean Decrais, chef de cabinet du ministre des Colonies ; Alexandre Voppovic, commissaire général adjoint de l'Autriche ; Bertrand ; Emile Robert, commissaire général adjoint de la Belgique ; Mollard, sous-directeur du protocole ; Woodward, commissaire général adjoint des Etats-Unis ; Guyot-Sioment ; de Wouylch, commissaire général adjoint de la Russie ; G. Sohier ; Duplan, commissaire général adjoint de la Suisse ; Cornille ; le baron Van Asbeck, délégué du commissariat général des Pays-Bas ; Garnier Hubert ; Manuel Garcia Torrès, commissaire général adjoint du Mexique ; Guye ; Vico Montogazza, secrétaire général du commissariat général d'Italie ; Pozzy ; Aladar de Navay de Foldeack, délégué du commissaire général de la Hongrie ; Hatton ; colonel Thys ; du Vivier de Streel ; Valère Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi ; Dupré, chef du secrétariat particulier du ministre du Commerce ; Barclay, président de la Chambre de commerce anglaise ; Crozier, directeur du Protocole, introducteur des ambassadeurs ; Honnsfield ; G. de Saint-Amand ; Camille Fittler ; Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liége ; Boros ; Baumann, membre du Comité exécutif de l'Exposition de Liége.

Après M. Ancelot, et à sa gauche, nous voyons : MM. Delcassé, ministre des Affaires étrangères ; Decrais, ministre des Colonies ; G. Exner, commissaire général de l'Autriche ; Mesureur, député, ancien ministre du Commerce ; Tomasso Villa, commissaire général de l'Italie ; Henri Boucher, député, ancien ministre du Commerce ; Ferdinand Peck, commissaire général des Etats-Unis ; André Lebon, ancien ministre du Commerce ; le prince Tenicheff, commissaire général de la Russie ; Marty, ancien ministre du Commerce ; Ador, commissaire général de la Suisse : Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris ; le baron de Michiels Van Verduynen, commissaire général des Pays-Bas ; Georges Berger, député, ancien commissaire général de l'Exposition de Paris, en 1889 ; Toribio-Sanz, commissaire général du Pérou ; Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris ; le comte Raben Loventzau, commissaire général du Danemark ; Pallani, gouverneur de la Banque de France ; A. Thiel, commissaire général de la Suède ; Gaston Menier, député ; le baron Stein, commissaire général de Libéria ; Roujon, directeur des Beaux-Arts ; Ricardo Fernandez Guardia, commissaire général de Salvador ; Ch. Crozier, consul général à Anvers ; le comte de Camondo, commissaire général de la Serbie ; Chandèze ; le comte Mimerel, commissaire général de la Corée ; Beau, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères ; de Mosenthal, commissaire général de l'Etat libre d'Orange ; Charrier ; Johannès Pierson, délégué de la République Sud-Africaine ; Pinard, président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie ; Franz Schroder, commissaire général de l'Andorre ; Arago, chef des sections étrangères à l'Exposition ; Lewald, commissaire général adjoint de l'Allemagne ; Vaury ; de Miklos, commissaire général adjoint de la Hongrie ; Suilliot ; Chesnel ; G. Fortin ; Spearman, commissaire général adjoint de la Grande-Bretagne ; Pouilain ; G. Laurent ; de La Fargue, commissaire général adjoint de la Bulgarie ; Boin ; Ramon Fernandez, commissaire général adjoint du Mexique ; Allam fils ; Per Lamm, adjoint au commissariat général de Suède ; Kester ; Smith, commissaire général adjoint de Norvège ; François Carnot ; Digueffe, président du comité exécutif de l'Exposition de Liége, en 1903 ; Bonnier ; Henri Péartree, président de la Chambre de commerce américaine ; Viollelle ; le comte Trezza de Mousella ; G. Nagelmackers, directeur de la Compagnie internationale des Wagons-Lits ; Rubini ; Francis Kimàel ; Mattin et Forgeur.

Autour des huit autres tables, perpendiculaires à la table d'honneur, avaient pris place les 400 membres du Comité français des Expositions à l'étranger, ainsi que les représentants des journaux de Paris et des principaux journaux de l'étranger ; ce qui donnait un total de 550 convives environ.

La musique du 36ᵉ régiment d'infanterie, sous la direction du chef Victor Auer, était placée dans un salon attenant à la grande salle du banquet, et jouait, au cours du repas, les plus brillants morceaux d'un répertoire choisi.

Le menu avait été savamment composé par Chevillard, et exécuté d'une façon supérieure par ses Vatel.

Le voici :

Consommé neige de Florence — Bisque d'Ecrevisses
Truite saumonée à la sauce Mousseline
Pommes nouvelles à l'Anglaise
Baron d'agneau Bouquetière
Filet du Charolais à la Godard
Sorbets au Marasquin
Poularde de la Bresse truffée
Foies gras au vin de Porto
Salade de Romaine
Petits pois à la Française
Bombe Palais du Costume - Gaufrettes
Fromage — Fruits
Chablis — Médoc — Sauternes
Château-Lagrange — Corton — Montebello
Café — Liqueurs

Le service, de l'avis de tous les convives, a été parfait, et n'a rien laissé à désirer.

C'est le moment des toasts.

« La parole est à M. Ancelot », dit M. Millerand.

Nous donnons ci-dessous les toasts dans l'ordre où ils ont été prononcés.

Toast de M. ANCELOT.

Messieurs,

Je serai certainement l'interprète de vos sentiments unanimes en vous demandant de lever avec moi vos verres en l'honneur de M. le Président de la République Française.

M. Emile Loubet, en se taisant représenter à ce banquet par M. le colonel Bataille, a voulu donner un gage précieux d'estime à notre Comité et prouver le bienveillant intérêt qu'il porte à toutes les institutions destinées comme la nôtre à favoriser le développement de l'Industrie et du Commerce.

Qu'il me soit permis tout d'abord de lui adresser l'hommage de notre respectueuse gratitude et l'expression de la profonde reconnaissance de nos cœurs français.

Messieurs,

A M. le Président de la République !

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Ministre du Commerce,

En acceptant, comme vos prédécesseurs, la présidence de ce banquet, vous avez voulu vous, qui êtes à la tête du Commerce et de l'Industrie de la France, vous associer aussi à cette manifestation en l'honneur de nos hôtes. Nous vous adressons nos plus vifs remerciements pour le témoignage de sympathie que vous voulez bien en même temps nous faire l'honneur de donner à notre Comité.

Je me garderai bien, Monsieur le Ministre, dans cette allocution que je veux rendre aussi brève que possible et à l'occasion d'une fête toute de bienvenue à l'adresse de cette brillante assistance, de m'étendre longuement sur le rôle de notre Comité.

Vous le connaissez d'ailleurs parfaitement.

Comme vous le savez, nous sommes un groupe formé de 400 industriels et commerçants de toutes les industries et de toutes les parties de la France.

Notre but n'est pas de chercher à créer des Expositions, mais de nous occuper de toutes celles qu s'organisent à l'étranger (Expositions officielles ou d'initiative privée).

Nous en étudions l'organisation, nous cherchons, par tous les moyens, à en faciliter l'accès à nos compatriotes, et, après un mûr examen, à constituer une Section française qui puisse faire honneur à notre pays.

Nos statuts interdisent à notre Comité tout bénéfice résultant d'une Exposition ; notre rôle est donc absolument désintéressé,

Grâce à l'accomplissement consciencieux de ce programme, les exposants trouvent dans notre intermédiaire entre eux et les Administrations étrangères toutes les garanties qui pourraient leur échapper dans un recours à d'autres entreprises, et nous contribuons en outre de tout notre pouvoir au developpement de notre Commerce et de notre Industrie à l'étranger qui est si intimement lié aux chères destinées de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Dès l'an prochain nous aurons à reprendre notre rôle actif à l'Etranger.

Tous nos efforts cette année ont été consacrés à l'Exposition de Paris.

En effet, comme vous avez pu le voir, Monsieur le Ministre, presque tous nos collègues font partie des Comités d'admission et d'installation de l'Exposition de 1900 ; permettez-moi, en passant, de vous exprimer l'espoir que vous voudrez bien vous inspirer de cette considération pour la nomination des membres du Jury des récompenses. Soyez bien persuadé que ceux que vous voudrez bien appeler à ces hautes fonctions apporteront à l'exécution de leur devoir l'attention la plus dévouée et la plus scrupuleuse impartialité. (*Applaudissements.*)

Après avoir réservé tous nos efforts de cette année pour le concours que nous voulions donner à M. Alfred Picard et à ses éminents collaborateurs dans les différentes classes de l'Exposition dont nous

faisons partie selon nos attributions et notre compétence, nous nous occuperons de l'Exposition qui se prépare à Glasgow pour l'an prochain et à laquelle nous avons promis notre concours. Nous irons aussi probablement en Italie.

En 1903, nous dirigerons sur Liége, où nous avons déjà depuis plusieurs mois pris des engagements avec le Comité exécutif de l'Exposition en préparation.

Partout enfin où des Expositions sérieuses se présenteront, notre comité ira planter le drapeau français.

Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, insister plus longuement sur notre rôle. Votre présence à cette place a le double mérite d'honorer notre œuvre et de témoigner de votre bienveillante considération pour elle. Veuillez agréer l'expression de notre profonde reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Messieurs, vous me pardonnerez de ne pas vous communiquer les différentes excuses qui me sont parvenues de la part de nos invités empêchés d'être des nôtres. Toutes expriment des motifs très légitimes et témoignent du plus profond regret qu'éprouvent les absents de n'avoir pu se joindre à nous.

Parmi ces derniers, se trouvent M. Alfred Picard, Commissaire général, et MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, les grands Directeurs de l'Exposition de 1900, dont le temps est, nous le comprenons, des plus précieux à cette date rapprochée de l'ouverture, car le devoir impérieux de l'accomplissement de leur glorieuse tâche ne leur laisse plus aucun répit.

En attendant que le triomphe de l'œuvre entreprise sous leur haute direction soit le juste couronnement de leurs incessants labeurs, adressons-leur nos plus affectueux souvenirs et exprimons-leur nos regrets de ne pouvoir comme les années précédentes les compter aujourd'hui parmi nous. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, vous qui êtes l'élu de la représentation nationale du pays, nous sommes heureux et flattés de vous compter au nombre de nos convives.

Indépendamment du caractère qui s'attache à vos fonctions, et qui donne à votre assistance à ce banquet une signification qui est pour nous de la plus haute importance, nous nous réjouissons de pouvoir saluer ici votre éminente personnalité. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

La représentation de votre département, que vous exercez avec une autorité et une dignité si soutenues auprès des puissances étrangères, nous fait apprécier à sa haute valeur votre présence parmi nous.

Permettez moi d'en reporter en partie l'honneur à nos hôtes distingués, Messieurs les commissaires généraux des sections étrangères, qui savent tous en quelle haute estime vous tiennent leurs gouvernements. (*Applaudissements.*)

L'intérêt vital qui s'attache pour les colonies au développement de l'industrie et du commerce français à l'étranger, justifie, Monsieur le Ministre des Colonies, l'accueil bienveillant que vous avez fait à notre invitation. Nous sommes heureux de pouvoir fêter aussi votre présence et de saluer en vous le représentant de nos possessions d'outre-mer, filles de la France, si bien pénétrées de notre esprit national et qui sont appelées à contribuer si puissamment dans l'avenir, par leur développement industriel et commercial, à la prospérité et à la grandeur de la mère patrie. (*Applaudissements.*)

Nos remerciements bien sincères, à vous aussi, Messieurs les anciens Ministres du Commerce, présidents d'honneur de notre comité.

Nous n'oublierons pas que c'est à votre bienveillant appui que nous devons l'importance si promptement acquise par notre institution.

Vous avez tenu à vous trouver aujourd'hui au milieu de nous ; nous vous en sommes profondément reconnaissants (*Applaudissements.*)

Messieurs,

Le département de la Seine et la ville de Paris vont faire demain, au monde entier, les honneurs de la France.

Nous savons ce que l'on peut attendre de l'intelligence et de la courtoisie de cette population, qui sait rendre si sympathique aux étrangers la qualité de Parisien.

J'adresse nos plus vifs remerciements, pour leur présence parmi nous, à ceux qui la représentent ici, à M. Lucipia, président du Conseil municipal, à M. Bellan, représentant M. Piettre, président du Conseil général, retenu par un deuil cruel. (*Applaudissements.*)

Je veux aussi saluer M. Ch. Prevet, sénateur, MM. Georges Berger, Oriol et Gaston Menier, députés.

M. Victor Legrand, président du Tribunal de commerce de la Seine, et M. Georges Masson, président de la Chambre de commerce de Paris, dont l'accueil bienveillant nous rend les personnalités particulièrement sympathiques.

Merci encore à MM. les directeurs et chefs de Cabinets qui ont bien voulu se rendre à notre invitation.

La presse, Messieurs, en toutes circonstances, a bien voulu nous prêter son utile concours. Nous sommes heureux de constater une fois de plus, par l'assistance des brillants écrivains qui la représentent ici, que nous pouvons toujours compter sur son appui pour l'accomplissement de notre œuvre.

Je me fais l'interprète des sentiments de notre comité en lui adressant l'expression de notre très vive gratitude. (*Applaudissements.*)

Messieurs les commissaires généraux des sections étrangères à l'Exposition, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre avec tant d'amabilité à l'appel que nous vous avons adressé.

Depuis quelques années, nous avons participé à différentes Expositions, soit en Hollande, soit en Belgique, soit en Autriche, soit en Norvège, soit en Russie, et partout notre comité a trouvé l'accueil le plus cordial et le plus empressé.

Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir fêter à notre tour nos amis de l'étranger.

Nous avons tenu à nous réunir avant l'ouverture de l'Exposition dans l'enceinte même où va se livrer demain, aux yeux du monde entier, le grand tournoi pacifique auquel la France vous a conviés.

Est-il utile, Messieurs, de vous assurer d'avance que pendant toute la durée de ces solennités et de ces fêtes, nous serons heureux de profiter de toute circonstance qui nous permettra de fêter chaleureusement tous ceux de vos nationaux qui viendront nous voir.

Au nom de tous les chefs d'industrie et de maisons de commerce qui vous entourent, permettez-moi de vous prédire le même accueil de la part de nos populations industrielles et commerciales et d'exprimer le vœu que de nos relations puissent naître entre nous tous des amitiés durables. (*Applaudissements.*)

Parmi nos convives, Messieurs, je suis heureux de saluer encore nos amis d'hier, ceux dont nous avons eu la bonne fortune d'apprécier le gracieux accueil et de connaître la haute valeur ; je m'adresse à nos amis Valère Mabille, Larroque et Rœpius.

Je salue aussi nos amis de demain, M. Lévy, du comité exécutif de l'Exposition de Glasgow, MM. Nagelmackers, Digneffe, Dumoulin et Forgeux, présidents, vice-président et secrétaire de l'Exposition de Liége, qui n'ont pas hésité à venir à Paris, pour cimenter avec nous l'union déjà contractée par de précédents engagements. (*Applaudissements.*)

Je salue enfin MM. les présidents et membres des Chambres de commerce étrangères à Paris.

Messieurs,

L'Exposition universelle de 1900 va demain ouvrir ses portes. Comme président de notre comité et en ma qualité de Français, j'exprime le vœu profond que cette imposante solennité serve à la grandeur de mon pays et qu'elle soit la fête de la fraternité des peuples.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de lever vos verres avec moi et d'unir dans un même toast M. le président de la Chambre des députés, MM. les membres du Gouvernement français et MM. les commissaires généraux des sections étrangères de l'Exposition de 1900. (*Applaudissements.*)

Toast de M. MILLERAND
Ministre du Commerce.

Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Messieurs,

Le Comité français des Expositions à l'étranger, dont M. Ancelot définissait tout à l'heure avec tant de bonheur et de précision la mission si utile, a rendu dans le passé et il est appelé à rendre dans l'avenir de signalés services à l'industrie et au commerce français.

Il est, en effet, l'intermédiaire tout désigné du département que j'ai l'honneur de diriger, toutes les fois qu'au dehors s'organise une Exposition à laquelle nous désirons prendre part. On pouvait croire que cette année serait pour lui une année de repos, puisque, au lieu que nous allions à l'étranger, c'est l'étranger qui veut bien venir à nous. (*Applaudissements.*)

Mais vous êtes trop actifs, Messieurs, vous êtes trop pleins de bonne volonté, trop animés du plaisir de vous rendre utiles pour vous être résignés à ce rôle passif, à l'heure même où commerçants et industriels rivalisaient d'ardeur, et, par une initiative charmante dont nous ne saurions trop vous remercier, vous avez voulu, à la veille de l'Exposition, que votre fête annuelle fût l'occasion de rapprocher pour la première fois, dans cette réunion qui n'a rien d'officiel, MM. les commissaires généraux étrangers et les représentants du gouvernement, du commerce et de l'industrie.

Si nous n'étions pas à la veille d'une période exceptionnelle, c'est à une voix plus autorisée que la mienne, c'est à mon collègue et ami, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, que reviendrait le plaisir de saluer MM. les commissaires généraux.

Une tradition, aussi flatteuse que redoutable pour le ministre du Commerce, veut qu'avec l'ouverture de l'Exposition universelle commence pour lui un rôle éphémère et nouveau, celui d'accueillir les hôtes de la France et de leur souhaiter la bienvenue. (*Très bien ! très bien !*)

On a voulu marquer sans doute par là le caractère tout particulier de ces grandes fêtes du Travail et de la Paix.

Ceux qui vous saluent en ce moment par ma voix, Messieurs les commissaires généraux, ce sont les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les artistes de France : tout le peuple joyeux et laborieux du sol et de l'usine. (*Vive approbation.*)

Ils vous sont reconnaissants d'avoir accepté leur hospitalité, ils sont profondément touchés du choix qu'ont voulu faire les gouvernements étrangers d'hommes éminents à tant de titres, pour présider aux sections étrangères. (*Très bien ! très bien !*)

Sans doute, ils sentent bien que c'est un honneur qui a son péril, comme son prix, de rencontrer devant eux, dans le tournoi pacifique qui va s'ouvrir, de tels champions. Ils ne s'en rendent pas moins gaiement à la bataille, sûrs que, quelle qu'en soit l'issue, des luttes comme celle-là ne peuvent laisser derrière elles que le souvenir d'une noble et féconde émulation entre rivaux qui auront appris à s'estimer davantage en se connaissant mieux. (*Applaudissements prolongés.*)

Je vous demande, Messieurs, de vous joindre à moi pour lever vos verres en l'honneur de MM. les commissaires généraux, et pour saluer en leur personne les souverains, les chefs d'Etats, les gouvernements étrangers dont ils sont, parmi nous, les représentants respectés. (*Triple salve d'applaudissements.*)

Toast de M. de RAFFALOVITCH
Vice-Président de la Commission Impériale de Russie

Monsieur le Président.

L'empressement de vos hôtes étrangers, des commissaires généraux étrangers à accepter l'aimable invitation du Comité français des Expositions à l'étranger est un témoignage du prix que nous y avons attaché.

Nous vous en remercions ; vous nous avez donné l'occasion de faire ou de renouer connaissance avec tant d'hommes éminents, qui ont rendu de notables services à votre noble et généreux pays.

C'est une rare fortune pour nous que de nous trouver ensemble, avec le représentant du chef de l'État respecté, avec les présidents de vos deux Chambres, avec un ministre des Affaires étrangères aussi sympathique, aussi apprécié, dont l'autorité est si grande, avec le distingué ministre du Commerce et avec tout cet essaim d'hommes remarquables qui ont dirigé le ministère du Commerce.

Le milieu dans lequel nous sommes réunis est un milieu qui nous est extrêmement sympathique. Vous n'êtes pas des inconnus pour nous, Messieurs les membres du Comité français des Expositions à l'étranger. Nous vous avons rencontrés dans nos pays, occupés à faire flotter bien haut le drapeau du Commerce et de l'Industrie de la France.

Nous ne pouvons oublier que, comme vous l'avez dit, dans un esprit de complet désintéressement, vous avez organisé les Expositions de Londres, de Moscou, d'Amsterdam, de Bayen, d'Innspruck, préparé celle de Chicago, et que vous êtes en train de faire de même pour Glasgow, Turin et Liége.

Vous êtes les grands adjuvants de l'œuvre gouvernementale ; vous êtes les représentants de l'initiative privée, c'est-à-dire d'un principe de force et de succès.

Permettez-moi, avant de terminer, d'envoyer un

hommage très mérité à M. Picard, à M. Delaunay-Belleville et à leurs collaborateurs.

Je vous propose de boire à la grandeur du commerce et de l'industrie de la France, représentés par votre Comité.

Discours de M. Ernest NAGELMACKERS,

Sénateur du royaume de Belgique,
Président du Comité de l'Exposition de Liége en 1903

Messieurs,

La grande Exposition que la France prépare en ce moment n'est pas encore ouverte, que, préparant l'avenir, votre comité a bien voulu s'occuper déjà de l'Exposition que Liége prépare pour 1903, ce dont je tiens à vous remercier aujourd'hui.

Il y a déjà plus d'un an qu'ayant été informé par M. Crozier, le zélé consul de France à Liége, et par M. Larroque, vice-président de la Chambre de Commerce française, de nos projets d'exposition, désireux de mettre en relief les produits de l'Industrie française, vous vous empressiez d'accueillir l'ouverture qui vous était faite; et que dans votre banquet annuel du 4 mai 1899, sous la présidence de M. Paul Delombre, ministre du Commerce; MM. Ancelot, votre président, Victor Lourties, votre président d'honneur, et M. le sénateur Siegfried, en faisant l'éloge des progrès que faisait la Belgique sous le régime de la liberté commerciale, manifestaient de nous tendre la main et de venir à nous dès que nos projets se réaliseraient.

Quelques mois plus tard, le 12 novembre dernier, l'Association française de bienfaisance de Liége fêtait son vingt-cinquième anniversaire et recevait à cette occasion les principaux membres des Sociétés françaises de bienfaisance de Belgique, ainsi qu'une délégation de votre comité, désireux de fraterniser avec vos compatriotes établis en Belgique. Nous avons profité de la présence parmi nous de M. Lucien Layus, votre vice-président, et de M. Lamaille, votre délégué, pour donner suite aux ouvertures faites au mois de mai, et jeter les bases d'un accord que nous venons cimenter aujourd'hui d'une façon presque solennelle.

Nous suivons avec intérêt vos travaux depuis plusieurs années, et avons admiré l'énergie avec laquelle vous accomplissez votre mission. Vous avez mis en pratique notre devise nationale « L'union fait la force », et vous avez pu, grâce à cela, grâce à l'intelligence avec laquelle vous avez conduit vos travaux, arriver à ce magnifique résultat qu'a été l'Exposition de Bruxelles.

Depuis lors vous avez paru vous reposer, et ceux qui ne vous connaissent pas ont pu croire que vous sommeilliez; mais nous savons que c'était un sommeil patriotique, et que vous vouliez laisser à vos industriels toutes leurs forces pour briller de tout leur éclat à la grande Exposition qui va s'ouvrir. Vous me rappelez, permettez-moi cette comparaison, une chaudière sous pression, on charge les soupapes pour retenir la vapeur; mais aujourd'hui vous êtes libres et vous pouvez donner libre cours à ce besoin d'expansion.

Vous venez vers nous avec confiance, Messieurs; et vous saurez vous montrer dignes de votre passé. Notre devoir est de vous préparer, au milieu de nos collines pittoresques et de nos belles rivières, un cadre digne de vous. Nous n'y manquerons pas, et nous vous donnons rendez-vous à Liége en 1903.

Est-il besoin d'ajouter que ces quatre discours ont été non seulement applaudis, mais surtout approuvés par toute l'assistance? Le toast de notre président, M. Ancelot, a précisé d'une façon très heureuse, comme l'a d'ailleurs souligné le ministre du Commerce, le rôle du comité français des Expositions à l'étranger, et l'on peut dire, après avoir entendu et lu le discours de M. Millerand, que notre comité a été, vendredi soir, 6 avril, en présence des représentants de toutes les puissances étrangères, solennellement reconnu d'utilité publique.

C'est pour cela que la date du 6 avril 1900 marquera, comme nous le disions, au début, dans les annales du Comité français des Expositions à l'étranger, et il serait injuste de ne pas reconnaître que c'est surtout à l'activité et au dévouement de notre cher président Ancelot, que ce brillant résultat a été atteint.

H. G.

Voici comment le *Temps* appréciait, le lendemain du banquet, l'œuvre du comité français des Expositions à l'étranger. L'article, qui a paru en première page, a pour titre :

INITIATIVES NOUVELLES

Où est le temps où, dans le monde industriel et commercial, on avait coutume, en général, d'attendre les sollicitations des acheteurs étrangers? Fort de la supériorité et du renom des produits français, chacun attendait tranquillement des commandes qui, d'ailleurs, ne faisaient pas défaut. Il n'y avait, en quelque sorte, qu'à se laisser vivre. Que les temps sont changés! La concurrence s'est faite universelle; la clientèle, pressée de toutes parts, n'a que l'embarras du choix entre les produits. Malheur à qui la néglige! Il faut aller à elle, flatter ses goûts, ménager sa bourse. C'est une question de vie ou de mort.

Nos industriels et nos commerçants l'ont, depuis quelques années, parfaitement compris. C'est à qui s'ingéniera, parmi eux, à découvrir et à conquérir des débouchés nouveaux. A l'heure où l'Exposition internationale de Paris va s'ouvrir et où il semble que le monde entier s'apprête à venir chez nous, nos négociants, nos grands industriels, auraient pu se reposer peut-être et cesser de penser aux lointains déplacements. Loin de là! C'est le moment qu'ils ont choisi pour affirmer avec éclat leur souci du progrès, leur esprit d'initiative et de labeur. Hier soir, on a vu réunis, au Champ-de-Mars, en un banquet présidé par le ministre du Commerce, et auquel assistaient, avec le président de la Chambre et tous les commissaires généraux des Etats étrangers à l'Exposition, près de quatre cents chefs de nos maisons les plus importantes. Cette réunion avait été organisée par le comité français des Expositions à l'étranger, que préside, avec tant de dévouement et de compétence, M. Ancelot.

Après avoir porté la santé du Président de la République, — toast acclamé, — M. Ancelot a rappelé l'œuvre du comité français des Expositions à l'étranger. Il l'a montrée dans le passé, il l'a montrée aussi dans l'avenir. La France se prépare, en effet, dès maintenant, aux Expositions de Glasgow, de Liége, de Turin. Partout où il y aura des comparaisons à affronter, elle ira. Qui n'applaudirait à cette confiance, à cette énergie, gages inappréciables d'un nouvel essor commercial et industriel?

M. Millerand a loué, très justement, ces efforts. Il eût souhaité, a-t-il dit, laisser la parole à son éminent collègue des Affaires Étrangères, qui avait tenu à se rendre à cette fête; mais une tradition constante veut que, pendant la période des Expositions, la diplomatie s'efface discrètement et que le ministre du Commerce soit chargé de parler au nom du Gouvernement. M. Millerand a porté un toast « aux souverains, aux chefs d'Etat étrangers et à leurs éminents représentants ». L'accueil le plus chaleureux a été fait à ces paroles, ainsi qu'aux remerciements qu'elles ont provoqués de la part des distingués commissaires généraux de la Russie et de la Belgique.

Ainsi, l'ère des Expositions est loin d'être close. L'activité de nos maisons françaises est inlassable. On eût pu craindre qu'elle ne réclamât au moins un répit après les sacrifices considérables qui ont été faits à Paris; il n'en est rien, et les succès sur lesquels on compte pour demain sont considérés simplement comme le prélude d'autres victoires remportées à l'étranger. Saluons ces dispositions si dignes d'encouragement. Elles ne font pas seulement honneur au comité français qui vient de les mettre en lumière, elles honorent le travail national tout imprégné d'un esprit nouveau.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

DU

Comité français des Expositions à l'Étranger

Le 21 mars dernier, à l'assemblée annuelle du Comité français des Expositions à l'étranger, M. Gustave Roger Sandoz a donné lecture de son rapport annuel que nous publions ci-dessous, et qui a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs et chers collègues,

Appelé de nouveau par votre confiance au plaisir et à l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Comité français des Expositions à l'étranger, votre secrétaire général se fait un devoir, au nom de votre bureau, de vous rappeler en quelques mots son histoire, et d'adresser un souvenir ému aux fondateurs du comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger, prédécesseur de notre association : il y a en effet dix ans, c'était le 10 janvier 1890, qu'un certain nombre de commerçants et d'industriels parisiens, membres des comités de l'Exposition de Barcelone en 1888 et de Paris en 1889, se réunissaient sur la convocation de l'un d'eux et décidaient de créer successivement des Expositions exclusivement françaises dans les grandes villes européennes. Trop tôt privé de son premier président, Gustave Sandoz, le comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger n'en poursuivait pas moins son œuvre avec M. J. Thibouville-Lamy, mais son but, la participation aux Expositions françaises, était trop restreint et trop limité pour lui permettre de rendre des services assez importants; il se dissolvait donc le 14 novembre 1895, et les soixante et quelques personnes qui le composaient, se réunissant immédiatement à un certain nombre de membres des comités des récentes Expositions de Bordeaux et d'Amsterdam, décidèrent qu'il ne fallait pas abandonner cette œuvre et qu'il convenait de fonder sur les mêmes principes une association ayant un but plus large :

Favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France à l'étranger en prêtant son appui à des Expositions françaises ou internationales, universelles, spéciales ou techniques, et c'est ainsi que naquit le même jour le C. F. E. E. présidé depuis par M. A. Ancelot.

Ainsi constitués et permanents, nous nous sommes donné pour principale mission de défendre les exposants français. Nous nous interdisons tous bénéfices résultant d'une Exposition, entendant que toutes les fonctions remplies par nos membres soient gratuites.

Désirant éviter au commerce le renouvellement de certains déboires, nous étudions tous les projets qui nous sont présentés; mais nous n'entendons pas substituer notre action à celle de l'Etat, toujours heureux de faire cesser notre rôle dès qu'une Exposition à laquelle nous avons prêté notre concours sera devenue assez importante pour être reconnue officiellement par le Gouvernement français.

Et nous sommes fiers de le dire bien haut, mes chers collègues, les années d'expérience nous ont prouvé que notre œuvre et nos statuts étaient bons : qu'il nous suffise de vous rappeler le succès des Expositions de Londres (1890), Moscou (1891), Amsterdam (1895), Innsbruck (1896), Saint-Pétersbourg (1897), Bergen (1898), dont l'initiative revient à notre Comité ou à ses membres; de vous rappeler aussi la part que nous avons prise à l'organisation des Expositions officielles de Chicago (1893), et Bruxelles (1897), pour lesquelles nous avons apporté à l'Etat un concours particulièrement précieux et désintéressé.

C'est ainsi que, mettant à l'écart toutes questions irritantes et n'ayant en vue que l'intérêt général, le C. F. E. E. sut s'adresser à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles vinssent, et réunir en un seul faisceau les forces vives de notre commerce et de notre industrie. Et les meilleurs preuves que nous puissions donner de son utilité, je dirai même de sa nécessité, sont les immédiates adhésions de nos divers présidents d'honneur, les anciens ministres du Commerce : MM. Lourties, André Lebon, Marty, Siegfried, Mesureur, Henry Boucher, auxquels ont bien voulu se joindre en 1899, MM. Maruéjouls et Paul Delombre, et la rapidité avec laquelle le nombre de nos adhérents est monté successivement à 150 la 1re année et à 250 en 1898, pour atteindre 400 en 1899, chiffre

que vous ne voulez plus dépasser, ainsi que vous l'avez décidé dans votre dernière Assemblée Générale.

Aussi votre Bureau a-t-il pensé qu'il convenait désormais d'offrir un souvenir durable à chacun de nos membres à l'occasion de l'Exposition de 1900, et nous avons demandé à l'un de nos maîtres graveurs de composer une plaquette pour nos adhérents : quelques-unes sont déjà prêtes ; vous les recevrez prochainement, mes chers collègues, et je suis certain que vous serez tous d'accord pour remercier M. Louis Bottée de l'œuvre d'art qu'il modela pour nous, et de la si charmante façon dont il sut idéaliser le C. F. E. E.

Nous avons pris l'engagement de ne rien entreprendre en 1899 qui pût troubler la pacifique veillée des armes de l'Exposition de 1900 ; notre action fut donc fort effacée en tant que Comité, mais nous ne devons pas oublier la part prise par un grand nombre de nos membres à l'Exposition française de Saint-Pétersbourg, organisée par la Croix-Rouge de Russie, sous le patronage de S. A. I. le Grand-Duc Constantin et de notre ministre du Commerce et de l'Industrie. M. le Comte de Montebello, notre ambassadeur, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité français qui avait pour président M. Monthiers, ancien commissaire général de l'Exposition de Bruxelles et pour déléguée générale Mme Pégard qui sut défendre avec autant d'intelligence que de désintéressement les intérêts si divers qui lui étaient confiés.

Fort réussie, et organisée avec un goût parfait au Palais Stréglitz, l'Exposition française de Saint-Pétersbourg a été visitée par S. M. le Tsar, par la famille impériale et la haute société qui admirèrent une importante manifestation, par laquelle, fière de son passé glorieux et de ses antiques traditions, elle veut aussi montrer la puissance de sa moderne industrie.

A l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la Société française de bienfaisance de cette ville, le 12 novembre dernier, il nous a été demandé de faire représenter officiellement notre Comité à ces fêtes.

Notre président ayant été empêché, MM. L. Layus et G. Lamaille, vice-président et secrétaire, ont accepté l'agréable mission de vous représenter, et la façon tout spécialement aimable dont ils ont été entourés et accueillis par le comité de la future Exposition et les différents élus de la ville de Liége nous fait particulièrement bien augurer des succès de cette future Exposition.

Tel est, mes chers collègues, le rapide résumé des travaux de votre Bureau pendant l'année 1899 ; ils ont malheureusement été attristés par les pertes cruelles que nous avons faites de plusieurs de nos membres. MM. *Aristide Appert*, président des comités d'admission et d'installation de 1900 (classe 79), ancien président de la Chambre de commerce de Châlons-sur-Marne ; *Jules Hollande*. ✻, ✻, membre de la commission permanente des valeurs en douane, trésorier honoraire de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, conseiller du commerce extérieur et rapporteur des comités de la classe 50 en 1900, et *Adrien Warée*, ✻, l'artiste dentelier bien connu, vice-président des comités de la classe 84 en 1900. Nous espérons que cette année nous sera plus clémente, et nous prions les familles de nos amis trop tôt disparus, d'agréer ici l'expression de notre sympathie, et de la part que nous prenons à leur deuil.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
AU VIEUX PARIS

Le Président de la République s'est rendu samedi dernier, à quatre heures et demie, à la fête organisée au Vieux-Paris au profit des caisses de secours de la Société des gens de lettres, de l'Association des journalistes républicains, de l'Association des journalistes parisiens. M. Loubet était accompagné du général Bailloud, de MM. Combarieu et Poulet.

Le Président a été reçu par M. Mézières, Marcel Prévost, Ranc, le Ministre du Commerce, le Ministre de l'agriculture, les préfets de la Seine et de police, les membres du comité d'organisation des fêtes.

Arrivé sous le porche d'entrée de la petite ville où la foule était massée, une musique dissimulée sous les feuillages a joué la *Marseillaise*, tandis qu'une jeune femme vêtue à la mode du moyen âge, portant sur un large coussin de velours. les clefs de la cité, a mis un genou à terre pour les lui offrir.

Le Président ne s'attendait pas à cette cérémonie : il a fait relever aussitôt la demoiselle et, tout riant, a écouté un discours de bienvenue.

Il a répondu qu'il était très heureux de consacrer sa première visite officielle à l'Exposition universelle à cette fête d'un caractère charitable. C'est, a-t-il ajouté, bien commencer que de donner la première pensée à ceux qui peinent et qui souffrent. Il a remercié la presse parisienne de l'avoir associé à cette bonne œuvre.

Des applaudissements ont accueilli ses paroles, puis, MM. Mézières et Marcel Prévost l'encadrant, la promenade s'est poursuivie.

Premier arrêt devant le cabaret de la Pomme de Pin, sur les marches duquel se tiennent Mlle Eugénie Buffet avec sa troupe. Mlle Buffet chante sa chanson des rues : « Sois bonne, ô ma belle inconnue ! » Le Président en écoute deux couplets. Il donne le signal des applaudissements.

A travers les rues du Vieux Paris retentit la musique du prévôt des marchands, tandis que les cloches des églises sonnent leurs carillons joyeux.

On conduit le Président dans la salle du palais où Coquelin aîné, Coquelin cadet, Truffier, Mme Félicia Mallet, etc., ont dit des poésies, des monologues et des chansons. En sortant de la salle du palais, le Président se rend au concert Colonne.

On n'a pas fait grâce au Président de la moindre attraction. On lui a tout fait voir et il s'en montrait ravi, prodiguant les compliments aux organisateurs et aux artistes.

La foule était élégante, parsemée de fort jolies femmes emmitouflées de fourrures. Gens de let-



Aux bords de la Seine. — Le Vieux Paris.

fort les œuvres d'art représentées par les cinq groupes des arts du métal, de l'ameublement, de la céramique, de la toilette et des arts graphiques, et votre Bureau, désirant reconnaître l'importance des efforts faits, en cette occasion, par les industriels d'art français, a décidé d'imprimer à ses frais et de vous envoyer prochainement le rapport présenté à M. le ministre du Commerce par Mme Pégard, la déléguée générale si dévouée du comité de l'Exposition française de Saint-Pétersbourg.

Mais, si notre rôle a été modeste en 1899, notre Bureau, mes chers collègues, n'a pas cessé cependant de s'occuper et d'examiner les projets qui lui étaient présentés, retenant ceux de Glasgow, Liége et Turin.

En Italie, notre collègue, M. Blondet, frappé de l'excellent effet moral produit par notre récent accord commercial, et considérant la similitude de goûts que donne aux Italiens la similitude de race, a pris l'initiative d'un projet d'exposition, qui sera examiné ultérieurement plus à fond par notre Comité.

En Écosse, en ce pays dont les fils versèrent si souvent leur sang pour notre vieille France, l'antique cité de Glasgow prépare pour 1901 une fort intéressante Exposition, pour laquelle elle a fait appel à notre Comité. Notre vice-président, M. Emile Dupont, a été délégué par notre Bureau à la présidence de la commission spéciale, et M. le ministre du Commerce a bien voulu, par sa lettre du 30 mai, nous féliciter de notre initiative et faciliter notre tâche en demandant, à M. le ministre des Affaires étrangères, d'accréditer officieusement auprès du gouvernement britannique le C.F.E.E. M. Lucien Layus, vice-président, a fait spécialement le voyage d'Écosse pour s'entendre avec le lord-maire et la municipalité de Glasgow; votre délégué a été admirablement reçu et il a pu arrêter, avec l'aide de notre collègue, M. Lucien Levy, conseiller du commerce extérieur de France en Écosse, les grandes lignes et les principaux détails de notre participation à cette Exposition.

Quant à la ville de Liége, elle prépare pour 1903

Pour l'année 1900 qui doit être et sera, pour la France, comme l'a si bien dit M. Paul Delombre à notre dernier banquet, la glorification et la consolation de cette fin de siècle, notre voie est tout indiquée et nous ne sortirons pas de notre rôle en acceptant l'agréable mission de rendre à nos amis de l'étranger la gracieuse et toujours charmante hospitalité avec laquelle ils nous accueillirent.

Nous sommes particulièrement heureux de la façon si large dont le ministère du commerce a choisi dans notre association de nombreux membres des comités d'admission et d'installation de la grande Exposition qui ouvre ses portes dans moins d'un mois ; votre bureau espère qu'il en sera de même pour les jurys, et nous ne saurions mieux lui exprimer notre reconnaissance qu'en lui apportant individuellement notre concours le plus dévoué pour la réussite de cette grande manifestation, réussite qui ne fait plus de doute pour personne et en contribuant, en tant que comité, à resserrer les liens cordiaux qui animent tous ceux, étrangers ou français, qui travaillent au succès de l'Exposition avec le commissaire général et ses dévoués collaborateurs.

Votre bureau devra donc, si vous l'approuvez, organiser plusieurs réunions cette année ; en attendant, il vous prie d'assister, aussi nombreux que possible, au grand banquet que nous offrons le vendredi 6 avril, sous la présidence de M. le ministre du Commerce, aux commissaires généraux et aux délégués officiels des pays étrangers.

Nous sommes assurés dès maintenant que cette fête sera aussi réussie que nous le pouvons désirer, et ce ne sera pas le moindre titre de fierté de notre vaillant C. F. E. E. que d'avoir reçu le premier, en plein champ de bataille de l'Exposition et réuni avec nos collègues industriels et commerçants, tous les représentants officiels des nations étrangères venus des quatre coins du monde pour aider notre chère patrie dans la grande œuvre de paix et de progrès, par laquelle elle a voulu clore le siècle et saluer l'aurore de celui qui va venir !

Le Secrétaire général
G. Roger-Sandoz

tres, artistes, fonctionnaires, le Paris des répétitions générales était là, ne se lassant pas de regarder et de contempler de la terrasse le magnifique panorama qu'offre cette partie de la Seine.

On nous a dit — et l'affluence nous l'a fait croire — que la recette de cette fête de bienfaisance avait été splendide.

L'Exposition Universelle de Liége en 1903

ET

LE COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Le vendredi 6 avril 1900, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, 6, rue d'Aboukir, sous la présidence de M. Ancelot, la réunion du Bureau du Comité de l'Exposition de Liége et du Bureau du Comité Français des Expositions à l'Étranger.

Assistaient à la séance: M. le sénateur Ernest Nagelmackers, président du Conseil d'administration de l'Exposition Universelle de Liége; M. Émile Digneffe, président du Comité exécutif; M. Auguste Dumoulin, vice-président; M. Paul Forgeur, secrétaire; M. Larroque, président de l'Associatiom Française de Bienfaisance de Liége; M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; MM. Emile Dupont, Fauré-Le Page, Georges Hartmann, Lucien Layus, Charles Legrand, vice-présidents; M. Roger Sandoz, secrétaire général; M. Maurice Estieu, trésorier; MM. Blondet, Debain, Lamaille, Noirot-Biais, Walter, secrétaires; M. Simon, secrétaire-archiviste.

Au début de la séance, M. le président Ancelot rappelle dans quelles circonstances ont été posées, le 12 novembre 1899, les bases de l'entente entre les deux Comités pour assurer l'organisation d'une section Française à l'Exposition de Liége, en 1903. Le principe même de cet accord fut sanctionné à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de l'Association Française de bienfaisance de Liége, fête à laquelle son président, M. Larroque avait convié les organisateurs de l'Exposition de Liége, et à laquelle le Comité Français des Expositions à l'Étranger s'était fait représenter par deux délégués, M. Layus, vice-président et M. Lamaille, secrétaire.

M. le sénateur Ernest Nagelmackers remercie chaleureusement le Comité du précieux concours qu'il veut bien apporter au Conseil d'administration et au Comité exécutif de l'Exposition de Liége, en se chargeant de l'organisation de la Section Française. Puis il prie M. Paul Forgeur, secrétaire, de vouloir bien exposer dans ses grandes lignes le fonctionnement des divers organismes de l'Exposition.

M. Forgeur explique que l'Exposition est placée sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monsgr le Comte de Flandre, et organisée avec le concours du Gouvernement Belge et de la ville de Liége.

L'Exposition comprendra les produits de l'Industrie et de l'Agriculture, les œuvres d'art, une section d'art ancien, une section d'art militaire, une section coloniale et une Exposition du Congo. Elle sera installée aux Vennes, à l'embouchure de l'Ourthe rectifiée et de la Meuse, avec une annexe située entre Bois-l'Evêque et St-Maur. Elle aura une superficie de 45 hectares et sera reliée à la ligne du Chemin de fer du Nord-Belge. Les constructions comprendront les galeries du Commerce et de l'Industrie, la galerie des Machines et du Travail, la galerie de l'Électricité et une salle des fêtes mesurant 3,000 mètres carrés. Un vaste parc entourera ces bâtiments et contiendra de nombreuses attractions.

Un emplacement spécial est réservé à la reconstitution du *Vieux Liége* avec ses monuments et ses maisons anciennes dont les habitants seront revêtus de costumes du temps.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Exposition Universelle de Liége représente cette Société, et s'occupe des mesures d'administration proprement dites et de toutes les questions d'ordre financier. Le Comité exécutif constitue le pouvoir exécutif et supérieur pour l'organisation et la direction de l'Exposition. La Société anonyme de l'Exposition a formé un capital de garantie de 1,720,000 francs, entièrement souscrit. Les prévisions du budget se soldant, tant en recettes qu'en dépenses, par 7,150,000 fr. le capital de garantie se trouve représenter 24 0/0 du total du budget, ce qui est largement suffisant pour parer à toute éventualité.

M. Forgeur ajoute que le Comité exécutif prépare une brochure de propagande avec illustrations.

Le Comité Français décide qu'il se chargera d'assurer d'une façon utile et profitable la distribution de cette brochure, en attendant la publication des règlements officiels de l'Exposition qui serait actuellement prématurée.

M. le Président, avant de lever la séance, remercie les membres de la délégation Liégeoise d'avoir bien voulu se rendre à Paris, et leur donne rendez-vous au Banquet du Comité Français des Expositions à l'Étranger qui doit avoir lieu le soir même.

La Police à l'Exposition

On se souvient que le Conseil municipal de Paris, tout en reconnaissant la nécessité de créer une police spéciale de l'Exposition, a refusé d'augmenter les effectifs actuels, dans la crainte que cette augmentation ne fût maintenue, en tout ou en partie, après l'Exposition.

De longues discussions s'étaient engagées, au début desquelles le préfet de police avait demandé pour les douze mois de 1900, 1,239 hommes et 3 millions de francs. On lui proposa un millier d'hommes et 1,600,000 francs pour les sept mois que durera l'Exposition. Finalement le préfet se contenta d'une subvention de 500,000 francs de la Ville de Paris, l'État et l'Exposition devant lui en fournir chacun une semblable; et aussitôt, il se mit d'acord avec M. Picard, commissaire général, pour l'organisation de cette police nouvelle.

Il fallait, pour répondre au désir formel du Conseil municipal, ne prendre que des agents qu'on pourrait licencier l'Exposition une fois terminée.

Voici comment M. Lépine a décidé d'opérer:

La plus grande partie du personnel nouveau sera fournie par les candidats inscrits sur les listes de la Préfecture pour l'emploi de gardien de la paix ou d'inspecteur de la sûreté. On trouvera ainsi 300 hommes qui, à la fin de 1900, seront « titularisés », c'est-à-dire prendront les places des gardiens et agents disparus par suite du jeu naturel des mises à la retraite, en réforme, etc.

Deux cents autres agents seront pris, soit parmi les gardiens de la paix déjà retraités — notés comme bons sujets et encore assez valides — soit et surtout, parmi les candidats gendarmes. Ceux-ci qui, revenus du service militaire, attendent chez eux leur nomination, viendront passer à Paris les sept mois de l'Exposition, pendant lesquels ils jouiront d'une sorte de haute paye très appréciable; puis, l'Exposition finie, reprendront leur rôle d'expectant.

Quant aux cadres, ils seront *empruntés* au personnel actuel des arrondissements, et les officiers de paix, inspecteurs principaux et brigadiers choisis pour ce service seront remplacés provisoirement à leur poste par ceux de leurs subordonnés qui sont les mieux notés.

Bien entendu, la garde républicaine jouera son rôle, comme toujours, dans les services d'ordre importants. Les cavaliers seront placés aux portes d'entrée, les gardes à pied à l'intérieur, prêts à aider les gardiens de la paix à éviter les fortes cohues, les poussées dangereuses sur certains points, etc...

Ainsi, et bien que les crédits dont il dispose limitent un peu trop, à son gré, son action nécessaire, le préfet de police espère faire face à toutes les éventualités.

Voici maintenant comment, d'une façon générale, fonctionnera le service:

Il n'y aura, comme en 1889, qu'un seul commissariat spécial à l'Exposition; il sera installé au Champ-de-Mars, et deux commissaires assistés de leurs secrétaires y prendront le service à tour de rôle. Mais quatre autres commissariats coopéreront au service général.

Celui des *Champs-Elysées* d'abord, qui, étant installé dans le grand palais des beaux-arts, continuera cependant à faire le service du quartier des Champs-Élysées. Le personnel de ce commissariat mixte sera renforcé: d'un commissaire adjoint fourni à tour de rôle par tous les quartiers de Paris, d'un secrétaire adjoint, d'inspecteurs, etc. Puis des commissariats de *Chaillot*, des *Invalides* et du *Gros-Caillou*, auxquels seront adjoints également des secrétaires suppléants.

A Vincennes, enfin, on n'installera qu'un « matériel de commissariat » et les commissaires de Charenton, de Vincennes et de Joinville viendront, chacun à leur tour, y assurer le service.

Il ne nous reste plus, pour compléter nos indications sur le rôle de la police à l'Exposition, qu'à signaler une initiative intéressante relevant du service de la navigation.

Pendant toute la durée de l'Exposition, un bateau de secours, muni d'une pompe à incendie et d'appareils de sauvetage, restera « en pression » aux abords du Champ-de-Mars. Il se tiendra prêt à porter aide aux bateaux à voyageurs qui pourraient rester en détresse sur la Seine et à combattre tout commencement d'incendie qui pourrait se déclarer dans une des nombreuses constructions édifiées en bordure des quais, de la Concorde au Champ-de-Mars.

CHEMINS DE FER

FÊTES DE PAQUES

EST

A l'occasion des **Fêtes de Pâques**, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du samedi 7 avril seront valables jusqu'au dernier train du jeudi 26 avril.

Cette prolongation sera également applicable aux billets d'aller et retour actuellement délivrés entre certaines gares du réseau de l'Est, d'une part, et certaines gares des réseaux du Nord et de P.-L.-M. d'autre part.

Toutefois, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés en trafic intérieur ou en trafic commun, entre Paris et les gares situées dans un rayon de 50

kilomètres de Paris, ne pourront, dans aucun cas, bénéficier de cette prolongation et conserveront leur durée de validité habituelle.

OUEST

A l'occasion des **Fêtes de Pâques,** les coupons de retour des billets d'aller et retour (grandes lignes) des localités desservies par le réseau de l'Ouest situées au delà de 50 kilomètres et réciproquement, seront acceptés jusqu'au jeudi 26 avril par tous les trains de la journée.

NORD

PARIS A LONDRES

A l'occasion des **Fêtes de Pâques 1900,** la Compagnie du Nord délivrera à Paris pour Londres et retour, du 11 au 14 avril inclus, des billets d'excursion valables 14 jours, au prix de 72 fr. 85 en 1re classe, 46 fr. 85 en 2e classe et 37 fr. 50 en 3e classe.

Ces billets donnent droit à une gratuité de bagages de 25 kilos et ne pourront être utilisés que dans les trains quittant Paris à 3 h. 30 et 11 h. 10 du soir, et Londres à 2 h. 45 et 9 heures du soir.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 avril 1900.

Le marché est beaucoup plus calme aujourd'hui : les cours restent cependant remarquablement bien tenus ; chacun semble désirer un moment de repos après la hausse rapide de ces trois derniers mois et l'approche des fêtes de Pâques vient à propos pour permettre à la spéculation de restreindre sans danger ses opérations pendant quelques jours.

Nos rentes gagnent quelques centimes à chaque séance ; le 3 o/o termine à 101 47 contre 101 40 samedi.

L'Italien se remet petit à petit à 94 40.

L'Extérieure, moins agitée que précédemment, clôture très ferme à 73 35. en bénéfice de 0 10.

Le compartiment des établissements de crédit est un peu plus faible : le Lyonnais reste à 1118, la Banque de Paris à 1167.

Le Rio est presque la seule grande valeur qui fasse preuve d'activité ; il finit par gagner encore 9 fr. à 1510, après même 1515.

Les mines d'or fléchissent légèrement, par suite du manque de transactions. Les Rand Mines passent de 915 à 908, les Goldfiels de 172 50 à 172, etc.

COURS DE CLOTURE

3 o/o	101 47	Turc D	23 20
Italien	94 40	Banq. Ottomane	577 ..
Extérieure	73 35	Rio	1510 ..

7e Année. — N° 142 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, du 10 au 25 Avril 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces................ la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications...... — 3 fr. »
Réclames................ — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Parait le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris....... Un an. 8 francs
Départements... — 9 —
Étranger...... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

INAUGURATION OFFICIELLE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

BULLETIN

Paris, 25 avril 1900.

La France a fait honneur à sa signature. L'Exposition de 1900 a été officiellement inaugurée à la date fixée par la loi, date qui ne pouvait être reculée sous aucun prétexte.

Favorisée par un temps superbe, la fête d'inauguration a été admirable. C'est l'avis de tous ceux qui y ont assisté, et c'est surtout l'avis de nos hôtes étrangers.

Nous en donnons plus loin le compte rendu que le Journal officiel *a publié le lendemain avec les discours qu'ont prononcés M. Millerand, Ministre du Commerce, et M. Emile Loubet, Président de la République.*

Et tout d'abord, nous ne pouvons que nous associer sans réserves aux paroles élogieuses, justement élogieuses, que M. Millerand a adressées à M. Alfred Picard et à ses collaborateurs :

« L'effort persévérant, l'énergie passionnée de M. Alfred Picard et de ses collaborateurs, a dit M. le Ministre du Commerce, ont mené à terme l'œuvre prodigieuse que je vous présente aujourd'hui. On ne saurait, sans commettre d'injustice, vouloir extraire des noms de la liste touffue d'artistes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, d'industriels, qui furent les artisans de ces merveilles. Je les louerai, et l'innombrable légion des travailleurs anonymes dont les mains ont édifié ces palais, en adressant l'hommage de la gratitude publique à leur chef, à l'ingénieur émérite, à l'administrateur hors pair, à l'homme de modestie, de labeur et de volonté qui les a conduits à la peine et à l'honneur. »

Les applaudissements qui ont éclaté à ce moment dans l'immense salle des fêtes, où près de 14.000 personnes étaient réunies, ont ratifié solennellement et d'une façon émouvante les paroles de M. Millerand.

Tous les regards se sont alors portés vers M. Alfred Picard et ses éminents et dévoués collaborateurs : MM. Delaunay-Belleville, Stéphane Dervillé, Bouvard, vers cet état-major d'élite du commissariat général que nous avons vus à l'œuvre pendant six ans, toujours sur la brèche, vers ses ouvriers de la première heure qui n'ont jamais eu un instant de doute et de défaillance ; et toute l'assistance a fait une grandiose ovation à ceux qui ont aujourd'hui le droit de revendiquer le grand honneur d'avoir été les premiers collaborateurs de M. Alfred Picard.

Le gouvernement de la République a d'ailleurs tenu à leur donner ainsi qu'à leur chef éminent, un témoignage public et solennel de sa reconnaissance, en élevant M. Alfred Picard, à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur ; MM. Bouvard, Delaunay-Belleville et Grison, à celle de Grands-Officiers; Stéphane Dervillé, à celle de Commandeur.

MM. Arago, Blondel, Henri Chardon, secrétaire général, Foucher, Girault, architecte du Petit Palais ont été faits Officiers ; Ernest Carnot, Albert Legrand, chef de Secrétariat général du Commissariat ; Paul-Ernest Picard, Vacherot, ont été nommés Chevaliers.

Jamais récompenses n'ont été plus méritées et plus légitimement accordées que celles-là, et l'on peut dire que l'opinion publique et en particulier le monde des exposants y ont applaudi de tout cœur.

Et maintenant les portes de l'Exposition universelle de 1900 sont ouvertes aux visiteurs qui vont accourir des quatre points cardinaux, et vont avoir à juger et à apprécier la plus vaste entreprise de ce siècle.

Nous sommes bien tranquille sur le jugement et ses conséquences.

L'Exposition de 1900 amènera à Paris l'univers entier, et l'univers, séduit, émerveillé, enthousiasmé, sera obligé de proclamer que Paris est la première et la plus aimable ville du monde, et que la France est une belle et grande nation.

Faire aimer Paris et la France sera le premier et bienfaisant résultat de l'Exposition de 1900.

H. G.

RÉCEPTIONS OFFICIELLES

Le Ministre du Commerce et Mme Millerand offriront demain, 26 avril, un dîner aux ambassadeurs et ministres étrangers accrédités en France.

Ce dîner sera suivi d'une réception. Les personnes énumérées ci-après et leurs familles sont priées de vouloir bien considérer l'avis de cette réception comme une invitation :

MM. les membres du Corps diplomatique, les membres du Parlement, les membres des commissariats étrangers près l'Exposition Universelle de 1900 et les hauts fonctionnaires des administrations publiques et de l'Exposition de 1900, ainsi que les personnes en relations personnelles avec le Ministre du Commerce et Mme Millerand.

CHIFFRES OFFICIELS DES ENTRÉES à L'EXPOSITION

Pendant les dix premiers jours

Voici quels ont été, jour par jour, depuis l'ouverture de l'Exposition, les chiffres officiels des entrées :

Dimanche 15 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	118.630
—	Cartes permanentes.....	11.207
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes, environ	2.000
—	Cartes permanentes, env.	1.000

Lundi 16 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	123.009
—	Cartes permanentes.....	13.639

Mardi 17 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes.......	41.167
—	Cartes permanentes.....	15.988
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes.....	289
—	Cartes permanentes...	300

Mercredi 18 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes.......	42.302
—	Cartes permanentes.....	16.423
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes.....	287
—	Cartes permanentes...	363

Jeudi 19 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	50.744
—	Cartes permanentes.....	19 627
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes......	407
—	Cartes permanentes...	415

Vendredi 20 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	44.822
—	Cartes permanentes.....	21.105
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes.....	419
—	Cartes permanentes...	410

Samedi 21 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	41.651
—	Cartes permanentes.....	23.340
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes	369
—	Cartes permanentes ...	421

Dimanche 22 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	118.766
—	Cartes permanentes.....	19.580
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes	2.632
—	Cartes permanentes...	388

Lundi 23 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	38.551
—	Cartes permanentes......	23.066
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes.....	428
—	Cartes permanentes ..	419

Mardi 24 avril :

ENCEINTE GÉNÉRALE :	Entrées payantes........	37.959
—	Cartes permanentes	21.362
ANNEXE DE VINCENNES :	Entrées payantes......	419
—	Cartes permanentes...	356

COMPTE RENDU OFFICIEL
DE L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION
le samedi 14 Avril 1900

Annoncée dans le décret du 13 juillet 1892, décidée par la loi du 13 juin 1896, l'Exposition universelle internationale de 1900 a été inaugurée, le 14 avril, par M. le Président de la République. L'ouverture a ainsi eu lieu à la date qui avait été fixée dès l'origine. En maintenant cette date, malgré le retard que des circonstances de force majeure avaient causé dans diverses parties de l'Exposition, le Gouvernement de la République savait pouvoir compter sur le dévouement absolu de tous ceux qui ont été associés dans cette vaste entreprise. L'imminence de l'ouverture avait, depuis quinze jours, surexcité les énergies ; chefs et ouvriers ont fourni, sans compter, l'effort puissant que le pays attendait d'eux. Grâce à cet effort, l'état d'achèvement de l'entreprise, dans toutes ses parties principales, est tel que peu de jours suffiront pour terminer les installations particulières.

Ainsi sera réalisé, sur la date effective d'ouverture des précédentes expositions, une avance considérable à laquelle les organisateurs de l'Exposition attachaient justement le plus grand prix.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu dans la salle des Fêtes construite au centre de la galerie des Machines. Il y a trois jours encore, cette salle était encombrée d'échafaudages, sans parquet et presque sans gradins. Tous en admiraient hier la grandeur architecturale et les heureuses colorations. Quatorze mille personnes assistaient à la cérémonie.

M. le Président de la République est arrivé à deux heures ; il a pris place dans la tribune qui lui avait été réservée, ayant à ses côtés MM. les présidents du Sénat et de la Chambre, le président du Conseil et les ministres, et les représentants du corps diplomatique.

Après l'exécution par l'orchestre, sous la direction de M. Taffanel, de la *Marseillaise* et de la *Marche solennelle* de Massenet, M. le Ministre du Commerce a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'effort persévérant, l'énergie passionnée de M. Alfred Picard et de ses collaborateurs ont mené à terme l'œuvre prodigieuse que je vous présente aujourd'hui. On ne saurait, sans commettre d'injustice, vouloir extraire des noms de la liste touffue d'artistes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, d'industriels, qui furent les artisans de ces merveilles. Je les louerai, et l'innombrable légion des travailleurs anonymes dont les mains ont édifié ces palais, en adressant l'hommage de la gratitude publique à leur chef, à l'ingénieur émérite, à l'administrateur hors pair, à l'homme de modestie, de labeur et de volonté qui les a conduits à la peine et à l'honneur. *(Applaudissements unanimes.)*

L'univers s'est associé à la France dans cette entreprise gigantesque. Le gouvernement de la République remplit un devoir bien doux d'hospitalité et de reconnaissance en exprimant ses remerciements aux souverains, aux Chefs d'Etat, aux Peuples amis qui ont montré tant d'empressement et de bonne grâce à accueillir notre invitation.

Le visiteur de l'Exposition leur devra ce miracle de pouvoir, en quelques minutes, faire le tour du monde. Des types de toutes les architectures, groupés côte à côte sur les deux rives de la Seine en un chatoyant et harmonieux désordre, captiveront son imagination en amusant ses yeux. Et, par une naturelle association d'idées, ce décor pittoresque fera naître en son esprit cette réflexion où se résume comme la moralité de ces assises internationales que, si éloignés qu'ils paraissent les uns des autres par l'éducation, la coutume et le préjugé, tous, fils de races variées, citoyens de nationalités diverses, appartiennent à la même famille, dont leur devoir comme leur intérêt est de travailler à grossir le commun patrimoine de science et de beauté.

Quels progrès peuvent être réalisés, quelles transformations opérées, en l'espace seulement de trois générations, un regard jeté sur l'exposition centennale suffira à nous le révéler.

L'heure viendra où d'autres voix, plus autorisées que la mienne, feront l'inventaire des trésors artistiques que renferment ces édifices. Je bornerai mon ambition à rappeler comment s'est renouvelée, en cent ans, la face du monde matériel.

Les mots manquent pour rendre la grandeur et l'étendue de cette révolution économique. Sous notre main nous avons vu les forces de la nature s'asservir et se discipliner. La vapeur, l'élecfricité, réduites au rôle de servantes dociles, ont transformé les conditions de l'existence. La machine est devenue la reine du monde. Installé en maître dans nos usines, l'organisme de fer et d'acier chasse et remplace par un envahissement lent et continu les travailleurs de chair et d'os, dont il fait ses auxiliaires.

Quel changement dans les relations humaines ! Les distances diminuent jusqu'à disparaître. En quelques heures sont dévorés des parcours qui ne s'accomplissaient jadis qu'au prix de jours et de semaines. Le téléphone, ce sorcier, fait entendre à notre oreille la parole et jusqu'au timbre de la voix d'un ami séparé de nous par des centaines de lieues.

LA PORTE MONUMENTALE (*Place de la Concorde, BINET, architecte.*)

Pendant que croissent à l'infini l'intensité et la puissance de la vie, la mort elle-même recule devant la marche victorieuse de l'esprit humain. Le génie d'un Pasteur, pur bienfaiteur de l'humanité, dont la gloire n'est attristée d'aucune ombre, centuple le pouvoir de la chirurgie et de la médecine. Le mal, saisi à son origine, isolé, cède et voici qu'apparaît, à l'horizon prochain, l'époque heureuse où les épidémies qui ravageaient les cités et décimaient les peuples ne seront plus que les souvenirs terrifiants et comme les légendes du passé.

Ainsi la Science multiplie avec une admirable prodigalité les moyens qu'elle met à la disposition de l'homme pour plier à ses lois les forces extérieures ou se garantir de leur hostilité. Elle lui rend un plus signalé service en lui livrant le secret de la grandeur matérielle et morale des sociétés, qui tient en un mot : Solidarité.

Nous sommes les héritiers des fautes comme des mérites de nos pères, et nous écrivons déjà l'histoire de nos fils. Solidaires de nos ancêtres, comment ne le serions-nous pas de nos contemporains ? Il n'est pas que des contagions physiques. Les maisons pauvres où s'abritent les germes morbides, les cerveaux incultes où fermentent la superstition et la haine, constituent des périls dont une intelligente prévoyance suffirait à nous convaincre qu'il faut hâter la disparition. Triompher de l'ignorance, vaincre la misère, quel plus haut, quel plus pressant devoir social ? Si l'altruisme n'était pas le plus généreux et le plus doux des sentiments, qui trouve en lui-même sa récompense, il puiserait dans l'intérêt personnel sa plus solide justification.

Jugez ses progrès à ses œuvres. Institutions de prévoyance, d'assistance, de mutualité, syndicats, associations de tout genre destinées à grouper en un faisceau résistant les faiblesses individuelles : autant de témoignages de la solidarité humaine.

Elle vise à atténuer au sein de chaque nation les inégalités choquantes nées de la nature ou du régime social ; elle se propose d'unir dans les liens d'une fraternité véritable les enfants d'un même peuple. Ses effets ne s'arrêtent pas aux frontières.

Intérêts, idées, sentiments se mêlent et s'entrecroisent sur toute la surface du globe, comme ces fils légers où vole la pensée humaine. Bienfaisante complexité, qui nous permet déjà d'entrevoir l'ère nouvelle dont, hier même, une noble initiative posait, à la conference de la Haye, les premiers jalons.

Oui, plus fortement se nouent les relations internationales, issues de la multiplicité des besoins et de la facilité des échanges, plus nous avons de raisons d'espérer et de croire qu'un jour viendra où le monde ne connaîtra plus que les rivalités fécondes de la Paix et les luttes glorieuses du Travail !

O Travail, travail libérateur et sacré, c'est toi qui ennoblis et c'est toi qui consoles. Sous tes pas l'ignorance se dissipe, le mal s'enfuit. Par toi l'Humanité, affranchie des servitudes de la nuit, monte, monte sans cesse vers cette région lumineuse et sereine où doit un jour se réaliser l'idéal et parfait accord de la puissance, de la justice et de la bonté.

Lorsque les applaudissements prolongés qui avaient accueilli le discours du ministre ont pris fin, M. le Président de la République, salué par une ovation de la salle entière, s'est levé et a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

En conviant les gouvernements et les peuples à faire avec nous une synthèse du travail humain, la République française n'a pas eu seulement la pensée d'instituer un concours de merveilles visibles, et de renouveler, sur les bords de la Seine, un antique renom d'élégance et de courtoise hospitalité.

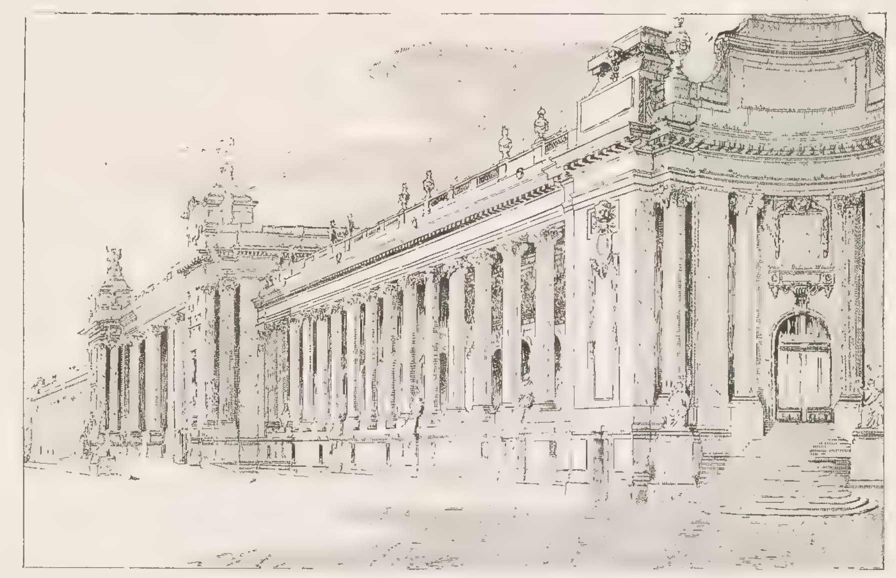
Notre ambition est plus haute : elle dépasse infiniment l'éclat des fêtes passagères et ne se borne pas — quelque patriotique réconfort que nous éprouvions aujourd'hui — aux satisfactions de l'amour-propre ou de l'intérêt.

La France a voulu apporter une contribution éclatante à l'avènement de la concorde entre les peuples. Elle a conscience de travailler pour le bien du monde, au terme de ce noble siècle dont la victoire sur l'erreur et sur la haine fut, hélas ! incomplète, mais qui nous lègue une foi toujours vivace dans le progrès.

Aussi, les institutions d'économie sociale occupent-elles ici la plus large place. En nous faisant connaître l'effort individuel de chaque Etat pour perfectionner l'art de vivre en société, elles donneront son caractère essentiel à cette Exposition, qui doit être une éblouissante et immense école d'enseignement mutuel. Elles ne nous font oublier, ai-je besoin de le dire ? ni les découvertes de la Science ni les chefs-d'œuvre de l'Art et de l'Industrie ; mais elles nous apparaissent comme le but de la civilisation et la raison d'être de notre œuvre. C'est, sans doute, un admirable spectacle que celui de l'intelligence disciplinant les forces du

monde physique et soumettant la nature à des combinaisons imprévues, d'où nous tirons un surcroît de bien-être et de jouissances esthétiques ; mais, autant le génie domine l'aveugle matière, autant il est inférieur à la Justice et à la Bonté. La forme la plus élevée du beau n'est pas de celles qu'on peut indiquer par des numéros sur un catalogue : visible seulement pour la conscience morale, elle se trouve réalisée lorsque des intelligences supérieures et diverses, groupant leurs efforts, sont animées, comme les machines de nos galeries, par un grand moteur commun : le sentiment de la Solidarité.

J'ai plaisir à proclamer que tous les gouvernements rendent hommage à cette loi supérieure. Et ce ne sera pas le moindre résultat de ce grand concours de bonnes volontés que cette constatation : malgré les rudes combats que se livrent les peuples sur le terrain industriel, commercial, économique, ils ne cessent de mettre au premier rang de leurs études les moyens de soulager les souffrances, d'organiser l'assistance, de répandre l'enseignement, de moraliser le travail, d'assurer des ressources à la vieillesse.



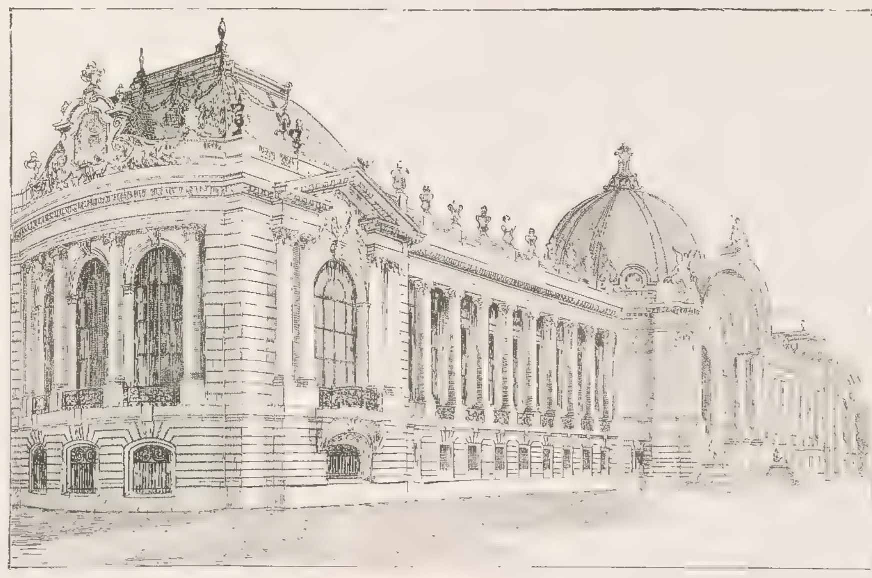
THOMAS, DEGLANE et LOUVET, architectes. LE GRAND PALAIS

J'adresse à ces gouvernements, dont le concours nous a été précieux, un salut cordial. Je souhaite la bienvenue à leurs distingués représentants : ils ont été les collaborateurs éclairés de l'œuvre commune et ont une grande part à son succès. Je n'ai garde d'oublier nos ingénieurs, nos architectes, nos artistes, nos constructeurs et entrepreneurs, nos ouvriers qui, sous la direction de l'homme éminent que M. le ministre du commerce louait si justement, ont mené à bien, à travers de nombreuses difficultés, cette colossale entreprise, et, à l'heure fixée, nous la livrent dans son complet épanouissement.

Messieurs, cette œuvre d'harmonie, de paix et de progrès, si éphémère qu'en soit le décor, n'aura pas été vaine. La rencontre pacifique des gouvernements du monde ne demeurera pas stérile. Je suis convaincu que, grâce à l'affirmation persévérante de certaines pensées généreuses dont le siècle finissant a retenti, le vingtième siècle verra luire un peu plus de fraternité sur moins de misères de tout ordre, et que, bientôt peut-être, nous aurons franchi un stade important dans la lente évolution du travail vers le bonheur, et de l'homme vers l'humanité.

C'est sous les auspices de cette espérance que je déclare ouverte l'Exposition de 1900.

Les cris répétés de : « Vive la République ! » et d'universelles acclamations ont accueilli la péroraison de ce discours. L'orchestre et les chœurs ont exécuté ensuite l'*Hymne de Victor Hugo*, de Saint-Saëns, et la *Marche héroïque* de Théodore Dubois.



GIRAULT, architecte. LE PETIT PALAIS

Conduit par le commissaire général, entouré de tous les personnages qui avaient pris place dans sa tribune, M. le Président de la République a traversé ensuite la salle des Fêtes et gravi l'escalier monumental qui donne accès dans les galeries de l'électricité. Dans un salon préparé pour la circonstance, il s'est fait présenter les commissaires généraux étrangers et les présidents des commissions et comités de l'Exposition.

Le cortège s'est ensuite formé ; il a traversé les jardins du Champ-de-Mars au bruit lointain des salves d'artillerie et il est venu s'embarquer sur la rive droite de la Seine, aux abords du pont d'Iéna, tandis que sur les pentes du Trocadéro le bourdon du palais de l'Asie russe sonnait à toute volée.

Sur le bateau de M. le Président de la République se trouvaient : le président du Sénat, le président de la Chambre, le président du Conseil et les ministres, les membres du corps diplomatique, les commissaires généraux étrangers, M. le commissaire général Alfred Picard et ses chefs de service. Un orchestre avait été placé sur le bateau réservé à la presse ; deux autres bateaux avaient été mis à la disposition des membres du Parlement, des présidents des commissions et comités de l'Exposition.

Tous les pavillons étrangers du quai d'Orsay étaient richement pavoisés. Par une attention gracieuse la plupart des commissaires généraux avaient placé des orchestres nationaux devant les constructions qui expriment d'une façon si brillante et si heureuse le génie des différents peuples.

La flottille a abordé près du pont Alexandre-III, sur la rive gauche de la Seine, et M. le Président de la République a inauguré ce grand ouvrage, témoignage et symbole de l'union des deux nations.

Le cortège a repris sa marche et suivi lentement la nouvelle avenue. Au moment où il arrivait près des Champs-Elysées, M. le Président de la République s'est arrêté une dernière fois pour contempler l'admirable panorama de l'avenue et du pont Alexandre-III.

Après avoir remercié au nom du pays M. Millerand, ministre du commerce, M. Alfred Picard et ses collaborateurs, M. le Président de la République est remonté en voiture, suivi par les acclamations qui avaient salué partout son passage dans cette belle inauguration d'une œuvre de paix commune à l'humanité tout entière.

La Cie Générale des Omnibus ET L'EXPOSITION

En lisant ces jours derniers les critiques adressées par certains de nos confrères aux Compagnies concessionnaires des transports en commun, et notamment à la Compagnie générale des Omnibus, nous avons cru nécessaire de nous adresser à cette Société pour savoir ce qu'elle pensait de la situation et des moyens qu'elle comptait prendre pour assurer, dans la plus large mesure possible, les services vers l'Exposition et dans Paris.

Voici ce qui nous a été répondu au siège de la Compagnie :

Nous avons conscience de ne pas mériter les critiques que l'on nous adresse au sujet de l'insuffisance des moyens de transport en commun dans Paris et vers l'Exposition. Nous remplissons régulièrement les conditions de notre cahier des charges. Ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre si, les rues de Paris ayant été pendant si longtemps encombrées et l'étant encore en beaucoup de points, la marche de nos voitures s'est trouvée ralentie et parfois leurs itinéraires modifiés. On ne saurait non plus nous rendre responsables du retard apporté à l'établissement de nouvelles lignes reconnues nécessaires, puisque nous les avions demandées depuis longtemps et que notre situation nous mettait à même de les exécuter rapidement. Sans vouloir rechercher pourquoi nous avons trop souvent rencontré, auprès des pouvoirs publics, un parti pris d'atermoyer nos propositions ou même de n'en tenir aucun compte. Nous offrions cependant, croyons-nous, des garanties de toute nature tout à fait suffisantes.

En ce qui concerne plus spécialement l'Exposition, nous pouvons affirmer que nous avons fait, et ferons tout ce qui sera possible pour donner satisfaction aux besoins publics; ainsi, dès le 10 avril, le président du Conseil d'administration de la Compagnie adressait la lettre suivante à M. le Commissaire général de l'Exposition :

Compagnie générale des Omnibus — Paris, le 10 avril 1900.

« Monsieur le Commissaire général,

« En raison de l'ouverture prochaine de l'Exposition, j'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie des Omnibus prend, dès à présent, les mesures nécessaires pour l'organisation des lignes qui doivent la desservir.



BERNARD et COUSIN, architectes. — LE PONT ALEXANDRE III

« C'est ainsi que, dès cette semaine, le service va être renforcé sur les lignes suivantes :

« Omnibus : AB Passy-Bourse.
B Trocadéro-Gare de l'Est.
C Hôtel de Ville-Porte Maillot.
Y Grenelle-Porte Saint-Martin.
AC Gare du Nord-Place de l'Alma.
AD Champ-de-Mars-Quai de Valmy.

« Tramways : P Trocadéro-La Villette.
AF Montrouge-Saint-Philippe du Roule.

« Au cours de la semaine prochaine, une ligne nouvelle d'omnibus sera mise en exploitation entre Montmartre (place Saint-Pierre) et la porte Rapp.

« Très peu de jours après, avant la fin du présent mois, la ligne de tramways Trocadéro (Ceinture)-Place Saint-Michel entrera en fonctionnement.

« Nous poursuivrons ainsi nos développements de services pour les faire coïncider avec l'augmentation du nombre des visiteurs de l'Exposition et de façon à compléter très prochainement notre organisation.

« Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

« Le président du conseil d'administration,
Signé : BOULANGER.

« *A M. Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.* »

Ce développement de nos services est prévu et organisé de telle façon que nous pourrions, pendant la durée de l'Exposition, transporter des divers quartiers de Paris vers ce point et les ramener à leur points de départ soixante-quatorze millions de voyageurs. Nous en avons averti les pouvoirs publics et nous avons le ferme espoir de pouvoir remplir nos engagements.

Espérons que ces promesses seront tenues, l'intérêt de la Compagnie étant de faire les plus fortes recettes possibles. Seulement, cela ne veut pas dire qu'en certains jours, qu'à certaines heures, il ne se produira pas d'encombrements, de bousculades aux points de départ et d'arrivée des omnibus et tramways, et que jamais plus le voyageur attardé n'aura le désagrément de voir passer plusieurs voitures portant le railleur écriteau : COMPLET.



LA PREMIÈRE PROMOTION

DE LA

LÉGION D'HONNEUR

de l'Exposition de 1900

Par décret en date du 12 avril, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Grand-Croix.

M. Alfred Picard, président de section au Consei d'Etat, commissaire général de l'Exposition de 1900, grand-officier du 29 octobre 1889.

Grands-Officiers.

MM. Bouvard, directeur des services d'architecture et des promenades et plantations de la ville de Paris. Commandeur du 12 juillet 1897. Titres exceptionnels : directeur de l'architecture et des parcs et jardins de l'Exposition de 1900.

Delaunay-Belleville, directeur général de l'exploitation à l'Exposition de 1900, ancien président de la Chambre de commerce de Paris. Commandeur du 10 juillet 1895.

Grison, directeur des finances à l'Exposition de 1900. Commandeur du 29 octobre 1880.

Commandeurs.

MM. Daydé, ingénieur-constructeur. A construit une partie du grand Palais des Champs-Elysées, les caissons du pont Alexandre III et une partie de la charpente métallique des palais du Champ-de-Mars Officier du 29 décembre 1893.

Stéphane Dervillé, directeur général adjoint à l'Exposition de 1900, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine. Officier du 29 juillet 1894.

Moisant, vice-président de la Chambre de commerce de Paris, ingénieur-constructeur. A construit une partie de la nef et de l'escalier d'honneur du grand palais des Champs-Elysées, et une pa de la charpente métallique des palais du Champ-de-Mars. Officier du 29 octobre 1889.

Officiers.

MM. Arago, délégué chargé du service général des sections étrangères à l'Exposition de 1900. Chevalier du 31 juillet 1893.

Blondel, délégué chargé du service général de la section française de l'Exposition de 1900. Chevalier du 27 décembre 1898.

Bernard, architecte du pont Alexandre III. Chevalier du 12 octobre 1893.

Chardon, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Secrétaire général de l'Exposition de 1900. Chevalier du 3 janvier 1892.

Defrance, directeur de la voirie à l'Exposition de 1900. Chevalier du 3 septembre 1893.

Foucher, membre de la Chambre de commerce de Paris, secrétaire de la direction générale de l'exploitation de l'Exposition de 1900. Chevalier du 26 décembre 1885.

Gilles de La Tourette, médecin en chef de l'Exposition de 1900. Chevalier du 3 juin 1893.

Girault, architecte, chevalier du 27 juillet 1897. Titres exceptionnels : architecte en chef des palais des Champs-Elysées, spécialement chargé du petit palais.

Raulin, architecte de la salle des fêtes de l'Exposition de 1900. Chevalier du 1er mai 1875.

Resal, ingénieur en chef des ponts et passerelles de l'Exposition et du contrôle des constructions métalliques. Chevalier du 29 décembre 1886.

Scellier de Gisors, architecte en chef de l'Exposition coloniale. Chevalier du 31 mars 1886.

Thomas, architecte de la partie postérieure du grand palais des Champs-Elysées. Chevalier du 7 mai 1895.

Deglane, architecte de la partie intérieure du grand palais des Champs-Elysées. Chevalier du 7 mai 1895.

Rouxel, secrétaire général du Crédit Foncier de France. A dirigé les travaux de l'émission des bons de l'Exposition et de la confection et de la distribution des tickets d'entrée. Chevalier du 13 juillet 1895.

Chevaliers.

MM. Asselinne, vérificateur en chef du grand palais des Champs-Elysées. Vingt-quatre ans de services.

Camus, chef monteur des Etablissements du Creusot. A procédé aux travaux de montage du pont Alexandre-III. Trente-cinq ans de services comme ouvrier, contremaître et chef monteur.

Ernest Carnot, ingénieur civil des mines, ancien député, conseiller général de la Côte-d'Or. Titres exceptionnels : adjoint au commissaire général de l'Exposition de 1900.

Cousin, architecte. Titres exceptionnels : architecte du pont Alexandre-III.

Devienne, architecte. Titres exceptionnels : premier inspecteur au grand palais des Champs-Elysées.

Duplaix, ingénieur-professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Titres exceptionnels : ingénieur principal du contrôle des constructions métalliques de l'Exposition de 1900.

Germain, sculpteur-décorateur, vingt-six ans de pratique industrielle. Titres exceptionnels : A décoré les palais des Champs-Elysées.

Hanneuze, conducteur principal des ponts et chaussées au service de la voirie de l'Exposition de 1900. 38 ans de services.

Lafon, architecte. Titres exceptionnels : Premier inspecteur au grand palais des Champs-Elysées.

Laurent, chef de l'aciérie à l'usine de Montluçon. A collaboré aux travaux du pont Alexandre-III. Trente-trois ans de services comme ouvrier, contremaître et chef de l'aciérie.

Legrand, chef du secrétariat général du commissariat général de l'Exposition de 1900.

Louvet, architecte. Titres exceptionnels : architecte de la partie intermédiaire du grand palais des Champs-Elysées.

Marsaux, ingénieur, administrateur-directeur de la Société des ponts et travaux en fer; trente-deux ans de pratique industrielle. A construit une partie de la nef du grand palais des Champs-Elysées et des palais du Champ-de-Mars.

Ernest-Picard (Paul-Henry), chef du secrétariat de la direction des finances de l'Exposition de 1900.

Poulin, sculpteur-décorateur, vingt-neuf ans de pratique industrielle. A décoré le pont Alexandre-III.

Roussel, ingénieur-constructeur, vingt-cinq ans de pratique industrielle. A construit la charpente métallique du petit palais des Champs-Elysées et d'une partie des palais du Champ-de-Mars.

Vacherot, jardinier en chef de l'Exposition de 1900.

UNE

Lettre pastorale du Cardinal Richard

AU SUJET DE L'EXPOSITION

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, adresse à son diocèse une lettre pastorale ordonnant des prières publiques pour la France à l'occasion de l'Exposition.

Cette lettre pastorale débute ainsi :

Nous avions fait connaître, dans notre lettre pastorale pour le saint temps du carême, le vœu que nous formions dans le secret de notre âme : c'était de voir le peuple chrétien recourir à la prière et solliciter la bénédiction de Dieu sur la France au moment où l'Exposition universelle allait devenir une éclatante manifestation des œuvres créées par le génie de l'homme. Ce vœu va être accompli. Plusieurs des représentants les plus honorables du commerce et de l'industrie sont venus nous demander de prescrire des prières à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition. Nous nous rendons avec empressement à un désir conforme aux traditions de France.

Si nous élevons nos pensées au-dessus du spectacle matériel que l'Exposition universelle mettra sous nos regards, nous comprendrons qu'elle n'est pas seulement une manifestation des progrès de la science et de l'industrie, mais qu'elle nous révèle la transformation qui s'opère dans le monde. Ce n'est pas une nation seule ni quelques nations, unies par des relations spéciales, qui concourent à l'Exposition universelle. C'est le monde tout entier qui est convoqué dans la capitale de la France, et ce mot d'Exposition universelle n'est pas un titre ambitieux dépourvu de vérité. Or, notre devoir à nous chrétiens, c'est d'étudier les conduites de la Providence dans le mouvement des choses humaines et de chercher à les comprendre pour le bien de la société.

Le cardinal Richard développe cette thèse que « la société souffre, au milieu des splendeurs matérielles et des merveilles de la science», que « c'est dans la charité que se fera l'unité du monde ». Il rappelle le sermon sur la montagne et il ajoute :

Ces divines sentences expriment les véritables conditions de la paix et du bonheur pour les hommes, parce qu'elles combattent et condamnent la triple concupiscence qui est la ruine des âmes et des sociétés : la recherche effrénée des jouissances des sens, l'amour désordonné des richesses et l'orgueil de la vie, c'est-à-dire l'égoïsme qui sacrifie tout à son ambition et à son intérêt.

Nous ne croyons pas être sorti du sujet qui nous occupe en vous présentant brièvement ces considérations générales. Nous reconnaissons dans l'Exposition universelle une manifestation des conduites de la Providence ; nous applaudissons aux conquêtes du génie humain, à l'unité que les découvertes merveilleuses de notre siècle tendent à établir entre les peuples. Mais nous travaillons et nous voulons travailler à préparer par la foi et la pratique des vertus chrétiennes l'unité bienfaisante qui ne peut se réaliser que par l'accomplissement de la parole du Sauveur : *Fiat unum ovile et unus pastor.* Il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

Puissent les prières que nous allons faire au début de l'Exposition universelle obtenir la réalisation du vœu formé par nous, il y a quelques jours, dans notre Lettre du Carême : que l'Exposition devienne une prédication pour beaucoup d'âmes qui, attirées à Paris par la curiosité, découvriront, à côté des merveilles de la science et de l'industrie, des merveilles non moins grandes de foi, de piété et de charité.

L'archevêque de Paris ordonne : 1° une messe basse solennelle qui sera célébrée à Notre-Dame à 10 heures le 29 avril ; le P. Coubé parlera après l'Évangile ; 2° que pendant la durée de l'Exposition des offices particuliers seront célébrés à Notre-Dame tous les vendredis à 4 heures, pendant les mois de juillet, août et septembre ; à Notre-Dame-des-Victoires, tous les samedis à 9 heures du matin, à partir de juin ; au Sacré-Cœur, tous les dimanches à 3 heures, à partir du mois de juin.



LE PALAIS DE L'ALLEMAGNE

LA SECTION FRANÇAISE

A TRAVERS LES CLASSES

Un bon point au Président de la classe 84. Au jour de l'inauguration officielle, c'est-à-dire le 14 avril, sa vitrine et son exposition étaient entièrement terminées.

C'est ce qu'on appelle prêcher d'exemple, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, car le Président de la classe 84 est M. Alfred Ancelot, Président du Comité français des expositions à l'étranger. Noblesse oblige.

Son voisin de face, M. Henri Hénon, de Calais, vice-président, et Georges Martin, rapporteur, sont arrivés *ex æquo*, mais à une demi-journée de leur Président. Bravo ! pour eux trois.

Occupons-nous aujourd'hui de la vitrine de M. Ancelot.

Dans cette vitrine, aucune profusion d'articles, mais seulement quelques pièces remarquables et d'un goût parfait, que le public, d'ailleurs, a déjà remarquées, et devant lesquelles il s'arrête avec plaisir.

L'ensemble est d'une tonalité exquise. Rien de choquant, rien qui tire l'œil. Au contraire, une douceur de ton qui appelle le regard, qui fait qu'il se repose. Le jeu de lumières du velum, en mousseline de soie crème et ciel, tamisant le jour trop cru venant du haut, donne une lumière douce qui fond, dans un ensemble parfait, les objets exposés.

Sur un fond de glaces, se joue un encadrement style Empire en drap blanc découpé sur tulle, qui est une trouvaille.

Mais le clou — car le Président de la classe 84 a voulu, lui aussi, avoir un clou, un clou à lui — est une robe de satin blanc, garnie de dentelles dites broderies applications, style Louis XV, éclairée très discrètement d'une profusion de petits brillants. Brochant sur le tout, des branches de fleurs, roses fantaisie, relient entre eux la dentelle et le satin.

Mais, ces fleurs, elles sont dans la même valeur de tons que l'ensemble de la robe, où se marient d'une façon si heureuse des soies roses, mauves, crèmes, qui leur donnent l'aspect d'autant d'opales.

Cette robe est d'un tel goût, d'une telle sobriété, que nous doutons qu'on puisse arriver à trouver une combinaison plus heureuse. C'est une pure merveille.

Pour terminer, deux corsages : l'un, forme boléro, en satin blanc, brodé de guipures ajourées. Sur le satin et peint à la gouache, une course de roses du plus joli effet.

L'autre, un corsage ajusté en taffetas rose incrusté de dentelles blanches d'une délicatesse infinie, rebrodée de diamants.

Enfin, çà et là, jetés sur un lit de velours blanc, quelques échantillons de broderies donnant bien la note toute parisienne de la maison de la rue de Hanovre.

Nos compliments également à la classe 87 (arts chimiques et pharmaceutiques) dont le secrétaire est l'aimable M. Georges Lefebvre.

Cette classe, qui ne comprend pas moins de 409 exposants représentant les plus importantes de France : produits chimiques et pharmaceutiques, couleurs, vernis, encres d'imprimerie, cirages, corps gras, pétrole, bougies, etc., etc., était entièrement installée, le jour de l'ouverture.

C'est grâce au zèle et au dévouement de tous les instants de M. Georges Lefebvre que ce tour de force a été réalisé, puisqu'il y a quinze jours les parquets n'étaient pas encore complètement posés et que le palais dans lequel se trouve cette classe, au Champ-de-Mars, a été l'un des derniers construits.

Ajoutons que le public a vivement admiré l'élégance en même temps que l'originalité de vitr r. en chêne et en noyer, ornées de fer forgé, et l'heureuse décoration de la classe, œuvre de l'architecte M. Benouville et de son collaborateur M. Aubert, l'artiste bien connu du Salon du Champ-de-Mars.

LES SECTIONS ÉTRANGÈRES

L'inauguration du pavillon de Bosnie.

M. le chevalier de Horowitz, président de la section, et M Henri Moser, le sympathique commissaire général de Bosnie-Herzégovine, donnaient avant-hier, à 3 heures, une fête à la presse, dans le pavillon bosniaque, rue des Nations.

Les invités, nos confrères de la presse française et étrangère, s'étaient rendus en foule à l'appel des organisateurs. Le service d'honneur était fait par des Bosniaques en costume national, et durant tout l'après-midi, un orchestre installé aux galeries du premier étage exécutait les morceaux les plus typiques de son répertoire.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses invités, M. de Horowitz a prononcé un discours très applaudi, qu'il a terminé en livrant l'Exposition bosniaque au jugement du public international et surtout du public parisien.

Après la visite du pavillon, MM. de Horowitz et Moser ont bu, avec tous nos confrères, au succès de l'exposition bosniaque. Un buffet était installé au rez-de-chaussée, et la réception, très cordiale, s'est prolongée fort tard.

Nouvelles et Échos

On a remis à M. le Président de la République, le 14 avril, un exemplaire du catalogue général : vingt volumes brochés, une petite bibliothèque. Encore ce catalogue était-il incomplet. Il y manquait le catalogue des expositions des Beaux-Arts et de l'Art décoratif. Il était aussi, en plus d'un point, inexact. Depuis lors, bien des corrections ont dû y être faites et ce n'est que le 1er mai, à l'inauguration des palais des Champs-Élysées, qu'on pourra remettre au Président de la République et au Ministre du Commerce le catalogue enfin définitif de l'Exposition entière. Du moins, l'espère-t-on. La dernière partie du catalogue des Beaux-Arts vient seulement d'être donnée hier à l'impression, il est vrai ; mais les imprimeurs sont pleins de bon vouloir et l'ont prouvé plus d'une fois ces derniers temps. Ils feront diligence.

C'est notre excellent confrère, M. Henry Girard, qui a dirigé la confection de ce véritable monument. Il a accompli, à la satisfaction de tous, une tâche très ardue ; on ne pense pas qu'une autre Exposition ait eu un catalogue comparable à celui qu'il va nous donner.

En 1889, pour ne prendre d'exemples que chez nous, en 1889, où l'Exposition s'ouvrait le 5 mai, on ne reçut aucune correction au catalogue après le 1er mars, soit deux mois avant. Le résultat fut forcément désastreux : un avis inséré à la première page prévenait que les noms des exposants de *huit* pays n'avaient pu être insérés.

Il en sera tout autrement, cette fois, et c'est en cela qu'il faut admirer le tour de force réalisé par M. Henry Girard et ses collaborateurs, car leur tâche, surtout au dernier moment, a été particulièrement ingrate.

Dans quelques jours, le public va pouvoir apprécier par lui-même l'œuvre entreprise, le résultat obtenu : au 1er mai, le catalogue complet sera en vente, au prix de 3 fr. le volume. Il ne nous donnera, je crois, nulle déception.

*
* *

La première des grandes fêtes de nuit qui auront lieu pendant l'Exposition est fixée au 6 mai.

L'administration de l'Exposition se préoccupe de lui donner le plus d'éclat possible en variant le programme des attractions.

C'est ainsi qu'on a la ferme conviction de faire fonctionner, à cette date, le Château-d'Eau, qui donnera aux visiteurs un spectacle absolument féerique.

Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'est pas encore décidé que le Président de la République assistera à la fête de nuit.

*
* *

On sait que le Conseil des ministres a fixé au 1er mai l'inauguration des palais des Champs-Élysées.

M. Chardon, secrétaire général, s'occupe en ce moment, d'accord avec le protocole, de fixer le programme de la cérémonie, qui aura lieu à 2 heures de l'après-midi.

*
* *

Nous savons que l'administration de l'Exposition a pris toutes ses précautions pour prévenir et combattre tout danger d'incendie. Nous ne saurions trop néanmoins lui conseiller de veiller des deux yeux.

Nous avons vu la semaine dernière des gens fumer dans les galeries, au milieu des planches, des copeaux, de la fibre de bois.

Voici une lettre qui a paru dans le *Matin*, et que nous replaçons volontiers sous les yeux de M. Alfred Picard. L'idée qu'elle émet nous paraît excellente, et mérite d'être utilisée :

Monsieur le directeur,

Je me permets d'appeler, par la voie de votre journal, l'attention du service d'incendie à l'Exposition sur la nécessité qu'il y aurait à avoir sur la Seine, et toujours sous pression, un bateau-pompe comme nous en avons dans nos grands ports d'Amérique et comme vous en avez certainement au Havre.

Ces engins, d'une grande force de propulsion, rendraient d'inappréciables services dans le cas où le feu viendrait à prendre en quelque point de cette série admirable de palais bâtis en bordure de la Seine et que le service intérieur éteindrait difficilement avec ses pompes.

Colonel W. R. P.

*
* *

M. Stéphane Dervillé vient d'adresser aux exposants une circulaire dont nous donnons ci-après le texte et qui montre que le 28 avril sera la dernière limite pour les travaux.

Paris, le 17 avril 1900.

Monsieur le secrétaire,

Par ordre de M. le commissaire général, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aucun ouvrier ne sera plus admis ni de jour ni de nuit à travailler aux installations des classes après le 28 avril, et que d'office l'administration disposerait des emplacements qui resteraient inoccupés à cette date.

En vous priant de vouloir bien informer vos exposants retardataires de ces prescriptions, j'espère qu'ils n'attendront pas jusque-là, et qu'ils tiendront à honneur d'assurer immédiatement la beauté et l'intérêt de votre classe par l'achèvement de leurs aménagements.

Agréez, monsieur le secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général adjoint
chargé de la section française,

DERVILLÉ.

*
* *

La nouvelle ligne de Courcelles au Champ-de-Mars permet d'effectuer le trajet de la gare Saint-Lazare au Champ-de-Mars en 22 minutes.

Le service des trains entre Paris-Saint-Lazare

et le Champ-de-Mars est actuellement fixé ainsi qu'il suit :

De Paris-Saint-Lazare au Champ-de-Mars : premiers trains du matin : 5 h. 39', 6 h. 9' et 6 h. 39'; de 7 h. 9' du matin à 2 h. 39' du soir et de 5 h. 9 à 7 h. 39' du soir, quatre trains à l'heure, partant aux 9', 24', 39' et 54'; de 2 h. 39' à 5 h. 9' du soir et de 7 h. 39' à 9 h. 9' du soir deux trains à l'heure, partant aux 9' et 39'. Dernier départ de Paris-Saint-Lazare, à 9 h. 9' du soir;

Du Champ-de-Mars à Paris-Saint-Lazare : premiers trains du matin : 5 h. 34', 6 h. 3', 6 h. 24', 6 h. 49'; de 7 h. 4' du matin à 2 h. 4' du soir, et de 4 h. 34' à 7 h. 4' du soir, quatre trains à l'heure partant aux 4' 19', 34' et 49', de 2 h. 4' à 4 h. 34' du soir et de 7' h. 4' à 9 h. 4' du soir, deux trains à l'heure partant aux 4' et 34'. Dernier départ du Champ-de-Mars à 9 h. 4' du soir.

Cartes d'abonnement à prix réduits. — Dans le but de faciliter aux exposants résidant à 50 kilomètres au moins de Paris les déplacements qu'ils auront à effectuer pour se rendre à l'Exposition, la Compagnie de l'Ouest met à leur disposition, pendant toute la durée de l'Exposition, des cartes d'abonnement de toutes classes, valables trois mois ou six mois et comportant une réduction de 50 o/o sur les prix des abonnements ordinaires.

La date extrême de validité de ces abonnements est fixée au 25 novembre.

AU PALAIS DU COSTUME

Une petite merveille. — La dernière création de Félix. — Trente-quatre scènes historiques. — Le manteau de Joséphine. — Le clou de l'Exposition.

Le journal *le Matin* a publié l'article suivant sur le *Palais du Costume :*

Il faut que je vous le confesse tout de suite. Entre les cent merveilles qui, déjà, à l'Exposition, sourient aux promeneurs, j'ai une prédilection secrète pour le Palais du Costume...

Et je ne suis pas le seul de mon avis, puisque, au cours des cinq visites que là-bas j'ai faites, en cinq jours; à chaque fois, dans la foule sans cesse accrue, j'ai revu les figures aperçues la veille, épanouies de satisfaction et ravies d'enthousiasme.

Une même exclamation s'entend du vestibule au premier étage :

— C'est admirable !... Une pure merveille !... De partout, les félicitations arrivent à Félix...

J'ignorais à peu près, hier, et je ne sais pas trop bien encore ce qu'est Félix. On m'a dit qu'il était un des rois de l'aiguille et quelque chose comme le grand prêtre de la Mode, cette religion nouvelle. Peu m'importe. Si vous voulez une définition du créateur du Palais du Costume, je répondrai tout uniment :

— Félix ? C'est un poète, d'abord... et aussi un enchanteur. Imaginez une sorte de magicien qui passe sa vie à rêver les plus adorables choses du monde et à les réaliser, enchanteresses et vivantes !

Pour vous rallier à ma définition — ingénue et si sincère ! — vous n'aurez pas besoin de marcher longtemps à travers les éclatantes beautés de là-bas...

Dès l'entrée et aux premiers pas, dans le grand vestibule sombre, il est évident que loin des vulgarités de la vie courante, l'on vient de quitter la prose pour pénétrer dans un temple de grâce et de poésie :

A droite et à gauche, une double évocation de la vie antique — puissamment et d'un seul coup — vous arrache au réel ! C'est ici, spectacle offert à la curiosité d'une Romaine de la décadence, un *Charmeur de serpents à Antinoë*. A demi-engourdi, un hideux crotale s'éveille, aux sons d'une syrinx, et dresse ses anneaux vers l'homme, presque nu, à la mode égyptienne... Un groupe de têtes stupéfaites, la patricienne et ses femmes, se penchent sur l'étrange spectacle.

Là s'ouvre un atrium latin, aux temps où les femmes ne restaient plus au logis pour filer la laine, hélas ! Une matrone écoute et contemple, emportée d'un secret désir, peut-être ! Debout, devant elle, un acteur tragique, aux masques effrayants, et dont les déclamations s'accompagnent des chants de flûte d'un *tibicen*. Et dans l'ombre, s'aperçoivent les esclaves qui s'empressent...

Si vous vous laissez aller — et comment résister au magicien ? — au charme captivant et à la vérité de cette apparition d'un passé auquel appartiennent encore nos âmes, c'en est fait de vous.

Dès lors, vous voici en plein rêve... Une galerie s'ouvre à droite, deux fois recourbée — et, à travers les siècles écoulés, les âges révolus, toute l'Histoire, soudainement devant vous ressuscitée, vous marcherez, surpris, touché, instruit davantage et peu à peu passionné, ébloui...

Cinq ans de travail.

Au cours de mes visites, j'ai eu la chance de rencontrer le meilleur des cicérones : je veux parler du plus précieux collaborateur de Félix, M. Thomas, le grand dessinateur de costumes de théâtres, si cher au cœur de Sardou...

Il m'a raconté la somme étonnante d'efforts, de recherches, de fouilles, de découvertes qu'il a fallu pour faire revivre les vingt siècles d'Histoire... Pendant cinq années, Félix, Thomas et M. Marcel Hallé, un érudit doublé d'un artiste, ont parcouru l'Europe, visité les musées, déchiffré des manuscrits, copié des enluminures, réalisé des prodiges de labeur pour arriver à reconstituer la vérité de tel costume ou le caractère mal défini d'une époque.

En même temps, un savant — qui est, par surcroît, mais pour le bon motif ! le plus déterminé détrousseur de tombeaux du monde entier, — M. Gayet, fouillait les nécropoles de la Grèce, de l'Egypte, de l'Italie, et en rapportait les indications les plus précises sur le costume et les mœurs de l'Orient, comme du Bas-Empire...

Le résultat d'un effort aussi colossal s'étale, glorieux et unique, en trente-quatre scènes historiques dont aucune n'est médiocre, dont quelques-unes sont d'une beauté à arracher des cris d'enthousiasme ! Toutes, elles tiennent, dans des sortes de *loggias* de grandeur différente, séparées les unes des autres, groupées par siècles et chacune diversement éclairée. Oh ! l'heureuse lumière, si douce aux yeux et surtout si merveilleusement réglée pour faire valoir la splendeur des étoffes et la vérité des attitudes !...

Au moment où je pénètre dans la galerie, nous rencontrons M. Lépine. Il est déjà un fervent de la maison où il vient tous les jours, et on me répète une de ses paroles :

— Il y a grand'chance pour que ce soit le coin le plus réussi de l'Exposition...

Vous n'attendez pas de moi que je décrive, une par une, les trente-quatre reconstitutions historiques. Il y faudrait un volume et le lyrisme d'un poète.

— Ici, me dit M. Thomas (qui est disert avec grâce), c'est toute l'histoire des premiers temps de la Gaule, en continuant par le Bas-Empire et le moyen âge jusqu'à la Renaissance. Voici des femmes gauloises, cachées dans une hutte, les thermes de Cluny, Sainte-Clotilde, un intérieur féodal, des scènes de chevalerie, la Fille du Téméraire, les Patriciennes à Venise, l'Entrevue du Camp du Drap d'Or.

Vision du Bas-Empire

Tout d'un coup, je m'arrête, stupéfait — et ravi :

— Laissez-moi un peu plus longuement regarder cela, je vous en supplie.

Mon guide sourit.

— Ah ! cela vous intéresse ?

Si cela m'intéresse !... A vrai dire, je crierais d'admiration, si je l'osais, devant l'*Hommage à l'Impératrice.*

L'imagination et la science de MM. Félix et Thomas ont reconstitué, ici, une des plus attirantes visions qui se puissent rêver. Dans l'intérieur d'un palais byzantin, c'est la salle du trône, toute de marbre et de mosaïque. Au fond, à deux pas de son trône, une voûte d'or sur la tête, et derrière sa frêle personne la série des médaillons de la célèbre mosaïque de Ravenne, l'impératrice se tient, debout, hautaine, impérieuse. Une tunique de gaze lamée, transparente sur le corps nu, la vêt... Une dalmatique à carrés d'or, semée d'emeraudes, met, sur le devant de son corps, une traînée d'or pur constellée d'escarboucles. Le manteau de soie et de perles recouvre son corps gracile. Et, pieds nus, roidie en son orgueil, elle attend, quasi-hiératique...

— Voyez, il y a treize personnages, continue mon guide. Presque aux pieds de l'impératrice, une suppliante ; une autre sur la première marche de l'escalier de pierre. Plus bas, un évêque prosterné, et toute une série d'arrivants, solliciteurs, femmes de l'impératrice, cubiculaires, s'étagent en des attitudes de soumission craintive !

Je ne puis détourner mes yeux de l'évocation grandiose... Ah ! le spectacle affolant et redoutable que celui de ce petit être frêle, devant lequel se courbe, apeuré, sentant sur lui passer la disgrâce, peut-être, un entourage servile ! Toute la lâcheté du Bas-Empire tient là, palpable, vivante — et aussi sa grandeur perverse, son charme entortillé, et encore son art déconcertant et subtil !...

Et, plus que tout — Féodorah, Basilia, Irène, peu importe ! — l'impératrice, hautaine et dure sur les marches de son trône, et tout de même adorable, me trouble indiciblement. Ah ! ta grâce cruelle, petite souveraine orgueilleuse !...

—Venez donc, fait M. Thomas. Nous avons d'autres choses encore.

Je vous crois ! Le deuxième étage devrait devenir le rendez-vous des amateurs de jolies femmes — et des passionnés de toutes les élégances. Le long de la galerie, courent des restitutions des anciennes baraques du Palais-Royal. Là, dans les cadres frais qui conviennent, d'appétissantes vendeuses, en costume de l'époque, offrent aux passants nullement ennuyés, d'artistiques choses et de jolis brimborions.

Mais, si charmé que soit mon œil, je ne m'arrête point. Me voici repris à la séduction des *loggias* où les temps modernes se déroulent, chacun avec sa note d'art particulière.

Catherine et Napoléon

C'est Catherine de Médicis et son astrologue ; une rue du vieux Paris où grouillera une procession de moines ligueurs ; Henri IV et la belle Gabrielle ; Marie de Médicis, en costume de cour ; la sortie de Marion Delorme ; les filles de Louis XIV, Mlles de Nantes et de Blois, surprises par le grand dauphin, en train de fumer la pipe ; Marie Leczinska, de Vanloo ; une visite au temps de Louis XV (encore inachevée, la scène) ; Marie-Antoinette à Trianon ; l'époque révolutionnaire ; la délicieuse *Petite Loge*, de Moreau et les *Deux Baisers* de Debucourt ; un adorable atelier de modes, en 1795

— exquis de composition, ce tableau ! — et, enfin, frais et délicat, le *Baptême en province*.

Des arrivants, autour de nous, échangent des impressions charmées :

— ...ément, tout est parfait ici !

— Félix a tant d'imagination et Thomas tant de talent !... Et ces coiffures de Lenthéric !...

Il s'est surpassé... Et ces tissus !... Admirables, ces soies lyonnaises !

— Regardez d'un peu près les broderies d'Ancelot, de Béquet et de Dalsace. Tout à fait extraordinaires, hein ?

Nous voici devant la *Veille du Sacre*. Bravo !

Les précédentes scènes étaient des prodiges de goût, de grâce et de costumes. Cette reconstitution est un chef-d'œuvre ! Napoléon Ier, accoudé à une cheminée (M. Félix, il faut lui tailler les cheveux, à l'empereur ; ces cheveux trop longs ne seraient pas la vérité historique !), regarde l'impératrice qui essaie le manteau du sacre. Essayez de vous représenter cette immense pièce de velours rouge, bordée d'hermine et semée de larges abeilles d'or. C'est d'une beauté inouïe...

On me chuchote à l'oreille le prix qu'a coûté le manteau de Joséphine. Je garde ce secret ; vous ne m'en croiriez pas si je vous disais le chiffre... Si vous voulez en avoir une idée approximative, allez voir le manteau de Marie de Médicis, de l'autre côté de la galerie. Chaque fleur de lis qui y est brodée coûte 15 francs, en moyenne, et il y en a plus d'un mille... Eh bien, cette dépense n'est rien, auprès du revient du manteau du sacre !

— Voici M. Félix, dit mon guide.

— Tous mes compliments, monsieur !... Vous devez en être accablé, de partout !

M. Félix s'incline, heureux. Grand, fort, haut en couleur, avec une moustache hérissée de mousquetaire et une barbiche qui s'évase, le créateur du Palais du Costume, très bien en costume de ville, serait un prestigieux Franz Hals — et je m'étonne qu'il ne se fasse point portraicturer en pourpoint, fraises et collerettes, par M. Roybet... Il me dit ses efforts, son labeur et sa joie, en voyant l'accueil que fait le public à son œuvre.

— Cette idée m'est venue, en 1889, en regardant l'Histoire de l'Habitation. Combien j'ai regretté alors que ces constructions si pittoresques n'aient pas été animées de personnages aux costumes authentiques !

— Personne ne songera plus maintenant à le regretter. Vous devez être fier !

— J'ai été admirablement aidé par tout le monde... Si vous parlez de nous, n'oubliez pas M. Ancelot, le très dévoué président ne notre conseil d'administration... et tous mes collaborateurs.

Vitrines contemporaines.

Nous arrivons, en causant, aux vitrines contemporaines. C'est l'époque bourgeoise : d'agréables surprises y ont été réservées aux amateurs, notamment la reproduction des costumes de la femme à toutes les Expositions, depuis 1855. Très intéressé, le public, devant une *robe Bismarck*, — et des « Bravos ! » chaleureux éclatent de toutes parts, quand les promeneurs arrivent au Salon du Costume de la femme en 1900.

Décoré de fleurs rares, c'est une reproduction des ateliers Félix. Entre des toilettes de prix, — je note au passage une copie de la superbe robe de la *Dame aux Camélias* — les unes jetées sur des chaises, les autres portées par des mannequins de bois (c'est un poème d'étoffe !), d'autres *mannequins*, somptueusement habillés — ah ! les jolies filles ! — se promènent, gracieuses...

— J'en sais qui viendront ici se *rincer* l'œil, dit un monsieur.

Caran d'Ache, qui passe au bras de notre confrère Henri Gautier, dit très haut :

— C'est très, très beau !

Un autre monsieur, à droite :

— Succès énorme. Voulez-vous un détail piquant ? Entre les milliers de compliments arrivés à Félix, les premiers, ou à peu près, étaient ceux de M. de Mun et du P. du Lac !

— Et la carte de M. Picard, si simple et si éloquente : « Je vous remercie d'avoir embelli ce coin de l'Exposition. »

Une dame, à gauche :

— Je suis enchantée de ce succès, et pour Félix et pour sa femme, charmante et bonne... Vous savez que Félix a, d'ores et déjà, déclaré à ses actionnaires qu'il ne voulait, pour sa part, aucun bénéfice ! Tout ce qu'il retirera de là, il le donnera, c'est décidé, aux œuvres de bienfaisance qu'il crée un peu partout.

— Admirable, cela !

— Vous n'aviez pas entendu parler des œuvres de bienfaisance de Félix ? Il y en a plusieurs — vous savez, toutes très prospères.

Pendant que les propos se croisent, ininterrompus, moi, je baye d'admiration devant la vitrine des robes de soirée.

Il y en a une qu'on dirait un fourreau de libellule. Une autre est d'une mignardise à tourner ma pauvre tête : décolletée, en soie bleu tendre, recouverte de tulle point d'esprit, avec deux entre-deux de cluny et des broderies montantes de roses bleuies. La merveilleuse parure pour une beauté élégante ! Je suis bien sûr qu'avec une robe semblable, une femme me ferait tourner en bourrique. Avis à vous, mesdames.

...Je redescends, ébloui, grisé par tant de magnificences.

Et quand je passe, en revenant, devant l'*Hommage à l'Impératrice*, j'ai un élan. C'est à la fois de l'adoration passionnée, de l'enthousiasme et une gêne naïve. Ah ! ta grâce cruelle, petite souveraine orgueilleuse, vais-je donc m'en éprendre, à cette heure !

SERGE BASSET.

FÉLIX

INSTANTANÉ

Le *Figaro* du 21 avril a fait l'instantané suivant de Félix, le créateur du *Palais du Costume* :

Le créateur, à l'Exposition, du *Palais du Costume*, qu'on appelle déjà le musée Félix.

Cinquante-huit ans ; l'allure militaire ; les cheveux d'un beau blanc ; la moustache à la mousquetaire ; l'œil vif toujours souriant, un peu narquois. On dirait d'un Flamand échappé d'un tableau de Franz Hals, à Harlem.

Il justifie pleinement son nom, car il est aujourd'hui l'homme le plus heureux et le plus félicité du monde. Il a réalisé un projet qu'il caressait depuis longtemps déjà, et a réussi au delà de ses espérances. Son œuvre est sans conteste le clou artistique du Champ-de-Mars.

Il a déclaré qu'il n'en voulait retirer aucun profit personnel, car les bénéfices qui lui reviendront iront grossir la caisse de ses bonnes œuvres, qui sont aussi celles de Mme Félix.

Philantrope, homme de bien autant qu'artiste.

La *Mutualité maternelle*, qui vient en aide à une foule d'ouvrières intéressantes, et son Orphelinat de Morangis où vingt-deux petites orphelines sont élevées à ses frais, sont les deux créations dont il s'enorgueillit le plus. Les bonnes actions portent toujours bonheur.

Artiste ! il l'est jusqu'au bout des ongles. Tout Paris ou plutôt l'univers entier va le proclamer durant ces six mois d'Exposition, car son *Palais du Costume* est une merveille d'art, un art bien français, qui fera courir tout le monde et tourner les têtes de toutes les femmes.

Depuis trente-cinq ans, il tient la première place dans son industrie. Il a habillé les deux nobles faubourgs, mais il n'a jamais fait de concessions aux goûts du jour. Il n'est jamais sorti de chez lui que des femmes simples et belles.

Avec cela pas jaloux pour deux sous. Heureux des succès de ses confrères, qu'il fut le premier à encourager et à aider.

Tous d'ailleurs ont depuis longtemps rendu hommage à la dignité de sa vie, à sa grande probité commerciale en même temps qu'à ce goût sûr et impeccable qui a fait de lui un maître dans l'art de l'élégance féminine.

Le *Palais du Costume* affirme une fois de plus cette supériorité et la consacre.

Et dire que toutes ces merveilles auront disparu dans six mois !

LES ÉTRANGERS A PARIS

D'après les renseignements officiels. — Les trois dernières Expositions. — En 1900.

M. Picard compte, avec les renseignements fournis par nos représentants à l'étranger et par les commissaires généraux, sur une affluence énorme de visiteurs, venus de tous les points du globe. Les chiffres de M. Picard sont tels qu'on se demande comment Paris, malgré les énormes ressources dont il dispose, pourra abriter et nourrir tous ses hôtes.

Le *Rentier* donne, à ce sujet, des statistiques comparatives sur le mouvement des entrées aux Expositions de 1867, 1878, 1889 ; sur le nombre des voyageurs venus à Paris à ces différentes époques, ainsi que le nombre des exposants et des récompenses.

En 1867, la moyenne journalière d'entrées a été de 44,699, et le produit brut de 8,179,920.

En 1878, la moyenne a été 65,789 et le total 12,039,471.

En 1889, la moyenne 152,158, et le total 28 millions 121,975.

L'Exposition de 1889 a été inaugurée par le président Carnot le 6 mai ; c'est ce jour-là que les entrées ont été le moins nombreuses : 36,922.

Les chiffres les plus élevés furent : le 3 octobre, 385,377, et le jour de la clôture, avec 373,000 entrées payantes, et 15,000 non payantes, soit au total 388,000 entrées.

Les étrangers arrivés à Paris en 1878 et 1889 se classent ainsi par nationalité :

	1878	1889
Anglais	64.034	380.000
Belges	31.419	225.400
Allemands	23.524	160.000
Italiens	16.417	38.000
États-Unis	14.550	115.000
Suisses	13.284	52.000
Espagnols	10.834	56.000
Portugais	»	3.500
Autrichiens	9.122	32.000
Hollandais	7.380	10.000
Russes	6.346	7.000
Grecs, Roumains, Turcs	»	5.000
Suédois, Norvégiens	2.896	2.000
Japonais	180	
Chinois	89	8.250
Nicaragua	11	
Afrique, divers pays		12.000
Océanie, Java		3.800

Ce mouvement a produit des recettes correspondantes dans les grandes Compagnies de chemins de fer.

Ainsi, en 1878, l'augmentation des recettes réalisées sur l'année précédente a été d'environ 55 millions.

En 1889, l'augmentation sur 1888 a été de 78 millions.

Les exposants en 1867 furent 50,226
— en 1878 — 60,000
— en 1889 — 60,000

On a distribué en 1867 19,776 récompenses, 29,000 en 1878, 33,139 en 1889.

Les 33,139 récompenses accordées en 1889 se répartissent ainsi :

Grands prix	903
Médailles d'or	5.153
— d'argent	9.690
— de bronze	9.323
Mentions honorables	8.070

Il a été, en outre, accordé 5,500 diplômes de diverses catégories, à un nombre égal de collaborateurs.

LA POSTE A L'EXPOSITION

Un bureau central et sept bureaux annexes de plein exercice sont mis à la disposition du public dans l'enceinte de l'Exposition.

L'expédition des correspondances postales déposées dans tous les bureaux annexes et dans les boîtes supplémentaires installées dans l'enceinte de l'Exposition est assurée par le bureau central.

Les exposants et les personnes établies dans l'enceinte de l'Exposition peuvent se faire adresser leurs correspondances, soit au lieu de leur installation, soit poste restante.

Toutefois, en vue de faciliter la remise et de la rendre plus rapide, il est recommandé d'indiquer sur la suscription des objets à distribuer dans l'enceinte de l'Exposition à la suite des noms et prénoms des destinataires :

1° Pour les exposants, le numéro de la classe :

2° Pour les personnes établies dans l'enceinte de l'Exposition, le lieu ou l'emplacement.

Les emplacements réservés aux exposants ont été partagés en huit grandes divisions dont la mention doit figurer, autant que possible, dans l'adresse : *Champ-de-Mars-Suffren, Champ-de-Mars-La Bourdonnais, Trocadéro, Quai d'Orsay, Quai Rive Droite, Champs-Élysées, Invalides, Annexe de Vincennes.*

Exemples d'adresses complètes : M. Agostini, classe 32, Exposition universelle, Paris; M. Valon, classe 66, Exposition universelle, Paris; M. Cochet, classe 20, Annexe de Vincennes, Exposition universelle, Paris; M. Bertrand, restaurateur, Trocadéro, Exposition universelle, Paris.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à 4 heures du soir. Les correspondances télégraphiques sont reçues à tous les guichets des bureaux de l'Exposition. La distribution des correspondances électriques ou pneumatiques est effectuée par le bureau central.

Les exposants et les personnes établies dans l'enceinte de l'Exposition peuvent se faire adresser leur correspondance, soit au lieu de leur installation, soit télégraphe restant.

Le public est admis à communiquer des cabines téléphoniques publiques installées dans l'enceinte de l'Exposition avec toutes les localités qui sont en relations téléphoniques avec Paris.

Il est délivré au bureau central de l'Exposition des cartes permettant de téléphoner gratuitement de ces cabines avec tous les abonnés ou postes publics de Paris. Valables pour toute la durée de fonctionnement des cabines, moyennant le prix de 20 francs.

VARIÉTÉS

LA PROVENCE A PARIS

Parfaitement ! La Provence sera à Paris dans quelques jours, et je sais des Parisiens qui l'attendent avec une certaine curiosité. Il ne s'agit pas d'invasion, ni de révolution quelconque ; certes, le Midi va bouger, mais ce sera pour le plus grand plaisir de tous.

On nous annonce pour la prochaine Exposition une série de merveilles ; déjà, les promeneurs qui flânent sur les chantiers sont éblouis. Tous ces palais aux architectures étranges, tous ces dômes, tous ces clochetons, toutes ces constructions féeriques qui semblent former une ville de rêve, nous promettent pour le printemps des spectacles et des fêtes insoupçonnés.

LE PAVILLON DE LA BOSNIE *(Inauguré le 23 Avril 1900.)*

Or, tout cela ne vaudra peut-être pas le petit coin de terre délicieux où s'élèvera le « mas provençal ». Béni soit M. le commissaire général Picard d'avoir fait, en son formidable programme, une place à la Provence ! L'Exposition n'eût pas été complète si, à côté des provinces françaises qui étaleront leurs richesses originales, la Provence n'avait pas tenu un rang d'honneur.

Dieu me garde de médire du Normand, du Poitevin ou du Gascon, mais j'éprouve quelque fierté à proclamer que le Provençal les dépasse tous sans peine ; il les dépasse par sa belle humeur éternelle, son esprit toujours en éveil, son entrain que les ignorants prennent pour de la hâblerie et qui n'est en somme que la franchise de sa nature. Et puis, la Provence est la plus belle des contrées : elle a son soleil, son ciel bleu, sa terre féconde, l'azur de ses flots, le parfum de ses collines, la splendeur de ses horizons. Ses femmes sont belles, sa langue est une musique, sa race est vigoureuse et chaude ; quant à sa cuisine, oh ! laissez ma sainte gourmandise la glorifier !...

Eh bien ! tous ces plaisirs, toutes ces joies, nous les retrouverons au mas provençal, sur l'esplanade des Invalides. Je suis allé tout à l'heure faire le tour des constructions, et il m'a semblé que déjà j'étais dans la banlieue de Marseille. L'architecte choisi ne fera pas de bêtises, j'en suis sûr : c'est un Aixois ; il n'aime pas son pays autant que moi, mais il l'adore, et nous comptons sur lui pour bâtir quelque chose où tout soit d'un provençalisme pur, du seuil de la porte jusqu'aux tuiles de la cheminée. C'est là que pendant six mois sera le mouvement le plus attirant de l'Exposition. On verra ailleurs danser des ventres ; ici, on les remplira des mets les plus savoureux.

Le mas provençal sera un pays de cocagne : les oreilles, les yeux, l'estomac et l'esprit y seront satisfaits. Le jardin qui l'entourera sera assez grand pour qu'on puisse y mener des farandoles. Par un prodige de culture, on y fera vivre des pins et des oliviers : on y verra, adossés au tronc, des joueurs de galoubet et des tambourinaires, et peut-être, qui sait ! dans les branches des cigales chanteront ! Les méridionaux de passage à Paris se donneront là rendez-vous pour ne pas perdre l'accent et fuir toute mélancolie. Ceux qui n'ont pas la chance d'être du Midi y viendront passer des heures exquises. Il y aura des assises de félibres et des tournois de cigaliers ; les chansons du terroir y alterneront avec les galéjades. Le répertoire de Victor Gélu, les joyeuses histoires de Foucard y succéderont aux chantantes poésies de Mistral. Et, comme on ne peut pas passer toute une journée à se nourrir de vers et de musique, le côté substantiel ne sera pas négligé.

Des bouillabaisses dorées fumeront sur les tables, parfumant l'air d'une appétissante odeur. Elles seront parfaites, ces bouillabaisses, car les cuisiniers parisiens n'y auront pas touché ; mais des artistes venus de Marseille auront seuls marié le loup et la rascasse dans du safran. Pour servir ces menus de roi, des servantes seront là, belles commes des reines. Elles viendront pour cela d'Arles, de Saint-Chamas, de Miramas, avec leur profil de Vierges aux yeux de braise, avec, sous le menton, la petite chapelle ogivale qui laisse entrevoir du satin.

Tout, sous les tonnelles en plein vent où grimperont des lauriers-roses, dans les salles du mas où il fera bon se reposer, tout chantera les gloires de la Provence. Les flacons qu'on décoiffera y péteront en l'honneur des grands crus du Rhône, et les apéritifs n'auront pas une origine suspecte.

Que je plains les pauvres provinces voisines, pécaïre ! Que pourront-elles offrir aux visiteurs qui vaille le mas provençal ? Le Midi, qu'il est de mode de blaguer à distance, prendra une belle revanche à Paris. Et je ne crains qu'une chose : c'est que le mas ne soit trop étroit. Quand on saura tout le plaisir qu'on y trouve, toutes les satisfactions données à tous les goûts, il y aura foule sur ce coin de terre devenu méridional.

Nous verrons peut-être tous les gros malins qui jusqu'ici se moquaient de nous se convertir à notre humeur, à notre cuisine et proclamer, avec l' « assent » de Marseille, que la Provence est un pays béni.

Ch. Fromentin.

LES COURSES DE BALLONS
AU BOIS DE VINCENNES

Toutes les courses qui auront lieu pendant l'Exposition seront internationales. Suivant le nombre des concurrents, il y aura deux ou trois prix à chaque épreuve. Ces prix consisteront en 14 plaquettes, des plaquettes d'argent, de bronze argenté ou de bronze. Ils seront accompagnés de 2 primes de 1,000 francs, de 8 de 500 francs et d'un grand nombre d'autres variant de 400 à 50 francs. Le prix de l'Aéronautique sera accordé au concurrent qui aura gagné la plus grande somme de primes dans les 9 principales courses, 3 de distance, 3 de durée de l'ascension sans escale et 3 de hauteur.

Actuellement le recordman du temps passé en ballon est M. Mallet (près de 30 heures) ; ceux de la longueur de l'ascension, M. le comte de Castillon et M. Mallet (près de 1.450 kilomètres parcourus à vol d'oiseau). Pour le record de l'altitude, il appartient à M. Berson, de l'Institut royal météorologique de Berlin (3 ascensions à une altitude de plus de 9.000 mètres). Ce prix consistera en une plaquette d'or et une prime de 1.000 francs.

Il y aura aussi deux courses, dont l'atterrissage est désigné d'avance, puis un concours de ballons-sondes, de cerfs-volants, de photographie aérostatique, d'éclairage des ballons, de méthodes de gonflement, de diagramme.

Les deux derniers dimanches du mois de juin et tous les dimanches des mois de juillet, d'août et de septembre, sauf le 8 juillet, le 5 août et le 2 septembre, leur ont été réservés.

Il y aura une ascension nocturne le jeudi 20 septembre.

La dernière course, celle du 30 septembre aura lieu entre les vainqueurs des deux premières de durée et entre les vainqueurs des deux premières de distance.

LES
SERVICES TÉLÉPHONIQUES
A L'EXPOSITION

L'organisation des services tétéphoniques et télégraphiques de l'Exposition est poussée avec la plus grande activité par M. Serres, à la compétence et au dévouement duquel le Ministre et le Commissaire général ont confié cette tâche importante. D'ores et déjà, les contrats d'abonnement au téléphone, dans l'enceinte de l'Exposition, peuvent êtres souscrits sans aucun autre déplacement pour les exposants ou pour les personnes établies dans l'Exposition, au bureau central des postes, télégraphes et téléphones de l'Exposition, à la porte Rapp. Le prix de l'abonnement est de 150 francs pour une durée de six mois et de 25 francs pour chaque mois en sus. Un poste téléphonique complet est mis à la disposition des abonnés moyennant une redevance de 10 francs par poste, quelle que soit la durée de l'abonnement. Il est également concédé des cartes d'admission aux cabines téléphoniques publiques installées dans l'enceinte de l'Exposition, lesquelles permettent de communiquer gratuitement avec les abonnés et les postes publics du réseau de Paris. Le prix de ces cartes, valables pendant la durée du fonctionnement des cabines, est fixé uniformément à 20 francs ; elles sont délivrées, séance tenante, sur la photographie même de l'intéressé au bureau central de la porte Rapp.

CHEMIN DE FER
EST

SERVICES RAPIDES NOUVEAUX
ENTRE PARIS ET FRANCFORT

A l'occasion de l'Exposition, la Compagnie de l'Est mettra en marche, du 1er mai au 30 septembre, de nouveaux trains rapides de jour entre Paris et Francfort, via Metz, avec voitures directes de 1re et 2e classes et wagon-restaurant.

Départ de Francfort, 9 h. 55 matin. — Départ de Paris, 9 h. 55 matin. Durée du trajet, douze heures.

Une voiture directe de 1re et 2e classes circulera également dans ces trains entre Paris-Mannheim-Heidelberg et Wurzbourg.

Le nombre des places dans ces trains sera limité ; au départ de Paris les voyageurs pourront retenir leurs places, moyennant le payement d'un supplément de 2 francs par personne pour la 1re classe et de 1 franc pour la 2e classe, en adressant leurs demandes vingt-quatre heures au moins à l'avance à la gare de Paris.

Les trains actuels du service de nuit avec voitures directes de 1re et 2e classes et wagons-lits seront accélérés.

Francfort, départ : 5 h. 48 soir. — Paris, arrivée : 7 h. 10 matin.

Paris, départ : 8 h. 25 soir. — Francfort, arrivée : 11 h. 28 matin.

Le trajet entre Paris et Francfort peut également s'effectuer la nuit en douze heures en empruntant les trains express d'Orient entre Paris et Carlsruhe :

Paris, départ : 7 h. 8 soir. — Francfort, arrivée : 8 h. 25 matin.

Francfort, départ : 8 h. 10 soir. — Paris, arrivée : 7 h. 32 matin.

Le supplément à payer dans les trains express d'Orient entre Paris et Carlsruhe est de 17 fr. 45.







BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

GRANDS MAGASINS DE LA

PLACE CLICHY

PARIS — Rues d'Amsterdam, de Saint-Pétersbourg et place Moncey — PARIS
Succursale à **NICE** : 15, Avenue de la Gare (Palais du Crédit Lyonnais)
Comptoir à **MONTE-CARLO** et à **CANNES**

ACTUELLEMENT

EXPOSITION GÉNÉRALE

DES

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Une très jolie plante d'appartement sera offerte à tout acheteur.

AU BON MARCHÉ

PARIS. MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS.

ACTUELLEMENT

EXPOSITION SPÉCIALE DES

COSTUMES, CONFECTIONS

pour Dames, Hommes et Enfants

Chapeaux, Chaussures, Jupes, Jupons, Peignoirs, Chemisettes, Ombrelles

NOUVEAUTÉS EN TISSUS D'ÉTÉ

Affaires remarquables à tous nos Comptoirs

DANS L'ANNEXE : *TAPIS, AMEUBLEMENTS, LITERIE, COUVERTURES, etc.*

1900 VILLE DE LIÉGE 1900

Concours national et international

DES

ANCIENNES GILDES

ET

CORPORATIONS

EXPOSITION

D'ART ANCIEN

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. A. Mgr LE PRINCE ALBERT

20 MAI AU 22 JUILLET

L'Exposition comprendra, outre les Objets des Gildes, etc., les Chefs-d'Œuvres des Grands-Maitres Liégeois. — Sculpture. — Orfèvrerie. — Verreries a la façon de Venise. — Mobiliers Liégeois.— Fayences.— Tapisseries.— Costumes. — Armes, etc.

CORTÈGE

des Gildes, Corporations, Chambres de Rhétorique, Géants, Personnages légendaires, etc.

FIXÉ AU 4 JUIN 1900

Les Organisateurs :
Alfred Baar E. Brahy Prost Edmond Jamar
Dé Van de Casteele, *Commissaire général* J. Brassinne, *Secrétaire*

Approuvé par le Collège :
Le Secrétaire, J. Coirbay. *Le Bourgmestre,* Léo. Gérard.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique




et CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ CHRISTOFLE ET Cie.



AUJOURD'HUI

Mercredi 25 Avril 1900

HEURES ET PRIX

Ouverture, le matin, à 6 h., pour les fournisseurs et camionneurs; à 8 h., pour le public.

Fournisseurs et Camionneurs. — Admission jusqu'à 10 h. seulement.

Public. — De 8 à 10 h. du matin, deux tickets; de 10 à 6 h. du soir, un ticket. — *Actuellement*, le public n'est plus admis à entrer, même moyennant deux tickets, après six h. A ce moment commence la battue faite dans l'Exposition pour en annoncer la fermeture; et les gardiens de la paix, qui alors remplacent aux guichets les gardes spéciaux, ne laissent plus pénétrer que les porteurs de cartes de presse ou autres cartes spéciales. Les tickets étaient hier au cours moyen de 60 centimes. Les enfants au-dessous de sept ans entrent sans ticket.

Trottoir roulant. — Il est écrit que la plate-forme mobile (dont l'accès coûte 50 centimes, pour aller d'un point à un autre ou pour faire, aussi longtemps qu'on le veut, tout le tour de l'Exposition), cesse de fonctionner à 7 h., mais on n'y peut pas monter, *actuellement*, après 6 h., heure où cessent les entrées.

Postes, Télégraphes, Téléphones. — Dans l'enceinte de l'Exposition, des bureaux de postes et télégraphes sont installés : avenue de La Bourdonnais (fils et tissus), rue de Paris (Alma), pont d'Iéna (rive droite), avenue de Suffren, rue Dupleix, au Grand Palais, rue Fabert (Invalides), au pavillon de la Presse (quai d'Orsay). — Un bien plus grand nombre de cabines téléphoniques sont en outre, à la disposition du public, dans les galeries et pavillons, sans compter les installations particulières. — Prix ordinaires.

RUE DES NATIONS

Actuellement visibles:

Bosnie-Herzégovine. — Pavillon complètement installé. Entrée libre.

Finlande. — Pavillon installé. Entrée libre.

Serbie. — Pavillon installé. Entrée libre.

Perse. — Théâtre asiatique dans le pavillon. Entrée : 1 franc; 75 centimes avec les bons.

AU CHAMP DE MARS

Actuellement visibles :

Palais du Costume. — Entrée : 1 franc; 75 centimes avec les bons (5 francs le vendredi).

Panorama Transatlantique. — Entrée : 1 franc; 75 centimes avec les bons.

Palais de l'Optique (La Lune à un mètre). — Soixante attractions pour 1 fr. 50; 1 franc avec les bons. Ouvert jour et nuit.

Tour Eiffel. — Jusqu'au premier étage seulement. Prix : 2 francs, sans réduction pour les porteurs de bons.

Club alpin (panorama). — Entrée : 1 franc; 75 centimes avec les bons.

Tour du monde. — Entrée : 1 fr. 50; 1 franc avec les bons.

Grand globe céleste Galeron. — La Terre dans l'univers. Orgue monumental. Incess. ouvert.

AVENUE DE SUFFREN

Actuellement visibles :

Village suisse, près la salle des Fêtes. — De 8 h. matin à 11 h. soir, attractions variées. Le soir, embrasement de la montagne. Entrée : 1 fr.

Venise à Paris. — Aven. de Suffren, en face la gare. Fêtes vénitiennes, gondoles, concerts, attract.

TROCADÉRO

Actuellement visibles:

Village dahoméen. — Ce village a maintenant reçu ses hôtes : bijoutiers, tisserands, chapeliers, etc., etc. Entrée libre.

L'Andalousie au temps des Maures. — Entrée : 1 fr. 50; 1 franc avec les bons. Spectacle de 2 h. 1/2 à 7 heures.

Stereorama (panorama mouvant de la côte algérienne). — Entrée : 1 franc; 75 centimes avec les bons.

Diorama saharien. — Entrée : 1 franc; 75 centimes avec les bons.

Panorama Marchand. — De l'Atlantique à la mer Rouge. Place du Trocadéro. Porte 6 de l'Exposition.

Le Gérant : HENRI GAUTIER.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

NUMÉRO EXCEPTIONNEL - PRIX : UN FRANC

7e Année. — N° 143 — FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 — Paris, 30 Mai 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef : Henri GAUTIER

12, rue Cambon, Paris

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS: Paris. Un an. 8 francs; Départements. — 9 —; Étranger. — 10 —

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LE JURY DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

LISTE OFFICIELLE DES JURÉS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

BULLETIN

Paris, le 30 Mai 1900.

Le chiffre des entrées à l'Exposition a atteint celui des grands jours de 1889, et nous ne sommes qu'à la fin de mai.

Dimanche dernier, les guichets ont enregistré plus de 400 mille visiteurs, et nous avons encore cinq mois devant nous ! et il n'y a pas encore eu de fêtes à proprement parler populaires, de ces fêtes qui attiraient en 1889, ces foules énormes qui assurèrent alors le succès complet de l'Exposition.

Jusqu'à ce jour, on ne peut pas dire que nous ayons été favorisés par le temps ; il pleut et il fait presque froid.

Et puis, il faut bien l'avouer, nous n'avons pas fait, au dehors, une bien grande publicité à l'Exposition...

Pendant plus d'un mois, nous n'avons entendu autour de nous que des gens qui s'écriaient : « Rien n'est prêt ! Ne venez pas encore à Paris. Attendez encore un peu. »

Et pendant ce temps-là, le chiffre des entrées montait toujours. Que sera-ce lorsque les grincheux diront que l'Exposition est prête ?...

Et elle l'est en effet ; elle est superbe, merveilleuse ; ils sont bien obligés aujourd'hui de le reconnaître ; et ce qui fait que nous leur pardonnons, c'est qu'ils le reconnaissent en somme d'assez bonne grâce.

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire que les chiffres atteints jusqu'à ce jour vont être doublés et même triplés, dans le courant des mois qui vont suivre.

Il est évident que la province et surtout l'étranger n'ont pas encore donné. Ce sont les mois d'août, de septembre et d'octobre qui fourniront les plus forts contingents de visiteurs, et nous ne serions nullement surpris d'apprendre un beau matin que le chiffre de 800 mille entrées a été enregistré en une seule journée.

〰 Le jury fonctionne depuis quelques jours. Souhaitons que la France sorte victorieuse de la lutte, car nous avons de rudes concurrents.

Ce dont nous sommes certain d'avance et ce qui nous console et nous rend fier, c'est que notre pays vient toujours en première ligne au point de vue scientifique, au point de vue de l'art, au point de vue du goût.

Si nous avons des machines superbes et même des canons et des engins meurtriers qui défient par leurs perfectionnments raffinés ceux des autres puissances, nous avons par contre des meubles, des étoffes, des bijoux, des œuvres d'art, d'art français, qui défient tout ce que nos concurrents ont pu inventer dans tous les genres.

Il n'y a qu'une voix là-dessus, et l'Exposition de 1900 est une réponse éloquente à ceux qui préten- [illegible]

LE JURY DES RÉCOMPENSES (1)

Les bureaux des jurys n'étant pas encore complètement formés, nous ne donnons que ceux qui le sont à l'heure où nous mettons sous presse.

GROUPE I

Éducation et Enseignement.

Classe 1

Éducation de l'enfant. — Enseignement primaire. Enseignement des adultes.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bédorez (Léon), directeur de l'enseignement primaire de la Seine. Comités, Paris 1900.

Bourgeois (Léon), député, président de la Ligue de l'enseignement. Président de groupe, Paris 1900. Ancien ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Ancien président du conseil.

Buisson (Ferdinand), directeur honoraire de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique. Professeur à la Faculté des lettres de Paris. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Charlot (Marcel), président honoraire de l'Union française de la jeunesse, chef de bureau au ministère de l'instruction publique. Comités, Paris 1900.

Mme Chegaray, directrice de l'école municipale supérieure de jeunes filles Sophie-Germain.

Deum, président de l'Union des instituteurs de la Seine.

De Fontaine de Resbecq (le comte Eugène), ancien sous-directeur au ministère de l'instruction publique. Membre du comité des écoles libres catholiques. Comités, Paris 1878. Jury 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Jost (Guillaume), inspecteur général de l'instruction primaire, membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Jury, Paris 1889. Comité, Paris 1900.

Leblanc (René), inspecteur général de l'enseignement primaire. Comité d'admission, Paris 1900.

May (Louis-Henri), libraire-éditeur, président du syndicat du matériel scolaire et du matériel d'enseignement. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Baudrillard (Clotaire-Just), inspecteur de l'enseignement primaire à Paris.

Comte (Félix), directeur d'école primaire de la ville de Paris. Membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Comités, Paris 1900.

Fougère (Louis), chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Bulgarie. — M. Louis Léger, professeur au Collège de France.

États-Unis. — Miss Annie Tolman Smith, collaboratrice du Bureau national de l'enseignement.

Grande-Bretagne.

Norvège. — M. Alfssad, directeur de l'enseignement supérieur.

Russie. — M. Izwolsky, directeur-adjoint du district scolaire de Kiew.

République Sud Africaine. — M. Collière, licencié ès lettres, professeur libre, 40, rue de la Barre, Paris.

Suppléants

Hongrie. — M. Bela Ujvary, directeur de l'École réale, directeur du Journal officiel *L'Instituteur primaire*.

Classe 2

Enseignement secondaire

JURÉS FRANÇAIS

Titulaire

MM.

Dupuis (Ernest), inspecteur général de l'enseignement secondaire. Comités, Paris 1900.

Exupérien (frère), membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

Foncin (Pierre), inspecteur général de l'enseignement secondaire. Secrétaire général de l'Alliance française. Comités, Paris 1900.

Lemonnier (Henri), maître de conférences à l'école normale supérieure d'enseignement secondaire pour les jeunes filles. Chargé de cours à la faculté des lettres de Paris. Professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts. Professeur à l'école normale supérieure de Sèvres. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Mangin (Louis), docteur ès sciences. Professeur au lycée Louis-le-Grand et à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis. Membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Comités, Paris 1900.

Rabier (Elie), directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique. Président des comités, Paris 1900.

Sée (Camille), conseiller d'Etat. Ancien député. Auteur de la loi créant l'enseignement secondaire des filles.

Suppléants

Mlle Dugard, professeur au lycée Molière.

MM.

Fringnet (Alphonse), inspecteur de l'académie de de Paris. Comité d'admission, Paris 1900.

Girard (Emile), chef d'institution. Membre du [illegible]

(1) La lettre P signifie : *Président*.

[illegible]

Pruvost (Emile), inspecteur général de l'enseignement secondaire. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Belgique. — M. Tilman, inspecteur général de l'enseignement moyen, à Bruxelles.

Etats-Unis. — M. James H. Norton, directeur de l'Ecole des Hautes Études, Chicago.

Grande-Bretagne. — Sir Philip Magnus.

Hongrie. — M. Bela Erödi, conseiller royal, inspecteur général de l'Enseignement secondaire de l'arrondissement de Budapest.

Russie. — M. Schwartz, directeur général du district scolaire de Riga, ancien professeur de l'Université de Moscou.

Classe 3

Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Alcan (Félix), libraire-éditeur. Comités, Paris 1900.

Bornet (J.-B.), membre de l'Institut.

Boutmy, membre de l'Institut. Directeur-fondateur de l'école libre des sciences politiques. Comité d'installation, Paris 1900.

Bréal (Michel), membre de l'Institut. Professeur au Collège de France.

Duclaux (Pierre-Emile), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Directeur de l'institut Pasteur à Paris. Comités, Paris 1900.

Le Chatelier (Henry), ingénieur en chef des mines. Professeur à l'école nationale supérieure des mines. Professeur au Collège de France. Comité d'admission, Paris 1900.

Dreyfus-Brisac (Edouard), ancien directeur de la *Revue internationale de l'enseignement supérieur.*

Liard (Louis), membre de l'Institut. Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique. Conseiller d'Etat. Comités, Paris 1900.

Péchenard (l'abbé Pierre-Louis), recteur de l'institut catholique de Paris. Comités, Paris 1900.

Pottier (Edmond), membre de l'Institut. Conservateur adjoint au musée du Louvre. Comité d'admission, Paris 1900.

Sorel (Albert), membre de l'académie française et de l'académie des sciences morales et politiques. Professeur à l'école libre des sciences politiques et à l'école militaire de Saint-Cyr. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Bosnie-Herzégovine. — M. Louis Olivier, directeur de la « Revue des sciences ».

Etats-Unis. — M. Henry-L. Taylor, ancien, directeur des Écoles de Hautes Études, New-York.

Hongrie. — M. Louis Bodola, professeur à l'Université des sciences techniques de Budapest.

Japon. — M. Watanabé (Tonosuké), secrétaire du Ministère de l'instruction publique.

Roumanie. — M. Seulesco (Michel), docteur en droit, professeur à l'Université de Bucarest.

Russie. — MM. Golowine, directeur de l'Institut technologique de St-Pétersbourg; Kirpitchett, directeur de l'Institut polytechnique de Saint-Pétersbourg.

Portugal. — M. le conseiller Frédérico Ressano Garcia, ancien ministre des Finances et Colonies, député, professeur à l'École supérieure militaire et à l'Institut industriel de Lisbonne.

Mexique. — M. Antonio M. Anza, ingénieur, commissaire général adjoint, architecte.

Classe 4

Enseignement spécial artistique.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Chipiez (Charles), architecte du Gouvernement. Inspecteur principal de l'enseignement du dessin. Comités, Paris 1900.

Colin (Paul), inspecteur principal de l'enseignement du dessin. Professeur à l'école polytechnique. Comités, Paris 1900.

Crost (Léopold), chef de bureau de l'enseignement et des manufactures nationales à la direction des beaux-arts. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Dubois (Théodore), membre de l'Institut. Directeur du Conservatoire national de musique et déclamation. Comités, Paris 1900.

Louvrier de Lajolais (Auguste), directeur des écoles nationales des arts décoratifs de Paris, de Limoges et d'Aubusson. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Guérin, directeur de l'école professionnelle de dessin.

Lavignac (Albert), professeur d'harmonie au Conservatoire national de musique et de déclamation. Comités, Paris 1900.

Mangin (Edouard), professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation. Chef d'orchestre et chef de chant à l'Opéra. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Grande-Bretagne. — M. Redgrave.

Italie. — M. Odsliachi, Prince Balthasar, sénateur, Membre du Conseil, directeur du musée artistique, industriel de Rome.

Suisse. — M. Eug. Richard, conseiller d'État, député au Conseil des États, Genève.

Classe 5

Enseignement spécial agricole

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Chauveau (Jean-Baptiste), membre de l'Institut. Inspecteur des écoles vétérinaires. Professeur au Muséum d'histoire naturelle. Comités, Paris 1900.

Dabat (Léon), sous-directeur de l'agriculture. Secrétaire du conseil supérieur de l'agriculture. Comités, Paris 1900.

Dybowski, inspecteur général des cultures coloniales.

Grosjean (Henry), inspecteur général de l'enseignement agricole. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Philippar (Edmond), directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon. Médailles d'or, Paris 1878 et 1889. Comités, Paris 1900.

Regnard (le docteur Paul), membre de l'académie de médecine. Directeur administrateur du laboratoire de physiologie à la Sorbonne. Jury, Paris 1889.

Risler (Eugène), directeur de l'Institut national agronomique. Président des comités, Paris 1900.

Suppléants

M. Trouard-Riolle (Georges), inspecteur de l'enseignement agricole. Comité d'admission, Paris 1900.

Wéry (Georges), ingénieur agronome, directeur des études à l'institut national agronomique. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Belgique. — M. De Vuyst, inspecteur de l'Agriculture, à Gand.

Hongrie. — M. Bela de Formay, conseiller ministériel, membre de l'académie des Sciences, chef de bureau au ministère de l'Agriculture.

Classe 6

Enseignement spécial industriel et commercial

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bouquet (Louis), directeur de l'enseignement technique, du personnel et de la comptabilité au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Commission supérieure. Président des comités, Paris 1900.

Buquet (Paul), ingénieur des arts et manufactures. Directeur de l'école centrale des arts et manufactures. Ancien président de la société des ingénieurs civils de France. Membre des conseils supérieurs de l'instruction publique et de l'enseignement technique. Commission supérieure. Comités, Paris 1900.

Delmas (Fernand), ingénieur des arts et manufactures. Architecte. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures. Inspecteur régional de l'enseignement technique. Ancien vice-président de l'association polytechnique. Comité d'admission, Paris 1900.

Duvignau de Lanneau (Léon), directeur de l'école préparatoire à l'école centrale des arts et manufactures. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Comités, Paris 1900.

Jacquemart (Paul), ingénieur civil des mines. Inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'enseignement technique. Jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Jourdan (Edouard), ingénieur des arts et manufactures. Directeur de l'école des hautes études commerciales. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Lagrave (Michel), sous-directeur au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Secrétaire général du comité d'organisation du congrès international de l'enseignement technique. Ancien professeur à l'école des hautes études commerciales.

Lang (Tibulle), directeur de la société d'enseignement professionnel du Rhône et de l'école la Martinière. Comités, Paris 1900.

Mlle Malmanche (Marguerite), inspectrice de l'enseignement commercial et des langues vivantes de la Ville de Paris. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Paris (Emile), directeur de l'école commerciale de Paris. Comités, Paris 1900.

Pasquier (Paul), sous-directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Comités, Paris 1900.

Mlle Toussaint (Julie), secrétaire général de la société pour l'enseignement professionnel des femmes. (Ecoles Elisa Lemonnier). Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Chégaray (Charles), professeur de dessin d'art. Directeur de l'école professionnelle de la chambre syndicale de la bijouterie-imitation et des industries qui s'y rattachent. Comité d'admission, Paris 1900.

Didier (Paul), professeur à l'école des hautes études commerciales. Examinateur d'admission à l'école spéciale militaire. Comité d'admission, Paris 1900.

Gruson (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Directeur de l'institut industriel du Nord de la France. Comité d'admission, Paris 1900.

Manès, directeur de l'école supérieure de commerce de Bordeaux.

Portevin (Hippolyte), inspecteur départemental de l'enseignement technique. Jury, Paris 1889.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

États-Unis. — M. Somerville C. Tuck, commissaire général adjoint des États-Unis à l'Exposition de 1889, juge de la commission internationale, Caire (Egypte).

Hongrie. — M. Sigismond Sonnenfeld, directeur de la Jewish Colonisation Association.

Italie. — M. D'Andrade Alfred, professeur, conservateur royal des monuments nationaux.

Pays-Bas. — M. G.-C. Fabius, inspecteur de l'enseignement primaire à Delft.

Russie. — M. Grigorieff, inspecteur général de l'enseignement commercial et professionnel.

Suède. — M. Dahlander G.-R., professeur de physique appliquée à l'Ecole polytechnique de Suède.

Suppléants

Autriche. — M. F. Minkus, docteur ès lettres.

Portugal. — M. José Luiz Monteiro, architecte diplômé des Beaux-Arts de Paris, professeur à l'académie des Beaux-Arts de Lisbonne, architecte en chef de la ville de Lisbonne.

Russie. — M. Ovsiannikoff, inspecteur technologue, inspecteur général de l'enseignement technique et professionnel.

GROUPE II

Œuvres d'art.

Classe 7

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Adan.
Bénédite, conservateur du musée national du Luxembourg.
Béraud.
Besnard.
Billotte.
Bonnat, membre de l'Institut.
Bouguereau, membre de l'Institut.
Breton (Jules), membre de l'Institut.
Busson.
Carolus-Duran.
Collin (Raphaël).
Dawant.
Detaille, membre de l'Institut.
Dubufe.
De Fourcaud, écrivain d'art. Professeur à l'école nationale des beaux-arts. Membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Gérôme, membre de l'Institut.
Gervex.
Gruyer, membre de l'Institut. Membre du conseil supérieur des beaux-arts. Conservateur du musée Condé à Chantilly.
Guillemet.
Havard (Henry), inspecteur général des beaux-arts. Membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Humbert.
Lafenestre, membre de l'Institut. Conservateur au musée du Louvre.
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts. Directeur honoraire des beaux-arts. Membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Laurens (Jean-Paul), membre de l'Institut.
Lefebvre (Jules), membre de l'Institut.
Lhermitte.
Maignan.
Molinier, conservateur au musée du Louvre. Professeur à l'école du Louvre.
Robert-Fleury (Tony).
Roll.

Suppléants

MM.

Carrière — Courtois. — Dameron. — Dupré (Julien). Ferrier (Gabriel). — Flameng (François. — Montenard. — Renard (Emile). — Rixens.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — MM. Dill, professeur, artiste peintre, Karlsruhe; Franz, von Defregger, artiste peintre, Munich.

Autriche. — MM. Clément de Pausinger, peintre; Ad. Hynais, peintre à Prague.

Belgique. — M. Verlant, directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'agriculture à Bruxelles.

Danemark. — M. le professeur L. Tuxen, artiste peintre, membre de l'académie Royale des Beaux-Arts à Copenhague.

Espagne. — M. D. Aureliano de Bernete, peintre.

États-Unis. — MM. F. D. Millet, chevalier de de l'ordre de Ste-Anne de Russie, chevalier de l'ordre militaire de Stanislas de Russie; Alexandre Harison, chevalier de la Légion d'honneur.

Grande-Bretagne. — MM. H. L. B. Davis, R. A; W. F. Jeames, R. A.

Hongrie. — MM. le comte Théodore Andrassy, conseiller intime, président de la société des Beaux-Arts ; le comte Paul Esterhazy, chambellan de S. M., Conseiller d'ambassade à Paris.

Italie. — M. Morelli Dominique, sénateur.

Japon. — M. Sughi (Takéjiro), commissaire.

Norvège. — M. Chr. Krohg, artiste peintre.

Pays-Bas. — MM. Welly Martens artiste peintre à la Haye; W. Marris, artiste peintre, à La Haye.

Portugal. — M. José Julio de Souza Pinto, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur.

Russie. — MM. Répine, membre de l'académie impériale des Beaux-Arts ; Edelfeldt, membre de l'académie impériale des Beaux-Arts.

Suède. — M. Zorn (Anders), artiste peintre.

Suisse. — M. Charles Giron, peintre à Vevey.

Suppléants

Bulgarie. — M. Valgren, 283, faubourg Saint-Honoré Paris.

Danemark-Grèce. — M. Théodore Ralli, artiste peintre, 6, rue Aumont-Thiéville, à Paris.

Japon. — M. Collin (Raphael), artiste peintre.

Serbie. — M. Baudry (Ambroise), 59, rue de Grenelle, Paris.

Suisse. — M. Sandreuter, peintre, Bâle.

Classe 8

Gravure et lithographie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Béraldi (Henri), collectionneur. Ecrivain d'art.
Bouchot, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale.
Chaplain, membre de l'Institut.
Dayot, inspecteur des beaux-arts.
Geffroy (Gustave), écrivain d'art.
Lefort (Henri).
Lefort (Paul), inspecteur des beaux-arts.
Lepère.
Maurou.
Renouard.
Roty, membre de l'Institut.
Silvestre (Armand), inspecteur des beaux-arts.

Suppléants.

MM.

Huyot. — Lunois. — Mongin. — Pannemaker.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Louis Jacoby, professeur, artiste peintre, membre de l'Institut français à Berlin.

Belgique. — M. Wanters A. J., membre de la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture à Bruxelles.

États-Unis. — M. John. B. Cauldwell, directeur des Beaux-Arts au commissariat des Etats-Unis.

Grande-Bretagne. — M. Linley Sambourne.

Pays-Bas. — M. Ph. Zilcken, artiste peintre.

Classe 9

Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bartholdi. — Boisseau.
Comte (Jules), président du syndicat de la presse artistique. Directeur honoraire des bâtiments civils et des palais nationaux.
Dalou.
Dubois (Paul), membre de l'Institut.
Gille (Philippe), membre de l'Institut. Ecrivain d'art. Membre du conseil supérieur des beaux-arts.
Gonse (Louis), écrivain d'art. Membre du conseil supérieur des beaux-arts et du conseil des musées nationaux.
Guillaume, membre de l'académie française et de l'académie des beaux-arts.
Injalbert.
Kæmpfen, directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre.
Mercié (Antonin), membre de l'Institut.
Michel (André), conservateur au musée du Louvre.
Moreau (Mathurin).
Rodin.
Roger-Marx, inspecteur général des musées des départements.
Thomas, membre de l'Institut.

Suppléants

MM.

Alphée Dubois. — Blanchard. — Desbois. — Noël (Louis). — Noël (Tony). — Saint-Marceaux.

—

JURÉS ETRANGERS

Titulaires

Allemagne. — A nommer.

Autriche. — M. Schimkowitz, sculpteur à Vienne.

Belgique. — M. Maus. Octave, Dr de la Libre Esthétique à Bruxelles

Danemark. — M. J. V. Schultz, sculpteur, membre de l'académie royale des Beaux-Arts à Copenhague.

Espagne. — M. Augustin Querot, sculpteur.

Etats-Unis. M. Augustin Saint-Gaudens, membre correspondant de l'Institut de France.

Grande-Bretagne. — M. E. Onslow Ford, A. A.

Hongrie. — M. Georges de Rath, membre de la Chambre des Pairs, vice-president du conseil supérieur des Beaux-Arts, directeur en chef du musée des arts décoratifs.

Italie. — Monteverde Jules, professeur.

Russie. — M. le Comte Tolstoy, Vice-Président de l'Académie impériole des Beaux-Arts.

Suppléants

Pays-Bas. — M. Bart Van Hove, sculpteur à Amsterdam.

Serbie. — M. Desestre (Adolphe), architecte, 25, rue de Moscou.

Suisse. — M. Joseph Chiattone, Lugano.

Classe 10

Architecture.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

De Baudot, inspecteur général des édifices diocésains.
Coquart, membre de l'Institut.
Corroyer, membre de l'Institut. Inspecteur général des édifices diocésains.
Daumet, membre de l'Institut.
Guadet, inspecteur général des bâtiments civils.
Lisch, inspecteur général des monuments historiques.
Loviot.
Marcou (Frantz), inspecteur général des monuments historiques.
Mayeux.
Normand, membre de l'Institut.
Redon.
Roger-Ballu, inspecteur des beaux-arts.
Scellier de Gisors, inspecteur général des bâtiments civils.
Vaudremer, membre de l'Institut. Inspecteur général des édifices diocésains.
Pascal (Louis), membre de l'institut, architecte du Gouvernement. Jury, Paris 1889; comité d'admission, Paris 1900; précédemment nommé à la classe 29.

Suppléants

MM.

Boileau. — Chancel (Abel). — Courtois-Suffit. — Esquié. — Roussi.

JURÉS ETRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Paul Wallot, professeur, conseiller intime, architecte, Dresde.

Autriche. — M. Otto Wagner, conseiller à Vienne.

Belgique. — Helleputte, ingénieur.

Etats-Unis. — M. Thomas Hastings, ancien élève de l'école des Beaux-Arts.

Grande-Bretagne. — M. Ernest George.

Hongrie. — M. Camille Fittler, architecte, directeur de l'école des Arts industriels.

Pays-Bas. — M. le Dr P.-J.-H. Cuypers, architecte des Musées de l'Etat à Ruremonde.

Suède. — M. Clason J. G., professeur, directeur de l'école d'architecture de Stockholm.

Suppléants

Autriche. — M. Schachner à Vienne.

Principauté de Monaco. — M. Janty, architecte.

—

GROUPE III

Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

Classe 11

Typographie. — Impressions diverses.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Buttner-Thierry (Frédéric-Edmond), imprimeur lithographe. Président de la chambre syndicale des imprimeurs lithographes. Président de section au Tribunal de commerce de la Seine. Comité d'admission, Paris 1900.
Chaix (Alban), imprimeur typo-lithographe. Médaille d'or, Paris 1878, 1889. Comité d'admission Paris 1900.

Chamerot (Georges), imprimeur typographe. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury 1889. Président des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des imprimeurs typographes.
Champenois (Fernand), imprimeur lithographe. Comités, jury, Paris 1889. Médaille d'or, Paris 1878, Comités, Paris 1900. Ancien président de la chambre syndicale des imprimeurs lithographes.
Christian, directeur de l'Imprimerie Nationale.
Delalain (Paul), imprimeur typographe. Comités, jury, Paris 1889. Comités Paris 1900. Ancien président du Conseil d'administration du Cercle de la librairie.
Keüfer (Auguste), ouvrier typographe. Membre de la Fédération des travailleurs du livre. Comités, Paris 1900.
Michaud (Jules), ingénieur des arts et manufactures. Machines à imprimer (maison Marinoni). Médaille d'or, Paris 1867 Grand prix Paris 1878. Comités hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des constructeurs mécaniciens.
Moullot (Ferdinand), imprimeur-éditeur (maison Moullot fils aîné). Comité d'admission, Paris 1900.
Tuleu (Charles), fondeur en caractères (maison Deberny et Ce). Médaille d'or, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des fondeurs.
Duruy (Edouard), imprimeur typographe, ancien juge au tribunal de commerce. Comités, Paris 1900.
Lahure (Alexis), imprimeur éditeur. Médaille d'or, Paris 1878 ; comités, grand prix, Paris 1889 ; comites 1900.

Suppléants

MM.
Manzi (Michel), photograveur (maison Boussod, Manzi, Joyant et Ce, successeur de Goupil et Ce). Médaille d'or, Paris 1867. Grand prix, Paris 1878. Comités, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Stern (René), graveur (maison Stern et fils). Médaille d'or, Paris 1867. Jury, Paris 1878. Médaille d'or, Paris 1889.
Weill (Nathan), vice-président de la Chambre syndicale des graveurs. Comité d'admission, Paris 1900.
Wittmann (Charles), imprimeur en taille-douce (ancienne maison Chardon). Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.

—

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Buexenstein, libraire-éditeur à Berlin.
Autriche. — M. Fritz, conseiller à Vienne.
Danemark. — M. John-Fred Jones, publiciste.
Etats-Unis. — MM. Claude M. Johnson, directeur du bureau national de gravure ; A. S. Capehart. directeur au département des arts libéraux et des industries chimiques.
Grande-Bretagne. — M. Emery-Walker.
Portugal. — M. le vicomte de Wildick, consul général honoraire.
Russie. — M. Frank, directeur adjoint de l'Exposition pour la fabrication des papiers d'Etat.

Suppléants

Belgique. — M. Weissenbruck, Paul, imprimeur du Roi, à Bruxelles.

Classe 12

Photographie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Braun (Gaston), photographe des musées nationaux. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Bucquet (Maurice), président du Photo-Club. Comités, Paris 1900.
Demaria (Jules-Joseph), président de la chambre syndicale des fabricants et négociants de la photographie.
Fleury-Hermagis (Jules), instruments d'optique. Comités médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président d'honneur de la chambre syndicale de la photographie.
Marey (le docteur Jules-Etienne), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Chromolithographie scientifique. Membre d'honneur de la Société française de photographie et du Photo-Club de Paris. Président des Comités, Paris 1900
Nadar fils (Paul), photographe portraitiste. Médaille d'or, Paris 1878. Grand prix 1889. Comités, Paris 1900.
Provost (Antoine), photographe à Toulouse. Médaille d'or, 1889.
Vidal (Léon), presse photographique. Médaille d'or, Paris 1878. Jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Président honoraire de la chambre syndicale des photographes.
Wallon (Etienne), professeur de physique au lycée Janson-de-Sailly. Comité d'admission, Paris 1900.
Davanne (Alphonse), vice-président de la société française de photographie. Comités, jury, Paris 1878-1889 ; comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.
Bourgeois (Paul), photographe amateur, secrétaire général du Photo-Club de Paris. Comité d'installation. Paris 1900.
Geisler (Louis), papiers, photogravure, impressions diverses. Comités, Paris 1900.
Boyer (Paul), photographe, portraitiste et paysagiste. Médaille d'or, Paris 1889 ; comités d'admission, Paris 1900.

—

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Dr. Miethe, professeur des sciences photographiques à l'école supérieure technique et à Charlottenburg.
Autriche. — M. Eder, conseiller aulique à Vienne.
Etats-Unis. — M. Edgar Cameron, critique d'art « Chicago Tribune ».
Grande-Bretagne. — Sir W. Abney. R. . B.C
Italie. — M. D'Albro Pagnatede (Prince Aslan), président du Conseil, directeur du Musée artistique de Naples.
Japon. — M. Kawamura (Junzo), commissaire.
Suisse. — M. E. Pricam, photographe, Genève.

Suppléants

Belgique. — M. Maes J., président de l'union internationale de photographie à Anvers.
Danemark. — M. C. Engelsted, vice-consul de Danemark.
Mexique. — M. Julio Poulat, inspecteur des postes du Mexique, journaliste.
Grèce. — M. le comte Desmazière, rue Galilée.

Classe 13

Librairie. — Editions musicales. — Reliure (Matériel et produits). — Journaux. — Affiches.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Belin (Henri), imprimeur-libraire-éditeur. Comités, grands prix, Paris 1889. Comités, jury, Bruxelles 1897. Président des comités, Paris 1900. Ancien président du conseil d'administration du Cercle de la librairie. Vice-président du comité central des chambres syndicales.
Berr (Emile), publiciste. Comités, Paris 1900.
Chéret (Jules), artiste-peintre. Comité d'admission, Paris 1900.
Durand (Auguste), éditeur de musique. Comités, jury, Paris 1889, Bruxelles 1897. Comités, Paris 1900. Président de la chambre des éditeurs de musique.
Fouret (René), libraire-éditeur (maison Hachette et Ce). Comités, grande médaille, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889, Bruxelles 1897. Comités, Paris 1900. Président du conseil d'administration du Cercle de la librairie.
Gounouilhou (H.), imprimeur-éditeur. Directeur propriétaire de la *Gironde*. Médaille d'or. Paris 1889. Président de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France.
Gruel (Léon), relieur-libraire. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury, Bruxelles 1897. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale de la reliure.
Hetzel (Jules), libraire-éditeur. Médaille d'or, Paris 1878. Jury supérieur, Paris 1889. Comités, jury Bruxelles 1897. Comités, Paris 1900. Ancien président du conseil d'administration du Cercle de la librairie. Trésorier du syndicat de la presse périodique.
Heugel (Henri), éditeur de musique. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, Paris 1889. Grand prix, Bruxelles 1897. Comité d'admission, Paris 1900.
Mainguet (Pierre), imprimeur-libraire-éditeur (maison Plon, Nourrit et Ce). Médaille d'or, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Diplôme d'honneur, Bruxelles 1897. Comités, Paris 1900. Secrétaire du conseil d'administration du Cercle de la librairie. Conseiller prud'homme.
Masson (Pierre), libraire-éditeur (maison Masson et Ce). Hors concours, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Comités, jury, Bruxelles 1897. Comités, Paris 1900.
Flammarion (Ernest), libraire-éditeur. comités, Paris 1900.
Ollendorff (Paul), libraire-éditeur. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM
Barre (Charles), ingénieur des arts et manufactures. Machines pour la reliure et l'imprimerie. Comité d'admission, Paris 1900.
Goubaud (Abel), directeur de la société des journaux de modes réunis. Comités, jury, Bruxelles 1897. Comité d'admission, Paris 1900. Secrétaire du syndicat de la presse périodique.
Layus (Lucien), libraire-éditeru (maison A. Levasseur et Ce). Comités, Paris 1900.
Le Soudier (Henri), libraire-éditeur. Commissionnaire. Comités, jury, Bruxelles 1897. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Spemann, libraire-éditeur, Stuggard.
Belgique. — M. Zech-Dubiez, éditeur-imprimeur, à Braine-le-Comte.
Grande-Bretagne. — M. le Dr Thomas Barclay.
Italie. — M. Ricordi Jules, éditeur de musique, à Milan.
États-Unis. — M. D.-O. Haynes, rédacteur en chef et propriétaire du *New York Commercial*.
Pays-Bas. — M. P.-A.-M. Boele Van Hensbroek, libraire-éditeur à La Haye.
Roumanie. — Scoctzesco (Georges), licencié ès lettres, membre de l'Académie roumaine, lauréat de l'Académie française.
Russie. — Baron Pilar von Pilhau, délégué des apanages impériaux.
Suisse. — M. H.-J. Bürger-Hofer, professeur à l'École polytechnique fédérale, directeur de l'Institut polygraphique à Zurich.

Suppléants.

Allemagne. — M. le Dr Fischer, Iéna.
Autriche. — M. Em. M. Engel, Vienne.
Hongrie. — M. Louis Gero, directeur de l'imprimerie « Pollas », société anonyme.
Japon. — M. Koechlin (Raymond), homme de lettres.
Pérou. — M. A. Olano y Ville.
Portugal. — M. Antonio de Portugal de Faria, consul, secrétaire du commissariat.

Classe 14

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Berthaut (le colonel Henri), colonel d'infanterie hors cadre breveté. Chef de la section de cartographie du service géographique de l'armée. Président des comités, Paris 1900.
Bonaparte (le prince Roland), président de la commission centrale de la Société de géographie. Comités, Paris 1900.
Bouquet de la Grye, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes. Ingénieur hydrographe en chef de la marine en retraite. Comités, Paris 1889, Comités, Paris 1900.
Delagrave (Charles), libraire-éditeur. Comités, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Héraud (Gabriel), ingénieur hydrographe en chef au service hydrographique de la marine. Comité d'admission, Paris 1900.

Lallemand (Charles), ingénieur en chef des Mines. Membre du bureau des longitudes. Directeur du service du nivellement général de la France. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Gauthiot (Charles), membre des conseils supérieurs des colonies et de statistique. Secrétaire général de la Société de géographie commerciale. Comités, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Guy (Camille), chef du service géographique et des missions au ministère des colonies. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

MEXIQUE. — M. Rodrigo-Valdès, colonel.

RUSSIE. — M. Klassovsky, professeur à l'université d'Odessa.

SUISSE. — M. le Colonel Lockmann, chef du bureau topographique fédéral à Berne.

Classe 15

Instruments de précision. — Monnaies et médailles.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Baille-Lemaire (Jean-Baptiste). Jumelles. Comités jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Delestre (Maurice), commissaire-priseur. Numismate. Comités, Paris 1900.

De Foville (Alfred), membre de l'Institut. Conseiller maître à la cour des comptes. Ancien directeur de l'administration des monnaies et médailles. Comités, Paris 1900.

De Gramond (Arnaud), docteur ès sciences physiques.

Laussedat (le colonel Aimé), membre de l'Institut Directeur du Conservatoire national des arts et métiers. Comités, jury, Paris 1878, 1889. Président de groupe, Paris 1900.

Nachet (Alfred). Microscopes. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Peigné (le général Paul). Instruments de topographie automatique. Comité d'admission, Paris, 1900.

Pellat (Henri), professeur à la Sorbonne. Directeur du bureau des vérifications des alcoomètres au ministère du commerce et de l'industrie. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Briat (Edmond), secrétaire de la chambre syndicale des ouvriers en instruments de précision. Comité d'installation, Paris 1900.

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie. Comité d'admission, Paris 1900.

Ottolini. Lunetterie (maison Ottolini, Chevallier Mallet et Cᵉ, société des lunetiers). Médaille d'or, Paris 1889.

Sudre (Pierre-Louis), ancien chef des travaux. Sous directeur honoraire de l'administration des monnaies et médailles.

—

JURÉS ETRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. le Dʳ de Westphal, professeur, chef de section à l'institut géodésique de Berlin.

AUTRICHE. — M. Ch. Reichert, Vienne.

ÉTATS-UNIS. — M. John K. Peer, professeur d'astronomie à Columbia University.

GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.

SUISSE. — M. M.-H. Dufour, professeur à l'université de Lausanne.

Suppléants.

ALLEMAGNE. — M. le Dʳ Lindeck, professeur à l'institut impérial physico-technique, à Berlin.

ÉTATS-UNIS. — M. W.-R. Hoag, professeur de génie civil à l'université de Wisconsin.

Classe 16

Médecine et chirurgie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Berger (le docteur Paul), membre de l'académie de médecine. Professeur à la faculté de médecine de Paris. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Hartmann (le docteur Henri), professeur agrégé à la faculté de médecine. Chirurgien des hôpitaux. Comités, Paris 1900.

Labadie-Lagrave (le docteur Frédéric), médecin des hôpitaux. Comités, Paris 1900.

Le Dentu (le docteur Auguste), membre de l'académie de médecine. Professeur à la faculté de médecine. Comité d'admission, Paris 1900.

Nocard (Edmond), membre de l'académie de médecine. Ancien directeur de l'école vétérinaire d'Alfort. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Pinard (le docteur Adolphe), membre de l'académie de médecine. Professeur à la faculté de médecine. Comité d'admission, Paris 1900.

Pozzi (le docteur Samuel), sénateur. Membre de l'académie de médecine. Professeur agrégé à la faculté de médecine. Comité d'admission, Paris 1900.

Tuffier le (docteur Théodore), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Bazy (le docteur Pierre), chirurgien des hôpitaux.

Galippe (le docteur V.), dentiste des hôpitaux. Chef du laboratoire à la faculté de médecine de Paris. Comités, Paris 1900.

Leclerc (Théophile), objets stérilisés pour opérations. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Eschbaum, fabricant d'instruments de chirurgie, Bonn.

DANEMARK. — M. le docteur de Christmas.

ETATS-UNIS. — M. Charles-H. Beard, docteur en médecine.

Jurés suppléants

SUISSE. — M. le docteur Auguste Reverdin, professeur à l'Université de Genève.

Classe 17

Instruments de musique.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Acoulon (Alfred). Instruments de musique (maison Jérôme Thibouville-Lamy et Cᵉ). Hors concours. Paris 1878-1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Bernardel (Gustave), luthier du Conservatoire national de musique et de déclamation. Médaille d'or, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

De Bricqueville (Eugène), organiste. Comités, Paris 1900.

Constant Pierre, sous-chef du secrétariat au Conservatoire national de musique et de déclamation. Auteur de différents ouvrages sur les instruments de musique.

Couesnon (Amédée). Instruments de musique en cuivre ou en bois. Médaille d'or, Paris 1889 ; comité, Paris 1900.

Dutreih (Georges), Boîtes à musique. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

Gaveau (Gabriel). Pianos (maison Gaveau frères) Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'admission Paris 1900.

Lyon (Gustave). Pianos (maison Pleyel, Wolff, Lyon et Cᵉ). Grand prix, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Schœnaers (Henri). Instruments de musique à vent, en cuivre et en bois (ancienne maison Millereau, Schœnaers successeur). Médaille d'or. Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Focké (Ernest), Pianos. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Jacquot (Albert), luthier. Comités, Paris 1900.

Thibout (Amédée). Pianos (maison Henri Herz). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Roenisch, fabricant de pianos, Dresde.

AUTRICHE. — M. Fred. Ehrbar jun., Vienne.

ÉTATS-UNIS. — M. Sidney B. Veit.

HONGRIE. — M. J.-W. Schunda, fabricant d'instruments de musique.

RUSSIE. — M. Dloussky, pianiste compositeur.

SUISSE. — M. M.-L.-P. Mermod, fabricant de boîtes à musique, Sainte-Croix, canton de Vaud.

Suppléants

ITALIE. — A nommer.

PORTUGAL. — M. Antonio José Arroyo, ingénieur de l'Etat, ancien inspecteur des Écoles industrielles du Nord, ancien député.

Classe 18

Matériel de l'art théâtral.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Carré (Albert), directeur du théâtre national de l'Opéra-Comique. Comité d'admission, Paris 1900.

Gaillard (Pierre), directeur de l'Académie nationale de musique. Président des comités, Paris 1900.

Reynaud (Charles), architecte de la direction de l'Académie nationale de musique. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Baillet (Georges), sociétaire de la Comédie-Française Comité d'admission, Paris 1900.

Carpezat (Eugène), peintre-décorateur. Diplôme d'honneur, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Gutperle (Richard). Armes, armures, objets d'art et bijouterie de théâtre. Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'installation, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaire

ÉTATS-UNIS. — M. Milward Adams, administrateur de l'Opéra Auditorium, Chicago.

—

GROUPE IV

Matériel et procédés généraux de la mécanique.

Classe 19

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Debize (Alphonse), ingénieur en chef du service central des constructions des manufactures de l'État. Professeur à l'école d'application des manufactures de l'État. Médaille d'or, 1878. Jury, 1889 Comité d'admission, Paris 1900.

Fauquier (Pierre). Machines à vapeur. Directeur associé et fondé de pouvoirs de la maison Pigue. et Cᵉ.

Flipot (Emile), constructeur à Lille (maison Meunier et Cᵉ).

Garnier (Emile), ingénieur des arts et manufactures. Constructeur mécanicien (ancienne maison H. Lecouteux et Garnier). Médailles d'or, Paris 1867 1878-1889.

Guyot-Sionnest (Etienne), ingénieur des arts et manufactures. Ancien constructeur de machines à vapeur. Juge au tribunal de commerce de la Seine, Comités, Paris 1878. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Hirsch (Joseph), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées. Professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900.

Liébaut (Arthur), ingénieur des arts et manufactures. Membre de la commission centrale des machines à vapeur et du comité consultatif des arts et manufactures. Comités, jury, Paris 1878-1889.

Michel-Lévy (Auguste), membre de l'Institut. Inspecteur général des mines. Directeur du service de la carte géologique détaillée de la France. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission Paris 1900.

Roser (Nicolas). Chaudières à vapeur. Médaille d'or Paris 1889.

Sauvage (Edouard), ingénieur en chef adjoint des mines. Professeur à l'école nationale supérieure des mines, ingénieur en chef du matériel et de la traction du chemin de fer de l'Ouest. Comités, Paris 1900.

Walckenaer (Charles), ingénieur en chef des mines, Chargé du service de la surveillance des appareils à vapeur du département de la Seine. Professeur à l'école nationale des ponts et chaussées. Rapporteur de la commission centrale des machines à vapeur. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.
Compère (Charles), ingénieur des arts et manufactures. Délégué général des associations françaises de propriétaires d'appareils à vapeur. Directeur de l'association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Dorel (Pierre-Nicolas), ingénieur civil. Jury, Lyon 1894.
Imbert (Agamemnon), ancien député. Chaudières. Ancien président de la société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers. Médaille d'or, Paris 1878-1889 ; comité d'admission, Paris 1900. Précédemment nommé à la classe 27.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — Pas désigné.
AUTRICHE. — M. Ch. Pfaff, ingénieur à Paris.
BELGIQUE. — M. Timmermans, Fr., ingénieur, directeur-gérant des ateliers de construction de la Meuse à Sclessin, Liège.
ÉTATS-UNIS. — M. Charles Le Blanc, ingénieur en chef de la Compagnie générale de la traction à Paris.
GRANDE-BRETAGNE. — M. Bryan Donkin.
ITALIE. — M. Sadini Eugène-César, professeur à l'Institut royal technique supérieur de Milan.
PAYS-BAS. — M. O. F. Stork, constructeur de machines à Hengelo.
RUSSIE. — M. Depp, professeur à l'institut technologique de St-Pétersbourg.
SUÈDE. — M. Nycander O., ingénieur.
SUISSE. — M. Stodolo, professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale à Zurich.

Suppléants

ALLEMAGNE. — Pas désigné.
GRANDE-BRETAGNE. — Pas désigne.
HONGRIE. — M. Paul Roth, inspecteur en chef de la fabrique des machines des chemins de fer de l'Etat.

Classe 20

Machines motrices diverses.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Firminhac (Eugène), ingénieur civil des mines. Administrateur délégué de la société française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques. Comité, Paris 1900.
Le Blanc (Jules). Moteurs à air chaud. Médailles d'or, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900.
Singrün (Aimé-Joseph). Turbines. Comités, Paris 1900.
Worms de Romilly (Paul), inspecteur général des mines. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.
Brulé (Henri), ingénieur des arts et manufactures Moteurs à pétrole (ancienne maison Hermann. Lachapelle). Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.
Wehrlin (Charles), ingénieur des arts et manufactures. Administrateur délégué de la compagnie des monteurs Niel.

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Hubert, A., ingénieur en chef des mines à Liége.
GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.
SUISSE. — M. Prazie, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

Suppléant

GRANDE-BRETAGNE. — M. William Hanning.

Classe 21

Appareils divers de la mécanique générale.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Bourdon (Edouard), ingénieur des arts et manufactures. Manomètres, appareils de graissage. Médailles d'or, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et et fondeurs de Paris.
Domange (Albert). Courroies de transmission (ancienne maison Scellos, Domange et fils, successeurs). Comité, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Léauté (Henry), membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'Etat. Professeur à l'école polytechnique. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Masson (Léon), ingénieur des arts et manufactures. Ingénieur sous-directeur du Conservatoire national des arts et métiers. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Périssé (Silvain), ingénieur des arts et manufactures. Président de l'association des industriels de France contre les accidents du travail. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900.
Richemond (Pierre), ingénieur des arts et manufactures. Mécanique générale (maison Weyher et Richemond). Grand prix, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.
Himelle (Henri). Appareils de graissage, valvoline. Comités, Paris 1900.
Parenty, directeur de la manufacture de tabacs de Riom.
Roger (Paul), ingénieur des arts et manufactures. Fonderies de cuivre et de bronze (maison Muller et Roger). Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Blum, ingénieur, directeur des usines de constructions mécaniques de Berlin-Anhalt, à Berlin.
ETATS-UNIS. — M. Storm Bull, professeur de mécanique à l'Université de Wisconsin.
GRANDE-BRETAGNE. — M. Massey, V.-P.
RUSSIE. — M. Gatzouk, professeur de l'institut technologique de St-Pétersbourg.

Suppléants

AUTRICHE. — M. Czermak, conseiller à Teplitz,
BELGIQUE. — M. Flamme J., ingénieur en chef, inspecteur de direction à l'administration des chemins de fer de l'État à Bruxelles.
SUISSE. — M. Constant-Buttieuz, ingénieur à Genève.

Classe 22

Machines-outils.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Bariquand (Emile), machines-outils de précision. Comités, jury, Paris 1878. Comités, grand prix, Paris 1889. Président de groupe, Paris 1900.
Duval-Pihet (Nicolas). Machines-outils. Comités médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Guilliet (Germain), machines à travailler le bois. Médaille d'or, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Haret fils (Emile). Menuiserie. Hors concours, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900. Inspecteur régional de l'enseignement technique. Ancien président du conseil des prud'hommes de la Seine.
Maréchal (Lucien), ancien ingénieur de la marine. Ingénieur en chef du matériel de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.
Masselon (Albert), commandant d'artillerie. Sous-directeur de la manufacture d'armes de Tulle.
Poulot (Denis), Machines et produits pour le polissage. Comités. Paris 1878-1889-1900. Médaille d'or, Paris 1889. Inspecteur régional de l'enseignement technique.
Tresca (Gustave), ingénieur adjoint, conservateur des collections au Conservatoire national des arts et manufactures. Rapporteur des comités, Paris 1900.

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Hartmann, professeur des sciences mecaniques à l'école supérieure technique de Charlottenburg, Berlin.
ETATS-UNIS. — MM. M. Hart O'Berg, négociant en machines-outils ; F. E. Drake, directeur des machines et de l'électricité.
GRANDE-BRETAGNE. — M. James Dredge, C.M.G.
ITALIE. — MM. De Luca Eug.-Philippe, directeur de l'école royale industrielle Alexandre Volta, à Naples.
NORVÈGE. — M. M. O. Krag, colonel d'artillerie.
SUÈDE. — M. Sellergren, G. A., professeur de mécanique à l'école.

Suppléants

ALLEMAGNE. — A nommer.
BELGIQUE. — M. Rumpf. M. H., administrateur-directeur de la société Le Progrès Industriel, Bruxelles.
ETATS-UNIS. — M. J. Edwin Scheman, ingénieur consultatif.
GRANDE-BRETAGNE. - A nommer.
SUISSE.— M. Rob. Meyer, directeur des usines L. de Roll à Gerlafingen.

GROUPE V
Electricité.

Classe 23

Production et utilisation mécaniques de l'électricité

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Auvert, ingénieur du service central du matériel à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.
Berdin (Achille), ingénieur du service central des constructions. Professeur à l'école d'application des manufactures de l'Etat.
Hillairet (André), ingénieur des arts et manufactures. Machines dynamo-électriques. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Vice-président de la société internationale des électriciens.
Hospitalier (Edouard), ingénieur des arts et manufactures. Professeur à l'école municipale de physique et de chimie industrielles. Rédacteur en chef de l'*Industrie électrique*. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Javaux (Emile), administrateur-directeur de la société Gramme. Grand prix, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.
Mascart (Eleuthère), membre de l'Institut. Directeur du bureau central météorologique. Professeur au Collège de France. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure. Président de groupe, Paris 1900.
Monnier-Démétrius, ingénieur des arts et manufactures. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Postel-Vinay (André), Appareils et machines électriques. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.
Raclet (Joannis), administrateur délégué de la société lyonnaise des forces motrices du Rhône. Comité d'admission, Paris 1900.
Sciama (Gaston), directeur de la maison Bréguet. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la Chambre de commerce de Paris.

Suppléants

MM.
Lombard-Gérin (Louis), ingénieur-électricien, Comité d'admission, Paris 1900.
Maiche (Louis-Eugène), ingénieur-électricien.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. —
AUTRICHE. — M. Sahulka, conseiller à Vienne.
ETATS-UNIS. — M. W. D. Ball, expert.
GRANDE-BRETAGNE. — M. le professeur Ayrton.
HONGRIE. — M. Cajetan Banovics, conseiller ministériel, directeur du service du matériel et de la traction aux chemins de fer de l'Etat.
ITALIE. —
SUÈDE. — M. Hammar (John), ingénieur directeur des usines de Laval.
SUISSE. — M. le colonel Th. Turrettini, ingénieur principal de l'Exposition nationale Suisse de 1896, Genève.

Russie. — M. Dolivo, Dobrovolsky, ingénieur électricien.

Suppléants

Belgique. — M. Pieper, directeur général de la Compagnie d'électricité, à Liège.

Etats-Unis. — M. C. T. Malconson, expert.

Grande-Bretagne. —

Pays-Bas. — M. Lels, constructeur de machines à Kindersuk.

Suisse. — M. Wyssling, professeur à l'école polytechnique, à Zurich.

Classe 24

Électrochimie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bancelin (Edme), administrateur délégué de la société française de l'accumulateur Tudor. Comité d'installation, Paris 1900.

Becquerel (Henri), membre de l'Institut. Professeur au Muséum d'histoire naturelle. Comité, Paris 1900.

Bouty (Edmond), professeur à la faculté des sciences

M. Léonino (Edmond), ingénieur civil des mines. Président du conseil d'administration de la société du travail électrique.

de Paris. Comité d'admission, Paris 1900.

Moissan (Henri), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Jury, Paris 1889. Présidentcomités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Etard (Alexandre), docteur ès sciences. Professeur à l'école de physique et de chimie de la ville de Paris. Examinateur de sortie à l'école polytechnique. Comité d'installation, Paris 1900.

Street (Charles), ingénieur des arts et manufactures. Ingénieur conseil de la société « le Carbone ».

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Belgique. — M. Gérard-Eric, directeur électrotechnique à Liège.

Etats-Unis. — M. George R. Ostheimer, négociant en machines-outils.

Suppléants.

Allemagne. — M. Borchers, professeur à l'école supérieure technique à Aix-la-Chapelle.

Classe 25

Éclairage électrique

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Cance (Alexis), ingénieur électricien. Comité, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Ebel (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Directeur de la compagnie d'éclairage électrique du secteur des Champs-Elysées. Comité d'admission, Paris 1900.

Fontaine (Hippolyte), ingénieur électricien. Administrateur de la société Gramme. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Janet (Paul), directeur du laboratoire central d'électricité. Chargé de cours à la faculté des sciences. Comités, Paris 1900.

Josse (Hippolyte), conseil technique des services du contentieux de l'Exposition universelle de 1900. Comités, Paris 1900

Martine (Gaston). Application et ournitures générales pour l'électricité. Médaille d'or, Bruxelles 1897

Meyer (Ferdinand), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Directeur de la compagnie continentale Edison. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du syndicat professionne, des usines d'électricité.

Violle (Jules), membre de l'Institut. Professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Comité, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

Miet (Maurice), ingénieur des arts et manufactures. Ancien directeur de l'usine du secteur de la rive gauche. Secrétaire du comité technique de l'électricité de l'Exposition universelle de 1900.

Roux (Gaston), directeur du bureau du contrôle des installations électriques. Secrétaire du comité technique de l'électricité de l'Exposition de 1900.

Soubeyran, ingénieur civil des mines. Ingénieur de la société du secteur de la place Clichy. Secrétaire du comité technique de l'électricité de l'Exposition de 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Oscar von Miller, ingénieur électricien à Munich.

Autriche. — M. Juellig, professeur à Vienne.

Belgique. — M. Dulait J., ingénieur, administrateur-gérant de la Société « Électricité et hydraulique », à Charleroi.

États-Unis. — M. George R. Herring, rédacteur du *Digest of Electricity.*

Grande Bretagne. — M. Jas Swinburne.

Suisse. — M. Palaz, ingénieur professeur à l'Université de Lausanne.

Russie. — M. Smirnoff, ingénieur électricien, chef du service électrique à la Cour impériale.

Suppléants

Grande-Bretagne. — M. H. Thomson Lyon.

Hongrie. — M. Joseph Vater, conseiller technique.

Italie. — à nommer.

Classe 26

Télégraphie et Téléphonie

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Darcq (Edouard), inspecteur général des postes et des télégraphes. Comités, Paris 1900.

Mercadier (Ernest), directeur des études à l'école polytechnique. Professeur à l'école professionnelle supérieure des postes et des télégraphes. Comités, Paris 1900.

Pillivuyt, directeur des établissements Pillivuyt et Cie. Comité d'admission, Paris 1900.

Seligman-Lui (Gustave), ingénieur des postes et des télégraphes. Sous-directeur des services électriques de la région de Paris.

Weiller (Lazare). Conducteurs électriques. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Willot (Cyprien), inspecteur général des postes et des télégraphes.

Wunschendorf (Eugène), inspecteur général des postes et des télégraphes. Comité d'admission, Paris 1900.

Raymond (Léonard), administrateur honoraire des postes et des télégraphes. Médaille d'or, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Champion de Nansouty, ingénieur des arts et manufatures. Membre du comité de la société internationale des électriciens. Directeur de la *Vie scientifique.* Comités, Paris 1900.

Guillebot de Nerville (Ferdinand), inspecteur-ingénieur des télégraphes. Professeur à l'école professionnelle supérieure des télégraphes. Rapporteur des comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Danemark. — M. Kolvig, chef du service de la Grande Compagnie des télégraphes du Nord, membre de l'Institution of electrical Engineers.

États-Unis. — M. James S. Anthony, expert.

Grande-Bretagne. — M. J. Gavey.

Suppléants

Allemagne. — A nommer.

Belgique. — M. Roosen A., ingénieur des télégraphes à Bruxelles.

Norvège. — M. Einar Rasmussen, directeur des télégraphes.

Suède. — M. Ericsson (Knut), ingénieur, Inspecteur général des téléphones.

Classe 27

Applications diverses de l'électricité.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

D'Arsonval (le docteur Arsène), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Président de la société internationale des électriciens. Professeur au Collège de France. Président des comités, Paris 1900.

Bergonié (le docteur Jean), correspondant national de l'académie de médecine. Professeur à la faculté de médecine de Bordeaux. Chef du service électrothérapique des hôpitaux. Directeur des *Annales d'électricité médicale.*

Chaperon (Charles-Emile), ingénieur des arts et manufactures. Chef de division à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Médaille d'or, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Dumont (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Ingénieur des services techniques de l'exploitation des chemins de fer de l'Est. Professeur à l'école des hautes études commerciales. Ancien président de la société des ingénieurs civils de France. Comités, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Gaiffe fils (Georges). Appareils médicaux. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Sartiaux (Eugène), chef des services électriques au chemin de fer du Nord. Président de l'association des ingénieurs électriciens. Vice-président du syndicat professionnel des industries électriques.

Suppléant.

M. Imbert (Agamemnon), ancien député. Chaudières. Ancien président de la société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Eugen Hartmann, ingénieur électricien, fabricant d'instruments de précision à Francfort-sur-Mein.

Grande-Bretagne. — A nommer.

Suisse. — M. le docteur F. Weber, professeur de physique technique et mathématique à l'école polytechnique fédérale à Zurich.

États-Unis. — M. R. C. Lewis, ingénieur électricien.

GROUPE VI

Génie civil. — Moyens de transport.

Classe 28

Matériaux, matériel et procédés du génie civil.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Boutan (Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ingénieur conseil de la compagnie générale des eaux. Comités, Paris 1900.

Chatelin (Edouard), président du syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France. Conseiller général du Loiret. Comité d'admission, Paris 1900.

Debray (Paul), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Professeur et ancien chef du service des laboratoires à l'école nationale des ponts et chaussées. Directeur de la compagnie de tramways de l'Est parisien. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Favaron (Louis), directeur de l'association des charpentiers de Paris. Comités, Paris 1900.

Guillotin (Amédée), ancien président du tribunal de commerce de la Seine et du syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Houppe (Xavier), président de la chambre syndicale des entrepreneurs de peinture. Comités, Paris 1900.

Michau (Henri). Travaux publics. Comité d'admission, Paris 1900.

Morel (Auguste), ingénieur des arts et manufactures. Plâtres. Président de la chambre syndicale des matériaux de construction. Ancien vice-président du comité central des chambres syndicales. Médaille d'or, Paris 1889; comité d'admission, Paris 1900.

De Préaudeau (Albert), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Professeur à l'école nationale des ponts et chaussées. Comité d'admission, Paris 1900

Suppléants.

MM.

Candlot (Edouard), président de la chambre syndicale des chaux et ciments. Comités, Paris 1900

Delalonde (Emile). Travaux publics. Comité d'admission, Paris 1900. Ancien vice-président de la chambre syndicale de la maçonnerie.

Laurent (Florentin). Travaux publics. Juge au tribunal de commerce de Vienne.

Margot (Maurice), ingénieur des ponts et chaussées Sous-chef d'exploitation de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Comité d'admission, Paris 1900

Loiseau, ingénieur en chef de la société des constructions de Levallois-Perret.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Belgique. — M. F. Levis, Industriel à Cronestu.

Etats-Unis. — M. J. A. Ockerson, membre de la commission du fleuve Mississipi.

Grande-Bretagne. — M. E. F. Vernon Harcourt.

Italie. — M. Batile, Ingénieur.

Portugal. — M. le conseiller Wenceslan de Souza Pereira de Lima, Ingénieur des mines professeur à l'Académie de Porto.

Russie. — M. Schouliatchenko, Ingénieur, professeur de l'Académie du génie militaire de Saint-Pétersbourg.

Suppléant

Etats-Unis. — M. Corydon T. Purdy, Ingénieur mécanicien.

Classe 29

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Agnellet (Edouard), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ingénieur en chef des études, du matériel des voies et des bâtiments à la compagnie du chemin de fer du Nord. Comités, Paris 1889-1900.

Brosselin (Gustave), inspecteur général des ponts e chaussées. Commission supérieure, comités, Paris 1900. Vice-président du conseil général des ponts et chaussées.

Choisy (Auguste), ingénieur en chef des ponts e chaussées. Professeur adjoint d'architecture à l'école nationale des ponts et chaussées. Comité d'admission, Paris 1900.

De Dartein (Ferdinand), inspecteur général des ponts et chaussées. Professeur à l'école polytechnique. Inspecteur à l'école nationale des ponts et chaussées. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Guillain (Florent), député. Inspecteur général des ponts et chaussées. Directeur honoraire des routes de la navigation et des mines au ministère des travaux publics. Comités, Paris 1889. Commission supérieure. Président de groupe, Paris 1900.

Huet (Edmond), inspecteur général des ponts et Chaussées en retraite. Ancien directeur administratif des travaux de la ville de Paris.

Jozon (Marcel), inspecteur général des ponts et chaussées, Directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux public Conseiller d'Etat. Comité d'admission, Paris 1900.

Lévy (Maurice), membre de l'Institut. Inspecteur général des ponts et chaussées. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures.

Pascal (Louis), membre de l'Institut. Architecte du Gouvernement. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Reymond (Francisque), sénateur. Ingénieur des arts et manufactures. Ancien directeur de l'école centrale des arts et manufactures. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

Dubrujeaud (Léon). Maçonnerie. Membre de la chambre de commerce de Paris.

Trélat (Gaston), professeur à l'école spéciale d'architecture. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Kummer, Directeur supérieur au Ministère des travaux publics, à Berlin.

Autriche. — M. O. de Weber Ebenhof, Conseiller à Vienne.

Belgique. — M. Jean Cousin, Ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées à Bruxelles.

Bulgarie. — M. Paul Etienne, Ingénieur en chef des Ponts.

Etats-Unis. — M. Louis Risse, Ingénieur topographique, New-York.

Hongrie. — M. Adolphe Heuffel, Conseiller royal, Ingénieur, Directeur des Travaux de la Ville de Budapest.

Mexique. — M. Louis Salazar, Ingénieur, Professeur à l'École nationale d'Ingénieurs de Mexico.

Norvège. — M. J. C. Skougaard, Ingénieur en chef.

Portugal. — M. Augusto Luciano Simoes de Carvalho, Ingénieur de l'État, ancien Président de l'Association des Ingénieurs civils Portugais.

Russie. — M. Verkovsky, Ingénieur, Membre du conseil du Ministre des Voies et Communications.

Suppléants

Allemagne. — M. Rasch, Conseiller Ingénieur, Attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Russie. — M. Maugouby, Ingénieur.

Danemark. — M. Henri Glaesel, Architecte.

Classe 30

Carrosserie et charronnage.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bollée père (Amédée). Automobiles. Médaille d'or 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Breton (J.-L.), député, auteur de divers ouvrages sur les transports mécaniques.

Clément (Adolphe). Vélocipèdes. Président de la chambre syndicale du cycle et de l'automobile. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Cottenet (Maurice), ingénieur des arts et manufactures. Carrosserie (maison Henri Binder). Hors concours, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale de la carrosserie.

Darracq (Alexandre), administrateur-directeur des cycles Gladiator. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Forestier (G.), inspecteur général des ponts et chaussées. Membre de l'Automobile-Club.

Onfray (Louis), directeur de la compagnie française des cycles. Président d'honneur de la chambre syndicale du cycle et de l'automobile. Comité d'installation, Paris 1900.

Lemoine (Louis), ingénieur des arts et manufactures. Essieux et ressorts pour la carrosserie, les chemins de fer et les automobiles. Hors concours, Paris 1878. Médaille d'or, Paris 1889.

Mühlbacher (Gustave). Carrosserie. Vice-président de la chambre syndicale de la carrosserie. Comités, jury, Paris 1889; comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Bovet-Japy (Philippe). Vélocipèdes (maison les fils Peugnot frères). Comité d'admission, Paris 1900. Vice-président de la chambre syndicale du cycle et de l'automobile.

De Chasseloup-Laubat (le comte Gaston). Automobiles. Membre de l'Automobile-Club.

Ducellier (Gabriel). Lanternes pour voitures et vélocipèdes. Secrétaire de la chambre syndicale des fabricants français de lampes. Expert en douanes.

Quénay (Edouard), président honoraire de la chambre syndicale des carrossiers. Directeur de la Société des chaudières et voitures système Scotte. Comités, Paris 1878-1889-1900.

Rodrigues-Ely (Camille). Lanternes, accessoires (maison Boas-Rodrigues et Cie). Hors concours, Paris 1889.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Klose, Conseiller ingénieur supérieur, Berlin.

Belgique. — M. de Ruyter Demessine, Carrossier à Bruxelles.

Etats Unis. — M. J. W. Howard, Commandant en retraite, ingénieur conseil.

Grande-Bretagne. — M. Montagu Guest.

Russie. — A nommer.

Suppléant

Suède. — M. Rozendorff (A. F. A.), Ingénieur inventeur.

Classe 31

Sellerie et bourrellerie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Lasne (Auguste). Sellerie, harnachement. Comités, médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des selliers-harnacheurs.

Roduwart (Georges). Sellerie (maison Roduwart frères). Médaille d'or, Paris 1867-1878. Président des comités, Paris 1900.

Savoy (Jean-Claude). Exportation d'articles de sellerie et de bourrellerie. Comités, Paris 1878. Comité d'admission Paris 1900

Suppléants

MM.

Copeau fils (Victor). Bouclerie, articles pour sellerie. Médaille d'or, Paris 1889.

Harrault (Laurent), président de la chambre syndicale des selliers-bourreliers. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Equateur. — M. Sixto Duran Ballen, 121, rue de la Pompe.

Grande-Bretagne. — M. I. F. Midlenore.

Suppléant

Russie. — A nommer.

Classe 32

Matériel des chemins de fer et tramways.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Beaugey, ingénieur en chef des mines. Ingénieur en chef adjoint au directeur des chemins de fer de l'Etat.

Cléraut (Charles-Fernand), ingénieur en chef des mines. Ingénieur en chef du matériel et de la traction de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Glasser (Georges), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Sous-directeur de la compagnie des chemins de fer du Midi. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Gouin (Jules), vice-président du conseil d'administration des chemins de fer de Bône-Guelma. Constructeur.

Heurteau (Emile), ingénieur en chef des mines. Directeur de la compagnie des chemins de fer d'Orléans. Comités, Paris 1889. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Lethier (Claude-Henri), inspecteur général des ponts et chaussées. Ancien directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics. Ancien conseiller d'Etat. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Level (Emile), ingénieur des arts et manufactures. Directeur de la société générale des chemins de fer économiques. Ancien maire du 17e arrondissement de Paris. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Metzger (Charles), inspecteur général des ponts et chaussées. Directeur des chemins de fer de l'Etat. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Morel-Thibaut (Benjamin). Matériel roulant pour tramways. Comités, jury, Paris 1889. Comités, 1900.

Noblemaire (Gustave), ingénieur en chef des mines en retraite. Directeur de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Hors concours, Paris 1889. Membre de la chambre de commerce de Paris. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Perouse (Denis), inspecteur général des ponts et chaussées. Directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics. Conseiller d'État. Comité d'admission, Paris 1900.

Salomon (Louis), ingénieur des arts et manufactures. Ingénieur en chef du matériel et de la traction de la compagnie des chemins de fer de l'Est. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Sartiaux (Albert), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ingénieur en chef de l'exploitation de la compagnie des chemins de fer du Nord. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Suppléant

M. Colin (Edmond), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Attaché au contrôle des chemins de fer du Midi. Comité d'admission 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Von Bories, Conseiller architecte, Hanovre.

Autriche. — M. Schützenhofer, Conseiller aulique à Vienne.

Belgique. — M. Degrand, ingénieur en chef, directeur des chemins de fer de l'Etat, à Malines.

Etats-Unis. — M. William Renshaw, du chemin de fer Illinois Central.

M. Georges S. Wilkins, professeur de génie civil à Alabama.

GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.

HONGRIE. — M. Jules Ludwigh, conseiller ministériel. Ingénieur président directeur des chemins de fer de l'État.

ITALIE. — M. Saccardo (Eugène Marius), inspecteur en chef technique des chemins de fer.

RUSSIE. — M. Petroff, ingénieur membre du Conseil de l'Empire.

SUISSE. — M. Roman Abt, ingénieur, Lucerne.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE. — M. Pierre Crépy, ingénieur, 9, rue de Villersexel, Paris.

Suppléants

ALLEMAGNE. — A nommer.

AUTRICHE. — M. François Gerstner, ingénieur en chef.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Walter Strapp.

RUSSIE. — M. Gahutzinsky, ingénieur inspecteur des chemins de fer russes.

SUISSE. — M. Victor Duboux, ingénieur, chef de service à la compagnie des chemins de fer du Jura-Simplon, à Lausanne.

HONGRIE. — M. B. Reitlinger, ingénieur et directeur.

Classe 33

Matériel de la navigation de commerce.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bonnardel (Jean), président de la compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Bouillet (François), ingénieur hydrographe de 1re classe. Comité d'admission, Paris 1900.

Clavaud (Jules), capitaine de frégate en retraite. Administrateur délégué de la société centrale de sauvetage des naufragés. Comité d'installation, Paris 1900.

Couvert (Joannès), négociant armateur. Président de la chambre de commerce du Havre. Comité d'admission, Paris 1900.

Crouan (Fernand), président de la chambre de commerce de Nantes. Membre du conseil supérieur de la marine marchande.

Dal-Piaz (John), secrétaire général de la compagnie générale transatlantique. Secrétaire du syndicat maritime de France. Comite d'admission, Paris 1900.

Dupont (Albert). Transport par eau. Membre du bureau du syndicat général de la navigation. Juge au tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900.

Estier (Henri), armateur. Membre de la chambre de commerce de Marseille et du conseil supérieur de la marine marchande. Comité d'admission, Paris 1900.

Lefèvre-Pontalis (Amédée), président du conseil d'administration de la compagnie des messageries maritimes. Grand prix, Paris 1889. Commission supérieure, président des comités, Paris 1900.

Maurel (Emile), armateur (maison Maurel et H. Prom). Grand prix, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Bordeaux.

Rueff (Jules), administrateur délégué des messageries fluviales de Cochinchine. Comités, Paris 1900. Précédemment nommé à la classe 114.

Suppléants

MM.

Arman de Caillavet (Albert), secrétaire général de la société d'encouragement du Yacht-Club de France. Comité d'installation, Paris 1900.

Tirribilot (Alexandre), dit Tiribilot, directeur de la compagnie des usines de Grenelle. Blanc de zinc, peintures sous-marines. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. le docteur Ecker, directeur de la ligne Hambourg-Amérique à Hambourg.

AUTRICHE. — M. de Kodolitsch, directeur du Lloyd à Trieste.

DANEMARK. — M. B. Münker, capitaine de vaisseau.

GRANDE-BRETAGNE. — M. le professeur Elgar.

ITALIE. — A nommer.

NORVÈGE. — M. Gurmar Knudsen, ingénieur armateur.

PAYS-BAS. — M. Lels.

RUSSIE. — M. Maounoff, contre-amiral en retraite, inspecteur général de la Société impériale de sauvetage.

Suppléants

ALLEMAGNE. — M. Busley, professeur, conseiller intime, Berlin.

BELGIQUE. — M. A. Lecointe, ingénieur en chef de la marine de l'Etat, à Ostende.

GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.

SUÈDE. — M. Nallenberg (Gustaf), lieutenant de vaisseau.

ÉTATS-UNIS. — M. Sims.

Classe 34

Aérostation.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Decauville (Paul), ancien sénateur. Ancien président de la société française de navigation aérienne. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Lachambre (Henri), ingénieur-constructeur aéronaute. Comités, Paris 1900.

Renard (Paul), chef de bataillon du génie. Sous-directeur de l'établissement central d'aérostation militaire de Chalais. Comités, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléant.

M. Surcouf (Edouard), ingénieur aéronaute. Directeur de l'école française de navigation aérienne.

JURÉ ÉTRANGER

Titulaire

RUSSIE. — M. Ponvortzeff, ingénieur, président de la section d'aérostation de la Société impériale technique à St-Pétersbourg.

GROUPE VII

Agriculture.

Classe 35

Matériel et procédés des exploitations rurales.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bajac (Antoine). Machines agricoles. Membre de la chambre de commerce de Beauvais. Comités, grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Bénard (Jules), agriculteur. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Bruel (Eugène), sénateur. Machines et instruments agricoles. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Dumont (Clément), administrateur et directeur de la société anonyme de la distillerie Cusenier et Cie.

Gautreau (Théophile), conseiller général de Seine-et-Oise. Ancien président de la chambre syndicale des constructeurs d'instruments d'agriculture. Comités, jury, Paris 1889. Comités Paris 1900.

Hidien (Auguste). Machines agricoles. Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Joulie (Henri), administrateur délégué de la société des produits chimiques agricoles. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Membre du comité consultatif des stations agronomiques.

Lavalard (Edmond), administrateur à la compagnie générale des omnibus. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900. Maître de conférences à l'institut national agronomique.

Leblanc (Louis-Camille), membre de l'académie de médecine, du comité consultatif des épizooties et de la commission permanente des valeurs de douane. Comité d'admission, Paris 1900.

Decker-David (Paul-Henry), député, ingénieur agronome. Ancien directeur de la ferme-école de la Hoerre. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Précédemment nommé à la classe 38

Suppléants

MM.

Charruau, président de la chambre syndicale de la maréchalerie de France. Conseiller prud'homme de la Seine.

Hérisson (Albert), professeur à l'institut national agronomique. Comité d'admission, Paris 1900.

Senet (Adrien), ingénieur des arts et manufactures. Vice-président de la chambre syndicale des constructeurs français de machines et d'instruments d'agriculture et d'horticulture de France. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Schotte, Professeur à l'école supérieure d'agriculture de Berlin, à Berlin.

DANEMARK. — M. le comte A. V. Knuth.

ÉTATS-UNIS. — M. C. C. Dusson, agriculteur.

GRANDE-BRETAGNE. — M. F. S. Courtney.

HONGRIE. — M. Charles Kühne, fabricant de machines agricoles.

ITALIE. — M. Maury (Eug.), Comm. Député.

RUSSIE. — M. Lenine, Inspecteur de l'agriculture.

Suppléants

ÉTATS-UNIS. — M. John I. Schulte, attaché au departement national d'agriculture.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Auguste Dupuis.

SUISSE. — M. Moser, directeur de l'école d'agriculture de la Rute, près Berne.

Classe 36

Matériel et procédé de la viticulture.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Caizergues (A.), fabricant d'appareils viticoles.

Causse (Pierre), viticulteur à Bony (Hérault). Comités, Paris 1900.

Cazelles (Jean-Jacques-Emile), viticulteur à la Porcelette, près Arles.

Couanon (Georges), inspecteur général de la viticulture (service du philloxera). Comités, Jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Du Périer de Larsan (le comte Henry), député. Propriétaire viticulteur. Président des comités, Paris 1900.

Saint-René Taillandier (Henri), propriétaire viticulteur. Vice-président de la société des viticulteurs de France. Comités, Paris 1900.

Thénard (Arnould, le baron), propriétaire viticulteur. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la société nationale d'apiculture de France.

Viala (Pierre), inspecteur général de la viticulture. Professeur de viticulture à l'institut national agronomique. Comités, Paris 1900. Directeur de la *Revue de viticulture*.

MM. *Suppléants.*

Buhot, propriétaire viticulteur. Ancien président du tribunal de commerce de Constantine (Algérie)

Grellet (Louis), viticulteur à Koubah (Algérie).

Maldant (Louis). Vins (maison Alexis Maldant). Comités, Paris 1900.

Plissonnier (Simon), ancien député. Ingénieur-constructeur. Comité d'admission, Paris 1900.

Thuillier (H.), conseiller général. Propriétaire viticulteur à Meurad (Algérie).

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ESPAGNE. — M. Mariano Capdevila, ingénieur. industriel.

HONGRIE. — M. Bela de Vasarhelyi, membre de la Chambre des Pairs.

ITALIE. — M. Centi (François-Marie), ancien Député.

Suppléant

SUISSE. — M. le professeur Muller, directeur de l'école de viticulture à Waedenswyl, Zurich.

Classe 37

Matériel et procédés des industries agricoles.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Barbier (Paul). Appareils pour distilleries et féculeries. Comités, Paris 1900.

Hignette (Jules), ingénieur des arts et manufactures. Appareils de laiteries. Comités, jury, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.

Lindet, professeur de technologie à l'institut national agronomique. Comités, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Randoing (Jean), inspecteur général de l'agriculture. Commissaire spécial du concours universel des animaux. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Ronna (Antoine), membre du conseil supérieur de l'agriculture. Vice-président de la société nationale d'encouragement à l'agriculture. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Maguin (Alfred). Constructions mécaniques. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Roullier-Arnoult (Ernest), aviculteur. Directeur de l'école d'aviculture de Gambais. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Tétard (Stanislas), aviculteur. Président honoraire du syndicat des fabricants de sucre de France. Comités, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Voitellier (Henri), aviculteur. Couveuses artificielles. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Ancien directeur du journal *l'Aviculteur.*

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Theunis, professeur à l'université de Louvain.

DANEMARK. — M. Rudolf Schoe, conseiller du Gouvernement.

SUÈDE. — M. Engström (Nito), professeur à l'École supérieure d'agriculture d'Alnarp.

Suppléant

HONGRIE. — M. François de Justh, député.

Classe 38

Agronomie. — Statistique agricole.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Decker-David (Paul-Henri), député. Ingénieur agronome. Ancien directeur de la ferme-école de la Hoerre. Membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Dehérain (Pierre-Paul), membre de l'Institut. Professeur au Muséum d'histoire naturelle et à l'école nationale d'agriculture de Grignon. Rédacteur en chef des *Annales agronomiques.* Comité d'admission, Paris 1900.

De Lagorsse (Jules), ancien député de la Manche. Secrétaire général de la société nationale d'encouragement à l'agriculture. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Comités, Paris 1878, 1889. Comités, Paris 1900.

Deloncle (Charles), ingénieur agronome. Inspecteur de l'enseignement de la pisciculture. Secrétaire général de l'association de la presse agricole et du journal *l'Agriculture nouvelle.* Comités, Paris 1900.

Grandeau (Louis), professeur d'agriculture au Conservatoire national des arts et métiers. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Directeur de la station agronomique de l'Est. Rédacteur en chef du journal *l'Agriculture pratique.* Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Graux (Georges), député. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Comités, Paris 1900.

Gros, vice-président du conseil supérieur de l'Algérie. Conseiller général d'Alger. Propriétaire à Cheragas (Alger).

Müntz (Achille), membre de l'Institut. Professeur-directeur des laboratoires de chimie à l'institut national agronomique. Jury, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Philippe (Léon), directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture. Comité d'admission, Paris 1900.

Terras (Jean-Marie), ancien président de la chambre d'agriculture de Tunis. Propriétaire à Ahmed-Zaïd (Tunisie).

M. Tisserand Eugène), directeur honoraire de l'agriculture), conseiller-maître à la cour des comptes. Comités, jury supérieur Paris 1889 Présiden de groupe, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

Sagnier (Henry), directeur du *Journal de l'agriculture.* Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

De Sarrauton (J.-B.), président de l'union des syndicats agricoles de la Sarthe. Vice-président de l'union des syndicats agricoles de l'Ouest.

Si Djelloul ben El hadji Lakhdar, agha des Larbaa.

JURÉ ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. le Dr Fleischer, conseiller intime, professeur à l'École supérieure d'agriculture de Berlin.

AUTRICHE. — M. le baron de Hohenbruck, chef de division à Vienne.

BELGIQUE. — M. le Plae, professeur à l'Université agronome à Louvain.

RUSSIE. — M. Williams, professeur à l'Institut agricole à Moscou.

Suppléants

ALLEMAGNE. — A nommer.

ÉTATS-UNIS. — M. Charles W. Dabney, président de l'université au Tennessee.

ITALIE. — M. Clément Gimaldi.

PORTUGAL. — M. D. Luiz Filippo de Castro, agronome, ancien député.

Classe 39

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Barbedette, propriétaire. Conseiller général à Djidjelli (Algérie).

Béri (Edouard). Huiles d'olive (maison Béri, Lacan, Passeron et Ce, à Nice (Alpes-Maritimes).

Bouchon (Albert), agriculteur. Fabrique et raffinerie de sucre. Comités, Paris 1900.

Brunehant (Louis), agriculteur. Président du comité agricole de Soissons. Comités, Paris 1900.

Crété (Maurice), propriétaire en Tunisie.

Desmarais (Paul). Huiles comestibles d'origine végétale. Comités, Paris 1900.

Garres (Jules). Huiles d'olive, (maison J. et H. Garres-Fourché). Comités, Paris 1900.

Giraud, propriétaire à Blidah (Algérie).

Gonthier (Pierre). Grains, graines et fourrages. Comité d'admission, Paris 1900.

Hélot (Jules), agriculteur. Fabrique de sucres. Secrétaire général honoraire du syndicat des fabricants de sucres de France. Trésorier de la chambre de commerce de Cambrai. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Hirsch (Alfred). Houblons (maison Henri Hirsch et fils). Comité d'installation, Paris 1900.

Jonnart (Charles), député. Ancien ministre des travaux publics. Président des comités, Paris 1900.

Labrierre (Alfred), président de la chambre syndicale des grains et fourrages de Paris et départements. Comité d'admission, Paris 1900.

Lefèvre (Jules), ancien vice-président de la chambre syndicale des grains, graines, farines et huiles. Comités, Paris 1900.

Leydet (Victor), sénateur. Huiles. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

De Martel (le marquis), conseiller général du Loiret. Fondateur et ancien président de la société d'agriculture de Pithiviers. Comité d'admission, Paris 1900.

Pourière (Oswald), représentant de la société franco-africaine Enfida (Tunisie).

Radot (Emile), agriculteur. Poterie de bâtiments et de jardins. Comités, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900. Président du tribunal de commerce de Corbeil.

Priou, propriétaire à Mostaganem (Algérie).

Suppléants

MM.

Barielle, négociant à Salon (Bouches-du-Rhône.)

Delhorbe (Clément), secrétaire du comité de Madagascar.

Priou, propriétaire viticulteur à Mostaganem.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. le Dr Wittmack, conseiller intime, professeur à l'École supérieure d'agriculture de Berlin.

BULGARIE. — M. Maurice de la Fargue, 43, rue Lafayette.

CORÉE. — M. le Dr Mène.

EQUATEUR. — M. Téofilo Manzano Torrès, agriculteur, juré en 1889,— 109, rue de Courcelles.

ESPAGNE. — M. Manuel Porcar y Riudor, exportateur d'huiles.

ETATS-UNIS. — M. Sylvain Bloch, agriculteur.

GRANDE-BRETAGNE. — M. J. X. Perrault.

GRÈCE — M. G. Roma, propriétaire à Athènes.

GUATEMALA. — M. T. Mangel, délégué par les planteurs de Guatemala.

HONGRIE. — M. Emeric Deininger de Komorra, conseiller-directeur-agronome au ministère de l'agriculture.

ITALIE. — M. de Gesare Raphael.

MEXIQUE. — M. José C. Segura, ingénieur agronome, directeur de l'École nationale d'agriculture.

NICARAGUA. — M. Désiré Pector, commissionnaire, 3, rue Rossini.

PORTUGAL. — M. le conseiller Alfredo Carlos Le Coq, chef du bureau de l'agriculture, député, membre de la Commission exécutive; M. Joaquim Carvalho Azevedo, agriculteur.

ROUMANIE. — M. M. Vladoïano (Basile), Député, grand propriétaire, agriculteur.

RUSSIE. — M. le baron Steinguel, propriétaire foncier.

SALVADOR. — M. Thomas Ribon y del Torral, agriculteur.

SIAM. — M. Alphonse Le Duc (hôtel Terminus).

SERBIE. — M. Kapetanovich (Milan), professeur à l'École polytechnique de Belgrade, 66, Chaussée-d'Antin.

Suppléants

AUTRICHE. — M. Weinzieil, directeur à Vienne.

ÉTATS-UNIS. — M. J. A. Le Clerc, attaché au département agricole.

GRANDE-BRETAGNE. — M. R. V. Wesbter.

PAYS-BAS. — M. F.-G. Waller, à Delft.

PÉROU. — M. F. Strohmsdörfer.

Classe 40

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Birou, administrateur directeur de la société de laiterie des fermiers réunis. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Cabaret (Paul), directeur au ministère de l'agriculture. Secrétaire général de la société de l'industrie laitière. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Christen (Alphonse). Farine lactée et lait condensé Nestlé. Grand prix, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Dodé (Victor), mandataire agréé aux Halles centrales. Ancien président de la chambre syndicale des Halles. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Fournol (Paul), député de l'Aveyron. Comité d'admission, Paris 1900.

Herson (Achille), ancien président de la chambre syndicale des beurres, œufs et fromages de Paris. Jury 1889. Comités, Paris 1900.

Escuyer (Jacques), président directeur de la compagnie générale des laits purs. Comité d'admission, Paris 1900.

Legludic (Léon), sénateur, conseiller général de la Sarthe. Président de la société d'encouragement de l'industrie laitière. Membre du conseil supérieur de l'enseignement technique. Président des comités, Paris 1900.

Lepelletier (Ch.), fabricant de beurres à Carentan (Manche)

Massol (Pierre), directeur de la société des caves et des producteurs réunis de Roquefort. Comités, Paris 1900.

Ripert (Claude), conseiller général. Membre de la chambre de commerce de la Haute-Marne. Comité d'admission, Paris 1900.

Rouvier (Paul), conseiller général de la Charente-Inférieure. Président de l'association des laiteries coopératives de l'Ouest.

Suppléants

MM.

Fabre (Joseph). Présure pour la fabrication des fromages. Médaille d'or. Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Gauthier (Pierre), président de la société d'agriculture du Doubs. Président du syndicat des fruitières de la Franche-Comté.

Martin, directeur de l'école nationale de l'industrie laitière. Comité d'admission, Paris 1900

Roussel (Eugène), négociant à Isigny.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ETATS-UNIS. — M. A. E. Alvord, Commandant en retraite, attaché au département national d'Agriculture.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Lhéritier, Saint-Germain-en-Laye

PAYS-BAS. — M. J. A. Bosch, Négociant à Leyde.

PORTUGAL. — M. Antonio Ramos Pinto, Négociant.

RUSSIE. — M. Blagine, Professeur à l'Institut agricole de Moscou.

SUISSE. — M. Louis Roussy, Président du Conseil d'administration de la Société farine lactée Nestlé, à Vevey.

Suppléants

GRANDE-BRETAGNE. — M. Alfred Colman.

SUISSE — M. M. L. Martin, Député au Conseil national suisse, à Verrières (Suisse).

Classe 41

Produits agricoles non alimentaires.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Artus (Constant). Huiles animales. Comités, grand prix, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Deutsch (de la Meurthe) (Emile), président du syndicat des huiles de Paris. Comités, Paris 1900.

Develle (Jules), ancien député. Ancien ministre de l'agriculture. Ancien ministre des affaires étrangères. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Dezaux (Frédéric). Tissus de coton. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

Godet (Jules). Tissus de crin. Comité d'admission, Paris 1900. Ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

Heckel (le docteur Edouard), directeur du musée colonial de Marseille. Professeur à la faculté des sciences de Marseille. Médaille d'or 1889.

Heim (le docteur Frédéric), professeur agrégé d'histoire naturelle médicale à la faculté de médecine de Paris.

Heuzé (Gustave), inspecteur général honoraire de l'agriculture. Ancien professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon et à l'institut national agronomique. Vice-président de la société nationale d'agriculture de France. Comités, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Milhe-Poutingon (Albert), rédacteur-fondateur de la *Revue des cultures coloniales*. Commissaire du Sénégal à l'Exposition de 1900. Comité d'admission, Paris 1900.

Sarrat (Gustave-Louis) (maison Galibert et Sarrat). Comité d'installation, Paris 1900. Vice-président de la chambre de commerce de Mazamet (Tarn).

Si Ahmed ben Bou Aziz ben Gana, agha des Zibans, territoire militaire de Constantine.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. R. Behmer, Directeur de bergerie, Charlottenburg.

BULGARIE. — M. Z. Zaphiroff, 76, rue de Ponthieu.

ETATS-UNIS. — M. M. Charles Richard Dodge, Directeur du département agricole L. Floyd, attaché au Département d'agriculture. (V.-P.).

GRANDE-BRETAGNE. — M. W. W. Mitchell, C. M. G.

JAPON. — M. Nitobé (Snazo), Professeur.

MEXIQUE. — M. Fernando Ferrari Perez, Ingénieur, Professeur de technologie à l'école de Mexico.

PÉROU. — M. Eduardo Lembeke, Consul du Pérou à Londres.

RÉPUBLIQUE DU SALVADOR. — M. Bernardo Haas.

Suppléants

HONGRIE. — M. Eugène Roditzky, Directeur agronome au ministère de l'Agriculture.

RUSSIE. — M. Nittey, attaché au ministère de l'agriculture et des domaines.

Classe 42

Insectes nuisibles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Clément (Armand-Lucien), vice-président de la société centrale d'apiculture et d'insectologie. Comité d'installation, Paris 1900.

Dubois (Félix), commissaire du Soudan à l'Exposition de 1900.

Fumouze (le docteur Armand). Études spéciales des insectes nuisibles et utiles. Comités, Paris 1900.

Henneguy (le docteur Félix), professeur à l'école nationale d'horticulture de Versailles. Professeur remplaçant au Collège de France. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Prillieux (Edouard), sénateur. Professeur de pathologie végétale à l'institut national agronomique. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Suppléants.

M. Coutagne (Georges), fondateur-directeur de la station séricicole du Rousset. Comités, Paris 1900.

Mme Fischer, présidente d'honneur de la société d'apiculture de l'Aisne.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

CHINE. — M. le Baron René de Batz, Ingénieur, 36, rue de Tocqueville.

GUATEMALA. — M. R. Guérin, chimiste ingénieur chef du Laboratoire central de Guatemala.

HONGRIE. — M. Isidore de Maday, Conseiller ministériel du ministère de l'agriculture. (V. P.)

GROUPE VIII

Horticulture et Arboriculture

Classe 43

Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Viger (le docteur Albert), président du comité de la classe 43 et du comité du groupe VIII, ancien ministre de l'agriculture, député, président de la société nationale d'horticulture de France.

André, architecte paysagiste, membre de la société nationale d'agriculture de France, professeur à l'école d'horticulture de Versailles, membre des comités d'installation, classe 43.

Bergerot (Gustave), vice-président du comité de la classe 43, constructeur de serres.

Chatenay (Abel), secrétaire du comité de la classe 43, horticulteur, secrétaire général de la société nationale d'horticulture de France.

Chauré (Lucien), rapporteur de la classe 43, vice-président de la société de topographie de France, directeur du *Moniteur de l'horticulture*.

Sohier (Georges), secrétaire du comité supérieur de revision, constructeur de serres et de serrurerie horticole, juge au tribunal de commerce de la Seine.

Lebeuf (Paul), membre du comité et trésorier de la classe 43, trésorier de la société nationale d'horticulture de France, constructeur d'appareils de chauffage.

Suppléants.

MM.

Formigé (Jean-Camille), membre du comité de la classe 43, architecte des promenades de la ville de Paris.

Bornet (le docteur Edouard), membre du comité de la classe 43, membre de l'Institut, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Forestier (Jean), membre du comité de la classe 43, conservateur du bois de Boulogne.

Quenat, architecte de la classe 43, architecte-paysagiste.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Juergens, ingénieur des parcs et jardins, Hambourg.

ETATS-UNIS. — M. T. H. Ramsay.

HONGRIE. — M. Ernest Seyderhelm, horticulteur.

RUSSIE. — M. Bazaroff, Membre du comité technique du ministère de l'Agriculture et des Domaines à Saint-Pétersbourg.

Suppléant

ETATS-UNIS. — M. H. N. Dunlap, Président de la société de pomologie, Illinois.

Classe 44

Arbres fruitiers et Fruits

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Niolet (Jean-François), président du comité de la classe 44, ancien maraîcher horticulteur, président du comité de la culture potagère de la société nationale d'horticulture de France.

Rivoire (Antoine), vice-président du comité de la classe 44, marchand grainetier, président de la chambre syndicale des horticulteurs lyonnais.

Hébrard (Laurent), secrétaire du comité de la classe 44, président de la société régionale d'horticulture de Vincennes.

Delahaye (Ernest), rapporteur du comité de la classe 44, marchand grainetier.

Couturier, président de la société d'horticulture de Bougival.

Vincey, professeur départemental d'agriculture de la Seine.

Suppléants

MM.

Duvillard (Alfred), membre du comité de la classe 44, maraîcher-horticulteur, président du syndicat des maraîchers de la région parisienne, maire d'Arcueil.

Decais-Matifas (Alphonse), membre du comité de la classe 44, conseiller général de la Somme, président de la société d'horticulture de la Somme.

Classe 45

Plantes Potagères

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Baltet (Charles), président du comité de la classe 45, horticulteur pépiniériste, président de la société horticole vigneronne et forestière de l'Aube.

Loiseau (Léon), secrétaire du comité de la classe 45, arboriculteur, président de la société régionale d'horticulture de Montreuil, adjoint au maire de Montreuil.

Leroy (Louis-Anatole), rapporteur du comité de la classe 45, ancien pépiniériste au Grand-Jardin d'Angers, conseiller général de Maine-et-Loire.

Colombier père, membre du comité de la classe 45, ancien pépiniériste, vice-président de l'union commerciale des horticulteurs et marchands grainetiers de France.

Nanot (Jules), membre du comité de la classe 45, directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles.

Opoix (Octave), membre du comité de la classe 45, professeur d'horticulture, jardinier en chef des jardins du Luxembourg.

Jamin (Ferdinand), membre du comité de la classe 45, pépiniériste, vice-président honoraire de la société nationale d'horticulture.

Rivière, professeur départemental d'agriculture de Seine-et-Oise.

Vitry, horticulteur, président de la chambre syndicale des cultivateurs de la Seine, vice-président de la société nationale d'horticulture de France, membre des comités d'installation, classe 45.

Suppléants.

MM.

Delaville père, membre du comité de la classe 45, professeur d'horticulture à Beauvais.

Marcel (Cyprien), architecte du comité de la classe 45, architecte paysagiste, trésorier adjoint de la société nationale d'horticulture de France.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. T. J. Rud. Seidel, Horticulteur, Laubegast, près Dresde.

ETATS-UNIS. — M. G. B. Brackett, attaché au département national de l'agriculture.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Robert Hamilton.
RUSSIE. — M. Koulakoff, attaché au Ministère de l'Agriculture et des Domaines.

Classe 46

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Lévêque (Louis), président du comité de la classe 46, horticulteur rosiériste, conseiller général de la Seine.
Joly (Charles), vice-président du comité de la classe 46, vice-président honoraire de la société nationale d'horticulture.
Sallier (Joanne), secrétaire du comité de la classe 46, horticulteur, président de la société d'horticulture de Neuilly.
Martinet (Henri), rapporteur du comité de la classe 46, directeur du *Jardin*, professeur à l'école nationale d'horticulture de Versailles.
Vacherot, jardinier en chef de l'Exposition de 1900, architecte paysagiste.
Moser (Jean), membre du comité de la classe 46, horticulteur pépiniériste.
Croux (Gustave), membre du comité de la classe 46, horticulteur pépiniériste, président du comité d'arboriculture à la société nationale d'horticulture.
Ausseur-Sertier, membre du comité de la classe 46, ancien pépiniériste, maire de Lieusaint.
Choiseul (comte Horace de), membre du comité de classe 46, amateur d'horticulture.

Suppléants

MM.

Tavernier, membre du comité de la classe 46, ancien horticulteur, secrétaire de la commission des concours temporaires d'horticulture.
Deny (Eugène), architecte du comité de la classe 46, architecte paysagiste.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Lackner, directeur royal des parcs et jardins, à Steglitz, près Berlin.
BELGIQUE. — M. Rodigas, directeur de l'école d'horticulture à Gand.
JAPON. — M. Foukouba (Hayato), commissaire.
MONACO. — M. Paul Gillibert.
LUXEMBOURG. — MM. Jean Soupert, chef de la maison Soupert à Notting, rosiériste à Limpertsberg; Gemeu Charles, propriétaire, rosiériste à Luxembourg.
PAYS-BAS. — M. J. Jurissen, pépiniériste à Naarden.

Classe 47

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Doin (Octave), président du comité de la classe 47, éditeur d'ouvrages horticoles, président du comité des orchidées de la société nationale d'horticulture de France
Truffaut (Albert), vice-président du comité de la classe 47, horticulteur, vice-président de la société d'horticulture de France.
Bergmann (Ernest), secrétaire du comité de la classe 47, secrétaire général adjoint de la société nationale d'horticulture de France.
De la Davansaye (Alphonse), rapporteur du comité de la classe 47, président de la société d'horticulture d'Angers.
Delavier (Eugène), membre du comité de la classe 46, président du syndicat des horticulteurs de France, horticulteur.
Mantin (Georges), amateur d'horticulture.

Suppléants.

MM.

Bleu (Alfred), membre du comité de la classe 47, horticulteur.
Chantin (Auguste), membre du comité de la classe 47, horticulteur.
Martin-Cahuzac (Raymond), membre du comité de la classe 47, président de la société horticole et vinicole de la Gironde.

Classe 48

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Mussat (Emile), président du comité de la classe 48, professeur de botanique à l'école nationale d'horticulture de Versailles, président du comité scientifique à la société nationale d'horticulture de France.
Barbier (Albert), vice-président du comité de la classe 48, président du syndicat des horticulteurs du Loiret, horticulteur.
Le Clerc (Léon), secrétaire du comité de la classe 48, horticulteur grainier.
De Vilmorin (Maurice), rapporteur du comité de la classe 48, président de la section des roses à la société nationale d'horticulture de France, horticulteur grainier.
Defresne (Honoré), vice-président du comité de la classe 45, président de la société d'horticulture de Vitry.
Lefebvre (Georges), membre du comité de la classe 46, conservateur du bois de Vincennes.

Suppléant.

M. Luquet (Jacques), architecte paysagiste, jardinier principal de la ville de Paris, architecte du comité de la classe 48.

—

GROUPE IX

Forêts, chasse, pêche, cueillettes.

Classe 49

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Barbier (Léon), conseiller général de la Seine. Bois de sciage et charpente. Comité d'installation, Paris 1900. (R.).
Cabart-Danneville (Maurice), sénateur. Président des comités, Paris 1900.
Daubrée (René), inspecteur des eaux et forêts. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Thézard (Léopold), sénateur. Comité d'admission, Paris 1900.
Zurlinden (Alfred), conservateur des eaux et forêts. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900 (P.).

Suppléants

MM.

Millet (Paul), inspecteur des eaux et forêts. Secrétaire des comités, Paris 1900.
Schlüssel (Laurent), ingénieur des arts et manufactures. Secrétaire général de la société nouvelle des établissements Decauville aîné. Comité d'installation, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

AUTRICHE. — M. Wang, Conseiller du ministère de l'agriculture et professeur, Vienne. (R.).
GRANDE-BRETAGNE. — M. James Sykes Gamble, C. J. C.
HONGRIE. — M. Jean Földi, Conseiller forestier.
RUSSIE. — M. Kern, Directeur de l'Institut de l'industrie forestière à Saint-Pétersbourg. (V.-P.).

Classe 50

Produits des exploitations et des industries forestières.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Brun (Lucien). Lièges. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Bruyer (Emile), directeur de l'entrepôt d'Ivry. Combustibles, charbons de bois (maison Ch. Desouches et Bruyer). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Chapuis (Albert), Bois de chauffage. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.
Chossonnerie (Silvère). Bois des îles et de France. Vice-président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie. Comité d'installation. Paris 1900
Daubrée (Lucien), directeur des eaux et forêts au ministère de l'agriculture. Conseiller d'Etat. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure, comité d'admission, Paris 1900.
Giraux (Henri), président du syndicat des bois à ouvrer. Vice-président des syndicats réunis des commerce de bois à brûler et charbons et de bois à ouvrer du département de la Seine. Ancien juge au tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900.
Martin (Alexandre), directeur de la société française de tranchage de bois. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Ouvré (André), député. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).
Poupinel (Paul), président de la chambre syndicale des bois de sciage et d'industrie. Vice-président du syndicat général du commerce et de l'industrie. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Rebattu, administrateur de la société des lièges de l'Oued-Sultan (Constantine).
Rudolph (Ernest). Bois de sciage. Comité d'installation, Paris 1900. Membre de la commission permanente des valeurs de douane.
Voelckel (Eugène), administrateur-directeur de la société d'importation de chêne. Rapporteur des comités, Paris 1900 (R.).

MM. *Suppléants*

Coré (Auguste), président de la chambre syndicale du commerce des bois à brûler.
Lecœur, bois à brûler.
Mougenot (Louis), président honoraire de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie. Médaille d'or. Paris 1878 et 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

AUTRICHE. — M. O. Popper, Directeur des domaines.
ÉTATS-UNIS. — M. Morton Mittchell.
GRANDE-BRETAGNE. — M. James Harvey.
HONGRIE. — M. Milan de Turkovic, grand propriétaire.
JAPON. — M. Shirasawa (Yasuyoski), délégué de la direction des forêts.
MEXIQUE. — M. Ignacio Ramivrez, Ingénieur.
PÉROU. — M. Damusé, M. Tolmos, consul du Pérou à Anvers.
PORTUGAL. — M. Pedro Roberts da Cunha e Silva, Inspecteur général des forêts.
ROUMANIE. — M. Antonesco Remush, ingénieur forestier.
SIAM. — M. Niederlein, du musée de Philadelphie, chef du département scientifique.
SUÈDE. — M. M. Nordling, C. C., Consul général de Suède et de Norwège à Paris, négociant en bois. (V.-P.).

Suppléants

BOSNIE-HERZÉGOVINE. — M. Pagès Albert.
BULGARIE. — M. Geo Bouet-Maury, chef adjoint au secrétariat particulier du ministre de la justice.
ÉTATS-UNIS. — A désigner.
GRANDE-BRETAGNE. — M. W. Mackie.
GUATEMALA. — M. Gaston Legrand.
SERBIE. — M. Mirashi, 15, rue de Siam.

Classe 51

Armes de chasse.

JURÉS FRANÇAIS

MM. *Titulaires*

Fauré Le Page (Henri). Armes. Comités, Paris 1878. Comités, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).
Gastinne-Renette (Jules). Armes. Comités, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. (R.).
Ronchard-Ciseron (Joseph). Canons de fusil. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Verney-Carron aîné (Joannès). Armes (maison Verney-Carron frères). Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

MM. *Suppléants*

Létrange (Armand). Articles de chasse. Comités, Paris 1878. Médaille d'or, Paris 1889. Comités Paris 1900. (S.).

Riéger (Henry). Armes de chasse (ancienne maison Lefaucheux). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Polain Jules, directeur du banc d'épreuves des armes à feu, à Liége (V.-P.).

GRANDE-BRETAGNE. — Sir Edmond Loder Bart.

Suppléant

GRANDE-BRETAGNE. — M. Cecil Barclay.

Classe 52

Produits de la chasse.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

De Clermont (Hermann). Couperies de poils, matières premières pour la chapellerie et la chaussure. Comités, jury, Paris 1889. Comites, Paris 1900.

Goy (François), ancien négociant en plumes brutes. Commission supérieure. Président de groupe, Paris 1900. Ancien président du tribunal de commerce de la Seine. (P.).

Lafrique (Gabriel). Pelleteries et poils de lapin (maison Lafrique et Pinton). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Laurent (Georges). Crins, laines, plumes et duvets. Comités, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine. (S.).

Revillon (Léon). Fourrures (maison Revillon frères). Grands prix, Paris 1878-1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. (R.).

Suppléants

MM.

Bing (Charles), importateur de matières premières pour parfums. Comités, Parix 1900.

Grebert (Emile). Fourrures (maison Grebert et Grison). Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Deloncle (Jean), maître des requêtes au conseil d'Etat. Ancien sous-directeur au ministère des colonies. Comité d'admission, Paris 1900.

JURES ETRANGERS

Titulaires

DANEMARK. — M. M. H. S. H. de Grevenkop-Castenkield, Grand Veneur de la Cour. (V.-P.).

ÉQUATEUR. — M. Achille Darnis, propriétaire, agriculteur, 4, rue Marbeuf.

GRANDE-BRETAGNE. — M. le colonel Gourdeau (Canada).

HONGRIE. — M. Dominic de Barcsay de Nagy Baresa, membre de la Chambre des députés.

NICARAGUA. — M. René Cahen, 90, rue de Courcelles.

PÉROU. — M. Alejandro de Ydiaquez.

Suppléant

CORÉE. — M. Ferret.

Classe 53

Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Altazin (Emile), armateur. Juge au tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer. Comités, Paris 1900.

Beust (Georges), commissaire de Saint-Pierre et Miquelon à l'Exposition 1900.

Bouclet (Louis), armateur. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Chandeze (Gabriel), directeur du commerce au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Falco (Alphonse). Perles fines. Comités, grand prix, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des négociants en perles fines. (S.).

Gerville-Réache (Gaston), député. Président du comité consultatif des pêches maritimes. Président des comités. Paris, 1900. (P.).

Le Play (le docteur Albert), ancien sénateur. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Perrier (Edmond), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Professeur au Muséum. Membre du comité consultatif des pêches maritimes. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (R.).

Suppléants

MM.

Weill fils (Georges), importateur d'éponges

Armand (le comte), président de la société des sécheries de Port-de-Bouc.

Pérard (Joseph), délégué de la société des industries maritimes.

De Varigny (Henry), docteur ès sciences, membre de la société de biologie, lauréat de l'Institut et de la Faculté de médecine.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ÉTATS-UNIS. — M. A. C. Baker, capitaine de corvette.

GRANDE-BRETAGNE. — M. J.-W. Jowse.

JAPON. — M. Kawakita (Mitesuké), Commissaire.

MONACO. — M. Filhol, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut.

NORVÈGE. — M. Westergaard, Inspecteur des pêcheries. (V.-P).

PAYS-BAS. — M. le Dr P. G. C. Hoek, directeur de la station zoologique du Helder.

ROUMANIE. — M. Stérian (Georges), ancien Député, Grand propriétaire, Délégué principal du commissariat général de Roumanie.

RUSSIE. — M. M. Rouneberg, ingénieur.

Jurés suppléants.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Charles A. Payton.

PORTUGAL. — M. Antonio Arthur Baldaque da Silva, ingénieur hydrographe, capitaine de corvette.

Classe 54

Engins, instruments et produits des cueillettes.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Belières (Auguste), pharmacien. Directeur de la pharmacie normale. Comités, Paris 1900.

Coirre (Gaston). Produits d'herboristerie et de pharmacie. Rapporteur des comités, 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine. (R.).

Dubois (le docteur Emile), député. Mycologue. Commission supérieure. Président des comités, 1900. (P.).

François (Lucien). Caoutchouc (maison A. François, Grellou et Cie). Comités, Paris 1900.

Guignard (Léon), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Directeur de l'école supérieure de pharmacie.

Leprince (Maurice), docteur en médecine, pharmacien. Comité d'installation, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

Couturieux (Charles), pharmacien chimiste, ancien chef de laboratoire des hôpitaux de Paris. Comités, Paris 1889-1900. (S.).

Fumouze (Victor). Produits pharmaceutiques. Comités, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Gaboriaud (Victor), commissaire de la Guinée à l'Exposition de 1900. Délégué de la Guinée française au conseil supérieur des colonies.

Le Cesne, administrateur de la société francaise de la Côte occidentale d'Afrique.

JURES ETRANGERS

Titulaires

EQUATEUR. — M. Georges Méran, industriel, 9, rue Scribe.

LIBÉRIA. — M. Albert Van den Wouwer, à Cappellen (Belgique).

PÉROU. — M. le Dr Perez Roca.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Louis de la Rochecouste, Ile Saint-Maurice. (V.-P.).

GROUPE X

Aliments.

Classe 55

Matériel et procédés des industries alimentaires.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Boire (Emile), administrateur-directeur des sucrerie, raffinerie et distillerie de Bourdon. Comités, jury 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Carpentier (Henri). Installation de brasseries. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Durin (Edmond), secrétaire général du syndicat des distillateurs industriels de France. Président de l'Association des chimistes de sucrerie et distillerie. Comités, Paris 1900. (S.).

Fleurent (Emile), professeur de chimie industrielle au Conservatoire national des arts et métiers. Comité d'admission, Paris 1900.

Malesset (Joseph), fabricant d'appareils à eaux gazeuses.

Moulin (Jean), minotier. Président du syndicat des minotiers et fabricants de semoules de Marseille. Comité d'admission, Paris 1900.

Ragot (Jules), administrateur délégué de la sucrerie de Villenoy. Rapporteur des comités, Paris 1900. (R.).

Rouart (Alexis). Appareils frigorifiques. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléant.

MM.

Colson-Blanche (Arnold), président du syndicat de la meunerie française (moulins de Chantilly). Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'admission, Paris 1900.

De Ricqlès (Henri), alcool de menthe. Comité d'admission, Paris 1900.

Yberti (Jean). Pâtes alimentaires. Administrateur de la Brasserie du Centre. Comité d'admission, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. H. Werner, conseiller de commerce, fabricant de machines pour les industries alimentaires, Cannstatt. (V.-P.).

GRANDE-BRETAGNE. — M. A.-R. Banister.

HONGRIE. — M. Vincenz de Wartha, conseiller ministériel.

RUSSIE. — M. Konovaloff, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg.

SUISSE. — M. Jules Henrici, de la maison Daverio, à Zurich.

Suppléants

BELGIQUE. — M. De Becker Auguste, président des usines Remy, à Wigmale.

Classe 56

Produits farineux et leurs dérivés.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Chambeyron (Georges). Produits de la mouture. Trésorier de la chambre de commerce de Lyon. Comité d'admission, Paris 1900. (S.).

Cornaille (Gorges), minotier (maison Cornaille-Leroy et fils). Président de la chambre de commerce de Cambrai. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Dubray (Albert), président honoraire de l'association nationale de la meunerie française. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Groult (Camille). Pâtes alimentaires. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Lavie (Alfred), minotier à Constantine.

Maurel (Joseph), minotier. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Prevet (Jules), directeur de la maison de conserves alimentaires Ch. Prevet et Ce. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Regnault-Desroziers (Paul), minotier. Expert du jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Vice-président de la chambre syndicale des grains, graines et farines de Paris. (R.).

Vaury (Charles), propriétaire exploitant des moulins de Montrouge. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

Way (Alfred), négociant commissionnaire en denrées alimentaires. Jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des grains, graines et farines. (P.).

Suppléants

MM.

Bertrand (Marius), fabricant de pâtes alimentaires à Lyon.

Ferrand (Ferdinand). Pâtes alimentaires. Médaille d'or, Paris 1889.

Segaust (Gabriel). Gluten et amidon. Comités, médaille d'or. Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS
Titulaires

Allemagne. — M. le Dr Becker, chimiste pour la vérification des aliments, Francfort-sur-Mein.

Belgique. — A nommer.

Etats-Unis. — M. Sylvain Bloch, agriculteur.

Hongrie. — M. Peckhart, directeur général de la Banque d'escompte et de change. (V.-P.)

Italie. — M. Rubini (Alexandre), secrétaire de la Chambre de commerce italienne à Paris.

Roumanie. — M. Ghitza (Georges), ancien député, agronome.

Russie. — M. Weinstein, ingénieur, vice-président de l'Association des minotiers Russes.

Siam. — M. Alp. Leduc.

Suppléants

Hongrie. — M. Maurus Deutsch, agronome, vice-président de la Chambre de commerce austro-hongroise de Paris.

Classe 57

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

JURÉS FRANÇAIS
Titulaires

MM.

Chabeuf (Henri), ouvrier biscuitier. Conseiller prud'homme. Comité d'admission, Paris 1900.

Cornet (Auguste), président honoraire de la chambre syndicale de la boulangerie. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Estieu (Maurice). Biscuits Georges (maison M. et J. Estieu). Vice-président du syndicat des produits alimentaires en gros. Comités, Paris 1900. (R.).

Fromentault (Arthène), président du syndicat de la boulangerie de Paris et du syndicat de la boulangerie française. Comité d'admission, Paris 1900.

Walter (Léon), administrateur délégué de la manufacture des biscuits Olibet. Comités, Paris 1900. (S.).

—

JURÉS ÉTRANGERS
Titulaires

Allemagne. — M. C. Stollwerck, consul général, fabricant de chocolat, Cologne-sur-Rhin.

Belgique. — M. Huleu, president de l'Union syndicale des Patrons boulangers, à Bruxelles. (V. P.).

Grande-Bretagne. — A nommer.

Classe 58

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.

JURÉS FRANÇAIS
Titulaires

MM.

Bayle (Charles). Conserves alimentaires (maison Bayle fils frères). Secrétaire du syndicat des fabricants de conserves de Bordeaux.

Benoît (Arthur). Conserves alimentaires (maison Philippe et Canaud). Ancien président du tribunal de commerce. Comités, Paris 1900.

Cahen (Jules). Conserves alimentaires (maison Grosse et Cahen). Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Secrétaire de la chambre syndicale des fabricants de conserves de Paris. (S.).

Chevalier (Charles), président de la chambre syndicale des fabricants de conserves alimentaires. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Labbé (Ansbert), denrées alimentaires (maison Félix Potin). Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Prévet (Charles), sénateur. Directeur de la compagnie française d'alimentation. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure. Président de groupe, Paris 1900. (P.).

Rödel (Philippe). Conserves alimentaires (maison Rödel et fils frères). Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du syndicat de conserves de Bordeaux. (R.).

Roquelaure (J.-P. Ernest). Conserves alimentaires à Capdenac-Gare (Aveyron).

Teyssonneau (Jean). Conserves alimentaires, Bordeaux.

Wursthorn (Pierre). Pâtés de foie gras. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS
Titulaires

Allemagne.—M. Aug. Michel, fabricant de pâtés de foie, de Schiltigheim, près Strasbourg.

Espagne. — M. Augusto Echevarria, ingénieur agronome.

États-Unis. — M. Alfred Schweizer, commissionnaire en marchandises. (V.-P.).

Grande-Bretagne. — A nommer.

Japon. — M. Otsuka (Takuzo), représentant de l'Union des exposants.

Norvège. — M. Ad. Quien, industriel.

Portugal. — M. Antonio Alvez Calem j., Industriel.

Serbie. — M. Protitch (Dragoutine), membre de la commission royale de Belgrade.

Suisse. — M. Jules Maggi, directeur de la société anonyme de la fabrique des produits alimentaires Maggi, à Kemptal (Zurich).

Suppléants

Danemark. — M. le directeur Louis Gudman.

États-Unis. — M. J. Philip Smith.

Grèce. — M. Demétrius Georgiades, 4, place de la Bourse.

Russie. — M. Protopopoff, ingénieur.

Classe 59

Sucres et produits de la confiserie, condiments et stimulants.

JURÉS FRANÇAIS
Titulaires

MM.

Courtin-Rossignol (Léonce). Vinaigre. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du tribunal de commerce. Ancien président du syndicat des vins, spiritueux et vinaigres. Membre de la chambre de commerce d'Orléans.

Derode (Lucien). Thés, cafés, vanille Comités, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Paris. (R.).

Dubosc (Paul). Conserves au vinaigre et moutarde. Comités, Paris 1900.

Gallet (Maurice). Glucoses (maison Gallet, Gibou et Cie). Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Jacquin (Gustave dit Anatole). Dragées, marrons glacés. Médaille d'or Paris 1889. Comités, Paris 1900

Leleu (Auguste). Chocolats (maison Masson, Leleu et fils, successeurs). Comités, Paris 1900.

Macherez (Alfred), sénateur. Sucres. Comités, Paris 1900. (P.).

Moquet-Lesage (Henri) Confiturerie de St-James. Médailles d'or Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900. (S.).

Pernet (Albert). Confitures, Bar-le-Duc.

Phellion (Ernest). Vins et vinaigres (maison J. Breton aîné et gendre). Médailles d'or, Paris 1878-1889. Comité d'installation, Paris 1900. Président du syndicat du commerce des vins, spiritueux et vinaigres en gros d'Orléans et du département du Loiret.

Poupon (Henri). Moutarde (maison Grey-Poupon). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du syndicat des fabricants de moutarde de Dijon et de la Côte-d'Or.

Suppléant

M. Vienne (Georges-Emile), commissaire de Mayotte et des Comores.

—

JURÉS ÉTRANGERS
Titulaires

Espagne. — M. le Marquis de Villalobar, Délégué royal d'Espagne à l'Exposition de 1900. (V.-P.).

États-Unis. — M. Louis Ware, propriétaire et rédacteur du « Sugar Beet. »

Grande-Bretagne. — A nommer.

Japon. — M. Yamaguté (Tetsunosuké), Membre de l'Union des Exposants.

Pays-Bas. — M. D. Blooker, Directeur de la Société Internationale Cacao Fabrieken à Amsterdam.

Roumanie. — M. Mano (Const.C.), secrétaire du Commissariat de Roumanie.

Russie. — M. Eliseeff, Conseiller municipal à Saint-Pétersbourg, chef de la maison Eliseeff.

Suisse. — M. J.-J. Kohler, directeur de la Société Kohler et fils à Echandeus, près Lausanne.

Turquie. — M. Spartali, 149, boul. Malesherbes.

Suppléants

Autriche. — M. E. de Proskowetz jun., à Kwassitz.

Equateur. — M. Antonio Duran y Rivas, Négociant, 17, rue Phalsbourg.

Grande-Bretagne. — M. Edouard Elias.

Nicaragua. — M. Hector S. Torres, 3, rue de Provence.

Pérou. — M. Edmundo Desarnaulds.

Hongrie. — M. Gerbeaud, confiseur.

Classe 60

Produits alimentaires d'origine vinicole, vins et eaux-de-vie de vins.

JURÉS FRANÇAIS
MM. *Titulaires*

Allain (Alfred). Vins. Juge au tribunal de commerce de la Seine. Jury, Paris 1889.

Arnould (Ch.). Vins de Champagne (maison Saint-Marceaux de Reims). Conseiller général de la Marne. Vice-président du syndicat du commerce des vins de Champagne. Comité d'admission, Paris 1900.

Aubert (Paul). Vins mousseux (maison Akermann-Laurance). Membre de la chambre de commerce de Saumur.

Augé, député de l'Hérault. Viticulteur.

M. Bastide (Camille), négociant viticulteur à Aigues-vives (Gard).

Besson-Perrault, propriétaire viticulteur à la Reghaïa (Algérie).

Bruneton (Fernand), viticulteur à Nîmes. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Président du syndicat agricole du Gard. Comité d'admission, Paris 1900.

Blonde (Jules), président de la chambre syndicale des vins et spiritueux en gros de Paris.

Buhan (Eugène). Vins. Président de la société philomathique de Bordeaux. Jury, Paris 1889.

Calvet (Auguste), sénateur. President du syndicat des agriculteurs des Charentes.

Cazeaux Cazalet (Georges), président du comice agricole de Cadillac. Comités, Paris 1900.

Chandon de Briailles (Raoul). Vins de Champagne (maison Moet et Chandon). Grand prix, Paris 1889. Président du tribunal de commerce d'Epernay. Comités, Paris 1900. (S.).

Charton (Claude). Vins. Secrétaire de la chambre de commerce de Beaune.

Convert (François), professeur d'économie rurale à l'institut national agronomique. Viticulteur. Directeur de la *Revue de viticulture*.

Cros-Bonnel, ancien député. Viticulteur.

Darlan (Jean), viticulteur. Ancien député. Ancien ministre de la justice. Président d'honneur des comités.

Delcous. Vins et eaux-de-vie. Secrétaire général honoraire de l'Union du commerce en gros des vins et spiritueux.

Folliot (Jules). Vins. Vice-président du conseil général de l'Yonne

Gabriel (Louis). Vins. Comités, jury, Paris 1889.

Génie (Joseph), ancien secrétaire du syndicat général du commerce des vins et spiritueux de France. Membre du tribunal de commerce de Carcassonne. Comité d'admission, Paris 1900.

Guillet, viticulteur (maison Rouyer et Guillet à Saintes).

Josserand (Alexandre) Vins (maison Champy père et Ce à Beaune).

Kester (Gustave). Vins et spiritueux. Président honoraire du syndicat des vins en gros. Membre de la chambre de commerce de Paris. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Krug (Paul), président du syndicat du commerce des vins de Champagne. Comité d'installation, Paris 1900.

Lalande (Armand), propriétaire-viticulteur et négociant, Bordeaux.

Laporte-Bisquit (Maurice), sénateur de la Charente. Eaux-de-vie (maison Bisquit, Dubouché et Ce. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Larcher, président honoraire du syndicat national des vins et spiritueux de France

Latour (Louis), viticulteur. Président honoraire de la chambre syndicale des vins de Beaune. Ancien président du tribunal de commerce. Vice-président honoraire de la chambre de commerce de Beaune.

Laurent (Auguste), président de la société d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault.

Leenhart-Pomier, président de la société des agriculteurs de l'Hérault. Président de la chambre de commerce de Montpellier.

Le Sourd (Paul), directeur du *Moniteur vinicole*. Président du syndicat des journaux spéciaux et professionnels de France. Comités d'admission, Paris 1900. (R.).

Malaquin, syndic des courtiers-gourmets.

Marguery (Jean), président du comité de l'alimentation parisienne. Membre de la chambre de commerce de Paris. Comités, jury, Paris 1889.

Martell (Edouard), sénateur. Conseiller général de la Charente. Eaux-de-vie. Président de la chambre de commerce de Cognac et de la société d'agriculture de la Charente.

Mauvigney (Gérôme) (maison Marceau). Vice-président de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde.
Raguin (Léon), secrétaire de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux, Paris.
Régnier (Théodore), ancien distillateur liquoriste, ancien président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce de Dijon. Comité d'admission, Paris 1900.
Ricard (le docteur Henri), député de la Côte-d'Or. Viticulteur
Robin (Armand). Eaux-de-vie (maison Jules Robin et Ce). Membre de la chambre de commerce de Cognac. Vice-président de la société des industriels et commerçants de France.
Taquet (Paul), directeur de la *Revue vinicole.*
Thuillier (Henri), conseiller général, propriétaire à Meurad (Algérie).
Vert (Jean-Baptiste), négociant en eaux-de-vie à Jarnac. Jury, Lyon 1894.

Suppléants

MM.
Chapuis (Louis). Vins. Juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine.
Croizet (Léon), eaux-de-vie. Médailles d'or, Paris 1878. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Ferrer (Léon), viticulteur, président de la société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, membre du comité de direction de la société des viticulteurs de France. Comité d'admission, Paris 1900.
Frette, membre de la Chambre de commerce d'Oran.
Gaud (Joseph), président de la chambre syndicale des représentants en vins et spiritueux et du syndicat général des courtiers représentants de commerce et d'industrie de la France et des colonies.
Levillain (Armand), président honoraire du syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France. Comités d'admission, Paris 1900.
Duras (Eugène). Eaux-de-vie. Jury, Paris 1889.
Fortin (Gabriel), courtier-gourmet en vins assermenté près le tribunal de commerce de la Seine. Juge au tribunal de commerce de la Seine.
Gès, viticulteur à Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).
Girard (J.-B.), négociant en vins à Paris.
Lachambeaudie (Louis), courtier-gourmet. Ancien syndic de la corporation.
Martinet (Jules) (maison Martinet, Piat et Cloutu-rier de Mâcon).
Méjanelle (Albert), ingénieur des arts et manufactures. Viticulteur à Nîmes.
Petit (Paul), président du syndicat des négociants en vins et spiritueux de l'Yonne.
Sabot (Albert). Vins en gros. Adjoint au maire du 12e arrondissement.
Vivares (Frédéric), viticulteur à Frontignan.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Leiden, Consul, Cologne-sur-Rhin.
M. H. W. Dahlen, Conseiller royal, Secrétaire général de la Société allemande de viticulture à Wiesbaden.
Autriche. — M. R. de Schlumberger, à Vienne.
Bulgarie — M. V. Athanasoff, 46, rue de Ponthieu.
Espagne. — Sebastian Romero Valdespino, producteur-exportateur de vins.
M. Julio Santarelli, Président de la Chambre de Commerce Espagnole, à Paris.
États-Unis. — M. H. W Wiley, Chimiste en chef du Département de l'Agriculture.
Grande-Bretagne. — A nommer.
Grèce. — M. G. Pappa, Négociant, 53, rue de Bourgogne.
Hongrie. — M. Joseph Agaston de Kis-Joka, Député.
Italie. — M. Ottavi Edouard, Docteur, Député.
M. Pavoncelli Joseph, Député.
Pérou. — M. Alfredo Agulo, Consul général du Pérou, à Paris.
Portugal. — M. le comte de Samodaes, Ancien Ministre des Finances, Pair du Royaume. Directeur de la Compagnie Royale vinicole du Nord.
M. B. C. Cincinnato da Costa, Professeur à l'Institut agronomique de Lisbonne, ancien député, membre de la Commission exécutive.

Russie. — M. le Prince Golitzine, président du jury des vins à Moscou en 1882. (V.-P.).
M. le Prince Troubetzkoï, vice-président du jury des vins Nijni-Novogorod, en 1896.
Roumanie. — A nommer.
Serbie. — M. Salomon Georges, Négociant, 11 boulevard du Temple.
Suisse. — M. Eugène Fonjallaz, député à Epesses (Vaud).
M Eugène Bouvier, de la maison Bouvier frères à Neufchâtel.
Turquie. — M. René Baudouy, 18, rue Greuze.

Suppléants

Belgique. — M. Steenackers, sénateur, négociant en vins à Anvers.
États-Unis — M. L. J. Vance, rédacteur au « Wins Bress ».
Hongrie. — A nommer.

Classe 61

Sirops et liqueurs, spiritueux divers, alcools d'industrie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires.

MM.
Bardin (Louis) (maison Constant Duval, Paris).
Boverat (Maurice), courtier assermenté. Membre de la chambre de commerce de Paris. Président de l'association syndicale du commerce des alcool, Paris. Comité d'admission, Paris 1900.
Claquesin-Lefebvre (Paul), distillateur. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Cointreau (Edouard), distillateur. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce d'Angers.
Coulon (Charles). Rhums. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Cusenier (Elisée), distillateur. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du syndicat central des négociants en liqueurs et spiritueux de France et des colonies. (P.).
Delaune (Marcel), député. Conseiller général du Nord. Distillateur d'alcool. Comités, Paris 1900.
Doistau (Félix), distillateur (maison Delizy et Doistau). Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Fontbonne, ancien président du tribunal de commerce de Dijon. Président du syndicat du commerce en gros des vins, spiritueux et vinaigres de la Côte-d'Or.
Glotin (Edouard), distillateur (maison Marie Brizard et Roger). Médailles d'or, Paris 1878-1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Guy (Louis), président honoraire de la chambre syndicale des distillateurs. Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Hartmann (Georges), président du syndicat national des vins, spiritueux et liqueursde France ; de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros, et de la chambre syndicale des distillateurs en gros. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.
Junod (Arthur), distillateur d'absinthe. Comité
Marnier-Lapostolle (Alexandre), distillateur. Comités, jury, Paris 1900.
Picou (Gustave), distillateur. Ancien juge au tribunal de commerce de la Seine. Expert du jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Villegoureix, distillateur à Limoges.
d'admission, Paris 1900.
Moureaux (Georges), distillateur (maison G. Moureaux et Dramard). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900
Picon (Honoré). Amers. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Requier (Edouard), conseiller général de la Dordogne. Distillateur Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce, Membre de la chambre de commerce de Pérgueux.
Springer, distillateur. Médaille d'argent, 1878. Grand prix, médaille d'or, 1889.
Thiel (Félix), président du syndicat des distillateurs des Alpes-Maritimes.
Thomachot (Abel), distillateur à Prissé (Saône-et-Loire).
Violet (Lambert). Vins, byrrh (maison Violet frères). Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants.

MM.
Bertrand, distillateur, juge au tribunal de commerce de Constantine.
Colas (Albert), distillateur. Secrétaire du syndicat général du commerce et de l'industrie.
Deux (A.), distillateur à Paris.

Duhamel (Théodore), distillateur. Comité d'admission, Paris 1900.
Girard (Arthur), eaux-de-vie de marc. Comité d'admission, Paris 1900.
Mouchotte (Oct.), distillateur à Saint-Mandé (Seine).
Peureux (Auguste), membre du conseil général de la Haute-Saône. Distillateur à Fougerolles.
de commerce de la Drôme. Président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la côte du Rhône, Drôme et Ardèche. Comité d'admission, Paris 1900.
Rocher (maison Rocher frères), liquoriste à la Côte-Saint-André (Isère).

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. J. Fromm, Fabricant de conserves, etc., Francfort-sur-Mein.
Belgique. — M. Schmidt Em. L., Distillateur à Bruxelles.
Espagne. — M. D. Augusto Issanjou, producteur de vins.
M. R. Garcia del Salto, Membre du Jury de plusieurs Expositions. (V.-P.).
Grande-Bretagne. — M. A. Dupré.
Grèce. — M. Eugène Richon, Consul de Grèce à Bordeaux.
Pays-Bas. — M. Jean Schmitz, à Amsterdam, de la maison Wynand Focking.
Pérou. — M. Antéro Aspillaga, sénateur.
Russie. — M. Tavildaroff, Professeur à l'Institut technologique de Saint Pétersbourg.
Serbie. — M. Tcholok Antitch, attaché au Commissariat.
Suisse. — M. A. F. Dennler, fabricant de bitter à Interlaken.

Suppléants

Italie. — M. Blum Rouff, industriel à Naples.
Mexique. — M. Maximiliano Chabert, secrétaire au Ministère de Fomento du Mexique.
Norvège. — A nommer.
Russie. — M. Chroustchoff, Président de la Société anonyme de Distillerie Keller et Co.

Classe 62

Boissons diverses.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Bertrand-Oser (Emile), administrateur délégué des grandes brasseries réunies de Maxéville. Médaille d'or, Paris 1889. Président de comité, Paris 1900. (P).
Bures (Emile). Distillerie normande. Brasserie de cidres.
Corman-Vandame (Narcisse). Brasserie. Président du syndicat des brasseurs du Nord.
Dumesnil (Fernand). Brasserie (maison Dumesnil frères). Hors concours, Paris 1878. Comité d'installation, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des brasseurs de Paris.
Guéret (Célestin). Matériel pour boissons gazeuses et appareils de brasserie (maison Guéret frères). Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des eaux gazeuses et des industries qui s'y rattachent.
Kreiss (Adolphe), directeur des brasseries de la Meuse. Comités, Paris 1900. Vice-président du syndicat des brasseurs des départements limitrophes de Paris.
Lemariey (Lucien). Cidres. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Moulin (Louis). Cidres en gros, distillerie. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Thomas (Martin), directeur de la société lyonnaise des anciennes brasseries Rinck.
Tourtel (Ernest). Brasserie. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
M. d'Avenel (vicomte Georges), président de la Chambre syndicale des négociants fabricants de cidre de l'Ouest. Membre correspondant de la chambre de commerce de Granville. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.
Butruille (Edmond), brasseur à Douai.
Karcher (Henri). Brasserie. Comités, Paris 1900.
Power (Alfred), administrateur de la brasserie de cidres « l'Union agricole ».

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Aubry, Professeur, Directeur de la station scientifique de brasseries de Munich.
Autriche. — M. Léon Popper, Directeur de la Brasserie bourgeoise à Pilsen.
Belgique. — M. Deboeck André, à Bruxelles.

États-Unis. — M. Julius Schuller.

Grande-Bretagne. —

Japon.—M. Wanatabe (Torn), Représentant des Producteurs du Saké.

Luxembourg. — M. Emile Mousel, gérant de la Société Mousel et Cie, Député et Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Norvège. — M. le Docteur Auguste Mohr, Chambellan du Roi.

Pays-Bas. — M. J. Petersen, Directeur de la Société des Brasseries Heineken.

Russie. — M. Tistchenko, Professeur à l'Université de Saint-Petersbourg.

Juré suppléant

Mexique. — M. Francisco Lopez, chef du conseil supérieur de salubrité de Mexico.

GROUPE XI
Mines et métallurgie.

Classe 63

Exploitation des mines, minières et carrières (Matériel, procédés et produits).

JURÉS FRANÇAIS
Titulaires

MM.

Beigbeder (Daniel), ancien ingénieur des manufactures de l'Etat. Secrétaire général de la compagnie des mines de Mokta-el-Hadid.

Bordeaux-Montrieux (Georges), président du conseil d'administration de la société des ardoisières d'Angers. Médaille d'or, Paris 1878. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Boyer (Eugène), ingénieur administrateur délégué de la société générale électrique et industrielle. (S.).

Caulry, ingénieur des mines. Président du conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

De Curières de Castelnau (le vicomte Clément), ingénieur en chef des mines. Ancien directeur de l'école des mines de Saint-Étienne. Ingénieur-conseil des mines de la Grand'-Combe. Comité d'admission, Paris 1900. (R.).

Couriot (Henry), ingénieur des arts et manufactures. Professeur du cours d'exploitation des mines à l'école centrale des arts et manufactures. Professeur à l'école spéciale d'architecture. Administrateur de la société anonyme des mines de la Loire. Membre du comité des travaux publics des colonies. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Darcy (Henry), président de la compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, du comité central des houillères de France. Membre du conseil d'administration de la société d'éclairage au gaz et des hauts fourneaux et fonderies de Marseille, des mines de Portes et de Sénéchas et de la société civile des mines de Dourges. Président de groupe, Paris 1900. (P.).

Faure (Joseph), ingénieur des mines. Propriétaire de mines en Tunisie.

Gruner (Edouard), ingénieur civil des mines. Secrétaire du comité central des houillères de France. Secrétaire général du comité permanent des accidents du travail. Comités. Paris 1900.

Haton de La Goupillière (Julien), membre de l'Institut. Inspecteur général des mines. Directeur de l'école nationale supérieure des mines. Commission supérieure. Comités, Paris 1900.

Leroy (Alfred), sénateur. Directeur de la compagnie des mines de Bruay. Conseiller général du Pas-de-Calais. Membre de la chambre de commerce de Béthune. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Ouachée (Charles), ancien exploitant des carrières de pierres de Saint-Leu et de Saint-Maximin (Oise). Comités, Paris 1878-1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Paris.

Sainte-Claire Deville (Henri), ancien directeur des manufactures de l'État. Administrateur délégué des anciennes salines domaniales de l'Est.

Schneider (Paul), président de la compagnie des mines de Douchy et de la société des schistes d'Autun. Comité d'admission. Paris 1900. Membre du comité central des houillères de France.

Vieille (P.-E.), ingénieur en chef des poudres et salpêtres. Membre de la commission des substances explosibles.

Suppléants

MM.

Bergeron (Jules), ingénieur des arts et manufactures. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures. Directeur adjoint du laboratoire de géologie à la faculté des sciences de Paris. Comité d'admission. Paris 1900.

Folliot Albert), président du conseil d'administration de la société anonyme d'exploitation des marbres de l'Ouest. Ancien juge au tribunal de commerce de Laval. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS
Titulaires

Allemagne. — M. Engel, ingénieur des Mines, Essen.

Belgique. — M. Durant, Inspecteur général des Charbonnages.

Espagne. — M. Mariano de Cuadra.

Etats-Unis. — M. George Chartier; M. Frank W. Clarke, chimiste en chef, U. S. Geological Survey.

Grande-Bretagne.— M. le Professeur Le Neve Foster.

Italie. — M. Pellati Eug. Nicolas, Inspecteur en chef dans le corps Royal des Mines. (V.-P.).

Japon. — M. Ogawa (Takiyi), Ingénieur.

Mexique. — M. Carlos Sellerier, Ingénieur des mines, Inspecteur des mines de la République mexicaine.

Norvège.— M. le docteur W. Brogger, Professeur de minéralogie à l'Université de Christiania.

Roumanie. — M. Cremer Henri, Ingénieur.

Russie. — M. Kotozowsky, Professeur à l'Institut des mines ; M. Zelenkoff, vice-président du Jury à Chicago.

République Sud-Africaine. — M. G. J. Bousquet, ingénieur, inspecteur des mines de la République Sud-Africaine, 11, rue Boudreau.

Suppléants

Allemagne. — M. Leybol, dconseiller supérieur des mines de Dortmundt.

Bosnie-Herzégovine. — M. Gaston Girandier.

Grande-Bretagne. — M. Rodolphe Faribault.

Espagne. — M. Jose de Sard.

Guatemala. — A désigner.

Hongrie. — M. Etienne de Farbaky, Ingénieur des mines; M. Siegfried Singer, Ingénieur Directeur.

Nicaragua. — M. Hild A. Castellon, 7, Montagne-Sainte-Genevieve.

Pérou. — M. D. Derteano, Consul général du Pérou au Havre.

Portugal. — M. le conseiller Severiano Augusto Monteiro, chef du bureau des mines, professeur à l'Institut industriel de Lisbonne.

Salvador. — M. Gaston Legrand, industriel.

Serbie. — M. Manoach, Ingénieur civil, 8, rue de Monceau.

Classe 64

Grosse métallurgie (Matériel, procédés et produits).

JURÉS FRANÇAIS
Titulaires

MM.

Arbel (Pierre), maître de forges. Administrateur délégué des établissements Arbel à Rive-de-Gier et des forges de Douai. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.).

Barthe, délégué général de la société métallurgique de la Vienne et du Périgord. Directeur des usines de Fumel.

Boischevalier (Eugène), ingénieur des arts et manufactures. Président du conseil d'administration de la société anonyme des forges etfonderies de Montataire. Vice-président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer de l'Est. Comités, Paris, 1900.

Brustlein (Henri-Aimé), directeur technique des aciéries d'Unieux (Loire). Membre de la commission des méthodes d'essai des matériaux au ministère des travaux publics. Comités, Paris 1900.

Le Verrier (Urbain), ingénieur en chef au corps des mines. Professeur à l'école nationale supérieure des mines et au Conservatoire national des arts et métiers. Comités, Paris 1900.

Lévy (Léon), ingénieur en chef au corps des mines. Directeur de la compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons. Grand prix, médaille d'or, Paris 1889.

Maneuvrier (Édouard), sous-directeur général de la société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. Président du conseil d'administration de la société anonyme des houillères et chemins de fer d'Epinac. Vice-président de la chambre syndicale des métaux. Comités, Paris 1900.

Mesureur (Jules), président de l'association des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers. Membre de la chambre de commerce de Paris. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

De Nervo (le baron Robert), président de la société anonyme des ateliers et chantiers de la Loire, des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin. Vice-président de la commission de direction du comité des forges de France. Membre du conseil d'administration de la société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn. Président des comités, Paris 1900.

Pinget (Henri), secrétaire du comité des forges de France. Comités, Paris 1900.

Lodin (Arthur), ingénieur en chef des mines. Professeur du cours de métallurgie à l'école nationale supérieure des mines. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (R.).

Vésier, administrateur de la compagnie française des métaux.

Suppléant

Raty (Fernand), administrateur, directeur généra de la société des hauts fourneaux, forges et fonderies de Maubeuge.

JURÉS ÉTRANGERS
Titulaires

Belgique. — M. Hovine D., Ingénieur.

Etats-Unis. — M. Henry M. Howe, Professeur de métallurgie à l'Université de Columbia ; M. Emery W. Johnson.

Grande-Bretagne. — Sir W. Roberts Austen, K. C. B.

Hongrie. — M. Bélade Graencestein, Ingénieur des mines, secrétaire d'Etat au ministère des Finances, Député.

Italie. — M. Scalini Henri, Docteur, Député, Industriel.

Grand-duché de Luxembourg. — M. Emile Metz, Gérant de la Société des Forges d'Esch-Metz et Cie, ancien député, château de Beggen, près Luxembourg.

Russie.— M. Tchernoff, Ingénieur, Professeur à l'académie de l'artillerie de Saint-Pétersbourg (V.-P.); M. Tournakoff, Professeur à l'Institut des mines.

Suède.— M. Dahlerus (Gust.), Ingénieur industriel.

Suppléants

Espagne. — M. Garcia Faria, Architecte, ingénieur des mines.

Grande-Bretagne. — A nommer.

Classe 65

Petite métallurgie.

JURÉS FRANÇAIS
Titulaires

MM.

Boas (Alfred), ingénieur des arts et manufactures. Ustensiles de ménage, lanternes (maison A. Boas, Rodrigues et Ce). Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Cazaubon (Alfred), ancien ingénieur des ponts et chaussées. Robinetterie (maison Cazaubon et fils). Médaille d'or Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.).

Dufayet (Jean). Chaudronnerie. Président de la chambre syndicale des vieux fers et métaux.

Dufrène (Armand). Fermetures métalliques (maison Dufrène. Jacquenet et Mesuet). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Paris. (R.).

Fontaine (Henri). Quincaillerie et serrurerie de bâtiment (maison H. et L. Fontaine). Médaille d'or 1878. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Gérard (Albert). administrateur délégué des boulonneries de Bogny-Braux. Jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Haffner (Octave). Coffres-forts. Médailles d'or Paris 1878-1889.

Peugeot (Eugène). Taillanderie (maison les Fils de Peugeot frères). Grand prix, Paris 1889.

Pinard (Alphonse), maître de forges. Forges et fonderies de Sougland (Aisne). Président du syndicat général des fondeurs en fer de France et de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Thomas (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Serrurerie, ferronnerie (maison Barbot et Thomas). Juge au tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

Gabelle (André), constructeur-serrurier à Marseille.
Grodet (Emile). Appareils de bains, de chauffage et d'hydrothérapie, Président de la chambre syndicale de la chaudronnerie. Comités, Paris 1900.
Lelièvre (Alexandre). Capsules métalliques, œillets, acier poli. Comité d'admission, Paris 1900. Président de la chambre de commerce de Sens.
Wesbecher (Émile). Meubles en fer. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires.

Allemagne. — A nommer.
Autriche. — M. Retzinger, Directeur de l'Ecole industrielle à Steyr.
Espagne. — M. D. Enrique Disdier.
Etats-Unis. — M. Franklin H. Head, Président des usines chimiques.
Grande-Bretagne. — M. A. Fannett Walker.
Hongrie. — M. Aladar Edvi Illis, Professeur à l'école supérieure industrielle à Budapesth.
Russie. — M. Lebedkine, Ingénieur.
Suède. — M. Wahlberg (Abel), Ingénieur des Mines, Directeur du laboratoire pour l'étude pratique des propriétés des matériaux de construction (V.-P.).

Suppléants

Belgique. — M. Greiner Emile, Ingénieur à Mariémont.

GROUPE XII

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.

Classe 66

Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Alexandre (Arsène), critique d'art. Comités, Paris 1900. (R.).
Aubrun (Pierre), peinture et décoration. Juge au tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900.
Berger (Georges), député. Président de l'Union centrale des arts décoratifs. Commission supérieure. Président de groupe, Paris 1900. (P.).
Bertrand (Frédéric). Charpente. Comités, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900. Président du groupe syndical des industries du bâtiment de la ville de Paris et du département de la Seine.
Bourgaux (Louis). Menuiserie. Juge au tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900. (S.)
Caïn (Georges), artiste peintre. Conservateur du musée Carnavalet. Comités, Paris 1900.
Cézard (Léon), doreur (maison Cézard-Dutocq).
Dampt (Jean), sculpteur statuaire. Comité d'admission, Paris 1900.
Genuys (Charles), architecte du Gouvernement Sous-directeur de l'école nationale des arts décoratifs. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Gruot (Henri), ancien président de la chambre syndicale de la marbrerie de Paris. Comité d'admission, Paris 1900.
Jambon (Marcel), peintre décorateur. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Marrou (Ferdinand), ferronnerie. Expert du jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Poiret (Henri). Imagerie religieuse. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. von Thiersch, Architecte, Professeur à l'école supérieure technique de Munich.
Autriche. — M. A. Fix, à Vienne. (V.-P.).
Belgique. — M. Rosel, fabricant de meubles.
Etats-Unis. — M. A. G. Wilkinson, Chef du bureau des brevets.
Grande Bretagne. — M. Lewis F. Day.
Roumanie. — M. N. Coucou, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Commissaire spécial du Gouvernement Royal de Roumanie.
Suisse. — M. E. Yung, Architecte à Winterthur.

Suppléants

Allemagne. — M. Ziegler, directeur de la menuiserie artistique de H. Pallenberg, Cologne-sur-Rhin.
Monaco. — M. Schmit, architecte.

Classe 67

Vitraux.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Champigneulle (Charles). Vitraux. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Daumont-Tournel (Léon), peintre verrier. Comités, Paris 1900.
Delon (Marcel), peintre verrier. Comités, Paris 1900.
Magne (Lucien), architecte du Gouvernement. Professeur à l'école des beaux-arts. Président des comités, Paris 1900. (P.)
Merson (Luc-Olivier), membre de l'Institut. Artiste peintre. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Anglade (Jean-Baptiste), peintre verrier. Comité d'admission, Paris 1900.
Delalande (Émile), dessinateur de vitraux. Comités, Paris 1900.
Gaudin (Félix), peintre verrier. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. J. Brinckmann, professeur, Directeur du musée des arts et métiers, Hambourg.
États-Unis. — M. Roger Riordan, critique d'art « Art amateur ».
Russie. — M. Benois, Membre de l'Académie Impériale des Beaux-Arts. (V.-P.).

Classe 68

Papiers peints.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Evette (Armand), ingénieur des arts et manufactures. Papiers de fantaisie. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.).
Follot (Félix). Papiers veloutés. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Gillou (Émile). Papiers peints. Jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des fabricants de papiers peints. (P.).
Petitjean père (Joseph). Papiers peints. Comités, Paris 1900. Ancien membre du conseil municipal de Paris. Ancien adjoint au maire du 11e arrondissement. (R.).

Suppléants

MM.

Desfossé (Eugène). Papiers peints (société anonyme des anciens établissements Desfossé et Karth). Comité d'installation, Paris 1900.
Germanaz (Victor), dessinateur industriel.

JURÉ ÉTRANGER

Titulaire

Allemagne. — M. Graul, Directeur du musée d'art industriel à Leipsig. (V.-P.).

Classe 69

Meubles à bon marché et meubles de luxe

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires.

MM.

Beurdeley (Alfred). Ébénisterie d'art. Comités Paris, 1900.
Chevrie (Auguste), président de la Chambre syndicale de l'ameublement. Comités, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).
Damon (Alfred) Meubles et tapisseries (ancienne maison Krieger; Damon et Colin, successeurs). Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris, 1900.
Fournier (Charles), doreur sur bois. Comité d'admission, Paris 1900. Président de la Chambre syndicale des doreurs, miroitiers et ornemanistes.
Locquet (Henri), administrateur du garde-meuble national. Comités, Paris 1900.
Majorelle (Louis). Meubles. Comité d'admission. Paris 1900.
Pérol (Félix). Meubles. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Pol-Neveux, critique d'art. Sous-bibliothécaire à l'école nationale spéciale des beaux-arts. Comité d'admission, Paris 1900. (R.).
Roux (Paul), juge au tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900. (S.).
Sandier (Alexandre), architecte. Directeur des travaux d'art à la manufacture nationale de porcelaine et à l'école d'application de la céramique. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Moulin (Pierre-Félix), fabricant de meubles. Vice-Président du conseil des prud'hommes (bâtiment) (Seine).
Rémon (Georges), architecte. Décorateur. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. A. Poessenbacher, fabricant de meubles à Munich.
Autriche. — M. Ch. Thonet j., à Bistritz.
Etats-Unis. — M. Francis Kimbel, secrétaire honoraire de la chambre de commerce américaine à Paris.
Grande-Bretagne. M. George Donaldson (V.-P.)
Hongrie. — M. André de Thek, Industriel.
Italie. — M. Rabbi Laurent, commissaire-président de la chambre de commerce de Turin.
Japon. — M. Araki (Mayumi), exposant.
Pays-Bas. — M. le Jonkheer B. W F. Van Riemsdyk, Directeur général du musée de l'État.
Russie. — M. Th. Meltzer, Saint-Pétersbourg.

Suppléants

Espagne. — M. D. Firmin Toledo, fabricant.
Grande-Bretagne. — M. J. Spielmann.

Classe 70

Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement. Matériel, procédés, produits.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires.

MM.

Caïn (Henri), artiste peintre. Comités, Paris 1900.
Chanée (Léon). Tissus, velours et peluches d'ameublement. Comité d'installation, Paris 1900. (S.).
Chatel (Louis). Soieries pour ameublement (maison Chatel et V. Tassinari). Grand prix, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Chovo (Félix), directeur de la compagnie française de linoléum. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Cornille (Georges). Soieries et velours pour ameublement (maison Cornille frères). Comités, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.
Déforge (René). Broderie et passementerie pour ameublement. Comité d'admission, Paris 1900.
Guiffrey (Jules), membre de l'Institut. Administrateur de la manufacture nationale des Gobelins Comités, Paris 1900.
Leborgne (Ferdinand). Tapis et étoffes d'ameublement. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (R.).
Legrand (Charles). Tissus imprimés d'ameublement (maison Legrand frères). Hors concours. Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président de l'association générale des tissus et matières textiles. Membre de la commission permanente des valeurs de douane. (P.).
Simon (Henri). Etoffes pour ameublement. Médaille d'or 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléant

M. Clair (Maxime). Tissus brodés, meubles de fantaisie. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. le Dr Lessing, Professeur, conseiller intime, Directeur du musée royal des arts et métiers, à Berlin.
Bosnie-Herzégovine. — M. J. Badin.
Bulgarie. — M. Gabriel Salonson, rue Libera, Passy.
Grande-Bretagne. — M. C. Purdon Clarke, C. J. E.
Norvège. — M. J. Bogh, Directeur du musée de Bergen. (V.-P.).

PAYS-BAS. — M. J. Mutters J., architecte à La Haye.

PERSE. — M. M. Dikran G. Kélekian, négociant,

SERBIE. — M. Viterbo César, commissionnaire, 24, rue Richer.

SUÈDE. — M. Folcker (E.-G.), attaché au musée national de Suède.

TURQUIE. — M. W. Hector Passéga.

Suppléants

GRANDE-BRETAGNE. —

HONGRIE. — M. Edmond Farago, Professeur à l'École supérieure industrielle, à Budapest.

JAPON. — M. Guimet, Directeur du Musée Guimet.

RUSSIE. — M. Postchenko, artiste sculpteur.

Classe 71

Décoration mobile et ouvrages de tapissiers. Décoration extérieure de la rue.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Chausson (Louis), doreur. Secrétaire de la commission de la chambre consultative des associations ouvrières de production de France.

Jeanselme (Charles). Tapisserie, décoration. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (R.).

Jourdain (Frantz), architecte. Critique d'art. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Natanson (Alexandre), publiciste. Rapporteur de comités, Paris 1900.

Rémon (Pierre-Henri). Tapisserie, décoration (ancienne maison Poirier et Rémon). Comités, Paris 1900. (S.).

Tardif (Alfred), président de la chambre syndicale des doreurs ornemanistes. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléant.

M. Roche (Pierre), sculpteur. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Mathésius, conseiller attaché à l'ambassade d'Allemagne à Londres.

ESPAGNE. — M. D. Angel Gallego de Rivadulla (V. P.).

JAPON. — M. Nuva (Keisuké), exposant (S.).

MAROC. — M. Paul Belloir, tapissier-décorateur, 56, rue de la Victoire.

Classe 72

Céramique.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Altazin (Eugène), administrateur délégué de la société des produits céramiques et réfractaires de Boulogne-sur-Mer. Président du syndicat des céramistes et chaufourniers de France. Membre de la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer. Comité d'admission, Paris 1900.

Baudin (Eugène), ancien député. Céramique d'art.

Baumgart (Emile), administrateur de la manufacture nationale de porcelaine et de l'école d'application de la céramique. Comités, Paris 1900. (P.)

Bracquemond (Félix), peintre, graveur et céramiste. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Chédanne, architecte du Gouvernement.

Faure (Pierre-Paulin). Machines à fabriquer la porcelaine. Membre de la chambre de commerce de Limoges. Médaille d'or, Paris, 1878. Grand prix, Paris 1889.

M. Fouinat (Carles). céramique, briques et tuiles Comités, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900,

Guérin (William). Porcelaines. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la Chambre syndicale des porcelainiers de Limoges.

Hache (Alfred). Porcelaines. Comités, grand prix. Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (P.).

Loreau (Alfred), ingénieur des arts et manufactures. Ancien député. Conseiller général du Loiret. Boutons céramiques (maison Bapterosse). Grand prix, Paris 1889. Comité, Paris 1900. Régent de la Banque de France.

De Luynes (Victor), professeur au Conservatoire national des arts et métiers. Chef du service des laboratoires au ministère des finances. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900.

Maciet (Jules), président de la commission des musées de l'Union centrale des arts décoratifs.

Metz (Arthur). Céramique (maison Gilardoni frères et Cie). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de l'union céramique et chaufournière de France. Président du conseil des prud'hommes de la céramique et de la verrerie. (S.)

Migeon (Gaston), conservateur adjoint du département des objets d'art au musée du Louvre.

Vogt (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Directeur des travaux techniques à la manufacture nationale de porcelaine et de l'école d'application de la céramique. Comité d'admission, Paris 1900 (R.)

Suppléants.

MM.

Colas (Joseph), secrétaire général de l'Union céramique et chaufournière de France. Comités, Paris 1900.

Damour (Emilio), ingénieur civil des mines. Chef des travaux chimiques à l'école nationale supérieure des mines. Comité d'admission, Paris 1900.

Gardaire, céramiste peintre sur porcelaine.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Guillaume, conseiller de commerce, fabricant de produits céramiques, Bonn.

AUTRICHE. — M. O. Seifferheld, à Pirkenhammer.

CHINE. — M. Henri Gauchery, secrétaire du musée des arts décoratifs, 72, rue d'Assas.

DANEMARK. — M. le Professeur Pietro Krohn, Directeur du musée des arts décoratifs (V.-P.).

ÉTATS-UNIS. — M. Godman King, Vice-président.

GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.

HONGRIE. — M. Nicolas Isolnay, industriel.

ITALIE. — M. Torrigiani, marquis Philippe, Député.

JAPON. — M. Kawara (Tokuriu), céramiste.

PAYS-BAS. — M. Jurriann Kok, Directeur de la manufacture de faïences et de porcelaines Rozenburg, à La Haye.

PORTUGAL. — M. Antonio José Arroyo, Ingénieur de l'État, ancien inspecteur des Écoles industrielles du Nord, ancien député.

RUSSIE. — M. Botkine, de l'Académie des Beaux Arts.

SUÈDE. — M. le D[r] Ekstrand (Ak), Ingénieur, chimiste, chef du bureau des poids et mesures.

Suppléants

ALLEMAGNE. — A nommer.

BELGIQUE. — M. Nothomb, sous-directeur des établissements Boch frères.

ESPAGNE. — A nommer.

ETATS-UNIS. — M. W. S. Ward, expert.

GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.

JAPON. — M. Bing (Siegfried), négociant.

PAYS-BAS. — A nommer.

PERSE. — M. Eugène-Édouard Henry, Consul de Perse a Paris.

Classe 73

Cristaux et verreries.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Appert (Léon), ingénieur des arts et manufactures. Maître verrier, émaux, cristaux, verres et couleurs vitrifiables (maison Appert frères). Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président du syndicat des fabricants de cristaux et verreries de France. (P.).

Houtart (Eugène). Bouteilles, touries pour acides. Médaille d'or 1889. Comités, Paris 1900. (R.).

Landier (Alfred). Cristalleries de Sèvres et de Clichy réunies. Vice-président de la chambre syndicale des cristaux et verreries de France. Grand prix 1889.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut. Directeur du musée départemental d'antiquités et du musée céramique. Comités, Paris 1900.

Maës (Georges). Cristaux. Comités, jury, Paris 1878-1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Suppléants.

MM.

Couvreur fils (Jules). Verrerie, produits chimiques. Comité d'admission, Paris 1900.

Despret (Georges), directeur général de la compagnie des glaces de Jeumont. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Harant (Louis), président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie de Paris. Comités, Paris 1900. Membre de la commission permanente des valeurs de douane. (S.).

Hayez (Paul), ancien député. Vice-président du syndicat des fabricants de cristaux et verreries de France. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. le D[r] P. Jessen, Directeur de la bibliothèque du musée Royal des arts et Métiers, Berlin.

AUTRICHE. — M. Ign. Reich, à Brünn. (V.-P).

ITALIE. — M. le comte Trezza da Musella, président de la chambre de commerce italienne à Paris.

Suppléant

RUSSIE. — A nommer.

Classe 74

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

D'Anthonay (Léon), ingénieur des arts et manufactures. Appareils de chauffage spéciaux et ventilation mécanique. Rapporteur des comités, Paris 1900. Ancien juge au tribunal de commerce Expert près le tribunal civil. (R.).

Colin (Louis), administrateur-gérant du familistère de Guise. Chauffage. Médaille d'or, Paris 1889.

Garnier (Hubert), ingénieur des arts et manufactures. Appareils de canalisation d'eau, gaz, vapeur, électricité (maison Mathelin et Garnier). Comités, grand prix 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Paris.

Lévy (Auguste), ingénieur civil des mines, ingénieur chef du service des travaux mécaniques à la compagnie parisienne du gaz. Comité d'installation, Paris 1900. (S.).

Piet (Jules), ingénieur des arts et manufactures. Vice-président de la chambre syndicale des fabricants d'appareils et articles de chauffage et de tôlerie, buanderie, bains, chauffage des habitations. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (P.).

Suppléants.

MM.

Nicora (Eugène). Appareils de chauffage. Président de la chambre syndicale des fumistes. Comités, Paris 1900.

Pingault (Félix). Combustibles. Juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine. Comité d'admission, Paris 1900.

Pucey (Henri), secrétaire général de la société des ingénieurs et architectes sanitaires de France. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Thinus, Ingénieur à Bruxelles.

ÉTATS-UNIS. — M. Lazare Kahn, fabricant de poêles.

GRANDE-BRETAGNE. — M. R. Crittal.

SUÈDE. — M. Gibson (James), industriel, directeur des Usines de Jouscred. (V.-P.).

Classe 75

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bengel (Joaquin), ingénieur des arts et manufactures. Appareils pour le gaz et l'électricité (maison Bengel jeune et Mégret). Médaille d'or. Paris 1889 Comités, Paris 1900. (P.).

Besnard (Frédéric). Appareils d'éclairage et de chauffage au gaz acétylène (maison Besnard père, fils et gendres). Comités, médaille d'or, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président honoraire de la chambre syndicale de fabricants français de lampes, lanternes, ferblanterie et industries qui s'y rattachent.

Chancel (Adrien), architecte du Gouvernement. Comité d'admission, Paris 1900.

Luchaire (Henri), ingénieur des arts et manufactures. Secrétaire de la chambre syndicale des fabricants de lampes. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (R.).

Marx (Alfred), directeur de la compagnie d'éclairage Denayrouze. (S.).

Suppléants

MM.

Deroy fils aîné (Henri). Alambics et matériel de distillation. Médaille d'or, Paris 1889. Comités d'installation, Paris 1900.

Lebon (Alfred), ingénieur des arts et manufactures, cogérant de la compagnie centrale du gaz (Eugène Lebon et Cᵉ). Vice-président de la société technique de l'industrie du gaz. Rapporteur des comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Spinnel, ingénieur, directeur de a fabrique de bougies à Curghen.

SUISSE. — M. Ed. des Gouttes, ingénieur, ancien directeur du gaz à Genève.

Suppléant

ÉTATS-UNIS. — M. W. F. Wolfe, expert.

GROUPE XIII

Fils, tissus, vêtements.

Classe 76

Matériels et procédés de la filature et de la corderie

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Duboul (Alfred). Corderie textile (maison Benet, Duboul et Cᵉ). Ancien juge au tribunal de commerce de Marseille. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Fougeirol (Edouard), sénateur. Filature, mouillage et tissage de soie. Membre du conseil supérieur du commerce. Président comités, Paris 1900. (P.).

Imbs (Joseph), ingénieur des arts et manufactures. Professeur de filature et de tissage au Conservatoire national des arts et métiers. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. (R.).

Martelin (Athanase), conseiller général de l'Ain. Filature de schappe. Comité d'admission, Paris 1900. Ancien juge au tribunal de commerce de Lyon.

Simon (Edouard), membre du conseil et censeur de la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Secrétaire général de l'association des industriels de France contre les accidents du travail. Jury, Paris 1867. Comités, jury, Paris 1878. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.).

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. C. Delius, Conseiller de Commerce, fabricant de tissus, Aix-la-Chapelle.

GRANDE-BRETAGNE. — M. H. Brooke.

SUISSE. — M. le Professeur Rod. Escher, à Zurich. (V.-P.).

Classe 77

Matériel et procédés de la fabrication des tissus.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Buxtorf (Emmanuel). Métiers à bonneterie, Jury. Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du conseil d'administration de l'école française de bonneterie. Membre de la chambre de commerce de Troyes.

Danzer (Henri), ancien directeur de l'école de filature et tissage de Mulhouse. Comités, expert du jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. (R.).

Denis (Gustave), sénateur. Ingénieur des arts et manufactures. Filature de coton. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Diederichs (Théophile). Métiers à tisser. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Louis-Guérin (Charles). Tissus, draperie. Comités, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Suppléants.

MM.

Lange (Frédéric). Matériel pour la bonneterie (anciens établissements Couturat et Cᵉ). Présidens de la chambre syndicale des fabricants de bonneterie et des industries s'y rattachant. Médaillet d'or, Paris 1867-1878-1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Levent (Charles), vice-président du syndicat des tissus et nouveautés de France. Ancien vice-président de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie. Fabriques à Origny (Aisne) et à Maurois (Nord).

Stichter (Georges), ingénieur des arts et manufactures. Matériel de tissage. Comités, Paris 1900.

Waddington (Charles). Tissus de coton écru et de fantaisie (maison Waddington fils et Compagnie). Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.).

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

GRANDE-BRETAGNE. — M. le Professeur Beaumont. (V.-P.)

JAPON. — M. Otsuki (Riuji), Délégué de la Ville de Kioto.

SUISSE. — M. le colonel Gugelmann, Langenthal.

Suppléants

ALLEMAGNE. — M. Von Dieffenbach, Conseiller superieur, Ingénieur, Stuttgard.

AUTRICHE. — Théodore de Liebig.

GRANDE-BRETAGNE. — A nommer.

Classe 78

Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Dehaître (Fernand). Matériel de blanchiment, teinture, impression et apprêts de tous textiles et tissus. Vice-président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Guilaumet (Léon), président de la chambre syndicale de la teinturerie et des apprêts des tissus. Comités, grand prix, Paris 1889. Président comité. Paris 1900.

Jolly (Amédée), président de la chambre syndicale de la teinturerie et des industries qui s'y rattachent. Vice-président du syndicat général du commerce et de l'industrie. Adjoint au maire du 1ᵉʳ arrondissement. Comités, Paris 1900. (S.),

Lederlin (Armand), ingénieur des arts et manufactures. Conseiller général des Vosges. Administrateur-directeur de la blanchisserie et teinturerie de Thaon. Membre de la chambre de commerce des Vosges. Grand prix, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900. (P.).

Motte (Albert). Teintures et apprêts sur tissus de tous genres (maison Motte et Meillassoux frères). Médaille d'or, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de l'union des teinturiers et apprêteurs du Nord.

Prud'homme (Maurice), chimiste. Comité d'admission, Paris 1900. (R.)

Suppléants

MM.

Boeringer (Eugène), ingénieur des arts et manufactures. Impressions sur tissus. Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du Syndicat des impressions sur tissus.

Gillet (Joseph). Teinture, impression et apprêts (maison Gillet et fils). Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la chambre de Commerce de Lyon.

Cogne, industriel, président du tribunal de commerce de St-Quentin, précédemment nommé à la classe 84.

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Melen Joseph, Administrateur délégué de la societé de Loth à Verviers. (V.P.)

GRANDE-BRETAGNE. — M. le Professeur Hummel.

JAPON. — M. Inabata (Katsutaro), Chimiste.

Classe 79

Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Cohendet (Alexandre). Machines-outils, mécanique de précision. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Hautin (Victor.) Machines à coudre (ancienne maison Hurtu, Hautin et Diligeon). Médaille d'or, Paris 1878. Comité. Hors concours, Paris 1889. Président comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des fabricants français de machines à coudre. (P.).

Ricbourg (Albert), président de la chambre syndicale des marchands de machines à coudre. Adjoint au maire du 4ᵉ arrondissement. Comité. Paris 1900.

Stasse (Edmond), administrateur de la Belle-Jardinière. Hors concours, Paris 1889. (R.).

Suppléants

MM.

Clément (Albert). Machines spéciales pour découper les étoffes, les boutons et les fleurs. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Stockman (Oscar). Bustes et mannequins. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Fr. Gebauer, fabricant de machines textiles, Charlottenburg.

ÉTATS-UNIS. — M. Jay F. Bancroft, chef de bureau de brevets.

Classe 80

Fils et tissus de coton.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Debiève, manufacturier à Valenciennes. Tissus de coton.

Déchelette (Henri). Cotonnades (maison Déchelette, Remi et fils). Président de la chambre syndicale de l'union de l'industrie cotonnière de Roanne, Thizy et de la région. Rapporteur comités. Paris 1900. (R.).

Erhard (Gaston), président du conseil général du Haut-Rhin. Tissage de coton (maison Victor Erhard et Compagnie). Comité d'admission, Paris 1900.

Hagimont (Frédéric). Tissage, teinture, apprêts, velours de coton. Comité d'installation, Paris 1900.

Lemaître (Georges). Filature et tissage de coton (maison Albert Manchon. Lemaître et Compagnie. Président de la Chambre de commerce et de la société des cités ouvrières de Bolbec. Médaille d'or. Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Le Roy (Adrien), négociant en tissus, membre de la Chambre de commerce de Dijon.

Motte (Georges). Filature de coton (maison Motte-Bossu fils). Secrétaire de la chambre de commerce de Roubaix. Vice-président du comité cotonnier du Nord. Comité, Paris 1900. (S.).

Ponnier (Alfred). Filature et tissage de coton. blanchiment et apprêt (maison Vincent Ponnier et Compagnie). Comités, médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Président de groupe Paris 1900. (P.).

Waddington (Arthur), manufacturier à Saint-Remy-sur-Havre (Eure-et-Loir). Fils et tissus de coton.

Suppléants.

M. Cartier (Jean). Fils de coton à coudre (maison les Fils de Cartier-Bresson). Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

JURES ETRANGERS

Titulaires

AUTRICHE. — M. Emile de Kubinzky, à Vienne. (V.-P.).

BELGIQUE. — M. Van Acker Paul, Industriel à Gand.

ESPAGNE. — M. Vicente Eduardo Blat.

ÉTATS-UNIS. — M. William Harper.

GRANDE-BRETAGNE. — M. Gustave Behrens.

ITALIE. — M. D. Angeli Ernest, comm. sénateur, industriel en tissus de coton.

MEXIQUE. — M. Eduardo e Zarate, licencié en droit, Procureur de la cour militaire de justice de Mexico.

PORTUGAL. — M. le conseiller José Joaquim da Silva Amado, Industriel, Député, Professeur à l'école de médecine de Lisbonne.

RUSSIE. — M. Iassuninsky, Directeur de la Compagnie du même nom ; M. Schaposchnikoff, Ingenieur.

Suppléants

ALLEMAGNE. — M. Frowein, fabricant de tissus de coton à Elberfeld.

GRANDE-BRETAGNE. — M. W. J. G. Howe.

RUSSIE. — M. Baranoff, Directeur de la Compagnie des Manufactures.

Classe 81

Fils et tissus de lin, de chanvre. — Produits de la corderie

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Agache (Edouard), administrateur géné[illegible]

ture de lin et tissage de toiles, linge ouvré et damassé. Grands prix, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900. Membre du conseil supérieur du commerce. Président de la société industrielle du nord de la France. Membre de la Chambre de commerce de Lille.

Bessonneau (Julien). Cordages. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Faucheur (Edmond). Fils de lin (maison Faucheur frères). Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Président honoraire du comité linier du nord de la France. Président de la chambre de commerce de Lille. (R.).

Kelsch (Maximilien), député. Conseiller général des Vosges. Toiles damassées (maison Kerch et Bonnet). Comités, Paris 1900.

Laniel (Henri), député. Toiles écrues et blanchies (maison Laniel père et fils). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Saint (Charles), député. Toiles, sacs, bâches, fils, ficelles, cordages, tissus d'ameublement (maison Saint frères). Hors concours, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Suppléants.

MM.

Deneux (Anschaire), conseiller général de la Somme, Linge de table. Deneux frères. Médaille d'or. Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.).

Turpault (Alexandre). Mouchoirs, toiles, serviettes, Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Autriche. — M. Rob. Siegl jun., à Malir Schönberg. (V.-P.).

Belgique. — M. De Kien Lionard.

Equateur. — M. Ernest Gil de Cozar, Industriel, 43, rue de Trévise.

Grande-Bretagne. — Robert Thompson.

Hongrie. — M. Isidor Mauthner, Directeur général de la Fabrique d'industries textiles de Rozschegy.

Russie. — M. Kopossoff.

Suppléants

Espagne. — M. Fernando Fabra.

Grande-Bretagne. — M. H. Webster.

Italie. — A nommer.

Japon. — M. de Mussy (Odon).

Russie. — A nommer.

Classe 82

Fils et tissus de laine.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM

Allard (Léon), peignage mécanique de laines, compagnie générale des industries textiles. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Balsan (Charles), ingénieur des arts et manufactures, député. Tissus de laine cardée. Hors concours, Paris 1867-1878-1889. Président des comités. Paris 1900. Régent de la Banque de France. (P.).

Jourdain (Eugène). Draps et coutils (maison Defontaines fils) Président de la chambre de commerce de Tourcoing. Médaille d'or, Paris 1878. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Lagache (Julien). Draperies, gilets, doublures. Médaille d'or, Paris 1878. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre de commerce de Roubaix.

Marteau (Charles), ingénieur des arts et manufactures. Membre de la chambre de commerce et président de la société industrielle de Reims. Membre de la commission permanente des valeurs de douane. Comités, Paris 1900. (R)

Masse (Paul), filateur de laine. Membre de la chambre de commerce d'Amiens. Médaille d'argent 1867. Comités 1889. Médaille d'or, Paris 1889.

Nivert (Emilien), Draperies (Maison Nivert et Boulet), Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Présidentde la Société industrielle d'Elbeuf.

Seydoux (Ernest). Flanelle, nouveauté, laine et soie, tissus laine pour robes, confections et draperies. Grand prix, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. (S.).

Suppléants

MM.

mélangés (maison Bonnier et fils). Président du tribunal de commerce. Ancien président de la chambre syndicale de l'industrie drapière de Vienne. Comités, Paris 1900.

Buirette (Eugène). Fils et couverture de laine peignée. Médaille d'argent, 1878-1889.

Hubinet (Louis). Filature et retordage de laines peignées. Comité d'admission, Paris 1900.

Poullot (Jules). Filature et tissage de laine (maison Poullot et fils). Médaille d'or, Paris 1889. Comités d'admission, Paris 1900. President de la chambre de commerce de Reims.

Robert (Auguste), draps. Médaille d'or, Paris 1878, Jury, Paris 1889 Comités, Paris 1900. Vice-président de la chambre de commerce de Sedan.

Reymond (Etienne), manufacturier. Président du tribunal de commerce de Vienne (Isère).

Stockler (J.), manufacturier. Membre de la chambre de commerce de Sedan.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Autriche. — M. Ch. Mühlinghaus, à Brünn.

Espagne. — M. Pierre Rigalt, négociant.

Grande-Bretagne. — M. F. Craig Brown.

Portugal. — M. Henrique Pereira Faveira, président de l'association industrielle de Lisbonne, membre de la commission exécutive à Paris.

Roumanie. — M. Mirea.

Russie. — M. Verkhovtzov. (V.-P.).

Suppléants

Bulgarie. — M. Louis Jacquin.

Etats-Unis. — Mme Henrietta O. Oldberg, Membre du Jury de l'Exposition de Chicago.

Grande-Bretagne. — M. B. Ingle.

Classe 83

Soies et tissus de soie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Baumlin (F.). Soieries (maison Poeckes, Baumlin et Cie).

Boucharat (Augustin). Soieries (maison Boucharlat frères et Pellet). Ancien président de l'association de la soierie lyonnaise. Comités, Paris 1900.

Boudon (Louis), filateur de soie grège (maison Louis Boudon et Cie.

Brossy (Clément). Rubans. Ancien président de l'union des chambres syndicales stéphanoises et de la chambre syndicale des tissus et matières textiles. Comité d'admission, Paris 1900. Membre de la Chambre de commerce de Saint-Etienne. (S)

Chabrières (Auguste). Soies. Président de l'association syndicale des marchands de soie et de l'union des chambres syndicales lyonnaises. Président des comités, Paris 1900. (P)

Chancel (Louis), Moulinage. Président du syndicat général français du moulinage de la soie. Comité d'installation. Paris 1900.

Gauthier (Antoine), Rubans et velours de soie. Médaille d'or 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Vice-président de la chambre de commerce de Saint-Etienne.

Giraud (Gaston), Filature et moulinage.

Guérin (Ferdinand), ancien président du syndicat des marchands de soie et de l'union des chambres syndicales. Comités, Paris 1900. Secrétaire membre de la chambre de commerce de Lyon.

Hesse (Edouard). Soies brutes. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

Laguionie (Gustave). Cravates (ancienne maison Marcilhacy, Arbelot et Cie ; Laguionie et Anfrie successeurs). Président de la chambre syndicale du commerce et de l'industrie des soieries. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Pila (Ulysse), négociant en soies, importation et exportation. Membre de la chambre de commerce de Lyon et du conseil supérieur des colonies. Comité d'admission, Paris 1900.

Piotet (Jean-Martinon). Soieries pour ameublement (maison Piotet et Roque). Médaille d'or, Paris 1878. Grand prix 1889. Comité d'admission, Paris 1900. (R)

Rémond (Joseph). Soieries (maison Morand, Rémond et Cie). Membre de la chambre syndicale de l'industrie et du commerce parisien des soieries.

Tresca (Pierre). Soieries noires et de couleur (mai-

1878-1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale de l'association de la soierie lyonnaise.

Wies (Joseph). Soieries (maison Wies, Valet et Lacroix). Président de la chambre syndicale de l'association de la fabrique lyonnaise. Comités d'installation, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Carrière fils (Emile). Filature et moulinage.

Franck (Alexandre). Soie et schappe (société anonyme de filature de schappe de Lyon).

Paven (Edouard). Soies. Membre de la chambre de commerce de Lyon.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires.

Allemagne. — M. H. Schultz, fabricant de velours, Crefeld.

Autriche. — M. Ed. Friedmann, à Vienne,

Chine. — M. Louis Sculford, membre de la maison Lyonnaise en Chine, 26, rue Brunel.

Espagne. — M. Pascal Borell.

États-Unis. — M. Franklin Allen.

Grece. — M. C. Chryssaphilde, 91, boulevard Haussmann.

Italie. — M. Colombo Ciro; M. Allasia Eug. Philibert.

Japon. — M. Saïto (oukér), représentant des exposants.

Russie. — M. Ganetchine.

Suisse. — MM. Rob Schwazenbach, fabricant à Thalveil; Emile Streuli Hüni, fabricant à Zurich.

Suppléants.

Allemagne. — A nommer.

Grande-Bretagne. — M. F. H. Thirkell.

Russie. — M. Nedykhlaeff.

Classe 84

Dentelles, broderie, passementerie.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Ancelot (Alfred). Dentelles, tulle, crêpe et broderies. Médaille d'or, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Ancien président de l'association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles. Membre de la chambre de commerce de Paris et de la commission permanente des valeurs en douane. (P.).

Bellan (Léopold). Tulle perlé, broderies. Syndic du conseil municipal de Paris. Commission supérieure, comités, Paris 1900.

Goulette (Eugène), président de la chambre syndicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans de Paris. Comités, Paris 1900.

Hénon (Henri). Dentelles mécaniques. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des fabricants de tulles et dentelles. Trésorier de la chambre de commerce de Calais. Membre dela commission permanente des valeurs en douane. (R.).

Isaac (Auguste). Tulles et dentelles. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre de commerce de Lyon.

M. Noirot-Blais (Henri). Dorures, passementeries or et argent, soieries et broderies pour ornements d'église. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (S.)

Sébastien (Gustave), guipures. Membre du tribunal de commerce de Saint-Quentin. Comités, Paris 1900.

Suppléants

M. Schiller (René). Passementerie et broderie (ancienne maison Dalsace). Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. G.-A. Jahn, fabricant de dentelles, Plauen.

Belgique. — M. Martin Georges, fabricant de dentelles à Bruxelles.

Espagne. — M. Jaime de Nos, commissionnaire-expéditeur (V.-P.).

Italie. — M. Pastore Joseph, industriel.

JAPON. — M. Shioda (Makoto), conseiller de l'Union des exposants.

MEXIQUE. — M. Silvano Coblentz, industriel.

RUSSIE. — M. Jacountchikoff.

SUISSE. — M. Léopold Iklé, à Saint-Gall.

Suppléants

DANEMARK. — Madame Kolvig.

EQUATEUR. — M. Manuel Alvarado, négociant, 13, rue d'Hauteville.

GRANDE-BRETAGNE. — M. H.-M. Brigstocke.

MAROC. — M. M. A. Caillet, manufacture de lingerie et broderie, 25 et 27, rue des Jeûneurs.

PAYS-BAS. — M. le Conseiller Charles Van de Poll.

SUISSE. — M. Ch. Wetter-Ruesch, de la maison Alder et Rappalt, fabricant de broderie, à Saint-Gall.

SIAM. — M. Robert Ramlot, Consul de Siam à Gand.

Classe 85

Industrie de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bessand (Charles), directeur des magasins de la Belle-Jardinière. Comités, jury, Paris 1878. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

M. Ducher (Hippolyte), tailleur militaire (maison Gerbaud-Ducher). Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Perdoux (Léon). Confections pour dames (maison Perdoux, Bourdereau, Véron et Cie). Médaille d'or, Paris 1878. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants.

Storch (Léon). Vêtements confectionnés pour femmes. Comités, Paris 1900. (R.).

Worth (Gaston), ancien président de la chambre syndicale de la confection et de la couture. Membre de la commission permanente des valeurs de douane. Comités. Paris 1889. Président des comités. Paris 1900. (P.).

Suppléants

MM.

Dury (Adolphe). Confections pour enfants (maison A. Dury et fils). Président de la chambre syndicale des confectionneurs pour hommes et enfants. Comités, Paris 1900.

M. Kahn (Paul). Vêtements en gros. Comités Paris 1900

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

GRANDE-BRETAGNE. — M. G. Fleetwood Wilson, C. B.

HONGRIE. — M. Alexandre Rezto, Professeur de l'École polytechnique de Budapest.

RUSSIE. — M. Grunwaldt Paul. (V.-P.).

Suppléant.

ÉTATS UNIS. — M. J. S. Griffin.

Classe 86

Industries diverses du vêtement.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bondat (Auguste). Ganterie (maison Bondat frères et Cie). Président honoraire de la chambre syndicale de la ganterie de Grenoble. Membre de la chambre de commerce de Grenoble. Comité d'admission. Paris 1900.

Charles Jeune (Jean), président de la chambre syndicale de la fantaisie pour modes. Comité, d'admission, Paris 1900.

Cornevot (Alfred), président de la chambre syndicale de la chaussure en gros. Comités, Paris 1900.

Donckele (Georges). Cravates, (maison Donckele-Doll et Ce, successeurs de Klotz jeune). Médaille d'or, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Falcimaigne (Charles), président de l'ancienne chambre syndicale des fabricants de parapluies. Comités, jury Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Hayem (Julien), président de la chambre syndicale de la chemiserie en gros. Comités jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900. (R.).

Hugot (Victor), ancien fabricant d'éventails. Comités, jury, Paris 1889. Membre de la chambre de commerce de Paris. Comités, Paris 1900.

Laloue (Adrien), président de la chambre syndicale des fleurs et plumes. Comités, Paris 1900.

Leprince (Désiré), vice-président de la chambre syndicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans, précédemment nommé à la classe 84.

Mortier (Auguste), ancien fabricant de bonneterie. Comités, jury, Paris 1889. Ancien président du tribunal de commerce. Secrétaire de la chambre de commerce de Troyes. Membre de la commission permanente des valeurs en douane. Comités, Paris 1900. (S.).

Muzet (Alexis), député. Président du syndicat général du commerce et de l'industrie. Ancien président de la chambre syndicale des cheveux. Comités, jury, 1878-1889. Commission supérieure. Président des comités, Paris 1900. (P.).

Tirard (Clément), chapeaux de feutre. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, Paris, grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Ancien président de la chambre syndicale de la chapellerie.

Suppléants

MM.

Chabanne (Camille), président d'honneur du syndicat général de la fédération des coiffeurs de France. Comité d'admission, Paris 1900.

Coïon (René). Chaussures (maison R. Coïon et G. Desmarest). Médaille d'or, Paris 1889. Président du syndicat général de l'industrie de la chaussure de France. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Corbière (Ernest), lingerie et confections pour femmes et enfants (maison Lepetit Charollet). Comités, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Cornevot (Alfred), président de la chambre syndicale de la chaussure en gros. Comités, Paris 1900.

Duvelleroy (Georges), président de la chambre syndicale des éventaillistes de Paris. Comités, Paris 1900.

Haas fils (Albert), secrétaire général du comité supérieur de la chapellerie française. Hors concours, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.

Lafon (Jules), ganterie (maison Prévot et Lafon), président de la chambre syndicale de la ganterie de Paris. Comités, Paris 1900.

Laloue (Adrien), président de la chambre syndicale des fleurs et plumes. Comités, Paris 1900.

Lévy Adolphe). Corsets (maison Baehr et Cie). Ancien vice-président de la chambre syndicale des corsets. Comités, Paris 1900.

Liaud (Jean-Lucien). Manufacture de chapeaux de paille et de feutre. Comité d'admission, Paris 1900.

Mouilbau (Jules), caoutchouc et tisssus élastiques (maison Mouilbau et Cherreau). Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

AUTRICHE. — M. E. Ebenstein, à Vienne.

EQUATEUR. — M. Antonio Seminario, 144, avenue des Champs-Elysées.

ESPAGNE. — M. Rafael Puig y Valls, Directeur de la section de l'industrie espagnole.

ÉTATS-UNIS. — M. H.-A. Flurschein, représentant à Paris de Stern freres de New-York.

Suppléants

GRANDE-BRETAGNE. — M. J. L. Pollock.

HONGRIE. — M. de Lamare.

PORTUGAL. — M. Antonio Silva Cunha.

MAROC. — M. Famchon (René), 11, rue Barbette, président de la Chambre syndicale de chapellerie.

RUSSIE. — A nommer.

GROUPE XIV

Industrie chimique.

Classe 87

Arts chimiques et pharmacie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Adrian (Louis). Produits chimiques et pharmaceutiques. Comités, médaille d'or, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Ancien président de la chambre syndicale des produits chimiques.

Astier, député. Comité d'admission, Paris 1900.

Baron fils (Emile), président du syndicat des fabricants de savon de Marseille. Comité. Paris 1900.

Dubois (Louis). Savons. Administrateur délégué de la société anonyme de savonnerie marseillaise. Comités, Paris 1900.

Expert-Besançon (Charles), sénateur. Céruse et minium. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président du comité central des chambres syndicales. Ancien président de la chambre syndicale des produits chimiques. Maire du 13e arrondissement.

Haller (Albin), correspondant de l'Institut et de l'académie de médecine. Professeur à la faculte des sciences de Paris. Comité d'admission, Paris 1900.

Lauth (Charles), chimiste. Administrateur honoraire de la manufacture nationale de Sèvres. Directeur de l'école de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris. Comités, jury, Paris 1878-1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Lefebvre (Georges). Produits tinctoriaux (maison Lefebvre frères). Président de la chambre syndicale des produits chimiques. Comités, Paris 1900.

Lesieur (Georges). Raffinage du pétrole, huiles végétales et savons (maison Desmarais frères). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Paris.

Lorilleux (Charles). Encres d'imprimerie. Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Marquet de Vasselot, industriel en Indo-Chine. Membre de la commission permanente des valeurs de douane.

Riche (Alfred), membre de l'académie de médecine. Professeur à l'école supérieure de pharmacie. Directeur des essais à la Monnaie de Paris. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Suilliot (Hippolyte). Produits chimiques. Ancien vice-président de la Chambre de commerce de Paris. Comités, jury, Paris 1889; comités, Paris 1900.

Troost (Louis), membre de l'Institut. Professeur à la faculté des sciences de Paris. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Arnavon (Louis). Savons blancs. Grand prix, Paris 1889.

Asselin (Eugène), ingénieur des arts et manufactures. Produits chimiques.

Champigny (Armand), président honoraire de la chambre syndicale des pharmaciens de la Seine. Membre du bureau de la chambre syndicale des produits pharmaceutiques (maison L. Frère, A. Champigny et Cie, successeurs). Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'installation, Paris 1900.

Dufraisse (Gustave), ingénieur des arts et manufactures. Colles et gélatines (maison Roy et Cie). Comité d'admission, Paris 1900.

Freund-Deschamps (maison Deschamps frères).

Hartog (Georges). Vernis et couleurs.

Paupelin (Léonce), ingénieur des arts et manufactures. Couleurs (maison Hardy-Mileri et Cie). Grand prix, Paris, 1889. Comités, Paris, 1900.

JURES ETRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. le Docteur O.-N. Witt, conseiller intime, professeur des sciences chimiques à l'École supérieure technique de Charlottenburg, à Berlin.

AUTRICHE. — M. le docteur Gintl, Professeur à Prague.

BELGIQUE. — M. Koch (Julien).

ESPAGNE. — M. Don José Fiter, fabricant.

ÉTATS-UNIS. — M. Joseph Leidy, interne de l'hôpital, Philadelphie.

GRANDE-BRETAGNE. — M. le professeur Meldola.

HONGRIE. — M. Eug. de Wagner, Conseiller royal, fabricant de produits chimiques.

MEXIQUE. — M. Francisco Rio de la Loza, Chimiste-Professeur.

PAYS-BAS. — M. le docteur H. Yssel de Schepper.

PÉROU. — M. Joye Harth.

RUSSIE. — M. Mendeleeff.

Suppléants

ALLEMAGNE. — M. Brunck, Conseiller de Commerce, Directeur de la « Badische Anilin und Soda Fabrick », Ludwigshafen.

GRANDE-BRETAGNE. — Dr Hogg.
ITALIE. — M. Salimbeni, professeur.
SUÈDE. — M. Fris (Gosta), Industriel, fabricant de produits chimiques.

Classe 88

Fabrication du papier

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Choquet (Edouard), président honoraire du groupe syndical du papier. Membre de la chambre de commerce. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Codet (Pierre), conseiller général de la Haute-Vienne. Directeur de l'usine du moulin Pelgros. Comité d'admission, Paris 1900.
Debouchaud (Alexandre), président de la chambre de commerce d'Angolême.
Faillot(Auguste), président honoraire de la chambre syndicale des papiers en gros. Maire du 4e arrondissement. Rapporteur des comités, Paris 1900.
M. Blanchet (Augustin), ingénieur des arts et manufactures. Papiers photographique) papiers fins (maison Blanchet frères et Kléber). Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Laroche-Joubert (Edgard), député. Papiers. Comités. Grand prix, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.
Lhomme (Charles), ingénieur des arts et métiers. Installations de papeteries. Gérant du journal *la Papeterie*. Comités, Paris 1900.
De Montgolfier (Etienne). Papiers (maison Johannot et Cie). Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Pauilhac (Georges). Carnets de papiers à cigarettes. Médaille d'or, Paris 1878. Hors concours, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléant

M. Pallez (Auguste), ingénieur des arts et manufacfures. Machines à papiers (maison L'Huillier et Cie). Grand prix, Paris 1889.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Haas, Conseiller de Commerce, Directeur de la fabrique de cellulose, à Waldhof, Mannheim.
AUTRICHE. — M. J. de Kink, Vienne.
BELGIQUE. — M. De Vylder Edm.
ITALIE. — M. Bennetti, comm.
JAPON. — M. Ishikawa (Iwaho), chimiste.
NORVÈGE. — M. Bulow.
PAYS-BAS. — M. P. Schmidt Van Gelder.
RUSSIE. — M. Restzoff.
SUÈDE. — M. Folin V., industriel, fabricant de pâte de papier.

Suppléant

ÉTATS-UNIS. — A nommer.

Classe 89

Cuirs et peaux.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Goguenheim (Emile). Mégisserie et ganterie (maison Tréfousse-Goguenheim et Cie). Grand prix, Paris 1889. Comite d'admission, Paris 1900.
Mirabel-Chambaud (Marius). Veaux pour chaussures. Président de la chambre de commerce de Valence. Comités d'admission, Paris 1900.
Peltereau (Placide). Cuirs lissés pour semelles (maison veuve Placide Peltereau, le jeune frère). Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Secrétaire du syndicat général des cuirs et peaux de France et de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris.
Perrin (Antonin), président du syndicat de l'industrie des cuirs et peaux de Lyon, du Rhône et de la région. Comités, Paris 1900.
Petitpont (Gustave), vice-président du syndicat, général de l'industrie des cuirs et peaux de France et de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris. Jury, Paris 1878. Grand prix, Paris 1889. Comité, Paris 1900.
Poullain (Charles), président du syndicat général des cuirs et peaux de France. Président honoraire de la chambre syndicale des cuirs et peaux de Paris. Comités, jury, Paris 1889. Président des Comités, Paris 1900. Membre de la chambre de commerce de Paris.
Solanet (Gustave). Veaux cirés. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900. Secrétaire de la chambre consultative des arts et manufactures de Millau. Président du conseil des prud'hommes

Suppléants.

MM.

Combe (Alphonse). Peaux de chevreau (maison A. Combe père et fils et H. Oriol). Comités, grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des mégissiers et teinturiers de Paris.
Corbeau. Cuirs pour sellerie et carrosserie (maison Corbeau, Gruel et Fivet).
Fortier-Beaulieu (Edouard). Tannerie et corroirie. Conseiller général de la Loire. Comités, Paris 1900.
Jossier (Gabriel), ingénieur des arts et manufactures. Cuirs, vernis. Comités, Paris 1900.
Raymond (François). Mégisserie maison Dumas, Raymond et Cie). Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission. Paris 1900.
Villette-Gaté, conseiller général. Membre de la chambre de commerce d'Eure-et-Loir. Tanneries Gaté fils et gendre.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

AUTRICHE. — M. Fr. Suess jun., Vienne.
GRÈCE. — M. A. Stamatiades, 20, avenue Victor-Hugo.
PAYS-BAS. — M. J. B. Timmermans, W. Z. N.
ROUMANIE. — M. M. Floresco (Théodore), ancien capitaine de cavalerie.

Suppléants

BELGIQUE. — M. Bouvy A.
ÉTATS-UNIS. — A. Leyellet.
HONGRIE. — M. Étienne Popper.
ITALIE. — M. Serralunga.
MEXIQUE. — M. Alfredo Chabert.
RUSSIE. — M. Sokownine.

Classe 90

Parfumerie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Gallet (Edmond). Parfumerie (maison Roger et Gallet). Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Klotz (Victor). Parfumerie (maison Ed. Pinaud). Grand prix 1889. Comités, Paris 1900.
Piver (Lucien), vice-président de la chambre syndicale de la parfumerie française. Comités, grand prix, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Prot (Paul), président de la chambre syndicale de la parfumerie française. Comités, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Darrasse (André). Parfumerie (maison Coudray et Cie). Hors concours, Paris 1889. Comités, Paris 1900. Secrétaire de la chambre syndicale de la parfumerie française.
Ferrand (Antoine). Matières premières pour parfumerie (maison Hugues aîné). Juge au tribunal de commerce de Grasse. Vice-président du syndicat de la parfumerie des Alpes-Maritimes. Comité d'installation, Paris 1900.
Senezies (Jules). Dentifrices (maison A. Seguin). Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Joh. L. Leichner, Conseiller de Commerce, fabricant de parfumerie, Berlin.
BULGARIE. — M. le docteur J. Yancouloff.
RUSSIE. — M. Roussanoff.

Suppléants

ÉTATS-UNIS. — M. Georges R. Lorenz, fabricant de parfums.
GRANDE-BRETAGNE. — M. Laurier.

Classe 91

Manufacture de tabacs et d'allumettes chimiques.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bardot (Louis), administrateur à la direction générale des manufactures de l'État au ministère des finances. Comités, Paris 1900.
Brunet (Jules), administrateur à la direction générale des manufactures de l'État au ministère des finances. Jury, Paris 1889. Comité, Paris 1900.
Laurent (François), ingénieur en chef. Inspecteur des manufactures de l'État. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Melia (Michel), manufacture de tabacs à Alger.
Sevène (Henri), ingénieur en chef. Inspecteur des manufactures de l'État.

JURÉS ETRANGERS

Titulaires

BULGARIE. — M. Zaphiroff, 46, rue de Ponthieu
ÉTATS-UNIS. — M. F. de P. Alvarez.
GRÈCE. — M. Marino Clado, 14, rue Cernuschi.
MEXIQUE. — M. Manuel Florès, journaliste. professeur.
SERBIE. — M. Tedeschi, commissaire adjoint.
SUÈDE. — M. Lagetman (Alex.), ingénieur, inventeur.
TURQUIE. — M. Eugène Albéric Naville, ingénieur, 2, rue Pigalle.

Suppléants

ÉQUATEUR. — M. Paul l'Espagnol de la Trameyrie, 10 bis, rue Paul-Baudry.
ITALIE. — M. Giustiniani Hercule.

GROUPE XV

Industries diverses.

Classe 92

Papeterie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

Bardou-Job (Justin-Jean), manufacturier. Membre de la Chambre de commerce de Perpignan.
Blancan (Charles, enveloppes de lettres. Comités, médaille d'or Paris 1889. Comités, Paris 1900, en remplacement de M. Poure, dont la nomination est rapportée.
Lamy (Charles), ingénieur des arts et manufactures. Imprimerie typographique et lithographique. Comités, Paris 1900.
Poure (Georges). Plumes métalliques, porte-plumes, etc. (maison Blanzy, Poure et Ce). Grand prix 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Putois (Georges), président de la chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment. Médaille d'or, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.
Sirven (Joseph). Articles de bureau. Chromolithographie artistique. Médaille d'or, Paris 1878. Jury, Paris 1889, Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Baignol (Albert). Plumes métalliques et porte-plumes, crayons (maison Baignol et Farjon). Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Darras (Charles), papeterie, impressions (maison Fortin et Ce). Hors concours, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.
Landrin (Henri). Registres. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.
Wolff (Louis). Sacs en papiers et cartonnages (maison Maunoury, Wolff et Ce). Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ÉTATS-UNIS. — M. E. W. Dayton, fabricant de papiers.
GRANDE-BRETAGNE. — M. R. Digby Piggott C.B.

Suppléant

ALLEMAGNE. — A nommer.

Classe 93

Coutellerie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Cardeilhac (Ernest), coutelier. Médaille d'or, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale de la coutellerie
Marmuse (Gustave). Coutellerie-orfèvrerie. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Thuillier (Georges). Coutellerie, ciselerie (maison Thuillier-Lefrant). Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Thinet (Jules). Coutellerie. Comités, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Astier-Prodon (Pierre). Coutellerie de table. Médaille d'or, Paris 1878. Vice-président de la chambre de commerce de Thiers. Comité d'admission, Paris 1900.
Pagé (Camille). Coutellerie Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaire

SUEDE. — M. Jensen Ed., négociant en métaux.

Suppléant

ETATS-UNIS. — M. A. Vignos, fabricant de couteaux.

Classe 94

Orfèvrerie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Armand Calliat (Th.-Joseph). Orfèvrerie (maison Armand Calliat et fils). Grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Bouilhet (Henri), ingénieur des arts et manufactures. Orfèvrerie argentée. Gérant de la société Christofle et Ce. Hors concours, Paris 1867. Grand prix, Paris 1878-1889. Vice-président de l'Union centrale des arts décoratifs.

Brateau (Jules), sculpteur-ciseleur. Orfèvrerie étain Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Champier (Victor), critique d'art. Directeur de la *Revue des arts décoratifs*. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Coupri (Eugène), président du syndicat de l'Union artistique des sculpteurs-modeleurs. Comité d'installation, Paris 1900.

Debain (Alphonse), président du syndicat des fabricants orfèvres d'argent. Médaille d'or, Paris 1889. Comités d'installation, Paris 1900.

Thesmar (Fernand). Emaux, orfèvrerie. Comités, Paris 1900.

Têtard (Edmond). Orfèvrerie argent. Comités, médaille d'or, Paris 1889. Ancien vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie de Paris. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Waag, Directeur de l'école des arts et métiers. Pforzheim.

ETATS-UNIS. — M. A. J. Hoddenspyl. President du « New York Jewellers Board of Trade ».

GRANDE-BRETAGNE. — M. Alfred Phillips.

ITALIE. — M. Castellani Auguste, Comm.

JAPON. — M. Shugio (Hiromiti), Commissaire.

PAYS-BAS. — M. A. Pit.

SUÈDE. — M. Martin (F. R.), Critique d'art, collectionneur.

RUSSIE. — M. Botkine.

Suppléants

AUTRICHE. — M. Ch. Nashmann, à Vienne.

DANEMARK. — M. C. Michelsen, orfèvre et joaillier de la Cour.

JAPON. — A nommer.

SIAM. — M. L. Golay, de la maison Golay fils et Stahl, 2, rue de la Paix.

SUISSE. — M. Bosshardt, Fabricant d'orfèvrerie à Lucerne.

Classe 95

Joaillerie-bijouterie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Aucoc fils (Louis). Joaillerie. Comités, jury, Paris 1889. Président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie de Paris. Président des comités. Paris 1900.

Desprès (Félix). Bijouterie, joaillerie. Comités, médailles d'or, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.

Mascuraud (Alfred). Bijouterie imitation. Comités, jury, Paris 1889. Président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation. Comités, Paris 1900.

Murat (Georges). Bijouterie en doublé et petite orfèvrerie. Hors concours, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Ruteau (Louis). Perles imitation. Grand prix, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Sandoz (Gustave-Roger). Joaillerie, bijouterie. Hors concours, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Soufflot (Paul). Bijouterie, joaillerie. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Membre de la chambre de commerce de Paris. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

Coulon (Léon), joaillerie. Médaille d'or, Paris 1900.

Gauthier (Luc), lapidaire. Vice-président de la Chambre syndicale des négociants en diamants, pierres précieuses et lapidaires. Comité d'installation, Paris 1900.

Jacquet (Henri), président de la chambre syndicale des graveurs estampeurs. Comités, Paris 1900.

Langoulant (Alfred). Chaînes-bracelet (maison Gross, Langoulant et Ce). Médaille d'or. Paris 1889. Vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie de Paris. Comités, Paris 1900.

Rouzé (Gustave), bijouterie en doré. Vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie-imitation. Comité d'installation, Paris 1900.

De Thierry (Amédée). Bijouterie imitation. Médailles d'or, Paris 1878-1889. Vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie imitation. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Lueders, Conseiller intime supérieur, Berlin.

ETATS-UNIS. — M. Charles F. Greene, Directeur du « Spaulding Company ».

NORVÈGE. — M. G. Grosch.

RUSSIE. —

SUISSE. — M. Joseph Ferrero, graveur joaillier à Genève.

Suppléants

AUTRICHE. — M. J. Mahla, à Gublanz.

GRANDE-BRETAGNE. — M. George Ocks.

PERSE. — M. Hadji Bagaïr Ali Eftekharé Tudjar, Négociant.

RUSSIE. — M. Faberge, Ch.

Classe 96

Horlogerie (Matériel, procédés et produits).

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Antoine (Ernest). Horlogerie (maison Antoine frères). Comités, jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Boname (Louis), président de la chambre syndicale de l'horlogerie de Seloncourt. Comité d'admission, Paris 1900.

Garnier (Paul). Horlogerie électrique. Horloger mécanicien de la marine et des chemins de fer. Comités, médaille d'or, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Vice-président de la chambre syndicale de l'horlogerie. Rapporteur des comités Paris 1900.

Gondy (Claudius). Horlogerie. Ancien président du syndicat de la fabrique d'horlogerie. Comités, Paris 1900.

Maillet (Arthur), critique d'art. Directeur du *Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie*, et de l'*Art décoratif moderne*. Comité d'admission, Paris 1900.

Rodanet (Auguste), président fondateur de l'école d'horlogerie de Paris. Président de la chambre syndicale de l'horlogerie de Paris. Membre de la chambre de commerce de Paris et du conseil supérieur de l'enseignement technique. Comités, Paris 1878. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Ecalle (Auguste), horlogerie. Comités, Paris 1900.

Borrel (Georges), horlogerie électrique, horloges publiques. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

André (Sylvain), président de la chambre syndicale de l'horlogerie du vallon de Morteau. Membre de la chambre de commerce du Doubs. Comités, Paris 1900.

Drocourt (Alfred). Pendules de voyage. Comités, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Moynet (Alphonse). Outils et fournitures d'horlogerie. Vice-président de la chambre syndicale de l'horlogerie de Paris. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

M. Pécher, Fabricant d'horloges, à Karlsruhe.

ETATS-UNIS. — M. Alfred G. Stein, Négociant de montres de luxe.

GRANDE-BRETAGNE. — M. S. Tripplin.

SUISSE. — MM. M. David Perret, fabricant d'horlogerie à Neufchâtel; Conty de la Maison Paek Philippe et Cie, à Genève.

Suppléant

ALLEMAGNE. — M. Lange, fabricant d'horloges et de montres, Glashuette (Saxe).

Classe 97

Bronze, fonte et ferronnerie d'art. — Zinc d'art. Métaux repoussés.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Blot (Eugène). Bronzes et fontes d'art. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Gagneau (Georges), président de la chambre syndicale des fabricants de bronzes, industrie de la fonte de fer, de zinc, de l'argent et des arts plastiques. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président de groupe, Paris 1900.

Joffrin (Ferdinand), président de la chambre syndicale du bronze imitation. Comités, Paris 1900.

Marioton (Claudius), sculpteur-ciseleur. Comité d'admission, Paris 1900.

Piat (Frédéric-Eugène), sculpteur décorateur. Jury, Paris 1878-1889. Grand prix de collaborateur. Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Thiébaut (Victor), fondeur-éditeur. Bronzes d'art (maison Thiébaut frères). Comités, grand prix. Paris 1889. Membre, ancien secrétaire de la chambre de commerce de Paris. Comités, Paris 1900.

Vian (Henri). Bronzes. Médaille d'or, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Guimet (Emile), produits chimiques. Médailles d'or, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Bergne (Adolphe). Ferronnerie d'art. Comité d'installation, Paris 1900.

Soleau (Eugène). Appareils d'éclairage. Vice-président de la chambre syndicale des fabricants de bronze et des industries qui s'y rattachent. Comités, Paris 1900.

Susse (Albert), fondeur-éditeur. Bronzes d'art (maison Susse frères). Comités, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ALLEMAGNE. — M. Fritz von Miller, Professeur à l'école des arts et métiers, Munich.

BOSNIE-HERZEGOVINE. — M. Henri Kautsch.

HONGRIE. — M. le Comte Bela de S. Zécheny, Conseiller intime actuel, Membre de la Chambre des Pairs.

ITALIE. — M. Del Nero Ange, Chevalier.

JAPON. — M. Saïto (Kashiro), Commissaire adjoint.

Suppléants

ALLEMAGNE. — A nommer.

ETATS-UNIS. — M. Paul W. Bartlett, sculpteur.

RUSSIE. — A nommer.

JAPON. — A nommer.

Classe 98

Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie (matériel, procédés et produits).

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Amson (Georges). Articles de Paris, maroquinerie (maison Amson frères). Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale de la maroquinerie, gainerie et articles de voyage.

Dupont (Emile). Brosserie, tabletterie (maison A.-Dupont et Ce). Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Maréchal (Auguste). Pipes en bruyère et en écume de mer (maison Maréchal, Ruchon et Ce), Médaille d'or, Paris 1878-1889. Comité d'admission. Paris 1900.

Maurey-Deschamps (Félix). Brosserie fine et tabletterie. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Pitet aîné (Charles), brosses et pinceaux. Comités, jury, Paris 1889; comités, Paris 1900.

Quentin (Aimé-Louis), pipes et articles de fumeurs. Président de la chambre syndicale de la tabletterie et de l'éventail. Comités, Paris 1900.

Schloss (Adolphe). Commission, exportation d'articles de Paris. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Bez (Léo). Peignes. Comité d'admission, Paris 1900.

Houlet (Eugène). Tabletterie, articles de Paris Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

BELGIQUE. — M. Van Oye Albert, industriel à Bruxelles.

JAPON. — M. Nishiwo (Kisaburo), représentant des Exposants.

SUISSE. — M. E. de Steiger, Conseiller d'État, Député au Conseil national à Berne.

TURQUIE. — M. Lebourgeois (Robert), 49, rue de Clichy.

RUSSIE. — M. le comte Bobrinsky, President des comités des industries rurales.

Suppléant

JAPON. — M. Gillot (Charles), graveur.

Classe 99

Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha. Objets de voyage et de campement.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bertin (Léon), président de la chambre syndicale de la maroquinerie, gainerie et articles de voyage. Comités, Paris 1900.

Chapel (Edmond), secrétaire de la chambre syndicale des caoutchoucs, gutta-percha et toiles cirées. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Guilloux (Edmond). Toiles, bâches, tentes, campements. Fournisseur des armées. Comités, jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Sriber (Alphonse), président de la chambre syndicale des caoutchoucs, gutta-percha, toiles cirées. Comités, jury, Paris 1878-1889. Président des comités, Paris 1900. Secrétaire général du comité central des chambres syndicales. Membre de la commission permanente des valeurs de douane

Suppléants

Falconnet (Henri). Ingénieur des arts et manufactures. Caoutchouc, gutta-percha (maison Falconnet, Pérodeaud et Cᵉ, ancienne maison Decourdemanche). Comités, Paris 1900.

M. Lamy-Torrillon (Gaspard). Caoutchouc manufacturé. Médaille d'or, Paris 1889. Comité d'installation, Paris 1900.

—

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

GRANDE-BRETAGNE. — Sir H. Bergne, K. C. M.G.

RUSSIE. — M. Hardin, professeur.

Classe 100

Bimbeloterie.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Chauvin (Alexis), ancien président de la chambre syndicale des fabricants de jouets et jeux. Comités, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Claretie (Léo), homme de lettres. Auteur du livre *les Jouets*. Comité d'admission, Paris 1900.

Lefèvre (Edmond), ancien fabricant de jouets en métal (maison Lefèvre frères). Comités, grand prix, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Martin (Fernand), fabricant de jouets. Président de la chambre syndicale des fabricants de jouets et jeux.

Suppléant.

M. Wogue (Alphonse). Jeux (maison Wogue et Lévy). Comité d'installation, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires.

ALLEMAGNE. — M. Dihlmann, Consul, Nuremberg.

ÉTATS-UNIS. — M. H. Hulbert, Directeur du Département des Industries diverses.

Suppléant.

ALLEMAGNE. — M. Luedert, président du Comité consultatif allemand, Paris.

GROUPE XVI

Economie sociale, hygiène, assistance publique.

Classe 101

Apprentissage, protection de l'enfance ouvrière.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bérard (Etienne-Paul), professeur de chimie. Vice-président de la société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures. Comités, Paris 1900.

Durassier (Léon), ingénieur civil des mines, secrétaire général honoraire et censeur de la société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures. Médailles d'or, Paris 1889 Comités, Paris 1900.

Gaufrès (Jules), ancien conseiller municipal de Paris. Président de l'orphelinat de la Seine. Membre du conseil supérieur de l'assistance publique Comités, Paris 1900.

Guillot (Adolphe), membre de l'Institut. Juge d'instruction au tribunal de la Seine. Président des comités, Paris 1900.

Lavy (Aimé), ancien député.

Vel-Durand (Henri), conseiller d'Etat. Comités d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Bloch (Maurice), directeur de l'école professionnelle Bischoffsheim.

Eynac, ancien préfet.

Robiquet (Paul), avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. Ancien membre et secrétaire du Conseil de l'ordre. Comités, Paris 1900.

JURÉ ÉTRANGER

Titulaire

RUSSIE. — A. de Raffalowich, vice-président de la Commission impériale de Russie.

Classe 102

Rémunération du travail, participation aux bénéfices.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Arnault (Auguste), publiciste.

Carlier (Edouard), administrateur délégué de l'union des sculpteurs mouleurs. Comités, Paris 1900.

Deslandres (O.), conseiller prud'homme de la Seine, conducteur typographe.

Goffinon (Edouard), ancien entrepreneur de travaux publics, vice-président de la société de participation aux bénéfices. Comités, Paris 1900.

Hussenot de Senonges (Hubert), ancien manufacturier. Membre du conseil d'escompte de la Banque de France. Président de la société municipale de secours mutuels du 2ᵉ arrondissement. Comités. jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Maruéjouls (Emile), député. Ancien ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Membre du conseil supérieur du travail. Président des comités, Paris 1900.

Trombert (Albert), secrétaire de la société pour l'étude pratique de participation aux bénéfices. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléants.

MM.

David (Léon), directeur commercial de la maison Delaunay-Belleville et Cⁱᵉ. Comités, Paris 1900.

Privat-Deschanel (Georges), inspecteur des finances, sous-directeur au ministère des finances.

Classe 103

Grande et petite industrie. — Associations coopératives de production et de crédit. — Syndicats professionnels.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Buisson (Henri), directeur de l'association d'ouvriers peintres « le Travail ». Comités, Paris 1900.

Dalle (Victor), administrateur de la chambre syndicale des employés de Paris.

Dumay (J.-B.), ancien député. Régisseur de la Bourse du travail de Paris.

Dévillette (Emile), président de la chambre syndicale des entrepreneur de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine. Comités, Paris 1900.

Fontaine (Arthur), ingénieur des mines. Directeur du travail au ministère du commerce et de l'industrie. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Girard (Paul), ancien conseiller d'État. Directeur honoraire au ministère du commerce.

Jacquin (Etienne), conseiller d'Etat. Ancien secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Comité d'admission, Paris 1900.

Paul-Boncour (J.), avocat à la cour d'appel de Paris.

Plassard (Jules), administrateur du Crédit foncier de France, membre du conseil central de la ligue de la prévoyance et de la mutualité. Comités, Paris 1889-1900.

Ribot (Alexandre), député. Ancien président du conseil. Président des comités, Paris 1900.

De Seilhac (le comte Léon), publiciste, délégué permanent du Musée social. Comités, Paris 1900

Suppléants

MM.

Hamelin, administrateur de la verrerie de Carmaux. Membre du comité central de la fédération française des travailleurs du livre.

Mangeot (Alexis), directeur de l'imprimerie nouvelle, association coopérative ouvrière. Comités, Paris 1900.

Vervelle (Emile), président du syndicat des voyageurs et représentants de commerce. Comités, Paris 1900.

Vila (Alexandre), secrétaire de la chambre consultative des associations ouvrières de production de France. Gérant du journal *l'Association ouvrière* Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

ÉTATS-UNIS. — M. Edward D. Jones, Professeur.

ROUMANIE. — M. Pano (Georges), vice-président de la Chambre des Députés, Économiste.

ITALIE. — M. Danieli, prof. Gualtiera.

Classe 104

Grande et petite culture. — Syndicats agricoles Crédit agricole.

MM.

Caze (Edmond), député. Ancien membre du conseil supérieur de l'agriculture. Vice-président de la société d'encouragement à l'agriculture. Comités, Paris, 1900.

Chevallier (Emile), député, maître de conférences à l'institut national agronomique. Jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

De Rocquigny du Fayel (le comte Robert), membre du conseil de l'union centrale des syndicats agricoles. Vice-président du centre fédératif du crédit populaire en France et de la section française de l'alliance coopérative internationale. Correspondant de la société nationale d'agriculture de France. Comités, Paris 1900.

Gomot (Hippolyte), sénateur. Ancien ministre de l'agriculture. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Vice-président de la société nationale d'agriculture. Comité d'admission, Paris 1900.

Labeyrie (Henri), premier président de la cour des comptes. Comités, Paris 1900.

Labiche (Emile), sénateur. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Lyon-Caen (Charles), membre de l'Institut. Professeur à la faculté de droit de Paris et à l'école libre des sciences politiques. Membre des conseils supérieurs de l'agriculture et du travail. Comité d'admission, Paris 1900.

Paisant (Alfred), président du tribunal civil de Versailles. Comité, Paris 1900.

Passy (Louis), membre de l'Institut. Député. Secrétaire perpétuel de la société nationale d'agriculture. Comité d'admision, Paris 1900.

Séline (Charles), sénateur. Membre du conseil supérieur de l'agriculture. Président de l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises. Président des comités, Paris 1900.

Viseur (Jules), sénateur. Président d'honneur du cercle agricole du Pas-de-Calais. Secrétaire général de la fédération des sociétés agricoles du Pas-de-Calais. Correspondant de la société nationale d'agriculture de France. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Dufourmantelle (Maurice), avocat. Docteur en droit. Comités, Paris 1900.

Le Conte (Jules), conseiller à la cour des comptes. Membre du conseil d'administration de la société des agriculteurs de France. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Pays-Bas. — Pas désigné.

Roumanie. — M. Cantacuzène.

Classe 105

Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

MM.

Breton (Georges), sous-directeur de l'industrie au ministère du commerce. Secrétaire du conseil supérieur du travail et de la commission supérieure du travail dans l'industrie. Comité, Paris 1900.

Linder (Oscar), inspecteur général des mines. Vice-président du conseil général des mines. Président de la commission centrale des machines à vapeur, de la commission spéciale des cartes géologiques de France et d'Algérie et du comité permanent international du congrès des accidents du travail et des assurances sociales. Membre du conseil supérieur du travail. Commission supérieure. Président des comités, Paris 1900.

Sabatier (André), agréé près le tribunal de commerce de la Seine. Comités, Paris 1900.

Suppléant

M. Crété (Edouard), imprimeur. Médaille d'or, Paris 1878. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. le docteur Zacher, Conseiller intime à l'Office Impérial des Assurances, Berlin.

Etats-Unis. — M. Westel F. Willoughby, Chef de bureau au Département du travail.

Classe 106

Habitations ouvrières.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Cotelle (Emile), conseiller d'Etat. Membre du conseil supérieur des habitations à bon marché. Commission supérieure, Paris 1900. Comité d'admission, Paris 1900.

M. Lebon (Maurice), ancien député, président de la société rouennaise des habitations à bon marché. Comités, Paris 1900.

Mangini (Félix), président du conseil d'administration de la société des logements économiques et d'alimentation, de la société d'enseignement professionnel du Rhône. Comités, Paris 1900. Membre de la Chambre de commerce de Lyon.

Siegfried (Jules), ancien ministre du commerce, de l'industrie et des colonies. Fondateur de la société française des habitations à bon marché. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure. Président de groupe.

Villard (Théodore), ancien président de la société du travail professionnel. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Cazalet (Charles), président de l'union des sociétés de gymnastique de France. Administrateur délégué de la société bordelaise des habitations à bon marché. Comités, Paris 1900.

Decron (Léopold), architecte des postes et des télégraphes. Ancien membre de la commission des logements insalubres de la ville de Paris.

M. Janet (Charles), ingénieur des arts et manufactures, lauréat de l'Institut. Vice-président de la société beauvaisienne des habitations à bon marché. Président de la société zoologique de France. Comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. le Docteur Albrecht, professeur, Berlin.

Belgique. — M. Lagasse de Locht, Ch.

Russie. — M. Borck, Docteur.

Classe 107

Sociétés coopératives de consommation.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Gide (Charles), professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier.

Guillemin (Xavier), Secrétaire de la bourse des associations coopératives de consommation.

Lourties (Victor), sénateur. Ancien ministre du commerce et de l'industrie. Commission supérieure. Président des comités, Paris 1900.

Mabilleau (Léopold), correspondant de l'Institut. Directeur du Musée social. Rapporteur des comités Paris 1900.

Navarre (Eugène), président de la compagnie des administrateurs de sociétés près le tribunal de commerce de la Seine. Membre du comité de rédaction de la *Revue des sociétés*. Comités, 1900.

Thézard (Gaston), président honoraire de la mutualité commerciale. Membre du conseil central de la ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. Administrateur de la caisse des écoles et du dispensaire du 10e arrondissement. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.

De Boyve (Edouard), directeur du journal *l'Emancipation*. Président de la société d'économie populaire de Nîmes et de l'association protestante pour l'étude pratique des questions sociales. Trésorier de l'Union des sociétés coopératives de France. Comités, Paris 1889-1900.

Fayssat (Jules), conseiller référendaire à la cour des comptes.

Soria (Lucien), secrétaire général du comité central de l'union coopérative. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Italie. — M. Balestra Jacques.

Classe 108

Instructions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Calmette (Gaston), publiciste.

Depasse (Hector), publiciste. Ancien membre du conseil municipal de Paris. Ancien directeur de la prévoyance et de l'assurance sociales au ministère du commerce et de l'industrie. Comité d'admission, Paris 1900.

Herbette (Louis), conseiller d'Etat. Ancien préfet. Ancien directeur au ministère de l'intérieur. Comités, Paris 1900.

Jay (Raoul), professeur à la faculté de droit. Comité d'admission, Paris 1900.

Labusquière (John), conseiller municipal de la ville de Paris.

Lami (Eugène-Oscar), publiciste. Comités, secrétaire général de l'exposition d'économie sociale. Jury, médaille d'or de collaborateur. Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Leroy-Beaulieu (Anatole), membre de l'Institut. Professeur à l'école libre des sciences politiques. Président des comités, Paris 1900.

Liesse (André), professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

De Mun (le comte Albert), membre de l'académie française. Député.

Sarraut (Albert), docteur en droit. Publiciste.

Schmoll (Emile), publiciste. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Etats-Unis. — Mlle Jane Addams, directrice de "Hull-House" à Chicago.

Classe 109

Institutions de prévoyance.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Barberet (Jean-Joseph), chef du bureau des institutions de prévoyance au ministère de l'intérieur.

Chaufton (Albert), avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. Lauréat de l'Institut. Comités, médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Cavé (Jean), fondateur de la Mutualité scolaire du 19e arrondissement. Comités, Paris 1900.

Cheysson (Emile), inspecteur général des ponts et chaussées. Professeur à l'école nationale supérieure des mines et à l'école libre des sciences politiques. Comités, jury, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900.

Chovet (Alphonse), sénateur. Vice-président du conseil général. Président des Sauveteurs de l'Oise. Maire de Compiègne. Comité d'admission, Paris 1900.

Coumes (Léon), vice-président de l'Union nationale des présidents de secours mutuels de France. Conseiller général de Meurthe-et-Moselle. Comité d'admission, Paris 1900.

Guieysse (Paul), député. Ancien ministre des colonies. Président de l'Institut des actuaires français. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Hébrard (Jean), président de la fédération mutualiste de Tarn-et-Garonne.

Lyon (Camille), conseiller d'Etat. Comité d'admission, Paris 1900.

Marie (Léon), actuaire de la compagnie d'assurances sur la vie « le Phénix ». Secrétaire général de l'institut des actuaires français. Membre du conseil central de la ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. Actuaire conseil du Musée social. Professeur à l'école des hautes études commerciales. Médaille d'or, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Paulet (Georges), chef de division au ministère du commerce et de l'industrie. Professeur de législation ouvrière à l'école libre des sciences politiques. Comités, Paris, 1889. Comités, Paris 1900.

Petit (Eugène), publiciste. Docteur en droit.

Ricard (Louis), député. Ancien ministre de la justice. Comités, Paris 1889.

Rochetin (Eugène), économiste. Comités, Paris 1900.

Suppléants

MM.

Arboux (Jules), pasteur de l'Eglise réformée. Aumônier des prisons de la Seine. Secrétaire général de la ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. Comités, Paris 1900.

Biès (Jean), président de la société de prévoyance et de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains. Comités, Paris 1900.

Conscience (Alfred), publiciste. Secrétaire général de la société d'encouragement au bien. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Belgique. — M. O. Lepreux.

États-Unis. — M. Percy Peixoto, Directeur de l'Équitable.

Italie. — M. le Dr Magaldi Vincent.

Saint-Marin. — M. Audoynaud aîné, 47, boulevard Henri IV.

Classe 110

Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Aucoc (Léon), membre de l'Institut. Ancien président de section au conseil d'Etat. Comités, Paris 1889. Président des comités, Paris 1900. Président du conseil d'administration des chemins de fer du Midi.

Dufayel (Georges), industriel. Comités, Paris 1900.

Guyot (Yves), publiciste. Ancien ministre des travaux publics. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Moron (Camille), ingénieur en chef des ponts chaussées. Ancien directeur de l'Office du travail au Ministère du commerce. Commission supérieure. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Worms (Emile), correspondant de l'Institut. Professeur d'économie politique à la faculté de droit de Rennes. Comités, Paris 1900.

Suppléant

M. Honnorat (André), publiciste. Comité d'admission, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Orange. — M. Charles de Mosenthal, Consul général, 3 bis, rue Labruyère.

Russie. —

Classe 111

Hygiène.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Bechmann (Georges), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Chef du service technique de l'assainissement de Paris. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Brouardel (docteur Paul), membre de l'Institut et de l'académie de médecine. Doyen de la faculté de médecine de Paris. Comités, jury, Paris 1889, Président des comités, Paris 1900. Président du comité consultatif d'hygiène publique.

Brousse (le docteur Paul), conseiller municipal de la ville de Paris. Membre du conseil d'hygiène.

Calmette (le docteur Albert), directeur de l'institut Pasteur à Lille.
Jéramec (Edouard), administrateur de la compagnie des eaux de la Bourboule et de Pougues. Comités, Paris 1878-1889. Comités, Paris 1900. Président de la chambre syndicale des eaux minérales et établissements thermaux.
Martin (docteur A.-J.), membre du comité consultatif d'hygiène publique de France et du conseil supérieur de l'assistance publique. Comités, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.
M. de Neuflize (le baron Jean), président du conseil d'administration de la société anonyme des eaux d'Evian-les-Bains. Comité d'admission, Paris 1889.
Nicolas (César), directeur de l'industrie au ministère du commerce. Conseiller d'État. Comités, jury, Paris 1889. Commission supérieure, comités, Paris 1900. Membre du comité consultatif d'hygiène publique de France.
Proust (docteur Adrien), membre de l'académie de médecine. Professeur à la faculté de médecine de Paris. Médecin de l'Hôtel-Dieu. Inspecteur général des services sanitaires. Comités, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Roux (docteur Emile), sous-directeur de l'Institut Pasteur. Comités, Paris 1900. Associé libre de l'académie de médecine.
Thuillier (Alfred), sénateur. Appareils de plomberie. Comités, Paris 1900. Membre du conseil d'administration de la société de médecine et d'hygiène professionnelles. Vice-président de la société des architectes et ingénieurs sanitaires.
Villejean (docteur Eugène-Gabriel), député. Professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris. Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Suppléants

MM.
Millet (Paul), président du syndicat des entrepreneurs de couverture, de plomberie, d'assainissement et d'hygiène. Comité d'admission, Paris 1900.
Ogier (Jules), docteur ès sciences. Chef de laboratoire de toxicologie à la préfecture de police. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Guenther, Conseiller intime, président du Conseil médical du Royaume de Saxe à Dresde.
Andorre. — M. Schrader, commissaire général.
Belgique. — M. le Dr Bonmariage.
États-Unis. — M. W.-H. Tolman, Président du League of Social Service.
Grande-Bretagne. — A nommer.
Hongrie. — M. Lorana de Hegeduss, Député, Docteur ès sciences politiques.
Italie. — M. Santoliquido Rocque.
Mexique. — M. José Ramirez, Secrétaire au Comité de salubrité du Mexique.
Suisse. — M. le professeur Dr Roth à Zurich.

Suppléants

Autriche. — M. le Dr Dvorak, Conseiller, Député à Prague.
Monaco. — M. le Dr Vivant.
Suisse. — Le docteur Julius Sprengler.

Classe 112

Assistance publique.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Bompard (Raoul), député. Membre du conseil supérieur et du conseil de surveillance de l'Assistance publique. Comité d'admission, Paris 1900.
Ferdinand Dreyfus, avocat à la cour d'appel de Paris. Ancien député. Vice-président du comité des œuvres d'assistance par le travail. Secrétaire du conseil supérieur des prisons. Comités, Paris 1900
Lefèvre (André), ancien conseiller municipal de la ville de Paris. Membre du conseil de surveillance de l'Assistanee publique de Paris. Ancien rapporteur du budget de l'Assistance publique au conseil municipal de Paris.
Monod (Henri), membre de l'académie de médecine. Conseiller d'Etat. Directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur. Commission supérieure. Comités, Paris 1900.
Mourier (Charles), maître des requêtes au Conseil d'Etat. Membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris. Comités, Paris 1900
Muteau (Alfred), député. Secrétaire général de la société internationale pour l'étude des questions d'assistance. Comité d'admission, Paris 1900.
Péan de Saint-Gilles (Armand), notaire honoraire. Vice-président de la société philanthropique. Ancien membre du conseil de surveillance de l'assistance publique. Comités, Paris 1900.
Roussel (Théophile), membre de l'institut et de l'académie de médecine. Sénateur. Président du conseil supérieur de l'assistance publique. Président des comités, Paris 1900.
Ulrich (André), avocat. Docteur en droit.

Suppléant

MM.
Millon (docteur René), médecin des dispensaires d'enfants de la société philanthropique. Comités, Paris 1900. Secrétaire du syndicat des médecins de France.

JURES ETRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. Kalle, Conseiller municipal, Wiesbade.
Belgique. — M. Robert Émile, président de l'Union Belge.
États-Unis. — M. N. P. Gilman, Rédacteur et propriétaire du « New World ».
Roumanie. — M. le Dr Obreja, Directeur général du service sanitaire de Roumanie.
Russie. — M. Ragozine.

Suppléants.

Autriche. — M. Auguste Netolitzky, Dr.
Italie. — A désigner.
Etats-Unis. — Joseph (P.). Mackechan, professeur d'économie sociale au collège Dickinson.

GROUPE XVII

Colonisation.

Classe 113

Procédés de colonisation.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Chailley-Bert (Joseph), professeur à l'école libre des sciences politiques. Secrétaire général de l'Union coloniale française. Membre du conseil supérieur des colonies. Président des comités, Paris 1900.
Decrais (Jean), secrétaire d'ambassade.
Dislère (Paul), président de section au conseil d'Etat. Ancien directeur au ministère des colonies
Henrique-Duluc (Louis), député. Délégué de la Guyane. Membre du conseil supérieurs de colonies. Commissaire spécial des colonies. Jury supérieur, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants

MM.
Delacre (L.), négociant-commissionna re.
Hallais (Charles), résident honoraire de France au Tonkin.
Legendre (Charles), ancien président de la cour d'appel d'Hanoï.

JURES ÉTRANGERS

Titulaires

Danemark. — M. le comte Léon de Moltke Hirtfeldt, lieutenant de la marine danoise.
Pays-Bas. — M. C. M. Pleyte Wzn.
Russie. — M. Semenoff.

Suppléant.

Russie. — M. Sosnovsky.

Classe 114

Matériel colonial

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Rueff (Jules), administrateur délégué des messageries fluviales de Cochinchine. Comités, Paris 1900
Rueff (Léon), ingénieur civil ; travaux publics et constructions en Indo-Chine, en remplacement de M. Rueff (Jules), qui passe à la classe 33.
Saint-Germain (Marcel), sénateur. Directeur de l'exposition coloniale. (P.)
De Traz (André), ingénieur des arts et manufactures. Ingénieur en chef du service central du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Rapporteur des comités, Paris 1900.
Vivien (Paul), avocat. Directeur de la *Revue des colonies et des pays de protectorat*. Vice-président de la section indo-chinoise de la société de géographie commerciale. Comité d'admission, Paris 1900.

Suppléants.

MM.
Besse (Pierre-Victor), fabricant de vélocipèdes.
Francillon (Emile), ancien inspecteur de la compagnie générale transatlantique. Comités, Paris 1900.

JURÉ ÉTRANGER

Titulaire

Pays-Bas. — M. G.-B. Hooyer (V.-P.).

Classe 115

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Blondel (Alphonse), facteur de pianos. Ancien president de la section française à l'exposition de Toronto (Canada).
Gachet (Charles), commissionnaire exportateur (maison P. Lemoine et Gachet). Membre du conseil supérieur des colonies. Jury, Paris 1889. Comité d'admission, Paris 1900.
Le Myre de Vilers, député. Membre du conseil supérieur des colonies. Ambassadeur honoraire. Président de groupe, Paris 1900.
Lourdelet (Ernest), membre de la chambre de commerce de Paris. Président de la société de géographie commerciale de Paris. Jury, Paris 1889. Comités, Paris 1900.
Mager (Henri), membre du conseil supérieur des colonies.
Paraf (Gustave). Tissus de coton (maison Paraf frères). Membre de la commission supérieure de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aux colonies. Comités, jury, Paris 1889.
Watiine (Auguste), membre de la chambre de commerce de Roubaix.

Suppléants

MM.
Bilbaut (Théophile), conservateur honoraire de l'exposition permanente des colonies. Comité d'admission, Paris 1900.
Puel de Lobel (Gaston-Ernest), publiciste. Directeur de la société fermière des annuaires. Comités, Paris 1900. Juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine.
Sudre (Francis). Instruments de musique en cuivre. Comité d'admission, Paris 1900.
Vaissier (Victor). Savons de toilette. Comité d'adsion, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Suppléant

Autriche. — M. de Neumann (V.-P.).

GROUPE XVIII

Armées de terre et de mer.

Classe 116

Armement et matériel de l'artillerie.

JURES FRANÇAIS

Titulaires

MM.
Chabbert (Gaston) sous-chef de bureau au ministère de la guerre. Secrétaire de la commission de l'Exposition des armées de terre et de mer. Secrétaire de l'exposition militaire. Comités, jury, Paris 1900.
Demmler (Arthur), administrateur de la société des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons. Comités, Paris 1900.
Gaudin (Albert), lieutenant-colonel d'artillerie. Chef du 2e bureau de la direction de l'artillerie au ministère de la guerre.
Gillot (Edouard), lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie. Rapporteur des comités, Paris 1900.
De la Noë (Gaston), général de brigade de la section de réserve. Ancien sous-chef à l'état-major général de l'armée (commission supérieure). Président de groupe. Paris 1900.
Sébert (Hippolyte), membre de l'Institut. Général d'artillerie de la marine en retraite. Jury Paris, 1889. Comités, Paris 1900.

Suppléant

M. Desmons (Hubert), ingénieur des arts et manufactures. Ancien maître de forges. Ancien président de la société métallurgique du Périgord. Comité d'admission, Paris 1900. Juge au tribunal de commerce de la Seine.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Belgique. — M. Francotte Charles.

Grande-Bretagne. — Colonel N. L. Walford, R. A.

Russie. — M. Von der Howen.

Suppléants

Mexique. — M. Mauricio Beltran, chef de section au ministère de la Guerre du Mexique.

Hongrie. — Comte Eugène de Zichy, conseiller intime, député.

Classe 117

Génie militaire et services y ressortissant.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Baroier (Eugène-Jean), président du conseil, délégué de la société anonyme d'explosifs. Comités, Paris 1900.

Boulanger (le commandant Julien), chef de bataillon du génie. Chef du dépôt central de la télégraphie militaire. Comités, Paris 1900.

Manaut (Frédéric), ingénieur des arts et manufactures. Directeur de la société générale des industries économiques. Comité d'installation, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Roumanie. — M. le colonel Istrati, commandant le 1er régiment du génie.

Russie. — M. Fabricius, Ingénieur Général-major.

Classe 118

Génie maritime. — Travaux hydrauliques Torpilles.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Huin (Ernest), directeur du génie maritime. Adjoint à l'inspection du génie maritime. Président des comités, Paris 1900.

Niclause (Jules). Générateurs (société des générateurs inexplosibles, brevet Niclause). Médaille d'or 1889.

Perrin (Edouard), capitaine de frégate. Attaché à l'état-major de la marine. Comités, Paris 1900.

Piaud (Léon), ingénieur des constructions navales. Ingénieur en chef du bureau Veritas. Comité, jury, Paris 1889. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Pollard (Jules), ingénieur de la marine. Attaché à l'inspection générale du génie maritime. Rapporteur des comités, Paris 1900.

—

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Allemagne. — M. le Professeur Busley.

Grande-Bretagne. — A désigner.

Italie. — M. Martorelli Jacques.

Russie. — M. Zelenov.

Classe 119

Cartographie, hydrographie, instruments divers.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Lavauzelle (Charles), imprimeur-libraire-éditeur. Président honoraire de l'union des maîtres imprimeurs de France. Juge au tribunal de commerce de Limoges.

Norberg (Charles), imprimeur-libraire. Gérant de la maison Berger-Levrault. Médaille d'or, Paris 1889. Comités, Paris 1900.

Romieux (Albert), lieutenant-colonel du génie hors cadres. Chef de la section de topographie du service géographique de l'armée. Rapporteur des comités, Paris 1900.

Suppléant

M. Brosset (Jules). Instruments pour les sciences (maison Brosset frères). Médaille d'or. Paris 1889. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Grande-Bretagne. — M. le Capitaine Smyth. R. V.

Suppléants

Russie — M. Behr, capitaine de frégate.

Classe 120

Services administratifs.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Barrier (Albert), ingénieur technique des services administratifs de la guerre. Comités, expert du jury 1889. Comité d'admission 1900.

Blin (Jules). Draps et tissus de laine (maison Blin et Blin). Comité d'admission, Paris 1900.

Cauvin (Ernest), député. Conseiller général de la Somme. Tentes, bâches, toiles imperméables (maison E. Cauvin-Yvose). Comité d'admission, Paris 1900.

Simon (Alphonse), intendant général militaire à la direction de l'intendance du gouvernement de Paris. Président des comités. Paris 1900.

Suppléant.

M. Poiret (Auguste), président de la chambre syndicale de la draperie. Comité d'admission, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaires

Grande-Bretagne. — Le colonel Douglas Dawson (C. M. G.).

Hongrie. — M. Oscar Epperlein, directeur gérant de la fabrique d'armes et de machines.

Turquie. — M. Henri Teuré, artiste peintre, 36, rue Villejust.

Suppléant

Russie. — M. Verkhovtzov.

Classe 121

Hygiène et matériel sanitaire.

JURÉS FRANÇAIS

Titulaires

MM.

Grall (le docteur Charles), médecin inspecteur du corps de santé des colonies. Membre du conseil supérieur de santé. Comités, Paris 1900.

Vaillard (le docteur Louis), médecin principal de 2e classe. Professeur à l'école d'application du service de santé. Membre de la commission des filtres. Président des comités, Paris 1900.

Brenot (Théodore), membre du conseil municipal de Paris. Instruments de chirurgie. Comités, Paris 1900.

JURÉS ÉTRANGERS

Titulaire

Russie. — M. le Prince Tarkan-Mouravoff, Professeur.

Le Comité français des expositions à l'étranger, *sur 400 membres dont il se compose, en compte 165 qui font partie du Jury de l'Exposition Universelle de 1900.*

CHEMINS DE FER

ORLÉANS

SÉJOUR DANS LE CANTAL

Voici le moment où chacun fait ses projets d'été. A ceux qui veulent s'installer dans un pays superbe, particulièrement sain, tranquille, avec des promenades et des excursions faciles, à ceux qui veulent de bons et confortables hôtels à des prix très modérés nous recommandons le Cantal.

Cette région était jusqu'ici inaccessible; mais la Compagnie d'Orléans vient de créer, pour y pénétrer, des services rapides sans transbordement, et elle y a construit deux hôtels qui remplissent toutes les conditions de confortable qui étaient jusqu'à ce jour l'apanage de la Suisse. L'un de ces hôtels (Grand Hôtel) est à Vic-sur-Cère, à 750 m. au-dessus de la mer; l'autre est au Lioran, à 1.150 m. (Hôtel des Touristes). Et ces deux hôtels sont à côté des gares, sans qu'on ait besoin d'emprunter ni omnibus, ni diligences, ni funiculaires.

C'est un séjour tout indiqué pour les gens fatigués par le surmenage de la vie moderne et surtout pour les jeunes enfants.

CHEMIN DE FER DU NORD

Nouveau service depuis le 15 janvier 1900

PARIS-NORD A LONDRES

Via CALAIS ou BOULOGNE

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens.

Voie la plus rapide (Tous les trains comportent des 2e cl.)

En outre, les trains de l'après-midi et de Malle de nuit partant de Paris-Nord pour Londres à 3 h. 30 du soir et 9 heures du soir, et de Londres pour Paris-Nord à 2 h. 45 du soir et 9 heures du soir prennent les voyageurs munis de billets directs de 3e classe.

PARIS-NORD A LONDRES	1re et 2e cl.	1re, 2e et 3e cl
Paris-Nord (*via* Calais). . *dép.*	9 h. 30 mat. (*)	9 h. » soir.
Londres.................*arr.*	4 h. 50 soir.	5 h. 30 mat.
Paris-Nord (*via* Boulogne). *dép.*	10 h. 30 mat. (**)	5 h. 30 soir.
Londres.................*arr.*	5 h. 50 soir.	11 h. 25 soir.
Paris-Nord (*via* Calais)... *dép.*	11 h. 50 mat. (**	
Londres.................*arr.*	7 h. 50 soir.	

LONDRES A PARIS-NORD	1re et 2e cl.	1re, 2e et 3e cl.
Londres (*via* Calais) ..... *dép.*	9 h. » mat. (*)	9 h. » soir.
Paris-Nord ....*arr.*	4 h. 55 soir.	5 h. mat.
Londres (*via* Boulogne).... *dép.*	10 h. » mat. (**)	2 h. 45 soir.
Paris-Nord ....*arr.*	5 h. 50 soir.	11 h. 10 soir.
Londres (*via* Calais)...... *dép.*	11 h. » mat **	
Paris Nord ....*arr.*	7 h. » soir.	

(*) Wagon-Restaurant entre Paris et Calais et *vice versa.*

(**) Trains composés avec les nouvelles voitures à couloir sur bogies de la Compagnie du Nord, comportant water-closet et lavabo.

Services officiels de la poste (*via* Calais)

La gare de Paris-Nord, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Belgique, la Hollande, l'Italie, les Indes, l'Egypte, l'Espagne, le Portugal, etc., etc.

—

EST

—

SAISON D'ÉTÉ 1900

—

VOYAGES EN SUISSE

Pour faciliter les voyages en Suisse, la Compagnie de l'Est met à la disposition du public les combinaisons suivantes qui permettent aux touristes d'effectuer des excursions variées, à des prix très réduits, savoir :

a) Billets d'aller et retour de saison, valables pendant 60 jours, délivrés jusqu'au 15 octobre :

1° De Paris (Est) pour Berne, Bâle, Rheinfelden, Lucerne, Schinznach, Baden, Zurich, Saint-Gall, Einsiedeln, Ragatz, Landquart, Davos-Platz, Coire et Thusis;

2° De Reims, Mézières Charleville, Châlons-sur-Marne, Bar-le-Duc, Nancy, Troyes et Chaumont sur le réseau de l'Est pour : Bâle, Lucerne, Zurich, Einsiedeln, Berne et Interlaken, et Dunkerque, Calais, Boulogne, Abbeville, Hazebrouck, Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai, Arras, Amiens, Saint-Quentin et Tergnier sur le réseau du Nord, pour les mêmes points de la Suisse ;

b) Billets d'aller et retour de Paris à l'un quelconque des points de Bâle (*via* Petit-Croix), Delle-frontière, Villers-frontière, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Genève, et retour, de l'un quelconque de ces points à Paris. Ces billets, d'une durée de validité de 33 jours, sont délivrés pendant toute l'année conjointement avec les abonnements généraux suisses valables pendant 15 et 30 jours.

De plus, les porteurs d'un titre quelconque de transport du trafic français ou du trafic franco-suisse peuvent se procurer à la gare de Paris (Est) les abonnements généraux suisses visés ci-dessus ;

c) Livrets-coupons avec itinéraire tracé d'avance au gré du voyageur pour les parcours français et suisses, délivrés pendant toute l'année par les gares des sept grands réseaux français;

d) Billets de voyages circulaires à itinéraires fixes.

Deux trains rapides journaliers circulent dans chaque sens et mettent Bâle à environ huit heures de Paris.

Les trains rapides de jour comportent un wagon restaurant et ceux de nuit un sleeping-car des wagons-lits.

7e Année. — N° 141 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 25 Juin 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris

Prix du Numéro : 50 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an. 8 francs
Départements. . . — 9 —
Etranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante

LE JURY SUPÉRIEUR DE L'EXPOSITION
LES BUREAUX DES JURYS DE GROUPE ET DE CLASSE

BULLETIN

Paris, 25 juin 1900.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître et proclamer que l'Exposition est admirable, qu'elle est une splendide féerie

Sur ce point il n'y a qu'une voix, et la presse du monde entier a ratifié cette opinion qui est universelle.

Nous doutons qu'on puisse arriver à faire mieux, et donner aux hommes un spectacle plus grandiose que celui que nous leur offrons depuis le 15 avril.

Il n'y a que Paris qui soit capable d'enfanter de pareilles merveilles.

Mais comme il n'y a rien de complétement parfait en ce monde, il ne faut pas s'étonner d'entendre formuler certaines critiques, surtout par les gens bilieux ou qui ont les digestions difficiles..

Parmi ces critiques, il en est une cependant que nous retenons, parce qu'elle nous paraît assez fondée :

« On s'embête, le soir, dans votre Exposition. Le Champ-de-Mars est un désert; on y bâille à se décrocher la mâchoire, et vous n'avez trouvé, vendredi, jour extra-select, pour égayer votre tableau, que la promenade, à travers les jardins, de deux musiques militaires, avec des musiciens coiffés de képis lumineux. C'est maigre. Nous avons déjà vu ça, à Brive-la-Gaillarde. Mais c'est égal, le public a applaudi avec frénésie, et s'en est allé gai et content, à l'heure de la retraite. Jugez de ce que vous obtiendriez de lui qui est si bon enfant et si facile à s'emballer, si vous vous mettiez un peu plus en frais d'imagination »,

J'avoue très sincèrement que mon ami de Brive-la-Gaillarde a un peu raison.

L'Exposition, le soir, au Champ-de-Mars surtout, où devrait être le cœur de la Kermesse, manque un peu de vie et d'entrain. L'Exposition bat son plein dans l'après-midi, de 2 à 6 heures, et c'est tout. Ce n'est pas suffisant.

C'est là un reproche que nous entendons formuler un peu partout, partout où l'on cause de l'Exposition, et même dans les milieux officiels.

Il faut donc faire quelque chose. Quoi ?

Il nous semble que parmi tant de comités et de sous-comités qui ont été nommés, depuis six ans, un comité des fêtes de l'Exposition trouverait naturellement sa place.

Il doit bien y avoir quelque part, à Paris, dix Parisiens qui ont de l'imagination, qu'on aurait chargés spécialement de la mission d'organiser les fêtes de l'Exposition, et qui l'eussent acceptée avec empressement, nous en sommes certain, ne fût-ce que pour prouver que le vieil esprit gaulois n'est pas mort.

Il est encore temps de réparer cet oubli, sinon nous risquons fort de voir passer en d'autres mains le grand Prix de la Gaieté, au grand jour de la distribution des récompenses ; et ce serait navrant.

Il ne faut pas que les étrangers rentrent chez eux en rapportant seulement de l'Exposition une impression de beauté et de grandeur, mais en disant que les Parisiens sont des gens tristes qui ne savent plus s'amuser.

Voilà ce qu'il ne faut pas.

Les Romains de la décadence réclamaient du pain et les plaisirs du cirque ; c'est du moins ce qu'un certain M. Juvénal nous a appris dans le temps.

Les Parisiens de 1900 qui, quoi qu'en disent quelques grincheux, sont loin d'être en décadence — l'Exposition est là qui l'atteste — ne réclament certes pas du pain. Ils en ont suffisamment sur la planche, grâce à M. Picard qui a pourvu largement à leur alimentation, en multipliant les endroits où l'on déjeune et où l'on dîne, à tous les prix. Ils ne demandent pas non plus des combats de gladiateurs, bien que, par le temps qui court, ce genre de sport ne déplairait peut-être pas à quelques uns. Tous les goûts sont dans la nature.

Ce qu'ils réclament instamment, ce sont les *circenses* nécessaires d'une Exposition universelle qui sont les éléments indispensables de son succès : la bonne humeur, l'entrain, la gaieté, l'enthousiasme.

Donnez-nous donc des *circenses*, Monsieur le Commissaire général, d'honnêtes et pacifiques *circenses*, et tout le monde sera content.

H. G.

DÉCRET

PORTANT NOMINATIONS DE

Membres du Jury supérieur de l'Exposition

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition universelle de 1900, notamment l'article 79,

Decrete :

Art. 1er. — Outre les membres de droit désignés à l'article 79 du décret du 4 août 1894, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1900, et notamment les commissaires généraux de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Equateur, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie, de la Suisse, qui comptent plus de 500 exposants inscrits au catalogue, le jury supérieur comprendra :

MM.

Les anciens ministres du commerce et de l'industrie depuis le décret qui a institué l'Exposition.

Berthelot, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères, de l'instruction publique et des beaux-arts, membre de l'académie des sciences.

Boulanger, sénateur.

Benjamin-Constant, membre de l'académie des beaux-arts.

Le comte de Camondo, commissaire général de Serbie.

Carolus Durand, artiste peintre.

Chaplain, membre de l'académie des beaux-arts.

W. Christophersen, commissaire général de Norvège.

Alf. Cornu, membre de l'académie des sciences.

Jules Dalou, statuaire.

Depelley, commissaire général de la principauté de Monaco.

Detaille, membre de l'académie des beaux-arts.

Develle, ancien ministre de l'agriculture et des affaires étrangères.

De Freycinet, sénateur, membre de l'académie française et de l'académie des sciences, ancien président du conseil des ministres.

Gérôme, membre de l'académie des beaux-arts.

Gréard, membre de l'académie française, vice-recteur de l'académie de Paris.

Guillaume, membre de l'académie française et de l'académie des beaux-arts, directeur de l'école de France à Rome.

Hanotaux, membre de l'académie française.

De Kowalewski, conseiller privé, directeur du département du commerce et des manufactures au ministère des finances de Russie président de la commission impériale de Russie.

Larroumet, secrétaire perpetuel de l'académie des beaux-arts.

Marey, membre de l'académie des sciences.

Mézieres, député, membre de l'académie française.

Le baron Michiels van Verduynen, vice-président de la seconde Chambre des états généraux, président de la commission royale et commissaire général des Pays-Bas.

Moser, commissaire général de Bosnie-Herzégovine.

Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques.

Le comte Raben-Levetzau, président du comité et commissaire général du Danemark.

Richemond, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, régent de la banque de France.

Roma, président de la commission de Grèce.

Saint-Germain, sénateur, directeur de l'Exposition du ministère des colonies.

Sardou, membre de l'académie française.

Schlœing, membre de l'académie des sciences.

Thiel, commissaire général de Suède.

Toribio Sanz, commissaire général du Pérou.

Tuck, ancien commissaire général adjoint des Etats-Unis à l'Exposition universelle de 1889.

Vapereau, commissaire général de Chine.

Vaudremer, membre de l'académie des beaux-arts.

Le président du tribunal de commerce de la Seine.
Le président de la chambre de commerce de Paris.
Le chef du cabinet du ministre du commerce.
L'adjoint au commissaire général.
L'ingénieur en chef des services électriques.
L'ingénieur en chef des services mécaniques.
L'architecte en chef des installations.
Le délégué principal des congrès.
Le chef du secrétariat général.
Le chef du service du catalogue, des diplômes et des médailles.
Le délégué aux expositions des beaux-arts.

Art. 2. — Sont désignés comme :

Président.

M. Léon Bourgeois, député, ancien président du conseil des ministres.

Vice-présidents.

MM.

Magnin, vice-président du Sénat, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien ministre des finances, président du comité supérieur de revision.

Aynard, vice-président de la Chambre des députés, ancien président de la chambre de commerce de Lyon, vice-président du comité supérieur de revision.

Poirrier, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Paris, vice-président du comité supérieur de revision.

Berthelot, sénateur, ancien ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique et des beaux-arts, membre de l'académie des sciences.

Guillaume, membre de l'académie française et de l'académie des beaux-arts, directeur de l'école de France à Rome.

Secrétaires.

MM.

Le secrétaire de la direction générale de l'exploitation.

Le délégué au service général des sections étrangères.

Le délégué au service général de la section française.

Claude-Lafontaine, banquier, membre trésorier de la chambre de commerce de Paris, secrétaire du comité supérieur de revision.

Sohier, juge au tribunal de commerce de la Seine, secrétaire du comité supérieur de revision.

Art. 3. — Des secrétaires administratifs, choisis par le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du commissaire général, pourront être attachés au jury supérieur avec voix consultative.

Art. 4. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 juin 1900.
É. LOUBET.

Par le président de la République :
Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
A. MILLERAND.

DÉCRET

CONSTITUANT LES

Bureaux des jurys de groupe de l'Exposition

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes,

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement pour l'Exposition universelle de 1900, notamment l'article 78,

Décrète :

ART. 1er — Les bureaux des Jurys de groupe de l'Exposition universelle internationale de 1900 sont constitués comme il suit :

GROUPE I

Éducation et enseignement

Président. — M. Léon Bourgeois, député, ancien président du conseil des ministres.

Vice-président. — M. Cincinnato da Corta, professeur de l'institut agronomique de Lisbonne, ancien président (Portugal).

Vice-Président. — M. Joseph Pavoncelli, député, ancien ministre des travaux publics (Italie).

Vice-président. — M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, au ministère de l'instruction publique.

Secrétaire. — M. Lemonier, maître de conférences à l'école normale supérieure d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, chargé de cours à la faculté des lettres de Paris, professeur à l'école nationale et spéciale des beaux-arts.

GROUPE II

Œuvres d'art

Président. — M. Bonnat, artiste peintre, membre de l'Institut.

Vice-président. — M. le comte Isaac de Camondo, commissaire royal pour la section italienne à l'Exposition de 1900 (Italie).

Vice président. — M. le docteur Cuypers, architecte des musées de l'État hollandais (Pays-Bas).

Vice-président. — M. H.-W.-B Davis, artiste peintre, membre de l'académie royale (Grande-Bretagne).

Secrétaire. — M. Moyaux, architecte, inspecteur général des bâtiments civils, membre de l'Institut.

GROUPE III

Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts

Président. — M. le professeur James H. G[illegible]re, ancien commissaire général des Etats-Unis aux expositions d'Amsterdam, Anvers et Bruxelles (Etats-Unis).

Vice-président. — M. Henri [illegible], imprimeur-libraire éditeur, ancien président du conseil d'administration du Cercle de la librairie.

Vice-président. — M. le Colonel Laussédat, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire national des arts et métiers.

Secrétaire. — M. Keufer, vice-président du conseil supérieur du travail.

GROUPE IV

Matériel et procédés généraux de la mécanique

Président. — M. Guillaum[illegible], professeur [illegible] école supérieure technique de [illegible] ([illegible]).

Vice-président. — M. Bariquand, constructeur de machines-outils de précision.

Vice-président. — M. Hirsch, inspecteur général honoraire des pont et chaussées, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

Vice-président. — M. Timmermans, ingénieur, directeur des ateliers de la Meuse à Sclessin (Belgique).

Secrétaire. — M. Krebs, chef de bataillon en retraite, ancien directeur des ateliers de construction de Puteaux.

GROUPE V

Électricité

Président. — M. Mascart, membre de l'Institut, directeur du Bureau central météorologique, professeur au Collège de France.

Vice-président. — M. Hering, ancien membre du jury de l'Exposition de 1889 (Etats-Unis).

Vice-président. — M. Moissan, membre de l'Institut et de l'académie de médecine.

Vice-président. — M. le colonel Turettini, président de l'exposition nationale suisse de 1896 à Genève (Suisse).

Secrétaire. — M. Sciama, directeur de la maison Bréguet, membre de la chambre de commerce de Paris.

GROUPE VI

Génie civil. — Moyens de transport

Président. — M. Guillain, député, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur honoraire des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics, ancien ministre des colonies.

Vice-président. — M. le chevalier Rodolphe de Grimburg, conseiller aulique, président de la société des chemins de fer de l'Etat autrichien (Autriche).

Vice-président. — M. Francisque Reymond, sénateur, ancien président de la société des ingénieurs civils, ancien directeur de l'école centrale des arts et manufactures.

Vice-président. — M. de Rose, directeur général des ponts et chaussées belges (Belgique).

Secrétaire. — M. Charles Baudry, ancien ingénieur du génie maritime, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranee.

GROUPE VII

Agriculture

Président. — M. Eugène Tisserand, directeur honoraire de l'agriculture, conseiller maître à la cour des comptes.

Vice-président. — M. Lenine, inspecteur de l'agriculture russe, délégué du ministère de l'agriculture et des domaines (Russie).

Vice-président. — M. le docteur Thiel, directeur au ministère royal d'agriculture de Berlin, conseiller intime supérieur (Allemagne).

Secrétaire. — M. Cabaret, directeur du personnel, du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'agriculture, secrétaire général de la société l'Industrie laitière.

GROUPE VIII

Horticulture et arboriculture

Président. — M. le docteur Viger, député, ancien ministre de l'agriculture, président de la société nationale d'horticulture de France.

Vice-président. — M. Charles Baltet, président de la société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, membre honoraire de la société nationale d'horticulture de France.

Vice-président. — M. Hayato Foukouba, directeur du jardin impérial, maître des cérémonies à la cour (Japon).

Vice-président. — M. Jean Soupert, rosiériste, membre de la chambre de commerce du grand-duché de Luxembourg.

Secrétaire. — M. Chatenay, secrétaire général de la société nationale d'horticulture de France.

GROUPE IX

Forêts, chasses, pêches, cueillettes

Président. — M. Goy, ancien négociant en plumes brutes, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

Vice-président. — M. Baker, capitaine de corvette de la marine des États-Unis, directeur adjoint de la section américaine du génie civil (Etats-Unis).

Vice-président. — M. Gerville-Réache, député, avocat à la cour d'appel de Paris, président du comité consultatif des pêches maritimes.

Vice-président. — M. Kiss de Memesker, secrétaire d'Etat au ministère royal de l'agriculture (Hongrie).

Secrétaire. — M. Chossonnerie, vice-président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie.

GROUPE X

Aliments

Président. — M. Charles Prevet, sénateur.

Vice-président. — M. Emile Boire, administrateur-directeur des Sucrerie, raffinerie et distillerie.

Vice-Président. — M. Konovalof, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg (Russie).

Vice-Président. — M. le marquis de Villalobar, délégué royal pour l'Exposition de 1900 (Espagne).

Secrétaire. — M. Georges Hartmann, président du syndicat national des vins, spiritueux et liqueurs de France, de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros et de la chambre syndicale des distillateurs en gros.

GROUPE XI

Mines. — Métallurgie

Président. — M. Hatton de La Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'école nationale supérieure des mines.

Vice-président. — M. Béla de lo Graenzenstein, secrétaire d'État au ministère royal des finances (Hongrie).

Vice-Président. — M. le baron Robert de Nervo, vice-president du comité des forges de France.

Vice-président. — M. de Wahlberg, ingénieur des mines, directeur du laboratoire royal d'essai de matériaux à Stockholm, professeur à l'école royale polytechnique (Suède).

Secrétaire. — M. Charles Ouachée, membre de la chambre de commerce de Paris.

GROUPE XII

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations

Président. — M. Georges Berger, député, président de l'union centrale des arts décoratifs, ancien directeur général de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1889.

Vice-Président. — M. Emile Gallé, verrerie et ébénisterie d'art.

Vice-président. — M. Arthur Krupp, membre du Sénat, membre du conseil supérieur du musée impérial des arts décoratifs (Autriche).

Vice-président. — M. Christophe Smith, commissaire général adjoint de la Norvège à l'Exposition de 1900 (Norvège).

Secrétaire. — M. Louis Bourgaux, menuiserie d'art, juge au tribunal de commerce de la Seine.

GROUPE XIII

Fils. Tissus. — Vêtements

Président. — M. Charles Balsan, député, ingénieur des arts et manufactures, fabricant de tissus de laine.

Vice-président. — M. Ernest de Angeli, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Milan (Italie).

Vice-président. — M. Jordana y Morera José, chef inspecteur général des eaux et forêts, conseiller supérieur de l'agriculture (Espagne).

Secrétaire. — M. Auguste Chabrières, président de l'association syndicale des marchands de soie et de l'union des chambres syndicales lyonnaises.

GROUPE XIV

Industrie chimique

Président. — M. le docteur Witt, conseiller intime, professeur à l'école supérieure technique de Charlottenbourg (Allemagne).

Vice-président. — M. Salomon-Cordon (Grande-Bretagne).

Vice-président. — M. Laroche-Joubert, député, fabricant de papiers.

Vice-président. — M. Troost, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris.

Secrétaire. — M. Georges Lefebvre, fabricant de produits tinctoriaux, président de la chambre syndicale des produits chimiques.

GROUPE XV

Industries diverses.

Président. — M. le colonel David Perret, fabricant d'horloges à Neufchâtel (Suisse).

Vice-président. — M. Henri Bouilhet, orfèvre.

Vice-président. — M. Alfred Bricard, serrurerie d'art.

Vice-président. — M. Lueders, conseiller intime supérieur (Allemagne).

Secrétaire : M. Victor Champier, critique d'art.

GROUPE XVI

Economie sociale. Hygiène. — Assistance publique

Président. — M. Jules Siegfried, ancien ministre du commerce, de l'industrie et des colonies.

Vice-président. — M. le docteur Brouardel, membre de l'Institut et de l'académie de médecine : doyen de la faculté de médecine de Paris, président du comité consultatif d'hygiène publique de France.

Vice-président. — M. de Raffalovitch, agent du ministère des finances de Russie en France, vice-président de la commission impériale de Russie a l'Exposition de 1900.

Vice-président. — M. Villoughby, expert au bureau du travail des Etats-Unis.

Secrétaire. — M. Eugène Navarre, président de la compagnie des administrateurs de sociétés pres le tribunal de commerce de la Seine.

GROUPE XVII

Colonisation

Président. — M. Paul Dislère, président de section au conseil d'Etat, ancien directeur du ministère des colonies.

Vice-président. — M. le vicomte de Faria, conseiller, chargé d'affaires (Portugal).

Vice-président. — M. le Myre de Vilers, député, membre du conseil supérieur des colonies, ambassadeur honoraire.

Vice-président. — M. le comte Léon de Moltke-Hvitfeld, lieutenant de la marine royale danoise (Danemark).

Secrétaire. — M. Binger, directeur des affaires d'Afrique au ministère des colonies.

GROUPE XVIII

Armées de terre et de mer

Président. — M. le contre-amiral Selenoy (Russie).

Vice-président. — M. le colonel Istrati, professeur à l'école de guerre de Roumanie.

Vice-président. — M. Huin, directeur du génie maritime, adjoint à l'inspection générale du génie maritime.

Vice-président. — M. de La Noë, général de brigade du cadre de réserve.

Secrétaire. — M. Chabert, sous-chef de bureau au cabinet du ministre de la guerre.

Art. 2. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 juin 1900.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

A. MILLERAND.

AU PALAIS DES Armées de Terre et de Mer

A PROPOS DE L'EXPOSITION MILITAIRE

Dans ses visites à l'Exposition, le gros public semble s'intéresser tout particulièrement aux expositions d'ensemble qui lui permettent de se rendre compte d'un seul coup d'œil de la totalité des produits d'une même industrie

La notoriété individuelle y perd peut-être quelque chose, mais l'attention du visiteur étant très éveillée, le souvenir qui lui reste est beaucoup plus vif et le résultat final est peut-être meilleur encore.

C'est ainsi que dans le Palais des Armées de terre et de mer, les deux succès de l'exposition militaire de la section française sont l'Exposition retrospective organisée par la Société *la Sabretache* sous la direction de notre grand peintre Detaille et le panorama militaire representant l'Armée française en 1900, œuvre d'une collectivité de fabricants d'équipements militaires qui fait si heureusement pendant, on peut le dire, à l'exposition des anciens uniformes de l'Armée allemande, organisée par l'autorité militaire elle-même, sur l'ordre de l'Empereur Guillaume II, qui s'en est occupé tout particulièrement, dit-on.

Nous avons déjà raconté comment l'Exposition de *la Sabretache* était nee, et quelle en avait été la pensée directrice, il nous a paru utile de savoir comment les fournisseurs militaires avaient été amenés à se grouper pour produire les scènes si pittoresques et si attrayantes qu'ils offrent à la vue du public qui se presse en foule pour l'admirer.

Nous nous sommes donc mis en rapport avec les participants à cette exposition, et les explications qui nous ont été données par MM. C. Calvet et D. Hubert de Vautier, président et trésorier de ce groupe d'exposants nous ont paru si intéressantes que nous croyons bon d'en faire part à nos lecteurs pour que tout ce qui touche à notre grande Exposition Universelle intéresse au plus haut degré.

Il paraît que, dans le principe, c'étaient les Ministères de la Guerre et de la Marine française qui devaient organiser l'Exposition militaire et remplir à eux-seuls, pour ainsi dire, le Palais des Armées de terre et de mer en y présentant une scène militaire appelée : l'Armée française en 1900, que l'on eût placée ensuite au Musée de l'Armée à l'Hôtel des Invalides.

Malheureusement, grâce aux derniers incidents politiques, dit-on, ce beau projet n'eut pas de suite et au contraire, les administrations de la Guerre et de la Marine se résignèrent à une abstention complète à tel point que la construction du Palais actuel eût été abandonnée s'il n'y avait pas eu des architectes déjà nommés à la suite d'un concours, et des adjudications déjà faites pour sa construction.

Il n'y avait donc à compter, pour organiser une Exposition militaire, que sur l'initiative individuelle et, dans le cas particulier qui nous occupe, elle était paralysée par ce fait que les marchés du service de l'habillement de la Guerre devant se renouveler par adjudication à la fin de l'année 1899, les fabricants entrepreneurs de ces services ne pouvaient s'engager à exposer comme fournisseurs militaires, puisqu'ils ne savaient pas s'ils le seraient encore au moment même de l'ouverture de l'Exposition.

Sur ces entrefaites, le Commissariat général apprit officiellement que le Ministère de la Guerre Prussien enverrait à Paris une collection complète des uniformes et costumes allemands, ce qui obligeait naturellement la France à ne pas rester en arriere.

M. l'intendant général Simon, président du Comité d'admission de la classe 120, prit donc sur lui de pousser à l'organisation d'une exposition de la fourniture militaire française. A cet effet, il réunit les fournisseurs habituels de l'administration de la Guerre, leur démontra que bien qu'une exposition de leurs produits ne pût leur attirer de commandes, puisque leurs usines étaient spécialement affectées aux fournitures destinées à l'Etat français, il y avait cependant pour eux une utilité patriotique à faire acte de présence, et il fut assez heureux pour décider un groupe d'entre eux à entrer dans cette voie.

Ce furent d'abord un certain nombre d'entrepreneurs des marchés généraux pour la fabrication des effets d'habillement de chaussure et de grand équipement : MM. Altairac frères (Alger), Paul Chollet (Nantes et Clermont-Ferrand), Louis Collin (Paris et Rennes), Desfossés, Miston et C[e] (Bourges et Reims), Alphonse Helbronner (Toulon), Hubert de Vautier et fils (Lyon et Marseille) auxquels s'étaient joints des fabricants de harnachement et de sellerie : MM. Alph. Camille J, et J. Chéseaud, H. Lefebvre et des fournisseurs de petit équipement MM. C. Calvet (Paris), J. Chantard (Paris), J. Layeillon (Paris).

Puis, les frais étant considérables et tout ce qui se rattache à l'Armée devant figurer dans la science militaire sous forme des effets réglementaires, ces Messieurs obtenaient l'adhésion ou cession de certains de leurs fournisseurs ou confrères MM. Anglade et C[ie] (passementeries, boutons), Arthus Bertrand et Bérenger (passementeries, décorations, drapeaux), Th. Borrel (passementeries, épaulettes, pompons), Cauvin Yvose (tentes de campement), Couesnon et C[ie] (instruments de musique), Dagron et C[ie], E. Marrot (encre à marquer le linge), Froger et Gosselin (articles de pansement), Société du filtre Maignen, A. Giroult (uniformes d'Officiers et de Pompiers), Journé Frères (toiles de lin et de coton), Japy Frères (gamelles, bidons, marmites), Ch. Lévesque (toile, literie militaire), G. Lemaitre (décorations), Teisserenc-Vissecq Frères (draps, flanelles, couvertures), Société industrielle de Creil (boulangerie de campagne, matériel d'ambulances), Vaugeois et Binot passementeries et broderies d'or et d'argent.

Soit un ensemble de maisons de premier ordre dont les affaires se chiffrent par plus de 100 millions de francs par an.

C'est donc au concours amateur et éclairé de la société *la Sabretache* et de ces Messieurs les fabricants d'équipements militaires que le Pays doit de ne pas avoir été mis en état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents par suite de l'abstention regrettable de l'Administration de la Guerre.

Il n'est pas mauvais que le public dont les yeux sont charmés par ces deux ensembles qui se complètent si bien, sache à qui il est redevable de son plaisir et du *bon renom de notre Industrie*.

CHIFFRES OFFICIELS
DES
ENTRÉES à L'EXPOSITION

(Suite [1])

Mercredi	25 avril	112.128
Jeudi	26 —	98.02[illegible]
Vendredi	27 —	98.121
Samedi	28	[illegible]
Dimanche	29	2[illegible]1.054
Lundi	30	[illegible].885
Mardi	1er mai	[illegible].138
Mercredi	2 —	[illegible]9.653
Jeudi	3	75.235
Vendredi	4	[illegible].212
Samedi	5	72.780
Dimanche	6 —	1[illegible]1.78[illegible]
Lundi	7 —	64.260
Mardi	8 —	59.480
Mercredi	9 —	88.83[illegible]
Jeudi	10 —	91.612
Vendredi	11 —	88.637
Samedi	12 —	102.035
Dimanche	13 —	281.097
Lundi	14	77.455
Mardi	15	100.500
Mercredi	16 —	118.083
Jeudi	17 —	[illegible]29.721
Vendredi	18	[illegible]10.38[illegible]
Samedi	19	113.279
Dimanche	20 —	355.137
Lundi	21	[illegible]27.195
Mardi	22 —	122.950
Mercredi	23 —	120.419
Jeudi	24 —	293.048
Vendredi	25	[illegible]24.207
Samedi	26	[illegible]37.128
Dimanche	27 —	3[illegible]3.[illegible]07
Lundi	28 —	138.158
Mardi	29 —	143.314
Mercredi	30 —	[illegible]13.712
Jeudi	31 —	153.795
Vendredi	1er juin	94.027
Samedi	2 —	1[illegible].585
Dimanche	3 —	505.940
Lundi	4 —	505.678
Mardi	5	206.128
Mercredi	6	193.064
Jeudi	7 —	19[illegible].[illegible]28
Vendredi	8	100.81[illegible]
Samedi	9	181.173
Dimanche	10	351.575
Lundi	11	71.450
Mardi	12	164.21[illegible]
Mercredi	13 —	178.509
Jeudi	14 —	2[illegible]0.852
Vendredi	15	205.645
Samedi	16	182.471
Dimanche	17	370.306
Lundi	18 —	197.180
Mardi	19 —	189.980
Mercredi	20 —	180.753
Jeudi	21 —	210.458
Vendredi	22 —	222.275
Samedi	23 —	185.541
Dimanche	24 —	429.968
Lundi	25 —	200.944

(1) Voir le numéro 142.

(A suivre.)

CIRCULAIRE
relative à la surveillance des galeries

M. Stéphane Dervillé, directeur général adjoint de l'exploitation, a adressé aux présidents de classe la circulaire suivante, relative à la tenue et à la surveillance des galeries et annexes de l'exposition :

Paris, le 11 juin 1900.

Monsieur le Président,

J'ai reçu des plaintes sérieuses, soit sur l'exactitude et l'assiduité, soit sur la politesse des gardiens de classe.

Heure d'arrivée des gardiens.

En ce qui concerne l'exactitude, permettez-moi de vous rappeler qu'aux termes de l'article 10 du règlement relatif à la tenue et à la surveillance des galeries et annexes de l'Exposition, « le balayage « du sol, le nettoyage des vitrines, produits et « appareils, les travaux d'entretien et de réparation, « *doivent être terminés à 8 heures du matin*, heure à « laquelle l'Exposition est ouverte à l'étude ».

Pour l'exécution de ces travaux d'entretien, les gardiens de classe et le personnel des exposants sont admis dans l'Exposition à partir de 6 heures du matin. En fait, beaucoup de gardiens n'arrivent dans leur classe qu'à des heures plus tardives : il en résulte que le nettoyage des galeries n'est pas terminé à 8 heures et qu'il se poursuit durant la visite du public, chez lequel cet état de choses provoque un légitime mécontentement. Il n'est pas admissible que les visiteurs qui donnent deux tickets pour visiter l'Exposition entre 8 heures et 10 heures du matin trouvent les vitrines couvertes et le balayage ou le nettoyage en cours.

De même, les détritus de toutes sortes provenant du balayage des galeries doivent être mis en dépôt sur la voie charretière avant 8 heures du matin, puisque les tombereaux et guimbardes d'enlèvement ne circulent pas après l'heure d'ouverture réglementaire. Passé 8 heures, aucun dépôt ne sera dorénavant toléré.

Assiduité des gardiens.

D'autre part, il arrive quotidiennement qu'en dehors du temps de leur repas certains gardiens désertent leur classe aux heures de service, se promènent dans d'autres classes ou se répandent dans les cafés d'alentour : ces pratiques doivent cesser.

Heure de couverture des vitrines et de sortie des gardiens.

Des abus se produisent également chaque soir dans la couverture prématurée des vitrines et dans les heures de sortie des gardiens. Voici comment les choses doivent se passer : A 7 heures du soir, un roulement de tambour donne dans chaque palais le signal de la fermeture des galeries ; les gardiens chefs y répondent immédiatement dans leur classe par un coup de sifflet. *Alors seulement* les gardiens doivent inviter le public à quitter les galeries et peuvent commencer la couverture des vitrines et des objets exposés dans leur classe. Les gardiens ne peuvent partir qu'après le dernier visiteur et le gardien chef après tous les autres gardiens. L'Administration ne peut permettre que pendant les heures d'ouverture réglementaire, c'est-à-dire depuis 8 heures du matin et avant 7 heures du soir, le public qui a dûment payé son droit de visite et d'étude dans nos palais ne puisse l'exercer en toute son étendue.

Dans un intérêt de justice et de bonne tenue, je vous prie donc très instamment de vouloir bien donner des ordres conformes dans votre classe, opérer les roulements nécessaires et en assurer la rigoureuse exécution.

Politesse des gardiens.

En ce qui concerne la politesse, je prends également la liberté de vous rappeler qu'aux termes de l'article 20 du règlement relatif à la tenue et à la surveillance des galeries, « les gardiens doivent « fournir aux visiteurs toutes les indications qui « peuvent leur être utiles . . et observer la plus « stricte politesse dans leurs rapports avec le public ». C'est un devoir auquel ils ne se conforment pas toujours suffisamment.

L'article 26 du même règlement stipule que « l'Administration peut exiger la révocation des gar- « diens qui auraient manqué à leurs devoirs, et même prononcer d'office la révocation de ceux qui seraient surpris en état d'ivresse ou auraient commis des actes d'improbité

Enfin l'article 14 stipule que « les gardiens doi- « vent obéissance au personnel de l'Administration « pour tout ce qui concerne l'application et l'observation des règlements d'ordre intérieur ».

Pour couper court à tout relâchement, ne pensez-vous pas, monsieur le président, qu'il sera utile de rappeler à vos gardiens ces prescriptions de nos règlements ?

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général adjoint de l'exploitation, chargé de la Section française,

STÉPHANE DERVILLE.

ARRÊTÉ
relatif aux heures d'ouverture et de fermeture

—

Le Commissaire général de l'Exposition de 1900,

Vu l'article 108 du décret du 4 août 1894, portant règlement général de l'Exposition de 1900,

Sur la proposition du Directeur général et du Directeur général adjoint de l'exploitation et du secrétaire général,

Arrête :

ARTICLE PREMIER

Les galeries et annexes de l'Exposition seront évacuées par le public et fermées chaque soir à 7 heures.

ART. 2.

Tous les objets exposés devront rester découverts depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture.

ART. 3.

Le Directeur général et le Directeur général adjoint de l'exploitation et le secrétaire général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 juin 1900.

Le Commissaire général.

A. PICARD.

CIRCULAIRE
relative à la liste des récompenses

Les présidents des jurys de classe de l'Exposition viennent de recevoir des directeurs généraux de l'exploitation de l'Exposition la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Nous venons de recevoir de M. le commissaire général la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

Aux termes du règlement général, le jury supérieur a seul qualité pour arrêter la liste des récompenses. Les décisions des jurys des classes et même celles des jurys de groupe n'ont qu'un caractère *provisoire*.

« Ce motif, à défaut de toute autre considération, suffirait pour imposer le secret sur les opérations des jurys.

Des communications ont été néanmoins faites à la presse au sujet des jurys de classe.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que le fait ne se renouvelle pas.

« Le commissaire général,

« Signé : PICARD. »

Nous vous prions très instamment, monsieur le président, de communiquer la teneur de cette lettre aux membres du jury de votre classe en insistant sur la discrétion nécessaire qu'ils doivent garder vis-à-vis des tiers sur les opérations du jury.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de notre haute considération.

Signé : Delaunay-Belleville, Dervillé.

Bureaux des Jurys de Classes [1]

GROUPE I

Classe 1

Éducation de l'enfant. — Enseignement primaire.

Enseignement des adultes. — Éducation et Enseignement

P.	MM.	Léon Bourgeois, 3, rue Palatine.
V.-P		C. Brereton (Grande-Bretagne.)
R.		Leblanc, 112, rue de Rennes.
S.		Baudrillart, 66, avenue de Versailles.

(1) La lettre P signifie : *Président.*
Les lettres V-P signifient : *Vice-President.*
La lettre R signifie : *Rapporteur*
La lettre S signifie : *Secrétaire.*

Classe 2

Enseignement secondaire.

P. MM. Schwartz (Russie).
V.-P. Camille Sée, 65, avenue des Champs-Elysées.
R. E. Lemonnier, 15 bis, boulevard St-Germain.
S. Mangin, 2, rue de la Sorbonne.

Classe 3

Enseignement supérieur. — Institutions scientifique.

P. MM. Bornet, 27, quai de la Tournelle.
V.-P. Ressano Garcia (Portugal).
R. Taylor (États-Unis).
S. l'abbé Péchenard, 74, rue de Vaugirard.

Classe 4

Enseignement spécial artistique.

P. MM. Chipiez, 8, rue Crébillon.
V.-P. le prince d'Abbro (Italie).
R.
S. Grost, 8, boulevard Magenta.

Classe 5

Enseignement spécial agricole

P. MM. Risler, 106 bis, rue de Rennes.
V.-P. Bela de Tornay (Hongrie).
R. Dabat, 48, boulevard de La tour-Maubourg.
S. Wery, 16, rue Claude-Bernard.

Classe 6

Enseignement spécial industriel et commercial.

P. MM. Bouquet, 108, rue de Bruxelles.
V.-P. Sonnenfeld (Hongrie).
R. Jacquemart, 137, boulevard Saint-Michel.
S. Duvignau de Lanneau, 157, rue de Rennes.

GROUPE II

Œuvres d'Art

Classe 7

P. MM. Gérome, 65, boulevard de Clichy.
V.-P. Davis (Grande-Bretagne).
R. Larroumet, Palais de l'Institut.
S. de Fourcaud, 14 bis, rue Marbeuf.

Classe 8

Gravure et lithographie.

P. MM. Beraldi, 10, avenue de Messine.
V.-P. Jacobi (Allemagne).
R. Geffroy, 133, rue de Belleville.
S. Bouchot, Bibliothèque Nationale.

Classe 9

Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines.

P. MM. Guillaume, 5, rue de l'Université.
V.-P. le comte Tolstoï (Russie).
R. Philippe Gille, 62, rue Jouffroy.
S. Boisseau, 16, rue des Volontaires.

Classe 10

Architecture.

P. MM. Vaudremer, 3, rue Mazarine.
V.-P. Cuypers (Pays-Bas).
R. Pascal, 9, boulevard Saint-Denis.
S. Mayeux, 55, rue Rébeval.

GROUPE III

Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

Classe 11

Typographie. — Impressions diverses.

P. MM. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères.
V.-P. Buexenstein (Allemagne).
R. Lahure, 9, rue de Fleurus.
S. Duruy, 22, rue Dussoubs.

Classe 12

Photographie.

P. MM. Davanne, 82, rue des Petits-Champs.
V.-P. le docteur Heder (Autriche).
R. Bidal, 29, avenue Henri-Martin.
S. Pricame (Suisse)

Classe 13

Librairie. — Éditions musicales. — Reliure (Matériel et produits). — Journaux. Affiches.

P. MM. Belin, 53, rue de Vaugirard.
V.-P. Zech Dubiez (Belgique).
R. Mainguet, 8, rue Garancière.
S. Masson (Pierre), 120, boulevard Saint-Germain.

Classe 14

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie.

P. MM. Bouquet de la Grye, 8, rue de Belloy.
V.-P. le major Helt (Suisse).
R. Heraud, 13, rue de l'Université.
S. Guy, 86, avenue de Wagram.

Classe 15

Instruments de précision. — Monnaies et médailles.

P. MM. le colonel Laussédat, 292, rue Saint-Martin.
V.-P. Westphal (Allemagne).
R. Pellat.
S. Sudre.

Classe 16

Médecine et chirurgie.

R. MM. le professeur Pinard, 10, rue Cambaceres.
V.-P. Christmas (Danemark).
R. Tuffier, 42, avenue Gabriel.
S. Leclerc, 10, rue Vignon.

Classe 17

Instruments de musique.

P. MM. Lyon, 22, rue Rochechouart.
V.-P. Herbart (Autriche).
R. de Bricqueville, 22, rue des Missionnaires, Versailles.
S. Acoulon, 68, rue Réaumur.

Classe 18

Matériel de l'art théâtral.

P. MM. Gailhard, 13, villa Chaptal, Levallois.
V.-P. Adam (États-Unis).
R. Reynaud, 7, rue Villedo.
S. Baillet, 13 bis, rue d'Aumale.

GROUPE IV

Matériel et procédés généraux de la mécanique

Classe 19

P. MM. Hirsch, 1, rue Castiglione.
V.-P. Lantz (Allemagne).
R. Walckenaer, 218, boulevard Saint-Germain.
S. Compère, 66, rue de Rome.

Classe 20

Machines motrices diverses.

P. MM. Prasil (Suisse).
V.-P. Leblanc, 52, rue du Rendez-Vous.
R. Firminhac, 19, boulevard Haussmann.
S. Brule, rue Boinod.

Classe 21

Appareils divers de la mécanique générale.

P. MM. Leaute, 20. boulevard de Courcelles.
V.-P. Storm Bull (Etats-Unis).
R. M. Masson, 292, rue Saint-Martin.
S. Pierre Richemond, 209, rue Ampère.

Classe 22

Machines-outils.

P. MM. Bariquand, 9, avenue de l'Opéra.
V.-P. Drake (États-Unis).
R. le comte Masselon, à Tulle (Corrèze).
S. Rumpf (Belgique).

GROUPE V

Électricité

Classe 23

Production et utilisation mécaniques de l'électricité

P. MM. Turrettini (Suisse).
V.-P. Monnier, 36, rue de la Faisanderie.
R. Hospitalier, 12, rue de Chantilly.
S. Hillairet, 22, rue Vicq-d'Azir.

Classe 24

Électro-chimie.

P. MM. Moissan, 7, rue Vauquelin.
V.-P. Gérard (Belgique).
R. Becquerel, 6, rue Dumont-d'Urville.
S. Etard, 14, rue Monsieur-le-Prince.

Classe 25

Éclairage électrique.

P. MM. Fontaine, 52, rue Saint-Georges.
V.-P. Herring (États-Unis).
R. Janet, 14, rue de Staël.
S. Josse, 17, boulevard de la Madeleine.

Classe 26

Télégraphie et Téléphonie.

P. MM. Raymond, 87, boulevard de Courcelles.
V.-P. Kolvig (Danemark).
R. Seligman-lui, 78, rue Mozart.
S. Champion de Nansouty, 31, avenue Flachat, à Asnières.

Classe 27

Applications diverses de l'électricité.

P. MM. d'Arsonval, 28, avenue de l'Observatoire.
V.-P. Hartmann (Allemagne).
R. Chaperon, 11, rue Roquepine.
S. Sartiaux, 48, rue de Dunkerque.

GROUPE VI

Génie civil. — Moyens de transport

Classe 28

Matériaux, matériel et procédés du génie civil.

P. MM. Guillotin, 77, rue de Lourmel.
V.-P. de Louza (Portugal).
R. de Bray, 41, avenue Kléber.
S. Morel, 114, rue de Paris, à Montreuil (Seine).

Classe 29

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

P. MM. Guillain, 55, rue Scheffer.
V.-P. Kunne (Allemagne).
R. de Dartein, 28, rue des Saints-Pères.
S. Trélat, 9, rue du Val-de-Grâce.

Classe 30

Carrosserie et charronnage.

P. MM. Cottenet, 54, rue de Ponthieu.
V.-P. Howard (Etats-Unis).
R. Forestier, 5, rue de Lille.
S. Clément, 20, rue Brunel.

Classe 31

Sellerie et bourrellerie.

P. MM. Savoy, 10, rue Clément-Marot.
V.-P. Midlenore (Grande-Bretagne).
R. Lasne, 19, rue de Penthièvre.
S. Coppeau, 83, Faubourg-Saint-Denis.

Classe 32

Matériel des chemins de fer et tramways.

P. MM. Létier, 11, avenue Jules-Jamin.
V.-P. Ludwig (Hongrie).
R. Salomon, 15, Faubourg-Poisonnière.
S. Collin, 144, boulevard Raspail.

Classe 33

Matériel de la navigation de commerce.

P. MM. Lefèvre-Pontalis, 3, rue Montalivet.
V.-P. pr Elgard (Grande-Bretagne).
R. Estier, 415, A. r. de Paradis, à Marseille.
S. de Calliavet, 12, Avenue Hoche.

Classe 34

Aérostation.

P. MM. Decauville, 15, avenue Matignon.
V.-P. Pomortzeff (Russie).
R. le comte Renard, à Chalais, près Meudon (Seine-et-Oise).
S. Lachambre, 24, passage des Favorites.

GROUPE VII

Agriculture

—

Classe 35

Matériel et procédés des exploitations rurales.

P. MM. Lavalard, 54 bis, rue Cardinet.
V.-P. le comte Knuth (Danemark).
R. Hidieu, à Châteauroux.
S. Bajac, à Liencourt (Oise).

Classe 36

Matériel et procédés de la viticulture.

P. MM. Valia, 5, rue Gay-Lussac.
V.-P. Muller (Suisse).
R. Saint-René Taillandier, 4, rue de Commaille.
S. Gazelles, 131, boulevard Malesherbes.

Classe 37

Matériel et procédés des industries agricoles.

P. MM. Ronna, 48, boulevard Emile-Augier.
V.-P. Engstrum (Suède).
R. Lindet, 108, boulevard Saint-Germain.
S. Randoing, 104, boulevard Raspail.

Classe 38

Agronomie. — Statistique agricole.

P. MM. Tisserand, 17, rue du Cirque.
V.-P. le Baron de Hohenbruck.
R. Grandeau, 4, avenue de La Bourdonnais.
S. Willialis (Russie).

Classe 39

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.

P. MM. Jonnart, à Fléchier (Pas-de-Calais).
V.-P. Porcar (Espagne).
R. Helot, à Noyelles-sur-Escaut.
S. Hirsch, 4, rue Frédéric-Bastiat.

Classe 40

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

P. MM. Legludic, 30, boulevard Saint-Germain.
V.-P, Blagine (Russie).
R. Ripert, à Vignory, (Haute-Marne).
S. Herson, 17, rue Berger.

Classe 41

Produits agricoles non alimentaires.

P. MM. Debelle, 131, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
V.-P. Dodge (Etats-Unis).
R. Heuzé, à Versailles (Seine-et-Oise).
S. Artus (C.), 62, rue Tiquetonne.

Classe 42

Insectes nuisibles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

P. MM. Prilleux, 14, rue Cambacérès.
V.-P. de Maday (Hongrie).
R. Henneguy, rue Thénard, 9.
S. Clément, rue Lacépède, 34.

GROUPE VIII

Horticulture et Arboriculture

—

Classe 43

Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture

P. MM. Viger.
V.-P. Francis (États-Unis).
R. Chauré.
S. Chastenet.

Classe 44

Arbres fruitiers et fruits

P. MM. Niolet,
V.-P. Scalarandis (Italie).
R. Delahaye.
S. Hébrard.

Classe 45

Plantes potagères

P. MM. Baltet.
V.-P. Koulakoff, (Russie).
R. Leroy.
S. Loiseau.

Classe 46

P. M. Lévèque.
V.-P. Jurisson (Pays-Bas).
R. Martinet.
S. M. Sellier.

Classe 47

P. MM. Doin.
V.-P Lackner (Allemagne).
R. de la Devansaye.
S. Bergmarc.

Classe 48

P. MM. Mussot.
V.-P. Lauche (Autriche).
R. Leclerc.
S. Lefèvre.

GROUPE IX

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

—

Classe 49

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

P. MM. Durlinden, 78, rue de Varenne.
V.-P. Kern (Russie).
R. Barbier, 77, rue de Sèvres, Boulogne-sur-Seine.
S. Wany (Allemagne).

Classe 50

Produits des exploitations et des industries forestières.

P. MM. Ouvre, 76, avenue Marceau.
V.-P. C. Nording (Suède).
R. Woelckel, rue du Débarcadère, à Pantin.
S. Bonet-Maury (Bulgarie).

Classe 51

Armes de chasse.

P. MM. H. Fauré-Lepage, 3, rue de Richelieu.
V.-P. Paulin (Belgique)
R. Gastinne-Renette, 39, avenue d'Antin.
S. Letrange, 57, boulevard de la Villette.

Classe 52

Produits de la chasse.

P. MM. Goy, 28, rue Raynouard.
V.-P. Grevenkop (Danemark).
R. Révillon, 79, rue de Rivoli.
S. Laurent, 27, rue des Bourdonnais.

Classe 53

Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture.

P. MM. Gerville-Réache, 5, rue Legoff.
V.-P. Westergard (Norvège).
R. Edmond Perrier, 28, rue Gay-Lussac.
S. Falco, 6, avenue d'Eylau.

Classe 54

Engins, instruments et produits des cueillettes.

P. MM. Dubois, 165, avenue du Maine.
V.-P. G. de Rochecouste (Grande-Bretagne).
R. Courre, 79, rue du Cherche-Midi.
S. Couturieux, 3, rue Washington.

GROUPE X

Aliments

—

Classe 55

Matériel et procédés des industries alimentaires.

P. MM. Boirre, 86, boulevard Malsherbes.
V.-P. Werhep (Allemagne).
R. Ragot, à Villeney, près Meaux.
S. Durin, 67, rue de Richelieu.

Classe 56

Produits farineux et leurs dérivés.

P. MM. Way, 20, rue Jean-Jacques-Rousseau.
V.-P. Perkhart (Hongrie).
R. Rognault-Desrosiers, 137, rue de Paris, à Saint-Denis.
S. Chambeyron, Palais du commerce, à Lyon.

Classe 57

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

P. MM. H. Cornet, 66, rue de Trévise.
V.-P. Hunon (Belgique).
R. Estieu, 39, avenue d'Antin.
S. H. Walter, 11, avenue de la Grande-Armée.

Classe 58

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.

P. MM. Brevet, 109, avenue Henri-Martin.
V.-P. Schweizer (États-Unis).
R. Rudel, 37, rue du Jardin-Public, Bordeaux.
S. Camen, 18, rue Simon-Lefranc.

Classe 59

Sucres et produits de la confiserie, condiments et stimulants.

P. MM. Macherez, 93, rue Saint-Lazare.
V.-P. de Villalobar (Espagne).
R. Derode, 8, boulevard de Sébastopol.
S. Momet-Desage, 7, rue Saint-Gilles.

Classe 60

Produits alimentaires d'origine vinicole, vins et eaux-de-vie de vins.

P. MM. P. Kester, 9, avenue de l'Opéra.
V.-P. le prince Galitzine (Russie).
R. Le Sourd, 6, rue de Beaune.
S. Chaudon de Briailles, 12, rue François-Ier.

Classe 61

Sirops et liqueurs, spiritueux divers, alcools d'industrie.

P. MM. Cusenier, 226, boulevard Voltaire.
V.-P. Del Salto (Espagne).
R. Requier, à Périgueux (Dordogne).
S. Bardin, 89, avenue Henri-Martin.

Classe 62

Boissons diverses.

P. MM. Bertrand Oser, 3, chemin de Liverdun, à Nancy.
V.-P. Deboek (Belgique).
R. Dumesnil, 30, rue Dareau.
S. Lemariey, 33, rue du Château, Neuilly (Seine).

GROUPE XI

Mines et Métallurgie

—

Classe 63

Exploitation des mines, minières et carrières (Matériel, procédés et produits).

P. MM. Darcy, 31, avenue de Bellevue, à Sèvres.
V.-P. Pellati (Italie).
R. de Castelnau, 15, avenue Bossuet.
S. Boyer, 4, cité d'Antin

Classe 64

Grosse métallurgie (Matériel, procédés et produits).

P. MM. de Nervo, 17, rue Marignan.
V.-P. de Tchernoff (Russie).
R. Lodin, 16, rue Desbordes-Valmore.
S. Ardel, 3, rue Vignon.

Classe 65

Petite métallurgie.

P. MM. Pinard, 9, rue d'Anjou.
V.-P. Wahlberg (Suède).
R. Dufrène, 159, avenue Malakoff.
S. Cazaubon, 43, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

GROUPE XII

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.

—

Classe 66

Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

P. MM. Berger, 3, rue Legendre.
V.-P. Fise (Autriche).
R. Arsène Alexandre, 18, rue Ravignan.
S. Bourgaux, 202, boulevard Voltaire.

Classe 67

Vitraux.

P. MM. Magne, 6, rue de l'Oratoire-du-Louvre.
V.-P. Benots (Russie).
R. Daumont-Tournel, 4, r. des Volontaires.
S. Delon, 95, rue de Vaugirard.

Classe 68

Papiers peints.

P. MM. Gillou, passage Charles-Dallery.
V.-P. Graul (Allemagne).
R. Petitjean, 4 et 6, rue Fabre-d'Eglantine.
S. Evette, 243, rue Saint-Martin.

Classe 69

Meubles à bon marché et meubles de luxe

P. MM. Chevrie, 7, rue Debelleyme.
V.-P. Donalpson (Grande-Bretagne).
R. Pol Neveux, 110, rue de Grenelle.
S. Roux, 18, rue de Madrid.

Classe 70

Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement. Matériel, procédés, produits.

P. MM. Legrand, 42, rue de Cléry.
V.-P. Boch (Norvège).
R. Le Borgne, à Lannoy (Nord).
S. Chaucé, 25, rue de Cléry.

Classe 71

Décoration mobile et ouvrages de tapissiers. Décoration extérieure de la rue.

P. MM. Frantz-Jourdin, 40, boulevard Hausmann.
V.-P. Gallego (Espagne).
R. Jeanselme, 7, rue des Arquebusiers.
S. Reijou, 17, rue Caumartin.

Classe 72

Céramique.

P. MM. Hache, 75, avenue des Champs-Elysées.
V.-P. Krohn (Danemark).
R. Vogt, manufacture nationale de Sèvres.
S. Metz, 21, rue de Rocroy.

Classe 73

Cristaux et verreries.

P. MM. Appert, 34, rue des Chasses, à Clichy.
V.-P. Reich. (Autriche)
R. Houtart, à Donnin.
S. Haraut, 68, rue Blanche.

Classe 74

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.

P. MM. Piet, 27, avenue Trudaine.
V.-P. Gibson (Suède).
R. d'Anthonay, 41, rue d'Assas.
S. Lévy, 1 bis, rue de Saint-Pétersbourg.

Classe 75

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

P. MM. Bengel, 64, avenue Parmentier.
V.-P. Des Gouttes (Suisse)
R. Luchaike, 27, rue Hérard.
S. Marx, 41, avenue de l'Opéra.

GROUPE XIII

Fils, Tissus Vêtements

—

Classe 76

Matériel et procédés de la filature et de la corderie.

P. MM. Fougeirol, 125, boulevard Saint-Germain.
V.-P. Escher (Suisse).
R. Hibs, 20, rue Grouze.
S. Simon, 89, boulevard Montparnasse.

Classe 77

Matériel et procédés de la fabrication des tissus.

P. MM. Dehis, 72, rue Cardinet.
V.-P. Baumont (Grande-Bretagne).
R. Dauzer, 19, rue Cambon.
S. Waddington, à Saint-Rémy-sur-Avre (E.-et-L.).

Classe 78

Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.

P. MM. Lederlin, à Thaon (Vosges).
V.-P. Melen (Belgique).
R. Prudhomme, 78, avenue de la Grande-Armée.
S. Jolle, 134, avenue de Versailles,

Classe 79

Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement.

P. MM. Hautin, 28, boulevard Gambetta, à Nogent-sur-Marne.
V.-P. Gébauer (Allemagne).
R. Stass, 2, rue du Pont-Neuf.
S. Ricbourg, rue de la Reynie, 20.

Classe 80

Fils et tissus de coton.

P. MM. Ponnier, 50, rue du Sentier.
V.-P. de Kubnski (Autriche).
R. de Chellette, 4, rue du Phénix, à Roanne (Loire).
S. Hotte Georges, à Roubaix.

Classe 81

Fils et tissus de lin, de chanvre. — Produits de la corderie.

P. MM. Saint, 54, rue La Boëtie.
V.-P. Siegl (Autriche).
R. Faucheur, square Rameau, à Lille.
S. Deneux, à Helloncourt (Somme).

Classe 82

Fils et tissus de laine.

P. MM. Balsan, 8, rue La Baune.
V.-P. Werkovtzon (Russie).
R. Marteau, 3, avenue de Laon, à Reims.
S. Seyboux, au Cateau (Nord).

Classe 83

Soies et tissus de soie.

P. MM. P. Chabrieres, 20, rue Laffont, à Lyon.
V.-P. Goultz (Allemagne).
R. Piotet, 17, rue Vivienne.
S. Brossy, à Saint-Etienne.

Classe 84

Dentelles, broderie, passementerie.

P. MM. Ancelot, 12, rue de Hanovre.
V.-P. Denos (Espagne).
R. Hénon, 31, rue Saint-Augustin.
S. Noirot, 74, rue Bonaparte.

Classe 85

Industrie de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.

P. MM. Worth, 7, rue de la Paix.
V.-P. Grunwaldt (Russie).
R. Store, 116, rue Réaumur.
S.

Classe 86

Industries diverses du vêtement.

P. MM. Muzet, 3, rue des Pyramides.
V.-P. Seminario (Equateur).
R. Yamem, 38, rue du Sentier.
S. Mortier, 6, rue Villejust.

GROUPE XIV
Industrie Chimique

Classe 87
Arts chimiques et pharmacie.

P. MM. Troost, 84, rue Bonaparte.
V.-P. Mendeleff (Russie).
R. Haller.
S. Lefebvre, 160, rue de Bondy.

Classe 88
Fabrication du papier

P. MM. Laroche-Joubert, 6, rue Pierre-Charron.
V.-P. Benatti.
R. Blanchet, à Hives-s/-Frire (Isère).
S. Etienne de Mongolfier, à Annonay.

Classe 89
Cuirs et peaux.

P. MM. Poulain, 99, rue de Flandre.
V.-P. Suess (Autriche).
R. Pettreau, 11, rue des Vinaigriers.
S. Jossier, 19, rue de l'Orangerie.

Classe 90
Parfumerie.

P. MM. Prot, 11, rue Royale.
V.-P. Leichner (Allemagne).
R. Piver, 10, boulevard de Strasbourg.
S. Barrosse, 13, rue d'Enghien.

Classe 91
Manufacture de tabacs et d'allumettes chimiques.

P. MM. Brunet, 60, rue St-Placide.
V.-P. Tedeschi (Serbie).
R. Bardot, 36, rue de Dunkerque.
S. Alvarez (États-Unis).

GROUPE XV
Industries diverses

Classe 92
Papeterie.

P. MM. Putois, 3, rue Turbigo.
V.-P. Viggott (Grande-Bretagne).
R. Blancan, 154, Faubourg-St-Denis.
S. Wolff, 110, rue St-Martin.

Classe 93
Coutellerie.

P. MM. Gardeilhac, 91, rue de Rivoli.
V.-P. Jensen (Suède).
R. Thinet, 28, rue Grenier-St-Lazare.
S. Page, à Naintré (Vienne).

Classe 94
Orfèvrerie.

P. MM. Bouilhet, 56, rue de Bondy.
V.-P. Houdeupyl (États-Unis).
R. Armand Caillet, 18, Montée-du-Gourgouillon, Lyon.
S. Debain, 719, rue du Temple.

Classe 95
Joaillerie-bijouterie.

P. MM. Aucoc, 9, rue du 4 Septembre.
V.-P. Lueders (Allemagne).
R. Soufflot, 10, rue du 4 Septembre.
S. Murat, 62, rue des Archives.

Classe 96
Horlogerie (Matériel, procédés et produits).

P. MM. Rodanet, 36, rue Vivienne.
V.-P. Daveil Perret (Suisse).
R. Paul Gairuer, 16, rue Taitbout.
Ecalle, 19, boulevard de la Madeleine.

Classe 97
Bronze, fonte et ferronnerie d'art. - Zinc d'art. Métaux repoussés.

P. MM. Victor Thiébault, 33, rue de Naples.
V.-P. P. de Szeckeuc (Hongrie).
R. Viau, 5, rue de Torrigny,
S. Susse, 31, rue Vivienne.

Classe 98
Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie (matériel, procédés et produits).

P. MM. Dupont, 34, rue Turbigo.
V.-P. Van Oye (Belgique).
R. Auisou, 68, rue de la Folie-Méricourt.
S. Pitet, 51, Faubourg-Poissonnière.

Classe 99
Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha. Objets de voyage et de campement.

P. MM. Scriber, 12, rue de l'Aracade.
V.-P. Hardine (Russie).
R. Chapel, 69, rue Caumartin.
S. Lamy-Torrillon, 10, rue du Faubourg-Poissonnière.

Classe 100
Bimbeloterie.

P. MM. Chauvin, 24, rue Charlot.
V.-P. Dihluiann (Allemagne).
R. Léo Claretie, 23, boulevard Malesherbes.
S. Lefèvre, 52, avenue de la République.

GROUPE XVI
Économie sociale. — Hygiène. — Assistance publique

Classe 101
Apprentissage, protection de l'enfance ouvrière.

P. MM. Raffalowitch, (Russie).
V.-P. Bérard, 2, rue Casimir Delavigne.
R. Durapier, 5, place des Ternes.
S. Robiquet; 80, rue de Rennes.

Classe 102
Rémunération du travail, participation aux bénéfices.

P. MM. Maruéjouls, 2, rue du Luxembourg.
V.-P. Van Marken (Pays-Bas).
R. Trombert, 182, rue du Faubourg-Saint-Denis.
S. Hussenaut de Lenonnes, 10, rue de Phalsbourg.

Classe 103
Grande et petite industrie. Associations coopératives de production et de crédit. Syndicats professionnels.

P. MM. Ribot, 6, rue de Tournon.
V.-P. Guiltiro (Italie).
R. Fontaine, 64, rue des Mathurins.
S. de Seilhac, 55, rue Pernety.

Classe 104
Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. Crédit agricole.

P. MM. Sebline, 107, boulevard Malesherbes.
V.-P. Cantacuzene (Roumanie).
R. Emile Chevallier, 1, rue d'Anjou.
S. de Rocquigny, 80, rue de la Faisanderie.

Classe 105
Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

P. MM. Linder, 38, rue du Luxembourg.
V.-P. Zacher (Allemagne).
R. Sabatie, 12, rue de la Victoire.
S. Crété, à Corbeil (S.-et-O.)

Classe 106
Habitations ouvrières.

P. MM. Siegfried, 226, boulevard Saint-Germain.
V.-P. Soenens (Belgique).
R. Mourice Lebon, 5, rue Vivienne.
S. Janet, 16, rue François Ier.

Classe 107
Sociétés coopératives de consommation.

P. MM. Lourties, 12, rue Notre-Dame-des-Champs.
V.-P. Balestra (Italie).
R. Mabilliau, 5, avenue de La Motte-Picquet
S. Navarre, 61, rue des Petits-Champs.

Classe 108
Instructions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.

P. MM. Leroy-Baulieu, 69, rue Pigalle.
V.-P. Mlle Adams (Etats-Unis).
R. Lanie, 6, rue Say.
S. Schmoll, 124, avenue Victor-Hugo

Classe 109
Institutions de prévoyance.

P. MM. Cheysson, 4, rue Adolphe-Yvon.
V.-P. Lepreux (Belgique).
R. Marie, rue Jouffroy, 32.
S. Hébrard (Jean), 8, boul. Malesherbes.

Classe 110
Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

P. MM. Aucoc, 180, boulevard Haussmann.
V.-P. Emile Robert (Belgique).
R. Worms, 35, rue Quincampoix.
S. Moron, 140, boulevard Raspail.

Classe 111
Hygiène.

P. MM. Baouardel, à la Faculté de Médecine.
V.-P. Gunther (Allemagne).
R. le docteur Proust, 9, boul. Malesherbes.
S. le docteur Martin, A.-J., 3, r. Gay-Lussac.

Classe 112
Assistance publique.

P. MM. Monod Henri, 29, rue Rémuzat.
V.-P. Ragosine (Russie).
R. Mourier.
S. Millon.

GROUPE XVII
Colonisation

Classe 113
Procédés de colonisation.

P. MM. de Semenoff (Russie).
V.-P. Chaillay-Bert, 12, avenue Carnot.
R.
S. de Moltke-Heilfedt (Danemarck).

Classe 114
Matériel colonial.

P. MM. Saint-Germain, 8, place de la Madeleine.
V.-P. Hooyer, (Pays-Bas).
R. de Traz.
S. Francillon.

Classe 115
Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

P. MM. le Myre de Vilers, 3, rue Cambacérès.
V.-P. de Neumann (Autriche).
R. Gachet, 139, boulevard Magenta.
S. Puel de Lobel, 53, rue Lafayette.

GROUPE XVIII

Armées de terre et de mer

Classe 116

Armement et matériel de l'artillerie.

P. MM. le général de La Noë, 43, rue de Bourgogne.
V.-P. le colonel Walfort (Grande-Bretagne).
R. le colonel Giliot, 1, place Saint-Thomas-d'Aquin.
S. Chabbert, 117, boulevard Malesherbes.

Classe 117

Génie militaire et services y ressortissant.

P. MM. Barbier, 19, rue Louis-le-Grand.
V.-P. le colonel Istrati (Roumanie).
R le commandant Boulanger, 25, boulevard Montparnasse.
S. Manant, 40, rue Laffitte.

Classe 118

Génie maritime. - Travaux hydrauliques Torpilles.

P MM. Huic, 94, rue de Rennes.
V.-P. Amiral Zelenoy (Russie).
R. Pollard, ministère de la Marine.
S. Piaud, 8, place de la Bourse.

Classe 119

Cartographie, hydrographie, instruments divers.

P. MM. le colonel Knutze (Allemagne).
V.-P. le colonel Roumieux, 140, rue de Grenelle.
R. Norbeg, 5, rue des Beaux-Arts.
S Lavauzelle, 10, rue Danton.

Classe 120

Services administratifs.

P. MM l'intendant général Simon, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg.
V.-P. le colonel Douglas (Grande-Bretagne.)
R. Barbier, 36, rue des Sablons.
S. J. Blin à Elbœuf (Seine-Inférieure).

Classe 121

Hygiène et matériel sanitaire.

P. MM. le docteur Vaillant, hopital du Val-de-Grâce.
V.-P. Prince Tarkhauoff (Russie).
R. Docteur Grall au Ministère des Colonies.
S. Breuot, 29, rue des Gravilliers.

DÉCRET

PORTANT

Nominations des membres du Jury des récompenses

(Liste complémentaire)

Par décret en date du 22 juin 1900, rendu sur la proposition du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, ont été nommés membres du jury des récompenses à l'Exposition universelle internationale de 1900 :

Classe 1

M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (comités, Paris 1900).

Classe 5

M. Magnien (Lucien), professeur départemental d'agriculture de la Côte-d'Or, président du comité central de vigilance et d'études viticole (comités d'admission, Paris 1900).

Classe 13

Suppléant.

M. Fasquelle, libraire éditeur.

Classe 17

Suppléants.

M. Bord (Antoine) dit Antonin. Pianos (hors concours), Paris 1878, médaille d'or, Paris 1889, comités, Paris 1900.

Classe 18

Suppléant.

M. Gros (J.-M.), critique dramatique.

Classe 28

M. Dru (Léon), Sondages. Membre de la Société nationale d'agriculture (comités, Paris 1889; comités, Paris 1900).

M. Gougelet (Henri), vice-président de la chambre syndicale des fabricants de plâtre de Seine-et-Oise (comité d'admission, Paris 1900.

Classe 32

M. Aigoin, président du comité central de l'Union des tramways de France

Classe 35

M. Bariat (Julien), ingénieur-constructeur, secrétaire général de la chambre syndicale des constructeurs de machines et instruments d'agriculture et d'horticulture de France (comité d'installation, Paris 1900).

Classe 38

M. Cornet (Lucien), député.

Classe 39

M. Bachelet, président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Arras.

M. Fouquier d'Hérouël (René), agriculteur, producteur de graines de betteraves à sucre, vice-président du syndicat agricole de Laon (comités, Paris 1900).

M. Lepeuple (Paul), ancien président de la Société des agriculteurs du Nord.

M. Potié (Auguste), président de la Société des agriculteurs du Nord.

M. Valéry (Jean), négociant en huiles à Nice.

Classe 40

M. Friant, directeur de l'école nationale de laiterie de Poligny (Jura).

M. Roger (Georges), bactériologiste.

Suppléant.

M. Bretel (Eugène), négociant à Valognes (Manche).

Classe 41

M. Champagne (Henri). Plantes tinctoriales et médicinales, courtier assermenté près le tribunal de commerce de la Seine (comités, Paris 1900).

Classe 53

M. Berthoule (Amédée). Pisciculture (comités, médaille d'or, Paris 1889; membre du comité consultatif des pêches maritimes (comités, Paris 1900).

Classe 55

M. Troubat (Antonin), minotier (maison Troubat et Bouret (médaille d'or, Paris 1878); membre de la chambre de commerce de Dijon, président du syndicat de la meunerie de la Côte-d'Or (comités, Paris 1900).

Classe 60

M. le docteur Chanut, président du comice agricole et viticole de Nuits-Saint-Georges, vice-président du comité d'études viticoles de la Côte-d'Or, viticulteur à Vosne-Romanée (canton de Nuits).

M. Chevalier, négociant en vins; maison J. Chaigneau et Ce, à Bordeaux.

M. Termes-Dubroca (Louis), propriétaire-viticulteur à Bazas.

M. Dumas, vice-président de la chambre de commerce de Villefranche (Rhône), vice-président de la chambre syndicale des vins en gros du Beaujolais.

M. Duras (Eugène), eaux-de-vie (jury, Paris 1889; comité d'admission, Paris 1900).

M. Girardin, président de la chambre syndicale des débitants de vins du département de la Seine.

M. Gouvert (Joseph).

M. Janneau (Pierre-Louis). Eaux-de-vie d'Armagnac (maison Jeanneau et Dumas), vice-président du syndicat national de commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France (comités d'admission, Paris 1900).

M. Thomas-Bassot père, viticulteur, ancien négociant en vins, président du conseil d'arrondissement de Dijon.

M. Levêque (Frédéric), ancien député, propriétaire-viticulteur à Corgoloin (Côte-d'Or).

M. Mugnier (Frédéric), propriétaire viticulteur, distillateur à Dijon.

M. Letellier (Ferdinand), ancien distillateur, vice-président du comité central des distillateurs et fabricants de spiritueux de France et des colonies (comités d'admission, Paris 1900).

M. Messine (Hippolyte), membre de la chambre de commerce de Montpellier.

M. Rouget, viticulteur à la Garde (Var).

M. Remy (Martin-Paul). Cognacs. Membre de la chambre de commerce d'Angoulême (comités, Paris 1900).

M. Savignon (Henri), propriétaire-viticulteur à Bir-Kassaa (Tunisie) (jury, Paris 1889).

Suppléant.

M. Gaucher (Bernard), propriétaire-viticulteur à Montlouis (Indre-et-Loire).

M. Levillain (Emile), fils aîné, vins et eaux-de-vie, à Rouen.

M. Denuziere (Charles), ancien président de la la chambre syndicale des liquides de la Loire, membre de la chambre de commerce de Saint-Etienne (comité d'admission, Paris, 1900).

Classe 61

M. Aymard (Jules), distillateur-liquoriste à Lyon.

M. Beauchamps (Louis). Distilleries, raffineries d'alcools à Soissons (jury, Paris 1889).

M. Blanchard, distillateur à Rochefort (jury, Paris 1889).

M. Coulon (Anatole), importateur de rhums à Bordeaux, conseiller du commerce extérieur

M. Courthial (Siméon), négociant en vins à Montpellier.

M. Galland (Jules), distillateur (médaille d'or, Paris 1889), président de la chambre de commerce, ancien président du tribunal de commerce de Vienne (comités, Paris 1900).

Classe 62

M. Dubois. Cidres. Conseiller d'arrondissement, maire d'Arçonnay (Sarthe).

Classe 63

M. Lagout (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur délégué de la Société ardoisière de l'Anjou (comités, Paris 1900).

Classe 64

M. Capitain-Geny (Edmond), maître de forges, propriétaire exploitant des hauts fourneaux, fonderies et ateliers de construction de Bussy, conseiller général de la Haute-Marne (comités d'admission, Paris 1900).

M. Chappée (Armand), constructeur-fondeur grand prix, Paris, 1889; comités d'admission. Paris 1900).

Classe 65

M. Turbot (Jules-Etienne). Câbles métalliques, chaînes et ancres (médaille d'or Paris 1789; comité d'admission Paris 1900).

Classe 71

M. Béguet (Jean-Baptiste), président de la chambre syndicale de la miroiterie (comités, Paris 1900).

Classe 72

M. Boulenger (Paul-Hyppolite). Faïences (médaille d'or, Paris 1878).
M. Gardaire, céramiste, peintre sur porcelaine.

Classe 75

M. Saint-Paul (Bertrand), conducteur municipal, chef du service technique de l'éclairage de la 1re section de Paris.

Classe 77

M. Olivier (Léon), machines pour tissages, membre de la chambre de commerce de Roubaix (comité d'installation, Paris 1900).

Classe 78

M. Keittinger (Maurice), indiennes (grand prix, Paris 1889; comités, Paris 1900).

Classe 81

M. Crospel (Albert), fils de lin retors (comités, Paris 1900).

Classe 82

M. Rodet (Paul), manufacturier à Dieulefit (Drôme).

Suppléant.

M. Fraenckel (Paul), draps, maison Fraenckel-Blin (médaille d'or, Paris 1889; comités d'admission, Paris 1700).

Classe 85

M. Carette, président de la commission de l'exposition collective des maîtres tailleurs de Paris.
M. Morhange (Alfred), robes et manteaux (maison Sara Meyer, Morhange et Cie), vice-président honoraire de la chambre syndicale de la confection et de la couture (comité d'installation, Paris 1900).
M. Ricois (Ernest), directeur gérant des magasins du Bon Marché (médaille d'or, Paris 1889; comités, Paris 1900).

Classe 86

M. Hellstern (Constant), chaussures de luxe (maison Hellstern frères) (comités, Paris 1900).
M. Vivent (Germain), boutons en corozo, adjoint au maire du 20e arrondissement de Paris (comités d'admission, Paris 1900).

Classe 87

M. Boude (Frédéric), raffinage de soufre (maison A. Boude et fils (jury, Paris 1878-1889; comité d'admission, Paris 1900).
M. Debuchy (Emile), ingénieur des arts et manufactures, produits pharmaceutiques et antiseptiques (maison Desnoix et Debuchy, ancienne maison Desnoix) (médaille d'or, Paris 1889; comités Paris 1900).

Classe 88

Suppléant.

M. Outhenin-Chalandre (Gaston), papiers (médaille d'or, Paris 1878; grand prix, Paris 1889; comités, Paris 1900).

Classe 89

M. Desselas (André), mégissier à Saint-Junien (Haute-Vienne).
M. Krempp (Guillaume), matériel et outils pour le travail des cuirs et des peaux, ancienne maison Lutz (médaille d'or, Paris 1889; comités, Paris 1900).
M. Pinault (Eugène, conseiller général, ancien député d'Ille-et-Vilaine, tanneur (comité d'installation, Paris 1900).

Classe 90

M. Bagot (Aristide), savonnerie, parfumerie (maison Cottence, Bagot et Cie) (comité d'installation, Paris 1900).
M. Brach, dentifrice (Eau de Botot).

Classe 91

M. Boca, Ingénieur civil, expert en tabacs.

Classe 94

M. Artus (Emile), collectionneur, conseiller référendaire à la cour des comptes, membre de la commission supérieure des beaux-arts (comités, Paris 1900.)

Classe 96

M. Hour (Charles), horlogerie (hors concours, Paris 1889; comités, Paris 1900).
M. Berton, (Henri), gainerie (ancienne maison

Classe 98

Berton, Gellée fils et Cie), vice-président de la Chambre syndicale de la maroquinerie, gainerie (médaille d'or, Paris 1889; comités, Paris 1900).
M. Pitet aîné (Charles), brosses et pinceaux (comités, jury, Paris 1889; comités, Paris 1900).

Classe 99

M. Laflèche (Jules), tissus élastiques (comités, Paris 1900).

Classe 105

Suppléant.

M. Gauger (Eugène), encres d'imprimerie (comités, Paris 1900).

Classe 106

M. Cazalet (Charles), président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, administrateur délégué de la société bordelaise des habitations à bon marché (comités, Paris 1900).

Classe 108

M. Rochetin (Eugène), économiste (comités, Paris 1900).

Classe 109

Suppléant.

M. Dennery (Michel), secrétaire du congrès international de la mutualité.

Classe 111

M. Trélat (Emile), professeur honoraire au Conservatoire des arts et métiers.

Classe 113

M. Deloncle, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien sous-directeur au ministères des colonies (comités d'admission, Paris 1900).
M. Guillemant (Paul), ingénieur des arts et manufactures.

Classe 115

M. Demagny, exportateur et fabricant de beurre à Isigny.
M. Huyard (Etienne), produits chimiques (maison Tessier, Huyard et Cie) (médaille d'or, Paris 1878-1889), délégué à l'organisation du salon bordelais (comités d'installation, Paris 1900).

Suppleant

M. Simon aîné, négociant liquoriste à Chalon-sur-Saône.

Classe 119

M. Le Do, capitaine de vaisseau,

PUBLICITÉ COMMERCIALE

Industrielle et Financière

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Les actionnaires se sont réunis au siège social, le jeudi 26 avril, en assemblées générales ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. Denormandie, président du conseil d'administration.

M. Mercet, vice-président du conseil, a donné lecture du rapport du conseil d'administration qui constate la continuation du progrès de la société dans toutes les branches de son activité, et qui énumère les nouvelles agences créées tant à Paris qu'en province, ainsi que les nombreuses opérations financières auxquelles l'établissement a donné son concours pendant l'exercice 1899.

L'assemblée a voté à l'unanimité, et sans discussion, toutes les résolutions présentées par le conseil ; elle a, en conséquence, approuvé les comptes, qui se soldent par un bénéfice net de 6,013,544 fr. 82, et décidé la répartition de 27 fr. 50 par action et de 1 fr. 3442 par part de fondateur. Elle a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Camille Krantz et Ernest Lazarus: elle a réélu MM. Denormandie et Thiébaut, administrateurs sortants, ainsi que M. G. Martin, membre de la commission de contrôle.

MM. Baron et Blondeau ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1900.

L'assemblée extraordinaire, qui a tenu séance immédiatement après, a voté à l'unanimité l'augmentation du capital social de 108 à **150 millions**, en autorisant le Conseil à élever ultérieurement le capital, en une ou plusieurs fois jusqu'à **200 millions.** Elle a arrêté, en principe, les modifications aux statuts, qui sont la conséquence de cette résolution.

En proposant à l'Assemblée cette augmentation, le Conseil d'administration, dans un rapport très documenté, a exposé les raisons qui rendent cette mesure particulièrement opportune : développement des affaires industrielles, — accroissement du capital des banques à l'étranger comme en France — progression continue du mouvement des affaires du *Comptoir*, — nécessité de maintenir l'équilibre entre les ressources propres de la Société et ses engagements envers les tiers, — extension du réseau des agences, qui comprend aujourd'hui : 26 sièges à Paris, 86 agences en France et en Tunisie, et 13 succursales dans les pays d'outre-mer.

Les actionnaires ont manifestement apprécié tout l'intérêt de ces communications et, après quelques explications complémentaires données par M. Mercet, vice-président, ils ont voté à l'unanimité la résolution afférente à l'augmentation du capital.

L'opération sera réalisée par l'émission de 100.000 actions nouvelles à 575 fr.; la prime servira, à concurrence de 65 fr., à accroître les réserves qui seront ainsi portées à 16 millions de francs en chiffres ronds, et, pour le surplus, à égaliser la jouissance d'intérêt entre les actions anciennes et les actions nouvelles.

La souscription aux 100,000 actions nouvelles est réservée par préférence aux actionnaires actuels qui devront exercer leur droit du 28 avril courant jusqu'au 15 mai prochain. Leurs souscriptions seront irréductibles dans la proportion d'une action nouvelle pour deux actions anciennes. Au delà de cette proportion, les demandes seront sujettes à réduction. Les actionnaires auront la faculté de libérer entièrement leurs actions nouvelles au moment de la souscription. Ceux qui préféreront user du mode de libération échelonnée devront effectuer immédiatement le versement du premier quart nominal, soit 125 fr., et de la prime de 75 fr. — ensemble 200 fr., — et compléter ensuite la libération de leurs titres aux époques et dans les proportions ci-après :

125 francs le 30 septembre 1900
125 — le 31 janvier 1901
125 — le 31 juillet 1901

Comme le conseil d'administration l'a très heureusement fait remarquer, la haute considération dont jouit le *Comptoir National* en France et à l'étranger s'est surtout affirmée depuis l'augmentation à 100 millions de son capital en 1895. Un nouvel élargissement de sa base d'opérations ne pourra que produire les meilleurs résultats pour la prospérité du *Comptoir National*.

CANAL DE SUEZ

Assemblée du 7 Juin 1900.

Extrait du Rapport du Conseil d'administration

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Charras, 9, à Paris.

L'année 1899 succédait à un exercice qui avait été marqué par une augmentation de recettes de plus de 12 millions, et l'on aurait eu lieu d'être satisfait si la situation de 1898 avait été seulement maintenue et consolidée. Mais les résultats du dernier exercice ont dépassé cette espérance : les recettes de 1899 apportent une plus-value nouvelle d'environ six millions et demi, et le trentième anniversaire de l'exploitation du canal coïncide avec une période de prospérité dont aucune année antérieure n'avait fourni l'équivalent.

Ces résultats auront naturellement pour conséquence une rémunération plus avantageuse du capital social. En fixant le dividende proposé, le conseil d'administration est resté fidèle à la ligne de conduite exposée par lui à plusieurs reprises, et dont l'observation lui paraît conforme aux intérêts essentiels des actionnaires. Quelque confiance qu'il ait dans l'avenir, il ne pouvait d'ailleurs perdre de vue que les recettes de l'exercice en cours présentent, à l'heure actuelle, une diminution d'environ 3 millions et demi. Une large dotation a donc été attribuée aux fonds destinés à couvrir la dépréciation ou la perte du matériel, et, après avoir effectué au profit de la réserve statutaire le prélèvement habituel de 3 o/o des bénéfices, le conseil demandera à l'assemblée de reporter à nouveau une somme d'environ un million. L'ensemble de ces dispositions laissera libre un bénéfice suffisant pour permettre la distribution d'un revenu de 108 francs nets. Les actionnaires apprécieront l'importance du progrès accompli en deux années, s'ils se rappellent que le revenu de 1897 était seulement de 90 francs nets. L'ampleur des divers prélèvements opérés sur les recettes de 1899 permettra de réduire, le cas échéant, les charges incombant à l'exercice 1900, et si cet exercice demeure définitivement inférieur au précédent, d'éviter une diminution sensible du dividende.

Les recettes totales de l'exercice 1899 se sont élevées à 94,317,505 fr. 30 c. 3,067 navires, jaugeant net 9,895,630 t., ont transité, soit une augmentation, par rapport à l'année 1898, de 104 navires et de 657,027 t.; la jauge moyenne est passée de 2,637 à 2,743 t.

Le monument élevé à Ferdinand de Lesseps a été inauguré le 17 novembre, exactement trente ans après les inoubliables solennités de l'ouverture du Canal. Cette cérémonie, dont l'éclat a été rehaussé par la présence de S. A. le Khédive, des membres du gouvernement égyptien, des représentants des Puissances et de toutes les notabilités résidant en Egypte, a été un imposant hommage à la mémoire de l'illustre fondateur de la Compagnie.

Le Canal de Suez, qui a si puissamment servi les intérêts de la civilisation et de l'humanité, devait naturellement participer à la grande manifestation pacifique à laquelle la France a convié les nations : la Compagnie est représentée dans trois classes de l'Exposition.

Le Conseil propose la réélection de quatre de ses membres, dont le mandat est expiré : MM. R. Alexander, J. Charles-Roux, X. Charmes et J. Lefebvre.

L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration.

VIENT DE PARAITRE :

L'Édition de 1900

DE

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES par actions

(COTÉES ET NON COTÉES)

et des Principales Sociétés étrangères.

Cet ouvrage de 1700 pages in-4°, relié, contient les notices et renseignements complets sur *huit mille* Sociétés anonymes ou Sociétés en commandite par actions.

Il donne la liste de tous les banquiers et agents de change de France et de l'étranger ; la nomenclature officielle des valeurs étrangères abonnées au timbre; les valeurs émises et introduites en Bourse en 1898 et en 1899; les Sociétés mises en liquidation ou en faillite pendant les dix dernières années. Il contient enfin les lois françaises et belges sur les Sociétés.

L'Annuaire des Sociétés françaises par actions et les principales Sociétés étrangères est indispensable aux banquiers, industriels, notaires, commerçants, commissionnaires, rentiers, officiers ministériels, etc., etc.

EN VENTE aux bureaux de l'administration de *l'Annuaire*, **38, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.**

PRIX NET : **20** francs.

N. B. — Expédition franco en province et à l'etranger contre mandat-poste de 21 fr.







7e Année. — No 145 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 25 Juillet 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications . . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris. . . . . . . Un an 8 francs
Départements. . . — 9 —
Etranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante

BULLETIN

Paris, 25 juillet 1900.

Il fait chaud ! Il fait trop chaud ! 35 degrés à l'ombre !

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la baisse des entrées à l'Exposition. Il faut avoir, en effet, le diable dans le corps pour oser affronter, par une température pareille, les galeries des Invalides ou du Champ-de-Mars qui sont, nous en avons fait la dure expérience, de véritables étuves à transpiration.

Il y a des gens qui prétendront que c'est la faute au Gouvernement et à M. Picard qui auraient dû s'entendre au préalable avec le grand Météorologiste en chef de l'univers.

Quoi qu'il en soit et quel que soit le coupable, il n'est pas agréable de se promener dans les galeries en s'épongeant le front d'une main, et en se donnant de l'autre l'illusion de ce qu'on appelle le petit vent du Nord.

Il vaut mieux rester chez soi, à l'ombre, les volets clos, dans une douce somnolence, et à la portée d'une bonne limonade glacée.

C'est le parti qu'ont pris une foule de braves gens de Paris, de province et de l'étranger qui, ayant consulté leur calendrier, ont constaté qu'ils avaient encore devant eux cent bons jours pendant lesquels, espérons-le, le bouillant Phébus se montrera plus clément.

Il ne faudrait pourtant pas s'endormir sur cette pensée que les cent jours qui restent à courir vont durer indéfiniment.

Le 5 novembre prochain, à 11 heures du soir, l'apothéose prendra fin et le rideau tombera.

L'Exposition de 1900 aura vécu et entrera dans le domaine des souvenirs ou mieux, des rêves.

Car, ne nous méprenons pas, nous vivons en ce moment un véritable rêve, un rêve merveilleux, un rêve des mille et une nuits.

Depuis que le monde existe, jamais il n'a été donné aux simples mortels de s'offrir un spectacle semblable à celui que Paris leur offre depuis le 15 avril dernier.

Jamais on n'a accumulé, sur un point donné, autant de merveilles scientifiques, artistisques, industrielles, et pour un espace de temps aussi court.

Et tout cela va disparaître dans moins de quatre mois. Le soir de la dernière journée, sur le coup de minuit — l'heure des crimes ! — le pic brutal des démolisseurs aura commencé son œuvre de destruction ; et Paris assistera à la démolition de ce joujou qui lui aura coûté cent millions ; mais qui représentait en réalité plusieurs milliards ; de ce joujou qui aura été, pendant six mois, le joujou de l'univers entier.

Et puis tout sera fini. « Il ne semble pas possible que toutes ces merveilles disparaissent », disait dernièrement le Président Loubet, et peu à peu dans le public, on s'est habitué à la pensée que l'Exposition durerait jusqu'en 1901.

Plusieurs de nos confrères ont même commencé une campagne dans ce sens. C'est peine perdue, nous les prévenons charitablement. Les Expositions universelles ne sont attrayantes que parce qu'elles ont une existence éphémère, et cette existence éphémère est une des causes principales de leur succès.

Donc, hâtons-nous d'en jouir ; et comme on dit, de nous la mettre dans l'œil pour longtemps, car nous la regretterons, quand elle ne sera plus. Avis aux retardataires. Et il y en aura certainement ; et nous rencontrerons, au mois de novembre prochain, se promenant sur le boulevard « le monsieur qui n'a pas vu l'Exposition. » Il faut s'attendre à voir surgir ce type nouveau.

H. G.

La Distribution des Récompenses

Au Commissariat général, on donne la date du samedi 18 août comme définitivement arrêtée, pour la distribution des récompenses.

Nous croyons savoir cependant que rien n'est encore officiel, et, que ce n'est qu'après la réunion du conseil des ministres qui aura lieu le 3 août à l'Elysée, que la date de la distribution des récompenses sera officiellement fixée.

CONVOCATION DU JURY SUPÉRIEUR

Le Jury supérieur se réunira le 3 août prochain, à 9 h. 1/2 du matin, salle n° 10, au Grand Palais des Champs-Elysées, sous la présidence de M. Millerand, ministre du Commerce.

On estime que les travaux du Jury supérieur prendront cinq ou six séances.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Hommage au Président PICARD

A la suite de leur assemblée générale hebdomadaire qui a eu lieu jeudi 21 juillet, les membres du Conseil d'État avaient décidé de se réunir et d'offrir à leur collègue, M. Alfred Picard, un souvenir commémoratif de l'Exposition universelle de 1900. Le Conseil d'État témoignait ainsi de l'honneur qu'il ressent de compter parmi ses membres le principal artisan de cette grande œuvre. Le souvenir en question a été remis à M. Alfred Picard par M. Coulon, vice-président du Conseil d'État ; il consiste en une plaque de bronze doré signée par Roty et ayant 25 centimètres de côté. On y voit se développer en bas relief la perspective de la grande avenue bordée par les palais des Champs-Elysées, franchissant le pont Alexandre-III et allant se terminer en belle perspective, vers l'hôtel des Invalides. La plaque porte à sa partie supérieure l'inscription : « Le Conseil d'État au président Picard » ; à la partie inférieure, 14 avril 1900, date de l'ouverture de l'Exposition, et une branche de laurier.

Un socle de marbre complète cette belle œuvre artistique.

En la lui remettant, M. Coulon a adressé à M. Alfred Picard les paroles suivantes :

La dédicace qui vous est adressée est brève ; mais elle est expressive dans sa concision. Si elle exigeait un développement, il se trouverait dans la vue d'ensemble de cette glorieuse Exposition de 1900 à laquelle votre nom est indissolublement attaché. Sans doute, vous avez eu pour collaborateurs dans la réalisation de cette œuvre grandiose toute une pléiade d'hommes éminents dont la France a raison de s'enorgueillir ; mais à vous appartient l'honneur d'en avoir conçu la magnifique ordonnance et d'en avoir poursuivi la longue et pénible exécution. A vous, mon cher président, revient la palme. C'est cette pensée que Roty a voulu exprimer en donnant pour assise à sa composition cette branche de palmier entourée de lauriers.

Il est toutefois une série d'impressions que ce grand artiste n'a pu traduire parce qu'elles sont d'une nature si intime qu'elles sont inaccessibles à d'autres qu'à nous-mêmes. Je veux parler de la juste fierté que nous inspire le grand rôle que vous, un des nôtres, avez rempli avec tant d'éclat, de la reconnaissance que nous vous devons pour le nouveau lustre que vous avez jeté sur notre maison, de l'estime affectueuse et profonde que nous éprouvons pour votre personne.

M. Alfred Picard, répondant au vice-président du Conseil d'État, a rappelé en quelques paroles émues de quelles difficultés l'œuvre accomplie avait été entourée :

En assumant la mission dont le gouvernement m'a investi, a dit M. Picard, en donnant à l'œuvre de la fin de ce siècle tout mon cœur et toute mon âme, en lui consacrant, sans les ménager, mes forces et ma volonté, je n'ai fait que remplir mes devoirs de citoyen et de fonctionnaire.

Certes, plus d'une fois, j'ai trouvé la route hérissée de ronces et d'épines ; souvent les blessures ont été cruelles. Mais jamais mon courage n'a faibli. Toujours je me suis senti soutenu par la conviction réconfortante que l'Exposition pourrait contribuer à l'apaisement intérieur, fournir un terrain neutre sur lequel tous les Français se tendraient la main, nous rapprocher de cet idéal de bonté qui doit être le but suprême de l'homme. Toujours j'ai cru, et les faits n'ont pas déçu mon espérance, que la grande manifestation de 1900 mettrait de nouveau en lumière l'inépuisable vitalité de notre vieille terre gauloise et l'admirable sagesse des couches profondes de sa population ; qu'elle tournerait à la gloire du pays dans le domaine industriel, comme dans celui des arts et de la science.

Le jour de la cérémonie d'inauguration, les larmes me montaient aux yeux, comme elles y montent encore à cette heure, à la pensée du dévouement déployé par mes collaborateurs de tout ordre, architectes, ingénieurs, peintres, sculpteurs, administrateurs, industriels, entrepreneurs, ouvriers, et aussi de l'empressement avec lequel les puissances étrangères avaient répondu à l'appel du gouvernement de la République.

Ceux qui doutent de la France n'ont qu'à venir sur les bords de la Seine, aux Champs-Elysées, aux Invalides, au Champ-de-Mars. Ils y verront le génie national bien vivant, planant sur le monde. Ils en sortiront avec des idées de paix, de confraternité, de bienveillance réciproque, avec l'amour de l'humanité.

Puisse ce bienfait, dit en terminant M. Alfred Picard, avoir la durée du bronze et du marbre que vous m'offrez. C'est là votre vœu le plus cher.

La Fête des Collaborateurs

à l'Exposition

M. Millerand, ministre du Commerce, avait convié dimanche dernier 22 juillet, dans la salle des fêtes du Champ-de-Mars, pour assister à un gala donné en leur honneur, les ouvriers de l'Exposition et les associations ouvrières adjudicataires de travaux, la Batignolaise, le Travail, etc. Quinze mille invitations avaient été lancées, mais plus de quinze mille personnes étaient venues. Aussi l'immense vaisseau, et bien avant l'heure fixée pour le gala, trois heures, était-il à peu près comble. A l'arrivée, des fleurs et un programme délicatement dessiné par Léandre étaient offerts aux dames.

Une scène avait été dressée en face de l'entrée principale de la salle, qui donne sur l'avenue La Motte-Picquet, et la décoration en était fort heureuse. Devant cette scène, tendue dans le bas de velours rouge à bandes d'or, et sur les côtés de draperies jaunes, un large espace, clos de belles et hautes plantes vertes, avait été ménagé pour l'orchestre. Puis trois rangées de fauteuils formaient les places réservées; enfin, en arrière, diverses séries de banquettes, formant parterre.

Aux premiers rangs avaient pris place le ministre du Commerce et Mme Millerand, M. Alfred Picard et les fonctionnaires de l'Exposition, un grand nombre de commissaires étrangers, de présidents de sections et leurs familles, et les collaborateurs directs de M. Millerand, MM. Lavy, Villette, Persil. Sur les banquettes et sur les gradins des larges travées les ouvriers et leurs familles. Le coup d'œil de la salle était des plus animés.

Plus de trois cents musiciens composaient l'orchestre ; artistes de l'Opéra, garde républicaine et musique de l'école d'artillerie de Vincennes. Aussi l'effet de la « Marche aux flambeaux », puis de la « Marseillaise », magistralement conduites par M. Paul Vidal, a-t-il été très grand. Mais le premier acte de « M. de Pourceaugnac », interprété par les artistes de la Comédie-Française, a été peu entendu. Cependant la traditionnelle course des apothicaires, que Coquelin cadet a conduite à travers la salle, a eu son habituel succès de fou rire.

M. Loubet est arrivé à quatre heures et la salle entière l'a acclamé. Les invités des derniers rangs, pour mieux voir le président, se sont même portés en masse vers la scène et ont ainsi envahi l'espace réservé ; on a dû faire alors appel aux gardes municipaux pour rétablir l'ordre sur ce point, tandis que les spectateurs des premiers rangs devaient agir avec vigueur pour maintenir leurs places si difficilement conquises au début. Le rideau se levait sur « Guillaume Tell » que le public criait encore avec enthousiasme pendant que les gardes le refoulaient sur les côtés : « Vive Loubet ! Vive la République ! »

Le second acte de « Guillaume Tell » a été un gros succès pour les artistes de l'Opéra, Mme Bosman, MM. Affre, Noté et Chambon, ainsi que pour les chœurs.

Succès aussi pour le ballet du « Cid », musique de Massenet ; Mlle Zambelli et les danseuses de l'Opéra ont été vivement applaudies.

Enfin, lorsque M. Loubet s'est retiré, un peu avant six heures, après avoir remercié M. Millerand, de nouvelles acclamations l'ont accompagné et le nombreux public qui stationnait à la porte l'a salué par des bravos répétés.

Fête, on le voit, des mieux réussies.

Nouvelles et Échos

Il ne semble pas que la grande promotion dans la Légion d'honneur pour l'Exposition Universelle doive paraître au *Journal officiel* avant les premiers jours du mois de septembre.

En effet, le Conseil de l'ordre qui se réunit, lundi 6 août, pour statuer sur les propositions du 14 juillet de certains ministères, ne siégera que le premier lundi du mois de septembre, à moins que le ministre du Commerce ne lui demande dans le courant du mois d'août, une réunion extraordinaire, ce qui paraît peu probable, étant donné que la plupart de ses membres sont en vacances à ce moment-là.

Nous croyons pouvoir ajouter qu'il y aura deux promotions : la première, destinée au personnel administratif de l'Exposition, qui est d'ores et déjà arrêtée ; la seconde, destinée aux commerçants et industriels exposants, qui paraîtra vers le 4 septembre.

***

C'est très vraisemblablement M. Émile Bourgeois, l'éminent président de la classe de l'Enseignement, qui sera nommé rapporteur général de l'Exposition.

***

D'accord avec M. Louis Bottée, l'auteur de l'insigne remis aux membres du jury par l'administration de l'Exposition de 1900, et avec l'autorisation de M. le Commissaire général, la grande maison d'orfèvrerie Christofle fait exécuter en ce moment des reproductions du modèle de cet insigne qui restera comme un des plus artistiques souvenirs de notre Exposition.

Il en sera fait deux éditions :

1° Cent fontes de bronze sans retouche de 22 centimètres de haut, numérotées de 1 à 100, au prix de **cent francs ;**

2° Des exemplaires patinés vieil argent, numérotés et encadrés, de 13 centimètres de haut, au prix **de trente-cinq francs ;**

Il ne pourra être fait aucune autre reproduction de ces plaquettes qui sont exclusivement réservées aux fonctionnaires de l'administration de l'Exposition et aux membres du Jury.

C'est M. Gustave-Roger Sandoz, joaillier-orfèvre, 10, rue Royale, Paris, qui est chargé de centraliser les souscriptions.

***

Nous sommes heureux d'applaudir à la récente nomination de M. Valère Mabille, président de la Chambre de Commerce française de Charleroi, au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Rarement pareille occasion s'est offerte au gouvernement de récompenser aussi justement les services rendus à la cause de notre industrie nationale à l'étranger, et d'honorer les mérites d'une personnalité aussi distinguée et aussi sympathique.

Tous ceux de nos compatriotes qui ont eu la bonne fortune de pouvoir apprécier le caractère du nouvel officier se réjouiront avec nous de ce que la rosette orne aujourd'hui la poitrine de ce Français qui, établi depuis plus de 40 ans en Belgique, a été un représentant si apprécié et si autorisé de notre nationalité, en même temps qu'un des traits d'union les plus puissants dans tous les accords qui ont pu se produire entre Français et Belges.

L'action de M. Valère Mabille a été éminemment profitable à notre industrie par la persévérance et le soin scrupuleux qu'il a toujours apportés à renseigner de sa propre initiative nos chambres de commerce sur les facilités à donner à l'essor de notre exportation en Belgique.

Les Français qui ont participé aux dernières expositions belges ont pu apprécier l'affabilité si sincèrement empressée et si courtoise avec laquelle M. Valère Mabille a toujours accueilli ses compatriotes.

C'est d'ailleurs dans sa seigneuriale résidence du château de Marimont, où l'hospitalité est si somptueuse et si cordiale, qu'a eu lieu le premier contact entre les ministres belges et français, alors que ces derniers allaient visiter l'Exposition de Bruxelles.

Nous adressons à M. Valère Mabille nos plus vives et nos plus sincères félicitations.

***

Le président du Sénat et Mme Fallières ont offert, lundi soir 9 juillet, un grand dîner aux présidents de classes de l'Exposition, à un certain nombre de sénateurs et à diverses célébrités littéraires ou artistiques.

Parmi les convives :

M. Leygues, Mme Magnin, M. Ribot, Mme Bouguereau, M. Ch. Saint, Mme Briens, M. Gayot, M. J. Dupuy, Mme Cazot, M. Guillain, Mme Delobeau, M. Gailly, Mme Henri Maret, M. Tisserand, Mme Macherez, M. Silhol, Mme Alfred Ancelot, M. Muzet, Mme Bidault, M. Delobeau, Mme Welschinger, M. Arène, Mlle Dubufe, MM. Couteaux, Mascart, Déandreis, Thézard, Th. Dubois, Mme Leygues, M. Méline, Mme Develle, M. Cazot, Mme Poriquet, M. G. Berger, Mme Silhol, M. Huguet, Mme Claretie, M. Siegfried, Mme Magnin, M. Depreux, Mme Fleury, M. Claretie, Mme Monier, M. Clayes, Mme Gervex, M. du Perier de Larsan, Mme Chavanne, M. le général Lambert, Mlle Magnin, M. Larroumet, Mlle Fallières, MM. Magnin, Chaplain, Rangot, Mercié, Bontemps, Linder, Macherez, Reboul, Dufoussat, Cornely, Coutant, Alfred Ancelot, Th. Girard, Touchard, Bazire, Laroze, Avonde, Welschinger, lieutenant Berfault et Leboulanger, etc., etc.

***

Grand dîner et concert, lundi 16 juillet, au palais de Belgique, rue des Nations, donné par le commissaire général de Belgique, en l'honneur des membres du gouvernement, de M. Alfred Picard, des commissaires français et des commissaires généraux étrangers de l'Exposition.

Le magnifique monument, reproduction fidèle de l'hôtel de ville d'Audenarde, était somptueusement orné de fleurs, et son brillant éclairage mettait en pleine valeur les objets d'art qui remplissent les salles du premier étage.

La réception a eu lieu dans la salle échevinale, qui renferme le beau portrait du roi Léopold II, par Leempoels. Le dîner, de 140 couverts, était servi dans la grande salle des Fêtes.

Le baron Surmont de Volsberge, ministre de l'Industrie et du Travail, présidait; il avait en face de lui M. Vercruysse, commissaire général belge.

Parmi les convives, citons :

Mme Leygues, M. Millerand, ministre du Commerce: Mme Peck, M. Picard, Mme Ollanesco, le docteur Richter, Mme Chardon, le préfet de la Seine, Mme Emile Robert, M. Vapereau, Mme Sacilly, M. Chardon.

Mme Vercruysse, M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture; Mme de Mier, M. Peck, Mme Chesnel, le colonel Jekyll, Mme Alfred Ancelot, M. Stéphane Dervillé, Mme Kitabgi Khan, M. Ollanesco, Mme Bonnier, M. Alfred Ancelot, Mme Moser, baron de Stein, Mme Masson-Détourbet, M. Dupré, Mme Pierson, MM. Lewald, etc., etc.

Notre journal étant surtout un journal de documents, nous avons été obligé, par suite des circonstances, de changer les dates de nos tirages.

C'est ce que nous avons fait pour la liste du jury des récompenses que nous avons été les seuls, dans la presse, en dehors du **Journal officiel,** *à publier* in extenso, *dans un même numero de* **28 pages.**

Nous avons procedé de même pour la liste du Jury supérieur, et les bureaux des Jurys de groupe et de classe.

Nous estimons que ces documents seuls intéressent les exposants.

Dans notre prochain numéro, nous espérons pouvoir publier la liste des récompenses.

Le Fer forgé à l'Exposition

Notre éminent confrère Paul Bluysen rend compte dans le *Journal de Rouen* de sa visite à la section du fer forgé et des grands travaux du célèbre ferronnier, Ferdinand Marrou, premier maître incontesté dans l'art du fer forgé, à notre époque :

Soudain, au coin d'un nouvelle galerie, réservée aux bronzes d'ameublement, quelques personnes stationnent et paraissent s'intéresser à ce qu'elles voient : « Fers forgés ». — « Vraiment, c'est forgé ? A la forge ? » — Ici, un « ah » ou un hochement de tête entendu. Puis, après un coup d'œil assez long sur le salonnet, très sobrement décoré, sans apparat, qui les a attirés, les visiteurs reprennent leur marche errante de troupeaux qui pâturent.

N'attendez pas davantage de l'assentiment populaire. C'est déjà beaucoup que ces gens de trains de plaisir aient remarqué ces fers. Ceux-ci sont de M. Marrou, unique exposant de la classe, (il eût figuré plus justement aux beaux-arts, mais on l'a nommé membre du jury et placé là peut-être un peu pour relever son entourage, lequel à un caractère très, très industriel).

« Unique exposant normand » — rouennais plutôt — disons-nous de M. Marrou ; c'est exact et c'est à remarquer tout spécialement, parce que sa notoriété est devenue assez grande, par tous pays, pour qu'on se figure que l'industrie du fer s'est largement épanouie jadis dans les trois départements normands, ou qu'elle s'y est implantée très solidement, avec tendance à se développer encore. On dit, dans les cercles artistiques : « des fers forgés de Rouen ». Or, il n'y a que ceux de M. Marrou ; mais on admettra qu'ils suffisent à corser la réputation d'une ville, car la place qu'ils occupent leur est bien due. M. Marrou est non pas un adaptateur, l'importateur et imitateur des procédés d'autrui ; il a fait et fait tous les jours œuvre de créateur, et son œuvre doit durer. Il sera l'une des gloires rouennaises et remplira des musées.

Ce serait sans doute prendre une peine superflue que de retracer la carrière de M. Marrou ; elle est connue ; elle n'est marquée par d'autres traits, du reste, que par l'énergie de ce contre-maître qui s'établit, il y a quarante ans, dans la ville, se plaça devant son enclume et frappa fort et droit. Il n'avait d'abord avec lui qu'un compagnon ; il en eut deux, trois, — qui sont encore à ses côtés, — puis cinq, quinze aujourd'hui : il leur donnait l'exemple du travail réfléchi et persévérant autant qu'il affinait leur goût et surveillait leurs mains inhabiles : il a formé des forgerons rouennais, qui n'avaient plus guère eu l'audace des grosses pièces ou des chefs-d'œuvre du métier depuis l'exécution des grilles de Saint-Ouen qui datent d'environ 1740, et qui sont un des principaux spécimens de ferronnerie normande. Aujourd'hui, la forgerie de fer de Rouen a pris un des premiers rangs, non pas industriels, mais artistiques.

L'idée maîtresse de M. Marrou et que « le fer est le fer » et qu'il ne doit imiter ni le bois ni le marbre : il a sa constitution propre, sa dureté, sa rigidité apparente ; autant de qualités ou de défauts, comme on voudra, qui exigent qu'en le traitant on lui conserve son caractère fondamental, constitutif ; il ne supporte pas d'enjolivures, de fioritures barbelées, retroussées, s'envolant : il est, encore une fois, le Fer, — mais ne le tenez pas pour absolument « rébarbatif », c'est-à-dire destiné à ne prendre que des aspects rogues. L'important sera de le travailler d'après des modèles d'une pureté de lignes parfaite, d'une harmonie toute naturelle, qui l'assoupliront : M. Marrou l'a excellemment compris, et c'est le secret de ses compositions, la fondation de sa maîtrise. Il ne se livre pas aux hasards d'une inspiration d'école ; il ne suit pas des souvenirs classiques ou des impressions subites, toutes personnelles : le voilà décidé à poursuivre, par exemple, l'exécution de cette superbe grille qui est son chef-d'œuvre peut-être, qui, en tout cas, est un des chefs-d'œuvre de l'Exposition.

Comme base de sa décoration, avec, bien entendu, pour adjuvants les chardons accoutumés, M. Marrou choisit cette fois le gros coquelicot des champs ou pavot simple : ce sera son thème ; le fer sera dompté jusqu'à reproduire ce thème dix ou vingt fois dans la grille ; il prendra presque le velouté du pavot, la rugosité de sa capsule ; il aura le penché délicat de ses tiges lourdement chargées, et pourtant il continuera de donner, parce que cet art est entièrement sincère, une impression de force que ne dément point sa ductilité.

De la grille ainsi dessinée, on retrouvera les mêmes principes décoratifs dans toutes les autres compositions de M. Marrou : légèreté, simplicité, grâce et solidité des contours. Examinez, à cet égard, la glace monumentale, le pied de lampe, les flambeaux, les chenets, le pare-étincelles, qui figurent dans ce salonnet ; tout est du même style « élégant » et personnel pourtant. On abuse tant du terme *d'art nouveau* et on l'applique à tant de déformations du Japon, qu'on n'ose plus l'employer pour qualifier certaines tentatives où l'artiste sort des sentiers battus pour s'affirmer possesseur d'une originalité de vision et de faire très particulières ; c'est regrettable. L'art de M. Marrou est, à cet égard, réellement « nouveau », quoiqu'il ne fasse que renouer les traditions les plus belles des prestigieux ferronniers des siècles passés.

Mais voyons l'artisan : que la composition soit exquise, c'est bien ; la fabrication ne vaut-elle pas autant, davantage encore ? M. Marrou a le droit d'en être fier et de montrer ce qu'il a fait, lui-même, dans telle pièce ; souvent il a tout fait, comme dans sa botte de pavots doubles, qui furent exposés à Anvers, et qui sont la plus étonnante fantaisie du grand dompteur de métal que l'on puisse voir, une pièce en plomb modelé comme de la cire ou de la terre glaise et où les corolles sont presque palpitantes... D'autres fois, il a mis l'ouvrage en train, il a exécuté un modèle en cuivre, l'a placé devant l'ouvrier en lui disant : « Voilà votre but. Et voici la matière première. » L'ouvrier a reçu ainsi une barre de fer : il a commencé à la dégrossir sur son enclume ; il lui a donné un premier aspect général, grossier, selon les grandes lignes de la composition. M. Marrou en montre des spécimens dans son salonnet, et c'est fort intéressant : ce sont, pour un bouquet qui deviendra la pièce principale de la grille ou du pare-feu, des tiges de fer étiré, terminées par une boule...

Bientôt commence la « vivification », la transmission de la vie à ce métal. C'est M. Marrou ou un maître ouvrier qui s'en chargent ; sous leurs doigts qui manient le marteau comme les mains d'une dentellière le crochet, les tiges se courbent au feu, s'allongent, se raccourcissent, s'épanouissent ; oui, s'épanouissent : les boutons de métal qui les terminaient s'ouvrent en fleurs de lis, en marguerites, en chardons... Et la pièce s'achève de cette façon, avec le procédé manuel, sans soudure d'alliage, d'un seul tenant, qui mesure souvent deux mètres.

Les ferronniers vivent jusqu'au bout dans les transes : s'ils allaient, au dernier moment, brûler une partie de leur chef-d'œuvre, ces pavots de la grille, aux volutes si délicates, aux nervures, aux finesses de « derme » si minutieusement reproduites !... Mais non : le chef-d'œuvre quitte la forge sans accident, absolument parfait, alliant la grâce du dessin à la suprême adresse professionnelle. C'est un chandelier, un encrier (un bijou, destiné aux Arts décoratifs) ; ce sont les armes de la maison de Pomereu, superbe morceau de repoussé à froid ; c'est encore une grille, copiée sur le XIIIe siècle, destinée à compléter une ornementation d'église ; ce sont des lampes électriques avec mélange de cuivres, un grand dragon exécuté pour la cathédrale de Rouen, etc., etc. Quand on a vu cela, on ne peut pousser plus loin dans la galerie...

PAUL BLUYSEN.

Les Postes & Télégraphes
ET LA DOUANE
A L'EXPOSITION

Le service des postes et télégraphes de l'Exposition de 1889 était assuré par un bureau qui se composait d'un receveur, de quatre commis principaux, de quatorze commis ordinaires et de quarante-huit facteurs.

Le bureau situé près de l'avenue de La Bourdonnais resta ouvert du 16 avril au 1er décembre.

Outre la boîte du bureau, le public disposait de 18 boîtes disséminées sur les divers points de l'enceinte de l'Exposition, et, du 9 septembre au 30 novembre, un service télégraphique spécial fut installé à la troisième plate-forme de la tour Eiffel.

Le service des postes et télégraphes en 1889 fut tout à fait insuffisant ; il convenait donc, en 1900, d'éviter les mêmes errements, aussi M. Mougeot décida-t-il de créer un service des postes, télégraphes et téléphones à peu près autonome, et il choisit pour diriger ce service, M. Gustave Serres, l'aimable receveur du bureau des Capucines.

Il y a, à l'Exposition actuelle, huit bureaux, dont un à Vincennes. Le bureau central est situé avenue de La Bourdonnais, à gauche du porche central du palais des Fils, Tissus et Vêtements.

Le personnel se compose ainsi :

1 receveur, chef des services ; 12 commis principaux, 76 commis, 262 sous-agents ou facteurs des postes et télégraphes et téléphones.

On a installé 100 boîtes postales qui sont relevées huit fois par jour et 82 cabines téléphoniques publiques, 23 cabines, situées dans les galeries de l'Exposition, ne fonctionnent que jusqu'à sept heures du soir, heure de la fermeture des palais ; les 59 autres dans les huit bureaux et dans les jardins, restent ouvertes jusqu'à onze heures du soir.

Les divers bureaux des postes, télégraphes et téléphones de l'Exposition ne chôment guère : la moyenne des communications télégraphiques par jour varie entre 1,590 et 1,700 ; la moyenne des communications téléphoniques, varie entre 1,600 et 1,800, enfin la moyenne des correspondances ordinaires, expédiées quotidiennement, varie entre 70,000 et 80,000. Les cartes postales entrent à peu près pour la moitié dans ce chiffre énorme de correspondances.

Ajoutons que, depuis l'ouverture des divers bureaux, soit depuis le 16 mars, plus de 26,000 pneumatiques ont été envoyées par le bureau de l'avenue de La Bourdonnais, qui centralise ces correspondances et les réexpédie par tube sur le réseau de Paris. Le nombre des communications téléphoniques dans les différentes cabines a dépassé à ce jour, le chiffre de 75.000.

Voilà qui laisse loin les chiffres atteints en 1889, puisque, du 16 avril au 1er décembre, le nombre de télégrammes pour Paris fut de 47.514, pour la province de 29.907 et pour l'étranger de 13.726.

Enfin, pour la douane, il est, à l'heure actuelle, impossible de donner des chiffres exacts.

L'Exposition ayant été très en retard, notamment au point de vue des installations particulières, une grande latitude fut laissée aux exposants qui expédient encore des marchandises, de sorte que l'administration des douanes se trouve en plein travail de classement. Mais d'ores et déjà on peut affirmer que le produit des perceptions diverses dépassera du double au moins le montant des perceptions de 1889.

LA BELGIQUE

A L'EXPOSITION

La Belgique a pris une part prépondérante à l'Exposition Universelle de 1900, et notre pays ne peut que se féliciter de l'empressement que nos excellents amis les Belges ont mis à participer à notre grande manisfestation artistique, commerciale et industrielle.

Dès janvier 1897, en effet, deux hommes éminents, MM. A. Vercruysse et Emile Robert, choisis par le Roi et le Gouvernement Belge, en qualité de commissaire et commissaire général adjoint, s'occupaient, avec la plus grande activité, d'obtenir de l'Administration française non seulement de vastes emplacements pour leurs sections dans les dix-huit groupes de l'Exposition, mais encore un endroit de choix pour le pavillon spécial que la Belgique désirait faire édifier dans la rue des nations. L'activité des délégués belges, pour déterminer leurs compatriotes exposer fut non moins grande.

Ce dévouement a été récompensé par des résultats remarquables. D'abord, les sections belges, dans les divers palais, présentées avec goût et méthode sont d'une très belle ordonnance et fort admirées du public ; ensuite, le palais de la Belgique construit sur le quai des nations, et reproduisant l'Hôtel de ville d'Audenarde, tant par l'élégance de son ensemble que par le luxe et la grâce du détail est considéré à juste titre comme un des monuments les plus remarquables de cette mirifique cité des Nations.

Il a été inauguré le jeudi 10 Mai, en présence de la colonie belge résidant à Paris, du haut personnel de l'Exposition, des Commissaires étrangers et de nombreuses personnalités du corps diplomatique et du monde politique.

L'hôtel de ville d'Audenarde, construit de 1525 à 1530 par l'architecte bruxellois Van Pede, est d'une élégance admirable, tant dans son ornementation que par ses lignes principales. La façade a comme base un portique de sept arcades qui supportent un balcon au-dessus duquel s'élève une tour de 40 mètres que surmonte une statue en cuivre rouge représentant un guerrier du moyen âge portant une bannière aux armes de la ville.



LE PAVILLON DE LA BELGIQUE A L'EXPOSITION
(Reproduction de l'Hôtel-de-Ville d'Audenarde

Aux angles du palais, dominant les pignons, s'élèvent des clochetons et des tourelles dont les gracieux contours font valoir la légèreté. Les façades sont percées de nombreuses fenêtres à meneaux qui prodiguent la lumière dans le palais.

L'intérieur de l'édifice n'est pas moins remarquable que l'extérieur. Au rez-de-chaussée il comporte trois grandes pièces. Deux sont réservées à l'exposition des villes belges. Elles sont décorées de vues peintes sur toiles qui sont fixées aux murs et qui représentent les principales villes de la Belgique. On y voit les vues de Dinant avec ses curiosités les plus célèbres, la grotte de Han, et le château de Walsin, sur la Lesse ; de la ville d'Audenarde, avec son hôtel de ville, dont le palais inauguré est en quelque sorte le moulage ; de Bruxelles, avec Sainte-Gudule et l'hôtel de ville ; de Namur, avec la vallée de la Meuse ; de Gand, de Bruges, d'Anvers, de Spa, avec un site ravissant des environs de la fontaine du Pouhon.

La troisième salle que comporte le rez-de-chaussee est affectée à la presse. Cette pièce donne sur une terrasse qui forme saillie sur le quai. Elle est décorée de superbes tableaux exécutés par les maitres les plus réputés de l'école flamande.

Un escalier monumental conduit au premier étage où la principale pièce reproduit la grande salle de l'hôtel de ville d'Audenarde, avec sa haute cheminée à manteau orné de sculptures et de statuettes gothiques. Là les murs sont décorés de peintures représentant les écussons aux armes des principales villes de Belgique, qui alternent avec des ecussons aux armes des différents corps de métiers. De magnifiques et très anciennes tapisseries flamandes, qu'a prêtées pour la durée de l'Exposition le collectionneur belge bien connu, M. de Somzei, remplissent, par un arrangement des plus heureux, des panneaux qui font l'admiration des visiteurs.

Parmi ces tapisseries d'une valeur incomparable, les plus belles sont celles qui représentent la vie de Roland, et la glorification de la vie de Dieu et l'Eglise. Dans une vitrine on voit également la châsse de saint Antoine de Padoue et de saint Nicolas avec des panneaux qui reproduisent des scènes de la vie de ces deux saints.

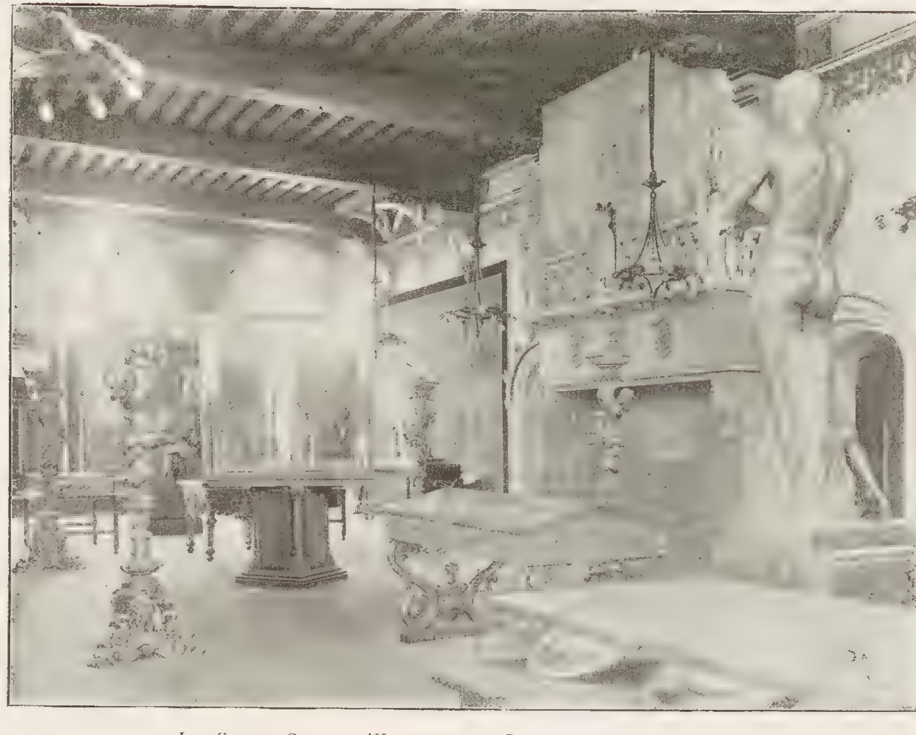
La seconde salle du premier étage reproduit la salle échevinale de l'hôtel de ville d'Audenarde

Cette salle est également décorée de très

anciennes tapisseries flamandes et de divers tableaux parmi lesquels les portraits du roi Léopold II par le peintre Leempoels, et du prince Albert, héritier du trône, par le peintre Mast.

On y voit également le buste du roi et de la reine de Belgique exécutés par le sculpteur Vinçotte.

Nous disions tantôt que c'est au dévouement et à la persévérance de M. A. Vercruysse, Commissaire-général, et de M. Émile Robert, commissaire général-adjoint que les Belges doivent en grande partie le succès de leur participation à l'Exposition Universelle.



LE GRAND SALON D'HONNEUR DU PAVILLON DE LA BELGIQUE

M. Vercruysse occupe une grande situation, à Gand, dans l'industrie des produits d'alimentation. Il est sénateur, ancien président de la Commission belge à l'Exposition de Chicago, ancien commissaire général des nations étrangères à l'Exposition Universelle d'Anvers.



UN HOMME D'ARMES
(Motif décoratif de la façade sur la Seine

Il est commandeur de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre royal de Léopold. S. M. le Roi des Belges le tient en très grande estime. Il le lui a prouvé en lui confiant la tâche ardue et délicate d'organiser la section belge, tâche qu'il a d'ailleurs menée à bonne fin, de la façon la plus heureuse et la plus brillante, et à la satisfaction générale.

M. Vercruysse a eu comme premier lieutenant avec le titre de Commissaire général adjoint, M. Emile Robert, le vice-président de la Chambre de Commerce belge et président de la Société royale de bienfaisance et de secours mutuels : l'*Union Belge*, à Paris.



M. A. VERCRUYSSE
Sénateur
Commissaire général de la Belgique

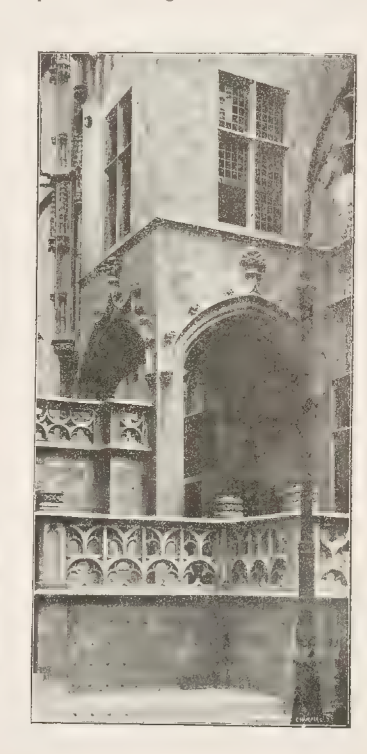


M. ÉMILE ROBERT
Commissaire général adjoint de la Belgique

Malgré son origine Bruxelloise, M. Émile Robert est un vrai Parisien de Paris.

Homme aimable, distingué, esprit ouvert, d'une activité dévorante, M. Vercruysse, ne pouvait avoir un meilleur, ni un plus sympathique collaborateur.

Nous n'exagérons donc rien, en disant que la section belge, grâce à ses deux organisateurs et à ses exposants, constitue, à l'Exposition de Paris en 1900, une des principales et des plus attrayantes participations des puissances étrangères.



UN COIN DU PAVILLON DE LA BELGIQUE
(vu de la rue des Nations)

NOUVELLES DIVERSES

Compiègne, Fontainebleau et Versailles, les trois villes célèbres par leurs châteaux historiques, songent, en ce moment, à organiser des éléments d'attraction destinés aux innombrables visiteurs de l'Exposition universelle.

A Compiègne, on voudrait donner dans le palais un bal analogue au bal de charité qui a eu lieu au mois d'avril. On voudrait, en même temps, y rouvrir le joli petit théâtre si célèbre au temps des *séries*, sous le second Empire. La salle fut construite par ordre du roi Louis-Philippe, à l'occasion du mariage de sa fille, la princesse Louise, avec le roi des Belges, Léopold Ier. Elle contient sept cents spectateurs. De 1852 à 1869, eurent lieu, au théâtre du palais de Compiègne, quarante-neuf représentations en présence de Napoléon III et de ses invités.

On sait que de chaque côté de la porte monumentale se trouvent deux lions en plâtre peint qui semblent en garder l'entrée. Jeudi dernier, 22 juillet, les gardiens de l'Exposition, en procédant à l'ouverture des portes, ont constaté qu'un mauvais plaisant avait brisé la queue d'un de ces lions, qui est apparu aujourd'hui aux visiteurs dépourvu de son plus bel attribut.

M. Guasco, inspecteur principal, est allé constater le dommage causé. Une enquête est ouverte pour retrouver l'auteur de cet acte de vandalisme.

Les entrées de Dimanche à l'Exposition

Ainsi qu'il résulte du total des entrées, il y a eu relativement peu de visiteurs à l'Exposition Dimanche dernier : 296,514 entrées seulement ont été enregistrées.

Le commissariat général avait cependant prodigué les fêtes et les attractions sur tous les points de l'enceinte générale.

Mais rien n'était possible contre la chaleur, qui décidément tient éloignée de l'Exposition la foule des promeneurs du dimanche.

Néanmoins, la soirée a été très animée. La fête nautique, bien réussie, a obtenu un réel succes. A bord des embarcations pavoisées et illuminées qui, de neuf heures à onze heures, ont sillonné la Seine entre le pont d'Iéna et le pont Alexandre-III, des musique sont joué, sans discontinuer, des hymnes nationaux et des airs populaires que les promeneurs massés sur les deux rives du fleuve ont salué de leurs applaudissements.

Total général des entrées pour la journée de dimanche : 296,514.

Elles se décomposent ainsi :

Entrées avec 2 tickets, de 8 h. à 10 h. du matin	7.971
Entrées avec 1 ticket, de 10 h. du matin à 6 h. du soir	167.895
Avec 1 ticket, de 6 h. du soir à la fermeture	62.552
Entrées avec cartes	44.818
Entrées avec jetons de service	12.562
Délégations (entrées gratuites)	716
Total	296.514

Dans ce total, l'annexe de Vincennes figure pour 18,683 entrées avec tickets, 1,524 avec cartes et 433 avec jetons de service.

L'ANNEXE DE VINCENNES

Pour répondre au désir exprimé, hier, par les délégués d'exposants et de concessionnaires de l'annexe de Vincennes dans l'audience qu'il leur a accordée, M. Millerand s'est concerté avec le commissaire général pour adopter les mesures suivantes :

Des affiches en nombre suffisant vont être placardées dans toute l'étendue de l'Exposition (Champ-de-Mars et Invalides) rappelant les moyens de transport les plus faciles pour se rendre à l'annexe de Vincennes.

Des poteaux indicateurs seront également placés aux fortifications, près des portes voisines de l'Exposition de Vincennes.

Le commissariat général va demander aux compagnies de tramways de la Seine, des omnibus, des bateaux parisiens et des chemins de fer de l'Ouest de faire afficher sur les tramways, omnibus, bateaux et wagons des avis indiquant qu'ils conduisent à l'annexe de Vincennes.

Le commissariat fait sur la demande du ministre du Commerce, étudier l'adoption d'une mesure autorisant les cyclistes munis d'un ticket à user librement du vélodrome de Vincennes en tout temps sauf les jours de réunions de courses.

M. Picard a écrit immédiatement au gouverneur militaire de Paris pour le prier de vouloir bien autoriser les trois musiques militaires de la garnison de Vincennes, à jouer une fois chacune par semaine, les mardi, jeudi et dimanche.

Les portes resteront ouvertes, dès aujourd'hui, jusqu'à huit heures du soir, et à partir de dimanche prochain, jusqu'à dix heures.

A partir de dimanche prochain egalement, le tour du lac Daumesnil sera, tous les soirs, éclairé au gaz.

L'administration de l'Exposition va, en même temps, s'entendre avec les exposants de l'acétylène pour éclairer les autres parties de l'annexe.

D'autre part, tous les dimanches à partir du 29 juillet, il y aura fête de nuit, feux d'artifice et circulation sur le lac de bateaux ornés de lanternes vénitiennes.

Le commissariat va porter à la connaissance des exposants que M. Durville, inspecteur, est chargé sous la direction de M. Delaunay-Belleville, de tout ce qui concerne l'annexe de Vincennes.

A propos de l'annexe de Vincennes M. Jean Rameau écrit dans le *Gaulois* :

« Et pourtant elle est très belle cette exposition de Vincennes. D'abord, elle a sur l'autre une supériorité que quelques-uns apprécieront, pour peu qu'ils aient eu la migraine dans le Grand Palais des Champs-Élysées ; elle n'a pas de tableaux.

« Les peintres, les terribles peintres qui avec leurs ombres violettes, leurs couleurs sciemment fausses, leur dessin éperdument torturé, ont tant fait depuis dix ans pour les fabricants d'antipyrine, les peintres dédaignèrent d'étonner le monde à Vincennes, et quand on le saura, je crois que pas mal de gens seront encouragés à faire ce charmant voyage.

« Presque toute l'annexe est consacrée à l'agriculture, à la science, à l'industrie. L'art proprement dit n'y figure pas. Il y a là un hangar modeste et de bon goût, sans colonnades postiches, sans décorations prétentieuses, où s'alignent une centaine de locomotives admirables. Et peut-être, en ces locomotives qui passent pour inartistiques, l'avenir trouvera t-il sujet à s'extasier sur notre époque bien mieux qu'au spectacle de tant de manifestations dites d'art, pour lesquelles on bâtit tant de palais. Un beau paquebot a sa poésie, et un express qui roule à raison de cent kilomètres à l'heure émeut autant qu'un tableau ou qu'une statue. Les vrais artistes, les rêveurs ne pourront regarder sans un frisson d'admiration ces longues machines du Nord qui ont l'air de souples géantes sur leurs immenses roues ; ces machines grises du Midi, dont toutes les compagnies ont imité le modèle depuis quelques années ; celles de l'Orléans, si puissantes, qui passent pour détenir actuellement le record de la vitesse pour les trains à long trajet. Et ces étranges locomotives du P.-L.-M. qui, avec leur cheminée à bec, leur cylindre à bec, tout leur avant à bec, ont l'air d'oiseaux de proie prêts à lutter avec la foudre ? Et ces élégantes locomotives anglaises, un verte surtout avec sa cheminée à huit reflets, pas beaucoup plus haute qu'un chapeau de soie ? Et cette russe, cheminée monumentale au contraire, qui est destinée à traverser la Chine, à faire fusionner deux civilisations, à prouver aux Célestes que c'est nous les véritables Fils du Ciel ?...

« Cette locomotive russe, qui traversera bientôt l'Asie, fut construite en France ; nous le constatons avec fierté. Par contre, on s'aperçoit que les locomotives de notre réseau de l'Etat furent construites en Amérique. L'Etat, comme on sait, n'est pas nationaliste. Et il le prouve.

« Mais l'annexe de Vincennes a encore mieux que tout cela : elle a ses ombrages, ses eaux, sa paix, son silence ; elle a ses chants d'oiseaux et son clair de lune. A l'autre Exposition, la lune n'ose guère luire ; il y a les projecteurs de la tour Eiffel et du phare allemand qui l'humilient, qui lui envoient dans les yeux des jets désagréables. Mais à Vincennes, les lacs ont pour elle des sourires vaporeux ; et le rossignol l'a chantée, au mois de juin, en des strophes bien plus douces que tous les couplets de M. Millerand.

« Les rossignols et les fauvettes ne sont pas venus au Champ de Mars. On en rencontre fort peu rue de Paris. Tels des souverains, ils dédaignent. Mais ils vont à Vincennes et y restent fidèles. Les vers luisants aussi affluent et ce sont personnages que les yeux regardent, quelquefois, avec autant de plaisir que les retraites aux flambeaux les mieux organisées.

« Allons donc à Vincennes. Le soleil lui-même semble nous le conseiller depuis quelques jours. Si le gouvernement ne fait rien pour vous, ô exilés, le ciel, lui, ne vous oublie pas. Ce doit être pour vous qu'il a déchainé ses canicules ; ce doit être pour chasser les Parisiens du Champ-de-Mars où l'on étouffe, où l'on se congestionne, et les inciter à se réfugier à Vincennes, où il y a des grottes obscures, des pelouses fraîches, des grands peupliers frissonnants. Ici, pas de rétrospectives qui découragent. Les chênes centenaires prouvent au plus pessimiste que notre temps vaut bien celui d'autrefois, du moins pour eux ; et les papillons nés d'hier se lancent vers l'avenir avec une confiance superbe.

« Vincennes a une supériorité encore, qu'il est important de signaler au public français. L'annexe est, par excellence, l'Exposition des amoureux. Au Champ de Mars et aux Invalides, on n'a pas fait grand'chose pour les amoureux. Le fracas des machines, le déchainement des orchestres, la profusion des choses susceptibles de provoquer l'enthousiasme font mal aux oreilles, au cœur, au cerveau. Au bout d'une heure, Herman fourbu n'y saurait plus regarder Dorothée et Pétrarque exténué n'y saurait rimer le moindre sonnet à Laure.

« A Vincennes, rien de ceci n'est à craindre : le mystère des bois invite à l'idylle, et il y a des coins de solitude exquise où le murmure des cascades semble dicter le thème d'une declaration aux couples qui passent, où le geste des aulnes qui se penchent vers les libellules des lacs ont l'air d'un encouragement et d'un exemple.

« Jeunes Français, vous avez bien tort de ne pas « aller à Vincennes...

JEAN RAMEAU.

DÉCRET

RELATIF AUX RENSEIGNEMENTS A ANNEXER AUX PROJETS DE DÉCRET PORTANT

Nominations pour services exceptionnels

DANS LA

LÉGION D'HONNEUR

ET DANS LES ORDRES COLONIAUX

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur la proposition du grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur et le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète :

Article premier. — Les renseignements indiqués au tableau A ci-joint sont annexés à tout projet de décret tendant à nommer dans la Légion d'honneur :

1° Un candidat n'ayant pas la durée de service exigée par l'article 11 du décret du 16 mars 1852 ;

2° Un candidat proposé comme s'étant distingué dans les arts, les lettres, les sciences, l'agriculture, le commerce l'industrie, ou ayant accompli un acte de dévouement et n'appartenant pas aux services publics ;

3° Les étrangers résidant habituellement en France.

Art. 2. — Les renseignements indiqués au tableau B ci-joint sont annexés à tout projet de décret nommant ou portant promotion dans un ordre colonial par application du paragraphe 2 de l'article 1er du décret du 12 janvier 1897.

Art. 3. — En dehors des promotions du 1er janvier et du 14 juillet de chaque année, les projets de décrets relatifs aux nominations et promotions dans la Légion d'honneur ou les ordres coloniaux sont, à moins de circonstances absolument exceptionnelles, transmis au conseil de l'ordre avant le 25 de chaque mois pour être examinés par lui dans sa séance mensuelle.

Art. 4. — Les dispositions prévues à l'article 1er ci-dessus, en ce qui concerne les grades universitaires, la durée des services et les titres spéciaux considérés comme services exceptionnels, ne sont pas applicables aux propositions faites en exécution de la loi du 7 avril 1900 sur les récompenses a décerner à l'occasion de l'Exposition universelle.

Art. 5. — Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 26 juin 1900.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

MONIS.

Vu pour l'exécution :

Le grand chancelier,

AUERSTAEDT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — TABLEAU A

Ministère d

Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer chevalier de la Légion d'honneur un candidat n'ayant pas le temps de service exigé par l'article 11 du décret du 16 mars 1852 (*)

Nom et prénoms. . . . .
Date et lieu de naissance. . . . .
Domicile . . . .
Nationalité (1). . . . .
Situation . . . .
Grades universitaires (2) . . . .
Services militaires (3) . . . .
Services civils (3) . . . . .
Durée totale des services civils et militaires . . . . . .
Situations diverses (3) fonctions électives, professions) .
Missions à l'étranger, dans les colonies (3), etc. . . . .
Actes de sauvetage et de dévouement. . . . .
Services rendus dans les établissements de bienfaisance, les commissions (3), etc. . . . .
Publications, titres littéraires, scientifiques, artistiques .
Distinctions honorifiques. . . . .
Détails sur les services extraordinaires rendus par le candidat. . . . .

OBSERVATIONS :

Le ministre . . . . certifie en outre qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M. permet son admission dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Paris, le . . . . . .

Le ministre d

(*) Pour le ministère des affaires étrangères, on ajoutera : « ou un étranger résidant habituellement en France ou y exerçant une profession, un commerce ou une industrie quelconque.

(1) Indiquer, s'il y a lieu, la date du décret de naturalisation.

(2) Supérieurs à celui de bachelier.

(3) Indiquer la date de nomination à chaque grade, emploi, fonctions, etc., ainsi que le temps passé dans chaque situation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — TABLEAU B

Ministère des Colonies

Renseignements produits à l'appui d'une proposition tendant à une nomination dans un ordre colonial par application du paragraphe 2 de l'article 1er du décret du 12 janvier 1897.

ORDRE DE

Nom et prénoms. . . . .
Date et lieu de naissance . . . .
Domicile . . . .
Nationalité (1). . . . .
Situation . . . .
Grades universitaires (2) . . . .
Situations diverses . . . .
(Indiquer les diverses situations occupées par le candidat, et les dates.
Services et missions (3) . . . .
Indiquer la durée des services à la date du
1° En France . . . .
2° A la mer et aux colonies. . . . .
Publications et titres littéraires, scientifiques, artistiques, etc . . . .
Grade dans la Légion d'honneur . .
Distinctions honorifiques. . . . .
Détails sur les services rendus à l'expansion coloniale.

OBSERVATIONS

Le ministre certifie en outre qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M permet sa nomination à une décoration coloniale.

Paris, le

Le ministre des colonies,

(1) Indiquer, s'il y a lieu, la date du décret de naturalisation.

(2) Supérieurs à celui de bachelier.

(3) Indiquer la date de nomination à chaque grade, emploi, mission, etc., ainsi que le temps passé dans chaque situation.



BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Costumes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

VÊTEMENTS DE DRAP POUR DAMES ET FILLETTES

Envoi franco sur demande des CATALOGUES de la Saison.

PARIS — GRANDS MAGASINS — PARIS

DU LOUVRE

ACTUELLEMENT

COUPES ET COUPONS DE FIN DE SAISON

SOIERIES, FOULARDS, LAINAGES, INDIENNES

Parmi les nombreuses occasions nous signalons tout particulièrement un lot très important de SOIERIES unies et de fantaisie (Valeur 5 fr.) à 2 fr. 35 le mètre

Objets confectionnés pour hommes, dames et enfants, déclassés et défraichis par les étalages, vendus avec d'énormes différences de prix.

AVIS Nous ne saurions trop engager les dames à venir de préférence le matin elles pourront faire leurs acquisitions plus commodément. Nous les prions de visiter nos comptoirs dits d'ARTICLES DE PARIS (jouets, papeterie, maroquinerie, éventails, bronzes d'art, bijouterie et argenterie), où elles trouveront une foule de jolis Bibelots pouvant être emportés comme souven r de l'Exposition.

MANUFACTURE UNIVERSELLE
DES

BISCUITS GEORGES

USINE ET BUREAUX :
209, rue St-Denis (COURBEVOIE)
(SEINE)
DÉPOT : 29, rue du Renard, PARIS



VICHY

SOURCES DE L'ÉTAT

Administration : 24, Boulevard des Capucines, Paris

Avoir soin de désigner la source

VICHY-CÉLESTINS
VICHY-GRANDE-GRILLE
VICHY-HOPITAL

SE MEFIER DES SUBSTITUTIONS

PASTILLES VICHY-ÉTAT
après les repas facilitent la digestion
LES SEULES FABRIQUÉES AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT
Aux sels *Vichy-État*
Pour rendre instantanément toute boisson alcaline et gazeuse.



ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
DEUX GRANDS PRIX

Marque de Fabrique



de CHRISTOFLE en toutes lettres
Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité,

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ — CHRISTOFLE ET Cie.

Le Gérant : HENRI GAUTIER. — Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

7e Année. — N° 146 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 25 Août 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an. 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES

LES DÉCORATIONS DE L'EXPOSITION. — PROMOTION DU 18 AOUT 1900

Le journal **l'Exposition Universelle,** *qui participait à l'Exposition dans le groupe III, classe 13 (librairie, éditions musicales, reliure, journaux, affiches), a obtenu*

Une Médaille d'Argent

Paris, le 25 août 1900.

Le Jury de la classe 13 (Librairie, journaux, etc.) a décerné une médaille d'argent au directeur du journal **l'Exposition Universelle,** *M. Henri Gautier.*

Cette importante récompense ne nous est pas seulement accordée pour la forme matérielle de ce journal.

C'est aussi à notre directeur lui-même qu'elle a été attribuée. Et nous sommes sûrs qu'en la lui décernant, le Jury a entendu reconnaître les distingués et persévérants services rendus par M. Henri Gautier à la cause si patriotique des Expositions universelles en général, et en particulier aux intérêts des exposants français.

L'Exposition Universelle *est le seul journal spécial aux grandes assises du travail qui soit mentionné au Palmarès. Nous ne nous en glorifions pas outre mesure. Cela tient sans doute à ce fait que M. Henri Gautier ait seul présenté une œuvre d'ensemble.*

Sa « vitrine » comprenait, en effet, cette respectable et intéressante série de publications entreprises à l'occasion de diverses Expositions internationales :

Exposition d'Amsterdam, 1883 : **La Gazette de Hollande.**

Exposition Universelle de Paris, 1889 : **Le Champ-de-Mars.**

Exposition française à Moscou, 1891 : **Journal Officiel.**

Exposition Internationale d'Amsterdam, 1895 : **Paris-Amsterdam,** *Bulletin officiel du Comité de la Section française.*

Exposition Internationale de Bruxelles, 1897 : **Paris-Bruxelles,** *Bulletin de la Section française.*

Toutes ont été dirigées, nous en prenons à témoin nos fidèles lecteurs, avec le même esprit avisé, la même loyauté scrupuleuse, la même habileté éclairée. Être un guide sûr, un informateur exact et précis, telle a toujours été l'ambition de notre directeur.

Cette note peut paraître immodeste. Tous ceux qui le connaissent savent que nous faisons violence à la réserve de M. Henri Gautier pour imprimer ces lignes. Il les lira en même temps que tous nos lecteurs. Et le reproche qui nous attend sera effacé par les félicitations de ceux qui, ayant été les témoins de son ardeur dévouée à la peine, sont heureux d'une juste mention à l'honneur.

Enfin, ces lignes ne constituent pas, si l'on veut, la louange de notre excellent ami, c'est simplement un hommage rendu à la clairvoyance du Jury.

LA RÉDACTION.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES

COMPTE RENDU OFFICIEL

La distribution solennelle des récompenses de l'Exposition universelle de 1900 a eu lieu le samedi 18 août, à trois heures, dans la grande salle des Fêtes du palais du Champ-de-Mars.

Le Président de la République, accompagné de M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, du général Dubois et de M. Combarieu, secrétaires généraux de la Présidence, de M. Demagny, secrétaire général du ministère de l'intérieur, du personnel de la maison civile et militaire, escorté par un escadron de cavalerie, est arrivé à trois heures moins le quart à la porte du quai d'Orsay; une foule considérable se pressait sur son passage et témoignait de ses sentiments sympathiques et respectueux.

Dans l'allée centrale, les troupes placées en double haie présentaient les armes. Sur le seuil du palais M. Millerand, ministre du commerce, M. Alfred Picard, commissaire général, et le haut personnel de l'Exposition attendaient le Président et l'ont conduit dans un salon d'honneur où il a été reçu par M. Monis, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, M. Caillaux, ministre des finances, le général André, ministre de la guerre, M. de Lanessan, ministre de la marine, M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, M. Baudin, ministre des travaux publics, M. Dupuy, ministre de l'agriculture, M. Decrais, ministre des colonies, et M. Mougeot, sous-secrétaire d'État des postes et des télégraphes.

M. Fallières, président du Sénat, et M. Deschanel, président de la Chambre des Députés, les membres du corps diplomatique, les représentants des corps constitués et les autorités civiles et militaires étaient également présents.

Le cortège ainsi formé s'est dirigé aux sons de la *Marseillaise* vers la salle des Fêtes où étaient réunis les invités.

Au moment où le Président a paru sur l'estrade, des applaudissements unanimes l'ont salué, et les cris de : « Vive la République! Vive Loubet! Vive la France! » se sont fait entendre de toutes parts.

Le Président de la République a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Fallières, président du Sénat, à sa gauche, M. Deschanel, président de la Chambre; il était entouré par les ministres, les membres du corps diplomatique, des sénateurs, des députés, des officiers généraux des armées de terre et de mer et des hauts fonctionnaires délégués des administrations de l'État.

La cérémonie a commencé par le défilé des commissaires généraux étrangers, précédés et accompagnés des porte-drapeaux et des porte-bannières de chaque groupe et de chaque classe. Des applaudissements ininterrompus ont accueilli tout ce défilé qui a eu lieu sur deux files dans l'ordre suivant :

A gauche. — L'Allemagne, l'Autriche, le groupe II, la Bulgarie, la Corée, le groupe IV, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le groupe VI, le Guatemala, la Hongrie, le groupe VIII, Libéria (république de), le Luxembourg, le Maroc, le groupe X, le Nicaragua, la Norvège, le groupe XII, la Perse, le Portugal, le groupe XIV, la république de Saint-Marin, le Salvador, la Serbie, le groupe XVI, la Suisse, la Turquie et les colonies françaises.

A droite. — Le groupe I, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le groupe III, le Danemark, l'Equateur, le groupe V, les États-Unis, la Grèce, le groupe VII, l'Italie, le Japon, le groupe IX, le Mexique, la principauté de Monaco, le groupe XI, la république d'Orange, les Pays-Bas, le Pérou, le groupe XIII, la Roumanie, la Russie, le groupe XV, le Siam, la république Sud-Africaine, la Suède, le groupe XVII et les colonies françaises.

Le cortège s'est rangé aux places qui lui avaient été désignées et M. Loubet a prononcé le discours suivant :

Discours du PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Messieurs,

Le 14 avril dernier, en ouvrant l'Exposition universelle, j'avais la joie de souhaiter la bienvenue aux hommes de bonne volonté, accourus de tous les coins de l'univers pour prendre part à cette œuvre de concorde et de paix ; et j'exprimais l'espoir que cette rencontre de tant d'esprits et de cœurs généreux servirait au progrès moral et matériel de l'humanité.

Aujourd'hui, j'adresse à tous les collaborateurs de l'Exposition les remerciements qu'ils méritent, pour le concours donné à l'œuvre commune. Si tous n'ont pu être inscrits sur la liste des récompenses, tous ont droit cependant, à nos félicitations et à notre reconnaissance pour la part très honorable que chacun a prise à cette lutte pacifique où il n'y a, pour ainsi dire, pas de vaincus. Ils peuvent être fiers, étrangers et Français, d'y avoir marqué leur place, si modeste qu'elle ait été, et d'avoir tenu une partie dans cet ensemble admirable.

Que de particulières félicitations soient adressées au nom du gouvernement de la République, à ceux de nos concitoyens qui, dans les domaines multiples de son activité, ont si bien représenté le génie français. Nous avons suivi leurs efforts avec intérêt et hautement apprécié leurs œuvres et leurs succès.

Ce n'est pas sans tristesse, messieurs, que nous voyons approcher le moment où il faudra se résoudre à fermer les palais qui abritent tant de chefs-d'œuvre, tant de produits curieux et utiles offerts à l'admiration et à l'enseignement des peuples. Notre consolation est de croire fermement que la pensée première, le principe et pour ainsi dire l'âme de cet éphémère organisme survivra à la dispersion de son décor.

Il s'est établi ici, entre les gouvernements et entre les peuples, des relations et des liens plus forts et plus durables. Les représentants éminents des nations ont pu constater combien la France, fidèle à son histoire, est restée le pays des initiatives hardies réglées par le bon sens, des progrès généreux conçus avec prudence et préparés avec méthode, le pays enfin de la paix et du travail.

Les rapports établis entre nos hôtes et nous ont été empreints d'une confiance fondée sur une connaissance plus complète des mérites et de la valeur de chaque peuple et sur la nécessité qui paraît à tous chaque jour plus pressante de se conformer à un idéal de justice et de solidarité.

Les congrès qui se sont réunis et ceux qui se réuniront encore en grand nombre ont procuré aux savants, aux artistes, aux industriels, aux artisans, aux ouvriers, aux agriculteurs du monde entier, une occasion de se connaître, de s'entendre, de se communiquer le résultat de leurs expériences et de discuter, avec un concours exceptionnel de lumières et de compétences, les problèmes qui concernent l'amélioration morale et matérielle des individus et des sociétés.

Combien nous sommes heureux de l'importance qu'ont prise, dans ces réunions, celles qui ont trait à la mutualité, à la prévoyance, à l'assistance, à l'économie sociale !

Ces congrès n'ont peut-être pas présenté au visiteur superficiel un attrait bien captivant, avec ces statistiques, ces plans et graphiques, ces rapports et ces procès-verbaux, d'une apparence bien sévère. Ils n'en ont pas moins été le point culminant de l'Exposition. Ils nous permettent de faire cette constatation consolante que tous les peuples, avec plus ou moins de hâte, sont poussés par une évolution commune vers la recherche et la réalisation du progrès moral ; que, dans tous les pays, le nombre croît chaque jour de ces esprits éclairés et de ces cœurs généreux qui se vouent tout entiers à faire du bien à leurs semblables, et qu'enfin le siècle qui naît verra la paix et la concorde établies sur des bases plus larges et plus solides.

Nous formulions comme une espérance cette pensée, à l'ouverture de l'Exposition ; nous la répétons aujourd'hui avec la confiance profonde que nous donne le spectacle auquel nous assistons depuis quatre mois.

L'Exposition de 1900 aura fourni à la solidarité son expression la plus brillante. Elle lui donnera une puissance nouvelle d'expansion et de persuasion. La solidarité, à qui nous devons déjà de grandes choses, rendra dans l'avenir, plus fragile le triomphe de la force, mieux reconnue la souveraineté du droit ; elle imposera le règlement amiable des conflits internationaux et l'affermissement de la paix, toujours plus glorieuse que la plus glorieuse des guerres. Elle ne supprimera pas sans doute tout ce que les mauvaises passions peuvent enfanter de maux et de ruines, mais elle nous permettra d'apercevoir d'un peu plus près le but suprême vers lequel tendent les intelligences libres et les cœurs généreux : la diminution des misères de toute sorte et la réalisation de la fraternité.

Des salves d'applaudissements enthousiastes ont accueilli le discours du Président de la République.

Le ministre du commerce a pris la parole à son tour et s'est exprimé ainsi :

Discours du Ministre du Commerce

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Messieurs,

S'il était permis toujours de mesurer la récompense à l'effort, ce n'est pas à une fraction seulement des exposants que nous devrions aujourd'hui décerner des médailles. Il n'en est aucun qui ne fût digne d'une distinction. Les vétérans des expositions universelles s'accordent à reconnaître que jamais émulation plus vive ne se traduisit par plus brillants résultats.

Entre tant de mérites, le jury n'a pu que signaler les plus éclatants.

Il a attribué :

2,827 grands prix ;
8,166 médailles d'or ;
12,244 médailles d'argent ;
11,615 médailles de bronze :
7,938 mentions honorables.

Avec quel scrupule, avec quel souci d'impartialité le jury a conduit ses opérations, c'est pour moi un plaisir et un devoir de le proclamer en même temps que de remercier les hommes éminents qui ont, sans compter, donné leur temps et leurs soins à cette tâche délicate.

Elle leur a valu de nouer des relations suivies et étroites avec ceux que le monde entier a choisis comme les juges les plus autorisés dans toutes les branches des connaissances humaines. De cette collaboration désintéressée il leur demeurera mieux qu'un agréable souvenir, une compréhension plus nette, un plus sûr jugement de l'état économique, intellectuel et moral de l'univers.

N'est-ce pas là le but principal que se proposaient les initiateurs de cette colossale exhibition ?

A l'aube d'une ère nouvelle, quand disparaît, sa tâche faite, un siècle dont nous ne pouvons que pressentir l'incontestable grandeur, n'est-ce point comme une revue des forces de l'humanité que nous venons de passer ?

Salut à la triomphatrice ! Toutes les galeries de l'Exposition célèbrent la victoire de la Science. Elle a entassé les prodiges, et ses récentes découvertes nous promettent de nouvelles et rapides merveilles.

Le passé nous offre-t-il rien de comparable à ce palais de l'électricité où une fée, soumise au pouvoir de l'homme, distribue comme en se jouant la force, la lumière et déjà la chaleur ?

Rassembler, pour en former un tableau harmonieux, les traits épars de l'activité et du génie humains dans cette période centennale et en particulier à l'instant où nous sommes, l'entreprise n'était point médiocre.

Jamais, sans doute, organisateurs d'une exposition n'avaient, en France, disposé de si grands espaces ni de si puissants moyens. Mais jamais non plus un nombre aussi considérable d'exposants n'avaient répondu à l'appel qui leur était adressé.

Pour mener à bien une telle œuvre, hérissée de difficultés de toute nature, que de bonnes volontés offertes, que de talent et d'énergie dépensés !

Grâces soient d'abord rendues aux souverains, aux chefs d'État, aux gouvernements étrangers qui ont, d'un élan si enthousiaste, concouru à la splendeur de cette fête du travail.

En ce jour où tous les mérites doivent être reconnus, il sied de rappeler les noms des ministres qui ont successivement présidé à la préparation de l'Exposition universelle :

MM. Jules Roche, Siegfried, Louis Terrier, Marty, Lourties, André Lebon, Mesureur, Henri Boucher, Maruéjouls, Paul Delombre.

Il est un nom où s'incarne et se résume l'Exposition de 1900 : c'est le nom de M. Alfred Picard.

Ceux qui, comme moi, ont, depuis de longs mois, été les témoins de son quotidien labeur peuvent seuls juger quelle somme de talent et d'efforts il a mise au service de son pays et quelle reconnaissance lui en est due.

Il m'en voudrait si je n'ajoutais qu'il a trouvé pour le seconder une pléiade de collaborateurs rompus de longue date au maniement des grandes affaires, dont la science et l'habileté n'ont été surpassées que par leur dévouement sans bornes à la grande œuvre pour laquelle la France avait réclamé leur concours. Les noms de Delaunay-Belleville, de Dervillé, de Bouvard — pour ne citer que ceux-là — resteront indissolublement liés au souvenir de cette admirable manifestation.

Si l'on veut en dégager les traits principaux, il semble que la grandeur et le goût la caractérisent.

De si grandiose, de si complète, le monde n'en avait point encore connu. Quelques chiffres typiques aideront à le faire saisir. Le nombre des exposants s'élève de moins de 62,000 qu'il était en 1889 à plus de 75,000. Les superficies passent de 419,000 mètres carrés à 785,000. Le nombre de tonnes de produits exposés, qui n'avait pas atteint en 1889 le chiffre de 35,000, dépasse cette fois celui de 75,000.

Mais l'Exposition est remarquable, moins encore par le nombre des produits exposés, que par leur choix. Dans toutes les classes un jugement analogue est porté par les hommes compétents et le cri public est d'accord avec l'appréciation des spécialistes. Qu'il s'agisse, pour cueillir au hasard quelques exemples, des tissus de soie, de la céramique, de la joaillerie et de la bijouterie ou, dans un ordre d'idées plus sévères, des arts chimiques, de la grosse et de la petite métallurgie, des multiples emplois de l'électricité, un même éloge jaillit de toutes les bouches.

On admire l'effort prodigieux qu'ont accompli individus et collectivités pour offrir, sous leur forme la plus achevée et la plus séduisante, les résultats de leur industrie ou de leur art. Tous ont rivalisé d'ardeur et, s'il est des vainqueurs, on ne saurait, sans injustice, parler de vaincus. Car ceux mêmes qui, sur certain point, le cèdent à des concurrents plus heureux ou mieux armés, ne sont point battus sans honneur et attestent, jusque dans la défaite, leur vitalité.

L'agriculture a tenu dans cette Exposition la large place qu'avait le droit de revendiquer cette nourrice des hommes.

Des concours nombreux et brillants ont permis et permettront de juger la valeur comparée de l'élevage dans tous les pays.

Le développement extraordinaire du nombre des machines agricoles, la diminution progressive de leurs prix de vente sont un indice non trompeur de la révolution qui s'opère. Là comme ailleurs, l'ignorance et la routine reculent peu à peu devant la Science bienfaisante.

Les concours internationaux ont débordé les limites mêmes de l'Exposition. L'automobilisme qui s'affirme, non sans intempérance parfois, comme le roi des sports, a soutenu avec éclat une renommée que justifient le génie de ses inventeurs, l'art de ses constructeurs et les services qu'il est appelé à rendre.

Tous les exercices physiques ont été encouragés et honorés par des épreuves où se sont mesurés des rivaux venus de tous les points du globe. Il n'y a pas très longtemps que cette partie si nécessaire de l'éducation rencontre près de l'opinion française la faveur qu'elle mérite. En vain un pédagogue suggestif avait fait graver, en lettres d'or, au mur de la grande salle du lycée de mon enfance, l'inscription fameuse : « *Mens sana in corpore sano.* » Nous lisions, mais nous n'étions pas convaincus, et les prix de gymnastique restaient dédaignés. Aujourd'hui nos jeunes gens n'ont plus besoin de citation latine pour comprendre et goûter l'utilité et le charme de l'éducation physique. Les encouragements leur viennent de tous côtés, l'émulation féconde s'est établie entre tous les établissements et nous pouvons promettre beaucoup pour l'avenir de la race d'une si heureuse rénovation.

Il est dans l'Exposition, sur les bords de la Seine, un palais d'allure simple, de lignes sobres. L'intérieur n'est pas moins austère que la façade. Pour tout ornement, des cartes et des graphiques. Le public y accourt cependant, et aucune attraction n'aura eu plus de succès que le palais des Congrès de l'économie sociale.

Comment s'en étonner? Si je ne me rappelais que l'admirable exposition de l'Assistance publique

figure à la galerie des Machines, j'oserais dire que là sont le cœur et le cerveau de l'Exposition.

Les organisateurs de l'Exposition de 1878 peuvent revendiquer le mérite d'avoir, les premiers, institué une série de congrès internationaux pendant la durée d'une exposition universelle. Il s'en tint 20 cette année-là. Leur succès, l'éclat du congrès des électriciens qui se réunit lors de l'Exposition internationale d'électricité développèrent le mouvement. 69 congrès furent contemporains de l'Exposition de 1889. Leur liste, cette année, en compte 126.

Les sujets les plus divers, les plus spéciaux comme les plus généraux ont constitué la matière de leurs travaux. Sur la liste de leurs adhérents figurent les noms les plus illustres. La publication de leurs débats, des rapports qui y ont été fournis, dira quelle riche contribution ils apportèrent au progrès humain.

Dès aujourd'hui, il nous est donné d'entrevoir quelques-uns des avantages, et non des moindres, qu'en doit retirer la civilisation. Ils n'ont pas seulement précisé des problèmes, suggéré des solutions. Leur principal mérite est d'avoir mis en rapport direct des hommes faits pour s'estimer. Plus précieux que l'échange même des idées, ce contact dissipe les préventions, éveille les sympathies, prépare les collaborations futures.

Il est destiné à amener les conséquences les plus heureuses, les plus importantes, surtout dans ces questions si délicates et si graves qu'embrasse l'économie sociale. Dans toutes les autres parties de l'Exposition, on admire les produits de l'industrie. Ici se débat le sort des hommes qui ont travaillé à les créer.

De quoi serviraient à l'humanité les inventions les plus prodigieuses, les plus merveilleuses machines, si la condition de l'homme n'en était améliorée? Ce n'est pas à la perfection de l'outillage, c'est au bien-être de l'ouvrier qu'il convient de mesurer le degré de la civilisation.

L'homme est, dit-on, l'artisan de son propre bonheur. Encore faut-il que la société lui laisse le loisir d'y travailler; qu'elle ne l'abrutisse pas sur une tâche au-dessus de ses forces; qu'elle crée autour de lui une atmosphère de solidarité et de justice où se développent les bons instincts, où s'atrophient les autres.

Ce haut devoir est, il faut le reconnaître, à l'honneur de tous les peuples, compris et pratiqué chaque jour davantage.

L'hygiène, dont les lois sur la santé publique transforment heureusement les prescriptions salutaires en règles légales, est en voie d'assurer au travailleur une vie moins douloureuse et plus longue. Les institutions de prévoyance, les associations professionnelles, les assurances contre la maladie, les accidents, la vieillesse, le chômage se développent avec rapidité, avec méthode aussi, et selon des règles qu'on n'enfreint pas sans dommage. Si, pour obtenir des résultats fructueux, la bonne volonté et l'altruisme sont ici nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Dans le domaine de l'économie sociale, comme dans tous les autres domaines, la Science est souveraine.

Ce n'est point une maîtresse exclusive et son triomphe serait moins complet s'il n'était partagé par l'Art.

Il a encadré ses conceptions du plus prestigieux décor. Dans les moindres détails, comme dans l'ensemble de l'Exposition, ses visiteurs ont été étonnés et ravis de rencontrer une fertilité d'invention, une ingéniosité spirituelle qui ont enfanté des miracles. Les produits les moins esthétiques, les plus rebelles, semblait-il, à tout arrangement artistique, ont pris, sous les doigts habiles de leurs metteurs en scène, une tournure originale qui attire et retient le regard.

Les attractions qui se disputent la faveur publique ont rivalisé d'imagination et de goût. Il en est qui laisseront après elles le souvenir de véritables œuvres d'art. Un jury spécial a bien voulu se charger de décerner aux plus remarquables des récompenses bien méritées.

Il n'y en aura pas pour une catégorie d'exposants dont l'abstention nous eût cependant privés du plus vif et du plus rare des plaisirs. Je parle des amateurs, des propriétaires de collections de tout genre — gouvernement et simples particuliers — qui n'ont pas hésité à se démunir, au profit du grand public, d'inestimables trésors.

Que du moins l'universelle gratitude dont je me fais ici le faible interprète les remercie de cet intelligent sacrifice!

Grâce à eux, les musées centennaux, les pavillons étrangers, le petit palais, auront, pendant six mois, offert à notre admiration le musée le plus riche et le plus exquis de l'art ancien.

L'art moderne, sous toutes ses formes, n'aura pas été moins bien accueilli. Tandis que des auditions presque quotidiennes rappelaient ou révélaient les œuvres des auteurs dramatiques et des musiciens de toutes les nations, peintres, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, architectes, trouvaient dans le Grand Palais une somptueuse hospitalité.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous songeons au jour trop prochain ou tant de belles œuvres, tant d'admirables produits de l'esprit humain, seront dispersés aux quatre coins du monde.

L'Exposition universelle de 1900, plus favorisée que nombre de ses devancières, laissera du moins derrière elle, avec la mémoire de ses éphémères splendeurs, un témoignage durable du génie de ses auteurs.

Le pont Alexandre III, les deux palais, l'admirable avenue qui passe entre eux pour joindre, comme le passé au présent, les Invalides à la brillante et vivante avenue des Champs-Élysées, enrichissent Paris et le monde de nouvelles merveilles.

Les ans s'écouleront : elles demeureront, et par elles et avec elles le souvenir de cette incomparable fête du travail et de la paix qu'offrit à l'humanité la France républicaine.

De nouvelles salves d'applaudissements se sont fait entendre, se renouvelant un grand nombre de fois.

M. Picard, commissaire général, a procédé alors à la distribution du Palmarès aux présidents des groupes. Cette remise des listes officielles a tenu lieu de distribution des récompenses qu'il était impossible de décerner individuellement aux titulaires au cours de cette cérémonie, en raison du nombre considérable de lauréats.

L'orchestre et les chœurs ont exécuté ensuite divers morceaux de musique et la cérémonie a pris fin.

Lorsque le Président de la République a quitté l'estrade, l'assistance, visiblement enthousiasmée, lui a fait une ovation grandiose et a clôturé ainsi cette journée qui consacre d'une si éclatante façon la grande victoire pacifique organisée par le gouvernement de la République et remportée par la France.

LA LÉGION D'HONNEUR

Promotions et nominations du 18 Août 1900

Le *Journal Officiel* du 18 août publie la liste suivante des décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur accordées à l'occasion de l'Exposition:

INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS

Grands croix

MM. Hébert, peintre, membre de l'Institut.
Guillaume, sculpteur, membre de l'Institut.

Grands officiers

MM. de Lacaze-Duthiers, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.
Victorien Sardou, de l'Académie française.
Gérôme, peintre et sculpteur, membre de l'Institut.
Carolus Duran, peintre.
Frémiet, sculpteur, membre de l'Institut.
Saint-Saëns, compositeur de musique, membre de l'Institut.

Commandeurs

MM. Halévy (Ludovic), de l'Académie française.
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
Laurens (Jean-Paul), peintre, membre de l'Institut.
Roll, peintre.
Barrias, sculpteur, membre de l'Institut.
Chaplain, graveur en Médailles, membre de l'Institut.
Vaudremer, architecte, membre de l'Institut.

Officiers

MM. Paul Hervieu, de l'Académie française.
Ernest Dupuy, inspecteur général de l'instruction publique.
Leblanc, inspecteur général de l'instruction publique.
Bichat, doyen de la Faculté des sciences de Nancy.
Marcel Prévost, homme de lettres.
Fantin-Latour, peintre.
Ferdinand Roybet, peintre.
Victor-Jean-Baptiste-Bathélemy Binet, peintre.
Eugène Carrière, peintre.
Dawant, peintre.
Guillaume Dubufe, peintre.
Bartholomé, sculpteur.
Boisseau, sculpteur.
Carlès, sculpteur.
Gardet, sculpteur.
Alfred-Nicolas Normand, membre de l'Académie des beaux-arts.
Edouard Colonne, musicien.
Grillon des Chapelles, chef du bureau des Théâtres au ministère de l'Instruction publique.
Crost, chef du bureau de l'enseignement au ministère de l'instruction publique.
Baumgart, administrateur de la manufacture de Sèvres.

Chevaliers

MM. Etienne-Ferdinand Larnaude, professeur à la Faculté de droit.
Saint-Loup, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.
Puiseux, astronome à l'Observatoire de Paris.
Moureaux, météorologiste au Bureau central météorologique.
Branly, docteur ès science. (A découvert le principe de la télégraphie sans fil.)
Rivière, anthropologiste.
Tournaire, architecte, grand prix de Rome.
Dreyfus-Brissac, ancien directeur de la *Revue Internationale de l'enseignement.*
Girard, chef d'institution libre à Vincennes.
Baudrillard, inspecteur de l'enseignement primaire.
Livet, directeur d'école publique à Caen.
Louvel, directeur d'école publique à Paris.
Mme Clémence Royer, femme de lettres.
Mme Jeanne Loiseau dit Danil Lesueur, femme de lettres.
René Bazin, homme de lettres.
Henry Béranger, homme de lettres.
De Berkeley, homme de lettres.
Paul Bonnefon, homme de lettres.
Bouchot, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale.
Le Goffic, homme de lettres.
Albert Le Roy, homme de lettres.
Maindron, homme de lettres.
Jules Renard, homme de lettres.
Milès (Roger), dit Roger Milés, critique d'art.
Pierre Decourcelle, auteur dramatique et romancier.
Camille Le Senne, homme de lettres.
Maurice Ordonneau, auteur dramatique.
Léonce Bénédite, conservateur du Musée national du Luxembourg.
Edmond Aman-Jean, François Auburtin, Joseph Bail, Armand Berton, Henri Biva, Antoine Calbet, Georges Callot, Pierre Carrier-Belleuse, Charles Cottet, Louis-Edouard Fournier, Albert Gosselin, Gaston La Touche, Le Sénéchal de Kerdréoret, Marie-Félix-Hippolyte Lucas, Emile-René Ménard, Louis Picard, René-Xavier Prinet, Henri Rachou, Gustave Ravanne, Pierre-Auguste Renoir Alexis Vollon, peintres.
Alexandre-Louis-Marie Charpentier, Félix-Alfred Desruelles. Ernest Dubois, Escoula, Pierre Granet, Emmanuel Hannaux, Stanislas Lami, Raoul Larche, Gabriel-Etienne Pech, Victor Peter, Georges Récipon, François Sicard, van Weydeveld dit Leonard, sculpteurs.
Georges Tonneler, Frédéric Vernon, Auguste Boulard, Michel Cazin, Auguste Lepère, Emile Sulpis, graveurs.
Alphonse-Alexandre Defrasse, Alphonse Gosset, Henri-Claude-Marie Chaine, Alexandre-Louis-Auguste Marcel, Architectes.
Pierre Dalpayrat, Edmond Lachenal, céramistes d'art.
Leon Gastinel, Eugène-Georges Marty, Gabriel Pierné, Samuel Rousseau, compositeurs de musique.
Leloir, sociétaire de la Comédie-Française.
Ernest Baudin, chef des ateliers de fabrication à la manufacture de Sèvres.
Besse, chef d'atelier à l'Ecole des arts décoratifs de Limoges.
Cochery, professeur de dessin à la manufacture des Gobelins.
Debrie, professeur à l'Ecole des arts décoratifs de Paris.

Guérin, directeur de l'Ecole normale libre de l'enseignement du dessin à Paris.
Joliet, conservateur du musée de Dijon.
Julien, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
Laurent, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Tours.
Monduit, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
Sicard, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Lyon.
Perdreau, sous-chef du bureau des travaux d'art au ministère de l'instruction publique.

—

COMMERCE

—

Grands officiers.

MM.
Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers.
Mascart, directeur du Bureau central météorologique.

Commandeurs.

MM.
Emile Bariquand, ingénieur-constructeur.
Boucheron, joaillier.
Bouquet, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce.
Collin, fabricant d'instruments de chirurgie.
Gariel, membre de l'Académie de médecine.
Griolet, vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie du Nord.
Henry Menier, vice-président du Conseil d'administration de la Société industrielle des téléphones.
Moissan, membre de l'Institut.
Rodanet, président de la chambre syndicale de l'horlogerie de Paris.
Rueff, administrateur de la Compagnie des messageries fluviales de Cochinchine.
Troost, membre de l'Institut.

Officiers.

MM.
Asselin, fabricant de produits chimiques à Saint-Denis.
Barrois, professeur adjoint à la Faculté des sciences de Lille.
Baudry, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la Compagnie P.-L.-M.
Paul Berger, professeur à la faculté de médecine de Paris.
Blavette, architecte du palais des Fils, tissus et vêtements.
Boin, orfèvre-joaillier.
Boire, directeur des sucreries de Bourdon.
Boude, raffineur de soufre à Marseille.
Bourdon, ingénieur en chef des installations mécaniques à l'Exposition.
Bourdon, président de la chambre syndicale des mécaniciens chaudronniers et fondeurs de Paris.
Buhan, propriétaire de vignobles.
Buirette-Gaulard, filateur de laines peignées à Suippes.
Bunel, architecte en chef de la préfecture de police.
Cambefort, président de la société d'économie politique de Lyon.
Cazalet, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France.
Chabrières, négociant en soies à Lyon.
Chamberland, chef de service à l'Institut Pasteur.
Champion de Nansouty, ingénieur, publiciste.
Jules Chéret, artiste peintre.
Colin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Cornet, président honoraire de la chambre syndicale de la boulangerie.
Coumes, vice-président de l'Union nationale des présidents de secours mutuels de France.
Crouan, vice-président honoraire de la chambre de commerce de Nantes.
Cusenier, président du syndicat national des vins.
Jean Dampt, sculpteur statuaire.
Darcy, président du comité central des Houillères de France.
Defosse, fabricant de tapis et tapisseries.
Dehaître, vice-président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.
Demagny, membre de la chambre de commerce de Caen.
Dr Doubre, attaché au service médical.
Duboul, membre de la chambre de commerce de Marseille.
Duval-Pihet, fabricant de machines-outils.
Estier, armateur à Marseille.
Faucon, sous-directeur honoraire au ministère de la marine.
Follot, fabricant de papier velouté.
Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce.
Gachet, commissionnaire-exportateur.
Garnier, membre de la chambre de commerce de Paris.
Gastine dit Gastine-Rennette, fabricant d'armes.
Gauthier, vice-président de la chambre de commerce de Saint-Etienne.
Gautier, architecte du palais de l'Horticulture.
Pierre Giffard, publiciste.
Guyenet, vice-président de la chambre syndicale des mécaniciens.
Haller, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Hatton, fabricant de produits chimiques.
Henrivaux, directeur de la manufacture des glaces de Saint-Gobain.
Hermant, architecte du palais du Génie civil.
Joseph Hirsch, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Hugot, ancien fabricant d'éventails.
Huguet, ingénieur en chef, attaché à la direction des chemins de fer de l'État.
Frantz Jourdain, architecte, critique d'art.
Jourdain, président de la chambre de commerce de Tourcoing.
Kieffer, chef de la comptabilité de la direction des finances à l'Exposition.
Le commandant Krebs, ingénieur de la Société des anciens établissements Panhard et Levassor.
Lagout, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Lalique, joaillier-bijoutier.
Lederlin, directeur de la blanchisserie de Thaon.
Lemoine, fabricant d'essieux et ressorts.
Louis Lion, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Magne, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
Maguin, ingénieur-constructeur à Charmes (Aisne).
Mandard, fabricant de soie à coudre et à broder.
Dr Martin, membre du Comité d'hygiène publique de France.
Mascuraud, président de la Chambre syndicale de la bijouterie française.
Maurey-Deschamps, fabricant de brosserie fine.
Moreau, chef du service du contentieux à l'Exposition.
Morel, fabricant de plâtre et briques.
Mortier, membre de la Chambre de commerce de Troyes.
Mourier, maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Muller, propriétaire de la grande tuilerie d'Ivry.
De Nervo, président de la Société des chantiers de la Loire.
Paulet, chef de la division de l'assurance et de la prévoyance sociales au ministère du commerce.
Peugeot, industriel à Hérimoncourt (Doubs).
Picou, ingénieur en chef des installations électriques à l'Exposition.
Ponnier, filateur tisseur de coton.
Renard, chef du matériel à l'Exposition.
Salomon, ingénieur en chef du matériel à la Compagnie de l'Est.
Sciami, administrateur-directeur de la maison Bréguet.
Tirard, fabricant de chapeaux de feutre.
Vogt, directeur des travaux techniques à la manufacture de Sèvres.
Yvon, architecte du ministère des colonies.

Chevaliers.

MM.
Aboilard, directeur de la Société du matériel téléphonique.
Acoulon, fabricant d'instruments de musique.
Adhémard, filateur à Saint-Quentin.
Alexandre (Arsène), critique d'art.
Allain, négociant en vins.
Arana, conducteur des ponts et chaussées.
Armand Caillavet, secrétaire général de la Société d'encouragement du « Yacht-Club de France ».
Auvéty, entrepreneur de charpentes.
Avisse, ingénieur en chef de la Compagnie Fives-Lille.
Bæhr, ingénieur du contrôle des constructions métalliques.
Barbet, constructeur de distilleries.
Barbier, président du Conseil de la Société anonyme d'explosifs et produits chimiques.
Barbot, constructeur.
Bardoux, constructeur.
Barion, directeur de l'école professionnelle de la Chambre syndicale du papier.
Ludovic Baschet, éditeur d'art.
Bazalgette, chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations.
Bel, chef monteur à la Société des ponts et travaux en fer.
Paul-Léon Belloir, tapissier décorateur.
Bénard, constructeur de phares.
Benoit, fabricant de conserves alimentaires à Nantes.
Béraud, fabricant de soieries.
Bergeotte, ferronnerie d'art.
Bergès, ingénieur-constructeur à Lancey (Isère).
Bergonié, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
Bernardel, luthier.
Émile Berr, publiciste.
Bertrand, fabricant de pâtes alimentaires à Lyon.
Léon-Gratien Bertrand, ingénieur des ponts et chaussées.
Besnard, fabricant d'appareils de chauffage et d'éclairage au gaz acétylène.
Besse, fabricant de vélocipèdes.
Besselièvre, imprimeur sur étoffes à Maromme.
Dr Beurnier, chirurgien des hôpitaux de Paris.
Biget, ingénieur (maison Sculfort et Fockedey).
Bigot, fabricant de céramique d'art.
Binet, architecte de la porte de la Concorde.
Blondel, secrétaire du Congrès de la presse médicale.
Blum, ingénieur de la voie à la Compagnie du Nord.
Boll, ancien facteur de pianos.
Bonamy, filateur à Saint-Just-en-chaussée.
Bonduelle, entrepreneur à Concarneau.
Bonnet, ingénieur de la voie à la Compagnie de l'Est.
Bonnier, architecte en chef des installations générales à l'Exposition.
Bosch-Stein, gérant des établissements veuve Adolphe Stein.
Boucharlat, fabricant de soieries.
Bourdin, directeur des ateliers et chantiers de la Loire.
Bourgaux, entrepreneur de menuiserie d'art.
Boutrinquien, entrepreneur de travaux publics.
Boyer, administrateur de la Société générale électrique et industrielle.
De Brévans, secrétaire à la Bourse de commerce de Paris.
Yvan Broussais, avocat à la cour d'appel.
Henri-Victor Brulé, ingénieur des arts et manufactures.
Brunet, avoué au tribunal civil de la Seine.
Bucquet, président du Photo-Club de Paris.
Buhot, ancien président du tribunal de commerce de Constantine.
Buisson, sténographe de la Chambre des députés.
Busquet, ingénieur en chef des établissements Schneider.
Cadoux, chef de bureau au secrétariat du Conseil municipal de Paris.
Cahen, fabricant de conserves alimentaires.
Henri Cain, artiste peintre.
Cardeilhac, orfèvre, coutelier.
Cavallier, directeur de la Société des hauts-fourneaux et fonderies à Pont-à-Mousson.
Chabaud, fabricant d'instruments de musique.
Chabœuf, ouvrier biscuitier.
Chadal, directeur de la maison Charles Haviland et Cie, à Limoges.
Chamon, président de la chambre syndicale d'éclairage, de chauffage par le gaz et l'électricité.
Champier, critique d'art.
Chanée, fabricant de velours et peluches d'ameublement.
Chanove, inspecteur des finances.
Chapel, secrétaire de la chambre syndicale des caoutchouc, gutta-percha et toiles cirées.
Chapuis, directeur de la Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis.
Charles jeune, président de la chambre syndicale de la fantaisie pour modes.
Charlon, ancien capitaine d'artillerie. Délégué aux services spéciaux de la section française.
Charlot, chef de bureau à l'instruction publique.
Charton, secrétaire de la chambre de commerce de Beaune.
De Chasseloup-Laubat, ingénieur civil.
Chaubet, fabricant d'allumettes.
Chauffard, médecin des hôpitaux de Paris.
Chausson, doreur.
Chenal, fabricant d'appareils de laboratoire.
Léo Claretie, homme de lettres.
Codet, fabricant de papier.
Cohen, actuaire du ministère de commerce.
Albert-Gabriel Colas, distillateur.
Colin, fabricant de meubles, ancienne maison Kriéger.

Colin, administrateur gérant du familistère de Guise.
Combe, président de la collectivité ouvrière de la Haute-Marne.
Communau, vice-président de la société de bienfaisance de Tunis.
Compère, ingénieur des arts et manufactures.
Cornaille, président de la chambre de commerce de Cambrai.
Cornevot, président de la chambre syndicale de la chaussure en gros.
Cottenet, président de la chambre syndicale de la carrosserie.
Coulon, bijoutier-joaillier.
Crépelle, constructeur-mécanicien à Lille.
Crétenier, exportateur.
Crozier, consul de France.
Dr Dandieu, attaché au service médical de l'Exposition.
Dandrade, chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie.
Dubuchy, fabricant de produits pharmaceutiques.
Dehesdin, directeur de la Société des établissements Henry-Lepaute.
Delanney, secrétaire général du gouvernemement général de l'Algérie.
Delaunay, secrétaire de la commission supérieure des congrès.
Delcous, secrétaire général honoraire de l'Union du commerce en gros des vins et spiritueux.
Delépine, constructeur de chronomètres de marine à Saint-Nicolas d'Alliermont.
Delmas, inspecteur de l'enseignement technique.
Deperthes, architecte.
Deron, (dit Levent), vice-président du syndicat des tissus et nouveautés de France.
Desmarais, fabricant de presses, appareils pour stéarinerie, matériel d'imprimerie.
Despeaux, raffineur de pétrole.
Devillette, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie de Paris.
Donkèle, fabricant de cravates.
Dorel, constructeur.
Driessens, fondateur des cours d'économie ménagère.
Albert-Dubois, constructeur.
Eugène-Alfred-René Dulong, architecte.
Dupont, secrétaire de l'association des chimistes de sucrerie et de distillerie.
Durassier, censeur de la société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures.
Cury, fabricant de confections pour enfants.
Duvignau de Lanneau, directeur de l'école préparatoire à l'Ecole centrale.
Auguste Ecalle, horloger.
Erhard, tisseur de coton à Rougemont-le-Château.
Erhard, directeur d'établissement cartographique.
Pierre-Joseph Esquié, architecte.
D'Estournelles de Constans, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.
Etard, professeur à l'école de physique de Paris.
Eude, ingénieur du service des installations mécaniques.
Evette, fabricant de papier de fantaisie.
Famchon, président de la chambre syndicale de la chapellerie.
Fleurent, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Fleury, gérant du Comptoir de l'industrie linière.
Fleury-Hermagis président d'honneur de la chambre syndicale de la photographie.
Clovis Floquet, mégissier.
Fontaine, quincaillerie et serrurerie de bâtiment.
Jean Fontbonne, dit Louis, président du syndicat du commerce en gros des vins de la Côte-d'Or.
Fortier, sous-chef de bureau au ministère des finances.
Docteur Félix Frébault, secrétaire du congrès de sauvetage.
Friedel, professeur à l'Ecole de Saint-Etienne.
Gall, directeur de la Société d'électro-chimie.
Gallet, fabricant de glucose.
Galy, statuaire décorateur.
Charles Gide, professeur à la Faculté de droit.
Girandier, maître-carrier à Bagneux.
Girod, administrateur des forges de Franche-Comté.
Michel Gondinet, avocat à la Cour d'appel.
Goulard, pelletier.
Gounouilhou fils, administrateur-directeur de la société anonyme des journaux de la Gironde.
Gourbeil, sous-chef de bureau au ministère des colonies.
De Gramont, docteur ès sciences physiques.
Grantil, fabricant de papiers peints à Châlons-sur-Marne.
Grosselin, ingénieur du service des installations électriques à l'Exposition.
Gruot, sculpteur-marbrier.
Guenot, coffres-forts (ancienne maison Fichet).
Guéret, fabricant de matériel pour boissons gazeuses.
Frédéric Hagimont, tisseur de velours à Amiens.
Jules Halimbourg, confectionneur.
Edmond Halphen, vins.
Hamelle, fabricant d'appareil de graissage.
Hamot, fabricant de tapisserie à Aubusson.
Hanley, directeur de l'École professionnelle de Choisy-le-Roi.
Harant, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie de Paris.
Hénard, architecte du Palais de l'Électricité.
Hoentschel, céramiste, architecte-décorateur.
Houppe, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de peinture.
Hour, horloger.
Huet de la Croix, président du Comité d'organisation du concours d'épée.
Jacquier, sculpteur ornemaniste.
Jacquin, administrateur de la société métallurgique du Périgord.
Jamin, président du syndicat des médecins de la Seine.
Javaux, directeur de la société Gramme.
Jeantaud, constructeur de voitures automobiles.
Joffrin, président de la chambre syndicale du bronze imitation.
Joindy, sculpteur modeleur.
Jolly, président de la chambre syndicale de la teinturerie.
Josse, conseil technique des services du contentieux de l'Exposition de 1900.
Jouët-Pastré, secrétaire général de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée.
Jourde, ingénieur attaché à la direction des chemins de fer de l'Ouest.
Jully, chef des bâtiments civils à Madagascar.
Kohn, administrateur du panorama de Madagascar.
Kolb, secrétaire général de la Société générale pour favoriser le développement du commerce en France.
Kriegelstein, facteur de pianos.
Krug, président du syndicat du commerce des vins de Champagne.
Kuhn, admidistrateur de la Compagnie pour la conservation des liquides.
Labussière, ingénieur des arts et manufactures.
Lacarrière, fabricant de bronze d'art.
Lafons, président de la chambre syndicale de la ganterie,
Gabriel Lafrique, pelletier.
De Laire, fabricant de parfums artificiels.
Lallement, directeur des bureaux ambulants de la ligne du Nord.
Larche, architecte du palais médian des Invalides.
Larivière, ingénieur (câbles métalliques).
Larochette, constructeur de voitures.
Lavaurs, directeur de la Compagnie des mines de Courrières.
Le Bouder, actuaire de la Compagnie du Nord.
Leclerc, inspecteur des musées centennaux.
Lefebre, conservateur du bois de Vincennes.
Louis Lefèvre-Utile, fabricant de biscuits.
Le Gloahec, fabricant de produits chimiques à Quiberon.
Docteur Legrain, président de l'Union française anti-alcoolique.
Lemariey, cidre.
Leprince, vice-président de la chambre syndicale de la passementerie.
Lequeux, fabricant d'appareils appliqués à la chimie.
Létrange, fabricant d'articles de chasse.
Leven, fabricant de cuir vernis, veau ciré.
Lévy, chef du service des travaux mécaniques à la Compagnie parisienne du gaz.
Emile Lévy, éditeur d'art.
Liaud, fabricant de chapeaux.
Lichtenberger, ingénieur des usines Schneider et Cie.
Logre, directeur des établissements Menier à Noisiel.
Lombard, dit Lombard Gérin, ingénieur électricien.
Louis, dit Louis Guérin, fabricant de tissus et draperies.
Loyer, industriel à Saint-Denis.
Justin Magnin, ouvrier bijoutier.
Majorelle, fabricant de meubles à Nancy.
Malesset, fabricant d'appareils à eau gazeuse.
Manceaux, dit Duchemin, directeur de la Société française des voyages Duchemin.
Maneuvrier, sous-directeur général de la Société des mines de zinc de la Vieille-Montagne.
Manzi, photograveur.
Marc, directeur des usines de la Société de munitions de chasse, de tir et de guerre.
Marchegay, architecte voyer de la Ville de Paris.
Henri Maréchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Fernand Martin, fabricant de jouets.
Albert Martin, soieries pour ameublement.
Massacrie-Durand, dit Durand fils, éditeur de musique.
Masson, dit Masson Detourbet, architecte.
Masure, délégué aux services spéciaux de la section française.
Mathieu, dit Mathieu-Deroche, photographe.
Maurel, président de section au tribunal de commerce de la Seine.
Mayen, président de la société d'assurance contre les accidents la Prévoyante.
Léon-Louis Meister, architecte.
Mélia, fabricant de tabac à Alger.
Mesnager, ingénieur de la voie à la Compagnie Paris-Orléans.
Messine, membre de la chambre de commerce de Montpellier.
Meunier, ingénieur principal des installations hydrauliques.
Mewès, architecte.
Michel, dit Marius-Michel, relieur-doreur.
Miellez, président de la chambre de commerce d'Armentières.
Migeon, conservateur adjoint au musée du Louvre.
Milhe-Poutingon, commissaire du Sénégal.
Pierre Mille, commissaire de la Côte d'Ivoire.
Dr Millon, médecin des dispensaires d'enfants de la société philanthropique.
Millon, chef du service technique à la société de la tour de 300 mètres.
Mocomble, ingénieur (appareils mécaniques de levage).
Victor Morel, secrétaire général des colonies.
Gabriel-Marie-Louis Morice, architecte.
Ernest-Antoine-Louis Mottheau, fondeur-ciseleur.
Murat, bijoutier-orfèvre.
Mustel, facteur d'orgues-harmoniums.
Nachon, architecte du palais médian des Invalides.
Navarre, administrateur de sociétés près le tribunal de commerce de la Seine.
Nelson, sculpteur-décorateur.
Neuflize, président de la société des eaux d'Évian-les-Bains.
Noirot-Biais, fabricant de dorures, passementeries pour ornements d'église.
Noriot, commissaire divisionnaire de police.
Ogier, chef du laboratoire de toxicologie à la préfecture de police.
Onfray, directeur de la Compagnie française des cycles.
Paris, directeur de l'école commerciale de Paris.
Pédaillès, fabricant de veaux mégis.
Peltereau, fabricant de cuirs lissés pour semelles.
Périer, dit Périer-Lefranc, fabricant de couleurs.
Perraudin, ingénieur en chef de la société des forges et aciéries de Huta-Bankowa.
Petit, ancien président de l'association générale des pharmaciens de France.
Peureux, ciseleur-modeleur.
Pey, dit Joanny, secrétaire de l'union des chambres syndicales lyonnaises.
Piet, vice-président de la chambre syndicale d'appareils et articles de chauffage et de tôlerie.
Auguste-Jules Pillette, architecte.
Pillivuyt, fabricant de porcelaines à Mehun-sur-Yèvre.
Pinchart, dit Pinchart-Deny, constructeur-mécanicien.
Pitet, fabricant de brosses et pinceaux.
Piver, parfumeur.
Plumet, architecte décorateur.
Poidatz, administrateur de la société nouvelle des établissements Decauville.
Pouthier, ingénieur de la voie à la Compagnie P.-L.-M.
Poupinel, architecte.
Pradelle, architecte.
Premier, distillateur.
Prot, parfumeur.
Maurice Prud'homme, chimiste.
Puel, directeur de la Société fermière des annuaires.
Louis-Aimé Quentin, fabricant de pipes.
Raguin, secrétaire de la chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux.
Regnault, dit Regnault-Desroziers, minotier.

Joseph-Jérémie Rémond, négociant en soieries.
Adrien-Joseph Rey, architecte.
Reymond, président du tribunal de commerce de Vienne.
Reynaud, architecte de l'Opéra.
Riebourg, président de la chambre syndicale des marchands de machines à coudre.
Robiaud, directeur de la compagnie des mines de Dourges.
Rœdel, fabricant de conserves alimentaires.
Rodrigue-Ely, fabricant de lanternes et accessoires.
Roger, fondeur en cuivre et bronze.
Ronchard dit Ronchard-Cizeron, fabricant de canons de fusil à Saint-Etienne.
Rodolphe Rousseau, avocat à la cour d'appel.
Lucien-Robert Roy, architecte.
Rueff, entrepreneur de travaux publics en Indo-Chine.
Ruteau, fabricant de perles imitation.
Salefranque, rédacteur au ministère des finances.
Savard, bijoutier.
Henri-Alfred Schmid, constructeur.
Michel-Alexandre-Auguste-Maurice Schmidt, ingénieur.
Schœnaers, instruments de musique.
Serres, receveur des postes et des télégraphes.
Simon, directeur de la Grande Maison.
Sirvain, dit Sirven, imprimeur-éditeur à Toulouse.
Sortais, architecte du palais de l'éducation.
Docteur Springer.
Stahl, ingénieur des établissements Lazare Weiler.
Stasse, administrateur de la Belle Jardinière.
Stichter, ingénieur des établissements Balsan.
Street, ingénieur-conseil de la Société le Carbone.
Talandier, directeur de la Compagnie générale des eaux à Paris.
Tardif, président de la chambre syndicale des doreurs ornemanistes.
Teisset, constructeur-mécanicien.
Tellier, architecte naval.
Thézard, président honoraire de la mutualité commerciale.
Docteur Thibierge, médecin des hôpitaux.
Thomas, dessinateur de costumes.
Thomas, dit Thomas-Bassot, négociant en vins.
Thuasne, ingénieur au service du contrôle des constructions métalliques.
Toudoire, architecte des palais des manufactures nationales.
Tournachon, dit Nadar, photographe.
Touvier, directeur de la cristallerie de Pantin.
Trombert, secrétaire de la société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices.
Tronchet, architecte du palais de la navigation.
Tropey-Bailly, architecte du palais de fonds de l'esplanade.
Trugard, sculpteur ornemaniste.
Umbdenstock, architecte du palais des armées.
Vallon, fabricant de chapeaux de feutre.
Vallot, cartographe.
Varcollier, architecte du palais des mines.
Verney, dit Joannes Verney-Carron aîné, fabricant d'armes à Saint-Etienne.
Vesier, administrateur de la Compagnie française des métaux.
Vian, fabricant de bronzes et ferronneries d'art.
Vibert, parfumeur.
Vidal, président honoraire de la chambre syndicale de la photographie.
Max Vincent, avocat à la cour d'appel.
Violet, directeur des ateliers Carpentier.
Vivent, fabricant de boutons.
Voisin, ingénieur en chef de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy.
Walter, administrateur de la Société des biscuits Olibet.
Weil, vice-président de la chambre syndicale des graveurs.
Docteur Weiss, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.
Wesbecher, fabricant de meubles en fer.
Winckler, brasseur à Lyon.
Worth, confectionneur pour dames.

—

AGRICULTURE

—

Commandeur

M. Vassillière, directeur de l'agriculture.

Officiers

MM.
Paul Regnard, de l'Académie de médecine.
Bert, administrateur des eaux et forêts à Paris.
Crou, pépiniériste au Val d'Aulnay.
Dabat, sous-directeur de l'agriculture.
Gayon, directeur de la station agronomique de Bordeaux.
Mayjurou de Lagorsse, secrétaire général de la Société d'encouragement à l'agriculture.
De Lapparent, inspecteur général de l'agriculture.
Rouvier, président de l'Association des laiteries coopératives de l'Ouest, à Surgères.
Sagnier, publiciste agricole.
Vermorel, constructeur d'appareils de viticulture à Villefranche (Rhône).

Chevaliers

MM.
Deny, architecte paysagiste à Paris.
Vaney, inspecteur des eaux et forêts.
Garola, professeur départemental d'agriculture à Chartres.
Benjamin, vétérinaire à Paris.
Courregelongue, maire de Bazas.
Marie-Jean-Prosper Gervais, viticulteur.
Martichon, horticulteur à Cannes.
Viard, vice-président du syndicat agricole de Langres.
Rieffel, agriculteur à Beauregard (Seine-et-Marne).
Prunet, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.
Barbier, horticulteur à Olivet.
Bachelet, agriculteur à Vaux-Vraucourt.
Bariat, constructeur de machines agricoles à Bresles.
Bertrand, viticulteur à Sidi-Ali.
Bruneau, horticulteur à Bourg-la-Reine.
Druyer, industriel à Ivry-Port.
Causse, viticulteur au domaine de Bouy.
Ghauré, publiciste à Paris.
Clayebrooke, sous-chef des groupes de l'agriculture à l'Exposition.
Comon, inspecteur de l'agriculture à Paris.
Couturier, maire de Bougival.
Darbousse, viticulteur à Cruvier-Lascourt (Gard).
Degrully, professeur à l'école d'agriculture à Montpellier
Deutsch, fabricant d'huiles végétales à Paris.
Dickson, directeur de l'école d'agriculture de Berthouval.
Egasse, cultivateur à Archevilliers.
Lucien-Abel François, industriel à Paris.
Fumouze, vice-président du syndicat des fabricants de produits pharmaceutiques.
Gauthier, président de la Société d'agriculture du Doubs.
Gillain, éleveur à Carentan.
Gonthier, agriculteur à Verneuil-l'Étang.
Grangé, constructeur d'appareils de distillation à Paris.
Hélot, fabricant de sucres à Cambrai.
Herson, négociant à Paris.
Alfred-Jacques Hirsch, industriel à Paris.
Houdart, constructeur d'instruments de viticulture.
Jametel, fabricant d'instruments agricoles.
Labat, professeur à l'école vétérinaire de Toulouse.
Jules-Jean-Baptiste Lefèvre, industriel à Paris.
Levy-Salvador, ingénieur civil à Paris.
De Martel, propriétaire au château de la Porte-Martel.
Perdoux, viticulteur à Bergerac.
Ripert, agriculteur à Vignory.
Saint-René Tailliandier, vice-président de la Société de viticulteur de France.
Salignat, secrétaire de la Chambre syndicale des bois d'ébénisterie.
Sallier, horticulteur à Neuilly-sur-Seine.
Sarrat, négociant en laines à Mazamet.
Sonet, constructeur de machines agricoles.
Trouard-Riolle, inspecteur de l'agriculture.
Vacher, agriculteur à Montmarault.
Georges-Daniel Weil, négociant à Paris.

—

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES COMMISSAIRES ÉTRANGERS

—

Grands-croix

MM.
Villa Tommaso, commissaire général d'Italie.
Le duc de Sesto, commissaire général royal d'Espagne.

Grands-officiers

MM.
Le docteur Richter, commissaire général d'Allemagne.
Guillaume Exner, commissaire général impérial et royal d'Autriche.
Béla de Lukacsz, commissaire général de Hongrie.
Vercruysse, commissaire général de Belgique.
Don Juan, comte de Valencia, vice-commissaire général d'Espagne.
Ferdinand Peck, commissaire général des États-Unis d'Amérique.
Michiels van Verduynen, commissaire général des Pays-Bas.
Le conseiller Ressano Garcia, commissaire général du Portugal.
Le prince W. Tenicheff, commissaire général de Russie.
Phya Suriya Nuvatr, ministre de Siam à Paris et commissaire général du Siam.
Démètre Ollanesco, commissaire général de Roumanie, président du Comité d'organisation.
Wilhem Christophersen, commissaire général de Norvège.
Le baron de Stein, ministre de Libéria à Paris, commissaire général du Libéria.
Crisanto Médina, ministre du Nicaragua à Paris et commissaire général du Nicaragua.
Le comte Ruben Levetzau, commissaire général du Danemark.

Commandeurs

Le prince Min Younk Chan, président d'honneur de la Commission impériale de Corée.
Alexandre Roma, président du commisariat de Grèce.
S. B. de Mier, commissaire général du Mexique.
Théodor Leuald, commissaire général adjoint d'Allemagne.
A. Thiel, commissaire de Suède.
Edouard Miklos de Miklosvar, commissaire général de Hongrie.
Mantegazza Vico, secrétaire général du commissariat général d'Italie.
M. de Wouytch, commissaire général adjoint de Russie.
Henri Moser, commissaire général de Bosnie-Herzégovine.

Officiers

MM.
Pêtre Dimitroff, commissaire général de Bulgarie.
Le docteur V.-M. Reudon, commissaire général de l'Equateur.
Benjamin Woodward, commissaire général adjoint des États-Unis d'Amérique.
Antonio Anza, commissaire général adjoint du Mexique.
Toribio Sanz, commissaire général du Pérou.
Le vicomte de Faria, commissaire du Portugal.
Le comte M. de Camondo, commissaire général de Serbie.
Johannes Pierson, délégué de la République Sud-Africaine.
Nicolas-St. Coucou, commissaire spécial de Roumanie.
Georges Stérian, délégué principal et commissaire général de Roumanie.
Michelsen, vice-président du Comité du Danemark.
Le baron van Asbeek, commissaire délégué des Pays-Bas.
Chedid Effendi, président du Comité d'organisation de la section de Turquie.

Chevaliers

MM.
Alexandre Poppovic, commissaire adjoint d'Autriche.
Max Beyer, commissaire adjoint d'Autriche.
De Naraz de Foldeak, délégué du commissaire général de Hongrie.
Garcia Torres, adjoint au commissaire général du Mexique.
Fernandez, adjoint au commissaire général du Mexique.
Charles de Mosenthal, commissaire général de l'État libre d'Orange.
Rafael-German Ribon, commissaire général du Labrador.
Constantin Mano, secrétaire du commissariat général de Roumanie.
Vassil Athanassoff, commissaire général adjoint de Bulgarie.

Maintenant que les différentes promotions dites de l'Exposition ont paru au *Journal officiel*, il est intéressant de publier une petite statistique du nombre des croix décernées.

Ces croix se répartissent ainsi :

INSTRUCTION PUBLIQUE

Grands-croix, 2 ; grands officiers, 6 ; commandeurs, 7 ; officiers, 20 ; chevaliers, 90.

COMMERCE

Grand officier, 1 ; commandeurs, 11 ; officiers, 81 ; chevaliers, 343.

AGRICULTURE

Commandeur, 1 ; officiers, 9 ; chevaliers, 41.

A cette nomenclature, il convient d'ajouter les décorations qui ont été décernées le 14 avril, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, par le ministère du Commerce. Ce sont : 1 grand-croix, 3 grands officiers, 14 officiers, 17 chevaliers.

Au total : 3 grands-croix, 10 grands officiers, 19 commandeurs, 124 officiers et 491 chevaliers.

D'autre part, un certain nombre de croix ont été attribuées au ministère de l'Intérieur (congrès et économie politique) et au ministère des affaires étrangères. Mais les deux lois, l'une du 7 avril, l'autre du 11 juillet derniers, en vertu desquelles ont été faites les promotions et les nominations à l'occasion de l'Exposition, autorisaient le gouvernement à nommer 3 grands-croix, 10 grands officiers, 26 commandeurs, 147 officiers et 600 chevaliers, il s'ensuit que les ministres du commerce, de l'instruction publique, des beaux-arts et des affaires étrangères ont encore une certaine provision de croix à leur disposition.

Ces croix feront l'objet de nouveaux mouvements qui paraîtront vers la fin du mois de septembre, le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur ne devant pas se réunir avant cette date.

Ajoutons que des promotions d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie seront faites prochainement à l'occasion des nombreux congrès tenus à Paris.

LA COMMISSION DES FÊTES

DE L'EXPOSITION

La Commission des fêtes de l'Exposition, dont nous réclamions la constitution dans notre numéro du 25 juin s'est enfin mise à l'œuvre, elle s'est réunie jeudi 25 août, sous la présidence de M. Alfred Picard.

Cette Commission est ainsi composée : le commissaire général de l'Exposition, président ; le préfet de police, les directeurs généraux, les directeurs, le secrétaire général et l'ingénieur en chef des ponts et passerelles de l'Exposition.

Font en outre partie de cette Commission MM. Bonnier, architecte en chef des installations ; Bernheim, commissaire du gouvernement près les théâtres ; Claretie, administrateur de la Comédie-Française ; Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique ; Detaille, membre de l'Institut ; Gailhard, directeur de l'Opéra ; Gauthier, architecte des serres, des quais et des berges ; Guillemin, inspecteur général de la navigation ; Hébrard, directeur du *Temps* ; Hénard, architecte adjoint au directeur de l'architecture ; Jambon, décorateur ; Piou ingénieur en chef de la navigation ; de Nalèche, directeur des *Débats* ; Raynaud, architecte de l'Opéra ; Rochard, directeur du Châtelet ; de Rodays, directeur du *Figaro* ; Samuet, directeur des Variétés ; Touny, directeur de la police municipale ; Touchard, redacteur au *Petit Parisien* ; Vacherot, jardinier en chef de l'Exposition.

Trois autres membres ont été désignés par la Commission supérieure de la presse. Ce sont MM. Bertol-Graivil, Lucien Victor-Meunier et Paul Vivien.

Les secrétaires chargés de rédiger les procès-verbaux des séances sont MM. Maillard, inspecteur principal des fêtes, Sacquin, chef du secrétariat du directeur de l'Agriculture, André, attaché au cabinet du ministre du commerce.

Au cours de la première réunion qu'elle a tenue ce matin, la Commission a décidé qu'après la fête nautique organisée pour la première semaine du mois de septembre trois autres fêtes seraient offertes aux visiteurs de l'Exposition.

La première de ces fêtes comprendra un cortège formé de chars fleuris, enguirlandés et décorés par les jardiniers exposants. Après le défilé aura lieu une bataille de fleurs à laquelle le public pourra prendre part. Cette fête aura lieu du 7 au 10 septembre.

Vers la mi-septembre, une fête des vendanges sera donnée. Des chars allégoriques figureront les différentes opérations de la récolte du raisin. Les grands crus de France seront figurés par des groupes symboliques.

Enfin, le 22 septembre, à l'occasion de la présence à Paris des maires des communes de France, un grand banquet leur sera offert dans la cour d'honneur de l'Ecole-Militaire, sous un baraquement édifié par M. Bouvard.

Après le banquet, les maires se rendront dans la salle des Fêtes, où une représentation sera donnée en leur honneur.

La fermeture de l'Exposition

On lit dans le journal *le Temps* :

On a fait courir le bruit, ces jours derniers, que l'administration étudiait les voies et moyens de prolongation de l'Exposition universelle au delà du 5 novembre. Afin d'éviter tout malentendu et toute déception, nous sommes en mesure de dire nettement qu'il n'est aucunement question de cette prolongation et cela pour plusieurs raisons. D'une part, c'est une loi qui a fixé le 5 novembre comme date de clôture et il faudrait une autre loi pour reculer cette date. D'autre part, il faudrait mal connaître le climat de Paris pour ne pas savoir que le mois de novembre est un mois tempêtueux par excellence, humide et froid ; les visiteurs seraient plus que rares pour affronter à cette époque les intempéries des divers emplacements de l'Exposition. Enfin, argument péremptoire, sauf les palais des Champs-Élysées, le pont Alexandre III et les serres de la Ville de Paris, toutes les constructions de l'Exposition constituent simplement un vaste décor fait de stuc, de staff, de paille, de toile et de plâtre. Ce décor ne pourrait supporter aucun grand assaut hivernal de neige ou de pluie, sans être mis en piteux état. Il convient de conserver dans tout son charme, le souvenir de ces jolies choses sans leur laisser le temps de perdre leur grâce et leur beauté. Peut-être cependant, probablement même, en raison des contrats passés, quelques grandes attractions artistiques de l'Exposition lui survivront-elles, mais ce ne seront que des cas particuliers et exceptionnels.

— Nous ne sommes pas tout à fait de l'avis de notre confrère. Il a fait un temps superbe l'année passée, pendant la majeure partie du mois de novembre.

La Saint-Martin tombe cette année le dimanche 11 novembre ; et si le bon saint Martin veut bien nous gratifier, comme il a l'habitude de le faire assez régulièrement depuis quelques années, des jours ensoleillés de l'été qui porte son nom, nous croyons que l'Exposition peut ne fermer ses portes que fin novembre. Point n'est besoin pour prendre cette décision d'aller chercher une loi dans l'arsenal législatif.

L'Exposition de Glasgow en 1901

Messieurs Samuel Chisholm, Lord Provost de Glasgow et président du Comité de l'Exposition de 1900, Shearer, adjoint et vice-président, et H.-A. Hedley, secrétaire général, étant venus passer quelques jours à Paris pour s'entretenir, avec le Comité français des Expositions à l'étranger, de la participation de la France à l'Exposition qu'organise la municipalité de Glasgow pour 1901, le bureau du Comité a tenu à offrir à ces Messieurs, avant leur départ, un déjeuner intime chez Ledoyen le lundi 6 août.

Cette très cordiale réunion était présidée par Monsieur Cousin, sous-directeur du Commerce, spécialement délégué pour le représenter, par M. Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, et par M. Alfred Ancelot, président du Comité auquel s'étaient adjoints MM. Dupont, Fauré Le Page, Roger Sandoz, Paul Simon, Blondet, Debain, Lamaille, Walter, etc. Au champagne, MM. Cousin et Shearer ont, en des toasts fort éloquents, levé leur verre en l'honneur de S. M. la Reine d'Angleterre et de M. le Président de la République, et rappelé l'amitié séculaire de l'Ecosse et de la France et M. Ancelot, après avoir bu au succès de l'œuvre entreprise par la ville de Glasgow, a tout particulièrement prié M. Cousin de transmettre à M. le ministre du Commerce l'expression de la reconnaissance du Comité français des Expositions à l'étranger que son administration avait bien voulu, dès le 30 mai 1899, faire accréditer officieusement auprès du Gouvernement britannique par M. le ministre des Affaires étrangères et de l'assurer qu'il pouvait compter sur le dévouement et l'initiative de ses membres pour organiser et mener à bien la participation de la France à l'Exposition de Glasgow.

Le Gérant : HENRI GAUTIER. — Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

7e Année. — N° 147 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 10 Septembre 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces............... la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications...... — 3 fr. »
Réclames.............. — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS Paris....... Un an. 8 francs
Départements... — 9 —
Étranger...... — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Le journal **l'Exposition Universelle,** *qui participait à l'Exposition dans le groupe III, classe 13 (librairie, éditions musicales, reliure, journaux, affiches), a obtenu :*

Une Médaille d'Argent

BULLETIN

Paris, le 10 Septembre 1900

L'Exposition bat son plein. Le chiffre des entrées monte tous les jours, et la moyenne va dépasser 300.000.

Ces chiffres étaient jusqu'à présent inconnus dans les annales des expositions, en France comme à l'étranger. C'est la réponse éloquente, et brutale dans sa précision, à ceux qui prétendent encore que l'Exposition n'est pas un succès. Il s'agit de s'entendre sur ce mot : succès.

Il est évident que l'Exposition n'est pas un succès pour ceux qui espéraient s'y amasser des rentes, et s'en retirer après fortune faite.

Nous ne croyons pas que ces privilégiés soient bien nombreux. Pour notre part, nous n'en connaissons pas encore un seul.

On s'est fortement emballé au début sur des résultats mirifiques que tout le monde escomptait de bonne foi; aujourd'hui il faut déchanter.

Il y a beaucoup de gens déçus et mécontents, c'est entendu et c'est très malheureux, mais est-ce à dire que l'Exposition n'est pas un succès?

L'Exposition de 1900 est au contraire le plus grand succès que le monde ait eu à enregistrer depuis qu'on fait des expositions.

Moins optimiste que M. Alfred Picard lorsqu'il évaluait à 60 millions le chiffre probable des visiteurs, nous prétendons que si ce chiffre atteint seulement 40 millions, — et ce chiffre sera probablement dépassé — le succès sera colossal, et personne n'aura le droit de le contester.

Comment ? Voilà une entreprise qui a les débuts que l'on sait, débuts des plus difficiles, à tous les points de vue; sa préparation se fait au cours d'une crise intérieure des plus graves ; à l'extérieur, guerre entre l'Espagne et l'Amérique ; guerre entre l'Angleterre et le Transvaal ; guerre de Chine, à laquelle toutes les puissances européennes prennent part.

Les mois de juillet et d'août sont marqués par des chaleurs tropicales telles qu'on n'en avait jamais enregistré durant le siècle.

Les souverains d'Europe s'étaient promis de venir à Paris, en 1900. Réponse : le roi d'Italie est assassiné. Nous avons, à Paris, pendant ce temps-là le schah, le bon schah de Perse; un fou tire sur lui un coup de revolver et heureusement le manque.

Et brochant sur le tout, la peste en Europe, à Oporto, à Glascow ; la peste à Alexandrie.... à nos portes.

Eh bien, si vous trouvez qu'il est agréable de préparer des Expositions, dans des conditions pareilles, c'est que vous n'êtes vraiment pas difficile.

Malgré cela, nous avons une moyenne de trois cent mille visiteurs, tous les jours, et nous sommes en droit de nous demander si nous n'en aurions pas eu le double, si les Américains et les Espagnols n'avaient pas dépensé leurs millions à s'entretuer ; si les Anglais, au lieu d'envoyer cent cinquante mille hommes de troupe au Transvaal, les avaient gardés chez eux ; si le roi d'Italie au lieu de tomber sous la balle de Bresci, était venu, comme il en avait l'intention, visiter l'Exposition et ouvrir la marche des souverains vers Paris, si les Chinois,.... si la peste..., etc., etc.

Non, décidément il y a des gens, en France, qui ont l'entendement difficile, et que leur bonne foi ne gêne guère.

〰 On a beaucoup parlé et surtout beaucoup écrit, ces jours-ci, sur la question de savoir si l'Exposition ne pourrait pas être prolongée d'un mois, ou tout au moins, d'une semaine ou deux.

Quelques-uns de nos confrères ont prétendu qu'il faudrait une loi pour modifier ce que le décret du 13 juillet 1892 a décidé.

Nous croyons qu'on est allé un peu loin, surtout en allant chercher des armes dans l'arsenal législatif, pour résoudre cette question qui est en somme des plus simples.

Oui, l'Exposition peut être prolongée de quinze jours ou d'un mois, et cela ne dépend ni du Parlement, ni de M. Alfred Picard.

De qui, alors ? Tout simplement de M. saint Martin, non pas de M. saint Martin, député de l'Indre, mais du saint Martin du calendrier.

C'est lui, en effet, qui prolongera ou fermera l'Exposition selon qu'il sera bien luné, ou plutôt bien ensoleillé.

Il est évident, en effet, que si le lundi 5 novembre prochain, nous jouissons d'un bel été de la saint Martin, comme cela s'est produit l'année passée, le gouvernement ne provoquera pas la réunion anticipée des Chambres pour leur demander l'autorisation de retarder la fermeture définitive de l'Exposition.

Une simple décision du Commissaire général suffira.

Si au contraire, il pleut et il fait froid, les tourniquets de l'Exposition auront donné leur dernier crics, le 5 novembre, à 6 heures du soir.

La question sera ainsi résolue.

Les partisans de la prolongation de l'Exposition savent désormais ce qu'ils ont à faire : adresser des prières au grand saint Martin.

H. G.

LA FÊTE DE L'HORTICULTURE

La fête de l'horticulture donnée jeudi dernier 6 septembre, à l'Exposition, a été favorisée par un temps superbe et a été de tous points réussie. Le Champ-de-Mars et le Trocadéro, où le cortège s'est déroulé, ont été littéralement envahis par une foule compacte qui se pressait dans l'enceinte de l Exposition, bien que le nombre de tickets d'entrée ait été porté à quatre pour la journée.

Le service d'ordre comprenait des gardiens de la paix, des gardes républicains à pied et à cheval. Les agents barraient au public les endroits où il pouvait y avoir du danger pour la foule. Le pont d'Iéna etait à peu près interdit au public. Seuls quelques privilégiés avaient pu se grouper et former la haie de chaque côté du trottoir. Les galeries longeant les palais de l'enseignement et des tissus, situés à gauche et à droite du Champ-de-Mars, regorgeaient de spectateurs. Toutefois, le public n'était pas admis à stationner sur les marches des escaliers y donnant accès.

Le cortège a été formé dans la salle des Fêtes et s'est mis en marche à 2 h. 1/2 par la droite du palais de l'électricité. Après avoir passé devant le Château-d'Eau, il a longé le palais de l'enseignement où il a été salué par la foule qui applaudissait au passage des chars garnis de légumes, de fruits, de fleurs et d'arbustes merveilleusement arrangés, avec les bannieres de chaque classe respective.

Il était 3 h. 1/4 quand le cortège a défilé devant la tour Eiffel, dont le premier étage était noir de monde et s'est engagé sur le pont d'Iéna. Des gardiens de la paix et la musique du 128e de ligne précédaient le cortège, dont les tonneaux d'arrosage de la ville, ornés de fleurs ouvraient la marche. De jeunes et jolies femmes jetaient des fleurs et des fruits aux spectateurs. On a beaucoup remarqué des petits nègres, richement costumés, qui portaient des couronnes de fleurs, et des voitures traînées par des chèvres, que conduisaient des bergères fleuries, agrémentaient le spectacle. Des soldats soudanais et annamites, traînant des voitures de fleurs ont été beaucoup applaudis. Les jardiniers de la ville de Paris portaient sur un brancard le vaisseau emblème de la ville, également enguirlandé. Le phare de la principauté de Monaco a été particulièrement remarqué.

Le cortège se terminait par des personnes en costume national du village Suisse et la musique.

A 4 h. 1/4, après avoir contourné les sections d'Algérie, de la Guyane, de Madagascar et du Congo, au milieu des plus pittoresques divertissements, par les indigènes qui les peuplent, le cortège a retraversé le pont d'Iéna. Le défilé s'est ensuite déroulé devant le palais des tissus et a regagné le Château d'Eau et la salle des fêtes où le cortège s'est disloqué.

Le succes de cette fête a été énorme et doit encourager ses organisateurs à en préparer d'autres.

Nouvelles et Échos

Le chiffre des entrées, hier, Dimanche 9 Septembre, a dépassé le nombre de 600.000 visiteurs. C'est le plus fort chiffre constaté depuis que l'on fait des expositions soit en France, soit à l'étranger.

***

M. Millerand, ministre du commerce, est depuis avant-hier à Pougues-les-Eaux.

***

Il est probable que deux grandes fêtes seront encore données à l'Exposition d'ici la fin du mois. Pour la première, il s'agit de réaliser le projet de M. Jules Claretie : la fête des vendanges. M. Bouvard et ses principaux collaborateurs vont étudier très prochainement les détails du programme possible.

Dans l'esprit de M. Jules Claretie, il faudrait faire pour la vigne et le vin ce qu'on a fait déjà pour l'horticulture et les fleurs. Et comme nul pays n'est, autant que le nôtre — Champagne, Bourgogne et Bordelais — le pays du vin, nul doute que cette fête ne soit extrêmement réussie. L'idée de M. Jules Claretie, a séduit aussitôt la Commission, et puisque Vendémiaire commence le 22 septembre, la glorification du vin a été décidée.

Pour la deuxième fête, il s'agirait d'un projet de M. Gustave Charpentier. Mais le projet n'a pas été encore accepté, il est simplement réservé. Une des objections faites à l'auteur de *Louise* est l'intention qu'il manifeste de dérouler son cortège dans Paris avant d'arriver à la salle des fêtes du Champ-de-Mars. Or, on sait que les fêtes organisées par le commissariat général de l'Exposition doivent avoir lieu entièrement dans l'enceinte officielle.

M. Gustave Charpentier, interrogé hier, répondait à ce propos qu'en résumé son projet consistait en ceci :

... La cérémonie amplifiée du couronnement de la Muse du peuple, avec une figuration, un décor, une mise en scène inédits. Toute la musique en est prête; il ne me reste plus qu'à en distribuer les parties. J'aurais bien voulu que cette cérémonie eût lieu en plein air. Le pourrai-je? Je n'en sais rien encore. Force sera peut-être de nous contenter de la salle des Fêtes aménagée, parée pour la circonstance. Fera-t-on coïncider la fête avec la réception des maires à Paris? Je ne saurais vous le dire. Le couronnement de la Muse aura-t-il lieu la nuit pour profiter des effets de lumière qui en augmenteraient la solennité? Tout cela va se décider maintenant.

***

On annonce de divers côtés que le commissariat général va interdire des spectacles qui se donnent en ce moment dans quelques petits théâtres détournés de leur destination première. Des concessionnaires, n'ayant pas fait d'assez brillantes affaires, ont sous-loué leur établissement à d'autres entrepreneurs de spectacles qui s'y sont installés sans l'autorisation du commissariat général. C'est ainsi que dans la rue de Paris se sont ouvertes récemment, dans les salles de ces petits et coquets établissements qui devaient montrer aux visiteurs de l'Exposition les tréteaux de Montmartre et les « boîtes » bien parisiennes, d'autres attractions, et le jeûneur Succi, les luttes de femmes, une exhibition d'animaux savants continuent l'exploitation que d'autres ont dû cesser.

Les directeurs de ces spectacles non autorisés ont été prévenus que ces concessions avait été données pour tel ou tel programme déterminé, et les concessionnaires réels ont été invités à reprendre leur spectacle. Si celui-ci ne peut être repris, le commissariat examinera les propositions nouvelles qui lui seront adressées, mais toute modification au programme primitif doit être approuvée.

Plusieurs directeurs d'établissements de la rue de Paris nous disent avoir reçu des avis de ce genre, et quelques-uns paraissent résolus à fermer définitivement leur théâtre si de nouvelles difficultés leur sont créées encore.

***

Un comité s'est formé en vue de donner aux ouvriers et petits employés de l'Exposition un banquet suivi d'une fête. Les exposants de tous les pays ont donné leur adhésion et c'est parmi eux qu'ont été choisis les commissaires.

Ce sont MM. Gouthier (France), président ; Janssen (Pays-Bas) et Mayon (France), vice-président ; Zignone (Italie) et Thierry (France), secrétaire; Klostermann (Allemagne) et Raguet (France), trésoriers.

LE JOURNAL OFFICIEL

DU 18 AOUT 1900

Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de reproduire in extenso, et dans un seul numéro, la liste des récompenses que le *Journal officiel* a publiée le 18 Août dernier.

Les raisons paraîtront péremptoires à nos lecteurs quand ils auront lu les détails donnés ci-dessous à un de nos confrères qui est allé consulter le secrétaire général des journaux officiels sur la publication de ce numéro exceptionnel et sensationnel.

Il a coûté (composition, tirage, papier) la somme honnête de *Vingt-deux-mille francs*.

Écoutons d'ailleurs notre confrere :

— Le numéro de Samedi, nous dit le secrétaire général, contient exactement vingt-deux feuilles de seize pages chacune, soit trois cent cinquante-deux pages de lecture — une lecture qui fut agréable à beaucoup.

Comme poids et aussi comme quantité de matière imprimée, ce numéro est le plus important qui ait paru jusqu'ici.

— C'est le record ?

— Oui. Il détient le record qui, auparavant, appartenait au numéro du 30 juin dernier, relatif aux sommes en souffrance à la Caisse d'épargne, et qui comportait deux cent quatre-vingt-huit pages.

Vous avez dû avoir un travail colossal ?

— L'effort, en effet, a été énorme. Les exposants récompensés ne sauront jamais combien de cheveux blancs ils ont ajoutés à ceux que nous avions. Mais c'est surtout la correction des épreuves qui fut la partie la plus pénible du travail.

Dès lundi, presque toute la copie remise avait été composée. Alors, il fallut soumettre les épreuves au jury supérieur. Ces messieurs se sont donné un mal considérable; seulement, ils ne sont pas du bâtiment; ce ne sont pas des journalistes habitués aux signes conventionnels de correction, et ils eurent beau travailler avec un zèle méritoire, passant des nuits à redresser des noms estropiés, leurs corrections manquaient de clarté pour nous autres, et presque tout fut à refaire.

Vous avez des compositeurs remarquables ici ?

— Admirables, nos typographes! On leur doit ce juste éloge. C'est grâce à leur dévouement et à leur intelligence que nous avons pu arriver au jour et à l'heure fixés.

— Vous en avez employé...

— Une centaine environ qui ont eu à fournir, de lundi à samedi, une moyenne de quatorze heures de travail par jour. Ce sont vraiment de braves gens!

— Le numéro doit vous revenir cher?

— Calculez : nous payons pour la feuille de composition ordinaire (seize pages) 410 francs; il y avait vingt-deux feuilles: multipliez 410 par 22, vous aurez au total 9,020 francs pour le premier numéro qui sort. Et je ne compte pas le travail de correction à rétribuer.

— Et comme prix du papier?

— Le papier employé chez nous est assez fort. Il coûte environ 12 francs la rame, ce qui met la feuille à un centime et quart environ; le numéro revient donc — comme prix du papier seulement — à vingt-huit centimes environ.

En somme, en comptant tous les frais, le numéro sorti de la presse, samedi matin, revient à vingt-deux mille francs environ.

— Mais alors, le bénéfice?...

— Vous voulez dire la perte! Ce numéro coûte environ quatorze mille francs au *Journal officiel;* mais pareille circonstance ne se présente pas tous les jours.

Les abonnés.

— Et pourtant, certains abonnés se plaignent de ne pas avoir reçu satisfaction; vous devez le savoir.

— Oui, je sais, et la raison en est bien simple. Nous avons deux catégories d'abonnements annuels: à 18 francs et à 40 francs. Les abonnés à 40 francs recevront le numéro au complet, partie officielle et partie non officielle; ils le recevront par *échelonnements*. Mais les autres, les abonnés à 18 francs, ne peuvent vraiment pas exiger un numéro comme celui-là pour un sou! Nous ne leur envoyons que la partie officielle.

Nous avons mis en vente la partie non officielle, c'est-à-dire la liste des récompenses, à raison d'un sou la page de seize feuilles, et, comme il y en a vingt-deux, nous avons fixé le chiffre rond à un franc. Et cela pour éviter autant que possible la spéculation, faite surtout par les camelots, qui consiste à acheter pour un sou un numéro revendu ensuite deux sous, au poids du vieux papier. Pour le numéro du 30 juin, ils ont pu se livrer à ce petit commerce nous étions obligés de publier officiellement la liste relative à la Caisse d'épargne, conformément au décret de juin 1874.

— Qu'est-ce que l'expédition par *échelonnements* dont vous parliez tout à l'heure?

Voici. Chaque feuille pesant environ 35 grammes, chaque numéro de samedi pesait un peu plus d'une livre et demie Nous avons environ dix mille abonnés à 40 francs. Voyez-vous le facteur dans la nécessité de servir en même temps quinze ou vingt abonnés, et portant dans sa boîte près de quinze kilos d'*Officiel?* Et les trains-postes n'auraient-ils pas été encombrés? Nous avons jugé plus sage d'échelonner nos envois en quatre distributions. Aujourd'hui, mardi, tous nos abonnés auront été servis.

— Quel a été votre tirage?

- Vingt-cinq à trente mille en dehors de nos dix mille abonnés.

— Et en 1889?

— La liste des récompenses, qui ne parut que le 29 septembre, ne comportait que neuf feuilles, soit cent quarante-quatre pages au lieu de trois cent cinquante-deux.

LE BANQUET
DES
Chambres de Commerce
BRITANNIQUES

Les délégués des chambres de commerce britanniques actuellement à Paris, ont offert, jeudi dernier, 6 septembre, un banquet au ministre du commerce, à l'hôtel Continental.

Le journal *Le Temps* fait de cette manifestation franco-anglaise le compte rendu suivant :

Il y avait là 700 personnes environ, dont 500 Anglais. La réunion a pris, du fait des visiteurs, un caractère d'émotion et d'enthousiasme qui dépassa d'un tantinet les prévisions.

En outre, cette manifestation était si spécialement anglaise, elle avait un tel accent de terroir, qu'aucun des Français qui y assistèrent ne l'oubliera de sitôt. Les invités, en effet, appartenaient sans exception au commerce anglais. Ils arrivaient donc de toutes les provinces britanniques, et ils avaient amené leurs femmes, qui avaient mis leurs plus belles toilettes. De sorte que l'assemblée était très représentative, comme on dirait là-bas.

Ils n'avaient pas non plus laissé chez eux leurs traditions, si bien que nous avons été régalés de tous les condiments anglais : hourras, chants et toasts en abondance. Tout cela réglé d'habitude comme papier à musique, mais débordé, hier, par l'enthousiasme insulaire. Bref, milieu très sympathique, oh, très sympathique, *indeed*.

M. Th. Barclay, qui présidait, avait à sa droite

M. Millerand, et à sa gauche, lord Avebury. Il faut citer aussi sir Albert Rollit, président de l'Association des chambres de commerce britanniques; ancien président de la chambre de Londres; M. W.-H. Holland, membre du Parlement anglais; M. Chaudèze, directeur du commerce extérieur de la France; M. Fumouze, vice-président de la chambre syndicale de Paris; le représentant du ministre des affaires étrangères, M. Barthélémy.

Au dessert, M. Barclay donne la parole à M. Millerand en annonçant, suivant l'usage anglais, que le ministre du commerce va porter un toast à la reine. M. Millerand se défend de prononcer un discours. Il veut simplement rappeler que négociants et industriels sont les ambassadeurs les plus autorisés des nations, rendre hommage à ceux de l'Angleterre, qui savent unir les préoccupations de la science à celles du négoce, comme en témoigne le choix de leur président, lord Avebury. M. Millerand termine enfin en buvant « à la santé de Sa Gracieuse Majesté Victoria, reine d'Angleterre, impératrice des Indes ».

Immédiatement toute la salle est debout et entonne le *God save the Queen*. Puis, quand l'air de psaume s'est éteint, nos cinq cents anglais se retournent vers M. Millerand et se mettent, suivant une coutume familière, à chanter en scandant:

For he's a jolly good fellow (ter)
And so say all of us.

Car c'est vraiment un bon garçon (*ter*)
Et c'est ce que nous disons tous.

M. Millerand, qui ne s'est peut-être jamais entendu appeler un « *vraiment bon garçon* » à la fois en musique et en anglais, attend la fin de cette ovation avec impatience. Mais il n'a pas fini: un jeune enthousiaste crie: « *Three cheers for Millerand* ! » (Trois bravos pour Millerand!). Et voilà maintenant monter en son honneur les trois *Hip! Hip! Hip! Hourra* ! poussés à toute force par plusieurs centaines de gosiers solides.

On se rassied. Mais déjà M. Barclay est de nouveau debout, portant la santé du président de la République. Il dit que M. Loubet « ressemble à la reine Victoria ». Parfaitement. Il a, comme elle, « vertus domestiques ». « M. Barclay continue: « Les peuples sur les lesquels il *regne...* » Mais M. Barclay se reprend: « Je ne devrais pas employer *règne* en parlant à des républicains, dit-il en se retournant avec politesse vers M. Millerand; je dirai: « sur lesquels il *préside...* ». A la bonne heure.

Mais M. Th. Barclay fait plus et mieux que des discours. C'est avec toute son activité qu'il a organisé cette fête. C'est de tout son cœur qu'il termine en portant la santé du président.

On le sent bien dans la salle. Et c'est alors que se produit l'incident le plus significatif de la soirée. Tout le monde s'est levé d'un seul élan au nom de M. Loubet. Et voici que la *Marseillaise*, entonnée dans un groupe, est reprise et chantée par ces quatre ou cinq cents Anglais avec un entrain, une justesse, un accent inoubliables. Tous les bras sont tendus vers la table d'honneur et la fin du chant national se perd dans un tonnerre d'acclamations à l'adresse de la France.

Lord Avebury, qui se lève ensuite et parle en français, est fort acclamé quand il dit que les classes commerciales anglaises ont intérêt à la prospérité de la France. Réciproquement, la France est intéressée à ce que l'Angleterre soit prospère, puisque c'est sa meilleure cliente. En outre, elle ne met pas de barrière économique autour de ses possessions. « Si, donc, il s'ouvre de nouveaux territoires dans le monde, il vaut mieux pour la France les laisser occuper par l'Angleterre que par une autre nation. » On sourit discrètement. Lord Avebury rappelle le rôle glorieux des arts français. Il boit à la prospérité de la France.

M. Holland, membre libéral du Parlement anglais, qui a la parole ensuite, fait un discours absolument enthousiaste. Il rend à la France, à son génie, un hommage éclatant. M. Holland est originaire de Manchester; il a l'accent vigoureux et saccadé du Nord. Sa parole est énergique et porte bien: « Si jamais l'on parlait mal de la France dans notre Parlement, dit-il, je suis sûr que l'orateur malencontreux aurait à s'en repentir. Si jamais un de nos gouvernements manifeste sérieusement une hostilité quelconque contre la France, je suis sûr qu'il sera renversé. »

Tout cela, scandé, rapide, intermittent et empoignant. Cette éloquence à courants alternatifs électrise la salle qui est maintenant tout à fait emballée. On applaudit à tout rompre, malgré qu'en son for intérieur plus d'un Anglais présent trouve sans doute que M. Holland va trop loin. Tant pis pour ceux-ci, M. Holland est un libéral de la vieille roche. Il représente des ouvriers. Il se sent à l'aise pour parler de la France.

Il y a d'autres toasts encore: un Français, deux Français qui portent en termes fleuris la santé des dames anglaises; sir Albert Rollit, qui leur répond, avec encore plus de galanterie, et qui invite une dame anglaise à répondre elle-même aux hommages offerts à ses sœurs... Cela devenait touchant.

Mais il est onze heures. On se lève. Nous n'entendons pas le discours de la dame anglaise, et c'est bien dommage.

Mais nous en avons assez entendu, et plus qu'il n'en fallait pour constater une fois de plus qu'il y a chez tous les délégués des chambres de commerce britanniques un sincère désir de prouver aux Français leur cordialité.

***

Le lendemain, les délégués, sous la conduite de M. Barclay, président de la chambre de commerce britannique de Paris, se rendaient, à midi et demi, au nombre de trois cents environ, accompagnés de leurs femmes, au Palais du Costume, dont ils avaient entendu, en Angleterre, vanter les splendeurs.

Le conseil d'administration du Palais, ayant à sa tête MM. Ancelot, président, membre de la chambre de commerce de Paris, Félix, Brylinski, Georges Martin auxquels s'était joint M. Fumouze, vice-président de la chambre de commerce de Paris, les recevait devant l'atrium, décoré de trophées de drapeaux et de fleurs, pendant que l'orchestre attaquait le *God save the Queen*.

La visite commença alors, sous la conduite de MM. Félix et Thomas, qui se firent, pour la circonstance, les cicérones de leurs hôtes.

A différentes reprises, les délégués ont marqué leur admiration devant les merveilleux tableaux de l'histoire du costume, par des applaudissements et des hourras frénétiques.

L'un d'eux, félicitant M. Félix, lui dit: « Nous sommes fiers de notre musée Tussaud, à Londres, mais je vous avoue que votre musée de la mode est une vraie merveille que nous voudrions bien posséder. Les femmes, en Angleterre, ne parlent que du Palais du Costume, et vous font une publicité extraordinaire. Je comprends ça maintenant. Quand on a les femmes avec soi, on a le succès. »

Après la visite, un lunch leur a été offert au restaurant Champeaux par le Conseil d'administration.

M. Ancelot, après avoir remercié M. Barclay, a bu à l'union de plus en plus intime du commerce et de l'industrie des deux peuples, et lord Avebury, dans un toast charmant et plein d'humour, a félicité le conseil d'administration d'avoir créé une attraction aussi instructive que le Palais du Costume, et qui est en quelque sorte le joyau artistique de l'Exposition.

Le soir, M. Alfred Picard recevait les délégués au palais des Illusions. Les assistants ont paru enchantés de cette représentation féerique après laquelle l'orchestre, aux applaudissements unanimes, a joué successivement le *God save the Queen* et la *Marseillaise*. M. Alfred Picard a porté ensuite un toast chaleureux aux représentants des chambres de commerce britanniques. Il a rappelé le discours de bienvenue prononcé par M. Millerand, ministre du commerce et insisté sur l'intérêt économique des bonnes relations commerciales entre la France et l'Angleterre. Finalement, le commissaire général a rendu hommage à la part brillante prise par la section anglaise dans l'Exposition, sous l'habile direction du colonel Jekyll. Lord Avebury, président du congrès des Chambres britanniques, a remercié M. Alfred Picard de ses paroles flatteuses et déclaré qu'il emporterait en Angleterre un souvenir impérissable de l'accueil reçu en France.

LISTE
DES
RÉCOMPENSES
DISTRIBUÉES AUX EXPOSANTS
Le 18 Août 1900

Nous commençons, ci-dessous, la publication de la liste des récompenses, et nous donnons aujourd'hui la série des **Grands Prix** *de la classe 1 à la classe 20.*

Notre journal devant naturellement survivre à l'Exposition de 1900, puisque nous avons en perspective les expositions de Glascow en 1901; de Liége en 1903; de Bruxelles en 1905, etc., nous en publierons le plus grand nombre possible, dans les numéros suivants.

GROUPE I
Éducation et enseignement

—

Classe 1
Education de l'enfant. — Enseignement primaire. Enseignement des adultes

Administration académique d'Alger. — France.
Alliance française. — France.
Bureau de l'enseignement. — Etats-Unis.
Conseil des écoles Boston, Massachusetts. — Etats-Unis.
Conseil de l'enseignement de Massachusetts. — Etats-Unis.
Conseil scolaire du Saint-Synode à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Direction de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique. — France.
Direction de l'enseignement primaire du département de la Seine. — France.
Direction de l'enseignement public en Tunisie. — France.
École nationale professionnelle d'Armentières. — France.
École municipale de physique et de chimie à Paris. France.
École normale supérieure d'enseignement primaire à Saint-Cloud. — France.
École normale supérieure d'enseignement secondaire à Fontenay-aux-Roses. — France.
Écoles primaires élémentaires de province. — France.
Écoles primaires supérieures de garçons et collège Chaptal à Paris. — France.
National educational association (section des beaux-arts). — Etats-Unis.
École primaire supérieure de filles Sophie-Germain à Paris. — France.
Écoles professionnelles de filles à Paris. — France.
Etablissements aux colonies et à l'étranger de l'institut des frères des écoles chrétiennes à Paris. — France.
London school board. — Grande-Bretagne.
Société patriotique à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Ministère de l'instruction publique. — Hongrie.
Ministère de l'instruction publique et Mme Altchevsky. — Russie.
Ministère de l'instruction publique. — Russie
Personnel des cours de dessin, hommes et femmes, à Paris. — France.
The education committee of the royal commission. — Grande-Bretagne.
Travaux manuels des écoles de Paris, garçons. — France.
Jardins scolaires (spécimens). Direction du jardin du prince Liechtenstein. — Autriche.
Section de l'enseignement, commission des Etats-Unis à l'Exposition. — États-Unis.
Administration supérieure des écoles de Finlande. — Russie.
Arrondissement scolaire du Caucase. — Russie.
Collège Alaoui (Tunisie). — France.
Conseil des écoles de Chicago. — Etats-Unis.
Conseil des écoles de New-York. — Etats-Unis.
Conseil des écoles de Saint-Louis. — Etats-Unis.
Direction de l'enseignement public de New-York (Albany). — Etats-Unis.
Driessens. — France.

École nationale professionnelle de Vierzon. — France.
École normale de Paris, filles. — France.
Écoles primaires élémentaires de Paris et du département de la Seine. — France.
Écoles primaires de la ville de Stockholm. — Suède.
Écoles primaires supérieures de Marseille. — France.
École des sourds-muets d'Asnières. — France.
Gouvernement du Canada. — Grande-Bretagne.
Ministère de l'instruction publique à Bucarest. — Roumanie.
Ministère de l'instruction publique à Tokio. — Japon.
Municipalité de Saint-Pétersbourg. (Commission des écoles primaires). — Russie.
Norstedt fils. — Suède.
Gouvernement de la république Sud-Africaine. — République Sud-Africaine.
Service de l'enseignement primaire à Tananarive. — France.
Somasco. — France.
Travaux manuels des écoles de Paris, filles. — France.
Zemstvo du gouvernement de Viatka. — Russie.
Zemtsvo du gouvernement de Moscou. — Russie.
Administration centrale de l'enseignement primaire à Bruxelles. — Belgique.
Administration des domaines de la couronne à Bucarest. — Roumanie.
Bristish foreign school society. — Grande-Bretagne.
Bucarest (ville de). — Roumanie.
Conseil scolaire et zemstvo du district et de la municipalité de Nijni-Novgorod. — Russie.
Écoles communales de Christiania. — Norvège.
École des jeunes aveugles de Saint-Mandé. — France.
École nationale professionnelle de Voiron. — France.
École normale de Paris, garçons. — France.
Gouvernement de Croatie-Slavonie. — Hongrie.
Ministère royal de l'instruction publique. — Italie.
National society. — Grande-Bretagne.
Province de Québec. — Grande-Bretagne.
The education committee of the royal commission. — Grande-Bretagne.
École Normale de Bourges, garçons. — France.
American book company à New-York. — États-Unis.
Direction générale de l'intérieur (enseignement primaire) Luxembourg.
Écoles primaires de la direction du gouvernement de Viatka. — Russie.
École primaire supérieure de filles (Edgar-Quinet) à Paris. — France.
École professionnelle Estienne à Paris. — France.
Havaï (royaume de).
Personnel des cours de chant (hommes et femmes) à Paris. — France.
Personnel des cours commerciaux (hommes et femmes) à Paris. — France.
Zemstvo du district de Berdiansk. — Russie.
École primaire supérieure de Clermont-Ferrand, garçons. — France.
École primaire supérieure de garçons à Nancy. — France.
École primaire supérieure de garçons à Toulon (école Rouvière). — France.
École professionnelle Boulle à Paris. — France.
École professionnelle Diderot à Paris. — France.
Ministère de Fomento. — Mexique.
Salon central des écoles professionnelles à Paris. — France.
Ligue française de l'enseignement. — France.
Association philotechnique de Paris pour l'enseignement des adultes. — France.
Association polytechnique pour le développement de l'instruction. — France.
Société pour l'instruction élémentaire. — France.
Union française de la jeunesse. — France.
Armand Colin et C[ie]. — France.
Écoles primaires publiques de France, enseignement de la morale. — France.
Inspection générale de la section portugaise à Lisbonne. — Portugal.
Écoles normales nationales de Harlem. — Pays-Bas.
Département de l'instruction publique à Sarajevo. — Bosnie-Herzégovine.
Ministère de l'instruction publique de l'Ontario. — Grande-Bretagne.
Ville de Budapest (enseignement primaire de la). — Hongrie.

COLLABORATEURS

Bouchor (Maurice). — Association philotechnique de Paris. — France.
Rauber, directeur. Société pour la propagation des langues étrangères en France. — France.

Classe 2

Enseignement secondaire

Ministère de l'instruction publique : lycées et collèges de garçons. — France.
Ministère de l'instruction publique : lycées et collèges de jeunes filles. — France.
École normale supérieure. — France.
École normale de Sèvres. — France.
Administration centrale de l'enseignement moyen, garçons. — Belgique.
Administration centrale de l'enseignement moyen, filles. — Belgique.
Ministère de l'instruction publique, garçons. — Hongrie.
Ministères de l'instruction publique, filles. — Hongrie.
Institution de l'impératrice Marie. — Russie.
Ministère de l'instruction primaire, publications pédagogiques. — Russie.
Ministère de l'instruction publique, garçons. — Russie.
Ministère de l'instruction publique, filles. — Russie.
Lycées. — République-Sud Africaine.
Ministère de l'instruction publique : écoles secondaires, garçons et filles. — Japon.
Direction de l'enseignement public de l'État de New-York. — États-Unis.
Préparatory Schools, association Schools. — Grande-Bretagne.
Administration supérieure des écoles de Finlande. — Russie.
Direction générale des écoles militaires. — Russie.
Institut royal de gymnastique. — Suède.
Écoles de l'Écosse, exposition collective. — Grande-Bretagne.
Ministère royal de l'instruction publique : écoles secondaires pour jeunes filles. — Italie.
Hatzfeld-Darmesteter (Thomas); dictionnaire de la langue française. — France.
Conseil de l'enseignement de l'État de Massachussetts. — États-Unis.
Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Maisons d'éducation et d'association. — France.
Conseil des écoles, Saint-Louis (Missouri). — États-Unis.
Direction générale de l'enseignement (Tunisie). — France.
Dominion du Canada. — Grande-Bretagne.
Ministère de l'instruction publique, lycées de garçons. — Italie.
Norsted (P.-A.) et fils. — Suède.
Girls public School company. — Grande-Bretagne.
Département de l'instruction publique. — Bosnie-Herzégovine.
American book company. — États-Unis.
Silver, Burdett and C[o]. — États-Unis.
Écoles du pays de Galles (Exposition collective). — Grande-Bretagne.
Association nationale pour l'enseignement des femmes. — Hongrie.
École normale de la reine Élisabeth. — Hongrie.
Enseignement public. — États-Unis.
Collectivité des écoles (New-York-Boston-Chicago-Boston). — États-Unis.

Classe 3

Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques

Branly (Edouard). — France.
Muséum du gouvernement. — Bosnie-Herzégovine.
École nationale des ponts et chaussées. — France.
École nationale supérieure des mines. — France.
Gauthier-Villars. — France.
Direction de l'enseignement supérieur. — France.
Université de Paris. — France.
Lippmann. — France.
Lacaze-Duthiers. — France.
Institut de chimie de l'université de Nancy. — France.
Université de Nancy. — France.
École normale supérieure de Paris. — France.
Observatoire de Paris. — France.
Observatoire Henry frères. — France.
Observatoire de Meudon. — France.
Bureau central météorologique de Paris. — France.
École française d'Athènes. — France.
Sarzec (de) et Heuzey. — France.
Association pour l'avancement des sciences à Paris. — France.
Vallot (J). — France.
Abbé Rousselot (P.). — France.
Société internationale des électriciens pour l'école supérieure d'électricité. — France.
Gauckler (P.-E.). — France.
Ville de Paris. — France.
Collège de France. — France.
École spéciale des langues orientales vivantes. — France.
Muséum d'histoire naturelle. — France.
Ministère de l'instruction publique. — Autriche.
Gouvernement de la Croatie-Slavonie. — Hongrie.
Université catholique de Louvain. — Belgique.
Université de Liége. — Belgique.
Association des bibliothèques américaines d'Albany. — États-Unis.
Association des bibliothèques américaines de Dewey. — États-Unis.
Bibliothèque nationale (Congression Library), — États-Unis.
Observatoire de l'université de Harward et université de Harward — États-Unis.
Section de l'enseignement des États-Unis. — États-Unis.
Rowland (Université John Hopkins). — États-Unis.
Université John Hopkins. — États-Unis.
Université de l'État de New-York. — Musée de l'université. — Enseignement professionnel. — États-Unis.
Université de Pensylvanie. — États-Unis.
École pratique des Hautes Études. — France.
École des Chartes. — France.
École des ingénieurs de Tokio. — École des sciences (anthropologie) de Tokio. — Université impériale de Tokio. — Japon.
Ministère de l'instruction publique de Tokio. — Japon.
Comité d'investigation sismique. — École des sciences (sismologie) de Tokio. — Japon.
Dominion du Canada (Université). — Grande-Bretagne.
Université Victoria (récompense collective). — Grande-Bretagne.
Université de Cambridge. — Grande-Bretagne.
Université d'Oxford. — Grande-Bretagne.
Exposition collective de l'enseignement supérieur. — Grande-Bretagne.
Froude (H.). — Grande-Bretagne.
École polytechnique royale de Budapest. — Hongrie.
Eotvos (D[r] Roland de), à Budapest. — Hongrie.
Ministère royal hongrois des cultes et de l'instruction publique. — Hongrie
Ministère de l'instruction publique de Rome. — Italie.
Ministère royal de l'instruction publique de Rome. Italie.
Commission géographique et exploratrice de Xalapa (Vera-Cruz). — Mexique.
Ministère de Fomento et Musée national. — Mexique.
Ministère des cultes et de l'instruction publique de Christiania. — Norvège.
Académie royale des sciences de Lisbonne. — Portugal.
Inspection générale de la section portugaise de Lisbonne. — Portugal.
Académie roumaine de Bucarest. — Roumanie.
Ministère de l'instruction publique de Bucarest. — Roumanie.
Ministère de l'instruction publique de Saint-Pétersbourg. — Russie.
Observatoire physique, météorologique et centra de l'empereur Nicolas II. — Russie.
Université impériale Alexandre de la Finlande, à Helsingfors. — Russie.
Exposition collective de l'enseignement supérieur. — Suède.

Classe 4

Enseignement spécial artistique

Écoles nationales des arts décoratifs, dirigées par M. Louvrier de Lajolais.
Lemoine (Henry) et C[e]. — France.
Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, direction des beaux-arts— France.
École nationale et spéciale des beaux-arts à Paris. — France.
École nationale des beaux-arts de Lyon. — France.
Manufacture nationale des Gobelins (école). — France.

Conservatoire national de musique et de déclamation à Paris. — France.
Manufacture nationale de Sèvres (école). — France
Ecole municipale des beaux-arts et des sciences industrielles de Toulouse. — France.
Ministère de l'éducation (South Kensington). — Grande-Bretagne.
Académie royale de Sainte-Cécile à Rome. — Italie.
Conservatoire royal de musique à Naples. — Italie.
Institut royal musical à Florence. — Italie.
Lycée musical Rossini à Pesaro. — Italie.
Ministère de l'instruction publique, direction des beaux-arts (Rome). — Italie.
Institut royal des beaux-arts de Bologne. — Italie.
Institut royal des beaux-arts de Florence. — Italie.
Institut royal des beaux-arts de Naples. — Italie.
Institut royal des beaux-arts de Rome. — Italie.
École centrale du baron Stieglitz à Saint-Pétersbourg. — Russie.
École centrale Stroganoff à Moscou. — Russie.
Ecole des arts industriels à Genève. — Suisse.

Classe 5

Enseignement spécial agricole

École forestière à Nancy. — France.
Ecole nationale d'horticulture de Versailles. — France.
Département de l'agriculture. — Hongrie.
Département de l'agriculture. — Russie.
Département de l'agriculture, des domaines et des forêts. — Russie.
École nationale vétérinaire d'Alfort. — France.
École nationale vétérinaire de Lyon. — France.
École nationale vétérinaire de Toulouse. — France.
École supérieure d'agriculture de Berlin. — Allemagne.
Écoles ménagères de Belgique (Exposition collective). — Belgique.
Institut agronomique de Moscou. — Russie.
Institut national agronomique. — France.
Institut agronomique de l'université de Halle. — Allemagne.
Ministère de l'agriculture (Enseignement agricole et forestier). — Autriche.
Ministère de l'agriculture (Direction de l'agriculture). — France.
Ministère de l'agriculture (Direction des forêts). — France.
Ministère de l'agriculture (Enseignement agronomique). Hongrie.
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Direction générale de l'agriculture). — Italie.
Ministère de l'agriculture (Enseignement agricole, vétérinaire et forestier). — Roumanie.
Section de l'enseignement. — Etats-Unis.
Académie royale d'agriculture de Poppelsdorf-Bonn. Allemagne.
Académie nationale vétérinaire de Budapest. — Hongrie.
École nationale d'agriculture de Grignon. — France.
École nationale d'agriculture de Montpellier. — France.
École supérieure d'agriculture de Vienne. — Autriche.
Institut agronomique de l'université de Leipzig. — Allemagne.
Institut agronomique et forestier de la Nouvelle-Alexandrie. — Russie.
École royale vétérinaire de Milan. — Italie.
École supérieure d'agriculture de Portici. — Italie.
École supérieure vétérinaire du Hanovre. — Allemagne.
Institut royal agricole de Copenhague. — Danemark.

Classe 6

Enseignement spécial industriel et commercial

Ministère du commerce (direction de l'enseignement technique). — France.
Association polytechnique de Paris. — France.
Conservatoire national des arts et métiers, Paris. — France.
Écoles nationales d'arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons-sur-Marne. — France.
École nationale d'horlogerie à Cluses. — France.
École nationale pratique d'ouvriers et contremaîtres, à Cluny. — France.
Ministère impérial royal de l'instruction publique, Vienne. — Autriche.
Bureau de l'enseignement, à Washington. — États-Unis.
Ministère royal du commerce de Hongrie (pour la collectivité de ses écoles). — Hongrie.
Commission permanente de l'instruction technique, à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Ministère de l'instruction publique (direction de l'enseignement professionnel), à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Ministère des finances (enseignement commercial technique), à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Ministère des voies et communications (section des écoles techniques), à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Écoles techniques de Stockholm. — Suède.
Association philotechnique, à Paris. — France.
Bibliothèque technologique de la classe 6. — France.
École pratique d'industrie, à Saint-Étienne. — France.
Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. — France.
Direction de l'enseignement de l'État de New-York. — États-Unis.
Service des indiens, à Washington. — États-Unis.
Massachusetts Institute, à Boston. — États-Unis.
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à Rome. — Italie.
Académie du Génie Nicolas, Saint-Pétersbourg. — Russie.
École impériale technique supérieure. Moscou. — Russie.
Institut impérial des ingénieurs des voies et communications, Saint-Pétersbourg. — Russie.
Institut technologique, Saint-Pétersbourg. — Russie.
Chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie, Paris. — France.
Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, Paris. — France.
Comité de patronage des apprentis tapissiers décorateurs, Paris. — France.
École pratique de commerce et d'industrie, Nîmes. — France.
École pratique de commerce et d'industrie (filles), au Havre. — France.
École professionnelle de l'Est, Nancy. — France.
École pratique de commerce et d'industrie (École Vaucanson), Grenoble. — France.
Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, des Loges et d'Ecouen. — France.
Patronage industriel des enfants de l'ébénisterie, Paris. — France.
Société pour l'assistance paternelle des enfants employés dans les industries des fleurs et plumes, Paris. — France.
Société industrielle d'Amiens. — France.
Société Philomathique, Bordeaux. — France.
École industrielle, New-York. — États-Unis.
Ecole normale et industrielle, Hampton. — États-Unis.
City and guilds Institute, Examination department, Londres. — Grande-Bretagne.
École du musée royal industriel, à Turin. — Italie.
Ministère de l'instruction publique, à Rome. — Italie.
Ministère des cultes et de l'instruction publique. — Norvège.
École des métiers, Rotterdam. — Pays-Bas.
Collectivité des écoles de la circonscription du sud du Portugal. — Portugal.
École d'arts décoratifs du baron Stieglitz, Saint-Pétersbourg. — Russie.
École d'arts décoratifs Strogonow, Moscou. — Russie.
Institut polytechnique, Riga. — Russie.
Institut supérieur électro-technique, Saint-Pétersbourg. — Russie.
Ministère de l'industrie et du travail. — Belgique.
Ecoles des arts décoratifs du gouvernement de Bosnie à Sarajevo, Foca et Livno. — Bosnie.
Gouvernement de Croatie-Slavonie (pour la collectivité de ses écoles). — Hongrie.
Société de la propagation des connaissances commerciales de Moscou. — Russie.
London Country Council central School of arts and Crafts. — Grande-Bretagne.

GROUPE II

Œuvres d'art

Classe 7

Peintures, cartons et dessins

Benjamin-Constant. — France.
Cazin (Jean-Charles). — France.
Dagnan-Bouveret. — France.
Harpignies. — France.
Hébert. — France.
Henner. — France.
Martin (Henri). — France.
Morot. — France.
Roll. — France.
Vollon (Ant.). — France.
Lenbach. — Allemagne.
Uhde (de). — Allemagne.
Klimt. — Autriche.
Stevens. — Belgique.
Struys. — Belgique.
Kroyer. — Danemark.
Sorolla. — Espagne.
Sargent. — États-Unis.
Whistler. — États-Unis.
Alma Tadema. — Grande-Bretagne.
Orchardson. — Grande-Bretagne.
Boldini. — Italie.
Thaulow. — Norvège.
Israëls (J.). — Pays-Bas.
Serov. — Russie.
Zorn. — Suède.
Benezur. — Hongrie.

Classe 8

Gravure et lithographie

Bracquemond. — France.
Besnard. — France.
Carrière. — France.
Chauvel. — France.
Chéret. — France.
Desboutin. — France.
Flameng (L.). — France.
Jacquet (Achille) (Rappel). — France.
La Guillermie. — France.
Le Couteulx. — France.
Patricot. — France.
Sirouy. — France.
Sulpis. — France.
Waltner. — France.
Kœpping. — Allemagne.
Von Menzel (A.). — Allemagne.
Vierge (Daniel). — Espagne.
Whistler. — Etats-Unis.
Haden (sir Seymour). — Grande-Bretagne.
Bauer. — Pays-Bas.
Zorn. — Suède.

Classe 9

Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines

Antokolsky (Mark). — Russie.
Aubé (Jean-Paul). — France.
Barrias (Ernest). — France.
Bartholomé (Frédéric). — France.
Bazzaro (Ernest). — Italie.
Begas (Reinhold). — Allemagne.
Benllinre y Gil (M.). — Espagne.
Biondi (Ernest). — Italie.
Blay y Fabrega (M.). — Espagne.
Bosch Reitz (Mlle W.-M.). — Pays-Bas.
Boucher (Alfred). — France.
Breuer (Cipris). — Allemagne.
Van Biesbracke (J.). — Belgique.
Brock (Thomas). — Grande-Bretagne.
Chaplain (Jules). — France.
Carlès (Antonin). — France.
Charpentier (Alexandre). — France.
Charpentier (Félix). — France.
Chiattone (Antonio). — Suisse.
Contreras (Jésus). — Mexique.
Coutan (Jules). — France.
Diez (Robert). — Allemagne.
Dillens (Julian). — Belgique.
Farusz (Jean). — Hongrie.
Frampton (George). — Grande-Bretagne.
Fremiet (Emmanuel). — France.
French (Daniel). — États-Unis.
Gardet (Georges). — France.
Gemito (Vincent). — Italie.
Lambeaux (J.). — Belgique.
Lemaire (Georges). — France.
Lopes (Antonio-Teixeira). — Portugal.
Mac Monnies (F.). — États-Unis.
Marqueste (L.-H.). — France.
Meunier (Constantin). — Belgique.
Michel (Gustave). — France.
Mystberk (Vactav). — Autriche.
Puech (Denys). — France.
Roty (Louis-Oscar). — France.

Saint-Gaudens (A.). — États-Unis.
Scharff (Anton). — Autriche.
Strobl (Aloyse). — Hongrie.
Thornycroft (H.). — Grande-Bretagne.
Troubetzkoï (P.). — Russie.
Verlet (Raoul-Charles). — France.
Zala (Georges). — Hongrie.

—

Classe 10

Architecture

Ballu. — France.
Batigny. — France.
Bénard (Emile). — France.
Bernier. — France.
Chedanne. — France.
Cordonnier. — France.
Defrasse. — France.
Marcel (Alexandre). — France.
Nénot. — France.
Pontremoli. — France.
Services d'architecture de la Ville de Paris et du département de la Seine. — France.
Tournaire. — France.
Radké. — Allemagne.
Seidl. — Allemagne.
Balin et Jambor. — Hongrie.
Haussmann. — Hongrie.
Société des architectes de Stockholm. — Suède.
Nyrop. — Danemark.

—

GROUPE III

Instruments et procédés généraux des lettres des sciences et des arts.

—

Classe 11

Typographie. — Impressions diverses

Imprimerie nationale. — France.
Imprimerie impériale et royale. — Autriche.
Reichsdruckerei Kaizerlich deutsche. — Allemagne.
Manufacture des papiers d'État. — Russie.
Imprimerie de l'État. — Hongrie.
Bureau des imprimeries nationales. — États-Unis.
Gouvernement des États-Unis. — États-Unis.
Imprimerie nationale de Lisbonne. — Portugal.
Smith, premier typewriter company. — États-Unis.
Mouchon (Eugène). — France.
Institut Orell Fussill. — Suisse.
Waterlow and sons limited. — Grande-Bretagne.
Schelter et Giesecke. — Allemagne.
Danel (L.). — France.
Wyckoff, Seamans et Benedict. — États-Unis.
Bradbury, Wilkinson and C° limited. — Grande-Bretagne.
Herissey (Charles). — France.
Imprimerie du Saint-Synode. — Russie.
Société anonyme des imprimeries Lemercier. — France.
Société anonyme des publications périodiques (Mouillot). — France.
Enschedé (Jean) et fils. — Pays-Bas.
Merganthaller linotypie Company. — États-Unis.
Goossens (J.-E.). — Belgique.
Lambert et Cᵉ. — France.
Foucher (Auguste). — France.
Kokkasha. — Japon.
Canadian Composing company monoline. — Grande-Bretagne.
Hôtel des Monnaies. — Portugal.
Marks (A.-F.). — Russie.
Model american printing office (Exposition collective). — États-Unis.
Paravia (J.-B.) et Cᵉ. — Italie.
Meissner et Buch. — Allemagne.
Mame (A.) et fils. — France.
Syndicat de la photogravure. — France.
Vereinigung der Kunstfreunde. — Allemagne.
Crété (Ed.). — France.
Minot (J.). — France.
Lechevrel (A.). — France.
Jourdan. — France.
Rœder (C.-G.). — Allemagne.
Sittenfeld (Julius). — Allemagne.
Czeiger (S.). — Autriche.
Société pour reproductions artistiques. — Autriche.
Lehmann (P.). — Russie.

COLLABORATEURS

Fleurant. — Imprimerie Chaix, France.
Trombert. — Imprimerie Chaix, France.
Mucha. — Champenois, France.
Villemaire (V.). — Crété, France.
Deslandes (Auguste-Venanzio). — Imprimerie nationale, Portugal.
Cunha (José da). — Hôtel des Monnaies, Portugal.

—

Classe 12

Photographie

Société Lumière-Despin. — France.
École des arts graphiques de Vienne. — Autriche.
Observatoire royal de Greenwich. — Grande-Bretagne.
Alinari frères. — Italie.
Angerer et Goschl. — Autriche.
Bellingard (C.). — France.
Boissonnas (Fr.). — Suisse.
Dujardin (Paul). — France.
Exposition collective de photographies. — Grande-Bretagne.
Gauthier Villars. — France.
Lippmann. — France.
Meisenbach Riffarth et Cᵉ. — Allemagne.
Zeiss (Carl). — Allemagne.
Eastman Kodak company. — États-Unis.
Gaumont et Cᵉ. — France.
Lovy (J.). — Autriche.
Mathieu-Deroche. — France.
Neurdein frères. — France.
Poulenc frères. — France.
Reymond et Cᵉ. — France.
Société Impériale technique russe. — Russie.
Photo-Club de Paris. — France.
Société française de photographie. — France.
Forcke-Galfy (Kosser). — Hongrie.
Lipmann. — France.

—

Classe 13

Librairie. — Éditions musicales. — Reliure Journaux. — Affiches

Colin (Armand) et Cᵉ. — France.
Mame (Alfred) et fils. — France.
Ministère des finances de Saint-Pétersbourg. — Russie.
Cercle de la librairie néerlandaise (Exposition collective). — Pays-Bas.
Marius (Michel). — France.
Imprimerie nationale. — Portugal.
Gauthier-Villars. — France.
Breitkopf et Hartel. — Allemagne.
Justus Perthes à Gotha. — Allemagne.
Publishers association (Exposition collective). — Grande-Bretagne.
Lemoine (Henry) et Cᵉ. — France.
Oxford University Press. — Grande-Bretagne.
Peters (C.-F.). — Allemagne.
Century Company. — États-Unis.
Baedeker (K.). — Allemagne.
Bibliographisches Institut (Meyer). — Allemagne.
Mercier (Émile). — France.
United States Government. — États-Unis.
Art institut Orell Fussli et Cᵉ. — Suisse.
Schott's (B.) fils. — Allemagne.
Réval frères. — Hongrie.
Société danoise du livre. — Danemark.
Jorgenson. — Russie.
Bruylant (E.). — Belgique.
Collectivité des journaux et publications périodiques américaines. — États-Unis.
Firmin-Didot et Cᵉ. — France.
Société des arts graphiques. — Autriche.
Enoch et Cᵉ. — France.
Barrie (Georges) and son. — États-Unis.
Société éditrice Sonzogno. — Italie.
Hollier-Larousse et Cᵉ — France.
Gerlach und Schenk. — Autriche.
Socec (J.-V.) et Cᵉ. — Roumanie.
Norstedt (P.) et fils. — Suède.
Weber (J.-J.). — Allemagne.
Magnier et ses fils. — France.
Engel (Michel). — France.
Souvorine. — Russie.
Collectivité des journaux, magazines, publications périodiques professionnelles publiées en Grande-Bretagne, avec exclusion des journaux quotidiens politiques que le jury a déclaré ne pouvoir apprécier dans aucune des nations. — Grande-Bretagne.
Lebègue (J.) et Cᵉ. — Belgique.
Société anonyme de publications périodiques. — France.

Classe 14

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie Topographie

Ministère de la guerre. — France.
Ministère de la marine. — France.
Ordnance Survey department. — Grande-Bretagne.
Ministère des finances. — France.
Ministère des travaux publics. — France.
Hydrographic department : Admiralty. — Grande-Bretagne.
Bureau topographique fédéral. — Suisse.
Lapparent (de). — France.
Levasseur (Emile). — France.
Ministère de l'intérieur. — France.
Institut topographique militaire. — Pays-Bas.
Grandidier (Alfred). — France.
Ministère des colonies. — France.
Niox (général). — France.
Reclus (Elisée). — France.
Société de géographie de Paris. — France.
Perthes (Justus). — Allemagne.
Royal Observatory. — Grande-Bretagne.
Commission géographique et explorative Alvarado (Julio). — Mexique.
Ministère de Fomento (section des cartes) Ignacio Molina. — Mexique.
Bureau topographique de Batavia. — Pays-Bas.
Direction générale des services géodésiques et topographiques. — Portugal.
Observatoire central physique de l'empereur Nicolas 1ᵉʳ. — Russie.
Club Alpin français. — France.
Delaune (Emile). — France.
Erhard frères. — France.
Richthofen. — Allemagne.
Geological Survey department. — Grande-Bretagne.
Ministère des finances (cadastre). — Italie.
Service géographique. — Norvège.
Imfeld. — Suisse.
Meteorological council. — Grande-Bretagne.

—

Classe 15

Instruments de précision. — Monnaies et médailles

Ministère des finances. — Administration des monnaies et médailles. — France.
Ministère de la guerre. — France.
Ministère des travaux publics. — Service du nivellement général de la France. — France.
Observatoire de Besançon. — France.
Commission impériale des poids et mesures. — Allemagne.
Physikalisch. — Technische Reichs anstalt. — Allemagne.
Monnaie principale I et R de Vienne. — Autriche.
Bureau de la monnaie. — États-Unis.
Gas Referees of Board of Trade. — Grande Bretagne.
Instruments de précision fabriqués dans le Royaume-Uni. — Grande-Bretagne.
Etablissement de la monnaie. — Guatemala.
Monnaie de l'État à Osmoizba. — Hongrie.
Monnaie impériale à Osaka. — Japon.
Hôtel des monnaies à Mexico. — Mexique.
Hôtel national des monnaies à Lima. — Pérou.
Hôtel des monnaies à Lisbonne. — Portugal.
Monnaie de Finlande, Helsingfors. — Russie.
Observatoire central physique de l'empereur Nicolas 1ᵉʳ, à Pétersbourg. — Russie.
Brashear. — États-Unis.
Société de géographie de Vladivostok. — Russie.
Peron. — Suisse.
Carpentier. — France.
Chabaud (V.). — France.
Collot. — France.
Coradi. — Suisse.
Fuess. — Allemagne.
Gauthier. — France.
Hildebrandt. — Allemagne.
Jobin. — France.
Mailhat. — France.
Pellin. — France.
Repsold (F.). — Allemagne.
Richard (J.). — France.
Rieffler. — Allemagne.
Schott et Genossen. — Allemagne.
Wanschaff. — Allemagne.
Warner et Swasey. — États-Unis.
Zeiss. — Allemagne.
Agamennone, ministère agriculture industrielle et commerciale, bureau central météorologique de Rome. — Italie.

Balbreck aîné et fils. — France.
Bamberg. — Allemagne.
Bellieni. — France.
Herzberg (H.-F.), Bunge. — Allemagne.
Chateau père et fils. — France.
Golaz. — France.
Hans Heele. — Allemagne.
Nemetz. — Autriche.
Pinchart-Deny. — France.
Reggiani (Ministère agriculture, industrie et commerce. — Service central métrique). — Italie.
Steinheil fils — Allemagne.
Stuckrath. — Allemagne.
Tonnelot. — France.
Tœpfer. — Allemagne.
Cambridge Scientific instruments C°. — Grande-Bretagne.
Kruss. — Allemagne.
Ross. — Grande-Bretagne.

Classe 16

Médecine et chirurgie

Collin. — France.
Mathieu. — France.
Institut Finsen. — Danemark
Giroux frères. — France.
Lequeux. — France.
Verdin. — France.
Wulfing-Luder. — France.
Hauptner (H.). — Allemagne.
Marks (A.-A.). — Etats-Unis.
Down brothers. — Grande-Bretagne.

Classe 17

Instruments de musique

Abbey (E. et John). — France.
Mustel père et fils. — France.
Fontaine-Besson. - France.
Bluthner (Julius). — Allemagne.
Evette et Schaeffer. — France.
Alexandre père et fils. - France.
Mutin (J.-B.). — France.
Kriegelstein et C°. - France.
Becker. — Russie.
Silvestre (Hippolyte). — France
Gouttière (Edmond). — France.
Merklin (J.) et C°. — France.
Hel (Joseph) France.
Collin-Mézin (Ch.-J.-B.). — France.
Pinet (Léon). — France.
Schiedmayer Pianofortefabrik. — Allemagne.
Broadwood (John) et sons. Grande-Bretagne
Hals Brodrène. Norvège.
Baldwin piano company. — Etats-Unis
Diedrichs frères. — Russie.
Kiende (Ant.). Autriche.
Aciéries de Firminy. — France.
Steel Américan. — Etats-Unis
Colla (A.). — Italie.

Classe 18

Matériel de l'art théâtral

Amable (Dauphin). — France.
Chaperon (Philippe). — France

GROUPE IV

Matériel et procédés généraux de la mécanique.

Classe 19

Machines à vapeur

Sulzer frères. — Suisse.
Société alsacienne de constructions mécaniques. - France.
Société par actions pour la construction de machines. — Autriche.
Société anonyme des ateliers Carel frères. — Belgique.
Dujardin et C°. — France
Borsig. — Allemagne.
Tosi. Italie.
Farcot (Paul et Auguste). — France
Crépelle et Garand. — France.
Société anonyme de Laval. — Suède.
Parsons et C°. — Grande-Bretagne
Ringhoffer. — Autriche
Willans et Robinson. — Grande-Bretagne.
Société anonyme Fitzner et K. Gamper. — Russie.
Lang (L.). — Hongrie.
Anciens ateliers de construction van den Kerkowe. — Belgique.
Escher Wyss et C°. — Suisse.
Wolff (R.). — Allemagne.
Société anonyme de Prague pour la construction de machines. — Autriche.
Compagnie de Fives-Lille. — France.
Société anonyme des ateliers de construction de Bollinckx. - Belgique.
Société française Babcock et Wilcox. — France.
Berninghaus. — Allemagne.
Etablissement Jacques Piedbeuf. — Belgique.
Paucksch actien gesellchaft. — Allemagne
Société d'assurance et de surveillance des chaudières à vapeur. — Autriche.
Galloways, limited. — Grande-Bretagne.
Nicou et Cemarigny. — France.

Classe 20

Machines motrices diverses

Société anonyme Cockerill. — Belgique.
Société française de moteurs Diesel. — France
Piccard, Pictet et C°. — Suisse.
Société anonyme Escher, Wyss et C°. — Suisse.
Crossley brothers. — Grande-Bretagne.
Société anonyme d'exploitation des brevets Letombé. — France
Compagnie de Fives-Lille. — France.
Société anonyme Théodore Bell et C°. — Suisse.
Japy frères et C°. — France.
Teisset, Brault (Mme veuve) et Chapron. — France.

(A suivre).

Le Gérant : HENRI GAUTIER. — Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

7e Année. — N° 148 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 25 Septembre 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ

Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS
Paris. . . . . . . Un an 8 francs
Départements. . . — 9 —
Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LE BANQUET DES MAIRES. — DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le journal **l'Exposition Universelle,** *qui participait à l'Exposition dans le groupe III, classe 13 (librairie, éditions musicales, reliure, journaux, affiches), a obtenu :*

Une Médaille d'Argent

BULLETIN

Paris, le 25 Septembre 1900

Le fait capital de la quinzaine est le banquet des vingt-deux mille maires, au Jardin des Tuileries, samedi dernier, 22 septembre.

Bien que l'événement se soit produit en dehors de l'enceinte de l'Exposition, nous ne pouvons nous dispenser de le mentionner, car il en sera le « clou historique et politique ».

Le discours du président Loubet, que nous publions plus loin, à titre de document, marquera dans les annales de notre grande manifestation, non seulement parce qu'il a été entendu et applaudi par les représentants des communes de France, mais parce qu'il a produit, dans le monde entier, la plus heureuse et la plus pacifique des impressions.

Paris, ce jour là, était merveilleux à voir. La fête a d'ailleurs été réussie en tous points, et rien n'est venu la troubler.

Nos bons magistrats municipaux sont rentrés chez eux, éblouis de ce qu'ils ont vu, et racontent en ce moment les splendeurs de leur séjour dans la capitale.

L'Exposition a, actuellement, sur tous les points de la France, vingt-deux mille excellents agents de publicité qui font l'article pour elle...

Et, ce n'est pas là un des moins heureux résultats de la venue des maires à Paris.

Nous allons voir, évidemment, arriver pendant le mois d'octobre les hésitants et les retardataires des départements.

On compte non seulement sur la province, mais aussi sur l'étranger.

Il paraît qu'un grand mouvement d'Anglais et de Russes, vers l'Exposition, se dessine en ce moment.

Beaucoup d'étrangers ont, en effet, attendu le dernier mois, c'est-à-dire l'époque où la température est la plus agréable, pour se décider à venir à Paris.

Et puis, ceux qui ont l'intention de faire des achats, vont très probablement se montrer, car jusqu'à ce jour les transactions ne paraissent pas avoir été très nombreuses, à l'Exposition. C'est du moins ce qu'on dit un peu partout.

C'est ordinairement pendant le dernier mois que ce traitent les meilleures affaires.

Nous comptons donc sur un mois d'octobre excellent, et on y compte aussi en haut lieu. Si le beau temps persiste, ces espérances se réaliseront.

Le chiffre des entrées se maintient journellement dans les environt de trois cent mille, comme nous l'avions prévu, et nous tenons de plus en plus le pari que les quarante millions de visiteurs seront dépassés.

H. G.

LES CROIX DE L'EXPOSITION

La seconde série des nominations dans la Légion d'honneur, faites par le ministre du commerce, à l'occasion de l'Exposition universelle, paraîtra la semaine prochaine.

Elle sera soumise, jeudi 4 octobre, à l'approbation du conseil de l'ordre, dont la séance, d'abord fixée au 1er octobre, a été retardée de quelques jours.

Nous croyons savoir qu'à la rentrée des Chambres, le gouvernement demandera un supplément de croix, le nombre de celles dont il a eu la discrétion ayant été reconnu très insuffisant.

Discours du Président de la République

AU BANQUET DES MAIRES

le Samedi 22 Septembre 1900

Voici, à titre de document, le texte du discours que M. le Président de la République a prononcé au Banquet des Maires, samedi dernier 22 septembre.

Messieurs,

Le gouvernement de la République est heureux de pouvoir célébrer les glorieux souvenirs de 1792 dans la paix et dans l'allégresse de l'Exposition. Cette satisfaction est doublement ressentie par votre président. Je ne saurais oublier, en effet que pendant vingt-neuf ans de mon existence, consacrée au service de la démocratie, j'ai eu l'honneur, messieurs les maires de France, de porter la même écharpe que vous; si les circonstances m'obligèrent un jour à rompre le lien qui m'attachait à votre magistrature paternelle, il m'est infiniment agréable de souhaiter la bienvenue à mes collègues d'hier, devenus aujourd'hui les auxiliaires les plus précieux de ma mission républicaine et patriotique.

En répondant à notre invitation avec tant d'empressement, messieurs, vous n'avez voulu ni adhérer à un programme de parti, ni donner à quelques hommes politiques le plaisir de voir leurs amis réunis autour d'eux. Cette imposante Assemblée est autre chose qu'un ralliement de combat. Nationale par le nombre et le caractère de ses membres, elle est nationale aussi par les sentiments qui l'animent et par son objet. Profondément attachés aux communes qui vous ont élus, mais plus attachés encore à la grande patrie, vous savez que le meilleur moyen de faire respecter l'autorité qui est en vous, c'est de donner l'exemple de la déférence due à l'autorité qui est au-dessus de vous. Loyalement, vous êtes venus nous renouveler l'assurance d'un concours sincère pour l'œuvre d'apaisement et de progrès que la volonté des représentants du pays nous a confiée. Cette œuvre domine des querelles passagères, que l'exercice de la liberté rend inévitables; elle réclame parfois le sacrifice d'intérêts et de sentiments individuels; il faut qu'elle réunisse tous les bons citoyens dans la poursuite d'un triple idéal; idéal de concorde, idéal de justice sociale, idéal d'honneur pour le nom français.

Si nous sentions jamais faiblir en nous l'énergie persévérante qu'elle exige, il nous suffirait de reporter notre pensée sur ces ancêtres de la Révolution auxquels la France d'aujourd'hui doit une si profonde reconnaissance. Lorsqu'ils proclamèrent la République, ils voulaient organiser la défense nationale, en même temps que la démocratie; de telle sorte qu'ils nous ont donné l'exemple du courage sous ses deux plus belles formes, et que cet anniversaire est la fête du patriotisme autant que la fête de la liberté.

A ce réconfort moral, qui résulte de si grands souvenirs, ne peut se mêler, d'ailleurs, aucune inquiétude. La République a toujours triomphé de ses ennemis. Elle est sortie victorieuse et chaque fois plus forte des épreuves qu'elle a traversées. Sans doute, il est possible qu'elle modifie quelques-unes de ses institutions, et, pourvu que ce soit par les voies pacifiques et légales, nous acceptons volontiers l'éventualité de certains changements. Mais les principes qui lui servent de base sont intangibles. Ils sont sa raison d'être, son essence même. Ils semblent avoir d'autant plus d'éclat et de solidité qu'ils ont mis plus de temps à se dégager de la conscience. Ils sont la gloire et l'honneur de la France. Notre devoir est de les réaliser chaque jour davantage, de les faire pénétrer plus avant dans nos lois et dans nos mœurs. Nous ne cesserons, messieurs, d'y consacrer ensemble nos efforts, et le souvenir de cette admirable journée, qui deviendra comme un lien de plus entre nous, nous donnera, pour continuer notre tâche, une nouvelle ardeur.

Quand vous serez rentrés dans vos communes, on vous interrogera sans doute sur votre voyage; on vous demandera quels sentiments vous rapportez de notre rencontre.

Dites que nous restons fidèles à l'esprit de la Révolution, parce que notre patriotisme est égal à notre amour de la République; parce que nous voulons la France libre, forte et glorieuse, unie au dedans sous le règne de la loi et du droit, respectée au dehors pour son génie, pour la puis-

sance de ses armes, pour son amour sincère de la paix;

Dites que nous n'avons pas ambitionné le poste d'honneur où nous sommes, mais que nous accomplirons jusqu'au bout, sans hésitation ni faiblesse, un mandat dont l'exécution nous est rendue plus facile par des collaborateurs tels que vous;

Dites enfin, dites surtout, que nous n'avons de haine ni de rancune contre personne, et que notre plus chère espérance est de voir tous les Français fraternellement unis dans un même amour de la patrie et de la République.

Nouvelles et Échos

La commission des fêtes ne se réunira que la semaine prochaine pour arrêter la date et le programme de la fête des vendanges. En principe, il est décidé déjà que cette fête aura lieu dans les dix premiers jours du mois prochain.

***

L'abaissement de température que nous subissons depuis quelques jours avait éprouvé les indigènes qui campent au Trocadéro.

L'administration a reconnu qu'il y avait danger à retenir plus longtemps ces habitants des pays chauds sous notre climat brumeux. D'ici deux semaines finiront les beaux jours du Trocadéro. Les Dahoméens, Sénégalais, Soudanais, Indo-Chinois sont officiellement avisés qu'on les embarquera, vers le 5 octobre, à Marseille. Il feront cette semaine leurs préparatifs de départ. Les soldats coloniaux seront aussi désarmés dans deux ou trois jours.

Il n'y aura plus de fêtes coloniales, ni de retraites; les soirées sont trop fraîches pour qu'on veuille exposer à des sorties dangereuses ces pauvres transplantés qui déjà grelottent, sous leurs légères toiles blanches, à la première bise d'automne.

LES CONCESSIONNAIRES
DE L'EXPOSITION

Une soixantaine de concessionnaires de l'Exposition — restaurateurs, directeurs d'attractions, concessionnaires de kiosques, etc., — se réunissaient le 14 septembre au restaurant de la Suède pour s'entendre et soumettre à tous les concessionnaires de l'Exposition, le projet suivant de compromis qui devait être porté à M. Millerand, ministre du commerce:

Les soussignés, croyant avoir raison de se plaindre des agissements de l'État français et de l'administration de l'Exposition universelle de 1900, en ce qui concerne: 1° les retards apportés dans l'achèvement des travaux de l'Exposition; 2° les promesses fallacieuses qui leur ont été faites au moment de l'adjudication des établissements; 3° la négligence dont a fait preuve l'administration dans l'exécution des charges qui lui incombaient; 4° la modification arbitraire qui a été apportée au plan primitivement adopté et soumis aux intéressés;

Etaient dans l'intention d'actionner ledit État français et l'administration de l'Exposition universelle de 1900 devant la juridiction compétente, pour leur réclamer la réparation du préjudice considérable qui leur a été causé.

Pour éviter les frais très élevés que nécessiteraient ces actions et les lenteurs de la procédure, les parties ont décidé de soumettre leur différend à des arbitres, juges amiables compositeurs.

En conséquence elles ont décidé ce qui suit:

Article 1er. — Les réclamations des soussignés seront soumises à deux arbitres, dont l'un sera désigné par l'État français, l'autre par les demandeurs, et ce dans un délai de trois jours. Ces deux arbitres auront la faculté, même avant la constitution du tribunal arbitral, d'en désigner un troisième. S'ils ne pouvaient se mettre d'accord sur ce choix, le troisième arbitre serait désigné par ordonnance de M. le président du tribunal civil, sur requête à lui présentée par la partie la plus diligente.

Art. 2 — Les deux parties s'engagent à accepter ce que les arbitres décideront en dernier ressort.

Art. 3. — Les sentences devront être rendues dans un délai de six mois du jour de la constitution du tribunal arbitral.

Cette proposition fut signée par les établissements suivants:

Aux Grandes Marques. Manoir à l'envers. Grand Guignol. Aquarium de Paris. Restaurants de l'Aquarium. Bonshommes Guillaume. Bar des Bonshommes. Palais de la danse. Restaurant des Congrès. Etablissement Duval. Pavillon de la Boulangerie-Pâtisserie. Cabaret de la Belle-Meunière. Restaurant de la Femme. Café-Restaurant lyonnais (Crozet). Restaurant français (Tourtel). Restaurant de l'Algérie. Restaurant du pavillon de Siam. Bar du pavillon ottoman. Restaurant belge. Restaurant suédois. Restaurant serbe. La Feria. Restaurant allemand. Restaurant hongrois. Restaurant bosniaque. Restaurant Scossa. Kiosque 80. Restaurant n° 1. Pavillon de la Mécanique. Brasserie Ducastaing. Bachelier. Kiosque 82. Restaurant de la Tunisie. Restaurant du palais des Mines. Gagé. Restaurant des voyages animés.

Les mêmes concessionnaires adoptèrent en outre la résolution suivante:

Les soussignés, en présence des griefs qu'ils ont à soulever contre la façon dont l'Etat français et l'administration de l'Exposition universelle de 1900 ont exécuté les charges qui leur incombaient, sont résolus à unir leurs efforts dans une action commune et collective, tant pour éviter les frais considérables qu'entraînerait pour chacun d'eux une action séparée que pour arriver à une solution prompte.

En conséquence, ils s'engagent tous, par le présent, à remettre entre les mains de celui qui sera choisi par l'assemblée générale, laquelle sera réunie à cet effet, avec une note détaillée exposant les griefs invoqués, tous pouvoirs de réclamer l'indemnité fixée, déclarant par avance s'en rapporter aux mesures qui seront prises dans l'intérêt commun.

Ils s'engagent, en outre, à verser entre les mains du mandataire ci-dessus, pour les frais, une somme représentant 1 o/o de celle qu'ils réclameront individuellement; bien entendu, si cette somme n'est pas dépensée, elle sera remboursée au prorata des versements. Si, toutefois, ce versement, contre toute attente, était insuffisant, il serait ultérieurement fait un appel de fonds, toujours proportionnel, après décision conforme de l'assemblée générale.

Les concessionnaires décidèrent également de faire connaître au ministre du commerce qu'ils fermeraient leurs établissements le 19 septembre s'ils n'avaient pas reçu satisfaction auparavant.

La réunion eut lieu le 15 septembre, et il fut décidé que les concessionnaires nommeraient une délégation qui se rendrait auprès de M. Millerand ministre du commerce, pour lui soumettre ses réclamations.

Voici comment *l'agence Havas* rend compte de cette entrevue:

Le ministre du commerce a reçu, hier après-midi M. Maurice Bernard, avocat à la cour de Paris, qui lui a présenté les divers délégués des concessionnaires de l'Exposition; M. Vairot, président du syndicat du Champ-de-Mars, M. Bonnet, délégué des concessionnaires non syndiqués de l'Exposition, M. Guillaume, représentant les attractions de la rue de Paris, M. Pisch, délégué des concessionnaires de kiosques, et M. Pignault, concessionnaire des sièges.

Ces messieurs ont demandé à M. Millerand son adhésion à la constitution d'un tribunal arbitral, pour examiner et trancher leurs réclamations. Ils ont insisté pour que la sentence fut rendue en dernier ressort et dans le plus bref délai.

Le ministre du commerce a rappelé aux délégués que le principe de l'arbitrage était prévu dans les clauses et conditions générales. Il a déjà désigné plusieurs arbitres qui ont examiné et résolu des litiges soulevés par certains concessionnaires. Il vient de choisir l'arbitre qui aura à trancher pour chaque concessionnaire les nouvelles questions soulevées.

M. Millerand a promis aux délégués tout son concours pour hâter, en ce qui dépend de lui, la solution. Il leur fera connaître sous peu de jours, si, contrairement à l'article 33 du cahier des charges l'administration de l'Exposition peut accepter que les sentences arbitrales soient rendues en dernier ressort.

Les délégués, en se retirant, ont remercié le ministre de son accueil et ont constaté qu'ils étaient d'accord avec lui sur tous les points.

M. Millerand faisait en effet parvenir, le 2 septembre dernier, la lettre suivante aux délégues nommés par les concessionnaires:

Monsieur,

Je suis en mesure de donner une réponse complète aux diverses questions que soulève, dans les termes où vous me l'avez soumise, votre demande d'arbitrage.

Ainsi que je l'ai indiqué dans la réunion que j'ai eue samedi avec Me Maurice Bernard, avocat à la cour de Paris, et avec un certain nombre de concessionnaires, j'accepte que, suivant votre désir, vos réclamations soient soumises à deux arbitres. Ces arbitres auraient à en désigner un troisième.

Je vous ai fait connaître, au cours de cette réunion, le nom de l'arbitre par lequel mon ministère serait représenté.

Quant à l'engagement que vous m'avez demandé de prendre et qui consistait à accepter d'avance la décision des arbitres, je suis dans l'impossibilité d'y donner légalement mon adhésion. Le motif en est qu'un ministre ne peut faire à deux arbitres une valable délégation de ses pouvoirs en leur donnant le droit de rendre une décision souveraine, et il a été jugé à diverses reprises que le compromis de même que la sentence intervenue dans ces conditions étaient viciés d'une nullité pure et simple.

C'est pour cette raison que, dans son arrêté du 15 avril 1897, le ministre d'alors, M. Henry Boucher, a organisé, sous l'article 33, la forme d'un arbitrage spécial, au principe duquel il y a lieu de s'arrêter.

Ainsi donc, lors même que le ministre accepterait que la sentence fût rendue en dernier ressort, cet engagement serait de nulle valeur et ne constituerait pour vous aucune garantie.

Votre conseil ainsi que l'arbitre par vous choisi pourront vous développer les raisons juridiques qui s'opposent absolument à l'admission de votre demande telle qu'elle est formulée, et je ne fais aucun doute qu'à la suite de leurs explications sur cette question de droit vous accepterez, telle qu'elle est écrite dans l'article 33, une réserve de droit qui s'impose aux deux parties et dont le maintien ne modifie d'ailleurs en rien les déclarations par moi faites dans l'entrevue de samedi dernier.

Sitôt, en effet, le tribunal arbitral constitué dans les termes prévus par les règlements de l'Exposition, l'administration ne négligera rien pour rendre, en ce qui dépend d'elle, aussi facile et aussi rapide que possible la tâche du jury arbitral. Dès que la sentence me sera communiquee, j'agirai comme je l'ai toujours fait dans les divers arbitrages qui ont eu lieu déjà, et dont aucun n'a été suivi de procédure, soit de la part des demandeurs, soit de la part de l'administration de l'Exposition; j'examinerai avec la plus grande bienveillance, et spécialement au point de vue de l'équité, le dossier des réclamations et la décision intervenue, et j'arrêterai, en conséquence, ma règle de conduite.

Recevez, etc. MILLERAND.

Une réunion des concessionnaires a eu lieu le 21 courant pour entendre lecture de cette lettre, et la discuter. A la suite de cette réunion l'ordre du jour suivant a été voté:

Les concessionnaires de l'Exposition de 1900, réunis en assemblée générale,

Après avoir entendu les explications données à leurs délégués par M. le ministre du commerce, le samedi 15 septembre,

Et la lecture de la lettre de M. le ministre du commerce, en date de ce jour,

Délibèrent:

L'Assemblée, tout en remerciant M. le ministre de sa bienveillance, prend acte de ses déclarations;

Et, en conséquence, attend de son esprit de justice et d'équité les mesures promises et nécessaires pour la réunion immédiate du tribunal arbitral et ensuite l'exécution des sentences, sans aucun recours, afin de permettre de suite le plus grand nombre de transactions possible et la solution des litiges avant la fermeture de l'Exposition.

Ainsi, les établissements de l'Exposition ne fermeront pas leurs portes. La grève générale annoncée n'aura pas lieu. Tout est à l'arbitrage, à la conciliation; le public s'en réjouira.

Les intéressés ont décidé sur-le-champ de fournir une cotisation de 2 francs pour 1.000 sur les sommes réclamées par eux à l'administration. Avec les fonds ainsi réunis, ils constituent une caisse commune d'arbitrage. Désormais, la parole est aux arbitres, Me Vatin et Me Devin. Quant au troisième arbitre, chargé de départager les deux premiers, en cas de besoin, sa désignation a été réservée.

L'affaire en est là.

AU PALAIS DU COSTUME

Le Palais du costume n'est pas l'attraction banale qu'on regarde d'un œil distrait ou indifférent : c'est un grand enseignement d'histoire, avec personnages vivant dans leur cadre et dans leur milieu, de leur vie intime ou d'apparat et où se retracent, dans une gradation méticuleuse qu'établissent le costume et ses accessoires, l'architecture et le mobilier, l'évolution d'un peuple, de ses coutumes et de ses mœurs, la vie de la femme française, son action dans le moyen âge, sa souveraineté d'élégance et de beauté, son charme, enfin, en tous les temps.

Le but poursuivi par les intelligents organisateurs du Palais du Costume a été atteint et ces derniers peuvent en concevoir quelque fierté. Les travaux qu'ils ont entrepris ont eu le plus magnifique résultat, consacré officiellement à l'Exposition universelle, par les suffrages de tout ce que Paris et le monde comptent de sommités en matière d'art, sanctionné par le goût public et l'opinion des foules, trop définitivement consacré et reconnu d'utilité incontestable comme enseignement pratique, humanitaire, artistique et moral, pour qu'il ne semble pas nécessaire à tous que ce Musée soit conservé pieusement, et qu'il ne disparaisse pas dans le chaos inutile des plâtres et des flons-flons que laisse derrière elle l'âme vibrante des expositions.

Car, ce Palais du Costume, ce Musée du Costume fait partie intégrale de l'Ame de l'Exposition : il doit rester avec elle comme une manifestation très pure d'un art supérieur et d'un travail inoubliable, comme le couronnement de l'effort fécond de toute une partie vitale de la nation française, de toute une branche de travail, d'industrie et d'art, par où la France se révèle la première des nations.

Certes, ce magnifique résultat ne fut pas atteint en un jour !

Oh ! le travail de l'artiste éminent, M. Théophile Thomas, dessinant sur les indications de M. Félix ! cette collaboration, cet effort commun pour l'art !... le souci d'arriver à saisir la pose exacte, la pose qui fixera la minute du siècle et donnera, par le pli d'une étoffe ou le geste précieux, la reconstitution fidèle de la date historique... travail de chercheurs ayant la foi ! et combien belle a dû être l'activité puissante de ce groupe courbé sur un travail, de prime abord impossible, puis peu à peu, prenant corps et âme, et grâce à l'effort combiné de tous, donnant l'œuvre parfaite !...

Un travail de reconstitution implique-t-il telle besogne ?... se demanderont les indifférents qui passent sans voir ou se pâmeront devant un accessoire ou le clinquant d'une étoffe, sans souci de la vérité historique et de l'ensemble parfait par l'harmonie respectée du détail. Sans doute, il eut été facile à des artistes comme MM. Félix et Thomas de donner la bride à leur imagination et de concevoir, en fantaisie, toute une reconstitution

C'était tentant, parce que joli et facile, mais ce n'était pas la réalisation d'un concept d'art et nous n'aurions pu féliciter les organisateurs du Palais du Costume comme nous le faisons aujourd'hui, sans arrière-pensée, d'avoir créé une œuvre belle et utile et, — nous l'espérons comme tout le public le prédit et l'espère — durable.

Pour ce faire, les organisateurs ne négligèrent aucun moyen, ne reculèrent devant aucune dépense : c'est ainsi que, voulant que leur étude sur le costume fût profonde et enseignante, qu'elle s'écoulât en toute clarté depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ne voulant pas, d'autre part, s'en tenir aux seuls documents fournis par la sculpture et l'architecture — qui, si elles sont aptes à indiquer aux artistes le pli lourd de l'étoffe ou la grâce majestueuse d'une tunique, sont impuissantes à exprimer la couleur et la vie des tissus — ils donnèrent mission à M. Albert Gayet, l'érudit et savant archéologue, de faire des fouilles, pour leur compte et à leurs frais, dans les nécropoles des villes gréco-romaines ou byzantines de la Haute-Egypte, de Deïr-el-Dijk à Damiette, de reconstituer une vie historique du costume de l'époque de l'empereur Hadrien au temps des Croisades.

Le succès du savant egyptologue dépassa toutes les espérances et ce fut un monceau de reliques que M. Gayet rapporta aux organisateurs du Palais du Costume, un trésor archéologique que M. Félix sut intelligemment faire valoir et mettre en lumière : c'était une collection unique de costumes de l'époque gréco-romaine et byzantine, de l'époque des Croisades, des robes et des tuniques, des châles et des linceuls, des tapisseries et des broderies, le tout en état parfait permettant, grâce au talent d'habiles artistes qui ont exécuté un travail de réapplication délicat entre tous, de présenter à la foule savante et curieuse d'art, à la foule des visiteurs, une reconstitution vraie, des formes de vêtements exactes, des couleurs de robes appropriées, des broderies d'art ancien, un tout enfin faisant d'un coin d'une salle du Palais du Costume, un temple du passé, préservé contre le temps, comme ces palais ensevelis sous les laves et où se retrouvent à la place exacte et dans le mouvement que fixa la catastrophe, les êtres et les choses d'autrefois.

C'est ainsi qu'en le Palais du Costume, palais de légendes, ou mieux, de traditions, défilent les siècles stigmatisés par un pli de robe, un geste de femme, sainte, reine ou favorite...

De l'antiquité, deux tableaux : un atrium romain, de l'époque de Trajan. Des patriciennes écoutent l'histrion ayant à portée de sa main les masques de comédie ou de drame. Autres jeux : un charmeur de serpents exerce son talent devant des patriciennes de la colonie romaine; nous sommes à Antinoë, la ville de luxe et de plaisirs, fondée par l'empereur Hadrien.

C'est maintenant l'histoire du costume depuis l'invasion romaine jusqu'à nos jours; les tableaux se succèdent impressionnants de vie et de couleur : ce sont les femmes gauloises dans leur vie barbare, demi-nues, nobles et farouches; une échappée lumineuse sur la Byzance des empereurs, scène fascinatrice de grandeur, de charme et de luxe. Sainte Clotilde, femme de Clovis, fait l'aumône et dit aux malheureux des mots de paix et de douceur; dans la grande salle féodale, la châtelaine et son entourage : déjà, le rôle de la femme s'accuse prépondérant dans la vie seigneuriale. Blanche de Castille, majestueuse en ses habits simples et royaux, unit à son fils Louis IX la douce Marguerite de Provence.

Voici la mode des hennins, d'où s'échappe un flot de mousseline légère encadrant à souhait le visage et les épaules des châtelaines. Puis, l'époque brillante des tournois : les jeunes seigneurs, nouvellement armés chevaliers, caracolent et essaient leurs éperons d'or ; dans la salle d'armes, les écus et cimiers armoriés sont exposés et les gentes dames et damoiselles viennent les visiter, cherchant à deviner celui du chevalier à qui elles donneront le prix et l'écharpe à leurs couleurs.

Marguerite de Bourgogne en grand costume d'apparat; l'Entrevue du Camp du Drap d'or où furent consacrés, par les chroniques du temps, la grâce des dames anglaises vêtues à la française, la magnificence et le haut goût déployés par les dames françaises et les cours brillantes de France et d'Angleterre, rivalisant de luxe et de courtoisie.

Catherine de Médicis, une des figures de femmes les plus hautes et les plus troublantes de notre histoire en conférence avec son astrologue Ruggieri.

Une rue de Paris sous Henri III, d'un caractère séduisant, avec ses petites rues à surprises, ses carrefours batailleurs, sa silhouette dentelée...

Un sourire de Gabrielle d'Estrées et la vision joyeuse du bon roi Henri.

Marie de Médicis, en magnifique costume de cour avec manteau d'hermine, semé de fleurs de lis d'or.

Marion Delorme, la jolie centenaire; les filles de Louis XIV fumant la pipe et surprises par le grand Dauphin ; le règne de Louis XV et le triomphe des paniers, Marie Leczinska, la douce et gracieuse reine ; une visite de cérémonie, époque Louis XV, froufroutante, soyeuse, dans un cadre délicieux ; la vie champêtre à Trianon : un Watteau ; la vie frivole du commencement du règne de Louis XVI : la petite loge à l'Opéra ; l'époque révolutionnaire : les deux baisers, un tableau charmant d'ironie fine et de malice ; le Directoire et sa marchande de modes ; les Précieuses, les Merveilleuses, les Lionnes.

La veille du sacre : l'empereur en sa pose favorite surveille les préparatifs, s'intéresse aux détails de la somptueuse toilette de l'impératrice.

Les modes de la Restauration : le fiancé venant faire sa cour; un baptême en 1830 ; un bal en 1867 et toute la suite des modes jusqu'aux plus récentes créations de Félix qui sont un triomphe d'élégance et de goût.

Nos lecteurs ne pensent pas qu'en cette description sommaire et volontairement écourtée nous ayons eu la prétention de mettre sous leurs yeux cette manifestation d'art qu'est l'ensemble du Palais du Costume : nous avons voulu indiquer simplement la succession des images ; ceux qui nous lisent n'ont pas attendu notre appréciation pour se porter en foule vers la plus belle des attractions de l'Exposition : tous y sont allés, grands et petits, savants, artistes, membres de l'Institut. Des noms ? J. P. Laurens, Roty, Jules Lefèvre, Frédéric Passy, Detaille, Clairin, tant d'autres, qui nous ont dit leur enthousiasme pour le travail accompli et le résultat obtenu ; les petits, toute la foule des collèges, 10.000 élèves des écoles, les professeurs, les Congrès (tout ce qui était collectivité invité, accueilli gratuitement) tous et toutes emportant de la visite au Musée du Costume, nous allions écrire du pélerinage, un inoubliable souvenir. exprimant à M. Félix, à M. Thomas, à M. Brylinski, aux organisateurs, leur admiration spontanée, leur respect d'art inspiré par les merveilles ressucitées.

La première récompense accordée par le Jury spécial des attractions, le Grand-Prix, est venu couronner l'œuvre. C'est bien, mais, est-ce suffisant ? le Grand-Prix ayant été décerné, tout est-il dit sur cette œuvre immense qui coûta à ses organisateurs tant d'initiative, un tel effort matériel et artistique ? Cette œuvre, que les plus grands artistes ont désignée à l'hommage de tous, qu'ils ont accueillie comme digne d'eux et du pays, peut-elle disparaître avec l'Exposition ? Il nous semble que ce serait une profanation. Elle s'impose, la conservation de cette œuvre de haut enseignement historique, due à la collaboration fervente d'artistes éminents et qui représente l'effort de l'industrie la plus considérable de France, son activité supérieure et son incontestable suprématie : il était nécessaire, en effet, que la France, qui donna toujours au monde le ton des élégances et du goût, présentât au monde en visite chez elle, autre chose que l'accumulation des richesses de ses tissus, que le chatoiement de ses soies, que la grâce et l'allure essentiellement élégante de ses toilettes révélant la souveraineté de la femme française. Il fallait un monument de cet art français du Costume, un monument unique qui le fît reconnaître et en détaillât la gloire : des artistes fervents ont fait cela, ils ont créé un Musée du Costume. Réunis en un commun effort où se sont mêlées toutes les énergies, toutes les conceptions, ils ont réalisé l'œuvre utilitaire, morale et supérieurement artistique qu'ils devaient au pays et dont la France peut s'énorgueillir.

Il faut la préserver de l'oubli et du néant !

LISTE DES RÉCOMPENSES

DISTRIBUÉES AUX EXPOSANTS
Le 18 Août 1900

GRANDS PRIX

Suite (1)

Classe 21

Appareils divers de la mécanique générale

Association des industriels de France contre les accidents du travail. — France.
Comité permanent des pompiers en Autriche. — Autriche.
Compagnie de Fives-Lille. — France.
Flohr. — Allemagne.
Ville de Paris. — France.
Batcheller pneumatic tube company. — Etats-Unis.
Daydé et Pillé. — France.
Mocomble (de). — France.
Worthington Pumping Engine company. — Etats-Unis.
Magirus. — Allemagne.
Roux Combaluzier et Ce. — France.
Sulzer frères. — Suisse.
Othis elevator company. — Etats-Unis.
Bollée (Frnest). — France.
Société Escher Wyss et Ce. — Suisse.
Chemins de fer de l'Etat. — France.
Ateliers de constructions Burckhardt. — Suisse.
Blake manufacturing company. — Etats-Unis.
Caillard et Ce. — France.

COLLABORATEUR.

Detalle (colonel). — Ville de Paris, France.

—

Classe 22

Machines outils

Brown et Sharpe. — Etats-Unis.
Société alsacienne de constructions mécaniques. — France et Allemagne.
Pratt et Whitney company. — Etats-Unis.
Société anonyme des usines Bouhey. — France.
Bliss (E.-W.). et company — Etats-Unis.
Ateliers de construction mécanique ci-devant Ducommun. — Allemagne.
Bolinder (J. et C.-G.). — Suède.
Niles tool works company. — Etats-Unis.
Fay (J. et A.) et Egan company. — Etats-Unis.
Smith and Coventry. — Grande-Bretagne.
Sculfort et Fockedey. — France.
Reinecker (J.-E.). — Allemagne.
Vautier (A.) et Ce. — France.
Pinchart (Denis-Louis). — France.
Ateliers de contruction Oerlikon. — Suisse.
Mongin (Edouard). — France.
Simonds manufacturing company. — Etats-Unis.
Kreutzberger (Guillaume). — France.
Kircheis (Erdmann). — Allemagne.
Kirchner et Co. — Allemagne.
Ernault (Penri). — France.
Elwell et Seyrig. — France.

GROUPE V

Électricité

—

Classe 23

Production et utilisation mécaniques de l'électricité

Siemens et Halske. — Allemagne.
Ganz et Co. — Hongrie.
Schneider et Ce. — France.
Elektrizitäts Aktiengesellschaft Lahmayer. — Allemagne.
Société anonyme d'électricité Schuckert. — Allemagne.
Ateliers de construction Œrlikon. — Suisse.
Brown, Boveri et Ce. — Suisse.
Sautter, Harle et Ce. — France.
Société alsacienne de constructions mécaniques. — France.
Allgemeine Elektricitätsgesellschaft. — Allemagne.
Siemens et Halske. — Autriche.
Compagnie de l'industrie électrique. — Suisse.
Société française des câbles électriques Berthoud-Borel et Ce. — France.
Feltenes et Guillaume. — Allemagne.
Siemens brothers company limited. — Grande-Bretagne.
Pirelli. — Italie.
India Rubber gutta-percha and telegraph Works company limited. — France.
Société d'éclairage électrique. — France.
Siemens et Halske. — Russie.
Compagnie de Fives-Lille. — France.
Grammont (Alexandre). — France.
Farcot (Joseph). — France.
Westinghouse electric et manufacturing company. — Etats-Unis.
Geoffroy et Delore. — France.
Hélios. — Allemagne.
Déri (Max). — Autriche.
Compagnie générale électrique suédoise. — Suède.

COLLABORATEURS

Leblanc (Maurice). — Farcot (Joseph), France; Grammont (Alexandre), des établissement Postel-Vinay, France; Société alsacienne de constructions mécaniques, France; Société Allgemeine Elektricitätsgesellschaft, Allemagne.
Jordan.— Allgemeine Elektricitätsgesellschaft, Allemagne.
Dobrovolsky (D.). — Allgemeine Elektricitätsgesellschaft, Allemagne.
Gorges. — Siemens et Halske, Allemagne.
Thury (René). — Compagnie de l'industrie électrique, Suisse.
Rechnewski. — Société des établissements Postel-Vinay, France.
Boucherot. — Bréguet, France.
Hopkinson (Edouard). — Mather et Platt limited, Grande-Bretagne.
Blathy (Otto). — Ganz et Ce, Hongrie.
Zippernowsky (Charles). — Ganz et Ce, Autriche.

—

Classe 24

Électro-chimie

Société d'électro-chimie. — France.
Siemens et Halske. — Allemagne.
Société des carbures métalliques. — France.
Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue. — France.
Solvay et Ce. — Belgique.
Société industrielle Ozone. — France.
Acheson (E.-C.). — Etats-Unis.

COLLABORATEURS

Gélis. — Christophe et Ce, France.
Frœlich (Dr). — Siemens et Halske, Allemagne.

—

Classe 25

Éclairage électrique

Allgemeine Electricitätsgesellschaft. — Allemagne.
Electricität Schuckerts et Ce. — Allemagne.
Siemens et Halske. — Allemagne.
Ganz et Ce. — Hongrie.
Soleau (Eug.). — France.
Compagnie générale d'électricité. — France.
Sautter, Harlé et Ce. — France.
Beau (H.). — France.
Barbier et Bénard. — France.
Compagnie pour le fabrication des compteurs et moteurs d'usines à gaz. — France.
Compagnie générale de travaux d'éclairage et de force. — France.
Société Hélios. — Allemagne.
Lacarrière et Ce. — France.
Siemens et Halske. — Autriche.
Siemens et Halske. — Russie.
Vedovelli et Priestley. — France.
Société des compteurs Aron. — Allemagne.
Société anonyme des établissements Lepaute. — France.

COLLABORATEURS

Thomson (Elihu). — Compagnie pour la fabrication des compteurs, France.
6e section électro-technique. — Société impériale technique de Russie, Russie
Clerc (Louis). — Exposition collective des secteurs de Paris, France.

Classe 26

Télégraphe et téléphonie

Ministère du commerce (sous-secrétariat de postes et télégraphes). — France.
General Post Office. — Grande-Bretagne.
Administration des télégraphes de Belgique. — Belgique.
Ministère impérial et royal du commerce d'Autriche. Autriche.
Direction générale des postes et télégraphes de Hongrie. — Hongrie.
Ministère des postes et des télégraphes d'Italie. — Italie.
Administration des postes et des télégraphes de Russie. — Russie.
American Were and Stul company (E.).— États-Unis.
Rowland telegraph company. — États-Unis.
Société anonyme des phonographes Poulsen. — Danemark.
Siemens et Halske. — Allemagne.
Felten et Guilleaume. Actien Gesellschaft Carlswerk. — Allemagne.
Western electric company. — Etats-Unis.
Carpentier. — France.
Roebling's Sons company. — États-Unis.
Mildé (Charles) fils et Ce. — France.

Classe 27

Applications diverses de l'électricité

Carpentier (Jules). — France.
Siemens et Halske. — Allemagne.
Peyer Favarger et Ce. — Suisse.
Ducretet (Eugène). — France.
Chabaud (Victor). — France.
Société des établissements Henry Lepaute. — France.
Edelmann (Prof. Dr). — Allemagne.
White. — Grande-Bretagne.
Chauvin et Arnoux. — France.
Riccardo Arno (Professeurs). — Italie.
Laboratoire central des électriciens et Ecole supérieure d'électricité. — France.

COLLABORATEURS

Violet (Léon). — Carpentier (Jules). — France.
Jordan. — Allegemeine Elektricitätsgesellschaft, Allemagne.

GROUPE VI

Génie civil. — Moyens de transport.

—

Classe 28

Matériaux, matériel et procédés du génie civil

Ministère des travaux publics. — France.
Coiseau, Couvreux et Allard. — France.
Barbier et Bénard. — France.
Mississipi River commission. — Etats-Unis.
Daydé et Pillé. — France.
Hersent et fils. — France.
Pavin de Lafarge. — France.
Société des usines de ciment Grodzetz. — Russie.
Société nouvelle des ciments Portland. — France.
Société anonyme des glaces de Saint-Gobain. — France.
Fuller (G.-A.) Co. — États Unis.
Percement du Simplon. — Suisse.
Société des établissements Henry Lepaute. — France.
Société anonyme Verf Conrad. — Pays-Bas.

COLLABORATEURS

Ribière. — Ministère des travaux publics. — France.
Tallandier. — Compagnie générale des eaux. — France.

—

Classe 29

Modèles, plans et dessins de travaux publics

Chemins de fer transsibérien. — Russie.
Commissariat général de l'Exposition. — France
Ministère des travaux publics. — France.
Ministère des travaux publics de Prusse. — Allemagne.
École des ponts et chaussées. — France.
Administration des chemins de fer. — Russie.

(1) Voir le numéro 147, du 10 Septembre 1900.

Administration des voies navigables, ports, etc. — Russie.
Ville de New-York. — Etats-Unis.
Ville de Berlin. — Allemagne.
Département de la Seine. — France.
Schneider et Cᵉ. — France.
Ville de Paris. — France.
Résal. — France.
Ville de Buda-Pesth. — Hongrie.
Ministère du Waterstaat. — Pays-Bas.
Haniel et Lueg. — Allemagne.
Senat de Hambourg. — Allemagne.
Commission pour la régularisation du Danube. — Autriche.
Direction impériale des canaux. — Allemagne.
Senat de Brême. — Allemagne.
Chambres de commerce maritimes. — France.
Gutehoffnungshütte. — Allemagne.
Intze. — Allemagne.
Siemens et Halske. — Allemagne.
Commission pour l'établissement des communications. — Autriche.
Ville de Vienne. — Autriche.
Commission du Mississipi. — États-Unis.
Compagnie de Fives-Lille. — France.
Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons. — France.
Forges et aciéries de St-Chamond. — France.
Daydé et Pillé. — France.
Hersent et fils. — France.
Société des ponts et travaux en fer. — France.
Ministère des travaux publics — Italie.
Moisant, Laurent et Cᵉ. — France.
Phœnix Bridge Cᵒ. — États-Unis.
Arnodin. — France.
Belelubsky. — Russie.
Administration des ponts et chaussées. — Belgique.
Société américaine des ingénieurs civils. — États-Unis.
Ministère du commerce hongrois. — Hongrie.
Ministère des travaux publics mexicains. — Mexique.
Percement du Simplon. — Suisse.
Direction générale des travaux publics de la Tunisie. — France.
Société Harkort. — Allemagne.
Société Hélios. — Allemagne.
Baudet, Donon et Cᵉ. — France.
Bergès (Aristide). — France.
Compagnie des forges de Saint-Etienne. — France.
Kessler et Cᵉ. — France.
Société des manufactures de Saint-Gobain. — France.
Venot et Cᵉ. — France.
Lever brothers. — Grande-Bretagne.
Gouvernement général de l'Indo-Chine. — France.
Holzmann et Cᵉ. — Allemagne.
Département des travaux publics. — Bosnie-Herzégovine.
Direction générale des chemins de fer roumains. — Roumanie.
Ministère de l'intérieur. — France.
Service des travaux publics. — République sud-africaine.
Berlin-Anhaltische Maschinenbau - Aktiengesellschaft. — Allemagne.
Didier. — Allemagne.
Elektricitätsgesellschaft, ci-devant Lahmeyer et Cᵉ — Allemagne.
Elektricitäts (Schuckert et Cᵉ). — Allemagne.
Chigago Sanitary district. — États-Unis.
Boston transit communication. Etats-Unis.
Boston terminal company. — Etats-Unis.
Commission pour la canalisation de la Moldau. — Autriche.
Civet, Pommier et Cᵉ. — France.
Le Blanc. — France.
Mathelin et Garnier. — France.
Monduit fils. — France.
Société des forges de Firminy. — France.
Société des forges de Franche-Comté. — France.
Société des verreries d'Aniche. — France.
Société des grands travaux de Marseille. — France.
Vallot (Joseph et Henri). — France.
Direction du service des eaux. — Hongrie.
Bureau central hydrographique. — Autriche.
Canal Saint-Laurent au Canada. — Grande-Bretagne.
Ville de Rotterdam. — Pays-Bas.
Ville de Lisbonne. — Portugal.
Bardin. — France.
Ville d'Anvers. — Belgique.
Ville de Gand. — Belgique.
Service statistique et cartographique du ministère des voies de communication. — Russie.

COLLABORATEURS

Fülscher (J.). — Direction des canaux à Kiel, Allemagne.
Franzins (L.). — Sénat de Brême, Allemagne.
Hermann (A.). — Ministère des travaux publics de Prusse, Allemagne.
Oppermann (L.). — Ministère des travaux publics de Prusse, Allemagne.
Gerdan (B.). — Haniel et Lueg, Allemagne.
Keller (H.). — Ministère des travaux publics de Prusse, Allemagne.
Von Domming. — Ministère des travaux publics de Prusse, Allemagne.
Seibt (Dʳ W.). — Ministère des travaux publics de Prusse, Allemagne.
Buchheister (M.). — Sénat de Hambourg, Allemagne.
Résal. — Pont Mirabeau, France.
Quinette de Rochemont. — Port du Havre, France.
Professeurs de l'Ecole des ponts et chaussées. — Ecole des ponts et chaussées, France.
Mengin-Lecreulx. — Seine maritime, France.
Pavillier. — Direction générale des travaux publics de la Tunisie, France.
Guérard. — Port de Marseille, France.
Renaud (Maurice). — Gouvernement général de l'Indo-Chine, France.
Vétillart. — Port du Havre, France.
Bouffet. — Ligne de Quillan à Rivesaltes, France.
Lachanal (de). — Chambres de commerce maritimes, France.
Joly. — Port de Dunkerque, France.
Luther. — Ministère du commerce à Budapest, Hongrie.
Anghel-Saligny. — Direction des chemins de fer roumains, Roumanie.
Mikhaïlowsky. — Administration des chemins de fer (construction), Russie.
Kerbed (M.). — Administration des chemins de fer (exploitation), Russie.
Royers. — Ville d'Anvers, Belgique.

—

Classe 30

Carrosserie, charronnage, automobiles et cycles

Grummer et Cᵉ. — France.
Larochette. — France.
Jeantaud. — France.
Michelin et Cᵉ. — France.
Société des automobiles Peugeot. — France.
De Dion, Bouton et Cᵉ. — France.
Columbia factory. — Etats-Unis.
Guiet et Cᵉ. — France.
Kellner et ses fils. — France.
De Dietrichd et Cᵒ. — France et Allemagne.
Fabrique de vélocipèdes Wanderer. — Allemagne.
Fabrique nationale d'armes de guerre. — Belgique.
Binder. — France.
Kuehlstein Wagenbau. — Allemagne.
Van den Plas. — Belgique.

COLLABORATEURS

Bonfiglietti (Aurel). — Compagnie de traction par trolley automoteur, France.
Kriéger (Louis). — Compagnie française pour l'industrie et les mines Kriéger, France.
Jenatzy. — Compagnie internationale des transports automobiles, France.
Bourgeois. - Lemoine, France.
Gleize. — Société des anciens établissements Panhard Levassor, France.
Frenay. — Fabrique nationale d'armes de guerre, Belgique.

Classe 31

Sellerie et bourrellerie

Hermès (Adolphe). — France.
Thiriet (Gustave). — France.
Camille jeune. — France.
Simonin-Blanchard et Cᵉ. — France.
Ecluse (Charles de l'). — France.

Classe 32

Matériel des chemins de fer et tramways

Administration des chemins de fer de l'Etat belge. — Belgique.
Section de la statistique de cartographie du ministère. — Russie.
Administration des chemins de fer (construction). — Russie.
Administration des chemins de fer (exploitation). — Russie.
Administration des postes des Etats-Unis. — Etats-Unis.
Baldwin locomotive Works. — Etats-Unis.
Borsig (A.). — Allemagne.
Chemins de fer de l'Etat hongrois. — Hongrie.
Compagnie de Fives-Lille pour constructions mécaniques. — France.
Compagnie internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens. — France et Belgique.
Direction de la fabrique de machines des chemins de fer de l'Etat et des aciéries de Diosgyor. — Hongrie.
East Coast Railways. — Grande-Bretagne.
Fabrique de locomotives de la société austro-hongroise des chemins de fer de l'Etat. — Autriche.
« Great Eastern » Railway company. — Grande-Bretagne.
London and North Western and Caledonian Railways company. — Grande-Bretagne.
Midland Railway company. — Grande-Bretagne.
Pressed Steel Car company. — Etats-Unis.
Ringhoffer (F.). — Autriche.
La Sachsische Maschinen. — Allemagne.
Schneider et Cᵉ. — France.
Société italienne des chemins de fer de la Méditerranée. — Italie.
Société italienne des chemins de fer méridionaux. — Italie.
Société du chemin de fer Moscou-Kazan. — Russie.
Société de l'usine de Kolomna. — Russie.
Société anonyme pour la construction de locomotives. — Autriche.
Société suisse pour la construction de locomotives et de machines. — Suisse.
Brill (J.-G.) et Cᵒ. — Etats-Unis.
Breslauer Actien-Gesellschaft für Eisenbahn-Vagenbau. — Allemagne.
Compagnie française de matériel de chemins de fer. — France.
Desouches-David et Cᵉ. — France.
Dietrich (De) et Cᵉ. — France et Allemagne.
Ganz et Cᵉ. — Hongrie.
Maffei (J.-A.). — Allemagne.
Société anonyme de travaux Dyle et Bacalan. — France et Belgique.
Société anonyme hanovrienne de constructions mécaniques. — Allemagne.
Société anonyme des usines Ragheno. — Belgique.
Société nouvelle des établissements de l'Horme et de la Buire. — France.
Hardy frères. — Autriche.
Vestinghouse Brake company. — Grande-Bretagne et Etats-Unis.

—

Classe 33

Matériel de la navigation de commerce

Compagnie du canal de Suez. — France.
Petit (Charles). — France.
Société centrale des naufragés. — France.
Société des chargeurs réunis. — France.
Stapfer et Duclos. — France.
Stein (Mme veuve). — France.
Stettiner « Vulcan ». — Allemagne.
Blohm et Voss. — Allemagne.
Société pour le sauvetage des naufragés. — France.
Exposition collective, pavillon de la marine. — Allemagne.
Felten et Guillaume. — Allemagne.
Burmeister et Wain. — Danemark.
New-York yacht club. — Etats-Unis.
Ismay Imrie Cᵒ (White Star). — Grande-Bretagne.
Parsons marine Steam. — Grande-Bretagne.
Peninsular and Oriental-Steam Navigation et Cᵒ. — Grande-Bretagne.
Hawthorn Leslie. — Grande-Bretagne.
Norsk Selskab. — Norvège.
Ministère des voies de communication. — Russie.
Société impériale de sauvetage. — Russie.
Satre. — France.
Cunard steam. — France.

COLLABORATEURS.

Lagane, ingénieur-chef. — Forges et chantiers de la Méditerranée, France.
Risbec, ingénieur-chef. — Messageries maritimes, France.
Daymard, ingénieur en chef. — Compagnie générale transatlantique, France.
Walter, ingénieur en chef. Norddeutscher Lloyd, Allemagne.
Blumenthal, ingénieur en chef. — Hamburg american Line, Allemagne.

Classe 34

Aérostation

Hervé (Henri-A.). — France.
Section aérostatique de la société impériale technique de Russie. — Russie.
Observatoire de météorologie dynamique de Trappes (M. Teisserenc de Bort, directeur). — France.
Richard (Jules). — France.
Boulade (Antonin). — France.

GROUPE VII

Agriculture

Classe 35

Matériel et procédés des exploitations rurales

Département agriculture. — Bosnie.
Direction de la fabrique de machines des chemins de fer de l'Etat. — Hongrie.
Marshal sons and C°. — Grande-Bretagne.
Mac Cormick. — Etats-Unis.
Domaine Esterhazy. — Hongrie.
Gouvernement de la Croatie-Slavonie. — Hongrie.
Ministère de l'agriculture, haras, service vétérinaire et direction du service des eaux. — Hongrie.
Ministère de l'agriculture, service technique rural. — Russie.
Compagnie de la Crau. — France.
Compagnie algérienne. — France.
Derring. — Etats-Unis.
Fowler and C°. Limited — Grande-Bretagne.
Pécard. — France.
Lefebvre et Laussedat. — France.
Clayton and Shuttleworth. — Grande-Bretagne.
Saint-Gobain. — France.
Ministère de l'agriculture, direction de l'hydraulique agricole. — France.
Collectivité vétérinaire. — France.
Comité spécial. — Autriche.
Syndicat des Stasfurt. — Allemagne.
Ruston Proctor and C°. — Grande-Bretagne.
Chandora. Suisse.
Sack. — Allemagne.
Eckert. — Allemagne.
Simon. — France.
Société française de Vierzon. — France.
Massey-Harris. — Grande-Bretagne.
Brouhot. - France.
Ransomes, Sims and Jefferies. — Grande-Bretagne.
Osborne. — Etats-Unis.
Direction coloniale. — France.
Merlin. — France.
Samuelson. — Grande-Bretagne.
Adriance. — Etats-Unis.
Comité permanent du nitrate de soude du Chili. — France.

Classe 36

Matériel et procédés de la viticulture

Comité spécial pour l'exposition viticole de l'Autriche. — Autriche.
Ministère de l'agriculture (exposition viticole). — Hongrie.
Bertrand (J.). — France.
Cazelles père et fils. - France.
Tyrot et Grangé. — France.
Gervais (Prosper). — France.
Mabille frères. — France.
Salomon et fils (E.). — France.
Simonetou (Emmanuel). — France.
Société des filtres Gasquet. — France.
Vermorel (V.). — France.
Société des appareils Roy. — France.
Potin (Paul). — France.

Classe 37

Matériel et procédés des industries agricoles

Egrot et Grangé et Guillaume. — France.
Société anonyme Separator. — Suède.
Simon frères. — France.
Burmeister et Wain. — Danemark.
Garin (Edmond). — France.
Domaine de la couronne et des haras Godollo. — Hongrie.
Domaine de l'Etat Bozja-Kovina. — Hongrie.
Administration du domaine de la couronne. — Roumanie.
Kœbers Einsenwerk — Allemagne.

Classe 38

Agronomie. — Statistique agricole

Gouvernement général de l'Algérie. — France.
Chiris (Algérie). — France.
Société agricole et industrielle du Sud-Algérien. — France.
Exposition collective des stations agronomiques. — Allemagne.
Département de l'agriculture à Serajevo. — Bosnie-Herzégovine.
Ministère de l'agriculture (bureau de l'industrie des animaux et service météorologique. — Etats-Unis.
Comité spécial de l'exposition d'agriculture. — Autriche.
Direction de l'agriculture et du commerce de la régence de Tunisie. — France.
Bennett Lawes (sir J.) et Gilbert (sir H.) (Lawes agricultural committee). — Grande-Bretagne.
Ministère de l'agriculture et des domaines. — Russie.
Gouvernement du Danemark. — Danemark.
Ministère de l'agriculture. — Hongrie.
Ministère de l'agriculture, direction de l'agriculture. — France.
Comité central de la Sologne. — France.
Exposition collective des stations agronomiques. — Etats-Unis.
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, direction du crédit, de la prévoyance et des institutions agronomiques. — Italie.
Ministère des finances (Direction générale du cadastre. — Italie.
Société allemande d'agriculture. — Allemagne.
Gouvernement général de Madagascar. — France.
Ministère de l'agriculture et des travaux publics. — Belgique.
Ministère de l'agriculture (Canada). — Grande-Bretagne.
Ministère de l'agriculture et des domaines, section d'économie rurale et de statistique agricole. — Russie.
Société pour la bonification des terres marécageuses. — Italie.
Administration du domaine de Tetschen. — Autriche.
Boerenbond belge (société coopérative). — Belgique.
Decoutchaew. — Russie.
Administration du service agricole. — Luxembourg.
Ministère de l'agriculture. — Japon.
Laboratoire d'expériences de l'institut royal agricole et vétérinaire de Copenhague. Danemark.
Administration des domaines de la couronne. — Roumanie.
Société nationale d'encouragement à l'agriculture. — France.
Société des agriculteurs de France. — France.
Ensemble des stations agronomiques expérimentales et laboratoires. — Hongrie.
Petermann (D^r^), directeur de la station agronomique de l'Etat. — Belgique.
Comité scientifique du ministère de l'agriculture et des domaines. - Russie.
Commission d'organisation de la section portugaise, à Lisbonne.
Nicolas. — France.
Desprey (Florimond). — France.
Conseil d'agriculture, association des fabricants de sucre et des distillateurs (brasserie). — Allemagne.
Société royale d'agriculture d'Angleterre. — Grande-Bretagne.

COLLABORATEURS

Revoil. — Comité de l'Exposition de Tunisie, France.
Bulcow (D^r^). — Stations agronomiques des Etats Unis. — Etats-Unis.

Classe 39

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale

Vilmorin-Andrieux et Ce. — France.
Gouvernement de l'Equateur, Quito. — Equateur.
Dominion du Canada, ministère de l'agriculture. — Grande-Bretagne.
Desprez (H.). — France.
Fédération des sociétés agricoles du département du Pas-de-Calais. — France.
Fritsch et Ce, Marseille. — France.
Marchand frères, Dunkerque. — France.
Plagniol de James, Marseille. — France.
Syndicat des négociants en huile d'Aix (Bouches-du Rhône). — France.
Gouvernement général de l'Algérie. — France.
Bastide (Léon), Sidi-bel-Abbès. — France.
Gouvernement général de Madagascar (service de l'agriculture à Madagascar). — France.
Administration pénitentiaire (Nouvelle-Calédonie.) — France.
Comité central du Sénégal. — France.
Rimpau (Dr W.) Schlandsted. — Allemagne.
Ministère de l'agriculture. — Bulgarie.
Gouvernement de Manitoba (Canada), ministère de l'agriculture. — Grande-Bretagne.
Gouvernement de Nouvelle-Ecosse. — Grande-Bretagne.
Gouvernement de Ontario (Canada), ministère de l'agriculture. — Grande-Bretagne.
Gouvernement coréen. — Corée.
Caamano, Jyon et Ce. — Equateur.
Duran, Borrero (Sixto). - Equateur.
Société philanthopique d'arts et métiers. — Equateur.
Lacave y Ca. - Espagne.
Gouvernement des Etats-Unis. — Etats-Unis.
Western Australia Royal commission. — Grande-Bretagne.
Domaine du haras de l'Etat. — Hongrie.
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. — Italie.
Gouvernement de l'Etat de Chiapas. - Mexique.
Secrétariat de Fomento. — Mexique.
Vogel Arnoldo. — Mexique.
Gouvernement de Guatemala.
Gouvernement de Nicaragua. — Nicaragua.
Galache (José-Augusto). — Portugal.
Administration du domaine de la couronne. — Roumanie.
Administration supérieure de l'agriculture de Finlande. — Russie.
Potoska (comtesse Marie). - Russie.
Département du commerce et manufactures au ministère des finances. - Russie.
Ecole royale serbe. Serbie.
Société des agriculteurs du Nord. - France.
Jeansoulin et Luzzati. — France.
Mouchon (Laurent). — France.
Société de l'Union des propriétaires de Nice. — France.
Compagnie algérienne d'exploitation aïn Regada. — France.
Compagnie Genevoise à Sétif. - France.
Debono à Boufarick. — France.
Administration pénitentiaire de la Guyane. — France.
Comité local de la Cochinchine. — France.
Exposition du Gouvernement général de Madagascar collective des cercles, provinces et territoires militaires. — France.
Nollet (Eugène). — France.
Jouve et Ce. — France.
Crédit foncier colonial. — France.
Maurel et Prom. — France.
Comité local du Soudan français. — France.
Direction de l'agriculture du commerce de la régence de Tunis. — France.
Ecole coloniale d'agriculture et ferme d'expériences. — France.
Prouvost (Edouard). — France.
Société anonyme des grandes huileries de Sfax. — France.
Société générale des huileries du Sahel tunisien. — France.
Beseler O. Veende, Hanovre. — Allemagne.
Heine (F.). — Allemagne.
Steiger. — Allemagne.
Association agricole de Prerau. — Autriche.
Comité spécial de l'industrie du malt en Autriche. — Autriche.
Aspiazu frères. — Equateur.
Morla (Homéro). — Equateur.
Tobar (Ch.-R.). — Equateur.
Acapulco (marquis de). — Espagne.
Cabra (marquis de). — Espagne.
Vega Cid (Manuel de). — Espagne.
Etat de Californie, California, Paris Commission. — Etats-Unis.
Exposition de blés de Peoria. — Etats-Unis.
Ministère de l'agriculture de Washington, section d'agrostologie. — Etats-Unis.
Ministère d'agriculture, section de physiologie et de pathologie. — Etats-Unis.
Lipton limited. — Grande-Bretagne.
Exposition collective de la province de Québec, ministère de l'agriculture de la province. — Grande-Bretagne.
Zographos. — Grèce.
Ministère des travaux publics. — Guatemala.

Domaine de S. A. I. et R. l'archiduc Frédéric. — Hongrie.
Domaine de S. A. I. l'archiduc Joseph. — Hongrie.
Agostini Venerosi Della Seta (Alfred). — Italie.
Ottoni (Georges). — Italie.
Gouvernement de Tépic. — Mexique.
Gouvernement de la Vera Cruz. — Mexique.
Rozas Justo don Juan Bautista. — Mexique.
Tomblin Bryan. — Cordova.
Estrada Cabrera (Manuel). — Guatemala.
Yurrita (Felipe). — Guatemala.
Zelaya (J. Santos). — Nicaragua.
Wessanen et Laan. — Pays-Bas.
Station expérimentale de Kagogtagal. — Pays-Bas.
Exposition collective du gouvernement des Indes Orientales. — Pays-Bas.
Suriman, Exposition collective des Indes Orientales. Pays-Bas.
Arevalo Estaban. — Pérou.
Institut technique et industriel du Pérou. — Pérou.
Alegria (Theodoro). — Pérou.
Oliveira (Diego-Urbano Coreia d'). — Portugal.
Santiago (Manoel-Gonçalves). — Portugal.
Ecole centrale d'agriculture. — Roumanie.
Stirbey (le prince). — Roumanie.
Vernesco (G. Consiantin). — Roumanie.
Zemstvo du gouvernement de Witka. — Russie.
Gouvernement de la république de Salvador. — Salvador.
Regalado (Tomas). — Salvador.
Ministère d'agriculture et du commerce. — Serbie.
Département de Podounavlié. — Serbie.
Société d'agriculture serbe. — Serbie.
Exposition agricole du gouverneur de Siam. — Siam.
Abadie. — France.
Ecole d'agriculture de Sartilly. — France.
Ecole pratique d'agriculture de Berthouval. — France.
Gaillard (Auguste) et fils. — France.
Masclef (Joseph). — France.
Rocca, Tassy et Roux (de). — France.
Société anonyme des malteries franco-belges. — France.
Société anonyme de la malterie franco-suisse — France.
Steclin (Jean-Baptiste). — France.
Beaud (Jules) — France.
Bruat (André). — France
Comités locaux de la colonie du Congo. — France.
Société de solidarité agricole Gourbeyre. — France.
Comité local d'exposition Conakry. — France.
Denis frères. — France.
Bellier de Villentroy (Pierre). — France.
Cimbal O. Frœnsdorf. — Allemagne.
Lochow (von) Petkus. — Allemagne.
Collectivité des malteries belges. — Belgique.
Collectivité du district de Haskovo. — Bulgarie.
Rendon (Mme S. de) (Maria). — Equateur.
Torrès Caicedo (Mme A. S. de) Puebloviejo. — Equateur:
Ferme d'expériences de l'Orégon railway et navigation company. — Etats-Unis.
Commercial Club company. — Etats-Unis.
Dickenson (Albert) à Topeca. — Etats-Unis.
Société coopérative des agriculteurs Hongrois. — Hongrie.
Teleki (comte Arved). — Hongrie.
Miklos (E. de). — Hongrie.
Kapuvar (baron Z.-Gustave-Zerger-Max). — Hongrie.
Ferranino (H.) et Ce. — Italie.
Francesconi (Calixte). — Italie.
Gouvernement de Hokkaido. — Japon.
Gouvernement de l'Etat de Guerrero. — Mexique.
Société agricole mexicaine. — Mexique.
Barillas (Manuel). — Nicaragua.
Mendonça (Henrique de). — Portugal.
Veiga (Manuel). — Portugal.
Morghiloman (Alexandre). — Roumanie.
Tichkievitch (comte A.-N.). — Russie.
Alvarez (Emilio) Santa-Rua. — Salvador.
Comité local d'exportation de Porto-Novo. — Dahomey.
Kharitonenko fils. — Russie.

(*A suivre*).

Le Gérant : HENRI GAUTIER. — Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

7e Année. — N° 149 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 10 Octobre 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

PUBLICITÉ
Annonces. . . . . la ligne 2 fr. 50
Avis et Communications. . . . . . — 3 fr. »
Réclames. . . . . — 5 fr. »
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . . Un an 8 francs / Départements. . . — 9 — / Étranger. . . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

LES DÉCORATIONS DE L'EXPOSITION, PROMOTION DU 10 OCTOBRE 1900
DEUXIÈME LISTE

Le journal **l'Exposition Universelle,** *qui participait à l'Exposition dans le groupe III, classe 13 (librairie, éditions musicales, reliure, journaux, affiches), a obtenu :*

Une Médaille d'Argent

Les Décorations de l'Exposition

MINISTÈRE DU COMMERCE

—

Le *Journal officiel* de ce matin, mercredi 10 octobre, publie la liste suivante des décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur, accordées à l'occasion de l'exposition.

Au grade de commandeur

M. Mérillon (Pierre-François-Daniel), avocat général à la cour de cassation. Délégué pour les concours internationaux d'exercices physiques et de sports de l'Exposition de 1900. Officier du 28 décembre 1897.

Au grade d'officier

MM.

Chaubet (Jean-Marie-Jules), administrateur de la société Caussemille jeune et compagnie et Roche et compagnie, fabrique d'allumettes. Grand prix, Chevalier du 3 Avril 1894.

Debiève (Anatole-Edmond), manufacturier à Valenciennes. Membre du Jury de la classe 80. Chevalier du 28 juillet 1894.

Fumouze (Jean-Armand), vice-président de la chambre de commerce de Paris. Exposant hors concours à la classe 87. Chevalier du 11 janvier 1894.

Grehan (Théodore-Amédée-Albert), commissaire général adjoint du Siam à l'Exposition de 1900. Consul général à Paris. Chevalier du 6 février 1877

Guasco (Charles-Joseph), inspecteur principal chargé du personnel au secrétariat général de l'Exposition de 1900. Chevalier du 2 mars 1875.

Rostand (Eugène-Joseph-Hubert), membre de l'Institut. Directeur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône. Grands prix. Classes 103, 104, 106 et 109. Chevalier du 31 mai 1890.

Au grade de chevalier

MM.

Blondeau (Amédée-Emile), homme de lettres, délégué par l'association de la presse judiciaire au congrès international des associations de presse à l'Exposition de 1900.

Brougnard (Aristide), commissaire de police de la ville de Paris. Services rendus à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Chapelle (Hippolyte-Victor), entrepreneur de maçonnerie à Paris. A construit la partie intermédiaire du Grands-Palais et fait les terrassements et les fondations des palais du génie civil et des fils, tissus et vêtements à l'Exposition de 1900.

Chaumelin (Léon-Marius-Ernest-Gaston), ingénieur civil. Chef d'exploitation de la compagnie universelle du canal maritime de Suez. Grand prix. Médaille d'argent de collaborateur.

Dal-Piaz (John-Henri), secrétaire général de la compagnie générale transatlantique. Secrétaire du syndicat maritime de France. Membre du Jury de la classe 33. Secrétaire général du congrès international de la marine marchande.

David (André-Léon), directeur commercial de la maison Delaunay-Belleville et Cie. Membre des comités et du Jury de la classe 102.

Demonts (Joseph-Victor), constructeur de charpentes en fer. Constructeur de palais à l'Exposition de 1900.

Dr Deschamps (Léon-Eugène), docteur en médecine Secrétaire du comité consultatif d'hygiène de France. Attaché au service médical de l'Exposition de 1900.

Dienst (Eugène-Protais), fabricant d'ameublements à Paris. Grand prix.

Doistau (Louis-Félix), distillateur (maison Delizy et Doistau). Membre des comités et du jury de la classe 61.

Dubosc (Paul-Eugène), fabricant de conserves. Membre des comités et du jury de la classe 59.

Farcot (Paul-Martial), ingénieur des arts et manufactures. Constructeur de machines à vapeur. Fournisseur de groupes électrogènes et membre du comité technique des machines à l'Exposition de 1900. Grand prix.

Fortin (Gabriel-Joseph), courtier gourmet en vins assermenté près le tribunal de commerce de la Seine. Membre du jury de la classe 60.

Gallet (Charles-Edmond), parfumeur (maison Roger et Gallet). Membre des comités et du Jury de la classe 90.

Garreau - Dombasle (Georges-Armand), homme de lettres. Membre du comité d'admission de la classe 110. Secrétaire général du Dictionnaire du commerce de l'industrie et de la banque. (Exposant hors concours.)

Girard (Henri-Frédéric), chef du service du catalogue, des diplômes et des médailles à l'Exposition de 1900.

Grousselle (Paul), entrepreneur de terrassements. A fait les terrassements et la maçonnerie du Petit-Palais et les fondations et soubassements de la salle des Fêtes à l'Exposition de 1900.

Haour (Denis-Gabriel-Joannès), entrepreneur de charpentes. A fait la charpente en bois du Château-d'eau, des palais de la mécanique et des industries chimiques et de la partie médiane des palais des Invalides (côté Fabert).

Jobit (Marie-Jean-Louis-Germain-Georges-Maurice) sous-inspecteur de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Secrétaire général du congrès international des valeurs mobilières à l'exposition de 1900.

De la Fargue (Maurice), publiciste. Commissaire général adjoint de la Bulgarie à l'Exposition de 1900

Lambert (Édouard-Hély-Basile-Joseph), ingénieur des arts et manufactures. Constructeur de machines à imprimer. Grand-prix.

Lapeyrère (Louis), entrepreneur de charpentes et de maçonnerie. A fait les charpentes et la maçonnerie des palais des fils, tissus et vêtements, des lettres, sciences et arts, des mines et de la métallurgie et de partie des palais de l'électricité et des manufactures nationales à l'Exposition de 1900.

Laurent (Florentin), entrepreneur de travaux publics. Juge au tribunal de commerce de Vienne. Membre du Jury de la classe 28.

Laurent (Pierre-Albert), ingénieur des arts et manufactures. Ingénieur en chef des ateliers de la compagnie des chemins de fer du Midi. Médaille d'or de collaborateur.

Leblanc (Charles-Léonard-Armand-Maurice), ingénieur-électricien. Grand prix de collaborateur.

Lefèvre (Noël-Ferdinand), directeur des publications de l'édition Belin. Médaille d'or de collaborateur.

Leffray (Louis), adjoint au maire de St-Denis (Réunion). Négociant en vanille. Médaille d'or.

Legrand (Oscar-Louis), directeur de la maison Potel et Chabot. Médaille d'or. A collaboré activement à l'organisation des fêtes de l'Exposition de 1900.

Leleu (Auguste-Ambroise), fabricant de chocolat (maison Masson, Leleu et fils successeurs). Membre du jury de la classe 59.

Loir (Adrien-Charles-Marie), docteur en médecine. Commissaire de la Tunisie à l'Exposition de 1900.

Manaut (Frédéric-Victor-Adolphe), ingénieur des arts et manufactures. Directeur de la Société générale des industries économiques. Membre du comité d'installation et du jury de la classe 117.

Marie (Louis-Léon-Jules), entrepreneur de maçonnerie. A exécuté les travaux de maçonnerie du Château-d'Eau à l'Exposition de 1900.

Marlaud (Jean, dit Eugène), entrepreneur de travaux publics. A construit partie du Grand-Palais des Champs-Élysées et de la porte monumentale de l'Exposition de 1900.

Marre (Charles), ingénieur) Maison Bariquand et Marre (machines-outils). Exposant hors concours.

Martin (Emile-Georges-Moyse), fabricant de dentelles. Exposant hors concours.

Max (Maxime-Napoléon-Augustin), membre du conseil supérieur des colonies et du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies. Commissaire des établissements français de l'Inde à l'Exposition de 1900.

Le comte Mimerel, commissaire général de la Corée à l'Exposition de 1900.

Nicolas (Pierre-Charles-Toussaint), sous-chef de bureau au ministère des colonies. Commissaire de l'Indo-Chine à l'Exposition de 1900.

Olivier (Léon-Victor), industriel à Roubaix (machines pour tissages). Membre de la chambre de commerce de Roubaix. Membre du comité d'installation et du jury de la classe 77.

Pellerin (Edmond-Auguste), industriel. Administrateur de la manufacture française de porte-plumes, plumes et œillets métalliques. Grand prix. Membre de la commission supérieure des expositions rétrospectives à l'Exposition de 1900.

Pradeau (Louis-Antoine-François-Emile), entrepreneur de travaux publics. A construit partie du Grand-Palais des Champs-Elysées, et de bâtiments à l'annexe de Vincennes de l'Exposition de 1900.

Queru (Raoul-Cyr-Eustache), directeur général des usines Waddington (filatures et tissages de coton). Grand prix de collaborateur.

Renoite (Gustave), consul à Paris. Chancelier de légation. Secrétaire général de la République de Libéria à l'Exposition de 1900.

Richemond (Pierre), administrateur délégué de la société des anciens établissements Weyher et Richemond (construction de machines à vapeur). Exposant hors concours.

Le baron Roissard de Bellet (Jean), chargé d'affaires à Paris. Commissaire général de Saint-Martin à l'Exposition de 1900.

Saint-Olive (Eugène-François), attaché à la direction du protocole au ministère des affaires étrangères. A collaboré activement à l'organisation des fêtes de l'Exposition de 1900.

Simon (Edouard), membre du conseil et censeur de la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Secrétaire général de l'association des industriels de France contre les accidents du travail. Membre des comités et du jury de la classe 76

Vidal-Engaurran (Barthélemy), fabricant de conserves alimentaires à Marseille. Médaille d'or.

Vignet (Pierre-Magdeleine dit Petrus), administrateur délégué de la Société lyonnaise de teinture, apprêt, impression et gaufrage. Grand prix.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Sur la proposition du ministre de l'agriculture, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier

MM.

Salomon, propriétaire viticulteur à Thomery. (Seine-et-Marne).

Sohier, constructeur de serres à Paris ;

Trufflaut, horticulteur à Versailles.

Au grade de chevalier

MM.

Bariette, négociant en huiles et savons à Salon (Bouches-du-Rhône).

A. Bélières, directeur de la Pharmacie normale à Paris.

Boulnois, agriculteur-éleveur, maire de Sarcus (Oise).

Bretel, négociant en beurre à Valognes (Manche) ;

Chaudier, directeur de la ferme-école de Nolhac (Haute-Loire).

Chossonnerie, négociant en bois à Paris.

Fitte, médecin-vétérinaire, maire et conseiller général de Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Fritsch, fabricant d'huiles à Marseille.

Kessler, constructeur-mécanicien à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Lebaudy, éleveur, maire de Cagny (Calvados) ;

De Lespinasse-Langeac, président de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du sud de la Tunisie à Sfax.

De Pardieu, directeur du dépôt d'étalons de Saint-Lô (Manche).

Quinchez, directeur du dépôt d'étalons de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

De Rocquigny du Fayel, délégué au service agricole du Musée social, à Paris.

Tardy, avocat, conseiller général, maire de Blaye (Gironde).

Thibault, propriétaire-éleveur à Larré (Orne).

Guyot, diretceur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, à Nancy.

Nouvelles et Échos

Parmi les nominations parues ce matin à l'*Officiel*, dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition, il en est quelques-unes que nous soulignons plus particulièrement avec plaisir, car elles seront accueillies dans le monde commercial et dans le personnel administratif de l'Exposition avec une unanime et sympathique approbation. C'est d'abord celle de notre distingué et excellent ami M. Henri Girard, chef du Service du Catalogue, des diplômes et médailles qui fut, nos lecteurs s'en souviennent, notre collaborateur dans ce journal, jusqu'au jour où M. Alfred Picard, qui avait deviné en lui un travailleur acharné et un érudit, le prit dans sa phalange, et le chargea de la besogne la plus considérable et la plus ardue qui fut, celle d'établir le catalogue de la plus grande des Expositions.

M. Henri Girard s'est acquitté de cette importante mission à la satisfaction de son chef éminent, à la satisfaction de tout le monde. Son dévouement, son travail et son intelligence reçoivent la récompense la plus méritée qui soit.

Nous l'en félicitons de tout notre cœur.

C'est aussi celle de M. Georges Martin, propriétaire de la Compagnie des Indes, fabricant de dentelles et brodreries, qui est également notre aimable et estimé collègue du Comité français des Expositions à l'étranger.

Tous ceux qui connaissent M. Georges Martin, applaudiront au choix de M. le Ministre du Commerce qui a voulu non seulement récompenser le collaborateur dévoué de l'Exposition, mais aussi le commerçant actif, intelligent et pardessus tout, aimé de tous ses collègues.

C'est une croix de chevalier bien placée.

C'est enfin celle de M. Dal-Piaz, secrétaire général de la Compagnie générale transatlantique : secrétaire général du congrès international de la marine marchande, secrétaire du syndicat maritime de France et professeur à l'Institut commercial de Paris. Très actif et très renseigné, au courant des mutliples questions qui touchent à nos relations extérieures, M. Dal-Piaz est un laborieux dont tout le monde a pu apprécier la haute courtoisie ; un jeune, au surplus, qui n'a pas encore doublé le cap de la quarantaine. A tous, nous adressons nos plus sincères félicitations.

* * *

Le ministre du commerce et Mme Millerand donneront un grand bal, le 27 de ce mois, dans les salons du ministère.

Il y aura un cotillon important et quantité de surprises qui feront de cette soirée une des plus belles de la saison.

* *

L'administration vient de faire dresser l'état des entrées à l'Exposition à la date du 30 septembre inclusivement. En voici la récapitulation :

	Payantes	Gratuites	Tickets rentrés
Enceinte générale .	27.354.122	8.925.127	32.100.377
Annexe de Vincennes	1.596 089	484.540	1.704.173
Totaux. . .	28.950.211	9.409.667	33 804.550
Totaux généraux . .	38.359.878		33.804.550

Il ne paraît pas impossible, étant donnés les 36 jours à enregistrer du 1er octobre au 5 novembre, jour de la clôture, que le total général des entrées atteigne le chiffre de 45 millions.

* * *

Nous avons raconté, dans tous leurs détails, les démarches faites auprès de M. Millerand par de nombreux concessionnaires, et annoncé la nomination de deux arbitres.

L'arbitre de l'administration, Me Devin, avocat à la Cour de Cassation, et celui des concessionnaires, Me Vatin, avocat à la Cour d'appel, ont constitué le jury arbitral en se mettant d'accord pour la désignation du troisième arbitre et en choisissant Me Bardoux, ancien bâtonnier.

Depuis quelques jours déjà, les trois membres de ce jury examinent les réclamations, si multiples, des concessionnaires, et l'on nous dit que plusieurs cas ont été résolus parmi les moins compliqués. On sait, en effet, que le jury doit examiner séparément la situation et les contrats de chacun des protestataires. Quelques transactions seraient, paraît-il, sur le point d'intervenir.

Les réclamations continuent d'affluer au commissariat général : les concessionnaires récriminent à qui mieux mieux, réclament des indemnités, des dégrèvements, etc., etc.

Mais le commissariat général est, en principe, décidé à n'admettre aucune réclamation collective ; tout au plus consentira-t-il à examiner les revendications de quelques concessionnaires dont la situation est particulièrement pénible ; encore ne le fera-t-il qu'à titre tout à fait exceptionnel, le commissariat estimant que les contrats librement consentis entre les exposants et lui établissent ses droits sans conteste possible.

Nous avons dit que le jury supérieur de revision allait procéder à un examen matériel définitif du palmarès des récompenses. Il est bon de fixer exactement à ce sujet les idées des intéressés. D'une part, nous le répétons, un délai avait été accordé jusqu'au 18 septembre pour le dépôt des réclamations qui pouvaient se produire auprès du jury supérieur ; cette date était une date extrême, et rien de ce qui a pu parvenir à partir du 18 septembre ne peut être examiné, *a fortiori* rien de ce qui pourrait parvenir maintenant au jury. D'autre part, il faut bien spécifier que le jury supérieur ne s'occupe et ne peut s'occuper que de constatations et de modifications ou rectifications matérielles telles que erreur de nom ou qualités, erreur de classification ou d'ordre de récompense au palmarès, enfin le cas invraisemblable où un exposant n'aurait intentionnellement pas été examiné par le jury compétent. Mais il ne peut y avoir aucune revision des décisions prises, ni relèvement des récompenses accordées ; l'état de ces récompenses a été dressé par les jurys de classe qui, leur tâche accomplie, se sont dissous : ensuite les jurys de groupe formés par les bureaux des jurys de classe ont revu en détail et arrêté définitivement les listes de récompenses *ne varietur*, et ils se sont également dissous. On ne saurait songer à les réunir à nouveau. Le jury supérieur de revision ne peut donc que redresser des erreurs de fait, mais toute rétroactivité d'appréciation des récompenses échappe naturellement à sa compétence.

La maison Belin vient d'éditer un magnifique volume intitulé : *l'Industrie des Tulles et Dentelles mécaniques* dans le Pas-de-Calais. 1815-1900.

L'auteur est M. Henri Hénon, le très sympathique et distingué Président de l'Association syndicale des Fabricants de Tulles et Dentelles de Calais, membre du jury de la classe 84 à l'Exposition de 1900.

Nous avons lu avec le plus grand intérêt, l'histoire de cette industrie si française, son introduction dans le département, son développement, ses transformations et sa situation actuelle.

M. Henri Hénon dont l'autorité en matière de dentelles est incontestée, s'est entouré de tous les documents, a consulté minutieusement les archives de la Ville, de la Chambre de Commerce, de l'ancienne Chambre consultative, a fouillé les bulletins, les notices, les almanachs de la région du Calaisis pour établir son travail qui constitue à son tour le document le plus complet et le plus intéressant qui existe sur la Dentelle.

On lit dans le *Figaro* :

Nous voudrions soumettre à M. Picard une idée que nous ont suggérée plusieurs lettres de nos abonnés à propos de la prolongation de l'Exposition.

Puisqu'on reconnaît qu'il est impossible de pro

longer toute l'Exposition au delà de la date fixe du 5 novembre, pourquoi, d'accord avec les intéressés, ne pas « échelonner » cette clôture dont l'idée seule attriste tant d'admirateurs de cette splendide manifestation ?

A la date fixée, on fermerait par exemple les galeries des machines et certaines annexes du Champ-de-Mars. Le 10 novembre, on fermerait le Champ-de-Mars; puis jusqu'à la fin du mois l'esplanade des Invalides, qui contient à elle seule tant de merveilles, serait ouverte aux visiteurs, ainsi que cette merveilleuse rue des Nations, qui a obtenu tant de succès.

La chose est-elle praticable ? Nous l'ignorons, mais elle séduit bien des esprits, et permettrait peut-être à quatre ou cinq millions de retardataires, de visiter encore Paris et certaines parties de notre vaste Exposition.

L'idée nous paraît excellente et très facile à réaliser.

*

Le total des entrées à l'Exposition a été, pour la journée de dimanche dernier, de 652,082. C'est, depuis l'ouverture, le chiffre le plus élevé que le service du contrôle ait eu à enregistrer. Sur ce total, il faut déduire les 49,417 promeneurs qui ont consacré leur dimanche à visiter l'annexe de Vincennes ; ce qui laisse pour l'enceinte générale de l'Exposition un total de 602,665 entrées, sur lesquelles 548,487 avec tickets. La recette a donc été bonne, dimanche, pour l'Exposition. Elle l'a été également pour les camelots auxquels la superbe journée que nous avons eue et l'affluence de visiteurs se dirigeant dès la matinée vers les guichets dans des proportions assez sensibles. A cinq heures, en effet, on les payait couramment 20 et 25 centimes, alors que la veille ils se vendaient 10 et 15 centimes.

Voici comment se répartissent les 652,082 entrées :

Entrées avec 2 tickets, de 8 h. à 10 h. du matin	21.242
Entrées avec 1 ticket, de 10 h. du matin à 6 h. du soir	499.880
Avec 1 ticket, de 6 h. du s. à la fermeture.	74.316
Entrées avec cartes	46.924
Entrées avec jetons de service	9.001
Délégations (entrées gratuites)	719
Total	652.082

Dans ce total, l'annexe de Vincennes figure pour 46,951 entrées avec tickets, 1,761 avec cartes, 705 avec jetons de service.

*

Le roi des Belges a fait le 30 septembre une première visite à l'Exposition. Il est arrivé par le pont des Invalides à quatre heures et demie, et a pénétré d'abord dans la rue des Nations. Il est entré au palais de la Belgique et s'y est arrêté quelques minutes. Il a ensuite regagné le pont des Invalides et suivi le quai d'Orsay jusqu'au pont Alexandre-III, où il a fait une assez longue station, demandant divers détails au ministre de Belgique en France, M. d'Anethan, et à M. de Bruyn, ministre des travaux publics, qui l'accompagnaient, admirant la perspective des palais et du fleuve.

Le roi est sorti à cinq heures et demie par la porte de l'avenue des Champs-Elysées, salué par les visiteurs qui l'ont reconnu bien vite et se le désignaient au passage, et il est allé faire, avant son dîner, une promenade au bois de Boulogne.

A huit heures, il est revenu à l'Exposition par la porte de l'Alma — jaquette noire, gilet blanc et pardessus beige — et faisait quelques pas dans la rue des Nations, fumant un cigare et s'arrêtant fréquemment pour causer avec les deux ministres qui l'accompagnaient. Il a traversé la passerelle du pont de l'Alma et parcouru la rue de Paris, suivi par des groupes nombreux qui regardaient curieusement le monarque et le saluaient avec sympathie.

A dix heures et demie, le roi quittait l'Exposition par la porte de l'avenue d'Antin, où l'attendait sa voiture.

Le roi Léopold a fait le 1er octobre une dernière promenade à l'Exposition. Accompagné du baron d'Anethan et d'un aide de camp, il a visité, dans l'après-midi, l'esplanade des Invalides, paraissant beaucoup s'intéresser aux sections industrielles de la bijouterie, de la céramique et au musée centennal du meuble. Léopold II a ensuite pris congé, au pavillon belge, du personnel de la section belge.

Dans la soirée, le roi a pris le train de Bruxelles, accompagné de M. de Bruyn, ministre des travaux publics.

La Fête Nautique de demain

RÉUNION DU COMITÉ DES FÊTES

La Commission des fêtes, dans la séance qu'elle a tenue, hier matin, au commissariat général de l'Exposition, a adopté définitivement le programme de la fête nautique qui sera donnée demain jeudi à l'Exposition, de deux heures et demie à quatre heures et demie.

Tout le personnel de la navigation travaille jour et nuit pour être prêt à l'heure, et il en est de même au théâtre du Châtelet qui fournit les éléments de la parade.

Primitivement, il avait été décidé qu'un seul cortège partirait de l'île des Cygnes. Mais, sur l'observation faite par M. Lépine, préfet de police, qu'il importait à la sécurité publique que le cadre fût étendu afin que le public massé sur les berges restât assuré de voir tout le spectacle sans se déplacer, M. Picard a décidé qu'un second cortège partirait de l'écluse de la Monnaie.

Les départs auront lieu aux points extrêmes à deux heures précises, et il sera fait deux voyages.

Jusqu'ici on sait que la parade comprendra le défilé de *Michel Strogoff* aver 50 figurants et 50 danseuses, le ballet des Enfants de Noël, le Pas des sauvagesses, le ballet des Cadets de la marine et enfin la poursuite de 100 gendarmes blancs. Une péniche spéciale portera 60 têtes amusantes avec intermèdes organisés par les frères Price. Il y aura trois musiques et en plus les trompettes d'*Aïda*. Nous pouvons encore dire que le personnel se composera de près de 600 personnes et qu'il y aura 700 costumes divers.

La transformation du grand bateau-théâtre *Ville de Paris*, affrété par M. Bouvard, sera terminée aujourd'hui et les décorateurs se mettront à l'œuvre. Toutes les questions de détail ont été réglées par MM. Lion, ingénieur de l'Exposition, Guillemin, inspecteur général de la navigation, Gauthier, architecte, et Rochard, directeur du Châtelet, dont le concours assure le succès de cette fête originale. Si elle reçoit l'approbation du public, elle sera donnée de nouveau toutes les semaines jusqu'à la clôture de l'Exposition.

A l'occasion de cette fête, le prix d'entrée à l'Exposition, de dix heures du matin à six heures du soir sera de cinq tickets.

La Commission des fêtes, dans sa réunion de ce matin, a également arrêté d'une façon définitive le programme de la fête des Vendanges.

La fête commencera dès lundi soir, ainsi que nous l'avons déjà dit, ayant pour cadre le Trocadero et le Champ de Mars. Le prix d'entrée, à partir de six heures du soir sera de cinq tickets.

Mardi, le cortège des vendangeurs se formera à deux heures au Champ de Mars, près du Château-d'Eau.

En tête viendront les gardes, trompettes, vignerons, encadrant des groupes de nymphes et de bacchantes portant des grappes de raisins monumentales. Au centre marcheront Bacchus et Silène. Viendront ensuite les sections étrangères représentées par un char des vins d'Alsace et du Rhin, un autre de la Bosnie-Herzégovine et un troisième, groupant les vins des bords de la Méditerranée, Italie, Espagne, Grèce, etc.

Précédés de la corporation des tonneliers, la section française suivra, représentée par sept chars. Six figureront les vins de l'Algérie, de la Touraine, de l'Anjou, du Midi, du Bordelais, de la Bourgogne, et le septième, gigantesque, caractérisera le triomphe des trois vins de France, rouge, blanc, bleu.

Les chars seront traînés par des chevaux et des bœufs. Leur hauteur atteindra six mètres.

Le parcours que suivra le cortège est le suivant : départ, à deux heures, du Château-d'Eau, traversée du Champ de Mars, du pont d'Iéna et du Trocadéro. Le cortège sortira de l'enceinte de l'Exposition derrière le Palais pour se reformer et revenir par le même chemin au Château-d'Eau, où aura lieu la dislocation.

Dans cette réunion, la Commission a renoncé à l'idée d'organiser, après la fête des Vendanges, une fête du Cidre et de la Bière.

En revanche, elle a chargé une sous-commission de préparer une fête des Moyens de transport. Cette sous-commission est composée de MM. Jules Claretie, Rochard, Samuel, Gailhard, Bernheim, Jambon et Carré.

La fête comprendrait notamment un défilé de véhicules anciens exposés au musée centennal de la galerie Desaix, et sur lesquels prendraient place des danseuses et des jeunes femmes portant des costumes de l'époque.

Les Croix de l'Allemagne

Plusieurs gouvernements étrangers ont commencé de procéder à la distribution de leurs croix d'Exposition ; mais, jusqu'ici, il n'avait été décerné de décorations qu'aux fonctionnaires supérieurs du commissariat général, que leur service a mis plus directement en rapport avec les représentants des états étrangers.

La promotion qui vient d'être signée par l'empereur d'Allemagne est complète, au contraire, et s'étend à tous ceux dont le souverain a tenu à récompenser les bons offices et le concours.

M. Alfred Picard reçoit la plus haute distinction : il est nommé grand-croix de l'ordre de l'*Aigle rouge*.

MM. Philippe Crozier, directeur du protocole ; Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exposition, et Georges Berger reçoivent le grand cordon de l'ordre de la *Couronne*.

MM. Henry Roujon, directeur des beaux-arts, et Bouvard, directeur des services d'architecture, sont nommés grands officiers de l'*Aigle rouge*.

MM. Edouard Detaille, Henri Chardon, secrétaire général de l'Exposition, et François Arago, chef du service des sections étrangères, sont nommés grands officiers de la *Couronne*.

La croix d'officier de l'*Aigle rouge* est, en outre, décernée à MM. L. Bonnier, architecte en chef des installations générales, Bourdon et Picou, ingénieurs des services techniques.

La croix d'officier de la *Couronne* est accordée à MM. Masson-Détourbet, architecte des installations étrangères, Molinier, chef du service des expositions des beaux-arts, et Guyenet, ingénieur

Enfin, MM. Marquet de Vasselot et Vitry, qui ont prêté leur concours à la préparation du catalogue français de l'admirable exposition d'art du pavillon allemand, sont nommés chevaliers de l'*Aigle rouge*.

Les décorations ont été remises aux intéressés, les unes par l'ambassadeur d'Allemagne lui-même, les autres par M. Max Richter, commissaire général ; et à cette occasion, un dîner a été donné lundi dernier 8 octobre, au pavillon allemand de la rue des Nations. Ce dîner, auquel n'assistaient que le personnel supérieur du commissariat allemand, et les dix-sept Français décorés par l'Empereur, était présidé par le prince Münster, assisté de M. Richter et d'un délégué du ministère des affaires étrangères de Berlin.

Cette manifestation présente un intérêt particulier et qui n'échappera à personne : en dehors de quelques décorations, décernées isolément, à titre de politesses diplomatiques, c'est, en Allemagne

la première fois depuis trente ans, que la signature impériale s'inscrit au bas d'une « promotion » de croix françaises. EMILE BERR (*Figaro*).

LES DÉLÉGUÉS

des Chambres de Commerce anglaises

Walsall and District Incorporated Chamber of Commerce

A M. Ancelot, Président du conseil d'administration du Palais du Costume, Paris.

Walsall, le 25 septembre 1900

Le conseil de la corporation de la Chambre de commerce de Walsall et du District, a adressé à M. Ancelot, président du conseil d'administration du *Palais du Costume*, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

D'après le procès-verbal présenté par les délégués de cette Chambre et relatif à leurs réceptions et réunions au récent Congrès de l'Association des Chambre de commerce à Paris la décision suivante a été unanimement adoptée.

Arrête :

Que le conseil de la corporation de la Chambre de commerce de Walsall et du District enregistre sa grande appréciation pour l'immense bonté et la magnifique hospitalité à l'égard de ses délégués et des représentants anglais de l'Association des Chambres de commerce pendant leur récente visite à l'Association de Paris, et souhaite qu'elle tente à cimenter l'amitié et les bons sentiments qui existe entre les nations française et anglaise qui est si nécessaire à la continuation de la paix et de leur prospérité.

Que des copies de cette décision soient adressées à :

1. Monsieur le Président de la République française.
2. Monsieur le Ministre du commerce, Paris.
3. Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Paris.
4. Monsieur le Commissaire général de l'Exposition de 1900, Paris.
5. Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Chambre de commerce anglais à Paris.
6. Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Chambre de commerce français à Paris.
7. Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Chambre de commerce de Calais.
8. Monsieur Ancelot, Président du conseil d'administration du Palais du Costume, Paris.
9. Monsieur le Directeur de la section Indo-chinoise, Paris.
10. Madame et Monsieur le colonel Jekell, représentant S. A. R. le Prince de Galles, Paris.
11. Monsieur le Commissaire des Colonies anglaises, Indes et Ceylan.
12. Monsieur le Maire de Cognac (Charente), France.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre parfaite considération.

Le Président : Howard D. CLARK

Le Secrétaire : Albert LAW.

LE DINER JAPONAIS

Le très aimable et distingué commissaire du Japon, M. T. Hayashi, donnait, vendredi 5 octobre, à l'hôtel Continental, un dîner de trois cents couverts auquel assistait M. Millerand, ministre du commerce, et où avaient été conviés le personnel supérieur de l'Exposition, les commissaires généraux étrangers et leurs principaux collaborateurs, et un grand nombre de notabilités parisiennes appartenant au monde de l'administration, des lettres, des beaux-arts, de la presse. Un certain nombre de dames assistaient à la fête, où les fonctions de commissaires étaient aimablement remplies par les collaborateurs de M. Hayashi et principaux représentants de la colonie japonaise à Paris.

Au nombre des invités :

MM. Alfred Picard, commissaire général ; de Selves, préfet de la Seine ; Delaunay-Belleville, Bourard, Carolus-Duran, Jules Claretie, Gustave Larroumet, Flourens, ancien ministre ; MM. Richter, prince Tenicheff, Exner, Arthur Thiel, Emile Robert Charles Vapereau, docteur Rendon, marquis de Villalobar, Woodward, colonel Jeckyll, comte de Miklos, Mantegazza, Crisanto Medina, M. de Mosenthal, de Vouich, comte M. de Camondo, Phya Suriya Nuvatr, J. Pierson, commissaires généraux, et commissaires adjoints ; MM. Chardon, François Arago, Roger Mary, Migeon, Yves Guyot, Georges Cain, Bonnier, Masson, Détourbet, Armand Dayot, Frantz Jourdain, Guasco, Labbé, etc.

Les Japonais sont d'exquis artistes, et ils le prouvent en toutes occasions. Les tables où étaient réunis, hier soir, les invités de M. Hayashi étaient parées de la plus jolie façon qu'on puisse imaginer. Des fleurs partout ; devant chaque convive une branche de chrysanthème et mimosa, nouée d'un ruban de satin amarante ; sur chaque verre, un minuscule éventail de poupée, où s'inscrivait le nom de l'invité ; et, sur chaque menu, une aquarelle *différente*.

Aux murs de la salle, des faisceaux de drapeaux français et japonais, et, pendant tout le dîner, l'excellent orchestre de Desgranges.

MENU

Huîtres
Consommé riche à la Régence
Bisque d'écrevisses
Truite saumonée sauce béarnaise
Noisette de chevreuil à la grand veneur
Poularde truffée en chaufroix
Suprême de homard à l'américaine
Marquise au cherry-brandy
Spooms au champagne
Perdreaux flanqués de cailles sur canapé
Mousse de foies gras sur rocher de glace.
Salade japonaise
Pointes d'asperges à la crème
Pêches a l'Impératrice
Glace comtesse Marie — Gâteau Plumcake
Desserts
Meursault Goutte d'or — Amontillado supérieur
Saint-Emilion en carafes
Chateau-Gruaux-Larose 1881 — Clos-Vougeot 1874
Royal Saint-Marceaux
Tisane en carafes

Au dessert, M. Hayashi prend la parole. En termes délicats et cordiaux, le commissaire général remercie le ministre, M. Alfred Picard et leurs collaborateurs de l'appui donné par eux aux efforts des exposants japonais, et fait un éloge charmant de notre pays, dont ils ont été pendant six mois les hôtes et où leur fut donné une occasion unique d'affirmer le progrès de leurs industries et de leurs arts.

M. Hayashi boit à la santé des dames présentes et porte, pour finir, le toast qui résume, dit-il, tous les autres : le toast au chef de l'Etat, M. Emile Loubet.

On applaudit l'orateur. Et, devant toute l'assemblée debout, *la Marseillaise* est jouée par l'orchestre.

M. Millerand se lève à son tour, et son allocution a le plus franc succès. Il loue très justement l'admirable effort accompli chez nous par les Japonais, dit l'importance économique et politique d'une manifestation qui range désormais le Japon au premier rang des nations civilisées.

Avec infiniment de tact, le ministre ne fait qu'indiquer ces choses. Il évite tous rapprochements, toutes comparaisons dangereuses, toute allusion à des événements récents dont l'idée est présente à l'esprit de tous. Mais sa pensée est comprise, et les applaudissements chaleureux qui accompagnent la péroraison de son discours le lui prouvent.

— Je bois, dit en terminant M. Millerand, à S. M. l'empereur du Japon.

L'orchestre exécute l'hymne japonais, que saluent d'unanimes applaudissements.

La fête n'était suivie d'aucune réception. Elle s'est achevée dans une causerie intime où les groupes de toutes nationalités s'étaient mêlés les uns aux autres, aux sons d'une excellente musique.

Bonne soirée, et dont les amis nombreux de M. Hayashi conserveront le souvenir le plus aimable

LISTE
DES
RÉCOMPENSES
DISTRIBUÉES AUX EXPOSANTS
Le 18 Août 1900

GRANDS PRIX
Suite (1)

Classe 40

Produits agricoles alimentaires d'origine animale

Société française d'encouragement à l'industrie laitière. — France.
Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou. — France.
Fromagerie de Franche-Comté. — France.
Pommel. — France.
Borden's condensel milk company. — Etats-Unis.
Ministère d'agriculture. — Etats-Unis.
Collectivité du Canada. — Grande-Bretagne.
Ministère de l'agriculture, province de Québec. — Grande-Bretagne.
Ministère de l'agriculture, province d'Ontario. — Grande-Bretagne.
Société d'agriculture de Bayeux. — France.
Union des propriétaires d'Isigny. — France.
Association de laiterie de Sturmsdorf. — Allemagne.
Natura-Milch Exportgesellschaft Bosch et Cie. — Allemagne
Rigal. — France.
Praia e de Monforte Duarte (marquis da). — Portugal.
London and Provincial Dairy company. — Grande-Bretagne.

Classe 41

Produits agricoles non alimentaires

Vilmorin, Andrieux et Cie. — France.
Département de l'agriculture. — Bosnie.
Gadegast (Otto). — Allemagne.
Heine (R.). — Allemagne.
Ministère de l'agriculture et des domaines (département d'agriculture du). — Russie.
Comice agricole du Comitat Somogy (composé de 24 exposants). — Hongrie.
Commission royale de l'Australie occidentale (Exposition collective). — Grande-Bretagne.
Comité spécial de l'Exposition agricole de l'Autriche (composé de 89 exposants). — Autriche.
Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie. — France.
Comité central du Sénégal. — France.
Commerce de laines et peaux de Mazamet. — France.
Association allemande pour la culture du houblon. — Allemagne.
Steiger (O.). — Allemagne.
Ministère de l'Agriculture. — Etats-Unis
Gouvernement du Salvador. — Salvador
Gilbert (Victor). — France.
Venezian (Joseph). — Italie.
Collaroy et Cie. — Grande-Bretagne.
Société chanvrière de Hokkaïdo. — Japon.
Southern Railway C°. — Etats-Unis.
American Cotton Oil C°. — Etats-Unis.
Kriwsky (P.-A.). — Russie.
Comice agricole de Chartres. — France.
Gordon (W.-W.) et C°. — Etats-Unis.
Compagnie industrielle des arts et métiers. — Mexique.
Société industrielle et commerciale de la grande manufacture de Jaroslav. — Russie.
Domaine de Brasovskoe. — Russie.
Petrowsky (M.-A.). — Russie.
Nikolenko (I.-F.). — Russie.
Gazagne. — Italie.
Chambre de commerce. — Italie.
Denaiffe (Henri). — Roumanie.

(1) Voir les numéros 147 et 148, des 10 et 25 Septembre 1900.

Classe 42

Insectes utiles. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires

Société d'apiculture à Séravejo. — Bosnie.
Ministère de l'agriculture, section d'entomologie. — Etats-Unis.
Ministère royal de l'agriculture, inspecteur de sériciculture à Szegszard. — Hongrie.
Ferrand et Guintrand. — France.
Monzini et Gigli. — Italie.
Station baccologique de Padoue, stations de pathologie végétale de Bône et de Pavie, station d'insectologie agricole de Florence. — Italie.
Station d'essai pour l'élevage des vers à soie à Tiflis. – Russie.
Kaiserliches Gesundheit-Ant. de Berlin. — Allemagne.
Société impériale d'acclimatation de Moscou. — Russie.
Laboratoire d'étude de la soie à Lyon. — France.
Ambrozy (Baron). — Hongrie.
Station séricicole de Montpellier. — France.
Fédérations d'apiculture de Belgique. — Belgique.
Darbousse. – France.
Etablissement bactériologique de Turin. — Italie.

COLLABORATEURS.

Paul de Bezeredy. — Ministère royal de l'agriculture, inspection de la sériciculture, Hongrie.

GROUPE VIII[1]

Horticulture

Classe 43

Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture

Jardiniers allemands (collectivité). – Allemagne.
Institut royal d'horticulture. — Hongrie.
Comité royal spécial. — Autriche.
Cochu. — France.
Grenthe. — France.

Classe 44

Plantes potagères

Compoint (Guillaume). — France.

Classe 45

Arbres fruitiers et fruits

Département de l'agriculture. — Etats-Unis.
Département de l'agriculture du Dominion du Canada. — Grande-Bretagne.
Ministère de l'agriculture et des domaines. — Russie.
Société impériale russe d'horticulture. — Russie
Bruneau (Désiré). — France.
Defresne fils. — France.
Ministère des colonies. — France.
Salomon et fils. — France.

Classe 46

Defresne. — France
Paillet. — France.
Bruneau. — France
Boucher. — France.
Salomon. — France.
Société générale néerlandaise pour la culture des oignons à fleurs. — Pays-Bas.
Société impériale d'horticulture russe. — Russie.

Classe 47

Néant-

Classe 48

Vilmorin, Andrieux et Cᵒ. — France.

(1) Un certain nombre d'exposants du groupe VIII et tous ceux de la classe 47 ne prenant part qu'aux concours temporaires de l'horticulture, la liste complète des récompenses concernant les classes 43 à 48 ne pourra, conformément à l'article 84 du règlement général, être dressée qu'après le dernier concours temporaire, fixé au 31 octobre.

GROUPE IX

Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes

Classe 49

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières

Ministère de l'Agriculture (Administration des eaux et forêts). — France.
Comité spécial forestier de Vienne (Exposition collective). — Autriche.
Administration générale des apanages. — Russie.
Direction générale des forêts au ministère de l'agriculture et des domaines de l'Etat. — Russie.
Département forestier du ministère royal hongrois de l'agriculture (Exposition collective). — Hongrie.
Vaitzik (Edouard), Terfi (Béla), Gregersen (Bela). — Hongrie.
Jametel (P.). — France.
Service des forêts des Indes et de la Birmanie (Exposition collective). — Grande-Bretagne.
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Direction générale de l'agriculture. — Service forestier). — Italie.
Section de forêts du gouvernement royal de la Croatie et Slavonie. — Hongrie.
Administration du domaine de la couronne. — Roumanie.
Industrie forestière de la Suède (Exposition collective). — Suède.
Guillet et fils. — France.
Direction des forêts au ministère de l'agriculture et du commerce. — Japon.
Ministère des travaux publics de Prusse. — Allemagne.
Administration supérieure des forêts de la Finlande. — Russie.
Ministère de l'agriculture (Service forestier). — Roumanie.

COLLABORATEURS

Dimitz (Ludwig). — Comité spécial forestier (Exposition collective). — Autriche.
Széchényi (comte Paul de). — Hongrie.
Horny (Frédéric). — Comité spécial forestier (Exposition collective), Autriche.
Soltz (Jules). — Département forestier, ministère royal hongrois de l'agriculture (Exposition collective), Hongrie.
Philippow. — Ministère de l'agriculture et des domaines de l'Etat (direction générale des forêts), Russie.
Rossipal (Antoine). — Comité spécial forestier (Exposition collective), Autriche.
Ribbentrop (Berthold). — Service des forêts des Indes et de Birmanie (Exposition collective), Grande-Bretagne.

Classe 50

Produits des exploitations et des industries forestières.

Cotons à coudre (société française des). — France.
Importation de chêne (société d'). — Croatie.
Autriche (exposition collective du comité spécial forestier d'). — Autriche.
Algérie (service des eaux et forêts du gouvernement général de l'). — France.
Australie occidentale. - Grande-Bretagne.
Bosnie-Herzégovine (département des forêts de). — Bosnie-Herzégovine.
Bragança (S. A. le duc de). — Portugal.
Californie (commission de la). — Etats-Unis.
Canada (exposition collective du Dominion). — Grande-Bretagne.
Diaz Agero. — Espagne.
Portugal (inspection générale de la section des colonies du), — Portugal.
Hérold (O.), et Cᵒ. — Portugal.
Hongrie (section des forêts du ministère de l'agriculture de la). — Hongrie.
Indes (département des forêts du gouvernement des). — Grande-Bretagne.
Indo-Chine (Comité des locaux du gouvernement de l') et Denis frères. — France (colonies).
Direction des forêts au ministère de l'agriculture et du commerce. — Japon.
Mexique (exposition collective du gouvernement du). — Mexique.
Roumanie (administration du domaine de la Couronne). — Roumanie.
Direction générale des forêts au ministère de l'agriculture. — Russie.
Salignat, Simon, Loth et Cᵒ. — France.
Lièges de l'Edough (Société anonyme). — France.
Suède (Exposition collective de l'industrie forestière de a). — Suède.
Union syndicale des marchands de bois de France. — France.
Croatie-Slavonie (Exposition collective des communautés de). — Hongrie.
Madagascar (Exposition collective de). — France
Dollfus (Gustave). — France.
Guatemala (Gouvernement de). — Guatemala.
Roumanie (Service forestier du ministère de l'agriculture). — Roumanie.
Tunisie (Direction de l'agriculture), — Tunisie.
Rouvet (Maurice). — France.
Ceylan (Gouvernement de). — Grande-Bretagne.
Société des lièges des Hamendes. — France.
Southern Railway company. — Etats-Unis.
Bulgarie (ministère du commerce). — Bulgarie.
Guttman (S.-H.). — Hongrie.
Ministère de Fomento (Fornenta). — Mexique.
Nouvelle-Calédonie (Administration pénitentiaire). — France.

COLLABORATEUR

Philippov (Nikolaï). — Direction générale des forêts au ministère de l'agriculture et des domaines, Russie.

Classe 51

Armes de chasse

Banc d'épreuves de Liége. — Belgique.
École professionnelle d'armurerie. — Belgique.
Eley brothers. — Grande-Bretagne.
Hense-Lemoine. — Belgique.
Purdey (James) et sons. — Grande-Bretagne.
Section d'armurerie de l'École professionnelle e de l'École régionale des arts industriels de Saint-Étienne. — France.
Smith et Wesson. — États-Unis.
Société française des munitions de chasse. — France.
Holland et Holland. — Grande-Bretagne.
Didier-Drevet et fils. — France.
Courally. — Belgique.
Ministère I. R. du commerce de l'Autriche. — Autriche.
Société anonyme des manufactures liégeoises d'armes à feu. — Belgique.
Exposition collective de Saint-Étienne. – France.

Classe 52

Produits de la chasse

Exposition collective du Dominion of Canada. — Grande-Bretagne.
Cabinet de S. M. l'empereur. — Russie.
Domaine de S. M. impériale et royale apostolique. — Hongrie.
Gouvernement de la République sud-africaine. — République sud-africaine.
Exposition collective du comité spécial forestier. — Autriche.
Esterhazy (comte Michel). — Hongrie.
Hudson's Bay company. — Grande-Bretagne.
Loyer et Besnus. — France.
Chapal (C. et S.-E.) frères et Cᵉ. — France.
Pfeiffer-Brunet (B). — France.
Administration des cercles et provinces de Madagascar (collectivité). — France.
Jungmann (F.). – France.
Administration générale des Apanages. — Russie
Commerce royal du Groënland. — Danemark.
Paisseau (E.). — France.
Baudry (H.) fils. – France.
Déon (Ulysse) et fils. — France.
Deyrolle (les fils d'Emile). — France.
Valenciennes frères. — France.
Boubée (E.) fils. — France.
Administration des cercles du Sénégal (collectivité) — France.
Ruzé (E.) et Cᵉ, (compagnie russe). — France.
Michaïloff (A.). — Russie.
Revillon (A.) et Cᵉ. — France.

Classe 53

Engins, instruments et produits de la pêche Agriculture

Bonamy. — France.
Canu. — France.
École de pêche de Groix. — France.
Ministère de la marine. — France.

Commission des États-Unis de la pisciculture. — États-Unis.
S. A. le prince de Monaco. — Monaco.
Groupe de pêcheries. — Norvège.
Armateurs et pêcheries néerlandaises. — Pays-Bas.
Inspection générale de la section portugaise. — Portugal.
Musée ichtyologique de l'État de Finlande. — Russie.
Sapojnikoff frères. — Russie.
Dominion du Canada. — Grande-Bretagne.
Direction des produits aquatiques et station d'aquiculture au ministère de l'agriculture et du commerce. — Japon.
Comité spécial forestier. — Autriche.
Direction générale des travaux publics de la régence. — France.
Société impériale russe de pêche. — Russie.
Moller Péter. — Norvège.
Allcock et Cº. — Grande-Bretagne.
La société la Soie. — France.

Classe 54

Engins, instruments et produits des cueillettes

Exploitation de l'entreprise des quinquinas de l'Etat de Beaudoung. — Pays-Bas.
Comité local Konakry (Guinée). — France.
Association générale des herboristes. — France.
Conservateur des forêts. — Grande-Bretagne.
Buchet et Cº. — France.
Comité local (Cayenne). — France.
Morrelet. — France.
Comités locaux (Congo). — France.
Compagnie de Massamedès. — Portugal.
Syndicat Meiter. — Libéria.
Association du Fouta Djallon (Guinée). — France.
Gouvy et Cº. — France.
Administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie. — France.
Gouvernement de Siam. — Siam.
Thiercelin. — France.
Administration de Madagascar. — France.
Conseil d'agriculture. — États-Unis.
Ministère des travaux publics. — Guatemala.
Sous-commissson d'agriculture à Pondichéry. — France.

GROUPE X

Aliments

Classe 55

Matériel et procédés des industries alimentaires

Compagnie de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises. — France.
Rouart (Henri). — France.
Teisset (Jules), Brault (Vve Francis) et Chapron (Louis). — France.
Robinson (Thomas) et Son limited. — Grande-Bretagne.
Durafort et fils. — France.
Société Rose frères (H. et G.). — France.
Fabrique de fils et d'appareils pour brasseries. — Allemagne.
Bühler (Adolphe). — Suisse.
Wegmann (Frédéric). — Suisse.
Société anonyme de la fabrique de machines pour minoteries. — Allemagne.
Ganz et Cº. — Hongrie.

COLLABORATEURS

Avisse (Edmond). — Compagnie de Fives-Lille pour constructions mécaniques et entreprises, France.
Jubeau (Henri). — Société française de constructions mécaniques, France.

Classe 56

Produits farineux et leurs dérivés

Carret (J.) et ses fils. — France.
Dufour. — France.
Société anonyme des amidonneries et rizeries de France à Marquette-lès-Lille. — France.
American cereal company. — États-Unis.
National Starch manufacturing company. — États-Unis.
Pillsburg-Washburn company. — États-Unis.
Colman (J. et J.) limited. — Grande-Bretagne.
Département de l'agriculture, Dominion of Canada (exposition collective). — Grande-Bretagne.
Hedrich et Strauss. — Hongrie.
Moulins de Hongrie (exposition collective). — Hongrie.
Société anonyme de l'usine de décortication et d'amidonnerie de riz à Fiume. — Hongrie.
Société des moulins Abramovitz à Botoshani. — Roumanie.
Bachkirov (Jacques). — Russie.
Association nationale des meuniers russes près le ministère des finances. — Russie.

Classe 57

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie

Einem. — Russie.
Borman. — Russie.
Lefèvre-Utile. — France.
Huntley et Palmers. — Grande-Bretagne.

Classe 58

Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits

Ministère de l'agriculture. — États-Unis.
Exposition collective du syndicat des fabriquants de conserve de Bordeaux. — France.
Gouvernement grec. — Grèce.

Classe 59

Sucres et produits de la confiserie ; condiments et stimulants

Cossé-Duval et Cº. — France.
Mongin et Herbet. — France.
Raffinerie et sucrerie Say. — France.
Raffinerie de Saint-Louis. — France.
Brodtski frères. — Russie.
Kharitonenko et fils. — Russie.
Tereschenko. — Russie.
Comité spécial pour l'industrie sucrière en Autriche. — Autriche.
Louisiana Sugar Planters Association. — États-Unis.
Exposition collective des sucreries de Hongrie. — Hongrie.
Belzim et Hrael. — Grande-Bretagne.
Menier. — France.
Bormann. — Russie.
Société Einem. — Russie.
Russ. Suchard et Cº. — Suisse.
Exposition collective des planteurs de Ceylan. — Grande-Bretagne.
Collectivité des planteurs du thé indien. — Grande-Bretagne.
Comité local de la Réunion. — Réunion.
Bureau central du syndicat des producteurs et marchands. — Japon.
Tremari. — Mexique.
Exposition collective de la vinaigrerie d'Orléans. — France.
Crosse et Blackwel limited. — Grande-Bretagne.
Popoff (D.-S.) frères. — Russie.
Schoustoff. — Russie.
Stritter. — Russie.

Classe 60

Produits alimentaires d'origine viticole ; vins et eaux-de-vie de vins

Association des négociants en vins mousseux de Saumur. — France.
Arrondissement de Barbezieux. — France.
Arrondissement de Cognac. — France.
Arrondissement de Jonzac. — France.
Arrondissement de Saintes. — France
Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — France.
Balestra (Joseph). — Italie.
Buhl (F.-P.). — Allemagne.
Bellot des Minières. — France.
Bernard (Héritiers). — France.
Blandy frères et Cº. — Portugal.
Capsha (Grégoire). — Roumanie.
Carrico (Francisco). — Portugal.
Carvalhaes (Antonio). — Portugal.
Chambre de commerce de Beaune. — France.
Château de Decelie. — Grèce.
Collectivité des négociants en vins belges. — Belgique.
Comice agricole de Médéa. — France.
Comité d'agriculture de Beaune et de viticulture de la Côte-d'Or. — France.
Comité départemental de l'Yonne. — France.
Comité de Condom et de l'Armagnac. — France.
Comité départemental de la Gironde. — France.
Compagnie agricole et commerciale des vins de Porto (Portugal).
Compagnie vinicole du nord de l'Espagne. — Espagne.
Corinaldi Conti. — Italie.
Deinhard et Cº. — Allemagne.
Département de l'agriculture. — Bosnie-Herzégovine.
Département de l'agriculture de Washington D. C. — États-Unis.
Dubois (Edouard). — France.
Gounouilhou (Henri). — France.
Gouvernement général de l'Algérie (collectivité du). — France.
Guedes (Miguel et Sousa). — Portugal.
Hospices civils de Beaune. — France.
Inghan Whitaker et Cº. — Italie.
Ville de Jerez. — Espagne.
Larrieu (Héritiers). — France.
Ville de Malaga. — Espagne.
Marignan (Héritiers du baron). — France.
Mueller (Egon). — Allemagne.
Ministère de l'agriculture. — Roumanie.
Nogueira (Alberto da Silva). — Portugal.
Palugay (I.) et fils. — Hongrie.
Personé (Lucien). — Italie.
Pillet Will (comte). — France.
Pinelli Gentile. — Italie.
Potin (Paul). — Tunisie, France
Quinet (A.) et Tondreau. — Belgique.
Ramos Tellez (fils et neveu). — Espagne.
Rivero (I.-M.). — Espagne.
Rodriguès (Antonio Gaetano). — Portugal.
Rothschild (A.-G. et E. de). — France.
Rothschild (Henri de). — France.
Sandeman et Cº. — Portugal.
Rociété Achaia, Patras. — Grèce.
Société agricole des Pyrénées Orientales et syndicat professionnel agricole des Pyrénées Orientales. — France.
Société centrale du Gard. — France.
Société centrale d'agriculture de l'Aude et comice de Narbonne. — France.
Société centrale d'agriculture de la Haute-Garonne — France.
Société centrale d'agriculture de l'Hérault. — France.
Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault. — France.
Société civile du vignoble de Château-Latour. — France.
Société industrielle et agricole d'Angers. — France.
Société vigneronne de l'arrondissement de Beaune. — France.
Société vigneronne du canton de Nuits-Saint Georges. — France.
Société des viticulteurs de France et d'ampélographie. — France.
Solon. — Grèce.
Syndicat national des viticulteurs hongrois. — Hongrie.
Syndicat du commerce des vins de Champagne. —
Syndicat des vins vaudois. — Suisse.
Syndicat des encaveurs neufchâtelois. — Suisse.
Syndicat des vins de l'arrondissement de Beaune. — France
Troubetzkoï (prince P.-N.). — Russie.
Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire. — France.
Union de la Bourgogne. — France.
Union des sociétés du Var. — France.
Vignobles princiers d'Euxinograde. — Bulgarie.

COLLABORATEURS

Comité de viticulture de l'arrondissement de Cognac (Charente). — France.
Viller-d'Allen (vicomte de), gérant technique. — Real compagnie vinicole du nord de Portugal, Portugal.

Classe 61

Sirops et liqueurs ; spiritueux divers ; alcools d'industrie

Administration du monopole de la vente des spiritueux. — Russie.
Boch Grau. — Espagne.
Buton et Cº. — Italie.
Choustchoff (Jean). — Russie.
Collette (René). — France.
Comité spécial de l'industrie des liqueurs autrichiennes de Froppau (exposition collective). — Autriche.

Crédit foncier colonial de la Réunion (pour l'ensemble des produits). — La Réunion, France.
Decle (Mme veuve et Cᵉ). — France.
Dewar (John and sons). — Grande-Bretagne.
Droulers Prouvost (Charles). — France.
Dubonnet frères. — France.
Dulken Weiland (van) et Cᵉ. — Pays-Bas.
Erven Lucas Bols. — Pays-Bas.
Knight et fils aîné. — Martinique, France.
Kragoniévatz (département de). — Serbie.
Legouey et Delbergue. — France.
Négropontes (S.-U). — Roumanie.
Rousseau (Charles). — Martinique, France.
Société des distilleries de Wolsfchmidt. — Russie.
Solon (Jean) et Cᵉ. — Grèce.
Syndicat anonyme des distillateurs de la Haute-Saône. — France.
Syndicat anonyme des liqueurs en gros de la Côte-d'Or. — France.
Usine de rectification de Peressageski. — Russie.
Gouvernement général de la Guadeloupe (pour l'ensemble des produits). — Guadeloupe, France.

COLLABORATEURS

Tieche (Louis). — E. Cusenier fils aîné et Cᵉ, France.

Classe 62

Boissons diverses

Brasserie luxembourgeoise. — Lux.
Brasserie norvégienne. — Norvège.
Brasserie de la Méditerranée. — France.
Brasserie Winckler. — France.
Collectivité des brasseurs de Munich. — Allemagne.
Collectivité des brasseurs belges. — Belgique.
Collectivité des brasseurs hongrois. — Hongrie.
Dreher. — Autriche.
Gruber. — France.
Guinness. — Grande-Bretagne.
Lanine. — Russie. (*A suivre*).

CHEMINS DE FER

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie du P.-L.-M. vient de créer des billets de saison, valables du 1ᵉʳ octobre au 15 mai et délivrés du 1ᵉʳ octobre au 15 novembre, pour Nice, Menton, La Turbie, Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche, Saint-Laurent, Antibes, Juan-les-Pins, Le Golfe, Cannes, Grasse.

Ce grand avantage s'applique à la même famille d'un nombre illimité : père, mère, enfants, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, sœur, beau-frère, frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Aux conditions suivantes : le prix de six billets simples de 2ᵉ ou 3ᵉ classe pour les trois premières personnes, aller et retour ; un billet aller et retour, pour la quatrième personne, et la moitié d'un billet (le quart) pour toutes les personnes suivantes.

Les familles peu aisées qui désirent faire une cure sur la Côte d'Azur, en se groupant, peuvent avoir une réduction de 70 0 0.

L'arrêt pour les stations et le départ pour le retour sont facultatifs.

Depuis le 5 septembre 1900, par suite de l'ouverture de la section de ligne de Paray-le-Monial à Lamure-sur Azergues, le train express 49, partant de Paris à 11 h. 05 du soir, ne prend plus à Paris de voyageurs pour au-delà de Lyon dans toutes les directions.

Ces voyageurs sont admis dans le train expres 59 passant par la ligne du Bourbonnais (*viâ* Moulins, Paray-le-Monial) et quittant Paris à 10 h. 20 du soir.

En outre, et depuis la même date, le train express 48 ne prend plus de Marseille inclus à Chasse inclus, de voyageurs pour Paris. Ces voyageurs sont admis dans le train express 58 passant par le Bourbonnais (*viâ* Paray-le-Monial, Moulins).

OUEST

La Compagnie de l'Ouest, afin de faciliter aux chasseurs les déplacements vers la forêt de Rambouillet, organise tous les dimanches et jours de fête, à partir du dimanche 14 octobre et jusqu'à la fermeture de la chasse, un train spécial composé de voitures de 1ʳᵉ, 2ᵉ et 3ᵉ classe qui circulera entre Paris-Montparnasse et Rambouillet aux heures ci-après :

Aller. — Départs : de Paris-Montparnasse à 8 h. du matin ; du Perray à 8 h. 51 du matin. — Arrivée à Rambouillet à 9 h. du matin.

Retour. — Départs : de Rambouillet à 5 h. 40 du soir : du Perray à 5 h. 51 du soir. — Arrivée à Paris-Montparnasse à 6 h. 41 du soir.

Le Gérant : HENRI GAUTIER. — Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

7e Année. — N° 150 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 25 Octobre 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
1900

Bulletin des Lois, Décrets et Documents officiels relatifs à l'Exposition

(Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger)

Directeur-Rédacteur en Chef: Henri GAUTIER
12, rue Cambon, Paris
Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes
ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an 8 francs; Départements. . . — 9 —; Étranger. . . . . — 10 —
Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

Le journal **l'Exposition Universelle,** *qui participait à l'Exposition dans le groupe III, classe 13 (librairie, editions musicales, reliure, journaux, affiches), a obtenu :*

Une Médaille d'Argent

BULLETIN

Paris, le 25 octobre 1900

Dans notre Bulletin du 10 septembre dernier, nous écrivions :

« Oui, l'Exposition peut être prolongée d'une semaine, d'une quinzaine, d'un mois même, et cela ne dépend ni du Parlement, ni du Commissaire Général.

De qui, alors ! Tout simplement de M. Saint-Martin, du bon Saint Martin du calendrier dont c'est la fête le 11 novembre prochain. »

Et voilà que nous avons été prophète, sans nous en douter. En effet, la grande nouvelle qui nous arrive au dernier moment est que l'Exposition est prorogée de huit jours, et qu'elle ne fermera ses portes que le dimanche soir, 11 novembre, qui est précisément le jour de la Saint-Martin. »

L'important maintenant est que le brave homme se montre à la hauteur de sa réputation, et qu'il nous gratifie d'un de ces étés comme il doit en avoir quelques-uns en réserve...

Pour notre part, nous nous réjouissons de la décision que vient de prendre le gouvernement, et nous avons la certitude qu'elle sera accueillie avec joie par tout le monde : public et exposants.

Ce n'est pas en effet sans un serrement de cœur que nous voyions approcher la date fatale du 5 novembre, jour où le bataillon des démolisseurs, armés de leurs pics, devait faire irruption à travers la Cité merveilleuse, et commencer son œuvre de destruction.

Cette échéance est reculée de quelques jours ; c'est autant de gagné, car pendant ces quelques jours, un million de plus de visiteurs viendront une dernière fois, admirer la plus colossale entreprise que l'homme ait pu accomplir avec succès.

Et puis tout sera fini ; le rideau tombera sur l'apothéose du dernier acte, et l'Exposition de 1900 aura vécu.

Elle entrera alors dans le domaine de l'histoire et on commencera à la juger. Quelles seront ses conséquences ? Ces conséquences seront-elles profitables pour notre pays ?

Nos critiques vont avoir là un champ d'études inépuisable.

Ce que nous souhaitons par dessus tout, c'est qu'on rende l'hommage qui leur est dû aux artisans de cette œuvre magnifique, prodigieuse que fut l'Exposition de 1900, car il serait souverainement injuste de s'appliquer à n'en faire ressortir que les petits côtés défectueux, critiquables, les imperfections inévitables pour tout ce qui est humain, et de négliger de parti pris d'en constater le glorieux et éclatant triomphe.

Cela ne sera pas, parce que les quarante millions de visiteurs qui sont venus ici, des quatre coins de l'univers, proclament, en ce moment, chez eux, que Paris a, pendant ces six mois, organisé la plus belle manifestation du génie et du progrès qui se soit produite, depuis que le monde existe.

C'est là un fait que personne ne peut désormais contester, et il serait malhonnête de prétendre le contraire.

H. G.

Les Décorations de l'Exposition

(TROISIÈME LISTE)

MINISTÈRE DU COMMERCE

Par décret en date du 9 octobre 1900, rendu sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 4 octobre 1900, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition de 1900 :

Au grade de chevalier.

M. Raymond, ingénieur du corps du génie maritime. Sous-directeur des ateliers de la compagnie des Messageries maritimes. Exposant hors concours. Médaille d'or de collaborateur.

Par décret en date du 12 octobre 1900 :

Au grade de chevalier.

M. Rigaud (Jean-Baptiste-Henri-Julien), industriel. Président du conseil d'administration et directeur de la société franco-russe de Krasnogorouska. Conseiller général de l'Ardèche ; 21 ans de services publics, 31 ans de pratique industrielle.

Par décret en date du 13 octobre 1900 :

Au grade d'officier.

M. Favaron (Jean-Louis), directeur de l'association coopérative de production « les Charpentiers de Paris ». Membre des comités de la classe 103. Membre du jury de la classe 28 à l'Exposition de 1900, Chevalier du 26 mai 1895.

Au grade de chevalier.

MM.

Blancan (Charles-Edmond), fabricant de papiers. Membre des comités et du jury de la classe 92 à l'Exposition de 1900.

Brossy (Antonin-Clément), fabricant de rubans. Ancien président de l'Union des chambres syndicales stéphanoises. Membre du jury de la classe 83 à l'Exposition de 1900.

Dubosc (Jean-Georges), vice-président du syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde. Secrétaire général de la commission d'organisation du congrès du commerce des vins, spiritueux et liqueurs à l'Exposition de 1900.

Heurtault (Hector-Louis dit Victor), publiciste. Membre du comité de l'association des journalistes parisiens. Trésorier de la commission supérieure de la presse à l'Exposition de 1900.

Tenré (Henry), délégué spécial aux congrès du commissariat général de la Turquie à l'Exposition de 1900. Membre du jury des récompenses à l'Exposition de 1900.

LA PROLONGATION DE L'EXPOSITION

Comme cela a eu lieu pour celle de 1889, l'Exposition de 1900 va être prolongée de quelques jours. Cette décision qui a été jusqu'ici tenue secrète, pour éviter la spéculation sur les tickets, a été prise hier, dans la réunion tenue par le Conseil des Ministres.

Aux termes de cette décision, l'Exposition au lieu de fermer ses portes le mardi 6 novembre, resterait ouverte jusqu'au dimanche 11 novembre.

Sur ces six jours de prolongation, un jour serait réservé pour mettre à exécution une proposition depuis longtemps formulée en faveur des pauvres gens pour lesquels l'entrée à l'Exposition, si modique qu'en ait été le prix, aurait été inaccessible. Ce jour-là, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture des portes, l'entrée de l'Exposition resterait gratuite. Le soir, les palais seraient illuminés, les Château-d'Eau serait embrasé, de même que les fontaines lumineuses, de façon à permettre « aux invités de l'administration » d'avoir leur part de fête dans cette grande manifestation du travail.

C'est après avoir consulté tous les commissaires généraux étrangers, ainsi que les présidents de classes, et avoir obtenu d'eux l'assurance que la mesure serait favorablement accueillie, que la prolongation de l'Exposition pour six jours a été décidée.

Le lendemain 12 novembre, l'accès de l'enceinte générale serait irrévocablement interdite au public. En dehors des exposants ayant à effectuer leur déménagement, on ne pénétrerait plus dans l'Exposition qu'avec des cartes spéciales qui seront délivrées le lendemain de la fermeture par l'administration.

Aussitôt après la clôture, le commissariat général prendra des mesures pour rendre à la circulation la partie des Champs-Elysées où sont situés le grand et le petit Palais et comprise entre le pont de la Concorde, l'avenue d'Antin et le quai.

Le pont Alexandre III, la partie du quai d'Orsay comprise entre la rue de Constantine et le boulevard de Latour-Maubourg, le pont d'Iéna et le boulevard Delessert, coupant en deux les jardins du Trocadéro seront également rendus à la circulation, avant que soient entrepris les travaux de démolition.

Sur ces différentes voies, les lignes de tramway seront aussitôt rétablies et les voitures reprendront leur parcours normal.

Ce sont la plate-forme et le chemin de fer électrique qui auront tout d'abord les honneurs du premier coup de pioche des démolisseurs. Quant aux palais et aux diverses constructions de toutes catégories, ce n'est que lorsque le préfet de la Seine aura présenté devant le Conseil municipal un rapport relatif à leur démolition ou à leur conservation que la question pourra recevoir une solution définitive.

LE TRIBUNAL ARBITRAL

Le tribunal arbitral de l'Exposition a tenu ses assises, lundi soir, 22 octobre, dans la... salle à manger de M. l'ancien bâtonnier Barboux.

Cette première séance, qui s'est ouverte à huit heures et demie, était présidée par le maître de céans, assisté de ses deux assesseurs, les arbitres Georges Devin et Edgard Vatin.

Sur des sièges, avaient pris place : d'un côté, M. Moreau, ancien liquidateur, chef du contentieux de l'Exposition, assisté de Me Lestiboudois, avoué au tribunal civil ; de l'autre, Me Maurice Bernard, assisté de Me Lagrange, mandataire des concessionnaires lésés.

Une discussion générale s'est aussitôt engagée sur le droit des réclamants ; après quoi, leur porte-paroles, Me Maurice Bernard, a pris la parole et l'a gardée jusqu'à minuit et demi. Puis le tribunal s'est ajourné au 3 novembre prochain, afin d'entendre ce jour-là la réponse de M. Moreau, au nom du commissariat général de l'Exposition.

Avant de se séparer, le président tiers-arbitre, Me Barboux, a eu la délicate attention de faire servir des rafraîchissements à ses invités, MM. les demandeurs et défendeurs, ainsi appelés dans les salons de dame Thémis.

Bons de l'Exposition de 1900

Tirage du 25 Octobre

Le Gros Lot de 500.000 francs

Le Bon série **16**, numéro **2530**, est remboursé pa **500.000 francs**.

Les deux bons suivants sont remboursés chacun par **10.000** francs : série 228, numéro 98 ; série 163, numéro 9897.

Les cinq bons suivants sont remboursés chacun par 1.000 francs.

Série	233	numéro	3497	gagne	**1.000** francs
—	62	—	973	—	**1.000** —
	145	—	3403	—	**1 000**
	31		7714		**1 000**
—	282	—	1692		**1 000**

Les 100 Bons suivants gagnent chacun 100 francs :

Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros	Séries	Numéros
5	9 410	56	1.962	138	2.462	209	6 682	272	1.748
8	3 335	59	4.948	140	8.368	210	6.227	272	7 392
9	9 941	72	8 961	141	5.199	216	1.337	275	5.175
11	1.977	81	7.015	142	9.135	216	1 305	278	2 468
13	432	87	1.029	144	1.634	223	1.425	284	580
14	3 072	91	7 687	146	8.877	226	1 990	284	2.765
15	8.666	92	3.825	149	8.384	228	388	286	5.520
18	1 740	97	3 742	156	6.704	231	3.731	287	3 383
18	4 078	105	3 186	158	3.2[illegible]4	231	[illegible].357	294	9 562
18	5.398	112	478	158	4.047	232	6.991	295	8.[illegible]62
27	5.398	113	5.938	162	7.148	241	9.222	297	3 781
30	2 370	114	7.1[illegible]0	163	5.021	242	9.914	304	2.148
32	4.846	115	4.128	164	1.484	244	9.341	301	8.941
34	4.534	118	4 5[illegible]0	169	2.084	245	1.989	309	[illegible] 743
41	6.139	121	4 752	177	9 386	248	1.845	314	7 958
41	9 820	121	8.084	170	4 310	249	6 215	314	8.999
44	2 081	126	2.142	180	2 479	2[illegible]	7 986	316	[illegible].555
46	852	126	3.660	200	7.971	2[illegible]6	398	318	7.209
47	7 805	128	[illegible]39	204	[illegible]43	26[illegible]	4.055	320	4.010
51	5 [illegible]78	137	5.712	2[illegible]4	7.123	268	5 975	322	6.818

C'est le dernier tirage. Depuis cinq jours, les Bons ne sont plus cotés au Marché officiel.

Nouvelles et Échos

Le président la République a renvoyé au commencement de la semaine prochaine sa visite à l'annexe de Vincennes.

*
* *

M. Alfred Picard, Commissaire général, donnera, la semaine prochaine, un grand dîner suivi d'une réception, aux commissaires généraux étrangers.

Ce dîner ne sera pas banal. Il aura lieu dans le Palais des Illusions.

*
* *

En signe de gratitude pour les bons services rendus par eux aux membres de la commission impériale russe à l'Exposition et aux exposants russes, le gouvernement imperial de Russie vient de décerner les décorations suivantes à plusieurs hauts fonctionnaires français du commissariat général :

M. Alfred Picard, commissaire général, est nommé grand-cordon de l'Aigle-Blanc de Russie ; M. Delaunay-Belleville, directeur général des exploitations, est nommé grand-cordon de l'ordre de Sainte-Anne ; M. Henri Chardon, secrétaire général, et M. François Arago, chargés des sections étrangères, sont nommés grands-officiers de l'ordre de Stanislas.

*
* *

Dès la clôture de l'Exposition, le commissariat général a l'intention de retirer de la circulation toutes les cartes permanentes et de ne distribuer qu'avec la plus grande parcimonie les nouvelles cartes qui donneront entrée sur les chantiers de démolition.

*
* *

L'Hôtel des Souverains n'est plus l'Hôtel des Souverains ; il va redevenir, comme devant, propriété privée, l'État ne renouvelant pas le bail de six mois qu'il avait contracté envers les propriétaires de cet immeuble.

Déjà on commence à déménager les meubles, qui, en dernier lieu, firent l'admiration du shah de Perse ; dans quelques jours, plus rien ne demeurera dans cet hôtel, pour y rappeler le séjour du roi des rois.

Il ne restera plus, afin d'édifier les populations futures, qu'à apposer sur une de ses murailles une plaque commémorative.

*
* *

La promotion dans l'ordre du Mérite agricole, faite par le ministre de l'Agriculture, à l'occasion de l'Exposition, paraîtra ces jours-ci au *Journal Officiel*.

Elle comprendra des croix de commandeur, des croix d'officier et des nominations de chevalier en assez grand nombre.

*
* *

Le Ministère du Commerce communique aux journaux la note suivante :

Avis aux industriels. — *Le Moniteur officiel du Commerce*, du 25 octobre, et les avis commerciaux publiés au *Journal officiel* du même jour ont informé les industriels et négociants que les entreprises qu'on organise en ce moment à Paris, et dont le principal objet paraît être de décerner des diplômes et des médailles portant le millésime 1900 afin de créer une confusion avec les récompenses accordées par le jury international de l'Exposition universelle de 1900, n'ont pas le moindre caractère officiel.

Aucun caractère officiel ne doit également être reconnu à celle de ces entreprises qui font précéder leurs prospectus, programmes, bulletins d'adhésion ou autres documents de la mention « République française » et « Ville de Paris » et qui n'ont pas obtenu le patronage du Ministère du Commerce et de l'Industrie ni de la Préfecture de la Seine.

*
* *

On a commencé hier matin dans le parc de l'Élysée les préparatifs de la fête qu'offrent lundi le Président de la République et Mme Loubet aux participants de l'Exposition.

Cette fête est exclusivement réservée aux commissaires généraux et membres des jurys français et étrangers, aux principaux exposants et aux membres des Chambres de commerce de France, en un mot à tous ceux, mais à ceux-là seuls, qui ont pris une part quelconque, directe ou indirecte à l'Exposition.

Le nombre des invitations arrêté hier matin dépassait neuf mille.

Il a été impossible d'augmenter ce chiffre. C'est, en effet, dans les salons seulement qu'aura lieu la fête, à raison de la température, et l'illumination du parc sera un simple décor pour le bal.

Ce décor, il est vrai, sera féerique : les trente et un plus beaux arbres qui encadrent la grande pelouse seront reliés par des festons et des chutes de fleurs électriques multicolores ; la pièce d'eau sera parée également de fleurs et de motifs lumineux, et la balustrade qui la limite sera dessinée par une rangée lointaine de feux rouges ; enfin, cinq grands réflecteurs de la marine poudroieront de lumière blanche tout l'ensemble du parc.

*
* *

Sur la proposition du ministre du commerce, M. Sacilly (Nicolas), commissaire général de la Grèce à l'Exposition universelle de 1900, est nommé officier de la Légion d'honneur.

*
* *

Devant le refus des propriétaires de prêter les véhicules anciens exposés galerie Desaix, la fête des *Moyens de transport*, qui devait avoir lieu le 31 octobre, est supprimée. On parle toutefois de la remplacer par une fête fleurie de l'automobilisme, dont M. Vacherot, jardinier en chef de l'Exposition, serait chargé de régler les détails.

*
* *

Sous toutes réserves :

On parle d'une grande loterie dont les lots seraient achetés aux exposants, et qui serait autorisée et organisée par le gouvernement. C'est un projet, mais il nous parait assez difficile à réaliser à cette date.

*
* *

Un déjeuner, offert aux membres des grandes Associations de presse par la commission supérieure de la presse à l'Exposition, a eu lieu hier, mercredi, à midi, au grand restaurant du Village suisse.

Cinq cent cinquante journalistes environ avaient répondu à cette gracieuse invitation.

M. Adrien Hébrard, vice-président de la commission supérieure de la presse, présidait.

A sa droite était M. Jean Dupuy, président du Syndicat de la presse parisienne ; à sa gauche, M. Ranc, président de l'Association des journalistes républicains.

A la table d'honneur avaient pris place tous les membres de la commission supérieure de la presse et les notabilités du journalisme.

Voici le menu :

Céleri rave en salade. — Sardines, Beurre. — Charcuterie suisse Salamic. — Filets de barbue Guillaume Tell. — Aloyau de Zurich Cardinale. — Haricots verts. — Petits pois à la française. — Cuissot de chevreuil, sauce venaison. — Poularde genevoise à la gelée. — Salade. — Bombe Fédérale. — Fromages variés. — Fruits assortis. — Café.

La carte des vins était particulièrement soignée. Les vins rouges de Saint-Julien et les vins blancs de Preignac avaient été gracieusement offerts par la maison Potel et Chabot.

Le champagne était représenté par ses meilleures marques envoyées par les maisons Charles Arnoult, Bérenger, Chandon, Coutier-Bertèche, Doyen, Dumiay, Giesler, Heidseeck, J. Holden, Marnier, Edmond Massé, Mercier, de Montebello, G.-H. Mumm, Jules Mumm, Paul Perin, veuve Pommery, Werlé, H. Véron-Magot-Vix-Bava fils.

Sur les tables se trouvaient des bouteilles d'eaux minérales de Vichy, de Vals et de Saint-Galmier, offertes par MM. Coubaut et Gaudais.

Au dessert, M. Adrien Hébrard a porté un toast très fréquemment interrompu par les applaudissements, et dans lequel il a dit qu'il était fier de présider « cette petite fête de cordialité franche qui est simplement la fête de la camaraderie ».

S'adressant à M. Jean Dupuy, il le remercie d'avoir bien voulu prendre part à ce banquet en qualité de confrère et parlant de lui : « Quand il est avec nous, dit-il, il nous fait oublier qu'il est dans les emplois officiels et, lorsqu'il est dans les emplois officiels, il ne nous permet pas de l'oublier. »

Après avoir proclamé la confraternité et la solidarité des Associations, M. Adrien Hébrard a terminé en buvant à la prospérité de ces Associations.

A l'issue du banquet, qui a pris fin vers deux heures et demie, un concert a suivi, dans lequel Mlle Thérèse Kolb et les Coquelin se sont fait vivement applaudir.

On lit dans l'*Echo de Paris :*

Le pavillon de la République Sud-Africaine au Trocadéro est, pour les amis des deux vaillantes Républiques du Transvaal et d'Orange, un lieu de pèlerinage perpétuel. On peut dire que chacun des visiteurs, à peu près, vient là pour manifester ses sentiments de sympathie pour les combattants de la liberté et de l'indépendance. On s'incline devant le buste du président Kruger comme des croyants devant l'autel ; on dépose à ses pieds, des fleurs, des couronnes, des rameaux de feuillage. Malheureusement, on se laisse aussi entraîner un peu loin dans l'expression de ces sentiments respectables et la muraille, le socle du buste ont gardé parfois la trace de passions un peu violentes et peu séantes en un moment où l'univers entier est notre hôte, Angleterre comprise.

Hier après-midi, un Anglais et sa femme, qui visitaient le pavillon, se sont laissé emporter par une violente colère, plus excessive encore à la vue de ces témoignages de sympathie donnés à profusion à leurs adversaires. Certes, on comprend l'impatience, l'irritation de la nation anglaise devant l'héroïque résistance des Boers, et je réprouve je l'ai dit, les manifestations injurieuses pour eux devant le buste du vénéré Krüger. Mais ce n'était nullement une raison de s'emporter, comme l'a fait ce couple de touristes, le mari jusqu'à cracher sur le buste, qui n'en pouvait mais, la femme jusqu'à le frapper de son parapluie.

La foule s'est émue, et on ne sait jamais où s'arrêtera une foule qui se passionne. Les deux insulaires n'ont eu que le temps de fuir et de s'aller réfugier au pavillon des Indes britanniques, non loin de là, où, du moins ils étaient en terre anglaise, ou presque. La retraite était prudente.

***

Le Commissariat général du Japon organise pour le samedi 3 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'Empereur du Japon une exposition de chrysanthèmes.

Elle aura lieu au Jardin japonais du Trocadéro.

On sait que les Japonais sont passés maîtres dans l'art de cultiver les chrysanthèmes et l'on dit merveille de l'Exposition qui se prépare.

VARIÉTÉS

La Coupole du Creusot

La métallurgie française.
Canons, locomotives, pavillons et bateaux.
La synthèse d'une industrie.

Sous ce titre, notre distingué collaborateur, M. Marcel Bloch, dont nos lecteurs ont pu apprécier les remarquables articles, fait, dans le journal *la Liberté*, l'intéressante étude suivante sur l'exposition des grands établissements du Creusot :

En visitant le Creusot, en parcourant la gigantesque coupole métallique où sont réunis les spécimens les plus remarquables de la fabrication des établissements Schneider, M. Loubet a pu constater l'autre jour que cette exposition est en quelque sorte la synthèse des produits si divers de l'industrie métallurgique. Refaisons à notre tour cette visite déjà faite par des millions de visiteurs.

LES CANONS ET LE BLINDAGE

A l'origine, les usines créées en 1782 au hameau de Charbonnières étaient affectées à la fonderie des canons; aussi sont-ce des canons que nous allons voir tout d'abord.

Il y en a là de toutes les longueurs, de tous les calibres, de toutes les puissances. Les pièces de campagnes, de siège, de montagne, de côtes, de marine, les tourelles barbettes et les tourelles à éclipse sont disposées côte à côte, avec leurs projectiles respectifs et représentant les divers types du matériel d'artillerie Schneider-Canet.

Nombre de nations étrangères ont fait appel au Creusot pour constituer leur armement et, outre les modèles fournis à la Russie, à l'Espagne et à la Serbie, le pavillon renferme une reproduction du canon de 32 centimètres qui armait le vaisseau japonais *Matshushima* et dont un projectile coula en quelques instants un cuirassé chinois.

Le matériel Schneider vient de faire ses preuves dans une lutte trop récente pour qu'il soit besoin de la rappeler, et les Anglais ont éprouvé cruellement les qualités des « longs toms ».

A côté des canons se trouve exposée la collection des plaques de blindage. Par une ingénieuse classification, les cuirasses les plus récentes ont été rapprochées des divers modèles successivement employés depuis 1855 pour la protection des navires de guerre. On suit ainsi les diverses phases de la lutte entre le projectile et le blindage et les progrès réalisés dans le cuirassement des navires, d'abord par la substitution de l'acier au fer, puis par l'incorporation à l'acier du nickel, et enfin par les procédés de durcissement de la force d'impact au moyen de la cémentation. Les plaques d'expériences qui sont disposées à la suite nous ont permis de constater les magnifiques résultats qui ont été obtenus. MM. Schneider ont su pressentir et préparer avant 1890 la voie nouvelle dans laquelle devait entrer la fabrication du blindage, et les éclatants succès qu'ils ont remportés à l'étranger ne sont que la récompense de leurs efforts constants.

Le matériel d'armement tient une grande place dans la fabrication des établissements du Creusot, mais en 1836 on s'y occupait déjà de constructions mécaniques et depuis lors MM. Schneider n'ont fait qu'étendre leur champ de production, de sorte qu'à côté des instruments de guerre se trouve rassemblée la plus admirable exposition industrielle qu'il nous ait été donné de contempler.

LA GROSSE MÉTALLURGIE ET L'ÉLECTRICITÉ

Dans le domaine de la grosse métallurgie, il faut admirer une collection des différentes qualités de fers et d'aciers ordinaires et spéciaux fabriqués au Creusot, et une série de pièces moulées, gorgées, laminées ou embouties, d'éléments de machines et de canons, qui permettent de juger de la diversité et du degré de perfection des produits, en même temps que de l'importance des moyens d'action mis en œuvre.

Les constructions mécaniques y sont représentées par les appareils moteurs du croiseur *Kléber* et d'un torpilleur, par de nombreux modèles et dessins, et surtout par une splendide locomotive du système Thuile, destinée à la Société d'études des trains internationaux, qui développe une puissance de 1,800 à 2,000 chevaux et qui peut remorquer des trains de 200 tonnes à 120 kilomètres à l'heure, en palier. Il n'est pas sans intérêt de comparer cette formidable machine à la locomotive qui fut construite en 1848 pour le chemin de fer du Nord, par les établissements Schneider, et dont le modèle se trouve à l'Exposition centennale, et surtout avec celle qui sortit du Creusot dix ans auparavant, et qui eut l'immense mérite d'être la première locomotive construite en France.

Outre les machines marines, le pavillon du Creusot contient un certain nombre de modèles de remorqueurs et de torpilleurs construits par la Société sur les chantiers de Chalon-sur-Saône, qui, dès 1839, furent affectés aux constructions navales.

En 1853, MM. Schneider songèrent à trouver dans la construction des ponts un nouvel aliment pour leur usine de Chalon. C'est alors qu'ils entreprirent leurs premiers ouvrages de constructions métalliques.

De nombreux dessins et modèles réunis dans l'Exposition du Creusot rendent compte des principaux travaux entrepris dans cette branche : le pont Morand à Lyon, le pont tournant de Brest, les ponts de la Chiffa, de Sarine, le viaduc de Malleco, la gare de Santiago et enfin le pont Alexandre III qui a été construit en participation avec la Compagnie de Fives-Lille.

Depuis quelques années, MM. Schneider fabriquent également tout le matériel d'électricité à courant continu et à courant alternatif. Un de leurs alternateurs, d'une puissance de 1,500 kilowatts, fonctionne dans la galerie des groupes électrogènes et contribue à la production de l'énergie.

Toute une série d'appareils destinés aux usages les plus variés, de dynamos, de moteurs, d'alternateurs, de transformateurs, sont exposés au pavillon du Creusot et permettent de juger du grand essor que MM. Schneider ont imprimé à cette branche et qui nécessite en ce moment la construction à Champagne-sur-Seine d'une usine qui lui sera spécialement affectée. — Une fort intéressante locomotive électrique à prise de courant sur rail conducteur, qui est, croyons-nous, la première application de l'électricité à la traction qu'aient réalisée MM. Schneider, complète fort heureusement cette partie de leur exposition.

Bien d'autres choses encore sont dignes de retenir l'attention dans le pavillon du Creusot, mais au milieu de tant de produits si divers, qui n'ont pas obtenu moins de 8 grands prix et de 8 médailles d'or, on est forcément obligé de se limiter.

L'ÉVOLUTION DU CREUSOT

MM. Schneider ont eu l'excellente pensée de disposer, à côté l'un de l'autre, au milieu de l'Exposition qui consacre leur plus éclatant succès, les plans des usines du Creusot en 1836 et en 1900, et l'on reste confondu devant la transformation qui s'est produite en soixante ans. Outre les ateliers du Creusot, les établissements Schneider et Cie possèdent les houillères de Decize et de Montchanin, les mines de fer de Saint-Gervais et de Saint-Georges-d'Hurtières, l'usine de produits réfractaires de Perreuil, les chantiers de Chalon-sur-Saône, les ateliers d'artillerie du Havre, les polygones de Villedieu, du Hoc et d'Honfleur et les usines en construction de Cette et de Champagne-sur-Seine, et, si l'on voulait suivre les phases de ce formidable développement, c'est l'histoire de la métallurgie française qu'il faudrait écrire.

Le personnel des établissements dépasse actuellement 15,000 ouvriers.

Le fait d'employer une population aussi nombreuse n'était pas sans imposer à MM. Schneider d'importants devoirs sociaux qu'ils ont toujours su largement remplir.

L'instruction des enfants, l'enseignement spécial industriel, la participation aux bénéfices, la réglementation du travail et les mesures de sécurité dans les ateliers, l'installation d'habitations ouvrières, la création de caisses de retraites et d'asiles pour la vieillesse, en un mot toutes les institutions d'économie sociale et de prévoyance ont toujours été l'objet de la sollicitude de M. Schneider.

Les tableaux et les graphiques qu'ils ont réunis témoignent des efforts constants qu'ils ont déployés dans ce sens et pour lesquels le jury de l'Exposition leur a accordé deux grands prix et cinq médailles d'or.

L'IMPRESSION GÉNÉRALE.

L'impression que l'on emporte du pavillon des Etablissements Schneider est faite à la fois de confiance et d'admiration : de confiance, parce que en face de ceux qui prêchent sans cesse la supériorité écrasante de nos concurrents étrangers, l'exposition du Creusot est un témoignage frappant de la vitalité et de la prospérité de l'industrie métallurgique française, qui a pourtant à lutter contre la concurrence incessante de rivaux plus favorisés sous le rapport des salaires et du prix des matières premières ; d'admiration pour les hommes qui ont su triompher de tant d'obstacles, qui sont parvenus, à force d'intelligence, de persévérance et de travail, à transformer la petite fonderie royale du Creusot en l'immense exploitation métallurgique dont les produits vont au loin soutenir le renom de l'industrie nationale.

Nous sommes sûr que telle a été l'impression du chef de l'Etat en quittant, après sa longue visite, le pavillon de MM. Schneider qui perpétuent avec tant d'éclat les traditions d'un nom glorieux. C'est aussi celle des foules qui s'y pressent.

Marcel Bloch.

LISTE

DES

RÉCOMPENSES

DISTRIBUÉES AUX EXPOSANTS

Le 18 Août 1900

GRANDS PRIX

Suite (1)

GROUPE XI

Mines, métallurgie.

Classe 63

Exploitation des mines, minières et carrières

Aguillon (Louis). — France.
Chesneau (Gabriel). — France.
Civet-Pommier et Cᵉ. — France.
Compagnie des mines d'Aniche. — France.
Compagnie des mines d'Anzin. — France.
Compagnie des mines de Béthune. — France.
Compagnie des mines de houille de Marles. — France.
Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy. — France.
École nationale supérieure des mines. — France.
École nationale des mines de Saint-Etienne. — France.
Fèvre et Cᵉ. — France.
Ministère des travaux publics, service de la carte géologique de la France. — France.
Ministère des travaux publics, service des mines. — France.
Ministère des travaux publics, commission du grisou. — France.
Pinette (Gustave). — France.
Aciéries de Longwy (Exposition collective des). — France.
Société anonyme des houillères de Montrambert et de la Béraudière. — France.
Société anonyme des houillères de Saint-Etienne. — France.
Société houillère de Liévin. — France.
Société de l'industrie minérale. — France.
Société des mines de Lens. — France.
Gouvernement général de l'Algérie, service des mines. — France.
Union agricole calédonienne. — France.
Direction générale des travaux de la Tunisie. — France.
Allgemeine Elektricitätsgesellschaft. — Allemagne.
Industrie de l'ambre (Exposition collective de l'). — Allemagne.
Ministère I. R. des finances et ministère I. R. de l'agriculture. — Autriche.
Administration des mines et direction générale des mines, service de la carte géologique. — Belgique.
Compagnie des charbonnages belges. — Belgique.
Société anonyme des charbonnages de Mariemont et société anonyme des charbonnages de Bascoup. — Belgique.
Société anonyme des charbonnages réunis de Charleroi. — Belgique.
Société anonyme du syndicat des charbonnages liégeois. — Belgique.
Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. — Bosnie-Herzégovine.
Commission pour l'exploitation géologique du Danemark. — Danemark.
Société « Fabrica de Mières ». — Espagne.
Cercle minier de Bilbao. — Espagne.
American steel et wire company of New-Jersey. — Etats-Unis.
California commission to Paris Exposition (exposition collective de la). — Etats-Unis.
Colorado fuel and iron company. — Etats-Unis.
Copper quenn consolidated mining company. — Etats-Unis.
Geological Survey. — Etats-Unis.
Ingersoll-sergeant drill company. — Etats-Unis.
Oil well supply company. — Etats-Unis.
Standard oil company. — Etats-Unis.
American Museum of natural history, collection Tiffany. — Etats-Unis.
Lehigh valley coal company. — Etats-Unis.
U. S. commission to the Paris exhibition, department of mining exhibit. — Etats-Unis.
Geological survey department, gouvernement des Indes. — Grande-Bretagne.
Geological survey department d'Ottawa. — Grande-Bretagne.
Commission canadienne à l'Exposition. — Grande-Bretagne.
Bureau des mines d'Ontario. — Grande-Bretagne.
Département de la colonisation et des mines de Québec. — Grande-Bretagne.
Département des mines de British Columbia. — Grande-Bretagne.
Départment des travaux publics de Nov-Scottia. — Grande-Bretagne.
Home office exhibit, and home office mining exhibit. — Grande-Bretagne.
Western Australian government (exposition collective du). — Grande Bretagne.
Compagnie française des mines du Laurium. — Grèce.
Mines de Hongrie (exposition collective des). — Hongrie.
Institut royal hongrois de géologie. — Hongrie.
Corps royal des mines. — Italie.
Ministère des finances. — Italie.
Société de Monteponi. — Italie.
Société géologique d'Italie. — Italie.
Ministère de l'agriculture et du commerce, direction des mines et station géologique. — Japon.
Compagnie de Boleo. — Mexique.
Compagnie minière Pachuca et Real del Monte. — Mexique.
Ministère de Fomento, département des mines. — Mexique.
Norges geologiske undersogelse. — Norvège.
Direction des services géologiques. — Portugal.
Mason-Barry, limited. — Portugal.
Administration du domaine de la couronne. — Roumanie.
Direction générale des monopoles de l'Etat, service des salines. — Roumanie.
Ministère de l'agriculture et de l'industrie, service des mines et carrières. — Roumanie.
Société néerlandaise « Amsterdam » et société « Steana Bomana ». — Roumanie.
Mines de Russie (Exposition collective des). — Russie.
Bassin houiller de Dombravao Gornaia (Exposition collective du). — Russie.
Charbonnages du bassin du Donetz (Exposition collective des). — Russie.
Commission géologique de Finlande. — Russie.
Demidov. — Russie.
Schouvalov (comte P.). — Russie.
Société des houillères, mines et usines métallurgiques de Sosnovitze. — Russie.
Société du naphte de la mer Caspienne et de la mer Noire. — Russie.
Nobel frères. — Russie.
Ministère du commerce, département des mines. — Serbie.
Gouvernement de la République Sud-Africaine. — République Sud-Africaine.
Service de la carte géologique de la Suède. — Suède.
Oil Well Supply company. — Etats-Unis.
Robins conveying belt company. — Etats-Unis.
Compagnie des houillères de Bessèges. — France.

COLLABORATEURS

Ledoux. Compagnie des mines d'Anzin. — France.
Soubeiran. Compagnie des mines de Bruay. — France.
Lavaurs. Compagnie des mines de Courrères. — France.
Agniel. Compagnie des mines de Vicoigne et de Nœux. — France.
Fayol (Henri). Société de Commentry-Fourchambault. — France.
Le Chatelier, Commission du grisou. — France.
Robiaud. Compagnie des mines de Dourges. — France.
Reumaux. Compagnie des mines de Lens. — France.
La chambre des mines de la République sud-africaine. — République sud-africaine.
Chalmeton. Compagnie des mines de Bessèges. — France.

Classe 64

Grosse métallurgie (Matériel, procédés et produits)

Fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne. — France.
Aciéries de la marine et des chemins de fer. — France.
Fonderies et forges d'Alais. — France.
Compagnie royale Asturienne des mines. — France.
Delattre et Cᵉ. — France.
Hubin. — France.
Schneider et Cᵉ. — France.
Aciéries de Longwy. — France.
Aciéries et forges de Firminy. — France.
Aciéries de France. — France.
Aciéries de Micheville. — France.
Société anonyme de Commentry-Fourchambault. — France.
Société anonyme d'Escaut et Meuse. — France.
Forges et aciéries du Nord et de l'Est. — France.
Hauts-fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson. — France.
Hauts-fourneaux, forges et aciéries de Pompey. — France.
Société anonyme de Vezin-Aulnoye. — France.
Marrel frères. — France.
Société anonyme des fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Vaast. — France
Breuer Schumacher et Cᵉ. — Allemagne.
Ehrhardt et Sehemer. — Allemagne.
Forges de Clabecq. — Belgique.
Société anonyme d'Ougrée. — Belgique.
Fabrique de Mières. — Espagne.
American Steel and Wire Cᵉ. — États-Unis.
American Tin Plate Cᵉ. — États-Unis.
Colorado Fuel and Iron Cᵉ. — États-Unis.
Crescent Steel Cᵉ. — États-Unis.
Copper Queen Mining Company. — États-Unis.
Jessop and sons Limited. — Grande-Bretagne.
Boehler frères et Cᵉ. — Autriche.
Skodawerke Actien Gesellschaft. — Autriche.
Forges et aciéries de l'État. — Hongrie.
Compagnie des chemins de fer austro-hongrois. — Hongrie.
Sociétés anonymes de Rimurany et de Salgot-Farjan — Hongrie.
Aciéries de Terni. — Italie.
Compagnie du Boléo. — Mexique.
Mines de Nijnitagnelsk. — Russie.
Usines métallurgiques de l'Oural. — Russie.
Usines métallurgiques de Moscou. — Russie.
Société Houillère et métallurgique Novorossisk. — Russie.
Usine de Fagersta. — Suède.
Société anonyme de Stora Kopparberg. — Suède.
Fabrique des tubes et du fer laminé de Sosnovitz. — Russie.

COLLABORATEURS

Montgolfier (de). Hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. — France.
Robert (François). Aciéries de Micheville. — France.
Resimont. Aciéries du Nord et de l'Est. — France.
Leteneur. Forges de Montataire. — France.
Henry (Emile). Hauts fourneaux de Pont-à-Mousson. — France.
Parat (Emile). Mines de Pontgibaud. — France.
Moret (Claude). Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons. — France.
Werth (Jean), Aciéries de Denain et Anzin. — France.
Delmas. Schneider et Cᵉ. — France.
Dael (Désiré). Société des cirages français. — France.
Brinell (Auguste). Usines de Fagersta. — Suède.
Perraudin (Théodore). Forges et aciéries de Huta Bankowa. — Russie.

Classe 65

Petite métallurgie

Charlier, Guenot et Cᵉ. — France.
Teste, Moret et Cᵉ. — France.
Société métallurgique de Gorcy. — France.
Société anonyme des Etablissements métallurgiques A. Durenne. — France.
Felten et Guilleaume. — France.
Société anonyme « La Gallia ». — France.
Deville, Paillette et Forest. — France.
Patent Nut and Bolt company. — Angleterre.
Bohin fils. — France.
Lefort et Cᵉ. — France.
Jungfer. — Hongrie.
Viellard, Migeon et Cᵉ. — France.

---

(1) Voir les numéros 147, 148 et 149 de *l'Exposition Universelle de 1900.*

Usines métallurgiques de Kyschtim. — Russie.
Exposition collective de l'Association des fabricants allemands des pointes de Paris. — Allemagne.
Manufacture française de porte-plumes, de plumes et d'œillets métalliques. — France.
Société anonyme de Uddeholm. — France.
Dorémieux fils et Ce. — France.
Blanzy, Poure et Ce. — France.
Depoilly et Fleury. — France.
Hardy, Capitaine et Ce. — France.
Pinchart-Dény. — France.
Carnaud. — France.
Roebling's (John) sons company. — États-Unis.
Société coopérative des fonderies, laminoirs et tréfileries de Rugles. — France.
Bouchacourt et Ce. — France.
Camion frères. — France.

COLLABORATEUR

Dormoy (Albert). — Dubois, Pinard et Ce, forges-fonderies de Sougland. — France.

GROUPE XII

Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.

Classe 66

Décorations fixes des édifices publics et des habitations

Ateliers de construction de la grille du Palais-d'hiver de S. M. l'empereur. — Russie.
Bigaux. — France.
Baumann. — Autriche.
Facchina. — France.
Gouvernement de Birmanie. — Grande-Bretagne.
Guilbert-Martin. — France.
Hoffacker. — Allemagne.
Lameire. — France.
Lutyens. — Grande-Bretagne.
Monduit fils. — France.
Radke. — Allemagne.
Rieth. — Allemagne.
Sedille. — France.
Simonet et fils aîné. — France.
Société des Compagnons Charpentiers du Devoir de Liberté. — France.
Société des Compagnons passants charpentiers du Devoir. — France.
Union centrale des Arts décoratifs. — France.
Union centrale des Arts décoratifs (Comité des dames). — France.
Wittig. — Allemagne.
Bardin. — France.
Bergeotte. — France.
Damman Watsher et Ce. — Allemagne.
Evrard. — Belgique.
Guifard. — France.
Halmhuber. — Allemagne.
Marcus. — Allemagne.
Muller et Ce. — France.
Neuzschotz. — Hongrie.
Poussielgue-Rusand. — France.
Riegelman. — Allemagne.
Robert Macco. — France.
Rocle. — France.
Seidl (E.). — Allemagne.
Seidl (G.). — Allemagne.
Spindler. — Allemagne.
Warving et Gillow limited. — Grande-Bretagne.
Winslow brothers. — Etats-Unis.

COLLABORATEURS.

Lechter (Melchior). — Pallenberg, Allemagne.
Fabiani (Max). — Portois Fix, Autriche.
Haentschel. — Union centrale des arts décoratifs, France.
Lefèvre (C.). — Poussielgue-Rusand, France.

Classe 67

Vitraux

Merson (L.-O.). — France.

Classe 68

Papiers peints

Leroy (Isidore). — France.
Grantil (J.). — France.

Classe 69

Meubles à bon marché et meubles de luxe

Leglas-Maurice (François). — France.
Sormani (Paul). — France.
Gallé (Emile). — France.
Kohn (J.-J.). — Autriche.
Shirayama (Fukumatsu). — Japon.
Waring (S.-Y.) and sons. — Grande-Bretagne.
Deenst (E.) et fils. — France.
Luther (H.-M.). — Russie.
Quignon (Gustave). — France.
Schmit (Frédéric). — France.
Friederich (O.-B.). — Allemagne.
Groschkus (J.). — Allemagne.
Musée des arts décoratifs. — Danemark.
Quarti (Eugène). — Italie.
Kishi (Kôkei). — Japon.
Standard manufacturing company. — Etats-Unis.
Gouvernement siamois. — Siam.

COLLABORATEURS.

Farago (Th.-E.). — 10 exposants, Hongrie.

Classe 70

Tapis, tapisserie et autres tissus d'ameublement

Manufacture nationale des Gobelins. — France.
Manufacture nationale de Beauvais. — France.
Besselièvre fils. — France.
Braquenié et Co. — France et Belgique.
Morris et Co. — Grande-Bretagne.
Hamot (G.-R. et L.). — France.
Manufacture impériale de Héréké. — Turquie.
Vanoutryve et Ce. — France.
Ginskey fils. — Autriche.
Croc, père et fils et Jorrand (A.). — France.
Dauvergne et Co. — Grande-Bretagne.
Lainé et Ce. — France.
Gouvernement de Bosnie. — Hongrie.

COLLABORATEURS.

Ateliers de haute lisse. — Manufacture nationale des Gobelins, France.

Classe 71

Décoration mobile et ouvrages de tapissier
Décoration extérieure de la rue.

Jansen. — France.
Hoffacker. — Allemagne.
Kawashima (Jimbei). — Japon.

Classe 72

Céramique

Lœbnitz (Jules). — France.
Joost Toolt et Labouchère. — Pays-Bas.
Manufacture nationale de porcelaine de Sèvres. — France.
Manufacture royale de porcelaines de Copenhague. — Danemark.
Manufacture royale de porcelaines de Berlin. — Allemagne.
Haviland (Théodore) et Co. — France.
Haviland et Co. — France.
Société anonyme de Rorstrand. — Suède.
Kousnetzov. — Russie.
Manufacture impériale de porcelaine. — Turquie.
Manufacture de Saxe. — Allemagne.
Pillivuyt et Co. — France.
Bigot et Co. — France.
Utzschneider et Co. — France.
Muller et Co. — France.
Villeroy et Boch. — Allemagne.
Roodwood Pottery company. — Etats-Unis.
Société l'Art de la céramique. — Italie.

COLLABORATEURS

Baudin (E). — Manufacture nationale de Sèvres, France.
Giraud (E.). — Manufacture nationale de Sèvres, France.
Léonard (A). — Manufacture nationale de Sèvres, France.
Krog (Arnold). — Manufacture de Copenhague, Danemark.
Heinecke. — Manufacture de Berlin, Allemagne.
Kips. — Manufacture de Berlin, Allemagne.
Jouhanneaud. — Haviland (Théod.) et Co, France.
Chadal. — Haviland (Ch.) et Co, France.
Lamarre. — Pilliwuyt et Ce, France.

Classe 73

Cristaux et verrerie

Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. — France.
Gallé (Emile). — France.
Stumpf, Touvier, Viollet et Ce. — France.
Boucher aîné. — France.
Tiffany glass and decorating company. — Etats-Unis.
Lobmeyr (J. et L.). — Autriche.
Mantois (Edouard). — France.
Legras et Co. — France.
Verreries belges (Exposition collective des). — Belgique.
Société de la verrerie du Nord. — Russie.
Guilbert-Martin (Auguste). — France.
Verreries champenoises (Exposition collective des). — France.
Sievert et Co. — Allemagne.
Daume frères. — France.
Salviati et Co. — Italie.
Puhl et Wagner. — Allemagne.
Netchav-Maltzev. — Russie.
Lotz (M^e^ veuve Jean). — Autriche.

COLLABORATEUR.

Henrivaux (Jules). — Société anonyme des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, France.

Classe 74

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation

Grouvelle et Arquembourg. — France.
American Radiator company. — Etats-Unis.

Classe 75

Appareils et procédés d'éclairage non électrique

Lacarrière et Ce. — France.
Fourchotte. — France.
Société française d'incandescence par le gaz. — France.
Ristelhueber. — France.
Brunner frères. — Autriche.

GROUPE XIII

Fils, tissus, vêtements.

Classe 76

Matériel et procédés de la filature et de la corderie

Société alsacienne de constructions mécaniques à Belfort. — France.
Société alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse. — Allemagne.
Platt brothers et Ce. — Grande-Bretagne.
Brooks et Doxey. — Grande-Bretagne.
Société anonyme de construction de machines ci-devant F. J. Grün. — France.
Société anonyme Cie Martin. — Belgique.
Société anonyme, ci-devant Joh. Jacob Rieter et Co. — Suisse.
Société anonyme Vervietoise. — Belgique.

Classe 77

Matériel et procédés de la fabrication des tissus

Ateliers de construction de Ruti. — Suisse
Diederichs. — France.
Dubied (Edouard) et Ce. — Suisse.
Bonamy (Auguste). — France.
Seyfert et Donner. — Allemagne.
Société Alsacienne. — France.
Société anonyme des Verdol. — France.

COLLABORATEUR

Northrop (James). Société alsacienne de constructions mécaniques. — France.

Classe 78

Matériel et procédés du blanchiment de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles et leurs divers états

Hannart frères.
Société alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse (Alsace). — Allemagne.

Société alsacienne de constructions mécaniques à Grafenstaden (Alsace). — Allemagne.
Société alsacienne de constructions mécaniques à Belfort. — France.
Renard, Carron, Bonnet et Ce. — France.
Besselièvre fils. — France.
Ducommun. — Allemagne.
Kettinger (François) et fils. — France.
Roussel (Émile). — France.
Laveurs et carboniseurs de l'arrondissement de Verviers. — France.
Garnier (C.) et Ce. — France.
Steiner and Co limited. — Grande-Bretagne.
Société lyonnaise de teinture. — France.
Bonnet, Ramel, Savigny, Griaud et Marnas. — France.
Collectivité de Kiôto. Japon.
Gresselin père et fils. — France.
Chappat et Ce. — France.
Watremez (Jules). — Russie.
Lavessière (G.) et Chamont. — France.
Hulot, Collin et Chambaut. — France.
Weidmann. — Suisse.

COLLABORATEURS

Lenoir (Maurice). Hannart frères. France.
Vincre (Justin). Hannart frères. — France.
Dieterlen. Usines de Thaon. — France.

Classe 79

Matériel et procédés de la couture et de la fabrication de l'habillement

Cornély (E.) et fils. — France.
Collectivité des États-Unis. — États-Unis.
Singer manufacturing company. — Grande-Bretagne.
Saurer (Adolphe). - Suisse.
International Button Holle Svoing Machine company. - Etats-Unis.
Maschinenfabrik kappel deutsch amerikanische maschinen Gesellschaft. — Allemagne.
Diligeon et Co. — France.

COLLABORATEUR

Payriquet (Eugène). Cornély (E.) et fils. - France.

Classe 80

Fils et tissus de coton

Réunion des fabricants et teinturiers de satin de Chine et d'étoffes de doublure (Elberfeld). — Allemagne.
David (Adhémar) et Maigret. — France.
Sawa Morosov fils et Co. — Russie.
Zündel (Émile). — Russie.
Société anonyme d'industrie textile à Belfort. France.
Baranoff Assaf. — Russie.
Scheibler (Charles). — Russie.
Leitenberger (François). — Autriche.
Hubner (Albert). — Russie.
Société de la manufacture des Trois Montagnes Prokhorov. — Russie.
Horrockses Crewdson et Ce. — Grande-Bretagne.
Krohnholm (Société). - Russie.
Orizaba (Compagnie industrielle). — Mexique.
Haemmerle (F.-M.). — Autriche.
Société anonyme des usines cotonnières Gand-Zèle-Tubize. — Belgique.
Société de la manufacture Morosoft Vikoul et fils. — Russie.
Barlow et Jones. — Grande-Bretagne.
Tiriez (J.) père et fils. — France.
Wamsutta Mills. — États-Unis.
Chambre de commerce de Roanne. — France.
Cabral Vavasseur (Soares) et Monteiro (Tte). — Portugal.
Delebart-Mallet fils. — France.
Manufacture Jaroslaw. — Russie.
Crespi (Benigno). — Italie.
Géliot (N.) et fils. — France.
Filature et filteries réunies à Alost. — Belgique.
Société anonyme Lousberg (Ferdinand). — Belgique.
Wallaert frères. — France.
Wibaux-Florin (Désiré). — France.
Battlé (neveu de Juan). — Espagne.
Goldberger (S.) et fils. — Hongrie.
Leumann (N.). — Italie.
Compagnie de filature de coton de Nevsky. — Russie.
Kœnig (junior). — Russie.
Lorraine Manufacturing Company. — États-Unis.
Steiner (F.) et Cie. — Grande-Bretagne.
Lang (les fils d'Emmanuel). — France.
Cotonificio Fratelli Poma. — Italie.
Whitman et Co. — États-Unis.
Badin et fils. — France.
Desgenetais frères. — France.
Société anonyme « La Dendre ». — Belgique.
Montreal Cotton. — Grande-Bretagne.
Schlaepfer Wenner et Ce. — Italie.
Rabenek (Louis). — Russie.

COLLABORATEURS

Kaeppelin (Zenon). David-Adhémar Maigret. France.
Vincent (Aimé). Vincent, Ponnier et Ce. — France.
Quéru (Eustache-Raoul). Waddington fils et Ce. — France.
Strobel (Ch.). E. de Angeli et Ce. — Italie.

Classe 81

Fils et tissus de lin, de chanvre. — Produits de la corderie

Le Blan (Paul) et fils. — France.
Syndicat des fabricants de fil de lin à coudre (Exposition collective du). — France.
Industrie linière (Exposition collective de l'), sous le patronage de la chambre de commerce d'Armentières. — France.
Wallaert frères. France.
Stein (Mme veuve Adolphe). — France.
Magnier, Fleury (P.), Martel et Ce. — France.
Simonnot-Godard et fils. — France.
Garnier-Thiébaut frères. - France.
Industrie du lin en Autriche (Exposition collective de l'). — Autriche.
Morel et Verbeke. — Belgique.
Société anonyme de la Lys. — Belgique.
Société anonyme linière Gantoise. - Belgique.
Herdmans et Co. — Grande-Bretagne.
Richardson, sons et Owden limited. Grande-Bretagne.
Linificio et canapificio nazionale. — Italie.
Hille et Dietrich. — Grande-Bretagne.
Novo Kostromskaïa. — Russie.
Société des fabriques Alafousow. — Russie.
Klinger (Henri). — Hongrie.
Carmichael et Ce. — France.
Guillemaud (C.) aîné. — France.
Mahieu (A.). France.

Classe 82

Fils et tissus de laine

Exposition collective de la chambre de commerce de Roubaix. — France.
Exposition collective de la chambre de commerce de Tourcoing. — France.
Exposition collective de la chambre de commerce d'Elbeuf. — France.
Exposition collective de la chambre de commerce de Vienne. — France.
Exposition collective de la Bradford Chamber of Commerce. — Grande-Bretagne.
Exposition collective de la société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fourmies. — France.
Exposition collective de Gremio de fabricantes de Sabadell. — Espagne.
Exposition collective de l'institut industriel de Tarrasa. — Espagne.
Huddersfield Chambre of Commerce. — Grande-Bretagne.
Exposition collective de la société industrielle de Reims. — France.
Mikhailoff et fils. — Russie.
Leclercq-Dupire. — France.
Masurel (François) frères. — France.
Lelarge et Ce. — France.
Auspitz (L.) et Enkel. — Autriche.
Michau (Th.) et Ce. — France.
Tiberghien (Charles) et fils. — France.
Mathon (E.) et Dubrulle. — France.
Cuepper fils (J.). — Allemagne.
Dietel (Henri). — Russie.
Bossuat et Gaudet. — France.
Peltzer et fils. — Belgique.
Klinger (Ig.). — Autriche.
Thornton. — Russie.
Foster (John) et son, limited. — Grande-Bretagne.
Simonis (Iwan). — Belgique.
Breton (L.) et fils. — France.
Pranchet et Olivier (Marcel). — France.
Carissimo (Florent et Henri). — France.
Knops (Aloys). — Allemagne.
Borodine (N. et S.). — Russie.
Heintzel (Jules). — Russie.
Decot-Bestel, Blanchard et Lombard. — France.
Poiret frères et neveu. — France.
Schmitt (F.). Autriche.
Mackler (Joseph). — France.
Grandjean (A.) et Ce. — France.
Benger (W.) fils. — Allemagne.

COLLABORATEUR

Cornesco (Mme Hélène C.). — Société Furnica, Roumanie.

Classe 83

Soies et tissus de soie

Bonnet et Ce (les petits-fils). — France.
Chambre de commerce de Lyon. — France.
Henry (J.-A.). — France.
La Soie. - France.
Association séricicole. Turin. — Italie.
Association de commerce et l'industrie de la soie, Milan. — Italie.
Gavazzi (Pierre). — Italie.
Société anonyme, Condition. — Italie.
Giraud (C.). — Russie.
Sapojnikoff (A. et V.). — Russie.
Tissage mécanique d'Adlisweil. — Suisse.
Colcombet et Ce. — France.
Girou frères. — France.
Permezel (L.) et Ce. — France.
Tessier du Cros (E.). — France.
Andreæ (Christoph.). — Allemagne.
Schrœder (W.) et Co. — Allemagne.
Sormani (François). — Italie.
Atuyer, Bianchini et Férier. — France.
Brunet, Lecomte et Devay. — France.
Chabert (J.) et Ce. — France.
Chavent père et fils. — France.
David (J.-B.). — France.
Martin (Albert). — France.
Palluat et Testenoire. — France.
Schulz et Ce. France.
Société anonyme de manufactures de velours et peluches. — France.
Troyet (Emile) et Ce. — France.
Bruck Sœhne (Von). — Allemagne.
Comité spécial de l'industrie de la soie. — Autriche
Courtauld (S.) et Co. — Grande-Bretagne.
Dubini frères et Co. — Italie.
Baumann (Aelter et Co), — Suisse.
Armaudy (Mme veuve G.) et Ce. — France.
Béraud (J.) et Ce. — France.
Bertrand (Henry). — France.
Bouffier et Pravaz fils. — France.
Boutet frères et Co. — France.
Bouvard et P. Burel. — France.
Forest (J.) et Ce. — France.
Louis-Martin et Ce. — France.
Montessuy (G.). - France.
Poucet père et fils. — France.
Jarropou et Laval. — France.
Deuss et Oetker. — Allemagne.
Gavazzi (E et P.). — Italie.
Vollert Strazza et Co. - Italie.
Association des fabricants de soie de Nishijin. — Japon.
Association des fabricants de soie de Fukui-Kén. — Japon.
Tissage mécanique d'étoffes de soie à Winterthur. — Suisse.
Bardon et Ritton. — France.
Blanchon (Gaston). — France.
Bompiat, Brasseur et Pelletier. — France.
Brosset, Heckel et Ce. — France.
Décot (G.) et Ce. — France
Epitalon frères. — France.
Gourd et Ce. — France.
Lamy et Gautier. — France.
Ferraud et Mouly. — France.
Richardson, Silk company. — Etats-Unis.
Cavadini (N.) et Co. — Italie.
Stucchi (Ed.). - Italie.
Société des filatures San-In. — Japon.
Manufactures Moussy et Goujon. — Russie.
Tissage mécanique Ruti. — Suisse.

COLLABORATEUR.

Pey (Joanny). — Chambre de commerce de Lyon, France.

Classe 84

Dentelles, broderies, passementerie

Association des Dames de Morelos. — Mexique.
Ateliers du gouvernement à Sarajevo. — Bosnie-Herzégovine.
Baboin aîné. — France.
Collectivité des fabricants de dentelles de Plauen. — Allemagne.
Comité local du Tonkin. — France.
Darquer-Bacquet. — France.
David, Adhémar et Maigret. — France.
Ecole municipale industrielle « Duchesse de Galliera ». — Italie.
Ecole pratique de Marinsky, sous le patronage de S.M. Maria Feodorowna. — Russie.
Ecole royale de modèles de dentelles aux fuseaux. — Allemagne.
Exposition impériale et royale des arts décoratifs de Vienne. — Autriche.
Favre (Mlle Anas). — France.
Figuès, Guyonnet, Supplice et Fe. — France.
Iida (Shinshiti). — Japon.
Jesurum et Ce. — Italie.
Lefébure (Ernest). — France.
Leroudier (Mme). — France
Manufactures réunies de tresses et lacets. — France
Minne-Dansaert (M. de). — Belgique.
Musée industriel à Saint-Gall. — Suisse.
Neveu et fils. — France.
Nishimura. — Japon.
Noyon (Gustave). — France.
Pons y Bonet. — Espagne.
Protectorat de l'Annam. — France.
Résident de Bac-Ninh. — France.
Routier et Chavent. — France.
Siam (S. M. le roi de). — Siam.
Société de la fabrique de Tulles de Saint-Pétersbourg. — Russie.
Société des fabriques de Vladimir Alexéef et Wichniakof et Schamschine, à Moscou. — Russie.
Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. — France.
Société Isabella, pour l'industrie domestique. — Hongrie.
Stauder et Ce. — Suisse.
Travaux exécutés par les couvents, sous le patronage de la grande-duchesse Serge. — Russie.
West (Robert). — France.

COLLABORATEURS

Dambrun (Alfred). — David Adhémar et Maigret, France.
Personnel enseignant. — Ecole normale d'enseignement du dessin, France.
Vima de Kallay (S. Exc. Mme), présentée par le jury. — Bosnie-Herzégovine.

Classe 85

Industrie de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.

Chambre syndicale de la couture. — France.
Doucet. — France.
Raudnitz et Ce. — France.
Grunwaldt (Edouard). — Russie.
Simon (F.). — France.
Halimbourg fils. — France.
Akar et Ce. — France.
Asch et Jaeckel. — Etats-Unis.

Classe 86

Industries diverses du vêtement

Mossant frères et Vallon. — France.
Kampmann et Ce. — France.
Fabrique française de chapeaux feutre et laine. — France.
Gandriau (R.) et fils. — France.
Valera et Ricci. — Italie.
Langenhayen (de). — France.
Berteil (A). et Ce. — France.
Agnellet (les frères). — France.
Chaumonot et Ce. — France.
Morin-Hiélard. — France.
Patay et Lecourt. — France.
Société du Gagne-Petit. — France.
Dehesdin et fils. — France.
Teste, Moret et Ce. — France.
Fromage frères. — France.
Raymond. — France.
Daudé (G.) et Ce. — France.
Blais-Mousseron. — France.
Bonbon (G.) et fils. — France.
Raguet fils et Vignes. — France.
Union de la bonneterie roannaise. — France.
Manufacture française de plumes et œillets métalliques. — France.
Anglade et Ce. — France.
Fanien fils aîné. — France.
Rousset frères. — France.
Maurey. — France.
Dressoir et Pémartin. — France.
Hattat (Frédéric). — France.
Monteux et Ce. — France.
Ganterie grenobloise (exposition collective de la). — France.
Reynier frères. — France.
Jay (E. et S.) limited. — France.
Perrin frères et Ce. — France.
Buscarlet (E.). — France.
Fortin fils et Deschamps. — France.
Hueckel (J.) et fils. — Autriche.
Stetson company. — Etats-Unis.
Borsalino (Giuseppe) et frères. — Italie.
Municipalité Montecristi (Equateur). — France.
Habig (P. et C.). — Autriche.
Roelofs et Ce. — Etats-Unis.
Lincoln Bennett et Ce, limited. — Grande-Bretagne.
Howel (Henri) et Ce. — Grande-Bretagne.
Morley. — Grande-Bretagne.
Société anonyme des tricotages mécaniques. — Suisse.
Manfield et sons. — Grande-Bretagne.
Hanan John et sons. — Etats-Unis.
Sultan-du Maroc. — Maroc.
Laird Schober et Ce. — Etats-Unis.
Weiss. — Russie.
Keith (J.) et Ce. — Etats-Unis.
Ford (Ch.-P.) et Ce. — Etats-Unis.
Dent Alcoft et Ce. — Grande-Bretagne.
Société anonyme de la manufacture royale de corsets P. D. — Belgique.

CHEMINS DE FER

ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du samedi 27 octobre inclus au samedi 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 5 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera avant le 5 novembre.

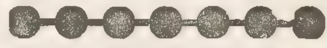
Le *Livret-Guide illustré* de la Compagnie d'Orléans (notices, vues, tarifs, horaires) est mis en vente, au prix de 30 centimes :

1° A Paris : dans les bureaux de quartiers et dans les gares d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;

2° En province : dans les gares et principales stations.







Le Gérant : HENRI GAUTIER.

Paris. — Imprimerie PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi.

7e Année. — N° 151 FONDÉ LE 5 AVRIL 1894 Paris, 16 Novembre 1900

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

GLASCOW 1901 — 1900 — LIÈGE 1903

Bulletin officiel du Comité français des Expositions à l'Étranger

(MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition Universelle de 1900)

Directeur-Rédacteur en Chef. Henri GAUTIER

12, rue Cambon, Paris

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Prix du Numéro : 40 centimes

ABONNEMENTS { Paris. . . . . . Un an 8 francs; Départements. . . — 9 —; Étranger. . . . . — 10 —

Les abonnements doivent partir du 1er Janvier de l'année courante.

CLOTURE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(LE 12 NOVEMBRE 1900)

Deux Expositions universelles et internationales devant avoir lieu, l'une à Glascow, en 1901 ; l'autre à Liége, en 1903, le journal : L'EXPOSITION UNIVERSELLE continue sa publication.

Nous mettons en vente, à partir du 22 novembre prochain, la collection reliée en 3 forts volumes, du Journal ;

"L'EXPOSITION UNIVERSELLE"

au prix de **90 FRANCS** *la collection.*

Cette collection comprend les **sept années** *de publication de notre journal, depuis le 5 avril 1894, jusqu'au 12 novembre 1900, jour de la fermeture de l'Exposition.*

Voici comment Le Figaro, *dans son numéro du 28 août dernier, s'est exprimé au sujet de notre journal :*

A signaler, au nombre des récompenses qu'il nous a été le plus agréable de rencontrer sur le palmarès, la médaille d'argent décernée par le jury de la classe 13 (*Librairie* et *Presse*), au journal *l'Exposition Universelle*, dirigé par notre excellent confrère M. Henri Gautier.

Fondé en 1894, le journal *l'Exposition Universelle* fut, pendant toute la durée des travaux, le seul recueil exclusivement consacré au classement et à la publication méthodiques de tous les renseignements et de tous les actes relatifs à la préparation de l'œuvre de 1900. A cet égard, il constitue la plus utile des documentations, et c'est de quoi le jury de la classe 13, malgré le nombre très restreint des prix réservés aux périodiques proprement dits, a tenu à récompenser M. Henri Gautier.

BULLETIN

Paris, le 12 novembre 1900.

Le rideau vient de tomber sur la plus étonnante, la plus merveilleuse féerie que le monde ait jamais vue. L'Exposition universelle de 1900 n'est plus désormais qu'un souvenir, un grand souvenir.

Ces coups de canon que nous venons d'entendre, et qui annonçaient la clôture, ont résonné douloureusement dans notre cœur. Un immense cri de : Vive Paris ! vive la France ! a, heureusement, retenti dans les airs, comme pour protester contre ce signal cruel.

Il faut pourtant se rendre à la triste réalité, et nous faire à cette pensée qu'il n'existera plus rien, demain, de toutes ces merveilles.

Demain, en effet, dès la première heure, les démolisseurs commenceront leur sinistre besogne, et nous verrons disparaître peu à peu tous ces splendides palais, tous ces superbes jardins qui firent pendant six mois l'admiration du monde entier.

On comprendra notre émotion, car voilà bientôt sept années que nous suivions, presque jour par jour, l'enfantement et le développement de cette œuvre gigantesque qu'a été l'Exposition de 1900. Nous avons, en effet, assisté à toutes les phases de sa création, depuis ses débuts jusqu'à son triomphe définitif.

La voilà aujourd'hui entrée dans l'histoire. Nous ne sommes nullement inquiet sur le jugement qu'on portera sur elle ; nous voulons parler du jugement des esprits impartiaux et indépendants, et il en existe encore heureusement, en France.

Des critiques, il y en aura ; la perfection n'étant pas de ce monde. Et puis, il se trouve toujours des gens qui estiment qu'on eût pu mieux faire que ce qui a été fait. Cela est fort possible.

Mais ce que l'on ne peut contester, c'est que le public des deux continents a applaudi avec enthousiasme au spectacle que Paris lui a offert pendant les six mois qui viennent de s'écouler, et cela sans réserve, sans réticence, parce qu'il n'en avait jamais vu de plus beau.

Cette constatation est unanime, et les organes de l'étranger ne se font pas violence pour la faire. L'un d'eux, entre autres, qui n'est pas suspect de partialité à notre égard, écrit les lignes que voici :

Les portes de l'Exposition universelle viennent de fermer ; c'est la fin d'un spectacle tel qu'il n'y en eut jamais au monde et tel, on peut presque l'assurer, qu'on n'en reverra plus de pareil. Malgré la guerre sud-africaine, les troubles de Chine, les élections aux États-Unis, des crises commerciales çà et là, l'absence de grands souverains, l'Exposition de Paris a été matériellement un grand succès et a eu un succès moral et un succès politique plus remarquable encore.

C'est *la Gazette de Francfort* qui parle ainsi.

La Chambre des Deputés, dans sa séance de ce jour, et le Conseil municipal de Paris ont tenu à rendre hommage aux organisateurs de l'Exposition de 1900, en leur adressant des félicitations publiques, félicitations qui s'adressaient également à tous les collaborateurs de cette grande œuvre, collaborateurs français et étrangers, exposants, artistes, artisans et ouvriers, à tous ceux qui en ont assuré l'éclat et le succès.

Quand le temps qui est un grand remède, aura cicatrisé les blessures reçues, pendant ce combat pacifique, par ceux qui espéraient une victoire plus complète ; quand le souvenir de certaines déceptions sera effacé, l'accord alors sera unanime, et tout le monde reconnaîtra et proclamera que l'Exposition a été le plus grand succès que la France ait obtenu, depuis trente ans L'année 1900 marquera le commencement d'une ère nouvelle de prospérité et de grandeur pour notre pays.

En ce qui nous concerne, nous avons fait modestement notre devoir, en collaborant à l'œuvre commune, par la publication de ce journal qui a peut-être, espérons-le du moins, rendu quelques services ; et nous nous estimerons très heureux si nous avons pu obtenir les suffrages de ceux de nos lecteurs dont la bienveillance nous a suivis jusqu'au bout, et que nous remercions ici de tout notre cœur.

H. G.

P. S. — Nous avons reçu de divers côtés un grand nombre de lettres qui nous encouragent à continuer notre publication. Comme nous l'avons annoncé plus haut, c'est le parti que nous avons pris.

Deux expositions internationales et universelles doivent, en effet, avoir lieu, l'une à Glascow, en 1901 ; l'autre, à Liége, en 1903. La France y participera brillamment, et le Comité français des Expositions à l'étranger, a décidé de leur donner son puissant concours.

Dans notre prochain numéro, nous entretiendrons nos lecteurs de ces deux expositions qui peuvent et qui doivent être deux nouvelles victoires industrielles et commerciales pour la France.

H. G.

DÉCRET

FIXANT LA

PROLONGATION DE L'EXPOSITION

JUSQU'AU 12 NOVEMBRE

Le *Journal officiel* du mercredi 31 octobre publiait le décret prolongeant l'Exposition dans les conditions que nous avons indiquées dans notre dernier numéro.

Voici le texte de ce document :

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ;

Vu la loi du 13 juin 1896, relative à l'Exposition universelle de 1900 ;

Vu le décret du 4 août 1894, portant règlement général pour l'Exposition, et notamment les articles 2 et 96 ;

Décrète :

Article 1er. — L'Exposition universelle internationale de 1900 sera prolongée du 6 au 12 novembre inclusivement.

Art. 2. — Les visiteurs y seront admis gratuitement le mercredi 7 novembre.

Art. 3. — Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1900.

ÉMILE LOUBET.

Par le président de la République :

Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A. MILLERAND.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

RELEVÉ OFFICIEL QUOTIDIEN DES ENTRÉES

du 15 Avril au 12 Novembre 1900

AVRIL

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
15	140.345	120.433
16	155.841	126.958
17	87.761	42.238
18	94.711	43.303
19	100.874	52.016
20	99.398	46.104
21	108.084	42.830
22	174.189	123.804
23	96.716	40.827
24	99.610	39.656
25	89.341	37.652
26	112.028	47.448
27	98.025	36.729
28	98.124	38.017
29	230.160	179.402
30	96.901	40.617
TOTAUX	1.882.063	1.058.034

MAI

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	84.839	40.662
2	84.400	52.794
3	90.428	56.654
4	84.844	49.773
5	90.611	52.643
6	203.254	173.996
7	79.211	46.959
8	73.565	40.283
9	105.070	67.952
10	126.492	89.798
11	105.137	67.672
12	118.453	79.902
13	296.132	257.394
14	93.173	57.415
15	117.325	75.753
16	130.284	94.820
17	143.914	112.244
18	123.742	85.981
19	126.317	87.361
20	366.994	327.661
21	138.721	103.870
22	138.009	99.451
23	141.092	99.793
24	306.248	263.719
25	136.924	97.379
26	149.921	110.299
27	406.196	360.065
28	149.193	111.896
29	156.431	116.445
30	156.613	106.157
31	166.306	121.513
TOTAUX	4.689.879	3.508.304

JUIN

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	104.805	69.214
2	151.991	114.680
3	507.379	469.275
4	522.989	475.349
5	215.167	182.615
6	202.875	168.829
7	204.568	168.696
8	177.172	139.417
9	192.087	150.026
10	360.743	316.473
11	183.543	145.425
12	174.917	137.472
13	189.555	142.880
14	231.485	184.240
15	216.700	216.732
16	190.961	138.239
17	384.809	333.679
18	212.000	165.746
19	202.430	158.320
20	199.862	150.703
21	223 887	181.005
22	235.495	231.738
23	186.551	128.030
24	443.757	388.518
25	214.414	170.142
26	216.508	172.249
27	222.812	175.440
28	243.069	197.310
29	227.937	237.358
30	169.274	115.552
TOTAUX	7.209.739	6.022.352

JUILLET

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	358.242	308.101
2	215.795	176.382
3	223.488	180.026
4	227.705	192.273
5	239.913	197.850
6	228.156	242.797
7	191.240	131.875
8	472.525	418.479
9	217.980	178.184
10	216.221	177.823
11	214.860	178.174
12	216.406	176.073
13	209.607	218.872
14	355.807	314.305
15	340.117	304.019
16	209.228	184.270
17	193.522	166.505
18	191.055	159.958
19	176.753	149.071
20	183.883	207.583
21	155.599	107.108
22	296.714	246.589
23	180.091	143.500
24	167.501	134.429
25	157.520	125.492
26	152.757	122.281
27	143.898	152.231
28	147.962	101.318
29	292.134	247.985
30	188.735	152.867
31	179.066	142.851
TOTAUX	6.945.280	5.942.271

AOUT

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	170.702	139.423
2	187.822	150.936
3	189.743	186.953
4	173.987	122.751
5	433.979	386.053
6	225.974	185.895
7	216.058	177.473
8	207.906	171.819
9	213.659	170.687
10	316.871	450.300
11	182.228	134.843
12	491.003	442.563
13	240.849	205.862
14	218.051	185.248
15	458.115	412.167
16	228.922	198.410
17	248.546	254.487
18	428.013	357.105
19	344.334	301.639
20	199.516	165.829
21	226.366	190.777
22	218.099	182.899
23	229.642	194.692
24	229.147	238.791
25	201.825	153.435
26	428.622	388.289
27	235.933	203.650
28	213.808	180.273
29	222.328	191.275
30	222.278	190.261
31	252.385	279.104
TOTAUX	8.056.741	7.193.889

SEPTEMBRE

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	189.919	147.760
2	461.980	423.070
3	285.756	258.298
4	272.576	240.598
5	267.452	233.993
6	322.218	850.999
7	298.437	317.318
8	245.995	198.640
9	600.381	551.956
10	319.228	290.947
11	295.991	265.037
12	284.265	255.660
13	284.302	253.331
14	316.489	376.413
15	237.763	194.301
16	504.585	470.955
17	281.102	259.898
18	252.877	222.103
19	242.106	215.947
20	282.736	251.171
21	341.123	411.430
22	276.373	704.862
23	518.502	468.487
24	306.435	267.162
25	269.355	236.175
26	279.427	246.347
27	264.990	233.494
28	278.870	325.103
29	234.121	187.879
30	536.695	495.583
TOTAUX	9.555.059	9.857.917

OCTOBRE

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	228.677	205.384
2	205.468	178.843
3	216.462	190.976
4	258.737	224.765
5	256.484	345.287
6	212.720	171.598
7	652.082	616.680
8	275.617	253.584
9	246 476	225.429
10	208.649	181.218
11	232.038	734.246
12	256.991	329.608
13	207.185	169.181
14	466.246	430.069
15	261.283	342.338
16	265.959	921.335
17	192.448	165.055
18	235.124	203.073
19	218.392	246.687
20	196.799	156.900
21	519.145	483.466
22	241.005	211.492
23	225.052	191.213
24	222.578	189.439
25	289.361	251.099
26	154.623	139.600
27	194.750	154.735
28	562.493	522.534
29	188.610	161.852
30	204.460	172.669
31	200.932	165.771
TOTAUX	8.296.846	8.936.126

NOVEMBRE

DATES	NOMBRE total DES ENTRÉES	NOMBRE DE TICKETS RENTRÉS
1	480.881	441.398
2	236.446	211.493
3	237.655	239.749
4	581.120	540.227
5	245.443	215.876
6	231.309	202.617
7	149.634	Journée gratuite.
8	339.580	1.210.303
9	171.792	149.179
10	272.410	280.714
11	589.448	537.057
12	389.535	499.033
TOTAUX	4.225.286	4.557.646

RÉCAPITULATION

Avril . .	1.882.063	1.058.034
Mai . .	4.689.879	3.508.304
Juin . .	7.209.739	6.022.352
Juillet .	6.945.280	5.942.271
Août . .	8.056.741	7.193.889
Septemb.	9.555.059	9.857.917
Octobre .	8.296.846	8.936.126
Novembre	4.225.286	4.557.646
TOTAUX	50.860.893	47.076.539

FÊTE

OFFERTE PAR LES

COMMISSAIRES GÉNÉRAUX ÉTRANGERS

au Gouvernement et au Commissariat Français

Les Commissaires généraux étrangers offraient hier soir, jeudi, 15 novembre, au gouvernement, au personnel supérieur de notre commissariat général et à quelques amis, leur dîner d'adieux ; et à cette dernière fête, ils avaient voulu un cadre d'élégance inédite. C'est à l'un des plus distingués architectes de l'Exposition, M. Masson Détourbet, qui édifia la section chinoise avec tant d'art et fut chargé de l'installation des sections étrangères, que les commissaires étrangers avaient confié la tâche d'inventer en l'honneur de leurs hôtes un décor digne d'eux. Et M. Masson Détourbet eut une idée très simple, mais charmante et que personne n'avait eue avant lui. Il fit de la grande salle à manger de l'hôtel Continental une tonnelle...

Mais une tonnelle de féerie, assez vaste pour contenir deux cents convives, et sur les treillages verts de laquelle une végétation de fleurs électriques mêlait la polychromie de ses feux très doux aux feuillages et aux bouquets de fleurs naturelles répandus partout. Le lustre central était de feuillages, de chrysanthèmes et de roses ; des orchidées étaient répandues sur toutes les tables ; on dînait dans un décor de fleurs illuminées.

A l'entrée des salons, les invités sont reçus par Mme la princesse Tenicheff, Mme Peck et Mme Emile Robert, assistées des organisateurs de la fête : le prince Tenicheff, commissaire général de Russie ; MM. Gustave Ador, commissaire général de Suisse ; Lewald, commissaire général adjoint d'Allemagne ; Emile Robert, commissaire général adjoint de Belgique ; Woodward, commissaire général adjoint des Etats-Unis, et Per Lamm, commissaire adjoint de Suède.

Les commissariats étrangers sont tous représentés.

Sont présents :

MM. le docteur Richter, commissaire général de l'Allemagne ; Schrader, commissaire général d'Andorre, et Mme Schrader ; Exner, commissaire général d'Autriche ; Beyer, commissaire adjoint d'Autriche, et Mme ; Vercruysse, commissaire général de Belgique ; F. Robert, secrétaire général du commissariat général belge, et Mme F. Robert ; Moser, commissaire général de Bosnie-Herzégovine, et Mme Moser ; Dimitrow, commissaire général de Bulgarie ; de La Fargue, commissaire général adjoint de Bulgarie ; Vapereau, commissaire général de Chine, et Mme ; le prince Min, président d'honneur du Comité de la Corée, Roulina, président du Comité impérial de la Corée ; le comte Mimerel, commissaire général de la Corée ; C. Michelsen, vice-président du Comité de Danemark ; le docteur Rendon, commissaire général de l'Equateur, et Mme ; S. Exc. le duc de Sesto, commissaire général royal d'Espagne ; S. Exc. le marquis de Villalobar, délégué royal d'Espagne ; S. Exc. J.-F. Jimenez, directeur des beaux-arts d'Espagne ; F.-W. Peck, commissaire général des Etats-Unis, et Mme ; B.-D. Wodward, commissaire général des Etats-Unis ; Fred. Brackett, secrétaire général des Etats-Unis ; colonel Jekyll, commissaire général de la Grande-Bretagne ; Spearman, commissaire général adjoint de la Grande-Bretagne ; Sacilly, commissaire général de la Grèce, et Mme ; R. Guérin, délégué de Guatemala ; Mangel, délégué spécial de Guatemala ; de Miklos, commissaire général adjoint de la Hongrie ; de Kazy, attaché au commissariat de la Hongrie ; de Navay, délégué du commissaire général de la Hongrie ; Mantegazza, secrétaire général d'Italie, et Mme ; Adatci, commissaire adjoint du Japon, et Mme ; Renoite, secrétaire général de Libéria, et Mme ; T. Dutreux, commissaire général du Luxemhourg ; A. Dutreux, commissaire général adjoint du Luxembourg ; Muzet, délégué général du Maroc ; de Mier, commissaire général du Mexique, et Mme ; Fernandez, adjoint au commissaire général du Mexique, et Mme ; Garcia Torres, adjoint au commissaire général, et Mme ; Hans, adjoint au commissaire général du Mexique ; Depelley, commissaire général de Monaco ; Nahmias, commissaire de Nicaragua, et Mme ; Christophercen, commissaire général de Norvège, et Mlle ; Halversen, délégué du commissaire général de Norvège, et Mme ; de Mosenthal, commissaire général d'Orange ; Mantelet, attaché au commissariat d'Orange ; baron M. Van Verduynen, commissaire général des Pays-Bas ; baron Van Aspeck, commissaire délégué des Pays Bas, et Mme ; Sanz, commissaire général du Pérou, et Mme ; général Kitabgikhan, commissaire général de la Perse, et Mme ; Eug. Henry, commissaire de la Perse ; F.-R. Garcia, président du Comité du Portugal ; vicomte de Faria, commissaire du Portugal et Mme ; D. C. Ollanesco, commissaire général de Roumanie, et Mme ; Coucou, commissaire spécial de Roumanie, et Mlle ; A. Raffalovich, vice-président de la Commission impériale de Russie, et Mme ; prince Ténicheff, commissaire général de Russie, et Mme ; de Vouytch, commissaire général adjoint de Russie ; Rouneberg, agent pour la Finlande, et Mme : baron de Bellet, commissaire général de Saint-Marin ; Bucquet, commissaire général adjoint de Saint-Marin : Guardia, commissaire général de Salvador, et Mme ; Kapetanonitch, commissaire adjoint de la Serbie ; Tedeschi, secrétaire général de la Serbie ; Phya Suriva Nuvatr, commissaire général de Siam, et Mme ; Gréhan, commissaire général adjoint de Siam, et Mme ; J. Pierson, délégué de la République sud-africaine ; Thiel, commissaire général de la Suède ; Per Lamm, adjoint de la Suède, et Mme ; A. Duplan, commissaire général adjoint de Suisse ; E. Chesnel, secrétaire général et délégué de Turquie, et Mme Chesnel.

Tous les membres du gouvernement se sont rendus à l'invitation des commissaires, à l'exception du ministre de la marine, empêché. A huit heures, les portes s'ouvrent sur le décor fleuri où va se donner le dernier banquet de l'Exposition, et c'est une exclamation de surprise et de joie.

M. Richter préside, ayant à sa droite Mme Waldeck-Rousseau, et à sa gauche Mme Delcassé : en face de lui, M. Gustave Ador. Les convives prennent place autour de sept tables, perpendiculaires à la table d'honneur. Au nombre des invités :

Le général et Mme Dubois, M. et Mme Combarieu, M. Crozier, M. et Mme Mollard, le général et Mme Florentin, M. et Mme Lépine, M. et Mme Dupré, le président de la Chambre de commerce, le vice-président de la Chambre de commerce, M. et Mme Roujon, M. Alfred Picard, M. et Mme Delaunay-Belleville, M. Stéphane Dervillé, M. et Mme Chardon, M. et Mme François Arago, MM. Bousquet, Defrance, M. et Mme Bouvard, M. Alfred Ancelot, membre de la Chambre de commerce de Paris, président du Comité français des expositions à l'étranger, et Mme Alfred Ancelot, M. et Mme Resal, M. et Mme Legrand, M. et Mme de Brévans, M. et Mme Bourdon, M. et Mme Picou, M. et Mme Bonnier, M. et Mme Masson-Détourbet, MM. Billotte, Renouard, F. de Rodays, François Carnot, Ernest Carnot.

Les commissaires étrangers ont traité leurs hôtes avec la plus élégante libéralité... Chaque convive trouve à coté de son couvert deux programmes luxueusement illustrés : celui de la soirée, et celui du dîner sur lequel est imprimé son nom. Au centre de ce programme, une gravure : une vue de cette jolie rue des Nations, où il n'y aura plus dans deux jours que des maisons vides, et où, depuis hier, résonnent les pioches des démolisseurs ! Autour de l'image quarante cartouches où s'inscrivent les noms des quarante pays dont les drapeaux flottèrent sur les bords de la Seine pendant six mois. Chaque convive reçoit en outre une médaille d'argent d'Alphée Dubois, délicieusement gravée : à l'avers, une jeune femme assise, en méditation devant un globe terrestre qu'elle mesure du compas : au revers, dans un encadrement de laurier, un génie ailé portant un cartouche avec cette inscription : *Soirée d'adieux des commissaires étrangers — 15 novembre 1900.*

Chaque dame enfin reçoit, outre la médaille d'Alphée Dubois, un très joli éventail.

Le menu :

Huîtres de Colchester
Consommé royal à la Suédoise
Tortue claire aux perles du Japon
Truite de Dantzig sauce Victoria
Pommes de terre à l'Anglaise
Selle de chevreuil à la Viennoise
Poularde braisée aux truffes
Marquises au cherry brandy
Spooms au clicquot
Perdreaux flanqués de cailles sur canapé
Salade
Parfait de foie gras au champagne
Pointes d'asperges à la crème
Pêches à la Parisienne
Rocher de glace à la Sibérienne
Gâteaux génois
Fruits et dessert

Tisane en carafes. Saint-Emilion. — Château Yquem 1891. — Château-Gruaud-Larose 1881. — Chambertin 1874. Pommery Greno.

Invisible derrière les treillages fleuris, l'orchestre de Desgranges exécute pendant le repas un programme... international où figurent les noms de Beethoven, de Tschaïkowsky, de Grieg, de Godard, de Raff, de Strauss, de Lalo, de Mendelsohn, de Pedrotti, de Litolff, et ce menu-là n'est pas moins goûté que l'autre.

Dix heures. M. Richter, commissaire général d'Allemagne, s'est levé. Un grand silence se fait. M. Richter, d'une voix vibrante d'émotion, lit :

Monsieur le président du Conseil,
Messieurs les ministres,
Mesdames,
Messieurs,

L'Exposition Universelle de 1900 a fermé ses portes. Une manifestation des plus grandioses de l'activité humaine dans tous les domaines de la vie intellectuelle et matérielle a pris fin. Le but, visé par les hommes qui lui avaient donné naissance, celui de présenter à l'univers dans un seul cadre, toutes les acquisitions de l'esprit humain, la complexité infinie de la vie moderne, a été atteint de la manière la plus brillante. Tous les peuples de la terre ont rivalisé d'ardeur et de zèle pour assembler les trésors les plus précieux et les plus remarquables des temps anciens et modernes, et il n'y a nul doute que l'Exposition universelle de 1900 ait, tant par son empreinte générale que par la valeur et la perfection des objets exposés, dépassé de beaucoup toutes ses devancières européennes et extra-européennes.

A la veille de nous séparer, il nous reste un grand et agréable devoir à remplir, celui de remercier M. le Président de la République de l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à nos travaux pendant toute la durée de l'Exposition, et d'exprimer à M. le Président et à Mme Loubet combien nous avons été honorés et touchés de leur accueil particulièrement gracieux et des flatteuses attentions de toute sorte dont nous avons été l'objet. Au nom de tous mes collègues, les commissaires généraux étrangers, oserai-je vous prier, monsieur le président du Conseil, de vous faire l'interprète, auprès de M. le Président de la République et de Mme Loubet, de notre profonde reconnaissance et de nos respectueux hommages, et de leur dire le souvenir ineffaçable que nous emportons des bontés qu'ils nous ont prodiguées.

Je vous propose de lever votre verre en l'honneur de M. le Président de la République et de Mme Loubet.

L'orchestre exécute *la Marseillaise*, écoutée debout par toute l'assistance. M. Richter continue.

Les palais de l'Exposition universelle disparaîtront, le grand Paris, dont nous avons été les hôtes enchantés pendant plusieurs années, reprendra sa vie régulière, mais éternellement dureront pour chacun de nous les relations personnelles qu'il nous a été donné de nouer pendant cet espace de temps si important et plein de labeur.

Les noms des hommes qui ont conféré à l'Exposition universelle le cachet de leur caractère et de leur esprit, resteront toujours vivants dans notre

mémoire. Nous tournons nos regards vers M. Alfred Picard qui a accompli une œuvre de travail pacifique comme le monde n'en aura jamais vu de plus grande et de plus impressionnante. Nous contemplons ses collaborateurs, parmi lesquels M. le président Delaunay-Belleville, directeur général, mérite en particulier tous les remerciements des commissaires généraux étrangers.

Mais notre gratitude s'adresse principalement au gouvernement français, à M. le président du Sénat, à M. le président de la Chambre des députés, à M. le président du Conseil et à MM. les ministres qui, pendant toute la durée de l'Exposition, ne se sont pas lassés de nous accorder leur précieux soutien et de nous faciliter notre tâche avec la plus grande prevenance, et c'est également à eux que nous devons une hospitalité comme on ne saurait l'imaginer plus brillante et plus gracieuse.

De ces multiples relations d'affaires et de société ont pris naissance des liens des plus précieux qui, comme nous l'espérons et le désirons, seront maintenus inébranlables également après la clôture de l'Exposition. Ce n'est pas sans une certaine mélancolie que nous voyons approcher le terme de notre mission, et que nous devons nous séparer de ces relations qui nous sont devenues chères et du cercle de tous ces hommes éminents. Au nom de tous mes collègues, je vous exprime nos cordiaux et chaleureux remerciements, je vous dis du fond du cœur : « Merci ! »

J'ose vous prier, mesdames et messieurs, de lever vos verres à la santé de M. le président du Sénat, de M. le président de la Chambre des députés, de M. le président du Conseil et de MM. les ministres.

D'unanimes applaudissements saluent le discours de l'éminent commissaire général, auquel le chef du gouvernement va répondre. Et c'est au milieu d'une attention recueillie, presque émue, de l'assemblée, que M. Waldeck-Rousseau prend la parole :

Monsieur le commissaire général,

Le Président de la République sera très touché des paroles si cordiales que vous venez de faire entendre, et il me sera tout particulièrement agréable d'être auprès de lui votre interprète.

Les éloges que vous avez accordés à l'Exposition sont pour le gouvernement français la plus précieuse des récompenses. Elle a été notre grande préoccupation. Nous aimons trop notre pays pour n'avoir pas souhaité avec passion de voir un rayon nouveau s'ajouter à son auréole de gloire.

Nous avons aussi pensé — et votre langage prouve que nous n'étions pas dans l'erreur — que ses hôtes n'apprendraient point à le connaître sans, en même temps, apprendre à l'aimer.

L'œuvre qui vient de s'achever laissera — vous avez eu raison de le dire — de grands et profonds souvenirs. C'est la France qui a pu la préparer. Elle n'oubliera pas que ce sont les nations répondant à son appel qui lui ont permis de l'accomplir.

Paris vous a offert le cadre. Mais dans son décor merveilleux que de merveilles vous avez entassées !

Ces palais que vous avez élevés et qu'une ingénieuse pensée avait réunis rappelaient à quelques-uns les grandes émotions éprouvées en visitant vos capitales. Et ceux qui n'avaient pas de tels souvenirs apprenaient à connaître et à admirer l'infinie variété du génie humain et l'affirmation constante des principes supérieurs du beau.

Devant le spectacle offert par le prodigieux développement de l'industrie, on ne savait s'il convenait d'admirer davantage ou l'originalité puissante de chaque race et ses dons naturels, ou cette constante pénétration des idées, ce retentissement universel des découvertes qui fait du progrès le trésor commun des peuples et qui semble d'autant plus inépuisable qu'on y puise plus largement.

Nous verrons disparaître avec regret ces édifices si nouveaux et cependant déjà si familiers ; c'est avec tristesse que nous verrons s'éloigner des hôtes que notre hospitalité eût souhaité de retenir.

Mais de l'Exposition il restera quelque chose. Ce n'est jamais en vain que des hommes se réunissent, mettent en commun l'idéal le plus haut, et lorsque l'œuvre qui les a rassemblés est une œuvre de concorde, elle survit à l'édifice qui lui avait été élevé.

C'est dans une pensée de reconnaissance, c'est dans une pensée de confiance en un avenir fécond et pacifique, que je lève mon verre à tous les visiteurs étrangers à l'Exposition, et d'une façon plus spéciale à MM. les commissaires généraux étrangers et à M. le commissaire général Richter.

L'allocution du président du conseil, plusieurs fois interrompue par des bravos chaleureux, s'achève dans une ovation. Aucun autre toast n'est porté.

Et pendant que finit le dernier banquet de l'Exposition, une foule élégante d'invités remplit les salons voisins. Les commissaires étrangers ont lancé plus de quinze cents invitations à la soirée, — dont le programme est double.

Dans la salle des fleurs, Desgranges, de nouveau, va diriger un concert où les chœurs du Conservatoire seront applaudis à côté de son excellent orchestre, et que suivront des danses espagnoles. Dans la salle des Colonnes, on s'amuse aux spectacles du cinématographe, tandis que le brillant orchestre viennois, dirigé par Jean Muller, fait applaudir les danses de Brahns et de Strauss.

CE QUE L'ON DÉMOLIT
ET
CE QUI RESTERA

Lorsque le canon de la tour Eiffel eut annoncé, lundi soir, vers 11 heures, que les portes de l'enceinte générale allaient se clore pour ne plus se rouvrir que devant le cortège des démolisseurs, il y eut dans la foule un sentiment de stupeur. Eh ! quoi, ces palais ruisselants de lumières, ces guirlandes de feu qui, sous le ciel hostile, noir de pluie menaçante, dessinaient les crêtes majestueuses des palais, ces cordons de lampes électriques habillées de fleurs et de fruits qui couraient dans les arbres vêtus d'or et de pourpre par les souffles de l'automne, tout ce decor admirable allait-il donc disparaître si tôt ?

Hélas ! oui, et quiconque en eût douté ne se fût sans doute pas bercé plus longtemps d'illusions mensongères en voyant, mardi matin, l'active armée des ouvriers pénétrer dans les palais.

De l'extérieur, rien ne semblait changé, et l'impression était grande, en vérité, de ces larges avenues où quelques heures auparavant roulait encore la foule joyeuse et qui s'étendaient désertes, sous le ciel de novembre, tout attristé de pluie.

Partout c'étaient les heurts lugubres des marteaux, rebondissant en cadence sur les caisses et les tonnes ; on eût dit, à certains endroits, que des hordes barbares s'étaient ruées sur les richesses amoncelées dans les palais. Des tapis aux couleurs harmonieuses, des statues, des armes, des vases de cuivre, d'étain ou de faïence, aux formes pleines, curieuses, amusantes, jonchaient le sol, côte à côte, avec des planches peintes, des fleurs flétries, des tentures brutalement arrachées de leurs clous, des meubles précieusement ouvrés que la pluie, rageusement, criblait de ses menues flèches d'eau.

Vers midi, dans la boue, au milieu des cris, des rires, des jurons, des chevaux passaient, traînant des camions surchargés, et c'étaient, à chaque porte, d'interminables colloques entre les acheteurs et les douaniers, les exposants et les contrôleurs.

CE QUE L'ON DÉMOLIT

On démolit déjà. La gracieuse fontaine des Amours, qui ornait le péristyle du palais des Manufactures nationales, à droite des Invalides, n'est déjà plus qu'un souvenir : on palissade, d'ailleurs, les trottoirs de l'Esplanade, de même qu'on travaille à enlever la belle mosaïque de grès cérame qui couvrait le sol devant le palais des sections étrangères.

Dans ces palais des Invalides, tout est en déroute : ce ne sont partout que des caisses, tonneaux, harasses où l'on empile, soigneusement, les admirables pièces de céramique qui conquirent pour la plupart les suffrages d'innombrables connaisseurs.

Dans la rue des Nations, le sol est déjà creusé de fondrières !

Les charrois de toute nature qui ont défilé hier durant toute la journée n'ont certes guère contribué à niveler le sol !

Les pavillons sont fermés ; on n'y pénètre qu'en montrant patte blanche, et là ce sont des discussions à n'en plus finir ; les employés de la douane et de l'octroi sont sur les dents, car ils n'arrivent guère à s'entendre avec leurs interlocuteurs : il leur faudrait pour cela parler huit ou dix langues, idiomes ou dialectes et, on l'avouera, quelques progrès qui aient été faits par l'éducation cosmopolite, que ce polyglottisme est chose fort rare.

Et partout c'est la même chose. On se hâte de démolir ; on enlève tout, dans une fièvre de destruction extraordinaire.

Et ce n'est pas un tableau médiocrement intéressant, surtout si l'on évoque mentalement le souvenir des foules qui se pressèrent six mois durant sur ce coin de terre et donnèrent à chacun l'illusion, trop brève, hélas ! d'un monde — minuscule — d'où auraient été bannies les discordes et où se serait épanouie, au soleil libre, la fleur de la fraternité universelle !

CE QUI RESTERA

Nous avons déjà dit ce qu'il adviendrait des bâtiments élevés à l'Exposition, soit par l'administration, soit par les exposants. Il nous a paru intéressant de compléter notre enquête en cherchant à connaître le sort réservé aux constructions étrangeres.

La plupart des palais de la rue des Nations, construits en staff, sont irrémédiablement condamnés et leur démolition sera commencée aussitôt le déménagement terminé. Il en est cependant quelques uns dont l'existence n'aura pas été éphémère. C'est ainsi qu'un des plus coquets pavillons étrangers, celui du Danemark, est devenu la propriété d'une dame anglaise qui va le faire transporter sur une place voisine de Londres.

Le pavillon du Pérou, démonté et reconstruit à Quita, sera une bibliothèque municipale. Le palais de Grèce deviendra à Athenes une galerie des beaux-arts Le pavillon serbe sera également réédifié à Belgrade.

D'autres pavillons sont à vendre : ce sont ceux de Finlande et de Norvège, celui des associations d'armuriers belges, celui de la marine marchande allemande ; la coquette construction en bois où étaient exposées les collections de l'artillerie russe a déjà trouvé acquereur.

Puisque nous sommes rue des Nations, ouvrons une parenthèse pour dire un mot du pavillon de la Presse. Le bureau de la Commission supérieure de la presse, estimant non sans raison que l'Exposition, pendant sa démolition, serait très intéressante, au moins pendant quelque temps, a décidé de conserver son pavillon jusqu'au 15 décembre. L'accès de la salle de travail sera toujours permis jusqu'à cette époque aux journalistes porteurs de cartes.

Au Trocadéro se trouvent également de nombreuses constructions étrangères. Elles disparaîtront toutes sauf, sans doute, la pagode de la section hollandaise, qui trouvera place dans quelque musée.

LE DERNIER DIMANCHE A L'EXPOSITION

(Le 11 Novembre 1900)

Une grande foule s'est pressée hier, pendant le dernier dimanche, sur tout le territoire de l'Exposition. A l'intérêt avec lequel les visiteurs contemplaient, de tous leurs yeux, les merveilles accumulées et qui vont se disperser dans tous les pays du monde, on sentait bien qu'il y avait là des retardataires, avides d'emporter au moins une impression générale et de faire provision immatérielle de quelques souvenirs. Le temps, sans être froid, était plutôt frais, et quelque peu morose : c'était un vrai temps de novembre, faisant songer à de la neige dans l'air. Le soleil a fait quelques efforts vers la fin de l'après-midi pour illuminer encore ce terrain sur lequel il versa si bien pendant tout l'été ses torrents de lumière ; mais tout s'est borné à quelques pâles sourires, à quelques rayons tôt allumés, tôt éteints. Un des électriciens de la grande illumination nocturne de la World's fair qui s'apprêtait pour la pénultième fois à éparpiller sur elle ses chevaux-électriques en voies lactées de lampes à incandescence, a pu dédaigneusement nous déclarer que « le soleil de novembre manquait décidément de potentiel » : obscur blasphémateur !

Cette mélancolie des choses donne raison à ceux qui ont préféré la clôture reculée seulement de quelques jours à la prolongation de l'Exposition. Les grandes constructions de la rue des Nations deviennent sévères au sein de ces brumes automnales, et le phare de Katsépé, qui fait tournoyer ses rayons auprès du Palais des Congrès, dès que la nuit tombe, semble, d'une façon un peu trop naturaliste, se trouver déjà sur la côte de Madagascar. *Sunt lacrymæ rerum* ! Les choses qui vont disparaître parlent avec trop d'émotion du passé à l'avenir ; il est bon d'en conserver le souvenir dans toute sa grâce et de ne pas assister à la lente éclipse d'un prestige qui fut, en vérité, très grand.

En 1889, le dernier dimanche, qui tomba le 3 novembre, avait eu beau temps : il fournit un chiffre de 262,039 entrées payantes. Les six dernières journées, du 1er au 6 novembre inclus, donnèrent un total de 1,421,879 entrées payantes. Le jour de la clôture en 1889 (le 6 novembre), on enregistra le « chiffre record » fort dépassé d'ores et déjà en 1900) de 370,354 entrées payantes, et cela par un temps superbe. Les gardiens firent évacuer les galeries, pour la dernière fois, à quatre heures et demie, et, à partir de cinq heures du soir, on demanda cinq tickets à l'entrée.

Nous avons dit que, dès la clôture, l'administration a pris ses mesures pour rendre le plus rapidement possible au public la libre circulation sur les voies barrées dans l'emprise de l'Exposition, cela sans nuire à la tranquillité relative et à la sécurité auxquelles ont droit les exposants pendant leur déménagement. Les voies ferrées qui sillonnent le Champ-de-Mars ont été simplement recouvertes : on va les découvrir et les milliers de wagons vont venir reprendre les milliers de colis qu'ils ont apportés il y a six mois. Il est certain qu'il y aura, de ce fait encore, un certain encombrement sur les voies ferrées : cependant on peut espérer qu'il sera moins considérable que pour l'apport des marchandises, car les compagnies de chemin de fer ont acquis ce que l'on pourrait nommer une certaine expérience de ce cas spécial. De plus, les marchandises que l'on emporte vont s'éparpiller au loin et se fragmenter (au point de vue théorique) ; celles que l'on apporte à une Exposition aboutissent au contraire à une brillante impasse, et la congestion du « tronc commun » est inévitable. Ce va être en tout cas, à partir de mardi, sur les chantiers de l'Exposition, une grande animation, différente à la vérité de celle qui règne pendant l'organisation et pendant le fonctionnement, mais qui sera cependant bien curieuse. Il ne manque point, d'ailleurs, de « snobs » pour se délecter à voir démonter une Exposition, comme ils verraient démonter une grosse et belle machine ; ils en approfondissent ainsi tous les détails de construction et toutes les connexités des rouages.

L'Exposition de 1900 promet à ces amateurs spéciaux beaucoup de satisfaction, car ce fut, en vérité une énorme ville improvisée.

LA DERNIÈRE JOURNÉE

(Lundi 12 Novembre 1900)

La dernière journée de l'Exposition a été favorisée jusque vers la fin de l'après-midi par un temps superbe ; la température était fraîche, le soleil brillait et l'affluence des visiteurs a été grande dans toutes les parties de cette œuvre splendide que l'on ne saurait voir disparaître sans une grave et poétique impression de mélancolie. Partout la foule s'est pressée et empressée, avec gaieté, avec entrain. Le nombre total des entrées a été de 389,535. Nous donnerons ultérieurement des statistiques définitives sur les chiffres divers qui résument cet énorme mouvement. On peut dire, d'ores et déjà, que les entrées, en 1900, se sont élevées, depuis le 15 avril jusqu'au 12 novembre, à 50,860,893, alors qu'en 1889 elles ne dépassaient pas 30 millions en chiffres ronds.

Sur les 65 millions de tickets émis, 47,076,539 ont été employés ; l'annexe de Vincennes entre dans ces chiffres pour 2,575,300 entrées et 2,070,280 tickets.

En 1889, on avait employé 28,149,352 tickets pour un chiffre global de 32,350,297 entrées, ce qui nous donne une augmentation, pour 1900, de 18,408,473 tickets et de 18,120,103 entrées.

Vers six heures et demie du soir, au moment où commençait la fête de nuit, le temps s'est mis à la pluie, heureusement intermittente, et qui n'a nullement refroidi l'enthousiasme des visiteurs. On a admiré jusqu'au bout la belle illumination électrique du Château d'Eau, les fontaines lumineuses, et le prestigieux décor électrique incandescent qui transformait le Champ-de-Mars en jardin des Hespérides. Il en restera d'inoubliables souvenirs.

A partir de six heures, on demandait, nous le rappelons, cinq tickets à l'entrée. Mais qu'importe, les camelots les offraient à cinq centimes. Quelques-uns même à meilleur marché. On nous en a offert six pour deux sous, et douze pour cinq sous !

Malheureusement la pluie s'étant, comme nous l'avons dit, mise à tomber, beaucoup de personnes qui comptaient assister à la fin de l'Exposition ont renoncé à leur dernier voyage au Champ-de-Mars et à la rue des Nations ; d'autres, qui s'y trouvaient déjà et comptaient y passer la soirée, sont parties précipitamment et on a pu voir, comme aux plus beaux jours, un encombrement extraordinaire aux omnibus de la place du Trocadéro et à l'entrée du Métropolitain.

Vers neuf heures, la pluie ayant cessé, de nouveaux visiteurs sont revenus et la foule a été malgré tout assez grande dans le reste de la soirée.

Les pavillons et tous les monuments étaient illuminés, les fontaines lumineuses ont joué presque sans interruption.

A dix heures, la tour Eiffel a tiré un coup de canon, puis a été embrasée par des feux de Bengale. Ses feux électriques ont été éteints définitivement.

A onze heures la tour a tiré six coups de canon espacés de trois en trois minutes. Il devait en être tiré sept, mais le cinquième a raté. Pendant ce temps le clavier des fontaines lumineuses a joué comme un véritable piano et les derniers visiteurs ont eu le très curieux spectacle d'une véritable harmonie lumineuse produisant aux yeux un effet analogue à celui du son sur l'oreille quand on écoute un morceau de piano. Les changements de couleurs étaient extrêmement rapides.

A onze heures vingt, le Château d'Eau a éteint ses feux, puis le Trocadéro ; enfin, les tambours ont battu la retraite. La foule s'est écoulée lentement.

C'était fini. L'Exposition de 1900 avait vécu !

LES MÉDAILLES AUX EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

L'administration des monnaies et médailles reçoit tous les jours de nombreuses demandes de renseignements au sujet du mode de distribution de leur médaille aux exposants récompensés par le jury international.

Le commissariat général de l'Exposition, a pris à cet égard, les dispositions suivantes :

Il distribuera gratuitement à tous les exposants récompensés (grands prix, médailles d'or, médailles d'argent et médailles de bronze), en même temps que le diplôme, un exemplaire nominatif et uniformément en bronze de la médaille gravée par M. Chaplain de l'Institut. Les exposants qui ont obtenu une mention honorable ne recevront que le diplôme.

Les exposants auxquels il a été décerné un grand-prix ou une médaille d'or pourront, en fournissant une autorisation du commissariat général, faire frapper à la Monnaie et à leurs frais un exemplaire en or ; ceux qui ont obtenu une médaille d'argent, un exemplaire en argent.

Du module uniforme de 63 millimètres, ces médailles seront frappées par la Monnaie de Paris et porteront sur la tranche, le poinçon de cet établissement (une corne d'abondance et le nom du métal).

Les prix seront les suivants :

Médaille d'argent, au titre de 950 millièmes, du poids approximatif de 130 grammes : environ 22 francs.

Médaille d'or, au titre de 916 millièmes, du poids approximatif de 200 grammes : environ 710 fr.

Les exposants récompensés seront directement avisés de l'époque à laquelle ils pourront retirer au commissariat général de l'Exposition leur diplôme et leur médaille. C'est à ce moment que ceux qui désireront faire frapper des médailles en or ou en argent, selon le cas, devront solliciter l'autorisation spéciale prévue plus haut.

LA FÊTE DES AUTOMOBILES

JEUDI 8 NOVEMBRE

La fête la plus réussie de l'Exposition a été, sans contredit et de l'avis unanime, celle qui a été donnée, jeudi dernier 8 novembre.

La porte monumentale, pour la première fois trop étroite, malgré ses trente-deux guichets, quelques bagarres aux autres portes, des grilles forcées, les camelots mêmes, manquant, dit-on, à un certain moment de tickets, voilà les meilleures preuves qu'on puisse donner du colossal succès de cette fête. Cette journée aura été la grande journée de l'Exposition, et l'on comprend la joie, l'orgueil des membres de l'Automobile-Club, qui l'avaient organisée, et dont quelques-uns se promenaient radieux, parmi les chars, savourant les bravos de la foule, dont une bonne part leur revenait de droit.

A une heure, toutes les voitures fleuries se trouvaient, exactes, au rendez-vous fixé. Et d'intelligents commissaires les aiguillaient aussitôt dans les directions concertées. C'est ainsi que se sont formés trois groupes bien distincts.

Remarqué avant tout la voiture de l'Automobile-Club de France, en tête du cortège, se taisant admirer par ses fusées de lilas blanc émergeant du siège et, à l'avant, l'écusson fleuri aux initiales l'A. C. F. ; celle de Mme C. du Gast, exquise sous son dome si élégamment fleuri d'œillets roses ; les voiturettes, plus ravissantes les unes que les autres fleuries chacune d'un genre différent, les voitures de la Grande Maison Parisienne, chefs-d'œuvre d'élégance et de goût ; les véhicules électriques

décorés d'orchidées originales mélangées au houx et beaucoup d'autres merveilles signées : l ion-Fleurs.

Le groupe A, qui stationnait devant la Porte monumentale, prend d'abord le pont de la Concorde, suit la rue de Varennes, le boulevard des Invalides, les avenues de Tourville, Lowendal et Suffren. Il entre dans l'Exposition par la porte 11, fait le tour des jardins du Champs-de-Mars, monte au Trocadéro et vire sur l'avenue Delessert pour ressortir par la même porte.

Le groupe B, qui s'était formé devant la porte des Tuileries, suit les Champs-Elysées, la rue Pierre-Charron et l'avenue d'Iéna. Il entre par la porte 2, traverse le Trocadéro, fait le tour des jardins du Champ de Mars et ressort par la même porte.

Le groupe C, enfin, avait pour point de départ l'hôtel de l'Automobile-Club ; il prend le pont de la Concorde, le quai d'Orsay, la rue de Constantine et les Invalides. Il entre par la porte 28, passe entre les deux palais des Invalides, traverse le pont Alexandre, défile entre le Grand et le Petit Palais et revient en suivant le même parcours, précédé, comme chacun des groupes, de commissaires qui marquent l'allure et qu'aucun des concurrents ne doit dépasser. Des agents encadrent les voitures, et aucun accident, aucun incident ne se produit, grâce à cette heureuse organisation.

Il nous faut aussi parler de la tombola. L'idée en est très goûtée. Chaque visiteur qui s'est présenté à partir d'une heure à l'une des dix portes (Concorde, Champs-Elysées, Alma, Invalides, Rapp, Trocadéro, Suffren, La Bourdonnais, Orsay, Tour-Maubourg) a reçu une enveloppe ; chaque enveloppe contenait un bon donnant droit d'abord à un lot et qui portait ensuite un numéro participant à la grande tombola gratuite qui sera tirée le soir, devant le Grand Palais des beaux-arts. Ainsi, chaque personne entrant à l'Exposition, hier, de une heure à trois heures, était sûre de gagner au moins un lot. Combien peu de loteries ont, jusqu'ici, offert pareils avantages ?

C'est dans l'avenue Nicolas II que la fête a été plus particulièrement brillante. Devant le Grand Palais, une estrade avait été dressée sur laquelle était placée une musique civile. S'y trouvaient également les membres du jury des Champs-Elysées, MM. Ballif, Dufayel, Paul Meyan, Riou, René de Knyff, Maillard et Tronchet. Le jury du Trocadéro et du Champ de Mars était ainsi composé : MM. de Chasseloup-Laubat, de Zuylen, de la Valette, Recopé, Périvier, Forestier, Pierre Laffite, de Lafreté, Pierre Giffard et Desgrange.

Le résultat du succès de la fête fut qu'un moment, le prix des tickets monta fortement. Les camelot qui les vendaient 20 et 25 centimes furent bientôt assaillis de demandes, surtout dès que fut commencée la distribution des billets de tombola. Cette majoration est allée grandissante jusqu'à complet épuisement du stock des tickets dont chaque camelot disposait.

C'est ainsi que certains visiteurs ont acheté leurs tickets 1 franc et même 1 fr. 25 ; ce qui a mis pour de nombreuses personnes, l'entrée de l'Exposition à 6 francs.

Cependant les guichets du Crédit lyonnais continuaient à vendre les tickets au prix courant, affiché à chacun des bureaux placés aux portes de l'enceinte : 0 fr. 20. Mais l'affluence à ces guichets a été énorme et d'interminables théories de visiteurs s'allongeaient le long des palissades de l'Exposition attendant leur tour de passer au bureau du Crédit lyonnais.

Les camelots, pendant ce temps, délivraient leurs tickets aux gens pressés et vendaient aisément leur marchandise à 0 fr. 75 et même 1 franc. Certains, sitôt leur stock épuisé, couraient se réapprovisionner jusque sur les boulevards.

Bref, le succès de la fête a été extraordinaire ; sur tous les points de l'Exposition, il y avait foule et l'on était ravi. On était unanime surtout à applaudir le goût qui avait présidé à la décoration des mâts et des réverbères. Enfin, lorsque, à six heures, on a commencé d'allumer les lampes électriques, l'aspect a été superbe et ce n'a été bientôt qu'un cri d'admiration.

Quel dommage que l'on ait attendu à la fin de l'Exposition pour donner une aussi belle fête ! C'est ce que chacun se disait.

Le soir, la fête recommençait aux lanternes. L'affluence a été grande, surtout devant le Grand Palais des Champs-Élysées, où se tirait une tombola dont les billets avaient été distribués, l'après-midi, non sans peine, aux premiers arrivants.

Voici la liste des gagnants :

Voiturelle (*Société Decauville*).	170.062
Motocycle (de *Dion et Bouton*)	83 813
— —	175.114
— —	16.330
Chambre à coucher complète (*Dufayel*).	153.779
Bicyclette G. Richard (*G. Richard*) . . .	157.026
. . .	184.702
Pelisse pour homme (*Pont-Neuf*)	101.016
Robe taffetas, valeur 1000 fr. (*Redfern*) .	154.312
Machine à écrire Bar-Lock (*A. Roux*). .	133.997
Bicyclette Vindex (*The Cleveland*). . . .	131.214
Bicyclette Clément (*Clément*)	140.487
Chronomètre de poche (*Gaumont*) . . .	104.917

Par malheur, à dix heures, ou très à peu près, tout s'éteignit, si bien que, jusqu'à l'heure de la fermeture, les promeneurs perdus dans les jardins noirs ont été fort désœuvrés.

Et l'éclat de cette fête, le grand succès qu'elle a rencontré vont, au dernier moment, éveiller en nous des regrets de la disparition du cadre dans lequel elle se déroulait, en nous faisant sentir plus vivement quelles admirables journées on eût pu, si on l'avait voulu plus tôt, nous y faire vivre !

LE
Président de la République
A VINCENNES

Jeudi 8 Novembre 1900

Jeudi dernier, 8 novembre M. Emile Loubet, Président de la République, a fait sa première et sa dernière visite à la lointaine annexe de Vincennes. Songez à ce qui serait arrivé si l'Exposition n'avait pas été prolongée de quelques jours !

M. Loubet est le Président du soleil. Il semble qu'il en apporte avec lui quelques rayons de son Midi, et rares ont été celles de ses promenades qui se sont accomplies sous la pluie...

Il faisait donc, ce matin là, un temps radieux.

Le Président est arrivé à neuf heures précises à la porte Dorée où l'attendaient déja M. Millerand, ministre du commerce ; M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics ; M. Alfred Picard, MM. Delaunay-Belleville et Stéphane Dervillé, les deux directeurs généraux de l'exploitation ; M. Lépine, préfet de police, et M. Touny, directeur de la police municipale ; M. Guasco, inspecteur principal de l'exploitation ; le directeur de l'annexe, M. Dervillé ; M. Lefèvre, conservateur du bois de Vincennes ; M. Albert Legrand, etc.

Le Président de la République était accompagné de M. Combarieu, secrétaire général de la Présidence, et de M. le colonel Silvestre.

Cette visite sensationnelle n'a point réussi à galvaniser la triste annexe, où des promeneurs, par petits paquets, déambulent comme tous les jours, formant, au passage du Président, des groupes nombreux, bien tranquilles, avec lesquels les agents, beaucoup plus nombreux qu'eux, font un excellent ménage. On est très en famille. N'était la multiplication des chapeaux haut-de-forme et des redingotes, — car les présidents de groupe, les présidents de classe, quelques exposants étrangers et aussi les commissaires étrangers, sont venus recevoir le Président, — on ne s'apercevrait en rien de l'événement. Et les clairières qui achèvent de se dépouiller, toutes dorées, sous ce joli soleil, sont calmes comme la campagne la plus reculée.

La visite n'a guère duré que les deux heures réglementaires, à peine.

On conduit d'abord le chef de l'Etat dans le hall qui abrite les locomotives envoyées à Paris par l'Amérique, la Hongrie, la Russie, l'Allemagne, par les compagnies françaises ; il s'est fait expliquer par les ingénieurs leur mécanisme et leur puissance ; il a pénétré dans les wagons luxueux et aussi dans les voitures plus humbles de troisième classe.

On l'a mené ensuite au puits d'extraction du pétrole, aux machines agricoles dont il avait déjà vu de très nombreux exemplaires à la galerie du Champ de Mars ; aux machines industrielles à qui la vapeur avait donné la vie et qui travaillaient avec un bruit infernal. M. Loubet s'attardait à demander des explications qu'on ne lui ménageait pas, certes, car chaque inventeur, et les étrangers parmi les plus zélés, s'appliquait à garder le plus de temps possible l'attention du président de la République.

Puis le cortège s'est dirigé vers les habitations ouvrières. Les petites maisons ont un aspect fort engageant, et combien de Parisiens ont dû les contempler avec envie en les comparant à leur propre logis, étroit, perché haut, froid l'hiver, étouffant l'été ! Un jardinet sert de cadre à ces maisonnettes, ce qui les rend coquettes et riantes. Et le prix, sauf les accidents et les malchances de la vie, n'est pas au-dessus des ambitions légitimes de l'ouvrier laborieux et économe. C'est ce qu'a explique au président de la République M. Siegfried. M. Loubet a vivement félicité les organisateurs de cette exposition, leur promettant de les aider de tout son pouvoir dans cette œuvre de solidarité sociale à laquelle il est lui-même si profondément attaché.

La promenade présidentielle s'est terminée par la section des automobiles. Le président a passé devant le front des voitures alignées comme à la parade, puis il a pris place dans l'une d'elles avec le président de cette section. Pour la première fois de sa vie, M. Loubet montait en automobile. On l'a mené, par les allées du bois, jusqu'à la porte de l'Exposition, où l'attendait son landau. Et, en descendant, il a déclaré avoir goûté un plaisir inconnu à ce genre d'exercice. Comme on peut le penser, cette initiation lui a valu les sympathies des chauffeurs et du monde automobiliste.

Le président de la République a été salué à son départ par les deux ministres et les commissaires généraux étrangers. Il était de retour à l'Elysée à midi.

La JOURNÉE GRATUITE
DU MERCREDI 7 NOVEMBRE

Mercredi dernier 7 novembre, conformément à la décision prise la semaine dernière par le conseil des ministres, l'entrée était gratuite a l'Exposition. Dès le matin, en prévision de l'affluence des visiteurs, des mesures d'ordre avaient été prises aux abords des guichets et des galeries, où de nombreux agents stationnaient prêts à intervenir pour faciliter la circulation ou parer aux inconvénients de bousculades possibles.

Durant toute la matinée, l'intervention des gardiens n'a été nullement nécessaires et le plus grand nombre d'entre eux se sont bornés, durant cette faction, à battre la semelle pour combattre le froid jusqu'à dix heures, heure à laquelle le soleil s'est alors montré radieux, le froid étant assez vif.

C'est d'ailleurs seulement à partir de dix heures et demie que les visiteurs ont commencé à pénetrer dans l'enceinte de l'Exposition dans des proportions qui permirent de croire à l'existence d'un jour férié. Mais, dans cette affluence de visiteurs, on aurait cherché vainement « les déshérités » à l'intention desquels l'entrée à l'Exposition avait été rendue gratuite. Tout au contraire, la foule se composait en grande partie de promeneurs à la mise élégante ou aisée, venus assu-

rément moins pour voir les merveilles de l'Exposition que pour contempler le spectacle de ses allées ou de ses palais envahis par une foule disparate.

A midi, contrairement à ce qui se passe le dimanche, c'est à peine si quelques bancs étaient occupés par de rares personnes faisant honneur aux provisions emportées pour le déjeuner.

Cependant certaines parties de l'enceinte étaient particulièrement fréquentées, la rue des Nations notamment. Mais là, une déception attendait ceux qui avaient consacré leur journée à visiter l'Exposition. Tous les palais, sauf ceux de l'Allemagne, de la Bosnie-Herzégovine, de la Turquie, de la Perse et de la Serbie avaient fermé leurs portes.

Les promeneurs ont donc dû se contenter d'admirer les lignes architecturales des pavillons dont les gardiens expliquaient aux mécontents que c'est sur l'ordre de leurs commissaires généraux que les portes demeureraient closes toute la journée.

Ce n'est que vers une heure que le nombre des entrées est devenu réellement considérable. Aux guichets les contrôleurs chargés de les enregistrer faisaient sonner leur timbre sans discontinuer, tandis que passaient des groupes d'ouvriers en habit de travail, des soldats, des élèves de pensionnats, auxquels se mélangeait une foule bigarrée de camelots et de gens de toutes sortes.

Les camelots étaient particulièrement nombreux.

L'entrée gratuite à l'Exposition ayant supprimé pour un jour leur industrie, ils avaient transporté pour aujourd'hui leur champ d'opération dans l'enceinte générale où la plupart d'entre eux offraient aux visiteurs, au prix de 10 centimes, « la lettre de faire part de la mort de l'Exposition ».

Durant tout l'après-midi où la foule a envahi les galeries et les parvis, aucun incident sérieux ne s'est produit. Quelques contraventions au règlement qui défend de fumer dans les galeries ont bien été faites, mais elles n'ont pas été maintenues, pas plus que celles qui ont été dressées pour refus de circuler à quelques visiteurs qui, estimant que l'entrée des attractions devait être également gratuite, s'obstinaient à vouloir y pénétrer sans bourse délier.

Le Fisc et les Exposants

Depuis plusieurs jours on peut voir dans un assez grand nombre d'établissements tenus par des commerçants à l'Exposition, des huissiers secondés par leurs scribes, occupés à « instrumenter » et à dresser minutieusement des inventaires des « objets mobiliers garnissant les lieux ».

On a induit de la présence de ces officiers ministériels qu'ils avaient reçu mandat de la direction des finances de recouvrer des redevances encore impayées.

Il n'en est rien et c'est pour le compte de l'administration des contributions directes qu'un assez grand nombre de saisies-gageries ont été opérées ces jours-ci. En effet, sur 800 débitants ou commerçants tenant un établissement à l'Exposition, 200 à peine ont actuellement acquitté les droits de patente. C'est donc contre les 600 contribuables qui ne se sont pas encore mis en règle avec le fisc, qu'instrumentent les huissiers dont la corporation a presque été totalement requise par l'administration des contributions pour procéder à toutes ces saisies.

L'ARBITRAGE

Les concessionnaires de l'Exposition. — Les débats devant le tribunal arbitral.

Les débats de la demande en indemnité que les concessionnaires syndiqués de l'Exposition universelle, comprenant surtout ceux du Champ de Mars, ont introduite contre le commissariat général de l'Exposition Universelle, à raison du préjudice qu'ils se plaignent d'avoir subi, se poursuivent devant le tribunal arbitral que préside Me Barboux.

On sait que l'ancien bâtonnier du Palais est tiers arbitre appelé à départager Me Devin, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, arbitre du commissariat général, et Me Edgard Vatin, arbitre des concessionnaires.

Trois séances ont déjà été tenues.

Dans la première, Me Maurice Bernard, chargé des intérêts des vingt-sept concessionnaires syndiqués en cette occasion, s'est attaché à développer les raisons de principe et les arguments communs à tous ses clients, lui paraissant venir à l'appui de leur demande, et que voici résumés :

« Après l'ouverture de l'Exposition, le 15 avril, le Champ de Mars est resté à l'état de « fondrière » pendant deux mois encore, et dépourvu d'éclairage par suite d'un long manque d'électricité. D'autre part, le Château d'Eau, qui devait être le grand attrait du Champ de Mars, n'a, pour le même motif, commencé à fonctionner, et défectueusement, que le 15 juin. Par suite de ces circonstances, le public n'est pas venu avant cette date au Champ de Mars. En ce qui touche les restaurants, qui sont les principaux réclamants, si le public est venu au Champ de Mars après le 15 juin, la clientèle des déjeuners et des dîners est presque entière demeurée aux restaurants de la rue des Nations, qui ont pu tout de suite obtenir la vogue, contre laquelle il était impossible de réagir durant les quatre mois restants d'exploitation. »

Enfin, Me Maurice Bernard a tiré aussi argument de ce fait que, dans le plan primitif du commissariat, il ne devrait être concédé que 27 restaurants, alors qu'il en a été établi 85.

Dans la seconde séance, le samedi 3 novembre, M. Moreau, chef du contentieux de l'Exposition, a plaidé pour le commissariat général. Il a tracé un tableau de ce qu'avait été l'Exposition et a fait ressortir le grand succès qu'elle avait obtenu. « Elle n'a pas été, il est vrai, a-t-il ajouté, un succès de restaurants, mais la raison en est peut-être dans la légende de cherté qui s'est tout de suite répandue à leur égard, en éloignant le public. »

Me Maurice Bernard a ensuite répliqué.

Les pertes.

Avant-hier, enfin, troisième séance, où l'avocat des concessionnaires est entré dans l'examen des espèces particulières à chacun d'eux ; il a ainsi traité déjà le cas d'une dizaine d'entre eux, dont les pertes respectives sont les suivantes :

1° Pour la perte sèche et le manque à gagner éprouvés durant la période du 15 avril au 15 juin ;

2° Pour le manque à gagner de cette dernière date à la clôture :

Restaurant de la Belle-Meunière, 300,000 francs. — Pavillon Bleu, 300,000 francs. — Brasserie de Tantonville, 300,000 francs. — Taverne de l'Europe, 150,000 francs. — Brasserie de Namur, 300,000 francs. — Bouillons Duval (pour celui de l'avenue de Suffren seulement), 250,000 francs. — Brasserie Bachelier, 150,000 francs. — Restaurant Marocain, 300,000 francs. — Restaurant des Mines, 300,000 francs. — Restaurant Américain, 150,000 francs. — Bar automatique, 150,000 francs.

On lit d'autre part dans le *Journal* :

La fermeture de l'Exposition stimule le zèle de messieurs les membres du tribunal arbitral.

Il y a trois jours, c'est-à-dire samedi dernier, ces magistrats improvisés ont siégé durant cinq heures d'horloge dans leur local habituel, c'est-à dire la salle à manger de Me Barboux, et, hier encore, ils ont dû consacrer deux séances consécutives à l'examen des réclamations des petits concessionnaires des kiosques du Champ de Mars.

Détail même à relever : l'un de ces derniers, qui est dissident du syndicat des réclamants, avait obtenu du tribunal l'adjonction comme juge de M. Mesureur, le député ancien ministre.

En ce qui concerne les sentences à intervenir, on avait pensé que messieurs les arbitres statueraient sur chacune des demandes d'indemnité qui leur sont soumises. Mais l'un d'eux, interviewé au Palais à ce sujet, a fait l'intéressante réponse que voici :

— Nous rendrons nos sentences en bloc, à moins que nous ne fassions une exception à l'égard des restaurants du Trocadéro, car nous considérons que toutes les affaires sur lesquelles nous avons à nous prononcer sont connexes, et que, dès lors, en rendant notre décision séparément, ce serait porter préjudice aux intérêts des demandeurs. Et c'est ce que nous voulons éviter.

Enfin, il convient de reconnaître que le tribunal arbitral a du bon, puisque, grâce à son intervention, on a dû surseoir, samedi dernier, à la vente, après saisie, d'un grand restaurant de l'Exposition, tenu par une cabaretière au nom historique.

On lit également dans le *Temps* :

Les décisions seront rendues d'ici à trois ou quatre jours.

L'argument principal des concessionnaires, qui réclament les indemnités que nous avons citées, a été résumé ainsi par leur avocat, Me Maurice Bernard.

Retards dans les travaux qui, pendant deux mois, ont absolument ruiné les restaurants du Champ de Mars ; nombre des restaurants concédés (207 établissements de consommation au lieu des 27 restaurants prévus au plan primitif) ; enfin chiffre des loyers.

Me Maurice Bernard a expliqué que ces loyers fixés aux principaux restaurateurs étaient de 120,000 et 130,000 francs pour six mois, soit un loyer de 635 francs par jour, ce qui équivaut à 200 francs le mètre superficiel concédé.

En effet, a dit l'avocat, ces loyers n'ont pas été calculés seulement sur l'étendue du sol seul : pour les concessionnaires dont l'établissement occupait plusieurs étages, on a calculé et additionné la superficie métrique du rez-de-chaussée, du premier, du deuxième et du troisième étage!

Et Me Maurice Bernard a conclu en disant :

Quand le commissariat général a imposé aux concessionnaires les loyers exorbitants que ceux-ci ont dû accepter — pour six mois sur lesquels ils n'ont pu jouir que de quatre en réalité — il devait pourtant bien penser que ces commerçants ne venaient pas s'établir là seulement pour l'honneur de figurer à l'Exposition, mais aussi pour rentrer dans leurs frais et même, très légitimement, en retirer quelque bénéfice. C'est le contraire qui leur est advenu.

Nous avons dit que Me Moreau, chef du contentieux de l'Exposition, avait répliqué au nom du commissariat et exposé comment, à son avis, les concessionnaires avaient écarté eux-mêmes les visiteurs. Il a constaté le gros succès de l'Exposition.

Les séances du tribunal ont été tenues dans la salle à manger de Me Barboux, qui avait à droite Me Devin, arbitre du commissariat, et à sa gauche Me Vatin, arbitre des concessionnaires. Assistaient aux réunions : d'un côté, Me Moreau, chef du contentieux, ancien liquidateur judiciaire, Me Lestiboudois, avoué du commissariat, et M. Ernest Picard, secrétaire de la direction générale de la direction des finances, qui fut le suppléant de M. Grison et son meilleur auxiliaire. De l'autre côté : Me Maurice Bernard, son secrétaire, et, enfin, Me Lagrange, représentant des concessionnaires.

Quatre audiences ont été tenues, de quatre à cinq heures chacune, et les arbitres ont ensuite commencé leurs réunions secrètes pour délibérer.

Les Récompenses supplémentaires DE L'EXPOSITION

PROJET DE LOI

RELATIF A UN

Supplément de récompenses à décerner à l'occasion

de l'Exposition Universelle de 1900

(Renvoyé à la Commission du Budget)

Présenté au nom de M. Émile Loubet, président de la République française, par M. Millerand, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, par M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par M. Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture, et par M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Les lois des 7 avril et 11 juillet 1900 ont autorisé le Gouvernement à faire dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, en faveur des exposants français qui se distingueraient le plus à l'Exposition Universelle de 1900, des promotions exceptionnelles.

Le contingent de croix mis à la disposition du Gouvernement, quelque considérable qu'il ait paru d'abord, a été néanmoins insuffisant pour permettre de rendre justice au mérite de tous ceux qui se sont fait remarquer à l'Exposition de 1900, dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, les arts et les sciences, qui se sont distingués par leurs travaux dans les comités, les jurys ou les congrès, de tous ceux, en un mot, qui ont par leurs efforts assuré le succès de l'Exposition universelle de 1900.

Le Gouvernement a la pensée que le Parlement voudra lui donner les moyens de récompenser comme il convient les hommes qui ont droit à la reconnaissance du pays et nous avons, en conséquence, l'honneur de proposer à votre approbation le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

Le Président de la République française,

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le Ministre de l'Agriculture et par le Ministre des Affaires étrangères, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE UNIQUE

A l'occasion de l'Exposition internationale universelle de 1900, à Paris, le Gouvernement est autorisé à faire, dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, en addition aux décorations accordées par les lois des 7 avril et 11 juillet 1900, les promotions ci-après, qui seront réservées au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au Ministère de l'Agriculture et au Ministère des Affaires étrangères ; les décorations accordées à ce dernier par la présente loi étant exclusivement réservées aux Français résidant à l'étranger.

Pour le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

2 grands officiers. | 65 officiers.
5 commandeurs. | 150 chevaliers.

Pour le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

1 grand-croix. | 8 commandeurs.
5 grands officiers. | 30 officiers.
60 chevaliers.

Pour le Ministère de l'Agriculture :

3 commandeurs. | 10 officiers.
30 chevaliers.

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

4 officiers. | 20 chevaliers.

Fait à Paris, le 6 Novembre 1900.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Signé : A. MILLERAND.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,
Signé : GEORGES LEYGUES.

Le Ministre de l'Agriculture,
Signé : JEAN DUPUY.

Le Ministre des Affaires étrangeres,
Signé : DELCASSÉ.

Nouvelles et Échos

La Chambre des Députés, dans sa séance du lundi, 12 novembre, a voté le projet de résolution suivant déposé par M. Gerville-Réache :

« La Chambre, reconnaissante, adresse ses félicitations et ses remerciements aux organisateurs de l'Exposition universelle de 1900, à leurs collaborateurs français et étrangers, exposants, artistes, artisans et ouvriers, à tous ceux qui en ont assuré l'éclat et le succès. »

Mon projet de résolution, a ajouté M. Gerville-Réache, n'a pas besoin d'être motivé. Il est dans l'esprit et le cœur de tous. Je me borne à demander l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence a été déclarée et le projet de résolution adopté par mains levées, et aux applaudissements de tous.

***

Dans sa séance du 12 novembre, au Conseil municipal de Paris, à l'occasion de la fermeture de l'Exposition, M. Dausset a proposé que des remerciements soient adressés à tous les collectionneurs qui, par le prêt d'œuvres d'art, ont collaboré à l'exposition rétrospective de la ville de Paris. Il a demandé qu'on offrît à chacun d'eux une médaille commémorative.

Le préfet de la Seine s'est associé à ces paroles, mais exprima le désir que des remerciements fussent aussi adressés à tous ceux qui ont d'une façon quelconque aidé à l'organisation de l'exposition municipale.

La proposition, ainsi complétée, a été adoptée.

***

Le nombre des voyageurs qui ont utilisé la ligne de Saint-Lazare-Champ-de-Mars-Invalides pour se rendre à l'Exposition, pendant la journée de dimanche dernier, a été de 130,295.

Depuis le mois de mai, la Compagnie de l'Ouest a transporté, les dimanches et fêtes, c'est-à-dire pendant trente et un jours seulement, 3,588,253 voyageurs, non compris les abonnés.

C'est donc, en moyenne, par journée fériée, 119,354 voyageurs, représentant la plupart du temps la moitié des visiteurs de l'Exposition.

La journée la plus forte a été celle du dimanche 7 octobre, dans laquelle on a relevé le chiffre de 172,883 voyageurs.

On voit, par ces chiffres, les services qu'a rendus la ligne Saint-Lazare-Champ-de-Mars-Invalides, et combien elle aurait fait défaut si la Compagnie n'avait pu l'ouvrir à l'exploitation dès le début de l'Exposition.

***

M. Robert, commissaire général adjoint de la Belgique à l'Exposition, est nommé officier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

On lit dans la *Gazette de Francfort :*

Les portes de l'Exposition universelle viennent de fermer; c'est la fin d'un spectacle tel qu'il n'y en eut jamais au monde et tel, on peut presque l'assurer, qu'on n'en reverra plus de pareil. Malgré la guerre sud-africaine, les troubles de Chine, les élections aux Etats-Unis, des crises commerciales çà et là, l'absence de grands souverains, l'Exposition de Paris a été matériellement un grand succès et a eu un succès moral et un succès politique plus remarquable encore. Les Français ont prouvé de nouveau qu'ils savent faire, non seulement grandement les choses, mais qu'ils les entourent aussi d'un goût particulier et ils ont été pour leurs visiteurs du monde entier les hôtes les plus remarquables.

LA FÊTE

OFFERTE PAR

M. VALÈRE MABILLE à ses Amis

Le 3 novembre dernier, notre très cher compatriote M. Valère Mabille, Président de la Chambre de Commerce française de Charleroi, réunissait, en un dîner somptueux au Grand Hôtel, ses amis de Paris, à l'occasion de son élévation au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Cette fête, à laquelle assistait un grand nombre de personnages politiques de France et de Belgique, ainsi que nos principaux commerçants et industriels français, a été empreinte de la plus charmante cordialité.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés à l'ami excellent qu'est Valère Mabille, et parmi ces toasts, nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire celui de M. Victor Lourties, sénateur, qui a su résumer les sentiments de toute l'assistance.

Voici ce toast :

Messieurs,

Au moment où je lève mon verre pour porter la santé de notre éminent ami, M. Valère-Mabille, je ne suis pas, je l'avoue, sans éprouver un certain embarras.

On dit « qu'abondance de biens nuit quelquefois ». C'est mon cas.

A quelque point de vue qu'on l'envisage, il y a dans la personnalité de celui que nous fêtons ce soir tant de côtés intéressants et d'aperçus attrayants que je ne sais vraiment pas quel est celui qui mérite de retenir le plus notre attention.

Comme Français établi à l'étranger, voilà plus de quarante ans que Valère-Mabille a créé en Belgique une industrie qui n'a fait que grandir et prospérer, ce qui est déjà quelque chose. Mais ce qui est mieux encore, c'est que pendant cette longue période, sa fidélité à sa patrie d'origine et son attachement à son pays d'adoption ne se sont pas un seul instant démentis.

C'est un de ces hommes dont on peut dire qu'ils font le plus grand honneur au pays qui les a vus naître et à celui qui les a accueillis.

Puissions-nous en avoir beaucoup comme Valère ! Ils contribuent puissamment au bon renom de la patrie française et servent utilement leur pays en fortifiant de plus en plus les liens qui unissent la patrie d'aujourd'hui à celle d'hier, qui reste dans leur cœur celle de demain, celle de toujours.

Comme grand industriel, Valère-Mabille a donné depuis longtemps la mesure de ce que peut produire l'association d'une grande intelligence et de l'amour des vastes entreprises.

D'un esprit ouvert à tous les progrès, d'une activité qu'on peut qualifier d'exubérante, il a mis au service des grandes industries qu'il a fondées et des grands travaux publics auxquels il a prêté le concours de ses lumières et de sa participation financière, la puissance de sa haute autorité morale et de son crédit, les trésors de sa grande expérience et son génie de réalisateur.

Comme ami, ce n'est pas à ceux qui l'ont approché comme nous et ont pu apprécier tout ce qu'il y a de bon, de noble et de généreux dans cette nature d'élite, qu'il est besoin d'en faire l'éloge.

C'est surtout à un autre point de vue que je tiens à l'envisager, ce soir, en ma qualité d'apprenti économiste.

Sans doute, c'est beaucoup pour un grand patron que de diriger, avec la plus haute compétence et une connaissance approfondie des conditions économiques du monde, d'immenses exploitations industrielles ou commerciales, et d'en assurer le succès, en assouplissant aux règles d'une méthode sûre et au contrôle de calculs solidement établis la hardiesse des conceptions. Il y a mieux que cela : c'est, après avoir été un créateur de travail, de songer, comme Valère-Mabille l'a fait, à être un créateur de bien-être présent et futur pour les travailleurs.

J'ai éprouvé une certaine tristesse, il y a quelques

jours, en voyant un homme que j'aime par certains côtés, mais dont je ne partage pas les doctrines socialistes, assimiler le travail à une sorte de prolongement du servage.

Allez demander aux ouvriers de Valère-Mabille si leur situation a rien qui puisse ressembler de près ou de loin à l'antique servage; vous verrez quelle sera leur réponse. Et on peut dire, à l'honneur des patrons français et du patronat belge que cette situation est la même à peu près partout, à des degrés divers, il faut bien le reconnaître.

Ils vous diront qu'il n'y a pas d'institution d'économie sociale que l'esprit de Valère-Mabille n'ait conçue et que son cœur n'ait menée à bien : boulangerie coopérative, habitations ouvrières, caisses de retraites, etc., etc.

Et cela est si vrai que notre ami s'est vu décerner plusieurs grands prix par les jurys chargés d'apprécier les merveilles de ce palais si modeste en apparence, mais si riche en trésors de fraternité et de solidarité, le palais de l'Economie sociale.

C'est là qu'on a pu voir, depuis six mois, l'effort colossal entrepris dans tous les pays, et en particulier dans les pays de libre initiative, comme la France et la Belgique, pour relever la situation morale et améliorer les conditions matérielles des travailleurs, et les magnifiques succès obtenus au point de vue de leur éducation économique, condition essentielle pour qu'ils arrivent à occuper dans l'ordre social la place à laquelle ils aspirent et à laquelle ils ont droit.

Parlez aux ouvriers de Valère des anciennes corporations issues d'un régime d'oppression et de contrainte, et demandez-leur s'ils ne préfèrent pas aux oppressions anciennes, basées sur des solidarités imposées ou subies et à l'excès d'individualisme qu'avait dressé devant elle la Révolution française, le système que préconisent et que mettent en pratique dans leurs industries des hommes comme lui, celui de l'association, non pas de l'association telle que la comprend certaine école socialiste à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, qui n'est autre chose que la négation de la liberté personnelle et serait un retour par des moyens nouveaux à l'oppression ancienne de l'individu par la collectivité, mais de l'association libre, volontaire, où la prévoyance individuelle voit sa force décuplée par la solidarité mutuelle, la générosité patronale et la fraternité humaine.

La réponse n'est pas douteuse : ils seront résolument pour cette dernière qui a fait d'eux non de vulgaires salariés, mais de véritables collaborateurs industriels, et a fait de l'industrie où s'exerce leur activité, de grandes familles, dont ils sont les membres et dont le patron est le chef aimé et respecté.

Messieurs, que l'exemple de notre ami soit partout suivi et nous arriverons, croyez-le bien, à édifier cette cité nouvelle, d'où sera bannie la haine de castes et de classes: où, au contraire, heureux et déshérités, grands et petits, riches et pauvres, unis par le sentiment de la solidarité sociale et de la fraternité humaine, créeront une atmosphère de concorde, de paix, de justice sociale où il fera bon vivre pour la génération laborieuse de l'avenir.

Ce sont ces consolantes perspectives que je salue en levant mon verre et en buvant à ce qu'il y a de meilleur encore et de plus touchant dans la personnalité qui nous est si chère à tous : Je bois au grand philanthrope qu'est Valère-Mabille.

LISTE DES RÉCOMPENSES DISTRIBUÉES AUX EXPOSANTS

Le 18 Août 1900

GRANDS PRIX

Suite (1)

GROUPE XIV

Industrie chimique

Classe 87

Arts chimiques et pharmacie

Exposition collective allemande, groupes V-VI. — Allemagne.
Société des manufactures de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. — France.
Chenal, Douilhet et Cie. — France.
Poulenc frères. — France.
Exposition collective allemande, groupe I. — Allemagne.
Exposition collective allemande, groupe III. — Allemagne.
Exposition collective allemande, groupe IV. — Allemagne.
Exposition collective allemande, groupe VII. — Allemagne.
Laire (de) et Cie. — France.
Olivier (M.). — France.
Lefranc et Cie. — France.
Solvay et Cie. — France.
Société autrichienne de production chimique métallurgique. — Autriche.
Alkali manufacturers association of Great Britain. — Grande-Bretagne.
Fournier (Félix) et Cie. — France.
Tanret (Ch.). — France.
Coignet et Cie. — France.
Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet. — France.
Fenaille et Despeaux. — France.
Standard oil company. — Etats-Unis.
Nobel frères et Cie. — Russie.
Koenigliches porzellanmanufakturing. — Allemagne.
Buchet et Cie. — France.
Canaple et Cie. — France.
Michaud. — France.
Stéariniers néerlandais. — Pays-Bas.
Price's patent candle company limited. — Grande-Bretagne.
Dubosc (E.). — France.
Gondolo (Mme veuve). — France.
Smith and Cie. — Grande-Bretagne.
Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue. — France.
Kessler et Cie. — France.
Darrasse frères et Landrin. — France.
Taillandier. — France.
Collot (A.). — France.
Ministère de Fomento. — Mexique.
Lioubimow Solvay et Cie. — Russie.
Ministère des finances. — Italie.
Exposition collective allemande, groupe II. — Allemagne.
Eydoux (F.). — France.
Morane jeune et Cie. — France.
Marchéville, Daguin et Cie. — France
Wagenmann, Seybel et Cie. — France.
Ouchkoff et Cie. — Russie.
Fabrique de savons. — Autriche.
Lever brothers limited. — Grande-Bretagne
Contenau et Godart fils. — France.
Desmarais et Morane (G). — France
Rutgen (Jules). — Allemagne
Bernatt (Dr). — Roumanie.
Tripler liquid air company. — Etats-Unis.
Gouvernement de Formose. — Japon.
Koehler. — Russie.
Chassaing et Cie. — France.
Morel (Mme veuve Charles). — France.
Société anonyme pour la fabrication de stéarine à Stockholm. — Suède.
Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usine à gaz. — France.
Field limited. — Grande-Bretagne.
Gesellschaft für Linde's Eismaschinen. — Allemagne.
Corbin et Cie. — France.
Chabaud (N.). — France.
Heraeus (W.-C.). — Allemagne.
Lambiotte frères. — France.
Première fabrique autrichienne de soude. — Autriche.
Société de la fabrication de produits chimiques de Tentelewa. — Russie.
Howards and sons. — Grande-Bretagne.
Krestovnikoff frères. — Russie.
Institut central de chimie. — Roumanie.

COLLABORATEURS.

Chapuis (J.-A.). — Société anonyme des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis (établissements A. Poirier et G. Dalsace), France.
Lamy (Edouard). — Manufacture de produits chimiques du Nord (établissement Kuhlmann), France.
Remont (Albert). — Lorilleux (Ch.) et Ce, France.
Borreau. — Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny, et Cirey, France.
Haueisen. — Exposition collective allemande Badische Anilin und Sodafabrick, Allemagne.

Classe 88

Fabrication du papier

Darblay père et fils. — France.
Schœller. — Allemagne.
Fullner. — Allemagne.
Miliani (Pierre). — Italie.
De Nayer. — Belgique.
Nebé. — Russie.
Société anonyme des papeteries du Marais et de Sainte-Marie. — France.
Munksjo. — Suède.
Munktell (J. et K.). — Suède.
Tosa (Association). — Japon.
Fabricants autrichiens de papier et de cellulose (Exposition collective des). — Autriche.
Perrigot-Masure. — France.
Société anonyme des papeteries de Vidalon. — France.
Outhenin-Chalandre fils et Cie. — France.
Vereinigte Strohstoff Fabriken. — Allemagne.
Société anonyme des papeteries Lacroix (L.) fils. — France.
Ohta. — Japon.
Rolland paper company. — Grande-Bretagne.
Union des papeteries. — Belgique.
Mauduit (Henry de) et Cie. — France.
Maschinenfabrik zum Bruderhaus. — Allemagne.
Papeterie italienne Seravalli. — Italie.
Société des papeteries du Midi. — Italie.
Takeï. — Japon.
Howard. — Russie.
Dalle frères et Lecomte. — France.
Société anonyme des cartonneries Voisin et Pascal. — France.
Zuber, Rieder et Cie. — France.
Escher Wyss. — Suisse.
Follum, Trœsliberi. — Norvège.
Binda (Ambroise) et Cie. — Italie.
Wonviller et Cie. — Italie.
Smith et Meynier. — Hongrie.
Frowde (Henry). — Grande-Bretagne.
Union company à Skien. — Norvège.
Krause (Karl). — Allemagne.

COLLABORATEURS.

Joshii. — Association des industriels de papiers de Tosa, Japon.
Germain (Gaston). — Vacquerel, France.

Classe 89

Cuirs et peaux

Floquet (Fernand). — France.
Leven frères et fils. — France.
Meyzonnier (Eugène) fils. — France.
Seykora et fils (Joseph). — Autriche.
Société des établissements Basset. — France.
Sueur fils (Th.). — France.
Tanneries Simon Ullmo. — France.
Dubosc (Ernest-Louis). — France.
Gondolo (veuve). — France.
Bérendorf fils. — France.
Fœderer (Robert). — Etats-Unis.
Gerhardus et fils. — Autriche.
Pédaillés et Cie. — France.
Peltereau (veuve Auguste).
Société coopérative génoise. — Italie.
Sorrel frères et Ce. — France.
Tourin (Georges). — France.
Anvers (Charles d'). — Belgique
Enault et Cie. — France.
Houben (Th.). — Belgique.
Lemoine et Philippe. — France.
Masurel et Caen. — France.
Prevot, Carrière et fils. — France.
Reinhard (A.). — Luxembourg.
Roux (Ulysse) et Cie. — France.
Société Alafouzoff. — Russie.
Soyer (Lucien). — France.
Alexandresco (Grégoire). — Roumanie.
Budischowsky (Guillaume). — Autriche.
Donau et fils. — France.
Quanonne (Fortuné). — Belgique
Amerikanische Maschinen Gesellschaft deutsch. — Allemagne.

Classe 90

Parfumerie

Chiris (Antoine). — France.
Lecaron et fils. — France
Vibert frères. — France.

(1) Voir les numéros 147, 148, 149 et 150 de *l'Exposition Universelle de 1900*.

Jean-Marie-Farina. — Allemagne.
Pears (A. et F.), limited. — Grande-Bretagne.
Colgate et Cᵒ. — Etats-Unis.
Guerlain. — France.
Rehns (A.-M.) et Cᵉ. — France.
Raynaud (A.) et Cᵉ. — France.
Brocart et Cᵒ. — Russie.
Rallet (A.) et Cᵒ. — Russie.
Chouet et Cᵉ. — France.
Michaud. — France.
Beyer frères. — France.
Atkinson (J. et E.), limited. — Grande-Bretagne.
Roure-Bertrand fils. — France.
Monson (J.-G.) et Cᵒ. — Allemagne.

Classe 91

Manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques

Ministère des finances, administration des manufactures de l'Etat. — France.
Ministère des finances, tabacs. — Italie.
Régie royale hongroise des tabacs. — Hongrie.
Régie serbe. — Serbie.
Régie coïntéressée des tabacs. — Turquie.
Flinsch. — Allemagne.
Ministère de l'agriculture. — Etats-Unis.
Carvajal (L.) and Cᵒ. — Etats-Unis.
Direction générale de la régie roumaine. — Roumanie.
Société anonyme « El Buen Tono ». — Mexique.
Régie hongroise. — Hongrie.
Compania Arrendataria. — Espagne.
Caussemille jeune, Roche et Cᵉ. — France.
Pojatzi (Fl.) et Cᵒ. — Autriche.
Semenoff. — Russie.

COLLABORATEURS

Cahen. — Régie, France.
Bock (G.). — Henry Clay and Bock Cᵒ, Etats-Unis.

GROUPE XV

Industries diverses

Classe 92

Papeterie

Lefranc et Cᵉ. — France.
Société anonyme d'exploitation des papeteries Lacroix et fils. — France.
Faber (A.-W.). — Allemagne.
Marion-Guibout et Cᵉ. — France.
Gillott (Joseph) and Sons. — Grande-Bretagne.
National Cash register. — Etats-Unis.
Chartier, Marteau frères et Boudin. — France.
Gérault (Hippolyte). — France.
Antoine (L.) fils et Cᵉ. — France.
Société anonyme des papiers Abadie. — France.
Chambon (Louis). — France.
Hauducœur (Paul). — France.
Whiting paper company. — Etats-Unis.
United States playing Cards. — Etats-Unis.
Brehmer (Gebrüder). — Allemagne.
Société anonyme de la manufacture française de porte-plume, plumes et œillets. — France.
Desvernay et Cᵉ. — France.
Hardschmith et Cᵒ. — Autriche.

Classe 93

Coutellerie

Collectivité ouvrière de la Haute-Marne. — France.
Wostenholm and son limited. — Grande-Bretagne.
Henckels (J.-A.) Zwillengswerk. — Allemagne.

Classe 94

Orfèvrerie

Goetz (Hermann). — Allemagne.
Kawasaki Shozo. — Japon.
Joindy. — France.
Roset (René). — France.
Peureux. — France.

COLLABORATEURS

Marié (L.). — Christofle et Cᵉ, France.
Mallet (Léon). — Christofle et Cᵉ, France.
Rozet (René). — Christofle et Cᵉ, France.
Bonat. — Boin et Henry, France.

Classe 95

Joaillerie et bijouterie

Boucheron (Frédéric). — France.
Lalique (René). — France.
Vever. — France.
Caillard (Lucien). — France.
Tiffany et Cᵉ. — Etats-Unis.
Comptoir Lyon-Alemand. — France.
Piel frères. — France.
Frans Hoosemans. — Belgique.
Sordoillet (Ernest). — France.
Goldsmith Silversmith company limited. — Grande-Bretagne.
Valès (Constant). — France.
Savard et Cᵉ. — France.
Marret frères. — France.
Prat (Victor). — France.
Falize frères. — France.
Moche (J.) et Cᵉ. — France.
Galand (Emile). — France.
Fornet (veuve Amédée). — France.
Gilbert (Eugène) et Cᵉ. — France.
Melillo (Hyacinthe). — Italie.

Classe 96

Horlogerie

Brandt (Louis) et frère. — Suisse.
Château père et fils. — France.
Collectivité des fabricants d'horlogerie de Besançon et du Doubs. — France.
Collectivité de l'horlogerie genevoise. — Suisse.
Collectivité des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds. — Suisse.
Collectivité locloise d'horlogerie. — Suisse.
Delépine (Emile). — France.
Ditisheim (Paul). — Suisse.
Ecole d'horlogerie de Paris. — France.
Ecole nationale d'horlogerie de Besançon. — France.
Favre, Jacot et Cᵉ. — Suisse.
Francillon et Cᵉ. — Suisse.
Junghans frères. — Allemagne.
Jurgensen (Jules). — Suisse.
Kullberg (Victor). — Grande-Bretagne.
Leroy (Louis) et Cᵉ. — France.
Michel-Passy (Amédée). — France.
Monard (Jules). — Suisse.
Nardin (Paul). — Suisse.
Planchon (Math.). — France.
Sircoulon et Amstutz. — France.
Société anonyme d'horlogerie de Besançon « La Bisontine ». — France.
Société anonyme pour la fabrication d'horlogerie à Lenzkirch. — Allemagne.
Société générale de monteurs de boîtes en or. — France.
Société des établissements Henry Lepaute. — France.

Classe 97

Bronze, fontes et ferronnerie d'art
Métaux repoussés

Gagneau. — France.
Armbruester frères. — Allemagne.
Ecole des arts décoratifs. — Bosnie.
Colin et Cᵉ. — France.
Leblanc Barbedienne. — France.
Masriera y Campins. — Espagne.
Mottheau et fils. — France.
Siot Decauville. — France.
Suzuki (Tchokiti). — Japon.
Zuloaga y Zuhager. — Espagne.
Radygo frères. — France.
Lerolle frères. — France.
Gladenbeik et fils. — Allemagne.
Knodt (G.). — Allemagne.
Coupier et Cᵉ. — France.
Millet. — France.
Ateliers de construction de la Grande-Grille. — Russie.

COLLABORATEURS

Rozet (René). — Gagneau, France.
Robert frères. — Ecole de la réunion française de bronzes, France.
Maison (professeur). — Allemagne.

Classe 98

Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie

Delhaize frères et Cᵉ. — Belgique.
Keller frères. — France.
Saint-André de Lignereux. — France.
Sormani (Paul). — France.
Kawanobé Ittomior. — Japon.
Ouyematsu (Homin). — Japon.
Adt frères. — France.
Loonen (Ch.). — France.
Hulbe (Georges). — Allemagne.
Vereinigte Pinsel Fabriken. — Allemagne.
Forster (Alexandre). — Autriche.
Tiffany et Cᵉ. — Etats-Unis.
Aberdeen Canb Works company limited. — Grande Bretagne.
Delhaize frères et Cᵉ. — Belgique.

Classe 99

Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha
Objets de voyage et de campement

Société russo-américaine de caoutchouc. — Russie.
Fayaud (Mᵐᵉ veuve A.), fils et gendre. — France.

Classe 100

Bimbeloterie

Sonneberg (exposition collective des jouets de). — Allemagne.
Roussel et Dufrien. — France.
Spalding et frère. — Etats-Unis.
Vichy (Gustave). — France.

GROUPE XVI

Économie sociale. — Hygiène. — Assistance publique

Classe 101

Apprentissage, protection de l'enfance ouvrière

Association polytechnique. — France.
Maison israélite du refuge de l'enfance. — France.
Société de protection des apprentis. — France.
Ministère des travaux publics à Berlin. — Allemagne.
Ministère de l'industrie (écoles ménagères). — Belgique.
Chemins de fer de l'Etat. — Hongrie.
Commission permanente de la Société impériale technique. — Russie.
Institutions de l'impératrice Marie. — Russie.
Ateliers des chemins de fer de l'Etat Russe. — Russie.
Ligue française de l'enseignement. — France.
Ecole professionnelle de la chambre syndicale de papier. — France.
Œuvre générale des écoles professionnelles catholiques de jeunes filles. — France.
Institut des frères des écoles chrétiennes. — France.
Préfecture de la Seine (direction de l'enseignement) école Braille. — France.

COLLABORATEURS

Péphau (Dʳ). — Directeur de l'ecole Braille, ville de Paris. — France.

Classe 102

Rémunération du travail. — Participation aux bénéfices

Laroche-Joubert et Cᵉ. — France.
Colin et Cᵉ (Familistère de Guise). — France.
Ministère du commerce (Office du travail). — France.
Board of Trade. — Grande-Bretagne.
Redouly-Valmé et Cᵉ (maison Leclaire). — France.
Compagnie des cristalleries de Baccarat. — France.
Scheider et Cᵉ. — France.
Tassar, Balas, Barbas et Cᵉ. — France.
Tuleu (Ch.). — France.
Fillot, Riçois, Lucet et Cᵉ (au Bon Marché). — France.
Compagnie universelle du canal maritime de Suez — France.

Classe 103

Grande et petite industrie
Associations coopératives. — Syndicats professionnels

Chambre syndicale de l'industrie des bâtiments de la ville de Paris et du département de la Seine. — France.
Chambre syndicale typographique parisienne. — France.
Allgemeiner Verband der auf Selbsthilfe gegrundeten Erwerbs und Wirthschaftsgenossenschaften. — Allemagne.
Coopérative Union of Great Britain. — Grande-Bretagne.
Association des banques populaires italiennes à Rome. — Italie.
Ligue nationale des coopératives italiennes à Milan. — Italie.
Ministère de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. — Italie.
Bourse de Travail de Toulouse. — France.
Centre fédératif du crédit populaire en France. — — France.
Comité central des chambres syndicales à Paris. — France.
Lithographie parisienne (la). — France.
Ministère de l'industrie et du travail (Office du travail). — Belgique.
Société coopérative (Vooruit). — Belgique.
American federation of Labor. — Etats-Unis.
Conseil d'arbitrage de Massachusett. — Etats-Unis.
Banque de crédit populaire à Bologne. — Italie.
Banque coopérative des associations ouvrières de production de France. — France.
Banque populaire de Menton. — France.
Ministère du commerce (développement de la petite industrie). — Autriche.
Banque populaire de Milan. — Italie.
Société coopérative populaire de crédit mutuel de Crémone. — Italie.
Administration des postes et télégraphes (Bourse du travail). — Luxembourg.
Chambre syndicale des employés de commerce de Bordeaux. — France.
Société pour le développement du tissage à Lyon. France.
Société des études pratiques d'économie sociale à Paris. — France.
Banque populaire de Vicence. — Italie.
Banque populaire de Padoue. — Italie.
Association des ouvriers en limes. — France.
March (Lucien). — France.
Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles. — France.
Fédération des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer et de l'industrie. — France.
Société centrale des architectes français. — France.
Société « les charpentiers de Paris ». — France.
Commission of education and social economy. — Etats-Unis.
Van Marken. — Pays-Bas.
Premier groupe des banques populaires italiennes de Pieve di Soligo. — Italie.
Alliance syndicale du commerce et de l'industrie. — France.

COLLABORATEURS

Rostand. — Centre fédératif du crédit populaire en France. — France.
Guinond (Gabriel). — Chambre syndicale de l'industrie et des bâtiments de la ville de Paris et du département de la Seine. — France.
Anseele. — Société coopérative de Vooruit. — Belgique.
Keufer. — Fédération française des travailleurs du livre. — France.
Luzzati (Luigi). — Association des banques populaires. — Italie.
Romanet. — La Lithographie parisienne, France.

Classe 104

Grande et petite culture. — Syndicats agricoles
Crédit agricole

Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou. — France.
Union du Sud-Est des syndicats agricoles. — France.
Centre fédératif du Crédit populaire en France. — France.
Syndicat agricole et société de crédit agricole de l'arrondissement de Poligny. — France.
Syndicat agricole de Chartres. — France.
Syndicat des agriculteurs de la Sarthe. — France.
Syndicat central des agriculteurs de France. — France.
Union centrale des syndicats des agriculteurs de France. — France.
Union des syndicats agricoles des Alpes et de Provence. — France.
Fédération italienne des syndicats agricoles de Plaisance. — Italie

—

Classe 105

Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail

Office impérial des assurances sociales : Exposition collective : *a*) l'office d'accidents; *b*) Bileefeldt, conseiller intime ; *c*) professeur Hartmann, conseiller intime ; *d*) Dr Klein, conseiller intime ; *e*) Dr Lass et Dr Zahn, conseillers intimes ; *f*) *f*) Dr Zacher. — Allemagne.
Ministère de l'intérieur. — Autriche.
Ministère du commerce. — Autriche.
Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (direction de l'industrie et commission supérieure du travail dans l'industrie). — France.
Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (division de l'assurance et de la prévoyance sociales). — France.
Ministère de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. — Italie.
Ministère de l'industrie et du travail (Office du travail). — Belgique.
Bureau de l'inspection des usines de l'État de New-York. — États-Unis.
Bureau de l'inspection des usines du Massachusetts. — États-Unis.
Home office (Chief inspector of factories). — Grande-Bretagne.
Association des industriels de France contre les accidents du travail. — France.
Caisse syndicale d'assurances mutuelles des forges contre les accidents du travail. — France.
Caisse nationale d'assurances contre les accidents du travail. — Italie.
Syndicat des compagnies françaises d'assurances à primes fixes contre les accidents. — France.
Office impérial des assurances de Berlin. — Allemagne.

—

Classe 106

Habitations ouvrières

Caisse d'épargne de retraite et d'assurances. — Belgique.
Bureau central des institutions de bien-être pour la classe ouvrière, Berlin. — Allemagne.
Commission des États-Unis à l'Exposition de 1900. Etats-Unis.
Société française des habitations à bon marché. — France.
Comité des habitations ouvrières. — États-Unis.
Société anonyme de logements économiques et d'alimentation. — France.
Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. — France.
Ministère de l'industrie et du travail. — Belgique.
Ungern-Sternberg (baron d'). — Russie.
Société des habitations ouvrières. — Danemark.
Krupp Fried. — Allemagne.
Société bordelaise des habitations à bon marché. — France.
Ministère royal prussien des travaux publics. — Allemagne.
Ministère royal prussien de la guerre. — Allemagne.
Office impérial de la marine. — Allemagne.
Manufacture de P. Malutine Ramenskaïa. — Russie.
Usines de matières colorantes. — Allemagne.
Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis. — France.
Lever brothers. — Grande-Bretagne.
Alliance syndicale. — France.

COLLABORATEUR

Lepzeux. — Caisse générale d'épargne, Belgique.

—

Classe 107

Sociétés coopératives de consommation

Comité central de l'Union coopérative. — France.
Cooperative Union of Great Britain. — Grande-Bretagne.
Le Bon Grain, à Morlanwelz. — Belgique.
Le Vooruit à Gand. — Belgique.
Unione coopérativa di Milano. — Italie.
Krupp (Fried). — Allemagne.
Société du 18e arrondissement, Paris. — France.
Lorraine (la) — France.
Égalitaire (l'). — France.
Revendication (la). — France.
Ligue des coopératives italiennes à Milan. — Italie.

COLLABORATEURS

Clavel. — Société civile coopérative de consommation « l'Abeille suresnoise », France.
Valère-Mabille. — Boulangerie économique à Morlanwelz, Belgique.
Fitsch. — Comité central de l'union coopérative des sociétés françaises de consommation, France.
Gray. — Coopérative union of Great Britain, Grand-Bretagne.
Chiousse. — Fédération des sociétés coopératives des employés de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée à Grenoble, France.
Buffet. — Société coopérative « l'Economie sociale », à Clichy, France.
Legrand. — Société philanthropique coopérative de Saint-Rémy-sur-Avre, France.

—

Classe 108

Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers

Association polytechnique, Paris. — France.
Association philomatique, Paris. — France.
Badisch Anilin, Ludwigshafen-sur-le-Rhin. — Allemagne.
Union des sociétés de gymnastique, Paris. — France.
Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, Paris. — France.
Alliance des unions chrétiennes de jeunes gens, Paris. — France.
Ligue pour le service social, New-York. — États-Unis.
Association chrétienne de jeunes gens, Londres. — Grande-Bretagne.
Société pour le bien-être des classes laborieuses, Stuttgard. — Allemagne.
Ligue nationale contre l'alcoolisme, Paris. — France.
Ministère des finances (comités officiels de tempérance). — Russie.
Ville de Gothembourg. — Suède.
Fédération internationale de la Croix-Bleue Genève. — Suisse.
Institut des frères de la doctrine chrétienne, Paris. — France.
Comité central des patronages, Paris. — France.
Institutions d'Angleterre pour le développement moral des ouvriers, Londres. — Grande-Bretagne.
Institutions de l'Ecosse pour le développement moral des ouvriers, Edimbourg. — Grande-Bretagne.
Association des instituteurs, Paris. — France.
Union des sociétés de tir, Paris. — France.
Association des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire du docteur Michaux, Paris. — France.
Union antialcoolique, Paris. — France.
Nelson (O.), Saint-Louis (Sénégal). — France.
Etablissements Krupp, Essen. — Allemagne.
Jaroslaw. — Russie.
National cash register company Dayton (Ohio). — États-Unis.
Zündel. Moscou. — Russie.
Manufacture de Tver, Tver. — Russie.
Office international de bibliographie. — Belgique.
Domaine de la couronne de Roumanie. — Roumanie.
Fédération des sociétés de patronage des écoles communales des sept cantons de Bordeaux. — France.

COLLABORATEUR

Kalendero. — Administrateur du domaine de la Couronne, Roumanie.

Classe 109

Institutions de prévoyance

Association amicale des postes et des télégraphes. — France.
Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français. — France.

Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. — France.
Caisse d'épargne et de prévoyance de Paris. — France.
Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — France.
Chandon et Cᵉ. — France.
Chemins de fer de l'État. - France.
Tables de mortalité du comité des compagnies d'assurances à prime fixe sur la vie. — France.
Comité général des sociétés de secours mutuels et de retraites de Lyon et du Rhône. — France.
Compagnie des chemins de fer de l'Est. — France.
Compagnie des chemins de fer du Midi. — France.
Compagnie des chemins de fer du Nord. — France.
Compagnie des chemins de fer d'Orléans. — France.
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. — France.
Compagnie de chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée. — France.
Caisse des retraites des instituteurs dans les écoles publiques primaires — Italie.
Compagnie des mines d'Anzin. — France.
Émulation chrétienne de Rouen. — France.
Fillot, Ricois, Lucet et Cᵉ. — France.
Grand conseil de la mutualité des Bouches-du-Rhône. — France.
Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. — France.
Ministère de l'intérieur. — France.
Redouly, Valmé et Cᵉ (maison Leclaire). — France.
Schneider et Cᵉ. — France.
Société philanthropique des commis et employés de la ville de Marseille. — France.
Sous-secrétariat des postes et des télégraphes (Caisse nationale d'épargne). — France.
Union du commerce. — France.
Office impérial de statistique. — Allemagne.
Caisse générale d'épargne, de retraite et d'assurances sous la garantie de l'État belge. — Belgique.
Ministère de l'industrie et du travail. — Belgique.
Députation permanente du Hainaut. — Belgique.
Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. — Belgique.
Bureau d'assurances de l'État de New-York. — États-Unis.
Bureau des banques de l'État de New-York. — États-Unis.
Ministère des finances. — États-Unis.
Post Office Savings Bank. — Grande-Bretagne.
Registrar of Friendly Societies. — Grande-Bretagne.
Caisse d'épargne des provinces lombardes. — Italie.
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. — Italie.
Association des comptables de la Seine. — France.
Caisse d'épargne et de prévoyance de Lyon. — France.
Compagnie des cristalleries de Baccarat. - France.
Mame (Alfred) et fils à Tours. — France.
La Prévoyance commerciale. - France.
Société municipale de secours mutuels du quartier de la Porte-Saint-Denis. — France.
Solvay et Cᵉ. — France.
Union (l') fraternelle. France.
Association générale des employés civils de Milan. Italie.
Caisse d'épargne de Bologne. — Italie.
Association des voyageurs à Paris. — France.
Caisse d'épargne de Châlons-sur-Marne. — France.
Caisse de retraite des ouvriers de Sedan. — France.
Comité départemental du Rhône à Lyon. — France.
Etoile (l') à Paris. — France.
Fourmi (la) à Paris. — France.
Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. — France.
Marseillaise (la) à Marseille. — France.
Prévoyance mutuelle (la). France.
Société amicale et de prévoyance (préfecture de police). — France.
Société du Louvre à Paris. — France
Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce. — France.
Société des raffinerie et sucrerie Say. France.
Société de secours mutuels et caisse de retraite des ouvriers en soie de Lyon. — France.
Thiriez père et fils à Lille. France.
Ancient order of foresters. Grande-Bretagne.
Independent order old fellows. — Grande-Bretagne.
Commissaire d'épargne du Massachusetts. — États-Unis.
Willoughby à Washington. — Etat-Unis.
Commissaire d'épargne de Pensylvanie. — États-Unis. (Omis au catalogue.)
Caisse d'épargne de Parme. — Italie.
Van Marken à Delft. — Pays-Bas.
Institutions patronales de Morlanwelz. — Belgique.
Union des fédérations des sociétés de secours mutuels à Charleroi. — Belgique.
Union pieuse et typographique de prévoyance. — Italie.
Caisse d'épargne de Plaisance. — Italie.

COLLABORATEURS

Gigot (Albert). — Caisse patronale des retraites en faveur des ouvriers des forges de France à Paris. — France.
Le Bouder (Pierre-Louis). — Fonds Léon Say. — France.
Jacoulet (Auguste-Edouard). — Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France. France.
Petit (Édouard). — Société scolaire municipale de secours et de retraites du 19ᵉ arrondissement à Paris. — France.
Mabille (Valère). — Institutions ouvrières de Morlanvelz. — Belgique.
Morisseaux. — Ministère de l'industrie et du travail à Bruxelles. — Belgique.
Sart de Boulant (baron du). — Province du Hainaut. — Belgique.
Dawes (Charles-G.). — Etats-Unis.

Classe 110

Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens

Ministère du commerce, direction du travail et de la statistique générale. — France.
Ministère des finances, Bulletin de statistique et de législation comparée. — France.
Poids et mesures à Paris. France.
Union postale à Berne. — Suisse.
Union pour la protection de la propriété industrielle et pour la protection des œuvres littéraires et artistiques à Berne. Suisse.
Tarifs douaniers à Bruxelles. — Belgique.
Administrations télégraphiques à Berne. — Suisse.
Répression de la traite à Bruxelles. — Belgique.
Société de statistique de Paris. — France.
Ministère de l'industrie et du travail (office du travail). — Belgique.
Ministère du travail. — États-Unis.
Section de l'économie sociale, commission des Etats-Unis. — Etats-Unis.
Chambre de commerce belge à Paris. — Belgique.
Mabille Valère. — Belgique.
Musée social. — France.
Bureau international permanent de la paix (œuvre privée) à Berne. — Suisse.
Ministère des finances pour le monopole de l'alcool. — Russie.
Société humanitaire pour prévenir la cruauté envers les animaux et les enfants, Chicago. — Etats-Unis.
Société nationale des filles de la révolution américaine. — Etats-Unis.
Société protectrice des animaux à New-York. - Etats-Unis.

Classe 111

Hygiène

Ville de Paris (préfecture de la Seine). — France.
Ville de Paris (préfecture de police). — France.
Kaiserliches Gesundheits Amt. — Allemagne.
Behring (Dʳ). — Allemagne.
Pagliani (Dʳ). — Italie.
Bureau sanitaire fédéral. — Suisse.
Office impérial des assurances sociales. — Allemagne.
Institut d'assurances contre l'invalidité et la vieillesse. — Allemagne.
Les sanatoriums pour tuberculeux. — Allemagne.
Ministère de l'intérieur (établissement thermal d'Aix-les-Bains). - France.
Comité spécial pour l'exposition des villes d'eau et des eaux minérales. Autriche.
Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy. — France.
Chabaud (Victor). France.
Jacob et Cᵉ. — France.
Lequeux. — France.
Chamberland. — France.
Ministère des colonies (Service de santé). — France.
Ville de Berlin. Allemagne.
Ville de Cologne. — Allemagne.
Ville de Francfort-sur-Mein. — Allemagne.
Sénat et ville de Hambourg. — Allemagne.
Ville de Munich. — Allemagne.
Buchner (Dʳ). — Allemagne.
Ministère de l'intérieur. — Autriche.
Ville de Budapest. — Hongrie.
Ville de Rome. — Italie.
Ville de Milan. — Italie.
Ville de Naples. — Italie.
Ville de Gênes. — Italie.
Ville de Palerme. — Italie.
Ville de Turin. — Italie.
Ville de Vienne. — Autriche.
Ministère de l'intérieur. — Italie.
Conseil supérieur de salubrité. — Mexique.
Principauté de Monaco. — Monaco.
Commission supérieure contre la peste. — Russie.
Bureau d'hygiène à Boston. — Etats-Unis.
Chambon et Ménard. France.
Œuvre nationale des hôpitaux marins. — France.
Œuvre des enfants tuberculeux. — France.
Adminitration des hospices de Lyon. — France
Administration communale de Spa. — Belgique.
Ministère de l'intérieur. — Direction de l'hygiène publique. — France.
Jennings. — Grande-Bretagne.
Société de protection de santé publique. — Russie.

COLLABORATEURS

Grand-duc Alexandrowich (P.). — Société protectrice de la santé publique. — Russie.
Max Gruber (Dʳ). — Exposition collective des instituts sanitaires. - Autriche.
Korosi (Dʳ). — Service de statistique de Budapest. — Hongrie.
Kermorgant (Dʳ). — Ministère des colonies (service de santé). — France.
Yersin (Dʳ). — Ministère des colonies (service de santé). — France.
Bergeron (Dʳ). — Œuvre nationale des hôpitaux marins. — France.
Miquel (Dʳ). Ville de Paris (préfecture de la Seine). — France.
Launay. — Ville de Paris (préfecture de la Seine). France.
Girard (Charles). — Ville de Paris (préfecture de police). France.
Kohler (Dʳ). — Exposition collective du Kaiserliches-Gesundheitsamt. — Allemagne.
Suzor (comte). — Société pour la protection de la santé publique. — Russie.
Turner. — Société pour la protection de la santé publique. — Russie.

Classe 112

Assistance publique

Institut Pasteur. — France.
Administration générale de l'assistance publique à Paris. — France.
Ministère de l'intérieur (Etablissements sanitaire et charitables). — France.
Ville de Paris. — France.
Société philanthropique. - France.
Département de la Seine (œuvres d'assistance). — France.
Petites sœurs des pauvres. — France.
Croix-Rouge de Russie. — Russie.
Société badoise des libérés. — Allemagne.
Société de protection des enfants de New-York. — États-Unis.
Service sanitaire de Roumanie pour l'amélioration de ses services hospitaliers. — Roumanie.
Charity organisation society à Londres. — Grande-Bretagne.
Union française du sauvetage de l'enfance. — France.
Fonds I. R. des hôpitaux viennois. — Autriche
Ministères royaux de Prusse (hôpitaux publics). — Allemagne.
Reformatories and industrial schools d'Angleterre. — Grande-Bretagne.
Société d'allaitement maternel et des refuges pour femmes enceintes à Paris. - France.
Ministère de l'instruction publique d'Italie pour ses instituts de sourds-muets. — Italie.
Œuvres des enfants tuberculeux à Paris. — France.
Assistance publique de l'Etat de New-York. — Etats-Unis.
Association des dames badoises. — Allemagne.
Association de New-York pour l'amélioration de la condition des pauvres. — Etats-Unis.
Assistance publique de l'État de Massachussets. — Etats-Unis.
Institutions de l'impératrice Marie. — Russie.
Société internationale de secours aux blessés à Genève. — Suisse.

Commission royale des patronages de Belgique. — Belgique.
Hospices civils de Lyon (sanatorium de Giens). — France.
Local government Board d'Angleterre. — Grande-Bretagne.
Ministère de la justice de Belgique pour ses asiles d'aliénés. — Belgique.
Metropolitain asylums Board de Londres. — Grande-Bretagne.
Œuvre nationale des hôpitaux marins de Paris. — France.
Curatelle des aveugles de Russie à Saint-Pétersbourg. — Russie.
Société de protection des engagés volontaires à Paris. — France.
Hôpital des Innocenti de Florence. — Italie.
Station centrale pour les établissements de bienfaisance pour les ouvriers à Berlin. — Allemagne.
Comité permanent de la Diète de Styrie. — Autriche.
Frères de Saint-Jean de Dieu (enfants incurables). — France.
Hospices civils de Bucharest. — Roumanie.
Charity organisation society à New-York. — États-Unis.
Ville de Stokholm. — Suède.
Office central des œuvres de bienfaisance à Paris. — France.
Société générale pour le patronage des libérées à Paris. — France.
Fédération des écoles laïques des cantons de Ville de Bordeaux.
Société des Crèches à Paris. — France.
Société d'encouragement pour l'assiduité au travail à Aix-la-Chapelle. — Allemagne.
Société de secours aux familles des naufragés à Paris. — France.
Guild Saint-John de New-York. — États-Unis. —
Comité de patronage des maisons de travail et d'ouvroirs à Saint-Pétersbourg. — France.
Instituts des aveugles de Hongrie. — Hongrie.
Direction de l'union samaritaine allemande. — Allemagne.
Œuvre des libérées de Saint-Lazare. — France.
Section de l'économie sociale (exposition collective des œuvres de charité publiques et privées aux États-Unis. — États-Unis
Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, à [illegible]ris. — France.
Mont-de-Piété de [illegible]s. — France.
Mont-de-Piété de[illegible] — Italie.
Deutscher Herber[illegible] à Bethel près Bielfed, plans graphiques[illegible]ns de rénuion et stations de secours[illegible]e.
Société générale des pr[illegible] France.

COLLA[illegible]TEURS

Le Jeune, ministre d'État. — Commission royale des patronages de Belgique. — Belgique.
Gaëtan (Frère), directeur de l'établissement. — Frères Saint-Jean-de-Dieu, rue Lecourbe. — France.
Napias. — Administration générale de l'assistance publique de Paris. — France.
Landrin (Mme), inspectrice générale du service de l'enfance. — Ministère de l'intérieur. — France.
Sir Kenelm Digly, secrétaire d'Etat, chef du Home office. — Home office. — Grande-Bretagne.

GROUPE XVII

Colonisation

Classe 113

Procédés de colonisation

Comité du chemin de fer transsibérien. — Russie.
Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. — Bosnie-Herzégovine.
Gouvernement général de l'Algérie. — France.
Gouvernement général de l'Inde anglaise. — Grande-Bretagne.
Gouvernement général des Indes néerlandaises. — Pays-Bas.
Gouvernement général de l'Indo-Chine. — France.
Gouvernement général de Madagascar. — France.
Ministère français des colonies. — France.
Ministere hollandais des colonies. — Pays-Bas.
Ministère portugais des colonies. — Portugal.
Musée national d · Copenhague. — Danemark.
Résidence générale de Tunisie. — France.
Direction du jardin botanique de Buitenzorg. — Pays-Bas.
Gouvernement du Sénégal. — France.
Gouvernement général de l'Amour. — Russie.
Gouvernement général du Caucase. — Russie.
Gouvernement général de la Sibérie orientale et société impériale russe de géographie d'Irkoutsk. — Russie.
Gouvernement général du Turkestan. — Russie.
Gouvernement de la Guinée française. — France.
Ecole coloniale de Paris. — France.
Union coloniale française. — France.
Ministère hollandais des travaux publics. — Pays-Bas.
Administration du Soudan français annexé. — France.
Direction des antiquités et des arts de la Tunisie. — France.
Direction de l'agriculture et du commerce de la Tunisie. — France.
Mission lyonnaise en Indo-Chine et en Chine. — France.
Œuvre des missions catholiques. — France.
Collectivité du département de Loretto. — Pérou.

COLLABORATEURS

Ballay (Dr). — Gouvernement de la Guinée française. — France.
Doumer. — Gouvernement général de l'Indo-Chine. — France.
Pila (Ulysse). — Mission lyonnaise en Indo-Chine et en Chine. — France.
Gallieni (général). — Gouvernement général de Madagascar. — France.
Chaudié. — Gouvernement du Sénégal et dépendances. — France.
Trentinian (général de). — Administration du Soudan annexé. — France.
Millet. — Résidence générale de Tunisie. — France.
Bourde (Paul). — Résidence générale de Tunisie. — France.

Classe 114

Matériel colonial

Commission royale spéciale pour la colonisation. — Pays-Bas.
Société des établissements Henry Lepaute. — France.
Lefebvre (H.). — France.
Daydé et Pillé. — France.
Société des ponts et travaux en fer. — France.

Classe 115

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies

Buchet (Ch.) et Ce. — France.
Comité local de l'exposition Conakry. — France.
Chambre de commerce de Ceylan. — Grande-Bretagne.
Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre. — France.
Région normande (exposition collective de la). — France.
Banque de l'Indo-Chine. — France.
Roubaix (exposition collective de). — France.
Société anonyme des amidonneries et rizeries de France. — France.
Société anonyme des raffineries de sucre de Saint-Louis. — France.
Comité local de l'Exposition à Grand-Bassam. — France.
Roy frères et Ce. — France.
Vincent et Ce. — France.
Musée commercial et colonial de Lille. — France.
Société des brasseries de la Méditerranée. — France.
Chambon et Saint-Yves Ménard. — France.
Fédération industrielle belge. — Belgique.
Huntley and Palmers limited. — Grande-Bretagne.
Ginykey — Autriche.
Fabricants de bonneterie de Troyes. — France.

GROUPE XVIII

Armées de terre et de mer

Classe 116

Armement et matériel de l'artillerie

Ministère de la guerre et de la marine : fabrique d'armes de Mexico ; fabrique de poudre de Mexico, fonderie nationale d'artillerie mexicaine ; ateliers d'ajustage de Mexico. — Mexique.
Ministere de la guerre, direction centrale de l'artillerie : arsenal régional de Saint-Pétersbourg ; arsenal de Briansk ; arsenal régional de Kiev fabrique de canons de Saint-Pétersbourg ; cartoucherie de Lougansk ; cartoucherie de Saint-Pétersbourg ; école de tir d'officiers ; manufacture d'armes et aciéries d'Igevsk ; manufacture d'armes de Sestroresk ; manufacture de fusées et d'instruments de précision à Saint-Pétersbourg ; manufacture d'armes à feu de Toula ; poudreries de Kasan ; poudrerie et fabrique de matières explosives d'Okhta à Saint-Pétersbourg ; usine de l'Oural. — Russie.
Ministère de la marine, ateliers d'artillerie du port de Cronstadt ; usine d'Oboukhoff. — Russie.
Schneider et Ce. — France.
Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer à Saint-Chamond. — France.
Vickers Sons and Maxim. — Grande-Bretagne.
Société anonyme des anciens établissements Hotchkiss et Ce. — France.
Société anonyme de la fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal-lez-Liége. — Belgique.
Société anonyme Coopal et Ce. — Belgique.
Mannlicher (Chevalier Ferdinand de). — Autriche.
Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre. — France.
Société anonyme des fonderies et laminoirs de Biache Saint-Vaast. — France.
Birmingham metal et munitions company, limited. — Grande-Bretagne.
Skoda (E.). — Autriche.
Société des hauts fourneaux, fonderies et aciéries de Terni. — Italie.

COLLABORATEURS

Engelhard (lieutenant général). — Administration centrale de l'artillerie. — Russie.
Canet. — Schneider et Ce. — France.
Darmancier (N.). — Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer à Saint-Chamond. — France.
Maxim. — Vickers Sons and Maxim. — Grande-Bretagne.

Classe 117

Génie militaire et services y ressortissant

Ministère de la guerre : administration centrale du génie ; académie du génie Saint-Nicolas ; parc aérostatique d'instruction ; pavillon photographique de l'administration centrale du génie ; dépôt central du génie ; direction générale du génie ; direction du génie de la circonscription du Caucase ; direction du génie de la circonscription de Saint-Pétersbourg ; direction du génie de la circonscription de Varsovie ; direction du génie des forts de Cronstadt ; 1re, 2e, 3e et 5e brigades du génie ; section aérostatique de la forteresse de Novogeorgieosk ; brigade des chemins de fer. — Russie.
Ministère de la guerre, direction du génie militaire, 1er et 2e régiments de génie. — Roumanie.
Ministère de la guerre. — Hollande.
Ministère de la guerre, inspection générale de section portugaise à Lisbonne. — Portugal.
Ministère de la guerre. — Etats Unis.
Ministère de la guerre et de la marine. — Mexique.
Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. — France.
Leclanché et Ce. — France.
Compagnie française du métal déployé. — France.
Delune et Ce. — France.

COLLABORATEURS

Dalzon (Jules-Aimé). — Compagnie des forges et acieries de la marine et des chemins de fer. — France.
Derouard. — Société colombophile de la Seine. — France.
Huet (L.). — Sautter Harlé et Ce. — France.
Koroanko. — Parc d'aérostation de Saint-Pétersbourg. — Russie.

Classe 118

Génie maritime. — Travaux hydrauliques Torpilles

Ministère de la Marine : chantiers de constructions maritimes de la Baltique à Saint-Pétersbourg ; école des scaphandriers du port de Saint Pétersbourg ; ateliers de galvanoplastie du port de Saint-Pétersbourg ; ateliers de modèles du port de Saint-Pétersbourg ; section des phares de la direction générale d'hydrographie de Saint-Pétersbourg ; musée de la marine du port de Sain[illegible]

Pétersbourg ; ateliers de constructions des canots du port de Cronstadt ; ateliers du dépôt des dynamos du port de Cronstadt ; ateliers de galvanoplastie du port de Cronstadt ; ateliers des poulies du port de Cronstadt ; atelier de voilure du port de Cronstadt ; chantier de constructions des machines à vapeur du port de Cronstadt ; atelier des torpilles du port de Nicolaïef ; port de Saint-Pétersbourg ; atelier des canots du port de Saint-Pétersbourg ; ateliers des canots à vapeur du port de Saint-Pétersbourg ; atelier des torpilles du port de Sébastopol ; section des constructions de la marine de Saint-Pétersbourg ; usines Ijova à Saint-Pétersbourg. — Russie.

Ministère de la marine. — États-Unis.

Normand (A.) et Cᵉ. — France.

Ansaldo (G.). — Italie.

Vickers Sons and Maxim. — Grande-Bretagne.

Stettiner Machinenbau-Aktiengesellshaft « Vulcan ». — Allemagne.

Schneider et Cᵉ. — France.

Marrel frères. — France.

Sautter-Harlé et Cᵉ. — France.

Elektricitäts-Aktiengesellsehaft Schuckert. — Allemagne.

Thames iron works company. — Grande-Bretagne.

Société anonyme des chantiers et ateliers de la Gironde. — France.

Orlando frères. — Italie.

Whitehead et Cᵉ. — Hongrie.

Compagnie des forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. — France.

Chaligny et Cᵉ. — France.

Thirion et fils. — France.

Hersent et fils. — France.

Daydé et Pillé. — France.

COLLABORATEURS

Montgolfier (Henri de). — Forges et aciéries de la marine et des chemins de fer. — France.

Boulogne. — Ateliers et chantiers de la Loire. — France.

Lagane. — Forges et chantiers de la Méditerranée. France.

Ziese (C.). Schichau. — Allemagne.

Classe 119

Cartographie. — Hydrographie. — Instruments divers

Ministère de la guerre, service géographique de l'armée. — France.

Ministère de la marine, service hydrographique. — France.

Ministère de la guerre, bureau cartographique de la section de topographie militaire de l'état-major général ; bureau mécanique de topographie militaire de l'état-major général. — Russie.

Ministère de la marine, direction centrale hydrographique ; direction des phares et balises de la mer d'Azow et de la mer Noire, ateliers de construction ; direction des phares et balises de la mer Baltique ; section météorologique de la direction générale d'hydrographie ; section cartographique de la direction générale d'hydrographie. — Russie.

Ministère de la guerre, institut géographique de l'armée ; état-major de l'armée. — Roumanie.

Ministère de la marine des Etats-Unis, bureau de l'équipement ; service des boussoles ; observatoire de la marine : service de la connaissance des temps ; service hydrographique ; bureau de la navigation ; service des renseignements maritimes. — Etats-Unis.

Richard (Jules). — France.

Doignon (L.). — France.

Chapelot (René) et Cᵉ. — France.

Classe 120

Services administratifs

Ministère royal bavarois de la guerre. — Allemagne.

Ministère royal prussien de la guerre. — Allemagne.

Ministère royal saxon de la guerre. — Allemagne.

Ministère royal wurtemburgeois de la guerre. — Allemagne.

Ministère de la marine, bureau de l'approvisionnement et des comptes ; commissariat de l'infanterie de marine. — Etats-Unis.

Ministère de la guerre, comité technique de l'intendance ; direction générale des troupes cosaques. — Russie.

Ministère de la marine, atelier de galvanoplastie du port de Saint-Pétersbourg ; atelier de menuiserie du port de Saint-Pétersbourg ; corps des cadets de la marine. — Russie.

Ministère impérial de la guerre, fabrique de fez pour l'armée ; manufacture de toile. — Turquie.

Ministère impérial de la marine. — Turquie.

Industrie française des fournitures militaires (Exposition collective), collectivité de l'habillement, équipement, chaussures, draps et tissus militaires, harnachement, campement, pansement. — France.

Enseignement vétérinaire de l'école de cavalerie de Saumur. — France.

Vaury (Auguste). — France.

Classe 121

Hygiène et matériel sanitaire

Union des femmes de France (Croix-Rouge). — France.

Ministère de la guerre, direction centrale du service médical et hygiénique à Saint-Pétersbourg. — Russie.

Comité international de la Croix-Rouge. — Suisse.

Ministère des colonies, inspection générale du service de santé. — France.

Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix Rouge). — France.

Association des dames françaises (Croix-Rouge). — France.

Société de la Croix-Rouge du Japon à Tokio. — Japon

Société de la Croix-Rouge russe. — Russie.

Société du filtre Chamberland. — France.

Froger et Gosselin. — France.

Lefebvre. — France.

Compagnie générale aéro-hydraulique. — France.

Ministère de la guerre (Norske armees sanitet. — Norvège.

Ministère de la guerre, inspection générale du service de santé. — Portugal.

COLLABORATEURS

S. M. l'impératrcie Maria Feodorowna. — Société de la Croix-Rouge. — Russie.

Remmert (Dʳ Adolphe). — Inspection générale du service de santé. — Russie.

Sano (comte). — Société de la Croix-Rouge du Japon. — Japon.

Conseil supérieur de santé des colonies. — Ministère des colonies. — France.

Fin de la Liste des Grands Prix.

CHEMINS DE FER

OUEST

SAINT-LAZARE-INVALIDES

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest se propose, dès la fermeture de l'Exposition, de faire continuer directement sur les Invalides les trains de Paris-Saint-Lazare qui actuellement aboutissent au Champ-de-Mars.

Il sera donc prévu par heure :

Sens de Paris-Saint-Lazare aux Invalides ; 4 trains partant de Paris-Saint-Lazare à l'heure, l'heure 15, 30 et 45;

Sens des Invalides à Paris-Saint-Lazare : 4 trains également partant des Invalides à l'heure 10, 25, 40 et 55.

Ce service commencera, au départ de Paris-Saint-Lazare à 6 h. 15 matin pour se terminer à 10 h. soir, et au départ des Invalides à 6 h. matin pour se terminer à 9 h. 40 soir.

La durée du trajet de Paris-Saint-Lazare aux Invalides et *vice-versa* comporte un stationnement de 4 minutes à la gare de passage du Champ-de-Mars nécessité par un changement de machine.

